Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790.

Archives départementales de la Côte-d'Or.
Dijon, Impr. Darantière, 1903-33.

http://hdl.handle.net/2027/mdp.39015025978043

We have determined this work to be in the public domain in the United States of America. It may not be in the public domain in other countries. Copies are provided as a preservation service. Particularly outside of the United States, persons receiving copies should make appropriate efforts to determine the copyright status of the work in their country and use the work accordingly. It is possible that current copyright holders, heirs or the estate of the authors of individual portions of the work, such as illustrations or photographs, assert copyrights over these portions. Depending on the nature of subsequent use that is made, additional rights may need to be obtained independently of anything we can address.

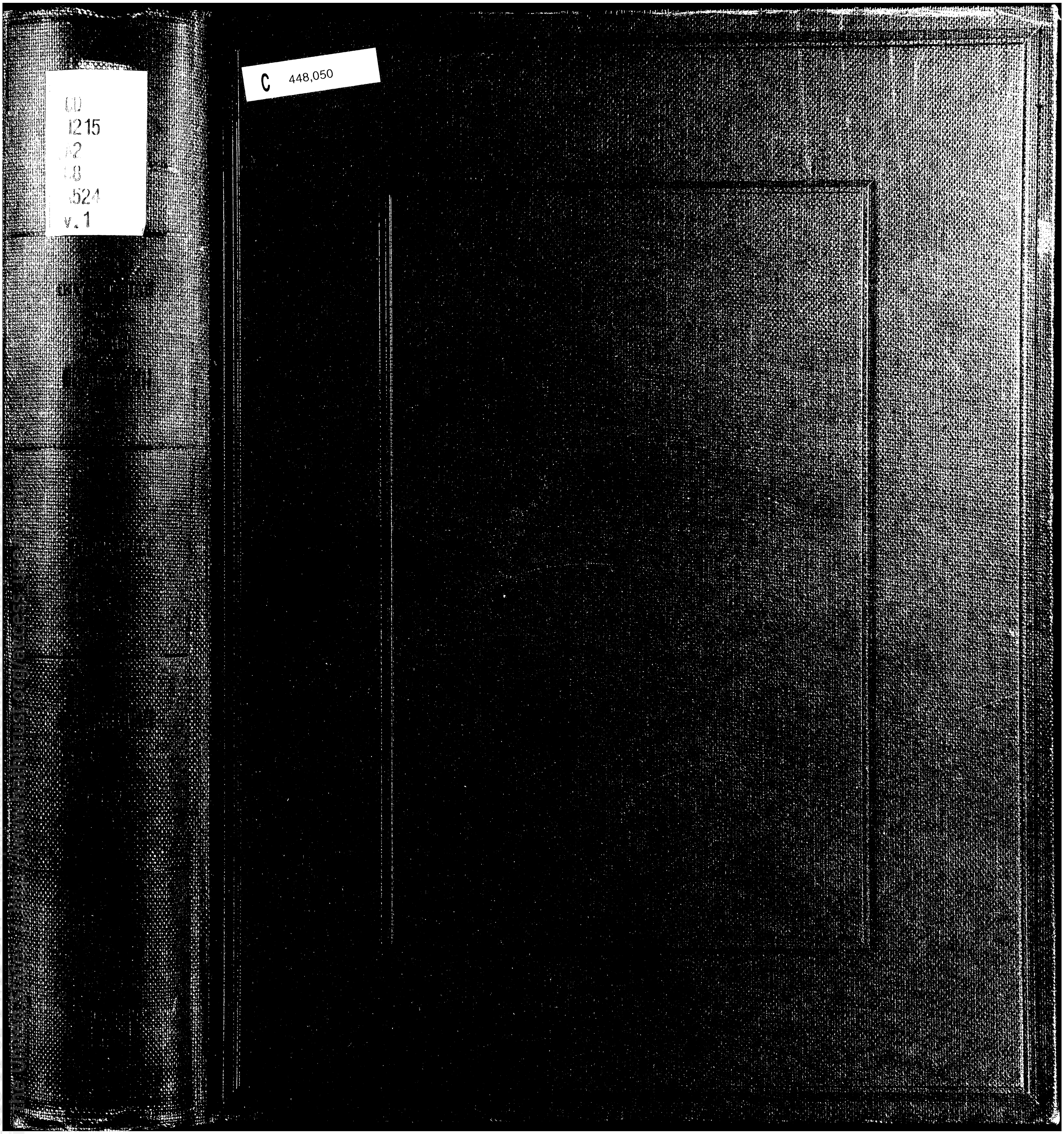

CD
1215
.A2
C8
.524
v.1

C 448,050

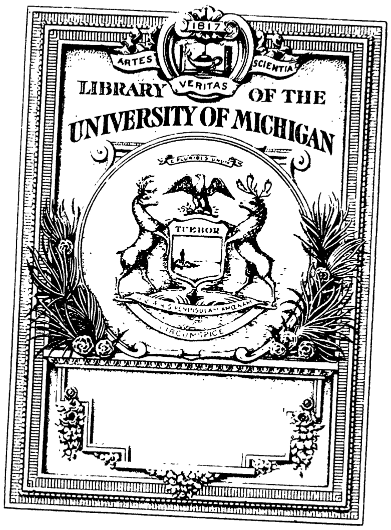

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

L'Introduction paraîtra avec le troisième volume.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

CÔTE-D'OR. — SÉRIE G.

INVENTAIRE SOMMAIRE

Côte-d'Or, France (Dept.)

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. Jh GARNIER, ARCHIVISTE

Chevalier de la Légion d'honneur

COTE-D'OR

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE G

CLERGÉ SÉCULIER. Nos 1 A 1024

TOME PREMIER

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1903

CD
1215
.A2
C8
A221
v.1

Département de la Côte-d'Or.

Ref St.
Nijhoff
6-21-30
22127

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier)

§ 1. — DIJON, ÉVÊCHÉ

G. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1725-1747. — DIJON. Évêché. Érection. Copie de l'arrêt du Conseil d'Etat, ordonnant que les revenus des abbayes de Bèze et de Saint-Etienne de Dijon, mis en réserve sous la direction de M. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, seront employés à la réparation des bâtiments (1725). — *Restrictus facti et juris* faits à la sacrée congrégation consistoriale de Rome pour le démembrement du diocèse de Langres et l'érection de l'évêché de Dijon. Imprimés (1727). — Autre en 1729. — Difficultés proposées par la congrégation consistoriale. Protestations du chapitre cathédral de Langres contre le projet d'érection d'un évêché à Dijon (1727). — Bulle du pape Clément XII qui, sur la demande du roi de France, distrait l'archidiaconé de Dijon du diocèse de Langres pour en former un nouveau diocèse, dont l'église Saint-Étienne sera la cathédrale, crée un archidiacre, assigne les manses abbatiales de Bèze et de Saint-Étienne de Dijon pour la dotation du nouvel évêque, et crée les dignités du chapitre (1731, 5 des ides d'avril). — Copie de cette bulle par Rémond et Béguillet, notaires (1759). Copies simples. — Quatre imprimés de cette bulle et des lettres confirmatives du roi Louis XV, données au mois de juillet 1731, et registrées au Parlement. — Mémoire des frais d'enregistrement de la bulle à la chambre des comptes de Paris (1731). — Arrêt d'enregistrement de la bulle par le parlement de Besançon (1731). — Délibération capitulaire des religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, portant règlement de la préséance dans les cérémonies publiques.

G. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1731-1783. — DIJON. Évêché. Évêques. Jean Bouhier. Bulle originale du pape Clément XII, qui nomme Jean Bouhier, premier évêque de Dijon (1731, 5 des ides d'avril). — Copie collationnée de cette bulle. — Délibérations de la Cour du parlement de Dijon relatives au service funèbre de Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, célébré à la cathédrale (1744). — CLAUDE BOUHIER. Copie de la bulle du pape Benoit XIV, qui nomme Claude Bouhier, évêque de Dijon (1743, 16 des cal. de janvier). — Copie du bref du même, adressé au chapitre de la cathédrale pour lui annoncer cette nomination et l'inviter à mettre le nouveau titulaire en possession de son siège (1743). — Proclamat du mandement du chapitre, le siège vacant, pour indiquer des prières publiques dans le diocèse, au sujet du sacre de l'évêque Claude Bouhier (1744). — Dispositions testamentaires de Claude Bouhier, portant don de sa chapelle épiscopale en faveur du chapitre de sa cathédrale (1749-1755). — Procès-verbal dressé par le lieutenant général du bailliage, de l'apposition des scellés au palais épiscopal après le décès de l'évêque Claude Bouhier (1755). — Ordonnance du même pour le remboursement au chapitre des frais funéraires des obsèques (17[illegible]5). — Procès-verbal de la vente des chevaux. — Correspondance du chapitre avec ceux de Langres et d'Angers touchant l'administration du diocèse durant la vacance. — Inventaire du mobilier. — Procès-verbal de vente de ces meubles. — Inventaire des ornements et vaisselle d'argent de la chapelle. — Règlement de comptes des créanciers (1755). — Rapports et procédures faits après le décès de Claude Bouhier, pour faire reconnaître les réparations à faire à l'église cathédrale, aux ornements et linges, au palais épiscopal, aux bâtiments, fermes, moulins du domaine, faire constater les délits et les dégradations commis dans les bois, le tout terminé par une sentence qui a déchargé les héritiers bénéficiaires de Claude Bouhier, lesquels n'avaient touché aucuns des deniers dépendant de la succession (1756-1770). — Claude-Marc-Antoine d'APCHON. Bulle originale de Benoit XIV, pape, qui nomme Claude-Marc-Antoine d'Apchon, évêque de Dijon (1755, 8 des cal. d'octobre). — Copie de cette bulle. — Copie du bref du même adressé au chapitre pour l'informer de cette nomination (1755). — Minute du procès-verbal de la réception et de la prise de possession de son évêché par Mgr d'Apchon (1755, 11 décembre). — État des dépenses pour le service solennel célébré le 3 juin 1783, dans l'église cathédrale, pour le repos de l'âme de feu Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, ancien évêque de Dijon.

G. 3. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1733-1781. — DIJON. Évêché. Privilèges. Mémoires manuscrits et imprimés dans une instance portée au conseil d'État entre les évêques d'Autun et de Dijon. Ce dernier prétendait, en sa qualité d'évêque de la capitale de la province, être substitué à celui d'Autun pour la présidence des États de Bourgogne, prétention dont il fut débouté par un arrêt du conseil du 13 mars 1734, qui maintint aux évêques d'Autun le droit de prendre le titre de président né des États. — Extraits de différentes délibérations des États de 1548, 1658, 1781, relatives à cette question (1733-1734). — Privilège accordé en 1760 à M. d'Apchon, évêque de Dijon, pour l'impression des livres du diocèse. — Convention avec Desventes pour la fourniture de cartes du diocèse à la chambre ecclésiastique (1744). — Plusieurs marchés avec Desaint, imprimeur à Dijon, et avec La Roche de Lyon, pour l'impression du propre diocésain et du bréviaire de Paris, adapté à celui de Dijon (1750-1755). — Arrêt du conseil d'État qui donne à l'évêque de Dijon le droit de présenter au Roi trois sujets pour la place de chancelier de l'Université (1747). — Présentation d'une liste de trois candidats à cette fonction, faite par l'évêque en 1766.

G. 4. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1569-1762. — DIJON. Évêché. Clergé de France. Imprimés des édits, déclarations et arrêts, concernant la chartreuse de N.-D. du Parc au diocèse du Mans (1569); — l'exemption de toutes contributions accordée à l'ordre des Carmélites (1637); — l'obligation imposée aux possesseurs des biens ecclésiastiques aliénés, de payer le 8e denier du prix de l'aliénation (1641, 1676, 1677); — la faculté accordée aux ecclésiastiques de racheter pendant cinq ou dix ans deux mois leurs biens aliénés (1646, 1656, 1676, 1702). — Obligation imposée aux religieuses du diocèse d'Autun de fournir une déclaration de leurs biens à l'évêque (1667). — Autre imposée aux ecclésiastiques et gens de mainmorte, de fournir aux Chambres des Comptes une déclaration de leurs biens (1674-1722). — Exemption d'impositions ecclésiastiques, accordée aux religieux mendiants de la ville de Dijon (1658). — Déclaration du Roi portant qu'aucun acquéreur de biens nobles ou roturiers en Bourgogne ou dans le ressort du Parlement, ne sera réputé tiers possesseur, ne jouira de l'effet de l'article IX du règlement du 4 juillet 1614, à moins que son acquisition n'ait été faite plus de trois ans avant la saisie réelle sur les biens du vendeur (1684). — Autre pour la liquidation des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts, dus au roi par les ecclésiastiques et gens de mainmorte (1689). — Autre sur le 6e denier ecclésiastique (1702). — Arrêt du Conseil concernant le 6e denier imposé sur les baux emphytéotiques (1702), et les biens recouvrés par le clergé (1703). — Déclaration du Roi pour le paiement des droits d'amortissements sur les rentes constituées (1704-1708). — Déclaration du roi pour la levée du dixième (1710). — Arrêt du conseil portant condamnation des abbé, religieux et ouvriers de l'abbaye de Moreuil, au bailliage d'Amiens, coupables de la profanation des tombeaux de la famille de Créquy (1711). — Arrêt de règlement en faveur des curés contre les religieux (1716). — Arrêt du conseil qui oblige les monastères et communautés de filles à donner à leurs évêques la déclaration de leurs biens (1717). — Déclaration touchant l'indemnité due au roi par les ecclésiastiques et gens de mainmorte, pour leurs nouvelles acquisitions (1724). — Autre touchant les aveux et dénombrements du clergé (1725). — Autre en faveur des curés ou vicaires perpétuels (1726). — Arrêt du conseil touchant l'administration des sacrements aux malades (1742). — Autre au sujet des unions de bénéfices faites aux chapitres de Languedoc et de Guyenne depuis le XIIIe siècle (1742). — Arrêt du Parlement concernant la procédure des officialités (1744). — Édit du roi concernant les établissements et les acquisitions des gens de mainmorte (1749). — Autre interprétatif de cet édit (1762).

G. 5. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1613-1705. — DIJON. Évêché. Assemblées du clergé de France. Dépêche des agents généraux du clergé à André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne de Dijon, pour lui annoncer l'obtention de lettres de continuation pour le rachat du domaine ecclésiastique (1613). — Arrêts du conseil qui déchargent les Jésuites, Carmélites, Bernadines, religieux mendiants, des décimes à eux imposés par l'assemblée du clergé de France (1637, 1645, 1646, 1647, 1649, 1657, 1658, 1663, 1667, 1668, 1674, 1676, 1679, 1690). — Imprimé du contrat par lequel l'assemblée du clergé accorde au Roi un don gratuit de deux millions (1661). — Autre portant règlement de compte entre cette assemblée et M. de Pennautier, son receveur général (1690). — Arrêt du conseil par lequel les religieux sont maintenus dans leur droit d'avoir voix délibérative dans les assemblées du clergé et d'être élus députés aux États généraux (1654. Imprimé.) — Délibération de l'assemblée générale du clergé pour l'emprunt de 5,500,000 livres, faisant partie des 12,000,000 accordées au Roi en 1690. — Autre pour l'emprunt de 2,700,000 livres faisant partie des 4,000,000 accordées par l'assemblée de 1693. — Autre pour l'emprunt de 3,700,000 livres faisant partie des 10,000,000 livres accordées au Roi en 1695. — Autre pour l'emprunt de 7,394,650 livres pour rembourser des augmentations de gages (1700). — Autre pour un emprunt de 1,400,000 livres pour payer les 3,500,000 livres accordées au Roi en 1700.

G. 6. (Liasse.) — 44 pièces, papiers imprimés.

1705-1740. — DIJON. Évêché. Assemblées du clergé de France. Délibération de l'assemblée générale du clergé de France pour l'emprunt de 4,200,000 livres (1705). — Arrêts du conseil, contrats, délibérations, circulaires de l'assemblée relatives à cet emprunt (1705). — Délibération autorisant l'emprunt de 33,000,000 et la faculté d'en recevoir la valeur en billets de monnaie (1707). — Autre pour l'emprunt de 24,000,000 pour le rachat de 4,000.000 de subvention, tenant lieu de capitation (1710). — Rapports, contrats. — Requête présentée à l'évêque d'Autun par le chapitre et la chartreuse de Beaune, pour demander qu'à l'exemple de ce qui se passe dans plusieurs diocèses, les députés nommés pour former la chambre diocésaine soient pris dans toutes les églises (1717). — Lettres patentes qui renouvellent l'injonction à tous les membres du clergé de fournir la déclaration de leur temporel aux Chambres des Comptes (1724). — Avis et observations de l'assemblée générale du clergé sur ces déclarations (1726-1727). — Département de la somme de 62,680 livres employée au paiement des frais des députés aux assemblées des comptes. Le diocèse de Dijon est taxé à 225 livres. — Réponse des États d'Artois au mémoire de l'évêque d'Arras qui prétendait avoir la présidence des États (1739). — Délibération de l'assemblée générale du clergé, au sujet d'une imposition pour payer le don gratuit de 3,500,000 livres accordé au Roi (1740). — Le clergé du diocèse de Dijon est imposé à 1068 livres sur la somme de 353,719 livres pour l'excédant des frais communs de l'assemblée. — Contrat passé entre le Roi et l'assemblée pour le paiement des 3,500,000 livres du don gratuit (1740).

G. 7. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1741-1791. — DIJON. Evêché. Assemblées du clergé de France. Arrêt du conseil d'État portant règlement pour la régie des économats (1741). — Circulaire de l'assemblée touchant les foi et hommages (1741). — Cahier présenté au roi par l'assemblée, touchant la justice ecclésiastique (1741). — Mémoire du clergé de Bourgogne, sur les aveux et dénombrements demandés par l'assemblée du clergé (1741). — Imposition de 1,022,625 livres, pour le remboursement des capitaux et les arrérages de l'emprunt de 1742. — Contrat passé par le roi pour le paiement de 12,000,000 de don gratuit (1742). — Arrêt du conseil qui renvoie aux officiaux la connaissance des causes de refus de sacrement (1742). — Déclarations du Roi concernant les cures et autres bénéfices à charge d'âmes (1742-1745). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé qui accorde au Roi un don gratuit de 15 millions (1745). — Arrêts du conseil qui prorogent les délais pour les déclarations, fois et hommages du clergé (1745-1775). — Déclaration fournie par le diocèse de Dijon à l'assemblée du clergé, pour faire connaître sa situation financière (1745). — Lettres patentes en faveur du clergé, au sujet des droits d'amortissements (1746). — Délibération de l'assemblée ecclésiastique de la province de Lyon, tenue à Lyon, par laquelle, après avoir nommé deux députés à l'assemblée générale du clergé, elle charge ces représentants de faire au Roi des remontrances sur les plaies faites à l'Église de France par les arrêts en faveur des rétracteurs de la Bulle *Unigenitus*, de l'emprisonnement du vicaire de Saint-Médard à Paris, de ceux rendus contre les Jésuites. — Dépêche du comte de Saint-Florentin à l'évêque de Dijon pour l'informer que le Roi a cassé cette délibération ; qu'une nouvelle assemblée est convoquée à Lyon, afin de nommer des députés à l'assemblée du clergé, avec invitation de s'y rendre et de rapporter copie de la délibération du 18 mars. — Procès-verbal de la réunion de cette nouvelle assemblée dans laquelle les mêmes députés sont maintenus, avec protestations, de n'avoir jamais rien voulu faire de contraire aux volontés du Roi (1762). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Lyon pour la nomination des députés à l'assemblée générale (1765). — Mémoire au Roi présenté par l'assemblée générale du Clergé touchant la composition des bureaux diocésains (1770). — Dossier relatif à une requête du sieur Pechin à l'assemblée générale du clergé, pour le remboursement d'une créance due par le diocèse de Dijon (1775). — Autre de plusieurs mémoires en faveur de l'exemption prétendue par le clergé, des devoirs de fief et déclarations (1778). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France, touchant les portions congrues (1785). — Mémoire de l'évêque de Senez aux membres du comité ecclésiastique, au sujet de son arrestation comme suspect (1791).

G. 8. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1726-1790. — DIJON. Évêché.Chapitre. Dignitaires. Déclarations des biens et revenus de la manse capitulaire du chapitre de Saint-Etienne de Dijon, donnée au bureau du diocèse de Langres (1726,1730,1756,1774). — Avis et observations sur les déclarations de biens à fournir par les ecclésiastiques, donnés par l'assemblée générale du clergé (1727). — Institution d'Antoine-Bernard Mallogé comme notaire apostolique à Dijon (1776). — Autorisation donnée par M. de Mérinville, évêque de Dijon, à S. Voisin, official, de s'adjoindre un vice-promoteur, lors de la fulmination des rescrits en cour de Rome (1790).

G. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 146 pièces, papier.

1755-1785. — DIJON. Évêché. Bureau diocésain. Bordereaux d'impositions des décimes, envoyés par le bureau diocésain au chapitre de la cathédrale (1756-1757). — État des connaissances locales et personnelles demandées par le bureau diocésain aux curés (1785). — Déclarations des biens et revenus fournies au bureau diocésain, par les chapelles Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Michel, Notre-Dame et Saint-Georges, de l'Annonciation, de la chapelle de Courcelles, à la Sainte-Chapelle de Dijon; — des chapelles de la Croix, de Jésus-Marie-Joseph, de Saint-Jean l'Évangéliste et de Sainte-Claire, des Lodiers dans l'église Saint-Étienne ; — des chapelles de Saint-Claude, des 11,000 Vierges, de N.-D. de Pitié, de N.-D. de Tous les Saints, de la Trinité, de Saint-Thibaut, de Sainte-Anne et Sainte-Élisabeth, dite des Chambellans, de Saint-Hippolyte, de Saint-Denis et Saint-Georges, dans l'église Saint-Jean ; — des chapelles de la Résurrection, de Sainte-Marguerite, des Cinq Plaies, de Saint-Jean l'Évangéliste dite des Morelet, du Vieux Collège, dans l'église Saint-Michel; — des chapelles Saint-Denis et de Quantin, dans l'église Saint-Philibert ; — de celle de Saint-Antoine dans celle de Saint-Pierre; — de celle des Geliniers dans l'église Saint-Nicolas ; — de celle de Saint-Éloy et Saint-Gilles, à Avot ; — de Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, de Saint-Mammès, à Bèze ; — de Sainte-Barbe, à Brazey ; — de Saint-Denis, à Chambolle ; — du château de Courtivron ; — de Saint-Louis, à Diénay ; — de N.-D. et Saint-François, à Essarois ; — de la Nativité de la Vierge au château de Gemeaux ; — de Saint-Jean l'Évangéliste à Gemeaux; — de Saint-Éloy, à Is-sur-Tille; — de N.-D. la Noire, à Lantenay ; — de Saint-Quentin, à Longvic ; — de Saint-Michel, à Lux ; — de N.-D. de Pitié, à Mirebeau ; — de Sombernon et de Remilly ; — de Saint-Marc au château de Rigny ; — du Rosaire, à Saint-Jean-de-Losne; — de Sainte-Catherine, à Saulon-la-Chapelle ; — de Vaudime à Saulx-le-Duc ; — de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Christophe, à Selongey ; — de Saint-Sauveur, à Sombernon ; — de Sainte-Barbe et Saint-Martin, à Talmay ; — de Saint-Jean-Baptiste, à Tilchatel ; — de N.-D. la Gisante, à Vantoux ; — de l'Assomption, à Villecomte. — Déclarations semblables fournies par l'abbaye de Saint-Seine ; — les prieurés de Bonvaux, du Quartier, de Saint-Léger, de Saint-Mesmin, de Saint-Sauveur, de Tilchatel, de Trouhaut ; — du couvent des Cordeliers de Dijon, de ceux des Carmes de Dijon et de Saint-Jean-de-Losne ; — des Dominicains, des Chartreux, des Minimes de Dijon et de N.-D. d'Étang ; — des Feuillants de Fontaine ; — des Oratoriens, des Lazaristes, du collège Godran de Dijon; — des abbayes des Bénédictines, des Bernardines, des Visitandines, des Carmélites, des Ursulines, du Refuge de Dijon, du Rectorat de Tilchâtel (1785-1786).

G. 10. (Registre.) — Grand in-4°, 407 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1732. — DIJON. Évêché. Pouillé contenant la déclaration des biens et revenus des bénéfices et communautés ecclésiastiques et réguliers du diocèse. — Fol. 7. Manse épiscopale. — Fol. 13. Chapitre Saint-Étienne, chantrerie, trésorerie. — Fol. 28. Chapelles. — Fol. 31. Chapitre de la Sainte-Chapelle du Roi et chapelles qui en dépendent. — Fol. 48. Chapitre de la chapelle aux Riches. — Fol. 50. Église de N.-D. — Fol. 59. Église de Saint-Jean. — Fol. 68. Église de Saint-Michel. — Fol. 75. Église de Saint-Nicolas. — Fol. 79. Église de Saint-Pierre. — Fol. 82. Église de Saint-Philibert. — Fol. 103 et suivants. Abbayes de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Seine et de Bèze. — Fol. 136 et suivants. Prieurés de Baulme-la-Roche, de Beaumont-sur-Vingeanne, de Bonvaux, de Larrey, de Léry, du Petit Val des Choux, de Saint-Hélier, de Saint-Léger, de Saint-Broing, de Saint-Mesmin, de Saint-Sauveur, de Til-Châtel, de Trouhans, du Val due ou du Quartier. — Fol. 162 et suivants. Des couvents des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes, des Minimes de Dijon et de N.-D. d'Étang, des Carmes de Saint-Jean-de-Losne, des Lazaristes, des Oratoriens, des Jésuites, des Chartreux de Dijon, des Feuillants de Fontaine, des Antonins de Norges et d'Aumonières. — Fol. 195 et suivants. Des abbayes des Bénédictines de Dijon, de Prâlon, des Bernardines, des Ursulines, des Carmélites, du Refuge, des Visitandines, des Jacobines de Dijon, des Ursulines de Saint-Jean-de-Losne et

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'hospice Sainte-Anne de Dijon. — Fol. 252 et suiv. Cures et chapelles d'Achey, d'Agey, Sainte-Marie et Pont-de-Pany, d'Ahuy, Asnières, d'Aiserey, Potangey, d'Arceau, d'Arcelot, d'Arc-les-Gray, d'Autrey. d'Avosne et Barain, d'Avot. — Fol. 261 et suivants. De Barges et Saint-Philibert, de Barjon, Avot, Avelanges et Le Meix, de Baulme-la-Roche et Panges, de Beaumont et Leuilley, de Beire, Vesvrotte, La Chaume, de Belleneuve, de Beneuvre, de Bèze, de Bézouotte, de Binges, Étevaux, Mitreuil et Cirey, de Blaisy-Bas et Haut, de Bouhans et Nantilly, de Boussenois, de Brazey, de Brochon et Fixin, de Brognon, de Bure et Terrefondrée, de Bussy-la-Pesle et Saveranges. — Fol. 284 et suivants. De Cessey-sur-Tille, Izier, Remilly, Labergement-Foigney, Tellecey, et de Longchamp, de Champagne, de Champagny et Villotte, de Champlitte, de Chargey, de Chevannay, Champrenault, Chaudenay et Saint-Hélier, de Cheuge, de Chevigny-Saint-Sauveur, Sennecey, Corcelles-en-Monvaux et Mirande, de Couternon, de Courtesoult et Larrey, de Courtivron et Tarsul, de Cressey et Villey, de Curtil-Saint-Seine. — Fol. 299 et suivants. De Dampierre-sur-Vingeanne, de Dampierre-sur-Salon, de Deneuvre, de Drée et Verrey, d'Échalot, d'Échannay, d'Échirey, Ruffey et Bellefond, d'Essarois, d'Essertenne et Cessey, d'Étaules, Darois, de Fauverney, Magny, de Fixey, de Fénay, Saulon, de Fourg, Auvet, de Fontaine-les-Dijon, Pouilly et Saint-Martin, de Flacey, de Francheville, de Fleurey et Ancey, de Franois et Neuville, de Frénois, Moloy. — Fol. 320 et suivants. De Gemeaux et Pichanges, de Gevrey, de Gissey et Barbirey, de Grenant, de Hautet, d'Hauteville, Daix, de Jancigny, d'Is-sur-Tille, de Lamargelle, de Lantenay et Pasques, de Leffond, de Léry de Longvic, de Lux. — Fol. 337 et suivants. De Magny-Saint-Médard, de Mâlain, de Mantoche, de Marey-sur-Tille, de Marsannay, Couchey et Perrigny, de Marsannay-le-Bois, Épagny, de Maxilly, Heuilley, de Messigny, Vantoux, de Minot, de Mirebeau, de Mornay et Souilly, de Mont, de Montarlot, de Montchevreux, de Montmançon, Drambon, de Montmoyen, de Montoillot, de Montot, de Neuilly et Crimolois, de Noiron-sous-Bèze, de Noiron-les-Citeaux, de Norge et Savigny-le-Sec, d'Oisilly et Blagny, d'Orgeux et Varois. — Fol. 366. De Pellerey et Poncey, de Percey-le-Grand et Courchamp, de Pierrecourt. de Plombières et Velars, de Poiseul-la-Grange, de Poyans et Broye, de Prâlon, Corcelotte, de Prenois, de Quetigny, de Remilly-en-Montagne, de Renève, de Rigny, de Saint-Anthot, La Chaleur, Geligny et Vielmoulin, de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Échenon, de Saint-Jean-de-Pontailler, de Saint-Julien, Clénay, Bretigny, Norges-le-Pont et Ogny, de Saint-Léger, de Saint-Martin-du-Mont, de Saint-Mesmin, Fontette et Godan, de Saint-Sauveur, Saint-Seine-l'Abbaye, Saint-Seine-sur-Vingeanne, de Salives, de Savigny-sous-Mâlain, de Saulx-le-Duc, de Saint-Apollinaire, de Saint-Broing, Moitron, de Savoyeux, de Selongey, Orville et Foncegrive, de Sombernon, Mesmont, de Spoy, de Talant, de Talmay, de Tart-le-Haut et le-Bas, l'Abbaye, Marliens, de Tanay et Taniot, de Trochères, de Tilchâtel et Marcilly, de Trouhant, de Turcey, du Val-de-Suzon, de Sainte-Foy, de Varanges, Échigey, de Vars, Orières, Écuelles et de Véreux, des Véronnes, de Viévigne, de Villecomte et Diénay, de Vernot et Saussy, d'Urcy, et Arcey. — Fol. 404. Pouillé de l'abbaye de Saint-Bénigne. — Fol. 401. Pouillé de l'abbaye de Saint-Seine.

G. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

1748-1780. — DIJON. Évêché. Pouillé. — Pouillé général des bénéfices à la nomination du roi (vers 1720). — Correspondance, états et mémoires préparés pour un nouveau pouillé du diocèse (1715-1758). — Liste des bénéfices du diocèse de Dijon, avec le nom de leurs possesseurs, dressée en 1780.

G. 11 *bis*. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1679-1683. — DIJON. Évêché. Dossier d'un procès devant le conseil d'État entre Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque, duc de Langres, et les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, au sujet de l'obligation imposée au chapitre d'assister aux processions générales, aux prières publiques, aux Te Deum, conformément aux mandements de l'évêque; de recevoir l'évêque dans leur église pour y officier, confirmer, conférer les ordres avec la révérence due à la dignité épiscopale. Factums, mémoires, production de pièces, procédures.

G. 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1668-1731. — DIJON. Évêché. Débats avec les églises. Dossier d'un procès jugé au Parlement de Besançon, le 1er février 1720, entre Claude Bouhier, archidiacre du Dijonnais, et vicaire général du diocèse de Langres, et les doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Jean de Dijon, qui a déclaré abusif le mandement dudit Bouhier qui ordonnait une visite de l'église et le procès-verbal du 12 juillet 1718, par lequel il les qualifiait de chanoines mépartistes (1668-1721). — Délibération capitulaire du monastère de Saint-Bénigne par laquelle, considérant la conversion du chapitre de Saint-Étienne en chapitre cathédral, les religieux de Saint-Bénigne déclarent que désormais, dans les cérémonies publiques, ils marcheront à la gauche dudit chapitre (1732).

G. 13. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1732-1737. — DIJON. Évêché. Débats avec les églises. Dossier du procès jugé au parlement de Besançon le 15 février

1737 entre Jean Bouhier, évêque de Dijon, les fabriciens et mépartistes de l'église N.-D., au sujet du droit de nommer au mépart, des termes dans lesquels doivent être conçues les institutions données par l'évêque en qualité d'abbé de Saint-Étienne de Dijon sur les nominations faites au mépart par les fabriciens, l'homologation de statuts et le droit d'en faire.

G. 14. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1735-1762. — DIJON. Évêché. Débats avec les églises. Mémoire servant à établir la juridiction de l'abbé de Saint-Bénigne sur le chapitre de la Sainte-Chapelle (1732). — Dossier d'une instance au conseil du Roi entre l'évêque et le chapitre de la Sainte-Chapelle au sujet des confessions, des processions, Te Deum et autres prières publiques (1735-1741). — Traité entre l'évêque, le chapitre cathédral et la fabrique de Saint-Médard pour l'entretien des ornements de cette église et l'établissement d'une fabrique capitulaire (1757). — Mémoire sur ce sujet. — Rapport de l'évêque de Dijon au ministre de Saint-Florentin pour se plaindre de ce que les religieux de Saint-Bénigne, convoqués par lui aux obsèques du marquis d'Anlezy, commandant militaire de la Province, ont refusé d'y assister sous prétexte d'une dispute de préséance avec l'église cathédrale. — Référé de ce qui s'est passé aux obsèques du marquis d'Anlezy, mort à Dijon le 12 janvier 1763, enterré le 15 en l'église Saint-Michel. — Dépêche du ministre Saint-Florentin à l'évêque en lui envoyant copie de la lettre de blâme qu'il adresse de la part du Roi aux Bénédictins (1763).

G. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 72 pièces, papier.

1625-1768. — DIJON. Évêché. Portions congrues. — ÉGLISE SAINT-PHILIBERT DE DIJON. Dossier de l'abandon fait par l'abbé de Saint-Étienne, au curé de Saint-Philibert, de la dîme de Creusot sur Dijon pour sa part de la portion congrue qu'il lui devait, tant pour lui que pour le chapitre de Saint-Étienne (1663-1712). — SAINT-MÉDARD DE DIJON. Sentence des requêtes du Palais et arrêt du Parlement qui condamnent l'évêque de Dijon à payer au curé vicaire de Saint-Médard une portion congrue de 300 livres (1768). — CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR. Amodiations du dîme par les curés Derossillon, Le Foullet (1670-1681). — Démissions de cette cure données par J. Callon et Louis Foulet à l'abbé de Saint-Étienne (1680-1686). — Transaction pour la portion congrue entre l'abbé Fyot et J.-A. Bresson (1689). — COUCHEY. Débats entre l'évêque de Dijon et le curé prieur de Marsannay-la-Côte au sujet de la portion congrue de l'église de Couchey, terminés par une transaction, en vertu de laquelle le prieur curé abandonne à l'évêque de Dijon les deux cinquièmes de la dîme de vin sur Couchey (1763). — NEUILLY ET CRIMOLOIS. Ordonnance d'André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, qui accorde les dîmes novales à Pierre Cuchelet, prieur curé de Neuilly (1625). — Traité par lequel Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, accorde une pension congrue de 300 livres à Blaise Prestre, prieur curé de Neuilly, en échange du domaine de la cure (1626). — Sommation faite à l'abbé de Saint-Étienne de se trouver avec tous les curés de sa dépendance, au synode que l'évêque de Langres tiendra en l'église Saint-Jean de Dijon le 18 septembre 1673. — Quittances de termes de portions congrues données par P. Derepas, curé de Neuilly (1681-1686). — Signification faite par l'abbé de Saint-Étienne au curé de Neuilly et aux garçons de fête, de la défense de percevoir les dîmes des menues graines qu'ils prétendaient s'attribuer (1690). — LAYER, SAULON. Sentence des requêtes du Palais et arrêt du Parlement qui condamnent les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne à payer au curé de Saulon une somme annuelle de 100 francs pour la desserte de la chapelle de Layer (1765-1766).

G. 16. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1687-1767-1770. — DIJON. Évêché. Portions congrues. — Arrêt du conseil du 9 juillet 1770 qui déboute Mathias Poncet de la Rivière, abbé de Saint-Bénigne, le prieur et les religieux du couvent de leur demande en cassation de l'arrêt du Parlement du 23 août 1769, qui les a condamnés au paiement de la portion congrue du curé de Saint-Jean. Mémoires manuscrits et imprimés, pièces de procédures.

G. 17. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1536-1772. — DIJON. Évêché. Portions congrues. Églises de Saint-Julien, Bretigny, Clénay, Norges-le-Pont et Oigny. — Sentences, arrêts du Parlement, transactions au sujet de la portion congrue réclamée par le curé de Saint-Julien à l'évêque et au chapitre de Saint-Étienne de Dijon, états des revenus de la cure le tout terminé par un arrêt du Parlement du 7 août 1772 qui condamne l'évêque à relâcher au curé les droits et biens dépendants de sa cure et à payer le supplément de la portion congrue de ses vicaires et desserte de Bretigny.

G. 18. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1570-1634-1768. — DIJON. Évêché. Portions congrues. Églises d'Asnières et de Saint-Julien. — Dossier relatif à une demande en nouveau partage des biens dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne sur laquelle est intervenu un arrêt du Parlement du 18 avril 1768, qui déboute l'évêque de Dijon de cette demande et le condamne au paiement de la desserte de l'église d'Asnières, de la portion congrue du curé de Saint-Julien, de son vicaire, de la pension de 500 livres due au chapitre de Saint-Étienne par le concordat du 19 octobre 1608, et de celle de 150 livres portée dans la transaction du 15 mars 1698, affectée sur les moulins de Saint-Étienne. — Arrêt du Parlement qui condamne les habitants d'Ahuy et Asnières à payer chaque année à leur curé un quartaut moitié blé et avoine, et moitié pour les veufs ou veuves (1570).

G. 19. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 219 pièces, papier.

1262-1788. — DIJON. Évêché. Administration du diocèse. Visites des cures. — Mandement de Jean Bouhier, 1er évêque de Dijon, pour renouveler les approbations pour la prédication et la confession dans tout son diocèse (1731, imprimé). — Autre de Claude Bouhier, 2e évêque de Dijon, touchant les exercices du Jubilé (1751, imprimé). — Autre du même, pour indiquer la continuation de sa visite dans les paroisses du diocèse (1751, imprimé). — Lettres de l'évêque de Losy, suffragant de l'archevêque de Besançon, à l'abbé Bodier, vicaire-général de Dijon, sur les ordinations (1774, 1776). — Lettres et mémoires relatifs aux visites pastorales de l'évêque (1782). — Mémoire de l'évêque de Dijon à l'intendant de Bourgogne, pour demander que toutes les requêtes des curés et des communautés pour des constructions ou réparations d'édifices lui soient communiquées avant toute décision (1788). — ACHEY. — Déclaration des biens de la fabrique (1736). — Démission donnée par le curé Bonneviot (1761). — Procuration donnée par les habitants pour faire à l'évêque des plaintes sur la conduite du curé Picon qui refuse de les confesser et de faire le catéchisme aux enfants (1770). — Rapport sur le mauvais état de la toiture de l'église (1781). — AGEY. Mémoire des services fondés en l'église par Mlle Forestier (1709). — ARC-LES-GRAY. Inventaire des titres et papiers de la fabrique (1733). — Dénonciation au promoteur contre un nommé Gaspard Antoine, accusé de bigamie et d'adultère (S. D.). — AUTREY. Transaction entre l'abbé de Saint-Étienne et Othenin, prieur d'Autrey, au sujet du droit de patronage (1607). — Inventaire des biens laissés par Barbe Choinot, femme Chapuis, à la fabrique (1681). — Dénonciation faite par le procureur d'office de la baronnie contre la conduite scandaleuse de Bernard Favier, curé prieur (1690). — Prise de possession de l'église, par Louis Simon, prêtre, ancien curé de Bressey (1722). — Demande, par les habitants de Verfontaine, de la réparation de leur chapelle, ruinée par le curé Favier (1731). — Compte du revenu des fondations qui ne doivent point entrer dans le casuel rendu par le curé Devault (1732). — Compte des recettes et dépenses de la fabrique, rendu par J.-B. Devault, fabricien. Recette : 294 livres, dépenses : 210 livres (1737). — Ordonnance rendue par Claude Bouhier, évêque de Dijon, portant révocation du prieur curé Favier, de toutes fonctions sacerdotales (1743). — Plaintes de Jarrot, desservant d'Autrey, sur les tracasseries du prieur (1745). — Autre sur les exactions commises par le prieur curé Favier et Narthey, son vicaire. Requête des habitants de Verfontaine, paroisse d'Autrey, à l'évêque de Dijon, contre le prieur qui les laisse sans secours spirituels (1755). — Procuration donnée par les habitants et le curé d'Autrey, pour poursuivre les procès qu'ils ont contre Favier de Fontainelay, prieur d'Autrey (1766). — AUVET. Ordonnance de l'évêque d'Apchon qui, sur les plaintes formées par les habitants, interdit les inhumations dans l'église et les chapelles (1758). — Catalogue des fondations faites dans l'église. Suppression de la fondation Parisot et son remplacement par une bénédiction hebdomadaire du Saint-Sacrement (1767). — Demande de la translation de la fête patronale de Saint-Maurice au 23 septembre. — AVOT. Attestation donnée par les habitants d'Avot et d'Avelanges des bons services qu'ils ont reçus de la part de Douhin, leur vicaire (1764). — Plainte des mêmes habitants contre les déportements de ce curé, et lettre confidentielle du curé de Marey sur ce même sujet (1773). — BARGES. Plaintes de Moreau, curé de Barges, à l'évêque, au sujet des insultes auxquelles il est en butte de la part de Cheniron, vicaire de Saulon (S. D. 1750 ?). — BEAUMONT-SUR-VINGEANNE. Plaintes faites par les habitants à l'évêque de Dijon, sur le refus du prieur curé de célébrer les offices paroissiaux dans la nouvelle église, au lieu de l'ancienne, dite de Saint-Martin, située dans la Comté (1719-1725). — Procès-verbal de reconnaissance de l'église de Leuilley (1765). — BEIRE-LE-CHATEL. Procès-verbal de la visite épiscopale de la paroisse, par Jean Bouhier (1734) — Procuration *ad resignandum* donnée par J. Marigny, curé de Beire, à A. Semetier, curé de Saint-Jean de Pontailler, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Éloi dudit Beire (1770). — BELLENEUVE. Requête des habitants à M. l'évêque de Dijon, à l'effet d'obtenir la translation de la fête patronale de Saint-Étienne, au jour de son invention, le 3 août 1741. — Lettres de M. Seguin de la Motte, et plan relatif à l'assainissement de l'église et à la clôture du cimetière (1774). — BENEUVRE. État des fondations de l'église paroissiale de Notre-Dame (1750). — BÈZE. Lettres de Charles Le Monnier, vicaire-général de Langres, qui nomme F. Perrin curé de Saint-Remi de Bèze (1717). — Correspondance des religieux de Bèze, au sujet du remplacement de l'abbé Chauvot, curé, décédé (1766). — Procès-verbal de visite de l'état de l'église de Bèze (1764). — Requête des habitants à l'évêque de Dijon, à l'effet d'obtenir l'érection d'une confrérie du Saint-Sacrement (sans date, 1750?). — BEZOUOTTE. Procès-verbal de visite de l'église paroissiale (1717). — BINGES. Acte de fondation de la chapelle N.-D. Saint-Claude et Saint-André, dans l'église paroissiale, par André et Claudine Royer (1664). — Requête du curé à l'évêque au sujet de cette fondation. — BLAGNY-SUR-VINGEANNE. Lettres concernant un débat entre Bouchery, curé d'Oisilly, et Badoz, vicaire à Blagny, au sujet de la portion congrue (1766). — Mémoires relatifs à une distribution de pain, appelée la Donne Buvée, le jour de la Purification de la Vierge (1763). — BOUHANS. Inventaire des titres et papiers de la fabrique Saint-Pierre (1736). — Lettre de Chapuis, doyen de Rigny, concernant l'enquête faite par Claude Jouvelet, maître d'école à Bouhans (1755). — BOURBERAIN. Procès-verbal de visite de l'état de l'église, dressé par le curé de Bèze (1756). — Marché passé par les habitants avec le sieur Lancey, recteur d'école, pour remplacer le sieur Brulez. — Protestations du vicaire et d'une partie des habitants, contre ce marché (1763). — BOUSSENOIS. Déclaration de Claude Bouhier, évêque de Dijon, touchant la fondation faite par Anne Seuret, femme de M. Lebas, bourgeois de Paris, en faveur des habitants, du curé, des marguilliers et du maître d'école (1746-1752). — Lettre du curé de Boussenois, pour établir que la rente du Mont n'est pas de sa paroisse (1769). — BRESSEY-SUR-TILLE. Sommation faite par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, à F. Simon, se disant curé de Bressey, de recevoir une somme de 675 livres 15 sols sur ce qui peut lui être dû de sa portion congrue (1693). — Deux lettres relatives au curé de Champesme qui reconnaît à l'évêque de Dijon le droit de présentation à cette cure qui dépend du diocèse de Chalon (1777). — BRETIGNY-LES-NORGES. Copie des ordonnances de Mgr l'évêque pour la translation de la succursale d'Ogny, Norges-le-Pont et Bretigny, dans la chapelle de Bretigny (1769-1770). — BROCHON. Lettre au vicaire-général de la Fare sur les dispenses de mariage d'une fille de Brochon avec un chirurgien (1780). — BROGNON. Dossier relatif à des plaintes réciproques de Pierre-Antoine Tournier, curé, et de Claude Daurelle, recteur d'école ; mémoires et enquête qui donne tort au curé dont la conduite est signalée comme scandaleuse (1738-1740). — BUSSEROTTE et MONTENAILLE. Lettre de Verdin, chanoine de Grancey, sur le projet d'y établir un vicariat (1777). — BUSSIÈRES-FRAIGNOT. Permission donnée par l'évêque de Langres au sieur Leclerc, curé de Fraignot, de biner à Bussières (1703). — CHAIGNAY. Mémoire du curé contre le fermier du domaine de l'abbaye de Saint-Bénigne, qui entrave la perception de ses dîmes novales (1750 ?). — CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE. Protestation des habitants contre la révocation de Jacques Veillet, recteur d'école (1753). — CHAMPAGNY. Ordonnance de Mgr d'Apchon, évêque de Dijon, qui ordonne la visite de l'église (1768). — CHAMPLITTE. Prieuré-cure. — Copie de l'acte par lequel Jean, chevalier de Champlitte dit Calia, quitte Étienne, prieur de Champlitte, des deniers de cens qu'il lui réclamait (1262). — Institution de Pierre de Massey, religieux de Bèze, comme prieur curé, par P. Cléreau, prieur de Coublanc, vicaire-général de Charles d'Escars, évêque de Langres, et abbé de Bèze (1547). — Acte de prise de possession du prieuré-cure de Saint-Christophe, par Fr. Hyacinthe Dorot, abbé de Gouille, nommé par brevet du roi à ce bénéfice (1619, 26 février). — Institution de Pierre de la Baume, religieux de l'abbaye de Bèze, comme prieur de Champlitte, par Nicolas de Pallasse, prieur de Coublanc, vicaire-général de Charles de Ferrières de Sauvebeuf, abbé de Bèze (1619, 27 novembre). — Démissions de ce bénéfice données par P. de la Baume (1624-1625). — Requête adressée par Charles de Ferrières de Sauvebeuf, abbé de Bèze, et Charles de Penerot des Brosses, infirmier de ladite abbaye, et pourvu du prieuré de Champlitte, contre la nomination de MM. d'Andelot et de Grammont à ce bénéfice, par l'archiduc comte de Bourgogne, au mépris de leurs droits (1632). — Brevet du roi Louis XIV qui confère le prieuré de Champlitte à François de Grammont, clerc du diocèse de Besançon, en remplacement d'Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, résignataire (1680). — Augustins. Autorisation donnée par l'évêque de Vogué, au prieur des Augustins, de transférer l'autel de la confrérie de Saint-Sébastien (1779). — Couvent des Annonciades. Permissions accordées aux religieuses touchant les élections, l'ouverture des grilles, les confessions, les prédications, etc. (1749). — Lettre de la supérieure Xavière de Lande à l'évêque de Dijon, touchant la réparation du retable de l'autel (1754). — Requête des religieuses au même pour obtenir la translation de la fête de la protection de la Vierge, au 16 juin, pour la célébrer le jour même que Marie-Victoire Fornari, leur fondatrice, a éprouvé la protection de l'auguste mère de Dieu (1766). — Trois lettres relatives au changement du chanoine Thierry, supérieur du monastère (1776). — Lettre de la supérieure Marie-Colombe au grand vicaire, concernant les inhumations des religieuses (1780). — Minute sans date du règlement imposé aux Annonciades, après la visite du monastère faite par l'évêque de Dijon. — Mémoires sans date contenant l'historique de ce couvent. — Capucins de Champlitte. Quatre pièces du procès criminel intenté, pour viol selon l'enquête, pour attentat à la pudeur suivant la sentence, au père Claude de Saint-Claude, sur la personne de Jeanne-Geneviève, âgée de 14 ans (1753). — Hôpital. Copie des lettres patentes du roi Louis XV, qui confirment l'établissement de l'hôpital et règlent son administration (1727). — Traité entre les administrateurs de l'hôpital et les confrères de la confrérie de la Croix, établie dans la chapelle de l'hôpital, au sujet d'une construction destinée à agrandir cette chapelle (1731). — Mandement de Claude Bouhier, évêque de Dijon, portant règlement pour l'administration de l'hôpital et l'institution de religieuses hospitalières (1750, 14 décembre). — Délibérations des administrateurs touchant le père spirituel et le régime des sœurs (1767). — Lettre de M. Eobillier, vicaire-général, à l'abbé Thierry, père spirituel des hospitalières, sur ses attributions (1768). — Approbation par l'évêque de la délibération des administrateurs de l'hôpital, touchant la donation faite par Jeanne-Claude Gourdan, veuve d'Ignace Arvisenet, sieur de Belleville (1752). — Signification faite au sieur Thierry, chanoine, père spirituel des hospitalières, d'une délibération de l'administration de l'hôpital, au sujet des sorties trop fréquentes de deux hospitalières. — Plaintes de M. de Toulongeon contre le sieur Thierry qu'il traite d'usurier (1767-1768). — Lettre de Thierry à l'évêque sur le même sujet (1768). — Procès-verbal de la visite de l'hôpital, dressé par Thierry (1768). — Lettres du père Sulpice, capucin, directeur des hospitalières, adressées à M. Bodier, vicaire-général, au sujet de la mésintelligence qui règne entre ces sœurs (1778). — Demande de la sœur Vernullet, supérieure de l'hôpital, de M. Genry aîné, comme père supérieur (1780).

G. 20. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 156 pièces, papier.

1553-1780. — DIJON. Évêché. Administration du diocèse, etc. CHAMPLITTE, Cure. — Lettres de Jean d'Amoncourt, évêque de Poitiers, vicaire général du cardinal de Givry, évêque de Langres, qui institue J. Grustel curé de l'église de Saint-Christophe de Champlitte (1553). — Bail des revenus de la vicairie perpétuelle de Champlitte passé par A. Mongenet, vicaire perpétuel (1553). — Transaction entre Charles d'Escars, abbé de Bèze, A. Mongenet, curé de Champlitte et les prévôt et chanoines de Champlitte, par laquelle, en se réservant la collation de la cure, l'évêque abandonne au chapitre la nomination des vicaires (1556). — Arrêt du parlement de Besançon, qui déclare le droit de patronage de la chapelle de Sainte-Barbe en l'église de Champlitte alternatif entre les sieurs Oudeau et Gerbaulet (1693). — Règlement donné par M. de Clermont, évêque de Langres, pour les services religieux de l'église de Champlitte entre le curé et le chapitre (1701). — Copie des lettres patentes du roi Louis XV, qui autorisent le chapitre de Champlitte à faire desservir par l'un des chanoines la cure unie au chapitre et ce nonobstant la déclaration de 1686 (1719). — Inventaire des titres et papiers de la fabrique (1736). — Dossier d'une instance au bailliage de Gray entre Barberot, prévôt du chapitre, et les chanoines, au sujet de la juridiction que le premier prétendait sur l'église, laquelle appartenait de droit à l'évêque de Dijon, partie intervenante au procès (1738, 1739, 1743). — Demande formée par la confrérie de Saint-Yves de transférer son autel dans la chapelle de Sainte-Barbe (1742). — Autre, toujours à l'évêque, de faire visiter la chapelle de Saint-Nicolas qui tombe en ruines (S. D.). — Ordonnances de l'évêque, rapports d'experts relatifs à l'échange de l'ancien cimetière (1743-1745). — Dossier relatif à des dissentiments survenus entre divers membres du chapitre, à des accusations portées contre l'official Thierry, les chanoines Grand, Gourdan et Guichard, terminés par l'enlèvement, sur l'ordre du Roi, du chanoine Oudeau, principal instigateur de ces troubles (1751-1753). — Protestations des habitants de Champlitte et Margilley, contre le remplacement du vicaire Guibel par le sieur Foulon (1754). — Ordonnance de M. d'Apchon, évêque de Dijon, touchant la visite canonique du chapitre. — Mémoire pour la cure de Champlitte (1756). — Requête adressée au Parlement de Besançon par les habitants de Champlitte, pour se plaindre des empêchements apportés à l'exécution de son arrêt touchant la nomination aux prébendes vacantes par le suffrage de quatre procureurs, nommés par les habitants et du chapitre. Mémoires à ce sujet (1756). — Procès-verbal de visite de l'état de l'église de Champlitte, par le curé d'Achey (1758). — Mémoires sur la mauvaise conduite du chanoine Oudeau et sur l'incarcération au Bon Pasteur de la demoiselle Gourdan, sa complice (1758-1760). — Institution par M. d'Apchon, évêque de Dijon, de Nicolas Thierry, son official, comme chapelain de la chapelle de Sainte-Barbe fondée en l'église de Champlitte (1759). — Plainte adressée à l'évêque par Guy de Champlitte et Marie Perrot sur les empêchements apportés à leur mariage par les chanoines Lacquand et Henri : mémoire responsif (1768). — Pièces relatives au changement du cimetière (1767, 1775, 1780). — Requête d'A. Morel, marchand à Champlitte, adressée à l'évêque de Dijon à l'effet de solliciter une lettre de cachet contre Antoine, son frère, prêtre, lequel, après s'être fait renvoyer de la cure de Flavigny-le-Sec, s'adonne à la débauche et cause à sa famille de vives inquiétudes (1776). — Dossier de l'opposition faite à l'élection du chanoine Guyot (1776-1779). — Procès-verbal de visite de l'église de Champlitte, par J. Voltaire, architecte à Langres (1779). — Autre par l'architecte Amoudru, à Gray (1780), — et demande de son interdiction (1780). — Correspondance au sujet du mariage d'un sieur Millerand, pour lequel il a été commis des irrégularités (1780).

G. 21. (Liasse.) — 137 pièces, papier; 2 plans.

1711-1783. — DIJON. Évêché. Administration, cures. CHARGEY-LES-GRAY. — Plaintes formées à l'évêque de Dijon, contre le bâtonnier de la confrérie de l'Immaculée Conception, qui refuse de rendre ses comptes (1764). — Autre de Antoine Mongin, chapelain à moutier, de ce que le curé de Chargey refuse d'acquitter les services de la fondation de Gabrielle Mongin dans son église. — Institution de chapelain de la chapelle de Saint-Vallier dans l'église de Chargey, donnée par l'évêque de Vogué à Joseph Moinier du diocèse de Viviers (1783). — CHEUGE. Procès-verbaux dressés par Bonneviot, curé de Champagne, doyen de Mirebeau, délégué de l'évêque, de la reddition des comptes du sieur Carteret, fabricien, et de la reconnaissance de l'état de l'église (1775). — CIREY, BINGES. Lettre de Courtot, curé de Binges, à Fichet, son vicaire de Cirey et Tellecey, pour l'inviter à demander son changement, et minute de la réponse de celui-ci (1756). — CLÉNAY. Pouvoirs donnés par l'évêque à Mestanier, vicaire de Clénay et Oigny (1744). — Exercices de piété pour les enfants de Saint-Julien qui ont fait leur première communion (S. D. 1760 ?) — CORTESOUL. Dossier du procès entre le curé et les habitants de Cortesoul, et les habitants de Larrey, qui ayant une église demandaient à la faire desservir par un vicaire, ou l'ériger en succursale (1768). — COURCHAMP. Ordonnance de Claude Bouhier, évêque de Dijon, qui érige l'église de Courchamp en vicariat dépendant de la cure de Percey (1749). — Requête adressée à l'évêque par les habitants pour le rétablissement du vicariat (1782). — COURTIVRON. Plaintes de M. de Courtivron, de J. Rollet, recteur d'école, et du propre père de Duvernois, curé de Courtivron, sur la mauvaise conduite de ce curé (1778). — Observations sur les revenus de la fabrique et état des bénédictions du Saint-Sacrement qu'on donne chaque année dans l'église (1745). — CRECEY-SUR-TILLE. Requête de F. Thibaut à l'évêque de Dijon, pour demander l'autorisation d'exercer l'office de maître d'école audit Crecey ; apostille de la marquise de la Fare (1765). — Marché passé avec les habitants (1765). — DAMPIERRE-SUR-SALON. Inventaire des titres et papier de la fabrique (1736). — Autorisation donnée par l'évêque de Dijon à J.-Ch. Brizard, curé, de donner les bénédictions énoncées dans sa requête, à condition de les réunir dans six mois à une confrérie du Saint-Sacrement qui sera établie (1756). — Lettres du curé Joyandet, sur ces bénédictions, des dispenses, le cimetière, les fondations et la reconstruction de l'église (1780). — DENÈVRE. Trois pièces relatives à une demande des habitants de Delaine dépendant de cette paroisse, d'avoir un recteur d'école indépendant de la paroisse (1765-1774). — DIJON. Paroisse Saint-Médard. Règlement donné par Ét. Arviset, trésorier de l'abbaye de Saint-Étienne pour la desserte de l'église Saint-Médard. — Abbaye des bénédictines de Saint-Julien de Rougemont. Liste des noms de famille et de religion des religieuses de l'abbaye, avec des indications de celles qui sont favorables à l'abbesse et de celles considérées comme ses confidentes et ses compagnes dans ses voyages à Sevignon, à Essertenne, et les témoins de ses entretiens, de ses chansons, de ses mauvaises lectures, etc. (s. d. XVIIIe siècle). — Abbaye des Bernardines. Lettre de la sœur Catherine de Saint-Paul, religieuse, au vicaire général Bodier pour le remercier de la grâce qu'il lui a fait obtenir de l'abbesse et de la prieure (1778). — Carmélites. Pouvoirs donnés par l'évêque au père Martial, aumônier des Carmélites (1776). — Sœurs Sainte-Marthe. Réclamation de Barbe Rochet contre le prononcé de ses vœux « fait de bouche et non de cœur » (1775). — Frères des écoles chrétiennes. Cession de l'ermitage de Saint-Martin, faite par J. Bouhier, premier évêque de Dijon, aux frères de la Doctrine chrétienne de Dijon (1738). — Commanderie du Saint-Esprit. Procès-verbal dressé par Anne-Louis de la Fare, doyen de la Sainte-Chapelle, et vicaire général du diocèse, de l'état de ruine de l'église du Saint-Esprit (1780). — DRAMBON. Trois pièces relatives à une demande des habitants de Drambon et de Marandeuil, de se réunir pour former un vicariat de la paroisse de Montmançon (1774). — ESSAROIS. Requête adressée à l'évêque de Dijon par Cl.-Fr. Legoux, chapelain, à l'effet de réduire, du consentement de la marquise de Chastenay-Lanty, les fondations de sa chapellenie (1764). — ESSERTENNE. Plainte adressée à l'évêque par les habitants sur la mauvaise administration du curé Tournier. — Ordonnance de l'évêque pour la visite, par le curé d'Arc, de l'église d'Essertenne et la constatation des ouvrages défectueux qui y ont été accomplis (1765). — ÉTEVAUX. Ordonnance de Claude Bouhier, évêque de Dijon, qui érige l'église Sainte-Madeleine d'Étevaux en succursale de la paroisse de Binges (1749). — FRÉNOIS-MOLOY. Lettre du curé Perille touchant la célébration de la fête de Saint-Seine (1749). — Quatre pièces relatives à une demande de concession d'une place au cimetière par M. Gouget de Labergement (1778). — GEMEAUX. Quatre pièces relatives à des plaintes formées par les habitants contre leur curé, à raison de son caractère despotique (1754). — GRAY. Pouvoirs donnés par Cl. Bouhier et M. A. d'Apchon, évêques de Dijon, à A. Regnard, cordelier, et Jean-Baptiste Brusset, vicaire à Gray (1744-1774). — IS-SUR-TILLE. Trois lettres relatives aux allocations faites par la mairie d'Is-sur-Tille, pour les prédications des Capucins (1738). — Procès-verbaux de la visite pastorale de l'église par l'évêque Bouhier et par le vicaire général Bretagne (1734, 1739). — Sommation faite par le curé Chauchot à la sœur Catherine Bidard, de l'Institution de Toul, maîtresse d'école par la fondation de M. Blaise Audiffred, dernier curé, de conduire tous les jours ses enfants à la messe ; — de ne point recevoir de petits garçons dans sa classe ; — de ne point se parer de rubans ; — d'accompagner ses écolières au catéchisme ; — de cesser de faire danser ses enfants, etc. (1769). — Délibération des officiers municipaux à eux joints les notables de la ville et en tête Jacques-André de Bretagne, seigneur et gouverneur de la ville, par laquelle l'évêque et l'intendant sont suppliés d'autoriser un vicaire à remplir les fonctions de grammairien moyennant 200 fr. comme vicaire, 100 fr. comme grammairien et un logement. Approbation de l'intendant (1775). — Ordonnance de l'évêque de Dijon rendue en marge de la requête des officiers municipaux, par laquelle il autorise la translation de l'ancien cimetière hors de l'enceinte de la ville (1776). — Mémoires et lettres du curé Chauchot et du maire Perrenet au sujet de la construction de l'hôtel de ville, sur l'emplacement de l'ancien cimetière et sur l'opposition du curé à la violation des sépultures (1778). — Hôpital d'Is-sur-Tille. Copie de l'acte de fondation de l'Hôpital Saint-François, par Jacquette-Marie Nicolas, veuve de François Mairetet, notaire royal audit lieu, sous le bon vouloir de l'évêque de Langres, de Mme Baillet, dame d'Is-sur-Tille, de Ch. Buisson, curé, des maire, échevins et habitants (1711, 11 avril). — Statuts et règlements arrêtés par les patrons et directeurs (1721 1er avril). — Mémoires dans un débat entre le curé et le chapelain de l'hôpital, au sujet de l'inhumation des morts de l'hôpital (1751). — Présentation et nomination des sœurs (1771-1773).

G. 22. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 162 pièces, papier.

1603-1781. — DIJON. Évêché. Administration. Cures. LA MARGELLE. Copie du mandement de M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, qui ordonne que le jour de fête de Saint-Seine sera chômé et accorde 40 jours d'indulgences à ceux qui ce jour communieront dans l'église abbatiale de Saint-Seine (1670). — Lettres d'institution de recteur d'école à Chalmessin et à La Margelle données par l'évêque de Langres à F. Thibaut (1758-1760). — Convention entre ce dernier et le curé de la Margelle pour l'exécution du contrat passé avec les habitants (1760). — LEFFOND. Mémoires et pièces du procès entre Gerbaulet, curé, et les habitants, au sujet des droits curiaux (1780). — LÉRY. Requête d'Adrien Carelle, curé de Léry, pour demander la révision d'un jugement qui condamne ses paroissiens pour avoir chômé la fête de Saint-Seine, cette fête ayant été autorisée par l'évêque (1746). — LEUILLEY. Procuration donnée par les habitants à J. Chanteau, écuyer, seigneur d'Attricourt, à l'effet de poursuivre près de l'évêque le rétablissement du vicaire qui desservait l'église de Saint-Martin et qui a été transféré à Beaumont (1750). — LUX. Délibération d'une partie des habitants qui invitent L. Hairon, recteur d'école, dont l'insuffisance est reconnue, à quitter la paroisse. Requête d'une autre partie des habitants, au curé, pour demander au contraire son maintien (1740). — Dossier du procès criminel intenté à Louis Maîtrejean, curé, pour mauvaise conduite (1754). — Compte du receveur de la fabrique pour 1750 et 1751. — Traité entre le curé Maîtrejean et l'abbé Boulet pour la desserte de la cure (1759). — MAGNY-SAINT-MÉDARD. — Ordonnance de l'évêque de Dijon, rendue en marge de la requête des curé, fabriciens et habitants qui les autorise à bâtir une maison sur le cimetière et à instituer une confrérie du Saint-Sacrement (1753). — MANTOCHE. Inventaire du domaine et du mobilier de la fabrique (1736). — MARCILLY-SUR-TILLE. — Transaction par laquelle, moyennant une redevance annuelle de quatre émines, moitié blé et avoine, le curé de Tilchatel s'engage à célébrer aux habitants de Marcilly les offices des dimanches et fêtes et à leur administrer les sacrements (1603). — Acquêt d'une pièce de terre à Marcilly par Antoine Meillet, seigneur (1686). — Ordonnance de l'Intendant de Champagne, rendue ensuite de la requête du grand vicaire de l'évêque de Langres, qui, dans le but d'affermir les nouveaux convertis de Marcilly dans la foi catholique, les impose à la somme de 40 livres pour supplément à un vicaire, et de 20 livres pour le maître d'école (1724). — Renouvellement du marché passé par les habitants avec Oreillard, recteur d'école, moyennant 60 livres de gages et 10 livres d'eau bénite (1738). — Dossier relatif à la construction d'une maison presbytérale à Marcilly (1745). Plans. — Formule d'abjuration de quatre habitants du nom de Fernet (1752). — MAREY-SUR-TILLE. Plaintes du curé à l'évêque sur la mauvaise administration de sa fabrique (1762). — Pièces relatives à une demande de réduction des fondations de l'église. — Requête de Mathias Lamiralle, curé de Marey, à l'évêque, pour l'informer d'un projet de fondation pour l'exposition du Saint-Sacrement pendant les jours gras (1775). — MARSANNAY-LA-COTE. Procès-verbal de la visite pastorale de l'évêque Cl. Bouhier, le 6 septembre 1751. — MAXILLY. Mémoire touchant la nomination de Robert, vicaire de Maxilly, à la cure de Preigny (s. d.). — MESSIGNY. État des rentes dépendant de la cure (s. d.) — MIREBEAU. Traité entre Ét. Petit, prieur curé de Mirebeau, et les habitants, par lequel le premier s'engage à se procurer un vicaire pour l'aider dans son ministère et ceux-ci à lui payer 60 livres de gages (1694). — Déclaration du domaine de la cure (1729). — Rapport sur la situation de la chapelle de Saint-Michel (1738). — Ordonnance de l'évêque qui prescrit la visite de la chapelle des Vignes, signalée comme ruineuse (1738). — Mémoire sur les difficultés des habitants de Mirebeau avec leur curé. — Correspondance relative à un projet d'établissement d'un bureau de charité auquel M. de Bauffremont allouait une rente de 100 livres (1753). — Sentence du bailliage de Dijon, qui, sur la requête des habitants, condamne le curé à se pourvoir d'un vicaire (1770). — Dossier relatif à une demande appuyée par le curé, d'une femme Durand qui demandait à ouvrir une école de petites filles (1769). — Lettre de M. Dumay, notaire à Mirebeau, en faveur de M. Chambrette pour le vicariat de Mirebeau (1778). — Procès-verbal dressé par Bonneviot, curé de Champagne, délégué par l'évêque, de la visite et reconnaissance des bancs de l'église de Mirebeau, et de leur restauration (1779). — MITREUL. Autorisation donnée à Gaspard Rollet, curé, par l'évêque de Langres, d'établir une confrérie du Saint-Sacrement dans son église (1714). — MOITRON. Demande formée par le prieur de Saint-Broing et Moitron, à l'évêque de Dijon, d'envoyer un vicaire à Moitron, auquel il s'engage de fournir une pension annuelle de 200 livres (s. d.) — MONT-LES-FRANOIS. — Convention passée par les échevins avec Ch.-A. Vautheny, recteur d'école, moyennant 144 livres en dehors de ses droits scolaires (1763). Demande de permission de percevoir 50 livres sur les revenus de la fabrique, pour payer les réparations de la maison curiale (1775-1781). — MONTARLOT. Inventaire des titres de la fabrique (1702). — MONTOT. Visite des églises du doyenné de Champlitte par le curé de Montot (1781). — MORNAY et POUILLY-SUR-VINGEANNE. Requête de France, curé de Mornay, à l'Intendant de Champagne, pour l'approbation d'un traité conclu avec les habitants de Pouilly pour des services religieux, moyennant 80 livres par an (1719). — Ordonnance de Cl. Bouhier, évêque de Dijon, qui nomme le même Fr. France, promoteur du diocèse pour la partie située en Champagne (1736). — Mémoire présenté à l'évêque touchant le binage de Pouilly (1763). — NANTILLY. Procès-verbal de la visite pastorale de l'église par J. Bouhier (1742). — Inventaire des biens et meubles de la fabrique (1745). — Demande faite par les habitants à l'évêque de Dijon, de faire bénir la nouvelle église qui est terminée (1762). — Délibération de la communauté portant règlement pour les bancs de la nouvelle église (1765). — Sentence du bailliage de Gray qui maintient le curé de Bouhans dans tous ses droits sur le vicariat de Nantilly (1769). — NORGES. Mémoire judiciaire de P. Contausset, marchand à Savigny-le-Sec, contre Jobard, curé de Norges, au sujet de fondations que ce dernier refusait d'acquiter (1750). — Institution d'une confrérie du Saint-Sacrement par ce même curé (1742). — Mémoire sur les fondations de l'église (1770).

G. 23. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1578-1780. — DIJON. Évêché. Administration, cures. ORGEUX. — Copie de l'acte de fondation par Simon Cortot, marchand à Orgeux, de services religieux dans l'église du lieu où est inhumé Nicolas de Saulx-Tavanes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bellecroix et pour lesquels il a donné un verger joignant la cure (1675). — ORIÈRES. Nomination faite par Gilbert de Montmorin, évêque de Langres, d'Étienne Vittenet comme curé d'Orières (1740). — Correspondance relative au remplacement du sieur Henry, curé, qui, victime d'un vol, voulait quitter la paroisse (1779). — ORVILLE. Lettres du desservant à Mgr l'évêque, touchant les entreprises faites sur son ministère par le curé de Selongey (1749). — PELLEREY. Certificat du curé Lavaudier, constatant la célébration de la fête de Saint-Seine au 19 septembre 1749. — PICHANGES. Fondation faite par André Gruardet, marchand à Pichanges, d'une chapelle attenant à l'église du côté du levant (1660). — Lettre du curé Souvernier qui demande l'autorisation de démolir cette chapelle qui est ruineuse et que les collateurs sont dans l'impossibilité de réparer (1772). — Pouvoirs donnés par l'évêque à J.-B. Nancey, cordelier, pour exercer le ministère à Pichanges (1776). — PERCEY-LE-GRAND. Mémoire justificatif de la conduite de Petitjean, curé de Percey et de Courchamp, accusé, par ses paroissiens, d'usure, d'absence de charité et de ne faire ni catéchisme ni prône (1747). Dossier relatif à la révocation de Gemeau, recteur d'école, et à son remplacement par Boisselier (1773-1775). — Ordonnance de Mgr d'Apchon, évêque de Dijon, qui, vu les infirmités du curé Petitjean, nomme le P. Claude François, capucin de Champlitte, pour l'assister (1768). — POISEUL-LES-SAULX. Procès-verbal de la visite pastorale de l'église par l'évêque et l'archidiacre du Dijonnais en 1742 et 1748. — Acte de réparation d'honneur fait par les consorts Grillot à N.-G. Cottenot, curé de Poiseul (1745). — Requête des habitants à l'évêque J. Bouhier pour demander le maintien de l'abbé Morel leur curé (1730). — PONTAILLER. Lettre du curé de Saint-Jean, au gardien des Carmes de Dôle pour le remercier de ses offres de service (1766). — POYANS. Inventaire ou déclaration des biens de la cure (1736). — Mémoire sur le patronage de l'église. — Procès-verbal de la visite pastorale de l'église, par l'évêque de Dijon en 1762. — RENÈVE. Pouvoirs donnés par l'évêque d'Apchon à M. Badoz, curé de Renève (1778). — RIGNY-SUR-SAONE. Inventaire des titres et biens fonds de la fabrique de Saint-Antoine de Rigny (1715). — Ordonnance de l'évêque d'Apchon, qui autorise les Carmes de Gray à ériger un autel dans leur maison à Rigny (1765). — Correspondance du curé avec le grand vicaire Bodier, à ce sujet (1766-1767). — Sentence du bailliage contre la fille Grandmont dudit lieu, qui avait faussement accusé Jean Carrière, recteur d'école, d'être le père de l'enfant dont elle était enceinte (1766). — SAINT-BROING-LES-MOINES. Mémoire justificatif de Léger, curé de Beneuvre, en réponse aux accusations de Mongin, curé de Saint-Broing, qui l'accusait d'avoir engrossé sa servante (1761). — Déclaration de grossesse faite devant la justice de Saint-Broing par cette fille *au profit* de P. Mongin, ancien notaire, bourgeois à Chambain, âgé de 80 ans et père du curé de Saint-Broing (1761). — Mémoire de Mongin, curé de Saint-Broing, contre le prieur au sujet de la portion congrue (1772). — SAINT-JULIEN. Mémoire et consultation de l'avocat Raviot pour établir que les réparations du chœur de l'église sont à la charge des chanoines de Saint-Étienne (1714). — SAINT-LÉGER. Mémoires du curé Robelot sur un règlement de compte avec le vicaire d'Étevaux, pour un intérim (1780). — SAINT-MARTIN-DU-MONT. Certificat du curé Derepas constatant qu'il a toujours chômé la fête de Saint-Seine, le 19 septembre (1749). — SAINT-SAUVEUR. Procès-verbal de la bénédiction de l'église priorale et paroissiale par M. Bodier, archidiacre, vicaire général et official du diocèse (1776). — Lettre du curé Pacot pour se disculper des accusations portées contre lui par le prieur à l'occasion de la nomination de deux fabriciens (1778). — SAINT-SEINE-L'ABBAYE. Certificat du curé Leblanc, au sujet de la fête patronale de Saint-Seine (1749). — Mémoire des religieux de l'abbaye de Saint-Seine au sujet de leurs droits sur l'église de la paroisse. — Réponse du curé. — Convention entre les habitants de Saint-Seine et le sieur Antoine Lignier pour remplir les fonctions de recteur d'école aux gages de 120 livres par an (1780). — SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE. Requête de J. Simonnet, receveur des traites foraines à Saint-Seine, contre le curé Foulon qu'il accusait d'avoir excité sa femme, lors à l'article de la mort, à faire des donations à l'église (1758). — SALIVES. Mémoire touchant la reconstruction de la nef de l'église, son mobilier, les fondations et la fabrique (vers 1770). — SAULX-LE-DUC. Copie de l'arrêt du Parlement qui, sur la requête des habitants de Saulx-le-Duc, met les chanoines du chapitre en demeure de déléguer deux d'entre eux pour célébrer les offices dans l'église et faute de le faire, ce service sera confié à deux prêtres payés sur les biens du chapitre (1578). — Requête de J.-Cl. de la Ferrière, prêtre de l'église, premier chapelain de la chapelle fondée en l'église de Saulx, adressée à l'évêque de Dijon, à l'effet d'obtenir réduction de la fondation faite par M^{me} Bérard (1740). — Procès-verbaux de la visite pastorale de l'église de Saulx-le-Duc, par Jean et Claude Bouhier, évêques de Dijon (1742-1748). — Plaintes adressées à l'évêque par les habitants de Saulx-le-Duc, contre le curé Quantin Petitot qui les ruine et dont ils demandent le changement. — Requête de Dard, promoteur, à l'abbé Fyot, vicaire général et promoteur, à l'effet de faire une enquête sur la conduite scandaleuse du curé Petitot (1743). — Ordonnance de Claude Bouhier, évêque de Dijon, qui révoque Virot, recteur d'école à Saulx-le-Duc (1746). — Plaintes des habitants au procureur général contre le curé Petitot, qui s'est emparé d'un pré donné à la fabrique par Pierre Javernaul, écuyer de la grande écurie. — Mémoires des débats entre M. Chasot, chanoine et la commune au sujet de l'horloge (1749). — Sommation faite par Chasot, doyen du chapitre, aux collateurs de l'église de présenter un prêtre capable pour le vicariat de l'église, sinon il se prévaudra des lettres qu'il a obtenues en Cour de Rome, pour occuper ce bénéfice (1758). — Mémoire apologétique sur la cure de Saulx-le-Duc (1775). — SAVIGNY-LE-SEC. Pouvoirs donnés par M. d'Apchon, évêque de Dijon, au prêtre Morel, pour l'administration de l'église (1771). — SAVOYEUX. Inventaire des titres et papiers de la fabrique (1736). — SELONGEY. Mémoires judiciaires et pièces du procès entre Billard, curé, et les habitants de Selongey au sujet des droits curiaux (1752).

G. 24. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1033-1772. — DIJON. Évêché. Administration. Cures. Tilchâtel. Copie de la donation de 100 livres de rente assignées sur tous ses biens, faite par J. Petiot à l'église de Tilchâtel, lesquelles seront employées savoir 25 livres pour le paiement d'un prédicateur au temps du carême, 25 livres au maître d'école pour l'instruction des enfants pauvres et le reste à secourir les pauvres orphelins et à leur faire apprendre des métiers (1611). — Consultation de l'avocat Bouchu qui exclut le curé de Tilchatel des prédications fondées par Pétiot (1727). — Procès-verbal de visite pastorale de l'hôpital de Tilchatel par le vicaire général Bouhier (1718). — Délibération de la Chambre des Pauvres de Dijon qui charge J. Gilbert, curé de Tilchatel, de la desserte de la chapelle de l'hôpital (1726). — Règlement des honoraires du curé de Tilchâtel aux fondations (1719). — Mémoire de ces fondations. — Ordonnance de l'évêque Jean Bouhier qui révoque Gilbert, curé de Tilchâtel, de ses fonctions de promoteur pour la Champagne (1736). — Copie de l'ordonnance de visite de l'église de Tilchatel par l'évêque Cl. Bouhier (1742). — Compte des revenus de la fabrique, rendu par la veuve Jourdier, de l'année 1734 à 1743, devant M. Bodier, vicaire général. — Autre par la même de l'année 1729 à 1743. — Copie du compte de 19 ans rendu en 1745 par le curé de Tilchâtel. — Pouvoir donné au vicaire général Bodier de se faire représenter les comptes de la fabrique (1746). — Autorisation donnée par l'archidiacre Vallot au curé et aux fabriciens de faire des changements dans l'église (1748). — Plaintes de la veuve Jouffroy contre Gilbert, curé de Tilchâtel au sujet de ses marchandises qu'il s'était induement appropriées après en avoir découvert le dépôt en confession (1748). — Minute de l'ordonnance de Cl. Bouhier, évêque de Dijon, portant injonction au curé Gilbert de se purger des accusations de concussions, de malversations dans l'administration des biens de l'église, des fondations et des droits casuels, de l'abus du ministère de la confession, de vol des rideaux de l'église, de supposition de signatures, etc. ; il sera procédé extraordinairement contre lui par le promoteur (1750). — Procès-verbal de la visite pastorale de l'église de Tilchâtel, dressé par Claude Bouhier, évêque de Dijon, lequel constate les malversations indiquées plus haut (1750). — Précis du mémoire de l'évêque (1750). — Listes des témoins entendus dans l'enquête sur les faux, les vols, les malversations et la mauvaise conduite du curé (1750). — Délibération mendiée des habitants de Tilchâtel en faveur du curé (1750). — Inventaire des pièces produites au procès contre le curé. — Mémoire et lettre justificative produits par le curé (1750). — Mémoire pour l'évêque de Dijon contre le curé Gilbert qui avait appelé comme d'abus de la visite de 1750. — Consultation des avocats Ranfer et Arnout en faveur du mémoire de l'évêque à l'occasion de l'appel comme d'abus interjeté par le curé Gilbert (1751). — Autre de trois avocats de Paris (1751). — Poursuites du receveur de la fondation Pétion contre le curé (1751). — Lettres du curé de Tilchâtel au sujet de réparations faites dans son église et de la fondation Pétrier (1757-1758). — Proclamat d'un arrêt du conseil supérieur de Châlons-sur-Marne qui renvoie les fermiers du dîme de Tilchâtel de l'accusation de vol portée contre eux par Loquin, maître de forges audit lieu (1772). — Prieuré de Saint-Florent de Tilchâtel. Copie de la charte d'Hugues, évêque de Langres, qui, du consentement d'Aymon, seigneur du lieu, fonde le prieuré de Saint-Florent dans l'église de Tilchâtel, sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon (1033). — Copie de la sentence de Poinceard, abbé de Saint-Etienne, dans un débat pour les oblations entre le prieur et le curé de Tilchâtel (1340). — Copie de la sommation de Jean de Baissey, seigneur de Tilchâtel, à Martin Gachot, fermier, de faire continuer le service divin nonobstant la mort du prieur de Cagnat (1562). — Copie des traités entre Jacques et Nicolas Tabourot, prieur, le curé et le recteur de l'hôpital, pour la desserte du prieuré (1599-1638). — Copie d'une sentence du bailliage de Langres à ce sujet (1638). — Copie des amodiations des dîmes (1649, 1729, 1735, 1751). — Procès-verbal de visite du prieuré par Fabarel, chantre de l'abbaye de Saint-Etienne (1710). — Mémoires sur le prieuré (1735). — Autre du curé Gilbert sur les prétentions du prieur Clesquin (1740 ?). — Procuration *ad resignandum* donnée par Claude Jolyot, abbé de N.-D. de Bournet au diocèse d'Angoulême, de son prieuré de Tilchâtel en faveur de François Clesquin (1741).

G. 25. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 109 pièces, papier ; 3 plans.

1668-1780. — DIJON. Évêché. Administration. Visites. Tanay. Lettres d'institution par Amat, vicaire général de Langres, de François Val comme curé de Tanay. — Procès-verbal de prise de possession (1700). — Plaintes de plusieurs habitants de Tanay contre Claude Noize, recteur d'école, dont ils demandent à l'évêque le renvoi. — Lettre du curé Vallée en faveur de ce recteur (1772). — Lettres de ce curé, de son frère, des curés Bonneviot, Guelaud et Rosette, adressées à M. Bodier, vicaire général, au sujet d'une accusation du crime de sodomie portée contre lui et qui avait déterminé son emprisonnement (1773-1775). — TURCEY. Certificat du curé au sujet de la célébration de la fête de Saint-Seine, le 19 septembre 1749. — URCY. Requête du curé et des habitants d'Urcy à l'évêque, afin d'obtenir l'érection d'une confrérie du Saint-Sacrement, dont ils présentent les statuts (s. d.). — VARS. Lettres pour l'établissement d'une confrérie de N.-D. du Mont-Carmel à Vars (1668). — Demandes du curé en réduction de fondations (1745). — Ordonnance de M. d'Apchon, évêque de Dijon, pour la visite de l'église. Procès-verbal de cette visite. — Requête des habitants touchant les réparations (1767). — VÉREUX. Ordonnance de Barberot, official du diocèse de Dijon, qui approuve les statuts de la confrérie de l'Immaculée Conception (1719). — Requête de Bonjean, curé de Véreux, à l'évêque de Dijon à l'effet d'obtenir la confirmation des statuts des confréries réunies de l'Immaculée-Conception et du Saint-Sacrement (1750). — Procès-verbaux de visites pastorales de l'église Saint-Léger de Véreux par les évêques de Dijon en 1732, 1742, 1744, 1745 et 1759). — Institution de N. Bonjean, curé de Véreux, par André Fijean, doyen de Saulieu, conseiller clerc au Parlement, vicaire général et official de l'évêque de Dijon (1738). — Convention passée par les échevins avec Georges Barisien pour remplir les fonctions de maître d'école et désaveu du curé Bonjean qui s'est permis d'en introduire un autre sans leur participation (1745). — Procès-verbal de l'état de ruine de l'église de Véreux et de la nécessité de la reconstruire (1750 ?). — Lettre de blâme adressée par le vicaire général Bodier au curé Bonjean qui, de son autorité privée, voulait attribuer au seigneur le patronage d'une chapelle et lui permettre d'établir dans l'église une chapelle seigneuriale (1752). — Plaintes adressées à l'évêque par les habitants de Véreux contre le curé Bonjean qu'ils accusent de vie scandaleuse et de laisser ses paroissiens privés des secours de la religion (1752). — Autres plaintes contre un père Palisson, qui, chargé par intérim de la desserte de l'église de Véreux, s'était emparé des gerbes de la Passion (1753). — Lettres de M. Collot, commis des coches d'eau d'Auxerre, au vicaire général de Dijon pour se plaindre du sieur Lauzerat, curé de Véreux, auquel il avait prêté un cheval pour se rendre dans sa cure et qui, après l'avoir conservé longtemps, le lui avait renvoyé sans payer la location (1752). — Procès-verbal de l'huissier Bouchey à Cray, contre le même curé qui, par ses violences, l'aurait empêché de faire la saisie prononcée contre la veuve Moris de Véreux (1752). — Enquête sur les injures proférées par le même contre le commis des chemins délégué par l'intendant de la province (1759). — Minute de l'ordonnance épiscopale par laquelle, vu les nombreux méfaits qui lui sont reprochés, il lui est ordonné de se rendre au séminaire pour y puiser dans les exercices de piété et dans les études dogmatiques et morales les principes et les devoirs de son état de prêtre et de pasteur (1759). — Procès-verbal de la visite de l'église de Véreux, par Chapuis, doyen de Rigny (1754). — Requête présentée à l'évêque de Dijon par les habitants de Véreux à eux joint le comte d'Hennezel, leur seigneur, au sujet de la construction d'un autel à la romaine (1764). — Requête de Laurent Ormancey, curé de Véreux, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire un échange de terre avec M. d'Hennezel (1780).— VERNOT. Procès-verbal de la visite épiscopale de l'église (1738). -- VÉRONNES (les). Procès-verbaux de la visite épiscopale de l'église faite par Cl. Bouhier et les archidiacres en 1725, 1733, 1739, 1746. — Pouvoirs donnés par l'évêque d'Apchon à H.-Ch. Perrin, curé des Véronnes (1761). — Plaintes des habitants et de Mme de Vernot, contre la brutalité du curé Vernot, les injures qu'il se permet et son refus de dire la messe à la chapelle Sainte-Anne, service fondé par les habitants lors d'un vœu pour la peste (1763). — Procès-verbal de la visite de l'église par Arnaut, doyen de Bèze, curé d'Arceau, délégué par l'évêque et ordonnance rendue ensuite par ce dernier pour des réparations urgentes et indispensables (1763). — Plans de l'église des Véronnes. — Certificat d'Antoine, ingénieur des États de la Province, délégué par l'intendant, portant qu'il a visité les réparations adjugées au sieur Laurent et constaté leur bon état (1767). — Pouvoir pour les cas réservés accordé par l'évêque d'Apchon à Etienne Noirot, curé (1772). — VIÉVIGNE. Requête de J. Jovin, receveur de la fabrique, à l'évêque, afin d'obliger le curé à rembourser à la fabrique une somme de 150 livres. Réponse du curé portant que l'éviction dont se plaint Jovin est due à sa négligence (1763). — VILLEY-SUR-TILLE. Mémoires et lettres concernant le vicariat de Villey et l'état de ses revenus (1764). — Plaintes des habitants sur J.-B. Tranchant, recteur d'école, qu'ils accusent d'ivrognerie et de négligence dans ses devoirs (1765). — Autre sur l'intrusion de Guindey, nommé recteur d'école par surprise (1770). — Protestations des mêmes contre les accusations portées contre M. Joly, leur vicaire (1773). — VILLOTTE-SUR-SEINE. Injonction faite par l'évêque d'Apchon au curé de Villotte et Champagny de rendre ses comptes des revenus de l'église (1768).

G. 26. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 92 pièces, papier.

1422-1755. — DIJON. Évêché. Manse épiscopale. Copie de l'arrêt du conseil d'État qui limite à six mois après le décès de l'abbé Fyot, la durée de l'économat des biens de la manse abbatiale de Saint-Étienne, réunie à l'évêché de Langres (1722). — Mémoire à ce sujet. — Quittance de la somme de 130.009 livres donnée par les religieux de Saint-Bénigne à l'évêque de Dijon et à son chapitre pour l'augmentation de la dotation de ce dernier. — Acte de l'emploi de cette somme par l'évêque (1732). — Extrait du terrier de l'année 1482, contenant la déclaration du domaine des moulins de Saint-Étienne, de Chenôve, de Talant, de Sennecey, de Genlis, de Marliens, de Beaune, de Corbeton dépendant de la manse abbatiale. — États des revenus de l'abbaye de Saint-Étienne dressés en 1634, 1649, 1693, 1738, 1746, 1755. — Dossier d'un procès intenté par l'évêque de Dijon à Paul-Bernard Favière, prieur régulier d'Autrey, lequel prétendait n'être qu'un prieur simple, tandis que l'évêque soutenait qu'il était prieur-curé et par conséquent sujet à sa juridiction. — Copie des bulles obtenues par Favières en 1667 et 1704-1714. — Traité entre ce prieur et les habitants au sujet des corvées (1689). — Institution de vicaire-général de son abbaye donnée par l'abbé Claude Fyot à J. Bouhier (1713). — Acquêt de la chapelle de Sainte-Anne, faite par le prieur Favières sur les habitants d'Autrey (1713). — Requêtes, mémoires manuscrits et imprimés, procédures terminées par un arrêt du Parlement de Besançon, du 17 mars 1751, qui donne gain de cause au prieur (1667-1751).

G. 27. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1753-1776. — DIJON. Évêché. Manse épiscopale. Dossier relatif à la réunion du prieuré d'Autrey à la manse épiscopale, autorisée par une bulle du pape Benoît XIV, du 3 des nones de mars 1753, et par lettres patentes de la même année (1753-1756). — Imprimés de la bulle du pape Clément XIV du 4 des ides de septembre 1774, portant suppression et extinction du monastère et de la manse abbatiale de Saint-Bénigne et sa réunion à celle de l'évêque. — Procès-verbaux d'exécution à la requête de Marc-Antoine d'Apchon, évêque de Dijon. Mémoire (1774). — Procès-verbal de visite et reconnaissance par Guillemot et Duleu, architectes à Dijon, en présence de Roy et Tardy, lors de la prise de possession, par M. de Vogué, de l'évêché de Dijon, des réparations à faire à l'église cathédrale, au palais épiscopal, aux bâtiments, moulins et fonds dépendant de la manse épiscopale (1776).

G. 28. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1727-1750. — DIJON. Évêché. Propriétés. Baux généraux des revenus de la manse abbatiale de Saint-Étienne, depuis réunie à l'évêché de Dijon, le dernier moyennant la somme de 8000 livres. — État des baux à ferme de l'évêché.

G. 29. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1784-1788. — DIJON. Évêché. Palais épiscopal. Traité entre M^{gr} de Vogüé, évêque de Dijon, et la mairie de cette ville au sujet de deux portes à ouvrir de la salle de spectacles dans le jardin de l'évêché pour prévenir le danger des incendies (1784). — Bail d'une partie du palais à M. d'Entraigues, conseiller au Parlement (1787). — Autre de greniers et d'une écurie passé à Frantin, imprimeur (1788). — Autre d'une partie du palais au comte de Bévy, maréchal de camp (1788).

G. 30. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 plan.

1686-1781. — DIJON. Évêché. Dijon. Propriétés. Amodiation d'une partie du verger de l'abbaye par l'abbé André Fremyot, archevêque de Bourges (1615). — Convention entre l'évêque et le prévôt au sujet de la maison de ce dernier (1766). — Reconnaissance de cens par la fabrique de Saint-Médard d'un cens assigné sur une maison rue Saint-Étienne (1740). — Autre par Ursin Tainturier, boulanger, d'un cens sur une maison sise même rue (1699). — Transaction entre le même et Philibert Rémond, avocat, par laquelle le premier amodie un ancien treige entre sa maison et le jardin du portier (1622). — Reconnaissance de cens par Claude Varennes, conseiller en la chancellerie, sur une maison et jardin, rue Saint-Étienne (1739). — Dossier d'un procès jugé au Parlement entre l'évêque de Dijon et les sieurs Chauveau et Guenyot, au sujet du passage d'une maison de la rue Saint-Étienne par une autre maison située dans la cour de Saint-Étienne (1756-1766). — Rapport de F. Moutel, géomètre, Émiland Gauthey et P. Guillemot, ingénieur, à l'effet de reconnaître si la papeterie élevée sur le cours de l'Ouche entre les moulins d'Ouche et Saint-Étienne peut nuire à ces usines et à la tannerie Soucelier, plan (1781).

G. 31. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 211 pièces, papier.

1602-1788. — DIJON. Évêché. Propriétés. Aiserey. Bail du pré Meroux (1755-1756). — Sommation à l'évêque de Dijon de faire nettoyer les fossés du pré Meroux (1766). — Beauregard, Coron, commune de Longvic. Échange entre Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne qui, moyennant un cens de 5 livres sur une maison, rue des Grands-Champs, à Dijon, et une somme de 510 livres, cède à Philibert Bernardin, président à la Chambre des comptes, ses droits de justice sur le fief de Beauregard et Coron (1635). — Reprises de fief de la seigneurie de Beauregard et Coron faites à l'abbé de Saint-Bénigne, par Antoinette Grozelier, femme de J. Massol, conseiller au Parlement (1646). — Anne de Moisson, veuve de Philibert Bernardon, président de la Chambre des comptes (1660). — Jean-Marie Bernardon, conseiller au Parlement (1746). — Jean-Baptiste des Mares, écuyer, seigneur de Fontenotte et du Puget (1758). — Lettres closes du roi Louis XIV pour la convocation du seigneur de Beauregard aux États de Bourgogne (1676, 1679, 1682). — Lettres de sauvegarde de la maison de Beauregard, accordées par le roi Louis XIV à la veuve Bernardon (1658). — Attaches sur ces lettres de M. de Navailles, commandant militaire en Bourgogne (1674). — Rôles d'impôts par billet séparé de celui de Longvic, envoyés par les États aux habitants de Beauregard et Coron (1704-1716). — Dossier d'un procès entre le fermier de l'abbaye de Saint-Bénigne à Longvic, et l'évêque de Dijon, propriétaire de Beauregard et Coron, auquel on prétendait imposer la dîme (1761-1780). — Institutions de sergents et gardes de bois par Philibert Bernardon (1635) ; — M^{gr} d'Apchon, évêque de Dijon (1766-1774). — Beire-le-Fort. Visite et reconnaissance des réparations à faire à l'église et au clocher (1725). — Pièces relatives à ces réparations (1732). — Bessey-les-Citeaux. Amodiation des dîmes de Bessey, par B. Haribel, moyennant 750 livres (1788). — Chevigny-Saint-Sauveur. Procès-verbal dressé par Antoine, sous-ingénieur de la province, de la visite du clocher de l'église dont les réparations sont à la charge des décimateurs (1774). — Corbeton, commune d'Arc-sur-Tille. Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Morisot d'Arceau, du pré du Saussy, à Corbeton (1429). — Extraits du terrier de l'année 1451-1452, contenant la déclaration du domaine de la rente de Corbeton, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne. — Bail à cens de cette rente, consenti par A. Fremiot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, à J. Raillard, marchand, à Arc-sur-Tille, moyennant 10 émines moitié froment et avoine, et le garde du bois de Pan (1602). — Autre à la suite du déguerpissement de Raillard passé par M. de Neuchèze, abbé de Saint-Étienne, à Toussaint Guyot, contrôleur de l'artillerie (1645). — Arrêt du Parlement qui fait distraction à l'abbé de Saint-Étienne, du bois de Pan compris au décret sur Guyot et ordonne que le surplus sera délivré à la charge de 8 émines par moitié froment et avoine (1670). — Délivrance par décret au Parlement, à Bernard Guyot, fils de Toussaint Guyot, du fief de Corbeton, chargé du cens et de la garde du bois de Pan (1673). — Déclaration des bâtiments et héritages du domaine discutés sur Malgras, marchand à Dijon (1685). — Délivrance par décret du domaine à M. de Marbos (1685). Dossier d'un procès intenté par l'abbé de Saint-Étienne M. de Corbeton-Marboz qui se refusait à passer reconnaissance du cens de 8 émines sur le domaine (1704). — Sentence arbitrale du 7 mars 1714, homologuée par laquelle M. de Marboz est mis en demeure de prouver que le sieur Goussard, trésorier payeur des gages du Parlement, a levé la dîme, fait pâturer les prés et amodié les terres du domaine. Délivrance par décret du domaine sur M. de Marboz, faite au bailliage, au sieur Arthaut, moyennant 14.000 livres (1717).

G. 31 *bis*. (Plan.) — Une feuille, papier.

S. D. XVIIIe siècle. — DIJON. Évêché. — CORBETON. Plan des terres sujettes à la dîme, levé par Moreau, arpenteur à Lux.

G. 32. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1659-1790. — DIJON. Évêché. Propriétés. — CORBETON. Procédures aux requêtes du palais entre l'évêque de Dijon et Nicolas, marchand acquéreur du fief, lequel se refusait de passer reconnaissance du cens assigné sur le domaine (1773-1774). — Procédures pour la justice sur le fief (1719-1760). — CORCELLES-LES-MONTS. Amodiation des revenus de la seigneurie appartenant à l'évêque de Dijon, faite à G. Lecoq, moyennant la somme de 1212 livres (1788). — COUCHEY, FIXIN. Autre des dîmes passée par le même aux sieurs Lamblin et Pansiot, moyennant la somme de 1000 livres (1788). — DIÉNAY ET VILLECOMTE. Autres des revenus de la seigneurie passées par le même aux sieurs Huguenin et Louis Petit, au tiers des fruits (1788), — et au sieur Petit (1790). — Autre de la tonsure des prés, moyennant 324 livres par an (1790). — DOMPIERRE-EN-MORVAND. Acquêt de la seigneurie par le président Fremyot, au nom d'André, son fils, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne de Dijon, sur Jean de Croisier, écuyer, moyennant la somme de 5700 livres (1610). — GENLIS ET VARANGES. Amodiations du domaine passées par M. d'Apchon, évêque de Dijon (1756, 1764, 1770). — Déclarations du domaine fournies par les fermiers (1744, 1770, 1771, 1780, 1784), — Procès-verbal d'arpentage et de plantation de bornes entre l'évêque et M. Fyot de Mimeure, seigneur de Genlis et d'Uchey (1770). — MARLIENS. Rente foncière de Brochon. Vente de la Grange de Brochon faite par Mme Anne Vitrier, veuve de Bénigne Pérard, receveur des consignations et décimes, à Fr. Simon, à la charge de payer à l'abbaye de Saint-Étienne une cense de 11 émines et autres redevances (1659). — Sentence des Requêtes du palais qui, faute de paiement, prononce la résolution du contrat au profit de M. Fyot, abbé de Saint-Étienne (1699). — Bail à cens de cette rente passé par l'abbé Fyot à Nicolas Barbuet, prêtre de l'église N.-D. de Dijon (1702). — Déclaration du domaine (1704). — Reconnaissance du cens de 9 émines sur ce domaine, donnée à J. Bouhier, évêque de Dijon, par Philibert-André Fleutelot; Arbaleste, seigneur de Marliens, conseiller au Parlement (1741). — Déclaration du domaine (1741). — Traité entre M. d'Apchon, évêque de Dijon, et M. Fleutelot, seigneur de Marliens, par lequel le cens de 9 émines est converti en une rente annuelle de 250 livres (1757). — MARSANNAY-LA-COTE. Bail des revenus de la seigneurie, passé par l'évêque de Dijon à Pansiot, marchand à Couchey, moyennant la somme de 440 livres (1788). — MIREBEAU. Proclamat d'un arrêt du Parlement rendu sur la requête de M. d'Apchon, évêque de Dijon, sur le mode de perception des gerbes de la dîme (1772). — NEUILLY, SENNECEY. Amodiation des dîmes consenties par l'évêque de Mérinville à Joly et Quillardet, moyennant la somme de 3130 livres par an (1788). — PERRIGNY-LES-DIJON. Autre des dîmes du territoire, passé par le même à J. Truffin, moyennant 1430 livres par an (1768). — POTANGEY. Baux du domaine passés : par M. d'Apchon, évêque, à J. et Cl. Maréchal, pour la somme de 1000 livres par an (1770). — Déclarations du domaine (1766, 1777, 1784). — PREMIÈRES. Droit de patronage de la cure. Extrait du terrier de 1480, contenant la reconnaissance du droit de 16 livres de patronage dû à l'abbaye de Saint-Étienne par Hugues Serpillon, curé du lieu. — Saisie, à requête de l'abbé Fyot, de la somme due par les chartreux pour leur part de la portion congrue due au curé (1665). — Traité par lequel Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, réduit à 8 livres par an le droit de patronage dû par le curé (1675). — Quittance de droit de patronage donnée au curé. — Requête de François de Chanlecy, marquis de Pluvault, et Renée de Seran, sa femme, par laquelle ils exposent à l'évêque de Chalon, que Jean de Chanlecy et Jeanne de Pontailler, leurs père et mère, ayant, dans l'intérêt des sujets de leur terre, trop éloignés de l'église de Premières, leur paroisse, fait construire une église à Pluvault et doté de revenus pour y entretenir un prêtre, ils les priaient d'y instituer un vicariat. Cette requête communiquée à l'abbé de Saint-Étienne, celui-ci répond qu'il ne pourra consentir au démembrement de la paroisse de Premières, qu'autant qu'on conservera ses droits de patronage (1686). — QUETIGNY. Dossier d'une instance au bailliage de Dijon entre l'évêque et les habitants, au sujet de la taille dite de la maréchaussée (1773-1780). — Bail des revenus de la seigneurie passé par l'évêque de Mérinville aux frères Prieur, moyennant la somme de 3000 livres (1788). — REMILLY-SUR-TILLE. Acquêt par M. de Mérinville, évêque de Dijon, de maison et terres, appartenant à Pierre Cazée, moyennant la somme de 8,600 livres (1788). — SAINT-APOLLINAIRE. Amodiation des revenus de la seigneurie passée par le même au sieur Marguery, moyennant 2010 livres par an (1788). — SAINT-PHILIBERT. Devis et délivrance des réparations à faire à l'église et au clocher de Saint-Philibert. Dossier relatif au paiement de ces réparations par le grand prieur de

Champagne, décimateur, l'évêque de Dijon pour l'abbé de Saint-Étienne et les habitants (1761-1762). — Manuels des revenus de l'évêque de Dijon, à cause de son domaine de Saint-Philibert (1737-1774). — Dossier de la confiscation des biens de Lazare Gérard, propriétaire de la ferme de l'Époy, contumace, condamné à mort pour avoir assassiné son fermier Derepas, adjugée au fermier du domaine de Saint-Philibert, l'abbé ne s'en étant point réservé la confiscation (1757). — Déclaration du domaine de la seigneurie appartenant à l'évêque de Dijon (1784). — Bail du domaine de Seveux (1778).

G. 33. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1744-1764. — DIJON. Évêché. Bois. Arrêt rendu à la Table de marbre, rapports d'experts contenant reconnaissance des dégradations commises dans les bois de l'abbaye de Saint-Étienne pendant la jouissance qu'en a eu l'abbé Fyot (1748-1749). — Traité entre Mme veuve de la Marche, héritière de M. Fyot, M. Bouhier de Chevigny, héritier de M. Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, et M. Claude Bouhier, second évêque de Dijon, au sujet de ces dégradations (1747). — Procédures faites en la maîtrise des eaux et forêts de Dijon, pour constater l'état des bois de l'évêché après le décès de l'évêque Claude Bouhier (1756). — Arrêt du conseil d'Etat portant règlement des coupes de bois de l'évêché (1753). — Procès-verbal de balivage de ces bois (1753). — Autres de délivrance des coupes (1755-1760-1764); — de martelage (1757-1768); — de recolement (1757-1768); — de ventes de coupes (1757). — Nominations et institutions des gardes des bois de l'évêque (1744-1763).

G. 34. (Plan.) — Une feuille, papier.

1753. — DIJON. Évêché. Bois. Plan géométral dressé par Sébastien Gambu, géomètre, des bois de l'évêché de Dijon situés sur les finages d'Arc-sur-Tille, de Fixin et de Saint-Philibert-sous-Gevrey.

G. 35. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1735. — DIJON. Évêché. Inventaire des actes et titres anciens transcrits dans les sept volumes des cartulaires de l'ancienne abbaye de Saint-Étienne. Fol. 1er. Inventaire du plus ancien cartulaire (voir G. 125). — Fol. 13. Inventaire des titres du second état de l'église (voir G. 125). — Fol. 25. Inventaire du second cartulaire (voir G. 126). — Fol. 58. Inventaire des titres de 1100 à 1200 (voir G. 132). — Inventaire des titres de 1300 (voir G. 133). — Fol. 87. Inventaire des titres de 1.400 (voir G. 134). — Fol. 106. Inventaire des titres de 1.500 (voir G. 135). — Fol. 120. Inventaire des titres de 1.600 (voir G. 136). — Fol. 138. Inventaire du troisième cartulaire (voir G. 127). — Fol. 144. Mémoire des bulles et transactions concernant le chapitre. — Fol. 149. Fondations.

G. 36. (Registre.) — In-folio, 392 pages, papier.
Reliure en parchemin.

1775. — DIJON. Évêché. Inventaire des titres et papiers du chapitre de l'abbaye de Saint-Étienne, contenant, dans une seule série de numéros, tout ce qui se rapporte aux privilèges, droits honorifiques et utiles et aux propriétés du chapitre.

G. 37. (Registre.) — In-folio, 561 pages, papier.
Reliure en parchemin.

1775. — DIJON. Évêché. Inventaire des titres et papiers de l'évêché de Dijon, divisé en deux parties. La première contient le spirituel et les droits honorifiques la seconde, le temporel et les droits utiles. — Fol. 497. Charges du diocèse.

G. 37 *bis*. (Registre.) — In-folio, 550 pages.
Reliure en parchemin.

1775. — DIJON. Évêché. — Double du précédent inventaire.

G. 38. (Registre.) — In-folio, 503 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1787. — DIJON. Évêché. — Inventaire des titres et papiers de l'ancienne abbaye de Saint-Étienne érigée ensuite en cathédrale, compris ceux ayant trait aux autres possessions de la dotation de l'évêché, dressé par les officiers du bailliage de Dijon après la mort de M. de Vogué, évêque dudit Dijon. Première partie contenant depuis la cote première à la cote 1431 compris, relatives aux domaines de Quetigny, Fauverney, Magny-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Sennecey, Genlis, Varanges, Rouvres, Saint-Julien, Tart, Marliens, Échigey, Dijon, Thenissey, Domois, Fixin, Couchey, Bressey, Beaune, Serrigny, Dôle, Salins, Vannaire, Bretenières, Asnières, Ahuy, Étaules, Darois, Argilly, Saint-Apollinaire, Hauteville, Daix, Chenôve, Fontaine, Saint-Philibert, Bessey, Bouhans, Barges, Blaisy, Marsannay-la-Côte, Savigny-le-Sec, Gevrey, Véronnes, etc.

G. 39. (Registre.) — In-folio, 500 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1787. — DIJON. Evêché. Suite de l'inventaire précédent depuis la cote 1431 à la cote 2840.

G. 40. — (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 162 pièces, papier.

1422-1744. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Préséances, processions, prières publiques, affaires diverses. Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par lesquelles, voulant mettre fin aux débats pour la préséance dans les processions et cérémonies publiques entre les diverses églises de la Ville, il ordonne que les religieux Carmes, Cordeliers et Jacobins iront devant comme par le passé, puis viendront ceux des hôpitaux, de la Madeleine, du Saint-Esprit et ceux du Val-des-Choux, ensuite les curés et le clergé des sept paroisses, puis le chapitre de la Chapelle aux Riches. Immédiatement après marcheront les chanoines de Saint-Étienne, ceux de la Sainte-Chapelle, les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne. Les abbés de Saint-Bénigne, de Saint-Etienne, le doyen de la Sainte-Chapelle marcheront de front. Le premier rang appartiendra à l'abbé de Saint-Bénigne, le second à celui de Saint-Étienne, le troisième au doyen de la Sainte-Chapelle. Copie moderne (1422, 4 juillet). — Lettre close du même duc, portant que, dans les cérémonies publiques, les chanoines et les choriaux de Saint-Étienne marcheront d'un côté et ceux de la Sainte-Chapelle de l'autre (1459, 19 décembre, copie). — Arrêt du conseil ducal portant confirmation des lettres précédentes (1460, 7 mai, copie). — Ordonnance du duc Philippe le Bon portant règlement des difficultés survenues entre les chapitres de Saint-Etienne et de la Sainte-Chapelle au sujet de la préséance et des processions générales (1460, 22 juin, copie). — Opinion de Guillaume de Chateaufort, professeur de théologie au collège de Navarre à Paris, sur un contrat réputé usuraire (xv^e^ siècle). — Lettres patentes du roi Henri II, qui confirment ces règlements (1554, 8 avril). — Déclaration du roi Henri IV portant interdiction aux ecclésiastiques francs-comtois de posséder des bénéfices en Bourgogne (1600, 10 mars). — Pièces relatives à la translation du couvent du Val-des-Choux à Dijon et du rang assigné aux religieux dans les processions (1606-1617). — Bref du pape Innocent X qui accorde des indulgences aux églises de Dijon (1615). — Acte donné au chanoine Guyot, délégué de l'église de Dijon à l'assemblée du clergé à Langres, et de la communication qu'il a demandée du contrat passé touchant les décimes (1601). — Délibération de la chambre de ville de Dijon, laquelle informée de la résolution prise par le clergé de faire des prières publiques pour obtenir de Dieu la sérénité du temps, sans en demander l'agrément à la Chambre, décide que la chambre assistera à ces prières suivant l'ordre dans lequel elles ont été établies, mais défend à MM. du clergé d'ordonner à l'avenir des prières publiques et des processions sans au préalable en avertir la Chambre (1626, 10 septembre). — Arrêt d'enregistrement par le Parlement des lettres patentes du roi Louis XIII, du mois d'octobre 1630, qui autorisent l'établissement de monastères de la Visitation à Dijon, Belley, Paray, Bourg et Autun (1633, 5 août). — Autre par laquelle la Chambre, informée de la résolution prise par le chapitre de la Sainte-Chapelle de se dispenser d'assister à la procession générale qui se célèbre en l'église Saint-Jean en actions de grâces des récoltes de l'année, ordonne à tous les ecclésiastiques d'assister aux processions générales qui se font dans la ville de temps immémorial sous peine d'être privés des avantages de l'habitantage et de saisie du temporel (1653, 24 avril). — Arrêt du Parlement qui oblige le clergé de la ville à assister aux processions générales (1653, 30 avril). — Acte du même qui oblige le chapitre de la Sainte-Chapelle à assister aux processions générales sous peine de saisie du temporel (1654, 21 mars). — Délibération de la Chambre du clergé de la ville, portant que les résolutions prises au sujet des processions générales tiendront, sur quoi Boullier, chanoine de la Sainte-Chapelle, demande que son église soit maintenue dans le droit de prêcher ou de nommer un prédicateur lors des processions qui auront lieu à la Sainte-Chapelle, auxquelles ils officieront, quoiqu'ils ne soient pas en tour de nommer un prédicateur (1659). — Convention entre les procureurs des abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne pour faire réprimer les entreprises du doyen de la Sainte-Chapelle sur la préséance aux cérémonies publiques (1659, 14 juin). — Arrêt du conseil d'État qui maintient l'exécution de l'ordonnance de 1422 sur les préséances aux processions publiques (1664, 31 mars, copie). — Acte de ce que M. le Tellier, abbé de Saint-Bénigne, ayant désiré assister à la procession solennelle à l'occasion de la réduction de la ville sous l'obéissance de Henri IV, célébrée à la Sainte-Chapelle et exigé une place dans les hauts bancs réservés aux cours souveraines, le Parlement en avait fait des représentations au prince de Condé, gouverneur de la Province, qui, pour couper court à toute difficulté, avait décidé l'abbé à siéger au milieu du chœur (1665, 25 mai). — Dossier d'une instance portée au Parlement entre les abbés de Saint-Étienne, de Saint-Bénigne, et le doyen du chapitre de la Sainte-Chapelle sur diverses questions de préséance, et qui a été terminée en vertu d'une transaction par laquelle le doyen de la chapelle reconnaît aux abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne le droit de le précéder même dans son église quand le clergé y sera assemblé ; que l'abbé de Saint-Etienne cède à celui de Saint-Bénigne, qu'en quelque église ou lieu d'assemblée indiqués par le clergé, le premier des trois chefs arrivé sur place officiera (1666, 22 octobre.) — Arrêt du conseil d'État portant défenses aux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François de s'établir dans la ville de Dijon, et ses

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faubourgs ou la banlieue (1665, 11 septembre). — Enregistrement de cet arrêt par le Parlement (1665, 17 octobre). — Délibération de l'assemblée du clergé de France, qui invite Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, à dresser des mémoires sur les griefs dont se plaint le clergé de Dijon, tant au spirituel qu'au temporel (1666). — Consentement donné par l'abbé Fyot, en qualité de chef du clergé de la ville, à ce que le chapitre de la Sainte-Chapelle ne députe personne à l'entrée solennelle dans la ville de Monseigneur le duc d'Enghien (1671). — Copie de l'adhésion donnée par Ch.-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, abbé de Saint-Bénigne, à la suppression des assemblées du clergé de la ville de Dijon (1674, 6 janvier). — Dossier relatif à une instance devant le Parlement par les abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, contre le chapitre de la Sainte-Chapelle qui, depuis la suppression des assemblées du clergé de la ville par autorité épiscopale et la défense aux communautés de faire des processions ou des prières publiques sans l'ordre de l'évêque ou de ses vicaires généraux, refusait d'assister aux processions, sous prétexte que relevant du Saint-Siège, il était indépendant de l'évêque (1674). — Lettre close du roi Louis XIV au chapitre de la Sainte-Chapelle pour lui faire connaître sa volonté de voir respecter les anciens règlements touchant les préséances et les processions (1674). — Protestations du chapitre de la Sainte-Chapelle contre la prétention de l'abbé de Saint-Étienne en qualité de curé de la paroisse Saint-Médard dans laquelle est comprise la Sainte-Chapelle, de recevoir le pain bénit et les oblations ordinaires faite à la Sainte-Chapelle le 6 mai 1674, par la Reine, alors à Dijon (1674, mai). — Déclaration faite par G. Galoche, chanoine de la Sainte-Chapelle, à l'assemblée du clergé que le Roi ayant déclaré sa volonté que la Reine et le Dauphin fussent reçus à Dijon comme l'avait été la Reine, sa mère, en 1658 il avait été délégué par sa Compagnie pour faire partie de la députation qui sera faite pour complimenter Sa Majesté, sous réserve que cette démarche ne pourra préjudicier aux privilèges du chapitre (1674, 7 mai). — Protestations du chapitre contre les curés de la ville qui prétendent défendre au chapitre d'aller en procession dans leurs paroisses et d'administrer les sacrements à diverses personnes (1674, 19 mai). — Dossier d'une instance devant le Parlement contre le chapitre de la Sainte-Chapelle qui prétendant que l'ordre ancien des processions recommandé par la lettre de cachet de 1674 avait été intercalé, refusait d'assister aux processions (1684). — Observations critiques sur les registres des délibérations du clergé de Dijon qu'on appelle clergé acéphale (vers 1700). — Inventaire des titres et papiers du clergé de Dijon conservés dans la Chambre des Comptes du chapitre de la Sainte-Chapelle (1693). — Protestations du chapitre de la Sainte-Chapelle, convoqué par le vicaire général de l'évêque de Langres, pour la procession générale à l'occasion de la peste de Provence, que s'il y assiste ce sera sans préjudicier à ses privilèges d'exemption (1720, 29 novembre). — Dépêche du duc de Bourbon au doyen de la Sainte Chapelle au sujet de l'exécution des ordres du Roi, touchant la garde des portes de la ville à l'occasion de la Peste de Marseille (1721, 10 août). — Ordonnance royale qui dans cette circonstance astreint tous les habitants de Dijon à la garde des portes (1721, 23 août, copie). — Protestation de Jean Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, contre la prétention de M. Bouhier, doyen de Saint-Étienne de Dijon, de convoquer l'assemblée du clergé dans sa maison au sujet de la garde des portes, attendu que depuis les anciens usages ce droit lui appartient en absence des abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne (1721, 5 septembre). — Proclamat d'une ordonnance de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, qui s'oppose à la garde des portes par le clergé (1721, 3 décembre). — Extrait des raisons données par le Prélat pour justifier la mesure (28 décembre). — Observation de l'évêque sur les conclusions prises par le procureur général au Parlement taxant comme d'abus son mandement du 3 décembre. Imprimé de l'arrêt du Parlement de Dijon qui casse et révoque ce mandement (1721, 30 décembre). — Appel de cet arrêt interjeté par l'évêque au conseil du Roi (1722, 2, 22 janvier). — Instructions données aux délégués du clergé en cas d'une réunion des autres corps de la ville chez le Premier Président pour la garde des portes. — Mémoire remis par l'évêque de Langres au comte de Tavanes, commandant militaire en Bourgogne, le 22 janvier 1722 pour être envoyé au duc d'Orléans régent. — Original et proclamat de l'avertissement de l'évêque de Langres au clergé de Dijon, touchant la garde personnelle aux portes de la ville (1722, 2 février). — Ordonnance de l'évêque de Langres contenant règlement pour la garde de la porte Guillaume, affectée au clergé de la ville (1722, 2 février). — Imprimé de la déclaration du roi Louis XV, portant que par ses lettres du 23 août dernier sur la garde des portes, il n'a point entendu porter préjudice aux privilèges du clergé de Dijon (1722, 5 février). — Rôles des ecclésiastiques de la ville pour la garde de la porte (1722). — Projet de mémoire imprimé pour la chambre du clergé des États de Bourgogne contre Andoche Pernot, abbé général de Citeaux, qui prétendait siéger en rochet, camail et bonnet carré (1730). — Imprimé du Jubilé accordé par le pape Benoit XIV (1744).

G. 41. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1495-1541. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Contributions. Décimes. Finances. — État de la somme de 445 francs 5 gros 1 blanc, duc de reste par les gens d'église de la ville, sur le compte de J. Tricaudet, receveur de la ville (1495). — Rémission de 7 livres accordée aux prêtres de Saint-Jean (1502). — Délibération de la Chambre de ville prise de concert avec le clergé pour le présent à offrir à M. Louis de la Trémoille, nouveau gouverneur de Bourgogne (1506, 8 décembre). — Pièces de procédures devant le Parlement entre la mairie et le clergé pour refus de ce dernier de payer sa part des contributions (1507-1515). — Dossier d'un procès intenté par la mairie aux Chartreux de Dijon, pour refus de contribuer à l'impôt de la fortification de la ville (1512-1515). — Autre dossier d'un procès intenté par les églises de la ville à la mairie de Dijon, à raison de certains subsides que sous ombre de fortification, celle-ci voulait leur imposer (1524-1526). — Arrêt du Parlement qui accueille la requête des habitants de la cité d'Autun, tendant à contraindre le clergé de la ville à contribuer à la nourriture des pauvres (1530). — Rôle de l'impôt de 360 livres levé sur le clergé de la ville de Dijon, formant le quart de celui de 1500 livres voté pour la fortification (1528). — Transaction conclue entre les maire, échevins et habitants de Dijon d'une part et les députés des églises de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne, de la Sainte-Chapelle, de la Chapelle aux Riches, des Chartreux, du Val-des-Choux, des églises paroissiales, par laquelle on décide que tous les impôts pour la fortification, l'embellissement et le décorement de la ville, de même que tous les deniers de la recette ordinaire seront à l'avenir mis en commun entre les habitants et le clergé ; que celui-ci sera représenté dans la chambre de ville par cinq échevins ecclésiastiques, savoir trois des églises supérieures, deux de celles inférieures, lesquels ne siégeront point dans les affaires criminelles. Toutes les fois que les dépenses dépasseront les recettes le clergé supportera un quart de la différence, mais ne sera pas tenu aux impôts ordinaires (1533, 31 octobre). — État au vrai des dettes et rentes dues et constituées par la ville pour ses affaires et dont les arrérages sont dus depuis plusieurs années (1533). — Rôle de 250 livres assigné au clergé pour le quart de l'impôt de 1000 livres pour la fortification (1537). — Arrêt du Parlement qui règle la quotité de la somme à payer chaque semaine par les différentes églises de la ville pour la nourriture et le soulagement des pauvres (1540, 10 mai). — Délibérations de la chambre de ville qui admet les échevins nommés par les églises tout en faisant des réserves sur le traité (1542). — Procès-verbal dressé par Jacques Verne, conseiller au bailliage de Dijon, commissaire délégué pour recevoir les enquêtes ordonnées dans une instance entre les mépartistes des églises de Dijon et le cardinal de Givry, évêque de Langres, au sujet des décimes (1548, 22 octobre).

G. 42. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1557-1596. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Contributions, décimes, finances. Lettres patentes du roi Henri II qui approuvent les arrêts rendus par le Parlement sur le fait et police des pauvres, la taxe et cotisation des deniers et aumônes spécialement contre les religieux de Saint-Bénigne qui s'y étaient portés opposants (1557, 30 mars). — Mandement du même à Bénigne La Verne, conseiller au Parlement, pour l'exécution de ces lettres (1558, 16 mai). — Procès-verbal dressé par Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement, commissaire de la Cour, de la déclaration des MM. des églises de Dijon ou de leurs fermiers, de ce qu'ils doivent pour l'entretien des pauvres (1558, 28 septembre). — Lettre de Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant-général en Bourgogne, au clergé de Dijon pour lui annoncer l'arrivée de l'abbé de la Bussière, de MM. de Cirey et Begat chargés de lui faire entendre quelque chose qui concerne grandement le service de Dieu et du Roi, de les croire et dans cette nécessité d'avoir pitié de lui-même (clergé) et du public (Chalon, 13 janvier 1562). — Délibération de l'assemblée du clergé de Dijon qui, après avoir entendu les envoyés de M. de Tavanes, ayant exposé de sa part que les deniers imposés récemment pour la solde des gens de guerre étant épuisés, il fallait de toute nécessité trouver de l'argent pour entretenir les garnisons et empêcher les entreprises de ceux de la nouvelle religion, qu'il n'y avait plus qu'une ressource, l'argenterie des églises, par quoi il la leur demandait pour être monnayée, offrant d'en faire estimer la valeur pour la faire rembourser par le roi. L'assemblée, nonobstant plusieurs défaillants, décide qu'on obéira à la volonté du Roi et à l'ordonnance de M. de Tavanes (1562, 17 janvier). — Délibération de la Chambre du clergé qui ordonne l'ouverture du trésor des églises et leur mise à la disposition de M. de Tavanes (18 janvier). — Lettre de M. de Tavanes au clergé pour le prévenir que nonobstant sa bonne volonté, ces orfèvreries et ces argenteries n'étant point suffisantes pour entretenir ses gens de guerre, il écrivait au premier président de convoquer une assemblée chargée de trouver le moyen d'assurer la solde de ses troupes (1562, 23 janvier). — Ordonnance de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavanes, lieutenant-général en Bourgogne, qui fixe à 12.000 livres la somme que le clergé devra payer pour le rachat de l'argenterie saisie dans le but de payer les garnisons du pays contre les rebelles (1562, 2 février). — Procuration passée par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour, avec les autres églises de la ville, emprunter la somme de 8000 livres à l'effet de rédimer la prise de l'argenterie des églises qu'en vertu de lettres patentes du Roi, du mois de mai, le seigneur de Tavanes, lieutenant-général, avait fait saisir pour la tuition et défense des villes de Mâcon et Chalon, dont les rebelles s'étaient emparés, minute (1562). — Délibération de la Chambre de ville qui autorise la levée d'un impôt de 3.500 livres pour la fortification (1562). — Quittance de la somme de 375 livres, reste de celle de 750 livres pour la cote du clergé dans l'impôt voté pour les gens de guerre levés pour la garde du pays contre les hérétiques (1562, juin). — Rôle de la somme de 650 livres imposée sur le clergé pour la fortification (1564). — Arrêts du Parlement qui déchargent le maire et les échevins de Dijon de la somme de 8000 livres payée par le clergé pour la solde des gens de guerre (1564, 14 août, 1566, 5 avril). — Rôle de la somme de 2842 livres 10 sols, imposée sur le clergé pour l'impôt des frais de peste (1566). — Dossier de procédures devant le Parlement contre les chartreux pour refus de paiement d'une cote de 262 livres (1567). — Minute de l'ordonnance faite à Dijon, suivant l'ordre de M. de Tavanes, « de reprendre les armes, attendu l'éminent péril qui est au pays de Bourgogne à cause du passage et séjour des reistres » (sans date, 1569). — Revue des armes faite par M. de Sainte-Marguerite, capitaine des églises (1570, 22 juin). — Procédures devant le Parlement entre la mairie et le clergé lequel s'était abstenu de paraître à la réunion convoquée pour la répartition de l'impôt extraordinaire du taillon et demandait la rescision du contrat de 1533. — Procédures poursuivies à requête du clergé de la ville, contre le chapitre de la Chapelle-aux-Riches, le commandeur de la Madeleine, la Sainte-Chapelle et les chartreux de Dijon pour non paiement des cotes à eux assignées (1585-1591). — Rôle de la somme de 133 écus 1/3 imposée au clergé pour sa part des frais de peste (1588). — Délibérations des États du duché relatives au paiement de la somme de 8000 écus promise par le clergé de la province pour les frais de la guerre (1590). — Délibération des Élus des États qui, sur la demande du vicomte de Tavanes, lieutenant-général en Bourgogne et, considérant que, dans la dernière assemblée des États, le clergé a offert une somme de 5000 écus pour délivrer le pays des oppressions des gens de guerre et que le tiers-État s'est imposé à la somme de 20.000 écus, ordonne qu'il sera procédé à la répartition de cette somme (1592, 5 juillet). — Lettre de MM. de Saunier et Donlieu, députés du clergé d'Autun, à MM. du clergé de Dijon, sur la nécessité de rappeler M. Borrenet, député à Paris, dont les démarches n'ont eu aucun succès, et de se plaindre des infractions du prince de Mayenne au règlement donné par son père sur les décimes dont il dispose sans droit en faveur de gentilshommes (1593, 12 décembre). — Autre lettre dans le but de provoquer une assemblée du clergé pour protester contre ce qui s'est passé à la conférence de Couchey à l'occasion de la trêve (1593, 26 septembre). — Plaintes adressées par le clergé de Dijon à M. de Tavanes, lieutenant pour le Roi, pour se plaindre des violences et exactions commises par Hurtault, soi-disant receveur des décimes à Saint-Jean-de-Losne. — Autre du même à M. ...sur le même sujet. — Extrait de la réponse du Roi à quelques articles présentés de la part du duc de Mayenne sur l'exécution de la trêve, par laquelle le roi blâme les procédés du receveur Hurtault (1593, 28 septembre). — Copie de la lettre du roi Henri IV à M. de Vaugrenant, par laquelle il lui envoie copie de ces articles, avec ordre de les exécuter (1593, 28 septembre). — Autre au même pour lui signifier sa volonté d'observer inviolablement la trêve (1593, 27 octobre). — Ordonnance de Henri, prince de Mayenne, rendue en suite de la requête de Bénigne Rigault, receveur du clergé de Dijon, par laquelle il autorise les poursuites contre les défaillants de payer les sommes qui leur sont imposées (1594, 7 février). — Copie de la lettre adressée par les agents du clergé de France à l'évêque de Langres pour presser l'envoi à Paris de l'état de situation du receveur du clergé, ces états étant réclamés partout, afin d'établir la question des décimes (1595, 21 novembre). — Département de la somme de 300 livres et de 450 livres pour les affaires du clergé et des frais de peste, imposées sur le clergé de la ville (1595-1596). — Délibération de la Chambre du clergé aux États de Bourgogne rendue en marge d'une requête du clergé de Dijon, demandant que la province prenne à sa charge les 1600 écus et les 2000 écus qu'il a été forcé d'emprunter, par laquelle il est dit simplement que ce clergé se pourvoira (1596, 11 janvier).

G. 42 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 91 pièces, papier.

1600-1627. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Impositions. Décimes. Finances. Procuration donnée par MM. du clergé de la ville de Dijon à Claude Guyot, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour les représenter à l'assemblée convoquée à l'effet d'entendre le compte des deniers provenant des aliénations faites en 1588 et conférer sur les décimes (1601). — Département de la somme de 100 écus imposée au clergé pour sa part du curage du Suzon (1601). — Pièces d'une procédure devant le Parlement de Grenoble et ensuite au conseil d'État entre le clergé de Dijon et celui des diocèses d'Autun et de Chalon pour remboursement de sommes (1604-1617). — Procuration donnée par le chapitre de la Sainte-Chapelle à Claude Guyot, chanoine, pour traiter d'une constitution de rente avec Madeleine de Pontailler, dame de Brienon (1605). — Département de la somme de 200 livres imposée au clergé pour sa part des frais de peste (1607). — Arrêt du conseil d'État qui donne décharge au clergé de Dijon de la somme de 4,500 livres qu'il a payée sur les décimes (1608, 26 juin, copie). — Copie des quittances des sommes payées par le clergé de 1564 à 1610. — Arrêt du Parlement rendu en marge de la requête du clergé de la ville, par lequel il est ordonné aux officiers du bailliage de faire connaître la cause de leurs poursuites

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contre le clergé à l'occasion d'une imposition pour la réparation des chemins (1613). — Arrêt du conseil d'État qui nomme des arbitres pour le jugement des différends entre la mairie de Dijon et le clergé de cette ville, lequel se plaignait de ce qu'au mépris de la transaction de 1533, la mairie voulait l'imposer au quart du montant de ses dettes. Le Roi donne pouvoir aux arbitres, dans le cas où ils reconnaîtraient le traité trop onéreux pour le clergé, de le supprimer (1627, 30 janvier). — Délibérations, mémoires et procédures touchant cette affaire (1625-1633).

G. 42 *ter*. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1631-1785. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Impositions. Décimes. Finances. — Arrêt du Parlement qui condamne les curés et les vicaires des paroisses de N.-D., Saint-Jean, Saint-Michel, Saint-Nicolas et Saint-Pierre de Dijon, à contribuer à la nourriture des pauvres (1631, 10 mars). — Lettres d'évocation de l'affaire au conseil (1632, 8 mars). — Arrêt du conseil d'État qui décharge le clergé de Dijon des taxes auxquelles il avait été imposé pour la nourriture des prisonniers (1635, 19 juin). — Copie de l'arrêt du conseil du 9 décembre 1633, portant défense à tous officiers de comprendre les ecclésiastiques aux taxes et contributions, pour quelques causes que ce soit, de l'arrêt du conseil du 30 octobre 1635, portant que l'arrêté précédent sera exécuté dans la ville de Dijon. — Constitution de 93 livres 15 sols de rente créée par les députés du clergé de la ville, au profit de Jean Fleutelot, conseiller auditeur de la chambre des Comptes de Dijon (1637). — Arrêt du conseil qui évoque le procès intenté aux Requêtes du palais par le procureur des pauvres contre le clergé de la ville, que, au mépris de l'arrêt du 30 octobre 1635, on voulait imposer pour la nourriture des pauvres (1638, 10 septembre, 1666, 18 mars). — Imprimés de plusieurs arrêts du conseil qui déchargent les ecclésiastiques de Saint-Gengoux, d'Autun, de Beaune, de Noyon et du Royaume, de taxes imposées par les villes (1666). — Mémoires produits par le clergé de la ville dans une instance avec la mairie, au sujet des impositions, (1676-1677). — Copie de l'arrêt du conseil d'État pour la liquidation des dettes de la ville de Dijon et le règlement de ses dépenses annuelles (1678, 27 juin). — Arrêt du conseil d'État, ordonnant que les ecclésiastiques compris dans les rôles dressés par les maires, représenteront dans un mois à l'Intendant de Bourgogne, les pièces justifiant que les biens compris dans ces rôles ont été amortis ou qu'ils ont payé les droits (1694, 8 juin). — Liste de département des taxes pour le rachat des cens imposés aux ecclésiastiques de la ville de Dijon (1694). — Liste des pauvres de la ville dont les communautés religieuses et les ecclésiastiques promettent le soulagement (1694). — Arrêt du Parlement portant règlement pour la distribution de secours aux pauvres de la ville (1694). — Dossier relatif aux nouveaux droits d'amortissements demandés au clergé de la ville (1773-1775). — Contrats sur les emprunts délivrés au clergé de Dijon (1775, 1780, 1781, 1782). — État de ces contrats de rente (1792).

G. 42 *quater*. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1562-1618. — DIJON. Evêché. Clergé de la ville. Délibérations, minutes prises par la chambre du clergé. — Le clergé offre la somme de 4000 livres pour le rachat de l'argenterie des églises (1561, 3-8 février). — Le clergé délègue des députés à la chambre de ville, pour, de concert avec elle, demander au Parlement de ne point enregistrer l'édit de tolérance (1562, 21 avril). — Le clergé vote une constitution de 400 livres et la répartition de la somme de 5000 livres pour le rachat des argenteries (1566, 11 juin). — Protestations du clergé de la ville contre les procurations que se sont attribuées des ecclésiastiques de Langres en interprétation d'une lettre du roi touchant les cotes (1567, 28 août). — Commission envoyée à Langres pour avoir communication des lettres royaux (1568, 17 décembre). — M. de Tavanes, ayant invité le clergé, vu l'éminent péril, de monter la garde aux portes, on lui observe que le clergé ne fait ce service qu'avec les cours souveraines (1575, 13 janvier). — Convocation de l'assemblée pour délibérer touchant le prêche établi à Vantoux (1572, 28 août). — La mairie demande au clergé de payer le quart des 3,000 livres déboursées pour la solde de la garnison de la ville et de la garde de M. de Charny, lieutenant général en Bourgogne (1578, 4 janvier). — Adjuration aux membres du clergé de se montrer aux processions, crainte de refroidir la dévotion des gens de biens catholiques (1679, 18 août). — Délibéré qu'on offrira un honnête présent à M. Du Vernis, des frères prêcheurs, qui a prêché le carême (1580, 8 avril). — Sur la proposition du doyen de la Sainte-Chapelle, on décide qu'il sera fait des prières publiques pour apaiser l'ire de Dieu, à cause de la guerre persistante et famine régnant (1586, 26 juillet). — Règlement pour la marche de la procession du mois d'octobre et le rang que devront suivre les paroisses (1587, 8 octobre). — Députation envoyée à la chambre de ville pour protester contre les sinistres opinions qu'on a conçues de plusieurs membres du clergé, relativement à la Sainte-Union (1589, 21 mars). — Délibération touchant la réception du légat Cajetan (1589, 6 décembre). — Autre sur le salaire des prédicateurs (1590, 3 janvier). — Autre pour le paiement à la ville d'une somme de 400 écus (1590, 9 mai). — Règlement pour la célébration des neuvaines ordonnées dans toutes les églises. Ceux qui prendront part à ces prières jureront, entre les mains du chef de l'église, qu'ils sont bons catholiques et ont prêté serment à l'union (1590, 18 juin). — Étienne Bernard, venu à la chambre, de la part de la mairie, ayant fait des observations sur le serment mentionné plus haut, des membres du clergé parmi lesquels Buffet, le prieur des Carmes et le père Gentil, recteur des Jésuites se rendent à la mairie pour maintenir qu'il n'y a rien dans ces articles qui puisse la toucher (1590, 23 juin). — Nomination des prédicateurs de l'avent (1591, 4 décembre). — Délibération touchant l'ouverture et la célébration du jubilé, donné par le pape (1591, 11 décembre). — Injonction au commandeur de la Madeleine de célébrer la neuvaine à son tour. — On empruntera la somme de 400 écus, reste de 900 livres, pour la quote part du clergé de Dijon, dans la somme des 5000 écus votés sur le clergé par les États du duché (1592, 21 juillet). — On vote un emprunt de 900 écus (1592, 28 juillet). — Délibération de la chambre du clergé, qui nomme Nicole de Damas, chanoine de Langres, pour le représenter à l'assemblée générale du clergé convoquée au mois de mars à Paris (1595, jour de Saint-Mathieu). — Processions ordonnées pour faire cesser la pluie (1596, 17 juillet). — Le clergé demande à être exonéré des frais du curage du Suzon (1601, 24 août). — Département de la somme de 120 écus imposée à cet effet (1601, 28 août). — Délibération touchant la réception et l'entrée du duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne (1602, 11 octobre). — Autre pour la réception des gens de Beaune, de Flavigny et de Nuits qui viennent en procession à Dijon, demander à Dieu d'envoyer de la pluie (1603, 30 mai-21 juin). — Autre rendu sur la proposition de l'official, portant que dorénavant, dans chaque église, le Saint-Sacrement sera porté aux malades sous un poêle soutenu par deux prêtres (1604, 16 mai). — La chambre ajourne à la séance prochaine la demande du supérieur de l'ordre du Val-des-Choux, au clergé, de s'associer à ses protestations contre les lettres patentes obtenues par les Carmélites pour s'établir dans le petit Val-des-Choux, à Dijon. — Sur l'avis donné par l'archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, du dessein des pères capucins de faire une prière publique et solennelle de 40 heures, la chambre déclare s'y associer et y inviter les villages voisins (1606, 26 juillet). — La chambre refuse de prendre en considération la demande de l'ordre du Val-des-Choux (1606, 29 août). — La chambre, informée de la prétention de M. Fremyot fils, abbé commendataire de Saint-Étienne, de présider les assemblées du clergé, considérant qu'il n'est que commendataire, qu'il n'a point reçu les ordres sacrés, que ce serait pervertir l'ordre et la police ecclésiastique de laisser présider une assemblée composée de personnes portant le caractère de prêtrise, délibère qu'elle se pourvoira au conseil et qu'une députation informera l'abbé de cette résolution (1612, 11 juillet). — Commission donnée à Hugues Arvisel, chanoine de la Sainte-Chapelle, de représenter le clergé de Dijon à l'assemblée des bénéficiers convoquée à Langres par l'évêque, pour aviser sur les affaires du clergé (1614, 25 juillet). — Délibération de la chambre qui, dans le but de pourvoir aux désordres qui ont eu lieu lors des dernières prières publiques, à propos de préséance entre les minimes et les capucins, donne cette préséance à ces derniers (1618, 13 février).

G. 42 (5). (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1592. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Compte 3e de Bénigne Rigault, prêtre, receveur du clergé. — Fol. 1. Recette d'un impôt de 409 livres 6 sols pour le soulagement des pestiférés. — Autre de 204 livres pour la réparation du pont Aubriot. — Autre de 200 écus octroyés au Légat pour sa garde. — Autre de 400 écus pour la fortification de la ville. — — Autre de 325 écus pour la même cause, lors de l'incursion du maréchal d'Aumont. — Autre pour la garde des récoltes contre les ennemis de la Sainte-Union. — Fol. 8. Emprunt pour subvenir à la solde des gens de guerre levés en Bourgogne.

G. 43. (Registre.) — In-folio, 181 feuilets, parchemin et papier. Reliure en basane.

1589-1627. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Registre des délibérations. — Fol. 1er. Compromis entre MM. du clergé de Dijon et les maire et échevins de la ville à la suite duquel est la sentence arbitrale rendue le 17 avril 1627 qui condamne le clergé à payer à la ville la somme de 1834 livres, les déclarant ci-après contribuables seulement aux fortifications de la ville et autres charges auxquelles les autres privilégiés sont astreints, et ce pour le quart des sommes qu'il conviendra imposer au cas d'insuffisance des deniers des octrois (1627). — Fol. 93. — Mandement de Charles d'Escars, évêque de Langres, qui, dans le but de pourvoir à ce qui peut intéresser le clergé du diocèse et assurer le paiement des décimes dues au roi, convoque une assemblée des délégués du diocèse à Langres, au 4 août 1614. — Fol. 94. Compte rendu par Émiland Boisselier, commis à la recette des décimes du diocèse de Langres, Bureau de Dijon, pour les années 1589, 1590, 1591, 1592, 1593 suivant commission : de Guillaume de Fervaques, comte de Grancey, commandant militaire du duché de Bourgogne, pour le duc de Mayenne (1589); — du conseil d'État de la Sainte-Union établie à Dijon (1589); — des Élus des États de Bourgogne (1591) ; — du baron de Sennecey, lieutenant général en Bourgogne (1592) ; — de Henry, prince de Mayenne, gouverneur de Bourgogne (1593). — La recette est faite sur tous les établissements séculiers et réguliers compris dans les doyennés de Dijon, de Saint-Seine, de Grancey et de Bèze. La recette en 1589 monte à 2356 écus 26 sols. La recette totale de 1593 monte à 12944 écus 18 sols et la dépense à 9919 écus 33 s. 6 d.

G. 44. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1626-1650. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. — Registre des délibérations de MM. du clergé de Dijon. —Fol. 2. Nomination de Billebaudet, mépartiste de N.-D., comme secrétaire. — Fol. 2. La Chambre de ville ayant demandé au clergé de payer un quart des contributions nécessaires à la ville, celui-ci déclare ne devoir contribuer qu'aux fortifications et convoque, chez le grand prieur de Saint-Bénigne, une réunion à laquelle on appellera quatre avocats, pour aviser aux moyens de s'exempter de cette contribution et empêcher que l'entrée de la Chambre de ville ne soit interdite aux députés du clergé, faute d'avoir satisfait au paiement de ce que lui est demandé. — Fol. 4. MM. forment appel des délibérations de la Chambre de ville. — Fol. 6. M. Billebaudet est nommé solliciteur des affaires du clergé. — On écrit à MM. A. Fremyot, archevêque de Bourges, et Jeannin de Castille, à l'effet d'obtenir l'évocation de la cause à Paris. — Fol. 9, 11. Nominations de députés pour suivre cette affaire. — Fol. 12. Ordonnance touchant les prières publiques pour la sérénité du temps. — Fol. 13. Délibération de la Chambre de ville portant que les magistrats assisteront aux processions et prières publiques suivant l'ordre qui en sera dressé par le secrétaire, avec défense aux ecclésiastiques d'en ordonner d'autres sans avoir pris avis de la Chambre, à peine d'y être pourvu. MM. du clergé, considérant cette délibération comme injurieuse, décident qu'elle sera envoyée en cour et sans s'arrêter à la défense de la mairie, considérant qu'au clergé seul appartient d'ordonner et d'indire des prières publiques, décide que, sans en donner avis à la Chambre de ville et attendu que les pluies continuent, il sera fait une procession générale le jour de Sainte-Anne. La procession eut lieu et fut suivie d'un très beau temps. — Fol. 16. Lecture d'une lettre de Baudot, délégué à Paris, qui annonce des pourparlers pour arriver à un compromis. — Fol. 17. Lettres de MM. au cardinal de Bourges touchant cet accommodement qui les tire d'affaire. — Fol. 21. Enoncé des conditions sous lesquelles MM. du clergé désirent passer ce compromis et le pouvoir donné par les principales églises. — 25. Délibération par laquelle, après la démarche faite par le maire vers le grand prieur de Saint-Bénigne, que de commun accord on rappellera les députés envoyés à Paris et qu'on nommera des arbitres pour rédiger le compromis. — Fol. 26. Lettres adressées à cet effet au cardinal de Bourges, abbé de Saint-Étienne, et au député Baudot. — Fol. 29. Réponse de l'archevêque qui donne son adhésion au projet. — Fol. 31. Rapport fait à l'assemblée du clergé par le trésorier Baudot délégué des églises, près du conseil, à la suite duquel MM. nomment pour arbitres les avocats Fevret, Malteste et Belin (1626).— Fol. 33. Délibération par laquelle on maintient la nomination des arbitres, avec l'avocat Morandet pour super arbitre, et comme on n'a pas beaucoup d'intérêt à entrer à la chambre de ville, d'ajourner la passation du compromis jusqu'à la fin d'avril ou tout au moins à la fin de mars, sauf à écrire à M. de Bourges pour faire prolonger le délai. Le prévôt Milletot ajoute qu'il faut faire en sorte de rentrer à la Chambre de ville mais de s'en déporter volontairement après, pour témoigner que MM. ne se soucient plus d'assister à ses délibérations. — Fol. 34. Lettres à MM. de Bourges et Jeannin de Castille, baron de Montjeu, pour les prier de se rendre à Dijon lors du jugement du procès et les assister de leurs recommandations. — Fol. 35. Réponse de M. de Bourges qui se félicite du compromis qui a été passé et se propose d'écrire aux super arbitres. —Fol. 37. Ratification par l'assemblée de la forme du compromis pour l'arbitrage. — Fol. 38. Enregistrement de l'arrêt de la cour des aides de Paris du 17 juillet 1573 qui, sans se prononcer sur la demande formée par le clergé en cassation de la transaction de 1533, déclare les ecclésiastiques exempts de l'impôt du taillon et des levées pour licencier les étrangers. — Fol. 39. Lettre à M. de Bourges pour le remercier de l'appui qu'ils ont trouvé dans son neveu l'évêque de Chalon pour le soutien de leur cause. — Fol. 41. Sur la demande des magistrats municipaux, MM. décident qu'il sera fait des prières publiques à cause de l'indisposition du temps et que l'on fera une visite à M. le cardinal de Spada, logé à la Croix d'or. — Fol. 43. Invitation à toutes les communautés et corporations de nommer des procureurs pour ratifier la transaction projetée avec la Chambre de ville. — Fol. 44. Prières publiques pour la santé du Roi. — Fol. 45. Mémoire des deniers payés par le clergé depuis l'année 1564 (1627). — Fol. 47. Prières publiques pour la santé du Roi et le succès de ses armes (1628).— Fol. 51. Rapport sur une assemblée tenue chez le premier président, à laquelle assistaient des membres du trésor, du sceau et des échevins, ces derniers ayant déclaré qu'ils étaient venus « pour escouter et non pour resouldre ce qui ne fut pas trouvé bon » ; néanmoins on propose un département pour deux mois dans le but de soulager les pauvres. — Fol. 52. Le Roi devant faire prochainement son entrée dans la ville, on règle le cérémonial ; Baillet, doyen de la Sainte-Chapelle, est désigné pour parler au nom du clergé, mais sur son observation que peut-être le chapitre ne trouverait pas bien qu'il sortît de son église, l'assemblée lui substitue M. de la Plume, grand prieur de Saint-Bénigne. Le doyen, nonobstant les grandes pluies, harangua le Roi près de la croix de Saint-Bénigne, tandis que le grand prieur le reçut dans son église où il jura la conservation des privilèges de la province. — Fol. 52. Prières pour le roi. — Fol. 53. Procession le jour de Sainte-Anne à cause de la contagion qui règne aux environs de la ville. Procession générale le jour de la Saint-Louis, pour célébrer la paix qui vient d'être conclue et la préservation du fléau. Autres pour la cessation des pluies (1629). — Fol. 54. Délibération par laquelle le doyen Baillet fait entendre la nécessité de recourir à Dieu au sujet de la sédition qui s'est élevée dans la ville par quelques vignerons, ouvriers et manouvriers, lesquels appréhendant la vérification de l'édit sur l'établissement des élections dans la province, sur la créance que quelques particuliers en étaient les auteurs, se seraient portés à telle extrémité de fureur qu'ils auraient résolu de ruiner le logis de plus de quarante notables. De fait ils auraient sonné à l'effroi dans quelques paroisses, afin de faire un gros et sur les sept heures du matin, au nombre de trois cents, forcé, brûlé et saccagé les maisons du trésorier Gagne, des présidents à la Chambre des Comptes, de Loisié et Legrand, de l'avocat Martin, du correcteur Villemeureux, du greffier Joly dict d'or et du premier président Legouz de la Berchère au grand étonnement de tout le monde et comme il y avait danger que la nuit ne favorisât leurs entreprises, que la ville ne fût brûlée et que le Roy voyant cette sédition n'eût sujet d'y envoyer une garnison et comme ni l'autorité du Parlement ni la présence des magistrats ne les pouvait adoucir il convenait de prendre les armes spirituelles et de recourir à Dieu. C'est pourquoi l'assemblée décide que des prières publiques seront faites dans toutes les églises et dans les communautés religieuses, suivant l'ordre arrêté de façon à ce que ces prières ne soient point discontinuées. Sur les quatre heures et demie le maire ayant averti MM. du clergé de fournir immédiatement une compagnie pour faire la garde pendant la nuit, le doyen s'excuse sur ce que chacun était en prières (jeudi dernier février). — Fol. 55. Le marquis de Mirebeau, lieutenant pour le Roi, ayant ordonné des corps de garde dans tous les carrefours et la fermeture des portes, le Parlement députe au roi le conseiller Fyot de Vaugimois. A deux heures il se fait un grand tumulte dans la rue Chanoine, trois vignerons sont tués et pendant deux jours on ne sonna aucune cloche. Le 4 mars une assemblée des notables tenue à la Chambre de ville, sur la réquisition du Parlement, nomme une députation pour aller trouver le Roi et maintient les corps de garde. Le même jour l'assemblée du clergé décide que jusqu'à ce qu'on ait reçu de bonnes nouvelles du Roi, on continuera les prières publiques; cependant comme la mairie ne trouvait à propos, par forme de police, de commencer ces prières, crainte d'effrayer les habitants, on attendra des nouvelles plus positives (1er, 4 mars). — Fol. 56. Le doyen informe l'assemblée que des échevins étant venus lui exposer que, tout en remerciant le clergé des prières qu'il avait ordonnées, la ville se trouvait dans un grand danger pour la vie et les biens de ses habitants, que le Roi était indigné et que par conséquent il fallait prendre des armes offensives et temporelles pour empêcher les factions et rébellions qui pouvaient survenir et qu'ainsi ils suppliaient l'assemblée de se joindre au parlement et autres officiers. Il ajoute qu'il avait fait observer que peu de membres du clergé étaient armés, qu'ils n'étaient d'ailleurs expérimentés en l'art militaire. L'assemblée délibère qu'une députation se rendra vers le marquis de Mirebeau pour lui expliquer ces raisons et le supplier de trouver bon que l'on redoublât plutôt les armes spirituelles que de prendre les temporelles. Le marquis leur donne 24 heures pour obéir et sur leur observation qu'ils n'avaient point d'armes, il les renvoie à la mairie pour en obtenir. On délibère alors qu'on se retrouvera en armes sur la place Saint-Étienne à 7 heures du soir, sous le commandement alternatif du prieur de Saint-Bénigne, de celui de Saint-Étienne, du doyen de la Sainte-Chapelle, etc. et que chaque jour, le couvent de Saint-Bénigne fournira 4 hommes, Saint-Étienne 4, la Sainte-Chapelle, 4, la Chapelotte, 2, N.-D. 4, Saint-Jean, Saint-Michel, chacun 3, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Saint-Philibert, chacun 2, la Madeleine, 1, les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes, les Jésuites, chacun 3, les Minimes et l'Oratoire chacun 2, en tout 47 (9 mars). — Fol. 57. Délibération relative au Jubilé qui sera célébré le 17 mars. Les stations sont à l'église Saint-Nicolas, aux Jacobins, aux Carmes, aux Minimes et à l'Oratoire. Le marquis de Mirebeau ordonne la continuation de la garde pendant la nuit. MM. du clergé déclinent de contribuer au paiement des sommes imposées à la ville pour le rétablissement des maisons brûlées lors de l'émeute.— Fol. 58. La chambre du clergé tout en se montrant sympathique au projet d'établissement d'une chambre de charité, demandera des mémoires avant de se prononcer. On continue les prières pour demander de la pluie et on écrira à MM. de Saint-Etienne pour descendre la châsse de saint Médard. La chambre, invitée de se trouver à l'élection des maire et échevins ordonnée par le Roi, répond quelle donnera par écrit ce qu'elle trouvera raisonnable. Prières pour la santé du Roi engagé dans une guerre avec le duc de Savoie. — Fol. 59. La mairie ayant convié la Chambre à une assemblée de tous les privilégiés, afin de délibérer sur l'établissement d'un magasin à blé et d'un emprunt pour l'établir, la chambre décide qu'elle suivra l'avis du Parlement, que si celui-ci contribue le clergé ne sera tenu qu'au quart des deux tiers de l'imposition et adresse à la Cour une requête pour demander l'enregistrement de la transaction conclue avec la ville. — Fol. 61. Protestations faites par le clergé de ce qu'à l'assemblée tenue au Palais pour aviser au soulagement des pauvres, il n'avait point été admis à siéger après le Parlement. — Fol. 61, 62. Délibérations relatives au refus des paroisses et de certaines communautés de contribuer à la part de la somme attribuée au clergé pour la nourriture des pauvres (1630). — Fol. 64. Délibération pour le répartement de la somme de 900 livres pour la nourriture des pauvres, à laquelle un arrêt du Parlement, rendu en novembre, a condamné le clergé. — Fol. 65. Autre de la somme de 1,500 liv. 3 s. 9 d. imposée pour la nourriture des pauvres pendant trois mois, à payer par les bénéficiers ecclésiastiques de la ville et du dehors ayant des revenus dans la ville. — Fol. 66. Refus du clergé de se trouver à une nouvelle assemblée des notables et appel au conseil contre l'arrêt du Parlement. — Fol. 67. Arrêt du Parlement qui enjoint aux représentants des grandes églises de payer leur cote d'impôt. Délibéré que la transaction avec la ville étant préjudiciable au clergé, on supercédera à sa ratification. On persiste dans le refus d'assister à la séance des notables, sous prétexte que le clergé n'y aurait pas la place à laquelle il prétend. — Fol. 68. Le doyen de la Sainte-Chapelle rapporte qu'il y a eu une assemblée des notables dans le but de soulager les 2000 pauvres qui réclament des secours et que cette assemblée s'était ajournée. Or comme MM. du Parlement ont témoigné le désir d'y voir figurer le clergé, auquel on donnerait une place honorable, le clergé sous cette promesse et craignant d'encourir un blâme et d'être jugé par le peuple moins charitable que les séculiers, décide qu'il y députera. Nomination de J. Bouillot, chanoine de Saint-Jean, comme secrétaire, en remplacement de Billebaudet. — Fol. 69. Les députés à l'assemblée des notables rapportent que, pour assurer la nourriture des 1800 pauvres reconnus, il sera fait un fonds de 9000 livres, dont les privilégiés prendraient la moitié, le clergé un quart et la ville l'autre quart. Département de la somme de 2,649 l. 4 s. 8 d. incombant au clergé. — Fol. 72. Prières publiques pour le Roi et la réunion de la maison royale. — Fol. 72. Prières publiques à l'occasion de la contagion qui, favorisée par les grandes chaleurs, a envahi la ville. — Fol. 73. La Chambre de charité vote une somme de 12,000 liv. pour subvenir aux frais de la contagion, le clergé prétend n'être tenu qu'au 6e, mais comme le temps presse, il décide de faire un emprunt pour acquitter le quart de la somme qu'on lui attribue. Délibéré qu'on sollicitera au conseil un règlement pour la séance du clergé à la Chambre de charité, immédiatement après le Parlement, etc. — Fol. 77. Adhésion donnée par le clergé à l'emprunt de la somme de 12,000 livres. — Délibération relative au renouvellement du vœu fait à Sainte-Anne en 1531 à l'occasion de la peste (9 juillet). Prières publiques. — Fol. 79. Enregistrement du mandement de Sébastien Zamet, évêque de Langres, qui autorise le renouvellement du vœu fait à Sainte-Anne. Relation de la procession solennelle faite le 27 juillet, jour de Sainte-Anne à laquelle assistaient tout le corps de ville, des députations des cours souveraines. Sortie de la Sainte-Chapelle, avec la sainte Hostie, elle se rend à N.-D. en passant sous la porte aux Lions, de là à Saint-Michel, devant la maison Rajaud, proche l'hôtel Chabot, paroisse Saint-Pierre et rentre à la Sainte-Chapelle par la rue Saint-Etienne. — Fol. 81. Délibéré que le 24 novembre on fera une procession solennelle pour la cessation du fléau. — Fol. 82. Députation au prince de Condé pour le féliciter de sa nomination au gouvernement de la province (1631). — Fol. 83. Vote par la chambre de Charité d'un fonds de 4000 livres pour la nourriture des pauvres. — Fol. 86. Délibération relative à la célébration du Jubilé universel octroyé par le pape Urbain VIII pour implorer l'assistance divine sur les nécessités de l'Eglise et l'union des princes chrétiens. — Fol. 86. Rétablissement de la garde à l'occasion du passage des troupes de Monsieur, frère du Roi, 16 juin. Cette garde dura six jours, le samedi 19, Monsieur et ses soldats s'avancèrent jusques aux fossés de la ville, menaçant de l'attaquer si on ne leur fournissait pas des vivres. Les lettres écrites par le prince au Parlement et à la ville furent renvoyées au Roi sans être décachetées. Le même soir, à 8 heures, ils brûlèrent une trentaine de maisons du faubourg Saint-Nicolas; les canons du château et de la tour Saint-Nicolas leur tuèrent une vingtaine d'hommes parmi lesquels un capitaine liégeois fort regretté de Monsieur. Les jours suivants ils continuèrent leurs brûlements dans les villages, principalement à Saint-Apollinaire, à Couternon où la maison du conseiller Bretagne fut brûlée de fond en comble, volèrent et violèrent les paysans, dans les champs, gâtèrent les blés et tirèrent du côté du Chalonnais en continuant leurs ruines. — Page 87. Prières publiques pour les nécessités présentes. Procession de Sainte-Anne. — Fol. 89. Ordre donné par le prince de Condé à MM. du clergé de se trouver à l'entrée solennelle qu'il doit faire comme gouverneur de la province. Relation de cette entrée. Portiques au Pont Arnaut, sur la place Saint-Jean, devant la Madeleine et la grande porte Saint-Étienne. La ville lui fait don d'un plat d'or ciselé. — Fol. 91. Ajournement à un an des articles présentés par le président Odebert, touchant la part du clergé dans le règlement sur l'hospice Sainte-Anne qu'il vient de fonder. Prières publiques pour la prospérité des armes du roi. — Fol. 92. MM. du clergé refusent de s'associer à une mesure prise par la Chambre de charité pour la nourriture des prisonniers (1633). — Fol. 93. La Chambre ayant persisté dans son refus, le Parlement rend un arrêt qui l'astreint à cette contribution. Protestation au Conseil fondée sur ce qu'un arrêt a exempté le clergé de toutes contributions. Correspondance avec le chanoine Fleutelot et l'archevêque de Bourges sur ce sujet. — Fol. 100. Ordre de la procession générale qui a eu lieu le 25 juillet, à l'église N.-D., pour de là, conduire à l'hôpital neuf les douze enfants pauvres, habillés de bleu, qui inauguraient la fondation faite par le président lequel assistait à la procession avec toute sa famille. — Fol. 102. Sur l'avis que le Parlement voulait contraindre le clergé à contribuer pour la nourriture des prisonniers, on décide que l'on poursuivra l'instance au Conseil pour la séance à la Chambre de charité. — Fol. 103. Emprunt de 1600 livres pour la part du clergé dans la taxe pour les frais de peste (1634). (Les années 1635, 1636 et les dix premiers mois de 1637 manquent). — Fol. 129. Nomination de Philippe Blanche, chapelain de Saint-Pierre, comme secrétaire, en remplacement de M. Bouillot. Prières publiques continuées pour les nécessités du temps. — Fol. 130. Autres ordonnées par le Roi pour la paix (1637). — Fol. 131. Refus du clergé d'assister à l'assemblée convoquée pour le paiement des munitions achetées pour la défense de la ville et les frais de peste, et cela afin de ne pas porter préjudice aux arrêts du Conseil des années 1634 et 1635. Continuation des prières publiques. — Fol. 132. Visite au duc d'Enghien envoyé comme gouverneur à la place de son père. — Fol. 133. Signification de l'arrêt du Conseil, qui condamne le clergé à contribuer pour la nourriture des pauvres. — Fol. 134. Continuation des prières publiques à la demande de plusieurs personnes de qualité. — Fol. 134-136. Règlement du cérémonial d'après un mandement de l'évêque de Langres, pour la célébration du vœu de Louis XIII à la sainte Vierge. — Fol. 138-139. Dissentiments entre Saint-Bénigne, Saint-Étienne et la Sainte-Chapelle à cette occasion. — Fol. 139. Relation de cette procession à laquelle assistait le duc d'Enghien. — Fol. 141. Nomination de députés à l'assemblée générale convoquée au palais. — Fol. 143. Sur l'invitation de l'intendant, le clergé ordonne des prières publiques, à l'occasion de l'accouchement de la Reine. — Fol. 144. Procession et Te Deum pour la naissance du dauphin (1638). — Fol. 146. Continuation des prières publiques. — Fol. 147. La procession générale à Larrey, qui se faisait le 23 avril, est remise à la seconde fête de Pâques. — Fol. 147. Sur l'observation faite par le maire, que l'on trouvait fort étrange l'absence du clergé dans les assemblées de charité, la Chambre décide qu'elle y assistera, si on accorde à ses députés une place convenable. A cette assemblée tenue chez le premier président, celui-ci ayant fait la proposition de mettre tous les privilégiés à sa droite et le clergé à sa gauche, le maire de Dijon avait de son côté proposé de mettre le premier président, lui, maire et le clergé sur le même rang, le doyen avait gardé le silence et réservé son opinion. Sur son rapport la Chambre demande, pour ses députés, de siéger après les présidents et pour quotité la 8e partie des sommes qui seront votées. — Fol. 150. Nomination des députés qui accompagneront le grand prieur de Saint-Bénigne, chargé de haranguer le Roi lors de sa prochaine entrée. — Fol. 151. Prières publiques pour la prospérité des armes du Roi (1639). — Fol. 152. Continuation de ces prières, dont la suspension pourrait déplaire au prince de Condé attendu dans la ville. — Fol. 154. Suppression de la procession à l'occasion du siège des Suisses en 1513, le siècle étant plus que révolu et le Parlement ayant cessé d'y paraître (1640). — Fol. 154. Prières publiques pour le recouvrement de la santé du duc d'Enghien. — Fol. 156. Sur la demande des vignerons transmise par le maire, le clergé ordonne une procession générale à Epoisses, à l'effet de demander de la pluie (1641). — Fol. 157. Délibération pour l'ouverture du Jubilé. — Fol. 157. MM. du clergé voulant s'associer aux religieux Jacobins qui ont obtenu du pape l'érection d'une confrérie de Notre-Dame de Paix, autorisent une procession générale suivant le projet proposé par les Jacobins, avec cette restriction que le peuple et les enfants se dispenseront de crier : vive la reine de paix. — Fol. 158. Prières publiques à l'occasion d'une bataille, qui doit avoir lieu à Perpignan entre les Français et les Espagnols (1642). — Fol. 159. Tout en approuvant le projet de la Chambre de charité de renfermer les pauvres à l'hôpital, en faisant un fonds pour subvenir à leur entretien en raison du défaut de ressources de la maison, MM. du clergé veulent bien s'y associer non par une taxe mais par un don volontaire et de pure charité et refus d'assister à l'assemblée convoquée à cet effet, si on ne leur donne la séance qui leur est due. — Fol. 159. Prières pour la maladie du Roi, on les continue le 12 mai. — Fol. 160. Prières pour le repos de son âme. Prières à l'occasion de l'avènement du Roi Louis XIV et des guerres allumées entre la France et les princes étrangers (1643). — Fol. 162. Nomination de délégués dans chaque église, pour les aumônes destinées aux pauvres renfermés à l'hôpital (1644). Prières pour obtenir de la pluie. — Fol. 162. Délibération relative à l'ouverture du Jubilé. — Fol. 163. Processions pour obtenir de la pluie, faites à Dijon et à Epoisses (1645). Processions à cet effet aux mois de juillet et août. — Fol. 165. Prières publiques au sujet des dangers du duc d'Enghien en Flandres et au siège de Mardic (1646) — Fol. 166. Autres à l'occasion du siège de Lérida. Autre pour la santé du Roi dangereusement malade. — Fol. 167. Actions de grâces pour le recouvrement de sa santé (1647). Délibérations relatives à l'entrée de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 168. Délibération pour l'ouverture du jubilé octroyé par S.S. (1648). — Fol. 168. Prières publiques pour la personne du Roi et la conservation du Royaume, attendu les grands troubles qui sont dans l'État. — Fol. 169. Invitation aux abbés de Saint-Bénigne, de Saint-Etienne et doyen de la Sainte-Chapelle de se mettre d'accord pour le choix des prédicateurs lors des processions (1649). — Fol. 171. L'assemblée du clergé, réunie chez l'abbé de Saint-Bénigne, vote des prières publiques, mais refuse de se rendre en armes à la garde de la ville, commandée par le marquis de Mirebeau, sous prétexte que le péril n'est pas éminentissime et l'ennemi attaché à la muraille. — Députation pour aller saluer le duc de Vendôme, commis au gouvernement de la province. — Fol. 172. Députation pour haranguer le Roi, la reine et le cardinal Mazarin à leur entrée dans la ville. Refus de MM. du clergé de contribuer aux dépenses faites pour la séparation des bastions en terre d'avec les remparts. — Fol. 173. Le mercredi 16 mars, à 6 heures et demie du soir, le Roi, la reine régente et le duc d'Anjou, tous trois dans un même carrosse, arrivèrent à Dijon par la porte Guillaume. Le cardinal Mazarin était arrivé une heure avant. Les harangues n'eurent lieu que le vendredi après le dîner. Prières publiques pour demander la cessation de la pluie.

G. 45. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1653-1689. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Second registre des délibérations. Prières publiques ordonnées pour la prospérité des armes du roi, au siège de Seurre, conduit par le duc d'Epernon. — Fol. 2. Délibération présidée par M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, par laquelle, en présence du refus du doyen et du chapitre de la Sainte-Chapelle d'assister aux processions générales, l'assemblée déclare ne plus reconnaître le doyen Baillet comme l'un des chefs du clergé et les chanoines admis aux assemblées, tant qu'ils ne renonceront point à leurs prétentions et qu'en conséquence le Parlement sera invité à désigner celles des églises Saint-Bénigne ou Saint-Etienne où désormais aura lieu le rassemblement des processions générales. Nomination du chapelain Louis Brunet, comme secrétaire (1653). — Fol. 3. Sommation faite au chapitre de la Sainte-Chapelle d'assister à la procession générale et d'y officier comme étant à son tour. Sur le refus de la Sainte-Chapelle, le clergé décide que si le chapitre ne s'exécute pas, les processions des autres églises ne sortiront point et que la faute en sera imputée au chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fol. 4. Prières pour obtenir la cessation de la pluie ; autres pour le succès des armes du Roi ; pour obtenir de la pluie. — Fol. 5. Délibérations relatives au service funèbre en l'honneur de Sébastien Zamet, évêque de Langres. — Fol. 7. Procession générale d'actions de grâces pour la récolte des biens de la terre. Autre à l'occasion de l'entrée du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 8. Délibération relative à l'ouverture du Jubilé. Ordre des processions (1656). — Fol. 12. Autre semblable. Prières pour demander le beau temps (1657). — Fol. 13. Prières pour la santé du duc de Candale, fils du duc d'Épernon, malade à Lyon. Fixation au dimanche 7 avril de la procession des cinq plaies. — Fol. 14. Réclamation d'un registre de MM. du clergé détenu dans la succession de M. Jeannin de Castille, abbé de Saint-Bénigne. Engagement pris par MM. du clergé, vis-à-vis des religieuses de la Visitation, d'écrire à Rome à l'effet d'obtenir la canonisation de saint François de Sales, évêque de Genève. — Fol. 15. Injonction aux RR. PP. capucins et minimes d'assister aux processions générales. Opposition de MM. du clergé à la réception dans la ville des religieux du Tiers Ordre. Ordre de faire une enquête sur l'incident arrivé lors de la procession générale à l'église de Fontaine, du prédicateur qui n'avait point été se faire bénir par le curé et du curé qui avait empêché le sermon du prédicateur. Le doyen se plaint aussi de ce que le maire Comeau et les échevins n'étant pas sortis de l'église avec le clergé, avaient envoyé les sergents à la porte Saint-Nicolas, avec ordre de fermer la barrière, de telle sorte que quand les prêtres et les croix y sont arrivés, ils ont dû attendre qu'elles fussent ouvertes, qui est un grand mépris du clergé et entreprise inouïe. Délibéré qu'on en fera plainte au maire. La réponse de celui-ci n'ayant pas satisfait, on adresse une requête au Parlement à l'effet de faire une enquête. — Fol. 16. MM. du clergé n'acceptent pas les excuses des RR. PP. Minimes, de ce que n'étant point religieux mendiants, ils n'étaient pas tenus d'assister aux processions. Teneur de la lettre écrite par le clergé de Dijon au pape Alexandre VII, pour demander la canonisation de François de Sales, évêque de Genève. — Fol. 17. Prières publiques pour demander la cessation de la pluie. — Fol. 18. Autres de quarante heures pour la convalescence du Roi. — Fol. 19. Prières d'actions de grâces pour son rétablissement. — Fol. 20. Procession générale d'actions de grâces pour les récoltes. Commission donnée à l'effet de poursuivre les minimes devant le Parlement, à cause de leur refus d'assister aux processions générales (1658). — Fol. 21. Députations nommées pour haranguer le Roi, la reine, le cardinal Mazarin, le duc d'Anjou, Mademoiselle et le chancelier, lors de leur prochaine venue à Dijon. — Fol. 21. L'assemblée ayant décidé que la procession des cinq plaies, dont le sermon se faisait d'ordinaire aux Carmes, aurait lieu à Notre-Dame ou à Saint-Jean, les Carmes protestent ; MM. du clergé, priés par le maire de revenir sur cette décision crainte des murmures du peuple, n'en tiennent compte. — Fol. 22. Prières publiques à l'occasion de la tenue des États de la Province. — Fol. 23. Assignation donnée à MM. du clergé au nom de la ville, dans une instance au parlement de Rouen, à requête des héritiers de M. Jeannin de Castille, abbé de Saint-Bénigne, qui réclamaient une indemnité pour plusieurs années de chômage des moulins d'Ouche, pendant le temps que l'on construisait le bas-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion dit des Privilégiés (de l'hôpital), aux frais de ces privilégiés.—Fol. 24. Procession générale à l'occasion de la translation des reliques de saint Théodore, martyr, données par le pape à l'abbaye des Bernardines (1659). — Fol. 25. Autre pour celles de saint Corneil dans le couvent du Refuge. Députation envoyée pour complimenter le prince de Condé à son arrivée à Dijon. — Fol. 28. Procession générale pour la translation des saints Patrice et Vetuste dans l'église des Carmes (1660). — Prières pour obtenir la cessation de la pluie. — Fol. 29. MM. mandés à l'assemblée générale au palais pour le soulagement des pauvres, décident qu'ils n'y assisteront, si on ne les place après le président de l'Assemblée. Les Carmes s'obstinant à ne souffrir, dans leur église, d'autre prédicateur qu'un religieux de leur ordre, la procession des cinq plaies se fera de N.-D. à Saint-Jean. Procession générale de translation des reliques de sainte Victoire, martyre, dans l'église des Carmélites: on y admet des musiciens sur la prière des religieuses. — Fol. 30. Délibération relative au Jubilé. — Fol. 31. Prières publiques pour demander l'heureux accouchement de la reine. Règlement pour la sonnerie des cloches dans les églises, la veille et le jour des morts (1661). — Fol. 33. Prières publiques pour obtenir le beau temps. Nouvelle opposition à la demande d'établissement des religieux du Tiers Ordre de Saint-François, dans la ville. On prie M. le Tellier, archevêque, abbé de Saint-Bénigne, d'appuyer la réclamation. Députation envoyée au cardinal Antonio, de passage à Dijon. — Fol. 35. Procession habituelle du mois d'octobre en actions de grâces pour les récoltes (1662). — Fol. 35. Le prince de Condé s'étant plaint de la malpropreté des rues encombrées de boues et d'ordures, une assemblée des privilégiés est convoquée pour y remédier; le clergé fait connaître à S. A, qu'il est prêt à s'associer à ce que décidera l'assemblée. Les privilégiés ayant été déchargés de leurs cotes pour la peste, le doyen de la Sainte-Chapelle est invité à demander au prince de Condé de faire payer à la ville la cote de 1500 livres dont le clergé est redevable. — Fol. 36. Modifications apportées aux processions générales du 23 avril à Larrey, et du 1er mai aux Feuillants de Fontaine. Au lieu d'aller à Larrey, après la station à la chapelle Saint-Jacques on reviendra dire la messe et le sermon dans l'église qui sera en tour d'officier et pour celle de Fontaine, après la station à la croix de la Charmotte, on rentrera également en ville. On demandera au Parlement l'homologation de cette décision. Enregistrement de l'arrêt du Parlement qui oblige les minimes à assister aux processions générales. La mairie, les vignerons et les prêtres des petites églises protestent contre le changement aux processions. — Fol. 38. Prières publiques pour la santé de la reine-mère. — Lecture d'une lettre du prince de Condé qui laisse le clergé libre dans l'affaire des religieux du Tiers-Ordre. — Prières publiques pour le beau temps; elles durent tout le mois de juillet et en septembre. — Fol. 40. Délibération de la Chambre de ville qui s'oppose à l'établissement d'un couvent du Tiers-Ordre de Saint-François, à Dijon. Signification au chancelier de l'opposition du clergé de Dijon aux lettres obtenues par les religieux du Tiers-Ordre. — Fol. 41. Lettres de félicitations au prince de Condé à l'occasion du mariage de son fils avec la princesse Palatine, et réponse du prince (1663). — Fol. 42. Nomination de commissaires pour assister au toisage de l'enlèvement des boues de la ville. — Fol. 43. Députation nommée pour aller saluer le légat à son entrée à Dijon. — Fol. 44. Délibéré qu'on présentera requête à l'Intendant et que des délégués s'assembleront de temps en temps, afin de chercher les moyens de faire rejeter sur la ville la rente de 1500 livres due à la Sainte-Chapelle. Le député de la Sainte-Chapelle s'y oppose. Prières publiques pour la santé de la reine régente, et de Marie-Anne, sa fille (1664). — Fol. 45. Prières publiques demandées par les magistrats pour obtenir de la pluie, à cause des grandes chaleurs qui brûlaient les biens de la terre. — Fol. 46. Délibéré qu'on adressera une requête au conseil ou des remontrances à l'assemblée du clergé, afin d'être libéré des cotes imposées sur le clergé de Dijon. — Fol. 46. Assemblée dans le but de s'opposer à l'arrêt du conseil qui impose 46,000 livres au clergé. Griefs rassemblés par le clergé pour être présentés à l'assemblée générale du clergé de France : la cote de 46,000 livres, les 1500 livres dues à la Sainte-Chapelle, l'octroi du pied fourché, l'entrée dans la Chambre de ville, la séance aux processions, la cotisation au 4e au lieu du 6e. — Fol. 48. Enregistrement de l'arrêt du conseil qui défend aux religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de s'établir à Dijon (1665). — Fol. 49. Offres de la somme de 300 livres faite à la mairie pour la cote-part du clergé dans l'entreprise pour le nettoiement des boues de la ville. Département de cette somme. — Fol. 51. Prières pour le repos de l'âme de la reine-mère. — Fol. 52. Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, député à l'assemblée du clergé de France, rend compte de ses démarches dans cette assemblée pour le redressement des griefs du clergé de Dijon. — Fol. 52. Processions accoutumées à Larrey et à Fontaine. Prières pour obtenir de la pluie. Autres pour obtenir le beau temps.— Fol. 53. L'abbé Fyot fait, sur la demande des religieux de la Visitation, voter une procession générale à l'occasion de la canonisation de saint François de Sales. Il demande ensuite acte à l'assemblée de ce qu'à la procession dernière du jour de l'Assomption, célébrée à la Sainte-Chapelle, il avait officié avec camail, rochet, croix et étole, quoique MM. de la Sainte-Chapelle y fussent et qu'il avait toujours pris la droite, le chanoine Malteste le nie, d'autres l'attestent. On délibère que l'assemblée, pour la procession de Saint-François de Sales, aura lieu à Saint-Michel et la station aux Visitandines ; que l'abbé Fyot officiera et que MM. de la Sainte-Chapelle, dont c'est le tour, feront le reste. Protestations de la Sainte-Chapelle. — Fol. 55. Maintien de ces résolutions nonobstant nouvelles protestations. Débats entre l'abbé Fyot et le chanoine Malteste, terminés par une résolution de l'assemblée portant qu'à elle seule appartenait le droit de régler les processions et les prières publiques. — Fol. 56. MM. de la Sainte-Chapelle, dont c'était le tour, ayant fait défaut, MM. du clergé y suppléent et la cérémonie a lieu sans plus d'encombre. — Fol. 57. Les chanoines de la Sainte-Chapelle ayant fait signifier opposition aux délibérations précédentes, le doyen ne sera plus reconnu comme un des chefs de l'église. — Fol. 58. M. Le Tellier, abbé de Saint-Bénigne, sera informé de tous ces événements. Nomination de M. Arviset comme syndic du clergé (1666). — Fol. 59. Séance présidée par M. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, qui demande acte que de tout ce qui sera retenu de l'assemblée, ne peut être tiré à conséquence, ni comme une approbation de ce qui s'est passé dans les assemblées précédentes, contre lesquelles il se réserve de se pourvoir. Protestations contraires d'Arviset, chantre de la Sainte-Chapelle. — Fol. 61. Poursuites contre les religieux carmes, pour refus d'assistance à la procession des Cinq Plaies. — Fol. 62. Prières pour obtenir de la pluie. — Fol. 63. Sur les observations de M. Fyot, abbé de Saint-Étienne, qui officiait à la Sainte-Chapelle à l'occasion de la procession de l'Assomption ou du vœu de Louis XIII, l'assemblée décide que MM. de la Sainte-Chapelle seront tenus de se trouver en plus grand nombre qu'ils ne l'étaient à cette occasion, qu'à l'avenir on portera le dais sur l'image de la Vierge et qu'on lui fera les encensements, et que l'église qui sera en tour d'office, ne commencera le chant que quand toutes les églises seront réunies. — Fol. 64. L'assemblée du clergé ayant prié l'abbé Fyot de donner la bénédiction à l'issue de la procession d'actions de grâces du 28 octobre, le député de la Sainte-Chapelle proteste et les autres membres de l'assemblée font des protestations contraires. — Fol. 65. L'abbé Fyot est chargé de complimenter le prince de Condé à son arrivée à Dijon (1667). — Fol. 66. Ouverture du jubilé. L'abbé Fyot ayant salué le roi à son passage, fait connaître que S. M. agréera les prières publiques que l'on fera pour le succès de ses armes en Franche-Comté. — Fol. 67. Compliments envoyés à M. Le Tellier, abbé de Saint-Bénigne, nommé coadjuteur de l'évêque de Langres. — Fol. 67. Prières pour demander de la pluie. — Fol. 68. Délibération par laquelle MM. du clergé interviennent dans une instance entre le vicaire-général Gonthier et l'auteur d'un livret composé en vers burlesques contenant plusieurs choses scandaleuses et injurieuses au clergé. M. Gonthier avait censuré le livre, l'avait dénoncé au prône des églises, ce dont l'auteur avait appelé comme d'abus (1668). — Fol. 69 Invitation au clergé de payer la somme de 750 livres pour son quart des dépenses du nettoiement des boues. — Fol. 69. Refus du clergé d'y souscrire, sous prétexte qu'il en est exempt par ses privilèges ; il offre seulement 375 livres, dont il fait le département. — Fol. 71. La mairie assigne le clergé devant l'Intendant pour le paiement des 750 livres. — Fol. 71. M. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, fait connaître à l'assemblée que l'intendant invite MM. du clergé à se trouver à l'assemblée générale de tous les corps de la ville qui doit se tenir chez lui pour donner leur avis sur l'établissement d'un hôpital général aux conditions rapportées dans l'arrêt du conseil du 27 mars de cette année, sur la requête des magistrats de la ville ; il fait remarquer le mépris que ces derniers ont fait de la compagnie en négligeant de lui parler de cet établissement, ayant déjà avis aux autres compagnies et que l'on eût à prendre bien garde aux moyens proposés pour l'entretien de cet hôpital. MM. du clergé délibèrent qu'ils se rendront à l'assemblée, où ils représenteront le mépris qu'on a fait de leur compagnie, qu'ils y prendront le rang qui leur est dû et si on le leur dénie, ils se tireront avec protestations. — Fol. 73. Enregistrement de l'arrêt du conseil pour la fondation d'un hôpital de N.-D. de la Charité, destiné à renfermer les pauvres et dirigé par une commission composée d'un président, de deux conseillers au Parlement, de deux maîtres des comptes, un trésorier de France, du maire et des échevins renouvelés tous les deux ans. — Fol. 75. Rapport fait à la compagnie par les députés envoyés à l'assemblée. L'Intendant, après les avoir faits siéger sur un banc à sa droite, les assurant que c'était la place d'honneur, avait donné la parole au maire Joly, pour expliquer l'affaire, que son discours fini, M. Boulier, antique mayeur, avait pris la parole, ce à quoi ils s'étaient opposés sur ce que c'était à eux à opiner les premiers, mais sur l'observation de l'Intendant, que cela ne pouvait porter préjudice au clergé, ils avaient cédé et donné à l'Intendant leurs raisons par écrit avec prière de l'insérer dans son procès-verbal. Le doyen Bouhier blâme les députés de n'avoir point exigé la première place, d'avoir laissé parler les premiers le maire et l'antique, que c'est une conséquence du mépris dans lequel les tiennent les magistrats qui, dans leur projet, ont éliminé le clergé d'une direction qui partout ailleurs lui appartient, ce qu'il considérait comme un dernier degré d'abaissement. Pourquoi il invite les membres présents à en conférer avec leurs compagnies et à rapporter leur avis. — Fol. 76. Délibération de l'assemblée du clergé par laquelle on désavoue ce qui a été accepté par les députés envoyés à la réunion tenue à l'Hôtel de ville sous la présidence de l'Intendant et protestations contre ce déni des prérogatives confirmées par les arrêts du conseil. Signification de cette délibération à la Chambre de ville. — Fol. 78. MM. du Clergé,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

convoqués par le Parlement à une assemblée pour l'établissement de l'hôpital au Palais, décident qu'ils y enverront une députation laquelle, si on ne lui donne la première place, se retirera en protestant. Assignation de la Chambre de ville au conseil, à la requête du clergé. — Fol. 79. On adressera à l'assemblée générale du clergé de France une ample requête contenant les injures faites au clergé de la ville aux assemblées tenues à la ville et au Parlement et la demande de faire régler la séance. — Fol. 80. Prières pour demander de la pluie (1669). — Fol. 81. Continuation de ces prières. On descend la châsse de saint Médard. Service funèbre en l'honneur de M. de la Rivière, évêque de Langres. Messe du Saint-Esprit pour demander à Dieu un digne évêque. — Fol. 82. Refus du clergé de faire, sur la proposition des RR. PP. Carmes, une procession pour la béatification de Sœur Marie de Pozzi, religieuse de leur ordre. Réclamation des Carmes, auxquels on accorde leur demande sous la condition, à laquelle ils s'étaient refusés jusque-là, de laisser prêcher un autre prédicateur que de leur ordre, lors de la procession des cinq plaies. — Fol. 84. Procession générale pour la canonisation de saint Pierre d'Alcantara, religieux cordelier. Nomination de Étienne Girard, chapelain de Saint-Étienne, comme secrétaire de la chambre du clergé (1670). — Fol. 85. Prières publiques pour demander la cessation des pluies avec une collecte pour le Roi; on demande aux magistrats de suspendre les spectacles, au moins les premiers jours. — Fol. 86. Procession aux Carmélites en l'honneur de la béatification de sainte Madeleine de Pazzy. Refus du clergé de contribuer aux frais des entrées des rois et des gouverneurs. — Fol. 87. Députation pour l'entrée du duc d'Enghien, gouverneur de la province. — Fol. 88. Le chapitre ayant représenté à S.A.S. que l'obligation où il était d'être en corps pour le recevoir à l'entrée de l'église ne permettait pas d'envoyer une députation se joindre à celle du clergé envoyée pour le complimenter, le prince fait venir l'abbé Fyot et après maints débats il est convenu, sans tirer à conséquence pour l'avenir, que le chapitre sera dispensé de cette délégation. Cet accord est ratifié par le clergé. — Fol. 89. Entrée du duc d'Enghien suivant le cérémonial arrêté. Néanmoins, comme aucun lieu convenable n'avait été préparé, le prince ne put mettre pied à terre pour entendre la harangue et recevoir l'eau bénite. MM. du clergé demandent qu'à l'avenir, pour l'honneur et la dignité de l'ordre, les choses se passent autrement et s'il y a de la difficulté on recourra au Roi. — Fol. 90. Prières publiques pour demander le beau temps. — Fol. 91. Autres à l'occasion du sacre de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, nommé évêque de Langres (1671). — Fol. 92-93. Autres pour le succès des armes du Roi en Hollande. Mention de l'arrêt du conseil qui met à la charge de la ville les 1500 livres empruntées à la Sainte-Chapelle pour les frais de peste. Prières publiques pour l'heureux accouchement de la Reine. — Fol. 93-94. Te Deum pour cet accouchement et le succès des armes du Roi en Hollande. — Fol. 94. Entrée du nouvel évêque de Langres à Dijon (1672). — Fol. 96. Ouverture du Jubilé. — Fol. 96. Prières publiques à cause de la guerre et de la menace d'invasion par les troupes du duc de Lorraine qui ont pénétré en Franche-Comté. Pour ce qui regarde la garde qu'on ne prendra les armes que quand le Parlement et la Chambre des comptes en donneront l'exemple et sous le commandement alternatif de MM. de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle, que le rendez-vous sera comme à l'ordinaire sur le parvis de Saint-Étienne et que la mairie fournira des armes à ceux du clergé qui en seront dépourvus. — Fol. 97. Députation pour aller saluer le duc de Navailles, lieutenant-général, commandant en Bourgogne. Réclamation à la mairie contre un imprimé où à propos de la garde de la ville on avait donné aux ecclésiastiques un rang différent de ceux des autres compagnies. — Fol. 98. Prières publiques pour la pluie et le succès des armes du Roi. — Fol. 100. Te Deum à l'occasion de la prise de Maestrick. — Fol. 101. Députation pour aller saluer l'évêque de Langres à son arrivée. M. Fyot, abbé de Saint-Etienne, ayant convoqué l'assemblée du clergé pour délibérer sur les affaires temporelles, Galoche, chanoine député de la Sainte-Chapelle, lui demande, de la part de sa compagnie, s'il agissait en qualité d'abbé de Saint-Étienne ou en celle de vicaire général de l'évêque de Langres, celui-ci lui réplique qu'il avait convoqué l'assemblée pour affaires temporelles. A quoi Galoche répond que l'abbé évitant de lui donner une explication il se retirait puisque l'évêque avait supprimé le corps du clergé. L'abbé Fyot le prie de demeurer et lui fait connaître que l'évêque s'était réservé tout ce qui touchait aux affaires spirituelles qui dépendaient de son autorité épiscopale mais qu'il entendait que MM. du clergé s'assemblassent au sujet de leurs affaires temporelles d'économie et de police, même pour entretenir la paix entre les églises au sujet de leurs rangs, séances et droits honorifiques, suivant l'ancien usage et les règlements; que cette prétendue suppression du clergé était un prétexte invoqué par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour poursuivre son projet de faire en toute occasion un corps séparé du reste du clergé, afin de ne plus siéger après les églises de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne, prétention dont ils avaient toujours été déboutés, et qui si elle était admise aurait pour effet de diviser les églises, amener des scissions et scandaliser le public. — Fol. 103. Délibéré qu'un compte rendu de la séance sera envoyé à l'évêque de Langres et à l'archevêque de Reims, abbé de Saint-Bénigne (1673). — Délibération par laquelle l'abbé Fyot ayant exposé à l'assemblée la demande faite par la ville de secours extraordinaires, afin de protéger le pays contre les incursions ennemies, qui, depuis la rupture entre les deux couronnes, poussent jusqu'aux faubourgs de la ville, les chanoines de la Sainte-Chapelle ayant fait défaut, les députés de Saint-Étienne et de Saint-Bénigne refusent d'opiner, l'assemblée n'étant pas complète et les autres églises suivent leur exemple. On en avise le maire. — Fol. 104. Assignation donnée par la Sainte-Chapelle au clergé pour le remboursement des 1500 livres. — Fol. 104. Assemblée générale du clergé, dans laquelle l'abbé Fyot, après avoir rappelé qu'au mois de septembre dernier l'évêque de Langres avait fait entendre sa résolution d'empêcher la tenue des assemblées ordinaires du clergé, particulièrement au sujet des prières publiques, des processions générales et autres cérémonies ecclésiastiques, de droit commun et épiscopal, de sorte que les députés des églises de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne s'étaient vus obligés de s'en rapporter au jugement de M. Le Tellier, archevêque de Reims, abbé de Saint-Bénigne, sous la condition de maintenir l'ancien usage en ce qui concerne les affaires temporelles, tandis que le chapitre de la Sainte-Chapelle avait consenti à la dissolution du corps du clergé, en conséquence de quoi l'évêque avait donné un mandement pour la procession générale d'actions de grâces ; que depuis cette époque il ne s'était point présenté d'occasions de ce genre, sinon de prières publiques au sujet de l'entrée de l'armée du roi en Franche-Comté, demandées par le corps de ville et dont l'absence de l'évêque pouvait retarder l'accomplissement. Il donne ensuite lecture de la lettre de l'archevêque de Reims qui, en qualité d'abbé de Saint-Bénigne, consent à la suppression de l'assemblée du clergé, en tant qu'affaires spirituelles, mais la maintient pour tout ce qui touche aux affaires temporelles. Or comme le chapitre de la Sainte-Chapelle persiste à se tenir à l'écart et que toutes ces choses sont de grave conséquence il prie l'assemblée, pour la décharge de sa conscience, pour laisser au public et à la postérité un témoignage véritable de sa douleur de voir les dissentiments du clergé, de lui donner avis et conseil. L'assemblée remercie M. Fyot des soins qu'il a fait paraître dans cette affaire, l'invite à faire un mandement spécial au nom de l'évêque pour les prières demandées et décide que les assemblées pour les affaires temporelles tiendront comme par le passé. — Fol. 107. Le chapitre de la Sainte-Chapelle ne s'étant pas fait représenter à l'assemblée convoquée pour la prochaine entrée de M. le duc de Bourbon, il est décidé que l'abbé de Saint-Etienne et les délégués de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne porteront la parole non pas au nom du clergé, mais en leurs propres et privés noms. L'abbé de Saint-Etienne est prié de haranguer la Reine et le dauphin, au nom du clergé. Ce qui a eu lieu le vendredi 11 mai. Députation nommée pour aller complimenter l'évêque de Langres à son arrivée. M. Galoche, chanoine de la Sainte-Chapelle, présente une lettre de cachet du Roi adressée au chapitre par laquelle il lui signifie sa volonté de maintenir l'état ancien en ce qui concerne les rangs aux cérémonies publiques jusqu'au règlement des différends. M. Galoche témoigne que, pour obéir au Roi, ils assisteront aux cérémonies publiques sans que cela puisse préjudicier à leurs prérogatives. Canabelin, chanoine de Saint-Etienne, fait des protestations contraires avec la remarque que le chapitre de la Sainte-Chapelle n'est pas seulement obligé d'obéir aux ordres du Roi, mais aux règlements émanés des ducs de Bourgogne et des arrêts qui depuis plus de deux cents ans lui en font une loi. — Fol. 109. Le clergé s'excuse vis-à-vis de la mairie de ne pouvoir contribuer au paiement des 10.000 livres dépensées pour mettre la ville en état de défense. Il n'est tenu à contribuer, sinon en cas de stérilité, nécessités publiques et maladies contagieuses. — Fol. 110. Communication d'un projet d'accommodement entre l'évêque et les trois églises, au sujet des processions générales, prières et cérémonies publiques. L'évêque consent à ce que son grand vicaire, avant de publier ses mandements, avertisse les chefs des trois églises, les leur communique en leur demandant leur avis. Pour toutes les autres cérémonies, le grand vicaire agira seul. L'assemblée décide que l'évêque sera prié de donner une déclaration formelle en ce qui concerne les affaires temporelles et économiques. Débat pour la préséance entre le député des Chartreux et celui de la Chapelle aux Riches. — Fol. 112. Rapport de la députation envoyée vers l'Intendant pour protester contre la demande de la mairie. L'abbé invite la compagnie à nommer des députés pour se trouver à l'assemblée convoquée au palais pour répondre sur cette question. — Fol. 113. Protestations de Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, en ce que n'étant plus le chef du clergé, il était de par le Roi obligé de présider l'assemblée convoquée pour répondre à une demande d'allocation par la mairie pour le nettoiement des rues. Le clergé offre 1000 livres pour trois ans. — Fol. 114. La mairie exige le quart de la somme qui sera dépensée. En conséquence, le clergé nomme des délégués pour le représenter à la conférence qui doit avoir lieu à Paris chez le duc de Bourbon, et à laquelle les cours souveraines et la mairie ont envoyé, afin de terminer ces différends (1674). — Fol. 115. Le clergé délibère qu'il interviendra en faveur de la mairie contre le projet des Chartreux d'englober le cours de Raines dans leur pourpris. — Fol. 116. Députation pour aller complimenter M. le duc de Bourbon à son arrivée à Dijon (1675). — Fol. 119. Répartement d'une somme de 600 livres pour la part du clergé dans l'enlèvement des boues. — Fol. 121. Prières publiques pour la maladie de l'évêque de Langres. — Fol. 122. L'abbé Fyot, chargé de complimenter le duc de Bourbon qui doit venir présider les états (1676). — Fol.

122. L'abbé Fyot rend compte de la conférence qui a eu lieu chez le duc de Bourbon. On remercie le prince de sa bonté; on le prie d'empêcher que la mairie n'obtienne du conseil du Roi par provision; mais comme celle-ci a protesté contre les termes de la délibération du clergé qui votait une première somme de 300 livres, le clergé déclare cette délibération nulle.— Fol. 123 et suivants. Délibérations sur le même sujet, conférences entre le clergé et la mairie chez le premier président (1677). — Fol. 130. Les magistrats municipaux ayant obtenu un arrêt du conseil touchant ces débats et assigné le clergé devant l'Intendant, celui-ci, en présence d'une affaire aussi importante, a résolu de la défendre fortement. Commissions nommées pour consulter les avocats, voir les présidents, l'Intendant, écrire au duc de Bourbon, à l'archevêque de Reims, à l'évêque de Langres, aux agents du clergé. — Fol. 133. L'abbé Fyot ayant insinué que la mort du vicaire général Gonthier pourrait servir d'occasion d'essayer de rentrer dans l'état où on était pour le spirituel avant 1673; que ces changements avaient produit du désordre et qu'il serait à propos de députer vers l'évêque de Langres pour lui demander de rétablir les choses dans leur premier état, ce qui est accepté nonobstant l'opposition du député de la Sainte-Chapelle. — Fol. 134. Députation pour féliciter l'évêque à sa venue. Il invite le clergé à envoyer une députation à l'assemblée convoquée par lui au sujet de l'établissement de l'hôpital général. Cette députation rapporte qu'elle a dû s'abstenir par de bonnes et justes considérations (1678). — Fol. 136. Continuation du procès avec la ville. — Fol. 139. Députation pour aller saluer M. de Louvois. Il traversa Dijon à 5 heures du matin, le lundi 5 juin, sans s'arrêter ni recevoir personne. — Fol. 140. M. Fyot chargé de complimenter le duc de Bourbon venant présider les États, et de lui recommander le procès. Il arrive le 3 août, à 11 heures du matin, et ne reçoit le clergé que le lendemain. Le président ayant invité les membres de l'assemblée à ne point se présenter avec leur compagnie avant la réception de la délégation du clergé, le député de la Sainte-Chapelle proteste, mais l'assemblée passe outre. On demande l'appui des évêques d'Autun, de Chalon et d'Auxerre, dans le procès contre la ville (1679). — Fol. 141. On fournira, sur sa demande, à l'évêque de Langres, tous les extraits des délibérations dont il a besoin dans le procès qu'il soutient contre la Sainte-Chapelle. — Fol. 142. Le chapitre de la Sainte-Chapelle s'étant présenté en particulier, malgré la défense, devant le duc de Bourbon avant la députation du clergé, celle-ci s'en plaint au prince qui lui promet qu'à l'avenir les choses se passeront autrement. Certificat envoyé au doyen de l'église collégiale de Blois, touchant les usages du corps du clergé de Dijon. — Fol. 143. L'abbé Fyot invite la compagnie à étudier les moyens d'empêcher les désordres qui se commettent aux processions générales du 23 avril à Larrey et du 1er mai à Fontaine. Lui-même se propose d'en parler aux maire et échevins (1681). — Fol. 148. Renouvellement de la délibération de 1679, relative à la harangue au duc de Bourbon. — Fol. 151. L'adjudication de l'enlèvement des boues de la ville ayant été faite du consentement des privilégiés, moyennant la somme de 4.000 livres, la mairie en met le quart à la charge du clergé. Des membres du clergé, les uns acceptent sous condition, les autres refusent et on finit par nommer une commission pour traiter avec la mairie (1682). — Fol. 154. La cote du clergé est fixée à 800 livres dont on fait le département. — Fol. 158. Protestations des religieux Jacobins, Cordeliers, Carmes et Minimes contre leur inscription sur les rôles de subvention; l'abbé de Saint-Bénigne déclare ne payer que sur l'ordre du Roi. Ces deux pièces sont renvoyées à la mairie. — Fol. 160. Le duc de Bourbon, pressenti par l'abbé Fyot sur la prochaine venue du roi, ayant fait savoir qu'il ne voulait recevoir des compagnies que des révérences sans compliments, quatre députés de chaque église se joindront à l'abbé Fyot pour se rendre au logis du roi à l'heure indiquée. Le roi arriva à Dijon, le lundi 5 juin, à 6 heures du soir; les compagnies laïques lui firent la révérence à son arrivée. Le clergé ne fut reçu que le lendemain au moment où le Roi se rendait à la Sainte-Chapelle; après la messe le Roi monta en carrosse pour aller à Seurre où était campée la cavalerie (1683). — Fol. 161. Débats au sujet de la cotisation pour les boues (1684). — Fol. 163. Réception du clergé par le duc de Bourbon (1685). — Fol. 168. Autre semblable (1688).

G. 46. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1689-1731. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon, 3e registre des délibérations. — Fol. 3. La procession générale de la réduction de la ville tombant le jour de la sainte hostie est remise à l'année suivante. Délibéré que les processions du 23 avril à Larrey et du 1er mai à Fontaine, n'auront plus lieu qu'à Saint-Antide et à la Charmotte et qu'elles rentreront en ville. Des députés sont chargés d'en informer le maire. — Fol. 4. Le maire et les échevins ayant témoigné leur désir qu'aucun changement ne fût apporté, le clergé n'en tient compte et charge le grand vicaire de demander à l'évêque un mandement en conséquence. Enregistrement de la délibération de la chambre de ville qui somme le clergé de faire les processions de Larrey et de Fontaine à la manière accoutumée et pour qu'on n'ait point sujet de se plaindre des abus, défend de tenir buvettes dans ces lieux, d'y vendre comestibles et boissons. Le clergé, nonobstant cette délibération, maintient sa proposition (1690, et encore en 1691). — Fol. 6. A l'assemblée du 29 avril, J. Breger, religieux bénédictin, envoyé près du maire au sujet des processions, en rapporte un billet par lequel ce magistrat, dans le but d'éviter du désordre, demande qu'on suive l'antique coutume. Il faut contenter le peuple qui veut joindre la mortification du voyage à la dévotion des prières, aussi pour ne pas retenir le clergé trop longtemps à Fontaines, les magistrats n'y mangeront pas, et feront défense de manger durant la cérémonie. On décide alors que ce jour-là, la procession se rassemblera à l'église de l'Oratoire pour se rendre directement à la chapelle de saint Bernard et revenir ensuite à Saint-Bénigne. La pluie empêcha la procession de sortir de la ville. — Fol. 7, 8. Compliments au duc de Bourbon. Plaintes de l'abbé Fyot de ce que les députés des ordres mendiants se sont présentés avant la députation du clergé. Le procédé est désapprouvé, on propose qu'à l'avenir il n'y aura plus qu'une harangue au nom du clergé ; — fol. 9, mais aucune solution n'est donnée. — Fol. 10. Certificat donné par MM. du clergé à De la Grange, maître et recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, de la fondation de cet hôpital par le duc Eudes III, en 1204, de sa destination, de son administration. de son église, etc. — Fol. 11. Les députés nommés par le clergé pour faire le voyage de Langres, à l'effet de conférer avec l'évêque au sujet des processions du 27 avril et du 1er mai, rapportent qu'ayant cru devoir aller trouver le maire pour lui en parler, celui-ci s'y était opposé. Ces considérations n'arrêtent point l'assemblée qui rédige séance tenante une requête à l'évêque, laquelle est suivie d'une ordonnance approbative dudit évêque (1691). — Fol. 13. L'assemblée du clergé décide que la requête et l'ordonnance qui suit et même les deux délibérations prises à cette occasion seront communiquées au maire et aux échevins. — Fol. 14. Le maire, après s'être montré assez favorable et invité les députés, crainte d'inconvénient de faire publier aux prônes des paroises les changements apportés dans l'itinéraire des processions, leur fait connaître deux ou trois jours après que les échevins s'y montrent opposés. — Fol. 14. Nouvelles démarches du clergé auprès de la mairie pour la ramener à son opinion. — Fol. 15. Teneur du prône publié dans toutes les paroisses pour annoncer aux fidèles les changements introduits dans les processions. Délibération de l'assemblée du clergé prise dans la sacristie de la Sainte-Chapelle, au retour de la procession de Larrey, constatant qu'après la station de Saint-Antide, le procureur voyant que les bannières, au lieu de se diriger sur Larrey, revenaient sur Dijon, aurait voulu leur faire rebrousser chemin, mais que, dans l'impossibilité, il aurait non seulement fait fermer les portes de la ville, mais même les chapelles situées sur le parcours afin d'empêcher la messe que les magistrats voulaient être dite à Larrey. Plaintes au premier président ; — fol. 16, au prince de Condé. — Fol. 17. Procès-verbal de l'incident dressé par les membres du clergé. — Fol. 19. Sur l'invitation de M. Amat, vicaire général, on fait la procession du 1er mai à Fontaines, suivant l'ordonnance de l'évêque. Nouvelle lettre de l'abbé Fyot au prince de Condé. — Fol. 21. Enregistrement de la lettre du prince de Condé au clergé. M. de Ragy leur fera connaître la satisfaction que les magistrats doivent vous faire. Autre de celle du prince à l'abbé Fyot par laquelle il l'invite à la douceur et à rétablir la bonne intelligence. Acte de la satisfaction donnée au clergé par quatre échevins, le procureur syndic et le secrétaire. — Fol. 22. Rapport qu'en fait l'abbé Fyot à l'assemblée. Enregistrement de la délibération de la Chambre de ville qui désapprouve ce qui s'est passé à la procession du 23 avril, reconnaît à l'évêque de Langres tout pouvoir sur le spirituel et les processions, etc. — Fol. 23. Réponse de l'abbé Fyot à la députation. L'abbé Fyot informe l'assemblée que l'évêque écrivant à la mairie a décidé que la procession du jour de la Saint-Georges irait jusqu'à Larrey. — Fol. 24. Nomination de Fr. Rouhier, secrétaire du clergé. — Fol. 25. Délibération relative à la déclaration des biens du clergé, demandée par le traitant (1692). Autre concernant la procession du 23 avril que l'évêque consent qu'on fasse d'une seule traite de Dijon à Larrey et de celle du 1er mai qui ira jusqu'à la Charmotte et, au lieu de continuer sur Fontaine, reviendra immédiatement dans une église de la ville. — Fol. 29. Représentations faites à ce sujet par le clergé de Dijon. — Fol. 30. Prières publiques pour demander le beau temps. Procession d'actions de grâces envers N.-D. de Bon Espoir, pour son intercession en cette circonstance. — Fol. 31. Délibérations relatives à la finance, exigées des communautés religieuses pour les cens (1693). — Fol. 35. Refus du clergé d'assister à l'assemblée convoquée chez le premier président de Berbisey, afin d'aviser au soulagement des pauvres et cela sous prétexte que cette assemblée doit avoir lieu à Dijon, dans une abbaye et que la première séance doit appartenir au clergé. — Fol. 36. L'abbé Fyot rend compte de son entrevue avec le premier président au sujet du rejet sur les autres paroisses des pauvres cantonnés dans les paroisses Saint-Nicolas et Saint-Philibert, et dont le nombre est si grand que ces paroisses sont hors d'état de les nourrir, le Parlement a rendu un arrêt à cet effet, par lequel il ordonne un régalement de ces pauvres dans les autres paroisses et étudie les moyens d'arriver à les secourir. La quotité qui incombera au clergé sera imposée par lui, suivant le rôle qui lui sera transmis. — Fol. 37. Le clergé prend 30 pauvres à sa charge. Département de ces trente pauvres. — Fol. 40. L'abbé Fyot communique une lettre de M. le Prince adressée aux magistrats, par laquelle il se plaint du silence gardé par le clergé sur la proposition faite par la mairie d'acheter des blés pour le soulagement du public. L'assemblée, avant de se prononcer, décide qu'on attendra l'offre de MM. de Saint-Bénigne. — Fol. 41. Le même expose qu'il a reçu la visite du président Bernard et de M. Quarré, maître des comptes, qui, en leur qualité de membres de la Chambre des pauvres, sont venus lui faire connaître la nécessité pressante où sont réduits les pauvres de l'hôpital, laquelle est telle que si on n'y pourvoit, on sera forcé de fermer les portes de l'hôpital ; que tous les ordres avaient résolu d'y pourvoir et qu'on espérait que nonobstant les malheurs du temps, les grandes sommes qu'il venait de payer, celles qu'on exigeait encore, il montrerait sa charité, l'assemblée décide qu'on laissera à chaque communauté la liberté de faire ses aumônes proportionnellement à ses facultés. — Fol. 42. Notification à l'assemblée de l'accord fait avec les privilégiés et la Chambre de ville pour le paiement des 100,000 livres taxées pour les cens. Les privilégiés sont taxés à 49.000 livres, la ville à 34.000 livres et le clergé à 17.000 livres. — Fol. 42. Prières publiques pour demander une bonne récolte. — Fol. 43. Avis que le receveur des pauvres a refusé comme trop modique la somme de 232 livres de l'aumône du clergé. — Fol. 44. Autre venu de Paris que le conseil d'État ne veut rien changer à la répartition de la taxe sur les cens arrêtée par l'Intendant de Bourgogne. — Fol. 45. Communication donnée par l'abbé Fyot d'un arrêt du conseil obtenu par l'archevêque de Reims, qui décharge le clergé de la taxe des cens, en justifiant que tous leurs biens sont amortis. Teneur de cet arrêt. Nouvelle invitation de la chambre des pauvres à contribuer pour les pauvres de l'hôpital, avec menace d'obtenir un arrêt du conseil pour les y contraindre. — Fol. 46. Prières publiques pour la cessation des maladies contagieuses qui se multiplient tous les jours. — Fol. 47. Le clergé offre à l'hôpital une somme de 600 livres qui est acceptée. — Fol. 48. Harangue prononcée au prince de Condé et au duc d'Enghien à leur arrivée à Dijon. — Fol. 48. Députation à la Chambre de ville pour s'enquérir du mode de répartition des 1080 sacs de blé, sur les 50.000 imposés à la province pour la nourriture de l'armée d'Italie. — Fol. 49. Requête à l'Intendant pour demander que cette répartition soit faite suivant l'arrêt, et non suivant les anciens usages, comme se le propose la Chambre de ville. — Fol. 50. Cette requête n'est pas présentée parce que l'Intendant a déclaré aux députés que la ville ayant été diminuée de 120 sacs, il n'en restait plus que 750 dont les privilégiés avaient pris 350, de telle sorte que le clergé, les nobles qui n'avaient pas voulu se réunir au Parlement, les bas privilégiés et le peuple étaient taxés à 400 sacs et qu'une assemblée avait lieu pour arriver à la répartition. — L'assemblée député à cette réunion qui doit avoir lieu à l'hôtel de ville. Cette assemblée n'a pas lieu, le clergé offre de se charger de cent sacs. — Fol. 52. Répartition de ces cent sacs. — Fol. 53. Cette répartition est demeurée non avenue, attendu la remise qu'en a faite le Roi par un arrêt survenu le lendemain de la répartition (1694). — Fol. 56. Élection de Pierre Bresson, mépartiste de N.-D., comme secrétaire. — Fol. 57. Députation vers l'Intendant au sujet d'un nouvel arrêt du conseil qui ordonne aux ecclésiastiques de justifier de quittances d'amortissement et d'indemnité faite au Roi sur les biens grevés de cens et autres biens. — Annonce de la création, dans les diocèses, de greffiers enregistreurs des biens ecclésiastiques et de mainmorte. — Fol. 58. Annonce de la mort de M. Simiane de Gordes, évêque de Langres ; prières pour le repos de son âme et demander à Dieu un bon évêque (1695). — Fol. 59. Lettre de félicitations écrite au nom du clergé à M. de Clermont-Tonnerre nommé évêque de Langres. Réponse du prélat (1696). — Fol. 61. Règlement pour le cérémonial de la réception du nouvel évêque qui doit descendre au Petit-Citeaux. — Fol. 63. Contrairement à la coutume et sans tirer à conséquence, le clergé, satisfait de l'accueil que lui a fait le nouveau prélat, l'envoie complimenter lors de son départ. Les prêtres de Saint-Jean, avisés de faire connaître les motifs de leur absence aux assemblées du clergé, répondent qu'ils persisteront jusqu'à ce qu'on les reçoive comme chanoines du chapitre de Saint-Jean. — Fol. 64, 67. Députations au duc d'Enghien, gouverneur de la province, venant présider les États. Compliments à l'évêque de Lyon si, comme on l'annonce, il vient à Dijon (1697-1700). — Fol. 65. Délibération touchant le rachat des offices de greffiers des domaines ecclésiastiques (1698). — Fol. 66, 67. Vote de compliments au prince de Conty qui doit traverser Dijon, pour aller en Suisse (1699-1700). — Réception de l'évêque de Langres qui doit séjourner à Dijon (1700). — Fol. 68. Sur l'avis du prochain passage des ducs de Bourgogne et de Berry par Dijon, l'assemblée du clergé charge son président, le doyen de la Sainte-Chapelle, de les haranguer à la tête du clergé, mais l'évêque de Langres écrit qu'il se charge de ce soin. Effectivement, les princes étant venus entendre la messe à Saint-Étienne, dite par leur aumônier, l'évêque les harangua à l'entrée de l'église (1701). — Fol. 70. Remise de la procession du Saint-Esprit au mardi après la Pentecôte (1703). — La procession de la Charmotte tombant le jour de l'Ascension on la remet au lendemain (1705). — Fol. 71. Délibération relative à une circulaire de la Chambre ecclésiastique du diocèse, qui, ayant acquis les offices de greffiers des biens ecclésiastiques, exige des choses contraires aux édits de création. Envoi d'une députation à Langres pour en conférer avec la Chambre. Elle annonce qu'elle a été très bien accueillie à Langres par l'évêque et la Chambre qui ont promis de faire tous leurs efforts pour donner satisfaction au clergé. — Fol. 73. Conférence à Dijon avec Hyver, greffier, et Blondel, contrôleur ; on leur fait lecture des résolutions prises par l'assemblée. On vote des remontrances au Roi touchant le 6e denier sur les contrats de rentes (1705). — Fol. 74. La Chambre ne prend aucune résolution sur l'invitation qui lui est faite d'assister aux obsèques de M. Malteste, doyen de la Sainte-Chapelle, et comme le temps presse pour convoquer une assemblée, elle laisse à tous ses membres la liberté d'y assister ou de s'en abstenir. — Fol. 75. Députation pour aller saluer le duc d'Enghien venant présider les États. — Fol. 78. Prières publiques à cause de la sécheresse. — Fol. 76, 77, 78, 80. Délibérations sur des débats avec les traitants pour le 6e denier (1706). — Fol. 81. On envoie des mémoires sur la question à l'assemblée générale du clergé. Les élus en chargent leurs remontrances au Roi. — Fol. 84. Prières publiques pour demander la cessation des pluies. — Fol. 85, 88. Avis d'un arrêt du conseil qui donne mainlevée au clergé du 6e denier exigé sur les contrats de rente (1707-1708). — Fol. 88. Sur la plainte de M. Bouhier, député de la Sainte-Chapelle, sur un incident arrivé à la procession de Larrey, il est délibéré qu'aux processions générales, l'église qui n'a point de tour d'office chantera les litanies et autres prières, mais cessera de chanter en entrant à l'église de station ou d'office, afin de laisser tout l'office à faire au célébrant des grandes églises qui est en tour de service. On ajourne la proposition qu'en l'absence des trois grands chefs du clergé leur place reste vide dans les hauts sièges des églises où se font les processions. Requêtes adressées à l'Intendant touchant le 6e denier. — Fol. 91. Mention qu'aux États de 1709, les trois chambres, après avoir entendu le rapport de l'abbé Fyot sur les négociations qui avaient amené le retrait du 6e denier pour toute la province envoyèrent une députation pour en remercier le duc d'Enghien et l'abbé Fyot. Copie du décret des États. — Fol. 97. Délibération du clergé qui, en présence de la misère publique, déclare prendre à sa charge 200 des 2400 pauvres inscrits sur les listes des paroisses. — Fol. 98. Députation au duc de Bourbon qui vient présider les États (1709). — Fol. 100. Explications fournies par MM. du clergé aux magistrats municipaux qui se plaignaient de n'avoir point été prévenus de la remise d'une procession. — Fol. 101. Députation pour aller complimenter M. Desmarets, abbé de Saint-Bénigne, fils de M. Desmarets, contrôleur général des finances. — Fol. 103. Autre pour la réception du duc de Bourbon venant pour la première fois présider les États (1712). — Fol. 104. Procession générale à l'occasion de la béatification du pape Pie V. — Fol. 106. Autre aux capucins au sujet de la canonisation de frère Félix de Cantalice, religieux de leur ordre. — Fol. 108. Excuses du chapitre de la Sainte-Chapelle de ne point s'être trouvé à cette procession (1713). — Fol. 109. Prières publiques à l'occasion de la maladie contagieuse qui sévit sur le bétail (1714). — Fol. 111. Députation au duc de Bourbon venant présider les États (1715). — Fol. 112. Procession du vœu de Sainte-Anne (1716). — Fol. 113. Traité entre les abbés de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne et le doyen de la Chapelle, au sujet du cérémonial et de la préséance à l'église N.-D. lors de la procession pour le vœu de Louis XIII. — Fol. 115-117. Ouverture d'une neuvaine, afin d'obtenir de la pluie (1717-1718). — Fol. 116. Députation pour aller saluer le duc de Bourbon venant présider les États. — Fol. 118. Représentations faites par l'assemblée au recteur des Jésuites qui, malgré les décisions contraires, s'était présenté au prince pour le saluer en particulier (1718). — Fol. 120. Intervention du clergé dans un procès intenté par le fisc à la paroisse Saint-Michel pour des contrats de rentes (1719). — Fol. 122. Délibération touchant l'obligation où se trouve le clergé de concourir personnellement à la garde des portes, à cause de la peste de Marseille. Un édit du Roi l'y contraignait, mais le clergé voulait bien y souscrire mais volontairement. — Fol. 123. Compliments au cardinal de Bissy à son arrivée. Lettre de l'évêque de Langres à M. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, par laquelle il lui fait espérer les succès des démarches qu'il fait en cour pour exempter le clergé de la garde des portes (1721). — Fol. 124. Suivant le désir du duc de Bourbon, il est décidé qu'on recevra le comte de Tavanes, nommé commandant militaire en Bourgogne, avec les mêmes honneurs que pour le gouverneur. — Fol. 125. Enregistrement de l'édit du roi qui, tout en maintenant les privilèges du clergé, l'oblige néanmoins, dans la circonstance présente (la peste de Marseille), de concourir à la garde des portes. Mandement de l'évêque de Langres à ce sujet. — Fol. 127. Rôles des hommes de garde présentés au comte de Tavanes (1722). — Fol. 130. Assemblée générale du clergé à l'hôtel de Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, dans laquelle on donne lecture d'une ordonnance de François-Paul de Villeroy, archevêque de Lyon, lequel, en sa qualité de commissaire apostolique du pape Benoit XIII, assigne les ecclésiastiques et la ville de Dijon pour répondre à l'information de commodo et incommodo sur l'érection d'un évêché à Dijon, demandé par le Roi Louis XV. L'assemblée remercie l'archevêque, lui demande son appui pour la réalisation d'un projet qu'ils appellent de tous leurs vœux. — Fol. 131. Nomination de Flory, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, comme secrétaire. Ratification de cette nomination par Jean Bouhier, nommé évêque de Dijon, doyen de la Sainte-Chapelle. — Fol. 132. Département des arrérages de la rente de 1500 liv. due à la Sainte-Chapelle (1726). — Fol. 133. Procession générale demandée par les Carmélites pour la canonisation de saint Jean de la Croix, carme déchaux (1727). — L'évêque nommé Bouhier chargé de complimenter le duc de Bourbon à sa venue pour les Etats (1730).

G. 46 bis. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1626-1652. — DIJON. Evêché. Clergé de Dijon. Registre des délibérations du clergé de la ville de Dijon contenant la copie de celles comprises dans le registre précédent, coté G. 44.

G. 46 *ter*. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1659-1689. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Registre des délibérations du clergé de la ville de Dijon, contenant la copie de celles comprises dans le registre précédent, coté G. 45.

G. 46 *quater*. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1689-1731. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Registre des délibérations du clergé de la ville de Dijon, contenant la copie de celles comprises dans le registre précédent, coté 46.

G. 46 (5). (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1626-1652. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Registre des délibérations du clergé de la ville de Dijon contenant la copie de celles comprises dans le registre précédent, coté 44.

G. 47. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1508-1538. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Registre des fortifications. — Fol. 1. Règlement du compte de feu Anathoille Maillard, receveur des gets faits sur les églises de la ville (1530). — Fol. 2. Registre des mandements de paiements adressés aux receveurs de la ville. Payé 100 sols aux « marrigliers » de Saint-Jean pour avoir sonné les cloches lors de l'ouverture et de la fermeture des portes. Paiement du maugoguet qui a servi les pestiférés dans la rue Saint-Nicolas. Autre des quatre gardes qui, durant quatre mois, se sont tenus aux portes pour interroger les voyageurs et s'enquérir s'ils venaient de lieux suspects de peste. Réparation d'une brèche à la muraille près la Tour aux Asnes. — Fol. 3. Payé 15 livres au gouverneur des horloges de la ville. Façon des engins pour lever et descendre les portes colices des portes de la ville. Paiement du bourrelier chargé d'entretenir les « soillots » de cuir pour la rescousse du feu. Payé 30 livres pour un semestre des gages ordinaires de Nicolas de Pluvot, capitaine de la ville. — Fol. 4. Achat de deux poulies de cuivre pour la porte colice de la porte Saint-Nicolas.— Fol. 5. Ecriture des tableaux des taxes du greffier de la mairie. Mandat de 75 sols au guetteur du clocher de N.-D. Payé 36 sols à 18 compagnons qui ont éteint le feu de la grange de Richard Baulet, derrière Saint-Michel. — Fol. 6. Guillaume Bernard, canonnier, conduit de la Tour de la Grange à l'hôtel de ville « un des évangélistes » et un fauconneau. — Fol. 7. Réparation des puits rue de la Porte-Neuve (Saumaise) près la maison des Maillots, près la maison Gastereaul et près les étuves de Saint-Michel, rue des Chanoines. Resoudure des corps de plomb de la fontaine Saint-Nicolas. — Fol. 9. Achat de drap vert pour faire la robe de Marcel Baulot, maugoguet. — Fol. 10. Réparation des puits devant le Morimont et devant les étuves de Saint-Philibert ; — fol. 11, devant la maison de Jacques Godran. — Fol. 12. Etablissement d'un treillis de fer à l'entrée de la voûte près des murailles, rue des Chanoines (1526-1527). — Fol. 14. Réparation au berle de la porte Saint-Nicolas devant la grosse tour. — Fol. 15. Autre du Pont Aubriot près le Saint-Esprit. Gages de 3 livres pour deux mois payés à J. Vauthier ayant charge sur les maugoguets, afin d'avoir nouvelles sur la peste. — Fol. 16. Frais de voyage à Paris pour solliciter la délivrance des 2500 livres d'indemnité, promises pour les faubourgs brûlés en 1513. Réparation du puits de la rue de la Porte Fermerot devant la maison de M. des Bruyères. — Fol. 17. Gages de 2 livres par mois de Philippe Vacher, chirurgien des malades de peste. — Fol. 18. Gages de 3 livres au marguillier de Saint-Jean pour la sonnerie du couvre-feu, à 8 heures du soir. — Fol. 19. Achat de brochets, carpes, lamproies, offerts en présent à MM. de la Cour, afin d'avoir vidage et expédition des procès de la ville. Charroi de sable dans les rues de la ville lors de la venue de l'amiral Chabot. Paiement de 100 sols pour les 6 mois de gages du fourrier de la ville. — Fol. 20. Viroles de fer pour la réfection des corps de bois de la fontaine Saint-Nicolas. — Fol. 21. Réfection des foyers des tours où on fait le guet. — Fol. 22. Réparations aux tours de la Grue et aux Anes. — Fol. 23. Enlèvement des boues de la rue des Cordeliers. Paiement de J. Baillot, parcheminier ayant charge de lever les grilles de la tour de la Grue quand Suzon vient en abondance. — Fol. 24. Réparation de la planche près la Bellecroix (1527). — Fol. 25. Autre de la terrasse en plomb du grand horloge de N.-D. et armé de plomb le grand paul de fer qui fait torner Jacquemard. — Fol. 26. Rabillage des seaux de cuir pour les incendies. Payé 8 livres à Jean Deschamps, roy des hacquebutiers. — Fol. 27. Gages de 6 mois à J. d'Essoyes, un des capitaines de la ville, ayant charge sur les portiers et guets de nuit. Gages de 10 livres à chacun des six portiers de la ville pour un demi-annuel. Portes Saint-Nicolas, du Four Morot, Guillaume, d'Ouche, Saint-Pierre, et Neuve. — Fol. 28. Réparation de la fontaine Damas près la porte Saint-Nicolas qui était faillie entre le chemin de Montmusard et les jardins du faubourg (1528). — Fol. 30. Marché pour la réfection de la brèche entre la Tour aux Anes et le château (1525). — Avis donnés par MM. du clergé à la chambre de ville sur les maugoguets, l'interrogatoire des étrangers et la police des affaires de la peste ; — fol. 32, sur la visite des munitions d'artillerie (1526) ; — fol. 33, sur l'établissement du guet du procureur syndic ; sur la réouverture des portes Neuve et Fermerot fermées depuis le siège de 1513 (1528). — Fol. 35. Sur la réfection du pavé depuis la maison du Miroir à la maison de Claude Cordeal, organiste (1526). — Fol. 40. Registre des mandements de Louis Hesse, receveur de la ville de 1528 à 1534. — Fol. 40. Gages de 3 l. 15 sols par mois au guetteur du clocher de N.-D. — Fol. 41. Fourniture de deux grands persoy dits environ, pour percer les corps de bois de la fontaine. — Fol. 41. Charroi de pavé depuis la perrière de Plombières. — Fol. 42. Dépense pour la réouverture de la porte Fermerot. — Fol. 42. Construction d'un conduit sur Suzon, rue de la Poulaillerie. — Fol. 43. Curage du cours de Suzon depuis les moulins jusqu'à la rue des Forges. — Façon de 20 échelles de frêne avec échelons en chêne et crochets pour la rescousse du feu, chevilles et clavettes en fer. Construction d'un chevalot de bois au bout du pont aux Chèvres. — Fol. 44. Autre du pont dormant du boulevard de la porte Saint-Pierre. Autre du glacis du déchargeoir de Suzon devant la Tour aux Asnes. — Fol. 45. Achat de treize alecrests chacun garni de guynes, tassetes, gorgelins ou gorgias et secrètes au prix de 6 livres chaque. Façon d'un banc de guet en charpente sur le tour de la porte d'Ouche. — Fol. 46. Réparation des corps de bois de la fontaine de la porte Saint-Nicolas ; on constate que emprès la maison de Montmusard on avait trouvé une chèvre de cuivre par laquelle on prenait de l'eau. — Fol. 47. Reliure des caques de poudre renfermées dans la basse voûte de la porte Saint-Nicolas. — Fol. 48. Réparation au puits du cimetière de N.-D. du côté de la maison du Roi (1528). — Fol. 49. Enlèvement du fumier étant devant la maison au Beuf où loge M. des Loges. — Construction d'un chevalot sur le pont Aubriot dit le pont aux Chèvres. — Fol. 50. Réparation de la brèche entre la Tour aux Asnes et la porte Fermerot. — Paiement de 55 sols pour les frais d'un essai de pain bis et bourgeois fait par la mairie. — Payé 6 livres à Jean de Sercey, écuyer, seigneur d'Aiguebelle, de la maison de M. de Loges, lieutenant de l'amiral Chabot, en Bourgogne, pour un voyage en Champagne, afin d'avoir une traite des blés pour en amener à Dijon, où il y avait grande cherté. — Fol. 51. Réparation des puits rue de la Porte-d'Ouche, devant Pierre Mallardot, rue de la Porte-Guillaume, devant la maison La Noue, rue de la Charbonnerie, devant la maison de Vantoux, rue du Champ-de-Mars, devant la maison Regnaud-Viard. — Fol. 51. Dépense pour la réouverture de la porte Neuve. — Fol. 52. Réparation d'entretien des allecrets des guetteurs de nuit. — Fol. 53. Gages de 30 livres au procureur syndic, chef et capitaine du guet institué à raison des larrons et pillards qui détroussaient les gens allant par la ville. — Fol. 54. Charroi de blés achetés de l'amiral Chabot, à Mirebeau. — Fol. 55. Frais d'un essai de pain fait les 15 et 16 juin 1529 alors que le blé était rare et cher. Grande roue servant d'engin pour lever et baisser la porte colice de la porte Saint-Nicolas. — Réparation faite au pavé, rue de la Poulaillerie, rue de la Poissonnerie, rue N.-D., depuis le cimetière jusqu'à la maison du Miroir ; rue de la porte aux Lions. — Fol. 56. Charroi de deux tonnes de harengs à Brazey pour la munition des lansquenets revenant d'au-delà les monts. — Fol. 57. Réparation du puits de Saint-Martin. — Fol. 58. Construction d'un puits, rue du Champdamas. — Fol. 58. Reconstruction de la grange où est l'artillerie de la ville à l'hôtel de ville. — Fol. 59. Réparation à la tour de la Grue, à la porte d'Ouche et aux engins qui servent à manœuvrer les grandes grilles qui ferment le cours de Suzon. — Fol. 69. Construction de la bascule du pont de la porte Fermerot. — Fol. 61. Curage du conduit allant de la Roulotte aux fossés de la ville (1529). — Fol. 62. Réparation des corps en plomb de la fontaine Saint-Nicolas qui traversent la tour. — Fol. 63. Frais de voyage de trois habitants envoyés à Marcigny vers le duc de Guise, gouverneur de Champagne, obtenir permission de traite de grains pour la nourriture des habitants. — Fol. 63. Payé 6 livres par an à M. Mathey, chapelain et organiste de Saint-Michel, pour l'entretien de l'horloge de cette église. — Fol. 64. Autre de 15 livres pour le gouvernement de celles de N.-D. et de Saint-Jean. — Fol. 65. 100 sols accordés de grâce espécial et à cause de la cherté des vivres, à Simon Bourguignon, guetteur à N.-D. — Réparation aux barrières des berles des portes. — Fol. 66. Réparation au puits devant la maison de la Vieille Prison. — Fol. 66. Réparation de la fontaine de Saint-Nicolas; on abaisse le lion pour avoir plus d'eau. Une note en marge porte que les tuyaux étant constamment percés, la mairie ne voulait plus rien faire. — Fol. 67, 68, 69. Réparations au pavé. — Fol. 70. Réparation des quatre grilles de la Tour de la Grue sur le cours de Suzon sortant de la ville (1530). — Fol. 71. Sonnerie à N.-D. de la cloche pour l'ouverture et la fermeture des portes. Supplément de gages payés aux portiers pour empêcher l'entrée de la ville aux gens venant de pays soupçonnés de peste. — Fol. 73. Portes et fenêtres colices établies en la tour carrée, à celle de Saint-Bénigne, en la porterie de la porte Guillaume, en celle de la porte Fermerot, en la tour près celle de Saint-Antoine. — Fol. 75. Payé 8 livres au roi du jeu de l'arbalète pour son droit. Démolition de deux maisonnettes près la planche de Jérusalem. Des débris on construit le chevalot du pont aux Chèvres. — Fol. 76. Payé les vignerons qui durant deux nuits ont fait le guet pour arrêter les charretons qui menaient du blé hors du duché. — Fol. 77. Réparation de la planche étant au faubourg de la Porte-Neuve tirant à la Bellecroix. Autre des brèches vers la rue Chanoine et derrière les Cordeliers (1531). — Fol. 78. Ouverture d'une fenêtre dans la tour où est le mouvement de l'horloge de Saint-Jean, afin de donner plus de clarté on y place une fenêtre et on racoustre les ressorts de l'horloge. — Fol. 80. Garde folde la planche de Saint-Martin. — Façon de robes vertes et de bonnets jaunes pour les deux maugoguets. — Fol. 81. Paiement des gens qui durant les mois de juillet, août et septembre 1531 ont fait le guet dans les rues de la ville. — Fol. 83. On démolit le puits devant la vieille prison, aujourd'hui la maison de M de Xaintonge et on le reconstruit devant le treuil de la Sainte-Chapelle. — Fol. 89. Paiement, à raison de 100 sols par mois, de celui qui fermait les portes des maisons pestiférées. Autre des guets de nuit du procureur syndic, à raison des mauvais garçons et gens mal vivants qui faisaient plusieurs larcins. Fol. 89. Réparation d'un puit devant le Val-des-Choux et d'un conduit dans Suzon, rue des Forges (1532-1533). — Fol. 102. Messager envoyé à Pagny porter à l'amiral des lettres lui annonçant l'élection du maire, P. Sayve. Paiement de six torches de cire envoyées par la mairie aux obsèques de Claudine Charnaille, veuve de Pierre Morin, ancien maire de Dijon. — Fol. 103. La ville offre à la Reine à son entrée, un parc semé de fleurs de lys, gardé par dix enfants tenant « chascun ung jonc en la main, au mylieu duquel parc estoient les effigies du roy et de la reyne, le tout pesant XXVI marcs, au prix de 14 livres le marc ». On avait acheté une épée dorée et deux coupes pour les offrir au dauphin, aux ducs d'Orléans et d'Angoulême, mais comme il n'y eut point d'entrée pour eux, la mairie les revendit. — Fol. 109. Curage du puits derrière Saint-Bénigne, devant l'hôtel du Chapeau-Rouge. — Fol. 110. Réparation de celui rue Saint-Philibert, devant l'hôtel de M. de Blaisy. — Fol. 111. Paiement de rentes assignées sur des maisons occupées par le nouveau collège. — Fol. 113. Location d'une grange, rue Saint-Philibert, pour mettre les provisions des gens d'ordonnance de M. l'amiral. Réparation du puits situé rue Saint-Pierre, devant la maison de M. Le Marlet. — Fol. 114. Payé 10 sols aux deux sergents qui cherchèrent le corps de la fille Guillemotte qui s'était noyée dans la rivière d'Ouche au creux de la Gillarde. — Fol. 115. La mairie contribue pour 60 livres à la refonte de la cloche de Saint-Jean qui sonne le couvre-feu. — Fol. 118. Indemnité payée au charretier Colleson, au milieu des champs duquel, on avait fait passer les corps de la fontaine de Champmaillot. — Fol. 119. Réparation du mécanisme de l'horloge de Saint-Jean. Façon de six sacs de cuir pour renfermer les clefs des portes (1534). — Fol. 121. Construction de deux classes dans la vieille maison près la grand'salle du collège nouvellement construit. Gaines de bois qui étaient devant le chœur de l'église Saint-Pierre, achetées pour les mettre devant la grande porte de la chapelle du collège. On creuse un grand trou à la Charme-au-Loup, pour enterrer sept pendus qui puaient et infectaient les passants. — Fol. 122. Jacques Gautheron, peintre-verrier, reçoit 7 livres 10 sols pour avoir fait la première verrière en la chapelle du collège devant l'autel, où il y a un grand crucifix, les armes du roi et de la ville. — Fol. 123. Enlèvement des immondices devant le grand portail de Saint-Michel et autour de la fontaine nouvellement faite sur la place. — Fol. 124. Salaire des portiers mis d'accrue aux portes le samedi et le dimanche de la procession de la Sainte-Hostie, à raison de la multitude de gens qui entrèrent dans la ville. Jean de Loisie, orfèvre, refond deux calices en argent, l'un destiné à la Maladière, l'autre à la chapelle de l'hôtel de ville. — Fol. 125. Paiement de la cloche du principal du collège, pesant 24 livres. — Fol. 126. Autre de 105 sols à Nicolas Menageot, prêtre, qui, pendant un an, a célébré dans la chapelle des prisons les dimanches et fêtes les messes fondées par P. Marriot. Autre des deux messes par semaine qui se célèbrent dans la chapelle de l'hôtel de ville. Aumône de 9 livres aux religieux Jacobins, à cause du chapitre provincial qu'ils se proposent de tenir le 30 avril. — Fol. 128. Réparations faites au pavé des rues des Saiges (fols), devant Saint-Médard, rue Madeleine, en la Charbonnerie, rue du Champ-de-Mars, en l'allée des prisons, en celle de la maison de ville (1535). — Fol. 130. Consentement donné par la Chambre de ville, de l'aveu du clergé, à ce que l'horloge établie par la fabrique Saint-Jean soit entretenue par la ville (1508). — Fol. 131. Marché passé par H. Lescourcier pour l'entretien des horloges de Notre-Dame, de Saint-Jean et Saint-Michel (1522). — Fol. 132. Reconstruction de la voûte de la porte Fermerot qui, étant découverte depuis la descente des Suisses, était en voie de tomber. — Fol. 134. Couvertures des maisonnettes faites à la Maladière le long du grand chemin et du côté de la grange. — Fol. 135. Fermeture d'un larmier par lequel l'eau de la rue entrait dans la cave de la maison de ville. Gautheron pose trois verrières dans la chapelle du collège. Paiement du charpentier qui a tiré les bestes qui avaient pénétré dans les corps de la fontaine de Champmaillot et empêchaient l'eau de venir. — Fol. 136. Barrières mises dans les rues autour de la maison du roi, afin que les mules et les chariots ne fassent du bruit. Torches de cire achetées pour la procession générale, que l'on fit pour le roi en novembre 1535 et dans laquelle on porta la Sainte-Hostie. — Fol. 137. Reconstruction de la grande et de la petite porte des halles. Paiement des sergents de la mairie qui, durant quinze jours, ont été occupés à distribuer la munition de pain et de vin à la bande du capitaine seigneur d'Albigny, logée aux Chartreux au nombre de mille aventuriers légionnaires. — Fol. 138. Dépenses faites par le maire durant le séjour du Roi. — Fol. 139. Paiement des dépenses faites par les fourriers du roi à l'hôtellerie de l'Aigle marié, rue Saint-Jean, lors du séjour du Roi. — Fol. 142. Réparations des chalits de la maison des fillettes communes que les légionnaires avaient rompus et gâtés au mois de janvier 1535. — Fol. 144. Transaction entre Pierre Sayve, seigneur de Flavignerot, maire, et les échevins de Dijon, avec les héritiers Tricauldet, pour le remboursement d'une somme de 2371 livres due par la ville (1535). — Fol. 153. Toisement du pavé réparé devant le Val-des-Choux, rue de Saint-Étienne et devant la maison du Bœuf. — Fol. 155. Gages de 100 sols par an payés à Jean Bonneau, trompette de la ville. Façon des écussons des trente symarres de la ville servant à porter le vin offert par la ville. Réparation des verrières de la maison du Bœuf, où loge M. de Beaumont-Brisay, lieutenant du Roi à Dijon. Achat d'un calemard d'étain pour la Chambre de ville. Autre de drap rouge pour habiller les sergents et les ménétriers des avents. — Fol. 157. Paiement de l'ouvrière chargée de l'entretien du linge de la maison de M. de Beaumont-Brisay. — Fol. 158. Paiement du louage de la vaisselle d'étain fournie à l'ambassade des Suisses à la venue du Roi en décembre et janvier 1535. — Fol. 159. Payé 60 sols à Anselme Tourteville, religieux carme, qui a prêché le Carême à Saint-Jean (1535). — Fol. 163. Curage des fossés sous les ponts des portes d'Ouche et Saint-Pierre. — Fol. 164. Aplanissement du chemin tirant à la montagne des Echaillons. Réparations des brèches auprès la Tour-Rouge, vers la porte Saint-Nicolas (1536).

G. 48. (Registre). — In-folio, 385 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1502-1526. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Doubles des comptes des fortifications de la ville remis par la mairie à la Chambre du clergé. — Fol. 1. Compte 4ᵉ de J. Tricaudet, receveur de la fortification pour les années 1508-1516. La recette se monte à la somme de 14.746 l. 16 s. 11 d. provenant d'impositions dont le quart est à la charge du clergé, de louages de maisons dans les berles des portes Guillaume et Saint-Pierre, des confiscations et de subventions accordées par le roi. — Fol. 16. Construction de deux chambres sur les vieux fossés du faubourg Saint-Nicolas, entre Theuley et la Maladière pour les guets de nuit. — Fol. 17. Pose de seulles de pierre sous les grilles de la grosse tour carrée de la porte d'Ouche, sous lesquelles passent les eaux de Suzon et de Renne. Réparation de cette tour (1509). — Fol. 18. Réfection par ordre de M. d'Aumont, lieutenant du roi, d'une canonnière près de la Porte-Neuve, parce qu'il avait fallu rompre le pertuis pour mettre hors un jeune gars qui s'y était bouté et ne l'en pouvoit l'on tirer (1509). — Fol. 19. Réparation du monneau en charpente établi sur les murs entre les tours de la Porte-Neuve et celle derrière la Bussière (1511). — Fol. 20. Etablissement d'une charpente pour soutenir les arvots en pierre du pont d'Ouche, afin que l'eau ne les abatte (1511). Réparation des canonnières des tours rondes, étant de çà et de là de la porte d'Ouche; des murailles de la fermeté, depuis la tour Poinsard Bourgeoise jusqu'à la porte Fermerot. Construction d'un aqueduc près la Porte-Neuve, pour déverser les eaux de la rue dans les fossés. Pose de tables de pierres sur la muraille à l'endroit du monneau situé derrière le couvent des Cordeliers, qu'on avait abattu. — Fol. 22. Soubasses des deux colonnes des monneaux de çà et de là de la tour Fondoire (1512). — Fol. 24. Fermeture, par ordre du gouverneur, de toutes les fenêtres des tours de la fermeté de la ville, afin qu'on n'y puisse monter par grappes ou autrement. — Fol. 25. Ouverture d'un passage à travers l'hôtel de MM. de Soirans, derrière l'église Saint-Jean, afin d'y faire pénétrer les tombereaux du curage de Suzon, dont on porte les immondices sur le rempart depuis la tour des Granges à la porte Guillaume. — Fol. 27. Autre semblable dans les dépendances de l'hôtel d'Orange, rue de la Poulaillerie. — Fol. 29. Réparation aux canonnières de la tour de Saint-Michel, à l'endroit de la rue des Nonains de Tart (1512). Façon de quatre écussons en pierre blanche, aux armes du roi, mis à l'entrée des portes Saint-Nicolas, Neuve, Saint-Pierre et au Fermerot (1513). — Fol. 30. Construction d'une chambre dans le berle de la porte Saint-Pierre pour y loger les portiers. — Fol. 31. Paiement des maçons qui ont démoli l'église Saint-Nicolas pour le danger du siège mis par les Suisses devant la ville. Démolition de deux monneaux en bois entre la porte Saint-Pierre et la tour Fondoire. Démolition de la tour de la porte Neuve (1513). Autre de la tour Saint-Antoine. — Fol. 33. Autre du monneaul entre la tour des Granges et la tour de Renne (1513). — Fol. 35. Démolition des deux boulevards entre la porte Fermerot et la tour aux Asnes pour faire la curée des fossés et mettre la terre en dedans de la ville (1514). — Fol. 36. Construction des plates-formes et des glacis de la tour de la porte Saint-Nicolas; — fol. 37, de maisonnettes au berle de la porte Fermerot (1514); — fol. 40, id. à celui de la porte Neuve (1514). — Fol. 40. Réparation de la muraille entre la porte Saint-Nicolas et la tour Quartaut. — Fol. 41. Achèvement de la grosse tour neuve naguères faite sur les cours de Renne et de Suzon près la porte d'Ouche. Réparation de la muraille à l'endroit du jardin de N.-D., où aurait esté la grant bapterie, lorsque le siège estoit devant ceste ville (1514). — Réparation à la tour du Gorret vers la porte d'Ouche. — Fol. 42. Démolition d'une partie de la tour Quartaut. Réparation des murs entre cette tour et la tour Rouge. — Fol. 43. Coiffe de la tour Quartaut. — Fol. 45. Construction d'une digue dans les fossés, à l'endroit de la tour Rouge, afin que si d'aventure aucune portion des murs venait à tomber, on ne pût entrer dans la ville (1515). — Chute de murs entre la tour aux Asnes et la porte Fermerot. — Fol. 47. On utilise les pierres des maisons des faubourgs brûlés, pour la réparation des murailles (1515). — Fol. 45, 49. Brèche entre la tour Saint-Antoine et la tour Saint-Michel ; près la tour Nanxion ; près la tour Fondoire. — Fol. 49. Murement des canonnières des étages bas et du milieu de la tour Saint-Nicolas. — Fol. 54. Digue sous le pont de la porte Saint-Nicolas pour tenir l'eau des fossés (1514). — Fol. 57. Paiement des charpentiers pour la réfection du pont es Chievres oultre le Saint-Esprit (1507). — Fol. 58. Réfection du pont de bois sur le cours de Renne, au bout de la corvée de la porte Guillaume. — Fol. 59. Garde-fous de la planchette de bois estant sur l'un des cours de la rivière de l'Ouche au bout du cimetière du Saint-Esprit du côté de la chapelle de Jérusalem (1509).— Poulies et engin pour lever les grilles de bois qui ferment les cours de Renne et de Suzon sous la nouvelle tour carrée près la porte d'Ouche (1510). — Fol. 61. Achat de bois pour faire la loculle neufve de la porte Saint-Pierre (1510). Grande tendue de bois avec quatre ventaux placés en avant des grilles de la tour quarrée, afin qu'on ne puisse toucher aux cordes et aux poulies de ces grilles (1510). — Fol. 63-66. Construction des cintres pour les arvots du pont d'Ouche (1510). — Fol. 67. Autre d'un pont de bois sur Suzon à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre (1511). — Fol. 68. Réfection des degrés en bois de la tour Rouge (1511).— Fol. 68. Autre de la barrière de la Charmotte au bout des faubourgs de la porte Fermerot (1511). — Fol. 70. Achat de bois de noyer pour faire les affûts des serpentines étant à la maison de ville (1512). — Fol. 71. Ouverture d'un passage à charrette entre la tour Saint-Nicolas et l'hôtellerie de Sainte-Catherine, ordonné par le gouverneur pour aller entour la muraille (1512). — Fol. 72. Barrage sur l'esbée que l'on a fait en la Charmotte, ou sont les buttes des archers pour retenir et envoyer les eaux de Suzon dans les vieux fossés pendant la construction d'une chaussée sur cette esbée et empêcher l'eau de venir en ville (1512). — Fol. 75. Réparation du pont Gauhoin (Gaulpin) sur Suzon, au bout de la rue Croix-Aissanne, pour aller à Quetigny, Sennecey, Mirande (1512). — Autre de la planche près le cimetière du Saint-Esprit. — Fol. 76, 78, 80. Barrières établies au bout du cimetière de Saint-Pierre, au bout de la tour Fondoire où l'on fait le guet de nuit, au bout de la tour Nanxion, au-dessus de la rue Maison-Rouge, afin d'empêcher les arnois de faire tomber les terres du rempart dans les maisons et jardins bordant ces remparts (1512). — Fol. 79. Bois d'esperoncey, acheté pour faire l'affût d'une serpentine. — Fol. 81. Réparation de la barrière du faubourg Saint-Nicolas au bout de la rue, par où on va de la grange Humbert Perruchot à Saint-Apollinaire. Façon des affûts des quatre faucons naguères fondus par Nicolas Robin (1513). — Façon de petites bretoiches sur les murailles, pour tenir le guet à l'abri de la pluie et de la neige (1513). — Fol. 82. Montage du courtaut qui était dans la tour Bourgeoise. — Fol. 83. Façon de l'affût de douze hacquebutes (1513). — Fol. 84. Réparation de la bretoiche au bout de la rue Roulotte (1514). — Etablissement d'une plate-forme devant la tour Saint-Georges par ordre du gouverneur d'Orléans, le 8 septembre, veille du jour de vendredi où fut mis le siège par les suisses (1513). — Fol. 85. Extraction d'arbres amenés par les inondations devant le pont aux Chèvres (1513). -- Barrage de la rivière d'Ouche pour la reconstruction de ce pont (1513).— Fol. 86. Paiement des charpentiers qui ont besogné es rivières faites entour les murailles et es berles des portes durant le temps de la guerre sur l'ordre de M. de Sament, maître de l'artillerie (1513). — Abattage du plancher de la tour Saint-André et d'une partie de la coiffe. — Fol. 87. Construction d'une voûte de pierre à la porte Neuve pour abriter le guet de nuit (1513). — Fol. 88. Affutement de gros bâtons à feu faits par la ville (1513). — Etais mis sous le plancher de la galerie de la maison de Beauchamp (hôtel de ville) où on avait amassé des grains (1513).—Grand pan de bois établi sur les murs au long du jardin de N.-D., près la tour Saint-Antoine ou la bapterie avoit été faite durant le siège des Suisses (1513). — Fol. 89. — Paiement des affûts de quatre couleuvrines faits par Guillemin Sauterelle dit Grenoille, canonnier du roi. — Fol. 89. Reconstruction de la planche sur l'Ouche, au bout du cimetière du Saint-Esprit, laquelle avait été rompue lors du siège (1514). — Fol. 90. Démolition des monneaux entre la Tour aux Asnes et la porte Fermerot (1514).— Fol. 91-94. Construction de plusieurs plates-formes de bois à l'entour des murs de la fermeté (1514). — Remparts de bois et terres en avant des berles des portes Saint-Nicolas, Saint-Pierre et d'Ouche. — Fol. 95. Charpente des combles des tours Saint-Nicolas, de la porte d'Ouche, Saint-Georges, d'Ivers et Quartaut, qu'on doit couvrir en laves pour protéger les voûtes (1514). — Fol. 108. Emmanchement de quatre acquebutes au derrier et de huit autres mises sur chevalots garnies de leurs eschielles au dernier (1513). — Fol. 109. Façon des remparts de bois derrière le jardin de N.-D. durant le siège (1513). — Plate-forme de cet endroit. — Fol. 112. Digues et écluses dans les fossés entre la Tour rouge et la porte Fermerot (1514). — Fol. 113. Echafaud construit sur la place devant le puits de la chapelle pour crier la paix le lendemain de Pâques (1515). — Fol. 114. Couverture des maisons de pierre situées à l'extrémité des rues du faubourg Saint-Nicolas et entre la Maladière et Theuley ; id. de la tour Saint-André, entre la porte Saint-Pierre et la tour Fondoire ; — fol. 116, id. du moulin établi au préau des Cordeliers, de la tour Fondoire, de la tour quarrée de la porte d'Ouche ; — fol. 119, de la tour Saint-Antoine au bout de la rue Chanoine (1513). — Fol. 120. Canonnières au-dessus de la tour de la porte Saint-Nicolas pour asseoir plusieurs pièces d'artillerie. — Fol. 120. Découverte de la tour de la Porte-Neuve et de la Tour Rouge (1513). — Fol. 121. Démolition par ordre du duc de Bourbon de la porterie de la porte Fermerot. — Fol. 124. On emploie la lave de la couverture de la Tour au Diable près la porte Saint-Nicolas pour réparer la brèche près de cette porte (1514). On rabat la tour Quartaut jusqu'auprès des avant-murs. Couverture en tuile de la vif de la grosse tour auprès la porte d'Ouche, ensemble la galerie devant et au long d'icelle (1514). — Fol. 132. Coupure du dos d'âne du fossé près la tour Quarrée où sont les grilles par dessous lesquelles passent les eaux de Suzon afin que ce dos d'âne empêche les eaux des fossés d'entrer au cours de Suzon et de faire des creux au grand dommage des murailles de la tour. Rupture du dos d'âne des fossés entre la porte d'Ouche et la porte Saint-Pierre, afin que les chevaux et bestiaux n'y allassent plus (1510). — Fol. 136. Rupture de tous les chemins pratiqués dans les fossés, on les remplace par des épines chargées de terre (1511). Fol. 140. Enlèvement des neiges sur les allées des gros murs, lesquelles rendaient le guet de nuit impossible (1512). — Aplanissement des fumiers et décombres apportés derrière les murailles, afin que les gens de guerre puissent facilement passer à cheval le long des murailles en faisant le guet par nuit (1513). — Fol. 142. Le gruyer de Bourgogne, capitaine général de la ville, fait construire un boulevard en avant du berle de la porte d'Ouche (1513). — Fol. 147. Plate-forme établie sur la tour Saint-Georges (1514). Paiement du conducteur des corvées des gens des villages mandés pour la curée des fossés. — Fol. 148. Paiement des charrois des terres et immondices du cours de Suzon depuis la tour près la porte d'Ouche jusqu'aux Jacobins, lesquelles, sur l'ordre de M. de la Trémouille, ont été menées le long des murailles afin de les fortifier et rendre la ville plus forte. — Fol. 149. Même opération pour les boues des rues (1515). Remplissage d'un creux près la Tour Rouge derrière la maison Th. Boisseaut avec des fagots couverts de fumier (1515). — Fol. 150. Nettoiement du passage voûté de la tour de Renne qui avait été rempli d'immondices par les gens des villages (1515). — Fol. 153. Achat de cordes pour la manœuvre des ponts, des vannes de la tour Quarrée, le guet de N.-D. Abattre les maisons de Theulley, les cheminées des maisons des faubourgs (1509-1515). — Fol. 158. Réparations aux serrures des portes, aux crochets pour la rescousse du feu (1512) ; des bâtons à feu de la tour de Renne (1512) ; d'une grosse serpentine, d'une autre à la tour Fondoire (1512). — Fol. 170. Façon de 400 bêches et pics (1513). — Fol. 171. Ferrure des grosses pièces de bois mises autour du boulevard de la porte d'Ouche. — Fol. 172. Façon d'un gros horteur en fer du gros canon étant en la Tour de Renne (1513). — Fol. 173. Fourniture de broches de fer pour les remparts derrière le jardin de N.-D. et de la Tour Saint-Antoine et de la porte Saint-Nicolas (1513). Réfection de la petite serpentine de la Tour Nanxion. — Fol. 176. Ferrage des quatre couleuvrines bâtardes de métal, faites dernièrement par la mairie (1514).— Fol.178. Sur l'ordre de M. de Prie, on place des chaînes tenues par des gresillons avec clefs aux quatre portes de la ville demeurées ouvertes (portes Guillaume, Saint-Nicolas, Saint-Pierre et d'Ouche (1514). — Fol. 184 et suivants. Achat d'artillerie et de munitions, de 1513 à 1515. Reliage des tonneaux de poudre. Petites sapines mises dans les tours pour y tenir les poudres pour soy en aidier quant mestier sera. Achat de 200 fers de piques. Jean Courtois, canonnier, se fait amener à la maison de ville tous les canons étant sur les remparts pour les remettre à point et refaire les lumières. Ferrure de 891 traits de garrots. Achat de soufre, de 5200 boulets de fonte de divers calibres ; chevaux employés à virer la meule du moulin à poudre ; six grands sacs de peau de mouton pour renfermer la poudre ; achat de 160 livres de poudre à 3 sols la livre ; de 210 pelles de bois, de 350 livres de salpêtre pour 24 livres 1/2. Charbon de bois de thillot mené dans la grange des Carmes où est le moulin à poudre. Achat de 300 hottes en osier, de 190 hallebardes, de deux douzaines de serpes, de 1215 livres de poudre à 10 gros le cent, de trois douzaines de chargeurs en fer blanc, de 23 gros hostes d'oulx pour fournir aux remparts, de 1908 livres de mittailles à 10 sols le cent, d'un millier 20 livres 12 onces d'étain payées 199 livres et employées aux quatre couleuvrines nouvellement fondues ; de 800 boulets de fer, du poids de 7 livres et demie pour ces quatre couleuvrines bâtardes, d'un millier de piques. Paiement de 1036 livres 15 sols 6 deniers, pour le métal employé aux quatre couleuvrines. Achat de douze rouhettes pour charger les terres. Payé 382 livres à maître Ardoin Parain, canonnier ordinaire du Roi, pour la fonte de quatre couleuvrines. Payé 48 livres 1 sol à N. Robin, fondeur, pour la façon de quatre petits fauconneaux et douze bergières de fonte. — Fol. 218. Façon de quatre écussons aux armes de la ville mis sur les quatre faucons nouvellement fondus (1515). — Fol. 213. Travaux de rouherie et taillanderie. — Fol. 215. Achat d'échelles, de crochets et de soillots de cuir et de falots (1510-1512). — Fol. 219. Travaux de plomberie et façon de plommées pour les hacquebutes. — Fol. 221. Construction des moulins à bras. — Fol. 225. Voyages et messageries. — Fol. 226. Convocation de habitants des villages retrayants de Dijon pour besogner aux fossés (1512). Message au gouverneur de Bourgogne à Chalon lui remontrer que la ville était à bout de ressources (décembre 1513). Message au maire de Troyes pour demander des ouvriers à bâtons à feu. Voyage vers le roi Louis XII demander des fonds pour les fortifications de la ville. — Fol. 231. Gages d'officiers, marguillier de l'église N.-D. pour l'ouverture et la fermeture des portes ; gouvernement des horloges N.-D. et Saint-Jean, 30 livres par an. Entretien des soillots de cuir. Gages de 40 livres à Etienne Perrot et Nicolas de Pluvot, écuyer, capitaine de la ville (1515). — Fol. 257. Dons et récompensations. Dons aux rois des archers, arbalétriers. Logis des seigneurs et gens de guerre lors de la venue du roi, qui eut lieu le 6 juin 1510. Achat de 100 poinçons de vin du Chalonnais offerts au Roi à sa première venue et achetés en compagnie du sommelier du Roi qui les choisit à son goût. Logis de deux compagnies de gens de guerre, de la garnison, du gouverneur, de son fils, de MM. de Maizières, d'Orléans et autres gentilshommes, d'une compagnie de 100 hommes d'armes, de la compagnie du capitaine Malarbe, des gens du duc de Bourbon. Paiement de 376 livres à Jean de Baissey, chevalier, seigneur de Beaumont, gruyer de Bourgogne, qui fut institué capitaine de la ville lors du siège, jusqu'au 18 janvier 1514. Passim, travaux de constructions et réparations faits aux tours, porteries, ponts, fossés et berles des portes de la ville (1509-1515). — Fol. 314. Compte 7e de Jean Tricaudet, receveur de la fortification des années 1501 à 1508. Recette 9983 livres 9 gros. Gages du contrôleur 12 livres. — Fol. 327. Pavement en pierre de Changey de la grande rue Saint-Jean devant l'hôtel du prince d'Orange et jusqu'à l'hôtel du Myreur ; de la rue de N.-D. à la boucherie ; de la rue de la porte au Lyon à l'hôtel de Langres ; de la rue devant N.-D. devant les portes de derrière des hôtels Chambellan et Robert Vyon ; de la place Charbonnerie ; de la rue de la porte au Fermerot ; de la rue de la Serrurerie ; de celle des Grands Champs, etc. Réparation des trous faits dans le pavé lors de la construction des chaffauds élevés lors de l'entrée du Roi, de la reine et de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. — Fol. 346. Travaux de réfection de la maison du roi, la ville y contribue pour 212 francs. — Fol. 356. Réparation du conduit placé sur le pont de la Rochelle, sous lequel passe le cours de Renne et qui reçoit toutes les eaux venant des rues autour Saint-Philibert. — Fol. 364. Extraits des comptes de J. Tricaudet, receveur de la ville pour les années 1517 à 1526. Échafauds construits lors de la venue de la gouvernante. Achat de paille pour les chalits de la maison du Roi. Vin offert à M. de la Trémoille. Visite des cours de Suzon et de Renne. Expulsion de la ville des bélîtres et vagabonds. Morisque dansée devant la gouvernante (1519). — Fol. 370. Façon de sept petits tableaux pour les quêtes des sept hôpitaux. Auge assise en la fontaine du Champdamas (1520).

G. 49. (Registre.) — In-folio, 639 feuillets, papier.
Reliure du temps en basane rouge.

1516-1526. — DIJON. Évêché. Clergé de la ville. Double des comptes donné au clergé. Fol. 1. Compte 5e de Jean Tricaudet, receveur général des deniers de la fortification de la ville depuis le 8 mai 1516 et arrêté le 22 novembre 1526. La recette se monte à 14,830 livres 3 s. 6 d. — Fol. 19. Dépenses de maçonnerie. — Fol. 20. Décombrement des immondices accumulées devant les grilles du cours de Suzon sous la tour quarrée à la porte d'Ouche, « au moyen de quoi ces grilles se pourrissaient ce qu'estoit ung très grant dangier ». — Fol. 21. Construction d'une muraille neuve près du cimetière de l'église Saint-Pierre. — Fol. 22. Transport à la maison de ville, de la table de pierre ou sont escripts la fondation des messes de la prison qui estoit es vieilles prisons (de la maison au Singe). — Fol. 24. Enlèvement des pierres blanches et autres placées sur le boulevard de terre situé hors de la porte d'Ouche lesquelles estoient en dangier de tomber sur les passants. — Fol. 25. Arasement du dessus du glacis de la grosse tour de Saint-Nicolas (1516), pour y asseoir la charpente de la couverture. — Fol. 27. Reconstruction de la brèche à l'endroit de la tour neuve, à l'endroit de Theulley. — Fol. 29. Construction de bases à seize des colonnes des halles. — Fol. 30-32. Réparation à la tour Saint-Antoine (1517). — Fol. 32. Autres des brèches des avant-murs entre la tour aux Asnes et la porte Fermerot.— Construction de la porterie de la porte Saint-Pierre, hors le boulevard. — Fol. 42. Rechaussement de la tour d'hiver dite la tour de Theuley (1518). — Fol. 47. Couverture de la tour de Cherlieu pour y mettre les guets de nuit. Réparation à celle des Granges, derrière Saint-Bénigne. — Fol. 49. Charroi de grève sur le pont Aubriot. — Fol. 51. Réparation du pont hors du faubourg Saint-Nicolas, tirant à la Maladière. — Fol. 52. Autre à la terrasse de pierre dessus la porterie du berle de la porte Saint-Nicolas (1519). — Fol. 53. Rechaussement de la tour neuve, étant à l'endroit ou souloit estre l'édifice de Theuley. — Fol. 54. Démolition des bâtiments de l'hôpital de la Madeleine étant devant le boulevard (Saint-Pierre). — Fol. 55. Maçonnerie de la bretoiche faite sur les gros murs derrière Saint-Bénigne. — Fol. 57. Construction d'un pont en vossure au travers du cours de Regne à l'endroit de la tour de Regne entre les deux fossés. Payé à Jehan Dubut, ymageur à Lyon, 14 fr. 2 gros pour avoir fait le croison d'une croix en pierre blanche, ystoriée d'ung cousté du crucifiement et de l'autre de N.-D. Plus 4 fr. au maçon Lyon qui avait construit la base de cette croix, érigée au milieu du pont Aubriot (1520). — Fol. 58-103. Réparation aux bâtiments, cheminées des maisonnements de bois faites au long du cours de la rivière d'Ouche au dessoubs des moulins Bernard ; — fol. 61, id. du puits de la Poulaillerie et de celui devant la maison de Falletans, de celui de la Vannerie (1521). — Fol. 63. Arasement de la tour aux Asnes jusqu'au cul-de-lampe. — Fol. 65. Reconstruction de l'anglerie et des murs de la tour Saint-Antoine qui avaient été abattues par les Suisses lorsqu'ils tindrent le siège devant la ville. — Fol. 67. Reconstruction des brèches entre la tour Saint-Michel et la tour Rouge (1522). — Fol. 73. Achat de chaux, sablon et ciment. — Fol. 84. Ouvrages de charpenterie. — Fol. 85. Reconstruction d'un chevalot du pont aux Chèvres. — Fol. 86. Autre d'une planche sur le cours de Suzon en allant de la Porte Neuve à la Bellecroix (1516) ; — fol. 87, de la charpente de la grosse tour de la porte Saint-Nicolas. — Fol. 90. Construction de barrières aux entrées des murailles où « l'esplenissement des terres a esté fait, affin que l'on ne fréquentast entour icelles murailles et que l'on n'y pourtast immondices qui coustast bien chier à esployer. » — Fol. 93, 100. Construction de trois chevalots sur le pont Aubriot pour le passage des chars et chevaux pendant que l'on reconstruisait les arvots de pierre (1518). — Fol. 98. Palissade établie le long du conduit de la rue des Chanoines qui traverse la plate-forme, dont les eaux entraînaient les terres, et fol. 487, construction d'un aqueduc en maçonnerie (1524). — Fol. 101. Réfection du pont sur Renne hors la porte Guillaume, tirant aux Chartreux (1518). — Fol. 105, 109, 110, 114. Autre de ceux sur Suzon à Saint-Martin et à la Charmotte, id. du pont Gaulpin. — Fol. 107. Réparations à la charpente des tours de Cherlieu et des Granges. — Fol. 110. Autre des corps de la fontaine du Champdamas (1519). — Fol. 118. Etablissement de bancs dans les tours pour asseoir le guet (1520). — Fol. 125. Par ordre du gouverneur on met en état les deux moulins à cheval de la maison de ville. — Fol. 126. Armement des tours de la ville (1521). — Fol. 134. Une digue que la mairie avait fait établir pour détourner le cours de Suzon est emportée par l'inondation. — Fol. 135. La mairie, sur l'avis du gouverneur, suspend la reconstruction de la couverture de la tour de la porte Fermerot. — Fol. 140, 142, 144. On abat la porterie de cette porte, on fait des défenses aux gens de passer par les brèches. — L'arche établie pour détourner le cours de Suzon à l'endroit de la Tour aux Asnes pendant la reconstruction du pont est souvent enlevée par l'abondance des eaux (1522). — Fol. 148. Reconstruction en bois du pont aux Chèvres dont les arches en pierre avaient été enlevées par les eaux. — Fol. 149. Démolition de la Porte-Neuve. Reconstruction des planchottes de Jérusalem, de Saint-Martin et de la Bellecroix (1523). — Fol. 153. Ouvrages de lambroisserie. — Fol. 156. Barre de bois à la porte de la ruelle du cours de Suzon en la rue des Forges. Réparations aux portes et fenêtres des tours (1520). — Fol. 161. Porte posée à l'entrée du cours de Suzon, dans la Poulaillerie, afin d'éviter d'y jeter des immondices (1522). — Fol. 164. Chalits placés dans les tours pour y loger les gens de pied mandés par le gouverneur pour garder la ville (1521). — Fol. 166. Couverture de bois et tuile, couverture en tuile de la halle de l'artillerie à la maison de ville (1516). Couverture de plomb et d'ardoise à l'entour des colonnes de bois qui sont de chaque côté de Jacquemard, avec ung grand paul de fer (1519). — Fol. 175. Autre des deux bretoiches l'une entre le Chastel et la Tour aux Asnes, l'autre derrière Saint-Bénigne. — Fol. 177. Le Gouverneur fait rabiller la tour aux Asnes (1522). — Fol. 181. Travaux de torchis et enrochements. Blanchissage des tours Saint-André et Saint-Philibert, où se tenaient les barbiers et les maugoguets par le temps de la peste (1519). — Fol. 183. On charge de terre le plancher de la tour Nancion, près de la maison rouge (1521). — Fol. 184. Réparation aux neuf maisons de peste près le moulin Bernard (1521). — Fol. 188. Travaux de terrassiers. — Fol. 192. Enlèvement de grosses pierres qui étaient au cours de l'Ouche passant la rivière pour éviter plusieurs inconvénients des passants à cheval par la rivière (1516). — Fol. 197 et s. Transport des immondices des rues sur les remparts (1517, 1518). — Fol. 229. Paiement des terrillons pour l'effect de l'oraige de l'eau de la rivière de Suzon advenu en ceste ville pour adviser les destour, que l'on pourroit donner audict Suzon pour éviter l'inconvéniant dudit oraige une autre fois (1522). — Fol. 226. Le lundi 24 novembre 1522 plusieurs manouvriers travaillent à faire entrer Suzon dans la ville. — Fol. 236. Curage du cours de Suzon sur les Arvots du pont du Morimont (1525). — Fol. 238. Achat de cordes. Cordes pour le mouvement de Jacquemard, des rappeaulx et des minutes. — Corde placée à la corde du Reloige pour faire sonner les heures du jour pendant qu'on rabillait l'horloge et cela sur l'ordre du gouverneur (1518). — Fol. 245. Ouvrages de fer. — Fol. 250. Corps de fer mis en la gorge du lion de la fontaine qui est au pied de la tour Saint-Nicolas. Bandes de fer mises autour de la fontaine pour poser les sapines à recevoir l'eau pour abreuver les chevaux (1517). — Fol. 269. Chaîne de fer avec grésillon fermant à clef pour enfermer les échelles servant à la rescousse du feu, déposées à la maison de ville, afin qu'on ne les vole (1520). — Fol. 275. Réparation aux affûts des faucons et serpentines de la ville (1522). — Fol. 282. Achat de trente falots qui ont servi au temps de la guerre régnant dans cette ville (1523). — Fol. 283. Achat d'artillerie et de poudre à canon. — Fol. 289. Façon de six chargeurs terminés d'un bout par une feuille de fer blanc et de l'autre par des boîtes (1520). — Fol. 290. Gaspard Drulole et Guillaume Bernard, canonniers, mènent l'artillerie de la ville sur les remparts de la porte d'Ouche lors de la venue du Roi, la nettoient et la font tirer. Idem pour la venue de la Reine (1521). — Fol. 296. On mène les grosses pièces d'artillerie à la porte d'Ouche, le jour que le roi festoya les Suisses (1521). — Fol. 298. Paiement de Jean Larmurier et Danneaul Durin, canonniers du château de Beaune, venus à Dijon pour faire un engin à poudre à canon. Le receveur et Guillaume Bernard, canonnier, conduisent l'artillerie de la ville au-devant des aventuriers jusqu'à Saint-Jean-de-Losne (1523). — Fol. 299 et suiv. Par ordre du duc de Guise et de M. de Jonvelle, lieutenant du Roi, on conduit l'artillerie sur les murs de la ville (1523). — On achète 276 pics et pioches, 60 civières appelées bayards, 120 hottes, 200 pelles de bois, sacs de cuir pour mettre la poudre, 930 boulets de fonte à 13 francs le millier. — Fol. 305. Paiement des maréchaux employés à l'artillerie menée contre les aventuriers qui avaient pillé Verdun (1523). — Fol. 308. Ouvrages de rouherie. — Fol. 313. Achat d'échelles et autres bois pour faire crochets, pour la défense et rescousse du feu (1519). — Fol. 315. Achats de soillots de cuir (1518-1520). — Fol. 320. Ouvrages de plomberie (1516-1521). — Fol. 324. Construction et réparation des moulins à cheval de la ville (1521-1523). — Fol. 327. Ouvrages à la fontaine du Champdamas. On relève les corps en bois. — Fol. 328. Versement par la mairie à J. Saumaise, receveur général, d'une somme de 1500 livres sur celle de 4000 livres octroyées au gouverneur pour l'édifice du boulevard de Saint-Pierre. — Fol. 331. Frais faits pour les soudards mis aux portes de la ville pour la garde, tant pour l'éminent péril et guerre étant au pays de Lorraine, que pour l'absence des principaux habitants qui s'étaient retirés hors d'icelle pour le danger de peste, qui a longuement régné (7 septembre 1518 jusqu'au mois de janvier suivant et depuis le 1er janvier jusqu'au 28 avril 1520). — Fol. 336. Frais pour la peste depuis le 28 octobre 1519 au 10 février suivant. Paiement de trois maugoguets et d'une femme pour les filles et femmes pestiférées, dirigés par Jean Chisseret, deux chirurgiens chargés de saigner et de panser les malades. — Fol. 351. Frais faits pour l'entrée du Roi et de la Reine (1521). — Achat à Lyon de 9 aunes de satin grené à 57 sols 1/2 l'aune, de 6 aunes 3/4 1/2 de satin blanc à 65 sols l'aune, une livre de soie blanche, verte et rouge pour faire les franges des poêles du Roi et de la Reine. Façon de la salamandre et des écussons mis sur ce poêle. Guillaume Jacques, peintre, fait deux patrons du don fait au Roi, celui de la Salamandre. Peinture des bâtons du poêle. L'un de ces poêles est demeuré parce que la régente n'a pas voulu l'accepter. — Fol. 352. Lambert le Villain et Jean Fèvre, orfèvres, reçoivent 806 livres 14 sols 11 deniers pour avoir fait une ville et une pucelle d'argent pesant 20 marcs 12 onces ; une fleur de lys d'or mise devant le cueur que tenait la ville. Drageoir pesant 9 marcs 5 onces, donné à la Reine. Coupe dorée donnée à la Régente pesant huit marcs ; sablement des rues ; achat de 200 torches de cire pour la venue du roi et de trois douzaines pour celle de la régente, total 1100 livres 5 sols 6 deniers. — Fol. 355. Voyages et messageries. Voyage en cour de J. Demongeu, scribe de la ville, pour demander décharge des 2500 livres données par le Roi à la ville, en récompense des faubourgs brûlés (1516). Fol. 362. Gages des officiers. Gages de Cl. Rongemaille, fourrier (1516) ; — de Huguenin Lescourcier, serrurier, orlogeur des orologes de N.-D. et Saint-Jean ; de 100 sols pour l'entretien des seaux de cuir ; de Nicolas de Pleuvot, écuyer, capitaine de la ville ; de Richard Leval, autre capitaine, du marguillier de l'église N.-D. pour sonner la cloche de l'ouverture et de la fermeture des portes et les pardons à l'heure de midi ; de Étienne Martin, contrôleur des deniers de la ville. — Fol. 418. Achat du damas cramoisi dont a été fait le poêle porté sur M. de Bourbon à sa première entrée dans cette ville en 1513. Paiement de 8 francs aux compagnons du jeu de l'arbalète pour l'entretien de leurs buttes et la cense sur la maison que la ville leur a acquise (1510). — Payé 60 sols au roi des archers, 8 livres à celui des arbalétriers. — Fol. 427. Payé 60 livres à M. de Plovot, capitaine de la ville, pour les grandes charges supportées depuis 15 mois pour les guets de jour et de nuit, prendre le mot du guet par devers le gouverneur, le porter ensuite aux cinquanteniers qui le portaient sur la muraille et donné à boire et à manger aux gens de son escorte (1521). — Vin distribué à la venue du Roi au général Hurault, au chancelier, aux gens du grand conseil, au gouverneur, au grand maître, à l'amiral, à MM. de Montmorency, de Jonvelle, etc. — Fol. 437. Dépense commune. Poses de tapisserie lors de la venue du Roi et du connétable ; id. en l'hôtel du Roi pour le gouverneur et la gouvernante (1518). — Remplissage des puits dans les faubourgs brûlés (1521). — Fol. 467. Paiement des manouvriers et charpentiers qui ont besogné au cours de Suzon en grosse diligence pour évacuer l'eau ayant été en sa grosse inondation, en sorte qu'elle a porté gros dommages tant es murailles, foussés, pons que autres bâtiments, le samedi et le dimanche 15e et 16e jours de novembre 1522. — Pain distribué au peuple assemblé pour ce travail. Étanchement du pertuis que l'eau a fait devant la tour aux Anes tellement qu'elle ne voise plus aux fossés. — Fol. 468, 479. Construction d'une écluse à cet endroit. — Fol. 475. Achat d'une poulie de cuivre pour la cloche de la guette à l'église N.-D. (1523). — Fol. 488. On supprime le déchargeoir commencé devant la tour aux Anes du côté du château, afin que la rivière de Suzon n'entre dans les fossés pour les dégâts des eaux qui entraient dans les caves de la rue des Champs. — Fol. 510. Achat de bois pour faire les corps de la fontaine du Champdamas (1525). — Fol. 517. Construction d'une cheminée et d'une foyère au clocher de l'église N.-D. pour la guette (1524). — Fol. 524. Établissement d'un fossé au-dessous de la planche

Saint-Martin au travers des terres avalles, lequel s'en vient descendre à la charrière par devant Saint-Martin descendant es vieux fossés de la ville (1524). — Fol. 528. Indemnité payée au couvent de Clairvaux pour une terre englobée dans le cours nouvellement baillé à la rivière de Suzon (1524). — Fol. 533. Dépense des manouvriers, charretiers employés au détour du cours de Suzon et à creuser le nouveau cours fait devers Saint-Martin des Champs jusqu'aux vieux fossées, afin qu'ils ne viennent en abondance d'eau les fossés de la ville pour gâter et dérompre les murailles selon qu'il a fait par le passé et aussi qui ne porte dommage à la ville s'il venait trop abondamment, pourquoi lui a convenu donner cours par devers Saint-Martin pour le faire aller hors de la ville par le nouveau cours que l'on a fait faire (1525). — Fol. 555. Serrure mise à la porte de la maison de la fontaine étant hors de la ville près la maison de Montmusard (1525). — On remplace les corps pourris, on cure la fontaine des Hochières. — Fol. 569. Voyage à Paris pour solliciter du Roi un secours de 3000 livres pour la réparation des murailles, des tours Saint-Nicolas et Fermerot ruinées par les inondations de Suzon et de la nécessité où on s'est trouvé de lui creuser un nouveau lit (1523).

G. 50. (Registre). — In-folio, 215 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1526-1528. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Double des comptes donné au clergé. Compte premier et dernier de Laurent Tricaudet, receveur général des deniers de la fortification. — Fol. 11. Recette 4916 francs 6 gros 3 blancs. — Fol. 12. Réparation au pavé contre la maison du Myreur. — Fol. 15. Payé 623 livres pour les frais de voyage en cour de Jean Noël, seigneur de Bierne, antique mayeur, d'un échevin, d'un conseiller et d'un membre du clergé, à l'effet de solliciter la continuation des octrois. — Fol. 23. Réparation d'une brèche à la muraille près la Tour aux Asnes. — Fol. 25. Remplacement des voûtes des portes Saint-Pierre et d'Ouche, par des arvots de pierre plate (1526). — Fol. 27. Remboursement à Jacques Godran, conseiller au Parlement, de la somme de 15 sols qu'il avait avancée pour réparer la margelle du puits étant devant sa maison afin d'éviter que les enfants ne tombassent dans icellui. Réparation du puits, rue du Petit-Bourg ; — fol. 29, de la rue de la Porte-Neuve, près de la maison des Maillots (rue Saumaise) ; — fol. 34, devant le Morimont et les étuves de Saint-Philibert. Façon de sept gros pertuis en fer pour arrêter le troilly de fer de la rue des Chanoines. — Fol. 32. Construction d'une voûte en la tour de la Grue, à la porte d'Ouche. — Fol. 36. Bancs pour le guet, à la Porte-Neuve et en la tour de Chertieu. — Fol. 38. Réparation à la roue et engin de la porte colice de la porte Saint-Nicolas. Réfection du pont-levis. — Fol. 44. Réparations aux planchers des tours de la Grue et aux Asnes. — Fol. 51. Paiement des chalits fabriqués pour les pages de M. l'amiral (Chabot). — Fol. 53. Lambroisserie faite en la porterie Saint-Nicolas, bancs, fenêtres, portes. — Fol. 55. Paiement des deux châssis de bois sur lesquels on a collé le taux des expéditions de la mairie. — Fol. 58. Reconstruction de la cheminée de la guette, en l'église Notre-Dame. — Fol. 62. Enlèvement des butins étant en la grande rue Saint-Jean, sur l'ordre de M. des Loges, lieutenant du roi. — Fol. 65. Autre d'un gros morceau de bétun dans la ruelle de Suzon, rue des Forges. — Fol. 69. Autre de la place du marché de Saint-Michel. — Fol. 72. Epanchement de sable et de gravier, depuis la maison du Miroir jusqu'au Logis du Roi, lors de l'entrée de l'amiral gouverneur. — Fol. 75. Réparations au chemin tirant à la justice de Dijon. — Fol. 78. Charroi de sable sur la place Saint-Jean, par ordre de l'amiral et de M. des Logis, pour faire des joutes et tournois. — Fol. 80. Achat de cordes pour monter les portes colices des portes et des grilles de Suzon, sous la tour de la Gruie. — Fol. 84. Fourniture de 67 liens pour fermer les huis des maisons de ceux frappés de peste, racoustré les fenêtres des maisonnettes de la Maladière. — Fol. 90. Façon de neuf gros fers pour enferrer les bélistres et vagabonds et les faire travailler aux rues et aux remparts. — Fol. 97. Racoustrement des corps en plomb de la fontaine du Champdamas et recherche es cours d'où venoit la faulte. La toise de corps de bois était payée 10 deniers tournois. On en fabrique 408. — Fol. 106. Solde des soudards de la garde des portes. — Fol. 108. Frais pour la peste, 389 livres 3 sols. Robes des maugoguets, leurs gages. Fourniture de pain, vin et viande aux pauvres des hôpitaux. — Fol. 116. Frais pour la venue de l'amiral et de sa femme. Ecussons mis aux six tasses et aux deux aiguières d'argent doré, offerts par la ville et achetés au conseiller Perricaud 428 livres. Tapisseries de la ville tendues au Logis du Roi. Six journées de dix trompettes et tabourins à quatre chevaux. Réparation des chappes, chasubles et tuniques mises en pièces lors de l'entrée. Feuillettes de vin bues à la porte Saint-Pierre et devant chez M. de Xaintonge. Tapisserie des échafauds. — Fol. 132. Gages de 60 livres à Humbert Callot, fourrier de la ville ; de 80 livres pour ceux de Nicolas de Plovot, capitaine de la ville ; de 30 livres à Hugues Lescorcier, gouverneur des horloges de la ville ; de 100 sols au bourrelier chargé de l'entretien des soillots de cuir pour la rescousse du feu ; du portier de la porte Saint-Pierre et du boulevard ; de 18 gros au marguillier de l'église N.-D. pour la sonnerie de l'ouverture et de la fermeture des portes ; de 30 livres à Jean d'Essoyes, l'un des capitaines de la ville ; de 7 francs pour les gages du guetteur à l'église N.-D. Gages des portiers ; des gardiens des postes. — Fol. 160. Présents de poisson aux membres du Parlement. Paiement de 60 sols aux rois des archers; de 8 livres à celui des arbalétriers; de 16 livres à celui de l'acquebute. — Fol. 180. Munition fournie aux lansquenets étant à Beire et à Saint-Julien au mois de septembre, afin d'éviter qu'ils n'approchassent la ville pour doubte de gaster les fruits.

G. 51. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier. Couverture en parchemin.

1532-1534. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Comptes 5e et 6e de Maître Louis Hesse, receveur des fortifications de la ville, remis au clergé. — Fol. 3. Recette 9613 livres 16 sols. — Fol. 18. Gages de 46 livres à Et. Martin, contrôleur de la ville. — Fol. 21. de Nicole Mathey, prêtre, pour l'entretien de l'église Saint-Michel; de Nicolas de Pluvot et de Jean d'Essoyes, capitaines de la ville, des portiers et gardiens des portes, du sonneur de l'ouverture et fermeture des portes, du guetteur de N.-D. — Fol. 40. Comblement du puits étant devant les vieilles prisons et refait un autre puits devant la maison du doyen de la Sainte-Chapelle. Réparation au puits devant le Val-des-Choux, du conduit des eaux descendant de la grand rue N.-D. en la rue des Forges, devant la maison de M. de la Motte Jacqueron, crampons et grilles de fer. — Fol. 48. Façon de la bascule du pont-levis de la porte d'Ouche. Réparation de la planche étant près de Saint-Martin, par où on va à Fontaine et de celle près des écluses au bout de la rue es Cartaulx. — Fol. 51. Trente manouvriers sont employés à envoyer le fumier aval l'eau au cours de Suzon. Charroi d'immondices hors de la ville. — Fol. 69. Frais pour la peste; payé 10 livres à F. Vincent, jacobin, commis à soigner les pestiférés. Gages de celui commis à serrer les liens des décédés et fermer les portes; du maugoguet chargé de traiter les malades à 60 par mois. — Fol. 75. Etablissement d'une planche sur l'Ouche au-dessous de la tannerie Alardot pour passer les piétons et éviter l'inconvénient de la peste qui régnait au Saint-Esprit. — Fol. 77. Frais pour l'entrée de la reine. Cordes pour tendre les rues. Dépense de 1540 livres employées en achat de 26 marcs d'argent dont a été fait le parc où il y avoit dix enffans tenant chascun ung jonc à leurs mains ou millieu duquel parc estoient les effigies du roi et de la reine, mystères, échafauds.

G. 52. (Registre.) — In-folio, 335 feuillets, papier; cartonné.

1507-1597. — DIJON. Évêché. Clergé de Dijon. Fol. 1. Compte d'Aimé Clerc, chapelain de S. J.-B. des 100 livres accordées par MM. du clergé pour les frais du procès soutenu contre la mairie (1507). — Fol. 1. Compte de Pierre Rouhier, receveur du clergé, des cotes pour survenir aux pauvres pestiférés (1565). — Fol. 11. Autre du même d'une cote de 1690 livres pour frais de procès (1556). — Fol. 21. Autre du même de la somme de 2930 livres 11 sols, quart de celle dépensée par la ville pour l'entrée du Roi (1567). — Fol. 37. Compte du même du département d'une somme de 300 livres pour les affaires du clergé (1571). — Fol. 51. Compte du même d'un impôt de 100 livres pour le même objet et pour informer des ravages commis par les ennemis (1580). — Fol. 67. Compte de Bénigne Rigault, prêtre desservant de N.-D., receveur du clergé, de la somme de 50 écus levés pour frais de procès. — Fol. 95. Autre du même d'un get de 603 livres pour le quart de la dépense des frais de contagion dans la ville. — Fol. 143. Compte de Michel Bérard, receveur du clergé de ce qu'il a fourni pour la munition aux gens d'armes de la compagnie du marquis de Fortunat, estant pour la garde de Mgr le cardinal Cajetan, légat de N. S. P. le pape en France (1589). — Fol. 149. Compte 3e de Bénigne Rigaut, receveur du clergé, d'un impôt de 133 écus 1/3, tant pour le soulagement des pestiférés que pour des remboursements de créances (1588-1592). — Fol. 183. Compte de Nicolas Brechillet, chapelain à la Sainte-Chapelle, receveur du clergé, des impôts levés en 1592 pour le paiement de créances. — Fol. 208. Compte de Vincent Collot, notaire royal, receveur du clergé, des impôts de 600 livres 4 sols, de 150 écus levés en 1594, de 1500 écus 30 sols levés en 1595 pour le paiement d'arrérages et autres affaires du clergé. — Fol. 258. Compte 4e du même, des impôts de 675 livres 5 sols faits en 1597; de 300 livres 2 sols en 1598, pour payer des arrérages de rentes.

ÉVÊCHÉ D'AUTUN

G. 53. (Registre.) — In-quarto, 20 feuillets, papier.

Sans date. Fin du XIV siècle. — AUTUN. Évêché. Pouillé (incomplet) du diocèse, comprenant les noms et la taxe des paroisses et les noms des prieurés, abbayes et établissements religieux des archiprêtrés (ministerii) de Blanzy, de Luzy, d'Uchon, de Thil-sur-Arroux, de Perrecy, de Charolles, de Bois (Sainte-Marie), de Semur-en-Brionnais, de Pierrefitte, de Molins, de Bourbon-Lancy, de Beaune, de Vergy, d'Arnay-le-Duc, de Couches, de Flavigny, de Pouilly-en-Auxois, de Touillon, d'Avallon, de Corbigny, de Saulieu, de Quarré-les-Tombes et d'Anost.

G. 54. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1381-1690. — AUTUN. Évêché. Affaires diverses. Information faite par J. Bouhey de Touillon, commissaire de l'évêque d'Autun, à la requête de frère Henry, prieur de Salmaise, contre messire Raoul, curé de Salmaise, et Anceaul de Pralon, qui lui refusaient la moitié des oblations et des sépultures à Salmaise et à Boux ; du produit des anniversaires ; le chapelain de donner aux paroissiens une maille pour offrande et garder le blé à son profit ; que les deux refusaient de chanter les messes obligatoires à Salmaise et à Boux ; de procéder aux enterrements s'ils n'y trouvaient leur profit ; de garder pour eux tous les *recedo* des mariages célébrés hors de la paroisse et lui refusaient toutes les offrandes des cinq grandes fêtes de l'année. Le procureur accuse de plus le chapelain d'avoir dérobé une somme de 40 francs et de tenir des concubines qu'il gouverne et auxquelles il administre les sacrements. L'enquête qui justifie tous ces chefs d'accusation est terminée par un compromis pour un arbitrage (1381). — Information faite par Philippe Lelièvre, maître extraordinaire de la Chambre des Comptes et Guillaume Picard, substitut du procureur du roi en ladite chambre, « sur ce que combien que la regale de la temporallité » de l'évêché d'Autun appartienne au roi, aucun prouffit ne lui en soit advenu après la mort du cardinal Rolin et d'Antoine de Chalon (1500 ?). — Fragment d'un compte des revenus de l'évêché (1626). — Proclamat d'un mandement de Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, qui permet l'usage des œufs et du fromage en carême (1681). — Etat des paroisses, cures et vicariats du bailliage d'Auxois où se font les fonctions curiales, avec le nombre des feux et la taxe des décimes (1640).

G. 55. (Registre.)— In-folio, 10 feuillets, parchemin, dont les quatre premiers manquent. Cartonné.

1438-1457. — AUTUN. Évêché. Issy-l'Évêque. Cartulaire de l'église. — Fol. 4. Acquêt d'une terre à Montmort par P. Martin, curé d'Issy (1439) ; — d'un cens sur le village de Roches. — Fol. 5. Donation de cens sur des terres aux finages de Coiget et Montgillard, faite à l'église d'Issy, par Martin Gerbel, ladre. — Fol. 6. Transaction entre Pierre Martin, curé d'Issy, et Guillaume de Montagu, écuyer, au sujet de censes au profit de l'église (1438). — Vente de terres sur Roche, faite à l'église d'Issy par Mathieu Gentil (1442). — Fol. 7. Échange de terres entre le même curé et J. Joulier (1442). — Donation de terres sur le finage de Roche, faite à l'église d'Issy, par Jean de Roche, clerc (1439). — Fol. 8. Autre de terres sur Ully, faite par Jean de Champy l'ancien entre les mains de Humbert du Brouillard, curé de Saint-Bonnet et vicaire de l'église d'Issy (1454). — Autre semblable par Étienne Perrot (1455). — Fol. 9. Autre semblable par Étienne de Sourches (1455). — Fol. 10. Autre de terres sur Chassigneux, par Jean du Vivier (1454).

G. 55 *bis*. (Plan.) — Une feuille, papier.

1772. — AUTUN. Évêché. Issy-l'Évêque. Plan du bois de la Brosse Baudin appartenant à la cure.

G. 56. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier, cartonné.

1401-1672. — AUTUN. Évêché. Lucenay-l'Évêque. Copie collationnée le 4 août 1676 par Nicolas de Labre, huissier aux requêtes de l'hôtel du Roi de : Fol. 1, reprise de fief et dénombrement faits à l'évêque d'Autun, baron de Lucenay, par Guillaume de Champy, damoiseau, de ce qu'il possède à Champy, aux champs Arbaux et au fief Protheau (1401). — Fol. 2. Reprise du même fief par Étienne, fils de Guillaume de Champy, damoiseau (1414). — Fol. 3. Autre du même fief par Jocerand de Villenes, damoiseau, au nom de Marguerite de Champy, sa femme (1427). — Fol. 4. Autre du même fief par le même Jocerand au nom de Jeanne, sa fille (1440). — Fol. 5. Enquête dressée par J. Colin, clerc de la cour du bailliage temporel de l'évêché d'Autun, dans une cause entre Jacob Arbanet, écuyer, seigneur de Glux, et plusieurs particuliers, au sujet des tierces de sept gerbes sur les fiefs de Champs-Arbaux et Protheau (1476). — Fol. 12. Mémoire de Jacques Arbaut à l'appui de sa cause (1479). — Suite de l'enquête. — Fol. 28. Sentence du bailli du temporel de l'évêché qui maintient Jacob Arbaux en possession du droit de lever des tierces sur ses fiefs de Champs Arbeaux et Protheau (1482). — Fol. 34. Confirmation de cette sentence. — Fol. 35. Transaction passée entre les parties en suite de ces sentences (1490). — Fol. 35. Bail de ces droits de tierces, passé par Etienne de Glux, écuyer, seigneur dudit lieu (1519). — Fol. 36. Autre passé par Antoine de Glux (1530). — Déclaration des terres sujettes au droit de tierce (1560). — Fol. 37. Exécution de sentence d'appel, qui maintient Jean et Guy de la Cour et Philibert de Saint-Léger, écuyer, seigneurs de Glux, en possession de ces droits de tierce (1599). — Fol. 38. Transaction en exécution de ces sentences (1600). — Extrait du dénombrement du fief de Champ Arbaux, à Glux, donné à l'évêque d'Autun par Pierre Dufresneaux au nom d'Antoine Nuguet, contrôleur général des postes de France, seigneur de Glux (1672). — Fol. 39. Original de l'information secrète faite par ordonnance de l'évêque d'Autun au sujet des excès, abus et pilleries de André Huguenin, clerc, châtelain et receveur de Lucenay-l'Evêque (1492).

G. 57. (Registre.) — In-4, 76 feuillets, papier, cartonné.

1460. — AUTUN. Évêché. Lucenay-l'Évêque. Terrier de la baronnie de Lucenay appartenant à Jean Rolin, cardinal évêque d'Autun, contenant les déclarations des tenanciers à Lucenay, Chaume-Vieille, Essenlay, Montregard, Morey, Roselle, Sausseau, Uxeau, Vauselle, Visenon et Volmoy. Copie faite en 1773.

G. 58. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 146 pièces, papier.

1206-1716. — AUTUN. Évêché. Magny-Lambert. Seigneurie. Charte d'Eudes III, duc de Bourgogne, qui cède à Gautier, évêque d'Autun, Baudoin Ombre d'Ane, ses enfants, Fulcon, son gendre et tout ce qu'il possédait à Magny-Lambert. Il reçoit en échange deux hommes à Bussy, un autre à Bornay, trois maignies d'hommes à Massingy, Marie de Voulaines et ses enfants (1216). — Sentence arbitrale rendue par Mauger, archiprêtre d'Avallon et Henri, official de Tonnerre, dans un débat entre Guy, évêque d'Autun, Jean, abbé, et les religieux de Quincy, au sujet de la propriété du lieu appelé la Perrière, par laquelle, après avoir rapporté une charte d'Étienne, évêque d'Autun, de l'année 1173, qui donne aux religieux de Quincy une terre appelée la Perrière qui s'étend du côté de Puit par la fontaine de Batelly à la fontaine Raboin jusqu'au delà de Bremur et tout ce qu'il possède sur Saint-Marc, les juges procèdent à un nouveau bornage dont ils donnent les limites (1227). — Confirmation de cette sentence par Guy, évêque d'Autun et Jean, abbé et le couvent de Quincy (1227). — Charte de l'acquêt des droits de tierce sur le territoire de Magny-Lambert, par Gérard, évêque d'Autun, sur Adeline, veuve de Jean de Magny, pour le prix de 35 livres viennoises (1268). — Vente faite par Ermengarde, veuve de Guy de Magny, ancien prévôt du lieu, à Girard, évêque d'Autun, de prés sur le finage de Magny, au prix de 40 livres viennoises (1271). — Charte de la même vente, donnée sous le scel de Raoul, abbé de Fontenay (1271). — Copie de la charte de Hugues, évêque d'Autun, qui affranchit les habitants de Magny-Lambert de la servitude de mainmorte sous la condition de payer une somme de 100 s. tournois et de 50 setiers d'avoine payables chaque année, et d'ériger un four banal pour lequel les habitants acquitteront de droit de fournage un pain sur vingt-cinq (1287, octobre).— Acquêt d'un droit sur les dîmes de Magny, fait par Barthélemy, évêque d'Autun, sur Reine du Pré, veuve de Perinest Chategrate (1304). — Copie des lettres d'Elie, évêque d'Autun, qui maintient les habitants de Magny en possession des usages qu'ils ont dans les bois (1309). — Déclaration faite par les habitants de Magny, devant le bailli, des terres de l'évêque d'Autun, en produisant la charte de l'évêque Hugues de l'an 1287, qu'ils étaient tenus par cet acte à payer annuellement à l'évêque une redevance de 50 setiers d'avoine, mais qu'ils n'étaient nullement tenus à les mener au château de Touillon (1347). — Sentence du bailliage de la Montagne, portant confirmation d'une sentence du juge de Magny en 1518 qui condamne J. Aymery à une amende de 3 livres 5 sols envers l'évêque d'Autun pour délits commis dans la forêt de Montregnaul (1521). — Billets d'imposition des tailles royales sur les habitants de Magny par les élus du roi en l'élection d'Autun (1528, 1545, 1548, 1550, 1551). — Manuel des censes et rentes de la seigneurie de Magny (1538). — Permission donnée par Jacques Hurault, évêque d'Autun, aux frères Compaignot de Magny, de couper du bois blanc dans sa forêt de Magny, moyennant 5 sols de censive par an (1544). — Commission du bailli de la Montagne pour maintenir les habitants dans l'usage de leurs bois (1549). — Institution de l'office de procureur à Magny, donnée par Philibert d'Ugny, évêque d'Autun, à J. Compaignot (1551). — Sentence du bailliage de la Montagne qui met l'évêque d'Autun en demeure de justifier du droit qu'il prétend d'avoir un bailli à Magny-Lambert (1556). — Dossier du procès porté par appel au parlement de Dijon entre M. Ailleboust, évêque d'Autun, et les habitants de Magny, procès terminé par un arrêt du 8 février 1578 qui condamne ces derniers à payer annuellement les cinquante setiers et les 100 sols dijonnais dus à l'évêque et à en fournir le rôle de département aux fermiers (1577-1578). — Marché des réparations à faire au four banal (1587). — Poursuites de l'évêque d'Autun contre les habitants qui avaient vendu à vil prix le bois de la Breuillie et sans le consentement du seigneur (1639). — Marché et procès-verbal de réception du nouveau four banal (1655). — Procès-verbal de vente de la coupe annuelle de tous les bois de la seigneurie de Magny, faite par l'évêque pour 20 ans, moyennant 65 livres par an. — Procédures terminées par une sentence du bailliage de la Montagne, qui condamne Languereau, amodiateur de la dîme, à restituer au curé la part de dîme qu'il avait fait saisir sur lui, sous prétexte que le curé ayant opté en 1688 pour la portion congrue, il n'avait aucun droit sur cette dîme (1711-1713). — Baux des revenus de la seigneurie de Magny (1671, 1690, 1704, 1713, 1717). — Déclarations. — Inventaires de productions de pièces dans le procès entre le curé et Languereau continué par l'évêque d'Autun (1716).

G. 59. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 33 pièces, papier.

1275-1646. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Transaction ménagée par Perron, archiprêtre d'Autun, Guyon de Lucenay, archiprêtre de Corbigny, et Girard dit Chambellan de Saulieu, entre Girard, évêque d'Autun et Guiot Chambellan de Saulieu, par laquelle l'évêque quitte Guiot des lods et ventes sur une maison ; lui délaisse sa maison dans les fossés de Saulieu, moyennant un denier de cens, le quitte lui et ses hoirs du droit de minage, sauf pour les grains qu'il vendrait, il le quitte de la criée, le reconnaît comme son homme lige de fief, autorise les écluses qu'il a établies sur le chemin de Montbroin pour deux deniers de cens et sous la condition que ledit Guiot tiendra tous ses biens en fief lige de l'évêque

(1275). — Confirmation par Geoffroy, évêque d'Autun, du bail à cens d'un ouvroir près la halle de Saulieu, passé en 1371 par l'évêque Jean à Jean dit Chrétien Couturier, habitant de Saulieu (1373). — Copie de deux pièces insérées aux folios 250 et 251 du grand cartulaire en parchemin couvert en bois et basane verte contenant 258 feuillets. Sentence de Henri de Clugny, seigneur de Conforgien, bailli du temporel de l'évêché d'Autun, par laquelle les habitants de Champeaux sont maintenus en possession du bois Gauchat (1449). — Copie du mandement du lieutenant du bailli du Nivernois pour saisir la terre de la Cour d'Arcenay, faute par la dame du lieu d'en avoir fait hommage au comte de Nevers ; de l'exploit de saisie et d'une information faite par le châtelain de Saulieu et de Thoisy, contre ce lieutenant qui s'était permis de mener un prisonnier à Saulieu, au préjudice des droits de justice de l'évêque (1456-1457). — Enquête faite par le procureur de l'évêque, contre Pierre de la Grange qui avait fait tuer et mis en vente la chair d'une vache enragée (1533). — Procès criminel intenté par la justice de l'évêque contre ce même Pierre de la Grange qui avait fait battre jusqu'à effusion de sang Jean Nettement, charpentier audit Saulieu (1535). — Rôle des tailles et coutumes dues à Saulieu (1546). — Lettres du lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts du bailliage d'Auxois, portant commission au premier sergent d'assigner tous ceux qui prétendent avoir quelque droit dans les bois de l'évêché d'Autun sur Saulieu, Thoisy, Touillon et Lucenay et de produire les titres qu'ils en ont. Requête et délibération des habitants de Saulieu sur ce sujet (1547-1548). — Procès-verbal d'arpentage des bois de la seigneurie de Saulieu (1551). — Déclaration des droits dus à l'évêque d'Autun, sur Saint-Léger de Fourches, faite devant le prévôt de Saulieu (1563). — Bail à cens d'un emplacement au Reul de la Maulx avec le cours d'eau y passant, accordé par la mairie de Saulieu sous le consentement de l'évêque à Girard Darcy, meunier, pour y construire un foulon (1575). — Copies par extrait de la transaction conclue entre P. Saulnier, évêque d'Autun et les habitants de Saulieu, au sujet de leurs droits respectifs. Il comprend 90 articles (1602). — Procès-verbal de délivrance de la coupe des bois de Saulieu pour la somme de 15,000 livres, destinées à payer les dettes de l'évêché (1623). — Bail à cens passé par l'évêque d'Autun à J. Rigoulet, « foulenier » à Saulieu, d'un emplacement sous l'étang Forestier pour y construire un foulon (1624). — Vente faite par l'évêque d'Autun aux religieuses Ursulines de Saulieu des censes et rentes lui appartenant, assignées sur des maisons acquises par elles pour leur couvent (1635). — Arrêt du Parlement rendu sur la requête des maire et échevins de Saulieu qui condamne en 10 livres d'amende Cl. Perraut, hôtelier à Saulieu, pour avoir acheté sur le chemin des denrées qu'on apportait en la ville (1641). — Bail à cens d'une terre en la Mouille Guillemotte, passé par Claude de la Madeleine-Ragny, évêque d'Autun, à Dimanche Lebeaut, bourgeois à Saulieu.

G. 60. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1651-1787. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Deux pièces relatives à l'opposition formée par les habitants à la vente des bois de l'évêché (1652). — Procès-verbal de visite des bâtiments de l'auditoire de justice (1653). — Assignation donnée aux requêtes du Palais, à requête de M. Dony d'Attichy, évêque d'Autun, aux procureurs syndics de Saulieu pour des propositions faites à l'assemblée des habitants, à l'insu du procureur de l'évêque (1654). — Contrat de vente d'un communal, fait par les habitants de Champeaux au sieur Hemery (1655). — Dossier d'un procès au Parlement entre l'évêque d'Autun et les habitants de Saulieu qui avaient formé opposition à la vente des bois, poursuivie par l'évêque pour la réparation des bâtiments de l'évêché (1655-1658). — Commission de garde-forestier à Saulieu, donnée au sieur Chaignaud, par Ant. de Sarathier, économe du diocèse (1666). — Procès-verbal de remise par Pierre Vivier, chanoine théologal et sénéchal de l'évêché, à Denis Poitevin, commissaire renouvelateur du terrier de Saulieu, des titres nécessaires à son opération (1675). — Mémoires au sujet du terrier (1674). — Inventaire des entrages dans la terre de Saulieu (1674). — Arrêt du Parlement rendu sur la requête du procureur d'office, qui défend aux habitants de Saulieu, aux fils de famille et aux domestiques de fréquenter les cabarets sous peine de 40 livres d'amende (1679). — Autre arrêt qui en commet l'exécution non point au procureur d'office, mais aux maire et échevins (1679). — Mémoires produits devant l'évêque par son procureur fondé de Saulieu, auquel les officiers municipaux contestaient la préséance dans les assemblées et cérémonies publiques (1681-1682). — Plainte du syndic contre Ch. Charlot de Saulieu qui l'avait insulté à propos d'un logement militaire (1682). — Procès-verbal de la visite faite par Guillaume Bizouard, avocat et bailli de Saulieu chez les marchands boulangers et hôteliers pour s'assurer des poids et mesures (1682). — Plaintes de Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, contre Michel Develle et Louis Blaisot, maire et syndic de Saulieu, qu'il accuse d'usurper l'autorité appartenant à ses officiers (1694). — Mémoire. Copies d'arrêts du conseil signifiés pour une taxe prétendue, au sujet des droits qui se perçoivent dans les foires et marchés de Saulieu (1696). — Arrêt du conseil, sentence du bailliage d'Autun et pièces relatives au renouvellement du terrier de Saulieu (1717-1725). — Procédures contre les maire et échevins pour avoir à se présenter devant le commissaire à terrier et déclarer les droits généraux de la seigneurie (1728). — Délibération des habitants de la ville de Saulieu contenant l'institution d'un porcher pour la conduite des cochons de la ville (1754). — Amodiation des dîmes du Vernoy appartenant à l'évêque d'Autun (1786). — Autre des dîmes de Varennes (1786-1787).

G. 61. (Registre.) — Petit in-folio, 209 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1433. — AUTUN. Evêché. Comté de Saulieu. Minute incomplète reçue Salmon et Perrot, notaire, du terrier de la châtellenie appartenant à l'évêque d'Autun. Il comprend les déclarations des habitants de Saulieu, possesseurs de maisons rues des Voillots, au Pas-François, rue entre les portes Guillaume et Maison-Dieu, de la Panneterie, Saint-Saturnin, du Thil, devant le puits du Terrault, à la porte d'Auxois, rue des Forges, devant la Fontaine, de Libert, devant Saint-Nicolas, à la porte des Forges et sur le finage. Déclarations des tenanciers de Vrilly, Collonchièvre, Champeaux, La Vaul, Montbroin, Fourches, etc.

G. 62. (Registre.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.
Couvert en parchemin.

1451. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. — Minute incomplète reçue L. Monin, notaire, du terrier de la châtellenie de Saulieu, contenant les déclarations des tenanciers de Saulieu, Veilly, Collonges, Villeneuve, Collonchièvre, Island, Lavault, Montbroin, Champeaux et Saint-Léger de Fourches.

G. 63. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1485. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. — S'ensuit le terrier de la ville de Saulieu appartenant à M. le cardinal et évêque d'Autun. — Fol. 1. La tour M. d'Ostun à l'endroit de la porte d'Auxois, la halle et les prisons de Saulieu, terres, étangs et bois dans lesquels nulle personne noble ou autre ne peut hayer sans la permission de l'évêque. Paissons. — Fol. 4. Motte en ruine de l'étang de Champeaux ; censes en deniers et autres, tailles, franchises, trousses des villages. — Fol. 5. Justice haute, moyenne et basse, scel, banvins. — Fol. 6. Poids et mesures ; défense aux marchands de vendre chez eux au-dessus de 12 livres et demie. Le surplus doit être pesé au poids de l'évêque. — Fol. 7. Vente des laines. La vente au crochet est exempte de droit ; droits d'étalage dus à la halle par les merciers, chaussetiers, stopiers, drapiers, pelletiers, les bêtes vives, les cordiers, le rouage, le marché du samedi et taxe les denrées qu'on y amène. — Fol. 11. Noms des curés et des paroisses qui doivent les croix à l'église collégiale de Saulieu, et qui sont exempts de droits de vente aux foires et marchés de la ville. Ils sont divisés par archiprêtrés de Saulieu, de Pouilly, de Quarré-les-Tombes, d'Anost et de Semur. — Fol. 12. Code de procédure et de pénalité de la prévôté. — Fol. 13. Corvée du charroi des vins de l'évêque récoltés à Alise, corvées des foins, lods et ventes. — Fol. 13. Délimitation du territoire de Saulieu sujet au droit de vente. — Fol. 14. Autre dè la justice, amendes, confiscations, épaves, successions de bâtards, droit de prise. — Fol. 15. Coutumes d'avoine, éminage, signé Garot.

G. 64. (Cahier.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1485. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Copie contemporaine du même terrier, signée Goudard, mais incomplète.

G. 65. (Cahier.) — In 4°, 18 feuillets, papier.
Sans couverture.

1485. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Copie du même terrier faite au xvii^{e} siècle.

G. 66. (Registre.) — Petit in-folio, 408 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1537. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Terrier de la seigneurie appartenant à l'évêque, dressé en vertu des lettres royaux du 21 octobre 1536, par Étienne de la Grange et Pierre Godot, notaires. — Fol. 5. Reconnaissances données par les habitants de Collonchièvre ; — fol. 60, de Saulieu ; — fol. 117, de Montbroin ; — fol. 128, de Montabon ; — fol. 174, de Saint-Léger ; — fol. 205, de Champeaux ; — fol. 270, de Vrilly ; — fol. 305, de Lavault ; — fol. 334, 357, d'Island ; — fol. 347, de Fetigny près Montabon ; — fol. 385, de Villeneuve ; — fol. 404, de Collonges.

G. 67. (Registre.) — In-folio, 359 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1537. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Copie du terrier précédent, remis en 1668, par Dubled, notaire royal à Autun, aux fermiers du domaine de Saulieu, pour la perception des droits.

G. 68. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1602. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Minutes la plupart sans date des reconnaissances préparées pour un terrier de la seigneurie appartenant à l'évêque d'Autun.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. 69. (Registre.) — In-folio, 576 pages, papier.
Reliure en veau.

1675. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Copie signée Couhard, notaire, du terrier de la seigneurie, reçu par Poitevin, commissaire à terrier, et Laligant, notaire, contenant les reconnaissances faites par les tenanciers de Saulieu et des autres villages de la châtellenie.

G. 70. (Registre.) — Grand in-folio, 399 feuillets, papier.
Reliure en veau.

1757-1786. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Grosse signée Maillot et Pelletier, notaires, du terrier du comté de Saulieu, dressé en vertu des lettres royaux du 9 décembre 1758, par J. Degoy, notaire royal à Saulieu, délégué par le bailliage. — Fol. 3. Déclaration des droits généraux, seigneuriaux et honorifiques, conformément à celle insérée dans le terrier de l'année 1602. — Droits de totale justice, institution d'officiers connaissant de toutes causes civiles et criminelles, amendes de mésus, appels, scel, épaves, confiscations, poids et mesures, colombiers, assemblées dans les villages, chasse, pêche défendues, bois banaux, passages, terres vagues, assemblées de fêtes, boucherie, vain pâturage, lods et ventes. — Fol. 5. Reconnaissances des habitants du bois Gauchat et d'Eschamps ; — fol. 21, de Champeaux ; — fol. 33, du Meix Billaut ; — fol. 48, de Montabon ; — fol. 63, du Meix de Combre ; — fol. 68, de Saint-Léger-de-Fourches, de l'Huis Rapin ; — fol. 83, de Collonchièvre ; — fol. 98, d'Island ; — fol. 142, de Saulieu ; — fol. 164, de Montivent ; — fol. 174, de Villeneuve ; — fol. 179, de Vrilly ; — fol. 207, de Montbroin ; — fol. 222, de Lavault. — Fol. 313. Transaction entre Pierre Saulnier, évêque d'Autun, et les habitants de Saulieu, au sujet des droits seigneuriaux (1602). — Fol. 322. Arrêt du Parlement rendu entre Yves Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun, et les habitants de Saulieu, contenant des modifications apportées à la transaction de 1602 (1778). — Fol. 328. Reconnaissance des droits seigneuriaux, faite conformément à l'arrêt de 1786, et contenue en 90 articles.

G. 71. (Registre.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1443. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Manuel des censes et redevances de la châtellenie de Saulieu, appartenant à R. P. en Dieu Monseigneur l'évêque d'Autun et renouvelé en 1444, et comprenant la déclaration des redevances à la charge des habitants de Saulieu, Collonchièvre, Vrilly, Montbroin, Champeaux, etc.

G. 72. (Registre.) — Petit in-folio, 312 feuillets, papier.
Cartonné.

1509-1585. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. — Fol. 1. Manuel des tierces de Saulieu (1509). — Fol. 42. Manuel des cens et rentes de la châtellenie de 1529 à 1533. — Fol. 110. Autre pour les années 1535 à 1539. — Fol. 209. Autre pour les années 1542. — Fol. 249. Autre pour l'année 1550. — Fol. 265. Autre pour l'année 1552. — Fol. 302. Autre pour l'année 1585.

G. 73. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

S. D. (**commencement du XVIIe siècle**). — AUTUN. Evêché. Comté de Saulieu. Manuel des censes et rentes de la seigneurie, en tête duquel figurent noble Pierre Concloix, écuyer, et Mlle Guigeon ; — fol. 34, le conseiller Bretagne ; — fol. 50, Nicolas Bizouard.

G. 74. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier. Cartonné.

1759. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Manuel sommaire et livre de recette des censes, rentes, avoines de coutume et autres droits de la seigneurie, dressé sur la grosse du terrier de 1759. — Fol. 1. Droits seigneuriaux. — Fol. 7. Inscription des censitaires dans le même ordre que le terrier.

G. 75. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier. Cartonné.

1759. — AUTUN. Evêché. Comté de Saulieu. Copie du manuel précédent faite en 1786.

G. 76. (Registre.) — Petit in-folio, 55 feuillets, papier.
Cartonné.

1441-1490. — AUTUN. Evêché. Comté de Saulieu ? « Dix-huit rôles des franchises de Saulieu dehues chacun an à R. P. en Dieu Mgr l'évesque d'Ostun faites par le châtelain, le prévôt et le procureur de la châtellenie ? » — Fol. 1. Guillaume, cordier, ne paye riens pour ce qu'il est tenu de faire cordes à pandre larrons (1441). — Fol. 5. J. le Pourpointier paie 1 l. (1443). — Fol. 11. La Grosse Guillemette et son gendre, 2 sols (1446). — Fol. 13. Jean de La Grange, bourgeois, exempt (1447). — Fol. 16. Colin Fleurot, Jean Marion exempts comme clercs (1450). — Les bourgeois et les clercs sont exceptés de cette taille qui, en 1490, montait à 16 francs et demi.

G. 77. (Registre.) — Petit in-folio, 305 feuillets, papier.
Cartonné.

1420 ?-1469. — AUTUN. Evêché. Comté de Saulieu. Treize rôles des tailles de la châtellenie, dues chacun an le jour de la Saint-Barthélemy à M. l'évêque d'Autun, dressés par le châtelain, assisté du prévôt, du procureur, du greffier et de prud'hommes. — Fol. 25. En 1442, ces tailles sont levées sur onze habitants de Vuilly et sur ceux de Colonges, Villeneuve, Collonchievre, Lavault, Island, Fourches, Montbroin, Champeaux, Montabon et Combre. Elles montent à 117 l. 15 sols; — en 1454 à 118 l. 14 sols; — en 1469 à 101 l. 15 s.

G. 78. (Registre.) — Petit in-folio, 349 feuillets, papier.
Cartonné.

1470-1528. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Quatre rôles semblables aux précédents pour les années 1470, 1480, 1496 et 1507. Ces tailles sont levées sur les habitants des villages autour de Saulieu en raison des biens qu'ils possèdent.

G. 79. (Registre.) — Petit in-folio, 273 feuillets, papier.
Cartonné.

1367-1442. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Comptes des receveurs des châtellenies de Saulieu et de Thoisy appartenant à M. l'évêque d'Autun. — Fol. 1. Compte de Perrin, châtelain (1367). — Fol. 1. Achat d'un raseaul et demi de sel pour donner es brebis et es moutons et saler les fromages de la bergerie. — Autre pour les maignies de la grange et donner es beufs gras de Monseigneur. — Fol. 2. Achat de couliers pour mettre au coul des chiens de Monseigneur. — Baillié au berger qui a gardé les estouppes Monseignour, de la Saint-Jean-Baptiste à la Saint-Martin, suivant que lesdites estouppes seront vendues, 8 gros pour sa chaussure. Pinte d'huile achetée pour le potaige des maignies de la grange. — Payé 11 gros aux 22 personnes qui ont tondu les moutons et les brebis. — Achat de 8 aunes de toile pour faire des coleurs et des devantiers aux bergers qui trayent le lait. On remplace les soillots de bois où on mettait le lait de la bergerie, que les ennemis du realme de France avoient mis au fehul. — Fol. 3. On rechausse le soc et le coutre de la charrue de Monseigneur. — Fol. 4. Dépense pour la fenaison et la moisson. — Fol. 6. Réparation aux halles de Saulieu et à la tour de la prison. — Fol. 7. Couverture en aissanne d'un ouvreur du côté de la tour Gilette La Boutoillere. — Fol. 9. Froment donné à ceux qui gardèrent le château de Thoisy, depuis le 18 juin jusqu'après la Saint-Luc. — Fol. 10. Jean de La Boulaye, écuyer, séjourne au château de Thoisy. — Fol. 15. Dépense d'avoine pour le grand cheval de Monseigneur, durant son séjour à Thoisy. — Fol. 19. Compte de Jean de Cymaret, châtelain (incomplet) (1390). — Fol. 19. Remplissage des 28 queues de vin, amenées de Saint-Denis-de-Vaux à Thoisy. — Fol. 20. Monseigneur et sa suite en consomment 12 dans leur séjour du 9 janvier au 1er mars. — Fol. 35. Compte des dépenses d'Et. Thibaut, receveur des châtellenies de Saulieu et de Thoisy, institué par Jean Mairet, écuyer, seigneur de Luchey, gruyer de Bourgogne, et Regnaut de Thoisy, commissaires de la régale de l'évêché d'Autun, au profit du duc Philippe après la mort de l'évêque Ferry de Grancey (1436). — Fol. 35. Repas pris à Thoisy par les commissaires de la régale, MM. de Grancey, de Pisy, leurs gens, le procureur du roi, le receveur de la Régale et les serviteurs de feu Mgr d'Autun du 6 au 15 août 1436. — Fol. 38. Dîner à l'archidiacre d'Avallon, à Philibert Daules, écuyer, capitaine. — Fol. 39. Dîner aux asséeurs des tailles de Thoisy. — Fol. 42. Repas des trois escourseurs qui ont batu les pois de céans. — Voyage du châtelain à La Salle voir Monseigneur et s'enquérir s'il sera évêque d'Autun. — Fol. 43. Envoi de venaison, perdrix et pigeons. Payé 2 gros aux perdriseurs qui ont chassé les perdrix. — Fol. 49. Attestation de Philibert Daules, écuyer, capitaine de Thoisy, de la validité du compte du châtelain. — Fol. 50. Il est remplacé par Huguenin du Vignau. — Fol. 61. Compte d'Etienne Thiebaut, châtelain de Chauvort, pour le roy, au profit du duc de Bourgogne, rendu à Jean Rolin, évêque d'Autun, pour l'année 1436. — Fol. 62. Copie des lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par lesquelles il dispose, en faveur de Jean Rolin, évêque d'Autun, de la régale de cet évêché, comprise parmi celles qui lui avaient été octroyées en vertu du traité d'Arras (1436/7, 19 janvier). — Fol. 65. Recette des tailles sur les habitants de Thoisy, Varennes, Thomirey, Goix, Le Vernoy et La Guette; de la mairie de Thoisy; de censes en argent; des abonnissements; du four banal; des ventes et péages, le tout dans la châtellenie de Thoisy. — Fol. 77. Recette des tailles des villages autour de Saulieu; de la prévôté, des halles et de la paisson des bois; des franchises. — Fol. 86. Gages de 2 l. du portier du chastel de Thoisy. — Fol. 100. Payé 15 setiers d'avoine à J. Maire, chapelain de la chapelle du château de Thoisy. — Fol. 114. Compte d'Et. Thibaut, châtelain et receveur de Saulieu et Thoisy pour les années 1439-1440. — Fol. 139. Séjour de J. Rolin, évêque d'Autun, dans son château de Thoisy; le 7 janvier 1439/40, à son retour de Troyes. — Fol. 140. Passage à Thoisy de Monseigneur le chancelier (Rolin), père de Monseigneur. — Construction de la maison des fours du château de Thoisy et d'une montée de degrés et d'une huisserie au-dessus de la cuisine. — Fol. 144. Dix saluts donnés par Monseigneur à frère Guy Moreau, religieux et étudiant à Paris. — Fol. 147. Paiement au châtelain de 55 fr. prix d'une haquenée blanche vendue à Monseigneur. — Fol. 149. Réparations faites à la grosse tour du château de Thoisy, appelée la tour Saint-Denis. — Fol. 150. Payé 2 l. 3 gros au châtelain et à trois hommes qui ont vacqué pendant cinq jours à prendre trois aigles au bois de Chenemene. — Fol. 154. Gages de 50 livres de Henry de Clugny, bailli général de la temporalité, de 25 à Hugues du Vignau, capitaine du château de Thoisy, de 6 l. et 6 sextiers de froment au portier; de 50 livres, un muid de froment, un muid d'avoine, du foin pour ses chevaux et le louage d'une maison à Saulieu pour le châtelain. — Fol. 185. Livraison de 86 queues et demie de vin faite à Hugues du Vignau, écuyer, capitaine et maître-d'hôtel de l'évêque d'Autun. — Fol. 195. Compte du même châtelain pour les années 1442-1443. Recettes habituelles d'argent, de blé, d'avoine, de seigle, de pois, de fèves, d'orge, de vin, de cire, de gélines. — Fol. 223. Réparations de charpenterie, à l'étang de la Guette, aux greniers et aux étables du château de Thoisy. — Fol. 224. Aux halles de Saulieu; de la ferrure de la porte du chastel. — Fol. 226. Achat du drap d'une robe, d'un chaperon, d'une paire de chausses pour le bourg de Mirebeau. — Frais d'exécution de Jeannette, veuve de Guillaume Choillot, laquelle pour ses démérites fut mise au dernier supplice. — Fol. 227. Payé 25 l. pour drap prins pour Mlle de Villeneuve, sœur de Monseigneur et étamine en tainture verde. — Dix saluts d'ordonnés à Jacquet, cuisinier de Monseigneur, pour payer « sa ranceon es escourcheurs ». — Fol. 228. Frais d'exécution de Thomas Abour espie. — Fol. 229. Frais pour prendre et tuer les jeunes aigles venus en la forêt de Chenemene. — Fol. 230. Construction du foulon de Champeaux; de l'arche de l'étang de Montbroin.

G. 80. (Registre.) — Petit in-folio, 330 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1447-1494. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Comptes des receveurs. — Fol. 1. Compte d'Etienne Thibaut, châtelain, pour les années 1447-1448. — Fol. 25. Reconstruction des fourches (patibulaires) à quatre colonnes à la place accoutumée, près de Vrilly, 3 livres 3 gros. — Fol. 26. Achat et façon de 75 las à chasser aux bêtes rousses. — Achat et façon d'un banc tournis de douze pieds de long, la table, les traicteaux, le marchepié et six scabelles, un ostevant pour la garde-robe de la chambre des escuiers, un châssis double pour la fenêtre de cette garde-robe qui sera moitié à treillis, moitié à verriere, ung ostevant pour la garde-robe de Monseigneur, un plancher dans la chambre et la garde-robe de la chambre de Beauchamp; id. d'une fenêtre croisée en pierre de taille dans ladite chambre. Réfection du pont-levis du château. — Fol. 28. Frais de conduite de prisonniers laïc et clerc, condamnés au poix du château de Touillon, par sentence de l'official. — Réparation des degrés de la chambre des chapelains, de la porte du milieu d'entre les deux cours et d'un eschenel le long de la tour du reloige. — Fol. 29. Pavement de la chambre de Beauchamp et de celle des chapelains. On asseoit les degrés de la chambre paincte. Achat de cole pour blanchir ces chambres. Montée des degrés du colombier et de la tour de la Porte. — Préparatifs pour la venue de Mme la Chancellière. — Fol. 30. Montée des greniers au-dessus des étables. Degrés de la descendue du préau de Monseigneur. Construction en maçonnerie de l'huisserie pour descendre dans ce préau. On démolit les étuves et on construit une cheminée dans cette garde-robe. — Fol. 31. Achat d'herbes de pré à Guillaume de Vitteaux, prieur du Val-Croissant. — Fol. 35. Couverture en aissannes du toit au-dessus de la chambre de Monseigneur. — Fol. 37. Achat d'un collier de cheval, d'un limon, d'une selle, d'une surselle et d'une cuillere, 20 gros 1/2. Un char tout neuf est payé 3 livres 8 gros. — Treillis de la bouteillerie et du garde-manger de la grant saule. — Fol. 38. Descente de la lave de la chambre du costé de la Mange. Blanchi le mur du jeu de paume qui sépare la chambre de M. le doyen. — Fol. 39. Réparation de la cheminée de la salle basse, de celle de la cuisine, du pavement de la grant salle « que les ras avoyent defoyné ». Construction des murs du curtil. — Fol. 44. Réparations dans la chambre de parement. — Fol. 50. Gages de Zacharie de Ronchenoux, chevalier, capitaine de Thoisy, du fournier du charreton, de son sobrancier, des bouviers. — Fol. 59. Redevance de 6 setiers de blé au prieuré du Breuil. — Fol. 65. Dépense de seigle pour la nourriture des chiens de Monseigneur. — Fol. 87. Compte d'Étienne Thibaut, châtelain et receveur de Saulieu et Thoisy, pour les années 1448-1449. Versement de 217 francs à Monseigneur. — Fol. 114. Missions des corvéables de la châtellenie qui avec 33 chers sont allés quérir le vin de monseigneur à Alise, pour l'amener à Thoisy et à chacun desquels Monseigneur doit le pain d'un boisseau de froment. — Fol. 118. Réparation et nettoyement du colombier. — Achat d'une mosle (meule) françoise pour les moulins de monseigneur, fait à Semur. Les corvéables de La Guette sont tenus d'aller la chercher. — Fol. 152. Compte du même receveur pour les années 1450-1451. — Fol. 153. Recettes ordinaires d'argent. — Fol. 195. Marché passé par M. de Bousdemont, chevalier, capitaine de Thoisy, avec un lambroisseur pour faire la porte du pont-levis du chastel, l'huisserie du boulevard neuf, réparer l'huisserie du premier guichet par lequel l'on descend dans la ville. Conduite de prisonniers au château de Touillon. Achat d'un charriot à chevaulx, tout neuf, et de quatre harnois pour 17 francs. — Fol. 201. Dépense pour le fait des moulins et étangs. — Fol. 205. Zacharie de Ronchenoux est toujours gagé commé capitaine. — Fol. 231. Redevance de trois muids d'avoine à Jean Chaussin, maître de la maison de Breul. Autre de 15 setiers à J. Dubois, chapelain de la chapelle de Saint-Denis du château de Thoisy. — Fol. 243. Compte de Vincent Raoulx et de Pierre Dubois, receveurs des châtellenies de Saulieu et Thoisy, des années 1484-1485.

— Fol. 246. Payé 77 livres 6 gros à Jacques de Buxeuil, chanoine d'Autun, vicaire général de l'évêque. Gages de Guillaume Devoyo, bailli général de l'évêque ; de Gabriel Valette, capitaine de Thoisy. Réfection de la muraille du jardin de Thoisy. — Fol. 246. Frais de conduite des poules de Thoisy en l'hôtel épiscopal à Autun. — Fol. 253. Compte de Sébastien Berthier, prêtre, receveur des châtellenies de Saulieu et de Thoisy, des années 1494-1495. Recette d'argent de la châtellenie de Thoisy. — Fol. 260. Recette des menues censes, des tailles, des censes, des lods et ventes, des franchises, des abousnissements, du four banal, des poissons, des ventes, des amendes, du poisson des étangs, du rouage, des épaves, des herbes de prés, des dîmes de vin. — Fol. 277. Recettes de même nature faites à Saulieu. — Fol. 290. Versement de 733 francs à l'évêque d'Autun. — Fol. 294. Paiement de 2 livres 3 gros au chapitre Saint-Andoche de Saulieu pour l'anniversaire de Guillaume Maire, jadis chevalier. — Fol. 295. Gages de Gabriel Valecte, capitaine du château. — Fol. 297. Ferrure du tournevant de la cuisine du château. — Fol. 300. Recettes et dépenses de froment, de seigle, d'avoine, de vin, de cire et de poules. Recette en argent : 1602 livres 10 gros. Dépense : 1268 livres.

G. 81. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 171 pièces, papier.

1415-1449. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu et châtellenie de Thoisy. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. Quittances de 185 livres données par Mile de Grancey, évêque d'Autun, au châtelain de Thoisy. — Vente d'une vache délivrée pour la nourriture des charretiers envoyés à Alise chercher les vins de Monseigneur. — Charroi de briques et de tuiles, de Flacclières à Thoisy. — Réduction de fermages consentie par le même évêque à ses fermiers à cause de la mauvaise année. — Quittance donnée par Guillaume de Grancey de la somme de 10 livres, qui lui a été donnée par son oncle l'évêque. — Jean Oudevant, prêtre maître d'hôtel de l'évêque, certifie qu'au jour de carême prenant on avait dépensé 45 des gélines dues à Thoisy. — Pavement de la chambre de parement du château. — Contrôle de la dépense de M^{gr} l'évêque depuis le 16 juillet qu'il partit de Thoisy pour Lucenay. où il resta jusqu'au 24 décembre. — Le 23 août des chasseurs envoyés par l'évêque viennent chasser les cerfs à Thoisy. Pierre et Guillaume de Grancey et leur suite à six chevaux séjournent à Thoisy, puis l'abbé de Beaulieu (1415). — Façon de dolement, de lattes, de marrien à vin et d'axil dans les bois de la châtellenie. — Relèvement de la justice (fourches) de Thoisy qui estoit cheoite. — Gages de Guillaume Doyen, écuyer, capitaine de Thoisy. — Pavement de la cuisine, du colombier et de la chambre Saint-Michel (1416). — Mandements des élus pour le Roi au diocèse d'Autun sur le fait des aides, la visite des réparations faites au château et dépendances de Thoisy, aux halles, tour et maisons de Saulieu. — Amodiation du moulin de la Grotte, à Thoisy. Escroe des denrées prises à Saulieu pour la provision de monseigneur, le 27 février, huile, sel, chandelles, amandes, riz, sucre, figues, harengs. — Achat d'une corde de 26 toises pour le puits du château (1437). — Reconstruction des écluses du moulin de Champeaux (1437). — Payé 20 gros pour les frais de sépulture de Louise Laboulangerie, décédée sans hoirs, et dont l'évêque avait hérité. Messe, 6 blancs, sacristain, 6 blancs, luminaire, 1 gros, aux trois compagnons qui firent la fosse et portèrent la défunte, 2 gros, 4 gros aux quatre chapelains pour une messe, 5 gros pour garder la défunte et faire l'inventaire de ses biens, 3 gros pour son mortuere et 2 gros pour la fiertre (bière) (1438). — Bail de la prévôté de Saulieu pour 80 francs. — Seigle et avoine distribués par Hugues du Vignau, capitaine de Thoisy, aux compagnons qui l'avaient aidé à chasser aux bestes rousses pour les nopces de Guillaume Rolin, frère de Monseigneur. — Marché pour la couverture en clavin du pilori de Saulieu. — Remise d'amendes par l'évêque J. Rolin à Jacot Gaucher de Saulieu. — Achat pour 18 fr. de trois cent de suif de bouc et de chèvre. — Vente d'habits faite par le sergent de l'évêque sur le pas français à Saulieu. — Le châtelain délivre à J. Daubenton, chanoine de Saulieu et serviteur de l'évêque, une somme de 100 saluts d'or que celui-ci doit lui porter à Avignon (1442). — Requête de J. Coutard de Saint-Agnan à l'évêque d'Autun pour demander salaire de la garde des 17 bœufs qui lui avaient été donnés pour engraisser et qu'il était parvenu à soustraire aux écorcheurs qui à deux reprises avaient tenté de les prendre dans les bois où il s'était réfugié (1443). — Frais de traitement à Saulieu de la haquenée blanche de Monseigneur. Contrôle des amendes de la prévôté de Saulieu, de Guillemin Chevalier, accusé de trayson et depuis amené à Autun. Ferrure de la porte de la dernière chambre de la halle de Saulieu (1444). — Payé 2 fr. aux deux sergents forestiers qui sur l'ordre du prévôt étaient allés en très grand nombre de gens tant vers le bois à la Princesse où M. de Joigny et ses gens vouloyent mettre débat comme au soubert et vers Baude contre M. de Scey. — Certificat donné par le procureur de l'évêque, constatant que lorsque le châtelain gouverneur de la prévôté de Saulieu alla tenir ses jours entre les justices du duc de Bourbon, du comte de Nevers et de l'évêque d'Autun il était accompagné de 44 hommes de Monseigneur non compris les étrangers (1445). — Contrôle des amendes du bailliage. — Procès-verbal dressé par Henry de Clugny, bailli temporel de l'évêque, de la reconnaissance des terriers nouvellement faits par les officiers de feu Ferry de Grancey. — Contrôle des exploits de la châtellenie de Thoisy (1446). — Dépense faite à Thoisy depuis le départ de l'évêque qui eut lieu le 18 décembre 1447 et y revint le vendredi après Noël. — Achat de 65 toises de corde à Saulieu pour étendre les draps à Thoisy. — Quittance donnée par G. Beguin et Milles de Villiers, vicaires de Saulieu, de la somme de 5 sols pour le mortuaire du Grand Perrenot, natif de Picardie. — Dépense faite à Thoisy pour l'évêque, en janvier 1447. — Amandes pour Mme la capitaine ; safran, 1 once, 3 gros ; poudre blanche, une demi-livre, 9 blancs ; poudre fine, une demi-livre, 4 gros ; synamone, 1 quarteron, 6 blancs ; savon, un pain pesant trois quarterons, 1 gros ; sucre fin, 2 l. 3/4, 14 gros ; 200 de poires, 2 gros ; ung bonnet délivré à Mademoiselle, 2 gros. — Délivrances des dîmes de la châtellenie de Thoisy de 1445 à 1494. — Bordereau de la dépense des corvéables envoyés à Alise, chercher les vins de monseigneur pour les amener à Thoisy. Attestation donnée par le lieutenant du bailli de Saulieu, de la vacance des 5e et 6e chambres de la halle de Saulieu qui sont sans tenementier (1447). — Pose de treillis en fer aux fenêtres des greniers de Thoisy. — Quittance donnée par Jean Forest, capitaine de Sanvignes, au châtelain de Thoisy, des trois setiers d'avoine que l'évêque avait fait donner à son cheval, lequel avait été blessé en la besongne d'Espoisses. — Pose de 700 de fagots de sept pieds de long au sault du grand étang de Thoisy. — Paiement du couvreur qui a couvert un avant-toit, fait sur un degré par où on monte es greniers dessus les étables, sur lesquels l'on joue à la paulme. — Mandement de Philipote Roline, dame de Villeneuve, au châtelain de payer ung franc, pour achat de lin de Troyes qu'elle lui avait fait demander par une cédule de son mari (1448). — Approbation par l'évêque Rolin d'une dépense de 2 fr. faite par Mme de la Villeneuve, pour la robe d'un cordelier, pour la façon d'une table à faire verrières (1449).

G. 82. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 239 pièces, papier.

1450-1459. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Pièces à l'appui des comptes des Receveurs. Contrôle des amendes adjugées au bailliage de Saulieu. Requête des amodiateurs de la dîme de Thoisy en dégrèvement, à cause d'une tempête de gresle, qui le lundi après la saint Benoit, à 11 heures du soir, avait ravagé le finage. Mandements au châtelain pour la réception des redevances en grains. — Autre de Zacharie de Ronchenoux, chevalier, seigneur de Bosdemont, capitaine de Thoisy, pour l'évêque, pour le paiement de 75 lacs à chasser cerfs et biches pour la provision de l'hôtel dudit seigneur. — Treillis en fer de la bouteillerie et du garde-manger de la Grandvaux du château de Thoisy. — Ferrure des huisseries du curtil, de la tour de l'étable, de la salle basse. — Trépied pesant 21 livres, 25 crochets pour tendre cortines (1450). — Dépense faite pour la venue de M. le chancelier de Bourgogne et Mme la chancelière, lesquels arrivèrent à Saulieu le dimanche 11 décembre 1451 et furent logés en l'hostel de Jacot Gauche ; M. de Beauchamp, son fils, les avait précédés le 9. — Achat d'oisons, de tartes, d'œufs, de chandelles, de vin, de cochons de lait, de poules, de perdrix, de chapons pour faire gelée et pâtés, d'un veau, de sucre, cannelle, vin vieux, gingembre pour faire l'ypocras, de farine pour les oublies et les pâtés ; noix muguettes, poivre long, cloux, grene, mastic, aspic et guingal pour mettre dans la gelée, moutons, lard, vinaigre, verjus. — On jette le filet dans l'étang de la Guette pour cuider trouver du grand poisson. — Sept gentilshommes formaient la suite du chancelier, les deux chars qui menaient le carriage avaient 14 chevaux. La dépense en argent monte à 38 fr. 5 gros. — Quittance donnée par Henri de Clugny, seigneur de Joursanvaux et de Conforgien, conseiller du duc et bailli général du temporel de l'évêché d'Autun, de la somme de 25 francs, pour un semestre de ses gages. — Dépense faite par M. l'évêque à Thoisy, le 31 août 1451. — Lettre de J. Rolin au châtelain pour lui envoyer trois vaches grasses ; il lui ordonne aussi de lui envoyer un bœuf gras pour la Toussaint et lui recommande les travaux à faire aux étangs (16 octobre). — Construction des degrés des greniers. — Couverture de la bouverie du château. Rôle des exploits de la justice de la prévôté de Saulieu. — Réparations faites à la grange du Crey, à Thoisy. — Couverture de la bouverie et de la fromagerie. — Autres au moulin de Champeaux. Jean Chappuy, mégissier de Saulieu, fournit trois quarterons de cole de pescheur. — Paiement de quatre compagnons maçons étrangers, qui gagnaient chacun 11 blancs et quatre ouvriers de bras qui les ont aidés à tondre les brebis de Monseigneur (1451). — Distribution et vendage du poisson de l'étang de Champeaux, carpes, bremes, brochets, chevanneaux envoyés aux noces de M. de Chateauvillain et de Louise, sœur de Monseigneur. — Poisson donné aux officiers de Saulieu. — Poisson vendu. Poisson pour le dîner de Mme la chancelière à son retour de Chateauvillain, le premier jour de carême, à Lucenay. — Réparation à la prison de Saulieu, plancher et trappon audessus du crot, prison du second plancher. — Délivrance des bans de la boucherie de Saulieu. — Autre de la ferme du rouage, des étalages, des banvins, du gros poids, des ventes et des bancs de la halle, du scel, de l'éminage. — Lettres de tonsure données à Semur par Robert, évêque de Valtura (Naples), au nom du cardinal Rolin, évêque d'Autun, à Adam Perraudin. — Marché pour la reconstruction des fourches de Thoisy, semblables aux précédentes pour la somme de 8 francs. — Dépenses pour les assises de Saulieu. — Marché pour des constructions aux halles de Saulieu, entre l'auditoire et la prison. — Ordre du conseil de l'évêque au châtelain, de vendre le résidu du poisson de l'étang de Champeaux qui avait été pêché pour les noces de noble dame, Mme de Chateauvillain, fille de noble et puissant seigneur messire Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne. — Autre par lequel il mande au châtelain que l'intention du chancelier et de Mme d'Authume est, à l'aide de Dieu, de faire brièvement, au château de Thoisy, la solennité des noces de Mlle Loyse, leur fille, avec M. de Chateauvilain, le cardinal évêque lui donne l'ordre que tout le chastel et ses appartenances, les lits, linges, vaisselle d'étain de cuisine et autres ustensiles et garnisons d'ostel, bleds, vins, foing, paille, avoine, volailles, poissons, bois et autres provisions soient prêts à être délivrés à Mme d'Authume (29 décembre). — Billet du cardinal Rollin au châtelain pour faire tenir les lettres qu'il envoie au doyen de Semur-en-Brionnais, qui besogne pour lui dans l'Auxois ou le Morvan. — On le trouve à Saint-Vivant de Vergy. — Missions faites au château de Thoisy, pour débarrasser les chambres, les salles, la cuisine et les étables pour le fait des noces de Mlle d'Authume (3 janvier 1452/3). — Contrôle des exploits de la justice de Saulieu. — Quittance donnée au châtelain par le cardinal Rolin, de la somme de 120 francs et de 60 moutons. Autre de 95 francs. — Réparation aux couvertures de la tour du colombier, de la chambre peinte, de la tour Saint-Denis et de la chambre Monseigneur. — Copie du mandement de l'official d'Autun, aux châtelains de Lucenay, de Thoisy et de Touillon, de conduire Jean Sanglay, clerc de Villapourcon, condamné pour des crimes « qua expedit silere ne pudicas aures offendat, au puits de Touillon, où il sera renfermé à perpétuité » cum pane doloris et aqua tristicie. — Lettres de Jean Rolin, cardinal évêque d'Autun, qui institue Jean de Clugny, licencié en droit, bailli des châtellenies d'Autun, de Thoisy, de Saulieu, de Touillon, de Lucenay et d'Alise. — Quittance de 40 livres pour ses gages, donnée par Zacharie de Rochenoux, seigneur de Bosdemont, chevalier, capitaine de Thoisy. — Mémoire adressé par le châtelain à l'évêque sur plusieurs questions relatives à son administration, en marge de chacune desquelles est la réponse de la propre main du cardinal. — Les hommes de Saulieu ayant fait réfugier leurs bestiaux dans les bois durant les Ecorcheurs, le châtelain leur demande 60 sols pour chaque fois, l'évêque réduit l'indemnité à 15 francs. — L'évêque consent à l'établissement d'une boucherie dans la halle de Saulieu ; — que l'on détruise les deux nids d'aigles qui dévastent les étangs. — Délivrance des tierces de la châtellenie (1453). — Certificat d'Andoche de la Marche, lieutenant du bailli de Saulieu, constatant que le samedi après l'Ascension, André Georges, sergent royal, exécuta, à la requête du procureur de l'évêque, un mandement royal contenant cas de nouvelleté en la ville de Saulieu, contre deux officiers du duc de Bourgogne au lieu de Semur, lesquels avaient fait certaine nouvelleté à la foire de Saulieu, du lendemain de l'Ascension, pour accomplir lequel exploit le procureur avait fait assembler plusieurs bourgeois et autres gens, après lequel exploit a esté avisé d'aler dignier ensemble tant ledit sergent que les officiers de Monseigneur, appellez des bons bourgeois, bons amis de mondit seigneur (1456). — Contrôle des exploits de la justice du bailliage. — Dépense faite au château de Thoisy, par Mme la chancelière et M. de Beauchamp, son beau-fils, qui y arrivèrent le jeudi 1er avril 1456. — Contrôle des amendes de la prévôté de Saulieu (1457). — Lettres de Claude Chappet, bailli, écrites d'Autun au châtelain de Thoisy, pour le prévenir que si le duc de Cleves vient à Saulieu, le cardinal exige qu'on aille au-devant de lui en plus grand nombre de gens que l'on pourra ; qu'on lui offre deux muids de vin vermeil, deux muids d'avoine, en s'excusant de ce que le cardinal est par devers le Saint-Père. Il lui recommande de s'enquérir discrètement si l'intention du prince est de venir à Autun. — Etat de la dépense de l'entrée de ce prince et de M. de Bargues, ambassadeurs du duc de Bourgogne, qui arrivèrent à Saulieu le 12 juillet 1459. — Frais du procès criminel fait par le bailli à J. Menestrier et J. Maigny, coupables de ravissement sur la veuve de J. Richard sur le grand chemin entre la Roche-en-Brenil et Saulieu.

G. 83. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 78 pièces, papier.

1460-1528. — AUTUN. Évêché. Comté de Saulieu. Pièces à l'appui des comptes des receveurs de Saulieu et Thoisy. Frais d'exécution par le bourreau d'Autun, de Thomas Moreau condamné par le bailli à avoir les deux oreilles coupées, salaire du bourreau, gants et achat d'un couteau (1460). — Dépense faite par le châtelain sur l'ordre du cardinal évêque pour les provisions achetées lors de la venue du comte de Charollois, dépense commencée le 1er octobre. Cochons, oisons, veaux, perdrix, venaison, gélines et chapons. — Contrôle des amendes (1461). — Ordre du cardinal à J. Leblanc, receveur de Saulieu et de Thoisy, de remettre à Guy Girard, chanoine de Saint-Andoche, tous les grains de sa recette (1464). — Contrôle des amendes du bailliage (1466). — Quittance donnée par Bertrand de Montagu, receveur du chapitre Saint-Andoche de Saulieu, de 48 sols tournois de rente pour l'anniversaire de Guillaume Chevalier, jadis maire de Saulieu (1467). — Reste des dettes dues à Jean Leblanc, curé de Sincey, receveur de Saulieu et de Thoisy, pour l'évêque d'Autun. — Délivrance de la prévôté de Thoisy (1468). — Vente de la coupe du bois de Bruillat avec conditions pour l'exploitation, pour la somme de 113 francs. — Autre du four banal de Thoisy pour la somme de 30 francs par an (1468). — Contrôle des amendes du bailliage (1469). — Réparations faite à la grange du Cret. — Marché. Lettres de Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, ayant la régale de l'évêché vacant d'Autun qui nomme Claude de Brancion, écuyer, seigneur de Visargent, capitaine de Lucenay-l'Évêque (1487). — Quittance de la somme de 102 fr. donnée par A. de Chalon, évêque d'Autun, au receveur de

Thoisy (1488). — Avis donné par le même du procès qu'il intente aux officiers du bailliage de Semur, qui ont entrepris sur la juridiction touchant les inventaires des gens d'église (1489). — Enquête des officiers de l'évêque sur la requête des dîmeurs de Thoisy, sur les dégâts causés par une orvalle de temps, le lundi après la saint Benoit (1489). — Quittance de la somme de 242 francs donnée par Antoine de Chalon, évêque, au receveur de Thoisy (1490). — Copie de l'arrêt du Parlement rendu sur la requête de l'évêque d'Autun, contre les officiers du bailliage de Semur, qui avaient enlevé un prisonnier détenu dans les prisons de l'évêque pour grandes et énormes baptures (1492). — Contrôle des amendes de la justice du bailliage (1494). — Quittance de la somme de 217 francs donnée par A. de Chalon (1495). — Mandement du même au receveur de payer 100 sols à Jean Dupin, son octrissier (oiseleur) pour les dépens d'avoir mené son tiercelet pendant deux ans (1495). — Dépense pour le charroi des vins de monseigneur d'Alise à Thoisy (1521). — Réparation des sommiers de la grant salle du château de Thoisy (1528). — Inventaire des titres des deux châtellenies dressé en 1579.

G. 84. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.
2 plans.

1504-1751. — AUTUN. Évêché. Touillon, seigneurie. Bois. Institution, par la Chambre des comptes de Dijon, de Claude de Saint-Anthot, comme receveur du temporel de Touillon, dépendant de l'évêché d'Autun, vacant par la mort de Philippe de Clèves, évêque (1504). — Procès-verbal d'arpentage des bois de Touillon, dressé par Valentin Brusley, arpenteur en la maîtrise d'Auxois (1732). — Procès-verbal d'aménagement des mêmes bois, dressé par Cl. Fr. de Renouard, comte de Fleury-Villayer, grand maître des eaux et forêts de Bourgogne (1751). — Deux plans sans date de ces bois.

Évêché de Langres.

G. 85. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1481-XV^e siècle-1740. — LANGRES. Évêché. Pouillés. Affaires diverses. Commission du chapitre de Langres, le siège vacant pour retirer les sceaux de l'évêché en tous les lieux du diocèse où il y en avait et destituer ou maintenir les officiers (1481, 7 mai). — « Rotulus qui dicitur Pollier, episcopatus Lingonensis in quo continentur decanatus, abbatie, prioratus, parrochiales ecclesie hospitalia dicti episcopatus. » Incomplet. Il ne renferme que l'archidiaconé de Langres, les doyennés de Langres, de Moge, l'archidiaconé de Tonnerre, les doyennés de Tonnerre, de Molême et le titre de celui de Moutier-Saint-Jean. Autre fragment d'un rouleau du xv^e siècle contenant la fin des paroisses du doyenné de Châtillon et le commencement de l'archidiaconé de Bar-sur-Aube, d'un pouillé du diocèse de Langres. — Procuration générale donnée par Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, lieutenant du Roi dans le duché et le comté de Bourgogne, à certains jurisconsultes de Dijon (1488). — Rôle arrêté par les cardinaux de Bourbon, de Guise et autres membres de la Chambre du clergé pour les décimes du diocèse de Langres (1576). — Plainte adressée à l'évêque de Langres par Henri de Poisson, recteur d'école à Vertaut, contre Gabriel Barbier, curé de Channay, qui avait débauché sa fille (1710). — Mémoires et requêtes imprimés de l'évêque de Langres et des pères de l'Oratoire établis à Langres, chargés de la direction du séminaire de Langres, sur la question de savoir si les fonds et bénéfices unis au Séminaire appartienent au Séminaire, quels qu'en soient les supérieurs et directeurs, ou s'ils appartiennent à la congrégation de l'Oratoire indépendamment de la direction de cet ordre (1737-1740).

G. 86. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier, dont il manque les 24 derniers. Reliure en parchemin.

1692-1694. — LANGRES. Évêché. Biens de mainmorte. Registre paraphé par J.-F. Raymond, lieutenant général du bailliage de la Montagne, pour l'enregistrement des baux, déclarations et autres actes concernant les gens de mainmorte dans l'évêché de Langres. — Fol. 1. Bail des revenus de l'église paroissiale de Saint-Étienne, de Bar-sur-Seine, appartenant au chapitre cathédral de Langres (1692). — Autre du domaine de Changey, appartenant à Jean de Fresnoy, grand prieur de Champagne. — Fol. 2. Autre du domaine de la commanderie de Valleure à Recey, dépendant du Grand prieuré de Champagne (1692). — Autre des biens de la chapelle Saint-Jean, en l'église de Choiseul. — Autre du domaine de Ricey-Bas et Hauterive, appartenant à l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (1693). — Fol. 3. Autre du domaine du prieuré de Latry, dépendant de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, et appartenant à Fr. Morend, seigneur et prieur du lieu (1684). — Autre du domaine de Villemorin, appartenant à l'abbaye de Saint-Seine (1685). — Fol. 4. Autre d'un domaine au même lieu, appartenant aux Ursulines de Bar-sur-Seine (1693). — Autre des droits de reliage sur les vins passé par les habitants de Loches, au profit de l'église (1692). — Fol. 5. Autre de terres dépendant de la cure de Ville-sur-Arce (1677). — Autre de terres dépendant de la fabrique de Juilly-le-Châtel (1691). — Fol. 6. Autre d'un cens en vin à Epoisses, au profit du prieur du Val-des-Choux (1689). — Déclaration des biens de la communauté de Villiers-le-Duc et Vanvey (1692). — Autre des biens de la fabrique de Villiers-le-Duc.— Autre de ceux de la confrérie du Rosaire dans l'église d'Avirey. — Autre de la cure d'Avirey; — fol. 17, de la fabrique d'Avirey. — Autre des biens de la chapelle seigneuriale de Lingey (1693). — Autre de ceux de la chapelle Saint-Fremin à Polisy, de la cure de Polisot (1693). — fol. 8, de la communauté de Polisot, de celle de Ricey-Hauterive, de celle d'Avirey, de celle de Chaugey (1693). — Fol. 9. Autre des biens de la confrérie de la conception de N.-D. à Juilly. Autre de ceux de la cure de Buxeuil; — id. de la chapelle Saint-Jean, à Choiseuil; — id. de la chapelle Saint-Jean, en l'église de Bar-sur-Seine, — fol. 9, id. de la cure de Choiseuil; — id. de la chapelle de la Passion de Bar-sur-Seine; — fol. 10, id. des biens de l'abbaye de Mores; — id. de la fabrique de l'église de Polisot; — id. de la confrérie du Saint-Sacrement de Choiseuil; — fol. 12, id. des biens de la communauté de Bellenod-le-Châtel; — id. de la cure de Villemorien, de celle de Chauffour; — fol. 13, de la communauté de Ricey-Haut, de la fabrique de Ricey-Bas; — fol. 14, id. de Ricey-Haut, de la cure de Ricey-Haut; — fol. 15, de la cure de Molême. — Fol. 16. Déclaration des biens de la commnnauté de Juilly-le-Châtel; — id. de la cure de Chaugey; — fol. 17, id. de la cure de Cry; — id. de celle de Perrigny; — id. de la communauté de Choiseul; — fol. 18, id. de celle de Villemorien; — id. de celle de Buxeuil; — fol. 19, id. de celles d'Arelles, de Merrey, de Celles; fol. 20, id. de la cure d'Arc-en Barrois; — fol. 21, id. de la communauté de Latrecey, de Giey-sur-Aujon; — fol. 22, id. de la chapelle Saint-Louis et Saint-Antoine, en l'église de Belan; — fol. 23, de la cure de Giey-sur-Aujon; — fol. 24, de la fabrique; — id. de celle de Chauffour; — fol. 26, id. de celle de Choiseuil; — fol. 27, id. de celle de Latrecey; — id. de la communauté de Créancey. — Fol. 28. Déclaration des biens de la communauté de Châtillon-sur-Seine; — fol. 27, id. de celle de Chauffour; — id. de la fabrique de Bellenod-sous-Origny; — fol. 30, id. de la communauté de Loches; — id. de la fabrique de Villemorien; — fol. 31, id. de Ricey-Hauterive (1693). — Fol. 32. Amodiation du domaine du Val-des-Choux à Brion (1689); — id. à Mosson. — Fol. 34. Déclaration des biens de la cure de Mosson; — id. de la cure d'Arelles; — fol. 35, id. de la communauté de Bure; — fol. 36, id. de la cure de Chameroy (1693). — Fol. 38. Bail du domaine de l'abbaye de Pothières à Landreville (1685); — id. du domaine du prieuré de Merrey, à Merrey (1692). — Fol. 40. Déclaration des biens de la communauté de Rochetaillée. — Fol. 41. Autre de la fabrique de Chameroy; — fol. 43, id. de la communauté de Chameroy; — fol. 45, id. de la communauté de Minot; — fol. 47, id. de la fabrique de Belan; — fol. 49, id. de la communauté de Moitron; — id. de la fabrique; — id. de la communauté de Saint-Broing-les-Moines (1693). — Bail d'un pré à Châtillon, appartenant à l'hôpital Saint-Pierre (1690). — Fol. 51. Déclaration des biens de la communauté de Chamesson; — id. de la cure de Belnot; — fol. 56, id. de la communauté de Maisey-le-Duc; — id. de la fabrique de Rochetaillée. — Fol. 54. Déclaration des biens de la confrérie du Saint Nom de Jésus, en l'église de Ricey-Haut; — fol. 55, id. de la fabrique de Ricey Hauterive; — fol. 56, id. de la communauté de Bourguignon; — fol. 56, id. des chapelains du château de Larrey; — id. de la cure de Charrey et Villiers-le-Patras; — fol. 58, id. de pion principal du collège de Châtillon; — id. de la cure de Lantages; — fol. 59, des biens du couvent des Carmélites de Châtillon; — id. de la cure de Latrecey; — fol. 64, id. des biens du prieuré du Val-des-Choux, en Bourgogne et en Champagne; — fol. 68, id. du prieuré de Larrey; — fol. 71, id. de la cure de Noiron-les-Châtillon; — id. de la fabrique de Voulaines; — fol. 74, de la cure de Nesle; de la cure de Voulaines; — fol. 75, de la cure de Loches; — fol. 76, de la communauté de Viviers (1693). — Fol. 77-78. Bail du domaine de Marcenay, appartenant à l'abbaye de Molême (1667). — Fol. 78. Déclaration des biens de la fabrique de Giey-sur-Aujon (1693). — Fol. 80. Bail du domaine des Ursulines de Bar-sur-Seine, à Bourguignon, Virey (1684). — Fol. 81. Autre de l'éminage de Bar, appartenant à l'église Saint-Etienne (1692). — Fol. 84. Autre des biens de la cure de Virey. — Fol. 85. Autre du domaine du Val-des-Prés sur Saint-Usage, appartenant à l'abbaye de Clairvaux (1681). — Fol. 87. Déclaration des biens de la cure de Vandeuvre. — Fol. 88. Autre de celle de Longpré (1693). — Bail du domaine du prieuré et de la chapelle du château de Vandeuvre (1692). — Fol. 91. Déclaration des biens de la sacristie de Vandeuvre; — fol. 92, id. des biens du prieuré de Vandeuvre; — fol. 94, id. de la confrérie de Saint-Quantin, à Grancey-sur-Ource; — fol. 95, id. de la cure de Grancey; — id. de la fabrique de Vandeuvre (1693). — Fol. 96. Bail du domaine d'Etais, appartenant à la commanderie de Norges (1690); — fol. 97, id. du domaine de Verdonnet, appartenant aux Bénédictines du Puits d'Orbe, à Châtillon (1690); — fol. 99, de la seigneurie de Riel-les-Eaux, appartenant à l'abbaye de Clairvaux (1689); — fol. 101, id. du domaine d'Essoyes, appartenant à l'abbaye de Molême (1690). — Fol. 102. Bail du domaine de Fontaine-les-Sèches, appartenant à l'abbaye de Fontenay (1691); — fol. 103, id. de biens de la communauté de Neuvelle (1692). — Fol. 104. Déclaration des biens de la fondation de Marie Le Camus, femme de Michel Particelli, surintendant des finances à Savoisy (1693). — Fol. 105. Bail du domaine du chapitre de Mussy-l'Evêque à Neuville (1689). — Fol. 107. Autre des terres de la cure de Bouix (1681). — Déclaration des biens de la cure de Riel-les-Eaux; — fol. 108, id. de celle de Fontette; — id. de la cure de Savoisy; — fol. 109, id. de la cure de Fontaine-les-Sèches; — id. de la communauté d'Etais; — fol. 110, id. de celle de Fontaine-les-Sèches; — id. de la fabrique de Riel-les-Eaux; — id. de la chapelle de Magnin-Saint-Hilaire; — fol. 112, id. de la communauté de la fabrique de Neuville; — fol. 114, id. de la cure de Loches; — fol. 115, id. de celle de Vaususenay et de la Ville au-Bois; de la cure de Magny-Fouchard; — id. de la communauté de Planay; — fol. 116, de la cure d'Etais (1693). — Bail du domaine de Puits appartenant à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre (1692). — Déclaration des biens de la cure de Virey sous Bar-sur-Seine; — fol. 118, de celle de Verdonnet; — id. de celle de Savoisy (1693). — Fol. 119. Amodiation du domaine de l'abbaye du Val-des-Ecoliers, à Montigny-sur-Aube (1681). — Autre de celui du prieuré de Louesme, au même lieu, Montigny (1692). — Déclaration des biens de la fabrique de Fravigne (1693). — Fol. 121. Amodiation de la terre et seigneurie de Mussy-l'Evêque, appartenant à l'évêque de Langres (1690). — Fol. 124. Déclaration des biens de la cure et de la fabrique de Villeneuve, Mesgrigny; — id. de celle de Briel-les-Bar-sur-Aube; — fol. 125, id. de la communauté de Mussy-l'Evêque; — fol. 127, id. de celle de Villaines-les-Prévôtes; — id. de la cure de Vauchanvilliers; — fol. 128, id. du prieuré de la Gloire-Dieu; — id. de la communauté de Chaource; — id. de la fabrique de Tierfain; — fol. 129, id. de la communauté de Lantages; — fol. 130, id. de la fabrique; — fol. 131, id. de la communauté de Grancey-sur-Ource; — fol. 132, id. de la fabrique de Ville-Entrode. — Fol. 133. Déclaration des biens de la fabrique de Virey-sous-Bar-sur-Seine (1693). — Amodiation des revenus de l'église de Montigny-sur-Aube (1690). — Déclaration des biens de la fabrique de Vitry-le-Croisé. — Fol. 135. Autre de celle de Lantilly-les-Semur. — Autre de la communauté de Fontette-les-Bar-sur-Aube. — Autre de celle de Fravigne et Magnan. — Fol. 137. Autre de la fabrique d'Avirey. — Fol. 139. Autre de la fabrique de Chaource; — fol. 143, id. des biens de la communauté de Champdoiseau; — id. de la cure de Briel; — fol. 144, id. de la fabrique de Magnan; — fol. 145, id. de celle de Fontette; — id. de la communauté de Molême; — fol. 146, id. de celle de Pralain (1693). — Amodiation du domaine de la seigneurie de Châtillon, appartenant à l'évêque de Langres (1691). — Déclaration des biens de la communauté de Saint-Usage; — fol. 150, id. de celle de Virey-les-Bar-sur-Seine. — Autre des biens de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean; — fol. 153, id. de la cure de Moutier-Saint-Jean; — fol. 154, id. de la communauté de Briel; — id. de la communauté de Verpillières; — fol. 155, id. de celle de Courtenot; — id. de la cure de Giey-sur-Aujon; — fol. 156, id. de la communauté d'Eguilly-les-Bar-sur-Aube; — id. de la chapelle de Verpillières; — fol. 157, id. de la communauté de Vitry-le-Croisé; — id. de celle de La Villeneuve et Mesgrigny; — fol. 158, id. de Cropan-les-Montbard; — id. de celle de Beurey; — id. de celle de Vougrey et Charmes; — fol. 159, id. de la cure d'Annoux-les-Châtel-Girard; — id. de celle de Lantilly; — id. de celle de Coulmier-le-Sec; — fol. 160, id. de celle de Coulmier-le-Sec; — id. de celle de Ville-Entrode; — fol. 161, id. de celle de Puits; — id. de la cure de Villaines-les-Prévôtes; — fol. 162, de celle de Montigny-Montfort; — fol. 163, id. de la cure de Beurey; — id. de celle de Nogent-les-Montbard; — fol 164, id. de la commune de Bretignolles et Chassenay; — id. de la cure de Charruey et Viviers; — fol. 165, de la communauté de Charruey; — id. de la cure de Chassenay et Bretignolles (1693). — Fol. 166. Amodiation de la ferme des deniers patrimoniaux de la ville de Montbard (1693). — Fol. 168. Déclaration des biens du prieuré de Viviers; — fol. 169, id. de la communauté de Vandeuvre; — fol. 169, id. de la cure de Vitry-le-Croisé; — id. de la cure d'Etivey; — fol. 170, id. de l'hôpital de Mussy-l'Evêque (1693). — Amodiation d'une maison à Châtillon, appartenant à l'abbaye du Puits-d'Orbe (1688). — Fol. 172. Déclaration des biens du prieuré de Saint-Sulpice de Lanty; — id. de la cure de Bouix; — fol. 173, id. du prieuré d'Aisy-sous-Rougemont; — fol. 174, id. du mépart-Saint-Urse de Montbard; — fol. 177, id. de la cure de Viserny; — fol. 179, id. de la cure de Gié-sur-Seine; — id. de la cure de Molême; — fol. 180, id. de la communauté de Tierfrain (1693). — Fol. 180-189. Amodiations de maisons à Châtillon dépendant de l'hôpital Saint-Pierre (1683). — Fol. 181. Déclaration des biens de la fabrique de Beurey (1693). — Fol. 182. Amodiation du moulin de la Maladière, à Aignay, appartenant au Val-des-Choux (1683). — Déclaration des biens de la communauté de Viserny; — fol. 183, id. de la communauté de Gomméville; — id. de la fabrique Saint-Antoine, du même lieu; — fol. 184, id. de l'hôpital Saint-Germain de Châtillon; — fol. 185, id. des biens du couvent des Ursulines de Mussy-l'Evêque; — fol. 186, id. de la cure de Fain-les-Montbard; — fol. 188, id. de la chapelle Saint-Jean, de Montbard; — fol. 189, id. de celles de Saint-Georges et de Saint-Louis, audit Montbard; — fol. 191, id. de la fabrique d'Epoisses; — id. de la communauté de Chevigny-le-Désert; — id. de celle de Jeux-les-Bard. — fol. 192, id. de la communauté de Fain-les-Moutier; — id. de celle de Menetreux-sous-Pisy; — fol. 193, id. de celle de Curey; — id. de celle de Turley; — fol. 194, id. de celle de Senailly; — id. de celle d'Athie; — fol. 195, id. de celle de Tivauche; — id. de celle de Montfort (1693). — Amodiation du domaine du prieuré de Vassy (1688). — Déclaration des biens de la cure de Saint-Remy; — fol. 197, id. de la communauté de Villers-Montfort; — id. de celle de Nogent-les-Montbard; — fol. 198, id. de la cure de Quincy-le-Vicomte; — id. de celle de Corombles; — fol. 199, id. de celle du chapitre d'Epoisses; — fol. 201, id. de la fabrique de Courtenot. — Fol. 202. Déclaration des biens de la commune de Montbard ; — fol. 203, id. de la fabrique de Montbard ; — id. de celle de Plaines et Lange ; — fol. 204, id. de l'église Saint-Vorles de Châtillon ; — id. de la communauté de Saint-Germain-les-Senailly ; — fol. 205, id. de la cure de Bierry ; — fol. 206, id. de la communauté de Montigny-Montfort ; — id. de celles de Foux et Forléans ; — id. de celle de Pouligny ; — fol. 207, id. de la confrérie du Saint-Sacrement à Visorny ; — id. de la communauté de Corombles ; — fol. 208, id. de la cure de Guillon ; — id. de celle de Corsaint ; — fol. 209, id. de la communauté de Quincerot ; — id. de celle de Vieuxchâteau ; — fol. 210, id. de celle de Villars-Fremoy ; — fol. 211, id. de celle de Vassy ; — id. de la fabrique de Guillon ; fol. 212, id. de la communauté de Léry ; — id. de la communauté de Saint-Remy ; — fol. 212, id. de la cure de Saint-Germain-les-Senailly ; — fol. 214, id. de la cure d'Époisses ; — id. de la communauté de Buffon ; — id. de la cure de La Margelle ; — fol. 215, id. de la confrérie Saint-Antoine de Corsaint ; — id. de la communauté de Saint-Just ; — id. de celle de Corsaint ; — fol. 216, id. de Notre-Dame-la-Grande dans l'église Saint-Vorles, à Chatillon ; — fol. 217, id. de la communauté de La Margelle ; — id. du mépart de l'église Saint-Nicolas, à Châtillon ; — fol. 219, id. de lacommunauté de Moutier-Saint-Jean ; — id. de la fabrique de Léry ; — id. de l'abbaye des Bénédictines du Puits-d'Orbe à Châtillon ; — fol. 221, id. du couvent des Ursulines de Châtillon ; — fol. 223, id. de la cure de Pisy ; — id. de la Confrérie de N.-D. de Mussy-l'Évêque ; — fol. 224, id. de la fabrique de Vassy ; — id. de celle de Mussy-l'Évêque (1693). — Fol. 225. Baux des biens du prieuré de Viviers (1685-1692). — Fol. 231. Déclaration des biens du monastère des Feuillants de Châtillon ; — fol. 233, id. de la communauté de Montbertaut, de Courcelles-Frémoy, de Frémoy (1693). — Amodiation du domaine de Recey par la chartreuse de Lugny (1687). — Fol. 235. Autre du domaine de Magny-Lambert appartenant au grand prieuré de Champagne (1691). — Fol. 236. Déclaration des biens du vicariat de Montréal ; — id. de la communauté de Rougemont (1693). — Fol. 236 et suivants. Amodiations des revenus du grand prieuré de Champagne-sur-Leuglay et Voulaines, Vanvey, Epailly, Uncey (1691-1692). — Fol. 237, 252. Déclaration des biens de la communauté de Montmartin, paroisse de Longpré. — Fol. 243. Déclaration des biens de la communauté d'Etivey ; — id. de celle de Chatel-Gérard ; — fol. 244, id. de celle de Nesle ; — id. de celle de Verdonnet ; — fol. 245, id. de celle de Griselles ; — fol. 246, id. de celle d'Aisey-sous-Rougemont ; — id. de celle de Cry ; — fol. 248, id. de celle de la cure de Châtillon ; — fol. 252, id. de la communauté de Perrigny-les-Cry ; — fol. 252, id. de la fabrique d'Etivey ; — fol. 253, id. de la communauté de Charrey-les-Châtillon ; — id. du chapitre de Mussy ; — fol. 255, id. de la communauté d'Époisotte ; — fol. 256, id. de celle de Courterolle ; — fol. 257, de celle d'Epoisses ; — id. de la cure de Pasilly ; — fol. 263, id. de la chapelle de l'Annonciation de la Vierge dans l'église de Fain-les-Moutier ; — id. de la communauté de l'Isle-sous-Montréal ; — id. de la communauté de Sivry ; — fol. 264, id. de celle de Pasilly ; — id. de celle de Jouancy et de sa fabrique ; — id. de la fabrique de Pasilly ; — id. de la communauté de Montot ; — fol. 265, id. de la communauté de Censy et de sa fabrique ; — id. de la communauté de Vignes ; — id. du hameau des Souillats, paroisse de Bierry (1693). — Fol. 268. Amodiation du domaine de Cerilly, appartenant aux Bénédictines du Puits-d'Orbe, à Châtillon (1694). — Fol. 270. Autre du domaine de Bouix à l'abbaye de Pothières (1683). — Fol. 271. Autre du domaine du Val de la Fontaine appartenant au grand prieuré de Champagne (1687). — Fol. 272. Déclaration des biens du couvent des Ursulines de Montbard. — Fol. 273. Autre de ceux du grand prieuré de Champagne, incomplète (1694).

G. 87. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier, dont les 11 premiers manquent. Couverture en parchemin.

1701-1719. — LANGRES. Évêché. Registre d'enregistrement des actes relatifs aux gens de mainmorte dans le doyenné de Châtillon. — Fol. 11, 19. Amodiation des dîmes de la cure de Channay (1696, 1701). — Autre des biens du chapitre de Mussy-l'Évêque sur Laignes (1701). — Fol. 12, 27. Autres de l'éminage de Ricey Haut, appartenant à la fabrique (1701, 1704). — Autre des biens de la chapelle de Savoisy, — Fol. 13. Autre de ceux du mépart de Saint-Nicolas de Châtillon (1699). — Fol. 14. Autre d'une maison à Châtillon, appartenant à l'hôpital Saint-Pierre (1699). — Fol. 15. Autre des biens de la cure de Griselles (1701). — Autre du moulin des Passes, à Châtillon, appartenant à l'abbaye de N.-D. — Fol. 16, 17. Autre par la même des dîmes de Poinson (1699) ; — de celles de Larrey (1698) ; — fol. 18, id. du domaine du prieuré de Griselles (1701) ; — fol. 19, 29, 31, id. des prés de la communauté de Laignes (1701, 1702, 1703) ; — id. des gros moulins de Châtillon, appartenant à l'abbaye des bénédictines ; — fol. 21, id. des dîmes de la chapelle Saint-André du château royal d'Aisey-le-Duc (1701) ; — fol. 22, id. du domaine de Massingy, à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1699) ; — id. du domaine de l'hôpital de Laignes (1702) ; — fol. 23, id. du domaine de Courcelles-Prévoires, appartenant à l'abbaye du Puits-d'Orbe (1698) ; — fol. 24, id. du domaine de l'hôpital de Tonnerre à Laignes (1702) ; — fol. 25, id. des dîmes de Polisot (1703) ; — id. des biens de la confrérie du Saint-Sacrement à Laignes et de la cure (1704) ; — fol. 31, id. du moulin d'Étrochey au grand prieuré de Champagne ; —

ol. 32, id. du four de Cérilly à l'hôpital de Saint-Pierre de Châtillon ; — fol. 33, id. du domaine de Cerilly appartenant aux Carmélites de Châtillon (1704) ; — fol. 34, id. des dîmes de Bissey-la-Côte, Courban et Layer, appartenant à l'abbaye de Pothières (1703). — Fol. 35. Donation d'une terre à l'église N.-D. de La Chaume, par Emonde Logerot, veuve Mugnerot (1694). — Fol. 36. Acquêts de terres par la fabrique de cette église (1704). — Fol. 37. Déclaration fournie par les fermiers des dîmes de Collemiers Haut et Bas (1704). — Fol. 38. Bail des terres de la fabrique de Montigny-sur-Aube (1696). — Fondation de services religieux en l'église de Brion par Cl. Tumelot. — Fol. 40. Autre à l'hôpital Saint-Pierre de Châtillon par Jeanne, fille de feu Nicolas Bouvot, conseiller, et d'Anne Morel (1703). — Fol. 42. Amodiation d'un domaine à Prusly par les Feuillants de Châtillon (1699) ; — fol. 43, id. de la terre de Louesme, appartenant au grand prieur de Champagne. — Fol. 45, 48, 85. Autres de la seigneurie de Ménèbles, de Recey et de Leuglay, appartenant à la chartreuse de Lugny (1700, 1702, 1707). — Fol. 50. Délivrance de la rivière commune de Châtillon, faite à L. Choquenot, par la mairie de la ville (1701). — Fol. 51. Autre des prés de la fabrique à Voulaines (1700). — Fol. 52. Amodiation des terres de l'église Saint-Genet de Flavigny, à Montigny-Montfort (1700) ; — Fol. 53, id. des domaines de Bouix, Landreville (1703) ; — fol. 55, id. de la terre de Champigny-les-Riel, appartenant à l'abbaye de Clairvaux (1707) ; — fol. 56, id. de l'éminage de Bar-sur-Seine appartenant à l'église de ce nom (1700) ; — fol. 59, id. de la seigneurie de Riel-les-Eaux appartenant à l'abbaye de Clairvaux (1704) ; — fol. 60, id. de la terre de Virey-sous-Bard (1702) ; — fol. 61, id. des dimes de Celles appartenant aux religieux de Molême (1704) ; — fol. 64, id. des dîmes de l'église de Bar-sur-Seine ; — fol. 66, id, des bâtiments de l'ancienne abbaye du Puits-d'Orbe, appartenant aux Bénédictines de Châtillon ; — fol. 69, id. des terres de Balnot-le-Chatel (1703) ; — fol. 72, id. des revenus du prieuré de Faisse-les-Ricey (1704) ; — fol. 73, id. du prieuré de Saint-Louis à Ricey Haut, appartenant à l'abbaye de Molême (1702) ; — fol. 74, id. des prés de la fabrique de Ricey Haut (1705) ; — fol. 74, id. des dimes de Buncey (1702) ; — fol. 76, id. de la seigneurie de Massoult, à l'abbaye de Quincey (1700). — Fol. 76, 90. Bail de la terre de Verdonnet, appartenant à l'abbaye des Bénédictines de Châtillon (1705, 1711). — Fol. 77. Bail à cens du domaine de Voisin, paroisse de Nod, passé par l'abbaye N.-D. de Châtillon aux habitants de Voisin (1672). — Bail de la forge de Champigny passé par l'abbaye de Clairvaux (1704). — Fol. 79. Autre du domaine de Viviers, appartenant au prieur du lieu (1706) ; — id. d'un terrage à Obtrée appartenant à l'abbaye de Pothières ; — fol. 82, id. des prés dépendant de la chapelle Saint-Nicolas de Vandœuvre (1706) ; — fol. 83, id. des prés dépendant de la chapelle.N.-D. dans l'église de Cérilly ; — id. d'un terrage à Massingy, appartenant à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1705) ; — id. du terrage de la cure de Marcenay (1707) ; — fol. 84, 85, 86, id. du domaine de Montbard, de Corombles, de Viserny, de Fain, appartenant à l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (1707) ; — id. de celui de la Maladière de Montbard, appartenant à l'hôpital Saint-Pierre de Châtillon (1707) ; — fol. 87, id. des dimes de la cure de Villaines (1702) ; — fol. 88, id. des forges et fourneaux de Froidvent, à la Chartreuse de Lugny (1697) ; — id. du prieuré de Courtangy-les-Montbard (1708) ; — fol. 89, id. du domaine des Carmélites de Châtillon, à Mosson (1710) ; — fol. 90, id. de la ferme de Potharc, du domaine de Bouix, appartenant à l'abbaye de Pothières (1711, 1719) ; — fol. 92, 97, id. de la seigneurie de Gigny, de Marcenay, appartenant à l'abbaye de Molême (1719) ; — fol. 95, id. des biens de la fabrique de Brion (1719) ; — fol. 96, id. de celle d'Autricourt. — Fol. 100. Adjudication de la levée d'octrois accordés à la ville de Châtillon, faite par l'intendant de Bourgogne (1719).

G. 88. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1704-1705. — LANGRES. Évêché. Registre coté, paraphé par l'évêque de Langres pour l'enregistrement des actes des gens de mainmorte dans le doyenné de Châtillon. Déclaration des biens et fonds ecclésiastiques et des communautés en vertu des édits de décembre 1691, d'octobre 1703 et déclaration du 6 mai 1704. — Fol. 2. Cure de Bouix ; — fol. 6, fabrique de Sennevoy ; — fol. 7, commune de Larrey ; — fol. 10, id. de Poinçon ; — fol. 13, cure de Villars-Montroyer ; — fol. 14, fabrique du même lieu ; — fol. 15, chapelle de Sainte-Catherine, à Thoires ; — fol. 19, cure de Brion ; — fol. 20, fabrique de Balot, communauté de Balot ; — fol. 21, cure de Nicey ; — fol. 25, communauté de Villotte-sur-Ource ; — fol. 26, de la fabrique de Maisey, de la cure de la Chaume ; — fol. 28, de la chapelle Saint-Nicolas, à la Chaume ; — fol. 29, cure de Dancevoir ; — fol. 31, fabrique de la Chaume ; — fol. 35, cure de Louesme ; — fol. 36, communauté de Montigny-sur-Aube ; — fol. 36, id. de Collemiers Haut et Bas ; — fol. 38, communauté de Maisey ; — fol. 39, fabrique de Montigny-sur-Aube ; — fol. 42, cure dudit Montigny ; — fol. 44, fabrique de Louesme ; — fol. 47, cure d'Arbot ; — fol. 48, fabrique de Brion-sur-Ource ; — fol. 52, chapelle du château de Larrey ; — fol. 56, fabrique de Gevrolles ; — fol. 58, fabrique de Boudreville ; — fol. 59, communauté de Gevrolles ; — fol. 60, id. de Chaugey ; — fol. 63, id. d'Aunois ; — fol. 64, id. de Villars-Montroyer ; — fol. 65, id. de Saint-Broing-les-Gurgy ; — fol. 69, prieuré de Saint-Barthélemy de Vanvey ; — fol. 70, cure de Lucey ; — fol. 71, fabrique de Dancevoir ; — fol. 75, cure d'Ormois ; — fol. 76, id. de Lanty ; — fol. 78, communauté d'Arbot ; — fol. 80, fabrique de Veuxhaulles ; — fol. 82, communauté de Veuxhaulles ; — fol. 83, id. de Bissey-la-Pierre ; — fol. 84, id. de Louesme ; cure de Vix et Etrochey ; — fol. 87, communauté de Brion ; — fol. 91, cure de Buncey ; — fol. 94, cure de Gurgy-le-Chatel ; — fol. 96, cure de Gevrolles ; — fol. 97, communautés de Gurgy, Buxerolles, Chambain ; — fol. 99, id. de Boudreville ; — fol. 101, id. d'Ormois ; — fol. 101, id. de la fabrique d'Ormois ; — fol. 102, de la cure de Villiers-le-Duc et Vanvey ; — fol. 106, de la communauté de Lanty ; — fol. 108, de la cure de Montliot et Courcelles-les-Rangs ; — fol. 109, fabrique de Buxerrolles ; — fol. 110, cure de Voulaine et Leuglay ; — fol. 111, fabrique de Voulaine ; — fol. 117, id. de Leuglay ; — fol. 119, communauté de Voulaine ; — fol. 124, id. de la Chaume ; — fol. 126, cure de Laignes ; — fol. 134, id. de Prusly ; — fol. 137, communauté d'Obtrée ; — fol. 140, cure de Pothières ; — fol. 144, fabrique de Vannaire, Chaumont-le-Bois, Obtrée ; — fol. 146, communauté de Chaumont-le-Bois ; — fol. 147, id. de Vannaire ; — fol. 149, 155, fabrique de Chaumont-le-Bois ; — fol. 151, cure de Chaumont-le-Bois.

G. 89. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1733-1771. — LANGRES. Évêché. Registre d'enregistrement par les officiers de la chambre ecclésiastique du diocèse de Langres, des actes concernant les gens de mainmorte dans le doyenné de Châtillon et au delà. — Fol. 1. Bail de biens à la fabrique de Saint-Jean de Châtillon ; — fol. 3, des revenus de l'abbaye de N.-D. de Châtillon, des cures de Dancevoir, Maisey, Gigny, Gland ; — fol. 2, de celles de Nogent-les-Montbard, des revenus du prieuré du Val-des-Choux, du chapitre de Larrey, de la forge et du fourneau de Villotte. — Fol. 3. Baux des biens des cures de Savoisy, Bierry, Faloy, de la confrérie du Saint-Sacrement et de l'hôpital de Laignes ; — fol. 4, des cures de Buncey, Polisy, Sainte-Colombe, des fabriques de Saint-Germain-le-Rocheux, Rochefort ; — fol. 5, des cures et fabriques de Prusly, Chaumont-le-Bois, Belan, Champdoiseau, Massingy, Brion ; — fol. 6, id. d'une maison à Châtillon dépendant de l'hôpital Saint-Germain ; — fol. 6, 7, des biens de la chapelle Lenet de Châtillon, à Prusly, des chapelles de Belan ; — fol. 7, 8, 9, des biens de l'abbaye de Pothières (1733-1734) ; — fol. 10, de ceux du prieuré du Val-des-Choux, des fabriques d'Autricourt, de Villedieu, des religieux de la Gloire-Dieu (1735) ; — fol. 11, du mépart de l'église Saint-Nicolas de Châtillon, des Bénédictines de Puits d'Orbe (1736) ; — fol. 12, des religieuses de l'abbaye de Molême ; — fol. 13, des Ursulines de Bar-sur-Seine (1736) ; — fol. 14, de la cure de Gié-sur-Seine, du domaine de Veauclair au prieuré du Val-des-Choux ; — fol. 14, des Feuillants de Fontaine (1739) ; — fol. 15, de la cure de Veuxhaulles, de l'abbaye de Mores (1740) ; — fol. 16, de l'église Saint-Vorles de Châtillon, de la cure de Vix, du prieuré de Vanvey (1741) ; — fol. 17, 18, 20, 25, des abbayes N.-D. de Châtillon et de Pothières (1743, 1744, 1747, 1749, 1750, 1756) ; — fol. 19, de l'abbaye de Molême (1745) ; — de la confrérie de Bouix ; — fol. 27, de la cure de Cerilly (1760).

G. 90. (Registre). — In-folio, 200 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1738-1759. — LANGRES. Évêché. Registre paraphé par le lieutenant-général du bailliage pour l'enregistrement, par le greffier de la chambre diocésaine, des actes relatifs aux gens de mainmorte dans les doyennés de Châtillon, Molême, Moutier-Saint-Jean et Bar-sur-Seine. Fol 1. Amodiation du moulin de Pothières à l'abbaye de ce nom ; — id. des biens sur Villotte, appartenant à l'hôpital de Saint-Germain. — Fol. 2, id. des lavoirs près le moulin des Passes, appartenant à l'abbaye N.-D. de Châtillon. — Fol. 4. Bail des dîmes de Mosson, appartenant au prieuré du Val-des-Choux ; — fol. 8, id. de celles de Châteauvillain ; — id. de la Grange-Emery, à l'abbaye N.-D. de Châtillon ; — fol. 9, id. du domaine de Chaumont-le-Bois, à la même ; — fol. 10, id. des revenus de la même abbaye ; — fol. 11, id. de la seigneurie de Villotte ; — fol. 12, 13, 17, id. de maisons à Châtillon, appartenant aux Feuillants (1738-1751) ; — id. du domaine de l'abbaye de Pothières, sur Bissey-la-Pierre, Courban et Layer (1738) ; — fol. 15, autre du domaine de Pothières ; — fol. 17, id. du domaine des Dames-Brûlées, aux Feuillants de Châtillon ; — fol. 18, id. des dîmes des Riceys et de Chaumont-le-Bois, appartenant à l'abbaye de Moutier-Saint-Jean ; — fol. 20, id. d'une terre de l'hôpital de Saint-Germain de Châtillon à Vix (1739). — Fol. 21. Bail par le prieuré du Val-des-Choux du domaine de Brion ; — fol. 23, id. par l'abbaye N.-D. de Châtillon, des dîmes de Châtillon, Courcelles-les-Rangs, Montliot, Massingy, Ampilly-le-Sec, Mosson ; — id. de l'hôpital de Saint-Germain de Châtillon. — Fol. 24. — Transaction par laquelle les héritiers de Cl. Joly, ancien curé de Poinçon et Larrey, chapelain de la chapelle Lenet, érigée dans l'église Saint-Nicolas de Châtillon, remplacent la métairie de Nonfée, léguée à cette chapelle par leur parent, par un domaine équivalent, situé à Maisey (1739). — Fol. 27, 28. Bail des revenus de la seigneurie de Gomméville, appartenant à l'abbaye de Pothières. — Fol. 28, 29. Déclaration des biens et revenus de l'abbaye de Mores. — Fol. 30 et s. Baux des biens de cette abbaye à Presle, Buxières, Mores, Fragne, Ville-sur-Arce, Loches. — Fol. 39, 55, 64, 68. Bail de terres à l'abbaye de Pothières sur Pothières et Bouix (1740, 1744) ; — fol. 40, id. des dîmes de Villiers-le-Duc et Vanvey, appartenant au Val-des-Choux — Fondation de services religieux en l'église Saint-Vorles, par Étiennette Cariaux, femme de T. Gagnepain, maréchal. — Fol. 41, 45, 46 et s. Bail de la seigneurie de Villers-le-Patras, de Noiron, de Vausone, de Montliot et Courcelles, de Vix et Etrochey, par l'abbaye de Pothières ; — fol. 42, 43, d'un domaine à Charrey-en Plaine par les Feuillants de Châtillon (1740-1741) ; — fol. 48, id. des revenus de la fabrique de Vanvey ; — fol. 51, id. du domaine des Feuillants de Châtillon, sur Villaines-les-Prévotes (1741) ; — fol. 52, id. du prieuré de Vanvey (1741) ; — fol. 55, du domaine de Châtillon appartenant à la chartreuse de Lugny (1742) ; — fol. 59, id. des revenus de Buncey à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1743). — Fol. 60. Baux à cens par la même de terres à Châtillon, et à Massingy (1743-1744) ; — fol. 66, id. par la même de la métairie dite la grange Emery (1744) ; — fol. 67, 79, des dîmes d'Ampilly, de Buncey, de Massingy ; — fol. 72, du terrage de Massingy ; — fol. 73, des lavoirs à mine près le pont de la Maladière (1744) ; — fol. 80, id. des dîmes de la seigneurie de Tichey, à l'abbaye de Molême ; — id. de celles de Gigny ; — fol. 82, id. des moulins d'Essoyes. — Fol. 83. Bail de la seigneurie d'Essoyes et Verpillières à l'abbaye de Molême ; — fol. 85, id. de celle de Marcenay ; — fol. 87, id. de celle de Grancey-sur-Ource ; — fol. 89, id. de celle de Stigny ; — fol. 90, id. de celle de Juilly-les-Nonnains ; — fol. 91, id. des dîmes de Senevoy, de Lezines, de Celles, d'Artonnay ; — fol. 84, id. de la seigneurie de Saint-Louis, à Ricey-Haut ; — fol. 96, id. de celle de Lantage ; — id. de la chapelle d'Oze ; — fol. 98, id. de celle d'Artonnay, tous dépendant de l'abbaye de Molême ; — fol. 103, 105, id. d'un domaine sur Châtillon appartenant à l'abbaye N.-D. (1745) ; — fol. 106, id. d'un domaine à Buncey appartenant à la chapelle Saint-Georges en l'église Saint-Mammès de Châtillon ; — fol. 108, id. de la seigneurie de Chaume à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1746) ; — fol. 109, id. du moulin de Pothières à l'abbaye de ce nom ; — fol. 111, id. de la pêche de la rivière de Vix ; — fol. 112, id. de la rivière et du moulin de Gomméville (1747). — Fol. 114, id. par l'abbaye N.-D. de Châtillon des domaines de Villotte, Courcelles-Prévoires, Poinçon ; — fol. 116, id. des dîmes de Courcelles-les-Rangs et Montliot ; — fol. 118, id. du domaine des Dames-Brûlées appartenant aux Feuillants de Châtillon (1748) ; — fol. 123, id. d'un domaine de la fabrique Saint-Vorles de Châtillon, sur Ville-sur-Arce ; — fol. 128, id. des terres de Courcelles et Montliot à l'abbaye de Pothières (1749) ; — fol. 133, id. d'une maison, rue du Bourg, aux Ursulines de Châtillon (1750) ; — fol. 134, autre par les mêmes d'un domaine à Massingy ; — fol. 145, id. d'un domaine à Gié-sur-Seine, Neuville et Courteron à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1752) ; — fol. 147, id. de celui de Buncey ; — fol. 148, id. de celui de la Grange-Neuve à Châtillon ; — fol. 149, id. de terres sur Pothières à l'abbaye de ce nom (1753) ; — fol. 159, id. du moulin des malades à Sainte-Colombe, appartenant à l'abbaye de N.-D. de Châtillon ; — fol. 160, id. du domaine d'Ampilly à la même ; — fol. 160, id. des dîmes de Villers-le-Patras, à l'abbaye de Pothières (1753) ; — fol. 167, id. des lavoirs à mine, près le Foulon Riotot, sur Courcelles-Prévoires, à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1754) ; — fol. 173, id. des biens de la cure de Bouix (1755) ; — fol. 184, id. des dîmes de Sainte-Colombe, appartenant à l'abbaye de Molême (1756). — Fol. 184. Bail des dîmes de la cure d'Aisey-le-Duc (1756).

G. 91. (Registre.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier. Reliure en parchemin.

1759-1772. — LANGRES. Évêché. Registre paraphé par le lieutenant général du bailliage de Châtillon, pour l'enregistrement, par le greffier de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Langres, des actes relatifs aux gens de mainmorte des doyennés de Châtillon, Molême, Moutier-Saint-Jean et Bar-sur-Seine. — Fol. 1. Bail de la métairie de Crevant-sur-Pothières appartenant à l'abbaye de ce nom. — Fol. 5. Autre des revenus de la terre de Vix, à la même. — Fol. 8. Autre de celle de Noiron. — Fol. 11. Autre de celle de Pothières. — Fol. 14. Autre des dîmes de Cérilly à la même abbaye ; — fol. 15, id. de celles de Bouix et du domaine ; — fol. 17, id. des dîmes de Belan ; — fol. 18, 19, id. du domaine de Loches à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1759) ; — fol. 23, id. du domaine de la cure de Cérilly ; — fol. 24, id. du moulin de Pothières ; id. des biens de la fabrique de Pothières ; — fol. 27, id. d'une maison rue de Chaumont, à Châtillon, appartenant à la confrérie N.-D. de Saint-Vorles ; — fol. 29, id. d'une autre rue Saint-Nicolas, appartenant aux Ursulines ; — fol. 30, id. de leur domaine de Vix (1760) ; — fol. 35, id. des moulins de Gomméville à l'abbaye de Pothières ; — fol. 40, id. des dîmes d'Ampilly à l'abbaye N.-D. de Châtillon ; — fol. 42, id. de celles de Massingy ; — fol. 44, id. de Montliot et Courcelles-les-Rangs ; — fol. 47, id. du moulin des malades à Châtillon (1761) ; — fol. 51, id. des dîmes de Châtillon ; — fol. 57, id. des prés et terres appartenant au collège de Brion. — Fol. 59. Déclaration des biens du prieuré de la Gloire-Dieu. — Fol. 68. Bail des terres de Villiers-le-Patras, appartenant à l'abbaye de Pothières (1762) ; — fol. 72, id. des terres de l'abbaye sur Pothières ; — fol. 77, id. des prés sur Noiron (1766) ; — fol. 82, id. de la métairie de Potharre ; — fol. 85, 86, id. des biens des fabriques de Vix, de Nicey (1766). — Fol. 88. Bail des terres du chapitre de Mussy-l'Évêque, à Mussy ; — fol. 90, id. du domaine de Courban, Bissey-la-Côte, Layer, à l'abbaye de Pothières.— Fol. 94. Fondation de services religieux en l'église de Mussy, par Jacques Ménétrier, ancien procureur fiscal, et Anne Thumereau, sa femme (1767). — Fol. 99. Amodiation des biens de l'hôpital de Mussy (1768).

G. 92. (Registre.) — Petit in-folio, 157 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1704-1705. — LANGRES. Évêché. Registre paraphé par François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres et le lieutenant général du bailliage de Châtillon, pour l'enregistrement des actes relatifs aux biens et fonds de l'église et des gens de mainmorte dans le doyenné de Bar-sur-Seine. — Fol. 2. Déclarations du domaine de la chapelle Saint-Étienne de Bar-sur-Seine ; — fol. 4, id. de celui de la chapelle Saint-Bernard, hors les murs de Bar-sur-Seine ; — fol. 6, id. de la cure de Saint-Pierre de Loches et de N.-D. de Landreville ; — fol. 7, id. de la fabrique de Loches ; — fol. 10, de celle de N.-D. de Verpillières ; — fol. 11, de celle de Buxières-les-Bar-sur-Seine ; — fol. 15, de celle de la fabrique de Saint-René d'Essoyes ; — fol. 19, de celle de la communauté de Ville-sur-Arce ; — fol. 20, de celle de Buxières ; — fol. 21, de celle de Fontette ; — fol. 23, id. de la fabrique de N.-D. de Landreville ; — fol. 25, de la communauté de Landreville ; — fol. 26, de celle de Saint-Usage ; — fol. 28, de la fabrique de l'église Saint-Eusèbe dudit lieu ; — fol. 31, id. de la communauté de Viviers ; — fol. 33, de la cure de Saint-Aubin de Ville-sur-Arce ; — id. de la fabrique de l'église Saint-Aubin de Viviers ; — fol. 36, id. de la cure de Saint-Pierre de Noe ; — fol. 37, de la fabrique ; — fol. 40, de la cure de Fontette ; — fol. 41, de celle d'Essoyes ; — fol. 42, de la fabrique de l'église Saint-Bernard de Riel-les-Eaux ; — fol. 45, de celle de l'église N.-D. de Belan ; — fol. 53, de celle de Saint-Pierre de Longpré ; — fol. 54, de la cure ; — fol. 56, de la communauté, de la cure de Saint-Andoche de Beurey. —Fol. 58. Déclaration des biens de la cure de Bourguignon ; — fol. 60, id. de la fabrique de l'église Saint-Vallier dudit lieu ; — fol. 62, de la communauté dudit lieu ; — fol. 63, de la cure de Bar-sur-Seine ; — id. de la cure de Bretignolles ; — fol. 64, de la fabrique de l'église Saint-Andoche de Beurey ; — fol. 67, de celle de l'église N.-D. de Juilly-le-Chatel ; — fol. 69, de la cure d'Avirey ; — fol. 72, de celle de Bagneux-la-Fosse ; — fol. 75, de la fabrique de l'église Saint-Valentin dudit lieu ; — fol. 86, de la communauté dudit Bagneux ; — fol. 88, de celle de Verpillières ; — fol. 89, de la fabrique de l'église de Celles ; — fol. 93, de la communauté ; — fol. 95, de celle de Polisot ; — fol. 95, de la fabrique de l'église ; — fol. 104, de celle de l'église Saint-Félix de Polisy ; — fol. 106, de la cure dudit lieu ; — fol. 111, de celle de Briele ; — fol. 113, de la fabrique de l'église dudit lieu ; — fol. 117, de la communauté ; — fol. 118, de la cure de Marolles ; — fol. 123, de la fabrique ; — fol. 129, de la fabrique de l'église N.-D. de Ville-au-Bois ; — fol. 132, de la communauté ; — fol. 135, de la fabrique de l'église Saint-Lambert de Courteron ; — fol. 136, de la communauté de Neuville : — fol. 137, de la fabrique de l'église N.-D. dudit lieu ; — fol. 140, de celle de l'église Saint-Germain de Gié-sur-Seine ; — fol. 142, de la cure ; — fol. 145, de la chapelle Sainte-Geneviève de Lingey ; — fol. 147, de la communauté ; — fol. 149, de celle d'Avirey ; — fol. 151, de la fabrique de l'église Saint-Phal dudit lieu.

G. 93. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1705-1706. — LANGRES. Évêché. Registre d'enregistrement faisant suite au précédent. — Fol. 2. Déclaration des biens de la fabrique de l'église Saint-Maurice de Bar-sur-Seine ; — fol. 3, id. de la cure de Cunfin ; — fol. 4, de la communauté de Virey ; — fol. 10, de celle de Noée Mallet ; — fol. 12, de la fabrique de Veuxhaulles, — fol. 13, de la communauté de Courteron ; — fol. 14, de celle de Gié-sur-Seine ; — fol. 15, de la fabrique de l'église Saint-Maurice de Cunfin. — Fol. 16. Déclaration des biens de la communauté de Villiers-Merderet ; — fol. 18, de la fabrique ; — fol. 32, de celle de l'église de Lantages ; — fol. 36, de la chapelle royale Saint-Georges à Bar-sur-Seine ; — fol. 37, de la communauté et de la fabrique de Buxeuil ; — fol. 40, de la cure ; — fol. 42, de la communauté et fabrique de Polisot ; — fol. 47, de la fabrique de l'église Saint-Pierre de Vauxchanvilliers ; — fol. 57, de celle de Villeneuve (incomplète) ; — fol. 59, de la communauté de Merrey ; — fol. 60, de la cure de Grancey-sur-Ource ; — fol. 61, de la fabrique ; — fol. 63, de la communauté de Loches ; — fol. 65, de la fabrique de Vitry-le-Croisé ; — fol. 67, de la communauté de Grancey-sur-Ource ; — fol. 70, de la fabrique de Villemorien ; — fol. 73, de la communauté ; — fol. 75, de la fabrique d'Avelles ; — fol. 77, de la communauté ; — fol. 79, de la cure de Lantages ; — fol. 84, de la Maison-Dieu de Bar-sur-Seine, ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs ; — fol. 88, de la cure de Choiseul ; — fol. 91, de celle de Vitry-le-Croisé ; — fol. 92, des usages de la communauté de Marolles ; — fol. 93, de la fabrique de l'église Saint-Étienne de Bar-sur-Seine : — fol. 103, de la fabrique de Villientrode ; — fol. 106, de la communauté ; — fol. 107, de la fabrique de Chauffour ; — fol. 111, de celle de l'église Saint-Valentin d'Autricourt ; — fol. 113, de la communauté de Juilly-le-Chatel ; — fol. 115, de celle de l'église Saint-Maurice de Buxerolles ; — fol. 116, de la communauté de Cherney ; — fol.

117, de celle de Riel-les-Eaux ; — fol. 119, de celle de Cunfin ; — fol. 120, de la cure de Cherney ; — fol. 123, de la fabrique ; — fol. 125, de celle de Balnot ; — fol. 127, de la cure ; — fol. 128, de la communauté ; — fol. 129, de la cure des Riceys ; — fol. 131, de la communauté des Trois Riceys ; — fol. 133, de la fabrique de l'église Saint-Vincent de Ricey-Haut ; — fol. 138, de la chapelle de la Trinité, à Mussy-l'Évêque ; — fol. 140, de la fabrique de Bretignolle ; de la communauté de Chassenay ; — fol. 141, de celle de Poligny ; — fol. 142, de la chapelle de N.-D. du Puy ; — fol. 144, de la cure de Villeneuve-Mesgrigny. — Fol. 145. Déclaration des biens de la cure de Saint-Julien de Magnan ; — fol. 146, id. de la communauté de la Villeneuve-Mesgrigny ; — fol. 147, de la fabrique de Saint-Martin d'Eguilly ; — fol. 148, de la communauté ; — fol. 149, de la communauté de Magnan ; — fol. 150, de la fabrique de Villeneuve-Mesgrigny ; — fol. 151, de la cure de Viviers, de la communauté de Magny-Fouchard ; — fol. 152, de la cure ; — fol. 158, du couvent des Ursulines de Bar-sur-Seine ; — fol. 162, du vicariat de Courtenot ; — fol. 163, de la communauté.

G. 94. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier. Reliure en parchemin, les 7 premiers feuillets manquent.

1704-1706. — LANGRES. Évêché. Registre semblable au précédent et destiné au doyenné de Molême. — Fol. 7. Déclaration des biens de la cure de Nod-sur-Seine ; — fol. 9, id. de la fabrique de l'église de Saint-Martin de Nod ; — fol. 10, de la communauté de Sennevoy ; — fol. 11, de celle de Gigny ; — fol. 12, de la cure de Saint-Barthélemy d'Etais et de N.-D. de Puits ; — fol. 16, de la cure de Gigny ; — fol. 17, de celle de Nesle et Massoul ; — fol. 18, de celle d'Asnières-en-Montagne ; — id. de la fabrique de l'église Saint-Barthélemy d'Etais ; — fol. 19, de la communauté, de celle de Nesle, de la fabrique de l'église Saint-Martin du lieu, de la cure de Fontaine-les-Sèches et Planay ; — fol. 22, id. de la fabrique ; — fol. 23, de la communauté, de la fabrique de Planay, de la communauté ; — fol. 25, de Puits ; — fol. 26, de la fabrique ; — fol. 29, de la cure de Stigny ; — fol. 30, de celle d'Ampilly-le-Sec ; — fol. 32, de la cure de Chamesson ; — fol. 33, de la fabrique ; — fol. 34, de celle d'Ampilly ; — fol. 35, de la communauté de Coulmier-le-Sec ; — fol. 37, de la cure de Savoisy ; — fol. 38, de la fabrique de l'église Saint-Martin du lieu ; — fol. 39, de la communauté d'Ampilly-le-Sec ; — fol. 41, de la cure de Cérilly ; — fol. 46, de la chapelle de Saint-Louis, à Montbard ; — fol. 48, de celle de Saint-Jean, des communautés de Chamesson, de Savoisy ; — fol. 53, de la fabrique et de la communauté de Verdonnet.

G. 95. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier, dont les 8 premiers manquent.

1705-1707. — LANGRES. Évêché. Registre semblable aux précédents et destiné à l'enregistrement des actes du doyenné de Moutier-Saint-Jean. — Fol. 9. Déclaration des biens du prieuré d'Aisy-sous-Rougemont ; — fol. 10, de la cure de Montbard ; — fol. 12, de la fabrique de Saint-Remy de Buffon ; — fol. 17, de la cure de Nogent ; — fol. 23, de celle de Rougemont ; — fol. 24, des communautés de Nogent, de Villers-Montfort, de Champdoiseau, de Montfort, des fabriques de Champdoiseau, de Saint-Remy ; — fol. 25, de la communauté de Crépan ; — fol. 26, de la fabrique et communauté d'Athie ; — fol. 27, de la fabrique de Perrigny-Rougemont, de celle d'Aisy ; — fol. 28, de la fabrique de Rougemont, du prieuré de Crépand, de la communauté de Montigny-Montfort ; — fol. 29, de la fabrique de Corombles, de la communauté, de la fabrique de Moutier-Saint-Jean, de la communauté de Corsaint ; — fol. 31, de Moutier-Saint-Jean, de la fabrique de l'église Saint-Julien de Cry, du vicariat de Riel-les-Eaux ; — fol. 32, de la communauté de Quincerot, de Perrigny, d'Aisy-sous-Rougemont ; — fol. 33, de la fabrique d'Epoisses ; — fol. 34, de la communauté de Pisy ; — fol. 36, de Rougemont, de Villaines-les-Prévôtes, de la fabrique ; — fol. 38, de la communauté de Quincy-le-Vicomte ; — fol. 39, de la fabrique ; — fol. 40, du couvent des Ursulines de Montbard ; — fol. 44, de la fabrique de Fain-les-Moutier ; — fol. 43, de Viserny ; — fol. 46, de Vassy, de la communauté.

G. 96. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 49 pièces, papier.

1404-1740. — LANGRES. Évêché. Procès-verbal de délivrance aux enchères du domaine de l'évêque de Langres, à Châtillon et dans les environs, comprenant, à Châtillon, la mairie, le droit de vente, les banvins, la sergenterie des champs, le criage du vin, les étalages et francs marchés, le pâturage des vaches, le droit des nouveaux huiliers, celui des nouveaux sauniers (supprimé), le droit des fours, le droit des portes, les prés et les tierces, la mairie de Courcelles-Prévoire, les prés et les tierces de Massingy, le terrage de la Chasseigne. Prix 525 livres par an (1633). — Déclaration des censes dues à l'évêque de Langres, à Chatillon (1404). — Etats de censes avec les termes d'acquittement des arrérages (1630-1737). — Exploits et sentences concernant ces cens (1728-1730). — Recherches faites en la ville de Châtillon depuis le dimanche 25 septembre jusqu'au 15 octobre 1740, pour tirer des éclaircissements touchant les droits seigneuriaux appartenant à l'évêque de Langres en la ville et au finage de Châtillon, suivi d'un extrait du terrier de la seigneurie pour servir d'éclaircissement touchant les droits de cens, lods et ventes dus à l'évêque.

G. 97. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 58 pièces, papier.

1247-1610. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Cens. Rentes. Acquêt par Guy de Rochefort, évêque de Langres, sur Auniete, fille de Bourgeoise de Châtillon, de cens assignés sur des maisons et jardins à Châtillon (1255). — Reconnaissance de cens sur des terres à Marigny, faite en présence de Jacques, abbé de N.-D. de Châtillon, par Jean, bourgeois de Châtillon, au profit du même évêque (1257). — Acte passé sous le scel de Jacques, abbé de N.-D. de Châtillon et de Jean de Tavel, archidiacre du Lassois, de la vente faite au même évêque par Lambert et Jean, fils de feu Jean de Châtillon, chevalier, de plusieurs cens situés tant à Châtillon que dans les lieux voisins, à l'exception de Mussy et de Prusly (1258). — Accensement d'une maison touchant les remparts de Châtillon, fait par Guy de Rochefort, évêque de Langres, à Lambert, fils de feu Jean de Châtillon (1259). — Reconnaissance de ce cens faite par le même devant J. de Tavel, archidiacre du Lassois (1259), — Acte dressé par devant Jacques, abbé de N.-D. de Châtillon, de la reprise de fief de l'évêque de Langres, par Jean, écuyer, fils de feu J. de Châtillon, chevalier, d'une maison rue du Bourg, qu'il avait accensée de l'évêque (1262). — Accensement du moulin de Doure à Châtillon, fait par Guy de Rochefort, évêque de Langres, devant Jacques, abbé, et Thibaut, prieur de l'abbaye de N.-D., à Renaud dit Thirriau, bourgeois de Châtillon et à Perrone, sa femme (1264). — Vente faite en présence de Milon, abbé de Pothières, de Jacques, abbé de N.-D. de Châtillon et de Richard, doyen de la chrétienté, par Arvieta, veuve de Pierre, maire de Châtillon, à Barthélemy dit Teste, bourgeois, de la moitié de la maison dite de l'Anerie, où on vend le pain et sise rue du Bourg (1272). — Consentement donné par G. de Langres, à ce que Châtelaine de Châtillon, veuve de Jean l'apothicaire, de Dijon, entre en possession du four dit des Cordonniers, situé dans la rue du Bourg, et en d'autres biens à Châtillon mouvant de sa cense et qui lui avaient été adjugés par sentence de la cour de Béatrix, duchesse de Bourgogne, tenant la terre de Châtillon (1278). — Déclaration des empêchements qui ont été faits au lieu de Châtillon par les sergents de l'évêque, à la requête de Pierre Dubris, franc sergent, sur les maisons, granges, maisières, jardins, vignes et terres du finage (1477). — Reconnaissance de cens sur une maison, rue tirant à la porte Dijonnaise (1514). — Acquêt par F. Dehors, notaire royal, d'une maison rue des Crais (1573). — Procédures entre l'évêque de Langres et la Chartreuse de Lugny, au sujet des censes sur une maison en la grande rue Dijonnaise (1579).— Acquêt par Jean La Vieille, marchand, d'une maison sise rue des Ponts (1579). — Lettres sous les sceaux de Hugues, évêque de Langres, et de Hugues IV, duc de Bourgogne, de la vente faite par Jean de Châtillon, chevalier, fils de feu Lambert, chevalier, à l'abbaye de N.-D. de Châtillon de tout ce qui lui appartenait sur le moulin des Passes (1247). — Copies et dossier des procédures entre l'évêque de Langres et l'abbaye de N.-D., au sujet du refus de cette dernière de payer les arrérages du cens assigné sur ce moulin (1597-1607).— Vente d'une maison rue des Ponts, à Châtillon, faite à J. Hastot, teinturier (1608).

G. 98. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1624-1650. — LANGRES. Évêché. CHATILLON. Cens. Dossier d'une procédure poursuivie au Parlement entre l'évêque de Langres et les héritiers d'Humbert Cornuel, au sujet des arrérages de cens sur une maison rue du Bourg (1624). — Autre d'une instance aux Requêtes du Palais entre l'évêque et les héritiers de J. Rémond, lieutenant-général du bailliage, touchant les arrérages d'un cens sur une maison rue des Avocats (1632, 1639). — Autre d'une instance au bailliage de la Montagne entre l'évêque et les sieurs Morot et Thierry, acquéreurs de la métairie de Bréviande, sur François de Gand, conseiller au Parlement, toujours pour non paiement d'arrérages de cens (1634, 1641). — Autre d'une instance aux Requêtes du Palais entre l'évêque et Phal Garnier, marchand, pour défaut de paiement d'arrérages d'un cens assigné sur une maison rue des Ponts (1641, 1644). — Autre d'un procès entre l'évêque et Pierre Garnier, acquéreur d'une maison rue des Ponts, grevée d'un cens au profit de l'évêque (1643, 1650).

G. 99. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1649-1788. — LANGRES. Évêché. CHATILLON, LUCEY Cens. Dossier d'une instance aux Requêtes du Palais, entre Sébastien Zamet, évêque de Langres et Jean Noël, hôtelier de l'Arche de Noë, à Châtillon, pour refus d'un cens, assigné sur une maison rue de la Juiverie, proche la porte de Roche (1649). — Autre d'une instance entre le même et J. Rémond, lieutenant criminel au bailliage pour une maison (1650). — Procuration donnée par Louis de la Rivière, évêque, à Philibert Monnot, son procureur fiscal général à Châtillon, à l'effet de contraindre les abbés de N.-D. de Châtillon, la chartreuse de Lugny, les Feuillants et autres monastères établis dans la ville, à fournir les reconnaissances de cens au profit de l'évêque, assignés sur leurs propriétés (1650). — Dossier d'unp rocès porté au Parlement entre ce procureur et Gaspard Gontier, conseiller au Parlement, pour des cens sur une maison, rue du Bourg (1650, 1659). — Autre contre Pierre Le Grand, marchand drapier, pour les cens d'une maison rue Dijonnaise (1675). — Reconnaissance de cens assignés sur une maison en la fermeté de Coulmier-le-Sec, au profit de Rolland de Messey, chevalier, seigneur de Sainte-Sabine, Lée, Bize, Culêtre, baron de Mauvilly et de Puits (1670). — Procédures au parlement de Paris entre l'évêque et J. Floriot, greffier de la prévôté pour un cens sur une maison rue du Bourg (1675). — Acquêt fait par B. Lechapt, juge prévôt de Châtillon, d'une maison rue des Avocats, censable à l'évêque de Langres et provenant de la succession Verdin (1675). — Dossier d'un procès au Parlement de Paris entre l'évêque de Langres et Charles de Fondrouge, garde du scel de la chancellerie de la Montagne, pour les cens de deux maisons, rue des Ponts. — Autre semblable contre Jacques Bardin, marchand, pour les cens d'une maison, rue du Bourg-Amont (1675). — Autre contre plusieurs particuliers de Châtillon, pour refus de paiement d'arrérages de cens assignés sur leurs maisons (1683-1684). — Autre contre Vorle Michateau, tanneur, au sujet de réparations dans une maison de la rue du Bourg, censable envers l'évêque (1684). — Reconnaissances de cens assignés sur des maisons rue des Ponts (1688). — Procédures de l'instance aux Requêtes du Palais à Paris, contre Pierre Duban de la Feuillée, lieutenant général des armées du Roi pour les cens, lods et ventes sur une maison qu'il a acquise des héritiers de Pierre Garnier, rue des Ponts, appelée la maison Poinsot Piochet (1690-1691). — Amodiation du moulin de Lucey (1788).

G. 100. (Registre.) — Petit in-folio, 129 feuillets, papier,
cartonné.

1371-1548. — LANGRES. Évêché. CHATILLON. 1° Terrier. Copie faite au commencement du XVII^e^ siècle par le clerc Fredin, de la reconnaissance des droits du duc de Bourgogne à Châtillon, dressée par Jean de Foissy, bailli de la Montagne, et dont l'original fait partie du fonds de la Chambre des Comptes sous l'article B 989. — Fol. 2. Des conditions des hommes et femmes à Châtillon ; — fol. 3, de la taille ; — fol. 4, de la valeur des communaux en fait de tailles, du domaine de Mosson ; — fol. 5, des juges de Châtillon, de la procédure, des amendes ; — fol. 6, de la puissance du prévôt et mayeur, des baillis de la Montagne et de Langres ; — fol. 7, des sergents ; — fol. 9, de la justice sur les hommes de Châtillon ; — fol. 10, des ajournements ; — fol. 15, des infractions de gardes ; — fol. 16, les terres de Châtillon ; — fol. 18, de la chancellerie ; — fol. 20, des moulins, des mesures ; — fol. 21, du poids de Châtillon ; — fol. 22, des bouchers, des tavernes ; — fol. 22, de la rivière ; — fol. 24, des cordonniers et tanneurs ; — fol. 24, du temporel de l'église de Châtillon, la garde des menues bestes ; — fol. 25, la vacherie, la gastelerie, la talmeterie, le salage ; — fol. 26, les places communes, la vente ; — fol. 30, la paneterie ; — fol. 31, les portes ; — fol. 33, les banvins ; — fol. 35, les péages ; — fol. 38, la mesure du vin ; — fol. 39, le ressort de la prévôté ; — fol. 40, la rue de Chaumont et ses habitants ; — fol. 47, les bourgeoisies ; — fol. 49, les foires ; — fol. 50, les portages ; — fol. 53, mercerie, pelleterie ; — fol. 54, de la draperie de Châtillon. — Fol. 56. Additions aux articles précédents. — Fol. 59. Déclaration du domaine de l'évêque à Châtillon, Mosson, Massingy, Prusly, La Chassaigne, Marigny. — Fol. 70. Traduction du traité entre le duc Eudes III et l'évêque de Langres, au sujet de leurs droits respectifs à Châtillon (mars 1209) ; — fol. 75, id. de l'hommage fait par le duc Hugues IV à l'évêque de Langres (1228, janvier) ; — id. de celui du duc Robert II (1272) ; — id. de celui du duc Philippe le Hardi (1364/5, 17 janvier) ; — fol. 76, id. de la confirmation par le duc Hugues IV du traité de 1209, consenti par son père (1229, janvier) ; — id. du désaveu donné par le même de son prévôt, qui avait fait crier sans le consentement de l'évêque (1271) ; — id. d'un traité entre Hugues III, duc de Bourgogne, et Manassès, évêque de Langres. sur le partage de leurs hommes à Châtillon (1188) ; — id. d'un autre sur le même sujet entre ce prince et Gauthier, son oncle, évêque de Langres (1168). — Fol. 77. Censes dues à l'évêque de Langres à Châtillon, rues du Bourg, de l'Ile, près la porte Droich, de l'Orme, des Crais, de la Jurie, des Cordeliers, hors la porte Dijonnaise, rues des Porcs, du Recept, d'Outre-l'Eau, Saint-Nicolas, du Lait, aux grans senestres séant en la rue des Porcs, devers le puits de la Saunerie, En Braul, près la porte des Cordeliers, au Petit Recept près de la Douix, dessus les ponts, près la porte de Roche, près du Chastel, de Bourbereau, Marchande, et sur le territoire. — Fol. 106. Rappel de ses droits seigneuriaux. — Fol. 113. Déclaration de ses biens à La Chasseigne, à Marigny, à Prusly, à Mosson, à Massingy, à Courcelles-Prévoires (1432). — Fol. 118. Ordonnance sur les boulangers (1548). — Fol. 123. Mesure de la lieue de Bourgogne et du journal de terre. — Fol. 124. Combien de coups l'horloge a frappé depuis la mort et passion de N.-S. Jésus-Christ. A la Pentecôte 1639 il aura frappé 87,481,374 coups à prendre 365 jours en l'an. — Jauge de la queue de vin de Dijon. — Cy finissent les coustumes générales du duché de Bourgogne, nouvellement imprimées à Dijon par P. Grangier, demeurant devant Saint-Estienne.

G. 101. (Cahier.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1405. — LANGRES. Évêché. Déclaration des « drois, seignories, revenues, proffis et émolumens que Monseigneur de Lengres, a en la ville finaige et appartenances de Chasteillon-sur-Seine » dressée par Jean de Foissy, écuyer, bailli de la Montagne, Nicolin d'Agneville, receveur du bailliage, Guiot Fournier, procureur du duc, et Humbert de Loisic, licencié en lois, conseiller du duc, à ce délégués par la Chambre des Comptes de Dijon sur l'ordre du duc de Bourgogne, dans le but d'échanger ces possessions de l'évêque à Châtillon, contre un domaine équivalent. (C'est la répétition de ce qui est contenu dans le terrier de 1371, compris sous l'article précédent.)

G. 102. (Registre). — Petit in-folio, 40 feuillets, papier. Cartonné.

1586. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Terrier de la seigneurie de Marigny-les-Châtillon, reçu par Jacques Personne et Étienne Godin, notaires royaux à Châtillon, pour Charles d'Escars, évêque et duc de Langres. — Fol. 5. Déclaration des droits seigneuriaux, haute justice, élections d'officiers, sergents, exploits de justice, taille abonnée, four banal, censes, lods et vente, mésage, dîmes, tierces, corvées. — Fol. 9. Reconnaissance des habitants, N. Sebille, Ph. Bussy, Jacques Buret, N. Viardot, etc.

G. 103. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier. Couverture en parchemin.

1605. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Terrier. Fol. 1. Censes de poules, œufs et argent dues à M. de Langres, au lieu de Courcelles-Prévoires. — Fol. 6. Autres cens sur plusieurs maisons, granges, jardins, sis tant à Châtillon, que sur le finage dues le jour de carême prenant. — Fol. 14. Autres semblables dues le jour de Saint-Remy. — Fol. 24. Autres censes sur les vignes de la Chasseigne.

G. 104. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier. Couverture en parchemin.

1620-1644. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Registre original des reconnaissances de cens dus à l'évêque de Langres, dans la ville et banlieue de Châtillon et la plupart reçues par Pitois, notaire royal audit lieu. Registre paraphé par le lieutenant général du bailliage. — Fol. 9. Cens sur une maison rue du Bourg, à Nicolas Siredey, procureur (1631) ; — fol. 13, sur la grange Méry, à Pernette Jouard, veuve de Jean Personne, marchand (1632) ; — fol. 16, sur une maison près la porte des Cordeliers à Jean de la Fosse, manouvrier (1632) ; — fol. 22, sur une maison, rue Saint-Nicolas, à J. Rolin, boulanger (1632) ; — fol. 25, sur une maison près la porte de Roche (1632) ; — fol. 28, sur la métairie de la Gauthiote, aux héritiers de A. Savery, chirurgien (1632) ; — fol. 28, sur une maison rue des Ponts, au-dedans de la rue des Halles, à Jacques de Rosne, savetier (1632) ; — fol. 56, sur une maison en la Grande Rue à de l'Hôtel, chapelier (1634) ; — fol. 60, sur une maison, rue des Ponts, à l'enseigne du Raisin, à Bonaventure Didier, tondeur de draps (1635) ; — fol. 64, sur une maison, rue du Guichet des Cordeliers, à Claude Legarey, sergent (1636) ; — fol. 72, sur une maison rue du Bourgamont, à J. Odinelle, boulanger (1658) ; — fol. 82, sur une maison rue de la Haute-Juiverie, à N. Cornuel, marchand.

G. 105. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier. Couverture en parchemin

1631-1642. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Fol. 1. Censes de poules, œufs et argent dues à l'évêque de Langres, sur plusieurs maisons et héritages à Courcelles-Prévoires. — Fol. 4. Recette de censes et poules à Châtillon, sur une maison rue du Bourg, à M. Antoine de Barrillon, seigneur de Morangy, conseiller maître des Requêtes de l'hôtel du Roi ; — fol. 5, sur une maison, rue du Bourg, à P. Tabourot, marchand ; — fol. 7, sur une maison, même rue, à Pierre Morel, marchand ; — fol. 9, sur une maison rue des Avocats, à Baptiste Legrand, sieur de Sainte-Colombe. — Fol. 15. Censes à Châtillon, payables au jour de Saint-Remi ; — fol. 17, sur la Grange Merry, à Perrenette Jomard, veuve de J. Personne, boucher ; — fol. 19, sur une maison rue des Ponts, à Nicolas Bontemps, peintre ; — fol. 25, sur une maison, rue de l'Orme, à Claude Rémond, lieutenant criminel au bailliage ; — fol. 26, sur un jardin, rue du Sausoy, à J. Joly, lieutenant particulier du bailliage.

G. 106. (Registre.) — Grand in-4, 89 feuillets, papier. Couverture en parchemin.

S. D. (XVIIe siècle). — LANGRES. Évêché. Châtillon. Extrait du terrier de l'évêché de Langres. — Fol. 1. Châtillon, château, prison, juridiction, mairie, tailles, foires, marchés, vente, banvin, boulangers, patissiers, vacherie, pâturages, messerie, place et bétail du Bourg, pontage, commendises, mairies de Massingy, Mosson, Courcelles aux Prêtres, tierces, pré de la Douix, censes. — Fol. 55. Déclaration du domaine de la Chassaigne ; — fol. 59, id. de Marigny ; — fol. 67, id. de Prusly ; — fol. 81, id. de Mosson ; — fol. 83, id. de Massingy.

G. 107. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier. Reliure en parchemin.

1632. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Registre paraphé par J.-F. Morel, lieutenant général au bailliage de Langres, de çà la rivière d'Aube, pour les expéditions de reconnaissances de cens dus à Châtillon à l'évêque au jour de la Saint-Remy ; — fol. 2, sur une maison, rue Bordereau, à Gaspard Roi, couvreur de laves ; — fol. 7, sur une maison rue des Crais, aux frères Bourlier ; — fol. 10, sur le moulin des Passes, appartenant à l'abbaye de Notre-Dame ; — fol. 14, sur le foulon de Danrey, à Jean Surget, conseiller au bailliage ; — fol. 27, sur une maison rue du Lait, à Marguerite Singet, veuve d'Albert Corderot ; — fol. 30, sur une maison, rue du Petit-Recept, à Henri Pichardet ; — fol. 27, sur une maison, rue de la Juiverie, à Guy Robert ; — fol. 39, sur une maison, rue du Bourg Amont, à Jean Odinelle, boulanger ; — fol. 48, sur le foulon Rotiot, au-dessous du pont de N.-D., aux veuve et héritiers de Jean Chapuis, procureur.

G. 108. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1632-1639. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Registre contenant les expéditions des reconnaissances des censes dues à l'évêque de Langres, au terme de Carementrant. — Fol. 1. Cens dus à Courcelles-Prévoires ; — fol. 5, sur une maison rue du Bourg, par Louis Goudot, marchand ; — fol. 7, sur une maison rue Bourdereau, à l'enseigne de la Fleur de lys, par André Singer, tanneur ; — fol. 8, sur une maison, rue de l'Ile, à Claude Grotton, hôte du logis de l'Écu de France ; — fol. 14, sur une maison rue du Bourgamont, à Jean Jacquinot, avocat ; — fol. 15, sur une maison, même rue, à Nicolas Chabot, orfèvre ; — fol. 20, sur une maison en la rue montant au château, à J. Odinelle, boulanger ; — fol. 23, sur une maison, rue de l'Ile aux consorts, A. Pomponne, procureur ; — fol. 25, sur une maison rue du Bourg, à Catherine Siredey, veuve de Louis de Pralon, apothicaire ; — fol. 26, cens dus à la Saint-Remy : — fol. 31, sur une maison, rue de l'Orme, à Odard Verdin ; — sur un curtil, rue du Recept, à Jean Pichardet ; — fol. 37, sur une maison, rue du Temple, à Roberte Briarey, veuve Poligny ; — fol. 41, sur une maison, rue Saint-Nicolas, à Jean Rollin, boulanger ; — fol. 49, sur un closeau proche Sainte-Barbe, près la porte Dijonnaise, à Martine Viénot, veuve de Jean Chausseblanche ; — fol. 62, sur une maison, rue aux Porcs, à Philibert Monot, procureur au bailliage.

G. 109. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1633. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Registre contenant les expéditions des reconnaissances des censes dues à l'évêque de Langres, au terme de Carêmeprenant ; — fol. 2, 30, sur un verger et héritages réunis par les Feuillants à leur couvent ; — fol. 4, sur une maison rue des Crais, à Etienne Avet, pâtissier ; — fol. 11, sur une maison, rue du Bourg, à Pierre Tabourot, marchand ; — fol. 24, sur une maison, rue du Bourg-Amont, à Jeanne Tremisot, veuve Siredey ; — fol. 25, sur des héritages réunis par les Carmélites à leur couvent ; — fol. 31, sur une maison, rue Dijonnaise, aux héritiers Jacquinot ; — fol. 33, sur une maison rue Marchande (des Avocats), à Vorlette Turbillot, veuve de Girard Rousselet, menuisier ; — fol. 39, sur une maison, rue du Bourg-Amont, à Jean Denis, procureur et notaire ; — fol. 42, sur une maison, rue de l'Ile, autrement l'étape au vin, à Nicolas Chasat, marchand.

G. 110. (Registre.) — Grand in-4°, 69 feuillets, papier. Cartonné.

1634. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Copie du terrier de Châtillon, du domaine de l'évêque de Langres. — Fol. 1. Droits seigneuriaux consistant en tailles, ventes. — Fol. 3, 41. Cens à Châtillon payables aux jours de Carêmeentrant et de Saint-Remy ; autres à Courcelles-Prévoires. — Fol. 9. Tierces. — Fol. 27. Déclaration du domaine de Massingy ; — fol. 29, id. de celui de Marigny ; — fol. 41, id, de celui de Mosson ; — id. de celui de Veuxhaulles.

G. 111. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier. Cartonné.

1727. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Manuel paraphé par J.-F. Morel, lieutenant général du bailliage de Langres, deçà la rivière d'Aube, pour y inscrire les cens dus à l'évêque de Langres, à Châtillon et sur son territoire.

G. 112. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier. Cartonné.

1534-1632. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Manuels des censes dues à l'évêque de Langres à Châtillon, Courcelles-Prévoires, Marigny, Prusly, La Chassaigne. — Fol. 1. Manuel de 1534 à 1547. — Fol. 143. Autre de 1553. — Fol. 156. Autre de 1600. — Fol. 217. Autres de 1631-1632.

G. 113. (Registre.) — In-folio, 461 feuillets, papier. Portefeuille.

S. D. vers 1760. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Minutes d'un projet de terrier de la seigneurie, préparé avec des copies de pièces et des extraits d'anciens terriers. — Fol. 1. Copie de l'ajournement aux jours du bailliage de Sens, donné au duc de Bourgogne Eudes IV et à ses officiers du bailliage de la Montagne, à la requête de l'évêque de Langres (1322). — Fol. 2. Copie du mandement de Philippe, roi de France, qui maintient l'évêque de Langres dans son droit de justice à Ampilly, commun avec celui du duc de Bourgogne (1341). — Fol. 3. Copie du mandement de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, enjoignant à ses baillis d'empêcher que l'évêque de Langres, ses gens et sa terre soient méffaits en quelque manière que ce soit (1360). — Fol. 4. Mandement du roi Charles VII pour le jugement du procès entre l'évêque de Langres et le duc de Bourgogne au sujet de la justice et de l'institution des notaires (1440). — Fol. 6. Mémoire présenté par les officiers de l'évêque de Langres qui, contrairement aux dires de ceux du Roi, prétendaient la connaissance absolue des cas de justice des sujets dudit évêque (1493). — Fol. 10. Productions faites par le procureur du Roi et Jean de Lantages, écuyer, au nom des mineurs de Lantages à eux joints des habitants de Châtillon contre l'évêque de Langres, au sujet de la justice (1516). — Fol. 14. Acte donné par le lieutenant général du bailliage de Châtillon, de la présentation faite par le procureur du cardinal de Givry, évêque de Langres, des lettres patentes données à son profit le 29 novembre 1558. — Fol. 15. Statuts des tailleurs, chaussetiers et couturiers de Châtillon, donnés par A. Rémond, lieutenant général du bailliage, et Antoine Flamant, lieutenant général du bailliage de Langres en deçà la rivière d'Aube, représentant l'évêque de Langres (1574). — Fol. 19. Statuts des maçons, blanchisseurs et couvreurs de cette ville, donnés par Edme Regnier, lieutenant général du bailliage de la Montagne, et Nicolas Humbelot, lieutenant général au bailliage de Langres en deçà de l'Aube, au nom de l'évêque de Langres (1566). — Fol. 29. Echange de prés sur Châtillon entre l'évêque et l'abbaye N.-D. de Châtillon (1650). — Fol. 31. Recueil de copies de pièces de la procédure entre l'évêque de Langres et l'abbaye de N.-D. de Châtillon, au sujet d'un cens assigné au profit du premier sur le moulin des Passes (1597-1609). — Fol. 94. Transcription des déclarations et reconnaissances de cens comprises dans le 1er n° de l'article G. 111 qui précède. — Fol, 197. Déclaration des censes et rentes dues à l'évêque de Langres, à Châtillon (1609-1610). — Fol. 226. Autres de 1610-1611. — Fol. 265. Autres de 1632 à 1645.

G. 114. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier. Portefeuille.

S. D. vers 1760. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Registre faisant suite au précédent et contenant la transcription des déclarations et reconnaissances des censes et rentes dues à l'évêque de Langres, savoir : fol. 1, des années 1631 à 1642 : — fol. 79, de 1632-1634 ; — fol. 313, de 1632 à 1649.

G. 115. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

S. D. vers 1760. — LANGRES. Évêché. Châtillon. Registre faisant suite aux deux précédents et contenant de même la transcription des déclarations et reconnaissance des cens et rentes dues à l'évêque de Langres. — Fol. 1. Reconnaissances de 1632 à 1650 ; — fol. 166, de 1624 à 1683 ; — fol. 330, de 1683.

G. 113. (Plans.) — Trois feuilles, papier.

1737. — LANGRES. Évêché. La Chassaigne. Ferme. Plan général et plans d'aménagement des bois de la Chassaigne, appartenant à l'évêque de Langres, levés par Nicolas Philibert, arpenteur à la maîtrise de Sens.

Dijon, Chapitre cathédral Saint-Étienne.

G. 117. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1224-1290. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bulles des papes. Bulle du pape Calixte II, qui approuve la conversion des chanoines séculiers de l'abbaye de Saint-Étienne en chanoines réguliers sous la règle de Saint-Augustin et confirme la nouvelle institution dans la possession des églises, chapelles et localités de Saint-Étienne, de Saint-Médard, de Saint-Michel de Dijon, d'Ahuy, de Quetigny, de Sennecey, de Couchey, de Marsannay-la-Côte, de Premières. de Til-Châtel, de Mirebeau de Gié, de Cussey, de Saint-Martin-des-Champs et de Fontaine, de Gemeaux, de Pichanges, d'Ormancey, de Collemiers, de Lugny entre Leuglay et Saint-Phal-de-Poyans, de *Aguinofonte*, de *Galdo altier*, d'Arc-sur-Tille, de Montsérigny, de Franxault et de *Bonavalle-Jurense* (Latran, 1124, 4 des nones de novembre). — Bulle du pape Innocent II, confirmative de la sentence par laquelle Étienne, abbé de Citeaux, de l'avis de Bernard, abbé de Clairvaux, adjuge aux abbayes de Saint-Seine et de Saint-Étienne de Dijon chacune la moitié des revenus des églises d'Etaules et de Darois (Cluny, 1132, 2 des ides de février). — Injonction faite par le même à Hugues II, duc de Bourgogne, de ramener la paix entre les abbayes de Saint-Étienne et de Saint-Seine, cette dernière, favorisée par lui, ayant envahi et pillé le village d'Ahuy (Latran, 1133, 14 des cal. de juin. Copie). — Bulle du même, adressée à l'archevêque de Lyon et son légat, pour qu'il maintienne Herbert, abbé de Saint-Étienne, en possession de l'église de Saint-Michel de Dijon (Pise, 3 des nones de novembre. Copie). — Bulle du même pape, qui maintient la congrégation des chanoines réguliers établie à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, suivant la règle de Saint-Augustin, en possession de tous les biens désignés dans la bulle précédente du pape Calixte II. (Latran 1139, 18 des cal. de mai). — Bulle du pape Eugène III, qui confirme la donation de l'église de Tart, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Godefroy, évêque de Langres (Viterbe, 1146, 2 des ides de février). — Bulle du pape Adrien IV qui confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne et notamment la possession des églises et des biens : savoir, le cimetière et l'église Saint-Médard, la chapelle de Saint-Vincent, l'église Saint-Michel, les chapelles de N.-D. et de Saint-Jacques-de-Trimolois, à Dijon, l'église de Saint-Martin-des-Champs et la chapelle de Fontaine, l'église d'Ahuy, la chapelle d'Asnières, l'église de Gemeaux, la chapelle de Pichanges, l'église de Vitrey, la chapelle de Baize, l'église d'Ormancey, l'église d'Oigny, la chapelle de Saint-Julien, l'église de Fauverney, la chapelle de Magny-sur-Tille, les églises de Tart, de Couchey, de Sennecey, de Quetigny, d'Arc-sur-Tille, la chapelle de Bressey, les églises d'Étaules, de Savigny, d'Autrey, de Franxaul, les dîmes d'Avirey (Avirra), de Busserolles, de Gié, de Cussey, l'église de Lugny, les lieux de Puteoli, *Aguini fontis*, d'Autrey, de *Montecione*, de *Bonavalle-Jurensi*, d'Ahuy, de Potangey, d'Épirey, de Corbeton, de Marcilly, de Neully, de la Faye (Bénévent, 1156, 10 des ides d'avril). — Bulle du pape Alexandre III, qui permet aux religieux de l'abbaye de Saint-Étienne, en cas d'interdit général, de célébrer les divins offices à voix basse et les portes closes (Tivoli, 1162, 8 des ides d'avril). — Confirmation par le même des privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne et de ses droits sur les églises de Dijon, de Fixin et de Brochon (Segni, 1172, 2 des ides de mars). — Bulle du même, qui maintient cette abbaye en possession des églises Saint-Michel, Saint-Médard et N.-D. de Dijon avec défense à tous ecclésiastiques d'y exercer le culte sans le consentement des chanoines (Feretino, 1175, 4 des nones de mai. Copies). — Confirmation par le même de la transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Étienne et Hugues III, duc de Bourgogne, au sujet de la chapelle que ce prince voulait édifier sur son territoire (Monte Gargano, 1179, 3 des nones de février. Copie). — Bulle du pape Lucius III, commettant à l'abbaye de Saint-Étienne le soin d'introduire des chanoines réguliers dans la chapelle fondée par le duc de Bourgogne (Velletri, 3 des ides de novembre, 1181. Copie). — Confirmation, par le pape Lucius III, des privilèges et des possessions de l'abbaye de Saint-Étienne, et notamment d'une prébende à la nouvelle chapelle des ducs, de l'église de Cussey, d'un domaine à Brochon (Velletri, 1182, 2 des calendes de mai). — Confirmation, par le même, des donations faites aux chanoines de Saint-Étienne, par Gauthier, évêque de Langres, des églises de Cussey et de Grancey, par Étienne, évêque d'Autun, de celle de Thenissey et par l'évêque de Chalon, de celles de Premières et de Fouffrans (Verulis, 8 des cal. de mai 1184). — Bulle du pape Urbain III, portant confirmation des privilèges et des biens de l'abbaye de Saint-Etienne (Vérone, 1185, 4 des calendes de janvier). — Vidimus notarié de l'an 1319: 1° de la bulle du pape Innocent IV, qui maintient le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, relevant du Saint-Siège, dans toutes les immunités attachées à ce titre (Lyon, 1250, 5 des calendes d'avril) ; — 2° d'une bulle du pape Célestin III, adressée au chapitre et aux chanoines de la Sainte-Chapelle, par laquelle, suivant l'exemple de son prédécesseur Alexandre III, il les met sous la protection du Saint-Siège (Latran, 1196, 8 des calendes de juillet). — Pouvoir donné par le pape Innocent III, à l'abbé de Saint-Étienne, d'instituer et de destituer les serviteurs des églises relevant de son monastère (Viterbe, 1214, 14 des calendes de juillet. Vidimus). — Bulle du pape Honorius III, qui confirme à l'abbé de Saint-Étienne le droit de déléguer ses chanoines pour la desserte des églises dont la cure des âmes lui appartient (Viterbe, 1220, 2 des ides d'avril). — Autre du même qui permet à l'abbé de Saint-Étienne de rentrer légitimement en possession des biens de son église qui ont été aliénés (Latran, 1224, 13 des calendes de juillet). — Confirmation, par le pape Grégoire IX, de l'acquisition de la terre d'Asnières, près d'Ahuy, faite par l'abbaye de Saint-Étienne, sur Hugues IV, duc de Bourgogne et Yolande, sa femme (Anagny, (1232, 16 des cal. de janvier). — Bulle du pape Grégoire IX, qui renvoie l'abbé et les religieux de Saint-Étienne d'une inscription en faux contre des bulles produites par eux (Anagni, 1233, 8 des ides de mars). — Bulle du même qui met l'abbaye sous la protection du Saint-Siège, en confirme la possession des biens et, parmi les privilèges, celui d'exemption des novales ; de recevoir des novices ; en cas d'interdit, de célébrer les offices à voix basse et les portes fermées ; de recourir aux évêques pour le Saint-Chrême, les Saintes-Huiles, la consécration des autels et l'ordination des clercs ; de la défense à toutes personnes de construire chapelle ou oratoire dans les limites des paroisses du monastère sans le consentement de l'ordinaire, des abbé et religieux, à moins d'une autorisation du Saint-Siège ; d'autoriser les sépultures au monastère, sauf aux excommuniés et usuriers publics ; celui de pouvoir réunir à leur domaine les biens qui en ont été aliénés. — L'élection de l'abbé doit être faite par les religieux. — Défense de commettre des vols, meurtres et violences dans les dépendances de l'abbaye (Latran, 1238, nones de novembre). — Bulle du même, portant défense de faire ni bénir aucun cimetière dans les paroisses appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, sans son consentement et celui de l'évêque diocésain (Latran, 1237, 6 des ides de novembre). — Pouvoir donné par le pape Innocent IV au prieur des frères Jumeaux de Langres de réunir au domaine de l'abbaye de Saint-Etienne tous les biens qui en avaient été injustement distraits ou aliénés (Lyon, 1242, 10 des calendes de novembre). — Confirmation par le même des privilèges et des possessions de l'abbaye de Saint-Etienne (Lyon, 1245, 10 des calendes de septembre. — Bulle du même portant défense à toute personne de saisir et mettre en gage les biens de l'abbaye, des chanoines et des convers, sous prétexte de différends (Lyon, 1249, nones de mars). — Autre du même qui renouvelle cette défense (Lyon, 1251, nones de mars). — Bulle du même qui permet à l'abbé de Saint-Etienne de bénir dans son monastère seulement les calices, les poiles d'autel, les corporaux et les habits sacerdotaux (Lyon, 1251, 6 des ides de mars). — Autre du même par laquelle il accorde à l'abbé et au couvent de Saint-Etienne que personne ne pourra être pourvu par lettres apostoliques ou des légats, d'aucun bénéfice dépendant de l'abbaye sans leur en payer quelque pension (Lyon, 1251, 6 des ides d'avril). — Bulle du même, renouvelant la défense de construire un oratoire ni de bénir un cimetière dans les limites des paroisses dépendant de l'abbaye, sans son exprès commandement (Latran, 1253, 10 des calendes de novembre). — Bulle du pape Alexandre IV interdisant aux abbés d'exiger aucun revenu de ceux qu'ils institueront dans les prieurés dépendant de leurs monastères et règle les dîmes dues aux églises paroissiales (Latran, 1256, 10 des calendes d'avril). — Bulle du pape Martin IV, qui permet aux abbé et couvent de Saint-Etienne de Dijon, de pouvoir succéder aux biens meubles et immeubles des religieux du monastère, à l'exception des fiefs (Orvieto, 1281, 5 des calendes d'août. Copie). — Bulle du pape Nicolas IV qui confirme les privilèges et les possessions de l'abbaye de Saint-Étienne (Orvieto, 1290, ides de décembre). — Bulle du pape Nicolas IV, par laquelle il permet à Hugues, abbé de Saint-Etienne, de réconcilier les églises, chapelles et cimetières de Dijon, appartenant à l'abbaye, en cas de profanation et cela sans préjudice de l'évêque diocésain (Orvieto, 1291, 6 des calendes de février).

G. 118. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1337-1448. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Bulles des papes. Bulle du pape Benoit XII par laquelle il délègue les évêques de Langres, d'Autun, le doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon à l'effet de faire exécuter aux religieux Jacobins, Cordeliers, Carmes et Augustins, la décrétale du pape Boniface VIII qui commence : Super cathedram, renouvelée au concile de Vienne par le pape Clément V, au préjudice de laquelle ces religieux causaient plusieurs griefs aux évêques, abbés, curés et supérieurs ecclésiastiques dans les églises qui leur appartenaient (Avignon, 1337, 4 des calendes de juin). — Procès-verbal d'exécution de cette décrétale (1348, 28 mars). — Cinq prorogations et suspensions de paiement du marc d'or et service commun prétendu par le Saint-Siège sur l'abbaye de Saint-Etienne (1350-1354). — Confirmation des privilèges, libertés et exemptions de l'abbaye de Saint-Étienne par le pape Urbain V (Avignon, 1363, 8 des calendes de mars). — Bulle du pape Clément VII qui accorde des indulgences à tous ceux qui après s'être confessés, visiteront l'église Saint-Étienne à certains jours et donneront pour les réparations de l'église et du monastère (Avignon, 1393, 10 des cal. d'avril). — Confirmation par le même de la bulle du pape Grégoire IX des nones de novembre 1238, en faveur des privilèges et possessions de l'abbaye de Saint-Étienne (Avignon, 10 des calendes d'avril). — Bulle du pape Benoit XIII qui permet à l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, de porter la mitre, l'anneau et les autres ornements pontificaux, de donner la bénédiction au peuple, non seulement dans les églises qui dépendent du monastère, mais dans toutes les autres, pourvu qu'aucun évêque ne soit présent à cette bénédiction (1394, Avignon, 3 des nones de décembre). — Bulle du pape Martin V qui permet aux abbés de Saint-Étienne et à ceux qui prêcheront la parole de Dieu dans les solennités des messes, d'accorder quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui y auront assisté et qui se seront confessés (Constance, 1418, ides de janvier). — Mandement du doyen de la Chapelle aux Riches de Dijon du samedi après la Madeleine 1425 pour l'exécution de la bulle y insérée du pape Martin V qui le délègue pour faire rentrer l'abbé et le couvent de Saint-Etienne en possession des biens du monastère, aliénés à son préjudice (Constance 1418, 4 des ides de janvier). — Fulmination par le même doyen le 27 août 1421, d'une bulle du pape Martin V y insérée, par laquelle il affecte à M. Etienne de Pine, chanoine de Saint-Etienne, le premier bénéfice du monastère, qui vaquera par mort, pourvu que ce ne soit point un prieur conventuel (Tivoli, 1421, 17 des calendes d'août). — Bulle du même qui accorde des indulgences à ceux qui feront certains jeûnes et autres œuvres de piété durant l'octave de la fête du Saint-Sacrement (Rome, 1429, 7 des calendes de juin). — Provisions de l'abbaye de Saint-Étienne accordées par le pape Martin V à Alexandre de Pontailler, le pape s'étant réservé de pourvoir pour cette fois à ce bénéfice sans avoir égard à l'élection dudit Alexandre, faite par les chanoines dans l'ignorance où ils étaient de la réserve de Sa Sainteté (Rome, 1430, nones de juillet). — Bulle du pape Eugène IV qui délègue l'évêque de Chalon pour juger l'appel émis devant le Saint-Siège, par Marcel Norriset, prieur de Fauverney, d'une sentence de l'official de Langres qui le déclarait hérétique et le condamnait à la prison (Rome, 1432, 4 des cal. d'octobre). — Bulle du même qui confirme la transaction conclue entre l'abbé Alexandre de Pontailler et le couvent de Saint-Étienne au sujet de chambres situées dans le cloître (Florence, 1439, 4 des nones de décembre). — Bulle du pape Nicolas V, qui confirme 1° la charte de Philippe, évêque de Langres du 18 août 1445, ratifiant les donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de Saint-Étienne des églises de N.-D., de Saint-Michel, de Saint-Médard, de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas de Dijon, des églises et chapelles d'Ahuy, d'Asnières, de Quetigny, de Fauverney, de Magny-sur-Tille, de Neuilly, de Mirebeau, de Marsannay-la-Côte, d'Autrey, de Tart, de Grancey, du prieuré de Tilchâtel, des hôpitaux de Brochon, de N.-D. de Dijon; 2° de la déclaration de Girard Travellet, chanoine et archidiacre, du 10 sept. 1445, qui, du consentement de l'évêque et de l'official, reconnaît n'avoir plus aucun droit de visite sur les dites églises (Rome, 1448, 8 des ides d'août).

— Bulle du pape Nicolas V qui institue les officiaux des diocèses de Langres, Chalon et Troyes, conservateurs des biens, droits et privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne (Rome, 1448, 11 des cal. d'octobre, Vidimus). — Décret du même qui casse toutes les lettres, écrits et privilèges qui auraient été obtenus du Saint-Siège au préjudice des abbé et couvent de Saint-Étienne, sans les y avoir appelés (Rome, 1448, 5 des nones d'octobre.

G. 119. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1454-1497. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bulles des papes. Bulle du pape Nicolas V qui nomme Thibaut Viard, abbé de Saint-Etienne sur la résignation d'Alexandre de Pontailler, et ordonne aux religieux de le reconnaître en cette qualité (Rome, 1454, 9 des calendes de février). — Permission donnée par le même à l'abbé de Saint-Etienne, aux prêtres séculiers ou religieux députés par lui d'absoudre les paroissiens des églises de Dijon, qui lui appartiennent, de tous les péchés, sauf de ceux réservés au Saint-Siège, de convertir en œuvres pies les vœux faits pour des pèlerinages, d'ériger des confréries avec bâtons, images, chappes et autres solennités, et de bénir les ornements sacerdotaux pour l'usage du monastère et des églises (Rome, 1454, 15 des cal. de mai). — Bulle du pape Calixte III qui commet l'évêque de Chalon et le doyen de Langres pour terminer le différend entre l'abbaye de Saint-Etienne et le couvent des Cordeliers, au sujet des cloches et des services que ce dernier doit à l'abbaye (Rome, 1455, 14 des cal. d'avril). — Autre du même qui, suivant l'ancienne coutume, permet à l'abbé Thibaut Viart de porter le rochet blanc et le camail fourré de peaux grises à la façon des évêques (Rome, 1456, 8 des calendes de juin). — Fulmination par le cardinal de Saint-Sixte, le 12 juin 1456, de la bulle du pape Calixte III y insérée du 3 des calendes de juin 1456, qui confirme les provisions d'abbé de Saint-Etienne, accordées par le pape Nicolas V à Thibaut Viart sur la résignation d'Alexandre de Pontailler, avec défense au cardinal de Saint-Etienne, son compétiteur, de lui donner empêchement. — Autre du même pour Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, au sujet de la réserve des bénéfices (Rome, 1478, nones d'octobre). — Bulle du pape Sixte IV, portant permission à l'abbé de Saint-Étienne de faire dire des messes par les curés des églises dépendant du monastère, devant les malades et infirmes, pourvu qu'on les célèbre dans un lieu honnête et décent (Rome, 1479, la veille des nones de décembre). — Autre du même qui délègue l'official de Langres pour juger le différend entre le monastère de Saint-Étienne, d'une part, Jacques Michel et d'autres habitants de Bretigny et de Clénay, au sujet de dîmes et biens réclamés par le monastère (Rome, 1479, cal. de décembre). — Fulmination faite le 18 avril 1480, par le doyen de la collégiale de Beaune, de la bulle du pape Sixte IV y insérée, qui nomme les doyens de Chalon, de Beaune, de la chapelle aux Riches de Dijon, d'Autun et de Langres, juges et conservateurs des biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne (Rome, 1479, veille des nones de décembre). — Bulle du pape Innocent VIII qui commet l'abbé de Clairvaux, le doyen de Chalon et le chantre d'Autun pour juger le différend entre l'évêque de Langres et l'abbaye de Saint-Etienne, touchant les droits de visite et les procurations (Rome, 1485, 6 des nones de mai). — Confirmation des privilèges de l'abbaye par le même (Rome, 1486, 17 des cal. d'avril). — Bulle du pape Alexandre VI, par laquelle il dispense, pour cette fois, Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne de Dijon, de l'observance des statuts de l'ordre de Saint-Augustin, en ce qu'ils portent que nul ne peut être nommé abbé, si au préalable il n'a point pris l'habit et fait profession (Rome, 1497, 5 des cal. d'octobre).

G. 120. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1522-1731. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bulles des papes. Bulle du pape Adrien VI portant dispense à Louis Cuitet, infirmier de l'abbaye de Saint-Étienne, à l'effet de pouvoir tenir plusieurs bénéfices (Rome, 1522, veille des cal. d'octobre). — Bulle du pape Paul III, qui accorde les provisions du prieuré de Marsannay-la-Côte, dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne, à Nicolas Humbert, clerc (Rome, 1535, 3 des cal. de juin). — Procès-verbal de fulmination de cette bulle. Autre de celle du même pape contre les détenteurs des biens de l'abbaye (1537, cal. de mars). — Confirmation des privilèges de l'abbaye par le même (Rome, 1541, nones de février). — Mandement du même aux doyens de la Sainte-Chapelle et de la chapelle aux Riches de Dijon, d'excommunier tous ceux qui refuseront de rendre aux prieur et couvent de Saint-Étienne les biens dont ils se sont emparés (Rome, 1547, 5 des ides de décembre). — Procès-verbal de fulmination de cette bulle, en date du 7 mars 1548. — Bulle du pape Pie V qui, sur la résignation de Charles, cardinal de Bourbon, nomme Jacques du Tillet, conseiller au parlement de Paris, abbé de Saint-Etienne de Dijon (Rome, 1571, nones de mai). — Bulle du pape Clément VIII qui nomme André Fremyot, clerc, docteur en droit canon, abbé de Saint-Étienne de Dijon (Rome, 1600, 7 des ides d'octobre). — Autre par laquelle il signifie cette nomination à l'évêque de Langres (Rome, même date). — Autre par laquelle il mande aux officiaux de Sens, Paris et Langres, de recevoir le serment du nouvel abbé (même date). — Autre par laquelle il signifie aux chanoines de Saint-Étienne la nomination qu'il a faite d'André Fremyot comme abbé (même date).

— Autre du même par laquelle il accorde des dispenses à André Fremyot, abbé de Saint-Étienne, pour tenir l'archevêché de Bourges dont il vient d'être pourvu (Rome, 1603, 6 des calendes de juillet). — Bulle du pape Alexandre VII contenant les provisions de l'abbaye de Saint-Étienne accordées à Claude Fyot (Rome, 1662, 8 des ides de juillet). — Bulle du pape Clément XII qui mande aux chanoines de Saint-Étienne la nomination de Jean Bouhier, comme premier évêque de Dijon (Rome, 1731, 5 des ides d'avril).

G. 121. (Registre.) — In-4, 136 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1132-1600. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bulles des papes. Bullaire ou recueil de copies des bulles adressées à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, transcrites et collationnées au xviie siècle par de Vandenesse, juge, notaire apostolique et Arcelot, secrétaire du Roi. Ce recueil comprend presque toutes les bulles qui précèdent à l'exception de : fol. 10, Bulle du pape Alexandre III qui autorise les Templiers à bâtir un oratoire dans leur maison à Dijon, sous réserve des droits paroissiaux appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (Bénévent, 1168, 10 des cal. de janvier). — Fol. 13. Autre du même qui confirme la transaction conclue entre l'évêque de Langres, l'abbé de Saint-Étienne et le duc de Bourgogne, au sujet de la chapelle que ce dernier voulait faire bâtir (Ferrare, 1177, 3 des cal. de mai). — Fol. 19. Bulle du pape Lucius III, portant confirmation de l'accord passé entre les chanoines de Saint-Étienne et les chapelains de la chapelle du duc (Vérone, 1185, 17 des cal. de juin). — Fol. 20. Bulle du même qui commet les évêques d'Autun et de Chalon pour examiner les raisons des chapelains de la chapelle du duc qui s'opposaient à l'établissement de la régularité dans leur église par l'entremise des chanoines de Saint-Étienne (Vérone, 1184, ides d'avril).— Fol. 30. Bulle du pape Urbain III qui exempte de dîmes les terres et les animaux du maître et des frères de l'hôpital de Tilchâtel (Vérone, 1186, 6 des ides de juillet). — Fol. 31. Bulle du pape Innocent III qui met sous la protection du Saint-Siège les personnes, la maison et les biens de l'hôpital de Brochon (Latran, 1200, 3 des cal. de juillet). — Fol. 39. Bulle du pape Innocent IV qui confirme l'accord entre l'abbaye de Saint-Étienne et les doyen et chapitre de la chapelle du duc, au sujet d'une prébende demandée par l'abbaye (Lyon, 1245, nones de mars). — Fol. 39, v°. Bulle du pape Grégoire IX, qui donne le privilège au duc de Bourgogne et au chapitre de sa chapelle de ne pouvoir être assignés plus loin que deux journées et ce contrairement à la demande de l'abbaye de Saint-Étienne (Anagni, 1230, 14 des calendes d'octobre). — Fol. 50. Confirmation par le pape Jean XXII de la transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle du duc, au sujet du droit de paroisse de la perception de la première année du revenu des prébendes et de la prébende appartenant à Saint-Étienne (Avignon, 1324, 10 des cal. de janvier. — Fol. 56. Bulle de Benoit XII qui confirme les droits de l'abbaye de Saint-Étienne sur les couvents de Dijon (Avignon, 1337, 4 des calendes de juin). — Fol. 66. Bulle du pape Clément VII qui confirme la bulle du pape Grégoire IX en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne (Avignon, 1393, 5 des calendes d'avril). — Fol. 77. Bulle du pape Martin IV qui accorde aux abbé et couvent de Saint-Étienne le pouvoir de succéder, hériter et tester (Orvieto, 1281, 5 des cal. d'août). — Fol. 80. Bulle du pape Martin V qui commet le doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, à l'effet d'examiner Étienne Dupin, religieux de Saint-Étienne, auquel, sa capacité étant reconnue, il donne le premier bénéfice de l'abbaye qui se trouvera vacant (Tivoli, 1421, 17 des cal. d'août). — Fol. 127. Bulle du pape Innocent VIII confirmant les donations faites à l'abbaye de Saint-Étienne, par les évêques de Langres (1486, 17 des cal. d'avril). — Fol. 135. Bulle du pape Innocent IV qui fixe à vingt le nombre des converses de l'hôpital de Brochon (Lyon, 1246, 14 des cal. d'août).

G. 122. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin, 6 pièces papier.

869-1501. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Lettres des rois de France et des ducs de Bourgogne. Diplôme de Charles le Chauve qui, sur la prière d'Isaac, évêque de Langres, lui concède la monnaie de Langres, de Dijon, lui confirme la possession des foires de ces deux villes et l'institution d'un marché à Dijon, Pontailler (869, 12 septembre). — Autre de l'empereur Charles le Gros, qui confirme le diplôme précédent (Schelestadt, 887. Copies). — Charte de Hugues Ier, duc de Bourgogne, qui fait rendre aux religieux de Saint-Etienne ce qui leur avait été usurpé sur Chenôve (V. 1100. Copie). — Charte du duc Hugues II, qui donne des serfs et tout ce qu'il possède à Ahuy, aux religieux de Saint-Etienne de Dijon (V. 1103. Copie). — Charte de Henri, comte de Troyes, qui confirme le don fait à l'église Saint-Etienne de Dijon par Regoyn de Bar, de rentes sur des maisons et concède aux religieux le droit d'acquérir sur sa terre et sur ses vassaux (1162). — Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, qui engage pour 1000 sols dijonnais à l'abbé Hervé et aux chanoines de Saint-Etienne, ses droits de justice sur leurs hommes de Dijon. Il leur cède aussi la porte de la ville appelée porte des Chanoines, il les autorise de même à faire un porticum entre la maison des Templiers et le pont de l'Ouche (V. 1172). — Charte du même qui confirme la donation faite à l'église de Saint-Etienne par Josbert de Grancey de tout ce qui lui appartient sur la

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dîme de Vannaire (1180). — Charte de Marie, duchesse de Bourgogne, qui de concert avec le duc Hugues III, son fils, ratifie la donation faite à l'église de Saint-Etienne, par le duc Eudes II, son mari, d'un franc-alleu à Argilly, d'un autre à Préforgeuil et d'un droit d'usage de pâturage et de passage dans les bois de la châtellenie (1192. Copie). — Lettre de Hugues III, duc de Bourgogne et comte d'Albon, au roi Philippe-Auguste, pour le prier de contraindre s'il y a lieu Eudes, son fils, à payer aux chanoines de Saint-Etienne les 10 livres qu'il leur a données pour le salut de son âme (1192). — Charte du duc Eudes III qui assigne ces 10 livres sur le péage de Dijon, plus 100 sols pour le dommage qu'il leur a causé (1195). — Donation faite par le même aux mêmes, de Charmes (Charmeium) qu'il tenait d'eux par engagement (1208). — Lettres de sauvegarde données par le bailli de Dijon à Renaud, abbé, aux religieux et aux sujets de Saint-Etienne (1345). — Vidimus par Alexandre de Crèvecœur, garde de la prévôté de Paris, le 15 décembre 1350, de la confirmation par le roi Jean au mois de novembre 1350, de l'ordonnance du roi Philippe de Valois, touchant les privilèges des monnayeurs (1337). — Lettres de sauvegarde données à l'abbaye de Saint-Etienne, par Olivier de Laye, gouverneur de Bourgogne, pour la Reine, mère du duc (1352). — Extrait authentique des clauses du testament du duc Philippe de Rouvres du 21 décembre 1361, qui quitte et remet tous les séjours de chevaux et de valets qui lui sont dus en Bourgogne ; les gites de chevaux, de chiens, la brennerie ; les nouvelletés faites à l'endroit des églises et lègue 10 livrées de terres à chacune des églises collégiales de ses terres. — Vidimus de l'ordonnance du roi Charles VI qui défend aux officiers de la cour de Rome d'empêcher les prélats, abbés et religieux et autres ecclésiastiques de jouir des bénéfices qui leur ont été conférés durant le temps que le royaume était soustrait à l'obéissance du pape Benoit XIII (Pierre de Lune) et de rien exiger d'eux de ce chef (Paris, 1403, 29 décembre). — Commission du roi Charles VI, pour faire jouir les monnayeurs de Dijon de leur privilège d'exemption des tailles (Paris, 1407, 28 octobre). — Mandement du roi Charles VI pour maintenir l'abbé de Saint-Etienne dans son droit d'administrer les sacrements à toutes les personnes de la paroisse Saint-Médard, notamment à celles qui résident à l'hôtel ducal à l'exception du duc et de la duchesse. Mandement décerné contre le doyen de la Sainte-Chapelle qui avait administré la duchesse de Penthièvre décédée audit hôtel (Paris, 1412/3, 17 janvier). — Lettres de sauvegarde données par le bailli de Dijon aux abbé et couvent de Saint-Etienne (1417). — Lettres de sauvegarde accordées par le duc Philippe le Bon aux abbé et religieux de Saint-Etienne (1422, 29 mars). — Vidimus par le bailli de Dijon des lettres patentes de Charles VIII, roi de France, qui prend sous sa sauvegarde les abbé et couvent de Saint-Etienne qui sont de fondation royale (Laval, 1487, mai). — Mandement du bailli de Dijon pour l'exécution de ces lettres (1487, 11 août). — Lettres patentes du roi Louis XII portant confirmation des droits et privilèges de l'abbaye de Saint-Etienne (Blois, 1501, 18 décembre).

G. 123. (Liasse). — 10 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

924-1697. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chartes des évêques. Charte d'Eric, évêque de Langres, qui fait restituer à Rathier, prévôt, et aux chanoines de Saint-Etienne l'abbatiole et les dîmes de Saint-Martin-des-Champs, usurpées par Richard, son fidèle (924, 3 des ides d'avril. Copie). — Charte d'Achard, évêque de Langres, qui, sur la demande de Teudo, abbé de Saint-Etienne et archidiacre, accorde à Robert, chanoine de Saint-Mammès et à Unenco, son neveu, une partie de l'église de Noiron et cela du consentement des chanoines de Saint-Etienne auxquels elle appartient (V. 960. Copie). — Charte de Brunon, évêque de Langres, qui fait restituer aux chanoines de Saint-Etienne la terre d'Arcelot et la chapelle de Varennes (Vadrava), dont le chevalier Eudes et ses fils s'étaient emparés avec la connivence de l'abbé (Teudo, 1008. Copie). — Charte de Hugues (de Breteuil), évêque de Langres, qui, à la prière d'Aimon, seigneur de Tilchâtel, reprend l'église de Saint-Florent jadis usurpée sur lui et la remet aux chanoines de Saint-Etienne, ses anciens possesseurs, avec promesse d'y établir des clercs pour la desserte de cette église (1033. Copie). — Donation de l'église de Darois, faite à l'abbaye de Saint-Etienne par Hardouin, évêque de Langres (1509. Copie). — Charte de Raynard (de Bar), évêque de Langres, qui, pour subvenir aux misères du monastère de Saint-Etienne et à la prière de l'abbé Garnier, lui abandonne la trésorerie (thesauraria) qui depuis longtemps était entre les mains de l'abbé (1073-1080). — Confirmation par Vauthier, évêque de Chalon, du don de l'église de Baissey dans l'Oscheret, fait à l'abbaye de Saint-Etienne par Achard et Roclenus, ses prédécesseurs (V. 1085. Copie). — Donation faite par Robert (de Bourgogne), évêque de Langres, à l'abbaye de Saint-Etienne, de l'église, du monastère, des églises et des chapelles d'Ahuy, de Quetigny et de Sennecey et de Saint-Michel de Dijon (1098. Copie). — Charte de Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, qui accorde aux chanoines de Saint-Étienne le droit d'élire leur abbé, lequel aura le soin des quatre églises de Notre-Dame, Saint-Médard, Saint-Nicolas et Saint-Michel de Dijon (1178. Copie). — Donation de ces quatre églises faite par le même à l'abbaye de Saint-Etienne (sans date, 1178. Copie). — Charte de Hugues (de Montréal), évêque de Langres, qui confirme à l'abbé de Saint-Etienne le soin des églises et le droit d'instituer et de destituer les chanoines

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1221). — Confirmation par le chapitre cathédral de Langres de toutes les donations d'églises, faites par les évêques à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, sous la condition qu'ils n'en acquerront plus de nouvelles (1228). — Déclaration de Guillaume de Durfort, évêque de Langres, portant que s'il a logé à l'abbaye de Saint-Etienne, le jeudi et le vendredi-saints et y a fait les saintes huiles, cela n'a point été par manière de visite ou procuration et partant ne peut préjudicier aux droits de l'abbaye (1316). — Mandement de Guy (Baudet), évêque de Langres, à l'abbé de Saint-Etienne, de revoir le procès fait à Hugues, sire de Monetoy, pour la capture de J. Guéraud d'Augerre et pour lequel il avait été condamné à 75 livres tournois d'amende (1336). — Commission de Guillaume (de Poitiers), évêque de Langres, pour la visite et réformation de toutes les églises du diocèse, exemptes et non exemptes (1346). — Déclaration de Charles (de Poitiers), évêque de Langres, portant que l'abbé de Saint-Etienne lui ayant, en qualité d'ami, accordé le logement dans l'abbaye pour lui et son train, il ne veut pas que cette permission puisse porter préjudice à l'abbaye (1428). — Homologation faite par Philippe (de Vienne), évêque de Langres, de toutes les donations faites à l'abbaye de Saint-Etienne, par ses prédécesseurs Gauthier, Josserand, Manassès, Hugues et Garnier, et confirmation du droit de régir et d'administrer les églises qui lui sont soumises, remis à l'abbé (1445). — Déclaration par Guy Bernard, évêque de Langres, qu'il n'entend rien innover aux privilèges et immunités de l'abbaye de Saint-Etienne, laquelle est dispensée de rien payer pour son droit d'avénement (1454). — Confirmation par Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant du Roi en Bourgogne, des dons des églises et hôpitaux, faits à l'abbaye de Saint-Etienne par ses prédécesseurs et dénommés dans la charte de Philippe de Vienne (1486). — Mandement de François (Louis de Clermont-Tonnerre), évêque de Langres, pour la confirmation dans les églises de Dijon, relevant de Saint-Etienne (1697).

G. 124. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1329-1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec les évêques de Langres ; acte de l'appel au Saint-Siège, émis par le procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, d'une procédure faite par l'official de Langres, au sujet d'une cause qui n'est point exprimée et qu'on suppose relative au droit de procuration (1329/30, 23 janvier). — Commission du pape Clément VI, adressée à un chanoine de Chalon pour juger l'appel interjeté au Saint-Siège par les abbé et couvent de Saint-Étienne, de certaine monition à eux faite, de payer le subside accordé par le pape à Jean, évêque de Langres, sur toutes les églises séculières et régulières de son diocèse, à l'occasion de son joyeux avènement (1344, 27 avril). — Mandement de Hugues de Fontoroniaus, prieur des Saints-Jumeaux de Langres, commissaire délégué par le Saint-Siège en vertu d'une bulle du pape Clément VII y insérée, donnée à Avignon le 3 des nones d'avril 1346, par laquelle il autorise Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, à lever un droit de procuration sur toutes les églises de son diocèse exemptes et non exemptes, et d'une autre bulle du 4 des nones d'avril qui commet ledit prieur pour son exécution ; suivant laquelle commission, ledit prieur mande à tous les dignitaires et communautés religieuses du clergé séculier et du clergé régulier d'obtempérer aux volontés du Saint-Père (1346, 21 juillet). — Actes d'appellation au Saint-Siège, par les abbé et couvent de Saint-Étienne, contre le mandement du prieur des Saints-Jumeaux (1346, 7-18 septembre). — Acquiescement à cette appellation donnée par les prieurs de Tart, de Marsannay et de Fauverney (1346, 19 septembre). — Appel interjeté au Saint-Siège par le procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, de la taxe imposée pour le droit de visite du monastère et des hôpitaux de Brochon et de Tilchâtel, par Pierre de Chassey, prieur de Saint-Victor-de-Nevers, commissaire de l'évêque de Langres (1346, 23 septembre). — Lettres d'absolutions donnée par Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, aux abbé, chanoines de Saint-Étienne et autres gens qui s'étaient portés en armes à Ahuy et saccagé la maison de Barthélemy Gorillot (1347). — Acte de l'appel en cour de Rome, interjeté par les abbé et religieux de Saint-Étienne, contre l'archidiacre de l'évêque de Langres, qui prétendait visiter les églises appartenant à l'abbaye (1351, 10 octobre). — Autre contre le même qui prétendait visiter les hôpitaux de Brochon et de Tilchatel (1352, 26 avril). — Autres à la cour de l'évêque de Langres, par le chanoine Guy d'Arc en Barrois, procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, opposé à la prétention de l'archidiacre de Dijon, de visiter les églises dépendant du monastère (1379, 20-21 mai). — Protestation faite par le même procureur que, par sa comparution devant l'archidiacre du Dijonnais, en l'église de Langres, il ne prétendait point lui attribuer aucune juridiction ni renoncer à son appel du 23 mai ; mais qu'il comparaissait seulement pour avoir sa réponse sur cet appel (1379, 23 mai). — Acte de la comparution de Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne de Dijon, au synode convoqué à Langres par le cardinal-évêque Louis de Bar, le mercredi après le dimanche de Misericordia (1403). — Autre semblable au synode convoqué par le même évêque en 1404. — Acte de l'appel interjeté au concile de Constance, par le procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, contre l'évêque de Langres et ses officiers qui s'étaient entremis de visiter les églises dépendant du monastère et de lever un impôt pour le nom de demi-dîme (1417/8, 18 mars). —

Autre de l'appel interjeté par Alexandre de Pontailler et les recteurs des églises dépendant de l'abbé, de l'impôt de nouvel avénement prétendu par Philippe de Vienne, nouvel évêque de Langres (1434). — Acte de la comparution de Pierre Basset, prieur conventuel de Saint-Étienne, délégué de l'abbé au synode convoqué par l'évêque, le 4 mai 1441. — Acte d'appel interjeté en cour de Rome, par les abbé et couvent de Saint-Étienne, contre un mandement de l'évêque de Langres qui, contrairement à l'usage, suivi jusqu'alors, de la comparution de l'abbé au synode, pour tous les prêtres de sa juridiction, voulait obliger ces derniers à y assister en personne (1441, 23 mai). — Mandement de Philippe de Vienne, évêque de Langres, qui met en demeure l'abbé de Saint-Étienne de produire au prochain synode qui se tiendra à Dijon les pièces dont il compte se servir pour le jugement du débat qui les divise (1441, 31 mai). — Déclaration du même, portant que les bénéficiers dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne, ne sont point réputés excommuniés pour n'avoir point comparu au synode de l'évêché, attendu qu'il suffit que l'abbé comparaisse en leur nom (1441, 10 juin). — Acte de la comparution de l'abbé Alexandre de Pontailler, au synode de Fleurey (1442). — Signification par le bailli de Dijon, à l'évêque de Langres, des lettres de sauvegarde, accordées par le duc aux abbé et couvent de Saint-Étienne, (1445, 14 mai). — Lettres de nouvelleté, obtenues par l'abbaye au parlement de Paris, contre les entreprises de l'évêque de Langres sur les droits du monastère (1445, 29 mai). — Sentence du bailli de Dijon, qui maintient l'abbaye en possession de ses droits (1446, 1er septembre). — Déclaration d'Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Etienne, portant que si les évêques de Langres et les archidiacres ont reconnu les droits de l'abbaye sur certaines églises et renoncé à tous droits de visite et de procuration, lui-même fait connaître que visitant ces mêmes églises il ne prétendra autre chose que sa nourriture (1445, 7 septembre). — Acte par lequel Gérard Travellet, archidiacre du Dijonnais, après avoir pris connaissance des titres produits par l'abbaye de Saint-Étienne, déclare renoncer à tous droits de visites et procurations sur les églises de sa dépendance (1445, 10 septembre). — Acte de comparution de Pierre Basset, prieur conventuel de l'abbaye de Saint-Étienne, au synode convoqué à Langres, par l'évêque Philippe de Vienne, le mercredi après le dimanche de Misericordia (1451). — Acte de l'appel interjeté devant le métropolitain par les abbé et couvent de Saint-Étienne de la monition de l'évêque de Langres, lequel, à cause de son joyeux avénement, exigeait de tous les ecclésiastiques de son diocèse, sujets ou non au droit de visite, une procuration d'égale valeur que celle de la visite elle-même (1452, 10 juin). — Signification de cet appel au vicaire général de l'évêque. — Mémoires produits par l'abbaye. — Permission donnée par l'évêque Guy Bernard, aux chapelains de N.-D. de Dijon de s'assembler pour leurs affaires et de nommer des procureurs (1456). — Sentences des Requêtes du Palais à Paris des 15 juin 1457, 14 novembre 1458 et 27 octobre 1459 qui déboutent l'évêque de Langres et ses officiers des droits de visite et de procurations qu'ils prétendaient sur les églises qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Etienne: procès-verbaux d'exécution, mémoires, procédures. — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif de ces sentences (1460, 7 mai). — Mandement du roi Charles VII pour la maintenue de l'abbé en possession de ses droits (1460, 11 octobre). — Transaction par laquelle Guy Bernard, évêque de Langres, et ses archidiacres reconnaissent qu'à Thibaut Viart, abbé de Saint-Étienne, appartient le droit de visite des églises paroissiales de N.-D., Saint-Médard, Saint-Michel, Saint-Nicolas et Saint-Pierre de Dijon ; de celles de Mirebeau, d'Autrey, de Grancey, d'Ahuy, de Fauverney, de Tart, de Neuilly, de Quetigny, de Marsannay ; des hôpitaux de N.-D. de Dijon, de la Trinité, de Brochon, de N.-D. de Tilchâtel, du prieuré de Tilchâtel ; des chapelles dépendant de ces églises, comme aussi le droit d'institution et de destitution des chapelains et recteurs de ces églises et l'exemption de ces officiers d'assister aux synodes diocésains dans lesquels ils seront représentés par l'abbé (s. d., v. 1460). — Lettre de Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, par laquelle il prie l'évêque de Langres de l'excuser, s'il ne se rend point au synode convoqué à Langres, à cause de la difficulté des chemins et des courses des ennemis (1479, 20 avril). — Mémoire sur ce que l'abbé de Saint-Étienne, ayant envoyé au synode un procureur pour le représenter ainsi que les églises de sa dépendance, l'évêque avait refusé de le recevoir en cette qualité et avait sommé les recteurs de ces églises à se présenter, ce dont le procureur avait appelé (1479). — Copie de l'excommunication lancée par l'évêque Bernard contre ces recteurs (1479, 14 juin). — Signification de cette excommunication par l'official de Langres (1479, juillet). — Assignation des parties à la Cour métropolitaine (1479, 6 septembre). — Procuration donnée par l'abbé Richard Chambellan et le couvent de Saint-Étienne pour la pacification des débats entre eux et l'évêque de Langres (1479-1480, 20 janvier). — Jugement rendu par Jean Saulnier, chanoine et official d'Autun, délégué par Jean d'Amboise, évêque de Langres, le chapitre et les abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon, par lequel il condamne l'évêque à exécuter la transaction conclue le 11 novembre 1486, laquelle reconnaissait tous les droits accordés par les papes et les évêques de Langres à l'abbé et au couvent de Saint-Étienne, sur les églises et hôpitaux de leur dépendance (1488, 19 février). — Déclaration de Guillaume Nachard, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, et vicaire général de Jean d'Amboise, évêque de Langres, que ce prélat ayant, à l'occasion de son joyeux avénement, levé une taxe sur les églises de son diocèse, l'abbé de Saint-Étienne, Antoine Chambellan, avait représenté que son église et celles de sa dépendance en étaient exempts, mais que, par considération pour l'évêque et lui aider à supporter les frais de son installation, il avait bien voulu consentir au paiement d'une somme de 80 livres tournois (1499-1500, 15 janvier). — Visites de l'église de Saint-Étienne, par l'évêque d'Hébron, suffragant de l'évêque de Langres, les 27 mars 1505 et 19 avril 1507 (copies).— Acte de comparution de Pierre Cuytet, infirmier de l'abbaye de Saint-Étienne, député des Obédienciers, le siége abbatial vacant, au synode convoqué à Langres, le 17 août 1530. — Convocation à ce synode faite par l'évêque Charles d'Escars (1585, 8 mars). — Procuration donnée par Jacques du Tillet, abbé de Saint-Étienne, pour soutenir contre l'évêque de Langres qu'à lui seul appartenait le droit de pourvoir aux bénéfices dépendant de son abbaye (1592, 11 janvier). — Sentence arbitrale prononcée par Claude de Rebe, archevêque de Narbonne, Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, et Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre, arbitres nommés par André Fremyot, abbé de Saint-Étienne, archevêque de Bourges et Sébastien Zamet, évêque de Langres, pour le jugement de leurs difficultés. Par cette sentence l'abbé de Saint-Étienne est maintenu, à l'exclusion de l'évêque, dans tous ses droits sur les églises et hôpitaux de sa dépendance (1631, 10 juin). Mémoires-copies de pièces anciennes produits pour le jugement de l'affaire. — Reconnaissance par M. d'Apchon, évêque de Dijon, d'un cens de 10 livres 12 sols dû à l'église de Saint-Mammès de Langres, par celle de Saint-Étienne de Dijon pour le cierge pascal (1755). — Mémoire à ce sujet.

G. 125. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.
Reliure en veau.

801-1170. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Cartulaire du premier état, xii^{e} siècle. — Calendrier disposé sur deux colonnes, la première de l'an 1000 à 1100; la seconde de 1101 à 1209. Chaque partie est subdivisée en 6 colonnes comprenant les années, les indictions, le nom des papes, les années de leur pontificat, le nom des empereurs, les années de leur règne. Ainsi par exemple, vis-à-vis l'année 1009 on lit, dans la colonne des papes, Sergius quartus sedit annos II, menses IX ; dans la colonne des empereurs, en regard de l'année 1014, Enricus imperavit annis X. — Fol. 1, verso. Donation faite par Betto, évêque de Langres, aux chanoines de Saint-Étienne des villages de Couchey (Cupiaco), Trimolois (Tremoledo), Neuilly (Nobiliaco), Noiron (Neirunt), de terres à Dijon (Divione), des villages de Couternon (Cortarno), de Quetigny (Quintiniaco), Marsannay-la-Côte (Marcilliaco), de Tilchâtel (Tilecastello) et de Saint-Martin-des-Champs (Campaniensi) (801, l'an 22 du règne de l'empereur Charles (1). — Donation faite à l'église de Saint-Étienne de Dijon, régie par l'évêque Albéric, par le diacre Acheus, d'un manse dans le château de Dijon, de terres et de serfs à Fontaine (Fontanis), à Pouilly (Poliaco), dans la centaine d'Oscheret (Oscarensi) (822, an VIII du règne de Louis empereur). — Fol. 2. Echange entre l'évêque Teutbold, qui donne à Elderalde un champ à Perrigny (Patriniaco), dans le canton de Dijon, et en reçoit un autre au même climat (849, an IX du règne du roi Charles). — Fol. 2, verso. Nomenclature des évêques de Langres depuis Senator jusqu'à Garnier, de l'écriture du cartulaire, et d'une main moderne depuis Hugues de Montréal en 1219 à Louis de la Rivière en 1639. — Fol. 3. Diplôme du roi Charles le Chauve qui, à la prière d'Isaac, évêque de Langres, rend le droit de monnaie à l'église de Saint-Mamès de Langres et à celle de Saint-Étienne de Dijon, comme aussi les foires et les marchés établis dans ces deux villes. (Actum Pontiliaco (Pontailler), palatio regis, 869, l'an 29 de son règne). — Diplôme de l'empereur Charles le Gros qui, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, confirme le diplôme précédent. (Actum Scletrstath (Schelestadt) palatio 887, le 18 des calendes de février). — Fol. 4. Au concile tenu dans l'église de Saint-Marcel-lès-Chalon, où assistaient Aurélien, archevêque de Lyon, Barnoin, archevêque de Vienne, Adalgaire, évêque d'Autun, Étienne, évêque de Chalon, Adalbaud, évêque de Belley, Giraud, évêque de Mâcon, Isaac, évêque de Valence et Geilon, évêque de Langres. Ce dernier demande au concile la confirmation de la possession des manses, des colonies, des serfs, des terres, des chapelles des dîmes et des vignes appartenant aux chanoines de Saint-Étienne de Dijon et situées dans les cantons de Dijon, d'Oscheret et d'Attouar, à Dijon même, à Ahuy (Aqueductal) à Potangey (Postumiaco), à Morveau (Mervello), à Sennecey (Siliciaco) à Quetigny (Quintiniaco), à Perrigny-les-Dijon (Patriniaco), à Saint-Apollinaire (Aguliaco), à Cromoy (Cromaio), (887, l'an 2 du règne de l'empereur Charles le Gros, le 15 des calendes de juin). Adhésions postérieures données par Anschéric, archevêque de Lyon (926) ; Valon, évêque d'Autun (895-919) ; Argrimus, évêque de Langres (899-911) ; Garnier, son successeur (912-923). — Fol. 5. Diplôme de l'empereur Charles le Gros, qui, à la prière de l'évêque Geilon, maintient les chanoines de Saint-Étienne en possession des biens mentionnés dans l'acte précédent. (Actum Granias (lieu inconnu près Chalon-sur-Saône (885, indiction 4, l'an 4 de son règne comme empereur. — Concession viagère moyennant cens annuel faite par l'évêque Geilon aux parents de Betto, prévôt de Saint-Étienne, du manse et de la vigne à Sully (Suliaco) dans le canton d'Oscheret légués par lui aux chanoines de Saint-Étienne (883, lundi 8 des ides de juillet l'an IV du règne de Carloman). — Donation d'Arico, prêtre, en présence de Rathier, prévôt de Saint-Étienne, d'une vigne et d'une terre à Sennecey, Siliciaco in fine Ronigorum (Rouvres) (898, vendredi 3 des calendes de novembre, l'an V du règne du roi Charles). — Fol. 6. Confirmation par l'évêque Argrimus, en présence de l'archidiacre Rathier, prévôt de l'abbaye de Saint-Étienne, du don des dîmes de Saint-Martin-des-Champs, fait aux chanoines par l'évêque Isaac (899, indict. VII, 6 du règne du roi Charles). — Transaction ménagée par le même entre les chanoines de Saint-Étienne, l'église Saint-Jean de Dijon, au sujet des dîmes de leurs terres et de celle des églises d'Hauteville (Altavilla) et Daix (Distum) (903, indict. VI mois de septembre, an X du règne du roi Charles). — Fol. 7. Restitution par le même à David, doyen, et aux chanoines de Saint-Étienne d'un moulin sur l'Ouche à Dijon qu'il a donné en bénéfice à Sicbald, son serviteur (904, dimanche, indiction X au mois de mai l'an XI du règne de Charles). — Cession faite par l'évêque Argrimus, à Rathier, archidiacre, prévôt de Saint-Étienne, et à Adalfred, son neveu, de l'église Saint-Vincent, située dans le *castrum* de Dijon, et qu'ils s'engagent à restaurer. Dans ce but l'évêque y ajoute un manse à Fontaine et déclare qu'après la mort de Rathier et de son neveu l'église fera retour aux chanoines de Saint-Étienne (906, indict. IX mois de septembre. — Fol. 8. Donation d'un manse et de curtil, situés à Echigey (Soselgiis) au finage de Tart, fine Taruensi, faite par le même Rathier et son neveu Alfred, à l'église Saint-Vincent (913, dimanche au mois d'avril 5 des calendes de mai, indiction IV, an XX du règne du roi Charles). — Charte d'Argrimus, évêque de Langres, qui restitue aux chanoines de Saint-Étienne huit manses situées à Arcelot (Acellis in pago Atoariorum) et qu'il avait données en bénéfice à l'archidiacre Rathier, prévôt de Saint-Étienne (909, indict. XII, 4e jour des féries du mois de juillet, l'an XIII du règne du roi Charles). — Fol. 9. Donation de vignes à Marsannay (in fine Longoviacense (de Longvic) et in pago Oscarense) faite par Aubert à l'église de Saint-Étienne en la personne d'Helgaud, son prévôt (881-882). — Donation d'une terre à Aiserey (Asiriaco in pago Oscarense) faite au même par Arvard et Fuschilde, sa femme (882, mardi du mois de novembre, an III du règne de Carloman). — Affranchissement par David, doyen et chanoine de Saint-Étienne, de deux serves qui restent censitaires de l'abbaye (V. 880). — Fol. 10. Charte d'affranchissement d'une serve nommée Joanna, par Volfledus et Teudrade, sa femme, sous la condition d'un cens annuel de 2 d. envers l'église de Saint-Étienne (888, dimanche au mois de février l'an 1 du règne du roi Eudes. — Odorald vend à David, doyen, et à l'église de Saint-Étienne une vigne à Trimolois (Tremoledo) (889, lundi de janvier l'an II du règne du roi Eudes). — Suzanne et ses fils vendent à David, doyen, et à l'église de Saint-Étienne, un manse situé à Morveau (Mervellus in pago Oscarensi) (890 jeudi X des cal. de novembre l'an III du règne d'Eudes. — Amalbert, prêtre, donne à l'église Saint-Michel, près les murs de Dijon, une vigne et un champ à Sennecey (Siliciaco in fine Roningorum (897, dimanche 4 des cal. de mars l'an IX du règne d'Eudes. — Fol. 11. Sentence de Garnier, évêque de Langres, prononcée au synode tenu en l'église de Saint-Étienne et où assistait le comte Manassès, par laquelle le prêtre Airard est condamné à restituer les paroisses dont il s'était emparé sans droit (912, indict. XII, 15 du mois d'octobre). — Charte du même, qui, sur la plainte des habitants d'Ahuy, les décharge de la redevance d'un muid de vin mol, que depuis l'invasion des Normands, le maire Heldiernus leur avait imposé (912-923). — Échange de serfs à Potangey (Postengiacus) et Echirey (Iscoriacus) entre l'église Saint-Étienne et l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon (V. 912). — Fol. 12. Accensement à vie, consenti par les chanoines de Saint-Étienne au prévôt Rathier, de pièces de vignes sises à Couchey (Cupiaco), Perrigny (Patriniaco), Pouilly (Poliaco), Fontaines (Funtanas) et Ahuy (Aqueductus) in comitatu Oscarensi (902-954). — Donation de vignes à Fontaine par Genulfus, prêtre et le nommé Gengoux (913, mercredi au mois de mai l'an 20 du règne de Charles). — Fol. 13. Échange de terres sur Longvic (Longoviana in fine Oscarensi) entre Regenard, vice dominus, au nom de Saint-Etienne, Ainus, prêtre, et Torpuin de Ravedan (893-929, dimanche au mois de mars, sous le règne de Charles). — Rathier, archidiacre et prévôt de Saint-Étienne, et les chanoines abandonnent au chanoine Gaubert l'usufruit des vignes qu'il avait données à l'église et qui sont situées à Morveau (Mervelco in pago Oscarensi, in fine Longoviana) (914, 3e férie du mois de mai l'an 20 du règne de Charles). — Donation par le prévôt Rathier de tout ce qu'il possède à Fontaine-les-Dijon et Échigey (Soselgiis) (902-954). — Fol. 14. Guandricus et Alcherius, prêtres, donnent des vignes sur Meuilley (Mudeliaco in pago Belnensi) et vendent au chapitre le reste de la terre pour 300 sols (s. d. xe siècle). — Déclaration des vignes tenues par Rathier, à Brochon (Briscono), et d'un manse à Cromois (Cromachum) (s. d., xe siècle). — Donation faite au chapitre de Saint-Étienne par Archembaud, prêtre, d'une pièce de vigne située sur Fixey (Fissiaco in pago Oscarensi) (923, lundi au mois d'octobre l'an 1 du règne de Raoul. — Achin, prêtre, donne à l'église de Saint-Étienne la cense d'Arlevergiane, sa serve, de Waldo et de Gundabalde, ses deux fils (928, vendredi 15 des cal. de mai an V du règne de

---

(1) L'historien de l'abbaye de Saint-Etienne fait remarquer, page 66, que l'écrivain du cartulaire s'est trompé de date. L'original de la charte qui existait encore en 1693 portait, au lieu de XXII, le chiffre de XXXII qui répondait à l'année 801.

Raoul).— Fol. 15. Teutbaldus levita, Gotmannus et Dominicus donnent à l'église Saint-Étienne où préside le prévôt Rathier, une vigne située à Fontaine in pago Divionense (933, lundi du mois de novembre an X du roi Raoul). — Charte d'Héric, évêque de Langres, qui fait rendre aux chanoines de Saint-Etienne les dîmes de l'abbatiole de Saint-Martin, usurpées par Richard, son fidèle (934, 3 des ides d'avril l'an XII du règne de Raoul). — Vente faite aux chanoines de Saint-Étienne par Evrard, Madalgeldis, sa femme, et Garnier, fils de celle-ci, d'une pièce de vigne à Morveau (Mervelco in pago Oscarense in centena Roringorum (936, samedi 4 des cal. de mai indiction X, an 1er du règne de Louis). — Fol. 15. Gislebert, comte d'Autun, inclinant à la demande de Robert de Dijon, son fidèle, lui concède en faveur de Guitbald, son fidèle, de Rotrulde, sa femme, et de ses enfants un manse et demi dépendant des chanoines de Saint-Étienne, situé dans leur domaine de Blaisy (Blasiaco) (à Saint-Marc-de-Vaux), à Mercurey (Mercoriaco, in pago Cavillonensium) sous la condition d'en payer les dîmes aux chanoines au nom desquels le prévôt Rathier donne son consentement. Ermengarde, femme de Gislebert, et Adeledis, leur fille, y joignirent le leur (942, 4 des ides de décembre, indiction XIV, l'an 7 du règne de Louis). — Bernilon, seigneur, et sa femme Ingelburge donnent à Saint-Étienne une partie de leur alleu de Corgoloin (Curtego delano in pago Belnensi (S. D. x^{e} siècle, mercredi au mois de mai). — Accensement d'une vigne et d'une terre à Domois (villa Duemense in pago Oscarensi, in fine Longoviana) consenti par Rathier, prévôt de Saint-Étienne, à son fidèle Sequin (944, dimanche au mois de mai l'an 8 du règne du roi Louis). — Fol. 17. Odolricus, chevalier (miles), donne à Saint-Étienne de Dijon une pièce de vigne sise à Barges (Bargas in pago Oscarense) (945, le 15 des calendes de juillet, l'an 9 du règne de Louis, indiction 3. Actum super ripam Barinoni). — Durand donne à l'église Saint-Étienne plusieurs serfs avec leur famille et un manse situé à Ouges (Olgio in comitatu Oscarense 952, dimanche indiction XII, l'an 16 du règne de Louis). — Le comte Raoul réintègre le lévite Albert en possession de biens, ex ratione sancti Stephani, situés à Perrigny (Patrinaico in pago Oscarense) et à Gevrey (Gibriaco in comitatu Belnense, 951, actum Divioni castro en présence de Rotbert, frère du comte, le dimanche au mois de juin, l'an 16 du règne de Louis). — Fol. 18. Concession d'une partie de l'église de Noiron (Neronis) appartenant aux chanoines de Saint-Étienne, faite par Achard, évêque de Langres, à Rotbert, chanoine de Saint-Mamès, neveu de Teudon, abbé de Saint-Étienne et archidiacre (959-970, 13 des calendes de juin, sous le règne de Lothaire). — Accensement de plusieurs serfs demeurant au village de Varanges (Vedranicas), consenti viagèrement par Teudon, archidiacre et les chanoines de Saint-Étienne, à leur fidèle Bernard, sous la condition de payer 12 deniers de cens par an (972, mardi du mois de mai l'an 18 du règne de Lothaire). — Fol. 19. Autre fait par le même à Widor de sa domesticité (familiaritate), de journaux de vigne à Pouilly (Poliaco, in pago Divionensi, sous un cens de deux deniers (977, samedi 3 des nones d'août l'an 23 du règne de Lothaire). — Autre fait par le même à Gosbert, d'une vigne à Domois (Dumense in pago Oscarense, s. d. v. 977). — Echange de terres à Quetigny (Quintiniacense villa in pago Divionense) entre le prévôt de Saint-Étienne Teudon et Heldiernus, chevalier (973, samedi au mois de mai l'an 19 du règne de Lothaire). — Echange de terres à Sully (Suliaco in fine Aguliaco, in pago Divionense) entre Teudon, prévôt de Saint-Étienne de Dijon, et Ingelrannus (973, jeudi 10 des cal. de septembre, l'an 19 du règne de Lothaire). — Fol. 20. Accensement consenti par l'abbé Teudon à Evrard pour ses fidèles Aginon et Waldon, d'une vigne et de terres à Bray (Bicis in comitatu Oscarense), sous un cens annuel de 2 sols (990, samedi 4 des ides de mars, l'an 4 du règne de Hugues). — Autre par le même à Teudric, prêtre, et à Amalric et Sufficiane, ses héritiers, d'une colonie (colonica), sise à Sennecey (Sciliciaco), et à Morveau (Mervelco) in pago Oscarense, sous un cens annuel de deux sols (998, dimanche 16 des calendes de mars l'an 2 du règne de Robert). — Autre par le même à Constant, son fidèle, à Gislane, sa femme, et Enric, leur fils, d'une terre à Visinnio (Chevigny-Fénay ?) in pago Oscarense (994, jeudi 3 des ides de janvier, l'an 7 du règne de Robert). — Fol. 21. Autre à vie consenti par le même à Robert, son fidèle, à Ricard et Aginon, ses fils, de terres sises à Bray (Bicis in pago Oscarense (996, lundi 7 des calendes de mars, l'an 9 du règne de Robert). — Charte de Brunon, évêque de Langres, qui contraint Odo et ses fils, ses fidèles, à restituer la terre et la chapelle d'Arcelot (Acellis) qu'ils avaient usurpées sur les chanoines de Saint-Étienne (997, Ides de novembre, l'an X du règne de Robert). — Fol. 22. Restitution par Garnier et Vulfrus de vignes sises à Gevrey (Gilbriaco in pago Hoscarensi (s. d. vers 993).— Le 14 des calendes d'avril il vend pour 8 deniers de ses vignes de Gevrey (s. d. V. 999).— Constant vend également deux journaux de vignes pour lesquels on lui donne un vêtement et 12 deniers (1002, vendredi au mois de février, l'an 15 du règne de Robert). — Donation de serfs faite sur leur demande par Humbert, prêtre, Samson, son frère, et Raginard, leur cousin, aux chanoines de Saint-Étienne (1011, mardi au mois de février, l'an 24 du règne de Robert). — Accensement de terres à Perrigny (Patriniaco) in fine Longoviana et à Fontaines (Fontanas in pago Hoscharense sive in Divionense) consenti par Béraut, abbé de Saint-Étienne, à Richard et Heldebert, ses fidèles, s. d. (1007-1020). — Fol. 23. Vente de la vigne Sumbardescha, faite par Rauldus, moyennant 15 sols (s. d. vers 1015). — Donation faite par Garnier, prévôt de Saint-Étienne, d'un aleu à Villotte (Villula in comitatu) et d'un autre à Arcey, Arceis (1117, l'an 30 du règne de Robert, 4 de l'épiscopat de Lambert, Indiction 15). — Don fait par le même de Villotte (Villeta), Quetigny (Quintiniaco), Chevigny (Cavaniacum), Cirey (Cyriacum), Morveau (Mervelo), Crimolois (Cromolex), Sampigny (Sampaniaco), et à Dijon d'un manse super rivam Suzionis (s. d. V. 1020). — Hugues (de Breteuil), évêque de Langres, reçoit le don de la personne de Widon, fait aux chanoines de Saint-Étienne, par Lambert et Fulcon, son seigneur (1046). — Erection par le même, à la demande du sire Aimon, d'un prieuré dans l'église de Saint-Florent de Til-Châtel, qu'il met sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Étienne, représentée par le prévôt Garnier (Til-Châtel, 1033, indict. 1, epacta XVII, le jour de la nativité de Saint J.-B.). — Abdon, fils d'Aimon, donne le moulin situé sous le monastère (s. d.) —. Rodolphe et Sufficia, sa femme, se donnent à Saint-Étienne, pour deux deniers (s. d.). —Restitution faite par Gibuin, fils du comte Hugues, à l'église de Saint-Étienne, de la métairie de Varua, predium de Varna, sur la terre de Saint-Pierre, qui avait été usurpée par son père, à charge de prières pour lui, son père, Ermengarde, sa mère, Norduin, son frère, Hugues et Eudes, ses fils. Il fait aussi don du droit de pâturage sur cette terre de Saint-Pierre plus la colonie d'Alfred (s. d. vers 1050). — Fol. 25. Donation faite par Hugo Foard de tout ce qu'il possède à Couternon (villa Cortarnulfi), à Carco (villa Carcolli et à Quetigny Quintiniaco (s. d.). — Raimotdis, femme de Widon le Gras, de Longchamp, dont le fils Hugues part pour Jérusalem, donne à Saint-Étienne son domaine de Quetigny. Ulric, son fils, y joint un meix à Sully (s. d. 1096). — Beraud, serf de Widon, ayant eu deux enfants (de mala custodia) avec Elena, serve des chanoines, Beraud ayant, du consentement des chanoines et de son maître, épousé Elena, il est déclaré que les seigneurs se partageront les enfants issus de ce mariage, Garnier prévôt de Saint-Étienne (s. d.). — Noms des serfs donnés à Saint-Étienne par le chevalier Maurice (s. d.). — Don d'un manse à Asnières (Asnerias in comitatu Divionensi) par Widon (s. d.). — Donation de colonies, d'un serf, d'un moulin, d'un droit de pêche, de terres, prés, bois et pâturages à Chaignot (Casneago in pago Oscarensi), faites par Hugues, prêtre, Nocher lévite, son neveu, et Licilinia pour Hugues son fils (s. d.). — Fol. 26. Wido generoso genere genitus miles vocitatus Dives donne à l'abbaye de Saînt-Etienne tout son manse de Brochon, du consentement de Garnier (son fils), abbé dudit Saint-Etienne, de Vauthier, proconsul, de Hugues, leur frère, de Widon, leur neveu, et en présence de plusieurs chevaliers de la ville de Dijon (s. d., vers 1060). — Rocelinus dit Romestanus donne un aleu à Fixin (Fisciniaco), un manse à Barges et à Perrigny (Patriniaco), un manse à Corcelles, des bois, un manse ad Grisce et un petit manse à Quetigny (s. d.). — Robert, duc des Bourguignons, prince audacieux, princeps audax, voulant réparer ses torts envers l'abbaye de Saint-Etienne, lui abandonne les celliers qu'il possède dans les faubourgs du château de Dijon, du côté de l'ouest (versus aquilonem) (1032-1075). — Le même prince exempte du droit de gîte (hospitalitas) le monastère de Saint-Michel établi près les murs de Dijon par ses ancêtres du temps du roi Robert et de sa femme (1032-1075). — Fol. 27. Anne, du consentement de Foulque, chanoine de Saint-Etienne, et de Garnier, ses fils, donne à Saint-Etienne trois manses à Marsannay (Marcilleis in comitatu Hoscharense) (s. d.). — Concession de l'église de Darois faite à l'abbaye de Saint-Etienne par Hardouin, évêque de Langres, sur la demande de Gérard, archidiacre du Dijonnais, et de Garnier, archidiacre du Bassigny, abbé de Saint-Etienne (1059). — Accard, évêque de Chalon, ayant été chargé de dédier l'église de Sennecey (Ciliciaco) par l'évêque de Langres qui appréhendait de s'y rendre par crainte du duc Robert (propter infestationem), Accard refusa de bénir l'église avant que le seigneur Etienne n'eût renoncé à occuper le pourpris (atrium) de l'église et remis les hommes de Saint-Etienne en possession de ce qui leur appartenait. Etienne, pour le repos de l'âme de son père, Thierry, s'exécute. Accard en prend acte en présence de chanoines et de laïques parmi lesquels figure Ingelio gallicus qui ipsam ecclesiam fecit (1060).— Henri, fils de Robert, duc de Bourgogne, donne à l'église Saint-Etienne des droits d'usage et de pâturage dans sa forêt de Saint-Julien. Donation approuvée par Hugues et Eudes, ses fils (s. d. vers 1070). — Gérard de Grancey, pour le pardon de ses péchés, renonce au droit qu'il prétendait sur Teza d'Ahuy (de Aquodio) et sa famille (s. d. 1059-1065). — Guy de Grancey (de Granchyaco), comte de Saulx (de Salico), fait la même renonciation en faveur de l'église Saint-Etienne en présence d'Eudes, duc de Bourgogne (s. d. vers 1080). — Fol. 28. Raynard, évêque de Langres, voulant rétablir l'église de Saint-Etienne dévastee par la persécution des tyrans, lui cède, sur la demande de l'abbé Garnier, la trésorerie (thesauraria) (s. d. 1073-1080). — Charte d'Eudes I, duc de Bourgogne, qui donne à l'abbaye de Saint-Etienne des droits d'usage et de pâturage dans toutes ses forêts (s. d. 1078-1102). — Aymo, seigneur de Til-Châtel (de Tilocastro), ayant rendu à l'église de Saint-Etienne l'église de Saint-Florent qu'il détenait injustement, sa femme Leugarde et Aldon, son fils, ratifièrent la charte. Peu de temps après Aldon, fils de cet Aldon, craignant d'encourir l'anathème et sur le conseil de Robert, évêque de Langres, son suzerain, fit une nouvelle restitution de cette église de Saint-Florent, du consentement de sa femme Floride. Fait dans la maison dudit Aldon, sous le règne du roi Philipe et du duc Eudes (s. d. 1085-1102). -- Fol. 29. Plaid tenu à Til-Châtel en présence du duc Eudes et de Robert, évêque de Langres. Aldon de Til-Châtel, excité par le chanoine Bencelin et le chevalier Acharin, ayant prétendu la propriété d'Aina et d'Ermengarde, femmes d'Humbert et de Raoul, hommes d'Ahuy, à l'abbaye de Saint-Etienne, plaid est tenu à Til-Châtel ; le champion des chanoines, après avoir affirmé leur bon droit, s'arme et offre le combat, mais comme nul ne se présente, Aldon renonce à ses prétentions (s. d. 1085-1102). — Amodiation par les chanoines des terres et vignes de Corcelles données par Oldierus et Romulus (s. d.). — Restitution faite par le duc Eudes I aux chanoines des biens de Raoul de Domois dont il s'était emparé (s. d. 1078-1102).— Notice, comment du temps de Guillaume, comte de Bourgogne, Wido, maire de Dôle (Dolio), ayant usurpé la terre de Crecey (Creciacum) sur les chanoines de Saint-Etienne, ceux-ci recoururent au comte qui les remit en possession (s.d.1057-1087). — Valter, chevalier, donne un manse à Ville-Charles (Villa Karli), Emmalric, chevalier, donne des terres à Iz, dans la même paroisse pour le repos de l'âme de son fils Vautier tué par les chevaliers de Montsaugeon (de Monte Salvio) et un manse à Corcelles ; Ponzo de Barges donne un manse audit lieu (s. d.). — Fol. 30. Etienne de Dijon donne un champ situé devant sa porte et un manse à Sennecey (Siliciaco) (s. d.).— Mention des donations faites à Saulon (Salon), Barges et Domois par Jocelin, Wido, Constant, Bernon, Eldierus, Reyneld, Eldesendis (s. d.) Morondus, Elderius, Hugo, David, Odo, Teutbaldus, prêtre, Jarlannus clerc, Retruda, Bovo, Villerius, André et Wido. — A Saulon, Barges et Fixin, Humbert, chevalier, Garnier, Eldesendis, sa femme, Lebrannus (s. d). — Fol. 31. Aux calendes de juillet, 6e férie, Robert, duc de Bourgogne, et Hélie, sa femme, donnent à Saint-Etienne la monnaie de Dijon et l'en investissent par 15 deniers et demi et un bâton (s. d. vers 1050). — Mention de la donation d'une vigne à Quetigny par Aymo rusticus, de celle de vignes à Gevrey (Givre), à Brochon (Bryscon) par Anne, femme de Humbert, chevalier ; la femme Letuisia et Aaldus, chanoine, donnent des vignes à Gevrey, de même que Vautier et Bénigne, sa femme. Teburgia, Eldierus, Ermenrea, Ornadus, chanoine, pour sa femme. Déclaration des biens de l'abbaye au Basmont (Bassum montem), à Orgeux (Urgeolum), à Chaignot (Chasniacum). Autre de ses églises et chapelles de Couchey (Cootchiaco, de Marsannay (Marcenniaco), de Perrigny (Patriniaco), de Varois (Varua), des terres d'Arcelot (Arcellis), de Pruntiaco (Premières ?), de Corbeton (Curtebetoni), de Renève (Renavis), d'Echigey (Chilgiis), de Varanges (Vetrangas), de Couternon (Cortharno), de Messigny (Messiniaco). — Terre du secrétaire à Cromois (Cromuium).—Terre de Saint-Etienne à Saint-Apollinaire. Don d'une terre à Barges par Humbert, fils d'Aldus. — Terres de Saint-Etienne à Couternon (Cortanico); — fol. 32, à Pouilly (Poliaco), à Morveau, à Sennecey (Siliciaco). —Donation de terres par des hommes de Sampigny ; de vignes à Perrigny par le chanoine Raoul (s. d.). — Donation d'un manse à Baissey (Baysses) par le chevalier Raoul (s. d.). — Autre d'une terre à Sully (Sulliacum) par Rotrude (s. d.). — Evrard Tornalauda, serf de Saint-Etienne, épousa Aveline, serve de Daix (Disto), Evard avait un fils d'un premier mariage et Aveline une fille également d'un premier mari; ces deux enfants s'éprirent d'un amour illicite ; Galo promit à Ameline de la prendre pour femme si elle cédait à ses désirs et celle-ci n'y consentit qu'après que Galo en eut fait le serment devant son cousin. Une fille étant née de ce commerce, les parents de la femme voulaient la tuer, cependant Galo ayant offert de tenir son serment si Ameline était affranchie de toute servitude, les parents intervinrent auprès de la dame Aveline qui la céda à Saint-Etienne, mais retint pour elle l'enfant né de cet inceste (s. d.). — Richard, chevalier, et Sybille, sa femme, abandonnent aux chanoines tout ce qu'ils prétendaient sur Lambert et sa progéniture (s. d.). — Dans un synode tenu à Langres sous la présidence de l'évêque Robert de Bourgogne, les chanoines de Saint-Etienne sont maintenus en possession des églises, chapelles et autres biens situés dans les cantons de Dijon et d'Oscheret, à Ahuy, Quetigny, de Saint-Etienne et de Saint-Michel de Dijon (1198, Indiction VI). — Fol. 33. Pierre Maurespect (malus respectus), de Mirebeau (Mirabello) restitue aux chanoines de Saint-Etienne ce qu'il avait usurpé sur les églises de Couchey, de Marsannay (Marcennaco), et de Perrigny et il leur concède ce qui lui appartient sur l'église Saint-Pierre de Varois (Varua).— Galo, abbé de Losne (Latonensis), est témoin de l'acte (s. d. vers 1106). — Jugement rendu près de l'orme de Couchey par Foulque de Mailly, par lequel André Humbert, clerc, est forcé de restituer aux chanoines de Saint-Etienne le domaine de Domois (Dumetum), que son père Gocelin leur avait donné (s. d.). — Garnier de Couternon (Cortarnum) et Gauthier, son neveu, renoncent à leurs prétentions sur le moulin de Chaume (Calma) (s. d.). — Confirmation par le sieur Hugues Le Roux (Rubeus), et Elisabeth, sa femme, de la donation de biens à Lux (Luco), et Savigny (Saviniaco), faite aux chanoines par Wido de la Porte, chanoine de Langres et de Dijon (s. d.).— Thierry, chevalier, donne aux chanoines de Saint-Etienne un manse sis à Norges (Norjas). Etienne, son fils, s'en empare, mais comme dans la suite il tua Eudes, prévôt de Saint-Étienne, il abandonna pour ce délit le manse aux chanoines (s. d.). — Charte de Hugues II, duc de Bourgogne, qui, à la demande des chanoines, rétablit sur leur terre à Dijon la foire et le marché de Saint-Bénigne qu'il avait institué dans le quartier de Saint-Jean (s. d. v. 1103). — Fol. 34. Autre par laquelle le même, du consentement de son frère Henri, donne plusieurs serfs aux chanoines et lui abandonne tout ce qu'il possède à Ahuy (Aqueductus), la maréchaussée, la brennerie et le parcours (s. d. v. 1103). — Autre du même qui de l'aveu d'Eudes, son frère, confirme le don fait à l'abbaye, par ses ancêtres, d'un droit d'usage dans tous ses bois et spécialement dans ceux de Rouvres (Roboris), et d'Argilly (Argilliaco) (s. d.). — Autre par laquelle il confirme aux chanoines tout ce qu'ils possédaient du temps de son père et de ses prédécesseurs. Charte du même qui donne à l'église de Saint-Etienne tout ce que ses serviteurs prétendaient sur Pierre et Dominique de Chenôves (de Canabis) (s.d.) — Charte du même qui confirme à l'abbaye de Saint-Etienne le don qui lui avait été fait du domaine d'Ahuy, et qu'Eudes, son prévôt, leur contestait (s. d. vers 1106). — Mention du transport de l'église de Duême (Duismo), fait par les chanoines du temps, de l'abbé Hugues à l'abbaye de Cluny, sous la conditions que le religieux qui y sera installé sera tenu de payer aux chanoines un cens annuel de 5 sols (s. d.).— Traité entre les moines de Saint-Bénigne, et les chanoines de Saint-Étienne, pour le partage des dîmes de Morveau, et des terres entre Longvic (Longus vicus), et Bray (Brachum) (s. d.). Au temps de Jarenton, abbé de Saint-Bénigne, et de Garnier, abbé des chanoines (1081-1112). — Fol. 35. Traité entre les mêmes pour l'administration en commun de la terre de Savigny-le-Sec (Saviniacensis) (1099), férie VI des octaves de la Pentecôte, l'an premier du pontificat du pape Pascal II, en présence de l'abbé Jarenton. Le seigneur Aymon, fils de Galon, restitue aux chanoines de Saint-Étienne un aleu à Crimolois (Cremuliacum), qui leur avait été donné par le seigneur Gonzon, son oncle (s. d.). — Charles de Vauthier, évêque de Chalon, qui donne aux chanoines de Saint-Étienne l'église de Bessey (Bassiaco in misterio Oscarense) avec ses dîmes et ses revenus (s. d. 1080-1120). — Fol. 36. Donation d'un manse à Courtivron (Cortivronda), faite aux chanoines de Dijon, par Seymarus, chevalier ; Gonzo, neveu de Seymarus, y ajoute 2 prés, Eudes, clerc, un manse avec prés, bois et Ymandus do Martiri un curtil avec un bois (s. d.).— Humbert de Mailli, et Anne, sa femme, donnent pour le repos de leur âme et de celle de Thierry, leur fils, des prés dans la prairie de Lampone (*Finis pars prima scedularum*). — Fol. 36, verso. Etablissement de la règle de Saint-Augustin dans le chapitre de Saint-Étienne. En 1113, quatre chanoines se retirèrent (du consentement de l'évêque de Langres, à Quetigny, pour y embrasser la règle de Saint-Augustin. En 1116, leur nombre étant arrivé à douze, Jocerand, évêque de Langres, les fit rentrer à Saint-Étienne où nonobstant la présence de Garnier de Blaisy, abbé de l'ancienne obédience, ils furent gouvernés par les prieurs Arnoul et Galan, jusqu'à l'année 1125, que Herbert fut élu par toute la communauté, en qualité d'abbé régulier. Charte donnée par Jocerand, évêque de Langres, souscrite par Jocerand, évêque de Lyon, Ismion, évêque de Die, Bérard, évêque de Mâcon, Guy, évêque de Genève, qui règle les conditions imposées pour l'établissement de la règle (1113, indiction VI). — Fol. 37. Jugement rendu à Is-sur-Tille (Idz), par lequel Gauthier Maufvaleth et Helyas, son neveu, et Frierus, fils de Sewaudi, sont déboutés de leur prétention sur les enfants de Leutgarde, qui de son vivant avait été donnée à Saint-Florent (Tilchâtel), pour le repos de l'âme de Robert Bellicosi, père de Sewaud et de Paganelle, témoin Arnoul, prieur (s. d. 1113-1117). — Thierry, chevalier de Fauverney, renonce à ses prétentions sur David et Lambert, son frère, hommes de Saint-Étienne, Arnoul, prieur témoin (1113-1117). — Maynfred d'Arc-(Archum) sur-Tille, donne aux chanoines du consentement de sa femme, de Vaultier, son frère, tout ce qui lui appartient à Morveau (Morbeth), et une terre à Arc-sur-Tille, Arnoul, prieur témoin (s. d. 1113-1117). — Fol. 38. Restitution faite aux chanoines par Aimo, seigneur de Tilchâtel, et son frère, Wuido, de la chapelle de Tilchâtel qui leur avait été donnée par l'évêque Robert, du consentement d'Aldo, père d'Aimon ; ce dernier y ajoute un four et la faculté à ses chevaliers et aux hommes et femmes libres de pouvoir disposer, en faveur de Saint-Florent, des biens qu'ils tiennent de lui en fief. Arnoul, prieur, témoin (s. d. 1113-1117). — Guillaume de Tilchâtel, lors de la réception de son fils comme chanoine, rend à Saint-Étienne l'église de Saint Martin-des-Champs, et la chapelle de Fontaine, les oblations, les dîmes de toute nature et un meix près l'église (s. d.). — Confirmation de la donation faite par Jocerand, évêque de Langres, aux chanoines de Saint-Étienne, lors de l'introduction de la règle de Saint-Augustin, de l'église de Gemeaux (Gemellis), avec la chapelle de Pichanges (de Picangiis), de l'église de Saint-Martin, du pré situé au nord de Dijon, avec la chapelle de Fontaines, et l'église d'Ormancey (Olmentiacho), avec ses chapelles (s. d. 1113-1125). — Charte de donation de ces églises, par l'évêque Jarenton (1120, indiction XIII). — Fol. 39. Aymon de Tilchâtel donne l'église de Saint-Florent aux chanoines de Saint-Étienne, par la main de Galo, prieur, mardi des ides de juin (s. d. 1120-1124). — Ebolus, comte de Saulx (Salciaco), Regina, sa femme, Wido, son frère et Guillaume, son frère, donnent à Saint-Étienne le pâturage des bœufs pour leur village d'Ahuy et le droit de parcours dans leurs bois (s. d. vers 1135). — Pierre Maurespect (malus respectus), seigneur de Mirebeau, abandonne aux chanoines ce qu'ils avaient défriché, ce qu'il réclamait sur leurs maisons, et leur donne le droit de pêche dans la rivière de Mirebeau (s. d.). — Arnoul Cornu, sa femme, et Rainaut, leur fils, donnent aux chanoines la dîme des vignes de Galon de Vergy, Josbert, vicomte, témoin (s. d.). — Wido de Joinville (Junvilla), et Humbert, son frère, donnent aux chanoines, par la main du prieur Galon, leur terre de Franxault (Franceis) (s. d. 1120-1124). — Arbert de Sombernon, sa femme, et sa mère Agnès, donnent aux chanoines de Saint-Étienne le moulin de la Fosse (de Fossa). Témoin

Gosbert, vicomte, Garnier de Sombernon (s. d. v. 1124). — Savaric de Vergy, comte de Chalon, Elisabeth, sa femme, Simon, leur fils, et Aglantine de Pouilly (Poliaco), leur fille, donnent aux chanoines leur terre de Franxault avec réserve du droit de pêche, pour le seigneur d'Orsans (Ursens) (s. d.). — Fol. 40. Humbert de Palleau donne aux chanoines de Saint-Étienne, par la main du prieur Galon, tout ce qui lui appartient à Franxault (s. d. 1120-1124). — Hugues le sénéchal (Dapifer), mourant à Saint-Bénigne de Dijon, où il s'était rendu religieux, remet son fils Gilbert, clerc, au prieur Galon, pour être chanoine de Saint-Étienne, et lui donne la moitié des dîmes de Cussey (Cuceiaco) (s. d. 1120-1124). — Robert, villicus de Cussey, cède aux chanoines le quart de la dîme du lieu que, pour son office, il tenait en fief. Confirmation par Jotsaldus, évêque de Chalon, du don de l'église Saint-Martin, d'Arc-sur-Tille (Arcus), fait par Vauthier, son prédécesseur, aux chanoines de Saint-Etienne (s. d. 1121-1126). — Fol. 41. Avyn, sieur d'Arcelot, donne aux chanoines une partie des dîmes d'Arc-sur-Tille, approuve la concession de terres et dîmes, faite par de Mainfoy, et son frère Gauthier, et abandonne les tierces de Corbeton. Témoin Jocerand, évêque de Langres, Girard, abbé de Bèze (s. d. 1113-1125). — Bernard, seigneur de Monseugny (Monte Ciconiaco), venu au chapitre de Saint-Étienne, donne au prieur Galon tout ce qu'il possède au dit lieu, Le même jour, le seigneur Pierre donne une chapelle près le lieu de Saint-Phal (Bretenière), et ce du consentement de l'évêque Jocerand (s. d. 1120-1124). — Jean de Blanchevaux (Blanca-Villa) donne ce lieu, du consentement du même évêque (s. d.) — Ansérie, archevêque de Besançon, étant venu au chapitre de Saint-Étienne, confirme les donations faites aux chanoines d'une terre dans le Jura, par Guy de la Faye (Fagia), de la terre de Monseugny, de celle de Franxaut, et leur permet d'acquérir dans son diocèse (s. d. 1117-1134). — Restitution de la chapelle de Saint-Florent et des dîmes, faite par Aymon, sieur de Tilchâtel, aux chanoines de Saint-Étienne, dans la personne de Galon, prieur (s. d. 1120-1124). — Étienne de Marey (Marischo), et Reynier de Châtillon, son beau-frère, un lieu près Poiseul (Pusaticum) dit vers la fontaine Saint-Martin (s. d.). — Galo Columba et Aymon, son frère, cèdent au chapitre leurs droits sur Girard de Quetigny, et Arpasie, sa sœur, en présence de Guilenc, évêque de Langres, d'Yblond, comte de Saulx, de Renaud de Grancey, d'Avyne d'Asceleth (1125-1136). — Fol. 42. Donation d'un aleu à Courbeton (Curtem-Bretonis), faite aux chanoines par Arlebaud de Cussey (Cusseyo (s. d.). — Milon, Yrbert, et Galo de Couternon, renoncent, entre les mains de l'abbé Herbert, à tout ce qu'ils prétendaient sur le moulin de Saint-Étienne, audit lieu, et lui donnent le pâturage dans toutes leurs terres de Courbeton, situées entre la Tille (s. d.) 1125-1157). — Raymon et Raynaud, de Minot (Migno), frères, renoncent à leur entreprise sur la terre de Savigny-le-Sec, commune aux abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne de Dijon (s. d.). — Constant de *Villa milini*, et sa femme renoncent également à leurs prétentions sur Savigny, de même qu'Artaud et Raynaud frères de Veuvey ou Viviers (Vivex) (s. d.). — Geoffroy de Beaumont et Hugues, son fils, donnent à Saint-Étienne, pour le remède de leurs âmes, un lieu situé dans la forêt d'Autrey appelé Envals, avec des droits de paisson, de parcours et de pâturage, la découverte des ruches et l'établissement de prés. Gilbert, prévôt d'Autrey, y joint ce qui dépendait de son office. Cette donation fut reçue par le prieur Galon. Quelque temps après Hugues, du consentement de ses fils, Huon et Jeoffroy, y ajoute les tierces et le droit de cultiver sur ses terres (s. d.). — Accord fait par les chanoines de Saint-Étienne avec Evrard le Maréchal, prévôt de Dijon, à cause des terreaux (fossés) que leurs hommes s'étaient permis de combler. Fait en présence de l'abbé Herbert (s. d. 1125-1157). — Fol. 43. Restitution d'un manse à Meuilley (Modiliacus in comitatu Belnense), faite par Elisabeth, dame de Vergy (Vergiacensis), au prieur Galo, en présence de ses fils Rodolphe le Gras (Crassus) et le prévôt Oribelle (s. d., 1120-1124). — Mention de la donation de l'église d'Arc-sur-Tille, faite par l'évêque Vauthier au chapitre Saint-Etienne (1121-1126, s. d.). — Restitution faite au pieur Galon par Arsende et ses fils du moulin Copettum, qu'ils avaient usurpé sur les chanoines de Saint-Étienne, et amodiation de ce moulin par Herbert (1120). — Étienne de Salins, clerc, entrant comme chanoine au chapitre de Saint-Étienne, donne une part de chaudière de sel et des vignes (s. d.). — Constance de Salins, femme se donnant au chapitre de Saint-Étienne comme converse, lui donne sa part dans les salines, une case et des vignes (s. d.) — Confirmation de la donation d'Étienne de Salins par Béranger (s. d.). — Fol. 44. Bernard de Salins mande à l'abbé de Saint-Étienne que Guy Hermanfroy et sa femme, qui est la nièce de sa mère, ont donné en aumône à Saint-Étienne, un bouillon (bullionum) des salines de Salins (s. d.). — Donation des églises de Collemiers (Columerio) et de Buxerolles (Buxtoleis), faite par Guilenc, évêque de Langres, au chapitre de Saint-Étienne (1129, indic. VII). — Traité entre le seigneur Mainfroid et les chanoines de Saint-Étienne par lequel le premier accorde au chapitre le droit d'usage, de pâturage et de glandée dans tous ses bois d'Arc-sur-Tille, des prés, le droit de pêche, celui d'avoir des hommes sur la terre de Saint-Martin. Il leur accorde les mêmes droits sur Courbeton et règle les droits de justice. Fait le 7 des ides de mai en présence de l'abbé Herbert, de Bonedomine, femme de Mainfroid, de Gauthier., son frère, de la duchesse Mathilde (s. d., 1125-1157). — Fol. 45. Donation de terres sur

Courbeton, par Huon de Courbeton et Vautier, son frère (s. d.). — Ricard de Fraimond autorise les chanoines à défricher les commuuaux de Courbeton. Jugement rendu en la cour du duc Hugues II, en présence de Guilenc, évêque de Langres, de la duchesse Mathilde, par lequel Avynus de Beire (Beria) et Avynus d'Arcelot (Aceleth), seigneurs d'Hauteville, renoncent, entre les mains d'Herbert, abbé de Saint-Étienne, à leur prétention d'empêcher les hommes d'Ahuy d'aller pâturer dans les bois du territoire commun entre les deux localités. Règlement des droits de justice (1123, ind. VI). — Renonciation faite par Avynus d'Aceleth de l'aveu d'Emengarde, sa femme, et de Vauthier, son fils, à sa prétention sur le chemin du moulin des Chanoines qui est in Calma (La Chaume ?). Barthelemy, seigneur de Fontaine, prend à cens d'Herbert, abbé de Saint-Étienne, un journal de terre inculte située devant la porte de son château, aux calendes de septembre, le jour de naissance de saint Ambroisinien (s. d., 1125-1157). — Bulle du pape Calixte II qui approuve la réforme de l'abbaye de Saint-Étienne sous la règle de saint Augustin et confirme les privilèges et les possessions du monastère (1124, 4 des ides de novembre, indiction III). — Fol. 46. Echange de terres à Marsannay et à Corbeton, entre les chanoines de Saint-Étienne et les moines de Saint-Léger, au temps de l'abbé Herbert (s. d., 1125-1157). — Jugement de Wilencus, évêque de Langres qui, de l'avis de Gauthier, évêque de Chalon, de Gérard, abbé de Bèze, du doyen des archidiacres, adjuge à l'abbaye de Saint-Etienne la propriété des églises d'Étaules (Stabulis) et de Darois (Dalreis) que lui disputait celle de Saint-Seine (1129, indict VII). — Fol. 47. Lettre de l'évêque Guilencus à l'archevêque de Lyon (Burchard), pour lui notifier à jugement, la notification qui en a été faite à Dijon en sa présence, en celle de l'évêque de Chalon, des abbés de Citeaux, de Clairvaux (Saint-Bernard), de Bèze et du duc de Bourgogne, ce qui n'a point empêché l'abbé de Saint-Seine, venu à la tête de 500 hommes, de chasser les chanoines de ces églises (s. d.). — Réponse de l'archevêque qui approuve et confirme le jugement. Bulle du pape Innocent II qui prescrit l'exécution du jugement (Clermont, III des nones de décembre 1130). — Autre par laquelle il mande à l'évêque Guillenc, qu'il a commis les abbés de Citeaux et de Clairvaux pour la pacification de ce différend (Auxerre, 4 des calendes de janvier 1131). — Autre du même portant commission à cet effet à Étienne, abbé de Citeaux (Reims, 2 des nones de novembre 1131). — Autre du même à Herbert, abbé de Saint-Étienne, par laquelle il lui mande de mettre en tête de ses églises des chanoines réguliers, savants et discrets (Auxerre, 15 des cal. de janvier 1131). — Autre du même au même pour lui signifier que par jugement des abbés de Citeaux, de Clairvaux et d'autres religieux, les églises de Darrois et d'Etaules ont été partagées entre son abbaye et celle de Saint-Seine (Cluny, 2 des ides de février 1132). — Fol. 48. Bulle du même à l'archevêque de Lyon, légat, à l'effet de maintenir Herbert, abbé de Saint-Étienne, en possession de l'église Saint-Michel de Dijon (Pise, 3 des nones de novembre 1133). — Bulle semblable adressée à Guilencus, évêque de Langres. — Autre du même adressée au duc de Bourgogne, par laquelle il se plaint des violences commises par l'abbé de Saint-Seine, et ses gens sur les domaines et les hommes des chanoines de Saint-Étienne et comme cet abbé se sent soutenu par lui, il l'invite sous peine de censure à ramener la paix et faire exécuter la sentence. Salut et bénédiction à la Duchesse (Latran, 14 des calendes de juin 1133). — Transaction passée à Bèze devant l'évêque Guilencus, entre les chanoines de Saint-Étienne, l'abbé et les religieux de Saint-Seine au sujet des églises de Darois et d'Etaules, par laquelle, après le récit de l'expulsion violente des chanoines de ces églises, par les religieux, de l'invasion à main armée et du pillage commis à Ahuy, l'abbé et les religieux de Saint-Seine, convaincus de leur mauvaise cause, se soumettent à l'exécution du jugement des abbés de Citeaux et de Clairvaux, Hugues II, duc de Bourgogne, est invité à contraindre s'il le faut l'abbé et les religieux à maintenir le traité (1133, ind. XI, 11 des calendes de juillet). — Fol. 49. Acte de consécration de l'église et du cimetière du lieu antiquo vocabulo Agunini (Fons, 1135, ind. XIV). — Acte de partage de cette terre située près d'Ormancey entre les religieux dudit lieu et Etienne de Maresc et sa famille (s. d.). — Giraud, chevalier de Moleria, donne à Saint-Étienne et aux chanoines d'Agunini fontis, une terre relevant du fief du comte Vichard. Il confirme ce don en présence de l'abbé Herbert, sa femme, en fait de même à Provenchères (s. d., 1125-1157). — Henri de Roche-Taillée (de Rupe inscisa), sa femme, son beau-fils et sa famille donnent à cens aux frères d'Agunini Fontis, trois pièces de pré (s. d.). — Hugues, Anne et Payen (Paganus) de Vivienecourt (Vivienecurte), donnent des terres aux mêmes, du consentement de Blanche, leur dame (s. d.). — Henri, maire de Marac (Marex), donne aux mêmes deux pièces de pré (s. d.). — Fol. 50. Etienne, chevalier, donne aux mêmes un aleu situé sur les territoires de Marac (Marex) de Faveroles et sur la rivière de la Suize (Suiseta). — Milon, chevalier de Coclea et ses neveux venus pour leur conversion au Puit (ad Puteolum) où ces mêmes religieux habitaient avant, leur donnent leur aleu de Rosières, Barthélemy et Raoul, frères d'Hugues de Marac, Hugues Morel, Hugues de Giey, Pierre de Villers y joignent ce qu'ils possèdent (s. d.). — Foulque de Saint-Loup, qui mourut à Tilchâtel, donne aux religieux de Tilchâtel tout ce qui lui reste à Tarnay (Tarnach). Cette terre est remise aux religieux d'Agunini Fontis (s. d.). — Confirmation de cette donation par Drogon Bornius, chevalier de Saint-Loup, en présence de l'abbé Herbert (s. d., 1125-1157). — Charte de Raynaud, comte de Bourgogne, qui confirme aux chanoines de Saint-Étienne les coutumes, ventes, péages et revenus qu'ils possèdent sur sa terre à Salins et à Dôle (1135). — Confirmation des privilèges et possessions de l'abbaye de Saint-Étienne par le pape Innocent II. Les possessions consistent en l'église-mère de Saint-Étienne, les églises de Saint-Médard et de Saint-Michel de Dijon, celles de Saint-Aignan, d'Ahuy (Aqueductus), de Saint-Martin de Quetigny (Quintiniaco), de Saint-Maurice de Sennecey (Siliciaco), de Saint-Genet de Darois (Darilla), et la chapelle d'Étaules (de Stabulis), l'église de Saint-Martin (de Prato) avec la chapelle de Fontaines, l'église de Notre-Dame de Gemeaux (Gemellis), avec la chapelle de Pichanges (Picangiis), l'église Saint-Florent de Tilchâtel (Tylecastro), avec la chapelle de Notre-Dame, l'église Saint-Pierre de Mirebeau (Myrebello), la dîme de Giey (Geiaco), de Cussy (Cuceio), le lieu de la chapelle entre Leuglay (Leuglerium) et Saint-Phal (Vanvey), l'église de Saint-André d'Ormancey (Ormentiaco), le lieu du Puits (Puteolo), celui d'Agunini Fonte, celui de Galdo Alirey, l'église de Saint-Martin d'Arc-sur-Tille (de Arco), le lieu de Montseugny (Monte Ciconiaco), celui de Franxault (de Franceis) de Bona valle Vierensi, l'église Saint-Germain de Couchey (Cupiaco), la chapelle Saint-André de Perrigny (Patriniaco), la chapelle Notre-Dame de Marsannay (Marcenniaco), l'église de Savigny (Saviniaco) (1139, ind. II). — Fol. 51, verso. L'an 1137, indiction 15, la veille de la Saint-Pierre et de la Saint-Paul, un incendie réduisit en cendres le château, le bourg et les églises de Dijon, il n'en resta que l'enceinte des murailles, mais avec l'aide d'un grand nombre, l'église de Saint-Étienne fut restaurée et consacrée par Geoffroy, évêque de Langres, assisté de Gauthier, évêque de Chalon, le 5 des cal. de mai 1141). — Mention des reliques conservées dans l'église de Saint-Étienne. En 1140, le 17 des calendes de juin, Geoffroy, évêque de Langres, consacre l'autel de Saint-Martin dans l'église Saint-Étienne. En 1139, Gauthier, évêque de Chalon, consacre l'autel de la Sainte-Croix ; mention qu'au temps de l'évêque Raynard, il y eut des bénédictions d'autel par Guarmond, archevêque de Vienne, assisté de plusieurs prélats. — Fol. 52. Ponce, chevalier de Saint-Loup, et Lancinna, sa femme, donnent à Saint-Étienne, par la main de l'abbé Herbert, un cens dans la ville d'Aujeure (Aujurra), du consentement de Raymond de Grancey et de la duchesse, sa femme, de qui relevait ce cens. — Ils y joignent une part du moulin de Giey (Geiro). D'autres y réunissent le reste (s. d., 1125-1157). — Mainfroid d'Arc ayant donné à Saint-Étienne un manse situé à Ahuy, Richard de Framont le conteste, mais finit par y renoncer en présence de l'abbé Herbert. — Gauthier de Montmoyen (Monte medio) partant pour Jérusalem, délaisse aux frères de la Chapelle tout ce qu'il leur contestait depuis Viviers (Viverium) jusqu'à Rive (Rivum). Venu à Dijon, il donne le quart de sa terre de Villeferry (Villa ferracia) (s. d.). — Octon, seigneur de Mirebeau, donne à l'église Saint-Étienne une corvée de terre de 10 journaux (s. d.). — Gauthier d'Échirey, baptisé sous le nom d'Hugues, ayant donné une partie du bois Milon, Henri, son fils, la réclama et finit par la rendre entre les mains de l'abbé Herbert (s. d. 1125-1157). — Lebaut, prieur de Gilly (Gillensis) donne à l'église de Saint-Étienne deux manses situées à Argilly (Argilliaci). — Fol. 52. Brice Robert, son frère, et Raoul de Toorna, leur beau-frère, donnent le pré de l'Essart-Arnould (s. d.). — Josbert, vicomte de Dijon, partant pour la Terre Sainte, donne à l'église de Saint-Étienne une terre au sortir de Dijon au delà de la maison-Dieu, entre les terreaux, le long du chemin de Bray ; Gertrude, sa femme, approuve (1145, ind. VIII. — Henri Canlata et Flore, sa femme, renoncent, en présence de l'abbé Herbert, aux prétentions qu'ils élevaient sur la terre de Quetigny (s. d., 1125-1157). — Bernard de Salins, mari de la fille de Pierre de Hispanus, renonce également à ce qu'il contestait aux chanoines sur le même domaine (s. d.). — Girard de Moleria restitue à l'abbé Herbert, alors à Rolampont (Relinponteus), la terre dite ad mansum qu'il avait donnée précédemment aux frères Agunini Fontis (s. d.). — Vente faite par Hugues Luscard de Blaisy (Blaiseyo) et ses frères aux chanoines de Saint-Étienne de leur domaine de Meuilley (Muliaci) dont moitié est en aleu, et l'autre est du fief de Gertrude et de la forêt de Lumini, dont la moitié appartenait à l'abbaye de Saint-Seine (1147 Ind. X). — Limites du domaine de Neuilly entre Panges, Fleurey et de la forêt de Lumini, entre Ancey et Blaisy.—Dans les temps suivants, Guillaume de Blaisy et ses fils réclamèrent contre cette vente, mais sur de bons conseils ils y renoncèrent et donnèrent aux chanoines de Saint-Etienne le droit de parcours sur toutes leurs terres, le quart de la forêt de Lumine, le pré de Neuilly, l'usage du moulin de Baulme, un cens sur un autre moulin du lieu (s. d.).— Fol. 55. Les fils de Roland de Genlis renoncent à la contestation qu'ils avaient élevée sur les prés de Varanges (Varrangis). Ils donnent les dîmes qu'ils lèvent à Brois les Nonnals et à Brois Soomnals, à l'église de Saint-Etienne de Dijon et à la maison de Montseugny, avec le droit de parcours dans toute leur terre (s. d.).— Transaction entre l'abbé Herbert et Othe, seigneur de Mirebeau, au sujet des dîmes, de la permission de bâtir un four, s'ils ne peuvent acheter celui tenu en fief ; de la cession d'un terrain pour remplacer le cimetière pris lors de la construction de l'étang (s. d. 1125-1157). — Fol. 56. Dominique de Quetigny, mourant, donne aux chanoines de Saint-Etienne toute la terre située entre le Basmont et la Tille et ce qu'il possède en bois, prés, eaux et moulin, sous la réserve pour son frère d'un droit d'usage dans ces bois (s. d.). — Hugues, seigneur de Gié, donne aux chanoines de Saint-Etienne un meix à Gié, une partie de la dîme, des terres; son fils Odo, seigneur de Gié, Régine, sa femme, Regnier et Agnès, leurs enfants, approuvent cette donation et y ajoutent des terres et le droit d'acquérir dans toute la terre. Fait en présence de l'abbé Herbert (s. d. 1125-1157). — Foulque, seigneur de Mailly (Mailleyo), exempte les chanoines et leurs hommes se rendant à Salins du droit de passage par Mailly; Guy Troussel donne également sa part de ce droit sous la condition que s'ils mouraient à Dijon, leurs corps seraient inhumés comme ceux des religieux et leurs noms inscrits au calendrier, et aussi que quand Guy Troussel, le pontonnier, le bouteiller et le cuisinier du sieur de Maille viendront à Dijon, ils seront, eux et leurs chevaux, hébergés une fois par an au monastère (s. d). — Renonciation faite par Guillaume, sieur de Til-Chatel, à ses prétentions sur les dîmes de Marcilly (Marcilleii juxta Tylecastrum), et confirmation de tous les privilèges accordés aux églises de Saint-Etienne et de St-Florent (s.d.). — Guy, chevalier de Genlis, surnommé Vernotus, donne à l'abbé Herbert son aleu de Genlis (Genleio). Thierry, son frère, qui partait pour Jérusalem, renonce de son côté à ses prétentions sur les dîmes (s. d. 1125-1157). — Fol. 57. Cession faite par le prieur et les religieux de Longvay (Longovado), à l'abbé Herbert et aux chanoines de Saint-Etienne du lieu appelé Lovincias. Eudes, seigneur, s'y étant opposé, finit par y consentir de l'aveu de Nova, sa femme, et Raynard, son frère. — Transaction nouvelle entre Avyn d'Arcelot et Vadinus de Dijon et l'abbé Herbert au sujet du chemin du moulin de la Chaume (s. d. 1125-1157). — Confirmation par les fils de Mainfroy d'Arc-sur-Tille des dons faits au chapitre de Saint-Etienne, Témoin Herbert, abbé (s. d. 1125-1157). — Guyard le Gras, chevalier de Vergy, gendre de Guillaume de Fossé, renonce entre les mains de l'abbé Herbert à tout ce qu'il prétendait sur les dîmes de Saint-Martin et de Saint-Michel à Dijon. Il remet également un cens sur la terre de Saint-Martin (s. d.). — Ratification de toutes ces concessions faites en présence de l'abbé Herbert par Gertrude, veuve de Guyard le gras et ses enfants (s. d. 1125-1157). — Fol. 58. Renonciation faite par Thomas et Gisla, sa femme, entre les mains de l'abbé Herbert, de ce qu'ils réclamaient injustement aux chanoines sur Quetigny (s. d. 1125-1157). — Donation par Ulric de Longchamp et Aymon, son fils, à Saint-Etienne de Dijon et aux frères de Montseugny, d'une partie de la terre de Broyes (Breiarum Lennonarum). — Charte de Godefroi, évêque de Langres, touchant la fraternité établie entre l'église des Saints Jumeaux de Langres et celle de Saint-Etienne de Dijon (1147. Ind. X). — Guiard Le Gras, chevalier de Vergy, et Gertrude, sa femme, ayant donné aux chanoines de Saint-Etienne tout ce qu'ils possédaient à Epirey, après la mort de Guiard, Pierre, son fils, clerc, réclame contre cette cession qu'il n'avait point approuvée et fait payer son consentement d'une somme de 40 sols. En présence de l'abbé Hervé (s. d. vers 1165). — Transaction entre les chanoines de Saint-Etienne et de Kalon fils, Raymond, au sujet des tierces de Cuce. En présence de Gauthier, évêque de Langres, de l'abbé Hervé (s. d. 1165-1177). — Rétrocession par Guiard de Fauverney de la terre de Saint-Pierre qu'il tenait en fief de l'abbaye de Saint-Etienne (s. d.). — Fol. 59. Donation par Hugues, fils de Payen de Baissey, pour sa sœur admise au monastère comme converse, d'un pré sur Rouvres, d'un cens sur Longecourt (Longa curtis), d'un autre sur Trimolois et d'une dîme à Eessey (Basse) (s. d.). — Humbert d'Orgeux (Orjul) renonce, en présence de l'abbé Hervé, à ses prétentions sur Epirey (s. d. 1165-1177). — Rainaud, fils de Payen, le monnoyeur, renonce également au droit qu'il prétendait à la dîme de la terre verte entre Pouilly (Puleium), et Ruffey (Rufeium). Donation par Robert villicus de Cussey et Martin, son frère, à l'église Saint-Etienne, d'une part de la dîme de Cussey et d'un manse audit lieu (1170). — Consécration de l'église Saint-Etienne, de l'autel de Saint-Augustin, de Sainte-Marie-Madeleine, de Sainte-Catherine, faite en 1210 par Valon, évêque de Nicolesi. Note écrite au xv^e siècle sur saint Médard, évêque de Noyon, dont le corps fut transporté à Dijon par Hincmar, comte de Dijon, et la donne qu'on avait coutume de distribuer aux pauvres le jeudi, dans la cour de l'abbaye. Autre de la rélévation du corps de Saint-Médard faite en 1238 par le cardinal Jacob, légat en France. Autre de placement de son corps sur l'autel fait en 1392, en présence de Robert de Baubigny, abbé de Saint-Etienne, et de tout le clergé du monastère. — Fol. 60. Vie de Garnier de Mailly, prévôt de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon de 1020 à 1051, écrite vers 1155 par un chanoine de l'abbaye. Brunon, évêque de Langres, est sacré à Dijon en 981. — Guerre de la succession de Bourgogne, Humbert de Mailly et sa femme Anne gardent le château de Dijon au nom de Hugues de Beaumont, comte de Dijon, et de Guy le Riche, son cousin, vicomte de Dijon. Cession du comté de Dijon, faite par Lambert, évêque de Langres, au roi Robert. Naissance de Garnier, il est destiné à la vie religieuse et envoyé à Saint-Etienne. Il reçoit sa part d'héritage et reste seul héritier après la mort de ses sept frères; sa tempérance en toutes choses. Il est institué prévôt de l'abbaye. Comment il en remplit les devoirs. Chaque année, le jour de la Saint-Etienne, il affranchit un serf et une serve et après la procession il montait en chaire, et adjurait ceux qui avaient fait tort à l'église de le réparer sous peine d'excommunication. Il enrichit son église d'ornements précieux, augmente et double le nombre de ses possessions dont l'auteur donne le détail. Don fait à l'église par le père et la mère de Garnier et ceux offerts par lui-même. Fondation d'anniversaires.— Episode du vase précieux donné par la femme de Baudoin le Riche à Garnier et réclamé 5 ans après par le mari. — Excommunication du duc Robert qui avait refusé de rendre une vache saisie par ses officiers sur un familier de Saint-Etienne. Humbert de Mailly arrive au secours de son fils.— Punition du censitaire qui avait déposé sa prestation à l'insu des religieux. — Garnier rebâtit l'église Saint-Michel de Dijon, il commence celle de Fauverney, il augmente et décore celle de Saint-Etienne. En 901, les reliques de saint Médard sont apportées à Dijon. Synodes épiscopaux tenus dans l'église Saint-Etienne. — Transport du corps de Grégoire, évêque de Langres, à Dijon.— Eglise Saint-Vincent située dans le Castrum de Dijon. Garnier perce les murs du Castrum pour asseoir l'abside de son église. Dédicace de l'église en 1077, par Gurmund, archevêque de Vienne. -- Autels et chapelles érigés dans l'église Saint-Étienne par Garnier. Il rétablit avec honneur le siège épiscopal du bienheureux évêque Grégoire qui était gardé dans l'ancienne église, et rendait la santé aux fiévreux et aux malades. Durée du ministère de Garnier. — Déposition et rétablissement de l'évêque Hugues. Hardouin lui succède. Mort du prévôt Garnier, il est inhumé à Saint-Michel. — Fol. 66. Lettres de condoléance des moines de l'abbaye de Bèze, aux chanoines de Saint-Étienne, au sujet de la mort du prévôt Garnier. — Fol. 67. Relation de l'incendie de Dijon, de la consécration de l'église et des autels en 1041 par Godefroi, évêque de Langres, et Gauthier, évêque de Chalon, et en 1040 par le même Godefroi, et en 1039 par Gauthier, évêque de Chalon, déjà insérées fol. 51 du cartulaire. — Consécration de l'autel de Saint-Laurent, faite le 6 des nones de janvier 1157, par l'évêque Godefroi. — Autre de l'autel du Saint-Esprit en 1170 par Guichard, archevêque de Lyon. Le même jour, aux ides de septembre, il bénit le cimetière. — Le 12 des calendes de juin 1140, Geoffroy, évêque de Langres, consacre l'autel de Saint-Marc ; mention des bénédictions d'autel qui ont été faites du temps de l'évêque Rainard, par Guarmond, archevêque de Vienne. — Fol. 68. Guillaume, seigneur de Tilchâtel, étant mort au château, légua à l'église de Saint-Florent tout ce qu'il avait sur les dîmes de Gemeaux (Gemellarum), Barthélemy, son frère, Albéric, chevalier de Boncourt (Boncort) et Oldier de Chauffour (Chalfur) se présentent devant l'évêque Geoffroi qui consacrait un autel dans l'église de Saint-Amâtre de Langres et devant l'abbé Gislebert font connaître le consentement de la dame de Clermont, femme du défunt (s. d., 1158-1162). — Humbert, chevalier de Quemigny (Cuminiaco), renonce à ce qu'il contestait aux chanoines sur le territoire de Neuilly (Nuiliacensis) (1157). — Hugues Bojunx, renonce également à ses prétentions sur une part de la dîme d'Ahuy (s. d.). — Maurice de Marsannay donne à l'église de Saint-Étienne un cens sur un manse du lieu (1158). — Bernard, qui se rend dans la maison-Dieu de Brochon, donne également un cens de 3 sols sur ce manse. — Roger de Corabeuf (Coraboi) renonce au débat qu'il avait avec la maison de la chapelle pour la dîme du Chalmeil et accense à cette chapelle une partie de la dîme d'Aisey et de Nod (Nou et Ase) devant Guillaume, abbé de Fontenay, et Nicolas, abbé de Châtillon. Gilbert de Gresigny, de qui la dîme mouvait, y fait d'abord opposition puis l'approuve sous certaines conditions par l'intervention de Josbert, vicomte de Dijon et de Jobert de Grancey (1158). — Jugement par lequel les chanoines de Saint-Étienne sont mis en demeure de prouver que depuis plus de trente ans, ils jouissent de la terre de Saint-Martin au finage d'Epirey, que Guillaume d'Orgeux prétendait dépendre du territoire de Pouilly. — Pacification d'un nouveau débat pour le pâturage sur Ahuy et Hauteville entre les chanoines de Saint-Étienne, Hugues d'Arcelot, fils d'Avyn, Guillaume et Aymon, fils d'Avyn de Beire, par l'entremise d'Eudes II, duc de Bourgogne, sans date (1142-1162). — Autre conclue à Bèze, entre Avin du Fossé (Fossato) et la maison de Faye (Fagia), au sujet des tierces de Fontaine-(Française, Fontanas) de celles de Sacquenay et de *Fagia*. Il abandonne à l'abbé Gislebert de Saint-Étienne le tenement qu'il possédait à Sacquenay (1161). — Milon du Fossé qui avait donné à la maison de Faye un droit d'usage sur toute sa terre de Fontaine, lui reprend en 1161 les tierces qu'elle levait sur ces terres l'année suivante. Sur les représentations de l'abbé Gilbert, il renonce à ses prétentions et confirme sa donation. — Armundus villicus de Cudoc et Ami, son frère, renoncent, entre les mains de l'abbé Hervé, au droit qu'ils prétendaient sur la dîme et une maison dudit lieu (s. d., 1165-1177). — Transaction entre les chanoines de Saint-Étienne et les Templiers (de Fauverney), au sujet d'usages dans le bois de Marmeth (Marmot). En présence de l'abbé Hervé (s. d., 1165-1177). — Ulric de Longchamp, du consentement de son fils Aymon, donne aux chanoines de Saint-Étienne un plein usage dans tous ses bois, en présence de l'abbé Hervé. — Aldon de Fontenelles (Fontenellis), fils d'Henri, fils d'Aldon, cède à la maison de Vertfontaine un aleu à Autrey et en fait la tradition en posant le livre des collectes sur l'autel de Saint-Étienne de Dijon (s. d., 1165-1177). — Girard, fils d'Huon d'Arc, prétendait avoir droit à une miche de pain du cellerier de l'abbaye toutes les fois qu'il venait à Dijon et comme les chanoines la lui refusaient il prétendait revenir sur la donation faite par son père. Enfin reconnaissant le mal fondé de sa réclamation, il confirme la donation de son père et renonce à la miche. L'abbé en forme de dédommagement lui remet 10 sols (s. d., 1165-1177). —

Fol. 79. L'abbé Hervé mande que sur la demande de Soynus, prévôt de Saz, il a admis son fils Jacob au nombre des chanoines et sa femme, parmi les converses, moyennant la cession de tout ce qui lui appartenait à Ahuy (s. d., 1165-1177). — Aimon Le Roux (Rufus), étant malade et visité par l'abbé Hervé, donne à l'église de Saint-Étienne, par la tradition d'une pierre dans la main de l'abbé, tout ce qu'il possédait sur les dîmes d'Ahuy (s. d., 1165-1177). — Mathieu, chanoine de Langres, neveu de Garnier, archidiacre, qui donna aux chanoines de Saint-Étienne l'église de Chevigny-Saint-Sauveur avec d'autres bénéfices, remet dans la main de Milon, abbé de Saint-Étienne, le chasement des dîmes du lieu qui lui appartenaient (s. d., 1178-1198). — Wido, fils de la fille de Garnier de Blaisy, confirme, en présence de l'abbé Milon, la donation du territoire de Chevrey (Chevre), faite par son aïeul (s. d., 1178-1198). — Mention que les hommes de Domois doivent aux chanoines, au terme de Saint-Remy, 10 émines moitié blé et avoine (s. d.). — Aldon de Fontenelles, chevalier, après avoir commis beaucoup de dommages à l'église de Saint-Étienne et à ses maisons de la Faye et de Verfontaine, vient à résipiscence devant l'abbé Milon et restitue tout ce qu'il avait usurpé (s. d., 1178-1198). — Guibert, chanoine de la chapelle du duc, étant sur le point de mourir, mande plusieurs chanoines de Saint-Étienne et en présence de l'abbé, il reconnaît n'avoir aucun droit sur le four du château de Dijon et en demande pardon aux chanoines et leur abandonne le droit qu'il pouvait y prétendre. Il y joint le don de ses vignes d'Ahuy, un journal et demi de vigne sur le mont de Talant (in monte qui dicitur Talanz), et une maison devant l'église Saint-Michel (s. d., 1178-1198). — On lit ensuite, sur le feuillet 71, l'épitaphe en caractères du xv^{e} siècle, du prévôt Garnier. — La date de la nomination d'André Fremyot, abbé de Saint-Étienne, à l'archevêché de Bourges, en 1603). — Mention du prêt du cartulaire fait en 1647 par le chapitre au R. P. Pierre-François Chifflet de la compagnie de Jésus. — On lit ensuite sur la feuille de garde au commencement du volume en écriture contemporaine : Le dernier jour de febvrier mil six cent trente, plusieurs logis de Dijon ont esté ruinés et démolys et les meubles bruslés par des manouvriers et vignerons de Dijon, huit desquels ont été tuez ledit jour en ceste émotion et sédition populaire qui fut eslevée au subject de l'establissement de l'eslection que l'on vouloit faire en ceste province. Despuiz le roi Louys treiziesmes est venu à Dijon trois foys avec plusieurs princes et le jour de Pasques mil six cent trente et un, monsieur le prince de Condé, après avoir assisté en l'église Saint-Estienne à tous les offices de la semaine saincte est parti de Dijon le jour de Pasques pour aller trouver le Roy. Louys XIII^{e}, roy de France, estant à Dijon au moys d'avril mil six cent trente et un, a déclaré en son conseil qu'il n'y auroit point d'élection en Bourgogne et a visité le chasteau de Dijon et a recógnu une grande fidélité en ses subjects et habitans de Dijon.

G. 126. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.
Reliure ancienne en ais recouverts en mégis rouge passée.

1113-1483. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, second cartulaire. — Fol. 1. Charte de Jocerand, évêque de Langres, qui autorise des chanoines de Saint-Étienne à se retirer à Quetigny, pour y embrasser la règle de Saint-Augustin, et l'étendre ensuite au reste de la communauté (1113, ind. I). — Autre de Gauthier, évêque de Langres, qui autorise l'élection de l'abbé par les chanoines de Saint-Étienne et donne à l'abbaye les églises de Notre-Dame, de Saint-Michel, de Saint-Médard et de Saint-Nicolas de Dijon (1178). — Confirmation par Guichard, archevêque de Lyon, de la donation des églises de Mirebeau, d'Ahuy, avec la chapelle d'Asnières, de Quetigny et de Sennecey, faite par Gauthier, évêque de Langres, à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (s. d. 1165-1179). — Donation de ces églises par l'évêque Gauthier (1163-1179). — Charte du même qui remet l'administration de ces églises à l'abbé de Saint-Étienne (s. d. 1163-1179). — Fol. 2. Donation de l'église de Tart (Taruensis), avec les chapelles de Marliens et d'Echigey, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Geoffroy, évêque de Langres (1141). — Autre des églises de Cussey (Cuce) et de Grancey, par Gauthier, évêque de Langres (1171). — Autre de l'église de Fauverney, et de la chapelle de Magny, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Manassès, évêque de Langres (1188). — Autre de l'église de Chevigny-Saint-Sauveur, faite par l'évêque Gauthier (s. d. 1163-1179). — Autre des églises de Tart, avec les chapelles de Marliens, d'Echigey, du Mesnil (Magny), de Varanges, d'Autrey et de ses dépendances faite par Garnier, évêque de Langres (1195). — Fol. 3. Jugement de Vilencus, évêque de Langres, asisté de Gauthier, évêque de Chalon, de Gérard, abbé de Bèze, et des archidiacres qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne les églises de Darois et d'Étaules, que lui contestait l'abbaye de Saint-Seine (s. d. 1129). — Cession de l'église de Saint-Martin-des-Champs, avec la chapelle de Fontaine, de l'église de Gemeaux, avec la chapelle de Pichanges, de l'église d'Ormancey, avec les chapelles de Rosières et de Mardor, faite à l'église de Saint-Étienne par Jocerand, évêque de Langres (1120). — Confirmation par Regnard, archevêque de Lyon, de la donation de l'église de Tilchâtel, faite par Garnier, évêque de Langres, à l'abbaye de Saint-Étienne (1195). — Donation faite par le même évêque Garnier, de tout ce qu'il prétendait sur les églises de Chevigny, de Gemeaux, de Pichanges et sur le revenu d'un setier d'huile à Quemigny (s. d. 1193-1199). — Jugement de

Guilencus, évêque de Langres, assisté de Gauthier, évêque de Chalon, de ses archidiacres, des abbés de Bèze, de Citeaux, de Clairvaux (Saint Bernard), par lequel les abbés et religieux de Saint-Seine, ayant fait défaut à l'assignation qui leur avait été donnée, sont déboutés de leurs réclamations des églises de Darois et d'Étaules, au profit des chanoines de Saint-Étienne (1129). — Fol. 4. Donation de l'église de Vitrey et de la chapelle de Baiz, faite par l'évêque Geoffroy (1147). — Autre de l'église de Fixin et de Brochon, par Gauthier, évêque de Langres (s. d. 1163-1179). — Confirmation par Ebrard, archidiacre du Dijonnais, de la donation des églises de Tart et d'Autrey (1195). — Attestation donnée par lui, doyen de Langres, du droit de l'abbaye de Saint-Étienne sur l'église de Tilchâtel (1212). — Confirmation par Hugues, évêque de Langres, du droit de l'abbé de Saint-Étienne de nommer et destituer les chanoines chargés de l'administration des églises de sa dépendance (1221). — Confirmation de ce même droit par Robert, évêque de Langres (1236, avril). — Fol. 5. Donation de l'église de Neuilly (Nulleyum) faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Hugues, évêque de Langres (1248). — Consentement donné par le même à ce que les chanoines de Saint-Étienne accordent au chapitre de Langres un échange ou une permutation, au sujet de la donation de l'église de Neuilly (1248). — Confirmation par le chapitre épiscopal de Langres des donations d'églises, faites par les évêques à l'abbaye de Saint-Étienne, sous la condition qu'à l'avenir elle n'acquerra point d'autres églises sans le consentement dudit chapitre (1228, mars). — Consentement donné par Guy de Genève, évêque de Langres, au projet d'échange de l'église de Brochon, possédée par l'abbaye de Saint-Étienne, contre celle de Neuilly, qui appartient au chapitre de Langres (1276, novembre). — Acte d'échange de ces deux églises (1276). — Charte de Jean de Rochefort, évêque de Langres, qui, sur la requête y insérée de Jean, recteur de la maison-Dieu de Brochon, des frères et des sœurs, unit cet hôpital à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (1300, mardi jour de la Saint-Nicolas). — Fol. 7. Autre du même qui, sur la requête y insérée de Jean, recteur des frères et des sœurs de la maison-Dieu de Tilchâtel, en prononce la réunion à la même abbaye (1301, 27 mai). — Fol. 9. Lettre de Gui de Mirebeau, curé de Gemeaux, qui reconnaît le droit de patronage de l'abbaye de Saint-Étienne sur l'église de Gemeaux et la chapelle de Pichanges, qu'elle lui a engagé pour sa vie, moyennant 50 livres viennoises (1258, novembre). — Ratification de cette cession par Amédée, abbé, et le couvent de Saint-Étienne (1258, novembre). — Transaction entre Robert de Decize, évêque, le chapitre de Chalon, d'une part, le recteur de la maison-Dieu de Brochon, et l'abbaye de Saint Étienne de Dijon, par laquelle ces derniers ayant reconnu que l'église de Brochon, la chapelle et la maison de *Bretenières* qui appartenait à l'hôpital, dépendaient du diocèse de Chalon, l'évêque cède à l'hôpital uni à l'abbaye de Saint-Étienne, l'église de Premières (Pruneriis), avec toutes ses dépendances et lui en abandonne l'administration et le patronage (1313). — Fol. 10. Confirmation par le chapitre cathédral de Chalon de la donation de l'église d'Arc-sur-Tille, faite à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon par les évêques Gauthier et Jotsalde (s. d.). — Donation des églises de Premières et de Foufrans (Forfrens) faite par Gauthier, évêque de Chalon, à la même abbaye (1181). — Lettre de Guy de Rochefort, évêque de Langres, qui déclare que la réception qui lui a été faite par Amédée, abbé de Saint-Étienne, dans sa maison d'Asnières, n'emporte aucun droit de procuration dû par l'abbaye (1250, mois de mars). — Donation, en présence de Manassès, évêque de Langres, des dîmes de Thenissey (Tenixiaco), faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Josbert de Grancey, du consentement d'Ermengarde, sa femme, de Ponce, Eudes, leurs enfants, et Thibaut, son frère (1180). — Confirmation par Guillaume Amenein, de la Motte, vicaire général de l'évêque de Langres, de la transaction conclue entre l'évêque et le chapitre de Chalon, l'abbaye de Saint-Étienne et la maison-Dieu de Brochon, au sujet des églises de Brochon, de Bretenières et de Premières (1313, mardi avant l'Ascension). — Résignation de l'église de Thenissey, faite devant Guillaume de Joinville, évêque de Langres, par Hugues de Curgy, entre les mains de l'abbé de Saint-Étienne (1219). — Fol. 11. Donation des dîmes de Thenissey, par Étienne, évêque d'Autun, à Milon, abbé de Saint-Étienne (s. d. 1178-1189). — Sentence de l'official de Langres, qui condamne Gauvin, recteur de l'église de Buxerolles, à payer chaque année à l'abbaye de Saint-Étienne une redevance de 16 livres. Acta sunt ... (s. d. vers 1315). — Sentence arbitrale de Jean Aubriot, évêque de Chalon, dans un débat entre Renaud de Vaubusin, abbé, et le couvent de Saint-Étienne, d'une part, Jean-Frerouhoz, le maire, les échevins et le procureur de la commune de Dijon, d'autre part, au sujet de la haute justice et du ban de vendanges à Ahuy et Quetigny. La sentence porte qu'il sera procédé au débornement des finages d'Ahuy, de Quetigny et de Dijon, suivant les limites indiquées. Les abbé et couvent de Saint-Étienne auront la haute et basse justice sur leurs hommes d'Ahuy et de Quetigny, excepté sur ceux de Dijon ou qui habiteront dans la banlieue, savoir : Larrey, Trimolois, Chenôve, Marsannay, Longvic, Ouges, Sennecey, Mirande, Saint-Apollinaire, Suilly, Ruffey, Fontaine, Plombières, La Noue, Bray et Morveau. La mairie de Dijon conserve son droit de ban de vendanges sur tous les villages de la banlieue et d'y astreindre ceux des habitants qui auraient des vignes à Ahuy et Quetigny ; les religieux de Saint-Étienne pourront asseoir leur ban dans ces deux villes, mais les habitants de Dijon ne seront pas tenus de s'y conformer. Les religieux abandonnant à la mairie le maisonnement de Perrenot, le Barbier de Saulx, situé rue Neuve, celle-ci renonce au droit qu'elle prétend sur l'étang de Quetigny (1345/6, 20 février). — Fol. 15. Confirmation de cette sentence par Eudes IV, duc de Bourgogne (Dijon, 1346/7, 20 février). — Fol. 16. Lettres d'Eudes IV, duc de Bourgogne, qui, après avoir vidimé la charte du duc Hugues IV du mois de janvier 1234, recevant la donation par Jean de Beire, damoiseau, à l'abbaye de Saint-Étienne, de la seigneurie d'Hauteville, reconnaît n'avoir aucun droit de justice sur cette terre, ainsi que le prétendait son procureur ; et comme les religieux lui ont remis une redevance de 6 émines de blé qu'ils prenaient sur les greniers de Rouvres, il amortit leur terre d'Hauteville (Dijon, le 22 février 1346/7). — Fol. 17. Permission donnée par le même aux abbé et couvent de Saint-Étienne d'ériger des fourches et gibets à Ahuy, Quetigny et Saint-Philibert, où ils ont la haute justice (Dijon, 22 février 1346/7). — Transaction entre Pierre, abbé de Saint-Bénigne, et Renaud, abbé de Saint-Étienne, au nom de leurs monastères, au sujet de la pêche dans la rivière d'Ouche, depuis le moulin d'Ouche, jusqu'au moulin Bernard et des écluses du moulin de Saint-Étienne (1342, 14 avril). — Fol. 18. Transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Bénigne et celle de Saint-Étienne de Dijon. Celle-ci cède les censives qu'elle perçoit à Ruffey, paroisse d'Echirey et tout ce qu'elle possède à Couternon et à Chaignot (Chaigneto) à l'exception de l'étang de Limprey ; elle cède également ses droits sur le bois de l'étang de Varois. De son côté, l'abbaye de Saint-Bénigne abandonne ses dîmes sur Ogny, Clénay et Bretigny, ainsi que celles de Couchey, de Brochon, de Fixey, de Fixin avec les censives. Elle y ajoute tous ses droits de propriété, de justice sur le bois de Pierre, indivis avec Saint-Étienne, une redevance de trois émines de blé sur le moulin de Limprey, une autre sur une pièce de terre en Bray, finage de Dijon, le droit de pêcher dans l'Ouche entre les moulins de Saint-Étienne et le moulin Bernard. Délimitation des finages de Couternon et de Quetigny, avec le pouvoir de repurger le bief de la rivière depuis Couternon au moulin de Limprey (1342, 14 avril). — Fol. 19. Acceptation par les abbé et couvent de Saint-Étienne de la fondation d'anniversaires dans l'église de Saint-Vincent par Guyot de Nanteul, écuyer, qui affecte à cette fondation tout ce qu'il possède à Quetigny, Mirande et Dijon (1361, 30 juin). — Fol. 20. Lettres de fraternité entre les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon (1251, 17 des cal. de mai au mois d'avril. — Traité par lequel Boniface, abbé, et le couvent de Citeaux cèdent aux chanoines de Saint-Etienne un terrain joignant leur enclos à Dijon pour agrandir le bief du moulin Saint-Étienne (1254, janvier). — Ratification de cette convention par le cardinal Guy, légat du pape (1254, mai). — Fol. 21. Olivier, précepteur de la milice du Temple en France, reconnaît que les biens possédés par son ordre à Dijon sont sujets à la dîme de Saint-Étienne (1229, mardi après Lætare). — Transaction entre Nicolas, abbé d'Auberive et les chanoines de Saint-Étienne, au sujet des dîmes sur des terres et vignes sises à Mirande et à Dijon (1274/5, janvier). — Fol. 22. Lettres de Pierre, cardinal de Saint-Chrisogon, légat du pape, touchant le débat entre Gauthier, évêque de Langres, l'abbaye de Saint-Étienne et Hugues III, duc de Bourgogne, au sujet de la chapelle que ce dernier voulait fonder. Il ordonne que tout doyen nouvellement élu fera hommage à l'évêque : l'évêque et les chanoines de Saint-Étienne auront chacun une prébende, l'évêque n'interviendra point dans les difficultés qui pourraient surgir entre le duc et les chanoines, il ne percevra point de procuration. La chapelle n'aura point de cimetière (V. 1173). — Jugement de Gauthier, évêque de Langres, portant que les chanoines de Saint-Étienne auront une prébende de la chapelle du duc et qu'ils n'auront d'autre cimetière que celui de Saint-Étienne (V. 1173). — Transaction entre les chanoines de Saint-Étienne et ceux de la chapelle du duc : les premiers auront une prébende qu'ils feront desservir ; ils jouiront pendant un an de celle de tous les chanoines de la chapelle qui mourront. Il y aura des deux côtés tous les ans des prières pour les morts. Les chanoines de la chapelle n'auront ni cimetière, ni paroisse et ne pourront être enterrés qu'au cimetière de Saint-Étienne. Les maisons habitées par les chanoines et les autres attachés à la chapelle seront exemptes de dîme, à l'exeption des vignes ou autres biens accensés ou amodiés (1185). — Sentence arbitrale d'Eudes, doyen de la Chrétienté de Dijon, et Guillaume Chapun, clerc, dans un nouveau débat entre les chanoines de Saint-Étienne et de la chapelle du duc. Les chanoines de Saint-Étienne sont maintenus dans leur droit sur les prébendes des chanoines de la chapelle, décédés ; de percevoir la dîme sur les biens accensés ou amodiés. Ils n'auront plus part aux distributions du chapitre. Les chanoines de la chapelle pourront se faire enterrer où ils voudront, leur maison située devant l'église N.-D. leur est maintenue ; forme de l'enterrement des clercs de la chapelle. Autorisation à l'abbé de Saint-Etienne de vendre vingt muids de vin au marché de Dijon (1233, décembre). — Fol. 23. Autre transaction entre les mêmes, au sujet de la prébende canoniale, de celle qui devait échoir à la mort des chanoines. Le cimetière, le paroissiage, les ordinations, l'exemption de cens des maisons canoniales (1217, mai). — Transaction devant Robert, évêque de Langres, entre l'abbaye de Saint-Étienne et le couvent des frères prêcheurs de Dijon, pour le règlement de la sépulture des paroissiens de l'abbaye qui se feront enterrer dans le couvent et pour la cense due à l'abbaye, pour leurs possessions sur sa terre et fixée à 40 sols (1239, août). — Autorisation donnée par Pierre Barbotte, abbé de Saint-Etienne, aux religieux de Clairvaux à la demande de Conrad, légat du pape, d'établir un autel dans leur maison de Dijon (1223, 4 des cal. de septembre). — Fol. 24. Confirmation par Hugues, prieur du couvent des frères prêcheurs, de la transaction conclue avec l'abbaye de Saint-Etienne pour la liberté du cimetière (1239, octobre). — Vidimus, par l'abbé de Saint-Bénigne et le doyen de Chalon, des lettres de l'official de Langres du vendredi avant la chandeleur (1325/6) contenant copie de la bulle du pape Jean XXII, donnée à Avignon le 10 des cal. de janvier, l'an IX de son pontificat (1324), par laquelle il approuve le traité conclu le 17 mars 1311, entre les chapitres de Saint-Etienne et celui de la chapelle du duc, par lequel le premier abandonne les prébendes qu'il percevait, ses droits sur la vente de Dijon, dix livres de cire pour le luminaire de l'église N.-D., les cens pour les maisons Colomb et Regnaud Pautin. De leur côté, les chanoines de la chapelle du duc cèdent à ceux de Saint-Etienne le banvin de Dijon et des censes sur des maisons et propriétés à Dijon. La chapelle du duc sera la paroisse du duc et de la duchesse, et elle aura le droit de paroichiage sur le doyen, le chapitre et 40 personnes, clercs ou laïques attachés à son service. Règlement de ces droits (1325/6). — Fol. 28. Transaction entre l'abbaye de Saint-Etienne et la cure de Saint-Julien, au sujet des oblations et des revenus de la cure (1322, jeudi après l'octave de la Saint-Pierre et de la Saint-Paul). Confirmation des privilèges et possessions de l'abbaye par le pape Grégoire IX (s. d. 1238). — Fol. 30. Autre du pape Calixte II qui approuve l'établissement de la règle de Saint-Augustin dans le chapitre et confirme les privilèges et biens de l'abbaye (s. d. 1124). — Confirmation des biens et privilèges de l'abbaye par le pape Urbain III (s. d. 1185). — Fol. 31. Autre par le pape Innocent IV (s. d. 1245). — Fol. 32. Autre du pape Nicolas IV (s. d. 1290). — Bulle du pape Innocent IV pour le droit de bénir les calices et ornements sacerdotaux (Lony, 6 des ides de mars 1251). — Bulle du pape Alexandre III qui ratifie le traité passé entre Gauthier, évêque de Langres, l'abbaye de Saint-Etienne et Hugues, duc de Bourgogne, au sujet de la chapelle que ce dernier voulait fonder (Ferrare, 4 des calendes de mai 1177). — Fol. 33. Ratification par le même de la transaction ménagée entre les mêmes par le cardinal de Saint-Chrisogon, son légat (Monte Gargano, 3 des nones de février 1177). — Fol. 33. Bulle du pape Lucius qui commet le chapitre de Saint-Etienne pour instituer des chanoines réguliers à la chapelle du duc de Bourgogne (Velletri, 3 des ides de novembre 1181). — Bulle du pape Honorius III, qui confirme au chapitre de Saint-Etienne le droit de percevoir une prébende de celui de la chapelle du duc, et ratifie le traité passé à ce sujet au mois de mai 1217 entre les deux parties (Feretino, 3 des ides d'août l'an 2 de son pontificat, 1217). — Fol. 34. Bulle du pape Alexandre III qui autorise les Templiers de Dijon à établir une chapelle et un cimetière dans leur maison mais sous la réserve des droits paroissiaux appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne (Benévent, 10 des cal. de janvier 1167). — Bulle du pape Adrien IV qui approuve l'acte d'association conclue entre l'abbaye de Saint-Etienne et le chapitre des Saints-Jumeaux de Langres (Latran, 2 des ides de février 1157). — Pouvoir donné par le pape Innocent III à l'abbé de Saint-Etienne de nommer et destituer les desservants des églises de son patronage (Viterbe, 14 des cal. de juillet, an 17 de son pontificat, 1214). — Confirmation par le pape Lucius III du don des églises de Cussey et de Grancey, fait à l'abbaye de Saint-Etienne par Gauthier, évêque de Langres (Anagni, 12 des cal. de janvier 1183). — Bulle du pape Innocent IV qui défend d'élever un oratoire ou bénir un cimetière dans les limites des paroisses dépendant du chapitre de Saint-Etienne sans l'autorisation de ce dernier (Latran, 10 des cal. de novembre 1253). — Commencement de la bulle du pape Innocent II relative au différend entre les abbayes de Saint-Etienne et de Saint-Seine, au sujet des églises de Darois et Etaules (Voir G. 117, et G. 125, fol. 48). — Fol. 35. Mention des bulles d'Alexandre III, de Lucius III, d'Innocent IV sur l'institution des chanoines réguliers de Saint-Etienne ; — de Martin IV sur le droit de l'église à la succession des chanoines ; — de Grégoire IX confirmative du don d'Asnières ; — de Célestin III sur l'ordination des chanoines ; — du pape Innocent IV, défendant la saisie des chanoines, des convers et de leurs biens meubles et immeubles ; — du pape Grégoire VIII qui permet de célébrer l'office à l'hôpital N.-D. en temps d'interdit ; — du pape Grégoire IX qui défend de bénir un cimetière dans les limites de l'église Saint-Etienne sans la permission de l'abbé ; — du pape Honoré III et d'Innocent IV, pour la revendication des biens aliénés ou usurpés ; — du même touchant l'institution des chanoines dans les églises de l'abbaye ; — d'Alexandre III qui confirme la donation des églises de N.-D., de Saint-Nicolas et Saint-Médard de Dijon ; — de Grégoire IX, et d'Alexandre III, autorisant le chapitre de l'église Saint-Etienne à célébrer l'office portes closes en temps d'interdit ; — d'Alexandre III, au sujet des moulins de Saint-Etienne ; d'Innocent IV au sujet du privilège accordé à l'église de N.-D. le jour de la dédicace ; — de Eugène III pour la confirmation du don de l'église de Tart ; — de Célestin III pour celles de Tart et Vautrey ; — Résumé du traité passé par les abbé et couvent de Saint-Etienne, avec les fabriciens de l'église N.-D., pour la couverture du moutier et l'établissement d'un buffet par la fabrique destiné à recevoir les aumônes et oblations (1421, 28 juillet). — Fol. 26. Le 18 octobre 1456 eut lieu à Dijon une procession générale pour la disposition du temps, l'assemblée se fit à N.-D. et la messe célébrée à la Sainte-Chapelle, mais l'affluence était si grande que, dans l'impossibilité de pouvoir entrer dans l'église, le doyen et les chanoines de la Sainte-Chapelle demandèrent à l'abbé et aux religieux de Saint-Étienne la permission de faire faire le sermon devant l'eglise Saint-Étienne sur la place. — Le 11 février 1459/60, le chapitre de la Sainte-Chapelle s'étant permis d'installer près du puits dans le cimetière de Saint-Médard et sans la permission de l'abbé et des religieux de Saint-Étienne, une chaire (cathedra) pour le sermon d'un frère des Hermites de Saint-Augustin : sur la représentation qui leur en fut faite, ils rentrèrent la chaire dans leur église, crainte de scandale. — Fol. 37. Concessions des ducs de Bourgogne. Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, portant que les hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, qui abandonneront ses terres devront y laisser tout ce qu'ils y possèdent (1242, juin, le dimanche après l'Ascension). — Vente de la terre d'Asnières près Ahuy (Aqueductus) faite par le même et Yolande, sa femme, à l'abbaye de Saint-Étienne (Châtillon, 1232, octobre). — Autre par laquelle le même duc Hugues se porte garant de cette vente en présence des réclamations du seigneur de Dompierre (Donne Petre). — Donations faites par le duc Hugues III à l'abbaye de Saint-Étienne de ce qu'il possédait à Quetigny (s. d. et 1181). — Vidimus et confirmation de ces chartes par le duc Hugues IV (1270, avril). — Fol. 38. Pierre, cardinal de Saint-Chrisogon, légat du pape, reçoit la donation de Guyard, chevalier de Fauverney, à l'abbaye de Saint-Étienne, de tout ce qu'il possède à Quetigny (s. d., v. 1173). — Confirmation par Symonnins, sire de la Marche et de Chaussin, damoiseau, du droit de pâturage des habitants de Quetigny et Sennecey, à l'abbaye de Saint-Étienne sur le territoire de Chevigny-Saint-Sauveur (1269, juin). — Lettre du même qui, moyennant la somme de 70 livres tournois, ratifie la vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne par les consorts Bigot de Broindon, du bois de Joceaul sur Quetigny, du moulin de Limprey et de cens et rentes sur Quetigny, lesquels dépendance de son fief (1279, 3 juillet). — Confirmation de cette vente par le duc Robert II (1279, septembre). — Fol. 39. Vente de la terre d'Hauteville, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean de Beire, damoiseau, en présence du duc Hugues IV (1234/5, janvier). — Accensement à vie de la grange de Sennecey et de ses dépendances, fait par l'abbaye de Saint-Étienne à Catherine, femme de Guillaume de Pontailler, seigneur du lieu, vicomte de Dijon, moyennant un cens annuel de 20 sols. Les deux époux promettent de n'exercer aucune juridiction sur les lieux et de rebâtir un moulin de l'Ouche au lieu le Moulin de la Fosse. Déclaration du domaine (1251, juin). — Fol. 40. Echange fait en présence de Guy, évêque de Langres, entre Hugues IV, duc de Bourgogne, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne les dîmes et tout ce qu'il possède à Pouilly, Fontaine, Saint-Martin-les-Dijon, Saint-Philibert-sous-Gevrey, en échange de la chapelle et de ses appartenances situées près Villers-le-Duc (Vilers ducis) (1254, juin). — Garantie donnée par le même devant Robert, évêque, de la vente de la terre d'Hauteville, faite à l'abbaye de Saint-Bénigne, par Jean de Beire (1234, 5 février).— Acte plus détaillé de l'échange entre le duc Hugues IV et l'abbaye de Saint-Étienne (1254, juin). — Fol. 41. — Consentement du même à ce que l'abbaye acquière la ville de Bretenières qui est de son fief et qui appartient à Huon, seigneur de Posanges (Pouseinges) (1270, mai). — Confirmation, par le duc Robert, de la vente d'une terre en Bray, sur Dijon, faite par Perreaul, fils de Lambert de Rouvres, chevalier, à l'abbaye de Saint-Étienne (1278/9, mars).— Charte de Raynard, comte de Bourgogne, qui confirme les coutumes, redevances et autres biens possédés par l'abbaye de Saint-Étienne et spécialement à Dôle et à Salins (1135, ind. XIII). — Donation de 10 charges de sel de Salins faite à la même par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins (1252, septembre). — Charte de Marie, duchesse de Bourgogne, veuve du duc Eudes II, par laquelle elle reconnaît parmi les biens donnés par son mari à l'abbaye de Saint-Étienne, deux aleux francs l'un à Argilly, l'autre à Preforgueil, un droit d'usage, de passage et de pâturage dans ses terres et ses fossés (Argilly, 1162, l'an de la mort du duc Eudes II). — Fol. 42. Traité entre Jean, seigneur de Châteauvillain et l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet des dîmes de Giey-sur-Aujon et de la Ville aux Bois (1266, mars). — Fol. 43. Jugement de Richard de Moutmorot, bailli de Dijon, qui déclare sujet à la taille de l'abbaye le meix de Perreau de Quetigny, nonobstant que ce dernier eût avoué un autre seigneur (1279). — Reproduction du traité entre les abbayes de Citeaux et de Saint-Étienne pour le bief des moulins de Saint-Étienne (voir au folio 28 précédent). — Fol. 44. Extrait de la charte de commune de Dijon de l'an 1187 contenant la clause de réserve des droits des églises. — Lettres de Charles de Poitiers, évêque de Langres, pour déclarer que l'hospitalité qu'il a reçue dans le monastère de Saint-Étienne ne peut porter préjudice à son exemption de droits de procuration (1428, avril). — Fol. 45. Engagement fait par le duc Hugues III à l'abbaye de Saint-Étienne pour 1000 sols dijonnais de sa justice sur leurs hommes, de la porte aux chanoines et du droit d'un *posticum* entre la maison des Templiers et le pont de l'Ouche (V. 1172). — Le même étant sur le point de partir en Terre Sainte, donne aux chanoines de Saint-Étienne le droit d'avoir à Dijon deux hommes affranchis de tous subsides. Mandement de Gauthier de Bourgogne, qui déclare qu'en sa présence, Othe, fils du comte de Saulx, a approuvé la donation de Gérard de Fauverney à l'abbaye de N.-D. de terres, droits à Quetigny, Dijon et Sennecey (s. d., 1163-1179). — Vente de la quatrième partie du moulin Bernard, à Dijon, faite à l'abbaye de Saint-Étienne devant le duc Hugues IV, par Jean de Thenissey, Miles, fils de J. Rousset, et Gertrude, sa femme (1236, juin). — Vente de la moitié de ce moulin, passée devant Guillaume, doyen de la Chrétienté, Guillaume de Rouvres, maire, et les échevins de la commune de Dijon, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Girard Li Rossez, chevalier de Dijon. — Fol. 46. Lettre de H., évêque d'Autun, au sujet de l'exhaussement de l'écluse du moulin Bernard, par les chanoines d'Autun, au préjudice du moulin de Saint-Étienne (s. d.). — Acte de la vente du quart du moulin Bernard, faite par Jean de Thenissey, devant Robert, évêque de Langres (1236). — Acte de la vente par Foulque, abbé de Theuley, et son couvent, aux abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon, de leur maison sise à Dijon, près la maison de Saint-Antoine, hors les murs et toutes ses dépendances (1224/5, février). — Confirmation de cette vente, par Renaud, archevêque de Lyon (1224). — Vente faite devant le duc Hugues IV, et Robert, évêque de Langres, par Villermus dit Montuns, de Fauverney, du consentement de Béatrix, sa mère et de Gautier, son frère, à l'abbaye de Saint-Étienne, de sa maison et de sa cour de Dijon, pour la somme de 200 livres dijonnaises. Autre faite à la même, par Eudes, seigneur de la Marche, et de Chaussin et Pétronille, sa femme, de deux maisons sises dans le château de Dijon, entre la maison où demeure Béraud, prévôt de la chapelle du duc, et la voie publique tendant à la porte du Lion (Leonis) (1250, juin). — Fol. 47. Donation faite devant Gauthier, évêque de Langres, par Guiard de Fauverney, à l'abbaye de Saint-Étienne de la terre dite de Saint-Pierre et d'une rue situées près les murs de Dijon, du côté de l'orient (s. d., 1163-1179). — Testament de maître Aubry, doyen de la chrétienté de Dijon et chanoine de la chapelle du Duc. Il lègue aux chanoines de Saint-Étienne les maisons et les meix provenant de Rose d'Apremont et située près celles des Griffons ; une vigne sous la porte de Talant qui conduit à Fontaine ; une autre maison sise derrière l'église Saint-Michel; deux maisons dans la rue Neuve; une autre en la rue des Reboutés deux maisons dans la Roulotte aux Nonains de Tart (vico monialium de Thar), et une terre en Bray (1274, décembre). — Fol. 48. Bail à cens d'une pièce de terre entre les climats de Crusilles et de Lichères, à Dijon, passé par les chanoines de Saint-Étienne à des habitants de Dijon au nombre de 51 (1250). — Donation d'une pièce de terre en la Naite, finage de Dijon, faite aux chanoines de Saint-Étienne par Dominique, dit Le Riche, clerc, chanoine de la chapelle du Duc (1245, septembre). — Fol. 49. Bail à cens d'un champ provenant de l'abbaye de Theuley, situé sur Saint-Apollinaire, passé par les chanoines de Saint-Etienne aux frères Vauthier (1253, octobre). — Donation d'une rente de 20 sols sur une maison rue du Change (Cambii), faite à l'abbaye de Saint-Etienne par Ameline, veuve de Lambert le Riche et Jeanne, sa fille (1229, mars). — Acquêt par le chapitre d'une maison, au Bourg (in Burco) avec le ban sur la dame Vilaine de Champdôtre, Adeline et Alaisenot, ses filles (1236). — Assignation au profit du chapitre d'un cens de 15 sols sur un banc du milieu du Bourg (1226, septembre). — Vente faite au même par Eremburge, fille de feu Villemin du Chambe, de 12 deniers de cens sur des vignes aux Poussots (1278/9 mars). -- Autre faite au duc Hugues IV, par Eudes Le Riche, chevalier de Dijon, Eustache, sa femme, Clarembaut, chevalier, leur fils, pour le prix de 300 livres viennoises la dîme qu'ils tenaient de Pierre Le Rosset, chevalier, sur les finages de Saint-Martin-des-Champs, Fontaine et Pouilly (1254, juin). — Fol. 50. Confirmation par Agnès, fille de feu Emengarde de Trie et Lambert, son oncle, de la donation d'une vigne en Longes Noues, faite au chapitre Saint-Étienne par ladite Emengarde (1259, juillet). — Testament d'Adeline, fille de feu Le Petit de Besançon qui lègue au chapitre de Saint-Étienne une maison et pressoir entre le Moutier (Monasterium) et l'hôpital de Notre-Dame (1254/5, janvier). — Vente d'une maison et cellier, rue de la Porte au Comte (porta Comitis) faite par Thierry dit Bonenuit de Tilchâtel, aux chanoines de Saint-Étienne (1273, novembre). — Autre d'une maison au Vieux Marché (in foro vetero), faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle à maître Aubry de Dijon (1241, novembre). — Fol. 51. Vente d'une pièce de terre à la Bonne-Fontaine, finage de Dijon, faite aux chanoines de Saint-Etienne, par Perreau, fils de feu Lambert de Rouvres (1270, avril). — Vente faite par Eudes, fils de feu Hugues de Quetigny à maître Aubry, doyen de la Chrétienté, d'une maison et dépendances sise rue de la porte des Chanoines (1264, décembre). — Vente faite au même par Girard d'Apremont, chanoine de Vergy, d'une maison située derrière Saint-Michel, provenant d'Eudes, fils de Guillaume de Rouvres, prévôt de Dijon. — Fol. 52. Vente faite aux chanoines de Saint-Étienne, par Haymon d'Étaules, chevalier, Huot dit le Moux, damoiseau, son neveu, de tous les cens qu'ils possèdent sur des terres et vignes du finage de Dijon, à l'exception de celles qu'ils perçoivent avec Simon de la Marche, seigneur de Chaussin (1281/2, février). — Reproduction du testament du doyen Aubry. — Fol. 53. Vente d'une maison, rue Tonnellerie de Saint-Michel (in vico Sancti-Michaelis dolariorum) faite aux chanoines de Saint-Étienne par Jean dit Vins, clerc. — Acquêt par les mêmes sur Belete, femme d'Hugues Bourrelier, d'une maison, rue « es Noiroz » (1304 septembre). — Osanna, veuve de Jean Artenatore, vend aux chanoines de Saint-Étienne une volerie avec un meix, rue de la Porte des Chanoines, joignant le four du chapitre (1273 octobre). — Fol. 54. Bail à cens d'une maison rue de la Tonnellerie (Dolearum), passé par les chanoines à Jacques de Quetigny, bourgeois de Dijon (1314/5, janvier). — Vente faite par Jeanne, veuve de Hugues Boivin de Châtillon aux chanoines de Saint-Étienne, d'un setier de vin de redevance qu'elle percevait sur tous les hommes du chapitre (1279, octobre). — Donation faite par Girard, monnoyeur de Dijon, homme de Saint-Étienne, d'une maison rue des Orfrois (es Offrois), près la Porte Neuve (1285/6, avril). — Accord entre les chanoines et les consorts Naelet, bourrelier, au sujet de la propriété d'un meix rue du Chanet (Chaneriorum) (1273/4, janvier). — Fol. 55. Vente faite par Jacques, dit Pautins, fils de feu Guillaume Pautins, bourgeois de Dijon, à son oncle Bernard Pautins du tiers d'une volerie et dépendances, joignant la maison de son oncle, rue es Pautins et des prés sur Saint-Apollinaire (1275/6, mars). — Les héritiers de Martin Le Breton vendent aux chanoines une vigne en l'Argillière et une autre aux Crusilles (1278, mars). — Vente d'une redevance de 4 muids de vin assignés sur des vignes, faite par Étienne Villermet, à Robert, chantre de la Chapelle du duc (1274, avril). — Fol. 56. Bail à cens passé par les chanoines de Saint-Étienne à Aubry de Corveye de Dijon, d'un meix situé à la corvée du Saint-Esprit, près la rivière d'Ouche et la voie publique et s'étendant jusqu'au meix de Saint-Bénigne (1304, juin). — Vente faite aux mêmes par Laurent, dit Grippaz, bourgeois de Dijon, d'un meix situé aux meix (mansis) du Saint-Esprit vers les écluses de Saint-Étienne (1286/7, février). — Fol. 57. Isabelle, fille d'Alien de la Corvée, vend aux chanoines de Saint-Étienne un meix dans les jardins de la Corvée, près les écluses de Saint-Étienne (1281, juillet). — Renaud, Martin et André Rodier vendent aux mêmes un meix et un jardin, situés à la Corvée sur l'Ouche (1280, novembre). — Vente d'un meix aux meix du Saint-Esprit vers les écluses de Saint-Étienne, faite par Lambert le Berger, bourgeois de Dijon, et Arvisete, sa femme, aux chanoines de Saint-Étienne (1280, mars). — Autre d'un meix à la Corvée-sur-l'Ouche, près les écluses de Saint-Étienne, faite par Eudes Le Berger et Marion, sa femme (1280, mars). — Fol. 58. Lettre par laquelle les chanoines engagent pour sa vie à Lambert de Rouvres, chevalier, mandataire du duc de Bourgogne, toutes leurs possessions de Couternon, leurs hommes de Sennecey, une maison à Dijon. Lui de son côté reconnaît aux chanoines une rente annuelle sur son four de Dijon (1245/6, janvier). — Vente d'une vigne aux Crais sous le champ Salomon faite par les héritiers de Jocel Descors (1273, mars). — Autre d'une maison et d'un pressoir et de vignes à Chenôve et à Marsannay, faite aux chanoines par Brocard de Bèze, chambellan (Cambellanus) et Guionet, son fils (1281/2, février). — Fol. 59. Autre d'une maison, d'un pressoir et de vignes à Chenôve, par Étienne de Gaucigny (Gaucygeyo), médecin à Dijon (1283 novembre. — Autre d'une vigne à Marsannay-en-Montagne (in monte), faite par Jean dy Tardy, Jeannette et Osanette, ses sœurs. — Vente d'une maison située devant l'abbaye de Saint-Étienne, faite en présence de Guillaume, seigneur de Mirebeau, par Artaud, chevalier de Taniot (Tasnaot), aux chanoines de Saint-Étienne (1213). — Confirmation par le duc Eudes III de la donation d'une rente de 10 livres sur le péage de Dijon, faite par son père Hugues III lors de son départ pour la Terre Sainte et à laquelle il ajoute 100 livres pour les dommages qu'il a pu causer aux religieux (1195). — Lettre du duc Hugues III, à son fils Eudes, datée d'Acre, pour l'accomplissement de ce don (v. 1192). — Fol. 60. Vente d'une chambre avec un meix au château de Dijon derrière la maison du chanoine Thibaut, sur la rue qui conduit de l'église Saint-Étienne à la porte au Lion, faite aux chanoines de Saint-Étienne, par Eudes, dit Mafoille, clerc de Dijon (1251, octobre). — Jean, fils de feu Robin, neveu de Pierre Ballotte, abbé de Saint-Étienne et émancipé (extra avoeriam positus) reprend de fief le four de Saint-Étienne, situé dans le château (1237, juin). — Le même engage ce four à l'abbé pour 120 livres dijonnaises (1237, décembre). — Reprise de ce fief faite par Jean, dit Melenons jadis maire de la Marche, frère de Pierre de la Marche, jadis doyen de la chrétienté à Dijon. Ce four et ses dépendances situé au château de Dijon entre les chambres de la chapelle du duc et la rue allant de la maison Bigot à celle de Jean de Rouvres (1297). — Testament de Guillaume de Bourg, clerc de Dijon, qui fonde une messe à l'hôpital de Notre-Dame de Dijon et lègue à cet effet dix étaux au vieil marché (1265, juillet). — Fol. 61. Vente de maisons et de meix en la rue des Offrois, faite par Girard dit Gizos de Rouvres (1286, décembre). — Autre d'une vigne à Lomaingne, finage de Dijon, par Guillaume dit Chapons, fils d'Humbert de Daix (1251, septembre). — Testament de Pierre Carpin, chevalier de Prusly (Prulleyo), qui donne à l'église Saint-Étienne 10 sols de cens sur le nouveau marché, 7 sur la maison des lépreux, 4 émines d'avoine à Quetigny (1183). — Fondation d'anniversaires dans l'église de Saint-Étienne par M. Thibaut de Dijon, chanoine de Langres, qui pour cela abandonne sa part des dîmes de Saint-Julien, Clénay et Oigny (1285). — Fol. 62. Analyse de pièces non transcrites. — Confirmation du don de la maison de la boulangerie, fait par Perrin de Beaune. — Vente d'une maison par Pierre de Quetigny au doyen Aubert. — Vente aux chanoines par Bella, veuve de Gautier Sarrasin, d'une maison rue Neuve. — Autre par Dominique Petit, consor, d'une maison rue Buichefeu, une terre au Tertre Gaiteaul, une autre entre Epirey et le grand chemin. — Vente par Durand, charpentier, d'une terre derrière l'église Saint-Nicolas — Don par Jean de Marsannay, prêtre, d'un meix et d'une vigne contiguë à la maison du prieur du lieu. — Autre par Adeline, femme de Jean Pougot, d'une maison derrière l'église N.-D. de Dijon, joignant l'hôpital de N.-D. — Vente par Eudes, fils de feu Guillaume de Rouvres, prévôt de Dijon, à Girard d'Apremont d'un meix derrière l'église Saint-Michel. — Bail à cens par les chanoines à Jean Li Tornerres, dit Saunier, du meix Berrudia, à Dijon. — Confirmation par Laurent, fils de Pierre le Couvreur, d'une maison sise à la porte Nanxion de Dijon. — Vente par Jean, fils de Bonami Girouard, d'une vigne en la rue de Fontaine. — Echange avec Barthélemy Rossot de vignes au Génois. — Donation par Marie, veuve de Jean de Grancey, Regnaud, Dominique et Jean, ses fils, d'une maison près le four de Saint-Michel et la rue qui monte à la maison Mel, à Dijon. — Autre d'une maison derrière l'église N.-D. joignant l'hôpital, par Girard, fils de Jean Lescuelet. — Vente par Villaine et Henri, son fils, d'un étau dans le bourg de Dijon. — Don par Thibaut de Marsannay dit Mortex, d'un cens sur une vigne du lieu. — Vente par Isabelle, veuve de Regnaut Barate, de vignes à Marsannay et à Couchey. — Don par Jean Guerre, de la moitié d'une maison derrière l'église N.-D. de Dijon *a parte* Verrerie. — Autre par Gauthier Sarrasin et Belle, sa femme, d'une vigne sur Dijon. — Vente par Colombe, femme d'André Talevaut, d'une vigne sur Dijon en la Cupenée. — Autre d'une maison à Dijon, par Barthélemy Achins. — Autre d'une maison, de deux maisons sises devant le four du château de Dijon. — Don par Gélions, veuve de Gauthier Billard, d'une maison, rue du Chanet (Channox). — Autre par Marie, veuve d'Henri Bons, d'une maison, rue des Forges (es Forges). — Autre d'une maison, rue de la Belancherie, par Pierre de Bertia. — Amodiation d'une vigne à Chenôve. — Bail à cens d'une vigne à Pouilly, passé à Reynaut Pautins. — Vente faite par Viennet, rouyer (charron), d'une maison sise rue de la Maison-Dieu. — Jean de Rouvres, chanoine de la chapelle du duc, abandonne deux pièces de terre à Crimolois. — Bail à cens de terres en Bray, finage de Dijon, passé à Barthélemy Goullu, d'Ahuy. — Autres de terres en Champ-Regnaut, finage de Dijon. — Fol. 64. Donation de plusieurs meix, terres et prés sur Crimolois, faite aux chanoines de Saint-Étienne, par Marguerite, fille de Pierre Rosselle (1288, juin). — Bail à cens de meix, maisons, terres et prés, sur Potangey, passé par les mêmes aux fils de Pierre Broquart (1284, juin). — Acte par Jean, fils de Bérenger Gaudichot et Adelinette, sa femme, hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, à Genlis, la désavouant comme seigneur et avouant la seigneurie du chapitre cathédral d'Autun à Tréclun (Tracluns) (1298, juin). — Vente d'une terre à Potangey par Thibaut Stéphanet (1294/5, janvier). — Fol. 65. Autre par Evrard li Cœuley, d'une pièce de pré en la prairie de Varanges (1312, décembre). — Autre semblable par Odet Bigez, de Dijon (1317, juillet).— Vente d'un meix et maison à Genlis sur la rivière, faite aux mêmes chanoines par Guillaume dit Perrot, du lieu (1314, septembre). — Testament de Jean, seigneur de Thar, chevalier, qui élit sa sépulture dans le cimetière de Tart, devant l'autel. Il lègue son palefroi et son sommier à l'église de Saint-Étienne, fonde deux canonicats au prieuré de Tart, il lègue 20 livres à l'abbé de Saint-Étienne, 10 au couvent, d'autres sommes aux frères prêcheurs, à l'hôpital N.-D. de Dijon, à celui du Saint-Esprit, à celui des Riches, à celui de Marie-Madeleine, à la Maison des Lépreux, à l'hôpital de Saint-Bénigne, aussi de Dijon, à la Maison-Dieu de Brochon, à celle de Saint-Antoine de Lamarche, à l'œuvre de la chapelle du duc, à Dijon, à l'abbaye de Saint-Bénigne, aux religieux du Val-Saint-Lieu, à Magny, à Guy de Tart, chevalier, son frère, à Isabelle, sa fille. Il reconnaît enfin la propriété des habitants de Tart sur les bois du Chaignoy et de Charron. Ses exécuteurs testamentaires sont l'abbé de Saint-Étienne, Jean de Mermelles, seigneur de Renières, et Guillaume de Neuilly, chevaliers (1283/4, janvier). — Fol. 66. Vente faite aux chanoines de Saint-Étienne par Pierre, dit Forex, prévôt de Tart, de tout ce qui lui appartient sur le moulin de Laiche et ses appartenances (1253, avril). — Renonciation par Guillaume, chevalier de Chais, de tout ce qu'il contestait aux chanoines à Genlis et sur les dîmes de Champdôtre (1225, août). — Vente aux mêmes d'un pré à Magny, par Eudes de Marigny, chevalier, seigneur de Daix (Diz) (1232, mai). — Reconnaissance faite par les habitants de Domois, de l'aveu d'Aymon et Eudes, chevaliers, leurs seigneurs, du droit de l'abbaye de Saint-Étienne de percevoir chaque année 10 émines de grains pour la cession qu'elle leur a faite des bois de Chambertun et de la Guiote, en présence du doyen de la chrétienté de Dijon et signifiée à Guillaume, évêque de Langres (s. d., 1307-1317). — Fol. 67. Vente d'un meix et dépendances à Mailly, faite aux chanoines par Perelle de Mailly, frère de feu Martin de Mailly, prêtre (1280, septembre). — Autre par Gautherons de Crimolois et Eremburge dite Rose, sa femme, de terres à Crimolois et à Neuilly (1277, juin). — Autre aux mêmes par Nicolas Pui d'Argent, de Dijon, et Osanne, sa femme, d'une pièce de terre à Sennecey (1284, décembre). — Fol. 68. Donation aux mêmes par Jean de Genlis, chevalier, de cens sur la prairie de Genlis, de tout ce qu'il réclamait sur les écluses du moulin de Laiche et sur les hommes de l'abbaye habitant Genlis (1255, octobre). — Transaction entre l'abbaye et Hugues, de l'hôpital de Dôle, au sujet de leurs possessions, à Crissey (1229). — Renonciation par Jean Taupins de Bessey, fils de Hugues Taupin, chevalier, à toutes ses prétentions sur les tierces de Bessey (1282/3, février). — Belin Flaons, de Quetigny et Bella, sa femme, hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, à Quetigny, désavouent sa seigneurie et avouent celle du duc de Bourgogne, à Dijon (1293, mai). — Fol. 69. Vente de terres à Sennecey, faite aux chanoines par Pierre et Jean Valioz, bourgeois de Dijon (1285, avril). — Confirmation par Huguette, veuve de Jean le Riche, de Dijon, chevalier, Evrard, leur fils, de la donation faite à Saint-Étienne par Evrard le Riche, de Dijon, chevalier, Claire, sa femme, Jean et Guillaume, leurs fils, et Joan, fils de Guillaume, et concession au même des dîmes autour de Morveau (1273, juillet). — Vente d'une terre à Crimolois par Monnet de Chemin (1283, juin). — Autre semblable, par Aceline, fille Gauthier de Trimolois (1272, novembre). (Voir la fin de l'acte, folio 76). — Fol. 70. Morveau, copie de l'acte précédent, folio 69. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et Hugues, damoiseau, fils de feu Richard de Montmorot, bailli de Dijon, chevalier, touchant leurs droits de justice sur la terre de Genlis (1325, 2 juillet). — Traduction en français de la transaction entre les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne au sujet des écluses des moulins de Saint-Étienne (voir folio 17). — Fol. 74. Analyse de pièces non transcrites. — Reproduction des actes relatifs à Villaine et Henri, son fils, jusqu'à celui de Jean de Rouvres, inscrits feuillet 63. — Echange avec Jean Pautins, de vignes en Champregnard, contre une grange, rue des Pautins (Patinorum), — Vente du meix des Auteroz, par Jacques dit Lijois. — Bail à cens de terres sur le finage de Fontaine, passé à Raoul Filoz. — Vente d'une pièce de terre à Marsannay, par Viennet Arrecun. — Ventes de terres et meix sur Dijon et lieux voisins, les finages n'étant point indiqués, aux Herbues, en Rosières, en Chessie, sur les Pradoz, en la Louvière, en la Charme, en Lesigne, en la Combe, en Electre, en Fontenilles, en Cuchod, en Crecy, en Chasot et Carris. — Fol. 75. Les fils d'Eudes de Quetigny vendent un meix audit lieu. — Ventes semblables, par Forquaud, de Dijon, mercier. — Moignarde, femme de Simonnet, barbier (barberii) de M. le duc, ce qu'elle possédait à Quetigny. — Ventes de terres dont les finages ne sont point indiqués. — Fol. 76. Donation faite aux chanoines de Saint-Étienne, dans l'église desquels son père, Guy, a reçu la sépulture, par Guillaume de Charencey, damoiseau, de deux émines de blé et de six journaux de terres à Fauverney (1250/1, janvier). — Confirmation par Jocerand, damoiseau, de Fauverney, du don de six journaux de terre audit lieu, fait par Gauthier, seigneur de Fauverney, son frère, à l'abbaye de Saint-Étienne (1243, novembre). — Acte par lequel Huon de Quetigny, chevalier, et Alix, sa femme, en compensation d'une inféodation de vignes sur Dijon, qui lui a été faite par l'abbaye de Saint-Étienne et d'une somme de 210 livres viennoises, reconnaissent tenir d'elle en fief leur château et toute leur terre de Quetigny (1275, mai). — Fol. 77. Vente faite aux chanoines par Guillaume Bignoz, fils de feu Robert Bignoz, seigneur de Broindon, damoiseau, du bois de Joceaul, sur Quetigny, du moulin de Limprey, sur la Tille et le Basmont avec toutes ses dépendances. des hommes des meix qu'il possède à Quetigny (1279, juin). — Cession d'un meix et dépendances à Quetigny, faite par l'abbaye de Saint-Étienne à Lambert, fils de feu Guillaume, prévôt de Dijon, et à Jacquette, sa femme, sous les mêmes conditions que celles des autres habitants du lieu (1296, mars). — Fol. 78. Vente d'un meix et d'un pré à Quetigny, par Bernard dit Pautins, bourgeois de Dijon (1282, mars). — Autre d'une pièce de terre à Couternon, par Marion Mathoy (1282, octobre).—Autre par les fils de feu Mathieu Quillot, d'un pré à Couternon, entre la Tille et le Basmont (Tiliam et le Beaulmont) (1281, octobre). — Jean Chavance, homme taillable et exploitable de l'abbaye de Saint-Étienne, en considération de ce qu'on l'a admis comme frère convers, donne toutes les terres qu'il possède sur les finages de Couternon, Saint-Apollinaire et Chaignot (1312, juin). — Fol. 79. Analyse de la sentence de Hugues le Vertueux, lieutenant du bailli de Dijon, qui décharge l'abbaye de Saint-Étienne des prestations exigées par Jeanne d'Aisselet, dame de Chevigny-Saint-Sauveur, à Quetigny et Corcelles-en-Montvaux (1310). — Suite d'analyses d'actes non transcrits au cartulaire. — Confirmation du don de la maison de la Bolancherie, fait à l'abbaye de Saint-Étienne, par Pierre de Berna (Beaune). — Acquêt par Aubry, doyen de la Chrétienté à Dijon, d'une maison de pierre ayant appartenu à Pierre de Quetigny. — Vente faite par Belle, veuve de Guillaume Sarrazin, d'un meix et maison, rue Neuve. — Autre d'une maison, rue Buichefeu, par Dominique Petit Consor. — Durand, charpentier, vend une maison derrière l'église Saint-Nicolas, etc. — Fol. 80. Transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Étienne et les habitants de Saint-Philibert-sous-Gevrey, par laquelle la taille que l'abbaye prétendait être à volonté est fixée à 50 livres tournois, les habitants conservent l'usage de la forêt, mais ils cèdent le bois des Aiges au monastère (1314, octobre). — Vente de meix, de terres et prés à Saint-Philibert, faite aux chanoines de Saint-Étienne, par Odette, fille de Jean de Franconeo, seigneur de Perrigny, chevalier, et femme de Ponce de Blaisy, damoiseau (1277, mars). — Fol. 81. Vente de partie du bois de Baloinges, faite aux chanoines de Saint-Étienne, par Monins, fils de feu Jean de Velle-sous-Gevrey, écuyer (1282, août). — Autre d'une autre portion de ce bois par Mathelie de Velle-sous-Gevrey, femme de Jean Chatelain (1282, août). — Fol. 82. Confirmation par Hugues de Blaisy, chevalier, du don de deux émines de grain sur les dîmes de Noiron, fait aux chanoines de Saint Étienne par Guy, son frère, chanoine de Vergy (1274, octobre). — Cession de l'écheoite de mainmorte de Robert Cholot de Velle-sous-Gevrey, à J. Pillier, demeurant à Longvic, sous la condition de devenir homme des chanoines de Saint-Étienne (1299/1300, février). — Transaction entre Amaury de la Roche, précepteur des maisons du Temple en France, et les chanoines de Saint-Étienne au sujet de la construction d'un moulin à vent que Eudes li Guepet, précepteur de Bure, voulait faire à Saint-Philibert et l'Epoy (L'Espay) (1269, juin). — Fol. 83. Vente d'une partie du bois de Baloinges-sur-Saint-Philibert, par Androin de Corcelles, damoiseau (1287, mai). — Cession faite aux chanoines par Vienoz, dit Maignoz, homme tailliable et exploitable de Velle-sous-Gevrey, de tout ce qu'il possède à Gevrey et Velle-sous-Gevrey, sous la condition de devenir familier de l'abbaye (1314/5, janvier). — Fol. 84. Vente par Etienne, dit Boujons, chevalier, d'une portion du bois de Baloinges, de terres et de prés sur Velle-sous-Gevrey et Broindon (1281, juin). — Cession d'échoite de mainmorte à Jean, fils Yver de Bouilland, sous la condition de devenir homme des chanoines (1316, octobre). — Traité entre l'abbaye de Saint-Étienne et Guillaume, fils de Jean Morel, maire de Saint-Philibert, lequel prétendait être exempt de taille. L'abbaye abonne la vie durant ledit Guillaume pour 10 sols dijonnais par an, mais si au bout de huit ans il quitte Saint-Philibert, tous ses biens feront retour à l'abbaye (1306, novembre). — Fol. 85. Vente d'une partie du bois de Balonges par Isabelle, dame de Moissey, fille de Jean, dit Pillot de Dôle, chevalier, femme d'Eudes de Blaisy, damoiseau (1287, avril). — Reprise de fief de la pièce de terre des Quarrey à Velle-sous-Gevrey, faite à l'abbaye de Saint-Etienne par Monin de Velle-sous-Gevrey, damoiseau, fils de feue Isabelle, damoiselle (1308, juillet). — Traité entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jean, dit Moreau, de Velle-sous-Gevrey, ce dernier lui ayant versé la somme de 100 livres viennoises elle l'a affranchi de toute taille et concédé la mairie du lieu. Le siège de cette mairie est dans une maison du village où demeurera l'héritier de Jean et qui transmettra cette franchise à ses successeurs. Les membres de la même famille qui habiteront sous le même toit au même pain, au même sel, jouiront du même privilège ; divisés ils seront astreints aux mêmes services que les autres habitants (1281, août). — Fol. 86. Vente faite par Haymon, dit le damoiselet de Velle-sous-Gevrey, aux chanoines de Saint-Étienne, de tout ce qu'il tient d'eux en fief audit lieu (1309, décembre). — Analyse d'actes d'acquisitions faites par les mêmes à Velle-sous-Gevrey. Vente d'un pré aux quarrons de la fontaine, faite par le duc de Bourgogne, de terres et prés sur Perrin de la Goille, Chaucat, Jean de la Ville, Aymonin, clerc, fils de feu Jean de la Velle, chevalier, Jean, maire de Velle-sous-Gevrey. — Bail à cens passé à Guillaume Renard. — Ventes de maisons, terres, bois et prés par Pierre de la ville, damoiseau, par Drouot de Marcilly (Gevrey) ; — par Jean, dit Pillereau ; — par la fille de Millot le bataillard ; — par Henri le Jusseray, par Monet et Guillaume de la Ville ; — par Hugo, barbier ; — par Guillaume, frère du maire ; — par Geliot li Befeons ; — par Marione, fille de Richard Bodan ; par Étienne le Bataillard. — — Fol. 88. Par Jean, fils de Guillaume, chevalier ; — par Guy de Gilly, prêtre ; — par Perronette, fille de Guy Richard ; — par Isabelle, fille de feu seigneur Guy de la Villet, chevalier ; — par Béatrix, veuve du seigneur Guillaume de la Ville ; — par Jean Reine et Jean de Salon. — Fol. 89. Transaction entre Poncet de Saulx, seigneur de Vantoux et l'abbaye de Saint-Étienne, pour régler les droits d'usage et de pâturage des habitants d'Ahuy et d'Asnières, sur le finage de Vantoux, et réciproquement (1263/4, janvier). — Charte de Manassès, évêque de Langres, devant lequel Ebalus de Saulx reconnaît que les chanoines de Saint-Etienne ont un droit d'usage dans les bois de Saulx, en payant chaque année une redevance de 24 sols (s. d., 1180-1193). — Traité par lequel Eudes de Marigny, seigneur de Daix, chevalier, reconnaît le droit de pâturage de la grange et des habitants d'Ahuy, à Saint-Étienne de Dijon, sur le territoire de Daix (1132). — Fol. 90. Etienne dit Bion, chevalier, engage à l'abbaye de Saint-Étienne les sept émines de blé et les quatre muids de vin, qu'il percevait sur les dîmes d'Ahuy (1234). — Aubry Galats et ses fils se reconnaissent hommes des chanoines de Saint-Étienne, de leur seigneurie d'Ahuy (1232). — Pierre, dit Paine d'Ahuy, et Isabeau, sa femme, déclarent que si les chanoines de Saint-Étienne leur ont permis de résider à Dijon, tout en conservant les terres qu'ils ont à Ahuy, ils s'engagent à retourner dans ce village à leur première réquisition (1275). — Même obligation souscrite par Jacquet Rafeneaul d'Ahuy (1262, octobre). — Cession d'une maison et de terres à Ahuy, faite par Thibaut, dit Quartener d'Ahuy, aux chanoines de Saint-Étienne, en garantie d'un prêt de 70 livres viennoises (1285, avril). — Fol. 91. Autre semblable par André, dit Charnote, pour une somme de 23 sols viennois (1285, octobre). — Engagement pris par Étienne de Percey le Grand, vicaire à Ahuy, de laisser après sa mort à l'abbaye tous les biens que sur sa licence il pourra acquérir audit lieu (1296, septembre). — Bail à cens de maisons et terres à Ahuy, consenti à Eudes de Chevigny, cabaretier, clerc (1292, octobre). — Consentement donné par l'abbé de Saint-Étienne à Meline, veuve de Gorlet d'Ahuy, près Belleneuve, remariée à Hugues, fils de Jean Robelet de Saulx-le-Duc (Salione), de conserver pendant cinq ans les biens quelle possédait à Ahuy, nonobstant que, suivant la coutume, ayant désavoué la seigneurie de l'abbaye, pour celle de Saulx, elle devait abandonner ces biens, lesquels à l'expiration de ce terme, feront retour aux chanoines (1304, mai). — Fol. 91. Promesse faite par Humbert, dit Arconcey, dudit Ahuy, en échange de l'exemption de tailles et de rede-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vance d'avoine, qui lui a été accordée pour sa vie, de construire les murs des vignes et des terres du domaine de l'abbaye (1317, novembre). — Vente d'un meix, à Hauteville, et de ses habitants faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Étienne de Prenoy (Prunoy), clerc, à Dijon (1277), mars). — Echange de terres à Plombières et Hauteville entre Marion, fille de Gauthier Foroz, de Talant, femme d'Humbelin Loquereau, et l'abbaye de Saint-Étienne (1306/7, février). — Fol. 9. Vente d'une vigne, à Hauteville, par Marguerite, veuve de Laurent, dit le juif de Talant (1256, décembre). — Vente d'une vigne à Savigny-le-Sec (Savigneyum siccum), par Gilbert dit Oiseaux. — Reconnaissance par Beroignet et Humbert Berthier d'Etaules qu'ils sont hommes taillables, et justiciables de l'abbaye de Saint-Etienne (1308/9, janvier). — Échange de dîmes à Ahuy, contre d'autres à Étaules et Darois (Daurois), entre l'abbaye de Saint-Étienne, Henry de Monts, chevalier, et Reine, sa femme (1245, juillet). — Consentement donné par l'abbé de Saint-Étienne à ce que Eudes Vanday de Talant continue à posséder pendant dix ans les terres qu'il a sur Ahuy, dépendant de la seigneurie de Saint-Étienne, après quoi elles feront retour au domaine (1307, juin). — Fol. 94. Délibération de l'abbé et du couvent, portant qu'à l'avenir tout le produit des anniversaires fondés dans l'église sera consacré à la pitance du couvent (1274, 5 décembre). — Analyse des actes relatifs à Ahuy, non transcrits sur le cartulaire. Ventes de terres et vignes, faites aux chanoines de Saint-Étienne, par Belete Berthier, Renaud de Mont-Saint-Jean, Mabille, veuve Soonot, Moingearde, veuve de Regnaud de Salmaise, Martin, dit Voigoz, Adelinette, fille Gilbert, Robert d'Ahuy, clerc, Anxions d'Ahuy, Hugues, fils d'Osanette, Odet et Danona, Sana, veuve de Dominique de Beaumont, cordonnier à Dijon, Jean Lambert de Dijon, Dannons, fille de Lambert de Saulx, Jean Raquelle, Girard dit Poinne, Jean Teste, Jean de Semur, clerc, professeur en lois, procureur du duc de Bourgogne, Thibaut Corignon, Osanna et Adelina filles, Marion, veuve d'Humbelet Laverans, Hugues et Perronette Goyot, Aymonin, dit Aumotot. — Fol. 96. Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne, et les habitants d'Ahuy, par laquelle la taille à volonté demeure fixée à 120 livres, les habitants obligés de payer un bichet d'avoine de rente. Ils renoncent à prendre des liens dans les bois des religieux qui eux leur bailleront des routes pour leurs charrues. Ils conservent la nomination des messiers, des vigniers, et tous leurs bons usages (1331, décembre). — Arrêt du Parlement de Paris, qui homologue cette transaction (1333, 29 mai). — Fol. 102. Acte de la société établie entre Hugues de Vergy, et Étienne, abbé de Saint-Étienne, touchant leurs droits respectifs, sur Autrey et Verfontaine (1207, septembre). — Vente faite par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, à l'abbaye de Saint-Étienne, de la moitié de la terre de Verfontaine, des prés sur le territoire d'Athes-sur-Vingeanne (1290, décembre). — Donation de l'étang de Verfontaine, faite à l'abbaye par Henry de Vergy, chantre de Besançon. Ratification de cette donation par Jean de Vergy, son frère (1300, mai). — Fol. 103. Reprise du fief d'Ahuy-les-Belleneuve, faite à l'église Saint-Étienne de Dijon, par Guillaume de Belleneuve, chevalier. Vente faite à la même, par Huot d'Ahuy, près Belleneuve, damoiseau, et Simonette, sa femme, de la maison forte dudit Ahuy et de toutes ses appartenances (1293, août). — Fol. 104. — Vente d'une autre partie de ce fief, par Perronnette, fille de Jean Geliet, damoiseau de Pierrecourt (1301, décembre). — Jean de Saint-Amour, damoiseau, neveu et héritier d'Étiennette, veuve de Jean de Rochefort, baille à cens perpétuel, à l'abbaye de Saint-Étienne, tout ce qu'il possède à Ahuy, près Belleneuve (1311, juin). — Fol. 105. Transaction entre Henry de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau, Clémence, sa mère, dame de Fouvent, Elisabeth, sa femme, et l'abbaye de Saint-Étienne, touchant l'exécution de la fondation d'une maison-Dieu à Mirebeau, créée à son lit de mort, par Guillaume de Vergy, leur père et mari (1248, mai). — Confirmation, par Henri de Vergy, de la charte de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne toutes les dîmes du territoire de Mirebeau, avec réserve pour l'hôpital du lieu (1239/40, février). — Donation faite par Hugues de Vergy, seigneur de Mirebeau, à l'église de Saint-Étienne, du droit de pêche, dans les fossés, l'étang et la rivière de Mirebeau (1200). — Traité entre Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau, chevalier et l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet des dîmes et des tierces (1234, mars). — Fol. 106. Donation faite par Guillaume de Vergy, S^{r} de Mirebeau, à l'abbaye de Saint-Étienne, et au prieuré de Mirebeau, de deux hommes affranchis de tout service envers lui (1208). — Donation faite à l'église Saint-Étienne, devant Jean, doyen de la chapelle du duc, et d'Henri de Vergy, seigneur de Mirebeau, par Adeline, veuve de feu Aymonin dit Coulon, de quatre hommes de Chaumes, qui lui appartiennent, et de tout son fief à Belleneuve et à Ahuy (1244, juillet). — Autre par Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, d'un homme et de sa tenure à Mirebeau (1231). — Echange de terres à Mirebeau, entre le même Guillaume et l'abbaye (1215). — Donation au prieuré de Mirebeau, par Gila, veuve de Hugues de Vergy, d'un homme de Mirebeau, et de sa tenure (1205). — Fol. 107. Confirmation par Jacquette de Couchey, fille de M. de Dijon, et Jean, son fils, du don d'une part des dîmes de Tanay, faite à l'église de Saint-Étienne, par Adeline, veuve d'Aymon Colon, mère de feue Marguerite, mère de feu Jacques de Tanay, écuyer, mari de ladite Jacquette (1281, mai). — Confirmation par Richard d'Arc, chevalier en présence de Gauthier, évêque de Langres, et d'Hervé, abbé de Saint-Etienne, du droit d'usage dans tous ses bois, donné par son père Mainfroid (s. d. 1173-1177). — Pierre, dit Comtet, donne une partie de dîme au prieuré de Mirebeau (1230, avril). — Mention du conflit qui eut lieu le 23 mars 1438, entre les chanoines de la Sainte-Chapelle, et ceux de Saint-Étienne, au sujet du transport du corps de la femme de Gui Lejay de Rouvres, qu'on enterrait à la Sainte-Chapelle. Acte par lequel Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Etienne, institue, sur la prière de Philippe de Vienne, évêque de Langres, un chapelain pour son hôtel (1444/5, 2 février). — Institution d'un desservant dans l'église de Saint-Pierre, par le même abbé (1445, 30 août). — Fol. 108. Hugues III, duc de Bourgogne, étant dans l'hôtel du comte de Bar, à Châtillon, reçoit la donation faite à l'église Saint-Étienne par Josbert de Grancey, de tout ce qu'il avait sur la dîme de Vannaire (Vennayres) (1180). — Le même pacifie un débat entre les chanoines de Saint-Étienne et Kalon de Saint-Julien, au sujet de leurs droits audit Saint-Julien (s. d. 1162-1192). — Josbert, abbé de Fontenay, approuve l'aumône faite par Eudes, son frère, à l'église Saint-Florent de Tilchâtel, et celle à l'abbaye de Saint-Etienne, de ce qu'il possédait à Véronnes-les-Grandes (Veronnas Magnas), en présence de Milon, abbé de Saint-Étienne (s. d., 1186-1191). — Donation d'une partie de ses dîmes à Is-sur-Tille, faite par Alix, veuve de Guy du Fossé, chevalier (s. d.). — Donation de deux sols de cens, faite au prieuré de Grancey, par Gauthier Maalen, bourgeois du lieu, en présence d'Eudes, seigneur de Grancey (1224, avril). — État des censes et rentes dues à Saint-Philibert, Gevrey et Brochon.

G. 127. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, parchemin. Reliure ancienne en veau, avec des fermoirs dont il ne reste que les chapeaux.

1233-1512. — DIJON, Chapitre cathédral Saint-Étienne, 3^{e} cartulaire. — Fol. 1er. La valeur des lettres reçues sous le scel de la cour de monseigneur le duc pour le droit du duc et du tabellion. Idem pour les droits du duc, du tabellion et du coadjuteur. Nota que autant vault une lettre de VI^{xx} frans comme se elle estoit de cent millions ou de plus. — Nota que l'abbé a à sa charge tous les subsides pour la fortification de la ville et autres, ainsi qu'il résulte d'un traité passé en 1456 avec l'abbé Viard. — Sur la feuille de garde. Valeur de la livre dijonnaise. — Fol. 2. Lettre de Pierre, abbé de Saint-Étienne, qui assigne sur les revenus de la terre d'Asnières, les frais de l'aumône de pain et de vin distribuée le jour du Carême, aux pauvres, devant la porte du monastère (1233). — Mention de l'acte de réunion de l'hôpital de Brochon à l'abbaye de Saint-Étienne; — de celle de l'hôpital de Tilchâtel; — de la révélation (relevation) faite par l'évêque de Chalon « de l'ourche du cop Saint Jehan-Baptiste et du chief Saint Coronne, ensemble trois des pierres de coy fuit lapidez Monssieur Saint Estienne et auxi de plusieurs autres bones reliques ». — Fol. 3. Lettres de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui, sur la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne, amortit 150 livres de rentes en fondations, sous la condition de payer la somme de 450 fr. et de célébrer des messes pour le roi Jean, son père, lui et ses successeurs (Paris, 1398, août). — Mention de la lettre de l'augmentation des vestiaires des chanoines. — Fol. 5. Lettres d'amortissement accordées par Hugues V, duc de Bourgogne, pour tous les biens acquis par l'abbaye de Saint-Étienne (Talant, lundi après l'Ascension 1314). — Autres du duc Eudes IV qui, par considération de ce que l'abbaye a cédé à son cousin Robert de Grancey, seigneur de Larrey, le fief et la propriété du four du château de Dijon, lui amortit la valeur de six livrées de terre (Sarry, mardi après Noël 1333). — Autres du même qui amortit le produit du legs fait par le duc Robert, son père, à l'église Saint-Étienne (Jugny, jeudi après les Bordes 1315). — Extrait donné sous le scel de Robert de Lugny, chancelier de Bourgogne, du testament du duc Eudes IV, qui entre autres legs donne au couvent de Saint-Étienne 100 livres tournois pour être amorties (1349). — Fol. 6. Lettres patentes du roi Jean qui, pour subvenir à la détresse du monastère de Saint-Étienne, lui accorde une somme de 200 livres (Beaune, octobre 1362). — Lettres de Hugues, abbé de Saint-Étienne, qui assigne sur le patronage de l'église d'Arc-sur-Tille, sur les dîmes de Bressey, les frais de desserte des anniversaires fondés par Lambert, archidiacre du Lassois, Thomas de Thonon, médecin (physicus), Hugues Fautrel, curé de Selongey, Marguerite, veuve de feu Jean de Vergy sénéchal de Bourgogne (1300/1, février). — Fol. 7. Lettres de Gérard, abbé de Saint-Étienne, qui assigne sur le patronage de Chevigny-Saint-Sauveur les dépenses de l'anniversaire d'Amédée, son prédécesseur et de lui-même (1287, le jour de Pâques). — Confirmation par Jean, évêque de Langres, de l'abandon des patronages des églises de Gemeaux et d'Arc-sur-Tille, fait par l'abbé Hugues pour la pitance des religieux (1300/1, mercredi après les Bordes). — Fol. 8. Acte par lequel le couvent de Saint-Étienne abandonne à l'abbé Hugues une somme de IX^{xx} livres sur la pitancerie, le revenu d'une maison sise devant la porte du monastère, en échange du patronage de Gemeaux et de Pichanges (1293, avril). — Lettres d'Amédée, abbé de Saint-Étienne, portant que tous les revenus des fondations d'anniversaires seront employés pour la pitancerie des religieux (1275, décembre). — Confirmation, par l'abbé Girard, des lettres de l'abbé Poinsard (du samedi avant les Rameaux 1328/9); — de celles de l'abbé Amédée (1352, lundi avant la Saint-Vincent. — Fol. 9. Confirmation des lettres de l'abbé Amédée par l'abbé Hugues (1294, décembre).—

Lettres de l'abbé Hugues qui affecte divers revenus pour l'entretien du linge (mapparum) du couvent (1308, mercredi avant la Saint-Thomas. — Lettres de l'abbé Poinsard, qui en échange d'une somme de 50 livres sur les revenus de la pitancerie abandonne au couvent la maison entre le réfectoire et la souscellerie (1327, vendredi jour des Saints Jumeaux). — Fol. 10. Echange entre l'abbé Poinsard et le couvent. L'abbé délaisse pour la pitancerie la maisière en ruine donnée par Aubry, doyen de la chrétienté, un pressoir aussi situé dans l'intérieur du monastère et une maison en ruine, rue des Nonnains-de-Tard. Il reçoit en échange deux pièces de terre et de vignes sur Quetigny, Chevigny et Dijon (1322, mercredi avant la Madeleine). — Fol. 11. Confirmation par le même des lettres de l'abbé Amédée concernant la pitancerie (1328/9, samedi avant les Rameaux). — Lettres de l'abbé Jean de Champrobert qui, pour la valour des 60 livrées de terre à quoi sont estimés les œufs, fromages, épices, saing fondu, huile, harengs, aulx et oignons qu'il doit fournir à la pitancerie des religieux, assigne ces 60 livrées de terre sur plusieurs revenus (1361, mardi après la Madeleine). — Fol. 13. Lettres patentes du duc Jean sans Peur, qui amortit les fonds donnés à l'abbaye de Saint-Etienne par Regnaut Gombaut, maître des comptes et Jehannotte, sa femme, pour la fondation d'une messe quotidienne dans la chapelle des Fonts, où ils sont inhumés et ont fait élever un autel surmonté d'une image de saint Jean l'Évangéliste (Dijon, 11 mars 1417/8). — Fol. 14. Lettres d'Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Etienne, qui mande aux prieurs curés de sa dépendance que par lettres de Philippe, évêque de Langres, il a été maintenu dans son droit exclusif de visite et de procuration de leurs églises (1445, 27 septembre). — Fol. 15. Convention entre Jean de Marigny, abbé de Saint-Etienne, et le couvent, par laquelle le premier donne des fonds à Varanges, pour lesquels les religieux célébreront son anniversaire (1374, 30 mars). — Fol. 16. Autre par laquelle l'abbé, voulant se libérer de la fourniture des écuelles et des tranchoirs (cautellarum et scissoriorum) au couvent lui abandonne le revenu des terres de Varanges (1374/5, samedi avant l'Oculi). — Fol. 16. Fondation d'anniversaires dans l'église de Saint-Étienne, par Jean dit Le Puy, de Varanges, écuyer, pour laquelle il assigne des fonds audit Varanges, (1369, 4 août). — Fol. 20. Arrêt du parlement de Paris qui homologue le traité conclu entre les maire, échevins de Dijon et les habitants des paroisses de N.-D. Saint-Michel, Saint-Pierre, Saint-Nicolas et Saint-Médard, d'une part, et les abbé et couvent de Saint-Etienne, patrons de ces églises, portant règlement des droits curiaux sur les enterrements et les épousailles (1407/8, 14 mars). — Fol. 21. Vidimus des bulles des papes Grégoire IX, d'Alexandre III et d'Innocent IV portant confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Etienne. — Fol. 22. Teneur du serment prêté par les abbés de Saint-Étienne en prenant possession de leur siège. — Confirmation par Hugues, évêque de Langres, du droit de l'abbé de Saint-Étienne d'instituer et de révoquer les chanoines (1221). — Déclaration des droits, rentes et revenus appartenant au prieur-curé d'Ahuy (s.d., XIV^e siècle). — Fol. 24. Fondation d'anniversaires par Jean Bonféal, sage en droit, qui élit sa sépulture dans la chapelle Saint-Jean en l'église Saint-Étienne, pour laquelle il donne trois parts de la dîme de Magny-sur-Tille, et deux pièces de prés sur ce finage (1434, 7 mai). — Autre par Henri et Monin d'Echenon frères, Pierre Viard, Jean Marriot, marchands, pour un anniversaire en mémoire de Monin d'Echenon, leur père, de Guillemotte, sa femme, pour lequel ils assignent les grands et petits dîmes de blé et la grange dîmère qu'ils avaient à Fauverney, lesquelles sont de franc aleu et qu'ils tenaient par achat de Jean de Puligny, chevalier, seigneur de la motte de Tilly, châtelain de Talant (1441, 15 novembre), — Fol. 25. Convention passée par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, le couvent et en présence de Hugues Thénial, chanoine, maître et gouverneur de l'hôpital N.-D. de Dijon, avec Jeanne Baracte, professe de l'hôtel-Dieu-le-Comte, à Troyes, pour le gouvernement dudit hôpital Notre-Dame. Il est dit en terminant, que cette réception, faite à la requête des bourgeoises de Dijon, ne pourra introduire aucune coutume au préjudice des droits de l'abbaye (1430-1453, mercredi avant la Nativité de la Vierge). — Fol. 27. Déclaration de la dîme de Fauverney. — Vente faite par Raoul, abbé et le couvent de Sainte-Geneviève de Paris, à Jehan Suard, abbé et au couvent de Saint-Étienne de Dijon, d'une maison et dépendances sise devant le cimetière de Saint-Étienne et joignant le monastère de Sainte-Geneviève (1425, 23 décembre). — Fol. 29. Autre forme du même acte. — Fol. 30. Autorisation donnée par les abbé et couvent de Saint-Étienne, au couvent des Cordeliers de Dijon, d'avoir deux cloches, une grosse et une petite, sous la condition de ne jamais les sonner ensemble et d'assister aux obsèques de tous les religieux de l'abbaye (1408, 31 août). — Fol. 35. Vidimus par l'abbé Thibaut des lettres de l'abbé Jean de Champrobert relatives à la pitancerie insérées plus haut au feuillet 11 (1361/2, 5 janvier). — Fol. 36. Traité entre les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, relatif à la célébration en commun de certains anniversaires et de services religieux (1272, novembre). — PARROCHIA SANCTI MICHAELIS. Vente faite par Thierry de Tilchâtel, bourgeois de Dijon, au couvent de Saint-Étienne de quatre livrées de terre qu'il assigne sur sa maison sise rue es Channex (1322, octobre). — Fol. 38. Autre par Gerard Régine, clerc à Dijon, de deux chambres et d'un pressoir même rue (1319, avril). — Fol. 39. Autre par Perrenet Martin, clerc de Charmes, et Guillemette, sa femme, d'une maison sise même rue (1357, 9 août). — Transaction entre le couvent de Saint-Étienne et Jean de Perrecy, clerc à Dijon, au sujet d'un mur séparatif de leur maison, rue des Nonnains-de-Tart (1310, mai). — Fol. 40. Donation de deux maisons sises rue Saint-Antoine, à Dijon, faite au couvent de Saint-Étienne par Viennet dit Maignoz, de l'Epoy, demeurant à Saint-Philibert, pour la fondation d'un anniversaire (1310/1, février). — Fondation d'un anniversaire par Guillaume dit Pautins, bourgeois de Dijon, pour lequel il donne une maison sise place Saint-Michel et une autre vers la porte du comte de Saulx (1277, janvier). — Bail à cens d'une maison sise rue des Bordes, derrière la maison Saint-Antoine, passé par les chanoines à Belin Pelletier et Osanette, sa femme (1290, septembre). — Fol. 41. Autre d'une maison devant la Porte Neuve, passé à Huguenin de Léry, bourgeois (1372, 2 septembre). — Fol. 42. Autre de deux étaux au vieil marché devant la maison des dames de Tart, passé à Robert dit Vion et Luciotte, sa femme (1364, 22 avril). — Fol. 43. Vente aux chanoines par Renaud, fils de Richard, clerc, de deux chambres sises rue des Nonnains-de-Tart. — Cession de cens sur deux maisons de la rue d'Isier, paroisse Saint-Michel, faite aux chanoines par Gauthier, dit de Joes et Ameline, sa femme. — Fol. 44. Fondation d'anniversaire par frère Henri Allemand, chanoine de Saint-Étienne, pour lequel il donne une maison avec un fonds près celle de Philippe Bourrelier (1346, novembre). — Autre par Richard Laurent, clerc, qui donne une pièce de vignes à Montmusart (1297, octobre). — Vente d'une maison rue Saint-Michel, faite aux chanoines par Jean, dit Vernis, clerc (1282, juin). — Fol. 45. Bail à cens d'une maison rue des Tonneliers (Saint-Michel) (doleoriorum), passé à Simonnet de Marsannay-le-Bois (in Bosco), tonnelier (1327). — Testament de Guillaume de Quetigny, écuyer, qui fonde un anniversaire à Saint-Étienne pour lequel il assigne un cens sur une maison rue des Riboutez (1344, 13 novembre). — Fol. 46. Reconnaissance par Jean Lesourdeaux, prêtre, d'un cens assigné sur une maison rue des Riboutez (1345/6, janvier). — Fondation d'anniversaire par Laure, veuve de Jean de Marcheseuil, bourgeois de Dijon, pour l'âme de son mari. Elle l'assigne sur une maison au vieil marché de la place Saint-Michel (1277, mai). — Fol. 47. Vente d'une maison rue des Nonnains-de-Tart par Morel, fils de Guillaume de Pichanges. — Autre d'un muid de vin de revenu, assigné sur une vigne en Burget et sur une maison rue des Riboutez, faite par Hugues de Beaumont, prêtre (1315/6, février). — Fol. 48. Bail à cens d'une maison rue des Riboutez, passé par les chanoines à Hugues Limule, cordonnier (1360, 23 juin). — Autre d'une volerie avec son meix, rue Arbelin Piquart, passé à Jean Guiars de Povinges (1359, 12 septembre). — Autre d'une maison, même rue, consenti à Huguette, fille de Jean Bigot, femme de Jean Le Verpillat d'Autun (1313, août). — Autre d'une maison sise rue des Chanets, avec une forge et des outils, passé à Jean d'Arcelot, serrurier à Dijon (1304/5, 18 février). — Fol. 50. Vente d'une maison rue des Riboutez par Simonet Bervignet, cordonnier (1315). — Fondation d'anniversaire par Maignant dit Chant le Bois et Agnès, sa femme, pour lequel ils assignent des terres sur Mirande et une maison rue es Noiroz (1326/7, février). — Fol. 51. Vente d'une maison rue Saint-Michel, par Philippe Bourcelier, à Dijon (1345, novembre). — Autre d'une maison rue des Bordes par Gillette, fille de Dominique Le Mairet. — Fol. 52. Fondation d'anniversaire par Laurent de Saint-Étienne, clerc, assigné sur une vigne à Montmusart (1297, août). — Bail à cens d'une maison rue des Nonnains-de-Tart, passé à Girard, dit la Perrière (1293, novembre). — Fol. 53. Vente d'une maison rue des Riboutez, faite par Jean Chauchart, bourrelier à Dijon (1287/8, février). — Autre d'un meix et maison rue es Noiroz, faite par Nicolas de Marcilly (1357/8, janvier). — Fol. 54. Fondation d'anniversaire par Hugues du Pautey de Dijon, chanoine de Saint-Cyriaque de Provins, pour lequel il assigne une maison rue es Aufroz (1316, août). — Autre par Maître Etienne de Grancey, médecin (physicus), pour lequel il assigne 20 sols de rente sur une maison rue de la Porte des Chanoines près la rue qui conduit au nouveau bourg (1283, novembre). — Fol. 55. Vente d'une maison en la ruelle (ruelleta) de Saint-Michel, faite aux chanoines par Barthélemy, dit le Chanlitaz (1281, mars). — Bail à cens d'une maison rue Essoillex (paroisse Saint-Nicolas), passé par les chanoines à Perrin, dit Petit Perrin (1364, 16 avril). — Vente d'une maison rue Saint-Michel ou du Marché-au-Blé, par Guillaume de Quetigny, drapier (1368/9, 16 mars). — Fol. 57. Testament de Jean dit Châteleine, bourgeois de Dijon, qui élit sa sépulture dans l'église des Cordeleliers et veut que son corps soit couvert d'une tombe où son nom sera gravé; entre autres legs, il fonde un anniversaire en l'église Saint-Etienne qu'il assigne sur les revenus d'une maison à la Tonnellerie de Saint-Michel (1304/5, février). — Fol. 60. Fondation d'un anniversaire par Jean Bigot, clerc et médecin ; il l'assigne sur une maison rue Aubelin Picard (1307, décembre). — Vente d'une maison rue de la Tonnellerie Saint-Michel faite par Aymonin de Marsannay à Philippe, curé de Fontaine (1282, novembre). — Fol. 61. Extrait donné sous le scel de Nicolas de Toulon, chanoine d'Autun, chancelier de Bourgogne, du testament d'Etienne Fremiot, bourgeois de Dijon, qui élit sa sépulture dans l'église de Saint-Étienne et trois florins de Florence pour deux anniversaires (1380/1, février). — Vente aux chanoines de Saint-Etienne par Jean, dit Gruot, archer, d'un cens assigné sur une maison en la Tonnellerie de Saint-Michel (1391/2, 2 mars). — Fol. 62. Autre d'un cens assigné sur une maison, rue de la Vannerie, faite par Alix, femme de Jean Monnot (1386/7, 11 janvier). — Fol. 63. Autre d'une maison en la Ruelotte et Nonnains de Tart, faite aux chanoines de Saint-Étienne par Huguenin Le Gossot (1383, 13 juin) — Autre d'un curtil, rue des Bordes, près de Theuley, faite par Regnaut Richief, bourgeois de Dijon (1389, 27 mai). — Fol. 64. Autre d'un franc de rente sur une maison ruelle des Nonnains-de-Tart, par Richard de la Marche (1387, 8 mai). — Autre de 40 sols de rente assignés sur une maison au quarron de la rue aux Riboutez (1390, 26 septembre). — Fol. 65. Bail à cens d'une maison rue de la Chauderenye, passé par les chanoines à Guillemin d'Echenon (1368/9, 25 février). — Fol. 66. Vente d'un franc d'or de rente sur une maison au quaron de la rue es Riboutez, faite par Sancenot de Brecey, épicier (1393/4, 16 février). — Fol. 67. Vente d'une maison rue d'Isier, faite par Marguerite de Dampierre à Jean Le Richer, couvreur (1350/1, février). Autre d'une maison rue es Noirots, faite par Humbert le Recouvreur de Dijon, à maître Pierre de Belleneuve, médecin (1271/2 janvier). — Fol. 68. Autre de 5 sols sur une maison rue du Chanet (Chaneriorum), faite par la femme dou Camus à Jean Roget, cordonnier (1332, mai). — Extrait donné sous le scel de Nicolas de Toulon, chancelier de Bourgogne, du testament de Hugnes Le Bertallet, de Dijon, qui lègue 6 gros de cens à l'abbaye de Saint-Etienne pour la fondation d'un anniversaire (1384, 11 août). — Fol. 69. Vente à la même, par Jean Perrin, chaudronnier (cacabarius), d'un cens assigné sur une maison rue es Belioz (1377/8, 13 février). — Fol. 72. Vente de deux deniers de cens sur une maison près celle des Griffon, faite par Jaquine Perrenet à Philippe Bourrelier, (1323, juin). — Vente d'une maison rue de la Porte-Neuve, faite aux chanoines, par Marguerite, veuve de Jean Lombard et ses enfants (1393, décembre). — Fol. 73. Autre de 20 sols de cens sur une maison rue Saint-Michel, faite par Humbelet d'Arceau (1278, avril). — Autre d'un cens sur une maison, rue du Chanet, faite par Garnier de Grancey, prêtre. — Fol. 74. Vente de 3 florins de Florence, assignés sur des vignes au finage de Dijon, faite par Jean, dit Le Quens de Bart à Etienne Frémiet (1367, 22 avril). — Vente de 6 deniers de cens sur une vigne en la rue d'Isier, faite par Girard Bergier à Etienne Giget, bourgeois de Dijon, (1244, décembre). — Fol. 75. Autre d'une maison, rue aux Noirots, faite par Michel Durand à Girard la Vate (1274, novembre). — Sentence de la cour du bailliage de Dijon qui donne gain de cause aux religieux de Saint-Etienne dans le procès qu'ils avaient avec Huguenin de Trochères, au sujet d'un mur entre leurs deux maisons, rue des Nonnains-de-Tart (1324). — Fol. 80. Vente de rentes sur des maisons rue Gigrot et rue es Olfroiz, faite aux religieux de Saint-Etienne par Girard Güot de Rouvres (1236 décembre). — PARROCHIA SANCTI NICOLAI. Fol. 84. Donation d'un meix sis hors de la porte au Comte, faite au monastère de Saint Étienne, par Alard de Dijon, ancien prieur de Fauverney, chanoine de l'abbaye (1315/6, mars). — Fondation d'anniversaires à Saint-Étienne, par Jean Li Sechaux de Dijon, écuyer, tant pour lui que pour feue Huguette de Tintry, sa femme et sa sœur. Il assigne cette fondation sur les cens qui lui sont dus depuis la Maladière de Dijon jusqu'à Ruffey (1315, novembre.) — Bail à cens par les chanoines à Odet, fils de Perrenet, barbier, d'un meix vuide près la porte au Comte (1317, juin). — Fol. 85. Extrait du testament de Jean Ratet, de Beaune, clerc, qui lègue pour un anniversaire, 20 sols de rente sur une maison au carrefour de la rue par laquelle on va à la porte au Comte du côté de l'église Saint-Nicolas (1344, 13 novembre). — Vente d'une maison rue des Fols (Fatuorum), faite à Saint-Etienne par Laurent Bourrelier (1293, décembre). — Fol. 86. Bail à cens d'une maison rue du Four des Coquins (quoquinorum), passé par les religieux à Simonin d'Aubigny, damoiseau (1317/8, janvier). — Vente de 20 sols de rentes sur des vignes et une maison rue des Bordes, faite à l'abbaye par Jean dit Le Caorssinas de Dijon, clerc (1277, mai). — Fol. 87. Autre d'une maison hors de la porte au Comte faite aux chanoines par Demongeot dit Bonne chouse (1322, juillet). — Extrait du testament d'Hélie de Bretenières, qui, pour la fondation de trois anniversaires dans l'église Saint-Etienne, lègue la moitié des biens de son frère le chanoine et des siens propres (1363, 31 août). — Fol. 88. Vente de 22 sols de rente assignés sur une maison au faubourg Saint-Nicolas, près la rue par où l'on va à la maison des Quartaux, faite par Guillaume Bequace (1233, mars). — Vente de 20 s. de rente sur une maison rue de la porte au Comte, près la maison de Maître Clerembaul le médecin, faite aux chanoines par Jeanne Camuse, femme Grasse teste (1286/7, février). — Fol. 89. Autre de 60 sols de rente sur une maison au même lieu, faite par Falquier, boulanger. — Bail à cens d'une maison au même lieu, passé par les religieux à Guillemet dit le Barboux (1323/4, janvier). — Fol. 90. Vente à vie d'un meix au milieu de maisons de la rue des Coquins, faite par Humbelet Li Escornaulez à Jaquete de la Ville (1332, mai). — Fol. 91. Fondation d'anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Guillaume Quartaux, prêtre, qui assigne 20 sols sur une maison, rue au Comte (1285/6, février). — Fol. 92. Cession d'une maison rue Bouchefoul, près la porte du four Morot, faite par les héritiers Paignot pour la dotation d'une chapelle à Saint-Etienne (1387, 7 novembre). — Fol. 97. Échange entre l'abbaye de Saint-Etienne et Jean d'Epagny, doyen de la chrétienté de Dijon, de cens sur des maisons rue au Comte et du Fourmorot (1274, 2 juin). — Fol. 93. Acquêt par Jean d'Epagny de cens sur une maison en Bouchefoul (1372, 11 août). — Vente d'une maison, rue au Comte et par derrière sur la rue du Chanet faite par

Claire, veuve de Girart Le Gelinier (1380, 24 octobre). — Fol. 99. Autre de 20 sols de rente sur une maison, in capite vici mercati bladi, faite aux religieux par Perrenet Sailly, clerc (1365/6, janvier). — Fol. 100. Vente de 4 livres de cens sur deux maisons rue du Grand-Four, faite par Demoingeot Poncet, prêtre, aux frères Le Rappenet de Fontaine (1375, 4 août). — Fol. 101. Echange de cette cense faite par les frères Rappenet, avec l'abbaye de Saint-Étienne, qui leur cède une pièce de vigne sur Fontaine (1375, 4 août. — Fol. 102. Vente d'une rente de 2 fr. d'or sur une maison rue Chaude, faite à l'abbaye de Saint-Etienne par Girard le Robinet (1382/3, 9 février). — Fol. 104. Vente faite aux mêmes par Girard Roux, vigneron, d'un franc de rente sur une maison aux faubourgs Saint-Nicolas, en la rue es Soillers (1384, 30 octobre). — Autre d'un franc de rente sur une maison rue es Ulmos, faite par J. Boulon au chapitre Saint-Etienne (1384, 3 juillet). — Fol. 106. Autre de la moitié de 5 fr. d'or de rente sur une maison, en la grande rue du faubourg Saint-Nicolas, faite aux chanoines par Jeannotte Villenur, femme de Guillaume le Barbolet (1388, 13 juillet). — Fol. 107. Autre de 2 fr. d'or de rente sur une maison en la rue au Comte, faite aux mêmes par Jean le Paisandet. — Fol. 108. Autre d'un franc sur une maison au chanon de la rue Chaude, faite par Monnot Le Cornuet, couvreur (1382/3, 3 mars). — Fol. 108. Autre de 5 gros de rente sur une maison en la rue es Ormes, faite aux chanoines par Monnot Le Cornuet (1384, 15 décembre). — Autre de 2 florins sur une maison en rue Chaude, faite aux mêmes par Jacob Duval (1386, 26 octobre). — Fol. 110. Autre d'un franc de rente sur une maison en la rue Chaude, faite aux mêmes par Monniot Le Cornuet (1388, 16 décembre). — Fol. 111. Autre de la moitié de 5 fr. d'or sur deux maisons sises en la grande rue du faubourg Saint-Nicolas, faite au chapitre par Jean Lajante. — Fol. 112. Vente faite au même par Perrenette, veuve de Jean Morel, d'une maison rue au Comte, aboutissant sur la rue du Chanet (1361/2, 5 mars). — Fol. 113. Autre de 10 gros de rente sur une maison rue des Riboutez (Saint-Michel), faite par Villemotte, femme de Thevenin de Champmoulx, épicier (1397/8, 10 janvier). — Fol. 114. Autre de 20 sols de cens sur une maison au faubourg Saint-Nicolas, faite par Oudot Chevrot (1397/8, 13 février). — Fol. 116. Bail à cens passé par le chapitre à Jean Darney, boulanger, d'une maison appelée Volerie, assise à Dijon, près les murs de la ville entre la porte au Comte et la porte Fermerot (1396, 15 juillet). — Fol. 117. Bail d'un journal de terre en Laschères, finage de Dijon, appartenant au chapitre (1287, mai). — Cession d'une maison et d'un jardin, rue de Ormoz, faite au chapitre par Gauthier Boulon (1393, 20 janvier). — Fol. 118. Vente au chapitre par Guillaume de Poissons d'une maison rue Saint-Nicolas, appelée rue de la Maladière (s. d.). — Lettres de Charles, évêque de Langres, déclarant que l'hospitalité donnée au couvent de Saint-Etienne, à ses familiers et à ses chevaux durant le séjour qu'il a fait à Dijon, ne pourra préjudicier à l'exemption du droit de procuration, dont jouit l'abbaye (1428, 8 avril). — PAROCHIA BEATE MARIE. Fol. 130. Donation faite au chapitre par Jean Guerre, bourgeois de Dijon, de la moitié d'une maison située derrière l'église Notre-Dame (1253, avril). — Vente faite au même par Guillemotte, fille de Jean de Bretenière, veuve de Pierre Griffon, bourgeois, d'une rente de 4 livres sur une maison rue de la Chaudronnerie (1369). — Fol. 131. Autre au même par Villemin l'Anglois, d'une maison au Bourg (1264, juin). — Fol. 132. Assignation sur une maison sise derrière Notre-Dame, par Girard Lescueillier des cens légués au chapitre de Saint-Étienne par son grand-père Regnaut qui ne boit de vin (qui non bibit de vino), pour la fondation d'un anniversaire (1272/3, février). — Autre faite au même par Renaud de Perrecy, qui remplace les 20 sols de cens sur une maison sise derrière N.-D., donnés au chapitre par Bonne Trousse pour la fondation d'un anniversaire, laquelle maison avait été brûlée, par une pareille somme assignée sur cette maison et sur un étal au vieil marché (1264, mars). — Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Colin Graindorge, bourgeois de Dijon. Les 20 sols sont assignés sur une maison au Marché (1285, novembre). — Fol. 124. Donation au même par Pierre de Beaune, bourgeois de Dijon, d'une maison rue de la Belancherie (1250, mai). — Testament d'Étienne de Roget, clerc, qui lègue à l'abbaye les 40 sols de pension que lui faisait le chapitre et qui étaient assignés sur le four de la Bolancherie (1282, mai). — Bail à cens par le chapitre de deux maisons de bois, sises sur la paroisse N.-D., dans la rue où on vend le poisson le samedi, passé à Thomas Bonjour (1336, mai). — Fol. 135. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Odette, fille de Pierre de Bèze, bourgeois de Dijon. Elle assigne les 16 sols de la fondation sur une chambre située rue de la Charbonnerie (1342, octobre). — Echange entre l'abbaye de Saint-Bénigne et celle de Saint-Étienne de deux maisons sises rue aux Quataux et rue de la Verrerie (1346, janvier). — Fol. 136. Bail à cens passé par le chapitre à Richard Chauve, boulanger, d'un étal où on vend le pain au vieux marché (1280, novembre). — Lettres de Jean Aubriot, archidiacre de Dijon, qui, en considération de ce que l'abbaye de Saint-Étienne, l'église et l'hôpital de N.-D., lui ont remis la rente de 40 sols qu'ils percevaient sur sa maison appelée li voûte des Changes (rue des Forges en face du celle Bourg), il leur abandonne la valeur de 40 soudées de terre qu'il a acquises avec Guillaume, son frère, et qui d'après le contrat de vente sont assignés sur une maison au Bourg ; une autre sur le cours de Suzon (1341, 6 août). — Fol. 137. Promesse faite par Jean de

Bèze, bourgeois de Dijon, à raison d'un ouvroir qui appartint à Claire, veuve d'Evrard Le Riche, chevalier, situé à côté de l'église de N.-D., de payer chaque année, pour l'anniversaire de ladite Claire, 13 s. 4 d. à l'église Saint-Étienne, autant à l'église N.-D., et 6 s. 8 d. à la chapelle aux Riches (1275, juin). — Fol. 138. Bail à cens d'un journal de vigne en Leschères, finage de Dijon, passé par le chapitre à Girard, dit Fouchers (1287, mai). — Fol. 139. Autre d'une maison rue de la Taillerie où on vend le poisson le samedi, passé à Hugonet Berthier, drapier (1336, juillet). — Testament d'Ebrard Le Riche, chevalier de Dijon, par lequel il ordonne le paiement des dettes dont il donne l'état. Il veut être enterré près de sa femme au cimetière de Notre-Dame. Il lègue à l'abbaye de Saint-Etienne 60 sols de rente sur deux maisons derrière le four du Vieil Marché pour son anniversaire ; 100 sols pour la pitancerie du monastère, 40 sols à l'œuvre de l'église N.-D. (operi Beate Marie), 20 sols à la Chapelle aux Riches pour un anniversaire, etc. (1269, août).— Fol. 141. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Odette la jeune, fille de feu Pierre de Bèze, bourgeois de Dijon, qui assigne une rente de 16 sols sur une maison rue de la Charbonnerie.— Vente faite au chapitre par Mathieu, fils d'Eudes le Vertueux, bourgeois de Dijon, d'une rente de 30 sols sur une maison rue du Vieux Marché (1270, avril). — Fol. 142. Vente faite par l'abbaye de Saint-Bénigne à Bonne, veuve d'Alard le Changeur, de Dijon, de la moitié du four de la Boulancherie de Dijon, située entre la maison d'Eudes le Riche, chevalier et la voie publique, (1311, février). — Fol. 143. Amodiation par le chapitre à Guillaume Constantin, drapier, d'une maison et dépendances sise au Vieux Marché, provenant de Robert, chantre de la Sainte-Chapelle, qui l'avait acquise au mois d'avril 1270, de Mathieu, fils d'Eudes le Vertueux, bourgeois de Dijon (1343, décembre). — Fol. 144. Donation au chapitre par Jean d'Escrivie, citoyen de Langres, de 20 sols assignés sur une maison au Bourg, pour l'anniversaire de Guy, son fils (1270, juillet). — Fol. 145. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Parise, fille de feu Hugues d'Argilly chevalier, pour lequel elle assigne 20 sols de cens sur la moitié du four du change (de Cambris) (1266, avril). — Fol. 146. Bail à vie passé par le chapitre à Guillaume Le Caillet, boucher, d'une maison sise rue du Bourg (1360, 1er octobre). — Vente au chapitre par Odet dit Noblo, boucher (boicherius), de 3 francs d'or de revenu sur une maison même rue (1364, 17 octobre). — Fol. 147. Fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne par Guillaume Pluye, chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle, pour la desserte desquels il assigne 3 florins de revenu sur sa maison, dite d'Odette de Bèze la jeune, rue de la Corroierie (Corrigearum), devant la croix du cimetière de N.-D. (1368, août). — Fol. 149. Assignation par Richard Lambelin, boucher, de 2 fr. de rente sur sa maison du grand bourg de la Boucherie, pour l'anniversaire, en l'église Saint-Étienne, de feu Etienne Fremiot (1380, 10 mai). — Fol. 150. Vente faite au chapitre par Jean Li Aspres de Dijon, de 6 livres de rente sur sa maison derrière l'église N.-D. (1384/5, 17 janvier). — Fol 151. Vente faite par Eustache, veuve de Jean le Vertueux, bourgeois de Dijon, à Jean d'Epagny, doyen de la Chrétienté d'une maison sise rue de la Verrerie (1366, 21 juin). — Fol. 152. Fondation d'une messe hebdomadaire, devant l'autel de Saint-Bénigne, en l'église Saint-Étienne, où il a élu sa sépulture, par le même Jean d'Epagny, pour la desserte desquelles il affecte les revenus de sa maison, rue de la Verrerie (1379/80, 16 janvier). — Bail à cens d'une maison rue de la Verrerie, passé par le chapitre à Aubry d'Arcelot, potier d'étain (1363, 7 décembre). — Fol. 154. Fondation d'anniversaire par Hugues, abbé de Saint-Étienne, qui donne à cet effet une maison sise au Vieux Marché (1289, mars). — Analyse de l'acte de donation de 5 francs de cense sur une maison au Vieux Marché, par Moingeard, mère de feu Monin d'Echenon, Guillaume, sa femme, et Henri son fils (1421/2, 4 février). — PARROCHIA SANCTI MEDARDI. Fol. 166. Traité passé entre Jacques Hurault, évêque d'Autun, abbé commendataire de Saint-Etienne, et les religieux du couvent, contenant règlement pour les prestations de blé et de vin (1512, 30 juillet). — Fol. 169. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Hugues Graindorge, prêtre à Dijon ; les 40 sols de la fondation sont assignés sur une maison située devant l'abbaye (1270, août). — Assignation par Perreau Lambert sur les revenus du fief du four de Chatel de 33 s. 4 d., légués par Lambert, son père, pour un anniversaire en l'église Saint-Étienne. — Fol. 170. Acquêt par le chapitre de 20 sols de rente assignée sur une maison au château de Dijon, appartenant à Jeanne, veuve de Guillemard Chippon (1319, août). — Testament d'Alix, fille de feu Renier de Marigny, qui, après avoir légué des sommes aux hôpitaux aux Riches, de Saint-Bénigne, de Notre-Dame, de Jérusalem et de la Maladière, fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne, dont elle assigne les fonds sur les revenus d'une maison au château de Dijon (1271, avril). — Fol. 171. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Damerons, fille de feu Dominique Bigot, chevalier dijonnais (1274/5, février) : elle donne sa maison au château de Dijon. — Fol. 172. Autre par Jean Lestalle, chevalier dijonnais, qui assigne les 28 sols de la fondation sur une maison au château de Dijon (1274, février). — Fol. 172. Donation faite au chapitre par Joye, veuve d'Humbert Vigier, chevalier dijonnais, des 16 sols 8 deniers de rente sur le four du château dont elle avait l'usufruit (1285, jeudi après Pâques). — Fol. 173. Bail à cens d'une maison au château de Dijon, appuyée sur la muraille passé par Henri de Saint-Aubin à Étienne, chirurgien (cirurgicus) et Marguerite, sa femme (1334, novembre). — Fol. 174. Donation faite par Hugues Villemer, dit le Quailly, à l'abbaye de Saint-Étienne, d'une rente de 30 sols, assignée sur la maison de feu Henri de Saint-Aubin (une note marginale du xve siècle porte que cette maison est celle des la Trémouille) (1335). — Fol. 175. Acquêt par le chapitre sur Jehannotte, fille de Guillaume Mareschaut, d'une maison au château de Dijon, près la maison du chapitre de la chapelle du duc (1377, 27 août). — Fol. 176. Autre sur Hugonin, maire de Chenôve, et Guillemette, sa femme, d'un franc d'or sur une maison au château de Dijon (1375/6, 16 janvier). — PARROCHIE SANCTI JOANNIS ET SANCTI PHILIBERTI. Fol. 185. Acquêt par le chapitre sur Humbert, dit Larguyl, forgeron, d'une maison et d'une forge avec tous ses outils, sises rue de la Porte-Guillaume (1278/9, février). — Fol. 186. Cession faite au chapitre par Jean Valiet, orfèvre, et ses consorts, de tous leurs droits sur une maison rue de la Porte-Guillaume (1347, 10 juillet). — Lettre de Gile Chauchard, fils de Pierre, qui, en augmentation des 20 livres de revenus légués au chapitre de Saint-Étienne pour un anniversaire, y ajoute 15 sols et assigne le tout sur une maison rue de la Porte-Nanxion (1276/7, janvier). — Fol. 187. Testament de Odette, veuve de Thomas de Bourg, bourgeois de Dijon, qui élit sa sépulture dans le cimetière de Saint-Bénigne. Elle fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne, elle en assigne le prix sur une maison rue de Raines (Ranarum) (1282, août). — Fol. 189. Bail à cens d'une maison rue Gauche, passé par le chapitre à Jean de Marcigny, charpentier (1297, juin). — Fol. 190. Assignation par Guillaume le Chasez, sur une maison en la Parcheminerie, des 30 sols de rente pour l'anniversaire en l'église Saint-Étienne, d'Aymon Chauchard, et de Gillette, sa femme, mère dudit Guillaume (1316/7, mars). — Fol. 191. Vente au chapitre de 30 sols de rente, sur une maison et jardin, hors de la ville, près la ruelle de la Fondoire, par Jocerant Forpy, pour l'anniversaire de Philippe le Vertueux, de Dijon (1276, mai). — Fol. 192. Fondation d'un anniversaire, le jour de la Saint-Georges, en l'église Saint-Étienne par Urselin Rosier, clerc, chanoine de la chapelle des ducs, et pour la desserte duquel il assigne 3 florins de revenu sur une maison dans la rue du Morimont (1363/4, 5 mars). — Vente faite par Jean de Blaisy, couvreur, au chapitre Saint-Étienne, pour 10 francs d'or, un franc de revenu, et comme le chapitre l'a tenu quitte des arrérages des cens qu'il devait, il s'engage à lui payer chaque année 5 gros de cens, assignés sur une maison rue Gauche (1370, 14 novembre). — Fol. 194. Acquêt par le chapitre sur Evrard, dit le Rocher de Fontaine, un meix et maison sis dans la rue des Petits Champs (1327, 10 août). — Autre sur Monin de Courcelles, clerc, d'un cens de 16 sols 8 deniers, sur une maison en la rue de la Renoillye (1374, 8 octobre). — Fol. 195. Autre sur Richard de Saulx, cordonnier, d'une rente de 40 sols sur une maison au Quarron du Morimont (1375, 13 novembre). — Fol. 196. Autre sur Huguenin Graindorge, d'une rente de 16 gros viez assignée sur une vigne au finage de Pouilly, et sur une maison rue des Petits-Champs (1376, 27 mai. — Fol. 198. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Jean d'Epagny, doyen de la Chrétienté, qui assigne pour sa desserte des cens sur deux maisons de la rue Gauche (1361, 17 novembre). — Fol. 199. Vente de trente soudées de terre de revenu assigné sur une maison de la rue du Cloître faite par Girard Griffonnel, audit Jean d'Epagny (1361, 10 août). — Fol. 200. Acquêt par le chapitre d'un cens d'un franc sur une maison de la rue des Petits-Champs, appartenant à Jean Juliot le jeune (1388, 12 septembre). — Fol. 201. Autre semblable sur une maison de la rue du Cloître, appartenant à Viennet Adam, tondeur de drap (1377, 20 septembre). Fol. 202. Vente d'une maison rue des Petits-Champs, faite pour Odot Douay, à Perréal Pignier, à Dijon (1377, 27 novembre). — Vente d'un franc de rente sur une maison, rue de la Parcheminerie, faite au chapitre par Jeannotte Acelène, femme de Hugues le Bedict (1379, 10 octobre). — Fol. 203. Autre par la même de 10 sols de rente sur la même maison (1377, 22 mai). — Fol. 204. Autre de 10 sols sur la même maison par Etiennette Acelène, femme de Monot Quartier (1377, 11 juin). — Fol. 304. Autre faite au même chapitre par Jean de Bretenière, clerc, et Marie de Courcelles, sa femme, de 20 sols de cens, assignés sur une maison en la rue de la Renoillie, sur la rivière d'Ouche (1380/1, 8 avril). — Fol. 206. Autre de 20 sols un gros de cens sur une maison rue du Petit Cloître, par Guiot Blanche, et Marie, sa femme (1380, 14 août). — Fol. 207. Bail à cens d'une maison, rue des Petits-Champs, passé par le chapitre à Oudot Li Esialez de Pontailler (1382, 27 mai). — Fol. 208. Vente faite au chapitre par Demengin de Lenecour, de 20 sols de cens sur une maison rue Saint-Jean, près celle de Mormont 1388/9, 3 février). — Fol. 209. Vente au chapitre par Henriet de Lenecourt, pelissonnier, de deux francs et demi de cens sur deux maisons devant l'hôtel du Morimont, aboutissant sur le cours de Regne (1389, 8 octobre). — Fol. 110. Autre de 60 sols de rente sur une maison en la rue Saint-Jean, au-dessous de l'église, faite par Pierre de Dommartin, coadjuteur du tabellion de Dijon (1392, 22 juin). — Fol. 212. Autre par Guiot Le Roucelot, tanneur, d'un franc de rente sur sa maison au faubourg Saint-Philibert, en la rue de Citeaux (1391, 30 juin). — Autre par Jean Chopillat, clerc, de 25 sols de cens sur sa maison, rue des Grands-Champs (1380/1, 9 avril). — Fol. 213. Vente d'une maison, même rue, faite par Regnault, cordonnier, à

Jean d'Asnières, perrier (1384, 2 août). — Fol. 213. Vente faite au chapitre par Poinsard Bourgeoise, bourgeois de Dijon, de 4 livres de cens sur une maison avec sauveur en la Renoillie, aboutissant sur la rivière d'Ouche (1382, 17 décembre). — Fol. 215. Autre par Jean Legier, de 15 gros tournois de cens, sur une maison rue de la Porte-Guillaume (1371/2, 10 avril). — Autre par le même, et Aglantine, sa femme, d'une pareille somme de cens sur la même maison (1371, 11 novembre). — Fol. 216. Autre d'une vigne à Talant, par Regnaut Li Poitetez, et Marguerite Chauchie, sa femme (1376, 28 novembre). — Analyse d'un bail à cens de deux chambres rue de la Tournelle, passé à Hugues d'Auxerre (s. d.).— Fol. 117. Vente au chapitre par Odot Douay, de 20 sols de cens sur une maison rue des Petits-Champs (1381/2, 8 janvier). — Fol. 218. Bail à cens d'une maison, rue du Grand-Cloître, passé par le chapitre à Guillaume Loir, licencié ès lois (1393/4, 11 février). — Fol. 219. Vente faite par les prieur et religieux de la Chartreuse de Dijon, au chapitre de Saint-Etienne, du quart du moulin de Jonchières à Varanges (1406, 8 juillet). — Fol. 220. Engagement viager des revenus de la cure de Gemeaux, et de la chapelle de Pichanges, consenti par l'abbaye de Saint-Étienne à Guy de Mirebeau, curé du lieu, pour 50 livres viennoises (1258, novembre). — Fol. 221. Bail à cens d'une maison rue Gauche, joignant le couvent des religieux Carmes, passé par le chapitre Saint-Etienne à ces religieux (1400, 11 juillet). — PARROCHIA SANCTI PETRI. — Fol. 230-231. Fondation d'anniversaire en l'église de Saint-Étienne par noble damoiselle Eluyde, dame d'Arcelot et de Perrigny, pour lequel elle assigne 100 sols de rente sur sa maison de Dijon (1331, février). — Fol. 232. Bail à cens de la moitié d'une maison du Pautay, derrière la maison du Four, passé par Jacques au Mocotote, tonnelier, à Jacques, charpentier (1311/2, février). — Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Pariset Pitoul, pelletier, et pour les 10 sols de revenu duquel il affecte sa maison au Pautet, derrière la maison au Singe (1332, décembre). — Fol. 233. Testament d'Adelinette, fille de feu Pierre Roy, qui lègue 60 sols pour un anniversaire et les assigne sur sa maison, rue du Pautet (1335/6, mars). — Fol. 234. Fondation d'anniversaire, par André Goyal, pour la desserte duquel il affecte 10 sols de rente pour sa maison, rue Saint-Pierre, devant le four de Pouilly (1246, mai). — Autre par Othenin de Tart, et Jean, son frère, pour l'entretien duquel ils donnent une maison dans la rue du Temple (1348, novembre). — Bail à cens d'une vigne en l'Argillière de la léproserie et d'une maison rue du Temple, passé par le chapitre, à Guillaume, juif de Salins (1346/7, janvier). — Fol. 235. Vente au chapitre par Aymonin Vion, de Pontailler, d'une maison située en Pautet devant le monastère des frères mineurs (1281, novembre). — Fol. 236. Fondation de services religieux en l'église Saint-Étienne par Jean Bigot, clerc et médecin, pour la desserte desquels il affecte 40 soudées de terre sur une maison rue Aubelin Picard (1337, décembre). — Bail à cens d'une maison rue de la Croix-Blanche, passé par le chapitre à Hugonin le Sonois (1346, décembre). — Fol. 237. Vente faite au chapitre par Gilette, fille de feu J. Simon, d'un meix sis en la Monnoie, près les murs du château qui, le 1er novembre 1348, avait été cédé par la commune de Dijon à son père en dédommagement des maisons qui avaient été démolies lors de la construction des nouveaux remparts (1371, 11 mai). — Fol. 239. Vente au chapitre par Guy de Sencey, prêtre, d'une maison située rue du Petit-Pautez, aboutissant sur les murs du Chastel (Castrum) (1396, 24 mai). — Fol. 340. Accensement de cette maison fait par le chapitre audit de Sensey (1396, 24 mai). — Fol. 241-244. Fondation d'anniversaires dans les églises de Saint-Étienne, de Saint-Michel et de Saint-Pierre, par Jeanne Vilain, veuve de Hugues de Malain, pelletier, pour la desserte desquels elle affecte un revenu de 18 gros vieux, sur sa maison, rue du Pautet, près la maison des Géliniers (1389, février). — Fol. 243. Autre par Hugonin de Marliens, pelletier, qui affecte les 10 sols de la dotation, sur ses maisons, rue du Pautet, près le four de Pouilly (1378, 3 juin). — Extrait du testament de Guillemette de la Puillée, femme de Guy de Sercey, clerc, qui lègue un franc d'or au chapitre de la chapelle du duc, pour un anniversaire, et autant aux églises Saint-Étienne et N.-D. (1384). — Fol. 245. Bail à cens d'une maison rue du Pautet, consenti par Jean dit des Aulx, à Jean Gauvain (1374, 15 avril). — Fol. 246. Vente faite au chapitre par Guy de Sencey, prêtre, de 2 francs d'or de rente sur une maison rue du Pautet (1392, 19 novembre). — Fol. 247. Autre par le même au même, de 16 gros de rente sur la même maison (1392, 25 mars). — Fol. 249. Vente au chapitre par Étienne dit Li Gropenet et sa femme, d'une maison rue du Pautet (1361, 17 novembre). — COICHEY. Fol. 257. Autre d'une vigne sur Couchey, par Renaud dit Saley et Vocelons, sa femme (1277, décembre). — Reconnaissance d'un cens de 2 sols envers l'église Saint-Étienne, faite par Joyon, fille de Guy, maire de Marsannay, pour une vigne à Chenôve (1275, décembre). — Acquêts de terres sur Couchey par le chapitre, sur Belete, fille de feu Poutrel (1285, mars). — Fol. 258. Autre de vignes au même lieu sur Héloide, fille de Perrot au Menuet (1286, avril). — Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Jeanne, veuve d'Hugonin Boyn de Châtillon, et qu'elle assigne sur des vignes à Gevrey (1178, juillet). — Fol. 229. Vente de terres sur Couchey, faite au chapitre par Clément de la Verchère (1275, mai). — Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Laurent Clerc. Il l'assigne sur des vignes à Couchey. —

Fol. 260. Bail à cens de terres sur Couchey, passé par Gervais, prieur de Marsannay, aux frères Laurent (1279, août). — Fol. 261. Autre d'une maison, terre et vignes à Couchey, passé par le chapitre à Robert dit Jayer de Fixey (1315). — Fol. 262. Autre de deux ouvrées de vigne au même lieu (1317). — Autre d'une maison et d'une vigne à Couchey, à Conscenet Baugey (1362/3, 19 mars). — Vente au chapitre par Simonet Baliers de Couchey, de 6 setiers de revenu sur une vigne du finage (1294, juin). — Bail à cens d'une terre sur Couchey, passé par le chapitre à Jean de Longecourt, maire de Couchey (1348, 13 septembre). — Vente au chapitre, par les frères Bolier, d'une pinte d'huile de noix de cense, assignée sur une vigne. — Fol. 264. Vente de 5 setiers et trois pintes de vin de cens, assignés snr un meix et maison à Couchey, faite par Hugonin, fils de Jean d'Aubigny, damoiseau (1282, novembre). — Fol. 265. Vente d'un meix et maison à Couchey, faite par Laurent Chambuy, à D. Gervais, prieur de Marsannay (1277, avril). — Fol. 265. Bail à cens de vignes sur Couchey, consenti par le chapitre de Saint-Étienne à Jean Jorget de Couchey (1327, avril). — Fol. 266. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Gervais, prieur de Marsannay, et dont il assigne le revenu sur ses biens à Couchey (1294, décembre). — Vente faite au frère Gervais, prieur de Marsannay, par Jean le Piquardey, damoiseau, Claire, sa sœur, enfants de Jacquette de Couchey, et Guillemette, fils de feu Perreau, fils de ladite Jacquette, de 4 muids et 12 pintes de vin de revenu sur des vignes à Couchey (1282, octobre). — JANLLEY. Fol. 269. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Jean dit le Preny de Branges qui donne un pré en la prairie de Genlis près le moulin de la Liche (1357/8, 1er mars). — Autre semblable par Jean Bruchet, chanoine de N.-D. de Beaune (1343). — Fol. 270. Vente de deux soitures de pré sur Genlis, faite à Jean Bruchiote, clerc de Dijon, par Girard de Genlis, aussi clerc (1334, mai). — Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Guillaume Geliot, chaudronnier, pour lequel il assigne des prés en la prairie de Genlis (1349, 23 mars). — Fol. 271. Bail à cens d'une terre à Genlis, passé par le chapitre à Henriot Li Nouhey de Genlis. — Engagement pris par Pierre de Rosières, curé d'Arc-sur-Tille, de payer tous les ans à l'abbaye de Saint-Étienne 40 sols de droit de patronage (1324). — Fol. 272. Extrait du testament de Perrenette, veuve de Jean de Moulins, de Dijon, qui lègue deux journaux de terre sur Chenôve, à l'abbaye de Saint-Étienne (1362, 21 juin). — Bail à cens de deux vignes sur Chenôve, passé par l'abbaye à Odet Poujaude, du lieu (1370, 13 octobre). — Fol. 273. Autre d'une pièce de terre sur Potangey, passé aux frères Villons dudit lieu (1308, mars). — Vente de quatre journaux de terre à Fontaine, faite au chapitre par Jean de Loges, damoiseau (1335/6, janvier). — Fol. 274. VARANGES, MARLIENS, TART-LE-CHASTEL, TART-LA-VILLE. Fondation d'anniversaire en l'église de Saint-Etienne pour le prieur de Tart, frère d'Othenin de Varanges, damoiseau, faite par ce dernier et pour lequel il assigne le quart de la dîme du Champ de la Fosse sur Marliens et un pré dans la prairie de Varanges (1315, mars). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Perrenot Malsain, demeurant à Dijon, qui affecte à son entretien les terres qu'il a acquises à Marliens par décret (1383, 21 août). — Fol. 276. Vente d'une soiture en la prairie de Varanges, faite par Raymond Bourrot à Guillaume Chevalier (1379, 26 novembre). — Autre par Guillaume Chevalier, de Brasey, au chapitre de Saint-Étienne (1301, 24 août). — Fol. 277. Echange entre l'abbaye et Mlle Jeannette, fille de feu Hugues Le Vert, de Varanges, femme de Monnin Pinot à Ternant, laquelle, en échange de la redevance d'une émine de blé sur tous ses biens à Varanges, reçoit deux soitures de pré audit lieu (1394/5, 21 février). — Fol. 278. Autre entre l'abbaye et Jean de Chissey, écuyer, seigneur en partie de Varanges, contenant échange de pré audit lieu (1394/5, 22 février). — Fol. 279. Analyse de l'acquêt des 2/6 de la dîme de Tart-la-Ville et Varanges à la suite d'anniversaires fondés par Jean de Glanon, écuyer, en 1421, le 30 avril. — Extrait du testament de Julienne, femme d'Henri Le Berrouhier, chevalier, qui lègue une partie du dime de Fauverney (s. d.). — Lettre de Hugues V, duc de Bourgogne, qui autorise Jobelot, son valet, et sa femme, à établir un four dans sa maison de Tart (Jugny, décembre 1312). — DOMUS DEI DE BROCHONS. Fol. 286. Extrait du testament de Jean Amée, de Dijon, qui lègue deux émines de grain à l'abbaye de Saint-Étienne pour son anniversaire, à percevoir sur sa maison de Brochon (1363, 15 mai). — Acceptation de ce legs par l'abbaye (1362). — MARCENAY, COICHEY. Fol. 287. Vente d'une vigne sur Couchey, faite à la même par Simonot Badard, de Marsannay (1379, 28 mai). — Autre par Simon Douard, du même lieu (1382, 10 avril). — Fol. 288. Fondation d'anniversaires en l'église Saint-Étienne par Marie Humbert de Marsannay, à la desserte desquels elle affecte sa maison de Marsannay (1364, juillet). — AHUY. Fol. 296. Vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne, de 20 sols de rente sur des vignes, par Étienne, dit Rouhier, de Talant (1261, avril). — Autre d'une vigne au finage d'Ahuy, par Perronette La Mûrie, femme de Perronette Roichevans, dudit lieu (1291, octobre). — Fol. 297. Autre d'une vigne au même lieu, par Jean Maupart, clerc à Dijon (1332/3, janvier). — Fol. 298. Bail à cens d'une vigne en Désert, passé par l'abbaye à Jacques, dit Le Maistre d'Ahuy (1321/2, janvier). — Vente d'une vigne sur Fontaine, faite par Etienne Chevroy, de Salmaise, à Jean Teste, curé de

Fontaine (1288/9, février). — Fol. 299. Autre d'une vigne sur Ahuy, par Gérard dit Poigne, clerc, à Dijon (1314, avril). — Fol. 300. Ratification par Jeannette et Guillemette, filles de feu Étienne de Salmaise, bourgeois de Dijon, du consentement de Jacques Borthot, et d'Andrée Chasteleirie, leurs maris, de la vente d'une vigne à Fontaine, faite à l'abbaye par leur père Jean, dit Teste, prêtre (1294, décembre). — Vente d'une pièce de vigne sur Fontaine, faite au chapitre par Constant Le Boerey de Fontaine, et Secillia, sa femme (1297, mai). — Fol. 301. Lettres de Poinsard, abbé, et du couvent de Saint-Étienne qui, dans l'impossibilité où ils s'étaient trouvés d'employer les fonds des anniversaires fondés par le duc Robert II, Jean d'Arcelot, Pierre de Pommard, Pierre dit Petit, chanoine de Léon, à cause de leurs procès avec la chapelle du duc, du pain et du vin, qu'il leur avait fallu acheter en 1310, 1311 et 1312, à cause de la stérilité qui régnait dans la région, les assigne sur des vignes acquises sur le territoire de Talant (1310/1, février). — Cession faite par Jean Teste, curé de Fontaine, à l'abbaye, du quart de la dîme de Bretigny, Clénay, et Ogny, et d'une vigne à Fontaine (1292, août). — Fol. 302. Vente d'une vigne entre Fontaine et Ahuy faite à l'abbaye par Dominique de Pasques, bourgeois de Bèze (1282/3, février). — Fol. 304. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne, par maître Thibaut, de Dijon, chanoine de Langres, assigné sur le quart des dîmes de Clénay, Bretigny et Ogny, acquises d'Etienne de Bonjon, chevalier, et de Jean, son fils, damoiseau, qui le tenaient de Guillaume de Saudon, chevalier (1280/1, avril). — Engagement pris par Guillaume de Thorey, damoiseau, fils de feu Étienne Chollot, chevalier, héritier de Marguerite, fille de son père, de payer les vingt soudées de terre, léguées par cette dame pour son anniversaire en l'église Saint-Etienne (1294/5, février). — Fol. 305. Vente d'une pièce de vigne en Désert sur le finage d'Ahuy, faite à Martin de Leffons, prêtre, par Jean, fils de feu Jean Moingeot, maire d'Ahuy (1377/8, janvier). — Vente de cette vigne à l'abbaye de Saint-Étienne par Martin de Leffons (1382, 9 novembre). — Fol. 306. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne par Hugues, prieur de Mirebeau, qui assigne 40 sols de rente sur une vigne à Ahuy (1294, septembre). — GEMEAUX. Donation des églises de Chevigny, de Gemeaux, de Pichanges et d'une dîme à Quetigny, faite par Garnier, archidiacre de Langres, à l'abbaye de Saint-Étienne (s. d.). — Vente de sa part du domaine de Gemeaux, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Milon de Beire, damoiseau, fils de feue Chevrière (1255, décembre). — Fol. 307. Vente de ses droits sur la dîme de Gemeaux, faite à l'abbaye par Arnoux, dit le Cornex de Gemeaux (1253, novembre). — Vente viagère de tous les revenus de la cure de Gemeaux et Pichanges, faite par l'abbaye à Guy de Mirebeau, curé du lieu, pour la somme de 50 livres (1258, novembre). — Fol. 308. Ratification par le curé (1258, novembre). — Convention entre les abbé et couvent de Saint-Etienne par laquelle le couvent abandonne à l'abbé IX^{xx} livres sur la pitancerie, plus 4 livres dijonnaises, sur une maison sise devant la porte du monastère, et l'abbé lui cède tous ses droits sur les églises de Gemeaux et Pichanges (1293, avril). — Analyse d'une donation de maison à Clénay, par Jean Courgnot, curé de Saint-Léger (s. d.). — Confirmation de cette donation par Antoine de Grantson, seigneur de Saint-Julien. — Fol. 309. Sommaire de la transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Bénigne et celle de Saint-Etienne, au sujet des écluses du moulin de Saint-Étienne, à Dijon, et de la pêche dans l'Ouche. — Fol. 310. Formulaire du serment prêté par l'abbé de Saint-Étienne à son avénement.

G. 128. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, parchemin.

1223-1291. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. 4^{e} cartulaire de la seconde moitié du XIII^{e} siècle, formé de quatre cahiers incomplets et dont le dos a été rongé par l'humidité. — Fol. 1. Table des *Littere de elemosinis seu donationibus.* — Fol. 2. Autre des : *Littere venditionum.* — Fol. 3. Fin de la charte VIII. — IX. Vente d'une maison *in Burco*, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Guillaume, fils de feu Hugonet, dit Le Glout (1264, juin). — X. Donation faite à l'abbaye par Etienne de........ clerc, des 40 sols de pension qu'elle lui faisait et qui étaient assignés sur les produits du four de la boulangerie (1282, mai). — Fol. 4, XI. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne pour Claire, veuve d'Evrard, dit le Riche, chevalier de Dijon ; Jean de Bèze, bourgeois de Dijon, s'engage à payer 13 sols 4 deniers sur un ouvroir joignant le sien à côté de l'église N.-D. (1275, juin). — XII. Bail à cens d'un étal au vieux marché de Dijon, passé par l'abbaye à Richard Chauve, boulanger. — Fol. 5, XIII. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par André, fils de Goyal, pour lequel il assigne un cens de 10 sols sur une maison rue du........ devant le four de Pouilly (1246, mai). — Fol. 5, XIIII. Reconnaissance par Gauthier, dit de Joes, à l'abbaye des 50 sols de cens qu'il doit sur ses maisons de la rue d'Isier (1243, mars). — XV. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne par Jean d'Escrivea, citoyen de Langres. Il assigne les sols de cens de la fondation sur une maison au Bourg (1276, juillet). — Fol. 6, XVI. Autre fondé par Johanna, veuve d'Hugon, dit Boyn de Châtillon, qui donne à cet effet un cens de 30 sols sur des vignes à Gevrey (1278, juillet). — XVII. Reconnaissance de cens sur une vigne au finage de Marsannay, faite à l'abbaye par Joyay, fille de Guy, maire de Marsannay (1375, décembre). — XVIII. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Laure, veuve de Jean de

Marcheseuil, bourgeois de Dijon, pour le repos de leurs âmes. Elle assigne 20 sols de cens sur une maison de l'ancien marché sur la place Saint-Michel (1277, mai). — Fol. 7, XIX. Engagement pris par Robert, doyen, et le chapitre de la chapelle du duc, de payer chaque année, le jour de l'anniversaire de maître Colomb, prieur de Saint-Étienne, 50 sols dijonnais pour la réfection des chanoines de Saint-Étienne (1223). — XX. Promesse de Jeanne, dite Camuse, veuve de Perronet, dit Grosse Tête, d'acquitter envers l'abbaye de Saint-Étienne les 20 sols de cens sur sa maison de la rue de la Porte-au-Comte, assignés par feu Guillaume Tireboial, clerc, pour son anniversaire (1286, février). — Fol. 8, XXI. Fondation par Gérard, abbé de Saint-Étienne, en son nom et en celui d'Amédée, son prédécesseur, d'un anniversaire pour lequel il assigne un cens de 40 sols sur le patronage de l'église de Chevigny-Saint-Sauveur (1287, 6 avril). — XXII. Donation par Simon et Martin, et Perron, fils de feu Belier de Couchey, d'une pinte d'huile de noix de revenu, assigné sur une vigne au finage de Couchey (1277, mars). — Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne, de Dijon, par Guillaume, dit Cartaux, de Dijon, qui assigne 20 sols de cens sur sa maison, rue du Comte (1285/6, février). — Fol. 9. Autre par Colin Graindorge, qui assigne 20 sols de cens sur sa maison du vieux marché (1285, novembre). — Commencement du testament d'Odette, veuve de Thomas de Bourg, bourgeois de Dijon, inhumée au cimetière de Saint-Bénigne. — Fol. 10, I. Donation faite à l'église Saint-Etienne, par Gilon, dit Chauchard, fils de Pierre Chauchard, bourgeois de Dijon, qui, pour augmenter les 20 sols de cens fondés par Guy Chauchard, son aïeul, lors de son anniversaire, en ajoute 15 qu'il assigne sur sa maison, rue de la Porte-Nanxion (1277, avril). — II. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne, par Hugues, dit Grain d'Orge, prêtre, qui assigne à cet effet un cens de 40 sols sur sa maison au château de Dijon, devant le monastère de Saint-Etienne (1270, août). — Fol. 11, III. Donation faite par Renaud de Perrecey qui remplace les 20 sols de cens assignés sur une maison sise derrière l'église N.-D., par Bonne Trousse, pour la fondation de son anniversaire, laquelle maison avait été brûlée, par une pareille somme assignée sur cette maison et sur un étal au Vieil Marché (1264, mars). — IV. Assignation sur une maison sise derrière N.-D., par Gérard Lescueillier, des cens légués au chapitre Saint-Etienne par son grand-père Regnaut, qui ne boit pas de vin (qui non bibit de vino) pour la fondation d'un anniversaire (1272/3, février). — Fol. 12, V. Donation faite à l'abbaye de Saint-Etienne, par Jean Sescalie, chevalier dijonnais, outre l'aumône de Renaud, son frère, de 20 sols de cens sur sa maison au château de Dijon, devant l'Orme (1251, juin). — Fol. 13, VI. Vente de 20 sols de cens sur une maison, rue de la Porte-des-Chanoines, faite par Isabelle, veuve d'André Pahuot et ses filles à Etienne de Jancigny, médecin à Dijon (1283, novembre). — VII. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne de Dijon, par ledit Etienne de Jancigny, qui y consacre les 20 sols de cens qu'il a acquis de la veuve Pahuot (1233, novembre). — Fol. 14, VII. Vente au chapitre par Jocemote Forgy, de 30 sols de rente sur une maison et jardin, hors la ville, près la ruelle de la Fondoire, pour l'anniversaire de Philippe le Vertueux, bourgeois de Dijon (1276, mai). — Fol. 15, VIII. Vente de 60 sols de revenu sur une maison hors de la Porte au Comte, faite au chapitre par Falquier, de Dijon, boulanger (1283, avril). — IX. Autre au même par Aymonin, fils de feu Guillaume, fils de défunt prévôt Vion de Pontailler, d'une maison située au Pautoy, devant les Cordeliers, près la maison des apothicaires (1281, novembre). — Fol. 16, X. Reconnaissance d'un cens de 16 sols sur deux maisons de la paroisse Saint-Michel, faite au chapitre par Demoingot Charnote, tonnelier (1282, juillet). — Vente d'une maison rue des Bordes, faite à l'abbaye par Gillette, fille de feu Dominique Le Maires (1280, juin). — Fol. 17. Bail à cens d'une maison au château de Dijon, passé par le chapitre à Jeannet Nyot, de Quetigny (1283/4, février.) — Autre d'une maison en la roulotte des Nonnains de Tart, passé à Barthelemy, dit le Channilay (1285/6, février). — XVIII. Vente du quart des dîmes de Saint-Julien, Bretigny et Ogny, faite par Etienne, dit Bonjons, chevalier, et Jean, son fils, damoiseau, à Thibaud de Dijon, chanoine de Langres (1278, août). — Fol. 18, XIX. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne, par Parise, fille d'Aymon d'Argilly, chevalier, qui assigne un cens de 20 sols sur la moitié du four du Change (1266, avril) (Incomplet). — Fol. 19, I. Vente d'une maison, rue de la Porte-Guillaume, faite au chapitre par Humbert Jerguyl, forgeron (1278/9, février). — II. Vente de 40 sols de cens assigné sur une maison rue des Crays, et sur une vigne, faite au chapitre par Guillaumes, dit Murtres et Laure, sa femme (1280, août). — Fol. 20, III. Autre de 40 sols de cens sur une maison derrière l'église Saint-Michel, faite au même par Girard, fils d'André de Chenoves (1279, août). — Fol. 21, IV. Fondation d'un anniversaire dans l'église Saint-Etienne de Dijon, par Dameron, fille de feu Bigot, chevalier à Dijon, pour lequel elle donne sa maison dans le château (1274/5, février). — Fol. 22, V. Autre par Jean Le Caorssenay, clerc, à Dijon, qui assigne 30 sols sur une vigne en Bergy, sur des maisons rue des Bordes, pour l'anniversaire de Philippe le Vertueux (1276, mai). — VI. Bail à cens d'une maison, rue Saint-Michel, passé par le chapitre à Perret, de Gevrey, tonnelier (1277, septembre). — Fol. 23, VII. Vente faite au chapitre par Luquette, fille de feue Rose, fille d'Henri du Cimetière, d'une maison et dépendances sise derrière Saint-Michel depuis la rue Saint-Michel jusqu'à la rue de la Porte-Neuve (1277, avril). — Fol. 24. Vente de 32 sols de cens, sur une maison, paroisse Saint-Nicolas, près la rue qui mène à la maison des Cartaux (1283, mars). — XVII, *De domo de l'Ardelore* (1287, novembre) (incomplet). — Fol. 25. Fin de l'acte de vente de 30 sols de rente sur une maison et volerie faite au chapitre par Mathieu..... et Bartholomée, sa femme. — Bail à vie d'un châs de maison, rue du Pautey, aboutissant sur les murs du *Castrum*, passé par le chapitre à Simone, fille de Milet de Fauverney (1291, juin). — Fol. 26. Donation de 10 sols de cens assignés sur des biens à Quetigny, faite aux religieux de Saint-Etienne par Girard de Quetigny, curé d'Ormancey (1292, juillet). — Donation d'une pièce de vigne sur Fontaine, faite au chapitre par Belin Le Pelletier et Osanne, sa femme, en remerciement de ce qu'il leur a baillé à cens une maison rue des Bordes (1290, septembre). — Fol. 28. Vente d'une maison en la Roulotte des Nonnains de Tart, faite au chapitre par Morel, fils de Guillaume Pichange et Bonete, sa femme (la date manque). — Vente d'un meix rue ès Noiroz, faite par Humbert Le Recouvreur à Pierre de Belleneuve, médecin à Dijon (1271/2, janvier). — Fol. 29. Vente de 5 sols de cens sur une maison rue des Rebotaz, faite au chapitre par Jean Chauchard, bourrelier, et Liernons, sa femme (1287/8, février). — XVI. Bail à cens d'une vigne en Lochères, passé par l'abbaye à Euvrard Fouchiers et à Gilette, sa femme, qui mettent en garantie leur maison sise en la rue des Coquins (1287, mai) (incomplet). — Fol. 30. Testament incomplet de . . . . qui lègue 30 sols pour un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, qu'il assigne sur une maison rue du Cloître ; — un autre à Saint-Philibert, assigné sur une maison rue de la Renouillère ; — 60 sols pour la pitancerie de Saint-Étienne, 6 sols à l'hôpital de la Chapelotte, 40 sols aux frères prêcheurs, 40 aux frères mineurs, à l'œuvre de leur église, aux religieuses de Tart, de Pralon, etc. (1282, août). — Commencement de l'acte de vente de 30 sols de rente par Mathieu, fils d'Eudes le Vertueux, bourgeois de Dijon, à Robert, chantre de la chapelle du duc (1270, avril). — Fol. 31. Fin d'un acte de vente à l'abbaye par Parise, femme de Jean dit Gobert, chevalier (la date manque). — Acquêt d'une vigne à Ahuy par le chapitre sur les mariés Boichevanz (1291, octobre).

G. 129. (Registre.) — In-4, 207 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

801-1170. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Cartulaires. Copie collationnée le 27 juillet 1660, par Étienne Arviset, prêtre, notaire apostolique, du 1er cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne, compris précédemment sous l'article G. 125. Cette copie est suivie d'un index des chapitres et d'une table des matières principales.

G. 130. (Registre.) — In-4, 260 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1113-1483. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Cartulaires. Copie collationnée le 20 octobre mil six cent soixante-trois par Étienne Arviset, notaire apostolique, du second cartulaire de l'abbaye, compris dans l'article 126, qui précède. Cette copie est suivie d'un index des chapitres et d'une table des principales matières.

G. 131. (Registre.) — In-4, 494 pages, papier.
Reliure en parchemin.

1113-1483. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Cartulaires. — Autre copie contemporaine, par Richard Arviset, de ce second cartulaire G. 126.

G. 132. (Registre.) — In-4, 258 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1032-1299. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Cartulaires. — Copie terminée le 15 juillet 1664, par Richard Arviset, notaire apostolique, des « Tiltres et instruments de l'esglise de Sainct-Estienne de Dijon qui ne sont pas dans les cartulaires qui ont esté faicts depuis unze cent jusqu'à MCCC ». — Fol. 1. Donation faite par Robelin, clerc de Beaune, à la Maison-Dieu de Brochon, d'une maison au faubourg de Beaune près la Maison de Citeaux (1223). — Fol. 1 *bis*. Confirmation par Henri, évêque d'Albano, légat du Saint-Siège, de la donation de l'église de Thenissey, faite à Milon, abbé, et au couvent de Saint-Etienne, par Etienne, évêque d'Autun (s. d., 1178-1181). — Lettre sous le scel de Josbert, abbé de Fontenay, de la donation faite à l'église Saint-Étienne par Girard de Bussière, de tout ce qu'il possède à Thenissey, à l'exception du fief de Josbert de Gissey (1189). — Bulle du pape Lucius III, qui défend d'exiger des novales sur les terres de l'hôpital de Tilchâtel (Vérone, XV des cal. de janvier 1185). — Fol. 2. Bulle du pape Innocent III, qui prend l'hôpital de Tilchâtel sous sa protection et confirme la donation de moulins et des bois qui lui a été faite par le seigneur (Saint-Germain, 16 des calendes d'août, l'an 11 de son pontificat, 1208). — Lettre sous le scel de Gauthier, évêque de Langres, de la donation faite à l'hôpital de Tilchâtel par Guillaume, seigneur de Martenet, entre les mains de l'abbé Hervé, de tout ce qu'il possède à Spoy (Cepetum) (s. d., 1163-1177). — Fol. 3. Transaction ménagée par Geoffroy, évêque de Langres, entre l'abbaye de Saint-Étienne, l'abbé Herbert et le comte de Saulx, au sujet des droits de pâturage des habitants d'Ahuy et d'Asnières sur le territoire de Vantoux, approuvée par la comtesse Reine, Girard, Ebolus et Guillaume, ses fils (s. d., v. 1140). — Confirmation par le duc Hugues III à l'abbaye de Saint-Étienne, du droit de pâturage sur Asnières qui lui avait été donné par son père le duc Eudes II (s. d.). — Milon, abbé, et le couvent de Saint-Étienne acceptent le don d'une grange, de bestiaux, de terres et de prés, fait par Guiard, clerc de Gie (Gislens) et l'associent aux avantages temporels et spirituels de l'abbaye (s. d., v, 1180). — Fol. 4. Charte du duc Eudes III, qui remet à l'abbaye de Saint-Étienne, le Charmoy (Charmetum) qu'elle lui avait engagé pour sa vie (1208). — Lettre sous le scel de Gauthier, évêque de Langres, de la donation à l'église Saint-Étienne, par Girard de Montsaugeon, archidiacre, d'une maison à Langres, près l'église Saint-Pierre (1174). — Donation par le comte Etienne, à l'abbaye de Saint-Etienne, d'un droit d'usage dans les bois de Longchamp (s. d.). — Fol. 5. Bulle du pape Eugène III qui confirme la donation de l'église de Tart, faite à l'abbaye de Saint-Étienne entre les mains de l'abbé Herbert, par Geoffroy, évêque de Langres (Viterbe, 2 des ides de juin 1146). — Bulle du pape Lucius III, qui confirme à l'abbaye de Saint-Étienne la possession des églises de Cussey et de Grancey, données par Geoffroy, évêque de Langres, de celle de Thenissey, donnée par Étienne, évêque d'Autun ; de celles de Premières et de Forfrans, données par Gauthier, évêque de Chalon (Veroli, 9 des calendes de mai 1184). — Fol. 6. Bulle du pape Urbain III, qui exempte l'hôpital de Tilchâtel de payer aucune dîme sur ses novales et ses bestiaux (Vérone, 6 des ides de juillet 1186). — Donation du meix Merillo, près la maison de pierre de Gauthier Bellure (1228). — Fol. 7. Bulle du pape Innocent III, qui met sous la protection du Saint-Siège la maison-Dieu de Brochon (Latran, 3 des calendes de juillet, l'an III de son pontificat, 1199). — Lettre de Jean, sire de Tilchâtel, qui reconnaît n'avoir point eu le droit de prendre les hommes et les femmes d'Ahuy, qui appartiennent à l'abbaye de Saint-Étienne, si ce n'est du commandement du roi de France, ou du duc de Bourgogne (1208, avril). — Fol. 8. Bulle du pape Honorius III, qui donne pouvoir à l'abbé de Saint-Étienne d'instituer et de destituer les chanoines pour la desserte des cures dépendant de l'abbaye (Viterbe, 2 des ides d'avril, an IV de son pontificat, 1219). — Bulle du pape Innocent IV, qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession d'une prébende du chapitre de la chapelle du duc (Lyon, nones de mars, an II de son pontificat, 1242). — Fol. 9. Lettres sous le scel de Manassès, évêque de Langres, de la confirmation par Guy, seigneur de Tilchâtel, en présence de l'abbé Milon, des donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de Saint-Étienne, et à l'église Saint-Florent de Tilchâtel, de la faculté accordée à ses hommes de disposer de leurs biens en faveur de ces églises, le droit d'usage et de pâturage dans les terres, bois, prés et eaux sur Selongey, Orville (Ordavilla), Véronnes-les-Grandes et les Petites, Lux, Spoy (Cepum), Gemeaux et Marcilly. Il reconnaît n'avoir aucune justice sur les hommes des églises, ni droit sur leur four et leur moulin (1180-1193). — Lettres sous le scel de l'évêque Manassès, de la donation d'un terrain pour la construction d'un celier près de sa chapelle fait à l'hôpital de Tilchâtel, par le sieur Guy, du consentement de Marguerite, sa femme, et Hugues, son fils (1186). — Autre du même Guy, qui donne au même hôpital les tierces de ses terres et confirme la donation d'un pré (s. d.). — Fol. 10. Donation par Cala de Buncey, à l'hôpital de Tilchâtel, d'un droit d'usage dans ses bois de Cussey (1193). — Lettres sous le scel de l'évêque Manassès, du don fait par Jean de Latrecey (Latriaceio), à l'hôpital de Tilchâtel, d'un droit d'usage et de pâturage sur tout le territoire des Petites Véronnes (1185). — Charte du duc Hugues III, qui, sur la demande de l'évêque Gauthier, exempte l'hôpital de Tilchâtel de tout péage et vente à Dijon (1163-1179). — Lettre sous le scel de l'évêque Manassès, de la concession de l'exemption du droit de mouture au moulin de Pontval, fait à l'hôpital de Tilchâtel, par Guy, seigneur du lieu (1186). — Fol. 11. Autre sous le scel de Guichard, archevêque de Lyon, de la cession viagère de la maison de l'abbaye de Saint-Étienne à Langres (s. d. 1165-1177). — Lettres de N. maître du Temple de Mormant, qui, en échange d'une redevance annuelle de 12 émines de blé, appelée la cense de Poiseul (Puteoli), abandonne à l'abbaye de Saint-Étienne tous les droits qu'il possède à Dijon et lieux voisins (1200). — Lettre de Gibuin, abbé de Theuley, qui accorde à l'hôpital de Tilchâtel un droit d'usage dans sa part de la forêt de Velours (1208). — Fol. 12. Bulle du pape Célestin III, qui confirme à l'abbaye de Saint-Étienne la donation des églises de Tart et d'Autrey (Latran, 18 des calendes de février, an VI de son pontificat, 1196). — Autre du même qui confirme les privilèges et possessions du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (Latran, 8 des calendes de juin, 1196). — Fol. 14. Confirmation par Renaud, archevêque de Lyon, de la donation de l'église de Tilchâtel, faite à Milon et aux chanoines de Saint-Étienne par Garnier, évêque de Langres (1195). — Lettres sous le scel de Robert, évêque de Langres, de la donation par Gertrude de Mayre (Marey), à la maison-Dieu de Tilchâtel, des droits d'usage et de pâturage dans toute sa terre, avec le consentement de Guy, seigneur de Saulx, dont ce fief relève, lequel approuve aussi la donation du même droit fait au même hôpital par Barthélemy de Saulx et *Finiaus*, son frère (1207). — Lettres sous le scel de Guillaume, évêque de Langres, de la donation par Guy, seigneur de Tilchâtel, à cette maison-Dieu d'un droit d'usage dans la forêt de Velours (1212). — Fol. 15. Transaction ménagée par Garnier, évêque de Langres, entre le prieur et l'hôpital de Tilchâtel ; le prieur cède à l'hôpital et renonce à toutes ses prétentions sur le cimetière, les dîmes des novales, des porcs, un meix et des terres, en échange d'une somme de 60 sols, l'hôpital s'engage à payer 10 livres à l'abbaye de Saint-Étienne pour le rachat d'une grange, Hugues, seigneur de Tilchâtel, témoin (1196). — Lettres sous le scel du même évêque de la donation au même hôpital, par Martel, seigneur de Mailly, Chevreria, sa femme, Hugues, Geoffroy et Renaud, ses fils, d'un droit de pâturage sur le finage de Spoy (1193). — Autres sous le scel de Robert, évêque de Langres, de la donation au même hôpital, par Renaud de Vivex (Vivuis), chevalier, et Marguerite, sa femme, d'un droit d'usage et de pâturage sur tout le territoire de Marey (1206). — Fol. 16. Autres sous le scel du même, de la donation au même hôpital, du consentement d'Eudes, seigneur de Grancey, par Marie, veuve de Barthélemy de Grancey, Lou Courteret, d'une rente de 6 quartaux de blé assignés sur sa grange de Palus (1208, mai). — Donation par Guy, seigneur de Tilchâtel et Guillemette, sa femme, de 30 émines de blé à prendre sur les moulins de Tilchâtel (1212, avril). — Lettres sous le scel de Jean, sire de Tilchâtel, de la vente faite par Jean d'Is, chevalier, de tout ce qu'il possédait sur les dîmes de Véronnes-les-Petites (1262/3, février). — Fol. 17. Autres sous le scel de Godefroy, évêque de Langres, de la donation à l'abbaye de Saint-Étienne par Eudes Grotte, chevalier, de la moitié du tenement de Barbe de Marcilly (s. d., 1150-1163). — Obligation de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, de payer 100 sols tournois pendant douze ans à l'abbaye de Saint-Étienne (1218, avril). — Bulle du pape Grégoire IX, qui défend de bénir aucun cimetière dans le détroit de l'abbaye de Saint-Étienne sans la permission de l'abbé et du diocésain (Donné à Latran, le 6 des ides de novembre, l'an XII de son pontificat, 1237). — Obligation souscrite par Richard de Dijon, prêtre, de ne célébrer aucun office dans la chapelle de Saint-Bénigne, dite de la Vicomté, sans la permission de l'abbé de Saint-Étienne (1226/7, janvier). — Ratification par Lambert Li Frois, chevalier, et Guy, son frère, de la donation de prés, faite à l'hôpital de Brochon (1210). — Fol. 17. Bulle du pape Grégoire IX, qui confirme la transaction conclue entre le chapitre de la chapelle du duc, l'évêque de Langres, et l'abbaye de Saint-Étienne (Latran, calendes de juillet, an IV de son pontificat, 1229), et exécution de cette bulle par le cardinal de Sainte Pudentiane (10 des calendes d'octobre 1229). — Fol. 19. Bulle du pape Grégoire IX, qui déclare véritables les lettres apostoliques obtenues par l'abbaye de Saint-Étienne et condamne Benoit, qui les avait arguées de fausseté (Anagni, 8 des ides de mars, an IV de son pontificat, 1235). — Donation par Manassès, évêque de Langres, à l'abbaye de Saint-Étienne, de la cure de l'église de Marsannay (1182). —Fol. 20. Injonction faite par Garnier, évêque de Langres, qui renouvelle la défense aux chanoines de la chapelle aux Riches de recevoir dans leur église des paroissiens de l'abbaye de Saint-Etienne (1195). — Charte de Manassès, évêque de Langres, qui ratifie la cession viagère, par l'abbaye de Saint-Etienne, à Milon, chanoine de Langres, de la maison qu'elle possède audit lieu (1180). — Ratification par Milon, abbé de Saint-Etienne, de l'engagement viager, consenti par le chanoine Hugues à Barthélemy, prêtre de Serrigny, de la maison et des vignes qu'il avait à Beaune (1198). — Donation faite à l'église de Saint-Etienne, par Mathilde, duchesse de Bourgogne, veuve du duc Hugues II, entre les mains d'Herbert, abbé, des meix et des hommes qu'elle possédait à Asnières (s. d., 1125-1157). — Fol. 21. Etienne et Julien Ramaigi, partant pour la Terre sainte, donnent, sous condition de retour, à l'hôpital de Brochon, leur maison audit lieu (1189). — Bulle du pape Martin IV, qui institue la fête du Saint-Sacrement (Rome, cal. de juin, an XII de son pontificat, 1292). — Fol. 23. Autre du pape Alexandre III, qui, en cas d'interdit, autorise l'abbé et le couvent de Saint-Etienne à célébrer les offices, les portes fermées (Tusculum, ides d'avril 1162). — Charte de Henri, comte palatin de Troyes, qui approuve la rente de 40 sols sur des maisons en la foire de Bar, faite à l'abbaye de Saint-Etienne, par Regoin de Bar, et donne à la même abbaye le droit d'acquérer sur sa terre (Châtillon, 1162, septembre). — Abandon fait par les frères Lambert, à la maison-Dieu de Brochon, d'une redevance en grains, assignée sur le moulin de Rafé (1197). — Fol. 24. Donation à la même maison par Martin et Belin le Tixerant de Fixey d'une pièce de terre en Chevière, joignant le chemin de Clemencey (1213, août). — Autre semblable de deux journaux de terre à Marliens, par les frères Beaupois (1216, mars). — Autre semblable d'un muid de vin sur une vigne de Chevannes, par Hugues de Layer (1219, août). — Fol. 25. Bulle du pape Alexandre III, qui confirme les biens et les privilèges de l'abbaye de Saint-Etienne (2 des ides de mars 1172). — Fol. 26. Autre semblable du pape Adrien III (5 des ides d'avril 1156). — Fol. 28. Bulle du pape Alexandre III, qui confirme la donation faite à l'église Saint-Etienne, des églises Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Médard, de Dijon, avec défense à leurs chapelains de prendre aucun ordre sacré sans la permission de l'abbé ou du couvent (Feretri, 4 des nones de mars 1159). — Fol. 29. Charte de fondation de la chapelle des ducs de Bourgogne, par le pape Hugues III (1172). — Confirmation de cette fondation par le pape Innocent III (Latran, 2 des nones de décembre l'an XV de son pontificat, 1213); — et Alexandre III (Tusculanum, 6 des ides de novembre 1178). — Fol. 31. Bulle du pape Lucius III, qui commet les évêques de Chalon et d'Autun, pour établir la régularité dans le chapitre de la chapelle des ducs (Vérone, ides d'août 1186). — Fol. 32. Confirmation par le même de la transaction, ménagée par l'abbé d'Auberive, et autres entre l'abbaye de Saint-Etienne et le chapitre de la chapelle des ducs (Vérone, 17 des calendes de juin 1186). — Bulle du pape Nicolas IV, qui, en absence de l'évêque de Langres, permet à l'abbé de Saint-Etienne de réconcilier ses églises et ses cimetières souillés ou violés (Orvieto, 6 des cal. de février, an III de son pontificat, 1290). — Fol. 33. Don d'une rente de 30 sols sur une vigne, fait à l'abbaye de Saint-Etienne, par J. Vacher, de Dijon (1200). — Fondation d'un anniversaire par le chanoine Hugues de Chavoigny, prieur de Fauverney, pour lequel il assigne 40 sols sur ses vignes d'Ahuy (1209). — Confirmation par Pierre, seigneur de «Cocio» de la donation d'un domaine à Perrigny, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Pierre de Serrigny, prêtre (1203). — Fol. 34. Bail à cens des deux fours de la paroisse Saint-Pierre-hors-les-murs, passé par Pierre, abbé de Saint-Étienne, à J. Angelin (1218). — Reconnaissance de cens d'une émine de blé sur le moulin de Rafe, faite par Pierre de Pontemery, à la maison-Dieu de Brochon (1226, février). — Transaction entre Alard, prieur de Saint-Marcel et les frères de la Maison-Dieu de Brochon, touchant la mesure de blé due par ceux-ci au prieuré de Fleurey (1221). — Vente aux mêmes d'une pièce de terre sur Fixin, par Adeline, veuve de Bertrand de Fixin (1234/5, février). — Abandon par Etienne Chapet, de Tart, à la Maison-Dieu de Brochon, de deux pièces de terre entre Marliens et la voie commune (voie romaine) allant de Tart à Dijon (1235, mars). — Fol. 37. Bail à cens d'une pièce de terre par l'abbaye de Saint-Étienne à Milon le Borgne, chevalier, moyennant un cens sur son moulin de Geysel, à Baissey (1227). — Donation du ban de Dijon, fait par le duc Eudes III au chapitre de sa chapelle (1215). — Autre à Thibault de Marsannay, dit Bouées, d'une vigne audit lieu (1218). — Vente de sa maison à Dijon, faite par Girard Damiotte à l'abbaye de Saint-Etienne (1227). — Lettres sous le scel de Raynald de Sisce, maire de la commune de Beaune, d'une donation de vignes faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Hugues Pollier, de Beaune (1212). — Fol. 38. Transaction ménagée par Eudes, seigneur de Montagu, Eudes de Saint-Michel et Jean Béridas, chevalier, entre l'abbaye de Saint-Etienne et B., chevalier de Marne, touchant une pièce de vigne à la Combe Jean (1219/20, février). — Abandon d'une pièce de pré à Fénay, faite à l'hôpital de Brochon par P. Corbot et consorts (1217, juin). — Fol. 39. Vente d'un banc et d'une maison au Bourg faite à l'abbaye de Saint-Étienne par la femme Villain et Henri, son fils (1226). — Autre d'une maison et de deux bancs au même lieu par Barthélemy Achin (1230). — Sentence de Robert, évêque de Langres, dans un débat entre l'abbaye de Saint-Étienne et celle de Saint-Bénigne, au sujet de l'inhumation d'un chanoine de la chapelle du duc (1222/3, février). — Fol. 40. Transaction entre Jean Le Maçon, convers à la Maison-Dieu de Brochon, sa famille et l'hôpital, au sujet de la propriété de certaines terres du finage (1236, mai). — Donation d'un quartaut de blé de cens, sur une terre à Brochon, donné à la Maison-Dieu par Lambert du Coup (1222, avril). — Déclaration de Robert, évêque de Langres, que l'hospitalité qu'il a reçue à Ahuy et à Asnières ne peut préjudicier à l'exemption des droits de procuration de l'abbaye (1235, juin). — Fol. 41. Vente de deux maisons devant le four du château de Dijon, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Gervais dit Chauchard, bourgeois de la ville (1229, septembre). — Acquêt par le même de vignes à Ahuy sur Perronette, fille d'Hugonin Lavitre (1291, octobre). Fol. 42. Autre de portions des dîmes de Gemeaux sur Arnoul dit Le Cornex. Déclaration des limites (1253, novembre). — Autre d'une autre partie de ces dîmes sur Milon de Beire, damoiseau, fils de feue Chevrière. Déclaration des limites (1255, décembre). — Fol. 43. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne par Hugues dit Graindorge, prêtre, qui assigne 40 sols de cens sur une maison située devant le monastère (1270, août). — Fol. 44. Testament d'Alix, fille de Renier de Magny qui, après plusieurs legs aux hôpitaux de Dijon et à l'œuvre de l'église Saint-Médard, fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne et lui donne à cet effet sa maison dans le château de Dijon (1271, avril). — Fol. 45. Vente à l'abbaye de Saint-Etienne par Simon, prêtre de Beaune, et Realde, prêtre de Marcilly, de l'ancienne maison de l'archidiacre Simon, sise devant la porte du Cloître (1232, août). — Bulle du pape Innocent IV qui commet le prieur des Saints-Jumeaux de Langres, pour faire réintégrer l'abbaye de Saint-Etienne dans ceux de ses biens qui ont été usurpés ou aliénés (Avignon, 10 des cal. de novembre, an II de son pontificat, 1242). — Reconnaissance par plusieurs habitants d'Ahuy, qu'ils sont hommes de l'abbaye (1232). — Lettres sous le scel de Hugues, évêque de Langres, de la vente à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean de Thenissey, chevalier, et Gertrude, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient sur les dîmes de Saint-Martin-des-Champs, de Fontaine et de Pouilly (1247, mars). — Fol. 47. Bulle du pape Grégoire IX qui confirme la vente de la terre d'Asnières, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par le duc Hugues IV et la duchesse Yolande, sa femme (Anagni, 16 des cal. de janvier, an VI de son pontificat, 1232). — Décision de l'abbé et du couvent qui affecte sur les revenus de la terre d'Asnières les frais de la donne de pain et de vin qui se fait le jour de carême à tous les pauvres qui se présentent aux portes du monastère (1233). — Fol. 49. Bulle du pape Innocent IV qui défend à toute personne, même par autorité ecclésiastique, de pourvoir aux bénéfices dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne (Lyon, 6 des ides d'avril, an VIII de son pontificat, 1248). — Confirmation des possessions et

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

privilèges de l'abbaye de Saint-Etienne par le pape Lucius III (Velletri, 2 des cal. de mai 1182). — Fol. 51. Bulle du pape Innocent IV qui limite à vingt le nombre des converses de la Maison-Dieu de Brochon, proposé par l'évêque de Langres (Lyon, 10 des cal. d'août, an IV de son pontificat, 1244). — Fol. 52. Bulle du pape Alexandre IV portant défense aux collateurs de rien exiger des institutions ni d'imposer de nouvelles charges et qui règle les décimes des églises paroissiales et des religieux (Latran, 10 des cal. d'avril, an II de son pontificat, 1253). — Fol. 55. Confirmation par B. dit Cambio, chevalier, et Sybille, sa femme, de l'anniversaire fondé à Saint-Étienne en 1218 par Jean, seigneur de Tart, pour le repos de l'âme de Béatrix, sa femme, et dont les fonds avaient été assignés sur le moulin de Rafeneaul. Lui et sa femme, fille dudit Jean de Tart, en fondent un également et y affectent ce qu'ils possèdent à Saint-Julien (1233). — Vente de la 6ᵉ partie de la moitié des bois de Norges, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Guillaume de Mantio, chevalier (1255, mars). — Fol. 56. Autre de la troisième partie des tierces de Saulote, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Pierre dit Tasneal, Guillaume, son frère, et Alix, sa femme (1241, mai). — Fol. 56 *bis*. Lettres sous le scel de Hugues IV, duc de Bourgogne, de l'inféodation à vie de la terre de Couternon, faite par l'abbaye de Saint-Étienne à Jean de Thenissey, chevalier (1233, septembre). — Donation d'une maison et d'une vigne à Marsannay, près la maison du prieur, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Jean de Marsannay, prêtre (1248, mars). — Acquêt de la huitième partie du moulin de la Loiche, sur Genlis, par l'abbaye de Saint-Étienne, sur Ermengarde, fille de Richard Nauboix, son mari et ses frères (1235, juillet). — Fol. 57. Autre sur Richard de Binges et Bella, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient sur ce moulin situé entre Genlis et Uchey (1236, décembre). — Déclaration par laquelle Guillaume, fils de feu Jean d'Uchey, chevalier, renonce à toutes ses prétentions sur le moulin de la Loiche (1267/8, janvier). — Fol. 58. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne par Pierre, abbé du monastère, qui assigne à cet effet 10 livres de revenu sur la terre d'Hauteville (1235, novembre). — Fol. 58. Lettres par lesquelles Barthélemy de Saumaise, bourgeois de Dijon, du consentement de l'abbaye de Saint-Étienne, fonde dans l'église N.-D., du côté de l'hôpital, un autel dédié à sainte Marie-Madeleine, où il puisse chanter avec le prophète : *Domine, dilexi decorem domus tue*, et où on célébrera la messe pour les défunts, et Jeannette, sa femme. Les abbé et religieux l'autorisent, *postquam ecclesia predicta consecrata fuerit*, à transporter les restes de sa femme devant cet autel et à y faire la sépulture de sa famille. Lui de son côté donne une maison rue de la Selerie pour doter le prêtre qui desservira l'autel (1250/1, janvier). — Fol. 59. Donation de 10 sols de rente sur une maison du château de Dijon, devant l'Orme, faite à l'abbaye de Saint-Etienne par Jean Sestalle, chevalier dijonnais. Il confirme une donation de 10 autres sols faite par Regnaud, son frère, aussi chevalier (1254, juin). — Fol. 60. Vente de meix et maisons en la rue d'Isier, à Dijon, faite à l'église Saint-Etienne par Gauthier, dit de Joes et Emeline, sa femme (1243, mars). — Donation à la même par Jean Guerre, bourgeois de Dijon, d'une moitié de maison derrière l'église N.-D. du côté de la Verrerie (1253, avril). — Fol. 61. Vente d'une maison au Bourg, faite à l'abbaye par Guillaume, fils de Hugonet, dit Louglant, qui la reprend à cens (1264, juin). — Fol. 62. Testament d'Evrard le Riche, chevalier dijonnais, qui après avoir énoncé ses dettes dont il veut que le paiement soit fait au cimetière de Notre-Dame, sur la sépulture de sa femme élit sa sépulture en l'église Saint-Etienne à laquelle il lègue 60 sols de rentes assignées sur ses maisons derrière le four du Vieil marché, 100 sols pour la pitance du couvent, 100 sols *operi Beate Marie Divionis*, 40 sols au chanoine Étienne, 5 sols à chacun des prêtres de cette église. Fondation d'anniversaire en l'abbaye de Saint-Bénigne et à la chapelle du duc, legs à l'œuvre de l'église Saint-Médard, des frères mineurs, aux hôpitaux de Dijon, aux frères prêcheurs, aux lépreux de Dijon, de Saint-Etienne, de Beaune, aux maisons-Dieu de Brochon, du pont de Norges, à l'œuvre du pont de Longvic, etc. (1269, août). — Fol. 64. Renonciation par Guillaume de Rouvres, prévôt, Damnos, sa femme, à toutes leurs prétentions sur la maison de Michel Ortolan (1243, octobre). — Donation de 10 sols de rente sur des vignes au finage de Dijon, par Huon, clerc, et Fourcaut, son frère, fils de feu Hugues Gibuin de Quetigny, chevalier (1243, mai). — Fol. 65. Sentence d'Eudes de Montagu, qui adjuge à l'église Saint-Etienne la propriété d'une vigne en la Combe Jean Le Munier, que lui contestait B. chevalier de Marne (1219/2, février). — Don d'une vigne en la Cuperie fait à l'église Saint-Étienne par Gauthier, dit Sarrasin, bourgeois de Dijon, et Bella, sa femme (1249, octobre). — Fol. 66. Vente de deux pièces de terre sur Fixey, faite à l'hôpital de Brochon, par Martin Viellons et Luquette, sa femme (1245, mai). — Donation d'une redevance de deux émines de blé sur le moulin de la Saulce à Saulon, faite à l'hôpital de Brochon, par Guillaume, chevalier, seigneur de Duesme (Duismo, 1264, octobre). — Fol. 67. Autre au même par Oudoins, fille de Bouins, dit sire Bairs, d'une pièce de terre près la maison sous le chemin de Beaune (1243, octobre). — Autre semblable d'une pièce de terre à Fixin, par Marie Tierrée, femme de Martin Beliotin (1245, mai). — Vente au même hôpital, par Gilo Bonard, de Fixin, et Agnès, sa femme, d'un cens de 20 sols sur des vignes audit Fixin (1250, juin). — Fol. 69. Fondation d'un anniversaire audit hôpital, par Jacques, ancien maître de ladite maison-Dieu, et pour lequel il assigne un cens de 40 sols et un muid de vin sur des terres et des vignes audit Brochon (1261, novembre). — Fol. 69. Renonciation par Humblot Le Roux, de Marigny, aux prétentions qu'il avait sur des vignes au territoire de Fixey, acquises par les frères de l'hôpital de Brochon (1264, juin). — Fol. 70. Donation d'une vigne à la Naite, finage de Dijon, par Dominique Le Riche, clerc, chanoine de la chapelle du duc, à l'abbaye de Saint-Étienne (1245, septembre). — Autre d'une maison rue du Chanet, et d'un pré en Lampone, finage de Magny, faite par Gelions, veuve de Gauthier Billard et Hugonin, son fils (1243). — Renonciation faite par Laurent, fils de Pierre le Tisserand, au droit qu'il prétendait sur une maison sise vers la porte Nanxion, donnée à l'église Saint-Étienne par feu Odon, curé de Saint-Julien (1244, mai). — Fol. 71. Autre semblable sur deux chambres et un meix à Dijon, par Jean, dit Marsalle, et Claire, sa femme (1245/6, janvier). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par André, fils de feu Chrétien Goyal, pour lequel il assigne 10 sols de cens sur une maison rue Saint-Pierre, devant le four de Pouilly (1246, mai). — Vente d'une maison et d'une forge, rue de la Porte-Guillaume, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Humbert, dit Languis, forgeron, lequel les reprend moyennant un cens annuel de 40 sols (1278/9, février). — Fol. 74. Confirmation par Nicolle, dame de « Poile », de l'anniversaire fondé en l'église de Saint-Étienne, par Guillaume de Balens, chevalier, son mari et pour lequel il a assigné la moitié du four de Velard-sous-Pouilly (1247/8, février). — Lettre de Jean, sire de Tilchâtel, qui, en échange de VIII^{xx} livres données par l'abbaye, abandonne au prieur de Tilchâtel le gîte de ses hommes à Is, 20 faux de pré à Spoy, le four et une partie du dîme de Gemeaux (1152/3, février). — Fol. 75. Vente d'une maison et volerie sise à Dijon, rue de la Maison-Dieu, faite à l'hôpital de Tilchâtel, par Odin, fils d'Amaury d'Is (1253/4, janvier). — Donation au même par Bisinotus de Langres, du moulin de la Coiche, d'une terre et d'un pré (1252, avril). — Fol. 76. Vente au même par Odo Preudefame, d'une maison sise à Dijon, rue Saint-Martin (1253, juin). — Autre au même par les fils d'Herbert Burtaigne, bourgeois de Dijon, d'une vigne et de deux maisons, rue de la Maladière, rue Saint-Martin (1254/5, février). — Fol. 77. Autre d'une maison sise à Dijon, rue de la Maison-Dieu, faite par Odin, fils d'Amaury d'Is (1256/7, janvier). — Fol. 78. Vente au même hôpital, par Simon Valle, d'un pré à Spoy (1256). — Autre au même, d'une vigne au finage de Tilchâtel, par Euvrard Rafonéaus, et Aceline, sa femme (1257, avril). Autre par Simone, abbesse, et le couvent de Tart, à l'hôpital de Tilchâtel, des deux émines de blé que G. seigneur de Tilchâtel, leur avait donné en aumône sur cette Maison-Dieu (1258, juillet). — Fol. 79. Vidimus des lettres de Guillaume, évêque de Langres, de l'an 2214, ménageant une transaction entre Guy, seigneur de Tilchâtel, et la maison-Dieu, au sujet d'une aumône que le premier prétendait avoir été faite à son préjudice du temps qu'il était sous la tutelle de son oncle Robert de Châtillon, évêque de Langres. Guy cède à la Maison-Dieu tout son droit sur le moulin et batteur de Ponvaux, en se réservant son droit de mouture, avec permission de les rebâtir dans des limites déterminées s'ils étaient enlevés par les eaux. Ce moulin est banal pour les habitants de Gemeaux. Guy, donne un usage dans la forêt de Velours, pour l'entretien des moulins, et lui permet d'acquérir librement sur sa terre et confirme les possessions de l'hôpital (1259). — Fol. 80. Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne, et Jean, sire de Tilchâtel ; ce dernier s'engage à ne créer ni foire, ni marché en dehors des deux qui lui ont été octroyés par l'abbaye. Il doit en avoir la conduite, et le prieur les issues du marché ; l'abbaye et le prieur ont le droit d'attrait à Tilchâtel, le prieur perçoit 50 sols sur le péage pour l'anniversaire de Hugues, oncle de Guy (1259, septembre). — Fol. 81. Vente faite à l'hôpital de Tilchâtel, par Regnaut, fils de Dominique Quinonridet (Quenistret), de deux vignes vers Saint-Martin de Dijon, à la Barre, sur Suzon (1261, octobre). — Fol. 82. Confirmation par Henry de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau, et Elisabeth, sa femme, de la donation des dîmes de Mirebeau, faite par leur père Guillaume, à l'abbaye de Saint-Étienne (1248, mai). — Transaction ménagée par le même Henri, entre l'abbaye de Saint-Étienne et les frères Rocet, ses hommes de Fontaine, au sujet de l'aumône en maisons, vignes, terres, deniers faite à l'abbaye par Perette, leur oncle (1251, août). — Fol. 83. Engagement pris par Gauthier, seigneur des Ardillières, de rendre à l'abbaye de Saint-Etienne, après sa mort, tout le domaine de Savigny-le-Sec, qu'il a acquis d'elle pour 40 livres, d'y bâtir une maison, d'accroître la propriété sous la condition dans ce cas par l'abbaye de célébrer son anniversaire et celui de sa femme (1250/1, février). — Fol. 84 et 118. Transaction ménagée par Pierre, abbé de Saint-Bénigne, et Ponce, abbé de Bèze, entre les abbé et couvent de Saint-Etienne, et Bertrand Pellerin, chambrier du duc de Bourgogne. Ce dernier abandonne toutes ses prétentions sur un clos et des vignes à Ahuy, des maisons à Dijon derrière la chapelle du duc, la maison Chauchard, sise au château, devant le four ; l'abbaye de son côté lui cède tous ses droits sur un pré en Lamponne (1248, octobre). — Fol. 85. Autre entre l'abbaye, Sybille, veuve de Ponce de Chapponay, chevalier, et Humbert Dentus, citoyen de Lyon, par laquelle ils cèdent à l'abbaye leurs droits de propriété sur le four situé dans la paroisse Saint-Nicolas, rue Devant-l'Eglise, et de deux autres fours situés dans la même paroisse (1247). — Fol. 87. Donation de trois journaux de terre et de la dîme d une vigne à Fauverney, faite au prieur du lieu par Robert, dit Le Montenay, damoiseau (1243, mars). — Fol. 88. Confirmation par Jean, chevalier de Beaujeu, seigneur de la Clochette, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Etienne, par feu Huon, dit Chaulars, chevalier, de cinq muids de cens sur le dîme de Couchey (1250, novembre). — Donation du petit dîme de Magny-sur-Tille, à l'abbaye de Saint-Etienne, par Guillaume, dit le mouton de Fauverney, chevalier (1259/60, février). — Fol. 89. Confirmation de cette donation par Robert, fils de Guillaume (1266, avril). — Vente d'hommes, de meix, de terres et de prés à Magny, faite à l'abbaye par Guillemette, dame de Vaillant (1273, septembre). — Fol. 90. Accord entre l'abbaye, Hugonet et Jean Libaut, frères, de Marliens, au sujet de la succession de Huot, clerc, leur frère, qui avait disposé d'une partie de ses biens en faveur de Saint-Etienne, pour un anniversaire (1277, mars). — Fol. 92. Fondation d'une messe quotidienne en l'église de Saint-Étienne, par Huon de Tart, seigneur de Magny, qui, du consentement de Jean de Tart, son frère et seigneur, affecte à cette fondation 10 émines de blé à percevoir sur les dîmes de Tart (1267, juin). — Fol. 92. Fondation d'un anniversaire au prieuré d'Autrey, par Nicolas, chapelain de Clémence, dame de Fouvent (1250, décembre). — Confirmation par Alexandre, évêque de Chalon, du don d'une vigne à Perrigny, faite à l'abbaye par Jean Munier (1247, août). — Fol. 93. Fondation de services religieux en l'église Saint-Etienne, par Poinsard de Duême, seigneur de Montrambert, chevalier (1256, octobre). — Engagement pris par Hugonin, maître des Moulins de Saint-Etienne, de payer les deux livres de cire, prix de son exemption des tailles et autres exactions (1285, juillet). — Fol. 93 *bis*. Confirmation donnée par Gauthier, seigneur de Fauverney, de tous les dons faits par ses ancêtres à l'abbaye de Saint-Étienne, déclare ses terres et ses vignes sujettes à la dîme du prieur, lequel pourra moissonner sans ban et faire pâturer son bétail dans les prés (1258, mars). — Fol. 94. Vente de la moitié d'une maison derrière Saint-Michel, dans la rue qui va à la Porte-Neuve, faite à l'abbaye par Luquette, fille de feue Rose, fille de feu Henri de Cimetière (1277, avril). — Fol. 95. Consécration de la chapelle de Sainte-Marguerite, en l'église Saint-Michel, par Frère Bonaventure, évêque d'Ensensis, vicaire du chapitre de Langres, *sede vacante*, à la prière de Hugues, abbé de Saint-Etienne, curé primitif (1290, mars). — Procès-verbal de rélévation des reliques de l'église Saint-Etienne, faite par Gauthier, évêque de Chalon (1286, février). — Fol. 96. Vente d'une vigne en la Cuperie, faite à l'abbaye par Colombe, veuve d'André Taleval, et ses enfants (1259, octobre). — Echange entre l'abbaye et Henri de Mont, chevalier, et Reine, sa sœur ; ceux-ci cèdent à l'abbaye la dîme d'Asnières, qu'ils tenaient en fief en échange d'une partie des dîmes d'Etaules et de Darois, qu'ils prennent aussi en fief (1245, juillet). — Fol. 97. Vente d'une maison et dépendances sise rue Neuve, à Dijon, et deux vignes sur le finage, faite à l'abbaye par Bella, veuve de Vauthier Sarrasin (1255, avril). — Vente d'une maison rue Bouchefol, et de trois pièces de terre sur le finage de Dijon, faite par Dominique Petitconseil et Damnos. sa femme (1256). — Exécution par l'abbé Amédée du testament de Bertrand Pélerin, chambrier du duc de Bourgogne, qui, pour son anniversaire en l'église Saint-Étienne, a légué 60 sols, pour le four du château et la maison de Lambert Le Roux, chevalier (1263, novembre). — Fol. 99. Donation par Poinsard de Duesme, seigneur de Montrambert, de 20 émines de blé de revenu sur les moulins de Saulon, de 6 muids sur sa vigne dudit lieu. Confirmation par Pierre, seigneur de Salmaise, fils de feu Guillaume de Mont-Saint-Jean, seigneur du fief (1257, mars). — Fol. 100. Autre par Pierre de Vénus, chanoine de Troyes, à l'abbaye de Saint-Étienne de tous ses livres « *saltem totum corpus juris cum aparatu ordinario et in pergameno caprino retento* » (1292/3, janvier). — Fol. 101. Lettres d'Amédée, abbé de Saint-Etienne, qui déclare Poincard de Duesme, seigneur de Montrambert, chevalier, et Isabelle, sa femme, participants aux prières du monastère, leur accorde une messe quotidienne devant l'autel de Saint-Laurent, où ils ont choisi leur sépulture, une prébende durant tout le temps qu'ils passeront à Dijon, l'usage d'une maison devant le monastère et une pension de 30 livres (1257). — Bail à cens d'une maison sise à Dijon, près la maison de Bonami Pavé, passé par Étienne, abbé de Saint-Étienne, au mois de juin 1243, à Bernard Lenoir et renouvelé à Flore, sa veuve (1259, juillet). — Fol. 103. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Guillaume Pautins, bourgeois de Dijon, qui assigne à cet effet une maison sur la place Saint-Michel, et une autre vers la porte du comte de Saulx (1257, septembre). — Fol. 104. Vente de 4 livres de cens sur la dîme de Fontaine, de cens en vin et du dîme sur plusieurs vignes à Fontaine et à Pouilly, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Reine, sœur de Guiard Pestot, chanoine de la chapelle du duc (1262, décembre). — Fol. 105. Autre de rentes sur des terres entre Fontaine et Talant, par Étienne Rouhier de Talant, et Belle, sa femme (1271, avril). — Fol. 106. Fondation d'anniversaire en l'église de Saint-Etienne par Joyoz, veuve de Lambert de Rouvres, chevalier, et ses fils pour leur père et mari ; les 33 sols 4 deniers de cens sont assignés sur les revenus du four du château (1269, avril) — Vente d'une vigne en la combe de Marsannay, par Joyoz, fille de Guy, maire du lieu (1273, décembre). — Fol. 107. Autre d'une vigne au finage de Tilchâtel, faite à l'hôpital du lieu, par Emiarde, fille de feu Pierre de Ruffey (1263/4, février). — Donation par Jean, sire de Tilchâtel, au prieuré du lieu, de 17 émines de blé de revenu, de 4 muids de vin sur son clos de Gemeaux, de 70 sols de rente, d'une vigne et de censes sur des terres (1263, décembre). — Fol. 109. Autre d'une émine de conceau sur la dîme d'Avelanges, faite à l'hôpital de Tilchâtel, par Jeannette, fille de feu Huon Cornel, chevalier, femme de Geoffroy, damoiseau, fils de Jean d'Avelanges, chevalier (1264). — Donation au même, par Jean, sire de Tilchâtel, du moulin de dame Amoingard, situé sous le dit Tilchâtel (1268, juin). — Vente d'une maison sise rue Saint-Martin, à Dijon, faite au même hôpital par Ponset, dit Pastouraus, maire de Chaignay-le-Grand (Chaisneto magno), et ses fils (1268, mai). — Fol. 110. Don à l'hôpital de Tilchâtel de deux sols de cens sur une vigne au finage, par Nicolas de Coheau, fils de feu Simonot, prévôt de Tilchâtel, (1278, août). — Vente d'une maison à Dijon, rue de la Maladière, faite au même hôpital, par Dominique et Herbert, fils d'Albert Cornu (1262, mai). — Fol. 111. Vente faite au même, devant Jean, sire de Tilchâtel, par Agnelot Vaudin, veuve Perrot, d'un cens de deux livres de cire sur deux pièces de terre à Is-sur-Tille (1273/4, février). — Fol. 112. Vente au même d'une vigne à Fontaine, par André, dit Tonnelier (1263/4, janvier). — Fol. 112. Autre semblable d'une maison rue de la porte au Comte, par André de Dijon, tonnelier, dit de Tilchâtel (1275, mars). — Fol. 113. Autre donation du même de trois pièces de terres sur Gevrey (1276, décembre). — Echange de terres sur Tilchâtel, entre l'hôpital et Colenas, li arbalestrier dudit lieu (1295, août). — Fol. 115. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne par Guy, fils d'Étienne Louflame, et Emeniarde, sa femme, pour lequel ils assignent 40 sols de cens sur des vignes à Dijon (1266, mars). — Autre anniversaire fondé par Sybille Sestelissa, veuve de Pierre Sestalle, chevalier, assigné sur une vigne au territoire de Dijon (1270, mars). — Fol. 116. Acte de vente d'une vigne en Montchapet, finage de Dijon, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par la même Sybille, vigne provenant d'un partage fait en 1224, avec Gérard Leroux, chevalier dijonnais (1265, décembre). — Fol. 117. Donation de 20 sols de rente sur la moitié du four du Change à Dijon, faite à l'église Saint-Etienne, par Parise, fille de feu Aymon d'Argilly, chevalier (1266, avril). — Vente à la même de 5 sols de cens sur une maison, rue des Ribotés, à Dijon (1282/3, février). – Vente à l'abbaye de Saint-Étienne d'un meix et de trois pièces de terre à Velle-sous-Gevrey, par Perronnette, fille de feu Perrin Guichard (1267/8, février). — Autre semblable d'un champ au même lieu, par Jean, fils de feu Guillaume de Velle-sous-Gevrey, chevalier (1275, novembre). — Fol. 119. Autre semblable de terres et prés au même finage, par le même (1276, septembre). — Fol. 120. Donation d'un bichet de froment à prendre sur le dîme de Mirebeau, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Osanne, fille de feu Viennet de Tanay (1263, août). — Fol. 121. Vente à la même, par Constantin, fils de Dominique Truchot, d'une maison et d'un meix, sis à Marsannay, devant la maison du prieur (1261, novembre). — Autre semblable de deux pièces de vignes sur Marsannay, par Dominique Gerbois, Éléonie, sa belle-sœur, et ses enfants (1271, décembre). — Fol. 122. Autre semblable de deux pièces de vigne, l'une à Marsannay, l'autre à Couchey (1272, août). — Fol. 123. Autre semblable d'une vigne derrière le prieuré de Marsannay, par Jean et Castanura Catelouche dudit lieu (1274, avril) — Autre semblable d'une vigne entre Couchey et Marsannay, par les fils de Constant Areto de Marsannay (1274, septembre). — Fol. 124. Vente de la 3^e partie du tiers de la moitié de l'emplacement d'un moulin sur la Tille, entre Genlis et Varanges, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par damoiselle Simonette, fille d'Agnès de Varanges, femme de Girard, fils d'Étienne Girot (1266, avril). – Fol. 125. Autre de la 6^e partie du même moulin, faite par Jean et Hugonin, fils d'Hugues Loup, chevalier (1266, octobre). — Fol. 126. Échange de terres sur Quetigny entre l'abbaye de Saint-Étienne et les enfants de feu Dominique Chapé dudit lieu (1268/9, février). — Autre semblable d'une terre sur Quetigny, par Perronins, dit le Point, dudit lieu (1276/7, février). — Fol. 127. Autre semblable de deux pièces de terres au même lieu, par Jacques Réciventans d'Ahuy (1276/7, novembre). — Autre semblable de deux pièces de terre sur Quetigny, par Hugonet Burittheau, dudit lieu (1277, octobre). — Fol. 128. Vente de terres à Quetigny, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Perronet Li Pons (1277, octobre). — Autre semblable par Perrenette Picard, femme de Pierre de Cheuge (1279, avril). — Fol. 129. Autre semblable par Marguerite, fille de feu Aymonet Le Court, de Dijon (1277/8, janvier). — Fol. 130. Autre semblable par Odo Léger de Quetigny (1277, octobre). — Autre semblable par Arnoul de Saint-Apollinaire (1277, novembre). — Autre semblable par Peronette, femme de Vienet Crétin (1273, juillet). — Fol. 131-132. Autres semblables par Durand le Rapinas, de Dijon (1278, juillet). — Fol. 132. Autre semblable par Osanne, fille de Lazare le Trône de Quetigny, et Socila, sa mère (1278/9, janvier). — Fol. 133. Autre semblable par Mongenete, fille le Béraudet de Remilly (1278, avril). — Fol. 134. Autre semblable d'un pré toujours au finage de Quetigny, par Guiot Chapet (1268, juillet). — Ratification par Gila, dame de Viviers (Vivariorum), de la donation de la moitié du dîme de Grancey, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Guillaume de Viviers, son frère (1258, juillet). — Fol. 135. Promesse de Guillaume, sire de Grancey, de rendre après sa mort la portion du dîme de Grancey qui lui a été engagée par l'abbaye de Saint-Étienne (1268, octobre). — Fol. 136. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Jeanne Bettira, femme de Hugues de Châtillon, qui assigne à cet effet 30 sols de cens sur une vigne à Gevrey (1268). — Autre par Damerons, fille de Dominique Bigot, chevalier dijonnais, qui donne à cet effet une maison dans le château de Dijon (1274/5, février). — Fol. 137. Lettres de Hugues, abbé de Saint-Étienne, qui aux 60 sols que les religieux touchaient pour leur vestiaire, en ajoute vingt autres (1291, mars). — Fol. 138. Acte de profession de Henri, fils du duc de Brabant, comme religieux de Saint-Étienne (1269, octobre). — Vente de six setiers de vin sur une vigne à Couchey, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Simonet Gaillier, de Couchey (1264, juin). — Fol. 139. Autre de trois setiers de cens sur des vignes à Couchey, par Jean Pélerin, fils de Jacques Pélerin, de Dijon, fils de Bertrand Pélerin, chevalier dijonnais (1273, mars). — Fol. 140. Lettres de Jean, sire de Tart, chevalier, qui reconnaît n'avoir aucun droit sur le moulin Taupenot, en bas de Genlis (1275, novembre). — Acte par lequel Pierre d'Auxonne, chanoine de Saint-Martin de Tours, donne un délai à l'abbaye de Saint-Étienne pour le paiement de 200 livres qu'elle lui doit (1270, septembre). — Fol. 141. Acte de renouvellement de l'association de l'abbaye de Saint-Etienne, avec le prieuré de Saint-Symphorien d'Autun (1253, août). — Mandement des trésoriers de la Terre sainte à leurs collecteurs dans le diocèse de Langres de faire une enquête touchant le subside dû par l'abbaye de Saint-Étienne et de la garder de toute injure ou molestation (1299-1300, mars). — Fol. 142. Donation d'une pinte d'huile sur une pièce de vigne à Couchey, faite à l'abbaye par Simonet Martin, dudit lieu (1277, mars). — Fol. 143. Transaction ménagée par Alix, duchesse de Bourgogne, et Hervier de Nuis, chevalier, entre l'abbaye de Saint-Étienne et Huot, damoiseau de Quetigny, qui avait de son autorité privée élevé dans sa maison un chaffaud avec fossés et pont-levis, dont on lui interdit la continuation avec faculté de se clore de haies et palissades (1250, octobre). — Alix, duchesse de Bourgogne, mande que Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean, a confirmé le don de la dîme de Thenissey, fait par son père, Guillaume, à l'abbaye de Saint-Étienne (1218, mars). — Fol. 144. Vente à l'abbaye par les frères Jocel, dit d'Escore de Marsannay, d'une pièce de vigne audit lieu (1273, mars). — Vente de la terre d'Asnières faite par le duc Hugues IV à l'abbaye de Saint-Étienne pour la somme de 1300 livres (1232, janvier). — Fol. 145. Vente de quatre pièces de terre sur Quetigny, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Étienne, fils de Renaud de Salmaise, bourgeois de Dijon (1278/9, janvier). — Fol. 146. Vente à la même par Jaffet, citoyen de Langres, d'une cheminée contiguë à la maison de maître Simon, à Langres, d'une cuisine et de lits (1232, août). — Confirmation par Richard d'Arbois et Cécile, sa femme, de la vente d'une vigne et d'une maison près l'église Saint-Nicolas, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Terric, chapelain de N.-D. de Dijon (1245, mars). — Fol. 147. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Oudette, veuve de Thomas de Bourg, bourgeois de Dijon, qui assigne à cet effet une rente de 30 sols sur une maison au cloître (1283, juillet). — Vente à l'abbaye d'un meix près la voie publique, joignant le meix Landin, à Dijon, par Jacques Lijays et Robert, son fils (1287, mars). — Mandement de Guy, évêque de Langres, portant que la permission de confesser et d'absoudre qu'il a donnée dans son diocèse aux religieux prêcheurs et mineurs ne s'étend pas, dans la ville de Dijon, aux églises appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1270, mai). — Fol. 148. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Laurent Clerc, de Couchey, qui affecte dans ce but 40 sols de cens sur deux maisons en la Roulotte des Nonnains de Tart et deux vignes à Couchey (1273, juin). — Vente d'une terre près la Maladière d'Ahuy, faite à l'abbaye par Marion, veuve d'Humbelet, dit Lallemant (1278, mars). — Fol. 149. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Laure, veuve de Jean de Marcheseuil, bourgeois de Dijon, qui donne à cet effet 20 sols de cens sur une maison au vieux marché de la place Saint-Michel (1277, mai). — Fol. 150. Vente d'une pièce de terre près le clos d'Ahuy, faite par Emeniarde, veuve de Renaud de Salmaise, bourgeois de Dijon (1277, novembre). — Déclaration par Michel de Tilchâtel, curé de Franxault, que la moitié du produit du patronage de son église appartient au sacristain de Saint-Étienne (1279, juin). — Fol. 151. Vente à l'abbaye d'une vigne entre Fontaine et Ahuy, par Dominique de Basque, bourgeois de Talant (1282-3, février). — Fol. 152. Fondation d'anniversaire en l'église de Saint-Étienne, par Jossemot Serpier, de Dijon, et Reine, sa femme, pour feu Philippe Le Vertueux, bourgeois de Dijon et auquel ils affectent 30 sols de cens sur une maison hors des murs de la ville et sur un banc au vieil marché en la Friperie (1276, mai). — Fol. 153. Vente à l'abbaye de neuf journaux de terre à Crimolois par Gaucherons, Eremberge, dite Rose, sa sœur (1277, juin). — Fol. 154. Donation par Gauthier, évêque de Langres, à l'abbaye de Saint-Étienne, des églises Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Pierre, Saint-Nicolas et Saint-Médard de Dijon (s. d., 1178 ?). — Fol. 155. Fondation en l'église Saint-Étienne d'un anniversaire pour Philippe le Vertueux, bourgeois de Dijon, par Jean Le Caorsinaz, clerc à Dijon, qui l'assigne sur une maison rue des Bordes et sur des vignes en Bergis (1276, mai). — Fol. 156. Lettres de Jean, duc de Lothier et de Brabant, qui en considération de services rendus et de la réception de son frère Henri, religieux de l'abbaye, donne au monastère une rente de 200 livres sur le moulin Brasu, à Bruxelles, rachetable au prix de 1000 livres (1271, 5 septembre). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Girard, fils de feu Renaud Leweiller, pour Renaud *qui non bibit de vino*, son grand-père et affecte à cela une rente de 13 sols 4 deniers sur une maison derrière l'église Notre-Dame (1272/3, février). — Vente d'une rente de 13 sols 4 deniers sur un ouvroir proche Notre-Dame, faite à l'église Saint-Étienne, par Jean de Bèze, bourgeois de Dijon (1275, juin). — Fol. 158. Echange du patronage de la cure de Neuilly, fait par le chapitre de Langres, contre celui de Brochon appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1276, décembre). — Résignation de la cure de Neuilly, par Girard de Bussières, qui reçoit en échange de l'abbaye de Saint-Étienne 40 livres de pension sur les dîmes de Neuilly (1277, juin). — Fol. 159. Donation de trois bichets de grains et de partie des novalles de Tart, faite à l'abbaye, par Pons de Tart, chevalier, Huguenin, fille de M^{me} Adeline des Ormes (*Ulmis*) et Parise, fille de Guillaume du Vernoy d'Argilly (1271, juin). — Fol. 160. Vente à l'abbaye d'une terre à Quetigny, par Belos, fille d'Humbert Gorse (1278, novembre). — Autre semblable par Jean Barbier d'Ahuy (1279, mai). — Fol. 161. Autre semblable par Jacques le Tisserand de Quetigny (1279, décembre). — Autre semblable par Étienne dit Laurent, de Saint-Apollinaire (1279, décembre). — Fol. 162. Autre semblable par Alotte, fils de Richard Soillot, de Quetigny (1280, août). — Autre semblable par Robert Hugonet Simon (1280/1, janvier). — Fol. 163. Autre semblable par Perrenet, de Quetigny (1280, août). — Fol. 164. Autre semblable par Marguerite, veuve d'Hugues de Pesmes, à Dijon (1280, avril). — Fol. 165. Autre semblable par Jean Le Vernis, de Dijon (1282, mai). — Autre semblable par Odet dit Richier, bourgeois de Dijon (1281, mars). — Autre semblable par Hugonin, gendre de Renaudin, médecin de Dijon (1281, juillet). — Fol. 166. Autre semblable par Forquaud, de Dijon, mercier (1282, août). — Fol. 167. Autre semblable par Odet de Grancey, clerc (1282, octobre). — Fol. 168. Echange de vignes à Fixey, entre Jean de Fixey et les religieux de l'hôpital de Brochon (1280/1, janvier). — Nomination par l'abbé Girard de la personne de Gérard Buchaille, au nombre des trois hommes de l'abbaye qui, au terme de ses privilèges, sont exempts de tous subsides à Dijon (1281/2, janvier). — Fol. 169. Vente à l'abbaye d'une pièce de terre sur Crimolois, par Millet, fils de Gauthier, dudit lieu (1282, décembre). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Guillaume Guoraux, prêtre, qui assigne 20 sols de rente sur une maison, rue au Comte (1285/6, février). — Autre par Girard, abbé du monastère, qui donne à cet effet 40 sols à prendre sur le patronage de Chevigny (1287, avril). — Fol. 171. Vente à l'abbaye d'une maison, sise à Dijon, au Pautet, devant le couvent des Cordeliers, près la maison des apothicaires et du meix, appelé le cimetière de Saint-Bénigne, faite par Aymonin, petit-fils du prévôt Vion de Pontailler (1281, novembre). — Fol. 172. Bulle du pape Martin IV, qui permet aux religieux de Saint-Étienne de conserver les biens qu'ils avaient avant leur profession (Orvieto, 5 des cal. d'août 1280). — Fol. 173. Reconnaissance d'une redevance de 6 carteranches en grains sur le dîme de Champfroy, à Rouvres, au bénéfice de la Maison-Dieu de Brochon (1282, avril). — Bail à cens d'un demi-poinçon de vin sur une terre et une vigne à Fixin, passé par les frères de la Maison-Dieu de Brochon, à Thibaut Behars, de Fixey (1297, mars). — Fol. 174. Echange de terres et prés sur Chenôve, ménagé par Guillaume, évêque de Langres, entre l'abbaye de Saint-Étienne et la Maison-Dieu de Brochon (1216, juin). — Fol. 175. Charte (fausse) d'Eudes III, duc de Bourgogne, qui, du consentement de sa femme, Mathilde, reine duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandres, donne à sa chapelle de Semur divers privilèges (1198). — Fol. 176. Vente à l'abbaye de Saint-Étienne, par Guyot dit Taupins de Bessey, damoiseau, d'un bichet de blé sur le moulin du lieu et d'un pré (1282, avril). — Sentence de Jacques de Racha, prévôt d'Autun, à ce délégué par Robert II, duc de Bourgogne, qui oblige le doyen de la chapelle du duc à prêter serment de fidélité à l'abbé de Saint-Étienne et jurer le maintien de la composition faite entre les deux églises (1281, mai). — Fol. 177. Quittance d'une somme de 200 livres, donnée par le duc Robert II à l'abbaye de Saint-Étienne (Talant, 1293, après Pâques). — Donation de tous leurs biens situés à Tilchâtel, faite à l'abbaye, par Terric, dit Bonne nuit, et Poncet, son fils (1273, novembre). — Fol. 178. Déclaration, par Hugonet Sarron et sa famille, qu'ils sont hommes de l'abbaye de Saint-Étienne et sujets à tous les services des autres hommes (1281/2, février). — Autre semblable par les enfants d'Hugonet (1281/2, février). — Fol. 179. Donation du dîme des Véronnes à l'hôpital de Tilchâtel, par Guy, seigneur du lieu, et Guillemette, sa femme (1221, juillet). — Acte de consécration de l'église de Saint-Martin, de Quetigny, par frère Bonaventure, évêque d'Encensis, vicaire du chapitre de Langres, le siège vacant (1290/1, 27 mars). — Vente à l'abbaye de Saint-Étienne d'une maison et d'un meix à Quetigny et d'un pré à Chevigny, par Monarde, veuve de Perronet Benaugey (1282, décembre). — Autre semblable d'une terre à Quetigny, par Marion, fille de feu Constantin Naalin (1282, octobre). — Fol. 181. Autre semblable d'un meix, maison, pré et terres, à Quetigny, par Jacques, fils d'Odon du lieu (1282, octobre). — Fol. 182. Echange d'une terre à Quetigny, contre un journal de vigne, à Dijon, entre l'abbaye et Hugonin, maître des moulins de Saint-Étienne (1282, octobre). — Fol. 183. Vente de terres sur Quetigny, par Alix, fille de feu Perronet le Chastelinet, de Dijon (1283, mars). — Autre semblable de la moitié d'une grange et d'un meix, à Quetigny, par Girard, fils de feu Perelle (1283, mai). — Fol. 184. Autre semblable d'une terre à Quetigny, par Demonget Haniox, de Talant, et Robert, maçon, de Dijon (1285/6, février). — Autre semblable par Belete, fille de feu Narduin des Bordes, à Dijon (1284, mai). — Donation de terres et pré à Quetigny et à Chevigny, de vignes sur Dijon, faite à l'abbaye par Renaud dit Ameroux et Clara, sa femme (1284/5, janvier). — Fol. 186. Vente à l'abbaye d'une terre à Quetigny, par Bicher du Gerbille (1285/6, janvier). — Autre semblable par Aymar dit le Rachaz, bourgeois de Dijon (1285, avril). — Fol. 187. Autre semblable par Nicolas *li Rafatioz* de Dijon et Bonete, sa fille (1285, décembre). — Fol. 188. Vente d'une pièce de vignes à Fontaines aux plantes d'Ahuy, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean, Lambert et Étienne, de Dijon (1283, juin). — Autre semblable d'une vigne à Ahuy par les frères dits *li Motoz* d'Ahuy (1283, septembre). — Fol. 189. Autre vente semblable à Ahuy, par Sarra, veuve de Dominique de Beaumont, cordonnier, à Dijon (1283, juin). — Fol. 190. Autre semblable par Martin dit Booges, boulanger à Dijon (1283/4, février). — Autre semblable par Odet et Damnona, enfants de feu M. Lambert de Saulx (1283/4, février). — Fol. 191. Autre semblable de vignes sur les finages d'Ahuy et de Fontaine, par Guy dit *li Mors*, cordonnier, à Dijon (1283, juin). — Fol. 192. Autre semblable de vignes sur Ahuy, par Odet et Damnon, enfants de Lambert de Saulx (1283/4, février). — Autre semblable par la même Damnon (1283, novembre). — Fol. 193. Autre semblable de terres à Ahuy, par Anxion, dudit lieu (1283/4, janvier). — Vente de 60 sols de rente sur une maison hors la porte au Comte à Dijon, faite à l'abbaye par Pasquier, boulanger (1283, avril). — Fol. 194. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par maître Étienne de Jancigny, médecin, qui assigne 20 sols de rente sur une maison rue Chanoine (1283, novembre). — Echange d'une vigne en Montevignes, à Dijon, contre une autre à Ahuy, fait entre l'abbaye de Saint-Étienne et les frères Esclans, bourgeois de Dijon. — Fol. 195. Vente à l'abbaye d'une vigne à Ahuy, par Belete Berthier et Hugonin Bernard, son mari (1286/7, février). — Fol. 196. Déclaration par Jean de Rouvre, chanoine de la chapelle ducale, que ses vignes de Trimolois, finage de Dijon, doivent la dîme à Saint-Étienne (1286/7, février). — Traité entre G., abbé, et le couvent de Bèze et G., abbé de Saint-Étienne, pour le partage des dîmes de Saigne, vers Autrey (1287, octobre). — Donation de 60 francs de cens sur le dîme de Fontaine, faite à l'église Saint-Étienne, par Reine, sœur de Guiard Pestor, chanoine de la chapelle ducale (1262, décembre). — Fol. 197. Cession d'une vigne, d'une maison et d'un pressoir, faite par le chapitre d'Autun à celui de Saint-Étienne, moyennant 20 livres (1286). — Fol. 198. Vente à l'abbaye d'une terre à Ahuy, par les enfants de Mathieu Boillot, du lieu (1286/7, février). — Autre semblable par Adelenete, fille de Gilbert d'Ahuy (1286, octobre). — Autre d'une maison en la Roulotte des nonnains de Tart, faite à l'abbaye par Morel, fils de Guillaume Pichange (1287, novembre). — Fol. 199. Vente de 10 sols de cens sur une maison à Quetigny, par Girard de Quetigny, curé d'Ormancey (1292, juillet). — Fol. 200. Autre d'une vigne à Ahuy, par Robert d'Ahuy, clerc, Aymon, clerc-prêtre, et Jean, ses fils (1296, juin). — Amodiation pour un an du patronage de l'église de Franxault, faite par le sacristain de Saint-Étienne, à Guillaume Marey, dudit lieu, moyennant la somme de 100 sols (1287, décembre). — Fol. 201. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne par Laurent de Saint-Étienne, clerc, pour lequel il assigne 10 sols sur une vigne en Montmusard (1297, août). — Fol. 202. Vente à l'abbaye d'une terre à Ahuy, par Acelin Impeneteaux et Reinette, sa femme (1293, septembre). — Echange entre Hugues, abbé de Saint-Étienne, qui donne au couvent le droit de patronage de Gemeaux contre 220 livres tournois, sur la pitancerie, 4 livres de cens sur une maison située devant la porte du monastère (1293, avril). — Vente d'un meix et maison à Ahuy, faite à l'abbaye par Osanette et Adeline, sa sœur (1296, juin). — Fol. 203. Permission donnée par l'abbé Hugues à frère Gervais, prieur de Marsannay, de fonder un anniversaire dans l'église de Saint-Étienne, dont il assigne 10 livres de revenu sur les biens qu'il a acquis à Couchey (1294, décembre). — Fol. 204. Vente à l'abbaye de deux pièces de terre sur Quetigny, par Jeannette, fille de Narduin des Bordes (1286, avril). — Autre semblable par Martin Eschaulongue, de Dijon (1286, juin). — Fol. 205. Autre semblable par Marguerite, fille de feu Aymon Le Curtiler, de Dijon, demeurant à Beaune (1287, juin). — Bail à cens d'un meix et maison, à Quetigny, passé par l'abbaye à Lambert, fils de Guillaume, prévôt de Dijon, pour lequel ils cèdent un meix et maison, à Dijon devant la maison de l'abbaye de Theuley (1296, mars). — Fol. 206. Vente à l'abbaye d'une terre à Sennecey, par Odot Le Mairet (1274, mai). — Fol. 207. Autre semblable de deux terres, à Chevigny-Saint-Sauveur et à Quetigny par Melinete, femme de Barthélemy Chevrot (1292, décembre). — Fol. 208. Lettres sous le scel de Jean, sire de Saluns, de la donation du fief du bois de Baalanges, à Velle-sous-Gevrey, faite à l'abbaye de Saint-Etienne, par Isabeau de Moisse, fille de feu Jean Pillot, de Dôle, chevalier, et Eudes de Blace, son mari (1296/7, février). — Vente à l'abbaye d'une terre, à Velle-sous-Gevrey, par Jean dit Rave (1285, novembre). — Fol. 209. Autre semblable par Aymonin, clerc du lieu (1287, juillet). — Autre semblable d'un pré au même lieu, par Marcel de l'Etang-Vergy (1290, avril). — Fol. 210. Autre semblable d'une terre au même lieu, par Jean Pillerot (1292, juillet). — Vente d'un pré entre la Tille et le Basmont, faite à l'abbaye par les fils de feu Martho Guillot, de Couternon (1281, octobre). — Fol. 211. Donation à la même de deux émines de froment, sur la dîme de Mirebeau, par Eudes de Mirebeau, prévôt (1285, septembre). — Autre par Etienne de Chaignay, prêtre, ancien curé de Bussy, de tout ce qu'il possède à Savigny-le-Sec (1294, mai). — Fol. 212. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne, par Herrie d'Aussanges, qui donne une rente de 20 sols sur le four de Saint-Pierre (1271, mars). — Fol. 213. Confirmation par Jean, sire de Tilchâtel, des donations faites par ses ancêtres à l'hôpital du lieu (1273, octobre). — Fol. 214. Donation de tous leurs biens à cet hôpital, par Girard dit Troite de Tilchâtel et Marie dite Brunette, sa femme, qui élisent leur sépulture dans son cimetière (1297, septembre). — Acceptation par les religieux de l'hôpital, qui promettent l'habit aux donateurs (1297, septembre). — Fol. 215. Donation semblable faite par André, tonnelier, et Oudaction, sa femme (1254, décembre). — Fol. 216. Autre fait à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean dit Teste, curé de Fontaine, de quatre journaux de vignes audit lieu (1292, août). — Vente d'une maison en la rue des Bordes au faubourg Saint-Michel, faite à l'abbaye par Gillette, fille de feu Dominique Mairet, de Dijon (1280, juin). — Fol. 217. Autre à la même de deux sols de cens sur une maison au faubourg Saint-Nicolas, près la rue qui mène à la maison des Quartaux (1283, mars). — Fol. 218. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne de Dijon, par Colin Graindorge, bourgeois, qui assigne 20 sols sur une maison au vieux marché (1285, novembre). — Fol. 219. Autre par l'abbé Hugues, qui donne une maison au même lieu (1289, mars). — Vente à l'abbaye par Laurent Boraldin et Perronet, clerc, son frère, d'une maison rue des Fols (*Fatuorum*). — Fol. 220. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Hugues, prieur de Mirebeau, qui donne 40 sols de rente sur une vigne à Ahuy (1294, septembre). — Vente à l'abbaye d'une vigne à Fontaine, par Constant *Li Boertes* et Sella, sa femme (1297, mai). — Fol. 221. Donation d'une maison au bourg de Dijon, faite à Saint-Étienne, par Jean de Sanve, citoyen de Langres (1296, juillet). — Fol. 222. Rétrocession à l'abbaye par Guillaume Mainfroy, de Dijon, clerc, des maisons, fonds, celliers situés devant l'église Saint-Médard, entre la rue et le verger de Saint-Étienne, que le monastère avait cédé à vie à Mainfroy, l'écrivain (*scriptor*) et à lui (1294, novembre). — Accord entre l'abbaye et les enfants Naalet, par suite duquel la première rentre en possession d'une maison rue du Chanet (1273/4, janvier). — Fol. 223. Confirmation par les enfants de Jean de Pouilly, bourgeois de Dijon, de la donation d'une maison rue de la Boulangerie faite en 1256, à l'abbaye de Saint-Etienne par Pierre de Beaune, leur aïeul (1261/2, janvier). — Fol. 224. Lettres de Hugues, évêque de Langres, qui autorise les clercs de l'église Saint-Étienne de Dijon à suivre la règle canonique (1032). — Fol. 225. Acte de consécration de l'autel du jubé de l'église de Saint-Étienne en l'honneur de la croix, en 1299, trouvée dans la démolition de l'autel en 1671, et placée dans le reliquaire. — Epitaphe de Josserand, évêque de Langres, gravée sur une tombe proche la porte du charnier des abbés de Saint-Étienne. — Epitaphe du cœur d'André Fremiot, archevêque de Bourges, sur l'autel du charnier. — Autre du prieur Paris Bernard ; — du premier abbé ; du trésorier Pierre de Monceau ; du doyen Dubois. — Fol. 237. Table par ordre alphabétique des choses contenues dans ce volume.

G. 133. (Registre.) — In-4, 440 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1300-1399. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Copie terminée le 14 avril 1662 par Arviset, notaire apostolique, des titres et instruments de l'église Saint-Étienne qui ne sont pas dans les cartulaires et qui ont été faits pendant le xive siècle, copiés et collationnés de 1661 à 1665 sur les originaux par Arviset, notaire apostolique. — Fol. 1. Production par Hugues d'Acey, abbé de Saint-Étienne et les procureurs du couvent devant Pierre de Semur, chanoine d'Autun, le doyen de Saulieu et un chanoine de Chalon, commissaires délégués par le pape, des témoins pour déposer dans l'instance avec le chapitre de la chapelle ducale, au sujet du droit de paroisse de l'église Saint-Médard et de la prébende canoniale de la chapelle ducale attribuée à l'abbaye de Saint-Étienne (1300). — A la suite de l'enquête, transcription des différents traités conclus avec l'abbaye depuis la fondation de la chapelle. — Fol. 104. Bulle de commission du pape Boniface VIII, sentences interlocutoires des commissaires mais sans solution (1300). — Fol. 107. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Jean Bigot, clerc et médecin à Dijon, qui y affecte une maison sise rue Aubelin Picard. — Fol. 109. Vente à l'hôpital de Brochon par Simone Berbia, veuve de Perreau Ratet, de Barges, d'un bichet de froment sur deux pièces de terre, à Barges (1308, juin). — Fol. 110. Commission donnée par Simon de Bussières, archidiacre de Dijon, à Pierre de Seigny et à Hugues du Pautet, recteur, de procéder à l'union de l'hôpital de Brochon à l'abbaye de Saint-Étienne décrétée par l'évêque de Langres (1300, octobre). — Fol. 110. Convention entre les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, pour soumettre au jugement d'arbitres tous les débats qui pourront surgir entre elles (1305, août). — Fol. 111. Compromis entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale pour terminer leurs différends dans le délai déterminé, sinon le débat sera porté à Rome (1305, 6 septembre). — Fol. 114. Sentence interlocutoire sur ce débat prononcée par les auditeurs en cour de Rome (1308, 29 juillet). — Fol. 115. Confirmation par le duc Eudes IV de la cession des banvins de Dijon, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par le chapitre de la chapelle ducale (1323, octobre). — Fol. 116. Vente à l'abbaye de Saint-Étienne, par Perronet Mugnier, de Sennecey, d'une terre audit lieu (1301/2, février). — Autre semblable de 9 journaux du bois de Baalanges à Velle-sous-Gevrey, Pierre de Velle, damoiseau (1302, mai). — Sentence de Jean des Granges, bailli de Dijon, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne les hommes de Velle-sous-Gevrey revendiqués par le duc (1307, avril). — Fol. 117. Vente à la même de pré au même lieu, par Jean, maire de Velle-sous-Gevrey (1312, novembre). — Autre semblable au même lieu, par Girard *li Garbiley* (1312, mars). — Fol. 118. Echange de meix, maisons et terres au même lieu entre l'abbaye et Étiennette, fille de Millot Bataillard (1318, mai). — Donation d'une part de la dîme des Agneaux et d'une terre à Mirebeau, faite à l'abbaye, par Isabelle, fille de feu Eudes de Mirebeau, chevalier, femme de Perreau du Frestoy, damoiseau (1312, juillet). — Fol. 119. Vente à l'abbaye par Guillaume, dit Perrot, de Genlis, d'une maison et d'un meix, à Genlis, sur la rivière (1314, septembre). — Reconnaissance par Jean, dit Picars, de Tanay, d'une redevance de deux émines et demie de froment, mesure de Mirebeau, due à l'abbaye de Saint-Étienne (1320, décembre). — Fol. 120. Accord entre l'abbaye et le couvent des Cordeliers de Dijon, touchant les enterrements des séculiers, les oblations et la quarte funéraire (1303, novembre). — Fol. 121. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne, par Jean Chasteleine, clerc, de Dijon, qui lègue à cet effet 20 sols de rente sur une maison, rue des Grands-Champs et une autre en la Tonnellerie de Saint-Michel (1304, septembre). — Fol. 124. Reconnaissance de Droin de Mont-Saint-Jean, curé de Premières et Fouffrans, que cette cure est du patronage de l'abbaye de Saint-Étienne, à laquelle elle doit chaque année la somme de 15 francs (1335, novembre). — Fol. 126. Lettres de Hugues, abbé de Saint-Étienne, qui cède au couvent cinq journaux de vignes à Talant en échange de 10 livres qu'il a reçues du duc Robert, de 40 reçues de Jean d'Arcelot, 30 de Pierre de Pommard, 60 de Guillaume d'Argilly et 10 de Pierre Petit (1310, février). — Fol. 127. Autres du même qui pour fournir les nappes du couvent donne 4 livres de cens sur deux bancs au Bourg et 30 livres sur une maison rue es Noirots (1308, décembre). — Fol. 128. Bulle du pape Benoit XII, qui commet les évêques de Langres et d'Autun pour l'exécution de la décrétale du pape Boniface VIII, en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne contre les religieux mendiants de Dijon (Avignon, 4 des cal. de juin, an III de son pontificat, 1337). — Fol. 130. Testament de Gillette, fille de feu Hugues de Gevrey, damoiseau, femme de Guillaume de Quetigny, damoiseau, qui entre autres legs fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne pour lequel elle donne un fonds de 10 livres (1306, juillet). — Fol. 131. Echange entre l'abbaye, qui donne à Jean Le Roux de Rouvres cinq bichets de rente d'avoine audit lieu et reçoit un pré à Quetigny (1306, mars). — Fol. 13. Sentence des auditeurs de la Rote, qui maintient l'abbaye en possession de son droit de cimetière, de prébende et de distributions dans la chapelle ducale, ainsi que dans tous les autres droits mentionnés dans la seconde et troisième transactions passées entre les deux chapitres (1306, décembre). — Fol. 142. Bail à cens d'une maison, rue du Pautet, derrière la maison du Four et près la place du four de Pouilly, passé par le chapitre à Jacques au Montorat, tonnelier. — Fol. 143. Confirmation par le pape Clément V, de la sentence des auditeurs entre l'abbaye et le chapitre de la chapelle ducale (Bordeaux, 4 février, an II de son pontificat, 1307/8). — Fol. 146. Lettres du duc Eudes IV, qui amortit les six livres de rente léguées par le duc Robert II, à l'église Saint-Étienne pour son anniversaire (Jugny, jeudi après les Bordes, 1315/6). — Fol. 147. Reconnaissance par les enfants de Berchier d'Etaules, qu'ils sont hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, à Asnières, et sujets à tous les services (1308/9, janvier). — Vente à l'abbaye d'une vigne à Asnières, devant le bois des Crottes, par Lambert, maire d'Asnières, clerc (1317, décembre). — Fol. 148. Autre semblable de vignes à Daix et à Fontaine, par Jean Teste, prêtre à Dijon (1314). — Fol. 149. Autre semblable de 15 sols de cens sur des prés à Quetigny, par Jean *li Corbes*, dudit lieu (1308, mars). — Autre semblable de terre à Velle-sous-Gevrey, par Jeannette, fille de Millot le Bataillet (1314/5, janvier). — Vente à l'abbaye de trois journaux de vignes, à Ahuy, par Girard, dit Poigne, de Clénay, clerc (1314, avril). — Fol. 150. Fondation d'un anniversaire, en l'église Saint-Étienne, par Othenin de Varanges, damoiseau, frère d'Étienne, prieur de Tart, qui donne le quart du dîme du champ de la Fosse, à Marliens et un pré à Varanges (1315, mars). — Fol. 151. Echange par lequel Hugues, abbé de Saint-Étienne, donne à Barthélemy, de Premeaux, doyen de Vergy, une maison devant Saint-Michel, joignant aux murs du Castrum et en reçoit deux pièces de pré sur le finage de Magny-sous-Tille (1308, décembre). — Fol. 152. Permission donnée par l'abbaye à Odot Gandas, de Talant, de conserver durant dix ans la propriété des biens qu'il possède à Ahuy, sous la condition d'en payer les tailles et services et de s'en désister au bout de ce terme (1307, juin). — Fol. 153. Vente à l'abbaye d'une terre à Quetigny, par Humbelet Talmeaux, de Dijon (1310, mai). — Fol. 154. Echange par lequel Poinsard, abbé de Saint-Étienne, pour la somme de 20 sols sur les 40 dus chaque année au doyen de Vergy, abandonne une maison, rue de la Porte-Neuve, et reçoit les autres vingt sols pour un anniversaire fondé par ledit doyen (1317, mai). — Fol. 155. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Viennet, dit *Maignos de l'Epoy*, qui donne deux maisons et jardins, rue Saint-Antoine, au faubourg Saint-Michel, à Dijon (1306/7, février). — Vente à l'abbaye par Girard Begin, clerc, habitant de Bèze, d'un pressoir et de chambres, rue du Chanet, à Dijon (1319, avril). — Fol. 156. Autre semblable par Thierry de Tilchâtel, bourgeois de Dijon, de 4 livres de cens sur une maison, jardin et pressoir, de la rue et d'un passage aboutissant dans la roulotte aux nonnains de Tart (1322, octobre). — Fol. 157. Autre semblable par Jean de Longes (*Longiis*), damoiseau, de vignes sur le finage de Fontaine (1335/6, janvier). — Fol. 158. Donation à l'abbaye, par Odette, fille de feu Pierre de Bèze, d'une émine de rente sur l'hôpital de Brochon, et de 40 sols de cens, sur une maison rue de la Corroierie (1342, 8 octobre). — Fol. 159. Vente à l'abbaye, par Guionet *Li Chasez* de Dijon, de 15 sols de cens sur une maison en la Parcheminerie (*Pergamenario*), faisant partie des 30 sols de cens de l'anniversaire d'Aymon Chaussard, père de la mère de Guionet (1316, mars). — Promesse faite par Pierre de Rosier, curé d'Arc-sur-Tille, de payer annuellement 40 sols de patronage à l'abbaye de Saint-Étienne (1324). — Fol. 160. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Hugues, dit du Pautet de Dijon, chanoine de Saint-Baynac de Prunier (*Prunerio*), qui donne 30 sols de rente sur une maison rue des Aufrois (1317, août). — Fol. 161. Échange entre l'abbé Poinsard, qui donne 34 livres en argent et une vigne à Dijon, à Regnette, veuve de Demoinget de Pasques, à Bèze, et reçoit une maison et un pressoir à Chenôve (1317/8 février). — Donation faite à l'abbaye, par Marianne, fille de Gauthier Forot de Talant, d'une terre à Hauteville (1306/7, février). — Fol. 162. Accord entre l'abbé Poinsard et le couvent. Le premier cède une maison en la rue Chanoine, et reçoit tout ce que le couvent possède à Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur, sauf le patronage (1322, juillet). — Fol. 164. Lettres de Pierre Rosset de Pontailler, chanoine de l'église Saint-Quentin en Vermandois et clerc du roi de France, par lesquelles il déclare qu'après sa mort, la chapellenie que l'abbaye de Saint-Étienne lui a permis d'ériger en l'église Saint-Jean de Pontailler, lui fera retour (1302, octobre). — Vente à l'abbaye d'une pièce de terre à Ahuy, par Thibaut Canceveux du lieu (1305, juin). — Autre faite par l'abbé Poinsard, au couvent, d'une maison sise près le réfectoire, au-dessus du cellier (1327/8, 17 janvier). — Fol. 165. Vente à l'abbaye d'une rente de 20 sols, sur une maison au château de Dijon, par Jeanne, veuve de Guillemard Chappon (1319, août). — Autre semblable, de deux chambres, en la roulotte des nonnains de Tart, par Renaud, fils de Richard, clerc de Dijon (1324/5, février). — Fol. 106. Autre semblable de vignes à Ahuy, par Jean, fils de Perrenet Maupertuis, clerc à Dijon, (1332/3, janvier). — Sentence de Jean de Chatellenot, bailli de Dijon, qui condamne les habitants d'Ahuy à payer à l'abbaye de Saint-Etienne la taille haut et bas, comme aussi le renterre sur les terres (1322, mars). — Fol. 169. Lettres d'Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, qui renonce aux deniers qu'il percevait sur chaque feu des habitants, pour le repas qu'on était obligé de lui servir et à ses officiers, à cause du droit de pâturage sur Vantoux, promet de faire hommage à l'abbé pour sa part des dîmes d'Étaules (1366, mai). — Fol. 171. Lettres du duc Eudes IV, qui, sur la demande du seigneur et de la dame d'Antigny, autorise à employer en achat de terre, qu'il amortit, les dix livres de rente qu'ils lui ont donné (Villaines, 1324, samedi après l'Ascension). — Donation de tous ses biens faite à l'abbaye par Jeannet fils au Roux d'Aubigny (1337, novembre). — Lettres de Hugues V, duc de Bourgogne, qui amortit toutes les terres acquises dans le duché, par l'abbaye de Saint-Etienne (Talant, 1314, mai). — Fol. 172. Autres du duc Eudes IV qui amortit les fonds affectés, par Huguenin, fils de Gauthier Graindorge, prêtre, à la fondation d'une chapellenie de N.-D., dans l'église Saint-Nicolas (Casey, 1348/9, 18 février). — Fol. 175. Sentence de Jean de Dinteville, chevalier, bailli de Dijon, qui, contrairement aux prétentions de la mairie, maintient l'abbaye de Saint-Etienne en possession de la basse justice, à Quetigny (1326/8, février). — Sentence de Jean de Châtillon, chevalier, bailli de Dijon, qui maintient l'abbaye dans le droit de s'adjuger les biens de ceux de ses hommes de Quetigny, de condition taillable et exploitable, qui quitteraient leurs terres pour avouer un autre seigneur (1317, juin). — Fol. 175. Échange entre l'abbaye qui donne à Jean François de Dijon, clerc, une maison rue de la Porte Saint-Pierre et en reçoit une autre devant le monastère (1327, août). — Autre avec l'abbaye de Maisières, qui assigne les 12 sols de cens, qu'il devait à Saint-Etienne sur une maison à Beaune, sur une terre et une vigne à Ruffey (1324, novembre). — Fol. 176. Vente à l'abbaye d'une terre à Saint-Apollinaire, par Perronette, veuve de Jean Doclier (1346, 1er juin). — Fol. 177. Fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Nicolas, par Jean Frerouhot, bourgeois de Dijon, pour laquelle il lègue 24 journaux de terre et 3 journaux de vignes (1328), et lettres d'amortissement octroyées par le duc Eudes IV (Villaines, vendredi après la Sainte Lucie, 1328). — Fol. 179. Protestations des abbé et couvent de Saint-Etienne, devant maître Denis d'Orléans, doyen de Paris, subdélégué de l'évêque de Paris, conservateur des privilèges de l'ordre des frères prêcheurs en France, contre les infractions du couvent de Dijon, au droit de l'abbaye sur les inhumations et les services religieux (1328, 24 décembre). — Sentence d'Aymé de Dompré, lieutenant d'Hugues de Corabeuf, doyen de Chalon, chancelier du duc de Bourgogne, qui condamne André Tupain, chanoine de Lausanne, à rendre à l'abbaye de Saint-

Etienne le domaine de Savigny-le-Sec, qu'elle lui avait cédé à titre viager sous la condition de l'assister de ses conseils, ce qu'il n'a pas fait (1329, mars). — Fol. 189. Bail à cens d'un bichet de froment de cens sur trois journaux de terres à Barges (1330, mars). — Déclaration de Perrenot Li Garduz de Charmes, qu'il est homme de mainmorte de l'abbaye de Saint-Étienne de laquelle il tient deux journaux de terre pour lesquels il doit deux sols, et 5 à Robert de Cordesse, prieur de Mirebeau, pour cinq autres journaux audit lieu (1337, mai). — Reconnaissance de cens de vin, sur des meix et maisons à Corcelles en Montvaux (*Malis Vallibus*) à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean dit *Li Martet*, clerc à Dijon (1347, mai). — Fol. 189. Autre de cens, sur des terres au même lieu par Jean Bon, de Dijon, clerc (1331, juin). — Échange entre l'abbaye qui donne une soiture et demie de pré, à Velle-sous-Gevrey, à Perrinet Chemaul qui cède une grange, une vigne et une borde (1344, août). — Fol. 190. Vente à l'abbaye d'une vigne à Gevrey, par Guy Goudin de Lecey, chapelain à Langres (1353/4, février). — Fol. 191. Reconnaissances de cens en vin sur Fontaines, faites à l'abbaye par plusieurs particuliers, entre autres Étienne, maire de Fontaine (1336/7, février). — Fol. 192. Mandement du duc Eudes IV, au châtelain de Talant, de payer à l'abbaye, 5 sols de cense sur une de ses vignes, à Fontaine (Aignay, 1er février 1348/9). — Fol. 193. Autre du même, au bailli de Dijon, de défendre au maire de Dijon d'imposer à la contribution des marcs les hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, retenus sous elle (Saint-Seine-sur-Vingeanne, 10 novembre 1338). — Mandement d'exécution (1345). — Fol. 192. Lettres des abbé et couvent de Dijon, qui comprennent Dominique, dit le Grammairien et Marguerite, sa femme, parmi leurs hommes de la ville de Dijon (1365/6, janvier). — Fol. 193. Échange de prés, au finage de Varanges, entre l'abbaye et Viennet Rouhier (1339, mars). — Fol. 199. Sentence de Bernard de Rochefort, chevalier, bailli de Dijon, qui déboute le maire de la ville du droit de ban de vendanges, à Ahuy (1340, mars). — Fol. 200. Mandement de Hugues Aubriot, bailli de Dijon, qui, par l'ordre du comte de Tancarville, gouverneur de Bourgogne, lève la saisie mise sur le temporel de l'abbaye, dont les religieux avaient pris des pierres du *Castrum* derrière leur église pour les employer à la construction du cloître (1363, 7 avril). — Fol. 201. Donation à l'abbaye par Aimon dit Rosières, de Fauverney, de 4 soitures de pré aux Iles de Saint-Etienne, et d'une autre sur Varanges (1333, mars). — Confirmation par le duc Eudes IV de la charte y insérée du duc Hugues III, qui, sur le point de partir pour la croisade, donne à l'abbaye de Saint-Etienne le droit d'avoir à Dijon deux hommes exempts de tous subsides (Dijon, 10 décembre 1344). — Fol. 202. Procès-verbal dressé par Jean, évêque de Langres, juge conservateur, l'évêque d'Autun, le doyen de la chapelle ducale, enjoignant au doyen de la Chapelle-aux-Riches, aux curés de Saint-Jean et de Saint-Philibert de faire exécuter la décrétale du pape Benoît XII, contre les usurpations des religieux mendiants de Dijon sur les droits des paroisses (1340, 28 mars). — Fol. 204. Mandement du bailliage de Dijon, qui, vu les lettres y insérées du duc Eudes IV, données à Dijon le lundi après le mois de Pâques (1340), assigne les abbé et religieux de Saint-Etienne et les habitants d'Ahuy pour convenir de la valeur réelle des VI^{xx} livres dijonnaises de la taille abonnée des habitants (1340, 1er juin). — Fol. 206. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne par le chanoine Henri Allemand qui donne à cet effet une maison rue Saint-Michel (1340, 6 novembre). — Fol. 207. Autre semblable par Odette, fille de Dompierre dit de Bèze, bourgeois de Dijon, qui lègue à cet effet 16 sols de cens sur une maison rue de la Charbonnerie (1342, octobre). — Donation à Saint-Etienne par Guillaume Constantin, drapier, de trente sols de cens sur une maison au Vieil Marché (1343, décembre). — Fol. 208. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Etienne par Guillaume de Quetigny, écuyer, qui donne 20 sols de cens sur une maison, rue des Riboutés (1344, 13 novembre). — Fol. 209. Echange par lequel Regnaud, abbé, et le couvent de Saint-Etienne, donnent à Guillaume Geliot, de Dijon, un meix et maison situé rue des Rouhiers et en reçoivent une queue de vin de rente sur des vignes à Chenôve; des cens sur des vignes et une maison Grande Rue Saint-Nicolas (1349, 21 mars). — Fol. 210. Vente à l'abbaye d'une maison sise rue es Noirots, à Dijon, par Nicolas de Marcilly, vigneron à Dijon (1357/8, 17 janvier). — Fol. 211. Autre semblable d'une maison rue du Chanet (Chaneriorum) par Peironet, fils de Martin, clerc de Charmes (1357, 2 août). — Fol. 212. Transaction entre les abbé et couvent de Saint-Etienne et les habitants d'Ahuy par laquelle après maints débats, il est convenu que la taille de VI^{xx} livres dijonnaises sera convertie en VI^{xx} livres tournois (1340, novembre). — Fol. 220. Assignation sur des héritages à Tanay, par Pierre de Faverney, chevalier, de la rente de deux émines et un bichet de froment due à Saint-Etienne par les héritiers de Jean le Piquart de Tanay (1341, avril). — Vente d'une terre et d'un pré à Varanges, faite à l'abbaye de Saint-Etienne par Jean, fils de Viénet Rouhier du lieu (1346, 3 mai). — Fol. 221. Echange entre l'abbaye qui reçoit 5 soitures de pré aux Isles Saint-Etienne à Varanges et donne à Guillemet le Vertueux, de Dijon, une maison rue Saint-Michel (1344, 4 juillet). — Fol. 222. Autre de terres à Varanges, avec Perrot de Varanges, écuyer (1345/6, janvier). — Fol. 223. Composition entre Regnaud, abbé et le couvent de Saint-Etienne. Le premier donne pour la pitancerie 60 livres par an pour les œufs, le fromage, les épiceries à prendre sur les revenus de la paroisse Saint-Nicolas et demeure quitte de cette prestation (1345, juillet). — Fol. 224. Vente à l'abbaye d'une terre à Quetigny par Jean Bon Valot du lieu (1343. mai). — Autre semblable par Mélina, fille Moinget Chapey, femme Charpy (1344, novembre). — Fol. 225. Autre semblable d'un meix et d'une borde audit Quetigny par Bon Valot Chapey du lieu (1346, août). — Fol. 226. Echange de terres sur Quetigny et Chevigny entre l'abbaye et Lamercier Vivien de Dijon (1347, juin). — Autre de terres sur Dijon entre Barthélemy Chauchard, bourgeois de Dijon, et l'abbaye de Saint-Etienne (1347, 5 janvier). — Fol. 228. Autre de terres sur Quetigny, entre l'abbaye et Richard Matenot, de Dijon, clerc (1350, mars). — Fol. 229. Autre de terres sur Quetigny et Chevigny, entre l'abbaye et Philippe, fils de Garnier Griffon de Dijon (1350, mai). — Fol. 230. Bail à cens de trois meix à Quetigny passé par l'abbaye à Thierry dit Sarron dudit lieu (1378, janvier). — Fol. 2 25. Bulle du pape Clément VI qui commet Jean de Boichier, chanoine de Chalon, pour enquérir sur l'appellation émise par l'abbaye de Saint-Étienne, des sommes exigées d'elle par l'évêque de Langres pour son joyeux avénement (Avignon, 26 avril 1344). — Fol. 226. Traité entre l'abbaye de Saint-Etienne, les habitants d'Ahuy, le maire et la commune de Dijon pour le débornement des finages (1349, 4 mars). — Fol. 229. Vidimus par Hugues de Châtillon, lieutenant de Guillaume de Recey, bailli de Dijon, des lettres de sauvegarde accordées aux habitants d'Ahuy par le duc Eudes IV à la demande de l'abbé de Saint-Etienne (Talant, 28 juin 1347, vendredi après la Saint-Jean, 1347). — Fol. 230. Transaction entre l'abbaye et la commune de Dijon, au sujet d'un pertuis causé par une inondation de l'Ouche, à la suite duquel les moulins de Saint-Etienne ne pouvaient tourner, et que la mairie se refusait à réparer (1348, 12 mai). — Fol. 231. Fondation par Guy de Grosbois, damoiseau, d'une chapelle à Varanges, paroisse de Tart, qu'il dote de trois messes et à laquelle il donne une maison rue du Pont-Arnaud, à Dijon, deux meix et deux journaux de vignes (1345, août). — Fol. 232. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne par Jean Bruchet, de Dijon, chanoine de Notre-Dame de Beaune, qui donne à cet effet des prés à Genlis (1343, mars). — Autre semblable par Jean Ratet, de Beaune, clerc à Dijon, qui donne 20 sols de cens sur une maison de la rue au Carron par où on va de la porte au Comte vers l'église Saint-Nicolas (1344, 13 novembre). — Autre semblable par Othenins et Jean Alserchons, son frère, de Tart, qui donnent une maison rue du Temple (1348, novembre). — Fol. 233. Autre semblable par Guillaume Geliet, de Dijon, qui donne à cet effet trois soitures de prés sur Genlis (1349, 28 mars). — Ratification par l'abbé Girard des lettres de Poinsard, son prédécesseur, qui attribuait à la pitancerie du couvent le produit des anniversaires (1328/9, samedi avant les Rameaux ; 1352/3, janvier). — Fol. 234. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Etienne par Jean Li Pues de Varanges qui donne des prés à Genlis (1357, 1er mars). — Fol. 235. Acte d'appellation des abbé et couvent de Saint-Etienne au Saint-Siége, au sujet des droits de visitations extraordinaires exigés par les procureurs de l'évêque de Langres (1346, 18 septembre). — Fol. 237. Lettres de Girard d'Albent, trésorier de l'église d'« Escoyarum » au diocèse de Rouen, qui déclare l'église de Saint-Etienne quitte de payer un marc d'argent à la Chambre apostolique (1351, 18 mars). — Fol. 238. Permission donnée par l'abbé de Saint-Etienne au doyen de la Sainte-Chapelle, d'enterrer dans son église le corps de Jean de Charnot, écuyer, et son valet (1399, 6 octobre). — Fol. 239. Mandements du duc Eudes IV qui enjoint au bailli de faire réparer la brèche du cours de l'Ouche, au-dessus du moulin de Saint-Etienne, que l'abbé de Saint-Bénigne et la mairie de Dijon avaient fait pratiquer au préjudice de l'abbaye de Saint-Etienne (Dijon, 7 mai, Jugny, 18 juin 1348). — Fol. 241. Arrêt du Parlement de Beaune, qui déboute les habitants d'Ahuy d'une demande d'instance contre l'abbaye de Saint-Etienne au sujet de la taille (1348, août). — Confirmation par la reine Jeanne, mère du duc Philippe de Rouvres (1349). — Fol. 249. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Odinette, fille d'Eudes Le Roi de la Perrière, qui donne 15 sols de cens sur une maison rue du Pautet (1335, mars). — Fol. 249. Transaction entre l'abbaye et la mairie de Dijon, pour les réparations des brèches causées par l'inondation dans le cours de l'Ouche au-dessus des moulins de Saint-Etienne (1349, 16 juin). — Fol. 250. Acte d'appellation au Saint-Siège par l'abbaye de Saint-Etienne, contre le cardinal de Sainte-Sabine et l'archidiacre de Langres, qui prétendaient visiter les hôpitaux de Brochon et de Tilchâtel (1352, 26 avril). — Fol. 253. Sentence du bailliage de Dijon qui déboute la dame de Magny-sur-Tille de ses prétentions sur une maison et meix de l'abbaye de Saint-Etienne, à Varanges (1350, septembre). — Fol. 254. Acte de fondation de la chapelle de Carmentrant en l'église Saint-Étienne par Hugues Carmentrant, bourgeois de Dijon, pour laquelle il donne une grange et les dîmes de Crimolois (1352, octobre). — Fol. 255. Transaction entre les abbayes de Saint-Étienne et de Saint-Seine, au sujet de la justice à Hauteville sur les sujets de l'abbaye de Saint-Seine (1351, mars). — Echange de vignes à Beaune entre l'abbaye et Margarone, femme de Jean d'Ecutigny (1364, décembre). — Fol. 257. Procès-verbal du serment prêté par l'abbé de Thives, lors de sa réception à Saint-Étienne (1352/3, 13 janvier). — Fol. 258. Echange de deux maisons rue es Noiroz, à Dijon, entre l'abbaye et Maignan dit *Chant le Boy*. — Fol. 259. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Elvyde, dame d'Arcelot, qui donne à cet effet 100 sols de rente assignés sur sa maison à Dijon. — Fol. 260. Autre semblable par Guillemette La Pouillée, veuve de Guy de Censey, clerc. Elle donne 20 sols de revenu sur une maison rue du Pautet (1384, mai). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Etienne, les habitants de Quetigny, d une part, le seigneur et les habitants de Chevigny-Saint-Sauveur par laquelle on règle les conditions du droit de parcours et de pâturage réciproque des deux communautés (1357, 2 juin). — Fol. 271. Prestation de serment de l'abbé Thibaut de Nant, le jour de sa prise de possession (1361, 21 août). — Fol. 272. Vente faite à l'abbaye par Jean Perrin, chaudronnier, de 50 sols de cens sur deux maisons, rue des Beliots (1377/8, 7 février). — Fol. 276. Testament de Simonet, maréchal de Dijon, qui lègue à l'église Saint-Etienne 12 sols de cens sur une maison au commencement de la rue des Noirots (*nigrorum*) (1356, août). — Fol. 277. Donation de terres sur Marliens faite par Hugues Libaut dudit lieu (1369, novembre). — Fol. 280. Lettres d'amortissement accordées à l'abbaye de Saint-Étienne par Hugues V, duc de Bourgogne, pour tout ce qu'il a acquis au duché (mai 1314). — Autres par le duc Eudes IV pour l'amortissement des 6 livres de rente léguées par Robert de Grancey, seigneur de Larrey (1333, décembre). — Nomination par l'abbé Thibaut à une place de mépartiste de l'église N.-D., de Thibaut de Licey, prêtre-curé de Brenoigne près Bèze, qui avait donné tous ses biens à l'abbaye (1362, mars). — Fol. 282. Mandement de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, au doyen de la Chrétienté, de veiller à ce que les Carmes ne fassent ni autel ni cimetière dans une maison qu'ils ont acquise au faubourg Saint-Nicolas dans les limites de la juridiction de l'abbaye de Saint-Étienne (1362, septembre). — Fol. 283. Bail à cens de 40 sols sur une maison sise rue Aubelin-Picard, passé par l'abbaye à Perrenet-Flanchet de Dijon (1364, 2 décembre). — Fol. 284. Confirmation des privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne par le pape Urbain V (Avignon, 1363, 22 février). — Fol. 285. Lettres patentes de Jean, roi de France, qui confirme les privilèges de l'abbaye et lui amortit 200 livres de rente sans payer finance, sous la condition d'un anniversaire (Beaune, 1362, octobre). — Fol. 286. Donation à l'église Saint-Étienne, par Poinsard Bourgeoise, de 4 livres de cens sur une maison et un étaul, rue de la Porte-au-Comte, pour l'entretien de la chapellenie fondée en l'église N.-D. par son père Jean Bourgeoise, bourgeois de Dijon (1364, 9 août). — Fol. 287. Vente à l'abbaye par Perrenet dit *le Berbitis*, de 10 sols de cens sur une maison rue Gauche (1364, 19 juin). — Fol. 288. Donation d'une maison et dépendances sise à Varanges, faite par Jean de Marigny, abbé, au couvent de Saint-Étienne (1374/5, 3 mars). — Fol. 289. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Jean Amée de Dijon, tabellion de la Cour de Langres, qui donne une rente de deux émines de blé sur Brochon (1362, octobre). — Donation à l'abbaye d'une vigne à Marsannay, par Marie de Marsannay, demeurant à Dijon (1362, décembre). — Fol. 290. Fondation d'anniversaire par Marie, fille d'Humbert de Marsannay, qui donne un meix, maison et jardin audit lieu (1364, 28 juillet). — Fol. 291. Autre semblable par Urselin Rosier, clerc, chanoine de la chapelle ducale. Il donne 3 florins de cens sur une maison rue du Morimont (1363/4, 5 mars). — Autre semblable par Guillaume Plue, chanoine, trésorier de la chapelle ducale, qui donne 3 florins de cens sur une maison derrière le cimetière de Saint-Michel et 20 sols sur une maison rue de la Corroierie (1368, 28 août). — Fol. 293. Vente à l'abbaye d'une maison, rue des Petits-Champs, par Robert, dit le Roichet de Fontaine (1372, 8 août). — Fol. 294. Autre semblable de 3 livres de rente sur une maison au Bourg, par Odet, Noble, boucher (1374, 17 octobre). — Fol. 294. Échange entre l'abbaye et le doyen de la Chrétienté qui donne un cens de 24 sols sur une maison, rue Bouchefol et reçoit un cens de 20 sols sur une maison, rue au Comte (1374, 6 juin). — Fol. 296. Vente à l'abbaye de 20 sols de rente sur la moitié d'une maison au marché au blé, par Perrenet Sulley, clerc à Dijon (1375/6, 3 janvier). — Fol. 297. Bail à cens de deux étaux et d'une maison, rue de la Chaudereine (Chaudronnerie), passé par l'abbaye à Robert, dit Vion de Gevrey (1364, 22 avril). — Fol. 298. — Lettres de Henri, doyen, et du chapitre de la chapelle du duc à Dijon, portant que l'inhumation qu'ils ont faite dans leur église du corps du chanoine Hugues Baudet ne pourra préjudicier aux droits de paroichiage de l'abbaye de Saint-Étienne (1361, 6 septembre). — Fol. 299. Lettres de Jean, fils de Garnier Griffon, bourgeois de Dijon, et Garnier, fils de Philippe Griffon, clercs, qui assignent les 10 livres de rente de la fondation d'une chapellenie de Saint-Nicolas en l'église Saint-Michel, par Philippe le Lavex, bourgeois de Dijon, sur des terres et des vignes du finage et sur une maison rue du Four-de-Tart et portent la dotation de 10 livres à 13 florins. à condition d'un anniversaire (1364, 15 septembre). — Fol. 301. Testament de Simon Badrant, curé de Mormant, qui des 100 sols qui lui sont dus par Hugues Grimard, de Port-de-Palleau, en donne 50 à l'abbé de Saint-Etienne et 50 autres aux religieux de l'abbaye de Maizières (1381, 24 avril). — Fol. 303. Confirmation par Jean de Champrobert, abbé de Saint-Étienne, des transactions conclues entre ses prédécesseurs et le couvent pour les fonds de la pitancerie (1367, juillet). — Fol. 305. Donation à l'abbaye de 6 livres de cens sur une maison proche la Porte-Neuve, par Huguenin de Léry, bourgeois de Dijon (1372, 2 décembre). — Fol. 306. Acceptation par le couvent de Saint-Étienne de la fondation en l'église d'une messe hebdomadaire, par Hugues de Provenchères, chanoine et sacristain, qui donne à cet effet une somme de 100 deniers d'or du coin du Roi (1373, 19 octobre). — Fol. 308. Prestation de serment par Jean de Vaux en prenant possession de l'abbaye de Saint-Étienne (1361, 1er décembre). — Fol. 309. Vente à l'abbaye par Guillaume de Quetigny, drapier, de 25 gros de cens sur une maison, rue Saint-Michel (1368, 16 mars). — Fol. 311. Autre semblable, par Huguenin Graindorge, de 16 gros de cens sur une maison, rue des Petits-Champs et une vigne aux Ferrières (1376, 27 mai). — Fol. 313. Autre semblable par Jeannette, fille de Jean Aceleine, de 20 sols sur une maison, rue de la Parcheminerie, aboutissant sur la rue des Crais (1379, 10 octobre). — Fol. 314. Autre semblable d'une maison, rue au Comte, par Marion, dit Claire, veuve de Gérard Le Gelinier d'Arceau (1380, 24 octobre). — Fol. 315. — Autre semblable par Richard Lambelin, boucher, de 40 sols de rente sur une maison au Bourg (1380, 10 mai). — Fol. 316. Acquisition par l'abbaye d'une soiture de pré à Varanges, sur Guillaume, chevalier de Brasey (1381, 24 août). — Fol. 317. Donation de maisons et terres sur Varanges, faite à l'abbé de Saint-Étienne, par Jean Li Puez de Varanges, écuyer, qui donne aussi au couvent plusieurs terres audit lieu et le moulin de Jonchières, sous la condition d'être reçu à Saint-Étienne durant sa vie et d'un anniversaire après sa mort (1369, 4 août). — Fol. 320. Acquêt par l'abbaye de 16 sols 8 deniers de cens sur une maison, rue de la Renoille, sur Monnin de Corcelles, clerc de Dijon (1374, 8 octobre). — Fol. 321. Lettres d'amortissement d'une pièce de terre à Neuilly, accordées à l'abbaye de Saint-Étienne, par le duc Philippe le Hardi (Rouvres, 1375, novembre). — Fol. 321. Traité entre Jean de Magny, abbé, et le couvent de Saint-Étienne, par lequel le premier voulant se décharger de la fourniture des plats, assiettes et autres ustensiles de table qu'il devait au couvent, lui abandonne en échange plusieurs terres sur le finage de Varanges (1374, 31 mars). — Fol. 324. Acquêt par l'abbaye d'un florin de cens sur une maison, rue Chaude, appartenant à Regnaud de Blaisy (1370, 14 novembre). — Fol. 325. Mandement de Bernard de la Tour d'Auvergne, évêque de Langres, qui, sur la prière des habitants de la paroisse N.-D. de Dijon, établit dans cette église une confrérie en l'honneur de Saint-Paul et en donne les statuts placés sous la discipline de l'abbé de Saint-Étienne (1376/7, 1er février). — Fol. 328. Ratification par le cardinal de Bar, son successeur (1398/9, 20 janvier). — Fol. 329. Contrat pour la mitoyenneté du mur séparatif de la maison de Jean Sauvageot de Baumes, sise au château de Dijon, de celle de Jacques Duval, secrétaire du roi et du duc de Bourgogne (1376, 27 octobre). — Fol. 330. Extrait du testament de Huguenin, dit le Bertranlet de Dijon, qui lègue à l'abbaye 8 francs d'or pour un anniversaire (1384, 19 août). — Acquêt par l'abbaye d'une vigne à Talant sur Marguerite Anchochie dudit lieu (1376, 28 novembre). — Fol. 331. Fondation de trois messes par semaine en l'autel de Saint-Bénigne à l'église Saint-Étienne, par Jean d'Epagny, doyen de la Chrétienté de Dijon, pour laquelle il assigne 12 livres de cens sur une maison, rue de la Verrerie (1379/80, 16 janvier). — Fol. 332. Reprise du fief des Iles de Saint-Étienne à Varanges, faite à l'abbé Poinsard, par Simon de Chailly, écuyer (1340/1, février). — Fondation d'anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Étienne Fremiot, bourgeois de Dijon, qui donne à cet effet trois journaux de terre à Dijon (1380, mars). — Fol. 333. Autre semblable par Jean d'Aiserey, couturier, qui lègue une maison et dépendances sise à Tart (1382, 20 mai). — Fol. 334. Reprise de fief de 32 soitures de pré à Varanges, faite à l'abbé Robert de Beaubigny, par Jean de Bèze, bourgeois de Dijon (1393, août). — Fol. 335. Acquêt par l'abbaye de 10 sols de cens sur une maison rue de la Parcheminerie appartenant à Étiennette Aceline, femme de Monnot Quartier (1377, 11 juin). — Fol. 336. Fondation d'anniversaires en l'église Saint-Étienne par Robert de Chaignay, chanoine et maître de l'hôpital de N.-D., qui donne 50 sols de rente sur deux maisons au château près de la porte au Lyon (1385, 8 juin). — Fol. 337. Confirmation par Guillaume de Vienne, seigneur de Roulans et Marguerite de Chaudenay, sa femme, des lettres de Simon de la Marche et de Chaussin, y insérées du mois de juin 1269, relatives au parcours réciproque entre Quetigny et Chevigny (1339, 27 novembre). — Fol. 339. Donation à l'abbaye, par Viennet Adam, retondeur, de 3 livres de cens sur sa maison, rue du Cloître. — Fol. 341. Fondation d'une chapellenie de trois messes par semaine en l'église Saint-Étienne par Étienne Fremiot, qui lègue à cet effet 200 livres à l'abbaye (1379/80, 11 mars). — Testament du fondateur. — Fol. 347. Testament de Simon Bradran, ancien curé de Mervans, qui, entre autres legs, donne à l'abbaye de Saint-Étienne 50 sols de cens à prendre sur une de 100 sols qui lui est due (1381, 24 avril). — Fol. 351. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Martin de Leffond, prêtre, qui donne un journal de vignes à Asnières (1382, 3 novembre). — Acquêt par l'abbaye de 25 sols de cens sur une maison, rue des Grands Champs, appartenant à J. Champrillaire, clerc (1380, 9 avril). — Fol. 353. Autre de 20 sols, sur une maison Ès Soillex au faubourg Saint-Nicolas, appartenant à Raoul Guiard d'Etaules (1384, 29 octobre). — Fol. 354. Autre de 6 livres de cense sur une maison derrière l'église N.-D. appartenant à Jean Li Aspres. — Fol. 355. Autre de 20 sols de cens sur une maison rue de la Vannerie pour l'anniversaire de Thibaut de Licey (1386/7, 2 mars). — Fol. 357. Acte du serment et de la prise de possession de l'abbaye de Saint-Étienne par Robert de Beaubigny (1387/8, 1er mars). — Fol. 358. Bail à cens de 2 florins sur une maison rue Chaude, passé par l'abbaye à Jacot du Val de la paroisse de Grenant (1386, 26 octobre). — Fol.

359. Confirmation par Alard de Dijon, ancien prieur de Fauverney, reçu chanoine, de la donation d'une maison près la porte au Comte qu'il avait faite précédemment à l'église Saint-Étienne (1315, mars). — Fol. 360. Reconnaissance par Benoit de Troyes, prieur de Bonvaux, de l'ordre du Val des Ecoliers, que son couvent doit chaque année à l'abbaye de Saint-Étienne dix émines de grain sur la dîme de Rouvres (1396, 21 avril). — Fol. 361. Acquêt par l'abbaye de 20 sols de cense sur une maison en la Roulotte es nonnains de Tart, appartenant à Richard de la Maiche (1387, 8 mai). — Fol. 362. Reprise de fief du tiers du dîme d'Étaules et Darois, faite à l'abbé de Saint-Étienne, par Jean de Saulx, dit le Louvet, seigneur de Vantoux (1392-3, 9 février). — Fol. 365. Acquêt par l'abbaye de 20 sols sur une maison, rue Saint-Jean, appartenant à Demoingin de Lenecourt (1388/9, 3 février). — Fol. 366. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Thierry le Barbotet, pelletier de peaux, qui donne une maison située au château devant la Chambre des comptes (1389, 28 juin). — Fol. 367. Acquêt par l'abbaye de 2 sols de cens sur une maison devant le Morimont, appartenant à Henriot Lenecourt, pelletier (1389, 8 octobre). — Fol. 369. Autre semblable de 16 gros de cens sur une maison sise rue de la Croix-Blanche, au faubourg Saint-Pierre, appartenant à Guy de Sencey, prêtre (1392, 25 mars). — Fol. 371. Autre semblable de deux soitures en la prairie de Varanges par Jeannotte Lebert, femme de Monnin Pinot de Ternant (1394/5, 21 février). — Fol. 373. Fondation d'anniversaires en l'église Saint-Michel et en celle de Saint-Pierre, par Jeannette Guillaume, veuve de Hugues de Malland, pelletier. Elle donne 4 et 8 gros sur une maison rue du Pautet, et rue de la Roulotte des nonnains de Tart (1389, février). — Fol. 365. Acquêt d'un cens sur une maison rue des Bordes, au faubourg Saint-Michel vers Tulley, faite par l'abbaye sur Regnaut Richier, bourgeois de Dijon (1389, 27 mai). — Fol. 376. Autre semblable de 20 sols de cens sur une maison en la rue Chaude au faubourg Saint-Nicolas, appartenant à Monnot Le Cornuet, recouvreur (1382/3, 5 mars). — Fol. 378. Autre semblable de 20 sols de cens sur une maison rue de la Renouillerie, appartenant à Jean de Barthenet, clerc (1370, 8 avril). — Fol. 381. Convention d'arbitres entre Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, et Jacques de Velle-sous-Gevrey, commandeur de la Madeleine, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au sujet de la propriété d'une place située dans la paroisse Saint-Pierre devant le four de Pouilly (1392/3, 19 février). — Fol. 382. Vente d'une maison et dépendances à Asnières, faite par l'abbaye à Jean Poteau, dudit lieu (1396, 21 octobre). — Fol. 383. Compromis entre le chapitre de la chapelle ducale et l'abbaye de Saint-Étienne pour le jugement d'un différend au sujet de l'offrande d'un franc d'or faite par la duchesse à l'église de N.-D. par l'entremise du chapitre de la chapelle au lieu de celle de l'abbaye dont l'église N.-D. dépendait (1392, 26 mars). — Fol. 385. Acquêt par l'abbaye de 20 sols de rente sur une maison sise rue de Citeaux, paroisse Saint-Philibert, appartenant à Guiot Le Roncelet, tanneur (1392, 30 juin). — Lettre du duc Hugues III au roi Philippe Auguste par laquelle il le prie de contraindre, s'il ne l'accomplissait pas, son fils Eudes, à payer aux chanoines de Saint-Etienne les 10 livres de revenu qu'il leur a donné avant son départ pour la Terre Sainte (s. d., 1190). — Fol. 386. Echange de terres à Varanges entre l'abbaye et Jean de Chissey, écuyer, seigneur en partie dudit Varanges (1395/6, 21 février). — Fol. 387. Acquêt de 20 sols de cens sur un meix et maison à Genlis, appartenant à Philibert Gueniot (1398, 5 septembre). — Bail à cens de 3 sols sur une terre à Genlis, passé par l'abbaye à Perrenot Le Nouet, du lieu (1399, 1400, 7 janvier. — Fol. 388. Autre semblable, passé à Philibert Girard de Genlis (même date). — Fol. 389. Acte de prise de possession par l'abbaye d'un meix et maison acquis à Genlis sur Philibert Gueniot (1399, 1400, janvier). — Acte d'acquêt de ce meix (1399, 16 novembre). — Fol. 391. Acquêt par l'abbaye de 40 sols de cens sur une maison, rue du Petit-Pautet, paroisse Saint-Pierre, appartenant à Guy de Sencey, prêtre (1392, 12 novembre). — Fol. 395. Autre semblable de 20 sols de cens sur une maison au quarron de la rue aux Riboutez et de la Serrurerie appartenant à Sauxenot de Brecey, épicier (1393/4, 7 février). — Fol. 396. Autre semblable de 40 sols de cens sur une maison au quarron de la rue aux Riboutez, appartenant à Thevenot Henrialle de Pongnière, archer (1386, 26 septembre). — Fol. 397. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Jeanne, veuve de J. Chevrot, d'Ahuy, qui donne à cet effet 20 sols de cens sur une maison dans la grande rue Saint-Nicolas (1397, mars). — Fol. 399. Acquêt par l'abbaye de 20 sols de cens et 2 pintes d'huile sur une maison à Gevrey, appartenant à Hugues Chevrot, boucher (1393, 1er mai). — Fol. 40. Donation à l'abbaye de 40 francs d'or, assis sur des terres et des prés à Salives, faite par Agneau de Salives, femme de Jean Humbelot, pour l'augmentation de la chapellenie fondée par Alix d'Avot, femme d'Aymonin, dit Baron (1377, 22 novembre). — Fol. 403. Compromis entre Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne et Jean de Velle-sous-Gevrey, commandeur de la Madeleine, pour le jugement par arbitre de la question de propriété d'une place sise devant le four de Pouilly (1393, 19 mai). — Fol. 405. Sentence du cardinal de Saint-Ange, délégué du pape, rendue contre le chapitre de la Sainte-Chapelle au sujet des oblations et de plusieurs autres droits adjugés à l'abbaye de Saint-Étienne (1395/6, 17 février). — Fol. 412. Acquêt par l'abbaye d'un cens de 10 sols sur une maison, rue du Pautet, appartenant à

Hugues de Marliens, pelletier (1378, 3 juin). — Fol. 413. Fulmination de la bulle du pape Benoit XIII, donnée à Avignon le 10 des calendes d'avril, an I de son pontificat (1395), qui ordonne au chapitre de la Sainte-Chapelle de restituer à l'abbaye de Saint-Étienne les offrandes faites par la duchesse de Bourgogne à l'église Notre-Dame (1395, 9 juillet). — Fol. 416. Acte de cette restitution (1395, 14 juillet). — Fol. 419. Reconnaissance par Thierry de Charmes, abbé de Bèze, de la redevance de 5 bichets de blés sur la grange de Bouhans, due à l'abbaye de Saint-Étienne (1396, avril). — Donation de tous ses biens faite à l'abbaye par Jeannette, veuve de Regnaud de Gergy, sous la condition d'avoir sa vie durant 24 pains par semaine et une robe par an (1395, mars). — Fol. 421. Lettres d'amortissement de 150 livres de rente octroyées par le duc Philippe le Hardi à l'abbaye de Saint-Étienne (Paris, 1398, août). — Fol. 423. Arrêt du Parlement de Paris, portant règlement du débat entre l'abbaye de Saint-Étienne, la mairie et les habitants de Dijon, le chapitre de l'église N.-D. de Beaune, la mairie et les habitants, au sujet des droits curiaux sur les épousailles et les enterrements (1398, 15 juin). — Fol. 431. Table alphabétique des choses plus remarquables contenues en ce volume.

G. 134. (Registre.) — In-4°, 966 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1324-1401-1499. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Cartulaires. Cartulaire des titres faits au xv^{e} siècle, commencés en 1401 et finis en 1499, inclusivement tous extraits des vrais originaux copiés et collationnés de 1661 à 1665 par Arviset, notaire apostolique et qui ont été remis dans les trésors de M. l'abbé et du chapitre de ladite église. — Fol. 1. Reconnaissance par les frères Le Flaichet de Longchamp, d'un cens de 6 chapons dû à Saint-Étienne sur une maison audit lieu (1401/2, 6 janvier). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Lambert Vatioul et Alix, sa femme, qui donnent 22 francs d'or (1401, mars). — Fol. 2. Signification par le grand vicaire d'Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, aux chapelains de l'église Saint-Michel de la faculté de dire des grandes messes et célébrer des anniversaires à haute voix sans la permission de l'abbé (1437/8, 10 février). — Fol. 3. Acte dressé sur la requête du curé de Saint-Médard, du refus d'Henry de Villeberny, prêtre, chanoine de la chapelle ducale, de lui remettre l'offrande d'un écu d'or faite par Jean, comte de Nevers, fils du duc Philippe, à la grande messe chantée en sa chapelle particulière à la chapelle ducale (1403/4, 1er janvier. — Fol. 4. Vente à l'abbaye, par les Chartreux de Dijon, de la quatrième partie du moulin de Jonchères sur la rivière d'Ouche au territoire de Varanges (1406, 5 juillet). — Fol. 5. Sentence arbitrale qui condamne la cure d'Arc-sur-Tille à payer chaque année à l'abbaye de Saint-Étienne 25 gros pour le patronage (1408, juin). — Fol. 7. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Huguenin Chauvirey, tonnelier, qui donne 10 sols de cens sur deux vignes à Dijon (1411, 15 juin). — Fol. 9. Acquêt par l'abbaye de 3 sols 8 gros sur une maison, rue au Comte et de 5 gros sur une vigne à Dijon, le tout appartenant à Jean Germinat, bourgeois de Dijon (1412, 4 novembre). — Fol. 10. Donation à Saint-Étienne par Perrin Le Féal, vigneron, de cinq quartiers de vignes au faubourg Saint-Pierre, près des moulins de Saint-Étienne (1427, 11 novembre). — Fol. 11. Bulle du pape Clément VII, qui défend de construire aucune chapelle dans le *détroit* de l'abbaye de Saint-Étienne sans la licence de l'évêque et de l'abbé (Avignon, 5 des calendes d'avril an XV de son pontificat, 1392). — Fol. 13. Bulle du pape Nicolas V contre ceux qui détiennent les biens de l'abbaye de Saint-Étienne (Rome, VI des cal. de mai 1448). — Fol. 14. Bulle du pape Calixte III, qui donne pouvoir à l'abbé de Saint-Étienne de porter le camail et le rochet (Rome, 8 des cal. de juin 1456). — Bulle du pape Nicolas IV, qui annule tous les actes pontificaux rendus à l'encontre des privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne où ses représentants n'auraient point été appelés (Rome, 5 des nones d'octobre 1448). — Fol. 16. Bulle du pape Martin V, qui accorde 40 jours d'indulgences à ceux qui assisteront aux sermons de l'abbé de Saint-Étienne (Constance, ides de janvier 1418). — Bulle du pape Benoit XIII, qui donne pouvoir aux abbés de Saint-Étienne de porter mitre, anneau et autres ornements pontificaux et de donner bénédictions solennelles tant dans son église qu'en celles de sa dépendance (Avignon, 3 des nones de décembre 1394). — Fol. 18. Bulle d'indulgences accordées par le pape Clément VII à ceux qui visiteront et aumôneront pour la réparation de l'église Saint-Étienne (Avignon, 10 des cal. d'avril 1403. — Fol. 19. Bulle du pape Nicolas V, qui confirme les droits épiscopaux conférés à l'abbé de Saint-Étienne (Rome, 15 des cal. de mai 1454). — Fol. 21. Bulle du pape Eugène IV, qui confirme une composition entre l'abbé de Saint-Étienne et le couvent pour les chambres établies au cloître (Florence, 4 des nones de décembre 1439). — Fol. 22, 24. Bulles du pape Innocent VIII, qui ratifie toutes les concessions faites par les évêques de Langres à l'abbaye de Saint-Étienne et notamment celles de l'évêque Jean d'Amboise (Rome, XVII des cal. d'avril 1486). — Fol. 23. Bulle du pape Sixte IV, qui donne pouvoir à l'abbé de Saint-Étienne de faire dire par ses vicaires des messes dans les chapelles particulières pour les malades qui ne peuvent se rendre dans les églises (Rome, veille des nones de décembre 1479). — Fol. 26. Acte dressé au synode tenu à Langres, en présence de

Louis, cardinal de Bar, administrant le diocèse, constatant qu'après le sermon il a été procédé à l'appel nominatif de tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers tenus d'y assister, que l'abbé de Saint-Étienne a répondu tant pour lui-même que pour les prieurs et les curés dépendant de l'abbaye et qu'il représente (1403, mars). — Convention d'arbitres entre l'abbé et le couvent de Saint-Étienne, pour régler la part de chacun d'eux dans la cote qui leur est attribuée par la mairie de Dijon pour l'entretien des fortifications (1421, 15 juillet). — Fol. 28. Mandement de Jean, duc de Bourgogne, pour faire jouir l'abbaye de Saint-Étienne du droit d'avoir deux bâtonniers exempts de toutes charges publiques (1404/5, janvier). — Fol. 29. Mandement du roi Charles VI à l'effet de maintenir les exemptions des bâtonniers et massiers de Saint-Étienne (1404/5, 17 février). — Fol. 31. Cession faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Aimé de Bretenières, maire, et la commune de Dijon, d'un meix vuide où il y a un puits assis en la petite Juhiere (Charrue) près des murs du *Castrum*, et joignant la maison des chanoines (1408, juillet). — Fol. 32. Donation de 40 livres faite à l'abbaye par Claux Sluter, ouvrier d'images et valet de chambre du duc, auquel en récompense de ses services, l'abbaye accorde la jouissance viagère d'une chambre et cellier, dessous près le réfectoire du couvent pour son usage et celui de son varlet, il aura chaque dimanche sa provende de vingt-huit michots, une pinte et demie de vin par jour et sa part de pitance toutes les fois que l'abbé en fournira aux chanoines et partagera s'il lui plait la pitance des religieux en apportant son pain et son vin et participera aux messes, prières et oraisons de l'abbaye (1404, 6 avril). — Fol. 33. Lettres d'associations de prières, entre l'abbaye de Saint-Etienne et celle de Saint-Barthelemy, de Bruges, du même ordre (1401, novembre). — Fol. 34. Acquêt par l'abbaye d'un treige en la rue de la Serrurerie, appartenant à Thevenot Enrialle, archer (1405, 25 mai). — Fol. 35. Exploit d'un sergent du duc de Bourgogne qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession de ses droits sur le cours de l'Ouche, au moulin de Lichey, à Genlis (1405, 9 juillet). — Fol. 36. Reprise du fief des Iles de Saint-Étienne, à Varanges, faite à l'abbé de Saint-Étienne, par Regnaut Gastelier, de Saint-Thibaut (1408, mai). — Fol. 36. Acquêt de 6 sols de cens sur un meix et grange à Genlis, appartenant à Regnaut Baroin, dudit lieu (1406, 10 avril). — Fol. 37. Bail à cens de 3 soitures de pré à Varanges, passé à Perrin de Chevremont (1423/4, février). — Fol. 39. Bulle du pape Clément VII, qui accorde des indulgences à ceux qui visiteront la chapelle de N.-D. de Verfontaine (Avignon, 2 des calendes de mai 1404). — Fol. 40. Fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Étienne, par Guy de Bray, maître des Comptes à Dijon et Marie, sa femme, qui fournissent les ornements et 20 sols tant qu'il leur plaira de faire dire cette messe (1406, 31 août). — Fol. 42. Fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Étienne, dans la chapelle des fonts de l'église Saint-Médard, par Regnaut Gombaud, maître des Comptes, et Marie, sa femme, qui y ont choisi leur sépulture et ont fait ériger cette chapelle, pour la dotation de laquelle ils donnent 500 livres (1412, 24 octobre). — Fol. 44. Compromis entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle des ducs pour régler par arbitrage les différends qui les divisent (1406, 20 octobre). — Fol. 46. Confirmation par Guillaume Antoine, archidiacre et vicaire général du cardinal de Bar, administrateur de l'évêché de Langres, d'une transaction conclue entre les abbé et couvent de Saint-Étienne et la mairie de Dijon (1406, 19 août). — Fol. 47. Autorisation donnée par l'abbé de Saint-Étienne aux habitants d'Ahuy de travailler aux fortifications de la ville de Dijon (1408, 5 novembre). — Fol. 48. Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale, ménagée par les arbitres Guillaume Antoine, archidiacre de Tonnerre, official de Langres, et Richard de Chanay, licencié en lois, maire de Dijon, par laquelle toutes les compositions intervenues entre les deux églises sont maintenues; les offrandes faites par les ducs, les duchesses, leurs enfants et les femmes de ceux-ci dans leur chapelle privée appartiendront au chapitre. L'abbaye se réserve toutes les autres. Le chapitre versera annuellement à l'abbaye 4 livres tournois qui seront assignées sur des biens du chapitre. On remet en vigueur l'obligation pour les deux églises de célébrer un service solennel lors de la mort de l'abbé, du doyen et des chanoines; du serment réciproque; de la dîme maintenue au profit de Saint-Etienne sur les maisons, les terres et les vignes autres que celles possédées ou cultivées en personne par les chanoines ou leurs officiers. Liste des propriétés qui doivent jouir de cette immunité (1406, 5 novembre). — Maison au *Chastel*, devant le grand portail de la Sainte-Chapelle, sur la voie qui conduit de la maison des Etuves du duc à la première porte du monastère; maison joignant la précédente; maison entre la chapelle et l'hôtel du duc; maison des greniers tenant à l'église sur la rue allant de la verrerie à Saint-Étienne; le cloître de côté la chapelle, derrière la maison des greniers, ensemble le jardin qui est de côté le cloître et la voie commune; maison joignant le jardin Saint-Etienne, derrière Saint-Vincent, et la voie commune d'une part; cinq maisons assises sous les murs du chastel (*castrum*), toutes se joignant près de la maison précédente; deux maisons devant l'église Saint-Etienne; maison près la prison de la ville; la maison, Murianal, treuil et meix joignant au jardin de Saint-Etienne, les murs du chastel, la voie commune qui la sépare de la prison; maisons, rue Billon; maison près celle de J. Bourgeois; maison faisant le *quarron* devant le puits de la prison, joignant la maison Le Couturier et la voie commune; mai-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son aux *asnes*, joignant celle de Jean de Marolles; maison devant celle des *asnes* et faisant le *quarron* de la rue; maison derrière celle de Jean de Marolles; maison à la *postelle* du Bourg, joignant aux murs du *castrum;* le meix des vieilles écoles; chambres près les maisons de Grancey; douze maisons dans l'intérieur du château. — Fol. 54. Arrêt du parlement de Paris, qui homologue le traité conclu entre l'abbaye de Saint-Etienne et la mairie de Dijon pour le règlement des droits curiaux (1407, 13 mars). — Fol. 56. Sentence arbitrale qui adjuge les dîmes de Domois à l'abbaye de Saint-Etienne contrairement aux prétentions de l'aumônier de celle de Saint-Bénigne (1407, 3 juillet). — Fol. 67. Traité par lequel le même aumônier reconnaît qu'il n'a point le droit de débiter du vin pendant la durée des banvins appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne (1414/5, 14 janvier. — Fol. 68. Autre entre cette abbaye et le chapitre Saint-Lazare d'Autun au sujet d'une rente de 30 émines de grains due à celui-ci sur le moulin Bernard, tenu par l'abbaye de Saint-Etienne et qu'elle rend au chapitre (1429,3 septembre).—Fol. 74. Autre entre l'abbaye et le couvent des Cordeliers, par laquelle ceux-ci n'auront que deux cloches dans leur clocher, devront assister aux obsèques des chanoines et célébrer un anniversaire (1408, 31 août). — Fol. 78. Déclaration par Guiot Boulier, de Dijon, que la dîme de Mirande appartient à l'infirmier de l'abbaye de Saint-Etienne (1409, 14 juillet). — Fol. 79. Compromis entre l'abbé et le couvent de Saint-Etienne pour faire décider par arbitres qui de l'un ou de l'autre doit contribuer à l'impôt pour les fortifications de la ville (1411, avril). — Fol. 80. Inventaire des livres et autres objets appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne, que celle-ci consent à prêter pour sa vie, à son ancien abbé, Robert de Baubigny, nommé abbé de Saint-Pol de Besançon. On remarque parmi ces livres un Decretum decretales; une bible avec sa concordance; item de Lira in tribus voluminibus; speculum historiale; De terre in tribus voluminibus; Una aurea; de Turre super sanctis; Casus Decreti; Casus Bernardi Parvus de abstinentia; Summa de Casibus; de Agricultura; Scala cœli; metamorfosses; Henricus Boich in duobus voluminibus; historia scolastica; Sextus liber Johannis monachi; Petrus Jacobi; Dictionnarius in tribus voluminibus; Auculus moralis de exemplis naturalibus; Repertorium Vincentii; Exempla sacre scripture, Petrus Humberti, Repertorium de censura ecclesiastica, De proprietatibus rerum, Novella Joannis Andrée, etc. (1409, 7 septembre). — Fol. 81. Lettres de complainte obtenues du roi Charles VI pour maintenir l'abbaye de Saint-Étienne dans sa possession du bois de l'Epoy, sur Velle-sous-Gevrey, contre les entreprises des habitants de Gevrey (1409/10, 5 janvier). — Fol. 84. Sentence du bailli de Dijon qui confirme l'abbaye de Saint-Étienne dans le droit de percevoir 3 francs d'or du commandeur de la Madeleine pour les cens et les dîmes des biens qu'il possède sur le territoire de Dijon (1411, 26 mars). — Fol. 86. Lettres de Jean, abbé de Saint-Étienne, qui reconnaît comme étant à sa charge la cote d'impôt exigée par la mairie pour les fortifications de la ville (1411, 29 mai). — Fol. 87. Lettres patentes du duc Jean qui amortit les 30 livres de rente de la fondation Gombaut dans l'église Saint-Étienne (Dijon, 1417/8, 11 mars). — Fol. 89. Mandement de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, qui exempte le couvent de Saint-Étienne de payer l'impôt pour la fortification, lequel était à la charge de l'abbé (1419, 19 octobre). — Fol. 92. Bail à cens de 40 sols sur une maison rue Arbelin-Picard, passé par l'abbaye à Guilllaume Le Poiret, vigneron (1412, 25 avril). — Fol. 93. Amodiation du patronage de l'église de Saint-Julien, passé pour 3 ans par l'abbé de Saint-Étienne à J. Courguet, curé de Saint-Léger, pour la somme de 30 livres par an (1412, 25 mars). — Fol. 93. Fondation d'une chapellenie en l'honneur de Saint Claude en l'église Saint-Jean de Dijon, par Huguette, femme de Pérelle Cordelier (1417, mai). — Fol. 94. Acquêt, par l'abbaye de Saint-Étienne, de prés à Genlis, appartenant à Jean Alixant, marchand, à Dijon (1424, 3 juillet). — Fol. 95. Amodiation du pâturage de l'église de Franxault, faite par le sacristain de Saint-Étienne au curé Henri Robert pour la somme de 8 livres par an (1431, juin). — Fol. 96. Acquêt par l'abbaye d'un pré sur Varanges, appartenant à Jean de Chissey, écuyer, seigneur en partie dudit Varanges (1428, 24 octobre). — Fol. 97. Bail à cens de 23 sols 6 deniers sur une maison rue de la Petite-Jurie, fait par l'abbaye à Guillaume, tisserand de toile (1418, 2 septembre). — Fol. 98. Transaction entre l'abbé de Saint-Étienne, Guy Poissenier, maire de la ville, le procureur-syndic et les paroissiens de l'église Notre-Dame, parmi lesquels Jehan Chambellan, portant règlement des débats qui les divisaient. On ne pourra établir des étaux de marchands sur la place du portail devant l'église entre la première et la seconde porte du côté d'occident, mais le long de l'église. L'abbé pourra établir des étaux en tel nombre qu'il lui conviendra, à la condition de ne point empêcher l'entrée de l'église. L'abbé comme curé doit entretenir la couverture de l'église. Il a le monopole de la vente des cierges dans l'église et le cimetière. Le pardon obtenu en cour de Rome par les paroissiens pour l'œuvre de l'église étant expiré, tous les autres pardons appartiendront à l'abbé (1412, 27 juin). — Fol. 99. Homologation par le conseil ducal de la transaction intervenue entre l'abbaye de Saint-Étienne, et les chapelains et paroissiens de l'église Saint-Nicolas, touchant l'administration des sacrements, la nomination, la destitution des chapelains, les processions, les banquets, les semaines, les anniversaires, le trésor, le vicaire, les offices et les reliques (1429/30, 15 janvier). — Fol. 102. Traité entre l'abbé de Saint-Étienne et les chapelains de Saint-

Nicolas, au sujet des sept dîners qui leur sont dus (1429/30, 27 janvier). — Fol. 104. Lettres de complainte obtenues du roi Charles VI pour maintenir l'abbaye de Saint-Étienne en possession du droit exclusif de vendre du luminaire à la porte des églises, droit que lui contestait la mairie de Dijon (1412, 28 juin). — Fol. 106. Enregistrement, par la Chambre des Comptes, des lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne, données à Dijon le 5 novembre 1415, par lesquelles il exempte les communautés religieuses qui usent du sel de leurs rentes, de payer pour ce sel un droit de gabelle (1415/6, 20 mars).— Fol. 108. Acte d'appellation de l'abbaye de Saint-Étienne aux pères du Concile de Constance contre la prétention de l'évêque de Langres et de ses officiers de visiter les prieurés et les églises dépendant de ladite abbaye (1416/7, 18 mars). — Fol. 11. Lettres patentes du duc Jean qui amortit des rentes au profit du prieur de Marsannay (Châtillon, 4 novembre 1415). — Fol. 115. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par J. Courgeot du pont de Norges, curé de Saint-Léger, qui donne un meix et maison à Saint-Julien (1416, 23 novembre). — Lettres d'amortissement obtenues du duc Jean (Gray, 1426/7, 17 janvier). — Confirmation de cette donation par Antoine de Grantson, seigneur de la Marche et de Saint-Julien (1416, 30 décembre). — Fol. 119. Mandement de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, qui renvoie au consul ducal la connaissance de la cause des habitants de Hauteville contre ceux qui empêchaient leurs droits d'usage et de pâturage dans les bois d'Étaules (1419/20, 7 février). — Fol. 120. Arrêts du conseil qui les maintiennent en possession (1421, 25 mars; 1523, 8 juin; 1426, 18 août). — Fol. 125. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Moingeard, veuve de Guillemin d'Échenon, bourgeois de Dijon, qui donne deux cens de 50 sols sur deux maisons sises au marché au blé, tant pour ces anniversaires, que pour fournir le charbon pour les messes qui se diront au grand autel pendant l'hiver (1421/2, 4 février). — Fol. 131. Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Jean Glanon, écuyer, demeurant à Argilly, de 2/16 du dîme de Tart pour la somme de 600 livres (1421, 3 avril). — Fol. 133. Lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye de Saint-Étienne par le duc Philippe le Bon, contre les prétentions de l'évêque de Langres (1422), avec le mandement d'exécution du bailli de Dijon, en date du 14 mai 1445. — Fol. 135. Sentence du même qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne dans son exemption du droit de visite prétendu par l'évêque de Langres (1446, 1er septembre). — Fol. 136. Sentence de l'abbé Thibaud Viard qui révoque Viennot de Villers, chapelain de l'église Saint-Pierre, à cause de sa mauvaise conduite (1470, 27 novembre). — Fol. 137. Bail à cens de 15 blancs sur une soiture de pré à Epirey, passé par l'abbaye à Perrenet-Bailli, boucher à Dijon (1477, 24 mars). — Fol. 139. Réception par Jean, abbé de Saint-Étienne, de Jean Ponet, licencié en lois, de Simonette, sa femme, et d'Humberte, sa fille, parmi les hommes de l'abbaye, en payant une livre de cire, pour l'hommage (1422, 8 novembre). — Réception par l'abbé, d'Aimon Goillet au nombre des quatre chapelains de l'église N.-D. Il fait abandon de tous ses biens et prête serment d'obéissance (1420, novembre). — Fol. 140. Sentence du bailliage de Dijon qui défend de vendre du luminaire dans le cimetière de N.-D. sans permission de l'abbé de Saint-Étienne (1437, 15 novembre). — Fol. 141. Vidimus, en novembre 1406, des lettres de Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, qui autorise Guienet Hardi, bourgeois de Dijon, à fonder dans l'église Saint-Michel une chapelle dédiée à Saint-Jean, dans laquelle il pourra transférer les restes de ses parents inhumés au cimetière de la paroisse (1388, octobre). — Fol. 142. Arrêt du Parlement qui maintient les fabriciens de l'église N.-D. dans leur droit de présentation des chapelains à l'abbé de Saint-Etienne et défend à celui-ci d'insérer dans ses lettres d'institution les mots : *ad nutum et beneplacitum* (1466, 9 juin). — Fol. 143. Fondation d'une messe hebdomadaire en l'église Saint-Étienne, par Thevenote, veuve de Simon Le Germinat, bourgeois de Dijon, qui donne un cens de 3 livres 13 sols 4 deniers sur une maison, rue au Comte, et 5 gros sur une vigne au finage de Dijon (1423, 21 décembre). — Fol. 151. *Vidimus* notarié le 5 décembre 1424, du mandement du duc Philippe le Bon au bailli de Dijon, de défendre à son procureur d'empêcher l'abbé et les religieux de Saint-Étienne dans la jouissance des murs de l'ancien château de Dijon compris dans l'enceinte du monastère. Il y est dit que le chœur de l'église a été fondé en dehors de ces murs et que le grand autel est bâti sur ces murs même (1424, 1er septembre). — Fol. 152. Reconnaissance par l'abbé de Saint-Étienne, chef de la maison de Tilchâtel unie à l'abbaye, des droits dus par cette maison à l'évêque, au doyen, au chapitre de Langres et au doyen de Grancey (1429/30, février). — Fol. 153. Sentence du bailli de Dijon qui après avoir admis les poursuites dirigées par le procureur du duc contre les religieux de l'abbaye de Saint-Étienne qui avaient rompu les murailles du Castrum à l'endroit de l'église Saint-Vincent, et vu le mandement ducal rapporté plus haut, et de l'assentiment du procureur, en ordonne l'enregistrement (1424, 2 septembre). — Fol. 157. Jugement de la Cour d'Appeaux dans un procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et les habitants d'Ahuy, au sujet de la taille et de la redevance du sauvement (1324, octobre). — Fol. 161. Bulle du pape Martin V qui commet le doyen de la chapelle aux Riches pour faire rendre à l'abbaye de Saint-Étienne les biens et les droits usurpés sur elle (1425, juillet). — Fol. 161. Bulle du même qui nomme Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (Rome, nones de juillet, an XIII de son ponti_

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ficat, 1428). — Fol. 163. Arrêt du Parlement de Paris qui déboute le chapitre Saint-Lazare d'Autun de ses revendications à l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet d'une redevance de trente émines de blé sur le moulin Bernard (1426/7, 15 février). — Fol. 164. Bail à cens de 3 gros sur un meix devant la porte Fondoire, passé par l'abbaye à Jean Conis, charretier (1419, 30 juin). — Fol. 165. Lettres de rachat par Girard Vion, procureur du duc en sa Chambre des Comptes, au nom de Jean Bonnot, conseiller maître des Comptes, de 100 sols de cens assigné sur la maison qu'il avait acquise de M. de Perrigny et dont il a payé l'amortissement (1427, 8 août). — Fol. 169. Acquêt par l'abbaye d'un pré en la prairie de Corbeton sur Moriset, charron à Arcelot (1429/30, 11 mars). — Lettres par lesquelles, en compensation des 600 livres versées par les héritiers Gombaud pour la fondation d'une messe quotidienne et qui ont été données au chapitre d'Autun, pour l'arriéré de la redevance en grain sur le moulin Bernard, l'abbé cède au couvent toutes les dîmes de Crimolois jusqu'à la valeur de cette somme (1429, 24 mars). — Fol. 175. Vente par Thevenot Le Rochet, à Huguenin du Mont, d'une vigne en Bernard sujette à la dîme de Saint-Étienne (1429, 26 novembre). — Fol. 176. Fondation de deux messes en l'église Saint-Étienne, par Jean de Baissey, citoyen de Langres, qui donne 10 livres de rente rachetables à 200 livres (1435, septembre). — Fol. 177. Mandement du duc Philippe le Bon au bailli de Dijon, de faire enlever les barrages qu'on s'est permis de faire en amont du moulin de Jonchières, entre Varanges et Genlis, et qui interceptent le cours de l'eau (1429, 27 septembre). — Fol. 178. Mandement de l'archevêque de Lyon à l'abbé de Cîteaux de faire rendre à l'abbaye de Saint-Étienne la chapelle de la Vicomté et celle de la Maladière (sans date). — Fol. 178. Billet des Élus de l'aide voté par les États pour éloigner les Écorcheurs, envoyé à l'abbé de Saint-Étienne (1439, 18 avril). — Fol. 179. Lettre de convocation envoyée par le prieur aux prieurs et chanoines pour l'élection d'un abbé, en remplacement de l'abbé Jean Suchard (1430, avril). — Fol. 179. Bail à cens de 19 gros sur une maison, rue de la Parcheminerie, passé par l'abbaye à Perrin Lefeaul, vigneron (1431, 19 avril). — Fol. 181. Acte de transmission à Jean de Robertcourt, commandeur de la Madeleine de Dijon, par Jean Bonnot, maître des Comptes à Dijon, du meix, maison et chapelle de la Vicomté, acquise par lui du sire de Magny, dans l'intention d'y faire revivre le culte de saint Bénigne qui fut enfermé dans la tour de ce meix et y souffrit le martyre (1430, 23 août). — Fol. 191. Acte de prestation de serment et de prise de possession de l'abbaye, par Alexandre de Pontailler (1430, 3 septembre). — Fol. 194. Traité entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale, au sujet d'un mur séparatif entre la cour Saint-Vincent et les maisons du chapitre (1434, 17 janvier). — Fol. 195. Bail à cens de 12 sols 6 deniers sur un meix aux Crau Gigeot, passé par l'abbaye à Jean Porteret, vigneron. — Fol. 196. Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Paris, par l'abbaye de Saint-Étienne, contre le commandeur de Robercourt qui, au mépris des droits paroissiaux de Saint-Médard, appartenant à l'abbaye, s'était permis de rétablir le culte dans la chapelle du Petit Saint-Bénigne sans permission de l'abbé (1431, avril). — Fol. 200. Déclaration des prieur et religieux Carmes, au sujet des obsèques d'un maître queux du duc de Bourgogne, mort sur Notre-Dame et inhumé chez eux, lors desquels ils avaient pris par inadvertance le luminaire qui appartenait à l'église (1443, 11 novembre). — Fol. 201. Reprise du fief des Iles en Lampone, faite à l'abbé de Saint-Étienne, par Guillaume Monnot de Vitel (1431, 21 juillet). — Fol. 202. Acte de partage d'un cens de 40 sols sur une maison, rue du Bourg, entre le couvent de Saint-Étienne et les chapelains de N.-D. (1421, 27 mai). — Fol. 204. Acquêt par l'abbaye sur Jean de Glanon, fils de feu Pierre de Glanon, bourgeois de Dijon, demeurant à Argilly, de 16 gros de cens sur le meix et maison de la Motte de Tart et de deux journaux de terre (1422, 19 juin). — Fol. 205. Autre semblable de 4 livres de cens sur une maison, rue de la Verrerie, appartenant à Michel Garnier, secrétaire du duc de Bourgogne (1427, 18 octobre). — Fol. 207. Nouvelles lettres de complainte contre le commandeur de la Madeleine, au sujet des offices célébrés dans la chapelle du Petit Saint-Bénigne (1431, 7 avril). — Fol. 209. Lettres d'institution par l'abbé de Saint-Étienne, de Pierre Gardien, prêtre, chapelain de l'église N.-D. (1431, octobre). — Fol. 210. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Jean Roget, prêtre, maître de l'hôpital d'Is-sur-Tille, qui donne une somme de 40 livres (1431, juin). — Fol. 211. Bail à cens d'un cens de 7 setiers de vin sur une vigne à Fixin, passé par l'abbaye à Thevenin Carnot, charpentier (1432/3, 5 février). — Fol. 212. Testament de Jean Roget, prêtre, maître de l'hôpital d'Is-sur-Tille, qui lègue 100 sols à la fabrique Saint-Étienne (1439, juin). — Fol. 213. Mandement du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, qui ordonne de dresser l'état de situation de l'abbaye de Saint-Étienne, afin d'aviser à la réparation des bâtiments conventuels et de l'église dont on donne le détail (1433/4, 12 mars). — Fol. 220. Procès-verbal de la tenue du synode diocésain à Langres, où l'abbé de Saint-Étienne répond collectivement pour tous les bénéficiaires à sa nomination (1404, mars). — Fol. 221. Sentence du doyen de la chapelle aux Riches qui condamne J. Miton, prêtre, à payer au chapitre Saint-Étienne les arrérages d'un cens sur une maison au château de Dijon (1433, 30 octobre). — Fol. 231. Acte de la consécration de la chapelle, bâtie par Jean de Noidant, conseiller, maître d'hôtel du duc et bailli de Dijon, rue de la

Vannerie, par Laurent Pinon, des frères prêcheurs, évêque d'Auxerre (1433, 13 décembre). — Fol. 233. Accord entre l'abbaye et le chapitre de la chapelle aux Riches, au sujet de la dîme, sur une pièce de terre située près les moulins de Saint-Étienne (1434/5, 19 mars). — Fol. 239. Fondation de deux messes par semaine, en l'autel de Saint-Didier, à l'église Saint-Étienne par Jean de Bessey, citoyen de Langres et Guillaume de Baissey, chanoine dudit lieu, qui donnent 200 livres tournois (1436, 6 novembre). — Fol. 241. Sentence du bailli de Mâcon, qui déboute les habitants de Velle-sous-Gevrey de leurs prétentions sur le pasquier et la vigne blanche, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1454, mars). — Fol. 249. — Acquêt par l'abbaye de douze saluts d'or de rente sur Magny, pour la fondation Gombaut (1434, 25 avril). — Fol. 252. Sentence du prévôt de Saint-Gengoux, dans un procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et la mairie de Dijon, touchant le droit de perches et le banvin (1434, 6 juillet). — Fol. 253. Accord entre les abbayes de Saint-Étienne et de Blaisy au sujet de la levée de leurs dîmes sur Blaisy (1446, 4 août). — Fol. 254. Acquêt par l'abbaye de la 16e partie du dîme de Tart, appartenant à Jean de Vitteaux (1434, juillet). — Fol. 225. Autre semblable de 8 gros de cens, sur la motte aux Vertueux, à Tart, appartenant à Huguenin Bonesaiche de Trouhans (1435, 25 avril). — Fol. 256. Fondation de deux messes, en l'église Saint-Étienne, par Huguenin de Port, écuyer, demeurant à Mirebeau, seigneur de Charmes en partie, qui donne 100 sols de rente assignés sur des héritages audit lieu (1436, 20 octobre). — Fol. 259. Acquêt par l'abbaye de 6 quartiers de pré à Varanges, appartenant à Jean le Norricet (1436/7, 15 février). — Fol. 260. Autre semblable de 40 sols de cens, sur une maison rue de la Tonnellerie, tirant derrière l'église Saint-Michel et par devant sur la rue es Riboutez, appartenant à Étienne Berbisey, bourgeois de Dijon (1438, 20 septembre). — Fol. 262. Sentence du bailli de Dijon, qui condamne le commandeur de la Madeleine et le grand prieur de Champagne à payer à Saint-Étienne la dîme de leurs terres sur Crimolois (1435, 27 avril). — Fol. 270. Arrêt du parlement de Beaune, confirmatif de cette sentence (1438/9, 31 janvier). — Fol. 274. Cession de plusieurs chambres au cloître, faite par l'abbé Alexandre de Pontailler au couvent, à la condition de célébrer son anniversaire (1435, septembre). — Fol. 275. Démissoire donné par l'abbé Thibaut Viard, à trois novices (1471, 18 décembre). — Fol. 276. Lettres de convocation au synode diocésain, ordonnées par Philippe de Vienne, évêque de Langres (1441, 8 mai). — Fol. 277. Sentence du doyen de la Sainte-Chapelle qui maintient l'abbaye de Saint-Etienne en possession de 16 gros de cens sur deux vignes à Marsannay (1436, 29 octobre). — Fol. 278. Traité entre Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, et en cette qualité, curé primitif de l'église Saint-Michel et les chapelains pour l'administration des sacrements, l'institution, la destitution des chapelains les processions, les services, le trésor et les comptes (1438/9, janvier). — Fol. 282. Bail à cens de 10 sols de rente sur une maison, terre et prés à Charmes, passé par l'abbaye à Huguenin Coiqueval (1447, 22 avril). — Fol. 283. Sentence de l'official de Langres, qui adjuge à l'abbaye 7 deniers de cens sur une maison rue es Noirot, au faubourg Saint-Michel (1437, 1er juin). — Fol. 281. Acquêt par l'abbaye d'une pièce de vignes aux Poussots, à Dijon, appartenant à Jean Le Foulet (1438/9, 16 février). — Fol. 285. Sentence des auditeurs des causes d'appeaux qui maintient les habitants de Hauteville dans leurs droits d'usage et de pâturage à eux contestés par les habitants de Daix à eux joint le procureur du duc (1437, juillet). — Fol. 295. Procès-verbal d'exécution de la sentence. — Fol. 296. Décret du concile de Bâle qui commet le doyen de la Sainte-Chapelle et un chanoine de Langres, à l'effet de s'assurer du résultat de la commission donnée par le cardinal de Sainte-Croix, de dresser l'état de situation des biens de l'abbaye de Saint-Étienne en vue des réparations des bâtiments, et s'ils la reconnaissent inutile ou nuisible de la supprimer (1437, 4 octobre). — Fol. 297. Procès-verbal de la visite de l'église de Saint-Remy de Couchey, par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1446, 3 mai). — Fol. 298. Obligation souscrite par Pierre Rémon, d'Arnay, curé de Saint-Jean de Pontailler, de payer tous les ans 3 livres de patronage à l'abbé de Saint-Étienne (1337, août). — Fol. 299. Acquêt par l'abbaye de 4 livres de cens sur des prés à Tart, appartenant à Jean Le Jeanoperet (1438, 26 septembre). — Fol. 300. Autre semblable de 20 sols de cens sur plusieurs héritages au même lieu, appartenant à Jean Demoingeot (1439, 13 juin). — Fol. 301. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Etienne par Antoine La Bouquet, écuyer de cuisine de la duchesse de Bourgogne, qui donne un cens sur la dîme de Sennecey et un autre sur une vigne à Dijon (1441, 18 juillet). — Fol. 302. Acquêt par l'abbaye de 32 gros de cens sur une maison en la ruelle derrière la Grande Boucherie possédée par Macé de Montroussel, boucher (1442, 22 novembre). — Fol. 305. Autre semblable de 20 sols de cens sur une maison rue de la Serrurerie au coin de la rue des Riboutez (1442, 13 juin). — Fol. 307. Clause du testament de Jean Roget, prêtre, maître de l'hôpital d'Is-sur-Tille, portant que sa sœur Marguerite, femme Valée, ne pourra venir à sa succession qu'après avoir payé 50 écus d'or à l'abbaye de Saint-Étienne (1439, juin). — Fol. 308. Lettres d'amortissement de 150 livres de rentes accordées à l'abbaye par le duc Philippe le Hardi (Paris, 1398, août, par le duc Philippe le Bon, Dijon, 1434/5, 4 mars). — Fol. 326. Lettres de convocation de l'évêque de Langres au synode diocésain (1441, 4 mai). — Fol. 327. Bail à cens de 8 livres de rente sur une maison devant la porte du monastère, faisant le quarron de la rue tendant de ladite porte à la maison des Prisons, passé par l'abbaye à Jean Bourgeois, marchand. — Fol. 328. Autre semblable de 8 blancs sur des vignes à la Doix de Serrigny, passé à Philibert Bellart (1463, 3 novembre). — Fol. 329. Autre semblable d'un gros de cens, sur une maison rue aux Coquins, faubourg Saint-Nicolas, passé à Etienne Berbisey, conseiller du duc de Bourgogne (1464, 24 octobre). — Fol. 321. Lettres de convocation de l'évêque Philippe de Vienne au synode diocésain (1442, 13 juillet). — Fol. 332. Fondation d'une messe quotidienne en l'autel de Saint-Georges à l'église Saint-Etienne, par Monin et Henri d'Echenon, Pierre Viart et Jean Marriot, leurs beaux-frères, pour Monin d'Echenon et Guillemette, sa femme, leurs père et mère, et pour laquelle ils ont donné le grand, le petit dîme de Fauverney, la grange et le meix de ce dîme (1441, 13 novembre). — Fol. 335. Instrument de la renonciation faite par Demoingin Coustain de Gilly, prévôt de Vosne et de Flagey, à la poursuite qu'il voulait faire contre trois individus prisonniers pour crime par la justice de l'abbé de Saint-Étienne à Ahuy, parce que, disait-il, ils s'étaient avoués bourgeois du duc (1438, 6 juin). — Fol. 336. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Etienne par Perrin Penesset, qui donne le quart de la dîme de Fauverney (1442/3, 20 janvier). — Fol. 337. Sentence d'excommunation lancée par l'official de Chalon, délégué du Pape, contre plusieurs débiteurs de l'abbaye de Saint-Étienne (1451, mars). — Fol. 338. Sentence du bailliage de Dijon qui condamne le maître de l'hôpital du Saint-Esprit à payer à l'abbaye de Saint-Étienne la dîme des champs qu'il possède (1445, 13 août). — Fol. 346. Lettres de nouvelleté obtenues du duc Philippe le Bon par l'abbaye de Saint-Étienne, contre Erard de Bauffremont, commandeur du Temple qui se prétendait exempt des Banvins (1451-2, 13 janvier). — Fol. 348. Sentence arbitrale suivie de transaction entre les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne de Dijon au sujet de la délimitation des paroisses et des dîmeries tant sur le territoire de Dijon que sur celui des villages de la banlieue (1442/3, 17 mars). — Fol. 368. Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne, et celle de Clairvaux, au sujet de la dîme sur une terre du finage de Dijon (1442, 28 avril). — Fol. 376. Sommation faite en présence de Philibert Rouyer, sergent royal, par Richard Chambellan, religieux, procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, à Jean Chaussin, châtelain de Gevrey pour l'abbé de Cluny, de lui rendre Jean de Charnot, donné convers de Saint-Étienne à L'Epoy, qu'il s'était permis d'emprisonner sans cause raisonnable (1457, 15 novembre). — Fol. 377. Acte par lequel Perrin Penesset, de Dijon, reconnaît que la pièce des Rotures sur Marliens, appartenant à l'abbaye, est exempte de dîme (1442, août). — Fol. 378. Lettres d'associations de prières entre l'abbaye de Saint-Étienne et l'ordre des Jacobins représenté par Barthélemy Tixier, grand maître (1444, 4 juin). — Fol. 379. Sentence arbitrale dans un procès entre l'abbaye et Jean de Tenarre, seigneur de Genlis, au sujet de la haute justice, maintenue au seigneur de Genlis, avec pouvoir à l'abbaye de l'exercer sur ses hommes, mais d'en remettre l'exécution au seigneur (1453, 6 septembre). — Fol. 381. Bail à cens de 10 livres de rente sur des héritages à Varanges, passé par l'abbaye à Richard Juif, maître de la chambre aux deniers du duc de Bourgogne (1443/4, 4 janvier. — Fol. 384. Note concernant la réception du duc de Bourgogne à Dijon, lors de sa prise de possession du duché (1443). — Fol. 385. Acquêt par l'abbaye de 6 blancs de cens sur une portion de maison au faubourg Saint-Nicolas proche la porte au Fermerot (1443/4, 4 mars). — Fol. 386. Sentence des auditeurs de la Rote à Rome qui déboute le curé de Saint-Jean de Dijon de ses prétentions sur les oblations et autres droits curiaux de l'église de Fontaine, appartenant an curé de Saint-Martin des Champs (1439, 18 décembre). — Fol. 391. Acquêt par l'abbaye de maisons et jardin, rue aux Fèves, au faubourg Saint-Nicolas, appartenant à Perrenot Clerget, marchand (1442, 29 octobre). — Fol. 393. Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, déclarant que les pierres des murs du vieil chastel de Dijon, compris dans le pourpris du monastère de Saint-Étienne, appartiennent à l'église (Dijon, 1443, 29 juin). — Fol. 394. Lettres d'amortissement de 25 livres de rente accordées par le duc Philippe le Bon à l'abbaye de Saint-Etienne (Dijon, 1443, 18 août). — Fol. 395. Transaction entre l'abbaye et le commandeur de la Madeleine pour les dîmes des terres de Dijon et de Crimolois qui en demeurent exemptes, moyennant une somme de 7 livres 10 sols payée annuellement à l'abbaye (1444, 10 août). — Fol. 400. Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne le chapitre de la chapelle du duc à payer à l'abbaye une rente de 10 sols assignée sur une maison au chatel de Dijon, provenant de M^{lle} La Surchaude (1445/6, 12 mars). — Fol. 414. Sentence du même bailliage qui, contrairement à l'opposition de Jean de Chissey, d'Arnoul de Saint-Seine, écuyers et des habitants de Varanges, maintient l'abbaye en possession du cours de l'Ouche et de celui des fontaines de Varanges, qui alimentent le moulin de Jonchières appartenant à Saint-Etienne (1445, 22 mai). — Fol. 420. Acquêt par l'abbaye d'un quartier de vignes à Talant appartenant à Jean Le Magnenet (1455/6, 14 janvier). — Fol. 421. Fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Regnaude, veuve de Jean du Solier, qui lègue 40 sols de cens sur une maison rue des Channez (1457, 7 septembre). — Fol. 422. Arrêt du Parlement de Paris, qui déboute l'évêque de Langres de toutes ses prétentions sur les droits et les possessions de l'abbaye de Saint-Étienne (1445, 9 mai). — Fol.

425. Traité par lequel Erard de Bauffremont, commandeur de Bellecroix et du temple de Fauverney, reconnaît le droit du prieur de Fauverney d'avoir son affouage dans le bois de Marmot (1440, 15 juillet). — Fol. 426. Autre entre l'abbaye et le prieur de Bonvaux-sous-Talant, par lequel il est décidé que celui-ci paiera chaque année 3 émines de grains pour la dîme des terres qu'il a à Fauverney (1445, 28 juin). — Fol. 430. Lettres de Pierre Vocet, prieur de Bonvaux, qui reconnaît devoir à l'abbaye de Saint-Étienne 5 émines de grain, à prendre dans les greniers de Rouvres (1441, juin). — Fol. 431. Lettres d'associations de prières entre l'abbaye de Saint-Étienne et la maison de Saint-Nicolas et de Saint-Bernard de Montjeu (1486, 28 août.) — Fol. 43. Attestation donnée par l'official de Langres de la visite de l'église de Saint-Pierre, faite par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, et de l'autorisation donnée par lui d'y ériger un autel à saint Antoine (1445, 2 juillet). — Fol. 432. Lettres d'Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, aux prieurs de Fauverney, Autrey, Tart, Marsannay, Mirebeau, Grancey et Til-Châtel, pour leur faire connaître que l'évêque de Langres a renoncé à son droit de visite, et que lorsque lui, abbé, les visitera, il ne seront tenus qu'à la nourriture des visiteurs (1445, 7 septembre). — Fol. 433. Mandement de Philippe de Vienne, évêque de Langres, contenant déclaration des droits, privilèges et prérogatives de l'abbaye de Saint-Etienne (1445, 18 août). — Fol. 433. Déclaration semblable de l'archidiacre du Dijonnais (1445, 10 septembre). — Fol. 436. Bulle du pape Nicolas V, qui confirme ces déclarations (Rome, 1448, ides d'août). — Fol. 440. Amodiation de la cure de Saint-Pierre de Dijon, faite par l'abbaye à Pierre Braillet, prêtre, pour la somme de 24 francs par an (1469, 21 avril). — Fol. 441. Arrêt du conseil déclarant les terres possédées par les Chartreux de Dijon, à Fauverney, sujettes à la dîme de Saint-Étienne (1446, 2 septembre). — Fol. 449. Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne également le chapitre de la chapelle ducale, et le chapelain de la chapelle de Maxilly, fondée en l'église N.-D., à payer la dîme des terres qu'ils possèdent à Crimolois (1446, 5 novembre). — Fol. 453. Procès-verbal d'exécution, par Robert de Saulx, doyen de la chapelle ducale, délégué du S. S., de la sentence, prononcée contre Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, au sujet de la dîme (1447, 11 décembre, 1447/8, 3 février, 3 mars). — Fol. 434. Sentence d'Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, qui destitue Jacques Tristan dit Gros, chapelain de l'église Saint-Nicolas, pour avoir insulté l'évêque et le vicaire de l'église, et désobéi aux commandements (1448, 28 juin). — Fol. 455. Arrêt du Parlement de Beaune, qui condamne Aimé Bourgeois, chanoine de la chapelle ducale, à payer les cens sur deux tiers de maison au Château (1447/8, 24 février). — Fol. 468. Acquêt par l'abbaye de 3 quartiers de pré en Lampone, appartenant à Jacques Rousselot, aide de boucherie à Dijon (1460, 3 mai. — Fol. 469. Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne les religieux de Cîteaux à payer chacun an à Saint-Étienne, 2 muids de vin, pour la dîme de leurs terres sur Dijon (1447, 2 décembre). — Fol. 473. Exécution de l'arrêt du Parlement, rendu contre les Chartreux, au sujet de la dîme (1448, 26 mars). — Fol. 475. Commission du pape Nicolas V, pour la pacification de ces débats (1448, 8 avril). — Fol. 478. Ratification par Girard Paquier, prieur et les religieux de Bonvaux, d'un échange fait avec l'abbaye de Saint-Étienne (1449, 1er mai). — Fol. 479. Arrêt du Parlement de Beaune, qui maintient les religieux de Saint-Étienne en toute justice sur le meix de Saint-Étienne, à Étaules, contre le chapitre de la Sainte-Chapelle (1448, 13 avril). — Fol. 481. Déclaration du chapitre de la Sainte-Chapelle, sur la requête de l'abbé et des religieux de Saint-Étienne, que la chaire qu'ils ont fait élever dans le cimetière Saint-Médard, pour une prédication, est une entreprise qui ne peut préjudicier aux droits de l'abbaye sur ce cimetière (1444, 2 juin). — Fol. 482. Déclaration semblable à l'occasion d'une procession de la Sainte-Hostie, faite à travers le cimetière Saint-Médard. — Fol. 483. Sentence du bailliage de Dijon qui condamne Erard de Bauffremont, commandeur de la Bellecroix et du Temple de Dijon, à acquitter les droits de banvin, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1449, 27 août). — Fol. 487. Acte par lequel Hugues d'Arcy, grand prieur de Champagne, tant en son nom qu'en celui de Jean de Vienne, commandeur de la Romagne, et d'Erard de Bauffremont, commandeur de Bellecroix, renonce à ses prétentions sur l'exemption des banvins de Dijon appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1451, 7 juillet). — Fol. 489. Acquêt par l'abbaye de maisons, granges, jardins et autres héritages sis à Quetigny, Quetignerot et Chevigny, appartenant à Jacob de Montbard, bourgeois de Semur (1451, 9 juin). — Fol. 493. Cession faite par l'abbaye à Jean Gros, l'aîné, conseiller du duc et maître en la Chambre des Comptes, d'une portion du jardin de Saint-Vincent, joignant sa maison, à la condition de construire une muraille séparative et de donner 40 sols de cens sur des vignes au territoire de Dijon (1450, 16 juin). — Fol. 495. Arrêt du Parlement de Paris, qui adjuge à l'abbaye les oblations à un buffet de reliques exposées par les paroissiens de l'église Saint-Nicolas (1451, 10 juin). — Fol. 497. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Guillaume Lamblin, vigneron, qui donne 20 sols de cens sur sa maison rue es Beliots (1452/3, 19 février). — Fol. 498. Bail à cens de 5 livres sur cette maison, passé par l'abbaye au même (1417, décembre). — Fol. 500. Cession faite par l'abbé Alexandre de Pontailler, au couvent, d'une grange par lui acquise à Flavignerot, pour la démolir et la

reconstruire à Fauverney (1452, 15 septembre). — Fol. 501. Procès-verbal de bornage des territoires de Dijon et de Quetigny, dressé entre la mairie et l'abbaye de Saint-Etienne (1452, 29 août). — Fol. 503. Acquêt par l'abbaye sur Simonne Sauvegrain, veuve de J. Moreal, licencié en droit, de tout ce qui lui appartient sur le dîme de Fauverney (1456, 29 août). — Fol. 505. Traité passé devant la cour de la mairie de Dijon entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jacote, veuve de Gauthier Bernard, au sujet de la mitoyenneté du mur d'une maison rue Chanoine (1452, 18 septembre). — Fol. 507. Acquêt par l'abbaye d'une maison à Fauverney, appartenant à Pierre d'Ouges, potier d'étain à Dijon (1455, 16 juin). — Fol. 509. Lettres d'amortissement des 100 sols de rente donnés à Saint-Étienne, par Jaquot Michel, valet de chambre et apothicaire du duc (Lille, 4 janvier 1453/4). — Fol. 511. Lettres de garde données au bailliage de Dijon, à la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon, renouvelant la défense aux habitants d'Ahuy, de Quetigny et d'Hauteville, leurs sujets, d'abandonner leurs demeures sans leur permission (1453, 1er juillet). — Fol. 513. Sentence du bailliage de Dijon qui déboute le commandeur de la Madeleine de sa prétention sur le 16e du dîme de Crimolois et de la Motte de Fauverney (1452, 2 août). — Fol. 515. Bulle du pape Nicolas V qui institue Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne, en remplacement de Alexandre de Pontailler (Rome, 1454, 9 des cal. de février). — Fol. 515. Lettres de Jean Rolin, cardinal, évêque d'Autun, qui prend pour commensal Richard Chambellan, chanoine de Saint-Étienne (1457, 22 juin). — Fol. 516. Démissoire pour les ordres sacrés, adressé par l'abbé Thibaut Viard à l'évêque de Langres (1465, 5 juin). — Lettre d'excuse adressée par Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, à l'évêque de Langres de ne pouvoir assister au synode diocésain (1479, 20 avril). — Fol. 517. Acquêt par l'abbaye d'un demi-seizième du dîme de Fauverney, sur Catherine, veuve d'Aliot Morel, bourgeois de Dijon (1462/3, 25 février). — Fol. 518. Accord entre l'abbaye et celle d'Auberive qui s'engage à payer tout les ans une somme de 8 francs pour la dime de ses terres sur Dijon (1448, 16 septembre). — Fol. 519. Acte de prestation de serment et de prise de possession de l'abbaye par l'abbé Thibaut Viard (1454, 29 mars). — Fol. 523. Sentence du bailliage de Dijon qui confirme l'abbaye dans ses droits de justice au bois de Daix, dit la côte Saint-André, comme étant du finage d'Hauteville et maintient les habitants de Daix dans leurs usages (1454, 2 novembre). — Fol. 527. Lettres de garde obtenues par l'abbaye de Saint-Étienne, pour le maintien de ses droits sur l'église Notre-Dame (1455/6, 23 janvier). — Signification de cette garde et son exécution. — Fol. 531. Bulle du pape Calixte III, qui commet l'évêque de Chalon et le doyen de Langres pour assurer l'exécution du traité passé entre l'abbaye de Saint-Étienne et le couvent des Cordeliers pour l'assistance aux obsèques et les cloches (Rome, 1454, 14 cal. d'avril). — Fol. 533. Acquêt par l'abbaye de 7 soitures de pré à Genlis avec les fonds de la fondation Gombaut (1455, 20 juin). — Fol. 535. Fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Étienne par Jean Breton, grand vicaire à Chalon, qui donne 32 journaux de terre et 12 soitures de pré à Quetigny, Sennecey et Chevigny (1456, 3 juillet). — Fol. 539. Acquêt par l'abbaye de la moitié d'un pré à Genlis sur Huguenin Bevain (1458, 8 juillet). — Fol. 40. Autre semblable (1458, 7 août). — Fol. 541. Fondation d'une messe quotidienne en l'autel Saint-Laurent de l'église Saint-Étienne par l'abbé Alexandre de Pontailler qui donne 500 livres (1455, 28 août). — Fol. 543. Accord entre l'abbaye et les Chartreux au sujet des dîmes de Fauverney (1455, 13 juin). — Fol. 553. Donation de prés à Varanges, faite à l'abbaye, par Anceau Verrier, meunier à Dijon, pour augmenter la fondation qu'il a faite à l'église (1455, 17 décembre). — Fol. 554. Acquêt par l'abbaye d'un pré à Tart, sur Jean Guiot (1461, 18 avril). — Fol. 555. Sentence des requêtes du Palais à Paris, obtenue par l'abbaye contre l'archidiacre qui la troublait dans son droit d'exemption de visite de l'ordinaire et des officiers (1457, 16 juin). — Fol. 560. Protestation du vicaire de l'église N.-D. contre une entreprise des religieux Jacobins sur les enterrements (1472, 17 mai). — Fol. 561. Acquêt par l'abbaye d'une vigne à Talant sur Parisot l'Espinotte (1458, 14 avril). — Fol. 562. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Jean Juliot, bourgeois de Dijon, qui donne 10 sols de cens sur des vignes à Dijon (1452, 28 décembre). — Fol. 563. Arrêt du Parlement de Paris qui maintient l'abbé de Saint-Étienne dans ses droits d'institution des chapelains de N.-D. présentés par les paroissiens et ordonne que l'abbé laissera dans ses lettres le mot *obedientia* (1468, 5 mai. — Fol. 563. Lettres de l'évêque de Langres pour l'élection d'un abbé de Saint-Étienne en remplacement de Thibaud Viard, mort à Paris (1477, 6 juillet). — Election de Richard Chambellan. — Fol. 567. Acquêt, par l'abbaye. de la moitié d'une maison rue au Comte, sur Jeannin Chisseret, bourgeois de Dijon (1458, 24 juin). — Fol. 568. Consentement donné par le maître de l'hôpital du Saint-Esprit à ce qu'une terre sur le finage de Dijon paye la dîme à Saint-Étienne (1458, 21 juillet). — Fol. 569. Acquêt par l'abbaye d'une vigne à Daix, sur Michaud Recouvreur, vigneron à Fontaine (1462, 13 novembre). — Fol. 570. Autre semblable d'une maison, rue es Béliots, sur les consorts Regnault le Pont (1462, 15 juin). — Fol. 571. Autre semblable de prés à Genlis, appartenant à Philibert Naulot (1458, 28 octobre). — Fol. 572. Autre semblable de prés à Genlis et à Lampone, appartenant à Richard Thibran, bourgeois de Dijon (1458, 10 décembre). — Fol. 574. Autre semblable sur Henry Flaichard, bourgeois de

Dijon (1459, 26 mars). — Fol. 575. Lettres de provisions de conseiller, données par le duc Charles, à Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne (Gand, 1469, 10 juillet). — Fol. 576. Acquêt par l'abbaye de vignes aux Poussots, à Dijon, appartenant à Pierre Chisseret (1460, 13 mai). — Fol. 577. Autre semblable de 10 sols de cens sur une maison près de la Porte Neuve, appartenant à Jean Constant, cordonnier (1464, 19 septembre). — Fol. 579. Mandement d'exécution décerné par le gouverneur de la chancellerie du duché, contre les paroissiens de N.-D., qui s'étaient appropriés les offrandes dues à l'abbé de Saint-Étienne (1458, 2 novembre). — Fol. 580. Sentence des requêtes de l'hôtel à Paris, qui déboute l'évêque de Langres des procurations qu'il prétend exiger des églises soumises à l'abbaye de Saint-Étienne (1459, 27 octobre). — Commission et procès-verbal d'exécution. — Fol. 582. Protestations de l'abbé de Saint-Etienne contre les infractions des chapelains et paroissiens de N.-D. aux arrêts du Parlement, qui déterminent ses droits dans leur église (1468, 24 juin). — Fol. 585. — Sentence des requêtes du palais à Paris, contre les prétentions de l'évêque de Langres, au sujet des procurations (1458, novembre). — Fol. 589. Sentence du doyen de la chapelle aux Riches à ce délégué par le pape, portant que l'abbaye de Saint-Etienne a la dîme sur toutes les terres du finage de Fauverney (1458, mai 1461). — Fol. 593. Ratification par Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne, d'une donation de 5 livres de rente, faite à l'église N.-D., par Jean Arbelot, épicier, valet de chambre du duc, qui les assigne sur une maison rue de la Charbonnerie, près de la ruelle de la maison Amiot Arnaul et sur une autre rue de la Verrerie, férant sur la place qui est devant la maison du Griffon (1459, 15 septembre). — Fol. 594. Acquêt par l'abbaye de prés sur le finage de Fauverney, appartenant à Jean le Vilain (1459/60, 1er février). — Fol. 596. Arrêt du Parlement de Paris, qui déboute l'évêque de Langres, et maintient l'abbé de Saint-Étienne en possession de la collation de tous les offices et bénéfices qui dépendent de son abbaye (1460, 11 octobre). — Fol. 597. Procès-verbal d'exécution de la sentence des requêtes du palais rendue tant contre l'évêque de Langres, que contre les paroissiens de N.-D. (1459, 5 décembre). — Fol. 601. Arrêt du Parlement de Paris, rendu sur la requête des religieux du couvent de Saint-Étienne, qui met l'infirmier en possession du droit d'avoir une chambre, d'entrer au chapitre, d'avoir une clef du trésor et statue sur les offices du chantre et du sacristain (1460, 25 mars). — Fol. 607. Amodiation de la cure de Saint-Nicolas de Dijon, faite pour 60 livres par an par l'abbé de Saint-Étienne à Philibert de Baronville, religieux et prieur de Mirebeau (1478, 1er octobre). — Lettres d'association de prières entre l'abbaye de Saint-Étienne et la Chartreuse de Dijon (1460, 28 avril) — Fol. 609. Sentence des requêtes du palais rendue le 27 octobre 1459, qui met fin aux entreprises de l'évêque de Langres, sur les droits de l'abbé de Saint-Étienne, suivie de l'arrêt confirmatif du Parlement (1460, 7 mai). — Fol. 617. Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, pour mettre fin aux débats suscités entre les religieux de l'abbaye de Saint-Étienne et les chanoines de la Sainte-Chapelle à l'endroit de la préséance pour les processions, ordonne, sous peine de 1000 livres d'or d'amende, qu'aux processions où assisteront les deux communautés, elles marcheront en rang l'une vis-à-vis de l'autre, une fois à droite, une fois à gauche, sans s'entremêler (Bruxelles, 22 juin 1460). — Fol. 618. Procès-verbal d'exécution par un sergent royal de l'arrêt rendu contre les chapelains et paroissiens de Notre-Dame (1470, 4 juillet). — Fol. 620. Permission donnée par l'abbé de Saint-Étienne aux chapelains de N.-D. de s'assembler pour leurs affaires et de nommer un procureur et un receveur (1479, 19 novembre). — Fol. 621. Acquêt par l'abbaye de deux meix en la rue des Bordes, faubourg de la Porte-Neuve, appartenant à J. Roichet, tonnelier (1461, 23 avril). — Arrêt du Parlement de Beaune, qui condamne le couvent des Jacobins de Dijon à payer les 40 sols de rente qu'il doit à l'abbaye de Saint-Étienne (1462/3, 8 mars). — Fol. 627. Acquêt par l'abbaye d'un quartier de pré à Genlis sur Jean Michel (1465, 30 novembre). — Autre semblable d'une vigne à Talant sur Perrenotte, veuve Unicaire, à Fleurey (1475/6, 5 mars). — Fol. 629. Arrêt du Parlement de Beaune par lequel les paroissiens de Notre-Dame sont maintenus dans le droit de nomination et de présentation des chapelains (1462/3, 1er février). — On mentionne que l'église Saint-Médard ayant été brûlée, les paroissiens consentirent à ce que leur église, qui était couverte en plomb, fût découverte et le plomb employé à la couverture de Saint-Étienne. — Fol. 633. Arrêt du Parlement de Paris confirmatif du précédent (1464, 23 juin). — Fol. 637. Accord entre l'abbaye et le chapitre de Langres au sujet des dîmes de l'Epoy, qui demeurent à l'abbaye sous la condition de payer annuellement 40 sols au chapitre (1462). — Fol. 638. Sentence de la mairie de Dijon, qui condamne Perrenotte, femme Lesvoley, à payer à l'abbaye de Saint-Étienne 22 sols de cens sur une maison rue es Noiroz (1465, 20 décembre). — Fol. 643. Accord entre l'abbaye et le chapitre de la chapelle ducale, qui doit 20 sols pour la dîme de sa vigne des Crais de Jugeot, à Dijon (1464/5, 12 février). — Fol. 644. Donation générale faite à l'abbaye par Perrenet de Nevers, recouvreur et Jeannette, sa femme, de leurs corps et de leurs biens pour être participants aux messes, oraisons et suffrages de l'église (1472, 6 novembre). — Fol. 646. Arrêt du conseil ducal qui statue sur les droits et prérogatives de l'infirmier de l'abbaye (1464, 29 mars). — Fol. 656. Lettres d'associations de prières entre l'abbaye de Saint-Étienne et l'ordre de Saint-François, représenté par Jacques de Sartriel, grand maître (1461, juin). — — Fol. 657. Lettres des prieur et religieux de Saint-Étienne, qui règlent les pouvoirs de Richard Chambellan, nouvellement nommé sacristain (1461, 27 août). — Fol. 658. Lettres d'excuse par les chapelains de l'église Saint-Nicolas, qui s'étaient permis de rayer un des leurs, sous prétexte de crime, sans l'autorisation de l'abbé de Saint-Étienne (1464, 20 septembre). — Fol. 659. Sentence arbitrale qui condamne cet abbé à payer au couvent deux paires de potage à l'Avent et au Carême (1464/5, 14 février). — Fol. 663. Déclaration par les paroissiens de l'église Saint-Nicolas, que tout ce qui accompagne le corps aux inhumations appartient au vicaire de l'église (1404, 17 juin). — Fol. 664. Arrêt du Parlement de Paris qui règle la forme de l'institution des chapelains de l'église Notre-Dame, lesquels sont présentés a l'abbé de Saint-Étienne par les paroissiens, institués par l'abbé auquel ils prêtent serment. Procès-verbal d'exécution (1466, 9 août). — Fol. 671. Acquêt par l'abbaye de cinq soitures de pré en Lamponne et aux Iles Saint-Etienne, sur Guillaume Languet, écuyer, demeurant à Vitteaux, qui en reprend de fief (1492, 5 décembre). — Fol. 672. Procès-verbal d'installation d'Etienne Cuitet, religieux, dans son office de chantre (1467/8, 15 février). — Fol. 672. Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui confirme l'abbaye de Saint-Etienne en possession de ses droits de perche et de banvin (Bruges, 1461, 18 avril). — Fol. 674. Vidimus d'une lettre du chapitre de Dordrecht, au diocèse de Trèves, qui atteste la véracité d'une relique du bois de la vraie croix d'où a été détachée celle envoyée à l'église Saint-Etienne de Dijon (1467, 5 mai). — Autre de l'abbé de Saint-Pierre de Gand (1470, 20 août). — Fol. 676. Lettres d'amortissement de 160 livres de rente accordées par le duc Philippe le Bon à l'abbaye de Saint-Etienne (Bruges, 1467, 3 juin). — Fol. 681. Mandement du duc Charles à la chambre des comptes de Dijon pour l'enregistrement de ces lettres (Bruxelles, 1467, 25 août). — Fol. 682. Poursuite contre le censitaire d'une maison, rue de la Charbonnerie (1467, 18 septembre). — Fol. 682. Circulaire envoyée par l'abbé et le couvent de Saint-Etienne aux communautés religieuses, aux églises associées pour leur annoncer la ruine de l'église causée par la chute du clocher et solliciter des secours pour sa restauration (1487/8, mars). — Fol. 684. Acquêt de 100 sols de cens sur deux maisons à Gevrey, appartenant à Guillaume Bouhard (1468, 2 juin). — Fol. 686. Lettres d'association de prières, entre l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon et celle de Saint-Pierre de Gand (1468, 3 septembre). — Fol. 688. Acte donné par devant notaire, aux procureurs de l'abbaye de Saint-Etienne, de la non comparution des chapelains de Notre-Dame aux processions, auxquelles les obligeait l'arrêt du Parlement de Paris (1469, 1er avril). — Fol. 690. Autorisation donnée par l'abbé Thibaud Viard à Jean Tixerand, marchand, de construire un autel en l'église Saint-Michel, au lieu qui lui a été désigné, à la condition que s'il y établit une chapellenie pour sa desserte, la collation appartiendra à l'abbé (1469, 4 mai). — Fol. 690. Bulle du pape Sixte IV, contenant provisions de la charge d'abbé de Saint-Etienne, pour Richard Chambellan (Rome, 1474, 13 décembre). — Fol. 691. Lettres de nouvelleté contre des prêtres étrangers, qui s'étaient permis d'exercer des actes du ministère dans l'église Saint-Pierre, sans demander l'autorisation de l'abbé de Saint-Etienne (1470, 18 mai). — Fol. 693. Autorisation donnée par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Martinet Esperoinot, gouverneur de l'hôpital Saint-Jacques, de faire dire dans l'hôpital et de placer dans l'église Saint-Pierre deux plottes (troncs), pour recevoir des aumônes (1446, juillet). — Fol. 694. Arrêt du Parlement de Paris, qui règle les rapports entre l'abbé de Saint-Étienne et les chapelains de l'église N.-D. (1469, 23 juin). — Fol. 698. Lettres d'indulgences de quarante jours accordées par trois cardinaux aux fidèles qui visiteront la chapelle Saint-Vincent les jours de Saint-Étienne, de Saint-Médard, de Saint-Laurent, et de Toussaint (1469, 15 juillet). — Fondation d'une messe quotidienne en la chapelle de Saint-Thomas de l'église N.-D., par Jean Jacquelin, maître des requêtes de l'hôtel du duc et gouverneur de la chancellerie pour laquelle il donne la somme de 40 livres (1458/9, 2 janvier). — Fol. 699. Bail à cens de 2 blancs sur deux ouvrées de vigne, à Serrigny, passé à Vincent Baratel de Savigny (1465, 27 décembre). — Fol. 700. Procès-verbal d'exécution de l'arrêt du Parlement de Paris, confirmatif des droits de l'abbé de Saint-Étienne contre l'évêque de Langres, et les chapelains de N.-D. (1469, 4 septembre). — Fol. 706. Nouvel arrêt du Parlement de Paris, par lequel l'abbé et les religieux de Saint-Étienne sont maintenus dans tous leurs droits sur les chapelains de Notre-Dame, en ce qui concerne les institutions, l'administration des sacrements, les assemblées, etc. (1459, 29 septembre). — Fol. 718. Procès-verbal de visite faite en l'église Notre-Dame, par l'abbé Thibaut Viard et règlement qu'il donne pour le service de l'église et l'administration des sacrements (1469, 2 octobre). — Fol. 722. Autorisation donnée par le même aux chapelains de Notre-Dame de s'engager et de contracter entre eux (1469, 3 octobre). — Fol. 723. Obligation imposée aux chapelains de Notre-Dame de venir prendre et ramener l'abbé et les religieux aux processions générales (1470, 15 juillet). — Fol. 724. Vente faite par frère Pierre de la Maison, religieux du couvent, à l'abbé et aux religieux de Saint-Étienne, des grandes orgues qu'il a faites à ses frais et dépens, selon qu'elles sont mises et assises en l'église dudit monastère, moyennant quoi l'abbé et le couvent le quittent de la tasse et de la cuiller d'argent en valeur de 9 onces qu'il devait pour sa réception comme religieux, 2 francs qu'il devait au couvent. On lui rétrocède les petites orgues qu'il avait déjà faites et de plus la somme de 40 francs (1470/1, 8 janvier). — Fol. 125. Fondation d'anniversaires en l'église Saint-Étienne par Pierre Prévôt, bourgeois de Dijon, qui donne trois soitures de pré à Varanges (1474, 8 décembre). — Fol. 728. Lettres de nouvelleté obtenues par les abbé et couvent de Saint-Étienne, à l'encontre des chapelains de N.-D., au sujet de la propriété de prés à Tart (1470/1, 3 janvier). — Fol. 730. Acte dressé sur la requête de l'abbé constatant que nonobstant l'arrêt du Parlement qui les y obligeait, les chapelains de N.-D. n'ont point comparu aux processions générales (1470, 1er mai). — Fol. 732. Institution par l'abbé de Saint-Étienne, du frère Hugues Sacqueney, comme chapelain de l'église Saint-Nicolas, sur la présentation des chapelains et des paroissiens (1472, 10 avril). — Fol. 735. Fondation d'un anniversaire en l'église de Grancey par Jean, seigneur de Chateauvilain, de Grancey, de Thil et de Pierre, en augmentation de ceux fondés par Eudes, sire de Grancey et un autre Eudes, également sire de Grancey (1453/4, 12 mars). — Fol. 736. Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne dans ses droits paroissiaux de l'église Saint-Pierre, contre la Commanderie de la Madeleine, au sujet des inhumations (1472, 27 juin). — Fol. 738. Mandement d'exécution de la sentence du bailliage de Dijon, qui attribue à l'abbaye de Saint-Étienne toutes les offertes faites à la chapelle de l'Abbayotte au finage de Magny-sur-Tille (1492, 24 juin). — Fol. 740. Instrument d'un débat entre Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne et Jean Joly, chapelain de N.-D. Ce dernier ayant commis « dans son hôtel un horrible et détestable crime « dont la ville et la paroisse furent très fort scandalisées », l'abbé de Saint-Étienne lui fit donner le conseil de ne plus reparaître durant un certain temps. Joly n'en ayant tenu compte l'abbé le suspendit, dont Joly appela devant le doyen de la Chapelle-aux-Riches (1473, 21 août). — Fol. 742. Mandement de Guy Bernard, évêque de Langres, par lequel il déclare ne vouloir point déroger aux privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne et la quitte du droit d'avènement (1480, 7 août). — Fol. 744. Enregistrement par la chambre des comptes des lettres d'amortissement accordées par les ducs Philippe et Charles de VIII^{xx} livres de rente (1473, 31 mai). — Fol. 756. Ratification par Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, de tout ce qui a été fait par les quatre obédienciers durant la vacance du siège abbatial (1478, 31 juillet). — Fol. 757. Acte de la prestation de serment et de la réception de cet abbé (1478, 11 juillet). — Fol. 759. Protestations du procureur de l'abbaye de Saint-Étienne contre maître Ythier, archidiacre de Langres, qui prétendait visiter les églises soumises à l'abbaye (1479, 20 mai). — Fol. 76. Permission donnée par l'abbé Chambellan, aux habitants de Quetigny, de pâturer pendant un an dans son étang dudit lieu (1480, 4 mai). — Fol. 760. Sentence de la justice seigneuriale de Quetigny qui prononce la confiscation des biens d'un habitant du lieu, qui, sans permission du seigneur, avait quitté Quetigny (1488/9, 26 janvier). — Fol. 762. Lettre d'association de prières entre l'ordre de Cluny et l'abbaye de Saint-Étienne (1488, 29 avril). — Fol. 763. Acquêt par l'abbaye de 10 sols de cens sur une maison rue au Comte, appartenant à Nicole Marcelin et à sa fille Hugote, femme de Lancelot Prévot, potier d'étain (1480, 12 août). — Fol. 764. Autre semblable de 3 francs de rente sur une maison en la grande rue Saint-Jean, appartenant à Pierre de la Maison, religieux de l'abbaye (1481/2, 26 janvier). — Fol. 765. Autre semblable de 40 sols de rente sur une maison rue du Marché-au-bled, appartenant à Jean Drey, cordonnier (1487, 13 novembre). — Fol. 766. Autre semblable de vignes sur le territoire de Dijon, appartenant à Humbert d'Essoyes, bourgeois (1487, 21 décembre). — Fol. 768. Autre semblable d'une maison en la Roulotte es Nonnains de Tart, appartenant à Antoine Lourdelot, prêtre (1491, 1er juin). — Fol. 769. Reprise de fief de 5 soitures de prés en Lamponne, faite à l'abbé de Saint-Étienne, par Guillaume Languet, demeurant à Vitteaux (1489/90, 7 février). — Fol. 771. Bail à cens de terres, près d'Epirey, passé par l'abbaye à Perrenot Louchardet (1481, 20 juin). — Fol. 772. Fulmination par le doyen du chapitre N.-D. de Beaune, d'une bulle du pape Sixte IV y insérée, donnée à Rome la veille des nones de décembre 1479, contre ceux qui détiennent les biens de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, menacent ou inquiètent ses suppôts (1480/1, 18 mars). — Fol. 779. Concession faite par l'abbaye, à Étienne Berbisey, maire, aux échevins de Dijon d'une place de 25 pieds de long et de 12 de large à l'entour de la Croix-Blanche sur le chemin commun tirant des faubourgs Saint-Pierre-en-Bray, à l'effet de construire une chapelle en l'honneur de la Sainte-Croix (1481, 17 septembre). — Fol. 781. Acquêt par l'abbaye d'une vigne à Talant, sur Huguenot Bernard (1481, 6 décembre). — Fol. 785. Extrait du testament de Jean Gournix, prêtre desservant à Saint-Jean, qui lègue sa maison, rue du Four, paroisse Saint-Philibert, pour l'augmentation de la dotation de la chapelle Saint-Adrien, fondée en l'église Saint-Jean par son cousin Jean Murgaut, bourgeois de Dijon (1483, 21 octodre). — Fol. 787. Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession du droit de percevoir la dîme du vin sur les finages de Bretigny et de Clénay (1484, 19 mai). — Fol. 795. Autre sentence rendue contre un chapelain de Notre-Dame qui avait administré les sacrements sans licence de l'abbé de Saint-Étienne et déclare cette église appartenir *pleno jure* à l'abbaye de Saint-Étienne (1485, 22 mars). — Fol. 801. Arrêt du Parlement qui condamne les chapelains de l'église Notre-Dame, lesquels s'étaient refusés à recevoir un chapelain nommé par les fabriciens et institué par l'abbé. Procès-verbal d'exécution (1485/6, 18 mars). — Fol. 813. Lettres d'association entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de N.-D. de Beaune (1485, 18 juin). — Fol. 813. Sentence du bailliage de Dijon, qui adjuge provisionnellement à l'abbaye de Saint-Étienne les offertes de la chapelle de l'Abayotte, appartenant au prieuré du Val-des-Choux (1488/9, 18 février). — Fol. 814. Bulle du pape Alexandre VI, qui institue Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne de Dijon (Rome, 4 cal. d'octobre 1487). — Fol. 815. Lettres de nouvelleté obtenues du bailliage par l'abbaye de Saint-Étienne, contre les archidiacres de Langres, au sujet des visitations (1486). — Fol. 817. Reconnaissance par Jean Beart, commandeur de la Madeleine, de la redevance de 7 livres 10 sols à l'abbaye de Saint-Étienne pour la dîme de ses terres sur Dijon (1482, 3 septembre). — Fol. 818. Lettre close du duc Philippe le Bon, renvoyant aux gens de son conseil une requête de l'abbaye de Saint-Étienne (Bruges, 10 juillet, s. d.). — Fol. 819. Interpellation aux chapelains de l'église N.-D. de ne jamais allumer luminaire, ni changer l'office sans l'autorisation de l'abbé de Saint-Étienne (1486/7, 12 mars). — Fol. 820. Attestation des reliques conservées au Trésor de l'abbaye, donnée par Richard Chambellan (1488, 22 octobre), — Fol. 821. Acquêt par l'abbaye de 18 gros de cens sur une maison sise rue du Cloître, aboutissant sur le cours de Renne et bordée par la ruelle commune dite de Renne (1480/1, 24 février). — Fol. 823. Confirmation des privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean d'Amboise, évêque de Langres (1480, 11 novembre). — Fol. 825. Exécution et fulmination, par l'official d'Autun, de la bulle du pape Innocent VIII, confirmative du mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, en faveur des privilèges de l'abbaye (1487/8, 19 février). — Fol. 827. Convention entre Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, et son couvent, au sujet de leurs menses réciproques (1487, 1er septembre). — Fol. 832. Lettre circulaire de l'abbé Richard Chambellan, pour exciter les fidèles à contribuer à la reconstruction de l'église tombée le 30 janvier précédent (1488, 21 avril). — Fol. 835. Accord entre l'abbaye et Claude de Blaisy, seigneur de Couches, de Longvy, de Brognon, de Belleneuve, au sujet des dîmes de Clénay et de Saint-Julien (1485, 16 juillet). — Fol. 838. Nouvelle sentence du bailliage, contre le prieur du Val-des-Choux, au sujet des offertes à la chapelle de l'Abbayotte (1488, 8 mai). — Fol. 842. Mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, qui rend l'église de Saint-Étienne participante à toutes les messes et bonnes œuvres qui se font au diocèse de Langres, et accorde la même grâce à tous les bienfaiteurs de cette église, et de plus 40 jours d'indulgences à ceux qui y feront des aumônes (1488, 22 août). — Fol. 843. Transaction entre l'abbé, le couvent de Saint-Étienne et les habitants d'Ahuy, par laquelle les premiers abolissent la coutume du bichot de grains, remplacé par une somme de 600 livres, qu'ils paieront durant 6 ans et la corvée de la taille des vignes de l'abbaye (1493/4, 13 mars). — Fol. 832. Arrêt du Parlement de Dijon, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne une cense de 4 livres 10 sols, sur plusieurs biens sis à Gevrey (1489-1490, 10 février). — Fol. 859. Acte relatif au droit de commise, exercé par l'abbé de Saint-Étienne sur les biens des habitants de Quetigny, qui quittent la seigneurie (1490, 24 novembre). — Fol. 860. Échange de 2 florins de cens sur une maison près l'église Saint-Philibert, fait entre les mépartistes de Saint-Philibert et l'abbaye de Saint-Étienne (1489, 20 juillet). — Fol. 862. Arrêt du parlement contre le commandeur de la Madeleine, au sujet du dîme de Crimolois, appartenant à l'abbaye (1490, 24 mars). — Fol. 876. Sentence du bailliage sur cette même affaire (1490, 19 juin). — Fol. 882. Vente de deux journaux de vignes à Ahuy, faite par l'abbaye à Jean Cornu, vicaire à Ahuy, et à ses frères pour la somme de 200 livres (1492, 4 juillet). — Fol. 884. Acquêt par l'abbaye de vignes à Talant, sur Robert de Carementrant, vigneron (1491/2, 26 janvier). — Fol. 886. Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne le commandeur de la Madeleine à payer tous les ans à l'abbaye la somme de 7 livres 10 sols pour les dîmes de ses terres à Dijon (1482, 17 octobre). — Fol. 889. Acquêt de deux journaux de vignes sur le finage de Dijon, appartenant à Simon Truchot, marchand à Chalon (1495/6, 15 février). — Fol. 892. Arrêt du Parlement qui valide la commise prononcée à requête de l'abbé de Saint-Etienne, contre la veuve d'Adrien Murgaut et Jean Penice, qui s'étaient mis en possession du fief des petites Iles en Lampone, appartenant à l'abbaye, sans avoir rempli les devoirs de fief envers l'abbé (1491, 14 avril). — Fol. 900. Nouvelle sentence du bailliage de Dijon, contre le prieur du Val-des-Choux, au sujet des offertes à la chapelle de l'Abbayotte (1491, 25 mai). — Fol. 904. Sentence de Guillaume Macheco, chanoine de Langres et de la Chapelle des Ducs, doyen de la Chapelle-aux-Riches, et en cette qualité conservateur des privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne, qui adjuge à cette abbaye 20 gros de cens sur une maison rue de la Porte-Guillaume et de 53 sols 4 deniers sur une autre sise rue des Petits-Champs. — Fol. 914. Lettres patentes de l'empereur Maximilien et de Philippe, archiduc d'Autriche, son fils, qui réintègrent l'abbaye de Saint-Étienne en possession de ses droits en la saline de Salins (1493, 6 décembre). — Fol. 914. Acte de l'enquête sollicitée de la mairie de Dijon, par les obédienciers de l'abbaye de Saint-Seine, pour faire établir que lors des vacances du siège abbatial, dans les églises de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Dijon, l'administration du monastère appartient aux quatre obédienciers (1499/1500, 10 février). — Acquêt par l'abbaye de 20 sols de cens sur deux maisons, sises rue du Petit-Pautet appartenant à Louis Michole, charpentier (1494, 30 avril). — Fol. 919. Bail à cens de 15 gros de rente sur une maison rue es Béliots, passé par l'abbaye à Denis Gorurot, barbier (1491, 14 mai). — Fol. 922. Traité entre l'abbé Richard Chambellan et le couvent, au sujet de la pitance (1480, 16 décembre). — Fol. 922. Procès-verbal de réception et de bénédiction de Jacques Langley, élu abbé de Saint-Étienne, par Jean, évêque d'Evreux, au nom de Jean d'Amboise, évêque de Langres (1495, 8 novembre). — Fol. 923. Sentence du bailliage de Dijon contre les fabriciens de l'église Saint-Pierre, lesquels avaient toléré que des prêtres étrangers exerçassent le ministère sans l'assentiment de l'abbé de Saint-Étienne (1490, 18 mai). — Fol. 930. Ratification par l'abbaye de la vente de vignes à Ahuy faite aux frères Cornu (1496, 9 juillet). — Fol. 933. Procès-verbal des visites faites par l'abbé Richard Chambellan dans les églises Saint-Michel, Notre-Dame, l'hôpital Notre-Dame, l'église Saint-Pierre, de Saint-Médard, de Dijon, de Sennecey, de Quetigny de l'hôpital de Brochon, des églises de Couchey, de Perrigny, de Marsannay, de Saint-Nicolas, de Dijon, d'Ahuy, d'Asnières, de l'hôpital de Til-Châtel, du prieuré, des églises de Marliens, d'Echigey, de Tart, de Magny, de Fauverney, de Neuilly, de Crimolois, de Mirebeau, de Villemorien, de Grancey, de Cussey (1479, 15 novembre, au 10 juin 1485). — Fol. 946. Provisions de l'office de chantre à l'abbaye données par l'évêque Guy Bernard à Étienne Cuytet, religieux du monastère (1460, 30 septembre). — Fol. 948. Table alphabétique des matières contenues dans ce volume.

G. 135. (Registre.) — In-4°, 549 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1500-1593. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Cartulaires. Cartulaires des titres faits au seizième siècle commencés en 1500 et finis en 1593 tous extraits des vrais originaux copiés et collationnés du 30 avril 1661 au 24 octobre 1667 par Arviset, notaire apostolique, puis remis dans le trésor de M. l'abbé et du chapitre de ladite église. — Fol. 1. Statuts donnés par Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne, aux chanoines et religieux de son couvent: Obligation de la clôture ; offices célébrés par les jeunes religieux ; défense de stationner aux portes dans l'église ou les promenoirs ; défense de sortir de nuit du monastère sans permission; défense de sortir sans compagnon ; obligation d'assister à tous les offices annoncés par le son des cloches ; de faire tant à l'église que dans le cloître les inclinations, les génuflexions, les prostrations accoutumées ; de coucher dans le même dortoir, sauf exception pour les officiers, les vieillards et les malades ; d'y observer le silence ; de manger en commun au réfectoire ; défense d'avoir des domestiques attachés à la personne sans permission ; de jouer aux cartes, aux dés et à tous jeux de hasard ; de confesser les personnes laïques sans permission (1500, 1er juin). — Fol. 4. Acquêts par l'abbaye de vignes sur le finage de Fontaine sur Huguenette, femme de Regnaut Simonnot et Jeannette, veuve Pingeon (1502, 1er avril, 1503, 4 mai). — Fol. 5. Fondation de la chapelle des Gros en l'église Saint-Michel de Dijon par Richard Gros, doyen de Mons, chanoine de la chapelle ducale, fils de feu Jean Gros, conseiller des ducs, maître de la Chambre des comptes, et de Philiberte Pourcelet, Jeanne Gros, femme de Thomas de Plaines, chancelier de Flandres, seigneur de Magny-sur-Tille, feu noble Antoine Gros, seigneur d'Agey et Humbert Gros, seigneur de Bligny, ses frères et sœurs. Il donne pour la dotation de cette chapellenie une maison rue des Prêtres, 10 livres de rente sur René de Mazilles, seigneur de Flavignerot, et Jeanne Berles, sa femme, deux pièces de vigne sur Dijon, 300 livres pour acquérir 15 livres de rente et promet de fournir le mobilier et les ornements de la chapelle (1502/3, 16 mars). — Fol. 9. Sentence de la Mairie de Dijon, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne la cense de 15 gros sur une maison au marché au blé (1503, 8 juillet). — Fol. 19. Acquêt par l'abbaye d'une vigne sur le finage de Daix, appartenant à Jean Obier, mortepaye de la garnison de Talant (1529, 11 juin). — Bail à cens de la maison appelée de la Truie qui file, sise à Dijon, rue du Pautet, derrière le monastère, passé par l'abbaye à Jean de Vaux, charpentier (1503/4, 3 janvier). — Fol. 23. Fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Étienne, par l'abbé Antoine Chambellan ; il en règle le cérémonial et donne 900 livres pour la dotation (1503, 6 avril). — Inventaire des ornements donnés pour la desserte de ces messes. — Fol. 27. Bail à cens d'une maison rue de l'Archerie, derrière les halles, passé par l'abbaye à Marc Chapuis, couturier (1504, 12 juillet). — Fol. 28. Autre semblable d'une maison, rue Saint-Etienne, près le pressoir de la Sainte-Chapelle, à Thibaut Minot, lambroisseur (1506, 29 mars). — Fol. 29. Accord entre l'abbé Antoine Chambellan et le couvent qui cède au premier la rente d'Epirey, en échange de 700 livres, de sa part des meubles de l'héritage paternel et d'une vigne sur Dijon (1503, 4 novembre). — Fol. 30. Lettres de nouvelleté obtenues contre les Cordeliers qui, au mépris de la coutume qui veut qu'un sermon général et unique ait lieu le jour de fête du patron d'une des églises de Dijon, s'étaient permis de prêcher dans leur couvent le jour de la Saint-Nicolas (1505, 19 novembre). — Fol. 36. Acquêt par l'abbaye de 15 gros de cens sur une maison au faubourg Saint-Nicolas, appartenant à Nicolas Michel, boulanger (1504/6, 23 janvier). — Fol. 37. Autre semblable d'une maison au faubourg Saint-

Michel appartenant à Girard Charlopin, tonnelier. — Fol. 38. Autre semblable de 5 livres de rente sur une maison rue de la Vannerie, paroisse Saint-Michel, appartenant à Nicolas Quirot, contrôleur des greniers à sel du Roi (1505, 6 octobre). — Mandement du roi Louis XII, à la Chambre des Comptes, de laisser l'abbaye de Saint-Étienne jouir paisiblement des dix charges de sel qui lui ont été accordées (Dijon, 1505, 21 mars). — Fol. 4. Lettres patentes du même qui confirme l'abbaye en possession de ses biens, églises, paroisses, hôpitaux et prieurés de sa dépendance (Dijon, 11 juillet 1505). — Fol. 45. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Jean Martin, religieux du monastère, qui donne 40 sols de rente sur la moitié de la maison des étuves de Saint-Michel (rue des Ribotées) (1521, 23 novembre). — Fol. 46. Procès-verbal dressé par Ét. de François, de l'exécution des lettres royaux obtenues par l'abbé A. Chambellan, contre un chapelain de N.-D. auquel il avait refusé l'institution et qui s'était fait recevoir par l'évêque de Langres (1505, 26 juillet). — Fol. 50. Autorisation donnée au chanoine Macheco d'exhausser le mur de sa maison dans la cour Saint-Vincent et d'y pratiquer une fenêtre (1505, 16 décembre). — Fol. 51. Arrêt du parlement qui oblige les chanoines de la Sainte-Chapelle à ne point déverser les eaux de leurs maisons sur le jardin de Saint-Vincent (1519, 13 août). — Fol. 52. Cession du dîme de Crimolois, faite par l'abbé Chambellan aux religieux, sous condition d'un anniversaire (1506, 31 octobre). — Fol. 54. Transaction entre l'abbaye et Robert de Maillot, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, par laquelle ce dernier reconnaît le droit des habitants de Quetigny de vain pâturage sur tout le territoire de Chevigny (1508, 11 novembre). — Fol. 55. Accord entre l'abbé, les religieux de Saint-Étienne et les paroissiens de Saint-Michel, touchant la nomination, l'institution des mépartistes (1510, 25 mai). — Fol. 60. Mandement de Ph. Raimond, prieur de Saint-Étienne, pour l'élection d'un abbé en remplacement de l'abbé Sforza, mort à Marmoutier (1511/2, 8 janvier). — Fol. 61. Permission donnée par Renaud de Bresche, abbé de Flavigny et commendataire de Saint-Étienne de Dijon, à Pierre de Sivry, religieux, de posséder plusieurs bénéfices (1513, 9 juillet). — Fol. 61. Démissoires pour prendre les ordres sacrés donnés par le grand prieur (1581, 17 février). — Fol. 62. Acquêt par l'abbaye d'une maison dite de la Poiche, sise rue Poulaillerie et aboutissant sur le cours de Suzon, appartenant à Richard Chambellan, chanoine de la Sainte-Chapelle, et Jacques Chambellan, enfants et héritiers de Louis Chambellan et de Perrenette Berbisey, sa femme (1511, 21 août). — Fol. 63. Lettres patentes du roi Louis XII, qui confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne (Blois, 1501, 18 décembre. — Fol. 64. Denis Chandenier et sa femme se donnent eux et leurs biens à l'abbaye de Saint-Étienne qui établit le mari jardinier du monastère (1504, 5 novembre). — Fol. 65. Déclaration que les habitants d'Ahuy ne peuvent vendre ni disposer de leurs vins avant d'en avoir acquitté la dîme (1506, 3 juin). — Fol. 66. Traité entre Jacques Grivault, évêque d'Autun et abbé de Saint-Étienne de Dijon, contenant règlement de ce qu'il doit chacun an aux religieux en blé, en vin, en argent et autres choses (1512, 30 juillet). — Fol. 69. Exécutoire du bailli de Dijon pour contraindre le commandeur de la Madeleine à payer les 7 livres 10 sols pour la dîme (1503, 22 novembre). — Fol. 70. Traité conclu entre Nicolas Bouesseau, seigneur de Barjon, président des comptes à Dijon, Philippe Relieme, avocat, Gauthier Damas, Robert Vyon, Nicolas Durant, procureurs de la fabrique de l'église Notre-Dame, les paroissiens et les chapelains du mépart, par lequel le nombre des méparts est désormais fixé à 23; que de ces 23 méparts deux seront supprimés et convertis en l'entretènement de quatre enfants d'aube et d'un maître de musique (1513/4, 1^er^ janvier). — Fol. 74. Acte du défaut de comparution des chapelains de N.-D. à la procession générale authentique, faite par les religieux de Saint-Étienne, le 26 août 1515, en portant la châsse de Saint-Médard et autres sanctuaires, de Saint-Étienne à la maison au Cinge, devant les Cordeliers, à la chapelle aux Riches, aux Carmes, à l'église Saint-Jean, à la rue des Forges entre l'église N.-D. et la maison du roi pour rentrer à Saint-Étienne. — Fol. 75. Statuts et serments que tout chapelain de l'église N.-D. de Dijon doit jurer devant les chapelains lors de sa réception et avant de toucher aucun émolument; statuts donnés par Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne (s. d. 1497-1509). — Fol. 76. Statuts que les chapelains s'engagent par serment à observer et suivis d'une liste de ces chapelains commencée le 6 juillet 1530 et finie le 26 septembre 1630. — Délibération portant que les maisons du fonds de l'église devant servir à l'habitation des chapelains ne recevront plus d'autre destination et qu'elles seront désormais occupées par les chapelains suivant l'ordre de leur réception (1583, 23 juin). — Fol. 80. Ratification par l'abbé René de Bresche du traité conclu le 1^er^ janvier 1513/4 entre le mépart de N.-D. et les fabriciens. Il règle les cinq dîners dus par lui ou son vicaire aux chapelains et les quitte d'un appel émis touchant les processions (1515, 22 septembre). — Fol. 82. Bail à cens de maisons, jardin et terres à Étaules, passé par l'abbé René de Bresche aux consorts Prieur (1516, 14 avril). — Fol. 84. Sentence amiable de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, portant que les offertes faites à l'église de la Madeleine appartiendront au commandeur, qui payera chacun an 6 blancs à l'abbaye de Saint-Étienne (1517, 19 juillet). — Fol. 86. Acquêt par l'abbaye d'une maison, treuil et dépendances, sise à Dijon, rue Chanoine, appartenant à François de Civry, écuyer, et Antoine de Civry, écuyer, seigneur de Broin, son frère (1523, 31 décembre). — Fol. 88. Traité portant ratification de la sentence arbitrale du 19 juillet 1517, sous la réserve qu'en dehors des religieux qui pourront être inhumés dans la nouvelle église de la Madeleine, tous les droits de dîme, d'administration des sacrements et de sépulture appartiendront aux religieux de Saint-Étienne, curés de Saint-Médard (1517, 20 juillet). — Fol. 91. Déclaration des biens de la fabrique d'Asnières, fournie devant Guy de Moreau, lieutenant général du bailliage de Dijon, commissaire du roi pour les amortissements, francs-fiefs et nouveaux acquêts (1515/6, 6 mars). — Fol. 92. Traité entre l'abbaye et Pierre de Seneix, chapelain de la chapellenie fondée en la Sainte-Chapelle, par feu Guillaume Goulin, au sujet des jours dépendant d'une maison de cette chapellenie, donnant sur la cour Saint-Vincent (1520, 26 août). — Fol. 94. Bail à cens de 35 sols de rente sur une maison, rue aux Coquins, faubourg Saint-Nicolas, passé par l'abbaye à Martin du Pont, vigneron (1526/7, 4 février). — Fol. 96. Traité entre l'abbaye, les procureurs fabriciens et paroissiens de l'église Saint-Michel, par lequel l'abbaye consent à démolir des maisonnements situés près de l'église, dont l'emplacement était nécessaire pour la voie publique, établir un gros pilier pour partir du portail de la nouvelle église et la retenir ensemble les voûtes d'icelle (1525, 3 novembre). — Fol. 98. Échange de 7 gros 1/2 de cens sur une maison au Vieux-Marché, près les halles, appartenant à l'abbaye, contre un cens de 9 gros sur une maison, rue de la Vannerie, appartenant à Charles de Villers, écuyer, seigneur d'Echigey (1525, 2 décembre). — Fol. 100. Cession de la Cour L'abbé, faite par l'abbé René de Bresche au sacristain et au couvent, en échange du chauffage, du banquet, du grenier pour les grains et à condition par le sacristain de fournir le pain à chanter des messes (1526, 11 août). — Fol. 104. Acquêt par l'abbaye de 2 gros de cens sur des vignes à Dijon, sur Jacques Robert, prêtre chorial de Saint-Vincent de Mâcon (1523, 27 décembre). — Fol. 105. Échange de cens sur des maisons, grande rue Saint-Nicolas, au faubourg, entre l'abbaye et les chapelains de Saint-Nicolas (1528, 11 septembre). — Fol. 110. Sentence de Guy de Moreau, lieutenant général du bailliage et commissaire sur le fait des amortissements, qui renvoie l'abbaye de toute réclamation sur ce sujet et lui permet d'acquérir sans payer finance (1517, 6 octobre). — Fol. 111. Collation de la cure de Neuilly, faite à Philippe Martin, chanoine, par les obédienciers de l'abbaye, le siège abbatial vacant (1530, 10 mai). — Fol. 111. Bail à cens de 2 émines et un quartaut de grain sur une maison et héritages à Velle-sous-Gevrey, passé à Étienne Lanet de Brochon (1532, 4 décembre). — Fol. 115. Autre de 18 blancs de cens sur une vigne en Rose, au finage de Dijon (1534, 10 octobre). — Fol. 116. Autre de 6 gros de cens sur une maison à Velle-sous-Gevrey, passé à Monnot Blondel (1534, 22 novembre). — Fol. 117. Fondation de la fête de Sainte-Anne en l'église Saint-Étienne, par Motet, grand prieur, qui donne 124 livres en argent et des vignes à Dijon et à Daix (1530, 13 mai). — Fol. 119. Bail à cens de vignes au territoire de Dijon, à Jeannette, femme de Girard Perrenot, hoste de l'hostellerie où pend pour enseigne Saint Bernard en la rue Porte-au-Fermerot (1530, 20 août). — Fol. 121. Fondation de la chapelle des cinq plaies en l'église Saint-Michel de Dijon, par Jean Durand, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui, outre la fourniture d'ornements et luminaire, la dote d'une maison, rue des Nonnains-de-Tart, de 25 sols de cens sur ses biens, de dîmes sur Soirans, etc. (1531, 14 juillet). — Fol. 127. Bail à cens de 7 sols 6 deniers sur un meix et jardin au faubourg de la Porte-Neuve, rue es Noirots, passé à Germain de Beaune, charpentier (1531, 21 décembre). — Fol. 128. Autre de 25 deniers sur une vigne à Dijon (1541/2, 22 février). — Fol. 129. Autre de 30 sols sur une maison au marché Saint-Michel (1545, 8 novembre). — Fol. 130. Autre de 30 sols sur une maison, place Saint-Michel, faisant le coin de la rue Vannerie, passé à Étienne Lobyen, chirurgien (1546, 19 décembre). — Fol. 131. Échange de cens entre l'abbaye qui cède à Jean Sayve, seigneur de Flavignerot, premier avocat général au Parlement, et à Philiberte Bouesseau, sa femme, les cens sur une maison où ils demeurent, appartenant aux héritiers de Jean, seigneur d'Aumont et d'Estrabonne, assise devant les Cordeliers et fut à Jean Siclier, receveur général du duché, et reçoit en échange ceux d'une maison, rue de la Vannerie (1546, 14 novembre). — Fol. 135. Sentence du bailliage de Dijon qui ordonne l'enlèvement des scellés que la mairie avait fait apposer dans la maison d'un chanoine décédé (1532, 22 juin). — Fol. 136-138. Fondation d'une messe tous les jeudis à l'église Saint-Médard, par Philibert de Brégilles, chanoine de l'église et curé de Saint-Médard. Il donne une maison, rue Chanoine et des vignes sur Dijon (1533, 22 septembre, 1553, 20 octobre). — Fol. 140. Traité passé entre les représentants du clergé de la ville, savoir : l'abbé et les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne, ceux de l'abbaye de Saint-Étienne, le chapitre de la Sainte-Chapelle, le chapitre de la chapelle aux Riches, les délégués des chartreux, du Val-des-Choux, des églises N.-D., Saint-Médard, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Saint-Jean, d'une part, Jean Morin, vicomte mayeur et les échevins de Dijon par laquelle, et dans un but de concorde, il est décidé qu'à l'avenir tous les deniers de la ville tant du revenu ordinaire que des octrois sont déclarés communs entre les habitants laïques et ecclésiastiques pour en être disposé par eux, selon qu'il conviendra ; qu'à cet effet, il sera nommé par les ecclésiastiques cinq députés qui seront admis à délibérer avec la Chambre de ville sur toutes les affaires et dont l'un sera contrôleur de droit de toutes dépenses. En cas d'insuffisance de fonds pour des dépenses extraordinaires, le clergé contribuera pour un quart de la somme jugée nécessaire (1533, 3 octobre). — Fol. 146. Fondation de matines en l'église Saint-Médard par Jean Lolon, licencié en droit, et Claude Sappel, sa femme, qui donnent trois livres de rente (1534, 16 mai). — Fol. 148. Bail à cens passé par le cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé de Saint-Étienne, à Jean Lefevre, secrétaire du roi, de maisons ruineuses sises devant l'église Saint-Médard, à la condition de les réédifier (1534, 2 août). — Fol. 151. Acquêt par l'abbaye du quart du dîme de Clénay, appartenant à Étienne d'Ivoire, écuyer, André d'Ivoire, écuyer, et Benoite, leur sœur (1535/6, 18 février). — Fol. 153. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, en l'autel des Contault par Guy Contaut, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui donne 60 livres (1535/6, 3 mars). — Fol. 165. Epitaphe de Jocerand, évêque de Langres, inhumé au chœur de l'église (1113-1125). — Arrêt du Parlement qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en la jouissance des dîmes et des novalles de blé et de vin à Clénay et en déboute le vicaire (1536, 23 juin). — Fol. 175. Démissoires donnés par les abbés et vicaires généraux de Saint-Étienne (1539-1544). — Fol. 177. Bulle du pape Paul III qui confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Etienne (Rome, 1541, février, 1er des nones). — Fol. 177. Lettres de nouvelleté obtenues du bailliage, en maintenue des droits de justice de l'abbaye de Saint-Étienne, à Quetigny (1532, 2 avril). — Fol. 179. Echange de cens entre l'abbaye et Didier Verne, enquesteur au bailliage, sur des maisons sises au marché de Saint-Michel et rue Chaudronnerie. — Fol. 181. Bail à cens d'une place vague au pourpris de l'abbaye, derrière la maison de J. Boudier, contrôleur général du bailliage, passé par l'abbaye à ce particulier (1545/6, 3 mars). — Fol. 185-200. Mandement de Claude, cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé de Saint-Étienne, qui institue dans cette église une confrérie de Saint-Étienne, dirigée par les quatre obédienciers du monastère, et dont il édicte les statuts et règlements (1545, 8 octobre). — Fol. 187. Bail à cens de 5 sols sur une vigne à Dijon (1545, 24 juillet). — Fol. 189. Autre d'une place et jardin en la Cour L'Abbé, passé par l'abbaye à Michel Bedey, chirurgien (1546, 27 mars). — Fol. 191-197. Fondation de messes en l'église Saint-Étienne par Paris de Cirey, grand prieur, qui donne la somme de 75 livres tournois (1547/8, 8 mars). — Fol. 193. Bulle du pape Paul IV qui commet les doyens de la Sainte-Chapelle, de la Chapelle aux Riches et l'Official de Langres pour poursuivre le recouvrement des biens de l'abbaye Saint-Étienne (Rome, 1547, 5 des ides de septembre). — Fol. 194, 196. Fondation d'une chapellenie en la chapelle Saint-Georges ou des Jaquot, en l'église Saint-Étienne, par Paris Jaquot, seigneur de Neuilly, conseiller au Grand Conseil, Charlotte Sayve, sa femme, qui donnent la rente de 10 émines de blé pour la somme de 600 livres (1551, 22 décembre). — Fol. 198. Bail à cens de 5 sols sur la maison Massot, rue Saint-Étienne, passé par l'abbaye à Bénigne Chisseret, secrétaire du roi (1547, 13 juillet). — Fol. 199. Autre semblable de 8 livres sur la maison Juret, rue Saint-Étienne, passé à Antoine Juret, greffier au bailliage (1555, 7 août). — Fol. 200. Arrêt du Parlement qui, tout en reconnaissant l'abbé de Saint-Étienne comme curé primitif de Neuilly et de Sennecey, le condamne à payer au vicaire trois émines de grain pour sa portion congrue (1578, 9 août). — Fol. 201. Bail à trois vies du moulin d'Ahuy, passé par le cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne, à Pierre et Jean Compaignons, frères (1549, 10 mai). — Fol. 202. Bail à cens de 5 sols sur des vignes à Dijon, passé par les religieux de Saint-Etienne à Denis Briet, boulanger (1572/3, 15 février). — Fol. 203. Autre semblable à Jean Desplanches, imprimeur, d'une petite loge et place au cimetière, entre les églises Saint-Etienne et Saint-Médard entre deux piliers, « en laquelle on mettait les bières et utils à faire les fosses des trespassés, qui est de présent en ruyne et en icelluy sont commis de nuit plusieurs méchants cas et infâmes » (1549, 11 mai). — Fol. 205. Vente à l'abbaye d'une rente de 6 livres par Antoine de Civry, écuyer, seigneur de Eroin, et Philiberte Héliot, sa femme, (1525/6, 8 mars). — Bail à cens de 6 sols sur des vignes à Dijon, passé par les religieux à Antoine Morisot, procureur au Parlement (1575, 22 juin). — Fol. 207. Autre semblable de 6 gros sur des vignes à Dijon pour Joachim Poiseuil, vigneron (1550/1, 13 février). – Fol. 207. Autre semblable de 6 livres de rente sur une maison, rue de la Renouillerie, à Girard Gaulon et Cl. Bourdet, vignerons (1555, 1er juin). — Fol. 207. Autre semblable de 26 gros de cense et rente sur une maison, rue du Pautet, au chapitre de la Sainte-Chapelle (1553, 30 décembre). — Fol. 211. Acte de consécration du grand autel de Saint-Etienne, pour la troisième fois, par Michel, Boudet, évêque de Langres (1524, 23 avril). — Fol. 212. Fondation de messe avec stations et processions dans le cloître de l'abbaye, par Jean Billaudot, religieux, recteur de l'hôpital Notre-Dame, prieur d'Autrey, qui donne 40 livres de rente annuelle (1550, 30 avril). — Fol. 216. Echange de cens sur des maisons, rue de la Taillerie ou du Poisson, près la maison du Rabot et rue Saint-Pierre, entre l'abbaye et Philibert Berbis, conseiller au Parlement, et Philippe, son fils, conseiller au Parlement, chanoine, trésorier de la Sainte-Chapelle (1551/2, 16 janvier). — Fol. 220. Autre échange de cens sur une maison, rue de la Chaudronnerie, contre d'autres sur des maisons rue Neuve et à la porte Fermerot, entre l'abbaye et les consorts Bault (1553, 1er septembre). — Fol. 223. Bail à cens de 41 sols 8 deniers de cens et 5 livres de rente sur une maison rue es Chainnets, passé par l'abbaye à Simon Radix, sergent royal (1576, 16

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mars). — Fol. 224. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne, par François Donon, qui avait donné tout son bien à l'hôpital (1554, 24 juillet). — Fol. 228. Bail à cens de 19 gros sur une maison, rue de la Parcheminerie, passé par l'abbaye à Philippe Aigneaul, écuyer (1555, 25 juin). — Fol. 229. Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye en possession d'un cens sur des vignes à Couchey (1559, 19 octobre). — Fol. 229. Accord entre l'abbaye et Guillaume Arvisenet, marchand à Dijon, lequel reconnaît ses terres d'Ogny sujettes à la dîme de Clénay (1568, 18 août). — Fol. 230. Bail à cens de 3 livres 10 sols de rente sur une maison, rue du Pautet, passé par l'abbaye à Jean Vincent, conseiller auditeur en la Chambre des comptes (1565/6, 19 mars). — Fol. 232. Protestations des religieux de Saint-Etienne contre l'archidiacre de l'évêque de Langres, qui s'était permis de faire une enquête contre Marceau Guion, vicaire de N.-D., au mépris des droits de juridiction de l'abbaye (1556, 25 octobre). — Fol. 234. Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence du bailliage contre le commandeur de la Madeleine, au sujet de la dîme de Crimolois (1557, 4 juin). — Fol. 247. Convention entre René de Bresches, évêque de Coutances, abbé de Saint-Etienne de Dijon, et le couvent, par laquelle, en échange d'une somme annuelle de 200 livres, il est déchargé de fournir la pitance trois jours par semaine (1528, 24 novembre). — Fol. 249. Bail à cens des émines de grains, assignés sur les revenus du moulin de Jonchières, à Genlis, passé par l'abbaye à Louis Girard, meunier à Varanges (1557, 31 août). — Fol. 251. Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye de Saint-Etienne en possession du dîme de vin levé sur les habitants de Fauverney (1560, 26 novembre). — Fol. 257. Requête du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé de Saint-Étienne, et des religieux du couvent, adressée au Roi pour demander la sécularisation du monastère (1561). — Fol. 258. Extrait du testament du même cardinal qui lègue à l'abbaye sa meilleure chapelle entièrement garnie, excepté les bassins dorés et ciselés (1561, 23 août). — Fol. 259. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Etienne par Georges Michel, religieux, chantre, qui donne 60 livres (1561, 28 septembre). — Fol. 260. Bail à cens de 4 livres de rente sur une maison en la grande place Saint-Michel, passé à Froit Chaussenet, charretier (1569, 2 novembre). — Fol. 261. Autre de 30 sols sur une maison regardant par devant le portail de Saint-Michel, et par derrière sur le pourpris de l'abbaye, passé à Marc Maillot, praticien (1563, 12 juillet). — Fol. 262. Autre de 5 sols de cens sur des vignes à Fontaine (1563, 15 mai). — Fol. 263. Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient l'abbaye en possession de deux soitures de pré en Lampone, que lui disputait Colin Thomin de Magny (1630, 13 novembre). — Fol. 269. Bail à cens de 103 livres de rente sur une maison, rue Chanoine, passé par les Obédienciers à J. Boulanger, prêtre, sous-chantre de la Sainte-Chapelle (1556, 10 juillet). — Fol. 266. Autre de 5 sols sur une vigne au finage de Dijon (1555, 18 juillet). — Fol. 268. Autre de 3 livres sur une maison rue Chanoine, passé à Pierre Mairet, voiturier (1572/3, 9 mars). — Fol. 269. Traité entre le curé et les paroissiens de Clénay, au sujet des droits curiaux, des corvées et des prestations en blé (1563, 3 octobre). — Fol. 270. Bail à cens d'un meix a Quetigny, passé par le couvent à Jean Humbert, marchand à Dijon (1565/6, 9 février). — Fol. 271. Sentence du bailliage qui oblige les habitants d'Ahuy à payer la dîme du vin sur le pied de 16 queues l'une, et condamne les recéleurs en 65 sols d'amende (1563, 12 juin). — Fol. 274. Bail à cens de 4 gros sur des vignes au finage de Dijon (1566/7, 7 février). — Fol. 274. Sentence du bailliage qui maintient l'abbaye en possession des vignes de Clénay et d'Ogny, nonobstant l'opposition de Jean Petit, marchand à Dijon (1568, 3 juillet). — Fol. 276. Bail à cens de 6 liv. 10 sols de rente sur une maison, rue au Comte ou grande rue Saint-Nicolas, passé à Pontus Tisserand, procureur au bailliage (1569, 30 juillet). — Fol. 278. Arrêt du Parlement qui adjuge à l'abbaye de Saint-Etienne la propriété des dîmes sur les vignes de Clénay, Ogny, Norges-le-Pont et Saint-Julien (1569/70, 11 mars). — Bail à cens de 20 deniers sur une vigne du finage de Dijon (1569/70, 2 mars). — Fol. 280. Nouvelle sentence du bailliage maintenant l'abbaye en possession du dîme de Crimolois (1566/7, 13 février). — Procès-verbal d'exécution. — Fol. 286. Transaction entre l'abbaye et les habitants de Hauteville au sujet de la taille qui, de volonté, est abonnée à 20 livres et dont on règle le mode de perception (1566, 29 septembre). — Fol. 290. Fondation de la fête de la Transfiguration de N.-S. en l'église Saint-Étienne par Hugues de Cirey, prêtre infirmier de l'abbaye, qui donne une somme de 108 livres (1566, 7 décembre). — Fol. 291. Fondation d'une station le jour de Saint-Nicolas et d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Nicolas Raviet, religieux, qui donne 50 livres (1568, 4 décembre). — Fol. 294. Bail à cens de deux mesures de froment sur une terre à Neuilly, passé à Robert Mercier, laboureur (1567, 10 octobre). — Fol. 295. Autre de 10 sols de cens sur une vigne à Dijon, passé à Simon Tuillier, marchand (1576, 20 mars). — Fol. 296. Arrêt du Parlement qui adjuge à l'abbaye la dîme de vin à Clénay, Ogny et Bretigny (1569/70, 11 mars). — Fol. 302. Bail à cens de 40 sols sur une maison de la rue des Champs, passé à Jean Dufay, infirmier de l'abbaye de Bèze (1569, 29 juin). — Fol. 305. Autre de 5 sols sur une maison rue de la Renouillerie, au faubourg d'Ouche, passé au couvent des Cordeliers (1570, 16 septembre). — Fol. 308. Autre de 5 sols sur une vigne à Fontaine (1569, 9 septembre). — Autre de 6 sols 8 deniers sur une vigne à Dijon (1569/70, 22 février). — Fol. 309. Sentence du bailliage qui adjuge à l'abbaye une cense de 4 pintes de vin sur une vigne à Couchey (1571/2, 20 février). — Fol. 310. Bail à cens de 3 blancs sur une vigne à Gemeaux (1571/2, 6 février). — Fol. 311. Autre d'une demi-livre de cire sur une vigne au même lieu (1571, 28 décembre). — Fol. 312. Autre d'un setier de vin sur une vigne à Couchey (1571, 7 cembre). — Fol, 313. Autre d'une pinte et d'un tiers de vin sur une vigne au même lieu (1572, 8 octobre). — Fol. 314. Autre de 2 sols 6 deniers sur une vigne à Marsannay (1573, 4 octobre). — Fol. 315. Autre de 10 sols sur un jardin, rue Chaude, au faubourg Saint-Nicolas, passé par Jeanne Millot, veuve de Jean Moisson, procureur à la cour (1574/5, 16 janvier). — Fol. 316. Autre de 13 blancs sur une vigne aux Riboutez sur Dijon (1569, 16 octobre). — Fol. 317. Autre de 6 blancs sur une terre devant le boulevard de Saulx (1572/3, 26 février). — Autre de 3 sols 9 deniers sur une terre en Theuley, entre le cours de Suzon et les vignes de Champmaillot (1573, 25 septembre). — Fol. 318. Autre de 10 sols sur une terre en Theuley sur le cours de Suzon (1577, 20 octobre). — Fol. 320. Autre de 5 sols sur une terre au Mont-Chapet (1570/1, 10 janvier). — Fol. 321. Autre de 8 sols 4 deniers, sur une vigne aux Toppes, finage de Dijon (1569, 28 novembre). — Fol. 322, 323. Autres de 2 sols 6 deniers, sur une vigne aux Riboutez (1565, 25 juin, 10 décembre). — Fol. 324. Autre de 20 sols sur une maison et jardin en la grande rue du faubourg Saint-Nicolas passé à Barthélemy Joly, procureur du Parlement (1570, 5 novembre). — Fol. 325. Bail à cens de 5 livres sur une maison sise rue de la Sainte-Chapelle, aboutissant d'un bout sur l'église Saint-Médard, passé par l'abbaye à Pierre Nicolardot, avocat au Parlement (1571, 17 août). — Fol 326. Autre semblable de 5 blancs sur une vigne en Champregnaut (1571/2, 30 janvier). — Autre semblable de 5 sols 6 deniers sur une vigne aux Reboutez (1570/1, 8 janvier). — Fol. 327. Autre semblable de 5 sols sur une vigne au Montchapet (1571/2, 23 janvier). — Fol. 328. Autre semblable de 20 deniers sur une vigne en Gratedos (1572/3, 26 février). — Fol. 329. Autre semblable de 7 blancs sur une vigne en Reboutez (1572/3, 26 février). — Fol. 330. Transaction entre l'abbé et les religieux de Saint-Étienne et les paroissiens de Saint-Médard, pour le transfert du service paroissial de l'église Saint-Médard, qui tombe en ruine, dans une des nefs de l'église de Saint-Étienne; un des motifs allégués, outre le mauvais état de l'édifice, est l'intention des gouverneurs de le faire disparaître à cause de l'incommodité du passage entre les deux principales places de bataille de la ville (1571, 16 juin). — Fol. 336. Commission donnée ensuite de la transaction précédente par les prieur et religieux de Saint-Étienne pour recevoir le mobilier de l'église Saint-Médard (1571, 15 octobre). — Fol. 336. Bail à cens d'un quarteron de cire sur une vigne à Gemeaux (1574, 27 août). — Fol. 337. Autre de 2 sols de cens sur un meix au faubourg de la porte Neuve, près la rue commune, passé à Pierrette Marey, veuve de Claude Vincent, auditeur à la Chambre des comptes (1572/3, 15 mars). — Fol. 338. Autre de 3 sols 4 deniers sur un meix entre les portes Saint-Nicolas et Fermerot, passé à Guillaume Bonnard, marchand (1593, 4 janvier). — Fol. 339. Fondation d'une station en l'église Saint-Michel et d'une autre en celle de Saint-Étienne, par Bénigne de Cirey, infirmier de l'abbaye, qui donne 32 livres (1579/80, 20 février). — Fol. 341. Reconnaissance de cens sur une maison au faubourg Saint-Pierre, rue des Moulins ou du Temple (1573/4, 10 février). — Fol. 344. Fondation d'une messe hebdomadaire en l'église Saint-Médard, par Philibert de Bregilles, religieux sécrétain de Saint-Étienne, qui donne un calice et sa platine armoriés à ses armes en valeur de 50 livres (1553/4, 1er février). — Fol. 345. Sentence du bailliage qui, contrairement aux prétentions du commandeur de la Madeleine, maintient l'abbaye en possession du dîme de Crimolois (1573, 6 avril). — Fol. 348. Bail à cens de 6 blancs sur une vigne à Talant (1555, 31 août). — Fol. 349. Transaction entre l'abbé et le couvent de Saint-Étienne d'une part, et les fabriciens de la paroisse Saint-Pierre de l'autre par laquelle on décide que l'abbé et les paroissiens nommeront alternativement les méparts, auxquels l'abbé donnera l'institution ; que les fabriciens créeront un nouveau mépart qui sera réuni à la cure à laquelle l'abbé donnera 30 livres, moyennant quoi les fabriciens devront contenter leur curé (1573, 25 octobre). — Fol. 351. Homologation du traité par le Parlement (1614, 13 mars). — Fol. 352. Bail à cens de 5 sols sur une terre à Asnières (1574, 7 novembre). — Fol. 353. Statuts et règlements des prêtres et chapelains de l'église Saint-Nicolas (1573, 31 octobre. Il comprend 48 articles). — Fol. 357. Protestations faites par le couvent au procureur de M. du Tillet, abbé de Saint-Étienne, de ce que, contrairement à la transaction qui met à la charge de l'abbé toutes les impositions royales, le couvent avait été imposé à 8 écus (1577/8, 31 janvier). — Fol. 358. Fondation d'un anniversaire et d'une station en l'église Saint-Étienne par Jean Moreau, buandier de l'abbaye, qui donne 60 livres (1581, 29 juillet). — Fol. 359. Arrêt du Parlement qui adjuge la dîme de Layer à l'abbaye de Saint-Étienne (1577/8, 15 mars). — Fol. 369. Procès-verbal d'exécution. — Fol. 369. Bail à cens de 50 sols sur plusieurs pièces de pré à Varanges (1571, 18 juillet). — Fol. 371. Sentence du bailliage de Dijon qui condamne Louis Mortiret, curé de Gemeaux, à payer à l'abbaye 16 livres par an pour le patronage de son église (1574, 19 juin). — Fol. 379. Bail à cens de 20 sols sur une maison à Gemeaux (1577, 27 mai). — Fol. 380. Autre de 3 livres sur une maison en la rue du Grand-Bourg, passé à Philippe Casotte, marchand (1577, 17 juin). — Fol. 381. Autre de 40 sols sur une maison, rue es Béliots, passé à Thomas Jarran, vigneron. — Autre de 35 sols sur une maison même rue, passé à Antoine de Submormont, huissier au Parlement (1580/1, 17 mars). — Fol. 383. Autre de 20 sols sur une maison à Gemeaux, rue de Genelot (1582, 15 juillet). — Fol. 384. Autre de 2 sols 6 deniers sur une terre en la grande corvée du moulin Saint-Étienne, à Dijon (1592, 28 février). — Fol. 385. Aliénation faite pour le roi de 4 livres 10 sols de cens sur des terres à Quetigny et d'un cens de même somme sur la maison de M. Thomas, rue Saint-Etienne, à Dijon, de la moitié d'un ranterre à Ahuy (1577, 22 août). — Fol. 389. Transaction entre l'abbaye et des habitants de Layer, au sujet de la perception de la dîme (1577, 5 octobre). — Fol. 391. Aliénation de la vigne de la Pissoire, sur Fontaine, faite par l'abbaye à la veuve Pignalet pour 300 livres (1577, 30 octobre). — Fol. 392. Bail à cens de 3 blancs sur une vigne à Gemeaux (1575, 27 décembre). — Fol. 393. Autre de 3 sols 4 deniers sur une vigne à Chenôve (1578, 19 octobre). — Fol. 394. Autre de 3 mesures de grain sur des terres au finage de Rouvres (1580, 2 avril). — Fol. 393. Fondation d'un service les vendredis de carême et d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Michelle Belriant, femme de Bénigne La Verne, président au Parlement, pour lequel elle donne 20 livres de rente (1578, 16 mars). — Fol. 400. Fondation de deux anniversaires en la chapelle des Contault à l'église Saint-Étienne, par Guillaume Sacqueney, religieux de l'abbaye, qui donne 18 livres (1579, 15 décembre). — Fol. 401. Bail à cens de 10 sols 7 niquets 1/4 sur des terres et des vignes en Champregnaut, finage de Dijon (1578, 5 juin). — Fol. 402. Fondation d'une station devant Saint-Yves en la Sainte-Chapelle de Dijon le jour des Rogations lors de la grand'messe célébrée par MM. de Saint-Étienne, faite par Jean Mahuet, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui donne 10 écus soleil (1579/80, 4 février). — Fol. 403. Bail à cens de 6 deniers sur un emplacement propre à faire un four, joignant la maison de Nicolas Denis, pâtissier, place de la Sainte-Chapelle (1567, 17 juillet). — Fol. 403. Autre de 4 niquets sur une maison, rue Moreau, à Gemeaux (1567, 17 décembre). — Fol. 404. Autre de 5 sols 6 deniers sur une vigne à Ahuy (1576, 27 mai). — Fol. 405. Autre de 24 pintes de vin sur une vigne à Couchey (1582, 7 octobre). — Fol. 406. Autre de 20 deniers sur un journal de terre aux Oites, finage de Dijon. — Fol. 407. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Simon Goustard, prêtre, qui donne la somme de 33 écus (1579, 27 avril). — Fol. 408. Bail à cens de 6 sols 8 deniers sur une maison, rue des Moulins, au faubourg Saint-Pierre, passé à Pierre Maillard, receveur général des finances en Bourgogne (1579, 2 mai). — Fol. 409. Aliénation de la vigne de Champliaut, à Daix, pour la somme de 55 livres. — Fol. 411. Fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Félix Lemasle, abbé de Marcilly, grand prieur de Saint-Étienne, qui donne 16 écus 2 tiers (1580, 30 juin). — Autre d'une station le jour des Rameaux et d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Claude Moisson, docteur en droit, avocat au Parlement (1574/5, 27 février). — Fol. 413. Bail à cens d'un boisseau de grains sur un journal de terre à Neuilly (1580, 23 avril). — Fol. 414. Autre de 10 sols sur une maison et jardin, rue Chanoine, passé à Guillaume Praot, boucher (1592, 25 juillet). — Fol. 415. Transaction entre les abbé et religieux de Saint-Étienne et les fabriciens et paroissiens de l'église Saint-Pierre, touchant leurs droits respectifs sur le mépart (1581, 23 avril). — Fol. 420. Bail à cens d'un sol sur une place où sont deux arches à poisson sur le cours de la rivière d'Ouche, rue de la Renouillerie, au faubourg d'Ouche, passé à Henri Petit, marchand-boucher (1589, 8 août). — Fol. 421. Autre de 46 sols 8 deniers sur une maison, rue devant le grand cimetière Saint-Pierre emprès la ruelle tirant à la cour d'Epoisses (1581, 6 septembre). — Ratification par le couvent du bail à cens passé à Bernard d'Esbarres, chevalier, président au Parlement, seigneur de Boussenois et Echirey, d'une place vuide de l'enclos de l'abbaye entre le grand jardin et la maison Du Montet (1589, 20 février). — Fol. 422. Autre bail à cens passé au même d'une portion du jardin de la Buanderie joignant la place vuide mentionnée ci-dessus (1590, 5 juin). — Fol. 424. Vente au même des cens sur ces portions de jardin (1591, 2 décembre). — Fol. 425. Amodiation pour six ans des revenus de l'abbaye de Saint-Étienne, faite par l'abbé du Tillet, à Paris, moyennant la somme de 1033 écus 1 tiers par an (1581, 9 décembre). — Fol. 431. Bail à cens de 6 livres sur une maison, sise place Saint-Étienne, près du puits, passé à Louis Odebert, conseiller au Parlement (1582, 17 mai). — Fol. 433. Autre semblable de 16 sols 8 deniers sur un jardin au faubourg Saint-Michel, tirant au faubourg de la Bellecroix, rue de . . . . . sur le cours de Suzon, passé à la veuve Billocard, marchande (1583, 31 janvier). — Fol. 434. Aliénation par l'abbaye, à Richard Arviset, procureur au Parlement, de la cense assignée sur sa maison, sise rue près la maison au Singe (1569/70, 8 janvier). — Fol. 437. Bail à cens de 6 sols 8 deniers sur des vignes au finage de Dijon (1580, 29 octobre). — Fol. 438. Autre de 20 deniers de cens sur un jardin au faubourg de la Porte-Neuve, près la planche de Suzon (1583, 1er septembre). — Convention entre Jacques du Tillet, abbé de Saint-Étienne, qui, moyennant une somme de 40 livres par an, est tenu quitte par le curé de Fontaine de toute portion congrue (1583, 17 mars). — Fol. 442. Bail à cens de 3 sols 34 deniers sur une maison, rue du Pautet, passé à Bénigne Andriot, boulanger (1587, 20 juin). — Fol. 443. Autre de 10 sols sur le Tripot des Barres et concession de cet emplacement à Bernard d'Esbarres, président au Parlement (1583, 7 novembre) (voir aussi folios 421, 422). — Fol. 444. Fondation de la fête de la Translation de Saint-Bénigne, de stations et d'anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Bénigne La Verne, président au Parlement, seigneur d'Athée, de Magny, pour lesquels il donne la somme de 66 écus deux tiers (1583, 18 décembre). — Fol. 446. Bail à cens de 10 sols sur un journal de terre à Varanges (1598, 3 octobre). — Fol. 448. Autre de 45 sols sur une maison, place de la Sainte-Chapelle, passé à Jacques Carrelet, bourgeois (1592, 18 août). — Fol. 449. Autre de 6 deniers sur une terre à Quetigny (1584, 21 mars). — Fol. 450. Autre de 3 livres 12 sols 6 deniers sur une maison, rue de la Rolotte, passé à Simon Champelonger, marchand (1584, 11 juillet). — Fol. 451. Autre de 2 émines et 23 sols sur des terres à Quetigny (1585, 30 mars). — Fol. 452, 454. Autres de 10 deniers sur des vignes à Ahuy (1586, 15 décembre, 1587, 26 février). — Fol. 454. Autre de 4 sols sur des terres à Quetigny (1588, 14 janvier). — Fol. 456. Autre de 100 sols sur une maison et pressoir, rue aux Chanoines, passé à Didier Gaudry, marchand (1589, 14 août). — Bail à cens d'une chenevière à la Porte Neuve de Dijon (1590, 31 août). — Fol. 459. Autre de 3 sols 8 deniers sur des terres en Champregnaut, à Dijon (1585, 3 février). — Fol. 460. Autre de 10 sols sur des terres en Turley, près le cours de Suzon (1586, 9 mai). — Fol. 461. Autre de 6 sols 8 deniers sur des terres en Put de foin, à Dijon (1586, 21 mai). — Fol. 462. Autre de 8 sols 4 deniers sur des vignes aux Hatereaux, à Dijon (1592, 10 août). — Fol. 463. Autre de 5 sols sur une terre en Grand-Champ, sur Dijon (1593, 8 juin). — Fol. 464. Autre de 4 sols 4 deniers sur une terre aux Riboutez (1594, 15 juin). — Fol. 465. Sentence des Requêtes du Palais, qui déboute Anne Couthier, femme d'Olivier de Pontailler, seigneur de Bressey, de son opposition à la levée des dîmes sur le territoire et sans exception, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1586, 31 juillet). — Fol. 475. Bail à cens d'une feuillette de vin et de 4 gros, sur des vignes et des terres à Couchey (1554/5, 10 janvier). — Fol. 477. Fondation d'un service le jour de la Transfiguration, d'un anniversaire et de stations en l'église Saint-Étienne, par le chapitre et en particulier par Bénigne de Cirey, infirmier (1586, 13 septembre). — Fol. 479. Bail à cens de 40 sols sur une maison, rue de la Renouillerie, passé à Henri Petit, marchand à Dijon (1589, 25 février). — Fol. 480. Autre de 9 blancs de cens sur des vignes à Gemeaux (1582, 1er août). — Fol. 481. Sentence des Requêtes du Palais, qui maintient les abbé et couvent de Saint-Etienne, en qualité de curés primitifs, en possession du droit de lever et d'inhumer les corps de ceux qui décéderont sur la paroisse N.-D. quand ils seront invités aux convois et processions et de dire les suffrages à l'exclusion du vicaire et des chapelains (1586, 19 décembre). — Fol. 482. Amodiation par l'abbaye du vicariat de l'église N.-D., moyennant 29 écus 2 tiers par an (1582, 16 juin). — Fol. 483. Fondation de deux messes en l'autel de la Résurrection et d'une station en l'église Saint-Étienne, par M. Arviset qui donne à cet effet une somme de 33 écus 2 tiers et promet de faire peindre à ses frais un tableau de la Résurrection qui sera posé sur l'autel de ce nom (1587, 23 mars). — Fol. 445. Bail à cens de 8 gros sur deux maisons, sises au faubourg Saint-Pierre, rue de la Bellecroix, passé à Edme Rappelet, procureur au Parlement (1590, 13 novembre). — Fol. 486. Acquêt d'une terre à Clénay, proche de la Grange, sur N. Mugnier, vigneron (1587, 6 juin). — Fol. 487. Bail à cens de 6 sols 6 deniers sur une vigne aux Vieilles fourches, à Dijon (1588, 22 mai). — Fol. 488. Procès-verbal d'exécution de la sentence des Requêtes du Palais du 23 janvier 1590, qui condamne le commandeur du Petit Temple de Dijon à payer à l'abbaye de Saint-Etienne la dîme de grain et de vin sur les terres qu'il possède à Dijon (1590, 7 février). — Fol. 489. Acquêt par l'abbaye de cens sur des vignes à Couchey (1582, 6 septembre). — Fol. 491. Aliénation d'un cens de 6 livres sur une maison de la rue de la porte Guillaume, faite à Claude Morel, jadis valet de chambre de Monsieur, frère du roi (1589, 10 mars). — Fol. 492. Autre de 20 gros sur une maison, rue de la Tonnellerie où est à présent le marché de Saint-Michel, appartenant à Jacques La Verne, vicomte mayeur de Dijon, seigneur d'Athée, Magny, la chapelle de Villars et Morveau (1589, 6 avril). — Fol. 494. Transaction avec le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet d'un cens sur une maison, rue du Pautet (1592, 21 septembre). — Fol. 495. Bail à cens de 3 livres sur une maison, rue du Petit-Pautet, passé à Henriette de Xaintonge, veuve de Pierre Piat, docteur en médecine (1589, 16 mars). — Autre de 16 sols 8 deniers sur une maison rue de la Roulotte, aboutissant sur les murailles de la ville, passé à J. Bertier, vigneron (1593, 10 mars). — Fol. 496. Autre de 13 sols 4 deniers sur une maison et grange, rue Chanoine, passé à Jean Jaquot, maître extraordinaire en la Chambre des comptes (1599, 5 mars). — Fol. 498. Arrêt du Parlement enjoignant au curé de Marsannay de célébrer les offices en la chapelle de Perrigny après ceux de sa paroisse, avec défense aux habitants de Marsannay de l'en empêcher et injonction à ceux de Perrigny de le recevoir. Ordre au curé de se pourvoir d'un vicaire (1599, 12 août). — Fol. 499. Bail à cens de 5 sols sur deux maisons, à Orgeux (1590, 28 mai). — Fol. 500. Autre de 2 setiers de vin sur des vignes, à Ahuy (1591, 27 octobre). — Fol. 501. Autre de 12 mesures de froment sur des terres à Marliens (1594, 29 mars). — Fol. 503. Sentence des Requêtes du Palais qui casse la transaction de 1583, entre l'abbé de Saint-Etienne et le curé de Fontaine et adjuge à celui-ci 33 écus 1/3 de portion congrue (1591, 23 février). — Fol. 504. Bail à cens de 3 sols 8 deniers sur des terres en Champregnaut, à Dijon (1592, 19 mai). — Fol. 509. Sentence des Requêtes du palais, du consentement des parties, portant que le commandeur du Pétit Temple de Dijon, paiera à Saint-Étienne 8 mesures de froment, 16 d'avoine et trois poinçons de vin pour la dîme (1590, 23 mars). — Autre qui condamne Guillemette d'Escarmone, veuve du président Noblet, dame de Neuilly, à payer les lods de la cense d'une terre à Neuilly (1594, 26 juillet). — Fol. 507. Bail à cens de 8 sols 8 deniers sur des terres vers Montmuzard, à Dijon (1592, 22 mai). — Fol. 508 Arrêt du Parlement ordonnant aux religieux de Saint-Étienne de payer au curé de Fontaine ce qui est échu de sa portion congrue (1591, 13 septembre). — Fol. 509, 510, 511, 513, 515, 516, 519. Baux à cens de 4 setiers de vin sur des vignes à Ahuy (1592, 18 août, 15 septembre, 3 mai 1591). — Fol. 516. Arrêt du Parlement qui condamne l'abbé de Saint-Étienne à payer 4 sols ou un dîner aux religieux de Saint-Étienne et aux chapelains de l'église N.-D. (1592, 18 février). — Fol. 516. Bail à cens de 5 sols sur une chenevière, hors la Porte Neuve, près le pont Gaulpin (1592, 25 octobre). — Fol. 517. Autre de une feuillette de vin sur des vignes à Ahuy (1592, 26 septembre). — Fol. 518. Autre de 5 sols sur une terre devant le boulevard de Saulx, à Dijon (1597, 31 décembre). — Fol. 519. Arrêt du Parlement qui maintient les obédienciers en possession de l'administration du spirituel et du temporel de l'abbaye en temps de vacance et donne la présidence du chapitre au prieur ou au plus ancien (1593, 28 mai). — Fol. 521. Démissoire du vicaire général de l'abbé (1574, 23 décembre). — Bail à cens de 50 sols sur une maison, rue de la Vannerie, passé à René Nault, vigneron. — Fol. 522. Institution par Antoine de Richard, abbé de Saint-Étienne, Edme Joly, de Claude Vallot et de Jacques Gérard, comme bailli, procureur et greffier des terres de Saint-Étienne (1594, 19 février). — Fol. 523. Aliénation par l'abbaye à Bénigne Arviset, avocat général à la Chambre des Comptes et conseil des Etats de Bourgogne, d'un emplacement situé derrière sa maison, rue Saint-Étienne, pour faire un jardin s'étendant le long de la muraille de celui du président d'Esbarres jusqu'au jardin de Richard Arviset (1595, 16 mars). — Fol. 525. Procès-verbal de débornement des prés, appartenant à l'abbaye sur les territoires de Lampone (Magny), Genlis, Fauverney, Varanges et Rouvres (1575, 26 août). — Fol. 534. Requête présentée au cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé de Saint-Etienne, par Jean Lodier, procureur à la Cour, à l'effet d'obtenir la permission de construire une chapelle au chevet de l'église Saint-Médard. Mention que cette chapelle fut bénite le 25 juin 1547, par l'évêque de Bethléem. — Fol. 537. — Table alphabétique des matières contenues dans le volume.

G. 136. (Registre.) — In-4°, 745 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1523-1600-1678. — Dijon, chapitre cathédral Saint-Étienne. Cartulaires. « Cartulaire des titres faicts au xviie siècle, commencé en 1600, jusques à présent, tous extraits des vrais « originaux, copiés et collationnés de 1661 à 1684 par Arviset, « notaire apostolique, puis remis dans les trésors de M. l'abbé « et du chapitre de ladite église. » — Fol. 1. Bail à cens de 8 livres sur une maison rue de la Vannerie, aboutissant par derrière sur un treuil estant au vieil couvent de Saint-Étienne, passé par l'abbaye à Bertrand Coteret, cordonnier à Dijon (1600, 3 mars). — Fol. 2. Autre de 5 mesures de froment et 10 d'avoine sur des terres à Rouvres et à Crimolois (1601, 23 juillet). — Fol. 4. Autre de 4 livres sur une maison rue du Petit-Pautet, aboutissant par derrière sur le couvent des Jésuites, passé à Pierre de Briet (1601, 24 décembre). — Fol. 5. Autre de 3 setiers de vin sur une vigne à Couchey (1602, 15 mars). — Fol. 7. Autre de 10 sols sur une maison rue Saint-Étienne (Grande Rue de la Sainte-Chapelle), aboutissant par derrière sur les pressoirs et étables de l'abbé de Saint-Étienne, passé à Didier Mochot, commis au greffe du Parlement (1600, 11 mai, 1603, 6 mai). — Fol. 8. Autre de 15 sols sur des vignes aux Ferrières, finage de Dijon (1600, 9 septembre). — Fol. 9. Autre de 7 sols sur une maison à Ahuy (1604, 29 juin). — Fol. 10. Autre d'une demi-feuillette de vin sur des vignes en Borroche, finage de Dijon (1604, 29 septembre). — Fol. 11. Autre de 35 sols sur des terres en Theuley, près le boulevard de Saulx, le long du cours de Suzon et aboutissant sur le grand chemin (1604, 16 octobre). — Fol. 13. Autre de 7 sols 6 deniers sur des terres en Champregnaut (1610, 22 août). — Fol. 14. Autre de 5 sols sur des vignes en Grand Champ, même finage de Dijon (1611, 17 avril). — Fol. 15. Autre de 6 blancs 2 niquets sur une chènevière en la Gotte, même finage (1600, 20 juin). — Bail à cens de 20 deniers sur un jardin au faubourg de la porte Neuve près la planche de Suzon, passé par l'abbaye à J. Vaignon, laboureur (1607, 23 janvier). — Fol. 17. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Claude Henault, religieux, et pour laquelle il abandonne toutes ses créances (1602, 7 janvier). — Fol. 19. Ratification par le couvent de la cession d'emplacement faite par l'abbé à M. Arviset (1622, 1er février). — Fol. 19. Arrêt du Parlement qui commet l'évêque de Langres pour, à la suite de débats entre les religieux, régler le service divin dans l'église de Saint-Étienne (1603, 14 avril). — Fol. 20. Bail à cens de 5 livres sur une maison sise à Beaune sur la rivière de Bouzaize près le moulin de l'hôpital (1604, 7 juillet). — Fol. 21. Autre de 10 mesures de blé et 20 d'avoine sur une maison, grange et terre à Velle-sous-Gevrey (1602, 4 juin). — Sentence des officiers du grenier à sel qui permet aux quatre chapelains de N.-D. d'user du sel blanc provenant des dix charges de Saint-Étienne (1609, 4 septembre). — Fol. 23. Bail à cens de 16 sols 8 deniers sur une maison et jardin, tenant d'un bout à la rue tirant à la Bellecroix, autrement la rue des Offrois, faubourg Saint-Michel, de l'autre sur le cours de Suzon, passé à Didier Moreau, vigneron (1602, 3 septembre). — Fol. 23. Arrêt du Parlement qui condamne l'abbaye de Saint-Étienne à payer six émines de grain au vicaire de Saint-Julien pour sa portion congrue et les habitants cinq (1602, 30 juillet). — Fol. 25. Bail à cens de 5 livres sur des terres à Varanges (1603, 27 novembre). — Fol. 28. Autre de 8 sols 4 deniers sur des vignes aux Hatereaux, finage de Dijon (1612, 18 novembre). — Autre d'une feuillette et demie de vin sur des vignes en Valandon même finage (1613, 20 octobre). — Fol. 32. Autre de 20 sols sur 7 journaux de terre à Tart (1604, 27 avril). — Fol. 33. Autre de 40 sols sur un grand corps de logis, cour, puits, jardin, entre la rue et les bâtiments de Saint-Vincent, passé à Richard Maire, avocat (1604, 12 novembre). — Fol. 35. Autre de 7 sols 6 deniers, sur une maison en la Roulotte, passé à Étienne Fichet, carreleur (1604, 12 décembre). — Fol. 37. Traité entre André Fremyot, abbé de Saint-Étienne, et les habitants d'Ahuy, par lequel ceux-ci sont déchargés de la taille de 120 livres, en payant les habitants 5 sols, et les forains, les tailles ordinaires (1603, 6 juin). — Fol. 41. Bulle du pape Clément VIII, qui permet à André Fremyot, archevêque élu de Bourges, d'être en même temps abbé de Saint-Étienne (Rome, 1603, 16 juin). — Autre du même aux religieux de Saint-Etienne en faveur d'André Fremyot (Rome, 1607, 15 octobre). — Fol. 42. Autre du même qui commet les officiaux de Paris, de Sens et de Langres pour faire prêter serment à l'abbé Fremyot (1607). — Fol. 43. Statuts des chapelains de l'église Saint-Michel. Formule du serment que tout desservant doit prêter devant l'abbé ou son vicaire (1604, 11 septembre). — Fol. 45. Aliénation par l'abbaye à Claude Corberan, trésorier-payeur des gages du Parlement, du domaine d'Orgeux, moyennant la somme de 2700 livres (1605, 6 juillet). — Fol. 50. Bail à cens de 7 sols 6 deniers sur une portion de maison à la Roulotte, passé à Michel Bonnerot, vigneron (1606, 6 mars). — Fol. 52. Autre de 20 sols sur une maison, rue du Palais, passé à Jean Desplanches, marchand libraire (1614, 14 juin). — Fol. 53. Arrêt du Parlement qui donne à l'abbé de Saint-Étienne le pouvoir d'exécuter sur les religieux les pouvoirs à eux accordés par les papes (1606, 27 novembre). — Fol. 54. Transaction entre André Fremyot, conseiller au parlement, abbé de Saint-Etienne, par laquelle il remet aux religieux la nomination des clercs, des médecins, chirurgiens, apothicaires, buandier, jardinier et autres officiers (1601, 3 octobre). — Fol. 56. Arrêt du Parlement ordonnant aux religieux de Saint-Etienne de se pourvoir pardevant leur supérieur pour le règlement des affaires du culte (1603, 4 juin). — Fol. 57. Exécution d'une sentence des requêtes du Palais rendue contre J. Quelon pour le paiement de cens sur des prés situés à Magny (1600, 6 octobre). — Fol. 59. Bail à cens du moulin de Limprey, aisances et dépendances, situé sur le finage de Quetigny, passé par l'abbaye à Didier Mugnerot (1607, 14 juillet). — Fol. 63. Transaction par laquelle le prieur d'Autrey s'engage à payer chaque année 12 liv. 6 s. 3 den. pour le patronage dû à l'abbaye (1607, 7 décembre). — Fol. 64. Délibération du chapitre portant que ses dignitaires auront la jouissance de deux maisons canoniales (1621, 24 avril et 26 juillet). — Fol. 65. Bail à cens de 9 journaux de terres à Ahuy, passé à A. Le Foulet, pour 30 sols par an (1608, 25 octobre). — Fol. 67. Traité passé entre André Fremyot, patriarche, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, conseiller d'Etat, abbé commendataire de Saint-Etienne de Dijon, et les religieux du couvent, dans le but de parvenir à la sécularisation, faire état du revenu des prébendes des douze chanoines proposés, des six chapelains, des quatre enfants de chœur et du secrétain; de la conversion du prieur en doyen électif, du sécrétain en trésorier, du chantre en chantre et de l'infirmier en prévôt et du partage des bâtiments et des domaines entre l'abbé et le chapitre (1608, 29 octobre). — Fol. 76. Fondation d'un service, le jour de la couronne de N.-S. par le chanoine Charles Henoult, qui donne 120 livres (1609, 27 mai). — Fol. 77. Articles et règlements pour l'exercice des charges et statuts du bailli des terres de l'abbaye (1609, 29 décembre). — Fol. 78. Bail à cens d'un sol sur des terres près d'Epirey, finage de Dijon (1612, 3 avril). — Fol. 79. Sentence des Requêtes du Palais portant que, pour compléter les 28 journaux de vignes concédés par l'abbé au chapitre, on y joindra huit autres pris à Marsannay et autres lieux (1614, 24 janvier). — Fol. 81. Bail à cens de 50 sols sur une maison, sise rue de la Tonnellerie, autrement le marché Saint-Michel, passé par l'abbaye à Grégoire Debout, conseiller audiencier en la grande chancellerie de Bourgogne (1610, 15 octobre). — Fol. 83. Autre de 5 sols 10 deniers sur des terres à Gemeaux (1611, 27 avril). — Fol. 84. Autre de 10 sols sur une maison, rue Chanoine, aboutissant sur les murailles de la ville, passé à Hugues Picquetin, vigneron (1611, 6 mai). — Fol. 85. Autre de 20 sols sur des terres devant la Bellecroix, finage de Dijon (17 juillet 1611). — Fol. 86. Autre de la petite rente de Quetignerot, passé pour 5 émines de grain par an à Claude de Ribier, écuyer, seigneur de La Bruyère (1612, 31 octobre). — Fol. 88. Autre de 13 sols 6 deniers sur des terres en Longeroie, finage de Dijon (1617, 13 avril). — Fol. 89. Autre de 20 sols sur une maison, rue de la Chambre des Comptes, entre la maison du président Robelin et celle de Jean Desplanches, maître libraire, passé à Claude Canabelin, marchand à Dijon (1617, 12 juin). — Fol. 91. Bulle du pape Paul V pour la sécularisation de l'abbaye de Saint-Étienne adressée au nonce près la Cour de France (Rome, 1611, 7 des cal. de sept., 26 août). — Fol. 102. Bail à cens de 9 sols sur des vignes à Ahuy (1613, 21 septembre). — Fol. 103. Transaction entre l'archevêque, abbé Fremyot et les religieux, par laquelle l'abbé promet de faire délivrer la bulle de sécularisation dans le 1er novembre avec les modifications y contenues (1612, 6 avril). — Fol. 106. Bail à cens de 3 livres sur une maison, rue du Petit-Potet, passé à Laurent Loreau, boulanger (1612, 7 février). — Fol. 107. Transaction par laquelle l'abbaye accorde au curé de Clénay douze émines de grain à prendre sur la dîme, à condition de prendre un vicaire pour desservir Bretigny et Norges (1612, 22 juin). — Fol. 110. Bail à cens de 10 sols sur un quartier de chenevière au faubourg Saint-Nicolas (1613, 23 novembre). — Fol. 111. Autre de 3 francs sur une maison, rue de la Vannerie, faisant le coin de la rue de la Serrurerie, passé à Toussaint Chevalier, roulier (1613, 2 septembre). — Fol. 114. Autre de 7 sols 11 deniers sur deux journaux de terre en Ribottée, finage de Dijon (1617, 3 janvier). — Fol. 115. Autre de 5 sols sur une vigne à Ahuy (1613, 21 septembre). — Fol. 115. Cession moyennant 200 livres faite par le couvent à Jean Legros, procureur au parlement, syndic des Etats de Bourgogne, de terres sises à Asnières qu'il avait acquises par décret (1614, 24 octobre). — Fol. 117. Bail de 3 livres 12 sols sur une maison rue des Nonnains de Tart ou Roulotte, passé à Laurent, maître couvreur à Dijon (1617, 1er juillet). — Fol. 119. Transaction entre A. Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, et les religieux, contenant diverses explications sur divers points de la bulle de sécularisation (1613, 5 octobre). — Fol. 124. Bail à cens de 10 sols sur une maison, rue Basse, à Ahuy (1614, 16 juillet). — Fol. 125. Fulmination de la Bulle du pape Paul V, contenant sécularisation de l'abbaye de Saint-Étienne, par Robert Valdine, évêque de Pollisiani, légat du pape en France (1613, 9 novembre). — Fol. 135. Bail à cens de 10 sols sur une chenevière au faubourg Saint-Nicolas (1613, 23 novembre). — Fol. 136. Fondation d'une station aux Cordeliers, le mardi des Rogations, par les religieux de Saint-Étienne, faite par Françoise Artault, veuve de François Briet, conseiller au Parlement, qui donne à cet effet une somme de 60 livres (1613, 1er juillet). — Fol. 137. Bail à cens de 5 sols sur une maison sise place Saint-Étienne, passé à Antoine Lebrun, tailleur d'habits (1616, 3 mars). — Fol. 139. Publication, dans l'église Saint-Étienne, de la bulle de sécularisation de l'abbaye (1613, 24 décembre). — Fol. 142. Bail à cens de 3 livres sur une maison et un banc rue du Grand-Bourg, aboutissant par derrière sur la ruelle aux Tueurs, passé à Jean Benoist, boucher (1615, 7 janvier). — Fol. 143. Transaction entre l'abbé Fremyot et le chapitre par laquelle, en considération des frais soutenus par le premier pour la sécularisation, consent à réduire, pendant sa vie, de 250 livres la prestation qu'il doit sur les moulins (1614, 28 janvier). — Fol. 145. Traité par lequel l'abbé de Saint-Etienne donne la terre d'Asnières au chapitre comme supplément de dotation (1614, 28 janvier). — Fol. 147. Bail à cens de 5 sols 6 deniers sur une pièce de vigne finage de Daix (1614, 25 janvier). — Fol. 148. Donation par Mlle Bénigne Morin d'une somme de 150 livres pour l'achat d'un tableau en l'honneur de Dieu et de tous les Saints, qui sera placé sur l'autel de la chapelle de Toussaint, en l'église Saint-Étienne, où ses prédécesseurs sont enterrés (1625, 15 février). — Fol. 149. Extrait des registres du Parlement contenant l'enregistrement des lettres patentes du roi Henri IV données à Paris au mois de janvier 1609, confirmées le 2 décembre 1614 par le roi Louis XIII, qui autorisent l'établissement d'un couvent des Minimes à Dijon ; — de l'acte par lequel Anne de Bueil, femme de Roger, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, dote le nouvel établissement de 400 livres de rente (1616, 16 mai) ; — d'un autre de Bénigne de Frasans, greffier des finances et de Marie d'Esbarres, sa femme, qui donnent 200 livres de rentes ; — d'une autre de 100 livres par Michelle d'Esbarres, veuve de Pierre Boursault, conseiller au Parlement (1616, 2 mai) ; — d'une autre donation de 1600 livres en principal par Huguette Biet, veuve de David de la Planche, procureur au parlement (1616, 26 avril, 1er juin). — Fol. 156. Fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne par Michelle Fremyot, veuve de Claude le Compasseur, président du Bureau des finances, qui donne 400 livres (1616, 27 août). — Fol. 159. Bail à cens de 4 livres sur une maison, rue des Champs, au-dessus de la Poissonnerie, près le jeu de paume, passé à Edme Henryot, joueur d'instruments (1617, 6 mars). — Fol. 160. Autre de 3 sols 6 deniers sur deux places, rue du Puits-de-Bois, passé à Bénigne Ponyer, huissier à la Table de marbre (1617, 6 juin). — Fol. 161. Autre de 40 sols sur une maison, rue Saint-Étienne, joignant la maison du président d'Esbarres, passé à Jean Dubois, gerffier des requêtes du Palais (1617, 1er mars). — Fol. 162. Autre de 2 sols 6 deniers sur une vigne à Fontaine (1619, 20 juin). — Fol. 164. Autre de 15 sols sur une maison proche l'église et le cimetière Saint-Médard (1619, 1er juin). — Fol. 166. Sentence de la justice d'Ahuy qui condamne les habitants à supprimer le jeu de l'arc qu'ils avaient établi sans permission du chapitre (1619, 17 juin). — Fol. 168. Bail à cens de 3 sols 9 deniers sur des vignes à Fontaine (1619, 15 août). — Fol. 169. Autre de 4 blancs 1/2 sur des vignes à Gemeaux (1620, 10 janvier). — Fol. 170. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Michelle Fyot, veuve de Guillaume Millière, seigneur d'Aiserey, conseiller au Parlement, qui donne une somme de 75 livres et à laquelle on accorde une permission de mettte une épitaphe en marbre gravée en lettres d'or au chœur de l'église (1620, 26 juin). — Fol. 171. Acte par lequel le chapitre de Saint-Étienne, moyennant le paiement d'une somme de 300 livres, renonce à la revendication d'une pièce de vigne es Fasseaul, finage de Talant, vendue en 1614 à Jean de Bais, prêtre (1620, 19 septembre). — Fol. 173. Bail à cens de 10 sols sur une vigne à Fontaine (1621, 9 mai). — Fol. 174. Procès-verbal de plantation de bornes sur le territoire d'Ahuy entre le chapitre et plusieurs habitants du lieu (1619, 4 décembre). — Fol. 178. Sentence de la chancellerie portant que le terrier général de l'abbaye, au lieu d'être enfermé dans le trésor de l'abbé, sera déposé dans un coffre commun (1620, 6 juillet). — Fol. 180. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne et de deux stations sous le portail de celle de Notre-Dame par Pierre Loyson, trésorier et chantre du chapitre. Il donne la somme de 500 livres (1620, 17 juillet). — Fol. 183. Bail à cens de 4 pintes de vin sur une vigne à Ahuy (1621 9 mai). — Fol. 184. Bail à cens de 5 gros sur une maison à Fauverney (1620, 5 septembre). — Fol. 185. Autre de 10 sols sur des vignes sur le vieux cours de Suzon, à Dijon (1621, 12 décembre). — Fol. 186. Arrêt du Parlement qui condamne les habitants d'Ahuy fréquentant les cabarets en 100 sols d'amende, la moitié au seigneur et l'autre à l'église (1625, 2 août). — Fol. 187. Protestation du chantre que le siège occupé par le doyen au chapitre ne puisse préjudicier aux autres dignités (1622, 9 avril). — Fol. 188. Bail à cens de 24 livres sur des prés à Genlis (1621, 17 mars). — Fol. 189. Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne par Marie Arviset, veuve de Jean Hurtebinet, procureur au Parlement, et Louise, sa fille, qui donnent la somme de 400 livres (1621, 24 juin). — Fol. 192. Arrêt du Parlement qui reçoit le département de l'appel comme d'abus, émis par les chapitres de Beaune et de Nuits contre l'exécution de la bulle de sécularisation de l'abbaye de Saint-Étienne et les condamne à l'amende et aux dépens (1624, 15 juillet). — Bail à cens de 3 sols sur une maison, rue des Forges, aboutissant par derrière sur la rue Vieille Poissonnerie, passé à Nicolas Jayet, chapelier (1622, 6 novembre). — Fol. 193. Autre de 30 sols de cens sur une maison et pressoir, rue de la Roulotte, passé à Antoine de Guignan, docteur en médecine (1622, 28 octobre). — Fol. 194. Procès-verbal de la visite des quatre paroisses de Dijon, faite par le vicaire général de l'abbé: Eglises Notre-Dame, Saint-Nicolas, Saint-Michel, Saint-Pierre (1621, 26 avril). — Fol. 195. Statuts donnés par l'archevêque abbé Fremiot aux chapelains et fabriciens de l'église Notre-Dame (1622, 2 février). — Fol. 196. Bail à cens de 30 sols sur des vignes à Couchey et à Fixey (1622, 21 octobre). — Fol. 197. Autre de 12 pintes de vin sur des vignes à Ahuy (1626, 8 février). — Autre d'un tiers de feuillette sur des vignes au même lieu. — Fol. 198. Autre de 5 feuillettes de vin sur des vignes à Chenôve (1626, 18 mars). — Fol. 199. Autre de 3 sols 9 deniers sur des terres en Ribottée, finage de Dijon (1627, 14 novembre). — Fol. 200. Autre de 10 gros de rente sur une maison et jardin au faubourg Saint-Michel sur la rue commune et aboutissant sur le cours de Suzon, passé à Jean Millière, doyen de la Sainte-Chapelle. — Fol. 201. Autre de 3 livres 3 sols 4 deniers sur un pressoir et grange devant le portail de Saint-Michel, aboutissant par derrière sur les bâtiments de Saint-Vincent, passé à Edme Regnault, chirurgien (1622, 10 novembre). — Fol. 202. Autre de 6 sols sur une maison, rue Basse, à Ahuy (1623, 29 octobre). — Fol. 203. Arrêt du parlement ordonnant que les quatre chapelains ci-devant réguliers de l'église Notre-Dame seront payés sur le même pied que les autres, à la condition de faire le même service et de porter les mêmes habits (1623, 14 avril). — Fol. 204. Bail à cens de 33 sols 4 deniers sur une maison sise rue Saint-Étienne, aboutissant par derrière sur les pressoirs de l'abbaye passé à Philibert Grusot, procureur au Parlement (1622, 4 novembre). — Fol. 205. Déclaration donnée par les chapelains de Notre-Dame des droits honorifiques qui appartiennent au chapitre (1635, 26 janvier). — Fol. 206. Sentence des requêtes du Palais qui adjuge au chapitre un cens de cire sur une vigne à Gemeaux (1623, 9 janvier). — Fol. 207. Bail à cens de 20 sols sur des terres à Tart (1623, 7 octobre) — Autre de 4 sols sur une maison, rue des Champs, à Ahuy (1623, 29 octobre). — Fol. 209. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Marie Arviset, veuve de Jean Hurtebinet, procureur, pour Louise, sa fille; elle donne 20 livres. — Fol. 210. Bail à cens de 4 gros sur une vigne à Ahuy (1625, 11 mars). — Fol. 212. Autre de 4 livres 6 sols 8 deniers sur une maison rue Vannerie, aboutissant par derrière sur le vieux couvent de Saint-Étienne, passé à Nicolas de la Monnoye, pâtissier (1625, 20 mars). — Fol. 213. Autre de 2 setiers de vin sur des vignes à Ahuy (1628, 21 novembre). — Fol. 214. Délibération capitulaire touchant le partage et l'option des douze maisons canoniales (1623, 13 mai). — Fol. 215. Arrêt du Parlement qui adjuge au chapitre un cens de 4 livres sur une maison devant l'église Saint-Michel emprès le vieil collège (1625, 8 janvier). — Fol. 216. Bail à cens de cette maison passé à Barbe Brevier, veuve de Jacques Muveyier, procureur (1625, 6 mars). — Fol. 217. Autre de 10 sols sur un jardin rue Aubelin Picard, au faubourg Saint-Pierre, passé à Jeanne Joly, veuve d'Edme Joly, conseiller maître à la chambre des Comptes (1625, 5 mars). — Fol. 218. Sentence des requêtes qui adjuge au chapitre un cens en cire sur des vignes à Gemeaux (1623, 16 janvier). — Fol. 220. Bail à cens d'un emplacement en la cour Saint-Vincent et le cimetière Saint-Médard pour y bâtir une maison, passé à Bénigne Lemoine, pâtissier (1623, 21 octobre). — Fol. 222. Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Philibert de Bregilles, religieux secrétain du chapitre (1523, 6 novembre). — Fol. 224. Acquêt de 3 livres de rente par l'abbaye sur Richard de Vandenesse (1524, 8 avril). — Fol. 226. Arrêt du Parlement qui enjoint au doyen et à tous autres du chapitre de Saint-Étienne, d'obéir aux délibérations du chapitre (1623, 7 décembre). — Fol. 226. Reconnaissance de cens sur une maison rue Saint-Étienne proche l'église, appartenant à Étienne Beruchot, notaire (1624, 25 mai). — Fol. 228. Bail à cens de 4 livres 10 sols sur une maison rue Saint-Etienne, tenant d'une part à la grande porte d'entrée de l'abbaye, passé à François de Brevier, tailleur d'habits (1624, 19 octobre). — Fol. 229. Ratificalion, par les fabriciens et paroissiens de Saint-Médard, des articles de la bulle de sécularisation de Saint-Étienne concernant leur église (1613, 5 octobre). — Fol. 230. Bail à cens de 9 blancs sur une vigne à Ahuy (1613, 21 septemhre). — Fol. 231. Arrêt du parlement qui réitère l'injonction d'obéir aux délibérations du chapitre, sauf recours par les voies de droit (1627, 4 août). — Bail à cens de 2 sols 6 deniers sur une vigne au finage de Fontaine (1624, 29 novembre). — Fol. 233. Autre de 5 feuillettes de vin et 30 sols d'argent sur des vignes à Chenôve, à Simon Jolibois (1612, 19 février).—Fol. 234. Autre de 15 sols sur une maison grande rue Saint-Philibert le long d'une ruelle menant au cours de Renne, passé à Claude Sarrasin, bourgeois (1606, 13 mars). — Fol. 236. Autre de 15 sols sur une maison même rue, joignant aussi une ruelle allant au cours de Renne, passé à Philiberte Moniot, veuve d'Étienne Jean, marchand (1622, 3 novembre).— Fol. 237. Autre de 15 sols sur une maison même rue, passé à Jean Bourguignon, marchand (1625, 1er mars). — Fol. 239. Autre de 15 sols sur une maison, joignant la précédente (1628 7 janvier). — Fol. 240. Autre de 2 sols sur des vignes à Fontaine (1613, 27 septembre). — Fol. 241. Arrêt du Parlement qui ordonne aux chanoines de vider les chambres du cloître et d'habiter leurs maisons canoniales (1628, 19 juillet). — Fol. 242. Transaction entre l'abbé A. Fremyot et Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, au sujet du partage de la dîme de Mirebeau (1625, 5 février). — Fol. 247. Arrêt du parlement qui adjuge au chapitre un cens de 5 gros sur une maison à Fauverney (1625, 10 mai). — Fol. 248. Reconnaissance de cens sur des vignes à Gemeaux (1625, 26 février). — Fol. 249. Bail à cens de 2 sols 6 deniers sur des terres en Ribottez, finage de Dijon (1627, 20 novembre). — Fol. 250. Transaction entre le chapitre et Vincent Robelin, président au parlement, au sujet des cens sur sa maison, rue Saint-Étienne (1625, 24 avril).— Fol. 251. Bail à cens de 31 sols sur une maison, rue du Vieil Collège, passé à Jean Pichot, procureur (1629, 10 septembre). — Fol. 252. Transaction entre le chapitre et le prieur curé de Fauverney au sujet de la redevance d'une émine de grain sur la dîme (1625, 6 juin). — Fol. 253. Délibération touchant le partage des offertes du jour des Trépassés (1622, 9 avril). — Fol. 254. Bail à cens de 4 livres 6 sols sur une maison, rue du Pautet, proche le tripot d'Esbarres, passé à Jean Guillemard, bourgeois (1625, 28 juin). — Fol. 256. Rétrocession au chapitre par les consorts Bullet d'une maison par derrière l'église Saint-Étienne (1626, 15 mars).—Fol. 258. Revente de cette maison faite par le chapitre à J. Gilbert, marchand à Dijon, pour la somme de 3000 livres (1626, 21 avril). — Fol. 262. Bail à cens de 3 livres sur une maison, rue Chanoine, avec un treige allant rue Vannerie, passé à Julien Chevalier, procureur au parlement (1626, 17 juillet). — Fol. 263. Promesse faite par les chapelains de l'église Notre-Dame de venir prendre et reconduire les abbé, doyen et chapitre de Saint-Étienne lors de toutes les processions (1628, 10 octobre). — Fol. 264. Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne par Bernarde Moisson, veuve de Jean Paperet, procureur au Parlement, pour laquelle elle donne la somme de 300 livres (1630, 29 août). — Fol. 266. Bail à cens de 2 feuillettes et demie de vin sur des vignes à Marsannay (1627, 29 avril). — Fol. 271. Autre de 9 sols 8 deniers sur des terres près d'Epirey, finage de Dijon (1625, 4 avril). — Fol. 272. Autre de 5 sols sur des terres à Gemeaux (1627, 16 septembre. — Autre de 16 sols sur une maison, rue Saint-Étienne, passé à Jean Faulx, tailleur. — Fol. 273. Autre de 43 sols 4 deniers sur une maison rue du Pautet, passé à Marc Bertrand, serrurier (1641, 25 janvier). — Fol. 274. Autre de 50 sols sur une maison, rue Roulotte, passé à Jean Mariotte, vigneron (1645, 21 décembre). — Fol. 275. Autre d'une feuillette de vin sur des vignes à Ahuy (1649, 18 avril). — Fol. 276. Autre de 5 sols sur une vigne en Grand Champ, finage de Dijon (1628, 26 mars). — Bail à cens de 20 deniers assignés sur une maison, grange, établerie et jardin au faubourg de la Porte-Neuve, près la planche de Suzon, passé à Jean Vaignot, vigneron (1616, 11 décembre). — Fol. 277. Autre de 88 sols sur un meix à Tart (1628, 16 septembre).—Fol. 278. Autre de 4 setiers et demi de vin sur une vigne à Ahuy (1628, 8 novembre). — Fol. 279. Autre de 3 pintes de vin sur une vigne au même lieu (1628, 17 novembre). — Fol. 280. Sentence des requêtes du Palais qui condamne les habitants d'Ahuy à payer la dîme des vignes non censables (1627, 4 mars). — Fol. 282. Bail à cens de 10 sols sur des terres en Theuley, finage de Dijon (1628, 27 mars). — Fol. 283. Acte d'échange de la terre et seigneurie d'Hauteville et Savigny-le-Sec appartenant au chapitre, contre celle de Grenand, Vaux et Charmoy-en-Montagne appartenant à François Blondeau, conseiller d'Etat et au Parlement de Dijon, garde des sceaux de la chancellerie de Bourgogne, seigneur de Fussey, La Chassagne, Norges (1631, 24 mars).— Fol. 287.

Bail à cens d'une demi-feuillette de vin sur des vignes à Ahuy (1633, 6 novembre). — Fol. 289. Autre de 4 sols 2 deniers sur une maison, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas, passé à Jean Fousset, vigneron. — Fol. 290. Autre de 37 sols 6 deniers sur des terres près les Capucins, à Dijon (1628, 3 septembre). — Fol. 291. Autre de l'ancienne maison des fours sise en la grande cour de l'abbaye, passé à Toussaint Guyot, fermier général du chapitre (1628, 10 novembre). — Fol. 292. Autre de 3 sols 4 deniers sur une maison, rue du Pautet, passé à Claude Moissenet, boulanger (1633, 10 avril). — Fol. 294. Acte de vente de la terre et seigneurie de Grenand, Vaux, Charmoy, faite par Charles, comte de Vienne et de Commarain, baron de Chevreau et de Châteauneuf, seigneur de Pommard, conseiller d'Etat, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, à François Blondeau, conseiller au Parlement, moyennant la somme de 12.000 livres (1628, 19 octobre). — Fol. 296. Reconnaissance de cens de 3 pintes de vin sur une vigne à Ahuy (1628, 17 septembre). — Fol. 298. Règlement ordonné par l'archevêque, abbé Fremyot aux vicaires et aux chapelains des églises Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Nicolas et Saint-Pierre pour le service du culte (1628, 28 octobre). — Fol. 300. Acte par lequel le chapitre convertit en argent le droit de michottes (pain et vin) qu'on donnait aux chapelains de Notre-Dame lors de leur assistance aux processions (1629, 15 novembre). — Fol. 302. Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre de Saint-Étienne, contrairement à la prétention de celui de la Sainte-Chapelle, dans le droit de se dire curé primitif des cinq églises de Dijon et d'en exercer le pouvoir (1630, 19 juin). — Fol. 303. Autre arrêt qui condamne le clergé de Dijon à payer le quart des impositions pour les pauvres et le quart des deux tiers de celles des privilégiés (1630, 13 septembre). — Fol. 304. Lettre de Richard de Chancey, écuyer, seigneur de Bressey, qui accorde au curé d'Arc-sur-Tille et Bressey son secours, une mesure de grain sur chaque journal d'essart de bois défriché (1630, 3 janvier). — Fol. 305. Arrêt du parlement qui autorise l'établissement d'un double dîme à Ahuy pour acquitter les dettes de la communauté (1644, 27 juin). — Fol. 306. Sentence des requêtes du Palais portant défense aux habitants d'Ahuy d'avoir des fours privés avec ordre de porter leurs pâtes levées au four banal (1647, 27 juin). — Fol. 308. Accord entre le chapitre de Saint-Étienne et les chapelains de Saint-Pierre auxquels on accorde une prestation de 45 sols pour leur assistance aux processions du chapitre (1630, 20 février). — Fol. 309. Requête des quatre anciens chapelains de Notre-Dame au chapitre, à l'effet d'être autorisés à porter l'aumusse et l'habit de chanoine (S. D. 1630/2). — Fol. 310. Accord du chapitre avec les chapelains de Saint-Nicolas, semblable à celui conclu avec Saint-Pierre (1630, 22 février). — Fol. 312. Communication de la bulle de sécularisation et de sa fulmination faite au chapitre cathédral de Langres (1630, 14 mai). — Arrêt du parlement qui autorise à dîmer au pied de la vigne, à raison de 16 paniers un et défend de contrevenir au ban des vendanges (1637, 11 août). — Fol. 313. Autre qui défend aux habitants d'Ahuy de lever les fruits de vignes sujettes à la dîme, sans avertir les officiers du chapitre de Saint-Étienne (1639, 24 septembre). — Fol. 314. Echange de cens sur la maison de la *Truie qui file*, rue du Pautet, passé entre le chapitre et celui de la Sainte-Chapelle (1630, 10 septembre). — Fol. 317. Bail à cens de 10 sols sur une rechoite proche la petite porte de l'entrée de la maison abbatiale avec un jardin, passé à Faulot Guilleminot, portier de l'abbaye (1632, 15 octobre). — Fol. 318. Autre de 16 sols sur une maison, rue tirant du derrière du jeu de Paume du Roi à la Fontaine de la Sainte-Chapelle, passé à Jean Faux, tailleur d'habits (1634, 9 août). — Fol. 320. Compromis entre André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, et Sébastien Zamet, évêque de Langres, pour faire juger leurs différends par les archevêques de Narbonne, de Sens et l'évêque d'Auxerre (1631, 10 janvier). — Fol. 321. Arrêt du Conseil privé qui exempte le clergé de la ville de Dijon de contribuer pour les prisonniers (1635, 19 juin). — Fol. 323. Arrêt du Conseil privé, qui exempte le clergé de la ville de Dijon de toutes les impositions fors en nécessité et stérilité publiques, dont la taxe se fera chez le principal ecclésiastique. Le Roi se réserve la connaissance des choses contenues audit lieu et l'interdit au Parlement (1635, 30 octobre). — Fol. 325. Consentement et avis du conseil privé pour l'érection d'un second siège épiscopal de Langres en la Sainte-Chapelle de Dijon (1630, 19 février). — Fol. 326. Assemblée faite au Logis du roi pour la peste, en présence des députés du Parlement, de la chambre des Comptes, du Bureau des finances et de la Chambre de ville (1631, 13 mai). — Fol. 328. Bail à cens de 30 sols sur des vignes à Ahuy (1631, 19 mai). — Fol. 329. Arrêt du Parlement qui accorde 300 livres de portion congrue au curé de Clénay, sauf recours contre l'abbé. Obligation au curé d'avoir un vicaire et d'abandonner au chapitre tous ses revenus (1635, 5 juillet). — Fol. 330. Bail à cens de quatre carteranches de grain sur des terres à Rouvres (1635, 29 mars). — Fol. 332. Autre de 30 sols sur une maison sise devant le portail de Saint-Michel, nouvellement construite, passé à Adrien Artault, procureur au parlement (1635, 2 septembre). — Fol. 333. Autre de 3 livres 6 sols 8 deniers sur une maison, rue Vannerie, passé à Marguerite Champagne, veuve de Bertrand Carandu, hôtelier (1636, 2 avril). — Fol. 334. Autre de 6 livres sur une maison rue Verrerie, aboutissant par derrière sur les héritiers de M. le conseiller Bouhier, passé à Edme Guiennot, procureur au parlement (1638, 29 septembre). — Autre de 15 sols sur un emplacement rue Roulotte, passé à M. de Guignan, propriétaire de la maison joignant (1638, 10 juillet). — Fol. 335. Autre de 8 livres sur une maison, rue dite au Marché au foin ou rue Saint-Pierre, passé à Jacques Moniot, marchand (1638, 28 novembre). — Fol. 386. Autorisation donnée par le Parlement au couvent des Minimes, de supprimer un corps de latrines proche l'église et de le rétablir à ses frais (1640, 3 février).— Fol. 338. Sentence arbitrale, relative au différend entre l'évêque de Langres et André Fremiot, abbé de Saint-Étienne, au sujet de l'institution des desservants des églises, chapelles et hòpitaux et du droit de visite de ces églises, droits dans lesquels ce dernier est maintenu (1631, 10 juin).—Fol. 344. Lettres patentes du roi Louis XIII qui homolgue la bulle de sécularisation de l'abbaye de Saint-Étienne et en renvoie la fulmination à l'évêque de Mâcon (1632, 10 mai). —Fol. 343. Fulmination de l'évêque de Mâcon (1632, 27 mai). — Fol. 352. Ratification par le chapitre du bail de l'emplacement du Tripot, rue du Pautet, passé au président d'Esbarres (1632, 9 juillet).—Fol. 354. Bail à cens de cet emplacement (1632, 17 août). — Fol. 355. Autre au même d'une maison, rue de la Vieille Prison entre la sienne et celle du greffier Dubois (1632, 17 août). — Fol. 356. Transaction entre le même et le chapitre, au sujet du droit de pâturage du bétail de la rente d'Epirey sur le finage de Ruffey (1633, 8 janvier). — Fol. 358. Transaction entre les curés de Paris et les jésuites au sujet des droits curiaux (1634, 16 septembre). — Fol. 359. Décret de la Congrégation des rites sur le fait des droits curiaux contre les jésuites (1642, 10 mai). — Fol. 360. Fondation en l'église Saint-Étienne d'une grande messe du Saint-Sacrement tous les jeudis, par Pierre d'Esbarres, conseiller d'Etat, président au Parlement, seigneur de Ruffey, Echirey, Vanvey, Villiers-le-Duc, et Charlotte Bourgeois, sa femme, qui donnent la somme de 1200 livres (1635, 31 décembre). — Fol. 362. Reconnaissance de cens d'une feuillette de vin sur une vigne aux Charmes de l'Étoile, à Dijon (1635, 1er décembre). — Fol. 364. Autre de 4 setiers et demi de vin sur des vignes à Ahuy (1636, 17 janvier). — Fol. 365. Autre de 40 sols sur une maison, rue du Pautet, joignant celle du président d'Esbarres, appartenant à Pierrette Moniot, veuve de Louis Dimanche, conseiller au bailliage (1636, 6 mars). — Fol. 366. Procès-verbal dressé par P. Barbier, contrôleur général du taillon et bailli des terres de Saint-Étienne, des ravages commis dans la ferme d'Epirey par les Suédois qui y séjournèrent pendant cinq jours lors de l'invasion de Gallas (1637, 26 février). — Fol. 367. Reconnaissance d'un cens de 5 livres par M. V. Bouchard Bourgeois, sur une maison devant la porte de Saint-Michel, aboutissant par derrière sur les bâtiments de la cour Saint-Vincent (1637, 16 juin). — Fol. 368. Autre d'un cens de 7 livres par Ch. Galette, boulanger, sur une maison, rue Saint-Nicolas (1637, 24 juillet). — Fol. 369. Autre d'un cens de 40 sols par Claude Bertier, commis à la garde des sacs du parlement, sur une maison, rue du Sanglier, touchant devant aux deux rues communes emprès les Minimes (1637, 11 décembre). — Fol. 370. Autre de 40 sols, par Bénigne Blanche, marchand apothicaire, sur une maison. place Saint-Étienne, faisant le coin de la rue pour aller de la place au Palais (1637, 31 décembre). — Fol. 371. Autre de 3 livres 6 sols 8 deniers, par Bénigne Chevenot, vitrier, sur une maison, rue Vannerie (1638, 21 mai). — Fol. 372. Autre de 12 sols 6 deniers par Michel Baron, potier d'étain, sur une maison, rue des Champs (1638, 23 mars). —Fol. 373. Autre de 40 sols par Claudine Monin, veuve de Jean Colin, orfèvre, sur une maison rue du Pautet, joignant celle de M. d'Esbarres (1639, 11 février). — Fol. 375. Règlement par les commissaires du roi, pour ceux qui, comme l'abbaye de Saint-Étienne, jouissent du sel blanc (1637, 15 décembre-1644, 27 octobre). — Fol. 381. Fondation d'un gaude (salut) en l'église Saint-Médard, par Jacob Chesne, avocat au Parlement et pour lequel il donne 100 livres (1638, 21 avril). — Fol. 382. Bail à cens de 56 sols 3 deniers, sur une maison, rue Porte-au-Fermerot, aboutissant sur les murailles de la ville, passé à Jean Sousselier, trésorier payeur des gages du Parlement, et Denis Floriet, contrôleur du grenier à sel de Saulx-le-Duc (1638, 17 septembre). — Fol. 383. Autre de 5 sols sur une maison rue de la Roulotte, à Claude Bourgeois, carreleur (1646, 26 mars).—Fol. 384. Reconnaissance d'un cens de 20 sols sur une maison, cour et place vide en la Cour-l'Abbé, faite par Claude Thibaut, maître charpentier (1640, 24 mai). — Fol. 385. Autre d'un cens de 10 sols sur une maison faisant le coin de la cour d'Epoisses, par Antoine Saulteret, procureur au Parlement (1641, 31 juillet). — Fol. 386. Déclaration d'André Fremyot, abbé de Saint-Étienne, portant que le recteur de l'hôpital de Notre-Dame et les quatre chapelains de l'église sont juridiques du chapitre. — Fol. 387. Reconnaissance d'un cens de 22 sols sur une maison rue Roulotte, par Noël Paluet, vigneron (1641, 10 février). — Fol. 388. Bail de 29 ans d'une maison à Clénay, passé à Cl. Jacquot (1643, 11 juillet). — Fol. 389. Bail à cens d'une vigne à Asnières passé à Claude Jaumard, avocat au Parlement (1644, 6 avril).—Fol. 390. Reconnaissance de cens de 5 livres sur une maison, rue Vannerie, appartenant à Nicolas Gagne, écuyer, trésorier de France (1644, 24 novembre). — Fol. 392. Autre d'un cens de 8 livres sur une maison avec banc sise rue du Bourg, aboutissant par derrière sur la ruelle des Tueurs, par Pierre Giraud, boucher (1645, 19 juin).— Fol. 393. Reconnaissance d'un cens de 17 sols 6 deniers sur des vignes à Ahuy. — Autre de 34 sols 3 deniers sur une terre es Houettes, finage de Dijon (1647, 8 novembre). — Fol. 394. Autre de 27 sols sur une terre au pasquier de Dijon (1643, 15 juillet). — Fol. 395. Autre de 4 livres 7 sols 6 deniers sur des bâtiments, arches à poisson au faubourg d'Ouche, près l'enclos des Chartreux (1647, 2 juin).

— Fol. 397. Autre d'un cens de 40 sols sur une maison faisant le coin de la place Saint-Étienne et de la rue tirant au Palais, par Louis Malpoy, marchand estassonnier (1641, 12 février). — Fol. 398. Bail à cens d'une vigne en Tréchateau, finage d'Ahuy (1641, 23 février). — Fol. 399. Reconnaissance de cens sur des vignes à Ahuy (1642, 23 mai). — Fol. 400. Délibération de l'assemblée du clergé de la ville de Dijon, portant qu'à l'avenir aux processions qui se feront le matin, le sermon se fera dans l'église où se dira la messe (1645, 22 août). — Fol. 401. Fondation d'un anniversaire en l'autel privilégié de l'église Saint-Étienne par Marie Picardet, fille de Hugues Picardet, conseiller d'état, procureur général au Parlement, pour lequel elle donne une somme de 800 livres (1642, 9 décembre). — Fol. 403. Transaction entre le chapitre de Saint-Étienne et le curé de Clénay auquel on accorde 13 émines de grain pour sa portion congrue (1643, 10 janvier). — Fol. 403 bis. Procès-verbal de la descente de la châsse de saint Médard à l'église Saint-Étienne afin d'obtenir de la pluie (1645, 18 août). — Ratification de la cession d'une place située derrière la maison de M. Arviset, rue Saint-Étienne (1622, 1^er^ février). — Fol. 404. Echange entre André Fremyot, abbé de Saint-Étienne, qui céde le domaine de Gié-sur-Aujon au Chapitre, en échange du réfectoire (1643, 12 janvier). — Fol. 404. Reconnaissance de 12 sols 6 deniers de cens sur une maison rue Roulotte, par Jean Mariotte, vigneron (1647, 22 février). — Fol. 406. Fondation d'un service en l'honneur de saint Claude, à l'église Saint-Étienne, par Claude Gontier, chanoine, prévôt de la Sainte-Chapelle, pour lequel il donne la somme de 18 livres 15 sols (1643, 5 juin). — Fol. 407. Échange de cens sur la maison Bouvot, rue de la Renouillère, entre le Chapitre et les Chartreux (1647, 27 janvier). — Fol. 408. Fondation de 3 messes en l'église Saint-Étienne par Jacques Fyot, écuyer, seigneur de Vaugimois, conseiller au Parlement, qui lègue la somme de 100 livres (1646, 29 mai). — Fol. 410. Arrêts du Parlement de Paris portant règlement entre les curés et les religieux et religieuses de Paris, touchant les enterrements des séculiers (1646, 27 mars-7 mai). — Fol. 415. Arrêt du Parlement de Dijon, au sujet d'inhumations de séculiers (le marquis de Termes, ses enfants, les avocats de Villers, Martin, Catherine Duguet, veuve de M. de Marnay, premier président de la Chambre des Comptes) faites dans l'église des Jésuites, au préjudice des droits curiaux de l'abbaye de Saint-Étienne (1647, 18 mai). — Fol. 416. Transaction entre le chapitre et M. Philippe Fyot, chevalier, président au Parlement, touchant les cens assignés sur des héritages englobés dans sa maison à Montmusard (1646, 20 septembre). — Fol. 422. Transaction entre l'abbé de Saint-Étienne et le curé de Fontaine, auquel le premier donne 250 livres pour ses trois quarts de la portion congrue et le Chapitre les 50 livres restant (1648, 10 mars). — Fol. 423. Reconnaissance de 53 sols 4 deniers de cens sur une maison rue Chanoine, appartenant à Michel Brigaudeau, vigneron (1653, 6 avril). — Fol. 424. Lettre par laquelle Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, accorde au prieur curé d'Ahuy, outre les 100 livres qu'il reçoit, une autre somme de 100 livres, à la charge de faire desservir l'église d'Asnières (1653, 30 juillet). — Fol. 425. Arrêt du Parlement enjoignant à tous les ecclésiastiques de Dijon d'assister aux processions générales (1653, 3 avril). — Fol. 426. Reconnaissance de 3 livres de cens sur une maison rue Chanoine, faisant le coin de la rue Vannerie (1549, 4 février). — Fol. 427. Autre de 30 sols de cens sur une maison devant le grand portail de la Sainte-Chapelle, acquise par Jeanne Mutelet, femme de Bénigne Blanche, marchand apothicaire (1649, 2 décembre). — Fol. 428. Autre de 3 livres de cens sur une pièce de terre en Gratedos, appartenant à la présidente Bernardon (1650, 29 août). — Fol. 429. Autre de 4 livres sur une maison place Saint-Étienne, appartenant à Bernard Faulx, tailleur d'habits (1650, 9 novembre). — Fol. 430. Autre de 3 livres 6 sols 6 deniers sur une maison rue de la Vannerie, appartenant à Cl. Guillaume, avocat (1651, 26 février). — Fol. 432. Autre de 11 sols sur une maison au cimetière Saint-Médard, affrontant le cimetière et derrière l'église Saint-Étienne, appartenant à Robert Villemeureux, procureur au Parlement (1650, 21 février). — Fol. 433. Autre de 4 livres sur la maison de J.-B. Lantin, seigneur de Montigny, conseiller au Parlement, sise en la petite rue tirant de la place Saint-Étienne du côté du Logis du Roi (1651, 20 août) — Fol. 434. Testament de Thibaut Billebaudet, chanoine trésorier de Saint-Étienne, qui lègue 200 livres pour un anniversaire (1649, 28 mars). — Fol. 436. Délibération du Chapitre, qui, sur la demande du Chapitre de la cathédrale de Noyon et en présence de M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, remet à ce chapitre une portion des reliques de saint Médard, premier évêque de Noyon (1650, 1^er^ juillet). — Requêtes du chapitre de Noyon au chapitre et à l'abbé évêque de Saint-Étienne. — Fol. 438. Procès-verbal dressé par l'évêque de Neuchèze de la tradition d'une partie des reliques (1650, 1^er^ juillet). — Fol. 439. Lettres d'associations de prières entre les chapitres de Saint-Étienne et de Notre-Dame de Noyon (1650, 1^er^ juillet). — Fol. 440. Autres du chapitre de Noyon en réponse et remerciements pour le don des reliques (1650, 20 novembre). — Fol. 441. Procès-verbal de la réception de ces reliques par le chapitre de Noyon (1650, 20 novembre). — Fol. 445. Arrêts du Conseil d'Etat qui rétablissent l'abbaye de Saint-Étienne dans son droit d'avoir 10 charges de sel de Salins (1650, 7 février-1655, 8 octobre). — Fol. 448. Relation des cérémonies faites à Noyon lors de la réception des reliques de saint Médard (1650, 20 novembre). — Fol. 451. Expédient entre le chapitre de Saint-Etienne et les fabriciens de l'église Saint-Michel, au sujet des places lors de la grand'messe qui se dit dans cette église, par le chapitre, le jour de la Saint-Michel (1651, 28 mars). — Confirmation par le Parlement (13 mars 1653). — Fol. 452. Articles arrêtés entre le chapitre de Saint-Étienne et les fabriciens de Saint-Michel, au sujet de la reconstruction du jubé, des fenêtres, du pavé et d'autres réparations (1654, 17 août). — Fol. 453. Transaction entre le chapitre et le curé de Saint-Julien, auquel on accorde 13 émines de grains et la jouissance de la maison des dîmes (1651, 5 août). — Fol. 455. Reconnaissance de 4 livres 2 sols 6 deniers sur une maison place Saint-Étienne appartenant à Claude Conte, boulanger. — Fol. 457. Vente du domaine de Gié-sur-Aujon et de la Ville-au-Bois, faite par le chapitre de Saint-Étienne à François Bégat, marchand à Gié, pour la somme de 4000 livres et 10 sols de cens annuel (1652, 2 mai). — Fol. 461. Fondation en l'église Saint-Étienne de matines le jour de Saint-Médard et d'un *Gaude*, le jour de l'Invention de saint Étienne, par Étienne Arviset, chanoine trésorier, pour lesquels il donne la somme de 200 livres (1652, 16 juin). — Fol. 462. Délibération du chapitre portant que les chanoines dignitaires qui auront résigné après 20 ans de service jouiront des mêmes honneurs et siégeront à côté de celui qui les aura remplacés (1657, 1er octobre). — Fol. 463. Reconnaissance de cens de 6 sols 2 deniers sur des terres en Theuley et en Ribottée, finage de Dijon (1653, 1er mai). — Autre de 41 sols 8 deniers sur une maison, rue Vannerie, appartenant à Jean Thibert, procureur au Parlement (1654, 12 mai). — Fol. 464. Autre de 3 livres 6 sols 8 deniers sur une maison, rue Saint-Etienne, aboutissant par derrière sur les cours et pressoirs de l'abbaye appartenant à Barthélemy Perrenet, procureur au parlement (1654, 9 octobre). — Fol. 466. Autre de 5 sols sur une place vendue au procureur Frolois en la grande cour de l'abbaye proche le pressoir (1655, 6 mai). — Fol. 466. Autre de 10 sols sur une maison, joignant le pont Arnaud, appartenant à Bénigne Carré, maréchal (1655, 21 juin). — Fol. 468. Autre de 14 sols 6 deniers sur des vignes en Tezard, finage de Dijon (1657, 30 décembre). — Fol. 469. Mandement de Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, qui fait revivre les statuts d'André Fremyot, du 26 octobre 1628, concernant les chapelains des églises de Dijon et afin de mettre terme à leurs entreprises sur les fonctions des vicaires (1653, 17 juin). — Homologation de ce mandement par le Parlement (1653, 13 août). — Fol. 471. Transaction entre l'abbé et les fabriciens de Saint-Médard, touchant l'entretien de la sacristie (1653, 30 juillet). — Fol. 472. Fondation d'un service en l'honneur de saint Yves en l'église Saint-Étienne, par la compagnie des procureurs, moyennant la la somme de 30 livres par an (1656, 15 mai). — Fol. 475. Mention de la harangue de Millotet, doyen du chapitre, faite au duc de Vendôme, gouverneur de Bourgogne, lors de son entrée à Dijon (1650, 15 février). — Fol. 476. Reconnaissance de cens sur des terres en Goutte-d'Or et près la Bellecroix, finage de Dijon (1653, 19 janvier). — Fol. 447. Arrêt du Parlement qui règle par provision le rang des dignitaires des trois grandes églises de Dijon (Saint-Bénigne, Saint-Étienne et la Sainte-Chapelle) pour les séances et les processions générales (1654, 24 octobre). — Fol. 479. Reconnaissance de 4 livres sur une maison, rue du Pont-Arnaut, appartenant à Jacques Magnin, notaire (1655, 29 juillet). — Fol. 480. Autre de 25 sols 4 deniers sur une maison place Saint-Michel, faisant le coin des Minimes, appartenant à Louis Brunet, chapelain de Saint-Étienne (1656, 23 juillet). — Fol. 481, 483. Arrêts du Parlement qui enjoignent aux prêtres des quatre paroisses d'assister aux processions générales sous peine de radiation (1656, 12 avril; 1658, 12 avril). — Fol. 482. Fondation d'une messe hebdomadaire en la chapelle de Toussaint, à Saint-Étienne, par Marie Massol, veuve de Paul Dumay, écuyer, seigneur de Gamay et Saint-Aubin, conseiller au Parlement, pour laquelle elle donne la somme de 800 livres. — Fol. 485. Reconnaissance de cens de 24 sols 4 deniers, sur une maison rue Porte-au-Fermerot, appartenant à Bénigne Hariet, carreleur (1656, 19 avril). — Fol. 486. Fondation d'une chapellenie de Jésus Marie Joseph en l'autel de la Résurrection, en l'église Saint-Étienne, par Jacques Valon, président du Bureau des finances, seigneur de Mimeure de Flacelières, et Anne Arviset, sa femme, par laquelle ils donnent 200 livres de rente (1659, 20 décembre). — Fol. 491. Transaction entre le Chapitre de Saint-Étienne et le curé de Neuilly, auquel on donne 60 livres pour les novalles de Crimolois (1656, 20 juin). — Fol. 492. Fondation d'un salut quotidien en l'église Saint-Étienne, par Pierre Odebert, président au Parlement, qui donne à cet effet une somme de 4000 livres représentant 200 livres de rente (1656, 17 mars). — Fol. 497. Arrêt du Parlement qui maintient le vicaire perpétuel de l'église N.-D. dans son droit de précéder dans les cérémonies le recteur de l'hôpital et les chapelains (1656, 6 juillet). — Fol. 502. Délibération de l'assemblée du clergé, portant qu'en absence des trois chefs de l'église, les assemblées se tiendront chez le grand prieur de Saint-Bénigne, le doyen de Saint-Etienne et jamais chez le trésorier de la Sainte-Chapelle (1658, 15 septembre. — Fol. 503. Transaction entre le Chapitre et le curé de Neuilly, pour la portion congrue (1656, 2 décembre). — Fol. 504. Acte donné dans l'assemblée du clergé au Chapitre de Saint-Étienne, que toujours il a suivi Saint-Bénigne et précédé la Sainte-Chapelle (1657, 19 septembre). — Fol. 505. Lettres de restitution obtenues par le Chapitre de Saint-Etienne, contre les traités passés lors de la sécularisation avec les paroissiens de Saint-Médard (1656, 23 décembre). — Fol. 507 Sentence des requêtes du Palais, qui adjuge au chantre de Saint-Étienne 4 émines de froment à verser par l'abbé (1657, 22 mars). — Fol. 509. Procès-verbal de visite pastorale de l'église N.-D. de Dijon, par l'évêque de Neuchèze, abbé de Saint-Étienne, avec la remise en vigueur du règlement édicté par l'archevêque abbé Fremyot (1657, 27 avril). — Fol. 515. Transaction entre le Chapitre et Jean Vallot, trésorier, curé vicaire de Saint-Médard, au sujet des droits et prérogatives de ce dernier (1617, 17 juin). — Fol. 519. Reconnaissance d'un cens de 10 sols, sur une maison rue Saint-Étienne, joignant la porte de l'abbaye, appartenant à Antoine Guillot, contrôleur des expéditions du greffe du Parlement (1657, 29 décembre). — Fol. 520. Sentence de Jacques Fèvret, conseiller au Parlement, qui condamne l'abbé de Saint-Etienne à payer 15 livres au Chapitre, pour le festin du moulin Saint-Etienne (1657, 20 novembre). — Fol. 521. Fondation de la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, en l'église de Saint-Étienne, par Jacques Joly, seigneur de Champlevé, secrétaire greffier du Parlement, pour laquelle il donne des héritages à Pommard, Volnay (1657, 7 juillet). — Fol. 528. Reconnaissance de 3 livres de cens, sur une maison en la place Saint-Michel, tirant à la rue du Vieil-Collège, appartenant à Jacques Guilleminot, bachelier en Sorbonne, vicaire perpétuel de l'église Saint-Michel (1658, 25 novembre). — Fol. 529. Vente d'une maison, en la grande cour de Saint-Étienne, faite par le Chapitre à Chrétien Leblanc et Marie Gilbert, sa femme, pour la somme de 4000 livres et 20 sols de cens annuel (1657, 2 novembre). — Fol. 531. Autre de maisons et boutiques, en la Cour L'Abbé, faite à Guillemot Souillet, maître fondeur, pour la somme de 2400 livres et 20 sols de cens anuel (1657, 1er décembre). Reconnaissance de ces bâtiments. — Fol. 537. Vente d'un bâtiment et pressoir, au petit couvent de Saint-Étienne, faite à Bernard Bourgeois, pour la somme de 2040 livres et 20 sols de cens annuel (1658, 6 février). — Fol. 539. Partage des treize prébendes, entre les membres du Chapitre (1658, 20 novembre). — Fol. 543. Homologation par le Parlement (1659, 7 juillet). — Fol. 543. Arrêt de la Chambre des Comptes de Dôle qui renvoie au Conseil du roi d'Espagne l'arrêt du Conseil des finances, enjoignant aux amodiateurs des salines de Salins de payer le double canon, à cause des guerres (1657, 5 janvier). — Fol. 545. Transaction entre le Chapitre et les habitants de Clénay, au sujet des réparations de l'église (1659, 4 janvier). — Fol. 546. Délibérations du Chapitre, touchant le service divin (1659, 23 juin, 17, 21, 27 novembre; 1660, 9, 23 janvier), et homologation par le Parlement (1659, 24 juillet). — Fol. 550. Arrêt du Conseil privé, rendu contre les chanoines opposés aux dernières délibérations, par lequel ces chanoines sont contraints, nonobstant leur appel, d'assister aux offices (1659, 25 octobre). — Fol. 553. Arrêt du Parlement, qui adjuge la maison de Clénay au vicaire, et décharge le Chapitre du paiement d'une somme de 15 livres (1660, 3 février). — Fol. 555. Reconnaissance d'un cens de 10 sols, sur une maison paroisse Saint-Pierre, rue de la Vieille-Juiverie, appartenant à Pierre Duvaut, procureur au Parlement (1661, 18 novembre). — Fol. 556. Transaction entre le Chapitre et le Trésorier, portant règlement des attributions de ce dernier (1661, 18 mars). — Fol. 562. Reconnaissance de 30 sols de cens, sur une maison place Saint-Michel, faisant le coin de la rue Vannerie, appartenant à Jean Truffert, chirurgien du Prince de Condé (1662, 6 mars). — Fol. 563. Procès-verbal dressé par J.-B.-B. Gontier, chanoine prévôt de la Sainte-Chapelle et vicaire général de l'évêque de Langres, de l'ouverture de la châsse des reliques de saint Corneille, martyr, déposée en l'église de N.-D. du Refuge, et du détachement qu'il est fait de l'os de l'épaule, pour le trésor de l'abbaye de Saint-Etienne (1660, 23 mars). — Fol. 563. Bail de 29 ans, d'une maison en ruine dans le couvent, passé au sieur Brunet, moyennant un cens de 12 livres (1661, 28 novembre). — Fol. 565. Fondation d'un anniversaire et d'une procession les cinq principales fêtes de la Vierge en l'église Saint-Etienne, par Nicolas Valon, écuyer, conseiller au Parlement, et Marie Arviset, sa femme, pour lesquels ils donnent la somme de 500 livres (1660, 1er avril). — Fol. 569. Autre d'une messe et d'un salut devant l'autel Sainte-Anne, par Marie Tobelin, femme de J.-B. de Chaumelis, conseiller au Parlement, Catherine Gautier, femme de Claude Lenet, conseiller d'État, président de la Chambre des Comptes, Christime Chesne, femme de Nicolas Mongin, procureur, et Marguerite Fleury, veuve de Pierre Perrot, bourgeois, qui donnent la somme de 120 livres (1660, 26 juillet). — Fol. 568. Autre d'une chapellenie en l'autel de la Croix, d'une messe tous les vendredis et de quatre anniversaires par Françoise Ferrand, veuve d'Antoine Loppin, conseiller maître à la Chambre des Comptes, qui donne à cet effet 200 livres de rente (1661, 9 avril). — Fol. 570. Procès-verbal dressé par Saturnin, prieur des Carmes du couvent de Dijon, du don à l'église Saint-Étienne des fragments des corps des saints Patrice et Venuste, martyrs, envoyés au Carmel de Dijon (1660, 16 novembre). — Fol. 570. Procès-verbal de la division du domaine d'Ahuy en quatre parties (1661, 14 mai). — Fol. 574. Reconnaissance par le commandeur de la Madeleine d'une redevance de 7 livres 10 sols pour la dîme des terres qu'il possède à Cromois, Dijon et Crimolois (1661, 14 février). — Fol. 574. Autre de 48 sols de cens sur une maison située place de la Sainte-Chapelle, faisant le coin de la rue pour aller au Palais, possédée par Guy Venevaut, marchand gantier. — Fol. 575. Arrêts du Parlement par lesquels la cour refuse de procéder à la vérification et à l'enregistrement des lettres patentes obtenues par les religieux du tiers ordre de Saint François pour leur établissement à Dijon (1656, 4 juillet, 1657,13 juin, 1662, 27 juin). — Fol. 577. Annulation, par la Chambre de ville de Dijon, d'une précédente délibération qui autorisait l'établissement de ce couvent (1663, 21 mai). — Fol. 578. Extrait du testament et codicille du président Pierre Odebert, qui fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne et augmente la dotation du salut précédemment fondé. Il lègue une somme de 2000 livres (1661, 7 juin). — Fol. 584. Procès-verbal d'estimation d'une maison, rue de la Charrue, possédée par M. Durand, procureur, et qui est censable à l'église Saint-Étienne et à la Sainte-Chapelle (1661, 10 octobre). — Fol. 585. Arrêt du grand Conseil qui, nonobstant l'opposition de Guillaume de Malartic, clerc du diocèse d'Agen, maintient Claude Fyot en possession de l'abbaye de Saint-Étienne (1662, 29 décembre). — Fol. 586. Arrêt du Parlement qui oblige les Minimes de Dijon à assister aux processions générales (1663, 25 mars). — Fol. 588. Vente d'une maison sise place de la Sainte-Chapelle, au-devant de la croix et du puits de ladite maison faisant le coin du carré pour tourner et aller en l'église de la Sainte-Chapelle faite à Catherine Grangier, veuve de Jean Carrelet, huissier au Parlement, moyennant 1400 livres et 1 cens de 40 sols (1661, 7 novembre). — Fol. 590. Fondation de 5 grandes messes devant l'autel de la Vierge en l'église Saint-Étienne par Philiberte Thoreau, veuve d'Étienne Beruchot, secrétaire ordinaire de la Reine mère, greffier en chef des juges consuls, notaire et prudhomme à Dijon, Guillaume et Andoche Beruchot, avocats, ses fils, qui donnent une somme de 400 livres (1662, 3 février). — Fol. 591. Sentence des Requêtes du palais qui oblige le trésorier du chapitre à fournir les pains à chanter pour tous les offices (1662, 15 février). — Fol. 592. Arrêt du Parlement enjoignant au chapitre de l'île Barbe de fournir une portion congrue de 200 livres au curé de Pisy en Bresse, à la condition par celui-ci d'abandonner les novales (1662, juillet). — Fol. 594. Bulle du pape Alexandre VII, contenant provisions de Claude Fyot, abbé de Saint-Etienne (Rome, 1662, 8 juillet). — Fol. 596. Arrêt du Conseil pour la vérification et la liquidation des dettes de la ville de Dijon, montant à 326.798 livres 4 sols 6 deniers (1663, 20 mars). — Fol. 606. Fondation d'un anniversaire et de deux messes basses en l'église Saint-Étienne par Jacques Valon, écuyer, président au Bureau des finances, seigneur de Mimeure, pour lesquels il donne la somme de 200 livres (1663, 10 mai). — Fol. 607. Reconnaissance d'un cens de 6 sols 8 deniers sur une maison rue du Rabot, appartenant au couvent des Ursulines (1663, 9 juin). — Fol. 608. Fondation en l'église Saint-Étienne d'une messe tous les dimanches après la grand'messe par Marguerite de Bretagne, femme de Claude Fremyot, conseiller d'Etat, président au parlement, seigneur d'Is-sur-Tille, Norges, Fussey, Echevronne, Changey, Marie Robelin, femme de Jean-Baptiste de Chaumelis, conseiller au Parlement, Catherine Gauthier, femme de Claude Lenet, chevalier, conseiller d'État, président en la Chambre des Comptes; Christine Chesne, veuve de Nicolas Mongin, procureur au Parlement, et Anne Perraut, femme de Bernard Guibaudet, maître chirurgien, qui donnent la somme de 550 livres (1663, 10 août). — Fol. 609. Reconnaissance d'un cens de 50 sols, sur une maison rue des Halles, appartenant à Philippe Masson, marchand (1663, 6 septembre). — Fol. 610. Autre d'un cens de 40 sols, sur une maison sise devant le puits en la place Saint-Etienne, faisant le coin pour aller au portail de la Sainte-Chapelle, possédée par Jean Collet, tailleur d'habits (1663, 15 septembre). — Fol. 611. Procès-verbal de la visite de l'église de Bressey, par Jean de Maupeou, évêque de Chalon, et érection de fonts baptismaux (1663, 14 septembre). — Fol. 612. Délibération des prêtres et mépartistes de l'église N.-D. qui reconnaissent l'obligation où ils sont de venir prendre et reconduire l'abbé de Saint-Étienne aux processions (1663, 9 novembre). — Reconnaissance d'un cens de 7 sols, sur un enclos sis dans le Cour l'Abbé, possédé par Noël Coret, marchand épicier (1664, 13 juillet). — Fol. 614. Arrêt du Parlement, qui condamne les chapelains des églises de N.-D., de Saint-Michel, de Saint-Pierre, à venir prendre et reconduire le Chapitre lors des processions, chanter et assister à la messe, et ceux de Saint-Michel, de donner de l'encens et de se partager les *michottes* (1664, 16 mai). — Fol. 615. Autorisation donnée par le Chapitre aux fabriciens de l'église Saint-Médard, d'employer de la vieille argenterie pour refaire une grande croix à l'usage de la paroisse (1664, 6 juin). — Fol. 616. Permission viagère, donnée par le Chapitre à M. Malteste, chanoine de la Sainte-Chapelle, de bâtir une galerie sur la cour Saint-Vincent (1664, 31 août). — Fol. 618. Procès-verbaux de visite, par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, des églises de N.-D., de Saint-Michel, de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, de la chapelle de la Belle-Croix, de la chapelle Saint-Martin, de l'église Saint-Médard, avec des règlements pour la discipline et l'exercice du culte (1664, 5-10 mars). — Fol. 629. Visites de l'église d'Ahuy, de l'église d'Asnières, de l'église de Fauverney, de l'église de Magny, de celle de Neuilly, de celle de Crimolois, de l'église de Tart-le-Haut, de celle de Marliens, de celle de Varanges, de celle de Marsannay, de celle de Couchey, de l'église de Perrigny, de celle de Quetigny, de celle de Sennecey, de l'hôpital de Til-Châtel, du prieuré de Til-Châtel (1664, 13 octobre-1665, 6 juillet). — Fol. 642. Extrait du testament de Philippe Bernard, conseiller au Parlement, qui fonde des messes en l'église Saint-Étienne et donne une somme de 3000 livres. Fondation d'un anniversaire et d'un *gaude* par Claire Monin, veuve de François de Saule, huissier à la Chambre des Comptes, qui donne la somme de 500 livres (1666, 22 avril). — Fol. 644. Reconnaissance d'un cens de 40 sols, sur une maison rue du Petit-Potet acquise par Claude

Delan, boulanger (1666, 21 février). — Fol. 645. Autre d'un cens de 30 sols, sur une maison devant le portail de Saint-Michel, appartenant à Pierre Bégin, chirurgien (1665, 21 mars). — Fol. 646. Fondation d'une chapellenie à l'autel de Saint-Antoine, en l'église Saint-Pierre, par Nicolas Pourcher, procureur à Nuits, moyennant 75 livres de rente (1665, 3 février). — Fol. 648. Arrêt du Parlement, qui défend aux religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de rien acquérir à Dijon (1665, 13 août). — Confirmation de cet arrêt par un arrêt du Conseil d'en haut du 11 septembre 1665. — Fol. 651. Transaction entre le Chapitre, le curé d'Arc-sur-Tille et les habitants de Bressey-sur-Tille, au sujet de l'établissement d'un vicaire audit Bressey (1565, 12 juin). — Fol. 655. Sentence arbitrale de Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, portant que la première place des hautes chaires à côté gauche du chœur de l'église de N.-D. appartient au recteur de l'hôpital, à l'exclusion des fabriciens, ordonne que l'abbé de Saint-Étienne aura droit d'ordonner toutes choses pour l'administration de l'église, sans qu'il soit possible aux fabriciens de destituer les mépartistes (1665, 8 décembre). — Fol. 659. Consentement donné par Claude Fyot, abbé de Saint-Etienne, à la fondation d'une chapellenie en l'église Saint-Michel par Jeanne Grostet, femme de Philibert Bouvier, docteur en médecine (1666, 19 avril). — Fol. 659. Arrêt du conseil d'État, qui exempte les ecclésiastiques et les religieux du droit d'octroi qui se lève sur les denrées et marchandises entrant dans les villes (1666, 18 mars.) — Fol. 661. Autre portant surséance à l'exécution d'un arrêt du Conseil du 20 mars 1663, qui cotise les ecclésiastiques de la ville de Dijon à la 4e partie des impositions levées sur les habitants (1666, 18 mars). — Fol. 662. Déclaration du roi sur le cahier présenté au roi par le clergé de France (1666, mars). — Fol. 668. Procès-verbal de visite du prieuré et de l'hôpital de Til-Châtel, par l'abbé Fyot (1666, 27 juillet). — Fol. 670. Imprimé de l'arrêt de règlement des grands jours de Clermont concernant les affaires ecclésiastiques, la défense aux gentilshommes et aux officiers de justice d'intimider les paysans et de prendre les dîmes à ferme (1665, 30 octobre). — Fol. 674. Procès-verbaux de visites, par l'abbé Fyot, des églises de Grancey, de Cussey, de Villemervry, de Villemorien et de Courlon (1666, 6 août). — Fol. 676. Invitation faite à l'abbé de Saint-Étienne de se trouver au synode diocésain à Langres (1663, 21 août). — Fol. 677. Arrêt du Conseil confirmatif de l'ordonnance du duc de Bourgogne, qui règle la préséance entre l'abbé de Saint-Bénigne, l'abbé de Saint-Etienne et le doyen de la Sainte-Chapelle, aux processions et cérémonies publiques (1664, 31 mars). — Fol. 682. Déclaration de Jacques Tabourot, religieux de Saint-Étienne et recteur de l'hôpital de N.-D, qu'il ne prétend rien sur les treize prébendes créées à la suite de la sécularisation (1611, 21 novembre). — Fol. 683. Procès-verbal de visite de cet hôpital, par l'évêque de Neuchèze, abbé de Saint-Étienne et de la translation des services religieux à l'église N.-D. comme on l'avait fait du service hospitalier au Saint-Esprit (1633, 29 novembre). — Fol. 683. Amodiation de la cure de N.-D. faite à deux chapelains, pour la somme de 120 livres par an. — Fol. 685. Reconnaissance d'un cens de 4 chapons sur des héritages à Longchamp (1605, 8 janvier). — Autre de 10 sols sur des vignes à Ahuy (1608, 22 octobre). — Fol. 686. Autre de 4 livres sur des terres à Ahuy (1608, 27 octobre). — Fol. 688. Amodiation du prieuré d'Ahuy et d'Asnières, par l'abbé Fremyot à Denis Espiard, prêtre, pour 6 ans, à charge de payer les décimes et une somme de 60 livres (1614, 10 février). — Fol. 689. Bail à cens d'une place en la Cour L'Abbé à Jeanne Rouhier, veuve de Pierre Bérard, procureur au Parlement (1608, 29 octobre). — Fol. 690. Reconnaissance par le sieur Berbis, curé de Premières et Soirans, d'un droit de patronage de 5 livres dû à l'abbé de Saint-Étienne (1602, 20 novembre). — Fol. 691. Arrêts du Parlement qui enjoignent au Chapitre de la Sainte-Chapelle d'assister aux processions générales à peine de saisie du temporel (1654, 21-27 mars, 30 avril). — Fol. 693. Lettre close du roi Louis XIV au Parlement, pour faire chanter le Te Deum à l'occasion de la prise du comté de Bourgogne (1668, 27 février). — Fol. 694. Requête des procureurs de l'abbaye de Saint-Etienne à l'évêque de Mâcon, touchant la fulmination de la bulle de sécularisation de l'abbaye, dont il avait été chargé par le roi (1632, 27 mai). — Fol. 692. Transaction entre l'abbé, le chapitre, le curé et les paroissiens de Saint-Médard, par laquelle on confirme les traités des 16 juin 1571 et 30 juillet 1653, relatifs à la translation du service paroissial en l'église Saint-Étienne et en conséquence de l'offre par la fabrique d'une somme de 4000 livres pour contribuer à la restauration de l'église (1669, 30 juillet). — Fol. 698. Extrait du testament d'Étienne Barberet, bourgeois, qui donne 300 livres à la fabrique de Saint-Médard (1670, 16 juin). — Fol. 698. Attestation donnée par le chapitre au curé et aux fabriciens de Saint-Médard du poids et de la nature de la vieille argenterie employée pour refaire une grande croix (1664, 6 juin). — Fol. 699. Délibération de l'assemblée du clergé de Dijon, qui dispense le chapitre de la Sainte-Chapelle de se trouver aux entrées des gouverneurs, mais les oblige à toutes les assemblées du clergé, au rang qui lui appartient (1671, 8 mai). — Fol. 700. Déclaration du Roi portant règlement sur les pensions créées sur les cures et les prébendes (1670, 4 octobre). — Fol. 701. Testament de Jean Vallot, trésorier du chapitre, curé de Saint-Médard qui fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne où il est enterré et donne la teneur de l'inscription qu'il veut être gravée sur cuivre ou sur marbre (1667, 6 mai). — Fol. 705. Nouvelle transaction entre l'abbé, le chapitre de

Saint-Étienne et les associés de Saint-Médard, au sujet des fondations, des communions, des inhumations, des sièges du chœur, du tableau commémoratif de la restauration de l'église, de l'office au grand autel réservé pour la seule fête de saint Médard (1671, 18 juillet). — Fol. 709. Transaction entre l'abbé de Saint-Étienne et les nouveaux vicaires perpétuels établis dans les églises Notre-Dame, Saint-Michel et Saint-Nicolas de Dijon au sujet des portions congrues, des décimes et du patronage (1667, 1er septembre). — Fol. 712. Règlement donné par Sébastien Zamet, évêque de Langres, pour « tenir la paix et union fraternelle en Jésus-Christ entre les curés, vicaires, familiers et chapelains des églises de Dijon (1629, 9 mai). — Fol. 714. Transaction entre le chapitre de l'église Saint-Étienne et la fabrique de Saint-Médard, au sujet de la messe paroissiale, des communions, des fondations, des cérémonies du rituel, des grand'messes, des droits des tombes, des inscriptions commémoratives de l'église (1678, 31 mars). — Fol. 717. Sentence arbitrale, qui, tout en reconnaissant au doyen son titre de chef du chapitre, maintient à l'abbé son droit de présider, de convoquer toutes les fois qu'il le juge nécessaire (1672, 29 janvier). — Fol. 718. Délibération du chapitre qui en absence de l'abbé et du doyen délègue l'administration des sacrements à l'un des siens (1676, 5 mai). — Fol. 730. Table par ordre alphabétique des choses contenues dans ce volume.

G. 137. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1336-1344. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Cartulaires (xive siècle). — Fol. 1. Lettre d'Edouard III, roi d'Angleterre, au pape Clément VI, touchant la réforme du clergé de son royaume (Westminster, septembre 1344). — Fol. 2. Ordre à observer par le procureur de l'abbaye des Saints..... dans ses poursuites contre les ennemis et les détenteurs des biens du monastère (sans date). — Mémoire des abbé et couvent de Saint-Apre près la ville de Toul, pour la revendication des moulins de..... (sans date). — Fol. 3. Lettre de..... abbé de Saint-Michel de Tonnerre, délégué par bulle du pape Clément VI, adressée à..... pour l'exécution de cette bulle dont on ne doit pas connaître l'objet (sans date).— Fol. 5. Raisons que peut proposer celui qui cité à une journée dans les limites de son diocèse ne veut y répondre (sans date). — Fol. 4. Requête du prieur de Saint-Florent de Til-Châtel à l'official de Langres, pour se plaindre de ce que Guillaume, curé de Lux, a fait inhumer dans son église le corps de Bérard, ancien recteur de la léproserie de Til-Châtel, lequel avait choisi sa sépulture dans le cimetière du prieuré et l'a ainsi privé des deux parts des offrandes et du lit du défunt (sans date). — Lettres d'Eudes IV, duc de Bourgogne, qui décharge l'abbaye de Saint-Bénigne et ses possessions du droit d'héberger ses chevaux, à l'exception des prieurés où ce droit s'exerce encore (sans date). — Fol. 7. Formulaire d'un acte d'échange entre l'abbé, le prieur et le couvent. — Fol. 8. Formulaire des exceptions que peut alléguer un religieux, cité par un juge dont il n'est point justiciable. Formulaire du libel d'un homme de l'abbaye de Saint-Etienne, réclamant la restitution de revenus ou d'animaux. — Formulaire d'un acte d'appel interjeté par l'abbaye au sujet d'un subside imposé par l'archevêque. — Fol. 9. Formulaire d'un monitoire pour un vol commis au préjudice d'un monastère. — Fol. 10. Formulaire d'une quittance d'une dette. — Formulaire d'un appel d'une citation signifiée pour comparaître dans un lieu non sûr. — Fol. 11. Formulaire du libel contre ceux qui inhument un corps autre part que dans l'église de sa paroisse. — Fol. 12. Formulaire de l'acte d'appel, contre l'archidiacre de Dijon, qui exigeait du curé de Neuilly un droit de joyeux avènement. — Formulaire de la protestation du Chapitre de la Sainte-Chapelle relevant immédiatement du Saint-Siège, contre ceux sans distinction qui mettaient la main sur un membre du Chapitre. — Fol. 14. Formulaire du libel contre l'usurpateur d'une terre. — Formulaire d'un libel au sujet d'un dépôt d'argent. — Fol. 15. Formulaire d'un acte d'amodiation des biens de l'abbaye. Fol. 16. Formulaire d'un acte pour les exécuteurs d'un testament. — Fol. 17. Bulle du pape Benoît XII adressée à l'archevêque de Bourges, au sujet de la perception de la dîme pour la Terre-Sainte (Avignon, XII des cal. de février, an 3 de son pontificat, 1347). — Bulle du même, portant règlement du droit de visite et de procurations (Avignon, 15 des cal. de janvier, an 2 de son pontificat, 1336). — Fol. 20. Mémoire du procureur de l'abbaye de Saint-Etienne, contre le procureur du duc, au sujet d'habitants d'Ahuy, qui s'étaient avoués bourgeois du duc, à Flagey, et prétendaient, contrairement à la coutume, conserver les biens qu'ils avaient audit Ahuy (sans date). — Fol. 23. Formulaire du libel pour la levée du droit de perche. — Fol. 24. Autre pour la réclamation des meubles des chanoines. — Autre pour celle des dus sur la vente du vin. — Fol. 25. Autre contre ceux qui refusent de payer le droit de patronage. — Fol. 26. Autre d'une confession générale. — Formulaire d'un bail à cens. — Fol. 27. Autres. Fol. 29. — Autre concernant les dons faits à l'église lors des inhumations. — Autre relatif aux dîmes.

G. 138. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1113-1313. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Cartulaires (xviie siècle). — Fol. 1. Charte de Jocerand, évêque de Langres, qui règle les conditions pour l'établissement de la règle de saint Augustin en l'abbaye de Saint-Etienne (1113). — Fol. 2. Charte de Gauthier, évêque de Langres, qui donne aux religieux la liberté d'élire leur abbé et concède au monastère les églises de N.-D., de Saint-Michel, de Saint-Médard et de Saint-Nicolas de Dijon (1178). — Confirmation, par l'archevêque de Lyon, du don fait à l'abbaye de Saint-Étienne, des églises de Mirebeau, d'Ahuy, d'Asnières, de Quetigny et de Sennecey (sans date). — Donation des églises de Mirebeau, d'Ahuy et de Quetigny, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Gauthier, évêque de Langres (sans date). — Fol. 3. Autre du même concernant l'administration de ces églises (sans date). — Autre de Geoffroy, évêque de Langres, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne l'église de Tart avec les chapelles de Marliens et d'Echigey (1141). — Don des églises de Grancey et de Cussey fait à la même par Gauthier, évêque de Langres (1171). — Fol. 4. Donation de l'église de Fauverney, par Manassès, évêque de Langres (1188). — Autre de celle de Chevigny-Saint-Sauveur, par Gauthier, évêque de Langres (sans date). — Autre de celles de Tart, Marliens, Échigey, Varanges et Autrey par Garnier, évêque de Langres (1195). — Fol. 5. Jugement de Guilenc, évêque de Langres, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Etienne les églises de Darois et d'Etaules, contestées par l'abbaye de Saint-Seine (sans date). — Donation des églises de Saint-Martin-des-Champs, de Gemeaux, d'Ormancey et de Fontaine, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jocerand, évêque de Langres (sans date). — Fol. 6. Donation de l'église d'Autrey par l'évêque Manassès (1181). — Attestation par Regnaud, évêque de Chartres, de la donation de l'église de Til-Châtel faite à l'abbaye, par Garnier, évêque de Langres (1195). — Donation de l'église de Vitrey et de la chapelle de Baiz par Geoffroy, évêque de Langres (1147). — Autre des églises de Fixin et de Brochon, par G., évêque de Langres (sans date). — Charte de Hugues, évêque de Langres, qui donne à l'abbé de Saint-Étienne le pouvoir d'instituer et de destituer les chanoines (1221). — Fol. 7. Charte de Robert, évêque de Langres, portant qu'à l'avenir les chanoines et les prêtres préposés à la desserte des cures, des églises hors de Dijon, devront être présentés à l'évêque (1236, avril) — Donation de l'église de Neuilly, par Hugues, évêque de Langres (1248). — Confirmation par le Chapitre de Langes des donations d'église faites par les évêques (1238/9, mars). — Fol. 8. Donation de l'église de Neuilly, par Guy, évêque de Langres (1216, novembre). — Reconnaissance par Guy de Mirebeau, curé de Gemeaux, du droit de patronage de l'abbaye de Saint-Etienne, sur l'église de Gemeaux et la chapelle de Pichanges (1258, novembre). — Fol. 9. Vente des revenus de cette cure, faite par l'abbaye au curé Guy, sa vie durant, moyennant la somme de 50 livres viennoises (1258). — Echange entre Robert, évêque de Chalon, qui cède la cure de Premières à l'abbaye et reçoit celle de Bretonières, qui dépendait de la Maison-Dieu de Brochon (1313). — Fol. 10. Donation de l'église Saint-Martin d'Arc-sur-Tille par Vautier, évêque de Chalon (sans date). — Fol. 11. Autre de celle de Premières et de Fouffrans par le même (1181). — Déclaration de G., évêque de Langres, qu'il n'a aucun droit de procuration à Asnières (1250, mars). — Confirmation par Guillaume, évêque d'Autun, du don de l'église de Thenissey fait à l'abbaye par Hugues de Curgy, clerc. — Bulle du pape Grégoire IX, qui ratifie l'établissement de chanoines réguliers, à l'abbaye de Saint-Etienne et confirme ses privilèges et possessions (Latran, 1238, mois de novembre). — Fol. 13. Bulle du pape Calixte II, touchant l'élection de l'abbé, celle des chanoines réguliers et confirme la donation des églises (sans date). — Fol. 14. Bulle du pape Urbain V, qui confirme les privilèges et les possessions de l'abbaye de Saint-Étienne (Vérone, 1185). — Fol. 15. Bulle du pape Innocent IV, touchant l'institution des chanoines et la confirmation des immunités et possessions de l'abbaye (1245, Lyon, 10 des cal. de septembre). — Fol. 17. Autre du même qui donne à l'abbé de Saint-Étienne le pouvoir de bénir les calices, les linges, les autels, les corporaux et les vêtements sacerdotaux (Lyon, 6 des ides de mars, 1251). — Bulle du pape Alexandre III, qui ratifie la convention conclue entre l'abbaye de Saint-Etienne, l'évêque de Langres et Hugues III, duc de Bourgogne, touchant l'érection de la chapelle ducale (sans date). — Fol. 18. Confirmation par le même de l'accord entre l'abbaye de Saint-Etienne et le Chapitre de la chapelle ducale (Monte Gargano, 3 des nones de février). — Bulle du pape Lucius III en faveur de la chapelle ducale (Velletri, 3 des ides de novembre). — Bulle du pape Honorius III, qui confirme la clause en vertu de laquelle l'abbaye de Saint-Étienne doit avoir une prébende canoniale du Chapitre de la chapelle ducale (1217, mai). — Fol. 20. Bulle du pape Alexandre III, confirmant le traité passé entre l'abbaye de Saint-Étienne et les Templiers de Dijon, au sujet de l'église et du cimetière de leur maison (Benevent, 10 des cal. de janvier). — Bulle du pape Adrien IV, qui approuve l'association passée entre l'abbaye de Saint-Etienne et le Chapitre des Saints-Jumeaux de Langres (sans date). — Fol. 21. Bulle du pape Innocent III, qui donne à l'abbé de Saint-Etienne le pouvoir d'instituer et de destituer les desservants des églises et des prieurés de sa dépendauce (sans date). — Bulle du pape Lucius III, confirmant la donation des églises de Grancey et de Cussey, faite à l'abbaye (Anagni, 12 des cal. de janvier). — Bulle du pape Innocent IV, qui interdit de construire un oratoire et de bénir un cimetière dans les limites des églises appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne (Latran, 10 des cal. de novembre 1287). — Fol. 22. Confirmation par le pape

Innocent II de l'accord conclu entre les abbayes de Saint-Étienne et de Saint-Seine, au sujet des églises de Darois et d'Étaules (sans date).

G. 139. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1500-1606. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Statuts. — « Incipit regula Sancti Augustini episcopi, abreviata de vita canonicorum Regularium » (s. d., xvie siècle). — Statuts et règlements du monastère de Saint-Étienne de Dijon, donnés par l'abbé Antoine Chambellan et contenus en 16 articles. — Défense aux religieux cloîtrés de sortir sans permission. — Obligation aux jeunes religieux de dire leurs messes avant la grand'messe et d'assister à celle-ci. — Défense de se promener dans l'église pendant les offices, — de passer la nuit hors du monastère ; — ceux qui auront permission de sortir du monastère devront être rentrés à l'heure assignée. — Obligation d'être assidus à tous les offices annoncés au son de la cloche. — Obligation aux religieux et aux ecclésiastiques venus au monastère, d'observer toutes les cérémonies exigées par la coutume ; — aux religieux de dormir au dortoir et non dans les chambres réservées aux dignitaires, aux malades et aux infirmes. — Ils devront être rendus au dortoir à 8 heures, afin d'être dispos pour chanter matines. — Défense d'y troubler le silence. — Les religieux selon l'antique coutume devront prendre leurs repas en commun au réfectoire. — Interdiction des jeux de hasard, de dés et de cartes ; — de se confesser à un prêtre séculier. — Obligation de porter des vêtements cousus suivant l'ancienne mode, et de larges couronnes (1500, 1er juin). — Commission de l'abbé René de Bresches, pour contraindre les prieurs et les bénéficiers de Saint-Étienne à recevoir et héberger les religieux de l'abbaye (1517). — Délibération du Chapitre portant que l'abbé du Tillet, n'étant ni évêque, ni cardinal, ni prêtre, ne sera point admis au Chapitre (1573). — Autre portant que les officiers de l'abbaye ayant les revenus de leur office ne prendront plus le bois de la communauté (1592). — Arrêt du Parlement qui enjoint aux religieux d'obéir au grand prieur (1599, 19 novembre). — Requête de Charles d'Escars, évêque de Langres, adressée au Parlement, dans le but de ramener la discipline à l'abbaye de Saint-Étienne, où le service divin n'est pas convenablement rempli. — Renvoi aux religieux qui, tout en ne niant pas le fait, demandent que la cause soit renvoyée devant des juges d'église (1603, 4 juin. — Arrêt du Parlement qui, sans préjudice des privilèges de l'abbé et de l'abbaye, commet l'évêque de Langres pour juger du débat (1603, 4 août). — Statuts et règlements donnés par André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé commendataire de Saint-Étienne de Dijon, pour rappeler la discipline dans l'abbaye (1606, 19 décembre).

G. 140. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1316-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Abbés de Saint-Etienne. — Lettre de Jean, abbé de Bèze, délégué par l'évêque de Langres au sujet de la confirmation demandée par les prieur et couvent de Saint-Étienne de l'élection comme abbé de Frère Poincard, prieur de Til-Châtel. — Deux assignations (1316). — Procès-verbal de la prestation de serment et de la prise de possession de l'abbaye par l'abbé Girard de Thivez (1352/3, 13 janvier). — Autre semblable par l'abbé Jean de Vaux (1353, 12 mai). — Autre semblable par l'abbé Thibaut de Nant (1361, 21 août). — Autre semblable par l'abbé Robert de Baubigny (1387, 20 mars). — Quittance donnée à cet abbé par Martin, cardinal de Saint-Laurent, camérier de la chambre des cardinaux, de la part du service commun qu'il devait au collège des cardinaux et lui en proroge le paiement (1403). — Lettre du camérier du pape, auditeur de la chambre apostolique, qui lève l'excommunication encourue par Jean Suard, abbé de Saint-Étienne (1410). — Acte de la restitution faite à l'abbaye de Saint-Étienne par celle de Saint-Paul de Besançon, des livres que Robert de Beaubigny, abbé de Saint-Étienne et de Saint-Paul, avait emporté à Besançon avec obligation de les restituer avant son décès, ou d'en charger son successeur (1429). — Mandement du prieur et du couvent de Saint-Étienne, pour l'élection d'un abbé après le décès de l'abbé Jean Suard (1430). — Acte de prestation de serment et de prise de possession de l'abbaye par Alexandre de Pontailler qui fut installé par l'évêque de Langres, en vertu des lettres de provisions y insérées du pape Martin V, qui s'était réservé de donner cette charge pour cette fois et nonobstant qu'il eût été élu par les religieux (1430, 3 septembre). — Trois pièces relatives à un emprunt de la somme de 600 livres par l'abbé Alexandre de Pontailler à Jean de Pontailler, seigneur de Crapant, pour les frais de la continuation de son élection (1431-1432). — Acte de l'intimation faite par le procureur de Jean Rolin, évêque d'Autun, aux prieur et couvent de Saint-Étienne, de certaines lettres apostoliques contenant la réserve par le pape Nicolas V, en faveur dudit évêque, de l'une des abbayes de Saint-Martin d'Autun, de Saint-Michel d'Anvers, de Saint-Étienne de Dijon et de Notre-Dame de Golia. A laquelle intimation il fut répondu que de tout temps le prieur et le couvent avaient le droit d'élire les abbés, droit sanctionné par la Pragmatique et qu'en cas de trouble dans cette possession, ils en interjetteraient appel ainsi devant le futur concile ou devant le Saint Père (1453, 23 mars). — Mandement du roi Charles VII, qui, conformément aux décrets du concile de Bâle et à la Pragmatique Sanction, proclame le droit des prieur et religieux de Saint-

Étienne de procéder à l'élection de leur abbé (1453, 30 octobre). — Acte dressé par J. Rabustel, clerc notaire des autorités apostolique et impériale à Dijon, de la présentation faite par Thibaud Viard, abbé de Saint-Etienne, des lettres apostoliques du pape Nicolas V, données à Rome, le 5 des cal. de février 1454, par lesquelles il ratifie la démission des fonctions d'abbé faite en sa faveur par Alexandre de Pontailler ; de celles du même pape données à Rome aux nones de février de la même année, adressées au prieur et au couvent de Saint-Étienne par lesquelles il leur ratifie cette approbation ; — de la prestation de serment et de la prise de possession du nouvel abbé (1454/5, 29 mars). — Acte dressé le même jour par le même notaire contenant la bulle de ratification par le pape Nicolas V, de la démission de l'abbé Alexandre de Pontailler et de la convention passée à ce sujet entre lui et son successeur. — Traité original (1454/5, 24 mars). — Acte de la prise de possession de l'abbaye par Thibaud Viard (1454/5, 29 mars). Lettres de Jean Rolin, cardinal, évêque d'Autun, qui reçoit Antoine Chambellan, chanoine de Saint-Étienne (depuis abbé), au nombre de ses commensaux (1457, 22 juin). — Sentence d'excommunication lancée par l'abbé Thibaud Viard contre ceux qui ont écrit un libelle diffamatoire contre son honneur et ceux qui le connaissant ne viendront point en révélation (1468, 18 juillet). — Acte de protestation des prieur et religieux de Saint-Étienne, contre Jean Joard, président des parlements de Bourgogne, lequel prétendait mettre le séquestre sur l'abbaye à cause de la vacance du siège abbatial (1477, 11 juin). — Procès-verbal original de l'élection de Richard Chambellan (1477, 4 juin). — Consentement donné par le couvent à ce que les 103 marcs de vaisselle d'argent laissés par le dernier abbé Thibaut Viard soient employés à la poursuite en Cour de Rome, des bulles de confirmation de l'élection de l'abbé Richard Chambellan (1477/8, 18 mars). — Procuration donnée par les mêmes pour demander à l'évêque de Langres la confirmation de l'élection comme abbé, de la personne de Richard Chambellan, recteur de l'hôpital N.-D. et prieur de Saint-Geôme (1477, 20 juin). — Bulle du pape Sixte IV, qui confirme l'élection de Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne (Rome, ides de décembre 1478). — Acte dressé devant Hugues Bigolet et Nicolas Changenet, notaires à Dijon, le 11 juillet 1478, de la fulmination par Guy Gardelet, doyen de la Chapelle-aux-Riches, commissaire à ce délégué, de la bulle du pape Sixte IV, donnée à Rome aux ides de décembre et aux ides de mai 1478, portant confirmation de l'élection de Richard Chambellan. — Acte de prestation de serment et de prise de possession du nouvel abbé (1478, 11 juillet). — Acte dressé devant la mairie de Dijon de la dation de tutelle des enfants d'Henri Chambellan, bourgeois de Dijon et de feue Alix Berbisey, sa femme, qui sont Antoine, Guillaume, Marguerite et Isabelle, faite en présence de Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, Louis Chambellan, Pierre Bonféal, Étienne Berbisey l'aîné, Étienne Berbisey le jeune, à Dreue d'Echenon, curateurs (1485, 12 novembre). — Mandement de Jean d'Amboise, évêque duc de Langres, qui confirme l'élection de Jacques Langlois comme abbé de Saint-Étienne (1495, 13 septembre). — Acte dressé dans l'église du prieuré de Saint-Étienne, de Til-Châtel, de la bénédiction de Jacques Langlois élu abbé de Saint-Etienne, par Jean, évêque d'Evreux, délégué de Jean d'Amboise, évêque de Langres, en présence des abbés de Saint-Seine, d'Oigny et de Châtillon (1495, 8 novembre). — Formule du serment prêté par les abbés de Saint-Étienne à leur réception (sans date, XVI^e^ siècle). — Mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, qui autorise le prieur et les religieux de Saint-Étienne à procéder à l'élection d'un nouvel abbé en remplacement d'Antoine Chambellan, mort le 17 décembre (1509, 20 décembre). — Convocations faites à ce sujet par le Chapitre (1509, 20 décembre). — Acte de prestation de serment et de prise de possession par Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers, abbé commendataire de Saint-Étienne (1510, 4 mai). — Procuration donnée par les prieur et couvent de Saint-Étienne, à trois des chanoines pour se présenter devant François Sforze, abbé commendataire de Marmoutier près de Tours, et de Saint-Étienne, et le requérir de faire le serment imposé aux abbés (1511). — Lettres des grands vicaires de l'évêché de Langres, le siège vacant, qui autorisent le prieur et le couvent de Saint-Étienne à procéder à l'élection d'un abbé en remplacement de l'abbé Sforce (1511/2, 3 janvier). — Convocation faite à cet effet (8 janvier). — Quittance faite en faveur d'Antoine Richard, abbé de Saint-Étienne, par les religieux, de la somme de 300 livres, pour sa réception et bienvenue, suivant la coutume ancienne (1594, 28 février). — Mandement du roi Henri IV, pour la mise en possession d'André Fremyot, conseiller au Parlement, nommé abbé de Saint-Étienne et pourvu de ses bulles d'institution (Lyon, 1600, 22 décembre). — Lettres d'acolyte et ordres mineurs. — Démissoire pour prendre les ordres de sous-diacre, diacre et prêtrise. — Lettres de sous-diaconat et de diaconat, accordées par Charles d'Escars, évêque de Langres, à André Fremyot, élu archevêque de Bourges et abbé de Saint-Étienne (1602, 2 avril ; 1603, 16 novembre ; 1609, 25 mars). — Procès-verbal de prestation de serment et de prise de possession de l'abbaye par François Lescouvette, prieur de Larrey, au nom de Guillaume de Malartic, clerc du diocèse d'Agen (1659, 7 mai). — Lettres closes du roi Louis XIV, convoquant les abbés de Saint-Étienne à l'assemblée des États de Bourgogne (1662, 30 avril ; 1665, 10 avril ; 1667, 15 décembre ; 1671, 30 mars). — Lettres de M. de Simiane, évêque de Langres et de Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, qui nomment Antoine Lop-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pin, doyen de Saint-Étienne, vicaire général en absence de l'abbé (1674-1676). — Déclaration des droits, des prérogatives de l'abbé (1674, 15 février). — Mémoire imprimé pour l'abbé Fyot et le Chapitre de Saint-Étienne touchant leur rang et séance à l'assemblée des États de Bourgogne (1688). — Mémoire écrit au XVII^e siècle sur les droits et les prérogatives de l'abbé. — Mémoires concernant un cens de 10 livres 12 sols 6 deniers payable le Jeudi-Saint, pour cierge pascal au Chapitre cathédral de Langres par l'évêque de Dijon en qualité d'abbé de Saint-Etienne (1745).

G. 141. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1412-1533. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Juridiction de l'abbé. — Sentence du vicaire général de l'official de l'évêque de Langres, qui casse une ordonnance de l'abbé et l'appel qui en avait été émis, par Michel Colombier, infirmier et chanoine de l'abbaye, remet les parties comme elles étaient avant, et commet l'abbé, pour, en présence de son couvent, s'enquérir de la vérité des causes dudit appel, et ordonner ce qui sera nécessaire, en ce qu'il soit pourvu aux nécessités d'un ancien, sans préjudice des droits de l'infirmerie et du couvent (1412). — Sentence de l'abbé Jean Suard, contre Michel Colombier et Jean Denis, chanoines, qui s'étaient permis de faire intervenir le bailli de Dijon, au sujet de l'emprisonnement du chanoine Jacques de Gilly (1413, 15, 16 novembre). — Lettres d'obédience accordées par l'abbé Alexandre de Pontailler au frère Adam de Marey, à qui on avait ordonné les eaux, pour le recouvrement de sa santé, lui permettant, durant son absence, de choisir un confesseur (1433, 1^{er} septembre). — Commission de l'official de Lyon, en suite d'un appel de l'abbé de Saint-Étienne, d'une sentence de l'official de Langres, contre le doyen rural de Noms (1461, 15 avril). — Permission accordée par l'abbé Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne et chapelain d'honneur du pape, au chanoine Jean Pinault, de s'absenter durant six ans, pour visiter les églises de Rome, y gagner les indulgences du Jubilé, et faire sa profession dans un autre ordre, s'il le jugeait à propos (1475, 2 octobre). — Sentence de Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, qui renvoie Denis Joly, religieux et curé de Neuilly, de l'accusation de viol, portée contre lui par Claudine, fille de Guyenot Dyepain (1488, 10 septembre). — Permission donnée par l'abbé Thibaut Viard (1464-1477), à Étienne Cuitet, religieux, d'ouïr les confessions et d'absoudre des péchés réservés à l'abbé (S. D.). — Sentence de Richard Chambellan, abbé de Saint-Etienne, qui, après avoir réclamé comme son justiciable Étienne Perrot, religieux poursuivi par l'officialité de Besançon, reprend le procès et le condamne pour ses vols, sacrilèges et énormes crimes, à six mois de prison, au pain et à l'eau, à l'expiration desquels il se rendra à Rome, pour implorer du Saint-Père, l'absolution de ses crimes (1490/1, 5 mars). — Missive de l'abbé de Saint-Étienne à l'official de Langres, pour l'inviter à ne plus prendre connaissance des causes de ses officiers et sujets (3 juillet, S. D., XVI^e siècle). — Procuration donnée par Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne, pour le représenter devant l'official de Langres, dans un cas d'appel de censures ecclésiastiques interjeté par Thibaut Charpy, religieux (1504, 11 novembre). — Permission donnée par René de Bresches, abbé de Saint-Étienne, à Pierre de Sivry, religieux, de porter toutes sortes de bénéfices, quoique de divers ordres, et de défendre ses droits en toutes cours (1515, 9 juillet). — Commission pour faire le procès à Jean Ithier, religieux de Saint-Étienne, devant un tribunal composé des officiers de l'évêque et d'un commissaire du Parlement (1525).

G. 142. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1191-1768. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Concordats entre l'abbé et les religieux. — Acte ménagé par Jocerand, archevêque de Lyon, et Guillaume, abbé de Citeaux, délégués du S.-S. entre l'abbé et les chanoines de Saint-Étienne, par lequel après avoir menacé d'excommunication celle des parties qui ne déférerait point au jugement, il est ordonné que les chanoines qui ont été chassés seront réintégrés au couvent ; que ceux qui avaient encouru l'excommunication pour des excès énormes et multipliés, en seront absous après satisfaction ; qu'ils résigneront les prieurés qu'ils tenaient ; que ceux qui avaient spolié les privilèges de l'église, les remettraient, dans un délai de 8 jours, entre les mains de l'abbé de Citeaux ; que si, comme le disaient les chanoines, ces privilèges étaient engagés pour une somme d'argent, l'abbé devait fournir à celui de Citeaux les moyens de les dégager ; quant à l'abbé, comme on n'a trouvé aucun motif pour sa déposition, on le rétablit dans toute son autorité (1191). — Mémoire de l'abbé de Saint-Étienne, dans un règlement de compte avec Bertrand Pélerin, bourgeois de Dijon (1208). — Lettres d'Amédée, abbé de Saint-Étienne, qui transmet au chapitre les 60 livres viennois, léguées par Bertrand Pélerin, chambrier du duc de Bourgogne, pour un anniversaire, assignées sur les maisons du four (1263, novembre) — Accord entre les mêmes, portant qu'à l'avenir tous les revenus provenant des anniversaires fondés dans l'église appartiendraient au couvent, et que l'abbé serait déchargé à l'avenir de la fourniture des pitances du soir (1275, décembre). — Lettres de Hugues, abbé de Saint-Étienne, par lesquelles il augmente de 20 sols les 3 livres viennois, que chaque chanoine recevait annuellement pour son vestiaire (1291). — Lettres par lesquelles les religieux de Saint-Étienne abandonnent à l'abbé Hugues 180 livres de leur pitance, plus 4 livres de cens, sur une maison devant la porte de l'abbaye, en échange du droit de patronage, sur Gemeaux et Pichanges, moins les dîmes et le droit de présentation (1293, avril). — Confirmation par le même de l'accord conclu, en 1275, par l'abbé Amédée, touchant les anniversaires (1294, décembre). — Traité par lequel l'abbé Poinsard cède au couvent un pressoir et des bâtiments au vieux couvent (rue Jeannin), en échange de terres sur Quetigny et d'une maison devant l'abbaye (1322). — Confirmation par l'abbé Girard, de certain accord y inséré, fait le samedi avant les Rameaux 1328, entre l'abbé Poinsard et le couvent, portant que toutes les dîmes, rentes et revenus, provenant des anniversaires, appartiendraient au couvent, moyennant quoi l'abbé serait exempt de leur fournir la pitance du soir (1352). — Confirmation de l'accord de 1275, par l'abbé Renaud de Vaubusin (1342-1350, S. D.). — Convention entre le même et le couvent, par laquelle au moyen d'une somme annuelle de 60 livres à prendre sur les revenus de la cure de l'église Saint-Nicolas, l'abbé est quitte de fournir au couvent les fromages, aulx, huiles, épicerie, etc. (1345/6, février). — Autre entre l'abbé Jean de Champrobert et le couvent. L'abbé, pour se libérer de la fourniture des œufs, fromages, épicerie, sain fondu, huile, harengs, aulx, oignons qu'il était tenu de fournir à la table du couvent, donne 60 livres de terre qu'il assigne sur les dîmes, censes, rentes de Clénay, Bretigny, Norges, Oigny, Saint-Julien, sur des maisons et meix près la portelle du monastère, 5 émines de grain dues par le prieuré de Bonvaux et des héritages à Crimolois, Neuilly et Bouvres (1361). — Confirmation de cet accord et de celui de 1275, par l'abbé Thibaut de Nant (1361/2, 7 janvier). — Accord entre le couvent de Saint-Etienne et l'abbé Jean de Marigny, qui, pour demeurer déchargé de la fourniture quotidienne d'écuelles de bois (scissoria nemorea) au prieur et au couvent, leur abandonne des terres et des cens sur Varanges (1374/5, 31 mars). — Déclaration de l'abbé Jean Suard, qu'il doit prendre à sa charge toutes les impositions mises sur l'abbaye, pour les fortifications de la ville (1411, 29 mai). — Monitoire par Robert de Saulx, doyen de la Sainte-Chapelle, l'évêque de Langres et le doyen de Beaune, délégués par le cardinal de Sainte-Croix, contre l'abbé Alexandre de Pontailler lequel s'était refusé à restreindre son revenu, comme celui du couvent, afin de parer aux ruines du monastère (1433, 2 novembre). — Décret du concile de Bâle par lequel considérant que le traité conclu de l'autorité du cardinal de Sainte-Croix entre Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne de Dijon et le couvent, pour la réparation des ruines du monastère, n'avait produit aucun résultat utile, révoque la mesure et rend à l'abbé l'administration entière du monastère (1437, 4 des cal. d'octobre). — Compromis et sentence arbitrale par laquelle Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne, est condamné à fournir au prieur et au couvent deux paires de potage par jour durant l'Avent et le Carême, ensemble l'épicerie, l'huile et les oignons nécessaires pour faire ces potages (1464/5, 4 janvier, 14 février). — Déclaration par les religieux bénéficiers de Saint-Étienne qu'ils n'ont aucuns droits aux distributions et mespars dus au couvent (1475). — Transaction entre l'abbé Richard Chambellan, le prieur et les chanoines, au sujet des pitances que l'abbé était tenu de leur fournir aux jours de fête, jours qu'il avait accoutumé de leur faire délivrer la pitance (1480, 16 décembre). — Traité entre les mêmes pour les distributions de vin (1486, 1er juin). — Transaction amiable entre Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, le prieur et le couvent, portant règlement détaillé de ce que l'abbé doit fournir au réfectoire du couvent pour tous les jours de l'année sans exception, la nourriture des religieux en pénitence, l'aumône du *mandé* à trois pauvres certains jours de fête, la réception des religieux forains, le soin des malades, le vestiaire des religieux et des novices, le chauffage, le cuisinier, le clerc du réfectoire, le médecin, le barbier, les « buirettes » et lavandières, les sonneurs, les chauffeurs, les démissoires, etc. (1487, 1er septembre). — Traité passé entre Jacques Hurault, évêque d'Autun, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Étienne et le couvent, au sujet du blé, du vin et de la pitance qu'il doit fournir aux chanoines, novices et suppôts de l'abbaye (1512, 30 juillet). — Copie contemporaine du même traité, suivi des articles du concordat passé en 1487 avec l'abbé Chambellan. — Traité par lequel René de Bresches, évêque de Coutances, abbé de Saint-Étienne, augmente de 100 livres les 200 livres que l'ancien abbé Jacques Hurault avait accordées aux prieur et couvent, au lieu des soupers qu'il était tenu de leur fournir à certains jours de l'année. Cette somme de 100 livres rachetable pour 1000 écus (1528, 24 novembre). — Arrêt du Parlement qui condamne les amodiateurs des revenus de l'abbaye à payer aux prieur et couvent dudit monastère, pour les antiennes *O sapientia et de fructu*, qu'ils avaient chantées aux avents de Noël et de la fête de Saint-Étienne, les pains, vins, pommes, poires, figues et raisins, que les fermiers étaient tenus de fournir pour la circonstance (1578, 1er février). — Requête adressée au Parlement par les prieur et religieux de l'abbaye contre les fermiers qui n'avaient point fourni le pain, la viande et le vin dus le jour de l'Ascension (1581). — Traité par lequel André Fremyot, abbé de Saint-Étienne, remet au chapitre la nomination des médecins, chirurgiens, apothicaires, cuisinier, boulanger, clercs du couvent et de l'infirmerie et se réserve celles des portiers, jardiniers et buandiers (1601, 3 octobre). — Arrêt du Parlement confirmatif d'une transaction du 1er juillet 1624, passé entre l'abbé Fremiot et le chapitre de Saint-

Étienne touchant la succession du chanoine Jacques Ramaille (1624, 20 décembre). — Exécution par Fèvret, conseiller au Parlement, d'une sentence des requêtes du Palais qui condamne Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, à payer aux doyen, chanoines et chapitre la somme de 15 livres pour le festin mentionné au concordat passé le 29 octobre 1608 avec André Fremiot, son prédécesseur (Procédures, 1657, 26 novembre). — Copie d'une sentence du Parlement entre Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne et Andoche Loppin, doyen du chapitre, laquelle maintient à l'abbé, chef de l'église, le droit d'entrer au chapitre, de le convoquer, d'y présider lorsqu'il s'agit de confection, de réformation de statuts, d'aliénations, de manse abbatiale ou capitulaire (1672, 29 janvier). — Sentence des requêtes du Palais qui maintient Arviset, trésorier de Saint-Étienne, en sa qualité de vicaire perpétuel de Saint-Médard, dans le droit de célébrer alternativement de quinze jours en quinze jours la messe paroissiale au grand autel du chœur de l'église Saint-Étienne et l'abbé Claude Fyot, dans celui de se dire chef prélat et supérieur de ladite église (1685, 24 janvier). — Protestation de l'abbé Fyot, contre le chapitre qui avait traité de la fondation Valon de Mimeure, sans sa participation (1686). — Concordat entre les mêmes pour le règlement de leurs droits respectifs (1693, 16 mars). — Ratification de ce concordat par Louis-Marie-Armand de Simiane, évêque de Langres (1693, 11 juin). — Copie du mandement de Jean Bouhier, évêque de Dijon, sur l'emploi pour la dotation du chapitre des 130,000 livres versées par l'abbaye de Saint-Bénigne (1732). — Concordat entre J. Bouhier, évêque de Dijon, et le chapitre, au sujet de leurs menses respectives (1732, 10 décembre). — Mémoire responsif du chapitre, dans un procès de l'évêque avec le curé de N.-D. — Autre touchant les distributions auxquelles l'évêque prétend comme représentant l'abbé de Saint-Étienne (1743). — Mémoire imprimé pour le chapitre de la cathédrale contre l'évêque de Dijon au sujet des menses (1768).

G. 143. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1439-1607. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Obédienciers. Lettre par laquelle le prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Étienne font savoir au prieur de Saint-Symphorien d'Autun ce qui se pratiquait dans l'administration du spirituel et du temporel de l'abbaye, le siège abbatial vacant (1439, 30 avril). — Mandement du roi Louis XI aux gens de son conseil à Dijon de commettre les quatre obédienciers avec deux religieux de l'abbaye de Saint-Étienne, au régime et administration de ladite abbaye, le siège abbatial vacant, droit dont ils ont toujours joui (Therouane, 1477, 23 août). — Mandement d'exécution par le bailli de Dijon. — Minute de l'institution d'un receveur des revenus de l'abbaye par les obédienciers (1477). — Divers mandements, dépenses ordonnées par les obédienciers (1477, 1478). — Lettres de Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, qui donne décharge aux obédienciers de l'administration de l'abbaye, le siège vacant (1478, 31 juillet). — Prorogation donnée par les obédienciers, administrateurs de l'abbaye, le siège vacant, à Thibaut Charpy, chanoine, secrétain et maître de l'hôpital N.-D. pour continuer la recette des revenus de l'abbaye (1495, 20 août). — Lettres royaux, portant mainlevée du temporel de l'abbaye en faveur de Jacques Langley, nouvel abbé, le revenu de laquelle avait été régi de l'autorité des officiers du bailliage, au préjudice des quatre obédienciers du monastère, auquel ce droit appartenait (1495, 21 novembre). — Règlement édicté en chapitre, présidé par l'abbé Antoine Chambellan, sur les droits des quatre obédienciers, qui sont le prieur, le chantre, le sacristain et l'infirmier (1508). — Lettres royaux obtenues par les obédienciers, contre les officiers du bailliage, qui, après la mort de l'abbé Antoine Chambellan, s'étaient transportés au monastère, avaient levé les scellés posés par les obédienciers, auxquels ce droit appartenait, et substitué les leurs (1509, 20 décembre). — Procès-verbal dressé par les quatre obédienciers, de ce qui a été par eux ordonné, après le décès du cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne (1561, 11 août). — Délibération du prieur et du chapitre, portant qu'à l'avenir les obédienciers ne pourront passer aucun bail des biens du monastère, sans le consentement du chapitre (1584). — Trois arrêts du Parlement, qui permettent aux obédienciers de s'entremettre au régime et administration des biens de la mense abbatiale, à la charge d'en rendre compte à qui il appartiendra (1591, 4, 27 mai, 31 juillet). — Autre par lequel, tout en maintenant les obédienciers en possession d'administrer le temporel et le spirituel, le siège vacant, il leur est interdit de disposer du vestiaire et de la mense capitulaire. En cas d'absence des abbé, prieur, sous-prieur, la présidence du chapitre appartiendra au plus ancien religieux (1593, 28 mai). — Arrêts du Parlement, qui ordonnent aux obédienciers de satisfaire aux arrêts des 11 juillet et 15 décembre 1594, et 19 janvier 1595, et de représenter leurs comptes, par devant le commissaire, dans le délai assigné (1595, 23 février, 18 mai). — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du conseil, qui établit un économe des revenus de l'abbaye de Saint-Étienne, alors en compétition entre Bénigne Fremyot, président au Parlement, Paris Bérard et Humbert de Quocy (1595, 28 juillet). — Arrêt de la Tournelle du Parlement, qui prescrit aux obédienciers et aux religieux de se pourvoir devant leur supérieur, pour avoir un règlement sur la desserte et le service divin (1603, 4 juin). — Procédures. — Formule du serment prêté par les obédienciers (S.-D.). — Remarques sur les droits des obédienciers (S. D.).

G. 144. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1416-1669. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Prieur. — Collation de l'office de prieur, faite par Jean, abbé de Saint-Étienne, en faveur du chanoine Pierre Clignon (1416, 20 juillet). — Acte de réception de Simon de Plaisance, dans l'office de grand prieur cloîtrier, serment et prise de possession (1458, 19 juin). — Confirmation par Claude Petot, chanoine de la Sainte-Chapelle, conseiller au Parlement et commissaire de la cour, de l'élection de F. Albert Dubois, chantre, en qualité de prieur cloîtrier de Saint-Étienne (1596, 2 mars). — Procès-verbal d'élection par le chapitre de Félix Lemascle, comme grand prieur (1570). — Délibération du chapitre qui règle les attributions du prieur (1580). — Acte donné au prieur, du commandement qu'il a fait aux religieux de ne plus sortir la nuit (1584). — Autre par lequel tous les religieux reconnaissent le prieur comme leur supérieur (1591). — Nomination à un mépart de N.-D. par Paris Bérard, grand prieur (1594). — Réclamation au président Fremyot, usufruitier de l'abbaye de Saint-Etienne, de la maison consacrée au prieur, dont, après la mort de Paris Bérard, il avait disposé en faveur du chanoine Tabourot (1596). — Certificat donné par les prieur et religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, portant que le prieur est exempt de faire sa semaine en l'office divin (1669).

G. 145. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1461-1596. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chantre et sacristain. Lettres royaux obtenues au Parlement de Paris, par l'évêque de Langres, contre l'abbé de Saint-Étienne, au sujet de la nomination du frère Étienne comme chantre, contrairement au choix de Baranville, fait par l'abbé (1461). — Copie de deux titres, permission donnée par les prieur et religieux, à Richard Chambellan, chanoine, sacristain et prieur de Marsannay, de participer aux mêmes droits que les cloîtriers, bien que son prieuré fût un bénéfice (1461). — Expédition délivrée au sacristain du traité par lequel René de Bresches, évêque de Coutances, abbé de Saint-Étienne, cède aux religieux la maison et Cour l'Abbé, derrière le crepon de l'église Saint-Etienne, pour y établir leurs greniers ou une maison de pestilence, et où le secrétain, curé de Saint-Médard, pourra construire une maison pour loger son vicaire, moyennant que les religieux le tiennent quitte du chauffage, que devait leur fournir le sacristain, du froment et du bois qui lui était dû pour la confection du pain à chanter (1526). — Copie d'un acte de prise de possession de l'office de chantre par Étienne Cuytet, nommé par l'abbé Thibaut Viard (1467). — Collation de cet office, par le même abbé en faveur du chanoine Pierre Pastil ; au dos : Procès-verbal de prise de possession (1476, 13, 15 octobre). — Acte de prise de possession du même office par Georges Cuytet, religieux de l'abbaye (1529). — Acte touchant un procès, entre Blaise de Breschard, chantre de Saint-Étienne, et Simon Dupin, l'un des quatre mépartistes de Notre-Dame, sur ce que celui-ci prétendait, pendant son absence, pouvoir substituer un prêtre à sa place, ce qui lui fut accordé, en vertu d'une transaction dont le chantre de Breschard accusait le notaire Bonyer d'avoir altéré les clauses (1557, 2 mars). — Procès-verbal d'élection par le chapitre de Simon Morison, chantre, pour remplir l'office de sous-prieur (1573). — Accordances pour les religieux de Saint-Étienne, contre les prétentions d'Albert Dubois, chantre, et Etienne de Briet, secrétain, d'outrepasser les bornes de leurs fonctions (1592). — Collation de l'office de chantre, en faveur de Jean Bossuet, religieux, par Jean Pétot, prévôt de la Sainte-Chapelle, conseiller au Parlement, commissaire du roi et de la cour, pour la nomination aux offices claustraux ; prise de possession dudit office (1596, 14, 16 mars).

G. 146. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1366-1694. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Infirmier. Cahier sans date (XVI^e siècle), contenant : mémoire des rentes, dîmes et autres choses, appartenant à l'office d'infirmier de l'abbaye de Saint-Etienne. Déclaration entre Jean de Marigny, et le couvent, touchant la réparation et l'affectation des chambres du monastère à l'infirmerie, à l'entretien desquelles il est convenu que l'infirmier ne sera point obligé (1366). — Lettres de Jean, abbé d'Auberive, touchant la dîme due à l'abbaye de Saint-Étienne, pour les vignes que son monastère possède sur le finage de Dijon (1374/5, 5 janvier). — Collation de l'office d'infirmier de Saint-Étienne, donnée par l'abbé Jean de Marigny, au chanoine Guy d'Arc (1385, 9 août). — Acte par lequel, sur la réquisition de l'abbé Jean de Marigny, Michel Colombier, infirmier, consent à recevoir à l'infirmerie un religieux caduc, quoiqu'on ait accoutumé de n'y admettre que des malades (1417/8, 26 janvier). — Lettres royaux faisant défense à Hugues Chrétiennot, prieur d'Autrey, de continuer à vouloir exercer cumulativement les fonctions d'infirmier de l'abbaye de Saint-Etienne (1461/2, 21 janvier et 27 février). — Commission royale pour, sur la demande des prieur et couvent de Saint-Étienne, mettre sous séquestre les biens de l'office d'infirmier, que ledit Chrétiennot s'obstine à conserver (1461/2, 20 mars). — Enquête sur les dires des deux parties, faite par les commissaires du conseil ducal (1462, 27 juillet). — Procédure par devant l'official de la primatiale de Lyon, entre l'évêque de Langres, appelant d'une sentence donnée en la cour métropolitaine de Lyon, par laquelle ledit Chrétiennot fut absous *ad cautelam* et depuis de l'excommunication contenue en une sentence de l'évêque ou de ses officiers donnée contre Chrétiennot, sous prétexte d'un crime supposé, et contrairement aux droits de l'abbé, qui est le juge de Chrétiennot, son justiciable et non celui de l'évêque (1461). — Arrêt du conseil ducal qui maintient Hugues Chrétiennot, prieur d'Autrey, en possession de l'office d'infirmier (1464, 29 mars). — Prise de possession de l'office d'infirmier, par Étienne Cuytet, religieux, nommé par l'abbé Richard Chambellan (1479, 29 novembre). — Procès-verbal de la prestation de serment de Louis Cuytet, infirmier, entre les mains de l'abbé Antoine Chambellan (1506, 17 septembre). — Collation de l'office de prieur de Saint-Bonnet de Chissey, dépendant de l'abbaye de Flavigny, René de Bresches, abbé de Favigny et de la Bussière à Louis Cuytet, infirmier de Saint-Étienne de Dijon. — Procuration pour prendre possession de l'office d'infirmier de Saint-Étienne, donnée par Pierre Cuytet, religieux, étudiant en l'Université de Paris (1523, 29 novembre). — Provisions de la chapelle de l'hôpital de la Madeleine du Val de Suzon, dépendant de l'hôpital de Saint-Bernard de Monjeu, donnée par le cardinal légat Artosius à Pierre Cuytet, infirmier de Saint-Étienne (1535). — Dossier d'une instance entre les obédienciers de Saint-Etienne et Jacques Daubenton, infirmier, auquel ils contestaient le droit de nommer les clercs de l'infirmerie (1593-1594).

G. 146 *bis*. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1526-1668. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Vicaires généraux de l'abbé ; institutions par l'abbé René de Bresches (1526) ; — par le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Etienne (1570-1571) ; — par l'abbé du Tillet (1574-1576) ; — par André Fremyot, archevêque de Bourges (1629) ; — par l'abbé Fyot (1668).

G. 147. (Liasse.) — parchemin ; 36 pièces, papier.

1421-1593. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Prébendes. Fulmination par André, évêque de *Civitatis*, de deux bulles du pape Martin V, données à Constance aux kal. de février 1417, par lesquelles il confère à Jean Rolin, curé d'Étaules, le premier bénéfice qui viendra à vaquer, soit à l'abbaye de Saint-Bénigne, soit à celle de Saint-Etienne de Dijon (1421, 19 juillet). — Bulle du pape Adrien VI, qui permet à Drochon Gastereaul, chanoine de Saint-Étienne, de posséder trois bénéfices (Rome, 1522). — État des sommes payées par les amodiateurs des revenus de l'abbaye de Saint-Étienne, à l'acquit de Jacques du Tillet, conseiller au Parlement, abbé commendataire (1580). — Deux requêtes à la cour du Parlement, avec un arrêt rendu pour le prieur et les religieux de Saint-Étienne, contre les fermiers de l'abbaye, touchant le paiement de leurs pensions en blé et en vin (1581). — Dossier des procédures des religieux de Saint-Etienne, contre leur abbé, qui, par sa négligence de payer la somme de 200 écus, imposée pour la munition de l'armée du duc de Nemours, avait causé la saisie des revenus de l'abbaye et les privait de leur subsistance (1590). — Autre des mêmes, contre les obédienciers, au sujet du paiement des prébendes (1593).

G. 148. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1358-1603. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Procurations générales. Procuration générale, donnée par l'abbé Hugues aux chanoines Hugues de Marsanay et au prieur de Pontailler (1301). — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Étienne, le siège abbatial vacant, pour plaider à Rome contre l'évêque de Langres, au sujet de l'église de Grancey (1358). — Autre donnée par Alexandre de Pontailler, tant en son nom qu'en celui du monastère, pour soutenir leurs causes au Parlement de Paris (1440, 2 juin). — Autre semblable, donnée par les mêmes devant toutes cours de justice (1440, 1er septembre). — Autre semblable par l'abbé Thibaut Viart et le couvent (1447, 15 octobre). — Autre semblable (1455, 11 avril). — Autre semblable, par le couvent (1460, 19 avril). -- Autre semblable, par l'abbé Thibaut Viart et le couvent (1470, 3 novembre). — Autre par l'abbé Antoine Chambellan, et le couvent (1503, 26 septembre). — Autre par Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne, à Pierre Cadot, chapelain de l'église Notre-Dame, pour, en son nom, s'obliger jusqu'à 50 ducats envers François Mortelli, banquier à Dijon, afin de les employer en cour de Rome à obtenir des dispenses pour six personnes y dénommées (1503, 11 décembre). — Procuration générale donnée par le prieur et les religieux de Saint-Étienne (1514/5, 8 février). — Autre semblable (1541, 21 mars). — Autre semblable, avec ratification de ce qu'ils ont fait devant le doyen de la Chapelotte, juge délégué du Saint-Siège pour la conservation des privilèges accordés par les papes à l'abbaye (1542, 8 septembre). — Délibération capitulaire qui institue Claude de Gobillon, procureur en parlement, procureur du chapitre (1603, 17 novembre).

G. 149. (Liasse). — 17 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1465-1582. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dimissoires pour conférer les ordres sacrés aux jeunes religieux de l'abbaye de Saint-Étienne, délivrés par Thibaut Viard, abbé (1465, 1466, 1471) ; — le prieur et les obédienciers (1495, 1561) ; — le cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé de Saint-

Etienne (1539, 1542, 1544, 1553, 1560) ; — Pierre Bérard, prieur claustral (1571, 1581, 1582) ; — Jean Le Masle, abbé de Marcilly, prieur claustral de Saint-Étienne (1574).

G. 150. (Liasse). — 61 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1544-1754. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Sécularisation de l'abbaye. Requête adressée au Révérendissime cardinal de Givry, évêque de Langres et abbé de Saint-Etienne, par les religieux de son couvent, à l'effet d'obtenir son appui pour solliciter du pape le retour de l'abbaye à la vie séculière qui fut son premier état. En marge, adhésion donnée par l'évêque à ce projet sous le bon plaisir du Roi et les conditions à débattre entre eux et lui (1544). — Requête à cet effet adressée au Roi par le cardinal de Givry, tant en son nom qu'en celui des religieux de Saint-Étienne. Lettre du cardinal au prieur sur ce sujet (30 janvier). — Reçu de la somme de 50 écus employée à la poursuite du placet (1545). — Procuration générale donnée par le prieur et les chanoines afin d'obtenir l'agrément du Roi pour cette sécularisation (1546). — Copie de la bulle du pape Grégoire XIII pour la sécularisation du prieuré de Belley (1578). — Requête des procureurs, fabriciens et paroissiens de Saint-Médard, adressée au cardinal Cajetan, légat du pape, pour demander la sécularisation de l'abbaye de Saint-Étienne (1589). — Requête adressée par les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Étienne, à André Fremiot, archevêque de Bourges, leur abbé, renouvelant leur demande en sécularisation. Consentement donné en marge par l'archevêque (1604, 30 septembre). — Copie de la requête présentée au Roi par les paroissiens de Saint-Médard pour obtenir cette sécularisation (1605). — Arrêt du Parlement qui autorise l'archevêque André Fremiot, abbé de Saint-Étienne, à exécuter la bulle qu'il a obtenue pour la réforme de ce monastère (1606). — Traité passé entre les deux parties pour cette sécularisation contenant partage et règlement des manses abbatiale et canoniale ; les frais de bulle de sécularisation à la charge du couvent ; la collation, institution et provisions des dignités appartiendront à l'abbé (1608, 23 octobre). — Autre transaction par laquelle il est convenu que l'obtention des bulles reste à la charge des religieux, qu'à la suite de la sécularisation l'église sera desservie par douze chanoines, six chapelains, quatre enfants de chœur, un clerc d'église et le sacristain, et comme le nombre des religieux est supérieur à douze, leur place sera supprimée. Le prieur deviendra doyen électif du chapitre, le sacristain, trésorier, le chantre restera chantre et l'infirmier, prévôt. — La nomination des membres du chapitre appartiendra à l'abbé, néanmoins les titulaires en pourront disposer par résignation. — Le chapitre nommera les chapelains et le secretain à la disposition du trésorier ; en cas de vacance du siège abbatial, le pouvoir passe au chapitre. On procède ensuite au partage des biens, des bâtiments, des censes, rentes, etc. (1608, 29 octobre, copies de cette transaction). — Bulle du pape Paul V, qui, sur la demande du roi Louis, et vu le concordat conclu en 1608 entre l'abbé et les religieux de Saint-Étienne, en prévision d'une sécularisation, supprime la régularité et les offices claustraux, la remplace par un chapitre séculier, nomme André Fremiot, abbé commendataire, abbé séculier, institue, au lieu des quatre obédienciers, un doyen électif, un chantre, un prévôt et un trésorier à la collation de l'abbé ; l'administration de l'abbaye, le siège abbatial vacant, est dévolue au chapitre composé de douze chanoines y compris les dignités, création de six chapelains, d'un secretain, d'un clerc de l'église et de quatre enfants de chœur. Tous les biens des obédienciers et de la mense conventuelle seront réunis pour former la mense capitulaire ; les obédienciers devenus dignités conservent leurs biens particuliers. Distinction entre les dignités inférieures et les chanoines. Le règlement de la mense capitulaire est laissé à la prudence et à la discrétion de l'abbé. Pouvoir de faire des statuts tant pour le spirituel que pour le temporel attribué aux dignités et aux chanoines conjointement (Rome, 1611, 7 des cal. de septembre). — Lettres patentes du roi Louis XV adressées au Parlement de Besançon, pour, sur la demande de Claude Bouhier, évêque, et du chapitre cathédral de Dijon, procéder à l'enregistrement de la bulle du pape Paul V, si elle ne renferme rien de contraire aux constitutions canoniques, au concordat et aux libertés de l'église gallicane (Fontainebleau, 18 octobre 1754). — Copies collationnées et imprimées de cette bulle. — Mémoires sur ce qui s'est passé au sujet de cette sécularisation. Copies diverses des bulles accordées par le Saint-Siège à l'abbaye de Saint-Étienne.

G. 151. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1612-1691. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Sécularisation de l'abbaye (suite). Traité par lequel André Fremiot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, s'engage, moyennant une somme de 6000 livres versée par le chapitre, à introduire dans la bulle de sécularisation des clauses portant que la juridiction tout entière appartiendra au chapitre, sauf l'appel à l'abbé ; que l'abbé n'aura point entrée au chapitre, ni connaissance des affaires spirituelles ou temporelles ; qu'à l'exception du doyen qui est choisi, tous les chanoines pourront résigner ou permuter en cour de Rome ; que tout doyen résignataire jouira des mêmes droits ; que l'administration, le siège vacant, appartiendra au chapitre ; qu'à la mort d'un chanoine, la maison canoniale sera à la disposition du chapitre ; qu'au chapitre seul appartiendra le droit de faire des statuts ; moyennant quoi le chapitre promet de lui payer les 7510 livres qu'il estime valoir les bulles nouvelles et qui ne seront versées qu'en cas d'obtention (1612, 6 avril. Copies). — Nouvelle transaction passée entre les mêmes, par laquelle la juridiction totale est maintenue au chapitre, sauf l'appel à l'abbé ; l'abbé se départ de toute juridiction sur le chapitre et les chanoines ; du droit d'instituer les chapelains réservé au chapitre, de présider au partage des maisons canoniales. Les chanoines ont le droit de résigner et de permuter leurs bénéfices en Cour de Rome. Le chapitre a le droit de faire des statuts concernant la discipline ecclésiastique, les revenus et distributions. L'abbé et le chapitre conjointement ont droit de faire des statuts touchant le service divin, suivant le concile de Trente, et en ce cas, l'abbé ou son vicaire général, a droit d'entrée au chapitre. Dans le cas où l'abbé ou ses successeurs refuseraient d'entretenir cette transaction, le chapitre pourrait demander un nouveau partage des biens. Après la passation de l'acte, l'abbé s'est levé de son siège et a déclaré qu'il en laissait l'entière possession au grand prieur et doyen, comme chef de la compagnie. Ratification par le Parlement (1613, 2 décembre). Copies diverses. — Lettre de Jacques Daubenton, infirmier, à l'archevêque abbé Fremyot, touchant l'envoi des procurations pour la fulmination de la bulle (23 octobre). — Fulmination de la bulle de sécularisation, par Hubert Ubaldini, évêque de Politianus, légat du pape en France (1613, 9 novembre). — Acte de publication solennelle de la bulle faite devant le portail de l'église Saint-Étienne, par le vicaire général de l'abbé, en présence du chapitre et de tout le peuple assemblé au son de la cloche (24 décembre 1613). — Transaction entre l'archevêque, abbé Fremyot, et le chapitre par laquelle, à cause des lésions qui se trouvaient dans la transaction du 29 octobre 1608, l'abbé cède au chapitre tous ses droits sur la terre d'Asnières (1614, 28 janvier. Copies). — Copie de la bulle de sécularisation de l'abbaye de Tournus, par le pape Urbain VIII en 1623. — Acte de communication de la bulle de sécularisation à l'évêque de Langres (1630, 14 mai). — Avis de l'avocat de Chevannes, sur les abus proposés contre la bulle de sécularisation (1631, 20 mai). — Lettres patentes de Louis XIII, par lesquelles il permet aux abbé, doyen et chapitre de Saint-Étienne de faire de nouveau procéder, par l'évêque de Mâcon, à la fulmination de la bulle du pape Paul V, de l'année 1611 ; cette fulmination ayant été faite par le nonce, auquel elle était adressée, contrairement à ce qui s'observe en France où ces adresses ne peuvent être faites que par les archevêques, évêques ou officiaux (1632, 10 mai). — Procuration d'André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, de Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, son coadjuteur et du chapitre de Saint-Étienne, à l'effet de poursuivre cette nouvelle fulmination (1632, 18 mai). — Requêtes à cet effet à l'évêque de Mâcon (1632). — Fulmination de la bulle de sécularisation de l'église Saint-Étienne, par Louis Dinet, évêque de Mâcon (1632, 27 mai). — Deux cahiers contenant copie de cette bulle, et des transactions qui ont suivi. — Comptes du revenu de la mense abbatiale, produits par Toussaint Guyot, contrôleur de l'artillerie en Bourgogne, à M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne (1646, 1647, 1650). — Avis de conseil de Paris, sur la bulle et les transactions qui ont suivi (1672). — Sentence des requêtes du Palais, qui maintient le trésorier de Saint-Étienne, vicaire perpétuel de Saint-Médard, dans le droit de célébrer la grand messe des dimanches, tous les quinze jours au grand autel de Saint-Étienne, défend au sieur Arviset de ne prendre d'autre titre que celui de trésorier de Saint-Étienne et de vicaire perpétuel de Saint-Médard, défend aux paroissiens de lui donner le titre de curé, maintient à Saint-Étienne son titre exclusif d'église abbatiale et collégiale sans plus, maintient l'abbé dans sa qualité de chef supérieur de l'abbaye et de curé primitif de Saint-Médard (1685, 24 janvier). — Consultation de quatre avocats de Paris, sur la bulle de sécularisation, les transactions auxquelles elle a donné lieu et les abus qui en dérivent (1691).

G. 152. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1571-1677. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Statuts du chapitre. Délibération du chapitre qui statue sur les fonctions du doyen et du chantre (1622). — Statuts de MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Étienne, commencés le 4 décembre 1629 ; ils comprennent 46 articles. — Statuts de l'église collégiale de Tournus (1632). — Imprimé des délibérations du chapitre des 23 juin et 17 novembre 1659, concernant le service divin, les ordinations et les séances du chapitre ; homologations de ce règlement par le Parlement (1659, 24 juillet et 1660, 9 janvier). — Délibérations du chapitre sur la nécessité de rédiger des statuts (1661, 1663, 1668, 1669, 1672, 1675) ; mémoires, projets, correspondance relatifs à ces statuts). — Statuts de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Étienne de Dijon, faits et arrêtés par M. le révérend abbé et par MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de ladite église ; ils comprennent 24 chapitres qui traitent successivement des heures des offices, des sermons et processions, l'uniformité et l'ordre des cérémonies, la conduite et les mœurs, les stages, la résidence, les distributions manuelles, les radiations, les malades, les morts, les obsèques, les archives, le trésor de l'abbé et du chapitre, les maisons canoniales, les prébendes, les droits et prééminences de l'abbé, les droits et juridiction du chapitre, la tenue des chapitres, le droit de l'élection du doyen, les droits et l'office du chantre, du prévôt, du trésorier, l'office du semainier, les diacres et sous-diacres, les maîtres et les enfants de chœur, les sous-chantres, les chapelains, le sacristain, les massiers et bedeaux, l'organiste, le brodeur, le marguillier, le sonneur, les fossoyeurs (1677). — Confirmation par M. de Simiane, évêque de Langres (1677, 22 mai). — Injonctions faites par l'abbé Fyot, aux chanoines Fijean et Bouchard de signer les statuts du chapitre (1691, 24, 30, 31 août). — Statuts des chapitres de Saint-Vincent de Chalon (1578) ; — de la cathédrale N.-D. de Grenoble (1672) ; — de la collégiale de Valbonne (1571).

G. 153. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, 96 pièces, papier.

1618-1737. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chapitre séculier. Délibération du chapitre portant qu'à l'avenir tous les chanoines, à l'exception du doyen, descendront à l'aigle pour chanter les proses (1618, 28 juillet). — Protestation de Jean Bossuet, chantre, et Pierre Loyson, trésorier, contre cette décision (1618, 9 août), et commencement d'instance au Parlement (1618). — Délibération capitulaire présidée extraordinairement par André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, lequel remontre qu'il est grandement marri des bruits et des scandales qui arrivent dans la maison, où, selon le dire des plus grands de la ville, il n'y a que bordeaux et macquerellaiges ; que le chanoine Jaquotot, son grand vicaire, a été offensé par deux chanoines parce qu'il avait fait visiter la maison de deux chapelains qui menaient une vie scandaleuse et dressé procès-verbal. Le chapitre lui fait observer que la justice de ces faits lui appartient exclusivement, ce que l'abbé reconnait en déclarant qu'il n'est entré au chapitre que pour les exhorter à mieux vivre ; sur quoi, après avoir ordonné une enquête sur des chanoines accusés d'avoir communié deux filles lubriques le jour de Noël, engagé le vicaire général et les deux chanoines qu'il accusait à s'embrasser, le chapitre rompt le procès-verbal et reconduit l'abbé (1625, 18 janvier). — Arrêt du Parlement portant que le chanoine Loyson, diacre de Saint-Étienne, aura la préséance sur les chanoines Guiot et Milletot, sous-diacres, nonobstant leurs personnats et dignités (1650, 31 janvier). — Délibération capitulaire portant que tous les chanoines prébendés diront la messe à leur rang par semaine (1653, 21 février). — Autre des dignitaires qui, sur l'avis de la mort de Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, confie l'administration de l'abbaye au doyen Milletot (1658, 13 mai). — Sentence des requêtes du Palais, par laquelle il est ordonné que la qualité de syndic du chapitre, insérée dans l'appointement d'un débat sur l'élection du doyen Milletot, demeurerait comme une qualité honoraire (1660, 12 mars). — Accord entre le doyen et chapitre avec Sigaut, procureur au Parlement, pour la défense des causes du chapitre (1662, décembre). — Arrêt du Parlement de Grenoble, entre le chapitre de Saint-Étienne et Antoine Espiard, ci-devant chantre et conseiller au Parlement, par lequel la Cour maintient les doyen et chapitre dans le droit de présider au partage du sel, de tenir le chapitre, d'y délibérer sans la participation dudit Espiard, en qualité de titulaire de dignité non chanoine, ordonne qu'il lui soit distribué le sel auquel il a droit et le renvoie à qui de droit pour sa réception au chapitre comme prévôt (1673, 28 juillet). — Certification donnée par les doyen et chapitre de l'église primatiale de Vienne, touchant la réception des prêtres de cette église (1673, 27 septembre). — Autre des doyen et chapitre cathédral d'Autun sur le même sujet (1673, 3 décembre). — Arrêt du Parlement qui déboute le chanoine Christophe Fijean de son appel comme d'abus d'une nomination par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, des canonicat et prébende de B. Lecompasseur, au profit du chanoine Michel Manin (1695). — Démissions de canonicats en l'église Saint-Étienne données à l'abbé Fyot par Claude Drouas (1674) ; — Charles Vincent de Bretagne (1671) ; — Andoche Regnaut (1676) ; — J.-B. Petit (1676) ; — Thibaut Billebaudet (1677) ; — André-Joseph Bretagne (1682) ; — Philibert Guiot (1685) ; — Philippe Bergerot (1714). — Mémoires produits par l'abbé Fyot pour établir qu'il doit avoir part aux réceptions des personnats, dignités et chanoines (1694). — Consultation de Lemerre, avocat à Paris, sur les prétentions respectives du chapitre et des dignitaires au sujet de l'exercice de la juridiction sur les églises de la dépendance de l'abbaye : droits de collation, présentation et institution des bénéfices pendant la vacance du siège épiscopal de Dijon (1726). — Dossier d'un procès porté au Parlement de Besançon, entre Jean Fabarel, chantre, Claude Bouhier, prévôt de Saint-Etienne, d'une part, et les chanoines et chapitre, au sujet de leurs prétentions réciproques sur l'administration du diocèse, le siège vacant (1734-1737). — Nomination, par l'évêque Claude Bouhier, de Jean Fabarel, chantre, comme deuxième archidiacre (1735).

G. 154. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1748-1772. — Dijon. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chapitre. Arrêt du Parlement qui maintient Gabriel Cortois de Quincey, archidiacre, et Jean Fabarel, chantre, dignitaire non prébendé, dans le droit d'assister et d'avoir entrée et séance dans l'ordre de leur dignité avec voix active et passive dans tous les chapitres de ladite église qui concerneront le spirituel et l'administration temporelle des biens communaux de ladite église, sacristie, fabrique et toutes les choses spirituelles et temporelles qui en dépendent (1748, 13 août). — Mémoires, factums, manuscrits et imprimés sur cette affaire. — Mémoires du chapitre réclamant contre l'exiguité de sa dotation (1767-1772). — Mémoire sur un projet de translation du clergé de la cathédrale de Saint-Étienne dans l'église Saint-Michel (vers 1750).

G. 155. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1661-1775-1789. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chapitre. Rapports sur l'administration et les finances présentés au chapitre général (1780, 1785, 1787, 1788, 1789). — États des assistances des chanoines aux matines et heures canoniales (1661, 1775, 1776, 1781). — Recueil de notes historiques extraites des cartulaires et des terriers de l'abbaye (XVIIIe siècle).

G. 156. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 203 pièces, papier.

1624-1730. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Doyen du chapitre. — Mémoire sur les droits et les prétentions du doyen du chapitre, formule de son serment, lors de sa réception (s. d. XVIIIe siècle). — Mémoire de Jean Moisson, doyen, contre le chapitre, qui voulait entreprendre sur ses exemptions et sa prébende, transaction (1624). — Refus donné par le chapitre au doyen, de donner exclusivement la bénédiction durant l'octave du Saint-Sacrement (1655). — Collation de l'office de doyen, donnée par Guillaume de Malartic, abbé de Saint-Etienne, à Antoine Loppin (1659). — Délibération capitulaire au sujet des places du doyen et du chantre (1659). — Dossier du procès aux requêtes du palais, à Paris, et depuis jugé par sentence arbitrale, entre Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, et Antoine Loppin, doyen, au sujet de leurs attributions respectives (1667). — Refus du chanoine Fijean de servir de diacre ou de sous-diacre, les jours solennels, à l'abbé ou au doyen Simon, à condition de le remercier comme les autres chanoines et traiter (1675). — Protestation du doyen contre le chanoine Fijean, qui, étant semainier, prétendait faire la bénédiction des Rameaux, et l'ouverture des prisons de la ville, cérémonie qui lui était réservée (1676). — Sentence arbitrale dans un débat entre l'abbé Fyot et Antoine Loppin, doyen, qui détermine les attributions respectives de chacun d'eux (1672) — Dossier relatif au procès intenté par Loppin de Gemeaux, au sujet du legs d'un domaine à Gevrey, fait au décanat de Saint-Étienne, par Antoine Loppin, doyen de cette église (1730). — Extrait des délibérations capitulaires touchant les élections des doyens Milletot (1647), Loppin (1659), Gagne (1684). — Mémoire sans date sur l'élection du doyen (XVIIe siècle).

G. 157. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1620-1676. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chantre. — Requête adressée au Parlement, par Jean Bossuet, chanoine et chantre de Saint-Étienne, contre la délibération du chapitre, qui oblige tous les chanoines, à l'exception du doyen, à descendre au pupitre pour chanter les introïts, les repons, les alleluia, etc. (1620). — Protestation du même, contre une décision du chapitre, qui, nonobstant ses prérogatives, voulait l'obliger à dire la grand'messe et être de semaine (1629). — Démission de l'office de chantre, donnée à l'abbé Fyot, par le chanoine J.-B. Languet (1670). — Deux factums imprimés, pour les doyen et chapitre, contre Antoine Espiard, chantre, qui prétendait l'entrée au chapitre, quoique chanoine non prébendé (1672). — Institution de cet office donnée par l'abbé Fyot, à Humbert Jachiet (1674). — Démission donnée par le même (1676).

G. 158. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1657-1758. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Trésorier. — Procédures entre le chapitre et Th. Billebaudet, trésorier, au sujet des droits que ce dernier prétendait, comme chanoine et comme trésorier (1638). — Transaction conclue entre le chapitre et Jean Vallot, trésorier, curé de la paroisse Saint-Médard, par laquelle on règle sa prébende et ses droits et distributions aux fondations et aux obsèques (1657). — Déclaration faite par le trésorier Arviset qu'il n'est que le vicaire perpétuel de l'église Saint-Médard, et que celle de Saint-Étienne n'est point paroissiale (1681) — Mémoires et consultations sur la question de savoir si le vicaire général de l'église Saint-Médard, transférée à Saint-Étienne, doit célébrer la grand'messe tous les quinze jours au grand autel de l'église (1685). — Arrêt du Parlement, qui déboute Nicolas Claudon, trésorier, curé, vicaire général de Saint-Médard, de cette prétention (1768, 13 août). — Mémoires manuscrits et imprimés, pièces de procédures. — Inventaire des titres de la trésorerie (s. d.).

G. 159. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1672-1744. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Prévôt. — Réquisition faite par Julien Clopin, procureur au Parlement, en qualité de procureur spécial de Jean-Pierre de Méridal, clerc du diocèse de Paris, à Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, de conférer audit Méridal, en vertu de son indult, la prévôté de Saint-Étienne, vacante par la mort de Zacharie Espiard (1672). — Inventaire des titres de l'office de la prévôté, remis par l'évêque à l'abbé de Bretagne (s. d., v. 1750). — Procuration *ad resignandum* par Claude Bouhier, nommé évêque de Dijon, de l'office de prévôt de Saint-Étienne en faveur de Bénigne Bouhier, clerc du diocèse de Dijon (1747). — Inventaire des titres de la prévôté (XVIIIe siècle).

G. 160. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1627-1785. — Chapitre cathédral Saint-Étienne. Prébendes. — Appointement contenant le plaidé touchant le paiement de la prébende de Louis Dabonnard, chanoine désigné de Saint-Étienne (1623). — Procédures au Parlement entre le chapitre et les jeunes chanoines étudiants qui demandaient une augmentation de distributions (1638-1641). — Acte de partage de la mense canoniale en treize prébendes (1er juillet 1658), avec homologation au Parlement, le 4 juillet suivant. — Procès-verbal d'estimation des bâtiments des domaines d'Ahuy, Asnières et Epirey, en vue des prébendes (1661). — Sommation faite par le chapitre en vertu de la déclaration royale du 18 mars 1666, à Jachiet, chanoine et aumônier du roi, de faire une résidence de huit mois (1666). — Copie d'un arrêt du conseil d'Etat qui attribue au chapitre de Saint-Étienne la propriété de Palleau (1733). — Pièces annexées. Nouveau partage de prébendes, approuvé par l'évêque de Dijon et homologué par le Parlement (1748-1749). — Délibération du chapitre pour l'augmentation des prébendes (1789).

G. 161. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1603-1781. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne, Chapelains. — Délibération capitulaire, portant refus de recevoir Pierre Logerot, nommé chapelain, pour vice de forme dans ses lettres d'institution (1603). — Autre par laquelle, voulant récompenser les services de Louis Brunet et Laurent Mailly, chapelains de l'église, qui étaient sur le point de se rendre à Semur-en-Brionnais, pour y remplir les canonicats dont ils étaient chargés, les nomme chapelains perpétuels aux gages, émoluments et avantages dont ils jouissent de présent (1659). — Autre qui nomme Galliot chapelain, sous-chantre et secrétaire du chapitre (1694).

G. 162. (Cahier.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1787-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Registre capitulaire. — Fol. 2. Députation du chapitre envoyée à l'évêque, à l'occasion de la mort de sa mère et du nouvel an (1787, 28 décembre). — Fol. 4. Délibération par laquelle le chantre se décharge sur l'évêque de tout ce qui touche aux portions congrues (1788, 5 janvier). — Déclaration des revenus de la terre de Prâlon, qui montent à 4632 livres, dont il faut déduire 606 livres de charges foncières. — Invitation à M. Rousselot de presser les habitants de Prâlon de continuer le chemin qui mène à la grande route (18 janvier). — Fol. 7. Renvoi à l'évêque d'une lettre du prieur d'Ahuy, qui, sur le refus à lui fait d'augmenter sa dotation, refuse de desservir Asnières (9 février). — Fol. 8. Nomination d'experts pour l'évaluation des parties du Castel Morin, censables à l'évêque et au chapitre, acquis par M. Bordot de Vitteaux, sur M. de Quincey (23 février). — Propositions de l'évêque de Chalon au chapitre de nommer alternativement à la cure de Palleau (1er mars). — Fol. 10. Réparations ordonnées au moulin d'Ahuy (15 mars). — Fol. 11. Procès-verbal de ventillation des cens dus sur le Castel Morin, au faubourg Saint-Pierre de Dijon (26 février). — Fol. 13. Invitation à l'agent de veiller à ce que le menuisier Tussa, propriétaire d'une maison près Saint-Michel, censable au chapitre, et qui se propose de bâtir dans la cour (l'abbé) n'entreprenne rien sur les voisins (4 avril). — Fol. 14. Sur l'ordre de la mairie, on établit un puits perdu dans une maison du chapitre, au Vieux Couvent, donnant sur la rue Roulotte. — Fol. 16. Annonce au chapitre par MM. de Saint-Victor, de Paris, de la mort de M. de Montazet, archevêque de Lyon, abbé commendataire dudit Saint-Victor (9 mai). — Fol. 17. Réparations ordonnées au prieuré de Palleau (6 juin). — Fol. 18. Nomination de M. Belime, avocat et notaire à Vitteaux, en qualité de juge de la terre de Prâlon. — Fol. 19. Réparations ordonnées à l'église et au presbytère de Bellefond (18 juillet). — Fol. 21. En 1787, la recette des biens du chapitre s'est élevée à 70.929 livres 3 sols 6 deniers et la dépense à 47.036 livres 2 sols 5 deniers, d'où un excédent de 23.893 livres 1 sol 1 denier.

G. 163. (Registre.) — In 4°, 114 feuillets papier. Reliure du temps en mégis vert soutenu de courroies en cordouan rouge.

1509-1530. — Dijon. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Registre des obédienciers. Registre des actes de Philippe Raymond, grand prieur, Claude de Cimes, chantre, Louis Cuytet infirmier et Girard Motet, sacristain, obédienciers de l'abbaye de Saint-Étienne, chargés du gouvernement du monastère après la mort de l'abbé Antoine Chambellan. — Fol. 2. Institution de Louis Cuytet, infirmier, dans le bénéfice du prieuré de Tilchatel (1509). — Autre de Claude de Cimes, chantre, dans celui de Quetigny (1509). — Fol. 5. Délibération qui prescrit la continuation de l'aumône hebdomaire de feu l'abbé Chambellan (1509, 19 décembre). — Fol. 6. Commission de trois obédienciers et de deux chanoines nommée pour demander à l'évêque de Langres la permission de procéder à l'élection d'un nouvel abbé (20 décembre). — Fol. 7. Le même jour Jean Dupin, religieux du monastère, attaché au service du cardinal de Saint-Georges, demande à rentrer à l'abbaye et y vivre comme simple religieux, ce qui lui est accordé. — Fol. 9. La commission rapporte un mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, qui autorise l'élection d'un abbé (20 décem-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bre). — Commission donnée au chanoine Dupin de convoquer les religieux pour l'élection (20 décembre). — Fol. 10. Procuration donnée au chanoine Boisot et à Jean Boisot, secrétaire du Roi, à l'effet de tout préparer pour l'élection. — Fol. 11. Réception de Chrétien Godran, chanoine, prieur de Tart (22 décembre). — Nomination de Jean d'Arginaut, curé de La Marche, de Vienot Bourgeois, et Jacques Baret, prêtres à Dijon, pour être les témoins de l'élection (28 décembre). — Fol. 13. Procès-verbal reçu Jean Bertrand et Jean Durand, notaires apostoliques, duquel il résulte qu'après une messe solennelle du Saint-Esprit célébrée par le grand prieur, en présence d'une foule de peuple, les chanoines, les religieux et officiers dépendant du monastère se rendirent au chapitre en chantant le *Veni Creator*. Les électeurs étaient au nombre de 31. On pria Pierre Henri, grand prieur de Saint-Bénigne, Hélie Moisson et Claude Le Marlet de diriger la séance. Après quelques mots prononcés par Hélie Moisson sur l'objet de la réunion, Philippe Raymond, le grand prieur de Saint-Étienne, adjure les électeurs qui seraient excommuniés ou interdits à se retirer. On décide ensuite que l'élection aura lieu au scrutin (*viam scrutani*) ; trois religieux sont nommés scrutateurs (*scrutatores*). Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers, est élu. On dresse procès-verbal du scrutin; deux chanoines sont délégués pour se rendre près du Pape élu et lui faire connaître l'élection. Deux autres sont désignés pour notifier son élection à l'évêque de Poitiers (29 décembre). — Fol. 27. Acte de l'élection de Claude de Tonnerre, notifiée par le chapitre au pape Jules II. — Fol. 32. Teneur de l'assignation donnée par le grand prieur et le couvent, pour l'élection de l'abbé. — Fol. 34. Institution par les obédienciers de Claude de Marigny, mépartiste de l'église N.-D. de Dijon (1509/10. 19 janvier) ; — fol. 35, de Didier Noirot, mépartiste de la même église (id.) ; — fol. 36, de Pierre Libri (id.) ; — fol. 38, de Robert Rossignol (id.) ; — fol. 39, de Hugues Jaquotot (id.) ; — fol. 40, de Pierre Maignien (id., 1509/10, 20 mars). — Fol. 43. Signification au chapitre de la part de Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers, administrateur du diocèse de Sens, des bulles du pape Jules II, adressées à lui-même et à l'abbaye portant confirmation de son élection comme abbé (Rome, 1509/10, la veille des nones de février). — Fol. 48. Procès-verbal de prestation de serment et de prise de possession de l'abbaye, par procureur, faites par l'évêque Claude de Tonnerre (1510, 5 mai). — Fol. 50. Autre également fait par procureur, de la part de François Sforza, nommé abbé commendataire de Saint-Étienne (1511, 22 août). — Fol. 52. Bulles d'approbation par le pape Jules II, adressées au nouvel abbé et au couvent de Saint-Étienne (Rome, 1511, 14 des cal. d'août). — Fol. 55. Le 11 janvier 1511/12, le prieur et le couvent de Saint-Étienne, avisés par lettres du roi et la rumeur publique, de la mort de l'abbé Sforza, constituent deux procureurs à l'effet de demander à l'évêque de Langres l'autorisation de procéder à une nouvelle élection (1511/12, 2 janvier). — Fol. 57. Autorisation donnée par les vicaires généraux capitulaires de Langres, le siège vacant (3 janvier). — Fol. 58. Citation et convocation des électeurs par Philippe Raymond, grand prieur (8 janvier). — Fol. 59. Procès-verbal de la postulation de la personne de Jacques Hurault, évêque d'Autun, en qualité d'abbé de Saint-Étienne, dressé dans la même forme que précédemment (1511/2, 12 janvier). Acte de l'élection. — Fol. 70. Acte de notification de la postulation au Saint-Père. — Fol. 73. Institution par les obédienciers de Jean Billaudet, religieux, en l'office du prieur curé de Quetigny (1511/12, 20 janvier). — Fol. 75. Présentation de Jean Maillot, désigné curé d'Arc-sur-Tille, faite par les obédienciers à l'évêque de Chalon (1511/12, 28 janvier). — Fol. 76. Institution de Jacques Caubert, dans la chapellenie de Saint-Georges à l'église Saint-Michel de Dijon (27 février). — Fol. 77. Autre de Blaise de Vaux dans la chapellenie des Morey, à l'église N.-D. de Dijon (1511/12, 12 mars). — Fol. 78. Autre de Pierre Magnien, mépartiste de N.-D., à la moitié d'un autre mépart dans la même église (1512, 14 avril). — Fol. 80. Autre semblable en faveur de Hugues Jaquotot. — Fol. 81. Autre à Jean Norry, de la chapellenie des Gros, en l'église Saint-Michel (1512, 21 mai). — Fol. 83. Autre semblable en faveur de Jean Roy (1512, 23 mai). — Fol. 84. Présentation à l'évêque de Langres de Viennot Bourgeois, nommé à la cure de Gemeaux (1512, 17 juin). — Fol. 86. Institution d'Ancelin Legoux, comme chapelain de la chapelle N.-D. et Saint-Jean en l'église Saint-Nicolas de Dijon (1512, 8 juin). — Fol. 87. Autre de Pierre Berbisey, chanoine de la chapelle aux Riches, comme chapelain de la chapelle de N.-D.-la-Gisante, en l'église N.-D. (1512, 8 juin). — Fol. 89. Bail à cens d'une maison rue du Marché-au-Foin aboutissant par derrière sur la rue du Petit-Potet, passé à Claude Cullart, chirurgien (1512, 8 juin). — Fol. 93. Procès-verbal de prestation de serment et de prise de possession de l'abbaye par Étienne Minit, chanoine d'Autun, procureur de Jacques Hurault, évêque d'Autun, abbé de Saint-Étienne (1512, 9 juin). — Fol. 95. Procès-verbal de la réception de Jacques Hurault, en personne dans son abbaye (1512, 7 juillet). — Fol. 99. Institution par les obédienciers après la mort de René de Bresches, abbé commendataire, de Philibert de Bregilles, sacristain de Saint-Étienne, à la cure de N.-D. et au prieuré de Til-Châtel (1529, 14 décembre). Fol. 100. Institution de Georges Cuytet, religieux, comme chantre de l'abbaye (1529, 23 décembre. — Fol. 101. Présentation à l'évêque de Langres de Jean Durand nommé à l'église Saint-Jean de Pontailler (1530, 7 mai). — Fol. 102. Institution de Richard Bault à la moitié d'un mépart de l'église N.-D. (1530, 10 juillet). — Fol. 105. Amodiation des revenus de la cure deSaint-Nicolas de Dijon, faite pour trois ans à Pierre Floriet, chapelain, pour 40 livres par an (1529, 22 décembre). Fol. 106. Procès-verbal de réception et de prestation de serment par André de Leval, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, au nom de Claude de Longvy, évêque de Langres, abbé commendataire de Saint-Étienne (1530, 21 octobre). — Fol. 109. Institution de Nicolas Morillot, prêtre, comme chapelain de la chapelle des Bourgeois en l'église N.-D. de Dijon (1530, 12 mai). — Fol. 111. Autre de Philippe Martin, chanoine, comme prieur curé de Neuilly (1530, 31 mai). — Autre du même bénéfice en faveur de Jean Guytet, chantre (1530, 9 août).

G. 164. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier. Reliure du temps en cordouan rouge.

1409-1488. — Dijon. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Registre du secrétariat. — Fol. 1. Bail à cens d'une vigne aux Lochères, finage de Dijon, passé à J. Remiotet, vigneron (1452). — Reconnaissance de cens sur des vignes en Champregnaut, outre le rupt de Pouilly, finage de Dijon (1454). — Fol. 2. Bail à cens de vignes en Lochères, finage de Dijon, à Perrenot de Buxy, vigneron (1454). — Bail à cens de vignes sur Marsannay, passé à Perrenot Billart et Robert Le Cluseret (1454). — Fol. 3. Autre d'une vigne en Lochères, finage de Dijon, passé à Perrenet Pasté, charbonnier (1455). — Autre d'une vigne en la Riboutée, même finage, passé à Thevenin Chaumonnet, tonnelier (1455). — Autre d'une vigne en Champregnaut, passé à Jeannotte Varnot (1457). — Fol. 4. Autre d'une vigne en la Riboutée passé à Michelot Gauthier, vigneron. — Autre d'une vigne en la Botoillière, finage de Dijon, passé à J. Vauthier, vigneron (1458). — Mention que le 11 mars 1484/5 l'abbé Richard Chambellan fit faire 24 plats d'étain, 36 écuelles, 25 saulcières, le tout marqué à ses armes, pour servir les curés des cinq paroisses « es dignés qu'on leur doit à l'ostel comme à Pasques Flories, les trois jours des Rogations et à l'Ascension ». — Fol. 5. Sentence de Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, qui donne un délai jusqu'à la Saint-Remi à Jean Dupin, prieur de Mirebeau, pour payer 25 sols tournois à Guillaume Millière, marchand, qui lui avait vendu du drap noir (1483/4, 15 février). — Sentence d'excommunication lancée par l'abbé contre Jean Dupin pour défaut de paiement (1484/5, 18 février). — Autre contre Jean Pignalet, chanoine, qui n'avait point répondu à un appel (Id.). — Fol. 6. Absolution accordée à Jean Dupin (1484/5, 20 février). — Sentence d'excommunication contre Etienne Brocart, chanoine, prieur d'Autrey, pour non paiement de 60 sols dus à Jean de Maxilly, religieux (1484/5, 13 janvier). — Permission à J. Joliot et Jean Lausseuron, nouvellement promus au sous-diaconat, de chanter leur premier épître (1484). — Fol. 7, 17. Autorisations données par l'abbé Richard Chambellan au chanoine Guillaume Gastebois, de faire le voyage de Rome (1484/5, 7 mars, 1485, 5 octobre). — Mention du procès et de l'exécuion d'un Comtois qui s'était marié à Hauteville et qui avait assassiné sa femme et son enfant près d'Arc-sur-Tille (1484). — Mention de l'éclipse totale de soleil du 16 mars 1484/5. — Le 27 septembre 1485, à « 8 heures du soir, il éleidoit (faisait des éclairs) et tonnoit si terriblement que c'estoit grand pitié. — Le 18 octobre de la même année il tonna de 7 heures à 10, il gresla bien environ un quart d'heure et grosse comme une noix. M. le Maire (Philippe Martin), qui souppoit avec Monseigneur en demanda à véoir. » — Sarpillet le greffier ajoute que le samedi 22 il neigea bien fort et que le lundi venu à Dijon avec Monsieur qui venait des dîmes d'Ahuy il le chosa parce que Perret l'accusait de l'avoir frappé sous le menton. — Fol. 8. Sentence de l'abbé de Saint-Etienne dans une cause entre Viennot de Martelois, habitant de Til-Châtel, ses frères et ses enfants, qui réclamaient Marguerite, leur fille et sœur, que le clerc de Didier Galoiseau, chapelain à N.-D. de Dijon, avait enlevée et conduite dans sa maison, Galivoiseau nie le fait et offre ses clés pour qu'on fasse perquisition dans sa maison; l'abbé le détient prisonnier pendant un jour, ordonne une enquête et ajourne les plaignants à cinq jours de là (1484/5, 28 février. — Formule d'une procuration donnée par l'abbé Richard Chambellan pour défendre dans une cause portée devant l'official de Langres (s. d.). — Fol. 10. Mort de Simon Margeret, prieur de Mirebeau (1485, 1er mai) — L'abbé admet aux hauts sièges Jean Lausseurois, Jean Joliot, sous-diacre, et Chrétien Godran, acolyte (8 mai). — Institution de Chrétien Godran, prieur de Mirebeau (9 mai). — Assignation donnée à Jean Dupin, chanoine accusé de divers excès à Mirebeau (11 juin). — Licence donnée par l'abbé Richard Chambellan à Amédée François, prêtre, d'entrer dans l'ordre des Chartreux (17 juin). — Fol. 11. Institution par l'abbé Thibaut Viart de Hugues Mathey comme chapelain de l'église N.-D. (1470, 17 juillet). — Fol. 12. Autre de Thomas Tallevet, chapelain de la même église, comme coadjuteur du vicaire de cette église (1469, 3 octobre) — Autre par l'abbé Richard Chambellan, de Nicolas Verjus, prêtre, comme vicaire du curé de Quetigny (1464, 8 octobre). — Autre de Jacques Cornu, comme vicaire du curé d'Ahuy (1487). — Fol. 13. Lettre d'excuse de l'abbé Richard au chapitre de Langres sur l'impossibilité où il se trouve, vu le mauvais état des chemins et la misère des temps, d'assister à la fête de Saint-Mammès (1485, 18 août). Licence donnée par l'abbé Thibaut Viart, à plusieurs chanoines, d'aller témoigner devant le président Gérard de Plaines dans une cause entre lui abbé, et les paroissiens de l'église Notre-Dame (1459, 4 avril). — Institution par l'abbé Richard Chambellan de... comme chapelain de la moitié de la chapellenie des Bourgeoise, à l'église N.-D. (s. d.). — Fol. 14. Monitoire de l'abbé Richard, pour découvrir les auteurs du vol commis chez sa nièce, femme de Claude Coiteux, d'un vêtement de drap rouge fourré de petit gris, qu'ils avaient caché dans le cellier d'une chambre du monastère (1470). — Fol. 15. Ajournement de la tenue du Chapitre général (1485, 20 août). — Absolution donnée par l'abbé Richard Chambellan à N. Religieux, à cause de plusieurs excès comme aussi de se trouver à des heures, dans des lieux et des temps inconvenants, en mauvaise compagnie dans des tavernes (1485, 25 septembre). — Proposition faite à l'abbé de se prononcer 1° sur la question de savoir si un paroissien ne peut manquer, sous peine de péché mortel, d'entendre la messe paroissiale dans son église, ou s'il lui est pérmis de l'entendre ailleurs, sauf aux quatre fêtes de l'année ; — 2° si le débiteur d'une dîme à une église obtient satisfaction s'il donne l'équivalent aux pauvres ou à une autre église sous prétexte que les dîmes appartiennent à Dieu seul (s. d.). — Fol. 16. Injonction à Guillaume Bertier, prieur de Grancey, de payer les 3 fr. 8 gros qu'il doit à frère Colin, grenetier du monastère (1485, 9 octobre). — Mandement de l'official de Langres au curé de Champagne, de saisir les biens que Nicholas, prêtre, avait déposés dans son église pour les soustraire aux poursuites de ses créanciers, parmi lesquels était l'abbé de Saint-Étienne (1485, 24 novembre). — Fol. 17. Institution d'Alexandre d'Angoulevant, chanoine, comme chapelain de la chapelle des Carêmentrant, fondée à Saint-Étienne (1481, 12 septembre). — Autorisation donnée par l'abbé aux procureurs de l'église Saint-Médard d'ouvrir des fenêtres dans cette église, du côté de celle de Saint-Étienne et de la nouvelle chapelle de Jean de Plombières (1485/6, 14 janvier).—Lettre d'excuses par l'abbé Richard Chambellan à l'évêque de Langres sur l'impossibilité où il se trouve, vu d'urgentes affaires, de ne pouvoir assister au synode (1487, 14 août). — Fol. 18. Institution de Jacques Cornu en qualité de chapelain de la cure d'Ahuy, à Asnières (1486, 1er mai). — Règlements imposés au grenetier, chargé du soin des grains du monastère (s. d.). — Fol. 19. Sentence d'excommunication lancée par Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, contre les religieux qui, sans motif valable, se sont dispensés d'assister au chapitre du jour de Saint-Augustin (1409, 28 août). — Commission donnée par l'abbé Richard Chambellan à Guillaume de Morges, prieur de Tilchâtel, de se rendre à Tart et de faire réparer les bâtiments tombés en ruine par la négligence et l'absence du prieur Alexandre d'Engoulevant (1487). — Autre au même de citer devant lui abbé, ledit prieur de Tart, pour répondre de son absence prolongée et sans permission (1487). — Fol. 20. Forme d'une citation devant l'abbé (1487). — Autre faite à la requête du procureur. — Autre pour mettre en chapitre, les religieux défaillants à la Saint-Augustin. — Mémoire de l'abbé Richard Chambellan, au sacristain, à l'effet de découvrir les religieux qui se permettent d'user de fausses clefs, pour voler leurs frères et sortir la nuit sans permission (1487, 14 août). — Invitation faite par le secrétain aux coupables de se dénoncer dans un délai de trois jours, sous peine d'excommunication et renouvellement de la défense de sortir la nuit sans permission (14 août). — Fol. 21. Formule de l'institution d'un vicaire, pour le spirituel (s. d.). — Fol. 23. Délibération du chapitre qui donne la préséance au chantre sur le sous-prieur (1467). — Ordonnance de l'abbé de Saint-Etienne qui, pour mettre fin aux insolences et présomptions effrénées des jeunes chanoines diacres et sous-diacres, que pour satisfaire aux désirs de leurs parents, on avait admis aux hauts sièges, déclare de l'avis du chapitre, que désormais ils n'y seront reçus qu'autant qu'ils tiendront une conduite exemplaire (1484, 17 octobre). — Fol. 24. Mandement de l'abbé Richard Chambellan au chanoine Nicolas d'Atriset, correcteur de la maison-Dieu de Brochon, de contraindre Odet Sauvageot, recteur de cette maison, à rembourser les trois francs qu'il doit à Natal Colard, religieux de l'abbaye (1481, 20 mai). — Formule de monitoire pour la livraison à la pitancerie de la tasse et de la coquelle argentée, due par tout chanoine, lors de sa réception. — Autre pour le paiement de la somme de 100 sols pour le vestiaire. — Fol. 25. Ordre de l'abbé Richard Chambellan au sacristain d'enjoindre au chanoine Monin François, de déguerpir de la chambre sise dans le monastère, près la tour Baudoin, à cause de la vie déréglée qu'il y mène (1484). — Mandement de l'abbé Richard Chambellan, qui défend dans les églises de sa dépendance l'exercice du culte par des prêtres non reçus par lui (1485/6, 12 mars). — Fol. 26. Autre du même à Jacques Lenglay, vicaire de Saint-Michel, pour lui annoncer sa prochaine visite (1479). — Sentence d'excommunication lancée contre Denis Joly, vicaire du prieur d'Autrey, qui, poursuivi pour de nombreux délits, par le procureur de l'abbaye, s'était rendu contumace (1485, 5 décembre). — Fol. 27. Autorisation donnée par l'abbé Chambellan, aux chapelains de l'église N.-D., de constituer un procureur ou un syndic pour gérer leurs affaires (s. d.). — Procès-verbal dressé à Tart, par Étienne Dupin, prieur du lieu, et Richard Chambellan, sacristain de Saint-Étienne, procureur, députés par l'abbé Thibaut Viart, de la visite d'une cassette renfermant des ossements de saint Gengoux (1463, 4 décembre). — Fol. 28. Supplique d'Alexandre de Pontailler, ancien abbé et pensionnaire de Saint-Étienne, âgé de 80 ans, qui demande d'être dispensé de lire ses heures à cause de ses infirmités et de la faiblesse de sa vue (s. d). — Pouvoir donné par l'abbé Alexandre de Pontailler, à Nicolas Briffaut, prêtre de Marsannay et à Jean Bardelot, religieux de l'abbaye, de s'enquérir de l'état de ruine dans lequel André Foigney, mort recteur de la maison-Dieu de Brochon, a laissé cet établissement (1435, 27 mars). — Fol. 29. Autorisation donnée par l'abbé Richard Chambellan, à Jean Pignalet, prêtre, de poursuivre devant la justice N. Seigneur de Morrey, qui, avec ses satellites, l'avait injurié et frappé près de ses vignes de Tilchâtel (1487, 22 août). — Autre donnée à Jean de Plaisance, prêtre, de constituer des procureurs pour la défense de ses causes (s. d). — Mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, qui, sur la demande de l'abbé de Saint-Étienne, prieur de Gemeaux, accorde 40 jours d'indulgences à tous ceux qui contribueront par argent ou par corvées à la réédification de l'église de ce prieuré (1487). — Fol. 30. Autorisation donnée par l'abbé Richard Chambellan à Guillaume Luilier, prieur de Grancey, d'ériger dans l'église une croix de pierre due à la dévotion d'Étienne Leschenay, et de rétablir l'ancienne confrérie (1488, 25 juillet). — Fol. 31. Notification par Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, à l'abbé de Saint-Seine et au doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, d'une bulle du pape Innocent VIII, donnée à Rome aux ides de juin 1487, relative à un débat avec Jean Martin (Incomplet). — Fol. 32. Bail à cens de vignes à Chenôve, passé par l'abbaye à Pariset Jolybois, Jeannette, sa femme, Jean et Perrenet, ses enfants (1417, novembre). — Fol. 33. Autre semblable passé à Odet Lardilenet, dit Blandin (s. d). — Fol. 35. Le 10 avril 1488, partirent de Saint-Étienne, deux châsses à tyre l'une à Saint-Jean-de-Losne où la conduisait Guy Perolet, religieux, et l'autre à Bèze, sous la conduite d'Oudot Sauvageot, religieux maître de l'hôpital de Brochon. — Le 30 juin, Guy Perolet est arrivé à Dijon, avec les saintvaux qui lui ont été donnés en charge, Oudot y est arrivé également le... juin. — Le 1^er^ juillet 1488, l'abbé donne au tisserand Héliot 140 livres de fil pour faire des nappes et des serviettes. Il donne à M^me^ Perrenotte, sa sœur, 62 livres 1/2 de fil pour le faire blanchir. — Évaluation des métures de Saint-Louis et de Dijon. — Fol. 36. Retour de quêtes des religieux. — Fol. 37. Le 15 mai 1488, Claude Fabri, du diocèse de Thérouanne, présente à l'abbé une bulle du pape Innocent VIII, mandant à l'abbé de pourvoir ce Fabri du premier bénéfice de son abbaye qui viendrait à vaquer. L'abbé reçoit la bulle avec grande révérence, promet le cas échéant de faire ce qu'il conviendrait et requiert le notaire présent d'examiner la minute, avant d'en dresser l'instrument. — Fol. 38. Serment de Simon Favier, religieux. — Fragment d'un mandement dans le but de solliciter des secours pour la construction d'une église. — Remise faite par les religieux à Jean Poullailler, chapelain, d'une partie de la cense qu'il payait pour des vignes situées entre les deux cours de l'Ouche et qui avaient été mangées par les eaux (1450).

G. 165. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier,
dont il manque ceux 3 à 12.

1422-1645. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Registre de Sarpillon, secrétaire greffier de l'abbaye. — Fol. 1. Formules du placet, de l'appointement, et de la quittance des huit charges de sel de Salins, délivrées chaque année à l'abbaye. — Fol. 2. Formule du serment prêté par les bâtonniers et les massiers de Saint-Étienne. — Fol. 14. Formule du serment prêté par les prêtres institués dans les églises dépendant de l'abbaye. — Fol. 15. Institutions par l'abbé Antoine Chambellan, de Gauthier Potier, A. Humet, Dargenaut, Milet de Pothières, chapelains de l'église Saint-Nicolas (1498-1499) ; — id. de Guillaume Grillet, J. Chastelain, chapelains de l'église Saint-Michel (1499 ; — fol. 16, id. de Jean Chambellan (1499) ; — id. de Denis Joly, chapelain de l'église N.-D. ; — fol. 17, id. de Drohin Gastereaul et d'Et. Brocard, chapelain de la même église (1499). — Fol. 17. Autorisations données par l'abbé Antoine Chambellan à Étienne de Quetigny, chanoine recteur de l'hôpital de Til-Châtel et à Jean Dupin, chanoine, de se rendre à Rome (1499). — Autre de plaider, accordée à Pierre Pastil, chantre de l'abbaye (1499). — Fol. 18. Présentation par l'abbé à Jean d'Amboise, évêque de Langres, de Jean Vacherot, pour la cure de Pontailler (1499). — Autorisation donnée à André Poginier, curé de Champagne-sur-Vingeanne, et chapelain de l'église Saint-Nicolas de Dijon, de résider à Champagne tout le temps qu'il sera nécessaire pour la réédification de son église (1499). — Institution de Jean d'Argincourt, comme chapelain de la chapelle de Saint-Michel, fondée en l'église de Mirebeau (1499). — Lettre d'excuse de l'abbé A. Chambellan, au chapitre cathédral de Langres, sur l'impossibilité où il se trouve, à cause de la peste, de se trouver à la fête de Saint-Mammès (1499). — Fol. 19. Institution de Symphorien Sarpillon, clerc, comme chapelain de l'église Saint-Pierre (1499). — Autre de Guillaume Michel, religieux de Saint-Étienne, comme recteur pour la moitié de l'hôpital de Til-Châtel (1499). — Fol. 20. Autre de Henri Ramaille et de Jean d'Arginaut, comme chapelains de la moitié de la chapellenie des Bourgeoise, à l'église Notre-Dame (1499). — Lettre d'excuse de l'abbé de ne pouvoir assister à la fête de Saint-Mammès à Langres, à cause des fièvres dont il est atteint (1500). — Défense faite par l'abbé aux prêtres, vicaires, fermiers du prieuré de Mirebeau, de comprendre les fondations d'anniversaires au nombre des biens amodiés (1499). — Fol. 21. Institution de Jacques Barat comme chapelain de l'église Saint-Pierre (1501). — Serment de Claude Guyonet, nommé chapelain de cette église (1501). — Option faite par Guillaume Luilier, prieur de Grancey et recteur de l'hôpital de Brochon, en faveur de ce dernier bénéfice (1501). — Insti-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tution de Claude de Cimes, chanoine de Saint-Étienne, comme prieur de Grancey (1501). — Fol. 22. Présentation à l'évêque de Langres d'Étienne Menot, comme curé de l'église Saint-Florent de Til-Châtel (1501). — Institution de Regnaut de Boux comme chapelain de la chapellenie des Bourgeoise, en remplacement de J. d'Arginault (1501). — Autre de Pierre Fournier, comme chapelain de la chapelle des Fonts, à l'église Saint-Michel. — Fol. 23. Autre de Pierre de Meru, comme chapelain de l'église Saint-Pierre ; — id. de Philippe Chaudet (1501). — Présentation faite par les procureurs du mépart de N.-D. à l'abbé Chambellan, de Jean de Vaux, chapelain, nommé receveur de la communauté (1501). — Fol. 23, 26. Institution et serment de P. Alibert, chapelain de N.-D. — Fol. 23, 26. Institutions de Noirot et J. de Marigny, comme chapelains de cette église. — Autre sur la présentation de Jean de Courcelles, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, de Guy David, comme chapelain de la chapelle Saint-Pierre, fondée en l'église Saint-Michel (1501). — Fol. 24. Autre sur la présentation des héritiers Poissonnier, de Richard Chambellan, clerc, comme chapelain de la chapellenie de Notre-Dame de la Gessine, fondée en l'église N.-D. — Acte de la présentation (1501). — Autre de J. Millot, chapelain de N.-D., comme chapelain de la chapelle de Saint-Maur, fondée dans la même église par Henri de Morey, bourgeois de Dijon. — Congé pour aller à Rome donné à Nicolas Martin, chanoine (1501). — Fol. 25. Reconnaissance par l'abbé Chambellan, que l'abbaye de Saint-Étienne doit annuellement au chapitre de Langres 2 fr. de cens sur une vigne à L'Epoy et 10 fr. 7 gros 1/2 pour un cierge bénit (1501). — Acceptation par l'abbé de la démission du prieuré de Tart, donnée par le chanoine Claude de Cuves et permission de se retirer chez ses parents, afin de solliciter un nouveau bénéfice (1501). — Réprimande faite, au nom de l'abbé, aux chapelains pour défaut d'assistance au service divin et qui au lieu de dire les heures se promenaient et « gobergeaient sous le portail » (1502). — Fol. 26. Autorisation donnée par l'abbé Chambellan aux procureurs de l'église Saint-Michel qui avaient obtenu pour un an le pardon de l'hôpital de Paris, pour aider à la reconstruction de l'église, d'établir un tronc particulier pour recevoir les aumônes des fidèles qui viendront à ce pardon (1502). — Le même abbé mande en sa présence Didier Galouzeau, l'un des chapelains de N.-D., et lui tient ce langage : « Je vous avoye fait commandement par mon secretaire que vous eussiez à vous destrapper d'une trop jeune femme que tenez en votre maison pour servante et comme je suis bien adverty quelle se gouverne aultrement que par la raison, mesmement quand vous estes de nuyt à matines et de jour à l'église, elle repaire en votre maison gens laïs comme en ung public bordeaul, je vous fais commandement sur peine d'inobédience et d'excommuniement que deans vingt-quatre heures la gectez hors de votre maison. » A quoi répond Galouzeau : « Monseigneur, je le feray sans nulle faulte puisqu'il vous plait et ainsi le vous promets » (1503). — Fol. 27. Autorisation donnée par l'abbé aux chapelains de l'église N.-D. de constituer un procureur pour gérer leurs affaires (1499). — Institution de Gérard Burillon comme mépartiste de l'église Saint-Nicolas (1500). — Fol. 28. Autorisation de plaider donnée à Jean Martin, prêtre de N.-D. — Mention de l'inhumation de Henri Chambellan, maitre à la Chambre des Comptes, devant le maitre autel de Saint-Étienne dans un charnier. Son drap mortuaire fut suspendu pendant un an et un jour, au bout duquel Thibaut Charpy, sacristain, l'enleva, mais l'abbé Chambellan le lui fit rendre (1503). — Cette année une grande chaleur persévéra de la Saint-Jean-Baptiste jusqu'au milieu d'octobre, tellement qu'en Bourgogne tout le froment fut perdu, de même que les carêmages, mais comme il tomba de la pluie entre l'Assomption et la Nativité de la Vierge, des épis repoussèrent çà et là, et qu'on récolta après les vendanges. Plusieurs cultivateurs affirment que l'orge a été semé et récolté sans pluie. — Autorisation donnée par l'abbé de Saint-Étienne aux chapelains et fabriciens de Notre-Dame de faire une quête dans le but de trouver la somme nécessaire pour faire un vaisseau ou reliquaire en façon d'une image d'homme en or ou en argent pour y mettre des ossements de saint Roch (1500). — Institution de Guillaume Boguet chapelain de la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Christophe, en l'église de Marsannay-la-Côte (1499). — Fol. 29. Procuration générale donnée par les abbé et couvent de Saint-Étienne (1498). — Avis donné par l'abbé de l'ajournement du chapitre général (1500). — Présentation par l'abbé à l'évêque de Langres de Jean Marinchet comme curé d'Ormancey. — Fol. 30. Serments de Hugues Ladrey, chapelain de N.-D. ; — de Evrard Buvot, chapelain de Saint-Pierre ; — de Symphorien Sarpillon, chapelain de Saint-Michel. — Présentation à l'évêque de Langres de Jean Barat comme curé de Vitrey (1502). — Institution de Jean Jolyot, chanoine, comme prieur curé de Neuilly. — Permutation entre Jean d'Arginault, curé de Premières, et Philippe Durand, curé de La Marche (1502). — Fol. 31. Serments de Pierre Dubois, chapelain de Saint-Michel, de Pierre de Loisie, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Michel (1502). — Présentation à l'évêque de Langres de Regnaud de Boux, comme curé de Til-Châtel. — Autre de Jacques Barat comme curé de Vitrey. — Institution de Pierre Cadot chapelain de la chapelle de la Croix, à Notre-Dame (1502). — Présentation à l'évêque de Chalon de Philippe Durand comme curé de Premières (1502). — Le vendredi 21 juin 1504, Jean Landriet, chapelain de N.-D. et chorial de la Sainte-Chapelle, mourut et élut sa sépulture à N.-D. Son corps ayant été présenté à la Sainte-Chapelle « ceulx de céans » déclarèrent qu'ils l'enterreraient si le vicaire de N.-D. ne leur accordait pas le luminaire et de fait ils creusèrent une fosse au cloître, y descendirent le corps, le remontèrent et en définitive le transportèrent à Notre-Dame où il fut enterré. — Fol. 32. Institution de Robert Rossignol comme chapelain de N.-D. (1501). — Serments de François de Jarsaines, chapelain de N.-D.; d'Etienne Baut, chapelain de Saint-Pierre (1504). — Fol. 33. Institution de Philippe Malibert comme chapelain de l'église N.-D. — Serment de Didier Morot, de Claude de Marigny et de Robert Rossignol, chapelains de N.-D. (1504). — Fol. 35. Relation des obsèques de Laurent Bureau, évêque de Sisteron, dont le cœur a été apporté au couvent des Carmes de Dijon (1504, 14 juin). — Fol. 36. Ordonnance de l'abbé portant règlement pour les sorties des religieux (1504, 7 septembre). — Institution de Charles Bouesseau, chanoine de la Sainte-Chapelle, comme chapelain de la chapelle des Geliniers, à Saint-Nicolas de Dijon, sur la présentation de Claude Petit, femme de René Legoux élu à Langres, descendante du fondateur (1504). — Présentation à l'évêque de Langres de Philippe Chaudot comme curé de Poyans (1504). — Fol. 37. Institution de Nicolas Jannel comme prieur curé d'Autrey; — de Guillaume Gremeret comme prieur curé de Marsannay (1504). — Le 17 mars 1504/5, Jean Daguet, bachelier en théologie, recteur des écoles de Dijon, vient trouver l'abbé de Saint-Étienne qui était dans la cour du monastère et lui tient ce discours : « Révérend père en Dieu. Je suis venu par devers vous pour « ce que j'ay esté adverti par mes amis que vous avez plu« sieurs églises esquelles nul ne peut officier sans votre licence. « Il est vray que les clercs de l'escolle de ceste ville sont tenus « de tous les vendredis de karesme aler dire vespres en votre « église N.-D. et les samedis une haulte messe et doit faire « l'office le chapelain de l'église qui est sepmainier. Or ven« dredi dernier, les clercs arrivés à l'heure accoustumée, on « ne peut trouver le sepmainier, quoy voyant je pris ung sur« pellis et je feis l'office. » Il termine en disant qu'il ignorait et qu'il le priait de lui pardonner son entreprise. L'abbé lui répond qu'en effet nul, pas même l'évêque, n'a le droit de s'immiscer dans le gouvernement de ses églises, qu'il l'aurait certainement poursuivi, pour ce fait, mais comme il a péché par ignorance et reconnu son erreur, il l'en absout et fait dresser acte par un notaire. — L'abbé de Saint-Étienne, avisé par les fabriciens de Saint-Michel de l'arrivée du Grand Pardon de l'Hôtel de Dieu de Paris, les autorise à placer dans l'église un tronc dont lui abbé aura une clef, et dont le produit sera partagé entre l'Hôtel-Dieu, et la fabrique de Saint-Michel qui le destine à la construction de l'église (1504/5, 20 mars). — Fol. 38. Institution de Guy Priolet chapelain de Notre-Dame. — Autre de Philibert Demongeu, comme chapelain de la chapelle de Saint-Grégoire, fondée en l'église N.-D. par Jean Dassier-Berbisey, bourgeois de Dijon (1505). — Fol. 39. Inventaire du mobilier de cette chapelle (1505). — Permission donnée par l'abbé au fils Jean Durand, sous-diacre, de porter le surplis dans les cérémonies de l'église de N.-D. — Mention de la mort du chantre Natal Colard, et de son remplacement par Claude de Cuves (1505). — Permission donnée par l'abbé Chambellan, à la mairie de Dijon, d'occuper les bâtiments de la Maladière pour y retirer la multitude de pauvres, qui, par ce temps de famine, s'est abattue sur la ville et à deux chapelains de l'église Saint-Nicolas d'administrer les sacrements à ces pauvres (1505, 17 mai. — Fol. 40. Présentation à l'évêque de Langres d'Étienne Chambellan, clerc, pour la cure de Chevigny-Saint-Sauveur. — Le même jour le procureur de Louis de Lavoncourt somme l'abbé de Saint-Étienne, en vertu d'un mandat exécuté contre lui, de mettre ledit de Lavoncourt en possession de cette cure et, sur son refus, fait pourvoir son client par M. de Macheco, commissaire délégué. — Procès dans lequel l'abbé obtient gain de cause. — Fol. 41. Transaction ménagée par Engilbert de Cleves, comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, entre l'abbaye de Saint-Étienne, d'une part, le vicaire-général de l'évêque de Langres et le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet des processions et des indulgences accordées par le pape Jules II, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi Louis XII. Saint-Étienne, alléguant les termes de la bulle, prétendait que des processions particulières devaient avoir lieu, dans toutes les églises, tandis que les autres ne voulaient qu'une procession générale de tout le clergé de la ville où on porterait la Sainte-Hostie. Le comte de Nevers tranche la difficulté en décidant que des processions du Saint-Sacrement auraient lieu le 26 juin, dans toutes les églises, et une procession générale de la Sainte-Hostie à la Sainte-Chapelle. L'abbé de Saint-Étienne officia pontificalement et les religieux et les chanoines chantèrent ensemble (1505). — Institution de Didier Noirot comme chapelain de l'église N.-D. — Autre de Philippe Malibert (1505). — Fol. 42. Serments de Guillaume Garnier, Germain Brocard et Jean Martin, chapelains de Saint-Michel (1505). — Fol. 48. Mention que Guillaume Macheco, abbé commendataire de Moutier-Saint-Jean, doyen de Langres et de la Sainte-Chapelle, conseiller au Parlement, étant mort à Langres, son corps fut amené à Dijon et déposé en l'église de la Madeleine, parce que l'abbé de Saint-Étienne, à qui on avait demandé la permission de le déposer dans l'église Saint-Nicolas, l'avait accordée sous la condition que le vicaire de cette église lèverait le corps. Le lendemain les chanoines de la Sainte-Chapelle l'enlevèrent par force, le présentèrent à la Sainte-Chapelle et avec 106 torches, le portèrent dans l'église de Notre-Dame, où il fut enterré devant Notre-Dame de l'Apport (1505, 14 septembre). — Sentence du bailliage portant règlement des sermons généraux qui se prêchent dans les églises et de ceux des religieux Cordeliers (1505, 26 septembre). — Relation du procès intenté par l'abbé Chambellan à un nommé Livre, qui, présenté comme chapelain par les fabriciens de N.-D. et refusé par l'abbé, avait nonobstant exercé le ministère dans cette église (1505). — Fol. 44. Institution de Jean, dit d'Échenon, chapelain de N.-D. (1505). — Fol. 45. Serments d'Anathoile Maillard, de Jean Naissant, de Jean Gentilhomme, de Jean Chisseret et de Jean Durand, chapelains de la même église (1505). — Tenue des États de Bourgogne. Commissaires du roi Engilbert, comte de Nevers, gouverneur, Guy de Rochefort, chancelier de France et Jacques Hurault, général des finances. Le marquis de Hochberg, le sieur de Ruffey, figurent au nombre des nobles. On demandait 40.000 francs, les États en accordent trente (1505/6, 16 mars). — Procès-verbal de la visite de l'église et de l'abbaye de Saint-Étienne par Jean, évêque d'Hébron, suffragant de Jean d'Ambroise, évêque de Langres. L'évêque et son cortège, arrivés au portail de l'église, s'arrêtent longtemps, attendant l'abbé qui, suivi de ses religieux, s'avance jusqu'à la porte, mais sans la dépasser. L'évêque avant invité l'abbé à s'avancer, celui-ci lui répond : Monseigneur, je suis où je dois être, entrez quand il vous plaira. L'évêque franchit le seuil en faisant ses protestations auxquelles l'abbé répond par les siennes ; néanmoins les choses se passent en compliments réciproques (1505, 27 mars). — Mandement de l'évêque annonçant cette visite. — Mandement de l'abbé Chambellan, qui, sur la requête d'Odinet Godran, grenetier du grenier à sel de Dijon, défend à tous les officiers de ses églises de souffrir qu'on y recèle du sel non gabellé (1505/6, 4 avril). — Le 4 avril 1505/6, on enterre, dans la chapelle Saint-Vincent, Simon Mathenet, clerc, qui avait été le serviteur des abbés Richard Chambellan, Jean Langley et Antoine Chambellan, mais comme les prières avaient été courtes, l'abbé, « marri de ce peu d'honneur », fait chanter le lendemain trois grandes messes et trois vigiles à note en l'église Saint-Étienne. — Fol. 47. Institution de Jean Gaillard comme curé de Quetigny (1505). — Permission à Hugues Jacotot, maître ès-arts, à Étienne Raguin, à Louis Bouquet et à C. Poret, clercs, de porter le surplis (1505). — Injonction de la part de l'abbé à Dreux Gastereault et à Laurent de quitter dans douze heures la maison d'une nommée Gillotte « meretrix publica » et de n'avoir avec cette femme aucune relation (1505). — Refus de l'abbé de donner une institution de mépart à N.-D. imposée par les fabriciens (1506). — Le 5 mai, jour de Sainte-Croix, procession du couvent et des cinq églises à la Bellecroix, où on dit la messe. — Fol. 48. Institution de Jean d'Echenon comme chapelain de N.-D. (1506). — Démission de l'office de chapelain de Saint-Nicolas donnée par Claude Humbert, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Institution de Jean Vyon, curé de Percey; — id. de Jean Gyn, comme chapelain de Saint-Nicolas (1506). — Fol. 49. Serment de Louis Boguet, chapelain de cette église (1506). — Enterrement de Thomas de Perrecy, religieux, qui tomba du haut du clocher de Baudoin. — Le même jour le battant de la cloche dite Portelle se détache, enfonce la voûte de l'église, brise la crosse de l'image de saint Augustin placée sur le grand autel et se rompt en morceaux (1506, 10 juin). — Obsèques de Hugues Cothibi, professeur de théologie, religieux du couvent (14 juin). — Baptême du premier enfant de Guillaume Chambellan, conseiller au grand conseil, et de Jacquette Bouesseau; l'abbé Antoine, son oncle, est parrain; l'enfant meurt au bout de trois jours (21 juin). — Le 22, à 6 heures du soir, la foudre tombe sur le crepon de l'église Saint-Bénigne, un pan de la couverture est brisé; mais, « par le mérite de Monsieur Saint-Bénigne et la plus merveilleuse rescousse que l'on veist onques, il n'y eut pas grand dommage. » — Le 28 il y eut à ce sujet une procession générale en chappes où furent portés les trois chefs et la châsse de saint Urbain. L'assemblée se fit à Saint-Étienne et l'office célébré à Saint-Bénigne « autant que le jour de Pâques ». — Autorisation aux chapelains de N.-D. de nommer un receveur (27 juin). — Fol. 50. Pierre Hérouard, chapelain de N.-D., ayant acquis 15 fr. de rente sur les biens de Hugues Paigeot, libraire à Dijon, les donna de son vivant à Guillaume Hérouard, son donne. Après la mort de Pierre, l'abbé Chambellan, considérant que Pierre Hérouard étant son donne n'avait pu faire une donation préjudiciable à l'église, fit vendre tous les biens de Paigeot pour la somme de 300 livres, fit débouter Guillaume et Paigeot de leur opposition et céda tous ses droits à Hélie Moisson, son principal conseiller (1506). — Mention d'une sentence du bailliage, obtenue par l'abbé qui défend aux habitants d'Ahuy de vendre leurs vins avant qu'ils aient été dîmés. — Résignation par Guillaume Michel, religieux, de la moitié de la rectorie de l'hôpital de Tilchâtel (15 juillet). — Fol. 51. Institution de Nicolas Giey en sa place (15 juillet). — Permission à Philippote, veuve de Nicolas Contesse, sellier, d'ériger une croix de pierre de 12 pieds de haut sur la sépulture de feu son mari au cimetière de Saint-Pierre (31 août). — Apparition sur les parties d'Italie d'une grande comète tirant la queue contre Flandres. Elle cheut entre Tours et Blois (1506, 4 août). — Don d'ornements d'église fait à l'église de Mirebeau par l'abbé Chambellan (8 septembre). — Fol. 52. Institution de Louis Cuytet, infirmier de l'abbaye (9 septembre). — Deux mortepayes de la garnison de Talant, descendus au moulin de Saint-Étienne, y prennent un lévrier blanc appartenant à l'abbé et battent un de ses serviteurs; l'abbé informé porte plainte au comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, alors à Rouvres. Celui-ci fait emprisonner pendant deux jours les mortepayes, qui ramènent ensuite le lévrier à l'abbé en lui criant merci. Celui-ci leur pardonne en faveur du comte, mais ce dernier, non content, ordonne au capitaine de leur faire leur procès. Par quoi force fut aux mortepayes de revenir crier merci et d'obtenir des lettres de pardon (10 septembre). — Des gens d'Ahuy et d'Asnières, commis par le maire d'Ahuy pour visiter les vignes du finage, ayant procédé sans au préalable avoir prêté serment devant l'abbé, celui-ci casse leur visitation et les oblige à se présenter à l'abbaye (14 septembre 1506). — Mort de Philippe Baudot, gouverneur de la Chancellerie; son corps revêtu d'un habit de cordelier est présenté à l'église N.-D. et enterré dans sa chapelle à la Sainte-Chapelle, (4 octobre). — Fol. 53. Fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Étienne, par Marie Chambellan, femme de Guy de Rochefort, chancelier de France (12 octobre). — Transaction entre l'abbé et le couvent, contenant règlement de la fourniture des grains que l'abbé doit aux religieux (31 octobre). — Cession du dîme de Crimolois faite par l'abbé aux religieux. — Institution de Julien Martin comme chapelain de l'église Saint-Michel (9 décembre). — Fol. 54. Autre semblable pour Lambert Pernot, Guillaume Garneval, Germain Brocard. — Résignation du prieuré-cure de Quetigny par Guillaume Michel, religieux (29 novembre), — et sa nomination en celui de Fauverney. — Institution de Gauthier Motet prieur de Quetigny (2 décembre 1506). — Refonte de la cloche de la Portelle qui pesait 4 milliers et à laquelle l'abbé fit ajouter deux autres milliers. Elle fut fondue à fourneau à vent et il pleuvoit fort quand elle fut jetée (1506/7, 12 mars). — Consentement donné par l'abbé au placement d'un tronc dans l'église Saint-Michel pour recevoir les aumônes du grand pardon de Paris et dont la fabrique doit toucher les deux tiers pour la réparation de l'église (26 mars). — Fol. 56. Permutation de la rectorie de l'hôpital N.-D. contre le prieuré-cure d'Ahuy faite entre Thibaud Charpy et Guillaume Gastebois (1507, 15 juillet). — Institution de ce dernier comme sacristain de l'abbaye (14 juillet). — Fol. 57. Institutions de Étienne Vaud et de Charles du Celier comme chapelains de l'église Saint-Pierre. — Autre de Guillaume Michel, comme recteur de l'hôpital N.-D. (1507, 17 août). — Institution de Claude Humbert, religieux, comme chapelain de Saint-Nicolas (9 août. — Fol. 58. Résignation du prieuré-cure de Fauverney par Guillaume Gastebois, sacristain de Saint-Étienne (10 décembre). — Autre de l'office de sacristain par Guillaume Michel (10 décembre). — Institution d'Humbert Breton comme chapelain de la chapelle de Saint-Thomas en l'église N.-D. (31 décembre). — Autres de Jean d'Echenon, d'Anatoile Moillard et de Jean Naissant comme chapelains de cette église (1507/8, 1^er^ janvier). — Lettres de Antoine Chambellan, qui, du consentement des fondateurs, unit la chapellenie de Saint-Thomas au corps de l'église N.-D. (1507/8, 2 janvier). Fol. 59. Protestation du procureur de l'abbé de Saint-Étienne contre les officiers de la mairie qui avaient mis sous le scellé les coffres du chapelain H. Breton déposés dans l'église N.-D. à la requête de ses héritiers et substitution des scellés de l'abbé à ceux de la Mairie (1507, 31 décembre). — Nouvelle visite de l'église et du monastère de Saint-Étienne par l'évêque d'Hébron en absence de l'abbé, dont les religieux, sur sa demande, font l'éloge (1507/8, 9 avril). — Nouvelle autorisation donnée par l'abbé aux fabriciens de Saint-Michel de planter encore pendant dix ans des troncs dans l'église et le cimetière afin de recueillir des dons pour la reédification de l'église et même de recevoir dans le même but le pardon de l'hôtel-Dieu de Paris (1507/8, 19 avril). — Fol. 60. Présentation à l'évêque de Langres de Dreux Gastereaul comme curé d'Etaules, nommé alternativement par l'abbaye de Saint-Seine et celle de Saint-Étienne (1508). — Permutation entre Thibaut Bouyer, curé de Tilchâtel, et Pierre Biguerne, chapelain de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul du château de Châtillon. — Fol. 61. Présentation de Dreux Gastereaul à la cure de Saint-Julien (15 juillet). — Présentation de Viennot Bourgeois comme chapelain de la chapelle des Bourgeoise, à N.-D. (15 juillet). — Institution de Symphorien Sarpillon, comme chapelain de la chapelle de la croix à N.-D. — Approbation de la nomination de Maillard comme receveur du mépart de N.-D. (1508, 21 juillet). — Institution de Laurent Allemand comme vicaire de N.-D. (3 août). — Fol. 62. Autre de Jean Martin, chapelain de l'église Saint-Nicolas (5 août). — Décision de l'abbé Chambellan qui défend à Jean Paigeot, prêtre, de porter le surplis, de s'entremettre des choses d'église et de s'introduire dans la sacristie de l'église de N.-D. (1^er^ septembre). — Institution de Vincent de Vaulx comme sous-secrétain de cette église. — Résignation de Jean Billaudet, prieur de Quetigny (24 septembre). — Mort de Philippe Durand, chanoine prévôt de la Sainte-Chapelle, curé de Premières, chapelain de N.-D, où il est enterré (1508/9, 21 février). — Fol. 63. Présentation à l'évêque de Chalon de Guillaume Dufour comme curé de Premières. — Partage de parties du mépart de N.-D. (27 février). — Permission donnée à Léonard Clerget de desservir le prieuré de Grancey (1509, 17 avril. — Institution de Louis Cuitet, infirmier, comme prieur de Quetigny (1508, 11 octobre). — Permission de porter le surplis donnée à Jean de Chaignet, chapelain de Saint-Michel. — Fol. 64. Institution de Guillaume Picard clerc notaire, en qualité de greffier du bailliage de Saint-Étienne (1^er^ novembre). — Fol. 64. Le 13 mai 1509 un jeune homme de 18 ans, qui chevauchait sur les fossés de Saulieu, rencontra un petit enfant qu'il renversa dans le fossé où il se noya. Traduit en justice pour ce fait, ce jeune homme fut condamné à mort et la sentence confirmée par le Parlement de Dijon où il avait été amené. Conduit aux fourches le bourreau après lui avoir passé le licol le lança dans l'espace « ut moris est strangulandi suspensos », mais en descendant l'échelle il s'aperçut que le patient était encore vivant; il remonta de nouveau et saisissant le malheureux « durissime deorsum misit », que la corde, qui était cependant formée de tranchefils, se rompit par les mérites de N.-D., de Saint Claude et de Sainte Barbe à qui le malheureux jeune homme s'était recommandé. Il tomba à terre sans être blessé, on lui donna un fruit et un verre de vin, et rendant grâces à Dieu et à ses saints, il fut ainsi sauvé de la mort. — Ordonnance de l'abbé Chambellan portant que tous les prêtres des cinq églises et ceux portant le surplis qui assisteront aux processions des Rogations et du jour des Rameaux recevront au lieu du dîner à l'abbaye auquel ils avaient droit, six petits pains appelés michottes et une pinte de vin (10 mai). — Paiement de 20 sols pour droit de perche et droit de dîme, fait à l'abbaye par le chapitre de la Sainte-Chapelle (11 mai). — Fol. 65. A l'occasion de la victoire d'Agnadel, remportée par Louis XII sur les Vénitiens, il y eut des processions à Dijon, où fut portée la Sainte Hostie, mais comme le jour désigné était celui du tour de Saint-Bénigne à chanter la messe, le chapitre de la Sainte-Chapelle y fit opposition. On recourut alors à Jean de Neuville (Humbert de Villeneuve) qui décida en faveur de Saint-Bénigne (1509, 14 mai). — Fol. 67. Mention de la descente de la châsse de saint Médard à Saint-Étienne demandée par la mairie de Dijon à l'effet d'obtenir de la pluie (1645, 17 août). — Copie de l'inscription de la tombe de Philippe Machefoing et de sa femme à l'église Saint-Jean.(1463, 1476). — Fol. 80. Causes entre les chapelains des églises portées devant l'abbé de Saint-Étienne (1502, 1509). — Fol. 81. Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui règle là préséance dans les cérémonies publiques entre les abbayes de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne et le chapitre de la Sainte-Chapelle (Dijon, 1422, 4 juillet). — Lettres de Girard de Plaine, chef du Conseil et des Parlements de Bourgogne, commissaire délégué du duc de Bourgogne en vertu de lettres closes du 19 décembre 1459, au sujet de différend pour la préséance, entre l'abbaye de Saint-Étienne, par lesquelles et nonobstant l'opposition des religieux à ce qu'on changeât rien à l'ancien usage, il décide, conformément aux lettres closes, que dans toutes les processions générales les chanoines de la Sainte-Chapelle et les religieux de Saint-Étienne marcheront chacun d'un côté, de façon qu'un chanoine soit à l'encontre d'un religieux et ainsi de suite pour toutes les autres dignités (Dijon, 1460, 7 mai). — Confirmation de cette décision par le duc Philippe le Bon (1460, 22 juin). — Fol. 85. Lettres closes du même à Gérard de Plaines mentionnées plus haut. — Fol. 86. Permission donnée par l'abbé Chambellan à Jean de Boux, prêtre, de célébrer la messe dans les églises de Dijon (1499, 28 mars). — Permission de porter le surplis donnée à Jacques Rougetet prêtre (1499). — Fol. 87. Autorisation donnée à Girard Baissey, bourgeois de Dijon, de faire bénir l'autel qu'il a fait élever en l'honneur de la Sainte Croix dans l'église de Saint-Médard (1500, 25 avril). — Autre semblable pour celui de saint Joseph, élevé par Pierre de la Trémoille. — Formule d'une autorisation d'administrer les sacrements. — Autorisation de cette nature donnée à Jacques Bard, prêtre (1500/1, 17 mars). — Autre à Étienne Boudier, bourgeois, de placer un siège pour son usage dans l'église Saint-Médard (1502, 13 novembre). — Fol. 88. Présentation d'un serviteur du couvent faite à l'abbé (1500/1, 27 janvier). — Fol. 89. Amodiation des revenus du prieuré de Tilchâtel faite pour trois ans, par l'abbé, moyennant la somme de 120 francs par an (1500/1, 19 janvier). — Le jour des Cendres, Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne, se rendit à Chalon pour les ordres, le samedi veille des Bordes il reçut les quatre mineurs, le dimanche il fut diacre, le samedi suivant reçu prêtre et béni le dimanche par l'évêque de Chalon (1498). — Procès-verbaux d'élection du prieur claustral (1499).

G. 166 (Registre.) — Petit in-folio, 125 feuillets, papier.
Cartonné.

1682-1720 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Registre du secrétariat de l'abbaye sous l'administration de Claude Fyot. Institution de Philippe Midan mépartiste de l'église N.-D. (1682); — id. de Claude Millot, mépartiste de l'église Saint-Pierre. — Fol. 2. Union du septième mépart au vicariat de cette église. — Institution de Pierre Gauthier, mépart de cette église. — Fol. 3. Autre de Jean, demi-mépartiste de l'église Saint-Michel. — Autre semblable pour Nicolas Baudenet. — Fol. 4. Autre de J.-B. de Requeleyne, mépart de N.-D. — Autre semblable pour François Petitot (1687). — Fol. 5. Autre d'un demi-mépart à Saint-Nicolas pour Jean Calon, vicaire. — Autre de Pierre Bresson mépartiste de N.-D. — Fol. 6. Présentation par l'abbé Fyot à l'évêque de Langres, d'Étienne Brechillet comme curé de Saint-Julien. — Institution de Pierre Bresson, chapelain de la chapelle Saint-Grégoire à N.-D. — Fol. 7. Autre semblable pour Julien Rapin. — Fol. 8. Autre de Joseph Foulet, mépartiste à N.-D. — Autre d'ermite de Saint-Martin-les-Dijon à Hilaire Bernard, prêtre (1683). — Fol. 9. Présentation à l'évêque de Langres de Didier Cresson, comme curé d'Occey. — Réception de Jacques Pinsonnat, nommé à un bénéfice de l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 10. Institution de J.-B. de Requeleyne comme chantre du chapitre. — Autre de Barthélemy Canabelin, mépartiste de N.-D. — Fol. 11. Autre de Nicolas Picard, sacristain de l'église Saint-Étienne. — Autre d'un demi-mépart à Saint-Nicolas pour Denis Calon, vicaire perpétuel. — Fol. 12. Autre de Jacques Duguay pour un demi-mépart de cette église. — Autre de Jacques Quillardet, mépartiste de N.-D. — Fol. 13. Autre de Julien Rapin, chapelain de la chapelle de la Croix à l'église

N.-D. — Autre de Agathon Hudelin, ermite de la chapelle Saint-Martin. — Fol. 14. Autre de Louis-Marie Petit, mépartiste à l'église N.-D. (1684). — Requête du chapitre de Saint-Étienne à l'abbé à l'effet d'obtenir la permission de démolir la chapelle des Lodiers, abandonnée depuis longtemps, qui nuit à l'embellissement de la ville et dont on transportera le service dans une des chapelles de l'église; acquiescement à la proposition donné par les héritiers des fondateurs et consentement donné par l'abbé (1683, 1684). — Fol. 16. Institution de Pierre Quillot demi-mépartiste de Saint-Nicolas; — fol. 17, id. de Bénigne Briet, demi-mépartiste de Saint-Michel; — id. d'un semblable pour Nicolas Baudenet; — fol. 18, id. de Louis Tonnelier, mépartiste de Saint-Nicolas. — Confirmation par l'abbé de Saint-Étienne du contrat de fondation d'un nouveau mépart dans la paroisse Saint-Pierre, au moyen de souscription. — Fol. 20. Institution de Philippe Maigret à ce mépart. — Fol. 21. Autre de Bernard Buvée, chapelain de la chapelle Saint Jean et Saint-Nicolas en l'église de Mirebeau. — Autre de Pierre Guyet, chanoine de Saint-Étienne. — Fol. 22. Commission d'ermites à Saint-Martin pour les frères Claude de Saint-Joseph et Pierre de Saint-Paul. — Institution de Jean Guichard demi-mépartiste de Saint-Nicolas. — Fol. 23. Autre de Ignace Joseph de Marte comme vicaire perpétuel de Saint-Michel (1685). — Fol. 24. Présentation à l'évêque de Langres de Maurice Séjournant pour la cure de Buxerolles. — Institution de Pierre de Chanrenaut comme vicaire perpétuel de l'église Saint-Nicolas. — Fol. 25. Autre de Jean Guichard, mépartiste dans cette église. — Attribution d'un demi-mépart au vicaire de cette église. — Fol. 26. Insinuation de Zacharie Michel Manin acolyte bachelier en théologie. — Autre de Jacques Poinsot, licencié en théologie. — Présentation à l'évêque de Chalon de Louis Foulet pour la cure d'Arc-sur-Tille. — Fol. 27. Institution de Jacques Pinsonnat, docteur en Sorbonne, trésorier de Saint-Étienne et vicaire perpétuel de Saint-Médard. — Autre de Jacques Bouthaut à l'officialité de Saint-Étienne. — Autre de la trésorerie de Saint-Étienne et du vicariat perpétuel de Saint-Médard en faveur de Zacharie Michel Manin. — Fol. 29. Présentation à l'évêque de Langres de Jean-Antoine Bresson pour la cure de Chevigny-Saint-Sauveur. — Institution de Hubert Boquin, prieur curé de Grancey. — Fol. 30. Lettres de tonsure de Philippe de la Toison. — Institution de Jacques le Compasseur, chanoine, comme promoteur; — id. de Jacques Halliot, mépartiste de N.-D. (1686). — Fol. 31. Institution de Pierre Magnien, chapelain de la chapelle Jésus-Marie-Joseph, érigée par les Valon à Saint-Étienne. — Insinuation de Étienne de la Ramisse, gradué, nommé sur l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 32. Autres de Charles Thoreau, bachelier, de Zacharie Monin, bachelier. — Érection de la chapelle des Valon en bénéfice. — Fol. 33. Insinuations de Jacques Pinsonnat et Jean Henriot, prêtres, sur l'église Saint-Étienne. — Institution de Anthelme de Tournon, prieur-curé de Grancey. — Fol. 34. Autre de Nicolas Desbarres, chapelain de N.-D. — Présentation à l'évêque de Langres de Claude Poivret pour la cure de Germaine. On lui substitue Nicolas Laurent. — Fol. 35. Institution de Pierre Durand, mépartiste de N.-D. — Fol. 36. Procès-verbal dressé par l'abbé Fyot de la démolition de l'autel de Saint-Grégoire en la même église, lequel avait été consacré en 1487 (1687). — Translation des services de cette chapelle dans celle de Saint-Jean l'Évangéliste en l'église Saint-Michel. — Fol. 37. Congé de six mois accordé à Toussaint Louvot, mépartiste de N.-D., nommé chanoine à la cathédrale de Toul. — Insinuations de Zacharie Michel Manin, bachelier, Jean Henriot et Étienne de la Ramisse, prêtre sur l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 38. Institution de Joseph Bereul, prieur curé de Saint-Germain de Grancey. — Autre de P. Magnien, chapelain de la chapelle Jésus-Marie-Joseph. — Fol. 39. Insinuation de Jacques Pinsonnat, prêtre, docteur en théologie, nommé sur l'abbaye de Saint-Étienne. — Institution de Philippe Bergerot, vicaire perpétuel de l'église N.-D., comme recteur de l'hôpital N.-D. — Autre de Philippe de la Toison, chanoine de Saint-Étienne. — Fol. 40. Autorisation aux religieuses du Bon-Pasteur, paroisse Saint-Michel, d'ériger une chapelle dans leur couvent. — Présentation à l'évêque de Langres de Guillaume Rousselot pour la cure de Poyans. — Institution de Philippe Maigret mépartiste de Saint-Pierre. — Fol. 41. Autre pour Pierre Gauthier. — Fol. 42. Autre présentation de Martin Gelin pour la cure de Poyans. — Institution de J.-B. de Requeleyne vicaire perpétuel de l'église Saint-Michel (1688). — Fol. 43. Insinuations de Jean Henriot, de Charles Thoreau, de Cl. Michel Manin Étienne de la Ramisse nommés sur l'abbaye de Saint-Étienne. — Dépêche du ministre de Chateauneuf à l'abbé Fyot, touchant le procès criminel intenté au sieur Dupré, vicaire de la paroisse Saint-Michel. — Fol. 44. Institution de J.-B. de Requeleyne, chanoine de Saint-Étienne, comme official. — Autre de Bernard de Requeleyne mépartiste de N.-D. — Fol. 45. Autre d'un demi-mépart à Saint-Nicolas pour M. de Chanrenaut, vicaire perpétuel. — Autre semblable pour Étienne Derey. — Fol. 46. Autre pour Denis de Requeleyne, mépartiste de N.-D. (1689). — Insinuation de Jean Henriot nommé sur l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 47. Autres pour Denis Genreau, Simon Simonnot, Charles Thoreau, Zacharie Michel Manin. — Fol. 48. Présentation à l'évêque de Langres de Jean Heudelot pour la cure de Germaine (1690). — Insinuations pour Charles Thoreau, Jean Henriot et Zacharie Michel Manin. — Fol. 49. Institution de René Écaillet, chapelain de la chapelle de la Belle-Croix au faubourg Saint-Pierre. — Autre d'Étienne Derey demi-mépartiste de Saint-Nicolas. — Fol. 50. Autre semblable pour Pierre Flory (1691). — Insinuations de Jean Henriot, Zacharie Michel Manin, Jac-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques Genreau et Ch. Thoreau (1691). — Fol. 51. Institution de Claude Provin mépartiste de N.-D. — Autre de Jean Piron mépartiste de Saint-Michel. — Fol. 52. Insinuation de François Rouhier pour le secrétariat du clergé de Dijon (1692). — Institution de Bénigne Martin chapelain de la chapelle de la Résurrection à Saint-Michel. — Fol. 53. Autre de Jacques Bourié chapelain de Notre-Dame. — Autre de Joseph Foulet chapelain de la chapelle de la Croix à N.-D. — Fol. 54. Insinuation de Jean Henriot, de Zacharie-Michel Manin, de Ch. Thoreau. — Institution de Nicolas Barberet, mépartiste de N.-D. — Fol. 55. Autre de Claude Crestin, chapelain de la chapelle Saint-Pierre à Saint-Nicolas, présenté par les fondateurs. — Fol. 56. Insinuation de Bénigne le Compasseur sur l'abbaye de Saint-Étienne — Institution du même au prieuré-cure de Tart. — Fol. 57. Autre de Jean Buisson comme chantre de Saint-Étienne. — Autre de Jean Angély, prieur, curé de Marsannay. — Fol. 58. Jean Borthon lui est substitué (1693).—Institution de Jean Foulet chapelain de N.-D., comme prieur, curé de Neuilly. — Fol. 59. Insinuations de Charles Thoreau, de Jean Henriot, de Zacharie Michel Manin. — Institution de Vincent Gigot mépartiste de N.-D. — Fol. 60. Autre de Jean Fournier chapelain de la chapelle de Vantoux, présenté par Jean de Berbisey, président au Parlement. — Autre de Pierre Flory demi-mépartiste à Saint-Nicolas. — Fol. 61. Autre semblable pour Jean Gilbert. — Autre de Jean Fabarel prieur-curé de Neuilly. — Fol. 62. Autre de Jean d'Angély vicaire perpétuel de N.-D., comme mépartiste. — Fol. 63. Autre de Bénigne Lecompasseur, curé de Tart, comme chanoine de Saint-Étienne. — Autre de Jean-François Popelard mépartiste de N.-D. — Fol. 64. Autre de Pierre de Chanrenaut, vicaire perpétuel de l'église Saint-Nicolas, comme vicaire perpétuel de N.-D. — Institution de Jean Fournier, chapelain de la chapelle N.-D. la Gissante en l'église N.-D., présenté par M. de la Toison, conseiller au Parlement, patron. — Fol. 65. Institution de M. de Chanrenault, vicaire de N.-D., pour un mépart. — Autre de Claude Provin, vicaire perpétuel de Saint-Nicolas. — Autre de Zacharie Michel Manin, trésorier de Saint-Étienne, comme chanoine. — Fol. 66. Présentation à l'évêque de Langres, d'Étienne Gauthier pour la cure d'Étaules et Darois. — Institution d'Étienne Girard, chapelain de la chapelle des Fonts, à Saint-Michel. — Fol. 67. Autre de Claude Girard, mépartiste de Saint-Pierre (1694). — Autre de Claude Provin, vicaire perpétuel de Saint-Nicolas, pour un demi-mépart. — Fol. 68. Autre semblable pour Jean Gilbert. — Fol. 69. Insinuations de Jean Henriot, de Charles Thoreau. — Institution de Claude Delarue, mépartiste de N.-D. — Autre de Jacques Genreau, vicaire perpétuel de N.-D. — Fol. 70. Présentation à l'évêque de Langres d'Auguste Geliot pour la cure d'Arbot. — Institution de Philippe Bergerot, prévôt de Saint-Étienne. — Fol. 71. Autre de Zacharie-Michel Manin, trésorier et chanoine de Saint-Étienne, comme official ; — Autre de Pierre Bresson, secrétaire du clergé. — Autre de Jacques Genreau, vicaire de N.-D., pour un demi-mépart. — Fol. 72. Autre de Jean Pasquier, mépartiste de Notre-Dame. — Fol. 73. Autre de Bénigne Guisain, mépartiste de Saint-Pierre (1695). — Autre de Nicolas Desbarres, recteur de l'hôpital de Notre-Dame. — Autre pour Jean Maillard, mépartiste à Notre-Dame. — Insinuation pour Charles Thoreau. — Institution de Claude Bouhier, clerc, chanoine de Saint-Etienne. — Fol. 75. Autre de Hugues le Compasseur, chanoine, comme recteur de l'hôpital de Til-Châtel. — Insinuation de Claude Derey, de J.-B. Refroignet, sur les bénéfices de l'abbaye (1696). — Fol. 76. Institution de René Chauveau, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite à l'église Saint-Michel. — Fol. 77. Institution de Louis Foulet, mépartiste de l'église N.-D. — Sentence de l'official de Saint-Étienne, portant défense au vicaire et aux mépartistes de Saint-Nicolas de se pourvoir devant l'official de Langres pour le jugement de leurs débats intérieurs. — Fol. 78. Institution de Jean Manin, mépartiste de N.-D. (1697). — Fol. 79. Autres de J.-B. Refroignet et Bénigne Lecompasseur, chanoines, de Saint-Étienne. — Fol. 80. Insinuation de Charles Thoreau, de Charles Refroignet, d'André Derey, de Jean Lalouet, sur l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 81. Contrat de fondation de la chapelle des Cinq-Plaies en l'église Saint-Michel, par Jean Morelet, seigneur de Couchey, et approbation par l'abbé de Saint-Étienne. — Fol. 83. Insinuation de Jacques Ligeret. — Fol. 84. Institution de Louis de Thésut, chapelain de la chapelle de Vantoux. — Autre de Claude Girard, prieur-curé de Fauverney (1698). — Fol. 85. Insinuation de J. Lalouet. — Fol. 85. Institution de Benoit Maillard, chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste en l'église Saint-Michel. — Fol. 86. Autre de Joseph Foulet, chapelain de la chapelle de la Croix en celle de N.-D. — Autre de Simon-Joseph Housse, demi-mépartiste de Saint-Nicolas. — Fol. 87. Autre de J.-B. Henriot, chapelain de la chapelle des Bourgeoise, à N.-D. (1699). — Présentation à l'évêque de Langres de Denis Andriot pour la cure de Germaine. — Institution de Jean Antoine Braineret, au premier des quatre méparts de Saint-Michel, fondé par le président Jacob. — Fol. 89. Autre de Jean Calon, pour le second mépart. — Autre de François-Bernard Jannon, pour le troisième. — Fol. 90. Autre de Louis Marie, pour le quatrième. — Contrat de cette fondation dont les fonds sont de 24,000 livres. — Fol. 94. Accord entre le curé et les mépartistes de N.-D., au sujet du port de la chappe (1700). — Fol. 95. Institution de Louis de Requeleyne, mépartiste à Saint-Michel. — Institution d'Étienne Girard, chapelain de la chapelle des Grostets en l'église Saint-Michel, présenté par Jacques Lambert, secrétaire du Roi, patron. — Fol. 96. Présentation à l'évêque de Langres, de J.-B. Morel pour la cure de Fontaine.

— Institution de Jacques Genreau, vicaire de N.-D. pour un demi-mépart.— Autre semblable pour Denis Crevoisier. — Fol. 97. — Autre de Claude Charles, mépartiste de Saint-Michel.— Serment prêté par Jean-Edme Gueneau, vicaire perpétuel de Saint-Nicolas (1701). — Fol. 98. Institution du même comme demi-mépartiste. — Autre de Philippe Maigret, vicaire de Saint-Michel, pour un mépart (1702). — Autre semblable pour Joseph Frolois (1701). — Fol. 100. Autre de Jean-Edme Gueneau, vicaire de Saint-Nicolas, pour un demi-mépart. — Autre semblable pour Denis Clerget. — Autre de Jacques Genreau, vicaire perpétuel de N.-D., pour un demi-mépart. — Fol. 101. Autre semblable pour Denis Crevoisier. — Autre de Bernard Conte, comme chapelain de la chapelle de la Résurrection en l'église Saint-Michel (1704). — Fol. 102. Autre de Louis Foulet, mépartiste de N.-D. — Ordonnance de l'abbé de Saint-Étienne, touchant les injures proférées par Magnien, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, contre ses mépartistes et les fabriciens qui lui reprochaient, sous prétexte de pluie, d'avoir empêché la procession du Saint-Sacrement ; l'abbé le force à faire des excuses. — Fol. 103. Institution de Pierre Bryois et Jacques Petitot, demi-mépartistes à N.-D. (1705).— Fol. 104. Convention entre l'abbé et la fabrique de Saint-Michel, au sujet de la nomination aux méparts. — Institution de Bénigne Flory, mépartiste de Saint-Michel. — Fol. 105. Autre de Claude Mathieu, mépartiste de Saint-Pierre (1706). — Institution de Pierre Bryois, demi-mépartiste de N.-D. — Fol. 106. Autre semblable pour Jacques Petitot (1707). — Autre de Claude Gillot. — Fol. 107. Institution de Claude Charles, chapelain de la chapelle des Moisson, en l'église Saint-Michel. On lui substitue Jean-Bénigne Joly. — Fol. 108. Institution du même comme mépartiste.— Autre de Antoine Bichot, curé de Tilchâtel, comme chapelain de la chapelle de Saint-Jean en l'église Saint-Nicolas (1708). — Autre de Pierre Brigodeau au nouveau mépart de l'église Saint-Pierre. — Fol. 109. Contrat de fondation de ce mépart par Aimé Gontier, ancien conseiller au Parlement. — Fol. 111. Institution de Guillaume Alexis Couder, mépartiste à N.-D. — Fol. 112. Autre de Jean Fabarel, chanoine, chantre, comme promoteur (1709). — Autre de François Clerget, demi-mépartiste de Saint-Nicolas. — Autre semblable pour Jean-Bernard Gaulon. — Fol. 113. Autre d'Étienne Benoit Courtat, mépartiste de Saint-Michel. — Fol. 114. Autre de Nicolas Muneret, demi-mépartiste à Saint-Nicolas.— Autre de Quentin Magnien, mépartiste à Notre-Dame (1710). — Autre de Jean Cinqfonds, mépartiste à Saint-Michel. — Fol. 115. Autre semblable pour Pierre Jomard (1711). — Fol. 116. Autre de Claude Bouhier, chanoine et prieur de Pontailler, comme vicaire général de l'abbé (1712). — Institution de Denis Muneret, demi-mépartiste à Saint-Nicolas. — Autre semblable pour Jean Poissonnier (1713). — Fol. 117. Autres de Jean Regnaut à Jean Quillardet, mépartistes de Saint-Michel. — Autre de Florent Michel et Jean Collet, Jean Collot, Antoine Chambrette, Louis Monin, demi-mépartistes à Notre-Dame (1715, 1716). — Fol. 120. Institution de Joseph Gaudrillet, mépartiste de cette église. — Fol. 121. Autre de Pierre Poissonnier, d'Eléonor Corneux, demi-mépartistes de Saint-Nicolas. — Fol. 122. Autres d'Antoine Chambrette, de Louis Monin, demi-mépartistes de Notre-Dame (1717). — Fol. 123. Autre de Jean Legros, mépartiste de Saint-Michel (1717). — Autre de Jacques Jannon, chanoine de la Sainte-Chapelle, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Antoine en l'église Saint-Pierre (1718). — Fol. 124. Institution de J.-B. Refrognet, mépartiste de Saint-Pierre (1718). — Autre semblable pour Laurent Dard (1719). — Fol. 125. Autre de Louis Gaveau, mépartiste de l'église Saint-Michel (1720).

G. 167. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets parchemin ;
reliure en parchemin.

XVe siècle-1659. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Obituaire. — Volume écrit au xve siècle, composé de trois parties distinctes : 1° (Fol. 1 à 42) Une copie du martyrologe d'Usuard, dont les 11 premiers feuillets ont disparu. Il commence au XVe des calendes d'avril. — 2° (Fol. 43 à 114) Nécrologe de Saint-Étienne de Dijon. — 3° (Fol. 115-150) Un évangéliaire, suivi d'un inventaire des reliques de l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 42. Anniversaire fondé par Richard Chambellan, abbé. Copie de l'acte de consécration de l'autel de la Vierge et des saints Mammès et Didier, martyrs, par Michel Boudet, évêque de Langres, le 25 avril 1524, faite le 21 août 1634, par Thibaut Billebaudet, chanoine trésorier, curé de Saint-Médard, notaire apostolique. — Copie également par le même de l'acte de consécration du grand autel de l'église Saint-Étienne, par M. Boudet, le 23 avril 1524. — Fol. 43. *Nécrologe, janvier*. Anniversaire de Jean, roi de France. — Mort de Hudelote, chanoine ; — de Hugues Foucelet, chanoine ; — de Thibaud Florie, chanoine ; — de Regnaud de Vaubusin, abbé de céans ; — de Regnaud de Bonne Fontaine, prévôt de Grancey ; — de Pierre d'Auxonne, dit Baudot. — Anniversaire de Denis Loret, chanoine ; — de Pierre Dextera manus, chanoine ; — de Jean de Glanon, écuyer ; — d'Aldon, abbé de Châtillon ; — de Robert, chanoine ; — de Ricard de Dole ; — de Pierre Prévôt, scribe du bailliage de Dijon. — Fol. 44. Mort de Gauthier, évêque de Langres ; — d'Étienne de Semur, chanoine ; — de Pierre Darcle, bourgeois de Dijon, qui a donné un très beau psautier, conservé dans la librairie ; — de Hisine de Grancey, converse ; — de Dominique, convers ; — de Pétronille de Chenôve, de Mélinette, converses ; — de Thibaut de Marsannay, chanoine ; — de Beraigne, sa femme, chanoinesse ; — de Garnier, prévôt et fondateur de l'église ; de Martin, convers ; —

de Milon, prieur des Saints-Jumeaux, chanoine ; — d'Adeline, fille du Petit de Besançon, chanoine ; — de Renaud, de Jean de Fixin, de Robelin Bonaini, chanoines. — Fol. 45. Mort de Dominique, chanoine ; — de Humbert, prieur du couvent ; — de Jean de Corbeton, curé de Saint-Julien ; — de Denis Joly, chanoine et chapelain de l'église N.-D. ; — de Gauthier, évêque de Chalon ; de Guy, prieur du couvent ; — de Jaquette converse ; — de Simonnet ; de Pierre d'Épirey, de Jobert de Sennecey et de Colin d'Épirey, convers ; — d'Eudes, dit Barjons, chanoine ; de Julie, femme d'Éloi, prieur de Grancey, chanoinesse ; — d'Othe d'Autey, chanoine, infirmier ; de Jacques de Velle-sous-Gevrey, donné. — Anniversaire de Philibert Lexartey, chantre, chanoine de la Sainte-Chapelle, conseiller au Parlement. — Mort de Thibaut, de Pierre Bériez, d'Étienne, chanoines ; — d'Étienne Montenot de Tart, curé de Premières, chanoines — Anniversaire d'Ancelin Verrier, meunier de Saint-Étienne et d'Odete, sa femme, qui ont donné un calice d'argent doré et deux burettes d'argent. — Mort de Denis Chauchard et de Pétronille, sa femme ; — de Robert et de Félix, convers ; — de Jean, fils de Marcel de Mailly ; — de Chrétien et Raoul, chanoines ; — de Hugues, chevalier de Marcey, chanoine ; — de Aymon et d'Aymon le Riche, son fils ; — d'Eudes Anselme de Cremona ; — de l'abbé Hugues d'Acey, qui acquit à Saint-Étienne les hôpitaux de Brochon et de Til-Châtel. — Anniversaire d'Antoine le Boquet. — Fol. 46. Morts de Thierry, Jacques de Beaulieu, chanoines ; de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau ; Hugues de Mirande, chanoine ; — de Perrenette de la Croix, converse ; — de Julien Cornu, prieur de Fauverney ; de Guillaume Berthier, chanoines. — Mort de Girard et de Jean Legodinet, chanoines ; — d'Islard et de Gilon et de Jean de Vergy, convers. Ce jour-là messe et vêpres en la chapelle Saint-Vincent. — Mort de Thierry, de Gauthier, chanoines ; d'André, doyen d'Oscheret, chanoine de la chapelle du duc ; de Thibaut Chauchard ; de Pierre de Coulmier, prêtre ; — d'Étienne Cuitet, prieur conventuel. — Fol. 47. Mort de Robert, sous-diacre ; — de Vernier, convers de Pontigny ; — de Houdeta, converse, mère de Milon, dit Beaupoil ; — de Hugues de Quetigny ; — de sa femme ; — d'André, chevalier ; — de Marguerite, fille de Guillaume de... et de Paris Bérard, grand prieur de Saint-Étienne. — Mort d'Aymon de Rochefort, archidiacre de Langres ; — de Jean Noblet ; — de Jean de Couternon, convers ; — d'Huguette, veuve de Benier d'Étevaux, donnée ; — de Richard, chanoine ; de Fautière, converse ; — de Humbert, convers ; — de Geoffroy, notaire de Dijon ; — de Liétaud de Bèze, chapelain de Notre-Dame ; — de Jean, dit Bigot ; — de Robert de Quetigny, convers ; — de Jeanne de Bèze, femme de Huguenet Karementrant, bourgeois de Dijon, laquelle a donné un calice en or. — Fol. 48. — Mort de Martin, d'Eudes d'Ahuy, d'Hugues du Lesprit, chanoines. — Anniversaire d'Étienne d'Essoye, conseil, procureur de l'abbaye et de Perrenette, sa femme. — Mort de Madame Gila, dame d'Autrey ; — de Hugues de Mâcon, chanoine. — Anniversaire d'André Pautet, conseiller maître de la Chambre des comptes. — Mort de Béranger, de Jean, chanoines. — Anniversaire de Guillaume Vienet de Lux, chanoine et de Jeannette, sa femme. — *Février*. Mort de Dominique de Giey-sur-Aujon, chanoine. — Anniversaire de Jean, roi de France. — Mort de Sorde, converse ; d'Amélie, sœur de Bonvalet ; — fol. 49, de Werric, de Jean Lambelot de Sacquenay, chanoine ; d'Agnelette d'Avellanges, converse ; de Philippe, « scriptor librorum » ; d'Étienne de Grancey ; de Jean de Til-Châtel, chanoines. — Anniversaires de Jean Le Put, de Varanges, de Pierre Penesset. — Mort de Gilles, prieur, de Robert, chanoines ; d'Adeline, mère de Guillaume, chanoine. — Anniversaire de l'abbé Alexandre de Pontailler ; — de Philippe Conraud, chanoine de Saint-Étienne, puis abbé de Saint-Pierre de Gand, qui a donné deux insignes joyaux d'argent doré et à la librairie, une Somme de panthéologie en parchemin avec un répertoire. — Mort de Pierre, prêtre, de Martin Buno, de Pierre Tonnelier, prieur de Saint-Germain de Grancey, chanoines ; de Marguerite d'Étaules ; — de Jeanne, dame de Perrigny ; — de Pierre, neveu de Laurent de Mirebeau ; — de l'abbé Gilbert ; — de Véredia, femme de Guy Poulain ; — de Martin, prieur des Saints-Jumeaux, d'Aymon, de Simon de Chersauve, prieur d'Autrey, chanoines. — Fol. 50. Mort d'Artaud ; — de Guy, curé de Gemeaux ; — d'Henri du Marechacy, de Martin de Neuilly, chanoines ; — de Lutea, chanoinesse ; d'Élisabeth, converse ; — de Jean Nichole, de Brochon et de Marguerite, sa femme, donnés et de Gilette de Nemours, donnée ; — de Bonamis, sous-chapelain de Saint-Médard ; — de Guillaume Tyreboiaul, clerc d'Hugues, dit Miloz, infirmier ; de Hugues de Palma, de Jacques Gaignard, prieur de Mirebeau, chanoines. — Mort d'Ermanric, de Robert d'Ivry, chanoines ; — de Jean Félémoz, de Quetigny et de Margarone, sa femme, donnés. — Anniversaire de Jean Moisson, receveur du duc de Bourgogne. — Mort de Garnier d'Ahuy, de Pierre de Crimolois, chanoines ; — de Pierre de Licey, prieur claustral, qui a fait faire l'image d'argent de la Vierge. — Mort de Thibaut, de Guy de Coton, de Guillaume Jacotot, chanoines ; d'Étienne, convers ; — d'Élisabeth, converse ; — de Jean de Saint-Broing, donné ; — de Bonete Rouhier de Talmay. — Mort de Pierre Li Aufroy ; de Robert de Cordesse, prieur de Mirebeau, chanoines. — Anniversaire de Pierre Chinon de Châtillon, prieur, jadis chanoine d'Oigny. — Fol. 51. Mort de Constantin, d'Aymon de Montréal, chanoines ; — de Pierre, dit Poigne, serviteur et de Paschasie, sa femme ; — de Durand d'Aymon de Verceil, curé de Fontaines ; de Charles Henoult, chanoines ; — d'Odeardes, converse ; — de

Guillaume Le Roux, donné serviteur à l'Époy ; — de Girard de Gerland, lévite ; — de Jean de Saint-Apollinaire, convers ; — de Claudine, femme de Hugues, portier du monastère, donnée. — Anniversaire de Pariset-Perrin et de Jeannette, sa femme. — Mort de Lambert, de Guillaume Le Sourd, de Jean Vaux, de Bonvaloz Autuerroise, d'Amédée de Quetigny, chanoines ; — de Gauthier de Montoz, chanoine de la chapelle du duc ; — de Béatrix, dame de Tart ; — de Hugues de Marsannay, prêtre ; — d'Isabelle, veuve de Perrenet Maignot d'Ouges. — Fol. 52. Mort de Laifumé, d'Humbert, chanoine ; — de Jeanne Li Boudier, chanoinesse ; — de Gauthier de Saint-Broin, prêtre ; — d'Aubry, de Guy de Marsannay, chanoines ; — de Jean Laurent de Saint-Laurent, prieur, qui a fait faire l'image en argent de saint Laurent ; — de Dominique, de Jean de Sercey, chanoines ; — d'Huguette, fille de Jean Bigot. — Mort de Guillaume, moine de Saint-Pierre de Pothières ; — de Jean de Til-Châtel, convers. — Déposition de Robert de Baubigny, abbé de Saint-Paul de Besançon, ancien abbé de Saint-Étienne. — Mort de Thibaut Ithier, de Huon, de Gauthier de Chaveney, chanoines. — Anniversaire de Colette, veuve de Jean de Baissey de Langres et de Hugues Thibrand, bourgeois de Dijon. — Mort de Hugues, chanoine ; — d'Étienne, abbé de Saint-Bénigne. — Anniversaire de Lambert de Natroul et d'Alix, sa femme. — Fol. 53. Mort d'Hugues de Cugney, chanoine ; — les parents de Jean de Vantoux, chanoine. — Anniversaire de Jean de Marigny, abbé. — Mort d'Étienne Cuytet, chanoine infirmier ; — d'Étienne, de Nicolas de Château-Chalon, chanoines, — d'Étienne le Maçon, de sa sœur et de Burotte, familiers. — *Mars.* Mort de Marguerite, dame de Til-Châtel. — Anniversaire de Jean, roi de France ; — de Michel Lorrain, prêtre. — Mort d'Élisabeth, converse ; — de Gauthier Billars, chanoine ; — de Jean Li Pins de Varanges, damoiseau, de Hugues, de Robert Pux, de Thibaut, d'Aymon dit Affroux, chanoines ; — de Robert, convers. — Anniversaire d'Étienne dit Fremiot ; — de Richard Chambellan, abbé. — Mort de Nocher, doyen de Dijon, chanoine ; — de Jean Bigot, clerc. — Anniversaire de Jeannette, fille de Jean Vuillemin de Plombières. — Fol. 54. Mort de Cunier, de Pierre Chinon, prieur claustral, chanoines. — Anniversaire de Hugues de Léry. — Mort de Renier, d'Amédée, chantre de Saint-Paul de Besançon : Jean d'Ahuy, recteur de l'hôpital de Brochon, chanoines ; — de Damnoz, femme de Dominique Petitconsoil, chanoinesse ; — de Richard Liboz de Tilchâtel, de Raoul, prieur d'Autrey, de Simon de Plaisant, prieur, chanoines ; — d'Alix, duchesse de Bourgogne ; — de Nicolette de Varanges, mère de Jean Chanoine. — Anniversaire de Regnaude, femme de Jean du Solier. — Mort de Dominique, de Pariset Grant, infirmier, de Jean de Glaye, prieur d'Autrey, de Georges Michel, grand prieur, chanoines ; — de Clémence, converse de Saint-Antoine ; — de Millet, domestique du couvent. — Anniversaire de Pierre Legrand de Gevrey, prieur d'Autrey. — Mort de Boson, de Regnier, de Barthélemy de Chassenay, de Gauthier de Rochefort, de Pierre Cuitet, chantre, chanoines ; — d'Agnès d'Avelanges, converse. — Anniversaire de Jean Bouvot et de Guillemette, sa femme. — Fol. 55. Mort de Robert Lenfant, d'André Joigney, recteur de l'hôpital de Brochon ; de Jean de Chanceaux, chanoines ; — de Guillemette La Puillée, femme de Guy de Sennecey. — Anniversaire de l'abbé Alexandre de Pontailler. — Mort de Garnier, chanoine, de Guillaume de Savigny et de Dameron, sa femme, père et mère du chanoine Hugues. — Anniversaire de Robert de Chaigney, chanoine, recteur de l'hôpital de N.-D. ; — de Pierre Cuytet, chantre. — Mort de Pierre de Salins, chantre de Langres, de Hugues Soterin, prieur d'Ahuy, chanoines. — Anniversaire d'Étienne Brocard, prieur d'Autrey, chanoine. — Mort de Thomas, prieur de Til-Châtel, chanoine ; — d'Avelette, converse ; — de Huon de Frame, chevalier ; d'Agnès, sa femme, père et mère du chanoine Eudes ; — de Pierre, chevalier de Versilli, d'Emeline, sa femme, parents du chanoine Renaud ; — d'Antoine, frère de Renaud ; — de Luquet de Beaumont et de sa femme. — Mort de Torric, dit Bourgeoise, chanoine ; — de Jean de Vaux, abbé de Saint-Étienne ; — de sœur Jeanne La Baracte, chanoinesse, rectrice de l'hôpital Notre-Dame. — Fol. 56. Mort d'Élisabeth, chanoinesse ; — de Pierre d'Aubepierre, de Jacquette sa femme. — Anniversaire de Jean Périer, sage en droit. — Mort d'Herbert, de Benoit, de Pariset Le Grain, chanoines ; — de Hugues, évêques de Langres ; — du père et de la mère de Guy d'Arc-en-Barois, chantre. — Mention que des biens légués par Le Grain, l'abbé Suard a acheté une maison à Paris et fait faire la croix d'argent dorée qu'on porte aux processions. — Anniversaire de Jeannette, femme de Laurent Legrain, frère du chanoine. — Mort de Guy Lenfant, chanoine ; — de Guillemette de Potangey, converse. — Anniversaire d'Étienne Fremiot. — Mort d'Alexandre de Pontailler, ancien abbé de Saint-Étienne ; — de Paris de Gemeaux, chanoine prieur de Til-Chatel ; — d'Adeline, converse ; — de Vienet Chauchard de Dijon ; — de Thibaut, de Dominique, chanoines ; — d'Hervé, abbé de la Ferté, moine de Cîteaux, ancien abbé de Saint-Étienne ; — de Béatrix, mère du chanoine Pierre ; — de Jean Amelet de Fleurey, de Jeannette, sa femme. — Anniversaire de Charles du Célier, prieur de Grancey. — Fol. 57. Mort de Jean, de Hugues de Maire, de Jean dit Eschenaiz, chanoines ; — de Belin de Vercelle, chevalier ; de Jacquette, sa femme. — Anniversaire de Philibert de Bregilles, chanoine. — Mort de Jocerand, de Hugues Fautrel et de Robert d'Abans, chanoines ; — de Marie de Poisat, converse ; — de Humbert, Vuillemin et Thibaut du Pautet, sous-prieurs, chanoines ; — de M^{me} Jeanne, sœur de Jacques de Saulx ; d'Ameline, fille du prévôt de Corvée, sœur de Mme Eustasie ; — d'Étienne, prieur de Fauverney ; — de Richard d'Ahuy, chanoine ; — de Mme Sibille de Sescalissa ; — d'Arlaïs, sa nièce. — Anniversaire de Claude de Cuves, chanoine, chantre. — Mort de Jean Clerc, d'Eudes, de Nicolas de Visilio, d'Étienne de Vercey, prieur de Tart, chanoines ; — d'Euticias et de Marguerite, converses ; — de Hugues de Fauverney, de Guillaume de Varanges, et de Marcel de Varanges, prieur de Tart, chanoines. — Anniversaire d'Agnès, femme du duc Robert II. — Fol. 58. Mort d'Arnaud, de Jacques d'Is, de Jocerand de la Chapelle, prieur claustral, chanoines ; — de Nicolas d'Ources ; — de Garnier Converset, de Bénigne de Genlis, chanoines ; — d'Eudes de Siley, chevalier, père du chanoine Jean, de Sibille, sa mère, de Renaud, chevalier, son frère, de Pierre de Molins, de Guiard d'Orgeux, d'Odet Bonvalet, chanoines ; — d'Allemande, converse ; — de Bénigne, de Jean de Gevrey, chanoines ; — d'Huon, convers ; — d'Adeline de Tilchatel, mère du chanoine Jacques. — Mort d'Herbert, premier abbé régulier de Saint-Étienne, de Narduin, de Jean, recteur de l'hôpital de Til-Châtel, chanoines ; — de Guillemette, mère de Moriset de Chalon, chanoine ; — de Jacques Passerot, donné ; — de Richard, de Maignot, prieur de Tart, chanoines ; — de Jeanne, femme de Girard d'Apremont, chanoinesse. — Anniversaire de Guillaume Dubois, abbé de N.-D. de Châtillon, ancien chanoine. — Fol. 59. *Avril.* Mort d'Arnoul, de Nicolas de Beaune, d'André de Tives, chanoines ; — de Clémence de Langres, chanoinesse ; — d'Élisabeth, dame de Mirebeau. — Anniversaire de Jean, roi de France, d'Odemerus, de Henri Liasnes, de Hugues Li Deschaux, prieur de Fauverney, de Thibaut Billebaudet, trésorier, chanoines ; — d'Adeline de Charmes, chanoinesse ; — de Perrenet de Gray, portier du monastère, donné ; — de Dampetit de Besançon, de Raoul, prieur d'Ahuy, de Pierre, prieur de Fauverney, de Dreux Gastereaul, prieur de Mirebeau, recteur de l'hôpital de Til-Châtel, chanoines ; — de Jean de Morveau, trésorier de la Sainte-Chapelle. — Mort de Renaud, évêque ; — de Manassès, évêque de Langres ; — de Billoz, convers ; — d'Élisabeth, femme de Brocard ; — de Richard, moine de Theuley, ancien chanoine. — Anniversaire d'Étienne dit Loilier, prieur de Saulon-la-Chapelle, chapelain de la duchesse de Bourgogne. — Mort de Jean Suard, abbé de Saint-Étienne ; — de Robert de Marsannay, de Pierre dit Rabusteau de Mirebeau, de Guillaume de Dampierre, de Hugues Teniant, recteur de l'hôpital de N.-D., chanoines. — Anniversaire de Jacques Baret, curé de Vitrey, vicaire perpétuel de Saint-Pierre de Dijon. — Fol. 60. Mort de Vuillemin Chevalier, de Jean dit Teste, chanoines ; — de Laurence, mère du chanoine Humbert. — Anniversaire de Lancelet, mercier à Dijon. — Mort de Thierry, de Girard d'Oigny, de Maurice et d'Arnoul, chanoines. — Mort d'Évrard, de Jean Girard de Selongey, chanoines. — Anniversaire de Philippe du Grave, de Fauverney, chanoine de Saint-Etienne, puis de Sainte-Marguerite et curé de Gerland. — Mort de Jean Clerc, de Jean de la Perrière, prieur d'Ahuy, recteur de l'église Saint-Pierre de Dijon, chanoines ; — d'Agnès de Marsannay, chanoinesse ; — de Robert, de Nicolas, chanoines ; — d'Élisabeth, converse ; — de Girard, de Vuillemin, de Regnaud de Vercelles, de Guillaume de Nantoux, prieur des Saints-Jumeaux et Jean Bergeret, alias de Vécourt, chanoines ; — de Villelmine, chanoinesse ; — de Marie, femme de Berthot de Belinot, sœur du chanoine Étienne. — Fol. 61. Mort de Nicolas de Clugny, d'Antoine Lepère, chanoine ; — de Fillota, chanoinesse ; — d'Ameline, converse ; — de Guy, d'Humbert, grand prieur, de Guillaume Chapon, doyen de la Chrétienté, à Dijon, de Guillaume, son neveu, de Bénigne Vivant, chanoines ; — de Bonne, sœur du chanoine Griffon ; — de Vuillemin Petit Consols, familier, de Humbert, Arnaud et Girard le monnayeur, chanoines ; — de Jocerand, évêque de Langres, qui imposa la règle au monastère ; de Richard, de Pierre Griffon, de Philippe Martin, chanoines ; — de Michel Fresot, fournier ; — de Dreux, de Jean Maussavoir, de Guillaume Ramaille, chanoines. — Fol. 62. Mort de Lambert d'Orant, de Pierre de Tanay, infirmier, chanoines ; — de Gui Maupains, chanoine de la chapelle du duc ; — d'Eudes d'Acelin, convers ; — d'André de Neuilly, chanoine. — Anniversaire d'André Verrier, meunier des moulins de Saint-Étienne. Mort de Menna, converse ; — de Pierre de Hourtes, recteur de l'hôpital de N.-D., chanoine ; — de maître Belins le Charpentier et Jaquete, sa femme. — Mort de Guy, de Jean du Pougoz, de Jean de Til-Châtel, prieur, de Parisot de Neuily, chanoines ; — de Jeanne, sœur de Jean de Percey, chanoine, femme de Pierre le Blanchisseur ; — de Nicolas, doyen de la Chrétienté de Jean de Châtillon, aumônier ; Donat, curé de Fontaine, chanoines ; — de Pierre Caiseaul de Courtivron, donné ; — de Philibert dit li Engygine, chapelain de l'église N.-D. de Dijon ; — de Constant, de Pierre d'Ivry, Étienne Prévôt, chanoines ; — de Perrenet Narandey de Talant ; — de Jean Rosier ; — de Humbelet Bernier, fournier et donné — Fol. 63. Mort de Docte, converse ; — de Madame Borjoise, de Thibaut de Semur, doyen du chapitre Saint-Nazaire d'Autun ; — de Gui, d'André, de Jean Valet, prieur de Mirebeau ; d'Hugues Cabri, recteur de l'église Saint-Pierre de Dijon, de Vivant, d'Eudes dit Baroquin, chanoines ; — d'Arambour d'Orgeux, converse et donnée. — Mort d'Eudes, de Gui Tierry, Guillaume Brutigne, Thibaut, prieur de Grancey, chanoines ; — de Margaron de Baume, de Sibille, sa femme. — Anniversaire de Philippe Raymond, prieur claustral. — Mort de Jean Tornalex, chanoine ; — de Sibille, converse ; — de J. Boichoz, convers de Brochon. — Anniversaire de Jean Michel et d'Isabelle, sa femme. — Mort de Marthus, bourgeois de Châtillon

— de Hugues de Corbeil, évêque de Chalon. — Fol. 64. *Mai.* Mortde Jean, Ogier, Guillaume Fournier, de Simon Margaret, prieur de Mirebeau, de Natalis Colard, chantre, chanoines; — de Bonete, femme de Gui dit Millot de Chavenes, mère du chanoine Hugues Gaudret leur fils; — de Gui le père; — de Guy, moine de Saint-Martin d'Autun; — de Guyette, sa sœur, et de Philippe. écuyer, enfants dudit Guy; — de Jean Candelor dit Guy, de Guillemette, veuve de Jean le Belomeret. — Anniversaire de Jean, roi de France. — Mort de Petrus laïcus, d'Herry, scriptor, d'Étienne dit Bourrans, prieur de Grancey, chanoines; — de Parise, femme de Josbert dit le Riche, chevalier; — de Girard d'Aymon, de Renaud, de Jean Dannete, de Guillaume Arbolet, chanoines; — de Garnier, archidiacre de Langres; — de Marceline, converse; de Marie, sœur de l'abbé Pierre, converse; — d'Aymon dit Pestauz, chanoine; — du prévôt de Guy de Genève, évêque de Langres; — d'Eudes de Bèze, chanoine d'Amiens. — Fol. 65. Mort de Paura, converse; — d'André dit Goans; — de Jean Mignot, de Moinjarde, sa femme, de Gillete, leur fille, parents du chanoine Jean; — de Pierre, fils du chanoine Guillaume. — Anniversaire de Jean Moreau. — Mort de Viennet de Mantoche, de Dampnon, sa femme. — Anniversaire de Chrétien Vernisy, religieux, qui impétra en cour de Rome la conservation des privilèges de l'abbaye et sollicita à la cour de Lyon, au Parlement de Paris, en celui de Beaune, les causes contre les paroissiens de Saint-Nicolas, la chapelle du duc, le seigneur de Mirebeau et l'hôpital du Saint-Esprit et en obtint de notables sentences. — Mort de Robert Cochoz, de Jobert, convers de Clairvaux; — de Cornete, chanoine; — de Clémence de Liguonis, femme de Manelerii, chanoine; — fol. 66, de Luna di Canissi, de Guillaume de Tanay, de Philippe de Bomercey, recteur de l'hôpital N.-D., chanoines. — Mort d'Ébrad, de Vivian, de Jean d'Argilly, de Philibert de Velle-sous Gevrey, de Jacques Larget de Vougeot, chanoines; — d'Aceline, converse. — Anniversaire d'Agnès la Normande. — Mort de Dominique Griffon, chanoine; — de Sibille, religieuse de Collonges; — de Guy de Potangey. — Mort de Renaud, père du chanoine Thomas; — de Bertrande, femme de Jean Rabi, donnée; — de Jean le Pernotet, de Jehan dit Hosptaus, maître de la maison de Grosseselve, de Pierre Brabant, prieur de Fauverney, chanoines; — d'Odete de Bèze; — de Jean de Marigny, prieur de Til-Châtel, chanoine. — Fol. 67. Mort de Guy, évêque de Langres; — de Guillemette la Renterée, donnée; — de Benoite et Odcaldes, converses. — Anniversaire de Jean Bonfeal, licencié en lois, conseil de l'abbaye, et de Jaquete, sa femme. — Mort de Pierre Cuytet, chanoine infirmier; — de Jobert, Pierre, Valère, Robert Briet, chanoines; — de Hugues de Serrigny et d'Étienne de Crissey, chevaliers; — d'Eudes de Beire; — de la mère de Gauthier, abbé de Vézelay; — de Girard de Bletterans, infirmier; de Gauthier, de Jean, chanoines; de Jeannette et Rosete de Chevigny, sœurs; — de Jean de Courbray, donné. — Fol. 68. Mort d'Aymon, de Jean de Chalon, de Guy de Cessey, de Richard, de Jean de Tulle, de Jean de Pontailler, chanoines; — d'Harsande, converse; — d'Amédée Damoiseau, fils de Guillaume de Pontailler, seigneur de Magny. — Mort d'Ogier, convers; — de Pierre de Belleneuve, médecin; — de Gervais, prieur de Marsannay; de Hugues d'Arçon, chanoines; — de Nicolas Affrons, frère de Gervais et d'Isabelle, sa femme, parents du chanoine Aymon. — Anniversaire de René Fremiot, auditeur en la Chambre des Comptes. — Mort de Thierry de Marsannay, d'Éloy, d'Huet de Rouvres, prévôt; — de Hugues de Salives, infirmier, de Jean d'Essey et d'Étienne Chatelain, chanoines. — Fol. 69. Mort de Renaud, de Jean de Bellenot, prieur de Til-Châtel, de Jean de la Grange, de Guillaume Goine de Nuits, de Jean le Devis, prieur de Mirebeau, chanoines; — de Clerc, fils de Girard Dampnont. — Mort d'Aymon, de Pierre, de Guy, de Jean de Nanteux, de Pariset Tortelet, de Jean Joliot, de Nicolas, prieur, de Thomas, médecin, chanoines; — d'Hernand Barbier, père du chanoine Dominique, de sa mère, chanoinesse. — Anniversaire de Michel Lorrain, licencié en lois, qui a donné « *Decretum* Decretalis, Sextum, Clementinas, Henri-« cum Bouhic in papiro mercuriales Johannis Andree, « Promptuarium et Pharetram ad ponendum et inchatenan-« dum in libraria nostra ». — Fol. 70. *Juin.* Mort d'Osanna, chanoinesse. — Anniversaire du roi Jean. — Mort de Thierry, d'Eudes, de Claude de Xaintonge, chanoines; — de Guillaume, seigneur de Vilegort. — Anniversaire d'Ancelin Verrier, meunier des moulins de Saint-Étienne. — Mort de Guy, moine de Saint-Bénigne; — de Philippe le Vertueux, chanoine; — de Jocerand Frapier. — Mort de Thibaud Viard, abbé de Saint-Étienne, mort en 1468, enterré dans l'église de Sainte-Geneviève à Paris. — Mort de Constant de Hugues Prieur, de Jean de Rouvres, de Thibaud de Licey, de Pierre, chanoines; — de Hugues de Varanges, père du chanoine Jean. — Fol. 71. Mort de Guillaume Cartaux, de Guy de Flavigny, de Renaud, prieur des Saints-Jumeaux; de Jean Pion, chanoines; — d'Agnès de Mont-Saint-Léger, mère du chanoine Guillaume; — de Chrétien de Vesoul, père du chanoine Nicolas; de Jeannette, sa femme; — de Jean Bigot, de Simonette de Lone, de Hugues de Verry, de Pierre d'Ivry, de Pierre Beriot, prieur d'Autrey; de Dominique Adam, de Jean de Chalon, de Pierre de Nanton, de François Cuytet, d'Aymon de Marsannay, chanoines; — d'Antoine de Saint-Martin, chanoine « qui preventus fuit morte violenta sæcularibus et religiosis amara et flebili emergente casu ab altitudine campanarum deorsum anno 1506. » — Fol. 72. Mort de Jean chantre, Guiard, chevallier de Grancey, Jacques de Travoisy, Hugues Cotibi, amicus, chanoines. — Anniversaire de Jean Bertrand de Til-Châtel, chorial de la chapelle des Ducs ; de Pierre Legrand, prieur de Marsannay, chanoine. — Mort de Verric de Marsannay, prêtre ; de Hugues de Corbeton, de Nicolas Tison de Dole, de Milon, de Thomas, fils de Geoffroi ; de Guillaume de Balnot, d'Étienne Giboer, de Beaune, de Bénigne de Cirey, infirmier prieur de Mirebeau, de Bernard et Hugues, d'Eudes, de Arnoux et de Girard, tous chanoines. — Fol. 73. Mort de Rémond, chevalier de Grancey, de Jean, chanoine. — Anniversaire de Guy le Nanteret, de Simonette, sa femme, de Brocard, leur fils ; de Jean Moingin, mercier, bourgeois de Dijon. — Mort de Claire, femme d'Évrard le Riche, chevalier, de Dijon ; de Catherine, femme d'Eudes Chanu ; de Jean dit Auvergnet. — Mort de Guillaume Perreau, chanoine ; d'Aynard, de Guillaume Pestory, chevalier ; de Milon Pestory, neveu de Guillaume ; de Nicolin Toullon, tous chanoines ; de Renaud « qui ne boit pas de vin » (non bibens vinum). — Office pour les religieux défunts et les familiers de l'église Saint-Denis de Reims. — Anniversaire de Pierre Berbis, conseiller. — Mort d'Étienne Michotte, abbé de Saint-Étienne ; de Pierre Bichot, chanoine ; de Bone, sa femme ; de Guillaume Drouhin, Jean de Lambert, ancien prédicateur de l'Ordre des Prémontrés ; de Marcel Nourrisset, prieur de Fauverney ; de Guy de Buirot, prieur de Til-Châtel ; de Hugues, dit Affronz, tous chanoines ; de Julienne de Frayne, chanoinesse ; de Guy Pelletier, de Dijon. — Fol. 74. Mort de Bertrand de Saulieu, prieur de Fauverney ; de Pierre Voiture, chanoines ; de Renaud et Jean Seschal. — Anniversaire de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Mort de Humbert Aubry, de Laurent des Bordes, d'Adam de Marey, prieur de Til-Châtel, de Guillaume Sacqueney, chanoines ; de Guy Borse, de Jean de Vonges, prieur de Tart ; de Pierre Le Petit, prieur de Marsannay ; de Pierre Convers, de Jean, de Jacques, prieur d'Autrey ; de Martin de Saint-Gengoux, de Nicolas Ruinet, chanoines. — Mort de Jeanne, reine de France ; de Jean de Châtillon, chanoine ; de Jean Livains d'Ahuy et de Annette, sa femme. — Fol. 75. Mort de Guy, de Bernard de Marsannay, d'Héric de Bitarne, chanoine ; de Marguerite, femme dudit Bernard, chanoinesse. — *Juillet*. Mort de Dominique Convers, de Martine, Pétronille et Dampnoz, converses ; de Philippe, de Pierre-Jean de Bonjour. — Anniversaire de Jean, roi de France. — Mort de Félix le Masle, abbé de Marcilly, grand prieur et chanoine (le 2 juillet 1580) ; — de Pétronille, fille de Guillaume Petit Consoil, chanoinesse ; de Dominique Bigot, d'Eudes de Montferrant, chanoine de Langres ; d'Eudes de Châtillon, de Garnier Philippe, de Guy Agricolat, convers ; de Huguenin Leclerc, portier du couvent. — Mention de l'entrée du roi Henri II à Dijon, le 1er juillet, 1548. — Mort d'Ameline, chanoinesse ; de Hugues de la Portelle, de Pierre de Culêtre, d'Étienne de Tart, chanoines ; de Henri de Vergy, chanoine de Langres, seigneur d'Autrey ; de Jean, curé de Gevrey ; de Hugues dit Carementrant. — Messe conventuelle pour les religieux de l'abbaye de N.-D. de Châtillon. — Mort de Pierre de Grancey, prieur ; de Hugues de Bursonvalle, de Colin de Fontaines, chantre, chanoines. Ce dernier a donné à l'infirmerie deux bréviaires. — Fol. 76. Mort de Robert de Beaune, de Pierre Hérouart, d'Aymon, prieur, de Jean, de Jacques Ramaille, chanoines ; — d'Eudes, duc de Bourgogne ; — de Nicolas de Renève, chapelain de N.-D. ; — de Jeannette de Licey, « cultrix » donnée. — Anniversaire de Colete Perine, femme de Pierre Prévôt — Mort de Dominique Barbier, de Jean de Vornes, de Pierre de Talant, chanoines ; — d'Aymon de Dampierre, doyen de la chapelle du duc. — Anniversaire de Jean Bonnot et de Guillemette, sa femme. — Mort de Guy, abbé de Belleville, chanoine de Saint-Étienne ; — de Jacques de Chesaut, de Claude Garnier, chanoines. — Anniversaire de Jean de Beaufort et de Belete, sa femme ; — de Jean Rouget, prêtre. — Fol. 77. Mort de Ifeland, prieur, de Ponce, archidiacre de Langres ; — de Jean de Saux, de Claude Lecompasseur, recteur de l'église de Neuilly ; de Philibert Prévôt, prieur d'Ahuy et d'Autrey, chanoines ; — d'Élisabeth de Saint-Seine. — Anniversaire de Hugues de Léry. — Mort de Benoîte et Belle, femmes converses ; — de Girard, curé d'Ormancey ; — d'Odete La Ardiote, de Guyenet, son fils ; — de Regnier, donné. — Anniversaire d'Alix d'Auvergne, servante de Jean Le Denis, prieur de Mirebeau ; — de Pierre de Maison, prieur de Tart. — Mort de Ponce, abbé de Bèze ; — d'Eudes, doyen de la Chrétienté de Dijon ; — d'Ameline de Marsannay, chanoinesse ; de Durand, son mari, père du chanoine Cerise ; — de Jean, doyen de Langres ; de Louis d'Échirey, de Pierre Charpy, de Jean et André de Selongey, de Hugues de Mirebeau, chanoines ; — de Girard de Bellenot, curé de Villey. — Mort de Girard d'Étivey, abbé de Saint-Étienne. — Anniversaire de Guillaume Vienne, chanoine. — Fol. 78. Mort de Huon, de Pierre, de Guy de Montsaugeon, de Jean de Brau, d'Étienne dit Pyrey, d Étienne Berbis, chanoines ; — de Jean de Crusy, prêtre ; de Perrenete La Tiellere, donnée. — Anniversaire de Pariset Perrin et de Jeannette, sa femme — Mort de Nicolas, curé de Longecourt ; — de Jean, dit ménétrier de Licey ; de Foulques, archidiacre de Langres ; — de Monnet de Vitteaux, clerc ; — de Huguet, prieur de Fauverney ; de Pierre Cuites, de Jean de la Monnoie, chanoines. — Anniversaire de Marguerite Billocard. — Mort de Humbert Warrax, de Gauthier de Til-Châtel. — Anniversaire d'Adelenete, femme d'Étienne Rouhier, de Dijon ; — de Simon Philibert, qui a donné un psautier avec glose enchaîné au chœur de l'église. — Mort de Jean, de Jean de Maire, de Jean Fèvre de Villiers-le-Duc, prieur, chanoines ; — de Gauthier Gobert, chapelain de N.-D. — Anniversaire d'Antoine Gros. — Mort de Jean, chanoine de la Sainte-Chapelle et de Saint-Étienne. — Anniversaire de Pierre de Licey, prieur. — Mort d'Hugues Loup, prieur de Tart, chanoine. — Anniversaire de Pierre, seigneur de Grancey et d'Henriette de Charny, sa femme. — Fol. 79. Mort de Humbert, d'Étienne de Spoy, maître de l'hôpital N.-D., chanoines. — Anniversaire de Thierry Barbotet et d'Emengarde, sa femme; — de Jean Gros, maître des comptes du duc. — Mort de Guillaume Noblement, d'Étienne Alard, recteur de l'hôpital de Brochon; de Maurice, d'Eudes de Dijon, dit Pongois, de Pierre Bediet, de Guillaume Villette, recteur de l'hôpital de Brochon; de Nicolas des Bordes, chanoines. — Second anniversaire de Philippe Lexartey, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Mort d'Huon, chevalier, dit Bonjous, de Damerons, sa femme; — de Gilbert, abbé de Saint-Étienne; — de Guillaume Prévôt, père du chanoine Jean; — de Guy de Vianges, frère du chanoine Jean; — d'Eudes dit Rectors, de Robert, d'Étienne Lambert, de Jean de Lirey, d'Odinet Boudeur, de Jeannet Platon, de Claude Billaudet, chanoines; — de Bonete, fille de Raoul Trosse, converse; — de Jean de Corbeton, de Jean Richard, de Bénigne Maire, de Hugues de Provenchères, de Lambert Barbier, chanoines. — Fol. 80. Mort de René des Moulins, chanoine. — Anniversaire de Marguerite Bellocart, femme de René Fremiot, auditeur à la Chambre des comptes. — Mort de Bonvaloz Chauchart, de Hugues de Miollis, de Guillaume d'Orges, chanoines. — Anniversaire de Girard Motet, prieur. — Mort de Girard d'Ahuy, moine de Saint-Bénigne, d'Orand, de Jean d'Autun, de Perrenet de Gray, de Jean Porcherot, de Blaise Garnier, chanoines; — de Dameron d'Échigey, donnée; — de Juliote, converse à Til-Châtel; — de Guy, prieur d'Autrey, de Richard Forretet, de Hugues Trimey, recteur de l'hôpital N.-D.; — de Claude Gomiot, de Guillaume de Renève, de Pierre Noblement, de Hugues et Aymon Quinquars, de Regnaud de Bouchans, chanoines. — Anniversaire de Pariset de Lux, chanoine sacristain. — Fol. 81. Mort de Gilbert, d'Hugues, de Dominique Carpentier, chanoines. — *Août.* Mort de Robert, dit Cochies. — Anniversaire de Jean, roi de France. — Service solennel pour le repos des âmes des confrères de Saint-Pierre de Gand. — Mort de Pierre, de Barthélemy, de Nicolas Bontemps, chapelain de N.-D., prieur d'Ahuy, chanoines; — de Jean, dit Corbe, cuisinier du monastère; — de Jean de Fixin, de Herric Alemar, de Jacques Guy, prieur de Grancey, de Guy Priolet, chapelain de N.-D., de Jacques Guillaumot, chanoines: — de Millon, abbé de Saint-Étienne; — de Bonele, converse; — de Guillaume Berger, chartreux à Dijon, ancien chanoine, de Hugues Bacel; — de Bonaventure de Luzy, d'Aymon, d'Eudes de Vaubusin, prieur d'Ahuy, de Philippe Raimond, prieur; — de Pierre de Brandon, chanoines; — de Jeannette, converse; — de Guillaume Geliot, bourgeois de Dijon; — de Jean Le Boloment, donné. — Fol. 82. Mort de Hugues, dit Billarz, de Jean Bélorgey, prieur de Til-Châtel; — de Thibaut Charpy, recteur de l'hôpital de N.-D., chanoines. — Anniversaire de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Mort de Mammès et de Hugues de Jancigny, convers; — de Girard de Gomvans, chevalier, père du chanoine Girard; — d'Eudes, comte de Nevers; — de Hugues d'Autun, prieur de Marsannay, de Pierre Colinet, chanoine, qui pendant dix ans gouverna nos églises et qui par sa douceur et sa discrétion, les laissa sans procès et sans dettes. — Mort de Chrétien Vernisy, d'Acelin d'Ogier, de Guy de Blaisy, frère du sieur Hugues de Blaisy et de la dame du Fossé, et de Jean Chambellan, chanoines. — Mort de Jean, de Millon de Guy de Blaisy, de Paris, Grain de Lux, chanoines; — de Jehan de Champroberd, abbé de Saint-Étienne; — d'Élisabeth, converse; — de Bella, femme Richier; — de Hugues d'Ahuy, prieur de Til-Châtel; — de Guy, sous-prieur, de Regnaud de Clairvaux, chanoines; — de Jean, dit Coutelex, d'Autun, père du chanoine Hugues; — de Regnier, donné; — d'André, convers; — de Pierre de Nevers, couvreur et de sa femme, donnés. — Anniversaire de Théodore Charpy. — Fol. 83. — Mort de Thibaut, de Guy de Voudeaul, de Saint-Julien, de Garnier, prévôt; — de Simon de Varonnes, de Jean Damrichard, de Pierre Karreol, de Claude de Cuves, de Jobert, chanoines; — de Vualey, convers; — de Jean, neveu de Griffon; — d'Eudes Ortolan, de maître Girard de Rouvres, médecin; — de Nicolas Noblet, de Michel Colombier, de Hugues, dit Begues, de Jean de Chappe, de Jean Martin, chanoines; de Berte, converse de Saint-Seine, d'Éloi, son fils; — de Jean Racet, de Beaune, de Clément, familier de l'église, de Marie, sa femme, chanoinesse. — Fol. 84. Mort de Guy Rosset, de Jean de Beire, damoiseau; de Jean de Marsannay, Louis Guytet, chanoines; — d'Évrard dit le riche, chevalier; — d'Étienne Aubertin, donné. — Déposition de Richard Chambellan, de Dijon, 24e abbé de Saint-Etienne qu'il gouverna durant 18 années. L'église étant tombée en ruine le 31 janvier 1487/8, à 10 heures avant midi, l'abbé Richard la restaura et fit de grands biens au monastère. Il mourut le 19 juin 1495. — Mort de Gauthier de la Chapelle, de Guy, dit l'Abbé, de Robert Paisandat, d'Étienne Chemin, de Guy, de Jean Chauchart, chanoine de Langres, de Guy de Corbeton, chanoines; — de Blanche, comtesse de Savoie, sœur du duc Eudes; — de Villermet Tuepain, donné; — d'Élisabeth, converse de Til-Châtel, chanoinesse. — Anniversaire de l'abbé Alexandre de Pontailler. — Mort de Pierre Vasset, prieur claustral, qui a fait faire la chaire (cathedra), près le grand autel, placé le crucifix du milieu de l'église, les grandes verrières de l'entrée, réparé le pavement de cette entrée, restauré les chapelles de Saint-Jacques et Saint-Georges et donné une chappe de soie rouge. — Fol. 85. Mort de Guillaume Li Saumez, de Renaud, de Jean Brochet et de Jean de Baissey, chanoines; — de Hugues d'Ahuy, convers; — de Hugues, dit Graindorge; —

de Marie, chanoinesse; — d'Amédée de Mirebeau, de Nicolas de Ulne, de Colin Le Roi, d'Othenin Lécuyer, de Jean de Mirebeau, de Moriset, de Chalon et de Pierre Montot, de Til-Châtel, chanoines. — Anniversaire de Louis Cuytet, chanoine infirmier. — Mort d'Élisabeth et Vullanz, converses; — de Hugues Fautrel, de Viennet Bequin, d'Eudes, sous-diacre, de Petit Consols, de Jean Salins, de Jeoffroy Vallée, d'Henri Halles, d'Aimon d'Argilly, de Colin et d'Hugues de Bèze, de Robert de Chaignay, recteur de l'hôpital N.-D., de Michel Goiset, chanoines. — Anniversaire de Jacques Guy, prieur de Grancey. — Station fondée par Philibert de Brégilles, chanoine. — Mort de Colin Graindorge, bourgeois de Dijon. — Anniversaire de Jeannette, fille de Hugues Gruselier de Velle-sous-Gevrey; — de Félix le Masle, chanoine. — Fol. 86. Mort de Robin, chantre, de Guillaume de Sacquenay, de Jean de Quetigny, de Bénigne Guelaud, de Sanson, de Guy de Salins, prieur de Fauverney, d'Eudes, doyen de Langres, de Pierre de Saint-Seine, de Jean Juliot, recteur de l'hôpital de Til-Châtel, d'André de Grui, d'Eudes, chanoine de Beaune, de Jacques, chapelain de Pommard, d'Étienne de Chenod, de Jean Denisot, prieur de Marsannay, d'Antoine de Gevigney, prieur de Marsannay, chanoines; — d'Humbert de Til-Châtel, charpentier, convers. — Mort de Richard, de Martin, prieur de Tart, chanoines; — de Brocard de Salmaise, père du chanoine Arnoul. — Anniversaire de Jean, comte de Chalon, qui donna en aumône 10 charges de sel, à prendre chaque année aux salines de Salins; — de Jean, roi de France. — Mort de Gilon, de Nicolas, curé de Renève; de Jacques Vauflard, d'Is-sur-Tille; de Pierre d'Orches, prieur de Grancey; de Thomas de Marolles, chanoines; — de Lucie, converse. — Anniversaire de Jean de Lyrey, chanoine. — Fol. 87. *Septembre.* Mort d'Aubry, de Girard, de Barthélemy, de Guillaume de Til-Châtel, de Jean d'Autun, d'Humbert de Collemiers, de Garin, moine de Citeaux, d'Eudes, de Guillaume de Nantoux, de Simon, prévôt de Saulx; de Jean de Corbeton, de Jean Dupin, chanoines; — de Pierre de Vennes, chanoine de Liège; — de Guillaume Pantins et de Dannette, sa femme. — Mort de Simon, de Durand, de Pierre d'Yeurres, de Pierre de Saint-Phal, maître de l'hôpital N.-D., de Gibuin, chevalier, d'Eudes de Corbeton, d'Étienne de Genomoyo, de Jacques Lenoir de Vergy, chanoines; — de Thibaut de Dijon, chanoine de Langres. — Anniversaire de Jean du Liège et de Jeannette, sa femme; — de Jean de Baulieu, d'Huguette, sa femme, parents du chanoine, Jacques de Beaulieu. — Mort de Barthélemy Graindorge, curé de Couternon. — Fol. 88. Mort de Dominique, dit Bellote, de Nicolas d'Atriset, infirmier, de Jean de Bregilles, d'Étienne Briet, de Dominique Herloz, de Guillaume Baillerans, d'Aymon de Gray et de Guillaume Jobard, chanoines; — de Jean de Moulins, abbé de Saint-Martin de Troyes, ancien chanoine; — de Gilles, dit Lambert, prêtre; — d'Hélène, chanoinesse; — de Dominique Genty, d'Étienne de Baumes, chanoines de la chapelle ducale; — de Reine de Vaux, d'Henri le Charpentier, de Vincent, de Jacques de Sauz li Bocuz, chanoines; — de Guy le ménestrier, d'Eudes le Riche, chevalier. — 89. Mort d'Aymon, de Jean de Montanceau, de Jacques de Saulz, d'Étienne de Champlitte, de Gauthier de Rochefort, chanoines. — Anniversaire de Jean Suard, abbé de Saint-Étienne. — Mort de Roccelin, fils de Lucie, femme de Dominique Antioche; — de Laurent d'Aiserey, père de ladite Lucie, de Guillaume Poinier, père de Perrenote, femme de Pierre Balbi, Dampote, sa femme, veuve de Raoul. — Anniversaire de Henri Chambellan, maître de la Chambre des Comptes. — Mort de Jean Petit, de Gilbert, d'Étienne, sous-diacre; de Hugues, prieur d'Autrey; de Garnier, doyen de la Chrétienté de Dijon, de Jean d'Autun, de Girard Regnault, chanoines; — d'Élisabeth, d'Osanna, converse; — de Richard de Grandvillain, chanoine de Langres. — Anniversaire de Thibaut de Licey, chapelain de N.-D. de Dijon; — d'Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne; — de Guiot, fils de Jean de Lescraigne. — Fol. 90. Mort de Jean Prévôt, de Pierre, son frère et de Jean Lausserois, chanoines. — Fol. 91. Mort de Gilon Eschentary, de Valérien, son frère, d'Henri, dit Garnier, de Pierre Prévôt, de Hugues de Ville, de Pierre Lemoine, d'Étienne de Moulins, prieur de Grancey, d'Achelosa-Melenne, de Guillaume Viennet de Lux, de Vuiard, dit Pestour, de Jean, curé de Chevigny, chanoines; — d'Aceline, converse, sœur de Bernard; — d'Agnès, comtesse d'Auxonne; — de Dominique, dit Affrox, de Bonne, sa femme, Guillaume Chlin, donné. — Anniversaire de Renaude, femme de Jean du Solier; — de Jeannette, veuve de Berthelot Arbolet. — Mort d'Élisabeth, religieuse de Collonges, sœur de Hugues de Cugun, chanoine; — de Jean de Valier, de Bernard, de Jean Poitereau, de Jean Perret, prieur de Fauverney, de Dominique Popelars, de Regnaut de Verissey, prieur de Marsannay, chanoines. — Anniversaire de Jean Berthier, de Guillemette, sa femme, de Guillaume et de Regnaude, leurs enfants; — de Jean de Varanges, licencié en lois. — Mort de Pétronille, pour laquelle Bonvalet a fondé un anniversaire de Odette, chanoinesse. — Fol. 92. Mort de Jean, prieur, de Chevalier, dit Goians, de Paris de Cirey, grand prieur, d'Eugène-Sébastien La Verne, de Thibaut de Noiron, de Guillaume François, de Jean d'Aymon dit Gremollons, de Jean de Dompmarien, prieur d'Autrey, d'Andoche Terrion, chanoines; — de Marie, prévôte de Corvée. — Anniversaire de Regnaude, femme de Jean de Varanges; — de Pierre Chignon, prieur. — Mort de Sibille, converse; — de Claire, femme de Girard d'Apremont, chanoine; — d'un duc de Bourgogne; — de Bernard de Chablis, de sa femme; — de Bon ami de la Borde; — de Hugues, prieur de Mirebeau, de Henri Mariotte, de Dijon, de

Gilbert, de Pierre de Villey, de Humbert, sous-diacre, de Guy d'Arton, recteur de l'hôpital N.-D., chanoines; — de Jacques, convers; — d'Alix, dame de Priney. — Anniversaire de Guillaume Dubois, abbé de N.-D. de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 93. Mort de Pierre de Magny et de Jean Goillard de Dijon, chanoines. — *Octobre*. Mort de Gauthier, convers, de Raoul, frère de Jean Adam, chanoines; — de Saussia de Saint-Léger, mère du chanoine Jean, de Hugues, frère de Jean de Regnaud, chanoine des Saints-Jumeaux, frère de Jean; — de Guy, chevalier, père du chanoine Jean; — de Guillaume Opïtaus et de Monete, sa femme. — Anniversaire de Jean, roi de France. — Mort de Laurent Allemant, de Hugues, de Pierre de Seney, prieur d'Autrey, chanoines; — de Richard dit Bigoz, chevalier; — de Jean dit Blanchot; — de Jean de Bretenière, sage en droit. — Anniversaire de Guillaume Michel, chanoine, maître de l'hôpital N.-D. — Mort de Hugues, convers, — d'Émeline, femme d'Étienne Stiget. — Anniversaire d'Ancelin Verrier, meunier des moulins de Saint-Étienne. — Fol. 94. Mort d'Huon de Cova, chevalier chanoine; — de Jean de Til-Châtel, de Hugues de Provenchères, de Nicolas Milot, chanoines; — de Hugues, prieur du Val-des-Choux; — de Nicolas, religieux — de Jean Chouletetet de Saint-Seine, prêtre. — Anniversaire de Michel Lorrain, licencié en décrets, bachelier en droit. — Mort de Laurence, recluse de Grancey, de Gauthier de Crimolois, convers. — Anniversaire d'Étienne Rouhier. — Mort de Robert Bergeret, convers et donné. — Anniversaire de Pariset Perrin, de Jeannette, sa femme; — de Jean Cognet, de Clénay, curé de Saint-Léger et de Perrenot, son frère; — de Jean de Richard, prêtre; — de Huon, édificateur de la maison de saisie; de Barthélemy, de Martin dit Le Blanc, de Philibert de Caronville, de Hugues, édificateur de la maison de Salineyo; de Jean-Grégoire Béguin, prieur de Tart, chanoines; de Jacques Lenglet, abbé de Saint-Étienne; — de Jean de Saint-Vallier, prébendier de l'église de Langres. — Fol. 95. Mort de Eudes, de Barthélemy, de Hugues d'Is, d'André, de Guillaume, chanoines; — de Nicolas Briffault, prieur claustral, qui restaura la chapelle Saint-Nicolas et la fournit d'ornements nouveaux. — Anniversaire d'Odete, dite Lardiote de Dijon; — de Jean Bonnot et de Guillemette, sa femme. — Mort d'Élisabeth, religieuse de Tart, mère de l'abbé Hervé; — d'Aremburge, chanoinesse; — de Milon, son fils; — de Jean dit Nyez, familier de Saint-Étienne. — Anniversaire de Pierre Cuitet, chanoine, chantre. — Mort de Bénigne, de Barthélemy Couhot de Pouilly, prieur de Quetigny, chapelain de Saint-Vincent, de Jean Berbisey, homme d'une grande discrétion et dévotion, bachelier en décret; de Pierre des Gois, de Jean, de Jean dit Froupers, chanoines. — Anniversaire de Jean dit le Put, de Varanges; — de Guy, frère de Jean Berbisey, et de Marguerite, leur mère; — de Jean de Troyes, père de Jeannette, femme de Regnaud Gombaud. — Mort de Pétronille, chanoinesse; — d'Eudes de Bretigny, chapelain de N.-D. — Fol. 96. Mort de Pierre Potoz, prêtre; — de Robert de Châtillon; — d'Étienne de Mont-Saint-Léger, prieur d'Autrey; — de Richard, d'Étienne de Molins, prieur claustral; — de Giraud de Valence, chanoines; — de Frère Albert, convers; — de Jean Bruchiote, chanoine de Beaune, conseil de Saint-Étienne; — de Robert, évêque de Langres; — de Cécile, chanoinesse; — de Henri, chanoine, premier-né du duc de Brabant, frère de Marie, reine de France, neveu de Robert, duc de Bourgogne; — de Jean dit Monstallot, prieur de Grancey; Gauthier, Jean de la Chambre, Jacques Charpentier, Guy d'Ahuy, Pont d'Ollans, Alard, prieur de Fauverney; Jean de Beaune, prieur de Mirebeau; Louis de la Borde, chanoines; — de Perrenette dite Prêtée, donnée; — de Lucie, religieuse de Colonge. — Anniversaire de Guillaume Lambelin et Moingete, sa femme. — Fol. 97. Mort de Pierre Coubtans, de Pascaud, d'Étienne et Melinet Pones, de Pierre de Talant, de Guy de Perrigny, recteur de la Maison-Dieu de Til-Châtel; de Guy Millet, autre recteur, chanoines; — de Pierre, moine de Saint-Seine, frère de Pierre de Talant — de Brunon, de Thibaut, d'Éloi, prieur de Grancey, chanoines; — de Guy, chevalier de Fauverney. — Anniversaire de Hugues dit le Bravau, bourgeois de Dijon. — Mort d'Emmaric, chanoine, de Raoul, d'Havindis, sa femme, de Pierre et Cécile, leurs enfants, chanoines et chanoinesses. — Mort de Poinsard de Corbeton, abbé de Saint-Étienne; — de Guy Sarrotte, de Thierry, de Guillaume de Belluex, chevalier, de Jean de Genève, de Henri de Chenôve, d'Aymond dit Limpaz, de Nicolas Pothier, chanoines; — de Pierre dit Fluans, damoiseau, père du chanoine Humbert; de Guy et Regnaud, ses enfants; — d'Elisabeth, mère du chanoine Humbert. — Anniversaire de Jean dit l'Auvernet. — Mort de Marguerite, dame de Vergy; — de Hugues Ponetet, donné. — Anniversaire de Hugues de Marliens et de Guy Priolet. — Fol 98. Mort de Philippe; — de l'abbé Garnier, qui remit le monastère à Jocerand, évêque de Langres; — du chanoine Umbrius, peintre; de Garnier et Jean de Charmes, convers. — Anniversaires d'Étienne Lenoir, alias Pitot, boucher; de Jean Lambelot, chanoine sacristain; de Thierry dit Barbouillet et Mangarde, sa femme. — Mort de Robert de Baumes, d'Alexandre, chanoines; de Guy d'Arc-en-Barrois, infirmier, qui acheta un missel évangéliaire et un épistolaire. — Mort de Constant, d'Aymon Catelinus, de Guy de Pierre, de Bèze, de Guillaume Li Hopitaus, chanoines; de Pierre Passenot, tonnelier, familier de l'église; d'Alix, abbesse de Tart; d'André, prêtre à Ahuy; de Jean Juliot, sage en droit. — Fol. 99. Mort de Paris Olitor, de Jean Legrand, d'Étienne de Fauverney, de Gérard de Sainte-Marie, d'Eschard, chanoines; de Hugues, duc de Bourgogne; de Bonete, converse; de M^{lle} Alix d'Avot, d'Agnelete de Salives femme de Jean Le Bouleterat ; de M^{re} Colomb, chanoine de la chapelle du duc. — Anniversaire d'Adelenete, veuve de Jean d'Aucelles. — Mort de Hugues, chanoine de la chapelle du duc ; de Pariset Borruez, de Thibaut dit Chauchars, de Humbert de Saint-Seine, de Hugues, d'Ogier et Jean, de François Viard, chanoines ; de Guy, chanoine et archidiacre de Langres ; de Joannet Li-Goile et de sa femme, donnés de Brochon. — Anniversaire du roi Jean. — Mort d'Évrard dit Bigoz, chanoine de la chapelle du duc. — Fol. 100. *Novembre.* Mort de Hugues, chevalier de Baissey ; d'Adelina et de Meniardis, converses ; de Pierre dit Moriax, de Richard de Quetigny, d'Humbert de Langres, chanoines ; de Milon, père de Jean de Fontaines ; de Guy de Talmay, curé de Chevigny-Saint-Sauveur ; de Nicolas Levrat, chapelain de N.-D. — Anniversaire de Jean du Frete, mercier. — Mort de Obert d'Orand, de Guy de Til-Châtel, de Philippe Bossuot, prieur de Til-Châtel, de Barthélemy, de Guillaume Gibuin, de Gauthier d'Auxonne, prieur d'Autrey ; de Mathieu de Marigny, recteur de la Maison-Dieu de Til-Châtel ; de Chrétien, de Ponce de Til-Châtel, chanoines ; d'André Quaretiers, convers ; de Geoffroy, évêque de Langres ; de Garnier de Montot, chanoine de la chapelle du duc ; de Marie, chanoinesse, dame de l'hôpital ; de Perrenete de Bryois, femme de Hugues de Chalon, notaire à Dijon. — Fol. 101. Mort de Jacques Garnier, de Maronde de Eschleriis, de Goiet, de Pierre d'Antre, d'Aubry, chanoine de la chapelle du duc. — Anniversaire de Béatrix, femme de Pietreman. — Mort d'Étienne du Pin, prieur de Tart ; de Monin, sacristain ; de Gilles, de Pierre, prêtre à Ahuy ; de Hugues dit Chapueix, d'Héric de Nigelles, prieur de Mirebeau, chanoines ; de Guillaume de Quetigny, damoiseau. — Anniversaire de Martin de Largefond, prêtre. — Mort de Benoit d'Ébrard, de Guillaume Le Sénéchal, de Jocerand, d'Humbert, doyen d'Ahuy ; de Lambert, ancien maître de la léproserie de Saint-Seine, chanoines ; de Marie de Baissey, converse. — Fol. 102. Mort de Marie, mère de Jacques, chanoine ; de Pierre de Hauteroche, de Jacques de Lugny, recteur de l'hôpital de N.-D. ; d'Étienne Le François, chanoines ; d'Oyette de Couchey, donnée. — Anniversaire de Jean, chanoine, recteur de l'hôpital N.-D. ; de Colson et de Catherine, ses père et mère. — Mort de Liobard d'Argilly, de Guillaume de Villefax, de Simon Moisson, du prieur Raoul, de Nicolas de Salmaise, de Guillaume de Molens, de Guillaume, chanoines ; de Pierre de Bar, doyen de la chapelle du duc. — Fol. 103. Mort de Bernard Boz, de Vullermus, de Bernon, d'Étienne Brocard, chanoines ; du chevalier de Beire, père du chanoine Hugues ; de Humbelet de Coulmier, clerc ; de Jean, doyen de la Chrétienté ; de M^{me} Élisabeth de Chasoy, chanoinesse ; de Hugues du Pautey, de Rose, mère de Jean de Genelay, chanoine ; de Guy d'Alard, de Jacques Roland, de Claude de Cuves, d'Aymon, de Guy, de Guillaume d'Aubigny, de Jean de Percey, de Robert d'Is, chanoines ; d'Agnès, chanoinesse ; de Jean dit de Marcheseuil, de Laure, sa femme ; d'Odette de Marcheseuil et de Bénigne dit Goitart, frère du chanoine Jean ; d'Odette, femme de Constantin Ortholand. — Fol. 104. Mort d'Allerme, d'Ebrard de Moulins, de Jean Pothier, prieur de Mirebeau ; d'Urson, de Pierre Munier, chanoines ; — d'Étienne de Jancigny, physicien ; — de Girard, de Guy, chevalier de Cugney ; d'Eudes du Barjons, de Jacques de Chamblanc, de Pierre de Baumes, curé de Gemeaux ; de Hugues Chrétien, prieur d'Autrey, chanoines ; — de Jeannette, fille de Hugues Groselier, donnée. — Anniversaire de Monin d'Échenon, bourgeois de Dijon ; — de Eudes, seigneur d'Auvillars. — Fol. 105. Mort de Humbert Griffon, de Humbert Calistei ; — de Girard, abbé de Saint-Étienne, de Guy, chanoines ; — de Belle, chanoinesse ; — de Nicolas de Talant, curé de Longecourt ; — de Guillaume d'Étivey, berger et donné : — de Thomas de Bourg ; — de Jeanne, veuve de Hugues dit Boyn de Châtillon ; — de Jean Cuitet et de Michelle, sa femme ; — de Pétronille, chanoinesse ; — de Gauthier de Tart, de Robert de Charmes, chanoines ; — d'André des Bordes, donné ; — d'Anne, femme de Michel Fournier de l'abbaye, donnée. — *Décembre.* Mort de Hugues, de maître Richard, chanoines. — Anniversaire de Jean, roi de France. — Fol. 106. Mort d'André, convers du Val-des-Écoliers ; de Humbert de Rouvres, viguier ; de François, chapelain de Jean de Nantoux, chanoines ; — de Pierre Barbote, abbé de Saint-Étienne ; de Galon, convers ; de Guy de Vilers, de Hugues d'Escleriis, doyen ; de Mathieu, prieur d'Ahuy ; de Bernard, sous-prieur ; de Girard Montet, de Jean Berthaud, prieur de Quetigny ; de Thomas Billaudet, prieur d'Autrey, chanoines ; — de Richard d'Arcelot, tonnelier. — Anniversaire de Hugues de Léry ; — de Jean Guillaume d'Acey et de Jeannette, sa femme. — Fol. 107. Mort d'Élisabeth, mère du chanoine Nicolas ; — de Guy d'Antilly, prieur de Marsannay ; de Jean Martin, de Jacques de Sauz, de Michel l'Enfant, chanoines ; — de Jean de Marigny, abbé de Saint-Étienne ; — de Marguerite de Thorey, veuve de Guy de Toulon. — Anniversaire de Nicolas Raviet, chanoine ; — de Jeannette, sœur de l'abbé Thibaut ; — de Jeannette la Finotte. — Mort de Marie, sœur du chanoine Raoul et Ameline, femme de N. de Châtillon. — Mort de Milon, clerc ; de Jean Boisot, de Jacques li Aufroy, d'Albert Dubois, prieur, chanoines. — Mort de Regnaud dit Bona, convers ; — de Jean Guenemand, de Varanges ; d'Isabelle, sa femme ; — de Jean Grebille, de Quetigny, familier, cuisinier et « centuarius » du monastère. — Anniversaire de Jean Bonnot et de Guillemette, sa femme ; — de Robert de Chaignay, chanoine, maître de l'hôpital N.-D. ; — de Guillaume Dubois, abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine. — Mort de Bonete, sœur de Rémond ; — de Guillaume d'Arc-sur-Tille, chanoine de Beaune. — Fol. 108. Mort d'Humbert, convers ; de Nulon, chantre ; de Nicolas, sous-prieur ; de Jean de Gemeaux, de

Pierre, de Jean de Gemeaux, d'Odo du Fraine, chanoines. — Anniversaire de Jean Suard, abbé de Saint-Étienne ; — de Thierry de Bourguignon, curé de Fontaines. — Mort de Marie, seconde femme de Pierre, prévôt, de Cuiseaux. — Mort et anniversaire d'Amédée, abbé de Saint-Etienne ; — de Regnaud, chantre ; — de Henry d'Étivey, chevalier ; d'Agbertinie, sa femme, parents du chanoine André ; —de Girard, chevalier ; — de Henri, sous-prieur des Saints-Jumeaux, frère dudit André. —Mort de Morin, prieur de Marsannay ; de Pierre de la Marche, de Hugues de Viévy, curé de Premières ; de Jean de Varennes, d'Antoine Chambellan, abbé ; de Guyard et Bourjons, prieur de Tart ; de Bertrand de Champagne, chanoines. — Anniversaire de Jean de Marigny, abbé ; —de Pierre Le Grand, prieur de Marsannay. — Fol. 109. Mort de Bernard, de Guy de Chintres, de Richard de Til-Châtel, de Regnaud de la Perrière, recteur de l'hôpital de Brochon ; — de Jacques d'Assise, médecin de l'abbaye ; de Simon Maréchal, d'Osanna, converse. — Anniversaire de Jacques Michel et d'Isabelle, sa femme. — Mort de Geoffroy le Reclus, de Hugues de Quetigny, de Pierre de Civry, chantre ; de Viard, diacre. — Anniversaire de Guillaume Plice, chanoine, trésorier de la chapelle ducale ; de Pariset Perrin et de Jeannette, sa femme. — Fol. 110. Mort de Mauresse, converse de Pargel ; — de Nicolas de Mirebeau, chanoine ; — de Vivien, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, ancien chanoine ; —de Gilbert, chanoine ; de Jeanne, sa femme ; de Marie, leur fille ; de Pierre et Robin, leurs fils ; — de Guillaume dit Li Rois, convers ; — de Guillemette de Vallanges, converse ; — de Jeannette, veuve d'Humbelet Bernier, boulanger du couvent et donnée ; — de Jean Regnaud, fournier ; de Jean Bardelot, recteur de l'hôpital N.-D. ; de Jean de Grey, de Martin de Saulon, chanoines ; de Guyette, femme d'Hugues Clerc, portier du couvent ; — d'Agnès, converse, mère du chanoine Girard. — Fol. 111. Mort de Bonvalot-Chardane ; — d'Élisabeth, mère du chanoine Pierre ; — de Nicolas, chanoine de la chapelle ducale ; — de Jean, dit Putins, chanoine. — Fondation de Jean Billaudet, chanoine, recteur de l'hôpital N.-D. et prieur d'Autrey. S. D. — Fol. 112. Fondation de services religieux par Jean Fremiot, conseiller maître à la Chambre des comptes (1535, 30 octobre). — Fol. 113. Fondation de François de Donon, d'Orléans, inhumé à Saint-Étienne dans la chapelle de Tous les Saints (S. D.). — Fondation de Paris de Circy, grand prieur (1658). — Fol. 114. Mort de Bénigne Milletot, doyen (mai 1659) ; — d'Edmond Milletot, second chantre (S. D.). — Fondations faites pour le temps de carême. — Fol. 115-147. Évangeliaire. — Fol. 148. Tabula reliquarium in hac basilica beati prothomartiris Stephani positarum. Et primo de altari majore hic specialis mencio. Mention de l'incendie de Dijon arrivé en 1137. — Bénédiction du grand autel en 1141. — Bénédiction de l'autel de Sainte-Croix en 1139 par Gauthier, évêque de Chalon ; — de l'autel de Saint-Laurent par l'évêque Gauthier, en 1157 ; — de l'autel des Saints-Innocents et de Saint-Jean, par Guichard, archevêque de Lyon, en 1171 ; — de l'autel de Saint-Martin, par Geoffroy, évêque de Langres, en 1140. — Fol. 150. Relation comment le corps de saint Médard fut apporté dans l'église de Saint-Etienne.

G. 168. (Registre.) — In-4, 68 feuillets, papier. Reliure en parchemin.

XVe siècle-1659. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Obituaire. Copie faite en 1663, par Arviset, notaire apostolique, de l'Obituaire qui précède et auquel on a ajouté une table alphabétique des matières et des extraits des rouleaux des morts.

G. 169. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1286-1773. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Reliques, Trésor. Indulgences accordées par Guillaume Dublé, évêque de Chalon, qui après avoir procédé à la relévation dans l'église de Saint-Étienne de Dijon, de l'*Orcha* du col de saint Jean-Baptiste, de la tête de sainte Couronne, martyre ; de trois des pierres du martyr de Saint-Étienne et d'autres reliques, accorde 40 jours d'indulgences à tous ceux qui visiteront ces reliques et y feront des aumônes (1686). — Donation faite au monastère de Saint-Étienne par Pierre de Vennes, chanoine de Troyes, de tous les livres de droit (légales) qui sont en sa possession et dont il conserve l'usufruit. Il mentionne : Totum corpus juris cum apparatu ordinario et in pargamento (1292/3, janvier). — Consécration de l'autel de Sainte-Croix dans lequel sont renfermées des reliques de N.-D., du Saint-Sépulcre, de la barbe de saint Pierre, de la croix de saint André, de saint Étienne, de saint Cornélius, des papes Grégoire et Léon, de saint Prix, de sainte Marguerite (1299, novembre). — Quittance donnée à l'abbé de Saint-Étienne, par Richard de Montbéliard, sire d'Antigny, de la somme de 50 livres tournois, sur celle de 150 que Hugues de Chastel avait baillé en garde et en dépôt audit abbé (1310, juin). — Quittance donnée par Ponce, abbé et le couvent d'Oigny, à Poinsard, abbé et au couvent de Saint-Étienne, d'une somme de 100 florins d'or qu'ils lui avaient empruntée (1351). — Lettres des prieur et couvent de Saint-Étienne qui attestent avoir reçu en dépôt de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et placé dans le trésor, un coffre de bois lié de cordes en manière de bale, scellé en trois endroits du scel dudit seigneur, et contenant, suivant sa déclaration, des lettres et autres biens meubles. — Décharge dudit dépôt donnée de sa propre main, le 26 août 1446 (1443, 22 août). — Lettre des mêmes touchant un dépôt fait par le même, d'un coffre de chêne ferré, à une ferrure plate, lié de cordes et scellé en trois endroits (1448, 10 septembre). — Attestation des doyen et chapitre de l'église collégiale de Dordrecht au diocèse d'Utrecht, du 20 juillet 1459, portant que le jour de la Saint-Pierre et Paul de l'année 1456, vers les trois heures, après minuit, la plus grande partie de la ville fut consumée par le feu et qu'entre autres lieux saints, cette église collégiale fut entièrement brûlée avec la tour, les cloches, trente-six autels, les livres, ornements précieux, les calices, etc., à la réserve de certaine portion du bois de la Croix de N.-S. de demi-coudée en longueur et d'un pouce en largeur, qui fut trouvé par miracle parmi les cendres sans que le feu l'eût consumé. — Déclaration de Philippe, abbé de Saint-Pierre-lez-Gand, du 20 août 1470, portant que de ce même bois, de la croix de N.-S., avait été tiré celui donné à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, en une croix d'argent doré enrichie de perles pour la mettre dans le Trésor de cette église. — Cédule de Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne, par laquelle il consent à ce que le couvent emprunte une somme de 100 livres sur des joyaux d'argent qu'il avait mis en gage pour la somme de 120 livres prêtée à lui abbé (1466). — Certificat de Bernard Humbelot, orfèvre de Dijon, portant que le couvent de Saint-Étienne lui avait vendu, pour la somme de 144 livres, une crosse d'argent et autres joyaux qu'il avait engagés (1472).— Attestations des abbé et couvent de Saint-Étienne, contenant le nombre des reliques tirées du Trésor et remises à deux procureurs pour être portées et représentées en tous lieux, afin d'exciter les fidèles à faire quelques dons ou aumônes pour la réédification de l'église Saint-Étienne tombée en ruine le 30 janvier (1488, 27 octobre). — Marché passé par les abbé et couvent de Saint-Etienne avec Huguenin Humbelot et Drouhot Du Vay, orfèvre à Dijon, « pour la façon d'un chief de Vierge en l'honneur et en la « figure de Madame saincte Coronne, le tout d'argent blanc et « marqué, ensemble le pied sur six lyons de cuyvre, moyennant la somme de 4 francs, par marc de l'ouvrage qui pèsera 18 à 19 marcs et dont le métal sera fourni par l'abbaye (1495, 4 juin). — Déclaration du chapitre de la cathédrale de Langres, que par une clause de son testament, le cardinal de Givry, évêque, a légué à l'église de Saint-Étienne de Dijon sa meilleure chappelle entièrement garnie, excepté les bassins d'argent doré nyellé (1561). — Inventaire dressé au vestiaire de Saint-Étienne, en présence de François Morel, notaire, des argenteries, orfèvreries, linges, tapisseries, chappes et meubles, délaissés en la garde de Philibert Prévôt, sous-secrétain de l'abbaye. On y remarque un ciboire d'argent doré, une onction d'argent en forme de châsse aux armes de l'abbé Chambellan ; le chef de M. saint Étienne en argent avec la couronne garnie de pierreries ; le chef de M. saint Médard d'argent garni de sa mître ; le chef de M. saint Victor, garni de son chapeau d'argent ; une croix d'argent doré, garnie d'un pied à quatre carrés, revestue d'images taillées ; au-dessus de laquelle il y a une nef soutenue de deux anges, dans laquelle il y a de la vraie croix et plus haut une croix avec deux images N.-D. et de saint Jean et au-dessoubs de ladite nef il y a un Adam et Ève et y a entre la vraie croix, quatre perles et quatre rubis ; le reliquaire de saint Adrien en quadrature d'argent, le pied en airain ; l'image de N.-D. en argent doré, le pied de cuivre garni de petits lions dorés ; un vaisseau d'argent doré en forme de pyramide, garni d'un pied taillé à quatre carrés, enrichi de plusieurs pierreries, et contenant l'os du col de monsieur saint Jehan-Baptiste. Une image de M. saint Étienne en argent avec son diadème et son livre, le pied en cuivre, garni de six lions dorés, les armoiries des angles en azur. Un petit reliquaire d'argent doré où on met l'hostie à la Fête-Dieu en manière de lunettes. L'image de Monsieur saint Augustin, d'argent garni de sa crosse, mître et de trois livres, un dans sa main, les deux autres le long de lui. Le pied en cuivre doré. L'image de M. saint Laurent en argent doré, avec sa grille, le pied en cuivre doré. L'image de M. saint Sébastien, d'argent, garni d'un diadème doré en mode de soleil, n'ayant qu'une flèche entière, le pied et le pilier en cuivre avec des lions et un petit reliquaire d'argent. Une grande croix d'argent doré où sont un crucifix, les quatre évangélistes. Le pied en cuivre. Une plus grande croix en bois couverte d'argent en laquelle il y a un crucifix d'argent que l'on présente le Grand Vendredi. Un grand calice de la hauteur d'un pied revêtu d'une couronne au milieu, garnie d'images, le tout d'argent doré avec sa platine. Un autre calice d'argent doré d'or ciselé, en la pomme d'argent duquel sont les treize apôtres, au bas les armoiries du cardinal de Givry émaillées, avec la platine. Un autre calice d'argent doré aux armes de Loyset, abbé de Citeaux. Un autre calice d'argent doré, en la pomme duquel il y a des fleurs émaillées, garni de sa platine dans laquelle il y a l'image de N.-S. étant en son jugement. Deux grands chandeliers d'argent doré ciselé aux armes du cardinal de Givry. Croix d'argent doré ciselée, garnie du crucifix de N.-D. et Saint-Jean, aux armes du cardinal de Givry. Un aiguier d'argent doré ciselé garni de son asperges d'argent. Deux bras de saint Nicolas et de saint Aubin en bois garni d'argent. Deux tableaux, l'un de N.-D. étant de cuivre, l'autre en bois de Dieu le père avec les quatre évangélistes. Un grand encensier d'argent garni de cinq chaînes. Une coquelle d'argent, aux armes de l'abbaye. — La tasse saint Bernard, garnie à l'autteur d'argent et le pied d'argent doré où sont les armoiries de saint Bernard. Deux chaînettes d'argent aux armoiries de l'abbé Chambellan. Deux autres dorées ciselées, aux armes du cardinal de Givry. Une boîte d'argent où est l'image de N.-D. de Pitié servant à mettre les pains à chanter. Un tableau de broderie où est l'image de Dieu portant sa croix. Carreaux pour le service en velours en drap d'or, en broderie d'or sur velours rouge, de velours cramoisi, en satin violet, en damas violet, en drap noir et futaine blanche. Chappes en drap d'or de plusieurs couleurs, en velours violet aux armes du cardinal de Givry, en damas blanc, vert, en velours noir, rouge, en damas rouge. Chasubles en drap d'or, en velours rouge, aux armes du cardinal de Givry, en damas blanc, en velours violet, en velours rouge, en vert, etc., avec les collets, tuniques, étoles et manipules; tapis, tapisseries parements d'autel, tapisseries de la conception de N.-D.; de la purification N.-D.; de N.-D. de Pitié; de la lapidation de saint Étienne. Petit coffre en ivoire. Mitres, chausses et pantoufles de l'abbé. — Aubes, nappes, serviettes, corporaux, bannière de taffetas bleu qu'on porte le jour de l'Ascension, pots, chauvettes d'étain (1571). — Mémoire de l'inventaire des reliques, chappes et ornements de l'église Saint-Étienne, revêtu le 15 décembre 1627, par ordonnance du chapitre. — Don d'une partie des reliques de saint Médard, évêque de Noyon, fait par l'abbé et les religieux de Saint-Étienne au chapitre épiscopal de Noyon. — Pouvoir donné par ce chapitre au chanoine Crochet de se rendre à Dijon solliciter cette relique (8 avril). — Avis donné par le chapitre de Noyon à celui de Dijon (9 avril). — Consentement donné par M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, à cette donation (24 juin). — Procès-verbal d'ouverture de la châsse en présence de l'évêque et remise d'un os de la cuisse de Saint-Médard au délégué du chapitre de Noyon (1er juillet). — Accusé de réception de la relique par le chanoine Crochet (1er juillet). — Procès-verbaux de la réception solennelle de la relique à Noyon (20 novembre). — Pièce en vers latins composée à cette occasion (1650). — Attestation donnée par le chapitre de Saint-Étienne, que l'argenterie dont a été faite la nouvelle croix a été tirée du trésor de la fabrique de Saint-Médard, et que les paroissiens de Saint-Médard pourront s'en servir pour les fonctions paroissiales, sans préjudice des services du chapitre (1664). — Procès-verbal de la translation de la châsse de saint Médard qui était dans l'ancienne église de Saint-Médard, dans l'église collégiale de Saint-Étienne, nouvellement rebâtie (1676). — Attestation donnée par Eusarius Aquitanus, évêque de Porphyre, des reliques trouvées au cimetière de Cyriat à Rome et envoyées au chapitre de Saint-Étienne (1678). — Dossier relatif au vol du reliquaire contenant le bois de la vraie croix et une épine de la couronne de N.-S. commis le 3 mai 1708 et restitué peu de temps après en deux parties. Procès-verbal dressé à cet effet par le lieutenant général criminel du bailliage (8 mai 1708). — Acte de l'ouverture d'une armoire qui était dans la sacristie de l'église Saint-Étienne pour en retirer les papiers afin de les garantir du feu du ciel qui était tombé sur le clocher et avait tué M. Pérard, conseiller maître des comptes (1686, 2 juillet). — Décharge de titres et pièces donnée par l'évêque au chapitre (1737). — Monitoires obtenus de l'Official de Langres pour la recherche et la restitution d'ornements et de papiers dérobés à l'église Saint-Étienne (1691). — Procès-verbal de la descente de la châsse de saint Médard et du dépôt des reliques dans la sacristie, dans le but de faire réparer et redorer la châsse suivant le désir des Dames de la confrérie du Saint-Sacrement qui en voulaient faire les frais (1739). — Délibération de la fabrique de Saint-Médard qui reconnaît devoir contribuer pour moitié à la fourniture et à l'entretien des ornements de l'église Saint-Étienne (1743). — Autre concernant la refonte de la grosse cloche (1749). — Inventaire de l'argenterie, ornements, linges et autres effets dépendant de la sacristie de l'église cathédrale de Dijon en présence, des délégués du chapitre, de l'évêque, et de Liégeard, orfèvre, délégué de la fabrique (1767). — On rappelle la tasse de saint Bernard qu'on dit provenir de Pralon. — Dossier relatif à une donation de portion des reliques de saint Médard, faite par l'évêque d'Apchon et le chapitre cathédral au curé et aux habitants de Salency (1773).

G. 170. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1251-1781. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Associations, confréries, aumônes. Vidimus du mois de mai 1272 par Pierre, doyen de la chapelle du duc de Bourgogne et Aubri, doyen de la Chrétienté de Dijon, des : Lettres de fraternité et d'associations de prières entre Étienne et Amédée, abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, au nom de leurs monastères respectifs, portant entre autres choses qu'on sera tenu à Saint-Bénigne de faire la commémoration de Saint-Étienne et à Saint-Étienne celle de Saint-Bénigne; qu'on assistera aux obsèques les uns des autres et qu'en cas de difficulté entre les deux églises, on recourra à un arbitrage et si on n'en convient point à l'évêque de Langres ou au duc de Bourgogne (1251, avril). — Lettre de Jean, prieur du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun, portant renouvellement de l'association de son monastère avec celui de Saint-Étienne (1253, août). — Lettres d'associations de prières entre l'abbaye de Saint-Étienne et celle de Saint-Barthélemy de Bruges représentées par leurs abbés Robert et Lubert (1401, novembre). — Autres entre l'abbaye de Saint-Étienne et l'ordre des frères prêcheurs représenté par Barthelemy Tixier, maître général. Données à Dijon au chapitre général, le 4 juin 1444. — Autres entre Thibaut Viard, abbé, et le couvent de Saint-Étienne et Hugues Cliens, prieur de la Chartreuse de Dijon (1460, 28 août). — Ratification par le P. François, général des Chartreux (1460, 13 mai). — Lettres d'associations de prières entre le monastère de Saint-Étienne et l'ordre des frères mineurs de Saint-

François, représentés par Jacques de Sarcuelle, leur général (1461). — Autres entre Philippe, abbé, et le monastère de Saint-Pierre de Gand et Thibaut Viard et l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (1468, 3 septembre). — Autres entre Richard Chambellan, abbé et le couvent de Saint-Étienne, et Philibert de Chaffardin, chantre de l'église de Belley, vicaire général de François de Savoie, archevêque d'Auch, administrateur de l'église de Genève et de la commanderie et chapitre de Saint-Bernard de Montjoux (1480, 28 août). — Lettres des quatre diffiniteurs du chapitre général de l'ordre de Cluny, par lesquelles ils font participants aux prières et bonnes œuvres de l'ordre les abbé et couvent de Saint-Étienne et tous ceux qui contribueront à la réédification de l'église tombée en ruine au mois de janvier 1487 (1488, 29 avril). — Mandement de Claude, cardinal de Givry, évêque de Langres, qui érige une confrérie en l'honneur de saint Étienne, dans l'église de ce nom, à Dijon et en donne les statuts (1545, 8 octobre). — Pouvoir donné par le chapitre, à l'effet d'obtenir du Saint-Siége l'érection de cette confrérie. — Promesse d'être les premiers confrères de la nouvelle confrérie faite par l'abbé de Citeaux (Jean Loisier), MM. de Berbisey, Bourgeois, d'Esbarres, de Loysie, etc. — Lettres d'association de prières entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la cathédrale de Noyon (1650, 20 novembre). — Lettre des membres de ce chapitre qui informe MM. de Saint-Étienne que sur l'avis de la mort de M. Arviset, trésorier, ils lui ont, en conformité de l'union entre les deux églises, fait célébrer un service (1686). — Lettres d'association de prières entre l'église Saint-Étienne et l'abbaye de Saint-Victor de Paris (1697). — Renouvellement de l'association entre les églises de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon avec un règlement pour l'assistance aux cérémonies publiques (1749). — Délibération du chapitre de Saint-Étienne qui, sur la prétention des Bénédictins de vouloir précéder le chapitre dans les cérémonies publiques, déclare nul le traité de 1749 et remet les choses dans leur premier état (1755). — Pièces à l'appui des comptes du receveur du chapitre pour les années 1775, 1776 et 1781, constatant les aumônes faites à la cène, aux processions, aux prisonniers, aux clarisses d'Auxonne, de Seurre, aux pauvres de l'hôpital, etc.

G. **171.** (Rouleau.) — 24 mètres 65 cent. de long sur 25 cent. de large ; parchemin.

1392, 1er mai-1401. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Rouleau des morts. Il est précédé d'une grande miniature, malheureusement usée par le frottement, qui occupe toute la largeur du rouleau. Elle est divisée en trois compartiments. Celui du milieu représente, sous une arcature ogivale et sur un fond semé de losanges d'or et d'azur, un crucifiement, au bas duquel la Vierge et saint Jean sont agenouillés. A gauche, sous une arcature également gothique dont le fond est semé de carreaux d'azur ponctués alternativement de blanc et de vermillon, la représentation de saint Étienne, patron de l'abbaye, la tête nimbée d'or, vêtu sur une tunique blanche d'une dalmatique verte rehaussée d'or. Il tient le livre des évangiles de la main droite et désigne, de la gauche, un religieux agenouillé les mains jointes, la face tournée du côté du Christ ; saint Augustin lui fait pendant à droite, sous un même édicule dont le fond est en carreaux rouges ponctués de blanc. Il est debout, nimbé, mitré et vêtu d'une dalmatique d'azur rehaussée d'or, tenant de la main gauche une crosse richement décorée et bénissant de la droite. Au-dessus du sujet principal, renfermé dans un cadre rehaussé de vives couleurs, sont placés également dans des cadres cinq écussons représentant les armes de France : d'azur à trois fleurs de lys d'or ; celui de Saint-Étienne de Dijon, de gueules à une palme d'or, deux cailloux d'or en chef et un en pointe ; le troisième surmonté des clefs du Saint-Siége et qui est équipollé d'or et d'azur ; le quatrième, celui de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne : écartelé au 1er et 4e d'azur à la fleur de lys d'or à la bordure componée d'argent et de gueules, aux 2e et 3e, bande d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules ; le cinquième : de gueules à la bande d'or. Le rouleau commence par une lettre circulaire de Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, qui, après avoir longuement insisté sur la nécessité de prier pour les morts, suppliait les communautés religieuses auxquelles cette lettre serait présentée de prier pour les âmes de Jean de Marigny, dernier abbé ; d'autres religieux, à charge de réciprocité de la part de son monastère et de vouloir bien consigner leur adhésion sur le rouleau présenté par Jacques d'Is « rolifer ». La lettre est en date du 1er mai 1392. — Vient ensuite la liste des églises avec lesquelles l'abbaye de Saint-Étienne était déjà en association de prières : L'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, la chapelle du duc de Bourgogne, à Dijon, l'abbaye de Saint-Pierre de Bèze, celle du Mont Saint-Michel, le prieuré des Saints-Jumeaux de Langres, l'abbaye de N.-D. de Châtillon, celle de N.-D. d'Oigny, celle de Saint-Seine, de Saint-Martin d'Autun, de Saint-Rigaud, les prieurés de Saint-Symphorien d'Autun, de Saint-Thibaut, l'église Saint-Nicolas de la Perrière près Bourbon-Lancy, l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, l'église de Saint-Denis de Vergy et le monastère de Saint-Ruf.

Par un concours de circonstances difficile à expliquer ce rouleau ne fut mis en circulation que neuf ans après. On voit en effet le *rolifere* débuter le 17 avril 1401, par l'abbaye de Saint-Bénigne et les églises de la ville. Le 4 juin il visite Citeaux, puis divers monastères des diocèses d'Autun et de Langres les plus rapprochés de Dijon, et par le diocèse de Chalon commence ses pérégrinations à travers toute la France.

par les diocèses de Mâcon, Lyon, Vienne, Valence, Viviers, Nimes, Montpellier, Auch, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Saint-Pol, Saint-Papoul, Toulouse, Albi, Rodez, Le Puy, Clermont, Moulins, Bourges, Nevers, Autun, Auxerre, Orléans, Sens, Meaux, Paris où il est au mois de septembre et où il séjourne jusqu'en décembre. De là il gagne Rouen, Amiens, Arras, Cambray, Noyon, Laon, Reims, Châlons-sur-Marne, Toul, Langres, Besançon et finit le 3 mars 1402, par le prieuré de Losne (Côte-d'Or). — Ce rouleau était protégé pour le voyage par un cuir très souple terminé par une lanière en cuir destinée à le fixer.

G. 172. (Rouleau.) — 17 mètres 90 cent. sur 25 cent. de large. Parchemin.

1395-1397. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Rouleau des morts semblable au précédent et destiné comme lui à demander des prières pour le repos de l'âme de l'abbé Jean de Marigny et des autres religieux. Le Porte-rouleau commence sa tournée le 30 mars 1395/6, par les églises de Saint-Bénigne et de la Sainte-Chapelle de Dijon, les couvents de la ville, ceux de la banlieue, pousse à Semur, puis à Moutier-Saint-Jean. Sorti de Bourgogne, il continue son voyage à travers les diocèses d'Auxerre, de Sens, de Paris, de Meaux, de Chartres, du Mans, de Tours, d'Angers, de Redon, d'Avranches, de Coutances, de Bayeux, de Lisieux, de Rouen, d'Amiens, d'Arras, de Thérouanne, de Tournay, de Cambray, de Noyon, de Soissons, de Beauvais, de Rouen, de Paris, de Sens, d'Orléans, d'Auxerre, de Nevers, d'Autun, de Mâcon, de Chalon et finit à Citeaux le 15 octobre 1397.

G. 173. (Liasse.) — 72 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

Vers 1165-1552. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Donations et fondations. Lettres sous le scel de Gauthier, évêque, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Guiard de Fauverney, de la terre de Saint-Pierre et d'une rue avec ses cens et ses revenus situés hors des murs de Dijon du côté de l'orient (s. d. vers 1165). — Lettre sous le scel de Gauthier, évêque, de la donation faite à Hervé, abbé de Saint-Étienne, par Renier de Rivel, chanoine de Langres, de tout ce qu'il avait de gages en valeur de trente livres troyennes sur les biens de Guy, archidiacre et trésorier de l'église Saint-Pierre de Langres (s. d. vers 1170). — Lettre sous le scel de Milon, abbé de Saint-Étienne, de la donation faite au monastère par Guiard, clerc de Gislens (Gerland), d'une grange audit lieu, quatre bœufs, des chars, des charrues, vingt journaux de terre et cinq soitures de prés (s. d. vers 1180). — Autre par Jean Vacher de 20 sols de cens sur sa vigne de Couchey (Cupiacus, 1200). — Autre d'une maison en la corvée de Dijon, par Jacques Angelus (1218). — Autre par Gérard Damiote, d'une maison à Dijon provenant de Jean, son frère (1227). — Autre par Jean de Châtillon et Goolins, bourgeois de Dijon, de tout ce que l'abbaye devait à Pierre Eustace et de leur droit sur une maison joignant celle de Gauthier Bellecce (1228). — Cession faite à l'abbaye, par Simon, prêtre de Beaune et Renaud, prêtre de Marcilly, de la maison de l'archidiacre Simon, sise devant la porte du cloître (1232, août). — Donation par Eudes et Fourcaud, fils de feu Hugues Gibuin, chevalier de Quetigny, de 10 sols de rente sur des vignes à Dijon (1243, mai). — Lettre sous le scel de Robert, évêque de Langres, de la donation faite à Pierre, abbé et au couvent de Saint-Étienne, par Guillaume dit Muntrins, de Fauverney, du consentement de Béatrix, sa mère et de Gauthier, Jocerand et Guy, ses frères, d'une maison et d'une cour situées dans l'intérieur des murs de Dijon (1233). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par l'abbé Pierre qui en assigne les fonds sur la seigneurie de Hauteville (1235, novembre). — Donation faite à la sacristie de Saint-Étienne, par Robert de Mirande, de la rente d'une quarte d'huile de noix, assignée sur une vigne en Grumiers, finage de Mirande (1240, juillet). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Gui Loit Flance et Ermengarde, sa femme, qui, entre autres legs aux églises de Dijon, donnent à Saint-Étienne 40 sols pour une vigne en Montevigne (1241). — Donation d'une maison rue du Chanet, à Dijon, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Gélions, veuve de Gauthier Billard (1243). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, pour le repos de l'âme de Aymon Festot, chanoine, trésorier de la chapelle du duc, par Jean Bonamy Givaut, qui donne un cens de 40 sols assigné sur une vigne à Dijon, rue de Fontaine devant Saint-Martin (1247, mars). — Donation par Dominique le Riche, chanoine de la chapelle ducale, d'une pièce de vigne en la Vaite au finage de Dijon (1245, septembre). — Confirmation par Richard d'Arboz et Cécile, sa femme, nièce de Thierry, chapelain de Notre-Dame, de la donation d'une vigne en Parais et d'une maison proche l'église Saint-Nicolas (1245, mars). — Donation d'une vigne en la Cuperie, finage de Dijon, faite à Amédée, abbé et au couvent de Saint-Étienne, par Gauthier Sarrasin, bourgeois de Dijon et Belle, sa femme (1249, octobre). — Fondation d'une messe des morts par Barthélemy de Salmaise, bourgeois de Dijon, en la chapelle de la Madeleine, que les abbé et couvent de Saint-Étienne lui avaient permis de faire construire dans la nouvelle église de Notre-Dame du côté de l'hôpital. Il donne pour cette fondation une maison sise rue de la Sellerie, entre la maison d'Évrard le Riche, chevalier, et celle d'Eudes le Riche. Il stipule que dès que l'église sera consacrée on y transfère son corps et celui de sa femme (1250/1, janvier). — Copie de l'acte de donation de dix charges de sel de Salins faite à l'église de Saint-Étienne, par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins (1252). — Testament d'Adeline Petit, de Besançon, femme Pouget, qui donne à Amédée et au couvent de Saint-Étienne une maison et pressoir sis derrière le monastère de N.-D. (1254/5, janvier). — Consentement donné par Amédée, abbé de Saint-Étienne, au projet de Poinsard, seigneur de Dieeme et de Montrambert et d'Isabelle, sa femme, de fonder un autel dans l'église Saint-Étienne et de le doter (1256). — Donation faite par Pierre de Beaune, bourgeois de Dijon, d'un meix et maison situés rue de la Blancherie (1256). — Copie de la confirmation par Robert, fils de Guillaume Le Mouton de Fauverney, chevalier, de la donation par celui-ci à l'abbaye de Saint-Étienne, de la menue dime de Magny (1266). — Fondation d'un anniversaire dans l'église Saint-Étienne, par Parise, fille d'Aymon d'Argilly, chevalier, pour lequel elle donne 20 sols de rente assignés sur le four du Change (Cambiis) à Dijon (1266, avril). — Testament de Renier de Rouvres, prévôt de Dijon, qui choisit sa sépulture dans l'église de la Bussière, quitte l'abbaye de Saint-Étienne de tout ce qu'elle lui devait et fait divers legs aux églises de Dijon (1264). — Acte dressé par devant les abbés de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne de Dijon, de Saint-Pierre de Bèze, des doyens de la chapelle ducale et de la Chrétienté de Dijon, de la profession faite à Saint-Étienne par Henri, fils du duc de Lorraine et de Brabant (1269, 1er octobre). — Vidimus des lettres de Jean, duc de Lorraine et de Brabant, par lesquelles il promet de payer annuellement après le décès de sa mère aux abbés et couvent de Saint-Étienne, les 200 livres qu'il leur avait assigné sur ses moulins de Bruxelles, pour la pension de Henri de Lorraine, son frère, chanoine de l'abbaye et que leur mère s'était chargée de payer, à condition néanmoins qu'après le décès dudit Henri, il pourra racheter les 200 livres de pension en payant une somme de 1.000 livres, pour laquelle ils seront tenus de célébrer un anniversaire pour le repos de l'âme dudit Henri et de ses parents (1271, 1er septembre). — Fondation par Sybille Sescalissa, veuve de Pierre de Sechaut, chevalier, d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, pour lequel elle donne une rente de 10 sols viennois sur une vigne en Bussy à Dijon (1270, mars). — Autre par Alix, fille de feu Renier de Marigny, qui donne à cet effet une maison au château de Dijon (1271, avril). — Donation faite par Aubry, chanoine de la chapelle ducale, ancien doyen de la Chrétienté de Dijon, aux abbé et couvent de Saint-Étienne, de deux meix et maisons derrière la maison des Griffon au cimetière de Saint-Michel ; de quatre journaux de vigne situés sous la porte de Talant qui conduit à Fontaine ; d'une maison à Dijon, tenue par Gérard dit Escharens ; d'une autre maison qui fut à Lambelot Verannio ; d'une autre qui appartint à Guillaume dit Stabich ; d'une autre qui fut à Guérin Lefèvre, toutes situées derrière l'église Saint-Michel, avec toutes leurs dépendances ; plus deux autres maisons sises dans la rue Neuve, une maison de bois dans la rue des Riboutez ; de trois autres dans la roulotte des Nonnains de Tart ; de treize journaux de terre aux plantes de Bray, aboutissant sur le pâquier de Bonne-Fontaine (1274, septembre). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne par Damerons, fille de feu messire Bigot, chevalier dijonnais, pour lequel elle donne une maison au château de Dijon (1274, février). — Autre par Vuillemot Pautins, bourgeois de Dijon, qui donne une maison sur la place Saint-Michel et un meix à la porte du comte de Saulx (1277, septembre). — Lettres par lesquelles Gilon Chauchart augmente de 15 sols les 20 sols de rente annuelle assignée sur une maison rue de la Porte-aux-Lions (1276/7, janvier-avril). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Laure, veuve de Jean de Marcheseuil, bourgeois de la ville et ses trois filles, qui donnent 20 sols de cens sur une maison dans le vieux marché sur la place Saint-Michel (1277). — Autre par Jeanne, veuve de Huguenin Bouin de Châtillon, qui donne à cet effet 30 sols de cens sur des vignes sises à Gevrey (1278). — Quittance donnée à Girard, abbé de Saint-Étienne, par Jacquet, fils de feu Baudouin de Rouvres, d'une somme de 40 florins d'or qui lui avait été léguée par Hugonin Frison (1282). — Extrait du testament d'Odote, veuve de Thomas du Bourg, qui fonde un anniversaire en l'église de Saint-Étienne, pour lequel elle assigne 20 sols de rente sur la maison de Pastier, sise au cloître de Saint-Étienne (1283, juillet). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Colin Graindorge, bourgeois de Dijon. Il assigne à cet effet une rente de 20 sols sur deux maisons sises au vieux marché (1285). — Autre par Guillaume Quartaux, prêtre, qui donne 20 sols assignés sur une maison rue au Comte, à Dijon (1285/6, février). — Autre de deux anniversaires fondés par l'abbé Girard, l'un pour son prédécesseur Amédée, l'autre pour lui-même. Il assigne 40 sols de cens sur le patronage de la cure de Chevigny-Saint-Sauveur (1287). — Autre par l'abbé Hugues, qui donne, pour la pitance du couvent, une maison sise au vieux marché de Dijon (1289, mars). — Permission donnée par le même à Gervais, prieur de Marsannay, de donner au couvent de Saint-Étienne, pour célébrer son anniversaire, 10 livres de rente assignées sur des héritages à Couchey (1294). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Laurent, clerc, qui donne une rente de 10 sols assignée sur une vigne en Montmusard, finage de Dijon (1297). — Autre semblable par Richard, fils du précédent, qui assigne 10 sols viennois sur la même vigne (1297, octobre). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Jean Corbet, de Quetigny, qui assigne à cet effet une rente de 15 sols sur un pré au finage de Chevigny-Saint-Sauveur (1308). — Confirmation par l'abbé Poinsard et par le couvent de Saint-

Étienne, du règlement introduit en 1275, par l'abbé Amédée, portant que tout le produit des anniversaires fondés en l'église serait employé à la pitance du prieur et du couvent et que l'abbé serait à l'avenir déchargé de la pitance du soir (1328/9, samedi avant les Rameaux). — Testament d'Elvide, dame d'Arceau et de Perrigny, qui entre autres legs, fonde un anniversaire dans l'église Saint-Étienne, moyennant 100 sols de rente assignés sur sa maison de Dijon et 60 sols pour la pitance des religieux. Legs faits au couvent des Cordeliers de Dijon, à l'hôpital d'Arceau, à l'abbaye de Saint-Bénigne, à la chapelle ducale, au chapitre général de Citeaux, etc., etc. (1331/2, 2 février). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Jean Séchaux, écuyer, pour lui, Huguette de Tintry, sa femme, et Laurette, sa sœur. Il donne dans ce but tous les cens qui lui sont dus sur des héritages au territoire de Dijon, entre la léproserie et Ruffey (1335, novembre). — Confirmation par Perrenet, au moine de Marey, de la donation par Jeanne, sa mère, à l'église Saint-Médard, de 3 sols de rente sur une vigne, rue de la Croix à Marey, à la condition de célébrer un anniversaire (1337/8, février). — Donation de 20 sols de cens sur des vignes à la porte Guillaume, faite à la même église par Girard Pouget de Dijon (1338). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne de Dijon, par Odote, fille de Pierre de Bèze, bourgeois de Dijon, qui assigne à cet effet 16 sols de cens sur une chambre en la rue de la Charbonnerie (1342). — Transaction sur cette fondation (1347). — Extrait du testament de Jean Ratet, clerc notaire à Dijon, qui fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne, pour lequel il quitte l'abbaye de toutes sommes qu'elle lui doit et lui donne une cense de 20 sols sur la maison du carrefour par lequel on va de la porte au Comte vers l'église Saint-Nicolas (1344). — Fondation d'une messe quotidienne en l'autel Saint-Didier, à l'église Saint-Étienne, par Hugues dit Carementrant, bourgeois de Dijon, moyennant la somme de 500 deniers d'or, assignés sur la dîme et une grange à Crimolois (1352). — Ordonnance de l'évêque de Langres, portant réduction de cette fondation à douze messes par an et la réunion des fonds au chapitre (1701). — Fondation en l'église Saint-Étienne de quatre messes par semaine et de quatre autres aux Quatre-Temps, par Guiot de Nanteuil, écuyer, qui donne pour cet objet tout ce qu'il possède à Quetigny, Mirande et Dijon (1361). — Autre de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Jean Amé, de Dijon, tabellion de la Cour de Langres, moyennant deux émines de grain de rente sur l'hôpital de Brochon (1362). — Acte par lequel il appert que Guillaume Plue, chanoine, trésorier de la chapelle du duc de Bourgogne, avait payé 100 florins d'or à la décharge des abbé et couvent de Dijon, pour leur part du don gratuit accordé au duc par les ecclésiastiques dont ils lui avaient payé 60 livres et employé les 40 restant à l'amortissement des 40 sols de cens qu'Étienne de Saint-Amour, écuyer, levait sur l'abbaye à cause du bois d'Ahuy, proche Belleneuve, qu'à acquérir du seigneur de Vantoux 2 deniers tournois sur chacun des feux d'Ahuy, payables le lendemain de Noël, revenant à 12 sols avec un denier de poissons que les mêmes habitants étaient tenus de donner le jour de l'Annonciation à tous les vassaux du seigneur de Vantoux. Pour lesquels 40 sols, l'abbaye assigne à M. de Plue 3 florins d'or de cens sur une maison sur le cimetière Saint-Michel. Après quoi le dit sieur de Plue, ayant fondé deux anniversaires en l'église Saint-Étienne, il donna non seulement ces 3 florins de cens, mais 20 sols qu'il assigna sur sa maison qui avait appartenu à Odote de Bèze, sa tante, sise à Dijon, rue de la Courroierie, devant la croix du cimetière Notre-Dame (1368). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Hugues Penonchère, sacristain de l'abbaye, lequel donne 100 deniers d'or pour être employés en achats de fonds (1373). — Autre de deux autres, par l'abbé Jean de Marigny, qui donne une maison et dépendances, sise à Varanges (1374). — Donation de la somme de 40 fr. d'or, faite à l'abbaye, par Aigneaul, femme de Jehan Lambelot de Salives, pour l'augmentation de la chapellenie fondée par Alix Davou, veuve d'Aymonin de Baronde (1377). — Autre par Jeannette, fille de Laurent Caillot d'Avot, d'une somme de 100 florins de Florence (1379). — Fondation d'une chapellenie à trois messes par semaine en l'église Saint-Étienne, par Étienne Fremyot, bourgeois à Dijon, dont les héritiers ont payé 150 livres en argent et cédé un cens de 100 sols sur une maison de la rue des Grands-Champs. Teneur du testament et des actes de publication (1379). — Extrait du testament de Hugues Bertaulet, de Dijon, qui fonde un anniversaire et lègue à cet effet 8 francs d'or (1384). — Publication du testament de Simon Badrand, curé de Mervans, qui sur les 100 sols que lui devait Huguenin Quinard, du Port de Palleau, en lègue 50 à l'abbaye de Saint-Étienne (1384). — Vente faite par Poinsard Bourgeoise, bourgeois de Dijon, à l'abbaye de Saint-Étienne, au profit de deux anniversaires fondés par Robert de Chaignay, chanoine et maître de l'hôpital de N.-D., de 50 sols de cens au prix de 38 francs ; ces 50 sols assignés sur deux maisons près de la porte au Lion (1385). — Fondation d'un anniversaire pour Jean Chevrot dit Le Moussay, religieux de Saint-Étienne, par Oudot et Adeline Chevrot, ses neveux et héritiers, lesquels assignent un cens de 20 sols de cens sur une maison (1397). — Autre par Jeannette, veuve de Jean Chevrot dit Le Moussay, qui assigne 20 sols de rente sur sa maison sise grande rue Saint-Nicolas (1397).

G. 173 *bis*. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1401-1550. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Donations et fondations. Fondation d'anniversaire en l'église

Saint-Étienne, par Lambert de Vatioul et Alix, sa femme, qui donnent 28 fr. d'or (1401). — Fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Regnaude, veuve de Jean de Varanges, bailli de Dijon, qui donne à cet effet la somme de 80 fr. d'or (1401). — Autre d'une messe quotidienne, par Regnault Gombaut, de Dijon, et Jeannette, sa femme, qui donnent une rente de 20 livres (1402). — Autre en tout semblable, par Guy de Bray, maître des comptes du duc de Bourgogne, et Marie, sa femme (1406). — Donation de la somme de 40 fr. d'or faite au monastère de Saint-Étienne, par Claux Sluter de Orlandes, ouvrier d'ymages et varlet de chambre de M. le duc de Bourgogne, en échange desquels l'abbé et les religieux lui cèdent, sa vie durant, une chambre et un celier près le réfectoire pour la demeurance de lui et de son varlet. « Et en icelle il pourra aller et venir et converser honnestement toutes fois que bon lui semblera. Avec ce il aura chacun dimanche sa provision de vingt-huit michottes de pain ou quatre par jour et une pinte et demie de vin. Toutes les fois que les abbés devront pitance au chapitre, ledit Claux aura sa pitance comme un chanoine. Il pourra la porter là où il lui plaira et pareillement, quand le couvent devra pitance. Et il soit résidant en ladite chambre. Il aura pitance comme ung chanoine et aussi pourra-t-il s'il lui plait, aller manger lui demourant à Dijon ou en ladite chambre, en apportant son pain et son vin au couvent avec les religieux en la manière que ils feront sans autre pitance ou provende avoir. Il pourra aussi prendre sa provende, lui étant dehors du lieu comme s'il étoit présent. Icelluy Claux sera désormais féal du monastère en gardant l'onneur et prouffit d'icelluy de tout son pouvoir en participant à ses prières et oroisons » (1404, lundi après Quasimodo). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Huguenin Chauvirey, tonnelier, et Nicole Riote, sa femme. Ils donnent 10 sols de rente assignée sur deux vignes en Ébasois, en Saverny ou aux Roses, finage de Dijon (1411). — Fondation par Regnaut Gombaut, maître des Comptes à Dijon et Jeannette, sa femme, d'une chapelle dédiée à saint Jean, dans l'église de Saint-Étienne et où ils veulent être inhumés. Don de 500 livres pour la dotation (1412). — Fondation de deux anniversaires, par Michel Le Lorrain, licencié en décrets, lequel donne, pour la bibliothèque du couvent, un décret des décrétales, sept Clémentines, Henri Bouhic, mercuriales de Jean André, la novelle du même, le quart des décrétales en cinq volumes écrits de sa main sur papier, le promptuaire et le Faretra (1427). — Fondation en l'église Saint-Étienne, par les héritiers de Monin d'Échenon et de Guillemette, sa femme, de quatre anniversaires pour lesquels ils ont assigné un cens de 4 livres sur deux maisons sises au marché au blé (1421). — Fondation de deux messes par semaine à l'autel de saint Didier, en l'église de Saint-Étienne, par Jean de Baissey, chanoine de Langres, qui donne 200 livres ou 10 livres de rente (1436). — Testament de Jean Rouget, prêtre, recteur de l'hôpital d'Is-sur-Tille, qui fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne, pour lequel il donne 40 livres (1439). — Fondation d'un anniversaire par Antoine Grain, bourgeois de Dijon, qui donne 20 sols de rente assignée sur une maison rue es Béliots (1441). — Fondation d'un anniversaire par Perrot Germain, de Bornay, tonnelier, qui donne 100 livres. — Acquêt par Anceau Verrier, meunier des moulins de Saint-Étienne, à Dijon, d'une pièce de pré sur Varanges, qu'il a donnée aux religieux pour l'augmentation de la fondation par lui faite de quatre anniversaires (1452). — Fondation d'un anniversaire par Guillaume Lambelot, vigneron, qui donne 20 sols tournois de rente assignée sur une maison rue es Béliots (1452/3, 19 février). — Fondation d'une messe quotidienne à l'autel de saint Laurent, en l'église de Saint-Étienne, par Alexandre de Pontailler, ancien abbé, qui donne 500 livres pour la dotation (1455-1458). — Quittance donnée par les abbé et couvent de Saint-Étienne aux héritiers de Jeannette, fille de Huguenin Viard, marchand à Dijon, de la somme de 140 fr. à l'effet d'acquérir les 5 fr. de rente qu'elle avait légués pour la fondation de deux anniversaires (1464). — Fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Pierre Prévost, bourgeois de Dijon, qui donne à cet effet des prés sur Varanges (1474). — Fondation d'un anniversaire par Philibert Lexartey, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon (1485/6, 1er mars). — Fondation de la messe solennelle quotidienne « picotée » par Antoine Chambellan, abbé, qui donne à cet effet une somme de 900 livres, l'usage d'une masse d'argent doré, pesant 10 marcs, enrichie de pierres précieuses valant 200 livres et un pré en Lamponne (1503/4, 6 avril). — Autre d'un anniversaire par Jean Martin, religieux de l'abbaye, qui donne 2 fr. de rente assignée sur une maison près des étuves de Saint-Michel (1521). — Fondation de la fête de sainte Anne, en l'église de Saint-Étienne, par Girard Montet, grand prieur, qui donne à cet effet 124 livres tournois pour acheter des vignes sur Talant et deux vignes l'une sur Daix et l'autre sur Dijon (1530, 13 mai). — Fondation de deux anniversaires en la même église par Guy Contault, chanoine official en la Sainte-Chapelle de Dijon, qui donne 60 livres pour acheter 60 sols de rente (1535). — Fondation d'une messe hebdomadaire en la chapelle qu'il a fait ériger en l'église Saint-Médard, par Philibert de Brégilles, chanoine et sacristain de Saint-Étienne, pour la dotation de laquelle il donne deux corps de maisons rue Chanoine, et deux vignes sur le territoire de Dijon (1533, 22 septembre). — Fondation par le même d'une messe basse hebdomadaire dans la chapelle Saint-Adrien qu'il a fondée dans l'église Saint-Médard (1553, 20 octobre).

G. 174. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1547-1550-1656. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Donations, fondations. Fondation de services religieux par Paris de Cirey, grand prieur de Saint-Étienne, pour la dotation desquels il donne un capital de 75 livres (1547). — Fondation d'une messe hebdomadaire avec procession et stations les jours de la décollation de saint Jean et de saint Symphorien, par Jean Billebaudet, religieux de Saint-Étienne, qui donne 600 livres pour acquérir 40 livres de rente (1550). — Autre en l'église Saint-Étienne à la chapelle Saint-Georges, d'une messe quotidienne par Paris Jaquot, conseiller du Roi au grand Conseil et Charlotte Sayve, sa femme, pour la somme de 1.000 livres (1551, 22 décembre). — Fondation d'un anniversaire par le sieur Donon, pour 2 émines de grains de rente sur Marsannay-le-Bois (1554). — Fondation d'antienne en l'église Saint-Étienne, par Nicolas Le Bague, chanoine de Saint-Denis de Vergy, qui donne une rente de 8 livres (1567). — Fondation de messes en l'église Saint-Étienne, par Michelle Belrient, femme de Laverne, conseiller au Parlement et Anne Belrient, femme de Le Marlet, gouverneur de la Chancellerie et augmentation des fondations Gombaut et Bonféal (1568). — Fondation de services religieux en l'église Saint-Étienne, par Nicolas Raviet, religieux. Il donne 50 livres (1568). — Autre d'un anniversaire par Georges Michel, chantre de l'abbaye, moyennant 60 livres (1571). — Autre par Claude Moisson, avocat au Parlement, qui donne la somme de 60 livres (1574). — Fondation par Michelle Belrient, veuve de Bénigne Laverne, président au Parlement, d'un anniversaire et de stations en l'église Saint-Étienne (1578). — Autre de deux stations avec processions, par Bénigne de Cirey, infirmier, qui donne la somme de 32 livres (1579). — Fondation d'une station par les religieux de Saint-Étienne, à l'église de la Sainte-Chapelle, par H. Mahuet, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour laquelle il verse la somme de 10 écus (1579). — Autre d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Simon Goussard, prêtre, pour laquelle il constitue une rente de 8 livres (1579). — Autre de deux anniversaires par Guillaume Saqueney, religieux, qui donne la somme de 18 livres (1579). — Autre semblable par Félix Lemasle, grand prieur, qui verse 60 livres (1580). — Autre d'un anniversaire par Jeanne Varney, veuve de Jean Moreau, buandier de l'abbaye, pour laquelle elle donne 20 écus (1581). — Autre de la translation de Saint-Bénigne, d'un anniversaire et de deux stations à l'église Saint-Étienne, par Bénigne Laverne, président au Parlement, pour laquelle il donne la somme de 200 livres (1583). — Autre de services religieux en l'église Saint-Étienne, par Richard Arviset, procureur au Parlement, pour laquelle il verse 100 livres (1587). — Autre par Charles Henoult, religieux de l'abbaye (1601). — Autre d'un service le jour de Sainte-Couronne, par le chanoine Hugues Jarrenet, qui donne 120 livres (1609). — Autre d'une station aux Cordeliers par les chanoines de Saint-Étienne, par Françoise Arthault, veuve du conseiller Briet, qui donne 60 livres (1613). — Donation de la somme de 400 livres, par Michelle Fremyot, veuve de M. Le Compasseur, président au bureau des finances, pour l'entretien des fondations faites en l'église de Saint-Étienne, par les membres de sa famille (1616). — Fondation d'anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Michelle Fyot, veuve de Guillaume Millière, seigneur d'Aiserey, conseiller au Parlement, avec autorisation de poser une épitaphe, le tout moyennant 75 livres (1620). — Fondation de quatre anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Jean Bouhier, chanoine de la Sainte-Chapelle, et acquêt de la chapelle de Saint-Martin, à Saint-Étienne, pour la somme de 300 livres (1620). — Fondation d'un anniversaire et de la fête de saint Pierre-es-Liens, par Pierre Loyson, chanoine trésorier, qui donne la somme de 500 livres (1620). — Autre d'un anniversaire et de la fête de saint Louis, à Saint-Étienne, par Marie Arviset, veuve de Jean Hurtebinet, procureur au Parlement et Louise Hurtebinet, sa fille, qui donnent la somme de 400 livres (1625). — Autre d'un anniversaire pour Louise Hurtebinet, faite par Marie Arviset, veuve Hurtebinet, sa mère, laquelle donne 60 livres (1624). — Autre semblable par Philipotte Demonge, veuve d'Antoine Jacquin, notaire, moyennant la somme de 100 livres (1630). — Autre par Bernarde Moisson, veuve de Jean Paperet, procureur à la Cour et sœur de feu Jean Moisson, doyen de Saint-Etienne. Elle donne la somme de 300 livres (1630). — Autre d'une grande messe du Saint-Sacrement à célébrer tous les jeudis, faite par Pierre d'Esbarres, président au Parlement et Charlotte Bourgeois, sa femme, qui affectent à cette dotation les fonds d'une rente de 75 livres (1635). — Autre de la messe perpétuelle des Tabourot en l'église Saint-Étienne, par Guillemette Fremyot, fille d'André Fremyot, conseiller au Parlement et de Guillemette Tabourot, qui donne à cet effet une somme de 2.000 livres (1638). — Fondation d'un anniversaire par Ét. Humbert, contrôleur du taillon, fils de François Humbert, procureur au bailliage, pour laquelle il donne 500 livres (1638). — Autre de prières par Jacob Chesne, procureur du Roi en la Cour des monnaies, à Dijon, qui donne une somme de 100 livres (1638). — Fondation d'anniversaire par Jeanne Cornuet, veuve de Jacques Oudinot (1639). — Fondation d'un anniversaire par Claude Leprévost, conseiller au Parlement de Paris, abbé de Saumer, en qualité de tuteur de Marie Picardet, sa nièce, fille de feu Hugues Picardet, procureur général au Parlement de Dijon (1642). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon, par Claude Gonthier, chanoine prévôt de la Sainte-Chapelle, moyennant la somme de 18 livres 15 sols payée annuellement (1643). — Autre par Philibert Nicolardot, receveur de la ville de Dijon, pour le repos de l'âme de Claude de Masque, chanoine de la Sainte-Chapelle. Dotation 100 livres (1643). — Autre de messes de requiem, par Jacques Fyot de Vaugimois, conseiller au Parlement, qui donne 100 livres (1646). — Testament de Jacques Morin, conseiller au Parlement, qui entre autres legs, dote la chapelle de Toussaint à l'église Saint-Étienne, d'une somme de 1500 dont la rente servira à l'entretien d'un chapelain (1646). — Autre de Thibaut Billebaudet, chanoine trésorier de Saint-Étienne, qui lègue 200 livres pour un anniversaire (1649). — Fondation de matines et d'un Gaude, par Étienne Arviset, chanoine trésorier, qui y affecte une somme de 200 livres (1652). — Testament de Claudine Monin, veuve de Jean Colin, orfèvre, qui fonde deux anniversaires pour lesquels elle lègue la somme de 500 livres. — Fondation de services en l'honneur de saint Yves, par les procureurs au Parlement, moyennant une somme de 600 livres (1656).

G. 175. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1631-1668. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Donations, fondations. Fondations Odebert. Contrat d'emprunt de la somme de 12.000 livres pour frais de peste, faits au nom de la ville de Dijon sur plusieurs personnes notamment à Catherine Juret, veuve de Jean Bouhier, conseiller au Parlement, Roger Brulart, seigneur de Mussy, etc. (1631, 2 juillet). — Quittance de la somme de 4.000 francs remboursée à Catherine Arviset, veuve du conseiller Boisselier, héritière de Catherine Juret (1654). — Constitution de 1875 livres de rente au principal de 17.500 livres, faite par la mairie de Dijon à Pierre Odebert, président au Parlement (1654, 5 février). — Contrat de fondation par le même de divers services religieux en l'église Saint-Étienne, pour lesquels il donne la somme de 4.000 livres (1656, 17 mars). — Consentement donné par le président Odebert, à ce que les premiers arrérages de la rente sur les 4.000 livres soient pris sur ceux de la somme de 17.000 livres à lui due par la ville de Dijon (1656, 5 juillet). — Arrêt du Parlement pour le paiement de cette somme (1657, 13 mars). — Extrait du testament de Pierre Odebert, président au Parlement, au sujet de son inhumation dans l'église Saint-Étienne, de son épitaphe. Il augmente de 2.000 le fonds de sa première fondation (1661, 7 juin). — Contrat de la remise au chapitre Saint-Étienne, par les intendants de l'hospice Sainte-Anne, d'un contrat de rente au principal de 3.000 livres (1662, 18 mai). — Transaction entre le chapitre de Saint-Étienne et les intendants de l'hospice Sainte-Anne portant que l'hospice fournira tous les ans au chapitre une somme de 300 livres, jusqu'à ce que les deux principaux de 6.000 livres dus par la ville soient acquittés ou convertis en autres fonds (1664, 7 août). — Autre par laquelle le chapitre déclare avoir reçu de l'hospice Sainte-Anne cette somme de 6.000 livres qui sera employée à l'achat d'une maison sur la place Saint-Jean et remet aux administrateurs de l'hospice les contrats pour la fondation dudit Odebert (1668, 25 mars). — Délibérations du chapitre relatives à cette transaction (1668).

G. 176. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1667-1699. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Donations, fondations. Fondation et dotation de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Laurent en l'église Saint-Étienne, par Jacques Joly, seigneur de Champlevé, secrétaire greffier du Parlement, qui affecte à son entretien des biens situés à Volnay, à Pommard, Nantoux, Meloisey, s'en réserve le patronage et nomme pour le premier chapelain Bénigne Joly, son second fils (1657, 7 juillet). — Fondation de services religieux en l'église Saint-Étienne, par Marie Massol, veuve de Paul Damay, écuyer, seigneur de Gamay, de Saint-Aubin, conseiller au Parlement (1657). — Fondation d'une grand'messe le jour de Sainte-Anne, par la confrérie de Sainte-Anne, à Saint-Étienne (1660). — Fondation de messes par Marie Vallot, veuve d'Étienne Morelet, conseiller au bailliage de Dijon (1661). — Fondation de cinq messes par Philiberte Thoreau, veuve d'Étienne Berruchot, secrétaire ordinaire de la reine mère, greffier en chef de la justice consulaire de Dijon, tabellion royal, Guillaume et Andoche Berruchot, avocats (1662). — Fondation d'un anniversaire par Anne Arviset, veuve de Jacques Valon, seigneur de Mimeure, président au Bureau des finances, pour lequel elle donne la somme de 200 livres (1663). — Autre d'une messe basse tous les dimanches de l'année en l'autel de Sainte-Anne à Saint-Étienne, par les confrères de la confrérie de Sainte-Anne, qui donnent à cet effet la somme de 550 livres (1663). — Extrait du testament de M. Vallot, chanoine trésorier, qui fonde un anniversaire (1668). — Fondation de trois messes par semaine et d'un anniversaire par Marc-Antoine Millotet, conseiller au Parlement de Metz et Bénigne de Gaulle, sa femme, héritière de Bénigne Bernard, conseiller au Parlement, pour laquelle ils donnent la somme de 3.000 livres (1669). — Autre d'un anniversaire par Marguerite Soucelyer, fille de Jean Soucelyer, trésorier payeur des gages du Parlement, qui donne 500 livres (1669). — Autre d'un anniversaire par Pierre Loppin, conseiller maître à la Chambre des comptes. Il donne 400 livres (1674). — Autre de quatre messes par P. Taisand, qui donne 200 livres (1674). — Fondation d'anniversaire par Jean Robert, écuyer audiencier en la Chambre des comptes, et Jacqueline Lambert, sa femme (1676). — Testament d'Antoine Loppin, doyen chanoine de l'église Saint-Étienne, qui donne à cette église 200 livres aux habitués de l'église qui assisteront à son anniversaire ; 2.000 livres pour la fondation des matines de cinquante dimanches de l'an ; 500 livres pour la fondation d'un office entier de Saint-Antoine ; 500 livres pour une messe basse célébrée tous les dimanches dans la chapelle de la Croix, plus sa chapelle d'argent en valeur de 1.500 livres et tous ses ornements (1677). — Fondation de services religieux en l'église Saint-Étienne par Charlotte Lefèvre, veuve d'Antoine Vallot, avocat, pour laquelle elle donne 4.000 livres (1679). — Autre d'un anniversaire par Philippe Loison, receveur particulier des États de Bourgogne, pour la somme de 1.000 livres (1680). — Autre de quatre messes par M^{lle} Philippe Sonnoys, qui donne 100 livres (1674). — Autre d'un anniversaire par Denis Paperet, chapelain des chapelles Saint-Jean, dans les églises de Chambolle et de Morey, pour lequel il a laissé la somme de 400 livres (1684). — Testament de Hélie-Étienne Brechillet, prêtre, chanoine honoraire de Saint-Étienne, qui fonde un anniversaire pour lequel il donne 300 livres et une maison rue du Porc sanglier (1686). — Procédures à cet effet (1686-1738). — Fondation d'un anniversaire par M^{lle} Christine Mongin, moyennant la somme de 100 livres (1686). — Autre par Louis Brunet, chapelain de Saint-Étienne, pour la somme de 150 livres (1687). — Autre par Jacques Bouthaut, prieur de Lally, chanoine de Saint-Étienne, qui lègue 400 livres (1688). — Donation faite par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, au chapitre de son abbaye, d'une somme de 21.000 livres dont il règle l'emploi en divers services religieux (1693, 14 août). — Confirmation de cette donation par testament du 9 juillet 1718. Pièces y relatives. — Fondation d'un anniversaire par Louis Tonnelier, mépartiste de l'église Saint-Nicolas, qui donne une somme de 300 livres (1694). — Donation faite au chapitre par Bénigne Joly, chanoine, d'une somme de 1.100 livres, dont 400 pour un anniversaire et 700 dont le revenu sera distribué en aumône aux pauvres convalescents sortant de l'hôpital (1699). — Mandement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, portant réduction du service des fondations faites en l'église de Saint-Étienne (1699, 15 juin).

G. 177. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 168 pièces, papier.

1702-1771. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Donations, fondations. Fondation d'une messe perpétuelle tous les lundis, dans la chapelle des Lodiers en l'église Saint-Étienne, par Claire Lefèvre, veuve de Jean Fabarel, conseiller au Présidial de Dijon, qui donne un capital de 3.000 livres devant produire une rente de 125 livres (1702). — Obligation souscrite par M. Espiard de Vernot, doyen du Parlement, M. Cortois Humbert, conseiller maître à la Chambre des comptes, Guillaume, sa femme, héritiers de Claude Humbert, veuve de M. Trocut, conseiller maître à la Chambre des comptes, de payer au chapitre la somme de 3.000 livres aux arrérages de 300 livres, pour une fondation de services religieux (1702-1724). — Fondation d'un anniversaire et de services religieux par M^{lle} Blaise Cottin, pour lesquels elle donne deux capitaux de rentes de 3.600 livres et de 140 livres (1705). — Extrait du testament d'Étienne Guibaudet, bourgeois à Dijon, qui lègue un capital de 1.000 livres pour la fondation d'une messe hebdomadaire (1706). — Ordonnance de l'intendant de Bourgogne qui règle les droits d'amortissement à payer par le chapitre, pour le don d'un bâton cantoral en valeur de 400 livres, fait par M. le chanoine chantre Lecompasseur, pour servir à ses successeurs et à charge de fondation (1709). — Extrait du testament de Catherine Grangier, femme de Claude Fyot, notaire à Dijon, qui donne 300 livres pour la fondation de trois messes (1711). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne, par Hugues Halliot, sous-chantre, chapelain perpétuel en ladite église, qui lègue une somme de 1.000 livres (1716). — Procès-verbal de réduction des fondations, autorisée par l'évêque de Langres (1721). — Testament de Gillette Pierret, qui fonde un anniversaire dans l'église Saint-Étienne, pour lequel elle lègue la somme de 1.000 livres (1733). — Fondation de deux saluts par Antoine Bernard Gagne, doyen du chapitre, qui y affecte une somme de 550 livres (1734). — Testament de Jean-Claude Loppin, seigneur de Gemeaux, conseiller honoraire au Parlement, qui lègue au chapitre 200 livres sans charges et 500 livres pour un anniversaire (1734). — Fondation de deux anniversaires par M. Gagne, ancien doyen, qui donne la somme de 1.000 livres (1737). — Testament de Zacharie-Michel Monin, trésorier chanoine de Saint-Étienne, curé de Saint-Médard, qui lègue 200 livres au chapitre pour un anniversaire et à la fabrique de Saint-Médard, sa maison, place Saint-Étienne et des capitaux de 7.700, 5.000, 4.000, 3.000, 3.000 et 3.000 livres (1737). — Testament et codicille de Hugues Chapuis, ancien maître de musique de la cathédrale de Dijon, qui institue le chapitre comme exécuteur de ses dispositions pour l'affectation d'un capital de 9.000 livres dans l'intérêt des pauvres, de la musique de la cathédrale et de services religieux (1743-1742). — Correspondance, mémoires et comptes de l'emploi des fonds de cette fondation de 1753 à 1780. — Testament de Joly Vallot, chanoine, qui lègue 500 livres pour un anniversaire (1745). — Autre par Bernard Léauté, chanoine, qui lègue 1500 livres (1750). — Manuel des fondations de la cathédrale dressé en 1771. — Inventaires, états sommaires, mémoires et autres pièces concernant le service des fondations (sans date, XVII-XVIII^{e} siècles).

G. 177 bis. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1699. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fondations. Motif et projet des règlements ou réductions qui sont à faire des fondations de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Étienne. — Fol. 1. Exposé du motif. — Chapitre des fondations antérieures à la sécularisation et qui ont été exécutées en partie par tradition. – Fol. 26. Chapitre des fondations qui ont été faites et reçues depuis la sécularisation en 1613, lesquelles sont quotidiennes ou mobiles et qui reviennent plusieurs fois dans la semaine, le mois ou l'année. — Fol. 73. Chapitre des fondations faites depuis la sécularisation, lesquelles sont fixes et rapportées par mois aux jours qu'elles doivent être célébrées. Table générale à la fin du volume.

G. 177 ter. (Régistre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1753-1790. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fondations. Comptes de la fondation faite par Hugues Chapuis, ancien maître de musique de la cathédrale, en faveur des pauvres, de la musique de l'église et de services religieux.

G. 178. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1434-1584. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Droit de succession des religieux. Sentence du bailliage de Dijon, qui nonobstant opposition de tiers, maintient Viennot Béguin, chanoine et religieux de Saint-Étienne, en possession d'une maison rue es Béliots, provenant de la succession de son père (1434). — Permission donnée par l'abbé Thibaut Viard, au chanoine Vernisy, de recueillir la succession de ses père et mère (1455). — Sentence du bailliage de Dijon, qui envoie Jean Berthaut, chanoine, en possession de l'hoirie de Philippe Berthaut, son frère (1459). — Sentences du même bailliage qui maintiennent l'abbé de Saint-Étienne dans son droit de succéder aux biens, meubles, acquêts et autres des religieux et des quatre chapelains, quelque part qu'ils décèdent, sans qu'il soit permis aux officiers de la mairie d'apposer les scellés dans leur domicile et de dresser l'inventaire de leurs biens, comme aussi d'inscrire au rôle de la taille les domestiques du monastère (1483). — Permission donnée par les Obédienciers, le siège vacant, à Philibert de Brégilles, chanoine, de posséder les biens qui pourront lui venir en héritage (1513). — Autre semblable donnée par l'abbé René de Bresches au chanoine Pierre de Sivry (1520). — Dossier d'un procès jugé au bailliage de Dijon, entre les abbé et religieux de Saint-Étienne prenant en main pour Drouhin Gastereaul, religieux, au sujet de la moitié de la succession de Jacques Gastereaul, son frère, laquelle lui était disputée par sa sœur, son mari et ses enfants, sous prétexte qu'étant religieux il n'était point habile à recueillir cette succession, ce qui est confirmé par une sentence (1525-1527). — Autre aux requêtes du Palais, entre l'abbaye de Saint-Pierre d'Auxerre et celle de Saint-Étienne, opposante à une saisie sur l'hoirie du prieur Félix Le Masle, pour le paiement d'une somme de 40 écus, terminé par une sentence qui ordonne la vente du mobilier et l'emploi du produit en achat d'ornements d'église (1580-1582). — Dossier d'un procès au Parlement entre l'abbé et les religieux de Saint-Étienne, par lequel l'abbé est débouté de sa prétention d'obtenir les meubles de feu Simon Moisson, chantre et chanoine de l'abbaye (1583-1584).

G. 179. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1529-1730. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Droit de Committimus. Lettres de débitis général obtenues par l'abbaye de Saint-Étienne, pour contraindre ses débiteurs et exploits de saisie (1529, 16 octobre). — Autre du 17 octobre 1555, 1560. — Lettre de sauvegarde, qui renvoie au bailliage de Dijon, puis aux requêtes du Palais, la connaissance des affaires touchant les privilèges, propriétés et les créances de l'abbaye de Saint-Étienne (1564, 9 août ; 1566, 6 mai ; 1568, 21 octobre ; 1569, 8 novembre ; 1572, 19 avril ; 1573, 14 juin ; 1574, 8 juillet ; 1577, 5 septembre ; 1588, 12 mai ; 1602, 7 décembre ; 1604, 3 janvier ; 1606, 14 janvier ; 1607, 5 avril ; 1608, 29 novembre ; 1610, 13 mars ; 1612, 20 mars ; 1614, 10 avril ; 1626, 27 janvier ; 1631, 31 janvier ; 1658, 18 juillet ; 1659, 19 juillet ; 1660, 4 juillet ; 1667, 12 février ; 1672, 23 juillet ; 1673, 4 août ; 1674, 9 novembre ; 1676, 20 mars ; 1677, 17 avril ; 1680, 9 janvier ; 1681, 7 janvier ; 1683, 29 janvier ; 1684, 19 mai ; 1685, 15 juin ; 1691, 15 juillet ; 1693, 20 juillet). — Arrêt du conseil privé qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne, reconnue de fondation royale, en jouissance du droit *de Committimus* (1676, 26 février). — Inventaire des titres envoyés à la chancellerie, à l'appui de la demande de maintien de ce privilège. — Imprimé des lettres patentes portant règlement d'attributions entre les officiers des requêtes du Palais et ceux du bailliage notamment au fait des Committimus (1725, 17 avril). — Autre de la déclaration du Roi, concernant le droit de Committimus (1727, 19 avril). — Inventaire des titres envoyés au garde des sceaux à l'appui d'une demande de confirmation du droit de Committimus (1730, mai).

G. 179 *bis*. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 173 pièces, papier.

1614-1781. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Séance aux États de Bourgogne. Lettres des officiers du bailliage de Dijon portant convocation des députés de l'abbaye de Saint-Étienne, à l'assemblée qui se tiendra à Dijon, le 17 août, pour l'élection des députés aux États généraux convoqués à Sens, le 10 septembre suivant (1614, 23 juillet). — Lettres closes adressées par les Rois Louis XIII et Louis XIV, aux doyen et chanoines de Saint-Étienne, pour assister à la tenue des états de la province de Bourgogne (1632, 6 septembre ; 1639, 12 février ; 1653, 26 février ; 1659, 10 mars ; 1665, 10 avril ; 1674, 5 mars). — Lettres du ministre Le Tellier et de l'abbé Le Tellier, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui sollicitent les suffrages des doyen et chapitre de Saint-Étienne, pour être nommé élu du clergé (1665, 9 avril). — Délibération de la Chambre du clergé aux États de Bourgogne, portant que le doyen de Saint-Étienne n'aura séance dans la Chambre qu'après les doyens des églises cathédrales (1614, septembre). — Arrêt du Parlement qui déboute les doyens de N.-D. de Beaune et de Saint-Denis de Nuits de leur appel comme d'abus de la bulle de sécularisation de l'abbaye de Saint-Étienne (1624, 15 juillet). — Protestations de Bénigne Jaquotot, doyen de Saint-Etienne, contre la délibération de 1614 (1629). — Mémoires produits par le chapitre de Saint-Étienne contre le chapitre de la Sainte-Chapelle et les doyens des chapitres au sujet de la préséance en la Chambre du clergé aux États de Bourgogne (1632-1636). — Délibération de la Chambre du clergé maintenant celle prise en 1614 (1648). — Autre semblable (1650, 1653, 1658, 1662, 7 novembre). — Délibération du chapitre Saint-Étienne, qui autorise le doyen Millelot à prendre à partie Morelet, doyen de N.-D. de Beaune (1658, 8 novembre). — Députation envoyée à Paris pour suivre le procès pour les États (1664). — Copie des lettres d'évocation du procès au Conseil d'État (1665, 4 février). — Délibération de la Chambre du clergé aux États de Bourgogne, qui maintient de plus fort celles de 1614 et du 7 novembre 1658. — Refus de la Chambre d'admettre le chanoine Millelot, nommé délégué par les Obédienciers de l'abbaye, le siège abbatial vacant (1678). — Mémoires manuscrits et imprimés, procédures et copies d'extraits des cartulaires, des chartes et autres pièces produites par le chapitre de Saint-Étienne à l'appui de sa cause (1668-1688). — Trois pièces relatives à la réunion du Comté d'Auxerre aux États de Bourgogne et au rang donné à l'évêque et au doyen (1688). — Projet du brevet d'union de l'abbatiale de Saint-Étienne à l'évêché de Langres (1715). — Délibération de la Chambre du clergé aux États de Bourgogne, qui somme le doyen de Saint-Étienne d'avoir à fournir ses titres pour entrer dans la Chambre (1739). — Mémoires adressés au Roi par le chapitre. — Arrêt du Conseil qui ordonne la communication de la requête à la Chambre du clergé (1742, 24 février). — Autre ordonnant que le doyen de la cathédrale de Dijon siégera aux États de Bourgogne, après les doyens d'Autun, de Chalon et avant celui d'Auxerre (1745, 22 mai). — Protestations faites par l'évêque d'Auxerre, dans la Chambre du clergé aux États, sur la préséance du doyen de Dijon sur celui d'Auxerre. Protestations contraires (1769). — Autres en 1775. — Autres en 1778. — Autres en 1781. — Autre en 1784.

G. 180. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier. Un sceau.

1314-1439 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Amortissements. Lettres de Hugues V, duc de Bourgogne, qui amortit tous les acquêts faits par l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, jusqu'à la date des présentes (Talant, lundi après l'Ascension 1314). — Consentement donné par le duc Eudes V, à la prière de M. et de M^{me} d'Antigny, à ce que l'abbaye de Saint-Étienne acquière dix livrées de terres en héritages ou rentes et dont il promet l'amortissement (Villaines-en-Duesmois, samedi après l'Ascension 1324). — Vidimus des lettres du Roi Jean, qui amortit à l'abbaye 200 livres de rente en fonds de terre sans fief ni justice, à la condition de célébrer après son décès une messe tous les mois (Beaune, octobre 1362). — État des charges que MM. de Saint-Étienne sont tenus de faire à cause des rentes par eux acquises en vertu de ces lettres d'amortissement. — Avis pour demander au conseil du Roi la confirmation de ces lettres. — Déclaration donnée par l'abbaye au bailli de Dijon, des héritages et rentes acquis par l'abbaye depuis quarante ans (1388). — Requêtes adressées au duc Philippe le Hardi, à l'effet d'obtenir confirmation des lettres du Roi Jean (1380?) — Commission du duc pour en informer (1388). — Déclaration donnée par l'abbaye des héritages par elle acquis depuis soixante ans (1380?) — Mainlevée du temporel de l'abbaye de Saint-Étienne saisi par le bailli de Dijon, sous prétexte de non amortissements de nouveaux acquêts (1392, novembre). — Autre des censes, rentes acquises par l'abbaye en vertu des lettres du roi Jean, faite par le commissaire des nouveaux acquêts en vertu des lettres du duc Philippe le Hardi, du 21 décembre 1396. — Mandement du duc Philippe, qui accorde un délai à l'abbaye pour le paiement de droit d'amortissement (Beauté-sur-Marne, 1397, 11 juillet). — Autres qui accordent mainlevée à l'abbaye pour 150 livres de rentes (1398, 2, 21 juin). — Lettres d'amortissement de ces 150 livres de rentes accordées par le duc (Paris, août, 1398). — Lettres d'amortissement de 100 sols de rente, accordées par le duc Jean, en faveur de Jean Bonost, maître en la Chambre des comptes et dont le capital a été employé à l'acquêt, pour l'abbaye de Saint-Étienne, d'une maison rue Saint-Pierre (Châtillon-sur-Seine, 17 novembre 1415). — Autres par le même des fonds consacrés pour la dotation de la chapelle Saint-Jean, fondée par Regnaud Gombaud, maître de la Chambre des comptes, dans l'église de Saint-Étienne (Dijon, 1417/8, 11 mars). — Mandement des commissaires du duc, enjoignant aux gens d'église de donner la déclaration des biens acquis depuis trente ans (1422). — Quatre déclarations des acquisitions de censes et héritages faites par l'abbaye et dont la plupart ont été amorties (1438). — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui mande à la Chambre des comptes de procéder à la vérification et enregistrement de l'amortissement des 150 livres de rente (Dijon, 1434/5, 11 mars). — Vérification de cet amortissement par la Chambre des comptes (1439, 31 août).

G. 181. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 48 pièces papier.

1443-1742. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Amortissements. Lettres d'amortissement de 25 livres de rentes accordées par le duc Philippe le Bon à l'abbaye de Saint-Étienne (Dijon, 16 août 1443). — Autres par le même, des 100 sols tournois que Jacob Michel, son valet de chambre apothicaire, voulait employer à la fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne (Lille, 1453/4, 4 janvier). — Mandement du même à la Chambre des comptes de procéder à l'amortissement de 160 livres de rente, en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne et de l'abandon de la moitié de la finance (Bruges, 3 juin 1467). — Confirmation de ce mandement par le duc Charles (Bruxelles, 1467, 25 août. — Lettres d'amortissement de 160 livres de rente acquises ou à acquérir sous la condition de célébrer annuellement deux anniversaires, l'un le 23 juillet en mémoire de la victoire remportée le 23 juillet 1453 à Gavre, sur les Gantois, l'autre au mois d'août 1466, à l'occasion de la prise de Dinan (Bruges, 3 juin 1467). — Vérification par la Chambre des comptes de ces 160 livres de rente (1475, 31 mai). — Vidimus des lettres patentes du roi Charles VIII, portant exemption de tout droit d'amortissement à payer par les évêques, abbés, prieurs, curés, chapelains, hôpitaux et confréries du duché de Bourgogne, pour leurs pensions, rentes revenus acquis ou à acquérir dans l'avenir (Dijon, 1494, juin). — Inventaire des lettres d'amortissement de l'abbaye, dressé par le notaire Cuytet (1512). — Lettres de jussion à la Chambre des comptes pour l'enregistrement de ces lettres (1495, 28 novembre). — Jugement de Guy de Moreaul, seigneur de Souhey, commissaire du Roi, sur le fait des amortissements en Bourgogne, par lequel, eu égard aux amortissements précédents, il permet à l'abbaye de Saint-Étienne d'acquérir jusqu'à 151 livres 10 sols de rente sans payer finance (1517). — Quittances de 23 livres d'une part et 20 écus données à l'abbaye pour sa part de l'impôt sur les amortissements (1521). — Ratification par MM. du clergé d'Autun des contrats de rentes passés au profit du chapitre de Saint-Etienne (1678). — Requêtes adressées à l'intendant, ordonnances de ce dernier et quittances des finances payées par le chapitre pour droits d'amortissement (1695-1742).

G. 182. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1252-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Franc-salé. Donation de charges de sel de Salins, à prendre annuellement dans les salines, faite à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, par Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, à charge d'un anniversaire pour son père, sa mère et lui-même après sa mort (1252, septembre). — Vidimus d'une ordonnance du duc Jean sans Peur, qui maintient les gens d'église en possession du droit, de prendre du sel aux salines de Salins, en exercice de ce droit sans payer un droit de gabelle ni de mettre ce sel dans ses greniers, à condition de n'en user que pour les nécessités de leurs maisons, sans en pouvoir vendre ni donner (Dijon, 1415, 5 novembre). — Certificat donné par le receveur de la saline, constatant que l'église Saint-Étienne de Dijon est inscrite au registre des rentes pour dix charges de sel (1415). — Mémoire relatif à une tentative faite par le Conseil ducal en 1440, pour frapper d'un droit de gabelle de 6 s. 6 d. toute charge de sel des communautés, tentative suivie d'effet en 1449, mais qui, sur la représentation par ces communautés des lettres d'exemption obtenues du duc Jean, aboutirent en 1450 à un arrêt du Conseil qui reconnut leur franchise (1450). — Passeport pour le passage du sel de Salins, destiné aux communautés religieuses de Bourgogne (1448). — Lettres de Maximilien, empereur et de Philippe, son fils, archiducs d'Autriche, enjoignant aux officiers de la Comté de Bourgogne de laisser l'abbaye de Saint-Étienne jouir de ses droits sur les salines de Salins (1493). — Arrêts de la Chambre des comptes de Dijon qui autorisent la délivrance à l'abbaye de Saint-Étienne de huit charges de sel rosière de Salins (1503-1595). — Lettres patentes de Louis XII, qui mande à la Chambre des comptes de laisser l'abbaye de Saint-Bénigne jouir paisiblement de son droit de lever dix charges de sel de Salins sans payer un droit de gabelle (1505, 21 mars). — Procuration donnée par les Obédienciers de l'abbaye à Horriot, chapelain de la Sainte-Chapelle et à Jean Moisson, sacristain de Saint-Étienne, pour aller à Salins recevoir les dix charges de sel dues à l'abbaye (1591, 1599. 1600). — Procès-verbal et ordonnance provisionnelle de Langlois, maître des requêtes de l'hôtel, contenant règlement pour les ecclésiastiques du duché de Bourgogne, qui avaient droit de prendre du sel aux salines de Salins (1601, 21-24 février). — Passeports donnés par la Chambre des comptes de Dijon, pour l'entrée en franchise des dix charges de sel de Salins que l'abbaye de Saint-Étienne avait droit de prendre a Salins. — Quittances données par les religieux, ordre de délivrance des receveurs, comptes de dépenses (1604, 1606, 1607, 1613, 1614, 1619, 1620, 1625, 1631). — Passeport semblable accordé par le Parlement (1645). — Arrêt du Conseil d'État qui confirme à l'abbaye de Saint-Étienne le droit de percevoir dix charges de sel des salines de Salins (1650, 16 février). — Arrêt du Parlement qui, en vue de cet arrêt, permet aux chanoines de Saint-Étienne de faire venir ces dix charges de sel (1650, 12 août). — Nouvel arrêt pour l'exécution des deux précédents (27 octobre). — Passeport donné par le duc de Vendôme, gouverneur de Bourgogne, pour le libre passage de ce sel (1650, 8 novembre). — Passeports donnés en 1652, 1656, 1663, 1666, 1674 par le Parlement. — Arrêt du Conseil qui déboute le fermier des gabelles des oppositions et des entraves qu'il apportait à l'exercice du droit des communautés de Bourgogne de prendre du sel à Salins (1653). — Décision du Conseil des finances du roi d'Espagne, qui reconnaît le droit du chapitre de Saint-Etienne, de percevoir huit charges des salines de Salins (1657). — Ordonnance de la Chambre des comptes de Dôle, rendue en conséquence (1657). — Copie d'un arrêt du Conseil d'État qui règle la quantité de sel gris qui sera délivrée chaque année aux habitants, abbayes, chapitres et communautés de la province de Bourgogne, au lieu du sel blanc qu'ils avaient droit de prendre à Salins et qui fixe à 6 livres 5 sols 4 deniers par minot le droit de marchand que chacun d'eux devra payer (1673, 21 octobre). — Quittance donnée par le chapitre au receveur du grenier a sel de Dijon, de la quantité de quinze minots de sel à laquelle avait été réduite celle de dix charges qu'il prenait aux salines de Salins (1679). — Extrait imprimé de l'ordonnance des gabelles du mois de mai 1680, touchant les corps et communautés et personnes privilégiées dans le pays des gabelles. — Mémoire de la distribution du sel aux religieux du chapitre (1682). — Procès-verbal de prestation de la caution de François Petitot, pour toucher, au nom de MM. de Saint-Étienne, les quinze minots de sel qui remplacent les dix charges de sel fondées par Jean, comte de Bourgogne (1704). — Ordonnance des élus des États de Bourgogne pour la délivrance de ces quinze minots de sel (1709). — Imprimé de la déclaration du Roi, portant une augmentation sur chaque minot de sel distribué aux officiers qui jouissent du droit de franc-salé (1745). Délibération du chapitre relative à la distribution du sel aux abbé, chanoines, chapelains et suppôts et au droit imposé sur chacun d'eux (1748). — États des distributions de sel faites en 1756, 1775, 1781, 1782.

G. 183. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1135-1781. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Emprunts, décimes et impositions. Charte de Renaud III, comte de Bourgogne, qui exempte l'abbaye de Saint-Étienne de toutes coutumes, ventes, péages et autres impositions qu'elle payait à Salins et à Dôle (1135, indiction XIII). — Promesse faite à l'abbé de Saint-Étienne par Hugues de Corvée, chevalier, de lui rendre dans un délai donné les lettres qui avaient été remises au templier Aymar, pour la duchesse de Bourgogne, de l'ordre dudit Hugues, pour la somme de 400 livres. Guy Chauchard, Renaud de Châtillon, Humbert de Bèze, bourgeois de Dijon, s'en portent garants et à la réquisition de l'abbé devront être internés au monastère (1224). — Quittance donnée à l'abbaye de Saint-Étienne au nom de Guillaume de la Roche, de 60 livres sur 10 qu'elle leur devait (1254). — Quittance donnée par Bonnencontre Jean, citoyen et marchand de Sienne, tant en son nom qu'en celui de ses associés, à Hugues de Quetigny, clerc de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, de la somme de 100 livres qu'ils avaient prêtée au monastère et qu'il devait rembourser à ces foires de Bar-sur-Aube (1265). — Quittance donnée à l'abbaye par Girard Bonote, prévôt de Dijon, de 97 livres pour 1385 et autant pour 1386, provenant des feux des villes d'Ahuy, Asnières, Hauteville, Étaules, Savigny, Quetigny, Couternon, Chaignot, Crimolois, Velle-sous-Gevrey (1286, novembre). — Quittances de décimes par les chanoines de Langres, collecteurs des décimes, de la somme de 30 livres viennoises imposée à l'abbaye de Saint-Étienne (1269) ; — par les mêmes de trois termes de 90 livres dijonnaises, imposées à la même pour le subside de la Terre-Sainte (1280) ; — par les mêmes de 90 livres du décime accordé au roi de France (1288) ; — par les mêmes d'un reliquat de 548 livres tournois sur le décime dû au Roi que l'abbé avait négligé de payer (1289) ; — par Jean d'Auberive, citoyen de Langres, receveur général du chanoine de Senlis, vice-gérant de l'archevêque de Rouen, délégué par le Saint-Siège pour la levée du double dîme accordé au Roi, qui donne quittance à l'abbaye de Saint-Étienne de la somme de 180 livres (1298). — Quittance donnée par Simon de La Bussière, archidiacre du Dijonnais, de la somme de 240 livres tournois, donnée par les abbé et couvent de Saint-Étienne à l'évêque de Langres (1300). — Quittance donnée aux mêmes par Robert II, duc de Bourgogne, de la somme de 500 livres tournois qu'ils lui avaient empruntée (Talant, samedi après la quinzaine de Pâques 1293). — Quittance donnée à l'abbé de Saint-Étienne par l'archevêque de Lyon, du droit de procuration que le Pape avait accordé pendant deux ans à ce prélat dans toute sa province (1305). — Mandement du duc Eudes IV, au bailli de Dijon, à l'effet de faire exempter de l'impôt des marcs les hommes et femmes reçus de l'abbaye de Saint-Étienne (Saint-Seine-sur-Vingeanne, 10 novembre 1331). — Renvoi par le même à J. de Châtillon et Guillaume de Musigny, réformateurs, députés en Bourgogne, d'une supplique de l'abbaye de Saint-Étienne à laquelle il leur demande de faire droit (Beaune, 20 novembre 1343). — Quittance de la somme de 100 gros d'argent payée par l'abbaye de Saint-Étienne pour le droit de procuration accordé pour deux ans par le Pape à l'archevêque de Lyon et protestation de l'abbaye contre cette imposition (1344). — Sentence de Girard d'Arbent, trésorier de l'église N.-D. Escoyarum, au diocèse de Rouen, délégué du Saint-Siège, qui décharge les abbé et chanoines de Saint-Étienne du marc d'argent prétendu audit Saint-Siège (1351/2, 18 mars). — Quittances données à l'abbaye de Saint-

Étienne par le receveur de l'évêque de Langres, de sa part du subside levé sur le clergé pour le roi de France (1342-1352). — Quittance donnée par Guillaume, évêque de Tivoli, cardinal, au nom de la Chambre des cardinaux, de la somme de 175 florins d'or en quoi l'abbaye de Saint-Étienne était tenue envers ledit collège (1354). — Lettres par lesquelles les trésorier et official de Langres, subdélégués de l'évêque exécuteur d'un rescrit du pape Innocent VI, pour la perception d'un décime pendant trois ans sur toutes les églises séculières et régulières, lèvent pour quelque temps les censures encourues par les abbé et couvent de Saint-Étienne pour négligence à payer ce décime (1361). — Promesse faite par le duc Philippe le Hardi, en échange de l'imposition de 12 deniers sur les marchandises qui lui a été octroyée par les États du duché, de poursuivre la cessation de l'impôt des fouages (Dijon, 24 juillet 1366). — Vidimus par Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, de l'ordonnance de Philippe le Hardi, donnée à Dijon, le 11 juillet 1371, pour la levée d'un subside pour la solde de 180 paies de gens de guerre pendant neuf mois, octroyé par les États du duché pour le service du roi de France (1371, 25 août). — Mandement du roi Charles V, pour la levée de l'octroi de 27.000 livres qui lui a été accordé sans préjudice des droits et privilèges du duché, par le duc Philippe et ses sujets de Bourgogne (1372, Paris, 25 août). — Commission du duc Jean, pour le paiement du reste de l'aide qui lui a été octroyé par le clergé des deux Bourgogne pour l'entretien d'une ambassade au Concile de Constance (Gray, 1415, 26 juin). — Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui ratifie la convention arrêtée devant le chancelier, entre les maire, échevins et habitants, d'une part, et les délégués du clergé de la ville pour la part contributive de chacun d'eux à l'impôt de la fortification de la ville (Dijon, 1422, 13 juillet). — Invitation des gens du Conseil ducal à l'abbé de Saint-Étienne de payer sa quote-part des 600 livres votées par le clergé pour repousser les Ecorcheurs (1439, 18 avril). Quittance de la somme de 72 livres tournois donnée par J. Ruffy, chanoine d'Auxerre, conseiller du duc de Bourgogne et délégué de Guillaume de Clugny, archidiacre d'Avallon, receveur du double dîme accordé par le Saint Siège audit duc, aux abbé et religieux de Saint-Étienne pour les quotes-parts de ce subside (1455). — Obligation souscrite de la main de Charles, comte de Charolais, de rembourser dans trois ans, à l'abbaye de Saint-Étienne, la somme de 110 francs qu'elle lui a prêtée (1461, 14 octobre). — Pièces d'une instance entre l'abbaye et le procureur du duc, au sujet d'une somme de 60 sols qu'il réclamait sur le décime (1469). — Quittance donnée par Jean de l'Escaghe, receveur des aides et du domaine, de la somme de 50 livres prêtée au duc de Bourgogne par l'abbaye de Saint-Étienne, pour le paiement des gens de guerre levés pour la défense du pays (1472). — Quittance de la somme de 55 livres et 20 sols donnée à l'abbaye de Saint-Étienne pour sa part et celle des églises de sa dépendance, du décime accoutumé à lever dans le diocèse de l'autorité du Saint-Siège (1500). — Mandement du roi François Ier, pour le remboursement des sommes qui lui ont été prêtées pour la solde des armées levées pour la défense des frontières (Saulx-le-Duc, 19 juillet 1542). — Quittance de remboursement de 100 livres donnée à l'abbaye de Saint-Étienne (1542). — État des deniers imposés sur le clergé de la ville pour sa part des frais de l'entrée du Roi à Dijon. Elle se monte à 2840 livres (1566). — Dossier relatif à la part contributive de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, dans l'aliénation de 50.000 écus de rente du bien temporel des églises du Royaume, autorisée par bulle du Pape, du 18 juillet 1576 et ce, au profit du Roi, afin de subvenir à ses urgentes affaires et nécessités (1576-1587). — Jet sur le clergé de la ville de Dijon d'une somme de 706 livres 17 sols, pour sa part de subvention pour subvenir aux inconvénients et dangers de peste (1585). — Quittance de la somme de 310 livres 17 sols payée à l'abbaye de Saint-Étienne pour la cote de l'impôt mis sur le clergé (1595, 13 mars). — Délibération de l'assemblée du clergé de Dijon, portant refus de payer la somme de 10.000 livres réclamée par le maire pour diverses dépenses amenées par la dernière guerre de Franche-Comté (1674). — Imprimé de la déclaration du roi Louis XV, concernant les privilèges du clergé (1726). — Quittances de décimes données au chapitre de Saint-Étienne en 1775, 1776, 1781, 1782.

G. 183 bis. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1527-1787. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Constitutions de rentes. 1° Constitutions de rentes pour l'abbaye et le chapitre de Saint-Étienne au profit de : Perrenot Demange, marchand à Dijon, 36 livres 12 émines de grain (1527) ; — de Claude de Masque, chanoine de la Sainte-Chapelle, 75 livres (1613) ; — des pauvres et malades de Saint-Médard et de Saint-Philibert, 25 livres (1613). — 2° Constitutions de rentes au profit du chapitre de Saint-Étienne par Marguerite Gautheret, veuve de Pierre de Vaux, hôte du Raisin, 13 livres 6 sols 8 deniers (1567) ; — Gaspard La Verne, marchand, 16 livres (1574); — Jean Le Marlet, écuyer, seigneur de Gemeaux Chevannay, vicomte mayeur de Dijon, 11 écus (1578) ; — Gaspard La Verne, capitaine du château d'Athie, 1 écu 2/3 (1579) ; — Alexandre Legrand, boulanger, 4 livres 3 sols 4 deniers (1579) ; — Bénigne Laverne, écuyer, 3 écus 1/3 (1579) ; — le même, 40 écus (1579) ; — Étienne Regnaut, premier huissier au Parlement, 2 écus 1/3 (1579) ; — Bénigne Colle, marchand, 20 écus 2/3 (1579) ; — Guy Lefranc, marchand, 3 écus 1/3 (1580), — suivant le commandement du pape publié à Dijon, Pierre

Charpentier, arquebusier, 1 écu soleil (1582) ; — Bénigne La Verne, écuyer et Catherine Fourneret, sa mère, 9 écus soleil (1581) ; — Antoine et Claude Perrigny frères, vignerons, 2 écus 2/3 6 sols (1583) ; — Jeanne Louhier, veuve de Thomas Salignon de Saulon, 1 écu 2/3 8 sols 4 deniers (1583) ; — Simon Vallée, recouvreur, 1 écu 6 sols 8 deniers (1586) ; — Jean d'Esbarres, marchand et Marguerite Vion, sa belle-mère, veuve du conseiller Thomas, 2 écus 38 sols 4 deniers (1587) ; — la communauté des pelletiers et foureurs, 20 et 25 livres (1729, 1746, 1760, 1782) ; — le Bureau des finances de Dijon, 100 livres, 120 livres (1765, 1768) ; — les tailles de Bourgogne, 420 livres (1722, 1727, 1766) ; — le clergé de France, 100, 350 livres (1780, 1783) ; — les États de Bourgogne 7110 au capital de 142.200 livres (1753, 1771, 1786, 1787, 1788).

G. 184. (Liasse.) — 145 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1214-1420. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Banvin, droit de perche. Vidimus en 1351 par Philippe de Flavigny, lieutenant de Philibert Paillard, bailli de Dijon, de la charte d'Eudes III, duc de Bourgogne, qui donne au chapitre de sa chapelle à Dijon, son ban de Dijon avec tout l'émolument (1214). — Vidimus en 1415 par Anséric, archidiacre de Dijon, de la permission donnée par Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon et seigneur de Pontailler, aux religieux de l'abbaye d'Auberive de vendre annuellement en détail à Dijon quinze muids de vin durant les quinze jours de banvin qui lui appartiennent (1271/2, février). — Acte d'acquêt par les abbé et religieux de Saint-Étienne sur Jeanne, veuve de Hugues Boym de Châtillon, du droit qu'elle avait de percevoir un setier de vin sur chaque tonneau vendu au détail par les hommes de Saint-Étienne (1279, octobre). — Confirmation par le duc Eudes IV de l'échange conclu entre le chapitre de sa chapelle et l'abbaye de Saint-Étienne à laquelle il a cédé le banvin en échange du droit de vente et de setiers (1323, octobre). — Transaction entre les mêmes par laquelle, en échange des banvins, l'abbaye de Saint-Étienne cède à la chapelle ducale la prébende canoniale et le droit de cimetière (1325). — Acte par lequel Jean Bonami, clerc à Dijon, reconnaît qu'il a usurpé sur les droits de l'abbaye de Saint-Étienne en vendant du vin dans son cellier de la Parcheminerie, pendant le ban du monastère (1330). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Paris, par le monastère de Saint-Étienne contre les monnoyeurs de Dijon qui se prétendaient exempts du banvin (1352). — Extraits des délibérations de la Chambre de ville touchant la criée des bans (1394, 1408). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Paris par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre Louis Arnault, bourgeois de Dijon, qui nonobstant les droits du monastère, vendait du vin sans licence des religieux (1407). — Acte dressé par Étienne Giron, coadjuteur du tabellion de Dijon, au quarron des rues Verrerie et Vieille-Poissonnerie, de ce que le grand Jehan, sergent de la mairie, monté sur un cheval, ayant en sa main le cor pour corner et suivi de Michel Colombier, chanoine, et de Villemot Confrancon, coadjuteur du tabellion. Il corna du cor et cria ensuite : Les grands bans pour MM. de Saint-Étienne et défendit de par le duc les maire et échevins, que nul ne vendit vin à broche et en détail dans la ville depuis ce jour jusqu'aux octaves de la Purification, sans la licence des religieux sous peine de confiscation des mesures et de l'amende. La publication faite, le chanoine en demanda acte au notaire qu'il avait amené, mais à cet instant Guillaume Le Peullat, bourgeois et capitaine de la ville, s'étant avancé, interpella le chanoine en lui disant : Est-cela manière accoutumée d'aller, religieux de votre monastère, en compagnie d'un tabellion pour crier vos bans ; mais comme vous pourriez par cet acte acquérir quelque possession préjudiciable à la ville et que vous agissez sans le consentement des magistrats, j'appelle et proteste au nom des habitants contre ce que vous venez de faire, et en requit acte (1409/10, 1er janvier). — Compromis passé entre l'abbé et les religieux de Saint-Étienne et les officiers des monnoies du duc de Bourgogne, pour le jugement par arbitre de leur procès au sujet du banvin, dont ces derniers se prétendaient exempts (1409). — Autre semblable et dans le même but (1420). — Écritures produites par les abbé et couvent de Saint-Étienne dans un procès au bailliage, contre la mairie de Dijon, qui lui contestait le droit de banvin, du 1er janvier aux octaves de la Chandeleur (1412). — Accord par lequel l'abbé de Saint-Étienne fait rendre à l'aumônier de Saint-Bénigne, les mesures qu'il avait fait prendre par ses gens, sous prétexte que durant son ban il faisait vendre du vin en détail dans sa maison dite l'aumônote sauf, à justifier du droit qu'il prétend en avoir (1414).

G. 185. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1427-1442. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Banvin, droit de perche. Arrêt du Parlement de Paris, qui ordonne une enquête au sujet du procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et la mairie de Dijon concernant le droit de banvin. Mémoire produit par l'abbaye à l'appui de son droit (1427). — Écritures des religieux de Saint-Étienne pour soutenir leur droit de faire publier leur banvin sans l'intervention de la justice municipale et saisir les mesures des contrevenants (1430 ?) — Mandement du bailli de Saint-Gengoux, sénéchal de Lyon, pour le réajournement de trois bourgeois de Dijon, demeurant rue Neuve, au Comte et de la Verrerie, qui refusaient d'acquitter le droit de perche attribué sur leurs maisons

(1434). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Paris par les abbé et couvent de Saint-Étienne, contre la mairie de Dijon qui prétendait que l'abbaye ne pouvait exercer ses droits qu'avec sa licence (1435). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et le grand prieur de Saint-Bénigne au sujet d'une saisie de mesures à vin à l'hôpital de la Chapelotte (1437). — Déclaration de Marguerite Bonnot, femme de Nicolas Aurillot de Langres, que du vivant de Guienot Bonnot, écuyer, son père, elle avait vu annuellement les officiers de l'abbaye de Saint-Étienne, venir en la maison Grippon (Griffon), sise entre les rues de la Draperie et des Fous. Ils demandaient son père, mesuraient la façade de la maison sur les deux rues et recevaient le droit (1438). — Lettres de complainte impétrées du bailliage, par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre le commandeur de la Madeleine, coupable d'infraction au droit de banvin du monastère (1440). — Sentence de réajournement à Paris, obtenue par l'abbaye contre trois bourgeois de Dijon qui refusaient d'acquitter le droit de perche (1441). — Sentence du bailli de Mâcon qui maintient définitivement l'abbaye de Saint-Étienne dans son droit de percevoir annuellement sur certaines maisons de la ville et des faubourgs de Dijon, un droit de perche sur la largeur de la façade, à raison de 5 deniers par perche, la perche ayant treize pieds de long et condamne les opposants à payer ces droits (1441, 17 novembre). — Mandements d'ajournements obtenus du bailli de Mâcon contre plusieurs habitants de Dijon pour contravention au droit de banvin de l'abbaye de Saint-Étienne (1441, 1442).

G. 186. (Rouleau.) — 29 mètres 70 cent. papier.

Vers 1443 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Banvin, droit de perches. Rouleau incomplet (il manque les sept premiers feuillets) contenant les écritures produites devant le Parlement de Paris par les abbé et couvent de Saint-Étienne, dans une cause contre la mairie de Dijon opposée à ce que les religieux exerçassent leurs droits de banvin et de perche sans son autorisation préalable. Au sujet du banvin, les religieux exposent qu'après la criée du ban faite par toute la ville le 1er janvier, par un sergent de la ville, revêtu d'un surplis et monté à cheval, les religieux sont en droit de saisir les mesures et de faire payer l'amende à tous ceux qui sans leur autorisation vendraient du vin en détail depuis le jour de l'ouverture du ban jusqu'à l'octave de la Chandeleur et qu'ainsi les maire et échevins ne devaient faire ni cri ni ordonnance contraire. Puis après avoir rappelé que l'abbaye est de très ancienne fondation, qu'elle possède de grands et notables droits et seigneuries dans la ville, la banlieue et en plusieurs villes, aussi en possession du droit de dîme et d'un autre appelé les censes royales de la perche, qui se perçoit ès mettes des cinq paroisses N.-D., Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Nicolas et Saint-Pierre, à raison de 4 deniers forts dijonnais valant 5 deniers tournois par perche de treize pieds sur la largeur des façades des maisons ; que pour l'exercice de ce droit, le jour de la perception arrivé, un religieux, nommé par le chapitre, suivi d'un clerc portant le registre du nom des censitaires et d'un varlet ayant en main la perche et sur le dos une hotte destinée à recevoir les gages saisis sur les « deffaillants de payer », commence sa tournée. Les religieux allèguent encore qu'ils sont en bonne possession du droit d'enlever les portes et les fenêtres de ces deffaillants, dans le cas où ils n'y trouveraient point de gages portatifs. Qu'enfin dans l'un et l'autre cas, ils ont toujours exercé leur droit sans aucune intervention municipale nonobstant les droits de totale justice de cette dernière.

G. 187. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1444-1459. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Banvin, droit de perche. Mandement d'assignation au Parlement de Paris, obtenu par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre les maire et échevins de Dijon, au sujet du banvin et du droit de perche (1444). — Traité entre les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne, par lequel il est accordé que la première pourra faire débiter des vins de son cru dans sa maison de l'aumône, sur la place Saint-Philibert, durant le ban de Saint-Étienne (1446). — Deux mandements décernés au Parlement de Paris à la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne, contre plusieurs habitants de Dijon et l'abbé de Citeaux, pour contravention aux droits de banvin et de perche (1447). — Traité entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jacques Baudot, bourgeois de Dijon, au sujet d'un droit de perche sur une maison située rue Saint-Nicolas (1449). — Sentence du bailli de Dijon, qui condamne Érard de Bauffremont, commandeur de la Madeleine de Dijon, pour contravention au banvin de l'abbaye de Saint-Étienne et lui interdit de vendre du vin au détail pendant la durée de ce ban sans la permission des religieux (1449, 27 août). — Reconnaissance du droit de banvin de l'abbaye par Hugues d'Arcy, commandeur de la Madeleine (1451, 8 juillet). — Extraits du terrier de l'abbaye, contenant la déclaration de son droit de banvin (1451, 1460). — Lettres d'évocation au Conseil ducal, du procès porté au Parlement de Beaune, entre l'abbaye de Saint-Étienne et Érard de Bauffremont, commandeur du Temple de Dijon, appelant d'une sentence prononcée contre lui par le bailli de Dijon, au sujet du banvin (1451/2, 3 janvier). — Exploits d'assignation. — Lettres d'assignation au Parlement de Paris obtenues par les abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon, contre plusieurs habitants opposés à l'exercice des droits de banvin et de perche (1451). — Arrêt du Conseil ducal qui, du consentement d'Érard de Bauffremont, déclare la cause déserte et confirme la sentence du bailli (1452). — Défaut octroyé à l'abbaye par le bailliage à l'encontre d'Henri d'Échenon, vicomte mayeur de Dijon, au sujet du banvin (1459).

G. 188. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1461-1704. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Banvin, droit de perche. Arrêt du Conseil du Roi, qui vidime les lettres du roi Charles VII, données à Paris le 1er août 1447, lesquelles maintenaient l'abbaye de Saint-Étienne en possession de ses droits de banvin et de perche que lui contestaient les maire et échevins de Dijon et en prescrit la stricte exécution (1461/2, 1er mars). — Sentence du bailliage de Dijon qui confirme l'abbaye dans son droit de perche sur deux maisons situées dans la paroisse Saint-Médard, l'une en la grande rue du château, l'autre devant l'hôtel de Magny. On rappelle que les religieux, de toute ancienneté, percevaient ce droit sur toutes les maisons sises dans les limites des paroisses de N.-D., Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Nicolas et Saint-Pierre (1466, 18 décembre). — Procès-verbaux d'exécution. — Offre faite par l'abbaye, à Guillaume Baudrier, de faire la vue de lieu ordonnée par le bailliage pour la fixation du droit de perche prétendu sur sa maison au faubourg de la porte Fermerot (1470). — Acte par lequel Nicolas Durand, potier d'étain, poursuivi pour infraction au banvin de Saint-Étienne, reconnaît que ce banvin qui, lui avait-on affirmé, finissait à la Chandeleur, continue jusqu'à la fête de sainte « Hautteberte » (1488). — Protestation de l'abbé de Saint-Étienne contre les entreprises de la mairie de Dijon, touchant la perception des droits de perche et de banvin, pour lesquels procès est pendant au Parlement de Paris (1483). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Dijon par l'abbaye de Saint-Étienne, touchant l'opposition de la mairie à ce que désormais la publication du banvin de l'abbaye soit faite par un sergent de la mairie revêtu d'un surplis. Ces lettres après avoir rapporté les dires des deux parties, ordonnent une enquête (1527/8, 22 janvier). — Sentence de la Chancellerie qui maintient l'abbaye en possession de son droit de ban et du mode de publication (1527/8, 13 février). — Arrêt confirmatif du Parlement (1527/8, 27 février). — Extraits des registres des délibérations de la Chambre de ville, qui donnent à l'abbaye la permission de faire publier son banvin et taxe le vin suivant sa qualité (1545, 1571). — En 1584 les amodiateurs des revenus de l'abbaye offrant de renoncer à ce produit, à raison des charges de sa perception, sous la condition de les tenir quittes des 10 livres qu'ils payaient au receveur de la ville ; l'abbé s'y oppose, cette perception continue en 1585 et 1586. En 1624, en 1650, les religieux de Saint-Étienne ne s'étant point présentés pour la taxe de leur vin de banvin, la mairie les déclare déchus de ce droit. — Dossier d'un procès devant l'intendant entre l'abbaye et le sieur Lenoir chargé du recouvrement de la finance de l'aliénation du droit de banvin réuni au domaine, procès tendant à établir que ce droit avait toujours appartenu à l'abbaye. Une ordonnance du 16 août 1702 donne gain de cause à celle-ci. Bail du droit de banvin payé pour cinq ans par l'abbaye à la mairie de Dijon moyennant 500 livres par an (1703).

G. 189. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 4 plans.

1371-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Église, bâtiments conventuels. Mandement de Hugues Aubriot, bailli de Dijon, portant main-levée du temporel de l'abbaye, saisi pour entreprise sur les murs du *castrum* de Dijon (1363). Lettres de Jean de Marigny, abbé, et du couvent de Saint-Étienne qui augmentent de 100 sols la dotation du sacristain, afin de mieux pourvoir au luminaire et aux autres charges de l'église (1731). — Lettres patentes du duc Philippe le Bon qui autorise l'abbaye à se servir des pierres du *castrum* pour les constructions du monastère (1424, 5 septembre). — Invitation faite de la part de l'évêque de Langres, cardinal de Bar, à l'évêque de Bayeux de consacrer un autel dans l'église Saint-Étienne (1413). — Lettres de Nicolas, cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, qui, afin de pourvoir à la restauration des églises, bâtiments claustraux et autres de l'abbaye, prescrit des économies sur les menses abbatiale et conventuelle et termine par l'état des bâtiments à réparer (1432-1433, 12 mars). — Procès-verbal d'exécution de ces lettres par l'évêque de Langres et le doyen de la Sainte-Chapelle délégués par le Légat (1433, 15 octobre). — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui permet aux religieux de Saint-Étienne d'utiliser pour leur usage les pierres des murs du vieux *castrum* de Dijon (Dijon, 1443, 15 juin). — Minute de la circulaire envoyée par l'abbé Richard Chambellan à toutes les églises pour solliciter des secours pour la réédification de l'église Saint-Étienne, tombée en ruines, le 30 janvier (1487/8, 30 janvier). — Nouvelle lettre pastorale envoyée par le même, dans le but d'exhorter les fidèles à cette restauration (1488, 21 avril). — Arrêt du parlement qui condamne Jean de Vienne, seigneur de Listenois, pour certaines contraventions et désobéissances, en 50 marcs d'argent d'amende dont 10 seront affectés à la réédification de l'église Saint-Étienne (1488, 10 mai). — Indulgences de 40 jours accordées par Jean d'Amboise, évêque de Langres, pour la réédification de cette église (1488, 22 août). — Marché pour l'ouverture d'une croisée au grand portail de l'église (1572). — Arrêt du parlement qui autorise la vente de coupes des bois de l'abbaye, afin d'en employer le montant aux réparations de ses bâtiments (1573). — Devis des réparations à faire au clocher de l'église (1579). — Protestations du couvent contre les usurpations incessantes de l'abbé Fremyot sur le logement des religieux (1604). — Arrêt du parlement pour contraindre les chanoines à quitter leurs logements du cloître, pour aller habiter leurs maisons canoniales (1628). — Dossier d'un procès-verbal entre M. de Neufchèse, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne et les religieux, au sujet des sépultures dans le grand charnier du chœur (1648). — Délibération du chapitre qui enjoint au conseiller Morizot de déplacer une tombe qu'il a fait poser sans autorisation dans le chœur de l'église (1675). — Procès-verbal de délivrance des ouvrages de la construction du clocher sur les dessins de M. de Noinville, architecte (1701). — Marché passé avec Lemonnier, couvreur, pour l'ouverture de huit fenêtres dans le dôme du clocher, suivant le devis dressé par l'architecte Lambert, plan (1714). — Extrait des délibérations de la fabrique de Saint-Médard, pour sa part contributive à la construction du portail de l'église. Devis dressé par l'architecte de Noinville (1718). — Marché pour façon des châssis du vitrail de Saint-Étienne (1723). — Délibération de la fabrique de Saint-Médard qui autorise le paiement d'une somme de 300 livres en avance au sieur Martin, sculpteur, chargé d'exécuter deux figures qui seront posées sur les deux côtés des adoucissements du portail (1723). — Quittance de 200 livres par Guyot et Rémond, entrepreneurs, pour ce qui leur restait dû de la construction du portail (1724). — Devis et marché pour achever la construction en quart de entier avec le portail de l'église du côté de la rue tirant à Saint-Michel (1731). — Délibération de la fabrique de Saint-Médard pour la construction entre deux arcs-boutants de l'église, d'un appentis pour renfermer les chaises de l'église (1735). — Traité entre la fabrique et la veuve Troisgros au sujet des entreprises de celle-ci sur les murs de l'église joignant sa maison (1743). — Projet de l'inscription du tombeau élevé dans l'église, à la mémoire de Jean et Claude Bouhier, premiers évêques de Dijon (1744). — Acte d'échange entre l'évêque qui cède au chapitre le grenier sur la sacristie et reçoit celui qui est au-dessus du petit séminaire (1749). — Marché passé par l'évêque, avec Buquet, sculpteur, et F. Petit, menuisier, pour la construction d'un tambour à la porte de l'église (1751). — Devis dressé par Taisand, entrepreneur, pour la construction du perron devant l'entrée de l'église (1772). — Mémoires des dépenses faites pour le Te Deum et l'illumination de l'église, à l'occasion du couronnement du roi Louis XVI (1775). — Devis dressé par Taisand, entrepreneur, de la construction d'un caveau sous le perron de l'église (1778). — Mémoire des ouvrages de charpente exécutés par Tardy pour le compte du chapitre (1778). — Délibération capitulaire pour l'ouverture de jours dans le mur de la sacristie, joignant le cloître (1782). — Mémoire des réparations à faire au dôme du clocher (S.d., XVIII^{e} siècle). — Plan des trois caveaux du chœur de l'église (S.d., XVIII^{e} siècle). — Mémoires touchant les différents dessins de décoration pour l'autel de l'église ; pour rétablir la crypte ou la chapelle souterraine sous le chœur de l'église ; sur le projet de suppression des deux pupitres fixés ; sur les projets d'arrangement de l'église en vue des cérémonies publiques (S.d., XVIII^{e} siècle). — Plan d'escalier.

G. 190. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1478-1688. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chapelles. Collation par Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, en faveur du chanoine P. Berjon, de la chapelle fondée par Hugues Carementrant (1478). — Autre de la même chapelle faite par l'abbé René de Bresches (1517). — Amodiation des offrandes qui se font à la chapelle de la Belle-Croix au faubourg Saint-Pierre, faite par le même abbé au sacristain Philippe de Bregilles, sous la condition de payer 5 livres 15 sols et d'entretenir le bâtiment (1526). — Copie du titre de fondation de la chapelle Saint-Jean en l'église Saint-Étienne, par Jean Lodier, procureur, et Marguerite Le Villain, sa femme (1558). — Arrêt du parlement qui oblige les descendants des donateurs à remettre les revenus de cette chapelle entre les mains des fabriciens de Saint-Médard (1635). — Acte de fondation de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Laurent en l'église Saint-Étienne par Jacques Joly, seigneur de Champlevé, secrétaire greffier du parlement (1657, 7 juillet). — Lettres d'amortissement des biens affectés à la dotation de cette chapelle (1658). — Enregistrement de ces lettres au parlement et à la chambre des comptes et au Bureau des finances (1659). — Copie de l'acte de fondation en l'église Saint-Étienne d'une chapelle dédiée à Jésus, Marie, Joseph, par Jacques Valon, seigneur de Mimeure, président au Bureau des finances (1659, 20 décembre). — Délibération du chapitre de Saint-Étienne, portant que le titulaire de cette chapelle aura le titre de chanoine (1659). — Nomination de Pierre Magnien à cette chapelle (1686). — Institution de Philippe Deschamps comme chapelain de cette chapelle (1787). — Dossier d'un procès entre le fondateur et M^{me} de Pracontal, au sujet de terres sur Saint-Thibaut faisant partie de la fondation (1654-1662). — Opposition de Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, au consentement donné par le chapitre à l'érection de la chapelle des Valon sans son autorisation (1686). — Requête du chapitre à l'abbé à l'effet d'obtenir cette autorisation. Elle est accordée (1687).

G. 191. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1590-1656. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Officiers, prédicateurs. Copie d'une délibération du chapitre qui nomme Jean Quillardet, apothicaire du couvent (1590). —

Autre qui nomme Guillaume d'Orge, receveur de l'abbaye.— Autre qui nomme le chanoine Jean Bossuet solliciteur des affaires de l'abbaye (1595). — Nomination de M. Colonia pour prêcher le jour de l'Assomption dans l'église Saint-Étienne (1656).

G. 192. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1470-1781. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Maîtrise, chantres, musiciens, orgues, organiste. Cession faite aux abbés et religieux de l'abbaye de Saint-Étienne par Pierre de la maison, maître es arts, religieux du couvent, des grandes orgues qu'il avait faites et qui avaient été placées sur le grand jubé, moyennant la tasse et la cuiller d'argent du poids de neuf onces qu'il devait pour sa réception. Les religieux lui cèdent les petites orgues qu'il avait faites auparavant, plus une somme de 40 livres. — Abandon fait par le même aux religieux de ces 40 livres que l'abbé lui devait pour son vestiaire (1470/1, 8 janvier. — Nomination par René de Bresches, abbé de Saint-Étienne de maître Claude Cardinal organiste à Dijon, pour entretenir les trois paires d'orgues de l'église moyennant une émine de blé et une queue de vin par an (1525). — Traité passé entre le chapitre de Saint-Étienne et le chapelain Loiseau pour le gouvernement des enfants de chœur (1654). — Délibération du chapitre qui nomme Jean Perreau sous-chantre aux fonctions de chapelain en titre (1749). — Mémoires, quittances, bordereaux des sommes payées pour les enfants de chœur, l'organiste, la maîtrise, les musiciens, les massiers, les chantres, les sous-chantres et les menues dépenses du culte (1775-1781). — Mémoire pour la réfection de la grosse cloche (1752).

G. 193. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

Vers **1170-1586.** — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Saints Vaux, Donnés, Oblats. Copie de la charte de Hugues III, duc de Bourgogne, qui engage pour 1000 livres à Hervé, abbé et au monastère de Saint-Étienne tous ses droits sur ses hommes de Dijon, les revenus de la porte des chanoines et le droit d'établir une poterne entre la maison des Templiers et le pont de l'Ouche (S.d., vers 1170). — Acte par lequel l'abbé et les religieux de Saint-Étienne déchargent Huguenin, maître de leurs moulins et son fils, de toutes les tailles qu'ils imposaient à leurs autres hommes, sous la condition de payer une redevance de deux livres de cire, sans préjudice de leurs droits de justice (1285, juillet). — Déclaration d'Odon, Huguenin et Girard, enfants de Perreau, de Marsannay, qu'ils sont hommes taillables et exploitables de l'abbaye de Saint-Étienne, laquelle les avait abonnés leur vie durant à 3 sols dijonnais par an (1329, mai). — Lettre de l'abbé Poinsard et du couvent de Saint-Étienne lesquels, en vertu du droit qui leur a été accordé par les ducs d'avoir dans la ville deux hommes attachés à l'abbaye et exempts de toute charge publique, nomment Johannet de Chambeire bourgeois de Dijon qui s'engage à payer une cense annuelle d'une livre de cire. — Ratification par le couvent (1323). — Déclaration de Perreau de Gevrey, qui se reconnaît homme de l'abbaye abonné à une livre de cire (1331, février). — Lettres de Jeannet, fils au Roux d'Aubigny, qui donne à l'abbaye sa personne et ses biens et s'engage à la servir et lui obéir dans toutes les choses licites et honnêtes (1337). — Autre d'Étienne de Vitry, maçon demeurant à Dijon, qui, pour être réputé homme de l'abbaye, s'engage à lui payer tous les ans une demi-livre de cire et à la servir (1345). — Autre semblable de Jean Richeres, recouvreur à Dijon, qui s'engage à payer annuellement une livre de cire (1345, mars). — Autre semblable de Jean Cossenat de Fleurey (1345, juillet). — Lettres par lesquelles Jean, abbé de Saint-Étienne, retient pour ses hommes la veuve de Jacques d'Arceau et ses enfants, à charge d'une redevance annuelle de 2 sols (1363, 29 septembre). — Autre semblable en faveur de Dominique Gramérien de Cussey et sa femme, moyennant une demi-livre de cire (1363). — Autre semblable en faveur de Renaud Charpentier, clerc de Jussay et de sa femme, moyennant une demi-livre de cire (1366). — Lettres de Jean, abbé de Saint-Étienne, qui consent à recevoir comme son homme Perreau, fils de Monin Boulon, et l'admet à jouir des mêmes franchises que ses autres hommes sous la condition de payer tous les ans 12 deniers par forme d'hommage (1366). — Lettres de Robert de Baubigny, abbé et du couvent de Saint-Étienne qui acceptent le don d'une somme de 50 sols par Perrenot Le Tellier de Longchamp et Perrenette, sa femme, qui se donnent à l'abbaye et recevront le mari 40 miches de pain blanc par semaine, un habit tous les ans, la femme 28 miches de pain gris. Perreau est nommé sergent à Quetigny où il devra demeurer (1395, avril). — Lettres semblables obtenues de l'abbé Robert de Baubigny par Jeannette, veuve de Regnaud Jargey de Saint-Philibert (1395). — Écritures produites au parlement de Beaune par Demonge de Lux, procureur de l'abbaye de Saint-Bénigne et Guyenot de Marandeuil, procureur de celle de Saint-Étienne, contre le receveur des marcs de la ville de Dijon qui voulait contraindre les donnés et saints vaux des deux monastères à payer ces marcs dont ils étaient exempts (1401). — Lettres de l'abbé Jean qui reçoit au nombre de ses hommes Jean Poiret, licencié en droit, sa femme et sa fille, à charge de la redevance d'une livre de cire (1422, 8 novembre). — Lettres d'Alexandre de Pontailler, abbé et du couvent de Saint-Étienne, lesquels, en considération du don que leur a fait Gillet Renaud de Flagey, d'une somme de 200 livres, de sa personne et de ses biens, lui accordent la nourriture, la vêture et le logement en lui laissant l'administration de ses biens (1449). — Mandement du bailli de Dijon pour maintenir Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, dans son droit de commettre telle personne qui lui conviendra pour l'administration de l'hôpital de N.-D. ; comme en celui de recevoir toutes les personnes qui donnent leurs biens à l'abbaye et qui à ce titre de donnés sont soustraits à la justice temporelle : possession dans laquelle il avait été troublé par la justice municipale qui avait exercé des poursuites contre la sœur Pierrotte, maîtresse de l'hôpital, laquelle était une donnée de Saint-Étienne (1492, 6 août). — Lettres d'Antoine Chambellan, abbé, et du couvent qui reçoivent comme donnés Denis Chauderier et sa femme qui ont fait abandon de leurs personnes et de leurs biens à l'abbaye (1504). — Procès-verbal de réception de Michel Bontemps, prêtre, au nombre des donnés de l'abbaye (1535). — Procuration donnée par Charles du Marchant à Louis de Marchant, son père, écuyer maréchal des logis de la Reine de Navarre, pour toucher des receveurs de l'abbaye de Saint-Étienne la pension de 26 écus 2/3 qui lui a été accordée par le Roi, en sa qualité de religieux laïque (1586).

G. 194. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1178-1742. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises de Dijon, affaires générales. Copies des deux chartes de Gauthier, évêque de Langres, qui, du consentement de Hugues de la Rivière, archidiacre du Dijonnais et doyen, donne à l'abbaye de Saint-Étienne les églises de N.-D., de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, de Saint-Michel et de Saint-Médard, avec le pouvoir à l'abbé d'administrer ces églises (1178). — Lettres de Guillaume Antoine, archidiacre vicaire général du cardinal de Bar, administrateur du diocèse de Langres, par lesquelles il déclare ne pouvoir confirmer le traité sur les droits curiaux passé en 1406 entre l'abbaye et les habitants de Dijon, attendu que ce traité n'a point été encore homologué par le pape et qu'il contient certaines clauses pour des messes à prix d'argent, ce qui n'était pas permis (1406, 19 août). — Arrêt du parlement de Paris portant confirmation de ce traité (1407/8, 13 mars). — Extrait du terrier de l'abbaye de Saint-Étienne de l'an 1452 contenant la déclaration des droits des abbé et couvent sur les cinq églises de N.-D., de Saint-Médard, de Saint-Michel, de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas dont ils sont curés primitifs, qu'ils font administrer par des chapelains à leur nomination et qu'ils ont droit de visiter. — Acte reçu Ant. de Quetigny, notaire, de la présence des chapelains de Notre-Dame avec ceux des autres paroisses, à la suite des abbé et couvent de Saint-Étienne, lors de la procession générale du 26 août 1515, où on porta la châsse de saint Médard. — Dispense donnée par le cardinal de Givry, évêque de Langres, pour le mariage de Jean Thomas, licencié en droit de la paroisse Saint-Médard, et Marguerite Chantepinot, de la paroisse Saint-Jean, sous la condition de supprimer les pompes et le bruit des trompettes qui accompagnent d'ordinaire ces solennités (1556). — Acte dressé par J. Guillemard, constatant que le jour des Rameaux, 29 mars 1587, des religieux de Saint-Étienne se rendirent en procession à l'église de N.-D., puis à celle de Saint-Michel où un sermon fut prêché par un carme. — Interpellation faite par les délégués des chapelains des églises N.-D., Saint-Michel, Saint-Nicolas et Saint-Pierre, à l'intendant de l'abbaye, de convenir d'experts pour juger de la qualité du pain et du vin qu'il a servi aux chapelains à l'issue d'une procession (1589). — Règlement imposé par André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, aux vicaires et chapelains de ces églises pour l'administration du culte et les rapports entre les vicaires et les chapelains (1628, 2 novembre). — Autre règlement du même sur le même objet (1629, 23 juin). — Protestation de Sébastien Zamet, évêque de Langres, contre ces deux règlements qu'il considère comme une dénégation de son autorité épiscopale (1629, 12 septembre). — Arrêt du parlement qui condamne les chapelains des cinq églises dépendantes de Saint-Étienne à se trouver en nombre aux processions des Rameaux, de saint Marc et des Rogations en l'église Saint-Étienne et à ne se séparer qu'après avoir reconduit les chanoines jusque dans leur église (1664, 16 mai). — Ordonnance de Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, qui prescrit l'exécution des règlements décrétés à la suite des visites des cinq églises (1667, 1er février). — Mandement de Sébastien Zamet, évêque de Langres, contenant règlement pour le service du culte dans les églises de Dijon (1629, 7 mai). — Transaction entre l'abbé Fyot et les vicaires des paroisses de N.-D., Saint-Michel et Saint-Nicolas par laquelle ceux-ci reconnaissent que leur titre de vicaire perpétuel ne les décharge point des obligations imposées à leurs prédécesseurs (1667, 1er septembre). — Extrait de l'arrêt du parlement de Paris qui permet aux prêtres de l'église Saint-Jean de Dijon de prendre le titre de chanoines mépartistes, le curé, celui de doyen et règle les rapports entre le chapitre et la fabrique (1671, 11 mai). — Ordonnance de M. Amat, vicaire général de l'évêque de Langres, portant règlement pour le service du culte entre le curé de Saint-Philibert et les chapelains (1681, 27 janvier). — Analyse des traités passés par les curés de Dijon avec les religieux au sujet de la quarte funéraire (1680-1681). — Acte reçu Fiot, notaire à Dijon, constatant qu'à la procession du 28 octobre, les chapelains des cinq églises soumises à Saint-Étienne accompagnaient les chanoines (1679). — Déclaration signée par les curés des sept paroisses de Dijon, des droits casuels qui leur sont dus, qu'ils ont coutume de percevoir pour leurs droits curiaux et dont ils demandent une augmentation à l'évêque.

G. 193. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1403-1749. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises de Dijon. Saint-Médard. — Acte contenant que Guillaume Bergier, curé de Saint-Médard, et Michel Colombe, tous deux chanoines de Saint-Étienne, s'étant rendus à la Sainte-Chapelle pour recevoir un écu d'or que Jean, comte de Nevers, présent, avait donné en offrande, cet écu fut mis en séquestre entre les mains du secrétaire du comte, parce que les chanoines de la Sainte-Chapelle prétendirent que cet écu leur appartenait (1403/4, 1er janvier). — Acte dressé à la requête de Jean Vernisy, procureur de l'abbaye, constatant que s'étant présenté avec des témoins devant les quatre portes de l'hôpital Saint-Fiacre situé dans la paroisse Saint-Médard, il avait trouvé devant chacune d'elles une femme assise sur une selle, ayant devant elle, sur un buffet, des reliques et des offrandes de chandelles ; que leur ayant demandé d'où provenaient ces reliques, il lui avait été répondu, de la Sainte-Chapelle à qui appartenait l'hôpital et que toutes ces offrandes au lieu d'appartenir au curé de Saint-Médard étaient employées pour le soulagement des pauvres (1447). — Lettres de nouvelleté obtenues au parlement de Paris par les abbé et religieux de Saint-Étienne contre Jacques Bertaud, doyen de la chapelle des ducs, qui, en sa qualité de recteur de l'hôpital Saint-Fiacre, confessait les pauvres admis dans cet hôpital, leur administrait les sacrements et les enterrait dans son cimetière, le tout au préjudice du curé de Saint-Médard dans la paroisse duquel l'hôpital était situé (1447). — Bulles d'indulgences accordées par le cardinal Jean de Saint-Laurent à tous ceux qui visiteront l'église Saint-Médard (1450). — Visite pastorale de l'église Saint-Médard faite par Thibaud Viard, abbé de Saint-Étienne (1455, 4 novembre). — Mandement du bailli de Dijon pour maintenir Richard Chambellan, sacristain et curé de Saint-Médard, dans ces fonctions inamovibles dont l'abbé Thibaut Viard voulait le déposséder sans raison (1459, 7 octobre). — Acte de l'appel contre ces entreprises formé par Richard Chambellan devant l'évêque de Langres (1459, 2 décembre). — Traité entre Antoine de Rye, doyen de la chapelle du duc, chapelain de la chapelle Saint-Fiacre à laquelle appartient l'hôpital de ce nom, par lequel il s'engage à payer tous les ans à Richard Chambellan, curé de Saint-Médard, 50 sols tournois par an pour les offrandes (1466). — Collation de l'office de sacristain et de curé de Saint-Médard faite par l'abbé Richard Chambellan en faveur de Monin François, religieux (1486). — Autre par le même à Thibaut Charpy (1490). — Cahier contenant mention des réparations faites à l'église Saint-Médard, le compte des offrandes et de chandelles faites à l'église pour les fêtes, les obsèques et le paroichiage. — Mention que Jean d'Amboise, évêque de Langres, faisant sa résidence à Dijon dans sa maison entre la Porte au Lion et l'hôpital Saint-Fiacre, a envoyé 30 sols pour le paroichiage de sa maison. — Registre des épousailles de la paroisse (1495, 1496, 1497). — Registre de la secrétairerie de l'église Saint-Médard, contenant le sommaire des recettes des offrandes faites à l'occasion du paroichage des services, des obsèques, des épousailles et des baptêmes (1504/5). — Collation de la cure de Saint-Médard donnée par Jacques Hurault de Cheverny, évêque d'Autun, abbé de Saint-Étienne, à Girard Motet, religieux sacristain de l'abbaye (1512). — Papier des baptêmes, épousailles et relevailles des femmes grosses, offrandes, mortuaires et oblations de la paroisse Saint-Médard (1517). — Baptême de la fille de Nicolas Noblet qui a eu pour parrain Guy Moreau, seigneur de Souhey. — Le jour de la Toussaint la quête produit 10 sols 7 deniers et la vente des chandelles 4 fr. 8 gros. — Inhumanation de Jehan de Ternant, nommé du peuple le Bon Jehan. — Procession à laquelle assistent les chanoines ; la dernière messe est célébrée par le chanoine Philibert de Brégilles au nom du curé qui lui paye sa messe. — Plantation de hantes de poiriers de Palmain, de Chalvaut et de pommiers de Charpenneu. — Transaction ménagée par Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, Claude Patarin, président au Parlement, Thomas Bouessau, Edme Jullien, conseillers au Parlement, Étienne Jacqueron, conseiller maître à la Chambre des Comptes, entre les abbé, couvent de Saint-Étienne et le curé de Saint-Médard, d'une part, et les religieux de la Madeleine de Dijon, transférée depuis la démolition de leur église englobée dans le nouveau boulevard de Saint-Pierre, dans une nouvelle église située rue du Vieil-Chastel, paroisse Saint-Médard, par laquelle la commanderie s'engage à payer tous les ans une rente de 6 petits blancs au curé de Saint-Médard, moyennant quoi elle aura la libre disposition des offrandes qui seront faites à son église (1517). — Lettres de René de Bresches, abbé de Saint-Étienne, qui accorde 3 émines de blé par an à Claude de Cuves, sacristain et curé de Saint-Médard, pour lui tenir lieu des distributions de pain et de vin (1519). — Prise de possession de la sacristie de Saint-Étienne et de la cure de Saint-Médard, par Philibert de Brégilles, religieux nommé par René de Bresches, abbé de Saint-Étienne (1520). — Protestations de Philibert de Brégilles, sacristain et curé de Saint-Médard, adressées au chapitre de la Sainte-Chapelle pour se plaindre de ce qu'un de ses chapelains s'était permis d'administrer les sacrements et d'inhumer au cimetière de Saint-Fiacre la servante d'un autre chapelain (1551). — Nomination et prise de possession de la sacristie de Saint-Étienne et de la cure de Saint-Médard par Jean Maulmet, religieux élu par le cardinal de Givry,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évêque de Langres, abbé de Saint-Étienne (1555). — Transaction entre les abbé et couvent de Saint-Étienne et les fabriciens de l'église Saint-Médard touchant la desserte et le service du vin de l'église (1571, 16 juin). — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient Paris Bérard, curé de Saint-Médard, religieux et sacristain, au droit de percevoir à ces titres une double prébende et ses chapelains une prébende semblable et leur part aux distributions des michottes de pain aux processions (1579).— Collation de la sacristie de Saint-Étienne et de la cure de Saint-Médard par le vicaire général de l'abbé du Tillet en faveur d'Étienne Buet, religieux du monastère (1580). — Protestations de ce curé contre un religieux de Saint-Étienne qui, sans sa licence, s'était permis d'inhumer à Saint-Médard le corps de l'avocat Nicolas Morin (1585). — Délibération des associés de Saint-Médard pour remontrer à MM. de Saint-Étienne la convenance pour le curé d'assister aux processions générales et de dire la messe, (1600). — Délibération du chapitre touchant la réception du chanoine Billebaudet, comme trésorier et curé de Saint-Médard (1632). — Autre touchant les orgues de l'église Saint-Médard que les fabriciens ont entrepris de refaire sans en aviser l'abbé et le chapitre (1639). — Propositions faites par les fabriciens de Saint-Médard à l'évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, touchant la réparation des ornements, leur inventaire, les comptes de la fabrique, le transport de la chapelle des Lodiers dans l'église, les places à l'église, le Jubé mis à claire voie et aux réparations de l'église Saint-Étiennne : Réponses de l'évêque en marge de chacun des articles (1644, 26 avril). — Transaction entre l'abbé, le couvent de Saint-Étienne et la fabrique de Saint-Médard, par laquelle l'abbaye est déchargée de contribuer aux dépenses de la sacristie de la paroisse et de son côté dispense la fabrique de toute contribution pour l'usage des grosses cloches (1653). — Procédures devant le Parlement pour obtenir la rescision de ce contrat (1657). — Autres contre Vallot, trésorier et curé de Saint-Étienne, au sujet du luminaire qu'il était tenu de fournir, terminés par une transaction du 18 mars 1661 entre l'abbaye et le curé par laquelle on règle tout ce qui touche à l'entretien de la lampe du chœur, aux linges de purification, aux acolytes, aux processions, aux droits curiaux, etc.— Sentence des Requêtes du Palais qui permet à Vallot, trésorier de Saint-Étienne et curé de Saint-Médard, d'inhumer au chœur de Saint-Étienne et de chanter au chœur, sans préjudice de l'instance soulevée par le chantre Arviset qui prétendait, en sa qualité de chantre, être pris en trouble par Vallot (1661). — Autorisation donnée par l'évêque de Langres aux fabriciens de Saint-Médard de faire déplacer les autels de Saint-Étienne qui nuisent à l'embellissement de l'église (1669). — Traité passé entre les abbé et couvent de Saint-Étienne et la fabrique de Saint-Médard par lequel celle-ci consent à donner une somme de 4000 livres pour les constructions et embellissement de l'église (1669). — Ordonnance de l'Intendant sur ce sujet (1669). — Délibération du chapitre à ce même sujet (1671). — Ordonnance de l'abbé Fyot, vicaire général de l'évêque de Langres, qui autorise le transport et l'inhumation dans la chapelle Saint-Vincent des ossements inhumés dans le cimetière Saint-Médard et qui seront mis à jour lors de la construction des arcs-boutants de l'église Saint-Étienne (1671). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et la fabrique de Saint-Médard, en vue d'arriver à la prompte réédification de l'église Saint-Étienne et relative au service des fondations, des communions, des inhumations, aux bancs et sièges de l'église, à la plaque commémorative de la réédification de l'église, à l'office du jour de la Saint-Médard, aux changements à apporter dans l'église, aux plans et aux devis de ce qui reste à faire dans ladite église et aux droits de l'abbé (1671, 18 juillet). — Autre par laquelle il est décidé que la paroisse Saint-Médard sera réunie à perpétuité dans l'église Saint-Étienne et qui règle le service divin, les fondations, les inhumations, etc. (1678, 31 mars). — Délibération des abbé de Saint-Étienne, curé et fabriciens de l'église qui consentent à l'aliénation à la ville de Dijon de l'église et du cimetière de Saint-Médard pour être démolis et convertis en place publique (1678, 5 juin). — Procès-verbal d'estimation (22 juillet). — Contrat d'aliénation de cette église et du cimetière faite à la ville de Dijon pour la somme de 5000 livres (1680, 28 juillet). — Dossier d'un procès aux Requêtes du Palais et par appel au Parlement entre l'abbaye, le vicaire perpétuel et les fabriciens de Saint-Médard, au sujet de l'alternative de la grand'messe du dimanche et d'autres droits (1685). — Acte de consécration du grand autel de Saint-Étienne et de l'autel de Saint-Médard, par Étienne, cardinal Le Camus, évêque de Grenoble (1685). — Transaction entre l'abbé de Saint-Étienne et la fabrique de Saint-Médard portant qu'à l'avenir toutes les dépenses pour le service du culte et les réparations de l'église seront supportées par moitié entre l'abbé et la fabrique (1686, 17 juillet). — Actes constatant que le chapitre cathédral, en sa qualité de curé primitif, a présidé aux obsèques de M. Badoux, président aux Comptes, et de Judith de Longueville, veuve du maître des Comptes Thomas (1697). — Mémoire historique sur les rapports de l'abbaye de Saint-Étienne avec l'église Saint-Médard (S. d., XVIIe siècle). — Dossier d'une procédure au bailliage entre le chapitre Saint-Étienne, l'évêque de Dijon et la fabrique de Saint-Médard au sujet de la refonte de la grosse cloche (1749). — Mémoire pour le règlement de quelques difficultés entre la cathédrale Saint-Étienne et la paroisse Saint-Médard au sujet des bancs et des sépultures (S. d., XVIIe siècle).

G. 196. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1407-1682. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Église Notre-Dame. Chapelains. Institutions de Simon Brulard, Huet Matherot, Henri Berthot, Vivant de Dijon et Huet de Beaune, comme chapelains par Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne (1407). — Autre semblable de Guillaume Pèlerin (1408) ; — Simon Goillot (1420) ; — de Hugues Terret, Jean Banouset, Jacques Procès, P. Monnet, Jacques Tonsour, Hugues Olivier. — Autre de Jean Fabre par l'abbé Alexandre de Pontailler (1431, 1439, 1440, 1443, 1446, 1452, 1453). — Sentence de l'abbé Thibaut Viard qui destitue le chapelain Guillaume Merceret pour son incapacité et sa mauvaise conduite (1464). — Lettre de Philippe de Vienne, évêque de Langres, qui demande à l'abbé Alexandre de Pontailler une des chapellenies de N.-D. pour son chapelain Alexandre Colombe (1444). — Institutions de chapelains en l'église N.-D. faites par Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne, en faveur de Jean Girard (1455) ; — Pierre Porrantin (1455) ; — Jean Beaubois (1455) ; — Hugues Bigolet (1473) ; — Humbert Breton (1473) ; — Jean Tabourot (1476). — Présentation de Jean Joly comme chapelain de la chapelle de Saint-Maur en l'église N.-D. faite par Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, gouverneur de Dijon, au lieu de Nicolas de Morrey, patron tenant parti contraire au Roi (1477). — Institutions de Guillaume Chisseret et Jean de Vaul et Jean Joly, par les obédienciers de Saint-Étienne (1477). — Présentation par Marie Chambellan, femme de Guy de Rochefort, chancelier de France, Guillaume Chambellan, conseiller au Parlement, Bénigne Berbisey, capitaine de Thoisy, Perrenette Berbisey, femme de Loys Chambellan, grenetier à Autun, Michelle Berbisey, femme de Philibert Godran, bourgeois de Dijon et Demoiselle Jeanne Chambellan, patrons de la chapelle de N.-D. la gissante en l'église N.-D., à l'abbé de Saint-Étienne, du chanoine Richard Chambellan, comme chapelain de cette chapelle (1501).—Institution de Laurent Alemant comme chapelain mépartiste de N.-D. par l'abbé Antoine Chambellan (1508). — Autres de Claude de Marigny et de Robert Rossignol, de Pierre Libri, de Didier Noirot, par les Obédienciers de Saint-Étienne (1509). — Procuration donnée par les consorts Morin, patrons de la chapelle de Saint-Maur à N.-D., pour la présentation du nouveau chapelain. — Autre du mépart affecté pour la nourriture et l'éducation des quatre enfants de chœur de N.-D. par le vicaire général du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé de Saint-Étienne, en faveur de Jean Gros (1541). — Institution par le même de Bénigne Rigaut comme mépartiste (1544). — Acceptation par le même de la résignation par Helion de Langon, doyen de Saint-Seine, d'un mépart de N.-D. en faveur de Pierre Petit (1555). — Présentation faite au même par les fabriciens de N.-D., d'Antoine Roy, maître es arts, Jean Nardot et Simon Chaussenot, pour remplir des offices de mépartistes (1568). — Autre faite par Ét. Duvaux, notaire royal et Pierre Girardeau, juge en la prévôté de Vergy, de Pierre Gillot, comme chapelain de la chapelle de Saint-Maur dont ils sont patrons (1569). — Autre par les fabriciens de N.-D., d'Antoine Aubert comme mépartiste (1578). — Autre par les mêmes de Jean Joly, curé de Pontailler, comme mépartiste (1581). — Autre par les mêmes d'Antoine Roy et de Blaise Lenoble (1591). — Autre par les mêmes de Guillaume Bourdereau (1606). — Institutions par le vicaire général de l'abbé, de Claude Legros, de Jean Bornot comme mépartistes (1607). — Présentation par les fabriciens de N.-D. de Nicolas Duval comme mépartiste (1608). — Institution de Maurice Caillet, chapelain de la chapelle de Saint-Gond à N.-D. par Jacques de Neuchèse, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne (1652). — Autre de Jean Millot, mépartiste, par les obédienciers de Saint-Étienne (1661). — Autre semblable pour J.-B. de Requeleyne par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1682).

G. 197. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1178-1459. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, église Notre-Dame. Copie de la charte de Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne les églises de Notre-Dame, de Saint-Michel, de Saint-Médard et de Saint-Nicolas de Dijon (1178). — Fondation par Durand le changeur, dit le Chandelier, bourgeois de Dijon, d'un cierge qui sera allumé tous les jours à l'élévation du Saint-Sacrement dans l'église N.-D. et dont il assigne le revenu sur une maison rue au Change (1273).—Mandement de Bernard de la Tour d'Auvergne, évêque de Langres, qui confirme les statuts de la confrérie de Saint-Paul, érigée en l'église N.-D. et qui se célébrera le jour de la conversion de saint Paul. Cette confrérie est placée sous la surveillance de l'abbé de Saint-Étienne (1376/7, février). — Confirmations de ces statuts par Louis Cardinal de Bar (1398), Charles de Poitiers (1414), Jean Cardinal d'Amboise (1481), successivement évêques de Langres. — Déclaration faite par Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, que s'il a donné 100 francs pour la réparation du clocher de l'église N.-D. c'est par dévotion et que ce don ne pourra porter préjudice à ses successeurs (1402). — Copie des articles tirés d'un accord entre l'abbaye de Saint-Étienne, les maire, échevins et habitants des paroisses de Dijon au sujet des droits curiaux (1407). — Procuration donnée par la confrérie de Saint-Paul pour gérer l'association (1407/8, 19 janvier). — Transaction conclue entre l'abbé de Saint-Étienne et les paroissiens de N.-D. portant interdiction de bancs de mercerie sous le portail de l'église, mais sur des étaux le long des murs; l'abbé aura aussi la faculté d'en établir un ou plusieurs à la condition de ne point obstruer l'entrée. L'abbé demeure chargé comme curé primitif de la couverture de l'église. — Il a le privilège de faire vendre dans l'église et le cimetière tous luminaires et offrandes en cire. Néanmoins les paroissiens demeurant autour de l'église conservent le droit de vendre toutes marchandises sur des étaux devant leurs maisons. Il est convenu que les paroissiens conserveront le produit du pardon qu'ils ont obtenu à Rome pour l'œuvre de l'église, mais que si, à son expiration, l'abbé en sollicite un autre, le produit lui en appartiendra (1412). — Mandement du Roi Charles VI pour l'assignation au Parlement de Paris des maire et échevins de Dijon, qui, nonobstant les droits de l'abbé de Saint-Étienne, avaient autorisé la vente de luminaire aux portes de l'église N.-D. — Sentence de l'official de Langres par laquelle il absout le recteur de l'hôpital de Notre-Dame de Dijon de l'excommunication lancée contre lui par l'abbé de Saint-Étienne pour refus de payer une cote de 28 gros à la reine de France et au duc de Bourgogne. — Testament de Simonne Geliot, femme d'Amiot Arnaut, bourgeois de Dijon, qui lègue 40 sols au curé de N.-D. pour son droit de sépulture et fonde 4 anniversaires (1419). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et la fabrique de N.-D. par laquelle l'abbaye refuse de contribuer davantage à la couverture de l'église, lui donne 160 livres, 6 milliers de tuiles, l'autorise à recevoir des dons pour l'entretien de l'église et renonce aux étaux que le chapitre possédait au portail (1421). — Récépissé donné par les fabriciens de N.-D. de quatre milliers de tuiles fournies par l'abbé de Saint-Étienne pour la couverture de l'église (1426). — Institution par Philippe de Vienne, évêque de Langres, de Simon de Plaisance, chanoine de Saint-Étienne et recteur de l'hôpital de N.-D. en qualité de chapelain commensal et de son pénitencier en l'église N.-D. (1439). — Procès-verbal de visite de l'église Notre-Dame par l'abbé Alexandre de Pontailler (1443, 1er octobre). — Amodiation des revenus de la cure de N.-D. passée pour dix ans par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, à deux prêtres, moyennant la somme de 240 livres par an (1447). — Acte contenant la remise faite par le procureur des paroissiens de N.-D. à l'abbé et au couvent de Saint-Étienne des reliques de l'église et du versement d'une somme de 51 livres à laquelle ils avaient été condamnés par la Cour primatiale de Lyon (1451). — Extrait du terrier général de l'abbaye portant déclaration de ses droits sur les églises de Dijon (1451). — Mandement du maire de Dijon au bailli pour lui faire connaître qu'en vertu des lettres du duc il a, par un sergent de la mairie, fait maintenir les abbé et couvent de Saint-Étienne en possession de leur droit d'institution des chapelains, de les autoriser à administrer les sacrements, avec défense de restreindre le nombre des desservants, et de se réunir en collège pour traiter des affaires de l'Église (1455). — Confirmation par Philippe de Courcelles, bailli de Dijon (1456). — Signification faite par l'abbé Thibaut Viart aux fabriciens et chapelains de N.-D. de son refus d'ouverture des coffres des titres à moins qu'il ne s'agisse d'un intérêt de l'église ; — de la réponse à leur cédule pour le règlement de leurs différends ; — de sa déclaration formelle de ne point comprendre la fabrique dans son procès contre les chapelains. — Mémoire des demandes présentées par les chapelains aux abbé et religieux de Saint-Étienne au sujet des statuts (1456). — Sentence du vicaire général de l'abbé Viart qui condamne à six mois de prison à l'abbaye Jean Tixier chapelain de N.-D., pour tentative de viol sur une fille de dix à onze ans (1458). — Sentence de Thibaut Viart qui casse cette sentence à la charge par Tixier de jeuner au pain et à l'eau, tous les vendredis depuis le 15 septembre 1458 jusqu'à Pâques (1458, 15 septembre). — Procès-verbal de visite de l'église N.-D. par l'abbé Viart (1458, 24 octobre). — Mandement du bailli de Dijon, touchant le droit prétendu par les paroissiens de présenter les chapelains à la nomination de l'abbé de Saint-Étienne à la réserve de cinq (1458, 27 octobre). — Commission donnée par la chancellerie du duché, sur la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne, à l'effet d'enquérir sur une contravention faite par les paroissiens de N.-D. à un traité passé avec l'abbé Jean, touchant les offrandes (1458, 27 novembre). — Extrait du testament de Jean Labireau, bourgeois de Dijon, qui fonde une messe quotidienne en la chapelle Saint-Thomas érigée par lui en l'église N.-D. (1458/9, 2 janvier). — Consentement donné par le couvent de Saint-Étienne à ce que le procès avec les chapelains de N.-D. pour l'institution et les offrandes soit soumis au jugement de Girard de Plaines, chef du conseil et président du Parlement de Bourgogne (1458/9, 5 janvier). — Lettres de Thibaut Viart, abbé de Saint-Etienne, qui ratifient un accord passé entre Jean Arbelot, épicier, valet de chambre du duc, et les chapelains de N.-D. au sujet de rachat de cens sur des maisons rue de la Charbonnerie et de la Verrerie (1459). — Écritures et salvacions des abbé et religieux de Saint-Étienne, contre les chapelains de N.-D. à eux joints l'évêque de Langres, appelants de la sentence prononcée par Thomas de Plaines (1459).

G. 198. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1462-1469. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Église Notre-Dame. Arrêt du parlement de Beaune qui maintient les fabriciens de N.-D. dans le droit de présentation des chapelains autres que le vicaire et les quatre donnés de l'abbé de Saint-Étienne (1462/3, 1er février). — Mandement d'appel de cet arrêt au parlement de Paris par l'abbaye de Saint-Étienne (1462/3, 5 mars). — Confirmation de cet arrêt par le parlement de Paris (1464, 23 juin). — Protestation des paroissiens de N.-D. au parlement contre les manœuvres employées par l'abbé Viard pour se soustraire à l'exécution de l'arrêt et omettre volontairement dans ses lettres d'institution des chapelains qui ont été présentés par les fabriciens (1464, septembre). — Mandement du roi Louis XI aux baillis de Sens et de Troyes de contraindre le notaire qui a reçu l'information dans un procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et les chapelains de N.-D. à en délivrer une copie à l'abbaye pour s'en servir dans un procès contre l'évêque de Langres qui était intervenu dans le premier procès (1465, 13 juillet). — Arrêt du parlement de Paris enjoignant à l'abbé de Saint-Étienne d'insérer dans ses lettres d'institution des chapelains de N.-D. qu'ils sont présentés par les fabriciens et de n'y plus mettre ces mots : ad nutum et bene placitum (1466, 9 juin). — Acquiescement à cet arrêt donné par l'abbé Thibaud Viard (1466, 21 juin). — Protestation faite par le même, devant le conseiller Baudry, commissaire pour l'exécution de l'arrêt du parlement, de ce qu'ayant acquiescé à l'arrêt et demandé seulement aux fabriciens que l'exécution eût lieu à Paris, ceux-ci n'avaient point encore répondu (1466, 10 août). — Acte envoyé par l'abbaye de Saint-Étienne à son procureur à Paris constatant que peu des chapelains de N.-D. avaient assisté à une procession à laquelle les chapelains des autres églises avaient pris part (1468, 23 juin). — Acte semblable octroyé à l'abbé Viard pour défaut de comparution à la procession de la Saint-Pierre, au préjudice de l'arrêt du parlement de Paris obtenu contre eux tant pour les processions que pour le terme *obedientiam* (1468, 29 juin). — Acte de l'appel par l'abbé Thibaud Viard, d'un mandement de relief d'appel obtenu par les chapelains de l'arrêt du parlement de Paris au sujet du serment et du mot *obedientiam* inséré dans les lettres d'institution (1468, 3 juillet). — Écritures des chapelains qui avaient émis appel devant l'évêque de Langres de ce que l'abbé Thibaut Viard après avoir visité l'église N.-D., le 24 octobre 1458, leur avait défendu sous peine d'excommunication de s'assembler et de passer aucune procuration sans son consentement et leur avait ordonné de révoquer la permission qu'ils avaient donnée aux héritiers de Guillemette de Bèze de racheter un cens (1458/9, 19 février). — Acte constatant le défaut de comparution des chapelains de N.-D. à la procession de la Sainte-Chapelle à laquelle ils avaient été convoqués (1469, 1er avril). — Arrêt du parlement de Paris qui condamne les chapelains de N.-D. à rendre obéissance à l'abbé de Saint-Étienne, à lui prêter serment, lequel abbé pourra selon les circonstances les priver de distribution et même de leur office (1469, 23 juin). — Arrêt du parlement de Paris qui confirme les arrêts précédemment rendus en faveur de l'abbé de Saint-Étienne (1469, 14 août). — Procès-verbal d'exécution desdits arrêts (1469, 4 septembre). — Nouvel arrêt obtenu par l'abbé contre les chapelains soutenus par l'évêque de Langres (1469, 14 septembre). — Arrêt du conseil ducal par lequel les abbé et couvent de Saint-Étienne sont maintenus dans le droit d'instituer les chapelains de l'église N.-D., qui ne pourront recevoir d'autres la faculté d'administrer les sacrements, avec défense aux chapelains de s'assembler pour leurs affaires, de passer procuration, de changer leurs habits sans la permission de l'abbé auquel ils doivent garder honneur et révérence (1469, 25 septembre). — Enquêtes, écritures et mémoires des deux parties (1469). — Procès-verbal de visite de l'église N.-D. par l'abbé Thibaut Viard (1469, 2 octobre). — Autorisation donnée par le même aux vicaires et chapelains de Notre-Dame d'accepter les legs et offrandes qui leur seront faits à l'occasion des anniversaires et des fondations, comme aussi de nommer des receveurs ou procureurs de la communauté (1469, 3 octobre).

G. 199. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1470-1498. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Église Notre-Dame. Protestation de l'abbé de Saint-Étienne contre les chapelains de N.-D. qui nonobstant les arrêts du parlement de Paris à l'exception de Jean Berdelot, gouverneur de l'hôpital N.-D., avaient refusé d'assister aux processions générales de Saint-Étienne (1470, 1er mai). — Copie du procès-verbal d'exécution des arrêts du parlement de Paris qui maintiennent la juridiction de l'abbé sur les chapelains de N.-D. et obligent ces derniers à assister aux processions générales (1470, 14, 15 juillet). — Acte octroyé à l'abbé de la non comparution du chapelain Maignien à la procession du 15 juillet (1470, 15 juillet). — Permission donnée par l'abbé Thibaut Viard, à Guy Gardellet, doyen de la chapelle aux Riches et Thomas Renaudin, chapelains de N.-D. et chapelains de deux chapellenies fondées devant l'autel de la Croix, le premier de celle de Jean Chambellan, le second de celle de Huguenin de Marcilly de démolir et de reconstruire cet autel en l'appuyant sur le mur de l'église (1472/3, 7 mars). — Autre donnée par l'abbé Richard Chambellan, aux chapelains de Notre-Dame de s'assembler pour leurs affaires et d'établir des procureurs. Denis Baudot, maître es arts et recteur des écoles de Dijon, figure parmi eux (1479, 19 décembre). — Permission de recevoir des legs et des fondations, accordée pour trois ans aux chapelains de N.-D. par l'abbé Richard Chambellan (1482). — Mandements, lettres d'appel interjetés par les fabriciens de N.-D. devant l'abbé de Saint-Étienne, sous le portail du monastère, d'un mandement obtenu par les chapelains contre la nomination du chapelain Marandet qui avait été institué par l'abbé sur la présentation des fabriciens (1484, 19, 25 juillet). — Mandement d'ajournement des chapelains devant le parlement à la requête des abbé de Saint-Étienne et des fabriciens de N.-D. (1484, 16 juillet). — Jugement dans un débat entre deux chapelains de N.-D., prononcé par Richard Chambellan siégeant dans la chapelle Saint-Guy de ladite église (1484, 12 mai). — Arrêt du parlement qui fait défense aux abbé et couvent de Saint-Étienne et aux fabriciens de N.-D. d'une part et aux chapelains de cette église, de poursuivre devant l'official de Langres le procès jugé par la cour (1484/5, 17 février). — Arrêt du parlement confirmatif des précédents qui maintient le chapelain Morandet en possession du mépart auquel il a été nommé régulièrement, et confirme de plus fort le droit de présentation des chapelains par les fabriciens et d'institution par l'abbé de Saint-Étienne (1485/6, 18 mars). — Procès-verbal d'exécution, écritures et pièces de procédures. — Déclaration des chapelains de N.-D. portant qu'il ne leur est pas permis d'allumer un luminaire ni de changer l'office sans permission de l'abbé de Saint-Étienne (1486/7, 12 mars). — Lettres de nouvelleté impétrées par le couvent de Saint-Étienne contre Hubert Breton, desservant de N.-D., qui s'était permis de prendre les cierges offerts pour un anniversaire (1487, 11 mai). — Acte par lequel les consorts Liégert d'Aubigny (en Plaine) reconnaissent devoir à la fabrique de Notre-Dame la somme de 27 fr. 5 gros pour la non exécution d'un marché de fourniture de 30 milliers de tuile plombée pour la couverture de l'église (1488, 10 octobre). — Sentence de Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, qui modère les radiations faites par les chapelains de N.-D., au desservant Pierre Marandet et néanmoins le condamne à jouer de l'orgue aux heures accoutumées et à demander pardon aux chapelains des injures et mauvais discours qu'il a tenus sur eux (1494/5, 16 février). — Pièces d'une instance portée au Parlement entre les fabriciens de N.-D. et les chapelains au sujet de présentations (1497-1498). — Monitoire obtenu de l'official de Langres pour la recherche et la découverte de ceux qui ont volé les titres de la confrérie de Saint-Paul (1498, 22 avril).

G. 200. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1500-1640. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Église Notre-Dame. Remontrances faites par le chanoine Pierre Pastey, vicaire général de l'abbé Antoine Chambellan, aux chapelains de N.-D. sur la négligence avec laquelle ils s'acquittent de leurs devoirs religieux (1502/3, 9 mars). — Lettres de commission donnée par le Parlement à Étienne de Frasans et Claude Le Marlet, licenciés en lois, sur la requête d'Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne, le maintenir conformément aux arrêts précédemment rendus en possession de ses droits de juridiction et d'institution sur les cinq paroisses de la ville, avec défense à Pierre Libri, clerc, qui s'était ingéré de porter le surplis à N.-D, de continuer sans la permission de l'abbé (1505, 9 juillet). — Procès-verbal d'exécution de la commission (23 juillet). — Instrument de la protestation des fabriciens de Notre-Dame contre l'opposition des chapelains à la réception de trois nouveaux mépartistes nommés par les paroissiens et institués par l'abbé (1505, 19 novembre). — Pièces de la procédure portée au Parlement, assignations, appointements, etc. (1505, 1508, 1513). — Transaction sur procès entre les parties par laquelle les fabriciens et paroissiens consentent à ce que le nombre des chapelains ne dépasse point 23 ; que deux de ces 23 méparts seront supprimés pour l'entretien des enfants d'aube qui seront nommés par les fabriciens et un autre mépart employé à l'entretien d'un maître de musique (1413/4, 1er janvier). — Information faite à la requête de l'abbé de Saint-Étienne pour bien établir son droit d'institution des chapelains de N.-D. sur la présentation des paroissiens ; de leur permettre de porter le surplis, de mettre des choristes dans l'église, d'administrer les sacrements, de nommer des procureurs et de révoquer ceux qui défaillent aux processions (1514, 22 décembre). — Ratification sous certaines réserves par René de Bresches, abbé de Saint-Étienne, de la transaction du 1er janvier 1513/4. — 1515, 22 septembre). — Monitoire obtenu de l'official de Langres par les paroissiens de N.-D. au sujet des vols commis dans l'église (1518, 2 avril, 1519, 12 novembre). — Autre semblable pour vols faits aux confréries de Sainte-Anne et de Saint-Paul (1525/6, 23 février). — Procès-verbal de visite de l'église et de l'hôpital de N.-D. par les vicaires généraux de René de Bresches, abbé de Saint-Étienne (1526, 20 et 24 août). — Statuts et teneur du serment que tout chapelain doit jurer avant sa réception dans l'église Notre-Dame. Statuts approuvés par Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne (1530). — Enquête dressée par trois conseillers au Parlement contre Jean Ythier, religieux de Saint-Étienne et chapelain de N.-D., accusé d'être homme et femme et de plusieurs crimes énormes (1535, 25 mai). — Arrêt du Parlement qui ordonne le renvoi de la cause à l'évêque de Langres et y adjoint pour la juger deux ou trois conseillers. — Le procureur de l'abbaye ayant réclamé Ythier comme son justiciable, le procureur général l'invite à produire une lettre et à garder étroitement le prisonnier (1535, 2 juin). — Écritures du prieur de Saint-Étienne contre deux religieux qui refusaient d'aller desservir l'église de N.-D. en qualité de chapelains (S. d. XVIe siècle). — Amodiation de la cure de N.-D. moyennant 35 fr.

par an (1577). — Autre amodiation en 1583. — Délibération du chapitre qui annule une sentence rendue par les mépartistes contre deux d'entre eux qui avaient fait du scandale dans leurs maisons, parce que le mépart n'avait point qualité pour cela (1577). — Assignation au Parlement par l'abbé de Saint-Étienne, des chapelains de N.-D. qui négligeaient de célébrer les anniversaires consacrés par les transactions, 1582). — Acte de partage des maisons du mépart entre les chapelains (1583). — Sentence des Requêtes du Palais qui confirme aux abbé et couvent de Saint-Étienne le droit de présider aux obsèques de tous les paroissiens de N.-D. auxquelles ils sont invités à l'exclusion du vicaire et des chapelains (1586, 19 décembre). — Fondation d'un anniversaire en l'église N.-D. de Dijon, par Jacquette de la Cour, femme de Philippe Casotte, marchand (1587). — Arrêt du Parlement qui condamne l'abbé de Saint-Étienne à servir aux quatre religieux de Saint-Étienne, faisant fonctions de chapelains à N.-D., les mêmes provisions qu'aux autres religieux (1592, 18 février). — Procédures — Stations dues au maître de l'hôpital N.-D. et aux quatre anciens chapelains (1611). — Quittance donnée par les mêmes pour leurs droits d'assistance aux stations (1613). — Arrêt qui condamne les chapelains de Saint-Étienne à payer à Guillaume Natureau, chanoine de Saint-Denis de Vergy et ancien chapelain, toutes les sommes auxquelles il avait droit et pour lesquelles il avait appelé devant l'official, avec défense désormais aux huissiers de mettre à exécution les sentences des officiers sans permission de la Cour (1614, 7 juillet). — Sentence prononcée par les chapelains de N.-D. contre deux de leurs confrères qui s'étaient injuriés (1617). — Visite de l'église N.-D. par J. Moisson, vicaire général de l'abbé (1621). — Règlement pour le service religieux dans l'église N.-D. ordonné par André Fremiot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne de Dijon (1622, 2 février). — Arrêt du Parlement qui casse une délibération des chapelains de N.-D., laquelle sous prétexte que les quatre anciens chapelains portaient l'aumusse et l'habit de chanoine les avaient rayés de leurs droits ordinaires et extraordinaires (1623, 14 août). — Sentence du bailliage touchant le rang du maître de musique et des enfants de chœur de N.-D. aux processions — Ordre de faire une enquête sur les injures proférées par le chapelain Logerot contre son confrère Tabourot (1624). — Engagement pris par les chapelains de N.-D. vis-à-vis d'André Fremyot, archevêque abbé, de l'aller prendre ainsi que le chapitre à toutes les processions (1628). — Procédures à cet effet. — Délibération capitulaire qui déclare les quatre anciens chapelains de N.-D. déchus de toutes distributions pour n'avoir satisfait au service divin (1633). — Autre semblable (1635, 15, 30 juin). — Interpellation de Louis Saclier, mépartiste à N. Tabourot, son collègue, de l'assister aux matines et aux heures canoniales (1635). — Enquête contre le chapelain Martheroy qui avait insulté le chanoine Terrion aux obsèques de M^lle Lucot (1636). — Ordre d'enquérir sur un scandale arrivé à N.-D. aux matines du dimanche 7 mai 1638. — Procès-verbal de visite de l'église N.-D. par M. de Neuchèse, évêque de Chalon, coadjuteur d'André Fremyot, abbé de Saint-Étienne (1638, février). — Lettre dudit Fremiot par laquelle marri des désordres arrivés dans l'église N.-D. il leur enjoint de corriger aussi bien le recteur de l'hôpital N.-D. que les quatre anciens chapelains (1640, 21 mai).

G. 201. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 174 pièces, papier.

1642-1786. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Église Notre-Dame. Dossier relatif à un conflit de juridiction entre les chapelains de Notre-Dame et les religieux de Saint-Étienne, au sujet d'un procès intenté au chapelain Danguin pour sa mauvaise conduite (1652). — Ordonnance de M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, qui remet en vigueur le règlement pour le service religieux à N.-D., édicté par l'archevêque, abbé Fremyot (1653). — Arrêt du parlement qui, sur la plainte des chapelains, renvoie à l'official l'exécution de ce règlement (1653). — Poursuites contre le chapelain Saclier pour défaut de comparution à une procession (1654). — Sommation faite par le chapitre de Saint-Étienne au recteur de l'hôpital N.-D. et aux mépartistes d'assister aux processions générales (1660). — Arrêt du parlement rendu sur la requête de l'abbé Fyot portant suppression de la qualité de vicaire perpétuel donnée au vicaire de N.-D. (1663). — Information ordonnée par le chapitre contre le mépartiste Genreau pour avoir dit à M. Tabouret, recteur de l'hôpital N.-D., qu'il avait tué un homme à Til-Châtel et autres injures (1664). — Sentence arbitrale de M. de Gondrin, archevêque de Sens, qui maintient le recteur de l'hôpital N.-D. en possession du droit d'occuper la plus haute place du chœur et l'abbé de Saint-Étienne dans ses droits de juridiction de cette église (1665, 8 décembre). — Attestations données que les plus hautes places du chœur ont toujours été réservées aux plus anciens membres de la cour. — Acte de la célébration des obsèques de Guillemette Desbarres, veuve de M. Henry de Francine, faite à l'église N.-D. par Zacharie Espiard, chanoine prévôt de Saint-Étienne (1669). — Autre constatant que les chanoines de la Sainte-Chapelle ayant conduit jusque sous le portail de l'église N.-D. le corps de B. Boulier, les chanoines de Saint-Étienne le reçurent et achevèrent les obsèques (1671). — Promesse faite par les fabriciens de N.-D. de ne plus diviser les méparts (1670). — Injonction par l'abbé de Saint-Étienne aux anciens chapelains, de chanter les matines et les vêpres suivant la coutume immémoriale (1671). — Protestation de P. Bergerot, vicaire perpétuel, contre le droit du chapitre de Saint-Étienne de procéder quand il lui plait à des obsèques dans l'église N.-D. (1675). — Actes de présentation et d'institution de chapelains de la chapelle de Saint-Gaond à N.-D. (1678-1706). — Institution par l'abbé Fyot de Philippe Bergerot comme chapelain et recteur de l'hôpital N.-D. (1672-1688-1700). — Ordonnance de Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, qui enjoint aux mépartistes de Notre-Dame, lorsqu'ils se rendront aux processions générales, de demeurer dans le lieu où se fera la station, reconduire les abbé et chanoines dans leur église et ne se retirer qu'après les litanies (1690). — Transaction entre les quatre anciens chapelains de N.-D. au sujet du port de la chappe (1701). — Procédures entre le chapitre et les quatre chapelains anciens sécularisés, auxquels on refusait la qualité de chanoine et un bénéfice (1696-1700). — Procès-verbaux de visite de l'église N.-D. faite en 1645 par M. de Neuchèze, évêque de Chalon, par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, en 1677, 1682, 1687 et 1705. — Ordonnance de ce dernier pour la réduction des fondations dans l'église N.-D. (1712). — Sommation aux quatre anciens mépartistes, de la part du chapitre, de ne point prendre le titre de chanoine (1715). — Ordonnance de l'abbé Fyot qui interdit l'usage de la trappe de feu dans la sacristie de l'église N.-D. (1717). — Procédures contre Rouhier, ancien mépartiste, pour injures envers le chapitre (1718). — Signification faite par le chapitre Saint-Étienne aux curé et mépartistes de N.-D de son intention d'y aller officier solennellement le jour de l'Assomption (1724). — Procès-verbal des obsèques de M^{me} Legouz-Maillard, célébrées par les chanoines de Saint-Étienne (1725); — id. de M. Bouhier de Versalieux (1727). — Copie des dires et plaidés de M. Carrelet, curé de N.-D. de Dijon et de l'évêque concernant le procès-verbal des revenus de la cure (1744). — Cérémonial qui s'observe lorsque le chapitre va officier dans les églises dont il est curé primitif (1752). — Mémoire du recteur et des quatre anciens de N.-D. dans le but d'un nouvel arrangement, au sujet des réparations dans les maisons (1758-1786).

G. 202. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1290-1469. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Église Saint-Michel. Acte de consécration des chapelles de Sainte-Marie et de Sainte-Marguerite en l'église de Saint-Michel par frère Bonaventure, évêque d'*Enerensis*, vicaire du chapitre de Langres, le siège vacant (1290). — Autorisation donnée par Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, à Guienet Hardi, bourgeois de Dijon, de fonder une chapelle à Saint-Michel en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste (1406). — Copie du traité entre l'abbaye de Saint-Étienne, les maire et échevins et les habitants des cinq paroisses au sujet des droits curiaux (1407). — Institution de Guillaume Viennet de Lux, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite en l'église Saint-Michel, par Jean Suard, abbé de Saint-Étienne (1424). — Acte de prise de possession. — Exploit de signification aux chanoines de Saint-Étienne et aux officiers de la mairie de Dijon, des lettres royaux obtenues contre eux par les chapelains, au préjudice de l'appel de la cause interjeté par ces derniers (1432). — Défense faite par le grand vicaire de l'abbé de Saint-Étienne aux chapelains de Saint-Michel de chanter la grand' messe et administrer les sacrements sans la permission de l'abbé (1437/8, 10 février). — Lettres d'institution comme chapelains de Saint-Michel, par l'abbé Alexandre de Pontailler, de Nicolas Turrel (1437) ; — de Gauthier Jalet (1439) ; — d'Eudes Basin (1443) ; — de Guillaume Viennet (1443/4 ; — de Jean Motoillot (1449) ; — de Pierre Carouet, de Simonnet Tuepain (1452) ; — de Henri Thibert, de Simon de Boix (1453). — Sentence de Jean de Noident, bailli de Dijon, qui maintient Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, dans son droit exclusif, comme curé primitif de Saint-Michel, de nommer et instituer les chapelains de cette église, lesquels ne peuvent administrer les sacrements sans sa permission (1437/8, 18 février). — Exploits de signification. — Lettres de nouvelleté obtenues au parlement de Paris contre les chapelains de Saint-Michel qui s'étaient opposés à l'exécution de la sentence du bailli (1437/8, 6 avril). — Vidimus des lettres de séquestre des rentes et censes des anniversaires obtenues du conseil ducal par l'abbé de Saint-Étienne, contre les chapelains de Saint-Michel (1437/8, 21 février). — Homologation par les maitres des requêtes de l'hôtel du Roi à Paris, de la transaction sur procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et les chapelains de Saint-Michel passée le 21 janvier 1438/9, à Dijon, devant l'official de Langres. L'abbé est maintenu dans son droit de nommer et de destituer les chapelains ; ceux-ci sont tenus de lui porter honneur et révérence, d'obéir à ses mandements, de le suivre aux processions. Ils célébreront une grand'messe toutes les semaines, administreront les sacrements. Les titres des anniversaires seront renfermés dans un coffre fermant à trois clefs. Il en sera fait un cartulaire. Le receveur en rendra compte chaque année au vicaire ou à un délégué de l'abbé. Les parties renoncent à leur appel (27... 1438 avant Pâques). — Enquête faite par Jean de Plaisance, chanoine de Saint-Étienne, sur des chapelains de Saint-Michel « accusés de mauvais gouvernement tant de jeux de dés, comme de femmes et de noise entre eux » (1440/1, 10 janvier). — Amodiation de la cure de Saint-Michel, faite par l'abbé Alexandre de Pontailler à Viennet Requin, chanoine prieur de Marsannay, pour cinq ans, pour la somme de 65 francs par an (1442, 2 octobre). — Continuation de ce bail pour dix ans (1447, 26 juin). — Institutions comme chapelains de Saint-Michel par l'abbé Thibaut Viard, de Jean Guerry, de Thierry Jeannin (1455); — de Jean Salin (1455); — de Regnaud Narbonne (1467). — Amodiation de la cure de Saint-Michel faite par le même au chanoine Beguin pour 24 ans à raison de 65 francs par an (1458). — Autre par le même au chapelain Simon de Boix pour trois ans pour la somme de 55 francs (1457). — Autre semblable au chanoine Viard pour trois ans au prix de 70 francs (1459). — Autre semblable au chanoine Monnin François pour trois ans et 65 francs (1462). — Autre semblable au chapelain Simon de Boix pour 55 francs par an (1465-1468). — Procuration *ad resignandum*. donnée par Simon Galois, curé de Brochon, comme chapelain de la chapelle Saint-Jean, fondée en l'église Saint-Michel par Guienet Hardi, bourgeois de Dijon (1452). — Cahier contenant 1° la mention des sommes payées par G. Bernard pour le compte d'Odo Malain et de Jehan de Malain, chevalier, seigneur de Lux et de Voudenay, son fils (1462-1466); — 2° les quittances données par l'abbé Thibaut Viard des revenus de la cure de Saint-Michel (1465-1470). — Autorisation donnée par le même à Jean Tisserand, marchand à Dijon, d'ériger un autel en l'honneur de Saint-Sulpice dans l'église Saint-Michel (1469).

G. 203 (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1476-1696. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Église Saint-Michel. Institutions par l'abbé Thibaut Viard de Guillaume Thibert et Éloi Porteret comme chapelains de Saint-Michel (1476-1478). — Amodiation de la cure de Saint-Michel par le même abbé à Pierre Langlois pour 9 ans et 35 francs par an (1478). — Démission d'un office de mépart à Saint-Michel, donnée à l'abbé Richard Chambellan par Regnaut Narbonne (1480). — Enquête dans un procès entre les abbé et couvent de Saint-Étienne qui refusaient aux fabriciens le droit de présentation des chapelains (1481). — Institutions par l'abbé Richard Chambellan, comme chapelains de Saint-Michel, de Jean Martin, Guillaume Michel, Regnaut du Bois (1481-1490). — Sentence du bailli de Dijon qui renvoie la connaissance du procès entre l'abbaye et la fabrique devant les juges désignés dans les lettres royaux (1483/4, 10 janvier). — Amodiation de la cure de Saint-Michel faite pour 20 ans par l'abbé Richard Chambellan à deux chanoines, moyennant 70 francs par an (1486, 16 juin). — Sentence de l'abbé Richard Chambellan qui attribue un demi-mépart de Saint-Michel vacant aux chapelains Gorlet et Thibert qui s'étaient distingués en soignant les pestiférés (1490). — Institution par l'abbé Antoine Chambellan, de Nicolas Gautherot, comme chapelain de Saint-Michel (1502). — Permission donnée par le même aux fabriciens de Saint-Michel d'avoir un seul tronc pour y recevoir les aumônes en vertu d'un pardon de l'hôpital de Paris qu'ils avaient obtenu, afin d'en employer le produit aux réparations de l'église (1502). — Autre semblable, d'avoir des troncs dans l'église et le cimetière pour le même but (1507). — Accord entre Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers et abbé de Saint-Étienne, et les fabriciens de l'église Saint-Michel au sujet du mépart dont moitié sera à la nomination de l'abbé et l'autre à celle des fabriciens qui pourront à leur volonté en augmenter le nombre (1510, 25 mai). — Institution de Philippe Hugot comme chapelain par René de Bresche, abbé de Saint-Étienne (1519). — Traité entre l'abbaye et la fabrique de Saint-Michel par lequel on donne à celle-ci la permission de démolir certaines maisons en la Cour L'abbé, devant l'église, afin que les charrois et les processions y puissent passer sans inconvénient (1525, 3 novembre). — Appointement dans une cause au parlement entre l'abbé de Saint-Étienne et les fabriciens de Saint-Michel desquels il exigeait des comptes (1527). — Fondation d'une messe et d'une procession à Saint-Michel par Grégoire des Varennes, lambroisseur à Dijon (1543). — Procuration *ad resignandum* donnée par Bénigne Laverne, chapelain de la chapelle Saint-Jean en l'église Saint-Michel (1560). — Interpellation par les procureurs de la fabrique au vicaire de l'abbé de pourvoir aux deux méparts nouvellement institués (1563). — Présentation de P. Maney comme mépartiste par la fabrique (1556). — Autre semblable pour Jean de Bois (1571). — Amodiation de la cure de Saint-Michel, faite par le vicaire général de l'abbé moyennant 70 livres par an (1576). — Institution de J. Cavin et J. Perroquin chapelains par le même (1583-1590). — Autre semblable de Mathieu Robelot par le chanoine J. Moisson, vicaire général de l'abbé (1606). — Visites de l'église Saint-Michel par Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne (1633, 1643). — Arrêt du Parlement qui maintient les associés de l'église Saint-Michel en possession du droit d'occuper les hauts sièges de l'église le jour de la Saint-Michel pendant tous les offices. Si le chapitre de Saint-Étienne vient la veille pour entonner le Magnificat, il siégera au chœur sur des bancs tapissés et les chapelains près du lutrin (1655). — Actes justifiant de la possession du chapitre du droit de donner, en l'absence de l'abbé, la bénédiction aux prédicateurs en l'église Saint-Michel (1655-1662). Fondation de la chapelle des Grostet par Jeanne Grostet, femme de Philibert Bouvier, docteur en médecine (1666). — Approbation par l'abbé Fyot de la fondation par A.-B. Gagne, conseiller au Parlement et Jacqueline Gouthier, sa femme, d'une chapelle de N.-D. et Saint-Jean l'Évangéliste en l'église Saint-Michel (1667). — Présentations de chapelains en la chapelle des Gros par Richard de Bligny, Bernard de Montessus et Richard, seigneur de Bligny, conseiller au Parlement, patrons de cette chapelle (1668). — Nomination de Didier Boulenet chapelain de la chapelle des Cinq Plaies en l'église Saint-Michel par Pierre Chapot, procureur à la Cour (1670).

— Sommation des associés de Saint-Michel au chapitre de Saint-Étienne de se départir de sa prétention d'occuper les hauts sièges de cette église (1672). — Démission de chapelain de la chapelle des fonts, donnée par B. Frignet à l'abbé de Saint-Étienne (1677). — Nomination de J. Gast comme chapelain de la chapelle Saint-Jean et Saint-Élie par Anne Moisson, veuve du président Bernardon, patronne (1681). — Visites de l'église Saint-Michel faites par l'abbé Fyot (1682, 1687, 1705). — Procédures contre le vicaire perpétuel de Saint-Michel pour trouble apporté par lui au droit du chapitre de Saint-Étienne de célébrer la grand'messe, le jour de la Saint-Michel (1686-1687). — Actes constatant le droit du chapitre de procéder à des levées de corps sur la paroisse Saint-Michel : Françoise Chaudet, veuve de François Guibaudet, docteur en médecine (1687) ; — Morisot, conseiller aux Requêtes (1687) ; — Laurent Morelet auditeur en la chambre des comptes (1689); — Jean Morelet, doyen du chapitre de Beaune (1690) ; — Jean Fleutelot, conseiller au Parlement (1692) ; — de Mlle Caillet (1696) ; — de Philippe Lantin, seigneur de Montcoy (1696) ; — de Mlle Simon (1696). — Actes constatant que suivant la coutume, des délégués du chapitre de Saint-Étienne se sont transportés à Saint-Michel la veille de la fête de Saint-Michel, qu'ils y ont chanté les vêpres et que le lendemain ils y ont célébré une grand'messe (1691-1696). — Mémoire relatif à la chapelle de MM. de Villers à Saint-Michel (1694). — Consentement donné par les mépartistes de Saint-Michel à assister sous la bannière de Saint-Étienne à la procession du jour de l'Ascension à Saint-Pierre sous la condition qu'il leur sera payé une rétribution de 4 livres (1697).

G. 204. (Liasse). — 6 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1700-1779. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Église Saint-Michel. Contrat de la donation d'une somme de 24,000 livres faite par François-Bernard Jacob, président au Parlement, pour la création de quatre chapelains chargés de dire chaque jour une messe quotidienne en l'église Saint-Michel, la première à 10 h., la seconde à 10 h. 1/2, la troisième à 11 h., la dernière à 11 h. 1/2 (1700). — Mais en 1707 cette dernière messe de 11 heures et demie favorisant la paresse, la mollesse, la curiosité et les autres inclinations criminelles et pouvant donner lieu à des scandales, l'abbé Fyot fit remonter ces messes d'une demi-heure (10 janvier). — Les fabriciens y firent opposition comme étant contraire au but de la fondation (8 février). — Mémoire responsif de l'abbé. — Déclarations des vicaire perpétuel et chapelains que c'est à leur requête que, pour faire cesser le scandale, l'abbé a rendu son ordonnance (17 février). — Autre par laquelle désirant vivre en bonne intelligence avec les fabriciens, ils consentent à dire les messes aux heures fixées par la fondation (18 février). Ordonnance de l'abbé Fyot, qui somme comme supérieur les chapelains de Saint-Michel d'exécuter son commandement (24 février). — Ceux-ci ayant répondu qu'ils avaient été forcés de lui désobéir sur la menace des fabriciens d'en appeler comme d'abus et de les mettre en cause, l'abbé revient sur sa détermination sous la condition, si les scandales se continuaient, d'en dresser procès-verbal, afin d'y être pourvu (26 février). — Ordonnance du même qui renvoie au promoteur la requête des vicaire et chapelains de Saint-Michel pour demander une réduction des charges de la fondation Jacob (1713). — Acte d'assistance du chapitre de Saint-Étienne aux obsèques de Jacques Joly, avocat au parlement, inhumé à Saint-Michel (1702) et de Mme Mouchenaire (1708). — Traité entre l'abbé Fyot et les fabriciens de Saint-Michel touchant la nomination alternative des mépartistes (1706) — Démission de Jean-Baptiste de Requeleyne, curé de Saint-Michel, entre les mains de l'abbé Fyot (1714). — Sentence des Requêtes du palais qui maintient l'abbé et le chapitre de Saint-Étienne conjointement dans leur droit de se dire curés primitifs de Saint-Michel et conséquemment de s'y rendre processionnellement la veille de la Saint-Michel pour y chanter les vêpres et le lendemain y célébrer une grand'messe. Si la messe tombe un dimanche, le curé fera l'eau bénite, le pain bénit et célébrera une messe du matin (1716, 10 mai). — Mémoires imprimés sur ce sujet. — Fondation d'une grand'messe en l'église Saint-Michel par Jean Jeoffroy, tonnelier à Dijon (1715). — Dossier d'un procès porté au parlement de Besançon entre le chapitre de Saint-Étienne et le mépart de Saint-Michel au sujet de leurs droits respectifs (1716-1719). — Arrêt du parlement de Besançon qui déboute le vicaire perpétuel et les mépartistes de Saint-Michel et confirme la sentence de 1716 (1720, 6 mars). — Acte de la célébration des obsèques d'Henriette Parize, veuve de Jacques Ferrand, seigneur d'Échevannes, faite par le chapitre (1727). — Traité entre l'évêque de Dijon et la fabrique pour la suppression de trois méparts de Saint-Michel (1764). — Acte de la célébration des offices de Saint-Michel faite par le chapitre dans l'église Saint-Michel (1779).

G. 205. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

1716-1720. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Églises Saint-Michel et Saint-Pierre. Dossier d'un procès jugé au parlement entre les doyen et chapitre de Saint-Étienne d'une part et les vicaires perpétuels et mépartistes réunis des églises de Saint-Michel et Saint-Pierre terminé par un arrêt du 6 mars 1720 en déficit. — Factums, mémoires et sentences des requêtes du palais du 30 juillet 1718 qui maintient le chapitre dans le droit de se dire curé primitif de ces deux églises, conjointement avec l'abbé sans prétendre aucuns droits de curés primitifs, réservés à l'abbé, comme dans celui d'aller chaque année processionnellement la veille de la Saint-Michel faire une station à Saint-Michel, d'y célébrer la messe le lendemain; permet aux mépartistes de se dire vénérables dans leurs actes et met les parties hors de cour.

G. 206. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1445-1747. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Église Saint-Pierre. Procès-verbal de visite de l'église Saint-Pierre par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne. Il révoque des chapelains qui lui contestaient le droit de célébrer des messes à certains jours de l'année et permet à Jacquette d'Auxonne, femme de Jean de Visen, d'ériger un autel dans l'église (1445). — Permission donnée par le même à Perrenette, veuve de Martinet Éperonnot, gouvernante de l'hôpital Saint-Jacques, situé sur la paroisse de Saint-Pierre, de faire dire des messes basses aux pauvres malades de l'hôpital et placer deux plotes (troncs) devant et derrière l'hôpital pour y recevoir les aumônes (1446). — Engagement pris par la même vis-à-vis d'Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, de payer tous les ans à l'église Saint-Pierre la somme de 4 gros pour les oblations faites à l'hôpital (1452). — Visite de l'église Saint-Pierre par l'abbé Thibaut Viard (1455). — Institution par le même de Thierry Jeanniu comme chapelain de Saint-Pierre (1455). — Amodiation de la cure de Saint-Pierre par le même à Pierre Graillot, chapelain, pour trois ans et 6 francs par an (1469). — Révocation par le même du chapelain Viennot de Villers, à cause de son petit gouvernement pour les choses du culte (1470). — Sentence du bailliage qui, contrairement aux prétentions du commandeur de la Madeleine, maintient l'abbé et le chapitre de Saint-Étienne dans le droit exclusif de lever les corps des trépassés dans les paroisses, de les conduire à l'église paroissiale et de là dans celle qu'ils auront choisie pour leur sépulture (1472). — Visite de l'église Saint-Pierre par l'abbé Richard Chambellan. Il permet aux chapelains de tenir un buffet (tronc) et les autorise à nommer un receveur ou procureur pour gouverner leurs affaires (1479). — Bail à cens passé par l'abbaye, les maire et échevins de Dijon à l'abbaye de Saint-Étienne d'une place à l'entour de la Croix blanche au faubourg Saint-Pierre sur le grand chemin d'Auxonne, sur laquelle l'abbaye avait l'intention d'édifier une chapelle en l'honneur de la Bellecroix (1481). — Arrêt du parlement confirmatif d'une sentence du bailli de Dijon enjoignant, sur la requête de l'abbaye de Saint-Étienne, aux paroissiens de Saint-Pierre de faire la desserte des deux messes de Saint-Antoine et de Saint-Sébastien par deux chapelains capables (1491, 15 mars). — Sentence du bailliage obtenue par l'abbaye de Saint-Étienne contre les fabriciens et les paroissiens de Saint-Pierre qui avaient permis à des chapelains étrangers de dire des messes de fondation, d'y dire la Passion, de sonner des cloches et de porter le surplis (1491, 22 octobre). — Amodiation de la cure de Saint-Pierre par l'abbé René de Bresche à deux chapelains de Saint-Pierre pour cinq ans et 30 livres par an (1525). — Requête des fabriciens et paroissiens de Saint-Pierre, au parlement par laquelle, considérant que le service des fondations est confié à des chapelains étrangers qui ne résident et ne s'y entremettent qu'à leur plaisir, ils demandent, comme cela a lieu dans les autres églises de Dijon, d'être autorisés à choisir eux-mêmes ces chapelains (1563). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et les fabriciens de Saint-Pierre par laquelle il est convenu que l'abbaye et la fabrique nommeront alternativement les chapelains et que la fabrique fera les fonds pour constituer un septième mépart (1573, 25 octobre). — Engagement pris de l'abbaye de Saint-Étienne par Étienne Capitain, prêtre de Gillaucourt, de desservir la cure de Saint-Pierre. Il aura les droits curiaux et recevra de l'abbé 50 sols par mois (1579). — Transaction sur procès entre l'abbaye et la fabrique par laquelle celle-ci est maintenue dans son droit de nommer alternativement avec l'abbé aux vacances du mépart et elle s'oblige de créer un septième mépart qui sera tenu et possédé par le vicaire perpétuel et pour la dotation duquel l'abbé s'oblige à payer tous les ans la somme de 13 écus 1/3 (1581, 23 avril). — Acte de présentation par la fabrique à l'abbé de Saint-Étienne, de Claude Benoit comme chapelain (1582). — Institution de Barthélemy Tarteret comme mépartiste par l'abbé Jacques du Tillet (1590). — Sentence des Requêtes du palais qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne, contrairement aux prétentions des mépartistes, dans le droit de lever les corps de ceux qui n'étant point paroissiens de Saint-Pierre, veulent être inhumés dans cette église (1595). — Délibération de la fabrique de Saint-Pierre qui nomme René Écaillet au septième mépart qu'ils viennent de fonder, sous la condition qu'il ne pourra rien prétendre aux maisons occupées par les six anciens ni à sa part d'une somme de 600 livres (1660). — Autre du 8 mars 1664, confirmant la précédente. — Fondation de la chapelle Saint-Antoine par Philibert Pourcher, notaire à Nuits, lequel se réserve la nomination du chapelain (1665). — Transaction entre la fabrique et M. Écaillet, vicaire perpétuel, au sujet de l'union du septième mépart au vicariat (1682). — Visites de l'église Saint-Pierre par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1682, 1687, 1704 et 1705). — Fondation d'un huitième mépart par Claude Rigoley de Puligny, secrétaire des États de Bourgogne; Claude Quillot, mépartiste; Jean-Baptiste Midan, avocat, et Genreau, avocat, tous fabriciens, qui font un fonds de 5000 livres (1685). — Décision du promoteur de l'officialité de

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'abbaye de Saint-Étienne qui autorise un règlement des fondations en l'église Saint-Pierre (1696). — Arrêts du parlement qui condamnent les vicaire et mépartistes de Saint-Pierre à recevoir en personne les religieux de Saint-Étienne lorsqu'ils se présenteront dans leur église lors des processions et de les encenser à leur entrée et à la sortie (1683 4, 26 mai et 15 juin). — Pièces de procédures. — Mémoire imprimé au sujet de la réduction des fondations (1696). — Acte constatant que le chapitre de Saint-Étienne s'est rendu au domicile de feu Antoine Joly, greffier en chef du parlement, sis au-dessus de la rue des Cordeliers, paroisse Saint-Pierre, où il a fait la levée du corps, qui a été conduit à l'église Saint-Pierre, et de là en celle de Saint-Étienne où il a été inhumé ; les vicaire perpétuel et mépartistes marchant en tête (1702, 7 janvier). — Fondation d'un neuvième mépart en l'église Saint-Pierre par M. Gontier, ancien conseiller au Parlement, seigneur de Saint-Bonnet, moyennant une rente de 350 livres et la réserve de la nomination (1709). — Acte donné au chapitre de Saint-Étienne de l'opposition et de la non comparution du sieur Maigret, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, aux obsèques de M^lle^ Bouchard, décédée sur la paroisse Saint-Médard et inhumée à Saint-Pierre, lesquelles avaient été célébrées par le chapitre (1712). — Pièces d'une instance aux Requêtes du Palais entre le chapitre de Saint-Étienne et la fabrique de Saint-Pierre au sujet des réparations de l'église (1712-1713). — Actes de la célébration par le chapitre d'une messe en l'église Saint-Pierre le jour de la fête patronale (1723, 1724, 1725). — Autre de la célébration par le chapitre des obsèques de Claude-Huguette de Chaumelis, veuve du conseiller Claude de la Coste, décédée rue Charrue et inhumée à Saint-Étienne dans le caveau de sa famille (1728). — Autre de celles de M. Guisain, chanoine honoraire de la cathédrale, mépartiste de Saint-Pierre, inhumé en l'église Saint-Pierre (1747).

G 207. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1328-1449. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Église Saint-Nicolas. Fondation par Jean Frerouhot clerc, fils de feu Thibaut Frerouhot, bourgeois de Dijon, de deux chapelles dédiées à la Vierge et à saint Nicolas dans l'église Saint-Nicolas et qu'il dote en terres sur le finage de Dijon (1328/9, janvier). — Lettres d'amortissement des fonds affectés par Huguenin, fils de feu Gauthier Graindorge, prêtre, à la dotation d'une chapelle en l'honneur de la Vierge en l'église Saint-Nicolas accordées par le duc Eudes IV (Aisey, 1348/9, 18 février). — Appointement donné en cour papale dans une cause entre l'abbé de Saint-Étienne qui prétendait percevoir à son profit les offrandes faites à l'église Saint-Nicolas et les chapelains qui s'y opposaient (1393). — Consentement donné par le vicaire général de l'abbé sur la demande de Jean Le Vertueux, bourgeois de Dijon, au nom des héritiers de Jean Baudot, paroissien de Saint-Nicolas, à ce que les offrandes, les draps et ornements ayant servi aux obsèques ne demeurent point au curé, comme c'est la coutume (1404). — Lettres de complainte et de nouvelleté obtenues du conseil ducal par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre les chapelains de Saint-Nicolas, au sujet du droit de nomination et d'institution de ces derniers, de l'administration des sacrements, des droits curiaux et des fondations (1428, 24 juillet). — Sentence de la cour romaine qui donne gain de cause à l'abbaye sur toutes ces questions (1429, 30 mai). — Lettres de complainte et de nouvelleté, obtenues au Parlement de Paris par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre les paroissiens et chapelains de Saint-Nicolas, qui s'étaient permis de célébrer la messe à la Maladière, d'administrer les sacrements, de publier les mandements de l'évêque de Langres, le tout sans licence de l'abbaye (1428/9, 12 février). — Commission obtenue au même Parlement par les chapelains de Saint-Nicolas, pour faire assigner le sergent qui les avait exploités au nom de l'abbaye de Saint-Étienne (1429, 26 avril). — Autre pour le relèvement de l'appel de cette cause entre le procureur du duc, les chapelains et paroissiens de Saint-Nicolas et l'abbaye de Saint-Étienne (1429 1^er^ juin). — Acte par lequel Robert de Saulx, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, juge délégué par le Saint-Siège pour le jugement du procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et les chapelains de Saint-Nicolas, empêché par les affaires, le renvoie devant Jean Hubert, prévôt de Cambrai (1429, 31 décembre). — Transaction sur procès entre les parties : l'abbé conserve son droit de nomination, d'institution et de destitution des chapelains. Ceux en exercice sont maintenus. En cas de vacances, les chapelains et six paroissiens présenteront un candidat au choix de l'abbé. Si celui-ci refuse la nomination, elle appartiendra à l'évêque de Langres. Les titres de l'église seront renfermés sous trois clefs. On en fera un cartulaire. Règlement du service des anniversaires. Les chapelains marcheront aux processions de l'abbaye de Saint-Étienne. Les livres, calices, reliques et ornements seront placés sous la garde de deux bonnes personnes. Les injures réciproques et les dépens du procès sont compensés. Interprétation donnée par l'évêque de Langres à l'article du traité relatif aux dîners donnés par les religieux aux chapelains (1429/30, 7, 27 janvier). — Instrument de la consécration par Laurent Pinon, de l'ordre des frères Prêcheurs, évêque d'Auxerre, de la consécration, du consentement de l'abbaye de Saint-Étienne, du cimetière et de la chapelle fondée par Jean de Noident, conseiller, maître d'hôtel du duc, bailli de Dijon et Guiote de la Péroière, sa femme, rue Vannerie, dans l'intérieur de la ville, chapelle placée sous l'invocation de la Sainte Trinité, de la

Sainte Vierge, de la Sainte Croix et de Saint Nicolas, destinée à servir de secours à l'église paroissiale de Saint-Nicolas sise hors des murs (1433, 21 décembre). — Visite de l'église Saint-Nicolas par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1443). — Sentence de l'official de Langres qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession de percevoir toutes les offrandes faites en l'église Saint-Nicolas, mais la déboute du droit qu'elle prétendait de garder les reliques (1447, juin). — Destitution par l'abbé Alexandre de Pontailler de Jean Tristan, desservant de Saint-Nicolas pour avoir proféré des injures contre l'évêque de Langres, l'abbé de Saint-Étienne, le vicaire de Saint-Nicolas, et s'être montré rebelle, parjure et de mauvais exemple (1448, 18 juin). — Sentence de l'official métropolitain de Lyon confirmative de la précédente (1448). — Mémoire produit par les paroissiens de Saint-Nicolas à l'appui de leur cause (1448). — Sentence de l'official de la Primatie de Lyon par laquelle en réformant tant la sentence de l'official de Langres, que cassant en tous ses points celle du métropolitain de Lyon, il maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession du droit de percevoir toutes les offrandes qui seront faites en l'église Saint-Nicolas au droit d'avoir la garde des reliques et condamne les fabriciens aux dépens (1449, 15 décembre).

G. 208. (Liasse). — 16 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1451-1766. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Église Saint-Nicolas. Arrêt du Parlement de Paris qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne les oblations du buffet des reliques exposées en l'église Saint-Nicolas, confirme les sentences du diocésain, de la primatiale de Lyon et casse celle du métropolitain (1451, 10 juin). — Institution de Pierre Caronelle, chapelain de Saint-Nicolas, par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1453). — Visite de l'église Saint-Nicolas par l'abbé Thibaut Viard (1455). — Institution par le même de chapelains Jean Lourdelet (1455), Guillaume Mercerot (1462), de Lambert le Contet (1462). — Procédures faites devant l'official de Langres, entre Daniel Sorce, doyen de la chrétienté de Grancey, et Guillaume Berthier, curé de Saint-Nicolas, touchant le lit de feu Pierre Tonnelier, prieur curé de Grancey, dont ils se disputaient la propriété (1460). — Soumission faite au même, par les chapelains de Saint-Nicolas qui s'étaient permis de donner des distributions au chapelain Mercerot contre sa volonté (1464). — Acte de la présentation faite par les chapelains et paroissiens de Saint-Nicolas à l'abbé Thibaut Viard de la personne de Hugues de Sacquenay comme chapelain (1472). — Institutions de Jean Noblet et d'Odon Logerot, chapelains de Saint-Nicolas, par les Obédienciers de Saint-Étienne, le siège abbatial vacant (1477). — Inventaire des ornements d'autel appartenant à la chapelle des Geliniers en l'église Saint-Nicolas (1487). — Amodiation des revenus de la cure de Saint-Nicolas, faite pour 18 ans par l'abbé Richard Chambellan au chanoine de Baronville, prieur de Mirebeau, moyennant 60 livres par an (S.D., vers 1490). — Présentation faite à l'abbé de Saint-Étienne par Jean de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, de Jean Berbisey comme chapelain de la chapelle Saint-Pierre en l'église Saint-Nicolas (1501/2, 28 janvier). — Autre par Claude Petit, femme de René Legoux, secrétaire du roi, élu à Langres de Vivant Viennet de Hallevin comme chapelain de la chapelle des Geliniers (1504, 30 septembre). — Autre par Thomas Bouesseau et Bonne de Gié, sa femme, de Anselme Legouz comme chapelain de la même chapelle (1522). — Amodiations des revenus de la cure de Saint-Nicolas faite pour 6 ans par l'abbé René de Bresche, moyennant 40 livres par an (1526). — Autre faite en 1567 par l'abbé cardinal de Bourbon, pour trois ans et la somme de 12 livres. — Arrêt du Parlement touchant la sépulture des protestants dans les terrains acquis par eux (1571). — Acte de la nomination par les chapelains et paroissiens de J. Remoriquet, Pierre Petitot, Pierre Lebault, Barthélemy Cornemillot et N. Perrier comme chapelains (1572). — Institution de Guyot Ch. comme chapelain de la chapelle Saint-Pierre en l'église Saint-Nicolas, par le vicaire général de l'évêque de Langres (1592). — Autre par le même de Cl. Marchant, comme mépartiste (1604). — Autre par le même de J. Millet, comme chapelain de la chapelle Saint-Prène dite de Pourlans (1615). — Présentation faite au même par Claude de Rougemont, écuyer, d'Antoine Millet, comme chapelain de la chapelle des Geliniers (1623). — Institution de Bernard Lidex comme mépartiste, par l'abbé André Fremyot (1628). — Autre semblable pour Janin André et François Legros (1637). — Transaction entre le chapitre de Saint-Etienne, et les mépartistes de Saint-Nicolas par laquelle on change en argent les distributions auxquelles ces derniers avaient droit (1630, 22 février). — Procédures entre le chapitre de Saint-Etienne et les chapelains de Saint-Nicolas, au sujet des distributions, lors des processions (1663). — Nominations, présentations et institutions des mépartistes de Saint-Nicolas, sous le gouvernement de l'abbé Fyot (1663-1704). — Acte de la célébration des obsèques de Nicolas Parigot, sous-chantre de la Sainte-Chapelle, faite à l'église Saint-Nicolas par le chapitre de Saint-Etienne (1670). — Procès-verbaux des visites de l'église Saint-Nicolas, par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1682, 1687, 1696, 1705). — Ordonnance du même, au sujet de la chapelle des Fonts (1692). — Pièces de la procédure au Parlement, contre Provin, vicaire perpétuel de Saint-Nicolas, qui avait accusé le mépartiste Magnien de détournement d'une somme de 1200 livres (1698). — Procédure intentée par Provin, au desservant Dercy, en reddition des comptes de la cure pendant le temps de son bannissement (1705). — Ordonnance de l'abbé Fyot pour la réduction des fondations de l'église (1716. — Déclaration des vicaire perpétuel et mépartistes de Saint-Nicolas, qui reconnaissent l'abbé et le chapitre de Saint-Étienne, comme curés primitifs (1716). — Actes constatant que le jour de la Saint-Nicolas, le chapitre de Saint-Étienne, en sa qualité de curé primitif, s'est rendu processionnellement en l'église Saint-Nicolas et qu'il y a célébré la messe, assisté du vicaire et des chapelains (1723, 1725, 1766, 1767).

G. 209. (Liasse). — 9 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

801-1674. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales. Affaires générales. Charte de Betto, évêque de Langres, qui donne à la congrégation des chanoines de Saint-Étienne de Dijon les églises et les dîmes de Couchey (Cupiacus), de Tremolois (Tremoletum), de Neuilly (Nobiliacus), de Noiron-lez-Cîteaux (Neirone), de Saint-Martin-des-Champs (Campaniensis), de Quetigny (Quintiniaco), de Marsannay (Marciliaco), de Darois (Darilla), de Til-Châtel (Tile Castello) et de Blaisy (Blassiaco), l'an XXXIII du règne de l'empereur Charles (801). — Copie contemporaine du prenier cartulaire, mais inexacte en ce qu'elle omet l'église de Couternon, et que la forme de l'acte est changée. — Confirmation de la donation de l'église de Saint-Martin-des-Champs et de la chapelle de Fontaine, et donation des églises de Gemeaux (Gemellis), et de la chapelle de Pichanges (Picangis), de l'église d'Ormancey, (Ormenciaco), près de Langres, avec les chapelles de Rosières et de Mardoo, faites à Valon, prieur, et aux chanoines réguliers de Saint-Étienne, par Jocerand, évêque de Langres (1120). — Donation de l'église de Tart, avec les chapelles de Marliens et d'Échigey, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Geoffroy, évêque de Langres (1141). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, des églises de Saint-Pierre de Mirebeau, de Saint-Agnan d'Ahuy, avec la chapelle d'Asnières, de Saint-Martin de Quetigny et de Saint-Maurice de Sennecey (1163-1179). — Déclaration du même concernant cette donation (1163-1179). — Confirmation de cette donation par Guichard, archevêque de Lyon, à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (S. D. vers 1180). — Charte de Garnier, archidiacre de Langres, qui cède à la même tous ses droits sur les églises de Chevigny-Saint-Sauveur (Chavegne), Gemeaux, Pichanges, Quetigny et fonde un anniversaire (S.D. vers 1180). — Donation des églises d'Autrey et de Pontailler à l'abbaye de Saint-Étienne par l'évêque Manassès (1181). — Cahier contenant les procès-verbaux de visite par Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne de Dijon, des églises de Saint-Michel, de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Médard de Dijon ; de celles de Sennecey, Quetigny, Brochon, Couchey, Perrigny, Marsannay ; de Saint-Nicolas de Dijon, d'Ahuy, Asnières, Til-châtel, Marliens, Échigey, Tart-le-Haut, Magny-sur-Tille, Fauverney, Neuilly, Crimolois, Mirebeau, Villemorien, Villemervry, Grancey et Cussey-lez-Forges (1479-1485). — Procès-verbal dressé par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, de sa visite des églises d'Ahuy, Asnières, Fauverney, Magny, Neuilly, Crimolois, Tart, Échigey, Marliens, Varanges Marsannay-la-Côte, Couchey, Perrigny, Quetigny, Sennecey (1664). — Autre semblable en 1672. — Autre semblable en 1674.

G. 210. (Liasse). — 144 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1386-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales, Ahuy, Asnières. Collation du prieuré-cure d'Ahuy, donnée par Jean de Marigny, abbé de Saint-Étienne, à Jean de Pontailler, chanoine (1386). — Visites des églises d'Ahuy et d'Asnières par l'abbé Alexandre de Pontailler (1446). — Mémoire des abbé et couvent de Saint-Étienne contre Adeline, fille de Jean Michel d'Ahuy et femme de Jacques, tabellion de Lux, au sujet des droits curiaux (1448). — Collation du prieuré faite par l'abbé Thibaut Viard au chanoine Richard Chambellan (1457). — Autre faite par l'abbé Antoine Chambellan à Thibaut Charpy, secrétaire du monastère (1507). — Autre du même bénéfice, faite par le pape Clément VII à Michel Bontemps ; commission et fulmination (1532-1534). — Acte de prise de possession de ce bénéfice par le chanoine Georges Michel nommé par Anne de Givry, abbé de Pothières, vicaire général du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Étienne (1565-1566). — Collation de ce bénéfice, donnée par ce cardinal au chanoine Albert Dubois (1569). — Autre donnée au chanoine E. Milletot par Peto, conseiller au Parlement à ce délégué par la cour (1598). — Autre au chanoine Ch. Desmarets, par Jean Moisson, vicaire général de l'abbé (1608). — Deux pièces de procédure au sujet de la portion congrue (1633). — Arrêt du Parlement qui condamne l'abbaye à payer les deux tiers des réparations du chœur de l'église (1649). — Arrêt du Parlement qui condamne le chapitre de Saint-Étienne à payer 100 livres de portion congrue au prêtre desservant Asnières (1652). — Procès-verbaux de visite de l'église d'Ahuy et d'Asnières par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon (1667-1705). — Sentence des Requêtes du palais, qui met à la charge du chapitre la desserte de l'église d'Asnières (1763). — Pièces d'une instance entre le chapitre et le curé d'Ahuy, au sujet de la portion congrue (1787-1788).

G. 211 (Liasse.) — 244 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1120-1693. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales. Arc-sur-Tille. Confirmation par Gotsald, évêque de Chalon, de la donation faite par son prédécesseur Vauthier de l'église Saint-Martin d'Arc-sur-Tille au prieur Milon et aux religieux de l'abbaye de Saint-Étienne (1121-1124). — Copie de la bulle du pape Adrien IV qui confirme les privilèges et possessions de Saint-Étienne et en particulier de l'église d'Arc-sur-Tille (1156). — Reconnaissance faite par Pierre Desrosiers, curé d'Arc-sur-Tille, des 40 sols de cens qu'il devait à l'abbaye de Saint-Étienne pour le patronage de son église (1324). — Sentence arbitrale par laquelle Eudes de Brecey, curé d'Arc-sur-Tille, est condamné à payer annuellement 25 gros tournois pour le patronage (1408). — Bref du pape Léon X, qui confère la cure d'Arc-sur-Tille à J. Maillet, prêtre du diocèse d'Autun (1516). — Collation de la cure d'Arc-sur-Tille, donnée par M. de Neuchèze, évêque de Chalon, à François Guelaud (1636). — Bressey-sur-Tille. Traité entre Richard de Chancey, écuyer, seigneur de Bressey et Pierre Cuchelet, curé d'Arc-sur-Tille et Bressey, au sujet de la dîme sur des bois défrichés (1630, copie). — Visites de l'église de Bressey par M. de Maupeou, évêque de Chalon (1661, 1664, 1670). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne, le curé d'Arc-sur-Tille et les habitants de Bressey, touchant la desserte de l'église dudit Bressey (1665). — Déclaration des biens de la cure. — Délibération des habitants de Bressey, qui, au terme du traité passé avec l'abbé et le chapitre de Saint-Étienne, demandent l'établissement d'un prêtre à demeure audit Bressey (1678). — Provisions de cette desserte donnée par le vicaire général de Chalon à Claude Pidard (1678). — Visite de l'église de Bressey, faite par le vicaire général de Chalon, ensuite de la demande des habitants de Bressey d'érection de leur église en cure (1680). — Mandement de l'évêque de Chalon qui érige l'église de Bressey en cure (1680, 10 avril). — Autre qui nomme Pierre de Barry à la nouvelle cure. — Démission donnée par ce curé (1681, 18 septembre). — Collation de ce bénéfice par Henri, évêque de Chalon, à J. Beruchot (1685). — Dossier d'un procès au Parlement entre Claude Fyot, abbé et le chapitre de Saint-Étienne, Guelaud, curé d'Arc-sur-Tille et les habitants de Bressey au sujet de la desserte de l'église de Bressey et aux frais de qui elle devait être faite. — Mémoires manuscrits et imprimés (1680-1694). — Imprimé d'une sentence arbitrale du 24 janvier 1673, qui, moyennant l'observation de la transaction du 12 juin 1665 et la promesse de l'abbé Fyot de fournir une somme annuelle de 75 livres, met les parties hors de cour. — Institution de F. Simon à la cure de Bressey par l'évêque de Chalon (1695). — Mandement de désunion des églises d'Arc-sur-Tille et de Bressey (1696). — Transaction entre l'abbé Fyot et Simon, curé de Bressey, au sujet de la portion congrue (1698). — Homologation de cette transaction par le Parlement de Grenoble (1698). — Champlitte. Visite de l'église par Ant. Pétrequin, archidiacre du Dijonnais au diocèse de Langres (1679). — Chastel-sur-Salins. Quittance de 20 sols dus annuellement au prieuré de Chastel-sur-Salins et payables à Chevigny (1301). — Chevigny-Saint-Sauveur. Institution par Guillaume, évêque de Langres, de Pons Perron de Mirebeau comme curé de Chevigny, sur la présentation de l'abbé de Saint-Étienne (1309) — Échigey. Visite de l'église par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, — Étaules, Darois. Charte de Wilencus, évêque de Langres, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne les églises de Darois et d'Étaules que lui contestait l'abbaye de Saint-Seine (vers 1129). — Confirmation de la sentence précédente par le même prélat de l'avis de l'évêque de Chalon, des abbés de Citeaux, de Bèze et de Clairvaux (1129). — Procédures devant le doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, commissaire du S.S., entre l'abbaye de Saint-Étienne et Hugues d'Arguel, curé d'Étaules, qui refusait de payer les droits dus aux religieux (1433). — Sentence de Pierre Corsier, doyen de l'église de Remono au diocèse de Condom, juge délégué par le concile de Bâle par laquelle il confirme la sentence du doyen de la chapelle aux Riches en faveur de Saint-Étienne (1433). — Lettre par laquelle Jean Bardelot, sacristain de l'abbaye de Saint-Étienne, modère à 10 sols seulement pendant huit ans le droit de patronage dû par A. Lambelin, curé d'Étaules et Darois (1442). — Consentement donné par Richard Chambellan, sacristain de Saint-Étienne, à ce que Robert Bonne, curé d'Étaules, jouisse pendant sa vie de tous les revenus du patronage de son église, moyennant un cens annuel de 9 gros (1466). — Amodiation de ce droit de patronage faite par le sacristain de Saint-Étienne moyennant la somme de 20 sols par an (1527). — Écritures des fermiers du patronage qui refusaient de payer les droits (1563). — Exécution d'une sentence obtenue au bailliage de Dijon par Paris Bernard, sacristain de Saint-Étienne, laquelle condamne le curé d'Étaules à payer au sacristain les 20 sols du droit de patronage (1572).

G. 212. (Liasse). — 43 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1188-1710. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales. Fauverney et Magny-sur-Tille. Charte de Manassès, évêque de Langres, qui abandonne à l'abbaye de Saint-Étienne tous ses droits sur l'église Saint-Georges de Fauverney et la chapelle de Magny (1188). — Enquête ordonnée par Robert de Saulx, official de Langres, et Nicolas Syion, dominicain, vicaire de l'Inquisiteur de la Foi en France, sur la requête du Promoteur, sur des propos sentant l'hérésie tenus dans un cabaret de Fauverney, le jour de Noël, par frère Marcel Nourisset, chanoine de Saint-Étienne, curé-prieur dudit Fauverney. On l'accusait en effet d'avoir dit : « que nouvelles estoient venues et il le certifioit, du saint Concile de Bâle, que tous les prêtres et chapelains seroient mariés ; que lui et les autres prendroient telles femmes qu'il leur sembleroit et qu'on les demandroit pour eux ; que toutes les images de bois et de pierre élevées dans les églises en seroient ostées et qu'on ne les adoreroit plus. » A quoi on lui avait répondu qu'on n'adorait point ces images et qu'elles étaient une remembrance et recordances des saints du paradis et qu'ils ne croyaient qu'en Dieu et au Saint-Sacrement de l'autel. Et comme il leur demandait s'ils croyaient à la présence réelle dans l'Eucharistie, sur leur réponse affirmative, il les avait traités de fols de ainsi le croire (**1431/2**, 19 février). — Sentence de l'official et de l'Inquisiteur de la Foi, prononcée au monastère de Saint-Étienne devant Marcel Nourisset qui y était emprisonné. Il y est dit qu'après un sermon prononcé en sa présence dans l'église de Fauverney sur la fausseté des doctrines émises par lui et les avoir entendues anathématiser, il serait renfermé dans la prison de l'abbaye, privé de son bénéfice et que jusqu'à Pasques il serait, deux jours par semaine, livré au pain de douleur et à l'eau de tristesse. Appel de cette sentence en Cour de Rome, interjeté par Nourisset à la suite du prononcé (1432). — Signification de cet appel à l'official par Alexandre Nourisset au nom de son frère (1432, 15 août). — Sentence du bailli de Dijon, qui nonobstant l'opposition du procureur de l'abbaye de Saint-Étienne et sur son défaut, place Marcel Nourisset sous la sauvegarde du duc et ordonne la pose des panonceaux sur ses maisons et héritages (1432, 13 août, 10 septembre). — Constitution de procureur par Marcel Nourisset (1432, 15 septembre). — Mandement de Jean Rolin, évêque de Chalon, qui vidime une bulle du pape Eugène IV, donnée à Rome le 4 des calendes d'octobre, laquelle lui renvoie la connaissance de l'appel interjeté par Nourisset et qu'il a déléguée à son official (1432, 18 décembre).— Sentence de cet official qui donne défaut contre l'inquisiteur de la Foi dans la cause contre Marcel Nourisset (1433). — Enquête ordonnée par l'official de Chalon à l'abbaye de Saint-Étienne, sur ce fait que lors du prononcé de la sentence qui le condamnait, Marcel Nourisset en avait aussitôt appelé ; mais, que sur les menaces de l'inquisiteur, il avait renoncé à cet appel (1433, 29 octobre). — Déclarations des témoins entendus à Fauverney, que les paroles reprochées à Marcel Nourisset ne sont pas exactes et qu'en ce qui concerne la présence réelle, il avait dit seulement que tant que le pain à chanter placé sur l'autel n'était pas consacré il n'était pas Dieu (1434, 29 mars). — Sentence de l'official de Chalon qui autorise une enquête demandée par l'inquisiteur (1435, 16 juillet). — Appointements divers, sentence de Barthod Boudet, official de Chalon qui, après avoir entendu les parties, pris connaissance de leurs mémoires, ouï aussi les protestations du curé contre les paroles que lui avaient prêtées ses plus cruels ennemis, casse la sentence de l'évêque de Langres, tous dépens compensés (1436, 5 juillet). — Appel interjeté devant le Concile de Bâle, par les prieur et religieux de Saint-Étienne, de ce que l'abbé Alexandre de Pontailler avait, au mépris des constitutions et sans leur consentement, chargé un de leurs confrères d'aller desservir l'église de Fauverney (1433). — Visites des églises de Fauverney et de Magny-sur-Tille, par le même abbé (1446). — Collation de cette église de Fauverney, par l'abbé Thibaut Viard, au chanoine Étienne Cuitet (1476). — Autre semblable par l'abbé Richard Chambellan, à J. Joliot (1487). — Sentence provisionnelle du bailliage de Dijon, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne, contrairement aux prétentions du prieuré du Val-des-Choux, les offrandes qui se font à la chapelle de l'Abbayotte, paroisse de Magny-sur-Tille. Procédures (1488). — Confirmation de cette sentence par une sentence définitive (1491, 31 août). — Mandement des obédienciers de Saint-Étienne, au prieur de Fauverney, de payer 100 sols, pour le vestiaire de Philibert Boudier, religieux (1530). — Collation du prieuré de Fauverney, par le cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne, à frère Alexandre le Pourcher (1549). — Sentence du bailliage, qui maintient Le Pourcher en possession du prieuré, usurpé par L. Chenu, chanoine de la Sainte-Chapelle (1560). — Mandement de l'abbé du Tillet, au prieur de Fauverney, de payer 100 sols, pour le vestiaire de Bénigne Guelaud, religieux (1573). — Prise de possession de l'église de Magny, par Jean Cousin, pourvu dudit bénéfice en cour de Rome (1560). — Enquête ouverte à Moutier-Saint-Jean par les procureurs de l'abbaye de Saint-Étienne, à l'effet de recouvrer les papiers du prieuré de Fauverney, en possession du frère Le Pourcher, religieux de cette abbaye, lequel avait été tué d'un coup d'épée dans le ventre, le 26 août 1576, lorsque les ennemis saccagèrent l'abbaye. — Visa par l'évêque de Langres, des lettres de provisions de la cure de Fauverney, accordées par le pape Grégoire XIII, au chanoine E. Chatelain (1584). — Arrêt du Parlement qui déboute le prieur Beraud de son opposition à la prise de possession du prieuré de Fauverney par ledit Chatelain (1585). — Procès-verbaux de visites des églises de Fauverney et de Magny, par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1667-1710. — Dossier relatif à la réparation du clocher de l'église de Magny, plan (1733). — Dossier de pièces, notes, mémoires à l'occasion d'une demande des habitants de Magny, de voir leur église érigée en cure (1733-1784). — Devis des réparations à faire au clocher de Magny (1784).

G. 213. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 plan.

1252-1785. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fixey. Procédures devant le Parlement, entre Jacques du Tillet, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et Antoine Pelletier, curé de Fixey, au sujet d'une portion congrue réclamée par ce dernier (1590-1591). — Fontaine-lez-Dijon, et Saint-Martin-des-Champs. Provisions de la cure de Saint-Martin-des-Champs, données par Guillaume Antoine, vicaire-général de l'évêque de Langres, à Aymon Julliet de Verceaux, présenté par l'abbé de Saint-Étienne (1409). — Sentences définitives de la Cour romaine, qui déboutent le curé de l'église Saint-Jean de Dijon de ses prétentions à l'administration de l'église Saint-Martin-des-Champs, et de la chapelle Saint-Ambroisinien de Fontaine (1438, 1439, 1448. — Déclaration reçue en présence du procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, par des vignerons, que les nouvelles plantes faites devant l'église Saint-Martin et dépendant du climat de Savornay, appartiennent non pas au finage de Dijon, mais à celui de Fontaine (1454). — Appellation émise par l'abbé de Saint-Étienne d'un appointement de l'official de Langres, dans une cause entre l'abbaye et le curé de Saint-Jean (1461). — Transaction entre le curé de Fontaine, et l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet des droits curiaux (1583). — Arrêt du Parlement qui adjuge au curé une pension de 13 écus un tiers et casse la transaction de (1583). — Lettre par laquelle M. Dubois, vicaire général de l'abbé, donne l'habit d'hermite à Albert Noirot de Fontaine pour résider à l'ermitage de Saint-Martin (1597). — Autre semblable donnée à J. Crotet de Chevigny (1633). — Autre semblable donnée à Jean Potot de Lantenay (1637). — Autre semblable pour Denis Figuier de Fontaine (1638). — Plaintes des ermites de Saint-Martin contre les vexations du curé et des fabriciens de Fontaine (sans date, XVIIe siècle). — Requête de Claude Gestet, trompette du duc de Vendôme, demeurant à Dijon, adressée à l'abbé de Saint-Étienne, par laquelle il lui demande l'autorisation de faire à ses frais des réparations à cette chapelle (sans date, vers 1650). — Marché de réparations à cette chapelle passé par l'ermite Ét. Thomassin (1658). — Déclaration par Joseph Bellenger, ermite de l'ordre de saint Antoine, qu'il a été reçu à l'ermitage de Saint-Martin, par les obédienciers de Saint-Étienne (1662). — Visites de l'ermitage et de la chapelle par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1680, 1710, 1714). — Dossier relatif à des réparations à l'église de Fontaine, pour lesquelles on demandait un secours à l'abbaye de Saint-Étienne en qualité de décimatrice (1725-1750). — Franxault. Reconnaissance par Mathieu, curé de Franxault, de l'abandon qui lui a été fait sa vie durant de la moitié des revenus du patronage de Franxault et de l'engagement qu'il prend pour qu'après sa mort, le tout revienne à l'abbaye (1270, août). — Amodiations des droits appartenant au patronage de l'église, faites par les abbé et couvent de Saint-Étienne au curé Martin (1252); à Raoul de Saint-Aubin, prêtre (1286); à Villemot Marcys (1287); à Jacques de Vienne, damoiseau (1292); au curé Pierre Bonneteurre (1322); à Jacques Aigue-Chaude (1329); au curé Laurent Robert (1331); au curé Guillaume Quatre (1331); au curé Guy Proudhon (1429). — Donation de 7 livres viennoises de revenu annuel, faite par Guillaume de Franxault, chevalier, à l'abbaye de Saint-Étienne et au curé de Franxault et de 10 sols pour le luminaire et une fondation de trois messes (1270). — Déclaration de Michel de Tilchâtel, curé de Franxault, portant que le droit de patronage de son église appartient au sacristain de l'abbaye de Saint-Étienne qui perçoit la moitié des revenus de l'église et lui laisse la moitié des 7 livres de revenu (1279). — Acte par lequel Huguenin de Vienne, seigneur de Franxault, quitte le sacristain de Saint-Étienne de tout ce qu'il pouvait lui devoir à cause d'un cheval et de l'argent qu'il lui avait baillé et néanmoins promet de lui payer 40 sols sur l'amodiation qu'il a faite du droit de patronage (1295). — Homologation par le conseil ducal d'un accord entre Jacques Michelet, curé de Franxault et l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, par lequel cette dernière est maintenue en possession, en vertu de son droit de patronage, du tiers de la dîme et de la moitié des offrandes dans l'église (procédures, 1443-1444). — Sentence du bailli de Dijon qui maintient le sacristain de l'abbaye de Saint-Étienne en possession du droit de percevoir la moitié des offrandes de l'église de Franxault et le tiers des dîmes (1556). — Amodiation des revenus du patronage, faite pour six ans par le sacristain de l'abbaye à Jean Clolu, maire héréditaire de Franxault, pour 100 livres par an (1584). — Dossier relatif aux réparations à faire dans l'église de Franxault (1754-1785).

G. 214. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1171-1705. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales, Gemeaux et Pichanges. Copie faite en 1573, au greffe du bailliage de Dijon de : lettre de Garnier, archidiacre de Langres, qui fonde des anniversaires en l'église Saint-Étienne et donne à l'abbaye tout ce qu'il possède sur les églises de Chevigny-Saint-Sauveur, Gemeaux, Pichanges, et la rente d'un setier d'huile à Quetigny (s. d., vers 1180); — de la vente du tiers de la grande dîme de Gemeaux, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Milon de Beire, damoiseau, fils de défunte Chevrier. Il y joint tout ce qui lui appartient à Gemeaux (1255) ; — de la lettre par laquelle Arnoul, dit le Cornex, de Gemeaux, donne à l'abbaye la moitié de l'attrait des dîmes grosses et menues dudit lieu, et lui vend l'autre moitié au prix de 22 livres (1253);— de l'engagement viager de la cure et des revenus des églises de Gemeaux et de Pichanges, fait par l'abbé Amédée à Guy de Mirebeau, curé de Gemeaux, pour la somme de 50 livres viennoises (1258); — des lettres semblables de Guy de Mirebeau (1258);— des lettres par lesquelles le couvent de Saint-Bénigne autorise l'abbé Hugues à convertir en œuvres utiles les 180 livres tournois que le couvent s'était réservé pour la pitance, comme aussi le revenu d'une maison sise devant la porte du monastère, moyennant quoi le couvent percevra à son bénéfice le patronage de Gemeaux et de Pichanges, à l'exception des dîmes (1293). — Originaux de la concession viagère de la cure de Gemeaux, à Guy de Mirebeau (1248) ; — de la lettre de celui-ci (1258) ; — de l'échange avec l'abbé (1293). — Amodiation de ces revenus, faite pour 16 livres annuelles, par l'abbaye de Saint-Étienne, au curé Amédée Recbot (1307). — Commission de l'évêque de Langres, Guillaume de Poitiers, au tabellion de la cour de Langres, de faire une enquête à Gemeaux, touchant les 16 livres de pension sur le patronage de l'église dues au couvent de Saint-Étienne (1346). — Autre pour contraindre le curé de Gemeaux au paiement de cette somme (1346). — Autre du vicaire général de l'évêque de Langres, au curé de Til-Châtel, de saisir les revenus de la cure de Gemeaux, jusqu'au paiement de ces 16 livres (1348). — Déclaration de Jean Hugon, curé de Gemeaux, qui reconnait devoir chacun an au couvent de Saint-Étienne la somme de 16 livres pour son droit de patronage (1397). — Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne le curé Grignon, au paiement de cette somme (1407). — Institution de Guillaume Vienot, curé de Gemeaux, par le vicaire général de l'évêque de Langres, sur la présentation de l'abbé de Saint-Étienne (1434). — Promesse faite par le curé Jean de Moitron, de payer annuellement au couvent de Saint-Étienne la somme de 16 livres, pour son droit de patronage (1440). — Déclaration du même, touchant la réduction à 12 livres de cette prestation, consentie pour dix ans, par l'abbaye de Saint-Étienne, à cause de son droit de patronage (1453). — Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne Pierre Mortuel, curé de Gemeaux, à payer ces 16 livres de droit de patronage, au couvent de Saint-Étienne (1574). — Exploit d'assignation signifié, de la part du couvent, à Nicolas Ossinot, curé de Gemeaux, pour refus de paiement de ces 16 livres (1620). — Grancey-le-Château, Cussey-les-Forges, Courlon, Villemorien, Villemervry. — Charte de Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon les églises de Cussey-les-Forges, et de Grancey-le-Château (1171). — Confirmation de cette donation, par le pape Lucien III (1182). — Permission donnée par Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, à Hugues Bourelle de Grancey, d'avoir un chapelain pour célébrer l'office divin dans la chapelle de sa maison de Grancey (1350). — Visite de l'église paroissiale de Grancey, par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1446). — Traité par lequel Jean, seigneur de Chateauvilain, de Grancey, de Thil, de Pierrepont, en échange de la rente d'une émine de blé, sur la rente de Jeu, qu'Eudes sire de Grancey avait assignée au prieur de Grancey pour un anniversaire, lui cède un arpent de bois de chauffage dans ses bois de Grancey, moyennant quoi le prieur se départira de toutes rentes provenant des fondations faites par les anciens seigneurs de Grancey (1452). — Acte d'appel à la cour métropolitaine de Lyon par Daniel Soret, prieur de Grancey, d'une sentence de l'official de Langres dans une cause pécuniaire entre lui et l'abbaye de Saint-Étienne (1462). — Déclaration portant que Monin François, religieux de Saint-Étienne et prieur de Grancey, n'a point été, comme on l'a dit, excommunié par l'abbé de Saint-Étienne (1465). — Lettres de coadjutorerie du prieuré de Grancey, données par les obédienciers de Saint-Étienne à Nicolas Darriset, prêtre (1477). — Résignation de l'office de prieur de Grancey, faite entre les mains de l'abbé de Saint-Étienne par Rolin Ythier, en faveur de Thibaut Charpy (1477). — Collation pour la desserte de l'église de Grancey, donnée par l'abbé Richard Chambellan à Odet Lolier et Jean Lolier, prêtres (1490). — Nomination par les quatre obédienciers de Saint-Étienne de Natalin Colard, chanoine, comme coadjuteur de Guillaume Luillier, prieur-curé de Grancey (1495). — Autorisation donnée par le chapitre au chanoine Claude de Cuves, prieur de Grancey, de demeurer à Dijon et d'y avoir pitance à la condition de payer 10 livres par an (1501). — Lettre d'absolution par les vicaires généraux de Langres, d'une sentence d'excommunication encourue par Charles du Celier, prieur de Grancey (1506). — Visites des églises de Grancey-le-Château, de Cussey-les-Forges, de Courlon, de Villemorien et de Villemervry par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon (1666-1705).

G. 215. (Liasse). — 62 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1182-1746. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales. Marsannay-la-Côte, Couchey, Perrigny. Charte de Manassès, évêque de Langres, qui donne l'église de Marsannay à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (1182). — Ajournement en cas d'appel au Parlement par les abbé et couvent de Bèze contre le prieur-curé de Marsannay (1413). — Procès-verbaux de visite des églises de Couchey, de Marsannay, de Perrigny par l'abbé Alexandre de Pontailler (1446). — Autres des églises de Couchey, de Perrigny par l'abbé Thibaut Viard (1455). — Reconnaissance de 25 livres de pension due annuellement par le chanoine Denisot, prieur de Marsannay, à Antoine Blanchemain, son prédécesseur, gouverneur de la maison-Dieu de Brochon (1470). — Lettre des obédienciers de l'abbaye qui délèguent le frère Guillaume Jobard, comme coadjuteur d'Antoine de Joigny, curé-prieur de Marsannay (1477). — Acte de la fondation par Jacques Flamant, prêtre en l'église Saint-Philibert de Dijon, de deux chapelles avec chapelains, l'une en ladite église Saint-Philibert, l'autre en celle de Marsannay. Il les dote de 10 livres de rente (1498). — Présentation de Guillaume Roquet comme chapelain de cette chapelle de Marsannay, faite à l'abbé de Saint-Étienne par Philippe Durand, chanoine de Chalon et Nicolas de Pluvot, bourgeois de Dijon, représentants du fondateur (1501). — Consentement donné par le chapitre à l'admission comme chanoine cloîtrier, de Claude Humbert, curé de Marsannay, sous la condition de payer 6 livres par an. — Institution du chanoine Étienne Briet comme prieur-curé par les obédienciers de l'abbaye, le siège vacant (1572). — Visa de la collation qui lui avait été accordée par le pape (1572). — Compulsoire obtenu du même au bailliage, à l'effet d'obtenir les pièces qui lui sont nécessaires dans un procès contre ses concurrents (1572). — Quittance donnée par Simon Moisson, chantre de l'abbaye, des 15 blancs qui leur sont dus chaque année par le curé-prieur de Marsannay (1573). — Collation de la cure de Marsannay, faite par le vicaire général de l'abbé au chanoine Guillaume d'Orge (1583). — Arrêt du Parlement enjoignant aux habitants de Perrigny de recevoir le vicaire de Marsannay, chargé de les desservir après l'office de Marsannay (1598). — Arrêt qui ordonne à Pierre Loyson, chanoine de Saint-Étienne et curé de Marsannay, de faire desservir la cure par un prêtre capable, qui résidera à Marsannay, avec obligation de faire célébrer l'office divin à Perrigny par son vicaire ou celui de Couchey (1599). — Copie d'une délibération du chapitre de Saint-Étienne, à laquelle assiste comme chanoine, Pierre Loyson, prieur de Marsannay, d'où on infère que le prieuré relevait de l'abbaye (1608). — Collation de ce bénéfice faite par Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, à Didier Paperet, prêtre du diocèse de Langres (1652). — Procès-verbaux de visite des églises de Marsannay, Couchey et Perrigny, par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1672-1710). — Dossier concernant les devis et délivrances des réparations à faire à l'église de Couchey (1759-1766). — Mirebeau, église, hôpital. Charte d'Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau, de Clémence, sa mère, dame de Fouvent et d'Élisabeth, sa femme, qui d'accord avec l'abbé et les religieux de Saint-Étienne règlemente l'administration de l'hôpital fondé sur la dernière volonté de Guillaume de Vergy, leur père et mari (mai 1248). — Mandement de Jean de Chalon, évêque de Langres, contre Henri de Vergy, seigneur de Mirebeau, qui nonobstant la charte précédente portant qu'on ne pourrait introduire aucun religieux dans l'hôpital, voulait y mettre des religieux du Saint-Esprit (1333). — Collation du prieuré de Mirebeau, faite par Jean Suard, abbé de Saint-Étienne, au chanoine Jean Denis (1415). — Acte dressé en présence de notaires de la déclaration faite devant le procureur de l'abbaye par le chanoine Denis, que contrairement à ce qu'on rapporte, il n'est point le curé de Mirebeau, mais le vicaire de l'abbé de Saint-Étienne (1443). — Visite de l'église de Mirebeau, par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1446). — Présentation faite à l'abbé de Saint-Étienne, de Jean Michelot, chanoine de Saint-Jean de Chaumont, comme chapelain de la chapelle Saint-Michel, par Jeanne Mutin, veuve de J. Rabustel, procureur du duc, fille de Jean Mutin et d'Oudote, sa femme, fondateurs de cette chapelle (1486). — Lettres de nouvelleté obtenues au bailliage, par l'abbaye de Saint-Étienne contre le recteur de l'hôpital qui, sans permission, avait établi un oratoire dans une maison joignant l'hôpital (1491). — Collation de l'église de Mirebeau, donnée par l'abbé Jacques Langley à Claude Humbert, chanoine de Saint-Étienne (1496). — Mandement du grand vicaire de l'abbé au prieur de Mirebeau, de payer la somme de 100 sols pour le vestiaire du chantre de l'abbaye Guillaume Jacotot (1533). — Collation du prieuré-cure de Mirebeau, faite par le cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne, au chanoine Bénigne de Cirey (1558). — Autre du même bénéfice par l'abbé Jacques du Tillet en faveur d'Étienne Briet, profès du monastère (1589).— Arrêt du Parlement qui condamne l'abbé de Saint-Étienne à faire toutes les réparations au chœur de l'église de Mirebeau (1652-1741). — Visites de l'église de Mirebeau par l'abbé Fyot et le chanoine Fabarel (1667-1710). — Dossier d'une procédure entre l'abbé de Saint-Étienne, le curé et les habitants, au sujet de la portion congrue et du vicaire (1692-1697). — Montseugny. Sentence arbitrale par laquelle le commandeur du Temple de Dôle et en cette qualité recteur de l'église de Montseugny, est condamné à payer à l'abbaye de Saint-Étienne 10 livres de cire par an pour son droit de patronage (1408). — Commission du parlement pour le paiement de cette redevance (1451). — Confirmation de cette sentence par arrêt du parlement de Dôle (1461, 10 mai). — Nouvel arrêt confirmatif (1476, 16 mai). — Commission et exécution. — Quittance donnée par le sacristain de Saint-Étienne au commandeur de Montseugny, de la quantité de 80 livres de cire blanche pour les arrérages de huit années de 10 livres que ledit commandeur devait annuellement pour le patronage de la cure (1586).

G. 216. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1181-1786. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales, Neuilly, Crimolois, Sennecey. Consentement donné par Hugues, évêque de Langres, à l'échange de l'église de Neuilly. proposé entre le chapitre de Langres et l'abbaye de Saint-Étienne (1248). — Acte de l'échange entre le chapitre de Langres qui donne l'église de Neuilly, contre celle de Brochon, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1276). — Lettres des abbé et couvent de Saint-Étienne, concernant cet échange (1277). — Quittance de la somme de 36 sols tournois, donnée au curé de Neuilly, par Jean Trouvé d'Auxerre, bourgeois de Tonnerre, nommé par l'évêque de Langres collecteur de la dîme accordée au roi par le Saint-Siège, pour la défense du royaume (1344). — Quittance de la somme de 36 sols tournois, donnée au curé de Neuilly, par Guy de la Vernée, curé de Meilly, délégué de Jean Brunet, chanoine d'Autun, receveur de l'aide octroyé par le pape Eugène IV, au duc de Bourgogne (1441). — Concession viagère des profits et revenus de la cure de Neuilly, faite par l'abbaye de Saint-Étienne, à Robert de Chaume, vicaire audit lieu, lequel en récompense fait l'abandon de tous ses biens à l'abbaye (1330). — Procès-verbaux de visite des églises de Neuilly, de Crimolois et de la chapelle de Sennecey, faites par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1446). — Obligation passée au profit de l'abbaye de Saint-Étienne, par Jeannet Morissey alias Pensette, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, de la somme de 100 sols tournois pour les arrérages échus des droits paroissiaux, appartenant à l'abbaye, comme curé de Neuilly par les habitants de Corcelles-en-Morvaux, lesquels sont paroissiens par indivis de Neuilly et par moitié dudit Chevigny (1454). — Procès-verbal de visite de l'église de Sennecey par Thibaud Viard, abbé de Saint-Étienne (1455). — Collation de la cure de Neuilly, faite par l'abbé Antoine Chambellan en faveur de Jean Joliot, chanoine dudit monastère (1502). — Autre faite par les obédienciers de Saint-Étienne, en faveur du chanoine Philippe Martin (1530). — Autre du prieuré-cure dudit Neuilly, faite par les mêmes en faveur de Georges Cuytet, chanoine et chantre de l'abbaye (1530). — Prise de possession (1530). — Autre faite au même par le vicaire général de l'abbé (1532). — Procès-verbaux de visites de ces églises par Claude Fyot, abbé de Saint-Etienne (1667-1710). — Transaction par laquelle l'abbaye de Saint-Étienne consent à payer au curé de Neuilly, pour les novalles, une somme de 45 livres, outre une émine de grain (1654). — Autre pour les novalles de Crimolois; on donne au curé de Neuilly 60 livres, outre l'émine (1656). — Traité entre M. de Neuchèze, évêque de Chalon et Blaise Pestel, prieur curé de Neuilly, qui s'oblige à desservir l'église de Crimolois, moyennant la somme de 100 sols (1656). — Accord entre les mêmes pour la portion congrue, fixée à 200 livres (1656). — Sentence du bailliage de Dijon, qui sous les offres de Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne de porter à 300 livres la portion congrue de Claude Derepas, curé de Neuilly et de Crimolois, met les parties hors de cour (1687). — Procédures (1686). — Signification faite par Claude Picardet, prieur-curé de Neuilly et Crimolois, de l'option qu'il fait d'une portion congrue de 200 livres (1768). — Délibération des habitants de Crimolois, présentée au chapitre de Saint-Étienne, à l'effet d'obtenir la desserte de leur église (1778-1784). — Dossier d'un procès porté au Parlement, entre le chapitre de Saint-Étienne et Picardet, prieur-curé de Neuilly, qui, sous prétexte d'insuffisance de traitement, refusait de desservir l'église de Crimolois (1785-1786). — Occey. Démission de Jacques Bertin, curé de la paroisse, donnée à Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1684). — Poyans. Lettre de Jean de Chateauneuf, curé de Poyans, qui reconnaît devoir une redevance annuelle de 2 florins au chanoine de Saint-Étienne, prieur d'Autrey, pour son droit de patronage, copie (1363). — Pontailler. Lettre de Pierre Rosson de Pontailler, chanoine de l'église Saint-Quentin-en-Vermandois et clerc du roi de France, qui en remerciement de ce que l'abbé et les religieux de Saint-Étienne de Dijon lui ont permis d'ériger une chapelle dans l'église Saint-Jean de Pontailler avec un chapelain pour la desservir, leur en donne l'institution après sa mort (1302). — Amodiation du droit de patronage de la cure de Pontailler, faite par l'abbaye à Pierre Raymond, curé du lieu (1337). — Premières. Charte d'Engilbert, évêque de Chalon, qui donne à l'abbé Milon et à l'abbaye de Saint-Étienne les églises de Premières et de Fouffrans avec toutes leurs dépendances (1181). — Ratification de cette donation par Gauthier de Serce, archidiacre (1181, 6 des cal. de janvier). — Transaction par laquelle Hugues, abbé de Saint-Étienne et le couvent, tant en leur nom qu'en celui de l'hôpital de Brochon, cèdent à Robert, évêque de Chalon, tous les droits qui leur appartiennent sur l'église de Bretenières, lequel, en compensation et du consentement de son chapitre, donne à l'hôpital de Brochon l'église de Premières avec toutes ses dépendances et la juridiction (1313). — Acte par lequel Drouin de Mont-Saint-Jean, curé de Premières et Fouffrans, en reconnaissance de ce que l'abbé et les religieux de Saint-Étienne lui avaient donné sa vie durant les revenus de cette cure appartenant à l'hòpital de Brochon, s'engage à leur payer annuellement la somme de 15 livres tournois (1335). — Extrait du terrier de l'abbaye de Saint-Étienne de l'an 1480, contenant la déclaration de Hugues Papillon, curé de Premières, qui reconnaît devoir annuellement 15 livres tournois pour droit de patronage de l'abbaye de Saint-Étienne. — Promesse de payer ce droit, écrite par A. Chasot, nommé curé de Premières (1586). — Procédures contre ce dernier, au sujet de ce droit (1590). — Transaction entre André Fremyot, abbé de Saint-Étienne et le curé de Premières par laquelle ce droit de patronage est réduit à 5 livres (1602). — Quetigny et Sennecey. Acte de consécration de l'église de Quetigny par frère Bonaventure, évêque d'*Encensis*, vicaire du chapitre de Langres, le siège vacant, en présence d'Hugues, abbé de Saint-Étienne (1290). — Amodiation des revenus de la cure de Quetigny et de Sennecey et de la chapelle de Saint-Vincent, à Dijon, faite par le prieur J. Bertaut à Guillaume Moré, prêtre (1457). — Procès-verbal de visite de l'église de Quetigny par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1446). — Autre par l'abbé Thibaut Viard (1455). — Collation du prieuré de Quetigny, par l'abbé Richard Chambellan, en faveur du chanoine Étienne Cuytet (s. d., vers 1480). — Arrêt du Parlement, par lequel Jacques du Tillet abbé de Saint-Étienne, est maintenu au droit de se pouvoir dire curé primitif des églises de Quetigny et de Sennecey et en cette qualité, le condamne à payer à Jacques Berbis, vicaire desdites églises, pour la portion congrue, outre le revenu ordinaire de ladite vicairie, la quantité de trois émines de grain sur les dîmes de Sennecey (1578). — Réponse « cathégorique » à une enquête ordonnée par l'official de Saint-Étienne contre Thomas Vernier, curé de Quetigny, qui avait fait battre la femme Millet (1638). — Visites des églises de Quetigny et Sennecey, par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1667-1710). — Ordonnance du même prescrivant au curé de Quetigny de desservir l'église de Sennecey (1670). — Traités passés entre l'abbé de Saint-Étienne et le curé, au sujet de la portion congrue (1714). — Pièces relatives aux réparations à faire au chœur de l'église de Quetigny au clocher de celle de Sennecey, à la charge du seigneur décimateur, et à celles du presbytère et du clocher de Quetigny, à celle des habitants et forains (1774). — Rouvres. Procuration donnée par Bénigne Surrin, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église de Rouvres, pour solliciter des dispenses de l'évêque de Chalon (1527).

G. 217. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1147-1773. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales, Saint-Julien, Bretigny, Clénay, Norges, Ogny. — Charte de Geoffroy, évêque de Langres, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne l'église de Vitrey avec la chapelle de Baiz, les églises d'Ogny et de Saint-Julien-lez-Dijon (1147). — Sentence arbitrale qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne le patronage de l'église de Saint-Julien et de ses annexes (1330). — Amodiation des revenus du patronage faite par l'abbé de Saint-Étienne moyennant 10 écus par an (1412). — Assignation devant le bailliage de Dijon donnée aux habitants de la paroisse pour mettre à exécution une sentence obtenue contre eux par le curé J. Boullé (1531). — Transaction entre ce curé et les habitants au sujet des dîmes et des droits curiaux (1532, 5 décembre). — Autre sur le même sujet (1533, 12 février). — Confirmation de ces traités par l'évêque de Langres (1534, 11 juillet). — Appointement pour l'abbaye de Saint-Étienne demanderesse en garantie contre Gaspard de Saulx, comte de Tavanes, maréchal de France, et Marguerite Lenoir, veuve d'Anne Le Pelletier, au sujet de la portion congrue prétendue par le curé Cl. Thibaut sur les dîmes (1571). — Enquête à cet effet ordonnée par la cour, afin de s'assurer de la modicité des revenus de la cure (1572). — Arrêt du Parlement qui condamne l'abbaye de Saint-Étienne à payer annuellement au vicaire de Saint-Julien, outre les droits dont il jouit, six émines de blé et avoine pour sa portion congrue (1572). — Autre qui condamne l'abbaye au paiement de ces six émines et les habitants à une même quantité pour la desserte d'un vicaire (1602). — Autre qui met à la charge de l'abbaye de Saint-Étienne deux émines de grain et dix livres en argent à verser au vicaire de Saint-Julien pour la desserte des chapelles (1608). — Autre par lequel tout en maintenant le paiement par l'abbaye des six et des deux émines de grain précitées et des 10 livres d'argent au curé de Saint-Julien pour sa portion congrue, l'autorise à faire une enquête sur les revenus de la cure et réciproquement (1610). — Copie d'un arrêt relatif à la portion congrue exigée de l'abbaye par Bénigne Champion, vicaire de Bretigny et Ogny (1620). — Marchés passés par les habitants de Bretigny, Ogny et Norges, avec des charpentiers de Brognon pour la réparation de la charpente de l'église d'Ogny (1623-1625). — Arrêt du Parlement qui adjuge à Toussaint Derey, vicaire perpétuel de Saint-Julien, Clénay et Ogny, une portion congrue de 300 livres, à la charge de faire desservir les églises de son bénéfice. — Autre qui condamne les vénérables de Saint-Étienne à faire faire la desserte de l'église d'Ogny (1650). — Procédures. — Mémoires et copies de pièces, au sujet d'un débat entre l'abbé et les religieux de Saint-Étienne touchant les portions congrues et notamment celle de Saint-Julien (1639-1693). — Dossier d'un procès au Parlement entre l'abbaye de Saint-Étienne et les habitants de Clénay, Bretigny Ogny, Norges-le-Pont au sujet de la desserte de leurs églises et de l'établissement d'un presbytère à Clénay (1659). — Sentence de la justice de Saint-Julien qui condamne les usurpateurs des communaux de la baronnie à les relâcher (1741). — Vente de ces communaux faite par les habitants de Bretigny (1745). — Mémoire imprimé des habitants de Bretigny et de Norges-le-Pont, pour demander le transfert de l'église d'Ogny à Bretigny (1768). — Délibération de la communauté de Bretigny à ce sujet (1772) et mémoire à ce sujet (1770-1773).

G. 218. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1033-1756. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Églises rurales. Tart-le-Haut, Tart-le-Bas, Autrey, Échigey, Marliens, Varanges. Donation des églises et chapelles de Tart, d'Échigey, de Marliens, de Varanges et d'Autrey, faite aux abbé et religieux de Saint-Étienne, par Garnier, évêque de Langres (1195). — Lettres de Hugues de Mirebeau, vicaire général de l'évêque de Langres, qui autorisent le prieur de Tart à célébrer trois fois par semaine les messes fondées par feu Guy de Grosbois, damoiseau, dans la chapelle érigée par lui à Marliens et pour la dotation desquelles il a légué une pièce de terre aux Longeottes-sur-Dijon, un meix à Dijon, un meix et une maison sise rue du Pont-Arnaux de cette ville et un marc d'argent pour la façon d'un calice (1345) — Arrêt du Parlement de Paris rendu sur la plainte des abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon qui ordonne l'assignation de Grégoire Béguin, chanoine, prieur de Tart, qui menait vie dissolue, laissant tomber en ruine les édifices de son prieuré et qui, suspendu de ses fonctions, interné dans le cloître, avait suscité ses parents et amis, complices de ses méfaits à s'opposer à main armée aux réparations ordonnées par l'abbé (1424/5, 26 mars). — Provisions du bénéfice du prieuré de Tart, accordées à Étienne Dupin, chanoine de Saint-Étienne, par Julien Cornu, prieur de Fauverney sous-exécuteur de certain privilège, accordé par le pape audit Dupin (1427). — Procès-verbaux de visite des églises de Tart et de Marliens par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne (1446). — Procuration générale donnée par Pierre de Dompierre, prieur curé de Tart (1477). — Obligation passée au profit des vénérables de Saint-Étienne par Pierre de la Maison, religieux du monastère, prieur-curé de Tart, du consentement de l'abbé Richard Chambellan, d'une somme de 60 livres qu'ils lui avaient prêtée pour la poursuite en cour de Rome d'une affaire intéressant le prieuré (1481). — Commission de l'official de Langres, au sujet de l'enquête demandée par Pierre de la Maison, prieur de Tart, pour le procès qu'il a en cour de Rome contre Philibert de Charmes, moine de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, qui lui disputait la possession de ce bénéfice où il avait été nommé par les quatre obédienciers, le siège abbatial vacant (1482). — Enquête produite par Pierre de la Maison (1482). — Procès-verbal de visite du prieuré et de l'église de Tart par René de Bresches, abbé de Saint-Étienne (1526). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence provisionnelle du bailliage de Dijon, du 15 février 1788, par laquelle Charles Hénault, religieux de Saint-Étienne, est maintenu en la possession du prieuré de Tart et ses secours avec défense à Louis Royer, religieux et ancien prieur, d'y apporter aucun trouble ou empêchement (1588, 16 février). — Procès-verbaux des visites des églises des Tarts, Échigey, Marliens et Varanges, par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1666-1710). — Mémoire sur les dîmes. Devis et délivrance des réparations du clocher de l'église de Tart (1736). — Thenissey. Lettre de Guillaume de Joinville, évêque de Langres, mandant qu'en sa présence Hugues de Curgy, clerc, a résigné l'église de Thenissey entre les mains de l'abbé de Saint-Étienne et que ce dernier a constitué audit Hugues une pension viagère de 15 livres. — Til-Châtel. Copies modernes de la charte de Hugues de Breteuil, évêque de Langres, qui, sur la demande d'Aymon, sire de Til-Châtel, érige un prieuré dans l'église Saint-Florent dudit lieu (1033).

G. 219. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1180-1300. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. Transaction ménagée par Pierre, cardinal de Saint-Chrisogon, légat du pape, entre Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, les chanoines de Saint-Étienne de Dijon et Hugues III, duc de Bourgogne, au sujet de la chapelle érigée par ce dernier. Le doyen élu par les chanoines fera hommage à l'évêque, l'évêque et les chnoines de Saint-Étienne auront chacun une prébende du nouveau chapitre. Ce dernier n'aura point de cimetière particulier et paiera annuellement un marc au pape (sans date, 1180). — Confirmations de cette transaction par le pape Alexandre III (1180, Monte Gargano, 3 des nones de février et Ferrare, 3 des cal. de mai). — Bulle du pape Lucius III, par laquelle, suivant le désir de Hugues III, duc de Bourgogne, de pourvoir sa chapelle de chanoines réguliers, il la leur concède sous la condition de respecter les revenus des chanoines et d'acquitter la cense due au Saint-Siège (Velletri, 1184, 3 des ides de novembre). — Première composition passée entre les chanoines de Saint-Étienne et les clercs de la chapelle du duc par l'entremise de Garnier, abbé d'Auberive et d'autres médiateurs. Le chapitre de Saint-Étienne jouira d'une prébende entière de la chapelle ducale qu'il fera desservir par un chanoine séculier ou régulier. Il jouira en outre pendant un an de toute prébende vacante. Les deux chapitres prieront réciproquement pour leurs morts. La chapelle n'aura ni cimetière, ni paroisse, ses chanoines ne pourront être inhumés qu'à Saint-Étienne, etc. (1185). — Ratification de cette transaction par le pape Lucius III (1185, Vérone, 17 des cal. de juin). — Bulles du pape Lucius III qui commettent les évêques d'Autun et de Chalon pour connaître des différends entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale (1185, Vérone, ides d'août). — Bulle du pape Célestin III portant confirmation des privilèges et possessions du chapitre de la chapelle fondée par le duc Hugues III, à Dijon et relevant directement du Saint-Siège (1196, Latran, 8 des calendes de juillet). — Transaction ménagée par Eudes III, duc de Bourgogne, entre l'abbaye de Saint-Étienne et les chanoines de sa chapelle, au sujet de la prébende entière exigée par la première et des autres décisions contenues dans la transaction de 1185 (1217, mai). — Confirmation de cette transaction par le pape Honorius III (1217, Ferentino, 3 des ides d'août). — Lettre de Robert, doyen de la chapelle du duc, portant que son chapitre est tenu de payer au prieur de Saint-Étienne, le jour de l'anniversaire de maître Columbi, la somme de 50 sols pour la réfection des chanoines. Vidimus de cette charte par Jean de Villars, prieur de Saint-Bénigne, en 1315. — Lettre de H. cardinal de Sainte-Pudentiane, légat du Pape qui, après avoir vidimé une bulle du pape Grégoire IX, du 1er juillet 1230, par laquelle, à la prière du duc de Bourgogne et des chanoines de sa chapelle, il accordait à ces derniers qui relèvent nuement du Saint-Siège, de ne pouvoir être traduits en jugement au delà de deux journées à compter depuis la chapelle, décide, sur l'opposition de l'évêque de Langres et des chanoines de Saint-Étienne, que ce terme ne comptera point depuis la chapelle, mais depuis les limites du diocèse (Anagnie, 14 des cal. d'octobre 1230). — Mandement de Robert, évêque de Langres, qui, dans une contestation entre l'abbaye de Saint-Étienne et l'abbé de Moutier-Saint-Jean, administrateur de l'abbaye de Saint-Bénigne, au sujet des obsèques de Humbert, chanoine de la Sainte-Chapelle, donne gain de cause à la première (1232). — Sentence arbitrale d'Eudes, doyen de la Chrétienté de Dijon et de Guillaume Chapun, clerc, portant que l'abbaye de Saint-Étienne percevra, pendant un an, les prébendes de deux chanoines de la chapelle récemment décédés, comme aussi la dime des vignes amodiées par les chanoines. L'abbaye ne recevra plus les deux sols qui étaient distribués lors des chapitres généraux. L'abbé conservera sa part de l'écuelle du duc. Les chanoines de la chapelle pourront se faire inhumer autre part qu'à l'église de Saint-Étienne. Le chapitre conserve la propriété de la maison du chanoine Dominique, sise devant l'église de Notre-Dame. — Les clercs de la chapelle, décédés sur la paroisse de Saint-Étienne, leurs corps, après avoir été apportés en l'église de la chapelle où seront célébrées les obsèques et puis inhumés à Saint-Étienne. — L'abbé de Saint-Étienne pourra vendre vingt-neuf muids de vin pendant le ban (1233, décembre). — Bulle du pape Innocent IV qui confirme celle de son prédécesseur Honorien III, relative à la prébende (Lyon, 1242, nones de mars). — Sentence de Jacques de la Roche, prévôt d'Autun, délégué par Robert, duc de Bourgogne, rendue en présence de Guy, évêque de Langres, du duc, de Guillaume, seigneur de Grancey et d'autres personnages qui condamne le doyen de la chapelle à prêter serment de fidélité à l'abbé de Saint-Étienne lors de son élection et avant d'avoir pris possession (1281). — Sentence de Richard de Montmorot, bailli de Dijon, qui déboute la mairie de Dijon de son opposition au droit du chapitre de la chapelle d'avoir son banvin le jour de l'octave de la Chandeleur (1287). — Sentence de Robert, duc de Bourgogne, qui condamne Richard de Montmorot, chevalier, bailli de Dijon, en 10 livres envers les religieux de Saint-Étienne pour leur tenir lieu des droits dont il les avait privés en leur enlevant de force le corps d'Étienne Médici, chanoine de la chapelle ducale, pour l'enterrer aux Cordeliers et comme il ne pouvait restituer le corps il devra se soumettre à ce que l'évêque d'Autun exigera de lui (1288). — Bulle du pape Nicolas IV qui commet Hugues d'Autun, chanoine de Mâcon, pour juger un différend entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle du duc, au sujet de la prébende canoniale (1289, Rome, ides de décembre). — Appointement donné par Jean de Semur, chanoine de Laon et Jean de Lyon, chanoine de Beaune, lieutenants du duc Robert II, dans une cause entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale, au sujet du serment du doyen de la Sainte-Chapelle (1290).

G. 220. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1299-1306. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec la Sainte-Chapelle. Bulle du pape Boniface VIII, qui commet le doyen de Saulieu, Pierre de Semur, chanoine d'Autun et Barthélemy Dubois, chanoine de Chalon, pour juger le différend survenu entre l'abbaye de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle du duc (Latran, 1299, 3 des ides de décembre). — Acte contenant : 1° Assignation donnée aux parties par les délégués du S.S. Vidimus de la bulle. — Acte de sa présentation aux juges par l'abbé de Saint-Étienne. — Lettre de Pierre de Semur qui décline la commission. — Procuration des parties (1300). — Longue enquête ordonnée par les commissaires sur les points en litige, savoir la prébende due à l'abbaye de Saint-Étienne, la paroisse Saint-Médard dans la circonscription de laquelle la chapelle et l'hôtel du duc sont situés, et dont tous les droits paroissiaux appartiennent à l'abbaye (1300). — Compromis par lequel les procureurs des abbé et couvent de Saint-Étienne et ceux du chapitre de la chapelle du duc, remettent au jugement d'Eudes de Bèze, doyen de ce chapitre, le jugement de tous leurs différends, y compris celui du procès qu'ils avaient en cour de Rome (1301, 28 mars). — Compromis par lequel ces mêmes procureurs remettent le jugement de ces affaires à Gauthier de Boux, chanoine de la Sainte-Chapelle et à frère Poinsard, chanoine de Saint-Étienne (1304/5, 29 janvier). — Engagement pris par les abbé et couvent de Saint-Étienne et le chapitre de la Sainte-Chapelle de terminer leurs différends par un arbitrage sous peine de 1000 florins (1305, 6 septembre). — Procuration donnée par les abbé et religieux de Saint-Étienne pour poursuivre devant la cour du pape le procès avec le chapitre de la Sainte-Chapelle (1306, 14 avril). — Sentence de Bernard Royard, archidiacre de Saintes, auditeur de rote, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Étienne une prébende entière de la chapelle des ducs, à condition de la faire desservir par un de ses chanoines de même que les prébendes qui viendront à vaquer dans l'année. Il est statué que l'abbaye aura part de chanoine dans toutes les distributions du chapitre ; — que ce chapitre ne pourra exercer de fonctions paroissiales que dans la maison du duc, ni avoir de cimetière. — Les chanoines devront payer la cense de leurs maisons et la dîme de vin. — Le chanoine de Saint-Étienne qui officiera à la chapelle siégera après le doyen et on casse toutes sentences rendues par le duc de Bourgogne, comme laïque au profit de sa chapelle (1306, 5 décembre). — Confirmation de cette sentence par le pape Clément V (1306/7, 4 des ides de février). — Sentence interlocutoire du Saint-Siège (1308, 29 juillet).

G. 221. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1311-1399 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec la Sainte-Chapelle. Transaction entre Hugues, abbé et le couvent de Saint-Étienne et Pierre, doyen et le chapitre de la chapelle ducale, par laquelle l'abbaye abandonne au chapitre la prébende contestée et le revenu pendant un an des canonicats vacants; de plus tous ses droits sur la vente de Dijon et la perception des setiers sur les marchands de vin de la ville, dix livres de cire dues pour le luminaire de l'église N.-D., les 30 sols 4 deniers que le chapitre devait annuellement pour l'anniversaire de Michel Colomb ; les 19 deniers de cens sur la maison Paulon, rue des Noirots ; 12 sols dijonnais de cens sur Orgeux. De son côté le chapitre cède à l'abbaye le banvin de Dijon qui se perçoit à la Chandeleur, puis différents cens sur des maisons et des vignes sur Dijon et Talant. L'église de Saint-Étienne ne sera plus tenue à faire service à la chapelle pour la prébende supprimée. La chapelle aura le parroichiage du duc et de la duchesse, comme il est contenu dans les privilèges accordés par le Saint-Siège. Néanmoins pour bien de paix, le chapitre aura le parroichiage du doyen. des chanoines et de quarante personnes, prêtres, clercs et personnes du chœur demeurant dans les limites des paroisses de Saint-Étienne, mais leurs familiers et serviteurs, demeurant dans ces limites, demeureront paroissiens de Saint-Étienne. La liste des quarante devra être donnée à Saint-Étienne. Mesures prises pour maintenir et ne point dépasser ce nombre. La chapelle aura son cimetière pour ces quarante personnes et ceux qui voudront y être inhumés, mais dans ce dernier cas, le corps devra être présenté à Saint-Étienne qui recevra les offrandes accoutumées. Les corps de ceux de la chapelle qui voudront être enterrés ailleurs seront présentés à la chapelle, avant d'être inhumés dans les églises qu'ils auront choisies. Tous les biens tenus par les quarante hors de ce qui est propre à la chapelle seront passibles des cens et de la dîme dont ils sont grevés (1311/2, 17 mars). — Déclaration du chapitre de la chapelle ducale portant que par l'inhumation du chanoine Aymon Baudot dans son église il ne prétend acquérir aucun nouveau droit de cimetière ou de paroisse au préjudice de Saint-Étienne et promet de faire confirmer par le Saint-Siège la transaction de 1311 (1322). — Confirmation de la transaction de 1311, par le pape Jean XXII (Avignon, 1324, 10 des cal. de janvier). — Procès-verbal d'exécution de cette transaction par l'abbé de Saint-Bénigne, le doyen de Chalon et l'official de Troyes, commissaires délégués par le Saint-Siège (1325, janvier). — Mandement de Laurent de Lingons, curé de Cothon, délégué de Girard d'Arbent, commissaire du Pape, au doyen de la Chrétienté de Dijon, pour la levée du marc d'argent dû au Saint-Siège par le chapitre de la chapelle ducale (1350). — Compromis entre les abbé et couvent de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale par lequel ils s'en remettent à des arbitres pour le jugement de leur différend, au sujet d'un franc d'or que la duchesse Marguerite avait offert en l'église N.-D. et dont les chanoines s'étaient emparés nonobstant l'opposition des religieux de Saint-Étienne qui soutenaient que ce franc leur appartenait, attendu que l'église N.-D. était de leur dépendance (1392, 26 mars). — Appointement donné par les arbitres (1393/4, 1er mars). — Troisième sentence définitive de Guy, évêque et cardinal de Preneste, juge délégué par le Saint-Siège, portant homologation d'une autre sentence de Jean Faydit, auditeur au Palais apostolique aussi délégué qui confirme une autre sentence rendue par Gaillard de Nouvelle-Église, aussi auditeur du Palais apostolique et commissaire par laquelle il condamne le chapitre de la chapelle ducale à restituer à l'abbaye de Saint-Étienne le franc d'or, offert par la duchesse Marguerite en l'église N.-D. et fixe les dépens des instances à 270 florins 2 gros (1394, 16 décembre). — Confirmation de cette sentence par le pape Benoît XIII (Avignon, 1395, 5 des calendes d'avril). — Signification et publication du jugement et de la bulle faite en plein chapitre de la chapelle, par Thomas Le Pelier, curé de Saint-Michel, commissaire cette part (1395, 9 juillet). — Acte de la restitution du franc d'or, faite aux prieur et couvent de Saint-Étienne par Jean de Saint-Thibaut, prêtre et choriste de la chapelle ducale, au nom du chapitre (1395, 14 juillet). — Autorisation donnée par le vicaire général de Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, aux chanoines de la chapelle ducale, d'inhumer dans leur église Jean d'Escharnoz, écuyer valet du doyen, lequel était paroissien de Saint-Médard (1399).

G. 222. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1403-1487. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec la Sainte-Chapelle. Acte dressé en l'église de la Sainte-Chapelle devant l'oratoire du duc de Bourgogne, à la requête du sacristain de l'abbaye de Saint-Étienne et du curé de Saint-Médard, constatant que Jean, comte de Nevers, étant dans son oratoire pour entendre la messe, il donna pour offrande un écu d'or que le chanoine Languet reçut, mais ne voulut pas remettre aux chanoines de Saint-Étienne qui prétendaient à cette offrande parce que la chapelle était sur la paroisse Saint-Médard ; le comte, témoin du débat, ayant dit qu'il en faisait le dépositaire, séquestre, celui-ci s'esquiva à la fin de la cérémonie et quand les chanoines de Saint-Étienne

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réclamèrent auprès du chanoine qui avait célébré la messe, celui-ci leur répondit que s'il avait reçu la pièce il ne la leur rendrait pas (1403/4, 1er janvier). — Compromis entre les abbé et couvent de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale qui remettent au jugement de Guillaume Cachon, official de Langres et de Richard de Chancey, maire de Dijon, leurs différends au sujet du procès en cour de Rome, touchant les offrandes des ducs et des princes de leur maison, sur les acquisitions faites par les chanoines de la chapelle et sur la non exécution de la convention relative à la célébration des obsèques des chanoines des deux églises (1406, 20 et 29 octobre). — Transaction conclue entre les deux communautés. L'abbaye de Saint-Étienne renonce aux offrandes faites à la chapelle ducale par les ducs, duchesses et leurs enfants. En récompensation, la chapelle s'engage à payer tous les ans à l'abbaye 4 livres tournois, à célébrer les offices des morts pour tous les religieux de Saint-Étienne et réciproquement. Les abbés, doyens, religieux et chanoines s'engagent à se prêter mutuellement serment de fidélité à leur avènement ou profession, ceux de Saint-Étienne à la chapelle et ceux de la chapelle à Saint-Étienne. On renouvelle la clause des anciennes transactions portant que les maisons, terres, prés et vignes que les chanoines et les clercs de la chapelle tiendront *aliunde quam ratione dicte capelle*, seront passibles des censes et des dîmes dues à Saint-Étienne. Pour éviter tout débat on en donne le dénombrement. — Engagement de faire ratifier cette transaction par le SS. et par l'évêque de Langres (1406, 5 novembre). — Ratification par l'abbaye et le chapitre (1407, 10 juin). — Copie 1° de cette transaction, 2° de la charte de fondation de la Sainte-Chapelle par le duc Hugues III (1172). — 3° De l'arrêt du parlement de Paris qui homologue le traité pour les droits curiaux entre l'abbaye de Saint-Étienne et la mairie de Dijon (1407/8, 13 mars). — 4° Accord entre l'abbaye de Saint-Bénigne et celle de Saint-Étienne pour la limitation des dîmeries sur le territoire de Dijon. — Mandement de Richard de Chancey, bailli de Dijon, pour maintenir l'abbé et les religieux de Saint-Étienne au droit d'administrer les sacrements sur la paroisse Saint-Médard en qualité de curé de la paroisse contre les doyen et chapitre de la chapelle qui avaient administré les sacrements à Isabelle, fille du duc, duchesse de Penthièvre et délivré son corps pour être inhumé aux Chartreux (1413, 9 août). — Copie de l'ordonnance du duc Philippe le Bon qui, pour mettre fin aux débats qui s'élevaient entre les diverses églises de la ville au sujet des processions, en règle l'ordonnance (Dijon, 1422, 4 juillet). — Assignation au bailliage pour MM. de Saint-Étienne, opposants contre le chapitre de la Sainte-Chapelle, impétrants (1429). — Deux enquêtes produites au bailliage de Dijon par les abbé et religieux de Saint-Étienne contre le chapitre de la chapelle ducale, touchant certaine place joignant le cimetière de Saint-Médard, dont les deux parties se disputaient la propriété (1433). — Écritures à ce sujet. — Contrat pour la mitoyenneté d'un mur du jardin de Saint-Étienne et d'une maison de la Sainte-Chapelle (1434). — Cahier et listes contenant les noms des quarante prêtres ou choriaux de la chapelle ducale, choisis par le chapitre pour demeurer ses paroissiaux (1430, 1444, 1472, 1495). — Protestation des abbé et religieux de Saint-Étienne contre le chapitre de la chapelle ducale qui s'était permis d'élever sans droit une chaire dans le cimetière de Saint-Médard pour le sermon d'un prédicateur (1444, 2 juin). — Arrêt du parlement de Beaune, qui maintient le chapitre de la chapelle ducale dans le droit d'inhumer dans son cimetière et l'abbaye de Saint-Étienne dans celui d'aller en procession jeter de l'eau bénite audit cimetière et y dire oraisons des morts comme dans le cimetière de Saint-Médard (1448, 13 avril). — Exécutoire obtenu par l'abbaye de Saint-Étienne contre le chapitre de la chapelle ducale pour le paiement des 58 livres 2 gros, taxés par le Parlement de Beaune (1448). — Copie de l'ordonnance du duc Philippe le Bon qui assigne à l'abbaye de Saint-Étienne et au chapitre de sa chapelle le rang qu'ils devront tenir aux processions (Bruxelles, 1460, 22 juin). — Copie de l'enregistrement au bailliage de Dijon des lettres patentes du roi Charles VIII qui déclare l'abbaye de Saint-Étienne de fondation royale et la prend sous sa sauvegarde (1487, mai et 5 août). — Acte par lequel le chapitre de la chapelle ducale reconnaît que la procession de la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel, qu'il a fait faire par la paroisse Saint-Médard ne peut en rien préjudicier aux droits de l'abbaye de Saint-Étienne (1487).

G. 223. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1402-1767. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec la Sainte-Chapelle. — Déclaration, reconnaissance, transaction relatives à une rente de 50 sols par an, due par le chanoine de la Sainte-Chapelle, recteur de l'hôpital Saint-Fiacre, au sacristain de Saint-Étienne, curé de Saint-Médard, pour les offrandes (1402, 1501, 1670). — Narration de ce qui arriva à une procession générale faite le 26 juin 1505, pour la santé du roi Louis XII, mais qui n'eut point lieu contrairement à l'avis du chapitre de la Sainte-Chapelle, parce que la bulle qui autorisait ces processions, les avait ordonnées dans toutes les paroisses. — Déclaration faite par l'aumônier de M. de la Trémoille, que le mariage qu'il a célébré en l'église de la Sainte-Chapelle, entre Charles le Ton, écuyer, gentilhomme de M. de la Trémoille et Claire de Beaumont, l'a été du consentement de Philippe de Brégilles, sacristain de Saint-Étienne (1521). — Imprimé des lettres patentes du roi Louis XIV, qui élève la Sainte-Chapelle au même rang que celles de Paris et de Bourges ; éclaircissement sur ce privilège (1651). — Copie de deux arrêts du Parlement qui nonobstant ces lettres obligent, sur la requête de l'abbé de Saint-Bénigne, le chapitre de la Sainte-Chapelle à assister à une procession générale (1654). — Sommation faite par le chapitre de Saint-Étienne à celui de la Sainte-Chapelle, que suivant la transaction, un de ses chanoines officiera à la Sainte-Chapelle, le jour de l'Assomption (1658). — Copie d'un arrêt du conseil portant confirmation de l'ordonnance du duc Philippe le Bon, de l'an 1422, sur les préséances dans les cérémonies publiques, en conséquence, que l'abbé de Saint Bénigne aura le premier rang et que l'abbé de Saint-Étienne à sa droite et le doyen de la Sainte-Chapelle à sa gauche, marcheront sur le même rang, etc. (1664, 31 mars). — Liasse de pièces, mémoires, reconnaissances touchant le droit du curé de Saint-Médard d'inhumer les personnes étrangères au chapitre de la Sainte-Chapelle, décédées dans son cloître, et à celui des chanoines d'inhumer les personnes comprises dans les listes des quarante (1664-1697). — Dénombrements annuels des quarante membres et suppôts de la Sainte-Chapelle, reconnus comme ses propres paroissiens, fournis par le chapitre à celui de Saint-Étienne (1660-1767). — Protestations réciproques des chapitres de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle, de ne vouloir point obtempérer au règlement sur les préséances (1667). — Procédures entre les deux chapitres, au sujet du pain bénit, offert par la reine à la Sainte-Chapelle et puis à Saint-Médard (1674). — Lettre close du roi Louis XIV par laquelle il n'entend, par cette offrande de pain bénit, préjudicier aux droits de la Sainte-Chapelle et à ceux de Saint-Médard (1676, 20 mars). — Lettre du ministre de Châteauneuf à l'abbé Fyot, au sujet de l'indemnité que le roi avait estimé à propos que la reine accordât au Chapitre de la Sainte-Chapelle, touchant le pain bénit, rendu à Saint-Médard (1678). — Délibération du clergé de la ville de Dijon assemblé pour préparer la venue de l'évêque de Langres, dans laquelle Galoche, chanoine de la Sainte-Chapelle, vient communiquer une dépêche royale adressée à son chapitre, lui intimant l'ordre d'assister aux processions générales. Déférant aux ordres du roi, Galoche déclare que le chapitre assistera à la cérémonie mais en protestant que cette démarche ne pourra préjudicier à ses intérêts (1674). — Certificat donné par cette assemblée, que dans toutes les assemblées et les cérémonies publiques, le clergé de Saint-Étienne a toujours tenu le second rang (1687). — Dossier relatif à un projet de suppression des offices de la Sainte-Chapelle, à leur réunion au personnat du chapitre de la cathédrale et au transfert de la cathédrale dans l'église de la Sainte-Chapelle (1761).

G. 224. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1126-1763. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec les chapitres de Saint-Jean et de la Chapelle-aux-Riches. Dossier d'un procès intenté au Parlement par le chapitre de la cathédrale, contre le chapitre de Saint-Jean, qui, contrairement à la coutume et aux usages reçus, avait, lors des obsèques de M. Marlot, maire de Dijon, prétendu enlever le corps et procéder aux obsèques. — Sentence des requêtes du Palais, portant qu'à l'avenir lorsqu'une personne de marque décédera sur la paroisse Saint-Jean et que le clergé séculier et régulier sera convoqué aux obsèques, le curé de Saint-Jean et son clergé se rendront au domicile mortuaire avant l'heure indiquée où ils feront une première absoute. Le clergé étant arrivé, ils prendront rang dans le cortège, à la tête duquel sera le chapitre cathédral qui fera la levée du corps et le conduira jusqu'à la grande porte de l'église, après quoi il se retirera si bon lui semble ou assistera dans les hauts sièges à la suite du service qui sera fait par le doyen de Saint-Jean et son chapitre (1764, 11 janvier). — Correspondance du chapitre Saint-Étienne avec plusieurs chapitres épiscopaux touchant cette affaire (1763). — Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Copie d'un acte passé devant Nicolas, archidiacre de Dijon, du serment prêté par Richard de Dijon, prêtre, de ne faire aucun service religieux, dans la Chapelle-aux-Riches, que du consentement de l'abbé de Saint-Etienne (1126, janvier). — Charte de Garnier, évêque de Langres, déclarant que lorsqu'il a consacré la chapelle fondée par Dominique Le Riche, les chanoines attachés à cette chapelle ont promis de n'y recevoir aucun paroissien de Saint-Étienne (1195).

G. 225. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

912 ?-1674 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec les abbayes de Saint-Bénigne, de Clairvaux et d'Ogny. Notice contenant : 1° Acte d'échange de deux serfs à Potangey (Postengiacus), appartenant à Godradus, abbé de Saint-Bénigne, et son monastère contre trois serfs à Échirey (Escoriacus) dépendant de Rathier, prévôt de l'abbaye de Saint-Etienne. 2° Concession viagère de pièces de vignes sises dans le comté d'Oscheret (Oscarensis), à Couchey (Cupiacus), à Perrigny (Patriniacus), à Pouilly-lez-Dijon (Poliacus), à Fontaines (Fontanas) et à Ahuy (Aqueductus), faite par les religieux de Saint-Étienne au même prévôt Rathier (vers 912). — Charte d'association de prières et de fraternité entre Étienne, abbé de Saint-Bénigne, et Amédée, abbé de Saint-Étienne et leurs monastères (1251, avril). — Lettre de créance pour Jean, prieur d'Antheuil, adressée par Pierre du Fossé, ancien abbé de Saint-Bénigne, à Amédée, abbé de Saint-Étienne (1263, jour de Pâques). — Compromis entre Hugues d'Acy, abbé et le couvent de Saint-Étienne et Jean de Villers, prieur, et le couvent de Saint-Étienne, pour le jugement par arbitres des différends élevés entre les deux églises (1305, août). — Copie de la sentence des requêtes du Palais qui règle ainsi la préséance dans les assemblées et processions publiques. L'abbé de Saint-Bénigne, celui de Saint-Étienne, le doyen de la Sainte-Chapelle, le grand prieur de Saint-Bénigne, le doyen de Saint-Étienne, le trésorier de la Sainte-Chapelle (1654, 24 octobre). — Pièces de la procédure d'une instance au grand conseil entre les églises de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle au sujet de la préséance aux processions (1660-1666. — Copie de la lettre close adressée par le roi au chapitre de la Sainte-Chapelle, lui enjoignant d'assister à son rang, dans les cérémonies publiques (1674) Abbaye de Clairvaux. Permission donnée par Pierre Barbotte, abbé de Saint-Étienne, sur la demande de Conrad évêque de Porto, cardinal légat du pape, aux religieux de l'abbaye de Clairvaux, de célébrer des messes dans leur maison de Dijon, sur un autel portatif seulement (1223). — Abbaye d'Oigny. Instrument dressé dans la chambre de l'abbé à l'abbaye d'Oigny, en présence de Jean, bâtard de Mirebel, lieutenant général du bailli de la Montagne, de l'opposition faite par le procureur de Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne, à ce qu'on procède en son absence à la visitation de l'abbaye d'Oigny, nonobstant que le procureur de l'évêque, cardinal d'Autun, protesta du contraire. Par quoi, sur le refus du lieutenant du bailli, le procureur de l'abbé de Saint-Étienne en appella successivement à la chambre des Appeaux, au Parlement de Beaune et en celui de France (1455, 21 mai). — Lettres d'ajournement obtenues du Parlement de Paris par l'abbé Thibaut Viard, contre le procureur du duc de Bourgogne, touchant l'exécution de certaines lettres accordées au pourchas et profit du cardinal-évêque d'Autun (1455, 4 juin). — Signification des lettres (9 juin 1455).

G. 226. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1239-1689. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec les couvents des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes et des Minimes de Dijon. Lettre de Guy de Genève, évêque de Langres, qui mande avoir autorisé les religieux frères Prêcheurs et Mineurs à confesser dans tout son diocèse, sauf dans les églises soumises à l'abbaye de Saint-Étienne, sinon du consentement de l'abbé (1270, mai). — Compromis entre Hugues, abbé, et le monastère de Saint-Étienne et le gardien du couvent des Cordeliers pour le jugement par arbitres de leurs différents sur une portion canonique réclamée par l'abbaye, de même que du quart des legs faits au couvent par les paroissiens de Saint-Étienne inhumés aux Cordeliers et d'une portion des offrandes à l'occasion de ces funérailles et au sujet de l'enterrement d'un paroissien de Saint-Étienne aux Cordeliers, avant d'avoir été présenté à Saint-Étienne (1303, novembre). — Transaction conclue entre Robert de Baubigny, abbé, le couvent de Saint-Étienne et Jean de Saulon, procureur du couvent des Cordeliers, par laquelle les premiers consentent à ce que les Cordeliers aient deux cloches, une grosse et une petite qu'ils ne pourront sonner ensemble, ni faire glas. Les Cordeliers devront assister aux obsèques des religieux de Saint-Étienne et célébrer tous les ans, la veille de la Saint-Augustin, un service pour les morts de l'abbaye (1408, 31 août). — Acte d'appel au Saint-Siège, interjeté par le procureur des abbé et couvent de Saint-Étienne de ce que le doyen de la Sainte-Chapelle, juge délégué cette part en vertu d'un rescrit obtenu par les Cordeliers, avait fait défense à l'official de Langres et au procureur de l'abbaye de rien procéder en certaine cause devant l'official au préjudice de celle commencée en matière d'appel devant le doyen (1455). — Interpellation faite par le procureur de l'abbaye de Saint-Étienne à Simon Maigret, fondeur de cloches, lui faisant défense de procéder à la fonte d'une cloche du couvent des Cordeliers, laquelle devait être plus grosse que la précédente. — Refus du fondeur d'obtempérer à l'injonction, protestation des Cordeliers contre cette intrusion du procureur dans l'enclos du couvent qu'ils appellent l'hôtel du pape et appel de ce dernier au Parlement de France (1463). — Dossier d'un procès porté au Parlement de Paris entre les abbé et couvent de Saint-Étienne et le couvent des Cordeliers, au sujet de ce que le religieux Mourne François, vicaire de Saint-Michel, s'était permis d'ôter l'habit de Saint-François à défunte Perrenette, femme de Pélerin dit Pontailler, sa paroissienne, nonobstant sa dernière volonté d'être inhumée avec cet habit. — Mémoires des Cordeliers et des chanoines, lettres de nouvelleté, assignations, etc. (1463-1468). — Mandement du bailli de Dijon, qui maintient Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne, comme curé primitif de cinq des paroisses de Dijon dans le droit de faire un sermon dans leurs églises le dimanche ou la fête antérieurs à celles de leurs patrons et que ce jour il n'est permis à personne de prêcher dans aucune des églises de la ville, néanmoins, un Cordelier avait prêché le dimanche avant la Saint-Nicolas dans l'église des Cordeliers. — Ajournement, exécution du mandement (1504, 19, 22, 28 novembre). — Assignation au Parlement donnée aux Cordeliers sur la requête de René de Bresche, abbé de Saint-Étienne pour M. Maillotte, vicaire de Saint-Pierre (1528). — Commission en cas d'appel pour MM. de Saint-Étienne contre les Cordeliers (1613). — Lettres et mémoires relatifs aux inhumations au couvent des Cordeliers (1746-1768). — Couvent des Jacobins. Charte de Robert, évêque de Langres, portant confirmation de la transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Étienne et les frères prêcheurs au sujet de la sépulture des paroissiens dans l'église du couvent et d'une redevance de 40 sols que les religieux paieront tous les ans à l'abbaye (1239, août). — Trois réquisitions faites par le procureur de Saint-Étienne à Amisius d'Orléans, juge subdélégué par l'évêque de Paris, conservateur des privilèges des Jacobins de France, de lui donner des témoins de l'appel qu'il avait émis contre les Jacobins. A quoi le doyen avait répondu que cet appel était nul et frivole (1328, 5, 7, 20 octobre). — Ratification par le même Amisius d'Orléans, du traité par lequel l'abbaye de Saint-Étienne et le couvent des Jacobins, pour bien de paix, déclarent non avenues les sentences prononcées contre l'un et l'autre (1329). — Mandements de l'official de Chalon, juge délégué par le Saint-Siège et assignations pour le jugement de causes entre l'abbaye de Saint-Étienne et les Jacobins (1433-1434). — Sentence du bailliage de Dijon, confirmée au parlement de Beaune, par laquelle les Jacobins sont condamnés au paiement de 2 francs de cense envers l'abbaye de Saint-Étienne (1457, 28 septembre). — Arrêt du parlement de Beaune qui condamne le couvent des Jacobins à payer une redevance de 40 sols à l'abbaye de Saint-Étienne (1462). — Mémoire et pièces de procédure. — Protestations de Jean d'Essoyes, vicaire de N.-D., contre Guillaume de Valery, religieux jacobin, lequel, au mépris des droits de l'abbaye de Saint-Étienne, voulait enlever, sans le présenter à l'église N.-D., le corps d'un paroissien qui avait élu sa sépulture en l'église des Jacobins (1472). — Arrêt du Parlement qui condamne les Jacobins à donner au chapitre de Saint-Étienne la qualité de vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Étienne ; à l'église Saint-Médard celle de paroisse Saint-Médard transférée à Saint-Étienne (1689). — Couvent des Carmes. Mandement de Guillaume, évêque de Langres, contenant défense aux religieux Carmes d'ériger un oratoire et consacrer un autel dans la maison qu'ils ont achetée dans la paroisse Saint-Nicolas au préjudice des droits de l'abbaye de Saint-Étienne (1362). — Déclaration de Jean Lery, prieur et du couvent des Carmes sur la demande de l'abbaye de Saint-Etienne, que les corps de ceux qui désirent être inhumés dans leurs églises doivent être au préalable présentés à l'église de leur paroisse (1443, 11 novembre). — Couvent des Minimes. Transaction sur procès renvoyé par le conseil au Parlement, ménagée par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, par laquelle au moyen d'une somme de 5.000 livres versée par le chapitre de Saint-Étienne au couvent des Minimes, celui-ci renonce au procès criminel, circonstances et dépendances, qu'il poursuivait contre l'abbaye (1672, 29 mai). — Dossier relatif à une instance entre les deux mêmes parties, touchant l'inhumation de M^{lle} Dubois dans l'église des Minimes (1680).

G. 227. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1169-1679. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec la Commanderie de la Madeleine de Dijon. Bulle du pape Alexandre III qui maintient les Templiers en possession de la chapelle qu'ils avaient fait élever dans les limites de la paroisse de Saint-Étienne de Dijon en vertu des privilèges à eux accordés par le Saint-Siège sous la condition de ne point préjudicier au droit paroissial, de n'exiger aucune dîme des paroissiens de Saint-Étienne, de ne point les admettre aux offices quotidiens, ni leur accorder la sépulture, néanmoins il leur sera permis de visiter la chapelle en dévotion, d'y entendre la messe, d'y faire des offrandes. Quant aux pèlerins et aux paysans ils pourront la visiter si bon leur semble (Bénévent, 1169, 10 des calendes de janvier). — Transaction ménagée par Raoul, abbé de Longvay et Garnier, abbé d'Auberive, entre l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon et les Templiers de Bure au sujet de l'usage du moulin de Villeferoi, appartenant à ces derniers (S. D., v. 1185). — Mandement de Jean, archevêque de Lyon, à Guillaume, abbé de Citeaux et à l'archidiacre de Dijon aux fins de remettre le prieur et le couvent de Saint-Étienne en possession de la chapelle de la vicomté de Dijon et de celle des Lépreux dont ils avaient été dépossédés (S. D., v. 1185). — Engagement pris par Richard, prêtre à Dijon, de ne plus dire de messes sans la permission du chapitre dans la chapelle de la Vicomté (1226/7, janvier). — Mandement du roi Philippe le Bel au bailli de Sens et aux curateurs des biens de l'ordre du Temple en France de remettre l'abbaye de Saint-Étienne en possession de la maison Dieu de Brochon que frère Hugues de Pataud, visiteur des maisons du Temple, lui contestait (Paris, 1312, 7 et 17 mars). — Mandement de Raoul Souvain dit de Joy, bailli de Sens, qui, en vertu de lettres royaux du 21 décembre 1325, ajourne l'abbaye de Saint-Étienne pour le paiement d'une rente de 20 livres résultant d'une composition faite avec les Templiers. — Vidimus par Jean de Milon, garde de la Prévôté de Paris, d'un arrêt du Parlement de Paris qui décharge l'abbaye de Saint-Étienne du paiement de cette rente (1326, 10 mars, 1331, 31 mai). — Mandement de Richard de Champrepus, receveur de la baillie, contenant vidimus des lettres du roi Philippe de Valois du 28 mai 1345, qui le charge de mettre à exécution un rôle de créances arrêté par la Chambre des Comptes de Paris, à percevoir dans le ressort du bailliage de Sens (1345). — Mandement du même receveur aux sergens, de ne point contraindre l'abbaye de Saint-Étienne au paiement d'une rente de 20 livres et l'abbé de Saint-Bénigne pour une somme de 500 florins de Florence qu'on lui demandait pour le fait du Temple (1346, 21 juillet). — Mandement du roi Philippe de Valois qui donne quittance définitive à l'abbaye de Saint-Étienne de cette rente de 20 livres (1359, 18 novembre). — Vidimus par Thomas, archevêque d'Aix, des bulles des papes Alexandre V, donnée à Pise le 4 des ides d'août 1409, et du pape Clément VII, donnée à Avignon le 3 des calendes de février 1392, portant confirmation des privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1409). — Contrat de la donation de la Tour et chapelle de Saint-Bénigne, des maisons et édifices de la Vicomté de Dijon, provenant de Guy et de Jean de Pontailler, seigneurs de Magny, faite à Jean de Robercourt, commandeur de la Madeleine de Dijon et à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem par Jean Bonot, clerc, conseiller-maître de la Chambre des Comptes de Dijon, et Guillemette Le Naschon, sa femme (1430, 23 décembre). — Lettres d'amortissement accordées par le duc Philippe le Bon (1429/30, 27 février). — Confirmation de cette donation par le chapitre du grand prieuré de Champagne (1430). — Lettres de complainte obtenues au Parlement de Paris, par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre Jehan de Robercourt, commandeur de la Madeleine, qui, au mépris des droits paroissiaux du curé de Saint-Médard, s'était permis de célébrer publiquement les offices le jour de Noël dans la chapelle de Saint-Bénigne sans le consentement des abbé et religieux de Saint-Étienne, curés primitifs (1431, 7 avril). — Procès-verbal d'exécution de ces lettres (3 juin). — Ratification de la donation de la Vicomté, faite par Antoine Fluvian, grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1431/2, 2 février). — Compromis passé entre l'abbaye et le commandeur, par lequel, considérant que l'assignation au 24 novembre qui leur a été donnée aux requêtes du Palais à Paris pour le jugement de leur procès est moult prochaine et périlleuse pour cause des chemins conviennent de la reculer au 25 avril 1432 (1431, 5 novembre). — Mémoires produits par le commandeur de la Madeleine, contre les abbé et couvent de Saint-Étienne, qui voulaient, en leur qualité de curé primitif, l'empêcher de célébrer l'office divin dans la chapelle de l'ancienne vicomté (1432). — Sentence des requêtes du Palais à Paris qui accorde aux abbé et religieux de Saint-Étienne un délai pour la production de leurs écritures (1433, 27 mars). — Autre par laquelle, sur la plainte des abbé et religieux de Saint-Étienne de ce que, nonobstant la cause portée devant la Cour, le commandeur ne cessait point ses entreprises, prescrit l'ajournement des parties (1434, 15 novembre). — Exploit d'ajournement (1435, 14 juin). — Copie d'une sentence du bailliage de Dijon, obtenue par les abbé et couvent de Saint-Étienne, contre Jean Beart, commandeur de la Madeleine, lequel, au mépris des droits paroissiaux appartenant à l'abbaye sur la paroisse Saint-Pierre, s'était permis d'inhumer une femme de cette paroisse (1470/1, 9 janvier). — Appointements donnés au bailliage dans une cause entre les mêmes parties (1482-1490). — Lettres de complainte et nouvelleté obtenues au bailliage, par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre le même commandeur qui avait fait inhumer le corps de Vincent Le Grain, paroissien de Saint-Pierre, au mépris des droits curiaux de l'abbaye (1495, 29 août). — Écritures du commandeur à l'appui de son entreprise (1495). — Sentence arbitrale de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, dans un différend entre René de Bresches, abbé, et le couvent de Saint-Étienne et le commandeur de la Madeleine, au sujet des offrandes qui se faisaient dans la nouvelle église que l'on édifiait rue du Viel-Chastel, en remplacement de l'ancienne église sise au faubourg Saint-Pierre, laquelle avait été démolie pour la fortification de la ville. Par cette sentence il est convenu que la commanderie paiera tous les ans au curé de Saint-Médard une redevance de 7 petits blancs, valant chacun 5 deniers tournois (1517, 19 juillet). — Lettres de nouvelleté qui ont motivé cette sentence et requête de la Commanderie à M. de la Trémoille (1517). — Transaction passée entre J.-B. B. Gontier, prévôt de la Sainte-Chapelle, vicaire général de l'évêque de Langres, François Joly et Claude Robert, amodiataires des bâtiments de la Commanderie de la Madeleine, suivant acte passé par le commandeur Claude Le Bret d'une part et Vallot, trésorier de Saint-Étienne et curé de la paroisse Saint-Médard, au sujet des droits curiaux de ce dernier sur la communauté que les premiers voulaient fonder dans la Commanderie (1660, 2 janvier). — Dossier du procès intenté par Arviset, trésorier de Saint-Étienne et curé de Saint-Médard, à Charles Languet, commandeur de la Madeleine, pour refus de payer la redevance de 7 petits blancs et infraction aux droits curiaux du curé de Saint-Médard, pour s'être permis d'inhumer le corps du conseiller Morin, dans son église (1678-1679). — Sommaire imprimé du procès au bailliage entre l'abbaye de Citeaux, Philippe Fyot, président au parlement, le chapitre de la Sainte-Chapelle et la Commanderie de la Madeleine, au sujet du péage de Dijon (vers 1710). — Chapelle Saint-Vincent. Indulgences accordées par Guillaume, évêque d'Ostie et Philippe, évêque d'Albano, Olivier de Saint-Pierre, Marcelin, prêtre, François de Saint-Eustache et Thierry de Saint-Theodat, diacre, tous cardinaux, à tous ceux qui visiteront la chapelle de Saint-Vincent, située dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Étienne et contribueront à la restauration de l'édifice et des ornements (1469, 5 juillet). — Commanderie de Mormant. Chartes de N., précepteur de la maison du Temple de Mormant, qui en échange, de la terre de Puits ou Poiseuil (Puteolus), cède à l'abbaye de Saint-Étienne tout ce que sa maison possède à Dijon et dans les environs (1200).

G. 228. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1411-1626. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne.

Débats avec la mairie de Dijon, pour les impositions. Compromis entre l'abbé et les religieux de Saint-Étienne, par lequel ils conviennent de remettre à des arbitres le jugement de leur différend, au sujet de la part de l'un et des autres aux contributions levées pour la fortification de la ville (1411). — Traité par lequel Jean de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, s'oblige à prendre toutes ces impositions à sa charge (1411, 29 mai). — Mandement de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, aux gens du conseil et des comptes, rendu sur la requête des prieur et couvent de Saint-Étienne, par lequel elle prescrit la levée de la saisie du temporel de l'abbaye, faite sur le refus de l'abbé d'acquitter sa cotisation dans l'impôt des fortifications de la ville et ordonne l'assignation de l'abbé (1419, 19 novembre). — Ordonnance du conseil pour l'exécution dudit mandement (21 novembre). — Acte par lequel les prieur et chanoines de Saint-Étienne décident qu'ils intenteront un procès à l'abbé pour le paiement de cette contribution (22 novembre). — Compromis par lequel l'abbé et le couvent de Saint-Étienne conviennent de remettre au jugement d'arbitres leur différend touchant la cote des impositions pour la fortification de la ville (1421, 15 juillet). — Quittances données par le receveur de l'impôt des fortifications de la ville, de la cote assignée à l'abbaye de Saint-Étienne (1357-1475). — Requêtes adressées au conseil ducal par les religieux de Saint-Étienne, à l'effet d'obtenir d'être déchargés de cet impôt selon les canons des conciles ou tout au moins de n'en payer que le quart, le surplus étant à la charge de l'abbé (1471). — Minute d'un projet de transaction entre le clergé de la ville de Dijon et la mairie, à l'effet de régler la part du premier dans les charges publiques (vers 1530). — Interpellation faite par le solliciteur des affaires de l'abbaye, au procureur de l'abbé du Tillet de vendre une partie du temporel pour le paiement d'une cote de 8 écus de rente, imposée sur le couvent pour la subvention (1577). — Cotes d'impôts mis sur l'abbaye, pour le siège de Saint-Jean-de-Losne, la nourriture des gens d'armes du légat (1589). — Autre pour la fortification de la ville (1591). — Autre pour la solde des 60 cuirasses, levées pour protéger les vendanges (1593). — Autres pour l'impôt de la fortification dont le couvent payait un quart et l'abbé les trois quarts (1604).

G. 229. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

874-1709. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Débats avec la mairie de Dijon pour la justice et les franchises. Copie du diplôme de l'empereur Charles le Chauve, qui, sur la prière de Isaac, évêque de Langres, accorde le droit de monnaie à l'église Saint-Mammès de Langres et de Saint-Étienne de Dijon ainsi que les marchés (Pontailler, 874, 12 septembre). — Promesse d'Eudes le Riche, maire de la commune de Dijon, de payer à la Saint-Remy, à l'abbé de Saint-Étienne, la somme de 300 livres pour du vin et du blé qu'il lui a vendu. Eustachie, sa femme, et Clairembaut, son fils, s'en portent garants (1241, mars). — Mandement du duc Philippe le Hardi au bailli de Dijon, de mettre sous sa main le temporel de l'abbaye de Saint-Étienne, attendu qu'au préjudice de sa justice, l'abbé et les religieux s'étaient permis de faire aux prônes des paroisses de Dijon et ailleurs, des monitions, dénonciations et fulminations de sentences, concernant la juridiction temporelle (1396/7, 5 février). — Lettres de complainte et d'ajournement obtenues au parlement de Paris par les abbé et couvent de Saint-Étienne contre le procureur du duc de Bourgogne qui voulait contraindre les Saints-Vaux de l'abbaye à l'impôt des marcs. On appelait de ce nom les hommes et les femmes qui, venus à Dijon pour y demeurer, s'étaient déclarés ses hommes à la condition de payer une certaine redevance. Alors pour marque de *Saintvalice*, l'abbé et les religieux mettaient sur le grand autel du pain et du vin que ceux-ci emportaient. Dès lors ils étaient exempts de l'impôt des marcs (1401, 11 août). — Lettres semblables obtenues par les mêmes contre les maire et échevins de Dijon opposés à la prétention de l'abbaye de vendanger son clos du moulin de Saint-Étienne sans se soumettre au ban général des vendanges (1402, 11 août). — Copie d'autres semblables obtenues par les mêmes contre le duc de Bourgogne au sujet de l'exemption de la taille des marcs, prétendue par les saints vaux de l'abbaye (1407, 2 août). — Mémoire de l'abbaye contre les maire et échevins, au sujet d'usurpations commises sur sa justice à Dijon, Ahuy, Quetigny et Saint-Martin-des-Champs (1411). — Avis donné par les gens du Conseil du Roi à Dijon sur le privilège octroyé par le Roi aux maire et échevins de Dijon, de pouvoir faire seuls des inventaires et mettre garnison dans la ville. Il n'y a d'exception que pour le Logis du Roi. Au regard du pourpris de Saint-Étienne il est décidé qu'en cas de vacance du siège abbatial, les officiers du prince pourront mettre la main du prince sur le temporel de l'abbaye, faire l'inventaire des biens du défunt et administrer la justice jusqu'au remplacement de l'abbé (1477, 3 décembre). — Acte du refus opposé par l'abbé Richard Chambellan à une réquisition des maire et échevins, de rechercher, dans l'enclos du monastère, Michel Dorsie, leur juridique, qui s'y était retiré, après avoir tué d'un coup de pierre le brodeur Chambéry dans un lieu de franchise sis devant l'église Saint-Étienne. Le refus de l'abbé est basé sur ce qu'il ignore si réellement le coupable s'est réfugié dans les bâtiments du monastère et sur ce que les maire et échevins ayant prétendu des droits sur certains de ces bâtiments, ces places étaient en séquestre sous la main du bailli, néanmoins il soutenait que les magistrats n'y avaient aucune juridiction, mais que cependant il consentait que la recherche du coupable fût faite par son bailli (1480, 2 mai). — Mémoires des abbé et couvent de Saint-Étienne contre les maire et échevins, au sujet de la juridiction dans le pourpris du monastère (1480). — Sentence de Jean Fremyot, conseiller au Parlement, commissaire délégué, par laquelle il ordonne la levée des scellés apposés par la mairie de Dijon en une maison où était décédé Charles Du Cellier, religieux de Saint-Étienne et prieur de Grancey, et la remise des meubles et titres du bénéfice à l'abbé de Saint-Étienne, à cause de son droit de dépouille. Quant aux titres concernant les héritages dudit Du Cellier, inventaire en sera dressé par un clerc de la mairie en présence du greffier (1532, 22 juin). — Arrêt du Parlement qui ordonne la vérification des lettres de grâce obtenues par Jacquemin Ythier et néanmoins le condamne à faire amende honorable en l'église Saint-Étienne et demander pardon à l'abbé, au prieur, de l'injure qu'il leur avait faite en brisant leur prison pour en arracher Jean Ythier (1536, 16 juin). — Commission de Pierre Colard, conseiller au Parlement, commissaire cette part, pour assigner devant lui les officiers du bailliage, à la requête de MM. de Saint-Étienne, afin de procéder en l'instance pendante à la Cour sur ce qu'il avait été ordonné que par main souveraine et sans préjudice du droit des parties, inventaire serait fait des meubles délaissés par Simon Moisson, religieux, par le greffier civil de la Cour (1583, 18 novembre). — Délibération de la Chambre de ville de Dijon par laquelle, après avoir entendu la plainte du maire, de ce qu'à la procession de ce jour, dont la réunion était à Saint-Étienne, le doyen du chapitre avait pris place aux hauts sièges à gauche, réservés d'ordinaire à la Chambre de ville, la Chambre décide qu'à l'avenir, toutes les fois qu'elle se rendra en corps dans les églises pour des cérémonies publiques, les hauts sièges devront lui être réservés (1625, 25 juillet). — Procès-verbal de la visite de l'auditoire et des prisons de l'abbaye de Saint-Étienne, dressé par Guillaume Gaillard, lieutenant général du bailliage (1631). — Requête, appointement et signification pour l'abbaye de Saint-Étienne contre la mairie, pour apposition des scellés et inventaire des meubles de feu Laurent Mailly, desservant en l'église Saint-Étienne (1660). — Sommation faite par l'abbaye au procureur syndic de la mairie, au sujet d'une apposition de scellés après la mort de la veuve Chrétien Blanc, morte en une maison sise dans la cour abbatiale de Saint-Étienne (1672). — Autre semblable à l'occasion de la mort de Perruchot, procureur à la Cour, mort dans la maison du petit couvent, rue Chanoine (1685). — Délibération de la Chambre de ville et lettres de l'évêque de Langres et de l'abbé de Saint-Étienne, relatives à une réparation de l'injure faite au clergé de la ville qui, au retour d'une procession à Larrey, avait trouvé les portes de la ville fermées devant lui (1692). — Transaction conclue entre les abbé et couvent de Saint-Étienne d'une part et la mairie de Dijon d'autre, par laquelle l'abbaye est maintenue dans tous ses droits de justice sur tous ses sujets et suppôts en quelque lieu du territoire de la ville qu'ils demeurent, comme aussi dans l'église et les bâtiments conventuels ; la mairie maintenue aussi dans ses droits de totale justice dans toute la ville, sur les domestiques de l'abbé quand ils ne résideront point dans l'hôtel abbatial et sur toutes les personnes laïques employées dans l'abbaye, dans les maisons dépendant de l'abbé et du chapitre, dans toutes les parties de l'hôtel abbatial non occupées par l'abbé, dans les maisons de la cour l'Abbé, de la cour Saint-Vincent et du vieux couvent. Quant à la police générale, la mairie l'exerce comme du passé dans tous les lieux, maisons et sur toutes sortes de personnes sans distinction (1709, 9 mars).

G. 230. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1451-1483. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Terrier général des censes, rentes, redevances, coutumes et revenus de l'abbaye, reçu par Pierre Prévost, notaire à Dijon. — Fol. 7. Ahuy. Déclaration des droits seigneuriaux consistant en un ranterre sur les terres et des corvées. Reconnaissances des habitants. — Fol. 37. Liste des 39 chefs de famille d'Ahuy parmi lesquels Jean Durant, alias Peschinet, maire. Déclaration des droits de totale justice ; fourches patibulaires à deux colonnes ; redevance pour les usages dans les bois de Vantoux ; dîmes, amendes, ban de vendanges, moulin, four, treul, banaux, rouage, taille de 120 livres, affranchissement du droit de sauvement accordé par l'abbé Richard Chambellan (1488, 18 décembre). — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient l'abbaye en possession de ce droit de sauvement (1528). — Fol. 54. Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, au sujet de l'attrait des habitants d'Ahuy, de Quetigny, etc. (1242, juin). — Fol. 57. Quetigny. Reconnaissances des censitaires. — Fol. 60. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale, ses limites, maire, sergent, taille, gélines, corvées, maréchaussée, dîmes, domaine seigneurial. — Fol. 74. Autres reconnaissances. — Fol. 81. Sennecey. Cure, dîme, grange, moulin, messerie, justice. — Fol. 91. Hauteville. Reconnaissances de cens, domaine seigneurial. — Fol. 95. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale, taille, géline, corvées, lavières, élection des messiers et vigniers. — Fol. 98. Étaules. Domaine. — Fol. 99. Asnières. Reconnaissances des censitaires. — Fol. 112. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale, taille, foretage, géline, corvées, messiers, vigniers, dîmes, four, pressoir, banaux, lods, domaine seigneurial. — Fol. 120. Saint-Philibert-sous-Gevrey. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale, signe patibulaire, abonnement de la taille, redevance en avoine, corvées, messiers, délimitation du finage, domaine seigneurial. — Reconnaissance des censitaires. — Fol. 130. Corcelles-en-Montvaux. Reconnaissance du curé. — Fol. 131. Genlis. Reconnaissances des censitaires. Domaine seigneurial. Droit de gîte de l'abbé. — Fol. 141. Longchamp. Reconnaissances des censitaires. — Fol. 143. Savigny-le-Sec. Déclaration des droits et du domaine seigneurial, justice totale, finage, taille, four banal, messier, forestier, vignier, amendes, dîmes, corvées. — Fol. 149. Charmes. Reconnaissances des censitaires mainmortables. — Fol. 156. Tanay. Cens dû par le seigneur. — Fol. 158. Cheuges. Reconnaissances des censitaires. — Fol. 160. Belleneuve et Ahuy-le-Désert. Déclaration du domaine seigneurial, reconnaissances des censitaires. En marge du premier article, transcription de l'acte de vente du domaine, faite le 19 août 1577, par l'abbaye de Saint-Étienne à Bénigne Le Compasseur, seigneur de Jancigny. — Fol. 166. La Grange-de-Corbeton. Déclaration du domaine. — Fol. 170. La Grange-d'Epirey. Déclaration du domaine. — Fol. 173. Beaune. Reconnaissances des censitaires. — Fol. 180. La Doix-de-Serrigny. Reconnaissances des censitaires. — Giey-sur-Aujon. Reconnaissances des censitaires. Domaine seigneurial, dîmes. — Fol. 190. Claude de Blaisy, seigneur de Blaisy et de Brognon, Jeanne de Grantson, sa femme et Guillaume, leur fils, reconnaissent le droit de dîme qui appartient l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 193. Dijon. Déclaration du pourpris du monastère qui embrasse la chapelle Saint-Vincent, l'église Saint-Médard, la Chambre Labbé et le cimetière de Saint-Médard. — Droit des religieux d'utiliser à leur profit les murs du *Castrum*. Tenue des jours de la justice, cure primitive de cinq des paroisses de la ville, droit de visite des églises ; — cure de Fontaine. — Dîmes de grain et de vin. — Compositions avec les églises. Délimitation des dîmes. — Dîmes de grains appartenant à la celle abbatiale à Dijon et aux environs. — Grange de Theuley. Poids et mesures dans la Chambre l'Abbé, le droit de perche sur les maisons de la ville. Reconnaissances des redevables. — Fol. 207. Les banvins ; la justice dans le pourpris du monastère ; les droits épiscopaux appartenant aux abbés ; la maison de la Truie qui file ; les moulins de Saint-Étienne. — Fol. 215. Chenôve. Reconnaissance de cens. — Fol. 216. Talant. Reconnaissances de cens. — Fol. 217. Le droit de patronage sur la cure de Premières. — Les bois de Rochefort à Arc-sur-Tille, de Choiseau à Perrigny, des Fléaux à Saint-Philibert, une vigne à Daix. — Fol. 220. Droits appartenant à l'abbaye sur l'église N.-D. de Dijon. — Fol. 241. Id. sur l'église Saint-Nicolas. — Fol 243. Id. sur l'église Saint-Michel. — Fol. 273. Sur la régale de l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 277. La chapelle de la Bellecroix. Déclaration des censitaires d'héritages sur le territoire de Dijon. — Fol. 301. Marliens. Reconnaissance de cens. — Fol. 305. Touchant les rapports de l'abbaye avec le chapitre de la chapelle des ducs de Bourgogne. — Fol. 142. Privilèges de la ville de Dijon. — Fol. 143. Droits curiaux à Dijon.

G. 231. (Registre.) — Grand in-4, 89 feuillets, parchemin.
Reliure en basane.

1451-1483. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Terrier général des rentes et déclaration de rentes, cens, renterres, prés, terres, vignes, dimes et autres droits de messeigneurs les religieux, prieur et couvent du monastère de Saint-Étienne, dressé par Poncet, notaire à Dijon. — Fol. 1. Lettres à terrier données par le duc Philippe le Bon (19 février 1451/2). — Fol. 2. Déclaration du domaine de Genlis. — Fol. 6. Autre des prés de Lamponne sur Magny-sur-Tille. — Fol. 8. Autre du domaine de Magny. — Fol. 10. Autre du domaine de Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. — Fol. 16. Autre du domaine de Sennecey. — Fol. 17. Autre du domaine de Varanges. — Fol. 28. Autre du domaine de Marliens. — Fol. 32. Id. de Tart-le-Haut. — Fol. 33. Id. de Tart-le-Bas. — Fol. 37. Id. de Fauverney. — Fol. 41. Déclaration des cens dus sur des maisons et des héritages à Dijon, sur son territoire et les villages voisins Fontaine, Gevrey, Couchey, Fauverney, Magny-sur-Tille, Talant, Varanges, Ahuy, Clénay.

G. 232. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier. Reliure en basane.

1451-1483. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Terrier général. Extrait du terrier qui précède G. 230, en ce qui concerne les domaines de Quetigny, Sennecey, Saint-Philibert-sous-Gevrey, Corcelles-en-Montvaux, Genlis, Longchamp, Corbeton, Beaune, Blaisy, Dijon.

G. 233 (Registre.) — In-4, 288 feuillets, papier. Reliure en parchemin.

1451-1483. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Terrier général. Extrait fait en 1666 par Arviset, notaire apostolique, du terrier général de l'abbé (G. 230). — Fol. 1. Déclaration du domaine et des droits seigneuriaux d'Ahuy ; — fol. 37, de Quetigny ; — fol. 52, de Sennecey ; — fol. 55, d'Hauteville ; — fol. 59, d'Asnières ; — fol. 74, d'Épirey ; — fol. 76, de Dijon, église, chapelle Saint-Vincent, cimetière Saint-Étienne et Saint-Médard, Castrum, auditoire de justice, prisons, paroisses, Saint-Jacques de Trimolois, chapelains, visites, cure de Fontaine, dîmes, droits sur les églises de Dijon, banvins. — Fol. 98. Reconnaissances de cens sur des maisons et héritages à Dijon sur son finage. Table à la fin du volume.

G. 234. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier. Reliure en basane.

1456-1457. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne.

Terrier des censes, rentes et autres droits dus à MM. les vénérables de Saint-Étienne, tant en la ville, faubourgs et finage de Dijon que en d'autres lieux et territoires, fait es années 1556 et 1557 par Poillechat, notaire royal de ladite ville, commissaire député par lettres patentes du 13 septembre 1556. — La première page est toute occupée par une peinture à la gouache contemporaine du manuscrit, représentant le martyre de saint Étienne. Au-dessus sont figurées les armoiries de l'abbaye de Saint-Étienne : d'azur à la palme d'or mise en pal, accompagnée de trois cailloux d'argent, deux en chef, un en pointe. Au-dessous de la scène du martyre on voit, disposés sur une seule ligne, entourés chacun d'une guirlande, l'écu de Paris de Cirey, grand prieur : d'azur à deux levriers rampant et affrontés d'argent, accolés de gueules, bouclés et cloués d'or ; celui de Blaise Bréchard, chantre : bandé d'argent et d'azur de six pièces ; celui de Jean Maulmet, sacristain : d'azur à trois molettes d'éperon, posées deux, une ; celui de Bénigne de Cirey, infirmier, semblable au premier. Puis au-dessous l'écu de Bénigne Maitre, religieux, solliciteur des affaires : d'or à trois trèfles d'azur ; celui de maître Morisot : d'argent à un quintefeuille de gueules en cœur, accompagné de trois meures de sable posées deux, un ; et celui de Thomas Poillechat, notaire : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de chats de même, au chef d'argent chargé d'un croissant d'azur. — Fol. 1. Lettres à terrier. — Fol. 8. Déclaration des dîmes de Clénay ; — fol. 12, de Fauverney ; — fol. 16, du renterre de Fauverney ; — fol. 18, des dîmes de Magny-sur-Tille ; – fol. 20, de Crimolois ; — fol. 28, de Tart-le-Haut ; — fol. 30, de Bressey ; — fol. 33, de Layer ; — fol. 36, de la cire due à Gemeaux. — Fol. 43. Déclarations des rentes et renterres de Crimolois ; — fol. 47, de Quetigny ; — fol. 55, de Neuilly ; — fol. 56, de Marliens ; — fol. 60, de Varanges ; — fol. 62, de Gemeaux ; — fol. 64, d'Orgeux ; — fol. 72, de Couchey. — Fol. 85. Déclarations des censes dus à Dijon. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 124. Paroisse N.-D. — Fol. 136. Paroisse Saint-Médard. — Fol. 152. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 163. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 169. Paroisse Saint-Pierre. — Fol. 180. Paroisse Saint-Nicolas. — Fol. 188. Faubourg Saint-Pierre. — Fol. 190. Faubourg Saint-Michel. — Fol. 202. Faubourg de la porte d'Ouche. — Fol. 206. Faubourg Saint-Nicolas ; — fol. 249, à Gemeaux et Pichanges ; — fol. 271, à Chevigny-Saint-Sauveur ; — fol. 272, à Fauverney ; — fol. 274, à Magny-sur-Tille ; — fol. 275, à Tart-le-Haut ; — fol. 276, à Varanges ; — fol. 285, à Tart-le-Bas ; — fol. 287, à Rouvres ; — fol. 289, à Chenôve ; — fol. 290, à Couchey ; — fol. 291, à Ahuy et Asnières.

G. 235. (Registre.) — In-folio 131 feuillets, papier. Cartonné.

1632-1691. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Cartulaire en forme de terrier des cens, rentes et redevances appartenant au chapitre de Saint-Étienne, tant en la ville de Dijon, faubourgs et banlieue, Épirey, Longvic, Gié-sur-Aujon, la Ville-au-Bois, Ahuy, Couchey, Rouvres, Fauverney, Gemeaux, Clénay, Chenôve. Table à la fin du volume.

G. 236. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1773-1779. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Terrier des censes emphytéotes, rentes foncières et redevances sises en la ville de Dijon ; — fol. 158, à Couchey ; — fol. 167, à Magny-sur-Tille ; — fol. 169, à Fauverney ; — fol. 171, à Gié-sur-Aujon, reçu Bouché, notaire à Dijon.

G. 236 bis. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier, cartonné.

1773. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Extrait du terrier précédent.

G. 237. (Atlas.) — In-folio, 12 feuilles, papier. Cartonné.

1773. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Atlas renfermant les plans des maisons et héritages compris dans le terrier qui précède.

G. 238. (Registre.) — Grand in-4, 262 feuillets, papier.
Sans couverture.

1364-1381. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels, papiers et comptes des censes dues à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon sur des maisons et héritages sis à Dijon, rue aux Fèvres, es Nonnains de Tart, Mathie des Jours, es Offrois, de la Chaudenerie, Gauche, devant Saint-Michel, es Chanliers, es Riboutés, porte Guillaume, pont Arnaul, du four Porley, Aubelin-Picard, Saint-Nicholas, es Noiros, Neuve, au Chasteaul, du Grant Bourc, du Temple, au Pautet devant les Cordeliers, de la porte aux Asnes, du treul Guiot, de Bèze, de l'Anthoine, dessus les murs du Chastel, derriers la chapelle du Duc, en la Charbonnerie, darriers Notre-Dame, du Pautet. Mention de maisons abattues hors la porte au Comte, pour la fortification de la ville ; rue de la porte es Chanoines, au Viel Marché, en l'Archérie, en la cour l'Abbé et dans les villages d'Ahuy, Arc-sur-Tille, Hauteville, Talant, Fixin, Genlis, Gevrey, Potangey et dans les années 1365, 1366, 1367, 1369, 1370, 1378, 1379, 1381.

G. 239. (Registre.) — Grand in-4, 326 feuillets, papier.
Sans couverture.

1383-1394. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne.

Manuels, papiers et comptes des censes et autres redevances dues à l'abbaye de Saint-Étienne sur des maisons et héritages sis à Dijon, Ahuy, Genlis, Potangey et Varanges, Gevrey, Couchey, Marsannay, rendus par le secrétain et le pitancier de l'abbaye pour les années 1383, 1385, 1389, 1392, 1393, 1394.

G. 240. (Registre.) — Grand in-4, 387 feuillets, papier.
Sans couverture.

1394-1399. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels, papiers et comptes rendus par le sacristain et le pitancier, des censes et autres redevances dues à l'abbaye à Dijon, Ahuy, Arc-sur-Tille, Potangey, Varanges, Genlis, Gevrey.

G. 241. (Registre.) — Grand in-4, 437 feuillets, papier.
Sans couverture.

1401-1489. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels, papiers et comptes rendus par le pitancier de l'abbaye des censes et autres redevances dues sur des maisons et héritages sis à Dijon, devant Saint-Étienne, rues es Noirots, de la Croix Blanche, du Pautet, du petit Pautet, Croix Aissanne, devant Saint-Michel, en la Tonnellerie, es Channets, es Nonnains de Tart, aux Riboutés ou porte aux Chanoines, derrière la chapelle du duc, derrière N.-D., du Temple, porte Guillaume, rue es Carmelins, devant les Cordeliers, derrière la maison au Cynge, de la Courroirie, du Bourg, en la Charbonnerie, dehors la porte Neuve, rue de la Porte Neuve, es Bellions, de la Chaudenerie, devant Morimont, du Cloître, du Four ou Marché au Blet, en Chasteau, de la Verrerie, des Grans Champs, devant chez les Jacobins, en Renouillerie, du Bourg devers Suzon, des Petits Champs, au Comte, Chaude, Aubelin Picard, hors de la porte Neuve, de Saint-Jehan, près du Morimont, rue Grant, de Saint-Nicolas, de la Vannerie, de Bèze ou des Quoquins, de la Parcheminerie, aux Fèvres de Saint-Nicolas, es Offrois devers Saint-Nicolas, Saint-Antoine, de la Tonnellerie Saint-Michel, du Marché de la Chair salée, du Marché des bestes, Gauche alias les Carmelins, du pont Arnaul, de la porte Saint-Pierre, en Montmusard, es Soilliez de Saint-Nicolas, de la Madeleine vers la Croix blanche, aux Vieux Terreaux, de la Tournelle devers chez les Jacopins, de la Fripperie, vers la porte aux Asnes et sur des héritages à Ahuy, Chevigny-Saint-Sauveur, Chenôve, Couchey, Gemeaux, Genlis, Gevrey, Marsannay, Potangey, Varanges, Quetigny, Saulon, Tart.

G. 242. (Registre.) — Petit in-folio, 299 feuillets, papier.
Sans couverture.

1519-1540. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels des cens et redevances de l'abbaye, reçus par le pitancier et le receveur et dus sur des maisons et héritages sis à Dijon, Ahuy, Arc-sur-Tille, Beaune, Belleneuve, Blaisy, Carco, Charmes, Corbeton, Cressey, Épirey, Étaules, Fixin, Gié-sur-Aujon, Genlis, Hauteville, Limprey, l'Époy, Longchamp, Marliens, Mirebeau, Neuilly, Ormancey, Perrigny, Potangey, Quetigny, Sennecey, Serrigny, Sampigny, Saint-Philibert, Savigny-le-Sec, Saulon-la-Rue, Talant, Tart, Varanges, Vergy, Magny-sur-Tille, pour les années 1519, 1528, 1529, 1530, 1538, 1540.

G. 243. (Registre.) — Grand in-4, 373 feuillets, papier.
Sans couverture.

1542-1568. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fol. 1. Manuel des droits, censes et revenus de l'abbaye, au profit du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. Dîmes, paroichiages, moulins de Saint-Étienne, banvin, sonnerie des cloches, domaines d'Ahuy, de Quetigny, d'Asnières, de Savigny-le-Sec, d'Hauteville, d'Étaules, de Belleneuve, de Charmes, de Saint-Philibert, de la Doix-de-Serrigny, de Beaune, de Genlis, de Longchamp, de Dijon, de Gié-sur-Aujon, de Varanges. — Recettes de vin, de grains (1542-1545). — Fol. 155 et suivants. Manuels pour les années 1547, 1548, 1550, 1567, 1568.

G. 244. (Registre.) — In-4, 385 feuillets, papier.
Sans couverture.

1568-1575. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels des cens, revenus et charges de la manse abbatiale et de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Étienne, dressés par l'infirmier pitancier et comprenant les cens et revenus des biens situés à Dijon, Ahuy, Asnières, Bressey, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Clénay, Couchey, Crimolois, Fauverney, Fontaine, Gemeaux, Genlis, Izier, Layer, Magny-sur-Tille, Marliens, Mirebeau, Neuilly, Nuits, Orgeux, Pichanges, Potangey, Quetigny, Saulon-la-Rue, Tart (les trois), Thorey, Varanges, Varois (1568, 1569, 1570, 1571, 1573, 1574, 1575).

G. 245. (Registre.) — In-4°, 424 feuillets, papier.
Sans couverture.

1575-1584. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels des censes, rentes, dîmes et autres droits appartenant à l'abbaye, dressés par l'infirmier pitancier et comprenant ce qui est dû à Dijon et sur les territoires de Talant, Fontaine, Ahuy, Asnières, Gemeaux, Chevigny-Saint-Sauveur, Fauverney, Crimolois, Magny-sur-Tille, Tart-le-Chatel, Tart-l'Abbaye, Tart-le-Haut, Genlis, Potangey, Varanges, Thorey, Chenôve, Couchey, Quetigny, Clénay, Orgeux, Mirebeau, Vergy, Reulle, Varois, Bressey-sur-Tille, Layer, Neuilly et Marliens, pour les années 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584.

G. 246. (Registre.) — in-4, 330 feuillets, papier.
Sans couverture.

1584-1589. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels des censes, rentes, dîmes et autres droits appartenant à l'abbaye, dressés par l'infirmier pitancier et comprenant les biens sis à Dijon et dans les autres localités désignées dans l'article précédent.

G. 247. (Registre.) — Grand in-4°, 412 feuillets, papier.
Sans couverture.

1596-1608. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels des censes, rentes, dîmes et autres droits appartenant à l'abbaye, dressés par le secrétain, le pitancier et le receveur. Ils comprennent tous les biens situés à Dijon et dans les mêmes localités que celles désignées à l'article G. 245.

G. 248. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.
Sans couverture.

1683-1724. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuels des censes, rentes dues à l'abbaye, sur le territoire de Dijon et des localités désignées plus haut, pour les années 1683, 1693 à 1704, 1705 à 1724.

G. 249. (Registre.) — Grand in-folio, 100 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1773. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Manuel incorporé des cens dus à MM. du chapitre de la cathédrale de Saint-Étienne de Dijon, dressé d'après le terrier reçu Bouché (voir G. 236), comprenant les cens dus à Dijon sur des maisons paroisses Saint-Médard, Saint-Michel, Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Philibert, Saint-Pierre, Saint-Nicolas, les faubourgs, le territoire, les finages de Chenôve, de Fauverney, de Tart, de Magny-sur-Tille, de Giey-sur-Aujon, de Couchey.

G. 250. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1445-1790. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Déclaration générale des biens, lettres à terrier. Monitoire de l'official de Langres, délégué du saint-siège, contre les détenteurs des biens de l'abbaye de Saint-Étienne et particulièrement contre ceux qui dissimulent les vignes sujettes à la dîme (1445, 5 avril). — Déclaration des acquêts faits par l'abbaye à Dijon, Genlis, Tart, Fauverney, Magny et Varanges, de 1451 à 1474. — Remontrances présentées par l'abbaye au sujet de la déclaration des biens qu'elle a acquis depuis l'édit de 1521 sur les amortissements (1547, 14 juillet). — Lettres obtenues à la chancellerie de Dijon pour le renouvellement du terrier de l'abbaye (1556, 17 septembre). — Déclaration des biens, revenus et charges de l'abbaye produite conformément à l'édit de 1691. — Traité passé par le chapitre de Saint-Étienne avec Gabriel-Alphonse Develey, commissaire aux droits seigneuriaux pour le renouvellement du terrier (1771, 29 mai). — Déclaration de tous les biens, fonds et revenus du chapitre, des charges annuelles sur ces revenus, du nombre des personnes composant le chapitre et de sa suite qui participent aux revenus. — Observations du chapitre sur la cote des décimes. État récapitulatif de tous les biens fonds, les cens, redevances et fondations, les contrats rentuels (1786). — Déclaration de tous les biens fonds et revenus de l'église cathédrale de Dijon, remise entre les mains du lieutenant général du bailliage (1790). — Inventaire et états des baux à loyer (1790).

G. 251. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1551-1581-1724. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Baux généraux. Bail des revenus de l'abbaye de Saint-Etienne passé par Jacques du Tillet, conseiller au Parlement de Paris, abbé, à Jean Bourée et Gobin de Requeleyne pour six ans, moyennant la somme de 1033 écus par an (1581, 9 décembre). — Autre passé par André Frémiot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, à Jean Foulon, écuyer, son maître d'hôtel, moyennant la somme de 4000 fr. par an (1614, 18 janvier). — Autre passé par le même à Toussaint Guyot, greffier de la justice de Saint-Étienne, pour douze ans et 4100 livres par an (1614, 25 janvier). — Autres en 1722 et 1724.

G. 252. (Liasse). — 21 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1229-1447. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dîmes. Engagement pris par Olivier, précepteur des maisons du Temple en France, de payer tous les ans à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon 4 muids de vin et une émine de blé pour la dîme des biens qu'il possède sur le territoire de la ville (1229). — Copie de l'acte d'échange par lequel Hugues IV, duc de Bourgogne, cède à Amédée, abbé, et au couvent de Saint-Étienne les dîmes de Fontaine, de Pouilly et de Saint-Martin-les-Dijon et de Saint-Philibert-sous-Gevrey en échange d'une maison et d'une chapelle près de la forêt de Villiers (1254, juin). — Acte par lequel Jean de Rouvre, chanoine de la chapelle du duc, consent qu'après sa mort, l'abbaye de Saint-Étienne rentre en possession de la dîme sur deux vignes en Trimolois, que l'abbaye lui avait quittée sa vie durant (1286). — Règlement d'une créance pour la dîme entre l'abbaye de Saint-Étienne et l'ordre du Temple (1346). — Sentence arbitrale de Guillaume Antoine, archidiacre de Tonnerre, official de Langres, qui attribue à l'abbaye de Saint-Étienne la dîme de tous les produits du territoire de Domois, cultivés par les habitants de Perrigny, contrairement aux prétentions de l'aumônier de Saint-Bénigne (1407, 3 juillet). — Sentence du bailli de Dijon qui condamne le commandeur du Petit Temple à payer à l'abbaye de Saint-Étienne 3 muids de vin pour la dîme de ses vignes sur Dijon (1407, 15 septembre). — Transaction conclue entre l'abbaye et Jean Mutrot, commandeur de la Madeleine, par laquelle celui-ci s'engage à payer tous les ans une rente de 3 francs d'or pour la dîme des héritages qu'il possède à Dijon (1411, 26 mars). — Copie des lettres de relief obtenues à la chancellerie du duché par l'abbaye de Clairvaux dans un procès avec celle de Saint-Étienne touchant la dîme (1429, 2 septembre). — Mémoire. — Mandement d'assignation au bailliage de Antoine La Boquet, propriétaire de la rente de Bray, pour refus de paiement de l'abbaye de Saint-Étienne, de la dîme sur les terres dépendant de cette métairie (1430/1, 16 mars). — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye en possession du droit de percevoir la dîme sur une pièce de terre près des moulins de Saint-Étienne, appartenant au maître de l'hôpital de la Chapelle aux Riches (1434/5, 19 mars). — Sentence de l'official de Langres, qui condamne les habitants des cinq paroisses de Dijon soumises à Saint-Étienne, de Saint-Martin, de Fontaine, d'Ahuy, d'Asnières et de Trimolois, à payer la dîme due à l'abbaye de Saint-Étienne (1438/9, 5 mars). — Mémoire et écritures produites par l'abbaye de Saint-Étienne contre les recteur et frères de l'hôpital du Saint-Esprit lesquels refusaient de payer la dîme (1440). — Déclaration de Jean de Bologne, prieur de Saint-Bénigne et vicaire-général de l'abbé absent, portant que si l'abbaye de Saint-Étienne peut établir que depuis 30 ou 40 ans l'hôpital du Saint-Esprit n'a pas cessé de lui payer la dîme, les lettres apostoliques obtenues par celui-ci pour s'en exonérer ne seront point applicables (1442, 6 mai). — Sentence arbitrale par laquelle l'abbaye de Saint-Étienne est maintenue dans le droit de percevoir la dîme des vignes et des terres de l'abbaye de Clairvaux situées sur le territoire de Dijon (1442, 23 avril). — Autre rendue par Jacques Berthaut et J. Courtin, chanoines de la chapelle du duc, et P. Prévôt, notaire, entre les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, portant que l'une et l'autre ne se payeront aucune dîme pour les biens qu'ils possèdent sur le finage de Dijon. — Procès-verbal de bornage des deux dîmeries (1443/4, 7 février). — Transaction par laquelle Hugues d'Arcy, grand prieur de Champagne, commandeur de la Madeleine de Dijon, promet de payer chaque année à l'abbaye de Saint-Étienne 7 livres 10 sols de cense pour la dîme des vignes de la commanderie sur Dijon, Pouilly, Fontaine, Talant, Ruffey, Crimolois (1444, 10 août). — Sentence du doyen de la Chapelle aux Riches, juge subdélégué du Saint-Siége, qui maintient l'abbaye dans le droit de percevoir la dîme sur les biens de Jacob de Montbard, bourgeois de Semur, dans ses vignes du Poussot au faubourg Saint-Pierre (1444, 21 avril). — Extrait du terrier général de l'abbaye, concernant la dîme (1451). — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye dans le droit de lever la dîme sur les terres de l'hôpital du Saint-Esprit situées sur le finage de Dijon (1445, 11 août). — Autre sentence par laquelle conformément à une transaction passée entre l'abbaye de Saint-Étienne et celle de Citeaux, la première est maintenue dans le droit de lever la dîme de vin sur les vignes appartenant à Citeaux sur le finage de la ville (1447, 2 décembre). Procédures.

G. 253. (Liasse). — 22 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1448-1680. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dîmes. Acte par lequel Pierre de Ternay, religieux, gouverneur de la maison d'Auberive à Dijon, reconnaît devoir à l'abbaye de Saint-Étienne la somme de 8 francs pour deux années de la dîme de ce monastère (1448, 16 septembre). — Copie de l'acte par lequel Bernard de Marey, écuyer, seigneur de Fontaine, consent à payer à l'abbaye de Saint-Étienne une somme de 5 francs pour la dîme des vignes qu'il possède audit lieu (1452/3, 5 mars). — Autre par lequel le doyen et le chapitre de la chapelle ducale consentent à soumettre à la dîme leur vigne des Crais Jugeot près les terreaux communs, laquelle ils venaient de bailler à cens sous la condition d'en demeurer exempte dans le cas où ils viendraient à la reprendre pour la cultiver eux-mêmes (1464/5, 12 février). — Transaction entre le prévôt de Saint-Étienne et le curé de Chevigny-Saint-Sauveur au sujet de la dîme de Mirande (1454, 1er juin). — Consentement donné par Pierre Crapillet, maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, à ce que le dîmeur de l'abbaye lève la dîme sur une terre de l'hôpital (1458, 21,28 juillet). — Mandement du bailli de Dijon pour, suivant une transaction intervenue, maintenir l'abbaye de Saint-Étienne dans le droit de percevoir la somme de sept livres dix sols du commandeur de la Madeleine pour la dîme des terres qu'il possède sur les finages de Dijon, Neuilly, Crimolois et Fauverney (1463/4, 24 janvier). — Sentence du lieutenant du maire de Dijon, qui condamne les abbés et religieux de Saint-Étienne à payer aux fermiers du 4e du vin le droit de leur ferme, au regard des vins qu'ils ont vendus au mois de mars 1475 (1475, 31 mai). — Sentence du doyen de la Chapelle aux Riches de Dijon, commissaire délégué du Saint-Siège qui condamne le commandeur de la Madeleine à payer aux religieux de Saint-Étienne la somme de 12 livres pour la dîme de ses vignes (1475, 22 avril). — État du bornage des dîmes sur le territoire de Dijon (1480). — Mandement du bailli de Dijon pour maintenir l'abbaye de Saint-Étienne dans son droit de lever la dîme sur les terres de la commanderie sur les finages de Dijon, Talant, Fontaine, Pouilly, Ruffey et Crimolois (1482, 1er août, 17 octobre et 1503, 22 novembre). — Mémoire de ceux qui doivent la dîme à l'abbaye de Saint-Étienne sur les finages de Ruffey, et Echirey (1505). — Écritures de MM. du chapitre de Saint-Jean, contre l'abbaye de Saint-Étienne au sujet de la dîme (1518). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence provisionnelle rendue par P. Quarré, conseiller au Parlement, commissaire aux Requêtes du Palais, qui condamne les fermiers du commandeur du Petit Temple de Dijon à payer la dîme due à Saint-Étienne (1590, 7 février). — Procédures faites au bailliage et aux requêtes du Palais contre Jacques Moreau (1619); — le commandeur de la Madeleine (1623) ; — la veuve de Griguette, greffier au Parlement (1627) ; — l'abbaye de Saint-Bénigne (1625); — François Popelard, tonnelier (1634); — Claude Boiteux (1656) ; — le chapitre de la Sainte-Chapelle (1661-1663); — Philippe Gastereau (1668-1680); — Bénigne Thoreau (1668), pour refus d'acquitter la dîme due sur leurs héritages.

G. 254. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1672-1785. — DIJON, chapitre cathédral Saint-Étienne. Dîmes. Procédures au bailliage et aux requêtes du palais entre l'abbaye de Saint-Étienne, la veuve Denis (1672) ; — Frochot, laboureur à Champmaillot (1673) ; — Girard Jachiet, président à la Chambre des Comptes (1681) ; — les maire et échevins de Dijon et de Fontaine (1687, 1689) pour refus d'acquitter la dîme et pour contestation du droit invoqué par les religieux. — Arrêt du grand conseil qui condamne l'abbaye de Clairvaux à payer à celle de Saint-Étienne la dîme d'une pièce de terre sise entre Pouilly et le cours de Suzon (1690, 23 mars). — Sentence des Requêtes du palais qui condamne Mongeot, fermier du domaine de Champmaillot, appartenant à M. de Berbis, à payer la dîme d'un champ semé de navettes (1693, 10 décembre). — Arrêt du parlement qui défend, sous peine de confiscation, d'enlever et de charroyer les gerbes en temps de moissons avant le soleil levé et après le soleil couché (1699, 5 août). — Arrêt du grand conseil qui, conformément à la transaction du mois de mars 1229, maintient le chapitre de Saint-Étienne dans le droit de percevoir trois muids de vin et une émine de grains pour la dîme des héritages possédés par la commanderie du Petit Temple de Dijon représentée par Pierre de Saint-Belin de Vaudremont, sur le finage de Dijon (1700, 24 mars). — Mémoires et procédures. — Sentence des Requêtes du palais qui condamne la présidente d'Esbarres à payer au chapitre la dîme des terres qu'elle possède près le bief de Saint-Étienne (1715, 5 décembre). — Arrêt du parlement rendu contre Boiveau, traiteur à Dijon, pour la dîme de ses héritages à la croix Maillefert (1717). — Procédures au bailliage et au parlement entre le chapitre et Claude Monin (1719); — Cl. Clergeon (1720) ; — les fermiers du domaine de Saint-Apollinaire (1720) ; — Philibert Segret, négociant et consors (1759, 1766); — le chapitre Saint-Jean (1767): — Jacques Eme, Nicolas La Fontaine, veuve Bergier (1768), pour refus d'acquitter la dîme. — Reconnaissance de cens de dîme par le commandeur de la Madeleine (1762) ; — par le marquis de Lantenay (1772). — Manuel des terres de la dîmerie de Saint-Étienne sur le finage de Dijon (1750). — État des terres qui ont été exonérées (1753). — Sentence provisionnelle des requêtes du palais portant que le chapitre de Saint-Étienne devra faire preuve qu'il perçoit sur le finage de Dijon la dîme sur les menues graines (1785, 9 juin). — Autre qui condamne Jean Leblanc et consorts à payer au chapitre la dîme sur les navettes, pois chenevières et menues graines (1785, 2 août).

G. 255. (Liasse). — 9 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1316-1786. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dîmes. Amodiation pour un an des dîmes de blé du finage de Dijon appartenant au monastère de Saint-Étienne, faite par l'abbé Hugues à Perrenot Guibert, moyennant 95 émines de blé moitié froment et avoine rendues en sa grange de Theuley (1316, juillet). — Délivrance des dîmes de Dijon, Fontaine, Mirebeau, Perrigny, Sampigny, Quetigny, Sennecey, Fixin, Ahuy, Asnières, Blaisy, Creusot, Neuilly, Savigny-le-Sec et Cussey faite en 1524. — Procès-verbaux de délivrance des dîmes appartenant à l'abbaye, sur le territoire de Dijon et des communes voisines de l'année 1575 à 1786 ; ces dîmes sont adjugées séparément. — En 1608 et 1621 la dîme de Dijon est adjugée pour 120 émines de grain et 1500 de paille ; — en 1630, pour 80 émines ; — en 1641 pour 74 émines ; — en 1651 pour 70 émines ; — en 1671 pour 900 livres ; — en 1670 pour 60 émines; — en 1687 pour 910 livres ; — en 1696 pour 1100 livres ; — en 1714, celles de Dijon et Fontaine pour 1635 livres; — en 1740 pour 2620 livres; — en 1757, celle de Dijon pour 3000 livres ; — en 1767, celles de Dijon et Fontaine, 4235 livres ; — en 1775 et 1786, 5235 livres.

G. 256 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1623-1790. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Maisons canoniales. Procédures touchant le désistance de la maison canoniale du feu chanoine Loyson et de la restitution des reliques et papiers du chapitre détenus par les héritiers (1623-1632). — Arrêt du parlement qui condamne le chanoine Terrion à vider la maison canoniale qu'il occupe, au profit du chanoine Jean Millet qui en avait fait option (1623, 7 août). — Autre qui déboute Georges de Masque, ancien chanoine, de son opposition à la réception de Thibaut Billebaudet, pourvu de sa prébende et maison canoniale (1629, 16 mars). — Procédures. — Amodiations des maisons canoniales sises dans la cour l'Abbé, au vieux couvent (1659-1787). — États des baux à loyer des maisons canoniales (1790). — Visites des maisons canoniales sises dans la cour Saint-Vincent, au vieux couvent, devis et mémoires des réparations faites dans ces maisons (1766-1787).

G. 257. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier,

1220-1770. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Inventaires des censes sur des maisons de la paroisse Notre-Dame dressé par le notaire Cuytet (1512). — Rue Boulancherie. Bail d'une maison rue de la Belancherie passé par l'abbaye et le couvent de Saint-Étienne à Pierre de Beaune, bourgeois de Dijon et Emengarde, sa femme (1256, août). — Ratification par les enfants de Jean de Pouilly, fils de Pierre de Beaune, de la donation de cette maison de la Boulancherie faite par leur aïeul en 1256 à l'abbaye de Saint-Étienne (1271). — Vente de la moitié du four de la boulancherie faite par Hugues, abbé et le couvent de Saint-Bénigne, au profit de Bonne, veuve d'Alard le changeur (1282, mai). — Concession d'une pension de 40 sols de rente, assignée sur les revenus du four de la boulangerie de Dijon faite par l'abbaye de Saint-Étienne à Étienne de Voget, clerc (1282, mai). — Vente d'une maison rue de la Beloincherie, faite par Perronet, fils de feu Jean de Bèze, bourgeois de Dijon, à Monin de Bèze, pour le prix de 20 livres dijonnaises (1312). — Rue du Bourg. Dossier des baux et reconnaissances de cens au profit de l'abbaye de Saint-Étienne sur une maison précédée d'un banc de boucherie et aboutissant sur la rue des Étioux. — Bail à cens au profit de Jean Paris de Crimolois, boucher (1400) ; — baux à cens et reconnaissances dont la dernière au nom de Crepey, chirurgien, date de 1742. — Autre dossier semblable concernant une maison voisine du même côté de la rue, ayant les mêmes limites, son premier titre consiste dans l'acte de vente qui en fut faite à Saint-Étienne en 1230 par Barthélemy Achins et sa sœur. — Donation faite par l'abbé Hugues au monastère de 4 livres de rente sur cette maison du Bourg; de 30 sols sur une autre maison derrière la chapelle du duc et de 10 sols sur une maison en la rue des Noirots (1308). — Baux et reconnaissances de cens dont la dernière au nom de Melchior Roux, entrepreneur, est du 26 octobre 1770. — Dossier des titres d'une maison contiguë aux précédentes. — Vente faite à Pierre, abbé et au couvent de Saint-Étienne par la femme Villana et Odon, son fils, d'un banc à vendre chair situé au Bourg de Dijon, moyennant la somme de 31 livres dijonnaises (1226). — Bail à cens d'une maison et d'un banc passé à Thevenin Lenoir dit Pitout, boucher (1312). — Baux et reconnaissances de censes dont la dernière au nom de Pierre Demange, bourgeois, est du 6 juin 1748. — Dossier de titres concernant la maison dite du Poirier, sise rue du Bourg et aboutissant par derrière sur le cours de Suzon (rue Dauphine). — Reconnaissance de 72 sols de cense sur cette maison faite par Perronet d'Auxonne, bourgeois de Dijon, au prieur de Marsannay (1315). — Échange entre l'abbaye de Saint-Étienne qui cède à l'archidiacre Aubry 40 sols de cens sur la maison dite la Voûte du Change, contre 50 sols de cens sur une maison rue du Bourg (1341). — Bail à cens de cette maison passé par Hugues d'Autun, chanoine d'Autun, et prieur de Marsannay, à Guillaume Gautheron (1354, 20 mars). — Autre passé à la fille de Guenot Henriot (1366). — Sentence de la chancellerie qui adjuge, par droit de commise au prieur de Marsannay, cette maison tenue par Louis de la Franoye (1424). — Enquête et procédures. — Bail à cens de cette maison passé par N. Briffaut, prieur de Marsannay, à Guillemin Robelin, boucher (1436). — Dossier de baux à cens, sentences de la chancellerie et procédures relatifs à une maison sise rue du Bourg, près la maison précédente et dont le cens dont elle était chargée a été racheté (1360-1556). — Dossier contenant l'acte de fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Jean d'Escrinia, bourgeois de Langres, qui assigne à cet effet 20 sols viennois de cens sur une maison rue du Bourg (1276). — Constitution de 3 fr. de rente sur cette maison par Ét. Noblot, boucher, au profit de l'abbaye de Saint-Étienne (1374). — Vente d'une maison, rue du Bourg, par Guillaume Logloux à l'abbaye (1264). — Autre d'une maison à la tête du grand Bourg par H. Sauleul, cordonnier (1376). — Sentence sur décret qui colloque l'abbaye pour un cens de 30 sols sur une maison de la rue du Bourg où pendoit pour enseigne l'image de l'Ange (1560). — Rue Charbonnerie et cimetière de Notre-Dame. Vidimus de l'acte par lequel Jean de Bèze, bourgeois de Dijon, possesseur d'un ouvroir ayant appartenu à Claire, veuve d'Évrard le Riche, chevalier, s'engage à payer la cense que Claire, en fondant un anniversaire en l'église Saint-Étienne, avait assigné sur cet ouvroir (1275).

— Vente par Richard de Neuilly à l'abbaye de Saint-Étienne de 20 sols de rente assignés sur deux maisons (1346). — Copie de diverses pièces concernant le paiement de 29 sols 4 deniers de cens annuel dus par le duc et assignés sur des maisons qu'il avait acquises d'Étienne Berbisey, devant le cimetière de N.-D. et qui avaient été démolies pour le jardin de l'hôtel ducal (1424). — Échange de maisons au petit cimetière de N.-D. entre Paris de Cirey, prieur de Saint-Étienne, et Jean Billandoz, recteur de l'hôpital de Notre-Dame (1542). — Ratification.

G. 258. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1251-1770. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. — Rue Chaudronnerie ou de la Draperie. Remise faite à Guillemette de Bretenières, veuve de Pierre Griffon, bourgeois de Dijon, par Jean Mautechar, chaudronnier, de la maison qu'il tenait à cens de Jean Rathet, sise rue de la Chaudronnerie, moyennant 6 fr. d'or (1368). — Mandement du gouverneur de la chancellerie pour l'exécution d'une sentence qui condamne Dreue d'Échenon, Moingeard Viard, veuve de Pierre Baudot, au paiement aux religieux de Saint-Étienne de cens sur une maison de la rue de la Chaudronnerie, alias de la Draperie, provenant de Guillemin d'Échenon. Procédures. — Reconnaissance de cens sur cette maison par Pierre Chrétien, cordonnier (1750). — Rue des Étioux. Acquêt par Mathieu de Montroussel, boucher, d'une écurie sise derrière la maison de J. Gigonnier, vendeur, aboutissant sur les murs du château de Dijon (1432). — Bail à cens par le même Mathieu, de la maison qu'il a bâtie sur cette écurie, moyennant 32 gros de cens annuel (1434). — Autre de la même maison passé par les religieux de Saint-Étienne à Guillemin Laurenceau, boucher (1445). — Autre par les mêmes à Guiot Baudot, boucher, d'une place derrière leur maison, ruelle touchant aux murs du château (1462). — Autre par les mêmes à Guillaume Baudot, boucher, d'une maison et cour en la ruelle du Grand Bourg (1540). — Rue derrière la Sainte-Chapelle ou du Secret. Reconnaissance par Jeanne, veuve de Thomas le Médecin, de 40 sols de cens sur sa maison sise derrière la Sainte-Chapelle (1309). — Traité entre l'abbaye de Saint-Étienne et Pierre Michel, valet de chambre du duc, au sujet de 40 sols 1/2 de cens sur sa maison, sise derrière la Sainte-Chapelle (1471). — Vente par Jean Bataille et Roland Le Robert à Regnaut Daubenton, receveur d'Auxois, de la moitié d'une maison sise derrière la Sainte-Chapelle, chargée de 15 gros de cens envers le couvent de Saint-Étienne (1472). — Rue des Forges. Échange d'une maison hors de la porte au Lion, entre Cécile, veuve de Simon Vanneriau et André Chapusot (1253). — Arrêt du Parlement homologuant une sentence de la chancellerie par laquelle Philibert de Bregilles, secrétain de l'abbaye de Saint-Étienne, est colloqué pour la moitié du quart d'une maison, rue des Forges, ayant appartenu à Thomasse Noël, veuve de Jean Boursot, marchand, pour la huitième partie de 4 sols de rente assignée sur maison (1525-1526). — Rue du Marché au Blé. Acquêt par le couvent de Saint-Étienne sur Perrenot Sulley, clerc, de 20 sols de cens sur une maison sise au bout de la rue du Marché (1375). — Bail à cens de cette maison passé par l'abbé de Saint-Étienne à Perrenot Morel (1399) ; — id. à Guerry le Maire, marchand (1414). — Autre de cette maison passé par Josse d'Auxonne, prévôt de la chapelle du duc à Monin Quoquillet (1415). — Acquêts par le même sur Sibille, veuve de Jean de Marsannay, boulanger, de cens sur cette maison (1405, 1406, 1407, 1414). — Vente de 2 francs d'or de rente sur cette maison, faite par le même à Monin d'Échenon, bourgeois de Dijon et à Guillemotte, sa veuve (1416, 1421). — Acquêt par le même Monin sur Jean Taliveaul, boulanger, de 50 sols de cens sur cette maison (1418). — Rue de la Porte Fermerot ou Bouchefol. Constitution de 20 sols de rente assignée sur une maison et jardin, rue de Bouchefour ou de la Corroierie ou du Four Morot par Alexandre Favret, barbier, au profit des religieux de Saint-Étienne (1462-1470). — Rue derrière Notre-Dame. Acte par lequel les abbé et couvent de Saint-Étienne réduisent à 13 sols 4 deniers la rente de 20 sols qui leur avait été donnée par Renaud qui ne boit pas de vin (qui non bibit de vino) et assignée sur une vigne près Saint-Martin, rente que Girard Lescueillier, son petit-fils, transporte sur sa maison sise derrière l'église N.-D. (1272). — Bail à cens d'une maison rue de la Taillerie, au lieu où l'on vend le poisson le samedi, passé par le couvent à Hugonet Berthier, drapier (1336). — Acquisition par droit de retenue de certaines maisons de bois dans la rue où l'on vend le poisson le samedi, faite par les religieux de Saint-Étienne sur Thomas Bonjour, clerc (1336). — Constitution de 6 livres de rente sur une maison sise derrière l'église N.-D., faite au profit des religieux de Saint-Étienne par Jean Aspre (1384). — Poursuites contre les héritiers de Lancelot Le Robert pour le paiement d'arrérages de cens assignés sur une maison rue du Poisson, derrière l'église N.-D. (1469). — Rue du Rabot. Reconnaissances de rentes sur une maison de la Rue du Rabot, faites par les Ursulines de Dijon, au profit du couvent de Saint-Étienne (1663, 1740, 1770). — Rue Saint-Martin ou de l'Archérie. Baux à cens de la maison du Four du Marché Vieux, sise rue de l'Archérie passés par l'abbé et les religieux de Saint-Étienne à Jean de Saulx, secrétaire, conseiller du duc de Bourgogne et maire de Dijon (1432) ; — à Guillaume Bizot, corroyeur (1440, 1446) ; — à Jean Regnardet, tanneur ; — à Geoffroy Laboureur, cordonnier (1446) ; — à Guillaume Maillard, couturier (1469) ; — à J. Pitout, marchand (1472) ; — à Jean Briois et J. Raby (1487) ; — à

Marc Chappuis, couturier (1504) ; — à Anne Bartier, veuve de Claude de Sivry, seigneur de Broin (1510) ; — à Pierre Jacot, bourgeois (1520) ; — à Guillaume Desgans, marchand (1523). — Acquêt par celui-ci de la part de cette maison appartenant aux consorts Dassier (1523) ; — à Bénigne Drouinot, marchand, acquéreur de Guillaume Desgands (1530). — A J. Malyon, marchand, à Aglantine Carrelet, sa belle-mère, veuve de Odinet Dimanche et à Ph. de Villers, acquéreurs par décret sur Bénigne Drouinot (1554). — Reconnaissance de cens par Bénigne Bouhardet (1571); — à Ph. Masson, marchand (rue des Halles) (1663); — Claude Lapoton, entrepreneur (1688); – Claude Michel, emballeur (1716). — Rue de Suzon. Vente d'un meix et maison rue sur Suzon, devant les forges, faite par Marie, femme de Jean Barbe, au maître et aux frères de l'hôpital de Brochon (1251, janvier). — Vente d'un meix et maison, du côté de la rivière de Suzon derrière les Chaudeaux, faite par Lorete, femme de Gauthier Poissonnier à Guiot et Isabeau de Grosbois (1327). — Reconnaissance par Jacques du Rosoy, bourgeois de Dijon, de 40 sols de cense envers les religieux de Saint-Étienne sur sa maison sur le cours de Suzon, près la porte aux Anes (1440).

G. 259. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1255-1785. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Rue Verrerie. Bail à cens d'un meix sis rue de la Verrerie passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Torneres dit Saunier (1255). — Confirmation par Richard, abbé de Saint-Étienne, d'un échange de 2 sols tournois de rente sur une maison rue des Quartaux, fait au sacristain de Saint-Bénigne contre tout le droit qui lui appartenait sur une maison rue de la Verrerie (1346). — Vente de 4 livres de rente sur une maison rue Verrerie et une vigne en Thesard, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Michel Garnier, secrétaire du duc de Bourgogne (1427). — Constitution de 4 livres de rente affectée sur une maison rue Verrerie, faite par J. Cuseaux, marchand, au profit de l'abbaye (1455). — Dossier d'une instance entre l'abbaye et Jean Murgault, marchand, au sujet du paiement des arrérages d'une rente de 40 sols sur une maison de la rue Verrerie (1459, 1466). — Autre maison. — Acquêt par Jean d'Épagny, doyen de la Chrétienté de Dijon, sur Eustache, veuve de Jacob Le Vertueux, bourgeois de Dijon, d'une maison rue de la Verrerie, au prix de 141 livres 13 sols 5 deniers (1366). — Bail à cens de cette maison, passé par le même à Aubry d'Arceau, potier d'étain (1373). — Fondation par le même de trois messes en l'église Saint-Étienne où il a élu sa sépulture. Il lui donne 12 livres de rente sur cette maison (1379). — Accord pour la construction d'un mur mitoyen de cette maison (1407). — Rapport sur ce mur (1431). — Remise de cette maison faite à l'abbaye par Aubry le Vicaire, bourgeois de Dijon (1431). — Bail à cens de cette maison à Michel Couterot, potier d'étain, toujours à raison de 12 livres de cens (1431); — à Jean Trumel, marchand (1444) ; — à sa veuve (1472) ; — à Thibaut Gruson, marchand (1485) ; — à Huguenin Ramaille, marchand (1519). — Bail à cens d'une maison rue Verrerie passé par les prieur et couvent de Saint-Étienne à Michel Millière, marchand, pour la moitié de 12 livres (1551) ; — à Guillaume Guelaud, marchand (1554, 1601). — Reconnaissance de cens par Jean Geliod, grenetier au grenier à sel (1627) ; — par Bénigne Tassinot, marchand (1638) ; — par Gérard Robin, bourgeois (1689) ; — par Edme Guyennet, procureur au Parlement (1638) ; — par Jean Châtelain, boulanger (1740). — Sentence des Requêtes du palais, relative à la propriété d'une allée commune de la maison Châtelain (1785).

G. 260. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1338-1753. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon, maisons, paroisse Saint-Jean. Rue des Grands Champs. Dossier des titres d'une maison ayant appartenu en 1773 à Bénigne Collet. — Bail à cens d'une maison sise en la rue des Grands-Champs passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Thomas et Jean de Bretenières (1338). — Vente à Saint-Étienne par Jean Chopillard, clerc, de 20 sols de cense sur une maison rue des Grands-Champs (1380). — Autre d'une maison même rue, faite à Jean d'Asnières, perrier, par Renaud et Marion, sa sœur. Elle est chargée de 5 sols de cens envers l'abbaye de Saint-Étienne (1384). — Bail à cens de cette maison passé par l'abbaye à Oudet Perret de Talant (1387) ; — à Jeannin Quarré (1428) ; — à Gérard Dampnenot, cordonnier (1431) ; — à Guillaume Boillin, charpentier (1441) ; — à Durand et Antoine Vidal (1453) ; — à Guillemin Roland, pelletier (1474) ; — à Josse Chevrier, fourrier du Roi (1484) ; — à Guillaume Regnier, vigneron (1511) ; — à Jean Sourdot marchand (1514) ; — aux frères Sourdot (1556) ; — à Thibaut Couret, vigneron (1561) ; — à Humbert Forneret, vigneron (1565) ; — à Et. Coret, vigneron (1569). — Reconnaissances de cens sur cette maison par Henri Dupré, marchand (1616) ; — par Michel Baron, potier d'étain (1638) ; — par la veuve Gérard, Marie Collet, Jean Duvernois (1719) ; — par Lechenet, vigneron (1732) ; — par Marie Collet (1750). — Dossier des titres d'une maison même rue possédée en 1773 par Catherine Tarbochet. — Bail à cens d'une maison rue des Grands-Champs, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Bidault, cuisinier (1496) ; — à Jean Guelaud, marchand (1515) ; — à Mathieu Gentilhomme, cordonnier (1518) ; — à Jean Surry, vigneron (1538). — Reconnaissances de cens par Jean Blanche, notaire royal (1616); — par Edme Henriot, joueur d'instruments (1617); — par Marguerite Choquillot, veuve Tarbochet, tonnelier (1729). — Dossier d'une maison rue des Grands-Champs occupée par l'exécuteur. — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Urselin Rosier, chanoine de la chapelle du duc, qui donne à cet effet 3 florins de Florence de rente sur une maison rue du Morimont (1363). — Échange par lequel l'abbaye cède cette maison à Monnot de Courcelles, bourgeois de Dijon, et reçoit en contre-change 40 sols de cens sur une maison rue des Grands-Champs (1439). — Bail à cens de cette maison à Durand et Antoine Vidal (1458) ; — à Guillemin Roland, pelletier (1474). — Reconnaissance de cens par Henri Duprey, marchand à Dijon (1616) ; — par Michel Baron, potier d'étain (1638) ; — par la mairie de Dijon (1753).

G. 261. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1484-1492. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon, maisons, paroisse Saint-Jean. Dossier d'un procès devant le doyen de la Chapelle aux Riches délégué du Saint-Siège et la chancellerie du duché entre l'abbaye de Saint-Étienne, Jean Chambellan, Guillemette Chambellan, femme de Perrenot Rossignol et Marie Chambellan, femme de Philippe Morelot, héritiers de Humbert Chambellan, au sujet des arrérages d'un cens sur une maison sise rue des Petits-Champs, démolie lors de la construction du château.

G. 262. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1297-1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon, maisons, paroisse Saint-Jean. — Rue Gauche ou des Carmes. Bail à cense d'un meix en la rue Gauche, passé par les prieur et couvent de Saint-Étienne à Jeannot de Marsannay, charpentier (1297). — Acquêt par le prieur et le couvent de 10 sols de cense sur une maison rue Gauche, ayant appartenu à Perrenot Le Barbier (1364). — Autre par les mêmes sur Renaud de Blaisy, tisserand, d'un florin de rente sur une maison rue Gauche (1370). — Rue de la Parcheminerie. Reconnaissance de cens sur une maison de la rue de la Parcheminerie, faite au monastère de Saint-Étienne par Guionet Le Chasey (1316). — Acquêts par les religieux de 10 sols de cens sur cette maison de Simone Aceline, femme de Huguenin Le Bediet (1377, 1379). — Bail à cens de cette maison par l'abbaye à Perrin Leféaul, vigneron (1416, 1431). — Mandement du gouverneur de la chancellerie pour faire contraindre les ayants droit de Leféaul au paiement des arrérages de ce cens (1540). — Bail à cens de cette maison à Philippe Aigneaul, écuyer (1555). — Procédure avec Jean Berbisey, lieutenant au bailliage, pour le paiement des arrérages et le remboursement du capital du cens (1582). — Amortissement du cens de 19 gros, assigné sur cette maison, fait moyennant 600 livres par M. Barbier, maître des comptes (1688). — Rue du Morimont ou du Pont-Arnaud. — Dossier des titres de la maison possédée en 1773 par Jean Parigot. — Donation de cette maison au prieuré de Tart (1331). — Bail à cens d'une maison sise rue du Pont-Arnaut, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Lomme, charpentier (1447). — Vente aux mêmes par Pierre de la Maison, religieux, de 3 fr. de cens sur cette maison (1481). — Bail à cens passé à J. Magnien, tonnelier (1532); — à Daniel Garapin (1552). — Reconnaissance de cens par ses héritiers (1579) ; — par Jean Sarrasin, marchand (1614) ; — par Philiberte Monniot, veuve d'Étienne Jean, marchand (1622) ; — par Jacques Magnien, notaire (1655) ; — par Pierre Menageot, marchand (1714) ; — par Philibert Godard, bourgeois (1755). — Autre maison. Actes de vente et sentence de la chancellerie concernant une maison sise au Quarron du Morimont et qui a été vendue (1402-1409). — Rue Poulaillerie. Vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Richard et Jacques Chambellan, fils de feu Louis Chambellan et Perrenette Berbisey, sa femme, de la maison de la Poiche, cour, jardin, sise rue de la Poulaillerie et aboutissant sur le cours de Suzon (1511). — Rue de la Tournelle. Bail à cens d'une maison rue de la Tournelle, passé par Étienne Fremiot, bourgeois de Dijon, à Huguenin d'Auxerre (1377). — Autre passé par les prieur et couvent de Saint-Étienne à Belin le Fripier (1386). — Autre à Perrenot Jacqueron, bourgeois de Dijon (1408).

G. 263. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ;
2 plans.

1628-1739. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Médard. — Cour de l'abbaye de Saint-Étienne. — Dossier des titres de la maison appartenant en 1773 à L. Bernard Leblanc. Vente faite par les doyen et chapitre de Saint-Étienne à Chrétien Leblanc, marchand à Dijon, d'une maison sise dans la grande cour de l'abbaye (1657). — Procédures poursuivies au bailliage par les religieux de Saint-Étienne contre le sieur Leblanc pour dommages causés aux bâtiments du chapitre lors de la construction de sa maison (1669-1670). — Procédures pour la résolution de ce contrat (1668, 1669). — Plaintes de l'abbé Fyot contre les entreprises de Claude Leblanc, contrôleur de la maison de la duchesse de Bourgogne, sur les murs de l'abbaye (1703). — Reconnaissance de cens par Louis Leblanc, contrôleur des fermes du Roi (1745). — Dossier des titres d'une autre maison dans la même cour appartenant en 1773 à Ch. Vaudremont. Bail à cens d'une place vague derrière la maison des reteneurs sise dans la grande cour de Saint-Étienne, passé par le chapitre de Saint-

Étienne à Mme Rouhier, veuve du procureur Bérard, et à Marc Collin, tailleur d'habits (1608). — Reconnaissance de cens par Antoine Lebrun, tailleur (1616); — par Hugues Venevault, chirurgien (1669); — par Jean Rousseau, barbier étuviste (1682); — par Antoine Mathouillet, perruquier (1691); — par Pierre-Bernard Vaudremont, notaire (1719). — Dossier des titres d'une maison sise dans la même cour et qui, en 1773, appartenait à la veuve Petitot. Reconnaissance d'un cens de 5 sols faite à l'abbé de Saint-Étienne par Jean Petitot, huissier, et assigné sur une maison dans la grande cour de Saint-Étienne (1661). — Autre faite en 1739 par Jeanne Grimont, veuve de François Petitot, bourgeois de Dijon. — Autres maisons. — Bail à cens par MM. de Saint-Étienne à Toussaint Guyot d'une petite maison et jardin dans l'enclos de l'abbaye près de l'ancien logis abbatial et où étaient autrefois les fours (1628). — Ratification par le chapitre du bail à cens au portier du couvent d'une petite rechoite avec jardin près de la petite porte du logis abbatial passé par l'abbé Fremiot (1632). — Autre par le même à Didier Barbier, couvreur, d une place vague dans la grande cour de l'abbaye (1638). — Autre par le même à Antoine Grillot, contrôleur au greffe de la Cour, d'un emplacement joignant sa maison dans la grande cour (1659). — Amodiation par le chapitre à Étienne Arviset, chanoine, chantre, de chambres situées dans la grande cour (1659). — Ratification par l'abbé Fyot de la transaction passée avec l'avocat Grusot, portant cession d'un emplacement joignant sa maison dans la cour de Saint-Étienne (1670).

G. 264. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 plans.

1250-1745. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Maisons. Dijon. Paroisse Saint-Médard. Place Saint-Étienne. Dossier des titres d'une maison sise sur la place Saint-Étienne appartenant en 1773 à Mlle Jacquinot. Échange entre les abbé et couvent de Saint-Étienne qui cèdent à Jean François, clerc, une maison rue de la porte Saint-Pierre et reçoivent en échange une maison au château devant le monastère (1327). — Bail à cens par les mêmes de deux maisons avec jardin sis devant l'église de Saint-Étienne, passé à Jean Bonot (1398). — Autre à Millet Popin, juré de la Cour du duc (1431). — Autre à Louis Odebert, conseiller au Parlement (1582). — Procès-verbal de reconnaissance des assignaux et plan de cette maison appartenant à M. Legoux, conseiller au Parlement, dressés par Chavardin, arpenteur (1681). — Reconnaissance de cens par Bénigne-Germain Legoux de la Vaivre, président au Parlement (1725); — par Antoine-Bernard Jacquinot, négociant (1740). — Dossier des titres d'une maison sise place Saint-Étienne appartenant, en 1773, à Marie, épicier. — Bail à cens d'une maison sise place de la Sainte-Chapelle, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Martin Fèvre, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon (1413-1414) — Autre passé à Marie Boullier (1414). — Autre à Jacot Lefort, barbier (1447). — Autre à Jean Lefèvre, clerc tabellion à Dijon (1467); — Autre à Jean Lefèvre, secrétaire du roi (1535); — autre à Jacques Carrelet, bourgeois de Dijon (1572). — Reconnaissances de cens sur cette maison par Claude Morel, avocat au Parlement (1616); — par Bénigne Mouhy, marchand (1628); — par François Guibaudet, docteur en médecine (1640); — par Jeanne Mutelet, femme de Bénigne Blache, apothicaire (1649); — par Girard Guibaudet, écuyer, secrétaire du Roi (1744). — Dossier des titres d'une maison sise place Saint-Étienne joignant le portail, possédée, en 1773, par Jacques Causse, imprimeur. — Bail à cens d'une maison sur la place de la Sainte-Chapelle, passé par l'abbé de Saint-Étienne à Daniel Grangier, marchand libraire (1579); — id. à Daniel Colin, tailleur (1588). — Reconnaissances de cens sur cette maison par Étienne Beruchot, notaire (1624); — par François de Brenier dit La Gesse, tailleur d'habits (1624); — par Joseph Sirot, imprimeur (1731); — par Jacques Causse, imprimeur, libraire du Parlement, de l'Intendance et de l'Académie des sciences, et Mlle Sirot, sa femme (1764).— Dossier des titres d'une maison sise place Saint-Étienne, contiguë à la précédente appartenant, en 1773, au sieur Pecard, boulanger. Vente de cette maison par Hugues Alix, secrétaire du roi, à Blaise de Loisie, marchand orfèvre (1538). — Censable au chapitre de Saint-Étienne. — Bail à cens passé par l'abbaye à Nicolas Denis, pâtissier (1567, 1570). — Reconnaissances de cens par Jean Popon, boulanger (1604); — par François Vautherin, boulanger (1624); — par Claude Cardeur, huissier et Anne Vautherin, sa femme (1651); — par Ursin Tainturier, boulanger (1699); — par François Rouhier, pâtissier (1677); — par Sulpice Goisset, pâtissier (1713); — par Quentin Petit, boulanger (1704); — par sa veuve (1729); — par Jean Descleas, son gendre, boulanger (1730). — Dossier des titres d'une maison sise place Saint-Étienne appartenant, en 1713, à Sulpice Goisset, pâtissier, et voisine des deux précédentes. — Dossier de titres relatifs à deux maisons réunies sur la place Saint-Étienne appartenant, en 1789, au sieur Mielle. — Vente faite aux abbé et couvent de Saint-Étienne par Eudes, seigneur de la Marche et de Chaussin, et Pétronille, sa femme, du consentement d'Eudes, Simonet et Yolande, leurs enfants, de deux maisons situées entre la maison du prévôt de la Sainte-Chapelle et la rue qui va à la porte au Lion (1250, juin). — Lettres par lesquelles Amédée, abbé de Saint-Étienne, associe Poinsard de Dueme, seigneur de Montrambert, et Isabelle, sa femme, aux prières de la communauté, s'engage à accomplir les services religieux qu'ils ont fondés dans la chapelle de Saint-Laurent, leur accorde une prébende canoniale et l'usage, leur vie durant, de la maison acquise d'Eudes de la Marche (1257). — Bail à cens de cette maison passé par l'abbaye à Perrenet Petit Bourgeois, couturier (1429). — Autre à Jacob, juré de la Cour du duc (1432). — Renonciation à cette maison faite entre les mains des religieux de Saint-Étienne par Perrenet Petit, bourgeois, fils (1470-1471). — Bail à cens passé par l'abbaye à Ambroise Dubois, verrier (1471). — Autre a Daniel Grangier, marchand (1586). — Reconnaissances de cens sur cette maison par Bernard Faulx, tailleur d'habits (1650) ; — par Henri Huttes, tailleur (1671) ; — par Claude Mielle, procureur au Parlement (1699). — Dossier des titres relatifs à une maison sise place de la Sainte-Chapelle et qui, en 1675, appartenait à M. Loyson, receveur du bailliage de Dijon. — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon par Elvis, dame d'Arceau et de Perrigny, qui lègue 100 sols de rente assignés sur sa maison de Dijon (1331). — Obligation au profit de l'abbaye de Saint-Étienne par Philibert de Solain, de la somme de 4 fr. pour les arrérages de la rente de 5 fr. qu'il devait sur sa maison au château de Dijon, devant l'église de Saint-Étienne (1399). — Bail à cens de cette maison passé à Guyot Bizot de Charmes (1445). — Autres passés à Jean Berjond de Langres, notaire à Dijon (1432-1442). — Vente de cette maison faite par Jean Noirot, orfèvre, à Pierre, son frère, aussi orfèvre (1510). — Bail à cens à Claude de Masque, marchand chaussetier, acquéreur des héritiers Noirot (1571). — Reconnaissance du cens sur cette maison par J.-B. Goujon, apothicaire (1664). — Autre par Philippe Loyson, receveur du bailliage (1675). — Dossier des titres relatifs à une maison sur la place Saint-Étienne, au coin de la rue des Bons-Enfants, possédée en 1773 par Daniel Savolle. — Reconnaissance de cens sur cette maison, au profit du chapitre de Saint-Étienne par Bénigne Blanche, apothicaire (1637) ; — par Guy Venevault, marchand gantier (1661) ; — par Simon, perruquier (1714). — Dossier des titres d'une maison près du portail de l'église possédée en 1790 par Duret. — Bail à cens passé par l'abbé de Saint-Étienne à Humbert Bourru, marchand gantier (1696). — Quittance d'amortissement de l'augmentation de cens sur cette maison, appartenant à la fabrique de Saint-Médard (1745). — Plan de cette maison. — Dossier des titres d'une maison sise sur la place Saint-Étienne démolie par alignement. — Vente de cette maison par Catherine Grangier, veuve Carrelet, huissier, à Jean Collot, tailleur (1661). — Reconnaissance de cens par la même (1673). -- Acquêt par le chapitre de Saint-Étienne sur François Gillot, d'une petite maison située sur la place (1700).

G. 265. (Liasse). — 13 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier ; 5 plans.

1526-1785. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon, maisons, paroisse Saint-Médard. Cour l'Abbé. Acte par lequel René de Bresches, évêque de Coutances, abbé de Saint-Étienne, qui était tenu envers le chapitre de lui payer 10 livres pour son chauffage, somme reconnue insuffisante ; celle de 10 sols tournois pour le festin de Saint-Étienne, comme aussi de lui fournir des greniers pour recevoir ses blés qu'ils trouvaient dans la chambre Labbé située derrière le crépon de l'église et comme il est aussi tenu de payer au sacristain curé de Saint-Médard, trois carteranches de froment blanc et trois chars de bois pour faire le pain à chanter valant 3 francs, il échange sa maison de la Cour Labbé avec toutes ses dépendances ou le secretain prendra un emplacement, bâtir une maison moyennant quoi l'abbé sera quitte de toutes ses redevances (1526, 11 août). — Bail à loyer par le sacristain à Louis Gérard, mercier, d'un emplacement contre la Cour l'Abbé pour y établir une boutique (1536). — Bail à cens d'une place en la Cour l'Abbé passé à Michel Bidaut, chirurgien (1546 et en 1566 à George Capuchement, chirurgien, son gendre. — Autre à Denis André, carreleur (1547). — Bail à cens par le même à Lancelot de Xaintonge, chanoine de la Sainte-Chapelle, d'un jardin situé derrière l'église de Saint-Étienne (1559). — Dossier d'un procès porté par appel au Parlement, entre le chapitre et les frères Creney, au sujet des arrérages de cens sur une maison et jardin sis dans la Cour l'Abbé (1574). — Vente d'une maison cour et jardin en la Cour l'Abbé faite par le chapitre à Jean Gilbert, marchand (1626). — Reconnaissance de cens sur cette maison par Claude Ribaudot, charpentier (1640). — Délibération du chapitre pour la mise en vente des maisons et pressours de la Cour l'Abbé. — Visite des bâtiments (1657). — Bail d'une chambre en la Cour l'Abbé, passé à Louis Brunet, chapelain (1661). — Procédures entre MM. Espiard, prévôt et Loyson, chanoine de Saint-Étienne, au sujet d'une petite cour dépendant de la prévôté et d'une muraille et treige de la Cour l'Abbé (1675, 1677). — Alignement donné aux bâtiments de la Cour l'Abbé du côté de la rue (1683). — Mémoire et plans relatifs à la maison que le chapitre se propose de bâtir (1760). — Transaction sur procès entre le chapitre et Pierre Millière, garde général de la maîtrise d'Autun, au sujet des constructions de sa maison sise derrière le chœur de l'église Saint-Étienne, mémoires et plans (1764). — Mémoires du chapitre contre l'administration du domaine qui lui demandait 4000 fr. pour l'amortissement de la maison qu'il venait d'édifier derrière le chœur de son église (1785). — Dossier des titres d'une maison dépendant de la Cour l'Abbé appartenant en 1773 à Jean Arveaux et Pierre Leger. — Bail à cens passé par l'abbaye de Saint-Etienne à Jacob Jacoillot, forestier, d'un emplacement au pourpris et derrière l'église Saint-Étienne (1583, 1606). — Vente de places, maisons, jardins en la Cour l'Abbé faite par le chapitre à Vuillemot Chouillet, fondeur (1657). — Reconnaissance de cens par Denis Sebille, pâtissier (1666); — par Jean Arveaux, massier de la cathédrale (1739, 1754). — Dossier des titres d'une maison sise dans la Cour l'Abbé appartenant en 1773 aux dames de la Ramisse et à Esprit Tussa. — Bail à cens passé par le chapitre de Saint-Étienne aux mariés Bullet, d'une maison et jardin en la Cour l'Abbé (1583). — Autre à Jean de Besançon, cuisinier (1598). — Vente de la maison Bullet, faite par le chapitre à Jean Gilbert, marchand (1626). — Reconnaissance de cens sur cette maison par Claude Ribaudot, charpentier (1640); — par Claude Prieur, maître des comptes à Dôle (1750). – Estimation de la maison Manin (1763).

G. 266. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1229-1687. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon, maisons, paroisse Saint-Médard. En Château (castrum). Acquêt par Pierre, abbé et le couvent de Saint-Étienne, de Gervais Chauchard, bourgeois de Dijon, de maisons assises au château de Dijon devant le four (1229). — Déclaration par Guillaume, prévôt de Rouvres, et Dannot, sa femme, que la maison Ortholan appartient à l'abbaye de Saint-Étienne (1243). — Bail à cens passé par Etienne, abbé et le couvent de Saint-Étienne à Pierre Aufroy d'une maison à Dijon (1243). — Échange entre l'abbaye et Lambert de Rouvres, chevalier, auquel, pour lui tenir lieu de pension viagère, l'abbaye cède pour sa vie tous ses droits à Couternon, Crimolois à Rouvres. Lambert déclare qu'après sa mort l'abbaye percevra annuellement 60 sols de rente sur le four du château (1245). — Traité par lequel les abbé et couvent de Saint-Étienne cèdent, conformément à un accord précédent, à Jean Marsoille de Rouvres deux chambres devant la maison de Lambert de Rouvres, chevalier, sous la condition qu'il renoncera à la succession de Henri Chambellan (1245). — Vente faite à l'abbaye par Odon Massoile, clerc, d'une chambre assise au château derrière les maisons du couvent et de tout l'emplacement qui s'étend jusqu'à la voie commune tirant de l'église Saint-Etienne vers la parte au Lion (1251). — Déclaration par Joyos et Perreau, femme et fils de Lambert de Rouvres, chevalier, de la fondation par ce dernier d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne pour lequel il avait assigné 33 sols 4 deniers viennois de rente sur son four, mouvant de fief de l'abbaye assis au château de Dijon près de ses maisons (1269). — Quittance donnée aux abbé et couvent de Saint-Étienne par Renier de Rouvres, prévôt de Dijon, des 100 livres tournois de rente qu'ils lui devaient durant toute sa vie (1279). — Bail à cens d'un meix au château de Dijon tenant à la voie commune tirant à la Verrerie passé par les abbé et couvent à Aimon, prévôt de Dijon (1281). — Donation à l'abbaye par Jaye, veuve de Humbert, vigier de Dijon, chevalier, du consentement de Perreau, leur fils, d'une rente de 16 sols 8 deniers sur le four du château de Dijon (1235). — Vente à l'abbaye par Jeanne, veuve de Vullemard Chappon, de 6 livres 10 sols de rente sur une maison au château de Dijon (1319). — Donation faite à l'abbé Poinsard par Villemot de la Marche du fief et de tout le droit qu'il avait sur le four, la maison et les dépendances qui s'étendaient jusqu'au meix où on avait tenu les petites écoles (1321). — Bail à cens d'une maison au château de Dijon, passé à Guillemin Gallois (1388). — Autre semblable a Et. Martelet, maçon (1407). — Accord entre Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, et Jehan Peluchot, licencié en lois, au sujet de la mitoyenneté du mur de leurs maisons au château (1407). — Bail à cens d'une maison au château, passé à Maciot Estibourt de Mayet au diocèse du Mans (1412). — Rues de la Sainte-Chapelle et du cloître. — Bail à cens passé par les prieur et couvent de Saint-Étienne à Blaise de Roye, orfèvre, d'un jardin rue tirant de la maison de ville à la Sainte-Chapelle (1550). — Bail à cens passé à Pierre Urtebinet, tanneur, d'un grand corps de logis avec la moitié d'un puits, cour et jardin dans la rue devant les degrés de la Sainte-Chapelle tenant par derrière aux bâtiments de Saint-Vincent (1600). — Reconnaissance de cens de cette maison par Richard Maire, avocat (1604). — Dossier des titres d'une maison sise rue de la Sainte-Chapelle possédée en 1773 par les sieurs Marie et Cappus. — Bail à cens d'une petite maison ou écritoire en forme de tour sise au château devant l'église de la Sainte-Chapelle près le cimetière de Saint-Médard et la rue tirant à la porte au Lion, passé à Jeannin Viard, marchand (1434). — Autre passé à Antoine Viard, couturier (1470). — Autre à Antoine Douhet, marchand (1526) — Reconnaissance de cens par le médecin Guibaudet (1687).

G. 267. (Liasse.) — 106 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier ; 2 plans.

1254-1770 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Dijon, maisons, paroisse Saint-Médard, rue Saint-Etienne. Dossier des titres d'une maison, rue Saint-Etienne (côté est). — Bail à cens passé par l'abbé Jean et le couvent de Saint-Étienne à Jean Gueniot, auditeur des comptes du duc, d'une place vide du côté de leur pressoir aboutissant par devant sur la rue tirant de l'église Saint-Étienne aux prisons de Dijon (1423, 1431); — id. à Huguenin Boudier, clerc (1465). — Reconnaissance de cens sur cette maison par Philibert Grusot, procureur au Parlement (1622). — Bail à cens d'une maison sur une place à Huguette Barbier, femme d'Antoine Garnier, coutelier (1658). — Vente de cette maison par Richard Vallon, seigneur de Mimeure, à Claude Varenne, avocat (1696). — Vente de cette maison faite par le président Fyot et Philippine Valon, sa femme, à M^{lle} Grusot (1698). — Débats entre l'abbé Fyot et M^{lle} Grusot au sujet du refus de l'abbé d'approuver la vente (1701). — Reconnaissance de cens sur cette maison par M^{lle} Marie Grusot (1744) ; — par le conseiller Bonnard sur ses deux maisons de la rue Saint-Étienne (1753). — Rapport d'experts (1753). — Dossier des titres d'une maison rue Saint-Étienne (côté est) joignant l'hôtel d'Esbarres, appartenant en 1773 à M. Legouz de Saint-Seine. — Bail à cens par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Mongin Carementrant, maçon, de deux perches à prendre dans le pourpris du monastère sur la rue tirant de l'église Saint-Étienne à la maison de ville et à celle de la Sainte-Chapelle (1427); — id. Mongin à Carementrant, maçon, d'une demi-perche joignant le terrain précédent (1428). — Autre d'une maison sur ces terrains passé à Antoine le Partisseur (1446). — Autre à Thomas Lenoir, archer (1452).— Autre à Thibaut Mignot, lambrisseur (1506). — Autre à Guillaume Lelièvre, avocat (1528). — Autre à Guillaume Lecomte, secrétaire du Roi (1531). — Autre à Antoine Morizot, procureur au parlement (1555, 1558). — Reconnaissances de cens sur cette maison, par Jean Dubois, greffier aux requêtes du palais (1617); — par Thérèse Dubois, veuve d'Isaac Turrel, trésorier de France (1744). — Ventillation de cette maison, acquise par M. Legoux de Saint-Seine sur M^{me} Arcelot (1770). — Dossier des titres d'une maison à l'est de la rue Saint-Étienne appartenant en 1773 à M. Gagne. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean de Visen, clerc de la chambre des comptes et à Jacote d'Auxonne, sa femme, de six perches et demie de terre dans le pourpris de Saint-Étienne (1433).—Autre passé par les mêmes abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean de Maroilles, chanoine chantre de la chapelle du duc, de deux perches et demie de terre situées au pourpris de l'abbaye, aboutissant à la rue qui va de l'église Saint-Étienne à la maison de la Sainte-Chapelle et aux prisons (1427). — Autre à Guillaume Bourrelier, procureur général du duc de Bourgogne, d'un meix vuide contenant trois perches au même lieu (1432) — Autre passé à Jean Ruffy, clerc (1439). — Autre à Guyon Magaut, couturier (1439). — Autre à Henri Arnault, docteur en médecine (1449). — Autre d'un meix et maison sur cet emplacement à Isabelle de Roye, veuve de Philippe, seigneur de Ternant, chevalier, et à Charles de Ternant, son fils (1454). — Autre à Jacques Bonier, clerc notaire public (1475). — Acquêt par droit de commise par l'abbé de Saint-Étienne du terrain accensé aux héritiers Murgault (1480). — Bail à cens d'une maison, jardin et écuries joignant la maison de M. de Ternant passé à Jean Bertrand, chanoine de la Sainte-Chapelle (1514). — Autre à Bénigne Chisseret, secrétaire du Roi (1547). — Autre à Olympe Morin, veuve de Jacques Massol, président à la chambre des comptes (1622). — Plan de la maison, levé en 1676. — Reconnaissance de cens par M. de Massol, président à la chambre des comptes (1692). — Vente de cette maison par Antoine Bernard de Massol, seigneur de Montmoyen, ancien président à la chambre des comptes, et Madeleine Legrand de Sainte-Colombe, sa femme, à J.-B. Gagne, conseiller d'état, président à la chambre des comptes (1712) — Dossier des titres d'une maison sise au côté est de la rue Saint-Étienne appartenant en 1773 à J.-B. Petitot. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Étienne Boudier, procureur du Roi au bailliage d'Auxois, d'une maison et place aboutissant devant sur la rue et par derrière sur l'émay du prieur du couvent (1510). — Autre passé à Jean Boudier, trésorier et receveur général d'Anne de Bourbon, duchesse douairière de Nevers (1568). — Partage de cette maison entre Jean Briois, mari de Nicole Boudier, Nicolas Camille, mari de Catherine Boudier et Jacques Mercier, héritiers de Jean Boudier, huissier du duc d'Anjou, leur beau-frère (1573). — Acquêt de cette maison par Didier Mochot sur Nicole Boudier, veuve de M. Briois (1599). — Bail à cens de cette maison passé par l'abbaye audit Mochot, (1600, 1602). — Reconnaissance de cens par Pierre Bedey, conseiller auditeur à la Chambre des comptes (1706 ; — par André Joanin, receveur de la Chancellerie (1724). — Dossier des titres de quatre maisons, sises à l'angle des rues Saint-Étienne et de la Chambre des comptes réunies et possédées en 1773 par M. Varennes et plus tard Vergnette de la Motte. — Bail à cens passé par l'abbaye de Saint-Étienne à Michel Hodierne, clerc en la Chambre des comptes, d'un meix et maison situés devant la porte du monastère en laquelle on avait accoutumé de tenir la cour de la Chrétienté (1390). — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Perrot et Pierre Germain, frères, d'une maison sise rue de la Chambre des Comptes (1425). — Autre à Jean Bourgeois, marchand (1441). — Autre à Jean Mathey, secrétaire du roi (1545). — Transaction entre l'abbaye et Vincent Robelin, seigneur de Saffres, au sujet des arrérages des cens dus sur cette maison par Marie Mathey, veuve du conseiller Robelin (1625). — Reconnaissance de cens par Varenne, secrétaire du roi en la chancellerie (1699).— Bail à cens à Étienne Lavisey, marchand pelletier (1535). — Autre à Jean Giraut, orfèvre (1553, 1579). — Reconnaissance de cens par J. Gillet, apothicaire, acquéreur de J. Girault, correcteur à la Chambre des comptes (1604). — Autre par Louis Malpoy, marchand estassonnier (1641); —par le conseiller Varenne (1748).— Fondation de deux anniversaires en l'église Saint-Étienne par Thierry Barbotet, pelletier et Moingeant, sa femme, qui donnent à cet effet une maison au château de Dijon devant la Chambre des comptes (1389). — Autre à Jean Morot, prêtre, et Mongin Lessertey (1390). — Autre à Martin Charlot tisserand (1407, 1411). — Id. à Guillaume Soillot, clerc (1419), à Étienne Perrot, clerc (1423), à Didier Duschesne, notaire (1507), à Pierre Thomas, avocat (1527), à Antoine du Vigny, clerc (1536), à Antoine Grangier, marchand libraire, acquéreur de Pierre de Vigny (1577). — Reconnaissance de cens par Claude Canabelin marchand (1617) ; —par Claude Maufoux, notaire greffier du grenier à sel de Beaune (1642) ; —par Varenne, avocat (1719). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Jacques Sechaux, chevalier, de 10 sols de cens sur une maison au château de Dijon devant l'ormeau (1254). — Sentence du doyen de la chrétienté, juge délégué qui condamne Laurent Barberet et J. Milton, prêtres, à payer les arrérages d'un cens sur deux chambres de la maison de la Surchaude où étaient anciennement les foins du château près de l'hôtel de Grancey (1433, 1437). — Enquête provoquée par les religieux de Saint-Étienne pour établir leur droit à ce cens (1439). — Lettres d'ajournement au bailliage obtenues par les religieux contre Aimé Bourgeois qui refusait de payer le cens sur cette maison (1442). — Sentence du bailliage qui condamne Aymé Bourgeois (1445). — Arrêt du parlement de Beaune confirmatif de cette sentence (1447).— Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Marnal, secrétaire du roi, de la moitié de la maison où il demeure, rue de la Chambre des Comptes en la place devant l'église Saint-Étienne (1520). — Reconnaissance de cens par Jean Desplanches, marchand libraire (1614). — Id. par Varenne, écuyer secrétaire du roi (1705). — Dossier des titres d'une maison sise au côté est de la rue Saint-Étienne possédée en 1773 par M. Ligeret. — Bail à cens passé à Gérard et Louis Jourrier, tabellions de la cour de Langres (1425). — Autre à J. Quinable, potier d'étain (1449). — Reprise de fief de cette maison par Françoise de Poliniac, veuve de Jean de Lugny, seigneur de Lugny (1559). — Bail à cens passé par l'abbé et les religieux de Saint-Étienne à Guillemin Besard, huissier au Parlement, de la moitié d'une maison rue des Vieilles Prisons, aboutissant par devant sur la rue et par derrière sur le pressoir du couvent (1523). — Autre à Jean de Vaucouleurs, enquêteur au bailliage (1556). — Reconnaissance de cens sur cette maison par M^{me} Dumay Marie Massol (1653) ; — par Barthélemy Perrenet, procureur à la cour (1654) ; — par Guillemette Clopen, veuve de Pierre Mouchevaire (1670). — Reconnaissance de cens par Marie Dodun, veuve de Jacques Frolois, procureur à la cour (1702) ; — par Philibert Guéniot, procureur (1749, 1755). — Dossier des titres d'une maison à l'entrée et au côté est de la rue Saint-Étienne. — Reconnaissance de cens envers le chapitre de Saint-Étienne par Daniel Nicolas, procureur au Parlement, assigné sur une maison sise rue Saint-Étienne, aboutissant par derrière sur l'abbaye (1655). — Procédures entre P. Mouchevaire, procureur au Parlement, et le conseiller Dumay, au sujet d'une rente assignée sur cette maison acquise par le premier (1665). — Reconnaissance de cens par les mineurs de Daniel Denizot, avocat à la cour (1744) ; — par Nicolas Frantin, libraire, plan (1766) ; — par Ligeret de Beauvais (1768). — Procès-verbal de visite de cette maison par les experts Duleu et Robelet (1788). — Dossier d'une maison sise au côté est de la rue Saint-Étienne et réunie à l'hôtel d'Esbarres. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Perrenet Poillot, serrurier, de cinq perches de terrain dans le pourpris du monastère aboutissant rue Saint-Étienne entre Jean de Marolles et Mongin Carementrant (1435). — Autre à Thomas Lenoir (1465). — Reconnaissance de cens par le président d'Esbarres sur cette maison acquise par lui de l'avocat Milletot (1632). — Estimation de cette maison en 1713 ; — par Henri-Bénigne d'Esbarres, seigneur de Cussigny (1718). — Dossier des titres d'une maison sise rue Saint-Étienne (côté est) aboutissant sur le grand jardin de l'abbaye. — Protestation de Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, contre les entreprises de M. Emery pour l'ouverture de jours sur le jardin de l'abbaye (1669). — Reconnaissance de cens par Claude Ribaudot, charpentier sur une place tenant à la rue Saint-Étienne aboutissant sur une rechoite dépendant de la maison au prévôt de Saint-Étienne (1640). — Reconnaissance sur cette place par Léon Émery, contrôleur des cinq grosses fermes (1685). — Délibération du chapitre contenant ratification du contrat par lequel M. de Thésut rachète, moyennant la somme de 1600 livres, un cens sur son hôtel de la rue Saint-Étienne (1686). — Procédures en la mairie de Dijon entre le chapitre de Saint-Étienne et maître Hélie Thomas, chapelain de la chapelle de Jean Pongeot à la Sainte-Chapelle, au sujet d'une cheminée de la maison que celui-ci possède devant les vieilles prisons qu'il voulait pratiquer dans l'épaisseur des murs du vieux château qui formaient cloison de l'abbaye (1554). — Dossier de titres relatifs à une maison sise côté ouest de la rue Saint-Étienne aboutissant par derrière sur la rue de la Chambre des Comptes. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Perrier, licencié en décret (1424). — Autre à Guiot de Toux (1418). — Autre à Mongin Contault, bourgeois de Dijon (1453). — Autre à Antoine Juret, greffier du bailliage (1555).

G. 268. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ;
2 plans.

1377-1761. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Médard. Rue des Bons-Enfants. Dossier des titres de la maison appartenant, en 1772, à Claude Lamy. Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Guillaume Garnier, clerc, d'une maison rue de la Bassecour (1458). — Autre à Philippe Bobin, huissier au Parlement (1483). — Autre à Jeanne de Frasant, veuve de Jacques Gueneau, premier huissier au Parlement (1530). — Autre à Phelisot Renoillet, sergent royal (1537). — Autre à Guillemette Perrot, sa veuve (1543). — Reconnaissance de cens par J.-B. Lantin, seigneur de Montagny, conseiller au Parlement. — Description de la maison du président de Siry, censable au chapitre de Saint-Étienne (1726). — Reconnaissance de cens par M. Chartraire de Montigny (1729) ; — par M. Lamy, maître des Comptes (1731). — Dossier des titres de la maison, même rue, occupée en 1773 par Jacques Lucan. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Faulx, tailleur d'habits (1629). — Reconnaissance de cens par J. Tonnelier, gantier (1662) ; — par François Sautray La Salle, huissier au Parlement (1761). — Dossier des titres d'une maison sise même rue possédée, en 1773, par Edme Béguillet, notaire. Reconnaissance de cens par Jean Faux, tailleur d'habits (1634) ; — par Claude Morelet, auditeur à la Chambre des Comptes (1662) ; — par Bernard Joly, avocat, intendant des salines de Franche-Comté (1744). — Rue Madeleine. Dossier des titres d'une maison sise au côté nord de la rue Madeleine appartenant, en 1773, à M. Pierre Morelet. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Hugote Agneau d'une maison assise au château de Dijon (1377). — Autre à Huguenin Labourey, tonnelier, d'une maison rue du Puits-Billon (1434). — Autre à Bernard Picard, tonnelier (1437). — Autre à Jeannin Rose, tonnelier (1439). — Procédures faites à la mairie et au bailliage entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jean Sellier, charpentier, en qualité de tuteur de la fille de Pierre Maire, au sujet d'une commise pour défaut de paiement des arrérages de la cense assise sur cette maison (1506, 1507). Bail à cens de cette maison passé à Jean Boisot, secrétaire du Roi et son procureur à la Chambre des Comptes (1511). — Sentence du doyen de la Chapelle aux Riches, juge délégué par le Saint-Siège, qui condamne Jean Sourd à payer les arrérages des cens dus sur cette maison (1520). — Bail à cens passé à Hugues Briet, avocat du Roi à la Chambre des Comptes (1522). — Reconnaissance de cens par Hector Bernard Joly, écuyer (1742). — Procès-verbal de reconnaissance et plan de la maison dressés pour l'assignal du cens par Étienne Marcel, entrepreneur (1742).

G. 269. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1359-1768. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Médard. Rue Saint-Michel. Dossier des titres d'une maison située à l'angle de la rue et de celle du Cloître appartenant, en 1773, aux demoiselles Fabarel. Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Gros, secrétaire du duc de Bourgogne et greffier de ses Parlements (1440, 1450). — Autre passé à Pierre Nicolardot, avocat au Parlement (1571). — Reconnaissance de cens par Jean Fabarel, conseiller d'honneur au présidial de Dijon (1699). — Dossier des titres d'une maison située devant le portail de Saint-Michel, à l'angle de la rue des Prêtres, possédée, en 1773, par la veuve Michéa. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Fourcaud le Gaude d'une maison proche les murailles du château devant l'église Saint-Michel, au lieu où on vendait le lin le samedi (1359). — Autre passé à Jehannot de Chauvirey, tonnelier (1381). — Autre à Jean de Saulx, archer (1415). — Autre à Pierre de Morey, bourgeois de Dijon (1453). — Autre à Barbe Moisson, veuve de Pierre Beugre, lieutenant général au bailliage de Dôle (1546). — Autre de cette maison dite des Beugre, passé à Marc Maillot, praticien (1560). — Autre au sieur Lemoine, pâtissier (1620). — Autre à Anne Regnaut, chirurgien (1622). — Reconnaissance de cens par Pierrette Chevillot, veuve de Bénigne Bouchard, bourgeois (1637) ; — par Pierre Bégin, chirurgien (1669). — Cour Saint-Vincent. Dossier des titres de la maison acquise nationalement par M. Dubic. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et Pierre de Senez, chapelain de la chapellenie de G. Gaulin à la Sainte-Chapelle au sujet de la propriété d'un petit jardin joignant la maison dépendant de cette chapellenie (1520). — Sentence des Requêtes du palais au sujet d'une muraille construite par le chanoine Tabourot contre la maison de Guillaume Languet, à Vitteaux (1608). — Dossier des titres d'une maison appartenant, en 1731, à Bénigne Joly et Barthélemy de Thésut, chanoines de Saint-Étienne. — Procès-verbal de visite et rapport d'experts sur la construction d'une galerie par Odet Macheco (1504). — Permission pour cette construction donnée par les abbé et couvent de Saint-Étienne (1504). — Concession de cette galerie faite par ceux-ci au chanoine Richard Chambellan (1511). — Autre semblable au chanoine Bénigne Godran (1526). — Autre semblable à Louis Potot, chanoine de la Sainte-Chapelle (1574). — Il est décidé que cette galerie sera démolie après la mort du concessionnaire. Autorisation donnée par le chapitre de Saint-Étienne à Jacques Malteste, chanoine de la Sainte-Chapelle, de construire une galerie dans sa maison canoniale, joignant le jardin Saint-Vincent (1664). — Autre donnée par le même à Jannon, chanoine de la Sainte-Chapelle, de jouir de cette galerie (1719). — Transaction pour la mitoyenneté des murs de la maison canoniale de M. B. de Thésut, chanoine de la Sainte-Chapelle et celle de Bénigne Joly, chanoine de Saint-Étienne (1731). — Reconnaissance de cens par ledit de Thésut (1768). — Autres titres. Opposition des religieux de Saint-Étienne à une entreprise du chapitre de la Chapelle du duc, sur les anciens murs de la ville qui servaient de clôture au pourpris de l'abbaye du côté de Saint-Vincent (1429). — Bail à cens d'une place ou petit jardin situé derrière la chapelle de Saint-Vincent et y compris une tour du Castrum, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Hugues Turrel, chanoine de la Chapelle aux Riches (1465) ; — à Thibaut Laleure, verrier (1482). — Autre à Denis Chaussin, verrier (1521, 1523) ; — à Richard de Vandenesse, licencié en décret, prêtre et choriste de la Chapelle du duc (1484). — Exécution d'une sentence obtenue au Parlement par les abbé et religieux de Saint-Étienne pour faire fermer les jours que Jean Meillan, chanoine de la Sainte-Chapelle et Jean Bonjour, prêtre, avaient pratiqué sur le jardin de Saint-Vincent (1519). — Échange entre Albert Dubois, grand prieur de Saint-Étienne, qui délaisse au chanoine Tabourot une maison et jardin dans la cour Saint-Vincent contre la maison occupée par celui-ci (1606). — Mémoire sur le jardin de Saint-Vincent (xvie siècle). — Échoppes contre l'église Saint-Étienne. Bail à cens passé par le cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne, à Jean Desplanches, imprimeur libraire, d'un espace entre deux des piliers de l'église Saint-Étienne, du côté du cimetière Saint-Médard à l'effet d'y construire une maison dans des conditions déterminées (1547, 1549). — Requête adressée par le même Desplanches au chapitre, à l'effet d'obtenir la permission d'élargir et d'exhausser son bâtiment. — Avis favorable donné par le président Fremiot (1598). — Défense par André Fremyot, archevêque de Bourges et abbé de Saint-Étienne, à Elisabeth Bureteau, veuve de Jean Desplanches, d'élever ses bâtiments et d'établir une cheminée (1612). — Reconnaissance de cens sur ces maisons par Elisabeth Desplanches, veuve de Noël Corderot, orfèvre (1616) ; — par Robert Villemeureux, procureur au Parlement (1650) ; — par Antoine Douloureux, maître carreleur (1654). — Acquêt par l'abbé Fyot, le chapitre et la fabrique de Saint-Étienne, sur François Gillot, d'une petite maison bâtie entre deux des piliers de l'église (1700). — Portelle Saint-Michel. Requête adressée par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, pour protester contre la démolition de la portelle (du castrum) située devant l'église Saint-Michel et l'emploi de ses matériaux à la porte de Saulx. — Autre requête dans le même but adressée aux maire et échevins de Dijon. — Procès-verbal de l'assemblée tenue chez MM. de Tavanes où après que certains procureurs eurent demandé l'enregistrement des lettres du roi des 10 janvier 1553 et 17 décembre 1562 portant que des espaces vagues des enclos des monastères de la ville seraient cédés aux propriétaires des maisons démolies dans les faubourgs, les religieux de Saint-Bénigne, Saint-Étienne et autres ayant prétendu n'avoir dans leurs enclos aucun endroit disponible, le maire Martin demande seulement l'enregistrement du brevet royal qui autorise la démolition de la portelle Saint-Michel (1563, 21 février). — Commandement fait par M. de Saulx-Tavanes aux prieur et religieux de Saint-Étienne de démolir cette tour dans trois jours (3 mars). — Ordonnance de Tavanes qui défend aux communautés religieuses de passer aucun bail à cens sans son consentement (6 septembre). — Procès-verbal de visite par les maçons jurés de la ville de la portelle Saint-Michel à l'effet de s'assurer si sa démolition peut entraîner la ruine de l'église Saint-Étienne (1570, 22 avril). — Mémoire adressé par les religieux de Saint-Étienne au cardinal de Bourbon, leur abbé, au sujet de l'exécution des lettres du roi mentionnées plus haut.

G. 270. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 3 plans.

1266-1768. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Reconnaissance de cens envers l'abbaye de Saint-Étienne par Demangeot Charnotte, tonnelier, sur deux maisons assises dans la paroisse Saint-Michel (1282). — Rue du Pautet. Dossier des titres d'une maison dite de la Truie qui file sise le long du Tripot d'Esbarres possédée en 1773 par Claude Antoine Vernette. — Bail pour deux ans de la maison de la Truie qui file, proche la porte de derrière du monastère passé par l'abbaye à Jean Picard, tonnelier (1466). — Commission du bailli de Dijon à l'effet d'empêcher les locataires de la maison d'Ancise de percer une porte de la maison de l'abbaye pour aller au puits (1474). — Bail à cens passé à Philibert Dessoyes, maître des œuvres de charpenterie de Bourgogne (1494). — Autre à Jean de Vaux, charpentier (1503). — Autre à Michel Chouat, vigneron (1527). — Reconnaissance de cens par Jean Guillemard, bourgeois (1625) ; — par Jean Perruchot, contrôleur des fortifications en Bourgogne (1706). — Dossier des titres d'une maison, joignant la précédente et possédée en 1773 par la veuve Brillat. — Bail à cens passé par l'abbé et les religieux à Bertrand Brullard (1405, 1408). — Autre à Géliot Tisserandot, tonnelier (1520). — Reconnaissance de cens par Jean Bénigne Malfin, huissier (1729) ; — par Félix de Simony, écuyer, ancien capitaine, (1751) ; — par M. J.-B. Bichot, notaire (1768). — Plan de la maison. — Dossier des titres d'une maison près de la précédente, possédée en 1773 par M. Martinon. — Reconnaissance de cens par Michel de Toulorge, avocat du roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne (1635) ; — par la veuve de Louis Dimanche, conseiller au bailliage (1636) ; — par Claude Monin, veuve de Jean Colin, orfèvre (1639). — Vente de cette maison faite par Michel de Toulorge à Mme Colin (1639). — Reconnaissance de cens par Claude de Saule, notaire (1720 ; — par Jean Guerite, marchand (1729).—Tripot des Barres. Acquêt par Et. L'Orfèvre, bourgeois de Dijon, sur Bertrand Bernillard de 15 sols de rente sur une maison en la rue du Pautet, tenant à la maison du couvent (1408). — Bail à cens passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle à Thibaut Viart, abbé de Saint-Étienne (1456). — Transaction par laquelle le chapitre de la Sainte-Chapelle cède à l'abbaye de Saint-Étienne le cens qu'elle avait sur la maison de la Truie qui file et reçoit en échange les cens sur une maison près des degrés de l'église de la Sainte-Chapelle (1630). — Reconnaissance de cens par le président d'Esbarres sur un terrain et pressoir derrière son hôtel (1632). — Reconnaissance de cens par le président d'Esbarres sur plusieurs terrains et bâtiments entre ses jardins et ceux de l'abbaye (1793). — Transaction entre l'abbé Claude Fyot et les chanoines, au sujet du cens assigné sur le Tripot du président d'Esbarres (1693). — Dossier des titres d'une maison sise rue du Pautet aboutissant sur les murs du castrum. — Bail à cens passé par les abbé et couvent à Jean Fleuriet, vigneron (1426). — Autre à Pierre Floriet, prêtre (1456). — Procédures pour le paiement d'arrérages de rente sur cette maison (1499-1500). — Bail à cens passé à Guillaume Macheco, doyen de la Sainte-Chapelle, conseiller au Parlement (1500). — Concession faite par l'évêque de Neuchèze, abbé de Saint-Étienne, à Bernard Clamonet, maçon et arpenteur juré du roi, d'un terrain entre la rue et les jardins de l'abbaye (1651). — Requête de Clamonet à la mairie à l'effet d'obtenir un alignement (1651). Plan et élévation. — Dossier des titres d'une maison sise rue du Pautet devant la porte de sortie du monastère. — Sentence du bailliage qui maintient les religieux de Saint-Étienne en possession de cens sur la maison de Guillaume Lancelot, située devant la porte de derrière du monastère (1486). — Acquêt fait par Aubry, doyen de la Chrétienté, d'une maison sise à côté de l'église Saint-Michel, dans la rue des Pautins (1266).

G. 271. (Liasse.) — 133 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1261-1761. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue Chanoine. Dossier des titres d'une maison sise au côté nord de la rue, possédée en 1773 par M. Petitjean, correcteur à la Chambre des Comptes. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Simon et Viennet Lodier frères, d'une maison sise rue des Riboutez (1534). — Autre passé à Edme Berthot, vigneron (1581). — Reconnaissance de cens par Hugue Picquetin, vigneron (1611) ; — par Isaïe Soyrot, avocat (1623) ; — par Jean Julbain, charpentier (1677) ; — par Guillaume Pelletier, bourgeois (1687). — Dossier des titres d'une maison sise au côté nord de la rue Chanoine, la deuxième après celle du coin de la rue Vannerie, possédée en 1773 par M. Forey. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Gautier Regnardet, tonnelier, d'une maison rue des Riboutés, près de la précédente (1385). — Autre par Huguenin Riotte, tonnelier (1411). — Autre à Jacquot Bervignot, archer (1416). — Autre à Adam de Superbes, archer (1456). — Autre à Jean Martin, religieux de Saint-Étienne, de cette maison appelée les Etuves de Saint-Michel (1520). — Autre à Germain de Beaune, charpentier (1531-1535). — Vente de cette maison faite par Jean Créffoire, cordonnier, à Louis Huguenot, praticien à Dijon (1574). — Reconnaissance de cens par Jacquemin, procureur à la Chambre des Comptes 1687). — Autre par François Bony, marchand de vin (1760). — Vieux couvent. Titres concernant le pressoir. — Marché pour la réparation du pressoir du vieux couvent passé avec Pierre de Chassigny, maître des œuvres de charpenterie du duc (1410). — Vente par le chapitre du pressoir du vieux couvent faite à Bernard Bourgeois, tonnelier (1658). — Reconnaissnce de cens par le conseiller Jeannin et M. Rougeot (1719). — Etat des titres des maisons du vieux couvent. — Vente faite à Aubry, doyen de la chrétienté de Dijon, par Odon, fils de feu Hugues de Quetigny, d'une maison rue de la Porte-des-Chanoines (1264). — Bail de cette maison passé par les religieux à Renaud, frère du doyen Aubry (1274). — Accord entre le prieur et le couvent de Saint-Étienne d'une part et Jean de Perrecy, clerc, au sujet d'un mur mitoyen du vieux couvent (1310). — Bail à cens passé à Robert de Cussey, vigneron (1400, 1406). — Renonciation faite par Aimon Guillot, prêtre, à la maison qu'il tenait des religieux de Saint-Étienne (1405). — Vente d'une maison rue des Riboutez faite à Hugues Trugny, chanoine de Saint-Étienne par Perrenin Le Freloiset, vigneron (1405). — Bail à cens passé à Gillot Daurée, charpentier (1423). — Autre à Jean Bergeret, tisserand (1428). — Autre passé à Antoine et Gaultherin Le Souffisandet frères, vignerons (1429). — Autre à Jean Bergerot, tisserand (1446). — Autre à Jean Petit, épicier (1459-1477). — Remise de maison au vieux couvent par Amelot, femme de Parisot Lambelot, tonnelier (1480). — Poursuites contre P. Rouhier, procureur, au sujet d'arrérages de cens (1618). — Mémoires d'ouvrages faits au vieux couvent (1665). — Dossier d'un procès entre l'abbaye et M. Jehannin de Chamblanc, au sujet de latrines joignant au mur du vieux couvent (1738-1739). — Déclaration de M. J. Jodot, ancien avocat général à la Chambre des Comptes, qu'il ne prétend aucun droit sur les murs du vieux couvent, bordant sa propriété (1746). — Baux des caves et greniers du vieux couvent (1688-1737). — Dossier des titres d'un cens, assis sur l'hôtel appartenant en 1773 à la comtesse de Perrigny. — Vente à Ét. Baillet, vigneron à Dijon, par Jean Champonnet, charretier, d'un meix et rechioite, rue des Riboutés (1439). — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne, au même (1439). — Autre passé à Jacob Roy, ouvrier de draps (1472). — Autre à Mongin, boulanger-hôtelier (1540). — Autre à Jean Colson, charretier (1544). — Autre à Nicolas Belerand, marchand (1558). — Autre à Nicolas Morelot, procureur du Roi à la Chambre des Comptes (1570). — Autre à Jean Jaquot, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1599). — Rapport de l'architecte Gauthier et de l'entrepreneur Rémond, pour la distinction du cens, affecté sur la maison de M. Legrand de Saulon (1746). — Reconnaissance de cens par la présidente Legrand (1674). — Autre par le comte de Perrigny (1774). — Dossier des titres de la maison dite de Saint-Michel. — Vente d'un pressoir, d'un émay, rue Chanoine et d'un domaine à Orgeux, faite au chapitre par François de Civry, écuyer (1523). — Désistement consenti par Hélie Moisson, avocat général au Parlement, moyennant une somme de 810 livres au profit de l'abbaye de Saint-Étienne à son droit de rachat d'un pressoir et d'un émay rue Chanoine et d'un domaine à Orgeux, provenant des héritages de François, Anthoine, Jeanne et Jeanne de Civry, enfants de Claude de Civry, écuyer et de Jeanne Bastier (1523). — Procuration donnée par Antoine de Civry, écuyer, sire de Broin (1523). — Bail à cens passé à Jean Durand, vigneron (1525) ; — id. à Didier Gauldey, marchand (1589). — Reconnaissance de cens par Pierre Testevuide, marchand (1660) ; — par Bénigne Colbet, prêtre mépartiste de Notre-Dame et ses sœurs (1760). — Dossier des titres d'une maison, sise au côté nord de la rue Chanoine, possédée en 1773 par M. Jacquinot, veuve Chaussier. — Bail à cens d'un meix et maison, rue des Ribotées, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean de Griselles (1373) ; — id. à Étienne Chauderon, vigneron (1381) ; — à Étienne Jolicœur, vigneron (1382-1383). — Mandement du gouverneur de la chancellerie pour faire contraindre Jean de Tart au paiement des arrérages du cens (1402). — Rapport sur les réparations à faire dans la maison rue de la porte des Chanoines, habitée par J. Lechat, vigneron (1404). — Bail à cens passé à Eudes Fèvre, prêtre (1411) ; — à Guiot Le Gros, ouvrier de draps (1449-1463) ; — à Jean Chapelain, ouvrier de draps (1466). — Reconnaissance de cens par les consorts Leulier (1566) ; — par les frères Thoreau (1675) ; — par Jacques Brigodeau (1698) ; — par Michel Brigodeau, vigneron (1653) ; — par Denis Chaussier, marchand (1747). — Dossier des titres d'une maison sise au côté nord de la rue Chanoine possédée en 1773 par Anne Dormais. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Damote, femme de Simonnot Bervignot, à Marguerite, sa fille d'un premier mariage, d'une maison, rue des Ribotées (1303). — Transport fait aux abbé et couvent de Saint-Étienne, par Simonot Beroignot le Couturier de tout le droit qui lui appartient sur une maison en la rue es Ribottées (1315). — Bail à cens de cette maison passé par l'abbé et le couvent à Gautherot d'Ahuy, bourgeois (1316). — Autre à Jean Fusier (1343). — Autre à Barthélemy de Beaumont, vigneron (1398). — Autre à Michelote, veuve de Guienot Socion (1417). — Autre à Jean Jobard, vigneron (1455) ; — à Parisot Vion, vigneron (1474) ; — à Perrenot Virot, vigneron (1484) ; — à Guyot Lebeuf, tisserand (1542) ; — à Pierre Mairot, voiturier (1572). — Reconnaissance de cens par Jean La Chassagne, hôte du logis du suisse, en la paroisse Saint-Jean (1670). — Reconnaissance de cens par Antoine Guye, seigneur de Vorne, conseiller au Parlement (1696) ; — par M^lle^ Tabourot (1742). — Dossier des titres d'une maison sise au côté nord de la rue Chanoine, dite la maison du sacristain de l'abbaye de Saint-Étienne. — Vente faite par Hugues Trugny, chanoine de Saint-Étienne, à Hennequin Sauvery, charpentier et à Rose Montrille, d'une maison sise rue es Ribotées (1406). — Fondation de messes en l'église Saint-Médard, par ces deux acquéreurs, qui donnent leur maison au sacristain de Saint-Étienne (1406). — Bail à cens de cette maison par le sacristain à Guillaume Savot (1418). — Autre à Guillemin Maire, vigneron (1442). — Autre à Huot Moingin (1455). — Autre à Jean Tirant, vigneron (1480). — Partage de cette maison entre Henri Pitonnier, vigneron et Viennot Berthot, son gendre (1517). — Bail à cens de cette partie de maison à Viennot Berthot (1520). — Autre à Jean Pintat et Antoine Gautherin, son gendre (1525). — Sentences de la mairie et du gouverneur de la chancellerie pour la mise de cette maison en décret. — Délivrance de cette maison faite au sacristain Philibert de Bregilles (1530). — Amodiation de cette maison faite à Bernard Griveau, avocat général à la Chambre des Comptes (1545). — Bail à cens passé par le sacristain à Nicolas Bidaut, vigneron (1561). — Acquêt par Thibaut Lambelot, charpentier, de Claude Chanteau, sacristain de la Sainte-Chapelle, du tiers de cette maison censable envers le sacristain de Saint-Étienne (1576), et bail à cens passé audit Lambelet (1576). — Dossier de titres concernant une maison du côté nord de la rue Chanoine. — Extrait du testament de Guillaume de Quetigny, qui fonde un anniversaire en l'église Saint-Étienne pour lequel il donne 20 sols de rente sur une maison rue des Ribotés (1344). — Reconnaissance de cens sur cette maison par Jean le Sourdeaux, prêtre (1345). — Bail à cens passé à Jean de Liffoul le Petit à Raoul Seurre (1370). — Déclaration par Odot d'Ouges, bourgeois de Dijon, que sa maison sise rue des Chanoines est censable à l'abbaye de Saint-Étienne (1441). — Procédures contre la veuve Nault pour non paiement des arrérages de la cense (1634). — Dossier des titres d'une maison côté nord de la rue Chanoine. — Bail à cens passé par Odot Clerembaut à Perrin Moncustin, d'une maison sise en la rue es Ribotées (1359). — Autre passé par le même à Hugues Lemule (1360). — Ratification par Villemotte, femme de Thévenin de Champeaulx, et fille de Michel Culeteaul, sœur germaine de Jean d'Espagny, doyen de la chrétienté de Dijon, de la donation faite par ce dernier en fondant un anniversaire en l'église Saint-Étienne de 10 gros de rente sur une maison rue es Ribottées (1397). — Bail à cens passé à Perrin de Beaumes, vigneron (1412). — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Rateaul, d'une maison rue es Chanoines aboutissant par derrière sur le jardin d'Amiot Clérambaut, bourgeois de Dijon (1427). — Acquêt de la maison par J. Reteaul (1427). — Bail à cens de cette maison passé à Jean Clémence, vigneron (1474). — Dossier des papiers d'une maison sise rue Chanoine, à l'angle de la rue Saumaise. — Vente par Isabelle, veuve d'André Pahuot, à Étienne de Jancigny, de 20 sols de rente sur une maison à l'angle de la rue de la porte des Chanoines et de la rue Neuve (1283). — Bail à cens passé par les abbé et religieux de Saint-Étienne à Jean Molandrin (1417). — Autre à Jean Gutin de Maseres (1449). — Autre à Jean Clémence, vigneron (1474). — Autre à Jeannot Favret, vigneron (1528). — Autre à Jean Bèze le jeune (1569). — Reconnaissance de cens par le même (1571) ; — par Huguenin Maulard (1556) ; — par Jean-Baptiste Samson et Étiennette Regnaut, sa femme (1726). — Dossier des titres d'une maison sise à l'angle de la rue Chanoine et Vannerie appartenant en 1773 au sieur Lucien. - Bail à cens passé au sieur Darcier, marchand (1521). — Reconnaissance de cens par Julien Chevalier (1626). — Reconnaissance de cens par le maître des comptes Lucot (1707) ; — par Julien Lucot, écuyer (1744).

G. 272. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1255-1790. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon, maisons, paroisse Saint-Michel. Rue Chaudronnerie. Dossier des titres d'une maison rue Chaudronnerie, possédée en 1773 par Denis Lardillon. — Cession faite par les maire et échevins de Dijon aux abbé et couvent de Saint-Étienne, d'un terrain en la Chaudronnerie de Dijon pour les indemniser d'une maison sise hors de la Porte-Neuve, laquelle avait été démolie pour la fortification (1358). — Échange de cens sur des maisons rue Chaudronnerie, fait entre l'abbaye de Saint-Étienne et Didier Verne, enquesteur au bailliage (1544). — Dossier des titres d'une maison sise même rue, appartenant en 1773 à D. Lardillon. — Inventaire des biens de Marie Fourneret, veuve de Hugues le Compasseur, receveur général du taillon (1667). — Reconnaissance de cens par Marie de la Croix, veuve de Jacques Jacquin, avocat (1691) ; — par Jean Lardillon, chirurgien (1716). — Place Saint-Michel. Maisons diverses. Acquêt par Jean de Marcheseuil, bourgeois de Dijon, sur Odon Roistier, d'une maison sise au vieux marché sur la place Saint-Michel (1249). — Vente à Aubry, doyen de la chrétienté, par Gérard d'Apremont, doyen de Vergy, d'un meix et maison dans la rue derrière le monastère de Saint-Michel (1255, octobre). — Acquêt par Aubry, doyen de la Chrétienté, sur Lejarde, veuve de André Varain, d'un meix derrière Saint-Michel (1255). — Autre par le même sur Sybille Varain d'une volerie et d'un meix derrière Saint-Michel (1262). — Autre par le même sur Hugues de Quetigny, d'une maison de pierre au même lieu (1263). — Autre par le même sur Isabeau, veuve d'Odon Guillot, d'un meix et maison rue Saint-Michel (1263). — Autre par le même sur Perreau le Tonnelier, d'un meix et maison situés derrière Saint-Michel (1266). — Autre par le même sur Rose Garnier d'une maison au même lieu (1266). — Autre par les abbé et couvent de Saint-Étienne sur Jaquote Rose de Cimetière, de la moitié d'un tenement au même lieu (1277). — Autre sur Jean Verjus, clerc, d'une maison sise rue Saint-Michel des Tonneliers (1282). — Bail passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean, curé de Fontaine, d'une maison rue Saint-Michel en la tonnellerie (1282). — Constitution d'une rente de 20 sols par Humbelot d'Arceau, tonnelier, au profit de Jean Chateleine, clerc, assignée sur une maison rue Saint-Michel (1298). — Testament de Chasteleine qui lègue cette rente de 20 sols à l'abbaye de Saint-Étienne (1304). — Reconnaissance par Bonote, veuve de Michelot de Bellevaux, cuisinier de l'abbé de Saint-Étienne, du don viager qui lui a été fait par l'abbaye d'une maison derrière Saint-Michel et d'une vigne aux Argillières (1317). — Acquêt d'une maison dans la rue Saint-Michel par Henri Aleman, chanoine de Saint-Étienne, sur Clarete, femme de Perrinet le Camus (1336). — Donation de cette maison, faite à l'abbaye par Henri Aleman (1340). — Bail d'une maison rue Saint-Michel, passé par l'abbaye à Agnelote, fille de Jacob de Quetigny, bourgeois (1342). — Bail à cens, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Étienne de Colloin, fournier, du four de Saint-Michel et de ses dépendances (1343). — Autre passé à Philippe Bourrelier d'une maison rue Saint-Michel (1345). — Autre à Huguenin de Léry (1349). — Acquêt par l'abbaye sur Guillaume de Quetigny, drapier, de 25 gros de rente sur une maison, rue Saint-Michel, où on vend le filet le samedi (1368). — Autre sur Jean Guiot, archer, d'un florin et 18 deniers de cens sur une maison rue de la Tonnellerie (1391). — Sentence de la Chancellerie du duché qui condamne Huguenin Machefer à délaisser une maison derrière l'église Saint-Étienne qu'il tenait à bail de l'abbaye (1415). — Bail à cens de l'ancien four de Saint-Michel à J. Philibert, marchand (1417). — Bail à cens, passé par Martin de Chappes, clerc à la Chambre des Comptes, à Gilles de Montjoye, archer, d'une maison devant le marché Saint-Michel (1424). — Traité par lequel l'abbaye de Saint-Étienne reconnaît n'avoir que 60 sols de cens sur cette maison possédée par Jean Guiénot, sommelier de la duchesse (1447). — Procédures entre l'abbaye et Simone Sauvegrain, veuve Moreau, au sujet des arrérages d'un cens sur une maison rue de la Tonnellerie (1449, 1450). — Bail à cens d'une maison près le cimetière de Saint-Michel, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Marguerite, veuve de Philibert, bourgeois (1457). — Dossier des titres d'une maison sise place Saint-Michel, qui en 1790 appartenait à l'hôpital. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Simonnet de Marsannay, d'une maison sise

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rue de la Tonnellerie (1327). — Autre passé à Droin Malformé, marchand (1468). — Procès-verbal de visite de l'assignal du cens sur cette maison (1470). — Bail à cens consenti à Huguenin Moingin (1520). — Reconnaissance de cens par Bourguignon, étuviste (1608); — par Grégoire de Bout, conseiller audiencier en la Grande Chancellerie (1610); — par Pierre Vachey (1668); — par Guillaume Mongin, grenetier au grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne (1679, 1680). — Procédures avec Gaudelet, correcteur à la Chambre des Comptes, pour paiement d'arrérages de cens sur cette maison (1681). — Engagement pris par Denis Chenevet, vitrier, de payer 50 sols de cens sur sa maison de la place Saint-Michel (1683). — Reconnaissance de ce cens par l'hôpital général (1756). — Procès-verbal d'estimation de la partie de la maison grevée de ce cens (1787). — Dossier des titres d'une maison sise au nord de la place Saint-Michel qui, en 1770, appartenait aux religieux Minimes. — Engagement pris par Clément Poissenot, de payer à l'abbaye de Saint-Étienne un cens de 50 sols sur sa maison rue de la Tonnellerie Saint-Michel (1343). — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Arnoul Courgnelot, tonnelier, d'une maison en ruine dans la rue de la Tonnellerie, devant le cimetière de Saint-Michel et aboutissant sur la rue es Ribotée (1430). — Vente de 2 fr. de rente sur cette maison, faite à l'abbaye par Étienne Berbisey, bourgeois de Dijon et Marguerite Poissonnier, sa femme (1438). — Arrêts du Parlement, qui autorisent la saisie de la maison possédée par Regnardet pour défaut de paiement des arrérages du cens (1554, 1594). — Reconnaissance de cens, par Michel Pierre, pâtissier (1669); — par Louis Mol, bourgeois (1744); — les révérends pères Minimes (1770).

G. 273. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1377-1767. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue du Vieux-Collège. Dossier des titres de la maison sise à l'angle des rues du Vieux-Collège et Dubois, appartenant en 1773 au sieur Guichard. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean de Chassigny, charpentier, d'une maison sise rue es Béliots, devant le cimetière de Saint-Michel et tenant d'autre part à la rue commune tirant à la rue Neuve (1436). — Autre à Huguenin Regnaudot (1445). — Autre à Jean Millot, bourgeois (1453). — Autre à Jean de Dombelle, dit Thierry, maître des œuvres de charpenterie du duc (1461). — Sentence de la mairie, au sujet de la construction d'un mur par la veuve de Dombelle (1472). — Bail à cens passé à cette veuve (1474). — Autre à Ambroise Bailly, tonnelier (1508); — id. à Pierre Julien, carreleur (1585). — Reconnaissance de cens par Claude Chausset, charpentier (1611); — par Bénigne Ponier, huissier à la Table de marbre (1617). — Amortissement d'une cense de 1 livre 4 deniers sur cette maison (1638). — Reconnaissance de cens par L. Brunet, prêtre, Denise Clémenceau, veuve de M. Rapin, docteur en médecine et Marie Ponier, veuve Ursot (1671); — par les Ursulines (1677); — par Jeanne Rabiot, veuve Leroy (1693); — par Cl. Peleux, boulanger (1701); — par Bernard Chambot, menuisier (1723); — par les Minimes (1743, 1745); — par Claude Guichard (1753). — Dossier des titres d'une maison sise rue du Vieux-Collège, joignant la maison précédente et appartenant en 1773 à M. Foucherot. — Bail à cens consenti par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Perrenot Berteau d'une maison assise derrière l'église Saint-Michel (1399). — Autre à Hugonin Marchiset, d'une maison rue es Beliots derrière l'église Saint-Michel (1413). — Autre à Hugues Serpillon, curé de Premières (1481). — Autre à Girard Baron, vigneron (1513). — Autre aux frères Guillaumot (1580). — Autre à Nicolas Morisot, charpentier (1601). — Reconnaissances de cens par Jacques Guilleminot, vicaire perpétuel de Saint-Michel (1658); — par Claude Prieur, notaire royal (1691); — par Thomas Chauchot, tonnelier (1698); — par Jacques Foucherot, marchand chapelier (1739). — Dossier des titres d'une maison rue du Vieux-Collège, joignant au nord la maison précédente et possédée en 1773 par Bitter Cain. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Étienne Baron, d'une maison devant le cimetière de Saint-Michel (1407-1416). — Autre passé à Jeannotte, veuve de Laurent Grain et à ses enfants, d'une maison rue es Beliots, proche le cimetière de Saint-Michel (1416). — Autre à Jean Furni (1418). — Autre à Odot Le Pillotet, marchand (1468). — Autre à Favre Chaussenet, charretier (1569). — Acquêt de cette maison par Jean Prunier, maçon, sur Michelle Dumeix, veuve de Denis Mouhy, bourgeois (1603). — Bail à cens passé audit Prunier (1603). — Arrêt du Parlement qui condamne Jacques Murgier, procureur, à payer les cens de cette maison (1625). — Reconnaissance de cens par Barbe Brenier, veuve de Jacques Murgier (1625). — Autre par Simon Jobert, bourgeois (1658). — Procédures contre la veuve Terrion, au sujet des cens (1686). — Reconnaissance de cens par Edme Lebret, procureur au Parlement (1691-1692); — par Bitter Cain, tailleur d'habits (1767). — Dossier de titres d'une maison sise rue es Béliots, joignant la précédente, et possédée en 1773 par M. Rigogne. — Vente faite par Jean Bouhier, dit le Gentilhomme, à Jean Bouhier, contrepointier, d'une maison sise sur la paroisse Saint-Michel (1436). — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Jean Bouhier, boulanger, d'une maison rue es Béliots (1436). — Vente faite aux abbé et couvent de Saint-Étienne, par les consort Lepeut, d'une maison sise rue es Béliots, près celle de Jean Gros, secrétaire du duc (1462). — Quittance d'arrérages de rente.

donnée par l'abbaye à Simon Maire, sergent de la mairie (1511). — Bail à cens passé à Pierre et Jean de Requeleyne (1517). — Autre à Jean Carlet, boulanger (1554). — Sentence qui condamne Marie Joly, veuve de Claude Ribaudot, charpentier, à payer les arrérages du cens sur cette maison (1666). Reconnaissance de cens par Jacques Refroignet, avocat (1717); — par Pierre Bazin, bourgeois (1727); — par Étienne Rigogne, maître de forges (1767). — Dossier des titres d'une maison sise au côté ouest de la rue du Vieux-Collège, appartenant en 1773 aux demoiselles Madenié. — Arrêt du Parlement qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession d'un cens sur une maison de la rue du Pautet, devant la porte de derrière du monastère et d'un autre cens sur une maison de la rue es Béliots (1489). — Bail à cens de cette dernière maison passé à Jean Olivier, vigneron (1513). — Autre à Pierre Bornot, prêtre (1520). — Autre à Jean Cointet, marchand (1528). — Exploit de saisie de cette maison pour faute de paiement du cens (1555). — Reconnaissance de cens par Pierre Cointet et Pierre Gardien, son gendre (1556). — Bail à cens à Alexandre Grillier, vigneron (1561); — à Claude Vincent, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1565). — Reconnaissance de cens par Michel Dechaux, cordonnier (1669); — par M. Buisson, médecin (1682); — par Nicolas Sirot, trésorier de France (1749); — par M^lles^ Anne, Guillemette et Pierrette Madénie (1768). — Vente qu'elles en font à M^me^ veuve Holande en 1774. — Dossier des titres d'une maison sise rue du Vieux-Collège, joignant la précédente et appartenant en 1773 aux Ursulines. — Acquêt d'une maison rue es Béliots fait par l'abbé et les religieux de Saint-Étienne sur Perrin de Thorey, serrurier (1377). — Bail à cens de cette maison à Vivien Poilley (1431). — Autre à Denis Gouriot, barbier (1491). — Autre à Nicolas Secard, charpentier (1515). — Autre à Thibaut Barthélemy, maçon (1516). — Autre à Michel Guillaumot, charpentier (1570). — Autre à Jean Guillaumot, menuisier (1575). — Autre à Antoine de Soubsmarmont, huissier au Parlement (1580). — Autre à Hugues Grâces, procureur au Parlement (1581). — Reconnaissance de cens par Jean Fichot, procureur au Parlement (1629); — par les Ursulines de Dijon (1677). — Transaction avec l'abbaye au sujet de ce cens (1677-1735-1764). — Procès-verbal d'estimation de l'assignal du cens de cette maison (1735-1764).

G. 274. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1238-1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. — Rue du Vieux-Marché. Dossier des titres d'une maison située à l'angle des rues du Vieux-Marché et au Comte. Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à André de Paris, cordonnier, d'une maison en la rue du Marché (1485). — Vente de cette maison faite à l'abbaye par A. de Paris (1487). — Bail à cens passé à Simone, veuve de Guillaume Michel, maçon (1492).— Vente de cette maison faite par Aglantine Legoux, veuve de Richard Macheco, maître à la Chambre des Comptes, à Viennet Motot, boulanger (1510). — Bail à cens passé audit Motot (1510). — Autre à Nicolas et Parisot Poyen, vignerons. — Vente de cette maison qui leur est faite par Viennot Motot (1518). — Bail à cens à Nicolas et Étienne Dechaux frères, vignerons (1543). — Sentence qui colloque l'abbaye de Saint-Étienne pour le cens de 25 sols, assigné sur cette maison décrétée sur Jacques Urbille et Jaquette Poyen, sa femme (1556). — Reconnaissance de cens par Pierre Geliot, hôtelier (1718); — par Pierre Breton, huissier (1720); — par Claude Clément, procureur au bailliage (1729). — Vente de cette maison par les héritiers Clément, au procureur Minard (1755). — Titres divers. Acquêt par Aubry, doyen de la Chapelle aux Riches, d'une maison au Vieux-Marché, appartenant au chapitre de la Chapelle des ducs (1241). — Autre par Aubry de Dijon, sur Baudouin Laquete, d'une maison au Vieux-Marché (1238). — Autre par Guillaume Dubourg, clerc, d'un étal ou banc au vieil marché (1252). — Bail à cens d'un banc à vendre pain, assis au Vieux-Marché, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Richard Chaune, boulanger (1280). — Vente par Mathieu le Vertueux, bourgeois de Dijon, à Robert, chantre de la Chapelle du duc, de 30 sols de cens sur une maison au Vieux-Marché (1270). — Traité par lequel l'abbaye étant au droit du chantre Robert, porte de 30 sols viennois à 30 sols tournois le cens assigné sur cette maison (1343). — Bail à cens d'une maison rue du Marché-au-Blé, passé à Robert Vyon de Gevrey (1364); — à Perrenot Morel (1399). — Autre d'une maison rue du Vieux-Marché, passé à Daniel de la Montagne, cordonnier (1422). — Sentence décrétale au profit des abbé et prieur de Saint-Étienne sur la maison de la veuve de Jean Mutin, sergent royal, sise rue du Marché-au-Blé (1503). — Trois pièces concernant une rente acquittée sur une maison rue du Vieux-Marché (1577).

G. 275. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1381-1765. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. — Rue des Prêtres. Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne, à Jean Guéniot, clerc de la Chambre des Comptes, d'une rechéoite et volerie de maison devant la place Saint-Michel, joignant par derrière les murs du château (1411). — Autre à Jean Guéniot, conseiller à la Chambre des Comptes (1436). — Autre à Pierre de Morey et son gendre (1478). — Autre à Jean Durand, curé de Mitreuil, secrétaire et chapelain de la la chapelle du roi (1521). — Autre à Boniface Maire, notaire (1551). — Autre à Chrétien Dresse, menuisier (1561). — Autre à Marc Maillot, praticien (1563). — Procédure contre ledit Dresse pour non paiement des arrérages du cens (1565). — Reconnaissance de cens par Adrien Artaut, procureur au Parlement (1635). — Avis de conseil pour l'abbaye contre le procureur Berthier Arnaut, au sujet de l'assignal du cens de sa maison (1665). — Reconnaissance de cens par le chirurgien Begin (1665); — par Mme Sirot et le sieur Begin (1675). — Sentence obtenue contre le chirurgien Begin et les héritiers Viard pour le paiement des cens sur leurs maisons (1686). — Reconnaissance de cens par André Morel, chirurgien-dentiste, qui a racheté ce cens (1765). — Dossier des titres d'une maison sise rue des Prêtres, tenant à la portelle Saint-Michel, sous les murs du castrum démolie à la suite de la destruction de cette portelle. — Bail à cens de cette maison, passé par le couvent de Saint-Étienne à Moingeon Vion (1381). — Autre à Belin le Picard (1384). — Autre à Jacob le Chandelier (1389). — Autre à Nicolas Chauderon, vigneron (1399). — Autre à Odot Chandelier (1402). — Autre à Guillemin Spic, peintre (1461). — Autre à Jean de Varembert, brodeur de la ville (1461). — Autre à Julien Bienmonté, potier d'étain (1464). — Autre à Jeaninot Parmentier (1481). — Autre à Viennot Martin, dit Lescot (1481). — Autre à Viennot Boisot, notaire (1483). — Décret sur cette maison appartenant à Étienne Renaudot (1555). — Reconnaissance de cens par Chrétien Dresse (1556). — Bail à cens passé à Jean Miette, chirurgien (1602). — Autre passé à Edme Regnaut, chirurgien (1615). — Autre passé à Albert Morel, notaire et procureur (1607, 1619). — Procédures entre l'abbaye et les héritiers Dresse au sujet de l'assignal sur cette maison, démolie vers 1570 et 1681 pour le rélargissement de la rue.

G. 276. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1258-1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue Saumaise. Dossier des titres d'une maison rue Saumaise, grevée d'un cens au profit de l'abbaye de Saint-Étienne, depuis longtemps racheté. — Acquêt par Aubry, doyen de la Chrétienté, d'un meix et maison en la rue Neuve (1258). — Autre par le même d'une maison même rue sur Gauthier et Milon Chiffolet (1255). — Amodiation d'un jardin rue Neuve par Renaud Quenevier, potier d'étain, aux frères Fournier, vignerons (1450). — Bail à cens d'une maison rue Neuve, tenant aux murs de la ville, passé par Jeannotte, veuve de Perrin Alixant, châtelain de Talant, à Perrenot de Nevers, dit Cornuet (1444). — Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Perrenet Garnier, marchand drapier, d'une loge et jardin rue Neuve, proche les murs de la ville (1502). — Autre passé à Claude de Vaux, vigneron (1538). — Dossier des titres d'une maison sise rue Saumaise, près de la Porte-Neuve, dont le cens était remboursé avant 1773. — Fondation d'anniversaires en l'église Saint-Étienne, par Huguenin de Léry, bourgeois de Dijon, qui donne 6 livres de cens sur une maison devant la Porte-Neuve (137). — Remise de cette maison à l'abbaye par Marguerite, veuve de Jean Lombard (1393). — Bail à cens de cette maison, passé par le couvent de Saint-Étienne à Jean Leroy de Corcelles, couturier (1393). — Bail à cens passé à Nicolas de Jussey, couturier (1402). — Autre à Jean Furnil, sergent (1403). — Autre à Jeannot Perrenin (1409). — Autre à Thévenon Hugot (1413). — Autre à Jean Hugon, curé de Gemeaux (1420). — Autre à Jean Coustain, cordonnier (1464). — Autre à Jean d'Essoyes, sergent royal (1428). — Vente de cette maison faite par Jean Coustain à l'abbaye (1464). — Procédures en la Chancellerie contre les héritiers de Philibert Rouyer, sergent royal, pour défaut de paiement d'arrérages (1467). — Bail à cens passé à Simonnot de la Monnoie, cordonnier (1468). — Procédures en la Chancellerie contre ce tenancier, pour défaut de paiement de cens (1475-1477). — Bail à cens passé à Henri de la Monnoie, marchand (1515). — Procédures au Parlement contre Jean de la Monnoie, qui avait encouru le commise sur cette maison pour refus de cens (1549, 1552). — Dossier des titres d'une maison sise rue Saumaise, à l'angle nord de la rue Dubois, possédée en 1773 par M. Gentil. — Acquêt par Aubry, doyen de la Chrétienté, sur Gauthier de Crimolois, d'un meix et maison, situés derrière Saint-Michel, dans la ruelotte (1256). — Bail à cens passé par François Bault, receveur des aides en Berry, à Jean Maillard, doyen de la Sainte-Chapelle, d'une maison, rue Neuve (1545). — Échange par lequel le couvent de Saint-Étienne cède à Bénigne, Philibert, François et Philibert Bault et à Guillaume Gautherot, conseiller au Parlement, mari de Michelette Bault, un cens de 4 livres sur une maison de la rue Chaudronnerie, où résidaient Bénigne Bault et Michelette, sa sœur et reçoit en contrechange 4 livres 6 sols 8 deniers tournois sur une maison de la rue Neuve, 30 sols sur une maison au Marché au blé et 20 sols sur une maison faubourg de la Porte-Neuve, dans la rue tirant à la Bellecroix (1553). — Bail à cens de cette maison, passé à Thomas Jarrin, vigneron (1578). — Reconnaissance de cens par Claude Barbier, commis à la garde des sacs du Parlement (1637). — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne Claude-Philippe Berthier, avocat, au paiement du cens sur sa maison (1691). — Reconnaissance de cens par Claude Gentil, ferronnier (1738). — Dossier des titres d'une maison sise à l'extrémité sud de la rue Saumaise touchant la rue Chanoine, possédée en 1773 par Joseph Bauchard, menuisier. — Requête des religieux de Saint-Étienne pour être colloqués au décret sur cette maison, appartenant à Roch Jobert, censitaire du couvent (1672). — Reconnaissance de cens sur cette maison par Pierre Quillardet, docteur en médecine (1706) ; — par Laurent Joanin, maître menuisier (1744) ; — par Philiberte Caillot, veuve de J.-B. Golin, aubergiste (1755).

G. 277. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1273-1769. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue Roulotte. Dossier de titres de maisons sises au côté sud de la rue et qui, en 1773, appartenaient à MM. Champesme et Petit de Lancy. — Acquêt par Marionne, fille de Hardoin de Lisse, d'une maison en la Roulotte des Nonnains de Tart (1283). — Autre par Morel, fils de Villemot Pichange, d'une maison même rue (1287). — Résolution par Thierry de Tilchâtel du bail de ses biens, passé à Perrenot, son fils (1322). — Acquêt par le couvent de Saint-Étienne sur Renaud Richard, clerc, de deux chambres en la rue des Nonnains de Tart (1324). — Bail à cens de ces deux chambres, passé à Monot de Cusey (1334). — Renonciation par Jeannotte d'Arceau aux meix sis même rue qu'elle tenait de Monot le savetier (1361). — Bail à cens d'une grange, passé à Blanchard Le Convers (1441). — Acquêt par J. Lourdelot, marchand, d'une maison et dépendances sur les héritiers Le Convers (1458). — Vente d'une partie de cette maison à l'abbaye, par A. Lourdelot, prêtre (1491). — Bail à cens passé à P. Poffier, vigneron (1539). — Autre à J. Jolois, vigneron (1556) ; — id. par Guillaume Bresson (1556). — Bail à cens passé à Jean Picquelin (1575, 1580). — Autre à Simon Champelonyer, marchand (1584). — Reconnaissance de cens par Jacob Bardin, maçon (1608). — Étienne Vallier, chapelain de l'église N.-D. (1608) ; — par Laurent Maistre et Jacob Bardin, couvreur et maçon (1617) ; — par Noël Pallue, vigneron (1641) ; — par Jean Mariotte, vigneron (1645-1647). — Sentence des Requêtes confirmée par arrêt qui remettent les religieux en possession de l'assignal de ce cens, contre Jacques Mercier (1690, 1691). — Procès-verbal de visite de la maison (1690). — Bail à cens, passé à François Petitot, huissier au Parlement (1692). — Reconnaissance de cens par François Champesme, maçon (1702) ; — par Antoine de Guignan, écuyer (1714). — Donation de cette maison faite par M. de Guignan, à M. Petit de Lancy (1757). — Reconnaissance de cens par M. Saint-Jean, diacre (1759). — Dossier de titres de maisons contiguës aux précédentes, et qui, en 1773, étaient possédées par Petit de Lancy, Champesme et Pierre de Vaux. — Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne par Laurent Clerc, de Couchey, qui donne 40 sous de rente, sur des vignes à Couchey et deux maisons dans la ruelotte es Nonnains de Tart (1273). — Sentence de Pierre de Semur, clerc du duc de Bourgogne, qui condamne Huguenot de Trochères à supprimer les jours qu'il avait établis sur la maison de l'abbaye (1324). — Bail à cens de cette maison passé à Colin de Metz (1339). — Autre à Perrin Petitperrin, potier de cuivre (1342). — Autre à Thevenin Guerrier (1359). — Acquêt par l'abbaye de 6 gros tournois de rente, sur la maison de Huguenin Le Gossot, rue des Nonnains de Tart (1383). — Bail à cens passé à Guillemot Constantin, clerc (1427). — Autre à Girard Lejay, potier de cuivre (1429, 1434. — Autre à Jean Murgault, marchand (1461). — Autre à Colin Chapelain, ouvrier de draps (1491). — Autre à André Molard, vigneron. — Amortissement d'un cens de 6 gros sur la maison Golietet (1492). — Bail à cens passé à Robert Jouan, laboureur (1578). — Autre à Jean Picquelin, vigneron (1591). — Autre à Jean Horiot, sergent royal (1599) ; — par Étienne Pichet, carreleur ; — par Antoine Bèze, vigneron ; — par Nicolas de Dodancourt, écuyer, seigneur d'Orrain en partie (1604) ; — par Michel Bonerot, vigneron (1606) ; — par Thomas Laurent, vigneron (1610) ; — par Antoine Guignan, docteur en médecine (1622) : — par Claude Bourgeois, carreleur (1640) ; — par Pierre Boillot, procureur au Parlement (1689) ; — par Jean d'Argilly, carreleur (1693) ; — par Louis Champème, tonnelier (1744). — Donation de maisons dans la rue Roulotte, faite par Anne-Jeanne de Guignan à Anselme-Hugues Petit de Lancy, son cousin, chanoine de la Sainte-Chapelle (1757). — Reconnaissance de cens par Pierre Devaux, sellier (1757). — Dossier de titres de deux maisons sises au côté nord de la rue Roulotte près du rempart, appartenant en 1773 à Jacques Dubled et Jean-Baptiste Bergine. — Acquêt par Jacquot Nyon de Quetigny, cuisinier de Saint-Étienne, d'une maison sise dans la roulotte aux Nonnains de Tart (1281). — Bail à cens de cette maison passé par le couvent de Saint-Étienne, à Barthélemy Channitat (1285). — Autre à Girard de la Perrière (1293). — Autre à Jean de Nolay, cordonnier (1472). — Autre à Jean Scot d'un meix aboutissant sur les murs de la ville (1472). — Autre d'une maison même rue, passé aux chapelains de Saint-Michel (1552). — Autre à Pierrotte Menuot, veuve Béliart, vigneron (1576). — Autre à Jean Berthier, vigneron. — Acquêt par Simon Bernard, charpentier, d'une maison et jardin, rue Roulotte (1614). — Reconnaissance de cens par M. de Requeleyne, vicaire perpétuel de Saint-Michel (1699, 1719) ; — par Pierrette Sirot (1714) ; — par Guillaume Guillemin (1726). — Vente par Michelle Simonnot à Jean Regnaut, mépartiste de Saint-Michel, d'une maison rue Roulotte (1726). Reconnaissance de cens par ce dernier (1726). — Autre par J.-B. Bergine, huissier au Parlement (1761). — Dossier des titres d'une maison sise au milieu du côté nord de la rue Roulotte, appartenant en 1773 à M. Rosand. — Acquêt par le couvent de Saint-Étienne par Richard de la Marche de 20 sols de cens, sur une maison rue de la Roulotte es Nonnains de Tart (1387). — Reconnaissance de cens par Jean Thielley, chapelain de la chapelle des Cinq Plaies à Saint-Michel (1556). — Autre par Philibert Chapot, chapelain de la même chapelle (1741); — par M. Rosand, chanoine de la cathédrale (1769).

G. 278. (Liasse.) — 137 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1273-1770. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue Vannerie. Dossier des titres d'une maison sise au côté ouest de la rue, appartenant en 1773 à Jean-Pierre Augé. — Cession faite par les enfants Bourrelier, à l'abbaye de Saint-Étienne de tous leurs droits sur un meix de la rue des Chanets (1273). — Extrait du testament du duc Eudes IV qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne 100 livres, pour acquérir 10 livres de rente (1349). — Mainlevée par la reine Jeanne d'une maison acquise rue des Channets, sur cette somme de 100 livres (1358). — Lettre d'acquêt de cette maison (1357). — Autre par Girard Dupont d'Arceau sur Jeanne, veuve Chappon (1318). — Bail à cens d'une maison rue des Channex, passé par les religieux de Saint-Étienne à Perrenot de Jancigny, cordonnier (1381). — Autre de cette maison dite rue Vannerie, à Perrenod de Tu, verrier (1419). — Autre à Bienaventureux Vorne, sergent du duc (1420). — Autre à la veuve de Monot de Rouvres, maçon (1386). — Autre à Odon Basin, curé de Saint-Apollinaire (1440). — Autre à Bénigne de Cirey, bourgeois et marchand (1493). — Autre à Guillaume Poffier, tonnelier et vigneron (1528). — Vente de cette maison, faite par celui-ci à Pierre Jacquot, bourgeois de Dijon (1524, 1525). — Echange de cens de cette maison contre ceux de maisons en la rue du Vieux-Marché, fait entre l'abbaye de Saint-Étienne et Pierre Jacquot (1525). — Procédures en la Chancellerie contre Guillaume Pouffier, pour non paiement de cens (1535, 1536). — Bail à cens passé à Jacques de Pize et Jean Nicot, marchands (1536). — Autre passé à Jeanne Tranchant, veuve de Jacques Caillet (1542). — Vente de cette maison, faite par Jean Dubois charpentier, et Jeanne Caillet, sa femme, à Et. Cothier, marchand (1572). — Reconnaissance de cens par Jacques Fichet, tapissier et contrepointier (1668); — par Jean Bizouard, boulanger (1764). — Dossier des titres d'une maison sise côté est de la rue Vannerie en face de la rue Chaudronnerie, possédée en 1773 par Pierre Languet. — Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Henri Boulier, couturier, d'une maison sise rue Vannerie, près de la serrurerie (1408). — Autre à Jean Le Lignier, marchand (1419). — Autre à Ponceot Figuet, cordonnier (1437). — Cession d'un mur mitoyen, faite à ce dernier par le couvent (1443). — Bail à cens passé à Jean Morod, marchand (1501). — Autre à Jean Mathey, secrétaire du roi (1550). — Autre à Pierre de Lille, cordonnier (1571). — Reconnaissance de cens faite par Charles Tissot, marchand (1621); — par Nicolas Gagne, trésorier de France (1644): — par Mathieu Briois, marchand (1652); — par Germaine Dubois, veuve de M. Roger Dufresneau, procureur à la Cour (1744). — Dossier des titres d'une maison contiguë à la précédente, possédée en 1773, par Claude-Louis Gageot. — Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Étienne Caillier, boulanger (1453). — Reconnaissance de cens par Jean Popelard, vannier (1570); — par Nicolas de la Monnoye, pâtissier (1645); — par Marie de Fontebonne, veuve de Philippe de Coulanges, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1676); — par Guillaume Perruchot, chanoine du chapitre de Beaune (1706); — par J.-B.-Claude-Louis Gageot, procureur au Parlement (1768). — Dossier des titres d'une maison sise à l'angle des rues Vannerie et Chanoine, appartenant, en 1773, à François Lautrey. — Vente à Griffonot-au-Chasey par Jean le Maire de Plombières, d'un meix au quarron de la rue es Ribottées (1340). — Vente à Garnier Pion, boucher, par Thévenot Henrialle, archer, d'une maison au même lieu (1390). — Vente de cette maison faite par Henrialle, au couvent de Saint-Étienne (1390). — Vente par le même à Jean de Maxilly, drapier, de 40 sols de rente sur cette maison (1391). — Vente par Garnier Pyon, boucher, à Sancenot de Bressey, épicier, de 20 sols de cens sur cette maison (1392). — Revente faite par Simon de Bressey aux religieux de Saint-Étienne (1393). — Vente de 2 fr. de rente sur cette maison par Jean de Maxilly à Monin d'Échenon, bourgeois (1412). — Échange par lequel Guillemette, veuve de Monin d'Échenon, cède à l'abbaye ces 2 fr. de rente et reçoit 2 florins de cens sur une maison rue de la Serrurerie (1421). — — Bail à cens passé à Denis Alion, pelletier (1437). — Acquêt par l'abbaye de 20 sols de cens sur cette maison de Denis Alion (1442). — Bail à cens, passé à Thévenin Lefranc, contrepointier (1444). — Autre à Jean Deschamps, gantier (1508). — Procédures à la chancellerie, contre Jean Deschamps, graveur, pour le paiement des cens sur sa maison, mise en décret, à la requête de Bénigne de Cirey, écuyer (1516). — Reconnaissance de cens par Jean Deschamps (1556). — Acquêt par les religieux de Saint-Étienne sur Bénigne Desgand, bourgeois, de 3 livres de cens sur cette maison (1589). — Reconnaissance de cens par Toussaint Chevalier, voiturier (1613); — par Emiland Rose, marchand (1649). — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne Jacquemin, procureur à la Cour, à passer reconnaissance des cens de sa maison (1688). — Reconnaissance de cens par Jean Sauterey, dit Lasalle, perruquier (1688). — Autre par François Sauteray, Lasalle, perruquier (1742). — Dossier des titres d'une maison sise au côté ouest de la rue Vannerie, près de la rue Chanoine, possédée en 1773 par Mlle Christine Blandin. — Bail à cens, passé par le couvent de Saint-Étienne à Jean d'Arceau, serrurier, d'une maison rue des Channex (1364). — Autre à Jean Gauchot, serrurier (1393). — Autre passé à Jean d'Échenon de cette maison sise rue de la Serrurerie (1421). — Autre à Jean d'Échenon, couvreur (1421). — Autre à Guillaume Richard, serrurier (1438). — Autre à Pierre Bougueleret, marchand couturier (1536). — Autre à Jean Poulet le Jeune, marchand (1555). — Reconnaissance de cens par Bernard Blondeau, marchand (1613); — par Claude Chrétiennet, receveur du bailliage, Cl. Guillaume, avocat et Jacques Myette, garde des papiers de la Chambre des Comptes (1651); — par Philibert Paste, hôte du logis du Griffon (1660); — par Marguerite Martin, fille majeure (1702); — par Edme Blandin, huissier des Requêtes du Palais (1751).— Dossier des titres d'une maison contiguë à la précédente, possédée en 1773 par Mlle Anne Beaumey. — Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Jeannote, veuve de Morisot Cordier, d'une maison sise rue de la Vannerie (1361). — Autre passé à Perrenot de Nuits, serrurier, en la Serrurerie (1388). — Autre passé à Perrenot Poillot, serrurier (1423). — Autre passé à Étienne Dorrel, potier d'étain (1441). — Accord entre le même et l'abbaye au sujet d'un droit de perche que cette dernière prétendait sur la maison (1456). — Bail à cens de cette maison, passé à Jean Chapelain, ouvrier de drap (1476). — Autre à Mongin Lavisey, marchand pelletier (1511). — Autre à Antoine Chapelain, marchand (1528). — Reconnaissance de cens par Guillaume Vinot, procureur au Parlement (1625); — par Marguerite Champagne, veuve de Bertrand Garaudet, hôtelier (1636); — par Marie Cupillard (1691); — par Catherine Munié, veuve de Pierre Major, vitrier (1718). — Dossier des titres d'une maison contiguë à la précédente appartenant, en 1773, à Anne Beaumey. — Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Jean de Greix, d'une maison rue des Channex (1356). — Autre passé à Perrenet de Nuits, serrurier, de cette maison dite rue de Serrurerie ou des Channex (1386). — Autre passé à Étienne de Dijon et Perrenet de Choie, pelletiers (1401). — Autre à Huot de Croisey, mercier (1410). — Autre à Jean Lesnoillié de Frère, mercier (1419). — Autre à Lancelot de Mirebeau, mercier (1421). — Autre à Jean Millière, marchand (1433). — Autre à Claude Alion et Jean Grillot (1473). — Autre à Nicolas Juif, cordonnier (1473). — Procès-verbal dressé par un commissaire de la Chancellerie de la vue de cette maison, afin de déterminer l'assignal du cens dû sur elle (1507). — Bail à cens passé à Antoine Chapelain, marchand (1518). — Autre à Philibert Fichot, contrepointier (1555). — Autre à Aubert Gelyot, notaire (1598). — Autre à Étienne Blondeau (1602). — Reconnaissance de cens par Guillaume Gombault, vinaigrier (1613); — par Bénigne Chenevert, vitrier (1638); — par la veuve de Pierre Major, vitrier (1714). — Dossier des titres d'une maison du côté ouest de la rue Vannerie entre la rue Chanoine et la place Saint-Michel, possédée en 1773 par Reine Surget, veuve Thibert. — Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Girard Chalopin, tonnelier, d'une maison rue de la Vannerie (1496). — Autre passé à Jean Chalopin, vigneron (1539). — Autre à Girard Chalopin, tonnelier (1507). — Vente de trois livres de cens sur cette maison, faite par celui-ci à l'abbaye de Saint-Étienne (1505). — Bail à cens à Guillemin Lescot, marchand (1540). — Autre à Noël Tureau, joueur d'instruments (1547). — Autre à Pierre Michaut, marchand d'épingles (1556). — Reconnaissance de cens par Simon Radix, sergent royal (1576); — par Jean Luillier, marchand (1614); — par J. Thibert, procureur (1654); — par Mlles Thibert (1744). — Dossier des titres d'une maison sise au côté est de la rue Chanoine, près de la place Saint-Michel. — Bail à cens, passé par le couvent de Saint-Étienne à Jean Humbert, couturier, d'une maison dans la rue du marché Saint-Michel (1545). — Reconnaissance de cens par Andriette Collet, veuve de Louis Bernard, avocat (1700, 1702); — par André Denizot, peintre (1770). — Dossier des titres de la maison du côté est de la rue Vannerie formant l'angle avec la place Saint-Michel, possédée en 1773 par les Minimes de Dijon. — Bail à cens passé par le couvent de Saint-Étienne à Vion Monin, charpentier, d'une maison dans le cimetière Saint-Michel (1415). — Autre passé à Henri et Nicolas Monin, fils du précédent (1448). — Autre passé à Et. Laujon, chirurgien, de cette maison dans la place Saint-Michel, faisant le quarré de la rue de la Vannerie (1546). — Reconnaissance de cens par Jean Truffort, chirurgien (1662); — par les Minimes de Dijon (1696, 1770). — Rapports d'experts sur cette maison (1735, 1755).

G. 279. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1271-1640. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Faubourg Saint-Michel. Titres des meix et maisons de ce faubourg qui furent démolis lors du siège en 1513 et de la construction des bastions en terre vers 1640. — Grande rue du faubourg. — Bail à cens d'un meix vuide et jardin assis en la grande rue du faubourg tirant à la Croix Blanche, à l'angle de la rue des Huiliers ou Aubelin Picard (1485, 1529, 1540, 1640). — Baux à cens et reconnaissances de cens d'un jardin situé au faubourg Saint-Michel, proche la planche de Suzon (1546, 1583, 1616, 1640). — Autres concernant un meix vuide et jardin entre les deux barrières de la Porte-Neuve, près de la rue Croix Aissanne (1473, 1512, 1544, 1546, 1549). — Dossiers de sept meix, maisons et jardins censables à Saint-Étienne, tous situés dans la rue es Noirots (1271-1640).

G. 280. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1243-1625. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Faubourg Saint-Michel. Suite. Baux et reconnaissances de cens sur des meix, maisons et jardins de la rue des Olliers ou Aubelin Picard (1307-1625). — Autres semblables concernant la rue des Bordes (1276-1582). — Autres semblables concernant la rue d'Isier (1243-1350). — Autres relatifs à une maison de la rue Croix-Aissanne (1437). — Autres relatifs aux meix et maisons rue Croix-Aissanne ou des Offrois (1316-1622).

G. 281. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1273-1713. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Nicolas. Dossier des titres d'une maison sise au côté est de la rue, aboutissant sur la rue Vannerie et appartenant en 1773 à M. Minard. — Acquêt par Dominique Trecé, prêtre, sur la veuve de Jean Morel, d'une maison rue au Comte, aboutissant par derrière sur la rue es Channex (1361). — Acquêt de cette maison par les prieur et religieux de Saint-Étienne, sur la veuve de Gérard Gelinier, barbier (1380). — Bail à cens passé à Lambelot Gaudrillot (1381). — Autre à Jeannot Bedillet (1401). — Autre à Jean Bertrand Forlin (1412-1420). — Autre à Jean Courtois (1425). — Autre à Guguenin Filsjedieu, marchand (1430). — Sentence de la mairie qui condamme ce dernier à faire les réparations nécessaires à sa maison (1449). — Bail à cens passé à Gautier Rat, gantier (1457). — Donation de la moitié de cette maison faite par Guillemette, femme de Jean Costan, à Perrenot, son fils (1488). — Bail à cens passé par les religieux de Saint-Étienne à Étienne Simon, cordonnier. — Autre à Thibaut Baudriet, marchand-apothicaire (1517). — Reconnaissance de cens par Jean Baudriet, marchand (1556) ; — par Jean Baudrier, marchand (1606) ; — par Anne Julien, veuve de Jean Brocard, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1612). — Autre par Aubert Lelièvre, sellier (1614) ; — par Antoine Perreau, archer du grand prévôt (1623) ; — par Claude Galette, boulanger (1637) ; — par Bénigne Gontès, mépartiste de Saint-Nicolas (1656) ; — par Pierre Gautheron, chapelain de l'église Saint-Nicolas (1671) ; — par J.-B. Jacquinot, marchand (1674). — Dossier des titres d'une maison sise à l'ouest de la rue un peu plus bas que la précédente et qui était possédée en 1773 par M. Lardillon. — Vente faite aux abbé et couvent de Saint-Étienne, par Thierry Bonnenuit, de Tilchâtel, d'une maison, rue de la Porte-au-Comte (1273). — Reconnaissance par Jeanne Camuse, veuve de Perronet Grasseteste, d'un cens de 20 sols sur cette maison (1286). — Bail à cens, passé par les prieur et couvent à Odot Perronet, barbier (1317). — Autre à Guillemot Barboux (1323). — Constitution de 4 livres de rente sur une maison et un banc à vendre chair, sis rue au Comte, faite par André Pied-de-porc, bourgeois, au profit de Jean, fils de Perreau Bourgeoise, receveur du duc (1324). — Bail à cens passé par les religieux à Lambelot Bardot (1335). — Vente de 2 fr. de rente sur la maison, faite par Jean Chevrot, tonnelier, sur Ogier de Cheuge, cordonnier (1391). — Autre d'un florin de cens par Guillaume le Lacier à Simon Germinet, bourgeois (1396). — Autre par Ogier de Cheuges, cordonnier, à Jean Moisson, clerc, de 2 fr. de cens sur cette maison (1401). — Sentence du gouverneur de la chancellerie qui maintient l'abbaye en possession du tiers de la grande maison (1405). — Bail à cens passé par Thevenote, veuve de Simon Germinet, à Jeannot Foulet, couturier (1406). — Quittance de 200 livres donnée à l'abbaye par Jeannin Chisseret, bourgeois, pour le reste du prix de la vente d'une maison indivise avec plusieurs (1458). — Bail à cens passé à Jean Michelot, notaire public (1459). — Autre à Gilles Buchier, maçon (1459). — Constitution de 2 fr. de cens sur une maison, rue au Comte, faite par Nicole, veuve de Perreau Marcelin, au profit de l'abbaye de Saint-Étienne (1480). — Sentence de la Chancellerie du duché qui adjuge à l'abbaye la commise sur les meix et maisons accensés en 1459 à feu J. Michelot (1487). — Bail à cens passé à Humbert Maiselier, bonnetier (1489). — Autre à Étienne Monchelenot, chapelain de Saint-Nicolas (1492). — Mandement du bailli de Dijon qui maintient l'abbaye en possession de cette maison usurpée par Bénigne Margeret, notaire (1492). — Bail à cens passé à Pontus Tristan, procureur au bailliage (1569). — Reconnaissance de cens par les Visitandines et la veuve Baudenet (1674) ; — par Jacques Perret, greffier, lequel remet par retrait lignager à Lardillon, chirurgien (1713).

G. 282. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1251-1757. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Nicolas. Rue de la Porte Fermerot. Dossier des titres d'une maison et jardin sis à l'extrémité est de la rue sous le rempart, appartenant en 1773 à Billard, avocat. — Vente judicielle d'une maison proche la porte du Fermerot, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Mabille, veuve d'Étienne Paignot, coutelier (1373). — Mandement du gouverneur de la Chancellerie qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession de deux maisons proche la porte du Fermerot (1394). — Bail à cens de cette maison passé par l'abbaye à Amiot Crusot, bourrelier (1409). — Sentence de la Chancellerie contenant décret rendu sur la requête des religieux de Saint-Étienne sur l'une des maisons près la porte occupée par Jeannotte, veuve de Jean Varney, pour défaut de paiement de cens (1426). — Bail à cens passé à Jean Bélier, charpentier, de Tilchâtel (1426). — Renonciation à ce bail par ledit Jean Belier (1432). — Bail à cens passé à Henri Arnault, vigneron (1434). — Autre à Jean Lourdelot, cordier (1437). — Autre à Geoffroy Gentil, maçon (1438). — Autre à Henri Favret, barbier (1461). — Autre à Alexandre Favret, barbier (1462). — Autre à Jean Lordelot, cordier (1466). — Autre à Nicolas Regnier, vigneron (1514). — Reconnaissance de cens par Chotart, Lambert Soucelier et Floriet (1638). — Transaction entre l'avocat Bonnard et Rémond Pommier, charpentier, au sujet de l'exhaussement d'un mur mitoyen (1685). — Reconnaissance de cens par ledit Rémond Pommier (1686) ; — par Pierre Munier, charpentier (1702) ; — par Gilbert Deslandres, marchand (1721) ; — par le comte de Gissey (1757). — Dossier des titres d'une maison sise du même côté de cette rue, près de la rue du Champ-de-Mars et appartenant en 1773 aux demoiselles Joly. — Quittance donnée à l'abbé et au couvent de Saint-Étienne, par Marie, veuve de Bernard Lecomte, sœur de feu M. Bigot, chevalier dijonnais, du prix du transport que celui-ci lui avait fait de tout son droit sur le four situé à Dijon à la porte neuve de la rue Bouchefol (1251). — Vente faite à l'abbaye par Dominique Petit, conseil, d'une maison dans la rue Bouchefol (1256). — Donation faite à la même par Odette, fille de Pierre de Bèze, de 40 sols de rente sur une maison rue de la Couroirie (1342). — Traité par lequel, moyennant une somme de 8 fr. J. le Batoie, pelletier, est déchargé des arrérages de 24 sols de rente sur une maison rue Bouchefour ou de la Corroierie (1372). — Acquêt par Jean d'Épagny, doyen de la Chrétienté de Dijon, sur Odot Digénot, de 24 sols de rente sur cette maison (1372). — Échange de cette maison entre Jean d'Épagny et l'abbaye de Saint-Étienne, qui lui abandonne 20 sols de rente sur une maison rue au Comte (1374). — Reconnaissance de cens par Antoine Jouard, vigneron (1556). — Bail à cens passé à Guillaume Perat, tonnelier (1586). — Reconnaissance de cens par Jean Noisot, vigneron (1608) ; — par Guy Dechaux, tonnelier (1647) ; — par Jean Mugnier, marchand (1656) ; — par Bénigne Ariet, carreleur (1656) ; — par Claude Turpin, marchand (1694) ; — par Jean Darbois, plâtrier (1711) ; — par Jean Joly, échevin (1713) ; — par Catherine Perise, veuve et donataire de J.-B. Joly, receveur de la ville (1741).

G. 283. (Liasse). — 60 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1283-1640. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Nicolas. Faubourg. Rue du faubourg Saint-Nicolas. Acquêts, traités, donations, baux à cens, sentences de la chancellerie, reconnaissances de cens sur des meix et maisons dans la grande rue du faubourg Saint-Nicolas et dont la plus grande partie disparut lors du siège de 1513, de la construction du bastion de Saint-Nicolas en 1552 et des bastions en terre vers 1640.

G. 284. (Liasse). — 77 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1328-1595. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Nicolas, faubourg Saint-Nicolas. Rue de la Maladière. Amortissement par Perrenot Croisey de Dijon de 4 gros de cens sur une maison rue de la Maladière (1372). — Reconnaissance de cens par Nicolas Camus, marchand (1667). — Autre par M^me^ veuve Camus (1690). — Rue Chaude. Acquêts, déclarations, ventes, sentences de la chancellerie. Baux et reconnaissances de cens sur des meix, maisons disparues par suite des événements mentionnés à l'article précédent (1328-1593). — Rue des Ormeaux. Acquêts, baux à cens, renonciations, partages de cens sur des maisons de cette rue disparues comme il est dit plus haut (1384-1488). — Rue es Soillots. Baux à cens, ventes à l'abbaye de Saint-Étienne de meix et maisons disparues lors des événements précités (1364-1547). — Rue aux Fèvres. Acquêts, baux à cens concernant les maisons de cette rue qui continuait au dehors la rue Porte au Fermerot et qui a également disparu (1336-1522).

G. 285. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1247-1640. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Nicolas. Faubourg Saint-Nicolas. Rue du Four de Bèze ou des Coquins. — Donations, acquêts, sentences, baux à cens relatifs à des meix, maisons situés dans cette rue et qui disparurent à la suite du siège de l'année 1513, de la construction du bastion Saint-Nicolas en 1562 et des bastions en terre en 1247-1640. — Rues de Chaussin, sur les Vieux Terreaux et Tortoingnon. Baux à cens, déclarations, ventes, reconnaissances, transactions relatifs à des meix et maisons sis dans ces rues et disparus à la suite des mêmes circonstances (1397-1478).

G. 286. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1340-1646. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Nicolas. Faubourg Saint-Nicolas. Rues es Quartaux. Baux et reconnaissances de cens sur des meix et maisons de cette rue disparus comme les précédents (1340-1539). — Montmusard. Transaction entre Philippe Fyot, président au Parlement, et l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet des cens qui appartiennent à celle-ci sur des terres comprises par le premier dans son enclos de Montmusard (1646).

G. 287. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1281-1744. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Pierre. Rue du Pautet. Dossier des titres d'une maison sise au côté est de cette rue près de celle des dames Saint-Julien, possédée en 1773 par Catherine Billet, veuve Sigault. — Bail à cens passé par les prieur et religieux de Saint-Étienne à Jean Berthelemot, contrepointier, d'une maison sise rue du Pautet (1423). — Autre passé à Étienne Mugnier, cordonnier (1461). — Autre à Louis Michole, charpentier (1493-1494). — Autre à Geliot Tixerand, cordonnier (1520). — Autre à Jacquemin Serron, vigneron (1538). — Autre à Bénigne Andriot, boulanger (1587). — Reconnaissance de cens par Ét.-Marc Bourgeois (1612) ; — par Cl. Gauvain, boulanger (1614) ; — par Claude Moissenet, boulanger (1633) ; — par Marc Bertrand, serrurier (1641) ; — par Catherine Billiet, veuve de Jacques Sigaut, procureur au Parlement (1743-1744). — Rue Saint-Pierre. Dossier des titres d'une maison sise rue Saint-Pierre, à l'angle de la Cour d'Époisses appartenant en 1773 à Antoine Voisin. — Accord entre Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, et Jacques de Velle-sous-Gevrey, commandeur de la Madeleine, au sujet de la propriété d'une place près le four de Pouilly (1392-1393). — Sentence arbitrale qui adjuge cette place à l'abbaye (1393). — Bail à cens du four de Pouilly passé par l'abbaye à Étienne Labbé, fournier (1398). — Autre du four de la maison et de la place passé à Perrenot Micheaul (1415). — Autre à Jean du Quartier, fournier (1428). — Autre à Hugues Soterin, prieur d'Ahuy (1440). — Autre à Pierre Poyen, charpentier (1474). — Autre à Claude Cullard, chirurgien (1512). — Vente de cette maison par Jean Fyot, licencié en droit, à Philibert Berbis, conseiller au Parlement (1541). — Échange de 3 livres de cens sur cette maison, fait par Philibert et Philippe Berbis, conseiller au Parlement, avec l'abbaye de Saint-Étienne, contre 40 sols de cens sur deux corps de maisons contiguës rue de la Taillerie ou du Poisson, tenant d'un côté à la maison du Rabot et d'autre faisant le quarré de la rue qui mène derrière la Sainte-Chapelle (1551). — Bail à cens passé à Joseph Thumereau, maréchal (1568). — Autre à Guillaume Chambrette, charpentier (1581). — Autre à Jacques Moniot, marchand (1638). — Reconnaissance de cens par Antoine Sausseret, procureur (1641) ; — par M^{lle} Boiveau (1686) ; — par A. Carnet, bourgeois (1726) ; — par François Chaignet (1736). — Dossier des titres d'une maison sise rue Saint-Pierre, devant les Cordeliers. — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Aymonin Prévot, d'une maison au Pautet devant le couvent des Cordeliers, tenant au meix des apothicaires et au meix appelé le cimetière de Saint-Bénigne (1281). — Bail à cens passé à Guillemotte Damone (1343). — Autre à Étiennette de Curtil, Isabeau de Martrois et Étiennette, d'Étaules (1351). — Cession faite par la mairie de Dijon à Jean Simonnet, clerc, d'une place vuide en la monnoie proche les murs du château et d'une autre place rue des Cordeliers, pour le dédommager du terrain qui lui a été pris pour les fortifications (1358). — Vente de ce dernier terrain, faite à Perrenin Bonnebouche, par les héritiers Simonet (1375). — Bail à cens d'une maison devant les Cordeliers, passé à Guillemotte Danonne (1373-1381). — Autre à Marie de Cusey (1387-1392). — Autre à Jean d'Ancey (1394). — Autre à Jean de Bourdon (1394). — Autre à Jeannotte de Cusey (1397). — Autre à Jeannotte de Pellerey (1401). — Autre à Simonote, veuve d'Huguenin Pignot (1410). — Autre à Jehannotte, veuve de Gérard Raby, vigneron (1411). — Autre à Perrenot le Marquis (1415). — Autre à la veuve Martin Lhoste, couturier (1418). — Acte du rachat par Jean Bonnot, conseiller maître à la Chambre des Comptes, d'un cens de 100 sols dû à l'abbaye de Saint-Étienne sur un meix vide où fut autrefois la maison de Perrigny, assise en la grande rue Saint-Pierre (1419). — Bail à cens de la maison devant l'église des Cordeliers, passé à Jeannin Miotte, maçon (1420). — Procuration donnée par l'abbaye pour passer bail à cens à M^{me} d'Aumont, veuve de Jean d'Aumont, seigneur de Couches et d'Estrabonne, d'une maison sise devant les Cordeliers (1522). — Rue Charrue. Dossier des titres d'une maison sise au côté nord de la rue, près la place des Cordeliers, possédée en 1773 par M. Violle. — Acquêt par Adelinete la Perere d'une moitié de maison (1320). — Don de 40 sols de rente sur cette maison fait par Adelinete au couvent de Saint-Étienne (1335). — Cession faite par la mairie de Dijon à Jean Simonet, clerc, d'une place vide en la Monnoye, près les murs du château et d'une autre place vers les Cordeliers pour le dédommager des terrains qui lui ont été pris pour la fortification de la ville (1358). — Vente de cette première place faite par Gilete Simonet aux prieur et couvent de Saint-Étienne (1371). — Bail à cens d'une maison sur ce terrain, passé à Henri Rousselot, contrepointier (1428). — Autre à Louis Guibaut (1433). — Cession faite par la mairie aux religieux de Saint-Étienne d'une place vide à côté de leur maison, rue de la Petite Juherie (1408). — Bail à cens de cette maison à Clémence, veuve Odinet le Clerc, à Jean Monin, tonnelier, à Guillaume Tardi, tisserand (1418). — Acquêt par l'abbaye d'une place joignant cette maison faite sur la fabrique de Saint-Pierre (1419). — Bail à cens de la maison, passé à Perrenot Raby, vigneron (1421, 1433). — Autre à Pierre Joliet (1427). — Autre à Guiot Adam, vigneron (1430). — Autre à Perrin Ferremouche (1433). — Autre à la veuve Saulcoy (1442). — Autre à Ét. Morelet, sergent (1457). — Autre à Étienne Moreley, sergent de la mairie (1457). — Autre passé à

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gilles Raby (1474). — Autre à Jean Sourdot, cordonnier (1482). — Autre à Richard Béard, marchand (1515). — Autre à M. de Moissey, procureur au Parlement (1582). — Reconnaissance de cens par Pierre Durand, procureur (1661). — Procédures au Parlement contre la dame de Pize pour défaut de paiement des arrérages des cens sur cette maison (1728, 1730).

G. 288. (Liasse.) — 99 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1311-1747. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Pierre. Rue du Petit-Potet. Dossier des titres d'une maison, sise au côté sud de la rue, faisant le coin de la rue des Dames Saint-Julien et possédée en 1773 par la veuve Varigue. — Acquêt par Jean Roignot, prêtre, d'une maison rue du Pautet (1361). — Autre par Jean de Saulx, de 14 gros de rente sur une maison rue du Pautet (1374). — Autre par Denisot Monnet, veuve Mallet, d'une maison rue du Pautet (1375). — Fondation d'un anniversaire par Jeannote Guillaume, veuve Marliens, qui donne à Saint-Étienne 8 gros vieux sur sa maison de la rue du Pautet (1389). — Autre par Huguenin de Malliens, pelletier, qui assigne 10 sols de cens sur ses maisons de la rue du Pautet (1378). — Bail à cens d'une maison rue du Four de Saint-Étienne hors les murs du castrum passé à Chrétiennot Quartier (1408). — Procédures en la chancellerie du duché entre l'abbaye de Saint-Étienne, Lion Germinet, Pierre du Celier, Pierre Fichet et Jean Vurry, opposés au décret sur la maison de l'Enseigne à l'Etoile rue du Pautet, derrière la maison au Singe, censable à l'abbaye de Saint-Étienne, terminées par un arrêt du Parlement qui déboute ces derniers de leur opposition à la vente par décret de cette maison (1472). — Bail à cens de cette maison, passé par le chapitre de Saint-Étienne à Brenion Fugey, curé de Charancey (1512). — Exécution d'une sentence par laquelle Nicolas de Guy, prieur de Saint-Geosme et consorts sont maintenus en possession de la maison de l'Etoile contre les prétentions des sieurs Bonféal et du Celier (1515). — Bail à cens passé à Guy Bradas, curé d'Aiserey (1530). — Autre à Hugues Chantereau, tisserand (1539). — Autre au chapitre de la Sainte-Chapelle (1553). — Reconnaissance de cens par Claude Delan, boulanger (1665); — par Marie Delan, veuve de François Vogué, perruquier (1714). — Dossier des titres d'une maison contiguë à la précédente, appartenant au même propriétaire. — Bail à cens passé par les religieux de Saint-Étienne à Pierre de Rye (1404); — d'une maison rue du Petit-Pautet, proche la maison de l'Etoile (1404). — Autre passé à Pierre Braillot, prêtre (1442, 1467). — Autre à Guy Hérard, prêtre desservant l'église Saint-Pierre (1480). — Autre à Étienne Lenoir, bourgeois (1495). — Autre à Claude Lequenistret, marchand (1552). — Reconnaissance de cens par le même (1556); — par Henriette de Saintonge, veuve de Pierre Bial, docteur en médecine (1589); — par Laurent Loreau, boulanger (1612); — par Pierre Cugnois, procureur au Parlement (1662); — par Marie Deslan, veuve de François Vogué (1713). — Dossier des titres d'une maison contiguë à la précédente, possédée en 1773 par Maurice Gouget. — Bail à cens passé par Jacques Charpentier à Jacques Le Maricotat, tonnelier, d'une maison rue du Pautet, derrière le four de Poilley (1311). — Autre passé par les religieux de Saint-Étienne à Jean Domine de Villebichot, couturier (1392). — Autre à Guillaume Petit (1435). — Autre à Guillaume Oudry (1463). — Autre à Jean Moisson, laboureur (1498). — Autre à Hugues Chantereau, tisserand de toile (1539). — Autre à Hugues Nicolardot, curé de Griselles (1541). — Autre à Jean Duprey, serrurier (1542). — Reconnaissance de cens par Didier Foillier, serrurier (1657); — par Henri Bornier, serrurier (1693). — Dossier des titres de la maison Nicaise, conseiller maître à la Chambre des Comptes, située au milieu du côté nord de la rue du Petit-Potet. — Testament de Guillemote de la Puillée, femme de Guy de Sennecey, clerc, qui fonde un anniversaire en l'église de la Sainte-Chapelle et en celles de Saint-Étienne et de Notre-Dame et de Saint-Pierre et en assigne les fonds sur sa maison rue du Pautet, tenant à la maison de la confrérie des sueurs (1384). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne, de Guy de Sennecey, prêtre, de 2 fr. de rente sur sa maison de la rue du Pautet (1392). — Bail à cens de cette maison, passé au même (1396). — Vente de cette maison, faite par le même à l'abbaye (1396). — Bail à cens passé à Perrenot Sebille, tonnelier (1399). — Autre passé à Étienne Le Gourmant, maçon et à Jeannote Sebille, sa femme (1420). — Autre à Jean Ratheaul, maçon (1420, 1432, 1435). — Autre à Jean Magnien, curé de Corcelles au Bois (1438). — Autre à Guy Priollet, prêtre (1479). — Autre à Philippe Durand, marchand de toile (1498). — Autre à Jean Briet (1555). — Reconnaissance de cens par le même (1556); — par Simon Briet, marchand (1601); — par Claude Auguste Nicaise, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1747).

G. 289. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 7 plans.

1175-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Pierre. Faubourg Saint-Pierre. Rue des Moulins. Dossier des titres d'une maison et jardin sis rue des Moulins, qui en 1786 appartenaient à M. Jachiet, jardinier. — Acquêt fait par Guillemin le Barbier sur Jean de Dijon, dit Escharny, huissier des requêtes du Palais du roi, d'une maison sise rue du Temple, à Dijon (1342). — Autre par Othenin de Tart au fils Varnier, charpentier, d'une maison rue du Temple (1344). — Bail à cens passé par Othenin de Tart, à Dominique Bruillot (1348). — Autre passé par l'abbaye de Saint-Étienne à Guillaume Juif (1346). — Donation de cette maison faite par Othenin de Tart aux religieux de Saint-Étienne, à la charge d'un anniversaire (1348). — Bail à cens de cette maison, passé par l'abbaye à Aubriot Moichot de Vals (1364). — Autre passé à Odot Perrin (1387). — Autre à Richard le Mailleret, charreton (1408). — Autre à Morisot Guillier, vigneron (1418). — Autre à Jean Bergier, prêtre (1469). — Autre à Jean Marc le jeune (1478). — Autre à Jean Pousset, marchand, à Dijon (1573). — Autre passé à Pierre Maillard, receveur général des finances à Dijon (1579). — Reconnaissance de cens par J.-B. Guéniard, jardinier à Dijon (1726); — par Jachiet, jardinier (1785). — Quatre doubles du plan dressé par l'arpenteur Thomas pour les assignaux des chapitres de Saint-Étienne, de la Sainte-Chapelle et de la Chapelle-aux-Riches sur cette propriété (1786). — Castel Morin. Bail à cens de quatre journaux situés derrière Citeaux, passé par le chapitre de Saint-Étienne a Charles Legoux Morin, maître de la garde-robe de feu M^me^ la Dauphine (1705, 17 février). — Autre au même d'un tiers de journal de terre, joignant le bief des moulins de Saint-Étienne, passé par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1705, 27 août). — Autre passé par le même au même, d'un journal sis entre le chemin des moulins et le bief des moulins (1707, 21 juin). — Autre semblable de deux journaux de terre entre le chemin et M^me^ d'Esbarres (1710, 14 septembre). — Plan géométral dressé par l'arpenteur Siredey, pour l'assiette des sept journaux de terres censables à Saint-Étienne compris dans l'enceinte du castel (1751). — Double. — Autre plan (sans date). — Procès-verbal de placement des assignaux, dressé par Duleu, architecte et Bézulier, arpenteur (1788). — Mémoires divers. Moulins de Saint-Étienne et Bernard. Bulle du pape Alexandre III, donnée à Férentino, aux calendes d'avril, qui confirme à l'abbaye de Saint-Étienne la possession des moulins et de leurs dépendances. — Vente faite par Jean de Thenissey, chevalier, aux abbé et couvent de Saint-Étienne, de la quatrième partie du moulin Bernard et d'un pré joignant (1236, juin). — Vente de la moitié du même moulin et d'un pré vers la maison de Citeaux, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Gérard Roiset, chevalier (1238, juillet). — Amodiation des moulins de Saint-Étienne faite par l'abbaye à Jean Largeaul (1568). — Autre passé à Jean Boiteux (1573. — Autre passé à Léonard Potot (1590). — Procédures contre ce dernier, au sujet d'une somme de 75 livres que le fermier avait prélevée sur les 100 écus dus chaque année pour les menses (1597). — Procédures au Parlement contre Claude Lantillet, fermier des moulins, qui prétendait n'être point obligé à moudre les grains du couvent (1654). — Amodiation des moulins de Saint-Étienne, passée à Jean Baron par l'abbé Fyot (1667). — Autre passée par le même à Guillaume Pelletier (1677). — Autre passé à Nicolas Driot (1725). — Déclaration des terres, prés et bâtiments des moulins, donnée à l'évêque de Dijon (1784).

G. 290. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1218-1761. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Pierre. Faubourg. Rue d'Auxonne. Dossier des titres d'une maison et jardin sis rue de la Belle-Croix, appartenant en 1773 à Jean Rousselet. — Bail à cens passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne, à Jacque Ange, leur homme et serviteur, des deux fours qu'ils possèdent hors la paroisse Saint-Étienne, hors les murs de la ville et dont l'un est près de la Croix-Blanche (1218). — Bail à cens d'un meix et maison rue de la Croix-Blanche, passé par Guiot de Censey à André Charrote (1371). — Vente de cens sur cette maison faite à l'abbaye par ledit de Censey (1392). — Bail à cens de meix vuides rue de la Bellecroix, passé par l'abbaye à Claude Perrot, prêtre (1529). — Autre passé à Denis Naudot, secrétaire du Roi (1547-1550). — Autre d'une maison et jardin passé à Edme Rappelet, procureur au Parlement (1590). — Reconnaissance de cens par Jacques Baudot, vigneron (1617) ; — par Aubert Terrier, marchand (1667) ; — par François Coquard, procureur (1674). — La Bellecroix. Bail à cens passé par la mairie de Dijon à Richard Chambellan, abbé et au couvent de Saint-Étienne, d'une place à l'extrémité du faubourg de la rue d'Auxonne, où les reteneurs ont l'intention d'ériger une chapelle en l'honneur de la Sainte Croix (1481). — Amodiation des revenus de la chapelle de la Belle Croix, faite par l'abbaye de Saint-Étienne, moyennant 125 sols et l'obligation de payer les 4 livres de cens dues à la ville (1526). — Institution de Jacques Oudin, en qualité de chapelain de cette chapelle (1663). — Reconnaissance du cens sur cette chapelle faite à la mairie par Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne (1718). — Rues de Longvic et des Auturots. Reconnaissances de cens envers Saint-Étennne, sur une pièce de terre rue de Longvic, par Jean Maréchal, huissier (1728) ; — par Jean Richard, boulanger (1739) ; — par Jean Rousselet, amidonnier (1761). — Vente à l'abbaye Saint-Étienne, par Jacques Le Jays, d'un meix proche la voie commune appelé le meix des Auteroz (1287).

G. 291. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1272-1589. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue Guillaume. Vente faite par Humbert Largueil, forgeron, aux prieur et couvent de Saint-Étienne, d'une maison sise dans la rue Guillaume (1278). — Bail à cens de cette maison sise rue Guillaume ou

Bataillère, passé aux mariés Pretre (1343). — Autre à Jean de Saint-Bénigne, maréchal (1353). — Transport de cette maison fait à l'abbaye par les héritiers de Renaud Ratier, prêtre (1347). — Renonciation à cette maison, faite par Jean de Saint-Broing (1408). — Bail à cens de cette maison passé par l'abbaye à Jacquemin d'Oiseaul, couturier (1408, 1414). — Autre à Gastart de Rosemont (1421). — Autre à Jeannion Dandevelle (1420). — Autre à Gauthier Bullot, cordonnier (1444). — Autre à Jean Millière l'aîné, cordonnier (1476). — Lettres d'amortissement de cens de cette maison racheté 500 livres (1569, 1579, 1589). — Rue des Petits-Champs. Ventes, baux à cens de maisons et meix sis dans cette rue et qui ont été englobés dans les dépendances du château (1372-1471).

G. 292. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1244-1776. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue Saint-Philibert. Dossier des titres d'une maison sise au côté est de la rue, appartenant en 1773 au sieur Munier, charpentier. — Mandement de la chancellerie pour faire payer à Jean d'Épagny, doyen de la Chrétienté, 30 soudées de terre assises sur une maison rue du Cloître (1361). — Acquêt par l'abbaye de cens sur une maison, rue du Cloître (1377). — Bail à cens d'une maison rue du Cloître passé par le prieur et le couvent de Saint-Étienne à Guillaume Loure, licencié en droit (1381). — Bail à cens passé à Hugues Serin, sage en droit (1414). — Autre à Perrot Chambellan, tonnelier (1434). — Obligation de la somme de 30 livres hypothéquée sur une maison rue du grand Cloître souscrite par Jean le Quenistret, maçon, au profit de l'église de Saint-Étienne (1422). — Vente de cens sur cette maison par Et. Leguot à l'abbaye (1480). — Sentence de la chancellerie qui colloque les religieux de Saint-Étienne pour un cens dû par Et. Leguot (1481). — Bail à cens passé à Philibert Lemaire, tanneur (1482). — Autre passé à Jean Grillot, vigneron (1489). — Autre à Girard Caulot, tonnelier (1508). — Sentence de la chancellerie qui condamne Jean Grosse, greffier de la chapelle aux Riches, à payer les arrérages du cens sur sa maison (1520). — Bail à cens passé à J. Verney, vigneron (1591). — Reconnaissance de cens par Claude Sarrasin, bourgeois (1606) ; — par Gengoux Rabiet, tisserand (1628) ; — par Philiberte Monniot, veuve d'Étienne Jean, marchand (1622) ; — par Jean Bourgogne, marchand (1625) ; — par Pierre Grunot, avocat (1741). — Vente de la maison par Barbuot, commis greffier à la chambre des Comptes, à Jacques Munier, charpentier (1758). — Ventillation de cette maison pour la reconnaissance des cens (1776). — Rue Maison-Rouge. Renonciation faite par Laurent, fils de Pierre le Tisserand, au don fait à l'abbaye de Saint-Étienne par Eudes, prêtre, curé de Saint-Julien, d'un meix et maison près la porte Nanxion (1244).

G. 293. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1375-1777. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Maisons, paroisse Saint-Philibert, faubourg d'Ouche, rue de la Renoullière. Acquêt de cens sur une maison de cette rue par le prieur et les religieux de Saint-Étienne de Monin de Corcelles, clerc (1374). — Autre semblable de Jean de Bretenières (1375). — Autre semblable sur Poinsard Bourgeoise, bourgeois de Dijon (1382). — Bail à cens de cette maison par le même (1382). — Autre passé par les religieux de Saint-Étienne à Jean de l'Isle, poissonnier (1391). — Autre à Perrenin Guedin, vigneron (1409). — Autre à Jean Poissonnier (1410). — Vente à Oudot Greullon, tanneur, par Perrenotte, fille Poissonnier, de tous ses droits sur cette maison (1415). — Bail à cens passé par les religieux à Oudot Greullon (1417). — Autre passé à Huguenin Petit, vigneron (1434). — Ventes de cens sur cette maison faites à l'abbaye par Greullon (1437, 1448). — Bail à cens passé à Étienne Lepinotte, poissonnier (1439). — Autre à Jean Loingeon, vigneron (1445). — Vente de cens sur cette maison, faite à l'abbaye par Étienne Lepinotte, poissonnier (1458). — Bail à cens passé à Guillaume Deceans, vigneron (1458). — Autre à Étienne Lepinotte, poissonnier (1461). — Autre à Andriot Lepinotte, poissonnier (1467). — Autre à Jean Colot (1469). — Autre à Jean Guedin (1492). — Autre à Perrenot Guedin (1493). — Autre à Girard Laverne, marchand (1505). — Autre à Mongin Contault, seigneur de Mimeure, conseiller au Parlement (1520). — Autre passé à Jean Courreau dit d'Orléans (1528). — Autre à Michel Berthaut, vigneron (1538). — Autre à Nicolas Gallier, laboureur (1545). — Autre à Girard Gaudin, vigneron (1555). — Reconnaissance de cens par le même Nicolas Gallier (1556) ; — par Hugues Perrenot, marchand (1557) ; — par le couvent des Cordeliers (1570) ; — par Henri Petit, marchand boucher (1585, 1589). — Échange entre l'abbaye de Saint-Étienne et le couvent des Chartreux au sujet des lods de cette maison (1647). — Reconnaissance de cens par Nicolas Bouvot, marchand (1647) ; — par Antoine Bouton, marchand (1710) ; — par M. Lamy, marquis de la Perrière (1777). — Rue de Citeaux. Acquêt par les prieur et couvent de Saint-Étienne d'un cens sur une maison de la rue de Citeaux (1391). — Reconnaissance de cens sur un meix en cette rue par Oudet, fils de Thierry de Loison (1407). — Rue des Tanneries. Bail à cens d'une maison rue des Tanneries passé par l'abbaye à Guillemette, veuve Simonnot (1408). — Acquêt d'une maison en cette rue par Jean Amiot sur Jeannote Garnon (1456). — Bail à cens passé par le cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne, à Philippe Viochot, d'un meix au bout des Tanneries, près le cimetière aux chevaux (1540).

G. 294. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1240-1770. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Haymon d'Etaules, chevalier et par Huon de Mons, écuyer, son neveu, des censes et des tierces qu'ils possèdent au finage de Dijon, en Grand Champ, en champ Euvrard, derrière Theuley, à la Cuperie, à l'Argillière, en Prunier, en Burgis, en Montmusard, en Lochères, en Champ Grossot aux Charmes, en Ebasois, dessus Beligny, en Roncetes, en Cromoy et dans le Bourg (1281). — Argillières. Auberive. Baux à cens de pièces de vignes en ce climat passés par le couvent de Saint-Étienne à plusieurs particuliers (1399, 1550). — Acquêt d'une pièce de terre en Auberive par Bertaut, chanoine de Saint-Étienne, prieur de Quetigny (1437). — La Bellecroix. Extrait du testament de Guillemette de Monquois qui donne au curé de Saint-Médard une vigne entre Saint-Martin et Fontaine et un meix hors la porte Saint-Pierre vers la Croix blanche (1373). — Bail à cens d'une terre à la Croix blanche, passé à Jean Rousseau (1386). — Autre à Perrin le Feaul (1420). — Autre à Jean le marquis (1431). — Autre à Jacquot le damoiseau (1455). — Autre à Guiot Talleney, vigneron (1480). — Autre à Nicolas le Feaul (1494). — Autre à Robert de la Tour, potier d'étain, à Marc Porteret (1519). — Autre à Bernardin Perreaut (1541). — Autre à Laurent Marquet (1600). — Autre à Nic. Chanteau (1611). — Autre à Jean Morel (1653). — Reconnaissance de cens par Nicolas Surget (1693); — par Claude Clergeon, jardinier (1713); — par les Jésuites (1719); — par M^{lle} Normant (1740); — par Féront, maréchal (1770). — En Bergis, en Bernard, Bordot-Margot, Boroche, Botoillière, Bray, Bussy. Baux à cens, acquêts, reconnaissances, désistements, donations, etc. concernant des terres sises en ces climats censables envers l'abbaye de Saint-Étienne et par lesquels on remarque; Lettres d'acquêt par l'abbaye sur Perreau, fils de Lambert de Rouvres, chevalier, d'une terre en la Bonne Fontaine, à Bray (1270). — Lettres d'amortissement accordées par le duc Robert II (1278). — Donation faite à la même par Aubry, chanoine de la chapelle ducale, de vignes devant la porte de Talant et de terres aux plantes de Bray (1274). — Vente d'un cens en vin sur une vigne en Bussy, faite à Jacques de Pommard, bailli de Dijon, par Gobert, chevalier, fils de feu Eudes Le Riche, chevalier (1240-1766).

G. 295. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1321-1756. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne Dijon. Terres. Chaffaut devant la Maladière. Champ Grossot, Champ du Crot, Champmaillot et les Argentières. Champluvrard. Donations, acquêts, amodiations, baux à cens et reconnaissances de cens envers l'abbaye de Saint-Étienne sur des terres situées en ces climats (1321-1756). — On remarque, parmi ces pièces, la vente faite en 1756 par M^{lle} Coindé à M. Varennes de Béost, ancien secrétaire en chef des Etats, d'une pièce de 17 journaux de terre dite aux Argentières, dépendant de la métairie de Champmaillot. — Acquêt d'une vigne en Champ Euvrard par Jean de Vionges, chanoine de Saint-Étienne (1321). — Donation de cens sur cette vigne, faite par le même pour la fondation de quatre cierges en l'église Saint-Étienne (1333).

G. 296. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin.

1331-1439. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. En Champ Regnaud. Baux à cens de terres et vignes en ce climat par les prieur et couvent de Saint-Étienne à plusieurs particuliers.

G. 297. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1440-1495. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. En Champ Regnaud. Suite de baux à cens des terres et vignes de ce climat, passés par les prieur et couvent de Saint-Étienne à plusieurs particuliers.

G. 298. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1502-1722. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. En Champ Regnaud. Suites des baux à cens et des reconnaissances de cens des terres et vignes de ce climat, passés par les mêmes à divers particuliers.

G. 299. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin.

1335-1613. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Au Petit Champ Regnaut. Baux et reconnaissances de cens sur des terres et vignes de ce climat, passés par les prieur et couvent de Saint-Étienne à divers particuliers.

G. 300. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1219-1625. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Chemin de Mirande. Reconnaissance de cens sur une terre au chemin de Mirande, faite au profit de l'église de Saint-Étienne par Clerembaut, physicien à Dijon (1317). — Cimetière aux chevaux. Inventaire des pièces d'un procès de l'abbaye contre la mairie au sujet de la propriété d'une terre dans ce climat (1473). — Combe dite Jean Molinier. Sentence arbitrale d'Eudes, seigneur de Montagu, qui condamne B., chevalier de Marne, à délaisser à l'abbaye de Saint-Étienne le droit qu'il prétendait sur une vigne en la combe Jean le Meunier (1219, février). — Vidimus de l'an 1245. — Corvée Saint-Étienne. Acquêt par l'abbaye des enfants de Jean Roolier d'un meix et jardin en la Corvée sur Ouche (1280). — Autre semblable d'un meix appartenant à Lambert le Berger (1280). — Autre semblable d'un meix appartenant à Laurent Grapas, bourgeois de Dijon (1280). — Autre semblable d'un meix aux jardins de la Corvée appartenant à Isabelle, fille d'Alien de la Corvée (1281). — Bail à cens d'un meix en la Corvée, passé par les religieux de Saint-Étienne à Aubriot de la Corvée (1304). — Échange entre Perrin Leféaul qui cède à l'abbaye une terre à la Corvée contre une vigne à Chenôve (1427). — Baux à cens et reconnaissance de cens sur des terres et vignes de ce climat passés par l'abbaye à divers particuliers (1467-1592). — Cray Chevrot ou Prenieres. Bail à cens d'une vigne passé par le couvent de Saint-Étienne (1483). — Crais. Acquêt par l'abbaye d'une vigne es Crays, sur les fils de Jocel dit d'Escore (1273). — Es Crays Gigeot ou la Treillerie. Bail à cens d'un meix en ce climat passé par l'abbaye (1431) — Accord avec le chapitre de la Sainte-Chapelle touchant la dîme due à Saint-Étienne sur ce climat (1464). — Crésilles. Cession faite à l'abbaye de Saint-Etienne par les héritiers de Martin Lebreton d'une vigne en Crésilles et d'une autre aux Argillières (1275). — Baux à cens de vignes audit lieu au-dessus de la fontaine de la Ribottée, passés par l'abbaye à divers particuliers (1307, 1323, 1430, 1472, 1525). — Croix de Juise. Amodiation d'une vigne en ce lieu par la femme d'Étienne Le Noir, dit Pitoul (1429). — Cuperie. Acquêt par l'abbaye sur Colombe, veuve d'André Tabereaul, d'une vigne en la Cuperie (1259). — Es Ébasois. Baux à cens de vignes aux Ébasois passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers (1367-1625).

G. 301. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1363-1781. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Épirey. Rente. Traité entre Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne, et Guillaume Chambellan, conseiller au parlement de Bourgogne, par lequel ce dernier transporte à l'abbé pour lui et ses successeurs la rente d'Épirey avec toutes ses dépendances, telle que la possédait feu Henri Chambellan, son père, sauf les grains dus par le rentier qui seront partagés par sixièmes entre Marie Chambellan, femme de Guy de Rochefort, chancelier de France, seigneur de Pluvault et de Labergement ; Marguerite Chambellan, femme de Claude Pillot, seigneur de Verre ; Isabelle Chambellan, veuve de Guy Gauthier, conseiller de l'archiduc, son premier avocat au Parlement du comté de Bourgogne ; Jacques Gastereaul, secrétaire du roi, tuteur, nobles hommes Pierre Contault, Thomas Berbisey, grenetier de Beaune ; Pellerin Contault, secrétaire du roi ; Louis Chambellan, curateur de Richard, Loys, Antoine et Marguerite de Leval, frères et sœurs, enfants de feus Guillemot de Leval et Jeanne Chambellan, héritiers de feu Henri Chambellan et consentant au présent traité sous la condition que ledit Antoine Chambellan soit quitte et déchargé de tout ce que lui ou ses prédécesseurs pouvaient être tenus envers ledit Henri pour frais d'étude, promotion abbatiale que autrement. De son côté l'abbé quitte Guillaume et ses consorts de son droit maternel et des arrérages des censes assignées sur la rente d'Épirey (1503). — Bail à cens de la métairie d'Épirey passé par André Fremiot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, aux frères Piedferré (1608). — Mémoires de réparations faites aux bâtiments de la rente (1775, 1781). — Dossier de baux à cens et de reconnaissances de cens d'un petit domaine en Crésilles, aux contours d'Épirey, au Longbois, aux Ouettes, à l'arbre Épirey, devant la Maladière, au plain de Pouilly, sur le pâquier de Dijon proche la Boudronnée, aux Ébasois, au-dessus de la Motte, en Banneterre, qui, en 1765, appartenaient au sieur Mongeot. Baux à cens de 1465 à 1751. Baux à cens de terres aux contours d'Épirey, passés par les prieur et couvent de Saint-Étienne à plusieurs particuliers (1363-1552).

G. 302. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1341-1750. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. En Fardeaul. Bail à cens d'une vigne en Fardeaul passé par les prieur et religieux de Saint-Étienne à Jarrot Rigolet, vigneron (1428). — Es Ferrières. Baux à cens de vignes en ce climat passés à divers particuliers (1501-1600). — Les Vieux Fossés. Remise faite à Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, par Sibille, veuve de Jean Monin, d'un meix proche les vieux fossés, tirant à Saint-Apollinaire (1404). — Vieilles Fourches. Baux à cens de vignes sises en ce climat, passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers (1493-1588). — En Goutte d'Or. Reconnaissances de cens sur des vignes, faites à l'abbaye de 1692 à 1750, par divers particuliers dont le dernier est A. Donor. — En Gratedos. Baux et reconnaissances de cens sur des vignes en ce climat passés par l'abbaye à divers particuliers (1341-1650).

G. 303. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1410-1628. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Les Grands Champs. Donations de terres en ce climat faites à l'abbaye de Saint-Étienne. Amodiations à long terme et baux à cens de terres et de vignes passés par la même à divers particuliers.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. 304. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1250-1627. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Hautereaux. Deux baux à cens de vignes aux Hatereaux passés par les religieux de Saint-Étienne à J. Turlot et Pierre Ramey, vignerons (1592, 1612). — La Barre aux Pannars. Bail semblable d'une terre au dit lieu ou à la Colombière passé à André Bricardet, vigneron (1429). — Les Lochères. Acquêts et baux à cens de terres et vignes en ce climat passés par les prieur et religieux de Saint-Étienne à divers particuliers. Le plus ancien est l'accensement fait à plusieurs habitants de la ville et des environs des terrains en Lochères dans lesquels ils avaient planté de la vigne (1250-1627).

G. 305. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier; 1 plan.

1244-1786. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Longbois. Bail à cens d'une terre au Longbois passé par l'abbé de Saint-Étienne à Étienne Bertot (1434). — Es Longeottes. Ventes de terres en ce climat faites par Garin de Nevers et Pierre Damy, bourgeois de Dijon (1455, 1437) et bail à cens de ces terres passé par l'abbaye de Saint-Étienne à André Sennon (1453). — En Mont Chapet. Échange de vignes en Montchapet entre Sybille, veuve de Pierre Sechaut, chevalier, sœur de Gérard Rufin, chevalier et Jean Sechaut, chevalier, son fils (1244). — Donation faite par la même à Alix, fille de Regnier, fils de Guillaume Roux, chevalier, de tout ce que Jean de Thenissey, frère de ladite Sybille, lui devait et d'une vigne en Montchapet (1257). — Vente de cette vigne par ladite Alix à l'abbaye de Saint-Étienne (1265). — Motte de Montmusard. Baux à cens de terres et de vignes en ce climat, passés par l'abbaye à divers particuliers (1364, 1506, 1507, 1592). — Plan d'une pièce de terre de 22 journaux dite devant Montmusard, levé par Thomas, arpenteur (1786). — En Montevigne. Bail à cens d'une vigne, passé par l'abbaye à Jean de Lucy, prêtre chapelain de N.-D. (1431). — Es Ouettes, au long de Suzon. Baux à cens et reconnaissances de cens sur des terres en ce climat passés au profit de l'abbaye de Saint-Étienne sur divers particuliers (1428-1734). — En Paradie. Bail à cens passé par le vicaire général du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Étienne, à Bernard Cessaut, marchand (1569). — A la Combe Persil. Baux à cens de vignes en ce climat passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers (1446-1582).

G. 306. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1356-1763. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. En Pétigny ou Valandon. Legs de cens sur une vigne en Petigny, fait à l'abbaye de Saint-Étienne par Jean de Molins, dit Lavernet (1362). — Baux à cens de vignes en ce climat, passés par l'abbaye à divers particuliers Es Plantes de la Fin (1356-1701. — Cession d'une vigne faite par Barthelemy de Léry et A. le Lombardet, au profit de Simon Germinet (1382). — Bail à cens passé par ce dernier (1412). — Acquêt par Jean Chien, bourgeois de Dijon, d'une vigne en ce climat (1416). — Pouilly. Bail à cens d'une terre aux Crais, passé par l'abbaye (1333). — Aux Poussots. Baux et reconnaissances de cens sur des vignes aux Poussots, passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers (1391-1753). — En Queue froide ou aux Roses, ou Saverny. Acquêts, baux à cens de vignes sur ce climat, passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers (1415-1747).

G. 307. (Liasse.) — 103 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1396-1714. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. Es Ribottées et Peu de Faim. Acquêts, baux à cens et reconnaissances de cens sur des terres et vignes en ce climat passés par les abbé et couvent de Saint-Étienne à divers particuliers.

G. 308. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1462-1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Dijon. Terres. En Thésard. Obligation d'une somme de 25 livres souscrite au profit de Simon de Plaisance, maître de l'hôpital Notre Dame de Dijon, par Pierre Girarde, bourgeois (1441). — Cession de cette créance faite par S. de Plaisance à l'église Saint-Étienne (1462). — Mandement de saisie d'une vigne en Thésard, appartenant audit Girarde, pour le paiement de cette somme (1462). — Remise faite par le chapitre à Jean Bernard, secrétaire du Roi, d'une partie des arrérages du cens sur une vigne qu'il possède en Thésard (1537). — Reconnaissances de cens (1657, 1698, 1743). — En Theuley, devant le boulevard de Saulx, et vers Champmaillot. Baux à cens de terres et vignes dans ce climat, passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers. Reconnaissances de cens par Claude Dechaux, marchand (1604) ; — François Gueniot, bourgeois (1628) ; — Jean Berbis, conseiller, chevalier d'honneur à la chambre des comptes, pour Champmaillot (1693) ; — par Verchère, écuyer, seigneur de Mâlain (1731) ; — par les mineurs de Maréchal, procureur à la chambre des comptes (1740). — Autre par Pierre Joly, marchand (1750) ; — par Jacques Coindé, procureur à la chambre des comptes et Michel Maréchal, sa femme, pour des terres dépendantes de leur rente de Champmaillot (1753). — Déclaration de ce domaine fournie par Jacques Coindé (1750). — Reconnaissance de cens par Jean Forey (1754); — par la ville de Dijon pour un terrain devant la porte

Bourbon (1755). — En la Vaseroye. Exploit d'un sergent du baillage contenant ajournement des abbé et couvent de Saint-Etienne et de Richard Juif, conseiller maître à la chambre des comptes, au sujet de la propriété d'un terrain en la Vaseroye (1488). — En Valemin (1274).

G. 309. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1103-1751. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy, seigneurie. Domaine. Confirmation par Hugues III, duc de Bourgogne, de la donation qu'il avait faite à l'abbaye de Saint-Étienne pour l'âme du duc Eudes, son père, mort au voyage de Terre Sainte. Il la maintient aussi en possession du droit de pâturage sur Asnières (vers 1103, s. d.). — Charte de Geoffroy, évêque de Langres, de l'accord entre le comte de Saulx et les chanoines de Dijon, pour le droit de parcours dans ses bois et la vaine pâture pour les animaux du lieu d'Ahuy, sous la condition de payer le dommage qu'ils pourraient faire aux habitants de Vantoux. L'abbaye accorde au comte sa pitance pour lui et sa suite deux fois par an au monastère. Fait à Asnières, en présence de l'abbé Herbert, du prévot Garnier, de l'archidiacre Foulques, de la comtesse Reine, de ses fils Girard, Ebolut, Guillaume et de Guy, le fils aîné, qui approuvent (vers 1145). — Charte d'Ebolus, comte de Saulx, qui du consentement de Reine, sa femme, de Guy, leur fils, et de Guillaume, leur frère, donnent à l'abbaye de Saint-Étienne le droit de parcours dans tous leurs bois pour leurs hommes d'Ahuy (s. d., vers 1140). — Donation faite par Hugues Booins, chevalier de Vergy, à l'abbaye de Saint-Étienne, des offrandes et du même dîme de l'église d'Ahuy, et d'autres dîmes sous la condition de lui payer tous les ans sept setiers, moitié blé et avoine. Cyrographe (s. d., 1125-1157). — Lettre d'Étienne, abbé de Saint-Étienne et du couvent, par laquelle ayant égard à ce que Hugues de Chavigny, chanoine, a fait bâtir la maison du prieuré de Fauverney, lui promettent qu'après son décès celui qui possédera ses vignes d'Ahuy, sera tenu de leur donner, le jour de son anniversaire, un repas du prix de 2 livres ou une somme de 40 sols (1200). Scellé du sceau de l'abbé. — Sentence arbitrale de Guillaume, prévôt de Dijon, délégué de l'abbé de Saint-Étienne, et Huon le monnoyeur, chevalier de Dijon, pour Eudes de Marigny, chevalier, seigneur de Daix, au sujet des droits de pâturage que les seigneurs et les habitants d'Ahuy et de Daix prétendaient les uns sur les autres, par laquelle ce droit est confirmé pour les deux parties (1232). — Fragment du sceau du doyen de la chrétienté de Dijon. — Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, portant que les hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, à Ahuy et à Quetigny, qui quitteront leur résidence dans ces villages, ne pourront y conserver des terres (1242, juin). — Vidimus (septembre 1242 et mai 1258). — Échange par lequel Bertrand Pélerin, chambrier du duc, cède à l'abbaye de Saint-Étienne, tant en son nom qu'en celui de Germain Chauchard, son beau père, tout son droit sur le grand enclos des religieux à Ahuy, sur une vigne audit lieu, sur deux maisons sises à Dijon derrière la chapelle du duc ; sur la maison Chauchard, au château de Dijon et sur un pré en Lampone, moyennant quoi l'abbaye lui inféode le pré de la petite île audit Lampone (1248). — Traité entre Poncet de Saulx, seigneur de Vantoux, et les abbé et couvent de Saint-Étienne pour eux et leurs hommes d'Ahuy et d'Asnières, par lequel le premier reconnaît à ceux-ci le droit de parcours et de pâturage pour le bétail sur le finage et les bois de Vantoux et réciproquement de ceux de Vantoux sur les terres et bois d'Ahuy et d'Asnières (1263). — Acquêt par les abbé et couvent de Saint-Étienne, sur Huot d'Ahuy, écuyer, et Simonnote, sa femme, de plusieurs héritages sis à Ahuy (1293). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Étienne de Percey-le-Grand, vicaire à Ahuy de tous les biens qu'il possède audit lieu et de ce qu'il pourrait acquérir tant sur les hommes taillables que sur les forains. — Transaction entre l'abbé et le couvent de Saint-Étienne, et Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, chevalier, contenant nouveau règlement pour l'exercice du droit de pâturage réciproque entre les seigneurs et les habitants d'Ahuy et de Vantoux (1341, août). — Lettres d'abolition accordées par le duc Eudes IV aux abbé et religieux qui avec leurs complices avaient assailli et saccagé la maison de Barthelemy Guillot, à Ahuy, bourgeois de Dijon, au mépris de la sauvegarde du prince (1348/9, 24 janvier). — Acte par lequel l'abbé et le couvent de Saint-Étienne baillent en fief à Eudes de Saulx, chevalier, sire de Vantoux, le tiers des dîmes d'Étaules et de Darois, outre les 8 deniers sur chaque feu d'Ahuy, à la réserve de ceux des religieux et des clercs non mariés. En contréchange, Eudes quitte la réfection que les religieux devaient à son sergent et aux six personnes qui l'accompagnaient lorsque le jour de l'Annonciation de N.-D., il se rendait à Ahuy pour lever les rentes (1366). — Reprise de fief faite à Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, par le procureur de Jean de Saulx, dit le Louvet, écuyer, seigneur de Vantoux, pour les 6 deniers qu'il lève le lendemain de Noël sur chaque feu d'Ahuy, à l'exception de ceux des religieux et des clercs mariés, comme aussi du tiers des dîmes d'Étaules et de Darois (1392). — Autre reprise du même fief par Guiard de Saulx, écuyer, fils de Jean, tant en son nom qu'en celui de Henri, son frère (1404). — Acquêt d'une maison rue d'Aval, à Messigny, par Jacques Raviet, prêtre (1513). — Arrêt obtenu au parlement, contre Philibert Prévost, religieux de l'abbaye et curé d'Ahuy et d'Asnières au sujet de la portion congrue (1591-1592). — Procès-verbal de la visite et du partage des vignes du domaine entre dix chanoines (1614). — Traités pour

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'évaluation des corvées de bras dues par les habitants (1615-1629). — Marché pour la couverture de la grange d'Ahuy (1620). — Procédures entre Mme de Berbisey, dame de Vantoux, et l'abbaye de Saint-Étienne au sujet de la propriété de la pièce des Arquebuses (1621). — Avis de conseil pour l'abbaye, au sujet d'une vente de communaux faite sans autorisation et de la taille qui de 120 livres qu'elle était se trouve réduite à 12 ou 15 livres (1624). — Traité entre François Blondeau, conseiller an parlement, seigneur d'Hauteville, et les habitants, par lequel, après avoir reconnu le droit de pâturage réciproque entre Ahuy et Hauteville, M. Blondeau baille à cens le bois de Courboyer, aux habitants d'Ahuy, et les déclare propriétaires (1633). — Convention entre le président de Berbisey, baron de Vantoux, et l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet de l'entretien d'une planche sur Suzon sous le moulin d'Ahuy (1710). — Procès-verbal de plantation de bornes entre les dîmeries de Dijon, Fontaine et Ahuy (1722). — Pièces relatives a la rénovation du terrier de la seigneurie en 1750 et 1751.

G. 310. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1232-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy, seigneurie. Justice. Déclaration d'Anbry Galars et de ses enfants, portant qu'ils se reconnaissent hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, et de la seigneurie d'Ahuy et que s'ils veulent quitter la terre, ce qu'ils tenaient de l'abbaye lui fera retour (1232). — Lettre de Jean, sire de Tilchâtel, qui déclare tenir quitte l'abbaye de tous coûts et missions, à l'occasion de la prise des hommes et des femmes d'Ahuy (aust), qu'il a faite à sa requête, sauf cependant s'il en avait à répondre devant le Roi de France ou le duc de Bourgogne (1257). — Acte par lequel Jaquot Rafeneaut d'Ahuy, homme de l'abbaye, reconnaît qu'à moins de permission de l'abbé il ne peut tenir d'héritages à Ahuy sans y faire résidence autrement ces biens doivent faire retour à l'abbaye (1262). — Autorisation donnée par l'abbé de Saint-Étienne à Méline, veuve de Gorlet d'Ahuy, remariée à Hugues Robelet, de Saulx, de conserver durant cinq ans les héritages qu'elle possède à Ahuy sous la condition d'en acquitter les services et de revenir à Ahuy sous peine de commise et de confiscation de ces héritages (1304). — Transaction semblable passée pour dix ans entre l'abbaye et Odon Vaudas, demeurant à Talant (1307). — Règlement fait par l'abbé Poinsard, sur la requête des habitants d'Ahuy, par lequel le droit de retrait lignager qui d'après la coutume locale était fixé à un an et un jour est réduit à un an seulement (1331). — Sentence de Girard de Rochefort, bailli de Dijon, qui déboute la mairie de Dijon du droit qu'elle prétendait de donner le ban de vendanges à Ahuy (1340). — Transaction ménagée par Jean Aubriot, évêque de Chalon, entre l'abbaye de Saint-Étienne et la mairie de Dijon, contenant procès-verbal de plantations de bornes pour les limites des justices de Quetigny et d'Ahuy et règlement entre les deux parties pour l'exercice de la justice (1345). — Mémoire présenté par les abbé et couvent de Saint-Étienne à l'appui de leurs prétentions. — Confirmation de ce traité par Eudes IV, duc de Bourgogne (Dijon, 1346/7, 20 février). — Lettres patentes du même qui autorise l'abbé de Saint-Étienne à élever des fourches patibulaires dans ses justices d'Ahuy, Hauteville, Quetigny et Saint-Philibert (1346/7, 22 février). — Mandement du même au bailli de Dijon, à ce sujet (1346/7, 26 février). — Mandement du même au même pour la révocation des lettres de sauvegarde accordées aux habitants d'Ahuy au préjudice des ordonnances rendues au dernier parlement de Beaune (1347). — Acte de la restitution faite à l'abbé de Saint-Étienne par le lieutenant du bailli de Dijon, de la personne de Jean Bougeu d'Ahuy, homme de l'abbé, lequel, emprisonné à Asnières, s'en était sauvé (1349). — Transaction passée entre l'abbé et les religieux de Saint-Étienne, à eux joints les maire et échevins de Dijon, d'une part et les habitants d'Ahuy, d'autre part, par laquelle ces derniers ratifient la délimitation du finage entre l'abbaye et la ville de Dijon et la plantation des fourches, de même qu'aux profits de la justice suivant la composition passée avec la mairie et le ban de vendanges (1350). — Rétablissement par les officiers de Guillemette de Montormentier, veuve de Jean de Saulx, écuyer, seigneur de Vantoux, de certains porcs qu'ils avaient pris dans la corvée de Vantoux, laquelle dépendait de la justice de cette dame et de celle de l'abbaye (1404). — Réquisition faite par la mairie de Dijon aux habitants d'Ahuy de venir travailler pendant trois jours aux fortifications de la ville. — Permission pour deux jours seulement donnée par l'abbé de Saint-Étienne (1408). — Refus donné par Pierre Berbis, bailli de l'abbaye de Saint-Étienne, à Demongeot Coustain, prévôt de Vosne et de Flagey, de lui rendre trois individus détenus aux prisons d'Ahuy pour certain meurtre et que le prévôt réclamait comme ses justiciables (1438). — Démission de l'office de maire d'Ahuy, faite entre les mains de l'abbé de Saint-Étienne par Jean Durand, pour cause de vieillesse et de perte de la vue (1452). — Lettres de garde, obtenues du bailliage par l'abbaye de Saint-Étienne, qui, conformément à la charte du duc Hugues IV, est maintenue dans le droit de commise sur les biens de ceux de ses hommes d'Ahuy et de Quetigny qui abandonneraient leur seigneurie (1453). — Institution de Jean Gaudelet comme maire d'Ahuy par l'abbé Jacques Langley. — Procès-verbal de la levée de la dîme de vin dans les celliers des habitants d'Ahuy, par les procureurs de l'abbaye (1503-1504). — Attestation donnée par le maire de Dijon qu'il n'est point permis aux habitants d'Ahuy de vendre ou de débiter leur vin avant d'en avoir payé la dîme (1506). —

Sentence confirmative de ce droit par le bailli de Dijon (1506). — Institution de Richard Gaudelet dans l'office de maire d'Ahuy, par les quatre obédienciers de Saint-Étienne, le siège abbatial vacant (1511). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence du bailli du temporel de l'abbaye, contre des habitants d'Ahuy qui avaient proféré des blasphèmes (1552). — Transaction entre l'abbé du Tillet et les héritiers de Claude Aiglotte d'Ahuy par laquelle ceux-ci remettent la succession à l'abbé, moyennant la somme de 133 écus (1586). — Accord par lequel l'archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, demeure déchargé de faire administrer la justice sur les lieux, ceux-ci se contentant de celle qui s'exerce par les officiers principaux aux jours ordinaires (1614). — Appointement donné par Bouhier, conseiller au Parlement, commissaire dans une cause entre la mairie de Dijon qui prétendait que les habitants d'Ahuy devaient marquer leurs vins à sa marque et non à celle de l'abbaye (1619). — Arrêt du Parlement qui ordonne de poursuivre ceux qui fréquentent les cabarets à Ahuy et adjuge les amendes qui en proviendront moitié à l'abbaye de Saint-Étienne, moitié à la fabrique d'Ahuy (1625). — Autre rendu sur la requête du procureur d'office qui enjoint au maire et au procureur de la communauté d'Ahuy qui avaient quitté le village à cause de la contagion d'y retourner et de tenir la main au soulagement des malades avec défense d'en sortir sous peine d'amende (1636). — Procès-verbal des ravages commis à Ahuy lors de l'invasion de la Bourgogne par Gallas, dressé par P. Barbier, contrôleur général du taillon et bailli d'Ahuy, suivant l'arrêt du Parlement du 18 décembre (1636-1637, 17 juin). — Quittances de finances pour les officiers de la justice d'Ahuy (1693). — Minute sans date (XVIIIe siècle) d'un règlement pour la justice d'Ahuy. — Procédures contre des particuliers de Dijon pour délits de chasse à Ahuy (1749-1770). — Démission donnée par l'avocat Coquard de l'office de bailli du chapitre (1780). — Dessin de la plaque de la bandoulière du garde d'Ahuy (1782). — Proclamat de l'arrêt du Parlement qui condamne à diverses peines les cabaretiers et des habitants d'Ahuy pour infraction au règlemente dicté sur les cabarets (1785). — Tenue des jours en 1788.

G. 311. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1234-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Dîmes. Engagement fait à l'abbaye de Saint-Étienne par Étienne de Bojuns, chevalier, de sept setiers de blé et de 4 muids de rente qu'il levait annuellement sur les dîmes d'Ahuy (1234, juin). — Sentence de l'officialité de Langres qui condamne les sœurs Viard à payer aux religieux de Saint-Étienne 4 gros pour la dîme de chaque journal de vigne qu'elles possèdent à Ahuy (1492). — Sentence du bailliage qui maintient le prieur curé d'Ahuy en possession du droit de lever la dîme sur une terre en Malogny sur le territoire de Fontaine (1585, 1594). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne les habitants d'Ahuy à payer la dîme des vignes non censables sur le pied de 16 queues l'un et défend de vendre aucun raisin et de recéler le vin avant la perception de la dîme (1627). — Arrêt du Parlement portant défense aux habitants et forains d'Ahuy d'enlever les fruits des vignes, avant d'en avertir MM. de Saint-Étienne, sous peine de confiscation (1639). — Pièces, mémoires, déclarations et arpentage relatifs à la dîme novalle d'Ahuy (1639, 1644, 1773, 1780, 1781, 1782). — Amodiations des dîmes d'Ahuy (1625, 1687). — Déclaration des vignes du climat des Ponières pour la perception de la dîme (1781).

G. 312. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1322-1698. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Tailles. Sentence de Jean de Châtillon, chevalier, bailli de Dijon, qui maintient à l'abbé et aux religieux de Saint-Étienne le droit de lever une taille haute et basse sur les habitants d'Ahuy, de percevoir un bichet d'avoine dit de sauvement sur chaque habitant et un quartal de blé dit renterre. Il déboute aussi ces habitants de leurs prétentions d'avoir leur parcours sur Dijon et les villes voisines, de tenir partout leurs héritages franchement, d'en disposer librement, d'être de la haute justice de Dijon, de participer à ses privilèges et d'être quittes de tous droits envers les religieux en leur payant 100 livres dijonnaises par an (1322). — Arrêt des auditeurs des causes d'appeaux qui confirme cette sentence (1324). — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif de cette sentence (1328). — Arrêt du Parlement de Paris qui homologue une transaction intervenue en décembre 1331 entre l'abbaye et les habitants par laquelle la taille est abonnée à 120 livres dijonnaises, dont le maire et les sergents seuls seront exempts et qui seront assises sur tous les héritages. Chaque habitant paiera un bichot d'avoine de sauvement et un demi-quartaut de blé par journal pour renterre. Les habitants remettent aux religieux leur droit de prendre des liens dans leurs bois et ceux-ci s'engagent à leur fournir des roortes pour leurs charrues ; les habitants conserveront les élections des messiers, des vigniers, leurs bonnes coutumes et les religieux leurs corvées (1333). — Sentence du lieutenant de la chancellerie du duché, portant défense aux habitants d'Ahuy de faire aucun département de taille sans l'autorisation de l'abbé (1332). — Sentence arbitrale pour la liquidation des frais du procès au Parlement de Paris auxquels les habitants d'Ahuy avaient été condamnés (1333). — Commission donnée par Pierre d'Arc, conseiller du duc et Pierre de Flavigny, son procureur, au maire et au prévôt de

Dijon pour ajourner les habitants d'Ahuy, touchant l'interprétation de la valeur des 120 livres dijonnaises de tailles qu'ils devaient à l'abbaye de Saint-Étienne (1339). — Mandement du roi Philippe de Valois impétré de l'abbaye pour faire contraindre les habitants d'Ahuy à payer leur taille sur le prix des dijonnais, forts (1339). — Mandement semblable du duc Eudes IV (1340). — Transaction entre l'abbaye et les habitants portant que cette taille de 120 livres sera de bons et forts dijonnais ou de monnaie équivalente avec les mêmes exceptions, qu'elle sera assise sur les biens meubles et immeubles des habitants, qu'elle sera jetée par quatre prud'hommes dont deux nommés par les religieux. — Maintenue du sauvement et du ranterre, des roortes pour les charrues, des élections des messiers et des vigniers et des corvées (1340). — Arrêt de la Cour d'appeaux qui déboute les habitants d'une cause d'appel, les citations n'ayant point été faites en forme et les condamne aux dépens (1348). — Confirmation de l'arrêt par Jeanne de Boulogne, reine de France (1349). — Extrait du terrier de l'abbaye de Saint-Étienne relatif à la taille de 120 livres (1452). — Procès-verbal de vente par décret des biens de Thomas Mignerot d'Ahuy, saisie par le bailli pour défaut de paiement de tailles et redevances et vendus à Lancelot Guichard (1456). — Transaction entre Richard Chambellan, abbé, et le couvent de Saint-Étienne et les habitants d'Ahuy par laquelle les premiers remettent à ceux-ci la redevance du bichot d'avoine, moyennant la somme de 600 livres employée à la reconstruction de l'église et convertissent les corvées de moissons et de charrues en corvée de taille de vignes (1493). — Acte de refus de l'abbé de Saint-Étienne d'entrer en garantie de cette transaction dans le cas où l'évêque de Langres s'opposerait à son entérinement (1497). — Transaction sur procès entre André Fremyot, abbé commendataire de Saint-Étienne, et les habitants d'Ahuy par laquelle l'abbé quitte les habitants de toute l'ancienne taille qui demeure maintenue sur les héritages appartenant à des forains et dont les habitants s'engagent à payer tous les ans une taille de 5 sols par feu (1603). — Rôle pour la taille des forains et de ceux qui ont acquis leurs héritages depuis l'année 1675. — Autre pour la taille des forains et de ceux qui ont acquis leurs héritages depuis 1603 à 1698. — Arrêt du Parlement qui ordonne l'insertion au rôle forain, des noms de Marie Langlois, veuve de Jean Quarré, conseiller au Parlement, et d'Anne Flaichot, veuve de Jean Rémond, procureur à la Cour (1637). — Amodiation du recouvrement de la taille foraine (1655).

G. 313. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1348-1772. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy, seigneurie. Banalités. Compromis entre Renaud, abbé, et le couvent de Saint-Étienne, et Barthélemy Goullot d'Ahuy, bourgeois de Dijon, pour remettre au jugement de l'évêque de Chalon le différend qu'ils avaient ensemble sur ce que celui-ci prétendait faire construire un pressoir dans sa maison, l'abbé soutenant au contraire qu'il devait se servir du pressoir banal (1348). — Procédures d'une instance aux Requêtes du Palais entre l'abbaye de Saint-Étienne, et les habitants d'Ahuy touchant la démolition des petits fours établis dans leurs maisons (1647). — Arrêts du parlement qui maintiennent le chapitre de Saint-Étienne dans son droit de banalité du four et du pressoir d'Ahuy (1709-1710). — Sentence de la justice d'Ahuy qui condamne Genty, fripier à Dijon, à cuire non dans le four de sa maison à Ahuy, mais au four banal (1772). — Amodiation du four banal d'Ahuy faite pour trois ans par l'abbaye de Saint-Étienne à trois habitants du lieu, moyennant 6 fr.8 gr.par an (1476). — Baux du four, du moulin et du pressoir banaux, passés par l'abbaye (1602, 1638, 1671, 1672). — Marchés et pièces relatives aux réparations de ces deux édifices (1591-1708).

G. 314. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1286-1419. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Censes et rentes. Vente faite par Jean de Semur, professeur de lois (legum professor), à Hugues, religieux de Saint-Étienne et prieur de Mirebeau, d'une vigne es Folières, finage d'Ahuy (1286). — Donation de 40 sols de rente sur cette vigne, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par le dit Hugues pour la fondation d'un anniversaire (1292). — Autre par Jean Pautas, de Couternon, à André Tonnelier, bourgeois de Dijon, de deux vignes en la Côte et en Bische (1270). — Engagement pris par Odon Tabernier, de Chevigny, de payer à l'abbaye une rente de 5 livres de cire sur deux maisons à Ahuy (1292). — Baux à cens passés par l'abbaye à divers particuliers d'Ahuy et des environs de terres et de vignes, au meix Pahu, aux Fouleris, au Cray du Pray, en Praales, en Challot, en la fin du moulin d'Ahuy, en la vigne de l'Hôpital, en la vigne des Chiens, aux Aiges, en Biche, aux près de Fontaine, aux vignes, aux Monts, aux Plantes du moulin, sur la vigne de Labarre.

G. 315. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1502-1592. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Censes et rentes. Baux à cens et reconnaissances de cens passés par les abbé et couvent de Saint-Étienne à plusieurs habitants d'Ahuy et des environs sur des terres et des vignes sises aux Foulières, es Plantes, es Costotes, es vignes aux Monts, aux Molardes, en Côte Nicolle, au-dessous du grand Cloux, au long du Grand Cloux, aux Aiges, aux Closeaux, en Champlux, aux Côtes d'Ahuy, en Trechâteau, au Cloux, en la Barre, en Gargaine, es Plantes, aux clos de Biche et en Charme. — Procédures contre les défaillants au paiement des arrérages des cens.

G. 316. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1604-1793. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Censes. Rentes. Baux et reconnaissances de cens passés par les abbé et couvent de Saint-Étienne à plusieurs habitants d'Ahuy et des environs de terres et de vignes sises : En Laye, en Champ Philippe, en Presle, derrière le Moulin, aux Combes Traversennes, en prey Pautet, au Vay d'Epirey, en Champ Chevrot, aux Côtes d'Ahuy, en Chalot, en Biche, rue Basse, es Foulières, en Tréchateau, aux Aiges, en Déchien, en Piard, en Molardes, aux vignes aux Morts, es Crais, es Combes, en Chamelien, aux Côtes Nicolle. — Reconnaissance de cens sur le bois de la Côte de Comboyer sur Hauteville, passée par les habitants d'Ahuy au profit de Jean de Berbisey, baron de Vantoux (1699).

G. 317. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1486-1737. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Domaine de la chapelle de Carementrant de Saint-Étienne. — Déclaration des héritages appartenant à la chapelle Saint-Didier, fondée en l'église Saint-Étienne de Dijon par Hugues de Carementrant, situés sur le finage d'Ahuy (S.D., xv^e siècle). — Autre déclaration donnée en 1486. — Baux et reconnaissances de cens passés par le chapelain ou l'abbaye de Saint-Étienne à diverses personnes des meix, maisons, terres, vignes dépendant de cette chapelle ; rue au Bout, devant le prieuré, aux Combes, es Crays, près de la chapelle, es Crais, proche l'Eglise, es Rouzeaux, aux Côtes Nicolle, aux Closeaux. — Inventaire et manuels des titres et des cens de la chapelle (1721-1737).

G. 318. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier. Reliure moderne.

1451-1751. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Fol. 1. Extrait du terrier général de l'abbaye de Saint-Étienne dressé en 1451, pour ce qui concerne le domaine d'Ahuy. — Fol. 14. Inventaire reçu Cuytet, notaire, des titres et papiers relatifs aux cens et rentes dus à l'abbaye dans les lieux d'Ahuy, Asnières, Clénay, Fontaine, Talant, Broindon et Saint-Julien (1512). — Fol. 31. Acte de partage en quatre lots affectés à quatre des chanoines de Saint-Étienne, des bâtiments, enclos, vivier, terres et prés du domaine d'Ahuy (1661). — Fol. 43. Manuel des revenus de la terre d'Ahuy, dressé par Fiot, notaire (1714). — Fol. 73. Autre reçu par Pierre, notaire (1731). — Fol. 91. Relevé du terrier d'Ahuy de l'année 1751, en ce qui concerne les droits seigneuriaux.

G. 319. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier et 20 plans. Reliure en veau.

1750-1752. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Terrier de la seigneurie d'Ahuy appartenant à MM. du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Étienne de Dijon, renouvelé par J.-B. Béguillet, notaire à Dijon et Charles Siredey, commissaire à terrier. — Fol. 1. Lettres à terrier ; prestations de serment ; assignations données aux seigneurs de Vantoux, Hauteville, Daix, Fontaine et Pouilly pour la plantation des bornes. — Fol. 8. Reconnaissance et bornage des limites du territoire d'Ahuy. — Fol. 31. Déclaration des droits seigneuriaux : haute justice, institution d'officiers, épaves, confiscations ; redevance de 8 deniers pour le pâturage ; dîme de vins et de grains ; nomination des messiers et vigniers, banalité du moulin et du four et du pressoir, droit de rouage, corvée de taille de la vigne, taille de 5 sols. — Fol. 36. Déclaration du domaine seigneurial. — Fol. 41. Plans de ce domaine et du bornage du territoire en sept feuilles. — Fol. 55. Reconnaissances des habitants. — Fol. 139. Reconnaissance de la taille seigneuriale due par les forains. — Fol. 219. Déclaration des bâtiments, terres, prés et vignes dépendant de la seigneurie d'Asnières, accompagnée de dix plans dont le dernier est celui du bois des Grottes. — Fol. 251. Procès-verbal de plantation de bornes de la dîmerie de Clénay, Ogny, Bretigny et Norges d'avec celle de Saint-Julien (1753, Plan). — Fol. 257. Procès-verbal de bornage des dîmeries de Dijon et de Quetigny. — Fol. 259. Autre de celles de Dijon et de Saint-Apollinaire (1753, Plan). — Fol. 261. Autre de celles de Rouvres et de Fauverney (Plan, 1753).

G. 320. (Plans.) — 2 feuillets, papier.

S. D. XVII^e siècle. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Ahuy. Seigneurie. Plans d'une ligne faisant séparation des finages d'Ahuy, Hauteville et Vantoux.

G. 321. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

Vers 1143-1667. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Asnières. Seigneurie. Charte de Mathilde, veuve de Hugues II, duc de Bourgogne, qui confirme à l'abbaye de Saint-Étienne le don qu'elle leur avait fait tant en son nom qu'en celui de son mari, de manses et d'hommes, à Asnières, francs de tous services envers elle (s. d., vers 1143). — Charte de

Hugues IV, duc de Bourgogne, qui du consentement de la duchesse Yolande vend à l'abbaye de Saint-Étienne la terre et seigneurie d'Asnières qu'il avait acquise de Barthélemy, dit Scambio, chevalier, le tout moyennant la somme de 3.000 livres estevenans (1232, octobre). — Quittance de la somme de 1.300 livres donnée par le duc (1232/3, janvier). — Règlement édicté par Pierre Barbotte, abbé, et les religieux de Saint-Étienne portant que tous les ans, le jour de Carementrant, on ferait une aumône de pain et de chair à tous les pauvres qui se présenteraient à la porte du monastère et qu'on affecterait à cette aumône les revenus de la terre d'Asnières que l'on venait d'acquérir, avec réserve, si on était forcé de l'aliéner, qu'elle demeurerait chargée de cette aumône. En outre que tout abbé, avant de prendre possession de l'administration du monastère, jurerait l'observation de ce règlement (1233). — Déclaration de Robert, évêque de Langres, que si l'abbé et les religieux de Saint-Étienne ont bien voulu le recevoir à Asnières et à Ahuy, il ne prétend point en prendre texte pour exiger à l'avenir une procuration (1235). — Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, qui, en présence des réclamations d'Eudes, seigneur de Dampierre, garantit et confirme à l'abbaye de Saint-Étienne la vente qu'il lui a faite de la seigneurie d'Asnières, du recept et du manoir des Crotes et oblige la duchesse Yolande et ses héritiers à assurer cette garantie (1248, juin). — Lettres sous les sceaux de Jean, doyen de la chapelle du duc et de Garnier, doyen de la Chrétienté de Dijon, de l'échange de Henri de Mont, chevalier et de Reine, sa sœur, qui cèdent à l'abbaye de Saint-Étienne la dîme d'Asnières qu'ils tenaient en fief d'elle et reçoivent en échange la part de l'abbaye dans les dîmes d'Étaules et de Darois plus deux meix à Étaules (1245, juillet). — Déclaration de Guy de Rochefort, évêque de Langres, semblable à celle de Robert, en 1235 (1250). — Lettres de l'aliénation de la terre d'Asnières faite à Guillaume de la Roche, chevalier, seigneur de Villegour, pour sa vie, moyennant la somme de 1.200 livres tournois (1251, novembre). — Déclaration faite par les habitants d'Asnières qu'ils sont hommes taillables, justiciables et redevables d'une poule à l'abbaye de Saint-Étienne (1308/9, janvier). — Sentence de Jean de Châtillon, chevalier, bailli de Dijon, qui, sur l'ordre du duc et après enquête, ordonne le rétablissement à la justice de l'abbaye de Saint-Étienne des trois corps des criminels que les officiers de cette justice avaient fait exécuter aux fourches d'Asnières et du corps d'un prisonnier, poursuivi pour crime, qu'ils tenaient enfermé dans leur prison des Crotes (1317). — Acquêt par l'abbaye sur Lambert, ancien maire d'Asnières, d'une vigne sise devant le bois des Crotes (1317). — Amodiation particulière d'une terre en Vaudesac (1319). — Mandement de Guillaume de Recey, chevalier, bailli de Dijon, qui ordonne la restitution à l'abbaye de Saint-Étienne d'un homme d'Asnières qui, emprisonné pour crime, s'était échappé et avait été poursuivi, saisi et emprisonné à Pommard dans la prison du roi de France, ayant le bail du duché (1349). — Procès-verbal dressé par Cl. Cuytet, procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, du corps de Girard de Pichanges tué par la chute d'une charrette, dans un champ du finage d'Asnières. Enquête à ce sujet (1511). — Ordonnance de Guy de Moreau, seigneur de Souhey, commissaire, sur le fait des amortissements, qui taxe la fabrique d'Asnières pour ses nouvelles acquisitions (1517). — Institution par les obédienciers de l'abbaye, de Jean Michel d'Ahuy dans l'office de concierge et garde de la maison et du parc des Grottes (1529). — Ordonnance de l'abbé rendue en marge d'une requête des habitants d'Asnières par laquelle il réduit la taille à 34 livres, à raison des ruines que leur ont causé les passages des lansquenets et autres gens de guerre (1542). — Procès-verbal de visite du parc d'Asnières par les officiers de l'abbé (1565). — Procuration générale donnée par les habitants d'Asnières (1570). — Exécution de la sentence du bailliage de Dijon qui condamne les habitants d'Asnières à payer à l'abbaye de Saint-Étienne un quartaut de redevance par feu (1570). — Arrêt du Parlement qui, sur la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne, défend à l'abbé d'autoriser des coupes de bois (1577). — Requête des mêmes pour se plaindre de ce que les gens du seigneur de Fontaine et des habitants du lieu sont arrivés en troupe armée, ont renversé la clôture du parc d'Asnières et abattu des arbres avec menace aux habitants d'Asnières qui n'osèrent s'y opposer (1578). — Amodiation des dîmes d'Asnières (1594). — Vente d'un communal dit en la Fontaine de Savoye, faite par les habitants d'Asnières à J. Gillot, marchand à Dijon (1603). — Transaction entre A. Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne et son fermier d'Asnières pour des dommages et intérêts résultant d'un incendie du bois d'Asnières (1607). — Autre entre le même et le chapitre par laquelle l'abbé réunit la seigneurie d'Asnières à la manse conventuelle (1614-1646). — Sentence du bailli de Saint-Étienne qui prescrit une enquête contre ceux qui ont dégradé le bois du parc, démoli les portes de la maison seigneuriale et dépavé la chapelle (1619). — Dossier des poursuites contre les fermiers du four et du pressoir banaux pour défaut de réparations (1646-1656). — Imprimé de l'édit du mois d'avril 1667, portant pouvoir aux communautés de rentrer dans leurs usages.

G. 322. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 2 plans.

1714-1789. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Asnières. Seigneurie. Domaine. Procès-verbal et thibériade du bornage fait par André Gambu, arpenteur en la maîtrise de Dijon, pour la délimitation des dîmeries d'Asnières et de Bellefond (1714). — Sentence de la justice d'Asnières qui condamne les habitants d'Asnières ayant meix au dit lieu, de payer la dîme du vin (1719). — Règlement arrêté dans cette justice pour la police du ban des vendanges (1721). — Sentence de la Table de marbre qui condamne trois habitants de Dijon à l'amende pour délits de chasse sur les territoires d'Asnières et Ahuy (1724). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne le sieur Baillat, avocat, à payer la dîme du vin des vignes qu'il possède à Asnières (1727). — Arrêt du Parlement qui fixe à 8 pintes la dîme de vin du clos du sieur Petitot à Asnières (1731). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne le sieur Morin à payer la dîme du vin et l'astreint à la police du ban de vendanges (1732). — Ordonnance des Élus des États, portant décharge de la cote de 34 livres imposée par les habitants d'Asnières au chapitre Saint-Étienne, à cause du domaine qu'ils avaient acquis du sieur Dufay (1735). — Arpentage et déclaration des communaux d'Asnières (1769). — Déclaration des usurpations commises sur ces communaux (1769). — Traité entre le chapitre de Saint-Étienne et le curé d'Ahuy, au sujet des novalles ensuite d'arpentage et de reconnaissance des terres (1773). — Abonnement pour la dîme du vin entre le chapitre et le sieur Poirier (1773). — Déclaration des usurpations commises sur les communaux d'Asnières (1773). — Échanges faits en 1780 avec M. Lamblin. — Jugement en forme de règlement pour la taxe du produit annuel des terres communales envers la communauté par les possesseurs de ces terres (1779). — Arpentage et état de ces terres (1779). — Requête des habitants d'Asnières au chapitre pour demander, vu la rareté du fourrage, de faire paître leur bétail dans le bois des Grottes (1785).

G. 323. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 plan.

1377-1780. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Asnières. Seigneurie. Censes, rentes. Vente d'une pièce de vigne sur l'étang d'Asnières faite à Martin de Leffond, prêtre, par Huguenin Moingeon, maire d'Ahuy (1377). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par ce même prêtre qui donne à cet effet la vigne précitée (1382). — Baux à cens et reconnaissances de cens assignés sur des terres et des vignes du finage d'Asnières, passés par les abbé et les religieux de Saint-Étienne à divers particuliers. Ces héritages sont situés es vignes de la Perrière, au-dessus de l'Étang, des meix au Village, en Vuidesac.

G. 324. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 54 pièces, papier ; 2 plans.

1575-1737. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Asnières. Seigneurie. Dossier relatif à une acquisition d'une pièce de terre de 20 journaux, climat de Saint-Jean, finage de Norges, faite en 1575 par le sieur Procès sur les habitants dudit Norges, à une autre de 53 journaux de terre, dite en Boulois, contiguë à la précédente, acquise la même année par le même de MM. de Saint-Étienne. Ces deux pièces de terre réunies en un seul domaine possédé par les héritiers Procès dont le dernier M. Catin de Richemont, le vendit en 1720 à M. Defay de Dijon, lequel le revendit en 1724 au chapitre de Saint-Étienne. De là procès avec M. Joly de Blaisy, seigneur de Norges, au sujet des limites de ces deux terres. Ce dossier comprend les copies des titres rapportés plus haut des procès-verbaux de bornages, des mémoires et des plans tous concernant ce débat dont on ne voit point la solution.

G. 325. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 plan.

1450-1783. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Asnières. Seigneurie. Amodiations. Amodiations de la perrière d'Asnières faites par les abbé et couvent de Saint-Étienne en 1450, 1466, 1532, 1534, 1721. — Autre du four banal (1467). — Autres des revenus de la terre et seigneurie d'Asnières (1534, 1558, 1585, 1621, 1627, 1639, 1644, 1647, 1656, 1661, 1673, 1697, 1706, 1715, 1724, 1730, 1733, 1738, 1753, 1761, 1770). — Autres des dîmes et tierces (1671). — Vente de la coupe du bois des Grottes, moyennant 393 livres. — Déclaration du domaine (1783). — Pièces concernant la réparation des bâtiments. Plan (1763-1781).

G. 326. (Cahier.) — In-4, 13 feuillets, papier. Cartonné.

1452. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Copie informe de l'extrait du terrier général de l'abbaye, contenant la déclaration du domaine de la seigneurie d'Asnières.

G. 326 bis. (Plan.) — Une feuille, papier.

1571. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Asnières. Seigneurie. Plan du champ du Bouloy, sur Asnières, levé par Poignié, arpenteur.

G. 327. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1162-1472. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Argilly. Charte de Marie, duchesse de Bourgogne, qui confirme à l'abbaye de Saint-Étienne la donation que le duc Eudes II, son mari, lui avait faite dans sa maladie, à savoir de deux aleux francs, l'un à Argilly, l'autre à Preforgeul et d'un droit très étendu d'usage, de pâturage et de passage dans les bois de la châtellenie. — Ratification par le duc Hugues III (1162). — Reconnaissance de cens sur une maison et grange derrière les haiers à Argilly, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Robert Li Douces d'Argilly (1320). — Autrey. Charte de pariage du territoire de Verfontaine près d'Autrey faite entre Hugues de Vergy et Étienne, abbé de Saint-Étienne de Dijon, pour l'établissement d'un village audit Verfontaine, dont les deux parties se partageront les revenus, à l'exception du moulin, du four et des tierces qui resteront à l'église, de même que la grange de la Bergerie et ses dépendances. Les habitants auront les mêmes droits que ceux d'Autrey dans les bois. Les deux parties ne pourront aliéner leur part si ce n'est à l'une ou à l'autre. Hugues confirme à l'abbaye le prieuré d'Autrey, le tiers des dîmes du lieu, la chapelle de Broyes, celle de Poyans et ce qu'elle possède à Champagne, à Saint-Seine et à Lantilly (1200). — Amodiation par l'abbaye de Saint-Étienne à celle de Bèze, de son domaine de Lantilly, moyennant 5 bichets de grain par an (1271, décembre). — Traité entre les deux abbayes pour le partage des dîmes de Sainge, dépendant du prieuré d'Autrey (1287, octobre). — Vente par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, à l'abbaye de Saint-Étienne, de tout ce qui lui appartient sur les finages de Verfontaine et d'Ates-sur-Vingeanne, ainsi que la part de ces domaines qu'il avait acquis de Clémence, femme de Guillaume de la Roche-Nolay, le tout moyennant 120 livres tournois (1290, décembre). — Engagement viager de l'étang de Verfontaine, fait par l'abbaye à Henri de Vergy, chanoine de Besançon (1300, mars). — Bail à cens de terres à Champagne passé par le prieur d'Autrey (1345). — Reconnaissance par l'abbaye de Bèze de la redevance pour le domaine de Lantilly (1396). — Bulle d'indulgences accordées par le pape Clément VII à l'église de Verfontaine (1393). — Reconnaissance d'une borne séparative des bois de Verfontaine et de Leuilley (1457). — Inféodation de la terre de Verfontaine, faite par le prieur d'Autrey à Jean Mairet des Molins (1457). — Acquêt de terres sur Peyans par J. Coussi (1465). — Autre de terre à Arc-les-Gray par le même (1474). — Mandement du bailli d'Amont au comté de Bourgogne qui maintient frère Hugues Chrétiennot, prieur d'Autrey, en possession du droit de vendre du vin en détail en sa maison prieurale, durant le ban du seigneur, avec faculté aux acheteurs de transporter leur vin jusqu'à l'extrémité du cimetière sans pouvoir être troublés par les officiers du seigneur (1472). — Barges. Bail à cens d'une terre en Amourtie, finage de Barges, passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Bonami, fils de feu Loberet de Sathenay (1330).

G. 328. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1198-1774. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Beaune. Lettre sous le scel de Milon, abbé de Saint-Étienne, du bail à vie d'une maison et de vignes à Beaune, passé par le chanoine Hugues à Barthélemy, prêtre de Serrigny (1198). — Autre sous le scel de Raynald de Cissey, maire de la commune et des échevins de Beaune, de la donation de vignes en Boteres, finage de Beaune, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Hugues Possur de Beaune (1212). — Acquêt d'une vigne en Lomaingne, même finage, fait par Thibaut, chanoine de la chapelle du duc et de Beaune (1251). — Échange par lequel l'abbaye de Saint-Etienne cède à Et. Berrot une vigne en Chardegeul et reçoit en contréchange la vigne de Sanvignes, et une autre derrière l'hôpital de Pommard (1325). — Bail à cens passé par l'abbaye de Saint-Étienne à Baudrand, curé de Gergy, de vignes sises à Serrigny (1358). — Échange entre l'abbaye et Marguerite, femme de Jean d'Ecutigny à Beaune, qui en échange de vignes en la Combe de Vaumurien sur Pommard, donne des vignes en Espeneaul, en Prévote, sur le Veyam de Pommard au finage de Beaune (1364). — Baux à cens passés par l'abbaye de Saint-Étienne à plusieurs particuliers de vignes situées à Beaune, dans les climats : En Chardenaux, en Prenelle, en Brochon, sur les Terreaux, aux places de Pommard, en Ratel ou es Chaseaux dessous les places, en Tuevilain, en Beaufroyje derrière l'hôpital Saint-Jean, en Chanart (1364-1523). — Baux et reconnaissances de cens assignés sur une maison sise sur la rivière de Bouzaize dans l'intérieur de la ville près la place Fleury (1407-1774). — Quittance donnée par le chapitre de la Collégiale N.-D. de Beaune à l'abbé de Saint-Étienne de 4 florins et de 10 sols pour la dîme de ses vignes (1349). — Acte par lequel le procureur de l'abbaye de Maisières reconnaît que ce monastère doit à celui de Saint-Étienne un cens assigné sur la maison près de la Bouzaize et du pont aux Chèvres, à Beaune (1401). — Vente des biens d'Antoine Magny, physicien à Beaune (1444). — Obligation souscrite par le chapitre de Beaune, d'indemniser Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne de Dijon, nommé conservateur de ses privilèges, de tous les frais qu'il supporterait dans le cas où à ce titre il surgirait des différends (1485). — Procuration donnée par l'abbé et les religieux de Saint-Étienne à l'effet de s'opposer au décret poursuivi par le chapitre de Beaune contre Guillaume de Moroges, écuyer, seigneur de l'Étang-Verdeau (1537).

G. 329. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1227-1752. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bellefond. Vente faite par Varnote, femme d'Hugonet Realet d'Asnières, à Paris de Meuilley, curé de Culètre, d'une vigne en la vigne du Mur, à Bellefond (1306). — Belleneuve et Ahuy-le-Désert. Inféodation par Gilbert, abbé de Saint-Étienne, à Guillaume de Belleneuve, chevalier, de la terre d'Ahuy donnée à l'abbaye par Adeline, veuve de Raymond Colon, chevalier

(1244). — Acquêt fait par l'abbaye de Huot d'Ahuy, écuyer, de tout ce que Jean Joliet, écuyer, Isabeau, sa sœur, Adelinete Maire, d'Estevaux, et Étiennette, femme de Jean de Rochefort, écuyer, tenaient de lui en fief à Ahuy et Belleneuve (1291). — Autre sur Perrenette, fille de Jean Joliet, femme de Huguenin de Mechiau, du fief de Jean Galois à Ahuy (1301). — Remise faite à l'abbaye par Pierre Fraigne du domaine qu'il tenait d'elle à Ahuy et Belleneuve (1451). — Bessey-les-Cîteaux. Bail à cens d'une terre à Bessey, passé par l'abbé de Saint-Étienne à Milon le Borgne, chevalier, moyennant un quartaut de blé assigné sur le moulin de Geurel à Bessey (1227). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Jean, dit Taupin, damoiseau, fils de feu Hugues, dit Taupin de Bessey, chevalier, de la moitié d'un bichet de blé, assigné sur le moulin (1281). — Vente faite à l'abbé et au couvent de Saint-Étienne par Guiot, dit Taupin de Bessey, damoiseau, d'un bichet de blé de cens sur le moulin des religieux, tous ses droits sur ce moulin et un pré près de ce moulin (1282). — Confirmation par Jean, dit Taupin de Bessey, de l'accord conclu entre l'abbaye et Hugues Taupin, chevalier, son père, au sujet des tierces sur le finage de Bessey que l'abbaye avait délaissé audit seigneur moyennant une redevance annuelle de quatre émines d'avoine (1282). — Engagement pris par le même de payer les trente-deux émines d'avoine d'arrérages pour non paiement pendant 16 ans de la rente de 4 émines énoncée plus haut (1282). — Dénombrement donné par Jacot Libaut de Marliens et Perrote, sa femme, fille de feu Hugues de Drambon, écuyer, de tout ce qu'il tient en fief audit Marliens, de Guion Tapin de Baissey (1291). — Blaisy. Mandement d'Antoine de Vaudrey, chevalier conseiller, chambellan du duc de Bourgogne et bailli de la Montagne, à Jean le Lièvre, procureur du duc audit bailliage, de, contrairement à la prétention de Jeanne de Granson, dame de Blaisy ; de Guillaume de Blaisy, seigneur de Brognon et Claude de Blaisy, écuyer, ses fils, dame et seigneur dudit Blaisy, maintenir les abbé et religieux de Saint-Étienne dans leur droit de lever la dîme sur tout le finage de Blaisy, à l'exception des terres du seigneur. Exploit d'exécution (1469, 20, 24 juillet). — Transaction entre l'abbaye et les dame et seigneurs de Blaisy, par laquelle ceux-ci reconnaissent le droit des religieux, consentent à rendre le blé mis sous séquestre et payent une émine de grain d'indemnité (1469, 28 septembre). — Mémoires sur ces dîmes (s. d.) — Amodiation de ces dîmes (1692, 1728). — Bail à cens de ces dîmes passé par l'évêque de Dijon à l'abbé de Saint-Seine, moyennant 52 livres 10 sols par an (1732).

G. 330. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1270-1770. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bressey-sur-Tille. Commission du lieutenant de la chancellerie du duché à Guillaume Tauron, clerc en ladite chancellerie, pour sur la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne procéder à l'estimation des émines et carteranches de blé et avoine sur la dîme de Bressey, dues par Girard Chanteau de Dijon. Procès-verbal de cette estimation, savoir : l'émine d'avoine à 50 sols et celle de blé à 66 sols 8 deniers (1404). — Procès-verbaux d'amodiation de cette dîme en 1404, 1412, 1413, 1414, 1448, 1460, 1570, 1581, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1633, 1634, 1635, 1638, 1639, 1640, 1641, 1646, 1648, 1650, 1655, 1656, 1675, 1684, 1692. — Procès-verbal d'exécution d'une sentence des requêtes du Palais qui condamne Obier, amodiateur de la dîme, à payer les termes échus de son bail (1586). — Sentence de Quarré, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais, qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne et les curés de Bressey et d'Arc-sur-Tille au droit de lever la dîme dans le finage de Bressey nonobstant l'opposition d'Anne Couthier, femme d'Olivier de Pontailler, seigneur du lieu (1586). — Bretenières. Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, qui autorise les abbé et couvent de Saint-Étienne à acquérir la seigneurie de Bretenières que Huon, seigneur de Posanges, chevalier, tenait de lui en fief (1270). — Brochon. Copie du procès-verbal de débornement des finages de Fixin et de Brochon entre François de Vienne, seigneur de Listenois, de la Marche et dudit Brochon, les habitants de Brochon, le chapitre de Langres et les habitants de Fixin (1508). — Déclaration des terres de Fixin dépendant de la dîme de Saint-Étienne (S.D.). — Transaction entre M. d'Apchon, évêque de Dijon, le couvent des Chartreux de Dijon et Cl. Lambert, curé de Brochon et de Fixin, au sujet de la dîme de Fixin (1767). — Amodiation des revenus de la cure de Fixin et de Brochon, faite par le curé Lambert (1762). — Acte d'option de la portion congrue faite par le même (1769). — Arrêt du Parlement qui ordonne l'estimation des biens de la cure et des dîmes de la paroisse (1769). — Rapport des experts. — Transaction entre l'évêque, le chapitre de Langres et les Chartreux de Dijon pour le règlement de la portion congrue du curé (1770). — Homologation par le Parlement.

G. 331. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1216-1787. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Charmes. Déclaration par Perrenot Gardies de Charmes, qu'il est homme de mainmorte de l'abbaye de Saint-Étienne et qu'il doit 12 sols de taille pour les terres qu'il possède audit lieu (1337). — Déclaration semblable par Marguerite, fille de Jehan le Bourrelier, de Charmes (1393). — Acquêt par l'abbaye de Huguenin de Port, écuyer, seigneur de Charmes en partie, de 100 sols de rente sur cette terre mouvant de Jean de Beauffremont, seigneur de Mirebel, moyennant la somme de 50 fr.

(1436). — Bail à taille emphytéotique passé par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, à Huguenin Cogneval, de meix, maisons, terres et prés sur le finage de Charmes (1447). — Chenôve. Échange du pré Areçon et du pré Ardouin sur Brochon avec l'hôpital de Brochon qui donne en échange à l'abbaye de Saint-Étienne une vigne sur le finage de Chenôve (1216). — Acquêt par la même de deux vignes en Larry et en Bordenures sur Evandet de Marliens (1282). — Amodiation par l'hôpital de Brochon à André Demoingeot, de Chenôve, de vignes au Foussot, finage de Chenôve et d'une autre à Crimolois (1283). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne de maître Étienne de Jancigny, médecin de Dijon, d'une maison, d'un pressoir et de vignes à Chenôve (1283). — Faculté donnée par Humbelet de Brasey, changeur et bourgeois de Dijon, à Alard Lilbiche de racheter dans un délai de trois ans la vigne en Bordeneres, finage de Chenôve, qu'il lui avait vendue (1286). — Cession faite par les doyen et chapitre d'Autun à l'abbaye de Saint-Étienne de tout le droit qu'ils pouvaient avoir sur la vigne dite la Treille de Bèze (1286). — Vente pour cinq ans d'une vigne et d'un pressoir, sis devant l'église de Chenôve, faite par Reine, veuve Demoinget de Pasques, demeurant à Bèze, à Jean Belorgey, chanoine de Saint-Étienne (1316). — Échange entre l'abbaye de Saint-Étienne qui cède à la veuve Demoinget une vigne aux Génois, finage de Dijon, contre la vigne de la Treille de Bèze sur Chenôve (1317). — Autre avec Guillaume Geliot, de Dijon, qui cède des cens sur des vignes aux finages de Chenôve et de Dijon et reçoit en échange un meix clos de murs, rue des Rouhiers, à Dijon (1349). — Délivrance faite à l'abbaye de Saint-Étienne de deux pièces de vigne sous le Grand Chemin, finage de Chenôve, léguées par Perrenette, femme de Jean de Molins (1362). — Vente de deux vignes dessous le Grand Chemin, finage de Chenôve, faite par l'abbaye à Jean Peut de Varanges, écuyer (1362). — Vente des vignes dessus les Crais, sur le chemin de Marsannay, en Langles et aux Rois, finages de Chenôve et de Dijon, faite par Guillaume de Quincey, écuyer, à Érard de Vitel, chanoine de Troyes (1368). — Revente de ces vignes faite par Dimenche de Vitel, maître des Comptes, à André Paste et Jeanne de Vitel, ses gendre et fille (1377). — Acquêt d'une vigne en Petigny-sur-Chenôve, par Jean Bertault, prieur de Quetigny, vicaire de l'église Saint-Nicolas de Dijon (1443). — Amodiations. Baux à cens et reconnaissances de cens assignés sur des maisons et des vignes à Chenôve, passés par les abbé et couvent de Saint-Étienne à divers particuliers, savoir : en Bourdenières, au Fosset, es Alouhotes, à Laubespin, en la rue de Vernay, en la Charmote, es Rouelles, au clos de Bèze, en Valandon, en Longeroye, en Eschillerot, en la rue du Vernay, aux Courveotes, en Cray, en Petigny (1350 à 1636) ; — en Seloncourt possédé en 1773 par Nazaire et Jean Guyot (1371-1787) ; — en la Charme l'Étoile possédé en 1773 par Jean Savot (1603-1719).

G. 332. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1240-1593. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Chevigny-Saint-Sauveur. Corcelles-en-Montvaux. Sennecey. Amodiation de la maison et du domaine de Sennecey, faite par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Aymon de Beaumeix (1240). — Autre du moulin de Chevigny, faite par les mêmes à Dominique Affrous, bourgeois de Dijon (1250). — Lettres par lesquelles l'abbaye de Saint-Étienne ayant engagé viagèrement son domaine de Sennecey à Catherine, femme de Guillaume de Pontailler, vicomte de Dijon, son mari et elle reconnaissent n'avoir sur ce domaine aucun droit de garde ni de justice (1251). — Acquêt par l'abbaye de champs sur Sennecey (1274, 1277, 1284, 1285, 1301). — Autres de terres en Griselois, en Champson, finage de Chevigny (1268, 1274, 1292). — Lettre de Guillaume du Bourg, clerc, qui quitte l'abbaye de Saint-Étienne des 40 émines de grains qu'elle lui devait sur les dîmes de Sennecey (1277). — Amodiations des dîmes de Sennecey, Crimolois (1320, 1596). — Acquêt par l'abbaye de terres sur Corcelles-en-Montvaux (1331). — Sentence de l'official de Langres qui déboute Hugues de Louvoise de ses prétentions sur les dîmes de Sennecey, maintenues à Saint-Étienne (1342). — Reconnaissances de cens sur un meix à Corcelles par Jean Le Munotet, clerc (1346-1406). — Sentence du bailliage qui maintient l'abbaye en possession du pré du Vivien à Chevigny (1399). — Sauvegarde obtenue du même pour les possessions de l'abbaye à Chevigny (1402). — Sommation faite par Jeanne d'Oiselet, dame de Bonnencontre et de Chevigny, et Philippe de Vienne, chevalier, son fils, aux abbé et religieux de Saint-Étienne, faisant défense à leurs dimeurs de percevoir la dîme avant d'avoir prêté serment devant leur justice (1403). — Copie du jugement du bailliage de Dijon qui homologue la transaction conclue entre l'abbaye et ladite Jeanne d'Oiselet par laquelle il est dit que les religieux de Saint-Étienne pourront lever par leurs dîmeurs les dîmes qui leur appartiennent sur le finage de Chevigny et de Corcelles-en-Montvaux, mais qu'au préalable ils prêteront serment aux officiers de la dame et leur paieront un setier de vin et un quartier de mouton (1410). — Acquêt du pré Gras sur Chevigny, par Bertaut, chanoine de Saint-Étienne (1438). — Copie de la transaction entre l'abbaye et le curé de Chevigny pour la délimitation de leurs dîmeries (1454). — Procédures contre le seigneur de Chevigny au sujet du bois des Jousson (1556).

G. 333. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1222-1723. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne.

Clénay, Saint-Julien, Bretigny, Ogny, Norges. Lettres sous le scel de Hugues de Montréal, évêque de Langres, de la donation faite par Jean de Montréal, seigneur de Tart, à l'église de Saint-Julien, du meix et de la maison que Roland, prêtre dudit lieu, y a bâti sous la réserve, sa vie durant, de la moitié des fruits du verger (1222, novembre). — Échange par lequel l'abbaye de Saint-Étienne cède à celle de Saint-Bénigne tous les cens qui lui appartiennent sur Ruffey et qu'elle possède à Chaignay, à Couternon, à l'exception de l'étang de Limprey et de ses dépendances et le bois de dom Villemot, près de l'étang de Varois. En contréchange l'abbaye de Saint-Bénigne abandonne ses dîmes de vin et de blé dans toute l'étendue de la paroisse de Saint-Julien, celles de Couchey moins celles de Marsannay, tous les cens qu'elle avait à Brochon, Fixey, Fixin, la justice sur le bois de Pierre, une redevance en blé sur le moulin de Limprey, un cens sur une terre en Bray, finage de Dijon et la rente que Saint-Étienne devait pour le droit de pêche dans le bief entre les moulins Saint-Étienne et Bernard (1342). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Jean Coingnot, du Pont de Norges, curé de Saint-Léger, et par Perrenot, son frère, des trois quarts du meix au Coussot, sis rue du Mont, à Clénay, sous la condition de célébrer un anniversaire tous les ans le jour de la Saint-Denis (1416, 23 novembre). — Confirmation de cette donation par Antoine de Grantson, seigneur de La Marche et du Val-Julien, à condition de célébrer un anniversaire le jour de la Saint-Antoine (1416, 30 décembre). — Lettres d'amortissement de cette donation par Jean, duc de Bourgogne (Gray, 1416/7, 17 janvier). — Confirmation de cette donation par Guillaume de Granson, seigneur de Pesmes, de La Marche et du Val-Saint-Julien, frère d Antoine (1418/9, 23 février). — Compromis entre l'abbaye et Simone Coingnot, veuve de Robelin de Clénay, héritière de Jean et Perrenot Coingnot, ses frères, pour le jugement d'un différend sur un droit de passage dans le meix au Coussot dont elle possédait un quart (1432). — Baux à cens de cette maison appelée la grange du dîme passés par l'abbaye à Jacob Payen (1483), à Jean Piquet (1504), à Huguenin Poyen (1519), à Myot Robert (1586), à Nicolas Routhelin (1589). — Autre du pré du dîme sur Saint-Julien passé à Perreau Le Foulet (1465). — Enquête dressée par Jean de Vaucouleurs, écuyer enquêteur du bailliage de Dijon, dans un procès entre les habitants de Saint-Julien et ceux de Clénay au sujet de la propriété des terrains environnant la fontaine du Poiset (1552). — Dossier de 24 copies de contrats de vente d'immeubles entre particuliers, produits lors du procès entre Saint-Julien et Clénay (1496-1550). — Procédures au Parlement entre l'abbaye de Saint-Étienne, le vicaire perpétuel de Clénay et les habitants de la paroisse qui demandaient une portion congrue assignée sur le produit des dîmes (1571). — Acquêt par l'abbaye d'une pièce de terre au long de la grange du dîme (1587). — Transaction par laquelle l'abbaye accorde 12 émines de grain au curé de Clénay sous la condition d'avoir un vicaire (1682). — Procès-verbal dressé par les officiers de la justice de Clénay, des désastres arrivés dans ce village lors de l'invasion des Impériaux en 1636-1637. — Dossier d'un procès intenté devant le Parlement à l'abbaye de Saint-Étienne par le curé de Clénay sur ce que l'abbaye lui ayant cédé la maison du dîme pour y loger son vicaire, cette maison était accensée, le possesseur n'avait point voulu déguerpir et même avait été maintenu dans son droit et l'abbaye condamnée à dédommager le vicaire (1651-1653). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et les habitants de Clénay au sujet des réparations de l'église auxquelles l'abbé devait personnellement contribuer (1659). — Procès-verbal d'arpentage et plan du bois du Champ Saint-Jean, sur Norges, levé par André Fleury, arpenteur à la Table de marbre de Dijon (1723).

G. 334. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1278-1556. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Clénay, Bretigny, Saint-Julien, Ogny. Dîmes. Acquêt par Thibaud de Dijon, chanoine de Langres, d'Étienne Boujon, chevalier et de Jean, son fils, écuyer, du quart du grand dîme en franc aleu partageable, avec le dit Thibaut, qui avait acquis sa portion de Guillaume de Saudon, chevalier, le tout moyennant 340 livres tournois (1278). — Quittance de 100 livres, donnée par Étienne Boujons (1278). — Fondation de quatre messes, en l'église Saint-Étienne, le lendemain des quatre Temps par ledit chanoine Thibaut (1280). — Promesse faite par les abbé et couvent de Saint-Étienne au même chanoine, de lui payer une rente viagère de 16 livres, en remplacement de l'usufruit de la dîme qu'il s'était réservé (1285). — Abandon de cette pension faite par le chanoine Thibaut (1285). — Ordonnance du duc Philippe le Bon, rendue sur la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon, possesseurs des trois quarts du dîme de Clénay et de Jean d'Yvoire, l'Ancien, écuyer, et de Jeanne de la Chaume, sa femme, possesseurs de l'autre quart, par laquelle il demande au bailli de Dijon de contraindre les habitants de ces villages à acquitter la dîme (Beaune, 1420, 30 août). — Mandement en conséquence de Richard de Chancey, bailli de Dijon, qui commet un sergent du bailliage pour l'exécution de l'ordonnance (1420, 6 septembre). — Sentence du bailli de Dijon, qui déboute l'abbaye de Saint-Étienne de sa prétention de percevoir la dîme sur un terrain du finage d'Ogny, appartenant à Saint-Bénigne (1433-1434). — Procuration générale donnée par Antoine Laboquet, écuyer de cuisine de la duchesse, et Thiébault, sa femme (1435). — Copie, 1° de la vente faite par Jean d'Yvoire, écuyer, seigneur de Clénay en partie, et Jeanne de Mâlain, sa femme, à Antoine Labouquet, écuyer de cuisine du duc de Bourgogne, de 5 émines de grain de rente, sur sa part de la dîme de Clénay, moyennant la somme de 100 fr. (1432, mai); — 2° du transport de cette rente, par ledit Labouquet, à l'abaye de Saint-Étienne, pour 120 livres (1444, 10 juillet); — 3° de l'acquêt fait par l'abbaye sur Antoine d'Yvoire, écuyer, seigneur de Clénay, de deux émines de grain de rente sur la dîme de Clénay, pour la somme de 34 livres (1464, 24 août); — 4° de la vente par le même à la même d'une autre émine pour 25 livres (1491, 31 décembre); — 5° autre de 4 émines, au prix de 120 livres (1492, 6 novembre). — Pièces de la procédure devant la Cour des appeaux, entre l'abbaye de Saint-Étienne et Simon de Granson, seigneur du Puit et du Val-Saint-Julien, qui prétendait s'attribuer par droit de commise, comme étant de son fief, la rente de 5 émines de grain sur la dîme, vendue par Jean d'Yvoire à Antoine Labouquet, et rétrocédée par celui-ci à l'abbaye de Saint-Étienne (1461-1463). — Compromis entre l'abbaye et Simon de Granson, pour le jugement du différend par arbitre (1465). — Lettres par lesquelles Jeanne de Molain, veuve de Jean d'Yvoire, écuyer, reconnaît devoir à l'abbaye la somme de 4 livres et treize émines de grain sur la dîme de Clénay (1470). — Lettres de sauvegarde, accordées à l'abbaye de Saint-Étienne, par le bailli de Dijon, avec leur signification au seigneur et à la dame du Val-Julien, au sujet de la maison des dîmes et des dîmes (1484). — Transaction passée entre l'abbaye de Saint-Étienne et Clande, seigneur de Blaisy, de Couches, de Longvy, de Bellevesvre, de Brognon, vicomte d'Arvic, touchant les limites de la dîmerie de Clénay, appartenant à l'abbaye, et celles de Saint-Julien, appartenant au sire de Blaisy (1485). — Déclaration du droit de saisie en matière de dîme qu'ils ont l'un sur l'autre (1486). — Sentence du bailliage de Dijon, dans une cause pour les dîmes entre l'abbaye et les habitants de Bretigny et de Clénay (1488). — Sentence du bailliage qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne dans le droit de prélever la dîme dans la corvée de Saint-Antoine, à Norges, dépendant de la commanderie (1488). — Arrêt du Parlement qui casse l'appel de cette sentence, interjeté par les habitants, maintient l'abbaye dans le droit de percevoir, la dîme du vin sur le pied de 16 pintes une et les déboute de leur prétention de ne devoir qu'une pinte de vin par feu pour le droit de dîme (1489). — Enquête de laquelle il résulte que les trois quarts de la dîme de Clénay appartiennent à l'abbaye de Saint-Étienne, et l'autre quart, à Antoine et Étienne d'Yvoire, écuyers, coseigneurs de Clénay, qu'ils avaient à ce titre droit de suite au finage de Saint-Julien, lorsque des terres de ce territoire étaient cultivées par des gens de Clénay, Bretigny et Oigny, et réciproquement par le seigneur de Saint-Julien ; droit dans lequel ils avaient été troublés par le fermier du seigneur de Saint-Julien (1521). — Sentence du bailliage qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne et Étienne d'Yvoire en possession de ce droit (1521). — Échange par lequel Étienne, André et Benoite d'Yvoire cèdent à l'abbaye leur quart par indivis dans la dime de Clénay, et reçoivent en contréchange d'autres rentes en grains (1525). — Procédures au Parlement, entre l'abbaye de Saint-Étienne, Claude de la Baume, comte de Montrevel et Christophe de Rochechouart, seigneur de Blaisy, contre J. Bontée, curé de Saint-Julien, touchant les novalles (1535-1536). — Lettres de sauvegarde obtenues par l'abbaye, contre ceux qui le troublent dans la perception de ses dîmes (1549). — Extrait du terrier de 1556, contenant la déclaration des dîmes de Clénay (1550).

G. 335. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1560-1786. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Clénay, etc. Dîmes. Dossier d'une procédure devant le bailliage, entre l'abbaye de Saint-Étienne et Gaspard de Saulx-Tavanes, seigneur de Saint-Julien, lieutenant-général en Bourgogne, et Marguerite d'Yvoire, fille et héritière d'Étienne d'Yvoire, écuyer et femme d'Anne le Pélissier, appelée en garantie, au sujet de la commise prétendue par M. de Tavanes, faute de reprise de fief du quart du dîme de Clénay, que ledit Étienne, André et Benoite d'Yvoire, avaient vendu à l'abbaye (1560-1561). — Sentences du bailliage de Dijon qui condamnent plusieurs particuliers de Dijon au paiement de la dîme des terres qu'ils possèdent à Clénay, Bretigny et Ogny. Procédures (1568-1569). Arrêt du Parlement portant évocation de la cause principale du dîme entre l'abbaye de Saint-Étienne et les habitants, et décide qu'à l'avenir la perception de la dîme du vin aura lieu sur le pied de 40 pintes une (1569). — Sentence des Requêtes du Palais, qui maintient l'abbaye et le curé de Saint-Julien dans le droit de percevoir les novalles (1608). — Déclaration des terres nouvellement défrichées sur les finages de Bretigny, Clénay, Ogny et Norges-le-Pont, lesquelles doivent les novalles au curé de Saint-Julien, curé desdits lieux (1769-1773). — Mémoires au sujet de ces déclarations (1772-1773). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne plusieurs particuliers de Clénay et Bretigny à payer au chapitre de Saint-Étienne la dîme des terres qu'ils possèdent. Procédures (1786).

G. 336. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1336-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Clénay, etc. Dîmes. Amodiation des dîmes de Clénay, faites par l'abbaye de Saint-Étienne en 1336, 1403, 1414, 1426, 1438, 1460, 1578-1580, 1586, 1587, 1589, 1592-1594, 1609, 1610, 1619, 1625-1629, 1633, 1638-1642, 1646, 1648, 1649, 1654, 1655, 1658, 1661, 1662, 1668, 1678, 1681-1683, 1686-1689, 1710, 1716, 1726, 1730, 1738, 1781, 1782. Le premier de ces baux est délivré pour 45 émines, moitié blé et avoine. Le dernier à raison de 1000 livres par an, et la quantité de 172 mesures de froment et autant de conceau. Manuels des dîmes de Clénay de 1569 à 1576 et 1605.

G. 337. (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier ; 3 plans.

1250-1784. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Couchey. Dîmes. Confirmation par Jean de Beaujeu, chevalier, seigneur de la Rochette, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Hugues Chamlars, chevalier, de 5 muids de cens, à prendre sur son dime de Couchey, qu'il tenait de lui en fief (1250). — Vidimus de la donation des dîmes de Couchey, faite aux prieurs de Marsannay et de Bonvaux, par Humbert Pitois, écuyer, fils de feu Humbert Pitois, chevalier, seigneur de Montholon, de Couchey, de Perrigny, du consentement de Jean de Montigny, chevalier, et d'Alix, sa femme, mère du donateur, de Guy, évêque de Langres, et d'Amédée, abbé de Saint-Étienne (1269). — Acquêt de trois ouvrées de vignes aux Charières, par Gervais, prieur de Marsannay, sur les héritiers Ranundie (1276). — Vente de la moitié du dime de Sampigny au finage de Couchey, faite par Jean, dit Quoquard d'Arconcey, damoiseau, à Brice de Saint-Maurice, clerc à Dijon (1325). — Amodiation de la dîme de Sampigny, faite par l'abbaye moyennant 10 cart. de blé par an (1483). — Copie d'une sentence de la justice de Couchey qui déclare exempts de dîme certains héritages en Sampigny (1515). — Reprise de fief de la dîme de Couchey, faite par les abbé et religieux de Saint-Étienne à Jean Le Blond, seigneur de la Motte-en-Auxois, de Couchey, de Quincey, conseiller au Parlement, et à Michelle de Belrient, sa femme (1553). — Plan visuel du climat des Giboteaux où se lève la dîme (s. d., xvii^e^ siècle). — Copie d'une transaction par laquelle Jacques Lebelin, conseiller maître à la Chambre des Comptes, et Jean Morelet, avocat au Parlement, seigneurs de Couchey, remettent à Jean Paporel, prieur curé de Marsannay, la commise qu'il avait encourue pour défaut d'hommage de son fief de la dîme (1640). — Copie d'une sentence des requêtes du Palais portant que le seigneur ne pourra accenser ses héritages qu'à charge d'en payer la dîme (1655). — Mémoires sur cette dîme. Rapport, procès-verbal de plantation de borne par Mairot, commissaire à terrier, pour la plantation de bornes sur le finage de Couchey pour les dîmeries de l'évêque de Dijon et de M. Fevret de Saint-Mémin, seigneur de Couchey (Plan, 1782). — Déclaration des dîmes de grains appartenant à l'évêque de Dijon sur les finages de Fixin et de Couchey (1784). — Amodiations des dîmes de Couchey faites par l'abbaye de Saint-Étienne en 1571, 1577, 1597, 1601, 1665, 1674, 1686, 1699, 1703, 1720, 1737, 1756, 1765, 1770, 1772.

G. 338. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1273-1459. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Couchey. Domaine. Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne de Jean Pélerin, de meix, cens, rentes et vignes sur le finage de Couchey (1273). — Acquêt par le prieur de Marsannay d'une terre en Longefaun, finage de Couchey (1274). — Donation d'une pinte d'huile de cens sur une vigne au Cloux-l'Evêque de Couchey, faite à l'abbaye par les fils de Belier de Couchey (1277). — Acquêt d'une maison à Couchey par Gervais, prieur de Marsannay, sur Laurent de Chambéry (1277). — Autre par le même sur Jean Le Picardet et sur ses sœurs, enfants de Jaquote, dame de Couchey, de cens en blé et en vin sur des héritages à Couchey (1282). — Autre par le même sur Huguenin, fils de Jean d'Aubigny, écuyer, de rente sur une maison et une vigne (1282). — Autre par le même d'une vigne aux Carreaux, finage de Couchey (1286). — Autre par le même d'une vigne aux Arbues (1287). — Autre par les prieur et religieux de Saint-Étienne sur Simonnot-Baliers de Couchey, de cens sur une vigne et une maison (1294). — Autres par Odon Vauroquier, prieur de Marsannay, sur Henri de Saint-Bénigne et les enfants La Berce, de vignes en Placelles, à Couchey (1300-1301). — Fondation d'anniversaires en l'église de Marsannay par Hugonin de Couchey, damoiseau, qui donne 10 sols de rente (1349). — Autre par Jacquette, femme de Berthier le Quenistret en la même église pour 5 sols de rente (1372). — Lettres d'assignation au bailliage des abbé et religieux de Saint-Étienne et Jean de Martigny, procureur du duc de Bourgogne au bailliage d'Aval au sujet de la propriété d'une vigne à Couchey (1407). — Acquêt par Pierre Grant, prieur de Marsannay, d'une vigne en Plantelle, finage de Couchey (1415). — Fondation d'un anniversaire au prieuré de Marsannay par Odote, veuve de Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, qui y affecte la moitié d'une vigne aux meix de Couchey (1424). — Autre de deux anniversaires en l'église de Couchey par Huguenot Drouhot qui donne 10 sols de rente sur une maison rue du Chaignot à Couchey (1442). — Acquêt d'une vigne en Billey, finage de Couchey, par Jacob Daguin, de Couchey, sur J. Martin (1459).

G. 339. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1272-1762. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Couchey. Baux à cens. Dossier d'un cens sur des vignes aux Arbues appartenant en 1782 au sieur Boullenot. — Bail à

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cens passé par l'abbaye de Saint-Étienne à Jean Forget (1327). — Autre à Étienne Forgeot (1417). — Autre à André Laussonois, de Couchey (1428). — Autre à Jacob et Simonnet-Forgeot (1470). — Autre à Villemot-Thierry (1563). — Reconnaissance de cens par Jeannette, veuve de Claude Bligny (1557) ; — par Claude Constantin, marchand (1689). — Dossier d'un cens sur une vigne en Verdot, appartenant en 1778 à Emiland Chouliet. Reconnaissance de cens par Claude Robert (1557) ; — par Emiland Chouliet et la veuve Lebert (1691) ; — par Françoise-Josèphe Languet, veuve de Claude-Henri Rémond, sieur de Couchey (1748) ; — par Jean Sarrasin et Emiland Chouliet (1762). — Dossier d'un cens sur une vigne en Verdot, appartenant en 1778 à M. Etienne Brille. — Sentence du bailliage qui condamne les consorts Lebert à payer les arrérages du cens assigné sur leur vigne en Verdot (1570). — Bail à cens passé à Jean Gauthier (1551). — Reconnaissance de cens par Catherine Ferrouillet, veuve Roi (1702) ; — par J. Matrot (1733). — Dossier de cens sur des vignes en Belongey, en Verdot et en Sampigny, appartenant en 1778 à François Humbelin. — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Simonot-Badard et Simonot-Donard de vignes en Blongey (1379, 1382). — Bail à cens de cette vigne à Simon Garneret (1397). — Autre à Simon le Rouceaul (1423). — Autre à Renard-Viard (1439). — Autre à Huguenin-Prodon (1441). — Autre à Villemot-Douhard (1457). — Reconnaissance de cens sur cette vigne par les prieur et chapelains de l'église de Couchey (1464). — Bail à cens de vignes en Blongey, en Verdot et en Sampigny, passé à Aliot-Bédot (1465). — Autre à Jean Poinceon (1495). — Autre à Jean Poinsson (1543). — Autre à Jean Thierry (1554). — Acquêt d'une vigne dans ces climats par Guillaume Gondey, vigneron (1627). — Reconnaissance de cens par cet acquéreur (1633). — Autre par ses héritiers (1732). — Dossier d'un cens sur une vigne en Sampigny, possédée en 1778 par Bénigne Pansiot, marchand à Couchey. Bail à cens passé à Étienne Gouyer de Couchey (1443). — Reconnaissance de cens par Bernard Devenet (1733). — Baux et reconnaissances de cens sur des vignes en Charrière passés par les abbé et couvent de Saint-Étienne à plusieurs particuliers (1396-1693). — Climat des Pointures. Cession d'une vigne en ce climat, faite par la veuve et les enfants Trujer à Amédée, chanoine de Saint-Étienne (1312). — Baux et reconnaissances de cens, procédures touchant ces vignes (1437-1689). — Devant l'église et le cimetière. Baux à cens d'une maison devant le cimetière et l'église, passés par l'abbaye à divers particuliers (1379-1578). — Aux Arbues et Longues Pièces. Acquêt d'une pièce de terre par Nicolas Affrous, bourgeois de Dijon, sur Pierre Savigny (1271). — Autre par Gervais, prieur de Marsannay, sur Haymonet Laverchère (1275). — Autre du même sur Renaud Sales (1277). — Bail à cens passé à Denisot Jeannot (1279). — Donation de 5 sols de cens sur une vigne audit lieu, faite par Damerote, veuve d'André de Mâlain, à l'église de Couchey (1279). — Acquêt d'une terre aux Herbues par Gervais, prieur de Marsannay, sur Belote, fille de Jean Pontrel (1285). — Autre par le même sur Hélinde Aumennot (1286). — Bail à cens passé à Robert Jaier (1315). — Acquêt par Jean de Longecour de Couchey, sur Girard Le Boulleret (1344). — Baux à cens de 1348, 1378, 1411, 1582.

G. 340. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1304-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Couchey. Cens et rentes. Baux à cens et reconnaissances de cens passés au profit de l'abbaye de Saint-Étienne, à divers particuliers de maisons, terres et vignes sis au territoire de Couchey en Gros Bojal, en Arbaul, es Plateres, en Malpartel ou en Billey, au meix Chambellan, en la rue de Genoise, en Crais, en Plantaille, en la rue Aval, es Plantes, en la rue du Chaignot, en la rue Basse, en Prey Verney, en la Màcherie, es Vachières ou la Damoiselotte, en Perchet, en la Poulotte (1304-1744). — Amodiations des cens emphytéotiques sur le finage de Couchey, faites par l'abbaye de Saint-Étienne (1665, 1731, 1741, 1753, 1762, 1771, 1782). — Extrait du terrier de l'abbaye de Saint-Étienne en ce qui concerne le domaine de Couchey (1556). — Manuels des cens (1555-1722).

G. 341. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1750-1778. — Dijon. Chapitre cathédral Saint-Étienne Couchey. Terrier. Fol. 1. Cahier contenant les reconnaissances des cens dus au chapitre de la cathédrale Saint-Étienne de Dijon, à Couchey, faites en 1750 et 1751 devant J.-B. Béguillet, notaire à Dijon et Charles Siredey, commissaires à terrier, commis pour la rénovation du terrier de l'abbaye. — Fol. 20. Manuel simple et incomplet des cens et redevances en vin dus au finage de Couchey, envers le chapitre de Saint-Étienne, suivant les reconnaissances de 1778 et 1782.

G. 342. (Atlas.) — 6 feuilles in-folio, papier, sans couverture.

1750. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Couchey. Plans. Cahier contenant les plans visuels et figuratifs des fonds et héritages affectés de cens envers le chapitre de Saint-Étienne, fait en 1750 par Siredey, commissaire à terrier.

G. 343. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1233-1312. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Couternon. Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, portant qu'en sa présence Jean de Thénissey, chevalier, a rendu à l'abbaye de Saint-Étienne le fief qu'il tenait d'elle à vie à Couternon, de même que celui que Girard Le Roux, son frère, tenait de lui au même lieu (1233, septembre). — Acquêt par l'abbé et les religieux sur Marion, fille de Gérard Mathieu, d'une terre en Poille, près de l'étang de Limprey (1252). — Autre sur Hugonet Li Gaule d'Arc-sur-Tille, de terres sises en Charmois, en Sauce et sur Chaignot (1271). — Acquêt par l'abbaye sur les frères Quillot, de Couternon, d'un pré situé entre la Tille et le Basmont (1281). — Lettre de Jean Chavance, de Couternon, homme taillable et exploitable de l'abbaye de Saint-Étienne, lequel, en considération de ce que les religieux ont bien voulu l'admettre en qualité de convers, leur abandonne toutes ses terres de Couternon (1312).

G. 344. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1276-1429-1490 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Crimolois. Acquêt par Monnet de Crimolois d'une pièce de terre à l'Essart Morot (1276). — Reconnaissance par Perrin Pinot, de Rouvres, que la terre qu'il a achetée au pré Rabeuf, finage de Crimolois, est sujette à la dîme de Saint-Étienne (1317). — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Étienne, pour passer reconnaissances des cens dus à la commanderie de la Madeleine et assignés sur des terres sises à Crimolois et Fauverney (1763). — Baux du domaine de Crimolois et déclarations (1740, 1779, 1780). — Dîmes. Amodiation de la dîme de Crimolois par l'abbaye de Saint-Étienne moyennant 26 émines de grains (1339). — Transport des dîmes de Crimolois au profit du prieur et du couvent de Saint-Étienne, par les procureurs de l'abbé pour la somme de 600 livres destinées à acquérir 25 livres de rente pour la fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Étienne par Regnaud Gombaud, maître en la Chambre des Comptes, et Jeannotte, sa femme, somme que l'abbé employa en paiement au chapitre Saint-Lazare d'Autun, des arrérages d'une rente de 30 émines de grain qu'il devait sur le moulin Bernard (1429). — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession du droit de lever la dîme sur deux pièces de terre au finage de Crimolois, appartenant au commandeur du Temple (1435, 25 avril). — Arrêt du parlement de Beaune et de Saint-Laurent confirmatif de cette sentence (1438/9, 31 janvier). — Sentence du doyen de la Chapelle-aux-Riches, délégué de l'official de Langres, qui maintient les abbé et couvent de Saint-Étienne dans le droit de percevoir la dîme sur la terre dite Fremière au finage de Crimolois, appartenant à la commanderie de la Madeleine (1440). — Sentence du bailliage de Dijon par laquelle nonobstant l'opposition du prieur de Bonvaux, l'abbaye de Saint-Étienne, en sa qualité de curé primitif de Neuilly et Crimolois, est maintenue dans le droit de lever la dîme sur tout le territoire de Crimolois notamment aux contours de Jean de Beaune et de Jean Thomas (1443). — Autre par laquelle le chapitre de la Sainte-Chapelle, le chapelain de la chapelle de Maxilly à N.-D. de Dijon, sont déboutés de leur opposition au droit du chapitre de Saint-Étienne, de lever la dîme sur les climats du Biais et de champ Chatelain (1446). — Enquête à ce sujet (1445). — Sentence du bailliage portant homologation de la transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Étienne et Erard de Bauffremont, commandeur de Bellecroix et du Temple de Fauverney, par laquelle l'abbaye demeure en possession du dîme de Crimolois et du 16ᵉ des dîmes prétendu par le commandeur sur certaines terres, de même que dans la motte sise à Fauverney, mais sous la condition que cette motte sera justiciable du commandeur, chargée d'une géline de redevance et d'y bâtir une grange ou maison habitée de gens qui seront aussi ses justiciables (1452, 2 août, Mémoire). — Opposition formée par le commandeur de la Madeleine à la signification des lettres de sauvegarde obtenues du bailliage par l'abbaye de Saint-Étienne au sujet de son droit de percevoir la dîme sur le finage de Crimolois. (1482). — Arrêt du Parlement qui casse l'appel interjeté par le commandeur contre l'abbaye de Saint-Étienne de ce que le lieutenant du bailliage avait ordonné la continuation du procès entre les parties. Par ce même arrêt la cause est renvoyée devant le bailliage (1489). — Sentence du bailliage qui maintient le prieur et les religieux de Saint-Étienne dans le droit de percevoir la dîme sur trois pièces de terre du finage de Crimolois, appartenant à la commanderie de la Madeleine (1490, 19 juin). — Arrêt du Parlement qui casse la sentence précédente et l'appel interjeté par le commandeur Beard ; et par nouveau jugement maintient l'abbaye de Saint-Étienne dans le droit de lever la dîme dans les trois pièces de terre dites la Longeote, es Biais et en la Perrière, finage de Crimolois (1490/1, 24 mars).

G. 345. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1506-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Crimolois. Dîmes. Transaction entre Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne et les prieur et religieux de son couvent, par laquelle l'abbé se départ de toutes prétentions sur la dîme de Crimolois, sous la condition que ces derniers, tous les jours après vêpres, chanteront à haute voix dans l'église l'antienne de N.-D. *Alma Redemptoris Mater*, ensemble la collecte (1506. — Arrêt du parlement de Dijon qui confirme la sentence du bailliage du 12 septembre 1556 par laquelle l'abbaye de Saint-Étienne était maintenue par provision dans le droit de lever la dîme à raison de 25 gerbes les deux et des grains qui ne lient des 25 boisseaux les deux en certaines terres du finage de Crimolois, appartenant au Commandeur de la Madeleine (1557, 4 juin). — Procès-verbal d'exécution (17 juillet). — Enquête faite en 1555. — Extrait du terrier général de l'abbaye en ce qui concerne la dîme de Crimolois (1556). — Copie de la sentence du bailliage de Dijon, qui, contrairement aux prétentions des religieux de Saint-Étienne, maintient le commandeur du Temple de Fauverney au droit de lever le 16e du dîme du finage de Fauverney (1559). — Sentence du même bailliage, qui, nonobstant l'opposition du sieur Chapotet, maintient l'abbaye de Saint-Étienne dans le droit de lever le dîme sur tout le finage de Crimolois, à raison de 12 gerbes l'une, de 25 les deux et de 12 boisseaux, 1, et de 25 les deux, sur ce qui ne peut être lié (1559, 23 août). — Nouvelle sentence du bailliage provoquée par le refus du sieur Gresin, de payer la dîme (1566). — Enquête à ce sujet (1563). — Sentence du bailliage, obtenue contre le commandeur, Claude Breneau et Chabot, qui refusaient de payer la dîme (1573). — Transaction entre le chapitre de Saint-Étienne et le curé de Neuilly et Crimolois, portant qu'en plus de l'émine, moitié froment et avoine, on paiera au curé chaque année une somme de 60 livres pour les novalles (1656). — Reconnaissance de 7 livres 10 sols de rente annuelle, au profit du chapitre de Saint-Étienne, par le commandeur de la Madeleine de Dijon, pour la dîme des vignes et des terres de la commanderie (1661). — Mémoire de Thomas, commissaire à terrier, chargé par le chapitre de Saint-Étienne du bornage de la dîmerie de Crimolois (1779). — Convention à ce sujet. Mémoires. — Amodiations de la dîme de Crimolois, faites par le chapitre de Saint-Étienne en 1562, 1594, 1595, 1604, 1625, 1627, 1629, 1633 1636, 1638, 1641, 1646, 1648, 1651, 1655, 1656, 1658, 1663, 1665, 1667, 1671, 1683, 1686, 1706, 1710, 1718, 1727, 1735, 1763, 1770, 1779, 1782, 1786, 1787.

G. 346. (Plan.) — Une feuille, papier.

S. D. XVIIIe siècle. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Crimolois. Plan informe ou minute du plan de la dîmerie de Crimolois.

G. 347. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1249-1516. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Etaules, Darois. Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Henri des Monts (Montibus), chevalier, de la part de la menue dîme des agneaux, des laines et de tous les animaux de tout genre et des abeilles (muscas), dans les territoires d'Etaules et de Darois (1249). — Vente faite à la même, par Reine, fille de Clémence, veuve de Henri de Monz, dame de Maizières, pour 6 ans de la moitié du tiers de ces dîmes, laquelle relève de fief de l'abbaye. Cette vente est faite du consentement de Guillaume de Longvei, son mari (1262). — Déclaration, faite par ladite Reine, que cette partie de la dîme relève en fief de l'abbaye, pour quoi elle adjure les religieux de recevoir l'hommage de Haymon d'Etaules, chevalier, lequel le rend aux religieux (1263). — Transumpts de clauses, mandements et relations produits par les doyen et chapitre de la chapelle du duc à Dijon, pour justifier, contrairement aux dires du chapitre de Saint-Étienne, que la terre d'Etaules et Darois lui appartenait en toute justice (1444). — Sentence du bailliage de Dijon, qui déboute le chapitre de la Chapelle du duc de ses prétentions à la justice sur le meix aux Humperts, à Etaules, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1447). — Arrêt du Parlement de Beaune, qui confirme cette sentence (1448). — Bail à cens d'un meix et dépendances à Etaules, passé par René de Bresches, abbé de Saint-Étienne, à plusieurs habitants d'Etaules (1516).

G. 348. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 3 plans.

1181-1232-1783. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fauverney. Domaine. Charte d'Eudes, fils du duc de Bourgogne, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne un enclos de terre à Fauverney (1181). — Charte d'Eudes III, duc de Bourgogne, qui donne à la même un enclos devant le prieuré de Fauverney (1198). — Lettre sous le scel du duc Hugues IV, de la déclaration faite par le Moutons, fils de feu Guillaume, seigneur de Fauverney, du don viager de la moitié du moulin et d'une vigne fait par Gauthier, son frère, à Béatrix, sa mère (1232/3, janvier). — Lettre sous le même scel, de l'obligation de 375 livres souscrite par Gauthier, seigneur de Fauverney, envers le duc de Bourgogne (1234). — Donation par le même au prieuré de Fauverney, de deux pièces de terres en Champalu et à la Louvière (1242). — Confirmation de cette donation par Jocerand, damoiseau de Fauverney, frère de Gauthier, chevalier (1243). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, par Guillaume de Charancey, damoiseau, de deux émines de grain de revenu sur deux pièces de terre, au finage de Fauverney, et ce du consentement de Guillaume Le Moutons, de Fauverney, seigneur de Baletis, du fief duquel ces terres dépendent (1250). — Lettre du duc Hugues IV, portant que Gauthier, sire de Fauverney, lui ayant cédé le siège de son moulin avec toutes ses dépendances en nantissement de 450 livres qu'il lui avait prêtées, il consent à ce que quand le moulin sera rétabli il en perçoive la moitié du revenu (1255). — Rétrocession à vie d'une vigne près la motte de Fauverney, faite par Gauthier, sire de Fauverney, chevalier à Guillaume, son fils (1255). — Lettre du même, qui, désirant réparer le dommage qu'il a causé au prieuré de Fauverney, confirme toutes les donations faites par ses prédécesseurs à ce monastère, les acquisitions qu'il a faites sur sa terre et promet à l'avenir de payer la dime de ses vignes. Ratification par Guillaume et Gauthier, ses fils (1258). — Donation faite au prieuré par Robert le Mouton, écuyer, fils de feu Guillaume Le Mouton, écuyer, d'une pièce de terre en Cuchevin et de la dime de la plante de sa vigne (1263). — Obligation souscrite par Jean et Simonin, fils de feu Huon d'Arceau, chevalier, envers Robert dit Le Montenaz de Fauverney, chevalier, lequel s'était porté caution d'une somme de 22 livres viennoises qu'ils devaient à Regnier de Rouvres, prévôt de Dijon (1275). — Sentence du bailliage de Dijon, qui, sur la présentation par le procureur de l'abbaye de Saint-Étienne, d'un cartulaire dans lequel se trouve transcrit l'acte établissant les droits d'usage de l'abbaye dans le bois de Marmot, en autorise le transumpt pour valoir et servir dans la cause avec la commanderie de la Madeleine (1432). — Fondation de 4 messes dans l'église de Fauverney, par Vivienne, veuve de Jean Le Vilain, qui donne une rente de 6 gros sur deux terres du finage (1439). — Traité par lequel Marcel Le Nourrisset, prieur de Fauverney, se départ en présence d'Erard de Bauffremont, commandeur de Bellecroix et du Temple de Fauverney, du droit de chauffage qu'il prétendait dans le bois de Marmot, et dont il avait été débouté par sentence du bailliage (1440). — Acquêt d'un pré aux Charmes, par l'abbaye de Saint-Étienne, sur Jacquote, fille de Jean Le Vilain (1459). — Lettres de sauvegarde, accordées par le bailli de Dijon à M. E. Cuytet, prieur de Fauverney, à ses biens et à ses domestiques (1476). — Baux et reconnaissances de cens, assignés sur une maison, un jardin, verger, aisances et dépendances, situés à Fauverney (1549-1742). — Autres semblables concernant un clos avec habitations qui, en 1784, appartenait à M. Rousselin, greffier (1472-1761). — Amodiations des terres et près du domaine, passés par l'abbaye en 1386, 1625, 1670, 1690, 1699, 1721, 1728, 1731, 1733, 1739, 1745, 1759, 1765, 1783 et déclarations.

G 349. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1222-1449. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fauverney. Dîmes. Donation d'une émine de grains sur la dîme de Fauverney, faite par Lambert Somoille à la Maison-Dieu de Brochon (1222). — Vente faite par Comtesse, femme de Guillaume Berthaut et les enfants de son premier mari à Garnier de Bèze, bourgeois de Dijon, de la 8e partie du grand dîme de Fauverney et du meix de la grange de ce dîme (1366). — Acquêt par le même sur Monin de Corcelles, de la moitié du petit dîme de Fauverney appelé sur le bief En Epenoy (1366). — Cession faite par Garnier Griffon de Dijon à Jeanne de Bèze, femme de Guillemot de Marcilly, bourgeois de Dijon, des trois parties du quart du grand dîme de Fauverney, en échange de la moitié d'une rente de 20 livres qu'il lui devait sur cette dîme (1367). — Vente par Garnier de Mercey à Auxonne à Garnier de Bèze de Dijon du 8e du dîme de Fauverney et de son droit sur la grange du dîme (1367). — Mandement du gouverneur de la chancellerie pour maintenir les abbé et couvent de Saint-Étienne, en possession des deux parts du 8e du dîme de Fauverney qui leur avaient été données pour la dotation de deux anniversaires fondés par Julienne La Banière, veuve de Henri Le Berruyer, chevalier et mère de Guienet Bouhot, son fils et héritier, lequel s'était emparé de la succession et notamment de ces deux parts (1404). — Sentence interlocutoire du bailliage de Dijon sur un différend entre le prieuré de Bonvaux et Jean de Bèze, lequel s'opposait à l'exécution des lettres de garde en vertu desquelles le prieur s'était fait maintenir en possession du quart du petit dîme de Fauverney (1416). — Vidimus par Jean Boisot, notaire à Dijon, 1° de l'acte de vente du 8e du dîme de Fauverney et de son droit sur la grange du dîme, faite par Thibaut dit Le Fort d'Autun à Garnier de Bèze, bourgeois de Dijon (1357, 27 juillet) ; — 2° de l'acte de vente au même par Comtesse, femme de Guillaume Berthaud, du 8e du même dîme et du droit sur la grange du dîme (1366/7, 13 janvier) ; — 3° de la cession de Garnier Griffon, rapportée plus haut ; — 4° de la vente de Garnier de Meray (1423). — Vente du gros dîme de Fauverney et de la grange faite par Jean de Bèze, fils de feu Garnier de Bèze, à Jean de Puligny, chevalier, seigneur de la Motte de Tilly, conseiller chambellan du duc et capitaine du château de Talant, moyennant la somme de 450 écus d'or (1423). — Mandement du bailliage pour l'assignation de Jean de Bèze, écuyer, et des prêtres chapelains de N.-D. de Dijon au sujet du petit dîme de Fauverney (1424-1426). — Appointement dans cette cause (1425). — Transaction par laquelle Jean de Bèze, écuyer, l'ancien, se départ en faveur des chapelains de N.-D. de tout le droit qu'il prétendait sur le petit dîme de Fauverney aux lieux désignés, à l'exception des droits qui lui étaient dus par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem pour leurs possessions dans le grand et le petit dîme, à la charge par les chapelains d'une cense viagère de trois émines de grains, de deux anniversaires et de 10 livres de rente qu'il leur devait à la suite d'une acquisition faite sur Huguenin de Bèze, son frère (1426). — Procès-verbal dressé au bailliage de la production par le prieur et les habitants de Fauverney contre Hugues d'Arcy, commandeur de la Madeleine, 1° de la charte d'Eudes, fils du duc de Bourgogne, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne un enclos à Fauverney (1181) ; — 2° de la donation d'une terre devant le prieuré faite par le duc Eudes III (1198) ; — 3° de la charte du même qui donne au prieuré de Fauverney les mêmes immunités que l'abbaye de Saint-Étienne (1290) ; — 4° de la transaction conclue en 1349 entre le commandeur du Temple de Fauverney et les habitants, au sujet de l'amende du sang, de la pêche dans la rivière, le paiement par le commandeur du porc de brennerie dû au prévôt de Rouvres et les usages au bois de Marmot (1431). — Echange par lequel Henri et Monin d'Echenon, Droyne, leur sœur, enfants de feu Monin d'Echenon, bourgeois de Dijon, et de Guillemette d'Auxonne, sa femme, Jean Marriot, comme tuteur de Jeannette, sa fille, qu'il avait eu de Jeannette d'Echenon, sœur d'Henri et Monin, cèdent à Jean de Puligny, seigneur de la Motte et de Tilly, conseiller et chambellan du Duc, capitaine de Talant, trente livres tournois de cense ou de rente qui leur étaient dues sur des maisons à Dijon, sises rues de la Verrerie, du Marché au Blé, Saint-Jean, des Forges, du Pautet, du Change, du Grand Cloître, de la Tournelle, de la Poissonnerie et du Champ Damas, et reçoivent en contreéchange des grandes et petites dîmes de Fauverney et de la grange du dîme qu'ils avaient acquis de Jean de Bèze, et depuis donnés aux chapelains de N.-D. en augmentation de la fondation d'une messe quotidenne; mais à raison d'un procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et les chapelains de N.-D. pour raison de ces dîmes, ledit de Puligny amortit ces dîmes et donna 30 livres de rente aux chapelains (1441). — Fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Étienne, dans la chapelle de Saint-Georges, par Henri et Monin d'Echenon, frères, Pierre Viard, mari de Droyne d'Echenon, Jean Marriot, tuteur de Jeannette, née de son mariage avec Jeannette d'Echenon, enfants et héritiers de feux Monin d'Échenon et de Guillemette d'Auxonne. En faveur de cette fondation ils donnent à l'abbaye les grandes et les petites dîmes de Fauverney et la grange du dîme (1441). — Commission obtenue en la chancellerie de Paris par Marcel Le Nourisset, prieur de Fauverney, contre les Chartreux de Dijon au sujet de la dîme qu'ils prétendaient à Fauverney (1443). — Autres lettres en 1448. — Mémoire du prieur contre les dires des Chartreux (1448). — Transaction par laquelle le prieur de Bonvaux cède à l'abbaye toute la part qu'il avait dans les dîmes de Fauverney et de Crimolois, en échange d'une redevance de 5 émines de grain sur les dîmes de Rouvres, d'une rente de 6 gros et de 3 émines de grains sur les dîmes de Fauverney (1445). — Signification faite par les officiers de l'abbaye de Saint-Étienne aux chartreux de Dijon de payer la dîme pour leur terre de Courtaudon (1445). — Sentence du bailli de Dijon qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne et le prieur de Fauverney dans le droit de lever la dîme dans le champ appelé La Motte de Champfillot, appartenant aux Chartreux de Dijon (1446). — Arrêt du conseil ducal par lequel, et du consentement de Jean Martin de Tart, l'abbaye de Saint-Étienne est maintenue au droit de lever la dîme sur toutes les terres possédées par ledit Martin à cause de sa grange de la Rochelle sise a Fauverney (1446). — Acte au sujet du dîme sur certaines pièces de terre de Fauverney que les chartreux de Dijon prétendaient leur appartenir, procès dont la connaissance évoquée au conseil avait été renvoyée au doyen de la Sainte-Chapelle et à un chanoine de Besançon, délégués par le pape (1448). — Acte dressé pour les abbé et religieux de Saint-Étienne touchant la restitution de certaines bulles obtenues par les chartreux au sujet de ce procès (1449). — Commission décernée par Jean Didaci Costa, auditeur de la Rote, commissaire-délégué du pape Nicolas V, pour l'audition de témoins dans la cause entre l'abbaye et les Chartreux au sujet des dîmes (1448).

G. 330. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 35 pièces, papier. 1 plan.

1442-1451-1734. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fauverney. Dîmes. Enquête provoquée par le commandeur du Temple de Fauverney, pour établir, contrairement aux dires des religieux de Saint-Étienne, que la motte dite du dîme ou du Temple, appartenait à la commanderie (1451). Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et les chartreux de Dijon, portant qu'à l'avenir ces derniers paieraient pour toutes les terres du finage de Fauverney, cultivées par eux ou à leurs frais, la dîme sur le pied de 108 gerbes les 6 et celles affermées sur le pied de 108 gerbes les 8 (1455). — Acte par lequel les habitants de Magny-sur-Tille reconnaissent devoir au prieur de Fauverney deux corvées de charrue (1471). — Sentence du bailliage de Dijon pour la taxe des dépens d'un procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et Erard de Bauffremont, commandeur de Bellecroix et du Temple de Fauverney (1449). — Déclaration des terres à échanger pour la dîme entre l'abbaye et le prieur de Fauverney (s. d., xvᵉ siècle). — Vente faite par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, aux religieux de son couvent, d'une grange sise à Fauverney qu'il avait acquise de Jacob de Montbard, bourgeois de Semur, afin de démolir cette grange et d'en employer les matériaux à la construction d'une grange dans le meix de la motte des dîmes, récemment acheté du commandeur (1452). — Sentence du doyen de la Chapelle-aux-Riches, juge délégué par le S.S., qui condamne Guillaume Odard, de Fauverney, à payer la dîme pour la corvée de Marmot (1458). Enquête. — Acquêt par les religieux de Saint-Étienne sur Perrin Penesset, de la quatrième partie du dîme de Fauverney, qui avait appartenu à Marguerite de Menans, veuve d'Emard de Lict et à Marguerite La Garniere, sa fille (1442). — Autre sur Simone Sauvegrain, veuve de Jean Moreau, licencié en lois, de la part qui lui appartenait dans ces dîmes (1456). — Autre sur Catherine, fille d'Aliot Morel, bourgeois de Dijon, et femme de Philippe de Meix, garde des joyaux du duc de Bourgogne, d'un demi 16e de ces dîmes, provenant de Marguerite de Menans (1462). — Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient le prieur de Fauverney, en sa qualité de curé de Magny, dans le droit de percevoir deux carteranches de blé sur tous les laboureurs dudit lieu (1557). — Copies par extrait du terrier de l'abbaye en ce qui concerne les dîmes (1557). — Exécution d'une sentence donnée au bailliage par laquelle les religieux de Saint-Étienne sont maintenus dans le droit de lever la dîme du vin de Fauverney à raison de 16 pintes, une, comme aussi de celui du grain, sauf sur les terres de la commanderie qui en sont exemptes (1560). — Amodiations de la dîme de Fauverney faites par l'abbaye en 1570, 1576, 1584, 1592, 1593, 1594, 1603, 1614, 1626, 1629, 1633, 1635, 1637, 1638, 1641, 1646, 1651, 1655, 1657, 1658, 1710, 1725, 1731, 1734.

G. 351. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1238-1771. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fixin, Brochon. Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Widon Patoz de Fixin, de trois ouvrées de vigne et deux pièces de terre (1238). — Acte par lequel Étienne, fils de feu Bocu de Fixins, se donne lui, sa femme, son fils, sa fille et tous ses biens à l'abbaye de Saint-Étienne. Ledit Étienne prenant son fils Jean par la main et montrant du doigt sa fille, les présenta à l'abbé qui les reçut *benigniter* et les admit tous au rang des Saint Vaux de l'abbaye (1304). — Échange de maisons et vignes à Fixin entre Richard, sergent de Fixin et Étienne Tourteau (1328). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Gilet, fils de feu Aliot de Chalois, de sa personne et de ses biens (1354). — Testament de Vincent de Fixin, clerc, qui fonde un anniversaire dans l'église de Couchey, pour lequel il donne 12 sols de rente sur une vigne audit lieu (1356). — Amodiations, baux et reconnaissances de cens passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers de terres et de vignes sises au Crai Aguilon, près la Perrière, en la Combe de la Vaul, en la Combe de la Chappuse ou La Vault, finage de Fixin, aux Arbues, finage de Fixey, en Champagne, finage de Couchey (1304-1622). — Amodiations des dîmes de Fixin par l'abbaye en 1663, 1669, 1673, 1678, 1691, 1697, 1701, 1704, 1732, 1756, 1764, 1771.

G. 332. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1232-1785. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fontaine, Daix. Domaine, dîmes. Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et Eudes de Marigny, chevalier, seigneur de Daix, de l'entremise de Guillaume, prévôt de Dijon, et de Huon Monnoyeur, chevalier de Dijon, par laquelle il est reconnu que les habitants d'Ahuy et de Daix auront le parcours les uns sur les autres (1232). — Vente des dîmes de Saint-Martin-des-Champs, de Pouilly et de Fontaine, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean de Thenissey, chevalier, et Gertrude, sa femme (1244). — Échange de l'aveu de Guy, évêque de Langres, entre Hugues IV, duc de Bourgogne, et l'abbaye de Saint-Étienne. Le duc cède à l'abbaye la dîme sur Pouilly, Saint-Martin et Fontaine, telle que la possédait Pierre le Rosset, chevalier, et Eudes le Riche ; il y joint la terre de Velle-sous-Gevrey à la réserve de la garde de la maison des Templiers et reçoit en contre-échange la maison de la Chapelle joignant la forêt de Villiers (1254, juin). — Vente faite au duc Hugues, par Eudes le Riche, chevalier, Eustache, sa femme, et Clérambaut, leur fils, des dîmes de Pouilly, de Saint-Martin et de Fontaines qu'il avait acquises de Pierre Rosset, chevalier (1254, juin). — Vente d'une vigne au champ communal de Fontaine, faite par Vauthier dit d'Arc, cordonnier, à André le Tonnelier (1277). — Acquêt par l'abbaye, de Reine, sœur de Viard Pestot, chanoine de la Sainte-Chapelle, de 4 des 7 livres dijonnaises, dont elle leur avait auparavant donné 60 sols, le tout revenant à 7 livres, que l'abbaye lui devait sur sa portion des dîmes de Fontaine. Elle lui cède aussi les censes et les setiers de vin qu'elle percevait en Bormeseaul et sur Pouilly (1262). — Autre sur Dominique de Pasques, bourgeois de Talant, demeurant à Bèze, d'une vigne en Malangey entre Ahuy et Fontaine (1282). — Vente par le même à la même d'une vigne au même lieu (1288). — Donation d'une vigne en Porneres, faite à l'abbaye par Jean Teste, curé de Fontaine (1292). — Ratification par Jeanne et Guillemette sœurs, filles de feu Etienne de Salmaise, bourgeois de Dijon, du consentement de Jaquin Berthot et d'André Chateleine, leurs maris, de la vente de la vigne de la Pornère, faite par leur père à Jean Teste (1294). — Acquêt par l'abbaye d'une vigne en Praale, au finage de Fontaine, sur Costain le Boerex et Cécile, sa femme (1297). — Acquêt par Jean Teste de Dijon et Hélène, sa sœur, sur Perrenet Apertos, d'une vigne en la Coste, finage de Fontaine (1310). — Acquêt d'une vigne au même lieu par Jean Coste, prêtre, sur Girardot Poinne de Clénay (1314). — Autre par l'abbaye sur ledit Jean Teste, de cette vigne et d'une autre en Crocillerans (1314). — Autre par le même sur Jean de Loges, écuyer, de vignes au clos de Dame-Laure et en Grand-Champ sur Fontaine (1335). — Transaction par suite de laquelle Etienne, ancien maire de Fontaines, reconnaît que toutes les vignes qu'il possède sur ce territoire doivent la dîme à l'abbaye de Saint-Étienne (1336). — Mémoire produit par le procureur de l'abbaye, contre les frères Monin et Gérard de Saint-Jean, qui refusaient de payer la dîme des vignes qu'ils possédaient à Fontaine (1345). — Mandement de Eudes IV, duc de Bourgogne, au châtelain de Talant, de payer à l'abbaye de Saint-Bénigne cinq sols de cense sur sa vigne de Clomener, à Fontaine (1348). — Echange de vignes en Moilage, sur Fontaine, entre l'abbaye et les frères Rapene (1375). — Enquête faite par Jean Gros et Michel Coqui, notaires délégués par l'official de Langres, à l'effet d'établir qu'à cause du patronage de la cure de Saint-Martin des Champs, et de la chapelle de Fontaine, son annexe, l'abbaye de Saint-Étienne est en droit de percevoir la dîme sur tous les héritages et spécialement sur celles de Beroignot Badrillet, vigneron à Dijon (1423). — Obligation souscrite par Bernard de Marey, écuyer, de payer à l'abbaye de Saint-Étienne une somme de 5 livres d'arrérages pour la dîme de ses vignes de Fontaine (1453). — Acquêt par l'abbaye sur Cécile Durand, femme de Simon Truchot, marchand à Chalon, et avant veuve de B. Arnoul, notaire, d'une vigne en la Pissoire, finages de Dijon et Fontaine (1495). — Autres semblables d'une vigne au même lieu sur Jeannotte, veuve de Perrenot-Quentin et Huguenote, femme de Perrenot-Simonnot (1502, 1503). — Vente de la vigne de la Pissoire, faite par l'abbaye à la veuve et aux enfants de Simon Pignalet, marchand à Fontaine (1577). — Procédures entre l'abbaye de Saint-Étienne et les Feuillants du couvent de Fontaine, au sujet de la dîme (1645). — Autre contre les dîmeurs d'Ahuy, qui s'étaient permis d'exercer sur le finage de Fontaine (1660). — Autres contre un sieur Boulée, qui avait pris des gerbes sous prétexte de novalles (1604). — Accord entre Devarenne, curé de Fontaine, et les fermiers du dîme, au sujet des novalles (1695). — Sentence du bailliage, qui condamne E. Belorgey à payer à l'abbaye de Saint-Étienne la dîme sur les héritages qu'il possède sur le territoire de Fontaine (1717). — Enquête ordonnée par sentence des Requêtes du Palais, à la demande du chapitre de Saint-Étienne, pour établir son droit à la dîme de grains sur le finage de Fontaine (1785).

G. 353. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1274-1621. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fontaine. Daix. Cens, rentes. Amodiations. Baux à cens et reconnaissances passés par les abbés et religieux de Saint-Étienne, à divers particuliers, de terres et vignes aux finages de Fontaine et Daix, climats es Perrières, sur le chemin de Dijon, en Cray Chevrot, en Champ Pelet, es Combotes, à la Plante au Rouhier, en Croilleran, en la Pissoire, en Champveau, en Genoi, en Combe Nouveau.

G. 354. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

Vers 1100-1655. — Franxaut. Copie informe de la donation de la terre de Franxaut faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Savaric de Vergy, comte de Chalon, Elisabeth, sa femme, Robert, son fils, et Aglantine, sa fille (s. d., vers 1100). — Accord entre P., abbé de Saint-Étienne, et G., seigneur de Franxaut, au sujet de la propriété d'un homme nommé Étienne Coifete, que le seigneur abandonne avec sa famille et sa tenure à l'abbaye, à laquelle il donne la dîme sur toute sa terre (1222, décembre). — Déclaration de Guillaume Gorcy, de Franxault, qu'il est homme taillable et exploitable de l'abbaye de Saint-Étienne, et qu'il est le fiancé de Hugote Coiffote, du même lieu, et de la même condition (1306). — Lettre de Huguenin de Vienne, sire de Franxault, qui, moyennant la somme de 25 livres, quitte tout le droit qu'il pouvait avoir sur Guillaume Goeres le Lormier, demeuré un an et jour hors de sa terre, et en compensation de cette somme, il donne à Jean, neveu de Lormier, le meix tenu par ce dernier en s'en réservant la justice et les prestations (1306). — Sentence arbitrale de Jean de Tichey, curé du lieu, qui condamne Hugues Belin et Cristin Putin à payer la dîme de leurs meix au curé de Franxault (1376). — Bail à cens du meix de Saint-Étienne, passé par Philippe du Gravier, sacristain de l'abbaye, à Renaud Beaulpoy (1381). — Commission de Jean Joard, bailli de la Perrière et de la Chaussin, pour la duchesse de Bourgogne, à l'effet d'assigner Jacques Michelet, curé de Franxault, qui contestait à l'abbaye de Saint-Étienne le tiers du dîme dudit lieu (1444). — Sentence du bailliage de Dijon, qui, nonobstant l'opposition de Jean Gros, curé de Franxault, maintient l'abbaye de Saint-Étienne dans le droit de lever la dîme sur tout le territoire de ce lieu à raison de 13 gerbes l'une, avec défense aux habitants d'y apporter aucun trouble ou empêchement (1571). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence des requêtes du Palais qui condamne Bénigne Mortoillot, curé de Franxault, à restituer au trésorier de Saint-Étienne 27 boisseaux de grains qu'il lui avait retenus sur le tiers du dîme de Franxault (1629). — Copie d'un arrêt du Parlement, qui, en considération de ce que le village de Franxault a été, après la levée du siège de Dôle, pillé et brûlé à diverses fois par les ennemis, accorde aux habitants un sursis d'un an pour acquitter leurs dettes (1637, 30 octobre). — Amodiation des dîmes de Franxault, pour 9 ans, moyennant 34 livres 9 sols (1655).

G. 355. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1253-1751. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Gemeaux. Pichanges. Acte de restitution à l'abbaye de Saint-Étienne, par Arnoul dit le Cornex, de Gemeaux, de la moitié de la dîme qu'il avait usurpée (1253). — Acquêt fait par l'abbaye, sur Milon de Eeire, damoiseau, du consentement de Damerons, sa femme, de Luce et de Martel, chevalier, mari de celle-ci, du tiers du grand dîme de Gemeaux (1255). — Déclaration d'Agnès, fille de feu Odon, seigneur de Dampierre, chevalier, et femme de Guillaume de Fontaines, chevalier, qu'elle a reçu de Richard, seigneur de Dampierre et de Hugues, seigneur de Chargey, ses frères, tout ce qu'elle pouvait prétendre dans la succession de ses parents et qu'elle tient en fief de Richard tout ce qu'il possédait du chef de Clémence à Gemeaux et de Hugues, seigneur de Chargey, tout ce qu'il avait à la chapelle entre Alex et Chargey et un fief sur la dîme de Saint-Julien (1281). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne, Robert de Chaignay, chanoine et recteur de l'hôpital N.-D., à Dijon et Eudes, seigneur de Grancey, chevalier, fils de feu Eudes, seigneur de Grancey, touchant les dîmes de Pichanges (1381). — Vente de plusieurs cens en emphithéote, sur des héritages à Gemeaux et Pichanges, faite par le chapitre de Saint-Étienne à Charles-Catherine Loppin de Gemeaux, avocat général au Parlement (1751).

G. 356. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1225-1478. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Genlis. Mémoire sans date des engagements d'héritages faits par l'abbaye de Saint-Étienne à Genlis et à Varanges (fin du XIVe siècle). — Charte par laquelle Guillaume de Chays, chevalier, se départ, au profit de l'abbaye, de tous ses droits sur les moulins, hommes, prés et terres de Genlis et sur les dîmes de Champdôtre (1225, août). — Amodiation des moulins de Genlis, faite par Pierre Barbote, abbé et le couvent de Saint-Etienne, à Hugues de Genlis (1229). — Lettre sous le scel de Gauthier, abbé de Citeaux, de la renonciation faite par Verric d'Auxonne à tous les héritages qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Étienne à Genlis, et Varanges, en nantissement de 350 livres estevenants qu'il lui avait prêtées, moyennant quoi l'abbaye lui cède tout ce qu'elle possédait à Crissey et à Villotte, quatre fauchées de pré à Genlis acquises de l'abbaye de Theuley et quatre journaux au même lieu, avec promesse d'un anniversaire (1231). — Vente faite à l'abbaye par Ermengarde, fille de Richard Maubocy, Raoul, son mari, Maurice de Genlis, fils de Lambert Maubocy, Pierre Libauz et Barthélemy, ses frères, de la 8e partie du revenu du moulin de la Loiche, à Genlis (1235, juillet). — Autre faite à la même par Richier de Binges et Belle, sa femme, de tous leurs droits sur ce moulin (1236, décembre). — Autre par Pierre dit Forrex, prévôt de Tart, et Osanne, sa femme, de tous leurs droits sur ce moulin (1243, avril). — Donation faite à l'abbaye par Jean de Genlis, chevalier, d'un cens sur le pré Boiret à Genlis, du droit d'ouvrir un chemin, pour aller au moulin de la Loiche, de celui qu'il prétendait sur ce moulin et le meix de Garandas (1265, octobre). — Vente par Jean et Hugonin, fils de Hugues, dit Louput, chevalier, à l'abbaye de Saint-Étienne, de la sixième partie de l'emplacement d'un moulin sur la Tille, au bout du pré des Epaillarts, entre Varanges et Genlis (1266, octobre). — Autre par Lucette, veuve de Jean des Ormes, chevalier, Guillaume et Guillaume, ses fils, du tiers de la moitié de ce même moulin (1266, avril). — Autre par Simonette, damoiselle, fille de dame Agnès de Varanges, femme de Gérard, fils de feu Étienne, dit Gyiot, du tiers de la moitié du tiers du même moulin (1266, avril). — Lettre de Viard, fils de feu Jean d'Uchey (Wicheyo), chevalier, qui reconnait n'avoir aucun droit sur le moulin et la mouture du moulin de la Loiche (1267, octobre). — Acte par lequel Hugonin, fils de feu Jean d'Aussanges, fils de feu Verric d'Auxonne, chevalier, rend à l'abbaye de Saint-Étienne l'acte de renonciation dudit Verry, passé en 1231 (1271, 9 des cal. d'avril). — Autre par lequel le même renonce à la revendication qu'il faisait des héritages à Crissey, Villotte et Genlis, cédés à son grand-père en 1231 (1271, 9 des cal. d'avril). — Lettres de Jean, sire de Tart, chevalier, qui reconnaît n'avoir aucun droit d'établir un moulin au-dessous de celui de Tortenoe, qu'il fait démolir ce moulin avec promesse de n'en point édifier depuis ce moulin, jusqu'au pont de Gors, sur Tart (1275, novembre). — Vente du moulin de Tortenoe, faite par Hugonet Tortenoe, à Jean Villemot de Tart (1296, mars). — Vente faite à Othenin de Verceaulx, écuyer, par Hugues Baroin de Genlis, d'un pré aux Ecoulères, derrière le moulin de la Loiche (1297/8, janvier). — Autre faite au même, par Adelinete de Tortenoe, du tiers du moulin de Tortenoe, situé entre le moulin de la Loiche et le bois de Tart, et d'un pré devant ce moulin (1297/8, février). — Transport fait par Hugues Baroin de Genlis, à Othenin de Verceaux, écuyer, du tiers du moulin de Tortenoe et dépendances, qu'il tenait par engagement de Jean, dit de Tortenoe, fils de Lambert de Genlis, suivant lettres y insérées du mois de février (1281/2-1297/8, janvier). — Vente faite par Joannet de Genlis, fils de Lambelet de Roissin, à Jean de Tart, dit Villemin, du tiers du moulin de Tortenoe sur l'Ouche (1297, décembre). — Autre d'un autre tiers de ce moulin, faite au même par le même (1298, octobre). — Vente de deux parties de ce moulin, par Aymon, Villemin et Jeannot, fils de Jean Villemin de Tart, à Othenin de Verceaux, écuyer (1299-1300, mars). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Guillemin, dit Perrot, d'un meix et maison sur la rivière à Genlis (1314). — Transaction sur procès entre l'abbaye de Saint-Étienne et Hugues, fils de feu Richard de Montmorot, ancien bailli du duc, chevalier, seigneur de Genlis, au sujet de la justice et de leurs droits respectifs sur le finage (1325). — Hommage fait à l'abbé Poinsard, par Simon de Chailly, écuyer, des prés qu'il possède à Genlis du chef de sa femme (1340). — Fondation d'un anniversaire en l'église de

Saint-Étienne de Dijon, par Guillaume Géliot de Dijon et Jeannotte sa femme, qui donnent à cet effet trois soitures de pré, aux Hauts Champs de Genlis (1349). — Acte de la cession faite par Comtesse, veuve de Perronet Guillemin d'Isier à ses enfants de tous ses biens, sis à Genlis, en échange de 14 carteranches de froment de pension (1376). — Vente d'un pré en Sanchot sur l'Ouche, faite à Robert Gérard, bourgeois d'Auxonne, par Regnaut Baroin de Genlis (1393). — Obligation de la somme de 5 francs d'or, souscrite par Philibert Guyot de Genlis, à Jean Lenain de Dijon (1398, 7 août). — Transport de cette créance par Jean Lenain, à l'abbé et au couvent de Saint-Étienne (1399, 8 avril). — Acte de la signification par Jean Belin, prêtre à Genlis, aux Chartreux de Dijon, de sa volonté de rentrer par voie de retrait lignager en possession des héritages qu'ils ont acquis à Genlis (1399, 30 août). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Philibert Gueniot, de Genlis, d'un meix et maison à Genlis (1399, novembre). — Cession faite à la même par Philibert Gérard, d'une pièce de terre es Champeaux, finage de Genlis (1399/1400, 7 janvier). — Fragment d'une enquête faite au sujet de la franche mouture prétendue par Huguenin de Varanges, sur le moulin de la Loiche (s. d., XVI^e siècle). — Acte de la signification d'une sentence du bailli de Dijon, qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession du moulin de la Loiche et du cours d'eau (1405). — Vente d'une maison de Genlis censable à Saint-Étienne, faite par Huguenin Vuerchey de Dijon à Nicolas Grusot, de Genlis (1419). — Autre d'un pré en Haut Champ, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par J. Alixant, marchand à Dijon (1424). — Autre d'un pré au Vez des Oies, faite à Regnaut Baroin par Guillemette, femme de François Micheau (1428). — Autre au même par Guillemette, femme d'André du Vaally, orfèvre à Dijon, de prés en la prairie de Genlis (1431). — Autre d'un pré en Vaucher, faite à Huguenin Baroin par Guillaume Girard, prêtre à Auxonne (1440). — Amodiation des émoluments de la justice de l'abbaye à Genlis, faite pour 9 ans par l'abbé Alexandre de Pontailler, moyennant 40 sols tournois par an (1452). — Sentence arbitrale de Jean Jaquelin, conseiller du duc de Bourgogne et maître des requêtes de son hôtel, entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jean de Tenarre, chevalier, seigneur de Tenarre et de Genlis, au sujet de la justice audit Genlis. Le seigneur de Genlis, comme haut justicier, est maintenu dans la connaissance de tous les cas criminels commis dans l'étendue de sa justice; l'abbaye aura la connaissance des cas criminels commis par ses hommes, mais l'exécution appartiendra au seigneur et la confiscation aux religieux (1453, 6 septembre). — Acquêt fait par l'abbaye de Saint-Étienne pour la fondation des Gombaut, dans son église, de Jeanne Marriot, femme de Guillaume Gueniot, licencié en droit, conseiller du duc, de prés aux Ilotes, au Crot Malay, au pré Griffon, entre deux Ouches (1455). — Acquêt par la même sur Philibert Naulot et Perrin Sicaut de prés sur Genlis, es Tiersains, au pré aux Oyes et au pré Bergeret (1458). — Autre sur Huguenin Barain d'une demi-soiture de pré en Sauvain (1458). — Protestations des abbé et couvent de Saint-Étienne contre la prétention émise par le châtelain de l'abbé de Cluny à Gevrey, que l'abbaye de Saint-Étienne était tenue de faire la récolte à ses frais du pré commun que les deux églises possédaient en Lamponne, tandis qu'il était établi que cette récolte se faisait à frais communs (1459). — Vente d'une pièce de pré en Champloiton, finage de Genlis, faite à l'abbaye par Jacob Rosselet, de Dijon (1460). — Autre d'un pré en la Verne, sur Jean Michel, de Genlis (1465). — Amodiation pour quatre ans du pré Fanion, à Genlis, faite par l'abbaye à Étienne Paignot et Perrenot-Gourmant, de Crimolois (1469). — Obligation de 13 francs souscrite à l'abbaye par Jean Denisot, de Crimolois, pour la vente de l'herbe du pré du Poirier Darchaut, à Genlis (1478).

G. 357. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1372-1787. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Genlis. Acquêt de meix et maison en la rue d'Avaux, à Genlis, par Perrinot Gastereau sur Claude Baroin (1516). — Procès-verbal dressé par Laurent Brechillet, clerc du greffe du bailliage, à la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne, de la plantation des bornes et de l'arpentage des prés de Genlis et de Lamponne (1575). — Baux et reconnaissances de cens passés par les abbé et couvent de Saint-Étienne à divers particuliers assignés sur des héritages situés sur le finage de Genlis aux lieux dits : es meix derrière Hugues Lanoire, des meix et maisons du village, aux Estampeaux, au meix Philibert Gueniot, au moulin de la Loiche, derrière le Village, en la rue d'Aval, au pré Damaigne, aux Essarts d'Ouche et en Bataillon, finage de Varanges. Procédures (1372-1655). — Amodiations des terres et prés du domaine, faites par l'abbaye en 1456, 1535, 1589, 1621, 1669, 1686, 1692, 1714, 1735, 1754 et 1782. — Déclarations.

G. 338. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1245-1489. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Gevrey. Confirmation par Eliot de Barges et Hugonet, maire de Gevrey, des donations faites à l'hôpital de Brochon par la mère d'Eliot (1245). — Vente aux maître et frères de cet hôpital par Galard de Gevrey et Marguerite, sa femme, de cens en vin sur une vigne en la rue du Puit, à Gevrey (1251). — Vente viagère faite par le chapitre de la Chapelle du Duc, à Dijon, à Gelon, curé de Gevrey, d'une prébende canoniale à prendre du 1^{er} dimanche de l'Avent jusqu'aux Octaves de

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pâques, plus à différentes fêtes de l'année de livres viennoises, de cire et de poivre, et 40 sols dijonnais, le tout moyennant 200 livres viennoises (1271). — Vente d'une vigne aux Escoloies, finage de Gevrey, faite par Perelle, dit Venière, à André Tonnelier de Tilchâtel, bourgeois de Dijon (1272). — Autre d'une vigne en Bordeneal faite au même par Jean dit Faucons et Guillaume, son fils (1274). — Acquêt d'un meix et maison à Gevrey par André Tonnelier de Til-Châtel (1275). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Saint-Étienne, par Jeanne, veuve de Hugues Boyn de Châtillon qui donne à cet effet 30 sols de cens sur des vignes à Gevrey (1278). — Transaction ensuite d'arbitrage entre Guillaume, abbé de Cluny et Hugues, abbé de Saint-Étienne et leurs couvents, au sujet de la justice que Cluny prétendait sur la grange de l'Epoy, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1293). — Échange par lequel Hugues, doyen de Gevrey et ses consorts, cèdent à l'abbé de Saint-Étienne ayant l'administration de l'hôpital de Brochon, tous les prés qu'ils possèdent le long du chemin de Gevrey à Saulon depuis le Pontot jusqu'au pré de Bruere et reçoivent en contréchange une vigne en Morteret, finage de Gevrey (1309). — Échange de terres au même lieu depuis le Pontot au pré de Bruere, fait entre l'abbé Hugues et Jacquotte Theyeon, veuve Sorin, qui reçoit en échange deux vignes l'une en la Palu, l'autre en Soréricot (1309). — Échange entre Guibert Gouyn, chapelain de l'église de Langres, qui cède à l'abbaye de Saint-Étienne une vigne en Sivry, à Gevrey, contre une redevance en vin due à l'hôpital de Brochon sur une maison de la rue de la Perrière, à Fixin (1353). — Acquêt par le couvent de Saint-Étienne sur Guillaume Bouhard de 100 sols de rente sur divers héritages à Gevrey (1468). — Bail à cens passé par le même à Benoist Arnoul, notaire à Dijon et assigné sur une vigne au Longmur et sur trois maisons de la rue du Rupt, à Gevrey (1473). — Arrêt du Parlement homolguant un traité passé entre l'abbaye et le même Benoit Arnoul, pour le paiement de 4 livres 10 sols de rente qu'il devait sur ses héritages à Gevrey (1489).

G. 359. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier ; 2 plans.

1256-1776. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Gié-sur-Aujon, La Ville-au-Bois. Vidimus fait en 1454, des lettres de Jean, sire de Châteauvilain, qui reconnaît à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon la propriété de la moitié des dîmes de Gié-sur-Aujon et de la Ville-au-Bois, en règle la perception et donne en aumône au monastère la propriété des dîmes que Hugues de Brognon, chevalier, Matheria, sa femme, Hugues d'Arguet, Agnès, sa femme, Henry de Saint-Cyr, chevalier, Alix, sa femme et les filles de Stridan Port tenaient de lui en fief. Il donne à la maison de l'abbaye à Gié le droit d'usage dans ses bois, celui de faire pâturer ses troupeaux dans tout le finage, celui de pêcher dans une partie de la rivière, celui d'acquérir les meix joignant cette maison du côté de la rivière. En récompense l'abbaye cède au sire de Châteauvilain son moulin de Gié en se réservant le droit d'y moudre, etc. (1266, mars). — Déclaration d'Amédée, abbé de Saint-Étienne, reproduisant les clauses de l'acte qui précède (1266 ?). — Confirmation par Jean, sire de Châteauvilain, de la donation de sa part du dîme de Gié, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean de Vautravers, écuyer (1348). — Mainlevée ordonnée par Jean de Foissy, bailli de la Montagne, des biens de l'abbaye de Saint-Étienne à Gié-sur-Aujon et à la Ville-au-Bois. — Mandement de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George, de Sainte-Croix et d'Arc-en-Barrois, à son bailli dudit Arc, de lever la main qu'il a mise sur les biens de l'abbaye de Saint-Étienne, à Gié-sur-Aujon et à la Ville-au-Bois, et à l'en laisser jouir en liberté (1454). — Expédition notariée faite en 1770, d'un extrait du terrier de l'abbaye de Saint-Étienne, contenant la déclaration du domaine de Gié-sur-Aujon et de la Ville-au-Bois (1454). — Déclaration donnée par Thibaut Viart, abbé de Saint-Étienne, des biens de Gié-sur-Aujon et de la Ville-au-Bois, qu'elle tient des libéralités des sires de Châteauvilain (1457). — Bail à cens de ce domaine passé par l'abbaye, moyennant 25 livres de cens (1565). — Ratification par l'abbé et le chapitre (1566, 1570). — Autre passé à Toussaint Guyot et à Antoine le Fèvre de Châteauvilain (1633-1635). — Échange entre M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne et le chapitre, qui cède à l'évêque la salle où était l'ancien réfectoire des chanoines en échange du domaine de Gié et de la Ville-au-Bois (1643) — Ordonnance des commissaires pour l'exécution de l'édit, au sujet des taxes sur les possesseurs des biens aliénés par les ecclésiastiques, par laquelle le chapitre est condamné à payer une somme de 69 livres pour le revenu d'une année de son domaine de Gié et de la Ville-au-Bois (1645). — Bail à cens de ce domaine passé par le chapitre à Charles Chouet, fermier de l'abbaye d'Auberive, moyennant la somme de 100 livres par an (1643). — Arrêt du Parlement qui ordonne la visite des bâtiments dépendant de ce domaine, lequel avait été accensé par le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Étienne, à Nicolas Rongier (1648, 18 janvier). — Procès-verbal de cette reconnaissance, dressé par Jacques Vallon, conseiller au Parlement, commissaire délégué (1648, 27 avril). — Aliénation du domaine de Gié-sur-Aujon et de la Ville-au-Bois, faite par le chapitre de Saint-Étienne à François Bégat, marchand à Gié, moyennant la somme de 4,000 livres et 10 sols de cens (1651, 2 mai). — Reconnaissance faite au chapitre de Saint-Étienne par Pierre Cuytot, capitaine du charroy de l'artillerie, comme père et administrateur de Simone, sa fille, du corps de N. Bergat, sa femme, d'un cens de 10 livres sur des biens de Gié et de la Ville-au-Bois, à François Bégat, ayeul de ladite Simone, le 2 mars 1651-1675. — Procédures entre le chapitre et Gérard Polin, capitaine du charroi de l'artillerie, mari d'une demoiselle Cuirot, pour non payement des arrérages du cens (1702-1710). — Dossier d'une instance introduite par le chapitre de Saint-Étienne contre les possesseurs du domaine à l'effet d'obtenir une reconnaissance du cens qui lui appartient (1774-1776).

G. 360. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

Vers 1170-1628. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Grancey-le-Château et Cussey-les-Forges. Lettres sous le scel de Gauthier, évêque de Langres, de l'accord entre Kalon de Grancey, fils de Raymond, qui abandonne aux chanoines de Saint-Étienne la dîme de Cussey qu'il leur contestait (s. d., vers 1170). — Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, du même accord, conçu dans les mêmes termes avec cette différence que Kalon est dit de Saint-Julien (s. d.). — Les deux chartes sont souscrites par Widon, comte de Saulx, Viard de Fauverney, Guillaume d'Orgeux, Aimon de Dijon et Garnier, chapelain de Til-Châtel. — Engagement pris par Guillaume, sire de Grancey, de rendre après sa mort aux religieux, barons, abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon, la moitié de la dîme du territoire de Grancey qu'ils lui ont cédé et prend l'abbaye sous sa garde (1268, octobre). — Donation faite par Robert, maire de Cussey laïque, de 12 deniers de cens assignés sur sa maison devant l'église (1270). — Déclaration faite par Gila, dame de Viviers, que Guillaume de Viviers, chevalier, étant près de mourir, l'avait fait appeler pour être témoin de la donation qu'il faisait à l'abbaye de Saint-Étienne du quart de la dîme de Grancey qu'il lui avait engagée. Donation qu'elle approuve et à laquelle elle s'associe en donnant un autre quart de cette même dîme et en faisant ratifier ces dons par Henri de Salives, chevalier, du fief duquel relevait cette dîme (1274). — Lettre sous le scel d'Eudes, sire de Grancey, de la donation d'un pré en Vaoget, finage de Grancey, faite au prieuré du lieu par Aymé, curé de Minot (1312). — Lettre sous le même sceau de la vente d'un pré en la Noue Dame Perrete, faite par Jean, chambellan du sire de Grancey et Pierre, son frère, à Jean, prieur du prieuré de Saint-Germain (1315). — Acte d'échange entre Huguenin Burot qui cède à Barthélemy, maire de la Margelle, une pièce de pré au finage dudit lieu et reçoit un meix et maison au Petit Poinson censable au prieuré de Saint-Nicolas de Grancey dont Huis de Mantoche, prieur, reçoit l'acte (1340). — Bail à vie de la dîme de Cussey, passé par l'abbaye de Saint-Étienne à Clément dit des Champs de Salives. — Sentence du lieutenant du bailli de Sens à Langres qui fait mainlevée à l'abbaye de Saint-Étienne des dîmes de Cussey qui avaient été saisies à requête du procureur du roi (1566). — Procuration donnée par l'abbaye de Saint-Étienne pour l'aliénation du dîme de Cussey pour sa part de celles ordonnées par le pape (1570). — Grenand, Vaux et Charmoy. Acte de la vente des terres et seigneuries de Grenand, Vaux, La Montagne et Charmoy, faite par Charles, comte de Vienne et de Commarin, baron de Chevreau et Chateauneuf, seigneur de Pommard, chevalier, conseiller du roi, lieutenant général en Bourgogne, à François Blondeau, conseiller du roi, garde des sceaux et conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur de Fussey, La Chassagne, Rezille, Chenôve, Vaux, Norges, moyennant la somme de 12.000 livres (1628).

G. 361. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1234-1566. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Hauteville. Charte de Jean de Beire, damoiseau, qui donne en aumône à l'abbaye de Saint-Étienne le tiers de la seigneurie de Hauteville (1234, octobre). — Vidimus de lettres sous le scel de Hugues IV, duc de Bourgogne, de la donation du tiers de la seigneurie de Hauteville, faite à l'abbaye de Saint-Étienne pour le remède de l'âme de Othon, sire de Beire, son père, et de sa mère et de lui-même et de la vente d'un autre tiers de la même terre faite par le même au prix de 760 livres (1234/5, janvier). — Quittance donnée par le même à l'abbé Pierre et aux religieux de Saint-Étienne de la somme de 840 livres estevenant pour la vente de la terre de Hauteville (1234/5, février). — Lettres de Robert, évêque de Langres, portant que Hugues, duc de Bourgogne, s'est porté garant du don et de la vente d'Hauteville, faits à l'abbaye de Saint-Étienne par Jean de Beire, damoiseau (1234/5), février). — Vidimus donné en 1460, de la charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, au sujet de l'attrait des habitants d'Ahuy et de Quetigny appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne, dans le château de Talant (1242). — Acquêt par l'abbaye d'une terre à Hauteville sur Marguerite, veuve de Laurent dit Juif, de Talant (1266). — Autre de meix, maisons et hommes situés à Hauteville, d'Étienne de Prunoy, clerc de Dijon, qui les avait achetés de Guillemette de Flagey, fille de feu Gauvain de Fangy, damoiseau (1277). — Echange entre Marion, fille de Gauthier Forêt, de Talant, femme d'Humbelet Loqueraut, qui reçoit une pièce de vigne au Val Brun, finage de Plombières, de l'abbaye de Saint-Étienne, à laquelle elle cède deux pièces de terres en Bauzelaine, finage d'Hauteville (1306). — Acte par lequel Jean, dit Boudrot, reconnaît avoir reçu en abergement des religieux de Saint-Étienne, un meix à Hauteville et une terre et se déclare homme des religieux de la même condition que les autres habitants du lieu (1339). — Déclaration semblable par Perrin, fils de Perrenet d'Hauteville (1341). — Autre semblable par Perrette, fils de Barthélemy Chevrot d'Ahuy (1345). — Vidimus donné le 25 mai 1433 de : 1° lettres de Eudes IV, duc de Bourgogne, dans un débat survenu entre son procureur et l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet de la justice à Hauteville, rapportée *in extenso*, la charte de son père Hugues IV, ratifiant donation de la terre de Hauteville par Jean de Beire à l'abbaye de Saint-Étienne et déclare qu'en contemplation de ce que les religieux lui ont quitté une redevance de six émines de grains qu'ils percevaient sur les greniers de Rouvres, il amortit cette terre de Hauteville et leur abandonne tous les droits qu'il pouvait y prétendre (château de Dijon, 1346-7, 22 février); — 2° d'un mandement du même au bailli de Dijon, l'informant qu'il a autorisé l'abbé de Saint-Étienne à ériger des fourches en ses justices d'Ahuy, de Quetigny et de Velle-sous-Gevrey (Dijon, 1346/7, 26 février) ; — 3° des lettres patentes du même à ce sujet (1346/7, 22 février). — Charte d'affranchissement de toute taille, exaction, accordée par les abbé et couvent de Saint-Étienne, à Perret Juhan de Hauteville, à ses descendants et à sa postérité, moyennant un cens annuel d'une livre de cire et la somme de 80 florins ; on érige en sa faveur la mairie et sergenterie de Hauteville pour demeurer dans sa famille, laquelle ne pourra quitter Hauteville sans perdre le bénéfice de son affranchissement (1360). — Acte dressé par Jean Le Bon, notaire à Dijon, de la protestation du procureur de l'abbaye de Saint-Seine contre la tenue des jours devant le four de Hauteville, que Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, et Jean Juliot, son bailli, se préparaient à faire (1408). — Enquête ouverte devant Huguenin Ranvial, châtelain de Talant, établissant que de toute ancienneté les habitants de Hauteville ont joui d'un droit d'usage et de pâturage dans le bois et bâtis de la Coste sans empêchement de la part des habitants de Daix (1416). — Transaction entre Regnaut, abbé et le couvent de Saint-Étienne et Philippe, abbé et le couvent de Saint-Seine, par laquelle il est statué que l'abbaye de Saint-Seine aura la pleine juridiction sur ses hommes et terres de Hauteville, à l'exception de celle sur les forains qui demeurera à Saint-Étienne (1351/2, février). — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, au conseil ducal, de reprendre et de juger brièvement le procès entre les gens de Hauteville et ceux de Daix au sujet des usages prétendus par les premiers dans le bois de la Coste (Dijon, 1419/20, 17 février). — Arrêt du conseil qui donne gain de cause aux habitants de Hauteville (1422, 30 mars). — Autre qui nonobstant l'opposition du procureur du duc maintient les habitants de Hauteville en possession de ce droit d'usage (1426, 18 août). — Arrêt de la cour d'appeaux confirmatif de la sentence du 18 août 1426 (1437, 18 juin). — Procès-verbal d'exécution du même jour. Sentence du prévôt de Vosne et de Flagey qui déclare plusieurs habitants de Hauteville innocents d'un prétendu meurtre d'un écorcheur qui leur était imputé, lesquels, nonobstant qu'ils fussent sujets de l'abbaye de Saint-Étienne, s'étaient déclarés bourgeois du duc de Bourgogne (1438). — Protestation du procureur de l'abbaye contre l'ajournement des hommes de l'abbaye à Hauteville par la justice de l'abbaye de Saint-Étienne (1438, 9 juin). — Sentence de Pierre Berbis, licencié en lois, conseiller du duc Bourgogne, juge des terres de l'abbaye de Saint-Étienne, rendu sur la requête des habitants de Hauteville, par laquelle il est fait défense à toutes personnes de couper du bois dans le bois de la Coste, avant un délai de cinq ans (1440, 30 juin). — Sentence du même qui condamne deux habitants de Fontaine à l'amende pour avoir été trouvés en mésus dans ce bois (1443, 10 septembre). — Fragment d'une enquête dans un débat entre les abbayes de Saint-Seine et de Saint-Étienne, au sujet de la charme d'Orain sise sur le finage de Daix (s. d., v. 1450). — Baux à cens de meix, maisons et terres sis à Hauteville, passés par les abbé et religieux de Saint-Étienne à plusieurs habitants du lieu (1515, 1517, 1527, 1531, 1538). — Traité entre les abbé et couvent de Saint-Étienne et les habitants de Hauteville par lequel la taille à volonté demeure fixée à 20 livres (1566).

G. 362. (Registre.) — In-quarto, 32 feuillets papier ; reliure en parchemin.

1452. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Hauteville. Trois extraits du terrier général de l'abbaye de Saint-Étienne en ce qui concerne la déclaration du domaine de Hauteville.

G. 363. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

Vers 1140-1381. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Is-sur-Tille. Marcilly. Lettre sous le scel de Geoffroy, évêque de Langres, de la donation d'un homme dit Barba et d'un pré à Marcilly, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Odo Crossus chevalier, en présence de Wido de Montréal, de Lebaudus, de Huo, chevaliers, ces derniers frères d'Odo (s. d., 1140-1163). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Alix, veuve de Guy du Fossé, chevalier, de deux émines de grains à percevoir sur sa dîme de la Chaume, à Is-sur-Tille (1271). — Izier. Reconnaissances au profit du prieur de Tilchâtel, par Belle, femme de Flavien d'Izier, par Mariete, fille d'Aloe d'Izier et par Perrot Collin, de cens assignés sur deux maisons rue de la Outre, audit lieu d'Izier (1318). — Vente du pré Mathelie sur Izier, faite à J. Guillemin, par Perrin Lamaisot (1381). — Langres. Lettre sous le scel de Gauthier, évêque de Langres, de la donation faite par Giraud de Montsaugeon, archidiacre, aux chanoines de Saint-Étienne de Dijon, de sa maison contiguë à l'église Saint-Pierre (1174). — Cession viagère de sa maison de Langres, provenant d'Étienne, serviteur de l'archidiacre Foulque, faite par Hervé, abbé de Saint-Étienne, à Manassès et Milon, chanoines de Langres, fait en présence de Guichard, archevêque de Lyon (s. d., vers 1170). — Autorisation donnée par Milon, abbé de Saint-Étienne, sur la prière de Manassès, élu évêque de Langres, à Milon, chanoine de Langres dit Mauvaise Main, de bailler viagèrement à un clerc la maison appartenant au chapitre de Saint-Étienne (s. d., 1180).

G. 364. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1456-1785. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Layer. Dîme. Procès-verbal d'exécution d'une sentence du bailliage, rendue sur la requête des prieur et couvent de Saint-Étienne qui les maintient dans le droit de percevoir la dîme sur les terres de Layer, que les frères Tissot ont converties en vignes (1577, 2 janvier). — Arrêt du Parlement rendu sur la plainte des prieur et religieux de Saint-Étienne, portant que les terres de Layer, appartenant au sieur Tissot, lesquelles ont été plantées en vignes, sont déclarées décimables (1577, 26 mars). — Procès-verbal d'exécution de l'arrêt du 26 mars 1577. — Transaction entre l'abbaye et les frères Tissot, par laquelle et par grâce, celle-ci fixe à 6 sols 8 deniers par journal la dîme qu'ils paieront pour leurs vignes (1577, 5 octobre). — Enquête et pièces de procédures. — Copie informe du terrier de l'abbaye de 1573, contenant la déclaration des dîmes de Layer. Mémoires et pièces produites par les religieux de Saint-Étienne, contre ceux de Saint-Bénigne qui ont été condamnés à payer la dîme des terres qu'ils possèdent à Layer (1766). — Déclarations des dîmes de Layer en 1769 et 1784-1785. — Amodiations de la dîme faites par les religieux de Saint-Étienne en 1456, 1461, 1505, 1577, 1594, 1620, 1623, 1629, 1633, 1681, 1684, 1694, 1705, 1708, 1711, 1717, 1723, 1732, 1741, 1746, 1754, 1756, 1764, 1765, 1774, 1784.

G. 365. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1401-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Longchamp. Bail à cens d'une maison à Longchamp passé par les abbé et couvent de Saint-Étienne à Perrenot Le Flachet de Longchamp (1401). — Extrait du terrier de l'abbaye, contenant la déclaration du meix Chaudot et des terres qui en dépendent (1453). — Bail à cens de ce domaine passé à Emiland Carreville de Longchamp (1605). — Déclaration du domaine. Quittances de cens (1738). — Longvic. Bail à cens de terres aux Poussots, près le Paquier de Bray et aux Plantes, finage de Longvic, passé par le chapitre de Saint-Étienne à Guillaume Millière, marchand à Dijon (1560). — Reconnaissances de ce sens par J. Bergier, huissier (1726), sa veuve (1763, 1770, 1788). — Reconnaissances de cens sur des terres aux Poussots, faites à l'abbaye de Saint-Étienne par Sulpice Buvée, marchand à Dijon (1647); — Marguerite Monnier, pour Claude Bouramé (1670) ; — Nicole Grasset, veuve d'Étienne Prestot, architecte (1736) ; — Bénigne de la Michodière, veuve de François Chartraire, comte de Bierre et de Montigny, conseiller honoraire au Parlement, trésorier de la province de Bourgogne (1753).

G. 366. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1232-1757. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Magny-sur-Tille. Domaine. Vente faite par Eudes de Marigny, seigneur de Daix, à l'abbé Pierre et à l'église de Saint-Étienne de Dijon d'un pré sis à Magny-sur-Tille (1232, mai). — Charte donnée sous les sceaux de Guillaume de Champlitte, seigneur de Pontailler, vicomte de Dijon et de Robert de Tanlay, chevalier, du partage de la succession paternelle et maternelle entre Jean, seigneur de Montréal et Guion, son frère, lequel emporte pour sa part, tout ce qu'ils possédaient à Magny-sur-Tille, à Beire, dans la vallée de la Seine, à Cersey (Cerseium), trois hommes à Marliens et 20 émines de grain sur les tierces de Tart et qu'il tiendra en fief de son frère (1242, décembre). — Vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Guillemette, dame de Vaillant, veuve, de trois hommes de Magny-sur-Tille, avec leurs menses et des terres sises en Recordame, à la Banne, en Mauvans, à la Chapelle, à la Cras, à la Fontaine, es Aliex, au Rouge Saule, es Reheuz, au Montan, en la Maiz, en Champelois, le tout moyennant 20 livres tournois. Ce domaine est en aleu et les trois hommes se reconnaissent hommes de ladite dame (1277). — Donation de deux meix à Magny, par Guillaume, seigneur du lieu à Jean Baudot d'Auxonne et Aymon, son frère, en rémunération des services qu'ils lui ont rendus et en s'en réservant le fief (1295). — Échange par lequel l'abbé et le couvent de Saint-Étienne donnent viagèrement à Barthélemy de Prenois, doyen du chapitre de Vergy, une maison sise devant l'église Saint-Michel de Dijon, tenant aux murs du *castrum*, en échange de deux prés au finage de Magny, moyennant 40 sols de cense (1308). — Acte par lequel narration faite du don fait à l'abbaye de Saint-Étienne par Barthélemy de Prenois, doyen de Vergy, de 20 sols sur les 40 de cens qui lui étaient dus pour les prés de Magny et du don des autres 20 sols au chapitre de la Sainte-Chapelle ; l'abbaye, en compensation de ces 20 sols abandonne au chapitre 10 sols de cens sur une maison.

rue de la Porte-Neuve, à Dijon, et 10 autres sur une autre maison, rue de la Porte-aux-Lions (1317). — Vente d'une pièce de pré en la prairie de Magny, par Odet Lequalley, à Viennet Robert, dudit lieu (1318). — Donation d'un pré sous la garde de Jean, seigneur de Chargey, écuyer, sis aux Isles de Saint-Étienne, à Magny, faite par Monot Rosiers au prieuré de Fauverney (1325). — Échange de prés en Lamponne entre Hugues Le Deschaut, chanoine de Saint-Étienne et prieur de Fauverney, et Jean Aubry, archidiacre du Dijonnais (1342). — Ratification par Jean de Neufchâtel, damoiseau, seigneur de Magny, d'une acquisition de terre faite par Perrenot Larmitot et Gobeline, sa femme, sur Oudot Beliot, son homme tailliable (1347). — Acquêt par Jean Géliot, de Dijon, d'un pré à Magny sur Champoison, à Guiénot-Roussot de Fouchanges (1349). — Autre par le même d'un pré en Artechux, sur Jean Lebuef de Magny (1350). — Autre par le même sur Marguerite, dame de Magny-sur-Tille, et Jean, son fils, chevalier, du pré des Lochères à Magny (1351). — Baux et reconnaissances de cens de meix, maisons, terres, prés à Magny, passés par les abbé et religieux de Saint-Étienne à plusieurs particuliers et qui, en 1779, appartenaient à Françoise Roquelet, veuve Cornemillot (1390-1780). — Amodiation de plusieurs héritages à Magny, faite par Amiot Arnault, bourgeois de Dijon, et Simone, sa femme, à S. Gairot, couturier (1418). — Lettres de Jean de Pontailler, seigneur de Crespan et de Magny, et de Jean de Pontailler, seigneur de Vaux et dudit Magny, chevalier, par lesquelles ils quittent pour toujours à Nicolas Brifaut, prieur de Marsannay, les amendes qu'il pourrait encourir, faute de paiement du cens qu'il devait sur un pré (1438). — Amodiation de terres aux héritiers faite par l'abbaye à Guyard Gaudot (1462). — Déclarations de Guillaume Durand et P. Boussard, qu'en leur qualité d'habitants de Magny, ils doivent annuellement deux corvées de charrue au prieur de Fauverney, comme curé de Magny (1471). — Reprise de fief de l'abbé de Saint-Étienne, de 5 soitures de pré en Lamponne, par noble homme Guillaume Languet de Vitteaux (1489). — Procédures au sujet d'une redevance de blé et d'avoine que Pierre Florot, prieur de Fauverney et curé de Magny, prétendait sur les habitants de Magny (1557-1558). — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession d'un pré en Lamponne et en la fontaine de la Levrière (1560). — Dossier relatif à la rescision du bail à cens d'un pré en Chaignot, passé en 1566 par Et. Monot, prieur de Fauverney, à Nicole Humbert, avocat au Parlement (1575). — Vente d'une maison dans la grande rue de Magny, de terres et de prés, par Jean Poignée à A. Garrot, dudit lieu (1587). — Reconnaissance de cens sur des prés en Champaison, faite au chapitre de Saint-Étienne par F. Drigon, bourgeois à Dijon (1748). — Amodiations de terres et prés sur Magny, Genlis et Varanges, passées par le chapitre de Saint-Étienne en 1627, 1633, 1636, 1639, 1643, 1647, 1651, 1667, 1675, 1681, 1684, 1690, 1699, 1710, 1715, 1720, 1721, 1730, 1739, 1757.

G. 367. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1259-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Magny-sur-Tille. Dîmes. Donation de la petite dîme de Magny sur les agneaux, les porcs, les veaux, les poulains, le chanvre, les fèves, les pois et autres légumes, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Guillaume dit le Mouton de Fauverney, chevalier, du consentement de Mahaut, sa femme, et de Robert, son fils (1259/60, février). — Confirmation de cette donation par le même Robert, chevalier (1266, avril). — Vente faite par Guillaume, fils de feu Robert de Châtillon et Mile, son frère, à Guillaume, dit Murtre de Dijon, du quart de la grosse dîme de Magny-sur-Tille pour la somme de 49 livres tournois (1278). —Vente du quart de cette grosse dîme, faite par les mêmes fils de feu Robert de Châtillon, bourgeois de Dijon, à Jean Baudot d'Auxonne, pour la somme de 100 livres (1286). — Vente faite au même par Guillaume et Perronnet le Vertueux de Dijon, de la moitié du quart de cette dîme pour la somme de 50 livres (1287). — Elle provenait de Guillaume, fils de Pons d'Echalot, chevalier (1287). — Amodiations par J. Geliot de Dijon à Joel de Magny des dîmes qui lui appartiennent à Magny (1381, 1382). — Autre par Hugote, veuve de Jean Geliot (1404). — Autre par Amiot Arnaut, bourgeois de Dijon (1417, 1418). — Transaction par laquelle Amiot Arnaut ayant le bail de Jean et Hugote ses enfants du corps de feue Simone Juliot, sa femme, reconnaît devoir au prieur de Saint-Léger une émine de blé de rente sur ses dîmes de Magny (1427). — Autre passée entre Guillaume de Bèze, Hugote, sa femme, et Jean Bonféal, conseiller du duc de Bourgogne, touchant la succession de ladite Simone. Pierre Bonféal emporte la dîme de Magny et Jean de Bèze le reste (1429). — Autre entre Amiot Arnaut, Jaquote, veuve de Jean Bonféal et les curateurs de Guillaume, Isabelle, Jean, Humbert, Quantine, Margot et Pierre, ses enfants, par laquelle il reconnaît entre autres clauses que la dîme de Magny appartient en toute propriété à la veuve et aux enfants de Bonféal (1430). — Mandement du bailli de Dijon rendu sur la requête des abbé et religieux de Saint-Étienne pour l'assignation de Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Vaux et de Magny, au sujet de certaines défenses, déni de justice et saisie du dîme (1440, 10 octobre). — Exécution du mandement (28 octobre). — Désistement donné devant le lieutenant général du bailliage par Jean de Pontailler de l'empêchement par lui donné à l'abbaye de Saint-Étienne au sujet du dîme (21 novembre). — Amodiations de la dîme de Magny faites par les abbé et couvent de Saint-Étienne en 1440, 1458, 1586, 1593, 1596, 1612, 1628, 1629, 1633, 1635, 1638, 1641, 1642, 1646, 1654, 1655, 1657, 1658, 1739, 1747, 1754, 1782.

G. 368. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1209-1594. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Marliens. Donation par Martin de Rouvre, Carc, sa femme et Lambert, leur fils, à la maison-Dieu de Brochon de trois journaux de terre joignant la grange dudit hôpital à Marliens. — Ratification par Hugues de Genlis, du fief duquel cette terre dépendait (1209). — Acte par lequel Étienne Lebaut de Marliens assigne sur tous ses biens les 120 florins de Florence que Perrenotte de la Craye, sa femme, avait apportés en dot (1361). — Mandement de la chancellerie du duché pour la saisie d'héritages sis à Marliens appartenant à Hugues Lebault, fils et héritier d'Étienne Lebault, faute de paiement de 120 florins qu'il devait à Jean de Marigny, abbé de Saint-Étienne, ayant le droit de Perrenotte de la Craye, veuve dudit Étienne (1368). — Sentence de décret pour la vente de ces biens (1369). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne de Dijon par Perrenot Masain d'Aubepierre qui y affecte les biens sur Marliens et Tart acquis par décret sur Huguenin Lebaut (1383). — Déclaration des terres et prés appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne sur les territoires de Marliens, Varanges et Tart (1383). — Bail à cens d'une terre à Marliens, passé par l'abbaye à Gillot Garnois (1399). — Amodiation du domaine de Marliens et Tart, passé à Villemot Perrenaul (1401). — Bail à cens de ce domaine passé à Étienne Comtesse, de Marliens, sergent du duc de Bourgogne (1439). — Reconnaissance de ce cens par Jean Perrenin, mari d'Antoine Comtesse (1557). —Exécution d'une sentence de la Chancellerie, portant qu'une soiture de pré et des terres à Tart-le-Haut, aliénées par Huguette Comtesse, à Bénigne Le Compasseur, marchand à Dijon, et à Hugues Canabelin, seraient réunies au corps des autres héritages sis à Tart et à Marliens, baillés à cens à feu Hélion Comtesse, père de Huguette, à la condition de ne pouvoir les aliéner (1570). — Vente de prés à Tart et à Varanges faite par les mariés Perrenin Comtesse à Pierre Maire, marchand à Dijon (1578). — Déclaration des biens tenus à cens par les héritiers de Perrenin, mari d'Antoine Comtesse (1579). — Bail à cens de ces héritages, passé par l'abbaye à Pierre Maire (1580). — Aliénation du cens de 12 mesures de froment et de 24 d'avoine faite par l'abbaye audit Maire, moyennant la somme de 91 écus 2/3 (1594).

G. 369. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1218-1799. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Marsannay-la-Côte. Donation d'une vigne, dite le Jardin, faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Thibaut de Marsannay, dit Moites, ses fils et sa femme Beroigne (1218). — Autre par Jean de Marsannay, prêtre, d'un meix et d'une vigne, sis près la maison du Prieur (1248). — Echange entre Vincent et Guillaume Bourgogne qui cèdent à Hélion Textrix une pièce de vigne en Chasans, finage de Marsannay, et reçoivent une maison au château de Dijon (1252). — Vente faite par Thierry Le Roux de Marsannay et Cécile, sa femme, à Pierre Theuton, prêtre, à Perrigny, de deux muids de vin de cens sur sa maison et des vignes (1250, avril). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne, de Milon et Constant, fils de feu Dominique Truchot, d'un meix et maison situés devant le prieuré de Marsannay (1261). — Confirmation par Perrel Venière de Gevrey et Jeanne, sa femme, de la vente d'un muid de vin de cens, faite par Gérard Senetier de Gevrey à André de Tilchâtel le Tonnelier, bourgeois de Dijon, et à Oudaenot, sa femme (1271). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne d'une vigne à Marsannay, au Crais des Argillières, sur les consorts Gerboz (1271). — Autre semblable d'une vigne aux Crais, même finage, sur Isabelle, veuve de Renaud Barate (1272). — Autre d'une vigne aux Crais sur Hugonet et Viennet, fils de Constant Areçon (1274). — Autre d'une vigne près celle du prieuré, sur Jean et Constant, fils de feu Bernard Cathelouse (1274). — Autre d'une vigne aux Curtis, sur Melinette de Marsannay, veuve de Simon Losier (1277). — Autre sur Jean, dit Tardiz, Osanette et Jeannette, ses sœurs, d'une vigne en La Vaul de Marsannay (1280). — Autre par Gervais, prieur de Marsannay, de Jean le Pancard, d'une vigne derrière le prieuré (1286). — Autre par Jeanne, fille de feu Mangin Effroux de Dijon, et à ses fils, clercs, sur Jacquette, femme de Jean Fardeau, orfèvre, à Dijon, de la vigne dite de Baudouin, finage de Marsannay (1288). — Obligation passée au profit de Gervais, prieur de Marsannay, par Monin Affreux, clerc, et Marguerite, sa femme, de la somme de 67 livres 10 sols, provenant de prêt et de vente de vin, laquelle ils affectent sur leurs maisons de la rue Saint Jean et de la rue de Cluny (1293). — Acquêt d'une vigne aux Echezeaux, finage de Marsannay, par Renaud de Vaubusin, sacristain de l'abbaye de Saint-Étienne, sur Perrenotte et Marion Reverdie (1301). — Marché pour la culture de cette vigne, passé par le sacristain (1303). — Obligation de 60 livres tournois souscrite par Poincet de Chaudenay, damoiseau, et Isabelle de Latrecey, sa femme, au profit de Simon de Latrecey, chevalier, et de frère Eudes Varroquier, chanoine de Saint-Étienne, et prieur de Marsannay (1311). — Acquêt par Huguenin de Mastey de Marsannay sur Jeanne, femme d'Artaud Rosinnel, de Dijon, de deux journaux de vigne au contour Grassot, finage de Marsannay (1313). — Vidimus par J. Ratet, notaire à Dijon, du testament de Hugues de Mastey, clerc, demeurant à Marsannay, qui donne pour le

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

luminaire de l'église N.-D. de Marsannay un pintet d'huile assigné sur une vigne audit Marsannay, sous promesse d'anniversaire (1334). — Vente faite par Jean Gérarde, demeurant à Marsannay, à Jean de Bretenières, drapier, à Dijon, de dix soudées de cens sur une vigne au Rosex, une en La Vaux et une maison devant le four (1342). — Autre par Berthier l'Hermite de Marsannay à Odonette, veuve de Renaud Le Gaucher, de Dijon, de 5 sols de rente, assignés sur une vigne en La Vaux (1343). — Donation d'une vigne à Marsannay, faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Lambert Grioiche dudit lieu (1363). — Fondation d'anniversaires en l'église de Saint-Étienne par Marie Humbertot de Marsannay, qui donne à cet effet une maison, un jardin et une vigne (1364). — Donation faite à l'église de Marsannay par Girard, dit Maistrot, de Dijon, Guichard, d'Ouges, Viennet Humbertot et P. Girarde, de Dijon, et leurs femmes, d'une vigne située es mes Singe de Dijon (1404). — Autre par Villemet, dit Chataigne, et Huguette, sa femme, qui donnent 5 sols de rente sur une vigne aux Arbues (1404). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Marsannay par Odon Marche, dudit lieu, qui donne des vignes en Champ-Ferré et en Gros-Boreaul (1406). — Autres par Marguerite, fille d'Huguenet Anne, Isabelle Le Bouret, Jeannette, femme de Thibaut Genaut, qui donnent des cens assignés sur des vignes, es Champs, aux Crais de Beauvoisin et en Voingne (1407). — Autre par Jeannette, femme Berthier, qui donne 3 gros de cens sur une vigne au Champ-Ferré (1433). — Acquêt par Alexandre le Boiteux, conseiller du duc de Bourgogne, de la vigne des Foires au finage de Marsannay (1438). — Donation à l'église de Marsannay par Thibaut Lavabon, alias Lemoigne, de 20 sols de rente assise sur une maison, rue de Beauvoisin et une vigne es Plante Gurjaul (1439). — Donation de ces vignes à l'abbaye de Saint-Étienne par Jeanne, femme d'Alexandre Le Boiteux (1483). — Enquête ordonnée par le Parlement pour établir la part des dîmes de Marsannay entre l'abbaye de Saint-Bénigne, le chapitre de Langres, le commandeur du Temple de Dijon et le prieur de Marsannay (1548). — Arrêts du Parlement qui, contrairement aux prétentions des abbé et couvent de Saint-Bénigne, du chapitre cathédral de Langres et du commandeur de Bellecroix et du Temple de Dijon, adjugent au prieur de Marsannay la dîme des novalles et celle d'une vigne derrière la maison presbytérale (1553, 1577). — Procédures. Quittance de la pension due au curé de Marsannay à cause des novalles (1583). — Amodiation de vignes à Marsannay au profit de l'abbé de Saint-Étienne (1599).

G. 370. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1275-1761. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Marsannay. Baux à cens et reconnaissances de cens au profit de l'abbaye de Saint-Étienne passés à différents particuliers sur des terres et des vignes sises sur le finage de Marsannay, en la Combe, aux Crais, en Rosiers, en La Vaux, en Longeroye, en Champferré, aux Crais de Saint-Étienne, en Grasse-Tête, au Cloisseaul, en l'arbue de La Vaul, aux Plantes, aux Crais de Beauvoisin, en Estelle, es Quartiers, aux Crais dessous l'Argillière, aux Quartiers, aux Echeseaux, aux Perches, aux Echiellerots, aux Arbues, en Comberot, au Pas-Maignin. Bail à cens du pressoir du prieuré, passé par le cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne, aux habitants fabriciens et confrères de Couchey (1541).

G. 371. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1200-1374. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Mirebeau. Domaine. Donation faite par Hugues (de Vergy), seigneur de Mirebeau, au prieuré de Mirebeau et à l'église Saint-Étienne de tout ce qu'ils pourront acquérir sur les chevaliers relevant de la terre ; de même que de la pêche dans les fossés entre l'étang et la rivière (1200). — Lettre de Gila, dame de Mirebeau et d'Autrey, qui, du consentement de Guillaume et Huon, ses fils, donne au prieuré de l'église de Notre-Dame et Saint-Pierre de Mirebeau un homme recueilli dans leur corvée et le quitte et affranchit de toute exaction et service (1205). — Charte semblable donnée à l'abbaye de Saint-Étienne et au prieuré de Mirebeau, par Guillaume, seigneur de Vergy et de Mirebeau, pour deux autres hommes (1208). — Charte du même de l'échange avec l'abbaye de Saint-Étienne de terres sises à Mirebeau et sur les chemins de Belleneuve et de Pontailler (1215). — Ratification par le même du don d'un bichet de froment à prendre sur le moulin de Bezouotte, fait à l'église de Mirebeau, par Haimon, chevalier de Saint-Seine, du consentement de Simone, sa femme, et de Pierre et Hugues, ses fils (1215). — Engagement pris par le même vis-à-vis l'abbé et le couvent de Saint-Étienne de lui payer chacune année la somme de 100 sols dijonnais pendant 12 ans et 50 seulement après ce terme (1217, avril). — Ratification par le même du don d'une émine de blé à prendre chaque année sur le moulin de Quincampoix que M. Hugues Chemin a donné au prieuré de Mirebeau (S. D., v. 1220). — Charte de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, qui, pour dédommager l'église de Mirebeau de l'occupation d'un terrain qui lui appartenait, lui donne un homme et sa famille aux mêmes conditions que les autres de l'église (1231). — Ratification par le même du don fait au prieuré par Hugues de Foucherans, son homme, et Adeline, sa femme, d'une maison en pierre, située près du prieuré. Il y joint l'usage d'une tour près de cette maison sur la porte de l'étang avec faculté d'y demeurer à leur volonté (1237/8, février). — Donation faite à l'église de Mirebeau par Laurent de Mirebeau, chevalier croisé, de trois bichets de froment à percevoir sur son moulin de Mirebeau (1237). — Vidimus sous le scel des doyens de la Sainte-Chapelle et de la Chrétienté à Dijon, en septembre 1260, de la lettre de Henri de Vergy, seigneur de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne, qui reconnaît devoir une somme de 60 livres à Gilbert, abbé de Saint-Étienne de Dijon (1243/4, janvier). — Autre du même qui reconnaît devoir au même la somme de 100 livres de Provins (1245, mai). — Lettre sous le scel du même, de l'accord passé entre l'abbaye de Saint-Étienne, Ulric Botet, Thibaut, son frère, de Fontaine-Française, et Dominique, fils de Pierre Botet, au sujet d'un legs fait au monastère par Perelle, fils de Marie, sœur de Pierre Leblanc (1251, août). — Transport fait à Henri de Vergy, seigneur de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne, par Michel, prévôt du lieu, de 240 livres viennoises, 40 autres livres de cette monnaie et de 40 émines de froment qui lui étaient dues par l'abbaye de Saint-Étienne (1260, août). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau, par Marienoz, veuve de Robert, dit sergent d'Auxonne, qui y affecte des censes qu'elle avait sur des maisons, des terres et des prés à Mirebeau (1273). — Lettres d'Eudes de Mirebeau, chevalier, qui assigne sur ses revenus de Tanay les sept émines de froment qu'il doit annuellement à l'abbaye de Saint-Étienne (1285). — Lettre de créance donnée par Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, à Guion de Taulomier et à Jaquot, son clerc, qu'il envoie à l'abbé de Saint-Étienne (1299). — Minute non datée d'une lettre du même qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne le gouvernement de l'hôpital ou maison-Dieu de Mirebeau, fondée par Henri, son père, et qu'il avait doté, à la charge d'y exercer l'hospitalité envers les pauvres, sans pouvoir y substituer des religieux de quelque ordre que ce soit, ni y établir une chapelle particulière. Il exige que le prieur ou ses religieux desservent la chapelle du château et y célèbrent la messe tous les jours lorsque lui et sa femme résideront à Mirebeau et trois fois la semaine dans le cas contraire. Il confirme tous leurs droits, usages et possessions. Il étend à la maison-Dieu les droits d'usage du prieuré dans les bois. Il leur assigne, en outre, 100 sous de revenu annuel, etc., (vers 1300). — Lettre de Jean de Vaudry, chevalier, qui reconnaît devoir à l'abbaye de Saint-Étienne six émines de froment pour les arrérages du bichet qu'il leur doit tous les ans (1374).

G. 372. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1414-1678. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Mirebeau. Domaine. Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau par Gillotte, veuve de Guillemot Lefèvre, qui lègue une rente de 20 sols sur une maison audit lieu (1414). — Autre par Raymonde, veuve de Perrenot Mutin, pour laquelle elle assigne 60 sols de rente sur plusieurs héritages à Mirebeau (1421). — Autre par Marguerite Girardot qui donne 4 gros de cens sur une terre au climat du Vernoy (1424). — Autre par Jean Maulmoul et Jeannotte, sa femme, qui assignent 4 gros de cens sur un pré en la Prée (1435). — Consentement donné par Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau et de Bourbonne, à l'aliénation de 10 sols de rente sur la terre de Charmes, faite par Huguenin Du Port, écuyer, aux religieux de Saint-Étienne (1436). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau par Huguenet Poncetet, tanneur, à Mirebeau, qui donne 10 sols de rente sur un pré (1446). — Fondation d'anniversaire en l'église de Mirebeau par Odet Laurent, prêtre, qui donne une rente de 20 sols sur une terre du finage (1447). — Amodiation de la halle et de la vente de Mirebeau faite et écrite de la main de Jean de Bauffremont, seigneur du lieu, à Aymonet Quellot, boucher, à Mirebeau (1448). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau par Jacob Maire, charron, qui donne 3 gros de cens assignés sur un pré en la Prée (1453). — Autre par Guiot Prince, et Agnès, sa femme, qui avaient assigné 10 sols de cens sur une terre en Rousse, dotation augmentée d'un pré en la Prée, par Huguenin Prince (1455). — Autre par Bauchier, pâtissier, et Jeannotte, sa femme, qui y affectent six gros de cens sur leur maison en la grande rue de Mirebeau (1462). — Cession d'un pré à la feste au Verger, finage de Mirebeau, faite au prieuré par Perrote, femme de Jean Ithier, clerc de Jancigny, à l'effet de dégager la cinquième partie de la succession de Jean Lalier, son père, à elle advenue, des cens et rentes dont elle était chargée envers le prieuré (1471). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau par Michel Maire, qui donne 4 gros de rente sur une maison en la rue du Chastel (1475). — Procuration générale donnée par Philippe de Baronville, prieur, et les chapelains de l'église de Mirebeau (1478). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau par Perrenot Saint-Batin et Jeanne de la Borde, sa femme, qui donnent à cet effet 4 gros de cens sur un pré en la Prée (1479). — Lettre de Jeanne, femme d'Oudot Cretin, de Mirebeau, qui assigne sur sa maison, Grande Rue, à Mirebeau, les deux gros de cens pour sa part de la fondation d'un anniversaire par Jeannette Parisot-Norgeot, sa mère (1481). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau par Michel Gerdot, marchand, qui y affecte 3 fr. de rente, assignés sur des prés du finage (1488). — Acquêt par Antoine Gros, seigneur d'Agey, greffier du Parlement de Bourgogne, sur Coline, femme de Jacques de la Porte, fondeur, et Jean Luilier, son frère, de terres et prés sur le finage de Mirebeau

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1491). — Fondation d'anniversaire par Jacqueline, femme d'Andriot Colinet, qui y affecte un cens de 5 gros sur un pré à Jancigny (1492). — Amodiation des revenus du prieuré de Mirebeau, passée pour neuf ans, par le prieur Chrétien Godran, moyennant 21 émines de froment (1492). — Monitoire obtenu de l'official de Langres par Jeanne de Bauffremont, dame de Longvy et de Mirebeau, veuve de Philippe de Longvy, seigneur de Longepierre, afin de découvrir les voleurs qui ont dévalisé son château de Mirebeau (1493). — Testament de Henri Dampnenot, prêtre à Mirebeau, en faveur de l'église de ce lieu (1528). — Extrait du testament de Nicolas Girardet, de Mirebeau, demeurant à Apremont, par lequel il fonde un anniversaire en l'église dudit Mirebeau, pour lequel il donne une rente de 20 sols assignés sur une terre es Rans devers la ville (1530). — Extrait du terrier de la seigneurie de Mirebeau, de l'an 1534, en ce qui concerne les limites des finages de Mirebeau et de Cuiserey. — Procédures au bailliage de Dijon pour le maintien du prieur de Mirebeau en possession du Prey-Fossé (1541). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence du bailliage pour la publication et l'exécution du testament d'H. Dampnenot (1542). — Transaction entre le prieur de Mirebeau et les héritiers Dampnenot, par laquelle, moyennant la cession de deux journaux de terre faite par ceux-ci, le prieur les quitte de toute obligation résultant du testament de H. Dampnenot (1542). — Procédures au bailliage entre Paris de Cirey, prieur de Mirebeau, et les exécuteurs testamentaires de Claude Quirot, curé de Saint-Pourçain, au sujet d'une fondation d'anniversaire faite par le défunt dans l'église de Mirebeau (1549-1556). — Amodiations des revenus du prieuré de Mirebeau, faite pour 3 ans à N. Mavrant, par Paris de Cirey, prieur, moyennant 140 livres (1554). — Ordre de Françoise de Longvy, femme de l'amiral Chabot, dame de Mirebeau, rendu en marge de la requête du prieur de Mirebeau, réclamant un usage dans les bois de la seigneurie pour le chauffage de son four, par lequel elle invite les officiers à s'enquérir de ce prétendu droit et en attendant de délivrer deux arbres pour les bâtiments (1555, 22 août). — Lettre du procureur Garin au prieur. Son titre au droit d'usage ne vaut rien, néanmoins on veut bien lui donner du bois pendant son séjour à Mirebeau. Le cardinal consent à lui donner des arbres (Pagny, 1555, 3 septembre). — Ordre de l'amirale qui, en souvenir des « curialités » que ses enfants ont reçues à Saint-Étienne, accorde au prieur son chauffage (1555, 15 septembre). — Autre du cardinal de Givry, pour la livraison au prieur de Mirebeau de deux pieds d'arbres de ses bois de Saint-Léger (1555, 20 septembre). — Procuration donnée par Philibert Presvaut, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et prieur curé de Mirebeau (1559). — Bail à cens passé par Bénigne de Cirey, infirmier de l'abbaye de Saint-Étienne et prieur curé de Mirebeau, aux habitants de ce lieu, d'une tour située dans l'enclos de son meix presbytéral joignant une autre tour appartenant aux habitants et dans laquelle les habitants se proposent d'établir une école et la chambre de ville (1569). — Bail à cens d'un jardin près la grange du dîme passé par le prieur à Cl. Lambert (1575, 1577). — Déclaration des terres, donnée pour la fondation de J. Mutin (sans date). — Procès-verbal, dressé par J. Chavardin, arpenteur en la maîtrise de Dijon, de l'arpentage des bois de la communauté de Mirebeau (1678).

G. 373. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1203-1555. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Mirebeau. Dîmes. Lettres de H(ugues), doyen d'Autun et de Vergy, chancelier du duc de Bourgogne, qui accepte de se porter garant des conventions intervenues entre l'abbaye de Saint-Étienne, Gila, dame de Mirebeau et d'Autrey, Guillaume, Huon et Gui, ses fils et ses neveux à lui doyen, touchant la dîme dudit Mirebeau (1203). — Copie de la charte d'Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne, portant confirmation des lettres de son frère, Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, qui, pour le remède de son âme et du consentement de Clémence, sa femme, de Huon et Henri, ses fils, donne à l'abbaye de Saint-Étienne toutes les tierces qu'il percevait sur le territoire de Mirebeau, mais pour en jouir après sa mort, de même que de la moitié des dîmes que l'abbaye lui abandonne durant le même temps. L'abbé pourra mettre aux enchères la ferme des dîmes, les menues dîmes demeurent la propriété du prieuré. Le seigneur de Mirebeau fera compter la dîme dans les maisons, cette dîme s'étendra à tous les défrichements nouveaux. La dîme appartenant au prieuré sera apportée dans ses greniers et la paille des gerbes lui demeurera (1227). — Donation faite par Pierre, dit Cointes, au prieuré de Mirebeau de la moitié de la dîme qui lui appartient au climat des Roortes, finage de Mirebeau (1230, avril). — Charte de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne, donnée du consentement de Clémence, sa femme, de Gui et Henri, ses fils, touchant la dîme de Mirebeau et qui reproduit les mêmes clauses que la charte de 1227 (1239/40, février). — Confirmation de cette charte par Henri de Vergy, seigneur de Mirebeau (1248, mai). — Echange entre Osanne, fille de Viennet de Tanay et femme de Girard Tonnelier, qui cède à l'abbaye de Saint-Étienne un bichet de froment de revenu annuel à percevoir sur la dîme de Mirebeau en échange d'une vigne en la Cuperie, finage de Dijon (1263, avril). — Lettre de Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau, portant qu'après enquête il a été reconnu que toutes les terres du finage de Mirebeau sont tierçables à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, à l'exception des climats de Forest, de Praceaus, de Montrocas, de Druelle, de Chevigny, des terres du seigneur de Mirebeau, du prieur et de ses hommes, de Jean d'Avanne, de Pierre et de Marcel de Drambon, de Pierre de Chantonnay, de la dame d'Auceens, de Pierre de Saint-Seine, de Hugues de Cheuges, des Templiers, des chevaliers de Branc, d'Eudes de Mirebeau, des chevaliers de Renève, de Guillaume, dit Chaperon, de Jean de Bouhant, de la dame de Rosete, de Valon de la Porte, du châtelain d'Evrard et de Michel, ancien prévôt, de Hugues, dit Marsey, de Girard, de Pierre Lesourd, de Hugues, dit Goyet, de Pierre, dit Cointe, des damoiseaux du Bois Arnoul et de dame Brune. Et comme l'abbaye lui a abandonné sa vie durant le produit de ces tierces qu'il lèvera tous les ans à ses frais, il est convenu que chaque année, à l'époque des moissons, l'abbaye et lui nommeront des sergents communs pour la perception des tierces et des dîmes. Les premières seront délivrées au seigneur et les dîmes à l'abbaye. Si le produit de la dîme est supérieur à celui de la tierce, l'abbaye en paiera la différence au seigneur et *vice versa* (1284, mars). — Charte de Girard, abbé du couvent de Saint-Étienne, qui reproduit les mêmes dispositions de la charte précédente (1284, mars). — Convention d'arbitres entre Hugues Allée et le couvent de Saint-Étienne et les habitants, qui se refusaient au paiement de la dîme (1312, décembre). — Mandement de Pierre Bourgeois, bailli de Dijon, qui, sur la plainte des abbé et religieux de Saint-Étienne, du trouble qui leur est apporté par les officiers de Henri de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, dans la perception de leur dîme de Mirebeau à raison de 8 gerbes par cent, enjoint à un sergent de se transporter à Mirebeau et d'assigner le seigneur et ses officiers (1412, 6 juillet). — Exploit du sergent qui, sans opposition, a maintenu l'abbaye dans ses droits de dîme et en signe de rétablissement a pris une glanne de blé et l'a remise au procureur du monastère (7 juillet). — Nouvelles lettres de garde données à l'abbaye de Saint-Étienne contre les entreprises des officiers d'Henri de Bauffremont et exploit de signification (1413, 22-24 juillet). — Mandement de Richard de Chancey, bailli de Dijon, pour l'assignation du sergent du seigneur de Mirebeau qui avait saisi la récolte de la dîme de l'abbaye de Saint-Étienne estimée 120 écus d'or (1416/7, 8, 16 mars). — Fondation d'un anniversaire en l'église N.-D. de Mirebeau par Ysabelot, veuve de Guiot Laborde, qui donne à cet effet 5 sols de rente assignée sur des meix et maisons à Mirebeau (1455). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Mirebeau par Jeanne, fille de Jourdain Courtillier, femme de Guiot Charbonnier. Elle donne un cens de 4 gros assignés sur une maison et jardin hors les murs de Mirebeau (1443). — Commission du doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, commissaire délégué par le Saint-Siège, qui, sur la plainte des abbé et couvent de Saint-Étienne, assigne Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, pour répondre sur les empêchements qu'il apporte à la levée de la dîme par les officiers de l'abbaye (1443). — Exploit de signification aux officiers du seigneur de Bauffremont d'un mandement de sauvegarde, obtenu du bailliage de Dijon par l'abbaye de Saint-Étienne (1443). — Sentence du doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, juge délégué par l'official de Langres, commissaire du Saint-Siège pour l'exécution d'une bulle du pape Eugène IV, donnée à Rome le 4 des ides de janvier 1431, rendue sur la supplique de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon pour faire restituer à ce monastère les biens dont il a été dépouillé, par laquelle après plusieurs assignations et maints débats contradictoires entre les procureurs de l'abbaye et ceux de Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, lequel nonobstant les sentences du bailliage des années 1412, 1413, prétendait qu'en sa qualité de chevalier banneret il devait être exempt de la dîme ; le doyen maintient l'abbaye dans le droit de percevoir la dîme dans toute l'étendue de la paroisse de Mirebeau sur le pied de 100 gerbes une ; d'un faisceau de 16 faisceaux des autres légumes et chenevières et d'un setier sur 16 setiers de vin (1445, 17 septembre). — Sentence de Robert de Saulx, doyen de la Chapelle du duc de Bourgogne à Dijon, juge et exécuteur délégué par le Saint-Siège, par laquelle il confirme la sentence précédente et condamne Jean de Bauffremont aux dépens (1447, 11 décembre). — Mandement d'assignation décerné par Robert de Saulx (1447, 17 novembre). — Procès-verbaux d'exécution de la sentence (1447/8, 1er février et 2 mars). — Commission du bailli de Dijon qui donne à un sergent ducal le soin de gérer la dîme des grains provenant du climat des Precceaux au territoire de Mirebeau, mise sous la main du duc comme contentieuse entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jean de Bauffremont (1447, 15 juillet). — Copie d'une transaction conclue entre les deux parties. Jean de Bauffremont renonce à toutes prétentions sur la dîme des Precceaux et l'abbaye le quitte des arrérages des dîmes depuis le commencement du procès et des dépens de ces procès auxquels il avait été condamné (1448, 12 juillet). — Minute informe ni datée ni signée d'une déclaration de Jean de Bauffremont rendue inutile par la transaction précédente. — Mandement de Pierre de Bauffremont, comte de Charny, seigneur de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne, à son receveur de Mirebeau, de payer tous les ans à l'abbé de Saint-Étienne la quantité de huit émines de grain pour le droit des dîmes de ses terres (1471). — Sentence de l'official de Langres, juge conservateur des privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne, qui condamne Louis de Chevigny, seigneur de Bezouotte, à payer à l'abbaye une gerbe de blé et une gerbe d'avoine pour la dîme des terres qu'il possède à Mirebeau. Louis de Chevigny déclare en appeler au Saint-Siège et l'official lui donne acte de sa protestation (1492). — Mandement d'Antoine de Baissey, bailli de Dijon, rendu sur la plainte des abbé et couvent de Saint-Étienne de Dijon, par lequel ils sont maintenus dans le droit de percevoir la dîme sur tout le territoire de Mirebeau sur le pied de 13 gerbes l'une ; d'obliger tous les habitants à amener leurs gerbes devant leurs maisons et de ne les rentrer qu'après avoir appelé le dîmeur à trois reprises et enfin de lever la dîme en un climat dit le Pasquier de Dreulle, nonobstant l'opposition de ses possesseurs (1504, 17 juin). — Exploit d'exécution (19 juin). — Procédures en la Chancellerie et par appel au Parlement entre l'abbaye de Saint-Étienne et Louis Martin, chanoine, prévôt de la Sainte-Chapelle, qui avait fait saisir les dîmes de Mirebeau et de Quetigny en garantie des 400 livres que lui devait le feu évêque de Coutances, abbé de Saint Étienne (1529). — Mémoire de Paris de Cirey, grand prieur de Saint-Étienne et prieur de Mirebeau, contre le receveur de l'amiral Chabot qui refuse de lui tenir compte des 6 blancs par journal de vigne, levés par le vicaire de Mirebeau pour le droit de dîme à Dieu (1541). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence du bailliage qui condamne les amodiataires du dîme de Mirebeau à dédommager l'abbaye de la valeur des pailles et des retappes des gerbes des dîmes, dont ils avaient, sans droit, fait leur profit (1555, 25 septembre). — Sentence confirmative de la précédente (1555, 7 décembre). — Procès-verbal d'exécution de cette sentence (19 décembre), et pièces de procédure.

G. 374. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier.

1561-1789. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Mirebeau. Dîmes. Sommation des commissaires du roi à Bénigne de Cirey, prieur de Mirebeau, de produire la déclaration des biens du prieuré (1561). — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement qui condamne Jean d'Amoncourt, seigneur de Piépape et de Tanay, Henri de Mâlain, seigneur de Lux, Bernard et Étienne de Frasans, héritiers de Sébastienne de Frasans, le *prieur de Mirebeau*, le prieur de Saint-Léger, le secrétain de Bèze, le seigneur et la dame de Taniot, tous décimateurs du finage de Tanay, à contribuer aux six émines de grain qui ont été adjugées à Gui de la Baume, religieux de Saint-Bénigne, curé de Tanay, pour sa portion congrue (1567). — Transaction entre André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, et François Chabot, comte de Charny, marquis de Mirebeau et Catherine de Silly, sa femme, par laquelle l'abbé se départ des dîmes qu'il était en droit de lever sur les terres du marquis, lequel cède à l'abbé la portion de dîme qu'il prétendait sur une certaine partie du territoire et s'oblige à payer chaque année la quantité de quatre émines de grain (1607, 21 août et 9 septembre). — Sentences des requêtes du Palais qui condamne le marquis de Mirebeau à ratifier la transaction de 1607 (1622, 18, 26 et 31 juillet). — Transaction par laquelle le marquis ratifie cette transaction et reconnait devoir à l'abbé la quantité de 56 émines de grains pour les 14 années échues, des 4 émines de l'abonnement de l'ancienne dîme qui se levait sur toute la terre (1625, 5 février). — Procédures parmi lesquelles des lettres de François Chabot et de Jacques, son fils, à l'archevêque Fremyot et au premier président, touchant cette affaire (1620-1625). — Procès-verbal de reconnaissance ordonnée par l'abbé Fyot, de l'emplacement de la grange du dîme, brûlée lors de la prise de Mirebeau, en 1636, par l'armée impériale de Gallas (1664). — Amodiation de cet emplacement moyennant 8 livres par an (1665). — Quittances données par le prieur de Mirebeau à l'abbé de Saint-Étienne, de 4 émines de froment et de 2 émines d'avoine dues par l'abbé en qualité de décimateur (1670, 1698). — Sentence des Requêtes du palais rendue sur la demande de l'abbé de Saint-Étienne, faisant défense aux habitants de Mirebeau de charger et d'enlever leurs récoltes sujettes à la dîme, pendant la nuit (1676). — Mémoire à consulter sur la question demandée par l'évêque si la dîme des menues graines que les habitants de Mirebeau avaient cessé de payer était imprescriptible (1765). — Sentence du juge de Mirebeau qui renvoie des particuliers qui avaient charrié des gerbes après le soleil couché (1768). — Déclarations fournies par Georges Gerardot, fermier de l'évêque de Dijon, des terres du finage de Mirebeau franches de dîmes ; de celles sujettes à la dîme novalle appartenant au curé, à raison de trois gerbes par journal ; de celles défrichées depuis l'édit de mai 1768 sur lesquelles l'évêque, en qualité d'abbé de Saint-Étienne, perçoit la dîme novalle à raison de trois gerbes par journal et sur tout le surplus des terres situées sur le territoire de Mirebeau, l'évêque a droit de percevoir la grande dîme à raison de 2 gerbes par 27 (1768, 1770). — Sentence du bailliage de Dijon qui défend aux habitants de Mirebeau d'enlever les récoltes sujettes à la grosse dîme et de les conduire dans leurs granges avant le soleil levé et après le soleil couché et sans avoir au préalable appelé les dîmeurs (1771, procédures). — Confirmation de cette sentence par arrêt du parlement du 20 mars 1772. — Nouvel arrêt confirmatif du précédent (1772, 28 juillet, procédures). — Procès-verbal de plantation de bornes et délimitation des finages de Mirebeau, Taniot et Magny-Saint-Médard, dressé par le notaire Dumay, fondé de pouvoir de Joseph de Bauffremont, marquis de Mirebeau, en présence de Pierre-François Gauthier, conseiller au parlement, seigneur de Taniot, et du fermier de la dîme de Mirebeau (1774). — Amodiations des dîmes de Mirebeau faites par l'abbaye en 1608, 1669, 1676, 1685, 1691, 1693, 1695, 1754, 1756, 1764, 1774, 1789.

G. 375. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1180-1784. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Neuilly, Sennecey, Morveau. Bail à vie de la tenure de Tiard à Morveau consenti par l'abbé Milon et le chapitre, au chanoine Humbert Griffon (s. d., vers 1180). — Échange entre Guy Rabby, doyen de la Chapelle du duc à Dijon, qui cède un journal aux Ouches, finage de Neuilly, à l'abbaye de Saint-Étienne et en reçoit un autre journal de terre (1375). — Lettres patentes de Philippe le Hardi, duc de Bougogne, contenant amortissement de cet échange (Rouvres, 1375, novembre). — Obligation par Simonet le Pitoulet, de Neuilly, de payer en blé et avoine le renterre des quatre journaux qu'il tenait (1381). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Perrelle de Neuilly, d'un meix, maison, grange dépendances (1330). — Extrait du terrier général de l'abbaye contenant la déclaration du domaine de Neuilly (1451). — Baux à cens passés par l'abbaye à divers particuliers de terres de Neuilly sises aux Ouches, en Champ Tripolet (1567, 1580). — Dîme de Neuilly, Sennecey, Morveau, Mirande, Bray. Engagement viager fait à l'abbaye de Saint-Étienne par Pierre d'Auxonne, chanoine de Tours, de son gagnage de Sennecey, des dîmes de Sennecey, de Morveau, de Neuilly et de Crimolois, moyennant 100 livres par an (1270). — Lettres par lesquelles Huguette, veuve de Jean le Riche de Dijon, chevalier, et Ebrard, son fils, en considération de ce que les abbé et religieux de Saint-Étienne leur ont remis les aumônes et legs qui leur avaient été faits par Evrard le Riche, chevalier, Clair, sa femme, Jean et Guillaume, leurs fils et Jean, fils de Guillaume, leur abandonnent la dîme de toutes leurs terres autour de Morveau (1273). — Amodiation des dîmes de Neuilly, faite par l'abbé Poinsard à Girard le Baptoes de Neuilly, moyennant 60 émines de grain et la recouverture de la grange (1322). — Déclaration par Guiot Boulier de Dijon et Jaquot Peresson, son gendre, que la dîme du territoire de Mirande appartient à l'abbaye de Saint-Étienne et au curé de Chevigny-Saint-Sauveur, à raison de 12 gerbes l'une (1409). — Vente de la moitié d'un quart du dîme de Neuilly, faite par Vaucher de Maxilly, écuyer, à Michel Colombier, chanoine infirmier de l'abbaye de Saint-Étienne (1409). — Lettres de sauvegarde obtenues du bailliage de Dijon pour Michel Colombier, infirmier de l'abbaye, et Alexandre Colomb, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour la possession des dîmes de Mirande (1440). — Sentence du même bailliage qui maintient l'abbaye en possession du dîme sur les terres de Dijon, Bray, Sennecey, Crimolois et Neuilly, laquelle se lève à raison de 12 gerbes, l'une (1440). — Traité par lequel Antoine Laboquet, écuyer de cuisine de la duchesse de Bourgogne, quitte à l'abbaye de Saint-Étienne la redevance d'un quartier de mouton et d'un setier de vin qu'elle lui payait annuellement sur le dîme de Sennecey, à cause de sa grange de Bray, et lui cède 5 sols de cens sur une vigne, près les terreaux de Saint-Pierre, le tout sous la condition d'un anniversaire, le jour de la Saint-Antoine (1441). — Copie d'une transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et le curé de Chevigny-Saint-Sauveur, au sujet de la dîme du lieu et de celle de Mirande (1454). — Amodiations de la dîme de Neuilly, Sennecey, Mirande, Corcelles-en-Montvaux, et Bray passées par l'abbaye de Saint-Étienne en 1580, 1596, 1605, 1671, 1683, 1691, 1694, 1699, 1704, 1711, 1719, 1725, 1727, 1735, 1745, 1754, 1756, 1767, 1784.

G. 376. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1446-1605. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Orgeux, Chaignot, Arceau, Varois. Déclaration des meix, maisons et héritages appartenant aux héritiers de Monin d'Echenon et de Guillemette d'Auxonne, sa femme, situés sur les territoires d'Orgeux, Chaignot, Arceau et Varois (1446). — Bail à cens de ce domaine passé par l'abbaye de Saint-Étienne à Pierre Maire, marchand à Dijon (1544). — Extrait du terrier général de l'abbaye de Saint-Étienne en ce qui concerne le domaine d'Orgeux (1556). — Amodiations de ce domaine passées par l'abbaye à divers particuliers en 1575, 1590, 1600. — Déclaration des prés du domaine (s. d.). — Acte de vente de ce domaine faite par l'abbaye de Saint-Étienne, pour l'acquit de ses dettes à Claude Corberan, trésorier payeur des gages du parlement pour la somme de 2700 livres (1605, 16 juillet).

G. 377. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1249-1779. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Palleau, prieuré réuni au chapitre de Saint-Étienne et cens à Nuits, Premeaux, Comblanchien. Sentence du prévôt d'Argilly, qui, sur la plainte du prieur de Palleau, condamne Perrot de Premeaux, André, prêtre, son frère et leur mère en 6 livres d'amende pour injures et mauvais traitements envers les hommes du prieur ; leur ordonne de rendre au prieur la moitié d'une pièce de vigne sise au finage de Premeaux au lieu dit sous l'Orme, comme aussi de lui payer tous les ans une quarte de blé sur un champ sis au même lieu, le tout sous peine de 100 livres d'amende (1242). — Expédition délivrée par la cour de l'officialité de l'archidiacre de Beaune du testament de Guiot de Premeaux, qui donne au prieur de Palleau un boisseau de froment assigné sur une terre aux Arbues, finage de Premeaux (1346). — Reconnaissance d'un cens d'un demi-boisseau de blé et d'un boisseau d'avoine sur des meix, et maisons à Comblanchien, faite au prieur de Palleau, par Guillaume le Lorenchez dudit lieu (1349). — Testament de Simon Badraud de Gastenay, curé de Mervans, qui lègue à l'abbaye de Saint-Étienne 50 sols de cense, faisant la moitié des 100 dus tous les ans au dit testateur par Huguenin Quinard du port de Palleau (1377). — Exploit de saisie par le lieutenant du prévôt de Nuits, à la requête du prieur de Palleau, d'une vigne en Vallère, finage de Nuits, pour défaut de paiement de cens (1402). — Bail à cens d'une vigne en la Combe Valerot, finage de Nuits, passé par le prieur de Palleau à Jacques Pavée, de Flagey (1411). — Autre de 3 journaux de vigne au Palay, finage de Premeaux, passé par le même à trois habitants de Quincey (1411). — Reconnaissance de cens sur des héritages à Premeaux, faite au prieur par Thevenot Laurenchet de Comblanchien (1421). — Enquête ordonnée par Richard de Chancey, bailli de Dijon, à la requête du prieur, à l'effet de savoir si une maison à Premeaux, dite la maison du Prieuré et joignant le cimetière, est chargée du cens d'un boisseau de blé au profit du prieur, au bas de laquelle est une sentence du bailli confirmant le droit du prieur (1421). — Déclaration de Hugues Lancy, vicaire de l'église de Premeaux, portant que tous les héritages appartenant au prieur sont exempts de dîme (1424). — Bail à cens de l'emplacement de la maison du prieuré, passé par le prieur Robert à M. Grozelier (1696). — Imprimé contenant 1° la résignation du bénéfice du prieuré de Palleau, par Jacques Gresseteau, dernier prieur (1732); 2° Ratification par le Roi de la cession d'une somme de 130.000 livres faite par les religieux de Saint-Bénigne de Dijon, au chapitre de Saint-Étienne, et de l'abandon qu'ils lui ont fait du prieuré de Palleau, pour être réuni à leur manse capitulaire (1732); 3° Consentement donné par les religieux de Saint-Bénigne à cette cession (1732); 4° Autre par Desmarez, abbé de Saint-Bénigne (1733); 5° Bulle du pape Clément XII qui désunit le prieuré de Palleau de la manse de Saint-Bénigne pour le réunir à celle du chapitre de Saint-Étienne (1732); 6° Procuration donnée par le chapitre pour poursuivre cette réunion (1734). — Procès-verbal dressé par Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, commandant militaire en Bourgogne, délégué par le Roi, de la levée des scellés apposés sur les papiers du prieuré de Palleau, déposés à l'hôtel de ville de Dijon (1732). — Délibération du chapitre de la cathédrale de Dijon, portant qu'il sera donné à l'abbaye de Saint-Bénigne une décharge du prieuré de Palleau (1734). — Bail à terme des revenus de la terre de Palleau, passé par le chapitre Saint-Étienne, moyennant 8000 livres par an (1779).

G. 378. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1218-1791. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Perrigny, Domois. Lettre de Jean, doyen de la Chrétienté de Dijon, mandant à Guillaume, évêque de Langres, que les hommes de Domois, du consentement d'Aymon et d'Eudes, chevaliers, leurs seigneurs; de Jean, de Pierre, et d'Eudes, leurs fils, ont reconnu devoir annuellement à l'abbaye de Saint-Étienne dix émines par moitié blé et avoine et que celle-ci leur a cédé en retour le bois de Champbertun de la Guivite et deux parties d'une corvée (s.d., 1218). — Lettre sous le scel de Dominique Bigot, maire de la commune de Dijon, du traité passé entre Pierre, abbé de Saint-Étienne, et les hommes de Domois, et dont les dispositions sont rapportées dans la lettre qui précède (1218, mars). — Lettre sous les sceaux des doyens de la Chapelle ducale et de la Chrétienté, de la déclaration d'Étienne de Marigny, chevalier, seigneur de Perrigny, que l'église de Saint-Étienne de Dijon a un droit d'usage dans le bois de Chambertin, situé sous le chemin levé et dans celui de la Goutte (1248, juillet). — Monitoire de l'official de Langres aux curés des paroisses de Dijon, obtenu par l'abbé de Saint-Étienne, à l'effet de faire cesser le trouble apporté par l'aumônier de Saint-Bénigne à la levée des dîmes sur un habitant de Perrigny, pour les terres qu'il cultive à Domois (1408). — Transaction entre M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, Antoine Bernard Gagne, conseiller au parlement et les habitants de Perrigny, par laquelle l'abbé s'oblige à payer, le dimanche avant les moissons, une somme de 50 francs, valeur du banquet qu'il devait tous les ans, et dont 20 livres appartiendront au seigneur et 30 aux habitants (1654). — Mémoire touchant les novalles prétendues par le curé de Perrigny, au préjudice du grand dîme (s. d., XVIIIe siècle). — Copie de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Perrigny donné à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Gagne, conseiller au parlement (1688). — Amodiations de la dîme de Perrigny et Domois, faites par l'abbaye de Saint-Étienne en 1431, 1591, 1592, 1669, 1675, 1681, 1687, 1692, 1699, 1705, 1721, 1729, 1735, 1745, 1756, 1771. — Déclaration des dîmes (1784).

G. 379. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1267-1711. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Potangey, Longecourt, Thorey-les-Epoisses. Déclaration des meix, maisons, et terres, de l'abbaye de Saint-Étienne sur Potangey, faite par les tenanciers parmi lequels Germaine, veuve de Pierre Broquart de Potangey et ses neuf enfants (1267). — Bail à cens de ces terres passé par l'abbaye aux enfants mâles de Pierre Broquart (1284). — Acquêt par Jean et Marcel Broquart d'une terre outre l'eau franche, de Belin Parize (1293). — Vente par Thibaut Etienne de Potangey et son fils, à Girard au Corteler de Saint-Étienne de Dijon, d'une terre en Malpertuis (1294). — Bail à cens d'un journal de terre à Potangey, passé par l'abbaye aux frères Billons (1308). — Autre d'une terre outre l'Aigue (1364, 1436). — Autre de meix et maisons (1406). — Amodiations, par l'abbaye, de la pièce de terre appelée le Champ du Couvent (1464, 1517). — Autre de terres et prés sur les finages de Potangey et de Longecourt (1471, 1590, 1595, 1676). — Arrêt du Parlement qui maintient l'abbaye en possession de deux soitures de pré sur Thorey (1662). — Amodiation du dîme de Potangey (1663, 1664) et du pré Meroux (1676, 1681, 1688, 1696, 1711).

G. 380. (Liasse.)— 81 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

Vers 1171-1295. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Quetigny. Seigneurie. Domaine. Vidimus par les doyens de la Chapelle ducale et de la Chrétienté à Dijon, en juin 1259, de la charte de Hugues III, duc de Bourgogne, qui, pour indemniser l'abbaye de Saint-Étienne des dommages que lui et ses officiers lui ont fait supporter, lui donne tout ce qui lui appartient à Quetigny, savoir la totale justice, l'exemption du droit de gîte, de la maréchaussée et de toute autre exaction (s. d., vers 1171). — Vidimus donné à la même date par les mêmes, d'une lettre de Pierre, cardinal de Saint-Chrisogon, légat du pape, mandant que Guiard de Fauverney, chevalier, a donné à l'abbaye de Saint-Étienne tout ce qu'il possédait à Quetigny, que le duc de Bourgogne a ratifié cette donation et abandonné lui-même tous ses droits sur ce même lieu (v. 1171, s. d.). — Confirmation faite par Pierre Carpin, chevalier de Pouilly, de l'aveu d'Aymon, son fils, des aumônes qu'il avait faites à l'église Saint-Étienne, savoir 10 sols de cens sur le nouveau marché de Dijon, 7 sols sur la maison des lépreux, 3 sols sur les hospitaliers, 4 émines d'avoine à Quetigny sur la maréchaussée et approuve tout ce que l'abbaye pourra acquérir de son chef (1193). — Cession viagère faite par Gilbert, abbé de Saint-Étienne, à Pierre de Quetigny, clerc, d'un meix et d'un pré au dit lieu. Pierre s'engage à bâtir une maison, à cultiver le pré. De plus, en reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus de l'abbaye, il lui donne tous ses biens meubles et immeubles, dont celle-ci par dévotion lui conserve l'usufruit (1243, novembre). — Accord (en langue vulgaire) ménagé par Alix, duchesse de Bourgogne, mère du duc et Arvier de Nuys, chevalier, entre les abbé et couvent de Saint-Étienne, et Huot de Quetigny, écuyer, au sujet d'un chaffaut, d'un fossé et d'un pont-levis, que ce dernier faisait élever contre la volonté de l'abbaye. On remet le jugement de la question jusqu'à l'arrivée du duc (1250). — Vente de deux pièces de terres au pré Garnier, faite à Girard Fermoil, et à Durand de la Barre de Quetigny, par J. Popillot (1254). — Autre d'un pré et de terres sur Quetigny, faite par Gérard dit Fermaus, et Durand dit de la Barre de Quetigny (1254). — Vente faite par Pierre, fils d'Hugues de Quetigny, à Huot de Quetigny, damoiseau, de terres sises au Noyer du Paquier, sur le pré des Ais au bout du champ d'Auberive, en Longefaine, sur la fontaine Bruneteau, sur la Maladière, en Lunes, sur la fontaine du Visine, au Poirier, aux Arbues de Laichères (1255). —Echange de terres en Fontenelles, en la Louvière et en Laichères sur Quetigny, fait entre l'abbaye de Saint-Étienne et Dominique Chapez (1268). — Copie d'un accord entre Simon de la Marche et de Chaussin, damoiseau et l'abbaye de Saint-Étienne, par lequel il reconnaît le droit d'usage et de pâturage des habitants de Quetigny, dans toute l'étendue du finage de Chevigny-Saint-Sauveur (1269). — Vente à Huon de Quetigny, chevalier, par Constant Bonnechose, de deux pièces de terre sises au Poirier, et en Lenes (1272). — Autre d'une terre en Isselate, finage de Quetigny, faite par More et ses fils à Perrin dit Guillot (1172). — Acquêt par l'abbaye sur Perronnette, veuve de Viennet Cretin et consorts, d'une pièce de terre devant la grange du prieuré de Quetigny (1273). — Vente d'une terre au Chesne, finage de Quetigny, faite par Guy, dit Gargrince de Chevigny à Jean le Barbier d'Ahuy (1274). — Autre d'une terre en Cheenai, finage de Quetigny, faite par Constantin, dit Bonnechose, de Quetigny, à André, prêtre de Chaignay (1274). — Inféodation faite par l'abbaye de Saint-Étienne à Hugues de Quetigny, chevalier, des maison, fossés, enclos, meix et héritages qu'il possède à Quetigny, et dont il fait hommage à l'abbé Amédée. Hugues donne à l'abbaye sa part des dîmes de Fontaine, celle-ci lui donne en fief six pièces de vigne sur Dijon et le droit de posséder à Quetigny jusqu'à 150 journaux de terre (1275). — Acquêt par l'abbaye de deux pièces de terre en Amoiche, finage de Quetigny, sur Jacques Raveneau d'Ahuy (1276). — Vente d'une terre en Lunes, faite à Huon de Quetigny, chevalier, par Gille de la Barre (1277). — Acquêt par l'abbaye d'une terre aux Anglies, finage de Quetigny, sur Eudes Léger dudit lieu (1277). — Autre d'une terre en Gratalou et sur le Prelot, sur Perronet, dit le Poins (1277). — Autre d'une terre devant la grange de Saint-Étienne, sur Hugonet Buretheau (1277). — Autre d'une pièce de terre en Eclastre, sur Arnoul de Saint-Apollinaire (1277). — Autre d'une pièce de terre en la Combe, sur Marguerite Aymonet Le Curtiler de Dijon (1277). — Autres de neuf pièces de terre près de celle de Hugonet Frillot, sur Durand Le Rapenaz de Dijon (1278). — Autre d'une pièce de terre en Ceuchaul, sur Moingete le Beraudet, femme de Perelle de Remilly (1278). — Autre d'une pièce de terre es Querres, sur Beloz, fille d'Humbert Borse de Dijon (1278). — Autre d'une pièce de terre du côté de Cretey, sur Osanne, fille de Richard Le Tronc, de Quetigny (1278). — Autre de terres au Berries, au Tillot, en Rosières, en Gratalou, sur Étienne, fils de Renaud de Salmaise, bourgeois de Dijon (1278). — Autre d'une pièce de terre en Visenay, sur Perronnette Picard, femme de Perreau d'Ouges (1279). — Autre d'une terre au Chesne, sur Jean Le Barbier d'Ahuy (1279). — Vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Guillaume Clerambaud, Gauthier et Gui, fils de feu Robert Biguot, chevalier, seigneur de Broindon, damoiseau, du consentement de Simone, dite Blonde, leur mère, de Jeanne et Laure, leurs sœurs, du bois de Joceaul sous Quetigny, du moulin de Limprey sur la Tille et le Basmont avec toutes ses dépendances, un pré près du moulin, un meix dans le pourpris de l'enclos des religieux, à Quetigny, de la femme Melinete et de sa tenure de leurs droits sur d'autres hommes et de tous leurs droits de propriété et de justice (1279, 1er juin). — Vente d'une pièce de terre en Lunes, faite à André de Quetigny, damoiseau, fils de feu Huon de Quetigny, chevalier, par Hugonin Lépreux, fils de feu Richard Sullot, tisserand à Quetigny (1279). — Lettres d'amortissement octroyées par le duc Robert II, de l'acquêt fait par l'abbaye sur les frères Bigot (1279, septembre). — Acquêt d'une pièce de terre au pont des deux Prée, fait par l'abbaye de Saint-Étienne sur Jacques, tisserand à Quetigny (1279). — Autre d'une terre en Tilloul, sur Étienne Laureau de Saint-Apollinaire (1279). — Acte par lequel Huguette, fille de feu Huon de Quetigny, chevalier, déclare qu'étant hors de tutelle et avouée et divisée de biens avec André, son frère, elle déclare que moyennant la somme de 80 livres tournois qu'elle en a reçu et la pension viagère de 60 livres tournois qu'il doit lui servir, elle renonce à la succession paternelle et maternelle (1279/80, janvier). — Vente d'une terre en Lunes, faite à André de Quetigny par Constantin Li Mairos de Mirande (1279). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne de terres en Rosières, sous les vies de Fontenelles, sous le pré des Haies, sur Perrenin de Gigny (1280). — Vente d'une terre au Poirier faite à André, fils de feu Huon, de Quetigny, par Alliot Coillot (1280). — Autre d'une terre au même lieu, par Deniset de Cuserier à Perrenet Evauge, de Quetigny (1280). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne, sur les fils de feu Jean Arnaut de Dijon, de terres en Longeroye et Chanay sur le finage de Quetigny (1280). — Autre sur Marguerite, fille d'Hugues de Pesmes, à Dijon, de terres aux Arbues, en Rosières, en Chisnois et es Angles (1280). — Vente d'une terre au pré des Femmes, faite à André de Quetigny, damoiseau, par Rose Gérard Philemon, de Quetigny (1281). — Acquêt d'une terre en Chessne, par l'abbaye de Saint-Étienne, sur Hugonin de Dijon, gendre de Renaud, médecin (1281). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne d'une terre à la Corvée, sur Odet Richiers, bourgeois de Dijon (1281). — Autre d'une terre, près la léproserie de Quetigny, sur Jean le Vernis de Dijon (1282). — Vente d'une terre en Malboichat à André de Quetigny, damoiseau, par Perreau Joignot de Quetigny (1282). — Acquêt par l'abbaye, sur Fourcaud de Dijon, mercier, fils de Perronet Venauge, de Quetigny, homme des religieux, de pièces de terres sises en Maulbouche, en Longofaim, aux Arbues, aux Quarrés, aux Herbuottes, sous les Noyers, en Lestrée, à la Croix, es Cras, en Musevelir, au Poirier, es Cras du Visine, vers la grange de Gautier le Corbi, finage de Quetigny, des prés au Vivier, finage de Chevigny (1282). — Autre sur Huot et Jacques, fils de feu Eudes de Quetigny, de terres au Closeau, derrière Crescey, en la Saive, au Prelet, sur pré Arvele, en Lunes, aux Arbues sous Mirande, en Nuseler, sur la voie aux Quarrés, au Visene (1282). — Autre d'une terre en Fonville sur Marion Naalin (1282). — Vente d'une terre es Croz, à André de Quetigny, damoiseau, par Herbelet dit Caviz de Quetigny (1282). — Echange d'une pièce de terre en Vin armé, finage de Quetigny, fait avec l'abbaye par Hugonin, maître des moulins de Saint-Étienne, contre une vigne au Poirier de la Vaite, finage de Dijon (1282). — Acquêt d'une terre en la Louvière par l'abbaye, sur Odet, clerc, fils de Simonin du Chatelot de Grancey (1282). — Autre d'une terre vers l'Ouche, d'André de Quetigny, sur Moniarde, veuve de Perronet Venauge (1282). — Autre d'un meix et d'une terre sur le chemin de Dijon, sur Bernard Pautins, bourgeois de Rouvres (1282). — Autre de la moitié d'une grange à Quetigny, sur Girard Perreau (1283). — Vente faite par Adeline Bonnechose à André de Quetigny, damoiseau, d'une vigne sur Quetigny (1283). — Acquêt par l'abbaye sur Alix, fille de Perronet le Chastelenet de Dijon, de terres aux Arbues et en l'Aubépin (1283. — Autre d'une terre à Quetigny, sur Belete, fille de Narduin des Bordes, de Dijon (1284). — Autre sur Naudin, dit Ameroux et Claire, sa femme, de terres aux champs d'Hauterive, aux Nasoirs, au pré des Dames, finage de Quetigny ; en Griselis, finage de Chevigny ; en Bligny, en Savornay, finage de Dijon (1284). — Autre d'une terre en l'Aubepin, sur Nicolas li Rayfatiez, de Dijon (1285). — Autre d'une terre en Fontenilles, sur Richer, dit Guerville (1285). — Acquêt par l'abbaye, sur Demonget, dit Li Anjox de Talant, d'une terre au champ So, finage de Quetigny (1285). — Autre d'une terre vers Raoul, sur Girard Li Rachaz, bourgeois de Dijon (1285). — Autre d'une terre au Paquier de Fontenilles, sur Jeanne Narduon des Bordes (1286). — Autre d'une terre aux Arbues, sur Martin Eschaulaigue de Dijon (1286). — Autre de terres en Isselatre et aux Arbues, sur Marguerite, fille de feu Aymonet Le Curtiler de Dijon (1287). — Vente d'une terre aux Isselatre faite par Belle, veuve de Cyriat Menne, à Jacques, maire de Quetigny (1287). — Autre au même d'un meix à Quetigny par Richard Ogier du lieu (1288). — Autre à André de Quetigny, damoiseau, d'une terre joignant sa maison audit lieu, faite par Moniarde, veuve de Perronet Maugier (1289). — Autre au même par Huguenin Colongeot, d'une terre dessus Doeprée (1290). — Autre au même par Jacques, maire de Quetigny, d'une terre es Quarrés (1290). — Donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Girard de Quetigny, curé d'Ormancey, de 10 sols de cens sur le meix du Carré, à Quetigny (1292). — Déclaration par Belin Flaons de Quetigny et Belle, sa femme, qu'ayant quitté la terre de Saint-Étienne et s'étant avoués du duc de Bourgogne, leurs biens avaient, selon la coutume, fait retour aux religieux, mais que s'étant de nouveau reconnus leurs hommes taillables, ceux-ci leur avaient vendu leurs biens pour la somme de 20 livres tournois (1293). — Vente d'une terre en Mise Veler par Agnelette, femme de Joly, bourgeois de Dijon, à Juhenette, femme de Villemet, maréchal (1293). — Autre d'une terre en Fontenotte, par Milot Fournier, à Jean Pautins, bourgeois de Dijon (1293). — Autre d'une terre au-dessus de Fontenille, par Huguenin Le Singe, bourgeois de Dijon, à Robert Rebillard (1293). — Autre à André de Quetigny, damoiseau, par Odin Mugnier, d'une terre aux Crais (1295).

G. 381. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1304-1557. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Quetigny. Domaine. Vente d'une terre en Grateloup, finage de Quetigny, faite par Renaudin Quangins à Jacquet de Quetigny, maçon (1304). — Echange d'une terre en Bâmont, contre un cens sur des terres à Rouvres, fait entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jean le Roux, dit Bruant de Rouvres (1306). — Testament de Gilete, fille de Hugues de Gevrey, damoiselle, femme de Guillaume de Quetigny, damoiseau. Elle élit sa sépulture dans le cimetière de Saint-Étienne et lègue à l'abbaye 15 livres dijonnaises, un lit garni et des vêtements, 5 sols à l'église de Quetigny, legs aux couvents des frères prêcheurs et mineurs de Dijon, aux hôpitaux de N.-D., du Saint-Esprit, de Saint-Bénigne, de Marie-Madeleine et aux Riches, etc. (1306). — Vente de terres en Amoiche, en Escarnoul et en Rosières, à Quetigny, faite par Jeanne, femme de Perronet Champion de Dijon, à Richard Cherfil (1307). — Acquêt par l'abbaye sur Jean, fils de feu André de Quetigny, cordonnier à Dijon, de terres sur le pré Bergent, aux Quarrés, en Maulbouché et des cors des vignes (1309). — Partage de la succession de Glene, dite de château Cufferie de Dijon, entre ses cinq filles ; Moingearde, femme de Simonet, barbier du duc de Bourgogne, a pour sa part tous les biens situés à Quetigny (1309). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Jeannote, femme de Jean de Loya, d'une terre sur Vilan, à Quetigny (1309). — Autre sur Humbelot Talevaux, d'une terre près de celle de l'hôpital de la Madeleine (1310). — Acte par lequel Moingearde, femme de Simonet, barbier du duc, ne pouvant jouir des biens que lui avaient donnés ses sœurs sur le finage de Quetigny, qu'à la condition de venir demeurer au village comme femme taillable et exploitable des religieux, leur vend toutes ses terres au prix de 100 livres tournois (1311). — Acquêt par l'abbaye d'un journal en Champsor sur Jean Bonvalot (1343). — Vente d'une pièce de terre devant le moulin de Limprey, faite par la veuve Villet Mugnier, à Macheco Aiferey, à Dijon (1343). — Acquêt par l'abbaye sur Méline, femme Guiot Le Mairot de Mirande, d'une terre en Fontenelles, finage de Quetigny (1344). — Autre d'une terre devant le moulin de Limprey (1346). — Autre d'une borde avec un meix à Quetigny sur Jeanne, veuve de Perrin Chappes (1346). — Autre semblable faite sur Bonvalot Chappey de Quetigny (1346). — Echange entre Barthélemy Chauchart, bourgeois de Dijon, qui, pour une terre au Longbois, finage de Dijon, donne à Saint-Étienne des terres en Parey, aux Quarris, en Longefain, sur le pré de Fauverney, en Islastre, en Fenote de Limprey, en Nenoaviches, finage de Quetigny (1347). — Autre avec Laurent Vincent de Dijon, qui, en échange d'une terre sur Chevigny, donne à l'abbaye une terre au Champ de l'Orme, finage de Quetigny (1347). — Autre avec Philippe Griffon, qui donne des terres aux Carrés de Quetigny, et en reçoit sur Chevigny-Saint-Sauveur (1349-1350). — Autre de terres en Arvelay, avec Richard, dit Maceney, clerc à Dijon (1350). — Vente du pré de Fauverney, sur Quetigny, faite à Henri de Sacquenay, à Dijon par Henri Morel, de Crimolois (1363). — Autre d'une terre en la Noutre faite à Renaud, par Guillaume et Barthelemy Chauchard (1364). — Fondation d'une messe hebdomadaire dans l'église Saint-Étienne de Dijon, par Jean Breton, chanoine de Saint-Vincent, de Chalon, vicaire général de l'évêque, qui y affecte trente journaux de terre situés sur les finages de Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur et Sennecey (1456). — Acquêt par l'abbaye de terres en Montferme, en Rosières et à la Fin des Vignes, finage de Quetigny (1481). — Lettres de garde et de maintenue obtenues au bailliage de Dijon, en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne, des habitants de Quetigny et de ceux de la Grange de Sennecey, contre Madeleine Boignon, veuve d'Henri des Maillots, seigneur de Chevigny, laquelle les avait troublés dans la jouissance du pré de la Grande Rente, finage dudit Chevigny (1493). — Monitoire de l'official de Langres contre ceux qui ont commis des larcins en la terre de Quetigny, au préjudice de l'abbaye de Saint-Etienne (1535). — Extrait du terrier général de l'abbaye de Saint-Étienne contenant les déclarations du domaine de Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur et Sennecey (1557).

G. 382. (Plan.) — Une feuille, papier.

S. D. XVII^e^ siècle — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Quetigny, domaine. Plan visuel et informe des terres situées entre Quetigny et Chevigny et dressé pour un procès entre les deux communes.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. 383. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1279-1687. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Quetigny. Seigneurie. Justice. Habitants de Quetigny. Sentence de Richard de Montmorot, bailli de Dijon, qui condamne Perreau, de Quetigny, fils de Perrenin dit dame Anne de Quetigny, lequel s'était retiré à Dijon et avoué un autre seigneur, à payer le remenant des tailles qui lui avaient été imposées par les officiers de l'abbaye de Saint-Étienne (1279). — Déclaration faite par Huguenet Sarron, de Quetigny, et Bonne, sa femme, qu'eux et leurs enfants sont hommes de l'abbaye de Saint-Étienne et sujets à la taille (1281). — Semblable déclaration par Perreau Hugonin et Odet, fils d'Huguenet Sarroni (1281). — Autre par les mêmes que l'abbaye les ayant quittés eux et leur postérité de toute taille à volonté, moyennant une prestation annuelle de 20 sols viennois, ils demeurent ses hommes taillables haut et bas. S'ils veulent résider à Dijon, sans quitter la seigneurie de Saint-Étienne, ils ajouteront 4 sols à leur prestation (1282). — Sentence de Jean de Châtillon, bailli de Dijon, rendue sur la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne qui, suivant la charte du duc Hugues IV et la coutume, déclare confisqués au profit de l'abbaye les biens de Demoingeot Monin et de Marion, sa femme, hommes taillables et exploitables, de Quetigny, lesquels avaient quitté la seigneurie pour s'avouer bourgeois du duc, à Dijon (1317). — Autre du prieur de Tilchâtel, juge délégué par l'abbé de Saint-Étienne, qui adjuge au procureur du monastère les maisons, meix et terres qu'Odot Sarron de Quetigny, homme taillable du monastère, possédait audit lieu, attendu qu'il avait quitté la terre et avoué le duc de Bourgogne (1319). — Sentence du bailli de Dijon, Jean de Dinteville, qui, nonobstant l'opposition d'Odo Sarrons, adjuge ses biens à l'abbaye de Saint-Étienne (1327). — Transaction entre Guillaume de Viennet, seigneur de Roulans, chevalier, et Marguerite de Chaudenay, sa femme, l'abbaye de Saint-Étienne, les habitants de Quetigny et de la rente de Sennecey portant règlement du droit de parcours réciproque sur les territoires de Quetigny et de Chevigny (1339). — Nouveau règlement pour ce droit de pâturage entre l'abbaye, Guillaume de Vienne, seigneur de Roulans, Jean de Vienne, son fils, et de feue Marguerite de Chaudenay. Il est stipulé que ce droit sera réciproque sur les deux finages et que les habitants pourront acquérir librement dans les deux seigneuries (1357). — Acte dressé au bailliage de Dijon, de la déclaration par le procureur syndic de la commune de Dijon, de l'illégalité d'une tenue de jours faite par la justice municipale dans une maison de Quetigny, appartenant à un habitant de Dijon (1429). — Arrêt de la Cour d'appeaux, à Beaune, condamnant Henri Flaichot, bourgeois de Dijon, appelant d'une saisie de biens à Quetigny, faite par la justice de l'abbaye (1451). — Deux séances des jours de l'abbaye de Saint-Étienne, dans lesquels le procureur demande la confiscation des biens de deux habitants de Quetigny qui ont avoué d'autres seigneurs (1453). — Permission donnée par Richard Chambellan, abbé de Saint-Étienne, aux habitants de Quetigny et à cause des guerres de faire pâturer leur bétail dans son étang de Quetigny, pendant un an à la condition de lui faire une corvée de foin ou de bois (1480). — Sentence du bailliage qui adjuge à l'abbé de Saint-Étienne les héritages de Jean Gueraudet, de Quetigny, qui s'était établi dans une autre terre sans la permission dudit abbé (1488). — Acte par lequel, moyennant la remise d'une somme de 8 francs, le procureur de l'abbaye se départ du droit de commise encouru par Jean et Claude Goillart, de Quetigny, qui avaient abandonné cette terre (1490). — Mandement du bailli de Dijon contenant ajournement décerné à la requête des abbé et couvent de Saint-Étienne contre Madeleine Brynon, veuve d'Henri des Maillot, écuyer, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, au nom de Marie, sa fille mineure, au sujet de l'opposition qu'elle avait formée à l'exercice du droit de pâturage des habitants de Quetigny et de Sennecey sur le territoire dudit Chevigny (1493, 25 juin). — Exploits d'ajournement (26, 28 juin). — Autorisation donnée par l'abbé Richard Chambellan aux habitants de Quetigny de passer procuration pour la poursuite de plusieurs procès (1493, 22 juin). — Procuration passée par les habitants (1493, 25 juin). Arrêt d'appointement donné au Parlement entre l'abbé de Saint-Étienne et ses fermiers de Quetignerot contre François de Molissard, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, au sujet d'excès et contre la mairie de Dijon, intervenante réclamant des droits de justice sur une partie du finage de Quetigny (1503). — Transaction conclue sur procès par l'entremise de Hélie Moisson et Philippe le Lièvre, entre l'abbé, les religieux et les habitants de Quetigny, d'une part, et Robert des Maillots, écuyer, seigneur de Chevigny, par laquelle ce dernier renonce à toutes ses prétentions d'empêcher les habitants de Quetigny de faire pâturer leur bétail sur le territoire de Chevigny (1508). — Copie du traité par lequel René de Bresche, abbé de Saint-Étienne de Dijon, accédant à la requête des habitants de Quetigny et pour arrêter la dépopulation du village, réduit à 50 livres la taille arbitraire jusqu'alors imposée (1517). — Enquête ordonnée par le procureur de l'abbaye contre Richard, forestier, et ses complices qui avaient abattu un chêne du bois des Sauges (1518). — Procédures en la même justice de Quetigny, contre des vignerons accusés d'avoir coupé du bois dans le bois des Sauges (1520-1521). — Sentence de Jacques, avocat du Roi au bailliage et commissaire délégué de cette cour, qui déboute la mairie de Dijon et maintient l'abbé de Saint-Étienne exclusivement dans tous ses droits de justice, haute, moyenne et basse, à Quetigny (1532). — Procès-verbal d'institution par la justice seigneuriale de Jean Tapin, serviteur de l'infirmier de Saint-Étienne, comme sergent forestier, nonobstant l'opposition des habitants de Quetigny (1579). — Procédures contre des habitants de Quetigny pour vols de fagots dans le bois de Sauges (1592). — Saisie ordonnée par l'abbé de Saint-Étienne contre les habitants de Quetigny à cause des arrérages des cens, dont ils étaient redevables (1601). — Transaction entre Cl. Boulanger, trésorier provincial des guerres en Bourgogne et les habitants de Quetigny, lesquels donnent au premier l'autorisation de planter à ses frais et à son profit des arbres fruitiers le long des chemins de la commune. De plus en considération des services qu'il a rendus aux habitants et de sa promesse de refaire le pavé de l'église, ils lui abandonnent un demi-journal de terre près de La Motte (1644). — Transaction sur procès entre Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne, les habitants de Quetigny d'une part, Pierre Rigoley, conseiller au Parlement, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, Corcelles en Montvaux, La Chaume et les habitants dudit Chevigny d'autre, par laquelle il est statué : 1° que la transaction conclue le 27 octobre 1567 entre Louis de Villers-la Faye, seigneur de Chevigny, et les habitants de Quetigny, sera exécutée suivant sa forme et teneur ; 2° en ce qui concerne le vif pâturage, que, conformément aux transactions de 1269, 1329 et 1508, les habitants de Quetigny ne pourront mener leur bétail dans les bois de Chevigny avant la quarte feuille ; 3° en ce qui concerne le vain pâturage, que les habitants de Quetigny et de Chevigny n'en useront réciproquement que par manière de parcours ; 4° que le seigneur de Chevigny est maintenu dans son droit d'exiger l'amende des délits de garde sur son territoire ; 5° que le pâturage dans les haies Roland est interdit aux habitants de Quetigny, non plus que dans les communaux de Chevigny, que les habitants pourront mettre en réserve ; enfin, pour le bien de la paix, le seigneur de Chevigny vend à l'abbé et aux habitants de Quetigny le pâquier Brûlé sous la réserve de chemins aux habitants de Quetigny, pour mener leur bétail à la rivière et à ceux de Chevigny pour se rendre au moulin de Limprey (1687, 8 avril). — Pièces de procédures (1686).

G. 384. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier ; 1 plan.

1296-1686. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Quetigny, Seigneurie, Cens, Rentes. Baux à cens et reconnaissances de cens passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers sur des meix, maisons, terres et prés sis à Quetigny et dans les climats de la Vantoise, derrière le bois de Sauges, en Chaigne Monnot, au pré Gaudet, au grand Clauseau, sous le pré des Charmes devant l'église de Quetigny, au bas du Sûchot, sur Beaumont, en Roussely, aux grandes Côtes de Breneaux, en la Combote, à la Motte de Quetignerot, en Carco, Quetignerot et sur les territoires de Chevigny et Sennecey (1296, 1636). — Bail à cens du moulin de Limprey et dépendances passé par l'évêque de Dijon à J. Mongeot (1774). — Déclaration du domaine (1784). — Vente de la métairie de Carco, paroisse de Quetigny, faite par Claude de Ribier, seigneur de la Bruere, à André Begin, marchand à Dijon, pour la somme de 1000 livres (1628). — Bail à cens passé à l'acquéreur par André Fremyot, abbé de Saint-Étienne (1628). — Autre au sieur Bonnard (1658). — Vente de la ferme de Carco, faite par les demoiselles Bonnard à Louis Lochot, pour la somme de 1000 livres (1689). — Reconnaissance de cens par L. Lochot au profit des prêtres de Saint-Nicolas (1696). — Vente de la métairie de Carco, par les héritiers Bezandet à Joseph Petit, greffier au parlement, pour la somme de 1080 livres (1739). — Procès-verbal d'arpentage du bois de Sauges, donné en 1653 à la métairie de Carco (1740). — Mémoires sur cette ferme. — Rente de Quetignerot, la Tuilerie, le Galetas, pré proche l'église, pré à Varanges. Bail à cens passé par l'abbé de Saint-Étienne à Bernard Rappin, docteur en médecine à Dijon, en 1655. Mémoires et procédures.

G. 385. (Liasse.). — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1413-1597. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Quetigny. Seigneurie, Dîmes. Amodiation des dîmes de Quetigny par Jean, abbé de Saint-Étienne, à Liébaut de Bierre, moyennant 36 émines de grain (1413). — Procuration générale faite par les dîmeurs de Quetigny et de Carco pour les abbé et couvent de Saint-Étienne (1436). — Amodiations des dîmes de Quetigny en 1592, 1595 et 1608. Cette dernière est faite moyennant 12 émines, moitié froment et avoine.

G. 386 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1456-1774. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Quetigny. Seigneurie. Amodiations, déclarations. Amodiations du domaine de la seigneurie, sur les territoires de Quetigny, Chevigny, passées par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers en 1456, moyennant 100 livres, 1471, 1516, 1608, 1661, 1664, 1665, 1672, 1674, 1676, 1685, 1692, 1694, 1703, 1713, 1716, 1721, 1728, 1729, 1735, 1737, 1744, 1755, 1756, 1759, 1774, ce dernier est passé moyennant la somme de 150 livres. — Déclarations du domaine (1745).

G. 387. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1231-1787. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne.

Rouvres. Copie de l'accord ménagé par Alix, duchesse de Bourgogne, entre ses hommes de Rouvres et Guillaume de Frites, chevalier, par lequel ces hommes s'engagent à lui payer, en remplacement d'une dîme, la quantité de 50 émines de grain (1234, octobre). — Lettre sous le scel de Guillaume de Rouvres, maire de la commune de Dijon, et d'Évrard le Riche, bourgeois de Dijon, d'un jugement qui déboute Jean, dit Marsoille, de Rouvres et Claire, sa femme, de la succession de Barthélemy, leur neveu, échue à l'abbaye de Saint-Étienne (1238). — Permission donnée par Bure, veuve de Guillaume de Frites, chevalier, aux religieux du prieuré d'acquérir le portage et l'attrait de la dîme qu'elle possède à Rouvres (1239). — Déclaration par Perrin Penesset, à Dijon, qu'il ne prétend aucun droit de dîme sur une pièce de terre dépendant de la grange de Marliens, à l'abbaye de Saint-Étienne et située sur le territoire de Rouvres (1442). — Baux et reconnaissances de cens et déclarations d'un domaine sis sur les finages de Rouvres, Neuilly et Sennecey, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (1417, 1485, 1557, 1574, 1580, 1601, 1635, 1690, 1691, 1693, 1703, 1735). — Acquêt par un chanoine de Saint-Étienne d'un pré aux Rouptures, dans la prairie de Rouvres (1476). — Amodiation de la dîme de Rouvres, faite par l'abbaye de Saint-Étienne à Pierre Tarnier, moyennant 1012 livres (1787). — Ruffey-les-Dijon. Échange de cens sur des terres en Rouans et en la Perrière, finage de Ruffey, contre un cens sur une maison dans l'intérieur de la ville de Beaune, fait entre l'abbaye de Saint-Étienne et celle de Maisières (1324). — Reconnaissance par Pierre d'Esbarres, chevalier, seigneur de Ruffey, Échirey, Villiers-le-Duc, Vanvey, président au Parlement, du dîme du petit Champrenaut, finage de Ruffey, appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne (1623). — Saint-Apollinaire. Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne sur Perronette, veuve de Jean Voelier, de Saint-Apollinaire, d'une pièce de terre près le bois de Pierre (1346). — Bail à cens d'un champ provenant de l'abbaye de Theuley, sis sur Saint-Apollinaire, passé par l'abbaye aux frères Vauthier, Julier et Viennet qui l'avaient planté en vigne (1353). — Acquêt d'une terre en Mortaul, finage de Saint-Apollinaire, faite par les religieux de Saint-Étienne pour la chapelle de Saint-Vincent (1451).

G. 338. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1269-1453. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Saint-Philibert-sous-Gevrey. Seigneurie. Domaine. Transaction ménagée par Amaury de la Roche, précepteur des maisons des Templiers en France, entre Odo le Guespe, précepteur de la commanderie de Bure, et l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, touchant un moulin à vent que le premier voulait établir, ce qui est accordé sous la condition de payer une émine de grain tous les ans à l'abbaye (1269). — Acquêt par l'abbaye, sur Perronette Guichard, d'un meix et de terres à la Fontaine sur la voie de Morey, et l'autre en Chace (1267). — Autre d'une partie du bois de Balonges, à Saint-Philibert, sur Isabelle, fille de feu Gui, de Velle-sous-Gevrey, chevalier (1274). Autre d'une terre derrière le clos des Chevaliers, sur Jean, fils de Villermet, de Velle-sous-Gevrey (1275). — Autre sur Béatrix de Montoillot, veuve de Guillaume, de Velle-sous-Gevrey, chevalier, de tout ce qu'elle tenait en fief de l'abbaye audit lieu (1276). — Autre sur Jean, fils de feu Guillaume de Velle-sous-Gevrey, chevalier, de terres en Mueserain et autres lieux du finage (1276). — Autre de meix et de terres sur le finage, sur Odette, fille de Jean de Saint-François, seigneur de Perrigny, chevalier, femme de Ponce de Blaisy, damoiseau (1277). — Autre sur Étienne, dit Bonjons, chevalier, d'une partie du bois de Baloinge indivis avec Perreau de Velle, damoiseau, Louis, son frère, Michelle, leur sœur, Aymonin, fils de Jean, fils de Guy de Velle, chevalier, et Isabelle, fille de Guy, des prés et des terres sur ce finage (1281). — Autre sur Mathelier, de Velle-sous-Gevrey, femme de Jean, dit Châtelain de Tart, de 9 journaux du bois de Balonges (1282). — Autre de neuf journaux du même bois, sur Monin, fils de Jean, de Velle-sous-Gevrey, écuyer (1282). — Autre d'une terre au Clos, même finage, sur Jean Rave, fils de feu Godereal dudit lieu (1285). — Confirmation par Jean, sire de Saulon, de la vente du bois de Baloinges à l'abbaye de Saint-Étienne, par Isabelle de Moissey, fille de Jean Pilot, de Dôle, chevalier, et Eudes de Blaisy, son mari, lequel bois était de son fief (1286). — Autre d'une terre en Vitey, même finage, sur Aymonin, clerc, fils de feu Jean, de Velle-sous-Gevrey, damoiseau, fils de feu Gui, de Velle-sous-Gevrey, chevalier (1287). — Autre de 4 journaux et demi du bois de Baloinges, sur Androin de Corcelles, damoiseau, de l'aveu de Jean de Nesles, chevalier, son père (1287). — Autre d'une même quantité de ce bois, sur Isabelle, dame de Moissey, fille de feu Jean, dit Pillot de Dôle, chevalier, et femme d'Eudes de Blaisy, damoiseau (1287). — Autre d'une terre en la Côte Saint-Étienne, finage de Saint-Philibert, sur Jean Pillerioz (1292). — Autre d'un pré aux quarrons de la Fontaine, sur Marcel, de l'Etang-Vergy (1290). — Vente de meix, maisons, terres, prés à Saint-Philibert, faite par Étienne, frère de feu Jean Moreau, maire de Saint-Philibert, à Pierre, curé de Sainte-Marguerite, et à Huot, son frère (1296). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne, sur Pierre, de Velle-sous-Gevrey, damoiseau, de 9 journaux du bois de Balonges (1302). — Dénombrement donné par Aymonin le damoiseau, de Velle-sous-Gevrey, de tout ce qu'il tient en fief de l'abbaye de Saint-Étienne audit lieu (1300). — Vente d'une terre aux Quarrés, faite à l'abbaye par Monin, de Velle-sous-Gevrey, damoiseau, fils d'Isabelle, damoiselle (1308). —

Mémoire sans date, touchant une redevance due par l'abbaye à la maison du Temple de Velle-sous-Gevrey et assignée sur la taille des hommes du lieu (fin du xiiie siècle). — Acquêt d'une pièce de terre au Champ de l'Évêque par l'abbaye de Saint-Étienne, sur Jean, maire de Velle-sous-Gevrey (1312) — Donation faite à l'abbaye par Viennot Maignot, homme de l'abbaye, à Saint-Philibert, de tous ses biens à Gevrey et Velle-sous-Gevrey, en contemplation des exemptions de tailles et de leurs libéralités envers lui (1314). — Acquêt par l'abbaye d'une terre es Chezaux, sur Jeannette Bataillet (1314) ; — d'une maison sur Étienne Bataillet (1318). — Autre d'un pré en la Prée, sur Perrin, dit Themaul (1245). — Autre de 20 sols et de deux pintes d'huile sur une maison à Velle-sous-Gevrey, appartenant à Huguenin Chevrot (1393). — Exploit d'ajournement devant le bailli de Màcon des abbés de Cluny et de Saint-Étienne de Dijon au sujet de la propriété d'une terre au-dessus de la Bonne, faisant séparation des finages de Gevrey et de Velle-sous-Gevrey (1451). — Sentence du bailliage qui déboute les Chartreux de Dijon de leur prétention de lever des censes sur certaines maisons de Velle-sous-Gevrey (1453).

G. 389. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1293-1739. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Saint-Philibert. Rente de l'Epoy. Accord entre Guillaume, abbé de Cluny et Hugues, abbé de Saint-Étienne, au sujet de la justice de la rente de l'Epoy à laquelle ils prétendaient tous deux (1293). — Protestations de Poinsard, abbé de Saint-Étienne, contre la prétention des officiers de l'abbé de Cluny, de faire contribuer la maison de l'Epoy aux réparations du château de Gevrey (1328). — Lettres de sauvegarde et de maintenue en la possession du bois de l'Epoy, contre les entreprises des habitants de Gevrey, octroyées par le parlement de Paris à l'abbaye de Saint-Étienne (1409). — Enquête ordonnée par l'abbé de Saint-Étienne contre des habitants de Gevrey, qui, nonobstant cette défense, menaient leur bétail pâturer dans le bois de l'Epoy (1414). — Lettres de garde contre de nouvelles entreprises obtenues au bailliage de Màcon (1448). — Enquête ordonnée à ce sujet (1451). — Sentence du bailli de Màcon qui déboute les habitants de Gevrey, au profit de l'abbaye de Saint-Étienne, de leur prétendu droit de pâturage dans le pré Andain près la ferme de l'Epoy (1454). — Acte du rétablissement fait à la requête de Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne, étudiant en l'Université de Paris, en vertu d'un mandement du prévôt de Paris, conservateur des privilèges de l'Université par François Rouyer, sergent royal, de la personne de Jean Paulet, domestique de l'abbé en sa grange de l'Epoy, que le châtelain de l'abbé de Cluny détenait prisonnier à Gevrey (1457, 14 novembre). — Protestation faite le lendemain à Dijon, par Richard, en présence du châtelain de l'abbé de Cluny, à Gevrey, de ce qu'après avoir remis le prisonnier entre les mains du sergent royal, il l'avait gardé. Le châtelain soutient le contraire (1457, 15 novembre). — Engagement pris par les abbé et couvent de Saint-Étienne, de payer annuellement au chapitre de Langres 40 sols pour le dîme des terres qu'ils possèdent à Gevrey, et à l'Epoy (1462). — Extrait des articles tirés sur la délivrance par décret à P. Casotte, marchand à Dijon, de rentes sur la grange d'Epoy, saisies sur Jean Isabeau, dit la capitaine Tapson, Louis Isabeau, dit Meleson (1628). — Extraits faits en 1650 des comptes des revenus de l'Epoy en 1538, 1539, 1540, 1542. — Procédures entre Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon et abbé de Saint-Étienne, et Jean Casotte, bourgeois de Dijon, propriétaire de l'Epoy, au sujet des redevances assignées sur cette terre (1652). — Cette redevance était de deux émines de grain par an (1660). — Débats au sujet de cette redevance, entre Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, et Jean Fourneret, écuyer, procès porté par appel au parlement, au conseil d'Etat, et terminé par des arrêts des 1er mars 1710 et 21 janvier 1735 qui donnent gain de cause à l'abbaye, mémoires et procédures.

G. 390. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1306-1750. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Saint-Philibert, Seigneurie. Rapports avec les habitants. Transaction entre Hugues, abbé de Saint-Étienne, et Guillaume, fils de Moreau, ancien maire de Saint-Philibert, sur ce que ce dernier se prétendant clerc, se disait devoir être exempt de taille, par laquelle l'abbé l'affranchit de cette taille, moyennant une prestation annuelle de 10 sols dijonnais (1306). — Mandement de Jehan des Granges, bailli de Dijon, par lequel, vu la lettre du duc Hugues, qui reconnait n'avoir point le droit de retenir les hommes de l'abbaye de Saint-Étienne, de leur ville de Velle-sous-Gevrey, il lui rend Perrot le Chapuis et ses enfants qui s'étaient avoués du duc en la prévôté de Flagey (1307). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Étienne et ses hommes de Saint-Philibert, par laquelle l'abbaye fixe à 50 livres tournois la taille haute et basse qu'elle percevait sur les habitants et confirme leur droit d'usage dans un bois, moyennant une redevance annuelle de 16 émines (1344, octobre). — Acte par lequel Jehan, fils d'Yver de Bouilland, empêché par le procureur de l'abbaye de Saint-Étienne de reprendre la succession de Guillemote la Champenoise, sœur de sa mère, décédée à Velle-sous-Gevrey, à moins de se déclarer homme de l'abbaye, de résider au dit Velle, s'y refuse et vend l'écheoite 60 sols à l'abbaye (1316). — Lettre d'affranchissement de la taille accordée par l'abbé de Saint-Étienne à Jean Moreau, maire de Velle-sous-Gevrey, moyennant la

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

somme de 100 livres viennois. L'abbé lui concède et à sa famille la mairie perpétuelle (1281). — Permission donnée par Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers, abbé de Saint-Étienne, aux habitants de Saint-Philibert, de nommer des procureurs pour suivre des procès (1510). — Procès-verbal d'exécution de sentence et liquidation pour M. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, contre les habitants et forains de Saint-Philibert, au sujet de la cense de 16 émines d'avoine qu'ils devaient tous les ans (1654). — Extraits des terriers de l'abbaye de 1451, et 1646, contenant la déclaration des biens du domaine de Saint-Philibert. — Transaction entre J. de Neuchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne, et les habitants de Saint-Philibert, par laquelle ces derniers consentent à ce que la sentence rendue aux Requêtes du palais, le 18 février 1647, soit exécutoire, promettent d'acquitter la redevance de 12 émines d'avoine, dite la maréchaussée, et lui vendent leur bois des Mangers (1655). — Rôles d'imposition de la taille abonnée et des redevances (1655, 1658, 1659, 1667, 1690, 1693). — Reconnaissance de cette redevance de 96 mesures d'avoine, faite par les habitants à l'abbé de Saint-Étienne (1687, 1750). — Déclaration fournie par les habitants de Saint-Philibert, des terres sujettes aux redevances (1693). — Sentence des Requêtes du palais et procès-verbaux d'égandillage de la mesure de Saint-Louis qui règlent l'émine de Saint-Louis à 16 mesures 3/4 et un 16^{e} de la mesure de Dijon, et autorise l'abbé de Saint-Étienne à percevoir, sur ce pied, les redevances qui lui sont dues à Saint-Philibert (1685, 1692).

G. 391. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1317-1750. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Saint-Philibert. Seigneurie. Cens. Rentes. Baux à cens assignés sur des maisons, meix, terres, prés et vignes, passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers et situés au climat de Bonnemère, au champ de Miserain, au pré Gibard, au pré de l'Orme, en la Lochère, au-dessous de la Prée, ès Essarts, au Contour de la Bruyère, es Crais, en la Vie Frouillie, es Alloyes, etc., en Meuserant, en l'Epoy, etc. (1317-1602). — Baux et reconnaissances de cens sur des maisons, meix, chenevières, terres labourables, prés, 8 journaux de bois, formant un assignal qui, en 1750, était possédé par les Minimes de Notre-Dame d'Etang et par Pierre Monvallier et Cl. Solier, de Saint-Philibert (1520-1750).

G. 302. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1409-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Saint-Philibert. Seigneurie. Amodiations du domaine de la seigneurie, faites par l'abbaye en 1409 (pour 7 carteranches de blé et avoine), 1602, 1653, 1669, 1674, 1683, 1722, 1727, 1755, 1764, 1756, 1777 et 1788. Cette dernière moyennant 560 livres et les charges.

G. 393 .(Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1100-1593. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Saint-Sauveur. Lettres de sauvegarde obtenues du bailliage de Dijon, par l'abbaye de Saint-Étienne, pour être maintenue en possession de certains héritages situés en Franche Goule, finage de Saint-Sauveur. Exploit d'assignation (1467). — Saulon-la-Rue. Acquêt fait par l'abbaye, sur Pierre Thasneal, Alix, sa femme et Guillaume, son frère, de tout ce qu'ils possèdent sur les tierces de Saulon (1241). — Donation faite à la même par Poinsard, de Duême, seigneur de Montrambert, pour son salut et celui d'Isabelle, sa femme, de 20 émines de blé et orge à prendre annuellement sur ses moulins de Saulon-la-Rue, de 30 journaux de terre en Bretagne (1257). — Savigny-le-Sec. Accord entre les religieux de Saint-Bénigne et les chanoines de Saint-Étienne pour l'usage en commun de la seigneurie de Savigny-le-Sec (1100). — Charte donnée à Til-Châtel par laquelle Hugues Le Rouge et sa femme Elisabeth ratifient le don de l'église de Savigny, fait par Guy de la Porte, chanoine de Langres et de Dijon (s. d., XII^{e} siècle). — Charte par laquelle Gauthier, seigneur des Ardillières, chevalier, et Isabelle prennent par engagement pour leur vie de l'abbaye de Saint-Étienne, la terre de Savigny avec toutes ses dépendances pour la somme de 50 livres tournois (1250/1, février). — Acquêt d'une vigne près du clos de Savigny, faite par l'abbaye de Saint-Étienne par Gilbert Oiseau dudit lieu (1285). — Testament d'Étienne de Chaignay, ancien curé de Bussy, qui donne à l'abbaye de Saint-Étienne tout ce qu'il possède à Savigny-le-Sec (1297). — Sentence de la chancellerie qui condamne Oudry de Vulpain, chanoine de Lausanne, à restituer le domaine de Savigny que l'abbaye de Saint-Étienne lui avait cédé viagèrement sous la condition de l'assister de ses conseils, ce qu'il aurait refusé après avoir pris possession (1328-1329). — Sentences du bailliage de Dijon rendues à la suite d'exécution par le prévôt de Dijon, par lesquelles les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne sont maintenues dans leurs droits de totale justice à Savigny-le-Sec (1433, 8, 31 juillet et 1er août. — Amodiation du domaine de Savigny, faite pour 29 ans par l'abbaye de Saint-Étienne à Hugues Brognon, moyennant 4 émines de grain (1507-1593).

G. 394. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

XII^{e} siècle-1628. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-

Étienne. Serrigny. Lettre de Barthélemy, chapelain de Serrigny, qui donne à ses trois fils tout ce qu'il possède à Serrigny, sauf ce qu'il se réserve pour le salut de son âme. Ses trois frères approuvent la lettre, Alexandre (de Bourgogne) la confirme en présence d'Harduin Milon et Hugues Chevalier (s. d., v. 1200). — La même charte toujours sans date avec cette différence qu'elle est ratifiée par Pierre, seigneur de Toucy, selon la teneur des lettres d'Alexandre, son prédécesseur. — Confirmation par Ithier, seigneur de Toucy, des donations faites à l'abbaye de Saint-Étienne par Barthélemy, prêtre de Serrigny et J. Munier (1213). — Ratification de cette confirmation par Eudes III, duc de Bourgogne (1213). — Charte d'Eudes, seigneur de Montagu, portant pacification d'un débat entre l'abbaye de Saint-Étienne et B., chevalier de Marne, au sujet d'une vigne en la combe de Jean Meunier et d'un meix à Serrigny (1319/20, février, dim. des Bordes). — Vidimus des chartes précédentes donné sous le scel du doyen de la chapelle du duc (1244). — Lettre d'Alexandre de Montagu, évêque de Chalon, approuvant la donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne par J. Munier, d'un meix et d'une vigne au Champ Renier, avec faculté à l'abbaye d'avoir à Serrigny un homme qui jouira des mêmes libertés que celles des hommes des chevaliers dudit lieu. Il lui accorde de plus la liberté du ban de vendanges (1247). — Vente faite à l'abbaye par Gauthier de Corcelles-sous-Serrigny et Marguerite, sa femme, à l'abbaye de Saint-Étienne, d'une vigne en Corton, finage de Serrigny (1270). — Bail à vie d'un meix à Serrigny, près de la rivière et du moulin Moyen, passé par l'abbaye à Léger Godars (1312). — Baux passés par l'abbaye à plusieurs particuliers des cens assignés sur des meix, maison, vignes, sises à Serrigny aux climats de la rue du Curé, à la Doix, en Corton, en Aigey, aux Plantes Saint-Étienne (1399-1476). — Extrait du terrier général de l'abbaye, contenant la déclaration du domaine de Serrigny (1453).

G. 395. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1261-1620. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Talant. Vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne par Étienne Royer de Talant et Belle, sa femme, de 20 sols de cens sur une vigne en Champ Moingnon et une autre en Corberoye (1261). — Acte par lequel Hugues, abbé de Saint-Étienne, assigne au prieur et au couvent sur une vigne de 4 journaux, finage de Talant, aux Faissoles, certaines sommes léguées par Robert II, duc de Bourgogne, Jean d'Arceau, Pierre de Pommard, Guillaume de Gilly, Pierre Petit, en augmentation de la pitance dudit couvent, à condition de célébrer les anniversaires. Lesquelles sommes avaient été employées par l'abbé, tant pour un procès en cour de Rome avec la Chapelle du duc, qu'en achat de blé et de vin aux années 1310, 1311, 1312, où la cherté fut si grande que de mémoire d'homme on n'en avait vu de semblable (1310). — Vente d'une vigne en Faissoles faite à l'abbaye par Marguerite Chauchie, femme Poiretet, de Talant (1376). — Autre à la même par Jean Glanon d'Argilly, de 6 gros de cens sur une maison, rue aux Fèvres, à Talant (1422). — Autre d'une vigne aux Faissoles, par J. Marguenet (1455) ; — par Parisot Lespinote (1458) ; — par Jeannote, veuve de Geoffroy Baccaire, à Fleurey (1475). — Autre semblable par Huguenot Bernard, procureur des confrères et des consœurs de la confrérie de la Conception de Notre-Dame, à Talant (1481). — Baux à cens passés par l'abbaye de Saint-Étienne, à divers particuliers et assignés sur des vignes au Cloux Méniers, ès Faissoles, aux Arandes, sous Talant, aux Côtes, aux Grandes Auges (1371-1555). — Amodiation des vignes de Faissoles (1578, 1587, 1590). — Vente de cette vigne de Faissoles, faite par l'abbaye à Jean Debais, chapelain de l'église Saint-Michel, pour la somme de 239 écus 47 sols 3 deniers (1594). — Transaction par laquelle les religieux de Saint-Étienne se départent, moyennant la somme de 300 livres au profit des héritiers de J. Debais, du droit de rachat sur la vigne des Faissoles, vendue en 1594 (1620).

G. 396. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1281-1341. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Tanay. Déclaration par Jacquette de Couchey, fille de Dom Fils, de Dijon, veuve de feu Jacques de Tanay, écuyer, du don fait par Adeline, veuve d'Aymon dit Colon, mère de feue Marguerite, mère dudit Jacques de Tanay et François, son frère, à l'abbaye de Saint-Étienne de 5 émines de froment à percevoir sur les dîmes de Tanay (1281). — Lettre de Isabelle, fille de feu Eudes de Mirebeau, chevalier, femme de Perreau du Frestoy, damoiseau, en considération de ce que l'abbaye de Saint-Étienne l'a quittée d'une rente de cinq quartaux de froment, assise sur son héritage, lui abandonne tous ses droits sur la dîme de Tanay et une pièce de terre au Champ Senon, finage de Mirebeau (juin 1312). — Reconnaissance par Jean Picardet de Tanay, au profit de l'abbaye, d'une rente de deux émines et demie de grain sur ses biens (1320). — Mandements de Hugues de Corabeuf, clerc du duc de Bourgogne, au prévôt de Dijon, de contraindre Henri Chambellan à payer à l'abbaye de Saint-Étienne les arrérages qu'il leur devait sur les dîmes de Tanay (1332, 1333). — Lettre de Pierre de Fauverney, chevalier, qui déclare qu'ayant acquis au prix de 80 francs les biens de Jean le Picardet de Tanay, écuyer, vendus par décret par le prévôt de Dijon pour défaut de paiement des arrérages d'une rente sur la dîme de Tanay et de laquelle somme il a payé 20 livres aux religieux de Saint-Étienne et

60 livres au duc représentant une dette envers les juifs, il confesse devoir cette rente de deux émines et demie de grains à l'abbaye de Saint-Étienne et l'assigne sur ses biens (1341).

G. 397. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1233-1772. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Tart-le-Haut, le Bas, Marliens, Domaine. Lettre de B. dit Cambio, chevalier, et Sybille, sa femme, qui confirment l'assignation sur le moulin de Rafeneaul de l'aumône de 5 émines de blé faite en 1218 à l'abbaye de Saint-Étienne, par Jean, seigneur de Tart, père de ladite Sybille, pour l'anniversaire de Béatrix, sa femme (1233). — Vente d'une pièce de terre derrière la corvée, à Marliens, faite par P. Mignot à Simon de Rouvres, clerc (1277). — Déclaration faite par Jean de Brasey, clerc du duc de Bourgogne, de l'abandon qui lui a été fait sa vie durant par Jean, seigneur de Tart, et Eustache, sa femme, de 80 arpents du bois de Broisse sur la Viranne (1266). — Promesse faite par Amelinette, et Jeannette, sœurs, filles de feu Vauthier de Soirans, Guillaume dit le Riche, clerc à Genlis, mari d'Amelinette, et Thomas, le chevrier de Fouffrans, mari de Jeannette, de revenir à Tart, et y tenir le meix paternel comme les autres habitants, à la première réquisition de Jean, seigneur de Tart, chevalier, lequel sur leur refus confisquera le meix à son profit (1280). — Testament d'Eustachie, dame de Tart. Elle lègue 100 sols à l'évêque de Langres, 20 livres à l'abbaye de Saint-Étienne, 10 livres au prieur de Tart, 5 sols au recteur des écoles de Tart, 100 sols aux Cordeliers de Dijon, 60 aux frères Prêcheurs, 20 sols à l'hôpital de Brochon, etc. (1283). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Tart, par Jean, chevalier, seigneur de Tart, pour le repos de son âme et de celle de sa femme Eustachie. Il en assigne le revenu sur l'Essart des Bons Hommes, joignant la rivière et règle le cérémonial qui devra être suivi lors de la célébration de cet anniversaire (1283). — Ratification de cette fondation par l'abbaye de Saint-Étienne (1283/4, janvier). — Vente faite par Marie Bonne Sœur, fille de feu Jean Seguin, de Rouvres, à Hugues de Dompierre, seigneur de Chargey, chevalier, de 100 soudées de terre, monnaie viennoise, sur la taille de Varanges, que lui devait ledit chevalier, sur la succession de Jean de Tart, et d'un pré en Thyo, finage de Tart (1288). — Assignation par Jean dit Coutereas, de Tart-la-Ville, sur le pré neuf, finage de Tart-le-Châtel, des 4 sols de revenus, donnés au prieuré de Tart, par Odet Coutereas, son frère (1292). — Vente par Marguerite, veuve de Jean Contereaul, à Othenin de Verceaux, écuyer, d'un pré au pré de Saulse (1293). — Autre d'un pré au Vert de Laote, et de terres sur Varanges, faite au même, par Étienne Froidures (1294). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Marliens, par Hugues dit Li Baus, qui donne à cet effet deux pièces de terres sur ce finage, l'une derrière l'église, l'autre la maison Dieu (1296). — Vente faite au prieur de Tart, par Simonin, damoiseau, fils de Jean d'Aubigny, damoiseau, de ce qu'il possède aux Rotures de Marliens (1299). — Autre d'un pré sur Tart, faite par les consorts Perrenot, et Guillaume Sancia, à Othenin de Verceaux, écuyer (1299-1305). — Autre au même, d'un pré au Vese de Lahiote, par Raymond de Tart (1307). — Testament de Raymond de Tart, qui fonde un anniversaire dans l'église de Tart, lieu où il choisit sa sépulture, et y affecte un pré en Sillon (1308). — Permission donnée par Hugues V, duc de Bourgogne, à Jobelot, son valet, de faire construire un four dans sa maison de Tart, pour y cuire le pain de la famille, nonobstant le four banal dudit lieu appartenant au duc (1312). — Donation faite au prieur de Tart par Belete, fille de Raymond de Tart, de 60 sols de rente sur une terre aux Rotures de Marliens (1306). — Mandement de l'official de Langres, au curé de Tart, pour rétablir l'abbaye de Saint-Étienne en possession de lever annuellement, au lieu de Marliens, six émines de froment, et les lui faire restituer sous peine d'excommunication (1360). — Fondation d'anniversaire en l'église de Saint-Étienne, par Jean d'Aiserey, couturier à Dijon, qui donne une maison sise à Tart-la-Ville (1382). — Acquêt par l'abbaye sur Jean de Glanon, bourgeois de Dijon, de 16 gros de cens sur la place de la Motte, à Tart-la-Ville (1422). — Rachat par Jean de Glanon, écuyer, de Jean Le Clerc, de Tart, d'une pièce de terre dite l'Etang, à Tart-la-Ville (1423). — Vente faite à l'abbaye de Saint-Étienne, par Hugues Bonneattaiche, de 8 gros de cense, assignés sur la motte aux Vertueux de Dijon, sise à Tart-la-Ville (1435). — Remise faite aux religieux de Saint-Étienne, par Huguenin Bonneattaiche, des meix et maisons de Tart qu'il tenait d'eux à cens (1436). — Donation d'un pré en Chaucheron, faite par J. Flury et Gillete, sa femme, à Jeanne leur fille, femme de Jean Chappon, cordonnier à Dijon (1437). — Vente faite à l'abbaye par Jean Jarroperet, de Tart-la-Ville, de 4 francs de rente sur le pré de Lormouse et la terre de L'Etang (1436). — Autre au prieur par Jeanne Flory, femme Chappon, d'un pré en Chaucheron dans la prairie de Tart-le-Châtel (1438). — Vente de terres et prés en Lormouse, en Fleurentin et es Sterneres, faite par R. Rousselot à Perrenot Guiot, de Tart-la-Ville (1436). — Autre faite à l'abbaye, par J. Demoingeot, dit le Jarroperet, de Tart-le-Châtel, de 20 s. de cense sur le pré Lourmoin, et sur une terre en l'Etang (1439). — Cession faite par les héritiers de ce Jean Jarroperet à l'abbaye, pour éteindre un cens de 5 francs de la propriété de ce pré de Larmouse, et de la terre de l'Etang (1441). — Autorisation donnée par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne, au chanoine Dupin, prieur de Tart, d'emprunter jusqu'à 30 livres pour pourvoir à ses nécessités (1447). — Mémoire pour un procès, entre l'abbaye de Saint-Étienne et Jean de Baissey, seigneur de Longecourt et de Tart-la-Ville, lequel prétendait que les religieux ne pouvaient bailler à cens qu'un à seul, le meix de la Motte aux Vertueux, sis audit Tart, et que le censitaire devait être astreint aux mêmes devoirs que les autres hommes de Tart. A quoi les premiers répondaient que ces héritages étaient en franc aleu et en justifiaient par titre (S. D., vers 1452). — Lettres de sauvegarde décernées au bailliage obtenues par l'abbaye de Saint-Étienne, pour la maison de la Motte, contre les entreprises d'Artur de Vaudrey, écuyer, seigneur en partie dudit Tart (1454). — Vente d'un pré en l'Essart messire Guillaume, faite à l'abbaye, par Jean Guiot, de Tart-la-Ville (1461). — Mandement du conseil du duc de Bourgogne, au gouverneur de la chancellerie, de recevoir l'abbaye de Saint-Étienne à faire une enquête pour justifier de ses droits de propriété sur une terre de l'Etang, finage de Tart, contrairement aux prétentions des chapelains de l'église N.-D de Dijon. Commission. Assignation (1471). — Vente par Huguenin Luillier aux procureurs de l'église de Tart-la-Ville, de deux pièces de pré en la prairie de Tart (1505). — Exécution d'une sentence du bailliage, qui condamne les frères Brenot au paiement d'un cens de 20 sols sur la pièce de terre de l'Etang (1572). — Amodiation des terres et prés du domaine de Tart, passées par l'abbaye en 1470, 1550, 1585, 1602, 1605, 1614, 1632, 1641, 1644, 1669, 1675, 1687, 1690, 1696, 1702, 1704, 1706, 1709, 1723, 1729, 1736, 1746, 1762, 1772.

G. 398. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1279-1745. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Tart-le-Haut, Tart-le-Bas, Marliens. Censes, rentes. Baux à cens passés à divers particuliers, par l'abbaye de Saint-Étienne, de meix, maisons, terres, prés, sis au cimetière de Tart, sur une tuilerie, au pré de Lormouse, sur la Motte aux Vertueux, en Létang, en Toillon, en la Rue Commune, la Tuilerie ou le Bois de Charron.

G. 399. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1255-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Tart-le-Haut, Tart-le-Bas, Echigey, Dîmes. Donation par Marguerite de Tart, fille de feu Emeline, fille de M. Gui de Vernet, à Guy de Tart, chevalier, de tout ce qui lui appartient dans les dîmes des climats de Seroiches et des Vernets (juin 1255). — Fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Étienne par Huon de Tart, seigneur de Magny-s.-Tille, qui l'affecte sur ses tierces de Tart (juin 1267). — Transaction entre Ponce de Tart, chevalier, Hugonin, fils de Catherine des Ormes, Parise, fille d'Emeline de Vernoy d'Argilly, et l'abbaye de Saint-Étienne, laquelle quitte les premiers de toute dîme des novales et des essarts et reçoit en échange une rente de trois bichets de grains et toutes les dîmes qu'ils perçoivent sur le finage de Tart (juin 1271). — Autre entre les frères d'Huon de Marliens, clerc, et l'abbaye de Saint-Étienne, légataire dudit Huon. L'abbaye rend aux frères les deux tiers de la succession moyennant quoi ceux-ci lui cèdent la 18e partie du grand dîme (1277). — Vente par Gillette de Marliens, fille d'Evrard, prévôt de Mirebeau, au prieur de Tart, de tout ce qui lui appartient sur les dîmes, grosses et menues de Marliens, depuis la Bietre jusqu'aux saules de M. Guy (1281). — Donation faite par Perrins de Tart, clerc, dit chevaliers, au prieuré de Tart, du quart de la dîme d'Echigey (1285). — Fondation d'un anniversaire en l'église de Marliens, par Gui de Tart, chevalier, qui assigne à cet effet tout ce qui lui appartient sur les dîmes des Senosches et des Vernets (1283). — Sentence du bailli de Dijon, qui maintient le prieur de Tart en possession du quart du dîme d'Echigey, nonobstant l'opposition des héritiers de Guillaume d'Echigey, chevalier (1290). — Vente du quart du dîme du champ de la Fosse, à Marliens, faite à Othenin de Verceaux, écuyer, par Robin Corrèze, de Rouvres (1295). — Déclaration faite par Rémond de Tart, que les terres de Saint-Pierre, qu'il a amodiées du prieur, sont sujettes à la dîme (1308). — Vente par Pierre, fils de Simon, barbier du duc de Bourgogne, à Jacques Le Vertueux, bourgeois de Dijon, de 5 émines de grain de rente sur les dîmes de Tart et de Varanges (1349). — Acquêt par l'abbaye sur Jean de Glanon, écuyer, demeurant à Argilly, fils de Perreau de Glanon, de Hutarse, fille de Jean le Vertueux, bourgeois de Dijon, des deux seizièmes du dîme de Tart-la-Ville (1421). — Autre d'un seizième de ce dîme sur Jean de Vitteaux, clerc (1434). — Amodiations des dîmes des Tarts faites par l'abbaye en 1469, 1583, 1590, 1594, 1595, 1626, 1627, 1634, 1639, 1641, 1646, 1648, 1654, 1660, 1680, 1704, 1723, 1733, 1734, 1738, 1746, 1749, 1762, 1772, 1782.

G. 400. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1004-1703. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Thenissey. Lettres sous le scel de Manassès, évêque de Langres, de la donation faite par Josbert de Grancey et Emengarde, sa femme, à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, de la dîme de Thenissey, du consentement de Pons et Eudes, ses fils, de Thibaut, son frère, et de Marguerite, sa femme, du patrimoine de laquelle dépendait la dîme. Témoins Guillaume, Baudoin, chevaliers de Châtillon (1180). — Lettre d'Etienne, évêque d'Autun, qui donne les dîmes de Thenissey à l'église de Saint-Étienne dont Milon de Grancey était abbé (s. d., vers 1180).

— Lettre d'Henri, évêque d'Albano, légat du pape Alexandre III, qui confirme la donation de l'église et des dîmes de Thenissey faite par l'évêque d'Autun Étienne, à Milon, abbé et à l'abbaye de Saint-Étienne (s. d., vers 1180). — Lettre sous le scel de Josbert, abbé de Fontenay, de la donation faite à la même église par Gérard de la Bussière, de tout ce qu'il possédait à Thenissey, du fief de Josbert de Gissey, avec permission d'acquérir sur ce fief. Témoins Josbert, chevalier de Gissey, Milon, chevalier de Lantilly, etc. (1189). — Lettres sous le scel d'Alix, duchesse de Bourgogne, de la confirmation par Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean, de la donation de la dîme de Thenissey, faite par Guillaume, son père, à l'abbaye de Saint-Étienne (1218, mars). — Concession viagère du tiers des dîmes de Thenissey, faite par Pierre, abbé et le couvent de Saint-Étienne, à Simon, doyen de Grancey, lequel pour le repos de son âme, donne à l'abbé 60 livres estevenants et 40 livres dijonnaises au couvent (1233). — Concession viagère de ces mêmes dîmes faite par l'abbé Gilbert et le couvent, à Jean de Thenissey et à Gertrude, sa femme (1244). — Vente faite à l'abbaye par Jean de Thenissey, chevalier, usufruitier des dîmes du couvent au dit lieu, de tout ce qu'il possède sur les dîmes dudit lieu, moyennant la somme de 60 livres tournois (1282). — Bail des dîmes de Thenissey en 1601, moyennant 40 livres (1691, 1703). — Til-Châtel. Enquête ordonnée par le doyen de la Chapelle aux Riches de Dijon, conservateur des privilèges de l'abbaye de Saint-Étienne, à l'effet d'établir le droit du prieur de Til-Châtel de lever la dîme sur tout le territoire, même sur la grange de Fontenotte, appártenant aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1500). — Vernois-les-Vesvres. Donation de la dîme de Vernoy faite à l'église et à la maison Dieu de Til-Châtel, par Heymo du Fossé (1270). — Visininium. Concession faite par Theudon, abbé de Saint-Étienne, à Constant son fidèle et à Gislane, sa femme, de terres sises *in pago Hoscharense, in villa qui dicitur Visinnio, in loco qui vocatur mortua aqua.* III des ides de janvier l'an VII du règne de Robert (1004).

G. 401. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin.

1269-1394. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Varanges. Domaine. Acquêt d'un pré en Espillat, par l'hôpital de Brochon, sur les consorts Gibert, de Rouvres (1269). — Autre de l'emplacement du moulin de Nouot et des champs autour, par Jean, seigneur de Tart, chevalier, sur Jean, dit le châtelain de Tart (1281). — Autre par le prieur de Tart, de Jean, châtelain de Tart, de 4 émines de froment de rente sur les dîmes de Tart (1282). — Vente d'un meix à Varanges par Hugonet le Pescaudat, à Guillaume, son frère (1286). — Lettres de quittance et d'assignation sur la terre de Varanges par Guillaume de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille et Alix, sa femme, des 200 livres tournois données en dot à Jeanne, fille de Hugues de Dampierre, seigneur de Chargey, chevalier, femme d'Amiot, damoiseau, son fils (nov. 1290). — Vente d'un pré au Malbiez, sur Varanges, par Luciete Tripaul, femme Rosselet, à Hugues, seigneur de Tart-le-Châtel (1289). — Autre du paquier Dom Martin sur Varanges à Hugues, seigneur de Chargey, par Jean, châtelain de Tart (1289). — Autre d'une terre à Varanges par Guiote Villermot, à Pierre de Dampierre, seigneur de Tart (1290). — Autres faites à Huguenin de Dampierre, seigneur de Tart, de terres sur le Biais, sur le chemin de Fauverney et en la fin de Laissus, sur Varanges, en la Paule, sur les Prés, près le champ Cuart (1290). — Vente d'un pré en la Roture, près le moulin de Jonchières, faite par J. Gama, d'Auxonne, clerc, à Jean, châtelain de Tart (1293). — Lettres par lesquelles Jean d'Arc, chevalier, s'engage à rendre, dans un délai de trois ans, à Agnès de Perracis, dame de Chargey, tout son domaine de Tart et de Varanges qu'elle lui avait engagé pour les 260 livres tournois qu'elle avait promises en mariage à Jeannette, sa fille, femme dudit Jean d'Arc (1293). — Vente par Belote, dite Hes et son mari et Durand Tortela, à Hugues de Dompierre, chevalier, seigneur de Tart, d'une terre en la Paule et sur la voie de Marliens à Varanges (1294). — Acquêts par Othenin de Verceaux, écuyer, de terres en la fin Laissus (1298) ; — en pré Dom Martin (sur Perrin de Chargey, écuyer, et Jean, son frère) (1300) ; — en pré de Maubies (1302) ; — d'un meix à Varanges, d'une terre sur le chemin de Fauverney (1304) ; — sous le moulin de Jonchières, d'un pré en l'Espeneuse (1305) ; — sous le moulin (1306) ; — d'un meix, d'un jardin, à Varanges (1311) ; — d'une terre aux Arbues et du pré Recoul (1319). — Quittance donnée par Pierre de Saulon, doyen de la Chapelle du duc, à Dijon, commis sur le fait des nouveaux acquêts, à Othenin de Verceaul, damoiseau, demeurant à Varanges, de la somme de 16 livres tournois pour la taxe de ses acquêts (1317). — Donation par Hugues, abbé, et le couvent de Saint-Étienne, à Pierre de Molins, leur familier, pour sa vie durant, des fruits et des revenus des terres du domaine de Varanges (1314). — Fondation d'un anniversaire dans l'église Saint-Étienne par Othenin de Varanges, écuyer, qui donne à cet effet le quart du dîme du champ de la Fosse, finage de Marliens, et un pré en la prairie de Varanges (1315). — Vente du pré des Isles de Saint-Étienne, à Varanges, faite à l'abbaye par Odet Bigot, de Dijon (1317). — Quittance réciproque entre Othenin de Verceaux, écuyer, Guiot de Grosbois, écuyer, et Isabeau, sa sœur (1321). — Quittance donnée au même Othenin par Perrin, Henri et Humbert, ses enfants, de leur portion des héritages ayant appartenu à Dannone, leur mère, sur les finages de Varanges et de Champagne (1323). — Donation faite à l'abbaye par Aimon Rosiers, de Fauverney, d'un pré aux îles de Saint-Étienne et au Saucy, finage de Varanges (1333). — Vente d'un pré au Pré Recoul à Jean et Perrin, fils d'Othenin de Varanges, par Nicolas Quelon (1333). — Autre d'une terre aux Crais, par Guillemette, femme d'Hugues, à Guiot de Grosbois, damoiseau (1335). — Autre d'une terre au Chanon et en la Paule, par Jean Aupuet,de Varanges, écuyer (1335). — Autre du pré Bizot à l'abbaye de Saint-Étienne (1339). — Acte par lequel Humbert, fils de feu Othenin de Varanges, reconnaît avoir reçu sa part de l'héritage paternel avec Jean et Perrin, ses frères (1343). — Echange entre l'abbaye de Saint-Étienne et Guillaume le Vertueux, bourgeois de Dijon, qui cède 5 soitures du pré des Iles sur Varanges, contre une maison, rue Saint-Michel, à Dijon (1344). — Autre de terres à Varanges avec Perreau de Varanges, écuyer (1345). — Autre avec Viennet Rouhier de Varanges (1246). — Cession faite par Jean Le Puet de Varanges, écuyer, à Jean de Bretenières et Huguenin Poissenot, de 48 émines de blé à prendre sur ses moulins et terres de Varanges, et ce en paiement des 40 livres qu'il leur devait (1346). — Ratification par Renote, fille dudit Jean le Puet, de la vente qu'il avait faite à Geoffroy de Blaisy, chevalier, de sa maison de Bissey-le-Sec, de la 20e partie du moulin de Laigues et du fief de la Terre,à Domois, moyennant la somme de 80 florins employée au paiement des dettes de Jean le Puet et d'Alix de Bissey, sa femme, père et mère de la dite Renote (1348). — Sentence du bailliage qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne en possession d'une maison à Varanges que lui contestait la dame de Magny (1350). — Vente d'une terre à Varanges par Huguenin Nouse à Jean Aupuet de Varanges, écuyer (1350). — Quittance donnée par Renote, fille du même et d'Alissant de Bissey, de sa part dans la succession de sa mère (1350). — Acquêts sur le territoire de Varanges faits par Jean Aupuet, écuyer, de Varanges, de meix, maisons au village, de terres et prés en la Loichière, en Lombancel, au Champ Maugey, en Champefroy, Dessus Biais, en Champmauge, dans la prairie, sur le chemin de Rouvres, derrière le meix, sur le chemin de Marliens, derrière le meix Sauvot (1354-1366). — Donation faite à l'abbaye par le même, de sa maison de Varanges, de toutes ses terres et prés audit lieu et des 3 parts de moulin de Jonchières, sous la condition d'un anniversaire après sa mort et d'être nourri, habillé et pourvu à Saint-Étienne comme les chanoines (1369). — Vente du pré Maul Nouhot, à Varanges, par Raymond Bourrot, à Guillaume, chevalier (1379). — Revente de ce pré à l'abbaye (1381). — Echange par lequel Jeannote Le Vert, damoiselle, femme de Monin Pinot, de Ternant, cède à Robert de Corbeton, abbé de Saint-Étienne deux soitures de pré à Varanges, relevant du fief de Jean de Chissey, en échange de l'émine de froment de rente que l'abbaye percevait sur ses biens de Varanges (1394). — Autre échange de pré avec Jean de Chissey, écuyer, seigneur en partie de Varanges (1394).

G. 402. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1409-1707. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Varanges, Domaine. Opposition formée par l'abbaye de Saint-Étienne à la vente par décret poursuivie par les chartreux des biens de J. Chisseret, de Varanges, la plupart hypothéqués par elle (1409). — Echange de terres sur Varanges, entre l'abbaye et Raymond Goussot (1426). — Vente du pré Voulet, faite à l'abbaye, par Jean de Chissey, écuyer, seigneur de Varanges en partie (1428). — Autre d'un pré au pré Recoup, par Jean Le Norrisset, de Varanges (1436). — Procuration générale donnée par Girard et Henri de Saulx, seigneurs, et les habitants de Varanges (1443). — Acquêt du pré Franchegoule, sur Varanges, par le chanoine de Saint-Étienne, Le Denis (1447). — Vente de divers héritages situés à Varanges, faite à Perrenot Guenot, par Étienne Berbisey, bourgeois de Dijon (1456). — Acquêt par l'abbaye de Saint-Étienne. sur Henri Flaichart, bourgeois de Dijon, de prés en Lamponne, sur Magny et Varanges (1459). — Mandement du Gouverneur de la chancellerie du duché, pour contraindre Antoine de Villers, écuyer, seigneur de Boncourt, à mettre l'abbaye de Saint-Étienne en possession du grand dîme de Varanges, des prés et des censes qu'il lui avait vendus (1471). — Arrêt provisionnel du Parlement, qui maintient Jean de Chissey, écuyer, coseigneur de Varanges, au droit de pouvoir faire couler l'eau de la fontaine Verdotte dans les fossés de sa maison, et de contenir les chaussées en l'état qu'elles étaient, à condition de ne point retenir cette eau, et de l'empêcher de couler (1556). — Exécution de cet arrêt rendu sur l'opposition de l'abbaye de Saint-Étienne, d'Antoine de Chissey, coseigneur de Varanges, et des habitants du lieu (1557). — Contrat d'aliénation faite par l'abbaye de Saint-Étienne, à Claude Corberan, payeur des gages du Parlement, des héritages et censes qu'elle possédait à Varanges (1605). — Copie de l'édit, contenant le temps préfix aux gens d'église, pour racheter leurs biens aliénés (1620). — Consentement donné par le curé de Tart à ce que le curé de Genlis lève la dîme des terres cultivées par ses paroissiens sur Varanges (1622). — Arrêt du Parlement, contenant règlement pour le pâturage des prés de Lampone et des contrées voisines (1646). — Extrait fait en 1672 du terrier de Varanges, de 1556 en ce qui concerne les prés. — Mémoire sur les dégâts du pâturage dans les prés de Varanges (1707). — Déclaration du domaine de Fauverney, Rouvres et Varanges (1690).

G. 403. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier; 1 plan.

1270-1753. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Varanges. Fiefs. Consentement donné par Hugues, comte de Vienne, sire de Pagny, à ce que Jean, sire de Tart, chevalier, son homme et son féal, assigne au profit de M^{me} Itasse, sa femme, fille de Guillaume de Pontailler, vicomte de Dijon, sur la terre de Varanges, le produit de la vente de la terre de Flammerans, provenant de la dot de sa femme, et à condition que le tout relèvera de son fief (1270). — Charte de Robert II, duc de Bourgogne, qui donne viagèrement à Jean, seigneur de Tart, chevalier, le fief que Guillaume de Lambre tenait de lui à Varanges (1283). — Reprise de fief et hommage fait à Othenin de Verceaux, écuyer, par Guillemotte, veuve de P. Bordelet, de Grosbois, et ses enfants, du fief qui lui appartient à Varanges, à la réserve de ceux de Jean de Varanges, chevalier, et de Guillaume des Ormes, et engagement de ce fief audit Othenin, pour la somme de 160 livres (1298). — Hommage du fief des Iles de Saint-Étienne, fait à l'abbaye, par Garnier de Bèze, de Dijon (1371). — Autre par Jean et Guillaume de Bèze, fils du précédent (1390). — Autre par Jean de Bèze (1413). — Autre par noble homme Regnaut Gatelier, de Saint-Thibaut, acquéreur de Guillaume de Bèze (1408). — Autre par Guillaume Monnot, de Vitteaux, mari de Hugote, nièce de Regnaut Gastelier (1431). — Sentence du bailliage de Dijon, qui, contrairement aux prétentions de Guillemette, veuve de Jean Murgault, et des veuve et héritiers d'Adrien Perusse, bourgeois de Dijon, déclare le pré des Iles comme faisant partie du fief de l'abbaye de Saint-Étienne (1491). — Procès-verbal d'exécution. Enquête, mémoires et procédures. — Reprise de fief et sa vente à l'abbaye de Saint-Étienne, par Guillaume Languet, de Vitteaux (1489, 1492). — Rapport d'experts et plan du pré des Iles (1753).

G. 404. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1307-1653. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Varanges. Moulin des Jonchères. Vente faite par Jean, châtelain de Tart, à Othenin de Verceaux, écuyer, de la moitié du moulin de Jonchères, sur Varanges (1307). — Quittance donnée à l'abbaye par Agnès Petitjean, du consentement de François de Terrans, écuyer, demeurant à Thoisy, de ce qu'elle peut prétendre sur son quart par indivis du moulin de Varanges (1392). — Vente par le couvent des Chartreux de Dijon à l'abbaye de Saint-Étienne de son quart du moulin des Jonchères (1406). — Commission du duc Philippe le Bon, au bailli de Dijon, de faire enlever les vannages et empellements qui empêchent le cours de l'eau au-dessus et au-dessous du moulin des Jonchères (1429). — Enquête dressée à cet effet contre le procureur du duc, les Chartreux de Dijon, le châtelain de Rouvres et Jacques de Villers, chevalier (1430-1431). — Amodiation de ce moulin et de ses dépendances par l'abbaye de Saint-Étienne, moyennant six émines de grain par an (1394-1430). — Bail à cens de ce moulin passé à Perrenot Peutot, de Dijon, moyennant 4 émines et demie de froment (1436). — Mandement du bailli de Dijon pour maintenir l'abbaye en possession du jardin du moulin, du droit de le clore, avec défense aux habitants de Varanges d'y conduire leur bétail (1440). — Mandement du bailli de Dijon obtenu par l'abbaye de Saint-Étienne, possesseurs du moulin de Jonchères, qui est alimenté par un bras de la rivière d'Ouche appelé le bras de Manus et l'autre des fontaines de Varanges, contre Jean de Chissey, seigneur en partie de Varanges, et les habitants du lieu qui avaient pratiqué des saignées dans le cours de ces bras (1443). — Enquête ordonnée à cet effet (1444). — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient l'abbaye de Saint-Étienne dans la propriété exclusive des deux cours d'eau du moulin (1445). — Permission donnée par l'abbaye aux habitants de Varanges de faire un empellement au-dessus du terreau qu'ils ont pratiqué au pâquier entre le village et le moulin, lequel ne servira que lors des inondations. Ils s'obligent à combler le terreau, si l'empellement n'est point entretenu (1447). — Bail à cens du moulin de Jonchères, passé à Jean Robelot (1470). — Autre à Alexandre Girard, de Varanges (1478). — Mandement d'assignation au bailliage, obtenu par l'abbaye de Saint-Étienne et Louis Girard, contre Jean de Chissey, co-seigneur de Varanges, qui avait détourné les eaux de la fontaine Verdotte, pour les faire couler dans les fossés de sa maison (1554). — Procès-verbal d'exécution de la sentence du bailliage qui déboute Jean de Chissey de son entreprise (1554). — Enquêtes et vues de lieu ordonnées à cet effet (1555). — Reconnaissances de cens sur le moulin (1557-1583). — Bail à cens passé à J. Casotte, bourgeois de Dijon (1584). — Reconnaissance de cens (1601). — Vente de leur moitié du moulin de Jonchères faite par J. Morin, contrôleur au grenier à sel de Nuits, et Jeanne Casotte, sa femme, à Pierre Dupont, marchand de Dijon (1653). — Reconnaissance de cens passé par cet acquéreur à Bénigne Boulier, avocat (1663).

G. 405. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1282-1606. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Varanges. Amodiations. Amodiation de terres sur Varanges, par l'abbaye de Saint-Étienne à Hugues Magnien, pour 9 émines de grain (1282) ; — du moulin de Varanges, des terres et des tierces ; par Jean Le Peut de Varanges, écuyer (1336) ; —

d'une terre sur le chemin de Marliens, par Jacob Mellet, à Guiot de Grobois (1340) ; — d'un meix, de terres et de prés à Varanges par Jean Le Puet, écuyer, de Varanges (1355) ; — de la Grange de Varanges, par l'abbaye de Saint-Étienne (1404-1407) ; — de prés en la Vaisote et sur Genlis (1466-1468) ; — du pré des Iles (1598) ; — de prés sur Varanges, Genlis, Magny et Fauverney (1606).

G. 406. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1371-1710. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Varanges. Censes. Rentes. Baux et reconnaissances de cens sur des meix, maisons, terres et prés du finage de Varanges, passés par l'abbaye de Saint-Étienne à divers particuliers. Ces héritages sont situés dans le village, à la Voie de Marliens, en Champ Demery, derrière chez Grassois, en Recraud, en Maugey, en Trembleau, à la Charrière, dessus Biais, aux Rotures, en Maubie, aux Essarts de Varanges, aux Bolotes, en pré Salomon, au Closeau de la Loiche, au pré Recoul, au pré le Duc, au pré Lombard, en Champefroy, en l'Aige Colombe, en la Corveote, et autres héritages sur Genlis et Fauverney.

G. 407. (Cahier.) — In folio. Plans ; 4 feuilles, papier.

1750. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Varanges. Plans. Figures des héritages censables à MM. de la cathédrale de Saint-Étienne de Dijon dans le finage de Varanges, faites par M. Charles Siredey, commissaire à terrier, demeurant à Dijon.

G. 408. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier ; 6 plans.

1255-1773. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bois de l'abbaye. Vente faite par Guillaume de Magny, chevalier, à l'abbé Amédée et au couvent de Saint-Étienne de la 6^{e} partie de la moitié du bois de Norges, commun avec les nobles de Norges et l'abbaye de Saint-Bénigne (1255, mars). — Arrêt d'enregistrement par le Parlement des lettres patentes du 29 juillet 1573, qui autorisent Jacques du Tillet, abbé de Saint-Étienne, à vendre des bois de haute futaie, jusqu'à la somme de 4000 livres pour être employées aux réparations du monastère (1573). — Procès-verbal de visite, situation et estimation des bois de l'abbaye de Saint-Étienne par Albert Prinstet, chevalier de Saint-Louis, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon (1726). — Copie d'un arrêt du conseil réglementant la coupe de ces bois (1727). — Mémoire concernant les bois de l'Evêché (1756). — Déclaration générale des bois de l'abbaye produite par l'abbé Fyot (1693). — Quittance de la taxe de finance payée par cet abbé (1693). — Bois d'Avaux sur Fixin. Procès-verbal d'arpentage dressé par Sébastien Gambu, géomètre (1736, et plan). — Autre dressé en 1753. — Autre dressé par Garnier, arpenteur, avec plan (1755). — Procès-verbaux de délivrance de coupes de ces bois en 1605, 1663, 1674, 1682, 1750, 1760, 1785, et plan. — Bois de Pan, près Corbeton. Ventes de coupes (1702, 1739, 1752, 1772). — Procès-verbal d'arpentage dressé par André Gambu. — Bois de Sauges, sur Quetigny. Transaction entre Jacques du Tillet, abbé de Saint-Étienne, et les enfants de Gui Millière, au sujet de dégradations commises dans ces bois (1580). — Bois de Flous, sur Clémencey et Flavignerot. Procès-verbal d'arpentage dressé par Sébastien Gambu, arpenteur à la maîtrise de Dijon (1734). — Procès-verbal d'arpentage et plan dressés par Bernard, arpenteur en la maîtrise (1745). — Plan du bois dressé par J.-B. Richon, commissaire à terrier (1748). — Procès-verbaux de ventes de coupes, de paisselis en 1478, 1613, 1666, 1671, 1674, 1675, 1680, 1683, 1687, 1689, 1729, 1750, 1755, 1773. — Bois du Plaimbois, du Voissot, des Grosses Giroles, sur Saint-Philibert. Procès-verbal d'arpentage et plan levé par François Bruneaux, arpenteur à la Table de marbre (1703). — Ventes de coupes en 1654, 1657, 1659, 1661, 1666, 1668, 1669, 1672, 1680, 1681, 1683, 1684, 1697, 1750, 1755, 1764. — Bois de Bolonges, sur Saint-Philibert. Ventes de coupes et procès-verbaux de recolement en 1668, 1672, 1673, 1684, 1720, 1754, 1755. — Bois des Grandes et Petites Manches, sur Saint-Philibert. Procès-verbal de visite par François Bruneaux, arpenteur à la Table de marbre (1705). — Ventes de coupes en 1673, 1686, 1706, 1707.

G. 409. (Plans.) — 2 feuilles, papier.

1733. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bois de l'abbaye. Procès-verbal de débornement du bois des Manches, sur Saint-Philibert, dressé entre Étienne Lamy, procureur de l'abbaye de Citeaux, pour le bois d'Arbuere, et Jean Morelet, seigneur de Morelet, délégué de l'évêque de Dijon (1733). — Plan annexé au procès-verbal.

G. 410. (Plan.) — Une feuille, papier.

S. D., vers **1700**. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Bois de l'abbaye. Plan du bois des Grandes et Petites Manches, sis au finage de Saint-Philibert, terre dépendante de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, levé par Chavardin, arpenteur à la maitrise de Dijon.

G. 411. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1142-1757. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye des Bénédictines de Prâlon). Donations et Fondations.

Mauvaise traduction moderne de la charte d'Eudes II, duc de Bourgogne, qui ratifie la donation faite aux religieuses de Sainte-Marie, établies dans le fonds de Molonne, par Guy de Sombernon, et Ermengarde, sa femme, et du consentement d'Eudes de Mirebeau, son neveu, de tout le territoire dudit Molonne, entre les finages de Savigny, de Beaumotte, de Mâlain, de Coyon (Sainte-Marie), d'Agey et Mesmont et la Sarrée. Il promet d'en faire sortir les habitants, de façon à rendre cette terre libre. Il leur concède le moulin que Hugues avait acheté et celui qu'il leur contestait à Coyon (1149). — Lettre sous le scel de Geoffroy, évêque, de la donation faite à la maison de Prâlon, par Garnier de Sombernon, en présence de Bernard, abbé de Clairvaux, et du consentement d'Hervé et de Guy, ses fils, de droits d'usage et de pâturage dans tous ses bois, de pêche dans ses eaux et de pâturage sur toute sa terre. Barthélemy, son frère, approuve cette donation, Garnier d'Agey et Guy Guarellus, font une donation semblable sur toutes leurs terres. Témoins les abbés de Saint-Benigne et de Saint-Étienne de Dijon, Lambert chanoine, sacristain de l'église de Langres, Robert, doyen de Sombernon, et Wiard de Saint-Beury (S. D., 1142). — Lettre sous le scel du duc Eudes III, de la donation faite à l'abbaye de Prâlon, par Girard, chevalier d'Asnières, surnommé le Bret, du consentement de Marguerite, sa femme, de tout ce qu'il possédait à Echannay, et des moulins de Vieil Moulin. Gui de Venarey et Garnier de Fontaines, ses neveux, approuvent cette donation, dont Guillaume, abbé de Fontenay, est témoin (1210). — Lettre sous le scel de Guillaume de Joinville, évêque de Langres, de la ratification par Pierre de Ravières, et Nicolette, sa femme, fille d'Aymon, seigneur de Magny, de la donation de la terre de Bretenières, faite par ledit Aymon à l'abbaye de Prâlon, à cause de Sybille, sa fille, religieuse de ce monastère (1212). — Donation faite à l'abbaye de « Prahelun » par Albert Chevalier, fils d'Escot de Mâlain, d'un sétier, moitié blé et avoine, à prendre chaque année sur sa part des dîmes de Saint-Anthot (1214). — Guillaume Fromond, chevalier de Mâlain, donne à l'abbaye de Prâlon, pour le repos de l'âme de sa femme Agnès, un setier de blé d'hivernage, à prendre sur son terrage de Mâlain (1224). — Donation faite à l'abbaye de Prâlon, par Guillaume, fils de Horry de Coyon, de six quartaux de conceau de rente annuelle, sur les dîmes du lieu, pour le repos de l'âme de sa mère et de ses ancêtres (1232). — Copie de l'accensement, fait par les abbé et couvent de Clairvaux, à l'abbaye de Prâlon, du domaine de Changey-les-Daix, qui leur avait été donné par Calon de Fontaine, et ce moyennant un muid d'avoine de redevance annuelle (1234). — Donation faite à la même abbaye, par Guiot, damoiseau, fils de feu Paris Chauchart, chevalier, pour le repos de l'âme de sa mère, de Jean, son frère, de ses parents et amis inhumés dans l'église et le cimetière dudit monastère, de deux setiers, moitié orge et seigle, et d'un quartaut d'avoine assignés sur les coutumes de Coyon (1256/7, janvier). — Copie d'une transaction, entre Alexandre de Montagu, sire de Sombernon et de Mâlain, l'abbesse Perrenon et le couvent de Prâlon, au sujet de la garde de l'abbaye et de la justice, à Corcelotte et dans toute la châtellenie de Sombernon (1275). — Donation faite par Guillaume de Chaudenay, chevalier, à l'abbaye de Prâlon, des terres, prés, hommes, cens et autres revenus qui lui appartiennent à Echannay (1309). — Lettre de Geoffroy de Blaisy, chevalier, qui assigne sur sa terre de Chevannay les 20 soudées de terre léguées par Huguette de la Perrière, sa femme, à l'abbaye de Prâlon (1339). — Extrait du testament de Marguerite d'Oigny, veuve de Jean de Chaudenay, chevalier, seigneur de Blaisy, par lequel elle lègue, pour un anniversaire dans l'église de Pralon, 40 sols ou 20 livres une fois donnés. Elle nomme pour exécuteurs testamentaires Guiot, moine de Cluny, prieur de Mont-Saint-Jean, Raoul Chainsot, prieur de Couches, ses fils, Pierre de Montoillot, chevalier, et Poincot de Chaudenay, son neveu (1346). — Constitution d'une rente de 15 sols, faite par Guillaume Baugey, damoiseau, et Isabelle, sa femme, au profit de Jeanne de Champrobert, abbesse de Prâlon ; celle-ci cède cette rente à l'abbaye en échange d'un anniversaire pour elle et ses successeurs (1355). — Quittance donnée par les religieuses de Prâlon à Guillemette Pitois de Montelon, abbesse, de tous les arrérages des anniversaires, pour les seigneurs de Blaisy (1372). — Acte par lequel Charles de Bauffremont, seigneur de Sombernon, venu pour assister à l'élection de la nouvelle abbesse, Jeanne de Villers-Fussey, sous la présidence de Laurent Bureau, des Carmes de Dijon, fait reconnaître et affirmer par les religieuses son titre de gardien, de haut justicier du monastère (1492). — Fondation d'anniversaire en l'église de l'abbaye de Prâlon (Drouhine Bouesseau, abbesse) par Etienne Jacqueron, et Jacquette Chicheret, sa femme, en contemplation de ce que Marguerite, leur fille, a été reçue religieuse à Prâlon, donnent une vigne à Plombières, et une rente sur Brognon (1502). — Autre par Jean Juillet, prêtre (1559). — Certificats de paiement de la somme de 2 livres tournois pour l'anniversaire de Eudes, duc de Bourgogne, célébré dans l'abbaye de Prâlon (1568, 1569, 1570). — Acte par lequel Hélène de Fontette, abbesse et les religieuses de Prâlon, voulant témoigner leur reconnaissance, à Juliette d'Agey, leur supérieure durant 35 ans, fondent en son honneur trois anniversaires, et lui constituent une pension de 18 livres (1659). — Délibération capitulaire des religieuses de Prâlon, touchant la célébration d'anniversaires pour le repos de l'âme de François Perrel, curé de Villecomte, et de ses parents (1732). — Tableaux des fondations de l'abbaye de Prâlon. — Lettre de la sœur Michel de Saint-Augustin, ancienne religieuse de Prâlon, touchant les fondations (1756). — Règlement ordonné par M. d'Apchon, évêque de Dijon, pour le service des fondations de l'abbaye, laissé à la charge du curé de Prâlon (1758).

G. 412. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1657-1742. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Registre des élections des visiteurs, de leur confirmation, des actes et des ordonnances, de leurs visites, des réceptions des religieuses, des élections des officiers depuis la réforme établie par l'abbesse Hélène de Fontette. — Fol. 1. Procès-verbal de la première visite faite par I. B. B. Gontier, prévôt de la Sainte-Chapelle et vicaire général de l'évêque de Langres, pour instituer la réforme dans l'abbaye (1657, 18 avril). — Fol. 2. Autre du même pour l'exécution du concordat passé entre M^me^ de Fontette, abbesse de la Réforme et M^me^ d'Agey, ancienne abbesse (1664). — Fol. 3. Première visite de Thomas Chaudot, chanoine de la Sainte-Chapelle, nommé visiteur (1657). — Débats entre les anciennes religieuses et les réformées (1663). — Fol. 1. Procès-verbal de la première visite de M. Lambert, curé de Blaisy (1670). Ces visites sont toujours suivies d'ordonnances qui en sont la conséquence. — Fol. 21. Procès-verbal de la première visite de Bénigne Joly, chanoine de Saint-Étienne, ses observations inscrites à la suite (1680). — Fol. 35. Acte de la bénédiction de l'église du monastère, réédifié de nouveau, faite par le même, le 28 janvier 1685. — Fol. 51. Procès-verbal de la dernière visite de Bénigne Joly (26 septembre 1691). — Fol. 53. Procès-verbal de la visite du monastère par François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres (1702). — Fol. 67. Nomination par l'évêque de Dijon de l'abbé de la Briffe, comme visiteur (1739). — Fol. 68. Registre de réceptions et actes d'examen des religieuses qui ont fait profession depuis l'année 1655 à 1734. — Fol. 69. Ordonnance de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, pour l'observance des constitutions et le règlement des rapports entre les religieuses réformées et les anciennes (1680). — Fol. 74. Mort d'Hélène de Fontette, réformatrice de l'abbaye (1704, 4 août). Elle était fille d'Andremond de Fontette et d'Olympe d'Agey. — Judith d'Agey, ancienne abbesse, était morte le 27 septembre 1673, à l'âge de 84 ans. — Fol. 76. Réception de Marguerite de Fontette, fille de Melchior de Fontette Sommery et d'Éléonore de Josean de Grandval (1658). — Fol. 78. Réception de Jacqueline, sa sœur, qui succède à sa tante (1665) et meurt en 1711. — Fol. 90. Autre de Guillemette-Marie, fille de Genreau, procureur général à Dijon (1710). — Fol. 92. Autre de Charlotte de Bussy-Rabutin, religieuse de Rougemont, fille du comte de Bussy-Rabutin, lieutenant général des armées du Roi et de M^me^ de Toulongeon, nommée abbesse de Prâlon (1711, 24 décembre). — Délibération prise sur la proposition de la nouvelle abbesse de quitter le bréviaire romain pour reprendre le bréviaire bénédictin. — Fol. 96 et 99. Réception de Claude-Elisabeth et Claude de Langhac, filles du comte de Langhac et de M^me^ de Montperroux (1720, 1734). — Fol. 105. La dernière réception inscrite sur ce registre est celle de Madeleine Godard, fille de Godard, bourgeois de Dijon (1733). — Fol. 106. — Fondation d'anniversaires en l'église de Prâlon par M. de Losnet, agent des affaires du marquis de Bauffremont à Dijon, pour lesquels il abandonne à l'abbaye la somme de 300 livres qu'elle lui devait (1719). — Fol. 109. Fondation de services religieux par Jeanne Millière, veuve de J. Carré, notaire à Dijon (1731). — Fol. 118. Obédiences de l'abbaye en 1742 faites par la sœur de Saint-Augustin, prieure ; — la mère de Sainte-Cécile, sous-prieure, discrète et première sacristine ; — la mère de Sainte-Colombe, discrète et secrétaire du chapitre ; — la mère de Saint-Joseph, bibliothécaire ; — la mère de Saint-Benoît, apothicairesse ; — la mère Saint-Charles, discrète, première infirmière et première robière ; — la mère Saint-Louis, seconde sacristine et seconde robière ; — la mère Mathilde, seconde jardinière ; — la sœur Sainte-Madeleine, discrète, dépositaire, célérière, maîtresse des cérémonies, 2^e^ chantre et première jardinière ; — la sœur Sainte-Thérèse, seconde chantre ; — la sœur Sainte-Ambroise, première chantre, première portière ; — la sœur Sainte-Agnès, première chantre, maîtresse des pensionnaires et 3^e^ sacristine ; — la sœur Saint-Pierre, seconde dépositaire, seconde portière, seconde infirmière, seconde apothicairesse ; — la sœur de Saint-Placide, seconde célérière, troisième portière ; — la sœur Saint-Bénigne, 3^e^ infirmière, 3^e^ jardinière ; — la sœur Sainte-Catherine, seconde maîtresse des pensionnaires.

G. 413. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1300-1753. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (abbaye de Prâlon). Constitutions de rentes. Quittance générale donnée à sœur Alixand et aux religieuses de l'abbaye de Prâlon, par Gauthier de Boux, chanoine, de la chapelle du duc de Bourgogne, de tout ce qu'elles lui devaient (1300). — Reconnaissance par Pierre Bonféal, conseiller et avocat fiscal du roi au parlement, d'une rente de 10 sols tournois due à Guillemette de Bihais, abbesse, et aux religieuses de Prâlon (1488). — Constitution de 52 sols 6 deniers de rente, au principal de 42 liv. représentant le prix d'une maison faite par Laurent Collinet, de Prâlon, au profit de l'abbaye de Prâlon (1632). — Autre de 39 livres 3 sols par Huguette Tisserand, veuve de Philibert Romey et Philibert Doyen, son fils, au profit des religieuses de Prâlon (1659). — Vente à rente d'une vigne à Prâlon faite par les religieuses à Jean Maret, vigneron (1663). — Autre semblable faite à Nicolas Naudin, de Prâlon (1664). — Transaction par laquelle François Lirot, prêtre, ancien doyen de Saint-Jean, de Dijon, donne quittance aux religieuses de Prâlon des 700 livres qu'il leur avait prêtées et leur en abandonne 200 pour la fondation d'un *De Profundis* (1670). — Vente à rente d'une vigne à Prâlon faite par Jacqueline de Fontette, abbesse de Prâlon, à René Brabant, du lieu (1685). — Billet de 149 livres souscrit par les religieuses de Prâlon, au profit de Marguerite Brenot, couturier à Dijon, et remboursé (1738). — Quittance de remboursement d'une somme de 400 livres, due par l'abbaye à l'héritière de Bénigne Couturier (1751). — Constitution de 12 livres 10 sols de rente au capital de 250 livres faite par l'abbaye de Prâlon, au profit de François Denisot, laboureur, à Savigny (1738). — Testament de Jacques Perille, bourgeois, à Frenois, qui lègue à Catherine, sa fille, femme Chuffin, à Dijon, un principal de rente de 2000 livres dû par l'abbesse et les religieuses du couvent de Prâlon (1741). — Billet de 1000 livres souscrit par les mêmes au profit de Jacques Simon, avocat à Semur (1735). — Vente faite par Marie-Catherine Thoridenet, femme de François Lambelot, notaire à Fontaine Française, à P. Delder, secrétaire du comte de Tavanes, lieutenant-général en Bourgogne, d'un capital de 400 livres dues par les mêmes religieuses (1753).

G. 414. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1499-1753. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Droits de justice. Procès-verbal d'exécution de lettres de provisions obtenues par l'abbesse et les religieuses de Prâlon, pour l'exercice d'un droit d'usage dans les bois de la seigneurie de Mâlain et de la protestation contraire de Guillaume de Mâlain et de Claude de Bauffremont, dame de Salenove, seigneur et dame de Mâlain, par indivis (1500). — Mandement de complainte et nouvelleté obtenu par les abbesse et religieuses de Prâlon, contre Guillaume de Mâlain et Claude de Bauffremont, dame de Salenove, seigneurs de Mâlain, par indivis, qui voulaient les contraindre à démolir un petit édifice qu'ils prétendaient être un colombier (1499). — Ecritures à ce sujet (1500). — Mémoire des abbesse et religieuses de Prâlon contre Guillaume de Mâlain et Claude de Bauffremont, au sujet de la validation des lettres d'évocation obtenues par elles pour faire juger à Dijon le procès qui les divise (1503). — Copie d'une transaction par laquelle quelques habitants de Prâlon ayant reconnu que comme les habitants de Mâlain, ils sont obligés de vendanger les vignes du seigneur de Mâlain, tous procès demeurent assoupis (1505). — Sentence du lieutenant-général du bailliage d'Arnay, qui condamne les habitants de Prâlon au delà du ruisseau, à la corvée des vendanges de l'abbaye et leur défend de vendanger sans permission (1543). — Procès-verbal dressé par le bailliage d'Arnay d'enquête pour l'abbesse et les religieuses de Prâlon, pour justifier de leurs droits de justice et d'usage dans les bois qui leur étaient contestés par le cardinal de Givry, en qualité de tuteur des enfants de Claude de Bauffremont, dame de Salenove, et Henri de Mâlain, seigneur et baron de Lux (1545, 21 novembre). — Autre semblable provoquée par ces derniers (1545, 28 novembre). — Salvations produites par eux (1546, 12 juin). — Copie d'un arrêt du Parlement, confirmation d'une sentence du lieutenant du bailliage d'Arnay, lequel maintient dans ses droits de totale justice dans l'enceinte de sa clôture et d'usage dans les bois de la seigneurie (1558, 18 mars). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt (1559, 8 mai). — Dossier d'une instance jugée au Parlement entre les religieuses de l'abbaye de Prâlon, Marguerite d'Epinac, dame de Lux et de Mâlain, veuve de Joachin de Mâlain, au sujet de la justice sur le territoire de Prâlon (1579). — Terminée par arrêts des 2 mai 1581 et 14 août 1582, par lesquels l'abbaye est gardée dans la propriété de la banalité et totale justice du ruisseau à le prendre dès les Pas Royer, du côté de Savigny, jusqu'au pas de Mâlain ; de la banalité des fours et moulins ; des mainmortes dans tout le village, des bans de vendanges, corvées, tailles et autres droits seigneuriaux, ne laissant aux seigneurs de Mâlain et de Sombernon que la haute justice sur les habitants de Prâlon du côté d'Agey (1570-1584). — Trois pièces d'un débat avec Brulard, seigneur par indivis de Mâlain, pour le droit d'usage de l'abbaye dans le bois de la Buchaille, finage de Sainte-Marie (1643). — Protestation de Judith d'Agey, abbesse de Prâlon, contre la prétention du seigneur de Prâlon de faire publier un ban sous l'orme planté devant la maison abbatiale (1648). — Sentence du juge de Mâlain, qui condamne l'abbesse de Prâlon à payer tous les ans aux vendanges une boulée de raisins de la charge de deux hommes (1649). — Dossier d'une instance entre les justices de Mâlain et de Prâlon, au sujet d'un scellé apposé au moulin (1645-1656). — Actes par lesquels l'abbesse de Prâlon, ayant autorisé les juges de Mâlain à tenir leurs jours dans l'enclos pour la partie qui est au delà du ruisseau (1663), le leur interdit en 1793, pour ne pas enfreindre la clôture. — Dossier de l'instruction du procès criminel à un nommé Millière de Prâlon, accusé d'assassinat (1687). — Autre entre l'abbaye et M. Brulart, au sujet d'un délit de chasse (1698). — Arrêt du Parlement, confirmatif d'un expédient, arrêté entre M^{me} Marie Brulart, veuve de Louis-Joseph de Béthune, marquis de Charost, baronne de Sombernon, Mâlain et l'abbesse et les religieuses de Prâlon, par lequel celles-ci sont maintenues dans tous leurs droits de justice et de seigneurie sur tout le territoire de Prâlon, tant en deçà qu'au delà du ruisseau et même dans la partie de ce territoire relevant de la seigneurie de Mâlain, au moyen de quoi le territoire de Prâlon se trouve augmenté de 50 journaux du côté de la Serrée. De son côté la marquise de Charost est confirmée dans tous ses droits de justice et de propriétés à Savigny, lesquels lui étaient disputés par les religieuses (1730), 3 avril). — Procès-verbal de plantation de bornes entre Prâlon et la Serrée. — Mémoires et pièces de procédures (1724-1730). — Sommation en département faite par la marquise de Vichy, au chapitre de la cathédrale de Dijon, au sujet de droits honorifiques et de propriété cédés par le marquis de Charot à l'abbaye de Prâlon, et néanmoins compris par erreur dans son dénombrement. — Arrêt rendu en conséquence par la chambre des comptes (1771-1772).

G. 415. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1518-1578. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Redevances dues à l'abbaye de Saint-Bénigne et au curé de Sombernon. Mémoires et procédures intentées devant l'officialité de Langres par Étienne Tixerant, curé de Sombernon, à l'abbaye de Prâlon, de laquelle il exigeait une prestation annuelle de deux émines moitié froment et avoine (1518) — Sentence de l'official qui condamne les religieuses à acquitter cette redevance (1532). — Sentence arbitrale confirmative de la première sentence (1532, 4 décembre). — Sentence du bailliage de Dijon qui renvoie les dames de Prâlon de la demande de l'infirmier de Saint-Bénigne en prestation annuelle de quatre émines moitié froment et avoine (1561). — Arrêt confirmatif de cette sentence par le Parlement (1562, 3 décembre). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt (19 décembre). — Arrêt qui, après enquête faite et monitoire, déboute Jean Mignard, curé de Sombernon, de la redevance de deux émines moitié blé et avoine qu'il prétendait sur l'abbaye de Prâlon (1576). — Sentence des requêtes du Palais qui renvoie les dames de Prâlon d'une demande au pétitoire, formée par le curé et le condamne à rendre à l'abbaye toutes les pièces qu'il possède touchant cette redevance (1577). — Homologation de cet arrêt par le Parlement (1578).

G. 416. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1746-1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Bâtiments conventuels. Devis, procès-verbaux de délivrance, mémoires relatifs à des travaux faits au four banal, au pressoir, à la maison curiale, à l'église de Prâlon, au presbytère, à l'église abbatiale et aux bâtiments conventuels.

G. 417. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1537. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). — Terrier de l'abbaye dressé par Jacques et Humbert Lebeault, notaires à Vitteaux, sur la requête d'Anne Bouton, abbesse et des religieuses de Prâlon. — Fol. 3. Lettres à terrier du 2 août 1537, enregistrées au bailliage d'Auxois. — Fol. 8. Déclaration des droits seigneuriaux de l'abbaye « qui est ung beaul et solempnel monastère de dames « religieuses de l'ordre de Saint-Benoit, auquel lieu sont de « notables dames abbesses et religieuses et en l'église duquel « tant pour jour nuyct que autrement Dieu et sa glorieuse « mère sont servis ». — Les religieuses sont dames du territoire ; — l'église et le monastère sont lieu de franchise et d'immunités ; — les habitants sont mainmortables, l'abbaye a le droit de retraite sur les héritages vendus, celui de prendre à son profit toutes les oblations, des droits sur les épousailles, la dîme, les droits d'affouage, de pâturage, de pêche, de champoyage dans les bois et dans les prés, le banvin, le droit de langue, le moulin banal, le ruisseau, le four banal, le ban de vendanges. — Fol. 14. Déclaration du domaine seigneurial, terres, prés et vignes. — Fol. 24. Reconnaissances des tenures des habitants qui se déclarent tous hommes justiciables, mainmortables, corvéables, taillables, censables, etc.

G. 418. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1770-1771. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Prâlon. Terrier de la seigneurie de Prâlon, appartenant au chapitre de Saint-Étienne, de Dijon. — Fol. 1. Liste des membres du chapitre inscrite au centre d'un encadrement dessiné à l'encre de chine, et surmonté d'un écusson aux armes du chapitre. — Fol. 2. Sentence des requêtes du Palais qui entérine les lettres à terrier, obtenues par le chapitre et désigne Bichot, notaire, à Dijon, et Vereulle, notaire, à Mâlain, pour dresser le terrier (1767). — Fol. 4. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale, nomination d'officiers, signe patibulaire, carcan, pilotis ; obligation de demander permission pour travailler le dimanche, égandillage des mesures, langues d'animaux, aliénations défendues sans permission, droits de lods ; Prâlon, lieu de mainmorte, habitants affranchis, poule de coutume, corvées, dîmes, droit de suite, ban de vandanges, corvée de vendanges, banvin, moulin, four, rivière, banaux, chasse interdite, champoyage, oblations, pêche dans l'Ouche, cens, droits de patronage, rente de l'église, banc seigneurial. — Fol. 9. Déclaration du domaine seigneurial, château, terres, prés et bois. — Fol. 18. Procès-verbal de plantation de bornes entre les justices de Prâlon et de Sainte-Marie (1770). — Fol. 20. Autre de celle entre les finages de Prâlon, Mâlain et Sainte-Marie (1770). — Fol. 23. Autre entre Prâlon et Savigny-sous-Mâlain. — Fol. 24. Autre entre Prâlon et Mesmont. — Fol. 27. Autre entre Prâlon et Agey (1770). — Fol. 30. Reconnaissances des habitants en tête desquels figure Ch.-S. Guyon, curé. N. B. Ce terrier était accompagné d'un atlas auquel il renvoie et qui a disparu.

G. 419. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier, sans couverture.

1770-1771. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Prâlon. Copie du terrier précédent.

G. 419 (bis). (Registre). — In-folio, 134 feuillets, papier,
sans couverture.

1770-1771. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Prâlon. Copie informe et incomplète du même terrier.

G. 420. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier, sans couverture.

1444-1654. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Recueil de manuels de l'abbaye. — Fol. 1. Manuel des cens et revenus des terres d'Echannay, Prâlon, Savigny-sous-Mâlain, Corcelotte, Ouges, Saffres, Bussy-la-Pèle, Savranges, Aubigny-les-Sombernon (1444). — Fol. 10. Manuel des cens et rentes dues à Prâlon. — Fol. 27. Bail à trois vies d'une masière derrière le crépon de l'église abbatiale passé par l'abbesse Drouyne Bouesseau (1500). — Fol. 29. Bail des corvées pour 9 ans, moyennant la somme de 8 francs par an (1501). — Fol. 31. Bail des quatre journaux des essarts de la Repe, passé par la même pour 29 ans moyennant un boisseau de grain par journal défriché (1505, 1506, 1507). — Fol. 32. Manuel des cens, tailles, rentes et revenus dus aux vénérables dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Prâlon, à Prâlon, Corcelotte, Echannay, Savigny, Agey, Coyon, La Serrée, Mâlain et Dijon (1518). — Fol. 50. Manuel des revenus de la seigneurie de Prâlon, appartenant à Hélène de Fontette, dame et abbesse dudit Prâlon, faite par Rondot, notaire à Agey (1654).

G. 421. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier, cartonné.

1656. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Manuel, déclarations et reconnaissances des meix, maison et héritages affectés de censes et redevances à dame Hélène de Fontette, abbesse de Prâlon, par plusieurs habitants tant de Prâlon, de Savigny, fol. 124 ; —de Mâlain ; fol. 145 ; — d'Agey, fol. 163, dressé par Bernard Rondot, notaire à Agey.

G. 422. (Registre.) — In-folio, 436 pages, papier.
Reliure en parchemin.

1708. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Manuel incorporé des reconnaissances et déclarations des cens et redevances de la seigneurie de Prâlon, appartenant à Jacqueline de Fontette, abbesse du lieu, dressé par Bénigne Dupelu, ancien notaire, à Dijon, établi à Plombières. — Fol. 1. Déclaration de Claude Naudin, etc.

G. 423. (Registre.) — In-folio, 271 feuillets, papier,
sans couverture.

1730. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Manuel incorporé semblable au précédent, reçu par Étienne Colombat, notaire, au Pont-de-Pany, en vertu d'un arrêt du Parlement du 3 avril 1730.

G. 424. (Liasse.) — 14 pièces parchemin ; 89 pièces,papier ; 2 plans.

1476-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Droits seigneuriaux. Sentences de justice qui obligent les habitants de Prâlon à fournir deux personnes par ménage pour la vendange des vignes des abbesse et religieuses (1476, 1529, 1562, 1704). — Dossier des procédures entre l'abbaye de Prâlon, les seigneurs de Sombernon et de Mâlain, au sujet de la justice, de la banalité du ruisseau, du moulin et du four, des mainmortes, des corvées, cens et autres droits seigneuriaux, instances commencées au bailliage d'Arnay, portées par appel aux requêtes du Palais et terminées par un arrêt du Parlement au profit de Prâlon, du 2 mai 1582 ; — autres procédures (1497-1671). — Information contre des habitants de Mâlain, qui avaient tiré sur les pigeons de l'abbaye, et insulté une bergère (1570). — Protestation de l'abbesse Jacqueline de Courcelles, contre des habitants de Prâlon, qui se prétendaient exempts de la corvée des vendanges (1542). — Arrêt d'appointement au Parlement dans une cause entre le seigneur de Mâlain et l'abbaye de Prâlon, qu'il prétendait ne devoir vendanger ses vignes qu'après lui avoir payé une boulée de raisin (1652) — Sentence de la justice seigneuriale qui condamne un habitant à l'amende, pour n'avoir point payé les lods de l'acquisition qu'il avait faite (1565). — Avis de conseil pour la possession du droit sur les langues des animaux tués (1685). — Banvin. Contravention contre des cabaretiers qui avaient donné à boire durant les offices (1712). — Licence de cabaretier donnée par l'abbesse de Bussy-Rabutin (1723). — Amodiation du banvin (1731). — Procès intenté par le chapitre de Saint-Étienne au sieur Lhuilier de Prâlon, qui avait établi un colombier (1769-1770). — Permission d'ouvrir un cabaret donnée par le chapitre au sieur Romey (1772), — Etat des lods perçus dans la seigneurie (1788). — Amodiation des amendes de la justice (1587).

G. 425. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1473-1783. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Acquêts et échanges de maisons, terres, prés et vignes sur le territoire de Prâlon, par les abbesses Marguerite de Juilly (1473-1476) ; Guillemette de Byare (1483) ; Anne de Bouton (1530-1538) ; Jacqueline de Corcelles (1552-1563) ; Judith d'Agey (1637, 1645, 1658) ; Hélène de Fontette (1661, 1664, 1667) ; Jacqueline de Fontette (1683, 1684, 1689, 1690, 1692, 1709) ; Charlotte de Bussy-Rabutin (1716, 1723, 1725) ; le chapitre de la cathédrale de Dijon (1783).

G. 426. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1538-1780. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon, Déclarations. Procès-verbal de perchoiement des terres du finage de Prâlon, ordonné par les abbesse et couvent, et dressé par Humbert Lebaut, greffier de la justice (1528). — Extrait du terrier de l'abbaye, en ce qui concerne les droits seigneuriaux (1537). — Déclaration fournie au Roi par les religieuses de Prâlon, de toutes les acquisitions qu'elles ont faites depuis l'année 1641. Néanmoins elles exposent que le monastère est inhabitable, que la construction de la nouvelle église les a ruinés, de même que la pension de 700 livres servie à l'ancienne abbesse (1690). — Lettres obtenues à la chancellerie pour la rénovation du terrier (1767). — Nomination par le Parlement, du notaire Bouché, pour recevoir les déclarations (1769). — Manuel incorporé de 1763. Copie. — Estimation des cens, redevances et autres droits seigneuriaux de l'abbaye, montant à 521 livres 1 sol 4 deniers (1747). — Déclarations des héritages sur Prâlon, possédés par des forains (1668, 1669, 1708, 1731). — Différentes reconnaissances, faites au terrier de Prâlon (1780, 1781).

G. 427. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1443-1774. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Baux à cens de maisons, granges, jardins, terres, prés, vignes et autres héritages, passés à diverses personnes, par les abbesses Jeannette de Trezettes (1443) ; — Marguerite de Julley (1473) ; — Guillemette de Braiz (1488) ; — Drouyne Bouesseau (1517) ; — Anne Bouton (1527, 1528, 1532, 1535) ; — Jacqueline de Corcelles (1543, 1547, 1552, 1557, 1559, 1562, 1564, 1567, 1576, 1578, 1580, 1585, 1586, 1588) ; — Louise d'Agey (1604, 1614, 1622) ; — Hélène de Fontette (1660, 1661, 1664, 1665, 1666, 1667, 1669, 1670, 1672) ; — Jacqueline de Fontette (1678, 1699, 1706, 1708) ; — Charlotte de Bussy-Rabutin (1713, 1715, 1719, 1720, 1724, 1725, 1732, 1733, 1735, 1736, 1737) ; — le chapitre de Saint-Étienne (1765, 1772, 1774). — Plusieurs reconnaissances de ces cens.

G. 428. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1627-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Baux généraux des seigneuries de Prâlon et de Corcelotte, payés par Judith d'Agey, abbesse de Prâlon, moyennant 1200 livres, 30 émines de grain, 2 porcs gras, et 50 poules (1627) ; — par Hélène de Fontette, moyennant 1500 livres (1656) ; — de la terre de Prâlon, par la prieure Bedey, pour 9 ans, moyennant 1000 livres par an (1739). — Visite des bâtiments (1739). — Autre passé pour 9 ans, par Claude Roi, économe, nommé par le Roi, pour la régie des biens de l'abbaye, moyennant la somme de 2960 livres (1748). — Visite des bâtiments (1749). — Bail de la seigneurie, passé par le chapitre de Saint-Étienne pour 9 ans, et 3250 livres par an (1757). — Visite des bâtiments (1758). — Autre moyennant 3500 livres (1766). — Visite des bâtiments (1767) — Autre bail passé pour 9 ans, moyennant 3800 livres (1774). — Procès-verbal de visite des domaines de la terre (1780). — Bail de la terre passé pour 9 ans, moyennant 4400 livres (1783). — Lettre du chanoine Rosand, délégué du chapitre à Monseigneur....., touchant la taxe imposée sur la terre de Prâlon, au profit de la maison de Saint-Cyr (1788).

G. 429. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 97 pièces, papier.

1433-1741. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Amodiations de pièces de terres, prés et vignes au territoire de Prâlon, passées à divers particuliers par les abbesses et religieuses (1433) ; — par l'abbesse Drouyne Bouesseau (1517) ; — Jacqueline de Corcelles (1542, 1567, 1568, 1572, 1573, 1574, 1576, 1577, 1579, 1589 1592) ; — Louise d'Agey (1596, 1517) ; — Judith d'Agey (1623) ; — Hélène de Fontette (1663, 1665, 1672, 1674, 1676, 1677, 1680) ; — Jacqueline de Fontette (1685, 1686, 1687, 1690, 1691, 1694, 1700, 1702, 1707, 1708, 1710) ; — Charlotte de Bussy-Rabutin (1713, 1715, 1716, 1717, 1723, 1718, 1719, 1722, 1724, 1725, 1726, 1730, 1731, 1732, 1734, 1735) ; — Claude Roy, économe nommé par le roi (1744, 1745). — Marchés pour la façon des vignes de l'abbaye (1561, 1708).

G. 430. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1499-1769. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Dîmes. Procédures devant le bailliage d'Arnay entre les abbesse et couvent de Prâlon et Gilles Péchinot, curé de Malain, lequel prétendait percevoir la dîme des fruits des terres cultivées par ses paroissiens sur le finage de Prâlon (1499). — Autres entre les mêmes et Hélie Moisson, licencié en lois à Dijon, qui se prétendait exempt de la dîme des agneaux pour ce qu'il possédait à Prâlon (1510).— Amodiations des dîmes de Prâlon, par les religieuses, de 1561 à 1737. — Déclaration de deux habitants de Prâlon et Màlain, reconnaissant que leurs terres sont sujettes à la dîme (1571). — Désistement par le curé de Malain du droit de séquelle qu'il prétendait sur une terre à Prâlon (1666). — Sentence des requêtes du Palais qui maintient l'abbesse de Prâlon en possession du droit de percevoir la dîme sur les terres du finage d'Agey cultivées par des habitants de Prâlon (1697). — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre de Saint-Étienne en possession du droit de lever la dîme sur les agneaux et les laines dans sa seigneurie de Prâlon (1769).

G. 431. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier; 3 plans.

1526-1780. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Four, moulin, rivière banaux. Four. Information ordonnée par Anne Bouton, abbesse de Prâlon, contre Jacob Bridon, habitant de Prâlon, qui s'était permis de faire cuire des pâtes levées ailleurs qu'au four banal (1526). — Transaction entre l'abbesse Jacqueline de Corcelles et les habitants de Prâlon portant qu'à l'avenir ces derniers payeront de 18 pains cuits au four banal, un et autant pour les flans (1551, 13 mai). — Sentence du juge de Prâlon qui condamne les habitants à l'exécution de ce traité (1551, 14 mai). — Amodiations de la ferme du four banal par les abbesses Anne Bouton (1532) ; — Jacqueline de Corcelles (1546, 1549, 1550, 1554, 1556, 1559, 1560, 1565, 1569, 1576, 1577, 1583, 1592) ; — Hélène de Fontette (1660, 1665, 1671, 1673) ; — Jacqueline de Fontette (1684, 1691, 1695, 1699) ; — Charlotte de Bussy-Rabutin (1720, 1724, 1730, 1736, 1737) ; — Claude Roy, économe nommé par le roi (1744). — Moulin. Transaction entre les abbesse et couvent de Prâlon et les habitants du lieu, portant que nonobstant que le moulin soit banal, les habitants seront en droit, lorsqu'ils ne pourront y faire moudre leurs grains, de les porter ailleurs sans encourir d'amende (1571). — Amodiations du moulin par les abbesses, Jacqueline de Courcelles (1584) ; — Louise d'Agey (1601) ; — Judith d'Agey (1642) ; — Jacqueline de Fontette (1692, 1699, 1705, 1711) ; — Charlotte de Bussy-Rabutin (1715, 1725, 1734). — Ce dernier moyennant 23 mesures de froment, 45 de conceau, 34 d'orge, 30 livres de chanvre, 6 chapons, une poule, une mesure de froment pour le gâteau des rois, 3 fromages, 3 douzaines d'œufs, le tout en valeur de 145 livres. — Bail à cens de ce moulin passé par le chapitre à Pierre Lhuillier, marchand à Mémont. — Plan du moulin et de ses dépendances, levé par Thomas, commissaire à terrier, pour être annexé au bail (1780). — Rivière banale. Sentence de la justice seigneuriale qui condamne les habitants à réparer le pont situé près de l'abbaye (1571). — Amodiations de la rivière pour la pêche (1573, 1588). — Dossier d'un procès entre l'abbaye de Prâlon et les habitants, d'une part, et les seigneurs de Malain, commencé au bailliage d'Arnay et porté par appel au Parlement, qui par arrêt du 14 août 1582, déboute les derniers de leurs prétentions à la propriété et à la banalité de la rivière du four, du moulin et des mainmortes (1576, 1582. — Sentence qui condamne des particuliers à rendre au ruisseau son cours ordinaire (1629). — Procès-verbal de visite du cours de la rivière (1765).

G. 432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier ; 1 plan.

1546-1782. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Pralon). Pralon. Cure et église. Mémoires entre le curé et le chapitre de Saint-Étienne au sujet d'une nouvelle répartition des dîmes et des novales (1758-1763). — Ordonnance de l'intendant rendue en suite de la requête du chapitre de Saint-Étienne, portant homologation de la transaction conclue entre le chapitre, le curé et les habitants de Pralon, au sujet de la dîme des agneaux (1776). — Eglise. Requête présentée par les religieuses de Pralon à l'official de l'évêque de Langres, pour faire contraindre les paroissiens de Pralon à la réparation de l'église (1518). — Lettres royaux, données à Dijon, sur la requête des abbesse et religieuse de Pralon, contenant mandement au bailli d'Auxois de se rendre à Pralon, de visiter l'église qu'on dit ruineuse et si tel est son état de contraindre l'abbaye et les habitants de contribuer par moitié à sa réparation, nonobstant l'instance qui est entre eux sur ce motif, allégué par les habitants, qu'ils sont tenus seulement à la moitié des réparations de la couverture (1546). Engagement pris par le procureur de l'abbaye d'achever les réparations de l'église, moyennant une somme de 60 livres payée par les habitants (1634). — Marché pour la réparation du gouterot, de la voûte, de la nef et du clocher de l'église, moyennant la somme de 800 livres, dont moitié à la charge des habitants (1634). — Sentence de la justice seigneuriale qui condamne les habitants à contribuer pour la moitié aux réparations de l'église, l'abbesse s'engageant à fournir les ornements et le luminaire (1655). — Mémoires dans un débat entre l'abbaye et les habitants sur la question du logement du curé et marchés pour des réparations à la maison presbytérale aux frais des deux parties (1669-1724). — Vente faite par l'abbaye aux habitants, d'une maison destinée à servir de presbytère, moyennant la somme de 700 livres, dont elles laissent la moitié pour leur compte (1675). — Marché passé par Jacqueline de Fontette, abbesse de Prâlon, avec J. Marc, maçon, à Dijon et J. Tortochot, charpentier pour la réparation et la reconstruction presque totale de l'église moyennant la somme de 3100 livres, 2 émines de froment, 2 queues de vin et deux porcs gras (1683). — Traité par lequel les habitants s'obligent de contribuer pour 600 livres à ces travaux. Ch. Millière offre une somme de 100 livres au moyen de quoi il ne sera point compris dans l'imposition qui sera levée à cet effet, et l'ancienne abbesse s'engage à payer 250 livres à la décharge des habitants (1683). — Consentement donné par les habitants à ce que leurs procureurs obtiennent de l'intendant l'autorisation de s'imposer une somme de 500 livres pour ces réparations (1684, janvier). — Marché par l'abbesse Jacqueline de Fontette pour la couverture de l'église en tuiles et celle du clocher en ardoises et en plomb, moyennant la somme de 1000 livres et une émine de froment (1684). — Autre avec Crevoisier, serrurier, à Sombernon, pour la ferrure des vitraux et de la porte de l'église (1684). — Autre pour la construction de deux sacristies et de deux chapelles (1684). — Devis, marchés, rapports d'expert, quittances et autres pièces relatives aux réparations faites à l'église et au presbytère de Prâlon et payées moitié par l'abbaye, moitié par les habitants (1708-1782).

G. 433. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1356-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Communauté. Sentence de Hugues Bertrant, de Fleurey, bailli de Mâlain, pour Jean et Pierre de Montagu, chevaliers, frères, seigneurs de Sombernon et de Mâlain, par laquelle les habitants de Prâlon sont déboutés de leurs prétentions de faire pâturer leur bétail dans le pré de l'Étang (1356). — Enquête faite en la justice de Mâlain à l'effet d'établir le droit de l'abbaye de Prâlon d'interdire aux habitants de Prâlon le pâturage du pré de l'étang, depuis la Saint-Georges à la Nativité de la Vierge (1463). — Écritures faites en la justice de Prâlon contre J. Romey dudit lieu qui avait bâti une grange sur un fonds de l'abbaye (1527). — Sentence du juge de Mâlain qui autorise les habitants à mener leur bétail au pré des Bordes en payant chacun d'eux, deux boisseaux d'avoine (1529). — Procès-verbal de plantation de bornes séparatives des finages de Prâlon et de la Serrée entre l'abbaye et Nicolas Brulart, premier président du Parlement, seigneur de Mâlain (1667). — Procès-verbal de remplacement de deux bornes cassées entre les finages de Prâlon et de Mâlain (1772). — Procès-verbal de plantation de bornes entre des héritages à la Serrée appartenant aux seigneurs de Prâlon et à M^lle^ Godard, propriétaire de la Serrée (1772). — Délibération des habitants portant qu'il sera adressé une requête au chapitre de Saint-Étienne à l'effet d'obtenir un secours pour aider à la réparation du chemin finérot conduisant de Prâlon à la grande route et pour laquelle les Élus ont voté une certaine somme (1784). — Mémoire sur ce chemin rédigé par Borsary, commissaire des chemins (1783, 1784). — Poursuites contre des habitants de Prâlon pour délits de pâturage (1788).

G. 434. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1354-1770. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon, Mainmorte. Lettres de Jean et de Pierre de Montagu, chevaliers, frères, seigneurs de Sombernon et de Mâlain, qui, pour donner à Béatrix, fille de Guienot Regneau de Prâlon, homme de l'abbaye, mariée à Hugot Challot, La Roche de la Serrée, leur homme, le moyen de venir à la succession de son père, mort sans hoir vivant sous son toit, et dont par conséquent la tenure était tombée en écheoite au profit de l'abbaye, consentent pour l'amour de Dieu, et soulager sa nombreuse famille, à ce qu'elle avoue l'abbaye comme seigneur (1354). — Écritures devant la mairie de Dijon, au sujet de la mainmorte, sur un particulier originaire de Prâlon, et décédé sans enfants, à Dijon (1482). — Autres devant les échevins de Talant pour un cas semblable (1518, 1521). — Dossier d'un procès entre les Dames de Prâlon, contre M^me^ de Lux, et M. de Cercey, seigneurs de Mâlain, au sujet des mainmortes que ces derniers prétendaient à Prâlon. Dossiers des procès soutenus par les religieuses de Prâlon, pour l'exercice de leur droit de mainmorte, contre les frères Lurce (1472) ; — J. Jacquenin (1508) ; — Alexandre Ragonneau (1549) ; — Toussaint Modot (1562, 1577) ; — Marie Ragonneau (1688, 1707) ; — Claude Modot (1693) ; — Robert l'huissier (1707, 1709) ; — Chrétien Bigollet (1720) ; — J. Modot (1770). — Contrats de vente des échutes de mainmorte, faites par les religieuses (1499, 1661). — Dossiers relatifs à des poursuites en désistance de biens mainmortables, faites par les religieuses de Prâlon, contre les forains acquéreurs de ces terres (1622, 1699). — Affranchissement particulier de la servitude de mainmorte, consenti par les dames de Prâlon, du domaine appartenant à Claude Forestier, chirurgien (1643). — Autre accordé à Jean Beaufort, J.-B. Paillet et à sa femme (1717, 1720). — Autre accordé à 28 habitants du lieu (1722). — Contrat d'affranchissement de cette servitude, octroyé par le chapitre de Saint-Étienne au restant des habitants de Prâlon, sous la même condition que celle accordée en 1722, c'est-à-dire 5 sols par feu, 2 sols par journal de terre, 6 sols par journal de vigne, 6 sols par journal de chenevière, 6 sols par soiture de prés, une corvée de charrues et deux corvées de bras (1770). — Ratification par l'Intendant de Bourgogne (1770).

G. 435. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1415-1483-1775. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Prâlon. Contrats de ventes, échanges, partages, amodiations d'héritages sur Mâlain, passés entre particuliers.

G. 436. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1289-1761. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Bussy-la-Pêle, domaine. Vente faite par Marguerite, abbesse et les religieuses de Prâlon, à Dameron, dame du Brouillard, de deux setiers de froment de rente à prendre sur leur dîme de Buxy, moyennant une somme de 20 livres viennoises. Témoin Jean du Brouillard, damoiseau, fils de ladite Dameron (1289, octobre). — Donation de cette redevance, faite par Dameron aux religieuses sous la condition d'un anniversaire (1289, octobre). — Écritures dans un procès au Parlement entre l'abbaye de Prâlon et Guy de la Baulme, seigneur de Buxi-la-Paelle, qui contestait aux religieux la tierce partie des dîmes du lieu (1504). — Amodiation des dîmes de Savranges (1528, 1773, 1580). — Dossier des procédures aux Requêtes du Palais et au Parlement, entre la cure de Bussy et Saveranges et les seigneurs décimateurs du lieu, qui étaient l'abbé de la Bussière, le prieur de Trouhant et l'abbesse de Prâlon, à l'effet d'obtenir une portion congrue (1636-1669). — Arrêt du Parlement, qui fixe cette portion congrue à 200 livres (1637). — Bail à cens d'un domaine à Bussy-la-Pêle, passé par les religieuses de Prâlon à Cl. Jarraud (1666). — Amodiations du domaine et des dîmes de Bussy (1505, 1559, 1568, 1569, 1571, 1581, 1593, 1670, 1679, 1681, 1700, 1717, 1730, 1745, 1752, 1761). — Corcelotte, domaine. Lettre sous le scel de l'official de Langres de la déclaration faite par Huguenin Paigeot, clerc de Courcelotte, qu'il doit à Drouyne Bouessau, abbesse de Prâlon, la somme de 2 écus d'or pour le droit des lettres de Recedo, obtenues par Anne et Perrenotte, ses sœurs, pour pouvoir se marier hors de la paroisse et du diocèse. Enquête à ce sujet (1496-1497). — Copie de la sentence du bailliage, obtenue par les religieuses contre Hélie Moisson, bourgeois de Dijon, qui refusait de payer les charges assignées sur des héritages à Corcelotte, acquis de Hugues Pageot, notaire et libraire à Dijon (1518). — Extrait du terrier de la seigneurie de Corcelotte, en ce qui concerne le domaine de l'abbaye de Prâlon. Cette abbaye a le patronage du lieu, qui est de la paroisse de Prâlon, où les habitants doivent aller entendre la messe le jour de l'Assomption (12 kil. de distance). L'abbaye a les droits curiaux, oblations. Lettres de Recedo, obligatoires pour tous les habitants qui se marient hors de la seigneurie. Dîmes de tous grains, d'agneaux, de laines. Pays de mainmorte. Chaumes, vignes, poules, corvées (1544). — Contrat de la vente de la seigneurie de Corcelotte, faite par Judith d'Agey et Hélène de Fontette, abbesses et les religieuses de Prâlon à Charles Boillot, avocat audit Corcelotte, moyennant la somme de 1902 livres (1602). — Autre par le même des terres sur Corcelotte, appartenant à Guyette Tisserand, veuve de Philibert Romey et Philibert, doyen de Prâlon (1663). — Acquêts divers faits par Boillot sur divers particuliers de Prâlon pour le compte des religieuses, en remplacement de celles de Corcelotte (1663-1676).

G. 437. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1258-1737. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Couchey, domaine. Engagement pris par Guillemette de Montelon, abbesse et le couvent de Prâlon envers Jean et Simon Pitois, fils de feu Jean Pitois, seigneur de Montelon, que s'ils voulaient tirer de leur monastère le corps dudit Pitois pour l'inhumer à l'église de Saint-Martin d'Autun, elles les tiendraient quittes des 20 sols de rente qu'il leur avait assignés sur sa terre de Couchey (1378). — Acte par lequel Pierre Bonfeal, avocat du Roi au Parlement à Dijon, reconnaît devoir à Guillemette Ryais, abbesse et aux religieuses de Prâlon, 10 sols de rente sur sa terre de Couchey, laquelle rente et la moitié d'une rente semblable due par Humbert Bonfeal, son frère (1488). — Échannay, domaine. Chartes sous les sceaux de Jean, abbé de Sainte-Marguerite, de Pierre, abbé de la Bussière, de Guillaume, archiprêtre de Pouilly, de la vente faite à l'abbesse et aux religieuses de Prâlon, par Michel, fils d'Hugues, dit Ponot d'Arnay, de tout le domaine qu'il avait acquis d'Eudes, seigneur de Mimeure, chevalier et de Philippe de Mimeure, damoiseau, sur le territoire d'Echannay, moyennant la somme de 210 livres dijonnaises (1258, août). — Lettre de Jeannette et de Dameron, sœurs, filles de Guy de Lusigny et d'Alix de Commarin, sa femme, par laquelle, en considération de ce que les abbesse et religieuses de Prâlon les ont reçues dans leur couvent, elles ratifient la donation d'un domaine à Échannay, faite à l'abbaye par leur mère (1275, mai). — Vidimus le 7 mars 1433/4, par Marie de Trezettes, abbesse de Prâlon, d'un bail à cens de meix, maisons, terres et prés sur Échannay, passé par Catherine d'Arcy, abbesse et le couvent de Prâlon à Odot

Joffroy dudit lieu, le 17 mars 1417/8 et le 10 octobre 1427. — Autre passé par l'abbesse Marie de Trezettes de meix, maisons, terres et prés à Échannay à Girard Narart dudit lieu (1439). — Autre semblable passé à Simon Preudon (1446). — Autre semblable passé par la même à Jean Luret dudit lieu (1446). — Autre semblable passé par l'abbesse Drouyne Bouesseau à Jean Tisserand d'Échannay (1506). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement par les abbesse et religieuses de Prâlon contre le seigneur de Sombernon, qui prétendait avoir droit de justice sur leurs hommes d'Échannay (1517). — Lettre de Jacqueline de Courcelles, abbesse de Prâlon, mandant que, pour les nécessités du monastère, les cent écus, reste du prix de la vente du domaine d'Échannay, faite au seigneur de Commarin suivant l'autorisation du Pape et du Roi pour payer la cote de l'imposition mise sur les ecclésiastiques, ont été donnés à rente à l'huissier Mahaut, qui les a remboursés. Sur ces 100 écus, 100 fr. ont été pris pour achat de grains nécessaires au couvent par suite de la grêle du mois d'août 1583, les 200 autres furent employés pour parer à la cherté des vivres qu'a causée la gendarmerie qui séjourna dans le pays (1585). — Fleurey. Vente de deux pièces de terre au territoire de Fleurey, faite par Pierre dit Piffars dudit lieu à Pierre dit Mannot, convers de Prâlon (1268, juin). — Échange de maisons à Fleurey entre Isabelle de Drouvant, abbesse et les religieuses de Prâlon et Huguenin Archey dudit lieu (1428). — Acquêt d'une maison à Fleurey par la même abbesse sur Catherine, veuve Arnoul Guillaume (1451). — La Serrée. Acquêt d'une pièce de terre sise au-dessus de la Serrée, au lieudit les Joinches, faite par les religieuses de Prâlon sur Martin de Mesmont (1283). — Vente d'héritages à la Serrée par Guillaume Darcy de Mâlain à Claude de Nazareth de Prâlon (1523). — Déclaration du domaine de l'abbaye (s. d.). — Mâlain. Copie de la sentence du juge châtelain de la seigneurie de Mâlain pour Guillaume de Bauffremont, seigneur de Sombernon et Mâlain en partie et Thibaut, seigneur de Rougemont, de Ruffey-sur-l'Ognon et de Mâlain en partie, qui, contrairement aux prétentions de Gilles de Brecey, prieur de Baume-la-Roche, amodiateur des glands et paissons de la terre de Mâlain, maintient les habitants de Mâlain dans leur droit de pâturage réciproque dans toute l'étendue du territoire (1448). — Acquêt de terre sur Mâlain par Jean Ragonneau de Prâlon (1631). — Reconnaissance de cens sur des terres à Mâlain et à Mesmont, faite par l'abbaye de Prâlon au profit de celle de Cîteaux (1673). — Transaction entre Marie Brulart, marquise de Charost et les habitants de Mâlain, par laquelle la banalité du four est abolie, trois cantons de bois sont laissés aux habitants pour le chauffage, sous la condition d'une redevance de 22 sols par feu (1715). — Sainte-Marie-sur-Ouche. Écritures dans une instance entre les dames de Prâlon et l'amodiateur des dîmes du curé d'Agey et de Sainte-Marie, qui s'opposait à la perception des dîmes de séquelle par les religieuses sur les biens de leurs hommes de Prâlon, situés sur Sainte-Marie (1663). — Dossier relatif à une contestation entre le chapitre de Saint-Étienne, seigneur de Prâlon, et M. de Flammerans, seigneur de Sainte-Marie-sur-Ouche, au sujet du droit de pêche dans la rivière d'Ouche (1774-1785).

G. 438. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1372-1716. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Savigny-sous-Mâlain, domaine. Donation d'héritages à Savigny, faite par Jeanne de Champrobert, abbesse et les religieuses de Prâlon, à Viennoz, dit Voie, en récompense de ses services (1372). — Échange entre Jean-Henri de Caignolles, écuyer, demeurant à Dijon, qui cède une maison sise à Prâlon à Jehan Germinet, laboureur à Savigny, en échange d'une maison sise audit lieu (1498). — Dossier d'un procès porté au Parlement entre les mêmes religieuses, le prieur de Baume-la-Roche et le curé de Savigny, au sujet des dîmes de la contrée des Carmeaux-sur-Savigny (1502-1526). — Dossier d'un procès soutenu au bailliage d'Auxois et porté par appel au Parlement par Jacquesson, de Savigny et les religieuses de Prâlon, contre le prieur de Baume-la-Roche qui prétendait obliger les hommes de Savigny à des corvées (1510-1511). — Donation entre vifs faite par J. Chapuis de Savigny et sa femme, à Jacqueline de Courcelles, abbesse et au couvent de Prâlon, sous la condition d'être reçus au monastère et d'en être les serviteurs (1547). — Minute de déclarations des tenanciers de l'abbaye à Savigny (1604-1605). — Vente d'une vigne au Rup Brocard, sur Savigny, par Judith d'Agey, abbesse de Prâlon (1622). — Dossier de procédures au bailliage d'Arnay, entre le même et Jean de Mâlain, seigneur de La Canche et de Mâlain, au sujet de la justice à Savigny (1624-1626). — Vente d'héritages à Savigny par Cl. Barangier, chirurgien à Dijon, à Cl. Marchet, procureur d'office à Mâlain (1627). — Autre par Françoise Journault, veuve Sorlin, à Denis Bize, de Savigny (1638). — Autre par Jeanne Bize, veuve Denisot, à J. Marchet, couvreur, à Savigny (1750). — Extrait du manuel de Prâlon en ce qui concerne le domaine de Savigny (1657).

G. 439. (Liasse.) — 14 pièces parchemin ; 57 pièces, papier.

1340-1729. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Savigny-sous-Mâlain. Mainmorte. Sentence de Henri Fromont de Mâlain, écuyer, juge de la cour de Jeanne de Verdun, dame de Sombernon et de Mâlain (veuve d'Étienne de Montagu, qui sur la demande de Jeanne de Champrobert, abbesse de Prâlon, condamne Benoit Gauchenot, de Savigny, a se désister des biens qu'il avait acquis à Màlain sans permission (copie, 1340). — Consentement donné par les religieuses de Prâlon à ce que Luciote, fille de Jean de la Marche, de Savigny, femme de mainmorte du seigneur de Màlain, laquelle a épousé Chrétien de Eize, de Savigny, leur homme de mainmorte, reste femme du seigneur de Màlain (1403).— Acte par lequel Guillaume Jalibert, de Blaisy, maçon, fiancé de Agnès de Bize, à Savigny, se reconnaît homme de l'abbaye (1429). — Ventes d'échutes de mainmorte à Savigny par les religieuses de Pralon à divers particuliers qui se déclarent ses hommes de la même condition (1405, 1406, 1412); — l'abbesse Marie de Trezettes (1429, 1439); — Jeannette de Trezettes (1446); — Claude de Bauffremont, fille de Guillaume de Bauffremont, dame de Màlain (1503); — par l'abbesse Anne Bouton (1535, 1545); — Jacqueline de Courcelles (1546, 1560, 1562, 1565, 1575, 1588, 1648); — Charlotte de Bussy-Rabutin (1729). — Écritures et enquête dans un procès entre les religieuses de Prâlon et Philippe Pot, seigneur de la Roche, Châteauneuf et Màlain, qui prétendait à la mainmorte d'un homme de Prâlon, sujet de l'abbaye (1480). — Sentence de la mairie de Dijon qui adjuge aux religieuses de Prâlon la succession d'un homme de Prâlon, décédé sans hoirs à Dijon où il s'était établi comme maréchal (1481). — Enquêtes à ce sujet — Associations faites entre les membres de la famille de Jaquesson, pour la possession de leurs biens à Savigny (1504, 1507). — Sommation en désistance de biens mainmortables à Savigny et Prâlon signifiée par les religieuses aux héritiers de Garnier, prêtre (1563). — Mémoire dans un débat entre Marguerite d'Épinac, veuve de Joachim de Màlain, baronne de Lux et de Màlain et les religieuses de Prâlon, touchant la succession des frères de Boize, à Savigny (1573). — Poursuites en désistance de fonds sur Savigny, contre François Defferet, de Màlain (1624). — Sentence qui condamne Guienet, bourrelier à Savigny, à se désister d'une terre mainmortable sise audit lieu. — Procédures entre l'abbaye et Jean de Màlain, seigneur de Lux, au sujet d'une mainmorte à Savigny (1633-1634).

G. 440. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1497-1580. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Bois. Dossier d'une instance au Parlement entre les religieuses de Prâlon et Guillaume de Màlain, seigneur du lieu et Claude de Bauffremont, dame de Salenove et dudit Màlain en partie, instance terminée par un arrêt du 31 octobre 1500, qui maintient les religieuses en possession de leurs droits d'usage dans tous les bois de la seigneurie de Màlain et en particulier dans celui du Mont-Chauvin. Procès-verbal d'exécution de l'arrêt. — Mandement d'assignation décerné par le juge de Màlain contre le procureur de la seigneurie, à requête de Thévenot, de Màlain, qu'il avait fait condamner pour délit dans le bois de la Buchaille, attendu que lui Thévenot n'était que le serviteur des dames de Prâlon qui avaient leur usage dans ce bois (1543). — Dossier d'un procès an bailliage d'Arnay et par appel au Parlement intenté par les dames de Prâlon à Claude Defferret de Màlain qui s'était emparé d'une pièce de terre aux Chaumes des Corvées vers le bois de Montchauvin entre les finages de Prâlon et de Màlain et l'avait défrichée ; il en est débouté par une sentence du bailliage d'Arnay, qui maintient les dames de Prâlon en possession de leurs droits de justice sur leur territoire et dans tous les usages dans les bois de Montchauvin, de la Buchaille et des autres bois de la seigneurie de Màlain (1558, 13 mars). — Autre portant défense au seigneur de Màlain de couper et d'essarter les bois dans lesquels les dames de Prâlon ont droit d'usage (1558, 21 janvier). — Mémoire touchant ces droits d'usage (1573).

G. 441. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1645-1788. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Bois. Procédures entre les dames de Prâlon et Noël Brulard, baron de Sombernon et de Màlain, au sujet des droits d'usage de ces dames dans les bois de la seigneurie (1645-1653). — Transaction entre les deux par laquelle Noël Brulart, pour rédimer ses bois de la servitude des droits d'usage dont ils sont grevés au profit des religieuses de Màlain, leur abandonne en toute propriété trente arpents du bois de la Buchaille (1671, 17 juillet). — Procès-verbal de débornement de ce canton de bois, dressé par Cl. Robert, géomètre à Dijon (1671, 2 juin). — Homologation de la transaction par le Parlement (1671, 14 août). — Accensement de 26 journaux de bois dans celui de Buchaille, fait par Noël Brulart (1672). — Protestations des dames de l'abbaye contre la transaction de 1671 et procédures pour en demander la rescision (1692-1699). — Lettre de restitution obtenues par les religieuses (1699, 24 janvier). — Sentences des requêtes du Palais qui entérine ces lettres (1700, 7 septembre). — Dossier d'un procès intenté aux requêtes du Palais à Paris, au Conseil d'État et au Parlement de Dijon par les religieuses de Prâlon contre les consorts de Vichy Chanron, seigneurs de Sainte-Marie-sur-Ouche, les consorts Bauyne, seigneurs de Sainte-Marie, Marie Brulard, marquise de Charost, baronne de Sombernon et Màlain, la duchesse de Luynes, au sujet du droit d'usage dans les bois des seigneuries de Màlain et de Sainte-Marie, dont elles réclamaient le rétablissement, terminé par un arrêt du Parlement du 11 août 1736, qui sans avoir égard aux lettres de restitution de 1699 ; substitue le bois des Échameaux, finage de Sombernon, au bois de la Buchaille pour rédimer le droit d'usage des dames de Prâlon, dans les bois de la baronnie de Mâlain (1736, 11 août, 1699-1736). — Vente de la coupe du bois des Échameaux faite par l'économe des biens de l'abbaye supprimée de Prâlon (1750). — Récolement de ce bois en 1761, 1767, 1780. — Autre du bois de Buchaille en 1771. — Institution du sieur Romey comme garde des bois du chapitre à Prâlon, donnée par Louis Perrot, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Dijon (1788).

G. 442. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1739-1754. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Suppression de l'abbaye et dispersion des religieuses. Copie informe d'un arrêt du Conseil, par lequel, vu le projet de supprimer l'abbaye de Prâlon et la nécessité en attendant de veiller à la conservation des biens, ordonne que, par l'évêque de Dijon, il sera nommé un économe chargé de l'administration de ces biens (1739, 18 août). — État de situation de l'abbaye en 1739. En 1711, date de l'entrée en fonctions de l'abbesse Charlotte de Bussy-Rabutin, l'abbaye avait une réserve de 14,000 livres. En 1739, date de sa mort, elle était endettée de 50,669 livres 10 sols 8 deniers. Ce n'est pas, dit le mémoire, la catastrophe des billets de banque qui a causé le dérangement des affaires du monastère, trois choses ont concouru à ce dérangement. La première, les bâtiments qu'elle pouvait se borner à faire réparer, mais qu'elle a fait reconstruire en y ajoutant de vastes écuries, un chœur à renfermer 80 religieuses, une grille superbe, qui est un chef-d'œuvre à la vérité, mais fort inutile et qui a coûté prodigieusement. La seconde, un procès long et ruineux avec la duchesse de Luynes, terminé par un accommodement fort peu avantageux. Enfin, son penchant à favoriser les personnes de sa famille, en les recevant sans dot dans son abbaye, notamment les demoiselles de la Guiche, dont le père, qui est cependant l'élu de la noblesse aux États de Bourgogne, se refuse à payer les pensions. Le mémoire conclut à ce que l'abbesse ayant reçu la somme de 80,000 livres pour les dots des 24 religieuses qu'elle a reçues, plus 3,000 pour des converses, si on y joint les 14,000 livres qu'elle trouva à son entrée, les 51,000 de dettes laissées à sa mort, on trouve qu'elle a dissipé 152,000 livres, durant son gouvernement (1739). — Dépêches de M. de Saint-Florentin à l'évêque de Dijon, touchant la suppression du monastère et la translation des religieuses (11 juillet 1743). — Il a reçu la dépêche lui annonçant le triste état où se trouvent les religieuses de Prâlon, par suite de l'inondation arrivée le 19 juin dernier, qui a abattu les clôtures et emporté leurs provisions ; l'intention du Roi étant de supprimer le monastère, il ne faut pas penser à des réparations qui seraient trop coûteuses, il convient, dans les circonstances présentes, puisque le Roi consent à faire une pension de 200 livres à chacune des religieuses, de les disperser dans différents monastères et de vendre la terre de Prâlon pour payer les dettes du couvent, et indemniser le Roi (9 août 1743). — L'intention du Roi n'est pas de placer les religieuses dans des maisons de leur ordre, mais indifféremment dans d'autres maisons où elles seront mieux traitées. Envoyer les demoiselles de Langhac au Puy-d'Orbe. Le couvent de la Visitation de Dijon n'ayant point de logements suffisants, mettre ailleurs les deux religieuses qui lui étaient destinées (18 août 1743). — Il envoie des ordres pour la réception des sœurs Fevret et Lombard au Refuge de Dijon (27 août 1743). — Il l'autorise soit à vendre des denrées, soit à emprunter une certaine somme pour subvenir aux besoins des religieuses avant leur translation (7 septembre 1743). — Il consent à sa considération à ne point faire de reproches aux religieuses de Prâlon, qui sans le consulter s'étaient permis de vendre des grains et des meubles, afin de pourvoir à leurs nécessités. — Il l'informe que, sur ses représentations, il a écrit aux Ursulines de Semur, de Vitteaux, et aux Jacobines de Semur, pour leur reprocher leurs mauvais procédés à l'égard des religieuses de Prâlon qui leur ont été envoyées par le Roi (18 avril 1744). — Invitation de veiller au paiement de la pension des trois religieuses de Prâlon envoyées à l'abbaye de Lancharre, à Chalon (1744, 10 mai). — Il a transmis à M. Rouillé sa lettre touchant les pensions des religieuses de Prâlon (1744, 30 mai). — Instructions pour le règlement de ces pensions (1744, 20 juin.) — Invitation de s'adresser à M. Rouillé pour tout ce qui touche à l'extinction de l'abbaye de Prâlon, et à l'aliénation de ses biens, pour l'acquittement de ses dettes (1746, 29 janvier). — Lettre de cachet pour faire sortir de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun les sœurs de Vichy et Gorget, religieuses de Prâlon, et les conduire au couvent de Sainte-Marthe de Dijon (20 juin 1746). — Les deux religieuses de Prâlon envoyées aux Ursulines de Vitteaux, troublant l'harmonie qui règne dans cette maison, les Ursulines en demandent l'éloignement à leurs frais et surtout de la sœur Genreau. Invitation de désigner la maison où elles pourront être transférées (29 juin 1744). — Il lui transmet les ordres pour transférer la sœur Genreau au couvent des Bénédictines de Chalon (13 juillet.) — Il lui accuse réception de l'avis de l'entrée de la sœur Genreau au couvent de Lancharre (1747, 20 septembre). — L'abbesse du Puy-d'Orbe demandant l'éloignement des deux sœurs de Langhac qui dérangent ses religieuses, et désirent elles-mêmes leur changement, il le prie de désigner la maison où elles pourront être transférées (7 novembre). — L'abbesse du Puy-d'Orbe insistant, « pour se débarrasser des sœurs de Langhac », il le prie de lui marquer la maison où elles devront être envoyées, au Lieu-Dieu de Beaune qu'elles désirent (10 novembre 1747). — Envoi des ordres du Roi pour cette destination (2 juillet 1751). — Les Ursulines de Montbard, appréhendant que l'esprit remuant de la sœur de Varenne, religieuse de Prâlon transférée dans leur maison, ne trouble la paix qui y règne, « souhaitent d'en être débarrassées ». S'il n'y voit point d'inconvénient, prière d'indiquer un couvent où on puisse la transférer (19 juillet). — Nouvelle invitation sur ce sujet, avec envoi d'une lettre pressante des Ursulines de Montbard (1751, 4 août). — Avis de l'envoi à la sœur de Varenne d'une permission pour aller passer quelque temps dans sa famille. — Lettres adressées à l'évêque de Dijon, par M. Bussy-Rabutin, abbesse de Prâlon, les sœurs Fevret, Lombart, l'abbesse de Lancharre, Lantin de Montagny, de Sainte-Colombe, Guyard, supérieure du Refuge de Dijon, Clément, prêtre, et la sœur de Langhac, touchant la liquidation de la communauté, la pension et le transfert des religieuses dans d'autres maisons (1739-1744).

G. 443. (Registre.) — In folio, 199 feuillets, papier; sans couverture.

1739-1756. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Suppression de l'abbaye, et dispersion des religieuses. États et comptes des revenus de l'abbaye. — Fol. 1. État de l'abbaye en 1739, dressé en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 18 avril 1739. Recette, 3,204 livres. Dépenses en contrats, principaux, 36,437 livres. Intérêts annuels, 1,685 livres. Billets rentiers en capital, 3,974 livres; intérêts, 1,883 livres. Billets exigibles, 4,474 livres. Sommes dues aux marchands et ouvriers, 1,654 livres. Dettes des domestiques, 1,084 : Total, 50,669 livres 10 sols 8 deniers, sur lequel on a payé 3,524 livres 12 sols 3 deniers; reste dû, 47,144 livres 18 sols 5 deniers. — Fol. 13, 21, 25, 33. Comptes des recettes et des dépenses de la liquidation des biens de l'abbaye, rendus à l'évêque de Dijon, par Claude Roy, avocat au Parlement, nommé économe par le Roi (1746-1747). — Fol. 37. Compte pour les années 1747 et 1748, produit par sa veuve. — Fol. 75. Inventaire des meubles de l'abbaye dressé en 1743, et procès-verbal de vente en 1749. — Fol. 125. Compte des pensions des religieuses placées aux Carmélites, aux Ursulines, au Refuge, à l'abbaye de Saint-Julien, aux Dames Sainte-Marthe de Dijon, à l'abbaye de Saint-Jean d'Autun, de Lancharre de Chalon, aux Ursulines de Vitteaux, de Montbard, à l'hôpital de Vaucouleurs, et à l'abbaye du Lieu-Dieu. — Fol. 107, 137, 156, 170, 185. Comptes des revenus de la terre de Prâlon, rendus à l'évêque de Dijon, par Joseph Tardy, écuyer économe, établi par le Roi (1755). Recette, 3,834 livres; dépense, 3,430 livres 16 sols 8 deniers.

G. 444. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1744-1748. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Suppression de l'abbaye, dispersion des religieuses. Mandements, quittances et autres pièces à l'appui des comptes de Claude Roy, économe, tant pour le paiement des dettes du couvent, que pour les pensions des religieuses reçues dans divers monastères.

G. 445. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1749-1754. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Suppression de l'abbaye, dispersion des religieuses. Mandements, quittances et autres pièces à l'appui des comptes de Joseph Tardy, écuyer, économe nommé tant pour la liquidation des dettes du couvent, que pour les pensions des religieuses reçues dans diverses maisons.

G. 446. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1744-1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Suppression de l'abbaye et réunion des biens au Chapitre de Saint-Étienne. Copie de la lettre écrite à M. Rouillé, conseiller d'État, par M. Lemerre, avocat, touchant cette réunion (1744). — Minutes des lettres du Chapitre de Saint-Étienne à l'évêque d'Évreux, au cardinal de Soubise, au comte de Saint-Florentin, à ce sujet. — Procès-verbal d'enquête testimoniale touchant l'extinction projetée (1752, 14, 15 juin). — Procès-verbal du réquisitoire introductif du promoteur, de l'audition des parties comparantes, du défaut contre les autres, de la représentation et dépôt des pièces du greffe, de la vérification des procurations, de la prestation de serment et du rapport des experts du plaidé du curé et des patriciens, etc. (1752, 13, 14, 15 juin). — Inventaire sommaire des titres et papiers. État d'estimation des biens meubles et immeubles. Déclaration des dettes et charges. Dénombrement des religieuses (1752, 19-22 juin). — Sentence de M. d'Apchon, doyen de la Chapelle aux Riches, vicaire général de l'évêque de Dijon, rendue par la requête du chapitre cathédral qui l'autorise à provoquer toutes commissions dans le but de poursuivre l'extinction de l'abbaye de Prâlon (1754, 13 février). — Procès-verbal dressé par le même du plaidé des parties de la visite des bâtiments de Prâlon, du revêtissement de l'inventaire, de l'État des biens et du dénombrement des religieuses (1754, 22-23 février). — Enquête faite à Dijon au sujet de la cathédrale. Vérification de ses comptes. Consentement des religieuses de Prâlon (1754, 28 février, 1er mars, 1er avril). — Lettre du cardinal de Soubise à l'évêque de Dijon pour lui annoncer que son projet de réunion a été renvoyé à M. Lemerre (1754, 17 août). — Du même, le projet de réunion n'a pas passé sans difficulté, invitation de consommer l'affaire le plus tôt possible (1755, 9 février). — Décret de Claude Bouhier, évêque de Dijon, portant suppression du monastère des religieuses de Prâlon et l'incorporation de ses biens au Chapitre cathédral de Saint-Étienne de Dijon.

G. 447. (Cahier.) — 14 feuillets, papier, cartonné.

1542-1575. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). — Fol. 1. « Inventaire des pièces tant tiltres que lettres treuvez en l'abbaye de Prâlon le 28 novembre 1542 ». — Fol. 12. Inventaire des titres en parchemin qui furent rendus à M^{me} de Prâlon avec plusicurs papiers, procédures, manuels, par M. Marc Maillot, le 22 août 1575.

G. 448. (Registre.) — In folio. 148 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1691-1756. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne (Abbaye de Prâlon). Inventaire. — Fol. 1. Inventaire des titres et papiers de l'abbaye dressé à l'occasion de la liquidation des biens de la communauté. Il comprend, renfermés dans 21 liasses les dotations faites à l'abbaye, les fondations, les dîmes, la justice, la mainmorte et les affranchissements, les baux et cens, les acquisitions, les ventes, les réparations à l'église, le curé, les échanges, les dîmes de Bussy, les redevances prétendues par l'abbaye de Saint-Seine et le curé de Sombernon, les amodiations, le banvin, le four, le moulin banaux, la pêche, les bornages, les contrats des particuliers, les amortissements, les carnots de justice, les contrats de rente, les manuels (1756). — Fol. 119. Inventaire des titres et papiers dressé en décembre 1691. — Fol. 134. Extrait des titres et papiers de l'abbaye de Prâlon.

G. 449. (Registre.) — Petit in folio, 33 feuillets, papier ; sans couverture.

1444-1445. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte de Jean Bardelot, religieux et secrétain de l'abbaye de Saint-Étienne, commis au gouvernement du temporel du monastère. — Fol. 1. Reçu des habitants d'Ahuy 911 francs 2 gros ; de Quetigny, 117 francs ; d'Asnières, 93 francs ; d'Hauteville, 91 francs. Amodiation de la cure de Notre-Dame de Dijon pour 240 francs ; de Saint-Nicolas, pour 56 francs ; de Saint-Michel, pour 65 francs ; de Saint-Pierre, pour 20 francs. — Les patronages rapportent 26 francs. — Fol. 4. Recette des tailles et cens, à Ahuy, Asnières, Quetigny, Savigny, Hauteville, Étaules, Belleneuve, Corbeton, Charmes, la Doix de Perrigny, Beaune, Genlis, Longchamps, Crimolois, Giey, Potangey. — Fol. Paiement de 10 livres à la mairie de Dijon, à prendre sur le produit du banvin, 3 gros au sergent crieur. Aumône de 5 deniers aux pauvres auxquels l'abbé lava les pieds le jeudi-saint, 2 deniers aux quarante qui représentèrent 40 religieux et un denier à 200 autres. — Fol. 21. Pension de 200 francs à l'abbé ; de 21 francs au prieur ; de 10 francs 9 gros à l'infirmier, au chantre et au secrétain. Payé 1 franc pour pitance au portier ; 4 francs au fournier ; 8 au cuisinier.

G. 449 bis. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier ; sans couverture.

1509-1510. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte de Viennot Bourgeois, receveur de la mense abbatiale. — Fol. 1. Procuration générale donnée par Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers, abbé commendataire de Saint-Étienne de Dijon, à Jean Saumaire, receveur du bailliage et à Perrenet Camus, notaire à Dijon, pour recevoir les comptes dudit Bourgeois. — Fol. 2. L'amodiation des cures des cinq églises de Dijon rapporte 260 livres, les patronages de l'hôpital de Tilchâtel, des cures de Saint-Julien, de Pontailler, de Premières et d'Orancey, 40 fr.— Fol. 5. La seigneurie d'Ahuy rapporte 24 livres 4 sols 9 deniers et 144 francs 2 gros 3 blancs. — Fol. 22. Payé 10 livres à la mairie de Dijon pour la criée du banvin et 3 gros au trompette. Payé 15 gros 18 deniers à 13 pauvres le jour du lavement des pieds et en aumône à plusieurs enfants venus au cloître. — Fol. 24. Envoi de brochets et de carpes aux prescheurs des Carmes et des Cordeliers. — Fol. 23. Paiement de 3 francs 4 gros aux curés de Dijon, Fontaine et Talant afin d'inciter leurs paroissiens à payer la dîme. — Folio 29. Délivrance par l'abbé aux religieux, depuis le 25 mai au 10 octobre, de 62 émines de froment, 4 d'orge, 1 d'avoine et de 28 queues et demie, 2 setiers, 2 pintes de vin. — Fol. 32. Façon de vignes.

G. 450. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1527-1528. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte de Jean Billebaudot, receveur du revenu temporel de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon. — Fol. 8. Recette de la seigneurie de Quetigny, 108 fr. 5 gros. — Fol. 17. Recette de cens à la Doix de Serrigny, à Beaune, à Longchamp, à Gié-sur-Aujon. — Fol. 38. Gages de 20 fr. à Guillaume de Montholon, bailli de Saint-Étienne, de 5 fr. à Cl. Cuytet, procureur. — Fol. 40. Versements à l'abbé de plusieurs sommes montant à la somme de 829 livres. — Fol. 41. Gages de 4 fr. à la veuve de Claude Cullard, barbier ordinaire de Saint-Étienne ; — de 4 fr. à Gillet Lalement, cuisinier ; — à Claude, veuve de Denis Chauderier, jardinière, 3 fr. ; — de 4 fr. à Denis Senevat, portier. — Fol 51. Racoustrement des eschielles du grant cloichier de l'église ; des geinnes devant le portal ou besongnoient les ymaigeurs du jubé. — Fol. 58. Payé 6 livres à Pasquier de Colenaire, organiste.

G. 451. (Registre.) — Petit in-folio, 130 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1529-1530. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte de Jean Boisot, receveur de la mense abbatiale de Saint-Étienne, pour René de Bresches, évêque de Coutances, abbé commendataire. — Fol. 3. Recette de 6 francs pour les banvins de Dijon. — Fol. 11. Recette des revenus de la seigneurie d'Asnières, montant à 82 livres, dont 10 d'amodiation de la Perrière blanche. — Fol. 40. L'amodiation des dîmes de Dijon, Mirebeau, Perrigny, Fixin, Couchey, Neuilly, Sennecey, Quetigny, Ahuy, Asnières, Blaisy et Savigny-le-Sec, produit 185 émines 6 carteranches de blé, autant d'avoine, 1 émine, 4 carteranches de pois et autant de fèves. — Fol. 45. Payé 7 gros aux sergents royaux, municipaux et aux joueurs des avents. — Fol. 49. Paiement de 300 livres pour subvenir à la pitance des religieux du couvent. — Fol. 58. Payé 32 sols 6 deniers pour la garde de la porte neuve. — Fol. 62. Paiement de 356 livres 3 sols à Pierre Godran, maçon, pour la façon du jubé neuf de Saint-Étienne. — Fol. 63. Payé 149 livres la fourniture des pierres blanches employées à ce jubé. — Payé 274 livres 6 sols à Antoine Montot, lambroisseur, pour la façon des sièges de Saint-Étienne. — Fol. 66. Payé 66 livres à Jean Brouhée, maçon, pour avoir fait une porte à double parement et de pierres de taille tout à l'entour et au dessus d'icelle entrant en la chapelle Saint-Martin, au chœur de l'église Saint-Étienne et avoir tourné la montée des degrés des reliques et soubs icelle avoir fait des armoiries. — Payé 30 sols à Pierre Grangier, libraire, pour avoir relié un livre de l'église y avoir mis un parchemin et des fermaulx. — Fol. 96. Rente d'une queue de vin faite à l'évêque de Langres, à cause de la composition du scel faite avec l'abbaye. — Fol. 99. État des cens dus sur des héritages situés au finage de Dijon et divisé par paroisses.

G. 452. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1532-1533. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 3e de Jean Mathey, secrétaire du Roi, receveur de la mense abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. Fol. 3. Droit de sonnerie à Saint-Étienne. Néant, parce qu'aucune inhumation n'y a eu lieu. — Recette de 380 livres de l'amodiation des moulins de Saint-Étienne. — Fol. 12. Recette du revenu de la seigneurie de Savigny-le Sec, montant à 15 sols 11 deniers. — Fol. 31. Les sept feuillettes de verjus des treilles de l'abbaye sont vendues 7 francs. — Fol. 44. Achat d'une boîte de dragées pour la cène du Jeudi saint, 10 s. t. — Fol. 49. Achat de 26 aunes de drap violant à 18 sols l'aune et de 40 aunes de frize à 5 sols pour les robes données aux novices le jour de la Toussaint. — Fol. 50. Obsèques de Pierre Cuytet, infirmier. — Fol. 67. Racoustrement des privés du dortoir de Saint-Étienne. — Fol. 67. Réparation des vitres et verrières des chambres et salles de l'abbaye par J. Dorrain, verrier, 14 livres 5 sols. — Reconstruction du four de l'abbaye, 3 livres. — Fol. 70. Pose d'une chanette sur les basses voûtes de l'église dit la Chantreru. Fait un baudrey neuf à la grosse cloche, 30 sols. — Fol. 74. Payé 12 livres à Philibert Rondot, apothicaire, pour drogues et médecines aux religieux. — Fol. 109. La recette en argent, 2,599 livres 4 sols 6 deniers; dépense 2,246 livres 6 sols 9 deniers.

G. 453. (Registre.) — Petit in-folio, 137 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1534-1535. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 5e de Jean Mathey, secrétaire du Roi, receveur de la mense abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. — Fol. 3. Le revenu des oblations faites à la chapelle de la Belle-Croix, au faubourg Saint-Pierre est nulle parce que l'évêque en a fait don au chanoine Philibert de Bregilles. — Fol. 18. Le revenu en cens du domaine d'Étaules monte à 17 sols 4 deniers; celui de Belleneuve à 4 liv. 10 sols. — Fol. 29. Le receveur porte en compte la somme de 258 liv. 16 sols 8 deniers pour le droit de perche sur plusieurs maisons de la ville, bien qu'il ne les ait point reçus mais pour entretenir monseigneur en possession de ces deniers par protestation. — Fol. 65. Payé 10 livres 12 sols 6 deniers au chapitre de Langres pour le cierge bénit du grand Jeudi. — Fol. 69. Payé 9 liv. 15 sols au prieur, religieux, profès et des hauts sièges pour leurs saigniés des 15 avril et des 15 septembre de chaque année. — Fol. 85. Payé 55 sols au serrurier qui a asséré quatre enclumettes aux deux grosses cloches de Saint-Étienne et mis à chacune deux billes d'acier. — Fol. 87. Réparation des toits de l'abbaye qui avaient été endommagés par la grêle cheute au mois de mai 1535. — Payé 41 sols 6 d. pour avoir fait remuer les grains du couvent. — Fol. 88. Payé 10 sols par le receveur pour faire nettoyer les salles et chambres des logis de Saint-Étienne au mois de novembre pour la venue du Roy logé audit Saint-Étienne et après son partement. — Fol. 95. Payé 42 liv. 2 sols 9 deniers pour la pitance que l'abbé doit aux religieux, novices, clercs, donnés, bâtonniers du monastère les jours des Rameaux, de saint Marc, des Rogations, de l'Ascension, etc. — Fol. 126. Délivrance de six carteranches par moitié pois et fèves pour le potage des religieux, la veille des fêtes solennelles.

G. 454. (Registre.) — Petit in-folio, 118 feuillets, papier.
Sans couverture.

1535-1536. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 6e de Jean Mathey, secrétaire du roi, receveur de la mense abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. Fol. 1. Les dîmes du finage de Dijon rapportent 46 liv. 3 sols 8 deniers; celles de Thenissey, 13 livres; le revenu de la cure de N.-D. de Dijon, 160 livres; de Saint-Michel, 80 livres; de Saint-Nicolas, 40 livres; de Saint-Pierre, 25 livres. — Fol. 18. Le domaine de Charmes produit 34 sols 7 deniers; — fol. 20, les cens de Serrigny, 8 sols; ceux de Beaune, 9 livres. — Fol. 75. Payé 40 sols 2 deniers pour l'achat de bois de charbon et de remasses pour la cuisine et l'infirmerie quand il y a des malades. — Fol. 76. Délivré 100 livres à Nicolas Gautherot, chantre de la Sainte-Chapelle et scelleur, pour remettre à Jean Barat, commis au paiement de l'édifice de la chapelle de Paigny. — Fol. 77. Payé 30 liv. pour le racoustrement de la plomberie de la croix du clocher de l'église. — Fol. 78, 79, 80. Réparations au logis de MM. les enfants de Mgr l'admiral à Saint-Étienne. — Fol. 80. Couverture en ardoises du clocher de l'église. — Fol. 81. Façon de boîtes dans la voûte de l'église pour passer les cordes de la cloche devers Bauldoyn. Fourniture de cordes avec des tirants pour sonner la grosse cloche de Baudouyn. — Fol. 81. Paiement de 10 liv. 15 sols 4 deniers à Pierre Fleury et Jehan d'Orain, vitriers de Dijon, qui, sur l'ordre du cardinal, sont allés visiter les vitres de la chapelle de Pagny. Ils y passent trois jours.

G. 455. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1536-1537. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 7e de Jean Mathey, secrétaire du roi, receveur de la mense abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. — Fol. 5. Revenu des patronages de l'hôpital de Tilchâtel, des cures de Saint-Julien, de Pontailler, de Premières et d'Ormancey. — Fol. 18. Recettes de tailles et de cens à Genlis, Lonchamp, Gié-sur-Aujon, Ahuy, Varanges. — Fol. 30. L'abbaye ne reçoit point les dix charges de sel de Salins, auxquelles elle a droit parce que ce sel est sous main de justice. — Fol. 40. Amodiations des dîmes de Dijon, Fontaine, Mirebeau, Perrigny, Fixin, Sampigny, Neuilly, Sennecey, Quetigny, Creusot, Ahuy, Asnières, Savigny-le-Sec, Blaisy et Potangey. — Fol. 48. Paris Jaquot, conseiller du roi en ses conseils, seigneur de Neuilly et de Layer, reçoit 20 livres de pension en qualité de conseil de l'abbaye. — Fol. 66. Somme avancée au cardinal pour le paiement de la chapelle de Pagny. — Fol. 78. Réparation des faîtières de plomb que le vent avait abattues sur l'un des croisons de l'église, à l'endroit de l'autel de Saint-Laurent, et des gouttières, sur la chambre des enfants de M. l'amiral. — Fol. 79. Autre des tuiles de la grande nef de l'église, du côté de Saint-Médard, des greniers au-dessus de la chambre du Roi, du côté du grand jardin férant sur la rue du Pautet.

G. 456. (Registre.) — Petit in-folio, 151 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1535-1536-1537. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Journal des recettes et des dépenses du compte précédent. — Fol. 1. Achat de bois et charbon. — Fol. 4. Dîner de poissons, lait au riz, oignons et noix donné le jour des Rameaux, par l'abbé, aux religieux, novices, clercs, bâtonniers, sergents, maires et autres officiers de l'abbaye. — Fol. 7. Le jour de Saint-Étienne, déjeuner donné aux sergents royaux, et de la mairie; on achète 10 aunes d'andouillettes à 2 sols l'aune, et 10 aunes de boudin à 1 sol et 6 deniers pour la moutarde. — Fol. 19. Le clocher de l'église a été commencé à recouvrir en février 1536, et achevé en mai 1537, par J. Mathieu, à 6 sols par jour de main-d'œuvre. — Fol. 21. Réparations faites à la maison de l'abbé, à Quetigny. — Fol. 30. Achat de bois pour les treilles de l'abbaye. — Fol. 50. Recette de poules à Quetigny. — Fol. 51. Autre du droit de perches sur des maisons dans le vieil chasteaul de Dijon. Autre du vin des vendanges en 128 queues chaudes. — Fol. 77. Manuel des grains et rentes de Saint-Étienne. — Fol. 94. Dépense des années 1535 et 1536. — Fol. 99. Dîner fait à Saint-Philibert-sous-Gevrey, le mercredi saint, pour l'égandillement des mesures par le vicaire général de l'abbé, l'infirmier et les autres officiers. — Fol. 100. Le dimanche 16 juillet, il y a eu une procession générale à Saint-Bénigne, on a descendu la châsse de saint Médard et les chefs portés. — Fol. 101. Le 16 décembre, on distribue de la part de l'abbé aux religieux novices, clercs et cuisinier, un échaudé, deux poires, deux pommes et un pintat de vin. — Fol. 114. Manuel de l'année 1536.

G. 457. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1538-1539. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 9e de Jean Mathey, secrétaire du Roi, receveur de la mense abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. — Fol. 44. Recette de grains à Tanay, Dijon, Charmes, l'Époy, Quetigny, Saint-Philibert, Savigny-le-Sec, Sennecey, Corbeton, Marliens, Ahuy, Asnières, Épirey, Carco, moulin de Limprey, Hauteville, Blaisy, Genlis, Potangey, Thorey. — Fol. 52. Amodiations des dîmes de Dijon, Fontaine, Mirebeau, Perrigny, Fixin, Sampagny, Neuilly, Sennecey, Quetigny, Creusot, Ahuy, Asnières, Savigny-le-Sec, Blaisy, Potangey. Recette d'argent 3.199 livres 11 deniers. — Fol. 65. Façon de vignes, charroi de vins, achat de cercles et merrain, reliage de tonneaux, frais de vendanges. — Fol. 76. Payé 49 livres à Claude Veriset, prebtre maître des enffans de cueur de la chapelle de Paigny; 19 livres à Pierre Cuvelier, organiste de la dite chapelle. — Fol. 78. Autre de 25 livres, pour la nourriture et pension des enfants de chœur de ladite chapelle. A maître Jean Barat, commis au paiement de l'édifice de Pagny, la somme de 30 livres, pour employer au paiement de la chapelle le 21 mars 1539. — Fol. 80. Réparation aux autels de Saint-Étienne entre les deux jubés. — Payé 20 sols pour le dégraissage de six parements d'autel. — Payé 6 livres 10 sols à J. Tisserand, orfèvre, pour la réparation de plusieurs reliquaires. — Fol. 82. Réparation faite au bief des moulins de Saint-Étienne. — Fol. 84. Réparation aux vitres du logis de MM. les enfants de M. l'amiral. On le garnit de nattes. Fol. 94. Frais du procès criminel intenté devant le grand prieur à Philibert Bonnet, J. Miletot, Guillaume Saquenier, religieux, et J. Choigne, prêtre, clerc de Saint-Étienne, pour raison de larcins, nuitamment faits, ruptures et fractures de portes, coffres et serrures et vols de meubles, vins, grains, etc. — Fol. 97. Payé 4 livres 10 sols pour 9 sermons, faits à Dijon, à la charge de Monseigneur. — Fol. 115. Payé une émine de blé, et une queue de vin à François Lyon, docteur en médecine, pour ses gages de médecin du couvent. — Fol. 141. Dépense d'argent, 4563 livres 12 sols 3 deniers. Recette de vin, 304 queues 3 feuillettes; de verjus, 5 queues 6 setiers; d'huile, 6 pintes; de froment, 306 émines 12 carteranches; d'avoine, 459 émines 7 carteranches; d'orge, 6 émines 8 boisseaux; de pois, 4 émines; de fèves, 4 émines; de chapons, 152; de gelines, 68.

G. 457 bis. (Registre.) — Petit in-fol., feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1537-1538-1539. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Journal des recettes et des dépenses du compte précédent tenu par le même receveur. — Fol. Vente de vin au pot renversé, dans la cave de la malchaussée de Saint-Étienne, à raison de 3 blancs la pinte, une feuillette est vendue 4 livres 10 sols. — Vente de blé à 5 gros 1/2 la carteranche et 7 francs l'émine. — Fol. 15. Vente en détail de 10 émines et demie de blé qui se gastoit pour les couchons et vermines, à 5 sols la carteranche. — Vente d'avoine, à raison de 4 francs l'émine et de 6 blancs le boisseau. — Fol. 19. L'herbe de 35 soitures de prés est vendue 28 livres.

G. 457 *ter*. (Registre.) — Petit in-folio, 145 feuillets, papier.

1539-1540. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 10e de Jean Mathey, secrétaire du Roi, receveur de la manse abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. — Fol. 1. Recette des dîmes et des cens dans la banlieue de Dijon, 63 livres 8 sols 8 deniers. — Fol. . Recette des dîmes et des vins de Thenissey, montant à 12 livres tournois. — Fol. 25. Autre des deniers de la votte, provenant des cens sur Dijon dus à la salle abbatiale, 258 livres 16 sols 7 deniers. — Fol. 32. Vente de vin vieux en détail à raison de 2 deniers la pinte. — Fol. 54. Recette du compte en nature, 439 émines quatre carteranches de froment, 662 émines 13 carteranches d'avoine, 7 émines 8 boisseaux d'orge, 4 émines 2 carteranches de pois, autant de fèves, 170 chapons 104 gelines. — Fol. 55. Frais du banvin, 10 livres à la mairie, 5 sols au trompette. — Fol. 56. Payé 5 sols tournois une boîte de dragées pour la cène du jeudi-saint après le sermon fait en chapitre. — Fol. 59. Payé 200 livres au couvent pour l'augmentation de la pitance. Payé 14 livres 10 sols 5 aulnes de satin de Vonges vert pour faire le parement du grand autel, de la toile d'or et d'argent pour faire un saint Étienne au milieu, un tiers de satin bleu pour faire les armoyeries du cardinal, un quartier de satin blanc, une livre deux trezeaux de laine rouge pour les franges et un bougran rouge sur quoi 4 livres 10 sols ont été versés à Richard Robilot, brodeur, pour exécuter ce parement. — Réparation des châsses de saint Étienne, saint Médard, saint Urbain et autres portées dans les processions. — Fol. 62. Le clerc du couvent reçoit 60 sols de gages; Michel Bedey, barbier, 4 livres et deux émines de blé. — Fol. 75. Payé 30 livres à Jean Barat, commis au bastiment de la chapelle de Pagny pour fournir au parement 45 livres pour le chapelain et les enfants de chœur de cette chapelle, 60 sols pour les gages d'Étienne Sappel, mariglier. — Fol. 80. Réparation à la toiture du logement des enfants de M. l'amiral, à celle de la nef de l'église, de la sacristie. — Fol. 81. On racoustre le grand calice d'argent doré et les deux chandeliers d'argent de l'église et des vitres du grand autel. Couverture du grand réfectoire. — Fol. 94. Payé 37 livres à Philibert Rondot, apothicaire, pour drogues et médecines fournies aux religieux.

G. 457 *quater*. (Registre.) — Petit in-folio, 251 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1539-1540. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Journal du compte précédent et de celui de 1540-1541. —

Fol. 1. Dîner du jour de Pâques Flories offert par l'abbé aux religieux, aux novices et clerc au nombre de 22; aux portier, buandier et jardinier, aux maires d'Ahuy, de Saint-Philibert, au lieutenant de Savigny, aux sergents des seigneuries, au bailli de Saint-Étienne et aux deux bâtonniers. — Fol. 5. Dîner des banvins, 2 lapins, 4 poules, 2 chapons, viande de boucherie, longe de veau, 1 oison, deux bécasses, oranges, pommes, poires, choux, épices, pain, vin d'Arbois à 18 deniers la pinte, pâtisserie, beurre, harengs. — Fol. 50. Achat d'un millier de tuiles pour 3 fr. d'un tombereau de sable pour 6 blancs et de deux tombereaux de chaux pour 16 gros. — Fol. 52. Manuel du revenu de l'abbaye.

G. 457^5. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1540-1541. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 11e de Jean Mathey, secrétaire du Roi, receveur de la mense abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. — Fol. 20. Recette de 4 livres de cens a Belleneuve. — Fol. 25. Autre de 14 livres 12 sols 6 deniers de cens sur des héritages à Beaune. — Fol. 30. La recette du domaine de Varanges monte en argent à 176 livres 10 sols. — Fol. 43. Celle totale en argent à 2813 livres 16 sols 6 deniers. — Fol. 50. La rente de l'Époy est amodiée 1 émine de blé et une émine d'avoine. — Fol. 67. Redevance de 10 livres 12 sols 6 deniers, faite au chapitre de Langres pour le cierge bénit du grand jeudi. — Fol. 71. Payé 11 livres 15 sols aux prieur et profès des hauts sièges pour les saignées du mois d'avril et du mois de septembre. Payé 115 livres 6 sols pour l'achat et la façon de trois chapes en damas blanc brodées aux armes du cardinal et destinées au service de l'église. Achat de toile pour les aubes des novices. — Fol. 75. Achat de drap Sobrun pour faire quatre robes de novice. — Fol. 76. Gages du cuisinier. Il reçoit 4 livres d'argent, une émine de blé et 2 queues de vin; la jardinière, 3 livres et une émine et demie de blé. — Fol. 98. Payé 100 sols à Jean Barat, commis au bâtiment de la chapelle de Pagny, pour faire nettier et blanchir et jointoyer la tendue et cloison de la chapelle, de 20 livres pour la nourriture des deux choriaux que Mgr a mis dans cette chapelle. — Fol. 110. Payé 30 livres pour celle des enfants de chœur et 100 sols pour le mariclier. — Fol. 105. Réparations à la grosse cloche Baudoyon.

G. 457^6 (Registre.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier; sans couverture.

1541-1542. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 12e de Jean Mathey, secrétaire du Roi, receveur de la mense abbatiale pour le cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire. — Fol. 4. Recette de 9 livres 10 sols pour la sonnerie des cloches aux obsèques de Mmes Jeanne Bonfeal et Jeanne Marriot, inhumées à Saint-Étienne. Reçu 12 livres d'Émilien Julien, pour le patronage de la cure de Premières. — Fol. 25. Recette de 16 chapons de cens à Longchamp. — Fol. 31. Recette de 4 livres 10 sols pour les lods et remuage et droit de scel. — Fol. 48. Recette de 126 queues 3 feuillettes de vin et de 6 queues 1 feuillette de verjus. — Fol. 51. Recette de 2 émines de blé de redevance de M. de Piépape, seigneur de Tanay. — Fol. 74. Réfection d'une châsse en gros argent, remis un pied et refait le guichet par où on met les reliques. Réparation aux orgues, payée à Hugues Tardivot, organiste. — Fol. 76. Gages du portier, 4 livres et une émine et demie de blé. — Fol. 77. Gages du buandier, 4 livres 2 émines et demie de blé et 10 livres pour le bois des buées. — Gages du fournier, 21 livres. — Fol. 92. Dépenses ordinaires pour la chapelle de Pagny. — Fol. 100. Ouverture d'une grande croisée dans la nef de l'église Saint-Étienne. — Fol. 101. Frais de descente et de remonte des cloches Baudoyen et Portelle. — Fol. 102. Réparations aux couvertures du clocher du chœur de l'église, de la chapelle Saint-Laurent, de la chapelle Saint-Martin. — Fol. 106. Réparation des vitres du grand logis au mois de juillet, tant à cause de la tenue des États que de la venue du Roi. Ferrement de la grande porte du couvent. — Fol. 109. Achat de belles aulmaires à mettre et serrer titres et papiers posées au poêle de Saint-Étienne.

G. 457^7 (Registre.) — Petit in-folio, 131 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1543-1544. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 14e de Jean Mathey, secrétaire du Roi, receveur de la mense abbatiale de Saint-Étienne. — Fol. 2. Recette de 190 livres pour l'amodiation de la cure de l'église Notre-Dame de Dijon. — Fol. 5. Recette de 5 sols pour les dîmes d'Ormancey — Fol. 6. Autre de 7 livres pour le cens du moulin d'Ahuy. — Fol. 8. Autre de 50 livres des habitants de Quetigny pour la taille abonnée. — Fol. 22. Recette de 12 livres pour le revenu de Gié-sur-Aujon. — Fol. 28. Vente de blé à 6 gros la quarteranche et l'émine 8 sols 8 gros. — Fol. 54. Payé 66 sols 8 deniers aux curés de Fontaines et Talant ou à leurs vicaires pour induire leurs paroissiens à payer la dîme. — Fol. 58. Payé 101 sols 6 deniers pour le racoustrement d'une chape de damas vert. Pension de 100 sols et de deux de vin, faite par le cardinal à Guillaume Ramaille, novice de Saint-Étienne, étudiant à Paris. Payé 4 livres 2 sols pour vingt paires de souliers délivrées aux novices. — Fol. 74. Dépenses de la chapelle de Pagny. — Fol. 77. Réparations aux moulins de Saint-Étienne. — Reconstruction du signe patibulaire de la justice d'Ahuy. — Fol. 78. Réparation de la poulie du grand puits. Entretien des baudriers des cloches.

G. 457^8. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1545-1546. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 1er de Guy Bérard, clerc, praticien, receveur de la mense abbatiale du cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé commendataire.— Fol. 2. Recette de 66 liv. 13 s. 4 den. pour l'amodiation des revenus de la cure de l'église Saint-Michel. — Fol. 10. La perrière d'Asnières est amodiée 4 livres 10 sols. — Fol. 12. Recette de 36 livres pour la taille des habitants d'Hauteville. — Autre de 50 livres par ceux de Saint-Philibert. — Fol. 16. Autre de 112 sols sur ceux de Gevrey. — Fol. 22. Recette de 9 émines d'avoine payées par les habitants de Quetigny pour la maréchaussée. — Fol. 42. Gages de 20 livres à Guillaume de Montholon, bailli de Saint-Étienne, de 20 liv. à Paris Jacquot, conseiller au grand conseil, conseil de l'abbaye, de 5 liv. au greffier, de 100 sols au procureur et de 40 livres au receveur. — Fol. 53. Payé 4 livres pour avoir acéré d'acier les eschasses, aulmaize et les crampons du gros bauffroy de Saint-Étienne. — Fol. 55. Réparations faites au logis de M. l'abbé pour loger monseigneur de Guise. On vide à cet effet les salles des blés qui y étaient. — Fol. 57. Payé 30 sols à ceux qui ont enseveli la jardinière du couvent, creusé sa fosse et sonné les cloches. — Fol. 45. Dépense de la 8e année du compte pour 1537, 1538, comprenant l'achat de bois, les dépenses de bouche, la dépense des treilles et des vignes, celle des religieux et des novices, les réparations, les dépenses des procès, les deniers baillés comptant, le salaire des serviteurs, les fauchaisons et charrois. — Achat de tonneaux, frais de vendanges, voyages et messageries. — Fol. 50. Aumônes faites le matin du Jeudi Saint dans la cour du Logis abbatial d'un denier tournois à tout enfant mâle et après disner de deux deniers à chaque lépreux. — Fol. 54. Le banquet du jour de l'an pour les officiers à cause du banvin. Deux cochons, deux perdrix, deux lapins, deux chapons, quatre poules, deux canards, deux livres de lard, pâtés, plats de four, gaufres, vin. — Fol. 61. Fourniture de six paires de souliers aux six novices. — Fol. 80. Envoi de 80 livres et de 225 livres sur l'ordre du cardinal. Payé 120 livres pour les habits des enfants de Mgr l'amiral. Lettre portée le 13 décembre 1538 à J. Barat, à Pagny. — Fol. 92. Le cardinal de Givry arrive le 8 août 1538 à Dijon.

G. 458. (Cahier.) — Petit in-folio ; 30 feuillets, papier; sans couverture.

1561-1565. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte du revenu de l'abbaye de Saint-Étienne, rendu par Jean Polynet du Maingoy à Léonor Chabot, comte de Charny, procureur de Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, abbé commendataire de Saint-Étienne. Recettes des fermes pendant 3 ans, 8.160 livres. — Recette totale, 8.670 livres. — Payé 780 livres pour la cote imposée sur l'abbaye. — Fol. 10. Payé 25 livres à Étienne Rauquet, peintre et verrier, pour la réparation des verrières de l'église. Réparation à la chaîne du puits de la grande cour. — Fol. 19. Taxe de 180 livres payée par Monseigneur, pour la nourriture des pauvres de la ville. Paiement de 333 livres 6 sols 8 deniers pour la nourriture et l'entretien des prédicateurs de Dijon. — Taxe de 147 livres imposée à l'abbé pour la nourriture des malades et inconvénientés de peste de la ville. — Fol. 21. Autre de 700 livres imposée sur le clergé par M. de Tavanes, lieutenant général du Roi. — Fol. 22. Frais de voyage à Paris touchant l'indemnité pour la démolition de la portelle Saint-Michel, du commendement du Roi et de M. de Tavanes. — Fol. 24. Taxe de 255 livres 18 sols 9 deniers imposée à l'abbé et au couvent de Dijon, par le clergé de cette ville, pour la fortification. — Fol. 90. Approbation de ce compte par Léonor Chabot et Claude Gouffier, sa femme.

G. 459. (Registre.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier; sans couverture.

1398-1400. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Greneterie. Compte (incomplet) rendu par Jean Potier, prieur de Mirebeau, à Robert de Baubigny, abbé de Saint-Étienne, de recettes et missions des grains du monastère. Fol. 1. 1398-1399. Recette des grains des granges cultivées et amodiées 25 émines. — Fol. Recette des dîmes amodiées, 196 émines. — Fol. 5. Recette des avoines, orges, des fèves, des pois, des saisses et des vaices, de lentilles, d'apiote et de milet. — Fol. 7. Missions de blés pour recueillir les dîmes. — Fol. 11. Dépense de vaices pour les coulons du colombier d'Asnières. — Fol. 13. Prise de 11 émines 3 carteranches de blé pour la dépense des chiens du duc de Bourgogne, au prix de 26 gros l'émine. — Fol. 15. Réparations à la grange de Quetigny; — fol. 16, en celle d'Ahuy. — Fol. 17. Journées de moissonneur, la femme 10 deniers, l'homme 4 blancs 1/2. — Fol. 26. Règlement du compte par Robert de Baubigny.— Fol. 27. Compte du même au même (1399-1400). — Recette du blé des granges et des moulins, 268 émines 15 carteranches. — Fol. 39. Payé 2 écus pour la dépense de l'hôpital Notre-Dame. — Fol. 42. Valet envoyé à Premières dont le curé « estoit mort despondimies ».

G. 459 *bis*. (Registre.) — In-fol. 75 feuillets ; papier; sans couverture.

1574. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte

4e de Jean Quillardet, marchand amodiateur du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Étienne pour Jacques du Tillet, abbé commendataire. — Fol. 1. La recette se monte à 2,474 livres 5 sols 2 deniers. — Fol. 6. Recette de 260 livres pour l'amodiation des revenus de Saint-Philibert, Fixin et Sampagny. — Fol. 11. Le revenu du dîme de Cussey a été amodié 60 livres. — Fol. 14. La rente de Marliens rapporte 11 émines, moitié blé et avoine. — Fol. 44. Payé 110 sols au grand prieur de l'abbaye pour sa pension et le service qu'il fait pour l'abbé ; 40 livres pour le vestiaire des religieux. — Fol. 46. Payé 8 livres 9 sols à messire Simon Moisson pour les 00 du défructu du chacun an aux religieux. — Fol. 48. Payé 60 sols pour le dîner donné par l'abbé aux prêtres de Saint-Michel, le jour de l'Assomption.

G. 459 *ter*. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier ;
sans couverture.

1585. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. État et recepte (incomplète) du temporel de Jacques du Tillet, abbé commendataire de Saint-Étienne. — Fol. 1. Recette de 16 livres pour l'amodiation de la cure de Saint-Nicolas de Dijon. — Fol. 2. Autre de celle de 86 livres, pour celle de l'église Notre-Dame. — Fol. 4. Autre de 6 écus pour l'amodiation du paisselis du bois de Sauge. — Payé 7 livres la réparation des verrières de l'église devers la nef Saint-Laurent, lesquelles avaient été rompues des grands vents advenus le jour de la Saint-Nicolas, en décembre 1584. — Fol. 9. Payé 12 fr. à Claude Cuseaux, exécuteur de la haute justice, pour avoir dépendu un homme d'Ahuy, qui s'était précipité de lui-même. — Fol. 11. Versé 20 francs au receveur des pauvres pour leur nourriture.

G. 459 *quater*. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1591-1592. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte des revenus de la manse abbatiale rendu devant le commissaire de la cour du Parlement, par les quatre obédienciers du couvent. — Fol. 6. La lavière d'Ahuy est en ruine. — Fol. 15. La perrière d'Asnières n'a point été amodiée à cause des guerres. — Fol. 34. Cens de 5 feuillettes de vin payé par Claude et Jean Jolibois, vignerons de Chenôve. — Fol. 60. Aumône de 10 deniers, faite à tous les bons malades (lépreux) qui se sont présentés à Saint-Étienne le jour de la Toussaint. — Fol. 68. Paiement des sermons faits par les gardiens des Cordeliers, Buffet, prieur des Carmes, le prieur des Jacobins. — Fol. 78. Reconstruction du four banal d'Asnières. Réparations au pressoir et à la cuisine.

G. 460. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets ; sans couverture.

1410. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Greneterie. Compte de Pierre Grant, de Gurgy, chanoine, grenetier de Saint-Étienne, pour Vivien, prieur de Tart, fermier des grains du monastère. — Fol. 1. Redevance de deux émines de blé, payée par Hugues et Henri de Vaudrey, frères, écuyers, fils de Jean de Vaudrey, chevalier, et de Sybille, leur mère, à cause de leur terre de Tanay. — Autre de 8 quartaux, par Jacquelin, gouverneur de la maison du Temple de Dijon, pour la dîme de ses terres sur Dijon. — Fol. 6. Recette de 15 émines 2 carteranches de blé dues par les habitants d'Ahuy, pour leur renterre. — Fol. 7. Une émine de blé est donnée à Nicolas, barbier, et au cuisinier de Saint-Étienne pour leur service.

G. 461. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1424-1425. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Greneterie. Compte de Jean Bartaud, chanoine, grenetier pour l'abbé de Saint-Étienne Jean Suard. — Fol. 2. Le labourage de Quetigny ne donne lieu à aucun produit parce que cette année les terres étaient en sombre. — Le produit du moulin Bernard est nul, parce qu'il est en litige entre l'abbé et le chapitre d'Autun. — Fol. 7. Les clivures de 140 émines de froment produisent 7 émines pour la grande quantité d'ordure qui estoit oudit blé. — Fol. 8. Vente d'émines de blé à raison de 2 fr. l'émine. — Fol. 16. Avoine fournie aux chevaux des gens d'armes logés en la grange de Quetigny. — Quartaut d'avoine donné à Poulin, un de ceux qui mènent les trompettes devant le duc pour être allés à Quetigny faire déloger les gens d'armes du bâtard de Gornon et de Loys du Fay. — Don d'une émine à François, le physicien, qui avait visité l'abbé dans sa maladie. — Fol. 20. Le 9 novembre 1424, vendu 40 émines d'avoine baillées à plusieurs personnes pour cause de la venue de Monseigneur de Bourgogne, qui amenoit madame sa femme (Bonne d'Artois) nouvellement en Bourgongne, l'émine au pris de 18 gros. — Le 16 février 1425, vendu 16 émines au chancelier (Nicolas Rolin). — Fol. 29. Achat d'une pinte d'huile de noix, et d'une livre de sup pour faire de l'ointure, pour oindre les coullez des chevaulx, les chappeaulx et les jointures des beufs. — Fol. 32. Le 28 août 1425, paié 10 gros 1/2 pour les gens d'armes qui étaient logés à Quetigny, et estoient neuf maistres et neuf chevaulx, en la grange, pour demi veau, une douzaine d'esguillettes, une paire de gants de chien et pour recouler ung harc d'if. — Les gens d'armes au nombre de 25, où étaient le seigneur de Larrey, le bailli de la Montagne, logent à Quetigny, jusqu'au 25 septembre. — Fol. 35. L'abbé de Saint-Étienne ayant perdu un anneau à Saint-Jean-de-Losne, au temps des fenoisons, Jean Bertaud s'y rend pour le chercher. — Cet anneau était tombé en la possession d'un écuyer nommé Jean Deschamps, qui le rend moyennant le don d'un quadrant à l'esguille, qui coûta 6 gros et garni d'un estoulx. — Le 1er mars, le receveur passe les eaux pour aller à Mirebeau vendre le blé que M. de Mirebel vouloit avoir.

G. 462. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1476-1477. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Greneterie. Compte 1er de Jacques Lenglay, religieux de Saint-Étienne et grenetier, pour Thibault Viart, abbé du monastère. — Fol. 1. Guiot de Vaudrey, écuyer, livre 2 émines 10 carteranches pour les terres qu'il a à Tanay. — Fol. 2. Versement de blé, avoine, pois, fèves, par les amodiateurs et les censitaires. — Fol. 14. Vente d'une carteranche de blé au prix de 9 blancs qui font l'émine 3 fr. — 14 émines de clivures et de bran sont vendues à raison de 4 engrognes la carteranche, qui porte l'émine à 5 gros 4 engrognes. — Fol. 15. Dépense de 3 carteranches de blé pour faire le pain à chanter de l'église. — Livraison de 4 émines, à Étienne Cuitet, en sa qualité de chantre. — Fol. 10. Livraison de 280 émines, pour le pain de la dépense de l'hôtel. — Fol. 26. Dons d'avoine faits par l'abbé à M. de Saint-Seine, d'Ogny, de Bierne, au Président de Bourgogne, à l'évêque de Langres, à Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne; — fol. 28, à Claude de Vaudrey, logé à l'hôtellerie de la Croix d'Or, à Étienne Berbisey, à Pierre Bonfeal. — Le 2 juillet vint M. de Cran en cette ville, avecques grosse armée et furent logiez plusieurs gens d'armes en cette abbaye en nombre d'environ 300 et plus, auxquels fut baillé 5 émines d'avoine. — On en présente le même jour deux émines à M. de Craon. — Une émine est distribuée en sacs à plusieurs seigneurs afin de déloger et partir de céans. — Don de deux émines au maréchal de Bourgogne, à Jean Jacquelin, nouveau président de Bourgogne, et au sénéchal de Normandie nommé Jehan Bloisse, chevalier, logé chez J. Martin. — Fol. 37. Réparations faites aux greniers de l'abbaye. — Fol. 39. Achat de toiles pour faire des sacs et de paules à remuer les grains. — Fol. 41. Livraison de 26 francs à l'abbé sur la vente du blé.

G. 463. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1545-1546. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte 1er de Blaise Breschard, chantre, chargé de la greneterie. — Fol. 2. Recette des dîmes amodiées dont les grains sont amenés aux greniers de l'abbaye moyennant un petit blanc valant 5 deniers par émine. — Fol. 6. Rentes et renterres de froment et avoine payables à la Saint-Martin. — Fol. 12. Livraison d'une émine de blé et avoine, à la commanderie de la Madeleine, de deux semblables et de 10 sols au prieur de Bonvaux, de deux émines de blé à Ch. Cuitet, procureur de l'abbaye; — fol. 21, d'une émine de blé à Jean Boisot, pitancier. — Fol. 21. Le blé est vendu au prix de 7 gros la carteranche, et 10 francs l'émine. — Fol. 26. Deux émines d'avoine sont vendues 100 sols.

G. 464. (Cahier.) — Petit in-folio, 15 feuillets, papier; sans couverture.

1610. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Greneterie. Compte. — Fol. 2. Recette de froment, 30 émines 10 carteranches; de blé, 28 émines 8 carteranches; d'avoine, 57 émines 18 boisseaux; de pois, 2 boisseaux; de fèves, 2 boisseaux; de cire, trois livres trois quarts. — Fol. 3. Livraison de 6 émines de blé au receveur des pauvres du Saint-Esprit, de 6 carteranches à Claude Perroquin pour sa pension de souffler les orgues, d'une demi-émine à Andoche Morel, notaire à Dijon, pour sa pension. — Fol. 8. Recette de 40 livres 9 sols, versés par la confrérie de Saint-Étienne qui se célèbre le jour de l'Invention de Saint-Étienne qui se célèbre le jour de Saint-Étienne, 12 août; de 300 livres produit de la vente d'une partie du petit jardin de Saint-Étienne à M. Massol. — Produit des louages de chambres du cloître, des chambres et jardins de Saint-Vincent, du vieux couvent et de la Cour Labbé, les deux premières ne rapportent rien parce qu'elles sont occupées par les mépartistes.

G. 465. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1398-1399. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Marcel de Varanges, secrétain et pitancier. — Fol. 6. Recette d'un cens sur un meix et maison dessous les murs du châtel de Dijon, devant l'église Saint-Michel. — Fol. 9. Cens de 15 gros payé par Guy de la Trémoille, chevalier, pour une maison au château de Dijon. — Fol. 13. Recette de 2 francs pour le patronage de la cure d'Arc-sur-Tille. — Fol. 14. Recette de 8 gros de cens sur une maison rue de Bèze devant la porte de la maison de Bèze. — Fol. 19. Autre de 20 gros de cens dus par Mathieu d'Arnay, sur une maison rue de la Tonnellerie Saint-Michel. — Fol. 34. Recette des cens dus à Marsannay, Couchey et Fixin. — Fol. 42. Une émine de blé est vendue au maître de l'hôpital de Notre-Dame pour la somme de 14 gros. — Fol. 44. Les missions de bouche du couvent montent pour 13 mois à 144 francs 6 gros 1 obole. — Fol. 45. Achat d'épicerie, safran, gingembre, poivre, épices pour le couvent. — Fol. 50. Réparation des seaux du puits du cloître.

G. 466. (Registre.) — Petit in-folio, 154 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1401-1402. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Guillaume Bergier, pitancier. — Fol. 1. Récapitulation des noms des censitaires de l'abbaye à Dijon, distribués par rue et par paroisse. — Paroisse Saint-Nicolas, grande rue Saint-Nicolas, rue aux Fèves, rue aux Quartaulx, rue du Four, rue des Quoquins ou de Bèze, rue Châude, rue du Fourmerot, rue de la Corroierie, rue de la Porte-au-Comte, rue du Marché-au-Blé. — Paroisse Saint-Michel, rue de la Vannerie, rue es Nonnains de Tart, rue es Channiers, rue es Riboutés à la porte aux Chanoines, rue de la Tonnellerie devant Saint-Michel, rue à la pourtelle devant Saint-Michel, rue derrière Saint-Michel, rue es Beliots, rue à la Porte-Neuve devant les murs, rue es Noirots, rue Saint-Antoine, rue Croix-Aissane, rue du Treul-Gigot, rue es Offrois, rue Humbelin-Picard. — Paroisse Saint-Pierre, rue de la Madelaine vers la Croix-Blanche, rue du Temple, rue à la Porte Saint-Pierre dedans la ville et à la maison au Singe, rue du grand Pautet et du petit Pautet, rue devant chez les Cordeliers. — Paroisse Saint-Médard. — Paroisse Notre-Dame. Rue de la Porte-aux-Anes, et de la Charbonnerie, rue du Bourg, rue devant la porte de Monseigneur le duc de Bourgogne et derrière la Chapelle, rue derrière Notre-Dame, rue Verrerie, rue du Marché des bêtes, rue du Marché de la chair pelée. Paroisse Saint-Jean, rue des Grands-Champs, rue devant les Jacopins, rue devant Saint-Jean, rue de Saint Jean près de Morimont, rue de la Parcheminerie et des Croix. Rue Saint-Philibert, rue des Petits-Champs, de la Porte-Guillaume, du Cloître, du Pont-Arnaut, rue Gauche vers chiez les Carmelins, rue de la Renoullerie, rue de Citeaux en la Tannerie. — Fol. 15. Recette des défauts du compte précédent. — Fol. 30. Recette de 15 gros de cens sur une maison rue de la Tonnellerie devant Saint-Michel. — Fol. 44. Autre de 8 francs pour le patronage de la cure de Gemeaux. — Fol. 84. Recette de cens dus à Gevrey. — Fol. 85. Recette des messes de Requiem, des offrandes et des obits. — Fol. 95. Dépense de 7 pintes et demie de sain (doux) pour le couvent. — Fol. 108. Achat moyennant 6 gros d'une escuelle de poison pour donner à Tibran par le commandement du prieur et du couvent. — Fol. 113. Réparations de charpente et de maçonnerie dans la maison du couvent. — Fol. 122. Le duc est en défaut de paie des cens sur deux maisons réunies à son hôtel.

G. 467. (Registre.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1402. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie, compte de Guillaume Bergier, pitancier. — Fol. 20. Recette de 2 francs 11 gros de Monnot le serrurier, pour un cens sur une maison rue des Channiers. — Fol. 34. Autre de 3 gros 15 deniers de Milort de Léry sur une maison sise rue de la Porte-es-Chanoines. — Fol. 36. Autre de 2 dijonnais de cens par Humbelet le Chevalenet, sur une maison rue aux Fèves de Saint-Nicolas près le Chaffaud. — Fol. 47. Autre de 7 gros 1/2 de cens par Estevenin d'Arceau, potier d'étain, sur une maison au Vieux-Marché. — Fol. 56. Autre de 10 gros de cens, dû par Oudote li Ardiote, sur une maison rue des Nonnains de Tart.

G. 468. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1404. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Hugues Trugney, pitancier. Fol. 1. Reçu 4 gros 12 deniers de Isabelle Petitperrin, pour le cens d'une maison, rue des Nonnains de Tart. — Fol. 4. Reçu 14 gros 8 deniers de Jean de Baume sur une maison rue Gauche. — Fol. 6. Richard Lambelin paie 1 franc de cens sur une maison rue du Bourg, en la ruelle devers Suzon, pour la fondation de messes. — Fol. 11. Reçu 4 deniers obole de Guillemot Gérard pour le cens d'un meix devant la Porte-Neuve. — Fol. 14. Le sire de Perrigny paie 5 francs pour les cens de ses maisons sises en la rue de la Porte Saint-Pierre devant l'hôtel de Vergy. — Fol. 31. Censitaires de Marsannay et de Couchey qui doivent une fouace d'une carteranche de fleur comble. — Fol. 32. Recette des lais (legs) et de gratis. Reçu de Jean Baudet, par la main du prieur, 3 francs.

G. 469. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1408-1409. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Fèvre, chanoine pitancier. Fol. 6. Recette de 5 gros de Juliot Boitarde, pour le cens d'une maison rue des Ribotés. — Fol. 13. Autre d'un franc de Huguenin Le Bediet, sur une maison et meix rue de la Parcheminerie. — Fol. 18. Autre de 18 gros de messire Michel Renardet, sur une maison, rue du Cloître. — Fol. 19. Recette de cens à Marsannay, Genlis, Ahuy, Potangey, Varanges. — Fol. 29. Autre de 1 franc de Guillaume Le Poirand, sur un meix, maison et jardin, rue Aubelin-Picard. — Fol. 42. Vente de vin à raison de 8 fr. la queue. — Fol. 46. Mission de 14 pintes d'huile pour la pitancerie du couvent. — Fol. 51. Mission pour rançon des lettres obtenues de la chancellerie pour le paiement des créances du couvent. — Fol. 54. Réparation du treuil (pressoir) de l'abbaye. — Fol. 55. Deux cimaises de vin sont offertes à Jean de Vandenesse et à Thomas d'Auxonne, arbitres du différend entre le monastère et le curé d'Arc-sur-Tille, au sujet du perron de son église. — Fol. 56. Don de 3 gros aux ménétriers de M. de Pagny, qui cornèrent au réfectoire devant le couvent.

G. 470. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1409-1410. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Fèvre, chanoine pitancier. Fol. 13. Recette de 4 gros de cens par Gauthier, potier d'étain, sur une maison derrière l'église Notre-Dame. — Fol. 17. Autre de 3 gros de cens par Jean de Bar-sur-Aube, sur une maison rue de la Porte-aux-Chanoines, appelée la chambre de la Tour. — Fol. 21. Autre de 5 dijonnais de cens par Milot le Fèvre, sur une maison rue es Noiroz. — Fol. 24. Recette de 15 gros de cens par Aimard de Lichy, sur une maison rue de la Tonnellerie de Saint-Michel. — Fol. 30. Recette de 2 fr. 1/2 de cens par Henri Boulier, sur une maison, rue de la Vannerie. — Fol. 38. Mémoire d'un étal assis en la rue de la Friperie, que Jean de Mirebel souloit tenir. — Fol. 54. Ceux de Couchey et de Marsannay, qui doivent une carteranche de cerises, n'ont rien payé. — Fol. 57. Missions pour la cuisine, une quarteron de trancheurs de bois, un plat de bois pour livrer le fromage au couvent, pour refiler d'archaut deux plats de bois, trois aunes de grosse toile pour torcher les écuelles, garde des écueilles et plats d'étain. — Fol. 59. Messes célébrées à l'autel de Saint-Nicolas à Saint-Étienne pour demoiselle Alips Davout. — Fol. 62. Missions pour le verger et le cimetière Saint-Vincent.

G. 471. (Registre.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1411-1412. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Denis, chanoine-pitancier. — Fol. 4. Recette de 2 fr. 1 gros de cens par Jean Gauchou, sur une maison rue aux Channues, près le four Poilley. — Fol. 12. Recette de 4 gr. 1/2 de cens par Guillemot Charmot, sur des meix rue Saint-Antoine. — Fol. 17. Autre de 4 gr. 1/2 de cens par Jean Chandelier, sur une maison rue de la Chaudronnerie, alias du Marché. — Fol. 84. Mission pour la façon de 6 garde nappes tout neufs pesant 6 livres et demie d'étain. Refonte de 9 plats et de 22 écuelles d'étain. — Fol. 89. Réparation de la margelle et de la chaine et des seaux du puits du cloître; — fol. 91, de la grant gaule du grenier, mission pour la garde de la porte Saint-Pierre, montant à fr. 11 gr. 1/2. — Fol. 92. Chevauchées du receveur en compagnie d'un sergent pour brandonner et saisir les biens des censitaires en retard de payer leurs redevances.

G. 472. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1412-1413. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Denis, chanoine-pitancier. Fol. 1. Recette de 4 fr. 6 gr. du receveur de Georges de la Trémoille, pour la cense d'une maison joignant son hôtel, rue du Chastel. — Fol. 4. Autre de 2 fr. de Jacquemin d'Oisel, pour le cens d'une maison rue de la Porte-Guillaume. — Fol. 8. Recette de 9 gr. 12 d. d'Étienne Berbisey, pour le cens d'une maison en la Pelleterie, emprès la porte de derrière l'ostel du duc. — Fol. 15. Recette de 2 fr. 6 gr. de cens par Monnier de Bicey, sergent du duc, sur sa maison, devant celle du Morimont. — Fol. 42. Reçu 5 fr. pour deux processions pour M^lles^ de Penthièvre et Anne de Bourgogne, ensevelies et inhumées aux Chartreux. — Autre de 3 fr. pour la procession de l'enterrement de la femme de Richard de Chancey, bailli de Dijon. — La tasse d'argent pesant un marc et la cuiller d'argent pesant une once, données par Jean Le Nourrissat de Varanges, lors de la réception de son fils au noviciat, sont mises dans les armoires du couvent. — Fol. 48. Luminaire des messes de fondation. — Fol. 51. Achat de 57 aunes d'une aune et demie de large 4 fr. 9 gros. Jehanne la couturière les taille, les olle, 5 pour les grandes tables ont 9 aunes et demie, celle des novices 7 aunes. — Plat de bois à laver les écuelles. — Fol. 61. Le jour de Saint-Étienne, Marriot envoie à Saint-Étienne sa redevance de figues et de raisins.

G. 473. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1413. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Denis, chanoine-pitancier. Recette de 13 gros 10 deniers de J. Le Jayat, pour le cens d'une maison sise en la petite Juherie. — Fol. 8. Recette de 1 fr. de Humbelin Roul, pour le cens d'une maison rue es Ormoz, au chenon de la rue Chaude. — Fol. 12. Recette de 18 gros, de Vacelin de la Piscine, pour le cens de sa maison sise au marché des bestes appelées la maison aux Lombars. — Fol. 26. Dépense d'achat d'aulx et d'oignons pour la cuisine ; autre pour battre et ramasser les noix des noyers du verger du couvent. — Fol. 28. Les clercs de l'abbaye curent le puits du cloître sur la promesse du receveur de leur payer un pâté.

G. 474. (Registre.) — Petit in-folio, 71 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1414-1415. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte de Barthélemy Couhote, chanoine pitancier. — Fol. 11. Recette de 7 gros de Richard Le Maillerat, pour le cens de sa maison, rue des Moulins de Saint-Étienne ou du Temple. — Fol. 18. Recette de 1 fr. de Étienne Aubon, pour le cens d'une maison au Chastel, en la rue Billon. — Fol. 23. Recette de 5 fr. de Bonod, maître des comptes, pour le cens d'une maison rue Saint-Pierre, acquise des héritiers de Perrigny. — Fol. 29. Recette d'un franc de Girart Marriot, pour le cens de deux maisons sises derrière la Sainte-Chapelle, près la maison du Poisson, à Dreux, maréchal, d'une part et la voie commune entre ces maisons et la Sainte-Chapelle. — Fol. 33. Missions pour la réparation de maisons sises rue des Petits-Champs, devant l'église Saint-Michel et rue Chaude. — Fol. 56. Le maître de l'hôpital de Tilchâtel envoie de la venaison au couvent.

G. 475. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1415-1416. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Nicolas Delanne, chanoine pitancier. — Fol. 1. Recette du défaut de paiement des cens arriérés. — Fol. 6. Recette de 6 gros, du couvent, pour les cens sur une maison joignant ce couvent. — Fol. 11. Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, ne paie toujours point la benasse de sel de cens sur sa maison de Dijon, appelée la Borde. — Fol. 12. Autre de 5 gros, de Guiot Le Lombardet, pour les cens de sa maison vers la Croix blanche. — Fol. 15. Autre de 9 dijonnais d'Étienne Le Mignotet, pour les cens d'une maison rue des Offrois. — Fol. 23. Autre de 2 fr. de Robert de Cussey, pour les cens d'une maison rue des Ribotez, près la porte du vieux couvent. — Fol. 39. Recette des tasses et cuillers d'argent données par les novices à leur entrée, et mises aux armoires du couvent. — Fol. 48. Achat d'épices, safran, gingembre, colombin, gingembre noir, poivre pour la cuisine ; le tout se monte à 10 fr. 2 gros. — Le receveur baille 1 gros à un compagnon qui le mène, de nuit, de Bressey à Couternon.

G. 476. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1416-1417. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte d'Étienne Dupin, chanoine pitancier. — Fol. 6. Recette de 10 gros de l'abbé de Saint-Bénigne pour les censes d'une maison joignant l'enclos de l'abbaye, rue de la Porte Guillaume. — Fol. 17. Autre de 18 gros d'Euvrard-Moreau, arbalétrier, pour le cens d'une maison rue du Cloître. — Fol. 33. Recette de 10 gros de Jaquet de Hannedoche, pour la location d'outils de maréchalerie. — Fol. 61. Achat d'un cent et demi de fagots pour 6 gros. — Fol. 62. Achat de dragées offertes à M. de Saint-Pol. Chair d'un mouton baillée au barbier du couvent la veille de ses noces. Dépense pour la refonte des plats, des écuelles et des cymaises en étain du couvent.

G. 477. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1417-1418. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte d'Étienne Dupin, chanoine pitancier. — Fol. 19. Recette des cens dus à Varanges, Chenôve, Marsannay, Couchey, Ahuy, Asnières, Genlis, Potangey, Quetigny. — Fol. 26. Recette de 1 fr. de Oudotte la Guedine pour un cens sur sa maison en la Renouillère. — Fol. 34. Autre de 1 fr. de Jean le Roussel, tisserand, pour les cens d'une maison rue Aubelin-Picard. — Fol. 37. Reçu 1 franc 8 gros de Mathieu Fournier, curé de Chevigny, pour le patronage de la cure. — Fol. 54. Mission pour les procès.

G. 478. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1418-1419. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Bertrand, chanoine pitancier. — Fol. 6. Recette d'un franc 8 gros de Jeannot-Gueniot de cens sur une maison assise dessous les murs du Chastel devant l'église Saint-Michel. — Fol. 13. Recette de 2 fr. 1 gros de Jean Bonnot, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 14. Recette de 8 gros de la femme d'Humbert Minot pour la cense sur une maison rue de Bèze devant la porte de la maison de l'abbé de Bèze. — Fol. 35. Reçu 22 dijonnais des héritiers d'Étienne Gaupin sur un meix et une vigne provenant de Guillaume de Provenchères, sise rue du Treul Gigeot, au bout de la rue es Noirots. — Fol. 58. Don de 10 chapons et de 13 pintes de vin aux juges du procès gagné sur les prêtres de Notre-Dame. — Fol. 60. Payé 6 sols un demi-salignon de sel acheté par le cuisinier pour saler le poisson du couvent, « lequel se gastoit, quar il demoroit sans saler dois le matin jusques au soir. »

G. 479. (Registre.) — Petit in-folio, 81 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1420-1421. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jacques de Lugny, chanoine pitancier. — Fol. 2. Recette de 15 gros de Émard de Lichey, pour le cens d'une maison en la Tonnellerie devant le cimetière de

Saint-Michel. — Fol. 11. Recette de 15 gros de Nicolas le Joli, physicien, pour le cens d'une maison derrière l'église Notre-Dame. — Fol. 13. Recette de 8 fr. de Jean de Vonges, curé de Gemeaux pour le patronage de son église. — Fol. 19. Autre de 18 gros de Euvrard Moreau, archer, pour le cens de sa maison, rue du Cloître. — Fol. 34. Recette de 13 gros 1/2 de Perrenot-Jacqueron, de cens sur trois chambres, rue de la Poissonnerie, devant les Jacobins, appelées les chambres de la Tournelle. — Fol. 55. La dépense de bouche pour le couvent comptée par mois monte pour l'année à 272 fr. 6 gros 13 deniers.

G. 480. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1421-1422. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jacques de Lugny, chanoine pitancier. — Fol. 2. Recette de 2 fr. 1/2 de Jean Lemairet pour le cens d'une maison rue aux Channiers. — Fol. 10. Autre de 3 gros 15 deniers de Rémon Guerrier pour le cens d'une maison rue de la Porte aux Chanoines. — Fol. 12. Autre de 2 deniers dijonnais de Beroinget le Baudrillet, pour le cens d'une maison rue aux Fèves vers le Chaffaul. — Fol. 16. Autre de 4 gros de Jean Pougeul, pour le cens d'une maison rue es Soillez. — Fol. 47. Achat de gingembre et de safran pour la cuisine. — Fol. 54. Dépense pour la garde des portes de la ville par les serviteurs de l'abbaye. Le 9 août le receveur dépense personnellement 1 gros et demi en faisant ce service.

G. 481. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1422-1423. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jacques de Lugny, chanoine pitancier. — Fol. 3. Recette de 10 gros de la femme Guienot-Hardi pour le cens d'une maison rue es Nonnains de Tart. — Fol. 16. Recette de 16 gros des héritiers de Vaccelin de la Piscine pour le cens d'une maison au marché aux bestes appelée la maison aux Lombards. — Fol. 33. Autre de 2 fr. 1/2 de Monnot de Courcelles pour le cens d'une maison rue Saint-Jean devant l'hôtel du Morimont. — Fol. 41. Recette des dîmes de Saint-Julien, Bressey, Lée, Tart, Crimolois, Fauverney, Marliens. — Fol. 47. Dépensé 1 franc 11 gros 11 deniers de saing (saindoux) pour la cuisine. — Fol. 52. Le receveur compte toujours ses dépens lorsqu'il garde une des portes de la ville et il note que « on ne souloit garder cette porte que de quinze jours en quinze jours et qu'il la convient garder de huit jours en huit jours. » Aussi on fait refaire la cote de fer et fourbir le bacinet.

G. 482. (Registre.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier.

1424-1425. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne, Pitancerie. Compte du même. — Fol. 5. Recette de 13 gros de Jean Barthelemot pour le cens d'une maison rue du Pautet. — Fol. 22. Autre de 2 fr. de Odot de la Potelle, pour le cens d'une maison emprès la portelle Saint-Michel. — Fol. 32. Autre de 6 gros de Jean de l'Ile, poissonnier, pour le cens d'une maison rue de la Renouillère. — Fol. 62. Frais de culture des vignes de Talant et d'Ahuy. — Fol. 65. Achat de 17 sacs de charbon au prix de 8 engrognes le sac, 11 gros 6 deniers. — Fol. 66. Payé 2 gros aux deux ouvriers qui ont remis « les nectes au cuer de l'église et es sièges ». — Fol. 67. Achat de deux livres d'étain pour mettre sur tables en réphacteur. — Payé 9 gros « aux massons qui ont mis à point la pierre du rephaicteur la quelle estoit gastée pour cause de la jalée ». — Resoudé le corps de plomb qui est en ladite pierre et de la platine de fer qui est sur ledit corps.

G. 483. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1425-1426. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte du même. Recette de 2 fr. de Nicolas Fèvre, prêtre, pour le cens de sa maison, rue aux Riboutés. — Fol. 14. Autre de 5 gros de Jean le Marquis, pour le cens de sa maison, près de la Croix-Blanche. — Fol. . Autre de 7 gros 1/2 de Daniel le cordonnier pour le cens d'une maison « au vieil marché, qui fut à Émard le Riche, chevalier ». — Fol. 35. Recette de 1 fr. des hoirs de Varanges pour le cens d'une maison sise rue au Comte, devant la porte. — Fol. 66. La dépense d'huile pour le couvent se monte à 3 fr. 8 gr.

G. 484. (Registre.) — Petit in folio, 75 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1428-1429. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Hugues Ancel, chanoine pitancier. — Fol. 4. Recette de 10 gros, du duc de Bourgogne pour le cens d'une maison joignant son hôtel devant le cimetière Notre-Dame. — Fol. 10. Recette d'une benastre de sel de Jean de Saulx, chevalier, pour le cens de sa maison de la Borde. — Fol. 16. Autre de 10 gros des hoirs de Jean de Lantenay, couturier, pour un cens sur sa maison rue de la Chaudronnerie, chocs au marché au blé. — Fol. 22. Recette de 5 gros de Robert Bénigne, pour le cens d'une maison, rue du Petit-Champ. — Fol. 45. Payé 3 blancs cinq quartiers d'estermine à couler saulse. — Achat de 14 écuelles et de deux plats d'étain, on les marque au seing du couvent. — On répare le pot de collation qui pèse sept livres.

G. 485. (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1429-1430. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne.

Pitancerie. Compte du même. Fol. 3. Recette de 4 gros de Morisot Guillier, pour le cens d'une maison, rue des Molins de Saint-Étienne. — Fol. 9. Autre de 4 gros 1/2 de Poinceot Merey, vigneron, pour le cens d'une maison rue Saint-Antoine. — Fol. 12. Autre de 15 gros de Lancelot Fauchier, pour le cens d'une maison, rue de la Tonnellerie Saint-Michel. — Fol 24. Recette de 1 franc de Guillaume le Boursines, pour le cens d'une maison, rue Chaude. — Fol. 34. Achat de huit aunes de grosse toile pour « tourchier les escuelles ». —Fol.34. Achat moyennant 13 gros d'ails et d'oignons pour la cuisine. — Fol. 35. Payé 43 francs pour la culture des vignes du couvent. — Fol. 37. Jean Blanchemin, moine du couvent, étant de garde à la porte de la ville, laisse le poste, le capitaine prend le bacinet du couvent, il en coûte 6 blancs pour le ravoir. — Fol. 38. Le mardi 18 avril dépendu 14 blancs parce que « grant dépense fut faite à la porte pour semondre les cappitains ».

G. 486. (Registre.) — Petit in-folio, 136 feuillets, papier.

1430-1432. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Philibert Rohier, receveur des censes et rentes. — Fol. 12. Recette de 2 francs de Nicolas Fauvre, prêtre, pour le cens d'une maison rue des Ribotés. — Fol. 22. Autre de 3 francs d'Étienne Laspre, pour le cens d'une maison assise derrier le chancel de Notre-Dame, appelée la maison du Plat d'estain. — Fol. 41. Autre de 2 setiers de vin, de Jean de Saulx, chevalier, pour le cens d'une vigne en la Reculée, finage de Couchey. — Fol. 51. Autre de 6 blancs de Jean Massuet pour le cens d'un meix sis rue des Petits-Champs, « près du bourdeaul ». — Fol. 65. Recette totale du compte, 349 francs 9 gros 12 sols en argent, versés à la pitancerie. — Fol. 70. Compte du même pour les années 1431-1432. — Fol. 83. Recette de 6 gros de la femme Guillemin Verry, pour le cens d'une maison rue de Citeaux. — Fol. 98. Autre de 1 gros 1/2 de Perrot Jarrot, pour le cens d'une terre du côté des terreaux de Dijon, vers la porte Fondoire. — Fol. 116. Autre de 10 gros de l'abbaye de Saint-Bénigne, pour le cens d'une maison, rue Bataillère, vers la porte Guillaume, « emprès les murs de Saint-Bénigne et le meix Vacelin de la Piscine ». — Fol. 131. Payé 2 florins 9 gros à messire Adam, pour ses cours, « quant il alla à l'escole ».

G. 487. (Registre.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1433-1435. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Baudelot, chanoine pitancier. — Fol. 9. Recette de grains à Clénay, Bressey, Rouvres, Tart, Lée, Crimolois, Fauverney, Neuilly, Couchey, Marliens. — Fol. 15. Recette de 6 gros 13 deniers de Laurent Barbier, prêtre, pour le cens d'une maison au Chastel, « emprès l'ostel de Grancey ». — Fol. 20. Reçu 8 gros 16 deniers de M. le duc de Bourgogne pour les cens de certaines maisons acquises d'Étienne Berbisey, assises en la vieille charbonnerie « emprès la porte de l'ostel de mondit seigneur devers l'église Notre-Dame d'une part, lesquelles sont enclavées en la cour de l'ostel de mondit seigneur esquelles places mondit seigneur a fait édifier le grant pent de mur qui est tout au long de son dit hostel devers Notre-Dame ». — Fol. 31. Autre de 6 gros de Guillaume Roichegent, pour le cens d'une maison derrière l'église Notre-Dame appelée « l'ostel de la Croix de fer ». — Fol. 43. Autre de 1 franc de Jean le Rousset pour le cens d'une maison hors la porte Neuve en la rue Aubelin-Picard. — Fol. 66. Achat, moyennant 2 francs 6 gros, d'un cent de fagots pour chauffer les religieux après matines. — Autre de 30 sacs de charbon pour dire les messes en hiver. — Fol. 88. Recette de 3 gros 6 deniers de Thomassin Le Roy, couturier, pour le cens d'une maison rue de l'Escole, vers la porte aux Asnes.

G. 488. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1435-1436. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne Pitancerie. Compte de Jean Bardelot, chanoine pitancier. — Fol. 6. Recette de censes de vin à Couchey et à Marsannay. — Fol. 14. Recette de 3 gros de Richard Fournier, pour le cens d'un meix situé au quarron de la rue d'Isier. — Fol. 15. Recette de 18 gros de Jean de Saulx, archer, pour le cens d'une maison sous les murs du chastel à l'endroit de Saint-Vincent et devant l'église Saint-Michel. — Fol. 21. Autre de 6 gros 5 deniers de Hennequin Saveruh Chappuis, pour le cens d'une maison rue du Puit-Billot. — Fol. 22. Autre de 14 gros 8 deniers de Henri de Baulme, maçon, pour le cens d'une maison devant Clerevaulx, en rue Bouchefol.

G. 489. (Registre.) — Petit in-folio, 185 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1437-1439. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Hugues Chrétiennot, chanoine pitancier. — Fol. 4. Vente d'une émine et demie de blé, à raison de 6 gros la carteranche. — Fol. 6. Vente d'avoine au prix de 5 blancs 1/2 la carteranche. — Fol. 20. Recette de 14 gros de Loys Guibaut, parcheminier, pour le cens d'une maison en la petite Jurie, devant les Cordeliers « ou lieu que l'on dit le cimetière Saint-Bénigne emprès les murs du Chastel faisant cloison par derrière ». — Fol. 22. Recette de 9 gros de Jean de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, pour le cens de la maison ayant appartenu à Guy Rabi, doyen de la Sainte-Chapelle, « assise au Chastel emprès la maison dudit seigneur de la Tré-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moille. » — Fol. 32. Recette de 15 gros de Bienaventureux Borne, sergent du duc, pour le cens d'une maison rue de la Vannerie. — Fol. 66. Payé 300 livres à MM. du couvent pour leur pension et 10 francs pour leur bois. — Fol. 69. Dépense pour la treille du jardin de Saint-Vincent. — Fol. 70. Louage d'un cheval pour faire prendre et amener en prison l'ancien meunier du moulin de Varanges, « qui ny vouloit riens faire qui deust pour cuidier nuire au mugnier qui est de présent ». — Payé 7 florins au clerc du réfecteur et à un compagnon qui en compagnie du pitancier portèrent la tine en quérant les censes de Couchey. — Fol. 71. Payé 15 gros 15 deniers à J. Cardillon, clerc du couvent « pour les despens qu'il a fait à la porte de la ville qui se gardoit pour les escorcheurs » depuis le samedi 14 décembre 1437 jusqu'au 22 mars 1438. — Fol. 79. Compte de Guillaume Viénot, prêtre commis à la Pitancerie (1438, 1439). — Fol. 170. Payé 2 gros à Henriot Larcher, pour cinq paires d'ais à couvrir les livres. — Payé 6 gros à messire Thomas pour la reliure de 12 volumes de la librairie. — Payé 2 gros une corbeille pour porter le pain. — Payé 9 gros la façon de 6 listes à mettre les titres du couvent. — Payé 2 gros pour avoir referré les « quesses» à mettre le feu pour les messes. — Pierre mise au mur de l'huis de la librairie. — Fol. 172. Menu du dîner donné le vendredi 20 mars par ordre du prieur à J. Guenot, J. Russy, J. Bourgeois et messire Michel, à cause des amortissements du couvent : « Poisson, deux seiches, quatre harans sores, cresson, eschaudés, amendes, figues, raisins et deux anguilles pour faire le potage ». — Fol. 174. Garde aux portes pendant quatre samedis à partir de celui avant Quasimodo.

G. 490. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1439-1441. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Pierre Colunert, pitancier (1439-1440). — Fol. 5. Recette de 36 émines 13 carteranches d'avoine de cens et rentes. — Fol. 11. La recette d'une carteranche de cerises « quant elles sont bonnes » sur des vignes à Couchey est portée néant. — Fol. 15. Recette de 1 franc des religieux Carmes, pour le cens d'une maison mise en l'édifice de leur moustier. — Fol. 25. Recette de 3 gros 15 deniers de Rémond Grenier, pour le cens d'une maison, rue de la porte aux Chanoines. — Fol. 32. Recette de 18 gros de Jacot Pape, pour le cens d'une maison, rue du cloître. — Fol. 59. Paiement de 26 fr. pour la desserte des six messes célébrées par semaine en l'église de Saint-Étienne à l'autel de Saint-Bénigne et de Saint-Laurent. — Fol. 61. Payé 2 gros pour la réparation de « l'escremeure de la cuisine et des soillots » du puits du cloître. — Fol. 60. Payé 2 fr. « à Girart l'escrivain qui a refaicte la Bible du réfecteur, comme pour l'escripture pour parchemin pour une peaul de biche et pour les formailles ». — Fol. 63. Salaire du clerc du réfectoire et d'un homme qui ont été à la garde des portes depuis le jour des Bordes jusques à Pâques Fleuries, « que l'on se doutoit des escorcheurs ». — Bonnet donné au prieur de Mirebeau pour sa peine d'ouir le compte. — Fol. 71. Compte du même pour les années 1440 et 1441. — Fol. 141. Payé 1 gros pour la façon « d'ung canistre d'osières blanches pour mettre les salières ». — Payé 1 gros pour la façon de deux gardes nappes en étain. — Fol. 143. Salaire du clerc de l'abbaye qui a gardé les portes pendant quatre samedis à partir du 11 février « à cause des escorcheurs ».

G. 491. (Registre.) — Petit in-folio, 160 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1441-1442. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte du même. — Fol. 20. Recette de 13 gros de Jean Barthelemot, pour le cens d'une maison sise rue du Pautet. — Fol. 30. Autre de 25 gros de Girard Bidot, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 32. Autre de 8 gros de Jean Lelong, pour le cens d'une maison sise au faubourg Saint-Nicolas, en la rue es Coquins, devant la porte de la maison de Bèze. — Fol. 45. Recette de cens à Varanges. — Fol. 59. Recette de 1 fr. de Jean de Pestinien, enlumineur, pour le cens d'une maison rue du Pautet. — Fol. 66. Paiement de 19 fr. 1/2 pour la messe quotidienne célébrée à l'autel de Saint-Jacques pour Étienne Fremiot et Perrenotte de Longeaul, sa femme. — Fol. 73. Frais de garde à la porte, depuis le samedi avant la Toussaint au samedi après la Saint-André. — Réparation d'écuelles d'étain. — Payé 1 gros « les remasses pour nitier le réfecteur le chauffoir, le cloistre, le chapitre et le parleur ». — Achat de deux jarlettes en bois pour laver les tasses, les pintes et les aiguières. — Fol. 8. Journal du compte précédent.

G. 492. (Registre.) — Petit in-folio, 157 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1442-1444. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte du même de l'année (1442-1443). — Recette de 1 fr. de Jehan Le Coudre, pour le cens d'une maison rue des Nonnains de Tart. — Fol. 20. Autre de 6 gros de M. le duc de Bourgogne pour le cens d'une maison « au chastel emprès la chambre des comptes et les rouelles communes d'autre part ». — Fol. 22. Autre de 22 gros 1/2 de Gauthier Jaley, doyen de Vergy, pour le cens d'une maison, rue des Pautins devant la porte derrier de l'église de céans. — Fol. 47. Recette de cens à Ahuy et à Asnières. — Fol. 64. Payé 22 fr. 6 gros, pour la desserte d'une messe quotidienne en l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste, fondée par Regnaud Gombaut. — Fol. 65. Payé 5 gros 1/2 à Clément Goigot qui pendant six jours « a remué le blé estant au chauffeur, lequel s'en commençoit a eschauffer affin qui feust de meilleure garde ». — Fol. 72. Dépense pour la reconstruction de la tour du jardin de Saint-Vincent. — Fol. 72. Paiement du clerc envoyé à la garde des portes, depuis le 23 février jusqu'à la Saint-Jean « pour cause des escorcheurs ». — Fol. 145. Payé 2 gros au cuisinier, pour la garde des écuelles du couvent. — Réparation du mur du jardin de Saint-Vincent. — Fol. 148. Menu du dîner offert par le prieur à quatre conseils et à deux religieux, à l'occasion d'ún procès le jour des quatre-temps de la Pentecoste : Carpe, barbeau, anguille, un cent de greusses (écrevisses), une livre de beurre, 22 œufs, deux tartelettes. — Fol. 151. Paiement de ceux qui ont gardé les portes de la ville depuis le samedi après l'Assomption jusqu'au samedi avant la Saint-Jean. — Payé 4 gros à Guillaume Richard, serrurier, « pour avoir fait XVI^e^ torex (trous) pour les grans tables du couvent pour cause que les grains aix devant chevient souvent contre les novices et fasoient grant resonance et contre-coup en lisant au disner ou souper ».

G. 493. (Registre.) — Petit in-folio, 136 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1445-1446. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte du même. — Fol. 18. Recette de 1 franc de Jean et Hugues Marriot pour le cens d'une maison rue de la Taillerie derrière la chapelle de Monseigneur le duc de Bourgoingne. — Fol. 21. Autre de 6 gros de Cécile, veuve Germinet, pour le cens d'une maison, assise derrière la maison « au cinge, hors des murs du chastel de Dijon ». — Fol. 41. Autre de 4 gros de J. Loisant, pour le cens de sa maison, rue de la Croix-Blanche. — Fol. 60. Autre de 18 deniers de Perreaul Fournier, pour le cens d'une maison, rue d'Isier, alias Croix Aissanne. — Fol. 74. Payé 9 francs 9 gros pour la desserte de quatre messes par semaine à l'autel Saint Nicolas, trois pour M^lle^ Alix d'Avout, une pour Thevenote, mère de Jean le Germinet. — Fol. 66. Payé 6 gros 5 deniers pour la garde des portes, du samedi après la Saint-Jean jusqu'au samedi jour de l'Invention de la Sainte-Croix, « à cause des escourcheurs que l'on disoit que retournoient de par deça ». — Mention que le 1^er^ août les avoines, orges, une grande partie des blés de Clénay « furent horriblement tempestés et n'y demoura aucune chouse. » La grange fut en partie découverte. — Le mardi après Pasques le prieur et deux religieux furent envoiez à Tilchastel, « pour estre à la translation de Sainct Honorey qui se fist le mercredi suigvant par l'évesque de Crapes ». — Fol. 82. Compte du même de l'année 1446. — Fol. 96. Journal de la dépense de bouche du couvent. Le jour de la Saint-Jean 5 quarterons de beurre, deux barbeaux, quatre carpes, un chevaneau, au souper 24 pitances.

G. 494. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1447. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Garnier Philippe, pitancier. — Fol. 11. Dépense de bouche pour le jour de la Saint-Jean, une livre de beurre, deux barbeaux, quatre carpes pour le dîner, groseilles pour mettre en la sauce, un cent d'œufs. Au souper 24 pitances avec du poisson du diner. — Fol. 21. Le jour de la Saint-André un demi-pis de bœuf, 12 boudins pour servir au commencement, oiseaux de rivière pour le souper, deux pintes de lait pour les mettre à dodine, 1 fromage. — Fol. 22. Le samedi 10 décembre, 13 carpes « pour le disner et le souper du dimanche suivant qui furent mises au cyvey ». — On sert le jour de Noël quatre chous cabus « en lieu de ris ». — Le jour de Saint Jean l'Évangéliste « feste principal, un demi veaul, une pièce descouverte pour le disner et au lieu de hastereauls fut servy des boudins, des frexures ». — Fol. 39. Dépense pour fabrique de moutarde. — Achat de deux porcs pour 2 florins 10 gros. — Dépense pour noix que l'on mange sur table, pour aulx, oignons, pour « harans de l'Advent et de la Quaresme ». — Fol. 44. Continuation du compte. — Fol. 56. Recette de 14 gros 8 deniers de la veuve de Henry de Baulmes, pour le cens d'une maison rue Bouchefour devant l'hôtel de Clairvaux. — Fol. 96. Missions pour le luminaire des messes. — Fol. 97. Dépense « pour pendre la cloche du reloige, pour blanchir et anduire les fandures du pant du mur dudit reloige ». — Fol. 98. Autre pour la façon des sièges du cloitre ou l'on fait station et pour les bans du chauffeur. — Fol. 99. Autre pour la réfection de la margelle du puit du cloitre et des soillots.

G. 495. (Registre.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1448-1449. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte du même. — Fol. 4. Vente de blé au prix de 5 blancs la quarteranche. — Fol. 7. — Vente de l'avoine au prix de 20 gros l'émine. — Fol. 8. Vente d'orge au prix de 8 niquets le boisseau. — Fol. . Recette de deux setiers de vin de cens sur une vigne à Couchey, de M. de Charny, à cause d'Agnès, sa femme, fille de feu Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Couchey. — Fol. 13. Recette de 38 gros de Jean Gros, maître de la chambre des Comptes et de Perrenotte, sa femme, pour le cens d'une maison sous les murs du Chastel, près de Saint-Vincent, devant l'église Saint-Michel. — Fol. 24. Recette de 15 gros de Eudes Basin, prêtre, pour le cens d'une « recheoite », rue de la Vannerie. — Fol. 43. Dépense pour la reconstruction de la maison devant la grange de Clénay.

G. 496. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1450-1452. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte du même (1450-1451). — Fol. 6. Recette des censes en avoine à Clénay, Bressey, Rouvres, Tart, Layer, Crimolois, Marliens. — Fol. 17. Recette de 1 fr. de J. de Cluny, pour le cens d'une maison rue de la Charbonnerie, emprès la maison de la Sainte-Chapelle et celle de l'artillerie. — Fol. 18. Autre de 2 fr. de Jean Longnon, vigneron, pour le cens d'une maison en la Renouillière. — Fol. 30. Autre de 7 gros 1/2 de Humbert Langelet, pour le cens d'une maison au Vieux Marché, devant les Halottes. — Fol. 57. Compte du même (1451-1452). — Fol. 79. Recette de 16 fr. de Jean Moitron, prêtre, curé de Gemeaux, à cause du patronage de la cure de Gemeaux et de Pichanges. — Aucune dépense n'est portée dans ces deux comptes.

G. 497. (Registre.) — Petit in-folio, 181 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1452-1454. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte du même (1452-1453). — Fol. 12. Recette de 4 florins de J. Millière, mercier, pour le cens d'une maison rue des Channiers, alias la Serrurerie. — Fol. 23. Autre de 3 fr. de Thevenot Thoreau, tonnelier, pour le cens d'une maison au faubourg Saint-Nicolas, en la rue du Four, allant jusqu'aux « terraulx » de la ville. — Fol 24. Autre de 2 gros de Perrenin Raquin, boulanger, pour le cens d'un meix aux faubourgs Saint-Michel, en la rue des Bordes, derrière la maison de Saint-Antoine. — Fol. 48. Compte de Guillaume Vienot, prêtre, chargé de l'office de la Voulte (1453-1454). — Fol. 50. Recette de 6 gros de Perrenot Bruley, boucher, pour le cens d'une maison rue aux Fèves. — Fol. 70. Autre de 12 sols dijonnais de cens payés par Étienne Caillière, boulanger, pour le cens d'une pièce de vigne es Ribotée. — Fol. 90. Autre de 10 sols dijonnais de Gauthier Rouhier, pour le cens d'une vigne aux Loichières. — Fol. 133. Recette de 6 gros de Mongin Bernardot, tisserand, pour le cens d'une vigne, aux Argillières. — Fol. 153. Paiement de la somme de 25 fr. reste de la somme de 100 fr. esquelx MM. de l'église Saint-Étienne ont composé derechef pour la guerre de Gand. — Fol. 153. Achat à la foire « de 4 nappes pour la table du commun à 4 blancs l'aune ; de 4 aulnes de grosse toile pour faire des torcheux pour la cuisine ; d'un quarteron de grans verres au prix de deux niquets la pièce ; d'un quarteron de petiz verres à 1 niquet la pièce ». — Réparation de l'un des grands andains de la cuisine. — Fol. 156. Achat de chandelles de suif, huile, lard et oing. — Fol. 158. Achat « de gingembre blanc, de poivre, la livre 3 gros, de clox, de grainne, de safran, de poudre fine, de sucre de trois cuites à 2 gros le quarteron, de dragée, de noix mignote, de synamonton, de ris, de figues, de raisins, de confiture à 4 gros la demi-livre ». — Fol. 160. Payé 3 gros pour avoir mis deux pieds neufs au petit pot noir de M. l'abbé. — Payé 3 gros « deux grans chievres de cuivre à traire vin ». — Fol. 161. Dépense de 12 francs 6 gr. pour la confection du terrier des cens. — Réparations à la maison de la Truie qui file, assise à la porte derrier du monastère, acquise par l'abbé sur M. de Villiers, chevalier.

G. 498. (Registre.) — Petit in folio, 203 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1458-1460. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte Simon Margeret, religieux pitancier (1458-1459). — Fol. 24. Recette de trois boisseaux de noix, des noyers de la Motte de Fauverney. — Autre de 12 boisseaux de ceux du jardin du couvent. — Fol. 27. Recette de 2 fr. 1/2 de Poinsot Figuer, pour le cens d'une maison, rue es Channers, alias la Vannerie. — Fol. 28. Autre de 3 fr. de Guiot Legros, drapier, pour le cens d'une maison rue des Ribotez, près la porte des chanoines. — Fol. 45. Recettes des censes sur des maisons « rues es quartaulx aux Fèvres, et es Noiros ». — Fol. 78. La dépense de bouche du couvent se monte pour l'année à 204 francs 3 gr. 15 deniers. — Fol. 80. Deux chars de bois de moule sont payés 12 gr. 1/2. — Fol. 83. Payé 25 gros deux douzaines et demie de Fronssines « pour essevi d'escripre la glose l'Apocalypse et pour esevi la table sur le livre appellé Speculum hystorie ». — Payé 17 gros « à l'escripvain Mathieu, pour avoir escripte la table du couvent ensemble une lettre d'or et d'aseu au commencement de ladite table ». — Achat moyennant 3 fr. 8 gr. d'une paire d'andains pour le chauffeur pesant 88 livres. — Fol. 113. Compte du même pour les années 1460-1461. — Fol. 190. Paiement d'une somme de 95 fr. aux religieux, pour la desserte des messes de fondation. — Fol. 192. Reconstruction de la porte d'entrée de la maison du vieux couvent, rue des Chanoines.

G. 499. (Registre.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier.

1461-1462. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Jean Peret, religieux pitancier. — Fol. 13. Recette de 8 setiers de verjus provenant des treilles de Saint-Vincent. — Fol. 21. Autre de 2 fr. de Lancelot de Robert, pour le cens de deux maisons sises rue de la Taillerie, derrière la chapelle du duc. — Autre de 8 gros de J. Guillaume, pour le cens d'une maison rue des Moulins de Saint-Étienne, hors de la porte Saint-Pierre. — Fol. 32. Autre de 27 gros de Claude, seigneur de Blaisy, pour le cens d'une maison rue des Grands-Champs. — Fol. 50. Recette de cens sur plusieurs maisons de la rue Es Noirots. — Fol. 53. Recette de 2 florins de Jean Prince, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 64. Offrandes faites aux obsèques à Saint-Étienne de la femme de Pierre Bonféal, fille de Henri d'Échenon. — Fol. 70. Réparation du toit de la librairie et de celui du vieux couvent, rue Chanoine. — Fol. 71. « Remis à point la chayenne de Catholicon, assise au chœur de l'église devant M. le Prieur ». — Fol. 82. Double de ce compte.

G. 500. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1462-1463. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte du même. — Fol. 16. Recette de 8 fr. de Vienot Michaut, boucher, pour le cens d'une maison assise au Grand Bourg, emprès la maison de Macé de Montroussel, boucher. — Autre de 2 francs 1/2 d'Étienne Marchiset, pour le cens d'une maison derrière l'église Saint-Michel. — Fol. 18. Vente de verjus au prix de 5 deniers la pinte. — Fol. 49. Vente de l'herbe de 3 soitures 1/4 de prés à Genlis, au prix de 2 fr. 8 gros. — Fol. 58. Réparé les aubes, nappes et amicts du couvent, « qui estoient toutes dessairées ». — Façon de soillots en cuivre pour le puits du cloître. Ils pèsent 37 livres au prix de 9 blancs la livre. — Façon d'une bande de fer « au ceur ou on met la table des sepmainiers et enchainé le greal emprès le siège du prieur, le *Racionale*, et le petit livre où l'on tient ceur ». — Fol. 63. Façon d'un grant plat et d'un moutardier d'étain. — Fol. 75. Double de ce compte.

G. 501. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1463-1465. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 1^{er} de Pierre Desgoy, religieux, pitancier (1463-1464). — Fol. 6. Mesure du vin à Dijon. La queue compte 32 setiers et le setier 8 pintes. — Fol. 20. Recette de 21 gros de Marcel, messager, pour le cens d'une maison hors la porte Neuve, en la rue des Offrois. — Autre de 15 gros de Jean Poilley, pour le cens d'une maison rue es Beliots. — Fol. 55. Reçu 25 gros de Jean Raveaul, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 56. Recette de cens à Fauverney, Tart, Varanges, Genlis, Potangey, Gevrey, Chenôve. — Fol. 71. Échenillage des arbres du jardin de Saint-Vincent. — Fol. 73. Nettoyage de celier de la maison devant la Portelle. — Fol. 83. Compte 2^e du même (1464-1465). — Fol. 167. Paiement de 5 gros au chantre, au clerc de l'infirmerie à celui du réfectoire qui furent à Aiserey prendre un peu de récréation pour la grant peine qu'ils avaient eue durant les vendanges. — Fol. 170. Pose de châssis à faire aux fenêtres du dortoir du couvent. — Fol. 171. Trappes posées sous la librairie de Saint-Étienne.

G. 502. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1465-1466. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Philibert de Baronville, chantre et pitancier. — Fol. 2. L'amodiation des dîmes de Fauverney produit 9 émines de blé, autant d'avoine et 2 livres de cire. — Fol. 8. Recette de cens en vin, à Couchey et à Fixin. — Fol. . Recette de 18 gros de Jean de la Trémouille, pour le cens de la maison de Guy Rabby, réunie à son hôtel. — Fol. 24. Autre de 1 fr. de Simon Lemaire pour le cens d'une maison en la rue de la Charbonnerie, emprès la maison de l'artillerie. — Fol. 24. Autre de 3 fr. 9 gr. de Mongin Regeane, pour le cens de deux maisons sises rue du Pautet, et rue es Beliots. — Fol. 58. Recette de 1 fr. de M. de Scey, pour le cens d'une maison sise rue du Petit Pautet. — Fol. 85. Clef de la chambre « es voustes ou l'on met les fromages du couvent ». — Fol. 86. On rebouche le crot que Hugues Turreau avait fait au bout de la Treille du jardin Saint-Vincent, joignant les murs de la cité. — Réparation des verrières du grand et du petit chauffoir. — On ôte des pierres du mur de Saint-Vincent.

G. 503. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1466-1467. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte premier de Guillemin Berthier, religieux pitancier. — Fol. 15. Antoine d'Yvoire, écuyer, livre à l'abbaye deux émines de blé et avoine sur les dîmes de Clénay. — Fol. 31. Recette de 18 gros de Étienne Legrot, tuilier, pour le cens d'une maison, rue du Cloître, sur la ruelote par laquelle on va en Renne. Autre de 2 fr. de la veuve de P. Viart, pour le cens d'une maison, rue de la Chaudronnerie. — Fol. 75. Recette de cens sur des héritages à Couchey, Ahuy, Asnières, Quetigny. — Fol. 78. L'émine de blé est vendue 18 gros 8 engrognes. — Fol. 86. Achat de gingembre, de choux, de graine de poivre, de safran, de poudre fine, de noix muguette, pour les provisions du couvent. — Fol. 82. Salaire du clerc du réfectoire qui a été de garde aux portes depuis le samedi 21 février, tous les jours de samedi, jusqu'à la Saint-Jean.

G. 504. (Registre.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1467-1468. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 2^e du même. — Fol. 2. La dîme de

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bressey produit 3 émines 4 carteranches de blé et autant d'avoine. — Fol. 16. La récolte des noix des noyers du jardin de Saint-Vincent produit 18 pintes d'huiles. — Fol. 34. Recette de 12 fr. de Jean Trumel pour le cens d'une maison rue de la Verrerie. — Autre de 2 fr. 1/2 d'Odinet Godran, marchand, pour le cens d'une maison rue des Grands-Champs. — Fol. 92. Recette de 20 gros de Barthélemy Guy, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 106. Vente de l'herbe de deux soitures de prés sur Genlis, pour la somme de 2 francs.

G. 505. (Registre.) — Petit in-folio, 214 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1468-1470. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 3ᵉ de Guillaume Eerthier, religieux pitancier (1468-1469). — Fol. 2. Les dîmes de Fauverney sont amodiées 28 émines blé et avoine. — Fol. 39. Recette de 27 gros de Guiot Jacqueron, pour le cens sur les trois chambres dites de la Tournelle, assises près de la Poissonnerie, emprès l'hôtel du Dauphin. — Fol. 40. Autre de 2 fr. de Guillaume de Céans, pour un cens sur une maison, rue de la Renouillère. — Fol. 61. Recette de menus cens dus rues es Quartaux, es Fèves et es Noirots. — Fol. 115. Reçu de l'abbé la somme de 10 fr. pour le chauffage des religieux. — Fol. 144. Compte de Nicolas Dautres et religieux pitancier (1469-1470). — Fol. 163. Recette de 2 fr. 1/2 d'Ogier Baudot, boucher, pour le cens d'une maison assise en la rue du Grand Bourg, « du ranc devers Suzon ». — Autre de 18 gros du même pour le cens d'une maison, assise en la ruelle derrière la grant Boucherie, laquelle tient et touche par derrière aux murs du Chastel.

G. 506. (Registre.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1470-1472. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 2 de Nicolas Dautreset, religieux pitancier de 1470-1471. — Fol. 32. Recette de 21 de l'abbé de Saint-Étienne, pour le cens de la maison qui lui appartient sise derrière Saint-Étienne, appelée la maison de la Truie qui file. — Fol. 34. Autre de 6 gros de Pierre Coustain, cordonnier, pour le cens d'une maison, rue Saint-Antoine, hors de la ville près des Terreaux. — Fol. 35. Autre de 1 franc de Tiennot Mugnier pour le cens d'une maison rue Chaude, tirant vers la rue des Soillers. — Fol. 50. Autre de 1 franc de Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey, pour une rente assignée sur sa maison, rue du Petit Pautet. — Fol. 6. Versement par le pitancier de 113 livres dans le trésor. — Fol. 70. La dépense de bouche du couvent se monte à 210 francs. — Fol. 71 Réparations faites à la petite maison près la porte du Pressoir. — Fol. 81. Compte 3ᵉ du même (1471-1472). — Fol. 142. Recette de 6 gros 13 deniers de la veuve Étienne Chevalier pour le cens de deux chambres situées devant le portail de l'hôpital Saint-Fiacre. — Fol. 162. Payé 14 gros 10 niquets pour la garde de la porte de la ville chaque semaine.

G. 507. (Registre.) — Petit in-folio, 199 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1473-1475. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte du même pour les années 1473-1474. — Fol. 2. Amodiation du dîme de Magny-sur-Tille pour 8 émines de blé, autant d'avoine et 3 livres de cire. — Fol. 20. Trois muids ou une queue et demie de vin, donnés à Pierre Prévost, libellance du bailliage à valoir sur ce qui lui est dû pour les procès de l'abbaye. — Fol. 38. Recette de 20 gros de Huguenin Say, clerc, pour le cens d'une maison rue du Cloître, ayant issue au cimetière Saint-Philibert. — Fol. 42. Recette de 6 gros de Hugues Turrel, prêtre, pour le cens d'une place enclose et au bout du jardin Saint-Vincent, « ou une tour où il a édifié une chambre privée, emplacement et chambre qui après sa mort retourneront au couvent. » — Fol. 57. Autre de 4 gros 1/2 des héritiers de la veuve Humbelot, orfèvre, pour le cens d'une maison, rue de la Chaudronnerie, au bout du marché au blé. — Fol. 63. Autre de 3 francs de la veuve Viardot, sur une maison appelée la maison de Laune, derrière N.-D. et joignant la maison du Plat d'Étain. — Fol. 92. Paié 6 francs pour le luminaire des chapelles desservies par le couvent. — Fol. 94. Dépense de 19 gros 4 engrognes, pour la garde d'une porte de la ville tous les samedis. — Fol. 106. Compte du même pour les années 1474-1475. — Fol. 182. Recette de 20 francs de maître Denis Baudot, alias Baudrehot, recteur de l'École de Dijon, sur les 40 francs d'arrérages d'une rente de 9 francs assignée sur les maisons de Laune et du Plat d'Étain. — Fol. 188. Façon d'un drap noir pour mettre sur les tombes des Trépassés le jour des anniversaires. — Payé 28 gros « à ung jeune écrivain, enlumineur pour sa peine d'avoir enluminé plusieurs livres de la librairie et à diverses fois ». — Payé 4 gros « ung mole à mouler bois ».

G. 508. (Registre.) — Petit in-folio, 204 feuillets, papier.

1476-1478. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte du même pour les années 1476-1477. — En l'émine de Dijon, il y a deux bichets, au bichet, deux quartaux ou carteranches, l'émine contient donc 16 carteranches. — Fol. 2. Les dîmes des Tarts sont amodiées huit émines de blé et avoine et 2 livres de cire. — Fol. 14. Don d'une queue ou de deux muids de vin à l'évêque de Langres au mois de février pour sa bienvenue. — Fol. 30. Recette de 6 gros de J. Amiot, parcheminier, pour le cens d'une maison rue de Cîteaux, hors les murs de la ville. — Autre de 6 francs de Jean Bruillot, pour le cens d'une maison rue du Petit Pautet, emprès la maison qu'on nomme le Four Poilley. — Autre de 3 francs de Jean Brochu, maréchal, pour le cens d'une maison, sise grant rue Saint-Nicolas, emprès l'église. — Fol. 54. Recette de 25 gros de Jean Raveau, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 72. Achat d'huile pour la lampe devant l'autel de Saint-Didier, fondée par Pierre Prévost, laquelle doit éclairer trois fois la semaine et trois jours et à l'heure de la messe fondée par Jean de Baissey de Langres. — Fol. 75. Dépense de l'homme qui garde le samedi une des portes de la ville pour le couvent. — Cotisation de 3 francs sur l'imposition du vin. — Fol. 98. Compte du même pour les années 1477-1478. — Fol. 99. La dîme de Layer se partage entre le couvent, l'abbaye de Saint-Bénigne, le curé de Layer et le prieur de Bonvaux. Le quart du couvent est amodié 1 carteranche de blé et 2 d'avoine. — Fol. 167. Versement par l'abbé de Saint-Étienne d'une somme de 10 fr. pour le bois de chauffage qu'il est obligé de fournir aux religieux depuis la Toussaint à Pâques pour leur chauffage depuis l'heure du dîner jusqu'à 8 heures du soir. — Fol. 186. Paiement aux novices d'une rente de 6 gros qui leur a été constituée par Pierre Prévost. — Fol. 191. Les dépenses pour réparations des bâtiments ne sont plus détaillées. — Fol. 193. Cote de 21 francs 1 gros, du couvent pour l'impôt de la fortification de la ville.

G. 509. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1478-1479. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte du même pitancier. — Fol. 3. Amodiation du dîme de Crimolois, pour 11 émines de blé, autant d'avoine et 3 livres de cire. — Fol. 9. Rente de 2 émines 1/2 de blé et avoine et de 6 gros en argent payée par le couvent au prieuré de Bonvaux. — Fol. 21. Recette de vin dans les vignes cultivées aux missions des religieux, 11 queues. — Fol. 26. Autre de 3 fr. 1/2 de Pierre de Morey, pour le cens d'une maison, assise soubs et emprès les murs du Chastel, à l'endroit de la chapelle Saint-Vincent, devant l'église Saint-Michel. — Autre de 3 fr. de Guillaume Gueniot, pour le cens de deux maisons, joignant la précédente. — Autre de 3 fr. 2 gros des héritiers de Jean Gros, « pour une maison et treul sous les murs du Chastel », devant l'église Saint-Michel. — Fol. 114. Vente de vin en détail à 4 niquets la pinte, soit la queue à 8 francs. — Fol. 125. La recette totale en argent monte à 1,074 livres 9 sols. — Fol. 128. Payé 1 fr. à Thiébaut Charpy, religieux, pour le soin du linge et des ornements des chapelles. — Fol. 132. Achat de toile pour les amicts des Chapelles. — Fol. 133. Établissement d'un puits dans la maison du vieux couvent, rue des Chanoines.

G. 510. (Registre.) — Petit in-folio, 137 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1479-1480. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 2. Compte du même. Amodiation des dîmes de Clénay dont le quart appartient aux héritiers d'Antoine d'Yvoire, pour 25 émines de blé, autant d'avoine et 4 livres de cire. — Fol. 4. Rente de 5 émines de grains due par les héritiers de feu Jean d'Yvoire, écuyer, et Jeanne de Molan, sa femme, qui sont Jacote d'Yvoire, les hoirs de Jean de Marigny, écuyer, qui fut fils d'Henriote, sœur de Jacote, Étienne, femme de Jean de Moilleroncourt de Jussey, sœur de ladite Jacote et les hoirs de Antoine d'Yvoire, c'est à savoir Simon d'Yvoire, les enfants et ayant cause de Jeannette, femme de Jean de Longeaut, écuyer, sœur de Jacote et d'Henriote. — Fol. 24. Recette de 8 fr. de Thibaut Le Lièvre, pour le cens d'une maison, sise sous les murs du Chastel, devant l'église Saint-Michel, dite la maison de la Poterne. — Recette de 8 fr. de Julien Bienmonté, potier d'étain, pour le cens de l'autre moitié de la maison de la Poterne. — Fol. 24. Autre de 3 fr. 3 gr. de Richard Juif, cordonnier, pour le cens d'une maison, rue des Channas, alias Serrurerie. — Fol. 90. Autre de 16 fr. de Humbert Noël, curé de Gemeaux, pour le patronage de son église et de celle de Pichanges. — Fol. 121. Payé 3 fr. pour la réfection d'un calice et la reliure de deux livres. — Fol. 22. Payé 8 fr. 9 gr. la façon d'un buffet à dossier pour le réfectoire, les contrefenestres et les bancs à quatre pieds du chauffeur. — Payé 7 fr. pour la refonte de 100 livres d'étain en plats et écuelles. — Fol. 123. Payé 5 fr. pour la garde des portes.

G. 511. (Registre.) — Petit in-folio, 181 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1480-1482. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 10. — Compte du même pour les années 1480-1481. — Recette de vin provenant de cens sur des héritage sis à Couchey et à Ahuy. — Fol. 17. Recette de 3 fr. 3 gros de Guillemin Richard, serrurier, pour le cens de sa maison, rue de la Serrurerie. — Recette de 5 fr. des hoirs de Poincot Signet, pour celui de sa maison, rue de la Vannerie. — Recette de 2 fr. 1/2 de Drouyn Malformé, tisserand, pour le cens de sa maison, devant le cimetière de Saint-Michel, rue de la Tonnellerie. — Fol. 72. Vente de 12 émines de blé, à raison de 32 gros et de deux gros la carteranche. — Fol. 80. Les amodiataires des prés en Lamponne sont tenus de payer les 5 deniers tournois qui sont dus au seigneur de Magny-sur-Tille pour la garde de ces prés. — Fol. 81. Payé 12 livres 13 sols pour la cote de l'abbaye dans l'impôt pour la fortification de la ville. — Fol. 86. Achat de 12 salières d'étain. — Payé 13 gros à Jehan Raoul, « escripvain et relyeur de livres pour la reliure du collectaire de l'église et d'un carnot ». — Fol. 101. Compte du même (1481-1482). — Fol. 118. Recette de 2 fr. 1/2 des frères de Vandenesse, pour le cens d'un jardin, joignant la maison du vieux couvent, rue des Ribotes ou des Chanoines. — Fol. 119. Autre de 8 fr. de Pierre Masson, drapier, sur une maison, rue de la Serrurerie. — Autre de 4 fr. de Jean Chapelain, drapier, pour le cens d'une maison, rue es Ribotes, près la tour et porte des Chanoines. — Fol. 163. Vente de l'herbe de cinq soitures de prés sur Genlis et Varanges, moyennant 4 fr. — Fol. 173. Payé 7 fr. aux hommes qui ont fauché les prés de MM. à Genlis, « où estoient les grans roseaux et herbes hautes de la longueur d'un homme pour la grant habondance d'eaulx qui a régné et couru parmy ceste année ».

G. 512. (Registre.) — Petit in-folio, 177 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1482-1484. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Nicolas d'Atriset, infirmier et pitancier, pour les années 1482-1483. — Fol. 6. Rente d'une émine de blé et avoine, et de 6 gros payée à Jacques Faucillon, commandeur de la maison du Temple de Fauverney. — Fol. 16. Recette de 16 setiers de verjus des treilles de Saint-Vincent. — Fol. 20. Autre de 2 fr. de Jean Rougeot, drapier, pour le cens d'une maison rue des Ribotés, alias des Chanoines. — Autre de 2 fr. 1/2 d'Antoine Bidault, tisserand de toiles, pour le cens d'une maison enclavée dans celle du vieux couvent, même rue. — Autres de 10 gros et de 8 gros de Thibault Faucon et de Jacob Roy, ouvrier de draps pour deux maisons sises dans la même rue. — Fol. 62. Autre de 20 gros payés par Barthélemy Grapin, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 74. Le droit de lods et remuages produit 2 fr. 1/2. — Fol. 78. « En ceste année l'impost pour la fortification n'a point esté fait pour la pauvreté du peuple et malice du temps ». — On cesse de garder la porte de la ville à la fin du mois de mai. — Fol. 82. Façon d'un buffet et d'une armoire sur l'entrée de la cave de la librairie. — Fol. 83. Achat moyennant 5 fr. 3 gros, de quatre grandes nappes de 9 aunes chacune, de cinq tarcoires de la même longueur, de deux petites tarcoires pour essuyer les mains, au prix de 1 gros l'aune. — Autre de 4 pintes, 2 pintats d'étain pesant 18 livres à 7 blancs la livre et de six paires de petites chaînettes d'étain pour les chapelles du couvent. — Payé 2 fr. 8 gros à Charles Humbert, argentier, pour avoir refait redoré le calice de la chapelle de Saint-Georges, remplacé par un tuaul d'argent celui qui était en cuivre, resoudé le calice de la chapelle de Saint-Laurent, et gravé dessus les armes de feu l'abbé Alexandre de Pontailler. — Fol. 84. Réparation du missel de Saint-Nicolas, « qui estoit caduque », ajouté du parchemin neuf à celui de la chapelle Saint-Georges. — Fol. 96. Compte du même pour les années 1483-1484. — Fol. 163. On paie 5 deniers au seigneur de Genlis, pour la garde des prés dudit lieu. — Fol. 168. Remplacement « de la vifz et de l'escroz » du treuil du couvent. — Fol. 169. Achat pour 3 fr. 3 gros de moutarde.

G. 513. (Registre.) — Petit in-folio, 193 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1484-1486. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte du même pour les années 1484-1485. — Fol. 3. Amodiation du renterre de Quetigny, pour deux émines de blé et avoine. — Fol. 12. Les vignes cultivées aux frais de MM. Savoir des Faissottes, sur Talant, de Berges ou à la fontaine de Champmaillot, à Dijon, et d'autres à Asnières, rapportent 19 queues de vin. — Fol. 18. Recette de 2 fr. de Madame Loyse, veuve de Jehan Vurry, ancien receveur général de Bourgogne, pour le cens de deux belles et grandes maisons sises en la rue de la Taillerie, « qui enciennement estoit appellée la rue du Poisson, au carron derrière la chapelle des ducs emprès la maison à l'enseigne du Rabot, qui fut à Dreuhe, maréchal, que l'on nommoit la maison du Poisson, que tiennent à présent les héritiers d'Arnolet Marcheco, d'une part et la voie commune tirant à l'église N.-D. » — Fol. 19. Autre de 4 gros de Philippe Durand, prêtre, sur une maison derrière l'église N.-D. — Autre de 4 gros de Loys Garnier, potier d'étain, pour le cens d'une maison devant la porte derrière l'hôtel du Roi à la partie de l'église N.-D., près la maison de la Croix de fer. — Fol. 80. Sommes payées pour la fortification et la garde des portes. — Fol. 82. Don de bonnet au prêtre Naulot, chargé de l'entretien des vêtements de l'église, et de deux autres aux closiers des vignes de Talant. — Fol. 84. Jean de Paris, serrurier, met à point le « reloige » de l'église. — Fol. 85. Payé 5 fr. à Hugues Paigeot, libraire et vendeur de livres, pour l'achat d'un livre nommé « Hugo, cardinalis super quatuor evangelistas », fait en impression. — Achat de « 12 courroyes à sindre les prêtres » pour les chapelles. — Fol. 102. Compte du même (1485-1486). — Fol. 105. Amodiation du renterre de Crimolois pour deux émines et demie de blé et avoine. — Fol. 178. Rente de 6 gros payée à Jean de Loppy, prieur de Bonvaux. — Fol. 179. Le Pitancier reçoit 6 francs pour ses gages. — Fol. 184. Couverture de la grange de Clénay. — Achat à

Pierre Bonféal, licencié en lois, pour le prix de 2 fr., d'un livre nommé « Le Répertoire sur les Pannormes », fait en impression.

G. 514. (Registre.) — In-fol. 192 feuillets; papier ; couverture en parchemin.

1486-1488. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 3e de Nicolas d'Atriset, infirmier pitancier, pour les années 1486-1487. — Fol. 4. Recette de 3 carteranches de blé de Robert Mercier, amodiateur du renterre de Neuilly. — Fol. 9. Vente de blé au prix de 20 gros l'émine. — Fol. 15. On ne récolte rien des osières de la vigne de Champmaillot. — Fol. 20. Recette de 29 sols 3 deniers du Roi, notre sire, pour le cens des maisons rue de la Vieille-Charbonnerie, près la porte de derrière de son hôtel par devers l'église N.-D., qui ont été enclavées et converties à l'agrandissement de la cour. Esquelles places on a fait édifier le grand pan du mur, qui est devers l'église. — Autre de 8 gros de Jean Marc, vigneron, pour le cens d'une maison aux faubourgs de Dijon, hors les murs en la rue des Moulins. — Fol. 21. Autre de 6 fr. de Jean Millare, cordonnier, pour celui d'une maison, grant rue de la porte Guillaume. — Fol. 70. Vente de l'avoine au prix de 2 fr. l'émine. — Fol. 72. Vente de l'herbe de 5 soitures 3/4 de prés sur Magny. Néant, parce que ces prés ont été amodiés avec les terres. — Fol. 74. L'émolument du sceau de l'abbaye ne donne rien. — Fol. 77. Paiement aux novices de la rente de 6 gros qui leur a été faite par P. Prévost, pour leur Carêmeprenant. — Fol. 78. Le couvent de Saint-Étienne paye le quart de la cote de l'impôt pour la fortification attribuée à l'abbaye. — Payé 4 fr. 4 gr. pour les frais de la garde de la porte Neuve, le samedi. — Fol. 83. Remplacement de la chaine du puits du cloître. — Achat de 6 grandes nappes, ouvrées chacune de 9 aunes pour mettre sur les tables de MM. à leur réffection de dîner et de souper, à raison de 14 niquets l'aune. — Fol. 98. Compte 1er de Naulot Colard, religieux pitancier de 1487-1488. — Fol. 177. Les Gratis et offrandes à l'occasion des processions, inhumations, messes votives, ne sont plus portés en compte parce qu'ils se distribuent entre MM. et converties en dépense de bouche. — Fol. 185. Paiement de 11 fr. 3 gros pour échange et refonte d'écuelles, salières, gardenappes, pintes et autres objets en étain.

G. 515. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1488-1490. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 2e de Naulot Colard, religieux pitancier, de 1488-1489. — Fol. 5. Recette d'une émine et demie de blé et avoine du renterre de Marliens. — Fol. 7. Don d'une émine d'avoine à Étienne Berbisey le jeune, lieutenant du bailli de Dijon. — Fol. 22. Recette de 2 fr. des religieux Carmes, pour le cens d'une maison, englobée dans le cloître de leur couvent. — Fol. 23. Autre de 3 fr. de Jean Riboteaul, de Langres, receveur général de Bourgogne, pour le cens de deux maisons réunies en une seule, sise, rue de la Petite Juerie, devant l'église des frères mineurs, « ou lieu dit le Vieu cimetière de Saint-Bénigne, emprès et derrière les murs faisant cloison du vieil chastel de Dijon, par derrière et emprès la grant maison dudit Riboteaul, en laquelle il a fait édifier une belle et haute tour carrée de pierre somptueusement ». — Autre de 2 fr. du même pour le cens d'une vieille maison contiguë à la précédente qui est à présent édifiée toute neuve d'une belle et somptueuse maison en fasson d'une tour carrée toute de pierre, avec une porterie somptueuse, « cette maison rue de la Petite Juerie, devant l'église des Frères Mineurs, faisant carron de la rue qui tire au Bourg ». — Fol. 86. Dépense pour la garde de la porte Neuve, le samedi. — Fol. 102. Compte 3e du même (1489-1490). — Fol. 188. Paiement de 11 fr. 10 blancs pour achat de boites de dragée et cymares d'hypocras données à MM. du Parlement le 30 mars, à cause de l'arrêt rendu contre les habitants de Clénay. — Fol. 190. Construction de la grant porte de la maison du Vieux couvent, rue Chanoine.

G. 516. (Registre.) — Petit in-folio, 225 feuillets, papier.

1490-1492. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 1er de Nicolas d'Atriset, infirmier pitancier (1490-1491). — Amodiation des dîmes de Clénay, moyennant 44 émines de blé et avoine et 4 livres de cire. — Fol. 24. Recette de 22 gros de Gilet Rabby (J. Riboteau), pour le cens d'une maison, rue de la Petite Juerie. — Autre de 6 gros de J. Goudot, cordonnier, pour le cens d'une maison joignant la précédente et qu'il vient de bâtir. — Recette de 9 et 26 gros de Étienne Musnier, cordonnier, pour les cens de deux maisons, rue du grant Pautet. — Fol. 92. Payé 63 fr. pour la culture des vignes de Faissoles, sur Talant. — Plus 6 gros, « pour avoir fait chasser et ouster les urebers et cancouaires, estans sur les bourjons de cette vigne ». — Fol. 98. Réparation des deux grandes et belles cheminées de la cuisine du couvent. — Fol. 108. Compte second du même (1491-1492). — Fol. 207. Recette de 11 gros de la part et portion du Nobis, entre les deux Saint-Jean-Baptiste (1491-1492). — Fol. 210. Mention que l'on n'a gardé la porte de la ville que pendant 19 samedis. — Fol. 216. Toises de mur à sec du jardin de Saint-Vincent, façon d'aumaires en pierre blanche, dans le réfectoire.

G. 517. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1492-1494. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 3e du même pour 1492 et 1493. — Fol. 2. Amodiation des dîmes de Fauverney moyennant 34 émines de blé et avoine et 3 livres de cire. — Fol. 14. Les cinq quartiers de vignes es Bergis ou à la fontaine de Champ Maillot à Dijon sont baillés à cens. — Fol. 25. Recette de 3 fr. de Pierre Maire, charpentier, pour le cens d'une maison rue du Puit Billon ou au Chastel. — Fol. 26. Autre de 1 franc de Benoit Arnoul, notaire public, pour le cens de deux jardins, situés hors de la porte Neuve, à un carron de la rue es Noirots. — Fol. 75. Recette des cens dus à Fauverney. — Fol. 99. Payé 2 francs à Naulot Colard, religieux, commis au contrerole des messes qui se célèbrent dans l'église. — Fol. 105. Achat de douze grosses chaînes de fer étamé et de douze autres moyennes pour enchaîner et « estacher les livres de la librairie, de 25 essez et 60 verroux ». — Salaire de celui qui a attaché les chaînes. — Fol. 106. Paiement de la rançon des lettres obtenues par le couvent. — Fol. 120. Compte 4e du même pour les années 1493-1494. — Fol. 146. Recette de 18 gros de messire Georges de la Trémoille, chevalier, seigneur de Jonvelle pour le cens de l'ancienne maison Rabby, englobée dans son hôtel. — Autre de 6 gros de Quentine, veuve de Léon Comminet et d'Étienne Vurry à Dole, pour le cens d'une maison sise derrière la maison de la prison de la ville, hors les murs du vieil chastel.

G. 518. (Registre.) — Petit in-folio, 234 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1494-1496. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 5e du même pour les années 1494-1495. — Fol. 2. Recette de 16 émines de blé et avoine et de 3 livres de cire de l'amodiation des dîmes de Magny-sur-Tille. — Fol. 17. Les noyers et les osières de Fauverney ne rapportent plus rien. — Fol. 28. Recette de 14 gros 8 deniers de Hugues Bigolet prise pour le cens d'une maison rue Bouchefour devant l'hôtel de Clairvaux. — Autre de 5 francs de Michel Bourdelot, cordier, pour le cens d'une maison rue de la Porte Fermerot, emprès et au long du chemin des murs de la ville. — Fol. 78. Autre de 3 gros de cens sur une maison à Magny-sur-Tille. — Fol. 90. Vente de blé à raison de 2 francs 8 gros l'émine. — Fol. 100. Don d'un bonnet d'un franc au religieux Naulot Colard pour ses peines et diligences de faire nettoyer, « buer et laver les linges de l'église et les mettre es coffres à ce ordonnez ». — Garde de la porte neuve le samedi. — Fol. 109. Payé 4 francs à Jean La Caille, argentier, pour la façon d'une platine d'argent doré, d'un des calices et la marque de 24 tasses d'argent à la marque du couvent. — Fol. 122. Compte 6e du même (1496-1497). — Fol. 147. Recette de 8 francs des frères Micheaul pour le cens d'une maison sise rue du grand Bourg, « ensemble le banc et l'estal à vendre char ». — Autre de 3 francs de Jean Baudot pour le cens d'une maison joignant la précédente. — Fol. 194. Autre de 6 gros pour le cens de terres à Tart-le-Chatel.

G. 519. (Registre.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1496-1497. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 7e du même. — Fol. 2. Recette de 20 émines de blé et avoine de l'amodiation des dîmes de Crimolois. — Fol. 9. Paiement en blé, aux charpentiers qui ont édifié des maisons dans la tierce place de la maison du vieux convent. — Fol. 27. Recette de 6 francs de Jean Colot pour le cens d'une maison sise rue du grant Bourg. — Fol. 28. Autre de 3 francs de Martin Balart, tisserand, pour le cens d'une maison en la grant rue Saint-Jehan. — Autre de 2 francs de Hugues Serpillon, curé de Premières, pour le cens d'une maison sise derrière l'église Saint-Michel. — Fol. 73. Recette de cens sur des héritages sis à Varanges. — Fol. 92. Vente de vin du cru de Talant, au prix d'un blanc la pinte « quest la queuhue 6 francs ». — Fol. 93. Payé 2 francs pour la cote de l'impôt sur les amortissements. — Fol. 95. Achat de douze queues neuves au prix de 9 francs la pièce, d'un muid, au prix de 6 gros, d'une feuillette 3 gros, de deux douzaines et demie de benatons à 7 gros la douzaine. — Fol. 100. Payé 4 francs 1/2 à Pierre Noirot, orfèvre, pour avoir fait et gravé « ung scel de leton pour signer et seeller les lettres reçeues au prouffit de MM. du couvent ». — Fol. 106. Gratification de deux francs donnée aux six novices du couvent. — Fol. 106. Versement de 185 francs 2 gros pour les maisonnements du couvent que MM. font faire en la rue des Chanoines. — Fol. 110. Autre de 265 livres pour la construction de bâtiments au dessus du chauffeur du couvent.

G. 520. (Registre.) — Petit in-folio, 238 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1497-1499. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Naulot Colard, religieux pitancier (1497-1498). — Fol. 3. Recette de 5 émines de blé et avoine de l'amodiation des dîmes de Bressey-sur-Tille. — Fol. 30. Recette de 21 gros de Pierre Contault pour le cens d'une maison aux faubourgs de la porte neuve au commencement des maisons de la rue tirant de la Croix Blanche du côté devers Theuley et la rue aux Noirots. — Autre de 3 florins 1/2 de Henry de la

Monnoye, marchant estassonnier, pour le cens d'une maison, rue de la porte Neuve, emprès et au long du chemin des murs de la ville. — Fol. 80. Autre de cens sur des héritages à Genlis. — Fol. 96. Location des nouvelles chambres, construites sur les greniers du chauffeur. — Fol. 101. La dépense pour la vendange des vignes sur Talant et Fontaine se monte à 20 francs 9 gros 1/2. — Fol. 106. Payé 21 francs 4 gros pour achat « de huit nappes, de 9 aunes de long, dont 4 pour la table des novices, de sept grandes terjoires pour ces tables, quarante aunes de torchemains, et salaire de la couturière qui les a taillés, ourlés et signés du saing de MM. ». — Fol. 108. Payé 2 francs 8 gros pour la dépense de bouche par les dimeurs et les charretons qui ont amené les grains des dîmes dans les greniers du couvent. — Fol. 122. Compte deuxième du même (1498-1499). — Fol. 151. Recette de 15 gros de Denis Goriot, barbier, pour le cens d'une maison, rue es Béliots. — Autre de 3 francs 9 gros de Jean Clavis, prêtre, docteur en médecine, pour les cens de deux maisons situées, l'une rue du Pautet, devant la porte derrière de l'ostel de Saint-Étienne, nommée anciennement la porte Moussey et l'autre maison derrière celle-ci donnant rue es Béliots. — Fol. 214. Autre de 15 francs sur une maison rue des Grands Champs qui a « esté démolue et la place convertie es vuydanges du chastel du Roi N. S. et dont le couvent a été récompensé ». — Il en est de même de deux autres maisons sises même rue. — Fol. 227. Façon d'un vis d'un écrou et de matis pour le pressoir du couvent. — Achat d'aiguières, de salières, de deux mesures de vin avec les pintes, pintats, tiersons et chauveaux. — Payé 3 francs la façon et ferrure de quatre carteranches en bois, ajustées et marquées de la marque de la ville.

G. 521. (Registre.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1499-1500. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3e du même. — Fol. 3. Recette de 6 carteranches de blé et avoine de la part du dîme de Layer, appartenant au couvent de Saint-Étienne. — Fol. 31. Autre de 4 fr. 1/2 de Gérard Caulot, pour le cens d'une maison, rue du Cloître, emprès la ruelle par laquelle on va à la rivière de Renne. — Autre de 4 fr. de la veuve Bobin pour le cens d'une maison sise au pourpris du Vieil Chastel. — Autre de 4 fr. des héritiers de Jean de Savoie, pour le cens d'une maison rue de la Chaudronnerie, alias Draperie. — Fol. 76. Recette d'un cens sur le meix des Vertueux, à Tart. — Fol. 90. On ne vend plus l'herbe du jardin de Saint-Vincent, ains on la met à l'usage de MM. du couvent. — Fol. 93. Les chambres bâties sur les greniers des chauffeurs n'ont point été louées. — Fol. 99. Paiement des torches cierges du luminaire des chapelles Saint-Laurent, Saint-Georges, Saint-Bénigne, Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Nicolas et de Carêmentrant, à la charge du couvent. — Fol. 103. Réparations à la grange de Fauverney.

G. 522. (Registre.) — Petit in-folio, 228 feuillets, papier.

1500-1502. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 4e du même (1500-1501). — Recette de 4 émines de blé et avoine de renterre à Clénay, payés par Mlle Jacote d'Ivoire. — Fol. 32. Recette de 12 fr. de Thiébaut Grison, marchand, pour le cens d'une maison, rue de la Verrerie. — Autre de 2 fr. 1/2 de Pierre Rolin, pour le cens d'une maison, rue des Grands Champs, contournant sur une ruelle qui y a été réunie. — Autre de 2 fr. 3 gros d'Étienne Jacqueron, élu du Roi en Bourgogne, pour le cens de trois chambres dites les chambres de la Tournelle, enclavées dans l'hôtel du Dauphin, près de la vieille Poissonnerie, et du portail de l'église des Frères Prêcheurs. — Fol. 74. Recette de cens sur des héritages à Varanges. — Fol. 94. Vente de blé à raison de 5 carteranches, soit 6 fr. l'émine d'avoine ; à 9 blancs la carteranche, soit 3 fr. l'émine. — Fol. 98. Cotisation de 40 fr. payée par le couvent pour le denier papal, jeté cette année sur les églises. — Fol. 99. La cotisation pour la garde de la porte Neuve, le samedi, se monte à 1 gros versé aux maîtres d'hôtels de cette porte, commis à recevoir la somme par ordonnance des autres portions. — Fol. 118. Compte 5e du même (1501-1502). — Recette en argent 1346 livres 14 sols 2 deniers. — Fol. 212. Gages habituels de 6 fr. pour le pitancier. — Fol. 212. Garde de la porte Neuve.

G. 523. (Registre.) — Petit in-folio, 240 feuillets, papier.

1502-1504. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 6e du même (1502-1503). — Fol. 4. Recette de deux émines froment et avoine, payée par Étienne et Antoine d'Yvoire, frères, écuyers, fils du feu Antoine d'Yvoire, écuyer, pour une rente sur Clénay. — Fol. 33. Autre de 2 fr. de Monin et Pierre de Céans, frères, pour le cens d'une maison et fosse à poisson, sise en la rue de la Renouillère. — Autre de 2 fr. 1/2 de Michel Baudot, boucher, pour le cens d'une maison, sise derrière les maisons de la rue du Grand Bourg, en laquelle étoit une recheoite emprès les murs du Viel Chastel. — Fol. 81. Recette de 6 gros de Jean Gastereaul, pour le cens d'une terre à Genlis. — Fol. 88. Vente de blé à raison de 7 livres 1/2 la carteranche et 2 fr. 1/2 l'émine. — Fol. 96. Location de 14 chambres dans le vieux couvent, rue des Chanoines. — Fol. 106. Achat moyennant 27 fr. 6 deniers d'épices pour « les saulces et potaiges » du réfectoire. — Fol. 123.

Compte 7e du même (1503-1504). — Fol. 156. Recette de 4 fr. 4 gros, de Offroy Caillier, boulanger, pour le cens d'une maison, rue de la Vannerie. — Autre de 3 fr. d'André Molard, pour celui d'une maison, rue des Nonnains de Tart. — Fol. 227. Dépense de 14 fr. 3 blancs et 4 carteranches employés en dons et aumônes par ordonnance de MM. du couvent.

G. 524. (Registre.) — Petit in-folio, 152 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1505-1506. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Charles du Celier, religieux pitancier. — Fol. 4. Recette de 4 émines froment et avoine de rente sur Clénay, par Antoine d'Yvoire, écuyer. — Fol. 38. Recette de 4 fr. 1/2 des héritiers Chapelain, drapier, pour le cens d'une maison, rue des Nonnains de Tart. — Autre de 10 gros de Marguerite, veuve de feu Jonas, Scothan, marchand cornetier, pour le cens d'une maison, sise en la ruelette des Nonnains de Tart. — Fol. 87. Autre de 18 gros de Huguenin Simone, pour le cens du meix appelé la motte des Vertueux à Tart-la-Ville. — Fol. 106. On garde la porte Neuve, durant 13 samedis. — Fol. 124. Dépensé 47 fr. 8 gr. en bois et en charbon pour le chauffage des religieux, en casses et pelles d'airain et de fer dans l'église à la célébration des messes. — Fol. 130. Dépensé 30 gros pour avoir fait remettre à point les habillements des chapelles et achat de deux chaînettes pour deux autels.

G. 525. (Registre.) — Petit in-folio, 219 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1506-1507. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Compte 1er de Jean Bittaudet, religieux pitancier. — Fol. 6. Recette de 2 émines de blé et avoine payées par Gauthier Gastereaul, pour le renterre de Crimolois. — Fol. 58. Autre de 10 gros de Jean Le Féaul, bourgeois, pour le cens d'une maison rue Gauche, près et environ de la rue des Carmes. — Autre de 20 gros de Jean Urtebinet, marchand épicier, pour celui d'une maison rue des Forges. — Fol. 137. Autre de 6 gros de cens sur une terre à Potangey, payé par Perrenot de Montmorot, dudit lieu. — Fol. 160. Location aux religieux des chambres bâties sur les chauffeurs. — Fol. 169. Paiement d'un cens de 20 sols à la Sainte-Chapelle, assigné sur une maison sise devant la chambre des comptes à Dijon. — Fol. 178. La vendange des verjus des treilles de Saint-Vincent et du jardin du couvent coûte 5 gros 1 blanc. — Fol. 192. Indemnité payée aux religieux pour les fromages et harengs qu'on avait coutume de leur distribuer.

G. 526. (Registre.) — Petit in-folio, 193 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1508-1509. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3e du même. — Fol. 7. Recette de 2 émines de blé et avoine, payées par J. Bourcelet, pour le renterre de Magny-sur-Tille, Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. — Fol. 63. Autre de 8 fr. des hoirs de Pierre Bourssaul, pour le cens des maisons qu'ils tiennent devant la grant porte de la court de l'ostel de Monsieur l'abbé de Saint-Étienne, faisant le quarron au long de la voie commune. — Fol. 64. Autre de 5 fr. d'Étienne Siméon, cordonnier, pour le cens de sa maison sise rue de la Porte au Comte, ayant issue sur la rue Vannerie. — Fol. 120. Recette de 25 gros de François Boussard, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 137. Vente de vin de Fontaine à 2 blancs la pinte et à 6 fr. le muid. — Fol. 159. On garde la porte Neuve depuis le 24 juin 1508 au 27 janvier suivant. — Fol. 162. Sarclage des vignes de Fontaine et de Champmaillot, 14 gros, 10 blancs.

G. 527. (Registre.) — Petit in-folio, 185 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1509-1510. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 4e du même. — Fol. 8. Recette de 3 carteranches de blé, versées par les hoirs Regnaut, pour le renterre d'un pré à Neuilly. — Fol. 62. Autre de 1 fr. de Jean Chenu, vigneron, pour le cens d'un meix et maison, assis aux faubourgs Saint-Nicolas, la maison férant sur la rue Chaude et le meix sur les fossés de la ville. — Autre de 6 fr. de J. Guedin, vigneron, pour les cens de deux maisons et une fosse à poissons, assises hors de la porte d'Ouche. — Fol. 127. Autre de 2 fr. 1/2 de Jean Perrot, de Rouvres, pour le cens de prés, sis sur Varanges. — Fol. 140. Vente de l'herbe de 3 soitures de prés sur Varanges, au prix de 18 gros. — Fol. 150. Distribution de 22 fr. aux religieux par manière de *gratis* par mois le jour de la Saint-Jean et l'autre moitié à Noël.

G. 528. (Registre.) — Petit in-folio, 206 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1510-1511. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte du même. Fol. 8. Recette de 6 émines de blé et avoine des consorts Girard, pour un cens, assigné sur le moulin des Jonchières, à Varanges. — Fol. 65. Autre de 2 fr. de Jean de Rosay, marchand, pour le cens d'une maison, sise rue au Comte et porte Saint-Nicolas. — Fol. 66. Autre de 9 gros de Huguenin Populo, alias Parisot, pour le cens d'une maison derrière la porte Neuve, en la rue es Noirots. — Fol.

126. Autre de 2 gros de Pierre Boulet, pour le cens d'une vigne en Aubépin, finage de Chenôve. — Fol. 151. Versement par Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers, abbé commendataire, d'une somme de 170 francs pour la pitancerie du couvent. — Fol. 187. Dépense de 7 fr. 7 deniers pour les voyages du pitancier dans l'intérêt des revenus du couvent.

G. 529. (Registre.) — Petit in-folio, 205 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1511-1512. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 6e du même. — Fol. 10. Versement à Claude Colin, religieux de la Madeleine, et gouverneur du Temple de Dijon et de Fauverney, d'une émine de blé et avoine, et de la somme de 8 gros. — Fol. 63. Recette de 5 fr. de la veuve Guillaume Millière, marchand, pour le cens de la maison du Plat d'Etain, sise derrière l'église N.-D., près la maison de l'Aulne. — Autre de 22 gros de Guillaume Fourneret, vigneron, pour le cens d'une maison rue Chaude, aux faubourgs Saint-Nicolas. — Autre de 1 fr. des prêtres mépartistes de Saint-Michel, sur une maison rue des Nonnains de Tart. — Fol. 146. Autre de 3 gros, de J. Levoyet, pour un cens sur une terre aux Aubuis, finage de Couchey. — Fol. 149. Vente de verjus à 2 deniers la pinte. — Fol. 179. On garde la porte Neuve, du 7 novembre 1511 au 10 juin 1512.

G. 530. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1512-1513. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 7e du même. — Fol. 11. Don d'une émine de blé à Jean Boisot, secrétaire du Roi, et d'une émine d'avoine à Jacques Arbalete, avocat du Roi au Parlement, conseils du couvent. — Fol. 21. Recette de 23 setiers et une pinte de vin à Couchey. — Fol. 70. Autre de 3 fr. payée par la mairie de Dijon, pour le cens d'une maison rue des Grands Champs acquise de Hugues Gérard, de Flavigny. — Fol. 71. Autre de 2 fr. de Baudichon de la Haye, marchand drapier, pour le cens d'un meix et maison toute neuve rue de la Vannerie, près de celle qui fut à Quentin Menard, archevêque de Besançon. — Fol. 149. Vente de trois muids de vin faite à M. Galien, conseiller au Parlement, pour la somme de 15 fr. — Fol. 169. Payé 41 livres 17 deniers 10 gros pour la cote du couvent dans l'impôt pour la fortification. — Payé 30 fr. pour la cote de l'impôt fait au Roi par les gens d'église. On garde la porte Neuve depuis la Saint-Jean 1512 à la Saint-Jean 1513. — Fol. 188. Payé 20 fr. à Drouhot Duvay, orfèvre, en déduction de l'image de saint Augustin, en argent commandée par MM.

G. 531. (Registre.) — Petit in-folio, 227 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1513-1514. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 8e du même. — Fol. 10. Recette de 2 émines de blé et avoine dus à Clénay par les consorts Regnaut, Mugnier. — Fol. 74. Recette de 6 gros de Guillaume Contault, vigneron, pour le cens d'une maison en la grande rue Saint-Nicolas. — Fol. 75. Autre de 1 franc des héritiers Regnaut Vauthier, maçon, pour le cens d'une maison en la grande rue Saint-Jean. — Autre de 18 gros de Jean Lenfant, pour le cens sur une vigne aux Ferrières, finage de Pouilly. — Fol. 159. Autre de 1 franc de Pierre Sayve, secrétaire du Roi à Dijon, pour le cens d'une maison sise devant le portail de l'église de Couchey. — Fol. 195. Garde de la porte Neuve et de la porte d'Ouche par les religieux de Saint-Étienne depuis la Saint-Jean 1513 au 17 juin 1514. — Fol. 212. Payé à Drouhot Duvay, orfèvre à Dijon, la somme de 5 francs en déduction du prix de l'image d'argent de saint Augustin que MM. ont achetée. — Autre de 15 francs au même pour la dorure de ladite image.

G. 532. (Registre.) — Petit in-folio, 216 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1514-1515. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 9e du même. — Fol. 9. Recette de 24 carteranches blé et avoine par Huguenot Comtesse, pour des cens sur des héritages à Marliens. — Fol. 74. Autre de 4 fr. de maître Hugues Marmier, pour le cens d'une maison sise devant la Chambre des comptes. — Fol. 75. Autre de 3 francs de Jean Deschamps, pour le cens d'une maison, rue de la Serrurerie, au quarré de la rue es Ribotées, alias des Chanoines, emprès la rue commune tirant à la rue de la Vannerie. — Fol. 133. Autre de 1 gros de J. Hugon, pour le cens d'une terre à Couchey. — Fol. 172. Recettes de 12 francs pour la tasse et la cuiller en argent fournies par deux novices. — Fol. 86. Garde de la porte Neuve durant toute l'année.

G. 533. (Registre.) — Petit in-folio ; 185 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1515-1516. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 10e du même. — Fol. 9. Recette d'une émine de blé et avoine due de rente par Nicolas Simon de Tart, de Tart-le-Châtel. — Fol. 61. Autre de 6 gros des hoirs de Gilles Porteret, pour le cens sur deux maisons contiguës rue des Chanoines, alias Ribotées. — Fol. 62. Autre de 6 gros, de Noël Amiot, parcheminier, sur une maison rue de Cîteaux, hors les murs de la ville. — Autre de 6 gros des héritiers Jean Brocard, tanneur, sur une maison faisant le treige dont moitié est sur la rue où était l'hôtel de Citeaux et par derrière sur la rivière d'Ouche. — Fol. 122. Autre de 6 gros payé par Jeannot Simonnot Simonnot, pour le cens d'une vigne en Blongey entre Marsannay et Couchey. — Fol. 126. Garde de la porte Neuve durant toute l'année. — Fol. 162. Le pitancier établit dans son compte que la plus grande partie des héritages censables situés dans les faubourgs n'ont rien produit, parce qu'ils ont été brûlés lors du siège.

G. 534. (Registre.) — Petit in-folio, 174 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1516-1517. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 11e du même. — Fol. 9. Versement de 2 émines et demie de blé et avoine et de 6 gros par l'abbaye au prieuré de N.-D. de Bonvaux-sous-Talant. — Fol. 64. Recette de 4 francs d'Odot Petit Poirot, pour le cens d'une maison sise rue du Petit Pautet, entre la maison de Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey, et celle de la confrérie des Cordonniers. — Autre de 3 francs de Pierrotte Lenoir, femme Saint-Marc, pour le cens de deux maisons même rue. — Fol. 75. Autre de 3 francs de Raymond Frigey, prêtre, pour un cens sur une maison sise même rue. — Fol. 123. Recette de 2 francs d'Othenin Adeleine de Varanges, pour un cens sur des terres audit lieu. — Fol. 175. Payé 13 gros pour la remise à point des habillements des chapelles et la façon d'aubes.

G. 535. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier.

1517-1518. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 12e du même. Fol. 12. Versement de deux émines froment et avoine à Cl. Cuytet, notaire praticien, pour ses gages de procureur de l'abbaye. — Fol. 18. Don d'une émine d'avoine au premier président du Parlement. — Fol. 76. Recette de 3 fr. de Humbert Regnaudot, maréchal, pour le cens d'une maison rue au Comte, faubourg Saint-Nicolas. — Autre de 2 fr. 1/2 des héritiers d'Odot Léonard, notaire et marchand, pour celui d'une maison, sise au faubourg Saint-Nicolas, en la rue du Four, ferant par derrière sur les terrains et fossés de la porte Fermerot. — Fol. 77. Autre de 6 fr. 1/2 de Blaise Mouchelenot, prêtre, sur une maison, rue de la porte au Comte. — Fol. 144. Recette de cens sur des vignes à Ahuy et à Asnières. — Fol. 169. Recette de 250 livres versée par l'abbé René de Bresche, pour la pitance des religieux. — Fol. 186. Paié 18 gros au sonneur, pour la sonnerie et le piquetage des messes fondées par l'abbé Antoine Chambellan et la chancelière (Mme de Rochefort), sa sœur.

G. 536. (Registre.) — Petit in-folio, 182 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1518-1519. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 13e de Jehan Billandot, recteur de l'hôpital Notre-Dame et pitancier. — Fol. 11. Versement d'une émine de blé à Guillaume Picard, procureur à Dijon, et procureur du couvent. — Fol. 69. Recette de 2 1/2 de noble Jean de Mauprey, pour le cens d'une maison, rue du Marché au blé, au-dessus de la rue au long de la voie commune tirant à la rue au Comte. — Autre de 6 fr. des frères Chrétient, pour le cens d'une maison, sise au-dessus de la rue du Marché au blé. — Fol. 70. Autre de 1 fr. de Bénigne Bernard, secrétaire, pour le cens d'une maison assise au marché de Saint-Michel, où on vend les gages. — Fol. 127. Autre de 13 gros payés par les héritiers Bourcelet, pour des cens assignés sur des héritages à Quetigny. — Fol. 156. On ne paye la garde de la porte Neuve, que pour sept samedis.

G. 537. (Registre.) — Petit in-folio, 195 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1519-1520. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Philibert de Bregilles, religieux pitancier. — Fol. 14. Remises faites aux amodiateurs des dîmes et des terres du couvent. — Fol. 20. Recette de 20 setiers et 7 pintes de vin de cens sur des vignes à Couchey. — Fol. 76. Autre de 21 gros de Nicolas Michot, boulanger, pour le cens d'une maison, grande rue du faubourg Saint-Nicolas. — Autre de 2 fr. des hoirs de Jean de Vaux, au lieu de Philibert de Sarges, maître des œuvres de charpentier en Bourgogne, pour le cens d'une maison, sise rue du Grand Pautet, à côté de la porte derrière de Saint-Étienne. — Fol. 77. Autre de 6 gros des hoirs de Guillemette Millière, pour le cens d'une maison, en la Rolote, par où on va à l'église N.-D. emprès la maison de la Croix de fer, laquelle maison porte sur deux rues. — Fol. 136. Autre de 14 gros payés par les héritiers Bononcle, pour des cens sur des héritages à Quetigny. — Fol. 189. La porte Neuve n'est plus gardée par les religieux, parce que MM. de la ville la font garder par gens à ce députés et à leurs frais.

G. 538. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1520-1521. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Michel Goiset, religieux pitancier. — Fol. 27. Recette de 37 queues 3 feuillettes 3 setiers et une pinte de vin des vignes de Talant, de Fontaine, de Dijon et de Gemeaux cultivées aux frais des religieux. — Fol. 75. Autre de 6 gros de Perrenotte, veuve Chapotet, pour le cens d'une maison, sise rue Neuve, tirant à la rue des Chanoines. Autre de 3 gros de Jeannette, veuve Viénot Bugnot et de Jean Guyot, pour le cens de deux maisons joignant la précédente. — Fol. 123. Recette de 16 fr. payée par Viennot Bourgeois, chanoine scelleur d'Autun, curé de Gemeaux et Pichanges, pour le patronage de son église. — Fol. 171. Dépense de 106 fr. 3 gr. pour la culture des vignes de Talant, Fontaine et Dijon.

G. 539. (Registre.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1521-1522. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 2e du même. — Fol. 27. Dépense de trois feuillettes de vin, percées par ordre verbal de MM., scavoir un muid pour les OO. de Noël, et une feuillette pour la solennité des Rois. — Fol. 80. Recette de 3 gros des héritiers de Molard, pour le cens d'une maison, sise rue des Chanoines, faisant le carron de la rue Neuve. — Fol. 81. Autre de 18 gros de Philippe Jarrot, vigneron, pour le cens d'une maison, rue de la Renouillère, au faubourg d'Ouche. — Autres de 26 gros des héritiers de Guillaume Macheco, conseiller au Parlement, sur une maison, rue du Grand Pautet. — Fol. 130. Recette de 20 gros de Philibert Macheco, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 180. Dépense de 26 gros pour le reliage des tonneaux. — Autre de 16 fr. 13 deniers pour la vendange des treilles et des vignes du couvent. — Fol. 192. Payé 1 fr. 11 gr. 1/2 à la femme qui a vendu le vin du couvent au pot renversé.

G. 540. (Registre.) — Petit in-folio, 203 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1522-1523. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3e de Michel Goiset. — Fol. 22. Vente de vin à raison de 8 fr. 1/2 la queue. — Fol. 86. Recette de 16 gros de Jean Compain, pour le cens d'une maison, sise au faubourg Saint-Nicolas, en la rue des Coquins, devant l'hôtel de Bèze. — Autre de 15 gros de Bénigne Gros, cardeur, pour le cens d'une rechoite de maison, rue de la Vannerie. — Autre de 2 gros payés par Hélie Moisson, avocat fiscal du Roi au Parlement, pour le cens d'une pièce de terre, sise hors de la porte Saint-Pierre, devers la Croix Blanche. — Fol. 180. Payé 9 fr. pour les frais des procès.

G. 541. (Registre.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1523-1524. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 4e du même. — Fol. 30. Recette de 4 setiers de verjus. — Fol. 77. Recette de 2 fr. de Richard Choublanc, recouvreur de toits, pour le cens d'une maison, sise rue de la Parcheminerie. — Autre de 6 gros de Guillemin Malforgeot, cordonnier, pour le cens de deux pièces de terre, en la rue Saint-Antoine, hors de la ville, au long des terraulx et fossés. — Fol. 78. Autre de 10 gros de Marc Porteret, vigneron, sur le meix de la Tuilerie, près de la Croix blanche. — Fol. 153. Payé 10 fr. 1 blanc, pour le luminaire des chapelles de l'église, à la charge du couvent.

G. 542. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1524-1525. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Thibaut Ithier, pitancier. — Fol. 1. Recette de 36 émines de froment et avoine, provenant des dîmes de Clénay. — Fol. 81. Recette de 15 gros des héritiers de Loys Garnier, potier d'étain, pour le cens d'une vigne en Grand Champ, finage de Dijon. — Fol. 82. Autre de 1 franc de Jacob Noblot, pour le cens de deux meix et maisons qui furent brûlés lors du siège des Suisses en septembre 1513, l'un au faubourg Saint-Nicolas, rue Chaude, tirant à la rue es Soillots et l'autre au même faubourg, rue es Ormots. — Fol. 83. Autre de 6 gros des héritiers Beugre, marchand, sur trois meix au faubourg Saint-Michel, en la rue des Bordes. — Fol. 155. Payé 14 francs 10 gros, pour achat d'huile de noix pour la dépense de bouche de Messieurs.

G. 543. (Registre.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1525-1526. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Georges Cuytet, religieux pitancier. — Fol. 2. Recette des dîmes de Fauverney, consistant en 26 émines, froment et avoine, et 3 livres de cire. — Fol. 90. Recette de 6 gros des hoirs de Guillaume Bénigne, marchand, pour le cens de trois meix sis au faubourg Saint-Michel en la rue des Bordes. — Autre de 2 francs 1/2 des hoirs de Jean de Pontailler, pour le cens d'une maison en la rue emprès du Pont Arnaut et du cours de Suzon. — Autre de 1 franc de Guillaume Regnard, pour le cens d'une maison sise derrière le Pont Arnault près le cours de Suzon, passant par devant le portail des Carmes. — Fol. 181. Dépense de 22 francs 8 gros, pour achat d'épices pour la dépense de bouche de MM. — Payé 32 francs d'achat de bois et charbon pour le chauffage de Messieurs.

G. 544. (Registre.) — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

1526-1527. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 2e de Georges Cuytet, pitancier. — Fol. 3.

Recette de 24 émines de blé et avoine des dîmes de Magny-sur-Tille. —Fol. 33. Cens sur la paroisse Saint-Michel, par les héritiers de Jean du Treul, secrétaire du Roi, 3 francs 1/2 sur une maison, rue devant le portail de Saint-Michel, aboutissant par derrière sur les murs du vieil chastel. — Fol. 34. Les mêmes sur deux maisons avec treul sur les murs du vieil chastel à l'endroit du jardin de Saint-Vincent. — Fol. 35. Les hoirs de Guillaume Gros, sur une maison et treul sur les murs du vieil chastel, aboutissant par devant sur la rue devant l'église Saint-Michel et par derrière à l'endroit de la chapelle Saint-Vincent en l'église Saint-Médard. — Fol. 133. Recette de 25 gros de Jean Durand, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 188. Payé 8 francs 15 sols au pitancier pour frais de voyages.

G. 545. (Registre.) — Petit in-folio, 246 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1528-1529. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Jehan Boisot, religieux pitancier. — Fol. 4. Recette de 28 émines 8 carteranches blé et avoine et 3 livres de cire pour la dîme de Crimolois. — Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 38. Les hoirs de Viennot Boisot sur la moitié de la portelle Saint-Michel. — Les hoirs d'Agnès, veuve de Jeannot le Parmentier, l'autre moitié de la portelle. — Fol. 39. Antoine Chapelain, une maison rue de la Serrurerie dite des Chanets. — Fol. 170. Rente de 6 francs due par Françoise de Roussillon, dame d'Arc-sur-Tille. — Fol. 229. Paiement de 714 livres 8 sols 5 deniers, pour achat de chair, poisson, œufs, fromages, harans blancs et sorets, aulx, oignons, noix, de la dépense de bouche de Messieurs.

G. 546. (Registre.) — Petit in-folio, 266 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1529-1530. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 2e de Jean Boisot, pitancier. — Fol. 5. Recette de 8 émines blé et avoine et 2 livres de cire pour les 3 sixièmes de la dîme de Tart. — Fol. 45. Cens sur la paroisse Saint-Michel de Pierre Richard, serrurier, sur une maison, rue de la Serrurerie ou des Chanets; — fol. 46, de Antoine Chapelain, marchand, sur une maison, sise même rue ; — de Jean Morel, marchand drapier, sur une maison, même rue. — Fol. 180. Recette de cens sur des maisons et héritages à Gemeaux. — Fol. 243. Payé la somme de 38 fr. aux religieux en indemnité des harengs et des fromages qu'on devait leur fournir en temps d'Avent et de Carême.

G. 547. (Registre.) — Petit in-folio, 221 feuillets, papier.

1530-1531. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3e du même. — Fol. 4. Recette de 12 émines blé et avoine et 2 livres de cire provenant de dîmes de Bressey-sur-Tille. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 42. Autre de 2 fr. 1/2 de Huguenin Mongin sur une maison en bois devant le cimetière Saint-Michel, rue de la Tonnellerie ; — fol. 43, de Guillaume Masson, marchand drapier, sur une maison rue de la Serrurerie, dite des Chanets ; — de Katherin-Rousselet sur une maison rue es Ribotées alias des Chanoines ; — fol. 44, de Simon de Saint-Didier sur une maison, sise même rue. — Fol. 167. Recette de 20 gros de Jean Maistre-Étienne, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 204. Payé 45 sols pour la garde de la Porte-Neuve. — Fol. 17. Par traité passé entre le couvent et l'évêque de Constance, abbé commendataire, ce dernier, moyennant 100 livres pour l'augmentation de la pitance, est quitte de la fourniture de vinaigre et de verjus.

G. 548. (Registre.) — Petit in-folio, 247 feuillets, papier.

1532-1533. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Jean Chisseret, marchand pitancier. — Fol. 6. Recette de 20 carteranches de blé et avoine provenant du quart des dîmes de Layer, partagée entre le curé, l'aumônier de Saint-Bénigne et le prieuré de Bonvaux. Cens sur la paroisse Saint-Michel : — Fol. 52, des hoirs Jean Girard sur une maison rue des Ribotées ou des Chanoines; — des héritiers de Guillaume Paultey, charpentier, sur une maison même rue ; — fol. 54, de Morisot-Tisserandet, sur une maison assise derrière l'église Saint-Michel ; — fol. 55, des héritiers La Monnoye, sur une maison joignant à la Porte-Neuve. — Fol. 195. Reçu 25 gros de Jean Durand, prêtre, docteur en médecine, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 239. Deniers distribués à MM. par manière de *gratis* sur les fondations.

G. 549. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier.

1534-1535. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3e du même. — Fol. 5. Recette de rentes en cire, à Gemeaux. — Cens sur la paroisse Saint-Michel : — Fol. 43, de Claude Guillemot, charpentier, sur une maison sise rue es Beliots; — des héritiers Jean Courtot, marchand, sur deux maisons ayant issue sur les rues es Beliots et du Pautet; — fol. 44, des héritiers Michel, sur une maison rue de la Vannerie; — fol. 45, de Huguenin-Molard, sur une maison rue des Nonnains-de-Tart. — Fol. 140. Recette de 2 fr. de cens sur une grange à Fauverney. — Fol. 195. Payé 15 livres 19 sols 5 deniers pour la part du couvent dans l'imposition des fortifications de la ville.

G. 550. (Registre.) — Petit in-folio, 236 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1535-1536. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 4e du même. — Fol. 6. Rente de 4 émines de blé et avoine sur les dîmes de Clénay, payée par Antoine d'Ivoire, écuyer. Autre de deux émines de même, payée par les héritiers d'Antoine d'Ivoire, écuyer. Autre de 4 émines de rente, payée par le même. — Fol. 47. Cens sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Robert Arnoul, sur une maison rue des Nonnains-de-Tart; — fol. 48, par Jeanne, femme de Pierre Busson, cordonnier, sur une maison sise même rue, dite aussi la Roulotte; — par les prêtres mépartistes de Saint-Michel sur une maison dans la même rue; — fol. 49, par Jean Sourdot, marchand, sur une maison, rue de la Serrurerie, au quarré de la rue es Ribottées, dite es Chanoines, emprès la rue commune tirant à la Vannerie. — Fol. 147. La récolte de vin est nulle à Fauverney. — Fol. 165. Vente de blé à raison de 5 sols la carteranche et 4 francs l'émine. — Fol. 191. Gages de 50 fr. au pitancier.

G. 551. (Registre.) — Petit in-folio, 272 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1536-1537. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 5e du même. — Fol. 9. Recette de 2 émines 8 carteranches de blé et avoine de Girard, maire, pour des cens sur des héritages à Crimolois. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 59. Cens payé par Hugues Grisin sur une maison, rue des Ribottées ou des Chanoines, près le carron de la rue de la Serrurerie; — fol. 60, par Guyot le Vannier sur une maison joignant la précédente; — par Lequot-Branchet, sur une maison au-dessus de la rue du Marché au blé, du long de la voie commune, tirant en la rue au Comte; — fol. 61, par les frères Doyen, sur une maison, même rue. — Fol. 182. Cens de 4 fr. 4 gros payé par Jean et Perrenot Gevrey pour le cens de prés sur Magny-sur-Tille. Payé 100 sols à M. J. Sayve, premier avocat général au Parlement, pensionnaire du couvent.

G. 552. (Registre.) — Petit in-folio, 181 feuillets, papier.

1537-1538. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Jean Boisot, religieux pitancier. — Fol. 7. Recette de 2 émines de blé et avoine d'Odot-Guérandet, pour le renterre de Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 40. Cens payé par Bénigne Bernard, secrétaire du roi, pour le cens sur une maison en la rue Saint-Michel, au marché devant la croix, où l'on vend les gages par justice aux jours de samedi; — fol. 41, par Mlle Jeanne Serre, sur une maison rue de la Vannerie, près celle de feu Quentin Ménard, archevêque de Besançon; — par Michelle Boutelet, sur une maison, rue du Grand-Pautet, joignant la porte de derrière de Saint-Étienne; — fol. 42, par Bernard Truchot, vigneron, pour une maison rue Neuve, tirant à la rue es Chanoines. — Fol. 114. Recette de 1 fr. des frères Brenot, pour le cens d'une terre sise à Tart-le-Châtel. — Fol. 130. Vente de vin de Fontaine à 2 florins la pinte et 12 livres la queue. — Fol. 153. Payé 7 livres 12 sols 4 deniers pour la garde de la Porte-Neuve.

G. 553. (Registre.) — Petit in-folio, 186 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1438-1439. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 2e du même. — Fol. 8. Recette de deux carteranches de blé de Claudin Regnard pour le cens d'un pré sur Neuilly. Cens sur la paroisse Saint-Michel. Cens payés par les héritiers Viénot-Largeot sur une maison rue Neuve, près la rue des Chanoines; — par Jeanne Févret, pour une maison contiguë à la précédente; — fol. 45, par Jacques de Pise, pour une maison sise rue de la Vannerie, réédifiée par Guillaume Pouffier, vigneron; — par Mlle des Maillots, sur une maison rue de la Tonnellerie; — fol. 46, par Étienne Roy, secrétaire du roi, sur une maison de la même rue. — Fol. 115. Recette de cens sur plusieurs héritages sis à Varanges. — Fol. 154. Dépense de 104 livres 10 sols pour la culture des vignes de Talant, Fontaine et Dijon.

G. 554. (Registre.) — Petit in-folio, 181 feuillets, papier.

1539-1540. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 7. Compte 3e du même. — Recette d'une émine et demie de blé et avoine de rente payée par Huguenot Contesse sur des terres à Marliens. — Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 38. Cens payé par les héritiers de Bénigne de Cirey sur une maison rue de la Chaudronnerie au bout du marché du blé, faisant le carron de ladite rue; — fol. 39, par Simon Maney, sergent de la mairie, sur une maison, rue es Beliots, près le cimetière de Saint-Michel; — fol. 40, par les héritiers de Richard Chalopin, sur une maison, rue des Champs, près d'un meix nouvellement édifié; — par Jean de la Monnoie, sur une maison devant la porte Neuve, près la maison faisant le carron de la rue et porte Neuve; — fol. 41, par les héritiers Baudichon de la Haie, drapier, sur une maison, rue de la Vannerie. — Fol. 107. Claude Baron de Genlis paie 6 gros de cens sur une terre audit lieu. — Fol. 142. Les dépenses de bouche du couvent se monten 666 livres.

G. 555. (Registre.) — Petit in folio, 198 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1541-1542. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 5e du même. — Fol. 7. Recette de 6 émines blé et avoine des héritiers Claude Girard, pour le cens des moulins de Jonchières, à Varanges. — Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 48. Cens payé par les hoirs de Pierre Rougeot, drapier, sur une maison, rue des Nonnains-de-Tart, dite la Roulotte; — fol. 49, par Germain de Beaune, charpentier. — Fol. 50. Cens sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par Jean Fyot, docteur en droit, demeurant à Châtillon, sur deux maisons de pierre, rue de la Tuilerie ou du Poisson, derrière la chapelle du roi; — par les hoirs de Josse de la Tour, sur une maison, sise devant la porte de derrière de la maison du roi en la partie de l'église Notre-Dame, joignant au cimetière d'une part et à la maison de la croix de fer. — Fol. 118. Recette de 6 gros de cens de Claude Baron, pour une terre à Genlis. — Fol. 196. Payé 76 livres pour arrérages de rentes dues par MM. du couvent.

G. 556. (Registre.) — Petit in-folio, 174 feuillets, papier.

1542-1543. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 6e du même. — Fol. 8. Recette d'un boisseau et demi de blé de cens sur Mongin Josset et Guillemin Brocard de Gemeaux. — Cens sur la paroisse Notre-Dame. — Fol. 49. Cens payé par Philibert Michault, sur une maison et banc sise en la rue du Grand-Bourg; — par Pierre Sourdot sur une maison et banc joignant la précédente; — par Robert Rouhier, boucher, sur une maison rue du Grand-Bourg; — fol. 50, par Hugues Bault, conseiller au Parlement, sur une maison rue de la Chaudronnerie; — par Huguenin Ramaille, marchand, sur une maison, rue Verrerie. — Fol. 118. Recette de 8 gros de Claude Salignon, pour un cens sur la Motte des Vertueux, à Tart-la-Ville. — Fol. 147. Payé 16 livres 5 sols, pour l'impôt de la fortification et 5 livres 14 sols pour la garde de la porte Neuve.

G. 557. (Registre.) — Petit in-folio, 199 feuillets, papier.

1544-1545. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 8e du même. — Fol. 9. Recette de 10 émines de blé et avoine de Richard Le Contet, amodiateur de la rente d'Orgeux. Cens sur la paroisse Notre-Dame. — Fol. 53. — Cens payé par les héritiers Jean Baudot, boucher, pour une maison, rue du Grand-Bourg, férant sur les murs du vieil chastel; — par Nicolas Raviet, sur une maison dite du Plat d'étain, sise derrière l'église N.-D., près la maison de l'Aune; — fol. 54, par les héritiers Girard Maire, sur une maison joignant la précédente; — par Guillaume des Gands, sur une maison rue du Vieil Marché, du côté de la rue tirant contre le Champ de Mars. — Fol. 122. Sept gros de cens, sur une terre à Potangey, sont payés par Pierre Colard, dudit lieu. — Fol. 139. Vente, pour la remplacer, d'une haquenée noire qui avait servi à faire les voyages de la mutation d'état, tant devers le Roy que vers le Cardinal (de Givry), abbé commendataire.

G. 558. (Registre.) — Petit in-folio, 159 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1546-1547. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte de Blaise Bréchard, chantre pitancier. — Fol. 41. Cens sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par Martin Lemonnoyer, marchand, sur une maison appelée la maison au Limbardet, sise en la rue des Bestes ou du Sargis; — par Jean Nicquet, vinaigrier, pour une maison, sise rue du Grand-Bourg; — par Charles Terrillon, pour une maison sise même rue, à la partie devers Suzon; — fol. 42, par Bénigne Serre, premier président de la Chambre des comptes, pour une maison rue de la Verrerie; — par les héritiers de Jean Billocart, marchand, sur une maison sise rue de la Grande École, sur et devant le cours de Suzon, près de la Tour aux Asnes; — fol. 43, par Bernard des Bordes, apothicaire, sur une maison, même rue. — Fol. 116. Jean Masure de Rouvres paie 2 fr. de cens pour des prés sis à Varanges. — Fol. 158. Payé 15 livres aux auditeurs du compte.

G. 559. (Registre.) — Petit in-folio, 182 feuillets, papier.

1547-1548. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Blaise Bréchard, chantre, institué pitancier. — Fol. 11. Rente de 4 émines de froment de la fondation faite par Claude Sappel, veuve de Jean Colon, licencié en droit. — Fol. 62. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par le roi sur certaines maisons provenant des Berbisey, sises en la rue de la Vieille Poissonnerie près la porte de sa maison du côté de l'église N.-D., qui ont été employées à l'agrandissement de sa cour et à la construction du grand pan de muraille qui est devant l'église; — par Jean Pautet, secrétaire du Roi, sur une maison rue du Viel-Chastel, près le Puit Billon; — fol. 63, par les hoirs de Hugues Briet, conseiller au Parlement, sur une maison au même lieu; — fol. 64, par Jean Le Renvaillet, sur une maison au Vieil Chastel. — Fol. 129. Pierre Bruley paie un cens de 2 gros, sur une vigne en l'Aubépin, finage de Chenôve, emprès le signe patibulaire de Dijon. — Fol. 153. Payé 2 blancs au seigneur de Magny, pour la garde des prés dudit lieu.

G. 560. (Registre.) — Petit in-folio, 218 feuillets, papier.

1549-1550. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3ᵉ du même. — Fol. 19. Vente de blé à raison de 5 sols la carteranche et de 4 livres l'émine. Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Fol. 72. Cens payé par Jean Mathey, secrétaire du Roi, procureur au Parlement, sur deux meix et maisons, assises devant le grand portail de la maison abbatiale faisant le quarré des rues tirant en la Chambre des comptes et aux vieilles prisons; — fol. 73, par Étienne Lavisey, marchand, sur un ouvroir et une chambre joignant les maisons précédentes (rue de la Chambre des comptes); — par Mˡˡᵉ Chrétienne Bonféal, veuve de Pierre Belrient, conseiller au Parlement, sur une maison joignant la précédente; — par Catherine, fille de feu Pierre Marrat, secrétaire du Roi et Greffier de la Chancellerie, sur une maison joignant la précédente; — fol. 74, par Antoine de Vigny, secrétaire du Roi et procureur en la Chambre des comptes, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 143. Recette de cens sur des vignes à Couchey. — Fol. 157. Vente de vin de Talant au prix de 10 deniers la pinte et de 36 livres la queue. — Fol. 159. Reliage de 67 feuillettes et muids au prix de 15 deniers la pièce.

G. 561. (Registre.) — Petit in-folio, 234 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1550-1551. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte quatrième du même. — Fol. 77. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par Hugues Marmier, président au Parlement de Dôle, et Louise Gautherot, sa femme, sur une maison sise devant le portail de la Chambre des comptes; — fol. 78, par Bénigne de Valleroy, marchand, pour une maison, sise devant l'hôpital de Saint-Fiacre; — par Grégoire de l'Epine, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, sur une maison basse, cour, jardin joignant la porte de derrière de l'hôtel de Grancey; — fol. 79, par les hoirs de Denis Chaucin, verrier, sur une portion du jardin de Saint-Vincent, derrière la maison censable à la Sainte-Chapelle; — fol. 80, par Bénigne Godran, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour la permission donnée à son auteur d'édifier une galerie sur le pourpris de Saint-Vincent. — Fol. 149. Recette de cens sur des vignes à Ahuy et Asnières.

G. 562. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1551-1552. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 5ᵉ du même. — Fol. 1. Recette de 90 émines de blé et avoine et de 4 livres de cire, provenant de l'amodiation des dîmes de Clénay. — Fol. 83. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par les héritiers de Jean Vauthey, dit Bisot, châtelain de Rouvres et bourgeois de Dijon, sur une maison, rue des Vieilles-Prisons, près l'hôtel de Ruffey qui fut à M. de Ternant; — fol. 84, par Jean Milletot, greffier de la Chancellerie, sur une maison sise devant la vieille prison faisant le quarré des rues tirant à la Sainte-Chapelle et à la rue du Vieil-Chastel, devant laquelle maison souloit avoir ung puys commun qui a esté transporté par MM. de la ville emprès la maison dudit seigneur de Ruffey; — fol. 85, par les héritiers de Richard de Vandenesse, sur une maison et grange; — fol. 86, par Claude Bourgeois, conseiller au grand conseil, sur un petit jardin derrière sa maison et sur cette maison sise rue des Vieilles-Prisons. — Fol. 156. Guillaume Boussart paie un cens pour des terres à Quetigny. — Fol. 185. Rente de 10 sols, payée à Laurent de Saint-Belin, aumônier de Saint-Bénigne, prieur de Bonvaux.

G. 563. (Registre.) — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

1552-1553. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 6ᵉ du même. — Fol. 21. Recette de 24 émines de blé et avoine et de 3 livres de cire de l'amodiation des dîmes de Fauverney. — Fol. 93. Cens sur la paroisse de Saint-Jean. Cens payé par Claude Richard, secrétaire du Roi, greffier de la mairie, sur une maison sise rue de la Porte-Guillaume; — fol. 94, par les héritiers de Jean Magnien, tonnelier, sur une maison, rue Saint-Jean; — par Bénigne Jacqueron, chevalier, seigneur de la Motte d'Argilly, sur les trois chambres dites de la Tournelle enclavées dans sa maison, rue de la Vieille Poisonnerie devant le portail et entrée des Jacobins; — fol. 85, par Jean Petit, marchand, sur une maison, rue des Carmes; — fol. 86, par les héritiers de J. Emonin, mercier, sur une maison, sise rue des Forges; — par Sibylle Vauthier, sur une maison, rue Saint-Jean. — Fol. 172. Henri Boussard de Clénay paie 18 gros de loyer de sa maison. — Fol. 173. Arrérages de 6 fr. de rente, payés par Claude de Moroges, écuyer, seigneur dudit lieu et de l'Etang Verdinat, fils et héritier de Guillaume de Moroges.

G. 564. (Registre.) — Petit in-folio, 213 feuillets, papier.

1553-1554. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 7ᵉ du même. — Fol. 3. Recette de 26 émines de blé et avoine et de 3 livres de cire provenant de l'amodiation des trois quarts des dîmes de Magny-sur-Tille. — Cens sur la paroisse Saint-Jean. — Fol. 82. Cens payé par Sybille Vauthier, fille de Jean Vauthier, maçon, sur une maison, rue Saint-Jean; — par la mairie de Dijon, sur une maison, rue des Grands-Champs ; — fol. 83, par les héritiers de Richard Choublanc, recouvreur, sur une maison, rue de la Parcheminerie ; — par la veuve Jean Chouard, boulanger, sur une maison, rue et près le petit arvot du cours de Suzon; — fol. 84, par les héritiers de Monin Taillandier, sur une maison vers le Pont Arnaut, proche le cours de Suzon passant devant la porte des Carmes ; — par les héritiers de Jean Sourdot, marchand, bourgeois, sur une maison rue des Grands-Champs. — Fol. 155. Arrérages d'une rente de 3 francs, payés par Claude Potot de Lantenay. — Fol. 191. Payé 9 livres à Bénigne Maire, auquel on donne chaque mercredi 6 sols tournois, à condition qu'il fera la maistrise d'hôtel à la garde de la porte Saint-Pierre, quand elle viendra à son tour.

G. 565. (Registre.) — Petit in folio, 229 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1554-1555. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 8e du même. — Fol. 4. Recette de 22 émines blé et avoine et de 3 livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Crimolois. — Cens sur la paroisse Saint-Jean. — Fol. 96. Cens payé par J. Bouchiet, prêtre desservant à Saint-Jean, sur une maison, rue Saint-Jean ; — fol. 97, par Jean Taulard, sur une maison sise rue des Grands-Champs dont une partie a été démolie pour convertir en la place estant devant le chastel ; — par Mlle Bourgeois, maire de Semur, pour une rente de 20 livres ; — par Simon Mairetet, pour une rente de 10 livres sur la fondation de M. Jacob, président au grand conseil. — Fol. 185. Gages de 100 sols à Claude Grosset, docteur en droit, avocat au Parlement, pensionnaire du couvent. — Fol. 208. Réparations à la maison d'Orgeux.

G. 566. (Registre.) — Petit in-folio, 182 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1556-1557. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 10e du même. — Fol. 3. Recette de quatre émines de blé et avoine et de deux livres de cire provenant des trois seizièmes des dîmes de Tart. — Cens sur la paroisse Saint-Philibert. — Fol. 71. Cens payé par le couvent des Carmes, sur une maison englobée dans la construction du cloître du côté du portail ; — par Thevenin Clerc, sur une maison près d'une ruelle, rue du Cloître dite la grande rue Saint-Philibert ; — fol. 72, par Claudine Legros, veuve Rebourg, sur une maison sise même rue et aboutissant par derrière sur la rue de Cherlieu. — Fol. 134. Les vignes de Talant et de Dijon sont amodiées à moitié fruit. — Fol. 139. Remboursement au pitancier des frais de constitutions de rente au profit du couvent.

G. 567. (Registre.) — Petit in-folio, 146 feuillets, papier.

1557-1558. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 11e du même. — Fol. 3. Recette de 16 émines de blé et avoine et de 2 livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Bressey. Cens sur la paroisse Saint-Philibert. — Fol. 62. Cens payé par Jean Ligier, vigneron, sur une maison, rue des Crais ; — fol. 62, par Jean Prévost, apothicaire, sur une maison sise rue Bataillère, dite Porte Guillaume, touchant aux jardins de l'abbaye de Saint-Bénigne ; — par Claude Marguerite, vigneron, sur une maison rue Gauche, devant le couvent des Carmes. — Fol. 114. Gages de 5 livres à Olivier Sayve, premier avocat général au Parlement, pensionnaire. Cotisation de 20 livres du couvent pour l'impôt de la fortification et de 5 livres 13 sols pour la construction du boulevard Saint-Nicolas.

G. 568. (Registre.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

1558-1559. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 12e du même. — Fol. 5. Redevance de cire à Gemeaux sur des fonds acquis des héritiers de Philippe de Cuves, écuyer, demeurant à Grancey. Cens sur la paroisse Saint-Pierre. — Fol. 64. Cens payé par Guillemette Virot, veuve de Jean Briet, vigneron, sur une maison sise rue du Petit-Potet, emprès Jacques Bossuet, avocat au Parlement ; — par Claude Lequenistret, marchand, sur une maison sise même rue ; — par le chapitre de la Sainte-Chapelle sur un meix et maison même rue. — Fol. 114. Dépense de 28 livres 2 sols pour les frais des vendangeurs, vendangeuses, charretiers, videpaniers, porteurs de benastons et soubrandisiers des vignes du couvent. — Fol. 115. Achat et torches de cires pour servir aux messes, aux anniversaires, à la procession du Saint-Sacrement, où fut porté le corps de Dieu et la châsse de Saint-Médard.

G. 569. (Registre.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier. Couverture en parchemin, formée d'un mandement de Georges d'Amboise, cardinal légat, donné à Blois en mars 1509, par lequel il autorise Claude de Curnes, chantre de l'abbaye de Saint-Étienne, à posséder plusieurs bénéfices.

1559-1560. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 13e du même. — Fol. 3. Recette de deux émines de blé et avoine provenant de la quatrième partie du dîme de Layer. Cens sur la paroisse Saint-Pierre. — Fol. 62. Cens payé par Jacques d'Orge, écuyer, seigneur du Deffend, sur une tour carrée, maison, cour, jardin sis rue de la Petite-Juerie, la tour faisant le carré de la rue tirant à la Poulaillerie devant les Cordeliers, aboutissant par derrière sur les murs du vieil chastel faisant cloison du pourpris de la Madeleine et du Petit Saint-Bénigne; — par la veuve Gastereaul sur une maison rue des Cordeliers, joignant la maison précédente et aboutissant par derrière sur le jardin du président Patarin appartenant à M. de Sennecey; — par les héritiers Jacquemin-Sarron sur une maison rue du Grand-Pautet. — Fol. 110. Payé 5 livres 7 sols pour achat de cercles, osières, nourriture et salaire des tonneliers qui ont relié les tonneaux du couvent.

G. 570. (Registre.) — Petit in-folio, 220 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1560-1562. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Fol. 1. Compte 14e du même de 1560-1561. — Fol. 4. Recette de deux émines de blé et avoine pour le renterre de Crimolois. Cens sur la paroisse Saint-Pierre. — Fol. 49. Cens payé par Claude Maire, marchand, sur une maison, rue du Four (de Pouilly); — par Guiot-Aubry, dit Vabille, sur une maison en la rue tirant de l'église Saint-Pierre aux Cordeliers et devant le cimetière de Saint-Pierre et faisant le carron de la rue d'Epoisses; — par les héritiers de Jean Rebourg, vigneron, pour les arrérages d'une rente de 5 francs. — Fol. 86. Frais de garde de la porte de Saint-Pierre, le jour de mardi à raison de 5 sols par tour, payés à un religieux du couvent. — Fol. 120. Compte 15e du même, 1561-1562. — Fol. 162. Cens sur la paroisse Saint-Nicolas. Cens payé par Antoine Juhan, vigneron, pour un meix et maison, rue des Bouchesfours, devant la maison de Clairvaux; — par Humbert et Guillaume Renardet, sur un meix et maison, rue de la Porte Fermerot, au long des murailles de la ville. — Fol. 196. Payé 85 livres 6 sols 3 deniers pour la cote de l'impôt pour la fortification de la ville. Frais de garde extraordinaire aux portes Saint-Pierre et Saint-Nicolas.

G. 571. (Registre.) — Petit in-folio, 219 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1562-1565. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Folio 1. Compte 16e du même (1562-1563). — Fol. 4. Recette de deux émines de blé et froment pour le renterre de Quetigny. — Fol. 50. Cens sur le faubourg Saint-Pierre. Cens payé par les héritiers de Guillaume Boyet, procureur à la Cour, sur une maison et grange dans la rue des Moulins; — par les héritiers de Jeanne Colot, veuve d'Hélie Moisson, avocat du roi à Dijon, sur un meix avec pièces de terre à la Croix-Blanche; — par les veuve et héritiers de Denis Naudot, procureur, sur une maison et jardin, rue de la Belle-Croix ou de la Croix-Blanche. — Fol. 83. La garde de la porte de la ville coûte 35 livres 14 sols au couvent de Saint-Étienne. — Fol. 118. Compte 18e du même. — Fol. 189. Recette de lods sur la maison des héritiers Boisot, située devant le grand portail de l'église. — Fol. 199. Dépense de 31 livres 10 sols pour le beurre remplaçant l'huile pour les repas de l'Avent et du Carême au couvent.

G. 572. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1565-1566. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er de Bénigne de Cirey, infirmier et pitancier. — Fol. 5. Recette de deux carteranches de blé de rente sur le pré des Ouches, à Neuilly. — Fol. 45. Cens sur le faubourg Saint-Michel. Cens payé par Nicolas Vincent sur un meix et jardin rue es Noirots, près la maison de Theuley; — par Antoine de Pise, sur un meix, ou comme dans le précédent souloit être une maison faisant le commencement de la rue tirant à la Croix-Blanche du côté de la rue des Noirots et sur un jardin et meix, même rue des Noirots; — par Thomasse Bavouse, veuve de Jean Pacotet, couturier, sur un meix maison détruite sise rue Aubelin-Picard ou des Noirots. — Fol. 77. Achat de 8 livres 16 sols d'épices pour la cuisine du couvent. — Fol. 86. Exhaussement du mur du jardin de Saint-Vincent. Réparation au puits du cloître, aux seaux et à la chaîne. Réparation à la reliure du missel du grand autel.

G. 573. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

1566-1567. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 2e du précédent. — Fol. 4. Recette de 24 carteranches de blé et avoine sur des maison, terres, prés situés à Marliens. — Cens sur le faubourg Saint-Michel. — Fol. 45. Cens payé par Antoine Desgands, marchand, sur une terre rue Saint-Antoine; — par les consorts Battault, sur des terres en la Goutte d'Or appelées le meix de la Tuilerie près la Croix Blanche aboutissant sur la rue de la Belle Croix; — par les hoirs d'Antoine Bénigne, bourgeois, sur trois meix situés rue des Bordes; — fol. 16, par Girard Cartault, couturier, sur un meix rue Aubelin-Picard; — par les héritiers de Bénigne Maire, procureur à la cour, sur un meix, rue des Noirots. — Fol. 71. Payé 57 livres 2 sols pour frais de procès. — Fol. 80. Réparations faites à la grange de Clénay, aux greniers de l'abbaye, à la cuisine.

G. 574. (Registre.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1567-1568. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3e du même. — Fol. 4. Recette de six émines de blé et avoine de cens sur des terres autour du moulin de Jonchières à Varanges. — Fol. 38. Cens sur le faubourg Saint-Michel. — Cens payé par les héritiers de Michel Hugon, poulailler, sur un meix et jardin ou souloit être une maison au quarré de la rue d'Isier près les deux charrières tirant au lieu ou souloit être la maison de Theuley dite la rue Aubelin-Picard ; — par Simon Viard, sergent de la mairie, sur un jardin, ancien meix et maison près le cours de Suzon d'une part et la charrière commune ; — par les héritiers de Jean Pasquier, boulanger, sur un jardin et meix en la rue tirant à la Belle Croix et aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 66. Payé 67 livres 16 sols pour la part du couvent dans l'imposition pour les frais de l'entrée du roi, de la fortification, des pestiférés et autres affaires de la ville. — Dépense pour la garde des portes, au mois de juillet 1567, à cause des Espaignols lors passant par le Comté de Bourgogne et pendant les mois d'octobre à juin.

G. 575. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1568-1569. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 4e du même. — Fol. 4. Recette d'avoine pour des cens à Gemeaux. — Fol. 36. Cens sur le faubourg de la porte d'Ouche. — Cens payé par les héritiers de Nicolas Gualier, charretier, sur une maison rue de la Renouillère près l'enclos des Chartreux ; — par les héritiers de Girard Goudin, vigneron, sur une maison, jardin et fossé à poisson situés dans la même rue ; — par Hugues Perrenot, marchand, sur une maison joignant la précédente ; — par les héritiers de Denis Simonnot. — Fol. 59. Frais de garde des portes de la ville durant toute l'année. — Fol. 71. Payé 10 sols 2 estermines pour servir en la cuisine.

G. 576. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1569-1570. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 5e du même. — Fol. 4. Recette de 2 émines 8 carteranches blé et avoine pour le renterre de Crimolois. — Fol. 40. Cens sur le faubourg de Saint-Nicolas. — Cens payé par les héritiers de Denis Simonnot sur un meix ou souloit avoir une maison sis rue Chaude ; — par les héritiers Pierre Fourneret, vigneron, sur une maison grande rue Saint-Nicolas ; — par Claude Barbier, vigneron, sur une maison dans la même rue ; — par Jean Moisson, procureur des Etats de Bourgogne sur trois meix, esquels souloit avoir deux maisons qui furent bruslées en la descente des Suisses, situés en la rue Chaude, tirant en la rue es Soillots. — Fol. 66. Payé 31 livres 16 sols, pour la garde des portes durant toute l'année. — Fol. 71. Payé 261 florins 15 sols pour achat de bois, fagots et charbon, pour chauffer MM. et les novices, attendu la grande cherté. — Fol. 79. Réparations faites au jardin de Saint-Vincent, à l'église, au petit chauffeur, à la barberie. — Réfection des verrières du grand chauffeur.

G. 577. (Registre.) — Petit in-folio, 71 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1570-1571. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 6e du même. — Fol. 4. Recette de 5 émines blé et avoine, provenant du renterre du domaine d'Orgeux, acquis de François et d'Antoine de Sivry, frères, des deniers de la vente de la maison du Sulley, sise rue de la Poulaillerie, à Dijon. — Fol. 28. Cens payés sur des vignes aux Perrières, en Grand Champ, en champ Pernet, es Esbasois, au finage de Dijon et sur Fontaine. — Fol. 48. Cotisation de 12 livres 3 sols à l'impôt pour la fortification. — Fol. 49. Frais pour la garde des portes de juin à septembre 1570. — Fol. 54. Visite des terres de Crimolois, Fauverney et Magny après la grêle du 2 août 1570. — Fol. 62. Construction d'une route souterraine depuis la porte de l'église, où l'on souloit entrer à Saint-Vincent.

G. 578. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1571-1572. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte septième du même. — Fol. 11. Recette d'une queue une pinte et deux tiers de pinte de cens sur des vignes à Couchey. — Fol. 40. Recette de 16 fr. du curé de Gemeaux et Pichanges pour le patronage de son église et de petites censes dues audit lieu. — Fol. 76. Gages de 5 livres, payés à Jean Bossuet Bernard d'Esbarres et Jean Bouhier, avocats conseils du couvent. — Fol. 75. Dépense de 63 livres distribuées aux religieux et novices, pour leur tenir lieu des harengs et des fromages qu'on leur distribuait aux avents et en carême. — Fol. 82. Payé 10 livres au maçon qui a refait la votte qui a esté rompue par aulcungs malveillans de la paroisse Saint-Michel, allant de l'église à Saint-Vincent. — Fol. 84. Réparé le plancher des orgues et blanchi la tendue des soufflets. — Fol. 85. Payé 40 fr. à Aubert Fleutelot, arpenteur et à maître Hugues Sambin, architecteur, pour avoir visité les moulins de Varanges. — Fol. 86. Aumône de 10 sols à un pauvre bassecontre passant. Indemnité de 6 livres au maçon qui a faite la voûte qui est au grand portail. — *Ecurage* de l'aigle du chœur et achat de trois cuirs rouges pour mettre à ses pieds.

G. 579. (Registre.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1572-1573. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 8e du même. — Fol. 10. Versement d'une émine de blé et avoine et de 8 gros d'argent au commandeur de la Madeleine de Dijon, présent le maître du Temple de Fauverney. — Fol. 83. Paiement des censes et rentes dues à MM. sur des terres arables, sises aux Vieilles Fourches, en champ Grassot et devant les moulins de Saint-Étienne. — Fol. 124. Cotisation de 24 livres 7 sols pour l'impôt de la fortification. — Fol. 133. Dépense de 75 sols pour frais de constitutions de rentes au profit du couvent. — Fol. 146. Couverture en clavin du grand toit de l'église sur les orgues. — Construction d'une muraille sur la voûte de Saint-Vincent et muraillé la porte par laquelle on souloit aller audit Saint-Vincent. Enlèvement du butin qui était devant l'église Saint-Étienne.

G. 580. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1573-1574. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 9e du même. — Fol. 10. Versement de 2 émines 8 carteranches de blé et avoine et de 6 gros en argent au prieuré de Notre-Dame de Bonvaux. — Fol. 10. Indemnité de trois émines donnée par le couvent à Jean Cazotte, boucher, pour la perte qu'il a eue dans la fourniture de la viande au couvent. — Fol. 78. Payé 25 gros par le curé d'Arc-sur-Tille pour le patronage de son église. — Fol. 121. Dépense de 1206 livres 18 sols 5 deniers pour achat de chair, poisson, œufs, beurre, fromages, oignons, raves, radis, tant pour les frais de bouche de MM. que pour la dépense de bouche extraordinaire pour plusieurs assemblées, banquets, « ooz » et banquet des Rois. — Fol. 135. Etablissement d'un marchepied devant l'aigle au milieu du chœur de l'église et d'une porte double en sapin pour mettre en la vothe pour aller à Saint-Vincent. — Fol. 137. Payé 50 sols à Denis Michel, prêtre servant pour ses peines d'avoir gouverné l'horloge de l'abbaye. — Don d'une feuillette de vin à M. Bernard d'Esbarres le jour qu'il fut élu maire de la ville. — Fol. 138. Payé 9 livres à Étienne Briet, religieux, maître de grammaire, pour avoir pendant neuf mois instruit et montré les novices. — Dépense de la confrérie de Saint-Étienne. Ranquet, peintre, fait quatre piliers en la châsse de saint Médard. — Achat d'une « rectoyre », pour mettre aux orgues. — Aumône de 40 sols aux Cordelières d'Auxonne.

G. 581. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1574-1575. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 10e du même. — Fol. 12. Don de 4 émines de blé au receveur des pauvres de Dijon. Paiement de 2 émines à Jean Duprey, organiste, pour ses gages; — de 6 carteranches à Cl. Perroquin, blanchisseur, pour ses peines d'avoir soufflé les orgues; — fol. 13, d'une émine à Francisque des Liniers, maître composeur d'orgues; — fol. 14, de six carteranches à Jean Richard, orfèvre, pour le parfait paiement de deux chandeliers d'argent. — Fol. 74. Paiement de cens sur des vignes au Grand Poussot, en Cray Chevrot, en Queuefroide, en Tésart, es Vieilles Fourches, finage de Dijon et sur Fontaine. — Fol. 122. Cotisation de 24 livres 7 sols pour l'impôt destiné à payer les dépenses de l'entrée du duc de Mayence, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 123. Le 12 janvier 1575, M. de Tavanes, lieutenant du roi en Bourgogne, ayant ordonné que les ecclésiastiques iraient à la garde des portes, le couvent délègue le portier pour s'y rendre tous les mercredis et lui accorde 4 gros chaque fois. La garde a eu lieu de janvier à juin. — Fol. 132. On convertit en argent les assiettes que l'on distribuait aux religieux aux fêtes annuelles au dîner et au souper et aux fêtes principales doubles et demi-doubles sur le pied de deux livres à chacun des religieux et des novices. — Fol. 143. Réparation des greniers de la Cour l'Abbé. — Fol. 146. Etablissement de la grande porte de cette cour. Payé 20 sols à Étienne Ranquet, peintre, pour avoir fait vingt armoiries du couvent sur les nouvelles bornes des prairies de l'abbaye à Magny, Fauverney, Varanges et Genlis. — Fol. 148. Achat de Mammès Masson, bonnetier, de dix bonnets, savoir neuf pour les enfants de chœur et un pour leur maître. Aumônes de 20 sols faites aux Jacobins et Cordeliers.

G. 582. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1575-1576. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 11e du même. — Fol. 14. Livraison de six émines de blé et avoine à Claude Thibaut, vicaire perpétuel de Saint-Julien-Clénay pour sa portion congrue. — Fol. 15. Carteranche de blé donné au marguillier de Saint-Médard chargé d'écurer l'aigle du chœur de Saint-Étienne. — Fol. 86. Payé 20 gros par Hélion de Montigny, religieux de Saint-Bénigne et curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 137. Distribution des deniers des fondations et anniversaires faite aux religieux de l'abbaye qui ont coopéré à la desserte des services. La somme se monte à 162 livres 52 sols 6 deniers. — Fol. 148. Réfection des verrières du Trésor. Achat « d'une poille neufve » pour chauffer messieurs et les enfants à l'église. Étienne Pauquet, peintre, refait les verrières du grand et du petit chauffeur.

— Fol. 151. Aumône de 20 sols faite à Jean du Gauchat, pauvre escripvain natif de cette ville, malade d'hydropisie. — Fol. 153. Achat de deux paniers pour aller au Bourg querre les pittances de MM.

G. 583. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1576-1577. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 12e du même. — Fol. 11. Indemnité de quatre carteranches de blé donnée à Perrenin-Masson, concierge de la maison de Clénay, qui, lors du passage des Reitres au mois de juillet, leur avait fourni quelques vivres. — Fol. 76. Recette de cens dus à Fauverney sur la motte et autres héritages. — Fol. 117. Cotisation de 48 livres 15 sols assignée au couvent, tant pour la fortification, passage des Reitres, que pour la contagion. Garde des portes de la ville durant toute l'année. — Fol. 140. Achat d'une estermine pour passer la purée de pois aux avents et caresmes. Gratifications aux Jacobins, Cordeliers et au provincial des Carmes qui ont prêché le carême.

G. 584. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1577-1578. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 13e de Bénigne de Cirey, pitancier. — Fol. 16. Cinq émines de blé et avoine sont vendues 45 livres à Étienne Daranty, écuyer d'écurie de la maison du roi. — Fol. 23. Recette de 3 queues et demie de vin provenant des vignes de Fontaine. — Fol. 79. Autre de cens sur des prés à Magny. — Fol. 118. Gages de 5 fr. payés à Jean Bossuet, Bernard Coussin et Bénigne Arviset, avocats, conseils du couvent. — Fol. 119. Mention de la somme de 1000 livres, votée par le clergé pour la construction du boulevard de Saulx. — Fol. 140. Achat de quatre mesures pour donner le vin à MM. — Démoli et remis les degrés de la voûte Saint-Vincent. — Fol. 143. Remboursement de 50 sols à Étienne de Nuits, écuyer, seigneur de Renève, mari de Marguerite d'Ivoire de Clénay.

G. 585. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1578-1579. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 14e du même. — Fol. 27. Vente d'une queue de vin de Talant au prix de 34 livres. — Fol. 91. Recette d'un franc de cens sur des héritages à Tart-le-Chatel. — Fol. 160. Réparations faites en la chambre des novices. — Fol. 161. Dépense de 5 livres pour la confrérie de Saint-Étienne. Aumône de 3 livres faite aux Jacobins pour leur aider à fondre leurs cloches.

G. 586. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1579-1580. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 15e de Bénigne de Cirey, infirmier pitancier. — Fol. 89. Recette des cens sur des héritages situés à Varanges. — Fol. 92. Autre sur des terres à Genlis. — Fol. 158. Jacques Louet, maçon, racoustre l'arc-boutant étant en la grande cour de Saint-Étienne, joignant le grand logis de cave où MM. abergent leurs vins et où demeurent la plupart des religieux. Construction d'un conduit dans la Cour l'Abbé. — Fol. 161. Don de 6 livres à la veuve de Francisque des Lunes, faiseur d'orgues. Aumône de 10 sols à un pauvre organiste passant. Gages de 100 sols à Jean du Prey, qui a remplacé des Lunes comme accordeur d'orgues. — Fol. 183. Aumône de 3 livres aux pauvres habitants de Saint-Claude, dont les maisons et les églises ont été brûlées.

G. 587. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1580-1581. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 16e du même. — Fol. 1. Recette de 50 émines de blé et avoine et 4 livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Clénay. — Fol. 92. Recette de 18 gros de cens de Pierre Salignon pour le cens sur le meix de la montagne de Vertu (Motte des Vertueux) sise à Tart-la-Ville. — Fol. 142. Frais de garde des portes de la ville depuis le 18 octobre au 21 novembre 1580 sur le commandement de M. de Charny, lieutenant pour le roi au duché de Bourgogne, à cause des compagnies qui étaient à l'entournée de la ville. — Fol. 166. Réparations au pressoir de la maison du couvent. Achat de brocs de bois pour tirer le vin de MM. Payé 14 livres à Jean Rauquet, verrier, pour la façon des deux grandes verrières de la chapelle de Saint-Vincent. — Fol. 170. Aumône de 3 fr. à Claude de Xaintonge, religieux, pour avoir du bois et s'en ayder en sa grande malladie. Feuillette de vin offerte par le couvent à M. du Tillet, abbé commendataire, le jour de son arrivée à Dijon, 1er octobre 1580. — Fol. 177. Distribution de 238 livres 10 sols aux religieux pour les tours des messes qu'ils ont célébrées.

G. 588. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1581-1582. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte dix-septième du même. — Fol. 2. Recette de 24 émines blé et avoine et de 3 livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Fauverney. — Fol. 95. Recette de 7 gros de Pierre Colard, conseiller au Parlement, pour un cens sur des terres à Potangey. — Autre de 2 sols de P. Poiretet de Rouvres, pour un cens sur des prés à Varanges et à Lamponne. — Fol. 169. Payé 40 sols à Pierre de l'Eglise, maître bossetier, pour avoir refait le pied ou base du chef de M. saint Étienne et réparé le reliquaire de Saint-Jean. — Fol. 171. Payé 8 livres de blanchissage de la voûte et du portail de l'église Saint-Étienne. — Jean Ranquet, peintre, repeint les trois figures étant au portail de l'église. — Thiébaut Robert, menuisier, refait, moyennant 6 livres, le tremblement des orgues. — Fol. 175. Achat à Paris moyennant 18 livres de 800 jetons avec leurs bourses, qui ont été distribués aux religieux et à leurs conseils. — Continuation de l'achat des bonnets donnés aux novices qui assistent au service fondé en la chapelle Saint-Georges, par le conseiller Paris Jacob. — Aumône de 3 livres aux Cordeliers pour relever le mur de leur jardin du côté des remparts.

G. 589. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1582-1583. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte dix-huitième de Bénigne de Cirey, pitancier. — Fol. 4. Recette de 28 émines blé et avoine et de 3 livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Crimolois. — Fol. 104. Autre de 2 gros d'Anne Bichaudet, veuve G. Guillot, pour le cens d'une terre en l'Aubépin, finage de Chenôve. — Fol. 158. Cotisation de 40 sols 8 deniers imposée au couvent pour le paiement des prédicateurs de l'Avent. — Fol. 184. Ferrure de la porte de Saint-Vincent. — Fol. 186. Aumône de 3 fr. à cinq pauvres hommes du faubourg Saint-Nicolas, dont les maisons venaient d'être brûlées. — Fol. 187. Payé 3 livres à Denis Michel, clerc et sous-secrétain pour la garde des calices. — Payé 100 sols à Guillaume d'Orge, religieux et maître des novices, pour aider à la dépense des enfants lors du carême prenant. — Fol. 188. Aumône de 14 sols 6 deniers à Nicolas Chaussetet, de Tilchâtel, pauvre homme estant hors de son bon sang et mallade dessoubs la châsse de M. saint Bénigne, à Dijon ; — de 30 sols à trois chanoines d'Hybernie, allant à Rome.

G. 590. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1583-1584. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte dix-neuvième du même. — Fol. 3. Recette de 16 émines de blé et avoine et de 3 livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Magny-sur-Tille. — Fol. 102. Recette de cens sur des maisons et terres situées sur le finage de Couchey. — Fol. 187. Remplacement de la chaîne du puits du cloître. — Ferrure de la grande porte de Saint-Vincent. — Fol. 189. Jean Raucquet, verrier, racoustre toutes les verrières du petit couvent, de la salle proche du Trésor. — Fol. 192. Teston donné en aumône à un « turcq s'estant fait baptiser ». — Fol. 195. Payé 10 livres à M. Buffet, provincial des carmes, qui a prêché le carême à la Sainte-Chapelle et au frère Bretin, jacobin qui l'a prêché au couvent des Jacobins. — Aumône de 30 sols à deux Augustins se rendant à Notre-Dame de Lorette.

G. 591. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1589-1590. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte premier de Jean de Bays, receveur et pitancier. — Fol. 4. Recette de 8 émines et 24 carteranches de blé et avoine et de deux livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Bressey-sur-Tille. — Fol. 91. Recette de cens sur des vignes sises sur les finages d'Ahuy et Asnières. — Fol. 136. Réparations aux couvertures de la maison de Clénay. — Fol. 148. Payé 4 écus à M. Buffet, carme, pour avoir prêché la neuvaine célébrée au mois de juin 1589. — Payé 30 sols à Nicolas Baillot, pour avoir joué de l'orgue à la neuvaine du mois de décembre. — Payé 30 sols à Jean Lamoureux, seigneur d'Agencourt. — Fol. 160. Aumônes de 10 sols aux Jacobins, aux Cordeliers et aux Carmes pour le luminaire. — Fol. 161. Payé 2 fr. à Pierre Tauchet, qui a joué de l'orgue lors de la neuvaine du 13 mai 1590.

G. 592. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1590-1591. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte second du même. — Fol. 5. Recette de 2 émines 12 carteranches de blé, de 2 émines 24 boisseaux d'avoine et de 2 livres de cire provenant de l'amodiation des dîmes de Bressey-sur-Tille. — Fol. 86. Recette d'arrérages de rentes constituées sur des personnes habitant la paroisse Saint-Michel, à Dijon, savoir J. de Vaux, secrétaire du Roi, Bénigne La Verne, écuyer, Thomas Pichard, pelletier, A. Chauvot, vigneron, Baptiste Achery, homme d'armes de la compagnie de M. de Tavanes. — Fol. 161. Aumônes habituelles de 20 sols données aux religieuses de Saint-Claire d'Auxonne et de Seurre. — Fol. 162. Payé 4 fr. à M. Bresson qui a prêché le carême aux Jacobins. — Fol. 164. Payé 238 livres 10 sols pour les tours des messes de Messieurs.

G. 593. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1591-1592. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 3e de Jean de Baysa, receveur pitancier. —

Fol. 4. Recette de deux émines et demie de blé et avoine et de deux livres de cire provenant de l'amodiation des trois seizièmes de la dîme de Tart. — Fol. 98. Recette des arrérages de rentes constituées au profit du couvent sur des personnes habitant la paroisse Notre-Dame qui sont J. Bonardot, marchand, Clément Menestier, Guy Lefranc, Vivant, boucher, J. Bouchardet, marchand et les héritiers de Nicolas Urtaut, tailleur. — Fol. 134. Payé 166 livres de contribution pour la fortification de la ville. — Fol. 161. Payé 7 fr. aux prédicateurs. — Payés 60 sols à Jacques Ramaille, novice, chargé de la garde des calices et des ornements du couvent.

G. 594. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1592-1593. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 4e du même. — Fol. 4. Recette de 8 carteranches de blé et de 16 boisseaux d'avoine, provenant de l'amodiation du quart de la dîme de Layer. — Fol. 109. Recette des arrérages de rentes constituées au profit du couvent par MM. les héritiers de J. de Vandenesse, sergent général, les héritiers de Guillemin Creney, marchand, François Morel, notaire, les héritiers de Claudine Beautemps, veuve de Pierre Guibourg, sellier, Denis Malivois, les héritiers de Langres, drapier, Claude Mazoyer, avocat, Gaspard La Verne, seigneur d'Athée, Antoine et Claude Parigot, Jean Morelet, conseiller maître à la chambre des comptes, Richard Arviset, procureur au Parlement, Jean Moisson, religieux et recteur de l'hôpital de Tilchâtel, domiciliés sur la paroisse Saint-Médard. — Fol. 144. Cotisation de 35 écus à l'impôt pour la fortification. — Fol. 169. Réparation au pressoir de la maison du Vieux-Couvent, rue Chanoine. — Fol. 170. Distribution de la somme de 8 livres à MM. pour les dépenses de la confrérie de Saint-Étienne.

G. 595. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1593-1594. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte cinquième du même. Fol. 4. Recette de cire de cens dus à Gemeaux. — Fol. 94. Recette des arrérages de rentes constituées au profit du couvent, par François d'Arain, avocat, les héritiers d'Antoine de Chissey, seigneur de Varanges, les habitants d'Asnières, Simon Vallée et Denis Bertrand de Dijon. — Fol. 124. Cotisation de 12 écus 4 sols à l'impôt de la fortification de la ville. — Fol. 148. Payé 3 livres pour la dépense faite par MM., sur les murailles faisant la garde le jour de l'élection du maire, le 22 juin 1594.

G. 596. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1594-1595. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 6e du même. Fol. 4. Recette d'une émine 4 carteranches de blé et d'une émine huit boisseaux d'avoine pour le renterre de Rouvres et Crimolois. — Fol. 79. Recette des arrérages des rentes constituées au profit du couvent par les héritiers de Jean Le Marlet, écuyer, seigneur de Saulon, Pierre, charpentier, arquebusier, Pierre Mongeot, vigneron, Claude Bourlier, seigneur de Renève et Marguerite Maillard, sa femme, Guillaume Bonnard, marchand à Dijon. — Fol. 98. Cotisation de 32 écus, 34 sols à l'impôt de la fortification. — Fol. 107. Aumône de 5 sols à un pauvre prêtre qui disait avoir été volé par un messager et 10 sols donnés à « ung honneste » qui avoit présenté ung épigramme au prieur.

G. 597. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1594-1595. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 1er d'Étienne Bryet, secrétain et pitancier. Fol. 6. Recette de 2 émines de blé et avoine du renterre de terres et prés sis sur Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. — Fol. 88. Recette des arrérages des rentes constituées au profit du couvent par Jeanne Lochier de Saulon-la-Rue, les habitants de Mirebeau, Jean Noirot de Magny-sur-Tille, Claude Mazoyer, avocat du Roi au bailliage de Nuits, Claude Garnier de Clénay, les héritiers de Philippe Fillan de Crimolois, les habitants de Quetigny. — Fol. 107. Cotisation de 27 écus 11 sols à l'impôt de la fortification. — Fol. 113. La distribution des assiettes n'a point été faite cette année à cause de la grande pauvreté non plus que celle des harengs et fromages et des deniers pour les fondations. — Fol. 117. Payé 1 écu à Jean Desplanches, marchand libraire, pour la reliure d'un psautier en parchemin. — Fol. 118. Payé 10 sols à François Robert, maître de grammaire des novices ; payé 2 francs à Pierre Loyson, maître des novices, pour les chantres qui ont assisté à la neuvaine faite au mois de décembre 1594.

G. 598. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1597-1599. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Folio 1. Compte second de Jean Moisson, chanoine secrétain, receveur et pitancier de 1597-1598. — Fol. 5. Recette de deux carteranches de blé dues par Guillemette d'Escarmonne, veuve du président Noblet, de cens sur un pré à Neuilly. — Fol. 54. Autre de 15 livres pour la vente de l'herbe de trente soitures de pré sur les finages de Genlis, Varanges, Magny et Tart-le-Bas. — Fol. 64. Cotisation de 37 livres à l'impôt de la fortification. — Fol. 71. Couverture en laves de l'appendice en charpente au-dessus de la voûte de Saint-Vincent. — Réfection du pied de la grande croix en argent que l'on porte aux processions, 45 sols. — Payé 5 livres la façon de deux coupes d'argent et d'une platine pour deux calices. — Fol. 72. Payé 12 livres pour 24 poules consommées aux dimanches gras et de l'Avent. — Payé 44 sols pour 22 gâteaux du jour des Rois ; — id. 15 sols 7 deniers pour les pâtés et flans distribués à MM. le jour de Pâques. — Fol. 88. Compte 3e du même (1598-1599). — Fol. 155. Payé 3 francs à l'orfèvre Jean Richard pour avoir racoustré le chef de saint Étienne. — Fol. 157. Payé 10 sols au même pour faire la recherche d'une platine d'argent doré qui fut dérobée à l'autel de la chapelle des fonts.

G. 599. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1599-1600. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Compte 4e du même. Fol. 5. Recette de 5 émines de blé et avoine, payées par les héritiers de Jean Casotte, marchand, pour le cens du domaine du moulin des Jonchières, à Varanges. — Fol. 77. Aumônes ordinaires distribuées aux Carmes, aux Jacobins, aux Cordeliers de Dijon et aux Cordelières d'Auxonne et de Seurre. — Distribution de 21 écus 2 sols 6 deniers aux chanoines, à cinq élèves, mesnagers et officiers de l'abbaye lors de la réception de Pierre de Bonard comme novice. — Payé 25 sols une livre de dragées distribuée à la cène le jour du grand Jeudy.

G. 600. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1600-1602. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. Fol. 1. Compte 1er de Jacques Tabourot, chanoine receveur et pitancier des années 1600-1601. — Fol. 7. Recette de trois boisseaux d'avoine de cens dus à Gemeaux. — Fol. 92. Cotisation de 25 écus 23 sols à l'impôt pour la fortification. — Fol. 101. Payé 8 fr. à Pierre Rappin, maître de grammaire des novices. — Fol. 102. Distribution de 3 écus 5 sols à MM. lors des processions faites à Larrey et à Fontaine. — Fol. 103. Payé 8 écus pour le charroi de sel de Salins à Dijon. — Fol. 119. Compte second du même (1601-1602). — Fol. 215. Paiement par le couvent des arrérages de rentes dus à Jean Bernard, trésorier des fortifications en Bourgogne, à Marguerite Boudrenet, femme de Jean Blondeau, marchand.

G. 601. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1602. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pitancerie. — Compte 4e du même. Recette de 4 émines de blé et avoine de Claude Pellerey, amodiateur du domaine d'Orgeux. — Fol. 87. Paiement de 8 gros de rente au commandeur de la Madeleine de Dijon, commandeur du Temple de Fauverney et de 6 gros au prieur de Bonvaux. — Fol. 99. Achat de sept bonnets pour les novices.

G. 602. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1612-1615. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. — Fol. 1. Compte de Bénigne Guelaud, chanoine receveur de l'abbaye. — Recette de 5 livres payées par M. d'Orges pour le cens d'une maison, rue Chanoine. — Fol. 2. Autre de 8 livres de Chrétiennet Le Renoullet, procureur au Parlement. — Fol. 5. Autre de 3 livres 12 sols de Etienne Ballier pour le cens d'une maison, rue de la Roulotte. — Fol. 8. Recette de 26 livres de J. Horiot, prêtre, locataire d'un logement au Vieux Couvent, rue Chanoine. — Fol. 15. Donné 4 sols pour le déjeuner de ceux qui ont porté la châsse de saint Médard. — Fol. 21. Etat au vrai pour servir de compte rendu par Esme Millotet, chanoine receveur pour les années 1614-1615. — Fol. 1. La dîme de Dijon a été amodiée 15 émines de blé, 12 d'orge et 22 d'avoine. — Fol. 24. Recette de 20 livres pour la taille seigneuriale d'Ahuy.

G. 603. (Registre.) — In-quarto, 144 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1617-1618. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 2e de Jean Pauthenier, chapelain, receveur. — Fol. 9. Recette de 50 émines blé et avoine du dîme de Dijon, cédé au couvent lors de la sécularisation. — Autre de 32 émines provenant du dîme d'Ahuy. — Fol. 12. Don de deux carteranches au marguillier qui a escuré le candélabre et les piliers de cuivre de l'église. — Fol. 94. Location des logements de la Cour l'Abbé et du Vieux Couvent, rue Chanoine. — Fol. 95. Recette des cens sur des maisons sises à Dijon, appartenant à Jacques Carrelet, marchand, François Morel, avocat, place de la Sainte-Chapelle, Louis Odebert, conseiller au Parlement (place de la Sainte-Chapelle devant le portail de l'église Saint-Étienne, Antoine Brun, tailleur, et Nerdan Guillaume, même place), cédée au couvent par l'abbé lors de la sécularisation. — Fol. 117. Payé 37 sols aux enfants de chœur à l'occasion de divers anniversaires. — Fol. 118. Dépensé 3 livres pour deux livres de dragées, du pain et du vin pour la cène du Jeudi-Saint. — Payé 10 sols au chanoine Loyson, pour avoir porté le chef de saint-Étienne à la procession du jour de Saint-Jacques et à celle de la délivrance des Suisses. — Fol. 120. Payé 9 livres au boulanger qui a cuit les michottes qui se distribuent les jours des Rameaux, de Saint Marc et aux Rogations. — Fol. 121. Réparations au logis des enfants de chœur. — Fol. 122. Façon d'un écriteau pour la location d'une chambre du Vieux Couvent.

G. 604. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1618-1619. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 3e de Jean Pauthenier, chapelain receveur du chapitre. Ce compte est divisé en deux parties, la première comprend ce qui se rapporte à l'ancienne dotation du couvent et la seconde aux biens qui lui ont été cédés par l'abbé lors de la sécularisation. — Fol. 4. Aumône de 6 émines de blé à la Chambre des pauvres. — Emine de blé donnée par pension au prêtre habitué de l'église qui porte la croix aux processions. — Fol. 6. Distribution de blé aux chanoines. — Fol. 13. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Cens payé par J. Chifflot, procureur au Parlement, sur une maison devant le portail de Saint-Michel; — par Guillaume Languet,marchand à Vitteaux, sur un pressoir joignant la maison précédente; — par Chrétienne Sayve, baronne de Vitteaux, au lieu d'Étienne Noblet, sur un pressoir joignant le précédent; par Edme Regnaut,chirurgien, sur une maison joignant et sur la moitié d'un puits et d'une petite place restant de la démolition d'une maison joignant la portelle qui fut ruinée et démolie avec elle à la poursuite de la fabrique de Saint-Michel, le 8 mai 1570 ; — par Bénigne Moyne, pâtissier, sur une maison qu'il a édifiée au pourpris de Saint-Vincent. — Fol. 65. Distribution des deniers provenant des fondations. — Fol. 68. Payé 4 livres au brodeur de MM. pour avoir racoustré la chasuble de l'arbre de Jessé. — Fol. 69. Payé 32 sols un sceau à sceller. — Fol. 76. Compte des biens cédés par l'abbé. — Recette de 24 émines de blé et avoine provenant du dîme d'Ahuy et de 16 émines pour la rente dudit lieu et de 8 émines pour celle d'Epirey.

G. 605. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1619-1620. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 4e du même. — Fol. 6. Versé deux émines de blé à Edme Regnaut, chirurgien, pour ses gages de faire les couronnes de MM. et des enfants de chœur. — Fol. 7. Vente de blé, à raison de 14 livres l'émine et d'avoine au prix de 12 livres. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 14. Cens payé par Guillaume Goubaut, vinaigrier, sur une maison, rue de la Serrurerie; — par Bernard Blondeau, magnien, sur une maison de la même rue; — par Perrenotte Lordot et la veuve Jomard, sur deux maisons de la même rue; — par Bénigne Debout, sur une maison rue de la Tonnellerie au marché Saint-Michel. — Fol. 63. Payement de 29 livres 11 sols, pour les cotes imposées au chapitre. — Fol. 66. Réparations faites à la maison de la maîtrise. — Fol. 67. Aumônes habituelles faites aux cordelières d'Auxonne et de Seurre et à Noël et à Pâques aux jacobins, carmes, cordeliers de Dijon, pour leur luminaire. — Fol. 76. Délivrance de quatre émines de blé au maître des enfants de chœur pour la nourriture des enfants. — Fol. 82. Cens sur des maisons, paroisse Saint-Michel. Cens payé par Guillemard, sur une maison, rue du Pautet, derrière le jardin de Saint-Étienne, tenant d'un côté au jeu de paume bâti par le président d'Esbarres et appelée la maison de la Truye-qui-file; — par Françoise Monniot, veuve Jeannot, sur une maison, même rue, devant la Levrière; — par Louis Rappin, chapelain, sur une maison près du vieil collège. — Fol. 94. Payé 9 livres à J. Gigot, maire d'Ahuy, pour ses gages. — Fol. 95. Payé 142 livres 13 sols, pour frais de culture de vignes et de vendanges. — Fol. 97. Dépense de 35 livres pour l'entretien des enfants de chœur.

G. 606. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1621-1622. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 6e du même. — Fol. 15. Don de 2 carteranches de blé à Girard Troussand, concierge au bois d'Asnières. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 37. Cens payé par la veuve de Girard de Moissey, procureur au Parlement, sur une maison aboutissant sur les rues du Pautet et es Beliots; — fol. 38, par les héritiers de Jean Popelard, vannier, sur une maison, rue Vannerie; — par M. de Guignan sur un treuil, maison, cour et jardin situé rue des Nonnes de Tart, dite la Roulotte; — fol. 40, par Jacques Bardin, tailleur de pierre, sur deux maisons dans la même rue; — par Bridan de la Maison, tailleur de pierre, sur une maison de la même rue. — Fol. 107. Recette de 25 gros du curé d'Arc-sur-Tille pour le patronage de son église. — Fol. 121. Autre des arrérages des constitutions de rentes faites au profit du chapitre par Bernarde Moisson et Jean Paperet, son fils, prêtre; — par J. Chaussey, charpentier; — par les héritiers Guy Lefranc; — par Claude Bourrelier, maître des Comptes. — Fol. 135. Recette de 31 sols 10 deniers de la confrérie de Saint-Étienne qui se célèbre le dimanche après l'Invention de Saint-Étienne, au mois d'août. Paiement de 5 livres à MM. Bernard Martin et Févret, avocats conseils du chapitre. — Fol. 146. Payé 6 livres 6 sols pour le blanchissage de la salle du chapitre. — Fol. 149. Distribution à MM. de la somme de 150 livres, lors de la réception de M. Milletot comme chanoine et prévôt. — Fol. 178. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 178. Cens payé par Jacques Meurgey, procureur au Parlement, sur une maison sise place Saint-Michel, près le vieil collège; — par P. Joly, boulanger, sur une maison proche le vieil collège; — par la veuve Brenot,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vannier, sur une maison, rue Vannerie. — Fol. 202. Le receveur déclare que le vin de la récolte d'Ahuy n'ayant pu être amené à Dijon à cause des gens d'armes, il l'a entreposé dans la cave de Michel, habitant du lieu. — Fol. 203. Payé 189 livres 14 sols 3 deniers pour fourniture de souliers, bonnets, papier, bancs, chemises, toile, serge rouge, serge noire et soutanes aux enfants de chœur.

G. 607. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1622-1623. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 7e de Jean Pauthenier. — Fol. 8. Versement d'une émine de blé et avoine à Lubin-Piat, curé de Neuilly et Crimolois. — Autre de 12 à Bénigne Champion, vicaire perpétuel à Saint-Julien, pour sa portion congrue. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 20. Cens payé par Bertrand Cotheret, cordonnier, sur une maison, rue de la Serrurerie; — par Denis Lhuillier, vigneron, sur une maison rue des Ribottées; — fol. 20, par Claude Nau, sur une maison rue Chanoine; — par M. Legrand, président en la Chambre des comptes, sur sa maison même rue; — par Denis Chaussey, charpentier, sur une maison près le collège de Saint-Michel, rue es Beliots; — fol. 21, par J. Fichot, procureur à la Cour, sur une maison même rue. — Fol. 70. Recette de 25 gros et de 16 livres dus par les curés d'Arc-sur-Tille et de Gemeaux et Pichanges pour le patronage de leurs églises. — Fol. 99. Distribution de 129 livres aux chanoines et autres officiers pour le service des fondations. — Fol. 102. Payé 35 livres 10 sols pour la part du chapitre dans les réparations de l'église d'Orgeux. — Fol. 121. Recette de quatre feuillettes des vignes de Marsannay et de 13 queues du vignoble d'Ahuy. — Fol. 122. Autre provenant des cens dus par le grand prieur de Champagne, l'abbé de Cîteaux, Simon Jolibois de Chenôve. — Fol. 126. Cens sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Poiretet, avocat, sur une maison faisant le coin de la place du marché Saint-Michel et la rue qui monte à la Vannerie; — par Pierre Letulet, sur une maison qui tire de la place Saint-Michel à la rue de la Vannerie joignant la précédente; — par J.-B. Garnier, procureur au Parlement, sur une maison sise place Saint-Michel joignant celle de l'avocat Poiretet.

G. 608. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1623-1624. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 1er de Nicolas Euvrard, huissier, commis de Bénigne Jacquotot, chanoine, aumônier et receveur du chapitre. — Fol. 8. Distributions de grains faites aux membres du chapitre. — Fol. 12. Recette de trois feuillettes de vin de cens sur Couchey. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 23. Cens payé par M. Lemuet sur une maison, rue des Nonnains de Tart; — par la veuve Brenot, vannier, sur une maison rue Vannerie; — par Jean Guichardet, procureur au Parlement, sur une maison rue du Marché au blé, au-dessus de la rue au Comte; — par M. Pérard, avocat, sur une maison sise place Saint-Michel, devant la croix; — par Michel de Toulorge, avocat, sur une maison, rue du Grand-Pautet, joignant la grande porte de derrière de l'hôtel du président d'Esbarres. — Fol. 53. Recette de 16 livres du curé de Gemeaux pour le droit de patronage des églises de Gemeaux et de Pichanges. — Fol. 63. Autre des arrérages des rentes constituées au profit du chapitre par Guy Lefranc, boucher, Claude Bourrelier, maître des Comptes, les héritiers Creney. — Fol. 77. Payé 6 livres à Antoine Millet, chapelain, pour ses gages de secrétaire du chapitre. — Fol. 83. Payé 12 livres de coopération aux réparations de l'église de Bretigny. — Fol. 85. Payé 91 fr. au chanoine Garnier pour avoir célébré la grand messe tous les jours. — Fol. 86. Payé 73 livres 15 sols pour frais de transport du sel de Salins à Dijon. — Fol. 94. Cens payé par Louis Huguenet, sur une maison, rue Chanoine; — par les héritiers Jean Desgands sur une maison même rue, où souloient estre anciennement les estuves; — — fol. 95, par M. Soyrot, avocat, sur une maison place Saint-Michel, devant la croix. — Fol. 106. Payé 12 livres à Jeanne Morandet, femme de Jacquin-Tranchard, maître des enfants de chœur, pour le blanchissage des linges de l'église et celui des enfants de chœur.

G. 609. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1624-1625. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte de Guillaume Marmelet, greffier en la Chambre des comptes, receveur du chapitre. — Cens sur la paroisse Saint-Michel. Fol. 27. Cens payé par les héritiers de Jean Chauvot, vigneron, sur une maison, rue Neuve, tirant en la rue Chanoine; — fol. 28, par François le Foulet, sur une maison rue des Chanoines, emprès le coin de la rue Neuve; — par les héritiers Jean Bèze, vigneron, sur une maison, rue Neuve, près l'article précédent; — par maître Henri, sur une maison joignant la précédente; — fol. 29, par Bonaventure Fichet, couturier, sur une maison rue Vannerie. — Fol. 78. Recette de cens sur des héritages à Gemeaux. — Fol. 110. Payé 12 fr. à l'organiste pour ses gages. — Fol. 112. Distribution des deniers des fondations. — Fol. 115. Établissement des armoires dans la salle du chapitre. — Fol. 134. Cens sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Pierre Mairet, roulier, sur une maison, rue Chanoine; — fol. 135, par Pierre Pichet, pelletier, sur une maison, même rue; — par Bénigne Lecompasseur, sur une maison au coin de la rue Vannerie. — Fol. 157. Payé 100 livres à chacun des quatre chapelains.

G. 610. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1625-1626. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte premier de Nicolas Euvrard, huissier à la Chambre des comptes, commis receveur du chapitre. — Fol. Recette de 23 émines 8 carteranches de blé de 23 émines 16 boisseaux d'avoine provenant de l'amodiation des dîmes de Clénay. — Fol. 38. Cens sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par les héritiers Durand, potier d'étain, sur une maison derrière l'église N.-D. emprès le cimetière et la maison de la Croix de Fer ; — par les héritiers Antoine Marnac, potier d'étain, sur une maison faisant le coin du cimetière de Notre-Dame ; — par les héritiers de Pierre Liégeard, boucher, sur une maison rue du Bourg ; — par Jean Benoit, boucher, sur une maison et banc à vendre chair, sis même rue ; — fol. 39, par la veuve Giraud, boucher, sur une maison au Grand Bourg. — Fol. 79. Recette de 33 sols 2 deniers payés par le curé de Chevigny-Saint-Sauveur pour le patronage de son église. — Fol. 110. Dépense de 279 livres 11 sols pour frais de procès. — Fol. 133. Livraison de 3 émines 2 carteranches de blé à François Vautherin, boulanger, pour être converties en michottes distribuées les jours des Rameaux, des Rogations, de Saint-Marc et de l'Ascension. — Fol. 143. Cens sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par Françoise Buatier, veuve Malpoy, sur une maison sise derrière les Halles. — Fol. 144. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par la veuve Carrelet, marchand, sur une maison, faisant le coin devant la Sainte-Chapelle ; — par François Morel, avocat, sur une maison, place de la Sainte-Chapelle, joignant la maison Odebert ; — par M. Louis Odebert, conseiller au Parlement, pour sa maison joignant la précédente. — Fol. 164. Le fermier d'Asnières ne peut fournir au chapitre la poule qu'on offre à chacun des chanoines à Carême prenant par le moyen des gens d'armes qui ont couru dans ce temps.

G. 611. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1626-1627. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte second du même. — Fol. 3. Recette de 18 émines de blé et avoine, provenant de l'amodiation des dîmes de Fauverney. — Cens sur la paroisse Notre-Dame. — Cens payé par M. Dacier, médecin, sur une maison rue Verrerie ; — par les héritiers de Guillaume Baudot, marchand, sur une maison, rue du Bourg ; — par Anne Le Villain, veuve de Jacques Virot, sur une maison rue du Vieux-Marché ou de l'Archerie ; — par les héritiers Paul Maire, marchand, sur une maison même rue ; — par les héritiers de Martin Le Monnier, sur une maison Lombardot, rue des Bestes ou du Sargis. — Fol. 80. Recette de cens sur des héritages à Fauverney. — Fol. 113. Deniers distribués aux chanoines et aux chapelains pour les fondations. — Fol. 141. Livraison de 2 émines 8 carteranches de blé à Antoine Millet, secrétain de l'église. — Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Fol. 152. Cens payé par Antoine Lebrun, tailleur, sur sa maison, sise place de la Sainte-Chapelle ; — par les héritiers du greffier Guillaume sur une maison même place ; — fol. 153, par Jean Le Masque, sur une maison, même place, faisant le coin du Palais ; — par les héritiers de Bernard Carrelet, sur la maison joignant celle de Lemasque. — Fol. 165. Recette de 364 livres, prix de l'amodiation de la dîme d'Asnières.

G. 612. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1627-1628. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Compte troisième du même receveur Euvrard. — Fol. 2. Recette de deux émines de blé et avoine, dues par Jean Potonnier, prieur de Fauverney. — Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Fol. 36. Cens payé par le receveur du domaine du Roi pour l'emplacement de maisons englobées dans le pourpris du Palais ; — par Francon Arthaut, veuve du conseiller Briet, sur une maison rue du Puits-Eillon ; — par Jean Rémond, procureur au parlement, sur une maison, sise derrière le logis du président Jacob ; — par le président Robelin, sur une maison faisant le coin de l'un des bouts de la place de la Sainte-Chapelle près de la Fontaine ; — par les héritiers de Jean Gillot, apothicaires, sur une maison place de la Sainte-Chapelle. — Fol. 65. Recette de cens sur des héritages à Magny-sur-Tille. — Fol. 89. Payé 3 livres 10 sols pour les gages de Pierre Clerc, organiste. — Fol. 135. Recette de trois muids de vin versés par le commandeur du Temple pour la cense. — Trois queues de vin sont données pour la nourriture des enfants de chœur. — Fol. 146. Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par Jean Dubois, greffier, sur sa maison grande rue Saint-Étienne ; — par le président d'Esbarres, sur une maison même rue ; — par Olympe Morin, veuve du conseiller Massol, sur sa maison même rue ; — par Philibert Grusot, procureur au parlement, sur une maison même rue. — Fol. 160. Recette de 14 livres des corvées dues par les habitants d'Ahuy.

G. 613. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1628-1629. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quatrième du même. — Fol. 3. Recette de 17 émines de blé et avoine provenant de l'amodiation des dîmes de Magny-sur-Tille. — Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Fol. 24. Cens payé par Jean Desplanches, libraire, sur une maison sise place de la Sainte-Chapelle ; — par Claude Canabelin, marchand, sur une maison près du Palais ; — par Jean Bouveau, sur une maison et jardin, joignant l'hôtel de Langres ou lès Jacobines du côté de l'hôpital Saint-Fiacre ; — par les héritiers du conseiller Gontier, sur une maison dans le jardin Saint-Vincent ; — fol. 25, par le chanoine Baillet, sur une maison joignant la précédente ; — par Claude Verrière, apothicaire, sur une maison, proche les Jésuites. — Fol. 45. Recette de 20 sols de cens sur des héritages à Tart-le-Haut. — Fol. 67. Payé 40 sols aux marguilliers des églises N.-D., Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Nicolas et Saint-Pierre pour leur déjeuner du jour de l'Ascension. — Fol. 95. Distribution par part égale de blé, orge et avoine à chacun des chanoines. — Fol. 106. Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par la veuve de Didier Mochot, sur une maison rue Saint-Étienne ; — par Jean Guenebault, médecin, sur une maison voisine ; — par l'avocat Cugny, sur une maison, sise rue saint Médard. — Fol. 118. Recette de 20 livres de tailles, levées sur les habitants d'Ahuy.

G. 614. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1629-1630. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte cinquième du même. — Fol. 3. Recette de 4 émines de blé et avoine provenant de l'amodiation des trois quarts de la dîme de Tart-le-Haut. — Cens sur la paroisse Saint-Jean. — Fol. 27. Cens payé par Philibert Monniot, sur une maison rue Saint-Jean, par le conseiller Saumaise, sur une maison, sise même rue ; — par Nicolas Jaya, chapelier, sur une maison, rue des Forges ; — fol. 28, par Sébastien Mariotte, sur une maison devant l'église Saint-Jean. — Fol. 46. Recette de cens sur des héritages à Varanges. — Fol. 61. Payé 18 livres à Étienne Beruchot, pour ses gages de secrétaire du chapitre. — Fol. 62 Payé la même somme à Thibault Billebaudet, chanoine, en qualité de solliciteur des affaires du chapitre. — Fol. 74. Paiements faits au chanoine Begin pour les messes de prime. — Fol. 90. Recette de 25 queues et deux feuillettes de vin, à Ahuy. — Fol. 97. Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par Rémond, avocat, sur une maison sise cour l'Abbé ; — par le commandeur de la Madeleine, sur des terres à Dijon ; — par M. Juret, sur sa maison ; — par Brenier, dit la Jesse, par Étienne Beruchot, sur leurs maisons situées dans la paroisse. — Fol. 108. Recette de 40 livres de l'amodiation du four banal d'Ahuy.

G. 615. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1630-1631. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte sixième du même. — Fol. 3. Recette de 12 émines froment et avoine, provenant de la dîme de Bressey-sur-Tille. — Fol. 25. Cens sur la paroisse Saint-Jean. — Cens payé par la ville de Dijon sur une maison sise rue des Champs, — par Jean Legrand, boulanger ; — par François Gueneau, sur des maisons même rue ; — par Bernard Legrand, sur une maison en la rue du Pont Arnaud sur le petit arvot de Suzon, devant la maison de la Verne et sur le cours de Renne ; — fol. 26, par Simon Chrétien, parcheminier, sur une maison même rue, devant la porte des Carmes ; — par la veuve Turlot, sur une maison rue des Champs ; — par Étienne Coret, vigneron, sur une maison même rue, aboutissant par derrière sur le château. — Fol. 48. Payé 12 livres à Pierre Clerc, organiste, pour un trimestre de ses gages. — Fol. . Recette de 10 livres de cens, par Antoine Vauthereau, pour une maison sise au vieux four, paroisse Saint-Pierre ; — de Edme Henriot, joueur d'instruments, sur une maison rue des Champs, paroisse Saint-Jean ; — de Jean Euvrard, greffier de la Table de marbre, sur une maison, rue de la Chapelotte, même paroisse. — Fol. 81. Recette de 250 livres de l'amodiation des moulins de Saint-Étienne.

G. 616. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1631-1632. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 1er de Guillaume Tassinot, receveur du chapitre. — Fol. 4. Recette de 16 boisseaux de blé et d'avoine provenant de la quatrième partie de la dîme de Layer. — Fol. 30. Cens sur la paroisse Saint-Philibert. Cens payés par J. Bourguignon, J. Gon Rabiet ; — par Perrenette, veuve Jeanjean, sur une maison rue des Cloîtres ; — par Jean Monget, sur une maison rue des Crays ; — par Jean Jacquin, maréchal, sur une maison rue Bataillère de la porte Guillaume ; — fol. 49, par les héritiers Robert, sur une terre en l'Aubepin, finage de Chenôve. — Fol. 62. Payé 18 livres à Étienne Beruchot, notaire royal, pour ses gages de notaire du chapitre. — Fol. 68. Aumône de 20 sols aux Clarisses de Seurre et de 40 sols à celles d'Auxonne. — Fol. 97. Recette de cens sur des vignes en Theuley, es Ribottées, en Granchamp, en Grattedos, sur le finage de Talant, et sur ceux de Chenôve et de Talant. — Fol. 111. Dépenses pour les processions à Larrey, à Fontaine, le jour de saint Jacques et de saint Christophe, aux jours des Rameaux, de saint Marc, des Rogations, de l'Ascension, du siège des Suisses.

G. 617. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1632-1633. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte second du même. Fol. 5. Recette de blé et avoine provenant du renterre de Fauverney. — Fol. 39. Recette de cens en argent dus sur des vignes, sises en Ferrières, en Champ Regnaut, en Grand Champ, es Buissons, es Argillières, au Grand Pompon, en Cray Citteray, en Queue froide, en Thésard, en Pierre Saint, aux Poussots, aux Vieilles Fourches, finage de Dijon et sur ceux de Fontaine et de Talant. — Fol. 61. Payé 10 livres à Étienne Febre, chirurgien, pour ses gages de faire les couronnes aux enfants de chœur. — Fol. 85. Versement de 5 émines de froment et de 8 boisseaux de blé pour la nourriture de ces enfants. — Fol. 110. Recette de cens sur des terres sises en Grattedos, au Pasquier, en Champregnaut, en Champ au Bois de l'homme, au long du bois, en Theuley, en la motte es Ribottées, en la corvée de Bray, aux Argillières, en Montmusard, au bas de Champregnaut, finage de Dijon.

G. 618. (Registre.) — In-folio, 292 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1633-1635. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Fol. 1. Compte 1er de Guillaume Marmelet, huissier à la Chambre des Comptes, receveur du chapitre pour l'année 1633-1634. — Fol. 6. Recette de cens en blé dû par l'avocat Potot pour des terres sur Crimolois. — Fol. 53. Autre de cens en argent, dus par plusieurs, sur des terres à Varanges. — Fol. 71. Payé 8 sols à Claude Personnier, souffleur d'orgue, pour achat de charbon à Noël. — Fol. 157. Compte 2e du même 1635-1636. — Fol. 212. Recette de cens dû par les héritiers de M. Colard, conseiller au Parlement, pour une terre sur Potangey appelée le Champ du couvent de Saint-Étienne. — Autre du marquis de Varennes pour des terres sur Thorey-les-Epoisses. — Fol. 217. Recette d'arrérages de constitutions de rentes au profit du chapitre, par Gaspard la Verne, les héritiers de Mme Leblond, veuve de M. d'Esbarres, bourgeois à Dijon, Morelet, avocat, A. Millet, chanoine, P. Mougeot, vigneron, les habitants d'Asnières, F. Sulot. — Fol. 238. Reconstruction du four banal d'Ahuy. — Fol. 279. Recette de 264 livres de l'amodiation du domaine d'Asnières.

G. 619. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1635-1637. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 3e du même. — Fol. 7. Recette de une émine blé et avoine, provenant de l'amodiation des terres du domaine de Quetigny. — Fol. 68. Recette de 179 livres provenant de la vente des herbes de prés sur Magny et Genlis, et Tart-le-Bas. — Fol. 83. Payé 30 livres à l'organiste de Heville pour ses gages d'un an et de 8 livres au souffleur. — Fol. 88. Nettoyage du devant du jubé de l'église. — Fol. 146. Compte 4e du même. — Fol. 228. Payé 35 sols, à Jean Paris, vitrier à Dijon, pour la réfection de la grande vitre du chapitre. — Payé 14 livres à Pierre Cornu, chapelain, pour la musique qu'il a faite, à l'église, les jours de fête de Saint-Étienne (d'été) et de Noël.

G. 620 (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1637-1639. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 1er de Jacques Terrion, receveur du chapitre, pour l'année 1637-1638. — Fol. 5. Recette d'un demi-boisseau d'avoine, dû par Jacques Demartinécourt, de cens sur des terres à Gemeaux. — Fol. 7. Versé 8 mesures de blé et 16 d'avoine au vicaire de Crimolois pour sa pension. — Fol. 47. Recette de 5 sols de cens, par J. Robert, sur des terres aux Herbues, finage de Couchey. — Fol. 65. Gages de Joly, organiste. — Fol. 125. Compte second du même (1638-1639). — Fol. 134. Recette de 28 sols 9 deniers, des censes en cire dues au village de Gemeaux. — Fol. 179. Recette de 87 livres payées par ceux de MM. qui occupent des maisons canoniales. — Fol. 192. Gages de l'organiste Loiseau. — Fol. 194. Payé 40 sols aux marguilliers des églises pour leur assistance à la procession du jour de l'Ascension.

G. 621. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1639-1641. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte troisième de Jacques Terrion, receveur (1639-1640). — Fol. 8. Versement d'une émine de blé et avoine au commandeur de la Madeleine de Dijon, commandeur du temple de Fauverney. — Fol. 48. Recette de cens en argent sur des terres, maison et vigne à Couchey. — Fol. 64. Gages de 5 livres aux avocats Bernard Martin, et Charles Fevret, conseils du chapitre. — Fol. 67. Payé 32 sols au prédicateur du sermon du jour de la Toussaint. — Fol. 133. Compte 4e du même (1640-1641. — Fol. 198. Recette de 282 livres 10 sols provenant du louage) des maisons du petit couvent, rue Chanoine et de la Cour Labbé. — Fol. 213 Réparation faite au logis de la maîtrise.

G. 622. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1641-1642. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quatrième du même. — Fol. 6. Versement d'une émine quatre mesures de blé et d'une émine huit mesures d'avoine, de rente, au prieur de Bonvaux. — Fol. 7. On déduit une émine et demie d'avoine au fermier de la dîme de Clénay, à cause de la grêle arrivée pendant la moisson.

— Fol. 45. Recette de cens assignés sur des vignes au finage d'Ahuy. — Fol. 53. Autre des francs vins dus par les amodiateurs des dîmes du chapitre. — Fol. 59. Payé 54 sols 4 deniers au recteur de l'hôpital de Saint-Martin premier des quatre anciens chapelains de l'église N.-D., pour avoir assisté aux fondations dites les jours des Rameaux, de Saint-Marc, et des Rogations. — Fol. 65. Payé 8 livres 15 sols.

G. 623. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1647-1649. — DIJON. Chapitre cathédral. Saint-Etienne. Recette. Fol. 1. Compte premier de Claude Perrot, ancien procureur au Parlement, receveur du chapitre. — Fol. 5. Versement de deux émines et demie de blé et avoine de rente, au prieur de Bonvaux. — Fol. 39. Payé 40 sols au marguillier de Saint-Etienne, pour le trezeau du carême. — Fol. 40. Payé 36 livres 10 s., pour achat d'étoffes propres à habiller les enfants de chœur et 6 livres pour la façon, le raccommodage des vieux habits et faire des bas. — Fol. 76. Compte second du même (1648-1649). — Fol. 99. Versement de 6 émines de blé en aumône au receveur des pauvres. — Fol. 142. Compte 3e du même (1649-1650). — Fol. 146. Versement de 13 émines de blé et avoine pour la desserte de la cure de Clénay. — Fol. 174. Recette de cens en argent dû par J. Berry de Quetigny. — Fol. 182. Réparation de la grange d'Ahuy.

G. 624. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1654-1655. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte premier de Etienne Merle, chauffecire de la chancellerie de Bourgogne, receveur du chapitre. — Fol. 10. Distribution de blé, froment, orge et avoine, faite aux douze chanoines pour leur prébende. — Fol. 12. Don d'une émine et demie de blé à Guillaume Sirot, prêtre, sous-chantre de l'église, pour subvenir au paiement du chirurgien qui l'a traité de sa blessure reçue par la chute du théâtre érigé, lors de la réjouissance faite pour le succès des armes du Roi à la levée du siège d'Arras. — Fol. 17. Cens sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par les héritiers de Claude Maussan, procureur, sur une maison devant le portail de Saint-Michel; — par les héritiers Arthaut, procureur, sur une maison joignant la précédente; — fol. 18, par Jacques Myette, garde des livres de la Chambre des comptes, sur un pressoir et une maison joignant la précédente; — par Jean Denis-Sebille, pâtissier, sur une maison au cimetière Saint-Médard. — Fol. 44. Recette de 41 sols 8 deniers du curé d'Arc-sur-Tille pour le patronage de son église. — Fol. 51. Gages de 100 livres au receveur Merle. — Fol. 57. Aumône de 3 livres faite au sieur Buller, gentilhomme anglais. — Autre semblable à Louis Martin, prêtre de Marseille, aveugle maltraité des Turcs. — Fol. 59. Sommes payées à des musiciens passants qui ont chanté à l'église. — Fol. 60. Payé 3 livres aux enfants de chœur à Notre-Dame d'Étang et 30 sols pour faire leur carnaval.

G. 625. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1656-1657. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte troisième du même. — Fol. 14. Versement de deux émines de grain à Drouas de la Plante, chanoine non capitulaire. — Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 23. Cens payé par Bénigne Chenevet, vitrier, sur une maison, rue de la Vannerie; — par Guillaume Crestiennot, sur une maison sise même rue; — fol. 24, par François Bonnier, sur une maison même rue; — par Mathieu Briois, bourgeois, sur une maison même rue. — Fol. 57. Recette de 16 livres payées par le curé de Gemeaux et Pichanges pour le patronage de son église. — Fol. 67. Payé 425 livres 4 sols au sieur Loiseau, maître des enfants de chœur et chapelain, pour ses gages. — Gages de trois musiciens. — Fol. 77. Réparations faites à la grange d'Epirey.

G. 626. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1657-1658. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quatrième du même. — Fol. 14. Recette en argent de la valeur de la cire due pour cens par des habitants de Gemeaux. — Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 20. Cens payé par le conseiller de la Croix, mari d'Anne Valon, sur une maison rue de la Tonnellerie; — fol. 21, par Claudine Regnault, veuve de Jean Loison, sur une maison rue Vannerie; — par Michel Brigodeau, sur une maison, rue des Ribottées, des Chanoines; — par Henri Nault, sur une maison, rue Chanoine; — par le président Legrand, seigneur de Marnay, sur sa maison sise même rue. — Fol. 49. Recette de 33 sols 4 deniers du curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 59. — Payé 5 livres au chapelain Malier, pour ses gages de trois mois, d'avoir enseigné la grammaire aux enfants de chœur. — Fol. 63. Payé 13 livres 6 sols 8 deniers, à Magnien, joueur de serpent, à l'église, à raison de 40 livres par an. Gages d'Étienne, organiste. — Fol. 67. Reconstruction du four banal d'Asnières.

G. 627. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1658-1659. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Cinquième compte du même. — Fol. 21. Recette de

7 livres de cens dues par des habitants de Gemeaux, sur divers héritages. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 29. Cens payé par Bénigne Ponyer, maître de la poste, sur une maison rue des Beliots ; — par la veuve Guillaume Bouchardet, sur une maison, même rue, donnant sur la rue du Pautet ; — fol. 30, par Nicolas de la Monnoye, pâtissier, sur une maison sise rue de la Vannerie ; — par Marguerite Malpoy, veuve de Jean de Guignan, docteur en médecine, sur une maison de la rue Roulotte ; — par Étienne et Hugues Simonnet, sur deux maisons, même rue. — Fol. 66. Recette de 128 livres, provenant de la vente de l'herbe des prés de Tart, Genlis, Magny et Thorey. — Fol. 77. Gages de 5 livres à M. Pérard, avocat conseil du chapitre. — Fol. 78. Payé 40 sols au chapelain Mallier, pour avoir porté le chef de saint Victor aux processions. — Fol. 80. Gages de 40 livres au sieur Gilquin, musicien ; — de 12 livres à Girard, portevoix de l'église ; — de 50 livres à Chaussier, organiste.

G. 628. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1661-1662. — DIJON. Chapitre cathédral. Recette. Compte de François Rousseau, chapelain, sous-chantre, receveur du chapitre. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 5. Cens payé par les héritiers Charlet, sur deux maisons et granges, rue Roulotte ; — fol. 6, par Jacques Poussot, sur une maison, même rue ; — par Pierre Boullenot, sur une maison, même rue ; — par la veuve Bourgeois, carreleur, sur une maison sise rue Vannerie ; — par Bénigne de Mouhy, marchand, sur une maison rue du Marché au blé. — Fol. 38. Recette des cotes imposées aux chanoines, pour l'occupation des maisons canoniales. — Fol. 50. Gages de trois livres à Bénigne Laureau, sergent du chapitre. — Fol. 57. Payé 457 livres 17 sols à Brunet, radiateur et distributeur de l'extraordinaire de l'église, pour les frais des processions du jour de la Passion, des Rameaux, du mardi de Pâques au Saint-Esprit, du jour de Saint-Georges à Larrey, de Saint-Marc, du 1er mai à Fontaine, du 2 mai aux Jacobines, du 9 mai aux Jésuites, du 11 mai aux Carmélites, du 18 mai aux Visitantines, des Rogations, de l'Ascension, du jour anniversaire de la Réduction de la ville, du mardi de la Pentecôte, du jour de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, de l'Assomption, du 15 octobre en actions de grâce. — Fol. 66. Sommes payées à Loiseau, maître de chapelle, pour musique faite à l'occasion de différentes fêtes, pour plusieurs passades avancées à des chantres, et à des musiciens du dehors employés à sa musique.

G. 629. (Registre). — In-folio, 68 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1662-1663. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte deuxième du même. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 7. Cens payé par Bénigne Pérard, avocat, sur une maison sise place Saint-Michel ; — par Claire Monin, veuve de François de Saule, huissier au Trésor, sur une maison sise rue du Grand-Pautet ; — par Roch Jobert, tonnelier, sur une maison rue Chanoine, près la rue Neuve ; — fol. 8, par la veuve Braconnier, sur une maison rue Chanoine, faisant le coin pour aller derrière les Minimes ; — par Grégoire Fichet, sur une maison sise rue Vannerie, faisant le coin pour aller de Saint-Michel à la maison de ville ; par Jean Thibert, procureur au Parlement, sur une maison rue Vannerie ; — fol. 31, par les héritiers de Madame de Gissey, sur une maison et grange sises à Fauverney. — Fol. 38. Recette de 500 livres, prix de l'amodiation des moulins de Saint-Etienne, à Dijon. — Fol. 45. Rente de 60 livres payée au prieur de Neuilly. — Fol. 48. Payé 180 livres au chapelain Rousseau, pour ses gages et 15 livres comme sous-chantre ; — payé 50 l. à Jean Rameau, organiste. — Fol. 56. Payé 20 sols pour l'entretien de la lampe nouvellement posée dans la nef. — Fol. 58. Don d'un poinçon de vin au couvent des Capucins, à l'occasion du grand chapitre de l'Ordre.

G. 630. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1663. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte troisième du même. — Fol. 12. Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Cens payé par Mathieu Vrion, hôtelier, sur une maison, cour, jardin, sis rue Chanoine, ayant son issue sur les remparts de la ville ; — par la veuve de Ponthus Nault, sur une maison rue de la Vannerie ; — par les héritiers de Claude Berthier, clerc au Parlement, sur une maison rue Neuve vis-à-vis l'église des Minimes, faisant le coin pour aller des Minimes à la rue Chanoine ; — fol. 13, par Claude Millot, huilier, sur une maison rue de la Vannerie, faisant le coin pour aller de la rue Chanoine contre Saint-Nicolas ; par Bernard Bourgeois, tonnelier, sur un pressoir, au petit couvent, rue Chanoine ; par Jean Etienne, dit Perruchot, avocat, sur une maison et jardin, rue du Grand Pautet, touchant le tripot du président d'Esbarres ; — fol. 52, par Claude Leberth, sur des terres et prés au finage de Varanges. — Fol. 67. Payé 15 liv. au sieur Derey, vicaire de Saint-Julien et Clénay, pour le logement du vicaire de Clénay. — Fol. 69. — Gages de 5 livres à M. de Chevannes, avocat, conseil du chapitre. — Fol. 82. Gratifications à Mourot et Gantez, maîtres de musique, à Goz, Ajoz et Menestriers, joueurs de serpent.

G. 631. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quatrième du même. — Fol. 14. Cens sur la paroisse

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Michel. Cens payé par Philibert Persot, procureur au Parlement, sur une maison sise rue du Grand Pautet; — par la veuve d'Alexandre Rapin, médecin, sur une maison sise sur la place Saint-Michel faisant le coin de la rue qui va aux Minimes ; — par Jean Treffort, chirurgien, sur une maison, sise place Saint-Michel, faisant le coin de la rue de la Vannerie; — fol. 15, par Balthasar Mugnier, huissier de la justice consulaire, sur une maison joignant la précédente ; — par Michel Pierre, pâtissier, sur une maison joignant la précédente ; — fol. 51, par Claude Jacquot, couvreur à Clénay, sur une maison audit lieu. — Fol. 65. Gages de 12 livres à Claude Maufoux, notaire du chapitre. — Fol. 66. Payé 272 livres à Mourot, chapelain, maître des enfants de chœur : savoir, 180 livres pour leur pitance, 50 livres pour leur entretien, 12 pour leur blanchissage, 20 pour leur enseigner la musique, 10 livres pour leur acheter du charbon pour leur chauffage à l'église. — Fol. 68. On paie 6 livres 5 sols à Regnard, haute contre, pour avoir chanté quelques jours à l'église. — Gages de Bouchot et Roydot, autres hautes contres. — Fol. 70. Dépense pour le service des messes canoniales et des messes de fondations. — Fol. 77. Réparations faites en l'église de Crimolois.

G. 632. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1665. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte cinquième du même. — Cens sur la paroisse Saint-Michel. — Fol. 15. Cens payé par la veuve de Claude Bourgeois, carreleur, sur une maison sise rue de la Vannerie; — fol. 16, par Nicolas Bonard, avocat, sur une maison, place Saint-Michel, tenant par derrière au couvent des Minimes ; — par la veuve Ribaudet, charpentier, sur une maison, place Saint-Michel, joignant la précédente; — par Michel Regnaut, procureur à la Chambre des Comptes, sur une maison rue Chanoine, ayant issue dans la rue Vannerie ; — par la veuve Julien Chevalier, procureur au Parlement, sur une maison rue Chanoine, joignant la précédente; — fol. 17, par Jean Soyrot, chanoine de la Sainte-Chapelle, sur une maison sise place Saint-Michel, ayant issue sur la rue, derrière la maison de Ville; — par Antoine Colas, chanoine de Saint-Jean, sur une maison rue Chanoine ; — par la veuve de Hugues Lecompasseur, receveur des tailles en Bourgogne, sur une maison, rue Vannerie; — fol. 18, par Bénigne Soyrot, avocat, sur une maison rue Chanoine. — Fol. 93. Dépense pour l'assistance de MM. aux grandes messes et vêpres de l'église.

G. 633. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1666. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte sixième du même. — Fol. 16. Cens sur la paroisse Notre-Dame. — Cens payé par Pierre Durand, potier d'étain, sur une maison, sise derrière l'église Notre-Dame, faisant le coin du cimetière ; — par le couvent des Ursulines, sur une maison sise derrière le Logis du Roi, faisant l'autre coin du cimetière; — fol. 17, par Pierre Giraut, boucher, sur une maison et banc à vendre chair, sis au grand Bourg, tenant par derrière à la ruelle des tueries ; — par Girard Moreau, boucher, sur une maison joignant la précédente ; — par Jean Calix et Jean de la Monnoye, bouchers, sur une maison même rue; — fol. 48, par Bénigne Thoreau, pâtissier à Dijon, d'une somme de 36 livres pour l'amodiation des terres, prés et cens du chapitre, à Quetigny. — Fol. 61. Payé 10 livres à Léonard Guibaudet, chirurgien, pour raser et traiter les enfants de chœur. — Payé 153 livres à Louis Brunet, chapelain, savoir 150 livres pour ses gages, 15 livres comme sous-chantre et 18 livres comme secrétaire. — Fol. 67. Dépense de 17 livres pour frais de procès.

G. 634. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1667. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte septième du même Rousseau. — Fol. 25. Cens sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par la veuve Guyenet, procureur au Parlement, sur une maison rue Vannerie ; — par Jean Cresson, cordonnier, sur une maison rue du Grand Bourg ; — par la veuve Le Villain, marchand, sur une maison derrière les halles ; — fol. 26, par Etienne Malpoy, avocat au Parlement, sur une maison derrière les halles, faisant un recoin de cette rue. — Fol. 49. Recette de 20 sols de S. Bernard, pour le cens d'une pièce de terre en Charron, finage de Tart-le-Haut. — Fol. 72. Payé 30 sols aux enfants de chœur pour leur carnaval. — Fol. 73. Façon d'un brancard pour porter le Saint-Sacrement.

G. 635. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1668. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte huitième du même. — Fol. 21. Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par le Roi sur certaines places acquises pour l'agrandissement du jardin de son logis ; — par M. Hector Joly, maître des comptes, sur sa maison sise rue de la Madeleine ; — par Etienne Lantin, maître des comptes, sur sa maison sise en la rue tirant depuis la grande cour de Saint-Etienne au Logis du roi ; — fol. 22, par J.-B. de Chaumelis, conseiller au Parlement, sur sa maison sise grande rue Saint-Etienne, faisant le coin de la place et ayant issue sur la rue qui va de la place Saint-Etienne à la Chambre des comptes ; — par Louis Malpoy, estassonnier, sur une maison sise place Saint-Etienne, faisant le coin de la rue qui va à la Chambre des Comptes. — Fol. 49. Recette de 4 livres 6 sols

8 deniers de Claude Gevrey, de Magny, de cens sur des prés audit lieu. — Fol. 57. Recette de diverses sommes de l'avocat Beruchot, de MM. Morelet, seigneurs de Couchey, de Gissey, avocat au Parlement de Bretagne, premier président au Parlement de Metz, de M. Lebelin, conseiller au Parlement, pour services des fondations, Beruchot et Michelle Belrient, femme du président La Verne. — Fol. 72. Dépense de 136 liv. pour aller quérir le sel de Salins.

G. 636. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1669. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte neuvième du même. — Fol. 24. Cens sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par Claude Desplanches, son père, libraire, sur une maison dans la rue qui va de la Chambre des Comptes à la place Saint-Etienne ; — par Claude Maufoux, notaire, sur une maison entre la précédente et celle de M. de Chaumelis ; — par Pierre Borne, commis au greffe des Elus, sur une maison grande rue Saint-Etienne, faisant le coin de la rue allant aux Jésuites ; — par la veuve de Claude Ribaudot, charpentier, sur une maison derrière l'église Saint-Etienne en la Cour l'Abbé ; — fol. 25, par Vuillemot Chouillet, fondeur, sur une maison consistant en plusieurs corps de logis sis derrière Saint-Etienne, et joignant la maison précédente. — Fol. 50. Recette de 50 sols payés par le marquis de Varennes à Thorey, pour le cens de prés sur Varanges et Lamponne. — Fol. 62. Payé 17 livres 2 sols à Calon, receveur du Clergé pour la cote de MM. de Saint-Etienne. — Fol. 64. Payé 24 livres à J.-B. Languet, de gages pour enseigner la grammaire aux enfants de chœur ; — fol. 73, payé 19 liv. 10 sols au libraire Desplanches pour vente de treize processionnaires et d'un rituel, payés 3 livres.

G. 637. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1670. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte dixième du même. — Fol. 1. Recette d'une émine de froment et avoine du curé de Fauverney, pour la dîme du lieu. — Fol. 27. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par Chrétien Leblanc, sur une maison en la grande cour de Saint-Étienne ; — par M. Toussaint Guyot, contrôleur de l'artillerie, sur une équarrie, cour et petite chambre en la grande cour, sur l'emplacement des fours ; — par Catherine Grangier, veuve de Jean Carrelet, premier huissier du Parlement, sur une maison faisant deux corps de logis, dont l'un fait le coin de la rue qui passe devant le portail de la Sainte-Chapelle ; — fol. 28, par François Guibaudet, médecin, sur une maison, place Saint-Étienne, joignant la précédente ; — par J.-B. Legouz, conseiller au Parlement, au lieu de Pierre Odebert, son beau-père, sur une maison sur la place Saint-Étienne, joignant la précédente. — Fol. 53. Cens de 30 sols, payé par Patouillet, chirurgien à Tart-la-Ville, pour l'enclos appelé la montagne de Vertu. — Fol. 60. Recette des deniers des fondations faites par la présidente d'Esbarres ; la confrérie des procureurs, le chanoine Regnaut, et Philippe Bernard, conseiller clerc au Parlement. — Fol. 73. Payé 3 livres 10 sols « à l'haulte contre, à la taille, au serpent », de la Sainte-Chapelle, qui chantèrent à la procession de sainte Madeleine de Pazzi.

G. 638. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1671. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte onzième du même Rousseau. — Fol. 2. Recette de dix mesures de blé provenant de l'amodiation de la dîme de Bressey-sur-Tille et qui doivent être payées au curé. — Fol. 29. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par Heulte, tailleur d'habits, sur une maison sise place Saint-Étienne ; — par J. Goujon, apothicaire, sur une maison joignant la précédente ; — fol. 30, par Guy Venevault, gantier, sise place Saint-Étienne, faisant le coin devant la fontaine ; — par Claude Morelet, auditeur à la Chambre des comptes, sur une maison sise place Saint-Étienne, vis-à-vis la rue qui va à la Chambre des comptes ; — par les héritiers de Jacques Dubois, greffier aux requêtes du Palais, sur une maison sise grande rue Saint-Étienne, tenant par derrière aux héritiers d'Esbarres. — Fol. 56. Recette de 10 sols de cens, payé par les ayant cause du sieur Bégat, pour des maisons, terres et prés à Gié-sur-Aujon. — Fol. 65. Recette de 129 livres provenant de l'amodiation des dîmes de Bressey, outre les dix mesures dues au curé. — Fol. 75. Couverture de la chapelle de Saint-Vincent. — Fol. 79. — Aumône de 10 sols à un pauvre prêtre retournant de Rome.

G. 639. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1672. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte douzième du même. Recette de 11 mesures de blé et de 12 d'avoine, provenant du quart de la dîme de Layer. — Fol. 52. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par les héritiers d'Olympe Morin, veuve de M. Massol, président à la Chambre des comptes, sur une maison rue Saint-Étienne ; — par les héritiers de Bernard d'Esbarres, président au Parlement, sur une maison nouvellement édifiée rue Saint-Étienne, et qui fait partie de son grand logis ; — par Bernard Grusot, avocat, sur une maison nouvellement édifiée, rue Saint-Étienne et touchant à la précédente ; — fol. 53, par les héritiers de François Gigot, avocat, sur une maison, sise rue

Saint-Étienne, aboutissant par derrière sur les jardins de Saint-Étienne. — Fol. 67. Recette de 150 livres, provenant de la vente des herbes des prés du chapitre. — Fol. 57. Paiement d'une rente de 13 sols 4 deniers au commandeur de la Madeleine, comme maître du Temple de Fauverney. — Fol. 19. Paiement à Hugues Haillot, musicien, de 60 livres comme musicien et porte-croix et 27 livres, pour avoir enseigné la musique aux enfants de chœur. — Fol. 88. Payé 9 livres au sieur Bourru, qui avait joué de la basse aux cérémonies.

G. 640. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1673. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte treizième du même. Fol. 2. Recette de 2 émines de froment, provenant de l'amodiation du dîme de Tart-le-Haut. — Fol. 36. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par les héritiers de François Gigot, avocat, sur une maison sise rue Saint-Étienne; — par Jacques Frolois, procureur au Parlement, sur une maison sise même rue et joignant la précédente; — fol. 37, par les héritiers de Pierre Mouchevaire, procureur au parlement, sur une maison joignant la précédente; — par Daniel Nicolas, procureur au Parlement, sur une maison joignant la précédente; — par Claude Prieur, notaire, sur une maison sise à côté de l'entrée de la grande cour de Saint-Étienne, appelée la maison de la Porterie Saint-Étienne. — Fol. 63. Recette de la somme de 12 livres perçue comme francs vins sur les amodiateurs des dîmes. — Fol. 71. Rente de 10 sols due au prieur de Bonvaux. — Fol. 72. Payé 10 livres pour la fourniture pendant l'hiver du feu de charbon dans la grille, au chœur et sur l'autel.

G. 641. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1674. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quatorzième du même. Fol. 2. Recette de 23 émines 8 mesures de blé, 11 émines 21 mesures d'orge, 11 émines et 24 mesures d'avoine provenant de l'amodiation de la dîme de Dijon et Fontaine. — Fol. 30. Cens sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par M. de Thésut, conseiller au Parlement, sur une maison, rue Saint-Étienne, contiguë à celle de M. de Chaumelis et aboutissant comme elle sur la rue qui regarde la Chambre des comptes; — par Antoine Grillot, commis au contrôle du Greffe du Parlement, sur une maison place Saint-Étienne, devant la Fontaine, et tenant à la grande porte de la cour de l'abbaye; — fol. 35, par M. Raviot, avocat à la cour sur une maison place Saint-Étienne, joignant la précédente; — par Claude Cornier, boulanger, sur une maison joignant la précédente; — par les héritiers d'Antoine Douloureux, savetier, sur une petite maison sise sur le cimetière de Saint-Étienne, bâtie contre la muraille du portail de l'église; — par M. Jeannon, conseiller aux Requêtes du Palais, sur une maison sise en la rue qui va depuis la place Saint-Étienne derrière la Sainte-Chapelle vis-à-vis la maîtrise de la Sainte-Chapelle, tenant de midi à l'église Saint-Médard et derrière aux maisons et jardins de la cour Saint-Vincent. — Fol. 56. Recette des cotes dues par les chanoines sur les maisons canoniales.

G. 642. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1675-1684 — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Comptes premier à dixième de Jacquette Bouthaut, religieuse hospitalière de l'hôpital de Beaune, en qualité d'héritière universelle de Jacques Bouthaut, son frère, prieur de Vally, chanoine de Saint-Étienne, commis honoraire à la recette du chapitre. — Fol. 4. Recette de 15 livres du meunier des moulins de Saint-Étienne pour le droit du festin qu'il doit le jour de l'Invention de Saint-Étienne. — Fol. 1. Distribution aux chanoines des deniers pour le service des fondations. — Fol. 50. Gages de 80 livres au chapelain Languet. — Fol. 101. Aumône de 30 sols aux Clarisses d'Auxonne et de Seurre, de 13 sols aux pauvres de l'hôpital, qui ont servi à la cène. — Fol. 147. Payé 9 livres en 1678 à Guillaume, maître de musique, pour les musiciens par lui employés durant l'octave du Saint-Sacrement. — Fol. 200. Le chapitre tient compte au receveur de la réduction de la valeur des pièces de 4 sols en celle de 3 sols 6 deniers. — Fol. 250. Recette de la somme de 500 livres due par l'abbé et assignée sur les moulins de Saint-Étienne. — Fol. 300. Recette des cotes assignées aux chanoines sur leurs maisons canoniales. — Fol. 351. Rente de 10 sols payée au prieuré de Bonvaux. — Fol. 436. Règlement du compte. Recette, 6203 livres 18 sols. Dépense, 5016 livres 13 sols.

G. 643. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1685. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte premier de François Petitot, huissier au Parlement, receveur du chapitre. — Fol. 23. Cens sur la paroisse Saint-Jean. Cens payé par Gaudelet, avocat à la Cour, sur une maison, sise rue du Pont-Arnaut; — par les héritiers de Laurent, chapelier, sur une maison, sise rue des Forges ayant issue par derrière à une petite rue qui regarde la grande porte des Jacobins; — par François Chevaldin, grenetier du grenier à sel, sur une maison, sise en la rue derrière Saint-Jean, qui va à la porte d'Ouche; — par la mairie de Dijon, sur une maison sise en la rue des Champs, jadis appelée la maison des fillettes communes, dans laquelle loge à présent l'exécuteur; — par la veuve Jean Legrand, boulanger, et Cl. Mallogé, procureur, sur une maison sise en la rue derrière Saint-Jean, qui va à la porte d'Ouche, et aboutissant par derrière sur le cours de Renne. — Fol. 47. Amodiation des maisons du chapitre, sises place Saint-Jean et rue Poulaillerie. — Fol. 68. Gages de 50 livres à Sicault hautecontre et de 50 livres à Rameau, organiste. — Fol. 77. Déjeuner de MM. à Fontaine le jour de la Procession, 12 livres 1 sol 6 deniers.

G. 644. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1686. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte deuxième de François Petitot. Fol. 1. Recette de deux poinçons de vin de cens dus par l'abbaye de Cîteaux. — Fol. 3. Livraison de deux queues de vin au Trésorier à cause de sa charge. — Fol. 30. Cens sur la paroisse Saint-Jean. Cens payé par M^{lle} Gauthier sur une maison rue du Pont-Arnault; — par les héritiers Bernard Collet, potier d'étain, sur une maison sise rue des Champs; — par Jacques Henriot, joueur d'instruments, sur une maison rue des Champs; — par Jacques Henriot, joueur d'instruments, sur une maison rue des Champs, touchant au tripot de la Poissonnerie; — par M. Barbier, maître des comptes, et Poivre, avocat, sur une maison rue de la Chapelotte. — Fol. 57. Recette de 57 livres produit de l'amodiation du quart de la dîme du vin et du pressoir d'Ahuy.

G. 645. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1687. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte troisième du même. — Fol. 1. Recette de trois feuillettes de vin de cens livrées par Claude Constantin, vigneron à Couchey; — de trois poinçons de vin dus par le grand prieur de Champagne, commandeur de la Madeleine de Dijon. — Fol. 3. Livraison de 13 feuillettes et demie de vin à Menault, maître de musique, tant pour la provision de la maîtrise que pour le vin des messes. — Fol. 8. Livraison de 6 émines de blé pour la fourniture de la Maîtrise. — Fol. 33. Cens sur la paroisse Saint-Philibert; — Cens payé par M^{lle} Collin, veuve de Jean Bourguignon, sur une maison, sise grande rue Saint-Philibert; — par Guillaume Perrot, charpentier, sur une maison sise au-dessus de la rue des Crais. — Fol. 58. Recette des locations de maisons sises proche Saint-Vincent, au vieux couvent, sous le vieux clocher, maison ruinée lors de la chute du clocher. — Fol. 80. Dépense pour la pitance des enfants de chœur. — Fol. 84. Gages de 200 fr. à Hubert, joueur de serpent; — fol. 85, de 50 fr. à Bourru, joueur de basse. — Fol. 121. Payé 12 livres à M^{lle} Michot pour un an de blanchissage du linge de la sacristie.

G. 646. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1688. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quatrième du même. — Fol. 2. Recette de 5 feuillettes de vin de cens dues par les propriétaires des vignes de Seloncourt au finage de Chenôve. — Fol. 41. Cens sur la paroisse Saint-Pierre. — Cens payé par Pierre Durand, procureur à la Cour, sur une maison, sise rue Charrue. — Fol. 42. Par la veuve de Nicolas de Villiers, sergent royal, sur une maison, cour et jardin, sis rue du Grand Pautet; — par les héritiers d'Antoine Nicaise, procureur au Parlement, sur une maison, rue du Petit Pautet, aboutissant par derrière sur les Jésuites; — par le sieur Cugnois, bourgeois, sur une maison même rue. — Fol. 73. Recette des deniers des fondations de M^{me} de Gissey et du chanoine Loyson.

G. 647. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1689. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte cinquième de François Petitot, receveur. — Fol. 3. Recette de 2 émines 6 mesures de froment provenant de l'amodiation des 3 seizièmes du dîme de Tart-le-Haut. — Fol. 35. Cens sur la paroisse Saint-Pierre. — Cens payé par Bénigne Frillier, couturière, sur une maison rue du Petit Pautet; — fol. 36, par les héritiers de Gorillon, hôte du Sauvage, sur une maison rebâtie à neuf faisant le coin de la rue et cour d'Époisses et de la rue Saint-Pierre vis-à-vis du cimetière. — Fol. 62. Recette des reffusions en argent dues par les chanoines sur les gros fruits de leurs prébendes. — Fol. 74. Payé 18 livres au chanoine Rémond, solliciteur des affaires du chapitre.

G. 648. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1690. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte sixième du même. — Fol. 3. Recette de 21 mesures de grains de cens sur des terres à Fauverney et Crimolois. — Fol. 33. Cens sur la paroisse Saint-Nicolas. — Cens payé par les héritiers de Bénigne Ariel, savetier, sur une maison, rue de la porte Fermerot, vis-à-vis la maison du petit Clairvaux; — par Rémond Pommier, charpentier, sur une maison rebâtie à neuf, sise même rue, touchant aux murailles de la ville; — par Jacquinot, marchand, sur une maison grande rue Saint-Nicolas; — par Baudenet, prêtre mépartiste de Saint-Michel, sur une maison même rue. — Fol. 49. Recette de 140 livres provenant de l'amodiation de la dîme de Bressey. — Fol. 54. Recette des deniers des fondations de MM^{mes} de Gissey et d'Esbarres. — Fol. 67. Payé 18 deniers au chapelain Jacquot, pour ses gages de secrétaire du chapitre.

G. 649. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1691. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte septième du même. Fol. 4. Recette de 6 mesures de blé et de 7 mesures d'avoine provenant de l'amodiation de terres à Crimolois. — Fol. 35. Cens au faubourg Saint-Pierre. — Cens payé par Madame Legoux, sur une maison qui fut démolie au temps des guerres et dont la place fait partie d'un grand jardin situé en la rue des Moulins; — par M. Coquard, ancien procureur, sur un emplacement au faubourg Saint Pierre. — Fol. 36. Cens au faubourg Saint-Michel. Cens payé par les héritiers Maugras, avocat, sur une terre en Goutte d'or; — par M. Berbis, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes, sur une terre sise sur le chemin couvert près le boulevard de Saulx. — Fol. 51. Recette de la somme de 15 livres d'amodiation de la dîme de Layer. — Fol. 80. Payé 80 livres de gages au chantre Berthier et 50 à trois autres chantres. — Fol. 83. Gages de Lebrun, organiste.

G. 650. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1692. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte huitième du même. Fol. 4. Recette de 18 émines 4 mesures de blé, provenant du dîme de Dijon et de Fontaine. — Fol. 36. Cens au faubourg d'Ouche et Saint-Nicolas. Cens payé par Antoine Carimentran sur des maisons et fosse à poisson, sises rue de la Renouilière, touchant à l'enclos des Chartreux; — par M^{lle} Camus sur une place comprise dans son jardin, rue du milieu au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 49. Recette d'arrérages de rentes au profit du chapitre, payés par M. Berbis, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes; Sigaut, contrôleur des Restes en ladite Chambre; Jouard, conseiller au bailliage de Châtillon, M^{lle} de Gissey; MM. du clergé d'Autun, la Présidente d'Esbarres. — Fol. 76. Gages de 50 livres à Balbâtre, organiste.

G. 651. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1693. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte neuvième du receveur Petitot. Fol. 6. Recette d'avoine pour des amodiations de terres à Crimolois. — Fol. 31. Censes dus sur le finage de Dijon; — cens payé par M^{lle} Maugras et la femme Guillier sur des terres près la Bellecroix; — par M. Berbis, par l'abbé Fyot, sur une terre près Montmuzard; — par Henriot sur une terre aux Ouettes. — Fol. 58. Honoraires de 9 livres payés à l'avocat Petit, conseil du chapitre. — Fol. 64. Paiement de 1542 livres pour distributions aux fondations, messes et vêpres de l'église.

G. 652. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier; reliure en parchemin sur le plat de laquelle ont été dessinées à la gouache les armoiries du chapitre entourées de celles du doyen Fijean et d'un autre chanoine.

1694. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte dixième du même receveur. Fol. 5. Recette de 8 mesures de blé et de 16 d'avoine, provenant de l'amodiation des terres de Fauverney, Rouvres et Varanges. — Fol. 36. Cens sur le finage de Dijon, cens payé par Cl. Jonas, tonnelier, sur une terre en Grand Champ; — par Jean Grandjean, vigneron, sur une terre en Tezard; — par Claude Roussotte, rentier, sur une terre en Theuley; — par Fevret, laboureur, pour des terres en Chaffaut et en Champregnaut. — Fol. 62. Gages de 18 livres au chanoine Le Compasseur, en qualité de solliciteur des affaires du Chapitre. — Fol. 77. Dépense de 95 livres payées pour arrérages de rentes dus par le chapitre au Président Joly et à M^{me} de Praslay.

G. 653. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1695. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte onzième du même. — Fol. 9. Livraison de deux émines de blé à J-B. Magnien, procureur à la cour, pour ses gages de procureur du chapitre. — Fol. 39. Cens sur le finage de Dijon. Cens payé par Gauthier, auditeur à la chambre des comptes, sur une terre près les moulins de Saint-Étienne; — par le sieur Monin, procureur, sur une terre en la Ribottée; — par Pierre Léger, sur une terre au pâquier des Ouettes; — par Claude Roussotte, sur une terre en Moley. — Fol. 61. Recette de 7 livres 10 sols du commandeur de la Madeleine pour abonnement à la dîme de Dijon. — Fol. 82. Payé 17 livres 10 sols au sieur Groboz, maître de latin des enfants de chœur.

G. 654. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1696. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte douzième du même. Fol. 9. Livraison de trois émines de blé au sieur Fauchier, maître de musique, pour la provision de la maîtrise. — Fol. 46. Cens sur le finage de Dijon. Cens payé par Jean Gravier, sur des terres au finage de Longvic; — fol. 47, par M^{me} Robert, sur des terres au finage de Dijon ; — par la veuve Philibert Palluet, sur des terres en Queue froide. — Fol. 53. Le chapitre des recouvrements faits par le comptable se monte à 52 livres. — Fol. 76. Gages de 40 livres payées comme diacre à M. Denizot. — Fol. 91. Payé 169 livres pour les processions du jour des Rameaux, de Saint-Marc, de Larrey, des Rogations, du 1er mai et de l'Ascension.

G. 655. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1697. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte treizième de François Petitot, receveur. — Fol. 10. Livraison de six émines de blé aux pauvres du grand hôpital ; — autre d'une émine de blé au président Bouhier pour l'abbé Bouhier, son fils, chanoine de Saint-Étienne, outre une émine d'avoine et 30 livres en argent pour une année de pension en faveur de ses études et jusqu'à ce qu'il jouisse de sa prébende et soit promu aux ordres sacrés. — Fol. 49. Recette de 1 livre 10 sols de cens sur des vignes en Seloncourt, finage de Chenôve. — Fol. 57. Recette de 80 livres d'arrérages d'une rente due par la communauté des huissiers du Parlement. — Fol. 77. Gages de 40 livres, payés au sous-diacre Frolois ; — fol. 79, de 50 livres à Balbatre, organiste du grand orgue.

G. 656. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1698. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quatorzième du même. Fol. 12. Livraison de 8 mesures de blé à Jean Michelin, marguillier, pour ses peines de nettoyer les sièges de messieurs et le cuivre de l'église. — Fol. 58. Recette de cens de terres, maison et verger à la motte de Fauverney et à Fauverney, payés par Louise Hervieux, veuve de Jacques Foucquet, et l'avocat Pernot, secrétaire du Roi. — Fol. 64. Arrérages de rentes payés par le chanoine Jachiet, le chanoine Rague, le chanoine Lesnet. — Fol. 85. Gages de 12 livres à Claude Fyot, notaire du chapitre. — Fol. 88. Gages de 12 livres au porte-croix. — Fol. 90. Dépense de 148 livres pour la célébration des anniversaires de M. Humbert, de Mlle Jacquin, de Mme Arviset, de Jacques Valon, de Jacques Bouhier, de Jacques Bouthant, de M. Picardet, de Me Michel Belrient, de Mlle Monin, du doyen Loppin, etc.

G. 657. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1699. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte quinzième du même. Fol. 54. Recette de 2 livres 10 sols de cens payés par le conseiller de Malteste, seigneur des Tart, sur la terre dite en l'Etang et par Hector Laboulée sur le meix de la montagne des Vertus, à Tart-le-Haut ; — fol. 55, par Mlle Lebert sur un domaine à Varanges ; — par le marquis de Longecourt sur des terres à Thorey ; — fol. 56, par Didier Noirot sur des prés à Magny et par les héritiers du sieur Quirot, capitaine d'artillerie, sur le domaine de Gié-sur-Aujon. — Fol. 104. Payé 29 livres 10 sols pour des tours de lit aux enfants de chœur. — On leur paie 3 livres 10 sols pour les *Libera* le jour des Trépassés et 3 livres 8 sols pour la collation du prédicateur de ce jour.

G. 658. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1700. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte seizième de François Petitot, receveur. — Fol. 1. Recette d'une queue de vin donnée par l'abbaye de Citeaux pour l'abonnement de la dîme. — Fol. 17. Cens en argent sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par M. Leblanc, contrôleur de la maison de la duchesse de Bourgogne, sur une maison sise en la cour de Saint-Étienne ; — par les héritiers Rouhier sur une maison en la place Saint-Étienne ; — fol. 18, par Mathouillet, pâtissier, sur une maison joignant la précédente ; — par Ursin, teinturier, sur une maison touchant à la précédente et à la porterie de Saint-Étienne. — Fol. 67. Recette de 1900 livres du gain d'un procès perdu par le grand prieur de Champagne pour la dîme. — Fol. 71. Recette de 16 livres payées par le curé de Gemeaux et Pichanges pour le patronage de son église. — Fol. 93. Payé 10 livres à Fauchier, chapelain, maître de musique, pour avoir fourni le feu à l'église. — Fol. 95. Gages de Cappus, organiste. — Recette, 8971 livres 9 sols 9 deniers ; dépense 7571 livres 18 sols.

G. 659. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1701. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Fol. 2. Compte 17e du même. Recette de trois feuillettes de vin provenant des cens sur le finage de Couchey. — Fol. 17. Cens en argent sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par Mlle Goujon, sur une maison, sise sur la place Saint-Étienne ; — par Claude Mielle, procureur à la cour, sur une maison sise même place ; — fol. 18, par Mme Guibaudet sur trois maisons sises au même lieu ; — par M. Legouz aîné, conseiller au Parlement, sur une maison joignant la précédente ; — par Mlle veuve Fabarel, conseiller d'honneur au Présidial, sur sa maison du coin de la place Saint-Étienne ; — par le receveur du domaine, sur une maison comprise dans le Logis du Roi. — Fol. 64. Recette de 2 livres 1 sol 8 deniers du curé d'Arc-sur-Tille pour le patronage de son église. — Fol. 84. Gages de 150 livres données au Receveur. — Fol. 97. Dépense de 121 livres pour le service des fondations de Michelle Belrient, Beruchot, Brunet, Chesne, Figean, de la confrérie de Sainte-Anne, de l'Invention de Saint-Étienne, Oudin, etc.

G. 660. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1703. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte dix-neuvième du même. Recette d'une feuillette de vin de cens sur une vigne en la Charme de l'Étoile, finage de Chenôve. — Fol. 32. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. — Cens payé par M. Begin, médecin, sur une maison sise devant le grand portrait de l'église Saint-Michel ; — par le sieur Viard, sise au même lieu joignant la maison précédente ; — fol. 33, par les mineurs du maître des comptes Pérard, sur une maison sise sur la place Saint-Michel ; — fol. 34, par les religieux minimes sur une maison située sur la même place, faisant le coin de la rue Vannerie ; — par Jean Pierre, notaire, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 82. Recette de 500 livres de l'abbé de Saint-Étienne, pour une rente assignée sur les moulins de Saint-Étienne. — Fol. 108. Rente de 13 sols 4 deniers payée au commandeur de la Madeleine. — Fol. 113. Payé 162 livres à Michel Chapelain, maître de musique, et pour le blanchissage des enfants de chœur ; — fol. 114, plus 200 livres pour leur pitance.

G. 661. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1704. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 20e du même. — Fol. 3. Recette de trois feuillettes de vin de cens par Claude Constantin, marchand à Couchey, sur des vignes audit lieu. — Fol. 29. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. — Cens payé par Denis Chenevet, vitrier, sur une maison sise sur la place Saint-Michel ; — par la veuve Leroy, sur une maison, même place, faisant le coin de la rue des Minimes ; — par Thomas Chauchot, maître tonnelier, sur une maison en la même place ; — par Edme Lebret, procureur au Parlement, sur une maison au même lieu ; — fol. 30, par le sieur Carrelet, sur une maison sise en la même place. — Fol. 74. Recette de 583 livres 6 sols 8 deniers de Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, pour la fondation d'une distribution aux matines et d'une augmentation à celle des grand'messes et vêpres. — Fol. 117. Distributions d'argent faites aux processions du jour des Rameaux, de la Saint-Georges, de la Saint-Marc, du premier mai, des Rogations, y compris la station en l'église Notre-Dame, du jour de l'Ascension, de la veille et du jour de Saint-Michel.

G. 662. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1705. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 21e de François Petitot, receveur. — Fol. 3. Recette d'une feuillette de vin de cens sur une pièce de vigne en la Charme de l'Étoile, finage de Chenôve. — Fol. 31. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Claude Pleux, boulanger, sur une maison rue des Minimes ; — par les dames Ursulines, sur une maison joignant la précédente ; — par la veuve Bernard, sur une maison rue de la Vannerie ; — par Lauteret dit la Salle, perruquier, sur une maison, même rue, faisant le coin de la rue Chanoine ; — fol. 32, par Pierre Pichat, serrurier, sur une maison joignant la précédente. — Fol 73. Recette de 187 livres 10 sols de la fondation par l'abbé Fyot d'une messe quotidienne. — Fol. 99. Gages de 300 livres au chapelain Bornier, joueur de serpent. — Fol. 100. Payé 50 livres à Cappus pour ses gages d'organiste du petit orgue.

G. 663. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1706. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 22e du même. — Fol. 4. Livraison de deux queues de vin au sacristain de l'église. — Fol. 33. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. — Cens payé par les héritiers de M. Tardy, greffier en chef du Bureau des finances, sur une maison rue Vannerie ; — par M. Perruchot, chanoine de Notre-Dame de Beaune, sur une maison joignant la précédente ; — par Dubois, chirurgien, sur une maison joignant la précédente ; — fol. 34, par Nault, gantier, sur une maison même rue ; — par Ormancey, marguillier de Notre-Dame, sur une maison même rue. — Fol. 76. Recette de 62 livres 10 sols pour la fondation faite par l'abbé Fyot d'un office solennel le jour de Saint-Claude, son patron, et d'une aumône de 10 livres que le chapitre devra faire le même jour aux deux prisons. — Fol. 108. Aumônes de 38 sols et de 37 sols faites aux clarisses d'Auxonne et de Seurre.

G. 664. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1707. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 23e du même. Fol. 4. Livraison de 13 feuillettes et demie de vin à Michel, maître de musique, pour la provision de la maîtrise et du vin des messes canoniales. — Fol. 33. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Mlle Jacquin pour une maison sise rue Vannerie et rue Chaudronnerie ; — fol. 34, par les héritiers Chenevet, vitrier, sur une maison rue Vannerie ; — par Marie Cupillard, couturière, sur une maison joignant la précédente ; — par M. Thibert, greffier en chef de la Chambre des comptes, sur une maison rue Vannerie. — Fol. 86. Recette de 100 livres pour le droit de réception du chanoine Lecompasseur comme chantre en dignité. — Fol. 109. Rente de 10 livres payée à M. Espiard, prieur de Bonvaux, fils du conseiller Espiard, seigneur de Vernot. — Fol. 132. Distribution de 39 livres aux chanoines qui ont fait les fonctions de diacre et de sous-diacre sous le Doyen.

G. 665. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1708. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 24e de François Petitot, receveur. — Fol. 5. Recette de 8 mesures de grain du commandeur de la Madeleine de Dijon pour l'abonnement de la Dîme. — Fol. 31. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Feuillet, hôtelier, sur une maison rue au Comte, faisant le coin de la rue du Vieux Marché ; — fol. 32, par M. de Guignan sur des maisons et bâtiments rue de la Roulotte ; — par François Champinie, maçon, sur une maison même rue, joignant la précédente ; — par la veuve Devaux et les héritiers de Gessen, sur deux chambres hautes même rue, joignant la maison précédente. — Fol. 78. Recette de 580 livres pour loyers de maisons. — Fol. 115. Distribution de 430 livres aux chanoines qui ont assisté aux matines et laudes pendant l'année.

G. 666. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1709. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 25e du même. — Fol. 2. Recette de 10 mesures 2/3 de grain de Claude Cornemillot, de Fauverney, fermier dudit lieu et de Rouvres. — Fol. 31. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par la veuve Palluet, sur une maison rue Roulotte ; — par François Champisme, sur une maison rue Roulotte, tenant à la précédente ; — par M. de Requeleyne, vicaire perpétuel de Saint-Michel, sur une maison même rue ; — par M. Baudenet, sur une maison même rue, appartenant à la chapelle des Cinq Plaies en l'église Saint-Michel. — Fol. 83. Recette de 33 sols 4 deniers payés par le curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 132. Payé 73 livres pour la part du chapitre dans des réparations au chœur et au clocher de l'église de Magny-sur-Tille.

G. 667. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1710. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 26e du même. Fol. 5. Recette de 10 mesures de froment de cens sur des terres à Crimolois et à Neuilly. — Fol. 40. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Pierre Pichot, serrurier, sur une maison rue Chanoine ; — par le maître des comptes Lucot, sur une maison même rue tenant à la précédente ; — fol. 41, par Toussaint Bourgeois, sur un pressoir du vieux couvent ; — par le président Legrand, comte de Saulon, sur sa maison rue Chanoine ; — par le conseiller de Vosne, sur sa maison sise même rue. — Fol. 138. Payé 10 livres 15 sols de toile à matelas, pour les enfants de la maîtrise. — Payé 3 livres pour leur carnaval ; — 3 livres pour les dédommager des *Libera* qu'ils chantaient le jour des Trépassés.

G. 668. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1711. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 27e du même. Fol. 11. Recette de 9 mesures de grains de cens sur des terres à Crimolois. — Fol. 58. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Henry Nault, pâtissier, sur une maison sise rue Chanoine ; — fol. 59, par Follet, notaire, sur une maison et jardin, rue Chanoine, aboutissant sur les remparts ; — par les héritiers Brigodeau, tonnelier, sur une maison rue Chanoine, touchant la maison précédente ; — fol. 60, par l'avocat Pelletier, sur une maison même rue ; — par Suzanne Braconnier, veuve de Gallet, joaillier, sur une maison même rue, faisant le coin de la rue Porc-Sanglier. — Fol. 117. Recette d'arrérages de rentes dus au chapitre par le clergé d'Autun, les officiers du Bureau des finances, l'hoirie de René Sigault, receveur des restes de la chambre des comptes, Jouard, maire de Châtillon, Guye, seigneur de Vosne, conseiller au Parlement, les Etats de Bourgogne, le conseiller Espiard, le maître des comptes Cortois, le Parlement de Bourgogne, la présidente d'Esbarres, etc.

G. 669. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1712. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 28 de François Petitot. Fol. 9. Recette de 2 émines de froment provenant de l'amodiation des trois seizièmes des dîmes de Tart-le-Haut. — Fol. 60. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. — Cens payé par les héritiers de Quillardet, médecin, sur une maison, rue du Porc-Sanglier ; — par Berthier, avocat à Paris, sur la maison faisant le coin de cette rue et de celle des Minimes ; — fol. 61, par les religieuses Ursulines, sur une maison, rue ès Beliots ; — par Bigarne, marchand, sur une maison sise même rue. — Fol. 126. La récolte en herbes de six soitures de pré à Tart-le-Bas est vendue 60 livres. — Fol. 158. Payé 150 livres pour les gages d'Aulard, haute contre musicien ; — id. de Cirier, chapelain, joueur de basse et porte-croix.

G. 670. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1713. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 29e du même. Fol. 12. Redevance de 20 mesures de froment et 40 d'avoine, payée au prieur de Bonvaux. — Fol. 17. Prestations en grains et en argent au chanoine Bouhier, prieur de Pontailler et au chanoine Fyot de Vaugimois qui ne jouissent pas encore de leur prébende canoniale. — Fol. 60. Cens sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par M. Buisson, secrétaire, sur une maison rue du Grand-Pautet, du côté de la rue es-Beliots ; — par Madame Joly, sur l'ancienne maison de la Truie qui file, joignant de septentrion le Tripot d'Esbarres, rue du Grand-Pautet ; — fol. 61, par les demoiselles de Saulle, sur une maison même rue, tenant par derrière à l'article précédent ; — fol. 62, par Madame d'Esbarres, sur une écurie dépendant de sa maison, rue Saint-Etienne, sise en la cour Jonas, rue du Pautet ; — par la même, pour son jeu de paume et dépendances ; — fol. 63, par la veuve Jannot, sur une maison rue du Pautet ; — par la veuve Papillon et les enfants Gautier, sur une maison même rue. — Fol. 130. Remise des dîmes de Bressey, faite par l'abbé Fyot au curé pour lui tenir lieu de portion congrue. — Fol. 161. Aumône habituelle de 19 sols 6 deniers faite aux pauvres de l'hôpital, le jeudi saint à la cène.

G. 671. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1714. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 30e du même. Fol. 70. Cens en argent sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par les Ursulines, sur une maison, rue du Rabot, faisant le coin du cimetière de Notre-Dame ; — fol. 71, par les héritiers Denisot, sur une maison sise derrière le chœur de l'église Notre-Dame, faisant le coin du grand cimetière ; — par Girard Robert, avocat, sur une maison rue Verrerie. — Fol. 131. Recette de 20 livres provenant de la part du chapitre dans la dîme de Layer. — Fol. 135. Recette des droits ou reffusions appelés francvins, affectés sur les prébendes des chanoines. — Fol. 154. Payé 412 livres à Chapuis, maître de musique, pour une année de ses gages, comme maître, comme chapelain, la nourriture et le blanchissage des enfants de chœur. — Fol. 156. Payé 95 livres au sieur Devaux, joueur de basse et maître de latin des enfants de chœur.

G. 672. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1735. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Recette. Compte 3e de François Petitot. Fol. 51. Cens en argent sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par les mineurs Rebourg, sur une maison rue du Bourg ; — par la veuve Gérard, sur une maison joignant la précédente ; — par les héritiers de Gérard Moreau, sur une maison de la même rue, aboutissant sur la ruelle des Étioux ; — par Mme Briffaut, sur une maison même rue. — Fol. 103. Recette de 60 livres pour l'amodiation de terres et prés à Quetigny.

G. 673. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1716. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 32e du même. Fol. 15. Livraison de 8 mesures de blé, de 16 mesures d'avoine et de 60 livres d'argent sur les novalles faite à M. Begin, prieur curé de Neuilly. — Fol. 63. Cens en argent sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par le conseiller Guye de Vornes, sur une maison rue de l'Archerie ; — par les héritiers Lapoton, sur une maison joignant la précédente ; — par M. Rousseau, prêtre de la Madeleine, sur une maison même rue, près des halles. — Fol. 116. Recette de 102 livres provenant des cotes ou reffusions dues par les chanoines sur leurs maisons canoniales. — Fol. 135. Gages de 18 livres payés au chanoine Joly, comme agent des affaires du chapitre.

G. 674. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1717. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 33e du même. Fol. 53. Cens en argent sur la paroisse Saint-Jean. Cens payé par la veuve Ligier Lacaille, sur une maison rue derrière Saint-Jean ; — par Mallogé, bourgeois, sur une maison joignant la précédente ; — par M. Haguenier, référendaire en la chancellerie, sur une maison rue derrière Saint-Jean ; — fol. 54, par Pierre Ménageot, sur une maison, sise au Pont Arnault ; — par Gauthier, médecin, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 89. Recette de 796 livres provenant des reffusions dues par les doyen et chanoines sur leurs prébendes.

G. 675. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1718. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 34e du même. Fol. 43. Cens en argent sur la paroisse Saint-Jean. Cens payé par M. de Ferrières, seigneur de Bretenière, sur une maison rue des Champs, tenant de midi au jeu de Paume ; — par le sieur Collet, potier d'étain, sur une maison, sise même rue ; — fol. 44, par Marguerite Sarrau, veuve d'Étienne Girard, greffier en chef des Requêtes du Palais, sur une maison même rue ; — par J. Duvernois, employé des fermes du Roi et Marie Sarrau, sa femme, sur une maison joignant la précédente ; — par M. Joly, receveur de la Ville, sur l'ancienne maison des fillettes communes sise même rue ; — fol. 45, par Mancire, armurier, sur sa maison rue des Forges. — Fol. 92. Recette de 1,635 livres, provenant de l'amodiation des dîmes de Dijon et de Fontaine. — Fol. 119. Dépense de 51 livres 9 sols 6 deniers pour faire venir de Salins les 15 minots de sel de la fondation de l'anniversaire de Jean, comte de Bourgogne.

G. 676. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1719. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 35e de François Petitot. Fol. 41. Cens en argent sur la paroisse Saint-Philibert. Cens payé par Mlle Joly, sur une maison rue Saint-Philibert ; — par M. Barbuot puîné, avocat, sur une maison tenant à la précédente ; — par M. Jomard, correcteur à la Chambre des comptes, sur une maison joignant la précédente ; — fol. 42, par la veuve Isabeau, archer, sur une maison touchant les précédentes ; — par M. Robin, secrétaire, sur une maison rue des Crais. — Fol. 77. Service mortuaire et fondation de Mme Baudot, maîtresse des comptes, de M. Mielle, procureur, de M. et de Mme Joly de Norges, conseiller, de M. Baillyat, de Mme de Fortia, de M. Fleutelot, conseiller, etc.

G. 677. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1720. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 36e du même. Fol. 55. Cens en argent sur la paroisse Saint-Pierre. Cens payé par Prieur, huissier à la Chambre des comptes, sur sa maison sise cour d'Epoisses ; — par le sieur Carnet, sur une maison sise devant le cimetière Saint-Pierre, tenant à l'article précédent ; — fol. 56, par Vaugmere, perruquier, sur une maison à l'angle des rues Saint-Pierre et du Petit-Pautet ; — par Billet, huissier à la Table de marbre, sur une maison au bas de la rue du Grand-Pautet ; — par M. Bornier, prêtre, sur une maison rue du Petit-Pautet ; — par Mme Nicaise, sur une maison même rue ; — fol. 57, par le trésorier Durand, sur une maison rue Charrue. — Fol. 82. Recette d'arrérages de rentes dus au chapitre par les procureurs de la Chambre des comptes, Mathieu d'Essertines, les Trésoriers de France, les huissiers du Parlement. — Fol. 85. Recette de 75 livres pour la fondation d'une messe du Saint-Sacrement à la charge de la Ville.

G. 678. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1721. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 37e du même. Fol. 42. Cens en argent sur la paroisse Saint-Nicolas. Cens payé par Lardillon, sur une maison, sise grande rue Saint-Nicolas ; — par Jacquinot, sur une maison même rue ; — fol. 43, par M. Delandres, sur une maison rue de la porte au Fermerot ou Grisefort ; — par Pierre Munier, charpentier, sur une maison joignant la précédente, — par M. Joly, receveur de la ville, sur une maison, même rue. — Fol. 70. Gages de 9 livres à l'avocat Varenne, conseil du Chapitre. — Fol. 72. Gages de 100 livres à Balbatre, organiste.

G. 679. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier ; reliure en parchemin dont le plat est orné de l'écu aux armoiries du doyen Gagne.

1722. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 38e du même. Fol. 48. Cens en argent dans les faubourgs. Cens payé par M. Coquard, sur une maison, cour, jardin, rue de la Bellecroix ; — par la veuve Gagnare, au lieu du conseiller Legouz, sur une portion d'un grand jardin, sis rue des Moulins ; — fol. 49, par Pansiot, procureur à la Cour, sur ses maisons, cours, jardins et réservoirs, de la rue de la Renouillère au faubourg d'Ouche ; — fol. 50, par Michot, chauffecire en la chancellerie, sur un verger dépendant de sa maison au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 67. Recette de 665 livres des pensions et redevances dues par l'abbé au Chapitre.

G. 680. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ; reliure en parchemin, dont le plat est revêtu de l'écu du doyen Gagne, peint à la gouache, entouré de branches de laurier et sommé d'une couronne de comte.

1723. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 39e de François Petitot. Fol. 35. Cens en argent sur des héritages sis en la Bellecroix, à la porte d'Ouche, proche le petit Mail, à la corvée de Bray, en la Ribottée, au Chaffaut, en Montmusard, en Grand Champ, en Queue froide, en Tezart, ès Ouettes; — en la Grande Corvée devant les moulins de Saint-Étienne, au pâquier des Ouettes, en Champregnaut, etc. — Fol. 52. Recette de 875 livres de M. le président Fyot, pour l'acquit des fondations de Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne.

G. 681. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1724. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 40e du même. Fol. 39. Cens en argent sur le finage de Dijon. Cens payé par les Jésuites sur une terre comprise dans l'enclos de leur maison de retraite près la Bellecroix; — par Pelletier, huissier au Parlement, sur six journaux dépendant de cet enclos; — par le chevalier de Berbis, sur diverses terres audit finage; — par Barthélemy Robin, sur une terre en la corvée de Bray. — Fol. 53. Recette de 326 livres d'arrérages pour les fondations.

G. 682. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1725. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 42e du même. Fol. 47. Recette de cens dus sur des héritages aux Poussots et payés par M. Berger, Lionel vinaigrier, M. Guemard, Claude Clergeon, la veuve Gomier, F. Carreau, les frères Buffet, la veuve Millanvoix, J. Godey. — Fol. 62. Recette de 1,103 livres pour les loyers des maisons. — Fol. 79. Payé 22 livres à la demoiselle Conault, pour avoir blanchi le linge de la sacristie.

G. 683. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1726. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 43e du même. Fol. 56. Recette d'1 fr. 10 de cens sur des vignes en Seloncourt, finage de Chenôve, payé par les consorts Jolibois, dudit lieu; — par Joseph Baudoin, sur une vigne aux charmes de l'Étoile, même finage; — par Thoreau, procureur du Roi, au Trésor, sur les maisons, grange, écuries, jardins de la motte de Fauverney. — Fol. 78. Recette pour les obsèques et fondations de M. Bannelier, de Mme Comeau, inhumée au chœur de Saint-Étienne, du conseiller correcteur Jomard.

G. 684. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1727. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 44e du même. Fol. 42. Recette de 2 fr. 10 de cens dus à Tart-le-Haut par Bacula, prieur de Tart, sur la maison et enclos appelés la Motte aux Vertus; — par M. Berbis de Longecourt, seigneur de Tart, sur une pièce de terre en l'Étang. — Fol. 66. Paiement d'une somme de 16 livres au sacristain, pour le luminaire des fêtes de Noël. — Payé 180 livres au receveur pour ses appointements. — Fol 70. Payé 21 livres 10 sols au sieur Plantenard, pour avoir chanté plusieurs fois à la musique.

G. 685. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1728. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 44e de François Petitot, bourgeois, receveur. Fol. 44. Recette de 2 livres de cens, sur une maison à Varanges, possédée par Perrot, médecin, Mlle Leber et Mlle Joly; — de 4 livres 6 sols 8 deniers, sur des prés à Magny, par la veuve Boyer, dite Maintenon; — de 10 sols, par M. Paulin, médecin à Giey-sur-Aujon, sur un domaine audit lieu. — Fol. 68. Payé 442 livres à M. Hucherot, tant pour ses gages de chapelain, de maître de musique, que pour la pension, blanchissage et chauffage des enfants de chœur.

G. 686. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1729. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 45e du même. Fol. 2. Recette d'une queue de vin, donnée par l'abbaye de Citeaux en abonnement de la dîme. — Autre de 3 poinçons de vin, dus par le grand prieur de Champagne, commandeur du Petit Temple de Dijon, pour abonnement à la dîme des terres et vignes, situées sur le finage de Dijon; — de 3 feuillettes de vin de cens sur Couchey, dues par F. Cholier, dudit lieu; — de 5 feuillettes de vin de cens, dus par les consorts Jolibois, sur une vigne en Seloncourt, à Chenôve; — de 2 feuillettes 1/2 de vin de cens dues par Mme de Quemigny, sur une vigne à Marsannay. — Fol. 93. Payé 6 livres au maître de chapelle Hucherot, pour mener les enfants de chœur à la promenade.

G. 687. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1730. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 46e du même. Fol. 4. Livraison de 7 feuillettes de vin au trésorier Manin en déduction des deux queues de vin qui lui sont dues outre quatre émines de blé et 13 livres d'argent, qui forment la prébende du sacristain. — Autre de 13 feuillettes et demie au maître de musique pour la fourniture de la maîtrise et du vin des messes. — Fol. 73. La

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rente de 75 livres de la fondation de la messe du Saint-Sacrement par le Président d'Esbarres est assignée sur le Tripot d'Esbarres, acquis par la ville pour en faire une salle de spectacles. — Fol. 75. Arrérages des rentes au profit du chapitre, payés par Bornier, chapelain, Sarrasin, marchand de fer, F. Chouard, maréchal, Joly Chrétiennot, M. Verchère, M. Joly-Chrétiennot. la communauté des marchands pelletiers, M. Carlet, directeur des rentes provinciales.

G. 688. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ; couverture en parchemin. Sur le plat, peint écu à la gouache, portant écartelé au 1e et 4e des Bouhier (d'azur au bœuf passant d'or), armes de Jean Bouhier, évêque; aux 2e et 3e de gueules à une palme d'or, accompagnée de trois cailloux d'argent, deux en chef et un en pointe, armes du chapitre de Saint-Étienne.

1731. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 37e du même. Fol. 4. Recette de 8 mesures de grain et de 16 mesures d'avoine dues par le grand Prieur de Champagne ; — de 16 mesures de froment, versées par le fermier des terres de Fauverney, Rouvres et Varanges ; — fol. 5, de 3 mesures de blé de cens et de 6 mesures d'avoine reçues de Jean Thomas sur des terres à Crimolois. — Fol. 63. Recette des arrérages dus au chapitre pour les fondations de Mme Sousselier de la fête de la Sainte-Couronne, du salut ou *gaude,* du jour de l'invention des reliques de saint Étienne, de l'anniversaire du trésorier Vallot, de celui du président Odebert, de Mme Trocut, maîtresse des comptes. — Fol. 91. Aumône de 17 livres à 34 pauvres convalescents sortis de l'hôpital de Dijon (Fondation Joly).

G. 689. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1732. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 48e de François Petitot. — Fol. 6. Recette de deux mesures de froment de cens sur des terres en la Fremière. finage de Rouvres ; — de dix mesures de froment de cens et de 20 mesures d'avoine sur des terres à Crimolois ; — fol. 7, de 4 émines de froment, 18 émines de blé conceau et de deux émines d'avoine livrées par les amodiateurs des dîmes de Dijon et Fontaine ; — de deux émines de froment provenant de l'amodiation des trois seizièmes de la dîme de Tart. — Fol. 69. Arrérages de rentes au profit du chapitre, payés par M. Folin, marquis de Villecomte, par M. Grangier. — Fol. 76. Recette de 1840 livres de l'amodiation des dîmes de Dijon. — Fol. 91. Aumône de 20 livres, fondée par l'abbé Claude Fyot pour être distribuée en deux fois aux prisonniers des deux prisons, le 27 avril, jour de son décès et le jour de la Saint-Claude, son patron.

G. 690. (Registre) — In-folio, 110 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1733. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 49e du même. — Fol. 11. Livraison de six émines aux pauvres du grand hôpital ; — de deux émines à J.-B. Regnaud, procureur au Parlement et du chapitre pour ses gages ; — d'une émine de conceau au marguillier pour le nettoiement des stalles et des pupitres de cuivre. — Fol. 23. Recette d'arrérages de 420, 150, 500, 1000, 650, 600, 1050, 750, 750, 700 et 500 livres de rentes, dues par les États de Bourgogne. — Fol. 106. Payé 3 livres 10 sols à J. Paliot pour avoir porté le petit orgue dans plusieurs églises.

G. 691. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1734. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 50e du même. Fol. 13. Censes en argent sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par Leblanc, contrôleur clerc d'office de la maison de la duchesse de Bourgogne, sur une maison sise dans la grande cour de Saint-Étienne ; — par Sirot, imprimeur, sur sa maison place Saint-Étienne; — par Vaudremont, notaire, sur sa maison, joignant la précédente ; — fol. 14, par Declerc, boulanger, sur une maison joignant la précédente ; — par Moussière, pâtissier, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 81. Recette de 64 livres d'amodiation de prés à Tart-le-Bas. — Fol. 89. Autre de 498 livres pour les services et enterrements de M. de Presle, de l'abbé de Lantenay, du secrétaire Varennes, de la conseillère Bouhier, de la marquise de Mimeure.

G. 692. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1735. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 51e du même. Fol. 12. Cens en argent sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par M. Fabarel, correcteur en la Chambre des comptes, sur une maison faisant le coin de la place Saint-Étienne; — par M. Guibaudet, secrétaire, sur ses trois maisons, sises devant la Sainte-Chapelle ; — par M. Legouz, président, sur sa maison de la place Saint-Étienne; — par Sanion, perruquier, sur sa maison de la même place; — par M. de Thésut, sur une galerie dépendant de sa maison canoniale ; — fol. 63, les rentes constituées sur la province de Bourgogne, se montent à 6,825 livres. — Fol. 77. Gages de 100 livres à Balbâtre, organiste. — Fol. 81. Arrérages de 940 livres 5 sols, payés par le chapitre à ses créanciers.

G. 693. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1736. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 52e de François Petitot. Fol. 12. Cens en argent sur la paroisse Saint-Médard. Cens payé par Laurent Denizot, sur sa maison, rue Saint-Étienne; — par Mme Blanche, sur sa maison, joignant la précédente; — par Mme Frolloy, sur sa maison, joignant la précédente; — par M. Joannin, receveur des droits de la Chancellerie du Parlement, sur sa maison, joignant la précédente; — par Mlle Grusot, sur sa maison faisant suite à la précédente. — Fol. 61. Recette de 76 livres de l'amodiation de terres et prés, sur Quetigny. — Fol. 79. Recette totale en argent, 15,025 livres 3 sols 1 denier. Dépense, 13.661 livres 16 sols 7 deniers.

G. 694. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1737. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 1er de Jacques-Nicolas Baudot, commis au greffe du Parlement, receveur du Chapitre. Fol. 10. Cens en argent sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par M. Gagne de Pouilly, conseiller, sur sa maison, rue Saint-Étienne; — par l'hospice Sainte-Anne, sur une maison, sise même rue; — par M. Dubois, maître aux Comptes, sur une maison joignant la précédente; — par M. Cl. Ressayre, écuyer, sur une maison même rue; — par M. Varennes, secrétaire du Roi, sur trois maisons dont la première est rue Saint-Étienne et les autres derrière; — par MM. Desplanches et Cornuel, sur une maison joignant les précédentes. — Fol. 40. Recette de 265 livres, sur la ferme des moulins de Saint-Étienne. — Fol. 41. Recette de 1,963 livres d'arrérages de rentes au profit du Chapitre, payés entre autres par les héritiers de la dame de Champvigny, Jean Navoir, Carrelet, receveur général des Finances en Bourgogne.

G. 695. (Registre.) — In-folio 64 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1738. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 2e du même. Fol. 11. Cens en argent sur la paroisse Saint-Médard — Cens payé par Mme de Presle, sur sa maison sise rue des Bons-Enfants; — par M. Malpoy, prêtre, sur une maison joignant la précédente; — par M. Lamy, maître des Comptes, sur une portion de sa maison; — par Mlle Jacob, sur une maison, rue Neuve-Saint-Médard, faisant face au portail de l'église Saint-Michel; — par M. Joly Drambon, sur sa maison sise rue Madeleine ou du Puits-Billon.

G. 696. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1739. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 3e du même. — Fol. 12. Cens en argent sur la paroisse Saint-Médard. — Cens payé par Émery, conseiller auditeur, sur une maison cour l'Abbé, faisant face à la rue Condé? — par M. Gaston, marchand à Auxonne, sur une maison en la cour l'Abbé; — par le conseiller de Vornes, sur une maison touchant à la précédente; — par Léger, maître d'école, sur une maison, cour, jardin sis au même lieu; — par le receveur du domaine sur un emplacement, réuni au logis du Roi. — Fol. 40. Recette de 1228 livres provenant des loyers de maisons, la plupart au Vieil Couvent.

G. 697. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1740. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 4e de Baudot. — Fol. 13. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Mme Jacquemin, sur sa maison, sise devant le portail de Saint-Michel; — par Mlle Viard, sur une maison, joignant la précédente; — par le conseiller Fleutelot sur sa maison sise place Saint-Michel; — par Me Éloy sur une maison même place; — par les pères Minimes sur une maison touchant à la précédente. — Fol. 40. Recette de 680 livres pour les amodiations de terres à Tart-le-Bas, Genlis, Quetigny, Magny, Varanges et Asnières.

G. 698. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1741. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne Recette. Compte 5e du même. — Fol. 13. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Chenevet, procureur à la cour, sur une maison, sise place Saint-Michel; — par Chambon, menuisier, sur une maison au même lieu; — par Jacques Foucherot, chapelier, sur une maison joignant la précédente; — par M. Lebret, sur une maison attenant à la précédente; — par M. Bazin, bourgeois, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 41. Redevance de 7 livres 10 sols, payée par le commandeur de la Madeleine pour son abonnement à la dîme de Dijon.

G. 699. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1743. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 6e du même. Fol. 13. Cens en argent sur la

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paroisse Saint-Michel. Cens payé par la veuve Plux, sur une maison, rue des Minimes; — par le couvent des Ursulines, sur une maison joignant la précédente; — fol. 14, par M. Bernard, sur une maison, rue Vannerie; — par M. Lacoste, avocat, sur une maison, même rue; — par Sauteret, perruquier, sur une maison, faisant le coin des rues Vannerie et Chanoine. — Fol. 40. Recette de 2,620 livres de l'amodiation des dîmes de Dijon et Fontaine; — de 36 livres pour le quart de la dîme de Layer; — de 100 livres pour celle de Tart.

G. 700. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1744. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 7e du même. Fol. 12. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par la veuve du notaire Masson, sur une maison, rue Vannerie; — par M. Rougeot, receveur du domaine, sur une maison, même rue; — par M. Perruchot, chanoine à Beaune, sur une maison, joignant de midi la précédente; — par les héritiers de M. Dufresneau, procureur à la cour, sur une maison joignant de midi la précédente; — par les demoiselles Ormancey, sur une maison, sise même rue. — Fol. 38. Recette de 16 livres due par M. Arnoux, curé de Gemeaux et de Pichanges, pour le patronage de son église.

G. 701. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1745. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 8e du même. Fol. 13. Cens en argent sur la place Saint-Michel. Cens payé par la veuve Martin, sur une maison, rue Vannerie; — par les héritiers de Marguerite Mugnier, sur deux maisons joignant la précédente; — par la trésorière Thibert, sur sa maison, sise même rue; — par Lardillon, chirurgien, sur sa maison, rue Chaudronnerie, aboutissant sur la rue Vannerie; — par Mlle de Guignan, sur sa maison, rue Roulotte; — par les héritiers Champesme, sur sa maison, même rue; — par P. Berthaux, sellier, sur une maison attenant à la précédente; — par N. Battaut, sur une maison, même rue. — Fol. 38. Recette de 41 sols 8 deniers de M. Bizot, curé d'Arc-sur-Tille, pour le patronage de son église. — Fol. 45. Gages de 40 livres payés à Lambert, évangéliste.

G. 702. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1745. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 9e de Baudot. Fol. 13. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par Regnaut, prêtre de Saint-Michel, sur une maison, rue Roulotte; — par la veuve de Duclos, charpentier, sur une maison et jardin joignant la précédente; — par M. Chapot, chapelain de la chapelle des Cinq Plaies, à Saint-Michel, sur une maison, même rue; — fol. 14, par M. Clément, procureur au bailliage, sur une maison faisant le coin de la rue au Comte et de celle du Vieil-Marché. — Fol. 37. Recette de 33 sols 4 deniers, payés par Garbo, curé de Chevigny-Saint-Sauveur, pour le patronage de son église. — Fol. 45. Gages de 180 livres à Demongeot, maître de chapelle.

G. 703. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1746. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 10e du même. Fol. 14. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel Cens payé par Lacoste, avocat, sur une maison, rue Chanoine; — par M. Lucot, écuyer, sur une maison, sise même rue; — par M. le conseiller Jehannin Arviset sur sa maison joignant le Vieux Couvent, même rue; — par M. Rougeot, receveur du domaine, sur une écurie, au Vieil Couvent; — par Mme Tabourot, sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 37. Recette de 48 livres de francvins, perçus sur les prébendes de certains chanoines. — Fol. 40. Payé 30 livres au sieur Durand, graveur.

G. 704. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1747. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 11e du même. Fol. 14. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par M. Juillet, avocat, sur sa maison, rue Chanoine; — par la veuve de Collet, notaire, sur une maison, même rue; — par les héritiers Brigodeau, sur une maison, même rue; — par M. Petitjean, correcteur à la Chambre des comptes, sur une maison, même rue; — par la comtesse de Saulon, sur sa maison, même rue. — Fol. 38. Recette de 768 livres de droit de refusions, perçues sur les prébendes des chanoines. M. Gagne, doyen, paie, pour sa part, 144 livres sur sa prébende de Clénay.

G. 705. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1748. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 12e du même. Fol. 15. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par le sieur Janson, sur sa maison, sise rue du Porc-Sanglier; — par Laurent Joanin, menuisier, sur sa maison, rue Porc-Sanglier; — par Claude

Genty, pocher, sur une maison, sise même rue; — fol. 16, par les Ursulines de Dijon, sur une maison, sise rue des Ursulines; — par la veuve Navier, sur une maison de la même rue joignant la précédente. — Fol. 39. Recette de 102 livres, provenant de refusions, sur les maisons canoniales. — Fol. 44. Gages de 180 livres chacun, à MM. Bornier et Perreaux, chapelains et sous-chantres.

G. 706. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1749. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 13e de Baudot, receveur. Fol. 16. Cens en argent sur la paroisse Saint-Michel. Cens payé par M. Sirot, trésorier de France, sur une maison, rue du Grand-Pautet ; — par les demoiselles Joly, sur une maison, même rue ; — par la veuve Guéritte, pour une maison, même rue, tenant par derrière à la maison précédente ; — par l'hospice Sainte-Anne (ancien hôtel d'Esbarres), sur une écurie dépendant de la maison, rue Saint-Étienne ; — par Malfin, huissier, sur une maison, rue du Grand-Pautet ; — par la mairie de Dijon, sur l'ancien tripot d'Esbarres, acquis du marquis de Bauffremont. — Fol. 39. Reçu 150 livres chacun, de MM. Bodier et Goudert, comme chanoines. — Recette pour les obsèques de Mme Jomard, de Mlle Lenet, de l'abbé de Vernot, de l'évêque Bouhier, etc.

G. 707. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1750. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 14e du même. Fol. 17. Cens en argent sur la paroisse Notre-Dame. Cens payé par les Ursulines, sur une maison, sise derrière l'église Notre-Dame, rue du Rabot ; — par Jean Chastelain, boulanger, sur une maison, rue Verrerie ; — par Crepey, chirurgien, sur une maison, située au Grand Bourg ; — par M. Demange, bourgeois, sur une maison, même rue ; — par le sieur Foucherot, marchand, sur une maison, même rue ; — par François Perreau, tonnelier et Ducordeaux, sur une maison, rue de l'Archerie près les Halles ; — par M. Colas, avocat, sur une maison, même rue. — Fol. 39. Recette à l'occasion des obsèques de Mme Bouhier ; de 20 livres de M. de Villers, curé de Genlis, pour droit de chappe, à l'occasion de sa prise de possession de la chapelle de Jésus Maria Joseph, érigée en la cathédrale de Dijon.

G. 708. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1751. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 15e du même. Fol. 18. Cens en argent sur la paroisse Saint-Jean. Cens payé par Derepas, épicier, et les demoiselles Mallogé, sur une maison, sise derrière Saint-Jean ; — par M. Granger-Quillardet, sur une maison au Pont-Arnaut ; — par Mme Gauthier, sur une maison, au même lieu ; — par Mlle Langlois, couturière, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 39. Recette de 100 livres de M. de Gourmant, pour sa réception à la dignité de premier archidiacre et de 150 livres à celle de chanoine.

G. 709. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets. papier ; reliure en parchemin.

1752. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 16e du même. Fol. 19. Cens en argent sur la paroisse Saint-Jean. Cens payé par les demoiselles Tarbochet, sur une maison sise rue des Champs ; — par Mlle Collet et Jean Lechenet, sur une maison, sise même rue ; — par la ville de Dijon, sur la maison occupée par l'exécuteur de la haute justice, sise rue des Champs ; — fol. 20, par Jacques Tribolet, marchand, sur une maison située rue des Forges. — Fol. 39. Achat de l'estrade de musique par le chapitre. — Vente d'une queue de vin d'Ahuy, au prix de 48 livres.

G. 710. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1753. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 17e du receveur Baudot. Fol. 20. Cens en argent sur la paroisse Saint-Philibert. Cens payé par Guinot, avocat, à Beaune, sur une maison, sise rue Saint-Philibert ; — par M. Martin, notaire, sur une maison, rue du Chaignot. — Fol. 21. Cens en argent sur la paroisse Saint-Pierre. Cens payé par François Chaignet, boulanger, sur une maison, à l'angle de la rue des Cordeliers et de la Cour d'Epoisses ; — par la veuve de Jacques Sigaut, procureur à la Cour, sur une maison, au Grand-Pautet ; — par Vauthier, perruquier, sur une maison faisant le coin de la rue Saint-Pierre et de la rue du Petit-Pautet ; — par M. Bornier, prêtre, sur une maison, rue du Petit-Pautet ; — par M. Nicaise, maître des Comptes, sur une maison, même rue, aboutissant par derrière sur les pères Jésuites ; — par M. de la Loge, écuyer, sur une maison, rue Charrue. — Fol. 50. Dépense de 1,560 livres, dont les causes ne sont point exprimées.

G. 711. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier reliure en parchemin.

1754. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 18e du même. Fol. 22. Cens en argent sur la paroisse Saint-Nicolas. Cens payé par Lardillon, chirurgien, sur une maison, sise rue Saint-Nicolas; — par M. Jacquinot, écuyer, sur une maison, sise même rue; — par le comte de Gissey, sur une maison à la Porte Fermerot, touchant aux remparts de la ville; — par la veuve de Joly, receveur de la ville, sur une maison, sise même rue; — par l'avocat Boisot, sur un verger, sis au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 42. Gages de 200 livres, payés à Sigoigne, chapelain et secrétaire du chapitre; — de 300 livres à Fouquet, maître de musique, de 600 livres pour la nourriture des enfants de chœur.

G. 712. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1755. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 19e du même. Fol. 23. Cens en argent sur le faubourg Saint-Pierre. Cens payé par M. Lavoignat, sur une maison, cour, jardin, sis rue de la Bellecroix; — par M. J. Guéniard, jardinier, sur une maison, rue des Moulins; — par M. Chartraire de Montigny, sur une portion du Castel, même rue. — Fol. 38. Amende de 12 livres, payée par les habitants de Vantoux, pour dégradation aux murs du bois des Grottes d'Asnières. — Les gages donnés aux musiciens de la chapelle se montent pour l'année à la somme de 3,671 livres 8 sols 7 deniers.

G. 713. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1756. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 20e du même. Fol. 23. Cens en argent sur des terres et vignes près la Bellecroix, aux Argillières, derrière le boulevard de Saulx, en Theuley, en Goutte d'or, en la Corvée de Bray, en la Ribottée, en Chaussetin, en Champregnaut, en Montmusard, en Queue froide, en Thésard, en Longbois, au pâquier des Ouettes, en la Corvée des moulins Saint-Étienne. — Fol. 44. Payé 100 livres pour les gages de Bauchetet, maître de latin des enfants de chœur et 36 livres au sieur Buzenet, leur maître d'écritures.

G. 714. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1757. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Compte 21e du receveur Baudot. Fol. 25. Cens en argent dus sur des héritages situés sur les finages de Longvic, de Chenôve, de Marsannay-la-Côte, de Fauverney, de Tart Haut et Bas, de Varanges, de Magny-sur-Tille, de Gié-sur-Aujon, d'Ahuy, ces derniers dépendant de la chapelle des Carêmentrants. — Fol. 37. Les revenus de l'abbaye de Prâlon, réunie au chapitre, se montent à la somme de 3,095 livres. — Fol. 44. Dépense de 712 livres en messes, acquittées par les chapelains. Le doyen touchait de ce chef 300 livres et autant comme chanoine. — Fol. 46. Payé 72 livres aux mépartistes de Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Pierre et Saint-Nicolas, pour leur assistance aux processions. La recette en argent du compte se monte à 28,937 livres et la dépense à 25,937 livres.

G. 715. (Registre.) — In-quarto, 134 feuillets, papier, cartonné.

1742-1768. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Recette. Journal des recettes et des dépenses du chapitre et de la fabrique. Fol. 1. Le conseiller Gagne donne, pour son droit de bâton, la somme de 200 livres. — Le duc de Saint-Aignan, gouverneur de la province, donne 48 livres pour son pain bénit. — Enterrement de plusieurs personnes au charnier commun. — Mention des paroissiens qui offrent le pain bénit (1742). — Frais d'inhumation des personnes décédées dans la paroisse Saint-Médard, avec la mention des ornements fournis pour la cérémonie. — Fol. 6. M. Fyot de Vaugimois, sieur de Mimeure, paie 30 livres pour la reconnaissance du banc de sa mère (1743). — Enterrement de Mmes de Montmain, Baellyat, de M. Fijean (1743). — Fol. 10. M. de Villedieu offre le pain bénit. — Obsèques de M. de Beaurepaire. — Don de 4 marcs d'argent par M. Barbuot, à la fabrique. — Fol. 24. Liste des personnes qui ont offert le pain bénit de 1747 à 1761. — Fol. 49. Recette des deniers des associations des locations de bancs, des arrérages de rente, du produit des quêtes. — Fol. 87. Dépense. — Fol. 88. 1742. Payé 105 livres à M. Rameau, organiste. — Fol. 96. Payé 486 livres au sieur Barbier, pour un balustre (1745). — Fol. 102. Dépenses à la charge de la fabrique.

G. 716. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
cartonné.

1757-1783. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Comptes de la fabrique capitulaire. États sommaires, année 1757. — Recette, 13,191 livres 16 sols. Dépense, 16,125 livres 3 sols 4 deniers (1764.) — Recette, 4,713 livres 18 sols 2 deniers. Dépense, 528 livres 3 sols 6 deniers (1771). — Recette, 8,557 livres 12 sols 8 deniers. Dépense, 818 livres 12 sols 6 deniers (1783). — Recette, 7,994 livres 13 sols 2 deniers. Dépense, 1,096 livres 16 sols 6 deniers.

G. 717. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1520. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Secretain. Compte de Philibert de Bregilles, religieux secretain de l'abbaye de Saint-Étienne. Ce n'est qu'un contrôle som-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maire du compte de la pitancerie rendu à la même date par Michel Goiset, pitancier. Voir, plus haut, G. 538.

G. 718. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1699-1759. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes de la recette du chapitre. — Réparations faites à la couverture de l'église (1699). — Constitution de rente au profit de M. Joly. État des distributions des services (1734). — Mémoires et mandats pour divers travaux dans l'église. — Achat d'une robe de drap violet pour le marguillier. — Gages de l'organiste Rameau (1734). — État des distributions pour services religieux (1742). — Achat d'ornements (1743). — Etat des assistances et des distributions pour les services religieux (1758). — Façon de chandeliers en argent (1744). — Paiement au recteur des Jésuites d'un supplément de 253 livres prix de 845 livres de « tante » d'Allemagne fournies à la fabrique (1750).

G. 719. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1760-1764. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs du chapitre. Etats des assistances et des distributions dues aux prêtres mépartistes des églises de Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Pierre aux processions (1760). — Quittances de prébendes — Église Saint-Étienne, couverture, clocher (1760). — Plaque de cuivre posée sur le bassin des trois chandeliers (1761). — État des avances faites à la maîtrise. — Dépenses de l'agent du chapitre. — Réparations des vitraux de l'église de Fontaine. — Mémoire des dépenses faites pour la commission du chœur. — Salaire des musiciens. — Réparation au clocher (1762). — Quittance de 7 émines de grain donnée par Toutain, maître de musique. — Réparations faites à la maison curiale de Saint-Médard, à l'église, au clocher, à l'aigle du chœur. — Mémoire au sujet de constructions dans la cour l'Abbé (1763). — Quittance donnée par Rippe, facteur d'orgues, pour l'entretien de celles de Saint-Étienne, 75 livres et de 50 livres par Leclerc, organiste (1764).

G. 720. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1766-1769. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. — État des revenus et des charges du chapitre. — Réparations au clocher, au portail, aux cloches, au vestiaire du chapitre (1766-1767). — Paiement de 49 livres 7 sols pour les frais d'exécution d'un nommé Bernard Bollot, vigneron à Asnières. — Réparations aux cloches, au clocher, à la lampe du chœur. — États des assistances aux matines et messes canoniales, aux processions ; des gages des musiciens. — Entretien des enfants de chœur. — États de la distribution du sel. Demande d'aumône par les clarisses de Seurre (1768-1769).

G. 721. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1770. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. — États des avances des receveurs — Dépenses pour les enfants de chœur. — États de recette et de dépense. — États d'assistances aux matines et messes canoniales. — États des gages des musiciens. — Réparations à l'église, au clocher. — Aumône aux clarisses d'Auxonne.

G. 722. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1771. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. États d'assistances aux offices, aux processions ; de distributions de sel, de lods ; états des gages des musiciens. — Dépense de la commission du chœur. — Réparations à l'église et au clocher, à diverses maisons et dans l'intérieur de l'église.

G. 723. (Portefeuille.) — 177 pièces, papier.

1772. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. — États, mémoires et pièces de même nature que les précédentes.

G. 724. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1773. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. — États de distributions et de gratifications, mémoires et quittances de même nature que les précédentes.

G. 725. (Portefeuille.) — 176 pièces, papier.

1774. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. — États d'assistances aux offices, messes canoniales, processions. — États de distributions de gratifications, lods, sel, etc. Gages des musiciens, maîtrise. Réparations à l'église, au clocher, dans l'intérieur de l'église, dans les maisons canoniales et du dehors.

G. 726. (Portefeuille.) — 184 pièces, papier.

1775-1776. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. — États, mémoires, demandes, quittances et pièces de même nature que la précédente.

G. 727. (Portefeuille.) — 177 pièces, papier.

1777. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Etienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. États, mémoires, demandes, quittances, et pièces de même nature que les précédentes.

G. 728. (Portefeuille.) — 191 pièces, papier.

1778-1779. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. États, mémoires, demandes, quittances et autres pièces de même nature que les précédentes.

G. 729. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1780-1781. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes. États d'assistance aux offices, messes canoniales, processions, états de distributions de gratifications, sel, lods. — Gages des musiciens, maîtrise. — Constructions, réparations de l'église, de l'intérieur, du clocher, des maisons canoniales, etc.

G. 730. (Portefeuille.) — 194 pièces, papier.

1782-1783. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. États, mémoires, demandes, quittances et pièces de même nature que les précédentes.

G. 731. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1784-1785. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. États, mémoires, demandes, quittances et pièces de même nature que les précédentes.

G. 732. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1786-1789. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Pièces à l'appui des comptes des receveurs. États, mémoires, demandes, quittances et pièces de même nature que les précédentes.

G. 733. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier; cartonné.

1512. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaires. Fol. 1. Inventaire dressé par Claude Cuytet, notaire à Dijon, des titres et papiers des censes, rentes et héritages, situés sur les paroisses Saint-Jean et Saint-Philibert de Dijon. — Fol. 22. Autre, par le même, des titres et lettres servant aux censes, sur des héritages situés à Varanges, Tart, Marliens, Potangey, Genlis, Layer et Lantenay.

G. 734. (Registre.) — Grand in-quarto, 160 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1634. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. « Inventaire des tiltres et papiers du thrésor de Monsieur l'abbé « de Saint-Estienne de Dijon, faict par le sieur Pauthenier, « curé de Fauverney, qui est informe, défectueux et imperfaict « selon qu'il se verra en la lecture d'icelluy et néanmoins de « travail, attendu la confusion des tiltres et papiers qui mé« ritent d'estre reveuz et mis en meilleur ordre. » — Fol. 1. Layette de Saint-Michel et Notre-Dame. — Fol. 8. Layette des sentences. — Fol. 10. Compositions avec la Sainte-Chapelle, la Madeleine et Saint-Bénigne. — Fol. 16. Dijon, Salins, les bâtonniers, les saints Vaux, les perches, les amortissements. — Fol. 21. Compositions entre l'abbaye et la Sainte-Chapelle, — fol. 23, id. avec Saint-Bénigne, Auberive et Citeaux. — Fol. 32. Layette de Quetigny. — Fol. 46. Layette de la maison Dieu de Brochon. — Fol. 59. Layette d'Ahuy et de la chapelle des Caremenntrant. — Fol. 70. Concessions des évêques de Langres. — Fol. 78. Layette d'Hauteville, Asnières, Grancey, Cussey, Giey-sur-Aujon. — Fol. 89. Layette intitulée Grancey, le prieur, Serrigny, la Doix, Langres, La Cité, Pontailler, Potangey, Noiron, Saussy, Saint-Symphorien, Thenissey, Blaisy, Crissey, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Etaules, Darois, Marsannay-la-Côte. — Fol. 97. Marliens, Varanges. Tart. — Foi. 107. Bulles et privilèges des Papes. — Fol. 106. Fontaine. — Fol. 109. Prieuré de Marsannay. — Fol. 114. Prieuré de Tart. — Fol. 119. Til-Chatel, prieuré et hôpital. — Fol. 124. Épirey, Neuilly, Bois des Fleaux, Chenôve, Lampone. — Fol. 131. Velle-sous-Gevrey, Lépoix, Gevrey, Domois. — Fol. 140. Layette des censes sur les paroisses Saint-Pierre, Saint-Nicolas. — Fol. 152. Magny-sur-Tille, Fauverney, L'Abbayotte. — Fol. 154. Le prieuré d'Autrey. — Fol. 159. Neuilly, Sennecey, Crimolois. — Fol. 162. Associations et droit de perche.

G. 735. (Registre.) — Grand in-quarto, 311 feuillets, papier; reliure en parchemin.

Sans date (vers 1630). — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire des tiltres et papiers du chapitre de Dijon. Fol. 1. Admortissements. — Fol. 4. Compositions des abbés et religieux. — Fol. 9. Les abbés. — Fol. 19. Concordats entre M. de Bourges et le chapitre. — Fol. 24, 38. Le sacristain. — Fol. 30. Les fortifications de la ville. — Fol. 48. Tiltres qui ne servent de rien. — Fol. 52. Vieux titres. —

Fol. 56. Layette des cens sur la paroisse Saint-Michel ; — fol. 88, id. sur la paroisse de Notre-Dame; — fol. 106, id. sur la paroisse Saint-Médard; — fol. 122, id. sur la paroisse Saint-Jean ; — fol. 134. id. sur la paroisse Saint-Philibert ; — fol. 141, id. sur la paroisse Saint-Pierre ; — fol. 156, id. sur la paroisse Saint-Nicolas ; — fol. 166, dans les faubourgs ; — fol. 208, sur les terres et vignes du finage de Dijon ; — fol. 228, de Chenôve, de Couchey ; — fol. 240, d'Ahuy, d'Asnières ; — fol. 248, de Clénay, Saint-Julien, Bretigny, Ogny ; — fol. 256, de Quetigny ; — fol. 262, de Gemeaux ; — fol. 272, de Fauverney, Crimolois et Magny-sur-Tille ; — fol. 287, de Tart, Varanges, Genlis, Marliens, Potangey, Thorey, Bressey. — Fol. 302. Rentes voyagères et fondations.

G. 736. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire des tiltres et papiers de l'abbaye de Saint-Estienne. Fol. 1. Saint-Étienne, Saint-Bénigne, la Sainte-Chapelle ; — 2, Saint-Bénigne ; — 3, ducs de Bourgogne et Roys de France ; — 4, Evesques ; — 5, Papes ; — 6, moulins ; — 7, église Notre-Dame ; — église Saint-Michel ; — Jacobins ; — église Saint-Médard ; — la Madeleine ; — églises Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Saint-Jean. — Fol. 24. Titres des cens sur la paroisse Saint-Michel ; — fol. 27, sur Saint-Jean ; — sur Saint-Médard ; — fol. 29, sur Saint-Nicolas ; — fol. 31, sur Saint-Pierre ; — sur Saint-Philibert ; — fol. 32, sur le finage de Dijon. — Fol. 41. Titres du domaine d'Ahuy ; — fol. 43, de ceux de Saint-Apollinaire, Argilly, Arc-sur-Tille, Asnières ; — fol. 45, de Hauteville et Daix ; — fol. 46, d'Autrey, de Verfontaine ; — fol. 48, de Beaune, La Doix, Serrigny ; — fol. 51, de l'hôpital de Brochon ; — fol. 62, de Barges, Bellefond, Bessey-les-Citeaux, Blaisy, Bouhans, Busserolles, Charmes, Couternon, Corcelles ; — fol. 63, de Chenôve, Fontaine, Talant ; — fol. 65, de Couchey, Perrigny, Fixin ; — fol. 66, de Chevigny-Saint-Sauveur, Sennecey ; — fol. 67, de Quetigny ; — fol. 71, d'Aiserey, Epirey, Fauverney, Magny ; — fol. 73, de Velle-sous-Gevrey, L'Epoy, Gié-sur-Aujon, Grancey et Cussey-les-Forges ; — fol. 76, de Genlis, Varanges, Saint-Julien ; — fol. 79, de La Chaume, Langres, Longchamp, Marliens, Marcilly, Messigny, Morveau, Montjeu, Marsannay ; — fol. 83, de Mirebeau, Neuilly, Crimolois ; — fol. 88, de Norges, Poyans, Pontailler, Potangey, Premières, Ruffey, Salives, Saulon-la-Rue, Savigny-le-Sec, Semur, Tanay ; — fol. 89, de Tart, Thenissey ; — fol. 92, de Tilchatel, de Villiers.

G. 737. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Copie de l'inventaire qui précède.

G. 738. (Registre.) — Grand in-folio, 260 feuillets, papier ;
reliure en basane dont les plats sont aux armes de l'abbaye.

1692. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire général dressé par Arviset, notaire, des titres, actes et papiers, concernant le spirituel de l'Eglise collégiale de Saint-Etienne de Dijon et des autres églises en dépendant. Spirituel. Tome I$^{\text{er}}$. En tête : Liste des abbés. — Fol. 1. Evêques de Langres. — Fol. 15. Privilèges des papes. — Fol. 31. Contre la chapelle du duc. — Fol. 47. Eglises de Saint-Etienne et de Saint-Médard. — Fol. 65. Reliques ; réédification de l'église Saint-Etienne. — Fol. 69. Fondations. — Fol. 91. Contre l'abbé, portions congrues. — Fol. 95. Elections des abbés. — Fol. 99. Obédienciers. — Fol. 103. Massiers et clercs. — Fol. 107. Contre les prêtres et les paroissiens de l'église Notre-Dame ; — fol. 124, id. de Saint-Michel ; — fol. 129, id. de Saint-Nicolas ; — fol. 135, id. de Saint-Pierre. — Fol. 139. Processions. — Fol. 145. Commanderie de la Madeleine, Jacobins, Carmes, Minimes, Saint-Jean. — Fol. 151. Dîmes de Dijon. — Fol. 165. Saint-Martin et Fontaine. — Fol. 171. Associations. — Fol. 173. Chevigny-Saint-Sauveur, Quetigny, Sennecey ; — fol. 177, Ahuy, Asnières ; — fol. 185, Neuilly, Crimolois ; — fol. 193, Neuilly, Marsannay-la-Côte, Perrigny ; — fol. 197, Fauverney, Magny ; — fol. 211, Tart, Varanges, Marliens, Echigey, Genlis, Autrey ; — fol. 217, Saint-Julien, Clénay, Oigny, Bretigny, Norges ; — fol. 233, Gemeaux, Pichanges ; — fol. 239, Arc-sur-Tille, Bressey ; — fol. 243, Layer ; — fol. 247, Premières, Soirans ; — fol. 249, Grancey-le-Château et Cussey-les-Forges ; — fol. 251, Tilchâtel, prieuré et hôpital ; — fol. 259, Autrey, Pontailler.

G. 739. (Registre.) — Grand in-folio, 502 feuillets, papier ;
reliure en basane semblable à la précédente.

1692. DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire général dressé par le même des titres concernant les censes de la ville et faubourgs de Dijon. Temporel. Tome II. — Fol. 1. Accords et transactions entre l'abbé et les religieux. — Fol. 17. Privilèges. — Fol. 18. Amortissements. — Fol. 25. Committimus et sauvegardes. — Fol. 29. Rente du sel de Salins. — Fol. 37. Contre les magistrats de Dijon. — Fol. 51. Fortifications de la ville de Dijon, dons gratuits, subsides. — Fol. 55. Moulins de Saint-Étienne. — Fol. 59. Successions et dépouilles. — Fol. 61. Constitutions de rente. — Fol. 67. Actes vagues et mêlés — Fol. 75. Aliénations. — Fol. 77. Cartulaires, registres de notaires, terriers, manuels et comptes. — Fol. 105. Censes. Paroisse Saint-Médard. — Fol. 105. Cour abbatiale de Saint-Étienne ; — la place de Saint-Etienne et proche ladite place ; — fol. 159, la rue de la Sainte-Chapelle vis-à-vis de la maîtrise ; — fol. 160, le cimetière de Saint-Médard ; — fol. 156, derrière la maison du Roi ; — fol. 108, la rue Saint-Étienne ; — fol. 135, la rue tirant à la Chambre des Comptes; — fol. 141, la rue des Bons-Enfants autrement la petite rue ; — fol. 144, la rue tirant du derrière du jeu de Paume du Roi à la fontaine de la Sainte-Chapelle ; — fol. 130, la rue Madeleine ; — fol. 164, la cour ou la chambre à l'Abbé ; — fol. 173, les maisons et jardins de Saint-Vincent et les maisons canoniales. — Fol. 180. Acquisitions. — Paroisse Saint-Michel. — Fol. 186. Donations. — Censes. — Fol. 188. Devant le grand portail de Saint-Michel, la place Saint-Michel, la rue des Prêtres ; — fol. 230, la rue de la Vannerie ; — fol. 263, la rue de la Chaudronnerie ; — fol. 264, la rue du Vieux Marché ; — fol. 266, la rue Roulotte ; — fol. 284, la rue Chanoine ; — fol. 310, les maisons du Vieil Couvent ; – fol. 31, la rue Neuve ou du Sanglier ; — fol. 318, la rue es Beliots ou des Ursulines, — fol. 326, la rue du Grand Pautet. — Paroisse Notre-Dame. — Fol. 338. Derrière l'église Notre-Dame ; — fol. 341, la rue Verrerie ; — fol. 346, la rue du Grand-Bourg ; — fol. 358, la rue Derrière les halles et la rue du Marché du blé. — Paroisse Saint-Jean. — Fol. 368. La grande rue Saint-Jean ; — fol. 372, la rue du Pont-Arnault ; — fol. 376, la rue des Forges ; — fol. 379, la rue des Champs. — Paroisse Saint-Philibert. — fol. 392. La rue Saint-Philibert ; — fol. 399, la rue des Crais, ou la rue du Chaignot. — Paroisse Saint-Pierre. — Fol. 402. La rue Saint-Pierre ; — fol. 407, la rue du Petit-Pautet ; — fol. 425, la rue de la Charrue. — Paroisse Saint-Nicolas. — Fol. 429. La grande rue Saint-Nicolas ; — fol. 440, la rue Bouchefor près la porte au Fermerot. — Faubourg Saint-Pierre. — Fol. 452. Rue de la Bellecroix, rue des Moulins. — Faubourg Saint-Michel. — Fol. 460. Rue des Bordes. — Faubourg d'Ouche. — Fol. 470. Rue de la Renouillère — Faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 488. Grande rue du faubourg et rue du Milieu.

G. 740. (Registre.) — Grand in-folio, 434 feuillets, papier ; reliure en basane, semblable à la précédente.

1692. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire général dressé par le même, des titres justificatifs des censes dues à MM. les vénérables de l'église collégiale de Saint-Étienne en plusieurs contrées du finage de Dijon. Temporel. Tome III. — Fol. 1. Acquisitions ; — fol. 5, climats dits : en Gratedos ; — fol. 31, en Chaffaut, devant la Maladière ou proche les Capucins ; — fol. 41, aux Contours d'Epirey, en Gresilles, en Long Bois, aux Guettes ; — fol. 55, en Peu de faim ; — fol. 63, en la Ribottée ; — fol. 91, es Lochères ; — fol. 136, en Champregnaut ; — fol. 271, en Pouilly, aux Perrières ; — fol. 277, aux Crais Gugeot ou la Treillerie, en Champ Grossot, en la Boutoillière, es Plantes de la Fin, en Burgis, devant Saint-Martin des Champs ; — fol. 289, en Theuley, proche la rente de Champmaillot, au-dessus du Pasquier ; — fol. 299, aux Ebasoirs ; — fol. 307, es Grands Champs ; — fol. 349, en Champ Prevoy ; — fol. 359, les Argillières ou les Auges ; — fol. 369, les Vieilles Fourches, Natereau, Paradie, La Tarriote ; — fol. 377, proche la Bellecroix ; — fol. 379, proche les moulins de Saint-Étienne ; — fol. 387, le Grand Poussot, Longvic, les Plantes de Longvic, la Bonne Fontaine, la corvée de Bray, proche le paquier de Bray ; — fol. 397, le Bordeau Margot ; — fol. 401, Perrecy au-dessus de Larrey ; — fol. 499, en Queue froide ; — fol. 413, en Valandon ou Petigny, en Thésart, en Boroche, en Montevigne et en Bussy ; — fol. 423, en Savornay ou la Rose ; — fol. 429, en Montchapet.

G. 741. (Registre.) — Grand in-folio, 269 feuillets, papier ; reliure semblable à la précédente.

1692. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire général des titres, actes et papiers concernant les censes et le temporel appartenant à l'église collégiale de Saint-Étienne en plusieurs terres et seigneuries situées hors le finage de Dijon. Temporel. Tome IV. — Fol. 1. Chenôve ; — fol. 9, Fontaine-les-Dijon ; — fol. 17, Ahuy ; — fol. 73, Asnières ; — fol. 85, Quetigny ; — fol. 89, Chevigny-Saint-Sauveur, Hauteville, Daix, — fol. 93, Couchey ; — fol. 12, Marsanay-la-Côte ; — fol. 125, Fauverney ; — fol. 129, Magny-sur-Tille ; — fol. 136, Crimolois ; — fol. 139, Neuilly, Rouvres ; fol. 149, Clénay ; — fol. 155, Genlis ; — fol. 163, Tart et Marliens ; — fol. 173, Varanges ; — fol. 189, Orgeux ; — fol. 191, Potangey ; — fol. 193, Gemeaux ; — fol. 261, Gevrey ; — fol. 265, Gié-sur-Aujon.

G. 742. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1708. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire des chartes transcrites dans les huit volumes de copies de cartulaires de l'abbaye. Fol. 1. Copie du cartulaire ancien (Voir G. 125 original, et G. 129, copie). — Fol. 29. Copie des pièces de 1100 à 1200 (Voir G. 130). — Fol. 63. Copie des pièces de 1200 à 1300 (voir G. 131). — Fol. 76. Copie des pièces de 1200 à 1300 (voir G. 132). — Fol. 88. Copie des pièces de 1300 à 1399 (voir G. 133). — Fol. 106. Copie des pièces du xv^{e} siècle (voir G. 134). — Fol. 120. Copie des pièces du xvi^{e} siècle (voir G. 135). — Fol. 141. Copie des pièces du xvii^{e} siècle (voir G. 136). — Fol. 149. Mémoire des bulles et transactions, relatives à l'abbaye et au chapitre, de 1608 à 1666.

G. 743. (Registre.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1708. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaire. Copie de l'Inventaire précédent.

G. 744. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1693-1790. — DIJON. Chapitre cathédral Saint-Étienne. Inventaires divers. — Fol. 1. Sans date. Inventaire des censes. — Fol. 9. Sans date. Inventaire des titres trouvés en la layette intitulée : Fauverney, Magny, Crimolois (1724). — Inventaire des titres et papiers du domaine d'Asnières, acquis par le chapitre, le 28 juillet 1724, sur le sieur Defay. — Registre contenant les charges des titres tirés des archives du chapitre (1693-1790).

AUTUN, CHAPITRE CATHÉDRAL SAINT-LAZARE

G. 745. (Liasse.) — Pièces, parchemin ; pièces, papier.

921-1693. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Privilèges, affaires générales. Bulle du pape Jean X, du mois de novembre, indiction VIII, qui confirme à Hervé de Vergy, évêque d'Autun, la donation de la terre de Tillenay, faite au chapitre de Saint-Nazaire par le père et l'oncle dudit évêque, du consentement du comte Richard et de ses fils; celle de la monnaie d'Autun par le roi Charles le Simple (900); — la dîme de toutes les églises du diocèse cédée par lui audit chapitre pendant trois ans; le don au même chapitre des chapelles de Saint-Jean, de Saint-Léger, de Saint-Eptade dans l'église Saint-Nazaire et la donation faite à la même église des terres de Ruilly, Bligny, Sussey, Marcheseuil, Sampigny et Marigny, par Ermengarde, mère dudit évêque, veuve de Manassès de Vergy, comte d'Autun (921). Copie. — Arrêt du Parlement de Paris dans un procès entre Robert II, duc de Bourgogne, et le chapitre d'Autun au sujet de la sauvegarde dans la ville d'Autun et de la haute justice à Chenôve, dans lesquelles le duc est maintenu sous certaines conditions, de même que le chapitre, d'avoir la justice des foires de la Saint-Ladre et de la Revelasse. Le duc exerce la justice dans la tour de la Genetoye. Le chapitre conserve le droit d'ouvrir et de fermer à sa volonté les portes de l'enceinte du cloître, sauf en temps de guerre. La réparation des fossés du cloître est à la charge du chapitre, il conserve la propriété du chaufaud de la fontaine. Le duc paiera au chapitre une redevance pour la halle qu'il a fait bâtir sans droit au lieu où les gens du cloître avaient des bancs. Le chapitre a toute justice dans l'étendue du cloître, mais le duc conserve le droit de punir les habitants du cloître arrêtés par ses sergents en dehors de son enceinte. Le chapitre est maintenu dans ses droits d'usage dans les forêts du duc, enclavées dans les siennes; dans ses droits de totale justice à Reclenne, à Manlay, à Meloisey; dans le droit de nommer à Chenôve des messiers, des vigniers et d'avoir la police des vendanges (1286, février). Copie dudit arrêt. — Bulle du pape Martin V en faveur de Guillaume Martin, chanoine d'Autun (1417). (Servait de couverture à un compte du chapitre.) — Commission de Dominique cardinal Firmani, délégué du S. S. pour assigner Jean Rolin, cardinal évêque d'Autun, en réparation du trouble apporté au chapitre, au fait de la collation des bénéfices de cette église (1439). — Acte par lequel Jean de Sailly, damoiseau, reconnaît devoir une redevance annuelle de dix francs aux chapelains de la chapelle fondée par Nicolas de Toulon dans l'église Saint-Lazare (1455). — Etat (incomplet) des rentes, redevances et nouveaux acquêts du chapitre à Melin, Bligny, Pochey, Autun, Cussy-en-Morvand, La Vesvre, Sampigny, Allerey, Huilly, Censerey, Angoste, Saint-Aubin, Vianges, Brazey-en-Montagne, Mandelot, Arnay-le-Duc, Argey, Dezize, Champdôtre, Chenôves, Lavault, La Celle, Blain, Fontangy, Suze, Marcheseuil, Chassigny-près-Avallon, Sussey, Pont, Treclun, Tillenay. — Rentes constituées sur Louis et Girard de Ternay, les héritiers de Guiot de Brasey, Geoffroy de Brasey, Hugues de Fontette, Jacques de Thoisy, Pierre de Thoisy, le seigneur de Châteauvilain, Philibert et Guy de Digoine, Jean de Marey, Hugues de Villaines, Antoine de Colombier, Jean de Mandelot, Pierre de Lugny, Jeanne Lobat, veuve de Louis Broichard, seigneur de Lailly, Philippe Broichard, seigneur de Lailly, Ferry de Cusance, chevalier et sa mère, Ferry de Saint-Seine, seigneur de Beurey-Bauguay et Catherine de Roussillon, sa femme. — Echange de maisons à Autun entre le chapitre et le chancelier Rolin pour la construction de l'église de Notre-Dame (1457). — Vidimus par la Chambre des comptes, le 16 juillet 1465, des lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, sur la requête du chapitre, ayant exposé que son personnel se monte à plus de 120 personnes, chapelains et choriaux, qu'il a été ruiné à la suite des dernières guerres, consent à l'amortissement des 400 livres de rentes qu'il a employé à acquérir des fonds à Mélin, Saint-Aubin, Autun, Bouhey, Pochey, Huilly, Allerey, Chelsey, Fontangy, Beau et La Ville, Censerey. Données à Bruxelles au mois de mai 1465. — Copie faite en 1545, des lettres patentes du roi Louis XI portant confirmation des lettres d'amortissement octroyées en 1465 et de leur entérinement à la Chambre des comptes (1479, décembre, et 29 janvier 1479/80). — Procuration générale donnée par les doyen et chapitre de la cathédrale d'Autun (1477). — Imprimé à Autun de la Bulle du

Jubilé du pape Clément X à l'occasion de son avènement (1670). — Certificat du greffier de la maîtrise de Dijon, portant que le chapitre d'Autun, pour satisfaire à l'ordonnance, a remis au greffe les plans du bois de Chassagne et de Sarmaigne, à Bligny, celui de la forêt de Bligny, des bois de Rurre, Charmoy, Montechard et Chateau Tardy audit lieu, de celui de Saussey, de celui de Saulon et de ceux de Champdôtre (1692). — Déclaration de tous les bois de la cathédrale, fournie au sieur Girot, chargé du recouvrement des taxes sur les bois des ecclésiastiques et des gens de mainmorte, en exécution de l'arrêt du Conseil du 31 mars 1693, rendu sur la déclaration du Roi du 24 février précédent. Maîtrise d'Autun. Bois sur les finages d'Auxy, de Curgy, de Brion, de Manlay. — Maîtrise d'Avallon. Bois situés sur le finage de Bot, sur la prévôté de Sussey. — Maîtrise de Dijon. Bois sur les finages de Bligny, de Champdôtre, Pont, Tréclun, Tillenay, de Saussey. — Ordonnance du grand maître des eaux et forêts qui enjoint aux maîtres particuliers de faire la reconnaissance des bois et communaux des communes dépendant du chapitre d'Autun (1779).

G. 746. (Liasse.) — Pièces, parchemin ; pièces, papier.

1239-1554. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Fondations. Donation faite au chapitre d'Autun par le chanoine Humbaud de 70 sols de cens assigné sur les bancs de Bligny pour la célébration d'un anniversaire (1239). — Vente faite par Guillaume, doyen de Vic, Gaudiete, sa femme et ses enfants, à Gilles Pannetier, chanoine d'Autun, de 40 sols de rente assignés sur le forestage du bois de Chassaigne, sur le meix de la chase au Boerot, sur les dîmes de la vallée de Bligny, de Vic, d'Oucherotte, de Thorey et de Veuchey et sur la terre du fils du forestier d'Aubaine (1254, juillet). — Donation de cette rente faite au chapitre par le vendeur pour la fondation d'un anniversaire (1254, décembre). — Donation faite au chapitre par Gilles de Dijon, chanoine, de sa maison, rue Saint-Nicolas, avec ses dépendances et de vignes sur Dijon et Fontaine, à la charge de payer une pension de 10 livres au chapelain de la chapelle qu'il a fondée dans la cathédrale pour y célébrer ses anniversaires (1268, août). — Autre par Guillaume de Bellevesvre, doyen de Chalon, en présence et du consentement de Thierry de Montbéliard, seigneur de Montfort et d'Antigny et de Jeanne, sa femme, de 100 sols de rente affectés sur un meix à Bessey; près le crot de la Cour, un moulin, un étang, des prés aux terrages de Viloynes et de Fontenilles, à charge d'en donner 60 sols pour l'anniversaire de Barthélemy d'Etaules et 40 pour le sien propre (1284, septembre). — Autre par Jacques (de Beauvoir), évêque d'Autun, d'une rente annuelle de 10 livres parisis pour entretenir à perpétuité le luminaire de l'église cathédrale et qu'il assigne sur les revenus qu'il possède au village de Montceau (1285, 2 décembre). — Reconnaissance faite par Seguin d'Island, chevalier, au nom de Marguerite, sa femme, fille de Ponce de Corabeuf, chevalier, par Guillaume de Chailly, damoiseau, au nom de Jean, Huguette et Clémence, ses enfants, issus de son mariage avec Jeanne, fille dudit Ponce, du don d'une rente annuelle de 4 livres faite au chapitre par ledit Ponce, Béatrix, sa femme, Hugues et Odon, leurs enfants, sous la condition de célébrer un anniversaire (1285, juillet). — Vidimus en 1342 du testament de Richard de Montbéliard, seigneur de Montrond et d'Antigny, qui fonde un anniversaire dans l'église de Saint-Lazare pour lequel il lègue la somme de 100 livres (1334). — Traité par lequel Pierre de Châteauneuf, chevalier, seigneur du lieu, s'engage envers le chapitre à payer une rente de 10 livres tournois, léguée par Jeanne de Travelle, sa femme, pour fonder un anniversaire (1343). — Mandement du bailli de Mâcon pour contraindre Etienne de Lanternnes, chevalier, à payer la redevance de quatre torches de cire pour allumer au chief saint Ladre en la cathédrale d'Autun (1344/5, 4 mars). — Testament de Pierre de Chateauneuf, chevalier, seigneur du lieu, de Villaines et de Thorey-sur-Ouche, qui lègue au chapitre une rente annuelle de 20 livrées de terre affectée sur la terre de Châteauneuf, à la charge de célébrer chacun an deux anniversaires, l'un pour Jeannette de Tracgveaux, sa femme, et l'autre pour lui-même, plus une rente de 100 soudées de terre aux quatre chapelains de la chapelle de saint Jacques et de saint Philippe fondée en l'église Saint-Nazaire, à charge de dire des messes suivant ses dispositions. Guy, chevalier, son fils aîné, aura pour sa part le château et la ville de Châteauneuf avec la justice, les fiefs, arrière-fiefs et tout ce qui dépend de cette terre, le moulin Guillaume, la borde de la Montagne, la ville de Quemigny, la garde du prieuré de la Maison-Dieu sous Châteauneuf, la ville de Vandenesse, la ville de Villaines-les-Prévôtes, la garde de la maison de Fontenay-sur-Villaines, tous ses droits sur Chamdoiseau et Quemigny, 40 livres de terre pour l'exonérer des 100 livres qu'il doit livrer à sa sœur, la dame de Tanlay. Simonet et Ponce, frères de Guy, sont institués héritiers du surplus qu'ils tiendront de lui en fief. Ils paieront la pension de Jeannette, leur sœur, religieuse en l'abbaye de Lieu-Dieu, Gui paiera celle de deux autres sœurs, religieuses en l'abbaye de Rougemont. Dans le cas où les deux frères voudraient se séparer, Simon aura pour son lot la terre de Thorey-sur-Ouche et les droits sur Aubaine, la moitié du clos et des vignes de Morey, ses droits sur le village et la moitié de la pension de sa sœur Jeannette, la moitié des 15 livres dues viagèrement à Jean de Vandenesse, l'avoine de revenu due à l'abbaye de Sainte-Marguerite. Ponce prendra pour sa part le bois des Roches près de Buisson avec la justice totale, viagèrement la pêche dans les rivières de Thorey et de Châteauneuf, le bois de Montanot, tous les droits sur Collanges, Vergy, Messanges et Rolles, la maison forte de Créancey avec le fief et l'arrière-fief de Saint-Basile, deux foilouses grande et petite, tous ses droits sur Solles à l'exception de la gagerie, le four des Bordes, les prés des Bordes et de Solles, le four de Vandenesse, la maison de la Rèpe, tous ses droits sur Sainte-Sabine et Mercey, près d'Antigny et Morey, sous la condition de payer la moitié de la pension de sa sœur Jeannette et la moitié des 15 livres dues à Jean de Vandenesse, damoiseau. Si les deux frères meurent sans hoirs légitimes, leurs biens reviendront à leur frère Guy. Pierre élit sa sépulture dans l'église Saint-Lazare d'Autun et règle ses funérailles et fait plusieurs legs particuliers. Codicile (1348/9, 11 février). — Vidimus par Robert de Lugny, chancelier de Bourgogne, du testament de Guy de Châteauneuf, chevalier, seigneur du lieu et de Villaines-les-Prévôtes, qui élit sa sépulture à côté de son père, dans l'église cathédrale d'Autun, y fonde un anniversaire et fait des legs à plusieurs églises et communautés religieuses (1355/6, 10 février). — Obligation souscrite au profit du chapitre par Ponce, chevalier, seigneur de Châteauneuf, de la somme de 305 florins restant du compte de la rente sur Châteauneuf, qui lui était due (1365/6, 21 février). — Nouveau traité entre les mêmes au sujet de cette rente de 25 livres (1365/6, 10 mars). — Vidimus notarié en 1384 du testament de Bureau de Maisoncomte, chanoine, archidiacre d'Autun, qui lègue au chapitre des rentes en argent et en nature, sises sur les territoires de Vic, de Bligny-sur-Ouche et d'Aubaine, à charge de deux messes par semaine en l'église cathédrale (1378, 25 juin). — Fondation de messes en l'église Saint-Germain de Bligny, par Jean d'Auxy dudit lieu, qui donne des prés à Vic et une rente sur un moulin à Oucherotte (1410). — Arrêt du Parlement de Paris portant que nonobstant le décret posé sur la châtellenie de Châteauneuf, le chapitre de la cathédrale d'Autun sera payé de la rente de 30 livres assignée sur cette terre (1458). — Traité par lequel Guillaume Bataille, d'Autun, voulant remplir les intentions de Guillaume Bataille, son grand-père dont il est héritier pour une portion, cède au chapitre tout ce qu'il possède en rentes, terres, bois et droits quelconques sur les territoires d'Huilly et d'Angoste, à charge de la fondation de deux anniversaires en l'église cathédrale (1429). — Dix mémoires et quittances à l'occasion des services religieux célébrés lors du décès de Jocerand de Buxeuil, chanoine de la cathédrale et de son anniversaire (1430-1436). Donation faite au chapitre, par Bureau de Maisoncomte, archidiacre d'Avallon et chanoine de la cathédrale, de maisons, terres, prés et vignes sur les finages de Marsannay, Chenôve, Champdôtre et Aloxe à charge de services religieux pour lui et sa famille (1474/5, 31 janvier). — Déclaration de ces biens. Traité par lequel Jean de la Rochette, chanoine d'Autun et doyen d'Avallon, cède au chapitre une rente pour augmenter la dotation de l'anniversaire qu'il a fondé en l'église cathédrale (1488, 12 juillet). — Délibérations du chapitre qui acceptent la fondation d'un anniversaire par les chanoines Pierre Perreaud, par Jean Petitjean (1517-1520); — par Marc Couland, chapelain de Saint-Jean le Villex (1529); — par Gauthier David, prêtre (1532); — par Jean Bouton, protonotaire du S. S. A., chanoine d'Autun (1537); — par Pierre Barbotte, prêtre (1539); — par le chanoine Georges Gay (1554).

G. 747. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1337-1764. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Patronages. Bulle du pape Benoît XII, qui institue Jean Dudevant, chapelain de la chapelle Saint-Bénigne, dans l'église cathédrale d'Autun (1337). — Nomination par le chapitre de Catherin Babillon, prêtre, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Jean et Saint-Lazare, fondée en l'autel Saint-Georges à l'église cathédrale (1533). — Trois factums imprimés d'un procès entre le chapitre et François Roche, curé de la paroisse de Saint-Jean de la Grotte et de Saint-Pancrace, à Autun, au sujet du droit du chapitre comme curé primitif de célébrer les offices dans ces églises les jours de grandes fêtes et à certains autres jours de l'année (1764).

G. 748. (Registre.) — Grand in-quarto, 50 feuillets, parchemin ; couverture en parchemin.

1290. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Polyptique contenant la déclaration des revenus de l'église d'Autun en juridiction, fiefs, arrière-fiefs, gageries, hommes taillables et non taillables, terres cultes et incultes, vignes, prés, bois, étangs, pâturages, dîmes, censes, coutumes, eaux et autres droits quelconques extraits des rouleaux faits et ordonnés par feus de bonne mémoire Clairambaut de Chappes, doyen Jean de Bourbon, archidiacre d'Avallon et Guy de Châteauneuf, chanoine du chapitre. Fol. 1. Meloisey, la relation en fut faite par Hugues de Faucogney, chantre du chapitre et terrier du lieu. — Il n'y a point de mainmorte. Fiefs tenus à Meloisey par Guillaume Peaudoie, chevalier, Guiot de Laisey, damoiseau, Guillemette de Saint-Romain, damoiselle Guillemette, femme de Jean de Colombier, Perrinet de la Forêt, damoiseau, Hugues dit prieur. — Fol. 5 Bligny-sur-Ouche. D'après la relation du doyen Clairambaud, terrier du lieu, la terre comprend Bligny, Oucherotte, Vic, Voichey, Thorey-sur-Ouche, Aubaine, Becoup, La Rochette, Vibernaut, Painblanc, Baubigny, Chanton. — Fol. 10. Chenôve, d'après la relation du terrier avec censes et rentes sur Dijon, Fénay, Domois, Trimolois (lieu détruit), Longvic, Ouges; — fol. 13, Champdôtre in fasto de Mailleyo, Pluvet, Tillenay, Fouffrans, Pont, Tréclun, Ciel (lieu détruit), Auxonne. Gagerie du fief de Guillaume de Mailly, chevalier, au chapitre d'Autun; — fol. 18, Aloxe, Echevronnes; — fol. 21, Echevronnes super cheminum per quem tenditur apud Vergeyum de Belna (par Aloxe), Villers-la-Faye, Fussey, Changey, Bouilland, Serrigny, Beaune, Marey-les-Fermes, Pernand, Grange de Verceaul; — fol. 23, Chanton vers Bligny, chemin tendant de Suoc (lieu détruit) à Bligny; — fol. 24, Saussey avec ses dépendances qui sont Ecutigny et le fief de Jean de Larrone; — fol. 26, Baubigny, La grange de Montoies, Orches, Melin; — fol. 27, Sampigny, Saint-Eloi, Denevy, Chamilly, Chassey, Mercurey, Ahise, Chagny, Chevilly, Corcelles, Dezize. Fief tenu par Robert Heretain, chevalier, à Corcelles, le fief de Sybille, veuve de Guillaume de Dezize, chevalier à Dezize; — celui de Guy d'Essertenne à Sampigny et à Corcelles; — fol. 34, Autun avec ses dépendances, Laisy, Beaufort, La Vesvre, Saint-Léger-sous-Beuvray, Puit, Reclenne, Virey, Couhar, Bierre, Villeclerc, etc.; — fol. 37, Auxey, La Selle, La Porcheresse, Antuilly, Curgy; — fol. 39, Perreul, Saint-Jean-de-Trésy, Estevaux; — fol. 42, Manlay, Vianges, Visemoul, Vercholles; — fol. 44, Marcheseuil, Chassenay, Cherchilley, Vercholle, Suze, Roncevaul; — fol. 47, Sussey, Chemin, Challe, Augey, Le Puit, Ogny, Chelsey, Melsey, Viecourt, Vouvres; — fol. 54, Fetigny, Alligny; — fol. 55, Macon, paroisse de Saint-Martin-de-la-Mer; — fol. 56, Marigny près Sauvigny, Sauvigny, Chaumot, villa de Durello, de valle Poigne, de Chaimut, de Beauregard, de Maizières, paroisse de Chaumet, diocèse de Nevers, de Coinbres, paroisse de Chitry et de Cocelenges au diocèse d'Autun.

G. 749. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier; cartonné.

1475-1706. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Comptes. Fol. 1. Contrôle par J. de la Rochette, chanoine, et Odot Saulnier, chambrier, délégués du chapitre, de la recette et de la dépense des receveurs des domaines de Champdôtre et de Bligny. En 1475 et 1476, la recette en argent de Champdôtre monte à 237 livres 6 gros 1 blanc et la dépense à 397 francs; la recette de froment à 236 émines 43 boisseaux; la recette de seigle, 31 émines et demie; celle d'orge 29 émines 7 boisseaux; celle d'avoine 231 émines 20 boisseaux. — Fol. 4. Bligny. Règlement du cens d'un franc sur le meix Vuyderne. — Licence donnée à Pierre Poussot d'établir un battoir sur la rivière d'Ouche. — Recherche des cens affectés sur les héritages de feu Jean de Courbeton à lui advenus à cause de Guyotte Damas, sa femme, avant femme de Guillaume de la Rochette. - Réparations à la grange. Réfection du four banal, bail du moulin du Champ. - Refus des acquéreurs des biens des habitants de Villiers, mainmortables du chapitre, de se désister de ces biens prétendant qu'ils les ont acquis par droit de parcours. — On estime le revenu de la terre de Savoisy, toutes charges déduites, 180 francs. — Si le chapitre acquiert 300 francs de rente sur M. de Beauchamp, il serait plus avantageux de les assigner non sur Savoisy mais sur les terres de Repas, des Granges et de Vaulx qui sont plus près d'Autun. — Fol. 7. Compte second de la greneterie du chapitre rendu par Jean André, seigneur d'Anost, pour les années 1705-1706 et comprenant toutes les possessions du chapitre. Recette en argent, 3,409 livres 17 sols 2 deniers; dépense 3,826 livres 10 sols. La recette en froment 594 setiers 2 boisseaux. La dépense semblable; la recette de seigle 215 setiers 7 boisseaux, la recette d'avoine 73 setiers. — Fol. 37. Compte second du même des sommes provenant des amodiations, rentes, censes, rentes viagères et foncières des années 1705-1706. Dépense, 29,870 livres 11 sols 10 deniers. Recette, 31,959 livres 15 sols 7 deniers.

G. 750. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1762-1787. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Autun. Domaine. Reconnaissance de cens sur le moulin de Chenevet par les religieuses du Couvent de la Charité du Saint-Esprit d'Autun (1762) — Dossier et factums d'un procès entre l'abbaye de Saint-Martin, les habitants de Saint-Martin et de Saint-Pantaléon, contre les maire, échevins et habitants d'Autun, au sujet du droit prétendu par les habitants de Saint-Martin et de Saint-Pantaléon de former une communauté séparée de celle d'Autun (1787). — Transaction sur procès entre le chapitre cathédral et Pierre Daclin, boulanger, au sujet d'un cens assigné sur une maison sise place des Terreaux (1786). — Entrage du moulin Chenevet, consenti par Guillaume Tacot, bourgeois à Nolay, à Nicolas Melet, messager d'Autun à Dijon (1787).

G. 751. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1200-1453. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, Huilly, Angoste, Promenois, Pochey, Treney. Seigneurie. Donations. Acquisitions. Lettre sous le scel de Gauthier, évêque d'Autun, de la donation faite au chapitre par Robert Tirasol, de tout ce qu'il possédait à Allerey (Aliriacum) et de ce que Huguet, abbé de Cervon, y a ajouté de ce qui avait été engagé à Robert de Marcheseuil (1200). — Déclaration faite en présence de Hugues, chantre d'Autun, par Bernard, seigneur de Voudenay, qu'il n'a aucune juridiction dans la terre de Cucenay « Qocenai » Corcenai, appartenant à Hugues de Tubœuf, chanoine d'Autun et don qu'il fait de ce qu'il possède sur cette terre à l'église d'Autun (1201). — Donation faite à la même église par Bernard, chevalier de Voudenay, de tout ce qu'il lui contestait à Allerey et à Cucenay (1205). — Transaction ménagée par Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean, dans un débat entre Hugues Tubœuf et Jean de Pochey (Pochiers), au sujet d'une terre. Hugues Tubœuf cède au territoire de Cucenay tout ce qui lui appartient du sommet de la montagne au-dessus de l'étang vers Pochey et Jean de son côté cède le chasement de Cucenay qu'il tenait d'Hugues Tubœuf à partir du sommet de cette montagne du côté d'Arnay et Promenois (Primerai). Girard du Four, chevalier, se porte garant de Jean de Pochey Odebors, sieur de celui-ci, reconnaît n'avoir aucun droit sur cette terre. Témoins Hugues de Mont-Saint-Jean, chantre d'Autun, Étienne de Chatelcensoir, Hugues du Four, Girard, son frère, Hugues et Guillaume d'Arconcey, chevaliers (1206). — Lettre sous le scel de Gauthier, évêque d'Autun, de la donation faite à Hugues Tubœuf, abbé de Cervon, à l'église d'Autun, par Herbert de Blange, chevalier, de son chasement de Corcenay tenu de lui par Jean de Pochey en échange duquel l'abbé lui donne 50 sols dijonnais. Ratification de cette donation par Hugues Desrochiet, son père et Alarandus, son frère, chanoine d'Autun (1209). — Lettre sous le scel de Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean, de la cession faite par Jean de Pochey à Hugues Tubœuf, abbé de Cervon et à l'église d'Autun, du consentement de Mascherée, sa mère, d'Odebor, sa sœur, de Girard du Four, son beau-frère, lequel donne à l'église des terres à Allerey communes entre lui et Guy d'Allerey, chevalier, lesquelles relevaient de fief de Guillaume, sire de Mont-Saint-Jean, lequel, Bure, sa femme et Guillaume, son fils, ratifient la donation (1209). — Lettre sous le scel de Gauthier, évêque d'Autun, de la donation faite à l'église d'Autun par Guy d'Allerey, chevalier, de tout le fief qu'il possédait à Allerey et Promenois et de celui qu'il tenait à Hully. Hugues de Tubœuf, abbé de Cervon, paye 64 livres dijonnaises au donateur et lui rétrocède ces terres à charge de les tenir en fief du chapitre (1211). — Lettre sous le scel du même évêque, de la donation faite à la même église par le chanoine Hugues d'Allerey, de tout ce qui lui appartient par droit héréditaire dans les dîmes d'Allerey et de tout ce qu'il possède à Promenois, à condition qu'il lui sera payé annuellement la somme de 50 sols dijonnais et d'un anniversaire après sa mort (1213). — Autre sous le même scel de la vente faite par Jean de Crosot, laïque, à B., archidiacre de Flavigny, de tout son tenement d'Allerey et de Promenois, pour le prix de 9 livres tournois. Jean reconnaît que ce domaine était du droit de l'archidiacre Robert, frère de Jean, et Dannon, sa mère, ratifient l'acte sous la réserve que s'ils remboursent la somme ils rentreront en possession (1220, veille des Innocents). — Lettre sous le scel de Guy de Vergy, évêque d'Autun, de la donation faite au chapitre d'Autun par Herbert d'Allerey, chevalier, de tout le droit que lui et Obert, son frère, pouvaient avoir sur la terre de Promenois et ce en dédommagement des injures faites à l'église d'Autun (1235, décembre). — Cession faite par Guillaume, fils de feu Arbert d'Allerey et Obert, son oncle, à l'église d'Autun de toutes leurs dîmes d'Allerey et de la moitié d'un repas qu'ils percevaient sur les hommes de Saint-Nazaire dudit Allerey. Par forme d'indemnité Jean de Marigny, prévot de Bligny, le quitte d'une somme de 71 livres dijonnaises que lui devait le père dudit Guillaume et met fin à tous débats (1239). Copie moderne — Aveu et dénombrement donné au chapitre d'Autun par Marguerite, fille de feu Pierre de Chailly, chevalier et de Clémence, sa femme, et femme de Perrenet d'Auxey, damoiseau, de tout ce qu'elle possède à Huilly, Allerey, Angoste (1286, janvier. Copie moderne). — Vente faite par Étienne, clerc, fils de Guy Albaud, au chapitre d'Autun de tous les hommes, meix, terres, prés, usages, rentes, justices, domaines qui peuvent lui appartenir sur les territoires d'Allerey et d'Huilly, moyennant la somme de 110 livres tournois (1291, août). — Vente de meix, terres, prés, bois et autres héritages situés au paroissiage d'Allerey, faite au chapitre d'Autun par Guyot de Garroces, damoiseau, pour la somme de 146 livres tournois (1294, août). — Lettre dudit Guyot à Jeannette de Bragny, damoiselle, sa féale, pour lui signifier la vente qu'il a faite du fief qu'elle tient de lui à Allerey et l'inviter à en faire hommage à Guy de Châteauneuf, chanoine d'Autun (1294, septembre). — Lettre par laquelle Jean dit de Braignon, damoiseau, après avoir reconnu tenir en fief de Guy de Châteauneuf, doyen d'Autun, des terres, des prés, des tierces sur Allerey, Huilly, déclare lui en céder la propriété moyennant la somme de 25 livres 5 sols tournois (1296, 23 mai). — Donation du curtil Chardebeuf, à Allerey, faite au chapitre par Naalette d'Angoste, damoiselle (1296, 28 février). — Vente faite à Hélie de Suilly, archidiacre de Beaune en l'église d'Autun, par Perrenet d'Auxey, damoiseau, et Marguerite de Chailly, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient en fief du chapitre sur les terrains d'Allerey, d'Angoste, d'Huilly et de Beurey-Bauguay et Pochey, moyennant la somme de 150 livres tournois (1301, Vend. avant la saint Hilaire). Copie moderne. — Vente par Herbert d'Angoste, damoiseau, et Isabelle, sa femme, au chapitre d'Autun, du bois d'Armont et de trois hommes avec leurs manses, situés dans la paroisse d'Allerey, le tout pour 15 livres dijonnaises (1311, février). — Vente du pré de la Seussere, à

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Huilly, faite par Nicolas Androuin d'Allerey, damoiseau, à Nicolas de Toulon, chantre d'Autun, chancelier du duché de Bourgogne (1379, 23 mars). — Transaction en vertu de laquelle et moyennant une somme de 80 florins Jeanne de Faulain, veuve de Jean de Rochefort, chevalier, et Gérard de Rochefort, écuyer, son fils, se départent de tous les droits qu'ils s'étaient réservés, lors de la vente au chapitre de la terre de Rochefort, sise en la paroisse d'Allerey, laquelle relevait en fief dudit chapitre, et enjoignent à tous leurs vassaux de faire hommage audit chapitre (1381, 13 septembre). — Vente faite au chapitre par Claude de Mello, chevalier, seigneur de Missery, moyennant la somme de 100 livres, d'une rente annuelle de 10 livres tournois qu'il affecte sur ses hommes et sa terre d'Huilly (1394, 20 juin). — Acquêt par le chapitre sur Gérarde, femme d'Henriot Joys, à Auxey, d'un clos avec maison, terres et prés sur le finage d'Huilly, moyennant 10 livres d'or (1405, 15 octobre). — Donation faite au chapitre par Pierre Berthier, citoyen d'Autun, pour être participant aux prières qui se font en cette église, de toute sa terre d'Angoste, mouvant du chapitre (1427/8, 28 février). — Vente faite au chapitre, par Gérard de Cusance, chevalier, fils de Jean de Cusance, chevalier, seigneur de Beauvois en la comté de Bourgogne, et par Claude de Mello, sa femme, du consentement du sieur de Cusance père, de Charles de Mello, seigneur de Saint-Bris et de Guillaume de Mello, son frère, des terres et seigneuries de Pochey, Huilly et Nailly en quoi qu'elles peuvent consister, pour la somme de 850 écus d'or (1431, 6 mai). — Rétrocession de ces terres faite par le chapitre à Claude de Mello, femme de Gérard de Cusance, chevalier (1432, 29 avril). — Mandement du lieutenant de la chancellerie d'Autun, obtenu par le chapitre pour contraindre M^me de Cusance à payer les arrérages d'une rente de 10 livres sur la seigneurie de Huilly (1438, 28 août). — Autre du même pour contraindre les habitants d'Huilly à acquitter leurs droits envers la dame de Cusance (1438, 22 septembre). — Écritures fournies par le chapitre dans une instance en la chancellerie d'Autun entre lui et Odot Molain, citoyen de Chalon, qui s'était opposé à la saisie de la terre d'Huilly faite à requête du chapitre à l'effet d'obtenir le paiement des arrérages de la rente de 10 livres (1438). — Vente faite par Antoine de Colombier, écuyer, seigneur d'Ogny, au chapitre, de meix, tenements, cens, rentes, dîmes, justice qu'il possédait à Huilly, moyennant la somme de 300 livres tournois (1450, 23 avril). — Traité par lequel Guillaume Mongeot, licencié en lois, et Huguette, sa femme, fille de Girard Bretin, écuyer, voulant se libérer d'une rente de 3 livres due au chapitre et des arrérages montant à 36 livres, lui cèdent en toute propriété le meix Bardoux et ses appartenances à Allerey (1453, 21 juillet). — Vente faite au chapitre par Pierre de Pringy, écuyer, demeurant à Pouligny-sur-Arroux, des deux tiers d'un domaine en franc aleu situés sur les finages d'Allerey, Hully et Angoste, provenant de Guillaume de l'Étang Verdeaul, écuyer et de Collette d'Allerey, sa mère, moyennant la somme de 50 francs (1453, 26 juillet). — Déclaration du domaine (1453, 23 septembre). — Vente de l'autre tiers du même domaine faite au chapitre par Simone, fille et cohéritière de Jean Lombard de Lanneau, écuyer, et du consentement d'Étienne Boisseau, son mari (1453, 23 septembre).

G. 752. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1457-1746. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Donations et acquisitions. Vente des terres et seigneuries en franc aleu de Pochey et de Huilly au bailliage d'Auxois et de toutes leurs dépendances, faite au chapitre cathédral d'Autun par Gérard de Cusance, chevalier, seigneur de Beauvoir, Claude de Mello, sa femme, Ferry de Cusance, chevalier, leur fils, Louise de La Baulme, sa femme, seigneur et dame de Darcey, moyennant la somme de 1,200 livres (1457, 18 mai). — Procès-verbal d'exécution par Ét. Bouteroue, sergent du bailliage d'Auxois, des lettres de sauvegarde obtenues par le chapitre d'Autun à l'effet d'être maintenu en possession des terres et seigneuries de Hully et Pochey (1457, 15 juin). — Consultation des avocats Jaquelin, Clémence, de Vandenesse, Nectoux, Devoyo, Villilenat et Grignard, par laquelle ils sont d'avis que Charles de Mello, chevalier, seigneur de Saint-Bris, frère de Claude de Mello, dame de Cusance, ne peut être admis à exercer le retrait des terres d'Huilly et Pochey, vendues au chapitre, parce que la première vente en 1431 avait été faite de son consentement et que dans la seconde les vendeurs ne se sont pas conservé la faculté du retrait (1458). — Sentence de l'officialité d'Autun, qui, en donnant acte à Simonne, veuve d'Étienne, de ce qu'elle a déclaré avoir vendu au chapitre sur le finage de Huilly, lui donne un délai de quinze jours pour remettre l'acte du partage de ces biens qu'elle a fait avec ses frères (1459). — Acte par lequel J. Lhomme de Promenois cède au chapitre la propriété d'une terre dépendant du meix au Porc audit lieu (1460, 26 avril). — Vente de la seigneurie de Pochey en franc aleu, faite au chapitre d'Autun par Geoffroy d'Avarly, écuyer, et Agnès de Montormentier, sa femme, moyennant la somme de 300 livres (1460, 5 mai). — Déclaration (1465, 3 juillet). — Acquêt d'une grange et d'un curtil à Allerey, par le chapitre sur Isabelle Blonde, veuve de Jean Berthelot (1465). — Cession de prés au finage de Huilly, faite au chapitre, par Jeannette, veuve de Guillaume Monin et ses enfants (1506). — Autre cession de prés, faite par P. Leneuf d'Huilly (1506). — Échange de terres et prés à Huilly, entre le chapitre et François Jeannin, leur homme (1547). — Vente faite au chapitre par Simon de Loges, chevalier de l'Ordre du Roi, bailli d'Autun, seigneur de la Boulaye et de Chailly, de tout le domaine qui lui appartient à Allerey, moyennant la somme de 7,256 livres (1584, 13 mars). — Arrêt du Parlement qui reçoit le chapitre à prendre possession de cette terre, sous la condition d'en faire hommage envers qui il appartiendra (24 avril). — Déclaration des bâtiments et héritages sis au finage d'Huilly, vendus par les consorts Lacouture à Joachim Damas, seigneur du Rousset (1603). — Vente des terres et seigneuries d'Allerey, Pochey et dépendances provenant d'acquisitions faites du baron de Crollard et de Joachim de Lezais, faite par Jean-Philibert Damas de Fuligny, seigneur de Saudancourt et Claude Chrétienne Arnout, sa femme, à Louis, baron de Villers-la-Faye, seigneur du Rousset Clomot, moyennant la somme de 12,500 livres (1629, 9 juillet). — Déclaration des terres acquises sur Chrétien Crollard (S. d.). — Traité entre Louis de Villers-la-Faye et quatre familles d'Allerey, par lequel celles-ci, pour se libérer de redevances envers ce seigneur, lui abandonnent la propriété de plusieurs pièces de terre et de prés (1630, 19 décembre). — Échange entre Claude de Villers-la-Faye, seigneur d'Allerey, Pochey, et Charles de Villers-la-Faye, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Clomot, par lequel Claude cède à Charles les seigneuries d'Allerey, Pochey, Huilly, le Cray, le Tremblay, Esbordes, en échange de la moitié de la seigneurie de Chatellenot, de Mouillon et de Dionne, de la redevance due à Sautereau, ce qui lui appartient à Chailly, provenant du sieur de Roilly et la seigneurie de Reclenne à Thoisy-le-Désert (1669, 20 novembre). Enregistrement de cet acte au bailliage d'Arnay le 2 décembre 1669. — Acte de partage de la succession de Jean-Eustache de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur du Rousset, Clomot, Françoise Nicolle de Villers-la-Faye, sa femme, Henri de Villers-la-Faye son frère, Antoinette de Villers-la-Faye, sa sœur, femme de Simon Cœurderoy, Antoine-Jean-Eustache et Nicolas d'Escorailles, seigneurs de Torcy, frères, fils d'Anne de Villers-la-Faye, d'une part et Marie-Suzanne-Simonne-Ferdinande de Tenarre-Montmain, fille unique de Henry-François de Tenarre, marquis de Montmain, lieutenant général des armées du Roi, qui était fils d'Hélène de Villers-la-Faye, sœur du baron d'Allerey, ladite dame autorisée de son mari Louis, marquis de Bauffremont, mestre de camp d'un régiment de dragons, de son nom et au nom de Anne-Josèphe-Ferdinande de Grammont, douairière et usufruitière des biens du marquis de Montmain, son mari, et au nom de Madeleine-Françoise et d'Edmée de Tenarre, sœurs, comtesses, chanoinesses de Remiremont. Par ce partage les biens de la sucession ont été divisés en deux lots. Le premier composé de la seigneurie de Mouillon, de celle de Reclenne, à Thoisy-le-Désert, des droits honorifiques dans l'église de Chatellenot, du fief du Trembloy sur Allerey est advenu aux seigneurs et dames de Villers-la-Faye. Le second, formé des seigneuries d'Allerey, Huilly, Pochey et des fiefs en dépendant a été attribué aux dames de Bauffremont et Montmain (1738, 30 septembre). — Vente de ces seigneuries d'Allerey, Huilly, Pochey et dépendances, faite par Louis, marquis de Bauffremont et les dames de Tenarre, mentionnées au partage ci-dessus au chapitre de la cathédrale d'Autun, moyennant la somme de 68,500 livres (1740, 1er avril). — Reprise de fief de ces seigneuries faite par le chapitre à Charles de Lorraine, comte de Charny, baron de Mont-Saint-Jean (1740, 28 avril). — Acquêt par le chapitre de deux journaux de terre au Paroy, finage d'Allerey, sur Philibert et Pierre Follot, marchands, à Juilly Leschenaut (1746, 8 mai).

G. 753. (Liasse) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1479-1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Droits de justice. Mandement du bailli pour la maintenue de Jean de Sennevoy, écuyer, seigneur de Sennevoy et du Cray, en possession d'un droit de justice sur un meix et des terres à Huilly. Exploit de signification ; opposition du chapitre et assignation des parties au bailliage (1479). — Autre mandement du même obtenu par Guillaume de Villers, seigneur d'Arconcey, contre le chapitre d'Autun qui s'opposait à l'exercice d'un droit de justice sur le climat du Bochot, finage d'Huilly. Exploit de signification et assignation des parties (1502). — Autre de Gérard de la Madeleine, bailli d'Auxois, qui, sur la requête du chapitre et du prieur de Saint-Symphorien d'Autun, seigneurs communs de Promenois, les maintient en possession de leurs droits de justice sur ce village que Didier d'Auxy, seigneur de Marcelois, leur contestait. Enquête, signification aux officiers dudit d'Auxy (1553). — Sentence du bailliage d'Arnay rendue dans un débat entre Abel du Bourgdieu, écuyer des écuries du Roi, seigneur de Promenois, et le chapitre d'Arnay, par laquelle ce denier est condamné à produire ses titres touchant la justice sur Promenois (1606). — Transaction entre Hugues Verdun, procureur d'office en la justice d'Allerey, et Claude Catin, autre procureur, au sujet du bornage d'une pièce de terre en la Corvée (1692). — Procès-verbal de bornage des seigneuries de Viécourt et d'Allerey appartenant au chapitre d'Autun et de celle de Beaurey-Bauguay à Alexandre de Saint-Quentin, chevalier comte de Blet, baron de Villeneuve (1730). — Autre des seigneuries d'Allerey et d'Huilly, appartenant au chapitre et de celle de Juilly Leschenaut dépendant du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1747). — Autre de la seigneurie d'Allerey appartenant au chapitre d'Autun et de celle de Clomot appartenant à Pierre Louis de Villers-la-Faye, chevalier, comte du Rousset (1762).

G. 754. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1750-1781. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Droits de justice. Dossier d'un procès porté au Parlement entre le chapitre d'Autun et Antoine Espiard, écuyer, seigneur de Clamerey et de Promenois, au sujet de terres mainmortables appartenant au chapitre, que ce dernier s'était appropriées, nonobstant la coutume et des limites de la justice sur ledit Promenois entre les deux seigneurs ; procès commencé en 1750 et terminé en 1768, le 18 août, par une transaction entre le chapitre, Antoine Bénigne Carrelet de Loisy, écuyer, sieur de Loisy, mari d'Élisabeth Espiard de Clamerey et Claude Espiard, écuyer, seigneur de Clamerey et de Promenois en partie, enfants de feu Antoine Espiard, portant reconnaissance et fixation à l'une ou à l'autre des parties des assignaux en litige et bornage général de la justice entre les deux seigneuries. — Procès-verbal dressé par J.-B.-G. Méry et Étienne Reuillot, commissaires à terrier à Autun, commissaires délégués par le chapitre d'Autun et Claude Espiard de Clamerey, seigneur de Promenois, pour le bornage des seigneuries d'Allerey, de Promenois et de leurs dépendances (1770). Double. — Ratification par Claude Espiard de Clamerey (1781). (Voir G. 766 bis.)

G. 755. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1301-1679. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Fief. Vente faite Perrenet d'Auxois, damoiseau et Marguerite de Chailly, sa femme, à Hélie de Suilly, archidiacre de Beaune, de onze meix et dépendances à Allerey, de leurs droits dans la dîme de Pochey, de terres, du bois de Larmont partant avec ceux de Jean de Meneures (Mimeure), de Guy de Brion, chevaliers, des bois de la Sarrée partant avec eux d'Androin d'Angoste, damoiseau et d'Étienne Borreaul, chevalier, le tout situé sur les finages d'Allerey, Huilly, Angoste, Beurey-Bauguay, relevant de fief du chapitre d'Autun et vendu pour la somme de 150 livres (1301/2, 12 janvier). — Notification de cette vente, faite par les mariés d'Auxois au chapitre avec prière de recevoir Hélie de Suilly à remplir ses devoirs de fief (1301/2, 13 janvier). — Vente faite par Herbert d'Angoste, damoiseau et Isabelle, sa femme, à Guy de Châteauneuf, doyen de l'église d'Autun, de meix, curtils, bois, terres, prés, jardin, eaux, cours d'eau, hommes, tailles, meix, coutumes, rentes dans toute la paroisse d'Allerey, mouvant de fief du chapitre et moyennant la somme de 300 livres tournois (1302). — Vente faite par Guillaume d'Angoste, damoiseau et Margueron, sa femme, de maisons, bois, terres, curtils, prés, rivière, corvées, hommes, tailles, corvées dans toute la paroisse d'Allerey et mouvant de fief du chapitre, moyennant la somme de 100 livres (1302, 23 juin). — Notification de cette vente faite au chapitre avec prière de recevoir Guy de Châteauneuf à remplir ses devoirs de fief (1302, 24 juin). — Transaction entre Guy de Châteauneuf, doyen du chapitre d'Autun, et Guillaume d'Angoste, damoiseau, par lequel ce dernier s'engage à exécuter toutes les clauses du bail à vie qui lui a été passé le 24 juin 1302 des terres qu'il avait vendues au chapitre (1307/8, 7 février). — Bail à cens passé par Guy de Châteauneuf à Jean de Brognon, damoiseau, de maisons, terres, bois, cens, prés, tierces, corvées, gélines, moyennant une redevance de 12 livres tournois, assignées sur toutes les possessions qu'il tient en fief du chapitre sur tout le paroissage d'Allerey (1310, octobre). — Vente faite au chapitre par Guillaume de La Baulme, chevalier, et Marguerite de Courbeton, sa femme, du fief du meix aux Damoiseaux et de toutes ses dépendances sur les territoires d'Allerey, Promenois, Jouey et Treney, avec une portion de la dîme de Meilly, le tout mouvant de fief du chapitre, moyennant la somme de 300 livres (1456, 23 mai). — Rétrocession de ce fief, faite par le chapitre, au prix de 300 livres à Claude Peaudoye, écuyer, seigneur de Corbeton et Vellerot, par retrait lignager, Claude Peaudoye étant cousin germain de ladite dame de Corbeton (1459, 9 mai). — Fief du meix Champeaux, à Huilly. Vente d'une terre aux Oiches d'Huilly par Nicolas Androin d'Allerey à Aymon Allebaul d'Huilly, moyennant quatre deniers d'or (1377). Copie. — Acte de foi et hommage fait à Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, de Mont-Saint-Jean et de Montfort, par Guillaume Demongeot, écuyer, licencié en lois et Huguette Bertin, sa femme, de maisons, terres, prés, justices situés à Huilly (1445, 23 août). — Autre fait par Louis de Bournonville, écuyer et Catherine de Raucourt, sa femme, au nom de celle-ci et de Claudine, sa fille, du corps de Pierre Dubois, écuyer, son premier mari, de maisons, meix, terres, prés, sur Huilly, Allerey, Pochey, Angoste, Le Trembloy, mouvant de fief d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, de Roucy, de Charny, à cause de la baronnie de Mont-Saint-Jean (1503/4, 21 janvier). Copie du temps. — Sentence du lieutenant du bailli d'Auxois à Arnay qui autorise Claude de Longvy, écuyer, seigneur du lieu, en sa qualité de tuteur et père de Jeanne, sa fille, procréée au corps de feue Anne de Bournonville et comme héritière de Blaise de Bournonville, écuyer, seigneur de Culêtre ; et Jean de Bournonville, écuyer, seigneur de Champeaux, curateur de la dite Jeanne, à vendre la chevance de Huilly, afin de pourvoir aux urgentes nécessités de la succession et payer 200 livres à Claudine Dubois, femme de Bertrand Chrétien, femme du sieur de la Rolandière, sœur utérine du seigneur de Culêtre (1536, 11 septembre). Copie du temps. — Vente du fief de Champeaux à Hully avec ses dépendances sur Allerey et la prévôté de Sussey, le tout mouvant du fief de la baronnie de Mont-Saint-Jean, faite au chapitre d'Autun, moyennant la somme de 1,600 livres par François Briet, conseiller au Parlement, Anne Mangeard, sa tante, Jean Briet, avocat, son frère, Jeanne Coussin, sa sœur, femme de Claude Bégat, lieutenant au bailliage d'Auxonne et Pierrette Royer, femme de Zacharie Joly, avocat, héritiers de François Mangeard, chanoine, archidiacre du Bassigny au diocèse de Langres (1586, 28 novembre). — Inventaire des titres du domaine produits par les vendeurs (1586). — Foi et hommage du fief du meix Champeaux, fait par le chapitre d'Autun à Léonor Chabot, comte de Charny et de Buzançais, à cause de sa baronnie de Mont-Saint-Jean (1587, 29 mai). — Vente de ce fief faite par le chapitre d'Autun à François de Ganay, conseiller au bailliage de Semur, moyennant la somme de 2,500 livres (1605, 7 juin). — Dossier de procédures entre le chapitre et Marie de Charancey, veuve de Philibert Venot, avocat à Autun, laquelle lui refusait la rétrocession du meix Champeaux, aliéné en 1605 et 1611 (1638-1666).

G. 756. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1490-1745. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Mainmorte. — Vente faite par Jeannette et Guyote Godot, filles de Guillaume Godot, d'Allerey, à Philippe Godot, du même lieu, moyennant 7 livres, de tous leurs droits à elles échus sur la succession d'Antoine Godot, leur frère (1490). — Déclaration devant la justice d'Huilly par P. Rossignol, Michel et Jean Godot et Hugues Rolin, tous d'Allerey, que des biens de Philippe Godot échus en mainmorte au chapitre et par lui vendus à Philippe Godot, la moitié appartient à Guyote Godot, fille de Guillaume Godot, et héritière de Jeanne, sa sœur (1519). — Obligation de 50 francs souscrite au profit du chapitre par Antoine Roidot, acquéreur des biens d'échute de Jeanne Verny, à Promenois (1520). — Vente par le chapitre, moyennant 50 livres, à Jean et Huguenin Courtot, de Treney, des biens de l'échute d'Émilande Courtot (1525). — Inventaire des biens de l'échute de François Vernin, de Promenois, femme mainmortable, décédée sans hoirs (1533). — Vente de l'échute de mainmorte de Jeanne Leneuf, d'Huilly, faite à son mari, Philibert Roserot, de Juilly-Leschenaut, lieu franc, sous la condition dans le délai de neuf ans, installer un de ses enfants à Huilly pour y demeurer dans la même condition que les autres habitants, c'est-à-dire comme homme de mainmorte (1565). — Vente de l'échute de Pierre Lhomme, mainmortable de Promenois, faite par le chapitre à Denis Leneuf. — Vente par le même de l'échute de Denis Leneuf et de Pierre Lhomme, dudit Promenois (1571). — Autre à Nicolas Durand, de Promenois, de l'échute de Jeanne Leneuf, veuve de Pierre Lhomme (1573). — Affranchissement par le chapitre des biens mainmortables acquis à Huilly par François Naudot, avocat à Autun (1609). — Avis de l'avocat Jeannin dans un procès entre le chapitre et la dame du Rousset au sujet de la propriété de l'échute de Léonard Duvas, demeurant dans une maison du chapitre à Pochey et que deux heures avant sa mort on avait transporté dans une autre maison de la justice du Rousset (1667). — Contrat d'affranchissement de la servitude de mainmorte, accordé par le chapitre d'Autun aux habitants et forains de Pochey, sous la condition de payer un cens de 15 deniers par journal de terre ou de pré, avec tous les droits seigneuriaux, corvées (1745, 1er septembre).

G. 757. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1422-1793. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Église, dîmes. Portion congrue. — Transaction sur procès, au Parlement de Beaune, entre le chapitre d'Autun et les habitants d'Huilly, par laquelle ces derniers s'étant assurés, par titres, du droit du chapitre, reconnaissent lui devoir des avoines de coutume, au temps des moissons, ainsi que les tierces (1422). — Mandement du gouverneur de la chancellerie du duché, pour faire contraindre les habitants d'Huilly au paiement de ces tierces (1425). — Arrêt du conseil ducal rendu par défaut, contre Gérard de Cusance, seigneur en partie d'Huilly et ses hommes dudit lieu, qui les condamne à payer les tierces au chapitre d'Autun (1428). — Extrait du terrier de la seigneurie du Rousset contenant la reconnaissance par le curé d'Allerey, de la donation faite à son église, en 1435, par Pierre d'Alligny, de terre et de pré au finage de Rousset pour l'entretien d'une lampe ardente (1435). — Compromis passé entre le chapitre et des hommes d'Angoste, pour le jugement d'un différend, au sujet des tierces prétendues par le chapitre sur le finage de Chappes (1462). — Déclaration des climats du territoire d'Arconcey, sujets à la dîme du baron du Rousset (1494). — Mandement pour l'assignation au Parlement par le chapitre, des héritiers de Hugues de Clugny, seigneur de Conforgien, pour reprendre le procès dans le but d'être maintenu dans le droit de percevoir la dîme sur des terres de la montagne de Huilly (1510). — Extrait des comptes des receveurs du chapitre, contenant le produit des amodiations des dîmes d'Allerey, Huilly, Angoste, Pochey (1574-1651). — Sentence de la justice d'Allerey, qui condamne Claude Damas, vicaire de l'église d'Allerey, à entretenir la lampe ardente suivant la fondation (1625). — Copie de l'arrêt du Parlement qui maintient l'évêque et le chapitre d'Autun dans le droit de percevoir la dîme sur Promenois, dont partie appartenait à Jean du Bourgdieu (1650). — Rapport d'experts nommés par le chapitre et Jean-Eustache de Villers-la-Faye, seigneur d'Allerey, par lequel l'héritage de la Corvée est reconnu dépendre du domaine du Trembloy, appartenant à M. de Villers-la-Fays (1681). — Procès-verbal, dressé par Nicolas Briandet, notaire à Saulieu, sur la requête du chapitre Saint-Andoche de Saulieu, par lequel, vu la déclaration faite par Jacques Gillet, curé d'Allerey, des biens formant sa portion congrue, biens estimés 149 livres 9 sols, le chapitre consent à y ajouter 151 livres en argent pour parfaire les 300 livres exigées pour la portion congrue, ce qui est ratifié par une transaction du 27 février 1688. — Arrêt d'appointement, dans un procès au Parlement de Dauphiné, entre le chapitre et Louis-Eustache de Villers-la-Faye, au sujet des dîmes du Trembloy (1703). Copie. — Sommation faite par Claude de Cussigny, veuve dudit seigneur de Villers-la-Faye, au curé d'Allerey, d'avoir à entretenir la lampe ardente, fondée par M. d'Alligny (1715). — Traité entre Claude-Robert Dugon de la Rochette, comte du Bois-Lamy, seigneur du Trembloy, et le chapitre d'Autun, par lequel il s'engage à payer à ce dernier les arrérages des dîmes de la métairie du petit Trembloy et de même qu'à l'avenir, celle de toutes les terres qui, dans le débornement, qui doit être fait, seront reconnues dépendre dudit Trembloy (1760). — Transaction entre les chapitres Saint-Lazare d'Autun, de Saint-Andoche de Saulieu et le curé d'Allerey, en exécution de l'édit sur les portions congrues, pour le partage des dîmes et des novales (1777, 4 novembre). — Bail des dîmes de Promenois, Trency, Jouey, Bouton, Pochey et Chassenay, pour la somme de 680 livres (1790). — Manuel des droits réservés par les lois et dus à la nation à cause de la terre d'Allerey, ayant appartenu à la cathédrale d'Autun (1793).

G. 758. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1228-1788. — AUTUN. Chapitre cathédral de Saint-Lazare. Allerey, etc. Cens et rentes. — Sentence arbitrale de Guy de Vergy, évêque de Langres, portant que le chapitre de la cathédrale assignera au profit de Jean de Marigny, chanoine, 13 livrées de terre à Allerey, qui lui tiendront lieu des rentes qui lui appartenaient, mais que Albert d'Allerey, chevalier, en sera quitte (1228/9, 29 janvier). — Bail à cens du meix Cherique, passé par le chapitre à J. Colard, qui se déclare serf et mainmortable (1387). — Autre d'un meix, rue Amont, passé à J. Bernay (1410). — Autre du meix Chérique et dépendances à Jean Robert (1410). — Autre du meix Bardoux, passé par Guillaume Damongeot, licencié en décret à Arnay et Huguette Bertin, sa femme, à Étienne Chereaul (1443). — Ventes de granges, entre particuliers (1450-1452). — Bail à cens du meix Taulot, et dépendances, passé par le chapitre aux quatre frères Gaudot, pour eux et leurs descendants en ligne directe (1458). — Autre d'une portion du meix Broquelin à Ponsenot-Lucot (1461). — Reconnaissance des héritages possédés par Guillaume et Jean Chaseret, hommes de Girard de Roussillon, chevalier, et Antoine de Roussillon, écuyer, frères, seigneurs d'Allerey (1469). — Bail à cens d'un meix et dépendances à Allerey, passé par le chapitre à Moingeot-Testart, du Fête (1479). — Autre des biens de la Chapelle de Saint-Bénigne, en l'église Saint-Lazare, situés à Autun, passé par les chapelains à Guillaume Dubois, curé d'Allerey, et à ses frères (1481). — Autre du meix Billard, passé par le chapitre à Étienne Leneuf (1483). — Autre de la maison du chapitre et des prisons, passé à Huguenin Roydot, homme mainmortable du chapitre, sous la condition entre autres de réserver une chambre et une écurie pour le délégué du chapitre, d'entretenir la prison et les prisonniers en sûreté (1484). — Autre du meix Guyot Billard, passé à Antoine Boutavant (1504). — Déclaration des héritages acquis par Jean Crolard d'Allerey sur les finages d'Allerey, Huilly et lieux voisins, riere la directe censive de Hugues Dubois, seigneur du Rousset, envers lequel ils sont chargés de redevances (1504). — Traité par lequel ledit Crolard pour couper court à toutes difficultés, paye 20 écus d'or au seigneur du Rousset pour les lods et promet d'acquitter les redevances et ce dernier alloue les acquisitions faites (1515). — Vente de 200 livres de rente, assignées sur tous ses biens, faite par Hugues de Loges, chevalier, seigneur de la Boulaye et de Chailly, chambellan et lieutenant du Roi en Bourgogne et bailly d'Autun, au chapitre, moyennant la somme de 1200 livres (1527). — Partage de la succession de Mathieu Crolard, marchand à Allerey et Barbe Rozerot, sa femme, entre noble Jean Crolard, homme d'armes de la compagnie de M. de Tavanes, Claudine Crolard, André Crolard, Charles Languet, marchand à Vitteaux, mari d'Anne Crolard, héritages chargés de redevances envers le chapitre (1588). — Déclaration des héritages à Allerey, vendus par décret à Chrétien Colard, sur les consorts Thibaut (1598). — Reconnaissances de divers héritages à Allerey, par des habitants et des forains (1668). — Bail à cens d'un meix en la rue du Voyen, passé par le chapitre à Dominique Denisot d'Allerey (1668). — Autre de friches et buissons à essarter et mettre en valeur, passé par Charles de Villers-la-Faye, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur d'Allerey, Pochey et Huilly, à Claude Verdun, son homme d'Allerey (1673). — Autre de friches sur le même territoire, par Simon de Villers-la-Faye, écuyer, abbé de Saint-Thibaut et par Eustache de Villers-la-Faye, écuyer, seigneur d'Allerey, à Pierre Mimeure de Huilly (1681). — Ventes entre particuliers de maisons, terres et prés à Allerey (1684, 1686, 1687). — Bail à cens de terrains et jardins, passé par Eustache Jean de Villers-la-Faye, chevalier, comte de Villers, seigneur d'Allerey, Pochey, à Claude Cattin, praticien à Allerey (1711). — Instance entre ce censitaire et M. Lejeune, curé d'Allerey, qui détenait une terre dépendant de sa concession (1715). — Bail à cens d'un meix en la rue d'Amont, passé par Claude de Cussigny, veuve de Jean Eustache de Villers-la-Faye, à Denis Gardon dudit Allerey (1731). — Reconnaissance d'héritages sur Promenois, faite au chapitre par Lazare Chauvelot dudit lieu (1737). — Ventes d'héritages à Allerey entre particuliers (1740, 1742, 1744). — Bail à cens des masures de la Boulaye à Allerey, passé par le chapitre à J.-B. Coqueugniot, marchand à Allerey (1788).

G. 759. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1334-1737. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Cens, rentes à Angoste et Huilly. — Bail à cens passé par les chapelains des chapelles de la Trinité, de Saint-Clément, de Saint-Bénigne et de Saint-Thomas, fondées en l'église cathédrale d'Autun, des terres, prés et droits qui leur appartiennent à Angoste et à Beurey-Bauguay, à Guyot Defer d'Angoste (1336). — Reconnaissance faite au chapitre d'Autun, par Guillaume de Thurey, évêque dudit Autun, de la terre d'Angoste, léguée à ses successeurs par le cardinal Pierre Bertrand, son prédécesseur qui l'avait acquise d'Henri d'Alligny, chevalier, à la charge de payer chaque année 7 livres au chapitre qui devait célébrer son anniversaire (1356). — Bail à cens par le chapitre à J. Pelletier d'Angoste, d'un meix et dépendances provenant de l'échute de Guyot Leneuf, mainmortable (1372). — Autre d'un meix en la rue d'Amont à Angoste, passé à Guillemin Gadot dudit lieu (1410). — Autre du meix de Philibert Breulandet à Huilly, passé à Jean et à Guillaume Baretat (1420). — Autre du meix de J. Hemery, à Huilly, consenti par Guillaume Bataille, citoyen d'Autun, à Pierre Larbois d'Huilly (1423). — Vente de rente sur des héritages à Huilly, par Jean Bouret, le jeune, à Jeannette, veuve de Jean Boussele (1461). — Bail à cens d'un meix et tenement à Huilly, passé par le chapitre à Girard Formerat dit Proudhon dudit lieu (1476). — Bail à cens, passé par le même à André Brullard d'Huilly, d'un meix audit lieu, provenant de Gauthier de Musigny, chanoine d'Autun, qui l'avait acquis de M^{lle} Jeanne, veuve de Perrin d'Oucherotte et légué au chapitre pour la dotation de la léproserie de Saint-Hippolyte (1477). — Autre de terres et prés sur Angoste, passé à Antoine Varotte, prêtre et Antoine et Pierre, ses neveux (1481). — Autre du meix Paney à Angoste, passé à Philippe Gaudot dudit lieu (1485). — Continuation par le chapitre à Guiot et Guillaume Leneuf frères, à Huilly, du bail et tenement possédés par Odenot leur père (1485). — Acquêt par le chapitre sur Pierre Leneuf d'Huilly d'une rente assignée sur des héritages audit lieu (1489). — Autre sur Guillaume Monin de Huilly, de 2 livres de rente assignée sur des héritages audit lieu (1490). — Continuation par le même à Jean Guillaume et Pierre, fils d'Odenot Larbois de Huilly, du meix et tenement possédé par leur père (1509). — Ventes d'héritages sur Huilly faites par Guyot Leblanc à Jean Chauvot, prêtre, par Moingeot Leneuf, au même (1524, 1526). — Bail à rente de terres et prés sur Huilly passé par le même chapitre à Denis Bortin (1534). — Autre à cens de l'emplacement d'un moulin avec ses dépendances en la Crose à Huilly, passé à Laurent Leneuf (1538). — Autre d'une portion du meix Lelarge, passé par Jean Mangeard, bailli et juge prévôtaire d'Arnay-le-Duc à Emiland Caillet de Huilly (1572). — Vente d'un meix et tenement en la rue, à Huilly, faite par Charles de Villers-la-Faye, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur d'Allerey, Huilly et Pochey, capitaine au régiment de Bourgogne, à Antoine Thibaut, charpentier à Huilly, moyennant 160 livres et un cens perpétuel de 6 deniers (1672). — Vente de maisons, jardins, terres, prés à Huilly faite par François Henry, praticien à François Nicolle, procureur et notaire à Arnay pour la somme de 4500 livres (1675). — Traité par lequel le chapitre en considération des services que lui a rendus ledit Nicolle, affranchit tous les héritages acquis par lui moyennant une redevance annuelle de 12 livres 10 sols (1684). — Bail à cens d'un meix en l'Orme du Vaux, passé par Charles de Villers-la-Faye à Jacques Lemerle, à Huilly (1684). — Autre d'un emplacement à Huilly, passé par Claude de Cussigny, veuve de Jean Eustache de Villers-la-Faye, aux frères Coqueugniot dudit lieu (1724). — Vente d'un domaine à Angoste consistant en maison, grange, jardin, prés, terres, faite par Étienne Picard, marchand tanneur, et Jeannette Naudin, à Élisabeth Sautereau d'Arnay pour la somme de 1900 livres (1737).

G. 760. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1381-1766. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Cens, rentes sur Pochey, Promenois, Treney. — Bail à rente de soillons de terres sur Treney, passé par le chapitre d'Autun à Poinceard Robergeot, dudit lieu (1381). — Bail à cens du meix de la Fouretière et dépendances à Pochey, passé par Jean de Boillon, écuyer, seigneur de Pochey, en partie à Gérard Amotte, dudit lieu (1444). — Autre des meix des frères Viste à Pochey, passé par Gillotte du Boillon, femme d'Henri de Citel, écuyer, Pierre d'Achey, écuyer, Girarde de Citel, sa femme, seigneurs et dames de Pochey en partie, à Étienne Buisson, dudit lieu (1453). — Autre des meix Perrenod et Jean Berthelot à Pochey et de leurs dépendances, passé par Pierre d'Achey, écuyer, Geoffroy Davalis et Jeanne de Montormentier, seigneurs et dame du lieu, à Jean Amotte l'ancien (1457). — Autre de terres et de prés au même lieu, passé par Antoine Dubois, seigneur du Rousset, Allerey et Pochey, à Jean Gabotte, de Pochey (1545). — Autre de l'étang de Cussenay, près de Pochey, passé par le chapitre d'Autun à quatre habitants d'Allerey (1476). — Autre des buissons des Batez sur Pochey, passé par Anathoire du Bos, seigneur du Rousset, Allerey et Pochey, à Claude Amotte de Pochey (1554). — Vente par décret des biens d'Antoine Voizod de Promenois, avec toutes les charges imposées aux habitants du lieu (1562). — Bail à cens d'une pièce de terre à Pochey, passé par Jean-Eustache de Villers-la-Faye, à Antoine Leneuf, laboureur, audit lieu (1687). — Autorisation donnée par le même à Vivant Davaux de Pochey de continuer une construction commencée sur la rue de Pochey, à charge de payer un cens (1706). — Bail à cens d'un emplacement aux Pasquiers d'Angoste, consenti par le chapitre à Claude Chamard, dudit lieu (1730). — Vente faite par Françoise Lambert, veuve de Bernard Paquier, capitaine d'infanterie, à Arnay, Anne, sa fille, Pierre, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, Augustin Paquier, curé de Thorey-sous-Charny, à Pierre Reffort, président au grenier à sel d'Arnay, d'un domaine situé sur le finage de Treney, avec toutes ses charges seigneuriales, excepté celle de mainmorte, pour le prix de 12,288 livres (1766).

G. 761. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1425-1763. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Amodiations. — Amodiation pour 6 ans de la maison seigneuriale et de toutes ses dépendances, à l'exception des prisons et du colombier, passé par le chapitre à Jeannin Mortigagne, dit Picard, moyennant 10 livres par an (1425). — Marchés passés par les chanoines pour la réparation de leurs bâtiments d'Allerey (1466). — Amodiations générales des revenus de la seigneurie d'Allerey, Huilly et Pochey, passées par Claude de Cussigny, veuve de Jean-Eustache de Villers-la-Faye (1712, 1735); — par Louis, marquis de Bauffremont, gouverneur de Seyssel, et Marie-Suzanne-Simonne-Ferdinande de Tenarre-Montmain, Anne-Josephe-Ferdinande de Grandmont, veuve de Henry-François de Tenarre, marquis de Montmain, au sieur Maumenet d'Allerey, moyennant 1950 livres (1739) — Amodiation du domaine passée pour 9 ans par le chapitre aux consorts Coqueugniot pour la somme de 7,000 livres (1761, 27 sept.). — Sous-baux du domaine d'Allerey, passés par les fermiers au nom du chapitre d'Autun à divers particuliers (1762, 5 octobre). — Procès-verbal de visite des bâtiments et héritages dépendant des seigneuries d'Allerey et de Sussey, à l'expiration du bail de Pierre Delaporte (1763).

G. 762. (Liasse.) — 95 pièces, papier, 118 plans.

1751-1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Déclarations. Terriers. — Notes et mémoires concernant les reconnaissances faites au terrier de la seigneurie, au profit du chapitre d'Autun, par les possesseurs des héritages situés dans l'étendue de la seigneurie (sans date, vers 1750). — Plans figurés de tous ces héritages pour servir à la rénovation du terrier (sans date, vers 1750). — Déclaration des château, jardins, bâtiments, terres, prés, dépendant du domaine de la seigneurie d'Allerey, Huilly, Angoste, Pochey, dressée à la suite du bail du sieur Coqueugniot (1777).

G. 763. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier, cartonné.

1716-1717. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Terrier des seigneuries de Treney et de Promenois, appartenant au chapitre, reçu par Roydot, notaire à Beurey-Bauguay, et Maréchal, notaire à Censerey. — Fol. 1. Lettres à terrier. — Fol. 6. Déclaration des droits seigneuriaux. Election d'officiers de justice, sergents, ajournements, épaves, chasse, lods, mainmorte et serve condition des habitants, poule de coutume, dîmes. — Fol. 15. Reconnaissances des habitants.

G. 764. (Plans.) — Huit feuilles, papier.

Sans date, vers 1650. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Neuf exemplaires d'un plan visuel de différentes grandeurs, intitulé Tibériade des climats de la paroisse d'Allerey et des hameaux dépendant de la seigneurie du chapitre d'Autun.

G. 765. (Plan.) — 1 feuille, papier.

Vers 1680. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Plan informe des lieux contentieux, produit dans un procès entre le chapitre et M. de Villers-la-Faye.

G. 766. (Plan.) — 4 feuilles, papier.

Sans date, vers 1768. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Copies de plans visuels et non géométraux, tirés sur un des plans du terrier de 1748 et 1749, pour servir à la limitation entre les finages d'Allerey et de Promenois et être annexées à la minute de la transaction qui sera passée entre le chapitre et M. Espiard de Clamerey.

G. 766 *bis*. (Plans.) — 2 feuilles, papier.

1768. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Plan en double, des limites des finages d'Allerey et de Promenois, levé par Reuillot, commissaire à terrier, pour être annexé à la transaction en 1779, entre le chapitre et M. de Clamerey (voir G. 754).

G. 767. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 58 pièces, parchemin.

1422-1778. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Communautés dépendant de la seigneurie. — Mandement du conseil ducal à Dijon, au Parlement de Beaune, rendu sur la requête du chapitre d'Autun pour contraindre les habitants d'Huilly à lui payer les coutumes d'avoine et les tierces de blé qu'ils lui doivent (1422). — Mandement du bailli de Saint-Gengoux qui, sur l'opposition des habitants d'Huilly à l'exercice du droit de pacage des habitants de Beurey-Bauguay, sur la montagne d'Huilly dans les limites décrites audit mandement, les assigne au bailliage pour dire les causes de leur opposition (1434). — Écritures produites par le seigneur et les habitants de Beurey-Beauguay à l'appui de leur cause (1434). — Sentence du bailliage qui reçoit l'opposition et ordonne aux parties de produire leurs titres (1434). — Sentence arbitrale de Benoît Millot et d'André Justot, conseillers du duc de Bourgogne, qui règle les conditions du droit de parcours des habitants de Huilly et de Viécourt dans les bois du Fain et de Lauchières (1444). — Délibération des doyen et chapitre d'Autun, rendue en suite de la supplique des habitants de Promenois ayant exposé que par suite des logements des gens de guerre et en particulier de ceux de MM. de Varennes et de Charny et aussi des orages, ils se trouvaient dans l'impossibilité d'acquitter leurs tailles, par laquelle le chapitre leur remet celles de 1476 et 1477 (1478). — Sentence de la justice d'Huilly qui condamne deux habitants de Juilly-Leschenault, pour délit de pâturage sur la montagne de Huilly (1481). — Poursuites contre des habitants de Juilly et de Beurey-Bauguay, pour semblables délits (1482). — Enquête dressée par la justice de Huilly, contre Benoît Baugey de Beurey-Bauguay, qui avait usurpé une pièce de terre sur cette montagne (1483). — Compromis entre le chapitre et Hugues de Clugny, seigneur de Conforgien et de Beurey-Bauguay, pour juger le procès concernant les usurpations, commises par les habitants de Beurey-Bauguay, sur la montagne de Huilly (1483). — Vente des paquiers communaux, des Fondelières et Moirot, faite par les habitants de Huilly à Mongeot-Blangey dudit lieu (1594). — Autre du pâquier de la Place faite par les mêmes à François Factet, contrôleur au grenier à sel d'Arnay (1623). — Vente d'une terre près la Grande Borne et du pâquier du bois de Huilly, faite par les mêmes, à François Cattin, praticien (1633). — Écritures du chapitre, pour demander l'annulation de la vente d'une prairie communale de 70 soitures, faite par les habitants d'Allerey, à Marie Bonamour, veuve de Pierre Blancey, avocat à Arnay, parce que cette vente a été faite sans observer les formalités voulues en pareil cas (1642). — Vente du bois communal de la Mouille de Cras et du pâquier du pré Carreau, faite par les habitants d'Angoste, à Antoine de Sercey, écuyer, et seigneur d'Arconcey, moyennant la somme de 300 livres (1644). — Procédures au bailliage d'Arnay, entre les habitants d'Angoste et ceux de Pochey, opposés à l'aliénation précédente (1645-1646). — Vente de prés aux pâquiers, au bout du champ Garreaul, à la Chaume du gué, au jeu de Chappes, faite par les habitants d'Angoste, à François Lambert, de Mimeure, pour le prix de 230 livres 10 sols (1662). — Rétrocession faite par ce dernier aux sieurs Chamard et Carementrant, d'Angoste, des communaux acquis par lui en 1661, 1662 et 1664. — Assignation donnée par le chapitre, aux requêtes du Palais, contre les acquéreurs, auxquels il réclame le tiers de la valeur des communaux, acquis par eux (1684). — Sommation faite par le chapitre aux habitants d'Huilly, de cesser le partage qu'ils ont fait, du bois communal, de la Roche, si mieux ils n'aiment se cantonner et abandonner au chapitre le tiers de ce bois (1670). — Consultation des avocats Benoît, Gaillardet, Forestier et Varennes, de Dijon, au sujet d'une redevance en avoine, que les habitants de Promenois et de Treney s'étaient obligés de payer aux seigneurs de Roussillon, auteurs du chapitre, pour jouir du vain pâturage sur le territoire d'Allerey et auquel ils se refusaient (1710). — Traité par lequel les habitants de Pochey prennent l'engagement de payer tous les ans à Jean-Eustache, comte de Villers-la-Faye, seigneur d'Allerey, Huilly et Pochey, vingt mesures d'avoine pour la jouissance du bois de Champgenre et de la Chaume joignant le finage de Pochey (1711). — Extrait du terrier de la seigneurie d'Allerey au chapitre d'Autun, dressé en 1751 contenant la déclaration des communaux de ce village. — Procuration donnée par les habitants d'Angoste, pour poursuivre en justice Lazare de la Troche, marchand à Arnay, qui s'est emparé du pâquier communal appelé le Rupt des Poiriers (1757). — Procédures en la justice d'Allerey et au baillage de Saulieu à requête du chapitre contre les usurpateurs des communaux de Huilly (1774-1782). — Déclarations des biens communaux d'Allerey, Juilly, Angoste et

Pochey, faites à la requête du chapitre d'Autun, seigneur desdits lieux (1784).

G. 767 *bis*. (Atlas.) — 7 feuilles, papier.

1788. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Communautés. — Atlas de huit feuilles numérotées (dont la première manque), de l'arpentage des biens communaux d'Allerey, levés sur l'ordre du chapitre par Reulliot, commissaire aux droits seigneuriaux à Arnay.

G. 767 *ter*. (Atlas.) — 4 feuilles, papier.

1782. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare, Allerey, etc. Communautés. — Atlas de quatre feuilles numérotées, de l'arpentage des biens communaux d'Huilly, levés sur l'ordre du chapitre, par Reuillot, commissaire aux droits seigneuriaux.

G. 768. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier ; 1 plan.

1417-1780. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Bois. — Vente du bois des Brueres tenant à la forêt de Buan, au-dessus d'Angoste, faite au chapitre d'Autun par Jean de Vianges, écuyer, moyennant la somme de 90 livres (1417). — Vente du tiers des bois d'Armont sur le finage d'Angoste et des droits y appartenant, faite au chapitre, par Jean Lombard, d'Huilly, moyennant 40 écus d'or (1431). — Vente du tiers du bois, au Mere, finage d'Angoste, faite au chapitre, par Agnès Dupin, femme de Nicolas Milot, de Manlay, écuyer, pour 30 livres (1438). — Répartition par le juge de Huilly, de la somme de 4 écus 1/2, à laquelle les habitants de Huilly ont été condamnés pour dégradations commises dans le bois des Verpillets, appartenant au chapitre (1581). — Sentence des requêtes du Palais à Dijon, qui condamne Bonaventure de la Ville, ancien trésorier des mortes payes en Bourgogne, à rendre au chapitre d'Autun le tiers du bois communal de l'Escrion qui lui avait été vendu le 3 février 1609, par les habitants d'Angoste (1640). — Vente du bois des Mouillies sur Allerey, faite par Nicolle Poiblanc, veuve de J. Bonnard, de Jonchery, à Charles de Villers-la-Faye, seigneur d'Allerey, moyennant la somme de 31 livres 10 sols (1670). — Copie d'un traité entre le chapitre d'Autun, et les habitants de Promenois, et Treney, par lequel le premier renouvelle aux dits habitants leur droit d'usage dans le bois des Battées et de Cheurinant, sous la condition de payer une redevance de 15 livres (1674). — Ordonnance du juge des prévôtés de Sussey et d'Allerey, qui autorise le procureur fiscal à faire une information contre les malfaiteurs qui avaient incendié la plus grande partie des bois de Buant, appartenant au chapitre. — Procès-verbal du dégât causé dans le bois (1690). — Bail à cens, de 43 arpents des bois du Carrefour, de la Vigne de Champgueneau et des Corvées passé par le chapitre d'Autun, aux habitants d'Angoste, moyennant une rente annuelle de 36 boisseaux de froment (1741). — Obligations souscrites au profit du chapitre de la cathédrale d'Autun, par les acquéreurs des coupes de ses bois, et ventes des coupes des bois Guillaume sur Huilly, au Maire, d'Armont, de la Perche, de la Vigne, du quartier Chanteray, des bois Adam, du Rupt de la Cloye, la Naulotte de Verpillet, de Chaume rond, de la Croix Aglantine, de la Tourte, Lopelande, de la Chapelotte, de Moillefain, le quartier-maître Artus, le buisson de feuille Rachin, Cosme, le quartier du Parc, le bois Mersen et la plupart dépendant de la forêt de Buant (1452, 1453, 1457, 1469, 1491, 1537, 1546, 1543, 1551, 1556, 1565, 1571, 1574, 1576, 1580, 1584, 1590, 1587, 1590, 1597, 1598, 1601, 1605, 1609, 1619, 1624, 1626, 1629, 1632, 1638, 1641, 1644, 1659, 1660, 1662, 1664, 1665, 1680, 1687, 1689, 1690, 1703, 1736, 1740, 1745, 1776). — Procès-verbaux de balivage, de martelage et de racolement, des coupes de ces bois, dressés par les officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Autun (1742-1780).

G. 769. (Plan.) — Une feuille, papier.

1741. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Bois. — Plan et procès-verbal de bornage et d'aménagement des bois du chapitre d'Autun dans la prévôté de Sussey et les seigneuries d'Allerey et de Braux, dressés par Pierre de Chavanes, arpenteur juré de la maîtrise des eaux et forêts d'Autun (1741).

G. 770. (Plan.) — Deux feuilles, papier.

1741. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Bois. — Copie du plan précédent.

G. 771. (Plan.) — Une feuille, papier.

1741. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Bois. — Extrait du plan précédent, fait en 1756 par l'arpenteur Pressavin.

G. 772. (Plan.) — Une feuille, papier.

1788. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Allerey, etc. Bois. — Plan des grands bois de Buant au chapitre d'Autun, levé par Reuillot, commissaire aux droits seigneuriaux, demeurant à Autun.

G. 773. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 109 pièces, papier; 1 plan.

1757-1766. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Alligny. Domaine. — Procédures portées aux requêtes du Palais à Dijon, entre le chapitre Saint-Lazare d'Autun et Léonard Millerand de la Chapelle Saint-Franché, au sujet de la propriété d'un bois au territoire de La Chaux, paroisse d'Alligny, appelé les Issards-Chapeloi, lequel avait été adjugé au chapitre.

G. 774. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 plan.

1236-1736. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Aloxe. Domaine. — Acquisitions et échanges. Vente d'une pièce de vigne Es-Chailloux, finage d'Aloxe, par Simon d'Aloxe et Marie, sa femme, du consentement de Geoffroy, Rainaude et Bonete, leurs enfants, à Gauthier de Saint-Symphorien, chanoine d'Autun, moyennant 85 livres dijonnaises (1236, octobre). — Vente d'une vigne au même lieu, faite au même, par Jean de Vulle, du consentement de Marie, sa femme, de Thibaut, son fils, et de Pierre, son frère (1240, janvier). — Vente d'une vigne en la Craye d'Aloxe, par Jean, fils à la Cornère de Bouilland et Dampnote, sa femme, à Bertrand de Mous, chanoine d'Autun (1264, novembre). — Vente d'une pièce de vigne au même lieu, faite par Annie, veuve de Jean Ysambart du Bourgneuf, de Beaune, à Renaud du Bourgneuf, clerc, dit Pasiote, pour le prix de 25 livres 10 sols (1266, juin). — Rétrocession de cette vigne par ledit Pasiote, à Bertrand de Moes, chanoine d'Autun (1266, août). — Vente faite au même, d'une vigne au même climat, par Milet d'Aloxe, demeurant à Savigny, et Pétronille, sa femme (1267/8, février). — Acquêt par le même chanoine, d'une vigne au même lieu, par Guillaume Affrons et Bernard, fils de Jean Oudemer, bourgeois de Beaune (1267/8, 21 mars). — Échange entre le chapitre de la cathédrale d'Autun et Geoffroy d'Aloxe, leur homme, qui cède un meix joignant la grange du chapitre et reçoit en échange un cornet du meix acquis de Buteau de la Doix (1285, novembre). — Acquêt par le chapitre sur Pasquette, femme de Renaud Blèse de La Doix, d'une maison joignant la place du Chapitre à Aloxe (1289, novembre). — Vente d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sols sur un meix et maison à Aloxe, faite par Perrin Guillot et Jacquette, sa femme, d'Aloxe, à Guillaume, curé d'Auxy, moyennant 17 livres tournois (1303/4, 7 mars). — Acquêt par le chapitre sur Cantin Godot de Beaumarché, d'une vigne au Chinchaut, finage d'Aloxe (1305, juin). — Autre d'un plâtre avec les murailles, sis à Aloxe, faite par le chanoine Bureau de Maison-Comte, sur Simonnin Bartholomin (1360, 13 juin). — Autre par le même, de sept pièces de vignes à Aloxe, sur Jean Chaireter de Bligny-sur-Ouche (1365/6, 18 février). — Vente d'une pièce de vigne aux Chailloux, finage d'Aloxe, par André d'Auxey, clerc à Beaune, à Perrenot Quinot, épicier, audit lieu (1406, 23 avril) et rétrocession faite par ce dernier au chapitre (1406, 30 septembre). — Acquêt par le chapitre sur Guillaume Renevier de 100 sols de rente sur sa maison et des vignes à Aloxe (1436). — Lettres du bailliage qui maintiennent le chapitre dans le droit de percevoir les fruits qui proviendront des assignaux décrits dans l'acte précédent, jusqu'à l'entier paiement des arrérages (1439). — Échange par lequel Huguenin Saillant reçoit du chapitre six ouvrées de vignes Es-Cras, en échange de six ouvrées de vigne joignant celles du chapitre (1446). — Autre sur Aloxe entre le chapitre et l'abbaye de Citeaux ; celle-ci cède une pièce de vigne au meix Forier et reçoit en contre-échange une vigne en l'Eschaillot de la Perrière (1453). — Transaction entre le chapitre d'Autun, Claude de Brancion, chanoine de Beaune, Hugues de Brancion, son neveu, ledit Claude comme tuteur et Antoine Bouton, seigneur de Pierre, comme curateur dudit Hugues et d'Isabelle de Brancion, frère et sœur, enfants de Jean de Brancion, écuyer, seigneur de Visargent, Pernand et Corgoloin, par laquelle le chapitre s'oblige de payer chaque année aux sieurs de Brancion une rente de 10 gros assignées sur des pièces de vigne à Aloxe, dont ceux-ci devront faire la garde (1532). — État portant qu'en 1552 le chapitre a récolté 61 queues et deux feuillettes de vin dans son domaine d'Aloxe. — Acte de la rétrocession faite, moyennant la somme de 4,054 livres, par les consorts Frapillon d'Aloxe au chapitre d'Autun, des meix, maisons, héritages et redevances, sis audit lieu, qui avaient été vendus à leurs auteurs le 15 février 1632 et qu'un édit l'autorisait à racheter (1643). — Assignation donnée au chapitre, devant le Parlement, à requête de Hélène de Villers-la-Faye, veuve de Charles de Tenarre, chevalier, baron de Montmain et de Villers-la-Faye, dame de Pernand, pour, suivant les termes de l'acte d'affranchissement de la mainmorte accordé aux habitants de Pernant en 1419, qui interdit de posséder sur le territoire, sinon qu'en habitant le village, le chapitre d'Autun soit condamné à se désister et mettre en main habile les héritages qu'il possède sur Pernand (1691). — Désistement par le sieur Parigot, avocat à Beaune, au profit du chapitre d'une pièce de vigne au Pougey (1726). — Autre par Abraham Frapillon, d'un terrain joignant la vigne du chapitre, sise aux Vergelesses, finage de Pernand (1736).

G. 775. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1444-1716. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Aloxe. Domaine. — Cens et rentes. Bail à cens d'une vigne au Nuiset, passé par le chapitre à Richard Meletard (1444). —

Autre d'une vigne en la Bruyère, à Jean Petit (1445). — Autre d'un emplacement de maison à Guillaume Nudan (1447). — Autre d'une maison au village et d'une vigne au Cloux, à J. Petit (1451). — Reconnaissance de cens faite par le même (1455). — Bail à cens de terres sous la maison de Musot, passé à Huguenin Saillant (1455). — Autre d'un meix, maison et vigne en Corton, à Philippe Saillant (1455). — Autre d'une maison, rue Franche, passé à Guillaume Noidan (1461). — Autre d'une maison à Aloxe, passé à Guillaume Macheco, doyen de Langres et de la Sainte-Chapelle de Dijon (1489). — État des rentes et cens touchés par le closier du chapitre à Aloxe (s. d., xvᵉ siècle). — Bail à cens d'une vigne en la Bruère, passé à Perrot Nudan d'Aloxe (1503). — Reconnaissance de cens sur des maisons, sises rue Commune, faite par Pierre Midan et Antoine Fontenaille (1538). — Bail à cens d'une vigne Es-Cras, passé aux frères Frapillon (1582). — Autre semblable aux mêmes (1590). — Autre de meix, maison et héritages aux mêmes (1602). — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement qui condamne Claude Bossuet, grenetier au grenier à sel d'Auxonne, à payer les arrérages d'un cens assigné sur une vigne à Aloxe (1623). — Charge donnée par le sieur Loppin au chapitre de sept manuels des cens à Aloxe (1716).

G. 776. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

Vers 1170-1783. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Aloxe. Domaine. Amodiations. — Cession viagère faite par S[eguin] doyen et A. B., chantre du chapitre d'Autun, tenant la terre que l'église de Saint-Nazaire possède près de Beaune, à Jean de Pontis, prêtre, d'un désert pour le convertir en vigne. Ils y joignent une vigne près de ce désert touchant au cimetière d'Aloxe, témoins Robert, doyen et archidiacre de Beaune, G. archiprêtre de Beaune, H. archiprêtre d'Arnay (s.d., v. 1170). — Bail à vie au tiers de fruit de la vigne de Creché, passé par le chapitre à J. Barthelemy (1371). — Autre de la vigne des Vergelesses sur Pernand, passé à Pernot dit le Fripier de Beaune (1373). — Bail pour neuf ans au tiers de fruit, des vignes du Chailloux et du chapitre à Thomas du Canal, demeurant à Beaune (1386). — Autre pour 6 ans de la vigne à l'Allemand à Regnaud Texier (1389). — Autre pour 20 ans au quart de fruit, passé à Robert Chapelle (1412). — Baux à culture des vignes du chapitre sur Aloxe, passés à divers termes et toujours au quart de fruit avec différents vignerons de la localité (1507-1572). — Bail du domaine d'Aloxe, passé par le chapitre au sieur Gauvenet, marchand à Saussey, Fr. Chauvenet et Ph. Artaut, marchands à Bligny, moyennant 1500 livres par an (1745). — Autre passé à Artaut et Chauvenet, moyennant 2010 livres par an (1753). — Autre passé à M. Lamarosse, marchand à Beaune, pour la somme de 1100 livres par an (1763). — Autre à M. Laligant, marchand à Beaune, moyennant 1600 livres (1772 et 1783).

G. 777. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier.

1526-1724. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Aloxe, Domaine. — Fol. 1. Terrier des censes et rentes dus au chapitre d'Autun sur les finages d'Aloxe, de Bouze, de Beaune, de Changey, de Pernand (1536). — Fol. 26. Manuel des censes et rentes dus au chapitre d'Autun « au Beaulnois » c'est-à-dire à Aloxe, Beaune, Volnay, Monthelie, Meursault, Saint-Aubin, Meloisey, Bauhigny, Melin, Bouze (1526). — Fol. 33. Autre manuel de la même année. — Fol. 41. Reconnaissances extraites du terrier d'Aloxe fait en 1614. — Fol. 47. Quatre inventaires des titres du domaine d'Aloxe (xviᵉ siècle-1724).

G. 778. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1511-1787. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Auxy. Seigneurie. — Bail à cens d'un meix près la grosse tour du lieu, passé par le chapitre d'Autun à Nazaire Gavelin d'Auxy (1511). — Amodiation des revenus de la seigneurie faite par le chapitre à Charles Rodary, papetier, moyennant 306 livres par an (1764). — Autre au sieur Godard, marchand à Auxy, pour 9 ans et 350 livres (1773). — Mémoires imprimés du chapitre d'Autun dans un procès au Parlement contre les habitants et les forains d'Auxy, au sujet du droit de triage des bois (1762-1764). — Autre mémoire du même chapitre, contre le chanoine Sauvageot, lequel avait formé opposition à une transaction avec le marquis de Vianges, au sujet d'un bois de la terre d'Auxy. — Minute d'une reconnaissance d'héritages à Auxy, par le sieur Godard (1787).

G. 779. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier; cartonné.

1534. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Auxy. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie et justice d'Auxy, dressé par de Sully, notaire à Autun. — Fol. 1. Déclaration des limites de la justice entre Auxy et la Porcheresse appartenant à Jacques de Traves, écuyer. — Fol. 2. Reconnaissance des tenanciers en tête desquels figurent les quatre frères Maulbon.

G. 780. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1249-1578. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare Beaune. Domaine. — Vente d'une vigne en la rue de Baatol, à Beaune, faite par Richard dit Sapins, aux chanoines d'Autun pour le prix de 20 livres dijonnaises (1249/50, février). — Traité par lequel Jean Broissand, chanoine d'Autun et de

Beaune, affecte sur son four situé près l'église Saint-Pierre de Beaune le cens de 8 livres qu'il devait au chapitre d'Autun (1256, mai). — Traité par lequel le chapitre, moyennant une somme de 200 livres tournois, décharge Jacquette, veuve de Jean de Saint-Symphorien, chevalier, dame de Sautronne, d'une rente de 4 livres parisis, assignée sur une maison près de l'église Saint-Pierre (1293/4, janvier). — Sentence de l'officialité d'Autun, qui condamne Gilot Loyset, prêtre, à payer au chapitre les arrérages d'un cens assigné sur une vigne en Leleische, en Baumont Lefranc, à Beaune (1343). — Bail à cens d'une maison hors des murs de la ville de Beaune, rue Saint-Martin, sur le chemin tendant aux Moulins Saint-Martin, passé par le chapitre à Guillaume Gruaul (1373). — Acquêt par le chapitre sur Simon Humbert de Flacelières, d'une rente de 4 livres, assignée sur une maison située derrière la Cour du Palais, sur une maison rue du Bourgneuf, proche les murs de la ville, sur une vigne en Sanvignes et es Grêves et en Vergelesses, sur une vigne aux hâtes Costains, finage de Gigny, pour 60 francs d'or (1382). — Cession viagère faite par le chapitre à Henri Martinet, chanoine, d'une rente d'un muid de vin, assigné sur la vigne de Baateaul en Laubonneaul (1388). — Reconnaissance de ce cens, par Perrenet Lemairet, bourgeois de Beaune (1388). — Bail à cens d'une vigne en Baumont le Franc, passé par le chapitre, à Jean de Bondis (1389). — Autre de 160 ouvrées au même climat, passé à Odet de Montmoyen, Thomas de Leschenault, Guyonet le Calandas, André le Sordelet, Aubriet Girard, Jacques de Poisson, Nicolas Favote, Jean de Monceau, Julien de Noiron, Jacques de Malelamour et Jean de Bondis, de Beaune (1389). — Acquêt par Philibert le Chaucret sur Guillaume Raoul de Grignon, d'une vigne en Baumont le Franc, censable au chapitre (1391). — Cession d'une vigne au même climat, faite par Jean de Bondis, sellier à Arnay, à Girard Patouillet, clerc à Beaune (1395). — Bail à cens d'une maison, sise rue Saint-Martin, passé par le chapitre à Jean de Champlitte, cordonnier (1396). — Vente d'une maison rue Saint-Martin, censable au chapitre, par Jean Gradelet, mercier, à André Gangueule de Saint-Julien (1410). — Procuration donnée par Philibert le Chasseret pour terminer l'instance pendante en l'officialité d'Autun avec le chapitre, au sujet des arrérages d'une rente (1412). — Traité par lequel Regnaut Aubert, clerc, reconnaît devoir au chapitre une rente annuelle de 14 gros, sur sa maison devant l'église Saint-Pierre (1427). — Autre par lequel Guillaume Milet, de Seurre, reconnaît devoir au chapitre une rente de 7 gros, assignée sur une maison joignant la précédente (1427). — Sentence de l'officialité d'Autun qui condamne Regnaut Aubert, bourgeois de Beaune, à payer les arrérages de la rente assignée sur sa maison devant l'église Saint-Pierre (1438). — Reconnaissance d'un cens annuel d'un gros sur une vigne en Beaumont le Franc, au chapitre, faite par Philibert Rosselot de Combertault (1455). — Bail à cens d'une vigne au même climat, passé par le chapitre à Léonard Podechard, de Gigny (1456). — Autre semblable, passé à Huguenin Boillaut (1436). — Autre d'une maison en la rue Saint-Martin hors les murs de la ville, passé à Jean Coillon (1459). — Autre pour 8 ans d'une vigne en Baumont le Franc à Thierry Huguenin des Vignes (1461). — Bail à cens des ruines de la maison rue Saint-Martin, passé à Guillaume Badran, moyennant 18 gros par an et l'obligation de rebâtir la maison (1480). — Autre de 40 ouvrées de vignes en Baumont, passé à Guillaume Bisois dit Baissigny de Savigny (1482). — Autre d'une maison rue Sainte-Marguerite, en la Cour des Monnots, par Nazaire Lombard, écuyer, seigneur de Millery, Jean Lombard, chanoine, official d'Autun, Cyprien Chastelain, Catherine Daubenton, sa mère et ses sœurs, à Pierre Bondi de Beaune (1513). — Cession de cette rente faite au chapitre, par Etienne Chatelain, receveur du bailliage d'Auxois et Jean Lombard, seigneur de Millery (1541). — Acquêt par le chapitre d'une rente de 4 livres 8 gros sur les biens des frères Vaillereaul de Beaune (1518). — Procès-verbal des réparations à faire à la maison de la rue Saint-Martin, censable au chapitre d'Autun (1578).

G. 780 bis. (Registre.) — 29 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1614. — AUTUN. Chapitre cathédral de Saint-Nazaire. Beaune. — Minute signée de la Bazerolle, notaire, de la reconnaissance des cens a Beaune, Aloxe, Pernand, Echevronne.

G. 781. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1076-1436. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche. Aubaine, Auxant, Becoup, Barbirey, Bessey-la-Cour, Chanceley, Chanton, Ecutigny, Montceau, Oucherotte, Saussey, Thomirey, Thorey-sur-Ouche, Vie-des-Prés, Voichey. Seigneurie. Domaine seigneurial. — Jugement rendu par Aganon évêque d'Autun, assisté de Roclene, évêque de Chalon et de Hugues I^er, duc de Bourgogne, contre Raginard, frère d'Aganon qui avait usurpé la terre de Bligny appartenant aux chanoines de Saint-Nazaire et accablé les habitants d'exactions de toute sorte. En présence d'Eudes, frère du duc, de Pierre de Glanon, de V. de Couches, de A. de l'Ile, de H. de Mont-Saint-Jean, de B. de Montfort, de G. Brun, de W. d'Arc, de W. Doyen, de l'abbé Hugues, etc. (1076, dimanche, 15 mai). — Donation faite à l'église Saint-Nazaire d'Autun, par Guy, seigneur de Vergy, en présence de Hugues et Simon, ses fils, de tout le droit qui lui appartenait sur le forestier d'Aubaine, se réservant néanmoins le donateur, dans le cas où ledit forestier irait demeurer à Thorey les mêmes droits que celui qu'il a sur les hommes dudit lieu. Donné à Vergy, le 9 octobre *inter saxa ante aulam meam manentia*, en présence de S[eguin], doyen d'Autun, de Hugues, doyen de Saulieu, Vulard, de Fauverney, Eudes de Laubre, Barnuin de Drée, Jean d'Urcy (Urceciso), (sans date, vers 1170). — Charte donnée sous le scel de Guillaume de Mont-Saint-Jean et de H. Chantie d'Autun, par laquelle R. de Maconges renonce au droit qu'il prétendait d'avoir une charretée dans le pré de Breuil de Vic et de la moitié des dîmes et corvées de Bligny (1206). — Charte par laquelle Pierre, Barthélemy et Garnier, enfants de Gilbert Boere de Bessey, voulant indemniser le chapitre de Saint-Nazaire du préjudice qu'ils lui ont causé, lui abandonnent tout ce qu'ils possèdent à Bligny, à l'exception de ce qu'ils ont au moulin Hersent, et lui paient en outre une somme de 50 livres (1227, juin). — Vente d'un pré, proche Navalant, faite par Girard de Colombier, damoiseau, fils de Remond, chevalier, à Jean de Marigny, chanoine d'Autun, moyennant 15 livres dijonnaises (1231, 7 mai). — Acquêt par le même sur Girard de Colombier, chevalier, Ameline, sa femme, Jean et Alix, ses enfants, de la Sergenterie et de tout ce qu'il possède à Bligny, à l'exception de ses maisons, du château de la Ruée, de la terre de Bois-Maçon, des prés de la Vaux, et du meix de Boerot (1236, 28 octobre). — Autorisation donnée par Guy de Vergy, évêque d'Autun, à Jean de Marigny, chanoine, prévôt de Bligny, de donner au chapitre, pour son anniversaire, tout ce qu'il a acquis et pourra acquérir de Raymond de Bligny et de Girard de Colombier, son fils, dans la Vaux de Bligny, les corvées prévôtales, la sergenterie et les droits qui en dérivent (1237, mai). — Acquêt par Jean de Marigny de tout ce que Girard de Colombier, chevalier, s'était réservé dans la vente de 1236, octobre 1239 avril. — Lettre sous le scel de R., abbé de Sainte-Marguerite et de son couvent, contenant que le chapitre d'Autun leur ayant cédé à titre d'échange tout ce qu'il possédait au finage de Bouilland, à l'exception de la forêt de Froide Terre ; ils lui abandonnent, en échange, toutes les terres, les prés, les rentes de moulin, que Seguin de Painblanc tenait d'eux pendant sa vie seulement, l'avoine qui leur était due dans la terre de Vic, et leurs cens dans la Vaux de Bligny. Ils reconnaissent de plus devoir au chapitre une redevance de six bichets de froment, assignée sur leur grange de Chanceley et dans le cas où ils acquerraient des terres ou des cens, dans la Vaux de Bligny, ils pourraient les céder au chapitre jusqu'à concurrence du prix de cette redevance, dont alors ils seraient déchargés (1243, octobre). — Donation viagère faite par le chapitre au chanoine Guillaume, de Beve, pour l'augmentation de la maison de Chanton, de tout ce qu'il a acquis par échange de l'abbaye de Sainte-Marguerite (1251, juin). — Acquêt par le chapitre sur Ponce de Layer et Guillaume, son frère, moyennant 44 livres dijonnaises, d'une charretée de foin, moins la 8e partie, à prendre dans le Brueil de Bligny (1253, juin). — Autre de cette 8e partie sur Girard de Chaudenay chevalier, en qualité de tuteur de Pierre, frère desdits de Layer (1253, juin). — Transaction sur procès au conseil du roi Louis IX, entre le chapitre, Laurent Bussinat et Lorette, sa femme, par laquelle, en présence de Jean d'Escranes, bailli de Mâcon et sur l'ordre du roi, Bussinac et sa femme cèdent au chapitre toutes leurs possessions, dans le territoire et la prévôté de Bligny, moyennant la somme de 40 livres viennoises, avec interdiction d'en acquérir désormais sans permission du chapitre, à moins qu'il ne leur en arrive par échûte (1267, mai). — Acquêt par le chapitre sur Nicolas Guillemette Gendre, et Marie, Maurepoule, enfants de Robert Gendre, de trois portions d'un plâtre situé rue du Four, à Bligny (1288, mai). — Acte par lequel Hugues de Censerey et Isabelle, sa femme, échangent avec Clérembaud de Châteauneuf, doyen d'Autun, un champ en la Charrière, finage de Bligny, contre un champ vers le moulin du Prévôt (1293, juillet). — Autre d'une ouche sise derrière les bancs du village, sur Bienvenue, veuve de Guyonnet-Miete (1298, 21 décembre). — Autre d'une ouche, au même lieu, sur Lambert Duperron, et Adeline, sa femme (1298, 21 décembre). — Autre d'une ouche en la charrière de Bligny sur Clément Lepeaul et Emengarde, sa femme (1298, 21 décembre). — Autre d'une pièce de terre au finage de Bligny, devant la maison de Bonet le voiturier, moyennant 10 livres tournois, sur Bienvenue, veuve de Gauthier Le Poil (1306, mai). — Autre d'une terre au même lieu, sur Clément Renevier, clerc (1306, mai). — Echange par lequel Léger, clerc, fils de Robert, boucher à Bligny, cède au chapitre une terre sise au même lieu, et reçoit la tierce partie d'une terre en Buchecol et 4 livres tournois de soulte (1306, mai). — Echange par lequel, Isabelle, fille d'André Semion, et Lambert, son fils, cèdent au chapitre le tiers de trois pièces de terre au finage de Bligny, en champ Romard, ex Crais, en Plennoise et reçoivent quatre ouches sises au même finage (1307, juin). Autre par lequel Geliot, meunier de Bligny, Isabelle, fille de Jean Richard, femme de Guillaume, fils d'Odet le Pelletier, abandonnent au chapitre une ouche au finage de Bligny, près la terre de Lambert Semion et reçoivent le tiers dans quatre pièces de terre en Elschalerde de Voichey, au-dessus du moulin neuf, en Verchère et près la terre des héritiers au Quarrelat (1307, juin). — Vente faite au chapitre par Hugues de Chastellex, chevalier, seigneur de Châteaumorand, et Marguerite de la Porte, sa femme, de tous les héritages qu'ils possèdent, mouvant du fief dudit chapitre. Savoir : A Sivry, 4 livres de tailles et 6 bichets d'avoine ; à Changey, 24 livres de tailles et 35 bichets d'avoine, plus dans ces deux villages 15 gélines de coutumes, 8 feux taillables, exploitables haut et bas, mainmortables et corvéables à volonté, la blairie, la justice, haute, moyenne et basse ; à Aubaine et Bécoup, 48 bichets d'avoine qui doivent être donnés à Beaune ; à Beaune, 28 sols parisis de rente sur une maison sise devant l'église Saint-Pierre et 12 sur une autre maison sise derrière cette église et 3 ouvrées de vigne à Pommard. Le tout moyennant 480 florins d'or (1350, 6 juin). — Abandons faits au chapitre, par Guillaume de la Ruée et Rolin d'Arbois de Beaune, de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la maison Poinceot Richard, rue du Bourg, à Bligny (1425/6, 2 mars). — Déclaration des héritages, rentes, censes, terres, prés, appartenant au prieuré de Combertault, membre de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, situés tant au Val de Bligny, comme à Auxant, Vic, Voichey et Oucherotte, reçue par Guiot et Dumay, notaires à Beaune, le 11 avril 1436.

G. 782. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1457-1520. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Domaine seigneurial. — Acquêt par le chapitre de 2 soitures et demie de pré au pré Geleine, finage de Bligny, sur Jean Foyllon, dudit lieu, moyennant 25 livres (1457). — Sentence des commissaires du duc de Bourgogne, portant mainlevée des revenus temporels de la seigneurie de Bligny que le procureur général avait fait saisir pour défaut de réparations des édifices (1458, 29 novembre). — Acquêt par le chapitre de 20 livres de rente affectées sur les biens de Guillaume Lemaire, chanoine d'Autun, tant pour lui que pour Catherine Bernard, sa mère, veuve de Jean Lemaire, seigneur de la Bondue, moyennant la somme de 300 livres (1497). — Vente de 20 sols tournois de rente, affectés sur la moitié par indivis d'une rente de 25 gros partant avec les enfants de la venderesse et due par les consorts Gras sur leur maison, sise à Bligny, vers la rue de la Halle, faite par Antoine de Bernard, veuve de Jean Lemaire, écuyer, seigneur de la Bondue, à la confrérie de N.-D. en l'église dudit lieu, moyennant 15 livres (1498). — Cession de cette rente par la confrérie au chapitre pour le prix de 20 livres (1500). — Partage des biens délaissés par Jean Lemaire, écuyer, seigneur de la Bondue et de Montregard, entre Antoine de Bernard, sa veuve, Guillaume, Pierre, Anne et Marie, leurs enfants, d'une part et Jean Lemaire le jeune, seigneur de la Bondue, fils dudit Jean, de son premier mariage avec Guillemette Garin, sa première femme, d'autre part. Jean a pour son lot les seigneuries de Montromble, Marmargne et tout ce que son père possédait dans les paroisses de Saint-Symphorien et de Saint-Martin avec 20 livres de rentes sur le seigneur de Torcy et autres. La veuve et ses enfants emportent la seigneurie de Montregard, des rentes dues à Saulieu et par le seigneur de Meilly, la maison-fort de Bligny avec toutes ses dépendances, 33 soitures de prés, 88 journaux et demi de terres, le moulin de Bligny, des rentes en argent sur divers particuliers, des rentes en froment et en avoine, le meix d'Auxy, le domaine dudit lieu et ce qui en dépend, quatre soitures de pré à Meursault, des rentes à Pommard, à Saint-Romain, à Beaune, à Vouvres, à Arnay et par Robert de Bournonville à Beurey-Bauguay (1497, 21 octobre). — Partage fait entre Anne Lemaire, femme de Jean Calimus, seigneur de Montsauche, et Marie, sa sœur, femme de Henri de Ville-sur-Arce, seigneur dudit lieu. Anne a pour son lot les maisons du château de Bligny, avec ce qui en dépend, deux ouches, un curtil, 33 soitures de pré au Val de Bligny, à Vic, Voichey et Auxant, des rentes et cens sur plusieurs particuliers, 88 journaux de terre sur ces finages, le moulin de Bligny, des cens et rentes en froment et en avoine et tout ce que les deux sœurs possédaient esdits lieux, à charge de différentes rentes à servir. Marie a pour son lot le reste de la succession de ses père et mère (1509, 2 novembre). — Mention que les biens acquis par ladite Anne ont été vendus au chapitre, le 9 août 1532. — Mandement de contrainte décerné par le bailli de Dijon contre Jean Calimus et Anne Lemaire, sa femme, et les autres héritiers de Guillaume Lemaire, chanoine d'Autun, et de Jean Lemaire, seigneur de la Bondue, pour les obliger de payer au chapitre la somme de 179 livres pour les arrérages de 55 livres 8 gros 1/2 de rentes sur leur terre de Bligny (1520, 1er mai). — Exploit de saisie de ces biens sur Bligny, le 8 du même mois, quatre criées et subhastations en date des 9, 24 mai, 5 et 20 juin suivants, auxquelles Pierre de Luze et autres se sont portés opposants. — Mandement d'assignation au bailliage des saisis et opposants, les premiers pour approuver la saisie, les autres pour dire les causes de leur opposition (1520, 20 septembre). — Écritures de Pierre de Luze, marchand à Bligny. — Vente de 33 francs 4 gros de rente assignée sur tous leurs biens à Bligny et lieux voisins, faite au chapitre, par Jean Calimus et Anne Lemaire, sa femme, pour la somme de 250 écus d'or (1520, 20 avril). — Sentence décrétale rendue au bailliage de Beaune qui approuve les criées et subhastations énoncées ci-dessus, avec distraction de six soitures de pré au profit de Pierre de Luze et colloque le chapitre pour tout le reste des cens, rentes et héritages, compris dans le décret (1520, 31 octobre). — Vente de ces six soitures faite au chapitre pour la somme de 101 livres 10 sols (1520, 12 novembre).

G. 783. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1521-1528. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare.

Bligny-sur-Ouche, etc. Domaine seigneurial. — Vente faite au chapitre par J. Calimus, seigneur de Monsauche, et Anne Lemaire, sa femme, du mobilier de leur maison de Bligny, moyennant la somme de 27 livres (1521, 8 mars). — Dossier d'une procédure commencée en la chancellerie du bailliage et portée par appel au Parlement entre Claudine Martin, veuve de Jean Lemaire, et leurs enfants d'une part, le chapitre d'Autun et Jean Deslandes de Bligny. Claudine Martin prétendait, au nom de ses enfants, exercer le retrait lignager de la vente de la chevance de la Bondue à Bligny, faite au sieur Deslandes qui l'avait cédée au chapitre, par Anne Lemaire, femme de Jean Calimus. Le chapitre s'y opposait sous prétexte que les délais pour exercer ce retrait étaient expirés, de telle sorte que la veuve fut obligée de recourir à des lettres royaux qui la relevaient de ces délais (15 février 1521) à l'entérinement desquels le chapitre et Deslandes firent opposition. — Sentence de la chancellerie du bailliage d'Autun du 21 avril 1523, qui déclare la veuve Lemaire non recevable dans son appel. — Sentence confirmée par arrêts du Parlement des 14 mai 1528 et 15 juillet 1530 qui renvoie la cause devant la chancellerie d'Autun, devant laquelle la veuve Martin renonce à son appel et est condamnée aux dépens (1532, 19 juillet).

G. 784. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1524-1611. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Domaine seigneurial. — Vente de tous les meix, maisons, héritages de Jean Calimus et d'Anne Lemaire, sa femme, situés à Bligny et dans les finages circonvoisins, tels qu'ils ont été adjugés au vendeur par sentence décrétale du bailliage de Beaune du 31 octobre 1520, faite par J. Deslandes, notaire à Bligny, à Jean Larthaut, chanoine d'Autun, moyennant 1500 livres (1524/5, 22 février). — Cession faite par ledit Larthaut au chapitre d'Autun, le 9 août 1532. Procurations à ce sujet. — Transaction sur procès entre le chapitre et Claude Martin, veuve de Jean Lemaire, écuyer, seigneur de la Bondue, Olivier et Jacques Lemaire, ses enfants, par laquelle, au moyen d'une somme de 300 livres, ces derniers se départent du retrait lignager qu'ils poursuivaient contre le chapitre (1532, 19 juillet). — Échange entre le chapitre et Philibert Beauclerc, bourgeois à Bligny, le chapitre cède une demi-soiture de pré au grand Pré et reçoit une soiture au même climat (1534). — Déclarations du domaine de la Bondue acquis sur Jean Calimus et Anne Lemaire (1535 et deux sans date). — Autre avec Jean Favelier d'Oucherotte qui reçoit un demi-journal de terre en la Tille du Cray à Chanton en échange d'un demi-journal ès Tilles de Saussey (1547). — Constitution de 13 écus 53 sols 4 deniers de rente faite par le prieur de Combertault, au profit de Mathieu Richard, avocat à Beaune, moyennant 166 écus, lesquels ont été employés à payer la taxe du prieuré dans l'impôt voté au Roi par le clergé (1587). — En marge. Acte du remboursement de cette somme à Mathieu Richard, par le procureur du chapitre d Autun, adjudicataire du domaine d'Oucherotte au prieuré de Combertault vendu par autorité du Pape pour acquitter les sommes accordées par le clergé (1590). — Requête adressée par Louis Porteret, prieur de Combertault, aux délégués du clergé, pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, pour demander une information *de commodo et incommodo*, relative aux biens qu'il veut vendre (1588, 13 novembre). — Enquête établissant la convenance de vendre ces biens, situés à Vic, Auxant et Oucherotte reconnus incommodes au prieuré (1588, 21 décembre). — Procuration donnée par Louis Porteret, prieur de Combertault, à Fr. Perret, chanoine de Chalon, pour, en son nom, consentir, devant les commissaires députés du diocèse pour l'aliénation du domaine ecclésiastique, à la vente des héritages dont le prix doit servir à acquitter la taxe de 166 écus 2/3 qui lui a été imposée (1589). — Procès-verbal dressé par Pierre Saulnier, évêque d'Autun et ces commissaires du diocèse, de la vente faite par Fr. Perret, au nom du prieur de Combertault, au chapitre de Saint-Lazare d'Autun, de terres, prés et bois, constituant le domaine dudit prieuré sur les finages de Bligny, Vic, Voichey, Oucherotte et Auxant, moyennant la somme de 500 écus (1589, 29 avril). — Cession de ce domaine, faite par le chapitre à Jean Bouchin, procureur du Roi à Beaune, moyennant 638 écus (1590, 28 septembre). — Acquêt du pré Perrot, sur le finage de Bligny, fait par le chapitre, sur Telefort, Thurreau et Perrot, marchand de Bligny, moyennant 165 livres (1607). — Traité par lequel le chapitre s'oblige à payer à Nicolas de Chevannes, avocat, mari de Baptiste de Gancy, veuve de Nicolas Dagobert, receveur des décimes du diocèse, les arrérages au denier 16 des 6 dernières années de la cote à laquelle avait été imposé le prieur de Combertault, pour le don gratuit à 429 livres (1611).

G. 785. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 plan.

1614-1781. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Domaine seigneurial. — Dossier de procédures instruites au bailliage de Beaune entre le chapitre d'Autun et Philippe Fyot, prieur commendataire de Combertault, qui, en vertu de l'édit de septembre 1617, demandait à rentrer en possession des biens aliénés en 1589. — Assignation donnée en conséquence au bailliage par le prieur; le chapitre qui, le 28 septembre 1590, avait fait cession de ces biens à J. Bouchin, procureur du roi à Beaune, demande d'appeler en garantie M^me^ de Souvert, veuve de Bouchin. Ils mettent à exécution

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'autorisation qui leur en est accordée le 17 juin 1614. — Jugement du bailliage du 19 juillet suivant, qui ordonne la restitution de ces biens au prieur et leur mise en vente. Délivrance nouvelle de ces biens faite au bailliage, au chapitre d'Autun, le 25 mai 1615, moyennant une surenchère de 414 livres sur le prix de vente de 1589, qui avec les frais monte à 2.200 livres. — Echange entre le chapitre et François Geliot, notaire à Bligny. Celui-ci cède deux journaux de terre en Buffot et à la Longue Roye de Gevrey-sur-Vic, en échange de deux journaux en Corcol, finage de Bligny (1637). — Traité par lequel Sébastien Guichard, marchand à Bligny, se désiste de ses prétentions sur trois journaux de terre En Cray, au finage d'Auxonne (1656). — Vente d'une chenevière proche la grange de Saint-Nazaire, à Bligny, par Isaac Deslandes, contrôleur au grenier à sel de Beaune, au chapitre pour la somme de 55 livres (1679). — Extraits des terriers de la commanderie de Beaune, des ans 1680 et 1763, contenant la reconnaissance des droits de la commanderie à Aubaine, Becoup et Bouagey. Justice totale partagée entre la commanderie et le chapitre, institution d'officiers, cens, lods, amendes, à l'exception des poules de feu, des corvées pour le droit de champoy, du 5e de la dîme et de 5 deniers par feu qui appartiennent au Commandeur.— Échange entre le chapitre et Oudin Tixerant, notaire à Bligny, qui cède au chapitre 2 journaux de terre et corvées de Bligny, contre 2 autres journaux au même climat (1690). — Bornage d'une chenevière au-dessus des bans de Bligny, entre le chapitre et Jean Roussot, tisserand à Bligny (1757). — Sentence de la justice de Bligny qui réintègre le chapitre en possession d'une terre Es Guerlon, finage de Vic, usurpée par François Mongeon (1760). — Procès-verbal de bornage de la Pièce ronde, finage de Bligny, entre le chapitre et le curé de Thorey (1762). – Sentences de la justice de Bligny qui remettent le chapitre en possession d'une terre au Roussot, finage de Vic, usurpée par Antoine Goudier, Jeanne Gagnepain, veuve de Denis Manière dudit lieu (1765). — Procès-verbal de bornage et plan. Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne rendue sur la requête du chapitre qui le renvoie de l'amende du double droit, prétendue par le domaine à cause de constructions faites dans le domaine de Bligny (1789). — Inventaire des titres d'acquisitions d'héritages et droits seigneuriaux faites par le chapitre dans sa terre de Bligny, depuis 1074 à 1616.

G. 786. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1345-1540. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Droits de justice. — Compromis entre le chapitre d'Autun et B. de Saint-Eustache, cardinal jouissant du prieuré de Combertault pour le jugement par arbitres qui sont les chanoines Jean de Lissy et Jean Jarossier, Jean Levert, prieur de Thil, et Philibert Paillard, maire de Bligny, du différend qu'ils ont ensemble au sujet de la justice sur plusieurs meix à Bligny (1345, 18 août). — Ecritures fournies par le prieur de Combertault à l'appui de sa cause (s. d.). — Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient le chapitre d'Autun et la commanderie de Beaune en possession de la totale justice en commun dans les territoires d'Aubaine et de Becoup (1403, 3 décembre). — Enquête (incomplète), faite par J. Breneaul et H. Varant, commissaires délégués à requête du chapitre d'Autun, entre Guy de la Trémoille, comte de Joigny, baron d'Antigny et contre le seigneur d'Ecutigny, à l'effet d'établir que le chapitre, seigneur haut justicier de Bligny, l'est également de la grange de Chanton où sa justice s'étend depuis le ruisseau qui passe le plus près de cette grange jusqu'au finage de Bligny (1426). — Mandement d'assignation, décerné par le bailli royal de Saint-Gengoux à requête du chapitre d'Autun, contre les officiers de la châtellenie royale de Couches, qui s'étaient permis sans cause légitime de lever sur ses hommes de Saussey une taxe de 6 sols 8 deniers (1427, 10 décembre). — Dossier d'un procès intenté au bailliage de Beaune, par le chapitre, contre le procureur du duc, lequel, au mépris de ses droits de justice à Bligny, avait fait arrêter quatre habitants de Bligny accusés de crimes et les avait traduits au bailliage, qui, par sentence du 8 juillet 1447, les avait renvoyés de la plainte, sentence dont le chapitre avait appelé au Parlement, comme contraire à ses droits de justice, et qui avait été suivi d'un arrêt en date du 14 octobre suivant cassant la sentence et mettant l'appel à néant. — Compromis entre les procureurs du chapitre et ceux de Claude Peaudoye et de Philippe Broichart, seigneurs d'Ecutigny, pour dresser une enquête, touchant les limites des justices d'Ecutigny et de Saussey (1493, 24 novembre et 30 décembre). — Enquête faite à ce sujet (1493, 30 décembre). — Assignation donnée au bailliage de Beaune, par Claude Peaudoye au chapitre pour plaider sur l'appel, par le premier, d'une tenue de jours faite à Ecutigny, par les officiers de justice de Bligny (1493, 27 novembre). — Transaction entre le chapitre d'Autun et Jean de Salins, écuyer, seigneur de Corabeuf et du Vernoy, par lequel le chapitre consent à ce que ledit de Salins allonge la levée de l'étang de l'Etanchot au-dessus de l'étang du Vernoy, exhausse la levée et établisse le déchargeoir à son extrémité, sous la réserve de la justice, sur toute l'étendue de l'eau de l'étang du Vernoy. Le seigneur du Vernoy cède au chapitre un entre deux de terre et buisson étant au long de son étang du Vernoy avec la justice (1516, 20 juin). — Sentence du bailliage de Beaune, rendue en marge de la requête du chapitre, portant mainlevée au chapitre et à J. Deslandes, notaire à Bligny, de la saisie ordonnée par le procureur du Roi, sur les biens acquis à Bligny, sur Jean Lemaire, seigneur de la Bondue, sous prétexte qu'ils n'avaient pas comparu au ban et à l'arrière-ban, dont la montre fut faite le 4 octobre 1523. — Le chapitre avait établi que le seigneur de la Bondue n'avait jamais eu de justice à Bligny et que cette justice appartenait toute entière au chapitre (1523). — Enquête constatant que des particuliers étant auprès de l'étang du Vernoy du côté de Saussey, proche de la pierre appelée la Pierre Baignoire laquelle était hors de l'eau, ils furent ajournés par M$^{\text{lle}}$ de Corabeuf, devant son juge du Vernoy (1534). — Procès-verbal de la vue et montrée de ladite pierre Baignoire, dressé par les officiers du chapitre (1525). — Procédures au bailliage de Beaune entre le chapitre et Jeanne de Choiseul, dame de Corabeuf, au sujet d'entreprises réciproques sur la justice de Saussey (1534-1540).

G. 787. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1545-1761. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Droits de justice. — Sentence du bailliage de Beaune qui condamne Jean Materot, greffier de la justice de Bligny, à remettre au greffe du bailliage tous les titres et papiers de son greffe pour y être examinés et remis au chapitre d'Autun pour la rénovation du terrier de la seigneurie (1545). — Procès-verbal dressé par le juge de Saussey, donnant acte de ce qu'étant sur le point de tenir les jours au nom du chapitre, au bout de l'étang du Vernoy et sur la Pierre Baignoire, le procureur fiscal lui fit observer qu'il avait le droit de tenir ses jours hors l'eau et sur le rivage dudit étang ; de ce que Jeanne de Choiseuil, dame de Corabœuf, étant survenue, soutint qu'à elle seule appartenait la justice sur toute l'étendue de l'étang du Vernoy et s'opposa à la tenue des jours ; de ce que les parties ont nommé Bénigne Guyot, doyen de Vergy et François Rolin, prévôt de N.-D. d'Autun, arbitres pour statuer sur cette opposition (1552). — Teneur de ce compromis (1552, 1$^{\text{er}}$ juin). — Procès-verbal d'exécution d'un mandement du bailliage de Beaune, du 27 avril 1553, qui maintient la dite dame de Corabœuf en possession de la totale justice du grand étang du Vernoy, selon qu'il s'étend et comporte, même sur le lieu appelé la Pierre Baignoire (9 mai). — Opposition du chapitre. Procédures faites au bailliage sur la même question et sans solution définitive (1554-1556). — Institution par le chapitre de Edme Deslandes, comme procureur d'office de la justice de Bligny (1575). — Jugement du bailliage de Beaune, confirmant une sentence du juge de Bligny, qui recevait ledit Deslandes malgré l'opposition des échevins (1575). — Requête adressée au Parlement par le commandeur de Beaune pour demander d'instituer en son nom et en celui du chapitre d'Autun, des officiers de justice à Aubaine et Becoup, terres qui leur sont communes (1582). — Dossier de procédures aux requêtes du Palais à Dijon, entre le chapitre et Jean Deslandes, procureur d'office en la justice de Bligny, dont le chapitre poursuivait le changement pour cause d'incompatibilité (1588). — Délibération du chapitre qui révoque Claude Boussard de ses fonctions de substitut du procureur fiscal de la justice de Bligny (1588). — Avis donné au chapitre par Berthier, de Beaune, de sa nomination de juge d'Aubaine et Becoup, de Chavansot, greffier, et de Pitors, comme procureur, nominations faites par le commandeur de Beaune, étant à son tour de nommer les officiers de justice (1590). — Sentence de la justice de Bligny, qui condamne Isaac Gras, amodiateur du prévôt de Bligny, à contribuer pour un tiers dans les frais de la justice (1607). — Opposition formée par Jean Bouchin, juge à Bligny, à l'inventaire que les officiers de la chancellerie de Beaune voulaient faire des biens délaissés par Nicolas Pitois, lieutenant de la justice de Bligny (1631). — Sommation du chapitre à Etienne Thevenot et aux officiers de la justice de Bligny, de satisfaire aux devoirs de leur institution (1645). — Amodiation du greffe de la justice pour 6 ans, moyennant 33 livres par an (1702); pour 1766, 60 livres. — Extrait du terrier de la seigneurie d'Aubaine et Becoup et Baugay, appartenant au chapitre et à la commanderie de Beaune en ce qui concerne la justice (1713). Institution par le chapitre, de François Boulanger, maire de Bligny, comme lieutenant de la justice de Bligny (1725). — Certificat du grefier de la justice d'Aubaine qui établit que le chapitre et la commanderie ont droit par indivis de faire exercer la justice aux lieux d'Aubaine, Becoup et Bouagey et d'y tenir les jours (1768).

G. 788. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1306-1587. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Justice. — Limites. — Procès-verbal de plantation de bornes entre les territoires de Bligny, Voichey et Aubaine appartenant au chapitre d'Autun et celui de la Grange de Crepey, dépendant de l'abbaye de Citeaux (1306, 30 avril. — Mandement d'anticipation pris au bailliage de Beaune, compromis pour arbitrage et enquête, contre enquête et procédures entre le chapitre d'Autun, seigneur en toute justice de Saussey, et Claude Peaudoye, chevalier, et Philippe Bréchard, seigneur d'Ecutigny, lesquels prétendaient avoir la justice sous latte au meix Rivière à Saussey (1493-1496). — Convention d'arbitres entre le chapitre et M. de Montmorency, seigneur de Châteauneuf et de Thorey-sur-Ouche, pour la limitation des justices de Bligny et de Thorey. Procès-verbal de ce bornage, dressé par les experts des deux parties (1510, 8 et 20 juillet). — Procès-verbal de bornage des limites séparatives des justices de Saussey et de Rouvray, dressé

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre le chapitre, Claude de Rouvray l'ancien et Claude de Rouvray, frères, écuyers, seigneurs de Rouvray (1520). — Copies informes extraits du terrier de Saussey de l'an 1543 et de Joursanvaux, de l'an 1617, contenant la limitation des finages de Saussey, Thomirey, Champignolles, Jours-en-Vaux, Montceau et Ecutigny. — Procès-verbal de bornage des limites des justices de Saussey et de Jours-en-Vaux (1543). — Procès-verbal de tenue de jours des officiers, de la justice de Bligny, au lieu de Nuas, tenue à laquelle le procureur de M^{me} de Saint-Léger, dame de Painblanc, Pasquier et Nuas s'est opposé comme étant de la justice de cette dame (1587).

G. 789. (Liasse.) — 0 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1617-1765. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Justice. — Limites. – Extrait du terrier de Jours en-Vaux, contenant le procès-verbal de bornage des finage, justice et seigneurie de Jours-en-Vaux et de Saussey (1617). — Sentence du bailliage de Beaune qui prescrit une descente sur les lieux pour reconnaître le lieu contentieux sur les limites de justice de Thorey, entre le chapitre et Henri de Levis, duc de Ventadour, mari de Marie Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry, dame de Châteauneuf et de Thorey-sur-Ouche (1626). — Jugement du commissaire chargé de la rénovation du terrier de la seigneurie de Thorey-sur-Ouche, appartenant à Nicolas Jaquotot, conseiller du roi au Parlement, pour faire assigner le chapitre d'Autun à l'effet d'assister à la reconnaissance des limites entre Bligny, Thorey et Buisson (1645). — Convention entre le chapitre et le conseiller Jaquotot, par laquelle ils nomment des prudhommes pour reconnaître les limites entre Thorey et Bligny. Reconnaissance de ces limites (1647, 19 juillet). — Jugement du commissaire chargé de la rénovation du terrier de Thorey pour faire assigner le chapitre en reconnaissance des limites des justices de Thorey, d'Aubaine et de Becoup (1648). — Procès-verbal dressé par Payen, notaire, constatant que l'abbaye de Citeaux désirant procéder au bornage de sa seigneurie de Crepey, avait demandé qu'il fût dressé suivant son terrier de 1530, mais que le chapitre d'Autun avait exigé qu'il y fût procédé suivant le concordat qu'il avait passé avec Citeaux le 30 avril 1503 (1665). — Extrait du terrier de la commanderie de Beaune de l'année 1680, contenant la reconnaissance des droits qu'elle possède à Aubaine, Becoup et Bouagey en commun avec le chapitre d'Autun. — Extrait du terrier de Bligny et Saussey contenant la déclaration des limites du finage de Saussey avec ceux des seigneuries voisines (1713). — Etat des titres produits par le chapitre à Oudin Tixerant, commissaire à terrier, pour opérer le bornage des limites des seigneuries de Bligny, Saussey, Chanton, Aubaine et Becoup (1732). — Sommation faite par le chapitre à Claude-Alexandre Gagnare, seigneur de Bessey-la-Cour, de se trouver sur le point où son territoire touche à ceux de Bligny et de Vic des Prés, et de reconnaître des bornes arrachées et procéder à leur replantation (1745). — Procès-verbal de bornage des limites des justices de Saussey, appartenant au chapitre et de Champignolles dépendant de Louis Innocent de Tuderd, commandeur de Beaune (1761). — Procès-verbal de bornage des justices de Saussey et de Jours en Vaux (1762). — Sommation faite par le commandeur de Beaune au chapitre d'assister au bornage de la seigneurie d'Aubaine (1763). — Procès-verbal de bornage des limites des justices de Saussey, appartenant au chapitre et de Grandmont appartenant à Lazare Guillaume de Ganay, comte de Lusigny (1765).

G. 789 bis. (Registre.) — In-4, 169 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1613. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Procès-verbal de bornage des héritages de la seigneurie de Bligny, provenant de la grange Saint-Nazaire, de la Bondue et de Chanton.

G. 790. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1240-1777. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc Droits seigneuriaux. — Engagement fait au chapitre d'Autun, par Renaud Coquin, de Bligny, du consentement d'Amaingarde, sa femme, de la sergenterie et de la foresterie de Bligny, mouvant de fief dudit chapitre et ce, pour la somme de 140 livres dijonnaises (1240, mars). — Lettres patentes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui accorde au chapitre d'Autun l'établissement de deux foires à Bligny, l'une le 15^e jour après la Saint-Denis, et l'autre, le mardi avant la Fête-Dieu (1368, août). — Procès-verbal d'exécution, par un sergent royal, d'un mandement du bailli de Saint-Gengoux, qui maintient le chapitre d'Autun dans le droit de percevoir un péage sur tous les bestiaux achetés lors des foires et du marché de Bligny (1426, 8 août, 14 octobre). — Délibération capitulaire du chapitre pour la poursuite, au bailliage, des bouchers de Beaune qui refusaient de payer les droits de halles à Bligny (1454). — Amodiation pour un an du droit de banvin, moyennant la somme de 4 livres (1486). — Procédures devant l'officialité d'Autun entre le chapitre et Michel Jorrot, de Bligny, auquel on demandait 7 livres pour les lods d'une acquisition de 42 livres, c'est-à-dire de 2 gros par franc, tandis qu'il prétendait ne devoir que 3 livres 10 sols, soit un gros seulement par franc (1491). — Lettres patentes du roi Louis XII données à Autun, par lesquelles il accorde au chapitre l'établissement de trois foires à Bligny, l'une le 18 janvier, la seconde, le 26 avril, la troisième, le 30 août (1500, avril). — Délibération du chapitre rendue sur la requête des deux habitants, chargés par la communauté de poursuivre l'établissement des foires, par laquelle, informés du refus de cette communauté de payer les frais d'obtention des lettres, sous prétexte quelles étaient à l'avantage du chapitre et qu'il était indispensable de se procurer une somme de 40 livres, un bœuf de 10 francs avec deux torches et des ménétriers pour défrayer les marchands qui viendront aux foires, le chapitre abandonne à la communauté le produit des foires pendant cinq ans (1501). — Procès commencé en la justice de Bligny et porté par appel au Parlement entre le chapitre et Sébastien Beaucher de Bligny, qui refusait d'apporter ses mesures à la justice pour les faire étalonner (1514). — Extrait du terrier de la seigneurie en ce qui concerne les foires et marchés de Bligny et les droits qui y sont perçus (1517). — Sentence de la justice de Bligny, qui condamne Philibert Pitois, amodiateur du four banal, à chauffer le four ou commettre quelqu'un pour le chauffer à peine d'intérêt et ordonne des réparations audit four (1537). — Requêtes des habitants de la rue Amont et de la rue du Bourg, contre les amodiateurs des fours qui ne chauffent pas selon la coutume. Sommation qui leur est faite (1540, 1541). — Sommation des amodiateurs des halles, au chapitre de convenir d'experts pour la visite des bâtiments des halles (1566). — Sentence du bailliage de Beaune qui maintient le chapitre en possession de ses droits de banvin (1571). — Attestation faite devant la justice, du droit du procureur syndic d'égandiller les mesures des cabaretiers (1575). — Arrêt du Parlement qui, nonobstant l'opposition des maire et échevins de Beaune, maintient le chapitre d'Autun dans le droit de percevoir un droit de vente dans les foires et marchés de Bligny (1609, 15 décembre). — Procès-verbal d'exécution (1610, 26 avril). — Proclamat de l'arrêt du Parlement portant défense de port d'armes et de chasser sans permission des seigneurs hauts justiciers (1661, 7 janvier). — Sentence du bailliage de Beaune, confirmative d'un jugement de la justice de Bligny, qui avait condamné J.-B. Bacquin, bourrelier audit lieu, pour délit de chasse (1674). — Edit du roi, qui confirme les particuliers et les communautés religieuses ou laïques qui jouissent de foires et marchés, dans la possession et jouissance, à charge de payer une taxe fixée à 1600 livres au chapitre, pour les foires de Bligny (1696). — Extrait du terrier du chapitre pour l'année 1712, contenant la déclaration par les habitants de Bligny des droits perçus dans les foires et marchés. — Mémoire sur le droit de messerie perçu par le chapitre, sur les habitants de Vic, de Voichey, d'Oucherotte, de la Ruchotte et de Vauvernoux (1713). — Deux pièces relatives à la protestation des meuniers du Flond de Lauxy et Hilaire, d'être astreints à cuire au four banal (1714, 1715). — Sommation faite par le chapitre aux habitants de Bligny, Vic, Oucherotte, Voichey et la Rochette de s'assembler pour déclarer qu'ils n'ont aucun droit de franchise, ni celui d'en jouir, ni droit de chasse et pêche, que si ils en ont usé, cela a été par usurpation, qu'ils renoncent aux contestations nées de ce chef et que les 100 livres qu'ils paient au chapitre représentent l'abolition de l'ancienne taille à volonté (1730). — Mémoire à consulter sur le droit de lods (1759). — Certificat de remise au conseil de titres sur le droit de ménage (1777).

G. 791. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, 2 sceaux.

Vers 1180-1608. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Mairie et prévôté. — Transaction entre S[eguin], doyen, et B., chantre du chapitre d'Autun, en possession de la seigneurie de Bligny et de toutes ses dépendances, et Gauthier, maire de Bligny, et Guy, doyen de Vic, au sujet des contestations qu'ils avaient ensemble concernant leurs droits respectifs. Il est convenu que le maire et le doyen jouiront de ces droits conformément à la preuve qu'ils en feront. Le maire de Bligny s'oblige à payer un cens annuel de deux pièces de monnaie sur sa maison. Témoins entre autres : Hugues Leroux, Thibaut de Chateauneuf, frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, Gérard d'Ecutigny, prévôt de Bligny (S. D., vers 1180). — Transaction donnée sous le scel de Guy de Vergy, évêque d'Autun, entre le chapitre et Jean de Marigny, prévôt de Bligny et chanoine, par laquelle ce dernier, pour demeurer quitte envers lui des 400 livres dijonnaises qu'il avait été condamné à payer pour les torts causés dans la terre de Bligny, lui abandonne pendant 25 ans tous les revenus qui lui appartiennent, tant à Bligny que par son canonicat, en réservant la somme promise à Rémond, chevalier, pour le faire retirer de la seigneurie. Moyennant quoi le chapitre s'engage pendant ces 25 ans à lui payer 50 livres dijonnaises sur la prévôté et 40 livres pour sa prébende, mais sous la condition de résider à Autun (1224, mars). — Traité entre le chapitre et Gauthier, maire de Bligny, par lequel ce dernier reconnaît que la mairie est mouvante du chapitre, que tout nouveau maire reçoit l'investiture du chapitre, jure de garder les droits de l'église, de la mairie, paie une certaine somme au doyen et aux chanoines présents, plus chaque année 10 livres de cire et sa stalle dans l'église Saint-Nazaire, comme les autres serviteurs du chapitre, défense de s'avouer franc bourgeois d'une autre seigneurie et de quitter la mairie sans permission, lors même qu'il serait poursuivi pour affaires graves, sous peine de confiscation de l'office. Moyennant quoi il est déchargé de toutes tailles et subsides. Scellée des sceaux en cire brune des évêques d'Autun (disparu), de Chalon et du doyen de Beaune (1257, juillet).

— Ratification par Hugues, frère de feu Geoffroy, maire de Bligny, et Isabelle, sa femme, du traité par lequel ledit Geoffroy, en cette qualité, s'était obligé de payer au chapitre une redevance annuelle de trois setiers de froment (1275/6, samedi après la Circoncision). — Reconnaissance de cette rente par Robelin, maire de Bligny, et Adeline, sa femme (1289/90, mardi après les Bordes). — Transaction entre le chapitre et Robelin de la Rue, maire de Bligny, contenant règlement de cet office, dans le but de mettre fin aux procès entre les deux parties sur leurs droits respectifs. Le maire, serviteur du chapitre, est tenu d'en défendre les droits. Il est assisté d'un sergent qui le supplée dans son absence. Le maire est gardien des gages saisis, qu'il remet au terrier du chapitre qui prononce l'amende. En absence du terrier, le maire peut, dans les cas pressants, mêlées, accidents qui requièrent célérité, arrêter, saisir ou donner mainlevée. Il percevra les tailles, amendes, lods et entrages. Il aura une prison où seront déposées toutes les prises quelconques, sur lesquelles il statuera sous le nom du terrier qui, à l'occasion, lui donnera conseil. En cas de gage de bataille et de duel, le maire se fera donner une caution pour sa décharge. Si les champions viennent armés et à cheval sur le champ de bataille, le maire n'a rien à prétendre sur leurs armures, au contraire s'ils viennent à pied, toutes les armures lui appartiendront. En ce qui concerne le champion vaincu, il prononcera au nom du terrier. Tout criminel saisi dans la terre lui sera amené pour être gardé et remis au terrier. Le chapitre ne pourra avoir dans le Val de Bligny aucun officier supérieur au maire. Il percevra 12 deniers sur chaque habitant, un droit sur les entrages des terres incultes. Chacun an avant Noël, il pourra cuire une fournée de pain au four banal sans rétribution et durant toute l'année un pain sur 20. Tout prisonnier lui payera à sa sortie 4 deniers. Le maire peut saisir tous gages pour les délits. Il n'est pas exempt de payer les lods pour les héritages qu'il achète. Moyennant quoi le maire de Bligny doit payer au chapitre une rente annuelle de 3 setiers de froment, 10 livres de cire et à Autun une chandelle d'une livre de cire pour sa stalle. En remplacement du droit d'usage qu'il prétendait dans le bois des Bruyères, le chapitre lui cède en toute propriété le bois de la Sarrée. Le maire déclare que la mairie est mouvante en fief du chapitre et que celui qui doit y succéder doit se présenter au chapitre et en recevoir l'investiture qu'on ne peut lui refuser, sous le serment de garder les droits du chapitre et de payer pour son investiture 10 sols au doyen, 5 au chantre et 12 deniers à chacun des chanoines présents (1294, 24 juin). — Sentence rendue au bailliage d'Autun qui maintient Jacques Bertheaut, prévôt de Bligny et chanoine d'Autun, en possession de sa dignité et des droits qu'elle lui confère, notamment de siéger au chœur et au chapitre, d'y présider, de marcher dans les cérémonies au rang des dignités avant l'abbé de Saint-Pierre de l'Étrier (1579, 22 septembre). — Appel de cette sentence par le chapitre. — Procès-verbal d'exécution de cette sentence (28 septembre). — Sentence du bailliage d'Autun qui déclare définitive la sentence du 22 sept. 1579 (1588, 25 février). — Cession faite par le même au chapitre de tous ses droits sur la prévôté de Bligny, moyennant une rente annuelle de 36 livres (1608, 22 mars).

G. 792. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier, 1 plan.

1370-1781. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Cures et églises, hôpital. Obligation de la somme de 144 florins d'or, souscrite par Simon, curé de Bligny, au profit du chapitre d'Autun, pour les arrérages d'un cens annuel sur l'église paroissiale (1370). — Déclaration de Bernard, curé de Bligny, portant qu'il doit annuellement au chapitre 22 livres 10 sols parisis pour le droit de patronage ; 13 livres parisis de cens et 50 sols viennois pour droit de croix sur cette église (1372). — Fondation de deux messes en l'autel de la Vierge à l'église de Bligny, par Agnès Maulpoy, femme d'Odot Ramilly, qui affecte à cette fondation une maison, des terres et des prés à Bligny et Voichey, une rente en vin à Meloisey (1399). — Déclarations semblables faites par le curé Étienne Malespine (1490) ; — par le curé J. Deslandes (1543). — Requêtes adressées au chapitre par N..... et Pierre Bourrée, curés de Bligny, pour demander une diminution des arrérages des redevances, fondée sur les mortalités et les passages des gens de guerre (1411, 1421, 1422). — Traité passé entre Étienne Malepine, curé de Bligny, et les habitants, par lequel le curé cède à la confrérie de N.-D., fondée en l'église, l'ancienne maison presbytérale, sise devant la chapelle et près du cimetière de Saint-Antoine, et reçoit en échange une maison construite au château, dont l'entretien restera à la charge des habitants (1509, 16 juin). — Fondation d'un anniversaire dans l'église de Bligny, par Catherine, veuve de Jean Brinot d'Oucherotte, moyennant une rente de 2 gros assignés sur un pré (1517). — Sentence du bailliage de Beaune qui déboute Thibaut Pigenat, clerc, tonsuré, maître ès arts et régent à Paris, des lettres obtenues par lui du bailli de Dijon pour posséder la cure et maintient Josserand Rivot, prêtre, dans la jouissance de cette cure (1528). — Sentence de Guy de Moreau, commissaire du roi, sur le fait des amortissements qui, sur la déclaration faite par le curé Rivot que depuis 1492, la cure n'avait acquis aucun fonds, le renvoie sans finance (1518). — Reconnaissance par les frères Guichard de Nantoux du cens d'une feuillette de vin assignée sur une vigne audit lieu, livrable tous les ans à la cure de Bligny. Le curé tenu de donner à dîner aux reconnaissants ou de leur payer 3 blancs (1527). — Inventaire des titres de la cure de Bligny, dressé vers 1540. — Procédures devant l'official d'Autun entre Pierre Chambellan, trésorier du chapitre, contre Jean de la Fontaine et Claude Pitois, vicaires du curé, auxquels il réclamait une redevance de 9 livres de cire et que le curé qui était intervenu au procès prétendait n'être pas due (1549). — Procuration donnée par André Jacquot, curé de Bligny, pour poursuivre le procès pendant à l'officialité d'Autun entre lui et le chapitre, au sujet du droit de patronage (1549). — Traité entre le chapitre et Guillaume de Neuville, curé d'Aubaine, par lequel on accorde au curé, pour sa portion congrue, 12 mesures de froment à prendre sur la dîme (1556). — Déclarations faites par Claude Boulley, vicairede Bligny, Pierre Perret et Jacques Bernard, bénéficiers en l'église d'Autun, et Georges Gay, chanoine d'Autun, de Beaune et curé de Saussey, en vertu d'un monitoire de l'officialité y inséré, que le curé de Bligny est tenu de payer tous les ans au chapitre la redevance de 9 livres de cire pour le patronage de son église (1556).— Enquête à ce sujet (1556) — Acte par lequel Claude et Nicolas Tisserand de Bligny se désistent en faveur de Hugues Alleboust, curé, d'une ouche de terre appelée la Chenevière de la Cure, dont ils s'étaient emparés (1578). — Transaction entre le chapitre et Dominique Lacaille, curé de Thorey, lequel renonce au procès qu'il avait intenté au chapitre, touchant les dîmes novelles et la portion congrue et consent à un arbitrage (1578). — Requête de Paul Manière, curé de Thorey, par laquelle il demande au chapitre de lui abandonner les trois quarts de la dîme ou de lui constituer une portion congrue convenable (1617). — Arrêt du Parlement rendu sur la requête des habitants de Bligny, qui condamne le chapitre d'Autun et le chanoine Alexandre de Vintimille à instituer un vicaire perpétuel à Bligny, assisté d'un prêtre autre que celui d'Oucherotte. Ce vicaire aura 300 livres de portion congrue et injonction à tous les curés primitifs du ressort d'instituer dans les paroisses des vicaires perpétuels sous peine de saisie du temporel. Copie (1634, 14 août). — Traité par lequel Gilles d'Estalles, curé d'Aubaine, renonce à la portion congrue et au droit de sequelle sur ses paroissiens, en échange de la dîme qui appartient au chapitre (1637). — Consentement donné par les habitants de Bligny à ce que Joseph Petit, chanoine d'Autun, curé de Bligny, traite avec Émiland Bourelier, diacre de Bligny, pour desservir la cure en par lui fournissant un prêtre jusqu'à ce que lui-même soit parvenu à la prêtrise (1640). — Traité en conséquence par lequel le chapitre accorde à Bourelier la cure de Bligny pour quatre ans, moyennant une portion congrue de 200 livres (1640). — Bail pour 29 ans des revenus de la cure, passé au même, qui s'engage à desservir la cure avec un prêtre, à fournir le luminaire et à payer les charges et le cens (1642). — Renouvellement de ce traité en 1654 pour 20 ans, moyennant la totalité de la dîme de Bligny, la métairie de la Ruchotte, la jouissance des terres et prés de la cure. — Amodiation des prés par le curé Bourelier (1662). — Renouvellement du traité avec Bourelier pour neuf ans. Au lieu des 400 livres promises pour la portion congrue, il recevra seulement 180 livres, mais il jouira de la dîme de Bligny, de la métairie de la Ruchotte, du droit de suite sur les habitants du lieu qui cultivent hors du finage, des prés, des terres de la cure et de la dîme des laines à la charge de payer les décimes et les droits de patronage (1666). — Renouvellement en 1687. — Sommation faite au chapitre par Émiland Chauveau, curé de Thorey, par lequel n'acceptant point le traité passé en 1659 avec Durand, son prédécesseur, il refuse les 17 setiers de froment que le curé de Bligny était obligé de payer, comme contraire aux intérêts de son bénéfice. Réponse du chapitre. On ne peut l'empêcher de se départir du traité de 1659, mais le chapitre aura part aux novalles, contribuera aux réparations du chœur de l'église, mais nullement à celles de la cure (1683). — Traité entre le chapitre et Charles Loucher, curé de Thorey, par lequel il lui accorde une portion congrue de 200 livres, en échange des revenus de sa cure, à l'exception des fondations (1686). — Sommation du chapitre à Charles Loucher, curé de Thorey, pour lui déclarer qu'en échange de la portion congrue de 300 livres, ils lui abandonnent la dîme, en exceptant le droit de patronage (1687). — Déclaration des terres et prés dépendant de la cure de Thorey (S. D., XVIIe siècle). — Baux des dîmes dépendant de la cure de Bligny (1687, 1699, 1717). — Consultations des avocats Fromageot, Bannelier, Capon, Briois, Davot à Dijon, constatant que Guyard, curé de Bligny, étant à portion congrue, il doit être déchargé de toutes redevances, notamment des droits de croix et de cens (1728). — Mémoire contraire produit par le chapitre (1729-1730). — Copie informe d'une transaction entre le chapitre et le curé Claude Diard, par laquelle ce dernier reconnaît devoir annuellement au chapitre une redevance de 3 livres pour les cens et le droit de croix (1730, 13 juillet). — Plan et perspective de l'église de Vic des Prés, dressé par l'architecte Lejolivet, pour les réparations à la charge du chapitre et des habitants (1750). — Ordonnance de l'Intendant rendue en suite de la requête des habitants de Bligny, demandant de rétablir le beffroi de l'église, d'agrandir le cimetière, de fondre une cloche et de vendre leur quart de réserve pour subvenir à ces dépenses, par laquelle il prescrit la communication de la requête aux seigneurs et aux forains, à l'effet de fournir leurs réponses (1764). — Consultation de l'avocat Ranfer, touchant les novales et la portion congrue du curé de Bligny (1769). — Déclaration du domaine de la cure de Bligny. — Observations du curé Pasquelin sur les novales de la cure (1781). — Hôpital. Donation faite par M$^{\text{lle}}$ Jeanne Gilliot, aux pauvres de la paroisse de Bligny, représentés par Cl. Guyard, curé, d'une maison et dépendances, situées sur la place de Bligny, afin d'y commencer un hôpital (1726).

G. 793. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1459-1519. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Chapelles. Chapelle des apostres en l'église d'Autun. Mandements de la chancellerie du duché et du bailliage de Beaune, procédures devant l'officialité d'Autun entre les chapelains de cette chapelle et André Vellien, demeurant à Beaune, héritier de Guillaume Renaud de Rosey, lequel refusait de payer les arrérages d'une rente, assignée sur des terres et prés du finage de Bligny, procès terminé par une sentence de l'officialité qui donne gain de cause aux chapelains et dont Vellien a appelé à la Cour métropolitaine (1459-1461). — Procédures devant l'official d'Autun entre les mêmes et Jean Calimus, et Anne Lemaire, sa femme, qui refusaient d'acquitter les arrérages d'une rente de 18 gros, assignée sur des terres et prés à Bligny (1518-1519).

G. 794. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1244-1770. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Chapelles. Chapelle Notre-Dame fondée en l'église d'Autun. Donation faite par Renaud Coquins de Bligny, du consentement d'Emeniarde, sa femme, de Lonfet, leur fils, d'un cens de 30 soudées, assigné sur sa maison de la Cour de Bligny, des granges vers la Maison-Dieu, des terres et des vignes sur le territoire (1244). — Transaction entre Emeniarde, veuve de Renaud Coquins, ses enfants et les chapelains de la chapelle N.-D., par laquelle ceux-ci quittent la veuve des arrérages du cens qu'elle avait négligé de payer, mais sous la condition de payer à l'avenir 35 sols, au lieu de 30 (1258). — Quittances données par les chapelains d'une cense de 40 sols, assignée sur le moulin du Pont à Bligny (1446, 1498, 1518, 1594). — Chapelle Saint-Claude en l'église de Bligny. Fondation par Jean Gautherin, curé de Bligny, d'une messe hebdomadaire de *Requiem* et de prières sur sa sépulture, dans l'église de Bligny, pour le service desquels il donne des terres et des prés sur le finage (1401/2, 14 janvier). — Présentation au chapitre par Étienne Malespine, curé de Bligny, de Hugues Claret, comme chapelain de cette chapelle (1501). — Procuration *ad resignandum*, donnée par Claret, en faveur de P. Berthier (1509). — Autre présentation faite par le même curé, de Guy Geliot, comme chapelain (1509). — Présentation par Jean Deslandes, curé de Bligny, d'André Deslandes, clerc, comme chapelain de cette chapelle Saint-Claude ; nomination par le chapitre d'Autun ; prise de possession ; sentence du bailliage de Beaune qui maintient cette possession ; assignation donnée à P. Bouchin, prêtre, opposant ; seconde prise de possession par Deslandes (1540). — Procuration donnée par Émiland Bourelier, curé de Bligny, pour présenter J. Brivot, prêtre, comme chapelain (1676). — Chapelle Saint-Sébastien en l'église de Bligny. Fondation par Claudine Bauclard, veuve de Pierre de Luze, à Bligny, d'une messe quotidienne en la chapelle Saint-Sébastien, avec services, desservie par deux chapelains qui aideront au service de l'église, et en règle la présentation, l'institution par le chapitre, moyennant une rente de 40 livres, assignée sur ses propriétés à Bligny, plus une rente de 18 gros et de 6 gros (1532). — Présentations par Charles de Luze, bourgeois à Bligny, de Claude Boley et Claude Pitois, prêtres, comme chapelains (1548). — Chapelle Saint-Antoine en l'église de Bligny. Procuration *ad resignandum*, donnée par Hugues Lafon, chapelain ; présentation de Joseph Gauthier, clerc, pour le remplacer (1556). — Procuration *ad resignandum* par Michel Baillot, chapelain (1529). — Autre par Jean Chobillon, chapelain (1570). — Bail à cens d'une maison à Bligny, sur le grand chemin tirant au château, passé par Claude Chaffaut, chanoine d'Autun, chapelain de cette chapelle, à Jean Peurriet de Bligny (1577). — Quittances (1579, 1618, 1621). — Enquête ouverte par les officiers du bailliage de Beaune, à la requête du chapelain, à l'effet d'établir ses droits sur une pièce de terre en Chaumont, finage d'Oucherotte (1579). — Arrêt du Parlement qui maintient le chapelain en possession de cette terre et en déboute Madeleine Ferrand, veuve d'Étienne Bouchin, procureur du Roi au bailliage de Beaune (1583). — Acte de renonciation de J. Bouchin, procureur du Roi à Beaune, au droit qu'il prétendait sur une terre en la voie de Voichey, appartenant à la chapelle Saint-Antoine (1585). — Quittance et reconnaissances de cens sur la maison proche le château, par J. Arnoux (1634), Claude Barbotte (1690), Hilaire Repiquet (1754). — Déclaration des biens de cette chapelle (S. D., xviii^{e} siècle). — Inventaire des titres de cette chapelle (1770). — Chapelle Saint-Nicolas à Vandenesse. Acte par lequel Guichard de Vic et Perronette, sa femme, reconnaissent devoir à Guillaume Raymond, curé de Vandenesse, pour la chapelle de Saint-Nicolas, fondée en l'église de Vandenesse, une redevance de deux pintes d'huile pour la cession qui leur a été faite des héritages d'André Favelier (1337).

G. 795. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1271-1580. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Dîmes. Traité par lequel Odot, maréchal de Bligny, amodiateur de la dîme de Bligny, reconnaî

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devoir à Hugues de Faucoigney, abbé de Cervon, en l'église d'Autun, 25 setiers de froment et 15 setiers d'avoine, pour le prix desquels il lui cède une rente de 40 sols, affectée sur une maison, une grange et une ouche, audit lieu (1271). — État du blé provenant des dîmes de Bligny, distribué aux quinze prébendiers du chapitre (1405). — Enquête ordonnée par le bailli de Mâcon à la requête du chapitre d'Autun, contre Jean Lacurne, curé de Painblanc, qui s'était permis de lever la moitié de la dîme des fruits récoltés par un de ses paroissiens dans une terre qu'il cultivait sur le finage de Bligny (1437, 13 mai). — Procès-verbal d'exécution d'un mandement du bailli de Mâcon qui maintient le chapitre dans le droit exclusif de lever la dîme sur tout le territoire de Bligny (1437, 13 mai). — Dossier d'enquêtes et procédures devant l'official d'Autun entre le prieur et les religieux de Saint-Symphorien d'Autun et le chapitre de Saint-Lazare, au sujet de la dîme sur des terres de Bessey-la-Cour et de Vic-des-Prés, dont le prieur prétendait percevoir la moitié, tandis que le chapitre alléguait qu'étant seigneur haut justicier de Bligny et de Vic, il avait seul le droit de percevoir la dîme et que ce droit s'étendait sur une partie du finage de Bessey. On ne voit aucune solution de ce procès (1507-1523). — Nouvelles procédures contre le curé de Painblanc, pour droit de sequelle en matière de dîme, exercé sur un de ses paroissiens qui cultivait des terres sur Bligny (1516). — Acte par lequel Vincent Martin, vicaire de Painblanc, et Claude Huot, du même lieu, reconnaissent que la dîme de certaines terres du finage de Vic appartient au chapitre d'Autun. — Sentence du bailliage de Beaune qui déboute Jean Blondel, chanoine d'Autun, décimateur de Painblanc, et Nicolas d'Auxerre, curé du lieu, de leur prétention au droit de sequelle sur la paroisse de Bligny, appartenant au chapitre de Saint-Lazare (1535). — Requête de Jean Rebillard, curé de Painblanc, pour demander au chapitre de n'être point troublé dans l'exercice de son droit de sequelle (1577). — Enquête faite à requête de MM. du chapitre contre Clavole, veuve de Pierre de Luze, à Bligny, amodiataire des dîmes de Bligny et de Vic, au sujet de l'inexécution de son bail (1580).

G. 796. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 155 pièces, papier.

1646-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Dîmes. Consultation anonyme, portant, que, vu l'acte de maintenue du 1er juillet 1532, le chapitre d'Autun est en droit de lever la dîme sur tout le finage de Bligny, à l'exclusion de tous autres (1646). — Assignation donnée à deux habitants de Vic qui avaient négligé de payer la dîme des laines, sur le pied de 13 toisons, une (1686). — Certificat dressé par le sergent de la justice de Bligny, de la recherche qu'il a faite dans toute la paroisse de la dîme de laine abandonnée par le curé et du refus des habitants de l'acquitter (1687). — Traité entre le chapitre et Claude Fourt, vicaire perpétuel de Bligny, lequel abandonne au premier toutes les novales, en échange des prés et terres de l'ancien domaine de la cure (1693, 19 août). — Autre entre le chapitre et Alexandre de Siry, curé de Bligny, qui relâche au chapitre le patrimoine de la cure en échange d'une portion congrue et de 60 livres pour son vicaire (1709). — Dossier des procédures commencées au bailliage de Beaune et portées par appel au Parlement à requête du chapitre d'Autun, qui, en vertu de l'ordonnance de 1669, prétendait la tierce partie des communaux de la paroisse de Bligny (1727, 1785). — Ensemble des baux de cette tierce passés par le chapitre en 1748, 1754. — Consultations des avocats Ranfer et Virot sur l'exemption de dîmes, dont doivent jouir les fermiers du dîme de Bligny pour les terres qu'ils cultivent eux-mêmes (1759). — Amodiations des dîmes et novales de Bligny pour 6 ans, moyennant 612 livres, 1761, 1764, 1767, 1770. — Dossier de procédures portées au Parlement par le chapitre, contre plusieurs particuliers et terminé par un arrêt du 18 février 1789, qui maintient le chapitre au droit de percevoir la dîme de chanvre femelle.

G. 797. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1255-1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Dîmes, Auxant, Vic des Prés, Oucherotte, Voichey, etc. Vente faite au chapitre d'Autun, par Guillaume, doyen de Vic-des-Prés et Gaudrète, sa femme, de toute l'arrière dîme qui leur appartient sur le territoire de Vic (1255). — Enquête produite de concert entre le prieuré de Saint-Symphorien et le chapitre d'Autun, au sujet de la dîme que ce dernier prétendait sur les terres de Champrond, de Loiserolle et de Forêt Bateau, comme dépendant de Vic, avec pouvoir aux curés des habitants étrangers à Bligny, qui y cultivaient des terres, de percevoir la moitié de la dîme, tandis que le prieur soutenait que dans tous les lieux il avait droit de percevoir la dîme de moitié avec le chapitre, tout en reconnaissant le droit de suite des curés (1435). — Transaction entre Philibert Martin, bénéficier de la cathédrale, Philippe, chanoine chantre, Jean de la Salle, écuyer, Jean Lemaire de Colombier, le commandeur de la maison Neuve et Jean Bergier, curé, tous décimateurs de Paimbanc et le chapitre d'Autun portant règlement des limites entre Vic et Painblanc pour la perception de la dîme (1494). — Mandement du bailli de Dijon, pour la maintenue du chapitre d'Autun dans le droit de percevoir la dîme, à raison de treize gerbes l'une dans tout le paroissiage de Bligny, Vic, Voichey et Oucherotte (1534). — Procédures devant la justice seigneuriale entre le chapitre de la Collégiale de Saulieu, seigneur d'Auxant qui contestait à celui d'Autun le droit de percevoir la dîme sur une terre appelée la Grande Corvée (1539-1541). — Sentence du bailliage de Beaune qui maintient André Jacob, curé de Bligny, dans le droit de percevoir chacun an sur les habitants d'Oucherotte, possédant une charrue entière, 5 gerbes de froment, 4 d'avoine et moitié sur ceux qui ne possèdent qu'une demi-charrue (1556). — Sentence du bailli de Dijon, qui, après enquête faite, maintient le chapitre d'Autun dans son droit de dîme sur les finages de Bligny, Vic, Voichey, Oucherotte et sur des terres au finage de Vic que lui disputait le curé de Painblanc (1532). — Autre qui, contrairement aux prétentions de Jean Rebillard, curé de Painblanc, maintient le chapitre en possession de lever la totalité de la dîme sur les finages d'Oucherotte, Vic, Auxant et la grange de Nuas (1571). — Extrait du terrier de la commanderie de Beaune, de l'an 1680, contenant la déclaration des héritages sur le territoire d'Auxant qui sont exempts de dîme. — Dossier de procédures aux requêtes du Palais et au Parlement entre les chapitres d'Autun et de Saulieu, ce dernier contestant à celui d'Autun le droit de percevoir la dîme sur la terre dite la Grande Corvée au finage d'Auxant, laquelle lui appartenait (1693, 1696). — Sentence des requêtes du Palais, qui donne gain de cause au chapitre d'Autun (1696, 31 mars). — Renonciation par le chapitre de Saulieu, à l'appel qu'il avait interjeté de cette sentence (1696, 21 juin). — Amodiations des dîmes de ces finages, faites en 1712, 1759, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1786.

G. 798. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1283-1782. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Dîmes. Aubaine, Bécoup, Bessey-la-Cour, Buisson, Ecutigny, Montceau, Saussey, Painblanc, Thomirey, Thorey-sur-Ouche. Transaction conclue sous le scel de Jacques de Beauvoir, évêque d'Autun, entre le chapitre de la cathédrale et Berthod, curé de Thorey, par laquelle il est convenu que le chapitre percevra les trois quarts de toutes les dîmes de la paroisse et le curé, l'autre quart, auquel il joindra la totalité de la dîme de Colombier (1283, 4 décembre). — Vente faite par Guy, prieur de Val Saint-Benoit, de l'ordre du Val des Choux, au chapitre d'Autun, moyennant la somme de 10 livres tournois, de tous ses droits sur la dîme de Saussey, tant du chef de Hugues, chevalier, seigneur d'Arnay, d'Isabelle, sa femme, de Hugues et Guillaume, leurs enfants, qu'autrement. — Ratification par Laurent, prieur du Val Croissant (1294, 18 juin). — Autre du tiers des dîmes d'Écutigny, en la paroisse de Saussey, faite au chapitre d'Autun, par Isabelle de Rouvray, femme de Guillaume de Rouvray, damoiseau, moyennant 98 florins d'or (Copie, 1351, juin). — Vente faite au chapitre par Jean de Mandelot, écuyer, de 6 bichets de froment et de 4 d'avoine de rente affectée sur sa terre de Mandelot et sur la dîme de Montceau, moyennant la somme de 200 livres (1458). — Vente par Jean de Mandelot, écuyer, au chapitre d'Autun, de la tierce partie des dîmes de Mandelot et de Montceau et de tout ce qu'il possède sur ce finage, pour la somme de 422 livres (1466). — Traité par lequel Catherine du Bled, veuve de Claude de la Haye, écuyer, seigneur de Rotillat et de Cussy-la-Colonne, tant en son nom, qu'en celui de Claude, Hugues et Antoine, ses enfants, remet à Antoine de Gasse, seigneur de Rouvray, le droit de dîme de Montceau, qu'il avait vendu au seigneur de la Haye (1475, 11 juillet). — Autre cession de la même au même des dîmes, annexes, fiefs et arrière-fiefs de Montceau, moyennant 220 livres (1479, 13 juillet). — Pièces de procédures au Parlement entre le chapitre et Noël de Gasse, seigneur de Rouvray, au sujet de la propriété du tiers des dîmes de Montceau (1485-1486). — Procès terminé par une transaction, en vertu de laquelle le chapitre cède audit Noël de Gasse tous ses droits sur les dîmes et annexes de Montceau et Grandmont, tels qu'il les tenait de Jean de Mandelot, et ce, moyennant la somme de 422 livres (1486/7, 7 janvier). — Écritures signifiées par le chapitre dans un procès à l'officialité d'Autun, contre un particulier d'Écutigny, qui refusait d'acquitter la dîme d'une pièce de terre qu'il cultivait dans la dimerie de Saussey (1519). — Amodiation de la dîme de Thorey, pour un an, moyennant 28 setiers de froment (1562). — Arrêt du Parlement confirmatif des sentences du bailliage de Beaune, des 2 mai, 23 septembre, 27 octobre 1573, qui condamne le chapitre d'Autun à payer à M^me^ Anne de Laval, veuve de Louis de Sully, dame de la Roche-Guyon, de Meursault, de la Rocheport, une rente annuelle d'un bichet de seigle sur les dîmes de Saussey et les arrérages (1574, 1^er^ mars). — Requête présentée par le chapitre au lieutenant du bailliage contre le fermier des dîmes de Thomirey, qui s'opposait à ce que le chapitre perçût la dîme des terres que ses hommes de Saussey et d'Écutigny cultivaient sur le finage de Thomirey (1578). — Sentence du bailliage qui maintient le chapitre en possession de ce droit et défend au fermier de l'y troubler (1578, 18 juin). — Délibération du chapitre qui accorde une diminution de 22 mesures aux fermiers du dîme de Thorey, à raison des orvalles, bruines et gelées (1599). — Mémoire sans date (XVI^e^ siècle), dressé par le chapitre contre le prieuré de Saint-Symphorien, qui prétendait avoir la totalité des dîmes de Bessey-la-Cour, tandis qu'il n'avait droit qu'à la moitié. — Traité entre le chapitre et Paul Durand, curé de Thorey, par lequel les dîmes et les novales sont réunies en un seul corps de dîme, dont la jouissance appartiendra au curé, lequel sera tenu de payer tous les ans au chapitre 17 setiers de froment (1659, 16 juillet). — Enquête provoquée au bailliage de Beaune, par Jean Durand, curé de Saussey, pour prouver le droit de suite qu'il a sur ceux de ses paroissiens, qui cultivent des terres sur Thomirey (1660). — Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence du bailliage de Beaune, du 16 janvier 1671, qui déboute Noël Cornot, curey de Thomirey, de la demande en restitution, à J. Durand, curé de Saussey, des gerbes qu'il avait levées sur les terres cultivées par ses paroissiens au finage de Thomirey (1671, 9 juin). — Transaction entre les deux parties, portant qu'à l'avenir, les deux curés useront réciproquement du droit de suite (1671, 9 juin). — Certificat de plusieurs habitants de Saussey, au sujet de l'exercice réciproque du droit de suite entre Saussey, Ecutigny et Thomirey (1697). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne Emiland Taupenot, chanoine de Notre-Dame d'Autun, commis à la desserte de Thomirey, à réparer le trouble qu'il a apporté à l'exercice de ce droit de suite (1698, 20 décembre). — Traité par lequel le chanoine Taupenot promet d'indemniser le curé de Saussey et le fermier du dîme, et de payer la moitié des dépens (1699, 23 mars). — Assignation donnée par le chapitre devant les requêtes du Palais, aux habitants de Saussey, à l'effet d'être maintenu au droit de lever la dîme de laines ou tonsures de mouton sur le pied de treize, un, dont le tiers devait appartenir au curé (1725). — Traité par lequel Bernard Petit, curé de Lusigny, reconnaît n'avoir aucun droit de lever la dîme en Courteroy, climat cultivé par un habitant de Saussey et consent à la restitution des gerbes qu'il avait perçues (1749). Amodiation des dîmes de Saussey et d'Ecutigny, faite par le chapitre, moyennant 1,900 livres (1771). — Requête du chapitre, aux requêtes du Palais contre ces fermiers qui avaient négligé de fournir une déclaration des fonds sujets à la dîme (1782). — Amodiation des dîmes de Painblanc (1782).

G. 799. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1235-1467. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche. Fiefs. Lettre sous le scel de Hugues IV, duc de Bourgogne, de la vente faite au chapitre d'Autun par Jacques de Combertault, damoiseau, de tout ce qui lui appartient dans la ville et la prévôté de Bligny, moyennant la somme de 47 livres dijonnaises. De son côté, le duc abandonne au chapitre tous ses droits de fief sur la chose vendue. Donné à Châtillon, aux ides de mars 1235. — Vente faite par Ponce de Corabeuf, chevalier, Arnolin, damoiseau, fils de feu Arnoul de Corabeuf, chevalier, du consentement de Gillette, veuve dudit Arnoul et de Biétrix, femme de Pons, à leur frère Gérard de Corabeuf, chanoine d'Autun, du fief qui leur appartenait sur les biens de Gauthier, maire de Bligny, et sur ceux de Artaud, de Meursault, de Mathelie, sa femme, et de Robelin Roux, tenus en fief dudit Gauthier, sur le finage d'Oucherotte, le tout, moyennant 55 livres dijonnaises (1252, mai).— Donation de ce fief, faite par l'acquéreur, au chapitre, du consentement des vendeurs (1252, mai). — Vente faite par Gauthier, de Crissey, dit Félons, chevalier, du consentement de Parise, sa femme, à Guillaume, chevalier, seigneur de Chatellenot et de Voudenay, et à Allaude, sa femme, de tout ce qui leur appartient au finage et territoire de Voichey, mouvant de fief des acquéreurs, et ce, pour la somme de 50 livres dijonnaises (1254, septembre). — Lettres de Robert II, duc de Bourgogne, par lesquelles il fait cession à Jaquette, femme de Robert de Grancey, seigneur de Larrey, sœur de Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, de tout le droit qu'il pouvait avoir pour la reprise de fief sur les forteresses de Meursault et de Cussy. Il veut que Robert en fasse hommage au sire d'Antigny et qu'elles soient de l'arrière-fief du duc, comme aussi que le château d'Antigny, Antigny-la-Ville, La Serrée, La Canche, les serrées d'Antigny, Phenise, Charmors, Chassagne, Meursault, Cussy, Chagny et sa châtellenie soient de son fief. Pour lequel il reçoit ledit Richard et lui donne en fief la maison et la Dame des Prés, près Chagny. Il reprend encore de fief les villes de Thomirey, de Bessey-la-Cour, de Selve, de Villy, le fief de la moitié par indivis de Chazilly, de Longecourt-les-Culêtre, pour quoi le duc lui paie 100 livres tournois. Richard promet de s'enquérir si la ville de Givry en Chaonnois, tenue par Guillaume, sire d'Epoisses, est de son fief et par conséquent de l'arrière-fief du duc (1303, juin). — Vente faite par Jean de Saussey, alias Combertaul, demeurant à Meursault, à Jean de la Rivière, écuyer et moyennant 180 francs d'or, de toutes les terres, rentes et revenus qui peuvent lui appartenir à Montagu, à Chatel-Moron, à Saint-Nizier, près de Montcenis, à Sappoy, à Bohy, à Melun-sous-Orche, à Saint-Romain, à Saint-Aubin, à la Roche-Nolay et à Bouhey, qu'il avait acquis par décret sur Jean de Melin, poursuivi à la requête du chapitre d'Autun pour défaut de paiement des arrérages d'une rente de 15 francs assignée sur les dits héritages et que l'acquéreur devra acquitter, (1422, 4 août). — Constitution de cette rente de 15 livres faite par Jean, fils de feu Armey de Melin, écuyer, au profit du chapitre d'Autun, et qu'il assigne sur les propriétés désignées ci-dessus (1410, 10 mai). — Mandement de Louis de la Trémoille, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, seigneur d'Uchon et d'Antigny, donné à son château de Bourbilly, par lequel il enjoint à son receveur d'Antigny de payer désormais, tous les ans, au chambrier du chapitre d'Autun les 6 francs de rente assignés pour l'anniversaire de Thierry de Montbéliard, ancien seigneur d'Antigny (1452/3, 3 janvier). — Vente faite par Louis de Chalon, chevalier, seigneur de l'Isle-sous-Montréal, Bernard de Chalon, seigneur de Grignon, Liénard de Chalon, seigneur de

Lorme, frères, enfants de Jean de Chalon, seigneur de Vitteaux et de Jeanne de la Trémoille, tant pour eux que pour Charles de Chalon, comte de Joigny, seigneur de Vitteaux, Antoine de Chalon, protonotaire du S.-S., seigneur de Braux et de l'Isle en Bresse, leurs frères; Isabelle, Alix et Alice, leurs sœurs, Guillaume de Pontailler, seigneur de Talmay et de Villeneuve, tant en son nom que de Charles de Vergy, seigneur d'Autrey, son beau-père, ayant l'administration des biens de Marguerite de Vergy, fille d'Antoine de Vergy, seigneur de Montferrand, fils de Charles de Vergy et de Claude de la Trémoille, et pour sa femme, Guillemette de Vergy, tous héritiers de Louis de la Trémoille, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, seigneur d'Uchon, d'Antigny, frère germain des dites Jeanne et Claude de la Trémoille, à Jean de Mâlain, chevalier, seigneur de Voudenay, fils d'Odot Mâlain, seigneur de Lux, des châteaux, maisons, forts et seigneuries de la Canche et dépendances, de Serve, de Bessey-la-Cour, vente faite à la décharge d'une rente de 300 livres due par ledit comte de Joigny, au sieur de Mâlain et à la condition de payer au chapitre d'Autun 6 fr. de rente, un bichet de froment et un bichet d'avoine à l'église de Foissy (1467, 29 avril).

G. 800. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1220-1495. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Cens, rentes à Bligny. Charte de Jean, seigneur de Rouvray, qui, en expiation de sa complicité dans le forfait commis par la duchesse de Bourgogne, dans la prévôté de Bligny, se déclare vassal du chapitre d'Autun (vinculo homicidii) et du consentement de sa femme lui donne une redevance annuelle de 20 sols assignée sur son moulin et battoir de l'Etang (1220, juin). Vente d'une redevance de 8 bichets de blé et de mouture assignée sur le moulin et battoir du pont, faite par Marie de Bligny, veuve de Lofit, Symonette, sa femme, et Robert, son gendre, à Nicolas Prévôt de Thomirey, moyennant 8 livres dijonnaises. — Ratification de cette vente par Anselle, doyen d'Autun (1238, juillet). — Reconnaissance faite par Guillemette, mère de Guillaume des Granges, portant qu'elle tient de G., prévôt de l'église d'Autun, pour elle et ses hoirs, un meix dans le bois de la Chassagne et des terres joignant, à charge de payer une redevance au chapitre (1257, octobre). — Lettre par laquelle Clément, fils de Robelin dit Pel de Bligny, voulant se libérer envers Geoffroy de Château-Chinon, chanoine d'Autun, des 10 livres dijonnaises, du prix du blé qu'il lui avait vendu, lui constitue une rente de 10 sols dijonnais qu'il assigne sur des terres et des prés (1261, janvier). — Vente d'une rente de 25 sols dijonnais assignée sur une terre à Bligny et une autre à Vic, faite au chapitre par Jacques, fils de Michel de Vic, pour la somme de 18 livres 10 sols (1261, 15 février). — Autre de 2 bichets de froment et de 18 deniers de cens, assignés sur la maison de Chanton, faite par Simon de Monthélie dit Chevrot et Marie, sa femme, à Hugues de Carabeuf, chanoine d'Autun, pour 70 sols dijonnais (1273, décembre). — Autre d'un bichet de froment de rente sur la même maison faite au même par Marie de Meursault, veuve de Guy, fils de Marie de Chanceley, pour 20 sols dijonnais (1274, novembre). — Bail à vie des meix Duplessis passé par le chapitre à J. Duplessis de Commeau, clerc, moyennant 15 sols viennois par an (1282). — Autre d'une grange, meix appartenances, terre, pré, passé par Perrot Lefèvre, Odet, son fils, Odierne, femme de celui-ci, à Clarambaut, doyen d'Autun, et Guy, son frère, moyennant une somme de 30 livres une fois payée (1286, mars). — Reconnaissance au profit de Guillaume, curé de Vandenesse, d'une rente annuelle de 20 sols tournois sur deux maisons, sises à Bligny (1318, 6 juillet). — Autre semblable pour une rente de 30 sols, faite au même par Perrenet Poybon (1324, 4 décembre). — Bail à rente par Guillaume Rémond de Chateauneuf, curé de Vandenesse, à Huguenet Dubois, d'un chas de maison et de 40 sols de rente, sur une vigne et sur un pré (1330, 15 décembre). — Traité par lequel les chapelains de la chapelle, fondée par Guillaume Rémond, curé de Vandenesse, en l'église dudit lieu, en considération de ce que le chapitre d'Autun leur a accordé mainlevée de plusieurs héritages, situés sur le finage de Bligny, lui cèdent la rente de 68 sols due par Huguenet Le Lochard, celle de 30 sols due par Perrenet Poybon, celle de deux pintes d'huile due par Guichard Dubourg et la jouissance du droit qu'il prétend sur le moulin de Saint-Germain (1342/3, 9 mars). — Vente par Gilet de la Rue de Bligny, clerc, à Hugues Dubreuil, clerc, d'une rente de 25 sols tournois sur une maison et terres, sises à Bligny (1343). — Vente d'une rente de 15 sols sur deux pièces de vignes à Bligny, faite par le même à Jeannin de Fraigney, chapelain de la chapelle des Apôtres en l'église d'Autun (rente donnée au chapitre pour l'anniversaire dudit Fraigney) (1343). — Vente de 25 soudées de terre sur une vigne à Bligny, faite par Jean Sausseran, et Isabelle, sa femme, au même chapelain (1345). — Reconnaissance d'une rente de 12 livres tournois sur un meix et l'emplacement du moulin Rogier, à Bligny, faite au chapitre par Étienne Renevier, dudit lieu (1349). — Obligation de la somme de 80 florins, souscrite au profit du chapitre par Jean d'Essoyes, et Gillette, sa femme, auxquels le chapitre les avait prêtés pour deux ans pour le paiement des termes de leur ferme de la prévôté de Bligny, moyennant la somme de 6 livres parisis par an (1355). — Bail à rente d'une maison et dépendances, près la Tour de Bligny, passé par Guillaume Cornuet, prêtre, à Olivier Liénard de Bar-sur-Aube, et à Melinotte, sa femme, veuve de Morelet d'Essoyes (1355). — Reconnaissance d'une rente de 100 sols pour l'amortissement de tous les biens de la chapelle Saint-Nicolas de Vandenesse, situés sur Bligny, faite par les chapelains, au profit du chapitre (1357). — Vente faite au chapitre par les héritiers de Guillaume Cornuet, prêtre, de la rente de 40 sols, constituée par Olivier Liénard et ce moyennant 40 florins de Florence (1363). — Bail à cens du moulin du Champ, passé par le chapitre à Jean d'Auxy, moyennant une redevance de 6 francs d'or et 1 gros d'argent (1385). — Reconnaissance d'un cens de 2 sols sur la maisière du moulin Prévost et sur le cours d'eau, faite au chapitre par Guillaume Lemaire de Bligny (1386). — Bail à cens de deux pièces de terre sur Bligny et d'un pré sur Vic, passé par le chapitre à Guillaume Siméon (1401). — Vente des maisons Malpoy en la rue tirant du moulin Prost à l'église avec toutes leurs dépendances, faite par Agnès, veuve d'Odot de Ramilly, à Guillaume de la Rochette, pour 30 livres (1426). — Autre faite par ce dernier au chapitre, d'une rente de 6 livres tournois sur tous ses biens, situés sur les finages de Bligny et de Meloisey (1427). — Donation faite au chapitre par Odenot Fremyot de Bligny, de 25 sols tournois de rente sur deux maisons, rue de la Fosse (1438). — Bail à rente d'une maison au château de Bligny qui fut à Odot Freymiot, passé par le chapitre à Pierre Berthelet, chanoine, sous la condition qu'elle ne sera jamais vendue que du consentement du chapitre (1441). — Autre de la maison de la Grange, passé par Henri Valetat de Beaune, à Jean Naudin de Bligny (1447). — Vente de 3 gros de rente sur des héritages à Bligny, faite par Jean de Courbeton, bourgeois de Dijon, et Guyote Damay, sa femme, à Et. Tostée de Bligny (1448). — Bail à vie d'une terre en la corvée Guyot du Fer, passé par le chapitre aux frères Guyot, de Bligny (1452). — Acquêt par le chapitre sur Guillaume Maire dit Moreau, d'une rente de 5 livres sur le pré Ferrot, à Bligny (1459). — Reconnaissance d'un cens de 5 sols, affecté sur le cours de l'eau entre les moulins du Pont et Papotte, faite au chapitre par Pierre Poinceot (1465). — Autre par le même sur Pierre Berger d'une rente de 4 livres, assignée sur les prés sous Veuchey ou la Trappe, Monin et la Meloise (1470). — Autre par le même sur Germain Berger, clerc à Autun, d'une rente de 7 livres sur une maison et dépendances sises devant la halle, sur les plâtres de maisons au château, sur des terres et prés en Monin, en pré Germay, en la Trappe, en Presle, en Pallières, en Beucherolle, en Champ-Regnard, sur une maison et des vignes à Nantoux et sur une maison rue Chauchien, à Autun (1480). — Bail à cens d'un pré dessus le moulin Ravey, passé par Nicolas de Corbeton, chevaucheur de l'écurie du roi à Dijon, à Aliot Gras, de Bligny (1482). — Autre d'une tille de terre près du moulin du Champ, passé par le même à Pierre Poussot, dit Sonois (1482). — Autre d'une maison et dépendances sises rue de la Halle, d'une terre en Champ-Romart, en Roussot et d'un pré en la Meloise, passé par le même à Guillaume Jordanne, dit Perreaul (1482). — Cession de toutes ces rentes faite au chapitre par Nicolas de Courbeton, huissier au Parlement de Dijon, moyennant la décharge d'une rente de 3 livres qu'il devait au dit chapitre (1488). — Requête adressée au chapitre par les sept propriétaires des maisons du château, afin d'obtenir remise de cinq années d'arrérages de cens, sur ces maisons qu'ils ont été obligés de rebâtir parce qu'elles avaient été brûlées pendant la dernière guerre (1488). — Vente faite par le chapitre à Guyot Comte et à ses frères et sœurs, de tous les biens confisqués sur Perrenot-Lecomte qui s'était pendu, à charge, par les acquéreurs, d'en acquitter les redevances (1489). — Donation d'un cens annuel d'un franc sur une maison et des terres, à Bligny, par Jean Monin, curé de Presle, en considération de ce que le chapitre a consenti l'amortissement des fonds de la fondation qu'il a faite en l'église de Bligny (1490). — Cession faite par Pierre Belle, laboureur à Vic, à Claude Bardot, d'un plâtre au château fort de Bligny, censable au chapitre (1493). — Bail à cens de terres en l'ouche du Four et en la Combe-Favelier, passé par le chapitre à Et. Poncelin (1495). — Acquêt par le chapitre, sur Nicolas Deslandes, d'une rente de 5 livres assignée sur sa maison (1495).

G. 801. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier ; 3 plans.

1505-1780. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche. Cens et rentes à Bligny. Acquêt par le chapitre d'Autun sur Antoine Varotte, de 60 sols de rente sur des terres et prés en Passouche, en la Corvée, finage de Bligny ; en Roussot et en Vault, finage de Vic (1505). — Autre par le même sur Guyot-Geliot, prêtre, de 40 sols de rente sur des terres et prés du finage et une chambre au château de Bligny (1507). — Transaction sur procès entre le chapitre et Jean Berger, notaire à Beaune, au sujet des arrérages des rentes constituées par les Berger, lesquelles se montent à 17 livres 9 gros, par an, qu'il reconnait et s'engage à acquitter (1507). — Inventaire des procédures faites depuis 1510 à 1569, contre les particuliers refusant de payer les rentes dues à Bligny. — Procès-verbal de saisie et de mise en délivrance des biens de Jean Berger, de Bligny, pour le paiement de 70 livres d'arrérages de rentes qu'il devait au chapitre, sentence décrétale du bailliage de Beaune qui adjuge à Jean Deslandes tous ces biens consistant en 14 journaux de terre, 5 soitures de prés et des rentes (1516). — Obligation de la somme de 36 livres 10 sols souscrite par Jean, fils d'Étienne Testefort, au profit de Jean Deslandes, notaire à Bligny, pour les arrérages d'une rente assignée sur sa maison devant les halles (1520). — Cession de 30 livres sur cette somme, faite au chapitre par Deslandes (1531). — Délibération du chapitre qui accepte l'offre de Hugues Deslandes, à Bligny, de céder une pièce de 12 ouvrées de vignes à Meloisey, en échange des sommes qu'il lui doit (1544). — Acquêt par le chapitre sur Germain Doyen, de Bligny, d'une rente annuelle de 2 livres tournois, affectée sur l'universalité de tous ses biens (1531). — Autre par le même, sur Pierre Bigot, sergent royal, à Bligny, d'une maison et dépendances situées au-dessus de la halle pour 165 livres. Elle lui est ensuite baillée à cens (1533). — Poursuites ordonnées par le chapitre contre les frères Chalet, pour le paiement d'une redevance de 4 bichets de froment assignés sur la grange de Saisinne (1533). — Bail à cens d'une terre au Vert de la Chapelle, passé par le chapitre à Nicolas Peurrier, de Bligny (1535). — Autre d'une maison près de la Grande Ouche, passé par le même à Pierre Terraul (1538). — Cession faite au chapitre par Jean Deslandes, notaire à Bligny, des censes et rentes qui lui avaient été adjugés par le décret rendu contre Bergier le 4 avril 1516, 1538. — Assignation donnée à requête du chapitre contre les frères Deslandes en paiement d'arrérages de rentes (1539). — Ecritures fournies par le Chapitre à la chancellerie du bailliage de Beaune, pour avoir paiement des arrérages d'une rente de 3 livres due par Jean Gras de Bligny (1539). — Autres semblables contre Damien Lebros pour les arrérages d'une rente de 3 livres (1539). — Autres semblables contre les mariés Bourdier d'Oucherotte pour les arrérages d'une rente de 3 livres (1540). — Sentence de la chancellerie de Beaune qui condamne Jean, fils de Germain Doyen, de Bligny, à payer les arrérages d'une rente de 2 livres due au chapitre (1540). — Mémoire dressé par Ét. Bouchin, procureur à Bligny, des rentes dues à la seigneurie, non reconnues et qu'il faudrait reconnaître (1542). — Deux reconnaissances de cens dus par Philibert Pitois et Edme-François de Bligny, extraites du terrier de 1642. — Sentence de la chancellerie qui condamne Jean Gras à payer les arrérages d'une rente de 3 livres (1542). — Acquêt par le chapitre sur Philippe Durandot, marchand à Beaune, d'une rente de 8 gros affectée sur tous ses biens (1543). — Requête de Jean Maron de Bligny, au chapitre pour qu'il lui plaise d'accepter la somme de 80 livres pour le remboursement d'une rente de 3 livres (1546). — Bail à cens d'une place, rue de la Halle, passé par le chapitre à Claude et Guillaume Arnoul (1547). — Autre de la pièce de terre de la Ruchotte, passé à Ét. Bouchin, procureur du roi à Beaune (1650). — Autre d'une maison en forme de tour dans le château de Bligny, passé à Cl. Pitois, chapelain de la chapelle de Saint-Claude, en l'église dudit lieu (1573). — Echange entre Jean Deslandes, notaire à Beaune, qui cède à Antide Gilliot, notaire à Bligny, deux journaux de terre en Arcot, près de l'église, et reçoit deux journaux en Longroy de Gevrey et en Buffot (1596). — Requête adressée au chapitre par Nicolas Mairon, par laquelle il expose que Joseph Guyon, qui tient de lui une maison sise au château, joignant celles de Requevant, ayant fait bâtir une galerie qui offusque la vue et ne lui permet pas d'entrer dans sa maison. il demande qu'on lui délaisse cette maison aux mêmes charges, offrant de faire démolir la galerie (1609). — Procédures au bailliage entre les fermiers de la seigneurie de Bligny et ceux de la communauté, au sujet de lods perçus par les premiers de l'acquisition d'une terre en Navalan (1693). — Reconnaissance de cens sur un meix, maison près le four de la rue d'En-bas, faite au chapitre par Fr. Bourgogne, marchand, Fr. Arnoul, menuisier, et Etienne Durand, laboureur (1712). — Sentence arbitrale portant que les bâtiments, cours, jardin, chenevières de Nicolas Pitois, marchand, situés dans la grande rue de Bligny, ne sont point sujets à l'assignal d'une rente de 40 sols, ainsi que le prétendait le Chapitre. Procédures. Plan (1713-1715). — Procédures devant le bailliage par les fermiers de Bligny contre Odin Gobard, tisserand, pour arrérages de rentes (1718). — Procédures devant les Requêtes du Palais à Dijon entre le chapitre et Et. Favelier, marchand à Bligny, auquel on réclamait les arrérages d'un cens assigné sur l'emplacement accensé en 1547 aux consorts Arnoul (1727). — Sommation à Pierre Gagnepain et autres possesseurs du meix de la Cour Durand, de justifier de leur descendance des Durand (1774). — Autre à Antoine Grandné, charpentier, de communiquer le titre en vertu duquel il possède la maison où était autrefois le four banal (1780).

G. 802. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1498-1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc., Cens. Rentes. Bligny. Domaine et moulin de la Bondue. Extrait du manuel de Bligny établissant qu'il est dû au chapitre un franc de rente sur le domaine de la Bondue (1498).—Obligation de la somme de 15 livres et 3 blancs souscrite au profit du chapitre par Antoine Bernard, veuve de Jean Le Maire, écuyer, seigneur de la Bondue, à Bligny (1505). — Bail à cens des maisons, granges, verger, colombier, appelé la grange et verger de la Bondue, passé par le chapitre à Georges Tisserand, Vivant et Nicolas Pitois (1560). — Baux à ferme du moulin et du battoir de la Bondue, passé par le chapitre (1573, 1597, 1603, 1623). — Bail à cens de la vigne de la Bondue tenant aux murailles du château, passés par le chapitre à Denis Chapponeceul (1583). — Autre du moulin de la Bondue et de ses dépendances, passé à René Jeannin, charpentier (1644). — Dossier relatif à la taxe de 100 livres, imposée par le traitant sur le propriétaire du moulin de la Bondue pour le 8^{e} denier du prix des aliénations des biens du clergé (1679-1681). — Bail à cens du moulin de la Bondue et de ses dépendances, passé par le chapitre à Isaac Arnoux, menuisier à Bligny (1681). — Procès-verbal des réparations à faire à ce moulin (1681). — Consultations de plusieurs avocats de Dijon, sur l'obligation pour le chapitre de fournir le bois nécessaire aux réparations du moulin de la Bondue (1753-1755). — Vente du moulin de la Bondue, faite par Louis Arnoux, marchand à Bligny, à J.-B. Moingeon, de Bessey-en-Chaume, pour la somme de 2425 livres (1767). — Reconnaissance de cens faite au chapitre par l'acquéreur (1774). — Vente de ce moulin faite par J. Moingeon à Louis Gandré, d'Oucherotte, pour 1945 livres (1775). — Traité par lequel le nouvel acquéreur renonce à l'obligation au chapitre de fournir le bois nécessaire à la réparation du moulin (1776). — Autre par lequel il rétrocède au chapitre la propriété du moulin, moyennant 1945 livres et l'accensement nouveau qui leur en est passé (1779).

G. 803. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1230-1685. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Moulins. Permission donnée par Guy de Vergy, évêque d'Autun, à Jean de Marigny, chanoine d'Autun et prévôt de Bligny, de donner à l'église d'Autun pour le salut de son âme une rente de 10 bichets de froment assignée sur le moulin de la Planche à Bligny (1230, février). — Vente faite par Girard de Colombier, du consentement d'Ameline, sa femme, de Jean Milon, Alix et Guillemette, ses enfants, à Jean de Paris, chanoine d'Autun, abbé de Saint-Étienne, de tout ce qui lui appartient au moulin de la Planche (1235, septembre). — Ratification de cette vente par Guy de Vergy, évêque d'Autun (1235/6, février). — Traité entre le chapitre et Jean de Paris, par lequel, en considération du don fait par celui-ci, de tout ce qu'il avait acquis au moulin de la Planche, le chapitre lui accorde un anniversaire (1237, 25 juin). — Autre, par lequel, Durand, chantre de l'église d'Autun, convertit la rente qu'il devait aux chapelains de la chapelle Notre-Dame, fondée en l'église de Bligny, en une redevance de 16 bichets de blé, toujours assignée sur le moulin du Pont (1258). — Reconnaissance par Gilet de Bligny, curé de Baubigny, d'une rente de 6 livres dijonnaises, due au chapitre d'Autun et assignée sur le moulin de la Planche (1261, 29 octobre). — Acquêt par Durand de Palleau, chanoine d'Autun, sur Guillaume de Vergy, fils d'Aymerie Beruge, de tout son droit sur le moulin du Pont, à Bligny (1276, mai). — Autre, par le même, sur Isabelle de Bligny, veuve de Gauthier dit Guinalavel, de tout son droit sur le moulin de Saint-Germain, à Bligny (1276, mai). — Vente d'une rente de 50 sols viennois, affectée sur le moulin de la Fosse, à Bligny, faite par Pierre Lefèvre, à Hugues de Gissey, chanoine d'Autun, moyennant 70 sols viennois (1285, juin). — Bail à vie du moulin Saint-Germain, passé par le chapitre à Guillaume de Chateauneuf, curé de Vandenesse (1312, 26 juin). — Bail à cens du moulin............, passé par le chapitre à Jean de Fev. (1347, 27 juin). — Autre du cours d'eau du moulin Papotte, passé à Pierre Poinceot dit Sonois, meunier dudit moulin (1477). — Quittance donnée par les chapelains de la chapelle Notre-Dame, en l'église de Bligny, de 2 francs de cens, sur le moulin du Pont (1486). — Bail de dix-huit ans de ce moulin, passé par Hugues Descousu de Chalon, Jacques Bourgeois et Pierre Lemaire, de Beaune, à Guillaume de la Fontaine, tonnelier, à Bligny, moyennant 7 bichets de froment (1492). — Procédures commencées en l'officialité d'Autun, entre le chapitre et Jean Bergier, notaire à Beaune, qui refusait de payer les arrérages d'un cens, assigné sur le moulin de la Planche (1507). — Bail de douze ans du moulin du Pont, passé par Jeanne, veuve de Pierre Lemaire, de Beaune, à Guillaume Traichard, bourgeois de Chalon, à Germain Doyen, de Bligny, moyennant 7 bichets de froment (1510). — Cession de la propriété de ce moulin, faite par Germain Doyen, pour l'acquit des arrérages de cens, dus au chapitre (1532). — Requête adressée au chapitre par Philibert Pitois, de Bligny, à l'effet d'obtenir le bois nécessaire aux réparations de son moulin de la Planche (1537). — Procès-verbal et sentence de la justice de Bligny, contenant règlement d'eau entre le moulin du chapitre et celui de la Planche (1539). — Vente d'un moulin sis à Bligny, avec toutes ses dependances, joignant le moulin du Champ avec des terres sur Bligny et sur Vic, faite par Claudine Teurreau, veuve d'Étienne Tisserand, procureur d'office, à Bligny, à Oudin Tisserand, notaire au même lieu, moyennant 1500 livres (1685, 19 janvier).

G. 804. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1765. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Cens et rentes, Bligny. — Plan du bourg de Bligny-sur-Ouche, levé par Pierre Moreau, de Bligny, pour la reconnaissance des propriétés censables au chapitre d'Autun.

G. 805. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1279-1692. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc., seigneurie. Censes et rentes. Aubaine et Bécoup. Bail à cens du meix au Royer, à Aubaine, passé par le chapitre d'Autun, à Jean Cadot, de Thorey-sur-Ouche (1446). — Autre, passé par le même, à Barthélemy Lemaire, bourgeois et maître des celliers du Roi, à Dijon, de meix, terres, prés, moyennant une rente de 3 sols (1530). — Vente d'une maison, de terres et prés, sur Becoup et de terres, à Veuvey, faite par Claude Manière de Chaudenay, à Nicolas Lapostolet, père

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et fils, à Becoup, les héritages sur Becoup censables au chapitre d'Autun (1639). — Vente d'une terre, à Bécoup, faite aux mêmes, par P. Tachot (1642). — Vente de terres, sur Thorey et Veuvey, faite aux mêmes, par Jean de la Bazolle (1642). — Autre, de deux châs de maison et de terres, à Bécoup, faite aux mêmes, par Pierre Manière, à Oucherotte (1643). — Autre, de la maison Bouhot avec jardin, audit Bécoup, faite aux mêmes par A. Collot, maréchal (1645). — Autre d'un châs de maison au même lieu, faite aux mêmes, par Perrenette Pernin, veuve Jeanniard (1652). — Autre d'une grange et terres, à Bécoup, de terres à Veuvey, faite par Yves Jeanniard d'Aubaine à S. Manière et Dimanche Lachot, laboureur (1661). — Vente de terres à Veuvey, par Yves Jeanniard, laboureur à Aubaine, aux consorts Lapostolet (1662). — Autre, aux mêmes, de terres sur Bécoup (1670). — Autre, d'un pré à Bécoup, faite par Louis Manière, à Jean Lachot (1690). — Auxant. Autorisation donnée par le chapitre d'Autun, à Benoît Chevalier, de construire un moulin sur la rivière de Saint-Barthélemy, au pré dessous Saint-Barthélemy, finage d'Auxant et de la justice du chapitre, moyennant un cens de 5 sols (1536). — Barbirey. Sentence des Requêtes du Palais, à Paris, qui déboute Richard de Cissey, écuyer, pannetier du duc d'Orléans, de son opposition au payement d'une rente de 5 florins, due au chapitre, sur une maison, terres et appartenances, sises à Barbirey et qui furent à Guyot de Cissey et à Huguette, sa femme (1407). — Bessey-la-Cour. Chanceley. Vente d'une rente annuelle de 60 sols viennois à distribuer tous les ans en l'église d'Autun pour l'anniversaire du chanoine Barthélemy d'Etables, rente assignée sur des meix, moulin, terres, prés, au finage de Bessey-la-Cour, faite au chapitre par Guillaume de Bellevesvre, archidiacre de Flavigny, pour 50 livres viennoises (1279, octobre). — Commandement d'un sergent royal, à Jean Gagnare, fermier de l'abbaye de Sainte-Marguerite, de payer aux fermiers du Chapitre d'Autun, à Bligny, une redevance de 6 bichets de froment, assignée sur la métairie de Chanceley (1605). — Chanton. Bail à cens de meix, maisons, sur le finage de Vic, provenant de la confiscation sur C. Jorrot, condamné à mort, pour le meurtre de sa femme, passé par le chapitre, à Mongeot Gagnepain, de Vic (1535). — Quittance de rente donnée par les amodiateurs de Chanton, à C. Gagnepain, tenementier de châs en ruine, jardin et appartenances dépendant de Chanton, à Vic (1607). — Bail à cens d'un pré à Oucherotte, dépendant du domaine de Chanton, passé par le chapitre à N. Perrot, cordonnier à Bligny (1614). — Manuels des censes, rentes, de la seigneurie de Chanton, à Vic-des-Prés, Oucherotte, Ecutigny, Grandmont, Bligny (S. D., xvi^e siècle, 1600-1666).

G. 806. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1277-1767. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc., Cens, rentes. Montceau. Lettres sous le scel de Robert II, duc de Bourgogne, d'un traité par lequel Eudes de la Roche, seigneur de Nolay, donne à son oncle Jacques de la Roche, prévôt de l'église d'Autun, 100 livrées de terre pour le droit qu'il avait en la terre de la Roche de Châtillon et de Soies, lesquelles cent livrées de terre, il assigne sur ses seigneuries de Montceau et de Brienne (Brianny), au duché de Bourgogne. De ces 100 livrées de terre, ledit prévôt pourra en vendre ou engager 20, mais les 80 restantes retourneront audit Eudes, deux ans après la mort du prévôt. En compensation ce dernier cède à son neveu tout le droit qui lui appartenait en la terre de la Roche de Châtillon et de Soies, la terre de Biez et les salins de Soussey et de Saint-Hippolyte (1277, 25 juillet). — Testament de Jacques de Beauvoir, évêque d'Autun, par lequel des 20 livrées de rente dont il avait obtenu l'amortissement de Robert, duc de Bourgogne, sur les revenus à lui appartenant à Montceau, mouvant du fief de ce prince, il lègue 10 livres parisis de rente à l'église Saint-Lazare pour l'entretien du luminaire, plus 40 sols parisis de rente pour l'anniversaire de Gérard, son frère, prévôt de cette église. Il lègue au chapitre de N.-D. de Beaune 40 sols tournois de rente pour l'anniversaire de Hue, son frère, aussi prévôt de l'église Saint-Lazare. Il lègue le surplus de ces 20 livrées de terre à cette même église Saint-Lazare pour la fondation de son propre anniversaire (1286, 30 septembre). — Sentence de l'official d'Autun qui condamne Edouard, sire de Beaujeu et de la Roche de Nolay par sa femme Marie de Thil, à payer au chapitre les arrérages d'une rente de 18 livres tournois pour l'entretien du luminaire de l'église, assignée sur la terre de Montceau (1335, 22 mai). — Obligation de la somme de 156 livres 8 sols 9 deniers, souscrite par Marguerite de Beaujeu, dame de la Roche de Nolay et de Montceau, au chapitre d'Autun, pour les arrérages d'une rente annuelle de 18 livres (1333, 3 septembre). — Mandement de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, à Richard de Chancey et Lambert de Saulx, ses commissaires sur le fait des nouveaux acquêts, que s'il leur appert du droit du chapitre à une rente de 18 livres sur la terre de Montceau, appartenant à Regnier Pot, ils aient à en donner mainlevée (Paris, 1407/8, 14 février). — Mandement du même duc, aux mêmes commissaires, de faire mainlevée au chapitre d'Autun, de la mainmise sur cette rente (Dijon, 1409, 25 mai). — Lettres de relief d'appel, obtenues au Parlement de Beaune, par les habitants de Montceau, des sentences rendues contre eux au Conseil ducal au profit du chapitre, touchant cette rente (1416/7, 11 mars). — Procuration donnée par les chanoines d'Autun pour les représenter dans les causes qu'ils ont à soutenir (1425, 2 décembre). — Transaction sur procès entre le chapitre et Regnier Pot, seigneur de la Prugne et de la Roche-Nolay, ayant pris en main pour ses hommes de Monteceau, par laquelle, tout en reconnaissant qu'il est dû au chapitre une somme de 300 livres pour les arrérages d'une rente de 18 livres à percevoir sur les revenus de la terre et sur laquelle il a payé 60 livres, il consent à élever cette rente de 18 à 20 livres à prendre sur les mêmes revenus (1425/6, 17 mars). — Arrêt du Parlement de Paris qui confirme une sentence des Requêtes du Palais, du 14 octobre 1444, laquelle condamnait Jacques Pot, chevalier, fils et héritier de Regnier Pot, à payer 12 années d'arrérages de cette rente de 20 livres et affectait cette rente sur la terre de Monteceau (1446/7, 21 janvier). — Transaction par laquelle Jacquet Pot se départ de son opposition à l'arrêt qui précède, reconnait devoir la rente de 20 livres, s'oblige de payer 350 livres tant pour les arrérages que pour les frais du procès et lui cède tous ses droits sur les vignes de la Condemaine et autres héritages acquis dans le finage de Baubigny et de la Rochette (1448, 5 septembre). — Mémoire sur ces débats (1464). — Procédures devant le Parlement de Paris entre le chapitre et Philippe Pot, chevalier, seigneur de Monteceau, au sujet des arrérages de cette rente (1469). — Quittance de cette redevance de 20 livres donnée par Gondellier, chambrier de la cathédrale, aux fermiers de la terre de Monteceau, appartenant à M. de Montmorency (1561). — Inventaire de production de pièces dans un procès du chapitre, à la chancellerie de Beaune, contre les seigneurs de Monteceau pour les arrérages de cette rente (1566). — Saisie-arrêt par le chapitre entre les mains de Lardillon, fermier de la Rochepot, pour le paiement de 60 livres représentant trois échéances de la rente de 20 livres (1633). — Reconnaissance de cette rente de 20 livres, assignée sur la terre de Monteceau, faite au chapitre par Jeanne-Louise-Théodule Gagnare, veuve de J.-B. François-Blancheton, chevalier, seigneur de la Roche-Pot, Meursault et Monteceau, en qualité de tutrice de leurs enfants (1767, 31 mai).

G. 807. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1274-1758. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Cens et rentes. Oucherotte. Acquêt par Guy de Corabeuf, chanoine d'Autun, sur Lambert et Michel Charbiller de Colombier, de deux portions de deux bichets de mouture sur le moulin de la Corre, à Oucherotte (1274). — Acquêt de la tierce partie de ce moulin par Hugues de Corabeuf, chanoine d'Autun, sur Roger de Volenay, moyennant 18 livres (1274, mai). — Autre par le même sur Laurent Buzenat et consorts, de la redevance de 3 bichets, moitié conceau, moitié mouture sur ce moulin (1275, juin). — Autre par le même sur Thibaut de Givry, de la 3e partie d'une redevance de deux bichets, partie en seigle, partie en mouture, assignée sur ce moulin (1278, octobre). — Autre par Philippe de Talaru, chanoine d'Autun, sur Jean Baudier de Bligny, clerc, et Agnelete, sa femme, d'une rente de 10 soudées de terre assignés sur des vignes, des terres et des prés aux finages d'Oucherotte et de Bligny (1345, 24 avril). — Reconnaissance par Jean d'Auxy, de Bligny, au profit du chapitre, du cens d'un franc sur le moulin de la Serrée, à Oucherotte, et de 2 fr. sur celui du Pont à Bligny (1383). — Constitution de 3 livres de rente assignées sur une maison et grange à Oucherotte, faite par Et. Brivot au profit du chapitre (1429). — Vente d'une maison près de la fontaine, à Oucherotte, d'un curtil de terres et de prés faite par Simon Brivot à J. Poussot, censables au chapitre (1444). — Bail à cens du Crot des Cloiches, à Oucherotte, passé par Nicolas de Corbeton, chevaucheur d'écurie du Roi à Dijon, à Jean Ponceot, dudit lieu (1482). — Traité par lequel Pierre, fils de Jean Bouchin, bourgeois, à Bligny, Jean Richard, Marie, sa femme, tutrice de Jean et Pierre Bouchin, voulant être déchargés d'une rente de 10 livres tournois sur 11 soitures de prés en Saigey et sur une métairie des Bouchin, à Oucherotte, cèdent à Jean Lemaire, écuyer, seigneur de la Bondue, et à Jean, son fils, une redevance de 5 livres tournois et de 3 setiers de grains de rente dus par les frères Cadot sur des chás de maison à Oucherotte, des masures, des terres et des prés (1482). — Ratification par Jean Cadot, curé de Thorey-sur-Ouche, de cette vente d'une rente de 40 sols sur les biens de la famille, faite au chapitre par Simon, son frère (1487). — Acquêt par le chapitre sur Jean Cadot, de Thorey, de 20 sols tournois de rente sur le pré Mugnier, au finage d'Oucherotte (1492). — Saisie ordonnée par le chapitre sur les héritiers de Jean Cadot, de tous les biens qu'ils possèdent sur les finages d'Oucherotte, de Bligny et d'Aubaine (1506). — Autre saisie à la même requête du pré Magnien, à Oucherotte, sur les héritiers de Jean Cadot (1506). — Procédures à ce sujet (1506, 1507). — Sentence décrétale rendue en la chancellerie de Beaune, contenant délivrance du pré Magnien, à Oucherotte, saisi sur les Cadot (1507). — Autre semblable pour la mise en vente des biens provenant de la succession Cadot (1507). — Bail à cens d'un curtil à Oucherotte, passé par Antoine de Bernard, veuve de Jean, seigneur de la Bondue, par Marie et Anne, ses filles, cette dernière mariée à Jean Calimus, seigneur de Montsauché, à Jean Cadot, l'ancien, et Fr. Cadot (1507). — Vente par Jean Calimus, seigneur de Montsauché, et Anne Lemaire, sa femme, à Jean Deslandes, notaire à Bligny, d'une rente de 5 livres, une mailli, 3 setiers de grains assignée sur le meix des Cadots, à Oucherotte et d'un comble de froment sur des masures audit lieu (1519). — Cession de ces rentes faite au chapitre par Jean Deslandes (1520). — Autre par le même au même de ces rentes (1520). — Cession faite au chapitre par J. Bachet, avocat, mari d'Anne Regnaut, d'un journal de terre à Oucherotte, à l'effet d'être déchargé d'une redevance sur cet héritage (1634). Reconnaissance faite au chapitre par Louis Gandré, marchand à Oucherotte, de cens sur le moulin de la Corre, sur un autre moulin audit lieu et des terres en dépendant (1758).

G. 808. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1290-1767. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Censes et rentes. Saussey et Ecutigny. Lettre par laquelle Marguerite, fille de feu Robert de Moser, chevalier et femme de Guillaume d'Oucherotte, damoiseau, reconnaît avoir cédé au chapitre d'Autun deux boisseaux de froment de rente, assignés sur le meix de Choete de Saussey, deux autres meix taillables tenus par Grevet et Jean Boissaudat de Saussey (1290, 26 août). — Bail à rente des héritages ayant appartenu à Guillemette de la Forêt, veuve d'Alaudin de Saussey, passé par le chapitre à Guiot Ropital, dudit lieu (1418). — Certificats donnés aux fermiers de la terre de Saussey, appartenant au chapitre, qu'en 1476, 1477, 1478, on ne recueillit aucun cens à Saussey. — Autre donné le 26 novembre 1480, au fermier de Saussey, que pendant les dernières guerres entre le Roi et les Bourguignons, le château de Bligny fut pris et détruit et, avec lui, le coffre déposé dans la tour où le receveur de Saussey avait déposé ses comptes. — Bail à cens d'une terre en Favière, finage d'Ecutigny, dépendant de Chanton, passé par le chapitre à J. Poulet, laboureur audit lieu (1671). — Extrait du terrier de Bligny, contenant la reconnaissance, par François Paul de Rouvray, chevalier seigneur du lieu, de 40 sols de taille, sur des bâtiments, cour, jardins, sis rue du Parc, à Saussey (1714). — Mémoire informe pour dresser le manuel des cens de Saussey (1728) — Meix Sarré ou Durand, à Ecutigny. Bail à cens des meix Bela, à Loiseaul et de terres, à Ecutigny, passé par le chapitre, à Jean Prépoul des Ormes (1429). — Autre du meix Sarrey, passé par le même à Jean de Rivière, clerc, notaire à Ecutigny (1474). — Bail à cens du même meix et de ses dépendances, par le même, à Aymé Durand, de Thorey, Geoffroy, son frère, Marie et Pline, filles de Jean de Rivière, leurs femmes (1507). — Compromis entre Geoffroy Durand et les habitants de Saussey, touchant le jugement par arbitre de leur différend, au sujet du droit d'usage prétendu par Durand dans les bois de Saussey (1520). — Procédures au bailliage de Beaune à ce sujet (1521). — Sommation faite par le chapitre, à Antoine Virely et aux autres possesseurs du meix Durand, d'entretenir les bâtiments de ce meix, sous peine de poursuites (1767).

G. 809. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1445-1761. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Censes et rentes. Saussey et Ecutigny. Meix Matrot. Bail à cens de meix, maisons, terres et four dépendant de la métairie de Saussey, passé par le chapitre d'Autun aux frères Matrot de Champignolle, pour eux et leurs hoirs, en ligne directe et de condition franche (1445, 29 décembre). — Dossier relatif à un décret sur le meix Matrot, commencé en 1517, à requête du chapitre, au bailliage de Beaune, sur Jacob, Guillaume, Jean et Philibert Matrot, poursuivi en 1539 et porté par appel au Parlement qui, par arrêt du 2 juin 1565, font délivrance de cette métairie des Matrot, moyennant 878 livres, au seigneur de Rouvray. — Vente faite par Jean Matrot des carreaux de Saussey, à Georges Gay, abbé de Sainte-Marguerite et chanoine d'Autun, d'une terre et d'un pré à Saussey (1530). — Déclaration des biens composant la métairie des Matrot, fournie au chapitre par les possesseurs (1540-1543). — Extrait du terrier de Bligny, contenant la reconnaissance du meix Matrot, à Saussey (1543-1714). — Egalation de ce meix faite par le juge de Bligny (1715). — Consultation de M^{e} Boillot, avocat à Dijon, portant que M. de Rouvray et les autres tenementiers du meix Matrot, à Saussey, étant en possession paisible depuis trente ans, le chapitre n'est pas fondé à les en désister, sous prétexte qu'aux termes de l'entrage primitif, ils sont étrangers à la famille Matrot (1717). — Moulin. Bail à cens d'un moulin, battoir et dépendances, à Saussey, passé par le chapitre à Emiland Blondeau, de Bligny (1578). — Vente de ce moulin, faite par Ph. Bourée, marchand à Arnay, à Noël Matrot, de Saussey, pour la somme de 100 écus (1582). — Sentence arbitrale de Jean Bannelier et Barthélemy Briois, avocats en Parlement, qui condamne Jean Burgat, avocat du Roi, au bailliage de Bourbon-Lancy, représentant Ph. Bourée, à rétablir le moulin de Saussey, conformément au bail à cens de 1578 (1732). — Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne le sieur Thévenot à déguerpir du moulin de Saussey, dans le délai d'un mois (1774-1783).

G. 810. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1283-1713. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Cens et rentes. Vic-des-Prés et Voichey. Lettre par laquelle Perrenet, cocher (auriga) de Guillaume de Bellevesvre, chanoine d'Autun, déclare que le chapitre lui a concédé pour lui et les siens, tant qu'ils seront ses hommes,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un meix et tout ce que le chapitre possède dans la Vaux de Bligny, sur le territoire de Vic, moyennant une rente annuelle de cinq bichets de froment (1283, 7 mars). — Bail à cens de terres sur le finage de Vic, passé par le chapitre aux frères Courtot, dudit lieu (1373). — Vente de deux journaux de terre à Vic, censables au chapitre, faite par Nicolas, fils de Jean de Courbeton, à Dijon, aux frères Perusse de Bligny (1461). — Traité par lequel Huguenin Perusse et Perrenot Reguenier, reconnaissent devoir au chapitre une rente de 6 gros, affectée sur les héritages de Guillaume Vyderne, à Vic (1477). — Vente de 4 livres de rente annuelle, sur des héritages situés sur le territoire de Vic, faite au chapitre, par Michel Courtot, curé de Saussey et Jacob, son frère, au prix de 60 livres tournois (1489). — Acquêt par le même, sur Claude Durand, d'une rente de 20 sols, sur des prés à Veuchey (1493). — Sentence décrétale rendue en la Chancellerie de Beaune, qui adjuge à Jean Deslandes, notaire à Bligny, les héritages grevés de la redevance de 4 livres de rente, acquise en 1489 des frères Courtot (1505). — Acquêt par le chapitre, sur Jean, fils de Pierre Beaune, de 20 livres tournois de rente, sur 6 journaux de terre, à Vic (1505). — Autre, sur Jean Gagnepain, de Vic, de 20 sols de rente, sur deux prés à Vic (1505). — Autre sur Jacob Courtot, de 20 sols de rente, sur 5 journaux de terres et prés audit lieu (1505). — Autre de 20 sols de rente, sur 4 journaux et une demi-soiture de pré, sur Jean Chauveaul, de Vic (1505). — Autre de 20 sols de rente, à Guillaume Simonnot, de Vic, sur des terres et prés, audit lieu (1505). — Procédures au bailliage de Beaune, entre le chapitre et Guillaume Moingeon, de Vic, pour non paiement d'arrérages de rentes (1539), terminées par une sentence du 11 janvier 1541, qui condamne Moingeon à payer ces arrérages. — Procédures en la chancellerie du bailliage de Beaune, entre le chapitre et Jean Bouchin, de Bligny, au sujet d'un non paiement des arrérages d'une rente de 5 livres assignée sur des héritages à Vic et à Bligny (1539-1543). — Libellé du chapitre, qui conclut à ce que Etienne Durand, laboureur à la Rochotte, soit condamné à passer reconnaissance des 24 gros de cens et rente sur un pré au finage de Vic (1713).

G. 811. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1331-1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Amodiations. Bail à vie d'une maison joignant la tour au-dessus de la porte de Bligny, passé par le chapitre d'Autun, à Jean Créancier, prêtre (1331). — Délibération capitulaire prise à la suite d'un compromis entre le receveur du chapitre et les fermiers du four banal et du droit de minage, portant que ces fermiers paieront les 200 livres qu'ils doivent en monnoie tournoise (1344). — Compte-rendu par le receveur du chapitre, à Bligny, pour les amodiations des fours, du patronage du banvin de la halle et des cens (1369). — Bail du four banal de Bligny, passé pour un an, moyennant 2 francs (1486, 1765). — Autres des halles et foires de Bligny (1486, 1506). — Baux des revenus de la grange de Saint-Nazaire, à Bligny (1379, 1515, 1561, 1574, 1583, 1597, 1601, 1625, 1634, 1636, 1653, 1659). — Déclaration du domaine (1539). — Baux des revenus de la terre et seigneurie de Bligny (1525, 1528, 1532, 1754, 1772). — Amodiation de la métairie d'Oucherotte à J. Deslandes (1528). — Autre des terres sur Bligny et Vic, provenant du prieuré de Combertault (1616). — Autre du droit de rentaire sur tous les héritages dépendant des communautés pour le tiers (1709). — Procédures contre les fermiers (1786).

G. 812. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1266-1710. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Communautés. Bligny. Lettres sous le scel de Girard de Beauvoir, évêque d'Autun et de celui (disparu) de Hugues IV, duc de Bourgogne, par laquelle le doyen et le chapitre de l'église d'Autun convertissent la subvention et la queste à volonté, qu'ils percevaient sur les habitants de Bligny, pour « l'apostoile, por le Roi por famine, pour lor cloistre d'Autun fermer, por terre a chatot », etc., en une redevance fixe de 100 livres tournois, payable tous les cinq ans (1266, avril). — Mandement du duc Eudes IV, au bailli de Dijon, d'imposer sur les habitants une somme raisonnable pour son subside et contraindre le chapitre à lui payer cette somme (1347, 8 mai). — Traité entre le chapitre et les habitants de Bligny, La Rochette Villebrenot, Oucherotte, Voichey et Vic, par lequel le chapitre cède aux habitants l'emplacement d'une vieille forteresse vers l'église, avec toutes les maisons et places du circuit, à l'exception de la grosse tour du grenier, à la condition par les habitants d'y édifier une bonne et convenable forteresse avec murs, terreaux, tranchées, ponts, portes, d'y faire guet et garde, de nommer capitaine et portiers, le tout à charge d'une rente annuelle de 4 livres tournois (1364, 16 juin). — Interpellation faite par le chapitre aux habitants de Bligny, de payer la somme de 40 florins d'or, pour restant d'un terme échu de la rente de franchise. Ceux-ci n'y ayant point obtempéré, le chapitre fait saisir le bétail et se paye sur le prix (1366). — Traités par lesquels trois clercs habitants Bligny et qui, à cause de cette clergé, se prétendaient exempts de la rente de 100 livres, se désistent du procès qu'ils avaient intenté aux habitants (1448). — Sentence du bailliage de Beaune, qui commet Jean Martenot, marchand à Beaune, pour les biens du chapitre d'Autun, situés dans le ressort du bailliage, lesquels avaient été mis sous la main du duc (1460). —Mainlevée ordonnée par le bailliage de Beaune des biens du chapitre d'Autun, à Bligny et Bessey, lesquels avaient été saisis par ordre du duc, faute d'en avoir donné déclaration (1473). — Certificat relatif à la destruction du château de Bligny pendant les dernières guerres (1480, 26 novembre). — Obligation souscrite par les habitants de Bligny, au profit du chapitre, de la somme de 100 livres pour le terme de leur franchise (1506). — Les habitants avaient refusé parce que, disaient-ils, ils ne connaissaient point le titre qui les y obligeait (1500). — Commandement au chapitre de livrer aux commis députés par le roi, pour le ravitaillement des gens de guerre étant à Beaune, 30 bichets de blé, 30 bichets d'avoine et 20 livres de lard, à quoy ils ont été imposés pour leur portion de ce ravitaillement, à Bligny (1521). — Dossier d'un procès au Parlement, entre le chapitre et les habitants de Bligny, au sujet des tierces (1702-1731). — Procès-verbaux d'assemblées des habitants, pour frais de procès, convention de maître d'école, la collecte des tailles (1715, 1716), l'élection du maire (1722). — Consultation de l'avocat Maléchard, touchant la nomination des asséeurs (1747). — Sentence de la justice de Bligny, qui défend de faucher et de moissonner avant visite des héritages; — consultation de l'avocat Roger, portant que cette défense est illégale et ne repose sur aucun titre (1748). — Ordonnance de police concernant le service de la boucherie (1759). — Homologation de cette ordonnance par le Parlement (1759). — Sentence de la maîtrise de Dijon qui condamne des habitants d'Oucherotte et de Voichey, à relâcher les terrains qu'ils ont usurpés sur les communaux (1774, 18 avril). — Délivrance de l'emplacement du four et de la halle d'en haut de Bligny, faite par les habitants à Ant. Gandré, moyennant une rente de 33 livres 10 sols (1778). — Délibération des habitants de Bligny, qui nomme Louis Arnoux, praticien, secrétaire de la commune. — Sommation de Monthelie, procureur d'office, par laquelle il s'oppose à l'exécution d'une ordonnance de l'Intendant, qui adjuge aux habitants les amendes prononcées contre les défaillants aux assemblées (1781). — Vic-des-Prés, Oucherotte, Vibrenot, Voichey, La Rochette. Bail à cens des bois de Chassigne, passé par le chapitre aux habitants de Vic (1351, 3 octobre). — Bail à cens de la messerie de Vic, de Voichey, d'Oucherotte, de Vibrenot et de la Rochette, passé par le chapitre aux habitants de ces lieux, lesquels auront le droit de nommer un messier (1389). — Plaintes adressées au chapitre par les habitants de Vic, se plaignant de ce que les habitants de Bligny, d'Oucherotte et de Voichey ont loué leurs communaux à des gens de Moulins-Engilbert, pour engraisser leurs bœufs, ils empêchent les habitants de Vic d'user de leur droit de pâturage. Intervention du chapitre Opposition des habitants du Val de Bligny (1547). — Procès-verbal dressé par le juge de Bligny, contenant bornage entre les héritages de François de Saumaise, seigneur de Bouze et les communaux des habitants de Bligny. Vic, Voichey et Oucherotte (1662, 14 juin). — Acte par lequel plusieurs habitants de ces villages reconnaissent avoir usurpé sur les communaux et délaissent ces terres à la fabrique (1704). — Poursuites contre des détenteurs de communaux à Bligny, Vic, Voichey et la Rochotte (1713).

G. 813. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1167-1515. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Droits de parcours. Lettres données sous les sceaux de Guichard, archevêque de Lyon, légat du Pape et de Henri de Bourgogne, évêque d'Autun, du traité par lequel le chapitre d'Autun et l'abbaye de Citeaux, pour mettre fin aux débats qui les divisent, décident que le pâturage entre Crepey à l'abbaye et Bligny au chapitre sera réciproque, excepté pour les bois de l'abbaye qui, de la Saint-Remi à la Saint-André, seront mis en défense s'il y a du gland: qu'il ne sera causé aucun dommage aux terres emblavées, que les prés seront mis en défense du 15 avril au 15 août, le tout sous peine d'amende. En ce qui concerne Aubaine, on s'en rapporte à ce qui sera statué par le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres. Touchant Détain, le chapitre en fait remise complète à l'abbaye. Règlement des vignes des deux parties à Aloxe. Témoins, Gilbert, abbé de Citeaux, Galon, abbé de la Bussière, Seguin, doyen d'Autun, Hugues, abbé de Saint-Étienne (1167, 17 mai). — Transaction passée entre Henri, abbé de Citeaux et le chapitre d'Autun, contenant bornage des territoires de Crepey et de Bligny (1306, 30 avril). — Lettres de relief d'appel, obtenues en la chancellerie du Parlement par le chapitre d'Autun, pour plaider sur l'appel d'une sentence obtenue au bailliage de Dijon par l'abbaye, contre le chapitre (1515). — Sentence de la justice de Crepey à l'abbaye de Citeaux, qui renvoie des habitants de Vic des poursuites exercées contre eux, pour délit de pâturage, maintient ces habitants, comme tous ceux du Val de Bligny, dans le droit de vain pâturage, sur le territoire de Crépey et réciproquement, avec injonction aux parties de réparer les fontaines à leurs frais (1485). — Sentence du bailliage de Beaune qui déboute le chapitre d'Autun de son opposition à ce que le fermier de Crépey à l'abbaye de Citeaux, exerçait son droit de pâturage sur le Val de Bligny (1515).

G. 814. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1331-1726. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bligny, etc. Bois seigneuriaux. Acte de vente de la coupe et superficie des bois de la seigneurie de Bligny, faite par le chapitre à Aymon Le Maire, de Veuvey, pour la somme de 1700 livres tournois (1331/2, 12 janvier). — Sentence du bailliage de Dijon qui met en demeure le chapitre d'Autun et Jean de Semur, prévôt de Bligny, de fournir la preuve de leurs droits respectifs sur la forêt de Bligny (1332). — Procès-verbal dressé par Adam d'Essoyes, bourgeois à Bligny, commissaire à ce député, constatant qu'il résulte d'une enquête que les habitants de Bessey-en-Chaume s'étant permis, nonobstant les défenses, de mener leur bétail dans le bois de la Chassagne, finage de Vic, le sergent du chapitre le prit et le mit sous la justice, ce qu'ayant appris les habitants de Bessey s'armèrent de bâtons, d'épées et de lances, attaquèrent le sergent, le maltraitèrent et reprirent leurs bestiaux (1334, 29 août). — Sentence arbitrale d'Ancelin Peaudoye, chanoine, et Jean de Bourbon, chantre de l'église d'Autun, concernant les droits du chapitre et du prévôt de Bligny dans les bois de Bligny. Le prévôt percevra le tiers du produit de la glandée et des autres émoluments et des amendes, mais le chapitre aura seul le droit de vendre, d'exploiter et de percevoir le produit, sans que le prévôt y puisse rien prétendre (1338, 30 octobre). — Ventes de la coupe et de la superficie des cantons de bois de Bligny, faites par le chapitre (1392, 1493, 1510, 1512, 1519, 1533, 1542, 1547, 1550, 1561, 1562, 1616, 1632, 1685, 1687, 1701, 1718, 1748). — Enquête et rapports faits au chapitre sur les dilapidations qui se commettent dans les bois de Bligny, de la part des fermiers et des habitants (1518). — Plaintes des fermiers de Bligny au chapitre, des dégradations commises dans les bois par les amodiateurs de ces forêts (1540). — Déclarations de témoins sur ces dégradations (1554). — Requête présentée au chapitre par E. Deslandes, procureur d'office de Bligny, pour obtenir la coupe de 6 pieds d'arbre pour réparer sa maison (1579). — Autre présentée par les habitants de Bligny, Vic, Voichey et Oucherotte, à l'effet d'être maintenus dans l'exercice du droit de pêche dans l'écluse de la Corre et du droit de pacage dans les bois de la seigneurie (1583). — Dossiers de procédures contre divers particuliers pour délits dans les bois (1582, 1592, 1609, 1644, 1646, 1647, 1665). — Amodiation du paisselis des bois, faite pour trois ans, moyennant 12 livres par an (1606). — Procès-verbal de visite des bois de Ruere Sermaise, de la Forêt du Crot de Roset, du Crot de la Piche et du Chatelot, par Jean Goreau et Fr. Dupasquier, marchands à Autun (1669). — Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne le bornage et l'aménagement des bois du chapitre (1706). — Copie. Procédure criminelle commencée en la justice de Bligny à requête du procureur d'office contre Oudot Tisserand, juge, et dix habitants accusés de dégradations dans les bois (1709, 1710). — Acte de prestation de serment devant la maîtrise d'Autun de Claude Fléau et J. Riveaut, gardes des bois de Saussey et Bligny (1713). — Consultation de l'avocat Davoit sur la légalité d'une procédure faite par le bailli de Bligny, au sujet d'incendie et de dégradation des bois (1724). — Procès-verbal de visite et d'aménagement des bois de la seigneurie de Bligny par Albert Prinstet, maître des eaux et forêts en la maîtrise de Dijon (1726). — Autorisations de prendre du bois pour la bâtisse (1519, 1602).

G. 815. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier ; 3 plans.

1731-1738. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Bois seigneuriaux. Procès-verbal dressé par les officiers de la maîtrise de Dijon, du bornage des bois de la seigneurie de Bligny avec ceux de la commune (copie, 1731). Vente faite par le chapitre à Jacques Guillemot, marchand à Sauvigny, de la coupe de 1026 arpents de ses bois de Bligny à exploiter dans un délai de 15 ans à la charge d'en receper la totalité en laissant 16 beaux brins de taillis par arpent, le tout moyennant 3556 livres (1731). — Sentences de la maîtrise pour l'exécution de ce traité (1734, 4 février). — Procédures en la justice de Bligny et devant la maîtrise entre le chapitre et les habitants de la seigneurie, au sujet de la délimitation des bois (1734-1738).

G. 816. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1733-1781. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Bois seigneuriaux. Rapports déposés au greffe touchant les délits commis dans les bois (1733-1781). — Procès-verbal de visite par les gardes forestiers des bornes existant dans les bois de la seigneurie avec constatation de celles qui ont été arrachées (1734). — Procès-verbal de bornage du bois seigneurial de Charmoy avec ceux de la commune de Bligny (1769). — Procès-verbal de récolement des bois (1756). — Procès-verbal de remplacement d'une borne du bois du rond de Chassagne (1764). — Sentence de la justice de Bligny, confirmée par arrêt du Parlement, qui condamne deux habitants de Becoup à rendre les fusils qu'ils avaient pris aux gardes forestiers et en 12 livres d'amende (1766, 18 mars, 1771, 28 décembre).

G. 817. (Plan.) — Deux feuilles, papier.

1690. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Bois seigneuriaux Procès-verbaux d'arpentage et plans des bois de Ruere, de Charmoy, de Montrichard, de Château-Tardy, dépendant de la seigneurie de Bligny, dressés par Etienne Pernette, arpenteur en la maîtrise d'Autun.

G. 818. (Plan.) — Une feuille, papier.

1696. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Bois seigneuriaux. Plan des bois de Sarmene et du rond de Chassagne, et procès-verbal d'arpentage, dressé par le même arpenteur.

G. 819. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1533-1774. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Bois communaux. Bligny, Vic, Voichey, Oucherotte. Délibération capitulaire qui autorise les habitants de Vic à nommer des procureurs, pour poursuivre judiciairement les habitants de Bessey-en-Chaume qui entreprenaient sur leur bois de la Chassagne (1533), — Délibération des habitants de Bligny qui autorise la vente de la coupe du bois des pendus (1648). — Consultation d'avocats de Dijon, touchant le bornage des bois seigneuriaux et communaux et une demande de triage de ces derniers (1728, 1732). — Arrêt du Parlement qui, nonobstant l'opposition des habitants, ratifie le procès-verbal de bornage des bois, fait en 1731, 1738. — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon, qui confirme le chapitre dans la possession du triage des bois communaux (1738). — Délibération des habitants du Val de Bligny, qui commet J.-B. Richon, arpenteur à la maîtrise, pour faire l'arpentage général de leurs bois et établir le quart de réserve (1746). — Traité entre le chapitre et les habitants du Val, portant que le chapitre aura le tiers des 400 arpents qui ont été distraits des bois communaux pour former le quart de réserve (1748, 6 juin). — Traité entre le chapitre et les mêmes habitants par lequel ceux-ci renoncent à la banalité du four et déchargent le chapitre de son entretien. Celui-ci les décharge des obligations de cette banalité, leur permet d'avoir des fours particuliers, de disposer de la halle à leur volonté, moyennant un cens annuel de 5 sols. Les habitants cèdent au chapitre, par droit de triage, 150 arpents de leurs bois en s'en réservant le pâturage (1767). — Procès-verbal de bornage de ces 150 arpents (1769, 27 octobre). — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon qui casse comme illégaux les traités faits en 1748 et 1767 entre le chapitre et les habitants pour le triage des bois communaux, à charge par le chapitre de se pourvoir suivant l'ordonnance (1770). — Procédures. Autre sentence qui détermine un nouveau triage (1773, 1774).

G. 820. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1591-1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Bois communaux. Aubaine et Bécoup. Déclaration des habitans qu'ils doivent à la commanderie de Beaune une poule de coutume par feu, une corvée de charrue, une corvée de bras pour le droit de champoyer leur bétail dans les terres de la commanderie (1681). — Déclaration par les mêmes des biens communaux et usages qui leur appartiennent de tout temps, produite pour satisfaire à l'édit du 5 juillet 1689 (1691). — Acte de remise aux habitans d'Aubaine par les acquéreurs de P. Midan de Nuits, d'environ 300 journaux de terres, bois, toppes, buissons, situés sur Aubaine en deux places, l'une appelée le Bochot, l'autre la Charme de Chatillon (1683). — Délibération des habitants par laquelle ils revendiquent comme leur appartenant le bois de Melinde pour lequel ils paient un cens de 12 mesures d'avoine et 5 deniers par feu au chapitre d'Autun (1696). — Procès-verbal de visite des bois communaux d'Aubaine, par Jacques Bénigne Greban de Saint-Germain, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon (1773). — Dossier des procédures instruites devant la maîtrise de Dijon entre le chapitre d'Autun, à lui jointe la commanderie de Beaune, pour le triage des bois communaux. Procédures terminées par une sentence du 13 août 1775, qui adjuge aux seigneurs d'Aubaine 200 arpents des bois communaux pour triage en conservant aux habitants leur droit de pâturage. — Dossier d'un procès poursuivi à la Table de marbre, par les habitants d'Aubaine, à eux joints le chapitre d'Autun et la commanderie de Beaune, contre le sieur Serrigny, pour dégradations considérables commises dans les bois, terminé par un arrêt du 8 mars 1780, qui condamne Serrigny à des dommages et intérêts.

G. 821. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1777. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Bois communaux. Aubaine, Bécoup. Plan des 200 arpents de bois communaux, distraits par forme de triage au profit du chapitre d'Autun et de la commanderie de Beaune, levé par Bezulier, arpenteur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Dijon.

G. 822. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1286-1515. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny-sur-Ouche, etc. Bois seigneuriaux. Saussey. Lettre sous le scel de Jacques de Beauvoir, évêque d'Autun, de l'arbitrage de Bon, chanoine d'Autun, et de Hugues de Montmoret, clerc, dans un procès entre le chapitre et Pierre, curé de Saussey, au sujet des dîmes et du droit d'usage dans les bois. Le curé percevra la dîme sur les terres de Guillaume d'Ecutigny, chevalier ; il aura son usage dans les bois de Saussey pour bâtir et les autres nécessités de son église, il jouira de toutes les terres appartenant à son église, des dîmes novales, et partagera avec le chapitre le produit des dîmes communes (1286, 17 mai). — Procédures portées au Parlement entre le chapitre et Étienne de Salins, seigneur de Corabeuf, lequel, en sa qualité de seigneur du Vernoy, prétendait avoir sa part de propriété dans les bois de Saussey (1472). — Transaction entre le chapitre et le même seigneur de Corabeuf, au sujet de leurs droits respectifs. Les habitants de Saussey auront le libre usage de l'étang du Vernoy, pour leurs usages domestiques. Le chapitre cède cet étang au seigneur de Corabeuf, le meunier du seigneur de Corabeuf aura son usage dans les bois comme un autre habitant de Saussey. — En cas d'inondation de l'étang, le seigneur de Corabeuf sera tenu au dommage (1483, 3 septembre). — Dossier d'une procédure devant l'official d'Autun, entre le chapitre et les habitants, au sujet de ce que le chapitre ayant, au mois de septembre 1497, concédé aux habitants le droit de glandée et de paisson dans ses bois, moyennant une rente de 6 livres par an, ceux-ci depuis sept ans avaient refusé d'acquitter cette rente, sous prétexte que le chapitre ayant coupé la plus grande partie de son bois, ils étaient privés de glandée. Ces procédures se terminent par une sentence du 11 octobre 1508, qui déboute les habitants et les condamne à payer la rente. — Compromis entre le chapitre et Antoine de Salins, docteur en droit, au nom de Guy de Salins, écuyer, seigneur de Corabeuf, son père, pour le jugement par arbitres de la question des droits d'usage du moulin du Vernoy, dans les bois de Saussey (1513). — Procédures en l'officialité d'Autun, entre le chapitre et les cinq frères Matherot de Saussey, lesquels se prétendaient exempts de payer les quatre mesures d'avoine, payées par tout habitant jouissant du droit d'affouage dans les bois du village (1515).

G. 823. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1518-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Bois seigneuriaux. Saussey. Écritures du procureur d'office de la seigneurie du Vernoy à Saussey, contre les habitants de Saussey qu'il accusait de s'être emparés de l'étang du batteur de Vernoy et de passer sans droit sur la chaussée de cet étang (1518). — Transaction sur procès entre le chapitre et Jean de Salins, écuyer, seigneur de Corabeuf, propriétaire du moulin du Vernoy, par laquelle on reconnaît au meunier du moulin un droit d'usage dans les bois, semblable à celui des autres habitants ; aussi comme eux du droit de gagnage et de vive pâture (1532). — Procès-verbaux des réparations à faire au moulin du Vernoy dans le but d'obtenir le bois nécessaire (1635, 1649). — Procès-verbal de visite et estimation des bois de Saussey, dressé par Virely et Royer, arpenteurs de la maîtrise de Dijon (1669). — Vente de la coupe de 590 arpents de ces bois, faite par le grand maître des eaux et forêts, moyennant la somme de 22,000 livres (1683). — Mémoires judiciaires d'un procès au Parlement entre le chapitre, Louise Joly, veuve d'Étienne Malteste, conseiller au Parlement, Marie-Thérèse Bouhier, femme séparée de François-Paul de Rouvray, Louise-Madeleine Joly, veuve d'Étienne Brunet de Montforand, président au Parlement de Metz, propriétaires du moulin du Vernoy, au sujet de l'exécution de la transaction de 1532 (1722-1724). — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts d'Autun qui ordonne une reconnaissance du nombre des usages de la forêt de Saussey, de la quantité et de la qualité des bestiaux qui y sont introduits, pour ensuite être procédé à un cantonnement (1743). — Délibération des habitants de Saussey, portant acquiescement à la sentence de la maîtrise du 17 avril 1744, laquelle en échange de leurs droits d'usage, leur adjuge en toute propriété un canton de 230 arpents dans la forêt de Saussey (1744). — Amodiation par le chapitre de la rente en grains, due par les habitants pour leurs usages dans la forêt de Saussey (1750). — Procès-verbal de bornage du bois de la Revenue Poullot, finage de Saussey, appartenant à Claude Alexandre Gagnare, seigneur de Joursanvaux (1762). — Vente d'une d'une coupe de bois de Saussey (1768). — Procédures pour délits dans les bois (1783-1789).

G. 824. (Plan.) — Une feuille, papier.

1689. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Bois. Saussey. Plan et procès-verbal de bornage du bois de Saussey, levés par Etienne Pernet, arpenteur juré en la maîtrise d'Autun.

G. 825. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1606-1731. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Terriers. Lettres obtenues à la Chancellerie du Parlement par le chapitre d'Autun pour le renouvellement du terrier de la seigneurie de Bligny. — Sentence d'enregistrement par le bailliage de Beaune. — Commissions données aux sieurs Geliot et Pitois (1606). — Traité passé par le chapitre avec Oudin Tisserand, bailli de la terre de Bligny, pour le renouvellement du terrier de la seigneurie, moyennant 600 livres (1712). — Etats des titres qui lui ont été remis à cet effet (1712). — Mémoires et observations critiques sur la rédaction de ce terrier (1712-1729). — Traité sous signature privée entre le chapitre et Etienne Tixerand, curé de Crugey, au nom de Oudin Tixerand, commissaire à terrier, son père, par lequel, pour couper court à tout procès, le chapitre accepte la grosse du terrier rédigé par lui, la minute de l'ancien terrier et les titres qui lui avaient été remis pour la rédaction du nouveau (1731).

G. 826. (Registre.) — Grand in-quarto, 30 feuillets, papier; cartonné.

1402. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Seigneurie. Terriers. Sensuit le terrier des rentes revenues en la ville et banlieue de Beligny, appartenant au chapitre de l'église d'Autun et comprenant la grange de Saint-Nazaire, la mairie, la sergenterie d'Aubaine, les chapelains de N.-D., ceux de Vandenesse, renouvelé sur le commandement du chapitre par Oudot Fermiot, clerc et receveur du chapitre à Bligny. Messerie, cens, bois de Chassagne, château de Bligny, four banal, rentes d'avoines, menues censes, banvin, coutumes, moulins, franchise, bois de Froide Terre, justice, patronage de l'église, rupt du bâton. — Fol. 9. Grange Saint-Nazaire, lods, dîmes. — Fol. 12. Droits sur Bligny appartenant à la trésorerie de l'église. — Fol. 13. Droits appartenant aux provendiers de l'église. — Fol. 18. Droits appartenant à la greneterie de l'église. — Fol. 19. Droits appartenant à la sergenterie d'Aubaine. — Fol. 20. Droits appartenant à la chantrerie de l'église. — Fol. 21. Droits appartenant à la Prévôté de Bligny en l'église d'Autun. — Fol. 28. Autres à la mairie de Bligny. — Fol. 30. Autres aux chapelains de N.-D. et des Apôtres en l'église d'Autun, et à ceux de N.-D. de l'église de Bligny.

G. 827. (Registre.) — Petit in-folio, 454 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1517. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Terriers. Terrier, cartulaire, registre, papier, recongnoissances et déclarations des terres, chevances, seigneuries, domaines, justice, hommes, femmes, rentes, censes, tailles appartenant au chapitre de l'église cathédrale d'Autun, sur les territoires de Bligny-sur-Ouche, Vic, Voichey, Oucherotte, Val de Bligny, Saussey, Aubaine et Becoup, reçu par Jean Deslandes, clerc-notaire à Bligny. — Fol. 1. Lettres à terrier, lettres d'attache. — Fol. 4. Procès-verbal de bornage des terres et prés de la Grange-Saint-Nazaire. — Déclarations de ces terres, corvées ; — fol. 23, cens ; — fol. 42, déclaration des droits seigneuriaux à Bligny ; — fol. 61, 131, domaine de la Bondue ; — fol. 66, dîmes ; — fol. 70, corvées ; — fol. 73, messerie ; — fol. 74, fours ; — fol. 107, déclaration des bois ; — fol. 109, foires et marchés ; — fol. 118, dîme de Thorey ; — fol. 162, Aubaine et Becoup ; — fol. 194, Saussey.

G. 828. (Registre.) — Petit in-folio, 254 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1517. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Terriers Copie du xvi^{e} siècle du terrier précédent en ce qui concerne seulement Bligny, Vic, Voichey et Oucherotte.

G. 829. (Registre.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier; cartonné.

1484-1542. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Recueil des six manuels des cens et rentes et autres droits dus au chapitre d'Autun dans sa seigneurie de Bligny, Vic, Voichey, Oucherotte, Aubaine, Bécoup et Saussey.

G. 830. (Registre.) — Petit in-quarto, 89 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1641-1653. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Manuel des cens et rentes de la seigneurie.

G. 831. (Registre.) — In-folio, 318 pages, papier;
reliure en parchemin.

1756-1764. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Manuel des terres et seigneuries de Bligny-sur-Ouche, Vic, Voichey, Oucherotte, Aubaine, Becoup, Saussey, Chanton, La Cour Durand, à Ecutigny, présenté au chapitre par Marguerite Cirot, veuve de François Chauvenet, marchand à Bligny, sous-fermier du domaine.

G. 832. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Manuel contenant la déclaration des terres sujettes à la tierce sur les territoires de Bligny, Vic, Voichey et Oucherotte.

G. 833. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier; cartonné.

1712-1756. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Extrait du terrier et manuel des censes, rentes, droits et devoirs seigneuriaux de la seigneurie de Saussey et de la Cour-Durand à Ecutigny, produit au chapitre d'Autun par Jacques et Antoine Delarue, fermiers du domaine.

G. 834. (Registre.) — In-quarto, 82 feuillets, papier; cartonné.

1517. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny. Fol. 1. Terrier de la seigneurie de Chauton, près d'Ecutigny, reçu par Deslandes, notaire à Bligny. — Lettres à terrier. — Reconnaissances de cens à Bligny, Vic, Oucherotte, Ecutigny, Grandmont. — Fol. 42. Copie du même terrier faite en 1582.

G. 835. (Registre.) — In-quarto, 86 feuillets, papier ;
cartonné.

1606. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Terrier de la seigneurie de Chauton, près d'Ecutigny, appartenant au chapitre de la cathédrale d'Autun, reçu par Antide Gilliot et Nicolas Pitois, notaires à Bligny-sur-Ouche. — Fol. 1. Lettres à terrier. — Fol. 7. Déclaration des droits seigneuriaux. — Fol. 11. Déclaration du domaine situé sur le territoire de Vic. — Fol. 14. Autre des héritages situés à Grandmont ; — fol. 15, à Ecutigny ; — fol, 18, à Oucherotte. — Fol. 23. Reconnaissances des tenanciers.

G. 836. (Registre.) — In-quarto, 14 feuillets, papier, cartonné.

1633-1699. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Bligny, etc. Manuel des cens et rentes de la seigneurie de Chauton, donné au chapitre par le fermier Boulanger, et suivi d'une déclaration des héritages.

G. 837. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1513-1788. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Braux. Seigneurie. Vente par décret de la chancellerie du bailliage de Semur sur la poursuite du chapitre cathédral d'Autun, à Loys de Busseur, docteur en droit, seigneur de Martinot, de la seigneurie de Braulx, saisie sur Thiébaut de Chalon, chevalier, seigneur de Grignon et de Braulx, en qualité d'héritier d'Antoine de Chalon, évêque d'Autun, seigneur dudit Braulx, et ce moyennant la somme de 3600 livres (1513, 30 septembre). — Procès-verbal de visite des bois de la seigneurie par A. de la Forêt, maître particulier des eaux et forêts du bailliage d'Auxois (1680). — Procès-verbal de recolement (1781). — Dossier relatif au droit prétendu par les habitants de Braux, de vain pâturage dans les bois de la seigneurie (1783-1788).

G. 837 *bis*. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1756. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Braux. Plan des bois dessus et dessous, levé par Pressavin, arpenteur en la maîtrise d'Autun.

G. 838. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

677-1397. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, Pont, Tillenay, Tréclun. Baronnie. Domaine seigneurial. Arrêt du Parlement de Bourgogne, présidé par Jean Joard, chef du conseil ducal, qui dans une cause entre le chapitre cathédral d'Autun, et la ville d'Auxonne à elle joint le procureur du duc au sujet de la justice sur Tillenay, donne acte au chapitre de la production qu'il a faite à l'appui de sa cause de plusieurs titres insérés dans le corps de l'arrêt et qui sont : 1° la copie extraite d'un vieux cartulaire relié en bois, du testament de Saint-Léger, évêque d'Autun, qui donne à l'église de Saint-Nazaire la terre de Marigny-sur-Yonne (Mariniaco), celle de Tillenay (Tiliniaco), sur la Saône (Sagonna), celles d'Ouges (Olgia), de Chenôve (Canavis), cette dernière sous le château de Dijon. Actum Crisciaco, la troisième année du règne de Thierry ; 2° le diplôme de Charles le Chauve du 13 octobre 860, qui à la prière de Jonas, évêque d'Autun, ordonne la restitution à l'église de Saint-Nazaire de la terre de Tillenay sur la Saône, au Pays d'Oscherot, qui lui avait été enlevée ; 3° Lettre de Valon, évêque d'Autun, qui, par l'entremise de Richard le justicier, duc de Bourgogne, obtient de Manassès de Vergy, son frère, la restitution, à l'église de Saint-Nazaire de la terre de Tillenay, sise sur la Saône, au comté d'Ouche, qu'il avait usurpée (918). — 4° Diplôme du roi Eudes qui, à la prière d'Adalgaire, évêque d'Autun, rend à l'église de Saint-Nazaire la terre de Tillenay, sise dans le pays d'Ouche et qui lui avait été donnée par Saint-Léger (s. d., 892). — 5° Bulle du pape Jean VIII, adressée à Adalgaire, évêque d'Autun, par laquelle il confirme la restitution de la terre de Tillenay, faite à l'église Saint-Nazaire par le roi Charles le Chauve (877, novembre, 1469, 23 novembre). — Diplôme original du roi Charles le Chauve qui, sur la supplication de Jonas, évêque d'Autun, ordonne la restitution à l'église de Saint-Nazaire d'Autun de la terre de Tillenay, sur la Saône dans le pays d'Oscheret (pago Oscarense) qui lui avait été enlevée et cela sous la condition de célébrer son anniversaire et celui de la reine Hermintrude, son épouse (Actum Tusiaco, super Mosam, 860, 13 octobre). — Copie du XII^e^ siècle, du diplôme du roi Eudes qui, à la prière d'Adalgaire, évêque d'Autun, rend à l'église de Saint-Nazaire la terre de Tillenay sur la Saône, qui lui avait été donnée par saint Léger (s. d., 892). — Suivi de la bulle du pape Jean VIII, adressée au même évêque, portant confirmation de la restitution de la terre de Tillenay faite à l'église Saint-Nazaire par le roi Charles le Chauve (877, novembre). — Original des lettres de Valon, évêque d'Autun, mentionnées plus haut et relatives à la restitution de la terre de Tillenay, par Manassès de Vergy, son frère (918). — Bail à vie par le chapitre cathédral d'Autun à Marcel de Mailly, seigneur de Longeaut et de la Perrière, de tout ce qu'il possède sur le territoire de Mailly moyennant 120 émines moitié froment et avoine et 34 livres en argent. Le même seigneur reconnaît tenir en fief du chapitre tout ce qui lui appartient sur les finages de Tréclun, Champdôtre, Pont et Ciez (1257, août, décembre). — Inféodation par le chapitre à Jean, damoiseau, seigneur de Mailly, de tous les prés possédés par ses hommes entre la rivière d'Arnison et la Saône et entre Tillenay et le moulin de Champagne. Le même reconnaît tenir en fief tout ce qu'il possède à Champdôtre, à Soirans et à Mailly sur la terre du chapitre (1260, août). — Reconnaissance par Marcel de Mailly, cheva-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lier, seigneur de Longeaut, de rentes sur la terre de Mailly, qu'il doit au chapitre (1266, octobre). — Consentement donné par le même à ce que, moyennant la somme de 100 livres, le chapitre conserve la propriété des biens qu'il tenait de lui en fief et qu'il lui avait engagés (1270). — Reprise de fief du chapitre par Guillaume de Mailly, damoiseau, de la portion des terres de Champdôtre et Mailly, tenue par feu Marcel de Mailly (1273). — Engagement de la terre de Pont, fait au chapitre par Guillaume de Mailly, damoiseau, moyennant la somme de 100 livres (1274, décembre). — Vente faite par Alix, fille de Marcel de Mailly, chevalier, femme de Guillaume de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille, à Guy de Châteauneuf, chanoine d'Autun, de la moitié par indivis de tout ce qu'elle possédait à Tréclun, mouvant du chapitre, moyennant la somme de 310 livres (1282, novembre). — Donation viagère faite par le chapitre à Guy de Châteauneuf, chanoine, d'une rente annuelle de 20 livres, en considération du don qu'il a fait au chapitre de tout ce qu'il avait acquis à Tréclun, d'Adélaïde, fille de Marcel de Mailly, chevalier, et femme de Guillaume de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille (1285, 26 juin). — Engagement fait au chapitre par Jean de Monstereul, damoiseau, et Jeannette, sa femme, de tout ce qu'ils possèdent à Tréclun, paroisse de Tillenay, pour la somme de 200 livres (1297, novembre).— Déclaration par le même, qu'il en tient fief du chapitre la moitié des meix qu'il possède à Tréclun et dont il donne le dénombrement (1297, février). — Engagement fait au chapitre par Marguerite, fille de Jean de Mailly, chevalier, du consentement de Guillaume de Marcelois, son mari, de 62 hommes taillables haut et bas à Champdôtre, d'une émine d'avoine et d'une géline de coutume, dues par an par chacun d'eux, d'un boisseau d'avoine pour chaque bête servant au labourage, de la moitié du four de Champdôtre et de tous ses droits et actions sur les territoires de Tillenay et de Champdôtre, le tout moyennant la somme de 600 livres (1301, août). — Promesse faite au chapitre par Simonin et Jean de Mailly, damoiseaux, de respecter l'engagement fait au chapitre par Guiot Billon, d'Ouges, écuyer, de tout ce qu'il possédait au finage de Tillenay, moyennant la somme de 80 livres. Guiot tenait ces choses en fief de Guillaume de Maulprey, qui les tenait en arrière-fief des dits damoiseaux, lesquels les tenaient du chapitre (1301/2, février). — Engagement au chapitre par Simonette, fille de Guillaume de Mailly le Port, chevalier, femme de Jeoffroy d'Echalot, damoiseau, de ce qu'elle tient en fief dudit chapitre à Tillenay, Pont et Seez en héritages, cens, corvées, dîmes, hommes, moulins, cours d'eau, fours, fiefs, arrière-fiefs, moyennant la somme de 707 livres qu'elle doit au chapitre (1311, septembre). — Engagement fait au chapitre par Guillaume de Marcelois, chevalier, et par Marguerite de Mailly, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient à Champdôtre, mouvant du fief dudit chapitre, moyennant la somme de 800 livres (1312/3, février). — Inféodation faite par le chapitre à Thierry, damoiseau, fils de Guy de Mailly, chevalier, de la terre de Champdôtre qui leur avait été engagée pour 800 livres, par ledit chevalier, et que le dit Thierry avait remboursée (1332, 24 août). — Décharge donnée au chapitre par Thierry de Mailly, damoiseau, de tout ce qu'il avait perçu sur la terre de Mailly, que Guy de Mailly, chevalier, et Simone, sa femme, ses père et mère, lui avaient engagé pour la somme de 900 livres qu'il lui avait remboursée (1332, 15 octobre). — Acquêt par le chapitre sur Henri, Marguerite, Simon et Guillaume, enfants de Guillaume d'Alligny, damoiseau, et de Simonette de Mailly-le-Port, de la moitié de la seigneurie de Pont, de la moitié de ce qu'ils tiennent à Tillenay et à Seez pour la somme de 507 livres tournois (1334, 19 octobre). — Autre par le même sur Thierry de Mailly, damoiseau, fils de Guy de Mailly, chevalier, de tout le droit qu'il pouvait avoir à cause de la cession à lui faite par Marguerite, veuve de Guillaume de Marcelois et femme de Geoffroy de Prissey, damoiseau, dans la moitié de la terre de Champdôtre (1336, avril). — Vente et échange avec le chapitre par Thierry, fils de Guy de Mailly, chevalier, de meix, maisons et appartenances au village de Champdôtre pour la somme de 10 livres (1338, 15 septembre). — Donation faite par Geoffroy de Prissey, écuyer, et Marguerite de Mailly, sa femme, auparavant veuve de Guillaume, chevalier, seigneur de Marcelois, à Thierry de Mailly, écuyer, neveu de la donatrice et fils de Guy de Mailly, chevalier, de tous ses droits sur la terre de Champdôtre qui avait été engagée au chapitre de qui elle relève (1338, 11 décembre). — Autre par Etienne d'Echalot, chevalier, de tous ses droits et actions sur les héritages sis à Tillenay, Pont et Seez, mouvant en fief du chapitre et qui lui avaient été engagés par Geoffroy d'Echalot, chevalier et Simonette de Mailly-le-Port au prix de 705 livres. Cette cession est faite moyennant 65 florins (1340, novembre). — Engagement par Thierry de Mailly, chevalier, fils de Guy de Mailly, chevalier, de sa terre de Champdôtre avec toutes ses appartenances, moyennant la somme de 50 florins d'or qu'il a déjà reçue (1342, 9 novembre). — Autre par Simonin de Bournay, damoiseau, et Etiennette de Laubespin, de tous leurs droits sur le village de Tillenay et de la quatrième partie du quart de la dîme de Pont, moyennant 14 florins 3/4 (1352, 21 mars). — Vente de la quatrième partie de la dîme de Tillenay, de plusieurs cens, corvées, gélines, terres, prés, meix, maisons sis à Tillenay, faite au chapitre par Adelinette, fille de Guy Billon d'Ouges, héritière de Guy et Richard, ses frères, pour la somme de 7 florins d'or (1354/5, 9 janvier). — Reprise de fief du chapitre par Philippe de Monthureux, chevalier, de la moitié de la terre de Tréclun, et engagement de cette terre moyennant 50 livres (1356, 18 octobre). — Acquêt par le chapitre d'un pré sur Champdôtre sur Odoï Roussot, moyennant 8 francs (1356, 20 décembre). — Vente de la seigneurie de Tréclun et de toutes ses dépendances, mouvant de fief du chapitre d'Autun, faite audit chapitre par Philippe, seigneur de Monthureux-sur-Saône, chevalier, pour la somme de 1000 florins d'or (1361, 19 juillet). — Quittance de cette somme donnée par le vendeur (1371, 22 juillet). — Vente faite au chapitre par Henri de Salins, chevalier, seigneur de Poupet, des terres, possessions, héritages, censes, rentes, justices qui lui appartiennent à Champdôtre et lieux voisins, moyennant la somme de 850 florins d'or. — Acte de prise de possession de la seigneurie par Jean de Pesan et Pierre Troinchet, chanoines du chapitre (1395/6, 14 mars).

G. 838 *bis*. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1626. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Cens et rentes. Plan figuré des meix de Jean et de Claude Clerc, à Champdôtre, dressé par Éléonore de Recouvrance, peintre à Dijon, commissaire délégué par le Parlement.

G. 839. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1402-1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Domaine seigneurial. Vente faite au chapitre d'Autun par Jeannin Moley dit Riboudot, bourgeois d'Auxonne, de pré au Breuil-sur-Tillenay, es Noue, en Molissard, en Pagnon, finage de Mailly et au finage de Secey (1402, 7 juin). — Cession faite par Pierre de Strophas, chanoine, au chapitre d'Autun, d'un pré en la Foise, à Champdôtre, qu'il avait acquis d'André Gérard, bourgeois d'Auxonne, moyennant 63 florins d'or (1402, 2 septembre). — Autre par Jean la Burlée, prêtre à Auxonne, de meix, maison, terre et prés, à Champdôtre. — Autre par Pierre Cornillat, de tout le droit, action, propriété, possession, que Pierre Cornillat, son frère, chanoine d'Autun, avait sur des héritages à Champdôtre et Tillenay (1452, 26 août). — Donation entre vifs, faite aux chanoines du chapitre d'Autun, par Guy de la Vernée, prêtre chorial de la cathédrale et curé de Mehere, des pièces de terres et de prés, bois, cens, rentes et autres héritages qu'il possède sur les territoires de Champdôtre, Pont, Tréclun, Tillenay et Chenôve, en rémunération des sommes qu'il peut devoir au chapitre pour reliquat de recette, que pour participer aux prières (1455, 5 septembre). — Déclaration de ce domaine (1455, 25 octobre). — Ratification de cette donation par Guy de la Vernée, donateur (1456, 24 août). — Acquêt par le chapitre d'un demi-journal de terre au Vernat de Champdôtre, pour 4 livres (1456). — Autre d'une soiture de pré en Pré-Saupoin, finage de Champdôtre, pour 5 livres (1457). — Autre d'un journal en la fin de Tréclun, sur Jeannette, femme J. Melenon, pour 8 francs (1457). — Déclaration des biens du chapitre sur Pluvet, extraite, en 1458, d'un vieux terrier produit en justice. — Vente de journaux de terres et prés et de part de dîme, sur les finages de Champdôtre, Tillenay, Pont et Tréclun, faite au chapitre par Barthélemy Boilleau et sa femme, moyennant la somme de 350 livres (1461/2, 1er mars). — Autre de terres et prés sur Champdôtre et Tréclun, faite au chapitre, par Jeannette, veuve de Perron, leur fait remise de toutes les adjudications obtenues contre eux (1716, 21 février). — Transaction semblable passée avec les habitants de Tillenay (1718, 12 juin). — Etat du produit de la terre de Champdôtre, rapportant 15,028 francs, sur lesquels il faut prélever les gages des officiers et les frais de justice (S. D., XVIIIe siècle). — Désistance au profit du chapitre, par Michel Rousselot, curé de Champdôtre, de la propriété de quatre soitures de prés en la Goulotte (1738). — Acquêt de 20 livres de rente sur une demi-soiture de pré à Tillenay, par Jean Raillard, marchand boucher à Auxonne. Cette terre censable au chapitre d'Autun (1786).

G. 839 *bis*. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1737. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Cens et rentes. Tibériade des meix, maison, grange, jardin, verger, etc., de M. Poulletier de Perrigny, à Champdôtre.

G. 839 *ter*. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1741. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Cens et rentes. Plan dressé par Mourey, des prés situés dans la prairie de Tillenay, appartenant à la familiarité d'Auxonne, à la chapelle Sainte-Anne, à l'hospice Sainte-Anne et aux habitants de Tillenay.

G. 840. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1279-1764. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Droits seigneuriaux. Convention passée entre les abbé et couvent de Citeaux, Guillaume de Bellevesvre, archidiacre de Flavigny et Guy de Chateauneuf, chanoine d'Autun, pour le règlement par arbitres de leurs différends, touchant des rentes en nature et en argent que le chapitre prétendait à Ouges, des bois de la Batuje, que les abbés et religieux avaient défriché et de la pêche de l'étang de Tillenay, qu'ils lui disputaient (1279, 5 mai). — Lettres patentes de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, par lesquelles il permet aux chanoines d'Autun et aux habitants de Champdôtre, Pont, Tréclun, Tillenay et Seez, de se retirer eux et leurs biens dans la forteresse d'Auxonne (Auxonne, 1360, 21 juillet). — Mandement du gouverneur du duché de Bourgogne, au prévôt, au maire et aux échevins d'Auxonne de ne point comprendre les habitants de Champdôtre et des autres possessions du chapitre d'Autun, dans le subside qui leur a été accordé pour la fortification de la ville (1362, 6 août). — Bail à cens perpétuel du four banal de Pont, passé par le chapitre, à Thévenin Bonjuet, moyennant 2 fr. de cens annuel (1514, 25 juin). — Dossier d'un procès commun en la justice de Champdôtre, et porté par appel au Parlement entre le chapitre et les habitants de Tillenay, au sujet de la banalité du moulin de Champdôtre sur l'Arnison (1543, 1544). — Mandement de relief d'appel obtenu du Roi par le chapitre (1544). — Procès-verbal dressé par le juge de Champdôtre de la visite des fours de Champdôtre, Pont et Tillenay, à l'effet de constater le nombre de boisseaux de farine qu'ils peuvent cuire chaque fois (1642). — Autre procès-verbal de visite dressé par le même officier, à la suite de laquelle il ordonne la démolition de tous les fours particuliers plus longs ou plus larges que l'aune de Provins (1665). — Transaction entre Charles Darlay, seigneur de Crisy, chanoine d'Autun, au nom du chapitre et les habitants de Tréclun, par laquelle le chapitre se départ de ses droits de banalité de four, consent à ce que les habitants utilisent leurs fours particuliers, sous la condition de payer, chaque laboureur 3 livres, le manouvrier 1 livre 10 sols, la veuve sans charrue 30 sols et la permission de conserver ou démolir le four banal. — Sentence du bailliage d'Auxonne, qui condamne les habitants de Tréclun à exécuter cette transaction (1669). — Sentence arbitrale rendue contre Ménélon et Gousset, habitants de Champdôtre, appelant d'une sentence des Requêtes du Palais du 13 juin 1667, par laquelle le chapitre est maintenu dans son droit de banvin, à Champdôtre (1669). — Jugement de l'Intendant de Bourgogne, Bouchu, qui casse la transaction conclue entre le chapitre et les habitants de Tréclun, au sujet du four banal et ordonne à ces derniers d'aller faire cuire leurs pâtes à ce four (1670). — Sentence de la justice de Champdôtre, portant défense aux habitants de faire cuire des pâtes dans leurs fours particuliers (1676). — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne trois habitants de Champdôtre en 3 livres 5 sols d'amende, pour avoir ouvert une taverne et vendu du vin sans permission du seigneur (1677). — Procès-verbal de visite des fours de Tillenay, par le juge de Champdôtre et ordre de démolir ceux qui excèdent l'aune de Provins (1722). — Traité entre Michel Rousselot, curé de Champdôtre, au nom du chapitre et les habitants du lieu, et de Pont, par lequel le chapitre renonce à la banalité du four, moyennant une redevance annuelle de 1 franc 10 sols, par laboureur, 1 franc par manouvrier et 15 sols par veuve (1723). Champagny de Champdôtre, pour la somme de 129 francs 3 blancs (1469/70, 22 février). — Autre de terres, prés et meix sur Champdôtre, Tréclun et Pont, par Hugues Caniset, prêtre, moyennant la somme de 31 francs 5 gros (1474, 6 mai). — Arrêt du Parlement rendu contre le Procureur général, lequel déclare les héritages appartenant à l'église d'Autun sur les finages de Longeaut, Pluvaut, Pluvet, déchargés de toutes tailles et servitudes, et non compris parmi les meix serfs, dépendant de la châtellenie de Rouvre et maintient le droit du chapitre de percevoir les rentes et cens qui lui appartiennent sur ces héritages, comme aussi le receveur de la châtellenie de percevoir chacun an les charges imposées sur les héritages du chapitre (1480/1, 8 février). — Procès-verbal d'exécution du 15 mars suivant. — Mandement de Jean de Noidant, receveur des amortissements en Bourgogne, qui, vu les lettres du Roi du mois d'octobre 1489, permettant au chapitre d'Autun de posséder des rentes et chevances, sujettes à rachat, sans être obligé d'en fournir la déclaration à la Chambre des comptes, donne mainlevée de la saisie de la terre de Champdôtre qui avait été faite faute d'avoir fourni cette déclaration (1489/90, 4 février). — Vente d'un meix, maison et dépendances, rue d'Amont à Tréclun, faite au chapitre, par Pierrette, veuve Lambert Regnaut, pour la somme de 10 livres (1523). — Autre d'une maison, en forme de pavillon, grange, cour, jardin, verger, aisances et dépendances, sis à Champdôtre, rue du Vaul, faite au chapitre par Claude Corniot, prêtre, moyennant la somme de 700 livres (1571, 2 mai). Déclaration des meix, maison, pourpris et dépendances sis grande rue, à Champdôtre, vendus par décret sur Jean et Claude Corniot, à requête de Robert Le Compasseur, grenetier à Auxonne (1580). — Sentence des Requêtes du Palais à Dijon, qui déboute François Monin, marchand et échevin d'Auxonne, de ses prétentions sur un pré du chapitre à Champdôtre (1628). — Transaction sur procès entre le chapitre et les habitants de Tillenay. Ces derniers cèdent au chapitre la moitié d'une petite pièce de pré remplie de buissons dite en Montmaret, moyennant quoi le chapitre leur paye une somme de 400 livres. — Autre entre le chapitre et les habitants de Tréclun. Ces derniers se désistent du droit de pâturage de la seconde herbe du pré de la Retorse et cèdent au chapitre toutes les sommes qui leur sont dues par M. Bernard, seigneur de Trouhans. — Sentence rendue à la tenue des jours de la seigneurie sous le chapiteau de l'église de Champdôtre, par laquelle après lecture du terrier, on renouvelle la défense aux habitants de tenir cabaret et de vendre vin sans la permission des seigneurs (1723). — Traités entre le chapitre et les habitants de

Tillenay, Treclun, pour la suppression de la banalité des fours, aux mêmes conditions que pour ceux de Pont et de Champdôtre (1737). — Ordonnance de la justice de Champdôtre, prescrivant la façon de deux écuelles dites coupes, pour la perception du droit de mouture au moulin banal (1741). — Sentence de la justice de Champdôtre, qui autorise la veuve Giroux, marchande à Auxonne, à vendre dans sa maison, sise sur Tillenay, dix-neuf pièces d'étoffes, à ne permettre aucun jeu et la condamne à 3 fr. 5 sols d'amende, pour s'être établie sans permission (1764). — Autorisation donnée par le chapitre à M. Poulletier de Perrigny, de construire un colombier dans sa maison, à Champdôtre (1764). — Délibération des habitants de Champdôtre pour le changement du sentier du Moulin (1774). — Bail à cens du moulin de Champdôtre, passé par le chapitre à P. Talmot (1777). — Rapport d'expert (1791).

G. 841. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1257-1713. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Droits de justice. Vidimus donné le 9 janvier 1443/4, par Regnaut de Thoisy, lieutenant de la chancellerie d'Autun, de la transaction sous le scel d'Alexandre de Bourgogne-Montagu, évêque de Chalon, entre le chapitre d'Autun et Marcel de Mailly, seigneur de Longeault et de la Perrière, au sujet des possessions du chapitre, sur le finage de Pluvet et qui sont contenues dans les limites ainsi désignées : depuis le grand pont d'Auxonne, jusqu'à l'embouchure de l'Arnison dans la Saône, de là au pont de l'Arnison qui donne entrée dans l'île de Mailly; de ce pont, au moulin de Champagne; de ce moulin, à la carrière de Pontoise; de cette carrière, au bout du bois de Thil, jusqu'à Trouhans; de là, jusqu'au trajet au-dessus de Montvreux; de là, jusqu'à la fontaine de Folin dans la plaine de Pluvet; de cette fontaine, au contour Christian; de ce contour, à la limite qui tend de Tréclun à Longeaut, y compris Fouffrans et de cette dernière maison de Fouffrans à la grande limite qui va vers Auxonne et aboutit au grand pont. Ces limites déterminent les droits respectifs du chapitre et de Marcel de Mailly (1257, août, Copie). — Acte par lequel Guillemin Jacquet, de Champdôtre, se reconnaît homme justiciable du chapitre et de la même condition que les autres habitants du lieu (1339). — Mandement de Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, qui maintient le chapitre d'Autun en possession de ses droits de totale justice sur le territoire de Tillenay, depuis le pont d'Auxonne et la chapelle de Villers, droits dans lesquels ils avaient été troublés par les maire et échevins d'Auxonne (1463/4, 8 janvier). — Déclaration faite au chanoine, gouverneur de la terre de Champdôtre, par trois habitants d'Auxonne, qu'ils avaient encouru l'amende pour avoir mené leur bétail dans les grands prés d'Auxonne, sans la permission du chapitre (1491). — Exploit de Claude Mutelet, sergent royal à Dijon, qui maintient le chapitre d'Autun en possession d'un champ sur le finage de Tréclun, contre les entreprises de Jean Regnard, écuyer, seigneur de Soirans et Fouffrans (1494). — Compromis passé entre les chapitres d'Autun et de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour le jugement par arbitres de leur procès touchant les limites des justices de Champdôtre et des Maillis (1501). — Procès-verbal dressé sur les réquisitions du procureur d'office de la justice de Champdôtre et en vertu d'une autorisation accordée au chapitre par le comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, de la démolition, par l'exécuteur de la haute justice, d'une potence qui avait été plantée par ordre du prévôt des maréchaux de France, au lieu dit en Trelay, à côté des levées d'Auxonne, sur la justice de Champdôtre; de laquelle potence l'exécuteur détacha le corps de Jean Belot qui y avait été pendu, en exécution de sentence dudit prévôt, pour certains délits commis par ce Belot, en faits de guerre et l'enterra dans le creux de la potence (1502/3, 7 mars). — Sentence du bailliage de Dijon, qui déboute Claude et Blaise Regnard frères, seigneurs de Soirans et Fouffrans, dans leur prétention au droit de justice, sur la terre des Noyers, à Tréclun (1513). — Consentement donné par le chapitre de la Sainte-Chapelle à ce que celui d'Autun fasse mettre à exécution une sentence du bailliage d'Auxonne, rendue contre le procureur d'office de la seigneurie de Mailly (1523). — Traité sur procès entre le chapitre d'Autun et Claude Regnard, seigneur de Soirans et Fouffrans, par lequel on stipule qu'il sera planté des bornes aux endroits désignés pour déterminer les limites des justices de Soirans et de Tréclun (1523, 13 août). — Transaction entre le chapitre et les maire et échevins d'Auxonne, par laquelle on reconnaît au chapitre la totale juridiction sur les prés d'Auxonne qui s'étendent depuis le 1er arvot du pont en suivant la levée jusqu'à la chapelle. La ville conserve son droit de pêche dans les creux joignant la levée (1527). — Lettres de garde et de maintenue dans la propriété du paquier de Trelay, sur le finage de Tillenay, obtenues par le chapitre contre les entreprises de deux sergents royaux et de deux habitants d'Auxonne (1529). — Extraits du terrier de Champdôtre de l'année 1530, contenant les procès-verbaux de bornage du territoire de Champdôtre avec ceux de Tart, Souffrans, Villers-les-Pots, Soirans. — Enquête par Jean Boudier, enquêteur du bailliage de Dijon, à requête du chapitre d'Autun, contre le procureur de la seigneurie de Mailly, à l'effet de prouver son droit de faire ériger un signe patibulaire sur le territoire de leur seigneurie de Champdôtre près le chemin de Tillenay (1534). — Compromis entre les chapitres d'Autun, de la Sainte-Chapelle de Dijon, la duchesse de Longueville, dame de La Perrière, les héritiers de Charles de Mailly, pour le jugement par arbitre du procès qu'ils ont touchant les limites de leurs seigneuries (1534). — Lettres de Jacques Chantepinot, avocat du Roi au bailliage de Dijon, commissaire cette part, qui garde et maintient le chapitre en possession d'un droit de justice ès Graviers de Tillenay (1535). — Procès-verbal de plantation de bornes entre les finages de Champdôtre, appartenant au chapitre et de Trouhans (1535). — Procès-verbal de vue de lieux, dressé par Jean Boudier, examinateur au bailliage de Dijon, commissaire cette part, contenant une reconnaissance des limites séparatives des seigneuries de Maillis et de Champdôtre, d'après le témoignage de témoins (1537). — Extrait du terrier de la seigneurie de Tart, concernant la limitation de Tart et de Champdôtre (1582). — Sentence de la justice de Champdôtre, portant défense aux habitants de « relabourer » une terre qui aura été ensemencée de blé ou autre grain et d'en changer le grain sous peine de 65 sols d'amende (1600). — Jugement du juge de Champdôtre, qui ordonne la reconnaissance d'une certaine quantité de blé, non encore en maturité, qui a été moissonné bien que la moisson ne fût pas ouverte, ce qui avait causé un préjudice aux fermiers (1713).

G. 842. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 141 pièces, papier, 1 plan.

1741-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Droits de justice. Procès-verbal de reconnaissance d'une borne près le clos de l'hermitage, séparant les finages de Tillenay et de Villers-les-Pots (1741). — Sentence des Requêtes du Palais dans une instance entre le chapitre d'Autun, les habitants de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun, d'une part, et les habitants de Pluvet, d'autre part, par laquelle en homologuant le rapport des experts Couturier et Chauvot, du 30 septembre 1774, les habitants de Pluvet sont maintenus dans la propriété d'une partie du paquier de Champmol (1777, 14 juillet). — Dossier de la procédure (1768-1779). — Procès-verbaux de bornages des limites des finages et justices de Champdôtre et de Trouhans, de Champdôtre, de Tillenay et de Villers-les-Pots ; de Champdôtre et de Tréclun, de Champdôtre, de Soirans, et de Fouffrans. — Arrêt du Parlement dans une cause entre le chapitre, Jean-Jacques Gallet Beauchene, marquis de Montdragon, conseiller d'État, maître d'hôtel du Roi, madame de Vaudrey, marquise de Ruilly, dame de Soirans et Pluvet, par lequel la cour homologue le rapport des experts Boiteux, Bezulier et Morel, touchant les limites de la seigneurie de Champdôtre, à l'avantage du chapitre (1789, 20 juin). — Dossier de l'instance (1787-1789).

G. 842 *bis*. (Plans.) — 2 feuilles, papier.

1771. — Plan de la ligne séparative des justice et territoire de la seigneurie de Champdôtre, au chapitre d'Autun et de celle de Pluvet à M. de Montdragon, levés par Vasselon, arpenteur à Chalon.

G. 842 *ter*. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1773. — Plan de la même ligne, levé par les experts Thomas et Mery.

G. 842^4. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1774. — Plan de la même ligne, levé par les experts Couturier et Chauvot.

G. 842^5. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1786. — Plan de la même ligne levé par l'expert Reuillot.

G. 842^6. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1787. — Plan de la même ligne séparative des finages et des deux justices de Champdôtre et de Pluvet, levé par Lenut, commissaire à terrier.

G. 843. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1420-1775. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Fondations. Droit de patronage. Portion congrue. Acte de fondation de la chapelle de la Trinité en l'église d'Auxonne, par Jean Burée de Champdôtre, prêtre, et dix marchands de la ville, laquelle sera desservie par deux chapelains à la nomination des fondateurs, qui assignent pour son entretien une rente de 30 livres 10 sols, dont 12 reposent sur les revenus d'un domaine à Champdôtre, etc. (copie, 1420). — Nomination par le chapitre de Jean Chauveaut, chanoine de Beaune, comme chapelain d'une chapelle de l'église de Champdôtre (1442). — Fondation de messes en l'église de Tillenay par Jeannette, veuve d'André Menelon, les consorts Alliot et Pillot, pour laquelle ils donnent un pré en Monmaret (1475). — Collation de la cure de Tillenay et Champdôtre, donnée par André de Poupet, évêque de Chalon, à Pierre de Moisy, chanoine d'Autun, présenté par le chapitre (1482, 25 juin). — Autre semblable pour le chanoine Léonard de Rives, présenté en remplacement de P. de Moisy (1482, 24 juillet). — Mandement d'André de Poupet, évêque de Chalon, qui réunit les églises de Champdôtre et de Tillenay à la manse capitulaire du chapitre d'Autun, à la charge d'un cens annuel de 50 sols envers l'évêché et des autres obligations du diocèse (1482, 26 décembre). — Acte de prise de possession de ces églises par le chanoine Barthélemy Mugnier, par l'entrée à l'église, la tradition des clefs, le son des cloches, l'attouchement des fonts baptismaux, des livres, du calice, l'entrée dans la nef et le baiser du grand autel (1482/3, 21 mars). — Donation au chapitre par Claude Maistrot, femme de Jean Pasquier, laboureur à Fauverney, de son droit de patronage sur la chapelle de N.-D.-la-Blanche, fondée par ses auteurs dans l'église de Champdôtre (1510). — Décharge donnée au chapitre par Guy de Moreau, commissaire du Roi, sur le fait des affranchissements en Bourgogne des rentes et héritages dépendant des églises de Saint-Jean de Tresy et de Champdôtre (1517). — Arrêt du parlement confirmatif d'une sentence des requêtes du Palais du 26 octobre 1632, qui déboute Pierre Foulon, prieur de Tart, de sa prétention de célébrer des offices dans l'église de Champdôtre (1633, 21 février). — Arrêt du Parlement qui maintient Louis Perrier en la possession de la vicairerie perpétuelle de Tillenay et Champdôtre à laquelle il avait été nommé par le chapitre et en déboute Cl. Daulmay, pourvu en cour de Rome (1667). — Sentence des requêtes du Palais, qui condamne les habitants de Champdôtre à construire un presbytère à Louis Perrier, leur curé, et jusque-là à payer le loyer de la maison qu'il occupera (1672). — Délibérations des paroissiens de l'église de Champdôtre portant que le chapitre ayant payé une somme de 150 livres pour la construction d'une sacristie, ils le quittent de toute réparation d'entretien (1743). — Déclaration des terres des finages de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun sujettes au droit de novalles pour le curé (1746). — Arrêt du Parlement qui maintient au chapitre sa qualité de curé primitif de Champdôtre, Pont, Tillenay, Tréclun et à ce titre de percevoir seul la dîme contrairement aux prétentions du curé Maurice Rude (1752). — Avis donné par l'agent du chapitre de la Sainte-Chapelle à celui du chapitre d'Autun, de l'intention de la faire contribuer comme décimateur à la réparation du clocher et de l'église de Mailly (1756). — Sommation à cet effet (1756). — Transaction sur procès entre Jean de Bonnafoux, grand prieur de Saint-Vivant, et les chapitres de la Sainte-Chapelle de Dijon et de Saint-Lazare d'Autun, par laquelle ces derniers consentent à payer le tiers de la portion congrue due au curé de Mailly, et fixée à 280 livres pour les décimateurs (1765). — Procédures poursuivies aux requêtes du Palais et ensuite au Parlement par le chapitre cathédral d'Autun, contre les forains des paroisses de Champdôtre et de Tillenay, au sujet de leur contribution à la réparation du presbytère (1768-1769). — Arrêt du Parlement qui contrairement aux prétentions des forains de la paroisse de Champdôtre et Tillenay, déclare le chapitre d'Autun exempt de contribuer aux réparations du presbytère (1769). — Arrêt du Parlement qui homologue l'acte d'option et d'abandon au chapitre, le 2 avril 1775, par François Bardollet, curé de Champdôtre, de tous les biens dépendant de la cure en échange d'une portion congrue de 700 livres (1775, 21 juillet).

G. 844. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1330-1559. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre. Baronnie. Dîmes et tierces. Reprise de fief de la quatrième partie de la dîme de Champdôtre, faite au chapitre d'Autun par Jean de Bragny, damoiseau (1330/1, 16 mars). — Reprise de fief de la quatrième partie de la dîme de Pont, faite au chapitre par Simonin de Bornay, damoiseau (1331, 28 mai). — Engagement de la 4e et de la 8e portion de la dîme de Champdôtre, mouvant de fief du chapitre d'Autun, fait audit chapitre par Jean de Bojons, chevalier, seigneur de Moissey, moyennant la somme de 50 livres (1332, 6 août). — Acquêt par le chapitre sur Etienne, fils d'Othenet de Mailly, du fief de la moitié de la 4e partie de la dîme de Pont, tenue en fief de lui par André de la Perrière et ses héritiers (1336, 15 avril). — Autre par le même sur André de la Perrière, frère de Girard Le Virgerie de la Perrière, de la moitié du quart de la dîme du Pont partant avec Thierry de Mailly, damoiseau, les héritiers d'Othenet de Mailly et Belin Poissent de la Perrière. — Vente faite moyennant 27 livres 10 sols (1336, décembre). — Vente du fief de la 8e partie de la dîme de Pont, faite au chapitre par Etienne, fils d'Othenet de Mailly, pour la somme de 3 livres 15 sols (1337, août). — Reprise de fief de la 4e partie du dîme de Champdôtre faite au chapitre par Jean de Bragny, chevalier (1342, 22 janvier). — Engagement de la 4e partie de la dîme de Champdôtre, mouvant du fief du chapitre, fait audit chapitre par Jean de Bragny, chevalier, pour la somme de 50 florins (1345/6, 5 février). — Mandement du bailli de Dijon qui maintient le chapitre d'Autun, nonobstant l'opposition de Guyard de Mailly, écuyer, dans le droit de lever la tierce au climat de Collatey, à la Maison-Dieu et près le Trou de Champagne, finage de Mailly (1415, 17 juillet). — Exploit d'exécution. — Reprise de fief du chapitre par Nicolas de Ruffey, écuyer, de la 4e partie de la dîme de Champdôtre et de la moitié de celle de Tillenay (1434, 25 septembre). — Vente de la 4e et 8e portion de la dîme de Champdôtre, mouvant de fief du chapitre, et à lui engagées moyennant 50 livres, faite au même par Jean de Bojons, chevalier, seigneur de Moissey, pour la somme de 80 livres (1440, 18 mai). — Acquêt par le chapitre sur Colas de Ruffey, écuyer, de la moitié du quart du grand dîme de Champdôtre, partant avec Jeanne Péron, sa mère, moyennant la somme de 100 livres (1462). — Autre sur

Étienne de Ruffey, écuyer, seigneur de Collonges, de toute la dîme qui peut lui appartenir sur les territoires de Tillenay, Mailly et Pont, moyennant la somme de 140 livres (1466). — Amodiations par le chapitre des tierces de Collatey, moyennant 18 boisseaux (1501, 1502, 1505). — Mandements du bailli de Dijon qui, nonobstant l'opposition de Jean Fusey de Soirans, maintiennent au chapitre d'Autun le droit de percevoir la tierce dans la pièce dè terre de l'Essart Marlot, près de Fouffrans (1526, 21, 26 juillet, 1529, 29 mai, 14 juin. — Extrait du manuel des cens de la seigneurie de Champdôtre, concernant les dîmes de Soirans (1531). — Sentence de la justice de Mailly qui condamne un habitant à restituer au chapitre la portion des dîmes qu'il a enlevées sur Pont (1536). — Reconnaissance faite par les habitants de Tillenay, du droit du chapitre, de lever sur le finage la tierce et la dîme à raison de 13 gerbes, deux (1559).

G. 845. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1560-1571. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Dîmes et tierces. Déclaration par les abbesse et religieuses de Tart des meix, maisons et héritages qui leur appartiennent dans la justice et seigneurie de Champdôtre (1560). — Dossier d'un procès commencé au bailliage de Dijon et porté par appel au Parlement entre le chapitre d'Autun, Jean Lesnay et autres habitants de Mailly, qui refusaient d'acquitter les droits de tierce dus au chapitre sur le climat de Collatey sis sur le finage de Mailly (1563-1567). — Procès terminé par un arrêt du Parlement du 18 juillet 1567, confirmatif des sentences du bailliage des 11 mai 1566 et 1er mars 1567, lesquelles maintenaient le chapitre en possession de lever la tierce sur ce climat à raison de 13 gerbes l'une. Procès-verbal d'exécution de cet arrêt (1567, 19 août).

G. 846. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1566-1593. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Dîmes et tierces. Dossier d'un procès commencé au bailliage de Dijon et fini par un arrêt du Parlement du 18 juillet 1567, confirmatif des sentences du bailliage des 11 mai 1566 et 1er mars 1567, rendues contre les habitants de Soirans et Pluvet, lesquelles maintiennent le chapitre d'Autun en possession du droit de percevoir la tierce à raison de 13 gerbes l'une sur les terres de Soirans désignées dans le procès-verbal d'exécution du 27 mai 1566 et la sentence du 11 du même mois. Enquête et procédures (1566-1567). — Sentence du bailliage de Dijon qui homologue l'accord conclu entre les procureurs des chapitres de la cathédrale d'Autun et de la Sainte-Chapelle de Dijon, en vertu duquel les terres de l'ancien domaine de Mailly sont exemptes du droit des tierces dues au chapitre d'Autun (1571, 26 juillet). — Dossier d'un procès aux Requêtes du Palais, entre le chapitre d'Autun et les habitants de Tillenay et Mailly, terminé par une sentence du 20 décembre 1585, suivie d'un procès-verbal d'exécution du 30 décembre suivant, qui maintient le chapitre dans le droit de prendre la dîme et la tierce sur tout le territoire de Tillenay et à Mailly sur les terres, où il a coutume de lever ce droit (1576-1585). — Reconnaissance par les habitants de la Perrière, portant que suivant l'ancien terrier, il appartient au seigneur de la Perrière le quart de la dîme de Pont, appelé le quart au duc et les trois autres quarts aux chapitres d'Autun et de la Sainte-Chapelle (1584). — Enquête faite par P. Quarré, commissaire aux Requêtes du Palais, sur la demande de P. Thomas de Mailly, contre le chapitre d'Autun, à l'effet d'établir qu'une pièce de terre appelée le Buisson des Fourches était, il y a trois ans, en nature de bois, qu'elle appartenait à la commune de Mailly et que les anciens se rappellent d'y avoir vu prendre un cerf par les seigneurs de Talmay (1587). — Déclaration des terres du finage de Pont, sujettes aux droits de dîme et de tierce, au profit du chapitre d'Autun (1592). — Autre des terres de Mailly, dépendant de la dîme de Tillenay (1593).

G. 847. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 1 plan.

1605-1697. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Dîmes et tierces. Permission donnée par le chapitre à Jean Gueritet, bourrelier à Auxonne, de défricher une terre remplie de buissons, sur le finage de Champdôtre, sous la condition d'en payer la dîme (1605). — Sentence de la justice de Champdôtre, qui condamne certains habitants à payer la dîme (1620). — Arrêt du Parlement rendu contre Jean Clerc, laboureur à Champdôtre, pour refus de payer la dîme (1627). — Amodiations de la dîme de Collatey-sur-Mailly, moyennant 6 émines de grains par an (1631 1642, 1643, 1662, 1664). — Sentence du bailliage d'Auxonne qui maintient Jean de Berbis, seigneur en partie des Maillis et Jean Foulon, prieur curé de Tart, en possession de ce qui leur appartient dans la grande dîme, appartenant au chapitre d'Autun, confirmée par arrêt du Parlement du 22 juin 1648 (1635). — Amodiation par le chapitre de la dîme de Fouffrans, moyennant 7 émines (1612, 1636, 1641, 1642). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Hugues de la Croix, trésorier payeur des gages de la Cour, à payer la dîme et la tierce des terres qu'il possède sur Tréclun (1637). — Procès-verbal de visite, par Cl. Barbier, clerc du greffe du Parlement, sur la requête des fermiers de Champdôtre, des héritages situés sur ce territoire, à l'effet de constater que beaucoup

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'entre eux ne sont point ensemencés (1638). — Transaction extraite du terrier de la seigneurie, contenant règlement de la perception de la menue dîme sur les graines (1662). — Sentence des Requêtes du Palais, qui ordonne le dépôt au greffe du terrier de la seigneurie, afin d'examiner sur quoi se fonde le chapitre pour lever la dîme du turquis et prescrit la reconnaissance de tous les héritages de Champdôtre qui ont été ensemencés de cette graine. Rapport (1662). — Transaction entre le chapitre et les habitants, par laquelle il est convenu que ceux-ci auront la liberté de semer des *turquis*, en telle quantité qu'ils voudront, sous la condition d'en payer la dîme et la tierce, soit le pied de 13 gerbes deux, la dîme des menus grains est maintenue à un boisseau par charrue (1664). — Dossier d'un procès aux Requêtes du Palais entre le chapitre et Jean Dumont, marquis de la Perrière, au sujet de la propriété du quart de la dîme de Pont, prétendue par ce dernier. — Sentence du 15 mars 1664, qui maintient le chapitre dans le droit de percevoir la dîme sur tout le territoire de Pont, à charge par le sieur Dumont de fournir la preuve de son droit à la propriété du quart de cette dîme. Procès-verbal d'exécution du 7 juillet 1664. — Extrait de la déclaration des biens des communes de Champdôtre et Tillenay de l'an 1667, relative aux dîmes. — Sentence des Requêtes du Palais, rendue au profit du chapitre, contre les propriétaires forains de la seigneurie de Champdôtre, qui maintient le premier en possession du droit de lever la tierce sur tous les héritages (1681). — Arrêt du Parlement, qui confirme une sentence des Requêtes du Palais du 14 juillet 1689, au sujet d'un droit de dîme, prétendu par le chapitre d'Autun sur une terre provenant du chapitre de la Sainte-Chapelle (1692). — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne les habitants de Champdôtre, Pont, Tillenay, Tréclun, à payer au chapitre, outre la dîme, le droit de tierce sur tous les héritages (1697, 18 juillet).

G. 848. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1697-1709. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Dîmes et tierces. Dossier d'un procès aux Requêtes du Palais et porté par appel au Parlement, entre le chapitre d'Autun et sept habitants de Mailly, à la suite duquel est un arrêt du 5 mars 1701, portant qu'avant de faire droit sur l'appel émis par ces habitants, d'une sentence des Requêtes du Palais du 4 septembre 1698, ceux-ci prouveront que la dîme sur Collatey se payait à raison de 12 gerbes l'une et le chapitre à raison de 13 gerbes deux et condamne ces habitants à payer la dîme sur le pied de 13 gerbes l'une. — Transaction par laquelle, pour mettre fin au procès, ces habitants consentent à payer la dîme et la tierce à raison de treize gerbes deux (1701, 19 octobre). — Sentence pour le règlement des frais (1704). — Arrêt pour la taxe des dépens (1709).

G. 849. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1701-1711. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Dîmes et tierces. Ratification par le chapitre d'Autun de l'expédient pris par le chapitre de la Sainte-Chapelle, Marguerite de Gauttois, veuve de Nicolas de Gourot, veuve de François de la Perrière, au sujet de la dîme et de la tierce, sur le territoire de Pont (1701). — Pièces de procédures entre ces parties sur cette question (1706-1707). — Arrêt du Parlement, qui ordonne aux échevins de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun, de fournir aux fermiers du chapitre la déclaration des héritages, dîmes en turquis, dont on n'a pu reconnaître les possesseurs, à peine d'en payer la dîme et tierce de ces récoltes. Ordonne le paiement de la dîme des menus grains, suivant la forme accoutumée et déboute le chapitre de sa demande de défendre à chacun des habitants d'ensemencer plus de deux journaux de menue graine (1710, 22 août). — Sentence de la justice de Champdôtre, qui condamne les habitants de la paroisse à payer à Joseph-Marie Bouillet, leur curé, la dîme de turquis (1711).

G. 850. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1710-1715. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre. Baronnie. Dîmes et tierces. Dossier d'un procès commencé aux Requêtes du Palais et fini au Parlement entre le chapitre d'Autun, seigneur de Champdôtre, François Porcherot, Jacques Drouelle, laboureurs à Mailly, au sujet d'héritages sur lesquels le chapitre prétendait droit de dîme et de tierce. — Arrêt du Parlement du 22 août 1714, ordonnant que les parties conviendront d'experts pour reconnaître si les climats du Bas des Corvées, en Rosière, près Leschenault, sis entre Tillenay et Mailly, sont compris dans ceux désignés dans le terrier de Champdôtre (1714, 22 août). — Rapport d'André Gambu, arpenteur, expert des consorts Porcherot (1714). — Rapport de Jean Legoux, conseiller au Parlement, commissaire député par la cour (1714). — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre en possession du droit de lever la dîme et la tierce sur les terrains contestés (1715, 17 avril). — Procédures, factums, mémoires imprimés.

G. 851. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier, 3 plans.

1716-1781. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Dîmes et tierces. Arrêt du Parlement portant défense aux propriétaires et fermiers des héritages situés sur les territoires de Champdôtre, Pont, Tillenay, Tréclun, Mailly, Soirans-Fouffrans et autres où le chapitre d'Autun lève la dîme, d'enlever leurs récoltes entre deux soleils, de payer les droits, d'appeler le dîmeur et en son absence de laisser le droit sur le champ (1716, 15 juillet). — Procédures (1716). — Arrêt du Parlement portant que le 8e de la dîme de Pont est maintenu à Edme Lamy, écuyer, secrétaire du Roi en la chancellerie, marquis de la Perrière (1729). — Sentence de la justice de Champdôtre qui condamne A. Henri, laboureur à Tillenay, à payer au chapitre la dîme de turquis (1732). — Mémoire imprimé du chapitre au sujet d'une sentence du bailliage d'Auxonne qui avait exonéré de la dîme Cl.-Joseph Martin, écuyer, garde des sceaux à la Chambre des comptes de Dôle, propriétaire d'un enclos à Tillenay (1741). — Ordonnance de la justice de Champdôtre, touchant la perception de la dîme du turquis (1741). — Sentences des Requêtes du Palais qui maintient le chapitre dans le droit de se dire seigneur de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun et de percevoir la dîme et la tierce sur leur territoire (1751, 9, 26 juin). — Déclaration des frais du procès à la charge des habitants (1751). — Sentence des requêtes du Palais qui confirme au chapitre le droit de lever la tierce sur Tréclun (1752). — Amodiation par Pierre Brebis, seigneur des Maillis, de la 16e partie qui lui appartient sur la dîme de Champdôtre (1761). — Autre par le prieur, curé de Tart (1761).

G. 852. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1761-1767. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Dîmes et tierces. Dossier des poursuites aux requêtes du Palais à requête du chapitre contre Jean Bougenot pour refus de tierce (1761-1763). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne de nouveau les habitants de Champdôtre à payer la dîme et la tierce de leurs héritages (1763). — Délibération de la communauté à l'effet d'intervenir au procès avec les habitants (1764). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne Mlle Lamy de Dijon à payer la tierce sur des terres qu'elle possède à Mailly (1765). — Enquête prescrite par le bailliage d'Auxonne (1766). — Sentence des requêtes du Palais, prescrivant aux habitants de Champdôtre, Pont et Tréclun de justifier d'une autorisation de plaider de leur communauté et de l'intendant, sinon il sera passé outre au jugement du procès et les échevins et quatre des principaux habitants déclarés responsables (1767, 22 juin). — Autre qui donne défaut contre les habitants (1767, 28 juillet). — Autre qui condamne ses habitants à payer les tierces des novales à raison de 12 gerbes l'une (1767, 30 juillet, procédures).

G. 853. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1775-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Dîmes et tierces. Délibération des habitants de Soirans, rendue en suite du procès-verbal de délivrance des réparations à faire dans leur église, par laquelle considérant que le chapitre d'Autun ne perçoit qu'un droit de tierce sur leur territoire, ils consentent à ce qu'il ne soit point appelé à continuer pour la somme de 1500 livres, montant du devis (1775). — Dossier d'un procès commencé entre le chapitre et les habitants de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun, au sujet de la dîme et de la tierce des champs ensemencés de turquis (1781-1789).

G. 854. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1257-1437. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Cens et rentes. Transaction passée en présence de Guillaume de Montagu, évêque de Chalon, entre le chapitre d'Autun et Marcel de Mailly, seigneur de Longeaut et de la Perrière, au sujet de leurs droits respectifs sur la terre de Pluvet (1257, août, copie du xve siècle). — Déclaration par Marcel de Mailly, chevalier, seigneur de Longeaut, que le chapitre d'Autun lui ayant cédé sa vie durant la jouissance des rentes qui lui sont dues à Pluvet, Fouffrans, Tréclun, Champdôtre, Pont, Tillenay et Seez, ces cens retourneront au chapitre après sa mort (1271, 30 juillet). — Vente d'un meix et maison à Champdôtre, censables au chapitre, faite par Hélie Langlois à H. Labullée (1318/9, février). — Acte par lequel Hugonet, maire de Champdôtre, se reconnaît homme taillable du chapitre, quoiqu'on lui ait fait remise de la taille (1331). — Reconnaissance de rente de 100 livres sur des héritages à Tillenay faite au chapitre par Guiot Billon des Ouges, damoiseau (1335). — Donation d'une rente annuelle de 45 sols sur des héritages à Pont, faite au chapitre par Humbert de Muresanges, chanoine, pour la fondation d'un anniversaire (1344). — Reconnaissance de cens sur un meix à Tillenay, faite au chapitre par Hugues Mangin (1354). — Bail à cens du moulin de Tréclun sur la Tille, passé par le chanoine Bureau, de Maison Comte, à Jean Gaupin, lequel avait vendu ce moulin au chapitre, moyennant 34 florins, qu'il avait reçus, nonobstant opposition de sa femme (1356). — Vente au chapitre, par Jean Labulée, de Champdôtre, d'une rente de 2 florins assignée sur les prés des Issarts, à Tréclun (1357). — Autre de 2 florins de rente sur la rivière de Crenne et des prés à Champdôtre, par Villemot Chevannex, dudit lieu (1358). — Reconnaissance au chapitre par Odot Brulée de Champdôtre, de 15 sols de rente sur un meix audit lieu (1367). — Déclaration par Villemot

Boutefeu de Champdôtre qu'il est homme taillable du chapitre, avec promesse de ne point le désavouer, auquel cas le chapitre aurait droit de le prendre en quelque lieu qu'il soit et de le retenir (1374). — Ratification par le chapitre de la vente de meix Mainchot, à Tréclun, censable audit chapitre (1380). — Bail à cens de la rivière Varainamont à Champdôtre, passé par le chapitre à Martin Paris (1399). — Autre d'un meix vacant à Champdôtre, joignant celui du preneur, passé à Villemot Gaulery (1399). — Autre du meix Baroin, joignant l'Arnison, à Tréclun, passé à Jean Regnaut, dudit lieu (1399) — Donation de la rente d'une émine de froment, assignée sur des terres à Tréclun, faite au chapitre par Lambelin Forestier dudit lieu, pour la fondation d'un anniversaire (1399, 1400, 18 février). — Vente d'un journal de terre à Fouffrans, censable au chapitre, faite par Besançon Pontier, curé de Premières à Humbert de Fouffrans, moyennant 2 livres (1401). — Autre de 16 soitures de prés en la Faisse, finage de Champdôtre, censables au chapitre, par A. Girard, bourgeois d'Auxonne, à P. d'Estruchat, chanoine d'Autun (1401). — Bail à cens des meix au Gagnere, rue du Cimetière, à Tillenay, et d'un autre meix audit lieu, passé par le chapitre à Perrenot Sergentot (1402). — Autre du meix Caillet, à Pont, passé à Viénot, le maire de Pont (1402). — Bail à cens du Paquier sur le Terreau de Nouvaut, à Champdôtre, passé par le chapitre à H. Baudont, dudit lieu (1402). — Autre d'un meix vacant à Tréclun, passé à Lambelin Courdellier, dit Féroustey (1402). — Vente d'une terre en la Buverie de Soirans, censable au chapitre, par les frères Gremey à J. Fremy (1405). — Autre d'un pré au pré des Œufs, finage de Tréclun, censable au chapitre, par Hugon Le Maistrot, de Champdôtre, à Pierre d'Etruchat, chanoine d'Autun (1406). — Autre d'une terre en la Vie de Villers sur Champdôtre, faite au même par Jacob Mainchot, de Tréclun (1407). — Autre au même par le même d'un pré au pré des Œufs, finage de Tréclun (1467). — Autre de terres en Saussi, sur pré Maroye, ès Fouillies, sur le pont de Sorain, finage de Soirans et aux Trembles, finage de Tréclun, censables au chapitre d'Autun, par Jeanne Fiot, femme Perrenin le Tisserand de Pluvet à H. Humbert de Soirans (1408). — Bail à cens des meix, maisons et héritages mainmortables de feu P. Chierre de Champdôtre, passé par le chapitre à Guillaume Guénier, homme franc dudit lieu; (1409). — Autre d'un pré en Bruille, finage de Champdôtre, passé à H. Baudon, dudit lieu. — Remise faite par le chapitre à leurs hommes taillables de Champdôtre et de Tillenay, de 50 écus de tailles et de censives, remise faite en considération des guerres qui ont longtemps duré en Bourgogne (1423); — d'une terre sur Pluvet, censable au chapitre, faite par la veuve Gogard à Perrenot Besançon (1427). — Autre d'une rente annuelle de 20 sols assignée sur les prés Saulson et les Essarts Ponguy, à Champdôtre, censable au chapitre, faite par Jean Matheron, au mépart de Saint-Nicolas de Dijon (1429). — Autre de prés En l'Essart Ethevenot, au pré au Fouacier, de terres en la vie du Moulin, en Vernaul, sur le Grand Chemin, en Roussenay, finage de Champdôtre, censables au chapitre, par Hugues Le Sourdeau à Simon Finet, chanoine d'Autun (1430).— Bail à cens du meix Chantreau, à Tillenay, passé par le chapitre à Perrenot Moingin (1431). — Vente d'une terre en la Grand Aige de Pluvet, censable au chapitre, par O. Simon à J. Lenoir de Pluvet (1431). — Bail à cens du meix Perrenot Gaupin de Tréclun, passé par le chapitre à Jean Regnaut dudit lieu (1436). — Autre du meix Rolot à Champdôtre, passé aux frères Lebaurent dudit lieu (1436). — Vente d'un pré en Rosière, finage de Champdôtre, censable au chapitre, par L. Viard à Guiot de la Vernie, clerc à Auxonne (1437).

G. 855. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin.

1438-1456 — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Censes et rentes. Vente d'un pré sur la Creue, à Champdôtre, censable envers le chapitre, faite par H. Chière, à Guiot de la Vernée, clerc à Auxonne (1438). — Autre, d'une terre en Courtalon, même finage, faite au même, par Jean Cormiot (1438). — Autre d'un journal de terre en la terre Colin, finage de Pont, faite au même, par Jacques Feroustet, de Champdôtre (1438). — Autre d'une terre sur les Prés derrière, finage de Champdôtre, faite au même, par Baroin Forestier (1438). — Autre d'un journal de terre en Belvoir, même finage, faite au même, par Jacob Forestier (1438). — Autre d'un pré en la prairie de Pont, faite au même, par Henri Gueniot (1438). — Autre d'une terre en Ansange, finage de Pluvet, censable envers le chapitre, faite par J. Renevey, à Jean Lenoir, dudit lieu (1438). — Autres de terres en la fin du Vernoy, même finage, faites au même, par Perrenet Bonamy, dudit lieu (Renevey, 1438). — Autre d'une terre es Mesards, finage de Tréclun, faite par Jean Fouchier, à Guyot de la Vernée, clerc à Champdôtre (1438). — Autre d'une terre, au finage de Fouffrans, aux Costes Bidot, faite par Adam Jolyet à Perrin Villaume, du même lieu (1438). — Autre de prés ès Foillier et en l'Ile du pré Colin; en Verveton sur le bief et de terres sur le finage de Champdôtre, par les héritiers de Villemette Matiron, à Pierre Cornillet, chanoine d'Autun (1438). — Autre d'une terre en la fin de Vernois sur Pluvet, censable envers le chapitre, faite par O. Simon, à J. Lenoir, dudit lieu (1438). — Vente d'un pré au pré Sausson, finage de Champdôtre, faite par Nicolas Fouchier, à Guyot de la Vernée, clerc à Auxonne (1439). — Autre d'un cens, sur une maison rue des Pelletiers, à Auxonne et sur un pré en la Faisse, finage de Champdôtre

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de terres en Courtalon, faite au même, par Barthélemy Barbier, d'Auxonne (1439). — Cession de ces biens, faite par l'acquéreur au chapitre (1461). — Autre de terres en la grande Aige de Pluvet, par P. Gremey, à Jean Lenoir, dudit lieu (1440). — Bail à cens du meix Jean Fouchier, à Tréclun sur l'Arnison, passé par le chapitre aux frères Melenon, dudit lieu (1442). — Autre d'un meix joignant le meix Barbe, à Champdôtre, passé aux frères Foullot, dudit lieu (1442). — Autre du meix Roussot au même lieu, passé à Beroing Eliot de Champdôtre (1442). — Autre du meix Marchand, à Champdôtre, passé à H. Marchand, dudit lieu (1444). — Autre du meix Le Mairet, à Tréclun, proche le chemin, passé aux frères Renault (1444). — Autre des meix Berangerot et Lalemant à Champdôtre, passé à Perrin Lelaurent, dudit lieu (1444). — Autre du meix Chauvel, à Champdôtre, passé à Michel Le Bonomot (1444). — Autre du meix Huguenin Foulot, à Champdôtre, passé à Guillaume Chambellan, dudit lieu (1444). — Vente d'un franc de cens, sur des terres au finage de Pont, censables envers le chapitre, faite par Huguenin Le Maire à Guy La Vernée, prêtre à Champdôtre (1447). — Autre d'un pré en Bernicoin, finage de Champdôtre, faite par Huguenin Gautherot, aux frères Champaigny (1447). — Autre de prés aux prés Saulson, finage de Champdôtre, faite par la veuve Huguenin Baudon, à Guy de la Vernée, prêtre (1448). — Autre d'une terre derrière chez Villemot, finage de Champdôtre, faite au même, par Guiot Emonin (1448). — Autre de 8 francs de rente, assignés sur une maison, à Auxonne, rue des Marguerey, sur un pré es Faisses de Champdôtre, sur un pré de Fontaine à Pont, sur des terres au pré Dygual et en Champcarementrant, finage de Champdôtre, faite par Barthélemy Boillart, d'Auxonne, à Guy de la Vernée, prêtre, à Champdôtre (1449). — Cession faite par ce dernier, au chapitre (1461). — Bail à cens de quatre soitures de prés, près de la fin de la chaussée d'Auxonne, sur le finage de Tillenay, passé par le chapitre à Berthon Barbier d'Auxonne (1449). — Vente de deux faulx de prés es Fontaines, finage de Pont, par Jean Bernard, à Guy de la Vernée, prêtre (1449). — Autre de la soiture du pré du Flanc, sur Champdôtre, faite au même, par Oudot Roussot, dudit lieu (1449). — Autre d'une terre en cote Guillaume, finage de Champdôtre, faite au même, par André Baudon. — Autre de six soitures de pré, en la Goulotte, même finage, faite au même par Oudot Roussot. — Autre faite au même par les prêtres desservant l'église Saint-Nicolas de Dijon, d'une rente de 25 gros, affectée sur le pré Laval, à Champdôtre (1450). — Acquêt par le même sur Odot Roussot, d'un pré au pré Laval, au finage de Champdôtre (1451). — Autre d'un pré, au pré au Curie, même finage, par le même sur le même (1451). — Bail à cens d'un meix, à Champdôtre, passé par le chapitre à Oudot Roussot (1452). — Autre du meix Boulaton, à Pont, passé à Nicolas Gauppin, dudit lieu (1452). — Acquêt par Guyot de la Vernée, prêtre à Champdôtre, sur Thomas Garnier, clerc à Auxonne, de 8 livres de cens, sur une maison sise à Auxonne, rue du Bourg, près du Petit Pont et sur une maison rue des Fèves, à côté de la rue commune (1452). — Bail à cens du meix au Syre, à Champdôtre, passé par le chapitre à Jean Bolenot, clerc audit lieu (1453). — Autre du meix Baroing le Forestier, à Champdôtre, passé à Girard Alliot (1453). — Vente d'une terre en Courtalon, finage de Champdôtre et d'une autre en la fin du Perrier, finage de Tréclun, faite par Oudot Roussot, à Guy de la Vernée, prêtre à Champdôtre (1453). — Bail à cens d'un meix à Champdôtre, passé par le chapitre à Perron Jeannot, dudit lieu (1453). — Autre d'une place le long des Issarts, à Champdôtre, passé à Jean Barbier, chaudronnier, à Auxonne (1453). — Vente d'un pré en Bernecon, finage de Champdôtre, faite par J. Emonin, à Guyot de la Vernée, prêtre (1454). — Acquêt par le même, de plusieurs pièces de terres sur Tréclun et Soirans, de Perrenet Lejay d'Auxonne (1454).

G. 856. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 1 piece, papier.

1455-1481. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Censes et rentes. Bail à cens d'un meix à Tillenay et d'un pré sur Mailly-le-Chatel, passé par le chapitre à Jean Poulot de Tillenay (1455). — Affranchissement par le chapitre du meix Villemot Jeanniot, à Champdôtre et sa conversion en meix censable (1455). — Vente d'une terre en la fin du Vernoy, à Pluvet, faite par Jacques Ponnel, à J. Gay, dudit lieu (1456). — Bail à cens d'un pré aux Noues de Tillenay-sur-Mailly, passé par le chapitre à Vienot Robert de Mailly (1456). — Autre du meix Faucogne, à Champdôtre, passé à J. Esmonin (1456). — Vente d'une terre en la côte du Verger, finage de Pont, faite par Guiot Vaulhey, à Guy de la Vernée, prêtre (1455). — Bail à cens du meix Caillot, à Tillenay, passé par le chapitre, à Hugues Papon, curé de Champdôtre (1456). — Autre du meix Chevrel, à Champdôtre, passé à Jean Mathiron (1456). — Autre de trois petits meix à Tillenay, passé aux frères Raicle, dudit lieu (1456). — Autre d'une place de pré et bois en la Pennocuthière, finage de Tillenay, passé aux mêmes (1456). — Autre d'un pré en Buissons au-dessous du bois Bousseland, finage de Tillenay, passé à Girard Raicle, dudit lieu (1456). — Autre d'un pré en Buisson, au pré de la Verne-sur-Mailly, passé à G. Leroux, dudit lieu (1458). — Autre des meix de Seez, au finage de Tillenay, passé à Jean Barbier, chaudronnier, à Auxonne (1458). — Autre du meix au Mairet, sis au milieu du village de Tillenay, passé à Perrenot Raicle, dudit lieu (1458). —

Autre d'un meix à Champdôtre, passé à Oudot Roussot, dudit lieu (1460). — Autre d'un meix à Tréclun, passé à Jacob Cormiot, dudit lieu (1461). — Vente d'une rente de 8 livres, affectée sur une maison rue de Saône, à Auxonne, faite par Aliot Cortoisot, dudit lieu, à Hugues Canifer dit Turreaul, chorial de l'église d'Autun et gouverneur de Champdôtre (1463). — Cession faite au chapitre (1469). — Bail à cens d'une terre en Parier, finage de Tréclun, passé par le chapitre, à Claude Matiron de Champdôtre (1465). — Vente du pré Humbert et d'un autre vers la barre du Pont, finage de Mailly, faite par Aliot Biétrix dit Courtoise, bourgeois d'Auxonne, à Hugues Canifer, chorial de l'église d'Autun (1466). — Acquêt par le même, sur la veuve Champagny, de Champdôtre, d'un pré es Nouhes, audit finage (1469). — Bail à cens d'un meix vuide et de prés sur Tréclun, passé par le chapitre à Vienot Brisebarre, dudit lieu (1469). — Autre du meix Faucogne, à Champdôtre, au delà de la rivière, passé à Jean Emonin l'aîné, dudit lieu (1469). — Autre du meix vuide, appelé le meix au Poloing, à Tréclun, passé aux frères Cure de Mailly (1469). — Autre d'un buisson de quatre soitures de pré, commun entre le chapitre et la communauté de Champdôtre, passé par ceux-ci, à Perrenot Cherchilley de Soirans (1470). — Vente de terres en Nodon et sur le bas de Sauley, finage de Champdôtre par la veuve Champagney à Hugues Canifer, bénéficier de l'église d'Autun (1470). — Acquêt par le même sur Pierre Chiere de Champdôtre d'un trou de meix, joignant le vendeur, sis audit lieu (1470). — Autre d'une terre en la Côte au Bouvier, finage de Champdôtre, et d'une autre près de la Folie, finage de Pont, sur la veuve Champagny (1473).

G. 857. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1482-1598. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Censes et rentes. Vente de terres En la Rue et en la Chapelotte, finage de Pluvet, censables envers le chapitre, faite par les frères Bolle de Collonges, aux frères Lenoir de Pluvet (1482). — Autre d'une maison en la rue de la Louire, à Champdôtre, faite par Humbert Alliot de Tillenay à Richard Potheret, prêtre à Champdôtre (1482). — Autre de terres à Tréclun et à Pluvet, faite par les consorts Bolot à Perrenot Lenoir de Pluvet (1481). — Autre d'une terre en Cramel, finage de Collonges, censable envers le chapitre, faite par Perrenot Vallot à Perrenot Lenoir de Pluvet (1481). — Acquêt par le même, sur Monnot Lenoir, d'une terre aux Aigeottes, finage de Pluvet (1482). — Autre sur Jeannot Perrenot, d'une terre en la Justice, finage de Pluvet (1482). — Bail à cens d'une maison au bout des Ouches à Champdôtre, passé par le chapitre à Thibaut Bijard dudit lieu (1482). — Vente d'une terre en Chauchandon, finage de Pluvet, faite par la femme Feschot à Perrenot Lenoir dudit lieu (1484). — Vente par décret du bailliage de Dijon à Guyot Dupont, notaire à Champdôtre, des maisons et héritages de feu Jean Matiron dudit lieu, saisis à la requête des mépartistes de Saint-Nicolas de Dijon et chargés de cens envers le chapitre (1485). — Bail à cens des meix Matiron et Chauveaul à Champdôtre, passé par le chapitre à Guillaume Matiron (1488). — Autre d'un meix vacant à Tréclun, passé à Villemot Menelon dudit lieu (1490). — Autre du meix Chenaux, mainmortable audit lieu, passé à Perrot Mairet, homme franc dudit lieu (1490). — Affranchissement par le chapitre de la personne et des biens de Jean Porpoignot, serf de Tréclun et conversion de sa tenure mainmortable en tenure censable (1490). — Bail à cens du meix Quartaut à Tillenay, passé par le chapitre à Besançon Sourdet, homme franc de Champdôtre (1490). — Affranchissement de la personne et des biens d'Henri Roussot, homme serf de Champdôtre et conversion de sa tenure servile en tenure censable (1490). — Bail à cens du meix Barangey, mainmortable à Champdôtre, passé affranchi à Jean Clerc, homme franc dudit lieu (1490). — Affranchissement des personnes et des biens des frères Baudont de Champdôtre et conversion de leurs tenures serviles en tenures censables (1490). — Bail à cens de meix André Guillot, sis à Champdôtre, passé par le chapitre à Besançon Sourdel dudit lieu (1490). — Autre du meix Vuillemy audit lieu, passé au même (1490). — Autre du meix au Fèvre audit lieu passé à J. Marchand dudit lieu (1493). — Autre du meix en ruine dit le meix Moingeot Bony, derrière l'église de Champdôtre, passé à Etienne Birot, dudit lieu (1495). — Echange de terres et prés sur Mailly, censables envers le chapitre fait entre Guillaume de Montmard et les sœurs de Montmard dudit lieu (1507). — Reconnaissance de cens sur le meix Jean Maire, à Champdôtre, faite à Guyote Boujoillon, bourgeois à Auxonne, par P. Bornier (1509). — Bail de six journaux de terres en broussailles en Rotherain, finage de Tillenay, passé par le chapitre à J. Dubois (1514). — Autre d'une terre au meix Godard, à Pont, passé par Guyotte, fille de Jacques Bonjoillon, bourgeois à Auxonne, à Jean Clerc dudit lieu (1514). — Vente d'un meix et maison rue d'Aval, à Champdôtre, censables envers le chapitre faite par la veuve Briot à Jean Gaigeon de Fixin (1515). — Revente de cette maison par Gaigeon à Odot Giot, licencié en droit à Auxonne (1515). — Bail à cens des terres de l'Essart de la petite Corvée et des buissons de Biez sur Tillenay, passé par le chapitre aux frères Racle dudit lieu (1516). — Reconnaissance de cens sur le meix Chevaul à Tréclun, faite au chapitre par Jean Verne, procureur du Roi au bailliage de Dijon (1517). — Bail à cens du meix au Fèvre, à Champdôtre, passé par le chapitre à Jacob Visanne dudit lieu (1517). — Vente de deux meix en la rue d'Amont, à Champdôtre, et de terres en haut et au bas de Saucy, et Fougères, au Buisson des Fourches, de prés sur Charrière, finage de Champdôtre, censables envers le chapitre, faite par H. Gaupin à Jean Lambert, bourgeois à Auxonne (1519). — Reconnaissance de cens, faite par ce dernier (1520). — Autre sur le meix Bonnefête, à Pont, faite par les consorts Dupasquier (1535). — Bail à cens d'une terre en la Gevise, finage de Pont, passé par le chapitre aux frères Maire dudit lieu (1551). — Autre du meix Jean Pauthier, rue de l'Avaux, à Champdôtre, passé à la veuve et aux enfants du Pasquier (1565). — Vente d'un meix et dépendances en la rue d'Avaux, à Champdôtre, faite par Gaspard La Verne, coseigneur d'Athée et de Magny, et Julienne Devenet, femme de Gillet de Froisenot, écuyer, à Jean Lavisey, bourgeois de Dijon (1588). — Traité entre les habitants de la terre de Champdôtre et Denis Bizot, laboureur à Trouhans, au sujet du bornage des prés de la grande et de la petite Barme dans la prairie de Champdôtre, que lesdits habitants lui avaient vendus (1592). — Vente de meix et maisons en la rue d'Aval et en la rue d'Amont, à Champdôtre, et de terres sur ce finage, censables au chapitre, faite par Jean Lavisey, écuyer, commissaire de l'artillerie en Bourgogne, capitaine des gardes du gouverneur et Marie de Pize, sa femme, à Jean Morin, conseiller au Parlement (1598).

G. 858. (Liasse). — 12 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier, 2 plans.

1604-1729. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, Baronnie. Cens et rentes. Bail à cens du meix au Sire, rue d'Aval, sur Champdôtre, passé par le chapitre à Pierre Émonin, dudit lieu. Déclaration touchant la reconstruction de ce meix. Obligation souscrite par le reteneur (1604). — Reconnaissance de cens sur un meix, rue d'Amont, à Champdôtre, faite au chapitre par Anne de Couvrigny, servante de François Lemaître, vicaire de Champdôtre (1612). — Bail à cens du meix Bedault, à Tillenay, passé par le chapitre à J. Ponsot, laboureur audit lieu (1616). — Autre du meix au Curé, même finage, passé à Claude Lebaut, de Tillenay (1616). — Reconnaissance de cens sur un meix et maison, rue d'Amont, à Champdôtre, par François Myet, maître d'école dudit lieu (1619). — Déguerpissement de divers héritages, censables envers le chapitre, situés sur Soirans, fait par les héritiers Gaulpin (1652). — Vente par décret à F. Joua, pâtissier à Dijon, des biens de Fr. Clerc de Champdôtre (1662). — Sentence des Requêtes du palais, ordonnant à Jean de La Combe Fryel, capitaine des postes d'Auxonne, de payer au chapitre 25 sols de cens sur la maison située à Champdôtre, qu'il a acquise d'Antoine Bernard Gagne, seigneur de Perrigny, conseiller au Parlement (1671). — Sentences rendues en la justice de Champdôtre qui condamnent Jacques Paulin, Perrette Clerc, veuve Ravier, Remi Maire, Gaspard Baranger de Tillenay, Mathieu Montrille, Reine Maire, Antoine Monin, veuve Parise, Jacques Guydet de Pont, Hugues Monin, avocat à Dijon, à payer au chapitre les arrérages des cens des héritages situés sur les finages de Champdôtre, Pont, Tréclun, Tillenay, (1671, 26 septembre 1685). — Reconnaissance de cens sur divers héritages à Pont, faite au chapitre par Mlle Monin de Dijon (1721). — Sentence de la justice de Champdôtre, qui condamne Pierre Foucault, manouvrier à Tillenay, à se désister d'une terre près le bois de Boutrans, qu'il a usurpée et défrichée (1723). — Tibériade du village de Champdôtre pour les assignaux des cens (1723). — Tibériade du village de Pont, également pour les assignaux des cens (1724). — Bail à cens de terres, près N.-D. de la Levée sur Tillenay, passé par le chapitre à M. Lambert (1724). — Autre à la même de la place du four banal de Champdôtre (1724). — Procuration donnée par le chapitre à Claude Debroye, greffier en chef des monnaies à Dijon, pour accepter en son nom les reconnaissances et déclarations de cens affectés sur les meix, maisons et héritages de leur seigneurie de Champdôtre (1725). — Obligations, quittances, reconnaissances, déclarations fournies en conséquence par Balthazar Labulée, de Champdôtre, par J. Menelon, laboureur à Champdôtre, Jean Baudry, pêcheur, Claude Sordet, J. Parisot, Louis Parizot, Catherine Lambert, de Champdôtre, Jacques Clerget, Didier Regnault, Claude Burette, de Pont, Antoine Jusseau, tisserand, de Champdôtre, B. Petitjean, manouvrier, Louis Bidet, manouvrier, Simon Courtois, laboureur, Philippe Héliot, de Pont, veuve Parizot, de Tréclun, Jean Dagonneau, de Tillenay, Nicolas Bridet, J. Lepied, de Pont, Claude Marchand, de Tillenay, L. Gilbert, de Treclun, Jacques Clerget, de Pont, Denis Peutet, de Tillenay, J. Marchand, J.-B. Michel, Jean Rollot, manouvrier à Champdôtre, A. Regnault, à Pont, J.-Cl. Robelin, D. Lebeault, de Tillenay, J. Héliot, de Champdôtre, B. Maire, de Tréclun, Grégoire de la Croix, écuyer à Tillenay, par Fr. Rollot, de Tréclun (1726); — par Cl.-Louis Poulletier, receveur des fermes du Roi, à Auxonne et Anne de la Combe, sa femme, par H. Thibaudot, invalide, à Champdôtre, Gaston, François Jacquot, bourgeois (1729).

G. 859. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1731-1743. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, censes, rentes. Reconnaissances de cens faites au profit du chapitre d'Autun, par Claude Poulot, pour un meix, rue d'Amont, à Champdôtre et des prés et charrettes et au pré Rondot ; par Gabriel Pain, manouvrier à Champdôtre, pour un meix, rue d'Aval ; par Jacques Clerget, laboureur à Pont, pour un meix, rue des Planches; par J. Courtois, laboureur à Pont, pour des meix, rue des Planches et des terres; par la veuve Poulot, de Champdôtre, pour des meix, rue Bousselange et grande rue dudit lieu; par Balthazar Labulet, manouvrier, à Champdôtre, pour un meix, rue d'Amont; par Antoine Lebaux, laboureur à Tillenay, pour une maison, sise grande rue devant le cimetière; par Balthazar Miette, pêcheur à Champdôtre, pour deux meix, sis entre les rues de Bousselange, d'Avaux et d'Amont; par Jean Vallée, laboureur à Champdôtre, pour un meix sis entre les rues d'Amont et de l'Église; par J. Baudry, pêcheur à Champdôtre, pour un meix entre les rues de Bousselange et d'Avaux et des terres au Sauvoigney et aux Ouches; par Claude Sordet, pêcheur à Champdôtre, sur un meix entre les rues Bousselange et d'Avaux; par Jean Gaillard, recteur d'école à Champdôtre, pour un meix rue d'Amont; par J.-B. Clerc, manouvrier à Tillenay, sur un meix entre la grande rue et la rivière; par Denis Peutet, manouvrier à Tillenay, pour un meix situé comme le précédent; par Gabriel Bouscaut, écuyer à Dijon, pour les anciens meix de Siez et au Creux de Jean de Troyes, des terres et des prés à Tillenay; par J. Héliot, laboureur à Pont, pour deux meix, rue des Planches à Pont et un meix sur la rue d'Avaux à Champdôtre; par D. Lebaut, laboureur à Tillenay, pour un meix entre la rue et la Saône; par Martin Verdelet, pêcheur à Champdôtre, pour un meix, rue Bousselange; par J. Menclon, laboureur à Champdôtre, pour un meix, rue d'Amont (1731, 20 juillet); — par F. Vaillard et Cl. Pestil, manouvriers à Tréclun, pour un meix sur la rue commune; par Ph. Héliot, de Pont, sur des meix, rue des Planches et meix Goulin (1732). — Transaction passée entre le chapitre et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Auxonne, portant règlement de l'indemnité de l'homme vivant et mourant, exigée par le chapitre pour les biens de l'hospice sur les territoires de Champdôtre, Pont et Tillenay (1732, 7 septembre). — Déclaration des héritages sur Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun possédés par Nicolas Sabourin de Nanton (1734). — Reconnaissance de cens sur des héritages à Champdôtre et Tillenay, possédés par Robert Martine, bourgeois à Saint-Jean-de-Losne (1734); — par A. Baudon, laboureur à Champdôtre, pour un meix, rue de la Louhere (1735). — Sentence des requêtes du Palais à Dijon qui condamne J.-B. Borthon, Anne-Marguerite et Marguerite-Françoise, ses sœurs, héritiers de Claude Borthon, correcteur à la Chambre des comptes de Dole, à payer les termes échus des cens envers le chapitre, assignés sur les héritages qu'ils possèdent à Champdôtre, Pont et Tréclun (1737). — Reconnaissance de ces cens par les consorts Borthon (1738). — Reconnaissance de cens sur des héritages sis à Pont, Champdôtre, Tillenay et Tréclun, par Jeanne Ponteney, veuve de Simon Perrin, avocat à Auxonne (1737). — Vente par Lazare Delacroix, veuve d'Henri Petit, écuyer gentilhomme de la Reine, à Denis Lamy, maître des comptes, à Dijon et à Marie Prudence Petit, sa femme, de tous les biens fonds qu'elle possède à Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun, composant la moitié des domaines qui étaient indivis avec Grégoire Delacroix, son frère, moyennant la somme de 21.000 livres (1738). — Déclaration des cens sur ces héritages produite par D. Lamy (1738). — Reconnaissance de cens faite au chapitre par Jérôme Perrot, médecin à Dijon, pour les héritages sis à Champdôtre, Pont et Tréclun; par Anne Reine, de Malot-Dubourquet, veuve de Claude Maillard, seigneur de Rosières, pour le meix des Côtes et des terres sises à Pont, Champdôtre et Tillenay (1738). — Vente de la moitié d'un meix sur la Saône à Tillenay, par M. Lebeault, veuve de Denis Marchand, recteur d'école à Tillenay et Claude, son fils, à Lazare Delacroix, veuve d'Henry Petit, écuyer gentilhomme de la Reine (1739). — Échange entre la même et les consorts Lebeault d'un terrain dépendant du meix de la cure à Tillenay, contre une terre à Mailly-le-Châtel (1739). — Vente de partie de ce même terrain faite par les mêmes à D. Lamy, maître des comptes à Dijon (1740). — Reconnaissance de cens sur des prés et des terres à Tillenay, par la Familiarité d'Auxonne (1741). — Traité entre le chapitre et Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur des fermes à Auxonne, et Anne de la Combe, sa femme, pour le rachat de cens sur un meix, grande rue, à Champdôtre (1742). — Échanges de terres sur Tillenay entre D. Lamy, maître des comptes à Dijon, et les consorts Fontenay et Pinot (1741, 11 novembre, 1742, 7 octobre). — Acquêt par D. Lamy sur Nicolas Moreau à Auxonne des meix, maison, terres, prés, sis à Tillenay (1742, 24 août). — Échange de terres sur Tillenay, entre le même et la veuve de D. Fourcault (1742, 12 septembre). — Acquêt par le même sur Anne Robardet et Claude Racle, d'un meix et dépendances, grande rue de Tillenay (1743, 19 mars). — Échange de terres entre le même et Fr. Racle (1743, 19 mars).

G. 860. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1744-1786 — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, censes, rentes. Transaction sur procès entre le chapitre et Denis Lamy, écuyer, maître des comptes à Dijon, contenant règlement des cens sur les héritages qu'il a acquis sur Tillenay (1744). — Reconnaissances de cens par Cl. Fontenay, manouvrier, à Tillenay, sur une terre aux Colottes (1744); — par F. Racle, pour une terre en l'Aiguillon; par Denis Lebault, pour une terre aux Colottes (1744); — par Prudence Nicolardot, veuve D. Fourcault de Tillenay, pour une terre à la Côte à la Borde (1745). — Vente d'un meix et maison es Colottes, finage de Tillenay, par D. La my, maître des comptes à D. Fontenay (1746). — Reconnaissance faite par ce dernier (1746). — Autre par F. Racle, sur un meix à Tillenay (1748). — Bail à cens d'un pré en la prairie de Tillenay, entre le chemin des bateaux et celui de Tillenay, à Auxonne passé par Pierre Berbis, seigneur de Maillis au nom de Dominique Perreau, chapelain de la chapelle Saint-Thibaut, érigée en l'église de Mailly, à Jérôme Giroux, marchand sur la Saône, demeurant à Auxonne (1762). — Reconnaissance de cens, sur un meix à Champdôtre, rue du chemin de Tréclun, par J. Jusseau, manouvrier (1771). — Autre sur un meix, rue d'Avaux, à Champdôtre, par J. Derivet, laboureur audit lieu (1771). — Vente de deux pièces de terre entre le bois de Boutrans et la chapelle de la Levée sur Tillenay, faite par F. Osmont, prêtre familier d'Auxonne à Louis Voteley, marchand boucher, à Villers-les-Pots (1776). — Transaction entre le chapitre et l'acquéreur touchant les cens dus au chapitre (1777). — Bail à cens du meix Labais à Tillenay, passé par le chapitre à J. Rabiet, jardinier (1778). — Transaction entre le chapitre et Marguerite Rolot, veuve de Jérôme Giroux, marchand à Auxonne et Jacques Agron, chapelain de la chapelle Saint-Thibaut, érigée en l'église des Maillis, par laquelle la veuve Giroux reconnaît tenir à cens du chapitre, un pré dans la prairie de Tillenay acquis du seigneur Agron et sur lequel elle a bâti une maison (1779). — Procédures aux requêtes du Palais (1778-1779). — Sentence des requêtes du Palais qui déboute Jean-Jacques Gallet de Beauchene, marquis de Montdragon, conseiller d'État, maître d'hôtel du Roi, seigneur de Villers-les-Pots, patron de la chapelle N.-D. de la levée d'Auxonne, de ses prétentions sur le terrain avoisinant cette levée, accensé par le chapitre à Voteley, boucher à Tillenay (1780, 10 juillet). — Procédures. — Bail à rente d'un emplacement au paquier des Planches, passé par le chapitre, à la communauté de Pont (1780). — Reconnaissance de cens, sur une maison à Tillenay, par Claude Amanton, laboureur (1780). — Bail à cens d'une petite boucherie à la petite Lochère, finage de Tillenay, passé par le chapitre à J. Raillard, boucher (1786).

G. 861. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1398-1775. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Rivières. Acquêt par le chapitre d'Autun sur les frères Matiron, de Champdôtre, d'une portion de rivière au Mordret depuis les communaux de Pluvet jusqu'à l'eau de la chapelle de Champdôtre (1398). — Bail à cens de la rivière de Baramamont sur Champdôtre depuis le gravier de champ Fourbel jusqu'aux meix Maulcray, passé par le chapitre à Martin Paris de Champdôtre (1399). — Transaction entre le chapitre et les habitants de Tillenay qui cèdent au premier tous leurs droits sur le bief de Seez partant de la chaussée d'Auxonne jusqu'au lac de Tillenay, sous la condition de payer une rente de 40 sols au profit de la fabrique (1439). — Acquêt par le chapitre sur Hugon le Maire de Pont, d'une portion de rivière appelée la Nouhée des Tomps sur Champdôtre et du bief en Jaulfroy depuis les écluses du Granouset à celles de la Nouhée de Merethueur (1456). — Obligation de la somme de 54 livres souscrite au chapitre par Jean Lejai d'Auxonne pour restant du prix de l'amodiation du lac et de l'étang de Tillenay et du bief de Seez (1473). — Retrait féodal exercé par le chapitre sur Besançon Regnaut de Treclun et Odo Labulée de Champdôtre, acquéreurs de moins d'un an des cinq rivières de Vavain, de Vaul, de la Noue, des charrettes et des Massonges sur Champdôtre (1480). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence du bailliage de Dijon, qui condamne à l'amende Jean Delacroix, pêcheur à Auxonne, qui s'était permis de pêcher dans le lac de Tillenay et le bief de Ciel (1561, 10 août). — Transaction par laquelle Rémond Rénaud, de Tréclun, cède au chapitre les rivières qu'il avait acquises de Jean Delacroix, marinier d'Auxonne, à qui les habitants de Tréclun les avaient vendues et qui au grand préjudice du fermier du moulin de Champdôtre avait abattu les étanches que ce meunier avait été obligé d'établir pour faire venir l'eau dans son moulin. Ces rivières étaient celle d'Arnison depuis la borne de pierre faisant séparation des finages de Tréclun et de Soirans, jusqu'au carré de la Folle, la rivière de Champinol depuis l'Arnison jusqu'à la Fontaine Foillet faisant séparation des finages de Tréclun et de Pluvet, la noue des Vernes de Champinol, sortant de la rivière précédente et allant jusqu'à l'Ilotte et au pré Quarrey et qui finit dans la rivière du chapitre, les noues dépendant de ces rivières et la nouhe du petit Croisot sortant de ces rivières et finissant en celle de Bujon, le tout moyennant la somme de 40 livres (1652). Sentence de la justice de Champdôtre qui ordonne le curage de la rivière de l'Arnison le long du finage de Tréclun (1665). — Déclaration par les fermiers du chapitre qu'ils ont souvent pêché dans la roye et lac de Tillenay appartenant au chapitre ; qu'il n'était pas permis aux fermiers du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon de barrer cette roye, qu'ils avaient seulement le droit de jeter un coup de filet depuis la pointe de l'Aiguillon jusqu'à la rivière de Saône et de barrer la roye de cet endroit en remontant au-dessus (1666). — Dossier relatif au repurgement des rivières de Champdôtre (1765-1775). — Arrêt du Parlement qui, sur la requête des propriétaires, ordonne leur convocation à l'effet de dresser un devis pour le repurgement de la rivière d'Ouche depuis le finage de Tart jusqu'à la rente de Murgey (1765, 9 août). — Délibération des habitants de Champdôtre qui demandent le curage et l'élargissement de la rivière de Tille (1768). — Arrêt du Parlement rendu sur la requête du chapitre d'Autun, ordonnant la convocation des propriétaires à l'effet de convenir d'un expert qui sera chargé de dresser un devis pour le curage de la Tille depuis le finage de Pluvet jusqu'à son embouchure dans la Saône, et dont les frais seront supportés par tous les riverains (1769, 11 août). — Délibération des habitants de la terre de Champdôtre qui vu l'opposition de ceux des Maillis à l'exécution des travaux ordonnés par l'arrêt sur leur territoire demandent que ces travaux s'arrêtent à la limite du finage des Maillis (1770, 21 mai). — Signification faite par le juge de Champdôtre aux propriétaires riverains de la Tille dans la seigneurie de Champdôtre de la nomination de Jean Trullard, arpenteur géomètre à Dijon, pour dresser le devis des travaux (1771, 9 avril). — Devis dressés par Trullard (1771, 2, 30 juin). — Procès-verbal de délivrance des travaux faite par le juge de Champdôtre à F. Bolot, moyennant la somme de 8 livres 10 sols par toise (1771, 19, 26 août). — Arrêt du Parlement, prescrivant à l'expert Trullard de dresser le rôle de répartition prescrit par l'arrêt de 1769 et au juge de Champdôtre de le rendre exécutoire (1771, 30 septembre). — Procès-verbal de visite des travaux faite par l'expert Trullard qui constate qu'une partie des ouvrages n'ont point été faits conformément au devis (1773, 21 juillet). — Sommation des habitants de Champdôtre, Pont et Tréclun, qui s'opposent à la réception des travaux (1774, 5 février). — Procuration des habitants pour poursuivre les adjudicataires des travaux (1774, 27 mars). — Sommation des habitants au chapitre de se joindre à eux dans cette affaire (1774, 7 avril). — Arrêt du Parlement qui déboute M. de Berbis, seigneur des Maillis, de ses poursuites contre les adjudicataires des travaux pour une prétendue entreprise sur le territoire de Mailly (1774, 12 juillet). — Procédures (1772). — Arrêt du Parlement qui sur la requête du chapitre et des habitants ordonne une nouvelle visite des travaux (1774, 29 juillet). — Nomination d'experts de la part des parties (1774, 16 août). — Procès-verbal de visite par les experts Villieres et Mery. Procédures au sujet de l'exécution du devis et du paiement des travaux (1769-1775).

G. 862. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1309-1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Amodiations. Amodiation à vie passée par le chapitre à Gérard d'Auxonne, chanoine de Cervon, des hommes taillables exploitables de Champdôtre et des droits de justice sur ces hommes qui ont été donnés en gage au chapitre par Marie, dame de Mailly, Guy, son fils, chevalier et Simone, sa femme, moyennant la somme de 50 livres tournois par an (1309). — Extrait des comptes des receveurs de la terre de Champdôtre, de 1424 à 1515, produit dans une cause pendant au bailliage de Dijon entre le chapitre et Chrétien Godran, abbé d'Oigny (1533). — Amodiation des revenus de la terre de Champdôtre passée par le chapitre aux sieurs La Combe et La Ramisse pour le terme de 9 ans, moyennant la somme de 3500 livres (1675). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Claude Mandes, négociant à Auxonne et J.-B. Thomas, négociant à Montot, fermiers du chapitre, à réparer les bâtiments de la ferme (1780, 30 juillet). — Procédures (1780-1781). — Amodiation des revenus de la baronnie de Champdôtre passée pour neuf ans par le chapitre aux sieurs Besson et Niaudet, négociants à Auxonne, moyennant la somme de 16,224 livres par an, plus 240 pour les frais de la visite annuelle (27 août 1786).

G. 863. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1457-1788. — AUTUN. Chapitre, cathédral Saint-Lazare, Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Ratification par le chapitre d'Autun de la transaction passée entre Guillaume Dubois, gouverneur de la seigneurie de Champdôtre et les habitants du lieu au sujet d'une amende encourue par ces derniers pour s'être opposés à l'exploitation d'une coupe de bois (1457). — Procès-verbal dressé par Nicolas de Burée, sergent au bailliage de Dijon, de la garde et maintenue du chapitre en possession d'une place dite en Trelay, finage de Tillenay, avec défense au maire et aux échevins d'Auxonne de comprendre cette place dans leur territoire et d'empêcher le chapitre et les habitants de Tillenay d'y mener pâturer leurs bestiaux (1464, 21 avril). — Arrêt du Parlement confirmatif de cette maintenue (1474, 3 décembre). — Sentences rendues en la Justice de Champdôtre contre des délinquants dans les bois de Boutrans, de Moussenière, au pré Colin, au bois de Bouchin, au Selegré, aux Nonet de Malecoy 1504, 1509, 1515, 1518, 1519. — Procès-verbal dressé par le juge de Champdôtre en exécution de l'arrêt du Parlement du 7 décembre 1582, de la visite, de l'arpentage et de l'aménagement des bois du chapitre, par Balthazar Constantin, arpenteur à Mailly (1583, 20 mai). — Sentence de la justice de Champdôtre, contre des particuliers qui avaient vendu des paisseaux hors de la terre (1604). — Assignation par le chapitre aux Requêtes du Palais du seigneur de Vonges, de M. de Malassis et autres habitants d'Auxonne pour entreprise sur le bois de Boutrans (1605). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence des Requêtes du Palais qui déboute F. Monin, marchand et échevin d'Auxonne, de ses entreprises sur un pré de Champdôtre (1628). — Déclaration faite par les maire et échevins d'Auxonne au nom de la ville qu'ils n'ont aucun droit de parcours et de pâturage dans tout le territoire de la seigneurie de Champdôtre (1652). —

Procès-verbal de reconnaissance par le juge de Champdôtre des dégradations commises dans la forêt de Boutrans par J. Amanton et autres habitants de Villers-les-Pots (1657). — Sentences de la justice de Champdôtre qui condamnent des particuliers coupables d'avoit abattu des arbres fruitiers, mené vendre des paisseaux à Dijon, vendu du bois de charronnage, dégradé du bois (1665-1672). — Procès-verbal de visite des parties de la forêt de Boutrans, endommagées par le feu qui a consumé 50 arpents et causé une perte de 100 livres. — Extrait du terrier de la seigneurie contenant la déclaration par les habitants de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun, que tous les bois du territoire appartiennent au chapitre (1674). — Procès-verbal dressé par L. Girard, commis au greffe des Requêtes du Palais, de la collation des sentences rendues par la justice du chapitre contre les dégradations de ses bois (1676). — Déclaration faite devant le juge de Champdôtre par les fermiers du domaine, du droit du chapitre de nommer des gardes-forestiers pour la conservation de ses bois (1676). — Certificat donné par les officiers de la justice que ces gardes portent une casaque de couleur violette, sur laquelle sont les armes du chapitre et que leurs gages sont payés par les fermiers (1676). — Plan des bois des Venes de Ribanal, du pré Billy, de la Nouhe, de l'Essart Sargé, de la Charrière Pontoise, des Orgelis, du pré Savotte, de la Marlougeotte des Courtots, de Verdelin, la Corvée de la Croix, la Rèpe et la petite Barme (1677). — Arrêt du Parlement de Besançon dans une cause entre Bernard, seigneur de Trouhans, le chapitre d'Autun et les habitants de la seigneurie de Champdôtre, qui déboute le premier de ses prétentions au parcours et au pâturage pour sa métairie de Meurgey sur les finages de la seigneurie (1697). — Procès-verbal de reconnaissance par le juge de Champdôtre des terrains usurpés par les habitants de Champdôtre sur les bois de la Malleroye, la Rèpe et les Fouillies (1732). — Déclaration faite par la communauté de Champdôtre, que les cantons de la Malleroye et des Fouillies appartiennent au chapitre d'Autun (1734). — Procès-verbal dressé par les officiers de la justice de Champdôtre des défrichements commis dans ces bois et ceux de la Rèpe (1734). — Procès-verbal d'arpentage par B. Gambu, arpenteur de la maîtrise de Dijon, de 180 arpents du bois de Boutrans, destinés à être récépés (1735). — Acte donné aux habitants des communautés de Champdôtre, Pont, Tillenay, Tréclun, des communautés, pour la plantation de bornes séparatives de leurs bois et de celle du chapitre et le renouvellement des routes (1741). — Procès-verbal de ces opérations dressé par le juge de Champdôtre (1741). — Procès-verbaux de ventes de coupes de bois (1765-1766). — Arrêts du conseil d'État qui autorisent la coupe des arbres âgés de 40 ans dans les six premières assiettes des bois de la seigneurie de Champdôtre (1774-1778). — Procès-verbaux de recolement, de visite, de balivages, de ventes de coupes, de martelage, de vente de vieilles écorces des bois de la seigneurie de Champdôtre, dressés par les officiers de la maîtrise de Dijon (1764-1788).

G. 864. (Plan). — 1 feuille, papier.

1676. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan des bois de la Barbotte, de la Malleroye, de la Feuillée, de la Retorse, levé par Royer, arpenteur.

G. 865. (Plan). — 1 feuille, papier.

1690. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan des bois ci-dessus, levé par André Gambu, arpenteur, d'après la minute de Royer.

G. 866. (Plan). — 1 feuille, papier.

1690. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan des mêmes bois et de ceux des Vernes de Ribamal, de la Noue, du Pré Billy, de la Marleugeotte, de l'Essart chargé, Charrières, Pontoise, les Orgelis, Pré Lucotte, le bois des Courtot, le Verdelin, la petite Barme et la Rèpe appartenant au chapitre et aux communautés de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun, levé par A. Gambu, arpenteur juré en la maîtrise de Dijon, arpentés en 1677 par Royer, arpenteur en la maîtrise (1690).

G. 867. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1741. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan géométral de la partie de la forêt de Boutrans au chapitre d'Autun, près de la chapelle de Notre-Dame de la levée d'Auxonne, levé par Gambu, arpenteur.

G. 868. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1760. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Procès-verbal d'arpentage et plan du bois des Feuillies et d'un canton de la forêt de Boutrans, levé par Sébastien Gambu, arpenteur en la maîtrise des eaux et forêts de Dijon.

G. 869. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1768. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan géométral du restant de la forêt de Boutrans et du Bois Barthélemy, levé par Trullard, arpenteur en la maîtrise de Dijon.

G. 870. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1778. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare, Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan géométrique des bois de Fouillis, des 60 arpents et d'une partie du bois de Boutrans, levé par Thomas, arpenteur et commissaire à terrier à Dijon.

G. 872. (Plan.) — 1 feuille, papier.

S. D. vers 1780. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan informe du quart de réserve de la forêt de Boutrans.

G. 872. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 1 plan.

1617-1695. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois communaux. — Quittance de la somme de 60 sols, donnée aux habitants de Champdôtre, par Gui de Moreaul, commissaire du Roi sur le fait des amortissements en Bourgogne pour leurs bois et broussailles. — Procès-verbal d'arpentage des bois communaux de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun fait à la diligence du juge de la seigneurie sur l'ordre donné par arrêt du Parlement du 7 décembre 1582 (1583, 20 mai). — Délibération des habitants de Champdôtre qui vu la sentence de la maîtrise de Dijon du 11 août 1667 consentent à relâcher au chapitre six arpents de leurs bois communaux (1667). — Procès-verbal de reconnaissance des bois de ces communautés, dressé par Philibert Jannon, conseiller, commissaire aux requêtes du Palais, en exécution des sentences rendues le 7 août 1676 et 1er avril 1677, à la suite d'un procès entre le chapitre et ces communautés (1677, 26 août). — Sentence des requêtes du Palais qui ordonne le triage et le partage des bois communaux entre ces communes et le chapitre (1678, 16 mars). — Arrêt du parlement qui confirme cette sentence, ordonne que les 1500 arpents mentionnés au rapport du 1er février appartiendront au chapitre, mais qu'il en sera distrait une partie pour les usages des habitants (1678, 23 décembre). — Autre portant que les 200 arpents attribués aux habitants seront pris dans les 1500 arpents et non dans les terres vaines vagues et en buissons (1682, 18 août). — Rapport dressé par Godillot, marchand à Autun, expert du chapitre, pour régler la quantité de bois nécessaire à l'usage des communautés (1684, 15 juillet). — Rapport dressé par Hugues Pingeon, receveur des gages du Parlement, tiers expert nommé par le commissaire de la cour pour procéder au partage des bois contentieux entre le chapitre et les communautés (1684, 8 août). — Arrêt du Parlement qui adjuge aux communautés la quantité de 607 arpents dans les bois de la seigneurie (1687, 22 août). — Procès-verbal de plantation de bornes de ces bois, dressé par J. Gambu, arpenteur de la maîtrise de Dijon (1689, 9 septembre). — Plan annexé à ce procès-verbal (1689, 9 septembre). — Arrêt du Parlement portant défense aux habitants des communautés de couper du bois dans les cantons appartenant au chapitre (1689, 12 septembre). — Arrêt préparatoire dans cette cause (1690, 10 février). — Arrêt du Parlement qui maintient les habitants des communautés en possession des cantons de bois mentionnés dans le rapport de Gambu du 9 septembre 1689 (1690, 23 juin). — Autre portant que les 607 arpents attribués aux communautés seront augmentés de 200 autres pour former le quart de réserve (1693, 23 août). — Sentence des requêtes du Palais qui déboute Bernard Bernard, seigneur de Trouhans, d'un droit de champoyage qu'il prétendait sur les territoires des communautés (1695, 18 mars).

G. 873. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois seigneuriaux. Plan géométral de tous les bois de la baronnie de Champdôtre formant ensemble 504 arpents, levé par Bernard Morel, commissaire à terrier, arpenteur en la maîtrise de Dijon.

G. 874. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1689. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois communaux. Plan de la forêt de Boutrans, levé par André Gambu, arpenteur en la maîtrise de Dijon, pour être joint à son procès-verbal du 9 septembre 1689, inséré dans l'article précédent.

G. 875. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1689. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie, Bois communaux. Double du plan précédent.

G. 876. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier ; 1 plan.

1726-1784. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois communaux. Procès-verbal de la visite des bois de la seigneurie et de leur contenance dressé par les officiers de la maîtrise de Dijon avec injonction au chapitre de procéder à la séparation de leurs bois avec ceux des communautés (1726, 11-14 août). — Procès-verbal de visite de ces bois par les officiers de la justice de Champdôtre (1732, 18 juin). — Sentence de la maîtrise ordonnant que par l'arpenteur Trullard il sera procédé à l'arpentage et au plan des bois des communautés (1760, 18 août). — Ordonnance du maître de la Maîtrise de Dijon rendue en suite de la requête du chapitre, pour assigner les communautés à l'effet de convenir d'un arpenteur pour, en exécution de l'arrêt du Parlement du 23 juin 1690, distraire 5 arpents 3/4 des bois communaux, constituer un quart de réserve et partager le reste en trois portions dont l'une appartiendra au chapitre (1760). — Arrêt du conseil d'État qui déboute les habitants des communautés de leur demande d'être maintenus dans la propriété des bois situés sur leur territoire (1763, 1er février). — Requête adressée par le chapitre au grand maître des eaux et forêts pour demander l'exécution de l'arrêt du Parlement du 23 juin 1690, concernant le triage des bois communaux (1765). — Sentence de la maîtrise de Dijon, ordonnant qu'en présence des parties intéressées, il sera procédé à la rectification, par l'arpenteur Trullard, du plan levé par lui en 1764 pour le cantonnement (1765, 7 septembre). — Rapport dressé en conséquence par Trullard (1766, 16 juin). — Plan annexé à son rapport. Sentence de la maîtrise qui homologue ce rapport et condamne les habitants aux dépens (1766, 1er décembre). Procédures. — Sentence de la maîtrise qui condamne les habitants des communautés à relâcher au chapitre les 6 arpents désignés dans le rapport de Trullard (1767, 11 août). — Transaction entre le chapitre et les communautés pour le paiement des dépens de l'instance (1768, 19 août). — Délibération des habitants de Tillenay, par laquelle, sans s'arrêter à l'opposition de MM. du chapitre, il sera adressé requête à l'intendant pour demander de faire faire des réparations urgentes à l'église (1780). — Mémoire concernant le triage des bois communaux (1784).

G. 877. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1769. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Bois communaux. Plan général de la forêt de Boutrans pour le partage entre le chapitre et les communautés, dressé par Gambu en septembre 1689 et copié par Bezulier, arpenteur du Roi en la maîtrise de Dijon.

G. 878. (Plan.) — 1 feuille, papier.

S. D. XVIe siècle. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Tibériade ou vue cavalière de la seigneurie de Champdôtre, depuis la porte d'Auxonne jusqu'à Soirans et Pluvet. Le dessin offre une vue d'Auxonne avec les tours du château, la flèche de Notre-Dame, la porte de Saône avec son corps de garde, le pont, la levée, la chapelle de Notre-Dame de la levée et les villages de Tillenay, Pont, Tréclun, Champdôtre entourés de palissades.

G. 879. (Plan.) — 1 feuille, papier.

S. D. XVIe siècle. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, Baronnie. Tibériade des chemins et des bois, situés entre Tillenay, Mailly et Pont.

G. 880. (Plan.) — 1 feuille, papier.

S. D. XVIe siècle. — AUTUN. Chapitre cathédral. Saint-Lazare. Champdôtre, Baronnie. Tibériade de la contrée entre Auxonne, Tillenay, Villers-les-Pots et Notre-Dame de la Levée, montrant le climat de Trislay, les prés de l'Aiguillon, le lac de Tillenay et le bief de Seez.

G. 881. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1714. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, Baronnie. Tibériade des climats entre Pont, Tillenay et Mailly, faite conformément à l'arrêt du Parlement du 22 août 1714), pour la dismensuration des terres sujettes à la dîme.

G. 882. (Plan.) — 1 feuille, papier.

S. D. 1714? — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare, Champdôtre, Baronnie. Tibériade des climats sis entre les mêmes villages et de la même main que la précédente.

G. 883. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1725. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, Baronnie. Tibériade du village de Champdôtre, dressée pour l'assignation des cens sur les héritages.

G. 884. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1725. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, Baronnie, Tibériade du village de Pont, dressée comme la précédente pour l'assignal des cens sur les héritages.

G. 885. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1725. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, Baronnie. Tibériade du village de Tillenay, dressée comme la précédente.

G. 886. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1725. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare.

Champdôtre, Baronnie. Tibériade du village de Tréclun, dressée comme la précédente.

G. 887. (Cahier). — In-folio, 14 feuillets, parchemin, cartonné.

1530. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Terrier. Extrait signé par Martin, notaire, secrétaire du Roi, grossoyeur des protocoles des notaires décédés dans l'étendue du bailliage de Dijon et tabellion audit lieu, du terrier de la seigneurie de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun, appartenant au chapitre de la cathédrale d'Autun, dressé par lui en vertu de commission du Roi en date du 27 septembre 1530 et contenant la déclaration par les habitants des droits seigneuriaux appartenant audit chapitre. — Justice totale. — Institution d'officiers, épaves et confiscations, amendes, tarif des amendes, défauts, mainmises, oppositions, tutelles, curatelles, mésus dans les bois, dans les rivières, droit de pêche des habitants, moulin banal, fours banaux. — Tolérance de fours particuliers pour la pâtisserie, messerie, clôture des héritages après les semailles. — Visites des cheminées. — Cerclerie dans le bois de Boutrans. — Mise des prés en ban. — Banvin et cabarets, égandillage des mesures. — Droit de tierce, dîmes et menue dîme. — Les habitants contestent au chapitre le droit de permettre au préalable des assemblées des habitants, celui de les empêcher de chasser, celui d'être astreints au droit de retenue lors des ventes d'héritages ; d'être contraints à l'entretien des héritages censables. Ils nient la prétention du chapitre de les considérer comme des gens de mainmorte et de serve condition et d'être le seul propriétaire des bois situés dans l'étendue de la seigneurie.

G. 888. (Registre.) — In-quarto, 147 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1530. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnies. Terrier. Copie faite en 1605, par Philibert Camuset, notaire à Auxonne, greffier de la justice de Champdôtre, du terrier de la seigneurie reçu par Martin, notaire à Dijon. — Fol. 1. Lettres à terrier, commission du notaire Martin et déclaration des droits seigneuriaux tels qu'ils sont spécifiés dans l'article précédent. — Fol. 25. L'influence des eaux estant du cousté des rivières empêchant la reconnaissance des limites des communautés de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun avec les territoires voisins, elle est renvoyée à des temps plus favorables. — Fol. 26. Déclaration de l'étendue du finage de Tillenay. — Fol. 31. Déclaration des terres du finage de Mailly sur lesquelles le chapitre lève la tierce. — Déclaration du domaine seigneurial de Champdôtre. — Fol. 43. Déclarations des héritages portant cens et rentes sur ce finage et ceux de Pont, Tillenay et Tréclun, faites par les possesseurs des héritages, parmi lesquels on remarque les frères Labulée, Jean Émonin, prêtre, Claude Marchand, prêtre, Claude Lemaire, Chrétien Racle, Jean de l'Auxois, homme de guerre, capitaine de la Perrière, Guillaume de la Val, bourgeois d'Auxonne.

G. 889. (Registre). — Petit in-folio, 104 feuillets, papier ; cartonné.

1530. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Fol. 1. Extrait signé Martin du terrier rédigé par lui, contenant la déclaration des droits seigneuriaux appartenant au chapitre. — Fol. 37. Extrait semblable, fait au xvie siècle et signé Ramaille. — Fol. 59. Copie du précédent. — Fol. 87. Extrait semblable fait en 1741 et signé Chancelier.

G. 890. (Registre.) — In-folio, 440 feuillets, papier ;
reliure ancienne en basane.

1559-1561. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Terrier de la baronnie de Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun appartenant au chapitre de la cathédrale d'Autun, commencé par Hugues Guisain, notaire à Dijon, en vertu des lettres royaux y insérées du 17 octobre 1559 et continué par Jean Changenet, notaire suivant d'autres lettres royaux également y contenues en date du 3 mars 1561. — Fol. 13. Assemblée des habitants de la seigneurie. — Fol. 21. Production des articles des droits seigneuriaux sur lesquels ils sont en désaccord avec le chapitre. 1° Les habitants maintiennent leur droit de chasser et de pêcher librement sans reconnaître aucune banalité y compris celle du moulin. 2° Les habitants déclarent qu'ils sont francs et non gens de poeté et par conséquent en possession du droit de s'assembler à leur volonté. Le chapitre leur dénie ce droit et les assigne pour ce fait au bailliage de Dijon. 3° Les habitants de Tillenay prétendant qu'une partie seulement de leur territoire est sujette aux dîmes et aux tierces, le chapitre les assigne au bailliage. 4° Les habitants contestent au chapitre que tous les héritages censables doivent les lods et la retenue. Le chapitre maintient le contraire et les assigne. 5° Sur la question des bois, les habitants déclarent qu'ils en sont seuls propriétaires, que le chapitre n'y a d'autre droit que celui de premier occupant et le profit des amendes. Le chapitre répond par une assignation. 6° Sur l'article relatif aux menues dîmes les habitants répondent qu'ils en sont exempts. Le chapitre répond que procès pour cette cause est pendant. 7° Sur celui relatif à la cerclerie, les habitants répètent que le chapitre n'ayant d'autre droit sur ces bois que celui de premier habitant, il n'a pas celui d'amodier la cerclerie à son profit. Le chapitre répond par une assignation. 8° Même réponse à la prétention des habitants de recevoir un dîner lors de la perception des grandes dîmes, ce qu'on appelle les laissez. — Fol. 25. Nouvelles conférences entre les habitants et les députés du chapitre. 1° Sur le chapitre de la chasse, liberté dont ils ont joui du consentement des ducs de Bourgogne, les habitants consentent à restreindre leur droit suivant les édits. Le chapitre réplique qu'encore que le prince « mitigeat son edict » il ne reconnaissait pas le droit de chasser des habitants. L'article est réservé. — Sur la banalité du moulin, les habitants, pour éviter tout débat, la reconnaissent, mais demandent que l'amende ne dépasse pas 7 sols. Le chapitre maintient l'ancienne coutume. Ils reconnaissent ne pouvoir s'assembler sans permission des officiers. Le chapitre maintient la pénalité de 60 sols d'amende. Le chapitre fera dresser une reconnaissance des terres de Tillenay sujettes à la dîme et à la tierce, sauf à ceux qui s'en prétendent exempts à en justifier. Le chapitre maintient son droit de lods et retenue sur tous les héritages censables. L'article de la cerclerie est réservé puis reconnue au chapitre. En ce qui concerne les bois, la seigneurie est reconnue au chapitre, mais l'usage en est conservé aux habitants pour toutes leurs nécessités, mais sans vendre aux étrangers. Le chapitre pourra établir des forestiers et aura la pleine propriété du bois Barthélemy. — Pour le regard de la petite dîme il est accordé que tout habitant aura la faculté de semer deux journaux de terre en menues graines à la condition d'en verser un boisseau. Les habitants reconnaissent la banalité des rivières sous la condition immémoriale de leur droit de pêche. Accordé sous la condition de produire les titres. — Fol. 31. Déclaration des droits seigneuriaux par les habitants telle qu'elle figure à l'article G. 887, moins les modifications exprimées ci-dessus. — Fol. 47. Déclaration du domaine seigneurial situé sur le territoire des quatre communautés de la seigneurie. — Fol. 47. Champdôtre. — Fol. 60. Tréclun. — Fol. 73. Tillenay. — Fol. 74. Pont. — Fol. 82. Reconnaissances particulières des habitants de Champdôtre.

G. 891. (Registre). — In-folio, 426 feuillets, papier. Reliure ancienne en basane.

1559. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Terrier. Double du terrier précédent à la suite duquel, f° 402, on a transcrit la transaction d'août 1257 entre le chapitre et Marcel de Mailly au sujet de leurs droits sur Pluvet. — L'inféodation des prés de Mailly par le chapitre à Jean Damoiseau, de Mailly (1265). — Reprise de fief du chapitre par Jean de Mailly de tout ce que feu Marcel de Mailly tenait à Champdôtre et à Mailly (1273). — Vente de sa portion du dîme de Tillenay et Mailly faite au chapitre par Étienne de Ruffey (1466). — Arrêt du Parlement rendu contre le sieur Porcherot, au sujet des dîmes de Mailly (1715).

G. 892. (Registre). — In-4°, 273 feuillets, papier, couverture en parchemin.

1559. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Terrier. Extrait du terrier de la seigneurie de Champdôtre reçu et signé par le notaire Guisain et contenant les reconnaissances des habitants.

G. 893. (Registre). — In-4°, 58 feuillets, papier.

1559. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Extrait du terrier de la seigneurie contenant la déclaration des droits seigneuriaux.

G. 894. (Registre). — In-folio, 41 feuillets, papier.

1613-1619. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. « Manuel des censes, rentes et « redebvances dheues tant en argent que grains et cyre à « MM. les vénérables doïen, chanoines et chapitre de l'église « sainct Ladre d'Ostun es lieux de Champdostre (Fol. 3), Pont « (Fol. 21), Tréclun (Fol. 25) et Thillenay (Fol. 25) à cause de « leur seigneurie des dits lieux. »

G. 895. (Registre). — In-folio, 120 feuillets, papier.

1737. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Manuel des cens et redevances payables en argent, cire et grains dus au chapitre dans sa seigneurie de Champdôtre, produit et affirmé par la dame Men, femme Piedefer, veuve de Claude Bouscaut, fermier du chapitre.

G. 896. (Registre). — In-folio, 140 feuillets, papier, cartonné.

1737. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Double du manuel précédent.

G. 897. (Registre). — In-folio, 124 feuillets, papier, cartonné.

1746. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Champdôtre, etc. Baronnie. Manuel des censes et redevances, payables par les propriétaires et possesseurs des maisons, bâtiments, meix et héritages situés sur Champdôtre, Pont, Tillenay et Tréclun.

G. 898. (Cahier). — In-folio, 34 feuillets, papier, couverture en parchemin.

1407-1431. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare.

Champdôtre, etc. Baronnie. Comptes. — Fol. 1. Vidimus par P. Pitois, lieutenant de la chancellerie d'Autun, du compte de Pierre d'Étrupchat, chanoine d'Autun, receveur des terres de Champdôtre et de Chenôves, pour les années 1407-1408, qui se solde par 72 fr. d'or, 8 gros 1/2 3 deniers, 20 émines 3 boisseaux 1/2 de froment, 5 émines 3 boisseaux de seigle, 19 émines d'orge et 21 boisseaux, 24 queues 1 setier 2 pintes et 3 chauveaux de vin et 12 autres qui sont dues. — Fol. 2. Compte de Simonet Finet, chanoine d'Autun, receveur des terres de Chenôve et de Champdôtre pour les années 1430-1431. — Recette totale en argent de 1141 fr. 1 gros 3 deniers provenant des censives de Champdôtre, d'Auxonnne, des tailles, des perchies (amendes des délits des animaux), des corvées, des tailles à Chenôve, du patronage de l'église, des corvées des cens, des anniversaires des exploits de justice. — Fol. 17. Achat de cens, queues de vin neuves, au prix de 37 fr. — Fol. 43. La journée du vendangeur est payée 1 gros, celle du porteur 5 blancs, la charrette 5 gros. — 520 fosses de preux sont payées 5 fr. 4 gros, 25 cents de javalles de paisseaux fabriqués dans le bois d'Ouges sont payés 10 fr. — Paiement du dépaisselement des vignes, de l'aigusage des paisseaux et du transport de la genne dans la vigne. — La journée de taille de la vigne varie de 2 gros à 6 blancs. — Le chapitre paie 61 fr. 10 gros pour piocher 25 journaux de vigne, du 1er, du 2e et du 3e coups. — On paie 6 blancs la journée des ébrousseuses. — Marché pour acoler et relever la vigne. — Fol. 22. Payé 30 francs pour la rançon d'Isabelle, femme de Louis d'Arbois, apothicaire à Autun, qui avait été prise par les ennemis. — Payé 8 fr. pour la construction du four banal de Tréclun. — Serrure neuve à la porte de la prison de Chenôve. — Frais du dîner donné aux sergents et aux forestiers de Champdôtre, au plaid du mois de mars. — Paiement de 50 fr. pour la part du chapitre dans l'imposition levée sur les ecclésiastiques pour une ambassade au duc de Bourgogne.

G. 898 *bis*. (Registre). — Petit in-f°, 72 feuillets papier, couverture en parchemin.

1473. — AUTUN. Chapitre cathédral. Champdôtre, etc. Baronnie. — Fol. 1. Recette d'argent, de pargies et de corvées. Fol. 14. Recette des censes en argent. — Amodiation du lac de Tillenay. — Fol. 52. Dépense de 39 fr. en frais de vendanges à Chenôve. — Fol. 60. Dreux d'Échenon, conseiller du duc et juge de Champdôtre, reçoit 5 fr. pour ses gages. — Fol. 71. La recette en argent monte à 110 fr. 5 gros, la dépense à 709 4 gros, le compte se termine par ce quatrain :

Pour tous faiz bien recordez,
Je dis que l'homme n'est pas saige,
De ce tournez remarié,
Quand pris a esté au passaige.

G. 899. (Registre). — In-folio, 66 feuillets, papier.

1495-1496. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare, Champdôtre, etc. Baronnie. Compte 3e de Pierre Montin, prêtre chanoine d'Autun, gouverneur des terres de Champdôtre et de Chenôve. Recette en argent des prés, des cens, de la cerclerie, des herbes des prés, du patronage des journées de charrues, des fours bannaux à Champdôtre, Pont, Tillenay, Tréclun et des exploits de justice de poules, etc. — Fol. 26. Recette d'argent à Chenôve et à Dijon. Tailles, cens, amodiations, épaves. Recette totale 1225 fr. 3 gros en argent, de 114 émines 1/2 de froment, de 103 émines 18 boisseaux d'avoine, de 48 émines 22 boisseaux de seigle, de 40 émines d'orge, le tout à Champdôtre ; — de 26 queues de vin à Chenôve. — Fol. 56. Paiement des réparations faites au moulin Bernard, à Dijon. Pension de 5 fr. à M. Ét. Berbisey, conseiller du chapitre à Dijon.

G. 900. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier, couverture en parchemin.

1513-1514. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare, Champdôtre, etc. Baronnie. Compte premier de Jean Borde, chanoine, gouverneur et receveur des seigneuries de Champdôtre et de Chenôve, pour les années 1513-1514. — Fol. 18. Jean et André Gauvin de Champdôtre paient un cens de 10 livres sur leur meix. Ils sont à cause de ce meix obligés de garder les prisonniers le cas y advenant. — On ne perçoit plus de journées de charrue dans les quatre villages parce qu'il n'y a plus d'hommes serfs, mais il y en a à Fouffrans. — Même observation pour les corvées. Recette de poules à Pluvet et à Tréclun. — Recette d'argent sur des meix qui de mainmortables qu'ils étaient ont été affranchis et convertis en meix censables. — Recette des accords des pasturages des étrangers dans les prés de Champdôtre. — Fol. 33. Recette de 4 gros, du droit du pain du patronage de l'église de Chenôve, c'est à savoir de la moitié d'un pain qu'on offre le jour de la Toussaint et de Noël. — Fol. 61. Le receveur n'inscrit aucune dépense pour le fait des vendanges à Chenôve, obstant les Suisses estant lors notoirement devant Dijon. — Recette d'argent, 409 fr. 5 gros. Dépense, 57 fr. 10 gros. — Froment, recette, 130 émines 7 boisseaux. Avoine, 111 émines 38 boisseaux. Seigle, 17 émines 8 boisseaux ; orge, 20 émines. Vin, 7 queues et demie.

G. 901. (Liasse). — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1256-1788. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chassenay, Saint-Pierre-en-Vaux, Vellerot, Joursanvaux. Reprise de fief au chapitre d'Autun par Arlier de Saint-Bénigne, damoiseau, des prés, des bois et des meix qu'il possède à Vellerot. Pour cette reprise le chapitre lui paye 11 livres dijonnaises (1256, décembre). — Vente faite par Huguenin de Vaux, damoiseau, fils de Guillaume de Vaux, chevalier et Marguerite, sa femme, à Jean de Serain, archidiacre de Flavigny, moyennant 70 livres tournois, des hommes, meix, maisons, pres, moulin, cens en avoine, gélines de coutume et justice qu'ils possèdent au village de Saint-Pierre-en-Vaux (1306/7, 21 mars). — Bail à cens d'un meix, prés et terres à Saint-Pierre-en-Vaux, passé par le chapitre à Perrenet Bernard (1604). — Mandement de la chancellerie du bailliage d'Autun, qui maintient le chapitre d'Autun en possession d'une pièce de terre dite en Montmoyen, anciennement en bois sise à Vaux, paroisse de Saint-Pierre-en-Vaux (1451). — Bail à cens des prés et des terres du chapitre à Saint-Pierre-en-Vaux, passé aux frères Munier (1454). — Reprise de fief faite à François de Montmorency, baron de la Rochepot, Châteauneuf, Melle, Ostermont, conseiller et chambellan du roi, chevalier de son ordre, par Jacques de Lambrue, écuyer, d'une dîme appelée la dîme de Châteauneuf, acquise de Pierre de Rochechouart, écuyer, des héritages qu'il a acquis à Châteauneuf et aux Bordes sur Guillaume de Saint-Anthot, écuyer, seigneur de Courcelles, d'un meix, maison sis à Crugey acquis des héritiers de Mathias de la Croix, le tout mouvant du fief de Châteauneuf, de la moitié des dîmes de Chassenay, acquise des mêmes héritiers, d'une maison et appartenances sise à Meursault appelée la maison de la Palud, mouvant du fief de Meursault (1530, 13 novembre). — Reprise de fief faite à Anne de Montmorency, pair et connétable de France, baron de Châteauneuf, par Claude de Gand, écuyer, seigneur de l'Essart en partie, et Jean d'Abaz, écuyer, seigneur dudit Essart en partie, au nom d'Antoinette Lebault, leur tante, veuve de Jacques de Lambue, écuyer, demeurant à Châteauneuf, pour les fiefs du Pin aux Bordes, de Saint-Autre à Crugey, de Peaudoye dit de Nesle et du dîme de Chassenay (1564, 27 mai). — Bail à cens d'un pré en friches et buissons situé proche Saint-Pierre-en-Vaux passé par le chapitre à Pierre Ligier, laboureur à Serve (1623). — Bail à cens d'une pièce de prés et buissons, passé par le chapitre aux Munier père et fils (1671). — Mémoire sur un bois de 8 arpents, tenant au pré mentionné plus haut (1677). — Déclaration portant que le dîme de Chassenay appartient pour une moitié à Anne-Éléonore de Montholon, veuve de Jean Bouchu, conseiller d'État, premier président du Parlement, dame de Pluvier, Fontangy et pour l'autre moitié au chapitre de Saint-Lazare d'Autun (1681, 5 décembre). — Reprise de fief de Chassenay, faite à Louis Legoux de La Berchère, chevalier, comte de la Rochepot, baron de Saint-Romain et Meursault, par René Mans de Froulay, comte de Tessé, marquis de Lavardin, au nom de René Élisabeth, son second fils, et de Marie-Élisabeth-Claude Pétronille Bouchu, sa femme. Ledit fief relevant de la baronnie de Meursault (1716, 3 décembre). — Déclaration des limites de la dîme de Chassenay, appartenant pour une moitié au chapitre cathédral d'Autun et pour l'autre à M. de Tessé, faite par les amodiateurs (1788, 17 janvier).

G. 902. (Plan). — 1 feuille, papier.

1779. — AUTUN. Chapitre cathédral de Saint-Lazare. Chassenay. Plan dressé par Merey, commissaire aux droits seigneuriaux à Autun, à l'appui d'un projet de traité entre le chapitre d'Autun et les codécimateurs du dîme de Chassenay, pour la fixation des limites.

G. 903. (Liasse). — 13 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1113-1776. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Domaine seigneurial. Charte par laquelle le duc Hugues II, après avoir entendu le jugement rendu par Ansèric, chanoine et prévôt de Saint-Nazaire, l'abbé Valon et son frère Verric Adhemar de Maso, Guillaume de Fouvent, Hugues, sénéchal du duc, Tescelin le Roux et Tebboc Dainac, juges dans une cause entre lui et le chapitre de Saint-Lazare d'Autun au sujet des usurpations commises par ses officiers sur les terres de Chenôve et de Gratemat, rend au chapitre et à l'évêque Étienne la pleine possession de ces terres, Indic. VI, épacte 1, Louis, roi de France, régnant, sous le pontificat d'Étienne, évêque d'Autun (1113). — Traité passé à Dijon en présence du duc Hugues II, par lequel Évrard le Marechal, qui avait usurpé une terre du chapitre sise à Longvic et à Gratemat, reconnait l'avoir reçue dudit chapitre, sa vie durant et déclare qu'après sa mort elle lui sera rendue (sans date, 1114, 1122). — Cession viagère faite par le chapitre à Guy de Chappes, prévôt d'Autun, du domaine de Chenôve et de tout ce qu'il possède, in fasto de Mailly, sans aucune réserve (1234). — Lettre de Mathieu de Chaussin, seigneur de Longvy, reconnaissant que Jean de Groson, chevalier, et Michel de Chevreau, clerc, son procureur, ont reçu du chapitre la somme de 520 livres tournois, prix de l'engagement qu'il lui a fait de son fief. — Acte par lequel Guillaume de Bellevesvre, doyen de Chalon, chanoine d'Autun et terrier de Chenôve, s'engage à employer aux réparations de la maison du chapitre les 40 livres viennoises, prix de la maison vendue à Guillaume, maire de Chenôve (1288). — Acquêt par le chapitre sur Jeannette de Viviers, veuve de Guillaume Lou Voulu, dudit lieu, écuyer, d'une vigne à Chenôve, au clos (1355). — Autre sur Perreau le Barbier, d'une maison joignant le pressoir du chapitre (1318). — Autre sur Thibaut de Chenôve, tailleur d'habit, et Marie, sa femme, d'une rente de 6 florins affectés sur des vignes es Chazœux ez lectes au finage de Marsannay, sur deux maisons à Chenôve, une vigne audit lieu et une autre en Celise, finage de Dijon (1361). — Sentence du bailliage de Mâcon portant mainlevée au chapitre d'Autun de la saisie de ses vignes que les maire, échevins et commune de Dijon, à eux joint le procureur du duc avaient fait opérer parce que le chapitre refusait de contribuer aux réparations des fortifications de la ville (1381/2, 31 janvier). — Abandon fait au chapitre par Guillemette, veuve de Perreau Moreau de Dijon, d'une vigne à la Maladière, finage de Chenôve, accensée à Thevenin-Champeau, son père (1418). — Mandement d'Étienne Berbisey, conseiller du duc, lieutenant du maire de Dijon et commissaire délégué par le bailli de Dijon pour l'exécution des lettres de garde et de nouvelleté, impétrées du duc par le chapitre, portant, qu'après qu'il lui a suffisamment apparu par titres et par témoins de la possession et saisine où est le chapitre d'Autun de ne pouvoir être imposé à aucunes sommes pour les réparations à faire aux fortifications de Dijon ni de payer aucune taxe sur les biens qu'il possède dans la banlieue, il les maintient dans ces exemptions et fait défense à la mairie de l'y troubler désormais sous peine de 10 marcs d'argent (1454, 3, 5 avril).— Procédures poursuivies devant la Chambre des Comptes, à la requête de P. Leroy, receveur du bailliage, à lui joint le procureur général, contre le chapitre, touchant une redevance annuelle de 12 setiers de vin due au roi et au paiement de laquelle il avait été condamné (1564). — Bail de plusieurs pièces de vignes sur Chenôve, passé à quart de fruit à Jean Pouilley, vigneron audit lieu (1597). — Bail du domaine de Chenôve et de Saulon-la-Chapelle, passé à Jeannon à Dijon, moyennant 2500 par an (1670). — Compte du domaine (1688). — Inventaire des titres concernant la seigneurie de Chenôve (S. D.). — États de consistance du domaine du roi à Chenôve (1719). — Procès-verbal de visite et reconnaissance des bâtiments et héritages composant la ferme de Chenôve et Saulon, amodiées à Ch. Courtois, fermier sortant (1731). — Bail de la seigneurie de Chenôve, passé par le chapitre à M. Bazenet, marchand à Dijon, moyennant 200 livres par an (1731). — Bail des seigneuries de Chenôve et Saulon-la-Chapelle, passé à P. Rosey, pour la somme de 3950 livres par an (1764). — Autre des mêmes seigneuries passé à Gabet et Canquoin, pour la somme de 5320 livres par an (1771). — Reconnaissance des droits seigneuriaux de la terre de Chenôve (1776).

G. 904. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1395-1499. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Droits de justice. Acte de la restitution faite par Odot la Biellée, juge du chapitre à Chenôve, à Guillaume le Puillet, procureur syndic de la commune de Dijon, de deux individus arrêtés pour vol et détenus à Chenôve et rendus audit procureur comme justiciables de la mairie (1395). — Mémoires produits par le chapitre, au bailliage de Mâcon, contre la mairie de Dijon, qui au mépris des lettres de garde obtenues par le chapitre pour être maintenu dans ses droits de totale justice à Chenôve et à la rente de la Noue, lui contestait ces droits sous prétexte que tout ce qui était distant de moins d'une lieue de la ville de Dijon dépendait de sa haute justice. — Opposition des parties à l'exécution du mandement (1400). — Mandement du duc Jean sans Peur, au receveur général de Bourgogne, de payer à la mairie de Dijon la moitié des dépens qu'elle et lui feront aux requêtes du Palais à Paris, dans une cause avec l'abbaye de Saint-Bénigne, au sujet des droits de totale justice prétendus par elle dans la rue de Beauvoisin à Chenôve où est bâti le château du duc (Dijon, 30 janvier 1408/9). — Mandement décerné par Jean de Noidant, bailli de Dijon, pour la maintenue du chapitre de Chenôve, dans ses droits de justice dans la ferme de la Noue, que lui contestait la mairie de Dijon. — Exploit de signification. — Opposition de la mairie, ajournement des parties (1431, 2 juillet). — Acte dressé à Chenôve devant la maison du duc, de ce que Guy Berbisey, maire de Dijon, tenant ses jours en cette qualité et jugeant une cause entre le procureur syndic de la ville et Pierre Durand, sergent de la mairie, les délégués du chapitre d'Autun étaient intervenus et en avaient demandé acte au notaire venu avec eux (1438, 17 août). — Écritures produites par le chapitre dans le procès qu'il a au bailliage de Mâcon, contre la mairie de Dijon, laquelle l'avait troublé dans ses droits de justice à Chenôve et à la Noue, malgré qu'il eût été maintenu dans ces droits par le parlement de Paris (1439). — Traité passé entre Guillaume Regnaudin, Étienne Douvaine, religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, Raoul Baupaume, juge et Thiébaut Liégeard, procureur de l'abbaye, d'une part, Jacques Berthaut, doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, chanoine d'Autun, juge et procureur dudit chapitre, par lequel après avoir entendu le rapport des prudhommes Bureau, Gory, Mongin et Parisot Jolibois constatant que le puits situé à Chenôve au milieu de la rue du Treul du duc de Bourgogne, forme la limite des justices de l'abbaye et du chapitre ; que celle de Saint-Bénigne est du côté de Marsannay, le long de la rue tirant au treul contre la montagne et celle du chapitre depuis le milieu de ce puits, le long de cette rue du côté de Dijon : il est convenu que lorsque MM. de Saint-Bénigne tiendront leurs jours à Chenôve, leur juge pourra s'asseoir sur la margelle du puits du côté de leur justice, pareillement le juge du chapitre siégera sur cette margelle du côté de sa justice. Si un des juges s'asseoit sur le côté étranger à sa justice il n'acquerra aucun droit sur ce côté ; la table du juge sera mise vis-à-vis la moitié du puits, le greffier s'assoira où bon lui semblera sans aucune contradiction (1445, 28 juillet). — Transaction sur procès entre le chapitre d'Autun et la mairie de Dijon au sujet de ce que celle-ci s'étant permis d'exercer la justice à Chenôve, que dans des jours elle avait sur la réquisition du procureur syndic poursuivi Jacotin Marquet, sergent de la mairie qui chargé d'arrêter certains malfaiteurs qui avaient attaqué sur les grands chemins des habitants de Dijon, qui revenaient de Saint-Hubert des Ardennes, avait bu et conversé avec eux ; que dans ses jours la justice de la ville s'était entremis de causes civiles et personnelles au préjudice de celle du chapitre, comme aussi d'avoir saisi les grains dus par l'abbaye de Saint-Bénigne au chapitre, comme garantie de la somme de 10 livres à laquelle le chapitre avait été imposé pour la fortification. Par ce traité la mairie renonce à exercer tout acte de justice moyenne et basse à Chenôve. En ce qui concerne l'impôt sur la fortification, il est décidé qu'on s'en remettra à l'arbitrage du Président de Bourgogne. — Cahier contenant l'inscription des amendes et treizaines prononcées en la justice du chapitre à Chenôve de 1480 à 1493. — Mandement du bailli de Dijon pour la maintenue de la mairie de Dijon dans l'exercice de ses droits de haute justice dans une partie du territoire de Chenôve depuis la rente du Pré jusqu'à celle de La Noue. Exploit de la signification. Opposition du chapitre (1490, 26 septembre). — Certificat de l'appel interjeté au Parlement par le chapitre contre Pierre Lescot, prévôt de Dijon, qui, au mépris de ses droits de justice sur Chenôve, avait prétendu y égandiller les poids et mesures (1491). — Exécution d'un arrêt du Parlement qui fait défense au procureur du Roi et à J. Marney, prévôt de Dijon, à peine de 100 marcs d'argent, de troubler le chapitre dans ses droits d'égandiller les mesures jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné (1497). — Copie des lettres de relief d'appel obtenues au Parlement par le procureur syndic de la ville de Dijon contre les officiers de justice du chapitre d'Autun à Chenôve qui s'étaient permis de faire la levée d'un cadavre dans la maison du sieur Rollin (1497). — Écritures et mandement d'assignation au bailliage dans une cause entre le chapitre et la mairie de Dijon qui prétendait des droits de totale justice sur le territoire de la Noue (1499).

G. 905. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1501-1586. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Droits de justice. Déclaration en présence de notaires, faite par Guillaume Billocard, procureur syndic de la commune de Dijon, à Lancelot Richard, chanoine procureur du chapitre d'Autun, qui s'étant trouvé sur le finage de Chenôve près du fourneau de chaux sous le bois, au-dessus de Chenôve, lieu reconnu de la justice de la ville, il avait fait la levée du cadavre d'un nommé Barthélemy, chaufournier, qui avait été assassiné et le corps jeté dans un buisson, qu'après avoir fait visiter le corps, il en avait ordonné l'inhumation puis s'était rendu à Chenôve sous l'orme où se font les publications et y avait fait ajourner à son de trompe un nommé Guillaume, accusé de cet assassinat (1501/2, 6 mars). — Inventaire des titres de la cathédrale d'Autun, touchant la justice à Chenôve (S. D.). — Compromis entre le chapitre et la mairie de Dijon qui nomment Guillaume Macheco, official de Langres, conseiller au Parlement, Étienne Berbisey et Pierre Contault, licenciés en droit, à l'effet de prononcer sur leur différend touchant la justice à la Noue (S. D. 1500 ?). — Appointement rendu par le juge de Chenôve contre J. Bault, aide de boucherie à Dijon, lequel ayant fait un grand feu sur la voie publique, avait amené l'incendie de la maison Brichantet (1512). — Mandement du bailli de Dijon, obtenu par le chapitre, contenant assignation à la mairie de cette ville pour plaider sur l'appellation interjetée d'un jugement du prévôt de Dijon qui avait connu des causes personnelles des habitants de Chenôve justiciables du chapitre (1526). — Pièces de procédures. — Mandement d'appel obtenu au Parlement par le chapitre d'Autun contre le procureur du roi au bailliage et le procureur syndic de la ville, qui avaient commencé le procès de Jean Galois, accusé du crime de rapt, bien que cet homme fût justiciable du chapitre (1531) Procédures. — Répliques du procureur général en la Chambre des Comptes pour J. Bonneau, receveur du bailliage de Dijon, prenant en main pour les héritiers Le Quenistret, contre le chapitre d'Autun qu'il accuse de vouloir usurper sur les droits de ses voisins (1540). — Appointement rendu aux assises du bailliage de Dijon et de Saulx-le-Duc, à requête du chapitre, contre des officiers de la mairie de Dijon qui d'autorité avaient apposé les scellés dans la maison de feu le conseiller Briet, à Chenôve (1546). — Enquête dressée par Pierre Prévôt, notaire, à la requête du chapitre d'Autun et de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon à l'effet de terminer les difficultés entre les deux parties, au sujet des limites de leur dîmerie et de la justice à Chenôve (1543). — Mandement d'assignation obtenu du chapitre au bailliage, contre la mairie de Dijon qui avait expédié des causes en sa seigneurie de Chenôve (1560). — Appointement rendu en la justice de Chenôve, qui oblige les procureurs de la communauté de faire compte des dépenses causées par le passage des gens d'armes à Chenôve, afin de faire répartition de la somme sur tous les habitants (1569). — Dossier de procédures poursuivies en la Chambre des Comptes par le procureur général, qui contestait au chapitre ses droits de justice sur Chenôve (1578-1583-1584). — Dossier du procès au Parlement entre le chapitre et la mairie de Dijon qu'il accusait d'entreprises sur la justice à Chenôve, tandis que celle-ci prétendait exercer à Chenôve les droits de totale justice et y donner le ban de vendanges (sans solution, 1584-1586).

G. 906. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1607-1698. — AUTUN. Chapitre Saint-Lazare. Chenôve seigneurie. Droits de justice. Dossier de procédures commencées en la Chambre des Comptes et portées par appel au Parlement entre le chapitre d'Autun et le procureur général puis le châtelain de Talant au sujet de la rénovation du terrier du domaine du roi à Chenôve et à cette occasion de la revendication de la haute justice du lieu, par le procureur général, revendication sanctionnée par provision par la Chambre des Comptes, mais dont appel fut porté au Parlement (1607-1610). — Pièces relatives à une reprise d'instance entre le chapitre et la mairie de Dijon, touchant les droits de justice (1612). — Consultation de l'avocat Malpoy et mémoires du chapitre sur la même question (1632). — Arrêt du conseil d'état qui déboute Louis des Matz chargé du recouvrement des taxes faites sur les greffiers et tabellions du roi, de sa prétention d'imposer 200 livres à M. de Siry, greffier de la justice de Chenôve, appartenant au chapitre d'Autun, décharge de Siry de cette somme et de l'emprisonnement qu'il a subi et qui est déclaré injurieux, tortionnaire et déraisonnable (1663, 22 septembre). Procédures (1662). — Dossier de procédures devant l'Intendant de Bourgogne entre le chapitre d'Autun et Michel Lalier, sous-fermier des domaines du roi en Bourgogne, en vertu de l'édit de réunion du domaine du roi, du mois d'avril 1667, lequel prétendait que la seigneurie de Chenôve état de domaine royal et voulait l'enlever au chapitre (1672-1678). — Sommation faite par le chapitre à Rouillard, fermier du domaine du roi en Bourgogne, de déclarer s'il entend le comprendre dans la prétention qu'il a que tous les héritages situées sur le finage de Chenôve sont sujets à la dîme royale, lui déclarant qu'ils sont exempts de dîmes en qualité de seigneur haut justicier du lieu et par vertu d'un traité conclu en 1258 avec Guillaume de Marigny (1686). — Écritures dans un procès du chapitre devant l'Intendant, contre Fr. Padul, fermier général de Bourgogne, qui voulait l'astreindre à déclarer la quantité de ses vignes en 1258 et la faculté de donner le ban de vendanges (1692). — Jugement de l'Intendant qui déclare les vignes du chapitre exemptes de la dîme royale (1687). — Trois pièces relatives à une décharge par l'Intendant d'une somme de 200 livres qui avait été induement imposée à Pierre Bonnard, juge du chapitre d'Autun à Chenôve (1695-1696 et 1697).

G. 907. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1713-1780. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie, Droits de justice. Quittances de gages données par les officiers de la justice de Chenôve aux fermiers du chapitre (1713-1737). — Trois pièces relatives à la réunion de la justice royale à celle du chapitre, et à l'union d'un nouvel office de judicature à la justice dudit chapitre (1713-1714). — Institution par le chapitre de F. Martin, praticien à Dijon, comme greffier de la justice de Chenôve (1717). — Requête sans date de Henry Petit, écuyer, gentilhomme de la reine mère, adressée au chapitre, à l'effet d'obtenir la permission de construire une volière dans sa maison d'habitation à Chenôve. Arrêt du parlement qui, réformant le jugement des trésoriers de France qui attribuait au roi la haute justice sur Chenôve, maintient au contraire le chapitre de Chenôve dans cette juridiction et condamne les censitaires du lieu qui lui avaient dénié cette justice (1780, 31 juillet). — Procédures, mémoires imprimés (1779-1780). — Inventaires.

G. 908. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1290-1767. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Ban des vendanges. Sentence de Richard de Montmorot, bailli de Dijon, qui, après enquête contradictoire, adjuge au chapitre d'Autun, contrairement aux prétentions de la mairie de Dijon, la saisine du ban des vendanges à Chenôve et lui en attribue la justice et la police (1290, 21 mars). — Arrêt de la cour de Robert II, duc de Bourgogne, qui confirme la sentence précédente (1293, mardi après la quinzaine de Paques). — Déclaration faite par les habitants de Chenôve, qu'au chapitre, en sa qualité de haut justicier, appartient le droit de faire visiter les vignes du finage par des prud'hommes et de donner le ban des vendanges (1284). — Deux pièces d'une instance aux requêtes du Palais contre le maire de Dijon, qui avait troublé, avec violence, le chapitre d'Autun dans l'exercice de son droit de ban de vendanges à Chenôve (1610). — Rapports faits à la justice par les prud'hommes, chargés de constater la maturité des raisins (1668, 1669, 1719, 1735). — Arrêt du Parlement rendu entre le Procureur syndic de la ville de Dijon et le fermier du chapitre de Chenôve par lequel la cour homologue la délibération de la Chambre de ville qui fixe le ban de vendanges du territoire et de la banlieue y compris le village de Chenôve (1716, 30 septembre). — Procédures (1713, 1714, 1717). — Défense aux habitants de Chenôve de la part du chapitre de vendanger le même jour que lui (1723). — Arrêt du parlement qui confirme le droit donné à la mairie de Dijon de donner le ban des vendanges à Chenôve (1725, 5 octobre). — Protestations du chapitre (1725). — Requêtes adressées par les fermiers du chapitre à la mairie de Dijon, à l'effet d'obtenir la permission de vendanger un jour avant les autres habitants (1763-1764). — Arrêt du parlement qui reçoit l'appel interjeté par le chapitre de la délibération de la Chambre de ville de Dijon du 22 septembre 1765 qui refusait de lui permettre de vendanger un jour avant les autres habitants de Chenôve, et le maintient dans l'exercice de ce droit consacré par le terrier de 1584 (1767, 30 juillet). — Procédures (1765-1766). — Dossier des procédures pour la reprise au Parlement du procès entre le chapitre et la mairie de Dijon, au sujet de la justice et du ban des vendanges (1766-1767).

G. 909. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1258-1705 — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Patronage, Dîmes et tierces. Copie de la charte de Guillaume, seigneur de Marigny, qui concède au chapitre d'Autun la dîme de toutes ses vignes de Chenôve (1258, avril). — Copie de l'acte d'acquêt par le duc Robert II, sur Guillaume de Marigny, damoiseau, de la dîme et de tous les droits et actions qui peuvent lui appartenir sur le territoire de Chenôve (1279). — Mémoire informe et sans date (XVe siècle), constatant qu'en 1423, à la suite de poursuites du procureur général de la Chambre des Comptes, il y eut arrêt portant que la vigne des quarts septiers était exempte de la dîme royale moyennant 12 septiers de vin et 7 gros de redevance. — Mandement de l'official de Mâcon, commissaire de l'abbé de Nevers, juge conservateur des privilèges de la cathédrale d'Autun, qui nomme des délégués pour s'enquérir du droit de tierce du chapitre sur certaines terres du finage de Chenôve. — Mandement du conseil ducal autorisant le chapitre de Saint-Lazare à commencer une enquête à l'effet de prouver l'exemption de la dîme royale pour ses vignes de Chenôve (1429, 5 novembre). — Enquête dressée à cet effet par Huguenin Thibraud, greffier du bailliage de Dijon (1439). — Mandement du bailliage de Dijon, rendu sur la requête de Jean Gros l'aîné, secrétaire du duc et greffier des Parlements de Beaune, par lequel sa vigne sise sur Dijon en la Croix de Juise, près le Maulemaison, est déclarée exempte de la dîme que le chapitre d'Autun prétendait y percevoir (1441). — Inventaire des titres produits par le chapitre devant la Chambre des Comptes pour prouver l'exemption de dîme dont il jouit à Chenôve (1475). — Déclaration du closier de Chenôve, portant que les jours de Toussaint et de Noël, il a, au nom du chapitre, partagé l'offrande du pain bénit avec le vicaire de la paroisse (1476). — Requête présentée aux requêtes du Palais par Cl. Venot et P. Grangier, amodiateurs de la seigneurie de Chenôve, pour le chapitre d'Autun, aux fins de faire assigner ce chapitre pour se voir condamner à les faire relâcher des prisons où ils ont été conduits par ordre de M. de la Sablonnière, capitaine des gardes du Prince de Mayenne, en vertu d'une ordonnance de ce prince pour avoir paiement de la somme de 200 écus qu'il prétendait lui être due par le chapitre pour décimes et pour laquelle il lui avait été accordé mainlevée de la moitié de 40 émines dues audit chapitre par l'abbaye de Saint-Bénigne (1594). — Jugement de l'Intendant de Harlay, qui, à l'exception des vignes du chapitre, condamne tous les propriétaires des vignes sises sur le territoire de Chenôve à payer la dîme sur le pied de 14 et 16 parties des fruits (1687, 17 mai). — Deux consultations pour établir le droit de patronage du chapitre sur l'église de Chenôve (1699-1700). — Copie d'un arrêt du Parlement qui déboute François Lebert de ses prétentions à la cure de Chenôve, à l'encontre de Roger Bonniard nommé par le chapitre (1701). — Autre qui, contrairement à la prétention de l'évêque de Chalon, maintient le chapitre d'Autun en possession du droit de présentation à la cure de Chenôve (1705).

G. 910. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1320-1781. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie, mairie, communauté, territoire, Tailles. Transaction entre le chapitre d'Autun, qui demandait aux habitants de Chenôve une taille seigneuriale haut et bas de 65 livres, suivant la coutume du duché qui assujettit à ces droits tous les habitants descendus des serfs de Chenôve donnés au chapitre par saint Léger d'une part et les habitants du lieu qui maintenaient ne devoir rien de cette taille qu'ils n'avaient jamais payée et qu'ils avaient été de tout temps en état de franchise et liberté. Néanmoins pour bien de paix ces derniers consentent à payer une taille abonnée de 12 deniers tournois petits forts par chaque habitant (1320, 31 mars). — Sentence de Aimé de Dompierre, chanoine de la chapelle du duc à Dijon, juge commis par le chapitre d'Autun, qui déclare Oudot Fournier, habitant de Chenôve, sujet à la taille et le condamne à en payer les échuts (1323, 27 mai). — Confirmation de cette sentence par Jacques de Verdelle et Marc Malain, chanoines, députés du chapitre (1323, 14 août). — Acte de prestation de serment de fidélité devant le chapitre par Hugues, fils de feu Guillaume, maire de Chenôve, auquel il succède dans cette charge (1334, août). — Rôle des tailles dues par les habitants de Chenôve au chapitre d'Autun pour l'année 1500, lequel monte à la somme de 34 livres. — Requêtes en modération de tailles (1515-1519). — Mandement de Jacques Venot, commissaire délégué par le Roi, pour la rénovation des terriers de son domaine en Bourgogne, à l'effet d'assigner le chapitre de la cathédrale d'Autun pour procéder au débornement des finages de Dijon et de Chenôve (1608). — Requête adressée par le chapitre à l'Intendant pour se plaindre et demander une information sur les violences, effractions, dégradations, délits, rançonnements, violements commis par les gens de guerre qui ont logé dans le village de Chenôve et qui sont tels que les habitants ont abandonné le lieu (1640). — Requête adressée au chapitre par les habitants à l'effet d'obtenir de lui et des forains de contribuer au paiement d'une somme de 1200 livres, dépensée suivant les ordres de l'Intendant pour la réparation des puits communaux (1781).

G. 911. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 46 pièces, papier.

1257-1566. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Rente sur le moulin d'Ouche à Dijon. Lettre sous le scel de Guy de Rochefort, évêque de Langres, de l'accensement fait par le chapitre d'Autun à l'abbaye de Saint-Bénigne de son moulin de Chavannes, de l'emplacement du moulin de Croiset et de tout le droit qu'il a sur la rivière et la pêcherie de l'Ouche entre le moulin Bernard et la maison de Renier de Chavannes, moyennant une rente annuelle de quarante émines, moitié froment et orge (1257, mars). — Reconnaissance de cette rente faite au chapitre d'Autun, par Hugues, abbé de Saint-Bénigne (1273). — Interpellation faite par J. Leroy, procureur du chapitre, à Jean de la Marche, abbé de Saint-Bénigne d'avoir à payer les termes échus de cette rente et promesse de l'abbé de s'acquitter (1418, 2 avril). — Procès-verbal dressé à requête du chapitre d'Autun contre Étienne de La Feuillée, abbé de Saint-Bénigne, qui persistait à payer la redevance, non en blé de boulanger, mais en blé tourte (1422, 7 mai). — Transaction sur procès au bailliage de Sens et au Parlement de Paris, entre le chapitre qui exigeait le paiement de la rente de 40 émines et l'abbaye qui s'y refusait, sous prétexte de stérilité. Par cet acte ménagé par Jacques Berthaut, curé de Saint-Jean de Dijon et Nicolas Bastier, conseiller du duc, arbitres, il est décidé que l'abbaye paiera 80 émines pour les arrérages et douze pour les frais et dommages et intérêts (1440, 13 avril). — Obligation de 50 livres souscrite au profit du chapitre par Benoît de La Prêche, curé de Saint-Apollinaire, pour la vente des 40 émines dues par l'abbaye de Saint-Bénigne (1475). — Inventaire des pièces concernant cette redevance (1529). — Extrait du compte des receveurs de l'abbaye de Saint-Bénigne, constatant à l'article des charges l'obligation de payer tous les ans une redevance de 40 émines, moitié blé et orge, au chapitre de la cathédrale d'Autun (1537). — Sentences du bailliage de Dijon, qui condamnent l'abbaye de Saint-Bénigne au paiement de cette redevance (1553, 29 juillet et 7 août 1557). — Arrêt du Parlement de Dijon qui confirme ces sentences (1558, 20 décembre). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt par le conseiller Maclou Popon, commissaire délégué (1558/9, 21 janvier). — Pièces de procédures. — Arrêt du Parlement entre les fermiers des moulins d'Ouche, de Chèvre-Morte, de Saint-Étienne et les abbés de Saint-Étienne et de Saint-Bénigne de Dijon appelants d'une sentence du bailliage du 25 mai 1566, ordonnant l'exécution d'une délibération de la Chambre de ville de Dijon du 14 décembre 1565 qui taxe le prix des moutures à 3 deniers par carteranche sur les habitants de Dijon en temps de grandes eaux et 5 deniers en temps de basses eaux et à 5 sols par émine pour les boulangers, moyennant quoi les meuniers mèneront et ramèneront les grains et farines des boulangers. Par cet arrêt la cour met l'appel à néant, ordonne l'exécution de la sentence, et sur les conclusions du procureur général fait défense aux meuniers de contrevenir au présent arrêt sous peine de confiscation de corps et biens, leur enjoint de préférer à la mouture ceux de la ville aux étrangers sous peine de 100 livres d'amende (1566, 14 août).

G. 912. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1574-1775. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Rente sur le moulin d'Ouche à Dijon. Arrêt du Parlement rendu entre Anne de Givry, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, le chapitre cathédral d'Autun et le procureur syndic de la ville de Dijon, qui, sans avoir égard à la requête du premier, tendant à ce que le prix de la mouture fût augmenté et que la redevance de 40 émines de grain due au chapitre fût payée en argent, ordonne que cette redevance continuera d'être payée en espèces et renvoie à une commission pour statuer sur les conclusions de l'abbé contre le procureur syndic (1574, 10 mars). — Procédures. — Sentence des requêtes du Palais, qui, nonobstant l'appel interjeté par l'abbé de Saint-Bénigne, ordonne qu'il payera aux amodiateurs du domaine de Chenôve pour le chapitre d'Autun, les 40 émines de grains qui lui sont dus (1593, 18 avril). — Arrêt du Parlement confirmatif de cette sentence (1594, 8 juillet). — Sentences des requêtes du Palais qui obligent l'abbé de Saint-Bénigne au paiement de cette redevance (1594, 29 juillet et 2 août). — Sommation de la part du cardinal de Givy, abbé de Saint-Bénigne au chapitre d'Autun de venir prendre livraison de la redevance de 40 émines (1599). — Arrêt du Conseil d'État rendu sur la requête de M. de Castille, abbé de Saint-Bénigne, portant que le chapitre d'Autun et la mairie de Dijon seront assignés au Conseil pour ordonner que le différend survenu entre eux pour refus de paiement de la redevance sera renvoyé au Parlement de Paris ou devant l'Intendant de Bourgogne. Copie (1645, 29 août). — Arrêt du Parlement qui, vu l'acquiescement de Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne, aux sentences des requêtes du Palais à Paris des 15 et 24 septembre 1644 et au procès-verbal d'exécution du 26 novembre suivant qui le condamnaient à payer les termes échus de la redevance de 40 émines et à continuer ainsi dans l'avenir, met l'appel au néant et le condamne en 12 livres d'amende (1646, 6 juillet). — Trois pièces relatives au paiement au chapitre d'une somme de 1200 livres pour les arrérages de cette redevance (1647). — Dossier d'un procès intenté par le fermier de Chenôve à Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, abbé de Saint-Bénigne, pour non paiement de la redevance (1680, 1681). — Quittances de cette redevance données par les fermiers de Chenôve en 1737 et 1769. — Sommation faite par le chapitre à l'abbaye de payer la redevance (1769). — Sentence de Jean-Baptiste de Velle de Villette, chanoine grand chantre de l'église d'Autun, vicaire-général et official du diocèse, commissaire apostolique délégué par le pape Clément XIV, qui donne acte à Joseph-Étienne de La Goutte, prieur commendataire de Perrigny-sur-Loire, chanoine et official du chapitre d'Autun, fondé de procuration dudit chapitre, de son opposition à la réunion de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon à l'évêché de cette ville (1775, 14 avril).

G. 913. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1279-1595. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Rente sur le bois d'Ouges. — Compromis passé entre Jean, abbé et le couvent de Cîteaux d'une part, Guillaume de Bellevesvre, archidiacre de Flavigny et Guy de Châteauneuf, chanoines d'Autun, par lequel, en vue de terminer le procès qu'ils ont au Parlement de France, au sujet de la propriété du bois d'Ouges, les parties nomment pour arbitres Hugues, abbé de Saint-Bénigne, Girard, abbé de Saint-Étienne de Dijon et Jean de Morancey, chanoine de Reims (1279, 6 mai). — Sentence arbitrale rendue en conséquence ordonnant que le chapitre d'Autun percevra chaque année sur la forêt d'Ouges 2500 javelles de paisseaux, que l'abbaye fera confectionner dans ces bois ou ailleurs et amasser dans leur grange d'Ouges. L'abbaye devra prévenir le chapitre de l'époque de la livraison. Celui-ci payera 75 sols pour l'amas et la façon de ces paisseaux; à défaut de paiement, l'abbaye retiendra les paisseaux jusqu'à solde entière. Le chapitre percevra ensuite tous les ans 25 charrettes de bon bois de chauffage, que l'abbaye fera scier, préparer et amasser en lieu convenable. Le chapitre paiera pour cela 5 sols à la Toussaint et 5 sols à Pâques. Chaque charrette n'aura que deux chevaux sous sa conduite. Défense d'en mettre davantage ou d'en changer dans le trajet sous peine de retenue, de même que si une charrette venait à se rompre en chemin. Dans la quinzaine de Pâques ou de Toussaint, les religieux de Cîteaux feront préparer les charrettes et le feront savoir au chapitre, celui-ci devra faire enlever au moins une charrette par jour à peine de confiscation. La sentence termine en attribuant à l'abbaye de Cîteaux la pleine propriété du bois avec ces charges (1279, 21 mai). — Arrêt du Parlement de Paris portant ratification de cette sentence (1279, juin). — Quittances données par les officiers de Cîteaux à Ouges, au chapitre d'Autun des dix sols convenus pour le forestage du bois qu'il prend dans le bois d'Ouges (1324, 1422 à 1592). — Sentence arbitrale de Pierre Bonféal et Guy Margueron, licenciés en lois, conseillers du Roi, délégués du chapitre et de l'abbaye de Cîteaux, ordonnant que le chapitre, conformément à la sentence du 21 mai 1279, continuera à recevoir sur le bois d'Ouges 2500 javelles de paisseaux et 25 charrettes de bois, pour lesquelles il paiera 68 sols tournois (1482, 11 novembre). — Mandement décerné par le gouverneur de la Chancellerie du duché pour contraindre l'abbaye de Cîteaux à acquitter ces redevances (1487/8, 27 février). — Compromis par lequel les délégués du chapitre d'Autun et de l'abbaye de Cîteaux nomment arbitres Guillaume Macheco et Antoine de Loisie, conseillers au Parlement, à l'effet de décider si les 85 sols viennois que le chapitre d'Autun doit payer à l'abbaye de Cîteaux, lors de la livraison du bois, ne valent que 3 livres 8 sols, tandis que l'abbaye de Cîteaux en portait la valeur à 100 sols tournois (1490/1, 14 janvier). — Sentence de ces arbitres qui ordonne une enquête et la fourniture des javelles par provision (1490/1, 24 mars). — Procédures sans arrêt définitif (1490). — Sentence de la Chancellerie à Dijon qui, vu la transaction passée le 28 avril 1480, entre le chapitre et l'abbaye de Cîteaux, au sujet de la redevance pour le bois d'Ouges, condamne les parties respectivement et de leur consentement à l'observance de cette transaction pour le regard des paisseaux, et en outre condamne le chapitre aux dépens de l'instance (1567/8, 28 janvier). — Procédures (1566). — Arrêt du Parlement, qui, vu l'expédient pris entre le chapitre et l'abbaye, ordonne l'exécution du contrat du 9 mai 1273 sans y déroger (1574, 15 juillet). — Mémoire sur cette redevance rédigé en 1583. — Sentence du bailliage de Dijon, qui fait mainlevée au chapitre des grains saisis à sa requête sur l'abbaye de Cîteaux jusqu'à concurrence des 7500 javelles de paisseaux et de 75 charretées de bois pour les échus du cens de 2500 javelles et de 25 charretées de bois à lui dû chacun an par l'abbaye et ce par provision et à caution que prêtera le chapitre (1695, 18 novembre).

G. 914. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1606-1608. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Rente sur le bois d'Ouges. Enquête faite par les officiers du bailliage, à l'effet d'obtenir la preuve du droit du chapitre d'Autun de percevoir chaque année dans le

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bois d'Ouges, appartenant à l'abbaye de Citeaux, 2500 javelles de paisseaux et 25 chars de bois (1606, juin, juillet et août). — Sentence du bailliage de Dijon qui condamne l'abbaye de Citeaux à payer cette redevance au chapitre (1607, 18 mai). — Arrêt du Parlement confirmatif de cette sentence (1608, 28 janvier). — Procès-verbal d'exécution dressé par Bénigne Saumaise, conseiller au Parlement (1608, 20 mars). — Procédures.

G. 915. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1480-1571. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Dijon. Propriétés, cens, rentes. Enquête faite par Lambert de Serampe, chanoine de Langres, juge délégué du Saint-Siège, dans une cause entre le chapitre d'Autun et des habitants de Dijon au sujet d'un cens que le premier prétendait sur une vigne appelée le clos de Bure, finage de Dijon, proche le chemin levé (1380, 30 mars). — Bail à cens d'une terre vers Bernard, passé par le chapitre d'Autun à M. Jolicœur (1405). — Autre finage de Dijon à Gérard Dailley (1405). — Autre à Simon Le Sonnois (1405). — Autre à Poinsard de Beaumotte, perrier (1405). — Autre d'une terre au paquier de Creusot passé à Saint-Michel de Neuilly (1410). — Autre d'une terre en Bernard, passé à Pierre Lobereau, vigneron (1422). — Autre d'une terre au même lieu passé à Simon Le Sonnois, vigneron (1422). — Autre semblable à Éliot, le Tixerandet et à sa famille (1436). — Acquêt d'une vigne en Bernard, par le chapitre sur Jean de Saulx, seigneur du Meix (1439). — Mandement d'assignation au Parlement de Beaune, décerné à la requête du chapitre d'Autun contre la mairie de Dijon qui avait saisi le meunier du Moulin Bernard, pour l'acquit des censes foraines levées pour la réparation des fortifications de la ville (1440). — Écritures produites devant le bailliage de Dijon par le chapitre d'Autun, dans un procès contre Jean Gros l'aîné et le procureur syndic de Dijon, au sujet de cens prétendu sur des vignes au climat de Malmaison, finage de Dijon (1441). — Bail à cens d'une terre en Bernard, passé par le chapitre à Jean le Tisserandet (1466). — Autre semblable passé à Jean Leufe, laboureur (1469). — Vente de cette terre faite par J. Leufe à Richard Massey de Montroussel, écuyer (1476). — Bail à cens d'une vigne en Bernard, passé par le chapitre à Jacques de Cutigny, tanneur (1514). — Intervention du chapitre, au décret interposé à requête de Mongin Contault, conseiller au Parlement, sur les biens de J. Molyet, censitaire du chapitre, pour une terre en Bernard (1517). — Acte de vente du moulin Bernard à Dijon, avec toutes ses dépendances, faite par le chapitre à Jean Maillard, pour la somme de 2750 livres et un cens annuel de 20 sols (1571, 23, 24 février).

G. 916. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1280-1500. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Cens, rentes. Bail à cens d'une vigne en la Plante aux Seigneurs, passé par le chapitre d'Autun à André Danmaigne de Chenôve (1280, novembre). — Autre de deux vignes es Combes, passé par le même à Étienne Dorier, chanoine et sous-chantre de l'église d'Autun (1293, 2 juin). — Délivrance faite au chapitre par le receveur général de Bourgogne de la maison de Simonnot Domaingne, à Chenôve, laquelle avait été saisie pour droit d'aubaine (1355). — Acquêt par le chapitre d'une vigne près le Closeau, sur Jeannette, veuve Colard des Baumes (1355). — Autre semblable d'une vigne près du Clos, sur Jean Courderet, clerc à Dijon (1356). — Bail à cens d'une vigne au Closeau Gigot, passé par le chapitre à Viénot le Madros, de Chenôve (1357). — Vente d'une rente de 60 sols sur deux maisons rue du Visenier, à Chenôve et sur des vignes derrière les maisons, faite au chapitre par Thibaut Pelletier, de Chenôve (1362). — Bail à cens de vignes en Mazières, passé par le chapitre à Jean Gondeaul de Chenôve (1392). — Autre semblable d'une vigne en Cor de Charrière passé à Simonet Quatreul (1394). — Vente d'un meix et maison, sis à Chenôve derrière l'église, censable au chapitre, faite par la veuve Guyot Lemaire à Bureaul Moingin de Chenôve (1401). — Autre d'un curtil derrière l'église, faite par Jean Lemaire à Guy Fourrier (1404). — Bail à cens d'une vigne aux meix de Chenôve passé par le chapitre à Aliot le Grasillet de Chenôve (1405). — Autre de la vigne de la petite Corveotte, passé à J. Lambonnet dit Péchinot de Chenôve (1413) ; — Autres semblables passés à Simonnot quatre œufs de Chenôve (1413) ; — à Oudot Racine (1413). — Autre d'une vigne à la Maladière, passé à Simon Moreau de Dijon (1418). — Autre d'une vigne en la Corveote, passé à Richard Le Doleret de Chenôve (1418). — Vente d'une maison sise derrière le moutier, à Chenôve, censable au chapitre, faite par Renaud Petit de Talant à Bureau Mongin de Chenôve (1427). — Bail à cens d'un meix et dépendances sis rue Gratemet, à Longvic, passé par le chapitre à Berthelin Robelin du lieu (1427). — Vente d'une vigne en Bourdenière, finage de Chenôve, censable au chapitre, faite par Michelot Moureau de Lantenay à Jean Patriarche, épicier à Dijon (1429). — Autre semblable de deux journaux de vigne à l'Aubepin, fait par les consorts Buret de Dijon au chapitre d'Autun (1429). — Autre d'une maison derrière l'église de Chenôve faite par G. Mongin à Vasselin Mongin, son frère. — Échange de jardin et vigne à Chenôve entre Bureau Mongin et Vasselin, son fils (1435). — Vente de vignes ès meix dessus la Fosse, en Serecourt et en Bourdinière, faite par Regnaudot Le Xartey, bourgeois de Dijon, à Vacelin Mongin, de Chenôve (1436). — Autre d'un meix joignant la maison de J. Berger, à Chenôve, faite à celui-ci par Jean Marriot, bourgeois de Dijon (1437). — Sentence de Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, qui condamne Thevenin Gelion à payer au chapitre les cens qu'il doit sur des vignes aux Fossés, en Petigny, et aux Bourdeneres (1443). — Bail à cens de deux maisons et dépendances, rue du Chapitre, à Chenôve, de vignes derrière ces maisons, de terres en l'Aubepin, es Boichots et es Charmes, passé par la confrérie de Saint-Eustache fondée en l'église Saint-Nicolas de Dijon à Hugues le Page, charpentier à Dijon (1444). — Autre d'une vigne au Closeau, finage de Chenôve, passé par le chapitre à Jacques Bertaut, doyen de la chapelle du duc à Dijon (1444). — Vente de deux maisons sises devant la maison du chapitre, de terres et de vignes es Boichoz et en l'Aubépin, censables au chapitre, faite par Henri Lepage, charpentier à Dijon, à Philippe Pollebert, curé de Corcelles-au-Mont (1449). — Bail à cens de vignes en Bonnemères, en la Fossotte, en Serecourt, passé par le chapitre à Richard le Boulenet, de Chenôve (1440). — Vente de trois maisons dont l'une appelée la Grangeotte avec leurs dépendances et de vignes es Boichez, es Treilles, à la Grange au Margne censables au chapitre, faite par Philippe Pollebert, curé de Corcelles, à Guy de la Vernée, prêtre (1454). — Bail à cens de ces héritages passé par Guy de la Vernée aux frères Guillot, de Chenôve (1454). — Autre de la maison du chapitre avec ses dépendances, de vignes en Désert audit lieu, passé par le chapitre aux consorts Guillaudet (1464, copie). — Sentence du bailli de Dijon, qui condamne Étienne Lexartey à payer au chapitre les cens qu'il doit sur des vignes en Serecourt, en la Tixie Simon Touachon (1465). — Acte de partage de meix, maisons, jardins à Chenôve, censables au chapitre entre les enfants de Jean Jolibois dit Regnard (1481). — Obligation de la somme de 26 florins, restant de 80 florins, souscrite au profit du chapitre, par Marie, veuve de Thibaut Le Pelletier, pour neuf années d'arrérages de la fondation de Jean Jarosse, chanoine d'Autun, assigné sur une vigne près de sa maison à Chenôve (1481). — Bail à cens de vignes au Clos, passé par le chapitre à Jean Guyot de Chenôve (1482). — Autre d'une maison à Chenôve, d'une vigne en Longeroye et de terres sur le finage, passé à Regnaud Jacquinot de Chenôve (1485). — Échange de ruelles rue de Viseney entre la commune de Chenôve et les frères Jean Jolibois (1490). — Écritures du chapitre dans un procès avec le domaine du roi qui prétendait un cens de 5 gros sur une vigne en Courbe Pièce, appartenant aux héritiers de feu Pierre Le Quenistret (1500). — (S. D., vers 1450). — Déclaration des vignes du finage de Chenôve avec le nom des possesseurs.

G. 917. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1502-1542. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Cens, Rentes. — Vente d'une vigne en Bordenière, finage de Chenôve, censable au chapitre, faite par Simon Moussat, boulanger à Dijon, à Perrin Grillot (1502). — Autre d'une vigne au même lieu, par le même à Colin Carnoisey de Dijon (1503). — Autre d'une vigne en Courbe Pièce, même finage, censable au chapitre, faite par Jean Brisset, de Chenôve, à Valentin Sequelle, d'Ouges (1509). — Bail à cens d'une vigne en Serencourt, passé par le chapitre à Cl. Foillon, vigneron à Chenôve (1512). — Lettres de relief d'appel obtenues au bailliage de Dijon par Guillaume Loncle, secrétaire du roi, contre le chapitre d'Autun qui s'était saisi de deux benatons de raisins dans ses vignes pour le paiement d'un cens qu'il ne refusait point de payer si on justifiait du droit de le percevoir (1514). — Vente d'une vigne en Combe Pièce, finage de Chenôve, censable au chapitre, faite par Jeannette, femme de Humbert Margueron, à Martin Saulcotte, vigneron à Chenôve (1515). — Bail à cens d'une vigne en Seroncourt, passé par le chapitre à Villemot Bichondet, de Chenôve (1517). — Requête adressée au chapitre par Girard Lalouette, vigneron, tendant à obtenir le bail à cens d'une vigne en Seroncourt, finage de Chenôve (1518). — Bail à cens d'un treuil et plâtre et de vignes en Mazière, passé par le chapitre à J. Jouin, de Dijon (1518). — Sentence d'Antoine de Presle, enquêteur examinateur au bailliage de Dijon, qui donne acte au chapitre de la déclaration de Jean Guillier, praticien à Dijon, de vouloir payer le cens assigné sur sa vigne en Petigny, finage de Chenôve (1525). — Sentence du bailliage qui le condamne à payer ce cens (1525, 14 octobre). Procédures. — Dossier d'un procès aux requêtes du Palais et au Parlement entre le chapitre et Jacques Macheco, licencé en droit à Dijon, au sujet de cens sur des héritages à Chenôve que ledit Macheco soutenait ne point dépendre du chapitre (1526-1548). — Procédures entre le chapitre et Jean Geneguin du Chauvirey, vigneron à Chenôve, au sujet du cens d'une vigne en Seroncourt, que Geneguin prétendait ne pas dépendre du chapitre (1529-1530). — Reconnaissance passée par ledit Genequin (1533). — Bail à cens d'une vigne en Seroncourt, passé par le chapitre à J. Morelet, tabellion de Dijon (1536). — Bail à cens d'un meix et maisière, rue de Vesinet, passé à Claude Jolibois le jeune et Nicolas Petit, son beau frère (1535). — Autre d'une vigne en Courbe Pièce, passé à Pierre Serquelle d'Ouges (1535). — Autre d'une vigne en Boudenière, passé à Pierrette, veuve de Lambert Lesvarey, vigneron à Dijon (1535). — Autre d'une vigne es Arrondottés, passé à Jeanne, veuve de Philibert Colas, vigneron à Chenôve (1537). — Procuration donnée par le chapitre pour former opposition au décret sur les biens de Goreaut, à Longvic (1542). — Exécution d'un arrêt du Parlement du 14 août 1542, qui confirme la sentence décrétale du 10 mai 1541, fait distraction au profit du chapitre de la moitié des biens de Goreaut, à Longvic, et délivre l'autre moitié à Jean de Jarran, meunier audit lieu (1542, 13 octobre).

G. 918. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1544-1566. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Cens, rentes. Dossier d'un procès commencé en la justice de Chenôve et porté par appel au bailliage et au Parlement entre Nazaire et Jean Jolibois frères, contre Nicolas Piotet et Claude Jolibois dit Gendret, à ces derniers joint le chapitre, au sujet d'une masure et chenevière sises à Chenôve devant la maison de Martin, que le chapitre comme bien vacant avait accensé à Piolet et à Cl. Jolibois, mais que les premiers réclamaient comme leur propriété. Ils obtiennent gain de cause (1544-1546). — Vente d'une maison, meix et dépendances, rue du Visenet, à Chenôve, censables envers le chapitre, faite par Jean-Claude et Huguenin Jolibois, vignerons, à Jean Jolibois, dit Bernard (1546). — Transaction entre le chapitre et Jacques Macheco, docteur en droit à Dijon, ce dernier reconnaît devoir payer un cens au chapitre pour ses vignes sises en Valandon (1551). — Vente d'un meix, maison et dépendances, rue du Chapitre, à Chenôve, faite par Henri Jomard, procureur au Parlement à Dijon, à Bénigne Guyot, lieutenant en la justice de Chenôve, et cession par ce dernier à Cl. Chaulmier, auditeur à la Chambre des Comptes à Dijon (1555, 1^{er} juin et 1^{er} mars 1556). — Demande en bail de cette maison faite au chapitre par Gilbert du Meney, praticien à Dijon (1555). — Interpellation faite par le chapitre d'Autun à celui de la Sainte-Chapelle de Dijon de déclarer au notaire Guijain, chargé de la rénovation du terrier de Chenôve, les héritages qu'ils possèdent sur ce finage (1557). — Bail emphitéotique d'une vigne es Corveottes, finage de Chenôve, passé par le chapitre à P. Chauvirey, marchand (1558). — Autre de vignes en Courbe Pièce, passé à Pierre Gennequin dit Chauvirey, à Chenôve (1560). — Imprimé du bail à cens du clos et des bâtiments et pressoir du roi, à Chenôve, passé par Jean Peyrat, trésorier de France, à Maillard, Masson, Menant et Fournier, pour la somme de 270 livres de cens (1566, 1^{er} mai). — Autre du clos des Violettes, même finage passé par le même à Jean d'Aumignet Huguenin, Dubois, P. Gilquin et J. Robelot pour le cens de 20 sols par journal (1566, 15 août). — Procès-verbal dressé par le juge de Chenôve donnant acte de la déclaration faite par les prud'hommes que cent ouvrées de vigne par tout le finage n'ont produit en 1565 que deux paniers de raisins et de l'interpellation des censitaires au chapitre de les quitter du cens échu (1556). — Déclarations des particuliers possédant des fonds sur Chenôve préparées pour la rénovation du terrier.

G. 919. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1571-1588. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Cens et rentes. Déclaration faite devant la justice de Chenôve par des prud'hommes que la plus grande partie des vignes du finage et particulièrement celles de Guillaume Mathey et de Jean Dupuy, marchands à Dijon, sont en toppes ou en désert par suite du décès des détenteurs et de la misère de leurs successeurs. C'est pourquoi les fermiers du chapitre lui font sommations afin d'en tirer quelque profit pendant la durée de leur bail (1574). — Bail à cens d'une vigne en Montbardon, passé par le chapitre à Richard de Renvoisy, chanoine de la Sainte-Chapelle (1577). — Vente d'une maison, rue du chapitre, à Chenôve, censable envers le chapitre, faite par J. Morelet, marchand à Dijon, aux frères Folet de Chenôve (1579). — Procédures aux requêtes du Palais entre le chapitre et Denis Poigny qui niait que ses héritages fussent censables au chapitre et refusait d'en donner la déclaration (1584-1586). — Appointements rendus aux requêtes du Palais contre Jean Morelet, marchand à Dijon, Philibert Flaichot, procureur au Parlement, Marie Delorme, femme d'André Mausson, qui refusaient de faire la déclaration de leurs héritages. Procédures (1584-1586). — Extraits du terrier du chapitre contenant les reconnaissances faites par plusieurs habitants (1584-1586). — Procédures faites aux requêtes du Palais par le chapitre contre Claudine Joudrier, veuve de Gilles Garaudet, laboureur à Longvic, qui contestait l'assignation de cens sur ses héritages audit lieu et refusait d'en donner la déclaration (1585). — Déclaration des censes en vin dues au chapitre en 1588.

G. 920. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 145 pièces, papier.

1607-1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Cens et rentes. Sentence de Jacques Venot, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Dijon, commissaire du roi pour la rénovation du terrier du domaine, qui donne défaut contre le chapitre pour non comparution et le condamne à payer au roi le cens de douze setiers de vin et de 6 gros en argent pour les vignes qu'il possède à Chenôve (1607). — Bail à cens de vignes en Seloncourt et es Preaux, finage de Chenôve, passé par le chapitre à François Alouette, vigneron (1609). — Autre de vignes en Longeroye, finage de Marsannay, passé à Jacques Venot, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1613). — Autre d'une ouvrée de terre joignant la maison de J. Gallois, vigneron à Chenôve, passé audit Gallois (1613). — Copie du procès-verbal dressé par J. Royer, arpenteur de la pièce de terre de la Comeote au chapitre, et dont il a accensé 5 journaux au sieur Mortenne (1623). — Bail à cens passé au sieur Mortenne (1627). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne J. Cuny, avocat à Dijon, à payer le cens qu'il doit sur la maison qu'il possède à Chenôve (1638). — Vente d'une maison et pressoir à Chenôve, censables envers le chapitre, faite par Claude Bernard, vigneron, à Suzanne Cuisenier, veuve de Philibert Colin, orfèvre à Dijon (1639). — Procédures devant la mairie de Dijon et les requêtes du Palais, à requête du chapitre d'Autun contre Germain Loison, receveur du bailliage de Dijon, qui refusait de donner la déclaration des biens qu'il possède à Chenôve et sur lesquels le chapitre prétendait un cens (1671-1672). — Autres contre Sébastien de La Croix, chirurgien à Dijon, pour refus de paiement de cens sur la vigne de Seloncourt (1673-1674). — Autres aux requêtes du Palais par Jean Poussot, ancien conseiller à la Table de marbre, et Bénigne Jacquemin, procureur à la Chambre des Comptes, contre plusieurs particuliers de Chenôve, dont ils avaient acquis les héritages et qui n'avaient pas payé les cens envers le chapitre dont ces héritages étaient chargés (1682-1683). — Requête adressée par les fermiers du domaine à l'Intendant, à l'effet de contraindre les possesseurs du clos du Roi à Chenôve à payer le cens de 270 livres (1703). — Bail à cens d'une vigne en Mazière, passé par le chapitre à J.-B. Rousselot, conseiller du Roi à Dijon (1710). — Échange entre le chapitre et Hugues Jeannon, écuyer, qui cède une pièce de terre en Mazière, contre un terrain joignant l'enclos dudit Jeannon (1722). — Acquêt d'une maison, jardin, pressoir et dépendances, rue du Puits du Roi, à Chenôve et de cinq journaux de vignes censables envers le chapitre, faite par Claude-Marguerite Euvrard, veuve de François Viard, écuyer, seigneur de Quemigny, demeurant à Dijon, à Pierre Paul Mathieu, recteur d'école à Chenôve (1712). — Requête adressée au gouverneur de la Chancellerie, par le fermier du dîme de la chapelle d'Auvillars à la Sainte-Chapelle de Dijon, contre la veuve de Courtois, fermier du chapitre, qui négligeait de payer le cens de 7 setiers de vin dû au Roi par ce chapitre. Copie (1727). — Quittances de ce cens par les chapelains de la chapelle d'Auvillars (1728). — Mémoire des cens sur Chenôve dus au chapitre (1730). — Déclaration des héritages appartenant à Aubert Madrot, situés sur le finage de Chenôve, et censables envers le chapitre (1731). — Quittances du cens de 54 pintes de vin, données par le fermier du domaine à celui du chapitre à l'exemption de la dîme sur les vignes qu'il possède à Chenôve (1732-1737). — Contrat de réduction de cens accordée par le chapitre aux possesseurs des vignes au climat du Fossé (1737). — Vente de plusieurs ouvrées de vignes sur le finage de Chenôve, par Nicolas Charny, seigneur de Saint-Usage, Betly, Jugny, conseiller au Parlement à Philippe Derey, vigneron à Chenôve (1758). — Autre de vignes en Mazières censables envers le chapitre, faite par Jeanne-Marie Bollotte, veuve de J.-B. Bourrelier, Jean-François et Cl. Bourrelier à François Derey, marchand à Chenôve (1768). — Imprimé de l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne la revente du clos du Roi à Chenôve (1769, 8 décembre). — Vente d'une maison, cuverie, jardin, terres et vignes situées à Chenôve, par Bernarde Petitiot, fille majeure, à François Boursier, pâtissier traiteur à Dijon (1773). — Dossier des procédures intentées aux requêtes du Palais, par le chapitre contre Guillaume Trullard, arpenteur de la maîtrise de Dijon, Defay, imprimeur, Capel, imprimeur et Boursier, patissier, qui refusaient de fournir une déclaration des biens qu'ils possédaient à Chenôve et qui étaient censables envers le chapitre (1777-1779). — Pièces relatives à une demande de déguerpissement d'une vigne en Trepey, faite au chapitre par Jolibois, vigneron à Chenôve, au refus du chapitre et à la vente de cette vigne par Jolibois (1779). — Imprimé contenant l'extrait des titres qui établissent que la seigneurie de Chenôve appartient à l'église d'Autun (1780). Bail à cens d'une vigne derrière la Velle, à Chenôve, passé par le chapitre à Jacques-Claude-Théodore André, avocat à Dijon (1786). — Arpentage du climat des Alouettes sur Chenôve par Pierre-François Mairot, professeur de mathématiques (1773).

G. 921. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1687. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Plan général du finage de Chenôve-en-Montagne, levé par Jean Chevardin et Thomas Declairon avec les bornes et confins.

G. 922. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1687. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Copie du plan qui précède, sur lequel on a figuré la pièce de vigne possédée par le sieur Trullard, copie dressée le 2 mars 1778 par Méry, commissaire à terrier à Autun.

G. 923. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1768. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Façade dessinée au lavis d'une maison située à Chenôve appartenant à M. Bourceret.

G. 923 *bis*. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier, cartonné.

S.-D. (**XVe siècle**). — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Petit terrier en latin du domaine et des censes et rentes du chapitre à Chenôve et à Champdôtre.

G. 924. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier; reliure ancienne en basane.

1584. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. « Terrier de la terre et seigneurie de Chenosves-lez-Dijon pour MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre Sainct-Ladre d'Ostun, seigneurs temporelz et spirituelz dudit lieu de Chenosves, » reçu par Bénigne Maire, notaire à Dijon et procureur au Parlement, en vertu des lettres royaux du 5 avril 1584. — Fol. 6. Déclaration des droits seigneuriaux par les habitants. Totale justice, institution d'officiers, maison seigneuriale, communaux, prisons et ceps, carcan, amendes. finage, tailles, censes, messiers, vigniers, visitation des vignes. — Fol. 10. Déclaration du domaine seigneurial, vignes, petit bois. — Rente sur le moulin d'Ouche, à Dijon. — Fol. 15. Protestation des habitants de Chenôve, contre la qualification de gens de poetéque le chapitre veut maintenir dans son terrier. Ils prétendent qu'ils se sont toujours librement assemblés sans permission des seigneurs, et qu'ils élisent leurs syndics, les échevins, les procureurs, les messiers et les vigniers. — Fol. 25. Renouvellement de cette protestation. — Fol. 26. Déclaration des communaux de Chenôve. — Fol. 28. Reconnaissances particulières des habitants : Claude Madrot, Phelisot Gallois, Jacquinot, Barbier, etc. — Fol. 60. Reconnaissances des 30 journaux de la corvée Saint-Lazare, à Ouges. — Fol. 127. Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre d'Autun dans le droit de percevoir chaque année dans le bois d'Ouges appartenant à l'abbaye de Citeaux, 2.500 javelles de paisseaux et 25 chars de bois (1514). — Fol. 143. Débornement de la terre de Chenôve et du finage de Dijon. — Fol. 155. Baux à quart de fruit ou à terme de douze ans, de vignes au finage de Chenôve consentis par le chapitre à divers particuliers (1590). — Fol. 158. Bail à cens des 40 émines de grains dues au chapitre d'Autun, par l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon (1257). — Institution du maire de Chenôve (1334). — Sentence interdisant aux habitants de Chenôve de vendre et d'engager leurs héritages sans permission du chapitre (S.D.). — Fol. 161. — Règlement pour le siège des justices de Saint-Bénigne et du chapitre sur le puits de la rue du Treuil (1445). — Fol. 163. Nouvel arrêt pour la redevance du bois d'Ouges.

G. 925. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1584. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Copie du terrier qui précède, collationnée le 30 mars 1659, par Hugues Contault et Claude Barbotte, notaires royaux de la ville d'Autun.

G. 926. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier; reliure en basane.

1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Terrier de la seigneurie de Chenôve, appartenant au chapitre cathédral d'Autun, fait et reçu par Bouché, notaire royal à Dijon, en vertu de lettres à terrier du 17 août 1768 et de sentence des requêtes du Palais du 22 août suivant. — Fol. 5. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale, institution d'officiers, guet et garde, prisons, carcan, amendes, finage, tailles, cens, messiers, vigniers, visitation des vignes, bans de vendanges. — Fol. 6. Déclaration du domaine seigneurial. — Fol. 14. Déclaration des communaux. Délibération du chapitre portant don d'une somme de 120 livres à la communauté de Chenôve pour concourir à la réparation des puits (1780). — Fol. 20. Procès-verbal de plantation d'un poteau de justice avec carcan contre le mur du cimetière (1780). — Fol. 21. Arrêt du parlement en faveur du chapitre contre le procureur général, la veuve Trullart, Capel et autres, par lequel il est maintenu dans ses droits de haute justice à Chenôve (1780). — Fol. 37. Reconnaissances particulières des habitants Derey, Blaizet, Mallard, Gallois, etc. avec la mention en marge de chacun des articles du n° de l'atlas où ces héritages sont reproduits.

G. 927. (Atlas.) — In-folio, 16 plans, papier, reliure en basane.

1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Atlas des plans levés en 1769 par Reulliot, commissaire aux droits seigneuriaux à Autun, et mis au net pour être réuni au terrier précédent, le 15 mai 1787. Il comprend tout le territoire de Chenôve et le domaine d'Ouges.

G. 928. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier. couverture en parchemin.

1390-1478. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. — Fol. 1. Manuel des cens en argent dus au chapitre par les possesseurs d'héritages sur Chenôve (1390). — Fol. 12. Papier des cens royaux des vignes du finage de Chenôve dus au chapitre en l'an 1432. — Fol. 63. Manuel contenant la déclaration des fonds possédés par les censitaires du chapitre dans les climats de la Grande Fin, des Corveottes, de la Grande Courveotte, des Plantes, des Champs, de l'Aubepin, des Allouottes, de Petigny, des Bourdenières, de la Fossotte, de Masières, en Trezan dit Poussot, en Seroncourt, aux meix de Bonnières et en Montbardon. — Fol. 114. Récipitulation de la valeur des cens (1478).

G. 929. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier,
couverture en parchemin.

1432-1493. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. — Fol. 1. Manuel des cens, rentes et revenus dus au chapitre cathédral d'Autun, dressé par Hugues Canisard, prêtre chorial, receveur et gouverneur de Chenôve. — Fol. 1. Manuel de 1432 ; — fol. 30, id. de 1467 à 1472. Ils comprennent les recettes de vin, d'argent, de grains, de bois, et de paisseaux et les frais de culture des vignes du chapitre ; celui de 1467 mentionne les journées payées aux femmes qui « ont chassié les urebers dans le cloux. » — Fol. 114. Manuel de l'an 1500. — Fol. 171. Manuel de 1507. — Fol. 172. Manuel de 1493.

G. 930. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier,
couverture en parchemin.

1624-1738. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Réunion de petits manuels des cens de la seigneurie la plupart fournis par les fermiers du domaine à l'échéance de leur bail. — Fol. 1. Manuel de 1624 ; — fol. 20, id. de 1629 ; — fol. 30, id. de 1659 ; — fol. 36, id. de 1671 ; — fol. 48, id. de 1665-1670 ; — fol. 54, id. de 1690 ; — fol. 62, id. de 1690 ; — fol. 63, id. de 1704 ; — fol. 81, id. de 1731-1714 ; — fol. 139, id. de 1732 à 1738. — En tout treize cahiers.

G. 931. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier,
couverture en parchemin.

1746. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve. Seigneurie. Manuels des terres et seigneuries de Chenôve et de Saulon-la-Chapelle, rendus au chapitre de Saint-Lazare par Nicolas Harlin, Denis Gérard et Claude Montenot, fermiers des domaines.

G. 952. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier,
sans couverture.

1762. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chenôve, seigneurie. Manuel des bâtiments, héritages, revenus, droits, cens et redevances des seigneuries de Chenôve et de Saulon-la-Chapelle, rendus au chapitre par Coursot, Chaignet et Bouguet, fermiers des domaines. Les cens en vin rapportent 25 feuillettes et 29 livres 5 sols 6 deniers en argent. Les cens en grains, 40 émines, plus 2500 javelles de paisseaux et 25 chars de bois.

G. 933. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1331-1518. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Cissey-les-Beaune. Seigneurie. Donation faite par Guillaume de Montfaucon, damoiseau, aux religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon d'une rente annuelle de 24 pintes d'huile à la mesure de Chalon pour l'entretien d'une lampe ardente au portail de leur église. Il l'assigne sur ses biens situés sur le finage de Cissey et ailleurs (1331, mars, copie du xv^e^ siècle). — Mandement obtenu au gouverneur de la Chancellerie du duché par les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon pour contraindre les détenteurs de la terre de Cissey à payer 240 pintes d'huile pour les arrérages de la redevance de 20 pintes assignée sur cette terre par la donation de 1331 (1489, 2 juin). — Contrat de vente de la seigneurie de Cissey en la paroisse de Mercueil, faite par Guillaume de Glorienne, écuyer, seigneur de Murgis, au chapitre cathédral d'Autun, pour la somme de 909 fr. (1488, 13 juin, copie du temps). — Copie de l'obligation d'une somme de 2000 francs souscrite par Guillaume de Glorienne, écuyer, seigneur de Chassignelles, au profit de Loys de Boligny, chevalier, seigneur de Dong et d'Aumerets et de Loys de La Haie, seigneur de Chassey (1477, 6 août). — Dossier d'un procès devant le parlement entre le chapitre et le sieur de La Haye, qui, prétendant la nullité de la vente de 1488, avait fait saisir la terre de Cissey en garantie de sa créance (4 décembre 1506). — Nouvelle saisie du 11 du même mois pour arriver au décret. M. de La Haie ayant cédé sa créance au sieur Berthennier, clerc à la Chambre des comptes de Paris qui poursuit la vente (1508, 27 octobre), moyens d'opposition fournis par le chapitre. — Enquêtes contradictoires des deux parties (1509, 20 septembre et 10 décembre). Un arrêt de la cour trancha la question en décidant la mise en vente de la terre et en fit délivrance au chapitre (1477-1518).

G. 934. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

1680-1735. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Cissey, seigneurie. Dossier de procédures poursuivies par le chapitre d'Autun, devant la Chancellerie du bailliage de Beaune, contre Philibert Vaudrey de Sainte-Marie-la Blanche pour le paiement d'une redevance annuelle d'une livre et demie de cire et de 18 gros sur des héritages à Cissey (1680). — Autre de celles faites au Parlement par le chapitre contre Simone Jacquin, veuve de Simon Bidault, pour refus de paiement d'arrérages de cens sur des maisons et héritages à Cissey (1683). — Dossier du procès commencé au bailliage porté par appel au Parlement entre le chapitre d'Autun, la Collégiale N.-D. d'Autun et l'abbaye de Maizières, seigneurs de Cissey et les habitants du village, au sujet du droit de pêche et de la propriété de la rivière. Procès terminé par une sentence du bailliage de Beaune du 10 juillet 1708, confirmée par arrêt du Parlement du 4 avril 1710, portant que les habitants pourraient amodier la pêche de la rivière qui leur appartient en présence des seigneurs et en appliquer le produit aux affaires de la communauté (1706-1710). — Procédure instruite en bailliage entre Marie-Thérèse de Saulx Tavanes, abbesse de Saint-Andoche d'Autun et en cette qualité dame de Merceuil, le chapitre cathédral d'Autun, la collégiale N.-D. d'Autun et l'abbaye de Maisières, seigneurs de Cissey, au sujet du bornage de leurs seigneuries respectives en vue de la rénovation du terrier de Merceuil, auquel l'abbesse faisait procéder (1726-1731). — Procédures devant la justice de Cissey entre le chapitre et François Troussard de Cissey, qui refusait d'acquitter les lods d'acquisition d'une pièce de terre (1754). — Dossier d'un procès instruit au bailliage de Beaune et porté par appel au Parlement entre le procureur du roi au bailliage contre Edme Bourrée, curé de Corpeau, chapelain de la chapelle Saint-Georges de Cissey, les habitants de Cissey, le chapitre d'Autun, la collégiale N.-D. d'Autun, seigneurs. La chapelle Saint-Georges étant devenue ruineuse, le procureur avait mis le chapelain en demeure de la réparer et en avait même fait dresser un devis et le somma de trouver des enchérisseurs, le chapelain répondit que ces réparations étaient à la charge des habitants et que les revenus de cette chapelle étaient insuffisants. Ce nonobstant délivrance des travaux fut faite moyennant 450 livres sur l'ordre du procureur du roi qui fit saisir les revenus de la chapelle. Assignation des habitants par le chapelain; assignation des deux chapitres par les habitants. Ceux-ci répondent qu'ils ne sont astreints à ces sortes de réparations qu'en cas de manque absolu de ressources de la part du bénéficier (1734-1735).

G. 935. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier, couverture en parchemin.

1512. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Cissey, seigneurie. Copie par Moingeon, notaire, le 6 août 1666, du terrier de la seigneurie de Cissey, appartenant au chapitre Saint-Lazare d'Autun, reçu en 1512 par Jean Regnier, notaire à Beaune. — Fol. 6. Déclaration des droits seigneuriaux. Justice commune avec l'abbaye de Maizières. — Domaine seigneurial. — Fol. 7. Reconnaissances des censitaires.

G. 936. (Registre.) — In-folio, feuillets, papier, couverture.

1534-1699. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Cissey, seigneurie. Collections de sept manuels des cens, rentes dus au chapitre pour la terre de Cissey. — Fol. 1. Manuel de 1534. — Fol. 29. Manuel de 1615. — Fol. 69. Manuel de 1669-1671. — Fol. 108. Manuel de 1672. — Fol. 146. Manuel de 1699. — Fol. 165. Manuel sans date.

G. 937. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Fétigny. Commune d'Alligny. Dossier de six pièces relatives à un procès intenté aux requêtes du Palais par le chapitre, aux habitants, touchant une nouvelle reconnaissance de leurs communaux au terrier de la seigneurie et la propriété de bois.

G. 938. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier, reliure en basane.

1543. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Fetigny. Terrier de la seigneurie appartenant au chapitre cathédral d'Autun, reçu par Michel Pelletier, notaire à Autun. — Fol. 2. Lettres à terrier. — Fol. 15. Déclaration des limites de la justice. — Fol. 23. Id. des droits seigneuriaux. Justice totale, élection d'officiers, bois seigneuriaux, prés, lods et retenue. — Fol. 29. Reconnaissances des habitants.

G. 939. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1676. — AUTUN. Chapitre Saint-Lazare. Fetigny, Minute du terrier de la seigneurie, reçu par Laligant, notaire et contenant les reconnaissances faites par les habitants et les censitaires de la seigneurie.

G. 940. (Registre.) — Petit in-folio, 201 feuillets, papier.

1676. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Fetigny, seigneurie. Copie du terrier précédent.

G. 941. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets papier et cinq plans à la fin du volume. Reliure en parchemin.

1753. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Fetigny, seigneurie. Terrier de la seigneurie de Fetigny et dépendances appartenant au chapitre cathédral d'Autun, renouvelé par Louis Benoît Darlay, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Saulieu et les reconnaissances passées devant Moreau et Maréchal, notaires audit lieu. — Fol. 1. Lettres à terrier.

— Fol. 6. Procès-verbal de reconnaissance des limites de la seigneurie et de celles d'Island, Bazolle, La Chaux, Lhuis Jacob, le Beugnon, les Grosses Pierres. — Fol. 9. Autre des limites des seigneuries de Fetigny et de Conforgien, ce dernier appartenant à Charles-Paul, comte de la Rivière, et Anne-Marie de Montsaulnin de Montal, sa femme, demeurant au château de Thostes. — Fol. 10. Autre des limites de Fetigny et du Comté de Saulieu. — Fol. 15. Déclaration des droits seigneuriaux. — Haute justice, amendes, épaves, confiscations, lods et ventes. — Fol. 16. Déclaration du domaine seigneurial. En marge de chaque article renvoi à l'atlas qui suit le terrier. — Fol. 20. Reconnaissances des habitants avec également le renvoi des articles des héritages à l'atlas du terrier.

G. 942. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 144 pièces, papier.

1457-1673. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Fontangy. Seigneurie. — Vente faite par Pierre Mangerote, écuyer, en son nom et en celui d'Othenin, son père, demeurant à Salins, à Antoine de Toulongeon, chevalier, seigneur de Traves, de la Bastie, maréchal de Bourgogne, du châtel et de la forte maison de Dracy et de tout ce qu'il possède à Fontangy, le tout de franc alleu acquis par son père en 1424 du duc de Bumeville, écuyer, le tout moyennant la somme de 2700 livres tournois (1431, 24 mars). — Reconnaissance de cens sur deux prés à Fontangy, faite au profit du chapitre d'Autun par Guillaume Godot, curé de Molay (1457). — Lettres royaux obtenues au Parlement de Paris par Claude et Tristan de Toulongeon, chevaliers, ayant droit d'Othenin Mangerot, écuyer, à l'effet d'ajourner au Parlement de Paris le chapitre Saint-Lazare d'Autun, les héritiers de Jeannette de Vé, veuve et héritière de Bernard de Châteauvilain et de Thil pour reprendre et délaisser le procès au sujet du fief que le seigneur de Châteauvilain prétendait sur la seigneurie de Fontangy à cause du château de Thil (1462, 2 juillet). — Ajournement. Requête adressée par les frères de Toulongeon au Parlement de Paris à l'effet de commettre un juge pour statuer sur la reprise de ce procès (1473, 19 avril). — Arrêt qui commet le conseiller Caille. Ajournement des parties. Arrêt du parlement de Paris transcrit à la suite de la requête par lequel, nonobstant la saisie féodale faite par Bernard, seigneur de Thil et de Châteauvilain, de la terre de Fontangy qu'il disait de son fief, tandis que son possesseur l'écuyer Mangerot soutenait quelle était de franc alleu, la cour ordonne que jusqu'à preuve contraire le sieur Mangerot gardera son fief sous caution (1429, 23 juin). — Extrait du registre des jours de la justice de Fontangy contenant les condamnations prononcées contre les possesseurs des terres qui refusaient de payer les tierces (1510-1514). — Extrait du terrier du chapitre de Saint-Andoche de Saulieu, de l'année 1529, constatant que ce chapitre perçoit la 4e partie des dîmes de grains de Fontangy et de la dîme des vignes sur le pied de 16 pintes, une (1529). — Copie d'un mémoire contenant le nom des héritages situés à Fontangy, sujets au droit de tierce du chapitre d'Autun (1544). — Enquête dressée par Chrétien de Montbard, conseiller au bailliage de Semur, assisté de Sébastien Champregnaut, clerc greffier dudit bailliage sur la requête du chapitre cathédral d'Autun, seigneur en partie de Fontangy à l'effet d'établir qu'il est haut justicier dans sa portion de seigneurie, dont les habitants sont mainmortables, sujets à la dîme et à la tierce de la manière suivante : sur 12 gerbes, la 11e est pour la dîme et la 12e pour la tierce, — droits de lods. — Vente du vin en détail, — égandillage des mesures, corvées, gelines de coutume. — Messerie payée 25 sols par les habitants. — Ils nomment les messiers, qui sont institués par les officiers, lesquels perçoivent les amendes. — Reconnaissances de redevances faites au profit du chapitre (1555-1556). — Bail pour 2 ans des tierces de Fontangy, pour 20 setiers, moitié froment et avoine (1555). — Déclaration donnée par Guyote et Jeanne Feuchot des heritages qu'ils tiennent du chapitre à Fontangy (1555). — Bail pour un an des dîmes de Fontangy, moyennant 20 setiers de blé et 20 setiers d'avoine (1562). — Traité par lequel Léonard Michaut, curé de Vic-sous-Thil, s'oblige de payer au chapitre la valeur des gerbes de blé qu'il a perçues en 1566 sur plusieurs héritages situés sur Chazelle-en-Morvand, desquels la tierce appartient au chapitre (1566). — Sentences de la justice de Fontangy contre plusieurs habitants du lieu qui refusaient de payer au chapitre la dîme et la tierce dues sur leurs héritages (1577-1581). — Sentence semblable prononcée par Antoine Morisot, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais, commissaire cette part contre plusieurs habitants (1647). — Inventaire des pièces produites dans ce procès (1648). — Assignations données à cet effet devant les requêtes du Palais à plusieurs habitants (1649). — Etat des héritages situés à Fontangy, sujets au droit de tierce envers le chapitre (1649). — Sentences des requêtes du Palais qui condamnent ces habitants (1651). — Procès-verbal d'exécution de ces sentences par Jules Pérard, conseiller au Parlement, commissaire aux Requêtes du Palais (1652, 5 avril). — Inventaire des pièces produites au procès (1653). — Dossier d'un procès commencé au bailliage de Semur et aux Requêtes du Palais à Dijon et instruit au Conseil privé du Roi, entre le chapitre, François de Bretagne, conseiller au Parlement, seigneur de Nan-sous-Thil, et plusieurs possesseurs de fonds sur le finage de Fontangy, lesquels refusaient d'acquitter la dîme des héritages situés dans la directe du chapitre. — Arrêt du Conseil du 7 juin 1653 qui, pour cause de parentelle en ce qui regarde le conseiller de Bretagne, renvoie la connaissance du procès au Parlement de Paris. Il est terminé par un arrêt de ce parlement en date du 9 août 1672 qui confirme toutes les sentences rendues contre les opposants (1650-1702). — Déclarations faites par Jean Sallier, notaire à Saulieu, François Barbotte, curé de Fontangy, François Bordot, laboureur à Pluvier, de leur consentement, à payer la dîme et la tierce sur leurs héritages à Fontangy (1659). — Arrêt du Parlement qui déclare Jean Sallier, notaire à Saulieu, Simon Rougeot et Jean de Courroy, écuyer, et plusieurs autres, déchus de l'appel par eux interjeté de la sentence des requêtes du Palais du 3 février 1651, qui les condamne à payer la dîme (1664, 8 mai). — Déclarations faites par Claude de Salles et Pierre Antouard, écuyer, demeurant à Autun, et Philiberte-Bénigne de Selles, héritiers de Pierre de Selles, bailli de Noyers, et Jean du Courroy, écuyer, et Jacques Gaillardot, procureur d'office à Saulieu, au chapitre d'Autun, de leur consentement de payer les tierces dues sur leurs héritages à Fontangy (1673). — Sentences rendues contre plusieurs particuliers pour l'exécution de l'arrêt du Parlement de Paris du 9 août 1672 (1673).

G. 943. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

858-1459. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, Manlay, Suze, Vianges, Barnay, La Rivière, les Bordes, Cherchilly. Seigneurie. Domaine seigneurial. — Acte d'échange conclu entre Jonas, évêque d'Autun, et le chapitre Saint-Nazaire, par lequel celui-ci donne les terres de Caramannum Tillide et Fisciaco et reçoit en contre-échange le domaine de Marcheseuil, de Sampigny, le fief de Ragenfroid. Jonas confirme la donation du domaine d'Aloxe (Aulaciacum) faite au chapitre par l'évêque Modon (858, 20 mai, copie). — Vente du manse de Saint-Bazile, à Manlay, faite par Pétronille, veuve de Robert de Manlay, Seguin, son fils, du consentement de Pétronille, sa femme, de Girarde, de Huguenin et Guiot, frère dudit Seguin, à Seguin de Voudenay, chanoine d'Autun (1259, août). — Acquêt par le même du fief de Robert de Marlay, de Pétronille, sa femme, et de Pierre, frère de Robert, qu'ils tenaient des vendeurs qui sont André et Jean, chevaliers, Huguenin et Arnoul, damoiseaux, seigneurs de Jonchery, frères, du consentement de Luce, leur mère, d'Alix et de Guyotte, femmes d'Arnoul et d'Huguenin. Plus du droit qui leur appartenait dans le manse de Saint-Bazile et de terres le joignant, qu'ils tiendront de fief du chapitre (1259, novembre). — Vente faite par Jean de Voudenay au chapitre d'Autun, de tout ce qui lui appartient sur le territoire de Manlay en hommes, terres, prés, cens, coutumes, justice, étangs, prés, plus d'un bois dans lequel trois des habitants de Manlay ont des droits d'usage moyennant 400 livres (1260, juin). — Traité par lequel le chapitre, en considération de la vente que Jean de Voudenay lui a faite de tout ce qu'il possédait sur le territoire de Manlay, consent que les hommes dudit seigneur qui résideront dans la vallée de Voudenay, défrichent les terres de Seygne et de Montmeen, à la condition d'en payer la taxe, mais sans prétendre aucun droit dans les bois (1260, juillet). — Autre faite par le même au même de tous les droits, noms et actions qu'il peut avoir sur les territoires de Manlay et de Vianges et la dîmerie de ces villages, sous la réserve des fiefs que tiennent de lui Agnès, veuve de Bertrand de Chagny, chevalier, Pétronille, veuve de Robert de Manlay et de Guillaume de Lantillière, écuyer, et le bois dit Francet dans lequel trois habitants de Franxay ont leur usage (1260, juillet). — Donation faite au chapitre par Guillaume, curé de Manlay, de la maison qu'il a fait bâtir près l'église de Saint-Laurent (1264, septembre). — Vente de terres et prés en l'Autun, en la Loiche, finage de Vianges, faite par Guy de Vianges, écuyer, à Hugues de Vianges, chanoine d'Autun (1317, juin). — Vidimus fait en 1326, du testament de Hugues de Vianges, chanoine de Langres et d'Autun, lequel fait plusieurs legs au premier de ces chapitres et donne au second une maison et jardin sis à Autun, et fonde un anniversaire pour lequel il affecte toute sa terre de Vianges (1326). — Traité par lequel Eudes de Vaux, prieur de Bar-le-Régulier, exécuteur testamentaire de Hugues de Vianges, chanoine d'Autun, cède au chapitre pour l'acquittement de 18 livres 10 sols de cens en déduction de celle de 20 livres, les personnes et les tènements de 10 habitants de Vianges, l'étang, le moulin, la grange du côté du château, des terres, un verger, la justice, des cens et rentes (1331, octobre). — Acte de partage de la succession de Marguerite de Milley, veuve de Regnaud de Montagnerot, écuyer, entre J. de Braignon, écuyer, et Alix et Jeannette, ses sœurs, enfants desdits Regnaud et Marguerite. Jean a pour sa part la terre de Milley et ce qui dépend du fief de Villeneuve. Ses sœurs emportent toute la terre située sur les finages de Jonchery, Diancey et Marcheseuil et leurs dépendances (1392, 13 mai). — Donation entre vifs, faite par Colette, fille de Guillaume le Maire de Suze, à Marguerite, veuve de Jean d'Aguilly, sa sœur, de tout ce qu'elle peut posséder dans le duché de Bourgogne, sous la condition d'être nourrie et entretenue durant sa vie (1397). — Vente de la moitié du tiers de la maison de la mairie de Suze, faite par Huguette, femme de Guillaume, prévôt de Somment, à Colas d'Aguilly, son frère, pour la somme de 80 écus d'or, et don qu'elle leur fait de la moitié de l'autre tiers (1424). — Acquêt fait par J. de Bouton de Suze, d'une terre en la Vie d'Autun, finage de Suze, sur Jacob Pierre (1430, 3 juin). — Donation du tiers de la maison de la mairie à Suze, du tiers des curtils qui en dépendent, d'un pré sur Angoste et de terres et prés, le tout mouvant de fief du chapitre, faite par Colas d'Aguilly, écuyer, maire en partie de Suze, à Guillemin de Troyes, dit de Marnay, mari d'Agnès, sa sœur (1432, 6 octobre). — Acquêts faits par Jean de Bouton de Suze, de terres en Visien et en la Plumée, finage de Suze, sur Guyot de la Rivière, audit lieu (1433) ; — d'une terre et terres de pré de Vady, sur Jean Maulsaigier des Bordes (1434) ; — d'un pré au-dessus de la Come Barnot, finage de Suze, sur Michot Lamy (1434) ; — d'une terre vers la Planchotte, même finage, sur Jacob et Girard Monin (1435) ; — sur des terres en Visien, finage de Marcheseuil, sur Guillaume Pelletier, dudit lieu (1435) ; — d'une terre aux Ouches de la Noe, finage de Suze, sur Jacquot Pierre (1435) ; — d'une terre ès Chaumes de Brosses, finage de Marcheseuil, sur Hugonin Fournerat (1436). — Traité par lequel Etienne de Brazey, prieur en le prieuré de Bar, en échange de l'office de cuisinier du prieur dont Jean de Vianges s'est départi, lui cèdent en dédommagement trois meix et des prés sur le finage de Jonchery (1436). — Mainlevée accordée par le même prieur à Jean Bernard, écuyer à Fleurey-les-Mont-Saint-Jean, qui avait acquis un meix de J. Chappot de Vianges, et que le prieur avait fait saisir (1460). — Echange par lequel Jean de Vianges, écuyer, donne tout son meix et dépendances audit Vianges à Guyot Chopin de Semur, qui lui cède tous les héritages qu'il possède au finage de Suze (1437). — Vente de ce meix de Jean de Vianges faite par J. Chapuis à Etienne de Verne, écuyer (1443). — Vente faite par ce dernier à Guyot Milot, écuyer à Manlay (1455). — Vente d'une terre vers le puits de la Place, finage de Barnay, par Etienne de Rosereuil d'Igornay à Etienne Menneveaul, notaire à Autun (1449).

G. 944. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1451-1494. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. Domaine seigneurial. — Vente d'un pré en Pré Fourché, finage de Suze, faite par Gérard Tissot de Marcheseuil, à Jean de Bouton (1451, 28 mai). — Retrait féodal exercé par le chapitre sur la chevance de Jean de Vianges, consistant en meix, maisons, terres, prés, bois, étangs, justice, etc., acquis par Et. Duverne, écuyer, et revendu à Guyot Milot, écuyer, sur lequel avait été fait le retrait (1455). — Autre d'un pré et buisson en Geletain, même finage, faite au chapitre d'Autun, par Guillaume de Troyes, écuyer (1457). — Procurations données par Colas Millot, écuyer, Agnès Dupin, sa femme, Jean de Bouton dit Fabry, écuyer, Agnete d'Aguilly, sa femme, Guillemin de Troyes, écuyer, Huguenin Fournerat, Simon Caillat, Guillaume Quarotte, Jean Deschamps et Guyot Macourey, à Odot de Cordesse, écuyer, pour renoncer en leurs noms au profit du chapitre d'Autun, à tout ce qu'ils possèdent en la gorge de Marcheseuil (1458, 25 mai et 5 novembre). — Vente d'un pré En la Combe d'Auriac, finage de Manlay, faite par Jean Regnard, au chapitre d'Autun (1461). — Accord entre Jean Thoisot l'ancien, sa femme et ses enfants, d'une part, Jean Thoisot le jeune, et Guillaume, son frère, neveux de J. Thoisot l'ancien, par lequel ces derniers, ayant été condamnés par la justice du lieu à des dommages et intérêts pour avoir crevé les yeux de J. Thoisot l'ancien, ils avaient, pour tenir lieu de ces dommages et intérêts, cédé à leur oncle quatre journaux de terre sous la Meloise et au champ à la Noire, finage de Marcheseuil, moyennant quoi, celui-ci avait renoncé à toute poursuite (1464, 24 octobre). — Au dos, cession de ces héritages faite par J. Thoiset, à Philibert de Bouton, écuyer (1482). — Vente d'une terre en Malissard, finage de Marcheseuil, faite à Jean de Bouton par Colas Milot de Manlay, écuyer (1467). — Echange de terres sur Marcheseuil entre Philibert de Bouton, écuyer, et H. Forneret, dudit lieu (1472). — Vente d'une terre en pré de Vidy, finage de Marcheseuil, faite à Jean de Bouton, écuyer, par J. Canet (1473). — Acquêts par Philibert de Bouton, écuyer, capitaine de Vergy, d'une terre au Long préaul, finage de Suze, sur Huguenin Forneret (1472) ; — d'une terre au Larrier de Rozerot, même finage, sur les consorts Thoisot (1473) ; — d'une terre au Tremblay, même finage, sur J. Canet de Suze (1473) ; — d'une terre au Visien, finage de Marcheseuil, sur les consorts Thoisot (1474) ; — d'une terre en la Corvée, finage de Manlay, sur Jean Milot de Manlay (1474) ; — d'une terre Es Champs Dessus, finage de Marcheseuil, sur Guillaume Caillet, dudit lieu (1475) ; — d'une terre au Chétif Champ, finage de Suze, sur Jean Canet (1475) ; — d'une terre au Cartevaen même finage, sur Jean Canet le Vieux (1475) ; — d'une terre en la Carelle, finage de Marcheseuil, sur Colas Perrin de Suze (1475). — Vente d'une terre aux Tilles d'Ambouard et en la Prache, finage de Manlay, faite par Simon Perreau à Etienne Menevel, clerc à Autun (1477). — Donation de ces terres faite par ledit Menevel au chapitre d'Autun (1483). — Vente d'une terre en Visien, finage de Manlay, sur Nicolas Duvaud (1479) ; — d'un pré en Prathioul, finage de Suze, sur Guillaume Milot, écuyer à Suze (1480) ; — id. de prés au gué de Maigny, en la Ruée, sous chez Michot Lamy et Ouches de la Poissenotte, au Petit Breuil, au Crot Dauphin, finage de Suze ; — de terres et prés au Passoux, au champ au Cheval, sous le mont de Bar, en la Rousse et Aubuées de l'oreille Perrot, en Agusey, finage de Manlay, en censes et rentes audit lieu, sur les frères Milot (1480). — Vente d'une terre au champ au Riaulet, finage de Marcheseuil, faite par Simon Patouillet à J. Michon du même lieu (1482). — Cession de ce champ faite à Madeleine de Clugny, à Jean Bouton, prévôt de l'église de Couches et à Jacques de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot (1482). — Maintenue et garde en vertu d'un mandement du gouverneur de la Chancellerie de Bourgogne, obtenu par Philibert de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot, pour des meix, maisons et héritages situés à Manlay (1482). — Acquêts faits par Philibert de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot, d'une terre en la Borlère, finage de Manlay, sur Nicolas Duvaud (1483); — d'une terre en la vie d'Autun, finage de Suze, sur H. Rappet (1482); — d'une terre au champ des Bordes, finage de Manlay, sur Odot et Guillaume Milot, frères (1486). — Vente de prés et de terres sous le pré de la Croix et sur la montagne de Bard, finage de Manlay, faite par Claude et Pierre de Marry, écuyers, à Lambert de Marcheseuil, chevalier (1486). — Acquêt d'un pré au finage de Suze, par Philibert Bouton, seigneur de Tillot, sur Odot Milot, écuyer (1481). — Au revers, cession de ces héritages faite par Odot de Marcheseuil, écuyer, seigneur de Saint-Germain, à Pierre Matry le jeune, de Lucenay (1502). — Echange de terres et prés au finage de Suze, entre Philibert Bouton et Guillaume Milot, écuyers (1494).

G. 945. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1500-1536. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. Domaine seigneurial. — Acquêt par Philibert de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot, sur Michel Vince et Nicole d'Aguilly, sa femme, du tiers du meix d'Aguilly, à Suze, jardin, prés, terres, rentes et du tiers du domaine de Maisières (1500). — Autres par Pierre Matry de Lucenay, de terre et de vignes, finage de Manlay, sur Odot de Marcheseuil, seigneur de Saint-Germain (1502). — Vente d'un pré en Maigny, finage de Suze, faite par Guillemin Monin à Madeleine de Clugny, dame de Tillot, Jean de Bouton, prévôt de l'église de Couches et Jacques de Bouton, écuyer, ses enfants (1503). — Acquêt par les mêmes de prés joignant le closeau Monin, en Peletain, de terres dessus la Meloise ronde, en la Perrière, au Larrier de Reudedot, ès Meloïses au Galtier, aux Lauchères, en l'Ouche de Reutraicte et es champs de la Sarrée, finage de Suze, sur Vivant Thoisot, dudit lieu (1503). — Mandement compris dans la donation portant qu'il pourra racheter pour la décerner en la Chancellerie du duché à Pierre Matry le jeune, contre Odot de Marcheseuil, écuyer, qui contestait au premier la propriété de 12 journaux de terres et vignes en la Montagne de Bar, finage de Manlay (1503/4, 4 janvier). — Vente des deux tiers du meix d'Aguilly, terres, prés, bois, rentes, censes en dépendant et de terres, prés, bois, buissons, censes, rentes, à Maizières faite moyennant 200 livres par Nicolas Racle, à Beaune, à Madeleine de Clugny, à Jean et Jacques, ses enfants (1504). — Acquêts par Jacques de Bouton, écuyer, seigneur du Tillot, d'un pré à la Fourche, finage de Suze, sur les frères de la Rivière (1503); — d'une terre en Poiretet, finage de Marcheseuil, sur Louis Boutey (1507); — d'une terre au-dessus de la Gorge, même finage, sur Phorien Naquier (1507); — d'une terre au Poirelet, même finage, sur Clément Caillet (1507); — d'une terre dessus la Gorge, même finage, sur Denis Carotte (1507); — d'une terre au contour du Perret, même finage, sur Louis Bouthin (1509); — d'une terre au Moillat, finage de Manlay, sur Antoine Ponelle (1509). — Traité entre Jean de Bouton, docteur en droit, prieur commendataire de Saint-Romain, chanoine de Rouen, héritier universel de Jacques de Bouton, son frère, seigneur du Tillot, et Henarde de la Madeleine, veuve dudit Jacques et femme de Claude de Clugny, chevalier seigneur d'Effours et du Brouillard, au sujet des reprises, de la dot et du douaire de celle-ci, par lequel Jean cède à Henarde les seigneuries de Saigey et de Magnien et une rente de 7 livres plus 750 livres pour sa dot. En ce qui concerne les acquêts faits à Marcheseuil et à Manlay, les parties en jouiront par moitié si mieux n'aime le prieur payer une somme de 720 livres. Quant au douaire, il payera une pension viagère de 100 livres (1519, 14 juin). — Traité passé entre les parties devant le prieur de la Charité portant qu'au moyen de la cession des seigneuries de Saigey et de Magnien et de la rente de 7 livres, la seigneurie de Suze demeure déchargée de la dot, de même que les acquêts dont ils jouiront en commun jusqu'à ce que le prieur ait payé une somme de 800 livres (1519/20, 18 janvier). — Procuration donnée par Jean de Bouton, chancelier et chanoine de l'église de Rouen, prieur commendataire des prieurés de Lisles et de Saint-Romain à Jean Charnot, vierg d'Autun, pour poursuivre au bailliage d'Autun l'insinuation de la donation qu'il a faite à son neveu Jean de Saulbiez dit de Bouton, écuyer, seigneur de Saint-Bonnot (1527). — Traité passé entre Jean de la Hutière, écuyer, et Jeanne de Bouton, sa femme, et Jean de Saubiez, écuyer, seigneur de Saint-Bonnet, fils de ladite dame, par lequel celle-ci ratifie la donation faite à son fils par Jean de Bouton, prévôt de Couches, des terres de Suze et autres, moyennant quoi le dit Jean du consentement de Regnier de Saubiez, écuyer, seigneur d'Ebaty, son oncle et tuteur, consent à ce que sa mère possède les immeubles situés à Nolay une somme de 600 livres, plus une somme de 500 livres, valeur des meubles de la succession et une pension de 50 livres (1532). — Transaction entre Jean de la Hutière, écuyer, tant en son nom qu'en celui de Philibert, Jacqueline et Marie, ses enfants de son mariage avec Jeanne de Bouton, veuve de Jean de Saubiez, écuyer, seigneur de Saint-Bonnot d'une part, Jean de Saubiez, écuyer, seigneur de Saint-Bonnot, tant pour lui que pour Madeleine et Humberte, ses sœurs, au sujet du douaire et de la dot de ladite Jeanne par laquelle Jean de Saubiez cède aux enfants de la Hutière tous les domaines appartenant à lui et à ses sœurs sur les finages de Nolay, de Sampigny, le Doulevent en Charollais, plus une rente de

7 livres, due par M^lle de Siry, moyennant quoi lui et ses sœurs demeurent déchargés de toute répétition au sujet du douaire et de la dot (1536/7, 8 mars). — Au dos, sentence du bailliage de Chalon en date du 23 mars suivant, contenant homologation de cette transaction.

G. 946. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1541-1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. — Vente du moulin de Suze à Suze, faite par Jean de Saubiez, seigneur de Saint-Bonnot et de Suze, à Philibert Caillet, marchand à Arnay, pour la somme de 245 livres (1541, 22 octobre). — Cession faite par ledit Caillet à Jean Charnot, chanoine d'Autun (1542, 23 juin). — Acte par lequel François du Fayt, écuyer, seigneur de Torcenay, et Madeleine de Saubiez, sa femme, donnent leur consentement à la vente de la seigneurie de Suze par Jean de Saubiez, au chapitre de la cathédrale d'Autun (1541). — Traité par lequel Charlotte de Bouton, prieure de l'abbaye du Lieu Dieu, avec le consentement de l'abbesse Bernardine de Moroges, décharge la seigneurie de Suze de la pension annuelle de 12 livres que son frère Jean de Bouton, prévôt de Couches, lui avait assignée sur cette seigneurie et consent à la vente de cette terre, par Jean de Saubiez, au chapitre d'Autun, ledit Jean ayant assigné cette pension sur sa terre de Saint-Bonnot (1542). — Acte donné par Cl. Mailfert, notaire à Autun, des offres faites par Jacques Charnot, chanoine d'Autun, au prieur de Bar, de lui rendre foi et hommage et bailler son dénombrement des biens situés à Jonchery, acquis du seigneur de Saint-Bonnot et mouvant de fief dudit prieur (1542). — Traité entre Gérard de la Madeleine, écuyer, seigneur de Ragny, Jean de la Fin, écuyer, seigneur de Pluvier, et Pétrac Du Bled, écuyer, seigneur de Cormatin, en qualité d'héritiers de Girarde de la Madeleine, dame du Brouillard, et Jean de Saubiez, écuyer, seigneur de Saint-Bonnot, par lesquels les premiers quittent ledit Jean de tous les arrérages échus du douaire que ladite dame avait sur la seigneurie de Suze (1544). — Déclaration des bâtiments et héritages appartenant au chapitre d'Autun, sur les territoires de Suze, de Marcheseuil, de la Rivière, des Bordes, de Cherchilly et de Manlay (1551). — Autre des héritages appartenant au chapitre sur les finages de Manlay, Visemoux, Rescholles, Montregard et Viscolon (1606). — Procédures au bailliage d'Autun entre le chapitre d'Autun et les fermiers du prieur de Mesvres au sujet de la petite dîme de Manlay que ces derniers avaient prélevée sans droit (1644). — Autres devant le même bailliage entre le chapitre et Laurence Gond, femme séparée de Charles de Saint-Léger, seigneur de Montregard, au sujet de ce que le fermier du chapitre avait clos le pré Bon, finage de Cherchilly, où cette dame et les habitants de Cherchilly avaient droit de pâturage après la seconde herbée levée (1652). — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre en possession de deux journaux de terre situés en Louhotte, finage de Suze (1690). — Procédures devant la chancellerie d'Autun, entre le chapitre, Joseph de Bar, chanoine d'Autun, et le seigneur Volletat de Marcheseuil, au sujet d'arrérages de cens sur des héritages audit lieu (1734-1735). — Procès-verbal de bornage du pré du sieur Lantissier à Suze, avec celui du Breuil, appartenant au chapitre (1740). — Acte d'échange entre le sieur Lantissier, qui donne au chapitre une soiture 40 perches de pré en Chamont, joignant le pré de Breuil et reçoit une soiture 40 perches du pré Chailly, finage de Suze (1741). — Déclaration des héritages dépendant de la seigneurie de Suze et dépendances, donnée par le fermier du chapitre (1756). — Amodiation des prés et terres de la seigneurie de Suze sur Jonchery, faite pour 3 ans au sieur Theveneau pour 72 livres (1771). — Amodiation pour neuf ans par Pontus Baudouin, curé de Marcheseuil, à Martial Guenot, fermier de la prévôté de Marcheseuil de la dîme de grains qui lui appartient sur les finages de Cherchilly, de Vianges et des novalles, sur toute la paroisse, à raison de 100 mesures de froment, 100 de seigle, 100 d'orge et 12 livres pour un pré (1771, 16 juillet). — Pièces concernant la renonciation faite par le chapitre au retrait féodal qu'il voulait exercer sur les biens acquis par Le Lantissier, greffier en chef de la chancellerie de Saulieu, dans leur seigneurie de Marcheseuil (1779).

G. 947. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1461-1548. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. Justice. — Enquête dressée par Claude Chappel, licencié en lois, arbitre nommé de la part du chapitre d'Autun et d'Odot de Mâlain, seigneur de Voudenay, de laquelle il résulte que d'après les témoins produits par ce dernier que la Combe du Bois de Verne en Commelly et la terre du Champ de Pierre Polin appartiennent au seigneur de Voudenay et sont situés sur sa justice et que les habitants de Voudenay y ont droit de champoy (1461, 14 octobre). — Autre enquête dressée par le même, dans laquelle les témoins produits par le chapitre déposent tout le contraire des précédents (1461, 14 octobre). — Mandement de Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay, bailli d'Autun qui, contrairement aux prétentions de Pierre Chappel, procureur du seigneur de Voudenay, maintient le chapitre d'Autun en possession de la justice sur le bois de Champlon-sur-Manlay (1467, 18 juillet). — Sentence de la justice de Suze qui condamne les frères Robert à se désister des héritages qu'ils avaient usurpé sur les héritiers de J. Caillet (1548).

G. 948 (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1290-1499. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. Cens et rentes. — Baux à cens et à rente passés par le chapitre d'Autun à Guillaume, maire de Marcheseuil, d'une terre en la Gorge, finage dudit lieu (1290, février) ; — à Jean de Semur, clerc, maire de Suze, d'une terre en la Gorge, finage de Marcheseuil (1290, avril) ; — à Perreaul Borgey des Bordes, une pièce de bois, appelée le Breuil, finage des Bordes (1393/4, février) ; — à Regnaud Vocins des Bordes, d'un bois appelé la Brosse de la Caille, sur Manlay (1298/9, mars). — Testament de Jean Samet, curé d'Aubigny, chapelain de l'église d'Autun qui, pour son anniversaire, donne une rente de deux bichets de froment à Manlay (1361). — Bail à rente de terres et prés En pré de Monge, entre Manlay et Marcheseuil, passé par le chapitre à J. Milot de Manlay (1373) ; — de la grange, du verger du chapitre et autres héritages à Vianges passé à Jean de Montille (1382). — Ventes de rentes en avoine et en argent à Marcheseuil, faite par la veuve Le Fournerat à Michelin Sarrote et cédées en 1408 au chapitre (1382-1384). — Autre d'une rente de 10 livres sur les terres de la Forêt et de Meauregard au finage de Manlay, faite au chapitre par Guillaume Chevalier, seigneur de Lailly (1392). — Autre d'une rente de 50 sols, sur la terre de Vaulsery et de Vercholle, paroisse de Manlay, par Guillaume de Vaulsery, écuyer, à Philippe le Viguier d'Autun (1399). — Autre d'une rente en froment sur des héritages au finage de Marcheseuil, faite par Guyot Moreau à Joseph Jugler d'Autun (1406). — Autre d'une rente de 50 sols sur des maisons, terres et prés à Manlay, faite au chapitre par Guillaume Renard (1408). — Bail à cens des héritages grevés d'un cens au profit de Jugler, passé par le chapitre qui les avait acquis à Jean Moreau de Marcheseuil (1426). — Autre des meix au Doilliers et au Bornet à Manlay, passé à Girard Moreau de Menetreux (1429). — Autre du meix Rivaut à Vercholle, passé à Guillaume Visien de Manlay (1429). — Autre de terres à la Gorge, finage de Marcheseuil à Guillaume Quarotte (1440). — Autre d'un plâtre de maison à Jonchery et de terres, passé par Jean de Bouton, écuyer, et Agnès, sa femme, à Jean Morisey, de Diancey (1450). — Vente d'une rente de 20 sols affectée sur le pré en Rondeboux, à Suze, faite par Girard Thoisot à Jean de Bouton (1451). — Baux à rente passés par le chapitre : 1° du meix Jean Moreau sur Marcheseuil à Philippe Moreau (1452) ; — 2° du meix Seguin Guillot à Manlay, passé à J. Regnard le jeune (1454). — Exploit de signification d'un mandement du bailli d'Autun pour la maintenue du chapitre en possession d'une rente sur le closeau de Manlay (1463). — Bail à rente de terres ès Longes de la Cras et au contour Gister, finage de Marcheseuil, passé par Odot de Cornesse, écuyer, à Guillaume Caillat (1475). — Autre du meix Guillaume Perrin et de toutes ses dépendances à Marcheseuil, passé par le chapitre à Huguenin Perrin (1476). — Autre du meix Jean Perrin l'ancien, à Marcheseuil, passé à Philibert Perrin, dudit lieu (1480). — Vente par Jean et Guillaume Milot, écuyers, à Philibert de Bouton, seigneur de Thillot, de la rente d'un setier de froment sur la terre du Champ pourri, finage de Manlay (1480). — Bail à cens d'une terre au finage de Jonchery, passé par Philibert de Bouton, seigneur de Tillot, à Philibert Chauvot de Jonchery (1483). — Reconnaissance par Jean Caillet de Marcheseuil, tènementier du meix au Doyen, du cens d'un cierge d'une livre de cire qu'il doit au chapitre (1487). — Bail à cens de terres aux bois des Barreaux et de la Rappée, finage de Jonchery, passé par Philibert de Bouton, écuyer, aux habitants de Jonchery (1487). — Procès-verbal dressé par Antoine Michaletet, notaire à Autun, donnant acte de ce que la veille de la fête de saint Celse au *Gloria Patri* du premier répons de Matines, Pierre Caillet de Marcheseuil a offert devant le grand autel de l'église cathédrale de Saint-Lazare d'Autun un cierge du poids d'une livre de cire qu'il a déclaré devoir chacun an comme tenementier du meix Doyen et de ce que les chanoines ont refusé ce cierge tant parce que ledit Caillot était excommunié, que parce qu'il ne leur payait pas les autres redevances affectées sur ledit meix (1489). — Traité par lequel le chapitre autorise Philibert de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot, à construire un moulin et un battoir sur la rivière de Suze, près du Pont, à charge d'une livre de cire de redevance annuelle (1492). — Vente du quart du meix de Jean Prévot, à Barnay, faite par Malhey Thomas aux consorts Mongeot et Gauthier (1499).

G. 949. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1501-1529. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. Censes et rentes. — Acquêts par Philibert Bouton, seigneur du Tillot, de 6 gros de cens sur des prés aux Bordes : de 6 gros de cens sur des maisons, jardin et terres au finage de Suze (1501). — Bail à cens du meix J. Girard à Suze et des terres en dépendant, passé par Philibert Bouton à Jean Chauvot dit Baulme (1501). — Autre de terres et de prés au finage de Suze, passé par Madeleine de Clugny, veuve de Philibert de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot, à Gillet Thoisot de Suze (1503). — Autre du meix Jean Regnard et de ses dépendances à Manlay, passé par le chapitre à Pierre Matry le jeune (1502). — Transaction entre Odot de Marcheseuil, écuyer, seigneur de Saint-Germain, et Pierre Matry le jeune, de Lucenay, au sujet de la vente d'une terre et d'un pré au finage de Manlay (1504). — Sentence décrétale rendue en la Chancellerie d'Autun qui approuve la saisie faite à requête du chapitre, du meix Moreaul au finage de Marcheseuil, sur les consorts Caillet et Naquier pour défaut de paiement d'arrérages de cens, et en fait la délivrance à Odot de Marcheseuil, écuyer (11 mai 1507). — Rétrocession faite par celui-ci au chapitre (1509, 27 juin). — Procédures (1505, 1506). — Vente d'un cens de 6 gros, d'une mesure de froment, d'une corvée à faucher, assigné sur un pré en Praillant et en Lochères, finage de Marcheseuil, faite par Pierre Bonnard à Jacques de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot (1508). — Ventes d'une terre en la Montagne de Bar et en La Bordellerie, finage de Marcheseuil, faite par C. et A. Caillet à Pierre Matry le jeune, de Lucenay (1509, 1511). — Obligation souscrite au chapitre par D. Carotte, de Marcheseuil, pour le paiement d'arrérages de cens (1511). — Bail à cens d'un domaine en terres, prés, buissons à Jonchery, passé par Jacques de Bouton, écuyer, aux frères Perreau, de Jonchery (1514). — Autre d'une terre en la Barre, finage de Manlay, passé par le chapitre à Cl. Perreaut (1527). — Autre d'une terre en la Cosme des Forges, même finage, passé à P. Bertrand (1527). — Autre d'une terre en la Vie de le Larche, même finage, passé à Claude Bigeard (1527). — Autre d'une terre en Gulge, même finage, passé à M. Charbonnier (1527). — Autre d'une terre en Champ Torchon, finage de Barnay, passé à Huguenin Perreaut (1528). — Sentence décrétale rendue en la Chancellerie d'Autun à requête de Jean de Bouton, prieur de Saint-Romain et prévôt de Couches, qui ordonne la délivrance d'une pièce de terre en la montagne de Bard, finage de Marcheseuil et Manlay, saisie sur les héritiers de Pierre Matry, pour défaut de paiement de cens. La délivrance en est faite à Cl. Guichard, qui par acte du 20 juillet 1530 la rétrocède au chapitre. — Déclaration donnée par les héritiers de Jean Perreaut dit Lavisey, des meix et héritages taillables, mainmortables et corvéables situés à Jonchery et appartenant au chapitre (1529).

G. 950. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1530-1770. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. Cens et rentes. — Bail à cens d'une maison, jardin, terres et prés sur le finage de Suze, passé par Jean de Bouton, chancelier de l'église de Rouen, et Jean de Saubiez, seigneur de Suze et de Tillot, à Moingeot Sordot, meunier à Suze (1530). — Autre de terres et prés sur Jonchery, passé par les mêmes à Jean Chauvot (1530). — Autre d'une terre en la Barre, finage de Visimoux, passé par le chapitre à Jean Pomelle dit Brun, du même lieu (1535). — Reconnaissance de cens sur des terres et des prés aux finages de Marcheseuil et de Manlay, faite au chapitre par Pierre de Thoisy, prêtre, Pierrette de Givry, sa sœur, Catherine, femme de Léonard de Morey, de Lucenay (1539). — Sentence de la Chancellerie d'Autun qui condamne Jean de Marcheseuil et Guillaume de Morey à payer les arrérages des cens assignés sur des héritages à Manlay (1571. Procédures). — Bail à cens du moulin de Suze et de ses dépendances, passé par Jean Dardault, abbé de Saint-Pierre de l'Etrier, et P. Duvernoy, chanoine, au nom du chapitre, à Pierre Theveneau, meunier à Suze (1606). — Autre des prés du Reul debout et de la soiture dessus, finage de Suze, passé par le chapitre à J. Martin dit Fiyot (1624). — Autre des prés Goulletain, même finage, passé à E. Ponnelle et Fr. Nouveaul à Suze (1624). — Autre du buisson du pré Bot, finage de Marcheseuil, passé à Claude de Thoisy à Marcheseuil (1624). — Autre de 5 journaux de terre en champ Cointy, finage de Manlay, passé aux consorts Denisot dudit lieu (1627). — Autre du pré de Cointy, même finage, consenti aux frères Renaud, de Manlay (1636). — Autre de l'emplacement de meix ruinés, de jardin, de terres et prés aux Bordes, passé à Honoré Bailley, du même lieu (1648). — Autre du moulin de Suze et des prés y attenants, passé à Anet Deschamps et à ses fils (1657). — Autre d'une toppe et de terres au même lieu, passé à J. F. Manlay frères, de Suze (1666). — Autre d'une terre en Beunier, finage de Marcheseuil, passé par le chapitre à Claude Moreau, dudit lieu (1674). — Autre d'une terre dite la pièce de la Vigne, finage de Suze, passé à Vivant Poinceot, du lieu (1674). — Autre d'une terre en l'Ouché, du pré au lot, même finage, passé à Hugues Commegrain, de Suze (1674). — Autre du Champ Moreau, sur Suze, passé à Jean Chenevet, dudit lieu (1674). — Autre du pré de la Comme au Caillet, finage des Bordes, passé à Vivant Deschamps, de la Rivière, paroisse de Marcheseuil (1674). — Autre des Ouches de Meloise, finage de la Rivière, passé à Jean Deschamps, dudit lieu (1674). — Autre des Buissons du pré de Braux, finage de Marcheseuil, passé aux frères Martenot, dudit lieu (1674). — Autre des terres et buissons du champ des Drieux, même finage, passé à Etienne Meneveaul, huilier à Marcheseuil (1674). — Autre d'une terre sur le buisson Sauvot à Suze, passé à Jean Mory, laboureur audit lieu (1674). — Autre des prés Lompva, à Suze, passé aux Deschamps père et fils, dudit lieu (1674). — Autre de l'Ouche du puits, même finage, passé à Humbert Poinsot, maçon à Suze (1674). — Autre des buissons au pré au lot, même finage, passé à Agnus Mory, charpentier à Suze (1674). — Autre du paquier de la Pêcherie, même finage, passé à J. Charbonnier, laboureur à Suze (1674). — Autre de terres et prés en Apuriet, finage de Manlay, passé à Barthélemy Ponnelle, cabaretier à Manlay (1674). — Autre de prés en la Mouille de la Planchotte, finage de Marcheseuil, passé à Antoine Méneveau, huilier audit lieu (1676). — Autre du plâtre de l'Ouche Amiot, proche la chapelle Saint-Roch, à Marcheseuil, passé à Lazare Moreau, manouvrier audit lieu. — Autre de prés, finages des Bordes et de Cherchilly, passé à J. Perrin, laboureur aux Bordes (1676). — Autre de la pièce du chapitre, finage de Visemoux, passé à Jean Méneveau, manouvrier, à Menin Thiroux, paroisse de Manlay (1676). — Bail à cens d'une terre ès Chaumet sur Suze, passé par le chapitre à François Manlay, laboureur audit lieu (1676). — Autre d'une terre au champ de la Palle, même finage, passé à Jean Martin, laboureur audit lieu. — Autre de la Chaume aux Sirons, même finage, passé à Pierre Chalumeau, laboureur audit lieu (1676). — Autre du pré de l'Aisance, même finage, passé à Dimanche du Rupt, laboureur à Suze (1676). — Autre du pré Ruault, finage des Bordes, passé à Lazare Méneveau, meunier du moulin de Cherchilly (1676). — Autre de la pièce de Lamoivant, finage des Bordes, passé à Jean Boulley, laboureur audit lieu (1676). — Déclarations des héritages appartenant au chapitre sur le territoire de Jonchery (1686-1735). — Vente d'une terre en la Briotte, finage de Cherchilly, censable envers le chapitre, faite par J. Goby et Lazare Martin à Claude de Saint-Léger, seigneur de Montregard (1686). — Rétrocession faite au même par Lazare Ménevaut, laboureur à Jonchery, des terres et prés qu'il tenait du chapitre (1686). — Consultations d'avocats dans un procès entre le chapitre et le prieur de Bar, au sujet d'une taille sur des héritages à Jonchery (1688, 1689). — Bail à cens d'une terre en l'Ouche Raby, finage de Suze, passé par le chapitre à François Guignot, laboureur au Passeur, paroisse de Manlay (1717). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Pierre Léger, laboureur à Manlay, à payer les arrérages des cens assignés sur ses héritages (1771, 13 août. Procédures).

G. 951. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1327-1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil, etc. Seigneurie. Bois, usages, communaux. — Attestation donnée par Jean de Semur, notaire à Autun, de sa présence lorsque Guillaume Maupoil, maire de Suze, et Colette, sa femme, à l'occasion du procès qu'ils avaient avec le chapitre d'Autun au sujet de droits d'usage dans les bois de Fouchères et de Buant, s'en sont rapportés à l'arbitrage du doyen Simon de Dinville ; de sa présence, lorsque le doyen prononça que les consorts Maupoil n'avaient aucun droit dans le bois de Fouchères, et de sa présence, lorsque ces deux époux s'en remirent à l'arbitrage du doyen pour ce qui concernait le droit d'usage de la femme dans le bois de Buant (1327/8, 18 février). — Obligation de la somme de 40 florins d'or, souscrite par Hugues Humbert, de Manlay, au profit du chapitre, pour la vente de la coupe du bois de Fouchères (1364). — Vente du tiers du bois de la mairie de Suze, près les bois de Buant, faite par Colas d'Aguilly, écuyer, au chapitre d'Autun pour la somme de 34 livres (1409). — Ecritures fournies devant la justice de Marcheseuil par Jean de Cordesse, écuyer, dans son procès contre les habitants de Marcheseuil qui refusaient de lui payer chaque année, à Noël et par habitant, un pain de la valeur d'un boisseau de seigle, en sa qualité de conservateur des droits que les habitants ont dans le bois de Buant appartenant au chapitre (1422). — Transaction entre le chapitre et Jean de Cussigny, chevalier, seigneur de Voudenay, et Jacques de Cussigny, par laquelle on réglemente le droit de parcours des habitants de Voudenay et de Manlay, sur leurs territoires réciproques (1437, 28 mai). — Exécution d'un mandement du bailli d'Auxois qui maintient Philibert de Bouton, écuyer, seigneur de Tillot, dans la possession de la moitié du bois du Tillot, paroisse de Marcheseuil, indivis avec Henri de Moles, seigneur de Vougis et Claude Du Bois, seigneur de Communes, à cause de Claude et Jeanne de la Palud, leurs femmes (1478). — Déclaration par Philippe Bouchotte et Pierre Martin, paroissiens de Marcheseuil, qu'il y a seulement dans la paroisse 15 habitants tenant feu et lieu, ayant leurs usages au bois de Buant, 5 charrues à bœufs et 10 aux villages des Bordes, Suze et la Rivière (1511). — Certificat donné par Jean Grangerot, curé de Manlay, des délits commis dans le bois de la Fouchère par Hugues de Thoisy et des habitants de Manlay (1520). — Traité entre le chapitre et les habitants des Bordes et de la Rivière, par lequel ces derniers reconnaissent devoir au chapitre la rente annuelle d'un boisseau de froment et d'un boisseau d'avoine pour leur droit d'usage dans le bois de Buant, mais sans pouvoir y champoyer et aussi pour leur droit de pêche dans la rivière de Suze (1537). — Obligation au profit du chapitre de la somme de 31 livres par les consorts Denisot, pour la vente de la coupe du bois de Fouchères (1542). — Traité par lequel moyennant le paiement d'une somme de 1.800 livres, le chapitre quitte François de Mâlain, seigneur de Voudenay, de toutes les dégradations qu'il avait commises dans les bois de Suze (1575). — Mandement du bailliage d'Autun obtenu par Léonard Bouchotte et ses associés pour faire assigner le chapitre à prendre en main pour eux et à défendre à l'action de trouble exercée contre eux par Guillaume de Morey, écuyer, qui se prétendait possesseur du bois de la Comme au Bœuf sur Manlay, dont le chapitre leur avait vendu la coupe (1583). — Procédures (1583-1584). — Arrêt du Parlement entre Anthouard Darley, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, impétrant de décret interposé sur les communaux de Marcheseuil, Suze et La Rivière, les habitants de ces lieux, à eux joint le chapitre d'Autun, par lequel la cour homologue la délivrance de ces communaux à Claude de Thoisy, seigneur de la Baume, pour la somme de 600 livres (1612). — Sentences rendues en la prévôté de Sussey et de Marcheseuil, pour l'estimation des délits commis dans les bois du chapitre (1628, 1639). — Vente des paquiers du Fancey et de Bard, faite par les habitants de Manlay à Anne Mathey, veuve Guenot, A. Guenot, C.-J. Lapierre et J. et A. Ponnelle, moyennant la somme de 600 livres (1657). — Procès-verbal dressé par le lieutenant de la prévôté de Sussey du bornage des bois du chapitre et des usages des habitants de Cherchilly (1658). — Assignation donnée par le chapitre devant les Requêtes du Palais à Gabriel Grillot, procureur du Roi au bailliage d'Arnay, pour avoir usurpé 20 journaux de communaux à Marcheseuil (1662). — Instance devant les Requêtes du Palais entre le chapitre, J. Girardin et Cl. Caillet, laboureurs à Marcheseuil, au sujet de la possession du pré de Bar (1667). — Ventes de la coupe du bois de Fouchères (1645-1674). — Transaction entre le chapitre et les sieurs Deschamps, meuniers du moulin de Suze, poursuivis pour avoir coupé un chêne, dont ils avaient besoin pour les réparations du moulin qu'ils tenaient à cens du chapitre (1676). — Poursuite contre Toussaint Bulier de Sussey, en paiement au chapitre de la valeur du tiers des communaux acquis par son père sur les habitants de Manlay (1684). — Acte de partage des bois Joly, de Feuillas et de la Glantière, finage de Vianges, entre les héritiers Leblanc, dudit lieu (1689). — Sommation faite par Pierre Quarré Chateaurenaud, comte d'Alligny, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Pierre-Châtel et d'Autun, au chapitre de convenir d'experts pour reconnaître les extirpations commises dans ses bois lors du nouvel alignement de leur bois de Fouchères (1714). — Procédures aux Requêtes du Palais entre le chapitre et Joseph Grillot, de Nolay, qui avait élevé des constructions aux Bordes sur des terres appartenant au chapitre et aux habitants (1719). — Procédures poursuivies par le chapitre devant la maîtrise d'Autun et la Table de marbre de Dijon contre divers particuliers qui avaient commis des dégradations dans les bois de Fouchères et de Buant (1724, 1725). — Sommation faite par le chapitre à Jean Guinot, marchand à Suze, de procéder à la coupe du bois de Fouchères qui lui a été délivrée, en se conformant à l'ordonnance (1747). — Relevé des plans des bois des paquiers de Marcheseuil, Suze, les Bordes et la Rivière, dressé par Reulliot (1782). — Consultation de l'avocat Virely, dans un procès du chapitre contre les propriétaires forains de Marcheseuil qui prétendaient au droit d'usage dans les bois (1786).

G. 952. (Plans.) — 3 feuilles, papier.

1693. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Marcheseuil. Seigneurie, Bois. — Plans du bois de Fouchères, levés par Guy Viellard, arpenteur juré du Roi. — Plan du bois du Tillot, levé par Voillot, arpenteur.

G. 953. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

815-1380. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, Baubigny, Bouze, Echevronnes, Evelles, Mandelot, Melin, Nantoux, La Roche-Pot, Saint-Romain. Seigneurie. Domaine seigneurial. — Imprimé du diplôme de l'Empereur Charlemagne qui entre autres possessions donne à l'abbaye de Luxeuil la terre de Meloisey, située au pays de Beaune (Molesiacum in pago Belnense, 815). — Transaction ménagée par Henri de Bourgogne, évêque d'Autun, entre le chapitre de son église et Jérémie de la Roche, lequel prétendait avoir le droit de mettre ses dîmes dans la grange de Baubigny (Balbiniaci) et d'en battre les grains à l'exclusion du chapitre. Le seigneur de la Roche cède au chapitre tout le droit qu'il pouvait sur cette grange et les trois setiers de froment, seigle et avoine qui lui étaient dus sur cette grange. De son côté, le chapitre lui remet le gage qu'il avait reçu de lui pour la somme de 40 sols. Ce traité est ratifié par Hugues, fils du duc de Bourgogne (Sans date, vers 1160). — Bail à vie du prieuré de Meloisey, à l'exception de l'huile due par le curé de Meloisey, consenti par les abbés et religieux de Luxeuil à Lambert de Rouvres, clerc du duc de Bourgogne (1242). — Ratification de ce bail par le duc Hugues IV (1242). — Acte par lequel Thibaut, abbé et les religieux de Luxeuil, du consentement de l'archevêque de Besançon, cèdent au chapitre de Saint-Lazare d'Autun leur prieuré de Meloisey-sous-Saint-Romain au diocèse d'Autun, en échange de ce que le chapitre possède à Poligny et d'une soulte de 70 livres viennois (1249, août). — Quittance donnée au chapitre par Jean de Marmiont, receveur du duc de Bourgogne, de la somme de 90 livres, due par l'abbaye de Luxeuil et pour laquelle on avait saisi la terre de Meloisey (1249/50, février). — Bulle du pape Innocent IV qui confirme l'échange fait entre le chapitre et l'abbaye de Luxeuil (1251/52, 29 mars). — Vente de deux pièces de vignes en la Combe Naigeon, finage de Meloisey, faite par Monet, fils de la More à Guillaume Peaudoye, chevalier (1267/68, mars). — Donation d'une grange à Meloisey faite au chapitre d'Autun par Hugues Prieur, fils de Jean Diet de Beaune (1267). — Autre semblable faite par Pierre du Chateau de Bussy, clerc, fils de Guillaume Passebarre, de tout ce qui lui appartient au finage de Meloisey, tant en hommes, meix, tailles, coutumes, dîmes, terres, bois, cens, fiefs, foresterie et justice, plus un cens à Joursenvaux. Cette donation est ratifiée par Gérard, Béatrix, frère et sœur du donateur, Guillaume, mari de celle-ci, Jocerand Perrenet et Reine de la Foret (1268, septembre). — Engagement pris par Hugues Prieur devant l'official d'Autun de produire dans un délai déterminé des lettres de la mairie de Beaune constatant qu'il avait fixé son domicile à Meloisey, au temps et du consentement de Guy de Vautheau, chanoine et terrier du chapitre à Meloisey (1271). — Bail à vie de la terre de Meloisey, passé par le chapitre à Jacques Desroches, prévôt de l'église, et à Hugues de Faucogney, archidiacre de Beaune, moyennant la somme de 64 livres et une rente annuelle de 10 livres viennois (1280, juin). — Continuation de ce bail à Hugues de Faucogney (1284, juin). — Acquêt par Guillaume Peaudoye, chevalier, sur Thibaut dit Jean de Volnay, Perrin, fils de Simon Rierefour, Benevente, femme de Guillaume Botoillon, de prés, terres, vignes, bois, cours d'eau sur le finage de Meloisey (1286, décembre). — Acte par lequel Hugues dit Prieur de Meloisey et Belle, sa femme, cèdent au chapitre une vigne en Cray, le pré de Merde et reçoivent en échange des pièces de pré en Preou, en Pièce, en la Gravière et au-dessus du Village (1290). — Engagement fait au chapitre moyennant 10 livres viennois, par Seguin de Vesigneux, damoiseau et Guillemette, sa femme, fille de Gérard de Saint-Romain, chevalier, de la 10e partie de la succession de Hugues Bouchard, chanoine de Vergy, et de la 8e partie de celle d'Odot Bouchard, curé d'Auxey et de tout ce que lui et sa femme possèdent sur le territoire de Meloisey (1290, juillet). — Acquêts faits par le chapitre sur Hugues Prévôt de Saint-Romain, de vignes en Chassornin, en Nibaud, au Vergier, aux vignes de Jean de Saulon, finage de Meloisey (1291, juin); — sur Adeline, veuve Barbier, d'une vigne en Crai, même finage (1301). — Vente de terres en Ymaul et en Terloin, même finage, faite par S. Fremiot et Perrot Perrin à Ancel Peaudoye d'Auxey, clerc (1310). — Acquêt par le même d'un cens de 6 deniers, assigné sur un pré sis au-dessus du ruisseau de Curre, finage de Meloisey, appartenant à Guillaume de Curre, de Volnay (1312/3, 28 février). — Autre par le même, sur Guillaume Quigneaul de Volnay, d'un pré sis en la Combe de Meloisey (1315). — Autre par le même sur Perreau Le Macon, d'une vigne en Chevay, même finage (1315). — Autre par Anceau, fils de Guillaume Peaudoye, chevalier, sur Jacquette, veuve de Bonet Broisset de la Grange de Vauget, d'un pré en la Combe de Meloisey (1317). — Lettres de Eudes IV, duc de Bourgogne, qui cède au chapitre d'Aûtun tout son domaine de Meloisey et ce qui lui appartient à Manlay et au Perreul, afin d'être tenu quitte envers le chapitre des 400 livres de terre qu'il devait à Hélie, évêque d'Autun, et que celui-ci avait cédées au chapitre. Réservé au duc la garde, le ressort et la souveraineté des choses cédées (1322, mai). — Vente d'un pré au-dessous du moulin, finage de Meloisey, faite par Marione, Colard son fils, Perronette, veuve de Jacques Marion, à Anselme Peaudoye (1323, octobre). — Echange de prés sur le finage de Meloisey, entre les frères Pussot et Anselme Peaudoye, clerc (1323). — Bail à vie de terres, de vignes en Grand Champ, en Mordier, en Nimbaut sous Roche et au Vergier, consenti par le chapitre à Regnaut Gautier de Saint-Romain, clerc (1326). — Traité par lequel Henry de Colombey, curé de Balorre, ratifie la vente faite à Jean Bourgeois, chanoine d'Autun, par Agnès de Colombey, damoiselle et Perrin, son fils, de ce qu'ils possédaient à Meloisey et lui cède tous les droits et actions qu'il pouvait prétendre sur les choses vendues (1343, 22 décembre). — Donation faite au chapitre par le chanoine Jean Bourgeois, de tout ce qu'il a acquis dans la paroisse de Meloisey, d'Agnès de Colombey, damoiselle, et sous la condition de célébrer pour lui quatre anniversaires (1344). — Donation faite au chapitre par le chanoine Anceau Peaudoye de tout ce qui lui appartient sur le territoire de Meloisey, avec la réserve d'employer ces fonds, moitié à la fondation d'une chapelle, moitié pour célébrer un anniversaire (1345). — Acquêt d'une vigne au grand banc, finage de Meloisey, par Jean Bouhet, chanoine d'Autun (1347). — Testament d'Anceau Peaudoye, chanoine d'Autun, qui lègue au chapitre tout ce qu'il possède sur le territoire de Meloisey, à l'exception des biens dont il a doté la chapelle de Saint-Firmin, fondée par lui dans l'église d'Autun, le tout sous la condition de célébrer pour lui chaque année, quatre anniversaires (1348). — Bail pour neuf ans des vignes possédées par le chapitre à Saint-Romain, passé à O. Poitreaul et L. Robergeot dudit lieu (1352). — Mandement décerné par la Chancellerie du duché, à requête de Guillaume Brulard, vicaire de l'église d'Autun, contre H. Adeleine de Meloisey pour non paiement d'une redevance en froment (1368). — Echange de vignes sur le territoire de Meloisey entre ledit Guillaume Brulard et Simon de Marigny (1369). — Vente d'une vigne en la ruée d'Estaules, même finage, par Simon de Marigny, damoiseau, à Mathey Patron, à Autun (1369). — Déclaration faite par trois habitants de Baubigny, du bail de la vigne de la Condemene sur ce finage, qui leur a été passé par Alix, fille de Guillaume Viellard, damoiseau, et femme de Philibert de Vacheroy, damoiseau. Vigne mouvant de fief du chapitre auquel on est tenu d'en faire foi et hommage (1372). — Bail pour 15 ans des terres et des vignes appartenant au chapitre, sur le finage de Saint-Romain, passé à Regnaut de Billey et à Martin Barolet, moyennant 7 fr. d'or (1378). — Donation faite par Guyot de Sommant, écuyer, à Agnès, sa sœur, femme de Perrin de Chancigny, écuyer, pour sa dot de meix, maisons, hommes, femmes, justice, cens, seigneurie, tailles, mainmortes, bois, étangs, etc., sis au village d'Aubigny près Molinot, héritages qu'il a acquis de Guillaume de Sirandrey, écuyer, de Guillaume de Creney, et d'Alix, sa femme, fille de Huguenin Boutesuche (1380). — Acquêt par le chapitre de vignes en Cray, finage de Meloisey, sur Philiberte, femme de J. Mutin, et Jeannotte Le Chantier, de Beaune (1386).

G. 954. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1404-1524. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. Domaine seigneurial.—Vente d'une rente annuelle de 5 écus d'or, l'écu valant 22 sols et demi-tournois, affectée sur une vigne de trois journaux 16 ouvrées en la Condemene, finage de Baubigny, faite par Jean de Vaicheroy, écuyer, au chapitre d'Autun, moyennant 50 écus (1404, 28 décembre). — Vente de la seigneurie de Meloisey, hommes, femmes, meix, maisons, prés, terres, vignes, bois, cens, rentes, etc., mouvant de fief du chapitre d'Autun, fait audit chapitre par Thomas Pourchot, écuyer, seigneur de Brion, moyennant la somme de 60 écus d'or (1423, 30 août). — Acquêt d'une terre en la Corvée de Meloisey, par André Des Forges, chanoine d'Autun, qui la cède au chapitre (1427). — Mandement de la chancellerie du duché, obtenu par le chapitre d'Autun pour faire assigner Jacques Pot, seigneur de la Roche, au Parlement de Beaune, lequel s'était opposé par violence au droit de partage du chapitre, dans la vigne de Condemene au finage de Baubigny (1438). — Acte par lequel le chapitre cède à Arvier Peaudoye dit Voisin, neuf pièces de terres et de vignes au finage de Saint-Romain contre d'autres terres, en celui de Meloisey (1438). — Ventes de meix, maisons, vignes et prés sur le finage de Meloisey et de ce qu'il possède sur ceux de Nantoux, Mavilly, Mandelot et Bligny, faite par Marguerite de la Rochette, veuve de Jean de Gillans, écuyer, à Guillaume de Marcheseuil, écuyer, demeurant à Meloisey, moyennant 240 livres (1446). — Mandement du gouverneur de la Chancellerie du duché, obtenu par Guillaume de Marcheseuil, écuyer, qui le maintient en possession de ces biens (1453). — Rétrocession d'une pièce de pré en Prerie, finage de Meloisey, faite au même par J. Barolet (1447). — Lettres de nouvelleté, obtenues par le chapitre pour être maintenu en possession d'une terre ès Crots de Meloisey (1454). — Lettres de garde obtenues du bailliage de Mâcon pour la conservation des biens, franchises et libertés du chapitre (1455/6, 30 janvier). — Mandement d'assignation en conséquence à plusieurs habitants de Meloisey. — Acquêt d'une vigne en la Renevière, finage de Meloisey, par Guillaume de Marcheseuil, écuyer (1456). — Autre d'une vigne en Montoie, finage de Baubigny, par Philiberte, femme de Jean Dauphin, et cession faite au mari par le chapitre (1456). — Acquêt par le chapitre sur Louis et Guyot de Cernay frères, écuyers, de cens et rentes sur le finage de Melin (1457). — Procès-verbal d'exécution par Simon Aubier, sergent royal, des lettres royaux du 30 janvier 1355/6, par lesquelles le chapitre d'Autun est maintenu en possession du moulin Maître Anceau et de ses dépendances (1459). — Sentence du bailliage de Mâcon confirmatif de ce procès-verbal (1461, 12 novembre). — Bail à vie d'un châs de maison, curtil, terres, prés, vignes à Baubigny, passé par le chapitre à Philippe Mouton, prêtre (1466). — Amodiation des prés de Maître Anceau, faite pour un an à Ph. Louhet (1475). — Donation de terres, prés et rentes au finage de Mandelot, de rentes sur Bouze, du bois de Lormont à Augoste et de rentes sur Meloisey, faite au chapitre par le chanoine André Desforges sous la condition de célébrer tous les ans son anniversaire (1476). — Déclaration des biens de cette fondation (1476). — Cession faite par le chapitre, moyennant 80 livres, à Pierre Pitois, bachelier en lois, des biens dont ledit chapitre avait hérité de Germaine, sa femme, et promesse de Pitois, d'acquitter une rente de 12 livres pour l'anniversaire que lui et sa femme ont fondé dans l'église Saint-Lazare (1479). — Enquête faite par le procureur d'office de la justice de Meloisey sur les malversations reprochées à Gilles Longin, receveur du chapitre audit lieu (1485). — Donation du meix de Paradis et de toutes ses dépendances à Meloisey, faite par Agnette de la Rochette, veuve de Guillaume de Marcheseuil, écuyer, à Cécile de Berges, fille de Jean de Berges, écuyer, et de Jeanne de Marcheseuil (1486). — Déclaration des héritages que Claudine Monnot, veuve d'André Jacquenet, bourgeois de Beaune, possède sur le territoire de Saint-Romain, mouvant de fief de Philippe Pot, seigneur de la Roche, de Nolay (1486). — Vente d'une terre en la Corvée Perrouee, au finage de Meloisey, faite par la confrérie de Saint-Vaubert à Alexandre de Rochechouart, écuyer, capitaine de Nolay, et à Cécile de Barges, sa femme, de feu Guillaume de Marcheseuil (1492). — Vente faite aux mêmes par Claude de Berges, femme de Jean de Saint-Martin, écuyer, de tous ses droits dans les héritages dépendant des successions de Jean de Barges, de Jeanne de Marcheseuil, sa femme, de Guillaume de Marcheseuil, d'Agnette, sa femme, et de Catherine de Macheseuil, sa tante, femme d'Etienne Du Pin, situés sur les territoires de Meloisey, Nantoux, Mavilly, Bligny, Auxey, Châteauneuf, Saint-Romain (1495). — Bail pour 29 ans du Clos, finage de Baubigny, passé par le chapitre à Perreau d'Evelles (1497). — Acquêt par Alexandre de Rochechouart, écuyer, d'un curtil en Paradis, finage de Meloisey (1504). — Autre de terres sous Malessart et ès Ouches des ruées de May (1504). — Vente au même, capitaine du château de Nolay, et à Cécile de Barges, sa femme, par J. de Saint-Martin, écuyer, et Claude de Barges, sa femme, moyennant la somme de 200 livres, de tous leurs droits aux successions des mariés Jean de Berges, Guillaume de Marcheseuil et d'une dîme que Etienne Dupin, écuyer, capitaine de la Roche, possède au village de Chateauneuf (1505). — Bail pour 29 ans de la vigne sous les Velles à Baubigny, passé par le chapitre à V. Gillet (1527). — Enquête pressée par Jean Morelet, procureur du roi au bailliage de Dijon, pour établir que le moulin de Maître Anceau et son cours d'eau appartiennent au chapitre et qu'il n'est permis à personne de construire des moulins dans le vallon et de changer le cours d'eau (1524, 27 juin). — Exécution d'une sentence rendue au bailliage de Dijon qui maintient le chapitre en possession du moulin Maître Anceau et de son cours d'eau (1524, 27 juin).

G. 955. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1528-1556. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. Domaine seigneurial. — Déclaration des maisons, terres, prés, vignes, rentes et censes qui composent le meix de Rochechouart, à Meloisey (1528).— Acte de partage de la succession d'Alexandre de Rochechouart, écuyer, capitaine de Nolay, seigneur d'Illand, entre Jean, Hugues, Pierre, Louis, Georges et Madeleine, ses enfants. Louis, Georges et Madeleine ont pour leur lot la terre de Meloisey, chargée de 3 livres de rente envers le chapitre et de 10 sols de rente envers le curé (1528). — Procuration donnée par Nicolas de Rovoise, écuyer, seigneur de Lantage en partie, et Georges de Rochechouart, sa femme, pour vendre sa part du domaine de Meloisey (1532). — Vente de cette portion faite par les mêmes à P. de Rochechouart, écuyer, capitaine de Nolay, moyennant 45 écus d'or (1532). — Vente de la tierce partie du lot de cette succession indivis entre Nicolas de Rovoire, écuyer, et Georges de Rochechouart, sa femme, Louis et Madeleine de Rochechouart, ses frère et sœur, faite par le premier au chapitre d'Autun, moyennant la somme de 480 livres (1532). Ratification par François de Portebedyan, lieutenant en la justice de Chateauvilain et par Madeleine de Rochechouart, sa femme, fille d'Alexandre de Rochechouart, de la vente faite par celle-ci à Françoise de Maillé, dame d'Aumont, baronne de Couches, Estrabonne et La Chatre, de tous les biens qui lui appartiennent en Bourgogne, provenant de ses père et mère (1533). — Vente de la tierce partie par indivis appartenant à ladite Madeleine dans la succession de son père, faite au chapitre par Christophe de Rochechouart, chevalier, baron de Couches, Bellevesvre, Barbuisant, Saint-Thibaut, Arconcey, Chaudenay, en qualité de tuteur de Félix d'Aumont, baron de Châteauroux, de Pierre d'Aumont, seigneur d'Estrabonnes, Chappes, Cléry, Germigny, Cry, fils et héritiers de Françoise de Maillé, leur mère, cessionnaire de Magdeleine de Rochechouart, le tout moyennant la somme de 500 livres (1536). — Cession faite par François Portebédien et Magdeleine de Rochechouart, sa femme, à Pierre de Rochechouart, écuyer à Nolay, de tout leur droit à la succession de Louis, leur frère, moyennant la somme de 400 livres tournois (1539). — Autre vente de cette même part de succession faite au même par Hugues de Rochechouart, écuyer, seigneur de Saint-Marc, archer de la garde du corps du Roi, moyennant 45 écus (1540). — Autre semblable par Jean de Rochechouart, écuyer, seigneur de Corda, moyennant 45 écus d'or (1542). — Vente d'une terre en la Corvée Perreuse, finage de Meloisey, faite par Pierre de Rochechouart, écuyer, seigneur de Chappes, à P. Sigaut, de Meloisey (1542). — Cession de cette terre faite par celui-ci au chapitre (1543). — Vente d'un journal de terre sous Motissard, faite par le même Pierre, à Pierre Maitrise, de Meloisey et cédée par lui au chapitre (1542). — Déclaration des héritages situés au finage de Meloisey, vendus au chapitre par Pierre de Rochechouart (1542). — Vente faite par Pierre de Rochechouart, seigneur de Chappes et du Pleix et Jeanne de Humblière, sa femme, au chapitre d'Autun de tous les biens et héritages qui leur appartiennent sur le territoire de Meloisey, provenant tant de l'hoirie de Louis de Rochechouart, écuyer, que des acquêts faits par lui sur ses frères et sœur, de terres à Saint-Romain, de la faculté de racheter les terres vendues à D. Larcher, P. Maitrise et P. Sigault en les remboursant d'une somme totale de 125 livres, le tout moyennant la somme de 825 livres (1542, 23 décembre). — Mandement du gouverneur de la Chancellerie du duché, obtenu par le chapitre pour faire contraindre Pierre de Rochechouart à les mettre en possession d'une vigne au Curtil Monin, d'une terre en Molissard, et de cens sur Meloisey. Commandement et assignation (1544). — Traité par lequel les héritiers de Nicolas Deslandes, à Bligny, cèdent au chapitre une vigne en la Rave, finage de Meloisey, en échange de sommes dues pour le règlement des comptes de sa terre de Bligny (1544). — Mandement du roi Henri II contenant permission au chapitre de faire assigner au bailliage de Beaune les héritiers de Pierre de Rochechouart, écuyer, pour reprendre ou délaisser le procès intenté audit Pierre pour le fait de plusieurs héritages et cens qu'il lui avait vendus. Défaut donné contre les héritiers et réajournement (1550-1551). — Echange de vignes à Meloisey entre le chapitre et la veuve Protheau (1552). — Déclaration des héritages sur Meloisey, amodiés sur le chapitre aux frères Charruet (1556).

G. 956. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ; 1 plan.

1563-1790. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. Domaine seigneurial. — Acte d'échange entre le chapitre d'Autun et Bonaventure Larcher, son procureur fiscal, à Meloisey. Le chapitre cède une soiture de pré sous les moulins de Maître Anceau contre deux soitures 1/4 de prés en Prissey, au bas de l'étang et en Garin, et avec défense à Larcher de construire sur ce pré et l'obligation d'entretenir le chemin (1563). — Autre avec les frères Armier de Meloisey qui cèdent une grange sise en Paradis, contre une grange appelée le Treuil des dîmes (1565). — Bail des vignes de Saligny, de la Renevière sur Meloisey, passé par le chapitre pour 12 ans à Pierre Duvernoy, chanoine de la cathédrale (1593). — Procès-verbal d'exécution par Pierre Brunet, conseiller en la Chancellerie de Beaune, d'une sentence rendue le 5 mai 1621, qui condamne les frères Loison à réparer dans six semaines la grange de Baubigny appartenant au chapitre (1621, 8 mai). — Sommation faite par le chapitre à J. Moreau, maçon à Beaune, de relâcher des vignes en la Renevière et en Criole, lesquelles ont été entragées sans permission du Roi et du Pape (1621). — Procès-verbal d'exécution par Bénigne Saumaise, conseiller, commissaire cette part, d'un arrêt du Parlement qui condamne le chapitre à rembourser aux frères Flaigey, vignerons à Meloïsey, la somme de 730 livres tant pour les améliorations faites par ceux-ci dans des vignes qui leur avaient été vendues, que pour la valeur de ces héritages dont le chapitre avait obtenu la désistance (1622/23, 31 janvier). Libelle du chapitre qui requiert l'assignation des possesseurs de prés sous les moulins de Maître Anceau, pour le bornage du chemin allant des maisons dudit moulin jusqu'aux prés du chapitre (1623). — Consultation de M. de Villers, avocat à Dijon, touchant le rachat de terres aliénées à Meloisey (1631). — Défenses du chapitre dans un procès qui lui est intenté aux requêtes du Palais par Louis de Bourbon, prince de Condé, seigneur engagiste du domaine du Roi à Meloisey, au sujet d'un cens sur un pré sous le moulin Maître Anceau, d'un bornage et du bois de Lichères (1679). — Procès-verbal des dégradations commises dans le domaine du chapitre à Meloisey, durant le bail passé à Pierre Brugnot (1722). — Procès-verbal de délivrance par le chapitre à Etienne Jouard, charpentier à Pommard, moyennant la somme de 637 livres, des réparations à faire en la maison seigneuriale de Baubigny (1721). — Amodiation des revenus des terres de Meloisey, Baubigny et dépendances faite pour 9 ans par le chapitre aux sieurs Monthélie à Beaune et Leblanc à la Roche-Pot, pour la somme de 3500 livres par an (1766). — Rapport d'experts qui fixent à 15 livres le dommage causé au chapitre par le sieur Charrault, laboureur à Evelles, qui avait pratiqué un sentier dans une vigne en Crès, finage d'Evelles (1768). — Echange entre le chapitre représenté par J.-B. Simon de Granchamp, chanoine de la Cathédrale, et Antoine de Riollet, écuyer, ancien capitaine demeurant à Meloisey. Le chapitre cède une terre en L'Haut de Cruey et reçoit en contréchange un journal de terre en la Corvée sous la Velle (1771). — Acquêt de maison, jardin et terres censables au chapitre par Debeltey, maçon à Meloisey (1773). — Bail de 99 ans de 58 arpents du bois de Lichères, passé par le chapitre à J.-B. Peste, marchand à Savigny-sous-Beaune (1775, 23 avril). — Amodiation du domaine de Meloisey, de Baubigny et du domaine de la cure de Bligny-sur-Ouche, passé par le chapitre pour le terme de 9 ans, à Claude Laligant et Antoine Voillot, négociants à Beaune, pour la somme de 5345 livres par an (1775). — Autre du bois Rondot sur Meloisey, passé pour 29 ans aux mêmes, moyennant 6 livres par an (1775). — Arpentage des terres de la seigneurie de Meloisey, dressé par Nicolas Fortier, arpenteur à Meloisey (1775). — Procédures devant le bailliage contre les anciens fermiers de Baubigny (1776-1779). — Bail des domaines de Meloisey et de Baubigny, passé à Claude Thielin de Baubigny, moyennant 1535 livres par an (1783).

G. 957. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1293-1759. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. Domaine du Roi. — Extrait du registre des fiefs à la Chambre des Comptes, contenant la déclaration des meix, rentes et héritages que Guillemette, veuve de Jean Dessus les aultres, chevalier, possedait en franc alleu au territoire de Meloisey et dont elle a vendu le fief au duc de Bourgogne, ce fief comprend la tierce partie de la justice du finage et la moitié du bois de Lichères en partage avec le chapitre (1293, juin). — Mandement du bailliage contenant assignations des témoins produits par le chapitre, dans une instance avec le procureur du duc de Bourgogne (1417). — Déclaration des tailles, rentes, bois et héritages composant le domaine du Roi à Meloisey (1540). — Procès-verbal d'exécution de sentence provisionnelle de la Chambre des Comptes du 18 mai 1558, par laquelle nonobstant l'appel interjeté par le chapitre, le commissaire saisit et met sous la main du Roi les meix, terres et possessions dépendant de la seigneurie de Meloisey (1558, 23 juillet). — Sentence de Gabriel Marlan, trésorier de France à Dijon, commissaire du Roi, par laquelle, vu la requête du chapitre attestant le paiement à la recette générale d'une somme de 27 livres pour le revenu d'une année du domaine du Roi à Meloisey, par le chapitre acquis moyennant la somme de 324 livres, il déclare que cette somme sera ajoutée au principal lors du premier rachat de ce domaine (1558, 4 août). — Autre semblable au sujet d'une autre somme de 13 livres 10 sols versée par le chapitre à la recette générale (1580). — Procès-verbal de l'aliénation du domaine du Roi à Meloisey, faite au chapitre d'Autun par J.-B. Legoux de la Berchère, président au Parlement, B. de Jacquot, président à la Chambre des Comptes, Fr. Fyot, conseiller au Parlement et J.-B. Legrand, trésorier de France, commissaire du Roi (1621). — Ordonnance de la Chambre des Comptes qui prescrit l'enregistrement de l'acte d'aliénation du domaine

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Meloisey qui a été faite au chapitre, avec obligation à celui-ci d'en reprendre de fief et de fournir un homme vivant et mourant (1623). — Arrêt du Conseil privé du Roi qui renvoie au Parlement la connaissance de l'appel interjeté par le chapitre de l'ordonnance de la Chambre des Comptes qui l'obligeait à fournir un homme vivant et mourant et sur son refus avait saisi le domaine de Meloisey (1640). — Arrêt du Parlement portant que l'arrêt du Conseil sera montré au procureur général en la Chambre des Comptes et lui fait défense de faire des poursuites contre le chapitre (1640, 20 novembre). — Bail pour 6 ans fait par devant le juge de Meloisey par les habitants du lieu à F. Gillotte et J. Carementrant du revenu de la princesse de Condé, moyennant 86 fr. par an (1650). — Procuration donnée par le chapitre à deux chanoines pour rétrocéder au prince de Condé le domaine qu'il a acquis sur le Roi à Meloisey (1643). — Copie de l'arrêt du Conseil d'Etat qui casse une sentence des Requêtes du Palais du 26 juillet 1656, laquelle faisait mainlevée au chapitre de la saisie faite sur eux à requête du traitant, des revenus de la seigneurie de Meloisey pour paiement d'une taxe et casse également un arrêt du Parlement du 27 février 1657, qui avait retenu la connaissance de ce procès (1657, 17 mars). — Sentence des Requêtes du Palais rendue sur la requête du prince de Condé, au sujet de la possession d'un pré en la Grande Combe, finage de Meloisey (1659). — Arrêt du Conseil qui ordonne à tous les détenteurs du domaine engagé de représenter leurs contrats d'engagement et les quittances des finances qu'ils ont payées (1662). — Acte de foi et hommage fait au Roi par le Prince pour le domaine royal de Meloisey (1669). — Déclaration de ce domaine. Libelle du prince de Condé contre le chapitre d'Autun, auquel il réclame 29 années d'arrérages du cens d'un denier sur le pré dessous le moulin Maître Anceau et les amendes encourues pour défaut de paiement (1678). — Ordonnance du Bureau des finances rendue sur la requête du chapitre d'Autun par laquelle, considérant qu'il n'est plus en possession du domaine du Roi à Meloisey, le décharge de la déclaration des greffes (1685). — Ordonnance de l'Intendant qui décharge le chapitre d'une taxe de 660 livres qui lui avait été imposée par erreur, ne possédant plus le domaine royal à Meloisey (1698). — Autre semblable pour une taxe de 1100 livres (1713). — Arrêt du Conseil d'état qui ordonne la mise en vente du domaine royal à Meloisey. Délivrance faite par l'Intendant (1750). — Procès-verbal dressé par le lieutenant civil du bailliage de Beaune de la déclaration par le chapitre qu'il ne possède rien à Meloisey du domaine du Roi, que la seigneurie qu'il a à Meloisey lui est patrimoniale, qu'elle n'a jamais été comprise dans les aliénations du domaine et que si les nouveaux acquéreurs du domaine royal prétendaient y comprendre le leur, il formerait opposition à leur prise de possession (1752). — Arrêt du Conseil d'État qui, par provision, fait mainlevée au chapitre des saisies faites par M. Durand d'Aubigny et Cath. Gab. Reymond de la Grau, sa femme, acquéreurs du domaine du Roi (1754, 1er octobre). — Arrêt du Conseil d'État portant que les représentants du prince de Condé continueront de jouir de la portion domaniale de la seigneurie de Meloisey, vendue au chapitre d'Autun le 12 février 1622 et subrogée au prince de Condé le 31 janvier 1643. Annule la vente faite le 17 janvier 1752 à M. Durand d'Aubigny, le décharge de la rente de 368 livres et fait mainlevée au chapitre des saisies, arrêts faits à la requête du sieur Durand (1759, 10 avril). — Procédures (1752-1759).

G. 958. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 0 pièces, papier.

1259-1404. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. Fiefs. — Traité par lequel Guy de Vauteau, chanoine d'Autun, terrier de Meloisey, s'engage à payer toute sa vie à Pierre de Foret, chevalier, et à Béatrix, sa femme, une rente annuelle de 6 sols dijonnais pour la quarte partie qu'ils prétendaient sur les tailles de Meloisey, laquelle quarte partie, ledit de Forêt reconnaît tenir en fief du chapitre (1259, août). — Acte de foi et hommage prêté au chapitre par Perronet de Colombier, damoiseau, et Reine, sa femme, pour la 4e partie de la terre de la Corvée, la 8e partie du bois de Lichères et ce que les héritiers d'Arnoul de Meloisey et de Berthaud, son frère, tiennent en fief de ladite Reine (1268, mai). — Autre prêté par Hugues Boschard de Saint-Romain, chanoine de Vergy, pour ce qu'il tient en fief sur le territoire de Meloisey et pour lequel il a reçu du chapitre la somme de 30 livres viennois (1271, juin). — Lettre de Contesse de Foret, veuve de Jean Boschard de Chateauneuf, damoiseau, par laquelle elle informe le chanoine Guy de Vauteau, terrier de Meloisey, qu'elle a constitué en dot à Renette, sa fille, femme de Perrenet de la Forêt, damoiseau, le fief qu'elle tenait à Meloisey et le prie de recevoir l'hommage dudit Perrenet (1275, décembre). — Transaction passée entre le terrier de Meloisey et Hugues Prieur dudit lieu, par laquelle, pour finir tout procès, le terrier cède à Prieur des terres en la Corvée Perouse et en la Combe, et Prieur reconnaît que tout ce qu'il possède à Meloisey est mouvant du chapitre d'Autun (1277/8, février). — Dénombrement donné au chapitre des biens sis à Meloisey, tenus en fief par Guillemette, veuve de Hugues de Poisons (1278, 30 juin). — Acte de foi et hommage fait au chapitre par Perrenet de la Forêt, damoiseau, et Reinette, sa femme, de tout ce qu'ils possèdent à Meloisey (1295, octobre). — Reprise de fief et dénombrement donné au chapitre par Guy de Hauterive, curé de Ruffey, des hommes, meix, vignes, maisons, terres, rentes, qu'il tient en fief à Meloisey (1300, juin).

— Autre par Huguenin Rossey d'Oucherotte, damoiseau, et Agnès, sa femme, des hommes, meix, maisons, cens, redevances et vignes qu'ils possèdent à Meloisey (1325, 10 juin). — Autre par Agnès de Colombier, damoiselle, femme d'Hugues Rousseau d'Oucherotte, des meix, tailles, coutumes et censives qu'elle tient en fief à Meloisey (1329/30, 27 janvier). — Autre par Milon Valoins et Perrinet Chamilley, clercs, maris de Jacquette et Marguerite, filles de Robert Prieur de Meloisey, d'une terre en la Corvée Pérouse, d'un colombier et d'un pré en la Grande Combe (1332, 6 octobre). — Autre par Odes Thibert de Meloisey, mari d'Huguette, fille de Robert Prieur, de la 15e partie d'une terre en la Corvée Perouse et d'un pré en la Grande Combe (1333, 14 juin). — Autre par Agnès de Colombier, damoiselle, veuve de Hugues d'Oucherotte, des hommes, meix, cens, une vigne et tout ce qu'elle possède sur le finage de Meloisey (1333, 26 août). — Engagement pris par Guillaume de Hauterive, chevalier, de venir rendre ses devoirs de fief au chapitre pour les biens dont il avait hérité à Meloisey de son oncle Guy, curé de Ruffey, et qui avaient été saisis faute d'hommage (1338, 23 septembre). — Reprise de fief et dénombrement donné au chapitre par Guillaume de Hauterive, chevalier (1339). — Injonctions faites au même par Simon de Chateauneuf, chanoine d'Autun, sire de Thorey, et par P. de Chateauneuf, chevalier, de rendre ses devoirs de fief au chapitre d'Autun (1338, juillet-août). — Dénombrement donné par le même (1340, 18 juin). — Reprise de fief et dénombrement donné par Ancelin de Peaudoye, chanoine d'Autun, de tout ce qu'il tient en fief à Meloisey (1341, 26 juin). — Autre semblable par Etienne de Cessey, damoiseau (1341, 17 octobre). — Autre semblable par Agnès de Colombier, damoiselle (1342, 19 juin). — Dénombrement des meix, cens et redevances donné par elle (1342, 19 juin). — Reprise de fief par Ancelin de Peaudoye, chanoine, pour ce qu'il tient à Meloisey (1342, 26 juin). — Autre par Perrenet Chamilley, clerc, et Marguerite, sa femme, du tiers d'un pré en la Grande Combe, d'un colombier et d'une terre en la Corvée Perouse (1342/3, 13 janvier). — Vente des meix, tailles, censes et redevances composant le fief qu'elle avait à Meloisey, mouvant du chapitre, faite par Agnès de Colombier et Perrenet, son fils, à Jean Bourgeois, chanoine d'Autun, pour la somme de 98 florins (1342/3, 4 février). — Reprise de fief faite au chapitre par Odet de Meloisey, mari de Huguette, fille de Robert Prieur de Meloisey, pour un journal en la Corvée Pérouse (1343, 26 juin). — Autre semblable par Milot Valoin, clerc, au nom de Jacquette, fille de Robert Prieur, pour une terre, un pré et un colombier à Meloisey (1343, 11 juillet). — Autre par Jean de Hauterive, damoiseau, de ce qu'il possède à Meloisey par partage de la succession de Guillaume, son père (1345, 25 mai). Autre par Jacquette, veuve de Guillaume de Hauterive (1345/6, 20 janvier). — Dénombrement qu'elle donne (1346, 8 juillet). Reprise de fief faite au chapitre par Jean Roland de la Roche de Nolay, pour tout ce qu'il tient en la Vaux de Baubigny (1347/8, 12 mars). — Autre par Etienne Du Puy, damoiseau, mari de Guillemette de Hauterive, pour tout ce qu'elle possède à Meloisey (1349, 27 juillet). — Autre par Philippe, frère d'Odot Thibert, pour tout ce qu'il tient audit lieu (1350, 5 juin). — Dénombrement qu'il fournit (1350, 5 juin). — Reprise de fief par Milet Valoin, clerc, mari de Jacquette Prieur, pour ce qu'ils tiennent à Meloisey (1350, 5 juin). — Reprise de fief par Perrenet de Cherchilly et Marguerite Prieur, sa femme, de ce qu'ils tiennent à Meloisey (1350/1, 16 février). — Reprise de fief et dénombrement donnés au chapitre par Guillaume de Veliard, damoiseau, en qualité de tuteur d'Alix, sa fille, de toutes les terres, vignes et cens qu'elle tient au finage de Baubigny (1356, 19 novembre). — Autre par Philibert de Vaicheroy, damoiseau, mari d'Alix, fille de Guillaume de Viellard, damoiseau, des biens contenus dans l'acte précédent (1372, 20 décembre). — Autre par Catherine de Cissey, veuve de Jacquemart de Gasse, damoiseau, des maisons, censes et vignes qu'elle possède à Meloisey (1394, 8 octobre). Autres par Nicolas Fornerat de Marcheseuil, damoiseau, pour un pré et des terres sur Meloisey (1394, 16 janvier, 1401/2, 14 février). — Autre par Hugues Perchet, damoiseau, seigneur de Brion près Laizy, mari de Marguerite Du Puy, pour une maison, des terres, des prés, des vignes et des cens sur Meloisey (1402, 22 novembre). — Autre par Perrenot de Saint-Philibert, écuyer, seigneur d'Ebaty, et Isabelle de Gasse, sa femme, pour des vignes et des cens audit Meloisey (1403, 19 mai). — Autre par Jean de Vacheroy, écuyer, pour des terres au finage de Baubigny (1404, 28 décembre).

G. 959. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1263-1768. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey. Seigneurie. Droits de justice et seigneuriaux. — Transaction entre le chapitre d'Autun et Guy de Hauterive, curé de Ruffey, qui prétendait le droit de ban de vendanges sur ses vignes, tandis que le chapitre affirmait que les vignes appartenant à Jean Dessus les Crotus, chevalier, en étaient seules exceptées. Par ce traité il est convenu que Guy de Hauterive pourra vendanger le lendemain du jour réservé pour le chapitre (1263/4, janvier). — Assignations et pièces de la procédure entamée au bailliage de Dijon entre le chapitre, le juge de Pommard à lui joint le procureur du duc au sujet du trouble apporté par ce juge en intervenant aux jours de la justice de Meloisey (1401-1420). — Mandement du duc Jean sans peur pour la reprise de ce procès devant le bailliage. Assignation donnée à requête du chapitre (1416, 31 mai et

11 juin). — Enquête dressée par le lieutenant au bailliage de Beaune, établissant que la justice haute, moyenne et basse de la seigneurie de Meloisey appartient au chapitre et qu'à lui seul appartient le droit d'y nommer des officiers (1417, 24, 25 mai). – Sentence du bailliage qui fait mainlevée au chapitre de la seigneurie de Meloisey que le procureur du duc avait fait saisir sous prétexte que le chapitre avait usurpé la tierce partie de la justice qu'il prétendait appartenir au duc (1429, 21 juin). — Compromis entre le chapitre et le châtelain de Pommard pour remettre à l'arbitrage du chancelier Rolin et du Conseil ducal le jugement de leur différend au sujet de la tierce partie de la justice de Meloisey prétendue par le châtelain (1431, 27 mai). — Mandement du duc Philippe le Bon au premier sergent de donner mainlevée au chapitre d'Autun de la saisie faite par son procureur, des rentes dues au chapitre pour les anniversaires des ducs, à cause de son opposition à l'exercice de la justice que le châtelain de Pommard prétendait avoir à Meloisey et renvoi de la cause au Conseil ducal (Copie, 1442, 28 avril). — Procuration du chapitre pour défendre dans cette cause (1447/8, 22 février). — Sentence des auditeurs de la cour d'appeaux, tenant leurs assises à Beaune, qui adjuge au duc de Bourgogne le droit de pouvoir gager et saisir ses hommes de Meloisey en leurs meix, seulement pour les tailles, rentes et redevances qu'ils lui doivent et adjuge au chapitre la quarte partie contentieuse de la justice, sans toutefois toucher au principal jusqu'au jugement définitif (1449, 17 juillet). — Arrêt du Parlement de Dijon qui déboute Philibert Chavenet d'Echarnant de l'appel d'un jugement de la justice de Meloisey qui le condamnait à l'amende pour délit de pâturage (1462/3, 23 février). — Procès-verbal d'exécution de l'arrêt du Parlement du 5 mai 1462 y inséré qui déclarait nuls les jours tenus à Meloisey en 1401, par Philibert de Corbeton, châtelain de Pommard, et adjugeait au chapitre toute la justice de Meloisey, réservé au duc la gagerie et la saisie sur ses hommes dudit lieu (1463, 23 novembre). — Sentence du bailli de Dijon qui renvoie, jusqu'à rappel, le chapitre d'Autun appelant d'une sentence du juge de Pommard qui prétendait contraindre un habitant de Meloisey à comparaître devant lui pour un soi-disant délit de pâturage (1465/6, 21 janvier). — Extrait du terrier de la chatellenie de Beaune de l'an 1507 contenant la déclaration des droits et des bois appartenant au Roi à Meloisey, et de la justice qui appartient au chapitre, sauf le quart des amendes réservé au Roi. — Compromis entre le chapitre et Marguerite d'Azay, veuve de Georges de la Trémoille, chevalier, seigneur de Jonvelle et de Nantoux, qui s'en remettent à un arbitrage pour la fixation des limites des finages et dîmeries de Meloisey et de Nantoux (1527, 13 juin). — Jugement de la justice de Meloisey donnant acte de ce qu'Étienne Flagey a déclaré qu'au chapitre appartient le droit de rouage, c'est-à-dire de prendre sur chaque charretier chargeant vin, savoir pour le char 4 niquets et pour la charrette 2 niquets en toutes les maisons de Meloisey excepté en la sienne dans laquelle il soutient que la moitié du rouage lui appartient (1536/7, 16 janvier). — Enquête provoquée par E. Flagey, constatant son droit (1537, 21 mai). — Acte de la vente qu'il en fait au chapitre moyennant 4 livres 10 sols (1543, 3 décembre). — Dossier de procédures devant le bailliage entre le chapitre d'Autun, J. et V. Gallot, D. Jaffelin et autres habitants d'Echarnant, à ces derniers joint le Grand Prieur de Champagne, au sujet d'un délit de pâturage commis dans la Combe Rougeroux, finage de Meloisey et que ces derniers soutenaient dépendre de celui d'Echarnant (1548-1566). — Rôles des tailles imposées sur les habitants de Meloisey (1530, 1540, 1550). — Sentences du bailliage de Beaune qui maintiennent le chapitre dans le droit de donner le ban de vendanges à Meloisey et au droit négatif de François de Riollet, écuyer et d'Edme Missery, curé du lieu, de vendanger sans la permission du chapitre (1610). Jugement rendu en la justice de Meloisey et sentence du bailliage de Beaune qui condamnent des charretiers de Beaune qui avaient enlevé des vins à Meloisey sans payer le droit de rouage (1614, 1615). — Procès-verbal dressé par Jean de la Bazerolle, notaire royal, commissaire délégué pour la rénovation du terrier de la seigneurie de Meloisey, du bornage des finages et justices de Meloisey et de Saint-Romain en présence du procureur d'office de la justice de Saint-Romain, des députés du chapitre et des habitants de Saint-Romain, par le ministère de prudhommes nommés par les parties. On procède le 5 décembre 1609 mais comme on avait remis au lendemain pour le parachèvement du bornage, le procureur d'office de Saint-Romain s'y est opposé. — Procès-verbal dressé par le même notaire qui donne acte de ce que le procureur d'office de Saint-Romain s'est opposé à la plantation de bornes, sous prétexte que le chapitre aurait dû s'adresser pour cette opération, non au procureur syndic, mais au seigneur de Saint-Romain, cette plantation étant un acte de propriété (1623, 21 novembre). — Exécution d'une sentence du juge de Meloisey qui condamne les quatre habitants élus comme vigniers à en remplir la charge et reçoit leur serment (1620, 7 août). — Procès-verbal dressé par les officiers de la justice de Meloisey, de la levée du cadavre de J. Boussard, maréchal, assassiné derrière le Mont de Meloisey, et de la défense qui leur a été faite par le lieutenant au bailliage d'en commencer l'information (1628, 5 mai). — Sentence de la justice de Meloisey qui condamne en 3 livres 5 sols d'amende, Denis Theureau, fermier de la Commanderie de Beaune, pour avoir enfreint le ban de vendanges (1665). — Procédures entre le chapitre et le prince de Condé pour le jugement d'un délit,

commis au bois de Lichères (1652 et 1682). — Procès-verbal de bornage des finages et justices de Meloisey et de Nantoux entre le chapitre et Nicolas Jeannin de Castille, conseiller d'Etat, marquis de Montjeu et seigneur de Nantoux (1685, 24 juillet). — Paiement de la somme de 30 livres fait par le chapitre au traitant, pour la taxe imposée sur la justice seigneuriale de Meloisey (1693). — Sentence du juge de la châtellenie royale de Meloisey, qui, nonobstant l'opposition du chapitre, interpelle les procureurs de la Communauté de lui communiquer leurs comptes (1643). — Décharge donnée au chapitre par Passelaigue, greffier des commissions extraordinaires du Conseil, de la copie du titre en vertu duquel il perçoit un droit de rouage à Meloisey (1734). — Arrêt du Conseil d'Etat qui fait défense au chapitre de percevoir aucun droit de péage sous quelque dénomination qu'il soit dans le village de Mavilly (Copie, 1745, 1er août). — Lettres concernant le ban des vendanges (1768).

G. 960. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1150-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey. Seigneurie. Rente sur la grange d'Auvenay. — Donation faite par Gérard, abbé de Luxeuil, et son monastère, à l'abbaye et aux religieux de Notre-Dame de la Ferté, de tous leurs usages en plaines, en bois et en rivières sur la paroisse de Meloisey, sauf dans les prés et les terres ensemencées, plus de la portion de dîme qui leur appartient sur les territoires de Normes (Normier), de Ronchalmey (Rochelimard) et Mavilly, sous la condition de prendre sous leur protection l'abbé et le prieur de Meloisey lorsqu'ils seront audit Meloisey et de payer à ce dernier dans leur grange de Chaume (d'Auvenay) chacun an le cens d'un setier d'avoine et d'un setier de blé (Copie de la fin du XIIIe siècle, 1150). — Sentence rendue par Richard de Montmorot, bailli de Dijon, qui, vu les enquêtes, condamne les abbé et religieux de la Ferté-sur-Grosne à cesser de faire pâturer leur bétail de la Grange d'Auvenay sur le finage de Meloisey et les condamne à des dommages et intérêts envers le chapitre d'Autun (1295, 11 août). — Enquêtes produites par les deux parties, procédures (1294-1329). — Transaction ménagée par Barthélemy, évêque d'Autun, et Ruphin, abbé général de Citeaux, par laquelle on détermine la portion du territoire de Meloisey sur laquelle l'abbaye de la Ferté pourra envoyer en vaine pâture le bétail de sa grange d'Auvenay en payant une rente de 4 bichets de grains (1299). — Transaction entre les députés du chapitre et ceux de l'abbaye de la Ferté, par laquelle, pour mettre fin au procès qui les divise, il est stipulé que l'abbaye payera au chapitre une redevance annuelle de 2 bichets de froment et de deux bichets d'avoine et que l'abbaye pourra envoyer le bétail de sa grange d'Auvenay en vain pâturage dans toute la montagne de Meloisey, sauf au-dessous et sur la descente de cette montagne (1335, 11 août). — Mandement de Gérard de Rochefort, bailli de Dijon, qui ordonne l'assignation du chapitre d'Autun, en garantie de la transaction de 1335, attendu que le châtelain de Saint-Romain avait fait saisir la rente due par l'abbaye de la Ferté au chapitre et que ce dernier devait prendre en main pour elle (1342, 8 juillet). — Autre mandement du même pour contraindre l'abbaye à payer au chapitre les arrérages de cette rente (1342, 8 août). — Arrêt du Parlement rendu entre le chapitre et Antoine de Vienne, évêque de Chalon, abbé de la Ferté, ayant pris en main pour Vivant Broussey, son grangey d'Auvenay, par lequel la cour confirme la sentence du bailliage de Beaune du 12 janvier 1545 qui avait condamné ce dernier à payer au chapitre les arrérages de la rente due au chapitre (1546, 24 mai). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt dressé par Nicolas de Recourt, conseiller au Parlement, commissaire délégué cette part (1546, 8 octobre et 30 mars). Procédures. — Procédures commencées au bailliage de Beaune entre le chapitre qui avait fait saisir les biens de l'abbaye entre les mains de ses fermiers, pour se payer des arrérages de la rente et l'abbaye qui niait l'authenticité de la transaction de 1335 et demandait à être renvoyée du paiement de la rente (1551-1554). — Déclaration des bâtiments et héritages composant la grange d'Auvenay appartenant à l'abbaye de la Ferté, chargée de la rente de 4 bichets de blé et avoine envers le chapitre d'Autun et de deux autres bichets envers le prieur de Saint-Romain, déclaration produite au bailliage pour la vente qui doit en être faite pour concourir à la somme de 3100 livres imposée à l'abbaye par le clergé du diocèse de Chalon (1565). — Sentence du bailliage de Beaune qui condamne Anne de Laval, veuve de M. de la Roche-Guyon, à payer comme propriétaire de la grange d'Auvenay les arrérages de la rente due au chapitre. Procès-verbal d'exécution de cette sentence (1566, 6, 16 février). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Guillaume Guillermin, propriétaire de la grange d'Auvenay, à payer au chapitre les arrérages de cette même rente (1789, 25 juin). — Reconnaissance de cette rente par J. L. M. Th. Gagnare, veuve de J.-B. François Blancheton, comte de la Roche-Pot (1770).

G. 961. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin.

1256-1443. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey. Seigneurie, Cens et rentes. — Bail à rente d'une terre appelée la Corvée de la Combe de Saint-Bénigne à Meloisey, passé par le chapitre d'Autun aux frères Gronard (1256, juillet). — Autre d'un meix à Meloisey, passé à Juliet, fils de Naalet, le maire de Meloisey (1267, juillet). — Vente d'une terre proche la fontaine de Meloisey, censable envers H. Boichard, chanoine de Vergy, faite par Robert, fils de la Bone, à Odon Viault dudit lieu (1276/7, mars). —Autre d'une vigne au Mugnier, même finage, censable envers le même, faite par Monet de Meloisey, à Jean Dacy, prêtre (1276, avril). — Charte d'affranchissement de toutes tailles et servitudes, accordée par Bertrand de la Roche, chevalier, à Perreau, Robert et Léger, fils de Durand Dufour de Baubigny, à leur postérité et à leurs biens, mais sous la condition de ne point quitter la terre (1279, juillet). — Autre semblable accordée par le même à Huguenin et Bernard, fils de Thibaut Dufour, à Baubigny (1279, juillet). — Vente d'une terre et d'un pré au Breuil, finage de Meloisey, censable envers Hugues Boichard de Saint-Romain, faite par H. Larcher à André Grissart de Meloisey (1282, juin). — Autre de vignes en Layler et en Créoule, finage de Meloisey, censables envers la veuve Bolerant, de Beaune, et Ph. Gronard, de Meloisey, faite par Jean Duclos aux frères Coyn, dudit lieu (1295/6, janvier). — Vente de la succession de Druison, clerc à Écutigny, sur le finage de Meloisey, faite par Et. Munier à Gillet Berthier, dudit lieu (1305, mars). — Reconnaissance de rentes sur une vigne en la Reve et d'un cens sur une vigne faite au chapitre par Lambert Charbillière, de Meloisey. — Bail à rente du pré Combey sur Meloisey, passé par le chapitre à Jacques Arvier et Michel Brunot, dudit lieu (1335, 27 avril). — Compromis entre le procureur du chapitre et les frères Boussart, de Meloisey, pour remettre à l'arbitrage du doyen Guy de Mailly, le jugement de leur différend (1343, 2 septembre). — Obligation de la somme de 70 francs d'or souscrite par Guillaume, Paul, André Boillot, Jean Ducrot et André Taupin, de Meloisey, au profit du chapitre (1364). — Autre de 80 florins d'or souscrite au chapitre par Guillaume Viaul, Girard Chanoine, Jean Brisepain et André Voillet, de Meloisey, pour argent prêté (1365). Vente d'une rente de 6 boisseaux de froment sur des héritages à Meloisey, faite par Barthelemy Camus, d'Auxey, à Guillaume Brulart, prêtre bénéficier d'Autun (1366). — Bail à rente d'une terre en Bannaise, passé par ce Guillaume Brulart à Jacquette, femme de Jean Chamilly, de Meloisey (1369). — Bail à rente d'une terre en la Condemene, finage de Baubigny, passé par Alix, fille de Guillaume Viellard, damoiseau, aux frères Daufin, dudit lieu (1371). — Obligation de la somme de 79 florins d'or, de 41 bichots d'avoine et de 16 bichets, 2 boisseaux de froment, souscrite au profit du chapitre par Jean Chamilly, de Meloisey, pour le règlement du compte des rentes et redevances de la seigneurie (1373). — Obligation semblable de la somme de 120 florins, due par Guillaume Viaul, de Meloisey (1374). — Quittance donnée à ce dernier par le chambrier d'Autun (1379). — Traité par lequel Jean Lavise de Molinot se porte caution envers le chapitre d'Autun pour les cinq années d'arrérages échus de la rente de 60 sols à lui due par Marguerite de Frolois, dame de Chatillon-en-Bazois et de Molinot, femme de Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny (1374, 24 juillet). — Obligation de 469 bichets et un boisseau d'avoine et de 48 bichets 3 boisseaux souscrite au profit du chapitre par Guillaume Boillot pour le règlement de son compte des recettes de la seigneurie de Meloisey (1383). — Bail à rente d'une vigne en rive d'Etaules, passé par le chapitre à Perrenet Voulant, de Meloisey (1386). — Vente de la rente d'une queue de vin sur une maison à la Bellecroix à Beaune, payable à Echevronne, et d'une vigne sise audit Echevronne, faite par Henri Beroignet, clerc à Corgoloin, à Henri Martinet, chanoine d'Autun (1391). — Bail à cens du champ Fracois, à Baubigny, passé par le chapitre à B. Du Four, dudit lieu (1393). — Reconnaissance de cens d'une rente de 3 muids de vin, affectée sur des héritages à Saint-Romain, faite au chapitre par Guyot Flaichard, dudit lieu (1403). — Transaction sur procès entre le chapitre et Odot Ramilly, de Meloisey, par lequel ce dernier consentant à élever de 3 oboles à 5 sols le cens établi sur sa maison sise devant l'orme de l'église, le chapitre renonce au droit de propriété qu'il prétendait sur cette maison (1404, 24 octobre). — Mandement de contrainte décerné par le gouverneur de la Chancellerie du duché contre Jean Predhon, de Melin-sur-Orches, pour l'obliger de payer au chapitre les arrérages de la rente d'une queue de vin due sur des bâtiments et héritages audit lieu (1405). — Reconnaissance d'une rente de 3 muids de vin affectée sur des héritages à Saint-Romain, faite au chapitre par Guyot Flaichard, dudit lieu (1423). — Vente d'une pièce « d'appraiz » sous la rue ès Feuillots, finage de Meloisey, censable au chapitre, faite par L. Chemilly à Jean Leroy, dudit Meloisey.— Bail à cens d'une vigne au Cloie, finage de Baubigny, passé par le chapitre à Philibert Saugeot, de Ragny (1425). — Vente d'une vigne en Combe, finage de Meloisey, censable envers le chapitre, faite par Robert Barbier à J. Arvier (1428). — Sentence de la Chancellerie d'Autun qui donne défaut contre Jacques Pot, chevalier, seigneur de la Roche de Nolay et nonobstant le déclare héritier de Regnier Pot, son père et en cette qualité ordonne qu'il sera contraint même par saisie et vente de ses biens à payer au chapitre d'Autun la somme de 60 livres pour les arrérages d'une rente (1435). — Commandement et assignation. — Criées et subhastations faites pour la 3e fois au marché de Nolay par un sergent du duc des biens et héritages qui appartenaient à Jean de Vaicheroy, écuyer, situés à Saint-Romain, Melin-sous-Orches, Baubigny et Val de Santenay saisis à requête du chapitre pour les arrérages d'une rente de 15 livres (1437). — Obligation de la somme de 50 livres restant de celle de 200 souscrite au profit du chapitre par J.

Boillot, de Meloisey, pour le règlement de compte de la seigneurie (1438). — Sentence décrétale rendue en la Chancellerie d'Autun qui ratifie les criées faites à l'impétration du chapitre, des terres et châtellenies de Saint-Romain, Melin-sous-Orches, La Roche Nolay et de tout ce que Didier et Pierre de la Rivière, écuyers, fils et héritiers de Jean de la Rivière, possédaient sur ces territoires pour défaut de paiement des arrérages d'une rente de 15 livres (1440). — Bail à cens d'une vigne sous Dracy, finage d'Evelles près Baubigny, passé par le chapitre à Claude Laurent, dudit (1443).

G. 962. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1452-1700. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. Cens et rentes. — Déguerpissement d'une maison à Baubigny et d'une vigne en la Condemène, même finage, faite au chapitre par Jean et Robert Ledru, dits Garnier, dudit lieu (1452, 27 octobre). — Bail à cens de ces mêmes héritages passé par le chapitre à Jean Tyalin, de Baubigny (1452, 27 octobre). — Vente d'une terre ès Thilles de Royer, finage de Meloisey, censable au chapitre, faite par J. Arvier à Jeannin Chevillard (1452/3, 4 mars). — Bail à cens d'une grange et d'une maison sis à Baubigny, passé par le chapitre à Louis de l'Epinasse, curé du lieu (1454/5, 16 janvier). — Autre d'une maison et d'un curtil près le four de Baubigny, de terres et de vignes sur le finage, passé par le chapitre à J. Thialin, de Baubigny (1458). — Autre d'une maison et de vignes au finage de Bouze, passé par le chapitre à Demongeot, damoiseau de Saussey (1466). — Déclaration des quatre meix situés au finage de Meloisey, taillables et censables envers le chapitre d'Autun et qui sont en ruine et inhabités (1475). — Bail à cens d'une vigne au bas de la Condemene, finage de Baubigny, passé par le chapitre à Ph. Dufour et J. Bergier, dudit lieu (1481). — Autre d'une vigne en la Condemene, même finage, passé à J. Gillet, de Baubigny (1486). — Autre d'une maison près du cimetière de Baubigny, d'un plâtre, d'un jardin et de vignes en la Condement et au Cloux, même finage, passé à Mangeot Regnault, dudit lieu (1494). — Autre d'une vigne en la Coirrie, finage de Mandelot, passé par Catherine de Marcheseuil, femme d'Étienne Dupin, écuyer, à Pierre Bailly, de Veilly-sous-Antigny (1494). — Bail à cens de vignes sur le finage de Meloisey, passé par Charlotte de Rouvray, abbesse, et les religieuses du Lieu-Dieu à J. Gardier et G. Guillemard, de Meloisey (1511). — Autre d'un meix à Echevronne, passé par le chapitre à Pierre Daudenet, dudit lieu (1507). — Autre d'une vigne en la Condemene, finage de Baubigny, passé à Pierre Perreau, dudit lieu (1513). — Autre d'une maison près du cimetière, d'un plâtre, d'un jardin, de vignes en la Condemene et au Cloux et d'un pré, finage de Baubigny, passé au même (1517). — Autre d'un châs de maison à Bouze, passé par le chapitre à J. Maugarny, dudit lieu (1521). — Arrêt du Parlement qui, nonobstant l'opposition du chapitre d'Autun, maintient les frères Boussard en possession des prés de la Gravière, sur la fontaine du Foulot et d'un moulin, écluse et cours d'eau à Meloisey (1524). — Vente d'une rente annuelle de 20 sols sur une vigne au Crey, finage de Meloisey, faite à Hugues Misserey, à Jacques Mercerot, chanoine d'Autun (1526) et cédée par le chapitre aux frères Misserey (1549). — Bail à cens d'une vigne en la Couère, finage de Mandelot, par Pierre de Rochechouart, écuyer, archer de la garde du corps du Roi à Georgés Gillotte, dudit lieu (1536). — Reconnaissance de cens sur des maisons au Cloux de Meloisey, de vignes et de terres audit finage, faite au profit du chapitre par Barthélemy Saillard (1536). — Mandement de contrainte décerné par le gouverneur de la Chancellerie du duché contre les héritiers de Claude Gallot, prêtre à Meloisey, pour le paiement d'arrérages d'une rente de 2 francs sur une maison, un jardin et des terres à Meloisey (1542). — Déclaration des rentes et redevances dues au chapitre sur les territoires de Baubigny, Meursault, Saint-Romain, Gamay et Volnay, dont les amodiateurs n'ont pu effectuer le paiement et pour lesquelles ils demandent une diminution sur le prix du bail (1547). — Procuration donnée par le chapitre pour le représenter au procès contre P. Boussard, au bailliage de Beaune (1549). — Mandement de contrainte décerné par le Gouverneur de la Chancellerie du duché, à requête du chapitre contre les héritiers de Guillaume Guillin pour non paiement de cens sur des héritages à Melin (1555). — Sentence de Jean Peyrat, trésorier de France à Dijon, qui ordonne aux fermiers du domaine du Roi à Glenne et à Meloisey, de payer tous les ans au chapitre d'Autun, le premier 739 livres 8 deniers, le second 27 livres 6 deniers, montant le tout à 766 livres 1 sol 2 deniers pour la rente annuelle au denier 12 tant pour les 8,860 livres 8 sols payés par lui lors de l'aliénation des terres de Glennes et de Meloisey (1562). — Bail à cens d'une vigne au Cloux, finage de Meloisey, passé par le chapitre à François Cornette dudit lieu (1603/4, 2 mars). — Autre d'une feuillette de vin sur une vigne en Prielle, même finage, passé à E. et P. Arvier (1603). — Autre d'un poinçon de vin sur une vigne du Cloux, même finage, passé à J. Arnoult (1603). — Autre d'une feuillette de vin, au même climat, passé à Augustin Taboureau et J. Passerotte (1603). — Autre d'une feuillette de vin sur la vigne des Septouvrées, même finage, passé aux héritiers de J. Bernier (1603). — Autre d'une pièce de vin et de 6 blancs de cens, passé aux consorts Passerotte (1603). — Autre d'un poinçon de vin sur la pièce des Seize ouvrées, même finage, passé aux frères Cornette (1603). — Autre d'une terre en Rentrichère, même finage, passé à Ed. Tachot et trois

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres (1608). — Autre du champ Champagne sur Saint-Romain, passe par le chapitre à J. Bolenot de Meloisey (1610). — Déclaration des bâtiments et héritages possédés à Echevronne par la veuve Masson, à Beaune, et qui sont censables envers le chapitre (1615). — Bail à cens de trois feuillettes de vin sur des terres au finage de Meloisey, passé par le chapitre à Sébastien Bonhomme, dudit lieu (1615). — Autre du grand pré de Mandelot, passé par le même à Pierre Gillotte, lieutenant en la justice dudit Mandelot (1615). — Autre de vignes en Béata et derrière le Mont, finage de Meloisey, passé par Étienne Guillemard, marchand à Painblanc à François de la Bazolle, vigneron à Meloisey (1659). — Autre de 6 pintes de vin sur une terre sous Montot, finage de Meloisey, passé par le chapitre à F. Davault (1669). — Requête adressée au chapitre par Jean Jouard, charpentier à Pommard, demandant l'autorisation de construire dans le plâtre joignant sa maison de Meloisey (s. d., vers 1750). — Reconnaissance d'un cens d'une feuillette de vin sur une vigne au Sentier, finage de Nantoux, faite au profit du chapitre par Pierre et Claude Guichard, dudit lieu (1735).

G. 963. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1259-1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. Dîmes.—Vente de la 6^e portion de la dîme de blé et de vin dans un climat du finage de Meloisey, s'étendant depuis le ruisseau des Boers jusqu'au ruisseau de Meloisey, faite par Hugues Boichard, curé d'Auxey, chanoine de Vergy, à Guy de Vautheau, chanoine d'Autun, terrier de Meloisey et à Nicolas, curé de Meloisey, chacun pour une moitié (1259, octobre). — Traité par lequel Guillemette de Rouvres, veuve de Guillaume de la Roche et femme de Jean de Loges, damoiseau, cède au chapitre tous les droits qu'elle pouvait avoir sur une rente de 3 bichets de grain sur les dîmes de Baubigny et sur une terre au même finage, le tout mouvant du fief du chapitre (1360). — Lettres royaux obtenues en la Chancellerie du Parlement à Paris par le chapitre, pour se faire maintenir en possession du droit de lever la dîme de grain et de vin dans toute la paroisse de Baubigny, notamment dans la Couture d'Espers, finage d'Auvenay, où les religieux de la Ferté avaient perçu la dîme (1392, 29 mai). — Obligations souscrites au profit du chapitre par les amodiateurs des dîmes de Meloisey (1468, 1520, 1523). — Acte par lequel le procureur de Sébastien Rabutin, prieur de la Madeleine et de Saint-Romain, reconnaît n'avoir aucun droit sur la dîme de Meloisey et s'oblige à payer au chapitre celle qu'il a indûment perçue (1501). — Mandement du bailli de Dijon obtenu par ce même prieur pour se faire maintenir dans le droit de percevoir la dîme à raison de 15 paniers l'un dans toutes les vignes du territoire de Saint-Romain, exploit de signification et opposition formée par le chapitre d'Autun (1502). — Arrêt du Parlement rendu sur la requête du chapitre, appelant d'une sentence du bailliage de Beaune du 10 décembre 1539, par lequel la cour oblige les quatre habitants de Meloisey qui avaient reconnu leurs héritages être décimables envers le chapitre à le faire déclarer au terrier de la seigneurie. Sentence, exécution d'arrêt et procédures (1539-1541). — Information par Guichard Dumay, notaire à Beaune, commissaire délégué par lettres de la Chancellerie du duché obtenues par le chapitre d'Autun contre Pierre Boussard, curé de Meloisey, par laquelle il est établi qu'audit chapitre comme patron, appartient la totalité des oblations qui se font à l'église, excepté celles des jours de la Chandeleur et de Saint-Pierre en juin, qui se partagent avec le curé; que les deux tiers des dîmes lui appartiennent, l'autre tiers au curé et que, comme patron, le chapitre est tenu de fournir le luminaire de l'église, de puiser l'eau et de fournir le sel pour faire l'eau bénite tous les dimanches (1548, 10 septembre). — Procès-verbal dressé par le même duquel il résulte que, vu l'enquête, il a maintenu le chapitre dans tous ses droits (1548, 11 septembre). — Enquête contradictoire dressée à la requête du curé Boussard par le lieutenant du bailliage de Beaune (30 avril, 1er mai, 1er juillet, 1er-17 août 1549). — Transaction entre les parties. Le chapitre se réserve ses droits de patronage et de rouage et tout ce qui en dépend, les dîmes de laine et de chanvre. Il cède au curé ses droits de patronage, se décharge de la redevance du droit de grangeage, lui cède le droit de suite sur la dîme des héritages cultivés par les habitants hors du finage (1553, 7 avril). — Sentence de l'officialité d'Autun qui condamne Claude Buisson, de Beaune, à payer au chapitre d'Autun, la dîme des vignes qu'il a acquises de l'abbaye de La Ferté sur le territoire de Baubigny (1558. Écritures, 1555). — Amodiations de la dîme de Baubigny de 1560 à 1630). — Sommations réciproques faites par les amodiateurs des dîmes de Meloisey, Baubigny, Melin, La Rochepot, pour le bornage de certains climats et la restitution de gerbes (1623-1624). — Procès-verbal de visite par le lieutenant de la justice de Meloisey de plusieurs terres labourables du finage qui ont été converties en vignes (1625). — Procès-verbal dressé par le juge de Meloisey des dégâts commis par la grêle et par l'orage dans les terres du finage (20 mai 1643). — Vente par les habitants de Meloisey à Nicolas Testot, grenetier au grenier à sel d'Arnay et à Oudin Bourée, bourgeois au même lieu, du droit de lever pendant trente ans la double dîme qui a été accordée aux habitants pour acquitter les dettes de la commune. — Vente faite moyennant 8000 livres (1649). — Transaction entre les habitants de la Roche-Pot et Claude Bouzereau, curé de Baubigny et de la Roche-Pot, par laquelle ce dernier abandonne aux habitants tous ses droits et revenus sur leur église, plus trois feuillettes de vin et un bichet de froment dus à la cure de Baubigny sur la dîme du lieu par le chapitre d'Autun et la promesse de payer à la décharge des habitants et du prêtre qui desservira leur église, les décimes auxquels ils seront imposés (1654, 15 juillet). — Sentence des Requêtes du Palais dans une instance entre Marie de Carbonnière de la Capel Biron, abbesse de Saint-Jean-le-Grand à Autun, et le chapitre de Saint-Lazare, au sujet du droit de suite pour la dîme que l'abbaye de Saint-Jean prétendait sur les héritages cultivés à Baubigny par des habitants de Nolay et réciproquement (1694). — Arrêt préparatoire sur la même question reprise par l'abbesse Claude Madeleine d'Illiers (1715, 1er juillet). — Arrêt de renvoi de la cause aux Requêtes du Palais (1717, 6 août). — Sentence des Requêtes du Palais qui maintient l'abbaye dans le droit de lever la dîme sur les héritages cultivés par les habitants de Nolay, sur le finage de Baubigny et ceux cultivés par des habitants de Baubigny sur celui de Nolay (1717, 18 août). — Traité entre les chapitres d'Autun et de Beaune, portant que les dîmes du territoire de Baubigny appartiennent au chapitre d'Autun, mais que celle du climat joignant du côté de la Rochepot appartient pour les deux tiers à la Collégiale de Beaune et l'autre tiers au curé prieur de la Roche-Pot (1753). — Extrait du terrier de Meloisey de l'année 1764, contenant la déclaration du dîme de Melin, Saint-Romain et Auxey, appartenant au chapitre d'Autun, au seigneur de Meursault et au prieur de Saint-Romain. — Procédures aux requêtes du Palais entre le chapitre d'Autun et le prieur de Saint-Romain au sujet des dîmes dudit lieu (1771-1779).

G. 964. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier, 2 plans.

1128-1776. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey. Seigneurie, églises, chapelle, patronage, portion congrue. — Charte passée en présence d'Etienne de Baugey, évêque d'Autun, constatant d'après le témoignage de personnes dignes de foi, savoir de Morand, prêtre de Saint-Aubin (Oreor, Ouroux), de Theobert, prévôt de Saint-Andoche, de Hugues de Saint-Léger, que le château de la Roche (La Roche-Pot) est situé sur la paroisse de Baubigny et qu'une chapelle a été bâtie dans ce château. Ce chapitre emprunte quelques coutumes à l'église de Baubigny. Le curé reçoit les oblations des chevaliers et de leurs serviteurs demeurant à La Roche. Il les baptise s'il lui plaît avec le chrême de l'église de Baubigny. A leur mort, le curé prélève le droit mortuaire. Le jour de saint Léger, patron de la paroisse, les chevaliers doivent se rendre avec les autres paroissiens à l'église de Baubigny pour célébrer sa fête. Le jour de Noël le curé doit venir chanter les vêpres dans la chapelle et inviter les assistants à se rendre avec leurs oblations à l'église paroissiale. Cette chapelle aura la moitié des dîmes des Essarts, la moitié de l'Annacie, à l'exception des dîmes des hommes venus de Jercul et de Baubigny. Témoins entre autres Abbo, doyen, Joffroy, Bertrand, archidiacre (s. d., vers 1128). — Permutation faite en présence et du consentement de Milon de Grancey, évêque d'Autun, entre Laurent Hue, curé de Baubigny, qui cède son bénéfice à Jean Desvaux, chanoine d'Autun, lequel se démet de son canonicat en faveur dudit Hue (1408, 12 juin). Au dos, déclaration de Guillaume Desvaux, prêtre fondé de procuration de Jean, son frère, que cette permutation ne pouvant être faite que du consentement du chapitre auquel la présentation de l'église de Baubigny appartenait, il se départait de la collation qui lui en avait été faite par l'évêque d'Autun (1408, 22 octobre). — Déclaration des droits dus au chapitre à cause de ses droits de patronage sur l'église de Meloisey (1479). — Extrait du terrier de la seigneurie de Meloisey, contenant la reconnaissance par les habitants des droits de patronage et de rouage qui appartiennent au chapitre (1542). — Information faite par Laurent de la Tour, châtelain d'Ecutigny, commissaire-député par l'évêque d'Autun, constatant que les habitants d'Orches, qui sont assez nombreux, sont paroissiens alternativement des églises de Saint-Romain et de Baubigny dont ils sont éloignés d'une grande demi-lieue ; que de tout temps les chemins sont difficiles et dangereux, ce qui est cause que les habitants n'assistent point au service divin ; que plusieurs sont morts sans avoir reçu les sacrements ; pourquoi il serait nécessaire d'ériger Orches en paroisse desservie par un prêtre auquel suffiraient les dîmes prélevées par les curés de Saint-Romain et de Baubigny sur le territoire (1593). — Jugement de l'officialité d'Autun qui ordonne aux curés de Baubigny, de Saint-Romain et de la Rochepot, aux habitants de ces lieux, au prieur de Saint-Romain et de Rochepot, aux habitants d'Evelles et de Melin de répondre sur le contenu de la requête des habitants d'Orches aux fins de l'enquête précitée (1593, 13 septembre). — Arrêt du Parlement ordonnant que le chapitre d'Autun et le curé de Baubigny produiront, sur la demande de ce dernier, que sa portion congrue et celle de son vicaire soient assignées sur les dîmes du lieu (1604). — Reconnaissance d'une rente de 10 sols sur un pré au Vosne, finage d'Aubigny-la-Ronce, faite au profit du curé de Baubigny, par P. Gallot de Vauchignon (1682). — Dossier d'une procédure devant l'Intendant de Bourgogne entre les habitants de Meloisey et le chapitre, lequel se refusait de contribuer à la réparation du clocher de l'église sous prétexte que ce clocher était posé sur la nef et que comme décimateurs ils n'étaient tenus qu'aux réparations du chœur (1676-1677). — Dossier des procédures devant le Parlement entre le chapitre et Claude Bouzereau, curé de Baubigny, qui, sous la réserve des fondations, droit de passion, croix de l'église et oblations, abandonnait au chapitre tous les revenus de la cure en échange d'une portion congrue exempte de toutes charges et décimes (1682-1684). — Quittances données au chapitre par le curé Bouzereau de sa portion congrue, fixée à 300 livres par an (1704-1705). — Autre donnée au chapitre par Berrier, curé de la Rochepot, de 18 boisseaux de froment et de 3 feuillettes de vin pour les arrérages d'une rente due à cette cure sur les dîmes de Baubigny (1760). — Sommation faite au chapitre par Claude de Chargères de Tourny, curé de Baubigny, par laquelle, voulant bénéficier de l'édit du mois de mai 1760, qui porte la portion congrue des cures à 500 l., il lui abandonne toutes les dîmes novales qui lui appartiennent (1768). — Arrêt du Parlement qui, avant de statuer sur la demande du curé, ordonne qu'il sera procédé à l'estimation de ces dîmes (1775, 21 juillet). — Rapport des experts Tétard et Torchin, nommés par le bailliage, qui estiment à 140 livres la valeur de ces dîmes (1775). — Arrêt du Parlement qui homologue l'acte d'option de portion congrue, signifié en 1769 au chapitre par le curé de Chargere (1776, 12 janvier).

G. 965. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1277-1766. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey. Seigneurie. Bois et communaux. — Déclaration faite par Jeannin de Mavilly, damoiseau, qu'il tient feu et lieu sur la paroisse de Saint-Romain, qu'à ce titre il a le droit comme tous les autres habitants d'envoyer son bétail champoyer sur le territoire de Meloisey, droit dont il serait privé s'il allait demeurer à Mavilly (1277/8, janvier). — Monitoire obtenu de l'official par le chapitre d'Autun pour découvrir les auteurs des vols considérables commis dans les bois de Meloisey (1502). — Sentence des arbitres nommés par le seigneur et les habitants de Champignolles et d'Echarnant, le chapitre d'Autun et les habitants de Meloisey et de Saussey, contenant leur avis pour un bornage du territoire de ces communes au point de vue de la justice et du droit de parcours (1519). — Traité passé entre le chapitre et les habitants de Meloisey, portant qu'à l'avenir l'une et les autres ne pourront apanager leurs prés à des étrangers sans leur consentement réciproque (1548). — Consultation de l'avocat Montholon à Dijon, sur le droit du chapitre d'empêcher les habitants de Meloisey d'essarter leurs communaux et sur le mode de procuration (1549). — Délivrance faite par les habitants de Meloisey à la veuve Larcher de tous les héritages communaux qu'elle possède sur Meloisey en payant 15 livres par journal (1628). — Procédures devant la maîtrise des eaux et forêts d'Autun entre le chapitre et la communauté de Meloisey, au sujet du triage des communaux (1735-1766). — Transaction intervenue sur ce sujet par laquelle le chapitre renonce au droit de triage qu'il prétendait sur les communaux sous la réserve du pâturage, seulement pour ses bestiaux et l'inaliénabilité, moyennant quoi les habitants s'engagent à payer au chapitre la redevance d'une mesure d'avoine par charrue de deux bœufs ou chevaux, d'une petite mesure pour charrue à une bête et d'une demi-mesure pour tous les autres habitants (1766, 24 août).

G. 966. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1507. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. — Fol. 1. Extrait du terrier de la châtellerie de Beaune, rédigé par Tabourot et contenant la déclaration du domaine du Roi à Meloisey, consistant en tailles, justice, sergent, épaves, lods, bois, chaumes, pré, meix taillables, censes, contumes, etc., copie collationnée en 1567. — Fol. 18. Copie du même terrier, collationnée par Maîtrise, notaire à Beaune. — Fol. 45. Copie du même terrier, collationnée en 1693 par Etienne, notaire à Beaune.

G. 967. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1536. — AUTUN. — Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. — Fol. 1. Fragment du terrier original de la seigneurie de Meloisey appartenant au chapitre de la cathédrale d'Autun, reçu par François Boussard, notaire à Beaune. — Reconnaissance de J. Barbier, T. Deschamps, J. et A. Garchier, J. Desconcloys, etc. — Fol. 12. Autre extrait du même terrier, contenant les reconnaissances de Girard Guillemard, Barthelemy Saillard, Et. Flagey et autres habitants de Meloisey.

G. 967 *bis*. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier, cartonné.

1536. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. — Extraits du terrier de la seigneurie de Meloisey en ce qui concerne le curé de Baubigny.

G. 968. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1717. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie de Meloisey, appartenant au chapitre d'Autun, reçu par Masson, notaire à Beaune. Il contient les reconnaissances de J. Moreau, ancien procureur, notaire à Beaune, de Joseph Patin, prêtre habitué en l'église Saint-Pierre de Beaune, de Jean Gallotte, vigneron, les religieuses Ursulines de Beaune, Pierre Parizot, écuyer, officier de la Garde-Robe du Roi, etc., tous propriétaires forains de Meloisey.

G. 969. (Registre.) — Petit in-f°, 37 feuillets papier.

1525-1685 — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie.— Recueil de huit manuels des cens et redevances dues au chapitre cathédral d'Autun par ses tenanciers de Meloisey, Baubigny, Melin.

G. 970. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1692-1764. — AUTUN. — Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie.— Manuels des censes, rentes et redevances de vin et grains dues au chapitre pendant les années 1692-1721. — Fol. 54. Manuel incomplet de l'année 1764.

G. 971. (Registre.) — In-folio, 126 pages, papier.

S. D. vers 1770. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie.— Manuel incomplet des cens de la seigneurie, dressé d'après les terriers de Boussard en 1536 et de 1618.

G. 972. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier; cartonné.

1776-1782. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. — Manuel incorporé de la seigneurie de Meloisey et dépendances, précédé d'une table alphabétique des noms des tenanciers. — Fol. 1. Déclaration du domaine seigneurial et des droits seigneuriaux, haute justice, institution d'officiers, élection des messiers et vigniers, épaves et confiscations, amendes, dîme de blé et de vin, tierces, patronage, droit de rouage. Reconnaissances des tenanciers.

G. 973. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1783-1790. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey. Seigneurie. — Manuel incorporé faisant suite au précédent et contenant les mêmes matières.

G. 974. (Atlas.) — 22 plans, papier, reliure en basane.

1764 et années suivantes. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie.— Plans géométriques de la terre et seigneurie de Meloisey, Baubigny et le Beaunois, dressés suivant la rénovation du terrier de cette année, par Develey, commissaire à terrier à Mandelot. L'atlas comprend les propriétés sises sur les finages de Meloisey, Baubigny, Aloxe, Beaune, Echevronne, Montceau, avec renvoi de chacun des articles au terrier qui a disparu.

G. 975. (Atlas.) — 10 plans, papier.

1764. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. — Minutes de quelques-uns des plans de l'atlas précédent.

G. 976. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1682. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie. — Plan visuel du chemin de Nantoux à Meloisey, faisant séparation des justices et finages des deux seigneuries.

G. 977. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1765. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, etc. Seigneurie.— Plan d'une partie des finages de Meloisey et de Saint-Romain, levé par Develey, arpenteur, à la demande de Pierre Pierre, vigneron et laboureur au moulin de Maître Anceau.

G. 978. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1788. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey. Seigneurie.— Plan des vignes sur le finage de Meloisey, appartenant au commandeur de Beaune, levé par Fortier, arpenteur à Meloisey.

G. 979. (Plans.) — 2 feuilles, papier.

Sans date (XVII^e^ siècle). — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meloisey, seigneurie.— Doubles de la figure et placement au vrai de la terre et seigneurie de Meloisey, située à deux lieues de la ville de Beaune, ressort du Parlement. Plans informes et sans signature.

G. 980. (Liasse). — 1 feuille, papier.

1621. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Messanges.— Délibération du chapitre par laquelle ayant été condamné par le Parlement avec les autres membres du clergé de la ville d'Autun à supporter la moitié des dettes contractées à l'occasion des guerres et des troubles, il se voit obligé d'aliéner les terres de Chevannes et de Messanges qu'il possède près de Vergy. C'est pourquoi il en a fait la délivrance à Marc-Antoine de la Tour, seigneur de Villars, plus haut enchérisseur, moyennant la somme de 4500 livres (1621, 3 septembre).

G. 981. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin.

1250-1404. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meursault, Auxey, Pommard, Volnay, Chassagne, Gamay, Monthélie, Saint-Aubin. Domaine seigneurial. — Traité par lequel Hugues de Seurre, dit Marbod, accorde à Pierre Rousseau, de Volnay, et à ses enfants le terme d'un an pour racheter les deux vignes ès Quartiers et ès Essarts, finage de Volnay, qu'ils lui ont vendues (1250/1, février). — Bail à vie de vignes en Taillepie, au-dessus de la Roche et au Larry de Vaux, même finage, passé par Lambert et Cortot à Humbert, abbé de Saint-Pierre et chanoine d'Autun (1251/2, février). — Autre d'une grange, d'un pressoir et de vignes à Volnay et à Pommard, passé au même par Pierre Rousseau (1251/2, mars). Promesse de garantie. Acquêt par le même de deux vignes en Taillepied, finage de Volnay (1251/2, mars). — Autre par le même d'une vigne en Essart, même finage (1252/3, mars).— Autre par le même d'une vigne au même climat, sur Gauthier, de Volnay dit le débonnaire (1252/3, mars). — Autre par le même sur Thibaut Couteau, d'une vigne à la Chapelle, même finage (1252/3, mars).— Bail à vie d'une vigne en Veau, même finage, passé par Moreau Bellevaire de Voudenay, au même chanoine Humbert (1252, mai). — Acquêt par le même sur Jacquelin, prévôt de Saint-Romain, et Etiennette Guillot, de vignes en Essart, même finage (1253, avril). — Autre par le même sur Guillaume Grille, d'une vigne au même lieu (1253, novembre). — Autre d'une vigne en Taillepied, même finage, faite par le même sur André, de Volnay (1253, novembre). — Acquêt par le même sur Hugues et Jean de Rierefourg, d'une vigne en Essart, finage de Volnay (1253, novembre). — Autre sur Perrenet et Nicolas Buxerant, d'une vigne en Cailleret, même finage (1253, novembre). — Autre sur R., de Volnay, d'une vigne en Veau, même finage (1253, novembre). — Autre sur G. Arbaut, de Beaune, de la vigne ès Plotuns, même finage (1253, novembre). — Autre sur Jean de Volnay, d'une vigne en l'Essart au-dessus de l'Orme, même finage (1253, novembre). — Autre sur Perrenet, Etienne et Porchin, fils de la Sybille, de Volnay, d'une moitié de maison et d'un pré, même finage (1254, décembre). — Vente du pré de Douant et d'une vigne aux Angles, finage de Volnay, faite par Jean Montagu de Volnay, à Humbert dit l'official, chanoine d'Autun. — Rétrocession faite par Jacques Boisserand, abbé de Saint-Etienne de l'Etrier et chanoine d'Autun, à plusieurs habitants de Volnay, des vignes qu'il avait acquises sur eux (1281, 29 novembre). — Bail à vie d'un chaz de maison à Volnay, passé par Odez Chonez à Guillaume Chandelier d'Autun (1327, juillet). — Vente d'une maison et jardin sis à Volnay, de vignes en Poisot, vers la chapelle, et d'une terre ès Arbues, même finage, faite par Guillaume de Salais, clerc à Autun, neveu de Hugues, curé de Volnay, à Hugues de Marlac, chanoine d'Autun (1328/9, 13 mars). — Lettres d'amortissement de cette acquisition, accordées par le duc Eudes IV audit Hugues de Marlac qui destinait ces fonds à la fondation d'un anniversaire (1329, 1er mai, Beaune). — Amodiation pour dix ans de vignes sur les finages de Volnay et de Pommard, passée par Parisot, cellérier de Pommard, à Grimoard Lefort, citoyen d'Autun (1336, décembre). — Vente faite au chapitre d'Autun par Jeannin Angot, de Volnay, d'un cens de 6 d. 1 obole sur des vignes à Volnay (1339, 18 juillet). — Acte par lequel Guillaume de Chateauneuf, chorial de l'église d'Autun et curé de la Tanière, consent à ce que le chapitre prenne possession de sa maison de la Veje près Autun, de sa maison de Bussy, de sa vigne au petit Benoît, finage de Meursault, et de tous les autres biens qu'il lui a laissés par testament (1344, 10 juillet). — Vente d'une vigne en Chalahein, finage de Saint-Aubin, faite par Michel Menuote d'Ouroux à Hugues Oudriet, citoyen d'Autun (1347, 14 mai). — Echange de vignes sur le finage de Saint-Aubin entre Hugues Oudriet, d'Autun, clerc, et Jean, fils de Guillaume Bramer (1349/50, 6 février). — Acquêt par le même Oudriet, d'une vigne en Girais, même finage (1352, 1er décembre).— Id. d'une autre en Vergier, même finage, sur Poincet Forquet (1360/1, 20 février). — Vente du quart d'une maison et d'une grange à Monthelie par Jean de Sousmier (subtus muro), de Couches, à Guillaume Robin, d'Autun (1371, 28 juillet). — Autre d'une vigne en la Pature, finage de Meursault, faite par Perrenet Jolie, de Monthelie, à Hugues Garin, chanoine d'Autun (1383/4, 5 mars). — Au dos, cession de cette vigne faite par Garin au chapitre pour la fondation d'un anniversaire (1396, 15 novembre). — Bail à vie d'une maison devant l'église de Monthélie, d'un curtil, d'une vigne vers la Croix Noire, de vignes aux Quallans, en Roigcreau, en la Verchère et en Luxey, finage de Meursault, passé par le chapitre à Jean de Ruilly, prêtre à Monthélie (1389, 24 août). — Vente d'une vigne au Petit Auxey, faite par Itherin Bossot à Jean de Charmay, prêtre bénéficier en l'église d'Autun, et par lui cédée au chapitre pour son anniversaire (1390, 25 septembre). — Autre d'une vigne en la Peture, finage de Volnay, faite par Jeannin Grillot, à Agnette Aloyson, d'Issy-l'Evêque, et donnée au chapitre par Guy Borde, curé de Curdin, fils de ladite Aloyson, pour la fondation de prières (1393, 16 décembre, 1404, 4 novembre).

G. 982. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1422-1702. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare

Meursault, etc. Domaine seigneurial. Vente d'une rente de 10 livres affectée sur le champ aux Rats, à Autun et sur la vigne de la Barbière, à Monthelie, faite par Jean Lefort, clerc à Autun, à Hue, doyen du chapitre (1422, 6 novembre). — Cession faite au chapitre le 3 juillet 1428. — Cession de ces héritages faite par Jean Lefort (1429/30, 28 février). — Donation d'une vigne en Jercu, finage de Saint-Aubin, faite au chapitre par Claude Marteret, prêtre bénéficier de la cathédrale, curé de Baubigny, en augmentation de l'anniversaire qu'il a fondé (1447, 11 novembre). — Bail à vie de vignes sur Monthelie et Meursault, passé par le chapitre à J. Broissant et G. Bourgoin (1453/4, 3 janvier). — Vente d'une vigne en Baumeney, finage de Meursault, faite par J. Canot à P. Montallot, tisserand à Beaune (1468/9, 26 janvier). — Allouement de cette vigne par Alix de Bourbon, dame de Meursault (1471, 10 mai). — Bail à cens d'une vigne en Charmes, finage de Meursault, passé par Philippe d'Aunois, écuyer, seigneur d'Orville et de Meursault en partie, à Jacques Duvernay, prêtre (1478, 27 mars). — Ratification de ce bail par Jean d'Aunois, chevalier, seigneur d'Orville et dudit Meursault en partie (1486, 14 mai). — Vente d'une vigne aux Perrières, finage de Meursault, par Ylot Breneaul, à Simon de Vieuchâteau, curé de Saint-André-les-Autun (1482/3, 7 mars). — Acquêt par le même sur la veuve Monastin, d'une vigne en Bienaimé, même finage (1482/3, 7 mars). — Id. sur la veuve et les enfants Broissot d'une vigne es Perrières, même finage (1482/3, 12 mars). — Id. sur André Jacquenet, marchand à Beaune, d'une vigne au même lieu (1482/3, 13 mars). — Id. par Jean Duvernoy, prêtre, Henri Duvernoy, écuyer, Philiberte de la Bussière, sa femme, demeurant à Meursault, d'un meix, maison, jardin et d'une vigne en Charmes, sur le finage (1483, 2 avril). — Cession faite par Guillaume du Perron, de Meursault, à Simon de Vieuchateau, curé de Saint-André d'Autun, de la faculté de racheter de la veuve J. Barthot, une vigne sise aux Charmes, finage de Meursault (1484, 8 juillet). — Acquêt par le même Simon, sur Jean Rousset et les mineurs Barthot, d'une vigne aux Charmes, même finage (1484, 8 juillet). — Autre semblable d'une vigne derrière le Chastel, même finage, sur Claude François (1486/7, 4 février). — Autre sur Rolette, veuve de Guillaume Gaulot, de Beaune, d'une vigne en Beauvoir, même finage (1494/5, 3 janvier). — Bail pour 26 ans au quart de fruit, de vignes à Monthelie, passé par le chapitre à Jean Cortot de Volnay (1516, 8 septembre). — Autre semblable de la vigne de la Barbière sur Volnay, passé à P. Mugnier (1516, 8 septembre). — Autre semblable à J. Vanier (1516, 8 septembre). — Autre semblable à J. et Georges Cortot de Volnay, de vignes en la grande taille (1516, 8 septembre). — Mandement de contrainte décerné par le gouverneur de la chancellerie du duché contre tous ces amodiateurs pour les dommages et intérêts résultant au chapitre du mauvais état où se trouvent ces vignes (1530, 24 août). — Vente d'une grange, rue de la Combe, à Volnay, faite par Jean Favereau à Vincent Dessols, curé de Saint-Sernin-du-Plain et chorial de la cathédrale d'Autun (1541/2, 20 février). — Revente de cette grange au chapitre par Blaise Dessous, potier d'étain, héritier de Vincent Dessous (1571). — Déclaration des vignes appartenant au chapitre sur les territoires de Monthelie, Volnay et Auxey-le-Grand (1544). — Echange par lequel les habitants de Monthelie cèdent au chapitre un quart d'ouvrée de vigne en Saucourt et reçoivent une même quantité au même climat (1552, 23 avril). — Procès-verbal de bornage, dressé par J. Gillet, greffier de la châtellenie de Pommard, d'une pièce de vigne aux Essarts, finage de Volnay, entre le chapitre et Nicolas de Chambertun, écuyer, seigneur d'Oisilly et de Monetoy (1563/4, 14 février). — Marché passé par le chapitre avec Vivant Delarue, charpentier à Meursault, pour la réparation du treuil de Volnay (1575). — Echange de vignes es Mutant en Taillepied, chez Barnot et en Saucourt entre le chapitre et Celse Garnier (1588, 2 avril). — Amodiation pour 6 ans et au tiers et au quart de fruit consentie par le chapitre à Antoine Roy de Volnay, de toutes ses vignes sur les finages de Volnay, Pommard, Meursault et Auxey-le-Grand (1590). — Echange entre le chapitre qui cède à Philibert et François de la Pierre, vignerons à Volnay, des vignes en Saucourt et derrière chez Bernaut, finage de Monthelie, contre des vignes en Lauxy et en la Rebardelle, finage de Volnay (1593). — Inventaire des titres et papiers concernant les héritages, cens et rentes appartenant au chapitre sur les territoires de Meursault et de Monthélie (1703).

G. 983. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1319-1396. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meursault, etc. Fondations, droit de patronage, dîmes, cures, portions congrues. — Traité par lequel Alix de Sautrone, dame de Saint-Aubin, héritière de Hugues de Saint-Aubin, chevalier, son oncle, s'engage à payer au chapitre d'Autun une rente annuelle de 15 sols tournois, donnée par son oncle pour l'anniversaire qu'il avait fondé, rente qu'elle assigne sur les revenus de sa terre de Saint-Aubin (1319, 10 avril). — Appellation interjetée par le chapitre d'Autun au Saint-Siège, de ce que Guillaume de Vairey, chanoine de Mâcon, au mépris de l'union faite de la cure de Monthelie et de la moitié de ses revenus au chapitre d'Autun, s'était fait pourvoir de cette cure, en avait pris possession de son autorité privée et voulait s'emparer de la totalité des revenus (1331/2, 1er février). — Bulle du pape Jean XXII qui commet le doyen du chapitre de Beaune pour recevoir les dires des chanoines du chapitre d'Autun et de Guillaume de Varey, chanoine de Mâcon, sur les faits et articles posés dans leur procès devant les auditeurs des causes du palais apostolique au sujet de la cure de Monthelie (1332, 20 juin). — Ecritures fournies par le chapitre. — Bulle du pape Clément VI par laquelle sur la requête de Guy (de la Chaume), évêque d'Autun, et du chapitre, il unit à la mense capitulaire du second l'église paroissiale de Monthelie dont la collation appartenait à l'évêque et celle d'Ouroux (Saint-Aubin) dont la présentation lui appartenait, à la charge de pourvoir ces églises de vicaires perpétuels et de leur assigner une portion congrue (1345, 30 septembre). — Mandement de Guy, évêque d'Autun, qui commet Bernard Aymuret, official, pour mettre la bulle d'union à exécution (1352/3, 26 janvier). — Délibération capitulaire du 15 janvier 1353/4 qui commet lesdits Amuret et chanoine Jarossier pour l'exécution du mandement. — Mandement de Renaud (de Mont-Bernard), évêque d'Autun, qui commet Geoffroy David, archidiacre en Thiérache en l'église de Loudun et vicaire général en l'évêché d'Autun, pour procéder à l'exécution de la bulle d'union (1359/60, 26 janvier). — Ordonnance de ce grand vicaire portant qu'avant de procéder à l'exécution de la bulle, il a commis deux délégués pour s'enquérir des consistance et valeur des fruits et revenus de l'église de Monthelie (1359, 26 mars). — Bail pour trois ans des revenus de l'église de Monthelie et des vignes qui lui appartiennent sur le finage passé par le chapitre à Laurent Testu de Meursault, moyennant 60 livres par an (1374, 3 avril). — Vente de deux journaux de terre en Verchere et de 4 ouvrées de vigne en Luxy, finage de Meursault, faite par J. Roidot à Hugues Garin d'Autun, curé de Monthelie (1376/7, 9 mars). — Bail passé par le chapitre à Guillaume Courtellot, prêtre, des revenus et héritages appartenant à l'église de Monthelie (1377, 7 juillet). — Procès-verbal de garde et de maintenue par Jean Tavernier, sergent royal du chapitre d'Autun et du curé de Monthelie en possession du droit de percevoir la dîme totale dans tout le domaine de Servanges appartenant à la Commanderie de Beaune et ce du consentement du procureur de Gérard de Fougerolles, commandeur de cette commanderie (1383, 30 juin). — Obligations souscrites au profit du chapitre par les amodiateurs du droit de patronage de Monthelie (1393, 1399, 1401). — Compulsoire obtenu par Jean Morisset le jeune, curé de Monthelie, pour se faire délivrer par toutes personnes des copies collationnées des titres dont il peut avoir besoin dans son procès avec le chapitre devant les auditeurs des causes du Palais apostolique au sujet des revenus de l'église de Monthelie (1396, 21 juin).

G. 984. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1401-1777. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meursault, etc. Fondations, droits de patronage, dîmes, cures, portions congrues. Transaction entre Jean Morisset, curé de Monthelie et de Meursault, avec ses paroissiens, touchant les droits curiaux. Pour les funérailles, le curé prendra sur chaque chef d'hôtel, 8 sols pour son legs, plus une messe le jour du décès, qui sera payée le double du prix des messes ordinaires quand elle sera célébrée le jour même des obsèques ; plus la messe et les peines du chapelain, celles du clerc et du marguillier. Le premier dimanche qui suivra le jour du décès les héritiers payeront au curé un demi-bichet de froment, une pinte de vin et un cierge en valeur de 2 deniers et chacun des autres dimanches de l'an un pain d'un denier et l'année écoulée un demi-boisseau de froment. — Lors du décès d'une femme chef d'hôtel, il aura 6 sols pour son legs, pour celui d'un enfant 6 deniers et une poule. S'il est âgé de plus de 12 ans le droit sera de 30 sols. En ce qui concerne les mariages, le chef d'hôtel versera au curé 30 sols, avec trois côtes de bœuf et une pièce de porc en valeur de 2 gros, un paroissien payera 6 deniers et 2 gélines. Celui qui se mariera hors de la paroisse, paiera, s'il est riche, 30 sols et 20 sols dans le cas contraire. Le curé percevra sur chaque laboureur ayant attelage, un boisseau de froment et sur les autres habitants un boisseau d'avoine. De plus chaque paroissien lui payera 6 deniers le jour de Pâques (1401/2, 5 janvier). — Donation faite au chapitre par Hue, son doyen, d'une rente de 10 livres, assignée sur le champ aux Rats près d'Autun et sur une vigne au finage de Monthelie afin d'augmenter la fondation d'un anniversaire (1428, 3 juillet). — Exploit de Guillaume Gérard, sergent royal à Autun, de signification des lettres royaux obtenues par le chapitre d'Autun pour être maintenu en possession du droit de percevoir la moitié des revenus de l'église de Monthelie que lui disputait le curé Jean Badeaul et qu'on assigne au bailliage de Mâcon (1445, 14 décembre). — Acte par lequel le curé se départ de son opposition (1446, 10 novembre). — Etat des droits et redevances payés par les paroissiens de Monthelie et de Meursault à leur curé (1457). — Enquête faite par Henry Jaulpoy, prêtre, dans laquelle des témoins amenés par Pierre Blanchet, amodiateur du droit de patronage de l'église de Monthelie et de Meursault, déposent que le chapitre d'Autun a le droit de percevoir la moitié des dîmes de cette église (1482, 12 septembre). — Obligation souscrite au chapitre par A. Ricard et J. Guynaud, de 16 boisseaux froment et avoine et d'un quartaut de vin pour l'amodiation du 16e des dîmes de Chassagne appartenant au chapitre (1513, 27 juin 1526, 17 juin). — Etat des revenus du droit de patronage des églises de Monthelie et de Meursault appartenant au chapitre (1541). — Amodiation de ce droit à P. Sarrazin, prêtre, moyennant 60 livres par an (1545, 20 mai). — Sentence du bailliage de Beaune qui maintent le chapitre en possession du droit comme patron, de percevoir tous les ans, sur les paroissiens de ces églises, une mesure de froment sur les laboureurs et une mesure d'avoine sur les autres (1557, 21 juin). — Autre sentence qui donne acte au chapitre de ce que les mêmes paroissiens avaient déclaré n'avoir jamais voulu troubler le chapitre dans la jouissance de son droit de patronage (1559, 8 avril). — Lettres de relif d'appel obtenues en la chancellerie du Parlement par Barthélemy d'Arlay, curé de Meursault et Monthelie, contre le chapitre d'Autun pour plaider sur l'appellation comme d'abus de l'union de la cure de Monthelie à la mense capitulaire (1560, 10 août 1561). — Sentence du bailliage de Beaune qui, du consentement de Jean Battaut, curé de Monthelie, maintient le chapitre en possession du droit de percevoir la moitié des dîmes du territoire (1561, 11 septembre). — Nomination par Jacques Charnot, vicaire général de l'évêque d'Autun, de Jean Chomedey, chanoine, à la cure de Monthelie et Meursault (1562, 21 juillet). — Procès-verbal de prise de possession (25 juillet). — Bail de la cure de Monthelie, passé pour un an par Jacques de l'Eglise, curé de Baubigny, au nom du curé Chomedey à Ant. Terrenoire, prêtre, pour 75 livres (1562, 18 septembre). — Sentence du bailliage de Beaune, qui, du consentement des paroissiens de Monthelie et Meursault, maintient le chapitre en possession des redevances en grains pour le droit de patronage (1563, 15 mai). — Acte par lequel Jean Pasquaut, prêtre et J. son frère, amodiateurs de ce droit de patronage, déclarent que depuis deux ans ne pouvant parvenir à se faire payer, ils se désistent de leur amodiation (1563). — Refus d'acquitter cette redevance par Jacques Sarrasin (1563). — Etat des habitants de la paroisse sujets au droit de patronage (1564). — Lettre d'un sieur Couche de Meursault à M. Charnot (vicaire général?) pour se plaindre de ce que les dîmeurs de Volnay ont levé la dîme sur un terrain dépendant de la dîme de Meursault et de ce que les habitants de Monthelie et de Meursault refusent d'acquitter le droit de patronage (1569). — Sentence de la justice de Meursault qui fait mainlevée aux abbé et religieux de Sainte-Marguerite des deniers saisis à leur requête sur Billot, vicaire de Monthelie, pour 12 années d'arrérages du droit de patronage (1572, 21 juin). — Déclaration des héritages et rentes dépendant de la cure de Monthelie et Meursault (1580). — Interpellation des habitants de la paroisse, au chapitre d'Autun de les pourvoir de curé en remplacement de Gaspard de Marcel, curé décédé, et réponse de celui-ci que c'est aux paroissiens à se pourvoir (1581). — Ecritures des habitants d'Auxey et de Melin, contre Louis Arbinet, curé d'Auxey, qui nonobstant une sentence de l'officialité d'Autun, refusait de leur fournir un vicaire pour la desserte de leur église (1677). — Fondation d'un anniversaire en l'église d'Auxey par Gabriel Guillaume, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement, qui donne à cet effet la rente d'une feuillette de vin et une autre rente de 3 livres 2 sols 6 deniers, sur une maison et un jardin audit lieu (1680, 4 avril). — Mandement de l'évêque d'Autun, portant par provision que le curé d'Auxey célèbrera la messe paroissiale dans chacune des églises du Petit et du Grand Auxey, alternativement de 15 jours en 15 jours, à la réserve des 3e dimanches et des jours de Noël et de Pâques, etc. (1686, 14 mai). — Déclaration des revenus de la cure d'Auxey, suivie d'un libelle du curé Arbinet, adressé au prieur de Saint-Symphorien d'Autun, à l'abbesse de Saint-Andoche, au chapelain de Saint-Romain, au prieur de Bar-le-Régulier, au chapitre d'Autun, au prieur de Couches, à l'abbaye de Maizières, aux curés de Saint-Prix, de Saint-Romain et de la Rochepot, tous décimateurs pour leur signifier l'abandon qu'il fait des biens de sa cure contre une portion congrue (1686). — Refus du chapitre d'Autun de contribuer à cette portion à cause de sa dîme de Melin (1686). — Procédures à cet effet (1686-1777).

G. 985. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1242-1453. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare, Meursault, cens et rentes. Vente d'une vigne en la rue de Battaut, à Volnay et d'un cens sur une vigne, faite par Philibert de Beaune, à Guillaume Bonnot, clerc (1242, décembre). — Vente d'une rente de 100 soudées de terre, affectée sur des vignes, en rue Charingue et es Perrière, finage de Monthelie, faite par Et. Leblanc, clerc, à Thibaut de Morey, chanoine d'Autun et abbé de Cervon (1324, 26 octobre). — Traité par lequel Jean Lefort d'Autun donne à Grimvard, son frère, un délai de 2 ans pour racheter la rente de 50 soudées qu'il lui avait vendue et qui était affectée sur une vigne à Gamay (1346, 26 octobre). — Vente d'une rente de 4 pintes de vin, affectée sur une vigne en Suey, finage d'Auxey, faite par Th. Grillot, à Guillaume Chandelier d'Autun (1351, 2 décembre). — Bail à cens d'une maison à Volnay, et d'une vigne aux Angles, même finage, passé par le chapitre, à Jacquet Cholos (1353/4, 3 janvier). — Vente d'une rente de 2 pintes d'huile et d'un muid de vin rouge, affectée sur une vigne en Crey, finage d'Auxey, faite par Jacques Alayre d'Auxey, à Guill. Chandelier d'Autun (1355, 1er avril). — Bail à cens d'une vigne sur le chemin de Beaune et d'un pré en la Meloise, finage de Meursault, passé par le chapitre d'Autun, à P. Paillot (1356, 4 octobre et 14 janvier, 1456/7). — Vente d'une maison, rue des Fabriques, à Meursault, et de vignes au Palain et en Plantes, censables envers le chapitre, faite par Jean Lefort d'Autun, à Jeannin Le Novetat d'Auxey (1368, 26 avril). — Autre de cette vigne au Palain, faite par Jeannin Le Novetat à Jeannet Bartholomier de Meursault (1370/1, 13 janvier). Vente d'une vigne au-dessus des Plantes, et d'un châs de maisons, rue des Fabriques, à Meursault, faite par Jeannin Le Novetat à Et. Quatreaul (1370/1, 13 janvier). — Echange de vignes en Plante et es Forges, finage de Meursault, entre J. Milon de Meursault et J. Vigney d'Autun (1373/4, 11 janvier). — Saisie et vente à requête du chapitre, d'une maison et grange à Auxey, appartenant à H. Camusat, pour défaut de paiement des arrérages d'une rente (1379, 28 mars). — Vente d'une maison située devant l'église de Monthelie, d'un curtil, d'une vigne à la Croix Noire, d'une aux Caillaux, finage de Meursault, faite par Jean de Ruilly, prêtre, à Hugues Garin, curé de Monthelie (1379, 30 avril). — Bail à cens de ces héritages, payé par l'acquéreur à Jean Varroquier, prêtre (1379, 31 août). — Vente d'une rente d'un muid de vin rouge, affectée sur des vignes en Crey et en Burgy, finage d'Auxey, par J. Machereaul, à Jean de Charmoy, prêtre à Autun (1390, 4 octobre). — Vente d'une rente de 40 sols, assignée sur une maison et vigne dessus le clos Perreau, à Meursault, faite par J. Thibert, clerc, à Henri Martinet, chanoine d'Autun (1392, 2 juillet). — Traité par lequel Hue de Bauffremont, seigneur du Bullegneville et de Gamay, près Nolay, et Marguerite de Belleneuve, sa femme, en qualité d'héritiers de Point de Corabeuf, de Béatrix, sa femme, d'Huguenin et Odot, leurs enfants, approuvent la donation faite au chapitre par les dits de Corabeuf, d'une rente de 4 livres tournois, pour la fondation d'un anniversaire et affectent le paiement de cette rente sur leur terre de Gamay (1394, 3 août). — Mainlevée faite par le chapitre au chanoine Hugues de Martigny, de tous les biens provenant de la succession de J. Desrues, dit le Brigand, situés à Monthelie, que le chapitre avait fait saisir comme étant mort sans laisser d'héritiers (1394/5, 19 janvier). — Bail à rente d'une maison près du cimetière de Monthelie, d'un curtil au Ruygereaul, d'une vigne à la Croix, finage de Monthelie, de vignes en la Cras, en Plante, d'une terre en la Berthière, finage de Meursault, passé par le chapitre, à J. Jolie de Monthelie (1402, 3 avril). — Vente de la rente d'un muid de vin, affectée sur une vigne en Vignot, finage de Pommard, et sur une vigne en la Perrière, finage de Volnay, faite par Jean de Gasse, seigneur de Corcelles-sous-Meursault et de Morteuil, héritier de Jacquemard de Gasse, son père, au chapitre d'Autun (1402, 23 septembre). — Mandement du gouverneur de la Chancellerie, obtenu par le chapitre pour se faire maintenir dans le droit de saisir la moitié d'une maison à Pommard, dans le cas où on cesserait de payer les arrérages d'un cens assigné sur cette maison (1403, 31 août). — Vente d'une rente de 6 livres, affectée sur l'universalité de tous ses biens à Volnay, faite par Perrenet Perron de Volnay à Guillaume de Vergoncey, chanoine d'Autun (1407/8, 10 février. — Obligation de la somme de 20 francs d'or, souscrite par H. Potot de Volnay, au profit du chapitre, pour les arrérages d'une rente assignée sur la maison du Pont, à Volnay et sur une vigne en la Bussieu (1411, 10 mai). — Reconnaissance d'une rente annuelle d'une queue de vin, sur une vigne en Darasse, sur un pré au-dessus l'étang Lévêque, finage d'Auxey, faite au chapitre par Guillaume le Fort, chanoine de la cathédrale (1413/4, 10 février). — Vente d'une rente annuelle de 2 francs, affectée sur une vigne en la Barbière, finage de Monthelie, faite par Huguenin Le Fort d'Autun, à Louis Brochard, écuyer, et cession faite par celui-ci au chapitre, le 24 février (1429/30). — Transaction entre le chapitre et Jeannette, femme de Jean Vaillant, dit de Malecey, héritière de Guillaume Lombard, dit Lefort, son grand père et de Guillaume Lefort, chanoine d'Autun, son oncle, par laquelle elle reconnaît devoir au chapitre le cens assigné sur une vigne et un pré à Auxey (1431, 15 octobre). — Bail à rente d'une vigne au moulin Landain, finage de Meursault, passé par le chapitre à Louis Boiteux, dudit lieu (1439, 25 mars). — Autre d'une terre en la Condemene, finage de Volnay, passé à Etienne Maleteste (1441, 28 décembre). — Autre d'une vigne en Leras, même finage, passé à Huguenin Robelot (1443/4, 18 janvier. — Enquête ordonnée par le chapitre, attestant que les vignes d'Auxey, qui furent à Jean de Malecey et à Jeannette, sa femme et que H. Charbonnier possède, sont grevées de la rente d'une queue de vin (1447, 17 juillet). — Reconnaissance de cens par H. Charbonnier (1450/1, 9 janvier. — Bail à cens de vignes en Sous Cours, ès Cinq Sols, en la Créote et près le meix Malevault, passé par le chapitre, à Gauthier Laveaul et consorts (1450, 28 novembre). — Autres de vignes en la Charrière, finage de Chassagne, passé à Jeannette, veuve de Girard Chauvot (1452, 4 novembre). — Autre à vie de vignes en la Croix Noire, en Cailleret, finage de Monthelie, en la Peture en Plante, finage de Meursault, passé à Jean Broissant et H. Bourgeois dudit lieu (1453/4, 13 janvier).

G. 986. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1461-1595. — AUTUN, Chapitre cathédral Saint-Lazare. Meursault. Cens et rentes, Bail à cens d'une vigne en Bauney, finage de Meursault, passé par Emile de Paillart, chevalier, seigneur de Meursault, à Jean Carnet dudit lieu (1461/2, 14 février). — Autre d'une vigne en Crais, finage de Volnay, passé par le chapitre à Hugues de Marteret, dudit lieu (1466, 1er décembre). — Vente d'une rente de 40 sols sur un meix, maison et vigne au finage de Meursault, passée par Jacques Duvernay, prêtre, à Philibert Fouquerand de Chassagne (1469, 1er juillet). — Autre d'une rente de 20 sols tournois, assignée sur une vigne en Grand Champ, en Ratheaul, et une terre en Baillonge, finage de Puligny, faite par Jean Fouchard, notaire audit lieu, à Jean Desbeaux, écuyer, demeu-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rant à Chalon (1474/5, 3 janvier). — Bail à cens de vignes à la Croix Noire, en Cailleret, en la Pâture, finage de Monthelie, de vignes, vers la Maison Dieu et en Treille, finage de Meursault, passé par le chapitre à J. Barnault le jeune (1479, 10 juillet). — Obligation de la somme de 577 fr. 10 sols, souscrite au profit du chapitre, par Alix de Gourdon, veuve de Pierre de Thoisy, écuyer, seigneur de Gamay, et par Antoine et Catherine, ses filles, pour les arrérages d'une rente annuelle de 30 livres, sur les revenus de la terre de Gamay (1479, 6 août). — Vente d'une vigne en Charmes, finage de Meursault, par Guillaume Du Perron, à J. Berthot (1481/2, 16 janvier). — Mandement décerné par le gouverneur de la chancellerie du duché, pour contraindre les héritiers d'Huguenin Charbonnier, citoyen d'Autun, à acquitter les cens qu'ils doivent à Auxey (1481/2, 24 janvier). — Bail à cens d'une vigne au Charon, finage de Meursault, passé par le chapitre à Ph. Passerotte (1489, 27 mars). — Autre des héritages sur Monthelie et Meursault, baillés à Barnaux et transmis par le chapitre à J. Têtefort (1492, 5 octobre). — Autres de vignes en Poisot, en Boulestard, en Champ des Ruées, finage de Volnay, passé par le chapitre à Guyot Bissonnet, dudit lieu (1512, 19 octobre). — Reconnaissanee faite par Antoinette, Madeleine et Catherine de Camagny, sœurs, dames de Gamay et Pantières, au profit du chapitre, d'une rente de 12 livres, sur leur terre de Gamay et Pansières, pour l'anniversaire de Regnaut de Thoisy et de Marguerite, sa femme (1527, 7 décembre). — Autre par Antoinette de Camagny, veuve de Revour de Heliot, Madeleine de Camagny, veuve de Pierre de Chagny, et Catherine de Camagny, filles et héritières de Lyonette de Camagny, dame de Gamay, d'une rente de 4 livres au profit du chapitre affectée sur leur seigneurie, pour l'anniversaire de M. et de M^me^ de Corabeuf (1527, 5 décembre). — Délibération du chapitre rendue en marge de la requête de ces demoiselles, par laquelle il leur est fait remise d'une partie des arrérages de ces rentes (1527, 6 décembre). — Reconnaissances de cens sur une vigne en Cray, finage de Volnay, faite au chapitre par Ph. Marceau dudit lieu (1538). — Vente d'une vigne en Dressoule, finage de Meursault, par la veuve Machereaul, à Claude Machereaul dudit lieu (1537, 9 août). — Traité par lequel Jacques Billard, tonnelier à Volnay, reconnaît tenir à cens du chapitre une grange, un jardin et une terre en la Condemene (1540, 28 mars). Ecritures. — Lettres royaux pour reprise d'instance (1538-1540). — Lettre de M. Patarin, premier président du Parlement, au curé de Monthelie, pour qu'il lui communique les titres en vertu desquels il prétend une redevance en vin sur les vignes du roi (1544, 24 mars). — Envoi de cette lettre par le curé au chapitre, avec prière de communiquer les titres. — Vente de vignes en la Barbière, finage de Monthelie, par J. Jacquot, à Philibert Burgat, citoyen d'Autun (1549/50, 7 janvier). — Arrêt du Parlement qui admet le chapitre d'Autun à intervenir au décret interposé sur les biens de Jean Le Maire, seigneur de la Bondue, à Auxey, pour le paiement des arrérages, d'une rente à son profit sur ces héritages (1551, 8 mai). — Dossier d'une procédure devant le bailliage de Beaune, entre le chapitre, Antoine Heliot, Jean, Philibert et Guillaume de Salon, écuyers, seigneurs de Gamay, au sujet du non paiement des arrérages d'une rente assignée sur cette seigneurie (1551-1554). — Mandement de contrainte décerné par le gouverneur de la chancellerie du duché, à requête du chapitre, contre Jean Prieur de Monthelie, pour non paiement de cens, assignés sur ses héritages (1552/3, 5 janvier). — Reconnaissance de cens sur un meix et héritages à Meursault, faite au chapitre par les héritiers Petyot (1604). — Commandement aux frères Petiot, de payer leur redevance d'une demi-feuillette de vin (1674). — Consultation de Segaut, avocat à Beaune, au sujet de cette redevance (1695).

G. 987. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1216-1217. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Poligny. Rapport fait au pape Innocent III par C. et F., archidiacres du diocèse de Chalon, commissaires délégués pour la connaissance du différend entre le chapitre de Saint-Lazare d'Autun et l'abbaye de Baume-les-Messieurs, au sujet de la possession des églises de Poligny, Saint-Savin et la Plane en Franche-Comté. Ces commissaires, de l'avis de l'abbé de la Ferté, donnent gain de cause au chapitre (sans date, vers 1214). — Ratification par Guillaume, abbé de Cluny, de la transaction passée entre les abbé et religieux de Baume et le chapitre d'Autun, par laquelle les deux parties se partagent par moitié la possession de l'église de Poligny et de ses dépendances et la présentation sans le concours du couvent et du chapitre (1213). — Transaction entre Thibaut, abbé de Baume, son couvent, et le chapitre d'Autun, par laquelle et pour mettre fin au procès qui les divise au sujet de l'église de Poligny, de Saint-Savin et de la Plane, il est convenu que la propriété de ces églises appartiendra par moitié à l'abbaye et au chapitre, que les deux parties exerceront réciproquement entre elles l'hospitalité fraternelle et que la présentation appartiendra à l'abbé et au doyen. Confirmation de ce traité par Gérold, abbé de Cluny (1217).

G. 987 *bis*. (Registre.) — 150 feuillets, papier.
Reliure ancienne en basane, mauvais état.

1525. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Régloix. Terrier de la seigneurie dressé par I. M. Pelletier, notaire royal à Autun. — Fol. 3. Lettres à terrier. — Fol. 7. Lettres d'attache du bailli d'Autun. — Fol. 14. Description du domaine du chapitre et de celui des habitants en corps de communauté — Fol. 26. Déclarations particulières des habitants.

G. 988. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1762-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saint-Jean-de-Trézy, Perreuil, Saint-Berain, Essertenne. Amodiations des revenus de la cure de Saint-Jean-de-Trézy, faite par le chapitre d'Autun à Claude Chardon, curé du lieu, moyennant 200 livres par an (1762, 2 décembre-1769, 21 juin). — Signification faite au chapitre par ce curé, de l'option qu'il fait d'une portion congrue contre l'abandon des biens de la cure (1769, 19 juin). — Marché passé par le chapitre avec Vasselon, commissaire à terrier, pour la rénovation du terrier de Saint-Jean-de-Trézy (1770). — Procès-verbal d'estimation des biens de la cure de Saint-Jean-de-Trézy, dressé par des experts sur la demande du curé (1772, 2 novembre). — Amodiation du patrimoine de la cure faite par le chapitre à Ch. J. Alexandre, curé de Saint-Jean, moyennant 300 livres (1772, 21 novembre). — Extrait du terrier de la seigneurie de Perreuil de l'année 1784 contenant la déclaration des droits généraux et du domaine seigneurial appartenant au chapitre d'Autun. — Mémoire des vignes et terres novales appartenant à la cure de Saint-Jean-de-Trézy. — Nomination d'experts pour les réparations de l'église de Saint-Berain avec le concours des habitants d'Essertenne (1785). — Sommation faite au chapitre par Alexandre, curé de Saint-Jean-de-Trézy, de l'option qu'il fait d'une portion congrue (1788). — Consultation d'avocats sur le droit du chapitre d'Autun, en qualité de seigneur de Perreuil, de percevoir la dîme sur une portion du territoire de Couches (1789).

G. 989. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1486-1534. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sainte-Marie-la-Blanche. Seigneurie. Procuration passée par Antoine de Luxembourg, comte de Roussy et de Charny, et Antoinette de Bauffremont, dame desdits lieux, sa femme, à Claude de Fougères, écuyer, seigneur de Bessey, maître d'hôtel desdits seigneurs et dame, et Regnaut Lambert, leur bailli d'Arnay, pour vendre au chapitre d'Autun leur terre de Sainte-Marie-la-Blanche avec ses dépendances (1486, 9 avril). — Ratification par Antoinette de Bauffremont, comtesse de Roucy, de la vente de cette terre faite au chapitre moyennant la somme de 1502 écus d'or (1487, 9 mai). — Procès-verbal de prise de possession de la terre de Sainte-Marie-la-Blanche par Lancelot Richard, chanoine, délégué par le chapitre (1487, 11 mai). — Obligation de la somme de 50 livres souscrite au profit du chapitre par J. Guyotte, acquéreur de la coupe du bois de Corcellotte (1506). — Acte dressé par le chapitre, du refus des habitants de Sainte-Marie d'acquitter la taille seigneuriale de 52 livres (1508). — Sentence du bailliage de Beaune qui maintient provisoirement le chapitre en possession du droit d'imposer les habitants (1509, 11 juin). — Enquête faite par Jean Comte, le jeune, notaire, commissaire délégué par le bailliage, de laquelle il résulte que les receveurs de MM. de Longvy, de Coucy, avaient la coutume d'imposer tous les ans les habitants de Sainte Marie-la-Blanche (1509, 14 juin). — Enquête faite par P. Bonnefoy, lieutenant général au bailliage de Beaune, sur la requête des habitants de Sainte-Marie-la-Blanche, constatant qu'ils sont de franche condition, qu'ils n'ont jamais payé de taille et que leurs terres sont seulement grevées des trois quarts d'une mesure d'avoine par journal et de cens et rentes assignés sur les héritages (1510, 8 mai). — Déclaration des habitants qui refusent de répondre aux écritures produites devant le bailliage par le chapitre d'Autun (1510, 13 juin). — Collation de la chapelle de la Vierge à Sainte-Marie-la-Blanche, accordée par Jean de Poupet, évêque de Chalon, abbé commendataire de Saint-Pierre, à Laurent Sauvage, clerc du diocèse de Paris (1510, 6 juillet). — Procuration donnée par Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, comtesse de Charny, à Claude Glanne, président d'Orange et à Etienne Berbisey, docteur en droit, bailli de ladite dame, pour racheter du chapitre d'Autun la seigneurie de Sainte-Marie-la-Blanche et de la Borde et en prendre possession (1522, 28 mars). — Obligation de 400 livres, prix d'une coupe de bois (1522). — Procuration donnée par le chapitre à Charles de Chalon, prieur de Mesvre et abbé de Chore, et au chanoine J. Parpas, pour prendre possession de la terre de Sainte-Marie (1523, 6 mai), et en amodier les revenus (30 mai). — Requêtes et obligations touchant la vente des coupes de bois (1525, 1527, 1534). — Mandement du bailli de Dijon qui maintient le chapitre d'Autun en possession du paquier du Bois et du droit de justice en icelui comme étant sur le territoire de Sainte-Marie-la-Blanche et notamment du lieu où fut arrêtée et brûlée Claude, femme de Pierre Lebaut de Granges, et qui est de la justice du chapitre et non de celle de la princesse d'Orange (1528, 12, 15 octobre).

G. 990. (Registre.) — Petit in-folio, 160 feuillets, papier.

1478-1489. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sainte-Marie-la-Blanche. Seigneurie. Comptes. Fol. 1. Compte de Vivant Bourrelier, receveur des terres de Sainte-Marie-la-Blanche et du Beaunois pour Philippe de Longvy, seigneur de Longepierre, Essoye, La Borde, Reuillon, à cause de Philiberte de Bauffremont, sa femme. — Recette de 25 francs de taille à volonté sur les habitants, réduite à cette somme par le seigneur, « heust regard aux divisions, guerres et mortalités qui ont régné ».— Fol. 2. Recette de 37 s. 6 d. de cens sur les habitants. — Fol. 3. On ne fait aucune recette sur les bêtes paturans parce que les habitants les ont perdues tant par le siège de Beaune, que par les Allemands qui emmenèrent à Verdun toutes celles qu'ils trouvèrent à la Borde-Reullée. Point de gâteaux de noces, aucun mariage n'ayant eu lieu. Fol. 7. Recette au Port ; — fol. 9, à Geanges ; — fol. 12, à Muresanges ; — fol. 15, à Bourguignon ; — fol. 17, à Reullée ; — fol. 20, à Marigny ; — fol. 21, à Combertault ; — fol. 23, à Chevigny-en-Valière ; — fol. 24, à la Borde au Château ; — fol. 28, à Serrigny et à la Doix ; — fol. 43, à Beaune. Recette en argent, 355 livres 5 s. 9 d. Dépense, 331 livres 3 s. 1 d. (1478-1479). — Fol. 70. Compte de J. Vivien, bourgeois de Beaune, receveur des terres du Beaunois pour Antoine de Luxembourg, comte de Roucy et de Charny (1484-1485). — Mêmes chapitres de recette. — Fol. 134. Sommes payées aux Chartreux et au chapitre de Notre-Dame de Beaune, à l'abbaye de Citeaux, au prieur du Quartier, à l'abbaye de Montieramey, au chapitre de Saint-Georges de Chalon, à l'abbaye de Lieu-Dieu, à l'abbaye de Molaise et à Thibaut du Plessis, seigneur de Chevigny-en-Auxois, pour dîmes, rentes et aumônes. — Gages de 3 fr. 9 gros à Guy Margueron, licencié en droit, juge des terres du Beaunois. — Payé 10 fr. à Pierre Jeannen, curé de Cussy. — Don d'un demi-drap gris aux Cordeliers de Besançon. — Payé 3 fr. à J. Moucher, orfèvre, pour la dorure de la coupe de Monseigneur. Payé 9 gros à Pierre Lemaire envoyé de Beaune à Dijon visiter ce qui était nécessaire à la chapelle de Monseigneur en l'église Saint-Bénigne — Payé 6 blancs au valet de chambre de Monseigneur qui vint à Beaune quérir la chaîne que Monseigneur avait perdue. Le compte est signé Antoine de Luxembourg. — Fol. 145. Compte 1er de Millot Courtot, receveur du chapitre, pour la terre de Sainte-Marie-la-Blanche pour l'année 1487-1488. — Recette d'argent de taille abonnée, de cens, rentes, d'exploits de justice, d'étangs, de bois, de grains, de terres, de prés, de paisseaux, de saules, de paille, d'avoine, de cire, de poules, de moutons, de chair salée, de fromage, de lods, d'épaves. Recette en argent, 119 livres 12 d. Dépense, 118 francs.

G. 991. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1421-1784. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sampigny et Saint-Gilles. Délibération capitulaire des chanoines d'Autun qui concèdent pour la vie à Jean Topinier, curé de Sailly, une maison, un curtil, un plâtre, un pré et des vignes sur le territoire de Sampigny (1421, 30 août). — Marché passé par le chapitre avec Philibert Vasselon, commissaire aux droits seigneuriaux à Chalon, pour la rénovation des terriers de Sampigny, de Perreuil et des chapelles de Saint-Étienne et de Saint-Georges avec plans, moyennant la somme de 9.500 livres (1767, 14 décembre). — Dossier d'un procès aux Requêtes du Palais entre le chapitre et le sieur Vasselin, au sujet de l'exécution de ces conventions (1767-1788). — Mémoire imprimé du chapitre contre les habitants de Sampigny, au sujet de la rénovation du terrier (1776). — Requête du chapitre aux Requêtes du Palais pour faire contraindre Dominique Narjollet, conseiller au bailliage de Dijon, à passer reconnaissance des biens qu'il possède à Sampigny (1784).

G. 992. (Registre). – Petit in-folio, 60 feuillets, papier;
Reliure en parchemin.

1699. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sampigny et Saint-Gilles. Extrait fait en 1699, du terrier de Sampigny et de Saint-Gilles appartenant au chapitre d'Autun, reçu par Lallier, notaire, contenant les déclarations des censitaires d'héritages situés sur ces finages.

G. 993. (Liasse) — 4 pièces, parchemin.

1476-1531. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulieu. Domaine. Bail à cens d'une maison sur la rue de la Place, près les Étuves à Saulieu, passé par le chapitre à Bertrand Monbelot dudit lieu (1476, 17 mai). — Autre de la 4e partie de cette maison, passé par le même à Pierre Thierry, dudit lieu (1491, 17 juin). — Autre d'un chàs de cette même maison, passé par le chapitre et le chapelain de la chapelle Saint-Michel à Saulieu, à Guyot Bertrand (1506, 23 novembre). — Reconnaissance de cens de cette maison, par Guyot de la Halle, menuisier (1531, 21 octobre).

G. 994. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1315-1790. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Seigneurie. Domaine seigneurial. Extrait du livre des fiefs du bailliage de Dijon, à la Chambre des Comptes du dénombrement donné au duc de Bourgogne par Marie, dame de Layer et de Villiers en Grate, de ce qu'elle tient à Layer, y compris la justice telle qu'elle fut accordée entre Jean de Cicons, son mari, et Jean d'Arc, seigneur de Saulon-la-Chapelle, les fiefs de Henri de Dulphey et de Gauthier de Lannes à Layer et Saulon-la-Chapelle, et le village de Bretenières (1315, 6 juillet). — Vente de la moitié par indivis de la seigneurie de Saulon-la-Chapelle, fort maison, hommes, femmes, terres, prés, bois, cens, justice et seigneurie, faite par Jean, seigneur de Rupt et d'Autricourt, à Pierre, seigneur de Goux et de Neublans, chevalier, moyennant la somme de

500 livres et une rente de 10 livres (1465, 31 août). — Traité passé entre Jean et François de Rupt, chevaliers, frères, par lequel ils approuvent le testament fait par Jean de Rupt, chevalier, leur père, le 3 octobre 1508, en vertu duquel il donne à son fils Jean les seigneuries de Rupt, Frugerot, Fleurey, Denevré, la seigneurie de Delain, la terre d'Autricourt, celles de Prel-le-haut, Antigny-la-Ville, Thomirey, Charmoy et Saulon-la-Chapelle avec sa maison de Chalon. Il donne à son fils François les seigneuries de Neublans, de Goux, de Vanvey, de Charmoy, une rente de 120 livres sur les foires de Chalon, une rente de vin à Saint-Désert, sauf un poinçon donné au couvent de Saint-Georges de Chalon avec faculté aux deux frères de racheter à 10 pour 100 les héritages qu'ils viendraient à vendre. Il leur substitue sa fille Philipotte ou ses hoirs. Par ce traité Jean cède à François la maison de Chalon et la moitié des 3000 livres dues par l'Archiduc (1509, 3 décembre). — Sentence de Huguenin Borressols, lieutenant du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne, qui homologue le traité passé le 7 février 1513/4 entre les deux frères de Rupt, touchant l'exécution du testament de leur père (1516, 29 mai). — Acte de vente de la terre et seigneurie de Saulon-la-Chapelle « en quoy qu'elle puisse consister, » faite par Jean de Rupt, chevalier, seigneur de Rupt d'Autricourt à Jean de Saulx, chevalier, seigneur d'Orain et de Dampierre, moyennant la somme de 2,400 livres (1522, 21 juillet). — Procuration à cet effet donnée par Jean de Rupt (1522, 19 juillet). — Acte de prise de possession de la seigneurie, par Jean de Saulx (1523, 2 juin). — Rétrocession de cette seigneurie faite par Jean de Saulx à Jean de Rupt en remboursant les 2,400 livres (1527, 6 juillet). — Acte de vente de cette seigneurie faite par ledit Jean de Rupt au chapitre de la cathédrale d'Autun, moyennant la somme de 4000 livres (1534, 18 juin). — Acte de prise de possession du 22 juin 1534. — Déclaration des revenus de la terre de Saulon en franc alleu, donnée par le chapitre (1539). — Procès-verbaux de visite du moulin nouvellement bâti à Saulon en la Vennerie par le chapitre d'Autun et amodié au sieur Martin (1553, 1555). — Copie d'une sentence de garde et de maintenue, obtenue au bailliage de Dijon par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, contre celui d'Autun pour la possession d'une terre en la rue Morot, à Saulon-la-Chapelle (1554, 31 mai). — Transaction sur procès entre le chapitre de Langres, seigneur de Noiron, et le chapitre d'Autun, seigneur de Saulon-la-Chapelle, au sujet des eaux du bief du moulin nouvellement construit par le dernier, qui, à leur sortie du moulin, inondaient les prés du chapitre de Langres (1554, 6 juillet). — Lettres « d'anéantissement » d'appel obtenues à la chancellerie du Parlement par le chapitre d'Autun dans une cause avec l'abbaye de Citeaux (1557). — Extrait du terrier de a châtellenie de Rouvres de l'an 1557 contenant la déclaration des droits de la prévôté. — Sommation faite au chapitre par plusieurs habitants de recevoir la déclaration de leurs héritages au nouveau terrier (1557). — Quatre pièces relatives à l'accensement du meix Blaise d'Aller à Saulon (1659, 1661). — Procès-verbal de vue de lieux d'une pièce de terre censable au chapitre, sise à Saulon-la-Chapelle, dont la propriété était contestée par S. Canquoin (1661). — Devis estimatif des réparations à faire en l'église de Saulon-la-Chapelle et au presbytère, dressé par Claude Vacherot, architecte à Dijon, expert nommé par l'Intendant, devis signifié au chapitre d'Autun (1758). — Déclaration des biens du chapitre à Saulon (1789). — Délibération du district de Dijon, relative à une demande de reconduction de bail du domaine (1790).

G. 995. (Liasse.) — 0 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1523-1788 — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Seigneurie. Droits de justice et seigneuriaux. — Extrait du registre des jours de l'aumônier de Saint-Bénigne de Dijon, tenus à Saulon devant son moulin, Ordonnance du juge, portant défense aux hommes de l'aumônier, de s'assembler et de conférer avec ceux de M. de Rupt pour les affaires communes, sans le consentement de l'aumônier (1523). — Ecritures du chapitre contre l'abbaye de Citeaux qui au mépris des droits de justice du premier à Saulon avait fait tenir ses jours au moulin au Moine (1544). — Procédures au bailliage de Dijon entre le chapitre et le prévôt de Rouvres qui avait arrêté des mésusans à Saulon, dont la justice appartenait au chapitre (1558-1560). — Enquête faite à la réquisition du fermier de la prévôté de Rouvres par Guillaume Lefèvre, enquêteur du baillage, constatant que Saulon-la-Chapelle est du ressort de la Prévôté de Rouvres, et que notamment en cas de mésus, des habitants de Saulon ont été assignés aux jours du prévôt (1559). — Appointement rendu en la justice de Saulon, contre le sergent de l'aumônier de Saint-Bénigne, qui s'était permis de faire des prises sur la partie du finage appartenant au chapitre (1652). — Assignations données à requête du chapitre, par Bazin, sergent général à Dijon, à plusieurs particuliers de comparaître devant M. Guisain, notaire royal, commis pour la rénovation du terrier de la seigneurie, et de lui donner la déclaration de leurs biens (1556-1559). — Requête adressée au chapitre par M. Legoux, conseiller au Parlement, pour avoir permission de faire tirer de la pierre dans une terre inculte du finage de Saulon (1660). — Autre par Charlotte Boilaut de Saulon, pour la réparation d'une volière (1660). — Procès-verbal dressé par J.-Cl. Fasse, avocat, tuteur onéraire d'Anne-Charles de Clermont, comte de Serrigny, seigneur de Layer, Saulon, Fénay, Barges et Noiron et Thomas Reulliot, commissaire à terrier, au nom du chapitre d'Autun, du bornage des justice et finage de Saulon-la-Chapelle, avec ceux de Noiron, Barges, Saulon-la-Rue, Fénay, et Layer (1788, 24 octobre).

G. 996. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1552-1788. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Seigneurie. Rivière de Sanfond. Sentence du bailliage de Dijon, rendue dans une cause entre l'abbaye de Citeaux et les chapitres de Langres, d'Autun, les habitants de Saulon-la-Chapelle et de Noiron, par laquelle l'abbaye est maintenue dans le droit exclusif de réparer les bords de la rivière de Sanfond, avec défense à toutes personnes d'y pratiquer des pertuis et ouvertures (1556/7, 16 janvier). — Procédures (1554-1559). — Mémoires du chapitre d'Autun contre l'abbaye de Citeaux, laquelle prétendait le droit de pêche de la rivière de Sanfond dans l'étendue du finage de Saulon-la-Chapelle (s. d. XVIIᵉ siècle). — Sentence de la table de marbre qui condamne à l'amende des particuliers de Saulon-la-Chapelle qui avaient pêché dans la rivière de Sanfond sur le territoire de Saulon, au préjudice du chapitre d'Autun dont ils contestaient le droit de justice et la propriété (1789, 12 juin). — Pièces de procédures.

G. 997. (Plan.) — Une feuille, papier.

Sans date, vers 1780. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Seigneurie. Rivière de Sanfond. Plan informe et sans signature de la rivière de Sanfond dans toute l'étendue du finage de Saulon-la-Chapelle.

G. 998. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier ; 1 plan.

1279-1689. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Seigneurie. Bois. Sentence de Jacques de Pommard, bailli de Dijon, déclarant que les hommes de la commanderie de Beaune demeurant à Thorey-les-Epoisses n'ont aucun droit de faire pâturer leur bétail dans le bois du seigneur de Saulon, par lui mis en ban et leur en interdit le pâturage (1279, 7 juin). — Enquête et pièces de procédures en la justice de Saulon-la-Chapelle contre des habitants de Rouvres qui avaient commis des dégâts dans le bois de Sertrangey, appartenant au chapitre d'Autun (1540). — Enquête et procédures poursuivies par la même justice contre des habitants de Saulon pour délits commis dans les bois de la Melleroye et de Sertrangey (1545). — Copie d'une lettre de relief d'appel obtenu au bailliage de Dijon par le chapitre de la Sainte-Chapelle, et Jean d'Essoyes, écuyer, contre le chapitre d'Autun qui voulait s'attribuer la propriété du buisson appelé Courtefoin (1546). — Délibération du chapitre rendue en marge de la requête des habitants par laquelle on leur accorde six pieds d'arbres pour la réparation du clocher de leur église (1616). — Procédures commencées en la justice de Saulon et portées par appel au bailliage de Dijon et au Parlement contre plusieurs habitants de Saulon qui avaient commis des dégâts dans le bois de Sertrangey (1659-1661). — Procédures commencées comme les précédentes en la justice de Saulon entre le chapitre et les habitants du lieu, auxquels le chapitre en sa qualité de seigneur haut justicier réclamait le tiers du prix des bois communaux qu'ils avaient aliénés, ce qui lui fut attribué par sentence du bailliage du 21 juillet 1662, confirmée par le Parlement le 2 avril 1664, qui ne figurent pas au dossier (1662-1664). — Procès-verbal de bornage et plan du bois de Sertrangey au finage de Saulon-la-Rue dressés par André Gambu, arpenteur en la maîtrise de Dijon (1689, 27 juin).

G. 999. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier; 2 plans.

1740-1789. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Seigneurie. Bois. Procédures en la justice de Saulon contre le fermier de la rente de Tarsul qui avait fait pacager ses vaches dans le bois de Sertrangey (1740). — Plan visuel de deux climats faisant limites des finages de Fénay, Saulon-la-Chapelle et Layer, dont les bornes avaient été arrachées (S.d., vers 1750). — Extrait des registres de la maîtrise de Dijon, contenant la reconnaissance des bois des habitants de Saulon d'après le plan (1753, 15 septembre). — Procès-verbal d'aménagement de ces bois par M. de Chanrenault, maître de cette maîtrise (1754, 29 avril). — Sentence rendue en la maîtrise de Dijon qui donne acte au chapitre d'Autun de ce que les Bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon ont reconnu qu'ils n'avaient aucun droit dans le bois de la Milleraye, finage de Saulon, maintient le chapitre en possession de ce bois et condamne les habitants qui y avaient commis des délits (1769, 28 août). — Procédures (1769-1770). — Dossier d'un procès commencé en la maîtrise des eaux et forêts de Dijon entre le chapitre d'Autun et les habitants de Saulon, au sujet de la propriété de bois et de terrains communaux (1776-1789).

G. 1000. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1780. AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. — Bois. Plan géométral des bois de la seigneurie appartenant au chapitre cathédral d'Autun, levé en exécution de l'ordonnance de M. Greban de Saint-Germain, maître particulier de la maîtrise de Dijon, par Bezulier, arpenteur en ladite maîtrise.

G. 1001. (Registre.) — Petit in-folio, 55 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1469-1470. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Terrier ou rentier de la terre et seigneurie de Saulon-la-Chapelle, appartenant à Pierre, seigneur de Goux et de Wedergrate, chancelier de Bourgogne, reçu par Pierre Prévost, notaire à Dijon, commissaire député par lettres du duc de Bourgogne, données à Hesdin, le 28 mars (1468/9). Fol. 2. Déclaration des droits seigneuriaux, haute justice prétendue par l'aumônier de Saint-Bénigne, seigneurie en franc alleu. Motte entourée de larges fossés, contenant un journal de terre, où il y a une petite maison de bois couverte en tuile, un four, une petite tour carrée dont le premier étage est en pierre, le second en bois et couverte de loiche, en laquelle sont les sets, environnée d'une muraille de pierre de six toises de long et de dix pieds de haut ; basse-cour contenant un journal, close de fossés. — Fol. 5. Domaine seigneurial, prés, terres, meix, bois. — Fol. 12. Reconnaissances des tailles abonnées et redevances dues par les habitants Guillaume Héliot, J. Rigolot, etc.

G. 1002. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1469-1470. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Copie du terrier précédent, faite le 4 juin 1541, par Hugues Girard, juge de Saulon et M. Rey, greffier.

G. 1003. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1557. — AUTUN, Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Terrier de la seigneurie de Saulon appartenant au chapitre cathédral d'Autun, reçu Guisain, notaire en la chancellerie du duché, commissaire délégué par lettres royaux du 17 mars 1554, y insérées. — Fol. 13. Déclaration des droits seigneuriaux, haute justice, institution d'officiers, signe patibulaire, sergents. Carcan assis devant le grand four. Ceps pour mettre les malfaiteurs, amendes de batture, défauts, mésus, bornes passées, rébellion, rescousse de gages, litis contestation, frivole opposition, plaintes, blasphèmes, bouchure des héritages ensemencés, ramonage des cheminées, habitants, gens de poeté, comparution aux assemblées convoquées par le seigneur, prés en déffend. — Fol. 25. Déclaration de ces prés, égandillage des mesures, boulangers, bouchers, messiers élus. Droit de pâturage dans les bois du seigneur, guet et garde au château. — Fol. 39. Déclaration du domaine seigneurial. Château, basse cour, prés, terres, meix, bois. — Fol. 53. Reconnaissances des habitants censitaires. Grosse délivrée par Carrey, notaire à Dijon, le 7 décembre 1605.

G. 1004. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1768-1775. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Terrier de la seigneurie de Saulon-la-Chapelle, appartenant au chapitre d'Autun, reçu Bouché, notaire à Dijon, commissaire nommé par la chambre des requêtes du Palais, le 7 août 1775. — Fol. 6. Déclaration des droits seigneuriaux, d'après le terrier de 1469. — Fol. 8. Déclaration du domaine seigneurial avec renvoi de chacun des articles à l'atlas qui suit. — Fol. 19. Déclaration des communautés de Saulon. — Fol. 31. Reconnaissances des habitants censitaires.

G. 1005. (Atlas.) — 14 feuilles, papier ; reliure en basane.

1769. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la Chapelle. Atlas des plans levés par Reulliot, commissaire aux droits seigneuriaux à Autun, pour la rénovation du terrier de la seigneurie qui précède et dont il forme le complément. Copie faite en 1787.

G. 1006. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1769. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Extrait délivré par Méry, commissaire à terrier, d'un plan de l'atlas qui précède, relatif au bois de Milleroy.

G. 1007. (Cahier.) — 33 feuillets, papier, cartonné.

1742. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Manuel incorporé de la seigneurie, présenté par les fermiers Bresson et Grebille.

G. 1008. (Registre.) — In-4, 87 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1786. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Manuel incorporé de la seigneurie, dressé d'après le terrier de 1769.

G. 1009. (Registre.) — Grand in-4, 95 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1492-1501-1505. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Saulon-la-Chapelle. Comptes. — Fol. 1. Compte 6e des revenus de la seigneurie, appartenant à Jean, seigneur de Rupt, rendu par Bertrand Gentil, notaire, des années 1492-1493. — Recette des menus cens de tailles en argen sur les meix, de forestage sur ceux des habitants qui ne paient point les charges ordinaires, des vignes, de l'amodiation de la Motte, des herbes de prés. Total en argent 38 francs 8 gr. Recettes en nature. — Fol. 33. Compte 5e de Jean Moisson, receveur, pour les années 1501-1502, rendu au même seigneur. — Recette d'argent, 93 francs 2 gros. Dépense, 80 francs 8 gros (apothicairerie, frais de procès, établissement de terreaux). Recette de froment, d'avoine, de cire, de vin, de chanvre, de poules, de fouasses. — Fol. 66. Compte d'Oudin Moisson, receveur de Saulon, pour Jean de Rupt, de 1502 à 1503, mêmes chapitres de recettes. Elles montent à 127 francs 2 gros et la dépense à 76 francs.

G. 1010. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1218-1491. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sussey, Argey, Censerey, Chelcey, Maupas, Nailly, Ogny, Viécourt, Vouvres. Prévôté. Domaine seigneurial. Donation faite au chapitre d'Autun par l'évêque Gauthier de tout ce qu'il a acquis à Sussey de Laurent Tondu et de Regnard, son frère, et de la grange qu'il y a fait bâtir à condition d'en distribuer les revenus à ceux qui, pendant le carême, seront présents pendant qu'on chantera les psaumes au chapitre (1218, juillet). — Autre par Hugues de Marigny, prévôt du chapitre, du four de Sussey, de l'étang et du moulin au Gras et du moulin devant la porte de Sussey (1237/8, janvier). — Vente faite au chapitre par Regnaud d'Autun, clerc, des terres, prés, meix, hommes, cens, qu'il possède à Vouvres, moyennant la somme de 160 livres dijonnaises (1257, décembre). — Autre au chapitre par Clémence, veuve de Thibaut de Masières, chevalier, et Guillaume de Masières, damoiseau, leur fils, de tous les héritages qu'ils possèdent à Viécourt et en la prévôté de Sussey, exempte de charges, sauf ce qui dépend du fief de Guillaume de Lentillières (1261, juin). — Lettre d'Etienne de Mont-Saint-Jean, sire de Salmaise, qui ratifie cette vente et remet au chapitre le fief que Guillaume de Lentillières tenait de lui et Guillaume de Masières par arrière fief (1261, septembre). — Echange conclu entre Bertrand, portier de Sussey, et le chapitre d'Autun. Bertrand cède la porterie, la maison et tout ce qu'il avait au château de Sussey en échange de prés, de terres et d'une somme de 40 livres (1272, novembre). Copie. — Mandement obtenu au bailliage de Mâcon, exécution, lettres patentes qui maintiennent le chapitre, contrairement à l'opposition des habitants, en possession de la porterie de Sussey et de tous les droits qui en dépendent (1443-1456). Copie. — Partage de la succession de Guillaume de Châteauneuf, curé de la Tanière, entre le chapitre et Jean d'Auxy, son frère ; le lot du chapitre comprend une vigne à Meursault, de terres, de prés à Autun et Hautvillers, d'un cellier au cloître d'Autun, d'une ouche et de la moitié de la maison du château de Sussey (1347, 8 décembre). — Donation faite par Jean et Guillaume de Vianges, du consentement de Perrin de Vianges, leur père, en leur nom et en celui de Jeannette, leur sœur, à Pierre Odet et Odette, fils de Jean de la Rochette, damoiseau, de tout ce qui leur appartient au territoire de Melecey, paroissiage de Sussey, provenant des successions de Guillemette et de Jeannette, veuve d'Hugues Malpolley, de Guillaume, son frère, et de leurs enfants (1352, 26 juin). — Echange par lequel Pierre Damas, écuyer, Jean Bernard et Jeannette, ses enfants du corps de Marie de Lentillières, sa femme, cède un pré au pré Gour, finage de Vouvres, et en reçoit un autre des consorts Joycelle, sis au pré au Surre, même finage (1426, 24 juin). — Echange entre Hugues de Fontette, écuyer, seigneur d'Alligny, et Jeanne de Damas, femme de Jean de Fontette, seigneur de Verrey. Cette dernière cède tout ce qui lui appartient sur les territoires de Sussey, Melecey, Censerey, Viécourt, Argey, le Maupas et Vouvres, chargé d'une rente de 20 livres au profit du chapitre d'Autun, rachetable moyennant la somme de 200 écus d'or. Elle reçoit du seigneur d'Alligny tout ce qu'il possède au village de Remilly-les-Sombernon, conformément au partage fait avec son frère Claude de Fontette, fief mouvant de la seigneurie de Mâlain (1451/2, 4 mars). — Vente de cette seigneurie de Sussey, etc., faite au chapitre par Hugues de Fontette, seigneur d'Aligny, moyennant la somme de 1250 livres (1457, 7 septembre). — Traité par lequel Ferry de Cuzance, chevalier, seigneur de Beauvoir, et de Missery et Louise de la Baulme, sa femme, voulant se libérer d'une rente de 5 livres et d'une autre de 140, au profit du chapitre d'Autun et assignées sur les revenus de leur terre de Nailly, cèdent audit chapitre la propriété de cette seigneurie (1473, 4 juin). — Traité par lequel Thibaut de Cusancé, écuyer, seigneur de Beauvoir et Missery, ratifie la vente précédente et reçoit du chapitre la somme de 300 livres (1482, 28 septembre). — Acquêt par le chapitre d'un pré en Verrière, finage de Chelecey, sur B. Guigod (1483/4, 6 février). — Traité par lequel le même Thibaut de Cusance renonce à tout droit de réméré sur la terre de Nailly et reçoit du chapitre à cette occasion une somme de 200 livres (1486, 8 juillet). — Vente du meix d'Argey et de toutes ses dépendances, situé en la Prévôté d'Argey, faite au chapitre d'Autun par Philibert du Meix, seigneur d'Époisses et de Chamilly, tant en son nom qu'en celui de Chrétienne de Saint-Seine, sa femme (1488, 23 décembre). — Acquêt par Philibert Bouton, écuyer, seigneur du Tillot, de divers héritages sur le territoire de Sussey, sur Jeannette Bullier, femme de P. Robin d'Angoste (1491, 6 avril).

G. 1011. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 2 plans.

1517-1783. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare.

Sussey, etc. Prévôte. Domaine seigneurial. Echange de terres en l'Issue et en Champfornoul, finage de Nailly, entre le chapitre et J. Perreaul dudit lieu (1517, 19 mai). — Acquêt par Charles de Cussigny, écuyer, seigneur de Vianges, sur Ferry et Chrétien Maulpoy, des deux tiers d'un étang situé à Chelecey (1520/1, 18 mars). — Autre par le même de l'autre tiers de cet étang appelé l'étang Maulparler, sur Jeanne, veuve de Pierre Maulpoy et ses enfants (1521, 15 novembre). — Acquêt par le chapitre d'un pré sur Sussey, appartenant à J. Chapuis (1524, 20 décembre). — Autre du pré Monge sur le finage de Chelecey appartenant à Chrétien Maulpoy (1525, 24 mars). — Autre du pré haut, même finage, sur les frères Garnier de Sussey (1525, 24 mars). — Acquêt par le chapitre de terres et prés en la rue de Diancey, en Chore, en la Louptière, en Verrière, au Préaul Bruan, en Monge, en Bandes, finage de Chelecey, appartenant à Ferry Maulpoy (1525, 24 mars). — Autre de terres et prés en Chore, au bas de la Saulce, au Poyré Laiche, en Surbey, en Verrière, sous Cheurot, en la Loutière, en Champlong, en Roche, sous l'étang de Melecey, en prés Monge, même finage, appartenant à F. Gouyon (1526, 9 juin). — Autre semblable de pré en la Prée d'Argey, de terres et prés en pré Monge, en Meix, en Chaumont, sous Chevron, es Planguonge, es Consises, en l'Ichard de Chame, es Aubues, es Craies, au Larrey, finage de Chelecey, appartenant à Jean Varotte (1528, 23 décembre). — Autre sur Philippe de Cussigny, écuyer, seigneur de la Rochette, de tous ses droits seigneuriaux sur la terre de Censerey, plus de l'étang de Maulparler, des deux tiers du moulin des Pommeaux sur Melecey, moyennant la somme de 200 livres. Le chapitre lui cède en outre la justice sur des terres qui lui appartiennent au finage de la Rochette (1543, 29 août). — Autre de la troisième partie du moulin des Pommeaux sur Melecey, sur Andoche et Martin Thibert, paroissiens de Censerey (1544/5, 28 janvier). — Echange entre le chapitre et les habitants de Mellecey qui reçoivent du chapitre un étang en pré entouré par leurs communaux et lui cèdent 2 soitures et demie de pré de leurs communaux (1545, 5 juin). — Acte par lequel Lazare Bullier, procureur d'office de la prévôté de Sussey, cède au chapitre une terre au Jonc du Pré, finage de Sussey, en échange d'une terre au Champ du Chapitre, même finage (1648, 14 janvier). — Déclaration faite par Toussaint Détang de Thoriseau, qu'il ne prétend aucun droit de passage ni de servitude dans le pré des Trois Fontaines, finage de Sussey (1650). — Echange de terres au Curtil et en Ramolles, finage de Sussey, entre le chapitre et Vivant Bullier (1652). — Libelle du chapitre, concluant à ce que Jean de Gand, écuyer, seigneur de la Rochette, soit condamné à se désister de l'étang de Maulparler qui lui appartient (1657). — Procédures aux requêtes du Palais entre le chapitre et Toussaint Bullier, son fermier, auquel on reprochait d'avoir usurpé des prés (1676). — Jugement préparatoire rendu aux Requêtes du Palais, entre le chapitre d'Autun, le prieuré de N.-D. d'Epoisses, Marie Jomey, veuve de François Fournier, contrôleur du grenier à sel d'Arnay, au sujet de la propriété du pré de Breuil (1678). Plan. — Transaction entre le chapitre et Toussaint Bullier, bourgeois au Maupas. Ce dernier, pour indemniser le chapitre du tiers des communaux qui avaient été vendus à son père par les habitants de Chelsey, en 1647 et 1678, lui cède quatre journaux de terre et prés et lui paye une somme de 99 livres 15 sols (1712, 11 juillet). — Acte de partage de prés sur le finage de Chelecey, entre le chapitre et Claude Robert Dugon, chevalier, seigneur de la Rochette. Plan (1744, 24 mai). — Autre semblable de prés sur le finage de Melecey entre le chapitre et Claude Dublet, conseiller au bailliage de Saulieu (1747, 29 juillet). — Traité entre le chapitre et Hugues Barbier, curé de Sussey, au nom de la confrérie du Saint-Sacrement et M. Lamartinière contenant partage de ce qui appartient à chacune des parties dans le pré de Breuil (1762, 6 juillet). — Traité par lequel le chapitre et le sieur Dubled renoncent à l'échange d'héritages sur Vouvres, conclu le 23 juillet 1747 (1763, 29 juin). — Mémoires et pièces relatives à une instance entre le chapitre et le sieur Dublet (1765, 1783).

G. 1012. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1349-1777. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sussey, etc. Prévôté, Justice, Cures, portions congrues. Testament de Jeannotte, fille de Hugues de Bard-le-Régulier, femme de Guillaume Maulpalley, par lequel elle donne à l'église de Sussey une pièce de terre située au finage dudit lieu es Broches, à la charge de célébrer un anniversaire. Elle donne à Hugues Maulpallet, damoiseau, sa maison et son domaine de Melecey, chargés d'une rente de 10 sols pour assurer son anniversaire (1349, 3 septembre). — Acquêt par Jean Moingeard, curé de Bessey, sur Jean Du Poy, écuyer à Beaune, du meix Ballequin et de ses dépendances situés à Sussey (1389, 16 juin). — Exécution par Huguenin Breneaul, sergent-royal des lettres de garde obtenues par le chapitre au bailliage de Macon, le 16 janvier 1461/2, contre les habitants de la Guette, de Liernais, de Villars et de Nailly, qui maintiennent le chapitre en possession du droit de justice sur la terre de la Mouille, finage de Vouvres (1462, 17 mai). — Déclaration des héritages situés à Sussey donnés à l'église par Charles de la Falconnière et autres pour assurer les fondations faites dans cette église (S. d. XVI^e^ siècle). — Autres des héritages appartenant à la cure de Sussey, sur les finages de Sussey, Chelecey, Argey, Le Maupas et Viécourt (S. d. XVI^e^ et XVII^e^ siècles). — Autres semblables (1540, 1667). — Compromis entre le chapitre et Philippe de Saint-Léger, chevalier, seigneur

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Ruilly et de Villers-Liernais, au sujet de l'exécution d'un mandement qui maintient le chapitre en possession de la justice du bois Gageot, finage de Vouvres (1522). — Sentence prononcée en la prévòté de Sussey, qui condamne des habitants de la Guette à l'amende pour avoir défriché une terre aux Buissons derniers, finage de Vouvres (1629, 10 juillet). — Mandement d'Antoine de Malvin de Montazet, évêque d'Autun, qui en acceptant les offres faites par Claude Denis de Rigoley-Savot de Mipont, trésorier-général des Etats de Bourgogne, seigneur d'Ogny, de fournir la somme nécessaire pour construire une église à Ogny, avec sacristie, cimetière et les ornements nécessaires, les soumissions des habitants d'Ogny, Lepoy, La Croix et Thoriseau de faire les charrois nécessaires, l'engagement pris par M. Rigoley d'être garant de la portion et de n'en rien réclamer aux décimateurs, et sans s'arrêter aux réclamations du chapitre d'Autun, de l'abbesse de Saint-Jean-le-Grand, des curés de Marcilly et de Sussey, érige l'église d'Ogny en cure sous le vocable de Saint-Jacques, en forme la circonscription avec les villages d'Ogny, Le Poy, Chanteloup, démembrés de la paroisse de Sussey, de ceux de La Croix et de Thoriseau démembrés de celle de Marcilly ; homologne les fondations et dotations faites par Jacques Savot, seigneur d'Ogny, en 1701. — La présentation du curé appartiendra au seigneur et la collation à l'évêque. La fabrique d'Ogny paiera au chapitre une redevance d'une livre de cire et le curé de Sussey pourra célébrer la grand-messe dans l'église d'Ogny le jour de la Saint-Jacques (1752, 6 février). — Requête adressée à l'évêque par M. Rigoley d'Ogny pour cette érection (1751, 5 juin). — Consultations demandées par le chapitre à cet effet (1753, mai, 16 juillet). — Sommation faite au chapitre par M. Rigoley (1751, 26 septembre). — Procédures commencées au bailliage de Dijon entre le chapitre et les habitants et forains de Sussey, qui avaient imposé le premier dans un rôle de taille négociale au sujet des réparations à faire à l'église (1772). — Arrêts du Parlement des 10 juillet et 3 décembre 1772 qui homologuent les traités par lesquels Hugues Barelier, curé de Sussey, abandonne au chapitre tous les biens de la cure contre 500 livres de portion congrue.

G. 1013. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1383-1583. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sussey, prévôté. Cens et rentes. — Bail à vie du moulin et de la terre de la Tremblaye à Sussey, passé par le chapitre à Jean Naudin dudit lieu (1383, 11 juillet). — Bail à cens de terres, ouches et prés sur le finage de Censerey, passé par Jean de Lentillières, écuyer, à André Georges dudit lieu (1403, 20 mai). — Vente d'une rente de 20 livres, affectée sur des héritages situés à Melecey, Argey, Viécourd, et Sussey, faite au chapitre d'Autun par Pierre Damas, écuyer, capitaine du château de Montbard et Marie de Lantillières, sa femme (1422, 4 septembre). — Bail à cens d'un moulin, d'un meix, de terres et de prés à Sussey, passé par les frères Fabry de Chelecey à Poilvilain alias Motey (1407). — Bail à cens d'un moulin à Sussay et des héritages en dépendant, passé par le chapitre à Jean Chapuis, clerc (1438, 17 avril). — Echange par lequel Guillaume de Barnay, damoiseau, cède une rente de 9 blancs sur une terre de Sussey, à Jean Sauvigny, religieux économe de la maison du Breuil, près Thoisy-l'Évêque, contre le curtil au moine à Vouvres (1447, 12 juin). — Bail à rente de la place de l'étang de Maupas, passé par le chapitre aux frères Gealis de Nailly (1449, 25 mars). — Acquêt par le chapitre d'une rente de 3 livres sur des meix, maison, jardin et terres au finage de Chelecey, sur Jean Patouillat dudit lieu (1453, 7 novembre). — Bail à cens de terres aux finages de Chelecey et de Sussey, passé par le chapitre à Barthélemy Guignot (1456/7, 19 février). — Autre du moulin de Sussey et de ses dépendances, passé à Martin, prêtre audit lieu (1457, 4 juin). — Vente d'une rente de 5 livres affectée sur les revenus de la terre de Censerey, laissée par Guillaume et Simon Damas frères, écuyers, seigneurs de Bussières et de Censerey, à Jean Bernard, écuyer, demeurant à Fleurey (1458, 10 mai). — Bail à cens du pré derrière Chalecey, passé par le prévòt de Sussey à G. Gojon (1462, 22 mai). — Bail à cens d'un moulin à Sussey, biefs, aisances et dépendances, passé par les consorts Michaut à Jean Chapuis dudit lieu (1476, 27 avril). — Autre de l'étang au Gras, près du Maupas, passé à Jean du Tartre, paroissien de Liernais (1482/3, 13 mars). — Autre de la grange de Nailly et de ses dépendances, passé a Guyot Boetin dudit lieu (1490, 9 juillet). — Autre du meix au Boloing, de prés et de terres sur Censerey, consenti par Jacques de Bouton, écuyer, aux frères Thibert dudit lieu (1503, 22 avril). — Autre du meix Rossignot et de ses dépendances à Melecey, passé par le chapitre à Philippe Rossignot de Sussey (1507/8, 8 février). — Déclaration des héritages possédés par Jean Jeannin sur le finage de Viécourt (1537). — Autre du moulin de Sussey et de ses dépendances, passé par le chapitre aux frères Bullier (1538, 15 juillet). — Procédures en la Chancellerie d'Autun entre le chapitre et les frères Bullier, pour le paiement des arrérages dus par ces derniers sur le moulin de Sussey (1538/9, 20 février. — Commandement à Philibert Bullier de payer les arrérages du cens sur ce moulin (1566). — Vente d'une terre sur la vie de la Guette, finage de Sussey, censable au chapitre, faite par Cl. du Tartre à J. Coillard de Vouvres (1566/7, 6 février). — Transaction par laquelle les consorts Mugnier et Meuley reconnaissent devoir au chapitre un cens sur une grange et dépendanees à Nailly (1583, 9 décembre).

G. 1014. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1603-1745. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sussey. Prévôté. Cens et rentes. — Cession faite par le chapitre à Simon Proudhon, prêtre habitué de la cathédrale, des arrérages d'une rènte de 5 sols, assignée sur le meix Rauconet à Vouvres (1603, 23 août). — Bail à cens d'un meix et dépendances à Chelecey, passé par François Fyot, seigneur de Barain, à Nicolas Boirot de Chelecey (1604, 25 avril). — Bail à cens de l'étang de Nailly à l'effet de construire un moulin sous la chaussée, passé par le chapitre à Artus Collas (1607, 1er juillet). — Vente d'une terre en Meulley, finage de Sussey, par Nicolas Melenne, aux frères Jeannin de Viécourt (1614, 28 décembre). — Partage de terres sur Sussey, entre les frères Bullier (1619). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne Lazare Tabourot, chirurgien à Saulieu, et le sieur Labé à payer les arrérages d'un cens assigné sur la grange de Nailly (1628, 27 mai). — Autre du bailliage d'Autun pour contraindre les consorts Guyard à payer les arrérages du cens assigné sur le moulin de Sussey. Procès-verbal d'exécution (1635, 20, 21 avril). — Vente de l'étang au Gras, finage de Maupas, faite par les frères Brulard et Lazare Tabourot, chirurgien à Saulieu, à Guillaume-Nicolas Savot, gouverneur de la Chancellerie du duché, seigneur de Thoriseau et Ogny (1636, 26 décembre-1640, 26 juin). — Sentence de la justice de Nailly qui condamne la veuve Laurent Jacob à rétablir la maison qu'elle occupe au bas de Nailly, afin d'en assurer les redevances au chapitre (1665). — Sentence des requêtes du Palais qui condamne Jean de Gand, écuyer, seigneur de la Rochette, à rayer du contrat de vente qu'il a passé à Hugues Jeannin du moulin Pommeau à Chelecey, le mot de cens emphytéotique qu'il avait introduit, ce cens appartenant au chapitre, et de remplacer ce mot par celui de rente foncière (1668, 19 janvier). — Consultation d'avocat, touchant le paiement des arrérages dus par Philiberte Joly, veuve du président Savot, sur l'étang au Gras, finage du Maupas (1668, 15, 16 avril). — Bail à vie de la tour à deux étages qui est sur la porte de l'ancienne clôture de la cure du cimetière et de l'église de Sussey, et dont le premier étage sert de prison, passé par le chapitre à Philibert Bertheault, vicaire perpétuel de la paroisse (1681, 8 mai). Transaction entre le chapitre, Pierre Delaloge, écuyer, secrétaire du roi, Reine Terrion, veuve d'Alexandre Delaloge, écuyer, Ursule Delaloge, veuve de Claude de Villers, comte du Rousset, et les consorts Bullier et Mugnier, par laquelle ceux-ci abandonnent au chapitre la propriété de la grange de Nailly, des terres dépendantes et d'autres terres sur le finage et sont déchargés des arrérages des cens qu'ils devaient et de ce cens même (1689, 15 septembre). — Vente par Philibert Bullier, marchand au Maupas, en qualité de tuteur des enfants de Toussaint Bullier, à Etienne Bourot, de bâtiments, jardins et chenevrières à Chelecey, censables envers M. de Villers-la-Faye (1682, 25 février). — Vente par la veuve de Toussaint Bullier, procureur d'office au Maupas, à Toussaint Bullier, procureur d'office à Sussey, de tous les héritages qu'elle possède à Chelecey grevés de cens envers Jean Eustache de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur d'Allerey (1691, 11 janvier). — Jugement de M. de Thésut, doyen de la cour, commissaire délégué, qui ordonne la collocation du chapitre au décret interposé sur les biens d'Ogny et de Thoriseau et les biens de Guillaume Savot, pour le paiement des cens assignés sur l'étang au Gras (1697, 30 décembre). — Reconnaissance de cens sur des héritages à Chelecey par Philibert Levault, laboureur, au profit de Jean Eustache de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur d'Allerey (1706, 31 mars). — Bail à cens d'un emplacement pour la chaussée de l'étang au Gras et d'un autre emplacement où était autrefois un moulin, finage du Maupas, passé par le chapitre à Philibert Perrin, meunier au moulin Bruillard, à Sussey (1715, 7 avril). — Reconnaissance qu'il en donne (1717, 29 mai). — Bail à cens de bâtiments, jardin et chenevière à Chelecey, passé par Claude de Cussigny, veuve de Jean Eustache de Villers-la-Faye, seigneur d'Allerey, à Philibert Livault, laboureur (1718, 27 août). — Autre d'un emplacement sur la montagne de Chazau, paroisse de Sussey, passé par le chapitre à Claude Manlay, charpentier à Argey, pour y construire un moulin à vent (1731, 3 novembre). — Autre de bâtiments, jardin et terres à Vouvres, passé à J. Perrin (1733, 5 juillet). — Reconnaissance de terres sur Nailly, par les frères Thibert (1744). — Bail à cens d'une terre aux Fontaines Creuses, finage de Sussey, passé à Marc Antoine Faitot, avocat (1745, 6 septembre).

G. 1015. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

XVe siècle-1779. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sussey. Prévôté. Amodiations, déclarations. Déclaration des héritages dépendant de la mairie, appartenant au chapitre d'Autun (s. d. ixve siècle). — Autre des prés et terres dépendant de la métairie de Nailly (s. d. xvie siècle). — Autre des héritages situés sur le finage de Sussey, donnés au chapitre, par Girarde, veuve de Thibaut de Vy (s. d. xve siècle). — Autre du revenu et des terres de Sussey, Nailly, faite par Claude Florent, marchand d'Arnay, amodiateur d'icelles (s. d. xvie siècle). — Obligation de la somme de 20 sols, souscrite au profit du chapitre par Ch. Maulpoy de Sussey, pour l'amodiation d'un pré sur Chelecey (1526). — Déclaration des bâtiments et héritages à Sussey, acquis par le chapitre de Simon Goujon (1526). — Copie du terrier de la seigneurie de Nailly, en franc alleu, appartenant au chapitre. — Droits seigneuriaux, haute justice, institution d'officiers, amendes, taille abonnée, épaves, chasse, habitants francs, poule de coutume, messiers. — Domaine seigneurial, reconnaissances des habitants (1533). — Amodiation d'un pré aux habitants de Chelecey (1545). — — Autres des herbes de pré dans toute la prévôté (1578). — Bail du meix Roussillon sur Viecourt et Argey, passé par le chapitre à Cl. Poillot (1580). — Autre du pré de l'étang de Chelecey, passé à Jacques de la Troche, avocat à Arnay (1660). — Autre de terres sur Nailly, à J. Bouiland (1690, 10 juillet). Déclaration des héritages situés à Nailly et autres lieux appartenant au chapitre (1692). — Amodiation d'une terre en la vigne de Marceau, à Argey, d'autres terres sur ce finage, faite à Guillaume Bullier (1698, 20 décembre). — Déclaration donnée par les fermiers des domaines de Sussey, Vouvres, Laboulaye, Jouey, Argey, Huilly, Nailly, etc. (1748). — Amodiation des revenus de la seigneurie d'Allerey et de la prévôté de Sussey, faite pour 9 ans, moyennant la somme de 6000 livres plus 440 mesures de froment par an (1753, 11 juin). — Sous baux du domaine de Nailly, moyennant 250 livres et des redevances, de celui d'Argey, moyennant 550 livres, de celui de Melecey, pour 84 livres. Autres de ceux de Chelecey, Viécourt, Sussey (1762-1763). — Bail des Boisseaux d'Argey, passé par le chapitre à M. Machureau du Poiset (1772). — Autre de prés sur le finage de Sussey, consenti à M. Desvoyes, procureur d'office du marquisat de Vianges (1774). — Déclaration des héritages dépendant de la prévôté de Sussey, formée par les fermiers (1779). — Déclaration des bâtiments et héritages appartenant au chapitre d'Autun, sur les territoires de Sussey, Viécourt, Argey, Maupas, Chelecey, Melecey, Nailly, etc. (s. d. XVIIIe siècle).

G. 1015 *bis* (Atlas.) — In-folio, 15 feuillets, papier; cartonné.

1748. — AUTUN. Chapitre Saint-Lazare. Sussey. Minute des plans du finage, levés lors de la rénovation du terrier.

G. 1016. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1598-1699. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sussey. Prévôté. Biens communaux. Procès-verbal dressé par le juge de la prévôté de Sussey, de la déclaration des biens que les habitants de Nailly veulent mettre en vente pour acquitter leurs dettes (1598, 25 août). — Sentence du même juge qui condamne Antoine Ravier, d'Arnay, à se désister des trois soitures de pré sur le gué d'Huilly, qu'il a acquises des habitants de Viécourt (1601). — Procès en désistance intenté par les habitants de Chelecey et de Viécourt aux sieurs Poillot, qui avaient usurpé une terre au bois d'Argey (1618). — Vente du pâquier du Founeau et d'une partie de celui de Vevre, faite par les habitants de Chelecey et de Melecey, à Et. Boirot (1628). — Autre du pâquier du Tremblant, finage du Maupas, par les habitants de Sussey à Lazare Jacquot (1635, 15 mai). — Procès-verbal dressé par le juge de la prévôté, de la vue de lieu de la Fontaine creuse, sise dans l'héritage du chapitre (1636, 14 janvier). — Vente du bois de Vouvres, faite par les habitants à Pierre Fournier, contrôleur au grenier à sel de Saulieu (1637, 19 octobre). — Sentence des requêtes du Palais, à Dijon, qui adjuge au chapitre le tiers des communaux, vendus par les habitants de Chelecey, à Jean de Gand, seigneur de la Rochette (1640, 23 février). — Vente du grand pâquier de Nailly, faite par les habitants, à Jacques Tabourot, chirurgien, à Saulieu (1640, 10 juin). — Autre du pâquier Dubreuil, finage de Sussey, faite par les habitants, à Lazare Bullier (1643, 14 janvier). — Rétrocession faite par L. Brocard, aux habitants de Chelecey, des terrains communaux qu'ils lui avaient vendus (1646). — Vente de terrains communaux en Boullard, aux Paissoux, en Charme, etc., faite par les habitants de Chelecey et de Melecey, à Jean de Gand, écuyer, seigneur de la Rochette (1646, 26 août). — Vente du pâquier de Charme, faite par les mêmes, à Lazare Bullier (1647, 14 juin). — Procès-verbal dressé par le greffier de la justice de Sussey, du bornage et de la contenance des pâquiers de Presle, et devant Crugille, que les habitants de Vouvres veulent vendre pour l'acquittement de leurs tailles (1648). — Vente du pâquier de Presle, à Lazare Bullier (1648). — Quatre requêtes présentées à la Chambre des requêtes du Parlement, par le chapître d'Autun, demandant : 1° l'annulation de la vente du pâquier de Vevre, de la Vault, du Pasquier, devant Creusille, vendus par les habitants de Vouvres au sieur Fournier de Saulieu (1653, 23 mai) ; — celle de la vente du bois du Gros Buisson, et de communaux faite par les habitants de Sussey au seigneur d'Oigny ; celle de la vente de pâquiers, faite par ceux de Chelecey, à plusieurs particuliers ; celle de pâquiers communaux, faite par les habitants de Viécourt à L. Moreau, de Saulieu (1653, 23 mai). — Vente du pâquier dit sur la levée d'Argey et d'autres communaux, faite par les habitants d'Argey et Viécourt, à F. Lambert, marchand à Mimeure (1656). — Autre de deux petits pâquiers faite au même par les habitants de Chelecey (1657). — Requêtes adressées par le chapitre à la Chambre des requêtes, pour demander l'annulation des ventes de communaux faites à divers particuliers par les habitants de Chelecey, de Viécourt, de Sussey, de Nailly, d'Angoste, de Manlay, de Marcheseuil (1658, 23 février). — Vente de deux communaux faite par les habitants d'Argey à R. Poillot (1660). — Libelles du chapitre à l'effet de contraindre les acquéreurs de ces divers communaux à lui payer le tiers du prix d'achat (1684). — Poursuite contre Toussaint Bullier, marchand au Maupas, qui avait établi une pêcherie au-dessous de l'étang au Gras. Sentence des requêtes du Palais qui met les habitants de Nailly en demeure de justifier que les communaux par eux vendus ne sont pas de la dotation du chapitre (1686). — Déclaration des communaux vendus à Maupas, Sussey, Chelecey, Argey, Vouvres et Viécourt (1689). — Cession faite au chapitre par le sieur Bullier, de 3 journaux pour lui tenir lieu du tiers du prix des communaux acquis par lui à Sussey et Chelecey (1699). — Inventaire des titres concernant ces ventes et ces aliénations (s.d., XVII^e^ siècle).

G. 1017. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 69 pièces, papier.

1433-1780. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Sussey. Prévôté. Bois seigneuriaux et communaux. Mandement d'exécution des lettres royaux de maintenue et de sauvegarde, obtenues par le chapitre pour la possession du bois de Maupas et de divers héritages à Manlay, Vianges, Marcheseuil, Viécourt, Promenois, Allerey, Chelecey (1433, juillet-août). — Obligations souscrites au profit du chapitre par les adjudicataires des coupes de ses bois sur Sussey (1526, 1529, 1556, 1537, 1563, 1576). — Vente de la coupe des bois de Nailly, de la vigne et du bois Guillaume (1619). — Arrêt du Parlement qui ordonne la visite et la reconnaissance des bois communaux que les habitants de Sussey veulent vendre pour l'acquittement de leurs dettes (1641, 29 juillet). — Autre qui autorise cette vente (1641, 2 décembre). — Ordonnance du commissaire de la cour qui admet le chapitre à surenchérir sur les offres de M. Savot pour la vente des bois communaux de Sussey (1642, 11 avril). — Vente des deux tiers du bois de Vouvres faite par les habitants de Vouvres et de Pierrepointe à Guillaume Nicolas Savot, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, seigneur d'Ogny (1643, 6 mars). — Sommation faite par l'acquéreur au chapitre possesseur du tiers de ce bois de procéder à son bornage (1644). — Procédures entre le chapitre et Jacques Savot, écuyer subrogé au décret interposé sur les biens de Guillaume Bernard Savot, seigneur d'Ogny, au sujet des bois acquis par le chapitre (1683). — Requête du chapitre au maître particulier de la maîtrise d'Avallon pour procéder à la visite et à l'aménagement de ses bois (1688). — Sommation faite au chapitre par Jean Eustache de Villers-la-Faye, seigneur d'Allerey, de mettre en délivrance la coupe du bois du Tillot, indivis entre eux (1688). — Ventes (1694, 1716, 1736). — Ordonnance du grand maître des eaux et forêts prescrivant une enquête contre les personnes qui ont incendié le bois de Buant (1690). — Extrait de l'état dressé par la maîtrise des bois possédés par le chapitre à Braux et à Sussey (1693). — Ventes de la coupe des bois de Nailly et Vouvres (1699, 1717). — Procès-verbal de visite par Claude Mallard, maître des eaux et forêts d'Autun, des bois taillis de Buant, appartenant au chapitre (1720, 7 octobre). — Autre par Toussaint, maître particulier d'Autun, de la visite et reconnaissance des bois de Braux et de Buant (1739, 17 septembre). — Arrêt du Conseil d'Etat pour l'aménagement de ces bois (1740, 7 octobre). — Délivrance de coupes de ces bois, procès-verbaux de balivage et de martelage (1749-1756). — Procès-verbal de bornage entre les prés Claijoux et Quartier Jobard, situés au finage de Nailly et le bois de Vouvres, appartenant au chapitre (1774).

G. 1018. (Cahier.) — Petit in-folio, 222 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1578. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Inventaire des titres servant pour les redevances et droitures de la terre et seigneurie de Beligny, appartenant à l'église d'Autun, rédigé sur l'ordre de Charles Ailleboust, évêque d'Autun.

G. 1019. (Cahier.) — Grand in-4, 56 feuillets, papier; cartonné.

1578. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Inventaires. Copie de l'inventaire précédent faite au XVII^e^ siècle.

G. 1020. (Cahier.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier, cartonné.

1617. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Inventaires. Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Meloisey appartenant au chapitre d'Autun.

G. 1021. (Registre.) — In-4, 795 feuillets, papier;
reliure en basane.

1724. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Inventaires. Volume de l'inventaire général des archives du chapitre, contenant l'inventaire détaillé des titres, papiers, documents et enseignements des terres et seigneuries de Champdôtre, Pont, Tréclun et Tillenay avec leurs dépendances qui sont Longeault, Pluvaut, Pluvet, Mailly-le-Châtel, Soirans-Fouffrans, compris dans la layette intitulée F.

G. 1022. (Registre.) — In-4, 647 feuillets, papier;
reliure en basane.

1725. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Inventaires. Volume de l'inventaire général des archives du chapitre contenant l'inventaire général de la layette H, des titres, papiers, documents et enseignements concernant les seigneuries de Meloisey, Baubigny, membres et dépendances.

G. 1023. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

Sans date, fin du XVIIIe siècle. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Inventaires. Inventaire général des titres de la seigneurie de Champdôtre, comprenant les domaines d'Auxonne, de Mailly, de Champdôtre, de Pluvet, de Pont, de Soirans, de Tillenay et de Tréclun.

G. 1024. (Registre.) — 47 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1435. — AUTUN. Chapitre cathédral Saint-Lazare. Chapelle Saint-Etienne fondée en l'église cathédrale. Enquête incomplète faite par les officiers du bailliage d'Autun à la requête des chapelains de la chapelle de Saint-Etienne fondée en l'église cathédrale de Saint-Lazare d'Autun pour justifier de leurs droits de seigneurie et de propriété de la terre de Montiot près la Tanière, dans la châtellenie d'Uchon. — Fol. 46. Ordonnance de Louis Saulnier, chapelain de la chapelle Saint-Etienne, qui interdit aux habitants de Montiot de couper du bois dans le bois de la seigneurie et d'y introduire du bétail en temps de paisson (1562).

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Evêché de Dijon.

- Érection de l'Évêché 1
- Évêques 1
- Privilèges. 2
- Clergé de France 2
- Assemblées du clergé 2
- Chapitre. — Dignitaires 4
- Bureau diocésain 4
- Pouillés du diocèse. 4
- Débats avec l'Evêque de Langres et le chapitre de la Sainte-Chapelle. 5
- Débats avec les églises de Dijon. . . . 5
- Portions congrues 6
- Administration du diocèse 7
- Mense épiscopale 15
- Domaines. Affaires générales 15
  - Palais épiscopal 15
- Domaines.
  - Dijon. 18
  - Aiserey, Beauregard, Beire-le-Fort, Bessey-les-Cîteaux, Corbeton, Corcelles, Couchey, Fénay, Diénay, Villecomte, Dompierre-en-Morvand, Varanges, Genlis, Marliens, Marsannay-la-Côte, Neuilly, Perrigny-les-Dijon, Potangey, Prenois, Quetigny, Remilly-sur-Tille, Saint-Philibert . 16
  - Bois 18
- Inventaires.
- Clergé de la ville de Dijon.
  - Papiers 19
  - Registres des délibérations et comptes. 24

Evêché d'Autun.

- Pouillé du diocèse 48
- Affaires diverses 48
- Domaines
  - Issy-l'Evêque 49
  - Lucenay-l'Evêque. 49
  - Magny-Lambert 50
  - Saulieu 50
  - Touillon 59

Evêché de Langres.

- Pouillé. Affaires diverses 59
- Registres d'enregistrement des actes . . 59
- Domaines.
  - Châtillon. 67
  - La Chasseigne 72

Chapitre cathédral de Dijon, ancienne abbaye de Saint-Etienne

- Bulles des papes. 72
- Diplômes des rois de France et chartes des ducs de Bourgogne. 76
- Chartes des évêques de Langres 77
- Débats avec les évêques de Langres. . . 78
- Cartulaires 80
- Statuts. 167
- Abbés 167
- Juridiction. 169
- Concordats 169
- Obédienciers 171
- Prieurs. 172
- Chantres et sacristains 172
- Infirmiers 172
- Vicaires généraux 173
- Prébendes. 173
- Procurations générales. 173
- Dimissoires 173
- Sécularisation de l'abbaye 174
- Statuts du nouveau chapitre 175
- Chapitre 176
- Doyens 177
- Chantres 177
- Trésoriers. 177
- Prévôts 178
- Prébendes. 177
- Chapelains. 178
- Registres capitulaires 178
- Registres des obédienciers. 178
- Registres des secrétaires 180
- Obituaires. 190
- Reliques, Trésor, Indulgences 190
- Associations, confréries, aumônes . . . 202
- Rouleaux des morts. 203
- Donations, fondations 204
- Droits de succession. 211
- Droit de committimus 211
- Séance aux États de Bourgogne 211
- Amortissements. 212
- Franc salé. 213
- Emprunts, Décimes, Impositions . . . 214
- Constitutions de rente 215
- Banvin et droit de perche. 216
- Eglise, bâtiments conventuels. 218
- Chapelles. 219
- Officiers, Prédicateurs. 219
- Maîtrise, Chantres, Orgues 220
- Saints Vaux, donnés, Oblats 220
- Eglises de Dijon.
  - Affaires générales. 221
  - Eglise Saint-Médard 222
  - Eglise Notre-Dame. 224
  - Eglise Saint-Michel 228
  - Eglise Saint-Pierre. 231
  - Eglise Saint-Nicolas 233
- Eglises rurales.
  - Affaires générales 235
  - Ahuy, Asnières. 235
  - Arc-sur-Tille, Bressey, Champlitte, Chevigny-Saint-Sauveur, Echigey, Etaules, Darois. 236
  - Fauverney, Magny-sur-Tille . . . 236
  - Fixey, Fontaine-les-Dijon, Saint-Martin, Franxault 237
  - Gemeaux, Pichanges, Grancey-le-Château, Cussey-les-Forges, Courlon, Villemorien, Villemervry. 238
  - Marsannay-la-Côte, Couchey, Perrigny-les-Dijon, Mirebeau, Montsengny . 239
  - Neuilly, Crimolois, Sennecey, Occey, Pontailler, Premières, Soirans, Quetigny, Sennecey, Rouvres . . . 240
  - Saint-Julien, Bretigny, Clénay, Norges, Ogny 242
  - Tart-le-Haut, Tart-le-Bas, Autrey, Echigey, Marliens, Varanges, Thenissey, Til-Châtel 242
- Débats avec le chapitre de la Sainte-Chapelle 243
- Débats avec les chapitres de Saint-Jean et de la Chapelle aux Riches. 247
- Débats avec les abbayes de Saint-Bénigne de Dijon, de Clairvaux et d'Oigny . . 247
- Débats avec les couvents des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes et des Minimes de Dijon 248
- Débats avec la commanderie de la Madeleine 249
- Débats avec la mairie de Dijon 250
- Domaines.
  - Terriers généraux. 252
  - Atlas 254
  - Manuels généraux 254
  - Déclarations générales 256
  - Baux généraux. 256
  - Dimes 256
  - Maisons canoniales. 259
  - Dijon. Maisons sises sur la paroisse Notre-Dame. Rues Boulancherie, du Bourg, Charbonnerie, Cimetière Notre-Dame 259
- Dijon, maisons
  - Rues Chaudronnerie, des Etioux, du Secret, des Forges, du Marché au blé, de la Porte Fermerot, de la Taillerie, du Rabot, Saint-Martin, Sur-Suzon 260
  - Rue Verrerie 261
  - Maisons sises sur la paroisse Saint-Jean, rue des Grands-Champs . . 261
  - Rue des Petits-Champs. 262
  - Rues Gauche, de la Parcheminerie, du Morimont, du Pont Arnaut, Poulaillerie, de la Tournelle. 262
  - Maisons sises sur la paroisse Saint-Médard, Cour l'Abbé, Cour de l'Abbaye 264
  - Place Saint-Etienne 263
  - Dans le Château (castrum). . . . 265

Rue Saint-Etienne 265
Rues des Bons Enfants, Madeleine. . 267
Rue et portelle Saint-Michel . . . 268
Maisons sises sur la paroisse Saint-Michel, rue du Pautet. 269
Rue Chanoine. 270
Rue Chaudronnerie, Place Saint-Michel 272
Rue du Vieux Collège 273
Rue du Vieux Marché 274
Rue des Prêtres 274
Rue Saumaise 275
Rue Roulotte 276
Rue Vannerie 277
Faubourg Saint-Michel 278
Maisons sises sur la paroisse Saint-Nicolas, rue Saint-Nicolas. . . . 279
Rue de la Porte Fermerot 279
Faubourg Saint-Nicolas 280
Maisons sises sur la paroisse Saint-Pierre 281
Rues du Grand Potet, Saint-Pierre, Charrue, rue du Petit Potet . . . 282
Faubourg Saint-Pierre 282
Maisons sises sur la paroisse Saint-Philibert, rues Guillaume, des Petits Champs 283
Rues Saint-Philibert, Maison Rouge . 284
Faubourgs d'Ouche et de Renne . . 284
Terres situées sur le finage et classées par ordre alphabétique de climat . 285
Ahuy. 288
Asnières. 292
Argilly, Autrey, Barges 294
Beaune 295
Bellefond, Belleneuve, Bessey-les-Citeaux, Blaisy. 295
Bressey-sur-Tille, Brochon. . . . 296
Charmes, Chenôve 296
Chevigny-Saint-Sauveur, Corcelles-en-Montvaux, Sennecey. 296
Saint-Julien, Clénay, Bretigny, Ogny. 296
Couchey 300
Couternon 301
Crimolois 302
Darois, Etaules 303
Fauverney 304
Fixin, Brochon 306
Fontaine-les-Dijon, Daix 306
Franxault 307
Gemeaux, Pichanges 307
Genlis 308
Gevrey 309
Gié-sur-Aujon, La Ville au Bois . . 310
Grancey-le-Château, Cussey-les-Forges 311
Hauteville 311
Is-sur-Tille, Marcilly, Langres. . . 313
Layer 313
Longchamp. 313
Magny-sur-Tille 313
Marliens. 315
Marsannay-la-Côte. 315
Mirebeau. 316
Neuilly, Sennecey, Morveau. . . . 321
Orgeux, Chaignot, Arceau, Varois. . 321
Palleau 321
Perrigny-les-Dijon, Domois 322
Potangey, Longecourt, Thorey. . . 322
Quetigny. 323
Rouvres, Ruffey-les-Dijon 328
Saint-Philibert. 328
Saint-Sauveur, Savigny-le-Sec . . . 330
Serrigny. 330
Talant 331
Tanay 331
Tart-le-Haut, Tart-le-Bas, Marliens . 332
Thenissey 333
Varanges. 334
Bois du Chapitre. 337
Abbaye des Bénédictines de Prâlon réunie au Chapitre, donations et fondations. 337
Réceptions des religieuses, Elections . 339
Constitutions de rentes 339
Droits de justice 340
Redevances à l'abbaye de Saint-Bénigne 341
Bâtiments conventuels. 341
Terriers 341
Manuels 342
Droits seigneuriaux 342
Pralon 342
Bussy-la-Pèle, Corcelotte 346
Couchey, Echannay, Fleurey, La Serrée Malain, Saint-Marie-sur-Ouche . . 346
Savigny-sous-Malain 347
Bois de l'Abbaye 348
Suppression de l'abbaye, dispersion des religieuses. 349
Réunion des biens au chapitre de Saint-Etienne 351
Inventaires 351
Comptes. 351

Comptes du Chapitre.

Comptes du temporel. 354
— de la greneterie. 366
— de la pitancerie 358
— de la recette générale . . . 390
— de la fabrique 412
— du secrétariat 412
Pièces à l'appui des comptes. . . . 413
Inventaires 414

Chapitre cathédral de Saint-Lazare d'Autun

Privilèges, Affaires générales. 417
Fondations. 418
Patronages. 419
Polyptique. 419
Comptes 420
Domaines, Autun. 420
Allerey, Hully, Angoste, Pochey, Promenois, Treney. 420
Alligny 431
Aloxe. 431
Auxy. 432
Beaune. 432
Bligny-sur-Ouche, Aubaine, Auxant, Bécoup, Barbirey, Bessey-la-Cour, Chanceley, Chanton, Ecutigny, Montceau, Oucherotte, Saussey, Thomirey, Thorey-sur-Ouche, Vic-des-Prés, Voichey 433
Champdôtre, Pont, Tillenay, Tréclun, Seez 461
Braux 460
Chassenay, Saint-Pierre-en-Vaux, Joursenvaux, Vaux, Vellerod. . . . 482
Chenôve. 483
Cissey-les-Beaune. 495
Fétigny 496
Fontangy 497
Marcheseuil, Manlay, Suze, Vianges, Barnay, La Rivière, Les Bordes, Cherchilly 498
Meloisey, Baubigny, Bouze, Echevronne, Evelles, Mandelot, Melin, Nantoux, La Roche-Pot, Saint-Romain 500
Messanges 519
Meursault, Auxey, Pommard, Volnay, Chassagne, Gamay, Monthelie, Saint-Aubin 520
Poligny 525
Regloix 525
Saint-Jean de Trésy, Perreuil, Saint-Berain, Essertines 526
Sainte-Marie-la-Blanche 526
Sampigny, Saint-Gilles 527
Saulieu 527
Saulon-la-Chapelle. 527
Sussey, Argey, Censerey, Chelcey, Le Maupas, Nailly, Ogny, Viscolon, Vouvres 531
Inventaires. 536

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR

JOSEPH GARNIER ET JULES GAUTHIER

ARCHIVISTES DU DÉPARTEMENT

Chevaliers de la Légion d'honneur

COTE-D'OR

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE G

CLERGÉ SÉCULIER. N^os^ 1025 A 2126

TOME SECOND

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1905

Département de la Côte-d'Or.

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier)

AUXERRE, CHAPITRE CATHÉDRAL DE SAINT-ÉTIENNE

G. 1025. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1280-1779. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Etienne. Corsaint, seigneurie. Acquisitions. Cens et rentes. Acte de vente des villes de Corsaint et de Ménetreux au chapitre de Saint-Étienne d'Auxerre, par Humbert de Beaujeu, chevalier, sire de Montpensier, du château de Saint-Maurice, Tirouaille et Isabelle, pour la somme de 2400 livres tournois et l'obligation de servir une redevance en blé à l'abbaye de Fontenay et à celle de Moutier-Saint-Jean (1280/1, février). — Cahier écrit au xve siècle contenant la copie de cette vente, celle de la transaction conclue entre J., doyen du chapitre d'Auxerre et Guillaume, abbé de Moutier-Saint-Jean, pour le partage du domaine et des droits de justice aux Ménetreux (1322, lundi après la Madeleine). — Valeur de la terre de Corsaint en 1407, consistant en terres, prés, granges, bois, justices, mainmortes, lods, menus cens, vin, coutumes, poules, tailles, corvées, formariages, épaves, confiscations. — Acquêt fait par le chapitre sur Perrinet de Tivauches, fils de Pierre, jadis maire du lieu, de la maison et du domaine de Bréviande, et de tous les droits et héritages qu'il possède sur les territoires de Corsaint et de Ménetreux, moyennant la somme de 10 livres tournois (1323, 9 septembre). — Sentence du juge de Corsaint, qui met le chapitre d'Auxerre en possession des seigneuries de Corsaint et de Ménetreux, contre Louis de Lanneau, écuyer, seigneur de Marey, demeurant à Bard, fils et héritier de Philiberte Vaussin, « dernière possesseresse » de ces terres (1649, 2 décembre). — Arrêt du Parlement confirmatif de cette sentence (1655, 7 mai, copie). — Contrat de vente de la seigneurie de Corsaint et Ménetreux, haut et bas, faite par le chapitre d'Auxerre, à Nicolas de Vaussin, doyen du chapitre de la cathédrale d'Autun, moyennant la somme de 16,000 livres (6 novembre 1667, copie). — Obligation souscrite par l'acquéreur de supporter les frais d'opposition à cette vente s'il en arrivait (1667, 6 novembre, copie). — Procès-verbal de visite des bâtiments de la seigneurie ordonnée par le juge de Corsaint (1668, 18 juin). — Acte de la résiliation de la vente, entre le chapitre et Nicolas de Vaussin (1671, 18 mai). — Acte de reprise de possession de la seigneurie par le chapitre (1671, 2 octobre, copie). — Acte de saisie de la seigneurie pour défaut de paiement des droits de francsfiefs (1688). — Acte d'échange entre le chapitre qui cède au sieur Philipot, marchand à Corsaint, la maison seigneuriale dudit, en échange d'une soiture de pré au pré Ravault (1747, 14 mai). — Notes et mémoires informes sur la seigneurie (sans date, xviie-xviiie siècles). — Reconnaissances de cens et rentes au profit du chapitre : par les frères Courtat, sur un verger à Menetreux (1716); — par J. Chouard, 1750; — par Maurice Gueniffey (1779). — Quittances de rentes données par l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (1712-1761).

G. 1026. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1446-1673. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-

Étienne. Corsaint. Seigneurie. Droits de justice. Transaction et procès-verbal de bornage des limites des justices de Claude de Montagu, seigneur de Couches et d'Époisses, et de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, avoisinant les seigneuries de Corsaint et de Ménetreux, bornage auquel s'oppose le chapitre d'Auxerre, qui s'en prétendait lésé (1446, 13 juin, copie du temps). — Sentence arbitrale dans un débat entre le marquis Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel, seigneur d'Époisses, et le chapitre d'Auxerre, au sujet des limites des seigneuries de Corombles et de Corsaint (1489, 9 juin, copies). — Procès-verbal de bornage des limites des justices de la seigneurie de Vassy et des terres dépendant de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, fait entre François d'Estiennot, seigneur de Vassy et Claude-Charles de Rochechouart, de Chandenier, abbé de Moutier-Saint-Jean (1659, 24 octobre et 5 novembre, copie). — Acte de nomination par le chapitre de Claude Martin, comme greffier de la justice de Corsaint (1673). — Consultations, notes et mémoires touchant ces droits de justice (xvii^{e}-xviii^{e} siècles).

G. 1027. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1387-1780. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Étienne. Corsaint, seigneurie. Amodiations. Déclarations. Rénovations du terrier. Amodiation pour 12 ans des terres, justices et seigneuries de Corsaint et Menetreux, faite par le chapitre à Guiot Miloys de Corombles, moyennant la somme de 50 livres tournois (1387/8, 3 janvier). — Transport de ce même bail à Guillaume Jusart, moyennant 60 livres par an (1397/8, février, copie). — Bail à vie de la même seigneurie, passé par le chapitre à J. de Bar, Henri Petit et Henri Legoux, moyennant 20 livres par an (1457, 4 septembre, copie). — Amodiations de vignes à Ménetreux et à Curey, faites par le chapitre (1486). — Autre de la seigneurie faite à vie par le chapitre pour la somme annuelle de 30 livres (1486, copie). — Autre pour 9 ans de la même seigneurie, moyennant 40 livres (1655). — Procès-verbal de délivrance des réparations à faire dans les bâtiments de Corsaint et de Menetreux, appartenant au chapitre (1657). — Amodiation de la seigneurie, faite pour 9 ans à J. Henry, de Semur, moyennant 416 livres (1664, copie). — Autre moyennant celle de 400 livres (1673, copie). — Autre pour neuf ans moyennant 330 livres (1689). — Autres moyennant 425 livres (1698); en 1710, 400 livres; en 1722, 450 livres; en 1737, 400 livres; en 1745, 440 livres; en 1754, 600 livres; en 1765, 625 livres; en 1772, 800 livres; en 1780, 1100 livres. — Mémoire en forme de déclaration de la terre de Corsaint (1754). — Mémoires et déclarations informes de cette seigneurie (xvii^{e}-xviii^{e} siècles). — Procès-verbal de la remise du terrier de Corsaint, faite au chapitre par M. de Lanneau (1646). — Lettres obtenues par le chapitre pour le renouvellement de ses terriers de Villiers-le-Haut, Corsaint, Ménetreux, haut et bas (1705, 26 mars, 1708, 26 mai). — Nomination de Louis Martin, notaire à Moutier-Saint-Jean, pour recevoir le terrier (1712). — Commission de la chancellerie pour mettre à exécution les lettres royaux de 1708 (1723, 13 juin). — Procès-verbal de publication de ces lettres (1722, 29 novembre). Sentence du bailliage de Semur, qui condamne les habitants de Corsaint à passer reconnaissance de leurs biens au terrier (1726, 27 février). — Mémoires au sujet de cette rénovation.

G. 1028. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

1487-1784. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Étienne. Corsaint. Communauté d'habitants. Traité conclu entre le chapitre d'Auxerre et les habitants de Corsaint et de Ménetreux, par laquelle ces derniers sont affranchis de la servitude du formariage et de corvées moyennant une taille abonnée de 24 livres (1487/8, 30 janvier, copie). — Contrat d'affranchissement de la servitude de mainmorte accordé par Sébastien de Rabutin, abbé de Moutier-Saint-Jean, aux habitants de Ménetreux-le-Haut (1521, 29 janvier, copie). — Contrat d'affranchissement des biens de la femme de Jacques Audinot, par le chapitre (1657). — Délibération des habitants de Corsaint et de Ménetreux, portant qu'il sera fait une demande au chapitre pour obtenir leur affranchissement (1716, 14 juin). — Consultations, lettre de l'intendant Joly de Fleury, mémoires concernant cette demande d'affranchissement (1751). — Désaveux faits au chapitre par Jean Theureau et Pierre Curey, ses hommes mainmortables de Corsaint (1756, 1779). — Délibération des habitants de Ménetreux qui autorise les poursuites commencées contre le sieur Beurdeley, pour usurpation de communaux (1673). — Rôles des tailles levées sur les habitants de Ménetreux en 1681, 1685, 1686, 1695. — Transactions passées entre le chapitre et les habitants de Corsaint et de Ménetreux, au sujet des tierces, mémoires, procédures (1682-1685). — Prestation de serment par les nouveaux échevins (1693). — Acte par lequel le chapitre consent à ce que M^{me} Cœur de Roy et son fils, lieutenant au régiment de Condé, jouissent pendant leur vie du banc de leur chapelle de l'église de Corsaint, qu'ils avaient sans droit fait transporter dans le chœur (1756). — Cahier renfermant la copie des procédures poursuivies par les communautés de Corsaint et de Ménetreux, contre les usurpateurs des communaux (1779-1784).

G. 1029. (Liasse.) — 0 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier,
18 plans.

1659-1786. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-

Étienne. Corsaint. Bois. Procès-verbal du bornage du bois de Rothé, appartenant au chapitre, entre ce dernier et M. François d'Estiennot, écuyer, seigneur de Vassy (1659, 24 octobre). — Procès-verbaux de nomination de prudhommes pour recevoir les coupes 1673 et rapports de ces prudhommes (1681, 1685, 1710, 1724). — Procès-verbal d'arpentage et plans des bois du Soc de la Grangeotte et de la Roulte, dressé par Collas, arpenteur en la maîtrisé d'Auxois (1684). — Arrêt du conseil d'état qui ordonne l'aménagement des bois du chapitre (1725, 17 avril, copie). — Procès-verbal d'aménagement dressé par Étienne Bresse, maître des eaux et forêts d'Avallon (1725, 14 septembre). — Ventes des coupes des bois de Rothé et de la Grangeotte (1733). — Plans du bois de Rotté (1734, 1736). — Procès-verbaux de ventes des coupes des bois de Corsaint ; de bornage des coupes annuelles de balivage et martelage, de recolement (1742-1786). — Plans du bois de Rothé, dressés par Carré, arpenteur, pour le procès intenté par le chapitre à M. de Vassy, pour anticipation (1756-1767). — Avis et mémoires sur ce sujet. — Procès-verbal de bornage du quart de réserve des bois du chapitre, dressé par J.-B. de Bresse, maître particulier de la maîtrise d'Avallon (1769). — Procès-verbal de plantation de bornes, dressé par l'arpenteur Carré (1769, plan).

G. 1030. (Registre.) — Petit in-f°, 46 feuillets papier ;
couverture en parchemin.

Sans date, fin du XIVe siècle. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Étienne. Corsaint Ce sont les choses et rentes partenant ès messieurs de chapitre d'Auceurre, à cause de leur terre de Corsint et de Menethereau en la dyocese de Lengris. — Fol. 1. Terres gaingnages, avec le nom des tenanciers, à Corsaint ; — fol. 9, à Ménetreux ; — fol. 13, à Vausse ; — fol. 14, à Moutier-Saint-Jean ; — fol. 16, à Jeux et à Turley ; — fol. 17, à Vassy et à Curey ; — fol. 19, à Corombles. — Fol. 21. Coutumes d'avoine ; — fol. 23, coutumes de Bréviande ; — fol. 24, coutumes de gélines. — Fol. 28. Copie contemporaine, mais incomplète du même terrier.

G. 1031. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1495. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Étienne. Corsaint, seigneurie. — Fol. 1. Terrier prisier et valeur de la terre et seigneurie de Corsaint, et de Ménetreux-sous-Pisy, appartenant au chapitre d'Auxerre et renouvelé par Jean Chareault et Maurice Rouyer, notaires royaux, à Semur. Maison seigneuriale, justice totale, justice sous latte de M. de Presle, à Corsaint. Dîmes, tierces, lods, taille, domaine seigneurial à Corsaint, à Ménetreux. — Fol. 8. Censives des habitants. — Fol. 55. Copie du terrier précédent en ce qui concerne les reconnaissances des habitants. — Fol. 68. Copie par extrait du terrier de 1495, faite en 1661, par Baraull, notaire à Semur. — Fol. 89. Copie sans date (xviiie siècle) du même terrier d'après la copie faite en 1540, par François Sauchot, notaire à Auxerre.

G. 1032. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1727. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Étienne. Corsaint, seigneurie. Terrier reçu par Denis Seguin, notaire à Semur, commissaire délégué par lettres de la Chancellerie, de l'an 1708. — Fol. 12. Déclaration des droits seigneuriaux. Justice totale. Institution d'officiers, mainmorte, tierces, lods et ventes, tailles, permissions pour les récoltes, triage, signe patibulaire, droit de retenue, chasse défendue. — Fol. 18. Déclaration du domaine seigneurial. Franchise de Germain Paintendre, mesures.

G. 1033. (Atlas.) — In-folio, 27 feuilles, papier, cartonné.

1755. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Étienne. Corsaint, seigneurie. Procès-verbal d'arpentage et de bornage des terres et prés de la seigneurie de Corsaint, appartenant au chapitre de Saint-Étienne d'Auxerre, dressé par J.-B. Carré, arpenteur à Montbard et accompagné de 23 feuilles de plan. — Quatre feuilles de plan des mêmes terrains, sans date et sans nom d'auteur.

G. 1034. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1481-1528. — AUXERRE. Chapitre cathédral de Saint-Étienne. Saint-Gervais. Permission donnée par le prieur de Saint-Gervais, de porter la châsse de saint Gervais dans les villes et les campagnes, afin d'obtenir des aumônes pour la réparation de la châsse et celle des bâtiments du prieuré ruinés par les guerres (1481). — Amodiations des dîmes du prieuré de Griselles, faites par le prieur Agnan Cochet, chanoine d'Auxerre (1528).

BESANÇON, CHAPITRE CATHÉDRAL SAINT-JEAN

G. 1035. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — BESANÇON. Chapitre cathédral. Seurre. Jallanges. Amodiation des dîmes sur les finages de Seurre et de Jallanges, faite par le chapitre aux sieurs Rollet et Verneau, pour la somme de 2,420 livres par an.

CHALON, CHAPITRE CATHÉDRAL SAINT-VINCENT

G. 1036. (Liasse). — 8 pièces, parchemin ; 27 pièces,
papier ; plan.

1202-1714. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Affaires générales. Transaction ménagée entre Béatrix, comtesse de Chalon et les chanoines de Saint-Vincent, par l'évêque Robert. — La comtesse rend au chapitre Pierre, de la ville, son homme et lui promet comme dommages une rente annuelle de 40 sols. — De son côté le chapitre s'engage à célébrer tous les ans un anniversaire pour le comte, son père. — La comtesse renonce à toutes les mauvaises coutumes qu'elle prétendait sur les possessions du chapitre. — Elle conservera la haute justice dans toute la terre du Chaonnois, les hommes du chapitre devront le service militaire. La comtesse prend le chapitre sous sa garde, elle accorde à ses hommes le parcours et l'usage dans la forêt de Bragny, les hommes de Montagny seront exempts du panage (1202, 14 des cal. de janvier). — Confirmation de cette charte par Jean, comte de Chalon, fils de la comtesse Béatrix (1231/2, février). — Lettres de Robert II, duc de Bourgogne, qui remet à l'arbitrage de Jacques de Beauvoir, évêque d'Autun, le jugement du différend qu'il a avec Guillaume Dublé, évêque, et le chapitre de Chalon, avec invitation à l'archevêque de Lyon, et à l'évêque d'Auxerre, de le contraindre au jugement qui sera prononcé par l'évêque (1285, juin). — Sentence rendue en conséquence par l'évêque d'Autun. — Les quatre deniers levés sur les maisons de la cité de Chalon seront partagés entre le duc et le chapitre. — La bourse de cinq sols appartiendra au chapitre. — Au temps des foires, les hommes du chapitre pourront faire des étalages devant leurs maisons. — La question de la redevance d'avoine à Damerey est réservée. — Le prévôt du comte n'interviendra dans la justice du chapitre, qu'en cas de plainte d'un de ses justiciables, Les hommes du chapitre et ceux du duc ont le droit de vaine pâture dans le bois de Bragny. — Les hommes de Saint-Loup, près Maizières, sont comme les autres du chapitre exempts du péage, de même que les hommes du chapitre habitant entre la Grosne et le Derro, des 8 deniers que les officiers du duc exigent pour la brennerie de la même forêt. — Les clercs auront la faculté d'acquérir et de posséder. — Les hommes du chapitre détenus au chatelet de Chalon seront exempts des 4 deniers de portage, à moins qu'ils ne soient poursuivis pour leur propre compte. — Le criage public se fera à Chalon, au nom du duc, de l'évêque et du chapitre. — Les nouvelles foires établies se tiendront suivant les anciennes. — Partage du produit des foires entre le duc et le chapitre. — Les officiers du duc rendront au chapitre le coupable qu'ils auront arrêté, à moins qu'il ait commis le délit dans le district du duc, etc. (1285). — Transaction entre Robert II, duc de Bourgogne et le chapitre de la cathédrale de Chalon au sujet de leurs droits respectifs à Chalon et dans les environs de cette ville. Les quatre deniers prélevés sur les marchands de la ville, vendant sur des étaux, et dans leurs maisons seront partagés entre le duc et le chapitre. — Le délégué du chapitre est maintenu dans le droit d'avoir la bourse et de percevoir un droit de quatre deniers sur chaque étal des foires. Le produit en sera partagé entre le duc et le chapitre. — Les hommes du chapitre auront le droit d'utiliser leurs maisons, leurs emplacements et le devant de leurs maisons lors des foires. — Les hommes du chapitre demeurant au Chaonnois, entre la Grosne et le Derro (Deheune?), jouiront de la vaine pâture dans la forêt de Bragny, après la quarte feuille. — Le chapitre est maintenu dans la propriété de l'étang, vers la forêt de Bragny, à lui donné par Jacques de Pommard. — Les clercs de la ville et du diocèse pourront acquérir et conserver des propriétés, sauf le droit de seigneurs. — Les hommes du chapitre détenus au Châtelet de Chalon seront exempts de payer les droits de portage, à moins qu'ils ne soient arrêtés pour une cause personnelle. — Les officiers du duc ne lèveront aucune amende sur les hommes du chapitre à l'occasion de dettes ou de claims. — Les femmes veuves du chapitre qu'on appelle les fouagères, ne seront plus imposées aux 12 deniers par feu pour l'affouage de la forêt de Bragny. — Le prévôt et les sergents du duc dans le Chalonnois seront tenus de jurer chaque année devant le prévôt du chapitre qu'ils n'accueilleront point les plaintes des hommes du chapitre. — Le chapitre aura la connaissance des crimes de vol, d'adultère et d'homicide, commis par ses hommes du Chalonnois, mais l'exécution de la sentence appartiendra au duc. Si la plainte parvient aux officiers du duc avant ceux du chapitre, les premiers auront la connaissance de l'affaire. Dans ce cas « l'acteur », devra jurer qu'il n'a point agi par malice, auquel cas il ne serait point admis à poursuivre. — Les hommes de Hugues de Rayne, demeurant à Damerey, seront contraints de payer au duc les arrérages de la redevance d'avoine qu'ils lui doivent pour la garde. — Le chapitre lèvera lui-même les deniers dus par ses hommes, les deniers de la brennerie appartenant au duc (1290/1, février). — Transaction ménagée par Lambert de Saulx, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne et l'official de Chalon, entre Étienne de Romecourt, doyen du chapitre de Saint-Vincent de Chalon et en cette qualité curé de cette église Saint-Vincent, et le vicaire et les paroissiens de la dite église au sujet du règlement des droits curiaux (1416, 23 avril, copie). — Lettres royaux obtenues par le chapitre de Chalon, enjoignant au bailli de Mâcon de contraindre les officiers du duc de Bourgogne conformément au traité de 1290, à prêter serment de ne jamais intervenir dans la justice du chapitre sur ses hommes (1438, 22 décembre). — Mémoire des choriaux de la cathédrale de Chalon, dans un procès au Parlement de Paris, avec l'évêque au sujet de la justice (s. d., xve siècle). — Lettres royaux (incomplètes), obtenues par Cl..., chanoine du chapitre de Chalon, qui avait été emprisonné pour batture d'un confrère, et auquel on refusait l'absolution et l'entrée de l'église (1525). — Nomination de Jean Droulé, prêtre prébendé de la cathédrale, comme chapelain de la chapelle de N.-D. de Pitié dans la dite église (1631, 19 novembre). — Amodiation de la vicairie de la cathédrale, faite par le chapitre à P. Gagnorot, prêtre chorial, moyennant la somme de 100 livres (1652). — Autre bail en 1670, 1671. — Attestation donnée par les paroissiens de Saint-Vincent, que tous les offices des grandes fêtes sont célébrés dans cette église, par le doyen ou des chanoines, et que les paroissiens ne contribuent en rien à l'entretien de cette église (1674). — Transaction entre le chapitre, le vicaire et les paroissiens de Saint-Vincent pour le règlement des droits curiaux (1678, 30 juin). — Arrêt du conseil qui règle les rapports de l'évêque et du chapitre de Chalon touchant la nomination de l'official, la réception de l'évêque par le chapitre, sa présence aux offices, la nomination du théologal, le partage des revenus du chapitre, les préséances, le nombre des prêtres habitués fixé à 18; la communication à l'évêque des titres des fondations, les messes de fondations, le costume des chanoines. L'évêque rendra le registre capitulaire au chapitre. — Le chapitre pourra assister en corps aux obsèques des personnes de considération que se feront enterrer dans la cathédrale (1698, 10 février). — Sentence des Requêtes du palais qui défend aux paroissiens de faire aucun changement dans l'autel qui leur est assigné, sans le consentement du chapitre (1717, 3 septembre). — Transaction entre le chapitre, Lazare Carnot, vicaire perpétuel de l'église Saint-Vincent, au sujet de sa portion congrue, du luminaire et de sa place au chœur (1722). — Traité sur ce sujet avec P. M. Gaillard, son successeur (1742). — Autre avec Cl. H. Bérard (1750); — avec François Royer, aussi vicaire perpétuel (1773); — avec Nicolas Gros, son successeur (1779). — Plan sans date ni signature (xviiie siècle), du chœur de l'église Saint-Vincent. — Mémoire instructif (imprimé) des droits des fabriciens, marguilliers d'honneur et paroissiens dans les églises cathédrales dont les chapitres sont aussi primitifs (1714).

G. 1037. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1265-1675. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Aubigny et Magny, seigneurie. Echange de terres sur Aubigny, fait entre Pons de Cissey, trésorier du chapitre de Chalon, terrier d'Aubigny et Jean de Maigny, damoiseau (1265/6, janvier). — Vente d'une terre au moulin de l'Église, finage d'Aubigny, faite par Poncet dit Cai Esteres, dudit lieu à Guillaume, archidiacre d'Oscheret, au diocèse de Chalon (1294, mai). — Acquets de terres au même finage par le même archidiacre sur Étienne, dit Gélios (1294, août); — et sur Jean d'Aubigny, fils de la dame Kare (1294, décembre). — Autre d'une terre en Marchottes, sur Thibaut Rouyer d'Aubigny (1294/5, janvier). — Vidimus par Hugues de Corabeuf, doyen de Chalon, d'une obligation de la somme de 40 sols souscrite par Marie de Bierry, femme de Jean de Cosant, au profit du chapitre (1331). — Amodiation des moulins d'Aubigny, sur la Vouge, faite par le chapitre à J. Grunot, pour la somme de 26 fr. par an (1457). — Bail à cens de terres sur Aubigny et Bessey, passé par le chapitre à Étienne Gougot (1485). — Reconnaissance de cens sur des terres à Aubigny, Arconcey et Magny faite au chapitre de Chalon (1485). — Amodiation du domaine d'Aubigny, faite par le chapitre à Antoine Catherine (1526). — Autre en 1622. — Copie de l'inventaire des titres du domaine, dressé en 1565. — Procès-verbal de visite et de reconnaissance des moulins d'Aubigny (1582). — Transaction passée entre le chapitre et Nicolas Morelot, capitaine au château de Brasey, amodiateur des moulins d'Aubigny, au sujet des réparations de ces moulins (1599). — Bail à cens de ces moulins passé à T. Perrin, charpentier à Tanay (1602). — Procédures aux requêtes du Palais entre le chapitre, le conseiller de Xaintonge, Morandet, seigneur et les habitants de Bessey, au sujet du droit de tierce que le chapitre prétendait au climat des Marchottes (1616-1628). — Sentence décrétale rendue aux Requêtes du Palais sur les biens de Perrin, meunier à Aubigny, pour le paiement d'arrérages de cens sur les moulins d'Aubigny (1641). — Amodiation du revenu de la terre d'Aubigny, passée par le chapitre à Denis Cassotte (1643). — Autre à Pierre Lapré pour 5 ans, moyennant la somme annuelle de 200 livres (1676). — Procès-verbal de visite de l'église de Magny, annexe de la paroisse d'Aubigny, par Jean de Maupeou, évêque de Chalon (1670), suivi d'un extrait du pouillé du diocèse, contenant la nomenclature des églises dépendant du doyenné d'Oscheret et du rôle des décimes de l'an 1516. — Dossier de procédures au bailliage de Chalon, entre le chapitre de Chalon et les fermiers des dîmes de Bessey, qui lui refusaient sa part de ces dîmes (1670-1675). — Procédures devant le Parlement entre le chapitre, le curé et les habitants, au sujet de la portion congrue que le chapitre refusait au curé (1675-1678).

G. 1038. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 99 pièces, papier.

1681-1775. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Aubigny. Amodiation des revenus de la seigneurie faite par le chapitre à P. Lapre, moyennant 445 livres par an. Autres faites en 1717, 1726, 1735, 1742, 1761. — Sentence du bailliage de Chalon qui condamne les habitants d'Aubigny à réparer la maison presbytérale (1683, 7 mai, copie). — Déclaration des terres et prés appartenant au chapitre sur les territoires d'Aubigny, Brasey, Bessey et Magny, avec les dîmes et les cens, donnée par les fermiers (1742-1750). — Dossier d'un procès aux Requêtes du Palais, entre le chapitre et

M. Perreney, seigneur d'Aubigny, Magny, qui prétendait exercer des droits de justice au moulin d'Aubigny (1744-1746). — Dossier d'un procès devant le bailliage de Saint-Jean-de-Losne, au sujet des novalles (1770-1772). — Etat des novalles d'Aubigny et de Magny (1772). — Procès-verbal de délivrance des dîmes de Magny et d'Aubigny, pour 9 ans, aux sieurs Quenot, Brenot et Dameron, moyennant la somme de 1640 livres.

G. 1039. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1378-1515. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Aubigny. Recueil de terriers. — Fol. 1. Terrier des cens et revenus, appartenant au chapitre de Chalon, reçu par Thibaut de Mirebeau, notaire public de l'officialité de Chalon. Il comprend les héritages situés à Aubigny, à Arconcey, à Magny. — Fol. 14. Copie contemporaine du précédent. — Fol. 24. Terrier des cens et rentes dus aux mêmes lieux, reçu par Pierre Cornet, notaire de l'officialité en 1421. — Fol. 47. Terrier des droits, dîmes, prés, terres labourables, appartenant au chapitre de Chalon, sur les finages d'Aubigny, Magny, Brasey et Bessey, déclarés par les habitants, en présence de Gérard Regnaut, archidiacre d'Oscheret et de Jean Henriet, chanoines, députés du chapitre (1468). — Fol. 75. Fragment d'un terrier de la même seigneurie, reçu en 1515.

G. 1039 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.
Reliure en basane.

1553-1577. — CHALON. Chapitre cathédral. Aubigny. Recueil de terriers. — Fol. 1. Extrait fait en 1710, du terrier de la seigneurie de 1553. — Fol. 22. Terrier de la seigneurie reçu Claude Thomas, notaire à Saint-Jean-de-Losne (1577). — Fol. 68. Manuel des cens (1564).

G. 1040. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.
Couverture en parchemin.

1453. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Blanzy. Terrier, dont les trois premiers feuillets sont incomplets, reçu par Jacques Gautherot, notaire, contenant les reconnaissances des censitaires d'héritages sis à Blanzy, la Fiole, Lucey, Champroussot, La Claistre sous Sanvignes, etc.

G. 1041. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier, reliure
en parchemin.

1616-1623. — CHALON. Chapitre cathédral Saint-Vincent. Boyer. Seigneurie. Terrier de la seigneurie reçu par Georges Muguet. — Fol. 1. Traité entre le chapitre, les habitants de Boyer et Georges Muguet, pour la rénovation du terrier (1616). — Fol. 21. Déclaration des droits seigneuriaux ; château, prés, bois, vignes, justice totale. Institution d'officiers, égandillage des mesures, marchés, assemblées défendues sans permission, chasse défendue, bouchure des héritages, ban de vendanges élection des échevins, poule de coutume, corvées, pâturage dans les bois, dîmes. — Fol. 41. Reconnaissance des habitants.

G. 1042. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1288-1629. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Esbarres. Échange entre Richard, curé d'Arconcey, et Robelin d'Orsans, clerc, qui cède au curé une part de la dîme de Villars d'Orsans, contre des terres au finage d'Arconcey (1288, décembre). — Reconnaissance de cens sur des terres faite par Hugues d'Orset, prêtre, à Richard de Pontemery, curé de l'église d'Arconcey (1298, avril). — Donation de l'église d'Arconcey, faite par Guillaume de Bellevesvre, évêque de Chalon, à son chapitre, pour augmenter sa dotation (1300, mai). — Acte par lequel Girard de Rymon, curé de l'église d'Arconcey, reconnaît que le patronage de son église appartient au chapitre Saint-Vincent de Chalon (1408 27 avril). — Bail à cens d'un meix en la rue d'Arconcey, passé par le curé Nicole de Constantinople à Jean Le Preudon d'Arconcey. — Traité par lequel le chapitre s'engage à payer au vicaire d'Arconcey la redevance de 14 bichets sur les dîmes d'Arconcey et de Fangy, qu'il devait à Jean de Fangy, chevalier (1319, juin). — Bail à cens d'un meix à Arconcey, près celui de Richard de Chissey, écuyer, seigneur du lieu, passé par le chapitre à Jean Terroillon (1451). — Autre d'un meix en la rue de Villers, passé à J. Rapinel des Barres d'Orsans (1456). — Extrait du terrier de la seigneurie contenant la déclaration des dîmes, (1458). — Amodiation du domaine d'Esbarres, faite pour trois ans par le chapitre à Girard Gouilland, moyennant 35 livres tournois (1491). — Procédures entre le chapitre et Charles Arbelot, chanoine de la Sainte-Chapelle et curé d'Auvillars, au sujet d'une redevance sur les dîmes d'Arconcey (1516). — Achat par Nicolas Robin de Saint-Jean-de-Losne, d'un meix et dépendances en la rue d'Arconcey, censable au chapitre (1573). — Amodiation du domaine d'Esbarres pour quatre ans, pour la somme de 30 écus (1597). — Déclaration des biens de Claude Charmot, laboureur à Aubigny, au terrier de M. de la Tournelle, seigneur de Fangy (1603). — Procédures au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, entre le chapitre, le curé et le sieur Burignot (1614-1616). — Sentence de Nicolas Jacquotot, conseiller au Parlement, commissaire délégué par la Cour qui reconnaît au curé Bénigne Martin le droit contesté par le chapitre de Chalon de se dire curé d'Esbarres et d'Arconcey, de percevoir les droits curiaux, mais de payer au

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chapitre tous les ans une somme de 22 livres de droit de patronage (1628, 13 mai). — Pièces de procédures (1628-1629).

G. 1043. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 152 pièces, papier.

1646-1769. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Esbarres. Transaction passée entre le chapitre et les habitants de la paroisse d'Esbarres, par laquelle, au moyen d'une somme de 350 livres versée aux habitants, le chapitre est déchargé de contribuer aux réparations de l'église (1647). — Procès-verbaux de visite, devis des réparations et débats pour ces réparations entre les habitants et les décimateurs (1646-1710). — Transaction conclue entre le chapitre et Nicolas Berbis, chanoine de N.-D. de Beaune, en qualité de tuteur des enfants de Jean Berbis, écuyer, seigneur des Maillis, par laquelle le chapitre reconnaît devoir audit seigneur la redevance annuelle de deux émines un quart de grains à prendre sur la dîme d'Esbarres (1645, 12 août, procédures). — Procédures aux Requêtes du Palais, entre le chapitre et M. Jacquot, seigneur d'Esbarres, qui refusait d'acquitter la dîme (1649). — Requête des habitants d'Esbarres au bailliage seigneurial, à l'effet d'assigner les décimateurs pour la réparation de l'église dont la voûte menace ruine, attendu que le village est endetté de plus de 30,000 livres et qu'il a été ruiné pendant les deux sièges de Seurre (1661). — Sentence des Requêtes du Palais, qui maintient le chapitre de Chalon et Simon du Pré, curé d'Esbarres, en possession de lever la dîme au climat dit au delà de la Barre, et même sur les habitants de Bonnencontre, droit que leur contestait Claude de Léry, curé de Bonnencontre (1674, 3 mars). — Dossier de procédures devant les Requêtes du Palais, à Dijon, entre Simon du Pré, curé d'Esbarres et les habitants du lieu, terminées par une sentence d'expédient du 20 avril 1682, aux termes de laquelle tous les meix et maisons d'Esbarres sont reconnus exempts de dîme (1682). — Procédures entre le chapitre et le sieur Guiraud, curé de Brasey, qui s'opposait à la levée de dîmes sur certaines parties du territoire de sa paroisse (1681-1688). — Déclaration du domaine de la cure d'Esbarres (1692). — Procédures entre M. Berbis, seigneur des Maillis, le chapitre de Chalon et le curé d'Esbarres pour non paiement au premier d'une redevance assignée sur la dîme d'Esbarres (1699-1700). — Procédures aux Requêtes du Palais entre le chapitre et le curé de Charrey, au sujet d'entreprises de ce dernier sur la dîme d'Esbarres (1710-1746). — Transaction entre le chapitre et Claude de Requeleyne, curé d'Esbarres, pour le partage de la dîme du climat des Tanières (1718, procédures). — Lettres relatives à une redevance de cinq émines de grains due par le chapitre à l'abbaye de Citeaux, sur la dîme d'Esbarres (1738). — Etat des novalles dont jouit le curé d'Esbarres, d'après la constitution de sa portion congrue (1769).

G. 1044. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1553-1767. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Esbarres. Amodiations du revenu du domaine et des dîmes sur les finages d'Esbarres, Arconcey, Fangy, Villars, passées par le chapitre à divers particuliers les 3 novembre 1553 (65 livres) ; 1561, 19 février, 9 juillet 1576, 11 juin 1607 (90 livres), 1612, 3 septembre, 1619, 10 mars, 30 juin 1624, 1er février 1743, le 4 juin 1651, le 20 mai 1663, le 22 mai 1669, le 21 mai 1690, le 15 mai 1707 (330 livres), le 14 mai 1716, le 24 mars 1726, le 13 mai 1735, le 22 avril 1742, le 14 juin 1751, le 2 septembre 1759, le 11 mai 1767 (1050 livres).

G. 1045 (Plan.) — Une feuille, papier.

1742. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Esbarres. Plan géométral ou thibériade des limites des dîmes appartenant au chapitre sur les finages de Magny et de Charrey, suivant les anciens terriers, levé par Gambu, arpenteur, à l'appui de son procès d'arpentage du 5 mars 1742.

G. 1046. (Registre.) — Petit in-folio, 166 feuillets, papier, couverture en parchemin.

1458-1564. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Esbarres. Recueil de terriers. — Fol. 1. Terrier des cens, tailles, corvées gélines et autres droits appartenant au chapitre de Chalon, dans la paroisse d'Esbarres (1450). — Fol. 10, 26. Copie contemporaine du même terrier. — Fol. 45. Terrier reçu Et. Martin, notaire à Dijon, commissionné par lettres de la Chancellerie pour recevoir les déclarations relatives au domaine d'Esbarres, commun entre le chapitre de Saint-Vincent de Chalon et le curé d'Esbarres (1544 et 1564). Fol. 101. Copie du même terrier faite en 1582. — Fol. 148. Extraits du même terrier faits au xviiie siècle.

G. 1047. (Registre.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1544-1617. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Esbarres. Recueil de terriers et manuels. — Fol. 1. Minute du terrier Martin de 1544 et 1564. — Fol. 19. Copie du même terrier, faite en 1578. — Fol. 68. Manuel de la seigneurie (1617).

G. 1048. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1253-1790. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-

Vincent. Champforgeuil, Chevigny-en-Valière, Palleau, Corpeau, Melin, Muresanges, Champforgeuil. Bail à cens de terres et prés sur le finage de Champforgeuil, passé par le chapitre de Saint-Vincent de Chalon aux fils de Pierre Du Bois, dudit lieu (1263, mars). — Manuel des cens appartenant au chapitre à cause de leur terrerie de Champforgeuil, fait en présence de Pierre Petit, chanoine, trésorier du chapitre et terrier par Charles Colas, notaire royal à Chalon (1676, cahier). — Chevigny-en-Valière, Palleau. Sentence de André Clerc, bailly de l'évèque de Chalon, qui reçoit le dénombrement donné audit évèque par Philiberte Billard, veuve de Sebastien Margueron, tutrice de Huguette, leur fille, et dame en partie de Chevigny-en-Valière et du Port de Palleau. A ce dénombrement en est joint un autre dans lequel, suivant un appointement du bailli, les héritages mentionnés au premier dénombrement sont décrits avec deux confins (1524, 20 décembre, 24 décembre, 1525, 11 mars, incomplet). — Copie informe de l'acte d'affranchissement de la mainmorte et de l'abonnement de la taille accordé par Pierre De la Mare, conseiller, maître des requêtes de la reine, seigneur usufructuaire de Chevigny-en-Valière et Port de Palleau, Philibert De la Mare, avocat du roi à Beaune et Pierre De la Mare, avocat au Parlement, ses fils, seigneurs dudit, aux habitants dudit Chevigny et Port de Palleau (1605, 9 mai). — Mémoires des acquisitions faites audit lieu par le conseiller De la Mare (1735). — Mémoire judiciaire pour J.-B. Du Chilleau, évêque de Chalon, appelant comme d'abus de l'un des chefs du décret d'union du prieuré de Palleau, au chapitre cathédral de Dijon (imprimé, 1790). — Corpeau. Amodiation des dîmes de Corpeau par le chapitre de Chalon, à Jean Sapet, moyennant 6 tonneaux de vin et 6 bichets de froment (1721, Melin). — Contrat de vente des terres, prés, vignes, meix et maisons du domaine de Melin-sous-Orches, faite par le chapitre de Chalon à Antoine du Bled, seigneur de Mandelot, Mavilly et Cussy, moyennant la somme de 150 livres tournois (1570, 9 mai). — Muresanges. Vente faite par Jacques de Chagny, dit l'Évêque, à Gauthier de Chagny, chanoine de Chalon, de 12 boisseaux d'avoine, de deux setiers de vin, d'une fouasse de 12 deniers et de 40 sols de cens assignés audit Muresanges, pour la somme de 20 livres dijonnaises (1253, août).

G. 1049. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1320-1761. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Montagny-les-Buxy. Lettres données sous le sel de l'official de Chalon du traité passé entre le chapitre de Chalon, seigneur de Montagny, et Maaus, dame de Sassangy, contenant le bornage des limites de la justice et du finage des deux seigneuries (1320, jeudi après Pâques). — Ratification de cette transaction par Flore de Lugny, veuve de Henri, seigneur de Sassangy, damoiseau (1339, jeudi après la Saint-Mathieu, apôtre). — Bail à cens passé pour dix ans par Jean et Richard de Lay, frères, citoyens de Màcon, à Etienne Bodier de Seuvrey, au diocèse de Chalon de tout ce qu'ils possèdent dans la prévôté de Buxy-en-Chaonnois (1344, 11 octobre). — Quittance de la somme de 12 livres 10 sols, donnée par les frères de Lay, à Bodier (1345). — Vidimus donné le 14 février 1453/4, de la reprise de fief et de l'hommage fait au chapitre par Regnaud de Chailloure, notaire, pour la mairie de Montagny (1442, vendredi après la Saint-André). — Extraits faits en 1761 des registres capitulaires du chapitre, contenant la confiscation de la mairie de Montagny sur André de Cruchaut, poursuivi pour rapt (1413). — Le refus de Girard Bosset, prévôt de Buxy pour le duc, de prêter serment au terrier du chapitre (1431). — Attestation de ce serment, prêté par Jacques de Lausin, prévôt de Buxy (1436). — Transaction passée entre le chapitre et Jehan et Pierre Chailloure, prêtres et leurs frères et sœurs au sujet du fief de la mairie de Montagny que le chapitre avait fait saisir pour défaut d'hommage et de dénombrement. Par ce traité les frères Chailloure sont réintégrés dans le fief dont on détermine les droits (1508, 13 octobre). — Sentence de la justice-mairie de Montagny qui condamne des habitants pour avoir enfreint le ban et vendu à des mesures non égandillées (1626). — Sentence des requêtes du Palais qui confirme le jugement (1627). — Ordonnance de la chambre des comptes rendue en marge de la requête du chapitre de Chalon, qui l'autorise à se faire délivrer un extrait du terrier de la prévôté royale de Buxy (1649). — Sentence du bailliage de Chalon qui maintient le chapitre de Saint-Vincent en possession du droit de jouir du tiers des communaux de Montagney (1719, 7 décembre). — Transaction entre le chapitre et les habitants pour l'exercice de ce droit (1722, 5 juillet). — Ratification par les habitants (1722, 12 juillet). — Requête du chapitre à l'intendant pour l'homologation de la transaction (1726). — Homologation par le subdélégué de l'intendant (1727, 23 janvier). — Autre par le parlement, 1727, 6 février). — Procès-verbaux d'amodiation des communaux de Montagny en 1695, 1696, 1698, 1713, 1717, 1718, 1720, 1727. — Sommations faites par la Chambre du domaine au chapitre de Chalon, de justifier de ses droits de propriété à Montagny (1730-1733, 1761).

G. 1050. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets, papier;
Reliure de l'époque en cuir gaufré.

1453. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Montagny-les-Buxy. Terrier, rentier, confins et déclarations nouvelles, faites au lieu de Montagny, pour le chapitre de Saint-Vincent de Chalon, par Josse du Bois, sergent du Roi, commis cette part, appelé avec lui Jacot Gauterot, notaire royal à Chalon. — Fol. 25. Commission royale. — Fol. 30. Déclaration de la maison-fort de Montagny appelée la Saule et consistant en une grosse tour, sale, une grande grange, pressoir, jardin entre la cour et la grange, cour devant avec fontaine, chapelle, le tout clos de muraille. — Fol. 32. Domaine seigneurial, bois, terres, prés et vignes. — Fol. 37. Limites de la justice; — haute justice, droit de lods, sergents, banvin. — Fol. 41. Limites des dimes. — Fol. 46. Reconnaissances des censitaires.

G. 1051. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1243-1761. — CHALON. Chapitre cathédral de Saint-Vincent. Saint-Désert. Lettre sous les sceaux de Guillaume de la Tour, évêque de Chalon, et de Constantin, abbé de Saint-Pierre de la même ville, de la donation faite par Falqua, veuve de Hugues de Buxy, chevalier, Robert, Guichard et Hugues, frères, leurs enfants, à Guillaume, clerc, leur fils et frère, de tout ce qu'ils possédaient à Saint-Ysidore (Désert) et à Baserens (Basvelle) mouvant de fief du chapitre de Chalon (1243, mai). — Reprise de fief de divers héritages sur le finage de Saint-Désert, faite au chapitre de Chalon par Rolin-Rouhier, citoyen de Chalon (1374, mercredi avant la Saint-J.-B). — Sentence du bailli de Mâcon, qui, contrairement aux prétentions de l'abbé de Cluny, maintient le chapitre de Saint-Vincent dans le droit de faire apposer ses brandons à Saint-Désert dans les héritages qui lui appartiennent (1383). — Copie informe d'un arrêt du conseil ducal dans un procès entre le chapitre de Chalon et Guillaume, sergent ducal, lequel ayant appris que le chapitre usant de ses droits de justice à Saint-Désert, avait informé contre des criminels et mis leurs biens sous séquestre, s'était transporté à Saint-Désert et avait arraché avec violence aux officiers du chapitre les clefs des maisons des coupables et dispersé les gages (1393). — Supplique du chapitre au duc Philippe le Hardi pour demander que, conformément au traité passé avec le duc Robert II, le prévôt de Buxy n'exerce son droit de justice sur les hommes du chapitre qu'après avoir prêté serment devant ledit chapitre (S.d., vers 1400). — Mandements du bailli de Mâcon pour la restitution par les officiers du chapitre à Rolin Morand, des biens meubles et immeubles qui avaient été saisis par lui à la suite de l'attaque à main armée sur Rolin-Rouhier, dans sa maison de Saint-Désert, crime pour lequel il s'était enfui, avait été banni et duquel le roi lui avait fait grâce (1406, 26, 27 mai, 5 juin). — Bail à cens de terres et vignes à la Tour, finage de Saint-Désert, passé par le chapitre à Perrenette, veuve de Claude Martin (1457). — Reprise du fief des quatre ouvrées de vignes du meix Pepin, à Saint-Désert, laissé au chapitre par Claude Dumont, prêtre (1460). — Transaction entre le chapitre et les habitants de Saint-Désert portant qu'à l'avenir les serviteurs à gages du chapitre, chargés de cultiver ses héritages, seront exempts des impositions locales (1523, 17 juillet). — Sentence du bailliage de Chalon qui maintient le chapitre de Chalon dans l'exercice du droit de justice qu'il possède à Saint-Désert (1580). — Acte de la vente de la seigneurie de Saint-Désert, faite par le chapitre à Jacques Baillet, seigneur de l'Epervière, conseiller au grand conseil, moyennant la somme de 1000 écus (1584, 13 décembre). — Sentence du bailliage de Chalon confirmative d'un jugement du juge du seigneur, au sujet d'une permission qui au lieu de lui avoir été demandée à lui avait été impétrée du procureur du Roi de la prévôté (1604). — Intitulation du terrier de la seigneurie, reçu en 1611 pour Jean de la Boutière, seigneur de Chassagne et de Saint-Désert (1611). — Provisions de la chapellenie de Saint-Vincent en l'église de Saint-Désert, obtenues de la métropolitaine de Lyon par J.-B. Drouhy, prêtre prébendier, en la cathédrale de Chalon (1633). — Amodiation des droits de la seigneurie par Michel de la Boutière, seigneur de Chasseigne, château des Prés, Leperrière, Saint-Désert, baron de Senevoy, conseiller au Parlement (1660). — Contrat du rachat de cette seigneurie par le chapitre de Chalon, sur Charles de la Boutière, conseiller maître des requêtes de l'hôtel du Roi, baron de Chagny, moyennant la somme de 32.000 livres (1687, 5 juillet). — Reconnaissance des droits seigneuriaux faite par les habitants de Saint-Désert (1699). — Procédures entre le chapitre et Henrion, seigneur de Buxy, au sujet de la justice (1745-1761).

LANGRES, CHAPITRE CATHÉDRAL SAINT-MAMMÈS

G. 1052. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

Vers 1120-1469. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Affaires générales. Charte de Hugues II, duc de Bourgogne, fils du duc Eudes Ier, qui mande avoir transigé avec les clercs de Langres par l'entremise de Jocerand, évêque de Langres. Il notifie donc qu'avant son départ pour Jérusalem il a reconnu les injures et les dommages que lui et ses officiers avaient faits aux chanoines dans leur domaine du Dijonnais, notamment à Gevrey, à Fixin, à Couchey et à Chevigny, où il reconnaît que ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient jamais eu aucun droit, de même qu'à Noiron, où il n'avait que la maréchaussée, la brennerie et la justice. Lui Hugues en a fait rédiger la charte et l'approuve. Mais sur la demande des chanoines qui lui ont offert la somme de 500 sols, il la confirme de nouveau du consentement de la duchesse Mathilde, sa femme, en présence de l'évêque Jocerand. Témoins Guy de Vignory, Renier de Châtillon, Valon, abbé, Hugues, sénéchal, Vilencus, doyen de Langres, Geoffroy de Beaumont, Humbert de Dijon (vers 1120). — L'an 1142, cette charte a été reconnue par le duc Hugues II, Eudes, son fils, en présence de Hugues et Gauthier, ses fils, de Guy de Dijon, de Beaudouin, chevalier, du prévôt Evrard, et scellée par Geoffroy, évêque de Langres (1142). — Vidimus sous le scel du chapitre de Langres (vers 1220): 1° de la charte précédente; — 2° de la charte du duc Hugues III, qui, du consentement d'Alix, sa femme, de Eudes, son fils, confirme de nouveau toutes les clauses de la charte précédente (1170); — 3° charte dudit Eudes III, qui, de concert avec Guillaume de Langres, règle les conditions auxquelles les moines de Cîteaux pourront amener les eaux de la rivière de Saulon à Cîteaux par un acqueduc traversant le territoire de Noiron, appartenant au chapitre de Langres (1212, août). — Vidimus sans date (fin du XIIIe siècle) de la charte du duc Hugues III, de l'an 1170; 2° de la charte du duc Hugues IV, qui, sur la plainte du chapitre des vexations auxquelles il était en butte de la part de Jean, comte de Chalon, auquel il avait transmis tous ses droits sur la terre de Noiron, reprend cette terre pour son compte et accorde au chapitre une indemnité de 150 livres dijonnaises (1235); 3° de la charte du même prince qui mande aux baillis de faire jouir le chapitre en paix du bois des Hates entre Tarsul et Noiron, dont il lui a fait don (1235 dimanche après la Sainte-Croix). — Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, comte d'Albon, qui vend à Mathilde, comtesse de Tonnerre, moyennant 300 marcs d'argent, ses terres de Dampierre, de Boissenai, de Hyz et de Seigny, qu'elle reprend de fief de lui du consentement d'Eudes et d'Alexandre, fils du duc (1185). — Promesse solennelle faite par Pierre Barbotte, abbé, et le chapitre de Saint-Etienne de Dijon, au doyen et au chapitre de Langres, en présence de l'évêque Hugues de Montréal, de ne plus acquérir désormais d'églises dans le diocèse de Langres, sinon du consentement du chapitre de Langres, sous peine de nullité. Il est stipulé qu'à l'avenir tout nouvel abbé, quand il fera profession dans l'église de Langres, fera serment de faire exécuter dans ses églises tous les mandements de l'évêque ou de son délégué (1228 mars). — Amodiation des revenus des terres de Dijon, de Fixey, de Fixin, de Gevrey, de Corgoloin, de Noiron et de tout ce qu'ils possèdent depuis Til-Châtel, jusqu'au delà de Dijon, faite par Othon, doyen et le chapitre de Langres, à Gilon de Gevrey, clerc, sa vie durant, moyennant 300 muids de vin (1258, mai). — Vidimus donné par Philippe le Bel, roi de France, à Paris au mois d'août 1284, du traité conclu, entre Robert II, duc de Bourgogne, et Agnès, sa femme, fille de saint Louis, et les gens des Trois Etats de Bourgogne, par lequel les premiers s'engagent à donner une forme, un poids et une valeur immuables aux monnaies, moyennant quoi ceux-ci promettent de lui payer tous les deux ans la dîme de leurs revenus, et les taillables, tenant feu et lieu, cinq sols seulement (Paris, jeudi après l'Assomption 1284). — Vidimus donné par Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, d'une clause du testament de Hugues IV, duc de Bourgogne, qui lègue à l'église de Langres la somme de 300 livres pour fonder un anniversaire (1288, mai, mercredi après la Trinité). — Mandement du roi Philippe de Valois, qui ordonne une enquête sur la question de savoir si Gevrey, Fixin et Fixey, appartenant au chapitre de Langres, dépendent du bailliage de Sens ou de celui de Mâcon (1337/8, 2 janvier). — Mandement de ces baillis (1337). — Mandement du roi Philippe de Valois, qui défend au bailli de Mâcon d'intervenir dans les causes touchant les terres de Gevrey, Fixin et Fixey (1341, 10 juillet 1342/3, 2 janvier). — Vidimus donné le 4 août 1340, par Guillaume Gormont, garde de la prévôté de Paris, de l'ordonnance du roi Philippe de Valois, qui, pour mettre fin aux prétentions du bailli de Mâcon, de comprendre dans son ressort les possessions du chapitre de Langres à Fixin, Fixey, Corgoloin, Noiron, Chevigny-Fénay, déclare que tous ces lieux de même que la Vernoy, Charmoilles, Faveroles et Vesvrotes, qui dépendent du bailliage de Chaumont, ressortiront au bailliage de Sens (Paris, juillet 1340). — Quittance donnée au chapitre par les trésoriers du roi de la finance de 400 livres payée par le chapitre à cause de cette ordonnance (1350 juillet). — Signification de l'ordonnance ci-dessus, faite le 2 novembre 1346, au bailli de Mâcon, par Guillaume d'Origny, lieutenant de Jean de Crépy, bailli de Sens. — Vidimus donné par Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, du mandement de Guillaume de Thurey, archevêque de Lyon, pour l'exécution de la bulle du pape Innocent VI, donnée à Avignon le 4 des ides de septembre 1361, y insérée, qui lève un décime sur le clergé de la métropole de Lyon (1361, jeudi avant Noël). — Vidimus donné le jour de la Madeleine 1363, par Jean de Choilley, prévôt de Langres, de l'ordonnance de Jean, roi de France, donnée à Dijon au mois de juin 1363, par laquelle, contrairement aux prétentions du bailli de Dijon, il maintient, à la demande du chapitre de Langres, ses terres de Fixin, Fixey, Gevrey, Chenôve, Corgoloin, Noiron, Faverolles, Charmoilles et La Vernoi, dans le ressort du bailliage de Sens. — Mandement du roi Charles VII, portant exemption de tout droit d'aide pour le vin amené à Langres, provenant des vignes du chapitre (Tours, 1450, 16 décembre). — Exploit de signification par un sergent général du mandement du roi Charles VII, donné à Bourges, le 1er juillet 1452, par lequel il prend le chapitre de Langres sous sa sauvegarde. — Ordonnance de la Chambre des comptes de Dijon qui vise les lettres patentes y insérées de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, données à Bruxelles le 9 mai 1455, par lesquelles il accorde l'amortissement des biens, cens et rentes donnés, légués ou acquis par le chapitre de Langres, entérine ces lettres, donne le détail des biens amortis et en fixe la finance à la somme de 30 livres (1466, 18 août). — Mandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, aux baillis, de faire mainlevée au chapitre de Langres, de son temporel qui avait été saisi à l'occasion des guerres (Bruxelles, 1465, 13 novembre). — Mandement de Jean Jouard, chef du conseil et du conseil ducal, qui ordonne l'exécution des lettres du duc, données à Marche en Favenne, le 9 décembre 1467, prescrivant, mainlevée du temporel du chapitre de Langres, saisi à l'occasion des dernières guerres (1468, 27 novembre). — Mandement de Charles, duc de Bourgogne, au conseil ducal, par lequel, en exécution du traité de Péronne, il ordonne la mainlevée au chapitre de Langres de son temporel qui avait été saisi (Saint-Omer, le 24 avril 1469). — Lettres patentes du roi Louis XI, qui exempte de tous subsides les vins récoltés par le chapitre dans ses domaines du Dijonnais (Plessis-du-Parc, le 5 janvier 1479).

G. 1053. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1481-1750. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Affaires générales. Lettres patentes de Louis XI, roi de France, qui, pour la singulière amour et affection envers le glorieux martyr saint Mammès, maintient les possessions du chapitre de Langres, dans le Dijonnais et le Bassigny, dans le ressort de Sens (Thouars, 1481, décembre). — Acte de la sommation faite à Dijon, par Guillaume Bourberain, chanoine de Langres, au nom du chapitre, à Nicolas de Champ, huissier au Parlement, de donner mainlevée de la saisie du temporel et des vins qu'il a faite à requête du procureur général et du refus de celui-ci de l'accorder (1486, 5 novembre). — Lettres de Guillaume, seigneur de Vergy, de Fouvent, de Champlitte et d'Autrey, baron de Bourbon-Lancy et sénéchal de Bourgogne, qui, pour la bonne amour et affection que ses ancêtres portaient à l'église de Langres, renouvelle en sa faveur les lettres de sauvegarde qu'elle tenait de ses pères (1487, 10 novembre). — Ordonnance de la chambre des Comptes rendue en suite de la requête du chapitre de Langres, portant mainlevée des deniers provenant des amortissements qui lui ont été accordés pour ses terres de Fixin, Fixey et Gevrey (1489, 22 octobre). — Lettres patentes du roi Louis XII, qui exempte le chapitre de Langres des droits d'aide de 10 sols par queue de vin sortant du duché de Bourgogne, destinés à la réfection du logis du roi à Dijon, pour tous les vins provenant de leur domaine de Gevrey, qu'ils feront transporter à Langres (Mâcon, 22 octobre 1503). — Mandement obtenu par le chapitre de Langres aux Requêtes du Palais contre les prêtres des églises Saint-Amatre et Saint-Martin de Langres, pour reprendre le procès commencé entre eux. Exploit d'assignation (1525). — Passe-port envoyé par Claude, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, au chapitre de Langres, pour faire arriver dans cette ville les vins de leur domaine de Gevrey (Doulevant, 10, 15 novembre 1544). — Procuration générale donnée par Anne de Givry-Perusse, abbé de l'abbaye de Pothières, étudiant en l'Université de Paris, à Éleonor Chabot, comte de Charny, capitaine de 50 hommes d'armes du roi et à Jean Joubert, archidiacre de Langres (1552/3, 14 mars). — Lettres patentes du roi Henri II, par lesquelles, moyennant la somme de 20,000 livres offerte par les Etats du duché de Bourgogne, il supprime les six élections que par son édit du mois de janvier 1554, il avait créées dans cette province (Saint-Germain-en-Laye, août 1555). — Arrêt du conseil donné à cet effet sous la même date. Expédition donnée par la chambre des Comptes le 3 décembre 1555. — Lettres de sauvegarde accordées au chapitre de Langres par le même souverain (1557, 19 juin). — Mandements de Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Reims, abbé commendataire de Saint-Étienne de Dijon, qui instituent Jean Joubert et Philippe Berbis, trésorier de la Sainte-Chapelle de Dijon, en qualité de vicaires généraux (1561, 6 décembre). — Mandement de Anne de Givry Perusse, abbé de Pothières, vicaire général de Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Reims, abbé commendataire de Saint-Étienne de Dijon, qui nomme pour ses vicaires généraux Jean Joubert, archidiacre de Reims, et Bénigne de Cirey, infirmier de ladite abbaye (1564/5, 25 mars). — Mandement d'Odet, cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, abbé commendataire de Saint-Bénigne de Dijon, qui nomme Jean Joubert, archidiacre de Rouen, comme son vicaire général près ladite abbaye (1564, 6 avril). — Mandement d'Anne de Givry, abbé de Pothières, vicaire général du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, abbé commendataire de Saint-Étienne de Dijon, qui nomme le même Jean Joubert, son vicaire à Dijon (1567, 13 mai). — Procuration donnée au même par Charles Garin, chanoine d'Évreux, curé doyen de l'église Saint-Jean de Dijon, à l'effet de remplir à sa place ces dernières fonctions vu l'impossibilité où il se trouve de quitter son canonicat (1568). — Mandement d'Anne de Givry, abbé de Saint-Bénigne de Dijon et prieur de Saint-Léger, qui nomme le même son vicaire général à Dijon (1569, 27 mars). — Extrait du registre des aliénations du temporel ecclésiastique du diocèse de Langres pour sa part des cinquante mille écus de biens temporels demandés au clergé de France. Département de la cotisation imposée à l'évêque de Langres et aux communautés des doyennés de Langres de Mauge, de Tonnerre, de Molème, de Moutier-Saint-Jean, de Saint-Vinemer, de Bar-sur-Seine, de Châtillon, de Bar-sur-Aube, de Chaumont, de Dijon, de Bassigny, de Pierre Fite, de Saint-Seine, de Grancey et de Bèze (1587). — Ordonnance de P. Quarré, conseiller au Parlement, commissaire cette part, qui maintient le chapitre en possession du droit de passer en franchise le vin qu'il amène de ses vignes du Dijonnais (1594, 18 novembre). — Arrêt du conseil d'Etat qui enjoint aux trésoriers de France, en Champagne, de vérifier ce qui a été payé par la ville de Langres, pour sa part de la somme de 12,000 écus accordée au vicomte de Tavanes pour la réduction de la place de Montsaugeon (1600, 5 août, copie). Arrêt rendu en conséquence par les trésoriers de France (5 décembre, copie). — Lettre des maire et échevins de Langres à M. Gillot, conseiller au Parlement de Paris et doyen de Langres, pour le prier d'intervenir, afin de mettre fin au différend entre la ville et le chapitre (1607, 18 mars). — Minute sans date mais de la fin du xvie siècle, d'une requête adressée au roi par le chapitre, à l'effet d'être exempté de l'impôt pour la solde de la gendarmerie. — Etat des revenus du chapitre de Langres en Bourgogne à Fixin, Fixey, Brochon, Marsannay, Gevrey, Dijon et Savouges (vers 1750).

G. 1054. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1184-1751. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Rentes sur les péages. Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, qui donne au chapitre de Langres sept livres de revenu annuel sur le péage de Dijon sous la condition de célébrer un anniversaire pour son père et pour lui. Témoins, Eudes, fils du duc ; Gérard, doyen de Langres ; Nicolas, chapelain du duc et doyen de sa chapelle ; Ansério, sénéchal ; Gérard de Reon, Viard Morhiers, Oton de Saulx, Pierre, maire de Châtillon (1184). — Charte de Eudes III, duc de Bourgogne, qui donne au chapitre de Langres 10 livres de rente sur le péage de Dijon et les foires de Bar, à la charge de célébrer un anniversaire pour lui et ses prédécesseurs (1200, avril). — Vidimus donné le samedi après l'ascension de l'année 1327 par l'official de Langres, de la charte d'Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne, qui confirme le don de 10 livres dijonnaises de revenu sur le péage de Châtillon, fait au chapitre de Langres par le duc Eudes III, et y ajoute 100 sols pour célébrer l'anniversaire de ce prince (1219). — Mandement du duc de Bourgogne au prévôt de Châtillon-sur-Seine, de faire payer au chapitre de Langres la rente de 9 livres 7 sols 6 deniers qu'il perçoit sur sa prévôté (Aisey, 1348, 4 décembre). — Lettres royaux obtenues du roi Charles VII, par le chapitre de Langres, afin de faire contraindre, entre autres personnes, le duc de Bourgogne à acquitter une rente de 100 livres de cire à cause de Châtillon, et de 50 livres à cause de Saulx (1451, 29 novembre). — Exploit d'assignation. — Lettres royaux obtenues du roi Louis XI, par le chapitre de Langres pour contraindre les possesseurs des châtellenies de Bar-sur-Aube, Châtillon et Noyers à acquitter les redevances en cire qu'ils lui doivent (Plessis-les-Tours, 1481, 6 octobre). — Quittances de la somme de 55 livres pour les arrérages d'une rente de 10 livres sur le péage de Châtillon, et de 300 livres de cire pour les arrérages d'une rente annuelle de 100 livres, données par le chapitre au receveur du bailliage de Châtillon (1482, 17 juin). — Mandement de la chambre des Comptes de Dijon, qui ordonne l'exécution des lettres du roi (1482, 18 mai). — Exploit d'exécution. — Requêtes adressées par le chapitre de Langres à la chambre des Comptes de Dijon, au Bureau des finances pour obtenir le paiement de la somme de 100 sols tournois pour l'anniversaire du duc Robert, et de la somme de 20 livres représentant cent livres de cire, le tout assigné sur la recette du bailliage de Châtillon et d'une rente de 3 écus 7 sols 8 deniers représentant cinquante livres de cire, assignée sur la châtellenie de Saulx-le-Duc ; ordonnances de la chambre et du bureau qui autorisent ces paiements. Quittances données par le chapitre et débats avec les receveurs pour ces paiements (1573). — Ordonnance du Bureau des Finances qui autorise le paiement des rentes de 7 livres 10 sols, et de 15 livres (1672). — Ordonnance de l'intendant qui prescrit au chapitre de se pourvoir au conseil du roi à l'effet de faire inscrire leurs créances dans les États du roi (1674). — Requête à cet effet au contrôleur général. — Ordonnance du Bureau des Finances, qui, sur la requête du chapitre, lève les souffrances pour le paiement de ces redevances (1701).

G. 1055. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1593-1765. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Baux généraux. Amodiations du domaine du Dijonnais, c'est-à-dire de Gevrey, Fixin, Fixey, Brochon, Marsannay, Chevigny-Fénay, Dijon, faites par le chapitre en 1593, moyennant 450 écus ; 1609 (1400 livres) ; 1621 (1661 livres) ; 1633 (1600 livres) ; 1642 (1300 livres) ; 1651 (1400 livres) ; 1663 (2,480 livres) ; 1675 (2,400 livres) ; 1683 (2,200 livres) ; 1694 (3,150 livres) ; 1765 (9000 livres). — Etats de revenus dressés par les fermiers, mémoires, déclarations, projets de manuel, correspondances, consultations d'avocats et autres pièces concernant ces amodiations (1590-1716).

G. 1056. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1277-1602. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Arceau, Bèze, Beaune, Boussenois, Arceau. — Quittance de la somme de 45 livres et de 25 livres donnée par Jean Pautenier, de Beire, écuyer, à Jean d'Arceau, chanoine de Langres, seigneur d'Arceau, auquel il avait prêté ces sommes et qui lui avait engagé sa dîme de Bérat (1304, lundi avant la Toussaint). — Lettres sous le scel de l'officialité de Langres, par lesquelles Elvide d'Arceau, veuve de Guillaume, écuyer, seigneur de Perrigny-les-Dijon, déclare que son oncle Jean, seigneur d'Arceau et d'Arcelot, chanoine de Langres, ayant donné au chapitre de Langres la jouissance pendant sa vie et dix ans après sa mort, de tout le revenu de ces terres sans aucune réserve, elle a amodié du chapitre la jouissance de ces dix dernières années, moyennant la somme de 2,100 livres, dont Guy, écuyer, son fils, s'est porté garant (1311, vendredi après la Toussaint). — Beaune. Vente de vignes aux Ouches de Prévals, finage de Beaune et en Espeneaul, finage de Pommard, faite par Jean d'Estrece, à Ferry, chanoine de Langres (1277/8, janvier). — Procédures faites devant le bailliage de Beaune, par le chapitre de Langres, au sujet de sa protestation contre la vente des biens du Beaunois, ordonnée par l'évêque (1602). — Proclamat pour la vente de ces biens (1606). — Boussenois. Procès-verbal dressé par Jean de Mallerois, conseiller au Parlement, de la vente de la coupe des bois de Montmoissonnois au chapitre de Langres, après l'annulation par le Parlement d'une première vente qui avait été faite au sieur Jeannel (1565, 6 septembre).

G. 1057. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1276-1770. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Brochon. Cure. Portion congrue. Mandement de Gui de Genève, évêque de Langres, qui ratifie l'échange du patronage de l'église de Neuilly, près Fauverney, appartenant au chapitre de Langres, contre celui de Brochon, dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (1276, novembre). — Transaction passée à ce sujet entre le chapitre et l'abbaye (1276, mercredi après la Saint-Nicolas). — Procuration donnée par Jean Seraudat, prêtre à Beaune, à Grégoire de Monet, pour prendre en son nom possession de la cure de Brochon et de Fixin, son annexe (1506). — Procuration *ad resignandum* donnée par Benoît Racolet, curé de Brochon, en faveur de Jean Seraudat, curé de Monthélie (1506). — Extrait du terrier de la seigneurie de Gevrey et Fixin, contenant la déclaration du revenu du patronage de l'église de Brochon (1502). — Extraits des comptes des receveurs du chapitre, relatifs aux recettes du revenu de ce patronage (1529-1573). — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne le curé de Brochon à payer au chapitre, au temps des vendanges, une somme de 10 sols pour l'éclairage des pressoirs dudit chapitre à Fixin (1582, 3 décembre). — Devis des réparations à faire à l'église de Brochon; requête des habitants au chapitre, à l'effet d'obtenir un secours pour ces réparations estimées 2,500 livres. Lettre à ce sujet (1686-1700). — Traité passé entre l'évêque de Dijon, les Chartreux de Champmol et le chapitre de Langres, pour le règlement de la portion congrue du curé, fixée à 700 livres (1770). — Rapports d'experts, états et pièces.

G. 1058 (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1258-1682. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Brochon. Dîme, cens et rentes. — Lettres sous les sceaux (disparus) de Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, d'Amédée, abbé de Saint-Étienne, et d'Aubry, doyen de la Chrétienté de Dijon de la vente faite au chapitre de Langres par Étienne, dit Boujons, chevalier et Isabelle, sa femme, du tiers des quatre parts de la dîme de Brochon pour la somme de 142 livres dijonnaises (1258, août). — Ratification de cette vente par Guillaume, seigneur de Pontailler, vicomte de Dijon et Jean, seigneur de Tart, chevalier, seigneurs de ce fief (1258, août). — Vente faite au chapitre de Langres, par Étienne Boujons le jeune, chevalier et Isabelle, sa femme, fille de feu Renaud de Corcelles, chevalier, du fief de la dîme de blé de Brochon qu'il tenait en franc aleu et de tout ce qui leur appartenait sur la dîme de vin de Gevrey (1262, août). — Cession faite au chapitre par Achidis, veuve de Pierre de Tancte, de deux parts de la dîme des blés de Brochon, qu'elle tenait en fief dudit chapitre (1263, jeudi après l'apparition de N.-S.). — Vente faite au chapitre par Aalidis, fille de feue Retrude, femme de feu Pierre de Tanay, du tiers de quatre parts de la dîme des blés de Brochon, moyennant la somme de 81 livres viennois (1268/9, janvier). — Engagement viager de cette portion de dîme, fait par le chapitre à Pierre de Saint-Yppolyte, chanoine, moyennant la somme de 80 livres (1468). — Vente faite au chapitre par Villerme de Parrecey et Simard de Mimeure, écuyers, de la redevance de deux émines, l'une de blé, l'autre d'orge et avoine qu'ils percevaient sur la dîme de Brochon (1270, octobre). — Autre par Flore, fille de feu Pierre de Tanay, du 6ᵉ de la grosse dîme de Brochon et de tout ce qu'elle peut prétendre sur la grosse et petite dîme du lieu (1274, avril). — Autre par Perronette et Guy, enfants de feu Richard Lemaire, de Brochon, de tout ce qu'ils prétendaient sur la dîme de Brochon, du chef de Melinote, leur mère, fille de feu Pierre de Tanay et qui mouvait de fief dudit chapitre (1280, août). — Rétrocession faite au chapitre par Guibert de Lecey, chapelain en l'église de Langres, des tierces qu'il avait acquises sur des héritages à Brochon et Gevrey (1328/9, lundi avant les Bordes). — Extrait du terrier de Brochon des années 1485 et 1502 relatifs à une redevance de quatre setiers de vin due par le chapitre aux Chartreux du lieu (copie). — Reconnaissance de cens sur une maison en la Craye, faite par J. Jacobtier, vigneron (1502). — Autre par la veuve Pitout, pour une maison rue Avant. — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les héritiers de Jean Naulot à payer les redevances qu'ils doivent au chapitre pour une maison sise rue Avant (1585, 4 février). — Autre semblable contre Simon Jacotier et consorts (1585, 14 février). — Extrait du terrier des Chartreux contenant la déclaration des dîmes qu'ils possèdent sur le territoire de Brochon (1621). — Sommation faite par les Chartreux de Dijon, cessionnaires de l'abbaye de Saint-Seine, pour des dîmes sur les finages de Brochon et de Fixin, à divers particuliers d'acquitter ces dîmes (1663). — Reprise de fief par la Chartreuse de Dijon, représentée par le fils Jacquemin, son homme vivant et mourant, de la portion de la seigneurie de Brochon, acquise par elle sur Noel de Saulx, marquis de Tavanes-Mirebel et Gabrielle de Barault, sa femme (1677, copie). — Sommation faite par le chapitre aux sieurs Bonnotte et Panesseau, de payer les sommes qu'ils lui doivent (1682).

G. 1059. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1205-1695. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Brochon. Maison-Dieu. Lettres par lesquelles le chapitre de l'église de Langres ratifie toutes les acquisitions faites sur sa terre par le maître et les frères de l'hôpital de Brochon, moyennant une redevance annuelle de 16 émines de blé et sous la condition qu'ils n'acquerront rien à l'avenir que du consentement du chapitre (1205 et 1225). — Confirmation de cette charte par Hugues de Montréal, évêque de Langres (1225). — Sentence arbitrale de Gilon, curé de Gevrey, procureur des hommes de Fixin et de frère Hugues, prêtre de la Maison-Dieu de Brochon, procureur des frères dudit hôpital, portant que chaque année, au temps des moissons, les habitants de Fixin recevront des frères de l'hôpital trois milliers de liens de gerbes provenant du bois des Ouchanz, et des roortes pour leurs chars aux diverses saisons de l'année, moyennant quoi lesdits habitants trouvés coupant du bois seront punis d'une amende selon la grosseur du bois (1279, vendredi après la Madeleine). — Transaction passée entre le chapitre et les frères de l'hôpital de Brochon, contenant réglementation de la dîme sur divers héritages de Brochon et de Fixin due par la maison au chapitre (1288, 6 avril). — Acte dressé par Richard, sergent de Fixin, devant la Maison-Dieu de Brochon, contenant sommation à Gautherot, sergent du duc de Bourgogne, d'enlever les pannonceaux qu'il avait fait placer sans droit sur cette maison, attendu que la terre de Fixin, relevant du bailliage de Sens, la place appartenait aux pannonceaux du roi. A laquelle sommation Gautherot répond qu'il les avait mis à la requête des abbé et couvent de Saint-Etienne (1342, mardi avant l'Ascension). — Mandement du bailli de Sens à cet effet (1342, 28 avril). — Acte par lequel Eudes de Catenoires, chanoine de Saint-Etienne de Dijon et recteur de l'hôpital de Brochon, reconnaît avoir gagé sans droit un homme qui commettait un délit dans le bois de l'hôpital situé sur le territoire de Fixin, dont la justice appartenait au chapitre de Langres, auquel il rend le gage saisi, (1343, 28 octobre). — Extrait du terrier de Brochon de l'an 1502, contenant la déclaration des cens dus au chapitre par l'hôpital de Brochon. — Arrêt du Parlement rendu sur la plainte du procureur des Pauvres, qui ordonne la saisie des biens de l'hôpital de Brochon pour cause de malversations (1547, 13 août). — Procès-verbal dressé par le sergent général, de la perquisition faite audit Fixin de la personne de Patris Ordela et d'Alexandre Ordela, son frère, écuyer, accusés de ces malversations (1547, 28 août). — Mandement du bailli de Dijon, qui sur la plainte de P. Ordela, recteur de la Maison-Dieu de Brochon, le maintient en possession de son bénéfice (1547, 23 août). — Procès-verbal dressé par Philibert Berbis, conseiller à la Cour, commissaire délégué pour, conformément à l'arrêt du 13 précédent, procéder à la visite de l'hôpital, en présence de Philibert de Bregilles, recteur nommé par le chapitre de Saint-Etienne en absence de Patris Ordela, bénéficiaire dudit hôpital, qui non seulement était absent, mais avait emporté les clefs, de façon que le commissaire du Parlement dut, pour accomplir son mandat, faire enfoncer les portes (1547, 28 août). — Mémoire des terres dépendant de l'hôpital de Brochon, tenues par M^lle^ de Cussigny sur les finages de Brochon et de Fixin. — Amodiation des maisons, revenus et héritages de la Maison-Dieu de Brochon, passée pour neuf ans par Charles Godran, chanoine de Saint-Etienne, et recteur de cet hôpital à Alexandre Hordela, écuyer archer de la garde écossaise du roi demeurant à Fixin, pour la somme de 71 livres 10 sols par an. — Dossier d'un procès porté au Parlement entre le chapitre de Langres et Charles Godran, recteur de l'hôpital, au sujet du refus de ce dernier d'acquitter une redevance annuelle de 16 émines de grain envers le chapitre. — Arrêt du Parlement qui condamne l'hôpital à payer ces seize émines (1658, 10 avril). — Procédures (1566-1573). — Arrêt du Parlement qui condamne Louis Chartelain, recteur de l'hôpital, au payement de cette redevance (1600, 31 mai). — Procès-verbal dressé par Guillaume Loppin, conseiller maître à la Chambre des comptes, de l'étalonnage de la mesure de Saint-Louis à propos des redevances en blé dites les matroces de Rouvres (1602, 30 septembre). — Arrêt du Parlement contre le chanoine Jean Noblet, administrateur de l'hôpital, pour refus de paiement de la redevance (1614, 12 décembre). — Consultations d'avocats sur cette redevance,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

données au chapitre de Langres (1619-1625). — Lettres de garde de cette redevance, obtenues par le chapitre (1629, 11 février). — Déclaration des héritages appartenant à l'église de Brochon (S. D., 1650?). — Bail à cens de vignes sur le finage de Fixey, passé par le recteur de l'hôpital de Brochon (1658, 6 août). — Transaction entre le chapitre de Langres et la Chambre des Pauvres de Dijon, pour l'égalation en mesures nouvelles de la redevance de 16 émines de grain due au chapitre par la Maison-Dieu de Brochon (1687, 26 avril). — Procédures aux Requêtes du Palais entre le chapitre et l'hôpital de Brochon pour le paiement de cette redevance (1694-1695). — Procès.

G. 1060. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1164-1607. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Chevigny-Fénay, Saulon. Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, donnée en présence de Gauthier, évêque de Langres, son oncle, par laquelle, du consentement de la duchesse Marie, sa mère et de Mathilde, sa sœur, il donne au chapitre de Langres la moitié du moulin de Fénay, sur la rivière de Saulon (1164). — Charte donnée sous les sceaux (disparus) de G(uy), de Rochefort, évêque élu de Langres, et de P., abbé de Bèze, de la donation faite pour Poinsard, seigneur de Montrambert, au chapitre de Langres d'une terre joignant le moulin du pré, situé vers Saulon (1252, mars). — Transaction entre les chapitres de Langres et celui de la chapelle du duc à Dijon par laquelle les deux parties renoncent au procès commencé entre elles, au sujet de la justice à Chevigny-Fénay (1403/4, 24 mars). — Transaction sur procès-verbal au Parlement de Paris entre le chapitre de Langres et André-Étienne de Fénay habitant de Dijon, par laquelle il est accordé que le chapitre aura la justice dans tout le pourpris de la maison d'André-Étienne, qu'il ne pourra la fortifier que du consentement du chapitre et que son cens sera augmenté (1398, 27 juin. — Arrêt du Parlement de Paris, qui renvoie au bailliage de Sens la connaissance du procès entre le chapitre de Langres et l'abbaye de Cîteaux, au sujet d'entreprises du premier sur les chaussées des étangs à Chevigny-Fénay (1404/5, 14 février). — Transaction entre le chapitre de Langres et celui de la Sainte-Chapelle de Dijon, par laquelle les deux parties renoncent aux débats qu'elles avaient pour l'exercice de la haute justice à Chevigny-Fénay (1406, 6 décembre). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Paris, par le chapitre de Langres, contre le juge de Jean de Goux, seigneur de Trouhans et de Chevigny-Fénay en partie, pour entreprises sur la justice dudit chapitre (1459, 4 juillet). — Assignation. — Acte dressé à Gevrey, par lequel le gouverneur des domaines du Dijonnais, appartenant au chapitre de Langres, remet au meunier du moulin des Étangs, appartenant à l'abbaye de Cîteaux, mais situé sur le finage de Chevigny-Fénay, une partie de la cote de la subvention à laquelle il avait été imposé (1486/7, 11 février). — Déclaration des héritages possédés à Chevigny par Thevenotte, veuve Guillaume de Saverot (1488). — Bail à cens de maisons, meix et héritages sis à Chevigny passé par le chapitre à Guillaume Paignot de Chevigny (1489, 11 août). — Amodiation du tiers de la seigneurie de Chevigny, passée par le chapitre pour 9 ans à Denis Besançon, greffier de la mairie de Dijon, pour la somme de 8 livres (1607).

G. 1060 *bis*. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier, cartonné.

1436-1556. — LANGRES. Chapitre cathédral. Chevigny-Fénay et Saulon. — Fol. 1. C'est le terrier de Chevigny, fait par Robert de Saulx, doyen et Gibart de Blaisy, chanoine de la Sainte-Chapelle (1436). — Fol. 11. Copie de ce terrier faite au XVIIIe siècle. — Fol. 21. Extrait fait à la même date du terrier général du Dijonnais, concernant la terre de Chevigny et Saulon, fait en 1556, par H. Guisain. Voir G. 1091.

G. 1060 *ter*. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier, cartonné.

1556. — LANGRES. Chapitre cathédral. Corgoloin. Extrait fait en 1658 du terrier général du Dijonnais, fait en 1556, par H. Guisain et concernant le domaine de Corgoloin. Voir G. 1091.

G. 1061. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1125-1745. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Dijon. Charte de Guillaume, frère d'Eblon, comte de Saulx, qui, de l'avis de celui-ci et l'exhortation de Guillenc, évêque de Langres, cède au chapitre dudit lieu Pétronille, femme de Morin de Dijon, avec sa postérité présente et à venir (sans date, v. 1125). — Lettre sous le scel (disparu) de Guillaume de Joinville, évêque de Langres, de l'engagement de 140 livres dijonnaises, faite par le chapitre à Nicolate, fille de Jean Perrin, de Dijon (1216). — Donation faite par la même au chapitre de tous ses biens en s'en réservant l'usufruit. Ils consistent en une maison, rue Saint-Jean, des vignes en Mont-Chapet, près la porte Guillaume, à Brochon, des prés à Rouvres et à Plombières (1216). — Lettre donnée sous le scel (disparu) de Hugues de Montréal, évêque de Langres, de l'accord ménagé entre Guy de Vergy, évêque d'Autun, délégué d'Alix, duchesse de Bourgogne, et le chapitre d'Autun, au sujet de certaines capitations perçues du temps du duc Eudes III, sur les terres du chapitre, par laquelle il est décidé que la duchesse remboursera au chapitre la somme de 100 livres dijonnaises et rendra les gages saisis (1228, samedi avant la Saint-Marc). — Autre sous les sceaux disparus de Pierre, abbé de Saint-Étienne, d'Étienne, abbé de Saint-Bénigne et de Guillaume, doyen de la Chrétienté de Dijon, de la vente faite par Nicolette de Dijon, veuve, du tiers de tout ce qui lui appartient pour la somme de 50 livres dijonnaises (1241, octobre). — Quittance donnée au chapitre de Langres, par Jean, sire de Tilchâtel, au nom de Hugues, son frère, seigneur de Conflans, de la somme de 600 livres, prix de l'engagement de la dîme du lieu et dont il institue comme garants Jean, seigneur de Chazeuil, Étienne, seigneur de Vaillant, Luc de Saint-Seine, chevalier, Aimon d'Arceau, chevalier, Foulques de Pailly, chevalier, et Evrard de Piepape, chevalier (1248, mai). — Constitution de 320 livres de rente par le chapitre de Langres, au profit de Antoine Juret, grenetier du grenier à sel de Dijon (1550, 9 mai). — Etat des cens dus au chapitre de Langres, sur le territoire de Dijon (1600). — Requête adressée à la chambre des Requêtes du Palais, à Dijon, par le chapitre de Langres, pour réclamer le paiement, par l'abbaye de Saint-Etienne, d'une redevance annuelle de 10 livres 12 sols 6 deniers dite du cierge bénit de l'église de Monsieur Saint-Mammès de Langres (1745). — Assignation.

G. 1062. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

1240-1621. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Dijon. Maison rue Saint-Philibert. Donation faite au chapitre de Langres, par Arnoul des Granges, prêtre à Dijon, d'une maison sise rue du Cloître, et d'une autre, rue de Cherlieu (1240, mai). — Bail à cens de cette maison, rue du Cloître, passé par le chapitre à Pons de Saulx, seigneur de Vantoux (1285, mardi après la Chandeleur). — Cession de cette maison acquise par lui de Pons de Saulx, faite par Perrin, frère de Guy, chapelain du duc de Bourgogne, à Pierre de Rochefort, archidiacre du Dijonnais, pour l'église de Langres (1294, octobre). — Donation de la même maison faite au chapitre par ledit Pierre de Rochefort (1298). — Vente d'une maison joignant la précédente faite par Étienne, dit Pucèle de Langres, audit Pierre de Rochefort (1301, octobre). — Don de cette maison fait par le même au chapitre (1303, vendredi après Quasimodo). — Bail à vie de la grande maison du chapitre avec la volerie, rue Saint-Philibert, passé par le chapitre à Pierre Poirier, drapier (1456, 10 avril). — Bail à vie de la volerie de cette maison, passé à J. Piart (1462, 10 décembre). — Bail à vie des deux moitiés de cette volerie, par Moingeon Vincent, vigneron (1488); — et Thevenot Mocqueron, vigneron. — Bail à trois vies de la grande maison, rue Saint-Philibert, passé par le chapitre à Jean Petit, tanneur (1502/3, 19 mars). — Autre d'une chambre basse avec dépendances, joignant cette maison passé à Guillaume Poissenet (1502/3, 18 mars). — Autre d'un ouvroir et des étables situés dans la grande maison (1502/3, 13 mars). — Bail à cens de deux jardins près la grande maison, passé par le chapitre à Nicolas Chamerande (1524, 25 avril, 1527, 1er juillet). — Autre de la moitié de la volerie de la grande maison passé à J. Pinguot (1529, 15 avril). — Autre d'un jardin derrière la grande maison, passé à J. Froignard, vigneron, et Léonard Ferrandet, tonnelier (1527, 1er juillet, 1529/30, 11 janvier). — Autre de la moitié de la volerie de la grande maison, passé à Jean Bernadot, vigneron (1529/30, 21 janvier). — Autre d'une chambre basse, celier, jardin joignant la grande maison, passé à Denis Pesure, vigneron (1538, 28 septembre). — Bail à cens, pour 80 ans, de la maison de la Volerie, rue Saint-Philibert, passé par le chapitre à F. Bernard, marchand (1549, 29 novembre). — Autre au même du jardin joignant (1551, 13 novembre). — Amodiation d'un jardin dans la maison du chapitre, rue Saint-Philibert, faite à Hugues Sambin, dit Boudrillet, maître menuisier à Dijon (1555, 12 juin). — Autres d'une chambre basse et jardin joignant la tour carrée (1580, 1594). — Acte de vente de la maison du chapitre, sise rue Saint-Philibert, à Dijon, faite aux religieux feuillants du monastère de Fontaine, moyennant la somme de 4000 livres. — Maisons rue de Cherlieu. — Vente faite au chapitre par Poincet, dit Sacranges de Dijon, d'une maison, sise rue de la porte des Granges, dans l'intérieur des murs de la ville (1278, juin). — Bail à cens d'un jardin près la maison de Cherlieu, passé par le chapitre à Perrin Bourcier (1441, 6 novembre). — Autre d'un meix, même rue, passé par le chapitre à Monet Cabut, de Dijon (1448/9, 15 janvier). — Autre d'un meix et jardin, rue de Cherlieu, aboutissant sur les murailles de la ville, passé à J. Robelin, vigneron (1461). — Autre d'une grange, pressoir et dépendances, rue de Cherlieu, passé à Antoine, veuve de J. Bataillon, clerc, et à J. Gillot, tonnelier, son fils (1505/6, 2 mars). — Autre d'un jardin en Désert, rue de Cherlieu, près la maison de M. de Blaisy, passé par le chapitre à Thomas Leclerc, vigneron (1529/30, 21 janvier).

G. 1063. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1207-1690. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Dijon. Finage. Lettres sous les sceaux disparus de Robert de Châtillon, évêque de Langres et d'A., abbé de Citeaux, de la remise par Regnaud Lambert, bourgeois de Dijon, à Girard, archidiacre du Bassigny, d'une pièce de vigne dépendant de l'infirmerie de Saint-Bénigne, sise près le pont de Chanterègne et que l'abbaye avait vendue au chapitre (1207/8, février). — Acte de vente de cette vigne par Adam, abbé de Saint-Bénigne et son couvent à Girard, archidiacre du Bassigny (1207/8, février). — Donation de cette vigne faite par cet archidiacre au chapitre de Langres (1214). — Vente d'une pièce de vigne en Bray, faite au chapitre par Agnelot, femme d'Étienne Pelletier du Cloitre et ses fils (1251/2, février). — Bail à cens d'une vigne de 7 journaux, sur Suzon, vers la ruelle au Fouet, passé par le chapitre à Jean, dit Charles, clerc à Dijon (1303/4, 18 janvier). — Bail à vie d'une vigne en Montevigne, près de Larrey, passé à J. Malcourrant, fournier, à Dijon (1396, 16 septembre). — Autre de vignes en Pissevin et en Comtesse passé à Guillaume Viennot et H. Poissenot, vignerons (1485). — Autre d'une vigne en Petigny, passé à J. Bataillon (1488, 21 juin, 1493/4, 14 mars). — Reconnaissance de cens sur une vigne en Queue froide, faite par Millot-Chouard, maréchal et Guillemette, veuve Mellière, marchand (1502, 6 juin, 3 décembre). — Bail à vie de la vigne du Pontot de Renne, passé à Arbellot-Gardillet, vigneron (1503, 27 novembre). — Autre passé à Humbert-Dargent, vigneron (1509/10, 24 février). — Autre d'une vigne en Petigny, à B. Jarraud, vigneron (1522, 21 mars). — Autre d'une vigne en Preille, passé à S. Molard (1529/30, 25 janvier, 1534/5, 25 janvier). — Reconnaissance de cens sur cette vigne, faite par Gilles Baquin, vigneron (1536, 14 décembre). — Bail à cens d'une vigne en Champard, derrière Larrey, passé par le chapitre, à A. Pouteaux, vigneron (1585, 13 juin). — Autre d'une vigne en Prielle, passé à Gilles Baquin (1585, 23 février). — Autre d'une vigne en Petigny, passé à P. Tartevelle, vigneron (1609, 24 novembre). — Autre du clos de vignes sur le pontot de Renne, passé par le chapitre aux frères Verney (1618, 29 septembre). — Amodiation de la vigne des Échaillons par les frères Verney et Camus (1621). — Reconnaissance de cens sur une vigne sur Suzon, en Queue froide, faite au chapitre par I. Gaultier, vigneron (1623). — Autre par J. Poiretet, du cens d'une vigne au même climat (1623). — Autre par J. Monnot, vigneron, sur une vigne en Precle (1643). — Bail à cens de la vigne du Clos du Pontot de Renne, passé par le chapitre à Jean Grisot, marchand à Dijon (1690).

G. 1064. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1212-1591. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin, Fixey. Donations, acquisitions. Donation faite au chapitre de Langres par Gauthier, clerc de Fleurey, de tout ce qu'il possédait par héritage à Fixin et à Brochon (1212). — Vente faite par Jean Chenevière, de Fixin et Cécile, sa femme, à Déodat, juif aveugle de Dijon, de 50 sols dijonnais de cens, assignés sur un meix et des vignes à Fixin (1250/1, janvier). — Vente faite par Gauthier, dit Caille, de Fixin, à Richard, de Vougeot, du tiers d'une maison, rue du Charron, à Fixin (1253, décembre). — Vente faite par Jean de Saulon, damoiseau, au chapitre de sa moitié de la justice haute, moyenne et basse, de Fixin, de son bois près la maison Dieu de Brochon, et de tous ses droits sur Fixey (1255, juillet). — Vente de deux journaux de terre en la Bœrote, finage de Fixin, faite par Lambert Alemant à Jean, fils de Belin-Asard (1269, novembre). — Vente faite par Odet li Harais de Fixin, à Perrenet de Rouvre, d'une vigne aux Plantes du moulin de Fixin (1297, février). — Échange de vigne au même climat, entre Odet, charpentier à Argilly, et Marione, sa fille émancipée (1299, octobre). — Mémoire montrant que le bois de Bruyère sur le finage de Fixin était tenu jadis par les hommes de Domois qui payaient chaque année 20 sols au chapitre de Langres. Mais depuis 7 ans, cette redevance ayant cessé, le clerc du chapitre vendit la coupe et institua un forestier auquel le duc joignit le sien, quand on lui eut déclaré que le bois était de son fief. Quatre ans après, il en mit quatre, vendit le bois et s'empara du fonds. — Note sur les poursuites du prévôt de Dijon contre les hommes de Fixin et sur la dime de laine et d'agneaux perçue par les curés de Gevrey, Gilon et Guy d'Angoulevent (sans date, fin du xvii^e siècle). — Vente d'une terre en la Bœrote, finage de Fixin, faite par Galete, veuve d'Odet Berardet, à Perrenet de Rouvres (1301, novembre). — Vente d'une vigne aux Arvelets, finage de Fixin, faite au chapitre par Marione, femme de Jaquin le Gatelier (1319, novembre). — Autre semblable par Etienne Braux, même date. — Autre d'une vigne au même lieu, faite au chapitre par Adeline, veuve de Jean, juif, de Rouvres (1319/20, janvier). — Autre semblable par Chierre, veuve de Renaud-Mouflot (1321, avril). — Vente de vignes en Prielles et en Aisereloi, finage de Brochon, faite au chapitre par Renaud, dit Renaudières de Gevrey (1321, vendredi après l'Annonciation). — Autre semblable par Jean le charretier de Fixin (1321, Dimanche avant la Saint-Philippe). — Acquêt d'une vigne aux Arvelets, finage de Fixin, par le chapitre sur Guillaume Chenevex (1322, juin). — Autres semblables de vignes en Hautvillers, même finage, sur Milon fils d'Armel, Huguette Bizouard et Robert Cornier (1322, dimanche avant la saint J.-B.). — Autre d'une vigne au champ Désirrer, même finage, faite par Blanchet li Geste à Gobert de Lecey, prêtre (1323/4, mars). — Acquêt par le chapitre d'une vigne aux Arvelets, sur Vincent-Groigune (1323/4, avril). — Autre semblable sur Armet-Lochard (1324, juin). — Autre d'une vigne au Ravier, finage de Fixey, faite par Pierre de Burnand, curé de Gevrey (1524/5, février). — Acquêt par le chapitre, d'une vigne aux Arvelets, finage de Fixin, sur Clément, dit Chilloz (1326, lundi après l'annonciation). — Autre semblable sur Belote, femme d'Aveline de Fauverney (1326, octobre). — Échange de vigne au champ d'Isier, finage de Fixey, contre un meix et des terres à Lecey, fait entre le chapitre et Goubert de Lucey, curé de Gevrey (1326, jour de saint Hilaire). — Acquêt d'une vigne au champ d'Isier, finage de Fixey, par le même curé (1328, dimanche après la Saint-Martin d'hiver). — Donation d'une vigne en champ de de Secroy, finage de Fixin, faite au chapitre par le chanoine Jean de Trouhans pour la fondation d'un anniversaire (1330). — Vente d'une maison à Fixin, faite par Guillaume Jaillot à Jacques Corboillotte, prêtre (1333, décembre). — Acquêt d'un meix et maison à Fixin, par Jacques Corboillotte, prêtre (1334, avril). — Autre par le chapitre de vignes en Baneins, même finage, sur Jean Lambert et Richard-Sergent (1335, mai, 1339/40, janvier). — Autre semblable d'une vigne aux Aiseroles, même finage, sur Hugonin-Lombard (1338, avril). — Autre semblable d'une vigne en rue Baneins, sur Huguette, femme de Martin Clerc, et Jeanne, fille de J. Bouvres (1342, novembre). — Vente de divers héritages à Fixin, faite par Jeannette, femme de Girard Salebreux, à Perrenot-Tainturier, bourgeois d'Auxonne (1438). — Autre de maisons et héritages à Fixin, faite par les mariés F. Jon à J. Margot, prêtre, à Gevrey (1448/9, 24 janvier). — Vente de maisons et héritages à Fixin, faite par Jean Tainturier, bourgeois et maître es-arts à Auxonne, et Nicolas Serand, son beau-frère, à J. Margot, chanoine de Langres, (1452, 16, 19 octobre, 18 novembre). — Ratification de cette vente par Guillemette, fille de Perrenod-Tainturier, femme de Nicolas Serand, bourgeois à Auxonne (1452, 20 octobre). — Acte de cession de ces biens faite par ledit Margot au chapitre de Langres (1453, 31 août). — Certificat de Guy de Moreau, lieutenant du bailli de Dijon et commissaire sur le fait des amortissements, constatant que les biens du chapitre sur Fixin, Fixey et Gevrey ont été amortis (1517, 25 mars). — Vente d'un meix et maison à Fixin, par J. Magnien, curé de Trouhans, à Thibaut-Petit (1561, 2 septembre). — Acquêt d'une vigne en Beze, par Etienne Peussuet, vigneron à Fixin (1591). — Plan visuel, sans date, du climat des Arvelets.

G. 1065. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1311-1783. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Droits seigneuriaux et de justice. Mémoire (sans date, de la fin du XIIIe siècle), produit par le chapitre de Langres pour prouver son droit de banalité du four à Fixin. — Lettres de Perronet, de Fixin, dit de Rouvres, qui, en échange de la mairie de Fixin qui lui a été donnée par le chapitre, lui abandonne des cens, une vigne et une terre audit finage (1311, novembre). — Convention d'arbitres entre le chapitre, Robert d'Aubigny, Guillaume de Rathonay, chevalier, Dampnote de Fontaine, damoiselle, Etienne, curé de Fixey en qualité de procureur de Marguerite, veuve d'Henri de Thelis, chevalier, dame du Brouillet, pour le jugement d'un procès concernant la justice à Fixey (1331/2, février). — Mandements de Jean de Trouhaut, chanoine de Langres, Hugues de Corabeuf, doyen de Chalon, Aymon de Dampierre, chanoine de la chapelle du duc, à Dijon, arbitres arbitrateurs dans la cause ci-dessus pour l'assignation des témoins (1332, septembre). — Procuration donnée devant le bailliage de Mâcon, par Marguerite, veuve d'Henri de Thelis, chevalier, dame de Brouillet, à Étienne, curé de Fixey (1331, mardi après la Conception). — Autre semblable donnée devant l'official de Chalon, le dimanche après la Saint-Benoît d'été (1332). — Sentence d'ajournement de la cause (1332, 5 et 13 juillet). — Prorogation des pouvoirs de Jean de Trouhaut donnée par les parties (1332, samedi avant la Madeleine). — Sentence prononcée par Jean de Trouhaut, arbitre, portant que, si dans un délai déterminé les parties ne se mettent point d'accord, il prononcera sur le différend (1332, jour de la Saint-Barthélemy). — Sentence du même qui adjuge la saisine et la justice totale de Fixey au chapitre de Langres, avec le droit pour les autres d'avoir un sergent pour les ajournements, d'asseoir le ban de vendanges, d'assister aux Jours et d'avoir part aux amendes (1332, 10 septembre). — Nouvelle convention d'arbitres conclue entre le chapitre et les coseigneurs de Fixey (1333, mai). — Vidimus fait en 1391 ; 1° des lettres de la vente du péage ou du rouage de Fixey, faite par Richard de Baissey, chevalier, à Robert, dit Martiot (1354, 20 décembre) ; — de la vente du même péage, par Jacques de Chasans, chevalier au même Martiot (1369, 21 avril) ; — de celle faite par ledit Martiot au chapitre de Langres (1391, mardi après la Saint-Thomas). — Procès-verbal de débornement des finages et justices de Fixin et Brochon (1508/9, 19 février). — Mémoires contradictoires des chanoines de Langres et des habitants de Fixin sur certains articles de la déclaration des droits seigneuriaux (vers 1550). — Copie de la reconnaissance des droits seigneuriaux, faite au terrier de 1556. — Consultation de l'avocat d'Esbarres, au fait de la tenue des jours faite par les officiers du chapitre dans une maison dite de la Perrière, appartenant à l'abbaye de Citeaux (1570). — Amodiation des exploits de la justice seigneuriale (1583). — Institution de Edme Simon en qualité de lieutenant de la justice de Fixin (1654). — Déclaration par Jean Fourneret, conseiller correcteur à la Chambre des comptes, propriétaire de la rente de Chamerey, qu'il ne prétend point prendre la qualité de seigneur du lieu et demande la permission d'élever une volière, ce qui lui est accordé (1661, 12 janvier). — Dossier d'un procès porté au Parlement entre le chapitre de Langres et M. Bernard-Bernard, seigneur de Trouhans, conseiller au Parlement, au sujet de la justice de Fixey (1666-1688). — Transaction sur procès entre les mêmes parties, par laquelle le conseiller Bernard demeure en possession de la justice sur tous les héritages qui lui appartiennent sur le territoire de Fixey (1689, 7 janvier). — Requête des habitants de Fixey au chapitre, à l'effet de demander que le greffier de la justice réside à Fixey (S.d.). — Institution par le chapitre de Bénigne de Bousi en qualité de greffier de la justice de Fixin et Fixey (1709). — Marché passé par le chapitre avec J.-B. Bichot, notaire à Dijon, pour la confection d'un terrier du Dijonnais, moyennant la somme de 2000 livres (1751, 5 avril). — Procès-verbal de rétablissement de bornes séparatives de Brochon et Fixin entre le chapitre et les Chartreux de Dijon (1746, 22 novembre).— Pièces relatives à des frais de justice criminelle payés par la justice de Fixin (1754). — Procès-verbal de bornage des limites des finages et justices de Brochon et de Fixin, entre le chapitre de Langres et les Chartreux de Dijon (1778, 20 juillet). — Autre des finages et justices de Fixin, Fixey et Couchey entre le chapitre et M. de Saint-Mesmin (1783, 3, 5 juillet). — Pièces concernant la justice sur la Forestelle (1784).

G. 1066. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1754. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Justice. Plan informe des limites séparatives des justices et finages de Fixin et de Brochon.

G. 1067. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1182-1712. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Dîmes. Traduction d'une lettre donnée sous le scel de Manassès, de Bar-sur-Seine, évêque de Langres, de la donation faite à l'abbaye d'Ogny, par Willerme, dame de Fauverney, Guillaume, Étienne et Guiard, ses enfants, de la part qui leur appartient dans la dîme des vignes de Fixin (1182). — Vente faite en présence de Hugues IV, duc de Bourgogne, au chapitre de Langres, par Gauthier de Fauverney, Guillaume Le Moutons, Guy et Jocerand, ses frères, du consentement de Béatrix, leur mère, et de Marguerite, femme de Gauthier, de la moitié de la dîme de vin de Fixin, pour 235 livres estevenants (1233, décembre). — Quittance de cette somme donnée par Gauthier et Guillaume, son frère, en présence de Raymond, abbé de Saint-Bénigne (1233, la veille de l'apparition N.-S.). — Lettre sous les sceaux (disparus) de Guillaume de la Tour, évêque de Chalon et de Gilbert, abbé de Saint-Étienne de Dijon, de la vente faite au chapitre par Guy de Bressey, chevalier et Archer damoiseau, fils de Reine d'Arc, de la quarte partie de la dîme de Fixin, pour la somme de 150 livres estevenants (1244, novembre). — Copie faite en 1449 de la charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, en présence duquel Hugues de Blangey, chevalier, et Agnès, sa femme, fille d'Étienne de Bressey, chevalier, vendent au chapitre de Langres la quatrième partie de la dîme de Fixin, pour la somme de 125 livres dijonnaises (1258, mars). — Acte par lequel Étienne Blanchemain, religieux de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, et gouverneur de la maison Dieu de Brochon, reconnaît devoir en cette dernière qualité au chapitre de Langres, la quantité de trois muids de vin pour la dîme de vin des vignes qu'il possède à Fixin (1454/5, 20 mars). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Paris, par le chapitre de Langres, pour faire assigner au bailliage de Sens le prieur de Saint-Germain de Larrey, et le curé de Fixey qui voulaient l'astreindre à leur payer la dîme du vin. Exploit d'assignation (1462/3, 3, 21, 26 février).— Sentence arbitrale d'Odo-Macheco, trésorier de la Sainte-Chapelle de Dijon, et d'Hélie Moisson, licencié en lois dans les différends entre le chapitre de Langres, et l'abbaye de Citeaux : 1° au sujet de la limitation des finages de Noiron et de Corcelles ; 2° de la redevance due par l'abbaye au chapitre pour ses vignes de la Perrière, et qui est fixée à 2 muids de vin par an ; 3° au sujet de la justice prétendue par le chapitre au moulin des Étangs ; 4° au sujet de la rivière de Sanfond, dont l'abbaye conserve l'entretien, et la réparation exclusive, etc. (1502). — Mémoires, écritures et procédures. — Procédures intentées aux Requêtes du Palais, entre Philippe Lambert, de Fixin, pour refus de la dîme du vin (1598-1599). — Déclaration des vignes de l'abbaye de Citeaux, sur le finage de Fixin, qui suivant la transaction du 16 octobre 1607, sont franches de dîme. — Arrêt du Parlement qui condamne l'abbé d'Oigny à payer la dîme des vignes qu'il possède à Fixin (1668, 23 novembre). — Autre confirmatif du premier (1706, 15 décembre). — Procédures. Dossier d'un procès devant les Requêtes du Palais, entre l'abbaye de Citeaux et Jacques Guillaume de Frasans, écuyer, seigneur de Turcey, commissaire des guerres, en Bourgogne, au sujet d'un droit de quatre boisseaux d'avoine, et de six deniers de taille exigés par le chapitre du seigneur de Frasans, qui avait acquis de l'abbaye de Citeaux et laquelle il appelait en garantie (1712).

G. 1068. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1713-1782. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Dîmes. Dossier des procédures aux Requêtes du Palais, entre le chapitre et M. de Frasans, écuyer, seigneur de Turcey, qui se refusait d'acquitter la dîme et des redevances sur des héritages au climat de la Perrière et autres du finage de Fixin, qu'il avait acquis de l'abbaye de Citeaux, laquelle il avait appelée en garantie. Le chapitre obtient gain de cause

(1713-1714). — Lettres de *committimus*, obtenues par le chapitre pour la poursuite de ses débiteurs (1731, 14 juillet). — Procédures aux Requêtes du Palais, entre le chapitre et Potet, procureur au Parlement, et Maigeon, qui se refusaient à payer la dîme de terrains défrichés sur Brochon (1779). — Autres semblables concernant M$^{\text{lle}}$ Violle et Simon, greffier (1782).

G. 1069. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1197-1250-1391. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Cens et rentes. Traité passé entre Guy, abbé, le couvent de Citeaux et le chapitre de Langres, pour le règlement de la dîme, due par l'abbaye au chapitre à raison des héritages qu'elle possède à Fixin (1197, copie du xv$^{\text{e}}$ siècle). — Vente de 30 sols de cens faite par Jean Le Roux, du Pré de Fixin, et Marguerite, sa femme, à Deodat, le juif aveugle de Dijon (1250, mars). — Acquêt de 15 sols de cens sur une maison de Fixey, fait par le même sur Jean Maunory de Fixey (1250, décembre). — Autre de 30 sols de cens, sur une vigne et des terres à Fixin, par le même sur Robert Colin et Parise, sa femme (1250, mars). — Vente faite, en présence d'Étienne, abbé de Saint-Bénigne de Dijon et d'Amédée, abbé de Saint-Étienne, par Robert Coatiers, de Fixin, et Osanna, sa femme, au chapitre de Langres, d'un muid de vin de cens, assigné sur une maison, des terres et des vignes à Fixin (1251, mai). — Acquêt par le chapitre sur Eudes de Barges et Adeline, sa femme, d'un muid de vin de cens assigné sur une maison et des vignes à Fixin (1251, juillet). — Autre sur Deodat, juif aveugle de Dijon, moyennant 55 livres dijonnaises de cens assignées sur des maisons à Fixey, à Fixin, et sur des vignes (1252, décembre). — Reconnaissance de cens sur un meix, sis rue de Posanges, à Fixin, faite au chapitre par Vincent Cheneverey, maire du lieu (1288, samedi après la Saint-Remi). — Vente d'un demi-muid de vin de cens sur une vigne aux Aloserelois, finage de Fixin, faite au chapitre par Hugues le Pinotet (1305, mai). — Vente de 4 setiers de vin de cens sur une vigne en Chancion, finage de Fixin, faite par Hugues Coillard, à Paris, curé de Brochon (1305, avril). — Vente d'un muid de vin de cens assigné sur des vignes au finage de Fixin, faite par J. Ameraux, de Beaune, à Perrenet, de Rouvres (1309/10, août). — Bail à cens d'un meix et maison à Fixin, passé par le chapitre à Villermet Chagneaux (1311/2, janvier). — Acquêt par le chapitre sur Jobert de Fixin, d'un cens de trois setiers de vin sur un meix et maison audit lieu (1312, mai). — Autre semblable d'un cens de deux setiers de vin sur Simon Pessart, de Fixin (1312, mai). — Autre de 14 pintes de vin de cens sur un meix et maison à Fixey, d'Osannette, veuve de Jacques Poissart, dudit lieu (1313/4, dimanche des Rameaux). — Autre de 3 setiers de vin de cens sur une vigne au Champ Dessirey, finage de Fixey, provenant de Simon Passart (1314, avril). — Autre semblable de deux setiers de vin de cens sur une vigne en l'Eschalier, finage de Fixey, provenant de Jean Passart (1314, avril). — Bail à cens d'une maison à Fixin, passé par le chapitre à Villemet Chaigneau (1314, août). — Acquêt par le chapitre de 4 setiers et demi de vin de cens sur des vignes en la Perrière et en Préelas, provenant de Adelinette, veuve de Simon Burnée, de Fixin (1315, juillet). — Reconnaissance du cens de 12 pintes de vin sur un curtil, à Fixey, faite au chapitre par Adeline, veuve de Thibaut Brené, dudit lieu (1316, avril). — Vente au chapitre par Perreau Augrand, de Fixin, de deux setiers de vin de cens sur une vigne entre deux Velles, finage dudit lieu (1316, mai). — Autre semblable par Vincent Morel, d'un setier de vin de cens sur un meix, à Fixey (1316, mai). — Autre semblable de trois setiers de vin de cens sur une vigne. En Aiseroloys, finage de Fixin, provenant de Perreau Augrand (1317, mercredi après la Saint-Paul). — Autre semblable de trois setiers de vin de cens sur une vigne du finage de Fixin (même date). — Autre à Pierre de Bernaud, curé de Gevrey, par les consorts Charretons, de Fixin, d'un muid de vin de cens, assigné sur des héritages audit Fixin (1320, mercredi après la Saint-Luc). — Autre au même par Jacquemin Gastelex, d'un muid et demi de cens assigné sur des héritages à Fixin (même date). — Autre semblable d'un demi-muid de vin de cens sur des héritages à Fixin, vendus au même par Vivien Jeannin, dudit lieu (même date). — Acquêt par le même curé, sur Jean Faucillans, de Fixin, d'un demi-muid de vin de cens, assigné sur une vigne en Combe Robert (1320). — Autre par le même de Melina, femme du précédent, d'un demi-muid de vin de cens, assigné sur une vigne à Fixin (1320/1, 3 mars). — Autre par le même de Gilles Maillardet, d'un demi-muid de vin de cens, assigné sur une vigne aux Aiseraules (1331, 6 septembre). — Autre par le même d'Aimée Enguerran, de quatre setiers de vin de cens, assigné sur une maison, rue du Peux en Geu, de Fixin (1326, juin). — Acquêt par le chapitre de Milet Quarnefaire, de Fixin, d'une vigne aux Arvelets, finage de Fixin (1326, 20 septembre). — Autre semblable de Bonami, de Fixin, d'un demi-muid de vin de cens, assigné sur une vigne au Cloux moyen (1334/5, 5 avril). — Reconnaissance de cens d'une pinte d'huile sur une maison à Fixin, par Guillemette, veuve d'Henriot le Grand, convers (1339/40, 30 mars). — Bail à cens d'une vigne, en Aiseroles, finage de Fixin, passé par le chapitre à Michelot le Tavernier (1363/4, 3 janvier). — Autre du moulin à vent, situé sur le finage de Fixin, à Henri Legrand et consorts (1374, 14 décembre et 1375, 29 juillet). — Autre d'une vigne aux Arvelets, finage de Fixin, passé par le chapitre à Perrin de Coyon (1378, dimanche avant la Nativité de la Vierge).

G. 1070. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1416-1599. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Cens et rentes. Bail à cens de vignes sur les finages de Fixin et Fixey passé par le chapitre à J. Gentil (1416, 16 février). — Autre semblable de vignes au Cheminot, au Pautey et aux Arbues, passé par le chapitre de Langres à Jean Cœur de Roy (1416/7, 17 février). — Autre semblable d'une vigne au meix Grimaut, passé à J. Tirontot (1416/7, 16 février). — Autre d'une vigne en Chenevers, finage de Fixin, passé à Thibaut Sallebreuf (même date). — Vente d'une redevance de 8 setiers de vin sur les vignes des Ravières et des Fenottes à Fixey, faite par Jean de Laische à Regnaut de Tart, à Fixin (1430, 18 décembre). — Bail à cens d'une maison sous l'église de Fixey, de vignes au meix de Trouhans, au meix aux Clercs, aux Arbues, passé par le chapitre à P. Choffinot, dudit lieu (1467/8, 18 janvier). — Autre semblable d'une vigne en Chenevière, finage de Fixin, passé à Perrenet Gemelet (1450, 11 octobre). — Autre semblable d'une vigne aux Arvelets, finage de Fixin, passé à Jean Margot (1452, 23 octobre). — Autre semblable de chàz de maisons en la rue Ribaude, à Fixin et de vignes aux Aiseroles, passé à J. Rebois (1454, 9 décembre). — Autre semblable de trois maisons en la motte de Fixin, de vignes dessus les Caillets, en Rouleslots, en Chenevières, aux Crais, passé à Richard Chovotte (1452, 17 novembre). — Autre semblable d'une maison et curtil, rue de Champgueley, à Fixin, de vignes au meix Grimaud, En Brouche Seule, passé à Perrenot-Chanard (1455/6, 19 janvier). — Acquêt par le chapitre sur J. Fourcault, bourgeois de Dijon, d'un cens de 8 setiers de vin, assigné sur des vignes ès Raviers ès Fossottes, finage de Fixey (1460, 29 octobre). — Bail à cens passé par le chapitre à Thevenin Carnot de maisons et curtils dans la motte de Fixin, de vignes près la Combe à la Blanche, au-dessus de Fixin, aux Arvelets (1460, 9 décembre, 1461/2 29 janvier). — Autre semblable passé à J. du Treul, d'une maison, rue Dijonnaise, à Fixin et d'une vigne en Arvelet (1465, 13 décembre). — Autre semblable à Guillaume Lemoine, notaire à Fixin, d'une maison en la Motte, deux autres maisons joignant, des vignes à la Combe à la Blanche, en Arvelet, au Cray, ès Chenevières, en Preilles (1474, 7 décembre, copie). — Autre semblable à Pierre du Celier, écuyer à Dijon, de vignes en Arvelet, au Cloux moux (1480, 27 mai). — 1480/1, 30 mars). — Sentence du bailli du chapitre de Langres pour ses terres du Dijonnais, qui condamne François de Sommevoire, bourgeois de Dijon, à payer les cens de ses vignes de Fixin (1484, 21 décembre). — Bail à cens, passé par le chapitre à Lambelot-Guyard, de deux maisières, rue Dijonnaise, à Fixin (1489, 22 décembre). — Autre semblable passé à Jean Pelletier de Fixey, d'une maison rue Dessous le Four à Fixey et de terres et de vignes audit lieu (1493, 30 octobre). — Autre semblable passé à Guillaume Lemoine, procureur fiscal du chapitre, de vigne en Crais dessous l'église de Fixin, ès Meix finage de Fixey (même date, copie). — Autre semblable d'autres vignes passé au même (1493/4, 19 février, copie). — Autre semblable de vignes en Arvelet et en la Combe, passé au même (1494, 19 mai). — Autre semblable passé à Robert Voillart de vignes au Treuil et en Chavaillart, finage de Fixey (1494, 10 août). — Autre semblable, passé à J. Verpillet d'une vigne au meix, finage de Fixey (1494, 2 octobre). — Bail à cens passé par le chapitre à Chrétien Mongin, rue Dessous l'Eglise, à Fixey et de vignes sur le finage (1528, 15 octobre). — Autre semblable passé à Antoine Craye, d'une maison et jardin, rue Basse, à Fixey (1529, 5 juillet). — Autre semblable passé à Thomas Crotet, de vignes sur le finage de Fixey (1582, 9 octobre). — Autre semblable à Simon, d'une vigne entre les deux Velles, à Fixin (même date). — Autre semblable passée à Thomas Crotet, marchand à Fixin, de vignes au meix Godin, en Rosey, au clos de Cussigny et Plantes au Cornu, finage de Fixey et Fixin (1582, 9 octobre). — Autre semblable passé à Nicolas Ligier, d'une vigne aux Herbues, finage de Fixin (1588, 2 juin). — Reconnaissance de cens sur une vigne aux Herbues faite par Etienne Poissenot, vigneron (1593, 17 février). — Bail à cens d'une vigne aux Herbues, finage de Fixin, passé par le chapitre à Étienne Passuot (1393, 17 février). — Autre semblable d'une vigne entre les deux Velles sur Fixin, passé à Étienne Simon (1596, 3 mars). — Autre semblable de maisons et héritages sur Fixin, passé à Thibaut (1596, 26 décembre). Autre semblable de maisons en la rue du Saichot, à Fixin, passé à Arnout Talmot (1597, 3 février). — Autre semblable d'une terre en Preis, finage de Fixin, passé à Huguenin Moine, vigneron (1599, 3 mars).

G. 1071. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1600-1764. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin, Cens et Rentes. Bail à cens de vignes en Fossottes, finage de Fixey, passé par le chapitre à Didier-Chouot, dudit lieu (1600, 12 mai). — Autre semblable d'un meix et maisons, de vignes en Rosey, ès Herbues et pré Gaillard, en Raveri, en champ d'Éssart, en Longepierre et aux Aiselerois, finage de Fixey, passé à Philippe Lambert (1602). — Autre semblable d'une vigne en Trevey, même finage, passé à B. Petot (1603, 31 octobre). — Autre semblable d'une vigne au champ des Arvets, même finage, passé à Claude Lanet de Fixin (1603, 31 octobre). — Autre semblable d'une vigne au meix de la Mouche, même finage, passé à Huguenin Moine, (même date). — Autre semblable d'un meix et de vignes à Fixey, passé à J. Béruchot (1600, 5 décembre). — Autre semblable d'une vigne en Dame Jugeotte, finage de Fixey, passé par le chapitre à Martin et André Moyne (1607, 18 octobre). — Autre de deux petites maisons rue Haute, à Fixey, et d'une vigne en Chevalais, passé à Blaise Barbeau (1607, 30 octobre). — Autre d'une maison, rue Neuve, à Fixin et sur une vigne, au Petit Cray, passé à J. Camus, vigneron (1607, 7 novembre). — Autre d'une vigne en Portefeuille, finage de Fixin, passé à Bénigne Petot (1604, 28 janvier). — Dossier de procédures devant les Requêtes du Palais à Dijon entre Margeret, conseiller en la Chambre des comptes de Dijon et le chapitre de Langres pour refus par le premier de payer un cens (1615-1617). — Bail à cens d'une vigne au Treuil, finage de Fixey, passé par le chapitre à Huguenin Moine (1619, 10 août). — Autre semblable d'une vigne en Chenevière, finage de Fixin, passé à Antoine Girardot (1622, 10 mai). — Autre d'une vigne en Champ Perdrix, finage de Fixey, passé à Laurent Siredey (1623, 9 avril). — Autre semblable d'une vigne en Combes, passé à Étienne Cornesse (1623, 20 novembre). — Autre semblable d'une vigne en Chenevières, finage de Fixin, passé à Philibert Defrance (1644, 28 octobre). — Autre d'un meix, maison et dépendances, rue de Laignelot, à Fixin, passé à P. Clémencet (même date) ; — id. à André Cornesse (1659, 17 juin). — Sentence des Requêtes du Palais. — Dossier de procédures, mémoires entre le chapitre et les acquéreurs d'héritages provenant de l'abbaye de Cîteaux et grevés de cens et de dîmes qu'ils refusaient d'acquitter (1685-1699). — Reconnaissance de cens sur des héritages à Fixey et Fixin, passée au profit du chapitre par François Jobard Du Mesnil et Anne Enguerrand, sa femme (1785). — Sentences des Requêtes du Palais obtenues par le chapitre, contre les sieurs Enguerrand, Delettre et autres habitants de Fixin pour produire les titres d'accensement de leurs héritages (1742-1745). — Reconnaissance de cens sur des vignes à Fixey et Fixin faite au chapitre par Françoise Ecard, veuve de M. Oudot, marchand à Nuits (1746). — Procès-verbaux de reconnaissances d'assignaux de cens sur Fixey et Fixin, dressés par Charles-Joseph Boiteux, notaire commissaire délégué (1764). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne l'avocat Colin au paiement d'un cens (1754).

G. 1072. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 173 pièces, papier.

1775-1785. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Cens. Rentes. Tableau des cens sur Fixin et Fixey, appartenant au chapitre de Langres (1775). — Dossier de procédures aux Requêtes du Palais, entre le chapitre et les sieurs Potet et Naigeon, pour refus de paiement de cens sur Fixin (1779). — Autre semblable pour pareille cause contre Madame Enguerrand, femme de M. Jobard du Mesnil (1776-1788).

G. 1073. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1776-1788. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Cens, rentes. Suite des procédures entre le chapitre, et M. et Madame Jobard du Mesnil, pour refus de cens.

G. 1074. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 182 pièces, papier.

1787-1790. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Cens, rentes. Procès-verbaux dressés par Cheret, notaire à Gevrey, du refus des sieurs Simon, Mignardot, de payer au chapitre les cens dus sur leurs héritages (1788). — Dossiers des procédures aux Requêtes du Palais contre les sieurs Demoisy, Mutin, Gorget, Sebillotte, Gaillier, Defrance, qui refusaient d'acquitter les cens dus au chapitre de Langres, sur les héritages qu'ils possédaient à Fixin (1787-1790).

G. 1075. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1666-1770. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Cure et église. Acte par lequel Nicolas Dalle, curé de Brochon, dans l'impossibilité de trouver le vicaire que, par arrêt du Parlement, il est obligé de fournir aux habitants de Fixin, remet à ces derniers les revenus du vicaire dudit lieu à charge par ceux-ci de se pourvoir (1666, 17 août). — Procédures entre les habitants, le chapitre de Langres, l'abbaye de Cîteaux, les Chartreux de Dijon, et le curé de Brochon, décimateurs du finage, pour former la portion congrue du curé (1689). — Signification aux habitants de Fixin de l'ordonnance de M. Amat, grand vicaire de l'évêque de Langres, qui, vu l'impossibilité où sont les gens de Fixin de vivre avec les prêtres qu'ils se sont choisis à cause de leur mutinerie, ordonne au curé de Brochon d'en reprendre la desserte, et aux habitants de lui fournir les émoluments qu'ils lui servaient à cette époque (1690, 9 janvier). — Traité entre l'évêque de Dijon, le chapitre de Langres, la Chartreuse de Dijon, décimateurs de Fixin et Fixey, pour le règlement de la portion congrue du curé (1770, 8 août).

G. 1076. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1311-1701. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Amodiations. Amodiation de maisons, de vignes et de vergers à Fixin et Fixey, faite par le chapitre de Langres à Ét. Lecorteaux, de Fixin (1311, octobre). — Autre d'une vigne en la Plante au Cornu, finage de Fixey, passé par Jacques de Cussigny, écuyer, seigneur de Voudenay et de Fixey, à Colin Gilebert (1444/5, 5 janvier). — Autre semblable de vignes en Rosey et au Crotot, même finage, passé à Perrenot de la Craye (même date). — Autre semblable (même date). — Autre du domaine en terre de Fixin et de Fixey, appartenant au chapitre passé à P. Giraudet, moyennant la moitié de la récolte (1663). — Désistement du bail des revenus de Fixey et Fixin, fait entre les mains du chapitre par Jean Valot, marchand à Couchey (1683). — Amodiation de la dîme de Fixin et Fixey, moyennant 26 queues de vin par an (1695, 23 juillet). — Procédures entre Philippe Guyot, fermier des dîmes de Fixin et Simon Lebert, marchand à Fixin, pour refus de paiement de la dîme (1701-1704).

G. 1077. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1345-1776. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Fixin. Communauté. Copie moderne extraite des archives de la commune de Fixin, de l'accord conclu au mois d'octobre 1345, entre le chapitre de Langres et les habitants de Fixin d'une part, le chapitre de Saint-Denis de Vergy, Guy de Rouvray, Jacquot et Huguenin de Chasans, damoiseaux, seigneurs de Chambœuf, qui règle le droit de parcours des habitants des deux communes sur leurs territoires réciproques. — Transaction conclue entre le chapitre et les habitants de Fixin, par laquelle ces derniers sont maintenus dans le droit de pouvoir défricher leurs communaux dans les limites qui sont déterminées, à la charge d'en payer une redevance au chapitre (1524, 1er juin). — Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient le chapitre en possession du droit de lever chacun an sur tous habitants de Fixin tenant feu et lieu la quantité de quatre boisseaux d'avoine et de 7 deniers obole pour l'usage dans le bois de Purgenne (1534, 9 décembre) — Nouvelle sentence du bailliage qui transporte au 1er octobre le terme de cette prestation fixée avant au 25 mars (1551, 16 juin). — Transaction entre le chapitre et les habitants de Fixin, par laquelle le chapitre donne tout pouvoir aux habitants de défricher sans amende sur tout le territoire, nonobstant le traité de 1524 et à l'exception des bois, moyennant une redevance d'une gerbe par journal ensemencé (1559, 14 septembre). — Délibération du chapitre qui exempte le lieutenant de justice, le sergent et le closier de Fixin, de la redevance des quatre boisseaux d'avoine due par les autres habitants (1583, 29 mars). — Procès-verbal de bornage entre les habitants de Fixin et le sieur Guisain, procureur au parlement, acquéreur des terres communales en Chamerey (1601, 2 novembre). — Procédures devant les Requêtes du Palais entre le chapitre et les habitants de Fixin, touchant la taille de 6 deniers (1657). — Transaction conclue entre le chapitre et les habitants de Fixin, par laquelle, sous le bénéfice de la déclaration faite par ces derniers qu'ils n'avaient pas le droit d'aliéner des communaux, sans la permission du chapitre, celui-ci valide la vente et l'échange qu'ils ont faite de deux pièces de terre, à la condition de verser le tiers du prix au chapitre (1660, 13 décembre). Procédures. — Arpentage et plan du bois de Rouvres sur Fixin, par André Gambu, arpenteur (1692, 22 mai). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne R.-B. Bourgeot et Nicolas Bertheau, de Fixin, au payement de la redevance de 4 boisseaux d'avoine (1712, 23 août). — Rôles exécutoires de la perception de ces quatre boisseaux, sur tous les habitants de Fixin (1758-1762). — Sentence du bailliage de Dijon qui condamne les habitants au paiement de la redevance par feu, de quatre boisseaux d'avoine et de 6 deniers de taille (1764, 31 août). — Arrêt de la Table de marbre de Dijon, qui condamne les habitants de Fixin à laisser prendre au chapitre et en bon lieu, quatre parties du bois que les habitants se distribuent chaque année par forme d'affouage (1766, 16 août). — Arrêt du Parlement confirmatif de la sentence du bailliage du 31 août 1764 (1768, 20 février). Procédures. — *Procédures* devant la Table de marbre entre le chapitre et les habitants de Chamerey pour des anticipations commises en dehors de leur territoire (1785).

G. 1078. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1219-1518. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Donations. Acquisitions. Charte originale de la vente de son clos de Gevrey, par H., abbé et les religieux de Bèze aux doyen et chapitre de Langres, avec toutes ses dépendances en terres, prés, tierces, maisons, cuves, redevances en vin et avoine et deniers, moyennant la somme de 600 livres (1219). — H., abbé de Bèze et le chapitre de Bèze, constituent Achard, de Châtillon, et Guillaume d'Aprey, chanoine de Langres, garants de la vente du clos de Bèze, à Gevrey, faite au chapitre de Langres (1219). — Lettre sous le scel de G., abbé de Cîteaux, de la donation faite au chapitre de Langres par Léger, de Gevrey, prêtre à Noiron, d'une maison et jardin situés à Gevrey (1224, octaves de saint Pierre et saint Paul). — Autre sous le scel de Hugues, évêque de Langres, du don fait par le même au chapitre d'une vigne en Vieille Forêt, finage de Dijon, d'une maison à Dijon, de vignes en Champ Dessus, Champ Dessous, en Morter, finage de Gevrey, et d'une maison en pierre vers la fontaine audit lieu (1230). — Donation de vignes au finage des Vareilles et de Montyach, sur Gevrey, faite au chapitre par les fils de Pierre La Veille, Pierre de Charge, Bevaut et Thibaut du Fays (1231, juillet). — Confirmation par Henri, comte de Bar-le-Duc, de la vente faite par Pierre de Pontemery, son sergent, au chapitre de Langres de tout ce qu'il possédait à Gevrey (1238, novembre). — Acte de cette vente donné sous les sceaux de Jacques de Bourmont, archidiacre de Toul, et de Guillaume de Bourmont, archidiacre de Bar (1238, novembre). — Vente d'une vigne au finage de Gevrey, près la fontaine Mansouze, faite au chapitre par Haimon d'Autrey (1241/2, février). — Vente d'une maison à Gevrey, faite au chapitre par Guillaume le Maréchal et Claire, sa femme (1242, juillet). — Autre d'une vigne en Estelohes, finage de Gevrey, faite au chapitre par Hugues dit Sarré, prêtre, curé de Neyrure (1247, août). — Acquêt d'une vigne au clos de Bèze, par le chapitre sur Benoît du Bertoz et Émeline, sa femme (1247, novembre). — Lettre d'achat par André de Tilchâtel, de vignes au Munerat de Gevrey, données par lui à l'hôpital de Tilchâtel et cédées par celui-ci au chapitre de Langres (sans date, commencement du xiiie siècle). — Vente faite par Léger, fils de Bobile, de Gevrey, au chapitre de Langres, d'une vigne en Mortier, finage de Gevrey (1240, mars). — Donation faite au chapitre, par Gilon, de Gevrey, clerc, d'une maison à Gevrey, et de vignes au Champ dessus et au-dessous, en Charnel, aux Combes en Sericourt, au Marché et en Morterel (1253, mars). — Autre semblable par Jaquette, fille de feu Girard de Villebichot, de tout ce qu'elle possède en meix, maisons, terres et prés (1253, décembre). — Echange de terres entre le chapitre et les fils de Martin Arpais de Talant, qui cèdent une terre en Colonges, sur l'Ouche, finage de Talant, contre une terre en la Coalle, finage de Gevrey (1264, octobre). — Vente d'une vigne en la rue du Puit, à Gevrey, faite par Perreau Vienere à André de Til-Châtel, le tonnelier, bourgeois de Dijon (1371, novembre). — Autre d'une vigne aux Vareilles, même finage, faite par Hugues Avril, à Gilon, curé de Gevrey (1272, décembre). — Autre d'une vigne aux Esteloyes, finage de Gevrey, faite à André le Tonnelier, par Alayson Martinat, femme de Villermin Valotte, de Gevrey (1275, avril). — Autre faite au même par Hugonet le Fauconnier, d'une vigne en Bordeneal, finage de Gevrey (1275, mai). — Autre semblable au même par Boloz, veuve de Léger Barbe, d'une maison et d'une vigne en Esteloyes, finage de Gevrey (1275, novembre). — Autre semblable au même par Perrin le Muneray, d'une vigne en Estelois (1275, mars). — Acte de partage du bois de la Forestelle sur Gevrey, entre Etienne Boujons, chevalier et Guillaume, seigneur de Grancey. La division est marquée par deux bornes dont l'une est placée près le chemin qui tend de Gevrey vers la maison rouge de l'hôpital de Brochon et l'autre près la forêt de Brochon (1276/7, janvier, copies du xvie siècle). — Vente faite au chapitre de Langres par Hugues Jobelaz d'Échannay, écuyer, d'un meix sis à Gevrey près le meix du chapitre de Vergy (1278, juillet). — Vente faite par Guillaume, recteur de l'hôpital de Til-Châtel, au chapitre de Langres, de vignes en Ronceny, en Estelois, en la rue du Puits-en-Bordeneal et d'une maison rue de la Loi, à Gevrey (1278, août). — Procuration donnée par Michelet de Til-Châtel à Dampnote Chemineaul pour vendre des héritages au chapitre de Langres (1285, février). — Vente faite par celle-ci au chapitre d'une vigne en Champ Dessus, finage de Gevrey (1285, novembre). — Autre faite au chapitre par Huguette, veuve de Girard Fournier, à Gevrey, d'une vigne au Champ Estornoy (1297, décembre). — Vente d'une maison à Gevrey devant la maison du chapitre de Langres, faite par Hugues, maréchal, à Lambelet Renaudet, dudit lieu (1306, août). — Acquêt par Pierre de Renaud, prêtre sur Belete, veuve de Martin Corce, d'une maison au cimetière de Gevrey, devant la maison du curé (1312, mai). — Vente d'une maison à Gevrey, faite par Blanchete le Renaudet à Perrot-Vaichart, clerc audit lieu (1312, décembre). — Acquêt par le chapitre sur Guillemette, femme de Perronet de Saulon, d'une maison, de bois et d'un meix situé dans le cimetière de Gevrey (1314/5, janvier). — Autre d'une maison du même lieu sur Blanchete le Renaudet, prêtre (1315/6, mars). — Autre d'une petite maison au même lieu sur Pierre de Bernard, prêtre (1316/7, février). — Acquêt par le chapitre sur Guillemette, fille de Viennet le marguillier, d'un meix et maison au cimetière de Gevrey, joignant la maison Maréchal (1317, mai). — Vente d'une vigne au clos de Bèze faite à Guibert, curé de Charmolles par Melina, fille de Perreau de Nain (1317, septembre). — Échange de terres sur Gevrey, entre le chapitre et Donacoule, veuve de Jean Moulechau (1318, octobre). — Acte de partage entre l'abbé et le couvent de Saint-Bénigne de Dijon et le doyen et le chapitre de Langres des héritages qu'ils possèdent en commun sur Gevrey (1319, septembre). — Vente d'une vigne au clos de Bèze, faite par Marguerite, veuve d'Étienne Retrin et ses enfants à Guibert de Leccy, prêtre (1327, décembre). — Ratification du traité passé en 1291, entre Jean de Trouhans, chanoine de Langres et le chapitre par lequel en échange de plusieurs vignes sur le finage de Gevrey, le chapitre lui avait cédé à vie la jouissance de la terre de Corgoloin, laquelle reviendrait au chapitre après sa mort avec toutes les acquisitions qu'il pouvait y faire (1327, vendredi après le dimanche de *Cantate*, 15 mai). — Vente faite au chapitre par Guillerme Renaud de Morey d'une vigne en Vareilles, finage de Gevrey (1329/30, 15 janvier). — Autre semblable par Jacques Courboillotte, d'une maison à Gevrey (1331, 3 octobre). — Acte par lequel Pierre de Bernaud, curé de Gevrey, met le chapitre de Langres en possession d'un maisonnement à Gevrey qu'il lui avait donné. Il ouvrit la porte qui y donnait accès, y introduisit les délégués du chapitre et leur en remit les clés (1331, 17 novembre). — Vente d'une vigne sur le clos de Bèze, faite Jacques Truchot à Jacques Comboillotte de Langres, prêtre (1334, juin). — Autre semblable par Hugues Clérons (1334, juin). — Autre semblable d'une vigne au clos de Bèze par Adelagneta, fille de J. Truchot (1334, décembre). — Acquêt par le chapitre d'une vigne en Chasuel, sur Girard, fils d'André Vanneroul (1334, novembre). — Autre semblable d'une vigne au Destrier, finage de Gevrey, sur Simonnet Culley (1334/5, janvier). — Autre semblable d'une vigne sur le clos de Bèze provenant de Guillerme, fils de Heri de Rolle, damoiseau (1334/5, mars). — Autre en toute semblable sur les enfants de Belin Truchot (1335, juin). — Autre semblable sur Etienne Bouley (1336, 18 novembre). — Autre semblable sur Belin Truchot (1342, 5 mai). — Autre au même d'une vigne, au Siurrey Dessus, sur Reine, femme de Mathieu Lefevre de Salives (1341/2, février). — Autre au même d'une vigne en Chesaul-la-Fours, finage de Gevrey, sur Jean Bourgeoise, de Gevrey (1343, décembre). — Autre d'une vigne au Morterot, sur Guillaume, fils de Hery de Rolle, damoiseau (1345, 24 juillet). — Vente faite par Jacques de Cussigny, écuyer, à Jean Marget, prêtre, de vignes sises en Champ Dessus la Fontaine d'Arsonche et aux Corvées, finage de Gevrey (1445, 7 août). — Acte d'échange de plusieurs héritages sur les finages de Gevrey, Brochon et Fixey, faits entre le chapitre et Jacques de Cussigny, écüyer, seigneur de Voudenay (1445, 2 septembre). — Vente d'une ouvrée de vigne en Champ Ternoix, finage de Gevrey, faite au chapitre par Jean d'Estrabonne, écuyer (1458/9, 27 février). — Acte par lequel Jean Guiotat, vicaire à Gevrey, renonce aux prétentions qu'il avait sur la propriété d'une terre en la Pénissière, appartenant au chapitre (1486, 17 octobre). — Cession d'un mur mitoyen à la maison du chapitre sise rue de Verchères, faite au chapitre par Jàcquot Bource, notaire à Gevrey (1491, 4 novembre). — Acquêt par le chapitre d'une vigne en Chambertin sur Jean Guiotat, prêtre (1517/8, 24 mars). — Vente d'une maison et dépendances rue des Verchères, à Gevrey, faite par les frères Guisain, marchands à Dijon, aux frères Langelot (1579, 17 février).

G. 1079. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1309-1494. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Droits seigneuriaux et de justice. Monitoire décerné par l'official de Langres sur la plainte du chapitre pour découvrir les malfaiteurs qui ont, pendant la nuit, brûlé les paisseaux de la vigne du clos de Bèze (1309/10, vendredi avant les Bordes). — Pièces relatives à l'opposition formée par Hugues, abbé de Saint-Seine, procureur de l'abbaye de Cluny, à une disposition obtenue au synode de Mâcon par le chapitre de Langres au sujet de la capture de certaines mesures en cuivre faite avec violence en la maison du chapitre de Langres à Gevrey par les officiers de l'abbaye de Cluny (octobre, décembre 1309). — Mandements des officiaux, assignations, écritures des deux parties (1310-1337). — Assignations devant le Conseil du Roi, mandement du Roi Philippe de Valois qui défend au bailli de Màcon de connaître de cette cause (1337/8, 2 janvier). — Procuration donnée par Girard de Champlitte, prêtre, procureur du chapitre de Langres à Gevrey, à Vincent Bouvier de Fixin, pour le représenter au bailliage de Mâcon dans le procès avec l'abbaye de Cluny (1346, 9 novembre). — Lettres de nouvelleté obtenues du roi Charles VII par le chapitre de Langres qui le prennent pour sauvegarde contre les entreprises de l'abbaye de Cluny à Gevrey (1451/2, 3 février). — Exploit de signification aux officiers de l'abbaye de Cluny, le 3 mai 1454. — Lettres royaux obtenues par l'abbaye de Cluny, mémoires, écritures dans le procès causé par la prétention des officiers de l'abbé de Cluny à Gevrey, sous prétexte qu'à lui seul appartenait la haute justice, de tenir leurs jours dans la grande maison du chapitre près de l'église. Procès terminé le 13 septembre 1455 par transaction en vertu de laquelle les lettres de nouvelleté obtenues par le chapitre et l'acte de justice accompli dans sa maison par les officiers de Cluny sont déclarés de nul effet et les parties rétablies dans leur premier état. — Transaction conclue entre le chapitre de Langres et l'abbaye de Cluny, à Gevrey, par laquelle le chapitre obtient la faculté de construire un four dans sa maison, de vendre les vins de son cru avant le banvin. Les terres réduites en culture par les officiers de Cluny seront sujettes à la dîme ; la maison du chapitre est reconnue franche si on procède au débornement de la grande et de la petite dîme (1494/5, 4 janvier).

G. 1080. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1554-1754. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Droits seigneuriaux et de justice. Arrêt du grand conseil qui maintient l'abbé de Cluny en possession de la justice sur la maison du chapitre de Langres, sise devant l'église, à Gevrey (1554, 16 octobre). — Information faite par les officiers du cardinal de Lorraine, abbé de Cluny, sur des battures, à effusion de sang, commises le 1er mai 1560 au cimetière de Gevrey, par des joueurs de paume parmi lesquels étaient Jean Terrion, prêtre, et Claude, son frère. — Procédures aux Requêtes du Palais entre le chapitre et les officiers de l'abbé de Cluny qui prétendaient lui empêcher de cuire dans le four de sa maison, à Gevrey, et de vendre le vin de son cru durant le banvin (1687). — Extrait des registres de la Chambre des Requêtes du Palais, contenant plusieurs arrêts, dans une cause entre le chapitre et l'abbaye de Cluny, notamment celui du 2 mars 1623 par lequel le premier est déclaré exempt du droit de rouage, prétendu par l'abbaye sur tous les habitants de Gevrey. — Dossier relatif aux conventions passées avec des commissaires à terrier, aux instructions, projets, mémoires concernant la rénovation du terrier de la seigneurie (1710-1751).

G. 1081. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1200-1685. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Dîmes. Vidimus et copies informes des XVI^e et XVII^e siècles, de, 1° Composition ménagée par Hilduin, évêque nommé de Langres, entre Hugues, abbé de Cluny et le chapitre de Langres, par laquelle la dîme due par le premier pour la terre de Gevrey est fixée à un muid de vin et à deux setiers par moitié blé et avoine (1200). — 2° Autre portant augmentation de deux mesures pour la dîme des terres acquises depuis le dernier traité (1286). — 3° Ratification de cette transaction par Ivon, abbé de Cluny (1287). — Donation faite par Etienne Boujons, chevalier, à Et. Boujons, son fils, chevalier en avance d'hoirie, de tout ce qu'il possède sur la dîme de Gevrey (1262, août). — Vente faite par Léger, marguillier de Gevrey, et Marie, sa femme, à Gilon, curé de Gevrey, de tout ce qui lui appartient dans la récedime (recidima) du chapitre de Langres à Gevrey (1275, mars). — Autre faite au chapitre par les consorts Qualenner et Barbe de Gevrey de tout ce qu'ils possèdent sur la dîme de vin et de blé à Gevrey (1291, mai). — Signification donnée par le sergent du Roi à Paris aux abbé et couvent de Cluny des lettres de nouvelleté obtenues du roi Charles VII, le 1^{er} juillet 1452, par le chapitre cathédral de Langres, pour contraindre l'abbaye à lui payer la dîme de vin et de grain (1454, 5 décembre). — Sentence de l'officialité de Langres qui condamne Maître Jean d'Argilly, demeurant à Gevrey, à payer la dîme de vin qu'il doit au chapitre (1455, 22 juillet). — Transaction entre Thibaut Viard, abbé et le couvent de Saint-Etienne de Dijon, et le chapitre de Langres, par laquelle on fixe à 40 sols la valeur du dîme que l'abbaye paiera au chapitre pour son clos de l'Epoy sous Gevrey (1462, lundi après le dimanche de Lætare). — Sentences de Jacques Macheco, commissaire délégué par le Parlement, et de Pierre Prévot, lieutenant général du bailliage à Dijon, qui condamnent l'abbaye de Cluny à payer au chapitre de Langres, sur ses biens de Gevrey, la quantité de 17 carteranches de blé et autant d'avoine pour la dîme dudit lieu (1529, 25 mai et 16 juin). — Lettres royaux pour la signification de ces sentences (1529, 16 juin). — Pièces de procédures (1524-1529). — Sentence du bailliage de Dijon qui adjuge au chapitre de Langres, contrairement aux prétentions de l'abbaye de Cluny, la moitié du produit de la dîme Montal près la fontaine au Mouton (1535/6, 8 janvier). — Procès-verbal d'exécution de cette sentence, dressé par Pierre Prévost, lieutenant général du bailliage (1536, 18 septembre). — Enquêtes, mémoires et pièces de procédures (1532-1536). — Pièces de procédures devant le bailliage de Dijon entre le chapitre de Langres et l'abbaye de Cluny, au sujet de la dîme de l'ancien et du nouveau domaine de celle-ci à Gevrey (1546-1569). — Bail à cens du bois de la Motte Baillard et de Surbray, à Gevrey, passé pour les défricher par l'abbaye de Cluny à Jean Gortet, procureur au Parlement (1566, 3 novembre. Copie). — Transaction passée entre le chapitre de Langres et ledit Gortet pour la fixation de la dîme, qui sera due sur ces terrains défrichés (1572, 18 janvier). — Transaction passée entre le chapitre de Langres et les habitants de Gevrey par lequelle, en considération des ruines causées par les guerres et la cherté, le chapitre réduit de 16 à 26 la quotité du dîme de vin qui sera perçu sur le finage (1575, 24 novembre. Copie). — Amodiation de la dîme de vin, moyennant 27 muids de vin (1581, 21 septembre). — Reprises de ces procédures à la suite d'une sentence de Pierre Quarré, commissaire aux Requêtes du Palais, donnant gain de cause au chapitre (1587-1600). — Sentence des Requêtes du Palais qui maintient provisoirement le chapitre en possession du droit de lever la dîme du blé sur le pied de 12 gerbes l'une et au principal ordonne que les parties (le chapitre de Langres et l'abbaye de Cluny pour le fonds) feront preuve des faits contenus dans leurs écritures (1594, 7 janvier). — Autre qui déclare les héritages de l'abbaye de Cluny, au finage de Gevrey, lui appartenant lors de la transaction de 1280, déchargés de toute dîme en dehors des charges portées dans cet accord et enjoint à l'abbaye de fournir la preuve qu'elle n'a jamais rien payé pour ses nouveaux héritages (1651, 7 janvier. Copie). — Pièces de procédures aux Requêtes du Palais contre Cl. Boillot, notaire royal à Gevrey, qui refusait d'acquitter la dîme due sur ses héritages (1626). — Imprimé d'un arrêt du Parlement de Paris par lequel à l'exception des biens de l'ancien domaine de l'abbaye de Cluny et des exemptions dont pourront justifier les habitants et les forains, toutes les vignes du finage de Gevrey seront sujettes à la dîme de vin (1685, 20 février). — Pièces de procédures commencées aux Requêtes du Palais (1674-1685).

G. 1082. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 198 pièces, papier ; 6 plans.

1740-1781. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Dîmes. Sentence des Requêtes du Palais, qui, contrairement aux prétentions du chapitre de Langres, maintient Henri Jobard, curé de Gevrey, en possession du droit de lever la dîme sur les novales et les terres nouvellement défrichées du territoire de sa paroisse (1743, 1^{er} août). — Procédures (1740-1742). — Arrêt du grand conseil qui homologue la transaction y insérée conclue le 12 mars 1743 entre le cardinal de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, abbé général de Cluny et les délégués du chapitre de Langres, portant que le cardinal, en qualité d'abbé seigneur de Gevrey, continuera de payer chacun an au chapitre, 17 carteranches de blé, et autant d'avoine, et 20 setiers de vin pour la dîme des héritages qu'il possède audit lieu, tant de l'ancien que du nouveau domaine de l'abbaye (1743, 11 mai). — Procédures (1736-1743). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Louis-Bernard Delacroix, président au grenier à sel de Dijon, à payer au chapitre les dîmes qu'il lui doit sur ses vignes de Gevrey (1745, 6 avril). — Arrêt du Parlement, confirmatif de cette sentence (1745, 31 juillet). — Arrêts du Parlement dans une cause entre le chapitre de Langres et les habitants de Gevrey, au sujet des fours de la maison du chapitre, du droit d'exemption du banvin, du rouage, de lever la dîme sur le pied de 26 queues de vin une queue et de 26 setiers de grains un setier, de lever la dîme de grains sur le pied de 12 gerbes l'une (1745, 5 avril, 1748, 30 janvier). — Procédures, mémoires, factums. Sentence des Requêtes du Palais, qui, sur l'opposition du chapitre, déboute les Chartreux de Brochon et plusieurs habitants de Gevrey de leur prétention de vouloir distraire deux cantons du finage de Gevrey pour les réunir à la dimerie de Brochon (1754, 5 août). — Mémoires, vue des lieux, rapport d'expert, plan. Procédures (1753-1754). — Procès-verbaux de refus de paiement de dîmes, et procédures en conséquence, intentées par le chapitre devant les Requêtes du Palais aux sieurs Delmasse et Fistet (1745) ; — la veuve Chanuel et Guillaume Petit (1759) ; — M. et Mme Mongin (1776-1779) ; — Molée, notaire à Dijon (1777) ; — Pierre Joly, bourgeois à Domois (1777) ; — François Moniot, vigneron à Gevrey; Valson, Magnien, et Seguin (1779) ; — Lalouet (1779) ; — Claude Brac, vigneron (1781) ; — Potet (1779-1781).

G. 1083. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 206 pièces, papier.

1781-1789. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Dîmes. Procès-verbaux de refus de paiement de dîme et procédures en conséquence intentées par le chapitre devant la chambre des Requêtes du Palais au sieur Philippe Simonnier, greffier à la Mairie de Dijon (1781-1783) ; — Madame Gueritée, veuve Mongin, à Gevrey (1783-1789 ; — M. Chavansot de Mazy, écuyer à Gevrey (1787-1788) ; — Nicolas Baudrey, François Fricot Argenton, Moniot, Midan, femme Bourgeot (1788) ; — Nicolas Caillier, vigneron à Gevrey (1781-1789) ; — Naigeon à l'Epoy, Diard, Chevillon et Charchaude (1789).

G. 1084. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 plan.

1237-1495. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Cens et rentes. Acquêt par le chapitre sur Jean Aubert, et Ducete, sa femme, de 10 setiers de vin de cens, assignés sur une maison à Gevrey et une vigne aux Combes (1337, novembre). — Vente faite par Aimon d'Autrey à Henri de Mussy, chanoine de Langres, de 4 muids de vin de cens, assignés sur des vignes en Seure, en la Chiese, en Champi et sur un meix à Gevrey près la fontaine (1239, octobre). — Bail à cens, passé par le chapitre à Vienet Feschier, de vignes en Estelores, sur le clos du mont Luisane et en Varoilles, finage de Gevrey (1247, novembre). — Vente faite au chapitre par Jean et Laurent Boarz, Nicolas et Guiota, leur femme et Perrenons, leur mère, de deux muids de cens, assigné sur une vigne en Seuvrey, finage de Gevrey, joignant le chemin de Beaune à Dijon (1251, octobre). — Autre faite par Donnioz, veuve d'Eudes Poisson à André de Til-Châtel, tonnelier à Djion, de deux setiers de vin de cens, assignés sur une vigne en Bordeneal, finage de Gevrey (1275, novembre). — Autre faite au même par Dannot, veuve d'Eudes de Saint-Jacques et ses fils, de deux setiers de vin de cens, sur une vigne au même climat (1275, novembre). — Autre d'un muid de vin de cens, assigné sur un meix à Gevrey, joignant le meix Chauderon et sur une vigne près du four, faite par Jean Le Picard de Tasne, damoiseau, à Guillaume Gorge, clerc (1285/6, mars). — Cession de ce cens faite par ledit Gorge au chapitre de Langres (1292, jeudi après Pâques). — Bail à cens d'une vigne en Champatornois, finage de Gevrey, passé par le chapitre à Viennet dit le Prévôt Lanneaul (1317). — Autre sembable d'un meix en la rue du Cimetière de Gevrey, passé aux enfants Fobert de Gevrey (1327, mai). — Vente de 11 pintes de vin de cens, assignés sur une vigne au Champ, finage de Gevrey et entre deux Velles, finage de Fixey, faite au chapitre par Monin François, de Fixin (1334, juin). — Acquêt par le chapitre sur Huguette la Bornotte, du cens d'une carteranche de blé, sur une terre en la Caulinière, finage de Gevrey (1341, juin). — Autre d'un setier de vin de cens, assigné sur une maison rue des Vaches, à Gevrey, appartenant à J. Leviez (1343, novembre). — Bail à cens d'une vigne en Richarmes, finage de Gevrey, passé par le chapitre à Belin dit Morez (1348). — Autre d'une vigne en Roulant sous le petit Chainnet, passé à André Morel (1350, mai). — Autre d'une vigne aux Combes, même finage, passé à Robert dit Renoille (1352, novembre). — Autre d'une vigne en Mevelle, passé à Etienne Oudard (1353). — Autre d'une vigne dessous Garsot, même finage, passé à Guillaume dit Jainz (1364/5, 25 janvier. — Autre d'une vigne en Enfer, passé à Henri Biez, de Gevrey (1378, octobre). — Vente de rentes assignées sur des héritages à Gevrey, faite par Guiot Chastelaine, de Dijon, à Michel de Lainnes, sage en droit (1378/9, 2 mars). — Vente de 40 sols de cens, sur une maison et dépendances, sise rue du Monceault, à Gevrey, faite par Jean Serpe, chanoine de Saint-Denis de Vergy, à Pierre Guillaume de Comigii, chanoine de Langres (1391, novembre). — Reconnaissance par Guillemotte, veuve d'André Chenevin, de Gevrey, de la fondation d'un anniversaire en l'église de Gevrey par son mari, pour lequel il a laissé un cens de vin assigné sur une vigne au Masy (1420, octobre). — Bail à cens d'une vigne en Champtournois, finage de Gevrey, passé par le chapitre à J. Poutou (1423, avant Pâques). — Autre semblable d'une vigne en Escharbande, passé à Henri Vannereul (1444). — Autre semblable d'une vigne, en la rue du Puit, passé à Jean Emery, vigneron (1448, 10 décembre). — Vente de trois setiers de vin, assignés sur une vigne en Champ passé, faite par Jean Marjot, écuyer, à Jean Margot, prêtre à Gevrey (1448, février). — Bail à cens d'une vigne, près la chapelle de Notre-Dame de Bèze, passé par le chapitre aux frères Sauvageot, de Gevrey (1457, 17 novembre). — Autre d'une vigne en Champtournois, passé par le chapitre à Guillaume Fyne (1458/9, 27 février). — Autre d'une maison au cimetière de Gevrey, passé à Jean Bourgeot, prêtre (1486, 2 avril). — Acte d'échange de cens, rentes et héritages sur le finage de Gevrey, fait entre le chapitre et Guillaume Poinsot, écuyer, seigneur de Thenissey (1495, 18 novembre). — Bail à cens de la maison presbytérale de Gevrey, passé par le chapitre à Etienne Courretier (1554, 5 octobre). — Reconnaissance de rentes sur divers héritages à Gevrey, faite au chapitre par Cl. Delaurent, vigneron (1556); — Jean Barbier (1556), et Claude Labeur, vigneron (1557). — Bail à cens d'une vigne en la Verjuotte, finage de Gevrey, passé par le chapitre à Huguenin Bart, maçon audit lieu (1563, 6 octobre). — Autre de deux vignes en Chesault et en Barat, finage de Gevrey, passé à Jean Thomas dudit lieu (1577, 1er décembre). — Autres semblables de vignes en Champ Tournois, près la Fontaine de Bèze, en Juise, finage de Gevrey, passés à Odot Martin, Humbert Minot, Bénigne Raclot, vignerons audit lieu (1557, 1er décembre). — Autre à cens d'une vigne en la Genevroie, finage de Gevrey, passé à Claude Rousselot (1577, 1er décembre). — Autre d'une vigne en Combe, finage de Gevrey, passé par le chapitre à Girard Guisain, marchand à Dijon (1579, 13 octobre). — Reconnaissance de cens sur un meix et maison, rue du Chesne, faite au profit du chapitre par les frères Poirier (1585, 9 décembre). — Arrêt du Parlement qui condamne le sieur Sebille au paiement du cens assigné sur un meix de la rue des Verchères, à Gevrey (1588, 6 avril). — Vente d'une rente de 8 écus 1 tiers faite par le chapitre à Denis Billey, laboureur à Gevrey (1589, 15 juillet). — Autre semblable de vignes en la Corvée, passé par l'abbaye de Cluny à Richard Maire, avocat à Dijon (1595, 30 novembre). — Bail à cens de vignes en Champ-Tournois et en Servelle, finage de Gevrey, passé par le chapitre à Denis Amiot (1596, 3 mars). — Autre de terres, en la Bourie, finage de Gevrey, passé par le chapitre à Esme Amiot (1599, 6 mars). — Autre de vigne en Gemeau, finage de Gevrey, passé à Jacques Bollenot (1599, 15 juin).

G. 1085. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1600-1678. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Cens et Rentes. Bail à cens d'une vigne au Castier, finage de Gevrey, passé par le chapitre à J. Mialet, vigneron (1600, 23 avril). — Autre semblable d'une vigne en Morlerot, passé à Guillaume Poirier et Huguenin Philippon (1602, 6 décembre). — Autre semblable d'une vigne aux Craiz dessous, passé à François Terrion, sergent royal (1603, 29 octobre). — Autre semblable d'une vigne en Mazy, passé à J. Mignardot (1603, 30 octobre). — Bail à cens d'une vigne en Chasault, finage de Gevrey, passé par le chapitre à Emiland Langelot dudit lieu (1603, 29 octobre, 10 novembre). — Autre semblable d'une vigne au clos de l'Arche, passé à la veuve Bault de Gevrey (1603, 29 octobre). — Autre semblable d'une vigne au Mazy, passé à Jean Coquart (1603, 30 octobre). — Autre semblable d'une vigne en Desrée, passé à Huguenin Philippon (1607, 17 octobre). — Autre semblable d'une vigne en Echarbaude, même finage, passé à Philibert Bouvot (1607, 17 octobre). — Autre semblable d'une vigne en Champtournois, passé à Antoine Bart (1607, 17 octobre). — Autre de vignes en Tamisot et en Champtournois, passé à Jean Mortet, vigneron (1607, 17 octobre). — Autre semblable d'une vigne en Champ-Chevin, passé à François Forquet (1607, 30 octobre). — Bail à cens de la vigne des Varoilles, contenant 16 journaux, passé par le chapitre à sept habitants de Gevrey (1610, 16 août). — Autre semblable de vignes en la Chapelle, passé à Claude Thibault (1607, 17 octobre). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence des Requêtes du Palais, qui condamne Claude Marcoul, veuve de Denis Gabiot, à payer au chapitre le cens assigné sur ses héritages (1617, 8 mai). — Bail à cens d'une vigne en la Chapelle, finage de Gevrey, passé par le chapitre à J. Goix (1618, 17 septembre). — Autre semblable d'une place, rue Amont, près le Crot, passé à François Terrion, lieutenant en la justice de Gevrey (1620, 8 août). — Autre semblable d'une vigne en Vigne Belle, passé à J. Courvoisier, à Gevrey (1622, 3 avril). — Transaction conclue entre le chapitre et la veuve Dubois, par laquelle celle-ci reconnaît devoir un cens sur son verger de la rue des Vachères (1623, 27 juillet). — Bail à cens d'une maisière en la rue de Gaisot, passé par le chapitre à Jean Raclot le jeune, vigneron (1623, 10 décembre). — Transaction par laquelle Claudine Millard, veuve Vallebin et Richard, son fils, reconnaissent devoir au chapitre un cens sur leur meix et maison rue des Lois, à Gevrey (1624, 21 janvier). — Bail à cens d'un meix et maison sis rue sur le château, à Gevrey, et de vigne en Champ, en la Pitollière, au Masy dessus, passé par le chapitre, à Nicolas Chailly, vigneron (1641, 29 juillet). — Autre semblable d'une vigne en Fromageot, passé à Hugues Ossineau (1641, 25 juillet). — Autre semblable de vignes au Chaffault et au Champ Dessus, passé à Balthazard Lasnet (1652, 2 décembre). — Autre semblable d'une pièce de terre en Champ-tournois, passé à Jean Moret, vigneron (1652, 2 décembre). — Autre semblable d'une vigne en Gemeaux, passé à Jean Gaulon, carreleur à Gevrey (1655, 15 février). — Autre semblable d'une vigne en Desrée, passé à Jean Pansiot (1655, 19 février). — Autre semblable d'une vigne en Vigne Belle, passé à Jean Gaulon, carreleur à Gevrey (1659, 9 juillet). — Autre semblable d'une vigne en Varoilles, passé à Anne Chavance, veuve Petit (1678, mars). — Autre semblable d'une vigne au Courtil de Varoilles, passé à N. Javilier, vigneron (1678, 28 février).

G. 1086. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier ; 4 plans.

1707-1786. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, Cens et rentes. Acte de vente de prés, terres, bois à Gevrey, censables au chapitre de Langres, faite par Michelle Molée, veuve Douhin, à Jean Joly, marchand à Gevrey (1707, 12 décembre). — Reconnaissance de cens sur une vigne, en Desrée, finage de Gevrey, faite au chapitre par Jacques et François Barbier (1740, 8 mai). — Vente par décret en la mairie de Dijon, d'un domaine situé à Gilly et à Gevrey, appartenant à François Chaumonnot, conseiller au bailliage de Dijon, et délivré à Bernard Joly (1723, 14 juillet), suivi de procédures pour le cens d'un héritage à Gevrey dépendant de ce domaine, et réclamé par le chapitre (1740). — Dossier de procédures devant la Chambre des Requêtes du Palais par le chapitre, contre Pierre Bossu, vigneron, pour le paiement d'un cens sur une vigne aux Combottes (1740). — Autre semblable contre Louise Humbelin, veuve Robert et femme Mignardot, de Couchey, Chantrier, procureur à la Chambre des Comptes, Elisabeth Renaudot, veuve d'Augustin Calon, avocat à Dijon, Claude et Philippe Guyot, de Fixey, Antoine Dufay, imprimeur à Dijon, pour non paiement de cens assignés sur leurs héritages à Gevrey (1744-1745). — Dossier d'un procès intenté devant la Chambre des Requêtes du Palais par le chapitre à Pierrette Mossère, veuve d'Etienne Molée, huissier au Parlement, pour la même cause (1743-1745). — Autre de procès semblables intentés à Antoine Petit de Gevrey, Barthélemy Fistet, marchand à Gevrey (1744-1745). — Arrêt du Parlement rendu le 13 mai 1746, confirmatif de la sentence des Requêtes du Palais du 22 juin 1745, qui condamne Denis Mongin, bourgeois à Gevrey, à payer au chapitre les cens qu'il lui doit sur ses héritages. — Dossier de procédures aux Requêtes du Palais pour la même cause contre la veuve Robert (1748). — Dossier d'une procédure semblable poursuivie à requête du chapitre contre Louis Lejeune, contrôleur en la Chambre des Comptes et procureur au Parlement, pour refus de cens sur une vigne en Champ-tournois, finage de Gevrey. — Procès-verbal d'arpentage (1749), trois plans, mémoires imprimés, terminé par une transaction du 20 janvier 1768 (1749-1768). — Traité par lequel Jacques Mongin, prêtre, et MM. de Croonembourg, écuyers, sont renvoyés de la demande en reconnaissance de rente foncière sur leurs héritages à Gevrey (1754). — Procès-verbal dressé par le lieutenant général du bailliage de la reconnaissance des terrains défrichés à Gevrey par Joseph Potet, procureur au Parlement (1765). — Lettres de *committimus*, obtenues par le chapitre pour la poursuite des procès contre ses censitaires (1776, 1783, 1786).

G. 1087. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 2 plans.

1584-1761. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Clos de Bèze et Chambertin. Procès-verbal de bornage des vignes, au climat de Chambertin, appartenant au chapitre de Langres et à M^me^ de Cirey (7, 14 mai 1584). — Acte duquel il résulte que le chapitre ayant, par contrat du 30 août 1621, amodié pour 12 ans à Pierre Monniot, bourgeois à Dijon, les revenus de la terre de Gevrey, et que ce dernier ayant par acte du 1^er^ février 1626 cédé son bail à Claude Jomard, avocat au Parlement, pour le reste des 8 années à courir, celui-ci avait demandé au chapitre ou de distraire de son bail une pièce de 40 journaux de vignes et toppes, dite en Chambertin, dont le mauvais était lui était plutôt à charge qu'à profit, ou de la lui abandonner à long terme, le chapitre, après avoir fait visiter cette ville, la baille, par acte du 10 mars 1627, audit Jomard, pour vingt ans qui écherront le 12 novembre 1640, moyennant 5 setiers de vin du crû. Copies. — Bail à cens d'une pièce de vigne contenant quarante journaux, lieu dit en Chambertin, passé par le chapitre à Claude Jomard, avocat au Parlement de Bourgogne, moyennant le cens annuel de cinq queues de ce vin, ou d'un autre aussi bon (1651, 2 mai). — Déclaration de la vigne de Chambertin, faite par le chapitre aux commissaires pour le recouvrement des francs fiefs et amortissements (1708, 29 décembre). — Transaction conclue entre le chapitre, Barthélemy Jomard, conseiller correcteur en la Chambre des Comptes de Dijon, fils et héritier de Jacques Jomard, secrétaire du Roi au Parlement de Metz, fils de Claude Jomard, avocat au Parlement, et de Marie de Combevert, par laquelle le chapitre, après avoir tenté de recouvrer la pièce de vigne de Chambertin, accepte la somme de 2400 livres et continue à Jomard le bail du 2 mai 1651 (1709, 29 juillet). — Consultations demandées par le chapitre à l'effet d'obtenir la résiliation du bail de 1651, aux avocats, Guyot, de Dijon, Guillet de Blaru, à Paris, Vailly, Duhamel, Guyot du Chesne, Nouet de Paris (1728) ; — Chevrot, Guenichot, de Dijon (1740) ; — Argentolle, Langres, Argenton, Hutinel, Mussy, à Langres (1748, 1750) ; — d'Outremont, de l'Averdy, Esteve, Tabonne, d'Héricourt, Simonnet, avocats à Paris (1750, 1751). — Reconnaissance faite au chapitre par M. Perreney de Vellemont, procureur général en survivance au Parlement de Dijon, du cens qu'il doit pour les six journaux qu'il possède dans le clos de Chambertin (1753, 26 janvier). — Procès-verbaux des actes octroyés aux sieurs Benoit, fermier du chapitre et Claude Jobert, greffier en chef de la cour des monnaies, à Dijon, au sujet du cens de huit poinçons, 2 tiers de feuillettes du vin du clos de Bèze-Chambertin, dû au chapitre par ledit Jobert (1759, 11 novembre). — Plan du clos de Chambertin (S. D., vers 1750). — Autre levé le 27 novembre 1760. — Mémoires manuscrits et imprimés dans une cause au Parlement entre le chapitre, le sieur Benoit, son fermier, et le sieur Jobert, que les premiers voulaient obliger à payer son cens exclusivement avec du vin de Chambertin, tandis que le bail à cens lui donnait la faculté de s'acquitter avec du vin de même valeur (1760-1761). — Signification au chapitre de l'arrêt du 27 février 1761 qui donne gain de cause à Jobert.

G. 1088. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1503-1758. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, Fixin, Baux, Marchés. — Marché passé par les habitants de Gevrey en corps de communauté avec le chapitre, pour la façon en trois coups du clos de Bèze, moyennant la somme de 240 livres (1503, 1 avril). — Déclaration des héritages amodiés par le receveur en 1544. — Amodiation de sa maison, terres et vignes, de son domaine de Gevrey, passé par Jacquette Barbe, veuve de Jacques Godran, président au Parlement, à Huguenin Amiot, vigneron à Gevrey (1572, 25 février). — Papier des marchés passés en 1581 par le chapitre pour la couverture des halles ; de la culture des vignes des Arsanges, des Varoilles, de Chambertin, de Bèze et de Mevelle. — Amodiation du revenu des grains appartenant au chapitre à Gevrey (1584). — Rapports du chanoine visiteur des domaines du Dijonnais (1604). — Procès-verbal de la visite des bâtiments, pressoirs et clôtures de ce domaine, dressé à la diligence du fermier Blondeau (1609). — Autre procès-verbal de visite, dressé par Clamonet et Mongin, maçons à Dijon, en présence de Claude Billot, notaire (1621, 17 décembre). — Mémoires pour la réparation des bâtiments et pressoirs (1659-1660). — Procès-verbal de visite des bâtiments, pressoirs (1664, 22 janvier). — Marchés de réparations aux pressoirs (1679, 9-15 mai). — Amodiation d'une vigne en Varoilles, faite, par le chapitre à Denis Fevre (1689, 27 janvier). — Marché de réparations des bâtiments et pressoirs de Gevrey (1693). — Procès-verbal de reconnaissance de l'état des bâtiments et des pressoirs après l'échange du bail Parent (1707, 25 février). — Amodiation du château et du domaine de l'Abbaye de Cluny à Gevrey, passée par le cardinal abbé d'Auvergne pour 9 ans au sieur Defforges, voyer de la ville de Dijon (1733). — Amodiation du domaine du Dijonnais, passée pour 9 ans par le chapitre à Etienne Benoît, maître de poste à Prauthoy, moyennant la somme de 8.000 livres (1755, 21 janvier).

G. 1089. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

975-1754. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Eglise, Curé, Commune-Charte de Vidric, évêque de Langres qui, sur la prière de Teudo, archidiacre et de Hugues, chevalier, donne au chapitre de Langres l'église de Gevrey, dédiée à saint Aignan, avec ses dîmes et ses appartenances. Il y ajoute l'abbaye de Saint-Amateur avec la terre qui est sous les murs de la cité de Langres, la chapelle de la ville d'Orbigny dédiée à saint Germain avec ses dîmes, dépendances et le domaine de Cadiniaco, dépendant de l'abbaye (975, 1 août, an 21 du règne de Lothaire). — Transaction conclue entre le chapitre de Langres et les habitants de Gevrey, au sujet des droits mortuaires, lesquels demeurent fixés à savoir pour les riches chefs d'hôtel, à 25 sols, pour les moyens à 16 sols 8 deniers et pour les pauvres à 10 sols (1410, 4 juin). — Mandement de Philippe de Vienne, évêque de Langres, qui approuve l'érection d'une confrérie de la Sainte-Trinité en l'église de Gevrey et en donne les statuts (1446/7, 9 janvier). — Autre du même qui, sur la demande de Robert de Saulx, doyen de la chapelle du duc, à Dijon et chanoine, fondateur d'un hôpital et d'une chapelle à Gevrey, consent à ce que le curé de Gevrey soit reconnu recteur de cet hôpital, sous le patronage du chapitre de Langres, devant lequel on rendra les comptes (1448, 21 juin). — Transaction entre le chapitre et les habitants de Gevrey, au sujet des droits mortuaires et des épousailles, par laquelle les droits fixés par le traité de 1410 sont maintenus, l'aîné des enfants orphelins, considéré comme chef d'hôtel, paiera comme tel. Si les enfants se séparent, chacun d'eux sera considéré comme chef d'hôtel. Les lettres de *recedo* continueront à être payées de la somme de 20 sols et toutes les autres coutumes des épousailles maintenues (1520, 9 août). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les habitants de Gevrey à payer au chapitre la dîme de vin sur le pied de 26 au lieu de 16 (1585, 24 novembre, copie). — Acte de ratification par les habitants de Gevrey de la sentence des Requêtes du Palais, du 26 mars 1582, qui les condamne à payer au chapitre les droits mortuaires, ainsi qu'ils ont été précédemment fixés (1582, 23 juillet). — Amodiation de la cure de Gevrey, faite pour trois ans, par le

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chapitre à Antoine François et Denis Amiot, prêtres, auxquels il paiera, chacun an, trois émines et demie de blé, trois muids de vin et 10 écus en argent (1595, 29 septembre). — Déclaration des droits curiaux, appartenant à l'église de Gevrey (1628). — Convention entre le chapitre et Florent Etienne, prêtre, pour la desserte de l'église de Gevrey (1642, 23 juin). — Pièces relatives aux offres faites par le vicaire perpétuel de Gevrey, au chapitre, de lui abandonner tous les revenus de la cure en échange d'une portion congrue (1670-1671). — Arrêt du Parlement, qui condamne le chapitre de Langres à réparer la maison presbytérale de Gevrey (1672, 9 août). — Sentence des Requêtes du Palais, qui, sur une demande de François Petitjean, curé de Gevrey, d'échanger les revenus de sa cure contre une portion congrue, ordonne qu'il sera procédé à l'estimation de ces revenus (1770, 17 juillet). — Arrêt du Parlement appointant la cause entre le chapitre et les habitants de Gevrey qui lui contestaient le droit d'avoir des fours dans sa maison, de vendre son vin en temps de banvin, d'être exempt du droit de rouage et de percevoir la dîme (1746, 20 décembre).

G. 1090. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier;
reliure en basane.

1502. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey et domaine du Dijonnais. Terrier reçu Henri Guisain, notaire à Gevrey. —Fol. 6. Fixin. Droits de la justice, élection des vigniers et des messiers, amendes, partage du bois entre les habitants, redevance de 6 deniers et de 4 boisseaux par feu, maison du chapitre, égandillage des mesures, vignes, dîmes. — Fol. 11. Déclarations des censitaires. — Fol. 61. Transaction entre le chapitre et les habitants de Fixin touchant le défrichement des bois et des chaumes (1524, 1^{er} juin). —Fol. 65. Fixey. Déclarations des censitaires.— Fol. 71. Prévôté de Fixey, amendes, ban de vendanges, rouage, égandillage des mesures, denier levé sur chaque journal de vigne, droit lors des décès. — Fol. 81. Brochon. Déclarations des censitaires, censes dues par la maison-Dieu de Brochon. — Fol. 89. Gevrey. Transcription des traités faits en 1200 et 1287 entre le chapitre et l'abbaye de Cluny au sujet des dîmes de Gevrey. — Fol. 93. Déclarations des censitaires. — Fol. 139. Dîme. — Fol. 144. Droits appartenant au chapitre, cure, presbytère, droits curiaux, déclaration du domaine. — Fol. 146. Dîme de Marsannay. — Fol. 157. Dijon. Déclaration des censitaires. — Fol. 187. Chevigny-Fénay, haute justice, amendes, reconnaissances des habitants. — Fol. 203. Noiron, haute justice, forestage, droit de 4 deniers par journal de terre et 8 par soiture de pré, plus 12 deniers pour le cens du bourdelage, corvées, subvention quinquennale de 50 fr., 20 sols de droits d'embouche sur les étrangers, 6^e de la dîme, reconnaissances des habitants, déclaration du domaine de la Mairie. — Fol. 304. Corgoloin. Déclaration du domaine et des censitaires.

G. 1091. (Registre.) — In-folio, 345 feuillets, papier;
reliure en basane.

1556-1557. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, etc. Terrier des seigneuries, droits, justices, domaines, cens, terres, vignes, meix, maisons, prérogatives et franchises, appartenant à MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Langres es lieux de Fixin, Fixey, Gevrey, Dijon, Chevigny-Fénay, Noiron, Remilly-les-Sombernon, Gissey-sur-Ouche, Marsannay, reçu par Hugues Guisain, notaire à Dijon. — Fol. 1. Fixin. Droits seigneuriaux, dîme, limitation du finage, domaine seigneurial, reconnaissances des habitants. — Fol. 133. Fixey. Droits seigneuriaux, reconnaissances des habitants. — Fol. 165. Gevrey. Droits appartenant au chapitre à cause de la cure, domaine et droits seigneuriaux, reconnaissances des censitaires. — Fol. 278. Dijon. Déclaration de la maison, reconnaissances des censitaires. — Fol. 321. Chevigny-Fénay. Déclarations du domaine et des censitaires. — Fol. 339. Patronages de Noiron, de Remilly-en-Montagne, de Gissey-sur-Ouche. — Fol. 342. Marsannay-la-Côte. Domaine.

G. 1092. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1556-1557. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, etc. Copie contemporaine du terrier précédent. Le premier feuillet est rempli par un dessin au lavis représentant la lettre H, première lettre du nom du notaire Hugues Guisain, dont les deux jambages sont formés de colonnes revêtues de feuilles d'acanthe, de même que la barre qui soutient un écu aux armes du chapitre qui sont : de gueules à la main étendue d'or, accompagnée de deux fleurs de sable.

G. 1093. (Registre.) — In-folio, 395 feuillets, papier;
reliure en veau.

1741-1762. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, etc. Terrier de MM. les doyen, chanoines, chapitre de l'église cathédrale Saint-Mammès de Langres, pour leurs terres et seigneuries de Fixin, Fixey, contenant pareillement les autres cens, biens et revenus à eux appartenants, savoir à Dijon, Nuits, Gevrey, Brochon, Marsannay, Agey, Sainte-Marie-sur-Ouche et Remilly, commencé en l'année 1741, clos en l'année 1762, par devant Bichot, notaire à Dijon. Tables, au commencement et à la fin du volume.

G. 1094. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

Sans date (XVIIIe siècle). — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Fixin. Recueil de cartes en fenêtres. Plans visuels de divers héritages, situés sur les finages de Fixin, Fixey, Gevrey et Couchey.

G. 1095. (Atlas.) — In-folio, 3 feuilles, papier.

Sans date (vers 1750). — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Fixin. Plans d'héritages situés à Fixin, donnant pour chaque article le climat, la contenance et un numéro de renvoi au terrier ou au manuel.

G. 1096. (Cahier.) — In-4°, 29 feuillets, papier ; cartonné.

Sans date (vers 1690). — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Manuel des cens dus au chapitre de Langres sur les finages de Gevrey, Fixin et Fixey.

G. 1097. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier; cartonné.

1755-1757. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, etc. Manuel des droits et revenus des seigneuries de Fixin, Fixey et du domaine de Gevrey et des droits de patronage à Gissey-sur-Ouche, Brochon, Sainte-Marie-sur-Ouche, Agey, Remilly-en-Montagne et Noiron, amodiés à Claude Jobert, à Gevrey.

G. 1098. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier; cartonné.

1741. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, etc. Manuel incorporé des cens et rentes dues à MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Langres sur les finages de Gevrey, Fixin, Fixey et lieux voisins, dressé d'après le terrier de 1741. Tables incomplètes à la fin du volume.

G. 1099. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier, cartonné.

1776-1787. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey, etc. Manuels et comptes particuliers du receveur avec le fermier du domaine.

G. 1100. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1555-1556. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey et Dijonnais. Compte 17e de Nicolas Flacul, prêtre, vicaire de l'église de Gevrey, gouverneur et receveur du chapitre de Langres, pour leurs terres du Dijonnais. — Fol. 1. Recette d'argent à Gevrey. — Fol. 9. La recette des mortuaires et des Recedo à Gevrey se monte à 25 livres. — Fol. 12. Liste des habitants de Fixin, contribuables à la cense de 6 deniers et de 4 boisseaux d'avoine. — Fol. 29. Recette de la dîme de Marsannay. — Fol. 72. Recette de la subvention de 50 livres levée tous les cinq ans à Fixin, Fixey, Chevigny et Noiron. — La recette en argent monte à 362 livres 5 sols 10 deniers et la dépense à 218 livres 6 sols 9 deniers, non compris les recettes en nature.

G. 1101. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1557-1558. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey et Dijonnais. Compte 2e de Jacques Morelet, prêtre, prieur commendataire d'Aubigny, receveur des terres du Dijonnais, appartenant au chapitre de Langres. — Fol. 1. Recette de cens en argent sur des héritages à Gevrey. — Fol. 9. Recette de 27 sols sur des tailles de Villars-Fontaine, passé par le chapitre Saint-Denis de Vergy. — Fol. 21. Recette des amendes de Fixin. Le maire perçoit 2 sols sur l'amende de 9 sols et cinq sur celle de 65 sols. — Fol. 34. Recette de 20 sols du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour la moitié des revenus d'un pré à Savouges. — Fol. 59. Recette de cens à Epernay. — Fol. 64. Dépense pour la façon des vignes, les paisseaux, la liure, les vaisseaux. — Recette d'argent, 915 livres 2 sols 3 deniers. Dépense, 1076 livres 9 sols 6 deniers.

G. 1102. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1561-1562. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Dijonnais. Compte 2e de Jean Philippon, prêtre, gouverneur et receveur du chapitre de Langres. Fol. 9. Recette de 40 sols pour le vicaire de Gevrey. — Fol. 27. Recette de 3 sols 4 deniers pour le rouage. — Recette des tailles sur Noiron. — Recette d'argent, 926 livres 5 sols 10 deniers. Dépense, 985 livres 4 sols 3 deniers.

G. 1103. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1564-1565. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Gevrey. Dijonnais. Compte 5e du même. Fol. 8. Recette de 40 sols de l'abbé de Saint-Etienne de Dijon pour la dîme des terres de l'Epoy. — Fol. 23. Recette de 20 sols des bans de mars de Fixey. — Fol. 70. La recette en argent monte à 972 livres 6 sols 11 deniers. — Payé 380 livres pour la façon de la vigne du clos de Bèze. — Fol. 74. Mention de l'amodiation du Grand et du Petit Chambertin faite pour 7 ans à Didier Moiry. — Fourniture de neuf milliers cinq cent vingt-un paisseaux ; — de 945 masses de liures, de 100 feuillettes reçues de Langres. — Fol. 80. Réparation à la toiture en laves des bâtiments à Gevrey et à la chambre de la Vicairie.

G. 1104. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1341. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Langres. — Vente faite par Viennet et Cola, sa femme, de Langres, à Lambelet Sesset, dudit lieu, de 2 sols 6 deniers tournois de rente annuelle, assignée sur une maison sise dans la Grande Rue du Bourg, sur une terre aux Fosses, une autre au Champ Julian et sur un meix en Foireux (1342, samedi avant la Toussaint).

G. 1105. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1292-1582. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Marsannay-la-Côte. Concession à vie faite par Milet d'Occey, damoiseau, à Hugues du Pautet, de Dijon, clerc, de deux parts du quart de la dîme de blé et de vin de Marsannay qu'il tient en franc aleu, sous la condition que ledit Hugues l'assistera dans ses débats avec le seigneur de Grancey, Hugues de Longchamp, chevaliers, Guiot de Velars et autres (1292, décembre). — Vente de cette même part de dîme faite par le même Milet, à Hugues dit Pautet, prêtre à Dijon, pour la somme de 100 livres tournois. Ratification par Alix du Fossé, femme de Milet (1300, décembre). — Testament de Jean d'Arceau, chanoine de Langres, qui, entre autres dispositions, lègue au chapitre la moitié des dîmes de Marsannay, à charge d'anniversaire, legs aux églises, chapelles et hôpitaux de Langres, aux hôpitaux de Sussey, d'Arceau, pour la réparation des levées d'Arceau, aux hôpitaux de Brochon, de Saint-Bénigne, de Notre-Dame, du Saint-Esprit, de la Chapelotte de Dijon, du Pont de Norge, d'Orville, de Tilchâtel, aux prieurés des Saints-Jumeaux et de Saint-Léger, aux abbayes de Saint-Etienne, de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Seine, de Bèze, d'Auberive, de Theuley, de Morimont, de Valdouce, de Longvay, de Collonges, de Rougemont, à divers couvents ; pour acheter des vêtements et des souliers à ses hommes d'Arceau, Arcelot, Fouchanges, de Chaume, etc. (1311, vendredi après la nativité de la Vierge). — Accord passé entre l'abbaye de Saint-Bénigne, Pierre Crapillet, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, portant règlement du taux de la dîme appartenant à l'abbaye sur les finages de Dijon, Chenôve, Marsannay, Talant et Longvic (1450, 15 août). — Bail à cens de deux journaux de vigne au clos de l'abbaye de Saint-Bénigne, sur Marsannay, passé par l'abbé à Jean Godard, marchand à Dijon (1470, 29 novembre). — Procès-verbal de délivrance des dîmes de Marsannay, faite par le chapitre à J. Voisin, pour la somme de 140 livres. Transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Bénigne, le chapitre de Langres et le commandeur de Fauverney, codécimateurs de Marsannay, par laquelle il est statué que les vignes du prieur de Marsannay sont déclarées exemptes de dîmes (1557, 21 juillet). — Arrêt du Parlement qui condamne les habitants de Marsannay au paiement de la dîme de vin sur le pied de 16 queues l'une. Procès-verbal d'exécution dudit arrêt (13 juillet et 20 août 1581, copie). — Arrêt du Parlement confirmatif de ce dernier (29 juillet 1581). — Transaction sur procès entre le chapitre de Saint-Etienne, l'abbé de Saint-Bénigne et les habitants de Marsannay par laquelle la dîme de vin est modérée de 16 à 24 queues l'une (1582, 29 juin).

G. 1106. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1607-1787. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Marsannay-la-Côte. Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les habitants de Marsannay à payer à l'abbé de Saint-Bénigne la dîme du vin de leurs vignes sur le pied de une sur 16 queues (1607, 18 décembre). — Bail à cens d'une terre en Longeroye, finage de Marsannay, passé par Jeannin de Castille, abbé de Saint-Bénigne, à J. Nardot, dudit lieu (1623, 13 août). — Procédures contre J. Nardot, au sujet de paiement de ce cens (1629). — Arrêt du Parlement qui maintient au chapitre de Langres le droit de *committimus* au Parlement de Paris pour toutes les terres qui relèvent de cette cour et aux autres Parlements pour toutes les terres dudit chapitre dépendant de leur ressort (1683, 28 octobre). — Imprimé de la transaction du 29 juin 1582, suivie du jugement de M. de Harlay, intendant de Bourgogne, qui condamne tous les possesseurs de vignes au finage de Chenôve à payer la dîme de vin en espèces (1687, 17 mai). — Déclaration faite en justice par les habitants francs et non francs de Marsannay, au sujet de la dîme de vin et de cette distinction entre ces deux conditions d'habitants (1703). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Prudence Perrot, veuve de Bernard Euvrard, écuyer à Dijon, et Edme Chollet, marchand à Dijon, à payer la dîme de vin qu'ils doivent à l'abbé de Saint-Bénigne, au chapitre de Langres et à la commanderie de la Madeleine, décimateurs (1704, 11 août). — Procédures et imprimés. — Arrêt rendu sur la requête de ces décimateurs, qui contraint les possesseurs de vignes sur le territoire de Marsannay à payer la dîme en nature et contraint ceux qui avaient négligé d'en payer les arrérages à verser pour chaque terme la somme de 20 sols par journal de vigne (1748, 27 mai). — Imprimés et procédures. Délibération des habitants de la communauté de Marsannay qui nomme des délégués pour la représenter lors de la confection du terrier de la seigneurie du chapitre (1753). — Reconnaissance de la dîme due au chapitre (1753). — Transaction entre Brunot, épicier à Dijon, et le chapitre de Langres, par laquelle le premier reconnaît devoir la dîme pour les vignes qu'il tient à cens du prieuré d'Epoisses sur Marsannay (1766, imprimé). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Jean et Nicolas Guiard dits Mallet, Philippe Charchaude et Nicolas Charllon, vigneron à Marsannay, à eux joints l'abbaye de Saint-Bénigne, qui les condamne à payer la dîme au chapitre de Langres sur des héritages qu'ils prétendaient exempts (1787, 8 mars). — Mémoires, factums, procédures (1786-1787).

G. 1107. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier.

1780-1789. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Marsannay. Procédures poursuivies aux Requêtes du Palais à Dijon par le chapitre, contre Gallois et Jolibois de Marsannay, pour refus de paiement de la dîme (1780-1781). — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne Nazaire Changenet, Philippe Changenet, Jean Diot et Claude Crépey, dudit lieu, au paiement de cette dîme (1786, 11 décembre). Procédures. — Autre semblable contre le sieur Jouy (1787, 12 mars). — Procès-verbal dressé par les fermiers de la dîme de Marsannay, du refus de plusieurs habitants d'acquitter la dîme sur le chanvre et les navettes (1788). — Arrêt du Parlement du 20 janvier 1789, qui maintient définitivement le chapitre de Langres dans le droit de percevoir la dîme dans le territoire de Marsannay, dîme dont il a la moitié, condamne les habitants qui refusaient de l'acquitter, sauf leur recours en garantie, contre l'évêque de Dijon et les religieux de Saint-Bénigne intervenus au procès. Mémoires, procédures productions de pièces, interlocutoires, etc. (1780-1789).

G. 1108. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1212-1339. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Noiron-les-Citeaux. Charte du duc Eudes III, qui, de concert avec l'évêque de Langres, pacifie le débat survenu entre l'abbaye de Citeaux et le chapitre de Langres, au sujet de ce que les moines voulaient amener la rivière de Saulon au monastère, en traversant les terres de Noiron appartenant au chapitre. Les religieux ont le pouvoir d'ouvrir leur aqueduc, sous la condition de jeter et d'entretenir les ponts nécessaires. Le chapitre s'engage à faire respecter l'aqueduc par ses hommes. En manière d'indemnité, l'abbaye cède au chapitre dix des hommes qu'elle possède à Gevrey, plus 2000 livres dijonnaises en argent. Le duc réduit à 40 les émines dues par les hommes de Noiron à l'abbaye de Citeaux et leur accorde des droits d'usage dans le bois des Ayes, entre Tarsul et Noiron (1212, août). — Charte du même prince, qui, du consentement de sa femme et de Hugues, son fils, remplace les dix livres que les religieux de Citeaux devaient au chapitre, pour l'aqueduc de Saulon, en 10 livres Dijonnaises assignées sur le péage de Châtillon (1215). — Transaction ménagée par Robert de Torote, évêque de Langres, entre son chapitre et Jean, comte de Bourgogne, au sujet de dommages causés par celui-ci au chapitre et à ses hommes de Noiron. Le comte s'engage à rendre la terre de Noiron au chapitre et à l'indemniser du dommage qu'il lui avait causé, suivant qu'il sera fixé par l'évêque, par le duc et Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent (1234, décembre). — Mandement de Hugues IV, duc de Bourgogne, aux maires et aux baillis de faire maintenir le chapitre de Langres en possession du bois des Ayes entre Tarsul et Noiron, dont il lui a fait don (1235, 16 septembre). — Charte du même prince, par laquelle, voulant faire cesser les dommages causés au chapitre par Jean, comte de Chalon, auquel il avait cédé cette terre, il fait connaître qu'étant obligé à la garde de cette terre, il l'a, de concert avec Robert, évêque de Langres, retirée des mains du comte, et s'oblige à payer au chapitre une indemnité de 150 livres, plus l'abandon du bois des Ayes (1235). — Charte de Robert de Torote, évêque de Langres, semblable à la précédente (1235). — Convention d'arbitres entre l'abbaye de Citeaux et le chapitre de Langres, qui nomment Boniface, abbé de la Ferté et Ferry, doyen de Beaune, pour juger les différends qui les divisent. Les pleiges de ce traité sont pour Citeaux, Eudes le Riche, bourgeois de Dijon, Bertrand Pélerins, maire de cette ville ; pour le chapitre, Gilon, maire de Fixin et Pierre, frère de Gui Soumanet, bourgeois de Dijon (1239, juillet). — Sentence prononcée par ces arbitres. L'abbaye de Citeaux aura la faculté de faire garder ses vignes de Fixin par des convers, portant l'habit religieux. Si au contraire, ce sont des laïques, ils devront prêter serment à la justice du chapitre. Permission aux religieux d'élever des bordes (bordas) dans leurs vignes, elles seront détruites après les vendanges. Ils pourront conserver une converse dans leur maison dudit lieu. Le chapitre renonce à tout débat concernant le bois du Vernoy d'Ouges en réservant le droit des habitants de Chevigny-Fénay. Les habitants de Noiron conserveront leurs usages dans les bois des Haies, dans les limites où ils leur ont été accordés. Le bois de la Vevre restera indivis entre l'abbaye et le chapitre. L'abbaye s'engage à construire et à entretenir sur l'aqueduc de Saulon tous les ponts nécessaires ; à veiller à ce qu'aucun préjudice ne soit apporté aux habitants de Noiron par le fait des eaux. De leur côté, ces derniers devront veiller à n'apporter aucun dommage à l'aqueduc et à sa chaussée. L'abbaye et les habitants de Noiron s'engagent à construire à frais commun un lavoir et un abreuvoir près le pont des Bordes (1239, novembre). — Vente faite au chapitre de Langres, par Pierre de Barges et Hugues, son neveu, maire de Gevrey, de tout ce qu'ils possèdent dans le bordelage de Noiron (1251, mars). — Autre par Hélias de Barges et Emeline, sa femme, de deux émines d'avoine de rente sur les revenus de Noiron, de leur tiers dans le bordelage du lieu et de tous leurs droits dans ce village (1251/2, janvier). — Amodiation de la mairie de Noiron, faite par le chapitre, à Léger de Gevrey, pour 100 sols par an (1255, mai). — Vente faite au chapitre par Guy de Noiron, de tout ce que lui appartenait sur la mairie du lieu, moyennant 100 livres dijonnaises (1255, mai). — Engagement d'un pré à Noiron, fait au chapitre par Pierre de Barges et Jeanne, sa femme (1257, mai). — Reconnaissance par Belin, l'aveugle de Noiron, d'un meix et de deux journaux qu'il tient à vie du chapitre (1258, octobre). — Sentence de Jacques de Pommard, bailli de Dijon, qui adjuge au chapitre de Langres la saisine de la justice, sur les hommes de Hugues de Blaisy, chevalier à Noiron (1271/2, janvier). — Vente faite par Guillaume de Pontailler, damoiseau, fils de feu Guillaume de Champlitte, seigneur de Pontailler et vicomte de Dijon, au chapitre de Langres, de deux parts de la dîme de Noiron que Hugues de Blaisy, chevalier, tenait de lui en fief et qui mouvait de son aleu (1273, octobre). — Ratification de cette vente par Alix, femme dudit Guillaume. Autre faite au même par Hugues de Blaisy, chevalier, de tout ce qu'il possède en hommes et héritages à Noiron, moyennant la somme de 120 livres viennoises (1274, novembre). — Acquêt, par le chapitre, d'une terre sise devant sa maison à Noiron, sur Belote de Noiron et Marie, sa nièce (1289, octobre). — Autre d'un meix à Noiron, joignant celui du chapitre sur Belote Aubrier et Marguerite Clercelière, sa nièce (1290, août). — Autre de meix, terres, prés, sur Noiron, appartenant à Martin Le Pelletier, messager du duc de Bourgogne et Juhane, sa femme, pour la somme de 400 livres viennoises (1294/5, février). — Acte par lequel Lambert d'Iseurre et Henri Le Pelletier, du même lieu, se reconnaissent hommes du chapitre de Langres de la même condition que les autres habitants de Noiron et donnent la déclaration des biens qu'ils tiennent du chapitre (1303, octobre). — Acquêt par le chapitre, sur André Le Raichatey, d'une terre aux Planches, finage de Noiron (1304, décembre). — Autre de parties de meix à Noiron, sur le Breuil, appartenant aux frères Lefèvre (1304, décembre). — Autre d'une pièce de terre aux Planches, appartenant à Alaison La Falcenée (1304, décembre). — Autre d'un meix à Noiron, sur la rivière du Charcherain, provenant de Viennet des Bordes (1304, septembre). — Autre d'une terre sous la Corvée, à Noiron, provenant d'André Guillier (1304, décembre). — Ventes de pièces de pré en l'Orme, finage de Noiron, faites au chapitre par Renaud de la Fontaine et Clémence, sa femme, Renaud Mugnier et Clémence, sa femme (1305, avril). — Autre semblable, d'un pré au Vernois, appartenant à Robert Villain de Noiron et Melenete, sa femme (1305, avril). — Autre d'un meix à Noiron, appartenant à Perrette Belin (1310, mai). — Autre d'un pré devant les Bordes, finage de Noiron, faite par Belete, veuve de Gilet Bocajer de Gevrey (1305, mars). — Autre d'une terre sur le même finage, faite par Guillaume Gaiffroy de Gevrey (1311, juin). — Acquêt d'une terre aux Ilotes, finage de Noiron, faite par le chapitre, sur les frères Viennet, moines (1317). — Autre d'un meix à Noiron, sur Thierry Barbier (1317/8, 31 mars). — Echange de meix aux Bordes de Noiron, entre le chapitre et Eudes Chaigneaul (1317, 8 avril). — Vente faite au chapitre par les enfants d'Alaison La Faurosse et Hugonet Noblet, de tout ce qui leur appartient sur les tierces de Noiron (1318, mai). — Autre d'une terre aux Planches, finage de Noiron, faite par Perrelle et Guillemette Juhanne (1318, février). — Autre d'un pré en pré Vamogourta, par Eudes Lemoine, de Barges (1319, 12 juillet). — Autre d'un pré à l'Orme, par Richard de Corcelles (1319, 16 juillet). — Autre semblable d'un pré au même lieu, par Poncet Buedes (1319, 14 juillet). — Autre d'un meix à Noiron, par Huguenet Noblot (1321, 10 mai). — Sentence de Jean de Châtillon, chevalier, bailli de Dijon, qui maintient le chapitre en possession du droit de lever la dîme, sur les terres de la Loge Haliot, que lui disputait Guillaume d'Aligny, seigneur de Barges (1322, 3 mai). — Transaction entre le chapitre de Langres et l'abbaye de Citeaux, au sujet de la propriété et de la justice des bois des Coutres et de Hayers (1331, jeudi après la chaire de Saint-Pierre). — Vente d'un meix à Noiron, faite au chapitre, par Perreau Maignard (1333, mars). — Autre de maisons aux Bordes de Noiron, de terres et prés au finage, faite au chapitre, par Perronnette, veuve de Jean de Poncey (1334, mai). — Autre semblable de 3 sols de revenu annuel, sur une maison aux Bordes de Noiron, par Jean Morizot et Jacquette Verpillet, sa femme (1334/5, janvier). — Autre de 8 sols de cens, sur une maison et meix, à Noiron, par Simonet Caillet (1335, septembre). — Autre d'une pièce de terre aux Herbues, même finage, par Etienne Ragot, dudit lieu (1335, décembre). — Autre d'une terre aux Barres, même finage, par Guillaume Grant Viliens (1336/7, février). — Autre de prés au Vernois par le même (1338, avril). — Sommation faite par le procureur du chapitre, à Isabelle, femme de Robert de Blaisy, damoiselle, de restituer les oies qu'elle avait fait prendre dans un lieu où elle n'avait aucune justice et réponse de celle-ci qu'elle reconnaissait en effet que cette justice appartenait au chapitre et comme elle ne pouvait remettre les oies au lieu où elle les avait fait saisir, elle remet en signe de restitution un bâton de bois blanc entre les mains du procureur (1339, 20 août).

G. 1199. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1342-1740. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Noiron-les-Citeaux. Vidimus par Regnaut de Baissey, seigneur de Chaufort, châtelain de Cuisery et de Sagy, du mandement du duc Eudes IV aux prévôts de Gray et de Rouvres, et au châtelain de Cuisery, de faire une enquête sur les courses à main armée faites par Jeoffroy de Baujeu dans le village de Noiron, appartenant au chapitre de Langres où il a enlevé soixante têtes de bétail et autant de porcs et continue les mêmes déprédations à Licey, Montsignet, Chassignet, Villegusien, Monttandon et autres terres appartenant audit chapitre et s'il leur appert de la vérité des faits de se saisir de la terre de Frontenay et de contraindre, même par la force des armes, le seigneur de Beaujeu à donner satisfaction au chapitre (Neulle-Saint-Front, 10 juillet 1342). — Acte de l'interpellation faite par le procureur du chapitre à Noiron, à Robert de Blaisy, damoiseau, de réparer le dommage qu'il avait fait à la justice du chapitre en gageant un vacher sur un emplacement appartenant au chapitre et en lui enlevant son chaperon et sa bliaude et de la réponse de Robert qu'én effet il n'avait pas le droit d'exercer cet acte de justice, pour la réparation duquel il lui remettait des courgies qu'il tenait en sa main (1343). — Lettres patentes de Eudes IV, duc de Bourgogne, mandant que le 26 décembre 1348, au château d'Aignay, Jeoffroy, sire de Beaujeu-sur-Saône, écuyer, étant en sa présence et en celle de Jean (Aubriot), évêque de Chalon, l'abbé de Saint-Etienne de Dijon, de Jean, sire de Châteauvilain, de Jacques d'Audelincourt, chancelier de Bourgogne, de Hugues de Monestoy, de Gautier de Pacy, seigneur de Jauges, et de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, il a consenti, pour honneur de Dieu et de la sainte Eglise, à ce que l'évêque de Chalon, le chancelier et le sire de Châteauvilain fassent une enquête sur les maléfices, courses, injures, mutilation de personnes perpétrés par lui et ses complices sur les hommes de Noiron, appartenant au chapitre, sans forme de procès et a promis sur leur rapport de donner satisfaction. — Transaction sur procès entre l'abbaye de Citeaux et le chapitre de Langres au sujet de la redevance annuelle de 40 émines d'avoine due à l'abbaye par les habitants de Noiron, en vertu d'une donation du duc Hugues III et que ceux-ci prétendaient payer non à la mesure de Dijon mais à celle de saint Louis, comme à Rouvres. Par cette transaction, la redevance est réduite à 32 émines mais toujours à l'ancienne mesure (1377, 31 décembre). — Mandement du roi Charles VI au bailli de Sens de presser le jugement de la cause entre le chapitre et l'abbaye de Citeaux au sujet des chaussées (de l'aqueduc de Sanfond) qui inondaient les terres de Noiron et causaient de grands dommages au chapitre (1402, 9 avril). — Homologation par le bailliage de Sens du traité sur procès conclu le 20 septembre 1405 entre les délégués du chapitre de Langres et ceux de l'abbaye de Citeaux, par laquelle il est convenu que les chaussées du premier et du second moulin de Sanfond seront élevées au niveau de son plus haut qu'elles sont à présent et que ce niveau sera fixé par une borne, et que les habitants de Chevigny-Fénay pourront cueillir les joncs et loichères de l'étang et des biefs pour la couverture de leurs maisons (1405/6, 19 janvier). — Vente d'un pré aux Planches, finage de Noiron, faite au chapitre par Guibert de Licey, curé de Charmoilles (1420). — Bail à cens du meix à la Griffone à Noiron, passé par le chapitre à Guillaume Fourey (1449, 30 décembre). — Lettres royaux obtenues par l'abbaye de Citeaux, pour faire contraindre les habitants de Noiron à lui payer la redevance annuelle de 20 émines d'avoine (1448, 17 décembre, copie). — Vente faite au chapitre de Langres par Catherine de Cordesse, veuve de Jean Salvignon, écuyer, et Jean, son fils, de tout le droit qu'ils ont sur la dîme de Noiron, en partage avec les chartreux de Dijon, le curé de Noiron et Claude de Vichy, écuyer (1463/4, 21 mars). — Sentence du bailliage de Dijon qui condamne Perrenette, veuve Raoul Roy, de Rouvres, à payer au chapitre la dîme des terres qu'elle possède à Noiron (1487, 11 août). — Traité par lequel les habitants de Noiron, voulant dédommager le chapitre de Langres qui, pour les libérer de la redevance de 20 émines de grains, qu'ils payaient annuellement à l'abbaye de Citeaux, avait cédé aux religieux le bois Dan Raoul, qui lui appartenait, consentent à lui payer une rente annuelle de 100 sols (1484, 17 novembre). — Bail à cens d'une grange et jardin, sis à Noiron, passé par le chapitre à J. Durand dudit lieu (1487, 28 mai). — Constitution de 60 livres de rentes assignées sur les revenus des terres de Barges, Saulon-la-Rue et Fénay, faite au profit de Pierre Bonféal, avocat général au Parlement de Bourgogne, par Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, Guy de Pontailler, protonotaire du S.-S. A. et Claude de Pontailler, frères (1488, 7 novembre). — Bail à cens d'un meix vuide à Noiron, passé par le chapitre à J. Barthelemy dudit lieu (1488/9, 12 février). — Autre du pré des Osiers, passé à Huguenin Barget (1492, 10 août). — Marché passé avec trois charpentiers pour la reconstruction de la maison du chapitre à Noiron (s. d., vers 1500). — Projet de bornage des territoires de Noiron et de Corcelles entre le chapitre et l'abbaye de Citeaux (s. d., vers 1500). — Transaction sur procès entre le chapitre de Langres et l'abbaye de Citeaux, au sujet du cours de Sanfond et de l'usage dans

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les bois. Il est décidé dans le premier que les religieux de Cîteaux pourront prendre terre de l'avis des officiers du chapitre, dans les lieux les moins dommageables, du finage de Noiron, pour la réparation des chaussées de la rivière, établir des ponts pour le transport des terres, sauf à les rompre après les travaux. Quant aux arbres plantés sur les douves, ceux qui par accident ou vieillesse tomberont dans la rivière, appartiendront à Cîteaux qui ne pourra que les employer aux réparations des chaussées. Ceux au contraire qui tomberont sur les douves appartiendront au chapitre. — Faculté aux religieux d'établir un sergent pour la police de la rivière, dont les rapports seront portés à la justice du chapitre. — Les habitants de la rente de Tarsul auront leurs usages aux bois de Noiron pour leurs nécessités mais sans en faire commerce, de même que le parcours du bois des Vernottes. Quant au cens prétendu par le chapitre sur des prés appartenant à Cîteaux, sur le finage de Noiron, les chanoines y renoncent (1523, 18 décembre). — Bail à cens d'une terre en la corvée de la Mare, passé par le chapitre à J. Blandin du lieu (1542, 24 mai). — Transaction entre le chapitre de Langres et celui d'Autun, au sujet d'un moulin et d'une huilerie que ce dernier avait construits à Saulon-la-Chapelle, en réunissant dans son bief les eaux de plusieurs ruisseaux qui inondaient les terres du chapitre de Langres (1544, 6 juillet). — Articles baillés par le chapitre aux habitants de Noiron pour la déclaration des droits seigneuriaux aux terres (1556). — Extrait du terrier de 1557 touchant le patronage de la cure de Noiron. — Vente de la seigneurie de Noiron faite par le chapitre sur l'ordre du Roi, et l'autorisation du Pape, à Catherine Gros, veuve de Louis de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans (1569). — Adjudication de la seigneurie de Noiron, faite par le chapitre à Catherine Gros, veuve de Lois de Crux, seigneur de Trouhans, pour la somme de 2400 livres (1570, 22 mai). — Requête adressée par le chapitre au Roi pour se plaindre de ce que Girard de Bessey, auquel la dame de Crux avait vendu la terre de Bessey, ayant négligé de remplir ses devoirs de fief envers lui, ils l'avaient actionné en commise, mais que la Chambre des Comptes était intervenue, prétendait que l'hommage réclamé appartenait au Roi (s. d.). — Traité par lequel Catherine Gros, veuve de Louis de Crux, seigneur de Trouhans, cède à Gérard de Bessey, seigneur de Beaumont et à Billotte de Crux, sa femme, la terre de Noiron qu'elle avait acquise du chapitre de Langres, au prix de 9000 livres et pour couvrir Billotte des sommes qui lui revenaient sur la sucession de François de Crux, seigneur de Trouhans, son frère et Jean de Crux, son frère (1572, 8 décembre). — Mémoire judiciaire de Girard de Bessey, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Noiron, contre les chartreux de Dijon, au sujet d'une redevance de trois émines (1572). — Consultation des avocats Couthier, Tabourot et Gilet, dans un débat entre le chapitre et l'abbaye de Cîteaux, au sujet de l'entretien de la rivière de Sanfond (1579). — Dossier des procédures suivies devant le Parlement entre le chapitre de Langres, Gaston de la Rando et Chrétienne de Bessey, sa femme, seigneurs de Noiron, pour le rachat de cette terre (1608-1629). — Procuration donnée par le chapitre pour emprunter une somme de 2000 livres pour ce rachat (1613, 21 décembre). — Arrêt du Parlement qui autorise le chapitre à mettre à exécution l'arrêt qu'il a obtenu au conseil, contre Gaston de la Rondo (1630, 25 février). — Arrêt du conseil qui condamne Gaston de la Rondo à se désister de la terre de Noiron, au profit du chapitre qui devra le rembourser en un seul paiement (1632, 22 août, copie). — Opposition du chapitre aux criées de la seigneurie de Noiron, faites à la requête de l'abbaye de Cîteaux (1635). — Contrat de vente de la seigneurie de Noiron, faite par Jean de Toulongeon, au nom de Jacques de la Rondo, écuyer, guidon de la compagnie de gendarmes du marquis de Tavanes et Marie de Toulongeon, sa femme, à Pierre de Nivelle, abbé et au couvent de Cîteaux, moyennant la somme de 25.000 livres, copie. — Le chapitre ayant formé opposition à cette vente, transaction est intervenue entre le chapitre et La Rondo, qui ayant signifié qu'en outre du prix principal exigé pour la retraite de la terre, il prétendait demander 15.000 livres de plus à cause des acquisitions qu'il avait faites, que cette terre du reste était mise en décret, et que tout ce qu'il pouvait faire était de les colloquer comme premiers créanciers et de leur payer une somme de 700 livres d'indemnité, ce que les députés du chapitre acceptent (1636, 28 avril). — Ratification par le chapitre le 1er décembre 1637. — Ordonnance à ce sujet. — Pièces relatives à la vente par décret de la terre de Noiron, sur Marie de Toulongeon, veuve de Jacques de La Rondo, Jeanne et Marguerite, leurs filles (1640-1641). — Acte de remise et de récépissé de titres concernant la seigneurie de Saulon, communiqués par le chapitre à M. Legrand, comte de Saulon, et par lui rendus (1713-1740).

G. 1110. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier ;
reliure ancienne en veau.

1556. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Noiron-les-Cîteaux. Terrier de la seigneurie appartenant au chapitre cathédral de Langres, reçu par Hugues Guisain, notaire à Dijon. — Fol. 1. Lettre ornée semblable à celle du premier feuillet du terrier du Dijonnais, décrit plus haut à l'article G. 1092. Lettres à terrier du 12 mai 1556. — Fol. 11. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale avec toutes ses conséquences, institution d'officiers, sergents, forestier, signe patibulaire, prisons, habitants, gens de poété, amendes, tarif contesté, mésus, délits ruraux, bois, pâturages, bois communaux, élection des messiers, poids et mesures, boulangerie, boucherie, ventes publiques, jeux de quilles et de l'épée. — Fol. 28. Observations des habitants sur divers articles de ces droits, dîmes, scellés après décès, tailles. — Fol. 39. Déclaration du domaine seigneurial. — Fol. 53. Transaction au sujet des droits seigneuriaux. — Fol. 62. Rivière de Sanfond. — Fol. 83. Débornement des finages de Noiron et de Savouges. — Fol. 97. Reconnaissances des censitaires.

G. 1111. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1538-1787. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Saint-Germain-le-Rocheux. Bail pour trois ans de la seigneurie de Saint-Germain-le-Rocheux à l'exception du moulin, passé par Claude Félix, chanoine de Langres, seigneur pensionnaire dudit lieu, à Claude Logerot, marchand à Villers-le-Duc, moyennant 30 livres par an (1538/9, 19 mars). — Délibération capitulaire du chapitre de Langres portant pouvoir de vendre le bois de Bane et au besoin la seigneurie de Saint-Germain, afin de payer les 5200 livres de l'imposition demandée par le Roi (1564, 7 juillet). — Acte de vente de cette seigneurie faite en conséquence par les délégués des commissaires du Roi à Bénigne Legrand, moyennant la somme de 3490 livres (1575, 2 mai). — Procuration générale donnée par ledit Legrand et Claire Legoux, sa femme (1607, 21 juillet). — Dénombrement de la seigneurie de Saint-Germain-le-Rocheux, donné au chapitre par Bénigne Legrand et Claire Legoux, sa femme, demeurant à Châtillon (1607, 26 juillet). — Délibération du chapitre par laquelle, informé que Bénigne Legrand, écuyer, et Claire Legoux, sa femme, après avoir partagé leurs biens entre leurs enfants, avaient été obligés de les reprendre, accueille l'offre de Julien Roussat, seigneur de Trémont, demeurant à Villotte, de reprendre de fief en leur nom, la seigneurie de Saint-Germain-le-Rocheux, qui faisait partie de ces biens (1607, 27 juillet). — Acte de reprise de fief faite au chapitre par Julien Roussat (1607, 27 juillet). — Acte de vente de cette seigneurie faite par Bénigne Legrand et Claire, sa femme, à Artus de Lescoux, écuyer, seigneur de Champremois, moyennant la somme de 5650 livres (1607, 30 juillet). — Délibération du chapitre concernant la reprise de fief de cette terre (1607, 31 juillet). — Reprise de fief et dénombrement donnés par ledit de Lescoux et Pierrette de Cicon, sa femme (30, 31 juillet 1607). — Vente de cette terre faite par lesdits mariés Lescoux à Catherine Desbarres, veuve de Melchior d'Agey, écuyer du Roi, seigneur d'Agey, Ancey, Rocheprise, Bremur et Vaurois, demeurant à Rocheprise, pour la somme de 5750 livres (1617, 15 janvier). — Dénombrement donné au chapitre par ladite Desbarres (1617, 29 janvier). — Vente de la même seigneurie faite par Pierre d'Agey, écuyer, seigneur d'Agey, Ancey, capitaine au régiment de Conty, faite à Antoine Porcherot, écuyer, seigneur du Moulin Rouge, homme d'armes des ordonnances du Roi, moyennant la somme de 6000 livres (1636, 10 mars). — Dénombrement donné par l'acquéreur (1636, 1er avril). — Arrêt du Parlement portant annulation de cette vente (1647, 17 août). — Arrêt pousuivi à requête de Edme de Sommièvre, seigneur d'Ampilly, mari de Jeanne-Marie-Catherine, veuve de Pierre, contre Guy Jouard, conseiller au bailliage de Châtillon, tuteur de Louis-Antoine Porcherot, seigneur du Moulin-Rouge (1647, 17 août). — Reprise de fief de la seigneurie de Saint-Germain faite au chapitre par Edme de Sommièvre, baron d'Ampilly, Massingy et Marie-Catherine, sa femme (1648, 31 janvier). — Procuration donnée à cet effet (22 janvier). — Reprise de fief et dénombrement de cette terre donnés au chapitre par François Verdin, lieutenant général civil au bailliage de Châtillon (1681, 21 juillet). — Denombrement de la même terre, donné par Charles-Nicolas Verdin, capitaine au régiment de Clermont, fils du précédent (1709, 14 novembre). — Aveu et dénombrement de cette terre, faits au chapitre par Charles Febvre, bourgeois à Chamesson, et Charlotte-Françoise Chamond, sa femme, donataire de Charles Nicolas Verdin, son oncle (1732, 28 septembre). — Autres semblables par Jean-Guillaume Martin des Prés-Fontenay, receveur des finances à Tonnerre, et Marie-Charlotte Febvre de Saint-Germain, sa femme (1787, 2 avril).

G. 1112. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1316-1575. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Savouges. Reconnaissance faite au chapitre de Langres par Georges de Vianges, damoiseau, de la redevance annuelle de trois émines par moitié blé et avoine à prendre de coutume sur la grange qu'il possède à Savouges du chef de sa femme, et engagement d'en payer les arrérages (1316, novembre). — Lettres de nouvelleté obtenues du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour contraindre Jean de Saulx, chevalier, et Claude de Bessey, chevalier, coseigneurs de Savouges, à lui payer les redevances en grains auxquelles ils sont astreints (1425, 25 juin). — Mandement d'exécution du bailli de Dijon (1425, 25 juin). — Exploits de signification à MM. de Saulx et de Bessey (1425, 6 juillet et 6 janvier 1426). — Arrêt du Parlement de Paris qui condamne Jean de Saulx à payer tous les ans au chapitre trois bichets de froment, trois bichets d'avoine et vingt sols en valeur de 25 sols tournois (1430, 10 juin). — Sentence du bailliage de Dijon qui condamne les Chartreux de Dijon, en qualité de seigneurs de Savouges, à payer tous les ans au chapitre une redevance de trois émines par moitié froment et avoine (1570, 14 juin). — Arrêt du Parlement qui maintient les mêmes Chartreux en possession du droit de percevoir le tiers de la dîme de Noiron, les exempte de payer la redevance de trois émines par moitié blé et avoine, et condamne le sieur de Bessey, seigneur de Noiron, à rendre les quatre émines qu'il avait saisies sur le fermier des Chartreux. Mais sur l'intervention du chapitre de Langres, l'arrêt déclare que les Chartreux doivent audit chapitre, à cause de la seigneurie de Savouges, trois bichets de blé et trois autres d'avoine (1575, 5 mai).

G. 1113. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1491-1641. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Talecy. Procès-verbal d'enquête dressé par Philibert Gourdet, notaire commissaire délégué par le Parlement de Bourgogne, pour informer des circonstances qui ont amené la nomination simultanée de Jean Pigeon, chanoine de Langres et de Jean Chevreaul, prêtre à la cure de Talcy (1491/2, 13 février). — Bulle du pape Alexandre VI, portant réunion de la cure de Talcy à la mense du chapitre de Langres (1493/4, 5 mars). — Procuration donnée par le chapitre pour prendre possession des églises de Talcy et de Humes (1494, 5 août). — Acte de prise de possession de l'église de Talcy par Eloi Trebillon, curé de Marmeaux, délégué du chapitre de Langres (1494, 8 août). — Sentence de l'officialité de Langres, qui condamne les habitants de Lisle-sous-Montréal à contribuer aux réparations de l'église de Talcy (1506). — Enquête et pièces de procédures devant la chambre des Requêtes de Paris, entre le chapitre et les paroissiens de Talcy, contre Jean Delaunay, prêtre, au sujet de la cure (1546). — Rentier du revenu de la cure de Talcy, en dîmes de blé, vin, chenevières, navettes, annexes, laines, agneaux, mortuaires, épousailles, décedo, passion, anniversaires (1561). — Sentence de Sébastien Zamet, évêque de Langres, qui, sur la demande du chapitre de Langres exposant que la cure de Talcy ne lui était d'aucun profit, en ordonne la désunion de la manse du chapitre et sa desserte par un curé à la nomination dudit chapitre (1641, 8 janvier). — Amodiation de la cure et des églises de Talcy, Lisle-sous-Montréal et Blacy, faite par le chapitre à François Blaisot, vicaire à Blacy, moyennant 90 livres t. par an (1577).

G. 1114. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier,

1233-1753. — LANGRES. Chapitre cathédral Saint-Mammès. Villars-Fontaine. Charte de Gautier, seigneur de Berzé, par laquelle, pour pacifier le débat survenu entre le chapitre de Langres et Joffroy, son frère, à l'occasion du vin que celui-ci avait répandu à Gevrey, il déclare qu'à l'avenir tout seigneur de Berzé sera l'homme du chapitre et tenu de payer annuellement au chapitre sur sa part de la terre de Villars-sous-Vergy, une rente de 20 sols dijonnais (1235). — Confirmation de cette charte par Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne (1233). — Consultation donnée par les avocats Bannelier et Chevrot, au chapitre Saint-Denis de Nuits, seigneur de Villars, par laquelle ils proclament l'imprescriptibilité de la charte de 1233, seulement ils confondent Berzé avec Vergy.

SÉMINAIRES

G. 1115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1662-1784. — DIJON. Grand Séminaire, fondations et bourses. Extraits des testaments de Jean Chrétiennot, contrôleur du grenier à sel de Dijon (1662, 21 septembre) ; — de Charles Blanot, conseiller au Parlement (1664, 30 mai) ; — Hugues Jeannon, prêtre, ancien obeancier de la collégiale Saint-Just de Lyon (1687, 27 novembre) ; — de Pierre Charles, prêtre oratorien (1690, 1 octobre) ; — de Marie Joly (1701, 28 mai) ; — de Mme Ingebort Wactorn, veuve d'Antoine Morisot, seigneur de Taniot (1703) ; — de Jacques Mochot, écuyer, seigneur de Gemeaux et de Perrigny (1718, 29 août ; — de J.-B. Bourland, oratorien, directeur du séminaire (1711, 9 novembre) ; — de Pierrette Gauthier, veuve de Jean de Clugny, lieutenant général du bailliage de Dijon (1722, 23 novembre) ; — de Jeanne de Gevalois, veuve de M. de Thésut, seigneur de Ragy, conseiller au Parlement (1714) ; — de M. Henri Mairetet, de Thorey, conseiller au Parlement (1784, 16 mars), contenant des legs ou des fondations de bourses faites au séminaire. — Mémoire pour la réduction des fondations (s. d.). — Consentement donné par M. de Grammont, archevêque de Besançon, à ce que M. d'Autecloche d'Auxonne, clerc de son diocèse, soit admis comme boursier au séminaire de Dijon (1704, 1 mars). — Ordonnance de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres qui, vu l'insuffisance des ressources du séminaire de Dijon, lui attribue tous les ans une somme de 500 livres sur la recette générale du diocèse (1712, 7 avril). — Autre du même qui réduit à deux les trois bourses fondées par M. Jacot de Charmélieux (1715, 17 janvier). — Acte de renonciation par Joseph Flayot, oratorien, supérieur du séminaire de Dijon, à de prétendues fondations faites à l'établissement (1742, 3 avril). — Traité entre le séminaire et M. le président Legoux, en vertu duquel la nomination des boursiers de la fondation Odebert est attribuée audit président et à ses successeurs, patrons de l'hospice Sainte-Anne (1772, 12 mai). — Ordonnance de M. de Vogué, évêque de Dijon, pour la réduction des fondations faites au grand séminaire (1784, 11 mai).

G 1116. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier

1301-1665-1791-1809. — DIJON. Grand séminaire, Dijon, ville et finage. Sommation faite par le séminaire au sieur Robert, épicier, pour la réparation des maisons, place Saint-Jean, endommagées par le feu (1701). — Transaction passée à ce sujet, avec le sieur Robert (1702). — Reconnaissance de la maison du séminaire, rue Poulaillerie, occupée par M. Bazire, marchand (1754). — Reconnaissance de cens sur des maisons rue Poulaillerie, faite par le séminaire, au profit de la Sainte-Chapelle (1738, 1 septembre). — Rapport d'expert sur un mur mitoyen entre le séminaire et M. Segret, rue Poulaillerie (1773, 9 juillet). — Bail à loyer de maisons sises rues Saint-Jean, passé à M. Chouard, notaire (1779, 11 décembre, 1787, 7 juin) ; — à Théodore Pein (7 août 1786). — Autres de maisons, rue Poulaillerie, à Bernarde Clerget (1786, 3 juillet) ; — à M. Adelon (1787, 14 août) ; — à Mme Malgras, veuve Fournier (1791, 9 juin). — Baux à terme de terres et vignes en Rose, en la grande Fausse au Petit-Bernard, finage de Dijon, aux Araudes, finages de Dijon, passés par le séminaire (1783, 18 janvier, 1784, 14 novembre, 1785, 24 avril). — Baux à cens de terres en Sauverney au clos Rousseau, finage de Dijon, passés par le même (1753, 10 avril, 1789, 2 avril). — Délibérations des élus des Etats de Bourgogne, pour le règlement des indemnités de terrains pris au séminaire, pour l'établissement du canal de Bourgogne, à Dijon (1785-1789). — Reconnaissance par le séminaire d'un cens dû à l'église Saint-Jean, pour une vigne aux Epenottes, à Larrey (1703, 4 mars). — Dossier d'une instance entre le séminaire et l'abbaye de Saint-Bénigne, au sujet de l'ouverture par celle-ci d'un nouveau lit à la rivière d'Ouche, au bas du hameau de Larrey (1731). — Déclaration des prés du séminaire dépendant de la seigneurie de Larrey (1732). — Déclaration du domaine de Larrey acquis par le séminaire de M. Savot, seigneur d'Oigny (1732). — Baux de ce domaine, des 10 mars 1785, 26 juillet 1786, 24 janvier 1787. — Chenôve. Baux à cens de vignes en Petigny passés par le chapitre (1760, 6 février); — L'Abbayotte, commune de Magny-sur-Tille (1301). — Donation aux religieux du Val-Saint-Lieu, par Jean Billebaut et sa femme, du champ Chamessin, près du monastère. — Sentence qui maintient ces religieux en possession d'une perrière près du couvent (1607). — Arpentage des terres par Denis Poignée, arpenteur (1614, 15 mai). — Arrêt de la Table de marbre, qui maintient les Oratoriens de Dijon dans la jouissance du bois aux Moines qui leur était disputée par les habitants de Magny (1752). — Procès-verbal d'exécution (1752). — Transaction entre les Oratoriens et les habitants de Magny, par laquelle ces derniers reconnaissent aux Oratoriens la propriété du Grand Paquier (1754). — Mémoire des Oratoriens contre les prétentions des habitants de Magny (1757). — Baux du domaine passés par les Oratoriens (1774, 1785, 1788). — Déclaration du domaine (1776). — Procédures devant le conseil de Préfecture entre Tarnier, acquéreur du domaine et les habitants de Magny, toujours au sujet du Paquier (an VII, 1809).

G. 1116 *bis*. (Plan.) — Une pièce, papier.

1757. — DIJON. Grand séminaire. L'Abbayotte. Plan des bois dépendant de la rente de l'Abbayotte levé par Gambu, géomètre, arpenteur de la Maîtrise de Dijon.

G. 1117. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1490-1782. — DIJON. Grand séminaire. Saint-Hélier, seigneurie. Extrait de l'arrêt du Parlement contenant règlement de la terre de l'abbaye de Saint-Seine en ce qui concerne les rapports des religieux avec les habitants de ses terres (1490, 16 décembre). Copie moderne. — Etat du revenu du prieuré de Saint-Hélier (1560, 15 juillet). — Procès-verbaux de visite des bâtiments du prieuré, dressés sur la demande de M. de la Toison, prieur (1665-1671). — Arrêt du conseil qui confirme à l'ordre de l'Oratoire le privilège d'évocation de toutes ses causes au Conseil (1673, 29 avril). Copie. — Décret portant délivrance des biens de feu Jean Boillot, receveur général des Finances en Bourgogne, et de Marguerite Parigot, sa femme, situés sur le territoire de Saint-Hélier et Champrenault, faite au Parlement à Gabriel Guillaume, substitut du procureur général à Dijon et à Denis Bijot, bourgeois (1686, 27 mars). — Déclaration du domaine. Cession de ces biens faite par les acquéreurs en vertu du droit lignager à Catherine Boillot, femme de Nicolas Morel, secrétaire du Roi au Parlement, moyennant la somme de 8625 livres (1686, 17 juillet). — Mandement de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres qui, vu la démission donnée par Dom Jean Hernault, sacristain de Larrey et prieur du prieuré de Saint-Hélier dépendant de l'abbaye de Saint-Seine, de ce dernier prieuré dans l'intention d'en réunir les revenus à la manse du séminaire de Dijon, accepte cette donation, déclare éteint le titre de prieuré de Saint-Hélier, de l'ordre de Saint-Benoit et en réunit les revenus au séminaire de Dijon (1689, 29 juin). Copie. — Lettres patentes du Roi Louis XIV confirmant ladite union (1689, décembre). Copie. — Déclaration du domaine et pièces relatives à l'instruction de cette affaire par le promoteur de Langres (1686-1689). — Contrat de vente d'un domaine situé à Saint-Hélier et à Champrenault faite par les Demoiselles Morel de Châtillon, aux pères de l'Oratoire du séminaire de Langres, moyennant la somme de 8.300 livres (1694, 15 octobre). — Déclaration de ce domaine. Sentence du bailliage de Semur, qui ordonne la visite des bâtiments du prieuré (1699). — Rétrocession du domaine de Saint-Hélier, faite par le séminaire de Langres à la seconde maison de l'oratoire du séminaire de Dijon, moyennant la même somme (1702, 27 février). — Déclaration du domaine fournie au traitant (1701). — Mémoire au sujet des oblats pensionnés sur le prieuré (1716-1729). — Mémoire des Oratoriens contre Fourneret, écuyer, seigneur de Champrenault, qui prétendait leur faire payer les lods du domaine qu'ils avaient acquis sur Champrenault (1752). — Traité par lequel les Oratoriens, pour se rédimer de la prestation qu'ils lui devaient de l'homme vivant et mourant à raison de leurs terres censables sur Champrenault, s'engagent à lui payer la somme de 180 livres tous les vingt-cinq ans (1756, 29 juillet). — Déclaration générale du domaine fournie par les fermiers sortants (1759). — Echange de terres sur Saint-Hélier, entre le séminaire et le sieur Massenot (1763-1778). — Autre avec le sieur Paguy, meunier à la Bonde (1782). — Reconnaissance des bâtiments du prieuré faite par Antoine Sellot, architecte à Flavigny (1782).

G. 1118. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1491-1758. — DIJON. Grand séminaire. Saint-Hélier. Seigneurie. Dîmes. Transaction entre Pierre Damas, prieur de Saint-Hélier, Hugues Bigolet, curé de Chevannay, et Raimond Fugier, curé de Charancey, portant règlement pour le partage de la dîme, sur ces trois paroisses (1491, 17 novembre). Copie informe. — Rôles des dîmes de laines et d'agneaux, à lever à Champrenault, au profit du prieur de Saint-Hélier (1611, 1613, 1618, 1619, 1622, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1712). — Requête des fabriciens de Saint-Hélier, à l'official de Langres, pour demander qu'un vicaire du curé de Champrenault desserve leur église (s. d.). — Mémoire fourni par le curé de Champrenault, au sujet de la portion du dîme, à laquelle il prétend (s. d., XVIIIe siècle). — Etat des dîmes levées par le séminaire (s. d). — Traité par lequel les habitants de Champrenault reconnaissent au séminaire le droit de lever la dîme de tous grains sur leur finage (1726, 23 juillet). Copie informe. — Factums, manuscrits et imprimés sur cette dîme (1748-1758).

G. 1119. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1578-1787. — DIJON. Grand séminaire. Saint-Hélier. Seigneurie. Amodiations. Déclarations. Baux à cens. Déclarations particulières d'héritages sur le finage de Saint-Hélier, fournies au seigneur par les habitants (1578, 1654, 1629, 1672, 1700). — Baux généraux et particuliers du domaine avec les déclarations (1606, 11 avril, 1681, 1692, 11 novembre, 1719, 1er mars, 1701, 25 mai, 1784, 20 mars, 1786, 27 octobre, 1787, 13 août). — Baux à cens de divers héritages, à Saint-Hélier, passés par les supérieurs du séminaire à E. Massenot (1748, 21 mars); — à Pierre Moitton (1752, 18 septembre); — à Nicolas Finiel (1753, 24 avril); — à Pierre Massenot (1763, 11 février); — à Claude Noirot (17 juin 1776) ; — à Pierre Massenot (17 janvier 1787). — Procès-verbal de plantation de borne, entre les finages de Turcey et de Saint-Hélier, provoquée par le séminaire, pour mettre fin aux entreprises des habitants de Turcey, sur le finage de Saint-Hélier (1738, 27 juillet).

G. 1120. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1479-1783. — DIJON. Grand Séminaire. Saint-Hélier. Seigneurie. Moulin, four, communaux, bois. — Bail à cens du moulin de Saint-Hélier, passé par l'abbaye de Saint-Seine et Pierre Damas, prieur de Saint-Hélier, à Audot Noirot de Poncey (1479, 4 août, copie). — Sommation faite par le juge de Saint-Hélier, aux censitaires de moulin, de le mettre en dû état de réparations (1593). — Minute informe et incomplète de l'acte de rétrocession du moulin, par le sieur de Beaune au sieur Noirot (S. D.). — Testament de M. Mathey, meunier du moulin de la Bonde, à Champrenault, en faveur de la chapelle de Saint-Claude (1629). — Vente du moulin de Saint-Hélier et de ses dépendances, faite par Hélène de Saulx, veuve de Philippe Garnier, marchand, à Dijon, à Jean Boillot, praticien à Saint-Hélier (1635, 28 septembre). — Consultation demandée par Barotte, prieur de Saint-Hélier, pour obtenir la désistance du propriétaire du moulin, sous prétexte qu'il ne descend par des Noirot, premiers censitaires (1642). — Acte d'adhésion de plusieurs habitants de Saint-Hélier, avec M. de la Toison, prieur du lieu, à l'effet d'obtenir la cassation du contrat par lequel les habitants ont vendu au sieur Boillot leurs bois communaux, l'établissement d'un four banal (1660). — Extrait du procès-verbal, de vérification des dettes de la commune, dressé par l'Intendant (1667). — On y a joint une constitution de 6 livres de rente, faite par les habitants, au profit de Nicolas Languet, notaire à Vitteaux (1608). — Cession de cette rente par Languet, en 1630. — Dossier d'un procès, intenté aux Requêtes du Palais et au Conseil d'Etat, par le prieur de Saint-Hélier, contre les habitants du lieu, et le sieur Boillot et après sa mort, à sa veuve, au sieur Chanteau, procureur à Dijon, son gendre, tant au sujet des usurpations commises sur le prieuré de la réparation des bâtiments, que pour poursuivre la cassation de la vente des bois communaux, de la banalité du four et du moulin, faite par les habitants, au sieur Boillot, nonobstant la remise qui en avait été faite, le 18 novembre 1679, par Boillot, à Pierre Guillaume, prieur de Saint-Hélier, l'échange fait le 11 novembre 1687, entre Nicolas Morel, secrétaire de la cour à Dijon, Catherine Boillot, sa femme, et Bernard Chambain, la vente, par Gabriel Guillaume, substitut du procureur général, le 18 mars 1688, au même Chambain, des bâtiments, terres, prés et bois qui lui appartenaient, au finage de Saint-Hélier, procès évoqué au Conseil d'Etat, renvoyé au Parlement de Dijon et terminé par une transaction, conclue le 8 avril 1702, entre le séminaire de Dijon, prieur de Saint-Hélier, les habitants du lieu et Bernard Chambain. D'après cet acte, Chambain renonce à la banalité du four et du moulin, à la propriété des bois et terrains communaux, aliénés à son auteur, dont l'usage reviendra aux habitants, mais non la propriété, reconnue appartenir au prieur, de même que pour leurs propres communaux aliénés; ils ne pourront y rentrer en possession, qu'après avoir payé au séminaire une somme de 800 livres, ou la rente au sieur Chambain, lequel demeure maintenu dans la propriété d'un terrain, joignant le four banal et du moulin et dépendances de Saint-Hélier. — Déclaration du domaine Chambain, annexée au contrat (1702). — Procès-verbal de visite de l'état du bief du moulin, de Saint-Hélier, appartenant à Claudine Chambain, veuve de J. Virot, secrétaire du premier Président du Parlement à Dijon (1735, 20 juin). — Ventes des coupes des bois de Saint-Hélier, par le séminaire (1777-1788).

G. 1121. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1709-1787. — DIJON. Petit séminaire. Pièces relatives au droit de l'évêque de Dijon, en qualité d'abbé de Saint-Étienne, à la nomination d'un clerc du diocèse de Langres, à une bourse au petit séminaire, établi dans le cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Étienne (1709-1774). — Dossier concernant l'union au petit séminaire de Dijon d'une chapelle sous le vocable de la Vierge, dite la chapelle de Baulfroy, érigée au village de Longvic, ensuite transférée en l'église Saint-Philibert de Dijon et à sa réunion à la cathédrale, pour être desservie par le petit séminaire (1749). — Mémoire sur les affaires du séminaire et état de son temporel (1783). — Comptes du petit séminaire, pour les années 1785 à 1787. En 1787, la recette monte à 2831 livres et la dépense à 892 livres.

G. 1122. (Plan.) — Une feuille, papier.

Sans date, vers 1750. — Séminaire. Saint-Hélier. Plan et figure géométrique, non signé d'un canton de bois appartenant au séminaire.

DIJON. CHAPITRE DE LA SAINTE-CHAPELLE

G. 1123. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1172-1250. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Fondation. Bulles des Papes. Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, qui mande que se rendant par mer à Jérusalem il fut assailli d'une tempête si violente que dans ce péril il fit vœu de bâtir dans la cour de son palais de Dijon une église en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste; qu'étant passé par Rome à son retour de la Terre Sainte il avait exposé son vœu au pape Alexandre III qui l'avait approuvé et lui avait fait donner les lettres. C'est pourquoi, de retour à Dijon, en présence de ses amis et du consentement de sa femme Alix et d'Eudes, son fils aîné, il institue un chapitre de dix clercs auxquels il donne, pour leur entretien, tous ses droits sur l'étalage et la vente à Dijon, le plait général, les mêmes privilèges que les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne et les chevaliers, la propriété de trois hommes exonérés de toute exaction d'ailleurs et dépendant uniquement du chapitre. Ces clercs pourront acquérir librement sur sa terre. Ils sont considérés commensaux de son hôtel, et à ce titre ils reçoivent, quand le duc et la duchesse sont à Dijon, aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint, 2 sols pour le pain, 4 sols pour quatre setiers, l'équivalent en cuisine, de plus les oblations faites par eux à la chapelle. Le chapelain ducal sera toujours pris parmi le doyen ou les chanoines, le doyen aura le soin de l'âme du duc et de la duchesse, à l'exemple de Nicolas, son chapelain, institué doyen du chapitre, délégué par le pape Alexandre. Considérant enfin cette église comme la tête et la tour du salut des ducs, il veut que tout nouveau duc, à son avènement, lorsqu'il entrera dans la chapelle jure la confirmation de ses privilèges et en signe de fraternité baise chacun des chanoines sur la bouche et oblige la duchesse à accomplir le même cérémonial. Témoins : Eudes, fils du duc, la duchesse Marie, sa vénérable mère, Aymon de Dijon, Guillaume d'Orgeux, chevaliers, Barthélemy, chambellan du duc, Renaud d'Autun, bourgeois (1172). — Double de la charte — Bulle du pape Alexandre III adressée à Hugues, duc de Bourgogne. Il accepte au nom de l'Église romaine le fonds sur lequel il veut bâtir une chapelle, laquelle ne relèvera que du Saint-Siège (Tuscuianum, 6 des ides de novembre 1172). — Charte du duc Hugues III qui assigne, pour construire la nouvelle chapelle, le terrain situé entre la cour de son hôtel et la maison de Pontion Chaulard, sous la condition de réserver contre le mur de cette maison un espace suffisant pour le passage d'une charrette. Et comme le terrain qui doit être occupé doit être libre, il a acquis l'espace nécessaire sur les deux voies qui sont l'une dans l'intérieur et l'autre à l'extérieur du *castrum* et qui appartenaient aux chanoines de Saint-Etienne, à M^me^ Guillemette et à d'autres personnes. Témoins : la duchesse Marie, sa mère, Aimonde Dijon et autres (1173). — Bulle du pape Célestin III qui confirme la bulle du pape Alexandre III pour la fondation à Dijon par le duc Hugues III d'une chapelle relevant directement du Saint-Siège (Latran, 8 des cal.

de juin 1196). — Charte d'Eudes III, duc de Bourgogne, portant confirmation de la fondation de la chapelle ducale et des dons faits par son père pour la dotation des chanoines (1201, septembre). — Bulle du pape Innocent III qui confirme au doyen et au chapitre de la chapelle de Dijon les donations qui lui ont été faites par les ducs Hugues III et Eudes III, son fils (Latran, 2 des cal. de mars, l'an 5 de son pontificat, 1201). — Bulle du même pape adressée aux abbés de Cîteaux, de la Bussière, aux cellériers de Cîteaux, de Chalon et d'Autun. Informé que les hommes de la commune de Dijon, en discussion avec les chanoines, les couvraient d'injures, et sans vouloir admettre les preuves canoniques, voulaient les contraindre par le jugement de l'eau froide ou du duel, il leur mande de s'y opposer et en cas de refus de la part de ces hommes, d'employer les censures ecclésiastiques (Latran, 2 des nones de mai, an 7 de son pontificat, 1204). — Bulle du même pape qui vidime et confirme la charte de fondation de la chapelle ducale paf le duc Hugues III en 1272 (Latran, le 2 des nones de décembre, an 15 de son pontificat, 1212). — Charte du duc Eudes III, qui, après avoir fait reconnaître par les chanoines, en présence de l'évêque de Clermont, son droit de patronage, déclare toutes les prébendes à sa nomination, sauf celle du doyen qui sera élu par les chanoines et percevra deux prébendes, le nombre des chanoines est porté à vingt. Le duc ne pourra conférer des dignités qu'aux chanoines. S'il veut en augmenter le nombre, il devra augmenter aussi les prébendes (1214, septembre). — Bulle du pape Innocent III, qui confirme cette charte (Latran, 15 des calendes de février, an 18 de son pontificat, 1215). — Bulle du pape Honorius III qui autorise le doyen et le chapitre à disposer d'une prébende suivant le précepte du concile général pour instituer un maître capable d'instruire leurs clercs et autres, nonobstant l'autorité des chantres de Langres sur les écoles de Dijon (Pérouse, 2 des ides d'août, an Ier de son pontificat, 1216). — Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, qui vidime et confirme la charte donnée par le duc Eudes III, son père, en faveur de la chapelle ducale, et spécialement l'échange du droit d'attrait qu'il lui avait donné contre celui de banvin (1228/9, février). — Bulle du pape Grégoire qui confirme les possessions, revenus, libertés et immunités donnés aux chanoines de sa chapelle par le duc Hugues III (Anagni, 13 des cal. d'octobre, an 4 de son pontificat, 1230). — Bulle du même pape qui confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs au chapitre de la chapelle ducale (Anagni, 8 des calendes d'octobre, an 4 de son pontificat, 1230). — Bulle du pape Innocent IV confirmative des privilèges du chapitre de la chapelle des ducs de Bourgogne (Lyon, 5 des cal. d'avril, l'an VIII de son pontificat, 1250).

G. 1124. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1344-1518. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Fondation. Bulles des papes. Bulle du pape Clément VI adressée aux doyens de Besançon, de Mâcon et d'Auxerre par laquelle il prend sous sa protection les biens et les possessions du chapitre de la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon (Avignon, 5 des nones de mai, an III de son pontificat, 1344). — Bulle du même pape qui autorise les doyen et chapitre de la chapelle ducale à posséder d'autres bénéfices concurremment avec le service de la chapelle, sans être astreints à la résidence (Avignon, 5 des ides de juillet, an III de son pontificat, 1344). — Double de la bulle précédente. Bulle semblable à la précédente adressée aux évêques de Paris et d'Autun et à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon (Avignon, 5 des ides de juillet, an III de son pontificat, 1344). — Double de la bulle précédente. — Fulmination par l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, de la bulle du pape Clément VII, donnée à Avignon, le 4 des nones de mai, an 6 de son pontificat, 1384, par laquelle il prend sous sa protection les chapelles de N.-D. et de Sainte-Catherine fondées à la Sainte-Chapelle par Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne (1384, septembre). — Bulle du pape Benoît XIII (antipape), confirmative des bulles précédentes de Clément VI, (Saône, 5 des cal. de février, an 12 de son pontificat, 1406). — Bulle du pape Martin V qui prend sous sa protection les biens et les possessions du chapitre (Rome, le 6 des nones d'octobre, l'an 7 de son pontificat, 1425). — Mandement de Barthélemy Dellante de Pisi, auditeur des causes de la Chambre apostolique, adressé aux officiaux de Langres, Autun, Chalon, Besançon, Mâcon et Auxerre, pour faire jouir le chapitre de la Sainte-Chapelle de toutes ses possessions (1424, 12 septembre). — Bulle du pape Eugène IV qui commet l'abbé de Saint-Bénigne, les doyens de Langres et de la chapelle aux Riches de Dijon à l'effet de faire rendre les biens aliénés ou usurpés sur le chapitre (Florence, 1443, 3 des cal. de novembre). — Bulle du pape Nicolas V qui permet aux chanoines de la chapelle ducale de posséder plusieurs bénéfices (Spolète, 1449, la veille des nones de juin). — Mandement du même aux évêques d'Autun, de Paris et à l'abbé de Saint-Bénigne pour l'exécution de cette bulle (même date). — Bulle du pape Jules II adressée aux abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon pour faire rendre au chapitre de la chapelle ducale les objets mobiliers et immobiliers qui ont été pris ou usurpés (Rome, 1503, 6 des ides de février). — Bulle du pape Léon X qui confirme les privilèges et immunités du chapitre de la Sainte-Chapelle (Rome, 1520, 6 des cal. de juillet). — Vidimus par Guillaume Antoine, official de Langres, le 14 août 1402, des bulles des papes Alexandre III de 1172 et d'Innocent IV de 1250. — Fulmination par le doyen de Besançon, le 6 avril 1473, des bulles du pape Martin V, de l'an 1425, mentionnée plus haut. — Fulmination de cette même bulle par le doyen de Mâcon, commissaire délégué du Saint-Siège (1518, 13 juin).

G. 1125. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1228-1651. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Serments des ducs, duchesses de Bourgogne, des rois de France et confirmations des privilèges. Charte d'Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne, qui mande qu'après avoir pris possession du duché, étant à Dijon, elle est entrée à la chapelle où elle a été reçue par les chanoines, puis prêté le serment exigé par le duc Eudes, son mari, et le duc Hugues et en signe de fraternité baisé les chanoines à la bouche, *in osculum factum recepi* (1228). — Lettres patentes de Jean, fils aîné du roi de France, duc de Normandie, ayant le bail du duché de Bourgogne, qui vidime la charte du duc Eudes III de l'an 1201, en confirme les dispositions et suivant l'exemple donné par les ducs, il a baisé sur la bouche tous les chanoines présents en signe de paix, de fraternité espérituelle et de feauté (Dijon, le 13 avril 1350). — Autres de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, comte d'Artois, qui confirme les privilèges du chapitre, après avoir baisé les chanoines en signe de fraternité et de féauté (Dijon, 28 janvier 1359/60). — Lettres semblables données par Jean, roi de France (Dijon, 1361, 2 janvier). — Autres semblables données par Philippe le Hardi, son fils, duc de Bourgogne (1364, 27 novembre). — Lettres de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, qui, venue en la chapelle accompagnée de son mari le duc Philippe, a, de son consentement, juré la conservation des franchises, libertés du chapitre et en signe de fraternité espirituelle reçeu dévotement les doyen et chapitre à feauté de bouche (1370, 12 septembre). — Lettres du duc Jean sans Peur, qui après avoir pris le gouvernement du duché, est venu en sa chapelle et confirme les privilèges du chapitre avec le cérémonial habituel. Témoins : Philippe de Bourgogne, son frère, Artus de Bretagne, comte de Richemont, Jean de Chalon, sire d'Arlay, prince d'Orange, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George, de Sainte-Croix, Jean de Vienne, seigneur de Pagny (1404, 16 juin). — Confirmation des privilèges de la chapelle donnée avec le même cérémonial par Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, en présence de son mari, le duc Jean (1409, 12 mai). — Lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne, qui, après avoir rappelé le serment qu'il a passé à son avènement, de garder les privilèges de sa chapelle, ordonne qu'à l'avenir tous ceux qui viendront au gouvernement de la Bourgogne, prêteront le même serment (1409, 26 mai). — Mandement du duc Jean sans Peur, au conseil ducal et au bailli de Dijon, d'enjoindre à ses procureurs d'assister le doyen et le chapitre dans toutes les causes qui leur paraîtront justes et raisonnables (1409, 5 décembre). — Lettres de confirmation des privilèges de sa chapelle données suivant le même cérémonial, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à son avènement. Témoins : l'évêque de Tournay, chancelier, Louis de Chalon, prince d'Orange, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, Jean de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, Regnier Pot, seigneur de la Roche, Jean, seigneur de Roubaix, etc. (1421/2, 19 février). — Lettres de confirmation des mêmes privilèges, par Bonne d'Artois, duchesse de Bourgogne, femme de Philippe le Bon (1424, 14 décembre). — Autre semblable et avec le même cérémonial du baiser, par Isabelle de Portugal, 3e femme du même Philippe (1433, 21 juillet). — Lettres patentes du duc Philippe le Bon, fondateur, chef et souverain de l'ordre de la Toison d'or et des chevaliers frères et compagnons dudit ordre, par lesquelles le duc, après avoir rappelé sa singulière dévotion et amour pour la chapelle, qui est le chef lieu de l'ordre où il a reçu le baptême, voulant, lui et les siens, donner à cette chapelle une prérogative spéciale, la prennent ainsi que tous les serviteurs et les biens sous leur sauvegarde spéciale, et en commettent l'exécution à Pierre de Bauffremont, comte de Charny, capitaine général et gouverneur du duché (Dijon, 3 décembre 1433). — Lettres de Pierre de Bauffremont, comte de Charny, qui vidime les lettres précédentes, et mande de par le duc et l'ordre à tous les vasseaux et féaulx du duc, à tous les suppôts, sujets et serviteurs du chapitre, de ne meffaire en aucune façon aux hommes et aux choses du chapitre, de réparer le mal s'ils en ont fait, sinon il y pourvoira de toute sa puissance, signé Charny (1433). — Mémoires donnés à J. Potier, chanoine envoyé au duc, solliciter entre autres affaires le remboursement d'une somme de 300 livres prêtée au duc, la tapisserie promise par le dernier duc ; l'expédition en cour de Rome des lettres demandées par le feu duc en faveur de la Sainte-Chapelle ; le paiement du droit d'entrée des chevaliers de la Toison d'Or, le don de 100 livres pour le maintien des messes au décès des chevaliers ; la chapelle qui dit 15.000 basses messes par an, et 2000 messes hautes, n'a point de tapisserie pour garnir son chœur. Les deux tours de l'église sont à achever ainsi que les grandes voûtes ; les lettres de sauvegarde n'ont point empêché les logis des gens de guerre. Plaintes à ce sujet contre le seigneur de la Marche. Les enfants d'Aube ; l'exemption de juridiction ecclésiastique. Débats avec l'archevêque de Besançon (s. d. 1470). — Lettres patentes du duc Philippe le Bon, qui prend sous sa protection spéciale les personnes et les biens de sa chapelle de Dijon, qui est sa paroisse et où il a reçu le baptême (1454). — Lettres patentes de Charles le guerrier, duc de Bourgogne, portant confirmation des privilèges de sa chapelle de Dijon (Bruxelles, 12 février 1467/8). — Mandement de Thibaut de Neufchatel, maréchal de Bourgogne, qui vidime les lettres patentes du même duc Charles, données à Bruges le 12 mai 1468, par lesquelles il prend les personnes et les biens du chapitre, de sa chapelle à Dijon sous sa protection spéciale, les exempte du logement de guerre et charge le maréchal de Bourgogne et le bailli de Dijon de l'exécution de ces lettres (1468, 11 juillet). — Vidimus de ces mêmes lettres du duc, données par Philippe de Savoie, comte de Bagé, seigneur de Bresse, lieutenant général du duc Charles en Bourgogne (1470, 18 novembre, double). — Lettres patentes du duc Charles, qui à son entrée à Dijon et à la Sainte-Chapelle, jure la conservation des privilèges du chapitre avec le cérémonial accoutumé (1473/4, 23 janvier). — Lettres patentes du roi Louis XI, portant confirmation des privilèges du chapitre, de la Sainte-Chapelle (Dijon, août 1479). — Lettres patentes du roi Charles VIII, confirmatives des mêmes privilèges (Montils-les-Tours, 1483). — Lettres patentes du même Charles, qui vidime et confirme les lettres patentes du roi Louis XI, du mois d'août 1479, et celles du roi Jean, du mois de janvier 1361/2, portant confirmation des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (Montils-les-Tours, mars 1483). — Lettres patentes du roi François I^er^, qui vidime et confirme les lettres patentes du roi Louis XII, données à Dijon au mois d'août 1501, lesquelles vidiment et confirment celles de Jean, duc de Normandie, du 13 avril 1350, et la charte du duc Eudes III, de l'an 1201, lesquelles confirment les privilèges, franchises et immunités du chapitre de la Sainte-Chapelle (Dijon, 1521). — Lettres de nouvelleté obtenues du Parlement par le chapitre de la Sainte-Chapelle, contre les usurpateurs de ses biens (1535, 30 octobre). — Lettres patentes du roi Henri II qui vidime et confirme celles du roi François I^er^, données à Dijon, au mois d'avril 1521, par lesquelles il vidime celles du roi Louis XII, données à Dijon, au mois d'avril 1501, lesquelles vidiment et confirment les lettres de Jean, duc de Normandie, du 13 avril 1350, la charte du duc Eudes III, de l'an 1201, qui confirment les privilèges, franchises et immunités du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (Fontainebleau, janvier 1547/8). — Lettres d'attache de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne (13 mars 1547 et 5 janvier 1550). — Enregistrement de ces lettres au Parlement (1550, 18 avril). — Nouvelle confirmation des privilèges du chapitre, donnée par le roi Henri II en entrant dans la Sainte-Chapelle, lors de son passage à Dijon (1548, 4 juillet). — Autres du 22 mars 1551. Lettres patentes du roi François II, qui vidiment et confirment celles du roi Henri II, du mois de janvier 1547. — Supplique adressée au roi Henri II, par le chapitre pour se plaindre de ce qu'on le convoque à l'arrière-ban ; de ce que le Parlement veut obliger ses membres à la résidence ; de ce que la mairie l'oblige à la garde des portes, et demande que lors des inventaires après décès de ses membres, leur procureur y assiste pour la conservation des terres et des papiers du chapitre : avec la réponse du conseil à chacun des articles (Fontainebleau, le 24 mars 1557). — Lettres d'attache de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, du 12 mars 1559. — Supplique adressée au roi, par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour lui remontrer qu'aux derniers États généraux, le Tiers État ayant émis le vœu de voir tous les ecclésiastiques sans distinction, soumis à leurs évêques, le chapitre de la Sainte-Chapelle avait été dès l'origine uni à l'église Romaine, que ses prédécesseurs l'avaient approuvé. Pourquoi il lui demande de lui faire connaître s'il a le projet de le comprendre dans l'ordonnance. Ensuite de la requête est une réponse du conseil du roi, signée de l'Aubespine à la date du 23 avril 1561, portant que le roi n'entend toucher aux privilèges de la Sainte-Chapelle. — Arrêt d'enregistrement par le Parlement des lettres patentes obtenues du roi par le chapitre de la Sainte-Chapelle, par lesquelles le roi dispense le doyen et les chanoines de l'article 5 de l'ordonnance d'Orléans, et de la résidence des bénéficiers (1562, 27 juin). — Enregistrement de ces mêmes lettres par le bailliage de Dijon (1562, 27 juin). — Lettres patentes du roi Charles IX, qui, à son entrée dans la ville de Dijon, confirme les privilèges du chapitre en suivant le cérémonial accoutumé (1564, 23 mai). — Lettres patentes du roi Henri IV, et arrêts du conseil portant confirmation des privilèges du chapitre suivant l'ancien cérémonial (Dijon, 1595, 28 juin, juillet, copie). — Lettres patentes du roi Louis XIII, contenant confirmation des privilèges du chapitre (Paris, octobre 1612, copie). — Lettres de surannation des dites lettres accordées par le même (Paris, 21 décembre 1620 et 1621, 30 janvier, copie). — Arrêt d'enregistrement de ces lettres par la chambre des comptes de Dijon (1636, 12 mars).

G. 1126. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1244-1520. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Indulgences accordées par les papes et les évêques. Bulle du pape Honorius III qui accorde trente jours d'indulgences à tous ceux qui assisteront à l'octave des fêtes de N.-D. et de saint Jean qui se célèbrent dans la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon (Latran, 7 des calendes de mars, an 8 de son pontificat. 1224). — Bulle du pape Innocent IV, qui, pour concourir à l'agrandissement de l'église de la chapelle, accorde des indulgences à ceux qui contribueront à cette œuvre (Lyon, 8 des cal. d'avril, an 8 de son pontificat. 1244). — Bulle du pape Nicolas IV qui accorde un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux qui visiteront la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon, unie au Saint-Siège, à toutes les fêtes de la Vierge et à celles de saint Jean (Orviéto, nones de juillet, an 3 de son pontificat, 1290) — Autre du pape Clément VI, qui accorde de même un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux qui visiteront cette chapelle aux principales fêtes de l'année, à celles de la Vierge, de saint Jean et y feront des aumônes (Avignon, 5 des ides de novembre, an 2 de son pontificat, 1343). — Autre semblable donnée par le même (Avignon, 4 des nones de mai, an 6 de son pontificat, 1347). — Bulle semblable accordée par le pape Clément VII en faveur de la chapelle des ducs et de la chapelle Saint-Georges qui y a été établie. (Avignon, 17 des cal. de février, an 13 de son pontificat, 1390). — Bulle du pape Martin V qui accorde 100 jours d'indulgences à ceux qui visiteront la chapelle des ducs aux jours indiqués (Rome, 4 des ides de mai, an 8 de son pontificat, 1423). — Bulle du pape Eugène IV qui accorde de nombreuses indulgences à tous ceux qui suivront les offices institués par les papes Urbain IV et Martin V, pour la célébration de la fête du Saint-Sacrement (Rome, 7 des calendes de juin, 1433). — Bulle du pape Clément VIII, qui accorde des indulgences perpétuelles aux confrères de la confrérie du Saint-Sacrement instituée à la Sainte-Chapelle (Rome, 1601, 5 des calendes de septembre). — Indulgences accordées par le pape Urbain VIII en faveur de la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Georges dite la chapelle de Blaisy (1629, 15 septembre, 1642, 23 décembre). — Autres semblables accordées par le pape Alexandre VII (1657, 24 novembre). — Indulgences de 40 jours accordées par le Sacré Collège, en faveur de la chapelle Saint-Louis érigée en la chapelle des ducs à Dijon (1300). — Mandement de Jean de Rochefort, évêque de Langres, qui, pour aider à la reconstruction de la chapelle des ducs, à Dijon, accorde quarante jours d'indulgences à tous ceux qui la visiteront aux jours de fête de N.-D. et de saint Jean et y feront des dons (1392, juin). — Mandement de Pierre de Rochefort, évêque de Langres, semblable au précédent (1327, septembre). — Lettres d'Adrien (Gouffier), cardinal de Sainte-Sabine dit de Boisy, légat en France, qui à la demande d'Amédée Jodon, chanoine de la chapelle des ducs, à Dijon, abbréviateur attaché à sa légation, accorde trois ans d'indulgences aux personnes qui assisteront aux principales fêtes de l'année à la dite chapelle, aux fêtes de saint Jean l'évangéliste, saint Jean Porte Latine et contribueront de leurs dons à l'entretien des bâtiments et des ornements (1520, 13 des cal. de juin). — Ces lettres sont ornées en tête et sur les deux faces latérales d'une guirlande en miniature 54 millimètres de largeur formée alternativement de rinceaux et de carrés ou losanges remplis de fleurs. Au milieu de la face supérieure un écu d'azur semé d'étoiles d'or, accompagné de cinq bandes aussi d'or. Le chef d'or au léopard de gueules est soutenu d'azur à trois coquilles d'argent. La lettre A, première du nom d'Adrianus, occupe l'angle gauche de la pièce. Des rinceaux, des tores aux couleurs variées la composent, elle se termine en pommes de pin fantastiques. Le milieu de la lettre est rempli par une très jolie miniature qui représente la Vierge assise dans une sorte de fauteuil massif en bois, couronnée et ninbée d'or, la chevelure tombant sur les épaules. Elle est vêtue d'un surcot violet et d'un manteau bleu rehausssé d'or. Elle tient l'enfant Jésus assis sur ses genoux et vêtu d'une robe rouge. Devant eux un personnage agenouillé derrière une table au milieu de laquelle est un livre ouvert. Cette table est ornée d'un tapis sur la penture duquel se reproduit l'écu désigné plus haut Le personnage est tonsuré, il a les mains jointes dans l'attitude de la prière. Il est vêtu d'un surplis assez court, dont les revers de manches sont en fourrures. Ce surplis recouvre une robe rouge rehaussée d'or. Derrière ce personnage, la Foi caractérisée par le vase surmonté du dragon qu'elle tient de la main droite est vêtue du même costume que la Vierge, le pavage de la salle est en carreaux rouges et jaune, une tenture bleue avec bordure et de grandes étoiles d'or semble séparer comme un paravent, l'endroit où siège la Vierge, du fond de l'appartement qui est éclairé par un fenestrage.

G. 1127. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 149 pièces, papier.

1323-1752. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Sainte-Hostie. Reliques. — Bref du pape Eugène IV adressé à Robert Anclou, chanoine de Paris et procureur du noble seigneur Philippe, duc de Bourgogne, près la Cour romaine, par lequel accédant à sa prière, il lui fait présent d'une hostie miraculeuse représentant le Sauveur sur son trône laquelle image avait été percée de coups de stylet et avait répandu du sang. Il la lui donne pour qu'il la dépose dans une de ses églises ou dans un lieu célèbre où elle puisse être exposée à la vénération des fidèles (Rome, le 26 septembre, l'an III de son pontificat, 1433). — Lettre close du roi Louis XII adressée au doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, par laquelle, en reconnaissance du Saint Sacrement de l'autel qui l'a guéri d'une griefve maladie et par la dévotion qu'il a à la Sainte Ostie qui repose dans leur église, il leur envoie la couronne qu'il a portée le jour de son sacre à Reims, avec invitation de la présenter devant à la Sainte Hostie en priant Dieu de lui conserver la santé. Signé Loys, plus bas Robertet (Blois, 21 avril 1505). — Vidimus donné par Pierre Comeau, conseiller au Parlement, Vicomte Mayeur et les échevins de Dijon du bref du pape Eugène IV; de la lettre du roi Louis XII et de l'inscription mémorative du vœu fait par la ville de Dijon en 1631, lors d'une peste qui décima ses habitants (1658, 27 octobre). Copie informe. — Lettres de Charles de Bourbon, cardinal de Saint-Martin aux Monts, comte de Lyon et évêque de Clermont, qui, sur la demande de Laurent Bureau de l'ordre des Carmes, professeur d'Ecriture Sainte et son familier, accorde 140 jours d'indulgence à la confrérie du précieux corps Dieu, instituée dans l'église qui renferme cette Sainte Hostie sanguinolente donnée par le Pape Eugène IV à Philippe, duc de Bourgogne (1487, 30 avril). — Fondation par Agnès, veuve de Jeannot Permentier, bourgeois de Dijon, d'une chapellenie en l'autel de la confrérie de la Sainte Hostie, nouvellement instituée à la Sainte-Chapelle (1501/2, 25 janvier). — Extrait des indulgences contenues, dans la bulle du pape Clément VIII du 28 août 1601, accordée à la confrérie de la Sainte Hostie. — Permissions accordées à la même confrérie par le Pape Alexandre VIII de célébrer l'office du Saint Sacrement tous les jeudis non respectés (27 juin 1666). — Billet de la réparation faite par le père Pros, jésuite, prêchant les Dominicales en l'église des Jésuites, le 19 juin 1672, touchant la Sainte Hostie. — Procès-verbal dressé par les échevins de Dijon, de la reconnaissance de la Sainte Hostie après les cérémonies de l'Octave de la Fête-Dieu (1732). (Cette reconnaissance avait lieu tous les ans). — Règlement de la société des Dames établie pour l'adoration du Saint Sacrement dans l'église de la Sainte-Chapelle (1752). — Bordereaux et quittances des sommes payées par la confrérie de la Sainte Hostie, lors des fêtes de la Fête-Dieu, aux chanoines pour les matines, au sacristain, pour les cloches, le luminaire, les couronnes de fleurs, les tapisseries, les musiciens, les religieux, etc. (1655-1670). — Domaine de la confrérie. Acquêt d'une maison rue de la Croix Blanche, par Ozanne, fille Belin (1461). — Autre d'une maison, rue Chanoine, par Guillemin Leperon, marchand à Dijon (1479). — Cession d'une rente de 20 sols faite à la confrérie de la Sainte Hostie par René Fremyot, notaire et Guillaume de l'Eperon, bâtonniers (1490). — Don d'une rente de 10 sols sur une maison rue de la Porte-Neuve et sur une vigne aux Vieilles Fourches, fait à la confrérie par André Jobert et J. Beret (1493). — Autre de 18 gros de rente sur une vigne en Bussy près de la fontaine d'Ouche, fait par Aglantine de Monnet, femme de Jean de Masilles, écuyer (1495). — Autre de 20 sols sur une maison au faubourg Saint-Nicolas devant l'église et sur une autre à Saulx-le-Duc, par Guillaume Dauvignet, couturier à Saulx-le-Duc (1497). — Autre de 4 gros par Ph. Guindal, laboureur à Saulon-la-Rue, sur une terre audit lieu (1497). — Autre de 46 livres 6 deniers sur une maison, rue du Bourg et une autre rue Vannerie, par Etienne de Semur, boulanger à Dijon (1499). — Autre de 15 sols sur une maison et une terre à Savouges, fait par Hugues Cousin, laboureur audit lieu (1500). — Donation d'une rente de 8 gros par Gautherin Brullebault, laboureur à Courtenvaux, sur une maison audit lieu (1511). — Mandement de contrainte décerné par le Maire de Dijon contre Martin, secrétaire du roi, pour le paiement à la confrérie d'arrérages de rente assignée sur sa maison (1515). — Donation d'une rente de 66 sols, 6 deniers sur tous ses biens, faite par Regnaut Glasson, chanoine (1523). — Autre de 28 sols assignée sur tous leurs biens faite par Claude Darbot, tourneur, et Pierre de Goursanville, menuisier (1561). — Autre d'une rente de 40 sols au profit de la confrérie, assignée par le chapitre sur le temporel de l'église (1577). — Reliques. Lettres du don d'une relique de sainte Felicule faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par le chapitre de Saint-Martin de Léry-sur-Loire au diocèse de Bourges (1323, mardi avant la Saint-Michel). — Autre de celui d'un os du bras de Saint-Vallier, martyr, fait au chapitre par Jean Allèz et les religieux de l'Abbaye de Molème, diocèse de Langres (1324, samedi après la Pentecôte). — Compte 3e de Jean Maillard, chanoine, procureur et receveur de la confrérie de la Sainte Hostie pour l'année 1536. La recette comprend 23 livres 13 sols 4 deniers pris sur la recette extraordinaire du chapitre, sur des fondations de Jean de Saulx, de Jeanne de Roussillon, veuve de Pierre de Mailly, de M. de Millery, de Henri de Saulx, seigneur de Vantoux, de Jean de Mailly ; de rentes assignées sur des maisons à Dijon notamment sur une devant l'ancienne maison au Singe appartenant à M. de Xaintonge, sur le finage, à Savouges, à Fixin, de sommes données par les bâtonniers. Jacques Moisson, gouverneur de la chancellerie, donne une somme de 60 fr. employée à faire des cortines de taffe as blanc et des gotherots de Damas blanc pour le grand autel de l'église et des dons faits pendant les octaves de la Fête-Dieu. La somme de la recette monte à 78 livres 4 sols 3 deniers. Le receveur paie 20 deniers pour la sonnerie du sermon de la confrérie, le dimanche avant la Fête-Dieu ; 21 sols au père liseur des Cordeliers qui a fait le sermon, autant au beau père des Jacobins qui a prêché la Cène, 40 livres aux doyen, chanoines, chapelains et choriaux qui ont assisté à la procession de la Sainte Hostie, 15 sols 8 deniers aux chantres qui ont chanté les motets, 3 sols 4 deniers aux deux chanoines portant la Sainte Hostie, autant à ceux qui ont servi de diacre et sous-diacre ; 5 sols aux deux gardes marchant de çà et de là la Sainte Hostie et au gardeur des reliques ; 20 deniers au porte-croix, 3 sols 4 deniers aux deux portiers d'encensiers ; 6 sols 8 deniers aux quatre porteurs du poêle, autant aux quatre massiers, et aux quatre textes, aux quatre porteurs de torches ; 20 deniers à messire Jean de Colenaire qui a porté le chef de saint André ; autant au trezelleur des cloches ; 20 sols à Clémence la Violière pour fourniture de six douzaines de chapeaux de romarin, et de pervenches avec des roses pour les deux jours de la fête-Dieu, services des fondations de la confrérie. Dépense, 82 livres 8 sols 8 deniers.

G. 1128. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 0 pièce, papier.

1431-1531. — DIJON. Chapitre Sainte-Chapelle. Ordre de la Toison d'Or. Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, après avoir proposé que suivant sa parfaite amour pour la chevalerie, il avait fondé un ordre de vingt-quatre chevaliers avec le chef, du nom de la Toison d'Or, en faveur duquel son intention est de faire des fondations. C'est pourquoi ayant choisi, à cet effet, l'église collégiale de sa chapelle à Dijon, fondée en l'honneur de saint Jean l'évangéliste, cousin, apôtre et singulier ami et secrétaire de N. S. située à Dijon, ville capitale de la Bourgogne, la première de ses seigneuries en faveur de laquelle il est doyen des pairs de France ; que cette église est douée de beaux privilèges, de notables reliques, parmi lesquelles d'une partie du chef de saint Antoine, patron de l'ordre, qu'elle est sa première paroisse, où il a reçu le baptême et des prébendes de laquelle il est collateur, il ordonne que cette église sera à jamais le lieu, chapitre et collège de l'ordre, et à cet effet il fonde une messe quotidienne et perpétuelle, à chant et déchant, sauf le lundi consacré à la messe de Requiem. Ces messes devront être célébrées par un chanoine. Il fonde quatre obits généraux pour chaque mercredi des Quatre Temps. Le nombre des prébendes canoniales étant seulement de 21, le duc les porte à 24, chiffre égal à celui des chevaliers, toujours à sa nomination, avec obligation de résidence, lesquels chanoines devront être instruits en art de musique, suffisants et convenables, comme il appartient et dont après les premières nominations, le doyen et le chapitre conserveront la présentation. Le duc affecte à ces fondations une rente de 780 livres tournois, dont il se réserve l'affectation. Le chapitre sera tenu de célébrer tous les offices lors des assemblées de l'ordre. Si un chevalier de l'Ordre élit sa sépulture dans la chapelle, le chapitre devra le recevoir, moyennant une rente de 10 livres. Si c'est un des officiers, la rente sera de 30 sols. — Si un des pauvres chevaliers provendés vient à mourir à Dijon, et désire être enterré dans la chapelle, il le sera gratuitement. Le duc prend enfin l'engagement de faire assouvir l'édifice de sa chapelle (Rethel, janvier 1431/2). — Double desdites lettres. Vidimus desdites lettres par Jean Gueneaul et Guillaume Garnier, notaires publics à Dijon (1471, 4 juin). — Vidimus donné par Jean le Bon, notaire à Dijon, de : 1° Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui commet Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne, Jean de Noidant, bailli de Dijon et Mahieu Regnault, receveur général, pour traiter avec les chapitres de Saint-Etienne et de la Sainte-Chapelle, de la censive de plusieurs petites maisons, sises dans le pourpris de la Sainte-Chapelle, à l'effet d'y édifier des maisons pour y loger douze pauvres chevaliers, et les officiers de l'ordre (Dijon, 1432, 24 avril). — 2° Du mandement du même à Mahieu Regnaut, receveur général de Bourgogne, pour assurer le paiement du service de la messe quotidienne, fondée à la Sainte-Chapelle (même date). — Sommation faite par Bienaventureux Boine, sergent à cheval, à Dijon, à la requête du chapitre, à Jean de Toulongeon, écuyer, Jeanne, sa sœur, enfants, Antoine de Toulongeon, seigneur de Traves, maréchal de Bourgogne, cette dernière fiancée à Jean de Grantson, seigneur de Pesme, et à Catherine de Bourgogne, veuve dudit Antoine, ayant le bail de Claude Tristan, Catherine et Georges, leurs enfants, d'avoir à assigner les fonds de la rente, qu'ils doivent pour la sépulture dudit Antoine, comme chevalier de l'Ordre, dans la Sainte-Chapelle (1432/2, 26 mars). — Mandement du duc Philippe le Bon, à Richard de Chancey, Jean de Noident et Jean Périer, conseiller, de terminer le procès entre le chapitre et la famille de Toulongeon, au sujet de cette rente de 10 livres (Dijon, 26 août 1433). — Bulle du pape Eugène IV, portant confirmation des fondations faites par le duc Philipe le Bon, dans l'église de sa chapelle, en faveur de son ordre de la Toison d'Or (Rome, 1433, 7 des ides de septembre). — Mandement du duc Philippe le Bon, obtenu par le chapitre de la chapelle à l'effet de contraindre les héritiers d'Antoine de Toulongeon à assigner les fonds pour la rente de dix livres (Dijon, 1432/3, 20 février). — Sentence des conseillers du duc, qui après avoir accepté la proposition de Catherine de Bourbon, seconde femme d'Antoine de Toulongeon, au nom de ses enfants de prendre à sa charge la moitié des 10 livres de rente, exigées par le chapitre de la Chapelle, ajourne à bref délai les enfants du premier, pour assigner la portion restante de ces dix livres (1433, 22 avril). — Mandement du duc Philippe le Bon, au bailli d'Aval, dans le comté de Bourgogne, de faire payer intégralement au chapitre de sa chapelle les 780 livres tournois de rente, qu'il a assignées sur les revenus de la saunerie de Salins, pour le service des fondations pour l'ordre de la Toison d'Or dans cette chapelle (Bruges, 11 juillet 1449). — Autre du même à Gérard de Plaine, président du Parlement, par lequel il se plaint des entraves apportées au paiement de cette rente, et lui enjoint d'ordonner au receveur de la saunerie d'acquitter cette rente sous peine de prison et de privation d'office (Bruxelles, 29 novembre 1459). — Commandement fait par Jean Joard, président de Bourgogne, et les gens des comptes à Dijon, au receveur de la saunerie de Salins, de payer au chapitre les arrérages de la rente qu'il doit lui servir (1464, 3 août). — Ordre donné par l'empereur Charles-Quint, roi des Espagnes, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, chef souverain de l'ordre de la Toison d'Or, qui, averti du don fait par le roi de Portugal, chevalier de l'ordre, pour le déco-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rement dudit ordre, d'une chasuble et de deux tuniques de drap d'or plat, damassé de frize, garnies d'orfrois, de borderies, et armoyées à ses armes, ordonne à Jean Micault, seigneur d'Indevelde, trésorier de l'ordre, de les envoyer à la Chapelle de l'Ordre, à Dijon, pour y servir à l'administration du service divin (Tournay, le 14 décembre 1531, copie du temps).

G. 1129. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1218-1498. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dons, oblations et fondations des princes. Fondation par Alix, duchesse de Bourgogne, d'un anniversaire du duc Eudes III, son mari, pour lequel elle assigne une rente de 13 livres dijonnaises sur le marché et les cens de Nuits. Donné en présence du duc Hugues, son fils, et de Guillaume de Vergy, son frère (1218, juillet). — Promesse faite par le duc Eudes IV, au chapitre de sa chapelle, de payer les quarante livres dijonnaises léguées par sa mère Agnès, fille de saint Louis, pour son anniversaire (Argilly, 25 décembre 1325). — Mandement du même à Jean Bourgeoise, son receveur, de payer au chapitre la somme d'argent exprimée dans les lettres annexées au présent mandement (1332, 22 juillet, Dijon). — Extrait donné par Jean Aubriot, chancelier de Bourgogne, du testament de la duchesse Agnès qui lègue au collège de sa chapelle de Dijon 40 livres dijonnaises pour son anniversaire, 10 livres pour l'œuvre de l'église et 10 livres pour l'autel de la chapelle Saint-Louis érigée dans cette église (1344, décembre). — Mandement du duc Eudes IV au chancelier de Bourgogne de veiller à ce qu'on paie régulièrement au chapitre de sa chapelle les 15 livres assignées sur l'émolument de la cour ducale par le duc Robert II pour son anniversaire (Dijon, 1341/2, 13 mars). — Extrait donné sous les sceaux de Jean, évêque de Chalon, et de Joffroy de Blaisy, seigneur de Mauvilly, chevalier, exécuteurs du testament de Eudes IV, duc de Bourgogne, des clauses de ce testament par lequel ce prince laisse à sa chapelle de Dijon quarante livrées de terre amorties pour célébrer un anniversaire le jour de son obit, et qu'il assigne sur les marcs de Dijon, jusqu'à l'achat des livrées de terre. Il lègue une somme de 300 livres à prendre sur les revenus de la prévôté qui sera payée chaque année pour l'ouvrage de la chapelle, jusqu'à l'achèvement de l'œuvre. Il lui laisse sa petite croix d'or et la meilleure de ses chapelles. Il lègue une rente de 10 livres pour un anniversaire du duc Hugues V, son frère, plus une rente de 10 livrées de terre pour être distribuées aux pauvres qui assisteront tous les ans à cet anniversaire. Enfin il remplace le don de la petite croix d'or par une « grant ymaige » de N.-D. en argent (1349, 26 décembre). — Lettres de Jean, fils de Roi de France, duc de Normandie, ayant le bail du duché de Bourgogne, qu enjoint au receveur du duché d'acquitter les rentes de 40 et de 300 livres léguées par le duc Eudes IV à la chapelle ducale (1350, 8 mai). — Extrait du testament du duc Eudes IV en ce qui concerne la chapelle, donnée par Jean Curtiler, notaire à Dijon (1351). — Mandement de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, au receveur général du duché, de payer au chapitre de sa chapelle les 300 livres léguées par son aïeul le duc Eudes pour l'édification de cette chapelle (Talant, 1361, 14 octobre). — Mandement des gens du conseil de feu le duc Philippe au receveur général de faire faire en l'église de la Sainte-Chapelle, paroisse du duc, l'obsèque et représentation de ce prince comme il est de coutume pour les autres princes (1361, 9 décembre). — Vidimus donné par Dimanche Vitel, receveur général de Bourgogne, de : 1° Extrait du testament du duc Eudes IV, en ce qui concerne la fondation d'anniversaire à la chapelle ducale pour son frère Hugues V : 2° du mandement de Philippe, fils de Roi de France, duc de Touraine, lieutenant du roi au duché de Bourgogne, au receveur du duché pour lui prescrire l'exécution de cette clause du testament du duc Eudes IV (Dijon, 16 septembre 1363, 1363, 12 octobre). — Acte de la remise par Jean de Chartres, maitre de la chapelle privée du duc à Eustache Le Bougre, chanoine de la chapelle privée du duc, des oblations faites le jour de Pâques dans leur chapelle privée par le duc et la duchesse et qui de droit appartenaient au chapitre (1390, 13 avril). — Acte de la remise par le même à Jean Corniller, doyen de la chapelle ducale, des 7 francs d'or provenant de l'offrande faite par le duc le jour du vendredi saint (1390/1, veille du jour de Pâques). — Autre acte de la même remise faite en présence d'André Paste, conseiller-maître à la Chambre des Comptes (1391, 22 mai). — Acte de la présentation faite à Avignon à G. Cardinal de Prenette et à G. Cardinal de Saint-Ange, commissaires délégués par le pape pour le jugement du débat entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Etienne au sujet des oblations, des lettres produites par le chapitre à l'appui de sa cause (1393, 13 août). — Acte constatant que le 17 janvier 1398, à l'issue d'une messe célébrée dans un oratoire joignant la chapelle, devant Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, et à laquelle il avait offert un blanc du coin du roi valant 5 deniers, Jean Bertrand, chapelain chorial de la chapelle, s'était approché du célébrant et lui avait réclamé cette offrande au nom du chapitre et que celui-ci l'avait remise sans difficulté. — Autre acte notarié de la même remise fait devant Caillet, notaire, en présence du comte Jean de Rochefort, de Jacques de Cortiambles et d'une affluence considérable de personnes des deux sexes (1398/9, 25 janvier). — Acte reçu Baillet, notaire de l'officialité de Langres, constatant que le 25 mars 1398, Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, assistant dans son oratoire de la Sainte-Chapelle à la messe du jour de l'Annonciation, se leva de son siège au moment de l'offertoire et présenta au célébrant comme oblation un denier d'or, que Regnier Pot, chevalier, qui l'avait reçu pour l'officiant, remit après l'office au chapelain chorial de la chapelle venu là tout exprès. — Mandement du duc Philippe le Hardi au bailli de Dijon de faire maintenir le doyen et les chanoines de sa chapelle en possession du droit exclusif de recevoir ses oblations et celles des membres de sa famille, faites à la dite chapelle, contrairement aux prétentions de l'abbé de Saint-Etienne et du sacristain, curé de Saint-Médard, lesquels, sous prétexte qu'ils étaient curés primitifs, exigeaient ces offrandes. En cas d'opposition de ces derniers, il les ajourne aux jours de Beaune (Paris, 1398, 6 décembre). — Lettres patentes du duc Jean qui, sur les réclamations du doyen et du chapitre de sa chapelle, leur fait rendre les oblations que lui et la duchesse, le comte et la comtesse de Clèves, ses fils et fille avaient faites le jour du grand vendredi et que l'évêque de Bethléem et ses chapelains s'étaient attribuées suivant les prérogatives de la maison de France (Dijon, 1415, 28 octobre). — Acte reçu par J. Lebon, notaire à Dijon, duquel il appert que le 31^{e} jour du mois d'octobre, veille de la fête de la Toussaint, deux chanoines délégués par le chapitre de la chapelle, se présentèrent à l'hôtel ducal où, en présence de Guillaume Dubois et de Jean du Busseuil, écuyers, maîtres d'hôtels du duc, ils exposèrent que suivant les privilèges du chapitre, toutes les fois que le duc tenait son état à Dijon à l'époque des quatre bonnes fêtes de l'an, comme Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint, les chanoines étaient considérés comme commensaux de l'hôtel et avaient droit aux mêmes distributions, la veille et le jour de la fête; qu'ainsi ils réclamaient pour les quinze chanoines dont se composait pour le moment le chapitre. La chose ayant paru juste et raisonnable, on délivre pour chaque chanoine deux pains de bouche, quatre de commun. Puis Jean de Guillens, échanson, et Odot du Pluvot, sommelier, délivrent pour chaque chanoine deux quarts de vin et trois moutons pour la char. — Acte dressé par Martin Lefevre, notaire de la « représentation » ordonnée par le conseil ducal, dans l'église de la chapelle du corps de la duchesse de Bavière, morte dans son hôtel la nuit précédente, et cela en signe de paroichiage et qu'après les suffrages et oraisons dits par le chapitre le corps de la duchesse a été transporté aux Chartreux pour y être enterré (1423/4, 24 janvier). — Déclaration faite par Bonne d'Artois, duchesse de Bourgogne, qu'ayant fait offrir en aumône le pain bénit dans l'église de Saint-Médard, le jour des brandons, elle n'entend point déroger au droit de paroichiage qui appartient au chapitre de sa chapelle (1424/5, 5 mars). — Lettres patentes du duc Philippe le Bon par lesquelles, de l'avis de son conseil, celui de Forteguerre de Plaisance, archidiacre d'Arras et son premier chapelain, il décide, contrairement aux prétentions des quatre chapelains de sa chapelle privée, que les offrandes qu'il a faites à Dijon, le jour du vendredi saint 1433, doivent appartenir aux chanoines de sa chapelle (Lille, 1436/7, 11 janvier). — Opinion donnée par l'archevêque de Besançon, les évêques de Chalon et de Verdun, les doyens de Besançon et de Vergy, Etienne Armenier, président, Jean de Ternant, Pierre Brandon, Pierre Berbis, Nicolas Jaul, Guillaume de Vandenesse, Nicolas Fourneret, messeigneurs de Chastellux, de Humières, Jacques Pot, chevaliers, chambellans, Philibert de Jaucourt, Guillaume de Sercey, écuyers, et Olivier Marofle, tous conseillers du duc sur le débat entre le chapitre de la chapelle et les chapelains de la chapelle privée au sujet de l'attribution des aumônes faites par le duc, le vendredi saint dans sa chapelle de Dijon, par laquelle ils sont unanimement d'avis que ces oblations appartiennent au chapitre (Dijon, 1443, 2 août). — Lettres patentes du duc, qui suivant l'avis ci-dessus donnent gain de cause au chapitre (Dijon, 1443, 13 août). — Vidimus donné par le bailli d'Aval, au comté de Bourgogne, des lettres de l'empereur Maximilien, données à Ulm, le 20 mai 1498, par lesquelles il donne commission à Antoine de Vauldripont, son secrétaire en ordonnances des guerres, de saisir et mettre sous séquestre tous les biens des Français qui habitent le duché de Bourgogne, que à l'aide de Dieu, il est délibéré de réduire en son obéissance. Commission donnée par ce secrétaire, à Enguerrant Marchant, Claude Beury et Guillaume Chevalier, pour mettre ces lettres à exécution (1498, 22 août).

G. 1130. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1501-1691. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dons, oblations et fondations des princes. Lettres patentes de Louis XII, roi de France, signées de sa main par lesquelles, considérant que l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon a été fondée par les ducs de Bourgogne, qui ont fait de somptueux édifices, lesquels ont grand besoin de réparation, afin d'être plus participants aux oraisons et prières qui s'y célèbrent, il accorde au chapitre une somme de 400 livres, pendant cinq ans, pour l'employer à ces réparations sous le contrôle de la Chambre des Comptes (Lyon, 12 octobre 1501). — Enregistrement de ces lettres par les généraux des finances (1501, 10 décembre). — Lettres patentes signées du même qui prolonge de deux années l'octroi de 400 livres (Blois, 24 novembre (1507). — Enregistrement par Jacques Hurault, général des finances en Bourgogne (1507, 30 novembre). — Arrêt de la Chambre des Comptes, qui condamne Claude Contault, greffier de la Chancellerie, et Jean Morelet, tabellion-fermier, à payer au chapitre de la Sainte-Chapelle la rente de 15 livres pour l'anniversaire du duc, Robert II, ainsi que les arrérages (1525, 13 juillet). — Commission donnée au conseiller maître Etienne de Frasans, pour l'exécution de l'arrêt (1525, 28 juillet). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt, dressé par celui-ci (1525, 3 août). — Arrêt de la Chambre des Comptes qui décharge le greffier de la chancellerie, et le tabellion, fermier de cette rente, du paiement de 15 livres de cette rente, et la met à la charge de la recette du bailliage de Dijon (1528/9, 15 mars). — Arrêt de la Chambre des Comptes, rendu en marge de la requête du chapitre, enjoignant au receveur du bailliage de payer à l'avenir au chapitre cette rente de 15 livres pour l'anniversaire du duc Robert II (1532, 17 juin). — Sentence de Guillaume Berbisey, lieutenant au bailliage de Dijon, portant mainlevée du temporel du chapitre de la Sainte-Chapelle, qui avait été saisi pour défaut d'avoir paiement de la somme de 600 écus qui lui avait été imposée par manière d'emprunt forcé, mainlevée faite ensuite d'un mandement du roi François I^er^, donné à Loches, le 8 décembre 1539, par lequel il tenait quitte le chapitre de 300 écus qui lui restaient à payer (1539/40, 1^er^ mars). — Bordereaux des distributions de pain, de vin et de viande, faites au doyen et au chapitre de la Sainte-Chapelle, le jour de la Toussaint, que la reine, le roi absent, séjournait au Logis du Roi (1541, 1^er^ novembre). — Certificat donné par les clercs auditeurs de la Chambre des Comptes, du droit du chapitre de la Sainte-Chapelle, de percevoir chaque année sur la recette du bailliage la somme de 15 livres pour l'anniversaire du duc Robert II, 10 pour le service du duc Eudes, 9 livres 16 sols pour les censes de maisons comprises dans l'édifice du château, et 1 livre pour celle d'une maison englobée dans les étuves du logis du Roi (1547, 7 mars). — Lettres patentes signées du roi Henri II, qui enjoint au général des finances d'assurer le paiement de ces sommes sur la recette générale de Bourgogne (Fontainebleau, 27 décembre 1547). — Ordonnance de Philippe Marlan, général des finances, pour l'exécution de ces lettres (29 avril 1548). — Entérinement de ces lettres par la Chambre des Comptes (1549/50, 30 janvier). — Quittances de ces sommes données en 1551. — Supplique adressée au Roi, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, pour demander de prélever sur les sommes affectées à l'entretien de son logis, à Dijon, une somme de 100 écus, destinée à entretenir les bâtiments et les ornements de ladite chapelle. A la suite, décision du Conseil d'État qui renvoie la requête au Bureau des finances, à Dijon, pour avoir son avis (1582, 5 octobre). — Arrêt de renvoi du même jour. Arrêt du Conseil qui, sur l'avis du Bureau, ordonne qu'à l'avenir une somme de 66 écus deux tiers destinée à la réparation des bâtiments de la Sainte-Chapelle, sera perçue sur les deniers de la recette générale. Lettres d'attache (1585, 31 mai). — Enregistrement par le Bureau des finances (7 décembre 1587). — Entérinement par la Chambre des Comptes le 21 juin 1586. — Procès-verbal dressé par Drouhin Vincent, conseiller maître à la Chambre des Comptes, de l'exécution de l'arrêt de la Chambre du 11 juillet 1591, qui condamne le receveur général à payer au chapitre de la Sainte-Chapelle les arrérages des rentes dues par le Roi (1591, 26 juillet). — Arrêt du conseil et lettres patentes du Roi Henri IV, qui confirment au chapitre de la Sainte-Chapelle l'octroi des 66 écus 2/3, accordé par le feu Roi, pour l'entretien des bâtiments (Dijon, 1595, 28 juin). — Enregistrement par le Bureau des finances (1600, 18 février). — Mandement du Roi Henri IV, aux gens des comptes à Dijon, d'avoir à rétablir l'octroi des 200 livres qu'il avait accordé pour l'entretien des bâtiments de la Sainte-Chapelle, et qu'ils avaient rayé des comptes (Paris, 1603, 6 mars). — Enregistrement de ces lettres par la Chambre des Comptes (1603, 15 juillet). — Arrêt du conseil d'Etat et lettres d'attache du roi Louis XIII, qui ordonnent le rétablissement de la somme de 200 livres octroyée pour l'entretien des bâtiments (1624, 23 octobre). — Acte reçu Vautheron, notaire, de la déclaration faite par Jean Bourlier, chanoine, qu'il a reçu de Jacques Cordier, trésorier des aumônes du Roi la somme de 35 sols tournois pour l'offrande que le Roi a faite ce jour en l'église des Jésuites où il entendait la messe (1629, 1^er^ février). — Acte reçu Vautheron, notaire, de la déclaration faite par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle, qu'ils avaient reçu de M. Pierre de Cyrano, trésorier des offrandes et aumônes du Roi, la somme de 70 livres pour quarante jours à partir du 17 mars au 25 avril, soit 35 sols par jour pour les offrandes faites par le Roi tant à la Sainte-Chapelle, sa propre paroisse, qu'à Saint-Etienne, aux Cordeliers, aux Jésuites et autres tant de la ville que de la banlieue (1630, 24 avril). — Attestation donnée par Louis de Bernage, doyen des aumôniers du Roi, que les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon ont, en qualité de curés et de chapelains du Roi, perçu toutes les offrandes faites par S. M. durant son séjour à Dijon; que le jour de Pâques on leur a présenté le pain bénit offert par le Roi, qu'on leur a donné les cierges ayant servi aux cérémonies du jeudi et du vendredi saints et qu'ils ont eu l'ordinaire du pain, vin et viande le jour de Pâques, comme les autres commensaux du Roi (1650, 25 avril). — Arrêt du Conseil d'État qui accorde une somme de 10,000 livres pour les réparations des bâtiments de la Sainte-Chapelle, dont l'adjudication sera faite par le Bureau des finances (1657, 19 avril). — Acte reçu Prieur, à Dijon, de la déclaration faite par Simon Coquet, chanoine de la Sainte-Chapelle, de la remise par Pierre Cyrano, trésorier des offrandes du Roi, de la somme de 24 livres 10 sols pour les offrandes de Sa Majesté pendant les quatorze jours de son séjour à Dijon (1658, 19 novembre). — Certificat donné par

Sellier, chapelain du Roi, de la remise à M. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, de la somme de 35 sols pour l'offrande faite ce jour par le Roi à la Sainte-Chapelle (1668, 9 février). — Extrait des arrêts de vérification des dettes de la ville de Dijon, constatant l'état des sommes dues à la Sainte-Chapelle (1664, 11 août, 1678, 7 juin). — Attestation donnée et signée par Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, qu'ayant offert le pain bénit en aumône le 13 mai, en l'église Saint-Médard, elle n'entend point que cela puisse préjudicier aux droits et privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle (1674, 26 mai). — Certificat donné par C. Tiersaul, aumônier ordinaire de la Reine et prieur commendataire de N.-D. de Cussault, que le dimanche 6 mai il a été présenté le pain bénit, au nom de la reine, avec un cierge et l'offrande de la grand' messe célébrée à la Sainte-Chapelle ; que le dimanche suivant S. M. a été en personne à l'offrande à la grand'messe dans ladite église (1674, 5 juin). — Ordonnance de l'Intendant Bouchu qui condamne le receveur général de Bourgogne à payer au chapitre la somme de 25 livres pour les anniversaires des ducs Eudes et Robert et 25 livres pour le droit de rôle du doyen (1675, 20 juin). — Autorisation donnée par la Chambre des Comptes au chapitre de la Sainte-Chapelle de se faire délivrer des extraits des comptes des receveurs, justifiant les paiements de diverses sommes qui lui ont été faits (1682). — Extraits des comptes de la ville de Dijon contenant le paiement fait au chapitre d'une redevance annuelle de 127 livres 10 sols sur la prestation des marcs (1629-1682). — Certificat donné par Pothenot, aumônier du Roi, du versement entre les mains du chanoine Galoche de la somme de 3 livres 10 sols pour l'offrande des deux messes entendues par le Roi à la Sainte-Chapelle les 6 et 7 juin 1683. — Arrêt du Bureau des finances qui condamne le receveur général Bichot-Morel à payer au chapitre de la Saint-Chapelle 97 livres 17 sols, 40 livres, 11 livres 2 sols sur les marcs de la ville de Dijon, 20 livres sur le domaine, 20 livres et 20 émines de blés sur la terre de Lantenay (1691, 10 mars). — Mémoire imprimé adressé au Roi par Claude Fyot, abbé de Saint-Etienne, curé primitif de Saint-Médard et Etienne Arviset, trésorier dudit Saint-Etienne et vicaire de l'église Saint-Médard, pour protester contre la qualité de curé du Logis du Roi prétendu à leur préjudice par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle et par conséquent contre leur droit de se réserver les oblations durant le séjour des princes à Dijon (s. d., vers 1690).

G. 1131. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1489-1734. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Droit de Committimus. Exécution des lettres de Committimus qui maintiennent le chapitre de la Sainte-Chapelle en possession de ses terres de Ruffey et de Saint-Apollinaire (1489). — Lettres de Committimus pour le jugement par le bailli ou la Chambre des Requêtes du Palais des causes entre le chapitre et ses débiteurs (1550, 7 mars ; 1555, 22 octobre ; 1553, 4 mars; 1563, 3 mai ; 1567, 4 novembre ; 1568, 26 octobre). — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient le chapitre de la Sainte-Chapelle du Palais en possession de son droit de Committimus (1566, 7 août). — Mandement du roi Charles IX à Odinet Godran, président au Parlement et garde des sceaux de la chancellerie, de laisser le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon jouir du droit de Committimus dont l'avait privé l'édit de Moulins (1572, 5 juin). — Ordonnance du président Godran pour ce rétablissement (1572, 2 juillet). — Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne la communication au Conseil des pièces produites par le chapitre à l'appui de son droit de Committimus et cependant, conformément aux lettres patentes du 5 juin 1572, décide qu'il jouira comme du passé du droit de Committimus aux Requêtes du Palais (1670, 20 mai). — Lettres de Committimus décernées au chapitre depuis 1628 à 1734. — Procédures poursuivies aux Requêtes du Palais par le chapitre et ses membres en vertu de ce droit de Committimus (1573-1650).

G. 1132. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1252-1733. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Franc salé. Charte de Jean de Chalon, comte de Bourgogne, sire de Salins, qui, pour le remède de son âme et de celle de ses ancêtres, donne en aumône à la chapelle du duc, à Dijon, dix charges de grand sel, à prendre au puits de Salins le jour de la Saint-Clément, sous la condition de célébrer un anniversaire pour sa famille (1252, septembre). — Dix copies ou vidimus. — Lettres patentes du roi Louis XII portant que le chapitre de la Sainte-Chapelle continuera de prendre comme par le passé dix charges de sel de Salins, sans payer le droit de gabelle (Paris, 1504/5, 15 février). — Enregistrement de ces lettres par la Chambre des Comptes (1505, 23 août). — Lettres semblables obtenues du roi François Ier (Dijon, 1521, 6 juin). — Enregistrement par la Chambre des Comptes le 27 janvier 1521/2. — Lettres semblables accordées par le roi Henri II (Fontainebleau, 2 janvier 1547/8; Moulins, 18 octobre 1548). — Enregistrement par la Chambre des Comptes, le 4 mars 1548/9. — Arrêt du Parlement qui confirme le chapitre de la Sainte-Chapelle dans le droit de percevoir dix charges de sel de Salins sans frais, à la charge de prendre chacun an un mandement de la Chambre des Comptes pour le passage (1551, 9 avril). — Exécution dudit arrêt (10 mai 1552). — Pièces d'une instance du chapitre de la Sainte-Chapelle, contre le receveur du grenier à sel, qui refusait de reconnaître

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'attribution donnée par le Roi au Parlement de Dijon, de juger les difficultés qui surviendraient au sujet des baux de la ferme des gabelles. Ce receveur s'opposait à ce que le chapitre tirât de Salins les dix charges de sel qui lui appartenaient (1551). — Ordonnances de la Chambre des Comptes aux officiers des greniers à sel de Bourgogne, de laisser passer en franchise dix charges de sel de Salins pour le chapitre de la Sainte-Chapelle (1557, 1561, 1569, 1570, 1571, 1628, 1601, 1670). — Requêtes adressées par le chapitre au Parlement de Dôle à l'effet d'obtenir le païement de quatre années d'arrérages des dix charges de sel (1568). — Ecritures et règlement au sujet du sel de Salins attribué au chapitre de la Sainte-Chapelle et aux autres corps ecclésiastiques, et à l'entrée duquel on s'opposait, sous prétexte que les ecclésiastiques en abusaient et qu'ils revendaient ce qui était au delà de leur consommation (1601, 21 février). — Dossier relatif à une opposition du syndic aux délibérations du chapitre qui avait admis les massiers à prendre part à la distribution du sel (1630). — Certificat des vicomte mayeur et échevins de Dôle attestant que plusieurs sacs des dix charges de sel de Salins destinées au chapitre de la Sainte-Chapelle ayant été rompus à leur passage, on y avait ajouté 46 salés de plus par forme d'indemnité (1640, 14 mai). — Arrêt du Parlement qui enjoint aux officiers des gabelles de n'apporter aucun empêchement au passage des 10 charges de sel de Salins destinées à la Sainte-Chapelle (1631, 7 août). — Pièces relatives aux empêchements apportés à cet effet par les officiers des gabelles à Auxonne 1640-1667). — Arrêt du Conseil qui confirme le chapitre en possession du don des dix charges de sel des salines de Salins et oblige le fermier des gabelles à fournir les passeports nécessaires (1649, 18 septembre). — Arrêts du Parlement qui ordonnent aux officiers des gabelles de laisser entrer en franchise ces dix charges de sel (1633-1674). — Consentement de ces officiers sous la condition de visite de ces charges à Auxonne et à Dijon (1676, 23 mars). — Trois pièces relatives à la conversion de ces dix charges de sel blanc en quinze minots de sel gris à prendre au grenier de Dijon (1677). — Extrait de l'ordonnance royale qui interdit à toute communauté de faire venir du sel de Salins, leur enjoint de se fournir de sel au grenier de leur demeure au prix de marchand fixé à 7 livres, savoir à l'abbaye de Saint-Bénigne 21 minots, aux chapitres de Saint-Etienne et de la Sainte-Chapelle chacun 15 minots (1680). — Requête imprimée du syndic des Etats de Bourgogne au Parlement pour obtenir défense aux officiers des gabelles d'exiger des communautés jouissant du franc salé plus de 6 livres 5 sols 4 deniers par minot (1682, 15 février). — Arrêt du Conseil qui condamne le chapitre à payer par provision 10 livres portées par la déclaration du 18 novembre 1702, pour les 75 minots qui lui sont délivrés (1703, 22 décembre). — Quittances des 504 livres et 50 livres 8 sols, pour la finance des lettres de confirmation du franc salé (1733).

G. 1133. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1464-1565. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Exemptions de logements militaires, de ban et arrière-ban. Vidimus par Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, des lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, données à Lille le 22 mai 1464, par lesquelles il prend le chapitre de la Sainte-Chapelle, ses membres, ses hommes et ses biens sous sa sauvegarde. Commission du bailli pour l'exécution de ces lettres (1464, 4 juillet). — Lettres patentes du roi Charles VIII qui prend le chapitre sous sa sauvegarde et exempte les personnes et les biens du chapitre du logement des gens de guerre. Lettres d'attache desdites lettres, données et signées par Jean de Baudricourt, maréchal de France et gouverneur de Bourgogne (8 juillet 1494). — Enregistrement des lettres du Roi par le bailliage de Dijon (1495/6, 12 janvier). — Lettres patentes du roi Louis XII confirmatives de celles du roi Charles VIII (Dijon, 1499/1500, 19 mars). — Lettres d'attache de ces lettres, données par Engilbert de Clèves, duc de Nevers, gouverneur de Bourgogne (1499/1500, 7 avril).— Lettres d'attache de Louis de la Trémouille, gouverneur de Bourgogne, touchant l'exemption du logement militaire accordé par le Roi à la Sainte-Chapelle (1521, 13 septembre). — Autres semblables par Philippe Chabot-Brion, gouverneur de Bourgogne (1526, 1er juin). — Autres semblables par Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, Champagne et Brie (1538/9, 8 janvier.) — Copie des lettres patentes du roi Henri II qui vidime et confirme celles de François Ier, Louis XII, de Jean, duc de Normandie, Eudes III, duc de Bourgogne, portant confirmation des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle et, en ce qui concerne les trois premiers, de celui de l'exemption du logement des gens de guerre (Fontainebleau, 1547/8, janvier). — Attestation donnée par Hugues Lemarlet, bailli de Dijon, de la comparution des chanoines de la Sainte-Chapelle au ban et à l'arrière-ban. — Copie de deux lettres closes du roi qui exempte le clergé de cette comparution (1557, 25 avril et 10 mars). — Lettres patentes du roi Henri II qui exempte le chapitre de la Sainte-Chapelle de toute contribution au ban et l'arrière-ban (Fontainebleau, 24 mars 1557). — Enregistrement de ces lettres par le Parlement (1558, 16 mai). — Autre par le bailliage de Dijon (1558, 22 juin). — Lettres patentes du roi Henri II qui exempte les chanoines de la Sainte-Chapelle du guet et garde de la ville de Dijon, à l'exception des cas où les gens du Parlement et de la Chambre des comptes seront commandés (1557/8, 27 mars, Fontainebleau). — Lettres d'attache de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne (1557, 22 avril). — Signification de ces lettres faite par le chapitre à la mairie de

Dijon (12 mai 1558). — Lettres patentes de sauvegarde accordées par le roi Charles IX au chapitre de la Sainte-Chapelle (Bordeaux, avril 1565).

G. 1134. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1214-1657. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Doyens. Elections. Charte du duc Eudes III qui, après avoir fait reconnaître en présence de l'évêque de Clermont par les doyen et chapitre de sa chapelle, sa qualité de patron de l'église, déclare toutes les prébendes et les offices des chanoines être à sa nomination, sauf celle du doyen qui sera double. Ce doyen sera élu par le chapitre et s'il est pris dans une autre église il devra être non suspect au duc ou à ses successeurs. Le duc ne pourra conférer les dignités du chapitre qu'aux chanoines dont le nombre ne pourra dépasser vingt non compris le doyen (1214, septembre, Vidimus notarié du 8 novembre 1586). — Charte partie du même traité donnée par Robert, doyen, le chapitre, en présence de l'évêque de Clermont (1214, septembre). — Bulle du pape Boniface VIII adressée au doyen de la chapelle ducale par laquelle, après lui avoir fait connaître le désir du duc Robert de voir l'élection du doyen confirmée par le Saint-Siège dont son église relève, mais que l'exiguité des revenus du doyen ne permet pas le voyage à Rome ni les frais de séjour, lui, voulant condescendre autant que possible aux désirs du prince, consent qu'à l'avenir tout doyen élu devra être confirmé par l'abbé de Cîteaux (Rome, 6 des cal. de juillet, an 4 de son pontificat, 1298). — Lettre de Jean, abbé de Cîteaux, au chapitre de la chapelle, pour l'informer que, retenu près du roi de France pour de graves affaires, il ne lui sera possible d'être à Dijon que dans l'octave de la Saint-Remi pour confirmer l'élection du doyen Gautier de Boux (1303, veille de la Saint-Pierre et de la Saint-Paul). — Election de Jean de Baubigny. Délibération du chapitre qui ajourne au lundi 5 septembre l'élection du doyen (1379, 2 septembre). — Convocation faite par le chapitre des chanoines, Jean de Pouilly et Jean Potier, pour assister à cette élection (1379, 3 septembre). — Délibération du chapitre qui, sur la demande du duc et pour d'autres causes, renvoie l'élection au lundi 12 septembre (1379, 5 septembre). — Délibération du chapitre qui statue qu'à l'avenir le doyen n'aura qu'une part dans les revenus communs de l'église, blé, vin, tailles, ventes de bois, pêches d'étangs, échutes de mainmortes, mais qu'il en aura deux aux distributions quotidiennes de pain, de vin, d'argent, d'oblations, de funérailles, de sépulture et de legs faits à l'église (1379, 5 septembre). — Délibération du chapitre qui renvoie l'élection du doyen au samedi (1379, 12 septembre). — Mandement de Girard, abbé de Cîteaux, à Pierre de Layer, notaire public, par lequel, informé de l'élection de Pierre de Baubigny comme doyen, il lui enjoint de citer le chapitre et tout le peuple de Dijon dans l'église de la Sainte-Chapelle le 21 de ce mois, jour qu'il a fixé pour la confirmation de l'élection, afin de recevoir les oppositions s'il s'en produit (1379, 17 septembre). — Assignation faite en conséquence par Jean de Layer (1379, 18 septembre). — Acte dressé par Jean de Layer, notaire, devant le portail de la Sainte-Chapelle, du serment prêté par le nouveau doyen de conserver et maintenir les droits, les privilèges du chapitre. En présence de Gérard, abbé de Cîteaux, d'Alexandre, abbé de Saint-Bénigne, de Jean de Magny, abbé de Saint-Étienne, etc. (1379, 21 septembre). — Acte de la confirmation de l'élection de Pierre de Baubigny par l'abbé de Cîteaux (1379, 21 septembre). — Election de Jean Couillier. Délibération des chanoines de la chapelle ducale rassemblés pour l'élection d'un doyen en remplacement de Jean de Baubigny démissionnaire, par laquelle on fixe l'élection au 3 janvier (1384, 30 décembre). — Notification faite au chapitre par Jean de Laignes, notaire, de la convocation des chanoines pour l'élection (1384, 30 décembre). — Notification faite par le chapitre de l'élection qu'il a faite comme doyen de la personne de Jean Couillier, archidiacre de Tournus (1384/5, 3 janvier). — Procès-verbal dressé par Raoul Maltaillé et Jean de Lusseuil, chanoines à Chalon-sur-Saône, dans la maison de l'archidiacre Couillier, de son acceptation de la dignité de doyen qui lui avait été notifiée par ces chanoines (1384/5, 9 janvier). — Procuration donnée par le nouveau doyen à l'effet de demander à l'abbé de Cîteaux de procéder à sa confirmation (1384/5, 3 février). — Notification de cette procuration faite à l'abbé de Cîteaux par Guillaume de Laignes, notaire, au nom du chapitre (1384/5, 6 février). — Acte par lequel le chapitre après avoir narré toutes les circonstances de l'élection de J. Couillier demande à l'abbé de Cîteaux de le confirmer (1384/5, 6 février). — Mandement de Girard, abbé de Cîteaux, à Guillaume de Laignes, notaire, de faire les convocations pour la réception du doyen (1384/5, février). — Acte de la confirmation de cette élection par Gérard, abbé de Cîteaux (1384/5, 7 février). — Délibération du chapitre qui fixe au lundi 17 février l'élection du doyen en remplacement de Jean de Saulx décédé le 15 janvier précédent (1449/50, 18 janvier). — Acte de la confirmation de l'élection du doyen le Prince faite par Pierre de Louis d'Acey et René de Bresche, abbé de Flavigny et de la Bussière, délégués par Jacques, abbé de Cîteaux (1510, 16 décembre). — Election du doyen André de Leval. — Délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle qui fixe au 27 février l'élection d'un doyen en remplacement d'Etienne le Prince, décédé (1515/6, 25 janvier). — Procuration donnée par le chapitre à des chanoines pour se rendre à Cîteaux à l'effet de prier l'abbé de venir confirmer l'élection du doyen (1515/16, 28 février). — Notification de l'élection d'André de Leval faite à l'abbé de Citeaux (1515/6, 28 février). — Confirmation de cette élection par l'abbé (1515/6, 1er mars). — Procès-verbal contenant tous les actes de cette élection. — Procès-verbal et pièces relatives à l'élection du doyen Philippe Berbis, en 1570. — Procès-verbal de l'élection du doyen Jacques Berbis (1586). — Délibération du chapitre qui, informé du décès du doyen Baillet et voulant conserver à l'élection de son successeur le caractère canonique qu'elle a toujours eu, décide que toute lettre de cachet ou de recommandation de quelque part qu'elles viendront ne seront ouvertes qu'après l'élection (1657, 5 février). — Déclaration dans le même sens faite par le chanoine Bouhier (1657, 5 février).

G. 1135. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1690-1778. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Doyens. Elections. Dossier relatif à l'élection canoniale de Jacques Malteste et du procès auquel elle a donné lieu et dans les circonstances suivantes. M. Benoît Bouhier, doyen du chapitre, de retour d'un voyage à Rome, rassembla la compagnie et lui apprit qu'il avait résigné ses fonctions entre les mains du Pape en faveur d'Etienne Bouhier, son neveu, qui en avait obtenu les bulles apostoliques, dont ledit neveu présentait les copies. Non seulement le chapitre ne voulut point reconnaître ses bulles, mais il prétendit que le doyen Bouhier, élu canoniquement, n'avait pas eu le droit de désigner son successeur, et comme le résignataire persistait à prendre possession de son siège, le chapitre ne tenant compte de bulles contraires aux propres constitutions, élut Jacques Malteste comme doyen, d'où procès porté aux Requêtes du Palais, qui donne gain de cause au chapitre, et fut confirmé par un arrêt du Grand Conseil, y inséré du 28 septembre. Mémoires et factums imprimés. Procédures, avis de conseil. Registre des actes capitulaires pris à cette occasion (1690-1691). — Pièces concernant l'élection de Jacques Malteste et la confirmation de son élection, par Jean Petit, abbé de Citeaux, le 29 novembre 1691). — Procès-verbal de l'élection de Jean Bouhier, comme doyen, en remplacement de Jacques Malteste, décédé (1706). — Autre de Guillaume Perreney de Grosbois en remplacement de Jean Bouhier (1731, 10 mai). — Pièces concernant l'élection de l'abbé de la Fare, successeur de M. de Grosbois. Dépêche du prince de Condé approbative de cette élection (1778). — Registre contenant les actes qui concernent les élections des doyens, commencé en 1657 par l'élection de Benoit Bouhier; fol. 10, id. de celle de Malteste (1690); — fol. 19, de celle de M. Jean Bouhier (1706); — fol. 26, de celle de M. Perreney de Grosbois (1731); — fol. 32, de M. de la Fare (1778); — fol. , de M. Dillon (1787).

G. 1136. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1214-1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Doyens. Affaires diverses. Charte de Eudes IV, duc de Bourgogne, portant en autres clauses, que le doyen de sa chapelle, à Dijon, étant son chapelain et commensal, il veut, qu'à ce titre, il reçoive tous les ans une robe fourrée (pallium tunicam et cappam forratam) (1214, septembre, copie). — Lettres patentes de Jean, fils de roi de France, duc de Normandie, qui, vu la charte précédente, ordonne au receveur général de Bourgogne de fournir à la Noël de chaque année, au doyen de la chapelle, la robe consistant en manteau, tunique et cappe fourrés ou leur valeur (château de Talant, 1350, avril). — Mandement de Jean, roi de France, au receveur général, de payer au doyen de la chapelle la somme de 32 florins d'or, pour acheter la robe de trois garnements qui lui est due le jour de Noël (Talant, 14 janvier 1361/2). — Mandement du duc Philippe le Hardi, à Huet Hanon, son trésorier, par lequel, sur les représentations qui lui ont été faites, par Guy Rabby, doyen de sa chapelle, de l'insuffisance de la somme de 32 florins, pour une robe de trois garnements, il l'autorise à lui payer la somme de 45 florins (Talant, 1366, 7 décembre). — Extraits des comptes de la recette générale des années 1366, 1367, 1368, 1369). — Bulle du pape Martin V, qui accorde au doyen de la chapelle ducale le pouvoir de bénir les vases sacrés, les habits sacerdotaux et les autres ornements du culte (Rome, 4 des ides de mai, l'an VIII de son pontificat, 1424). — Autre du même qui donne au doyen de la chapelle ducale le pouvoir d'approuver les confesseurs des chanoines, des bénéficiaires dans la chapelle des sujets de l'église et lui permet de les confesser (Rome, 5 des calendes de juillet, an VIII de son pontificat, 1424). — Autre du même pape, qui accorde au doyen et au chapitre le droit de pouvoir réconcilier l'église de la chapelle et son cimetière, toutes les fois qu'ils auront été violés ou souillés (Rome, 4 des ides de mai, an VIII de son pontificat, 1424). — Lettres patentes, signées du roi Henri II, qui, sur la requête de Pierre Sayve, doyen de la Sainte-Chapelle, fait revivre l'ancienne allocation de 26 livres 13 sols 4 deniers sur les comptes du receveur du Dijonnais, pour la robe due au doyen, le jour de Noël (Saint-Germain-en-Laye, 6 septembre 1555). — Délibération du chapitre, portant que quand le doyen ne pourra faire l'office, il sera remplacé par le trésorier; celui-ci par le prévôt et en absence de ce dernier, par le plus ancien des chanoines (1588, 16 février). — Arrêt de la Chambre des Comptes, rendu sur la requête de Girard Sayve, doyen de la Sainte-Chapelle, qui enjoint au receveur du bailliage de lui payer, en sa qualité de doyen, la somme de 8 écus 53 sols 4 deniers, pour le droit de sa robe (1591, 11 juillet). — Sentence de Drouhin Vincent, conseiller maître des Comptes, pour l'exécution de l'arrêt précédent (26 juillet 1596). — Extrait du compte de la recette générale de Bourgogne, de l'an 1693 contenant le paiement au doyen de la Sainte-Chapelle de 15 livres pour l'anniversaire du duc Robert II, 10 livres pour celui du duc Eudes IV, 20 sols de cens et 25 livres pour la robe violette fourrée d'hermine, due chaque année au doyen. — Frais d'envoi de deux chevreuils et de bouteilles de ratafia, au doyen de Grosbois, à Paris (1755).

G. 1137. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 15 pièces papier.

1211-1748. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chanoines. Nominations. Prébendes. Procurations. Charte du duc Eudes III, qui déclare renoncer à la nomination des chanoines de sa chapelle, mais se réserve celle du personat comprenant le chantre, le trésorier et le prévôt (1211, février). — Charte de Eudes III, duc de Bourgogne, qui institue quatre personats dans le chapitre, un chancelier, un trésorier, un chantre et un prévôt dont il se réserve la nomination et auxquels il assigne 500 livres à prendre sur le péage ou à défaut sur le banvin. Il donne au chapitre 100 sols de revenu sur le banvin et comme le doyen fait partie de sa maison, il recevra tous les ans une robe fourrée. Témoins R. évêque de Clermont et la duchesse (1214, septembre). — Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, par laquelle il ordonne qu'à l'avenir tout nouveau chanoine ne jouira de la prébende à laquelle il aura été nommé, qu'un an après sa nomination et que les fruits de cette prébende serviront à la communauté. Il est fait exception pour les distributions quotidiennes (1248, mai, mercredi après la fête de Saint-Jean Porte-Latine). — Traité par lequel Mercator, doyen de la Sainte-Chapelle, et Viard, chanoine, curé de Rouvres, se partagent les novales de Rouvres. Le premier en qualité de curé du duc, le second, comme curé de Rouvres (1259, mars). — Transaction entre le chapitre et Jeanne, sœur de Wiard Pester, chanoine de la chapelle ducale, femme de Jacques de Fouvent, au sujet de la succession dudit chanoine (1261/2, janvier). — Statut du chapitre sur la valeur des prébendes, les revenus et les distributions (1304). — Statut du chapitre portant que la condition de résidence pour les chanoines est indispensable pour percevoir les gros fruits (1344). — Transaction entre le chapitre et Jean Berthot, chorial, nommé chanoine, au sujet des prébendes (1433). — Lettres d'associations de prières et d'affiliations à l'ordre, accordées au chanoine Philibert Lexartey, par le général de la grande Chartreuse, le général des Carmes, le prieur des Carmes de Dijon, le général des Jacobins (1473-1491). — Procurations générales données par le chapitre (1540/1, 21 janvier, 1594, 1er décembre, 1518, 28 mai). — Lettres patentes du roi Charles IX qui exempte les chapitres de ses chapelles de Paris, Bourges et Dijon, de l'article de l'ordonnance de Moulins concernant les prébendes préceptorales (Moulins, 6 mars 1566/7). — Enregistrement par le Parlement (1566/6, 6 avril). — Confirmation de ces lettres, par le roi Henri III (Paris, 17 février 1588). — Enregistrement par le Parlement. — Extrait du registre des statuts commencé sous le doyen Eudes Macheco, concernant les chanoines non résidants, la distribution des grains, la fondation d'un service de matines, par le doyen Baillet en 1655. — Arrêt du Parlement qui homologue la délibération du chapitre, laquelle en vertu de l'ordonnance du 7 janvier 1681, décide que de deux bénéfices incompatibles occupés par un chanoine, celui qui ne sera point desservi dans l'année sera saisi et les fruits employés selon qu'il sera décidé par l'autorité supérieure (1695, 20 août). — Pouvoirs donnés par les évêques de Langres et de Dijon aux chanoines Guenebaut, Camus, Bérardier (1713-1743). — Registre des aumônes du chapitre (1556).

G. 1138. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1432-1748. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chanoines musicaux. Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, à l'occasion du choix qu'il a fait de sa chapelle à Dijon comme le siège de l'ordre de la Toison d'Or qu'il vient d'instituer, fonde quatre canonicats qui ne pourront être occupés que par des musiciens ; affecte pour leur entretien une rente de 780 livres assignée sur la saunerie de Salins et s'en réserve la nomination sur la présentation du chapitre (Gand, 1432/3, 2 janvier). — Lettres patentes du même adressées aux doyen et chapitre de sa chapelle par lesquelles désirant que, pour les services qui y sont fondés et notamment pour celui de l'ordre de la Toison d'or, elle soit bien pourvue de chapelains vicaires et choriaux « qui soient du drap d'icelle », il les autorise, afin de les y maintenir de préférence à des étrangers, à disposer en leur faveur des quatre prébendes musicales et sans tenir compte des recommandations venues du dehors (Dijon, 26 janvier 1454/5). — Autres du même qui, sur leur présentation, nomme Jean Tonnelier, sous-chantre, chanoine musical (Abbeville, 1457, 7 août). — Autres du duc Charles qui nomme Pierre d'Estang, chantre, chanoine musical (Péronne, 1471, 16 mai). — Autres de Jean, cardinal d'Amboise, évêque, duc de Langres, lieutenant général du roi en Bourgogne, lequel, en vertu des lettres y insérées du roi Charles VIII, données à Amboise le 12 octobre 1483, qui lui donnaient le pouvoir de conférer les bénéfices ecclésiastiques à la nomination du roi, nomme Claude Viardet, chanoine musical sur la présentation du chapitre (1485, 26 juin). — Dossier des procédures poursuivies par le chapitre devant le Parlement contre Philippe Chambellan, chanoine musical, absent depuis plus d'un an sans permission, et nonobstant monitions réitérées, à la suite desquelles il a été déchu et son remplaçant présenté (1485). — Présentation au roi par le chapitre de Guillaume Chéret, prêtre du diocèse de Troyes, musicien instruit, recteur de la maîtrise d'Alby (1516). — Lettres de provisions de l'office de chanoine musical, données par le roi François Ier à Simon Chaffault, prêtre instruit dans l'art de la musique (Lyon, 1 avril 1537/8). — Déclaration du roi Henri II pour mettre fin aux absences abusives des chanoines musicaux de la Sainte-Chapelle (Compiègne, 31 juillet 1553). — Lettre close du roi Henri II au chapitre pour lui recommander Mathieu Morelot, chantre de la chapelle, pour le premier office de chanoine musical qui viendra à vaquer (Saint-Germain, 9 avril 1548). — Lettres patentes du roi Henri IV qui confirme les lettres du roi Charles IX du 7 décembre 1572, celles du roi Henri III portant qu'à l'avenir les chantres, chapelains, clercs de chapelles, compositeurs, noteurs et enfants couchés dans l'état de leur maison à leur collation dans leurs saintes chapelles de Paris, de Dijon et d'autres églises puissent être admis dans les canonicats (1594, mars, chartes, copie).— Présentation faite par le chapitre, de Laurent Montfort, très habile organiste, comme chanoine musical (1627, 17 juin). — Lettres de provisions du roi Louis XIII en date du 15 juin (Paris). — Autres du même en faveur de Claude Bertaud (Dijon, 31 mars 1631). — Autres semblables du roi Louis XIV en faveur de Pierre Dercy (Paris, 7 novembre 1660). — Autres semblables du même en faveur de Jean Gauthier (Saint-Germain, 16 novembre 1677, présentation). — Autres semblables du même en faveur de Jacques Farjonnet (Versailles, 18 octobre 1680, présentation). — Autres semblables du même en faveur de Georges Maire (1685, 1 novembre, Fontainebleau). — Autres semblables du même en faveur de B. Jachiet (Versailles, 1691, 24 décembre, présentation). — Autres semblables en faveur de François Gauthey (Versailles, 24 décembre 1708, présentation). — Autres semblables en faveur de Claude Derey (Fontainebleau, 24 août 1708, présentation). — Autres semblables en faveur de Jacques Guenebault (Versailles, 1 novembre 1708, présentation). — Autres semblables du roi Louis XV en faveur de Joseph Michel (Paris, 11 octobre 1717, présentation). — Autres semblables du même en faveur de Joseph-Bénigne Gaudelet. — Extrait du registre des réceptions du chapitre contenant la réception de Laurent Jaugey, nommé à la prébende musicale, vacante par la mort de Derey (1746). — Mémoire pour demander la suppression des chanoines musicaux (s. d.).

G. 1139. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

1390-1767. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Débats intérieurs. Ordonnance du conseil qui pour, mettre fin aux débats incessants entre Jean Couillier, doyen, et le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet de la juridiction spirituelle, décide qu'à l'avenir cette juridiction sera exercée en commun par le doyen et le chapitre et par le chapitre en absence du doyen (Dijon, 25 février 1390). — Sentence rendue par le chapitre dans un débat entre Odot Macheco, trésorier, et Philibert Lexartey, chantre, au sujet de la préséance, par laquelle cette dernière en toutes cérémonies est donnée au trésorier (1502, 20 mai). — Délibération du chapitre qui, sur la demande du procureur de Guillaume Cousin, trésorier, lui accorde la copie d'un acte du 11 juillet 1417, qui reconnaissait la préséance du trésorier sur le chantre (1518, 7 juillet). — Inventaire des pièces du procès intenté devant le bailliage par Nicolas Gautherot, chantre, contre le chapitre qui lui contestait le droit de désigner son office de chantre comme une dignité, tandis qu'il n'était qu'un personat (1537). — Monitoire lancé par le chapitre à l'effet de découvrir ceux qui ont divulgué le secret des délibérations (1634). — Dossier d'un procès commencé aux Requêtes du Palais, porté au Parlement, à la Chambre des comptes et au Conseil du roi entre le chapitre, Bénigne Perdriset, trésorier, d'une part, et Didier Fleutelot, chantre, lequel, après avoir pris possession de cet office le 1er septembre 1644 et en ayant repris defief devant la Chambre des Comptes, l'avait fait en donnant à cet office le titre de dignité qu'elle n'avait point. Ce à quoi le chapitre s'était opposé et avait obtenu de la Chambre des Comptes un arrêt portant que Fleutelot serait reçu au devoir de fief comme chantre de la qualité de personat et non de dignité (1646, 2 mars). — Mémoires imprimés, factums, procédures terminées par un arrêt du conseil qui maintient Perdriset, trésorier, en droit de présider et Fleutelot dans sa qualité de chantre (1646). — Dossier d'un procès devant les Requêtes du Palais entre le chapitre et Jacques Maltète, trésorier, qui prétendait qu'en absence du doyen, c'était à lui qu'incombait le droit de dire les offices (1685-1686). — Cahier intitulé Registre de la juridiction du chapitre contenant les délibérations prises par le chapitre contre le chanoine Bauzon, prévôt, qui s'était absenté, avait donné dans tous les désordres et compromis les biens du chapitre ; grâce à des protections puissantes on ménagea son retour à Dijon en recommandant au chapitre d'agir avec douceur; mais celui-ci ayant voulu exiger de Bauzon une réparation publique et celui-ci s'y étant refusé, une lettre de cachet du 6 janvier 1763 casse les délibérations du chapitre, les fit rayer, bâtonner et annuler (1767-1763).

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. 1140. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1389-1769. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelains, sacristain, confréries. Sentence de Guy de Bletterans, doyen de Mâcon, juge et conservateur des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, par laquelle, sur la plainte de celui-ci, contre Jean Le Vertueux, Jean Exclairie et Jean de Martigny, bourgeois de Dijon, et Virard le Frepier, lesquels, à la tête d'une foule armée, avaient envahi une maison sise près de l'église, maltraité Jean de Saint-Thibaut, et Etienne Le Prieur, prêtres, chapelains qui y demeuraient, pillé, ravagé et causé une perte de plus de 1000 livres, le doyen condamne ces derniers à payer 20 livres tournois pour le dommage, plus en 300 livres tournois pour les injures, à paraître dans la procession du jour de Pâques, avec une torche de 5 livres à la main, et prononcé contre eux la sentence d'excommunication pour les mauvais traitements qu'ils ont fait endurer aux deux chapelains (1389, 13 décembre). — Sentence du doyen et du chapitre qui condamne Guillaume Taconet, de Seurre, prêtre chorial, à tenir prison dans la maison de la sacristie, jusqu'à nouvel ordre, sous peine d'excommunication (1466/7, 12, 19 mars). — Lettres de déclaration en forme de statut, données par le chapitre sur les chapellenies affectées aux chapelains desservant au chœur de l'église de la Sainte-Chapelle (1536). — Extrait du livre des statuts anciens, en ce qui concerne l'obligation imposée à tout nouveau chapelain de faire, dans les trois mois de sa réception, l'inventaire des meubles et immeubles de sa chapellenie, de rendre compte chaque année des messes qu'ils auront dites et de fournir caution pour le bon entretien des biens dépendant de leurs chapellenies, sur les pénalités encourues pour omission dans le service des messes. Convention entre le chapitre et A. Piogey, chapelain de Saint-Nicolas, pour remplir l'office de sacristain (1641). — Amodiations de l'office de sacristain faites en 1690, 1713, 1750, 1758, 1763, 1766 et 1769, cette dernière moyennant 600 livres par an.

G. 1141. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1559-1776. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maîtres de chapelle. Orgues, Organistes. Chantre. Maître de chapelle. Arrêt du Parlement qui défend aux parents des enfants de chœur de les retirer de la maîtrise avant la fin de leur cours, sans la permission du chapitre (1551, 20 décembre). — Convention passée entre le chapitre et Claude de Rey, prêtre, comme maître de chapelle et des dix enfants de chœur, qu'il sera tenu de nourrir entretenir, de leur apprendre la musique et tout ce qu'on leur enseigne dans les maîtrises. Il composera la musique des fêtes solennelles, des motets, psaumes ; ces ouvrages signés de lui seront insérés dans des livres qui demeureront à la disposition du chapitre. Il pourra donner chez lui un concert particulier tous les mois, et moyennant quoi, le chapitre lui octroie la somme de 500 livres par an, 12 feuillettes de vin, 24 pintes de sel, 6 émines de blé (1691, 5 novembre). — Convention semblable passée avec Joseph Michel, maître de musique, à Dijon (1709, 28 décembre). — Partition d'un *Miserere mei Deus* à voix seule, avec accompagnement d'un dessus de violon, composé par M. Michel, chanoine et maître de musique du Roi, en sa Sainte-Chapelle de Dijon, gravé par Bailleul. Prix 1 livre 10 sols. Convention pour la maîtrise entre le chapitre et Henri Beuvrat, clerc du diocèse d'Arras (1745, 20 janvier). — Autre avec Pierre Polliot, clerc du diocèse de Dijon (1751, 1er mars et 1759, 28 novembre). — Il est obligé de composer dans l'année 8 pièces de musique, savoir une messe pour les fêtes décanales, une pour les messes ordinaires, les 6 autres comprendront des hymnes, motets, psaumes, cantiques dont trois seront plus travaillées pour les fêtes solennelles ; les partitions demeureront au chapitre, etc. Il reçoit 850 livres en argent et les provisions ordinaires. — Pièces à l'appui des comptes de la maîtrise pendant les années 1754 à 1757. — Orgue et organiste. Marché passé par le chapitre avec François des Oliviers, composeur d'orgues, demeurant à Troyes, pour la réparation des orgues, moyennant la somme de 500 livres (1560, 1er septembre). — Convention passée par le chapitre avec Pierre Etienne, organiste, natif de Saint-Dizier, pour la conduite de l'orgue pendant 7 ans, moyennant la somme de 165 livres (1692, 16 janvier). — Autre passée avec Bénigne Marlet, menuisier à Dijon, pour faire en bois de chêne un buffet avec son positif pour l'orgue de l'église avec les ornements de sculpture, suivant le dessin qu'il en a dressé, moyennant la somme de 750 livres (1699, 10 octobre). — Marché passé par le chapitre avec Emilian Lorin facteur d'orgues, à Dijon, pour la reconstruction entière de l'orgue, moyennant la somme de 3500 livres (1699, 2 mars). — Autre avec le même pour son entretien (1724, 2 juin). — Dossier d'un procès devant les Requêtes du Palais, entre le chapitre et Lorin, au sujet de cette reconstruction (1715-1716). — Devis dressé par Deveaux, facteur d'orgues, des réparations à faire à l'orgue de la Sainte-Chapelle (1740). — Convention entre le chapitre et Edme Lausserois, organiste natif de Paris, résidant à Beaune, pour la conduite de l'orgue pendant neuf ans, moyennant la somme de 450 livres par an (1743, 9 janvier). — Marché passé par le chapitre avec les frères Riepp, facteurs d'orgues à Dijon, pour l'entretien pendant neuf ans de l'orgue de la Sainte-Chapelle, moyennant la somme de 75 livres (1748, 21 juin). — Convention entre le chapitre et Pierre Philibert Lausserois, fils d'Edme Lausserois, pour la conduite

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'orgue pendant neuf ans, moyennant la somme de 550 livres (1769, 14 août). — Chantres. Convention entre le chapitre et Robert Noël, voix de haute-contre, pour servir dans l'église en cette qualité, moyennant 600 livres de gages (1755, 31 décembre). — Autre semblable avec Claude Amedey, basse-contre, moyennant 500 livres (1759, 12 janvier).

G. 1142. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1172-1778. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Massiers, Bâtonniers. Copies de la charte de fondation de la Sainte-Chapelle par le duc Hugues III, contenant entre autres clauses le don fait aux chanoines de trois hommes du duc, à l'effet de fournir à l'église l'encens, l'huile et la cire, lesquels hommes seront de la maison, et de la table du chapitre, pourront acquérir sur sa terre, demeureront exempts de toute taille, et de toute justice hors celle du chapitre (1172). — Copie de la charte du duc Eudes III, qui confirme les mêmes dispositions (1201). — Copie de la charte du duc Hugues IV, qui confirme les mêmes clauses (1228). — Lettres de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, ordonnant au gouverneur de la mairie de Dijon, par lui institué, de rendre au chapitre de la Sainte-Chapelle Perrenot de Paris, son bâtonnier qu'il avait fait emprisonner et condamner à l'amende (Dijon, 1368, 4 août). — Sentence du bailli de Dijon, qui nonobstant les dires du procureur syndic de la mairie, déclare que Jean Chambellan, drapier, Nicolas Clerembault, épicier, et Jean Mongin, mercier, bâtonniers de la Sainte-Chapelle, demeureront exempts de l'impôt des marcs, tant qu'ils demeureront bâtonniers (1406, octobre). — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui informé que dans les églises de Dijon et de la Bourgogne, il y avait quatre bâtonniers pour accompagner le clergé dans les cérémonies publiques, crée un quatrième bâtonnier pour le chapitre de la Sainte-Chapelle, et ordonne qu'il jouira des mêmes privilèges que les trois autres (Bruxelles, 25 janvier 1451/2). — Copie des lettres patentes de Louis XII, roi de France, qui étend aux bâtonniers ou massiers de la Sainte-Chapelle les privilèges et exemptions du chapitre (Lyon, 1510, 23 mai). — Copie de celles du roi François Ier, qui, ayant naguères ordonné la création de trois appariteurs pour maintenir l'ordre lors des cérémonies qui se font à la Sainte-Chapelle, accompagner le clergé et garder les portes, les exempte de toutes charges publiques (Paris, 1520/1, 2 février). — Extrait de l'article 13 du règlement général de la Cour des Aides de Paris, par lequel les massiers des Saintes-Chapelles sont déclarés exempts de toutes impositions (1624, 12 octobre). — Pièces relatives à la demande faite par les massiers, d'avoir part à la distribution du franc salé, demande accordée et confirmée par arrêt du Parlement du 1er décembre 1631. — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement du 9 décembre 1624, ordonnant que les massiers de la Sainte-Chapelle jouiront de leur exemption des impositions (1632, 26 octobre). — Certificat de la chancellerie du Parlement, attestant que le chapitre et les quatre massiers jouissent du droit de *Committimus*, depuis l'établissement de la Chambre des Requêtes à Dijon (1669). — Arrêt du conseil qui maintient le chapitre et les massiers dans leur privilège de *Committimus* (1679, 21 février) — Engagement pris par les massiers, de couvrir le chapitre des frais auxquels pourra l'entraîner son intervention en leur faveur dans le procès qu'ils ont au conseil contre la mairie de Dijon. Mémoire au sujet de ce procès (1702). — Ordonnance de la Chambre de ville, qui déclare les massiers exempts de toutes tailles et du logement militaire (1767, 5 août). — Mémoire sans date (XVIIIe siècle), présenté au chapitre par les massiers, à l'effet d'obtenir la vétérance. Informations des vie et mœurs des massiers (1671-1778).

G. 1143. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1422-1741. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Préséances, processions, séance aux États de Bourgogne. Ordonnance du duc Philippe le Bon, rendue sur l'avis de l'évêque de Tournay, son chancelier, par laquelle, pour mettre fin aux difficultés de préséance qui surgissaient lors des cérémonies publiques entre les abbayes de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne et le chapitre de la chapelle ducale, il décide qu'à l'avenir les religieux carmes, cordeliers, jacobins, iront devant. Ils seront suivis des religieux de la Madeleine, du Saint-Esprit, du Val-des-Choux, après lesquels marchera le clergé des sept paroisses, puis le chapitre de la Chapelotte, les chanoines et les choriaux de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle, les prieur et religieux de Saint-Bénigne, l'abbé de Saint-Bénigne, celui de Saint-Étienne, le doyen de la Sainte-Chapelle marcheront sur un front, l'abbé de Saint-Bénigne, celui de Saint-Étienne et le doyen, qui aura le troisième rang (1422, 4 juillet, copie). — Arrêt de Girard de Plaine, président des Parlements de Bourgogne et du Conseil ducal, par lequel, vu la lettre close y insérée à la date du 19 décembre 1459, du duc Philippe le Bon qui, pour mettre fin aux différends entre les chapitres de Saint-Étienne et de la chapelle, à l'endroit des préséances, ordonne que l'un de ces chapitres marchera d'un côté et l'autre de l'autre, il manda qu'ayant convoqué les deux parties pour leur en donner connaissance, le chapitre de la Sainte-Chapelle, sous certaines réserves, s'était déclaré prêt à obéir tandis que celui de Saint-Étienne avait formé opposition. De quoi il avait donné acte (1460, 7 mai). — Ordonnance du duc Philippe le Bon qui, par provision et jusqu'à son retour en Bourgogne, maintient ses lettres du 19 décembre 1459, enjoin en conséquence aux religieux de Saint-Étienne de marcher d'un côté dans les processions et aux chanoines de l'autre. Ils prendront tour à tour le côté dextre et le côté senestre. Chacun suivra sa croix sans s'entremêler, le tout en cas d'infraction de mille lions d'or d'amende (Bruxelles, 22 juin 1460). — Bulle du pape Jules II, adressée au cardinal de Saint-Sixte, légat en France et à l'abbé de Maizières, par laquelle, vu les représentations qui lui ont été faites par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle relevant nuement du Saint-Siége, de l'infériorité où les tiennent comme préséance les abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne, il leur déclare que, sans vouloir tenir compte des lettres et constitutions contraires, sa volonté est de donner satisfaction aux réclamations du chapitre de la Sainte-Chapelle (Rome, 1505, 5 des cal. de mars). — Extraits du registre de Sarpillon, secrétaire de l'abbaye de Saint-Étienne, contenant le récit des processions qui eurent lieu à Dijon pour célébrer 1° le rétablissement de la santé du roi Louis XII, le 26 juin 1505, et qui donnèrent lieu à des débats entre la Sainte-Chapelle et l'abbaye de Saint-Étienne, débats qui furent apaisés grâce à l'intervention d'Engilbert de Clèves, duc de Nevers, gouverneur de Bourgogne ; 2° de celles pour la victoire remportée le 14 mai 1509 par le roi Louis XII sur les Vénitiens, à Agnadel, et du débat suscité par le chapitre de la Sainte-Chapelle qui prétendait chanter tout le long de la procession et marcher autour de la Sainte Hostie, débat qui fut apaisé par le premier président de Villeneuve, lequel décida que ceux de Saint-Bénigne chanteraient tout le long de la procession et qu'ils marcheraient les derniers, que ceux de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle iraient dans l'ordre accoutumé, mais qu'aux lieux de stations de la Sainte Hostie les chantres de la Sainte-Chapelle chanteraient un motet devant la sainte image et retourneraient ensuite à leur place. — Arrêt du Parlement prescrivant qu'à la procession générale, ordonnée par le Roi pour la paix, les religieux de Saint-Bénigne marcheront les derniers, que les chantres et ministres nécessaires assisteront la Sainte Hostie, mais que le surplus du chapitre de la Sainte-Chapelle marchera à son rang accoutumé (1553, 23 juin). — Lettres patentes du roi Henri II, portant confirmation des anciennes ordonnances relatives aux processions générales à Dijon, sous cette modification que la Sainte Hostie sera portée par deux chanoines de la Sainte-Chapelle accompagnés de deux autres et deux diacres, et qu'à chaque station les musiciens du chapitre chanteront de la musique et retourneront ensuite à leur place (1554). — Arrêt du Parlement par lequel, sur la requête du Procureur général ayant remontré qu'à la dernière procession de la Sainte Hostie, les doyen et chanoines, n'ayant point cru devoir attendre l'arrivée de la Cour, avaient commencé la procession, de telle sorte que le Parlement n'avait pu la rejoindre, qu'à la première station, au comtenpnement de l'autorité de la Cour et au scandale du public, la Cour mande le chapitre et lui fait défense de récidiver à peine de 1000 livres d'amende (1559, 2 juin). — Suppliques du chapitre au Roi pour demander justice de cet arrêt. — Arrêt du Parlement qui donne au doyen de la Sainte-Chapelle, aux États de la province, la préséance sur les doyens des cathédrales d'Autun et de Chalon (1599, 4, 7 juin). — Délibération de la Chambre du clergé aux États de Bourgogne qui déboute le doyen du chapitre de Saint-Étienne de sa prétention de précéder les doyens des collégiales (1614). — Arrêt du Parlement qui reçoit le chapitre de la Sainte-Chapelle, comme intervenant au procès de l'appel interjeté par le chapitre de Saint-Étienne de la délibération de 1614. Mémoires. — Protestation faite par Jean Baillet, doyen de la Sainte-Chapelle, contre la délégation donnée par le chapitre au trésorier Baudot pour aller en cour solliciter la création d'un évêché à la Sainte-Chapelle (1630). — Requête du chapitre de la Sainte-Chapelle au Parlement pour intervenir au nouveau procès suscité par le chapitre de Saint-Étienne (1633). — Mémoires produits par les parties. — Extrait des registres capitulaires de la Sainte-Chapelle, constatant que le 12 septembre 1638, à l'occasion de la procession pour la levée du siège de Dijon par les Suisses, il s'était élevé, en présence du duc d'Enghien, une discussion entre MM. de Saint-Bénigne, de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle et qu'il avait été décidé que toutes les processions qui se feraient par ordre du Roi se réuniraient à la Sainte-Chapelle. — Lettres patentes du Roi Louis XIV, qui donne à la Sainte-Chapelle les mêmes droits et privilèges qu'aux Saintes-Chapelles de Paris et de Bourges, les dispense d'assister aux processions générales, sauf à celles commandées par le Roi ou le Parlement, reconnaît l'église comme sa paroisse, le doyen comme son curé (1651, juillet. Copie collationnée en 1681). — Éclaircissements sur les lettres patentes du roi, du mois de juillet 1651, en faveur de sa Sainte-Chapelle de Dijon (Dijon, Pierre Palliot, imprimeur, MDCLI. Imprimé). — Arrêt du Parlement qui enjoint à tous les ecclésiastiques de la ville sans exception, d'assister en corps aux processions générales (1653, 30 avril). — Requête adressée au Parlement par les prieur et religieux de Saint-Bénigne opposés à l'enregistrement des lettres de 1651, considérées comme « subreglisses ». — Arrêt du Parlement qui ordonne au chapitre de la Sainte-Chapelle d'assister aux processions générales sous peine de saisie du temporel (1653, 21 mai). — Arrêt du Conseil d'État rendu sur la requête du chapitre de la Sainte-Chapelle, portant, avant de faire droit, que le Parlement justifiera des motifs qui ont dicté ses arrêts (1653, 11 juillet). — Délibérations de la Chambre du clergé aux États de Bourgogne qui maintiennent le doyen du chapitre de Saint-Étienne dans le droit de siéger après les

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doyens des collégiales (1658. Procédures). — Arrêt du Parlement qui, par provision, maintient le chapitre de la Sainte-Chapelle dans le droit d'officier lors des processions générales ordonnées par le roi et de nommer le prédicateur (1661, 22 mai). — Arrêt du Conseil d'état qui déboute Perdriset, trésorier de la Sainte-Chapelle, de sa prétention de précéder dans les cérémonies publiques le prieur de Saint-Bénigne et le doyen de Saint-Étienne (1664, 31 mars, copie). — Note rédigée par M. Baillet, président, à l'occasion de la procession générale pour la réduction de la ville à l'obéissance du roi Henri IV, dont la réunion avait lieu à la Sainte-Chapelle et à laquelle M. Le Tellier, abbé de Saint-Bénigne, voulait assister. Or comme il avait exprimé l'intention d'occuper un des hauts sièges du chœur et que ces places étaient toutes réservées aux Cours souveraines, le prince de Condé auquel le président avait recouru, afin d'éviter un conflit, détermina le prélat à siéger au milieu du chœur (1665, 25 mai). — Délibération de la Chambre du clergé aux États de Bourgogne qui maintient celle de 1658 à l'endroit du doyen du chapitre de Saint-Etienne (1665, mai. Mémoires). — Transaction sur procès entre le chapitre de Saint-Étienne et celui de la Sainte-Chapelle par laquelle les premiers consentent à ce que ceux de la Sainte-Chapelle aient la droite alternativement dans les cérémonies publiques et se départent du bénéfice de l'arrêt du conseil du 31 mars 1664 (1669, 28 août). — Lettre de cachet du roi Louis XIV qui, informé du refus du chapitre de la Sainte-Chapelle de paraître aux processions générales et aux assemblées du clergé à cause de ses différends avec les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne, et ne voulant rien changer à l'état ancien, lui enjoint de suivre son intention sans difficulté (1674, 17 avril). — Protestations du chapitre de la Sainte-Chapelle contre les mandements du vicaire général Gontier, qui, n'ignorant point que l'église de la Sainte-Chapelle relevait uniquement du Saint-Siège et était indépendante de l'évêque de Langres, se permettait de la désigner comme étant celle où devaient se chanter les *Te Deum* ordonnés par le roi en action de grâces des succès remportés par ses armées (1673-1675). — Autre contre le mandement du vicaire général Amat, à l'occasion de prières pour la pluie (1685). — Protestation du chapitre contre le vicaire général Amat qui s'était permis de charger le R. P. d'Epinay d'annoncer en son nom en chaire de la Sainte-Chapelle, qu'à l'occasion du rétablissement de la santé du roi, on dirait les prières de 40 heures dans les trois principales églises de Dijon (1686, 20 décembre). — Acte dressé par Prieur, notaire, sur la demande du chapitre, et constatant que le 22 décembre 1686, le R. P. d'Epinay, oratorien, prédicateur de l'Avent, a annoncé, à la fin de son sermon, qu'il y aurait une exposition du Saint-Sacrement pour rendre grâce à Dieu du rétablissement de la santé du roi. — Lettre close du roi Louis XIV pour la convocation des députés du chapitre aux États de Bourgogne (1688, 30 mars). — Réponse des vénérables de la Sainte-Chapelle du roi, à Dijon, à un mémoire de MM. les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Etienne de Dijon, touchant la préséance aux États de la province. Imprimé (S.D., v. 1690). — Transaction entre les religieux de Saint-Bénigne et les chanoines de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle au sujet des préséances lors de la cérémonie qui se fait à Notre-Dame, à l'occasion du vœu de Louis XIII (1717, 6 juillet). — Consentement donné par le chapitre de la Sainte-Chapelle à ce que les prières publiques demandées au grand vicaire par la mairie à l'occasion de la peste de Provence soient célébrées à la Sainte-Chapelle (1720). — Arrêt du Parlement portant qu'au service qui sera célébré à l'église N.-D. pour le vœu de Louis XIII, le chanoine de la Sainte-Chapelle officiant donnera la bénédiction, à l'exclusion des religieux bénédictins (1728, 15 août). — Lettres du doyen Bouhier à ce sujet (1728). — Lettres patentes du roi Louis XV portant que la création d'un évêché dans l'église de Saint-Étienne ne pourra préjudicier aux droits, libertés, privilèges et exemptions de la Sainte-Chapelle ; que l'évêque de Dijon en usera vis-à-vis d'elle comme celui de Langres, qu'elle sera, dans les cérémonies publiques, séparée du clergé de Dijon et qu'à l'instar de la Sainte-Chapelle de Paris, elle pourra faire ses processions particulières seule et suivant ses anciens usages (Versailles, août 1731). — Enregistrement de ces lettres par le Parlement (1731, 6 octobre). — Dépêche de M. de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, au chapitre de la Sainte-Chapelle pour l'informer qu'il a blâmé le maire de Dijon du refus de la milice bourgeoise d'assister à la procession de la Sainte-Hostie, sous prétexte qu'elle ne voulait point céder le poste d'honneur au bataillon de milice en garnison dans la ville (1741, 17 juin).

G. 1143 *bis*. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1651 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — 1° « Esclaircissements sur les lettres patentes du Roy du mois de juillet 1651, en faveur de la Sainte-Chapelle de Dijon » (Dijon, Pierre Palliot, etc., 1651) ; 2° manuscrit de la réponse à certain libelle portant pour titre : « Esclaircissements », etc.

G. 1144. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1300-1493. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Rapports avec les évêques de Langres. Acte d'appel à la Cour Romaine, par Jean d'Echarny, chanoine de la Sainte-Chapelle et Eudes Motot, vicaire de cette église, d'un ajournement qui leur a été signifié par l'official de Langres, attendu que par privilège du chapitre il n'est point justiciable de l'évêque de Langres (1300, 6 décembre). — Reajournement décerné par l'official de Langres contre Jean de Beaune, clerc de Dijon (1345). — Ordre de Hugues de Saint-Romain, prieur des Saints-Jumeaux de Langres, receveur de la grâce qu'il a plu au saint Père de donner à l'évêque de Langres sur les églises qu'il a droit de visiter, à ses receveurs d'exempter de cette prestation le chapitre de la chapelle de Dijon (1346, décembre). — Sommation faite par le chapitre à l'official de Langres de se désister de la connaissance de la cause de Guillaume Frepier et de Jacques Chapelains, qu'il a fait citer à son tribunal (1355). — Désistement par l'official de Langres de la cause qu'il poursuivait contre Jacques Guienet, clerc du chœur de la Sainte-Chapelle, poursuivi pour avoir assassiné Étienne Lambert, de Saulon-la-Chapelle (1355, décembre). — Procès-verbal de rendue par l'official d'Autun, au chapitre, de Hugues Pouget, et de Jean Bourse, clercs du chœur, qu'il avait sans droit traduits à son tribunal (1356, 10 octobre). — Mandement de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, à son official, de suspendre les poursuites commencées contre des clercs du chœur de la Sainte-Chapelle, pour excès commis par eux (1356, 10 juin). — Mandement de l'official de Langres, au prêtre de Fénay, de suspendre la sentence d'excommunication lancée contre Richard de Couchey (1356). — Réclamations faites par le chapitre à l'official, de la personne de Guy de Brasey, chorial, assigné par son promoteur (1372). — Acte par lequel Étienne Jean, official de Langres, reconnaît avoir fait sans droit citer par devant lui le doyen et les chanoines de la Chapelle ducale de Dijon, pour répondre sur l'appel interjeté par Gauthier Morel, prêtre à Dijon, relevant de l'ordinaire, que, pour certains excès qu'ils l'accusaient d'avoir commis, ils avaient condamné à 100 livres d'amende (1394/5, 14 janvier). — Réclamation faite par le procureur du chapitre à l'official de Langres, de Robert Jacquin, curé de Saint-Jean, de Dijon, et de Guy Baillard, choriaux de la Sainte-Chapelle, poursuivis par son promoteur (1405, 13 juin). — Citation donnée à requête du chapitre de la Sainte-Chapelle, par Thomas de Bérenger, auditeur de la Cour apostolique, à l'évêque de Langres, pour refus de publication du rescrit que le chapitre avait obtenu contre ses débiteurs, sous prétexte qu'il n'avait point été revêtu de son visa (1405, 24 août). — Transaction entre le chapitre et Louis, cardinal de Bar, évêque de Langres, par laquelle ce dernier déclare non avenues les poursuites commencées devant l'officialité contre les curés, recteurs, notaires et autres personnes publiques, qui en vertu d'un rescrit obtenu du pape par le chapitre, avaient commencé des poursuites contre les débiteurs de cette église (1405, 28 novembre). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Paris, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, contre l'évêque de Langres et ses officiers, qui, au mépris de l'indépendance où était le chapitre de la juridiction de l'Ordinaire, lui contestaient le droit de juger et de punir ses choriaux, de les présenter aux ordres par tous prélats, après avoir été examinés par le chapitre, et qui, nonobstant ces privilèges, avaient pris, détenu et condamné à l'amende deux choriaux dudit chapitre (1405, 5 novembre, 1415, 9 septembre). — Lettres de Charles de Poitiers, évêque de Langres, portant renonciation à toutes ses entreprises sur les privilèges et la juridiction du chapitre (1420). — Lettres du même évêque, qui, sur la demande du chapitre, déclare que, venu à la Sainte-Chapelle, pour dire la messe, donner la tonsure et la confirmation, il n'entend point par cette cérémonie porter préjudice aux prilèges d'exemption du chapitre (1421/2, 17 mars). — Transaction sur procès aux requêtes du Palais, à Paris, entre le procureur du duc de Bourgogne et le chapitre de la Sainte-Chapelle, d'une part et l'évêque de Langres, par laquelle ce dernier déclare comme non avenu tout ce qu'il contenait de contraire aux privilèges d'exemption du chapitre (1421/2, 26 janvier). — Acte dressé par Pierre de Masoncles, notaire, de l'interpellation faite à la Sainte-Chapelle, par des chanoines à l'évêque de Langres, qu'il était venu à l'église de grand matin et à leur insu, qu'il avait conféré la tonsure et donné la confirmation, ce qui était une infraction à leurs privilèges d'exemption. A quoi l'évêque répondit qu'il ne croyait point par cette action attenter à leurs privilèges et qu'il était prêt à leur en donner acte (1422/3, 11 mars). — Lettres de Charles de Poitiers, évêque de Langres, faisant connaître que Guillaume Gérardot, curé de Montbard, chapelain et chorial de la chapelle du duc, ayant été frappé à la tête d'un coup d'épée, ses amis étaient intervenus et, sur leurs supplications, il avait accepté une certaine somme par forme d'indemnité. C'est pourquoi il déclare que par ce fait il n'entend point préjudicier aux droits de juridiction du chapitre (1422/3, 16 mars). — Autre du même portant qu'étant sur le point de célébrer dans l'église de la Sainte-Chapelle le mariage d'Artus de Bretagne, duc de Touraine, avec Marguerite, sœur du duc de Bourgogne, il ne veut point que cela puisse porter atteinte au droit de paroisse du doyen et aux exemptions du chapitre de la juridiction de l'ordinaire (1423, 9 octobre). — Acte par lequel Jacques Poloissart reconnaît que le chapitre l'a autorisé à échanger sa chapellenie de Jean Bonjour à la Sainte-Chapelle contre celle d'Étienne Baudelot, au même lieu, bien qu'il ne fût ni chorial ni de l'habit. Il s'engage à desservir ou faire desservir cette chapelle et en conserver les biens (1423). — Lettre de Charles de Poitiers, évêque de Langres, qui ordonne la restitution au chapitre de la personne de Hugues Fournier, chorial de la Sainte-Chapelle, qui, poursuivi par le promoteur pour certains excès, n'avait pas comparu et avait de ce chef été excommunié. Ordre de lever cette sentence (1427/8, 16 janvier). — Acte dressé dans les galeries de l'hôtel de l'évêque de Langres, à Dijon, de la réclamation faite à l'évêque par le procureur du chapitre et trois chanoines de la Sainte-Chapelle, de la personne de Jean Reyne, curé d'Orgeux, chapelain chorial, que l'évêque avait fait emprisonner pour avoir violé dans la maison près de l'église Saint-Pierre une petite fille de neuf ans. Le chapitre le réclamait comme son justiciable. L'évêque, invoquant un précédent, leur remet le coupable pour en faire justice, et les délégués du chapitre lui en donnent acte (1430, août). — Mandement de Philippe de Vienne, évêque de Langres, qui reconnaît les privilèges du chapitre et ses exemptions de toute contribution et dépendance de l'ordinaire (1441, 12 décembre). — Acte de citation au Saint-Siège, dressé devant Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne de Dijon, « prélat et authentique personne », au nom du chapitre de la chapelle des ducs, contre Philippe de Vienne, évêque de Langres, son official et ses officiers, qui s'étaient permis de citer devant eux des choriaux du chapitre, de les excommunier et de leur extorquer des sommes d'argent (1445, 3 juin). — Sommation faite personnellement à l'évêque par Philibert Lexartey, chanoine, en qualité de procureur du chapitre, de révoquer la sentence d'excommunication lancée sur Benoît Villepenet, chorial, sujet du chapitre, d'en déclarer la cause, de même que les motifs pour lesquels il avait fait citer et composer quatre autres choriaux. Le prélat, ayant refusé de lever la sentence d'excommunication et déclaré que les autres choriaux avaient été taxés comme curés, le procureur du chapitre lui signifie son appel en cour de Rome (1445, 17 juin. — Acte dressé dans la salle basse de l'hôtel de l'évêque de Langres, à Dijon, par lequel Robert de Saulx, doyen de la Sainte-Chapelle, accompagné de plusieurs chanoines ayant interpellé l'évêque de lever la sentence d'excommunication lancée par son official sur Benoît Villepenet, chorial du chapitre, au mépris des privilèges de la chapelle, l'évêque répondit que, par certaines considérations, il consentait à lever la sentence (1445, 10 septembre). — Mandement de Guy Bernard, évêque de Langres, qui, vu les privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle relevant nuement du Saint-Siège, le déclare exempt d'assister aux statuts synodaux (1455, 2 août). — Autre du même, portant que si le chapitre de la Sainte-Chapelle a consenti, sur sa demande, à prendre part à la procession générale qu'il a convoquée, il n'entend point que cela puisse porter atteinte à ses privilèges (1446, 19 juin). — Acte par lequel l'official de Langres renvoie devant le chapitre de la Sainte-Chapelle Jean Popelard, prêtre, que son promoteur avait fait citer devant lui et qui avait exhibé des lettres du chapitre qui le réclamait comme son justiciable (1460). — Autre semblable fait par les vicaires généraux de l'évêque concernant Guillaume Tartois, prêtre (1481). — Mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, déclarant que la présence du chapitre de la Sainte-Chapelle, sur sa demande à la procession générale qui doit avoir lieu lors de son entrée épiscopale à Dijon, ne pourra porter atteinte à ses privilèges d'exemption (1481/2, 16 janvier). — Sentence de l'official de Langres qui renvoie à la cour du chapitre Georges Arnaut, qui avait été ajourné à son tribunal (1482, février). — Mandement de Jean d'Amboise, évêque, duc de Langres et lieutenant général du Roi en Bourgogne, déclarant que plusieurs fois il a célébré la messe et les vêpres à la Sainte-Chapelle, et y a administré les sacrements; néanmoins il n'entend pas que cela puisse porter préjudice aux privilèges d'exemption du chapitre (1487, 20 octobre). — Sentence de Gérard Guillot, official de Langres, conservateur des privilèges de la Sainte-Chapelle, par laquelle, informé du refus de Philippe de Vandenesse, lieutenant du maire de Dijon, de suspendre les poursuites commencées sans droit contre le chanoine Jean Boussard, il enjoint au dit lieutenant de rendre le dit chanoine dans un délai de 24 heures sous peine d'excommunication (1493). — Exploit de signification de la sentence et du refus de la justice municipale d'y adhérer (1493, 17 mai).

G. 1145. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1501-1710. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Rapports avec les évêques de Langres. Mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, qui, vu les privilèges d'exemption du chapitre de la Sainte-Chapelle, le dispense d'assister aux synodes diocésains (1501, 12 avril). — Autre du même portant que tous les actes de son ministère qu'il a accomplis dans l'église de la Sainte-Chapelle ne pourront préjudicier à ses privilèges d'exemptions (1501, 12 avril). — Déclaration semblable faite par Michel Boudet, évêque de Langres (1513/4, 17 janvier). — Lettres de nouvelleté obtenues du roi Louis XII par le chapitre, contre les entreprises de l'évêque de Langres et de ses officiers contre ses droits de juridiction (1504, 6 novembre). — Mandement d'ajournement devant le portail de la Sainte-Chapelle décerné par Jean de Rochefort, bailli de Dijon, à la requête du chapitre contre l'évêque de Langres et son official (1514, 7 décembre). — Exploits de significations faites à la cour du bailliage et au scelleur de l'évêque (8, 9 décembre). — Autre à l'évêque de Langres et à son official (8 décembre). — Sentence du bailliage de Dijon, rendue par défaut de comparution de l'official de l'évêque de Langres, par laquelle le chapitre est maintenu dans tous ses droits de juridiction exclusive sur ses choriaux et autres officiers (1514, 11 décembre). — Exploit de signification de la sentence au scelleur de Langres, à Dijon (1514/3, 16 janvier). — Mandement du bailli de Dijon pour la maintenue des droits du chapitre (1515/6, 19 janvier). — Lettres de nouvelleté obtenues du roi François Ier par le chapitre, au sujet de nouvelles entreprises des officiers de l'évêque de Langres sur ses droits de juridiction (1515/6, 18 mars). — Exploit d'assignation signifié par un huissier du Parlement au promoteur de Langres (21 avril 1516). — Déclaration du chapitre de Langres au sujet de l'obligation de résidence des chanoines de la Sainte-Chapelle, pourvus d'un canonicat de l'église de Langres (1523/4, 15 janvier). — Déclaration du roi Charles IX obtenue par le chapitre cathédral de Langres portant que les possesseurs de plusieurs bénéfices ne pourront être saisis et évincés des bénéfices où ils ne résident pas, en fournissant la preuve qu'ils demeurent dans l'un d'eux (copie, 1561, 1er mars). — Dimissoire décerné par le chapitre à un évêque quelconque pour conférer les ordres du sous-diaconat au chanoine Gérard Sayve (1571, 6 mars). — Déclaration faite par Sébastien Zamet, évêque de Langres, que s'il assiste à la Sainte-Chapelle à la procession générale et votive qui doit s'y célébrer, il n'entend point que cela puisse porter atteinte aux privilèges d'exemption du chapitre (1622, 28 mai). — Lettre du même à M. Baillet, doyen de la Sainte-Chapelle, par laquelle il s'en remet à lui du changement des autels qu'il se propose de faire dans son église. Nouvelles de la guerre et de la révolution de Naples (1647, 15 août). — Sommation faite par M. Gontier, vicaire général de l'évêque de Langres, au doyen et au chapitre de la Sainte-Chapelle de faire signer le formulaire contre le jansénisme, aux chanoines Soyrot Nicaise et Petit, qui jusqu'ici s'y sont refusés (1661, 22 novembre). — Imprimé du mandement de ce grand vicaire qui invite tous les membres du clergé et les instituteurs à signer ce formulaire (1661, 27 août) — Déclaration de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, que le *Te Deum* qu'il se propose de chanter le jour même à la Sainte-Chapelle, à l'occasion de la prise de Besançon et les offices qu'il pourra y célébrer à l'avenir ne pourront nuire aux privilèges d'exemption du chapitre (1674, 23 mai). — Proclamat des lettres du Roi à ce sujet et du mandement de l'évêque (1674). — Signification de plusieurs mandements à l'occasion de *Te Deum*, faites par les grands vicaires de l'évêque de Langres (1674, 1675, 1676). — Protestation du chapitre contre l'affichage à la porte de l'église d'un mandement du vicaire général Gonthier demandant des prières pour le Roi et délibération portant qu'il continuera ces prières tout le temps qu'il plaira à Sa Majesté (1676). — Dossier d'un procès intenté devant le Conseil du roi, par l'évêque de Gordes qui contestait l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, accordée dès l'origine au chapitre de la Sainte-Chapelle et voulait en conséquence l'obliger à recevoir ses mandements et à exécuter ce qui y était prescrit, comme aussi à le recevoir dans l'église pour y remplir ses fonctions épiscopales. Le roi ayant envoyé la requête à l'Intendant pour l'instruction de l'affaire, le chapitre fournit à cet effet des mémoires, des productions de pièces, des consultations d'avocats, de 1679 à 1683, sans qu'on trouve acune solution de l'affaire. Parmi ces mémoires on remarque ceux produits pour démontrer la fausseté de trois titres du chartrier de Saint-Étienne produits par l'évêque. — Déclaration faite par M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, que la préséance accordée par le chapitre au chanoine Duport ne pourra tirer à conséquence pour l'avenir (1710, 5 décembre).

G. 1146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1630-1772. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Rapports avec les évêques de Dijon. Lettres originales signées du roi Louis XIII adressées au pape sur la demande de l'évêque de Langres à l'effet d'obtenir l'érection d'un siège épiscopal qui aurait lieu dans la Sainte-Chapelle (Paris, 1630, 27 février). — Minute de la requête adressée au roi par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour demander que l'érection projetée d'un évêché à Dijon ne préjudicie point à ses privilèges (1726). — Procuration donnée par le chapitre pour le représente devant l'archevêque de Lyon, commissaire délégué pour l'enquête au sujet de l'érection de l'évêché et y défendre les intérêts du chapitre (1726, 25 septembre). — Avis des jurisconsultes de Laurière, Nosuet, Davot et Fromageot touchant cette érection au point de vue des intérêts du chapitre (1726).— Avis donné par J. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, évêque nommé de Dijon, tendant à ce que le chapitre de la Sainte-Chapelle soit maintenu dans tous ses privilèges et sa personnalité (1726). — Mémoire adressé par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris à celui de Dijon sur ses attributions et ses prérogatives et ses rapports avec l'archevêque. — Relation du service solennel célébré le 16 septembre 1731 à la Sainte-Chapelle à l'occasion du sacre de M. Bouhier. — Dépêche du cardinal de Fleury au chapitre pour lui annoncer qu'il a renvoyé leur requête à M. de Saint-Florentin et qu'il verra avec lui ce qu'il conviendra de faire pour conserver leur corps dans tout son lustre. Éloge du nouvel évêque (1731, 9 juin). — Dispositif des lettres patentes de confirmation de privilèges, accordées par le roi (Versailles, août 1731) (voir G. 1143). — Délibérations des synodes du diocèse tenues en 1732 et 1741 qui déboutent le chapitre de la Sainte-Chapelle du droit qu'il prétendait d'avoir un représentant dans la Chambre des décimes. — Copie de la lettre écrite par l'évêque à M. de Saint-Florentin pour se disculper du reproche que lui faisait le chapitre de la Sainte-Chapelle de célébrer toutes les cérémonies dans sa cathédrale (1734, 25 juin). — Mandement en placard de J. Bouhier, évêque de Dijon, qui convoque les députés du clergé pour la nomination des membres de la Chambre ecclésiastique (1741, 17 mai). — Ordonnance de Claude Bouhier, 2e évêque de Dijon, rendue ensuite des remontrances de son promoteur, par laquelle il enjoint au chapitre de la Sainte-Chapelle de se conformer à ses mandements pour les jours et les heures des prières publiques (1745, 8 juillet). — Délibération du chapitre qui, considérant cette injonction comme attentatoire à ses privilèges d'exemption de la juridiction de l'ordinaire, y forme opposition (1745, 8 juillet). — Consultations d'avocats, mémoires, requêtes adressées au roi (1745, 1746, 1747). — Dépêche du ministre Saint-Florentin au doyen du chapitre pour l'informer qu'il a renvoyé ses mémoires à l'évêque de Dijon pour y fournir une réponse (1746, 2 octobre). — Rapports du promoteur touchant les entreprises du chapitre. — Extrait des registres capitulaires du chapitre concernant cette affaire (1745-1748). — Arrêt du Conseil d'État par lequel le roi donne acte à l'évêque de Dijon de son consentement de n'indiquer par ses mandements les *Te Deum* et autres prières publiques dans les églises de son diocèse que quatre jours après celui où la cathédrale aura chanté le *Te Deum* et fait les autres prières, sauf au chapitre de la Sainte-Chapelle à choisir l'un de ces quatre jours d'intervalle. Il consent que le doyen confesse ceux de son église ou approuve pour les confesser, bénir les vases et ornements sacrés à l'usage de son église, et sans s'arrêter à l'ordonnance épiscopale du 8 juillet 1745. Le roi ordonne que le chapitre pourra chanter le *Te Deum* immédiatement après celui de la cathédrale et les autres prières dans les quatre jours, et que les lettres patentes du mois d'août 1731 seront exécutées selon leur forme et teneur (1748, 9 août). — Mémoires et lettres sur un projet d'union du chapitre de la Sainte-Chapelle à la cathédrale de Dijon (1761). — Dossier relatif à une plainte portée contre le chapitre de la Sainte-Chapelle qui avait laissé chanter « une grand'messe, à grands chœurs et symphonie, dont la musique composée par le maître était entièrement formée des airs tendres et lascifs de différents opéras » (1772).

G. 1147. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1356-1524. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Rapports avec les archevêques de Lyon, les évêques d'Autun et de Chalon. Lettre de Raymond Jacquet, archevêque, comte et primat de Lyon, qui, venu à la Sainte-Chapelle pour entendre la messe, voir l'église et les chanoines, déclare n'en point prétendre droit de visite ni d'autres droits (1356, 30 décembre). — Réclamation faite par le chapitre à l'official d'Autun de la personne de Nicolas Pignosie, clerc chorial de la chapelle, recteur des écoles d'Autun, poursuivi devant sa juridiction sur la plainte de certains personnages (1378/9, janvier). — Mandement de Jean Rolin, cardinal, évêque d'Autun, enjoignant aux curés et vicaires de son diocèse de déférer à toutes les citations, lettres d'excommunication qui leur seront adressées de la part des conservateurs et sous-conservateurs des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, relevant du Saint-Siège (1468, 30 octobre). — Invitation semblable de Jacques de Busseuil, vicaire général d'Antoine de Chalon, évêque élu d'Autun (1485, 26 novembre). — Mandement de Jacques Hurault de Chiverny, évêque d'Autun, par lequel, sur la requête du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon et vu la bulle du pape Nicolas V de l'année 1449 qui donnait au clergé du chapitre le droit de posséder plusieurs bénéfices sans être astreint à la résidence, lève la sentence d'excommunication lancée contre Jean Durand, curé de Genelay, et Jean Millan, curé de Beurey-Bauguay qui, comme choriaux de la Sainte-Chapelle, faisaient desservir leurs cures par des vicaires (1507, 4 mai). — Mandement de Jean Germain, évêque de Chalon, aux prêtres, curés, chapelains, vicaires et notaires de son diocèse de déférer à toutes lettres qu'ils recevront de la part des conservateurs et sous-conservateurs des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1449, 2 juillet). — Sentence de l'official de Chalon qui rend au chapitre de la Sainte-Chapelle Hugues Vigilet, chorial de ce chapitre, qu'il poursuivait à la requête des religieux de Saint-Bénigne (1461, 19 août). — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Dijon par le chapitre contre Jean de Poupet, évêque de Chalon, son official et son promoteur, qui, nonobstant les privilèges d'exemption de l'ordinaire du dit chapitre, avait traduit devant leur tribunal Edme Roy, chanoine de Rouvres, chorial de la Sainte-Chapelle (1508, 5 août). — Exploit d'assignation signifié à l'évêque et à l'official par Jean de Monceau, huissier au Parlement (1508, 10 septembre), et enquête dressée par lui (6 septembre). — Lettre adressée par l'official de Chalon aux curés et vicaires du diocèse, contenant invitation de déférer aux commandements d'Antoine Chambellan, abbé de Saint-Étienne de Dijon, en qualité de conservateur des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle (1517, 18 février). — Nouvelles lettres de nouvelleté obtenues du Parlement par le chapitre pour la reprise du procès contre l'évêque de Chalon et ses officiers commencé en 1508 (1524, 9 août). — Exploits d'assignation, écritures du chapitre.

G. 1148. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1445-1523. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Rapports avec les archevêques de Besançon. Sentence de l'official de l'archevêque de Besançon, qui, déférant aux réclamations du chapitre de la Sainte-Chapelle excipant des priviléges d'exemptions de toute juridiction de l'ordinaire, lui remet la cause commencée contre Simon Barbier d'Auxonne, chorial de la chapelle, à la requête de Guillaume Grignard, prêtre (1445, septembre). — Mandement de Quantin Ménard, archevêque de Besançon, aux prêtres, chapelains, vicaires, notaires et tabellions de son diocèse par lequel, nonobstant les statuts synodaux qui leur défendent d'accueillir les lettres ou les actes des églises en possession de priviléges concédés par le Saint-Siége, il fait exception pour ceux qui leur seront présentés au nom des conservateurs des priviléges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1440, 21 mars). — Lettre de l'official de Lons-le-Saunier au doyen et au chapitre de la Sainte-Chapelle pour les informer qu'il a renvoyé devant leur juridiction Jean du Chatel, prêtre de Saint-Aubin, qui, cité devant son tribunal, s'était déclaré leur chorial (1457). — Lettre du vicaire général de Besançon, mandant que, sur la plainte faite par Henri Potier de Bletterans, contre Jean d'Autrizet, prêtre, qu'il accusait d'avoir débauché sa femme et de vivre en concubinage avec elle, il avait été déféré à son tribunal, mais que ledit Jean s'étant réclamé du chapitre de la Sainte-Chapelle, comme chorial, il l'avait remis aux officiers du chapitre pour le juger (1461/2, 3 mars). — Sentence de Étienne de Beauvoir, archidiacre de Gray et vicaire général de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, qui, vu le procès commencé par le procureur de la chambre ecclésiastique contre Jean d'Atriset, prêtre chorial de la Sainte-Chapelle, suspend la poursuite et le rend au chapitre (1464/5, 1^{er} mars). — Lettres de nouvelleté, mandements du bailli d'Amont, exploits d'assignation obtenus par le chapitre de la Sainte-Chapelle contre l'archevêque de Besançon et ses officiers qui avaient fait enlever Guillaume Taconnet de Seurre, chorial de cette chapelle, et le détenaient prisonnier au château de Gy (1466-1468). — Transaction sur procès au parlement entre l'archevêque de Besançon et le chapitre de la Sainte-Chapelle au sujet de Hugues de Pontoux, prêtre chorial, que les officiers de l'archevêque avaient traduit en cause et à laquelle ils renoncent (1486, 1^{er} août). — Lettre du vicaire général de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, qui mande aux curés, vicaires et notaires du diocèse de déférer aux lettres et actes qui leur seront notifiés de la part des conservateurs et des sous-conservateurs des priviléges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1496, 4 mai). — Exploit de signification au promoteur de l'archevêque de Besançon, à Seurre, des lettres de nouvelleté obtenues par le chapitre de la Sainte-Chapelle contre ses officiers, lesquels, contrairement aux priviléges du chapitre, voulaient contraindre les curés de Seurre, de Franxault et de la chapelle Volant qui sont choriaux de ladite chapelle, à la résidence (1505, 18 septembre). — Dossier d'un procès entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et l'archevêque de Besançon, au sujet de ce que Pierre Pielley, Guillaume Guillier, Pierre Perrenin, Ponceot Carbonneaul, Pierre Donet et Pierre Rebillard, chapelains de l'église Saint-Martin, et choriaux de la Sainte-Chapelle, n'ayant point déféré à un mandement du doyen de la Chapelle aux Riches, juge et conservateur des priviléges de la Sainte-Chapelle, avaient été excommuniés, mais soutenus par les officiers de l'archevêque de Besançon dans le diocèse duquel Seurre est situé, ils n'avaient tenu compte de la sentence et avaient continué leur ministère. Pourquoi le chapitre avait obtenu mandement au Parlement pour assigner l'archevêque de Besançon en trouble (15 septembre), ce qui avait été exécuté le 18 du même mois, tandis qu'on affichait sur les portes de l'église de Seurre un proclamat dont le double est au dossier de l'excommunication de l'official et du promoteur de Besançon (18 septembre). — Le 21 février 1504/5 Pierre Druet et Pierre Rebillard, prêtres de Seurre, venus à Dijon, déclarent avec méprisement que, nonobstant qu'ils fussent excommuniés par le doyen de la Chapelotte, ils ne laissaient point de chanter messe et qu'il « ne leur chailloit de sa juridiction et des priviléges du chapitre que d'un estrong ou d'une maille ». — Mandement de Hugues Monet, inquisiteur de la foy, qui commet Claude de Marigny pour en informer (26 mars 1504/5, Enquête). — Arrêt du parlement de Dôle qui intervient en faveur de l'archevêque de Besançon (31 mars). — Projet de transaction (21 avril). — Acte de soumission et de réparation à l'autorité de la Sainte-Chapelle, souscrit par les chapelains (1506, 22 août). — Transaction conclue entre Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, et le chapitre de la Sainte-Chapelle, pour le règlement des droits de ce dernier sur ses chapelains de Seurre. Il est délibéré que le chapitre pourra avoir dans le diocèse de Besançon cinq chapelains habitués pour la desserte de ses intérêts, lesquels seront exemps de toute juridiction de l'archevêque et dépendront du chapitre, tous chapelains en dehors de ce nombre seront sujets à l'archevêque (1523, 17 février).

G. 1149. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1185-1745. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Débats avec le chapitre de Saint-Etienne. « Cyrographum compositionis inter ecclesiam Beati Stephani et Capellam Domini ducis ». L'église de Saint-Étienne touchera une prébende entière de la chapelle qu'elle fera desservir par un chanoine ou un prêtre séculier. Si un chanoine vient à décéder, l'église de Saint-Etienne jouira de sa prébende pendant un an. Les deux églises feront réciproquement les obsèques des morts des deux communautés. La chapelle n'aura ni cimetière, ni pa-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roisse. Les maisons des chanoines, les dépendances de la chapelle, les celliers, les granges seront franches de cens, de même que les vignes cultivées à leurs frais. Nicolas, doyen de la Sainte-Chapelle, et Milon, abbé de Saint-Étienne, promettent le maintien de cette transaction ménagée par Garnier, abbé d'Auberive, en présence de Aymon, abbé de Saint-Bénigne, etc. (1185). — Bulle du pape Lucius III, qui confirme cette transaction (Vérone, 2 des cal. de juillet 1185). — Transaction conclue entre les deux églises, rappelant la plus grande partie des dispositions de celle de 1185. Sauf, en ce qui concerne la paroisse, que l'abbaye reconnaît que le doyen de la chapelle est le curé du duc et de la duchesse. Ratification par le duc Eudes III (1217, mai). — Sentence d'Eudes, doyen de la Chrétienté de Dijon, et de Guillaume Chapuis, clerc, arbitres, nommés à l'effet de pacifier un différend entre l'abbaye de Saint-Etienne et le chapitre de la chapelle ducale, par laquelle la première est maintenue dans le droit de jouir pendant un an de la prébende des chanoines décédés, de même que la dîme du vin des vignes amodiées par les chanoines. L'abbaye ne recevra plus les deux sols distribués aux quatre chapitres généraux de l'année. Les chanoines auront la sépulture libre dans leur église. Les maisons du chanoines Dominique, celles sises devant l'église N.-D. sont affranchies de cens. Les clercs de chœur de la chapelle peuvent être enterrés dans la chapelle, mais leurs dépouilles appartiendront à Saint-Étienne. Enfin l'abbé de Saint-Étienne peut vendre un tonneau de vin durant le banvin (1233, décembre). — Transaction par laquelle l'abbaye de Saint-Étienne renonce à la prébende entière et aux prébendes des chanoines de la chapelle, morts pendant l'année, au droit qu'elle avait sur les setiers de vin, et des cens sur des propriétés dépendant de la manse capitulaire, en échange de quoi le chapitre lui cède ses droits sur le banvin. Le chapitre aura le droit de paroisse pour le duc et la duchesse, et aussi pour les chanoines et quarante clercs de la chapelle, dont ils donneront chaque année le dénombrement à l'abbaye. En cas de vacance le chapitre aura le droit de remplacement, celui de cimetière pour le duc, la duchesse, le personnel du chapitre et ceux qui voudront être inhumés dans la chapelle, sous la condition de payer les droits mortuaires à l'abbaye. Les biens possédés par le chapitre demeurent exempts de cens et de dîme sauf ceux affermés (1311/2, 17 mars). — Rouleau décousu contenant les écritures de l'abbé et des religieux de Saint-Étienne, contre le chapitre de la Chapelle ducale (s. d., comm. du XIVe siècle). — Transaction entre les deux églises ménagée par Guillaume-Antoine, archidiacre de Tonnerre, et Richard de Chancey, maire de la commune de Dijon, par laquelle on confirme la transaction de 1311, pour tout ce qui n'y a point été dérogé. L'abbaye renonce aux oblations faites par les princes de la maison ducale, moyennant une redevance annuelle de quatre livres tournois. On maintient le service solennel célébré dans les deux églises lors des décès des religieux et des chanoines, le serment de fidélité mutuel. On confirme la clause des anciens traités concernant la franchise des propriétés du chapitre antérieure à 40 ans, et on en donne le dénombrement. En reconnaissance le chapitre assigne à l'abbaye un cens annuel de 20 sols (1406, 5 novembre). — Sentence des Requêtes du Palais, rendue dans une instance entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Étienne, au sujet des obsèques du doyen Millière, par laquelle le chapitre de la Sainte-Chapelle est maintenu dans le droit de lever les corps des doyen, chanoines, et des quarante habitués de son collège décédés hors ou dedans l'enceinte des paroisses de la ville, dépendant de Saint-Étienne et de leur donner la sépulture, comme aussi de faire les fonctions curiales sur les personnes des souverains, et au droit qu'il n'a été loisible à l'abbaye de Saint-Étienne de troubler le chapitre de la Sainte-Chapelle aux obsèques du doyen Millière, mais le maintient dans sa qualité de curé primitif de cinq des paroisses de Dijon (1626, 19 novembre). — Extrait des registres capitulaires de la Sainte-Chapelle contenant la mention des inhumations faites par le chapitre (1629-1637). — Sommation faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle à M. Arviset, trésorier et curé de Saint-Médard, de déclarer s'il a administré les sacrements à Cl. Gontier, ancien chanoine, par nécessité ou par pensée d'entreprendre sur les droits du chapitre. Le curé Arviset répond que c'est par nécessité (1650). — Appointement donné au Parlement, dans une cause entre les chapitres de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle, au sujet de la nomination du prédicateur, à la suite de la procession du 28 mai (1658, 27 juin). — Transaction en vertu de laquelle le curé de Saint-Médard est maintenu dans le droit exclusif d'inhumer, et de porter l'étole dans les détroits de sa paroisse, et le recteur de l'hôpital Saint-Fiacre, appartenant à la Sainte-Chapelle dans celui d'administrer les sacrements à la sœur et aux malades de l'hôpital, et de les inhumer dans son cimetière (1670, 13 novembre). — Mémoire imprimé adressé au Roi, par Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne, et le chanoine Aviset, curé de Saint-Médard, contre les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle qui se prétendent curés du Logis du Roi, et en cette qualité de jouir du droit de recevoir les offrandes (s. d., vers 1690). — Dissertation sur les traités passés entre ces deux églises (s. d., XVIIIe siècle). — Lettres et certificats sur les usages envoyés à la Sainte-Chapelle par divers chapitres (1697-1745).

G. 1150. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1487-1783. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle, — Débats avec le chapitre de Saint-Étienne. Dénombrements des chanoines et des quarante membres du chapitre, sur lesquels, aux termes de la transaction de 1311, le chapitre avait droit de paroisse et celui de procéder exclusivement à leur inhumation. Ces dénombrements étaient adressés tous les ans à l'abbé de Saint-Étienne, curé primitif de cinq paroisses de Dijon (1487-1783). — Dossier de diverses procédures entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et celui de Saint-Étienne, au sujet du droit prétendu par le premier d'exercer les fonctions curiales sur tout son personnel, de lever leurs corps pour leur décès, et de les conduire aux lieux où ils avaient choisi leur sépulture (1606-1664).

G. 1151. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1453-1523-1747. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Débats avec les églises de Dijon et autres. Sentence du bailli de Dijon, qui condamne le prieur de Losne à rendre au chapitre, un chorial dont il voulait faire justice (1453, 1er août). — Dossier d'un procès au bailliage entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Bénigne touchant la juridiction sur les choriaux (1511). — Cahier contenant la notice des obsèques des chapelains de la Sainte-Chapelle demeurant dans les paroisses de la ville, dont les corps ont été, suivant la coutume, levés par le chapitre, présentés à l'église de la Sainte-Chapelle et reconduits au lieu désigné pour leur sépulture (1522-1524). — Lettres de complainte obtenues au bailliage contre le vicaire de l'église Saint-Philibert, qui au lieu de présenter à la Sainte-Chapelle le corps de Girard Douhard, chorial de la Sainte-Chapelle et desservant de son église, l'avait inhumé de suite à Saint-Philibert (1523). — Déclaration faite par les doyen et chapitre de la chapelle au Riches, que s'ils ont inhumé le corps de Gilbert Niard, chanoine de la Sainte-Chapelle, sans le présenter dans cette église, cela a été pour cause de peste, pour obéir à l'ordre de Hugues Fournier, premier président et non, comme ils le reconnaissent, pour entreprendre sur les droits du chapitre (1526, 9 mai). — Acte dressé en présence de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavanes, bailli de Dijon, lieutenant général en Bourgogne, du consentement donné par les religieux de Saint-Benigne en honneur et souvenance de feu le maréchal de Tavanes, à ce que les chanoines de la Sainte-Chapelle lèvent le corps du maréchal déposé en l'église de l'hôpital du Saint-Esprit et marchent les derniers sans tirer à conséquence ni préjudicier à leurs droits réciproques (1573, 5 septembre). — Procès-verbal de la levée du corps de Jean Cotte, chapelain de la Sainte-Chapelle, demeurant sur la paroisse Saint-Michel, faite par le chapitre (1624, 28 mars). — Sentence des Requêtes du Palais qui déboute le vicaire de Saint-Michel du droit curial qu'il voulait exiger du chapitre, au sujet de l'enterrement du chanoine Boiveau (1624, 10 juin). — Acte de la levée par le chapitre du corps de Nicolas Robert, chorial, vicaire de Saint-Pierre et de son inhumation au cimetière de cette paroisse (1633, juin). — Autre par lequel le chapitre reconnaît au curé de Saint-Médard le droit d'administrer les sacrements et d'inhumer les corps des personnes laïques qui demeurent dans le cloître du chapitre (1685). — Arrêt du Parlement qui, sans s'arrêter aux réclamations des curés des paroisses de la ville, maintient les doyen et chapitre de la chapelle aux Riches dans le droit d'administrer les sacrements à leurs confrères et de lever leurs corps pour les inhumations (1670, 5 avril). — Note constatant que le chapitre de la Sainte-Chapelle n'a point présidé aux obsèques de M. Millière, chanoine vtééran, qui furent faits par le curé de Saint-Jean parce que ce chanoine n'avait point été compris dans le dénombrement (1684). — Traité conclu entre le chapitre et les curés des paroisses, au sujet de la quarte canonique qui se levait aux inhumations (1705, 18 janvier). — Imprimé de l'arrêt du Conseil d'État entre le clergé et l'ordre de Citeaux sur la prétention des religieux de cet ordre d'administrer les sacrements aux domestiques et fermiers dépendant de leurs monastères (1747, 19 mai).

G. 1152. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1015-1557. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Débats avec la commune, le bailli et le prévôt de Dijon. Copies extraites en 1638 de pièces conservées dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Bénigne, sur la demande du chapitre de la Sainte-Chapelle, pour s'en aider dans son procès contre la ville de Dijon : 1° diplôme du roi Robert de l'an 1015 qui donne à l'abbaye la justice dans le cloître borné par le cours du Suzon et confirme sa possession des villages de Larrey, etc. (1015) ; — 2° charte du duc Hugues I, qui confirme à l'abbaye la liberté du cloître (1075) ; — 3° charte du duc Hugues II, qui affranchit l'abbaye de la justice que les officiers voulaient exercer dans le cloître de Saint-Bénigne (1107). — Confirmation des privilèges et droits de l'abbaye par le roi Louis VII (1146). — Charte du duc Eudes III, qui pacifie un débat survenu entre le chapitre et la commune de Dijon au sujet de la propriété de plusieurs hommes. Les deux parties l'ayant pris pour arbitre, il attribue Jean de Chalon et ses frères au chapitre et Gérard d'Apremont à la commune et pour garantie le trésorier de Langres, procureur de l'évêché et Etienne, abbé de Saint-Etienne de Dijon, apposent leurs sceaux à côté du sien sur cette charte (1199). — Charte du même qui donne le banvin de Dijon au chapitre de la Sainte-Chapelle en s'en réservant la justice (1214, copie). — Lettres patentes de Philippe le Hardi, roi de France, qui confirme le traité fait entre la commune et le duc Robert II, pour la prestation des marcs et l'achat de la vicomté (1284 décembre, copie). — Ordre de la reine Jeanne de Boulogne ayant le gouvernement de Bourgogne, au maire de Dijon de rendre au chapitre de la Sainte-Chapelle pour en faire punition, Jean Legrand, clerc et chorial, son justiciable (1359, 5 mai). — Délibération du maire Pierre Griffon, des échevins et commune de Dijon qui, sur la demande du chapitre de la Sainte-Chapelle, consentent à lui céder un chemin entre l'église et la maison Berteaul Dugrey, « lequel n'est convenable à charroyer, si étroit que les povres gens y font pluseurs ordures et deshonnêtetés et si fait le grand charroy qui y vay trambler et acrouler la muraille de l'église », contre un chemin que le chapitre offre de faire depuis la maison Richard du Chan jusques à la grange Richard Clerembaut (1360, juin). — Ordonnance de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour le paiement des rues de la ville de Dijon, sous la direction de deux membres du conseil et du maire de la ville, au moyen d'une taille levée sur tous les habitants sans exception et à laquelle il contribue pour 2000 francs d'or (Dijon, 25 mars 1389/90, copie du 25 septembre 1390). — Délibération des délégués du clergé. — Acte duquel il appert que des députés du chapitre de la Sainte-Chapelle s'étant présentés devant le maire Guy Poissenot, pour lui demander les motifs de l'arrestation d'André Lisiere, chorial, celui-ci leur avait répondu qu'il avait été emprisonné pour avoir avec d'autres gens couru les rues de la ville en armes après le couvre-feu et menacé le guet, qu'ayant informé le doyen de cette arrestation, celui-ci lui avait demandé de garder ce chorial en prison (1409/10, 19 mars). — Mémoire des avis à demander aux conseils du chapitre sur l'obligation imposée aux gens d'église de contribuer aux fortifications des villes, aux réparations des meubles, aux gages des capitaines ; — s'enquérir si le doyen et le chapitre de la Sainte-Chapelle qui sont curés du duc et de la duchesse le sont aussi de leurs enfants ; — si le chapitre doit contribuer au dîme levé par le pape ; s'enquérir près du recteur de l'Université si le chapitre peut laisser prêcher les Cordeliers dans son église (1413, 15 août). — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient l'abbaye de Saint-Bénigne en possession du droit de justice dans le pourpris du monastère, contrairement à la prétention de la mairie de Dijon (1408, 3 avril, copie). — Vidimus par Jean Gros et Claude Amidieu, notaires à Dijon, le 6 avril 1418, du mandement du duc Jean au bailli de Dijon de lever les saisies opérées par ses officiers sur les biens des gens d'église pour les contraindre à payer plus qu'il ne convient aux impôts pour la fortification (Troyes, 1417/8, 14 mars). — Acte dressé par Boichot, notaire à Dijon, au cloître de la chapelle, en présence du doyen du chapitre, constatant que Pierre de Beaufort, cordonnier, maître du jeu de l'épée à deux mains, Jeannin Halley de Rains, tisserand, et Lambert de Brognon, cordonnier tous trois déceints, tête nue, à genoux et les mains jointes, ont dit à l'assemblée : « Nous crions mercy à Dieu, notre créateur omnipotent, à Notre-Dame, sa glorieuse mère, à Monseigneur saint Jean, évangéliste, patron d'icelle chapelle, à Monseigneur le duc qui est fondeur et à vous mesdits seigneurs les doyen et chapitre de l'offense et injure par nous avons faite par le moyen de la bature que nous faite en la personne de Lambert Marie, chorial de la Sainte-Chapelle et vous prions que le nous veuilliez pardonner ». A quoi le doyen Antoine de Rye répondit qu'on leur pardonnait en tant qu'il leur touchait tant seulement (1455, 24 août). — Lettres de complainte obtenues par le chapitre de la Sainte-Chapelle au Parlement de Paris, contre le bailli de Dijon qui, sans tenir compte du procès intenté devant le doyen de Mâcon à Ogier Naudin, échevin de Dijon, pour avoir frappé d'un vouge, Baudot Villepenet, chorial de la Sainte-Chapelle, poursuivait ce même chorial sur la plainte d'Ogier Naudin, d'avoir été insulté par ce chorial et ses compagnons (1459, 4 octobre). — Exploit d'assignation. — Lettres de complainte obtenues à son tour par Ogier Naudin (1459, 1er septembre). — Exploit d'assignation. — Trois pièces relatives à un procès intenté par le chapitre devant le doyen de Mâcon à Guillaume Guyonet et ses consorts, au sujet de la conduite scandaleuse de Simonet, chorial de la Saint-Chapelle (s. d., xve siècle). — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient la mairie de Dijon en possession du droit d'apposer les scellés après décès dans les maisons des chanoines et chapelains de la Sainte-Chapelle (1477, 11 août). — Déclaration faite par le chapitre à la mairie de Dijon que les jours qu'il tient dans son cloître ne le sont que par emprunt du territoire de la ville (1488, 16 décembre). — Acte reçu Lemuet, notaire à Dijon, d'une ordonnance de Jean Chareaul, prévôt de Dijon, qui, sur la réclamation du chapitre, exempte les habitants d'Orgeux de se rendre sur le pont de Longvic, travailler à la réparation des chemins (1504, 1er septembre). — Arrêt du Parlement qui invite le chapitre de la Sainte-Chapelle et la mairie à fournir leurs preuves à la connaissance qu'ils prétendent du crime de sacrilège commis à l'église (1505/6, 19 février). — Déclaration faite par Guy de Moreau, lieutenant général du bailli de Dijon, aux députés du chapitre qui lui réclament Jean Nettement, serviteur du chanoine Baillet, emprisonné pour vol, que le Parlement l'ayant chargé de juger cette affaire, il ne pouvait rien sans son consentement et que par ce jugement il n'entendait point préjudicier aux privilèges du chapitre (1517). — Arrêt du Parlement qui renvoie à la justice du chapitre la reconnaissance de la cause de Barthélemy Lebel, maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, accusé d'avoir dit que si l'empereur (Charles-Quint) venait en Bourgogne, il y serait bien accueilli (1524/5, 20 mars). — Interrogation. Acte du rétablissement au cloître de la Sainte-Chapelle, par ordre du maire, d'une fille qui avait été arrêtée audit lieu et conduite aux prisons de la ville (1632, 25 décembre). — Lettres obtenues au Parlement par le chapitre pour la reprise d'une instance avec la mairie (1543, 9 août). — Lettres patentes du roi Henri II, prescrivant aux maire et échevins de Dijon procédant à l'inventaire des biens des membres du chapitre, d'y appeler le procureur dudit chapitre afin d'en retirer les papiers intéressant les droits et revenus de l'église (Fontainebleau, 23 mars 1557/8). — Requêtes à ce sujet. Enregistrement.

G. 1153. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 73 pièces, papier.

1557-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Débats avec la commune, le bailli et le prévôt de Dijon. Lettres patentes du roi Henri II qui dispense le chapitre de la Sainte-Chapelle du service du guet et garde de la ville, hors les temps de péril où les cours souveraines seront convoquées (1557/8, 27 mars). — Attache de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne (1558, 22 avril, copies). — Rôle des noms et surnoms des chanoines et choriaux de la Sainte-Chapelle, donné au procureur syndic de la commune pour son usage, lors des inventaires après décès des membres du chapitre, conformément à l'ordonnance du 28 mars 1558. — Assignation donnée aux Requêtes du Palais contre les sergents de la mairie, lesquels s'étaient permis d'enlever les surplis et les aumusses placés sur le cercueil de Nicole Fonssard, chanoine de la Sainte-Chapelle et échevin, lors de ses obsèques (1581). — Pièces relatives à une apposition de scellés dans la maison de Toussaint Michelot, chapelain, secrétaire du chapitre, faite sans droit par ce dernier (1631). — Arrêt du Parlement qui reçoit le chapitre appelant du refus du maire de Dijon, de lui renvoyer le jugement du chapelain Parigot (1631, 30 septembre, procédures, 1631-1632). — Délibération de la Chambre de ville qui commet deux échevins pour s'entendre avec le chapitre pour la construction de bancs dans l'emplacement assigné dans l'église à la Chambre de ville (1633). — Arrêt d'expédient rendu par le Parlement entre les officiers du bailliage et ceux de la ville au sujet de l'apposition des scellés (1644, 15 juin, copie). — Procédures intentées devant le Parlement par le chapitre à la mairie de Dijon, qui s'était permis de faire le tour du cloître avec ses sergents armés de leurs hallebardes (1645). — État des actes de justice accomplis au cloître depuis l'année 1654 jusqu'en 1686. — Procédure intentée par la mairie au chapitre qui s'était permis d'apposer les scellés au domicile de Simon Coquet, secrétaire du chapitre (1660). — Deux pièces relatives à une apposition de scellés faite par la justice du chapitre au domicile de Champion, sacristain de la Sainte-Chapelle, situé dans le cloître et au trouble qui y a été apporté par la justice municipale (1678). — Déclaration faite par Antoine Fanon, marchand rue Saint-Etienne, qu'après le décès de Marie Thoudenet, sa femme, le procureur syndic de la ville apposa les scellés à son domicile mais qu'il s'opposa à ce qu'il les mît sur les portes de sa boutique, attendu qu'elle était située dans le cloître de la Sainte-Chapelle (1770).

G. 1154. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1332-1645. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Écoles. Transaction conclue entre le chapitre de la chapelle du duc de Bourgogne et Amanéon de Ramafort, chantre de l'évêché de Langres, au sujet des écoles que le chapitre prétendait avoir le droit de tenir pour l'instruction de ses clercs. Il est décidé par l'arbitrage de Thibaut de Semur, archidiacre d'Auxerre, de Guy Venière, jurisconsulte, et de Pierre Benoît, chanoine de Langres, que le chantre de Langres a seul le droit de tenir des écoles à Dijon, mais comme les doyen et chapitre ne peuvent instruire leurs clercs sans dépense, car il n'y a point de maîtres gratuits et que tous exigent un salaire de leurs élèves, le chantre s'engage à prélever sur les produits de l'école de Dijon une somme annuelle de 17 livres dijonnaises qui sera payée en deux termes par le recteur des écoles (1332, 16 juillet). — Ratification du contrat par Jean de Chalon, évêque de Langres, Eudes IV, duc de Bourgogne, et le chapitre de Langres. — Minute de la supplique adressée au pape par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour demander la confirmation du traité. — Écritures dans un débat devant le doyen de Besançon, juge conservateur des privilèges de la Sainte-Chapelle, entre le chapitre et Jean Archer, recteur des écoles de Dijon (1414). — Acte par lequel Jean de Saint-Anthot, maître ès arts, recteur des écoles de Dijon, se reconnaît en cette qualité redevable envers le chapitre de la Sainte-Chapelle d'une rente annuelle de 17 livres 10 sols (1440, 3 octobre). — Mandement de Jean de Rochefort, gouverneur de la chancellerie et bailli de Dijon, pour faire ajourner le chantre de Langres en garantie de cette pension qu'Anatole Maillard, recteur des écoles de Dijon, refusait d'acquitter (1515, 17 août, exploit d'assignation). — Arrêt du Parlement qui confirme la sentence du bailliage condamnant ledit Maillard au paiement de la somme de cette pension (1523, 17 juin). — Procès-verbal d'exécution du 24 juillet. — Déclaration de dépens. — Procès-verbal de saisie des vins de la prébende du chantre de Langres à Gevrey, en garantie des arrérages de cette pension dus au chapitre de la Sainte-Chapelle (1525, 28 septembre). — Acte par lequel Odot Boillot, docteur en théologie, recteur du collège et écoles de Dijon auquel on avait montré, à la Sainte-Chapelle, le traité de 1332 relatif à la redevance à payer par le recteur, demande, avant de répondre, copie du titre (1535, 29 juin). — Lettre de M. de Saint-Belin, chantre de Langres, qui, en envoyant un homme « honneste et sçavant » comme recteur des écoles de Dijon, conseille au chapitre de lui confier un de leurs enfants pour le nourrir en bonne doctrine, ce qui vaudra autant que la pension qu'on exige de lui (1537/8, 7 avril). — Règlement de compte entre Odot Boillot, chanoine de Saulieu, recteur des écoles de Dijon et le chapitre, au sujet de cette pension et de celle de Hugues Varnier, enfant d'Aube, écolier placé chez ledit recteur (1537). — Contrat par lequel Guillaume Belin, licencié en droit, recteur des écoles de Dijon, s'engage à tenir et à nourrir aux écoles tant qu'il demeurera à Dijon Jean Mailley, chorial de la Sainte-Chapelle, moyennant la somme de 33 liv. 4 s. 6 d. par an (1540, 31 mai). — Quittances données par G. Belin, Jacques Liébaut, Jean Legourt, recteurs des écoles de Dijon, pour les pension, escolage et chantre des enfants d'Aube mis au collège (1541, 1548, 1568). — Acte du refus de Jacques Liébaut, recteur des écoles, de payer la redevance due au chapitre (1542, 18 décembre). — Lettres de *pareatis* du 21 janvier 1557 pour faire assigner devant Guillaume Gautherot, conseiller au Parlement, à requête du chapitre de la Sainte-Chapelle, le chantre de Langres et Claude Berthot, recteur des écoles de Dijon, en paiement de la rente de 18 l. 4 s. — Mandement d'ajournement décerné par le conseiller Gautherot (23 janvier 1557/8, procédures). — Acte d'opposition faite par le chapitre à la vente par la mairie du collège des Martin, sous prétexte que ces bâtiments sont la garantie de la rente qu'il possède sur les écoles de Dijon (1645, 11 août).

G. 1155. (Liasse). — 30 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1361-1561. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Droit sur les lettres de grâces et rémissions. Original des lettres patentes du roi Jean portant confirmation des privilèges du duché du Bourgogne, notamment de l'exemption du droit du scel et du scel des chartres et grâces perpétuelles fixé à 1 marc d'argent et dont moitié appartiendra au chapitre de la Sainte-Chapelle (Dijon, 28 décembre 1361). — Copie délivrée en 1560 par la Chambre des comptes, des lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ordonnant que les émoluments des sceaux seront levés à son profit, à l'exception de ceux réservés au chapitre de sa chapelle de Dijon et qu'il entend conserver sans diminution (Bruges, 5 septembre 1431), et des lettres closes adressées par le même à Thomas Bouesseau, secrétaire audiencier de la chancellerie, le 22 septembre suivant. — Copies des quittances données par le chapitre au secrétaire de la chancellerie des sommes reçues pour ces émoluments de 1448 à 1467. — Les sommes varient de 24 à 60 livres. — Vidimus des lettres patentes du roi Louis XI contenant le traité passé avec les gens des Trois-États du duché de Bourgogne après la mort du duc Charles pour la réunion du duché à la couronne de France. Entre autres articles, il est stipulé que les gens du pays ne paieront pour le scel des chartres et grâces perpétuelles que un marc d'argent dont la moitié continuera d'appartenir à la Sainte-Chapelle (Arras, mars 1476). — Vidimus par le lieutenant du bailliage de l'article de ces lettres et de celles du roi Charles VIII du mois de novembre 1483, qui confirment ce droit de la Sainte-Chapelle (1485, 2 juillet). — Arrêt du Conseil du roi Louis XII qui renvoie au bailliage la connaissance de l'action intentée par le chapitre aux officiers de la chancellerie qui refusaient d'acquitter les droits (1506, 6 juin). — Exploit d'assignation. — Procès-verbal de la sommation faite par le procureur du chapitre, à Jean Verne, procureur et commis de l'audiencier de France en la grande chancellerie, de payer les sommes dues au chapitre pour le scel des lettres de grâce et de chartes, et du refus de ce dernier basé sur un ordre formel du chancelier (1510, 29 mai). — Lettres patentes signées de François I^{er} qui rétablissent le chapitre dans le droit de percevoir la moitié de l'émolument des chartes et grâces perpétuelles expédiées en la chancellerie du duché (Paris, 1533/4, 12 février). — Arrêts d'enregistrement de ces lettres à la chancellerie et à la Chambre des comptes (1534, 14 et 27 avril). — Arrêt d'appointement du parlement dans une cause entre le chapitre et les officiers de la chancellerie (1535, 27 juin). — Lettres patentes signées du roi François I^{er} portant confirmation de celles du mois de février 1533, et fixation à la somme de 52 sols 6 deniers l'émolument du scel qui sera payé au chapitre pour chaque lettre (Lyon, 21 février 1535/6). — Enregistrement par la chambre des comptes (1536, 19 décembre). — Extrait des comptes de la chancellerie de Dijon, contenant les paiements faits au chapitre de sa part de l'émolument du sceau (1484 à 1506). — Expédition faite au greffe du bailliage, le 24 novembre 1535, des lettres patentes du roi Jean du mois de décembre 1361, de celles de François I^{er} du mois d'avril 1521, qui confirment les privilèges de la Sainte-Chapelle et de celles du même qui rétablit le chapitre dans son droit sur l'émolument du sceau (1533). — Avis de conseils à Paris, au sujet de cet émolument — Extraits délivrés par la Chambre des comptes, des comptes des officiers de la chancellerie constatant les paiements faits au chapitre de sa part de l'émolument du sceau de 1484 à 1559. — Vidimus donné le 8 mars 1560 par les officiers de la chancellerie, de la bulle du pape Innocent IV qui exempte la Sainte-Chapelle de toute juridiction ecclésiastique (1250). — Arrêt du conseil qui évoque au parlement de Paris la cause entre le chapitre et les officiers de la chancellerie (1561/2, 25 janvier). — Arrêt du parlement de Paris qui maintient le chapitre dans son droit de percevoir la somme de 52 sols 6 deniers sur l'émolution de toute lettre de grâce et rémission expédiée en la chancellerie du duché (1561, 19 juillet). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt par Guillaume Gautherot, conseiller au parlement de Dijon (1561, 1^{er} septembre).

G. 1156. (Liasse). — 21 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1564-1647. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Droits sur les lettres de grâces et de rémissions. Arrêt du Parlement de Paris qui condamne Guy Tabourot, secrétaire du roi et contrôleur de l'audience de la chancellerie de Bourgogne, à exécuter l'arrêt du parlement du 19 juillet 1561. — Extrait des comptes de la chancellerie des années 1560 à 1563, contenant les sommes payées au chapitre. — Arrêt du parlement rendu en suite d'une requête du chapitre qui condamne Jean Morelet, commis du grand audiencier de la chancellerie de France, à payer audit chapitre ce qui lui est dû de l'émolument des lettres de grâce (1568, 7 août). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt par Claude Bretagne, conseiller au Parlement (1568, 12 août). — Arrêt du Conseil d'État qui interdit au Parlement de Dijon la connaissance du débat entre le chapitre et M. Morelet et la renvoie devant le chancelier (1568, 12 septembre, copie). — Certificat donné par la Chambre des comptes aux héritiers Morelet que depuis 1561 à 1570, aucun des comptes de la chancellerie ne mentionne de sommes payées au chapitre (1573, 26 août). — Arrêts du parlement qui condamnent ces héritiers au paiement des sommes dues au chapitre depuis 1561, jusqu'à la mort de M. Morelet (1573, 14 août, 1574, 3 février, 28 mai, 22 juin). — Arrêt du Parlement portant que sans s'arrêter à l'opposition de ces héritiers, il sera passé outre à l'exécution de l'arrêt du 14 avril 1573, (1576, 13 mars). — Arrêt du Conseil qui prescrit au Parlement de procéder à l'exécution des arrêts précédents (1573, 13 juillet). — Vidimus des lettres des rois Jean et François I^{er}. Pièces de procédures de 1564 à 1578. — Contrôles des lettres scellées en la chancellerie de 1564 à 1736. —Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les audienciers et contrôleurs de la grande chancellerie à payer au chapitre un droit de 3 livres 5 sols 7 deniers sur les lettres de grâce qu'ils expédient (1647, 3 janvier).

G. 1157. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1172-1764. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Banvin, droits de vente. Plait général. Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, comte d'Albon, qui, pour le remède de son âme et de celle de ses prédécesseurs, donne aux clercs de sa chapelle les setiers de vin que Girard, son prévôt, percevait sur les cabaretiers de Dijon. Don confirmé par Eudes et Alexandre, ses fils (1190). — Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, comte d'Albon, et de Eudes, son fils, qui donnent à leur chapelle les setiers perçus par le prévôt sur les cabaretiers de Dijon, les ventes, sauf ce qui appartient aux religieux de Saint-Bénigne, l'étalage que doivent les « beloncherii » et les cordonniers, le plait général, trois hommes exempts de toute contribution, ainsi que les serviteurs de la famille du chapitre (sans date, 1190). — Charte de Eudes, fils du duc de Bourgogne, qui fait connaître que son père ayant cédé le banvin estimé treize livres à la commune de Dijon, à la condition de payer 100 livres aux clercs de sa chapelle il s'engage à parfaire tous les ans la somme de 13 livres si le rendement n'atteignait point cette somme (1190). — Charte du duc Eudes III qui donne aux chanoines de sa Sainte-Chapelle, huit jours de son banvin à la condition de fournir une procuration le jour de l'anniversaire des ducs à l'abbaye de Saint-Bénigne, à celle de Saint-Étienne, aux religieuses de Larrey, aux lépreux de Dijon et aux chapelains des paroisses (1210, avril). — Autre du même qui cède aux chanoines la totalité de son banvin de Dijon, sauf des dons à trois personnes. Il s'en réserve la justice (1214). — Confirmation de cette donation par le duc Hugues IV (1239, juillet). — Compromis entre les abbé et couvent de Saint-Bénigne et le chapitre de la chapelle des ducs pour le jugement par arbitres de leurs difficultés au sujet du droit de vente (1427, 12 août). — Traité par lequel le chapitre de la chapelle des ducs, cède à l'abbaye de Saint-Bénigne toute sa part des droits de vente dans toute la ville et ses faubourgs, moyennant une redevance annuelle de 40 livres (1427/8, 14 janvier). — Procès-verbal du paiement d'une demi-année faite au chapitre (1428, 10 juillet). — Accord passé entre les abbé et couvent de Saint-Bénigne et le chapitre de la Sainte-Chapelle et homologué en la chancellerie, par lequel on confirme le traité du 14 janvier 1427 et l'abbaye s'oblige à payer les échus de la rente de 40 livres (1439, 19 mai). — Obligation souscrite par le fermier du droit de vente, de payer au chapitre tous les échus de cette rente de 40 livres due par l'abbaye de Saint-Bénigne (1448, 26 août). — Sentence de la chancellerie du duché, rendue sur la requête du chapitre de la Sainte-Chapelle, portant que les abbé et religieux de Saint-Bénigne seront assignés en reconnaissance du traité de 1427 (1483, 14 avril, signification). — Cahier d'appointements au bailliage dans une cause entre l'abbaye et le chapitre au sujet du droit de vente (1512). — Quittance notariée de la somme de 40 livres, donnée à l'abbaye de Saint-Bénigne par le receveur du chapitre, pour servir de reconnaissance du titre primitif (1752, 13 septembre). — Signification de cette quittance faite par le chapitre à l'abbaye de Saint-Bénigne, pour le paiement de cinq années échues de cette redevance de 40 livres (1764, 25 janvier). — Extrait du cartulaire de la ville de Dijon, où sont inscrits ceux qui doivent le plait général, tisserands, boulangers, fripiers, cordonniers, tanneurs, chandeliers, savetiers, pelletiers, courroiers, gantiers, bourreliers, selliers, prepointiers, marchands de lacets, chaudronniers, gainiers, potiers d'étain, gasteliers. En sont francs les tailleurs, serruriers, maréchaux, parcheminiers, corroyeurs, chapeliers (s. date, xive siècle). — Sentence de la mairie de Dijon, qui condamne des merciers, un chapelier et un cordonnier à payer le plait général sur le pied de 8 deniers par maître et 4 deniers par veuve de maître (1536). — Dossier d'un procès, commencé au bailliage et fini au Parlement, entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et des cordonniers, merciers, lingers et selliers de la ville, terminé par un arrêt du Parlement qui condamne ces derniers à payer le plait général (1536, 29 juillet). — Procès-verbal d'exécution d'arrêt du 29 août suivant (procédures, 1551-1559). — Sentences du bailliage de Dijon, qui condamnent trois estassonniers de Dijon à payer le plait général (1551, 15 avril, 17 mars 1553). — Etat des estassonniers à Dijon (1653). — Sentence des Requêtes du palais qui oblige ces estassonniers à payer le plait général sur le pied de 8 deniers les maîtres, et 4 deniers les veuves de maître (1653, 9 février). — Autre semblable prononcée contre les épiciers (1701, 11 août, procédures). — Autre semblable contre les cordonniers (1701, 29 juillet, procédures, 1700-1702). — Certificat du placeur de la Sainte-Chapelle, constatant le paiement du plait par les épiciers de 1713-1728.

G. 1158. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1197-1562. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Péage de Dijon. Charte du duc Eudes III, qui donne à sa chapelle de Dijon 100 sols de rente sur le péagé de Dijon. — Charte de Guillaume, comte de Mâcon et de Vienne, qui cède au duc Eudes III quatre deniers à percevoir sur ses péages jusqu'à concurrence de 320 livres dijonnaises, de la dette de Mathieu d'Etais (1214, mars). — Charte du duc Eudes III, qui confirme le don fait par son père Hugues III, à Hugues de Maizières, en fief de tout ce qui lui appartenait sur le péage de Beaune (1215). — Testament de Jean, fils d'Obelet, dit de Bèze, clerc de Dijon, qui lègue au chapitre de la Sainte-Chapelle trois parties de trois purgeoises à prendre sur les péages de Dijon, Fleury et Rouvres (1359, 10 septembre). — Echange par lequel le chapitre cède à Mathieu Regnaut, receveur général de Bourgogne, une vigne aux Violettes, finage de Dijon, contre tout ce qu'il a acquis de Amiot Arnaut, sur le péage de Dijon (1431, 13, 28 septembre). — Jugement de Pierre Prévôt, lieutenant général du bailliage, commissaire député par le Conseil du Roi, qui maintient l'abbaye de Citeaux, le chapitre de la Sainte-Chapelle, et la commanderie de la Madeleine, dans le droit de percevoir le péage de Dijon (1531, 6 août). — Procès-verbal d'audition de témoins, dressé par le même dans le but d'établir que les trois communautés ci-dessus, et l'abbaye de Pontigny sont fondées en possession du droit de percevoir le péage de Dijon (1533/4, 10 mars). — Procès-verbal de légalisation par le même des titres produits par ces communautés (1534, 1er août). — Edit du roi François Ier, ordonnant à tous les possesseurs des péages d'en employer le produit à la réparation des chemins (Fontaine-Française, 1535, septembre. Copie). — Mandement du même au bailli de Dijon, de maintenir le chapitre de la Sainte-Chapelle en possession de sa portion du péage de Dijon, laquelle lui a été donnée par ses prédécesseurs pour la fondation du personnat et de services religieux (1538/9, 2 mars). — Entérinement de ces lettres par le bailliage (1539, 17 mai). — Arrêt du Parlement de Dijon, qui maintient l'abbaye de Citeaux, celle de Pontigny, la commanderie de la Madeleine, et le chapitre de la Sainte-Chapelle en possession du péage de Dijon, sous la condition de réparer les chemins, ponts et passages auxquels ils sont tenus (1562, 7 décembre. Copie).

G. 1159. (Liasse.) — 9 pièce, parchemin ; 56 pièces, papier.

1544-1791. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Péage de Dijon. Dossier d'un procès au bailliage de Dijon, entre l'abbaye de Cîteaux et le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet de la portion prétendue par la première dans ce péage (1668-1673), et terminé par une sentence qui fixe la part de chacun des propriétaires. Celle du chapitre est d'un 8e et un 96e (1669, 27 mars). — Ordonnance des commissaires députés pour le fait du domaine du Roi en Bourgogne, rendue en suite de la requête du chapitre, portant qu'il sera payé de ce qui lui est dû sur le péage, et cependant que, conformément à leur ordonnance, il produira les titres en vertu desquels il jouit de ce droit (1669, 9 janvier). — Ordonnance de M. Bouchu, intendant de Bourgogne, portant mainlevée aux propriétaires du péage de Dijon de la saisie qui en avait été faite par le directeur du domaine du Roi en Bourgogne (1675, 6 février). — Acte de cette mainlevée (1675, 20 novembre). — Procès-verbaux de délivrance du péage de Dijon, faite par les officiers du bailliage en présence des propriétaires pour la somme de 300 livres par an (1544, 29 août, 1599, 10 février (90 écus), 1669, 17 juin (550 livres) ; — par Nicolas Auguste de Harlay, intendant de Bourgogne (1684, 4 septembre (611 livres) ; — par le directeur des domaines (1709, 13 novembre) ; — par les propriétaires (1718, 26 avril, 1727, 30 avril, 1735, 16 mai, 1743, 16 avril (1310 livres), 1753, 28 janvier, 1762, 24 mai, 1771, 23 septembre, 1781, 8 décembre (224 livres). — Tables et tarifs du péage. Arrêt du Conseil qui supprime les péages (1791, 15 août. Imprimé).

G. 1160. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1250-1688. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Foires chaudes de Chalon. Donation faite à la chapelle du duc, à Dijon, par Bertrand, fils de feu Boyn de Châtillon, viguier de Bourgogne, d'une rente de 100 sols dijonnais, sur les foires de Chalon, à condition d'un anniversaire (1250 août). — Extrait du compte d'A. Justot, receveur du bailliage de Chalon pour l'année 1393, constatant que le chapitre perçoit sur l'émolument de la foire chaude, 6 livres 10 sols pour l'anniversaire du duc Eudes, et 53 sols 4 deniers pour celui de Bertrand (1397). — Mandement du duc Philippe le Hardi, au gouverneur de ses finances, de payer au chapitre la somme de 19 livres 16 sols qui lui est due sur les foires (Paris, 1398, 3 juillet). — Mandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à J. de Noidant, gouverneur de ses finances, de payer au chapitre ce qui lui est dû sur le produit de ces foires (Dijon, juillet 1420). — Autres du même pour le paiement au chapitre de la rente de 10 livres 15 sols 10 deniers sur les foires, pour fondation d'anniversaires (Bruxelles, 1459, 25 avril et 23 novembre). Confirmation de ces lettres par le duc Charles (Saint-Omer, 1470, 20 juillet). — Ordonnance de Jean d'Amboise, évêque de Maillezais, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, prescrivant aux gens des comptes et au gouverneur des finances le paiement de cette redevance (1480, 10 décembre). — Mandements du receveur général et de la Chambre des Comptes ordonnant ce paiement (1480/1, 27 janvier, 7 février). — Lettres patentes du roi Charles VIII, qui autorisent le paiement de cette rente (Plessis-du-Parc-les-Tours, 1487/8, 13 mars). — Lettres de surannation (1489/90, 28 janvier). — Enregistrement de ces lettres par la Chambre des Comptes (1490, 28 juin). — Relevé des comptes de la recette générale de Bourgogne, contenant les sommes payées au chapitre sur les foires de Chalon, de 1362 à 1490. — Autre semblable des comptes de la recette de Chalon en 1555. — Imprimé de l'arrêt du Conseil enjoignant aux engagistes du domaine de remettre au fermier général les fonds dont ils sont chargés pour le paiement des charges locales, assignées sur ces domaines (1671, 27 juillet). — Dossier relatif à des poursuites devant l'Intendant, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, contre le procureur du sous-fermier du bailliage de Chalon, et, ensuite contre Leclerc, engagiste du domaine, en paiement de la somme de 118 livres 14 sols résultant de 11 années d'arrérages de la rente de 10 livres 15 sols 10 deniers, assignée sur les foires de Chalon (1673-1679). — Arrêt du Conseil qui décharge Leclerc de ces assignations et déboute le chapitre (1681, 15 juin. Copie). — Certificats donnés par le Bureau des finances au chapitre que, dans tous les Etats du Roi au bailliage de Chalon, depuis l'année 1569, jusqu'en 1660, la redevance de 10 livres 12 sols 10 deniers, due à la Sainte-Chapelle a été passée dans ces Etats (1682-1683).

G. 1161. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1396-1586. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Amortissements. Lettres patentes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui accorde au chapitre de sa chapelle de Dijon de jouir sans payer finance des acquêts par lui faits depuis quarante ans (Hesdin, 28 août 1396). — Mandement de Jean de Varanges, bailli de Dijon et d'André Paste, maître des Comptes, pour l'enregistrement de ces lettres au bailliage et à la Prévôté (1396, 28 novembre). — Lettres patentes du même, qui, nonobstant le droit allégué par le chapitre de pouvoir acquérir terre sans payer finance, lui accorde un délai pour payer l'amortissement des biens acquis par lui depuis quarante ans (Courtray, 23 février 1397/8). — Arrêt de la Chambre des Comptes qui vidime les lettres patentes du duc Philippe le Bon données à Dijon le 19 juillet 1423, prescrivant la nomination de deux commissaires pour la recherche des héritages non amortis, acquis depuis quarante ans par les gens d'église et les non nobles, et qui nomme à cet effet Guillaume Chenilly, lieutenant du bailli de Dijon et Richard Bonne, bourgeois de cette ville (1423, 20 juillet). — Écritures et mémoires produits par le Chapitre de la Sainte-Chapelle à ce sujet (1423). — Ordonnance du roi François Ier, adressée aux officiers du bailliage de Dijon, à l'effet d'obliger les gens d'église, de communautés et de mainmorte à faire la déclaration des biens acquis par eux (Lyon, 1525, 6 mars). — Vidimus notarié du 14 octobre 1517. — Sentence de Guy de Moreau, lieutenant général du bailliage et commissaire nommé par le roi sur les faits des amortissements, francs fiefs et nouveaux acquêts par laquelle vu le titre de fondation de la chapelle des ducs, à Dijon, les privilèges qui lui ont été accordés par les ducs, les duchesses, les rois de France et notamment celui d'acquérir sans payer finance, renvoie le chapitre des poursuites exercées contre lui (1517, 10 octobre). — Lettres patentes du roi François Ier, qui, moyennant la somme de 50.000 livres offerte par les Etats du duché, exempte la province de toute recherche sur le fait des amortissements (Copie imprimée du temps. Dijon, juillet 1521). — Requête adressée au roi Henri II par le chapitre de la Sainte-Chapelle, tendant à être maintenu suivant sa fondation dans le droit de pouvoir faire des acquisitions sans payer un droit d'amortissement. Ensuite décision du Conseil portant que le chapitre continuera à jouir de son privilège (1547, 28 décembre). — Copie signée Chenelon, notaire, à Dijon, le 3 août 1551, des lettres patentes du roi Henri II, contenant imposition sur le clergé de la province de Lyon, d'une somme de 12.000 livres pour restant d'amortissement de tout ce qu'il a acquis depuis 1522 (Châteaubriant, 1551, 22 juin). — Copie collationnée le 2 décembre 1560, à Autun, des lettres patentes du même, par laquelle, moyennant une somme de 12.000 livres, payée par le clergé de cette province, il amortit tous les biens qu'il a acquis jusqu'en 1551 (Villers-Cotteret, 29 mars 1558). — Contrôle des acquêts faits par le chapitre de 1512-1586.

G. 1162. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1640-1748. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Amortissements. Arrêt de la Chambre souveraine des amortissements enjoignant à tous les ecclésiastiques de donner la déclaration de leurs biens (1640, 16 février). — Signification le 26 juin au chapitre. — Déclaration fournie par le chapitre le 17 août. — Requête du doyen Baillet, tendant à être déchargé du droit d'amortissement. — Copie collationnée d'une ordonnance du roi Louis XIV, qui accorde au clergé un amortissement général de tous ses biens (Paris, juillet 1646). — Quittances de la somme de 5.138 livres et 513 livres 16 sols pour le sol pour livre des droits d'amortissements payés par la Sainte-Chapelle pour de nouveaux acquêts (1695). — Commandements et pièces à l'appui. — Quittance de la somme de 78 livres pour le rachat d'un cens (1703). — Autre de 6 livres pour l'amortissement d'îles et d'îlots sur la Saône (1699-1717). — Autre de 1.309 livres 7 sols 6 deniers, pour l'acquêt des maisons de M^{me} de Courtivron et pièces (1724). — Autre de 1 livre 15 sols pour l'amortissement de cens (1728). — Autre de 200 livres pour l'amortissement de la fondation Berardier (1735). — Autre de 20 livres pour celui de la fondation Jachiet (1738). — Autre de 24 livres pour celui de la création d'un cens par l'hôpital Sainte-Anne (1741). — Autre de 1.800 livres pour celui d'une maison joignant la Sainte-Chapelle et un droit de patronage (1743). — Autre de 250 livres pour l'amortissement du legs de 1.500 livres fait par le chanoine Duley (1743). — Autre de 10 livres 10 sols pour celui d'un cens remboursé par la mairie (1743). — Autre de 413 livres 14 sols pour ceux des fondations de l'avocat Boulier et du chanoine Vallon (1744). — Quittance de la somme de 13 livres 6 sols 8 deniers pour l'amortissement d'un cens (1748). — Imprimés de déclarations du roi, arrêts du Conseil, mémoires, notes, requêtes et autres papiers touchant les amortissements.

G. 1163. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1215-1785. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Créances, dettes, constitutions de rentes. Lettre de Dominique Bigot et des jurés de la commune de Dijon, qui reconnaissent devoir au chapitre de la chapelle ducale 35 marcs d'argent sur la cense due chaque année au duc de Bourgogne, à valoir sur les 90 livres de revenus qu'il doit au chapitre (1215). — Obligation de la somme de 50 sols souscrite par André d'Aiserey, chorial de la chapelle ducale et chapelain de la chapelle Saint-Jean de cette chapelle, au profit du chapitre qui la lui avait prêtée, afin d'acheter des héritages pour la dotation de sa chapelle (1391/2, 9 février). — Cession faite au chapitre par Jeannette de Poinson et Humbert, son fils, de tout ce qu'ils possèdent à Poinson, au Fays-Billot, à Pressigny, à Savigny, à Voncourt, à Morey, à Genevray, Bellefond et Grenant, pour 20 écus d'or restant d'une plus grande somme qu'ils lui doivent (1410). — Mandement de Mathieu de Benczon, gouverneur de la chancellerie du duché, au maire de Dijon, de faire contraindre Guillaume d'Aiserey, fils de feu André d'Aiserey, de rendre au chapitre les 30 livres prêtées à son père (1396, 31 mai). — Mandement de Louis de Nozeroy, doyen de Besançon, juge conservateur des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle, aux curés de Saint-Michel de Dijon et d'Echirey, de contraindre par voie canonique Jean Gougeot, Guillemette, sa femme, Robinet et Jean d'Auby d'Echirey, à s'acquitter envers le chapitre (1428). — Constitution de 8 livres tournois de rente, par Perrenot d'Orange, bourgeois de Beaune, au profit du chapitre (1432, 7 avril). — Reconnaissance par Huguenin de Varanges, écuyer, d'une rente annuelle de 16 livres qu'il doit au chapitre (1436/7, 22 février). — Reconnaissance par Jeannette, fille de Perrenot d'Orange, bourgeois de Beaune, d'une rente de 40 sols, contractée par son père, au profit du chapitre (1451, 16 novembre). — Autre de 7 livres, par Pierre Lesvoley, notaire à Dijon (1439/40). — Constitution de 6 livres de rente au profit du chapitre de la chapelle ducale, par Jean Gueneau, clerc de la chancellerie (1459/60, 12 janvier). — Autre de 7 livres par Jean le Lassier, écuyer, pannetier du comte de Charollais (1460, 26 octobre). — Autre de 20 livres, par Antoine de Villers, seigneur de Boncourt, au profit d'Etienne de Chissey, seigneur de Varanges (1463, 26 novembre). — Autre de 3 livres, au profit du chapitre, par Eudes de Champlitte, seigneur de Vonges et de Fontaine-les-Dijon (1462, 2 juin). — Autre semblable de 12 livres, par Louis de Visen, écuyer, à Dijon (1464, 4 septembre). — Autre de 12 livres par Charles de Saulx, seigneur de Prissey (1464, 6 décembre). — Autre de 12 livres par Antoine de Villers, seigneur de Boncourt et Alix de Montrichard, sa femme (1464, 19 décembre). — Pièces d'une instance entre Jean Le Bouvillier de Paris, héritier de Thomassin de Bethisy, orfèvre, à Dijon, contre plusieurs particuliers entre autres le chapitre de la chapelle ducale, débiteur de Thomassin (1468). — Obligation de la somme de 13 fr. 1/2, souscrite par Guillaume Morel, notaire, à Bèze, au profit de la Sainte-Chapelle (1469, 3 avril). — Mandement d'Antoine de Laye, doyen de Mâcon, juge conservateur des privilèges de la Sainte-Chapelle, qui commet Nicolas de Dompmartin, pour l'instruction des causes du chapitre contre ses débiteurs (1470/1, 8 février). — Obligation de la somme de 20 francs, souscrite par Noël Jeannin, boucher, au profit de Baudot Villepenet, chorial de la chapelle (1471, 22 décembre). — Constitution de 1 franc de rente au profit de la Sainte-Chapelle, par Perrenot Rousseau, peintre, à Dijon. — Mandement de Jean Jaquelin, gouverneur de la chancellerie, par lequel, vu l'acte de délivrance de la seigneurie de Boncourt, appartenant à Antoine de Villers, écuyer, faite à Pierre Baudot, avocat du duc au bailliage, pour la somme de 600 francs, à la requête du chapitre, en garantie d'une rente de 18 livres, et l'opposition à cette vente par l'abbaye de Saint-Etienne, Jean Legoux, de Nuits, Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux, Guillaume de Colombier et autres créanciers, ordonne l'assignation des parties (1474, 29 octobre). — Exploits d'ajournements. — Mandement d'Antoine de Laye, doyen de Mâcon, à tous les membres du clergé des diocèses de Mâcon, Langres et Autun, pour la poursuite des débiteurs du chapitre (1474, 24 août). — Mandement d'Etienne Berbisey, auditeur de la Cour d'Appeaux, pour l'assignation du chapitre de la Sainte-Chapelle et de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, pour une reprise d'instance avec les enfants d'Antoine de Villers, pour la vente de la terre de Boncourt (1476). — Acquêt par le chapitre des biens de la succession de Baudot Villepenet, chorial de la Sainte-Chapelle (1477, 10 mai). — Constitution de 20 sols de rente au profit du chapitre, par Philibert Desriez, maître des œuvres de charpenterie du Roi en Bourgogne (1478, 18 novembre). — Obligations de 59.100 et 200 livres, souscrites par le chapitre au profit de J. Gérard, chanoine (1481). — Constitution de rente au profit du chapitre, par Etienne de Vandenesse, chanoine de la Sainte-Chapelle (1492, 10 juillet). — Autre de 4 livres par les consorts Chaucy de Couchey (1501/2, 21 janvier). — Autre de 25 sols par Simon Brunet, chanoine (1502/3, 31 mars). — Autre de 1 livre, par Etienne Friant, tisserand (31 janvier 1501/2). — Autre de 5 livres par Nicolas Boillot, marchand estassonnier. — Autre de 40 sols de rente, par Pierre Bernard, de Dijon — Autre de 15 sols de rente, par Regnaut Benoiste, tonnelier, à Dijon (1504, 24 décembre). — Autre de 2 fr. de rente, par Jean Chevaleret, laboureur, à Vantoux (1508, 29 août). — Autre de 1 livre, par Claude Moreau, laboureur, à Santenay (1510, 25 avril). — Délai d'un an donné par le chapitre, à Claude de Salins, seigneur de Vincelles, pour le remboursement d'un capital de rente (1511/2, 13 février). — Inventaires des constitutions de rentes faites au profit du chapitre (1512, 1588, 1603). — Constitution de 13 livres 6 sols 8 deniers de rente, au profit du chapitre, par Guy de Moreau, seigneur de Souhey, président au Parlement (1530, 8 juillet). — Autre de 6 livres 13 sols 4 deniers, par François de Villers, seigneur de Boncourt (1530/1, 5 janvier). — Autre de 2 livres, par Paul Royhier, boulanger (1533/4, 13 janvier). — Procédures au bailliage entre le chapitre, Philibert de Mecheco, doyen de la Chapelle-aux-Riches et P. Prévôt, lieutenant au bailliage, pour arrérages de rentes (1535). — Constitution de 30 livres de rente, au profit du Chapitre, par Denis Espiard, marchand à Mont-Saint-Jean, et Antoine Brocard, auditeur des Comptes (1539/40, 20 mars). — Acquêt par le chapitre d'une rente de 6 livres 12 sols 4 deniers pour la somme de 100 livres, sur Zacharie Thibaut, praticien, à Dijon (1552, 29 juillet). — Constitution de la somme de 6 livres 13 sols 4 deniers de rente, au profit du chapitre, par Antoine Martin, parcheminier (1560, 4 juillet). — Autre semblable de 26 livres 13 sols 4 deniers, par J. Guilland, marchand (1560/1, 26 mars). — Autre de 16 livres de rente par Brigide Loyaulté, notaire à Saint-Seine-sur-Vingeanne (1578, 17 décembre). — Autre de 24 livres par Claude Michelot, marchand boucher (1581/2, 3 mars). — Autre de 9 livres par Pierre Guibourg, marchand sellier (1582, 10 mai). — Autre de 16 livres par Michel Marchand, à Dijon (1582, 3 mai). — Autre de 24 livres au capital de 300 par Pierre Bourgeois, praticien (1582, 18 mars). — Autre de 32 livres par Claude Brigandet, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1584, 6 juin). — Autre de 164 livres par Madeleine de Pontailler, dame de Brognon et du Bain, veuve de Blaise de Rabutin, Philibert de Pontailler, seigneur de La Motte-Ternant et Charles Gontier, seigneur de Juilly, Souhey, leur pleige (1584, 11 juin). — Autre de 5 livres par Bernard de Roy, chaussetier (1585, 14 avril). — Autre de 18 livres 6 sols 8 deniers, par Blaise Chabut, trésorier de France (1586, 21 décembre). — Autre de 25 livres au capital de 300 livres, par Bénigne Bernard, procureur au Parlement (1589). — Autre de 57 livres 6 sols 8 deniers, par Bénigne Degand, receveur de la Sainte-Chapelle (1593). — Autre de 6 livres 5 sols, par Claude Laudinot, vigneron (1622). — Transaction entre le chapitre et Claudine de la Plume, veuve de Philibert de Pontailler, seigneur de la Motte-Ternant et de Villargoix, en raison des oppositions formées au décret sur la terre de Villargoix (1623, 9 septembre). — Quittance donnée par le chapitre aux maire et échevins de Beaune, de la somme de 10,500 livres pour la vente du gros péage de cette ville (1627, 4 janvier). — Constitution de 60 livres de rente au profit de Claude Jovence, chanoine de la Sainte-Chapelle, par le chapitre (1635, 17 janvier). — Autre de 240 livres au principal de 4000 livres par Palamède Gontier, seigneur du Sauvement (1641, 23 décembre). — Autre de 75 livres par Michel Millière, seigneur d'Aiserey, conseiller au Parlement (1645, 4 novembre). — Sentence des Requêtes du Palais entre le chapitre et François Bernard de Sayve, seigneur de Thil, héritier de Christine Legrand, veuve de Claude de Sayve, au sujet d'un principal de rente (1700, 11 mai). — Contrat de rente de 100 livres sur les tailles de la province de Bourgogne au profit de la Sainte-Chapelle (1764). — Autre de 138 livres (1765). — Autre de 200 livres sur l'hôtel de ville de Paris (1767). — Autre de 600 livres sur les Etats de Bourgogne (1782). — Autre de 450 livres (1785). — Cession d'un capital de 3000 livres à prendre dans celui de 8000, faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par Antoine de Morizot, capitaine au régiment d'Enghien (1785). — Contrat de rente de 900 livres sur les Etats de Bourgogne (1786). — Autre de 200 livres. — Autre de 1281 livres (1788). — Rente sur le comté de Charny. — Acquêt fait par J. Leblond, seigneur de la Borde, conseiller au Parlement et Etienne Leprince, chanoine de la Sainte-Chapelle, sur Philippe, baron de Chastellux et Barbe de Hochberg, sa femme, d'une rente de 100 écus sur la seigneurie de Charny (1508, 2 novembre, 1509, 30 octobre). — Le chanoine Leprince ayant légué sa part de cette rente au chapitre, Leblond lui cède la sienne c'est-à-dire ses 150 livres (3 décembre 1521). — A partir de cette époque le paiement des arrérages de cette rente et de celle de 24 livres pour la fondation de Pierre de Bauffremont fut l'occasion de procès incessants faits par le chapitre à Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange (1536); — Léonor Chabot, comte de Charny (1597); — François Chabot, marquis de Mirebeau (1607); — le comte d'Armagnac (1681, 1697, 1715); — Charles, comte d'Armagnac (1724); — La maison de Saint-Cyr (1785).

G. 1164. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

1350-1757. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Impositions. Transaction passée entre Henri de Reims, archidiacre du Dijonnais, chanoine de la chapelle des ducs, à Dijon, en qualité de procureur du chapitre et Jean Laurent de Langres, curé de Cotton, sous-collecteur et commissaire député de Gérard d'Albent, trésorier de l'église d'Escoyar, au diocèse de Rouen, commissaires du siège apostolique par laquelle ledit Henri s'engage au nom du chapitre à payer non les 95 années d'arrérages du marc d'argent, dû au Pape et dont partie lui avait été payée ainsi qu'il résulte d'une quittance produite, mais les 50 marcs restant (1350/1, 8 février). — Vidimus donné par le même Gérard d'Arbent d'une bulle du pape Clément VI, donnée à Avignon aux ides de septembre, l'an 4 de son pontificat, 1351, par laquelle il le commet pour recueillir dans les provinces de Lyon, de Vienne, de Tarentaise, de Besançon et de Trèves, le marc d'argent, dû par les communautés religieuses et civiles. Le vidimus est suivi d'une sommation au chapitre de la Sainte-Chapelle de payer les arrérages de ces marcs depuis l'année 1292 (1351, 30 novembre). — Quittances de cette contribution données au nom de la Chambre apostolique par le prieur de Saint-Gengoux, à Langres, Jean Laurent, curé de Cochon (1356); — Girard d'Arbent, obédiencier de l'église Saint-Just de Lyon (1357-1358); — Aubriet Raoul, doyen de Langres (1362, 1364, 1368, 1372); — Guillaume de Coucigny, chanoine de Langres (1278, 1280, 1383, 1384, 1392, 1394, 1396, 1397); — Jean Marchand, sacristain de l'église de Langres (1399); — Jean Dorliens de Chaumont, chanoine de Langres (1405); — Jean Jolis, sacristain de l'église Saint-Nizier, à Lyon (1405); — Jean Maréchal, curé de Selongey (1412); — Pierre de Quincey (1413); — Benoît, évêque d'Aprutenus, camérier de l'archevêque de Narbonne (1428); — Barthélemi Bercher, garde de la Sainte Croix, à Lyon (1437, 1442, 1446, 1450, 1453, 1455); — Guillaume Petitjean, curé de Marmagne, au diocèse d'Autun (1453, 1458, 1459, 1461, 1462, 1464, 1466); — Guillaume Marchand, doyen de la chrétienté à Saint-Seine, et curé de Brazey (1492). — Délibération de Jean de Lœuvre, maire, des échevins et de toute la commune de Dijon, assemblée au cimetière de Saint-Bénigne le jour de la Saint-Luc, évangéliste, 1356, après le cor sonné dans toute la ville, portant que la contribution du chapitre de la chapelle des ducs à la forteresse des murs de la ville ne pourra préjudicier à ses privilèges et que s'ils y contribuent encore, ce sera par droit et par raison. — Quittances données par le receveur des deniers de la fortification de Dijon des sommes payées par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour sa cote de cet impôt (1402-1421). — Acte dressé en la présence de l'official de la Cour de Langres de la conférence entre les députés des églises de Dijon, les gens du conseil, des comptes et de la mairie au sujet d'un get de 1200 livres que l'on voulait faire sur la ville pour la fortification et la reconstruction de la tour Saint-Nicolas (1454, 10 juillet). — Lettres patentes du roi Louis XII, qui vu la nécessité de réunir encore une fois à Lyon les prélats, archevêques, évêques, abbés, chapitre, docteurs, notables personnages du clergé et des universités du royaume, à l'effet de préparer un concile futur de l'église universelle pour l'expulsion des vices et erreurs qui pullulent contre la foi catholique, considérant qu'il ne faut pas moins d'un subside de 80,000 livres pour les frais d'une telle assemblée, il l'impose sur tout le clergé de l'église gallicane, et fixe la part du diocèse de Langres à la somme de 1400 livres (Lyon, 2 septembre 1511, copie). — Mandement à ce sujet envoyé à l'évêque de Langres, par l'église gallicane légitimement assemblée à Lyon de l'autorité du roi de France (10 septembre, copie). — Lettre close du roi Louis XII adressée à l'évêque de Langres, et à ses vicaires généraux pour presser la levée du contingent attribué au diocèse (Blois, 28 septembre, copie). — Quittance donnée par Jean Sapin, receveur général de Bourgogne, au chapitre de la Sainte-Chapelle de la somme de 100 écus prêtés au roi pour aider à la somme que M. de la Trémoille a apportée aux ligues suisses, lors du traité de Dijon (1513, 5 octobre). — Quittance donnée au chapitre par Gautherot de la somme de 28 livres tournois pour sa cote du subside accordé au roi par le concile de Pise transféré à Lyon (1513, 28 mai). — Quittance de 238 livres 18 sols, donnés au chapitre pour sa cote de l'impôt de la fortification à Dijon (1516). — Quittance donnée au chapitre par Louis Courtin, archidiacre de Moreton, de la somme de 74 livres pour la dîme du pape (1517, 2 décembre). — Lettre close signée de François Ier, qui, pour repousser l'invasion des ennemis, demande au chapitre de la Sainte-Chapelle un emprunt de 200 écus (Mussy-l'Évêque, 28 août 1521). — Quittance de cette somme donnée par Lambert Mengret, trésorier de l'extraordinaire des guerres (1521, 10 septembre). — Procuration donnée par le chapitre à André de Leval, doyen, et Claude de Rochefort, chanoine, pour les représenter à l'assemblée du clergé, convoquée par le roi à Langres (1522, 20 mars). — Quittance de la somme de 66 livres 14 sols 4 deniers et de 120 fr., donnée au chapitre par Guillaume Julien, doyen de la chrétienté de Dijon, receveur de la dîme levée dans le décanat (1525-1533). — Autre de 120 livres donnée au chapitre pour sa part des deux décimes octroyés au roi par le concile provincial tenu à Lyon pour la rançon de MM. ses enfants (1528). — Rôles de l'impôt pour la fortification de la ville, mis sur les chapelains de la Sainte-Chapelle (1523-1529). — Vidimus fait le 3 juin 1538, au bailliage de Dijon, des lettres patentes du roi François Ier, donnant commission aux gens de son hôtel de se rendre dans toutes les parties du royaume, à l'effet d'emprunter du clergé les sommes nécessaires pour l'aider à repousser les entreprises de l'empereur Charles-Quint (Montbrison, 25 mars 1537). — Quittance de la somme de 300 écus de cet emprunt, donnée par Martin de Troyes, receveur (1538). — Mandement du roi François Ier au bailli de Dijon, par lequel il l'avise que le chapitre de la Sainte-Chapelle ayant fourni la somme de 300 écus à l'emprunt ordonné en 1537, il le tient quitte du restant de cet emprunt (Loches, 8 décembre 1539). — Expédition délivrée au greffe du Parlement à Dijon de l'édit du roi François Ier, sur le rachat des rentes constituées sur les maisons des villes et faubourgs du royaume (Dijon, 29 octobre 1541). — Quittance de la somme de 1000 livres tournois donnée au chapitre par Jean Laguette, receveur général des finances, pour l'emprunt demandé par le roi (1542). — Vidimus donné à la chancellerie du duché le 3 août 1542, du mandement du roi François Ier à ses gens des comptes de Paris et de Dijon touchant le remboursement des sommes qui lui ont été prêtées pour repousser les entreprises de ses ennemis (Saulx-le-Duc, 19 juillet 1542). — Expédition de la délibération de l'assemblée du clergé de France tenue à Saint-Germain pour la levée, pendant six ans, de la somme de 160.000 livres par taxation de décimes à l'effet d'aider le roi dans l'acquittement des dettes de l'Etat et le rachat du domaine de la couronne. — Mandement du roi Charles IX, au bailli de Dijon, au sujet de l'impôt pour le rachat des argenteries des églises prises pour le fait des guerres, par lequel il ordonne de n'imposer le chapitre de la Sainte-Chapelle que de son chef seulement (Paris, 24 juillet 1566). — Ordonnance des commissaires délégués par le pape pour l'exécution de l'aliénation de 50.000 écus de rente du bien temporel des églises de France, par laquelle on réduit à 10 écus de rente la somme de 20 écus à laquelle on avait imposé le chapitre de la Sainte-Chapelle (1577, 10 février). — Dossier relatif à l'office de contrôleur des décimes qui avait été acquis par la Sainte-Chapelle (1642-1709). — Avis de la Chambre ecclésiastique de Dijon, à tous les contribuables aux impositions du diocèse, touchant la répartition (1757).

G. 1165. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1667-1674. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Recette du chapitre. Procès-verbaux de la délivrance de la recette générale des revenus du chapitre, passés le 23 décembre 1667 à Jean Gauthier, secrétaire et sous-chantre, moyennant 150 livres de gages, une émine de froment et deux d'avoine, à François Page, huissier au Parlement, le 21 décembre 1696, à Jean Regnaudot, praticien, le 30 novembre 1705; — à Pierre Mariette, huissier vétéran, le 31 décembre 1732; — à Pierre Larcher, procureur au Parlement, le 9 janvier 1750 (24 novembre 1758); — à Louis-Henri Gauvenet, bourgeois, le 17 février 1765 et 7 janvier 1774, ce dernier moyennant 450 livres et deux émines de froment.

G. 1166. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.
Reliure du temps en cuir gaufré.

Sans date (fin du XVe siècle). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Ordo capituli, contenant: fol. 1, un calendrier renfermant tous les saints honorés en Bourgogne; — fol. 7, la nomenclature des distributions de pain et de vin qui ont lieu tous les mois de l'année; — fol. 10, celles des matines; — fol. 11 verso, celles des solennités toutes faites en vertu de fondations particulières; — fol. 11, celles d'argent provenant des anniversaires. — Fol. 13. « Ordo psallendi in capella dominorum ducum Burgundie Divionensis, Lingonensis diocesis scriptus mense septembris anno Domini millesimo quingentesimo octavo » pour la célébration des offices de toute l'année à partir de l'Avent. Le bas du premier feuillet est orné d'une miniature représentant un écu d'azur suspendu à un arbre par une courroie vermeille. L'écu qui a été mouillé pour en faire disparaître les armoiries est entouré de fleurs et de rinceaux.

G. 1167. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, parchemin.

XVIe siècle-1678. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Obituaire contenant pour tous les jours de l'année les anniversaires fondés par les bienfaiteurs du chapitre, la mention de leur fondation et du lieu de leur sépulture. Dans un grand nombre de feuillets les mentions anciennes ont été lavées pour y substituer des fondations nouvelles. — Janvier. Fol. 1. Fondation Maillard, chanoine ; — de Hugues Arviset, chantre et chanoine. — Fol. 2. Fondation du chanoine Soyrot, en l'honneur de la Sainte Hostie (1642). — Anniversaire de Jean Pegne, inhumé devant le crucifix. -- Fol. 3. Autre de Catherine, femme de Jean de Salives, inhumée devant le jubé. — Fondation de Regnaud Glasson, chanoine. — Autre de Jean Péricard, de Troyes, chanoine trésorier, conseiller au Parlement, enterré au couvent des Cordeliers. — Fol. 4. Anniversaire de Jean de Bèze, clerc de l'église, inhumé devant sa maison, près des murs de l'hôtel ducal ; — autre d'Aymon Bourgeois, chanoine, enterré devant l'autel de Sainte-Foy ; — fol. 5, de Philippe Charton et de Jeannette, sa femme ; — fol. 6, de Charlotte Baillet, femme de D. Brulart, seigneur de Sombernon. — Fol. 7. Autre d'André Bonotte, chantre ; — fol. 8, de Hugues Bertault, chanoine, inhumé dans sa chapelle de Saint-Michel ; — fol. 7, de Jean Bertault, chanoine. Anniversaire de Louis Martin, chanoine prévôt. — Fondation de Philippe Gaveau, célerier. — Fol. 10. Anniversaire de Hugues Rabbe, enterré devant le crucifix, près l'autel de Saint-Thibaut ; — de Pierre de Grancey, chevalier, seigneur de Pisy et de Henriette de Charny, sa femme, enterré au milieu de l'église ; — fol. 11, de Jeanne Berbisey, femme de Dreue d'Echenon ; — de Guillemette, veuve de Perrin Lefèvre, de Noiron ; — de Claude Chanteau, de Jean Berbisotte, de Chalon, prêtre, inhumé devant l'autel de Saint-Martin et de Saint-Vincent. — Fol. 12. Anniversaire de Hugues de Mailly, écuyer. — Fondation de Philibert Bouillier, chanoine. — Fondation de Guillaume Cuillier. — Fol. 13. Anniversaire de Jean Héliot, clerc ; — de Richard, seigneur de Fontaine ; — fol. 14, de Jean de Maroilles, chanoine et chantre, inhumé dans la nef. — Anniversaire et fondation de Jean Baillet, doyen, enterré devant le grand autel (1657). — Fol. 15. Anniversaire de Huguette, veuve de Hugues Dubois, barbier, enterrée aux Cordeliers. — Fondation de Guillaume Devers, chantre et chanoine. — Anniversaire de Guillaume de Saint-Vallier, enterré devant l'autel de Saint-Martin ; — fol. 16, de Jean Lepelletier, chanoine, inhumé devant la porte de la chapelle des Baudots. — Anniversaire de Gérard de Vienne, chevalier de l'Ordre du roi, baron d'Antigny, seigneur de Ruffey, fondateur d'une chapelle ; — fol. 16, de Simonette, femme de Vacelin de la Piscine. — Février. Fol. 17. Fondation de Philibert Lexartey, chanoine et chantre. — Fol. 18. Anniversaire de Nicolas Le Begue, prêtre. — Fondation de Chaussier, chanoine musical. — Anniversaire de Marguerite Serre, femme d'Aubert de Carmone, conseiller au Parlement, enterré dans la chapelle Saint-Yves, près de son père ; — fol. 19, de Jean Viard, inhumé près l'autel de Saint-Blaise ; — de Jean Berthot, prêtre chorial ; — de Jean Bonserviteur, doyen de Saint-Seine, curé d'Echannay ; — de Jean Mortier, chanoine ; — fol. 20, d'Eudes Cuitet, de Potangey ; — de Hugues Chaussedieu, curé de Minot, inhumé près l'autel de N.-D. la Blanche. — Fol. 21. Anniversaire d'Hugues Blandin, prêtre chorial. — Fondation de Philippe Berbis, doyen ; — de Pierre de Loye. — Fol. 22. Anniversaire de Henri et de Thierry Lesjays ; — de Thibaut Lieget, tonnelier ; — fol. 23, de Jean Tonnelier, chanoine et sous-chantre, inhumé entre les autels de Saint-Martin et de Saint-Fiacre ; — de Guillaume Plue, chanoine, inhumé devant l'autel de Saint-Valentin ; — fol. 24, de Philibert Lexartey, chanoine et chantre ; — de Hugues Carementrant, de Jean de Chantemerle, chapelain ; — de Pierre Berthet, chanoine ; — de Laurent Blanchard, maître des comptes, inhumé dans sa chapelle aux Cordeliers ; — fol. 25, de Gérard de Vienne ; — d'Amiette de Mirebeau ; — de Hugues Le Grumant ; — de Jean de Rouvres ; — de Jean Pignel ; — fol. 26, id., de Bénigne Babouillard, chapelain ; — de Marquet Passerat, officier du roi de France, inhumé près l'autel de Saint-Laurent ; — fol. 27, de Guillemette La Mellion des Barres d'Orsans, qui fut la nourrice d'une duchesse de Bourgogne ; — de Guillaume Machard, chanoine ; — de Jean Girard, chanoine, inhumé dans l'église Saint-Pierre ; — de Jean Quartier, doyen de la Chrétienté ; — fol. 28, d'Etienne Leprince, doyen, enterré dans la chapelle Saint-Lazare ; — de Jeanne d'Arc, dame de Vantoux, inhumée près du grand autel. — Fondation d'Héliot Thomas, sacristain, enterré sous les cloches. — Fol. 29. Anniversaire de Pierre Euvrard, chanoine musical ; — de Jacques Tristan, chapelain ; — fol. 30, de Lambert Groselier, chanoine ; — de Nicolas Gautherot, chantre chanoine. — Le 28 février, jour des quatre temps, anniversaire des chevaliers de la Toison d'or, la solennité est comme pour les ducs et on pare l'autel. — Anniversaire de Jean de Baubigny, chanoine. — Mars. Fol. 31. Anniversaire de Milet, de Noiron, boulanger ; — de Louis Potot, chanoine ; — de Hugues Chanteau ; — de Jean Cordier, prêtre ; — de Bonaventure du Molinet, chanoine ; — fol. 32, de Trousset, de

Brasey, chapelain. — Fondation de Jean Martin, chanoine. — Anniversaire de Thomas Chapelle, chanoine ; — fol. 33, de Jean de Donjeux, doyen de la chapelle aux Riches, inhumé à la chapelle aux Riches ; — de Guillemette La Peullée, femme de Guy de Sencey ; — fol. 34, de Monet, de Beaune ; — de Jacques Vurry, chanoine ; — fol. 35, de Guillaume Bigot et de Marie Lessartey, de Chenôve ; — de Humbert de Besançon, bourgeois, de Dijon ; — de Denis de Maine, chapelain, curé de Chailly, enterré vers la porte de l'église allant dans le cloître ; — fol. 36, de Pierre de Grancey, seigneur de Pisy et d'Henriote, sa femme ; — de Guy Rabby, doyen, inhumé dans le chœur près de l'aigle d'airain ; — fol. 37, de Robert II, duc de Bourgogne ; — de la dame de Châtillon Guiote ; — de Eudes III, duc de Bourgogne : — de Hugues Chanteau. — Fol. 38. Anniversaire de Nicolas Pignouse, prêtre ; — de Girard, de Passavant ; — fol. 39, de Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, inhumé dans l'église N.-D. ; — de Jean Bonfils, prêtre ; — de Jean Bourgeois, maçon. — Fondation de Jean Soyrot, chanoine. — Fol. 40. Anniversaire de Girard de Passavant, charpentier ; — de Joseph Brechillet, chapelain ; — de Jean Robert, chanoine. — Fondation de Richard Arviset, chantre chanoine. — Anniversaire de Pierre de Layer, chorial. — Fol. 41. 3e anniversaire de Gérard de Vienne ; — de Jean Bonvalet, chanoine ; — de Philippe Fyot, chanoine ; — de Jean de Vandenesse, chanoine et doyen de Saint-Denis, inhumé dans l'église Saint-Jean ; — fol. 42, de Pierre de Jonchery ; — de Pierre de Bauffremont, comte de Charny. — Fondation de P. Lexartey, chanoine. — Fol. 44. Anniversaire de Philippe de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, inhumé dans sa chapelle ; — de François Bégat, chanoine ; — fol. 45, d'Aymon de Thorey ; — de Jean Durand, chanoine ; — de Jeanne, femme de Jean Joliet ; — de Bénigne Godran, chanoine ; — de Nicolas de Saint-Léger. — Fol. 46. Fondation de Guillaume de Vendôme, chanoine (1555). — Anniversaire de Pierre Dumoulin. — Fondation de Louis Martin, chanoine prévôt ; — fol. 47, de Jean Bonjour. — Fondation de Simon Chaffaut, chanoine. — Avril. Anniversaire d'Etienne Lambert, bourgeois de Dijon et de Perrenette, sa femme ; — fol. 49, de Jean Bonféal, chanoine. — Fondation Lexartey. — Fol. 50. Anniversaire de Madame Marie d'Éperney, enterrée devant l'autel de Saint-Michel ; — de Pierre de Grancey ; — fol. 52, de Jean Le Parmentier et d'Agnès de Moulin, sa femme ; — de Jean de Chalon, chanoine ; — fol. 53, de Nicolas Harflour, officier du duc de Bourgogne ; — de Bonaventure du Molinet, chanoine. Fondation De Vers ; — de Claude Péto, chanoine prévôt. — Fol. 54. Anniversaire de Jean des Appeaux, huissier de la Cour, inhumé près du buffet et de la porte du cloître ; — de Jean Lallemand, de Cussey-les-Forges. — Fol. 55. Fondation de Claude Moignard, chanoine. — Anniversaire de Jeanne de Poissy, inhumée devant l'autel de Sainte-Catherine, près de son fils Louis, chevalier ; — fol. 56, de François Maubroy, chanoine ; — fol. 57, de Belin d'Anchenoncourt, charpentier du duc de Bourgogne et de cette église et Jacquette, sa femme, inhumés devant l'autel de Saint-Fiacre ; — fol. 58, de Jacquette de Blaisy, dame de Flavignerot, de Jean d'Echevannes, prêtre et de Regnaud, tailleur d'habits du duc de Bourgogne ; — fol. 59, de Jean Rosier, sage en droit ; — de Gérard Bidot, curé d'Arc-sur-Tille ; — fol. 60, de Guillaume Poisson ; — de Gérard de Fauverney ; — fol. 61, d'Urse Rosier, chantre, qui git devant l'entrée de la chapelle de la duchesse ; — de Robert Muriet, prêtre ; — fol. 62, 4e de Gérard de Vienne ; — de Jean du Fossé, chanoine ; — de Léonor Chabot, comte de Charny. — Mai. Fol. 63. Fondation de Philippe Fyot, chanoine ; — de Guy de Saint-Jean et de Jeannette, sa fille ; — fol. 64, d'Eudes Macheco, doyen. — Fol. 65. Anniversaire de Gérard le médecin ; — de Bertrand d'Uncey, chantre et chancelier de Bourgogne ; — fol. 66, de Hugues III, duc de Bourgogne, fondateur de la Sainte-Chapelle ; — de Jeannette, veuve de Philippe Dartois. — Fondation de Pierre de Bar, de Guy Contault, chanoine, de Jean Soyrot, chanoine (1653). — Fol. 67. Anniversaire de Jean Chappelot, chapelain, curé de Diénay. — Fondation Duley, chanoine musical. — Fol. 68. Anniversaire de Pierre Clairembault de Verrières ; — fol. 69, de Jean Osannon, de Chambeire. — Fondation de Jean d'Auxonne, curé de Saint-Philibert ; — de Fevret, chanoine ; — de Hugues Poissenot, doyen ; — de Jean le Lacier ; — fol. 70, de Hugues Arviset. — Anniversaire de Thierry Espectant, verrier et de Jeannette, sa femme, enterrés près des fonts devant l'autel de Saint-Fiacre. — Fol. 71. Fondation P. Lexartey ; — de Philibert Colombet, chanoine. — Anniversaire de Guillaume de Longvic, chapelain, inhumé devant Digne Raponde ; — fol. 72, de Regnaut Lobel, bedeau et de Jeannette, sa femme ; — de Pierre de Chevigny. — Service solennel de Saint-Yves et fol. 73, service à l'hôpital Saint-Fiacre. — Fol. 73. Fondation de Gérard Sayve, chantre du chapitre, abbé de La Bussière ; — de Claude, chanoine musical. — Anniversaire des avocats et procureurs ; — de Lambert Groselier ; — de Jean de l'Œuvre ; — de Marguerite, veuve d'Eudes de Malain ; — de Jean Leclerc de Rouvres. — Fol. 75. 5e Anniversaire de Gérard de Vienne ; — de Philippe Bouton, chantre ; — de Jean de Baubigny, chanoine ; — de Jean Pinot de Rouvres qui git *juxta pilletum*, près la chambre des sacristains ; — de Robert Preset ; — fol. 76, de Jean Potier archidiacre de Langres, enterré devant l'autel du roi de Sicile. — Fondation de Guillaume Bichenet. — Anniversaire de Thierry Esperbant, verrier ; — fol. 77, de Girard de Bourbon ; — fol. 78, de Jean Germain, évêque de Chalon ; — d'Antoine de Rye, doyen, inhumé à Dôle. — Fol. 79. Fondation d'Amiot Aubriot dit de Vernot. — Anniversaire d'Aymon Bourgeois. — Fol. 80. Anniversaire de Robert Presel, alias Binet; d'André de Leval, doyen, abbé d'Oigny. Fondations : d'Odon Macheco. — Fol. 82. Fondation de Pierre Aubert; — de Dorey de Millery, bâtonnier; — de Guillaume de Montholon. — Juin. Fol. 83. Anniversaire d'André Serre, bourgeois de Dijon; — de Guillaume de Boncourt, chevalier. — Fondation du seigneur du Molinet; — fol. 84, de Perrenet de Bar, bâtonnier; — d'Eustache le Beugre, chanoine; — de Claudine Chabut; — fol. 85, de Pierre de Grancey, chevalier, seigneur de Pisy et de Catherine de Charny, sa femme; — de Guillaume de Pailley, chevalier, qui git devant l'autel de Saint-Aignan; — de Jean Boussard, chapelain. — Fondation Lexartey. — Anniversaire Petot; — de Philippe Clarton, de Claude Boillot, boulanger; — fol. 87, d'Isabelle, veuve de Hugues Rabby; — de Guilleminot, curé d'Arc-sur-Tille. — Fol. 88. Anniversaire de Lambert de Saulx, gouverneur de la chancellerie, qui git près de l'autel de Saint-Aignan; — de Jean Gaumet; — fol. 89, de Jean de Fousset, chanoine; — de Robert de Saulx, doyen, qui git devant l'autel de Saint Aignan; — fol. 90, de Jean Bertrand, chapelain; — de Pierre d'Arc, jurisconsulte, qui gît sous l'astrolobe (astrolobio); — fol. 91, de Huguette, veuve de Guy Bonami; — de Guillaume Bonami; — de Gérard Sayve, doyen; — fol. 92, 96, de Quentin Ménard de Flavigny, secrétaire du duc, chanoine trésorier, puis archevêque de Besançon; — de Guillemette de Monquoys; — fol. 93, de Jean Beurdeley, chapelain; — d'Etienne Fournier, sous-chantre; — de Jehan des Mares, le Courreur. — Fol. 94. Fondation de Henri de Villeberny; — de Jean Bertrand, chanoine; — de Jean Bouchotte, jurisconsulte; — de Jean Mortier, chanoine; d'André Fleutelot, conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Fol. 95. Anniversaire. Fondation d'Agnès de Blaisy, dame de Tarsul. — Fol. 96. Anniversaire de Jean Bertrand, chanoine; — de Jean Mouflot de Charrey; — de Bénigne Godran, chanoine; — fol. 97, de Jean de Bèze. — Fondation de Pierre Mailiard, chanoine; de Jean Durand, chanoine, et fol. 99. — Juillet. Fol. 98. Anniversaire de Robert Brinon de Paris, chanoine, conseiller au Parlement de Dijon; — de Michel, curé de Genlis. — Fondation de Jean Durand, de Cussy-les-Forges, chanoine; — fol. 99, du seigneur de Ruffey; — de M. Contault. — Fol. 100. Anniversaire d'Antoine Caillet; — fol. 101, d'Aignan Rongrauve, chapelain. — Fête de la dédicace de l'église de céans, et fol. 101. — Fondation de Madame Moignard. — Anniversaire de Regnaud Glasson, chanoine; — de Pierre Cholet; — fol. 103, de Gérard de Bar, médecin du duc et chantre, fondateur des chapelles de la Sainte-Croix; — d'Edmond Chenu, chanoine; — de Hugues Michot, chanoine, prévot aumônier de Charles, comte de Charolais, puis duc de Bourgogne, enterré dans la nef; — fol. 104, de Hugues Arviset; — 7e de Gérard de Vienne; — fol. 105, de Perrot Germain, de Bornay et d'Isabelle, sa femme; — de Guillaume le Vertueux, bourgeois de Dijon; — de Pierre de Grancey; — fol. 106, de Jean de Bretenières et de Liciete, sa femme; — d'Eudes Maillot, chanoine; — de Philibert Lexartey. — Distribution par le cellerier d'aumônes aux hôpitaux du Saint-Esprit, de N.-D., de Saint-Fiacre, de Saint-Jacques, de la Madeleine. — Anniversaire de Hugues Babouillard, prêtre. — Fol. 107. Anniversaire de Jean d'Uncey; — de Colette, veuve de Perreau de Baubigny; — fol. 108, de Jean de Beaune, de Guy Guilleriaul de Cussy; — fol. 109, de Guyette; femme de Hugues Poissenot, doyen; — 3e de Louis Martin, — de Jean de Chauvirey, curé de Chenôve. — Fol. 110. Fondation de Charles Arbelot, chanoine; — de maître Arthur. — Fol. 111. Anniversaire de Pierre, curé de Viserny; — du chanoine Rin, de Girard de Longvic, de Jacques Bouhier, chanoine; — fol. 112, de Jean Ménardet, prêtre. — Fondation d'Etienne Leprince, doyen; — de Hugues Arviset, chantre. — Fol. 113. Anniversaire de Henri de Noiron, prêtre; — de Guillaume Le Vertueux, bourgeois de Dijon; — fol. 114, de Humbert Pourtier de Bletterans, curé de Cessey; — d'Eudes Berbis, chanoine; — de Jean Bonvalet, doyen de Saint-Seine, curé d'Echannay. — Fondation de Jean Baillet, doyen. — Août. Fol. 115 Anniversaire de Catherine, dame de Villeneuve, qui gît devant la chapelle de la duchesse. — Fondation de Pierre Morandet, chanoine. — Anniversaire de Jeannette de Chanceaux, de Joseph Gautier, chanoine; — fol. 116, de Regnaut Boillet, chanoine; — de Jean de Marliens; — de Jean Boillet. — Fondation de Bénigne de Macheco, chanoine, trésorier; — de Guyote, fille de Regnaut d'Echenon, femme de Jean de Champregnault. — Fol. 117. Fondation de Regnaud Boullée, chanoine; — de Hugues Chanteau, chapelain. — Anniversaire de Jacques Bertault, chanoine. — Fol. 118. Fondation de Jean Favret; — de Bonaventure du Moulin, chanoine. — Anniversaire de Simonin d'Oisilly et de Jeannette, sa femme; — fol. 119, de Flore de Ligny, femme de Guillaume de Pailley; — de Jean Martin, chanoine; — de Villemet Constantin; — de Jeannette d'Arceau, femme de Sandrin de Guines, écuyer, enterrée devant l'autel de Saint-Laurent. — Fol. 120. Service de la Saint-Laurent. — Fondation de Regnaut Gastelier de Saint-Thibaut, conseiller maître à la Chambre des Comptes et de Guillemette, sa femme; — de Hugues Chanteau, chapelain; — fol. 12, de Jean Soyrot, chanoine. — Fol. 122. 8e anniversaire de Gérard de Vienne; — de Philibert Lexartey; — de Jean Urtibiner, procureur au Parlement; — fol. 123, de Thevenete des Forges; — de Jean Espeyer, prêtre, — de Joseph Gauthier, chanoine; — de Pierre de Saint-Seine; — de Pierre de Grancey; — de Claude Jovinet, chanoine; — de Jean Cœurderoy. — Fol. 124. Fondation de Bernardin Robin, chanoine. — Anniversaire de Regnaut le Ratier; — fol. 125, de Jean de Fauverney, chapelain; — de Nicolas

Foussard, chanoine. — Fondation de Hugues Jarrenet, chanoine. — Anniversaire de Guillaume Riot, sous-chantre ; — de Jean Oudot d'Ouges; — fol. 126, de Hugues le Vertueux, chanoine : — de Jean Potier, archidiacre de Langres ; — de Philibert Flaichot, bedeau ; — de Claude Junot, chanoine; — fol. 127, de M^{lle} Perrenette, femme de Regnaud de Torcenay, écuyer ; — de Garnier de Blaisy, écuyer, seigneur de Blaisy et de Couchet en partie ; — de Gérard de Blaisy, chanoine ; — de Philippe Bouton, chanoine ; — fol. 126, de Philippe de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans et d'Auvillars ; — de François Valon, chanoine ; — de Guillemette, fille de noble homme Guillaume Poncet de Saint-Seine ; — de Henri Mabuet, chanoine; — fol. 129, de Guillaume de Pailley, chevalier ; — de Lamblin de Fauverney, clerc; — fol. 130, de Jean de Fossé, chanoine; — de Jean du Pautet; — de Nicolas Lalouhet, prêtre ; — de Jeanne Prévôt, servante de l'hôpital Saint-Fiacre; — de Jacques Lesvaret, chapelain. — Septembre. Fol. 131. 132. Fondation de Jean Rolin, cardinal évêque d'Autun ; — de Guillaume de Vers; — de Jean Bonjour de Salins, chapelain; — fol. 133, de Guy Rabby, doyen ; — fol. 132, du seigneur de Chateauneuf; — 2^{e} de Robert Brinon ; — de Perrot; de Bornay ; — de Jean Simon, clerc ; — de Guillaume Chappel, chanoine. — Fondation de Jean Soirot. — Fol. 134. Anniversaire de Philippe Lebeault, de Vitteaux, chapelain, et de Guillemette Le Croisier, sa mère ; — de Hugues Pelletier de Dijon. — Fondation de Bonaventure du Molinet; — de Ph. Lexartey. — Anniversaire de Jean Quartier; — de Pierre Bocheron, chanoine (1631) ; — fol. 135, de Jean Mourey dit Puissetet ; — de Robert Marchandise, prêtre. — Fondation de Hugues Chanteau. — Fol. 136. Anniversaire de Jean Mugnier de Poncey, de Claire, sa femme, de Belin, leur fils, curé du lieu ; — de Jeannette Bijon, femme d'Antoine Sergent ; — de Perrenette, femme de Guillaume du Paillet, chevalier ; — fol. 137, d'Eudes Macheco, doyen ; — de Guillaume du Pautet. — Fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. — 3^{e} anniversaire de Robert Binet, chanoine ; — fol. 138, de Bonaventure du Molinet ; — de M. de Tavanes ; — de la dame de la Baume; — de Guillaume Pluc ; — de Louis Potot ; — fol. 139, de Guillaume Macheco, doyen, chanoine d'Autun, de Langres, abbé commendataire de Moutier-Saint-Jean ; — de Jean Pignet; — de Gérard de Bar, médecin du duc; — fol. 140, de Lambert Gruselier, chanoine. — Fondation d'Antoine Bernard, sous-diacre, qui gît entre les chapelles de Ruffey et des Biches, près de l'autel de Saint-Sébastien. — Anniversaire de Jean Mangin, sous-chantre ; — fol. 141, de Nicolas Jacquier, chanoine ; — d'Eustache Thomas ; — fol. 142, de Jean Espeyer, chanoine ; — fol. 143, de Jeannette dite la Chatelaine, femme de Robert de Channay ; — de Pierre de Grancey ; — fol. 144, de Louis de Poissy, maitre d'hôtel du duc, qui gît devant l'autel de Sainte-Catherine; — 9^{e} de Gérard de Vienne ; — de Jacques de Chasans, chevalier ; — fol. 145, de Jean de Montbard ; — de Guillaume Goolin. — Fol. 146. Fondation de Hugues Chanteau. — Anniversaires de Jean de Morvelles, chanoine ; — de Michel de Chaugy, chevalier; — de Reginald, Retel, écuyer. — Octobre. Anniversaire de Jean du Treuil, secrétaire du chapitre. — Fondation de Jean Baillet, doyen et 148. — Fol. 147, 148. Anniversaire de Digne Raponde de Lucques en Italie, *non jacet intus* ; — d'Elot, médecin ; — de Jean de Vandenesse; — de Robert Pion, chanoine. — Fondation de Guillaume Nachard, chanoine ; — de Vincent Cabe; — fol. 150, de Jean de Neuchatel, au comté de Bourgogne, cardinal-évêque d'Ostie ; — de Mathieu Boulanger ; — fol. 151, de Jean de Baubigny, chanoine ; — de Guy Contault. — Fondation de Denis Garnier, conseiller au Parlement ; — de Hugues de Bierne ; — fol. 152, de Guillaume de Courcelles ; — de Marc de Chasans, chanoine ; — de Guy, maire de Chenôve ; — fol. 153, de Jean Bruchotte ; — d'André d'Aiserey ; fol. 154, de Pierre de Grancey ; — de Marie la Boutaillière, dame de Chevigny, qui gît devant l'autel des Reliques ; — fol. 155, de Jeanne d'Arceau dite la Reneverie ; — de Perret Jaqueron de Chanceaux; — fol. 156, de Guillemette, veuve de Barthélemy Gollot ; — d'Antoine Gallois, chorial ; — de Guillemette, femme de Perreau Estiot, de Gevrey en Montagne; — fol. 157, de Thomas Richard d'Auxonne, chanoine de céans et doyen de Sens ; — de Claude Champion, prêtre (1678); d'Antoine Gallois, chorial ; — de Guy d'Orgeux ; — fol. 158, de Guy de Saint-Jean ; — de Léger Boullée, chanoine ; — de M^{e} Colin-Lorrain; — fol. 159, d'Antoine Sergent, dit le Tachey ; — de Jean Maillard, chanoine ; — de Jean de Noident; — fol. 160, de Pierre Lalet d'Orgelet, chorial ; — de la comtesse de Flandre, mère de Marguerite, duchesse de Bourgogne; — fol. 161, de Hugues (IV), duc de Bourgogne, père du duc Robert ; — de Philippe Carrelet ; — fol. 162, 10^{e} de Gérard de Vienne ; — de Garnier de Grancey, prêtre. — Novembre. Fondation de Ph. Lexartey ; — de Bertrand, chanoine. — Fol. 163. Anniversaire de Geoffroy de Blaisy, chevalier ; — de Gérarde, fille de Jean Juliet, femme de Perrenet Quinot. — Fondation de Charles-Bénigne Vallot, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes (1673). — Fol. 164. Anniversaire de Jean Mairot, d'Etevaux et de Perrenette, sa femme. — Fondation de Richard Arviset. — Fol. 165. Anniversaire de Reginald Rosier ; — de Françoise de Montessus, dame de Charroux ; — de Jeanne Amée ; — fol. 166, d'Etienne Luillier, chanoine de Besançon, chapelain de la duchesse de Bourgogne ; — fol. 167, d'Eudes Maillot d'Agey, prêtre ; — de Martin Charlet, sous-chantre ; — d'Etienne de Beaumont, chanoine ; — de Jean Martin, docteur en droit ; — fol. 168, de Guillaume de la Trémoille, chevalier; — de Humbelet d'Agey; — d'Edmond Dupin, chanoine; — d'Etienne Gros, chapelain; — fol. 170, de Jeanne d'Arc, dame de Vantoux; — de Michel de Chaugy, chevalier, seigneur de Chissey. — Fondation de Hugues Arviset. — Anniversaire de Guy Rabbi, doyen; — de Jean Millière, doyen; — fol. 171, de Henriette, fille de Vivien du Cloître; — de Hugues Nicolardot, chapelain, curé de Griselles; — de Pierre de Grancey; — fol. 172, de Pierre de Noiron, chorial; — de Jacques Bouhier, chanoine; — de Lambert Vion de Gevrey: — d'Edmond Chenu, chanoine; — fol. 173, d'André Thibrand, seigneur de la Borde de Montmançon; — de Hugues Perrenet de Lenisolles, prêtre. — Fondation de Jean Bonféal, chanoine; — de Philippe, duc de Bourgogne; — fol. 174, de Jean de Messe, alias de la Cure qui gît *sub bassa testitudine a parte occidentali*; — d'Antoine de Varanges. — Fol. 175. Anniversaire de Regnier Bourse. — Fondation de Hugues Jarrenet; — de Marcel Guion; — d'Aubert de Bure, prêtre Fol. 176. 11e anniversaire de Gérard de Vienne; — d'Aimon de Villars, curé de Prenois; — de Guillaume Richier de Vandenesse, chorial; — fol. 177, de Gauthier Basinet et Marie, sa femme; — de Hugues Graseul, chanoine. — Fondation de Vers. — Anniversaire de Pierre Maillard, chanoine; — fol. 178, de Guillaume Cheret, chanoine; — de Jean Quarret. — Fondation d'André Fleutelot, conseiller maître à la Chambre des comptes. — Décembre. Fol. 178. Fondation Hugues Arviset. — Fol. 179. Anniversaire de Humbelet, de Coulmier; — de Jean Baillet, doyen et 180, 181; — de Jean de Chalon, comte de Bourgogne, donateur du franc salé; — des chevaliers de la Toison d'or. — Fol. 180. Fondation de Claude de Ternant, seigneur du lieu. — 12e anniversaire de Gérard de Vienne; — de Guy Contault, chanoine; — de Jean Bourgeoise; — de Philippe Bouton, chanoine; — fol. 181, de Jean de Baubigny; — de Vacelin de la Piscine, bourgeois de Dijon, et de Simonette, sa femme; — de Claude Guyot et sa femme. — Fol. 182. Fondation de Jean Martin, chanoine; — de P. Lexartey. — Anniversaire de Jean de Renève; — fol. 183; — de Lambert Morel, chapelain; — de Pierre de Chevigny; — de Jean Etienne Perruchot; — du doyen Aymon; — fol. 184, de Guillaume de Laignes, prêtre; — de Jean de Maroilles et Jeanne, sa femme; — fol. 185, de Pierre Baudot, écuyer, seigneur d'Antioche et de Marey-sur-Tille; — de Bonaventure du Molinet; — de Guy Mustelet, chanoine; — de Robert de Bray, doyen de Longecourt; — fol. 186, de Lambert Gruselier, chanoine; — de Jean de Baubigny; — de Jean Pinet; — de Jean Galinier, de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 187, de Jean de Maroilles, chantre et chanoine; — de Jean Aubriot, évêque de Chalon; — fol. 188, d'Evrard Potier, chanoine; — de Philippe Fyot, chanoine; — de Pierre de Bauffremont, comte de Charny; — de Vers; — fol. 189, de Jacques Mainchot, garde de l'hôtel ducal, qui gît *inter duo pillearia* devant la chapelle des Baudots; — de Pierre Sayve, doyen; — de Thomas Chaudot, chanoine; — de Jean de Masilles, écuyer et de Guillemette de Noident, sa femme; — fol. 190, de Jean des Loges, chevalier, qui gît devant la chapelle de Saint-Lazare; — fol. 191, de Maître Artur; — de Dominique de Vitteaux; — d'Etienne Gros; — fol. 192, de Jean Lormier, d'Autun, chanoine; — de Guillaume Labeste, prêtre: — de Jean Potier, archidiacre de Langres; — fol. 193, de Hugues Fournier, chanoine; — de Pierre de Grancey; — d'André Bonotte, chanoine chantre.

G. 1168. (Liasse) — 51 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1233-1366. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fondations. Lettre de Pierre, prieur de Citeaux, de la donation faite par Dominique le médecin (physicus), chanoine de la chapelle du duc au chapitre, de ses maisons situées devant l'église paroissiale de Notre-Dame, de sa vigne en Bray, et de 60 sols pour son anniversaire (1233, avril). — Autre de Vivien, prêtre, qui assigne six sols de cens sur une vigne à Pouilly, pour l'anniversaire d'Elisabeth, lavandière du duc de Bourgogne (1236/7, février). — Charte de Robert II, duc de Bourgogne, qui rachète moyennant 500 livres tournois la croix d'or que son père le duc Hugues IV avait donnée à sa chapelle pour augmenter la distribution de pain et de vin fondée par lui (1275, octobre). — Vente faite par Jean Loys, de Dijon et Damote, sa femme, à Huon dit la Bouge, prêtre, de 10 sols viennois de cens sur une maison à Dijon, rue du Cloître (1268, août, au dos mention que cette rente sert pour son anniversaire). — Lettre de Gilette du Cimetière qui fonde un anniversaire à la chapelle des ducs, moyennant 13 sols 4 deniers de cens qu'elle assigne sur une vigne en la rue Mugneresse, à Dijon (1264 mars). — Lettre de Nicolas Bigauz, frère de feu Jean Bigauz, clerc de la chapelle du duc, qui assigne 20 sols de rente sur sa vigne en Bray pour l'anniversaire de Philippe de Fénay, vicaire de la chapelle (1267, décembre). — Testament d'André, prêtre, fils de Jean de Fontaine, vicaire de la chapelle des ducs, qui élit sa sépulture dans l'église de l'abbaye de Cherlieu, à laquelle il fait des legs. Il lègue aussi plusieurs sommes au chapitre, une vigne à Ahuy, et une rente de 25 sols pour son anniversaire (1269, août). — Lettre du chapitre qui mande que des quatre émines de grains de rentes acquises du chanoine Henri de Saint-Jean, une a été payée des deniers du chantre Robert, lequel l'a donné en aumône au chapitre pour son anniversaire (1269 août). — Fondation par Evrard, fils de feu Bigot, chevalier dijonnais, chanoine de la chapelle, d'un anniversaire pour lequel il assigne une rente de 40 sols sur des vignes à Marsannay (1270, juillet). — Donation faite au chapitre par Poncie, fille de feu Eudes Chessot, de Layer, chevalier, d'une rente de 20 sols tournois assignée sur son château d'Echevannes, près Longvic (La Colombière), sur l'Ouche, les vergers, vignes et terres avoisinant, dont plusieurs sont situés sur le chemin levé (voie romaine) et le chemin. Ratification par Jean de Baissey, damoiseau, mari de Poncie (1274, mars). — Vente faite par Bénigne Forestier et Perrete, sa femme, à Artaud, doyen de la chapelle ducale, de la moitié d'une maison sise au château de Dijon pour la somme de 9 livres (1275, mai). — Vente de l'autre moitié par les mêmes (1276, septembre). — Donation faite en aumône au chapitre par Léardis, fille de feu Jean de Châtillon, bourgeois de Dijon, et Jean Le Boillaz, son mari, d'une vigne en Montevigne, finage de Dijon (1278, novembre). — Testament d'Arbet, prêtre vicaire à la chapelle ducale, qui lègue à la chapelle sa maison, sise près celle du Loup, une rente de 40 sols sur des chambres au vieux marché pour son anniversaire, des legs aux hôpitaux, à l'œuvre de la chapelle, à celle de Saint-Médard. — Promesse faite par Jean et Bertrand li Galois, fils de feu Jean Valot, de Fontaine, d'acquitter la rente de 15 sols assignée par leur père pour son anniversaire sur une vigne audit lieu (1284, octobre). — Vente par Renaud Pautins, au chapitre, de 16 sols tournois de rente, moyennant 10 livres, qui lui ont été payées des deniers de Lambert Ancerroise, pour son anniversaire en la chapelle. Laquelle rente il assigne sur sa maison, rue aux Noiroz et sur trois pièces de vignes (1285, août). — Testament de Pierre de Potangey, prêtre, qui donne au chapitre pour son anniversaire 10 sols de rente assignée sur sa maison à Dijon ; 40 sols à l'œuvre de la chapelle, des legs aux hôpitaux de Dijon et de Brochon et à l'église d'Aiserey (1287). — Fondation d'anniversaire par Robert, chantre, et Renaud d'Aubepierre, son chapelain, qui donnent à cet effet une maison rue des Forges, une autre rue de la Sellerie près le four de la boulangerie, une vigne à Marsannay, un cens sur une maison au Vieux Marché (1287, avril). — Testament d'Artaud, doyen de la chapelle des ducs, qui lègue au chapitre une rente de 4 livres viennoises pour son anniversaire, plus une rente en blé due par Étienne Bongon, chevalier, plus sa maison de Saint-Apollinaire, et différentes sommes pour services religieux et distributions. Legs aux hôpitaux (1289, décembre). — Testament de Guillaume Le Veaul, de Mailly, prêtre, qui fonde en la Sainte-Chapelle un service de trois messes par semaine pour lesquelles il donne des vignes à Chenôve (1306, juin). — Testament de Pierre, curé de Cessey, qui lègue au chapitre 20 sols de rente pour un anniversaire et les assigne sur sa maison rue es Offroiz. Legs aux Cordeliers où il élit sa sépulture, aux hôpitaux, aux léproseries, à des couvents, à la chaussée d'Auxonne (1306) — Reconnaissance par Aimon Baudet d'Auxonne, chanoine, du don par lui fait de 25 sols de monnaie courante pour deux anniversaires, lesquels il assigne sur une maison rue aux Auffroiz, plus une rente de 40 sols assignée sur une maison rue de la Bergerie (1312). — Testament de Pierre de Saulon, doyen de la chapelle ducale, par lequel il lègue au chapitre 20 sols de rente pour son anniversaire et les assigne sur un pré à Orgeux (1313). — Codicille du même qui assigne cette rente sur une maison rue de la Maison au Griois, à Dijon (1319). — Testament de Malet Creuse, de Trochères, qui fait plusieurs legs à des établissements de Montpellier, et donne à la chapelle du duc à Dijon sa maison et dépendances située hors les murs de Dijon près le four de la Madeleine, des vignes en la fontaine de Mannes et 80 sols d'argent pour son anniversaire (1317, mars). — Vente d'une maison rue de la Léproserie, à Dijon, faite par Guillaume de Poissons, clerc, à Jean Varnerot, prêtre, qui la donne au chapitre pour son anniversaire (1326, novembre). — Testament de Guillaume de Plombières, clerc, qui, entre autres legs, donne au chapitre de la chapelle ducale 40 sols pour l'annuel de son décès et pour son anniversaire 100 sols de revenu sur une vigne à Talant (1333, lundi après la Saint-Pierre et la Saint-Paul). — Testament de Guy de Montoillot, prêtre chapelain de la chapelle, qui donne 20 sols pour droit de sépulture et des distributions, plus une maison rue ès Beliots pour son anniversaire (1334, mardi avant la Saint-Jude). — Donation faite par Aubert de Bures, chapelain de la chapelle ducale, au chapitre de rente en blé sur des prés à Gevrey et d'une vigne en Pouilly, finage de Dijon pour son anniversaire (1335, mars). — Autre par Etienne de Beaumont, clerc du chœur de cette chapelle, de redevances en nature, assignées sur une maison et dépendances sises hors la porte Nanxion, à Dijon, pour son anniversaire (1335, mardi après la Pentecôte). — Fondation par Pierre de Loys, chanoine de la chapelle ducale, d'un anniversaire pour lequel il donne des vignes aux Perrières, en Tésard et un curtil entre les portes Neuve et ès Chanoines (1338). — Nouvelle donation faite au chapitre par Pierre de Bures, chapelain, d'une pièce de vigne à Pouilly-les-Dijon, d'un bichet de froment pour augmenter les fonds de son anniversaire et de tout son mobilier (1338/9, 27 février). — Testament de Jean Sechaud, de Dijon, qui, entre autres legs pieux, fonde un anniversaire en l'église de la chapelle ducale pour lequel il assigne 20 sols de rente sur une maison rue des Forges (1340, décembre). — Copie moderne de l'extrait du testament du duc Eudes IV qui lègue à sa chapelle 40 livrées de terre pour son anniversaire (1341). — Donation faite au chapitre de la chapelle ducale par Perrenette de Cessey, béguine, pour son anniversaire, de sa maison et dépendances, sises rue du Cloître (1342, juillet). — Extrait du testament de Jacques de Trochères, chanoine, qui fonde un anniversaire pour son âme, celle du duc Robert, son très cher seigneur, la duchesse Agnès, le feu duc Hugues V, Louis, prince d'Achaïe, moyennant une rente de 30 sols assignée sur une maison, rue des Juifs (1343, novembre). — Vente faite au chapitre par Regnaut-Belin, de Talant, de la maison de Jean Pinet, que celui-ci avait laissée audit chapitre pour son anniversaire (1346, novembre). — Cession faite par Michel Duchesne, curé de Gevrey, à Etienne de Beaumont, chanoine de la chapelle, d'une vigne en Grand-Champ, finage de Dijon, que celui-ci doit employer pour l'anniversaire dudit Michel (1347/8, 3 mars). — Fondation d'un anniversaire par Thibaut Poirot de Vougeot qui l'assigne sur des terres au finage de Gilly (1348, juillet). — Testament de Jean Griffon, fils de Guillaume Griffon, de Dijon, qui entre autres legs pieux donne au chapitre de la chapelle ducale 40 sols, plus 4 livres de cens sur deux maisons sises au delà de la porte au Comte pour la fondation de deux anniversaires (1354, 31 octobre). — Acte de partage de biens à Dijon entre Garnier Griffon et les héritiers Petitjean (1304, février). — Obligation souscrite par Colard, dit le vicaire, envers Garnier de Grancey, chapelain, de, moyennant la somme de 100 florins qu'il a reçue, fournir le pain et le vin à la distribution qui sera faite au chapitre chacun an le jour de la Toussaint pour l'anniversaire dudit Garnier (1356/7, 17 mars). — Testament de Jacques de Grancey, chanoine prévôt, qui élit sa sépulture dans le cimetière de la chapelle, lègue une somme pour son annuel, 30 sols à distribuer tous les jours, son saphir pour l'œuvre de l'église et une rente pour son anniversaire (1361). — Fondation par Jean de Loigne, chevalier, d'un anniversaire en l'église de la chapelle ducale, dont il assigne les fonds sur des vignes en Saunière et des maisons entre les Cordeliers, l'hôtel d'Oigny et la rue des Crais (1361, 3 septembre). — Extrait du testament de Jean fils de Hugonet Hamont, de Dijon, qui lègue au chapitre de la chapelle 20 soudées de terre à prendre sur tous ses biens (1362, février). — Testament de Gérard de Bar-le-Duc, maître en médecine et chanoine de la chapelle ducale, qui élit sa sépulture devant l'autel de Saint-Fiacre, fait plusieurs legs aux églises de Dijon, donne au chapitre sa maison sise rue du Pautet, appelée la maison de la Corvée, partage avec Catherine de Crux, veuve de Jean de Musigny, chevalier, et deux autres maisons rue du Four du Cloître pour la fondation d'un anniversaire (1361). — Fondation d'anniversaire par Jean et Mathieu Chauchard qui donnent une rente de 20 sols assignée sur une maison rue au Comte (1364, mai). — Acte par lequel Guillaume de Marey, fils de Humbert de Marey, écuyer, reconnaît avoir vendu à Jean de Bretenières deux muids de vin rouge et deux émines de blé de rente pour le prix de 40 florins, plus 2 florins de rente pour 100 florins (1364/5, 13 février). — Acte de 1353, par lequel ledit Guillaume avait assigné cette rente sur une maison à Gevrey. — Autre de 1355 qui confirme cet assignal. Enfin traité par lequel les héritiers de Jean de Bretenières s'obligent de payer au chapitre ces rentes de pain et de vin pour deux anniversaires fondés par ledit Jean de Bretenières (1364/5, 18 février). — Obligation souscrite par Jean de Cussigny, écuyer, fils de feu Simon de Cussigny, chevalier, tant en son nom que de Guillaume, son frère, et de Jeanne, fille de Jean de Baissey, écuyer, et de Marguerite de Cussigny, sœur de Jean, en qualité d'héritiers de Guillaume de Boncourt, chevalier, de payer tous les ans au chapitre une émine de froment et un muid de vin de rente pour l'anniversaire fondé par ledit Guillaume et qu'il assigne sur des héritages à Brochon (1364, 14 décembre). — Cession de l'héritage de Guillaume de Boncourt faite par Guillaume de Cussigny à Jean de Cussigny (1364, 14 décembre). — Extrait délivré par Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne, du testament de Guillaume de Boncourt, qui fonde deux anniversaires en l'église de la Sainte-Chapelle (12 décembre 1363). — Fondation d'un anniversaire en l'église de la chapelle ducale par Marie, veuve de Humbert Lexartey, de Chenôve, qui lègue à l'œuvre de l'église une maison et des vignes à Chenôve (1364, 4 novembre). — Autre par Guillaume de Pailley, chevalier, qui donne 2 émines de froment à prendre sur la dîme d'Arc-sur-Tille, et deux muids de vin de rente à Brochon (1365, 21 septembre. — Acte de partage entre Guillaume Plue, chanoine trésorier de la chapelle ducale et Jean le Boitoz de Chalon de maisons et héritages sis à Dijon et désignés depuis comme assignaux de la fondation d'anniversaire dudit Guillaume Plue (1365, 30 juin). — Fondation d'un anniversaire en la chapelle ducale par Milet de Barges, à Dijon et Jeanne, sa femme, moyennant 100 florins de Florence, assignés sur une maison et des héritages à Véronnes (1365/6, 5 janvier).

G. 1169. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1366-1447. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fondations. Remise faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par les exécuteurs testamentaires de Jean Simone, chorial de ladite chapelle, des fonds situés sur les finages de Dijon, de Chenôve et de Crimolois, pour la fondation d'un anniversaire (1366, 13 avril). — Quittance donnée par le chapitre (7 octobre). — Fondation d'un anniversaire en l'église de la Sainte-Chapelle par Jeannotte, fille de Guy de Saint-Jean de Dijon, femme de Philippe de Longeaut, écuyer, pour lequel elle donne des terres, des vignes sur Longvic, Dijon et 1 florin de rente sur une maison rue de la Madeleine (1367/8, 3 janvier). — Autre par Jeannette, veuve de Regnaut de Magny, à Dijon, qui donne à cet effet une vigne près Saint-Martin et une terre en la Mange (1373/4, 30 janvier). — Autre par Guillemette, femme de Hugues l'aîné, de Chenôve, qui donne 40 florins et ses droits sur deux maisons sises dans le château de Dijon (1376, avril). — Obligation souscrite par les héritiers de Guillaume Plue, chanoine trésorier de la chapelle ducale, d'acquitter les rentes dues pour la desserte de son anniversaire (1379/80, 7 mars). — Fondation d'un anniversaire en l'église de cette chapelle par Guyot, fils de Guillaume Le Maire de Chenôve et Hugote, sa femme, assis sur la moitié d'une maison dite la Corvée près l'église des Cordeliers, à Dijon (1384/5, 18 mars) — Engagement pris par les enfants de Jean Perrot et les héritiers de Nicolas Perrot de Dijon, d'acquitter les rentes d'un anniversaire (1385, 17 août). — Extrait du testament de Jean d'Echannay, chorial de la chapelle ducale, qui lègue 40 livres de rente sur une maison rue Vannerie, pour la fondation d'un anniversaire (1392/3, mars). — Extrait du testament de Richard de Fontaine, seigneur dudit lieu, qui lègue 100 francs d'or pour son anniversaire (1392-1397). — Testament de Lambert Moreau, curé de Fénay, qui lègue 40 sols pour deux anniversaires et les assigne sur ses maisons rue Vannerie et une terre à la corvée de Champmol (1394). — Fondation de deux anniversaires par Reynaud Chevalier, tailleur et valet de chambre du duc Philippe le Hardi, pour lesquels il donne la somme de 200 livres (1394/5, 16 février). — Fondation d'un anniversaire en l'église de la chapelle ducale par Girardin de Barbonne, sergent du duc de Bourgogne, qui donne à cet effet une maison et deux étaux rue de la Grande-Boucherie et une autre maison rue des Grands-Champs (1400, 14 juin). — Testament de Jeanne d'Arceau, veuve de Sandrin de Guigues, écuyer, femme de penser et de bon commandement la mercy Dieu Elle veut que son corps soit présenté en l'église Saint-Michel et inhumé en la chapelle ducale où elle fonde un anniversaire pour lequel elle donne sa maison rue des Fols et dépendances et s'il y a insuffisance, ce qu'elle possède à Bressey (1401, 8 août). — Acte de partage des biens entre les enfants de Hugote, femme de Jean Juliot, remariée à Amiot Arnaut, bourgeois de Dijon, dans lequel on mentionne un anniversaire fondé en la chapelle ducale assigné sur les revenus d'une maison rue Saint-Jean, faisant le quarron de la rue du Miroir, lequel est dû par ledit Amiot Arnaut (1407, 7 avril). — Engagement pris par ledit Amiot Arnaut, d'acquitter cette rente (1423, 15 novembre). — Engagement pris par Jean le Vertueux, bourgeois de Dijon, d'exécuter les clauses du testament y inséré de Hugues, son frère, chanoine de la chapelle ducale, qui fonde un anniversaire pour lequel il donne 8 livres de rente affectées sur tous ses biens (1412, 22 août). — Sentence arbitrale de Richard de Chancey, bailli de Dijon, de Jean Juliot, lieutenant de la chancellerie, de Jean Bonféaul, Guillaume Courtot et Drouhin Maréchal, conseiller à la Chambre des comptes, qui condamne Thevenin Le Pitoul, boucher, à payer au chapitre les arrérages de la fondation de deux anniversaires faite à la chapelle ducale par Jean Le Courdérot, chapelain, avec faculté de les racheter moyennant la somme de 200 livres (1413, 13 juin). — Dossier d'un procès devant la chancellerie du duché entre le chapitre de la chapelle, les héritiers de Monin Morisot, bourgeois de Dijon, de Guyotte, femme de Jean Mongin et de Perrenotte, veuve Juhannet, pour le paiement des arrérages d'une rente d'un muid de vin et d'une émine de blé (1420). — Fondation d'un anniversaire par Guillaume Chappot, curé de Saint-Philibert, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour lequel il donne 100 écus d'or à prendre sur tous ses biens (1421, 29 août). — Reconnaissance par Aubri le Vicaire de Dijon et sa femme, au profit du chapitre, de la redevance de l'anniversaire de Garnier de Gevrey, chapelain, qu'ils affectent sur deux maisons rue Verrerie (1424, 5 juillet). — Autre par Hugues Darcey, de Dijon, et sa femme, héritiers de Jean Corderot, prêtre, de la redevance pour l'anniversaire fondé par ce dernier, et qu'ils assignent sur tous leurs biens (1427, mars). — Fondation d'un anniversaire en l'église de la chapelle par Urse Rosier, chanoine chantre, qui donne sa maison de Fauverney, des terres et prés audit lieu et une vigne à Dijon (1428). — Engagement pris par Jean Moisson, receveur du bailliage de Dijon, de remplir les conditions de l'anniversaire fondé par Guivotte de Champrenaut, tante de sa femme, pour lequel elle a légué 100 florins d'or (1429). — Fondation de services religieux en l'église de la Sainte-Chapelle, par le duc Philippe le Bon, à l'occasion de la création de l'ordre de la Toison d'or (Gand, 1432/3, 2 janvier, copie). — Traité par lequel Jean Guillemin, notaire, Guillemette, sa femme, s'engagent à payer à la Sainte-Chapelle les rentes de l'anniversaire de Guy de Bar (1436/7, 4 janvier). Fondation de deux anniversaires en l'église de la Sainte-Chapelle, par Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, pour lesquels il assigne 24 livres de rente sur sa terre de Charny (1438, 23 décembre). — Extrait du testament de Guillemette Ponceot, veuve de Guillaume Bonamy, bourgeois de Dijon, par lequel elle donne au chapitre de la chapelle 100 saluts d'or, pour fonder un anniversaire (1445, 27 juillet). — Traité par lequel les enfants de Huguote Juliote s'engagent à payer les rentes de son anniversaire et les assignent sur des maisons rue de la Parcheminerie (1447, 14 octobre).

G. 1170. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1459-1497. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Fondations. — Fondation d'un anniversaire en l'église de la Sainte-Chapelle par Guyotte, fille de Regnaut d'Echenon et femme de Jean de Champignaut, châtelain de Pouilly, pour lequel elle donne 100 florins d'or (1459, 15 novembre). —

Extrait du testament de Girard Chaffault, curé de Villey et de Crecey, qui fonde un anniversaire, pour lequel il donne 120 francs garantis par sa maison aux hallettes de Dijon (1462). — Traité entre le chapitre et Humbert Amidieu, curé de Cessey, qui ratifie le testament par lequel Humbert Portier, curé de Cessey, son oncle, a légué tous ses biens au chapitre pour fonder un anniversaire, et s'engage à payer une rente annuelle de 5 livres pour la valeur de ces biens, avec faculté de la racheter pour la somme de 100 francs (1465, 22 novembre). — Extrait du testament de Quentin Ménard de Flavigny, archevêque de Besançon, qui fonde deux anniversaires pour lesquels il donne la somme de 200 livres (1466, juin). — Fondation d'un anniversaire par Robert de Bray, curé de Longecourt, qui donne une rente de 5 francs, assignée sur sa maison, sise près les vieux murs de Dijon (1472, 7 juillet). — Extrait du testament de Jeannotte, veuve de Robert de Chaisnay, à Dijon, qui fonde une messe quotidienne pour laquelle elle donne 100 sols de rente assignés sur une maison derrière l'église Notre-Dame, et sur des vignes en Bussy ; plus un anniversaire pour lequel elle donne 100 florins (1474, 27 septembre). — Fondation d'un anniversaire par Jean Tonnelier, chanoine, qui donne 6 livres de rente assignées sur sa maison sise devant le cloître de la dite Sainte-Chapelle (1480/1, 5 février). — Quittance donnée par Madame de Bauffremont, comtesse de Roucy et de Charny, de la somme de 24 francs pour les deux anniversaires fondés par Pierre de Bauffremont, comte de Charny (1482/3, 24 janvier). — Arrêt du Parlement de Paris, rendu sur la requête de Jean, seigneur de Chastellux, qui ordonne la saisie et mise en vente du comté de Charny, appartenant à Antoinette de Bauffremont, comtesse de Roucy et de Charny, pour non paiement d'une rente de 100 écus restant de la vente de la terre de Mont-Saint-Jean, faite le 21 avril 1442, par Jean de Beauvoir Chastellux, à Pierre de Bauffremont, comte de Charny, pour la somme de 13.300 livres et 100 saluts d'or, dont il restait la somme de 4.725 livres, de plus les arrérages pour lesquels il constitua cette rente de 100 écus. Le chapitre de la Sainte-Chapelle avait formé opposition à cette criée, en garantie de la rente de 24 francs due pour les anniversaires fondés par Pierre de Bauffremont. La Cour déboute la comtesse de Roucy de son opposition, admet le chapitre à la collocation et ordonne la mise en vente (1485/6, 1er février). — Mandements des rois Charles VIII, Louis XII, pour faire contraindre le comte de Roucy au paiement des arrérages de cette rente (1486, 15 janvier, 1502, 20 décembre, 1508, 9 octobre). — Signification. — Fondation par Philibert Lexartey, chanoine, chantre de la Sainte-Chapelle, conseiller au Parlement, des matines des fêtes de N.-D., et de saint Jean l'évangéliste pour laquelle il donne 10 livres de rente acquise de M. Fourneret ; plus 6 livres acquises de Charles de Saint-Seine, écuyer ; plus 6 livres acquises de Nicolas de Crécy, le tout revenant à 22 livres et d'un anniversaire aussi solennel que celui des doyens (1487, 8 juin). — Fondation par le même en augmentation de la précédente et de trois anniversaires, de matines, de l'Ascension et de la Pentecôte, pour lesquels il cède au chapitre plusieurs rentes (1497, 4 août).

G. 1171. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1502-1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Fondations. — Fondation en l'église de la Sainte-Chapelle, par Guillaume Nyot, curé d'Arc-sur-Tille, d'un anniversaire et d'une messe pour lesquels il donne 5 livres de rente rachetable, pour 100 livres et 20 sols de rente assignés sur une maison faisant l'angle de la rue du Chatel et de la place Saint-Etienne (1502, 31 mars). — Décret sur les biens de Nicolas Boillot, pour non paiement de sommes dues à cette fondation (1517). — Acquêt par le chapitre de 20 sols de cens sur une maison rue Vannerie, au profit de la fondation faite par Guillaume Nachard, chanoine, prieur de Sainte-Foy (1502). — Testament du même, qui, pour l'exécution de cette fondation, donne 500 livres pour le rachat d'une rente de 25 livres, et donne au chapitre les deux tiers de sa succession (1504, 13 août). — Transaction par laquelle les deux héritiers de Nachard cèdent tous ses biens au chapitre moyennant 300 livres et 2 émines de grains (1504, 23 août). — Cession par Guillaume Nachard, d'un moulin au Val de Suzon. — Extrait du testament de Jean Gros, chanoine, qui lègue 25 livres pour constituer une rente de 25 sols, pour la fondation de deux stations, l'une sur sa tombe à Saint-Michel, l'autre à l'église Saint-Etienne (1503, 16 mai). — Extrait du testament d'Etienne Leprince, doyen de la Sainte-Chapelle, qui lègue une somme de 100 sols rachetable par 100 livres pour la fondation d'un anniversaire (1515/6, 7 mars). — Acceptation par le chapitre de la fondation de 4 anniversaires par le chanoine Robert Presel, qui donne à cet effet 400 livres tournois (1521, 21 juin). — Obligation souscrite par Nicolas Durand, marchand à Dijon, de payer au chapitre la somme de 60 livres, moitié de celle de 120 livres, léguée à la Sainte-Chapelle, par Philippe Durand, chanoine prévôt et dont l'autre moitié avait été payée par la sœur du chanoine (1522/3, 17 février). — Fondation d'un anniversaire à la Sainte-Chapelle, par Jacques Leseurrot de Brasey, chapelain, qui donne à cet effet une rente de 100 sols tournois affectée sur tous ses biens. — Autre par Jean Durand, prêtre chapelain, qui modifie celle faite le 30 juillet 1503, et en assigne les fonds sur sa maison, rue des Foux, devant l'hôtel de ville de Dijon (1505, 18 novembre). — Bulle d'indulgences accordées à la famille et datée de Rome (s. d., commencement du xvie siècle). — Autre de la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix par Odot Machcco, doyen de la Sainte-Chapelle, qui y affecte une rente de 6 livres due par Charles de Mailly, coseigneur du lieu, auquel on donne la faculté de rachat (1506, 28 août). — Autre par Jean Favret, prébendier de la prébende de Sainte-Foy, érigée par autorité du S.S.A. en l'église de la Sainte-Chapelle, curé de Mitreuil, recteur des hôpitaux de Saint-Fiacre et de Mirebeau, de la transfiguration de N.-S. moyennant 10 livres de rente assignée sur tous ses biens et d'un anniversaire pour 5 livres qu'il assigne sur sa maison près de l'hôpital Saint-Fiacre (1513, 18 avril). — Fondation de services religieux en la Sainte-Chapelle, par Etienne Leprince, docteur en médecine, abbé commendataire de la Bussière, doyen de la Sainte-Chapelle et chanoine d Autun, qui donne à cet effet une rente de 75 livres assignée sur la rente qu'il possède sur la terre de Charny (1515, 22 septembre). — Fondation d'un service solennel en l'honneur de Sainte-Geneviève par Jean Pericard, chanoine trésorier et conseiller au Parlement, moyennant 10 livres de rente, assignée sur tous ses biens et rachetable pour la somme de 200 livres (1522/3, 23 janvier). — Fondation d'anniversaire par Jean de Fléaust dit de Jonquières, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Beaumont, qui lègue à cet effet une somme de 100 livres. — Donation faite par Jean Bouton, chanoine de Rouen, prieur de Saint-Romain, à Jean de Saubrez, dit de Bouton, son neveu, de ses seigneuries du Tillot, de Censerey et de Suze, sous la condition de payer des pensions viagères à Emarde de la Madeleine, dame d'Effours, veuve de Jacques de Bouton, écuyer, seigneur du Tillot, son frère, à Jeanne de Bouton, veuve de Jean de Saubrez, seigneur de Saint-Bonnet, à Jeanne de Bouton, à Charlotte, sœur du donateur, religieuse de l'ordre de Cîteaux, à Claude de Bouton, religieuse à Moulins. Il fonde une chapelle à Suze pour ses hommes dudit lieu, il défend d'aliéner ses domaines, et en cas de mort de ses héritiers, il leur substitue le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1527, 27 septembre). — Autre de la fête de la conception de la Vierge de 6 motets pour les dimanches de Carême et d'un anniversaire par Jean Martin, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui lègue une somme de 36 livres de rente, au capital de 600 livres (1546/7, 28 janvier). — Autre de trois anniversaires par le chapelain Hugues Chanteau, pour lesquels il a donné la somme de 120 livres (1551/2, 14 février). — Autre par le même de la fête de la Translation de la couronne de N.-S., d'une messe de Requiem et d'un anniversaire, moyennant la somme de 454 livres 4 sols. — Autre d'un anniversaire par Claude Boillot, pâtissier, pour lequel il paie 100 livres tournois (1556/7, 16 janvier). — Autre de la fête de N.-D. de Pitié et deux anniversaires par Bénigne Godran, chanoine, qui donne la somme de 200 écus. — Consentement donné par le chapitre à ce que l'aîné de la famille assiste aux fondations, et touche une distribution comme les chanoines (1561, 20 décembre). — Autre de trois collectes par M. de Saint-Léger, chanoine, pour laquelle il donne 40 écus d'or (1566, 9 avril). — Autre d'un anniversaire et d'un salut par Bonaventure du Molinet, chanoine, moyennant la somme de 210 livres (1570, 5 avril). — Fondation de services religieux en l'église de la Sainte-Chapelle, par les membres de la confrérie de Saint-Yves, en tête desquels figurent Etienne Coussin, procureur, Jean Bégart, président au Parlement, Marc Fyot, Jean Bossuet, Bernard d'Esbarres, avocat, moyennant la somme de 600 livres (1571, 12 juillet). — Fondation de Tavanes. Contrat de mariage de Guillaume de Saulx, fils aîné de Gaspard de Saulx, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 100 hommes d'armes, conseiller d'Etat, lieutenant-général en Bourgogne, seigneur de Tavanes, vicomte de Lugny et de Françoise de la Baume avec Catherine, fille de Léonor Chabot, chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, comte de Charny, sénéchal héréditaire de Bourgogne et de feue Catherine Gouffier, passé à Paris le 2 octobre 1570. — 2° Donation et substitution de biens entre Gaspard de Saulx Tavanes et Françoise de la Baume, sa femme (1567, 30 octobre). — 3° Acte par lequel Françoise de la Baume, maréchale de Tavanes, constitue une rente annuelle de 40 livres au capital de 800 livres, assignée sur la terre de Saint-Julien, pour la fondation de quatre anniversaires et la faculté de faire élever au chœur, à gauche du grand autel, la sépulture du maréchal et de la maréchale, laquelle se mettra dans la muraille, pour ne point empêcher le passage (1573, 22 août). — 4° Transaction entre la maréchale et le chapitre pour le paiement des arrérages de la rente (1598, 21 septembre). — 5° Réduction faite par le chapitre au denier 16 des rentes dues par la maréchale (1607, 15 janvier). — 6° Testament de la maréchale de Tavanes qui lègue au chapitre une rente de 40 livres égale à celle de la première fondation, pour la création de quatre nouveaux services 1608, 17 avril). — 7° Procès-verbal d'ouverture de ce testament au bailliage (26 avril, 1611). — 8° Sentence des Requêtes du Parlement qui condamne les héritiers de la maréchale à acquitter cette donation (1617, 3 juin). — Procès-verbal d'exécution de cette sentence (20 mars 1618). — Procédures devant la Chambre des requêtes du Palais entre le chapitre, Guillaume de Saulx, comte de Tavanes, Jean, son frère, vicomte de Tavanes, leurs enfants et héritiers, aussi bien pour le paiement des arrérages de ces rentes, que pour le remboursement du capital (1618-1692). — Traité entre le chapitre et M. le comte de Tavanes par lequel on réduit à deux les anniversaires fondés par la maréchale de Tavanes (1743, 29 décembre).

G. 1172. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1574-1649. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Fondations. — Fondation d'un anniversaire en l'église de la Sainte-Chapelle par Gérard Sayve, conseiller, aumônier et chanoine de la Sainte-Chapelle. qui donne à cet effet une somme de 160 livres (1574/5, 5 janvier). — Autre de complies et d'une station par Philibert Prévost, chanoine, qui y affecte une somme de 350 livres (1581, 11 février). — Autre d'une station par Pierre Brocard, prêtre habitué, qui donne la somme de 33 écus 1 tiers (1584, 12 juillet). — Autre d'un anniversaire par Joseph Brechillet, chapelain, qui donne la même somme (1585, 18 août). — Autre de trois anniversaires par Louis Potot, chanoine, pour lesquels il donne 120 écus soleil (1585, 30 octobre). — Autre par Philippe Berbis, doyen, de six matines des dimanches de carême, moyennant la somme de 140 écus (1586, 8 février). — Autre d'un anniversaire par Claude Chabut, dame de Genlis, Coublanc et Grenant en partie, qui donne 66 écus, une chasuble, deux tuniques de velours noir et un drap de mort (1586, 21 décembre). — Autre par Etienne Gros, chapelain, qui donne 93 écus 1 tiers (1590, 5 avril). — Autre de la fête de saint Bénigne et d'une messe de requiem par Marcel Guyon, chanoine, qui donne une somme de 100 écus, plus 2 coupes en argent pour boire l'eau bénite des fonts les veilles de Pâques et de la Pentecôte (1592, 17 juin). — Fondation de quatre anniversaires en l'église de la Sainte-Chapelle par M. Vivant Gardin, chanoine de Beaune, qui a légué 200 écus (1595, 25 novembre). — Fondation d'un salut et d'un *De Profundis* par Jean Hurtebinet, procureur et Marie Arviset, sa femme, qui donnent 180 livres pour acquérir 9 livres de rente (1607, 18 juin). — Autre d'un anniversaire pour Gérard Sayve, doyen, pour lequel ses héritiers versent la somme de 300 livres (1609, 17 juillet). — Autre de saluts par Claude Moignard, chanoine, qui y affecte la somme de 450 livres (1609, 3 juin, 1611, 8 juin). — Fondation du luminaire de la lampe de la chapelle de la Sainte Hostie, par Anne de Poligny, femme d'Edme des Paillars, écuyer, seigneur de Ratilly, moyennant une rente de 3 livres (1612, 1er juin). — Autre de complies, d'un motet et d'un *De Profundis* pendant l'octave de la fête Dieu par Guillaume de Montholon, seigneur de Pluvier, chevalier, conseiller d'Etat, ambassadeur en Suisse et dans les Grisons qui donne à cet effet une somme de 900 livres (1621, 8 avril). — Copie simple du codicille d'Antoine de Rochefort, baron de Frolois, qui fonde une chapelle dans l'église de Frolois où il choisit sa sépulture et donne la nomination du chapelain au chapitre de la Sainte-Chapelle (1623, 16 décembre). — Fondation d'une messe quotidienne en l'église de la Sainte-Chapelle suivie d'un *Libera* sur la tombe du fondateur, par Jean Gontier, conseiller au Parlement, auquel le chapitre accorde la sépulture près la sacristie auprès de laquelle sera appliquée une lame de cuivre sur laquelle sera gravée cette fondation pour laquelle ledit Gontier donne une maison joignant le cloître de la Sainte-Chapelle (1624, 29 mars). — Acceptation par le chapitre du don fait par Anne de Poligny, veuve de Charles de Faulquier, seigneur de Marigny, femme séparée de biens d'Edme des Paillards, écuyer, seigneur de Rotilly et Servandey, d'une croix de diamant en laquelle y a vingt-cinq diamants tant gros que petits et au milieu d'icelle ung grand saphir blanc oriental de la valeur de 7 à 800 livres pour estre apposée et attachée devant le vaisseau de la très sainte et miraculeuse hostie, sous la condition de dire l'oraison : *Quæsumus Domine* à son intention lors de l'ostension de la dite Sainte Hostie (1626, 19 mai). — Fondation de la fête de saint Jacques et d'un anniversaire par Jacques Bouhier, chanoine, qui donne la somme de 400 livres (1626, 16 janvier). — Fondation de matines et d'un *De Profundis* par Philibert Bouiller, chanoine, qui donne la même somme (1627, 14 août). — Autre des fêtes de saint Joseph et de saint Joachim, par Richard Arviset, chanoine chantre, qui y affecte la somme de 700 livres (1629, 29 mars). — Autre de la fête de saint Bernard par Hugues Jarrenet, chanoine, qui y consacre la somme de 500 livres (1630, 3 mai). — Autre par Bernard Martin, avocat, doyen de la société des avocats et procureurs au Parlement et Anne Boulier, sa femme, d'un office solennel des matines qui sera célébré le jour de fête et dans la chapelle de Saint-Yves à la Sainte-Chapelle pour lequel ils donnent la somme de 120 livres (1635, 1er mai). — Autre d'une grand'messe tous les premiers jeudis du mois par Jean Soyrot, chanoine, qui y donne une rente de 22 livres 10 sols au capital de 400 livres (1642, 13 juillet). — Autre de la fête de saint Fiacre et de trois messes basses par Jeanne Prévost, qui donne la somme de 500 livres (1643, 23 février). — Extrait du testament du chanoine Arviset qui lègue 4 livres aux chanoines qui assisteront à la procession qui se fait aux chartreux le jour de la Saint-Marc et après avoir salué la croix du grand cloître, chanteront un *De Profundis* à son intention (1643, 12 septembre). — Fondation d'une messe à l'hôpital Saint-Fiacre par Guillemette Perret demeurant audit hôpital, qui lègue à cet effet 83 livres et une rente de 30 livres (1648, 23 avril).

G. 1173. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier

1650-1763. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fondations. — Fondation d'une messe basse à l'hôpital Saint-Fiacre, par Françoise Gillot, maîtresse dudit hôpital, moyennant la somme de 800 livres (1650, 10 décembre). — Autre de la fête de Saint-Hugues, d'un salut et d'un anniversaire par Hugues Arviset, chanoine chantre, pour lesquels il donne 200 livres (sans date). — Autre par Eustache Thomas, native de Chevigny-Fénay, demeurant à l'hôpital Saint-Fiacre, de la fête de saint Eustache audit lieu pour laquelle elle donne la somme de 724 livres (1652, 30 octobre). — Copie du testament de J. Baillet, doyen de la Sainte-Chapelle, qui lègue au chapitre de la Sainte-Chapelle, pour l'office des matines, les revenus de l'office de contrôleur des décimes qu'il a acquis, fonde deux offices et lègue à l'hôpital général les fonds d'une rente de 120 livres qui sera employée à doter une pauvre fille, ou apprendre un métier ou faire étudier un pauvre garçon et dont la nomination appartiendra alternativement aux administrateurs et au chapitre de la Sainte-Chapelle, qui lui ne pourra présenter que ses enfants de chœur (1655, 2 octobre). — Délibérations du chapitre qui présentent ces enfants (1659-1723). — Donation faite au chapitre par Françoise de Montessus, veuve de Charles Chabot, seigneur de Charroux, comtesse de Charroux, dame de Soirans, Couchey, Vitrey, de son domaine de Chevigny-Fénay, sous la condition de faire enterrer son cœur près de celui de Jacques Chabot, son fils, inhumé dans leur église, de célébrer deux services, un pour elle, un autre pour son fils et de faire graver sur une table d'airain qui sera posée sur le cœur de son fils l'inscription rappelant cette fondation (1657, 31 octobre). — Traité entre le chapitre et le président Baillet pour l'exécution de la fondation du doyen Baillet (1657, 12 mars). — Fondation de la fête de saint Grégoire et d'un anniversaire en l'église de la Sainte-Chapelle par Pierre Baudot, chanoine de Langres, vicaire général, prieur de N.-D. du Fays, par Jacques Baudot, avocat à Dijon, Anne Baudot, veuve de François Clavin, avocat, J.-B. Martin de Choisey, écuyer, seigneur de Barjon, Avot et Antoinette Baudot, sa femme, ses héritiers qui payent la somme de 300 livres (1675, 11 mars). — Extrait du testament de Bénigne Boullier, avocat, ancien vicomte mayeur de Dijon, qui fonde un anniversaire pour lequel il lègue trois cens dus à Fouchanges, à Dijon et à Orgeux (1674, 23 décembre). — Fondation de l'office de saint Blaise et d'un anniversaire par Claude Chaussier, chapelain de N.-D., moyennant la somme de 200 livres (1683, 12 mars). — Autre d'un anniversaire pour Jean Morelet, doyen du chapitre de Beaune et chanoine de la Sainte-Chapelle, par Jean Morelet, écuyer, seigneur de Couchey, Marie Morelet, écuyer, ses héritiers qui donne la somme de 600 livres (1691, 29 avril). — Autre pour Antoine Languet, chanoine, par Pierre Fevret, conseiller clerc au Parlement et chanoine de la Sainte-Chapelle, qui donne des cens et rentes et une somme de 100 livres (1700, 8 janvier). — Autre d'un anniversaire pour Bénigne de Cirey, seigneur de Magny, par Roger de la Tournelle, prieur de Saint-Christophe, de Château-Chinon et chanoine de la Sainte-Chapelle, qui y consacre la somme de 500 livres qui lui avait été léguée par ledit de Cirey (1703, 24 février). — Testament de Pierre Millotet, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui fonde trois anniversaires pour lesquels il institue le chapitre son héritier universel (1708, 29 juin, 1709, 4 juillet). — Procédures avec la famille pour la liquidation de la succession (1709). — Réduction à deux messes par semaine, de la messe quotidienne fondée par P. Berbis, conseiller du duc Philippe le Bon (1711). — Copie de l'acte de fondation du 21 juin 1452 et pièces relatives. — Délibération du chapitre qui, pour condescendre aux désirs pieux d'un de ses confrères (le chanoine Derey), autorise l'ostension de la Sainte Hostie les vendredis des Quatre Temps, et accepte à cet effet une somme de 800 livres (1718, 7 octobre). — Fondation d'un anniversaire par le même, moyennant la somme de 10 livres (1722, 30 octobre). — Deux pièces relatives à un legs de 500 livres, fait au chapitre par le chanoine Pernot (1732). — Autre de deux anniversaires par le chanoine De la Loge qui affecte à cette fondation une somme de 2000 livres (1741, 30 juin). — Acte de la renonciation faite par le chapitre à un legs de 500 livres qui lui avait été fait par Élisabeth Soyrot, veuve de Claude Violet, président du présidial (1752, 15 février). — Délibération du chapitre approuvée par le comte de Vienne qui réduit à quatre les douze anniversaires fondés par Gérard de Vienne (1754, 18 janvier). — Acceptation par le chapitre d'une somme de 600 livres dont les intérêts seront distribués aux pauvres filles de l'hôpital de Saint-Fiacre, offerte par M. de Grosbois, chantre (1754, 28 décembre). — Fondation d'un anniversaire par le même (1763, 25 novembre). — Cahier contenant l'analyse de plusieurs actes de fondation des XIVe au XVIIe siècle. — Calendrier des fondations pour les années 1639 et 1640.

G. 1174. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1249-1613. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — I. Chapelle de Jean de Bèze, alias Petot. Vente faite par Garnier le Boistex et Danniette, sa femme, à Pierre Cordres, prêtre, de 15 sols de cens sur une maison, rue des Pigniers (1249, avril). — Vente d'une vigne aux Haiaux, finage de Messigny, faite par Perret Prudent, à Et. Guanepain, dudit lieu (1304, août). — Acquêt par Michel Rabbi, de Dijon, d'une terre en l'Ecuperie, finage de Longvic (1312/3, janvier). — Acquêt d'une vigne aux plantes de Saint-Etienne par Jean Oblet, de Bèze, clerc, chapelain de la chapelle fondée par Jean de Bèze, chanoine (1329/30, janvier). — Autre par le même d'une maison rue Chaude, à Dijon (même date). — Autre par le même d'une maison et pressoir sis au même lieu (même date). — Acquêt par Jean de Bèze, chanoine de la Sainte-Chapelle, de 60 soudées de terre à percevoir sur le péage de Dijon (1325, octobre). — Extrait du testament de Jean de Bèze, chanoine, qui lègue au chapitre de la Sainte-Chapelle 60 soudées de terre de revenu sur une maison rue Chaudronnerie, et fonde une chapellenie qu'il dote d'une vigne au Pas-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quier, 60 soudées de terre sur le péage de Dijon, 20 soudées de terre sur une maison, sise derrière l'église N.-D., 100 livres tournois et les ornements de l'autel (1328, septembre). — Acquêt par Jean Oblet, de Bèze, clerc, de trois poitevines à percevoir sur les péages de Dijon, Fleurey et Rouvres, pour 63 livres (1331, novembre). — Acquêt par le même du quart de trois poitevines de ce péage (1340). — Acquêt par Jean de Bèze, chapelain de cette chapelle, d'une vigne à l'Echiquier, finage de Dijon (1332/3, janvier). — Bail à cens par le chapitre, pour la chapelle, d'une maison de la Porte d'Ouche (Dijon, 1348). — Acquêt par Jean, fils d'Oblet de Bèze, d'un curtil, rue des Nonnains de Tart, à Dijon (1348). — Autre d'une maison au même lieu (1348). — Acte par lequel les enfants de Jean de Bèze remplacent deux muids de la dotation de la chapelle, par une petite maison rue des Grands-Champs, une place en Giron, et des cens assignés sur Bellefond (1348, mai) — Acquêt par Jean Obolet, de Bèze, clerc, sur Odet de Bèze, de tout ce qu'il possède à Ruffey-les-Dijon (1355, 19 octobre). — Extrait du testament de Jean Obelet, de Bèze, qui lègue tous ses biens à la chapellenie de Jean de Bèze (1359). — Baux à cens passés par le chapitre, d'une terre en la Ferrière (1345) ; — d'une vigne au finage de Pouilly (1351) ; — d'un étal rue du Grand-Bourg (1371) ; — d'une maison rue des Petits-Champs (1406) ; — d'une terre en Poussot, à Chenôve (1436) ; — d'une maison près de N.-D. (1482). — Inventaire des titres de la chapelle. Déclaration des biens (1613). — II. Chapelle Jean de Dijon ou de Morveau. — Cession définitive faite par Renaud le Riche, de Dijon, fils et héritier de Jean Le Riche, de Dijon, chevalier, fils d'Evrard Le Riche, chevalier de Dijon, à Jean de Dijon, clerc de Morveau, de trois bancs situés dans le Bourg, d'une maison de bois au même lieu, une autre maison de bois même rue, du côté de Suzon, une autre maison vers la porte au Lion (*portam leonis*), une autre maison rue de la Sellerie, que Evrard, son aïeul, avait engagée pour la vie à Jean de Dijon (1279, 1280). — Retenue à cens faite par Adeline, fille de Barthélemy Mauvais, de Jean de Dijon, clerc, dit de Morveau, d'une maison sise derrière l'église Notre-Dame (1281, décembre). — Acquêt fait par Jean de Morveau, clerc, sur Aubriot de Marcilly, changeur, d'une pièce de vigne vers le moulin Bernard (1282/3, février). — Fondation d'une chapellenie à la chapelle des ducs, par Jean de Dijon, trésorier du chapitre, qui la dote des maisons acquises sur les Le Riche, de terres et de vignes sur le finage (1292). — Bail à cens passé par le chapitre d'une maison sise rue du Bourg, appartenant à la chapellenie de Jean de Morveau (1325). — III. Chapelle de Jancigny. Echange entre Jean de Morveau, cordonnier, qui pour 15 livres dijonnaises, et une vigne à Ruffey, cède à Etienne de Jancigny, médecin, deux vignes en Maubuez, vers Morveau (1260/1, février). — Vente d'une vigne en Souvernier, finage de Dijon, faite par Béatrix Perrenet, d'Echannay, au chapitre de la chapelle ducale, pour l'augmentation de la chapelle fondée par feu Étienne de Jancigny, médecin (1285, juin). — Autre d'une vigne dans la combe de Fontaine, finage de Dijon, faite au chapitre dans le même but (1288, juin). — Bail à cens d'une maison sise au delà de la porte Fermerot, dans la rue qui tend à Suzon (1341). — Sentence du doyen de Mâcon, en qualité de conservateur des privilèges du chapitre de la chapelle ducale, qui condamne Jean Chopillard, chapelain, de cette chapelle, à payer les 100 sols de rente qu'il doit au chapitre (1384). — Bail à cens d'une maison sise au Chastel de Dijon (1425). — Déclaration des biens de la chapelle (s. d., XIVe siècle). — Bail à cens d'une vigne en Groche, finage de Dijon (1529) ; — id. en Paradis (1530) ; — id. d'un meix vide au faubourg de la Porte Neuve (1548, 1575, 1610). — Constitution de 40 sols de rente, au principal de 30 livres, faite au profit du chapelain de la chapelle (1562).

G. 1175. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1276-1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — IV. Chapelle des Humbert. Vente de quatre muids de vin de rente assignés sur des vignes, au finage de Nuits, faite par Pierre Pataux, de Nuits, et Jean Lebaux, boucher, à Isabelle de Charsannes, béguine, dite de Gray, cousine de Humbert, prévôt de la chapelle ducale (1276, novembre). — Vente de huit muids de vin de rentes assignées, sur des vignes situées sur le finage de Nuits, faite par la même Isabelle de Charsannes, à Humbert, prévôt de la chapelle ducale (1278, juin). — Vente d'une maison située dans le château de Dijon, faite par Regnette et Jeanne, sœurs, filles de feu Guillaume, tabellion du pape, au chapitre de la chapelle ducale, pour l'augmentation de la dotation de la chapelle fondée par le prévôt Humbert (1308, mai). — V. Chapelle de Jean Bonjour. Vente de quatre muids de vin de rente, assignés sur des vignes au finage de Chenôve, faite par André Danmaigres, dudit lieu, à Pierre, doyen de la Chrétienté, à Dijon (1293, décembre). — Acquêt de quatre émines de blé de rente assignée sur des terres à Longvic, fait par le même sur Etienne Marcheaut, de Gevrey, clerc (1295, novembre). — Lettre par laquelle André Danmaigne, de Chenôve, en récompense des arrérages de la rente des quatre muids de vin qu'il avait vendue à Pierre, doyen de la chrétienté et que celui-ci avait donnée au chapitre de la chapelle ducale, en fondant une chapellenie, cède audit chapitre deux pièces de vignes aux Echeseaux, finage de Chenôve (1304/5, février). — Echange par lequel Jean Poissenot, clerc, cède au chapitre la propriété d'un meix situé, aux faubourgs de Dijon, derrière les bâtiments de la Madeleine, en échange d'un cens sur une vigne aux Crais de Pouilly, dépendant de la chapellenie de Jean Bonjour (1397/8, 13 mars). — Déclaration des biens appartenant à la chapelle de Pierre, dit Jean Bonjour (s. d., v. 1420). — Baux à cens passés par le chapitre de la Sainte-Chapelle, des fonds dépendant de la chapelle de Jean Bonjour, savoir, une vigne au finage de Fontaine, en Souverney (1370) ; — une vigne aux Echaillons, finage de Dijon (1391, 1396, 1424, 1460, 1505, 1511) ; — une vigne en la Perrière (1403, 1460, 1480, 1492, 1517, 1521, 1528) ; — une maison rue du Grand-Bourg (1407). — Démission donnée par B. Gueniot, de son bénéfice de chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste ou de Bonjour (1625, 1er février).

G. 1176. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1287-1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Chapelles.—VI. Chapelle de Philibert Aubriot. Acquêts sur le finage de Saint-Apollinaire Vente de terre par Sybille, veuve d'Ogier, au Terrer à Marguerite, veuve d'Aymon de Vernot, et à Aubriot, son fils (1287, décembre). — Acquêt par les mêmes d'une terre aux Arbues sur Isabelle, veuve de Paris et Male (1287, décembre). — Acquêt d'une terre par Minarde, fille de Raoul Quartau, femme d'Aubriot de Vernot (1289, juillet). — Autre d'une terre, sous la Noue du Boichet, par Jean et Euvrard, enfants de Perreau Le Mancourt (1294, septembre). — Vente d'une terre aux Urmes Pacotte, par Jean Le Picardez de Targnay, damoiseau, à Aubriot de Vernot (1296/7, février). — Acquêt par le même d'une terre aux Herbues et l'autre sous la Croix dou Juyse (1299, décembre). — Autre par le même de quatre pièces de terre, l'une aux Herbues, l'autre vers le noyer de Rosseaul, l'autre au contour dessous les Seaux et l'autre sur Rosey (1301, juillet). — Autre d'une terre en Forestelle, par Jeannet Le Mangier, de Dijon (1327, juillet). Acquêt de terres en Combe Bornum par Morgaud, veuve d'Aubriot de Vernot, bourgeois de Dijon, et à Amiete, veuve de Jean de Vernot, pour le compte de leurs enfants (1344, novembre). — Acquêt par Aubriot de Vernot, clerc à Dijon, de terres au Rosier et au Tuysautier (1350). — Acquêt par le même d'une terre au Boichet (1351, novembre). — Echange de terres en l'Epinote, et à la Croix de Juise, entre Barthélemy de Vaux, moine de Saint-Bénigne et recteur de l'hôpital de la chapelle aux Riches, et Thierry Chatelaine de Dijon (1356, avril). — Acquêt d'une terre en Borboillon, par Aubriot de Vernot, à Dijon (1365/6, 14 février). — Acquêt d'une terre en Breneaul par Jean Griffon de Dijon (1368, 14 décembre). — Quittance donnée par Blanchette, femme de Jean Perreaul au Mangier de Dijon à ses frères, d'une vigne en Crusilles, qu'elle a reçue pour sa part d'héritage (1299/1300, janvier). — Traité passé entre Jeannette, femme de Simon de Talant, cordonnier à Dijon, fille d'Aubriot de Vernot, bourgeois de Dijon, et Jean Aubriot, clerc, son frère, par lequel la première, moyennant une somme de 100 livres et cinq journaux de terre, renonce à toutes ses prétentions sur la succession paternelle (1325, novembre). — Acquêt d'une terre à la barre de la rue es Carteaux de Dijon, par Jean le Mangier dudit lieu (1326, août). — Autre d'une terre aux Véronnes, sur Suzon, finage de Fontaine, par Marguerite, veuve d'Aubriot de Vernot, et Amiete, veuve de Jean de Vernot (1342, mars). — Autre d'une terre aux Ebasoirs, finage de Dijon, par Philippe Griffon de Dijon (1344, décembre). — Transaction entre Annette, veuve de Jean Aubriot, remariée à Thierry Chatelaine, et Aubriot, son fils, pour le partage de leurs biens situés à Dijon et à Saint-Apollinaire (1350/1, 9 février). — Donation d'une terre aux Crais, finage d'Ouges, faite par Jean Sarreau, de Dijon, à Jeannette, sa fille, femme de Jean Le Lanternier (1351, mai). Acquêt d'une maison rue aux Fols de Tart, à Dijon, par Jean Griffon, fils de Garnier Griffon, sur Marie, veuve de Jean Griffon (1368, 3 mai). — Acquêt d'une terre en Combe Beron, finage de Thenissey, par Hugues Livet de Champrenaut (1369, avril). — Acquêt d'une terre en Voillemin, finage de Ruffey, par Philibert de Tichey, clerc à Dijon (1373, 22 avril). — Autre d'une vigne au finage de Pouilly-les-Dijon, par Aubriot de Vernot (1375, 27 septembre). — Acquêt par Perrenot Moreau, drapier, d'un celier situé sous sa maison à Dijon (1386, 13 novembre). — Acquêt d'une vigne aux Ebasoirs, finage de Dijon, par Perrenot Moreau, clerc (1388, 24 mars). — Autre par le même d'une vigne au même lieu (1389/90, 3 janvier). — Autre par le même d'une vigne au même lieu (1392, 4 novembre). — Baux à cens de ces vignes, passés par Oudot, femme d'Odot Girardin, marchand, à cinq vignerons (1459, 20 novembre, 1463, 23 mai). — Lettres de Philippe, fille de Philibert de Tichey et de Guillemotte, sa femme, remariée à Robert Poudrin, bourgeois de Dijon, qui quitte ces derniers de tout ce qu'ils peuvent lui devoir et leur fait abandon de tous ses biens (1400, 21 juin). — Bail à cens d'une terre aux Ouliers, finage de Dijon, passé par Girarde, femme de Perrenot Morel (1408, 23 novembre). — Idem d'une terre au Prêtre (1408/9, 6 janvier). — Transaction entre Pierre Girarde, fils de feu Guillaume Girarde, bourgeois de Dijon et Jean Courdey de Neuville, écuyer, mari de Guincharde, fille de Guillaume, pour le règlement de la dot de celle-ci (1412, 31 mars). — Bail à cens d'une terre aux Ouliers, finage de Dijon passé par Guillemotte, veuve de Robert Poudrin (1435, 25 avril). — Acte par lequel les prêtres de Saint-Nicolas de Dijon et Jean Aubriot, prêtre dans la même église, se donnent quittance réciproquement de tout ce qu'ils peuvent se devoir (1441 août).—Quittance semblable que se donnent Amiot, Aubriot clerc, et Odette, veuve de Perrin Aubriot, potier d'étain, sa mère (1441) —

Vente d'un franc de cens assigné sur une maison rue des Potos, faite par Amiot Aubriot, chorial de la Sainte-Chapelle, à Marguerite, veuve Duchamp (1476, 8 mai). — Déclaration des héritages appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, que souloit tenir Amiot Aubriot, chorial, qu'il a baillé pour la fondation de sa chapelle et qui sont situés sur Quetigny, Dijon et Saint-Apollinaire (fin du xvᵉ siècle). — Amodiation du domaine de Quetigny (1523); — de la maison rue aux Fols (1530-1537). — Acquêt par le chapitre, pour la dotation de cette chapelle, d'une feuillette de vin de cens sur des vignes du finage de Dijon (1538/9, 27 janvier). — Amodiation du domaine sur Dijon et Saint-Apollinaire, moyennant une émine et demie de grains. — Constitution de 31 sols de rente au profit de cette chapelle, par Christophe Paris, chanoine de la Sainte-Chapelle (1589). — Déclaration des biens de cette chapelle (sans date). — Manuel (sans date). — Amodiations diverses (1592, 1609, 1617, 1620, 1625). — VII. Chapelle de Pierre de la Marche. Testament de Pierre, doyen de la Chrétienté de Dijon, qui entre autres dispositions fonde une chapelle en la Sainte-Chapelle qu'il dote de terres et de vignes sur Longvic, Dijon et Chenôve (1297 juillet). — VIII. Chapelle de Guy Rabbi ou de Sainte-Catherine. — Vente d'une vigne au Champ Euvrard, finage de Dijon, faite par Renaud Gaignaye à Odet et Villemet Rabbi, frères pelletiers (1301, mai). — Acte de partage des biens de Bonette, femme de Villemet Rabbi, remariée à Dominique Verbaul, de Dijon, entre Guy, prêtre, et Hugues Rabbi, enfants du premier lit et Odet, fils du second lit (1340, 27 mars). — Acquêt de la moitié d'une maison rue du Pautet, par Guy Rabby, curé d'Echirey (1341 décembre). — Acquêt de vignes sur Bellefond au Petit Vaulemin, par Hugues Rabbi, de Dijon (1342, mars). — Acquêt par le même d'une terre en Maubué, finage de Dijon (1343, octobre). — Autre d'une terre en Charmée, finage de Saint-Apollinaire par Jean Rabbi, clerc (1348, 17 août). — Acquêt d'une vigne en Combe Rateau, finage de Dijon, par Guy Rabby, chanoine de la chapelle ducale (1357, 28 août). — Bail à cens d'une maison sise au château de Dijon dite le Meix aux Clercs de Prenois, par Jacques d'Etevaux, chapelain, à Guy Rabby, chanoine de la chapelle ducale (1359 juillet). — Acte par lequel les héritiers de Guy Rabby, doyen de la Sainte-Chapelle, et de Huguenin, son frère, renoncent à tous leurs droits sur la succession de ces deux frères, moyennant la somme de 400 francs d'or (1381, 28 mars). — Provisions de la chapellenie de Guy Rabby, données par le chapitre à Jean Chaumard, curé de Grenant, chorial de la Sainte-Chapelle (1525, 3 juin); — à Humbert Henri (3 juillet 1530). — Déclaration des héritages, rentes et revenus de cette chapelle (1525). — Amodiation d'une vigne, en Mal Tondu, finage de Dijon (1526). — Déclarations des biens. Inventaire des pièces (Sans date).

G. 1177. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1307-1610. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Chapelles. — IX. Chapelle Jean de Trochères. — Vente d'une maison rue Es Offrois, à Dijon, faite par Odet Digenoz, bourgeois de Dijon, à Jacques de Trochères, curé de Montbard, à Pierre, prêtre et Jeannin Jucher frères (1307, juin). — Acquêt par Jean de Trochères, prêtre, d'une maison, rue des Chanoines, à Dijon (1324, mai). — Acquêt par le même d'une terre en Grand-Champ, finage de Dijon (1326, mars). — Autre d'une vigne en Champ Renard, même finage (1327, mars). — Autre d'un curtil, rue du Pautet, par Odet Joffroy, clerc de Sacquenay (1327, avril). — Autre d'une maison sise derrière la maison au Singe, par Jean de Trochères, chapelain de la chapelle ducale (1339, mai). — Bail à cens d'une maison, rue des Bergers, passé par le même à Jean Mugnier (1339, mars). — Acquêt par Jean de Trochères, curé de Montbard et chapelain de la chapelle ducale, d'une terre au Poiretet, finage de Longvic (1343, novembre). — Autre par le même d'une terre en Poy de faim, même finage (1343, 24 novembre). — Autres par le même d'une terre en l'Escheigne, aux Longeottes, finage de Dijon (1343, octobre, 1344, 2 octobre). — Autre par le même d'une maison derrière l'église Saint-Jean (1344, novembre). — Amodiation de cette dernière terre faite par le chapitre en 1403 et 1433. — Acquêt par le même Jean de 4 livres et 10 soudées de terre de rente sur une maison rue des Changes (1531). — Acquêt par le chapitre d'une maison rue Saint-Pierre pour la dotation de la chapelle naguère fondée par Jean de Trochères (1355/6, 9 février). — Extrait du testament de Pierre de Nouheroy dit le Gros Clerc, qui donne à la chapelle de Jean de Trochères une vigne en la rue Mugneresse sur les Perrières (1415, 19 septembre). — Baux à cens de vignes en l'Ecuperie, finage de Dijon, dépendant de cette chapelle passés par le chapitre en 1392, 1401, 1420, 1426, 1430, 1433, 1435, 1436, 1440, 1446, 1450, 1459, 1466, 1472, 1507, 1515, 1517, 1520, 1526, 1530, 1531, 1551, 1571. — Acquêt par Monin d'Echenon, bourgeois de Dijon, de 3 fr de rente sur une maison rue Verrerie (1405). — « Douhaire » de la fondation de la chapelle de Jean de Trochères (1400). — Bail à cens d'une terre au Petit Pasquier, finage de Dijon, passé par le chapitre (1487, 1503); — id. d'un jardin rue des Boursots, au faubourg Saint-Pierre (1512, 1531, 1574); — id. d'une terre en Creusot, finage de Dijon (1531); — id. d'une terre au Pasquier, même finage (1565); — d'une maison rue du Grand-Pautet (1569, 1596, 1603, 1604, 1606) — Manuels (1600).

G. 1177 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 59 feuillets papier; Reliure en parchemin.

1375-1600. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.

Chapelle Jean de Trochères. — Recueil de copies fait au XVIe siècle des baux à cens et actes relatifs à cette chapelle.

G. 1178. (Liasse.) — 105 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1312-1585. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Chapelles. — X. Chapelle de Gérard de Bar-le-Duc ou de la Croix. Mirande. Acquêt par Guillaume de Champdivers, médecin à Dijon, d'une terre au closeaul de Mirande (1312, décembre).— Bail à cens d'une vigne au Creot de Mirande et d'un meix audit lieu passés par Mahaut, dame de La Marche et de Chaussin, femme de Henri de Bourgogne, à Guillaume de Champdivers, médecin (1312/3, mars, août). — Acquêt par Guillaume de Champdivers, médecin, d'une terre au closeau de Mirande (1313, avril, 1314, octobre, 1316, décembre).— Acquêt d'une terre en la Goulotte, même finage (1316, décembre) ; — id. en la Mare (1316, octobre) ; — id. un meix à Mirande (1316, novembre). — Approbation donnée par Mahaut, dame de La Marche et de Chaussin, femme de Henri de Bourgogne, des acquêts faits à Mirande par Guillaume de Champdivers, médecin (1316, novembre). — Acte de prise de possession par Girard de Bar-le-Duc, physicien du duc de Bourgogne, des héritages sur Mirande qui lui ont été vendus par Henri de Champdivers, chanoine de la chapelle ducale et Regnaut de Champdivers, clerc, frères, enfants de Guillaume de Champdivers (1347, 13 juin). — Vente. Quittance de la somme de 80 livres tournois, prix de cette vente (1347). — Acquêt d'un meix à Mirande par le même Girard de Bar (1348). — Acquêt par le même de trois émines de blé de rente sur Rouvres au prix de 100 florins (1355/6, 22 février). — Amodiation des terres du domaine de Mirande (1429). — Bail à cens d'une terre à Mirande passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1451). — Dijon. Vidimus de la charte du duc Eudes IV, qui, pour récompenser les services de Girard de Bar, son physicien, lui donne la maison de la Corvée située vers le couvent des frères mineurs, moyennant le cens annuel d'une demi-livre de cire (Lantenay, 1335). — Acquêt par Girard de Bar d'une vigne au Grand Pasquier, finage de Dijon (1341/2, décembre, janvier) ; — id. d'une vigne aux Argentières (1343, juillet). — Acquêt d'une vigne au Pomerot, même finage, par Garnier de Grancey (1344, juin). — Autre d'une maison sise au château de Dijon par Girard de Bar, maître dans l'art de la médecine, médecin du duc de Bourgogne (1345/6, 2 janvier); — id. d'une vigne en Poussot (1345, mars). — Lettres de Eudes IV, duc de Bourgogne, qui, pour les bons services profitables et agréables, de Girard de Bar, son physicien, lui donne une maison située sur la paroisse Saint-Philibert de Dijon (Hesdin, 28 décembre 1345). — Autres du même qui, sur la demande de Girard de Bar, son physicien, lui accorde l'amortissement de la maison qu'il élève au château de Dijon dite la maison où il a l'intention de fonder une chapelle et une école de 13 écoliers avec un « maistre qui les apenra et menray à l'école » (Villaines, 1348, 25 août). — Acquêt par le même Girard sur les héritiors de Guillaume d'Auxonne, évêque d'Autun, d'une maison sise au château de Dijon (1345/6, 2 janvier). — Autre d'une vigne au Poussot, (1345, mars) ; — id. d'une terre en Maubuée, même finage (1347/8, 9 mars) ; — id. d'une vigne vers Mirande (1350) ; — id. vers Mirande et en Sully (1352, 1354) ; — id. d'une rente sur une maison, rue Es Offrois (1352) ; — id. de la moitié d'une maison, rue du Petit Cloître (1355) ; — id. d'une rente sur une maison rue des Grands-Champs (1361/2, 9 avril). — Vente par Garnier de Grancey, prêtre, à Jacques Poissenot, d'une maison sise rue de la Porte-Neuve, près la maison de Joffroy de Blaisy, chevalier (1347, 30 mai). — Autre de la même maison faite par Jacques Poissenot, aux chapelains de la chapelle fondée par Gérard de Bar (1362). — Baux à cens de cette maison passés par les chapelains (1362, 1363, 1405, 1422, 1423). — Transaction au sujet d'un mur mitoyen d'une maison, rue du Pautet (1450). — Bail à cens d'une maison au château de Dijon, tenant à la basse-cour de l'hôtel ducal, passé par le chapitre (1439). — Saulon-la-Chapelle. Acquêt de terres es Quarres, finage de Saulon, par Jean Poissenot (1314, décembre, 1339, 1360). — Autre par le même d'un pré en la Gote (1316, décembre, 1377) ; — id. autre aux Brosses, aux Quarres, en Prainjoffroy (1348). — Acquêt par Gérard de Bar de terres au finage de Saulon en la Mare et près la Rivière (1352, 29 juin) ; — de plusieurs terres (1356) ; — au Cerisier (1360). — Vente de terres et de cens sur Saulon, faite par Perrenet ·Huilier, de Saulon, aux exécuteurs de la fondation de Girard de Bar (1361, 13 octobre). — Vente d'un pré en Checheron, finage de Saulon, par Perrenet l'huilier, aux mêmes (1361/2, 2 avril). — Acquêt par les mêmes de rentes sur des héritages (1362, 1363) ; — id. de terres en Montelon, et en l'Esperonnier (1362) ; — id. de pré en Tireboyaul (1362) ; — id. de terres en Martellot (1372) ; — id. de terres et prés (1390). — Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient le chapitre en possession du domaine de Saulon, appartenant à la chapellenie de Gérard de Bar (1404). — Acquêt par le chapitre du pré de la pointe sur Saulon (1439). — Chevigny-Saint-Sauveur. Acquêt, par Gérard de Bar, d'une terre en la Pissoire, finage de Chevigny (1348). — Acquêt de cens sur Chevigny, par les exécuteurs de la fondation de Gérard de Bar (1463). — Crimolois. Acquêt par Gérard de Bar de terres aux Biez et au Chagne, finage de Crimolois (1354). — Fixin. Acquêts de terres et vignes, sur Fixin, par les exécuteurs de la fondation de Gérard de Bar (1365, 1368). — Fontaine-les-Dijon. Acquêt d'une vigne en Vaux, finage de Fontaine, par les mêmes (1361). — Donation de terres et vignes à Fontaine, faite à la chapellenie Gérard de Bar, par le chapelain J. Poissenot (1382). — Rouvres. Acquêt d'une terre en Courtpartages, finage de Rouvres, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, pour la chapelle Gérard de Bar (1333). — Talant. Acquêt par Gérard de Bar de 20 sols de rente sur une maison à Talant (1343, juin). — Copie délivrée par la chancellerie du duché en 1376, du testament de Girard de Bar-le-Duc, maître en médecine, chanoine de la chapelle ducale, par lequel, après avoir choisi sa sépulture devant l'autel de Saint-Fiacre, fait différents legs aux hôpitaux, aux couvents de Dijon, aux pauvres écoliers des écoles de Dijon, laisse à ses héritiers naturels ses biens de Lorraine, recommande ses élèves à ses exécuteurs testamentaires, il dispose du reste en faveur de la Sainte-Chapelle, où il fonde deux chapellenies (1361, octave de Saint-Pierre et Saint-Paul). — Autre vidimus. Acte par lequel les deux chapelains exécuteurs du testament de Girard de Bar instituent quatre écoliers, ou enfants de chœur avec une dotation constituée par l'excédant des biens restant après les dettes payées, les legs acquittés et les chapellenies dotées (1363, 17 octobre). — Déclaration des biens de la chapelle de Bar (1516). — Sentence du bailliage qui admet le chapitre de la Sainte-Chapelle parmi les créanciers de Simon Verne, au sujet d'une maison rue des Chanoines (1545). — Provisions de la chapelle de Gérard de Bar, donnée par le chapitre à Claude Moignard, prêtre (1585, 23 juin). — Inventaire des titres de cette chapelle, dressé en 1506.

G. 1179. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1324-1511. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — IX. Chapelle des Loiges. Lettres d'Eudes IV, duc de Bourgogne, qui amortit les héritages situés sur le territoire de Dijon, acquis par Marguerite, dame des Loiges, damoiselle, pour la dotation de la chapellenie qu'elle fonde en la chapelle ducale (Maulny, octobre 1324). — Baux à cens passés par le chapitre pour cette chapelle d'une maison à Dijon, rue des Crais (1374, 1431, 1433) ; — d'une vigne en Tésart (1375) ; — d'une autre en Valemon (1398). — XII. Chapelle de Henry de Villeberny. — Bail à cens de vignes au finage de Daix, passé par Béatrix, veuve de Martin Vallart, de Tolant (1326/7, janvier). — Acquêt d'une maison rue Saint-Jean, par Mairote, veuve de Monnet Giraudot, de Villeberny, et Henry, prêtre, son fils (1369). — Autre d'un cens en vin sur une vigne à Daix, par Henri de Villeberny, prêtre, curé de Hauteville (1380). — Autre d'une maison rue des Forges, par Henry de Villeberny, chanoine de la chapelle ducale (1394). — Autre d'un meix même rue (1396). — Autre d'une vigne en Montevigne, finage de Dijon (1380). — Autre d'une vigne au même lieu par Léon Pasté (1385). — Autre d'une pièce de vigne en Pautet, faite par Henri de Villeberny, sur les héritiers de Jean Paste (1394/5, 28 janvier). — Copie de l'acte de fondation d'une chapellenie en la Sainte-Chapelle, par le chanoine Henry de Villeberny, qui la dote de cens sur des maisons rue Saint-Jean, rue des Forges, grande rue Saint-Jean, des prés en Lamponne, des terres et des vignes sur Dijon, Daix, Fauverney, Tart (1404, 23 mai). — Bail à cens d'une maison près de la chambre des Comptes (1511). — Manuel sans date.

G. 1180. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1326-1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XIII. Chapelle de Jacques Martin de Boux, et de Jean Pougeot. — Testament de Jacques Martin, de Boux, bourgeois de Dijon, qui choisit sa sépulture devant l'autel de Saint-Martin, en l'église de la Sainte-Chapelle, et y fonde une chapellenie qu'il dote des héritages qu'il possède à Saulon-la-Chapelle ; — de cens en blé et en vin qu'il perçoit à Couchey ; — son maisonnement appelé de Champeaux, au vieux marché de Dijon, et une vigne en Grand-Champ, finage de Dijon. — Cette chapelle est placée sous l'invocation de N.-D., de saint Jean l'évangéliste, et de saint Martin (1326, mai). — Fondation par Jean Pouget, clerc, à Dijon, d'une chapelle en l'église de la chapelle ducale, sous le vocable de Marie-Madeleine, et qu'il dote de quatre journaux de vignes au Poussot, de cinq journaux de terre devant la maison de Pontigny (1327). — Acquêt d'une vigne en Giron, par Lambert Morel, curé de Fénay, remis à la chapelle Pouget (1367). — Baux à cens passés par le chapitre de la Sainte-Chapelle, d'une vigne en Grand-Champ (1372) ; — id. en Giron (1406, 1425, 1437) ; — id. d'une maison sous les murs du chastel de Dijon (1421) ; — id. d'une vigne en Grand-Champ (1425) ; — id. de terres à Aiserey (1429) ; — id. d'une maison sise rue de Champeaux, au Vieux Marché (1467, 1473). — Manuels des cens (1625). — XIV. Chapelle d'Etienne de Beaumont. — Fondation par Etienne de Beaumont, prêtre chorial de la chapelle ducale, d'une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie, de saint Pierre, de saint Paul et de saint Martin. — Il lui donne tous ses ornements, et la dote de la moitié d'une maison au Chatel de Dijon, des vignes en Grand-Champ, vers le moulin Bernard, la moitié du pressoir joignant la maison, une autre moitié de maison et pressoir, des vignes sur Ruffey, et Bellefond. — XV. Chapelle de Jean de Montbard. Vidimus des lettres de Eudes IV, duc de Bourgogne, qui institue Jean du Pautet, bourgeois de Dijon, receveur des marcs qui lui sont dus chaque année par la mairie de Dijon, du double marc, qui lui a été accordé par la commune pour le subside du roi de Navarre, et avec le pouvoir de saisir et mettre sous sa main tous les acquêts, induement faits à Dijon et dans le duché (Dijon, 2 avril 1334). — A la suite desquelles lettres est la vente de deux vignes aux Echaillons, finage de Dijon, faite par ce receveur à Jean de Montbard, chapelain de la chapelle ducale (1339/40, janvier). — Vente d'une vigne aux Poussots, finage de Dijon, faite par Etienne de Musigny, chevalier, à Jean de Montbard, chapelain (1339/40, février). — Acquêt par Nicolas Perrot, prêtre, de la moitié d'un maisonnement au château de Dijon (1365). — Partage de ce maisonnement entre Nicolas Perrot et Etienne Aubours (1365). — Bail à cens de ce maisonnement, rue du Chastel, faisant le quarré de la rue tirant derrière la Chambre des comptes (1444). — Déclarations des biens de la chapelle (s. d., et 1573), (xv^e siècle). — Bail à cens par le chapitre, d'une maison sise rue Saint-Jean (1421, 1426 1427) ; — d'une vigne aux Lentillières (1446). — Reconnaissance de cens sur des vignes à Chambolle (s. d., manuel, 1625). — Démission de la chapelle Sainte-Catherine ou de Maillard, donnée par T. Michelot (1625). —

G. 1181. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1336-1589. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Chapelles. — XVI. Chapelle de Pierre, doyen de la Chrétienté à Dijon. Délibération du chapitre de la chapelle ducale, qui, après avoir constaté l'insuffisance des ressources affectées par Pierre, doyen de la Chrétienté, pour la dotation de la chapelle qu'il avait fondée, y réunit les biens donnés dans ce but par Marguerite, fille de Thierry Baudouin, bourgeois de Dijon (1336, février). — XVII. Chapelle Hugues de Gevrey. — Fondation par Hugues de Gevrey, clerc et Phelitie, sa femme, fille de Guillaume de Bèze, à Dijon, d'une chapelle en l'église de la chapelle ducale pour laquelle ils donnent la moitié de la maison de Marigny, rue de la Parcheminerie, à Dijon, une maison de bois, même rue, une vigne en Bussy, près la fontaine d'Oisse (1337/8, mars). — XVIII. Chapelle de Jean Bruchiotte. — Bail à cens de terres et vignes sur Fixin, passé par Jean Bruchiotte, de Dijon (1343). — Acquêt d'une vigne en Montevigne, finage de Dijon, par le chapitre en qualité d'exécuteur du testament de Jean Bruchiotte, fondateur d'une chapelle (1346, mai). — Acquêt d'une pièce de vigne en Granchamp, finage de Dijon, par Gilet Naudet, prêtre (1346).— Autre d'une vigne aux Echaillons, même finage, par les exécuteurs du testament de Jean Bruchiotte (1347). — Lettre contenant l'assignal de rentes pour cette chapelle sur une maison rue au Comte et des héritages à Ouges (1347). — Bail à cens d'une maison, rue de la Porte au Prévot Guillaume ou Nanxion (1377). — Vidimus du mandement de Jean Comte, de Nevers, ayant le gouvernement de Bourgogne, en absence de son père et de sa mère, au bailli de Dijon, de remettre aux chapelains de la chapellenie de J. Bruchiotte les biens saisis sur J. Chopillard, leur débiteur (1335/6, 30 janvier). — Procuration générale donnée par Colin Caillot, chapelain de cette chapelle (1391). — Déclaration des héritages de cette chapelle, xvi^e siècle. — Bail à cens d'une terre sur Saint-Apollinaire, passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1454) ; — id. d'une terre es Longennes, finage de Dijon (1459) ; — id. d'une terre aux Oilliers, même finage (1499, 1524) ; — id. d'une vigne au Cerisier, même finage (1501, 1526) ; — id. d'une vigne en Trimolois, même finage (1502). — Provisions de l'office de chapelain de la chapelle données à Regnaut de Loriot par le chapitre (1539). — Manuels de la chapelle (1609). — XIX. Chapelle de Renaud Ratier ou de Saint-Antoine. — Testament de Regnaut Ratier, chapelain de la chapelle ducale, qui fonde en cette chapelle une chapellenie, à laquelle il donne une maison à Dijon, des vignes en Bray, en Bussy, près la fontaine d'Ouche et aux Perrières, en Tesard, à Saint-Apollinaire et à Ahuy, et un curtil, rue des Petits-Champs (1346, août). — Acquêt de terre à Barges et à Sathenay à Renaud Ratier, clerc à Dijon (1341). — Bail à cens de vignes aux Perrières et en Tésard, passé par le même (1344). — Autre par le chapitre d'un curtil, rue des Petits (Champs) (1392, 1406). — Autre d'un cens sur une vigne vers la léproserie de Talant (1343). — Echange entre Regnaut Rathier qui cède sa maison de la rue des Petits-Champs aux héritiers du Vaux contre une maison rue de la Porte Guillaume (1359, janvier). — Bail à cens passé par le chapitre d'une maison sise rue Saint-Jean (1486). — Etat du revenu de cette chapelle (xvi^e siècle). — XX. Chapelle de Guillaume Lere. — Testament de Guillaume Lere, chanoine de la chapelle ducale, qui fonde une chapellenie dans cette église, à laquelle il lègue un journal de terre sur Longvic (1342). — Bail à cens d'une vigne à Chenôve en l'Aubépin (1445).

G. 1182. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1313-1614. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XXI. Chapelle de Torcenay. Acquêt d'une vigne en Bussy, finage de Dijon, par Pierre de Layer, clerc à Dijon (1343). — Autre semblable, en la Côte de Bussy (1343). — Acquêt d'une terre à la Cras, finage de Saulon-la-Chapelle, par Jeanne de Boveret (1343).—Autre d'une terre aux Arbues, même finage, par Pierre de Layer, prêtre à Dijon (1344). — Testament de Pierre de Layer, prêtre, qui fonde un anniversaire et une chapellenie, en la chapelle ducale, pour lesquels il donne des vignes en Bussy, près la fontaine d'Ouche, une rente de 15 sondées sur la vente du pain et du vin à Dijon, deux maisons et un melx, rue de la Croix-Blanche, et des terres à Saulon-la-Chapelle (1361/2, janvier). — Testament de Perrenette de Layer, damoiselle, veuve de Regnaud de Torcenay, écuyer, qui, entre autres dispositions, fonde une chapellenie dans l'église de la chapelle ducale, pour laquelle elle donne toute sa terre de Couchey, à l'exception d'une maison, et dans le cas où elle ne suffirait pas, la somme de 100 francs d'or une fois payé. Legs aux cures de Fénay, de Premeaux, d'Arc-sur-Tille, aux églises et hôpitaux de Dijon, etc. (1384, jour de Saint-Mathieu). — Lettres de Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Courtivron, chancelier du duc de Bourgogne, qui, en échange de la terre de Couchey, donnée par M^{me} de Torcenay à la Sainte-Chapelle, et dont il donne la déclaration, cède au chapitre 12 livres de rente, assignées sur la maison de la Borde, sise rue aux Fols, à Dijon (1406, 23 septembre). — Autres du même, par lesquelles, voulant décharger sa maison de la rue des Fols de cette rente de 12 livres, il assigne cette rente sur des maisons rue des Grands Champs, hors la Porte Fermerot, rue aux Fèvres, rue des Prêtres, derrière l'église Saint-Nicolas, rue Saint-Nicolas, rue des Crais, sur des vignes en Petigny, en Chenevary. — Baux à cens passés par le chapitre de trois maisons près la Porte Fermerot (1429); — de vignes aux Essarteux, finage de Fontaine (1439, 1621); — d'une maison et jardin, rue Chaude (1466, 1471, 1475, 1482, 1526); — de 20 sols de rente sur Fouchanges (1487); — de 15 gros sur une maison rue du Chanet (1488). — Reconnaissance de cens sur une vigne en Petigny (1551). — Bail à cens de vigne en ce climat, passé par le chapitre à M. Bailly, avocat (1611). — Déclarations des héritages, appartenant à cette chapelle (1568, 1596, et sans dates). — Arpentage de ces terres (1625). — Manuels des cens de cette chapelle (1542, 1569, 1575, 1578, 1591, 1607).

G. 1183. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1344-1617. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. XXII. Chapelle de Jean et Marguerite Rattet. — Testament de Jean Rattet, de Beaune, clerc à Dijon, qui fonde un anniversaire et une chapellenie en l'église de la chapelle ducale, où il veut être enterré. Il y affecte 40 sols de revenu sur une maison rue de la Coutellerie, une vigne à Chenôve, une autre en Bourdenées, finage de Dijon, sur la fontaine d'Ouche, derrière le moulin de Vesson, des terres à Mirande, au Conroy, en Maultoy et à Quetigny (1344). — Vente faite par Jacques de Chasans, écuyer, et Jeannotte, sa femme, seigneurs de Valencomte en partie, à J. Jeannet de Channay, son homme, de la moitié de l'échute de mainmorte de Barthélemy, maire de Valencomte (1356). — Acquêt par Robert Gueneau, de Diénay, de deux pièces de terre sur ce finage (1358). — Acquêt de terres sur Diénay, par Jean Jeannot de Chaignay (1369). — Testament de Marguerite, fille de Jean Ratet, qui augmente la chapellenie, fondée par son père, d'une maison rue du Cloître, de vignes devant la Colombière, aux Petits Poussots, aux Granges, de terres à Saulon-la-Chapelle, et d'un cens sur une maison rue de la Parcheminerie (1369, 23 juillet). — Acquêt d'une maison rue du Sachot, à Saulx-le-Duc, par la veuve Lambelot Larecte (1373/4, 2 janvier). — Acquêt d'une maison même rue, par la même (1375/6, 25 février). — Echange de cette maison contre une terre aux Quarreaux (1375/6, 2 mars). — Acquêt d'une terre et champs du Pantet, même finage, par Lambelet Le Ratet (1380/1, 16 janvier). — Autre par le même d'une terre au curtil de la Creusotte, même finage (1382/3, 23 février); — id. d'une maison rue du Sachot, à Saulx-le-Duc (1385); — id. d'une terre aux Quarreaulx (1385); — id. d'une vigne sur le chemin de Diénay (1335); — id. d'une maisure à Chaignay (1385); — id. d'un curtil à la Croisotte (1335). — Donation faite par Humbert, prévôt du chapitre de la chapelle ducale, à Richard de Grandvillars, curé de Chevannay, de cens assignés sur des vignes du finage de Nuits (1388, septembre). — Acquêt d'une maison, rue du Puit Chureaul, à Chaignay, par Jean dit Jeannot, dudit lieu (1391); — id. par le même de la moitié d'un meix à Diénay (1396); — id. d'une maison, rue du Cloître, à Dijon, par Jean Garriot, fils de Jean Jeannot de Chaignay (1403). — Acquêt d'une maison, rue de la Parcheminerie, par Jacques Claris, faiseur de cardes (1393). — Déclaration des héritages dépendant de la chapelle (1520). — Inventaire des titres (xvi^e siècle). — Inventaire de communication de pièces (1627). — XXII bis. Chapelle de Simonet, barbier du duc de Bourgogne. — Fondation d'un anniversaire et d'une chapellenie qu'il dote de terres aux Argilières, finage de Dijon, 50 sols de cens sur une terre aux Vieilles-Fourches et 52 sols sur une terre en Combe-Château, même finage (1344). — XXII ter. Chapelle de Marie d'Epernay. — Déclaration des biens de la chapelle (s. d., xiv^e siècle). — XXIII. Chapelle de Jean Potier. — Acquêt d'une terre en Pailley, finage de Couternon, par Jean de Renève, prêtre à Dijon (1344). — Testament de Jean Potier, archidiacre de Langres, chanoine de la chapelle ducale, qui fonde une chapellenie en ladite chapelle et la dote de 20 livrées de terre sur les héritages qu'il a acquis à Darois (2 décembre 1376). — Acceptation de cette fondation par le chapitre avec mention que ces 20 livrées de terres proviennent d'achat sur M. de Pontailler à Varanges et à Tart (1379, mars). — Vente faite par Humbelet le Chauvelet, tonnelier à Dijon, au chapitre de la chapelle ducale, pour la chapelle fondée par Jean Potier, archidiacre de Langres et chanoine de ladite chapelle, de 3 fr. de rente assignée sur une maison, grande rue Saint-Nicolas, hors les murs (1379/80, 11 février). — Acquêt de cens en blé et en vin sur une maison rue de la Ribottée, par la chapelle de J. Potier (1387). — Vente faite par Perrenot Poissenot à Jean de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de

France et à Jeanne d'Oiselet, sa femme, de 10 livres de rente assignées sur une vigne aux Perrières, finage de Dijon, sur une vigne à Talant, sur une maison rue en Riboutées, à Dijon, sur une vigne à Marsannay et sur une autre aux Longeottes pour la somme de 100 francs d'or (1385, 12 mai). — Quittances données par M. et M^{me} de Vienne (1388, 22 février et 30 mars). — Acquêt par le chapitre de 20 sols de rente sur une maison, rue Neuve, à Dijon (1397/8, 11 février). — Déclaration des biens de la chapelle (s. d., xiv^{e} siècle). — Acquêt par le chapitre de 3 fr. de rente sur Humbelet le Chauvelet, tonnelier à Dijon (1407). — Procédures faites par les chapelains de la chapelle J. Potier, pour le payement de cens assignés sur l'hôtel de l'Aigle Noire, rue Saint-Jean (1499, 1518, 1521). — Terminé par un arrêt du 16 mars de cette dernière année qui donne gain de cause au chapitre. — Acquêt par Guillaume Simon, maître des ouvrages de maçonnerie du roi en Bourgogne, du quart d'une maison sise rue de la Porte-Neuve, censable à la chapelle Jean Potier (1516). — Pièces d'une instance au Parlement entre le chapitre et M^{me} Chambellan au sujet d'un cens assigné sur la maison de l'Aigle Noire (1528). — Acquêt d'une rente de 20 sols pour cette chapelle (1559). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence décrétale obtenue au bailliage par les chapelains de la chapelle Jean Potier, au sujet d'une rente sur la maison d'Essoyes, sise grande rue Saint-Jean (1561). — Manuels des cens de la chapelle (1559, 1587, 1563, 1590, 1593).

G. 1184. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1343-1622. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. XXIV. Chapelle Jean Foutelet. — Fondation en l'église de la Sainte-Chapelle, par Jean Foutelet, de Dijon, d'une chapellenie en l'honneur de N.-D., de saint Pierre, de saint Paul et de tous les saints, pour laquelle il donne des terres à Saint-Apollinaire, et une vigne en Vaulemin, finage de Dijon (1346). — XXV. Chapelle de Jean Moussière. — Fondation semblable par Jean Moussier, de Spoy, prêtre, d'une chapellenie dédiée à la Vierge, à saint Pierre, saint Paul, saint Jean l'Évangéliste, et saint Thibaut, qu'il dote de vignes sur Fontaine, Ruffey, Dijon, de cens sur des vignes à Pouilly, deux maisons rue aux Fèvres, et une autre rue de la Maladière (1343). — XXVI. Chapelle de Coulmier. — Fondation par Humbert de Coulmier, clerc, demeurant à Fixey, d'une chapellenie en l'autel de Saint-Thibaut, à la chapelle ducale, à laquelle il donne des vignes à la porte des Granges et à Larrey (1348/9, 30 janvier et 1346, 21 décembre). — Bail à cens de vigne en Tire Paisseaul, passé par le chapitre pour la chapelle (1459, 1474, 1476) ; — de vignes aux Combottes, finage de Fontaine (1545) ; — de terres au finage de Longvic (1622). — Déclaration du domaine (s. d.). — XXVII. Chapelle Guillaume de Pailley. — Lettres de Eudes IV, duc de Bourgogne, qui, pour récompenser Pierre d'Epernay, chevalier, des services qu'il a rendus à la duchesse de Bourgogne trépassée, lui donne une rente de 25 livres sur les marcs de la ville de Dijon (Argilly, 12 septembre 1337). — Présentation faite par Guillaume de Pailley, chevalier, des lettres en vertu desquelles Perrenette d'Epernay, dame de Bierne, sa femme, touchait cette rente de 25 livres en qualité d'héritière de son père (1359, 17 décembre). — Acquêt d'une terre au Rosier, finage de Saint-Apollinaire, par Robert Le Muriet, prêtre à Dijon (1358). — Cession faite par Richard Bonnet, sage en droit, à Guillaume de Pailley, chevalier, de 10 livres de terres qui lui étaient dues par Guillaume de Varanges, écuyer (1359). — Fondation d'une chapellenie en l'église de la chapelle ducale par le même Guillaume, qui y affecte ces dix livrées de terre (1359, 7 décembre). — Augmentation par le même de cette chapellenie qu'il dédie à saint Claude, à laquelle il attribue tout ce qu'il possède à Concœur, 10 florins de rente sur sa terre et un cens de trois émines de froment sur les dîmes d'Arc-sur-Tille (1365, 21 septembre). — Convention d'arbitre pour le jugement d'une cause entre les chapelains de cette chapelle, et Nardin Jehannot, au sujet d'une maison, rue de la Parcheminerie, devers la rue qui tend de l'hôpital de la Chapelotte aux Cordeliers (1379). — Acquêt de terres aux Argillières, finage de Dijon, par Pierre de Bar, prêtre (1382). — Procuration donnée par Jean et Richard de Chissey, frères, pour un procès avec le chapitre pour la rente de 10 livres assignée sur la terre de Varanges (1381, 27 juin). — Engagement pris par Richard Bouhot, de Dijon, de payer cette rente de 10 florins à la décharge des frères de Chissey (1384, 8 octobre). — Provisions de la chapellenie de Pailley, données par le chapitre à Pierre Perrot, de Pouilly (5 avril 1390). — Autorisation donnée au même de permuter avec Pierre Ives, chapelain de la chapelle Saint-Julien (1390, 13 avril). — Arrêt du Parlement de Paris, qui condamne les héritiers de Richard Bouhot à payer les 10 florins de rente qu'ils doivent à la chapelle de Pailley (1403, 26 août). — Procédures. — Reconnaissance des arrérages de cette rente donnée par Guyenot Bouhot, bourgeois de Dijon (1407). — Bail à cens d'une vigne en l'Argillière, finage de Dijon, passé par le chapitre (1421). — Mandement du bailli de Dijon, pour assigner sur les biens des héritiers de Richard Bouhot la rente de 10 florins due aux chapelains de la chapelle (1432). — Déclaration des biens (xvi^{e} siècle). — XXVIII. Chapelle de Trouhans. — Vente d'une vigne en Grand-Champ, finage de Dijon, par Osanette, femme de Laurent Quinedebat, de Dijon, à Jean Gilet, prêtre (1348, 13 novembre). — Acquêt par le même d'une terre en Champeaul, finage de Quetigny (1349) ; — id. d'un meix et maison à Mirandes (1350) ; — id. d'une terre à Lichey (1350) ; — id. par Jean Gilet, dit Pitoul, prêtre, d'une maison à Dijon, rue des Riboutez (1351) ; — id. d'une terre en Portefeuille, finage de Mirandes (1367) ; — id. d'une terre au champ de la Place, finage de Bretenières (1373). — Autre emprès la Grange, même finage (1374) ; — id. aux Courtes, même finage (1374); — aux Courtes, au Saley, même finage (1375) ; — id. en Crimolain et en la Surprise (1376). — Vente de la maison, rue des Ribotées, faite par Jean Gilet, à Nicolas Piloitl du Piqueux, clerc (1377). — Acquêt d'une vigne au grand Poussot, par Nicolas Piqueux (1389). — Autre d'une terre sur Mirande, par le même (1396) ; — Bail à cens passé par le chapitre au nom de la chapelle fondée par MM. de Trouhans, d'une maison rue des Riboutés (1416). — Autre semblable d'une maison rue ès Noirots (1446, 1517, 1528, 1546). — Autre semblable de terres au finage de Mirande (1520). — Déclaration des biens de cette chapelle (1596). — XXIX. Chapelle de Blaisy-Saint-Verain. — Testament de Jeanne de Saint-Verain, femme de Guillaume de Blaisy, écuyer, qui choisit sa sépulture devant l'autel Saint-Georges, dans la chapelle fondée par Geoffroy de Blaisy, seigneur de Mauvilly. — Entre autres legs elle augmente la dotation de cette chapelle de 12 livres de rente (1349, 1er décembre).

G. 1185. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1350-1620. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. XXX. Chapelle Saint-Lambert, de Jean de Bèze et des Bretenières. — Extrait du testament d'Alix, veuve de Huguenet de Bretenières, drapier à Dijon, qui lègue en augmentation de la chapelle fondée par elle et son mari en l'église de la chapelle ducale trois journaux de terre vers la grange de Cromoy, deux autres au Montaul, plus une cuve de six muids et deux cuveaux (1350, 2 juin). — Vente faite par Guillaume de Marey, écuyer, fils de Humbert de Marey, à Jean de Bretenières, drapier, de 10 florins de rente assignés sur une maison, des héritages et des cens à Gevrey (1355, 17 juillet). — Bail à cens d'une vigne au Rosier, finage de Dijon, passé par le chapitre au nom de cette chapelle (1366). — Autre semblable d'une vigne à Daix (1378, 20 juin, 1405, 1406, 1421, 1506, 1521). — Déclaration du douaire de la chapellenie (xive siècle). — Autre déclaration (xvie siècle). — Reconnaissances de cens sur des vignes en Montevigne, en Bussy, aux Poussots, en la Rousse, finage de Dijon (1493-1507). — Manuel des cens de la chapelle (1602). — Provisions de l'office de chapelain de cette chapelle données par le chapitre à Georges Depringles (1577). — XXXI. Chapelle Philippe Aubriot. — Vente faite par Etienne de Musigny, chevalier, au nom de Jean de Musigny, chevalier, son neveu, à Philippe Aubriot, clerc sage en droit, d'une maison, meix, fonds et appartenances sise au chastel de Dijon, le matériel du pressoir et une vigne en Pissevin, finage de Dijon, pour la somme de 500 florins (1351, 8 juillet). — Bail à cens de cette vigne passé par le chapitre (1418, 1420, 1429, 1432, 1480, 1482). — Vente faite par Clairembaut Ledoulon, de Dijon, au chapitre de la chapelle ducale, pour la chapelle fondée par Philippe Aubriot, chanoine chantre, de 100 soudées de terre assignées sur une maison rue de la Corroierie, devant la croix du cimetière de N.-D., sur une autre rue Bouchefol et sur une terre près la grange d'Epirey (1379, 9 novembre). — Reconnaissance par Philippe Arnaut, bourgeois de Dijon, de la somme de 250 livres qu'il doit au chapitre, pour la fondation Aubriot (1395). — Promesse faite par Philippe Musnier, dit Jossequin, tabellion à Dijon, de verser cette somme au chapitre (1415). — Acquêt par le chapitre de 20 sols tournois de rente assignée sur des vignes en la Roye et aux Crais de Pouilly, finage de Dijon (1500). — Autre d'une rente de 20 sols cédée par Guillaume de Mâlain, docteur en droit et seigneur de Mâlain, et Claude Jaquelin, seigneur de Premeaux, au chapitre (1514). — Constitution de 100 s. t. de rente faite par Jean de Pluvot, écuyer, au profit de cette chapelle (1555). — Provisions de chapelain de cette chapelle donnée par le chapitre à Jean Pichon, clerc chorial (1430). — Bail à cens de la maison rue de la Charbonnerie, passé par le chapitre (1558). — Constitution de 13 l. 6 s. 8 d. de rente faite par Africain de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots, au profit de cette chapelle (1530). — Déclaration des rentes (sans date, xvie siècle).

G. 1186. (Liasse). — 17 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1348-1626. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. XXXII. Chapelle Jean Aymé. — Testament de Jacquette, fille de Richard Deschamps, par lequel elle institue Jean Amé, clerc à Dijon, son légataire universel (1348). — Acquêt par Jean Amée de vignes en Prulles et en Plante Lavier, finage de Dijon (1351). — Bail à cens de ces vignes, passé par le chapitre (1502, 1515, 1614). — Acquêt par Jean Amée, tabellion de la cour de Langres, d'une vigne en Montchapet, finage de Dijon (1358). — Acquêt par Odet Poilard, clerc à Bèze, d'un emplastre situé rue de la Fontaine, à Bèze (1364). — Testament de Jean Amée de Dijon, clerc de la Cour de Langres, qui entre legs donne, pour l'augmentation de la dotation de la chapelle qu'il a fondée en l'église de la chapelle ducale, deux pièces de terre sur le finage de Saint-Apollinaire, et en cas de décès de sa nièce Jeannette sans postérité, une maison sise rue du Chanet (1362, 17 octobre). — Acquêt par le chapitre pour cette chapelle de 15 sols de rente sur une maison au long du champ de Suzon devant le Morimont (1383). — Bail à cens de cette maison (1387, 1435, 1482). — Autre semblable

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une maison rue de la porte Saint-Pierre (1392, 1505). — Autre semblable d'une maison le long des murs de Dijon (1410). — Autre semblable d'une maison rue de la Porte Fermerot (1559). — Acte d'échange des 3 francs 4 blancs de cens sur tous ses biens dus par Jean de Presentevilliers, écuyer, seigneur d'Orières, à la chapelle Jean Amée contre des cens sur deux maisons rue et faubourg de la porte Fermerot, sur des héritages en Preney, en Montonde (1512). — Déclarations des biens (sans date). — Manuels des cens de cette chapelle des années 1543, 1551, 1560, 1570, 1605, 1614.

G. 1187. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1351-1650. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. XXXIII. Chapelle des Jais et par adjonction des Baudot.— Acquêt par Maître Pierre Legrand de Flavigny, demeurant à Dijon, de 10 livrées de terre de rentes assignées sur des vignes en Valerot, en Croychamp, à la Vigne blanche, en Marchazt, aux contours des Sauces, en Saligny et en Longchamp, finage de Nuits (1351, août). — Autre de 10 florins de rente par le même, alors chanoine de la chapelle ducale, rente assignée sur les dîmes de Rouvres (1357). — Transaction entre Jean de Plombières, demeurant à Nuits, et Guillaume Curmelle, chapelain de la chapelle fondée par Pierre Legrand de Flavigny, touchant les arrérages des cens sur les vignes de Nuits (1383). — Bail à cens d'une vigne en la Combe Barraut, finage de Dijon, passé par Guillaume de Poulangy, chapelain de la chapelle fondée par Aymon Baudot (1394). — Acquêt par Girart Lamerot, chapelain de la chapelle de Pierre Legrand, de 2 fr. de rente assise sur une maison rue de la Vannerie (1395). — Déclarations des héritages de la chapelle d'Etienne Baudot (XIVe s. et vers 1420). — Acquêt par Guyot Lejay, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne, de 4 livres de rente assignées sur une maison rue des Grands-Champs, sur une vigne en Tésard, une maison, des terres et des vignes à Morey (1414). — Bail à cens d'une maison rue de Grancey, passé par le chapitre pour la chapelle des Lejay (1428) : — id. d'une maison rue de la Croix Aissane au faubourg Saint-Michel (1428) ; — id. d'un curtil à la Porte d'Ouche sur la rivière, dépendant de la chapelle Baudot (1439) ; — id. de vignes sur le finage de Chenôve, dépendant de la chapelle des Lejay (1497). — Inventaire des titres de cette chapelle, dressé en 1499. — Acte de fondation par Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot, seigneur d'Is-sur-Tille et de Chaudenay, gouverneur de la chancellerie du duché, au nom de son mari et au sien, et Lazare Baudot, son fils, d'une belle et magnifique chapelle intitulée de N.-D.-de-Grâce, en l'église de la Sainte-Chapelle, desservie par deux chapelains chargés du service religieux dont elle règle la disposition, et dont elle réserve la nomination à sa famille. Elle dote cette chapelle de 200 livres de rente assignées sur diverses sources de revenu (1508, 18 octobre). — Arrêt du Parlement par lequel Claude de Mailly est contrainte de fournir les 100 livres restant de sa fondation (1517, 27 juin). — Extrait du testament de Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot, qui veut qu'on prenne de sa chevance pour achever la fondation de sa chapelle et donne à son frère Jean de Mailly un délai de cinq ans pour payer les arrérages qu'il lui doit (1524). — Manuels des cens de cette chapelle des années 1556, 1581, 1586, 1602. — XXXIV. Chapelle d'Odot d'Ouges. — Vente par les enfants de Regnaut de la Ruhe, de Beaune, à Eudes Fournier, d'Ouges, de dix livrées de terre assignées sur des prés aux finages de Meuilley, de Villars-sous-Vergy, de Messanges, sur le moulin de l'étrier à Vougeot et sur des terres à Flagey (1352). — Acquêt d'une vigne en Montevigne, finage de Dijon, par Guillaume Plue, chanoine de la chapelle ducale, en qualité d'exécuteur de la fondation d'une chapelle par Jean Odo d'Ouges (1361). — Testament publié le 11 janvier 1362/3 de Jean Odo d'Ouges, qui fonde en l'église de la chapelle ducale une chapelle dédiée à la Vierge qu'il dote d'héritages à Champelux, Ouges et territoires environnants. — Acquêt par le même Guillaume Plue, chanoine, pour cette chapelle, d'un muid de vin de cens sur une vigne en Rup, finage de Gevrey (1368). — Autre par le chapitre de 50 sols le franc d'or de rente, assignée sur une maison devant la Croix de N.-D. (1369). — Autre pour la chapelle de terres sur Mirande (1364). — Autre d'un muid de vin de cens sur une maison rue du Rup, à Gevrey (1368). — Autre d'une vigne au Pasquier, finage de Dijon (1369). — Autre d'une maison au chastel de Dijon (1371). — Déclaration des biens de la chapelle (XIVe siècle). — Arrêt du Parlement qui lève la saisie d'une rente d'un muid de vin sur Gevrey, appartenant à cette chapelle (1477, 24 décembre). — Achat de 4 livres tournois de rente par Richard Macheco, conseiller maître à la Chambre des Comptes, pour le chapitre de la Sainte-Chapelle (1498, 3 décembre). — Quittance de la redevance de deux muids de vin à Gevrey, donnée par le gouverneur des vicaires de la Sainte-Chapelle (1472). — Sommation faite par le chapitre à Gilles de Loges, contrôleur au grenier à sel de Nuits, de payer les arrérages du cens dû sur son moulin de l'Etrier à Vougeot (1650).

G. 1188. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1354-1586. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Chapelles. XXXV. Chapelle des Maroilles.— Don d'une borde et d'un meix à Genlis, fait par Jean d'Echevannes, prêtre, à la chapelle de Saint-Thibaut en l'église de la chapelle ducale (1354, 23 octobre). — Bail à cens d'une vigne en Savorney, finage de Fontaine, passé par le chapitre, pour la chapelle fondée par Guy Ancerroise (1401, 3 décembre). — Autre d'une vigne en Groche, finage de Dijon (1407). — Délivrance faite par le receveur du bailliage de Dijon à Jean de Maroilles, secrétaire du duc et de la duchesse, de deux pièces de vigne, sises à Chenôve, provenant de la confiscation des biens de Hugues de la Palu, curé de Chenôve, trouvé mort et brûlé dans les prisons du chapitre où il avait été enfermé pour avoir assassiné Jean Pegue, chorial de la chapelle (1417/8, 16 janvier). — Bail à cens d'une maison près de la basse-cour de l'hôtel ducal, passé par le chapitre, au nom de la chapelle fondée par Lambert Lausseroise, doyen du chapitre (1418). — Fondation d'une chapelle en l'honneur de saint Sébastien à la chapelle ducale par Jean de Maroilles, chantre et chanoine, qu'il dote de dix soitures de pré à Varanges, d'une vigne à Marsannay, de terres à Chenôve, de cens sur une maison rue de la Petite Juherie et sur une autre appelée la maison des fours Barrot, à Dijon (1434, 16 novembre). — Testament du même qui s'intitule licencié en lois, conseiller du duc de Bourgogne, chantre et chanoine de la chapelle ducale, qui fonde plusieurs services religieux. Comme il est né dans l'emplacement occupé par l'hôpital Saint-Fiacre et qu'il a une grande dévotion en ce saint, il donne 10 fr. à cet hôpital, et le lit sur lequel il mourra, mais comme ce lit est trop large, de ce lit on en fera deux. Il confirme aussi la fondation de la chapelle Saint-Sébastien et les biens dont il l'avait dotée et y ajoute les ornements pour le service de la chapelle (1435, 22 février) ; — et publication du testament devant le bailliage. — Bail à cens de la maison de la Petite Juiverie, passé par le chapitre (1446, 1447, 1450, 1530, 1559). — Autre semblable de la maison derrière la basse-cour (1437, 1458). — Rachat du cens sur cette maison, par Jean Fremiot, conseiller au Parlement (1554, 5 avril). — Acquêt de terres à Saint-Julien, par Fr. Baissey, chanoine de la Sainte-Chapelle (1506). — Bail à cens de vignes aux Combottes, finage de Fontaine, passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1545, 1551). — Provisions de cette chapellenie données par le chapitre à Bénigne Pépin, chanoine (1586). — XXXVI. Chapelle de Philippe Clarton. — Acquêt par Philippe Clarton, à Dijon, de 60 sols de cens sur la vente du pain et du vin (1355). — Bail à cens d'une vigne en Giron, finage de Dijon, passé par le chapitre au nom de la chapellenie fondée par Philippe Clarton (1406). — Cession faite par le chapitre à Jean de Saulx, conseiller du duc et à Jean de Noident, d'une maison située au-dessus du marché au blé dépendant de la chapellenie Clarton, maison dont ils avaient besoin avec d'autres pour l'érection d'une chapelle qu'ils avaient projeté de bâtir dans cet endroit (1418). C'est la chapelle qui a précédé l'église Saint-Nicolas.

G. 1189. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1355-1622. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. XXXVII. — Chapelle Pierre de Noiron. — Acquêt d'une maison, rue de la Porte-Neuve, par Jacques Ragot, clerc (1355, décembre). — Bail à cens d'une maison sise devant la Porte-Neuve, passé par les prêtres desservant l'église de Notre-Dame à Pierre de Noiron, prêtre (1405). — Autre de cette maison passé par Pierre de Noiron (1408). — Acquêt par le même d'une vigne aux Auges, finage de Dijon (1410). — Bail à cens d'une maison rue aux Noirots, faubourg Saint-Michel, passé au même, par les prêtres desservant l'église Saint-Michel (1418). — Acquêt par le même d'un clos de vigne en la côte à la Proste, finage de Dijon (1422). — Acquêt d'une maison devant la Porte-Neuve, par Jean Maignen, curé de Corcelles-les-Citeaux (1422). — Vente de cette maison faite par J. Magnien à Pierre de Noiron (1422). — Acquêt par le même d'une vigne aux Meix dessus, finage de Fixey (1424). — Acquêt d'une vigne en Champmart, finage de Dijon, par le même (1425). — Acquêt par le même de 40 sols de cens sur une maison rue Saint-Jean (1425, 1426). — Autre de 3 sols de cens sur une maison rue aux Offrois, hors la Porte-Neuve (1428). — Transaction entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et Jeannette, veuve de Simonet de Noiron, mère de Pierre de Noiron, prêtre chorial de ladite Sainte-Chapelle, fondateur d'une chapellenie dans l'église, par laquelle celle-ci ratifie le testament en ce qui concerne la fondation, moyennant quoi le chapitre lui accorde l'usufruit des biens de cette dotation par manière de pension viagère (1429, 21 décembre). — Cession d'une maison, rue de la Porte-Neuve, joignant celle de feu Pierre de Noiron, faite au chapelain de sa chapelle, par Jean Mutton, curé d'Is-sur-Tille (1429). — Acquêt par le même chapelain, sur la veuve Gaulon de Noiron, de tous ses droits à la succession de la mère de Pierre de Noiron (1429). — Acquêt par Simonet Pelletier de Fixey de vignes sur ce territoire, censables à la chapelle des Noirot (1470). — Reconnaissance de cens sur une maison devant la Porte-Neuve, par Humbert de Bligny, marchand (1492). — Bail à cens de cette maison passé par le chapitre (1495, 1552). — Vente du cens sur cette maison par les héritiers d'Humbert de Bligny (1511). — Bail à cens d'un meix hors de la Porte-Neuve, passé par le chapitre (1519, 1537, 1580, 1622). — Autre d'une maison, rue aux Chanoines (1520). — Procédures au bailliage touchant les arrérages d'un cens en vin sur des vignes à Fixey (1608).

G. 1190. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1361-1427. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Chapelles. — XXXVIII. Chapelle Marie Regneau, femme d'André-Etienne de Fénay. — Publication par la chancellerie du duché du testament de Marie Regnaut, femme d'André-Etienne de Fénay, qui fonde, en l'église de la chapelle ducale, une chapellenie pour l'entretien de laquelle elle donne une grande maison sise rue du Four, hors de la ville, un pré à Fauverney, une vigne en la rue à Talant, une autre aux Argillières et en Bray, à Dijon (1362, février). — XXXIX. Chapelle de Jacquette Bourgeoise. — Obligation souscrite par les héritiers de Jacquette la Bourgeoise de Selongey, veuve de Guillaume Chambellan, à Orville, de payer au chapitre de la chapelle ducale la somme de 200 florins dont elle a disposé par testament pour la fondation d'une chapelle (1361, 8 décembre). — XL. Chapelle de Philibert de Clairembaut. — Acquêt d'une maison rue des Nonains de Tart par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour la dotation de la chapelle fondée par Philibert de Clairembaut (1361, mai). — Bail à cens de vignes en Magnes, finage de Dijon, passé par le chapitre (1375, 1383, 1392, 1393, 1394, 1396, 1408, 1412, 1427). — Vente d'une vigne aux Marcs d'or, faite par Jean Juliot, bourgeois de Dijon, au chapitre, pour la chapelle de Clairembaut (1386). — Déclaration des biens de cette chapelle (1411). — Délibération du chapitre qui affecte une ceinture d'argent en valeur de 50 fr. donnée par les héritiers Clerembaut pour la dotation de leur chapelle, à l'achat d'une maison au Chastel pour le logement du chapelain (1414).

G. 1191. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1363-1693. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XLI. Chapelle Regnier Bource ou de Barges. — Acquêt d'une maison rue du Pautet, à Dijon, par Regnier Boursse, de Gevrey, prêtre (1363, 18 avril). — Déclaration des rentes et héritages appartenant à cette chapelle situés sur les finages de Barges, Segrois, Gevrey et Dijon (1416). — Bail à cens d'un four à Barges, passé par le chapitre (1459). — Manuels des cens de cette chapelle en 1464, 1469. — Arrêt du Parlement ordonnant le paiement au chapitre de la somme de 296 livres d'arrérages sur une rente de 16 livres qui lui avait été constituée par Huguette de Bourseval, veuve de Jacques de Premières, écuyer, châtelain de Vergy, et qu'elle avait assignée sur ses biens à Thorey-sous-Charny, Nuits-sous-Ravières, Segrois, Genlis et Premières (1488/9, 7 janvier). — Inventaire des titres (s. d. XVI^e siècle). — Bail à cens par le chapitre d'une maison à Gevrey (1566). — Provisions de chapelain de cette chapelle données par le chapitre à Jean Nardot (1568). — Bail à cens d'une vigne aux Poussots, passé par le chapitre (1575). — Procédures en la chambre des requêtes du Palais, à Dijon, entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et Pierre Buatier, conseiller maître à la Chambre des Comptes, seigneur de Barges, en rescision de la vente du domaine de Barges que le chapitre lui avait faite en 1599.

G. 1192. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1366-1626. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XLII. Chapelle de Guillaume Goolin ou de Saint-Martin. — Bail à cens d'une vigne en Montbardon, finage de Chenôve, passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1391). — Obligation de la somme de 41 francs souscrite au profit du chapitre par Jehan Chauchart, chapelain de la chapelle Guillaume Goolin (1387). — Bail à cens d'une vigne en Valandon, finage de Dijon, passé par le chapitre (1394, 1405). — Autre d'une vigne vers Trimolois (1433). — Autre d'une vigne au grand Pasquier (1442, 1445, 1465, 1467, 1481). — Autre d'une maison rue de la Porte-Fermerot (1443). — Autre d'une terre en Theuley (1443-1450). — Autre d'une maison rue de la Porte-Neuve (1567). — Autre d'une terre rue Croix-Aissane au faubourg Saint-Michel (1617). — Manuel (1626). — XLIII. Chapelle dame Alix Gérard, femme de Guillaume de Courcelles, bourgeois de Dijon ou de Saint-Vincent. — Testament de ladite Alix qui fonde une chapellenie en la Sainte-Chapelle pour l'entretien de laquelle elle affecte une somme de 50 francs de rente (1366, 4 décembre). — Déclaration des héritages de cette chapelle (XV^e siècle). — Quittances de sommes provenant de la dotation, données par les receveurs de la Sainte-Chapelle (1382, 1403, 1407, 1404, 1418, 1516, 1563). — Acte de partage des biens de Guillaume Girarde, bourgeois à Dijon et de Jeannette, sa femme, entre leurs enfants ; parmi ces biens, il en est qui sont grevés de redevances envers la chapelle de Courcelles (1409). — Procédures devant la chancellerie entre le chapitre et un des héritiers qui refusait de payer sa part de la rente (1450-1456). — Bail à cens d'une vigne en Poussot, passé par le chapitre (1464). — Autre d'une maison rue aux Coquins (1538).

G. 1193. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1366-1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XLIV. Chapelle Jean de Bourse ou Saint-Lambert. — Testament de Jean de Bourse, clerc, qui fonde une chapellenie en l'église de la chapelle ducale et donne à cet effet une terre à la Basse Terre, finage de Dijon, une maison à Dijon, rue Vannerie, une terre vers le pontot de Bray, une terre aux Courtots et des cens (1366, 2 novembre). — Déclaration des héritages dépendant de cette chapellenie (s. d., XIV^e siècle). — Autre au XVI^e siècle. — Constitution de rente de 4 écus au profit du chapitre (1584). — Manuels des cens (1560). — XLV.

Chapelle de Guillemette de Monquois ou de la Séchaude. — Amodiation d'une vigne sur Suzon, au finage de Dijon, passée par Guillemette dite la Serchaude (1366). — Testament de Guillemette de Monquois, demoiselle, demeurant à Dijon, qui choisit sa sépulture devant l'autel de Saint-Antoine, en l'église de la chapelle ducale, où elle fonde une chapellenie à laquelle elle donne sa maison, située au château de Dijon, six émines de grains à percevoir à Lantenay, des vignes aux Poussots, entre les moulins Bernard et Saint-Etienne; entre Saint-Martin et Fontaine, un pré en Lamponne et une vigne à Volenay (1373, juillet). — Vente de 10 livrées de terre de revenu, faite par Perronette, veuve de Lambert Pastillier, au chapitre de la chapelle ducale, pour la chapelle Guillemette de Monquois, dite la Souchaude, damoiselle, et assignée sur deux maisons sises rue du Bourg, à Dijon (1375). — Procédures faites au bailliage, à la requête du chapitre, contre Simonet Cabry qui refusait de payer le cens d'une maison rue du Grand Bourg (1418-1419). — Procuration donnée par Quentin Couthier, clerc du diocèse d'Autun, pour un bénéfice dépendant de la Sainte-Chapelle (1444, 7 mai). — Provisions de chapelain de cette chapelle données par le chapitre à Pierre Jacquelin, chorial (1507). — Autres à Richard de Renvoisy, cochanoine (1573). — Reconnaissance de cens sur une maison, rue du Bourg (1574). — Vente d'une maison, rue du Bourg, aboutissant sur le cours de Suzon et censable au chapitre, faite par la veuve Paillier à Odot Thomas, cordonnier (1585, 12 juillet). — Visite de deux maisons, rue du Bourg, censables au chapitre (1592). — Déclaration du revenu de la chapelle (XVIe siècle). — Manuel (1598). — Reconnaissance de cens d'une de ces maisons par Marc Bourgeois (1611). — Quittance de cens (1614-1625).

G. 1194. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1366-1730. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XLVI. Chapelle Saint-Georges ou de Blaisy. — Testament de Geoffroy de Blaisy, chevalier, seigneur de Mauvilly, qui, pour le remède de son âme et de celle de Jeanne de Rupt, sa femme, fonde en l'église de la chapelle ducale une chapelle en l'honneur de saint Gorges, qu'il dote de 8 émines et un bichet de grain à prendre sur la dime de Neuilly-les-Dijon, de 20 florins de rente sur les revenus de cette terre de Neuilly, de quatre raseaux de saul assignés sur une vigne en l'Argillière, aux Ebasoirs, finage de Dijon, de 12 sols de cens sur une vigne aux Longeottes, finage de Dijon, au Champ Communaul, finage de Fontaine, aux communaul, aux Ebasoirs, finage de Dijon et une vigne en Arnole, même finage (1366, 12 avril). — Nominations des chapelains de cette chapelle faites par les patrons, savoir Claude de Blaisy, Couches et Bellevesvre (1475); — Christophe de Rochechouart, chevalier, sieur de Blaisy, 15..8-1533; — Louis de Rochechouart (1585) ; — Charlotte Pot de Rochechouart, veuve de Jean-Nicolas Damas de Puligny de Saudancourt, baronne de Marigny (1730) ; — Marie-Gabrielle de Pons Praslin, veuve de Henri-Anne de Puligny Damas, comte de Rochechouart (1748-1765). — Dossier d'une procédure aux requêtes du palais entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et Bénigne Pépin, chanoine d'une part, et Louis de Rochechouart. — Chandenier et Hugues Arviset, au sujet des provisions de chapelain que le chapitre avait données à Bénigne Pepin, après les 40 jours de délai expirés, tandis que le patron M. de Rochechouart en avait disposé en faveur d'Arviset (1585-1588). — Copie d'une bulle d'Urbain VIII au sujet de l'autel privilégié érigé dans la chapelle de Blaisy (1629). — Baux à cens de vignes au Grand Poussot passés par le chapitre (1409) ; — id. au bas des Ebasoirs (1409, 1455, 1442, 1450, 1543) ; — id. en l'Argillière (1418, 1440) ; — id. en Longeottes (1546). — Traité entre le chapitre et M. de Rochechouart pour la réduction des services de cette chapelle (1715).

G. 1195. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; pièces, papier.

1370-1376. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XLVII. Chapelle de Bertaut d'Uncey. — Délibération du chapitre de la chapelle ducale, portant acceptation de la donation, faite par Bertaut d'Uncey, chanoine chantre de la chapelle et chancelier de Bourgogne, d'une somme de 1200 florins pour la fondation de services religieux et d'une chapellenie pour laquelle on a acquis la terre de Chevrey et Collonges-les-Vergy (1371/2, 11 janvier). — Extrait du testament de Bertaut d'Uncey qui fonde cette chapellenie (1370/1, 9 février). — XLVIII. Chapelle de Philippe Aubriot. — Procès-verbal d'ouverture, à la chancellerie de Bourgogne, du testament de Philippe Aubriot, chantre chanoine de la chapelle ducale, qui élit sa sépulture dans l'église des Jacobins de Dijon près de celle de Jean Aubriot, son oncle, évêque de Chalon, dans la chapelle de sa famille. Il donne à l'église de la Sainte-Chapelle une image d'argent et y fonde entre autres services religieux une chapelle qu'il dote de sa maison et appartenances sise au château de Dijon, d'une vigne en Pissevin, de soixante soudées de revenu sur deux maisons, sises au milieu et au carrefour du Bourg près de la voûte du Change (1374, 11 septembre). — Extraits de ce testament en ce qui concerne la chapelle. — XLIX. Chapelle de Jeanne d'Arc, dame de Vantoux. — Testament de Jeanne d'Arc-sur-Tille, femme d'Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, qui fonde en l'église de la chapelle ducale une chapelle dédiée à saint Jean l'Évangéliste pour l'entretien de laquelle elle donne la moitié du four banal de Varanges, 3 bichets d'avoine de cens sur les censives dudit lieu, d'autres cens en avoine et en argent sur des meix et des terres audit lieu, à Tart, la moitié de la banalité de la rivière, à Varanges, un cens sur le moulin d'Ouche, à Dijon, des fonds à Marliens, à Magny, en s'en réservant la justice (1375, 12 août).

G. 1196. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier ; relié en basane.

1375-1518. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — XLIX. Cartulaire de la chapelle de Jeanne d'Arc, écrit au xvi^e siècle. — Fol. 1. Testament de Jeanne d'Arc, dame de Vantoux (1375, 12 août). — Fol. 14. Codicille de la même du 5 novembre 1383, présenté par Thomas dit le Loup, de Saulx, seigneur de Vantoux, son fils, écuyer, Jean de Baubigny, doyen de la Sainte-Chapelle, Jean de Blaisy, seigneur de Mauvilly, Soyer de Gand, écuyer, Isabelle de Saulx, dame de Villefrancon, Hugues de Saulx, prévôt du Val de Saint-Bénigne, et Simon le Guenot, ses exécuteurs testamentaires par lequel elle élit sa sépulture en l'église de la chapelle ducale, entre son mari et Henri d'Arc, son frère, qui fut doyen de cette chapelle. Elle fonde un nouvel anniversaire pour lequel elle assigne des fonds à Tart. Elle ajoute à la dotation de sa chapelle sa dîme de Chailly et des prés sur Tart. — Fol. 30. Autre codicille de ladite Jeanne (1383, 9 novembre). — Fol. 35. Testament de Jacques de Saulx, chanoine de Saulx, qui fonde un anniversaire en l'église de la Sainte-Chapelle (1315, septembre). — Fol. 45. Sentence du doyen de la Chapelle aux Riches, juge délégué par le Saint Siège, qui condamne les frères Bourrot, de Genlis, damoiseaux, pour avoir pêché dans la rivière banale de Varanges (1407, 9 juin). — Fol. 52. Autre du même qui condamne deux habitants d'Uchey pour délit de pâturage dans le pré de Mont, finage de Tart (1449, 2 août). — Fol. 60. Bail à cens d'un meix et de terres à Varanges, passé par le chapitre, à H. Adeline dudit lieu (1375/6, 5 janvier). — Fol. 62. Visa par le gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, du testament de Jeanne d'Arc du 5 novembre 1383 (1444, 18 juillet). — Fol. 64. Bail à cens du meix Rofflez, à Varanges, passé par le chapitre (1419, 2 août). — Fol. 66. Autre du meix de la rue au Boillon, passé par le même (1509, 9 novembre). — Fol. 69. Autre d'une terre au Moutier, même finage (1518/9, 5 mars).

G. 1197. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1376-1616. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — L. Chapelle d'Odo Maréchal. — Vente faite au chapitre par Jean de Bretenières, pour la chapelle fondée par Odo Mareschaut, d'une rente de 66 sols 8 deniers, assise sur une maison rue au Change (1376). — Autre semblable d'un pré faite par Guy d'Aigremont (1386). — LI. Chapelle de Marguerite de Flandres. — Lettres de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, qui, pour l'augmentation de la dotation des deux chapellenies qu'elle a fondées en l'église de sa chapelle pour le repos de l'âme de sa mère, y joint la seigneurie de Broindon qu'elle a acquise de Jean le Guerpet d'Arc-sur-Tille, écuyer, pour la somme de 450 francs d'or (1380, 18 décembre). — Inventaire des ornements de cette chapelle (1433, 3 décembre). — Déclaration des biens de cette chapelle (1436). — Bail à cens d'une vigne à Talant passé par le chapitre (1521). — Amodiation d'un pré à Saulon-la-Chapelle par le même (1573). — Bail à cens d'une vigne aux Perrières, finage de Dijon, par le même (1465, 1521, 1522, 1529, 1560, 1571). — Autre semblable d'une vigne en Granchamp, même finage (1429, 1531). — Manuel (1617).

G. 1198. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1383-1604. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LII. Chapelle de Vascelin de la Piscine. — Vente de dix setiers de vin rouge, assignés sur une maison, sise rue des Riboutés, à Dijon, faite par Perrenot Poissenot aux prêtres desservant l'église Saint-Nicolas (1383). — Autre de 10 livrées de terre, assignées sur une maison, sise rue des Riboutés, sur des vignes aux Perrières, deux autres à Talant et à Daix, faite par le même à Jean Piget, prêtre (1383). — Remise de cette vente faite par ledit Piget, à Poissenot (1387). — Lettres de Guichart Vascelin de la Piscine, bourgeois de Dijon, et de Simonete, sa femme, qui fondent en l'église de la chapelle ducale une chapellenie qu'ils douent d'une vigne en Trimolois, en Petigny, de prés en la prairie de Saint-Jean-de-Losne, de prés sur Varanges, Genlis, plus 3 fr. d'or de rente, sur un pré à Saint-Jean-de-Losne ; 7 francs d'or sur leur maison, rue du Petit-Cloître, devant l'hôtel de la Rochelle, sur le cours de Renne, et fournissent la chapelle d'ornements pour le culte (1393/4, 26 janvier). — Cession faite au chapitre par Vacelin de la Piscine, exécuteur du testament qui précède, de vignes aux Boichots, en Chenevière, au Pasquier, finage de Dijon, et 4 livres de rente sur une maison, rue Saint-Jean (1398). — Ouverture du testament de Simonete, femme de Vacelin de la Piscine, qui lègue 200 fr. d'or pour l'augmentation de la dotation de sa chapelle, laquelle somme devra être convertie en rente (1399, 17 octobre). — Procédures poursuivies devant la chancellerie du duché, par le chapitre contre Vacelin de la Piscine et Jean Chambellan, héritiers et exécuteurs testamentaires de Vacelin de la Piscine, pour l'exécution du testament (1416). — Rachat par Girard de Vesoul, chevaucheur de l'écurie du duc, de 100 sols de rente, remis à Robert Vion, chapelain de la chapelle de la Piscine, pour en acquérir rente (1459). — Acquêt par Pierre Raphaël, couturier, d'une maison sise rue du four de la Graverie, de présent rue des Forges, censable envers le chapitre (1466). — Provisions de chapelain de cette chapelle données par le chapitre à Jean Arbelot, chorial (1478). — Dossier d'un procès au Parlement entre le chapitre de la Sainte-Chapelle à lui joint Jean de Lanques, chapelain de la chapelle de la Piscine, contre des habitants de Saint-Jean-de-Losne pour des arrérages de cens d'une rente de 3 francs d'or sur des prés à Saint-Jean-de-Losne, acquise en 1382, par Vacelin de la Piscine (1542/1550).— Arrêt du Parlement qui maintient Bénigne Pépin en possession de la chapelle de la Piscine, que lui disputait Pierre Brocard, prêtre (1566). — Amodiation d'une vigne en Petigny faite par le chapelain (1603). — Marchés de culture à Genlis et Varanges (1604).

G. 1199. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1384-1617. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LIII. Chapelle de Jeanne, fille de Guy de Saint-Jean. — Fondation d'une chapellenie en l'église de la chapelle ducale par Jeanne, fille de Guy de Saint-Jean, veuve de Philippe de Longeaut, écuyer. Elle la dote d'une terre au Pasquier, de vignes au Poussot, de cens sur une maison rue de la Madeleine, sur des vignes en rue Minoresse et une maison rue Vannerie, le tout à Dijon (1384). — Bail à vie de ces héritages passé par le chapitre à Perrot Gautherot, tonnelier (1393). — LIV. Chapelle d'Urse Rosier. — Copie incomplète et sans date de la fondation d'une chapellenie en l'église de la chapelle ducale par Urse Rosier, chanoine chantre de cette chapelle (1389). — Réception par le chapitre de Bénigne Rigaut nommé à cette chapelle par brevet en cour de Rome sur la résignation de Brechillet (1559). — Procuration donnée par ce chapelain (1562). — Décret de la cour de Rome pour la réduction des messes pour insuffisance de dotation de cette chapelle (1562). — Procuration donnée par Hugues Graseul pour prendre possession de cette chapelle. Prise de cette possession (1562). — Provisions de chapelain de cette chapelle données par le chapitre au chanoine Lancelot de Xaintonge (1566). — Inventaire des titres (XVIe siècle). — Amodiation de vignes au montant du Mont-Chapet, faite par le chapitre (1566-1571). — Comptes des recettes et dépenses de la chapelle (1567-1569). — Amodiation de terres à Fauverney (1570). — Délibération du chapitre qui accorde aux chapelains tout le revenu de la chapelle d'Urse Rosier (1574). — Inventaire des titres du domaine de Fauverney (1582). — Certificat donné par les maîtres des chapellenies, fondées à la Sainte-Chapelle, que les chapelains du chœur de l'église ont bien desservi la chapelle d'Urbain Rosier (1586). — Amodiation des vignes (1587). — LV. Chapelle de Damiotte de Mirebeau ou de Saint-Denis. — Obligation de la somme de 20 francs souscrite par Guichard de Saint-Seine, chevalier, au profit de la chapellenie fondée en l'église de la chapelle ducale par Amiette de Mirebeau (1390). — Acceptation par le chapitre de la chapelle ducale, de la fondation d'une chapellenie par Amiote de Mirebeau, veuve de Demonget Jaillot, bourgeois de Dijon, qui avait doté cette chapelle de terres et vignes situées sur les finages de Dijon, Chenôve et Daix ; de 4 livres de cens sur la maison du four Jaillot, rue de la Serrurerie, 20 sols de rente sur une maison, rue des Ormeaux, et des ornements nécessaires au culte (1394, décembre). — Mandement du duc Philippe le Bon, rendu sur la requête de Guy de Bar-sur-Aube, chorial de la chapelle ducale, et adressé au bailli pour contraindre le chapitre à faire emploi des 327 francs restant des 600 francs donnés par Amiotte de Mirebeau pour la fondation de sa chapelle et faire desservir cette chapelle (1423, 29 avril). — Mandement d'exécution du bailli du 4 mai. — Acquêt d'une maison rue des Nonnains de Tart par Parisot Bassenet, chaudronnier (1390). — Bail à cens de cette maison, passé par le même (1404). — Acquêt de 20 sols de rente sur une maison rue du Chanet, par Jean Moisson, clerc (1402). — Délibération du chapitre qui vu l'arrêt y inséré du conseil ducal du 19 mai 1386, réintègre Hugues Coillot, prêtre à Mirebeau, en possession de la chapellenie Amiette de Mirebeau dont on l'avait évincé en faveur de Guy de Bar-sur-Aube (1407, 21 juillet). — Vente faite par Jean Moisson à Hugues Coillot, chapelain, de 20 sols de cens sur une maison, rue du Chanet (1410). — Acquêt par J. Moisson de 2 fr. de cens sur une maison, rue Saint-Nicolas (1409). — Autre par le même d'un cens sur une maison rue des Nonnains de Tart, provenant de Parisot Bressenet (1409). — Bail à cens de vignes aux Courvcotes, finage de Chenôve, passé par le chapitre (1480, 1521). — Autre d'une maison, rue des Nonnains de Tart (1434-1439). — Autre de vignes au finage de Daix (1481-1517). — Fondation d'une messe en cette chapelle par Jacques Tritan, chorial, chapelain de cette chapelle, pour laquelle il donne la somme de 100 francs (1498). — Déclaration des détenteurs des vignes de Daix. Manuel des cens (1569). — Inventaire des titres de la chapelle Saint-Denis (1609).

G. 1200. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1400-1781. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LVI. Chapelle des Vertueux. — Déclaration des héritages de la chapelle fondée par Villemot le Vertueux (s. d. XIVe siècle). — Provisions de la chapelle des Vertueux données par le chapitre à Aliot Leguret, chorial de la Sainte-Chapelle (1500). — Consentement donné par le chapitre à J. Perrin, vigneron, de pouvoir racheter dans le délai d'un an les 18 gros de rente qu'il a vendus pour la chapelle des Vertueux (1518). — Manuels des cens de cette chapelle (1579-

1602). — LVII. Chapelle de Tarsul. — Fondation par Agnès de Blaisy, dame de Brognon, d'une chapellenie dans la chapelote fondée en l'église de la chapelle ducale par Joffroy de Blaisy, son père, et qu'elle dote de 40 livres et de 10 livres de cire assignées sur sa terre de Tarsul (1406/7, 31 janvier). — Acte par lequel Agnès de Blaisy remet au chapitre la collation de sa chapelle (1423, 19 avril). — Vente faite au chapitre par Claude de Dinteville, écuyer, seigneur de Commarin et de Tarsul, de tout ce qui lui appartient audit lieu de Tarsul, chargé de 40 livres de rente et de 10 livres de cire pour la fondation d'une messe quotidienne dans la chapelle des Blaisy (1438). — Inventaire des pièces produites par Claude de Mailly, seigneur de Courtivron et de Tarsul, contre le chapitre qui lui disputait la haute justice (1547). — Amodiation des revenus de Tarsul, faite par le chapelain (1550). — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne le chapelain à payer au chapitre une rente de 10 livres sur les revenus de la chapelle. Procédures (1587). — Transaction entre le chapitre et M. Lecompasseur, seigneur de Courtivron et de Tarsul, par laquelle le premier cède tout ce qui lui appartient audit Courtivron, provenant de la vente que lui en avait faite M. de Dinteville en 1438, en supportant par ledit de Courtivron toutes les charges assignées sur la terre comme la dîme, une redevance de trois émines de grains, due au commandeur de la Madeleine. Cette vente est faite pour la somme de 2700 livres, en outre de laquelle l'acquéreur paiera la rente annuelle de 40 livres et une livre de cire (1611, 26 mai). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne M. Lecompasseur de Courtivron, conseiller au Parlement, à payer au chapitre les échus des redevances assignées sur la terre de Tarsul (1643, 30 juillet). — Procès-verbal d'exécution et procédures (1636-1643). — Remise à M. de Courtivron des titres concernant la terre de Tarsul en dehors de ceux relatifs à la redevance (1669). — Quittance de la redevance donnée en 1710. — Reconnaissances de cette redevance, données par les seigneurs de Courtivron (1741, 1750, 1784).

G. 1201. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1416-1649. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LVIII. Chapelle de Bournaix. — Vente faite par Perrot Etienne, épicier à Dijon, à Jean de Bornay, prêtre, de 100 sols de rente assignés sur une maison, rue au Comte, et sur des héritages, en la Monte de Montmusard, à Dijon, des prés à Tart et à Varanges (1408). — Fondation d'une chapellenie en l'église de la chapelle ducale, par Perrot de Bournay, demeurant à Dijon, qui la dote des 100 sols de rente mentionnés dans l'acte précédent (1416, 17 novembre). — LIX. Chapelle d'Aimé de Thorey ou de Saint-Michel. — Amodiations de vignes en Groche, sur la fontaine d'Oisse, en la Côte de Bussy, passées par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour la chapelle de Thorey (1417). — Acquêt par Guy de Thorey de 5 pieds de large, le long de sa vigne en Vieilles Fourches, finage de Dijon, pour y pratiquer un fossé (1418). — Bail à cens de cette vigne, passé par le chapitre (1501-1541). — Autre d'une maiserote, rue Croix-Aissanne, au faubourg Saint-Michel (1434). — Autre d'une vigne aux Argillières (1434). — Autre d'une vigne en Courboye, finage de Talant (1455). — Autre d'une maison, rue aux Offrois, faubourg Saint-Michel (1455, 1476, 1460, 1575). — Autre d'une vigne en Bergeret, finage de Dijon (1463, 1469). — Autre d'une vigne en Tête de Porc, même finage (1447, 1464, 1504, 1530, 1565). — Autre d'une vigne en Portefeuille, même finage (1467, 1503). — Autre d'une vigne en Petit Champ (1481). — Autre d'une maisière au faubourg de la Porte Neuve (1501). — Autre d'une pièce de vigne en Paradis, finage de Dijon (1513). — Autre d'une vigne ès Plantes de la Fin, même finage (1514, 1516). — Autre d'une vigne en Groche (1525). — Démission de la place de chapelain de la chapelle d'Edme de Thorey, donnée par Claude Marchand (1649). — Manuel sans date (XVIIe siècle). — LX. Chapelle de la Rattée. — Baux à cens de vignes aux Petites Ferrières, finage de Dijon, passés par le chapitre de la chapelle ducale, au nom de la chapelle fondée par Jeannotte La Rattée, à l'autel de Saint-Valentin (1427, 1431, 1435, 1440, 1446, 1459, 1507, 1510, 1516). — Amodiations de vignes en Chaussin, finage de Dijon (1435, 1446). — Bail à cens d'une vigne aux Lentillières, passé par le chapitre (1482). — Autre d'une maison, rue de Cherlieu (1486). — Acquêt par le chapitre de 10 sols de rente, assignés sur le pré de la Mange, finage de Bonnencontre (1516). — Autre de 10 sols de rente assignés sur les prés de Villars, finage d'Esbarres (1517). — Provisions de chapelain de la chapelle de la Rattée, données par le chapitre de la Sainte-Chapelle à Thomas Lévêque, chorial (1528).

G. 1202. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1434-1620. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LXI. Chapelle de Jeannette Gauthier, femme d'Henry le Page. — Fondation par Jeannette Gauthier, dit Chapuis, femme d'Henri le Page, de Chenôve, d'une chapellenie en l'église de la chapelle ducale à l'autel de Saint-Nicolas, pour laquelle elle donne une maison à Chenôve en la rue du Voisenet, avec un pressoir et des cuves, des vignes attenant à la maison et une vigne près du clos du Roi (1434, 18 octobre). — Bail à cens de tous ces biens passé par le chapitre à Henry le Page, mari de la fondatrice (1434/5, 24 janvier). — LXII. Chapelle Jean Le Mairet d'Etevaux. — Echange de terres sur le finage de Maison-Dieu entre Simonot Barangier, de Saint-Jean-de-Losne, et Perrenotte, femme de Perrenot Corcol, de Maison-Dieu (1434). — Bail à cens d'une maison, rue de la Porte-Saint-Pierre, passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1445). — Provisions de chapelain de la chapelle de Jean Le Mairet, d'Etevaux, données par le chapitre à Jacques Pinot, chorial (1446). — Bail à cens d'une maison près des halles passé par le chapitre (1525). — Déclaration des biens de cette chapelle (s.d., xvi^{e} siècle). — LXIII. Chapelle du duc de Bar. — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, informé de l'intention de René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, de fonder en l'église de la chapelle ducale, par dévotion à la Sainte-Hostie qui y est conservée, une messe quotidienne, pour laquelle il veut donner 200 livres de rente savoir les 60 muids de vin qu'il perçoit sur les celliers du duc à Beaune et Pommard en valeur de 150 livres et les 50 restant à assigner sur des fiefs en Bourgogne, déclare amortir tous ces fonds rachetables au prix de 200 saluts d'or (Gravelines, 26 juin 1436). — Lettres de fondation de cette messe par le roi René, suivant les conditions précitées (Dijon, le 19 octobre 1436). — Enregistrement de ces lettres par la chambre des Comptes (1437, 17 avril). — LXIV. Chapelle de Jean Bertaut. — Acquêt par Jean Bertaut, curé de Saint-Jean et doyen de la chapelle aux Riches, d'une vigne au chemin des Royes (1440). — Ouverture du testament de Hugues Bertaut, chanoine de la chapelle ducale, qui fonde en cette chapelle une chapellenie qu'il dote de 24 livres tournois de rente, savoir 7 livres sur une maison sise rue des Forges ; 18 gros sur une maison rue du Cloître, 4 francs sur deux maisons en la Tannerie ; 6 gros sur une maison en la Corvée près l'hôpital du Saint-Esprit (1457). — Acquêt par le chapitre de 60 sols de rente assignés sur une maison près des halles, fait au profit de la chapelle Bertaut (1458). — Acquêt semblable par le même de 4 livres de rente assignées sur une maison rue de la Charbonnerie (1486). — Inventaire des censes, rentes et mobilier de la chapelle. — Manuels des cens des années 1565, 1599, 1600, 1620. — LXV. Chapelle de Jacquette de Blaisy, dame de Commarin. — Acquêt fait par le chapitre de la Sainte-Chapelle au profit de la chapelle par Jacquette de Blaisy, dame de Commarin, de six francs de rente assignés sur une maison rue Chanoine, sur une maison rue du Beaurain, à Saint-Jean-de-Losne, et sur une maison à Nitry (1470).

G. 1203. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1477-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LXVI. Chapelle d'Auvillars. — Lettres de Philippe de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, qui fonde en l'église de la Sainte-Chapelle, dans la chapelle qu'il vient d'y édifier en l'honneur de la Vierge, de saint Jean l'Évangéliste et de Marie-Madeleine, patronne d'Auvillars, une messe quotidienne dont le chapelain sera à sa nomination et qu'il dote de la moitié du grand dîme de Chenôve et du quart de celui de Chenevary, et de 8 livres qu'il perçoit aux vendanges, le tout en valeur de 60 livres de rente (1470, 31 décembre). — Ratification de ces lettres par le même, qui, tout en se réservant la nomination du chapelain, en laisse l'institution au chapitre (1477/8, 20 janvier). — Manuel des dîmes de Chenôve appartenant par indivis au roi à cause de sa châtellenie et au chapitre de la Sainte-Chapelle pour la chapelle d'Auvillars (1500). — Extraits des dîmes de Chenôve de 1537 à 1550. — Extrait du terrier de Chenôve en ce qui concerne la dîme (1673). — Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne, qui maintient le chapitre de la Sainte-Chapelle en possession de sa moitié du dîme de Chenôve (1674, 20 août). — Autre qui condamne les propriétaires des vignes de Chenôve à payer la dîme en espèce (1687, 17 mai). — Acte par lequel M. Hardouin Gaspard de Courcelles, chevalier, seigneur de Bousselanges, Montagny et Baudoncourt, remet au chapitre l'emplacement de la chapelle d'Auvillars, lequel lui cède en échange la chapelle des Baudot, famille éteinte, avec pouvoir de substituer ses armoiries à celles de cette famille (1718). — Mémoires des linges et ornements appartenant à cette chapelle (1729). — Traité en vertu duquel les chapelains sont chargés de l'entretien du matériel de la chapelle pour les deux tiers et le chapitre pour l'autre tiers (1772). — Nominations des chapelains par Jacques de Courcelles, baron d'Auvillars, Pourlans, Bousselanges (1604) ; — Louis de Courcelles, fils d'Hélie de Courcelles, baron de Pourlans (1706) ; — Françoise Boulay, fille de Claude Boulay, avocat et de Catherine de Courcelles, fille aînée d'Hélie de Courcelles, seigneur de Pourlans et d'Auvillars (1741, 1765) ; — Reine de Courcelles, femme de Jacques Baudin, bourgeois à Romenay (1741) ; — Jeanne Ideburge de Morisot, veuve de Hardoin Gaspard de Courcelles, seigneur de Bousselanges, Montagny, Taniot et Saint-Julien au nom d'Elisabeth et d'Etiennette, ses filles (1741, 1753) ; — Elisabeth de Courcelles, veuve d'Alexandre de Moyria-Chatillon et Elisabeth de Courcelles, dame de Bousselanges (1775). — Amodiation des dîmes de Chenôve pour 1100 livres par an (1788).

G. 1204. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1478-1788. DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LXVII. Chapelle de Changy ou de Saint-Michel. — Fondation par Michel de Changy, seigneur de Chissey, conseiller et chambellan du roi, dans une chapelle à lui donnée par le chapitre de la Sainte-Chapelle, d'une chapellenie pour des messes et services tant pour lui, les siens, que le duc Philippe, et d'anniversaires pour lesquels il donne la somme de 1000 livres en 600 écus d'or. Il se réserve la nomination du chapelain dont la présentation appartiendra au chapitre (1478, 11 octobre). — Acquêt par le chapitre pour la fondation de Changy sur Guillemin Poyot, bourgeois d'Auxonne, de 10 livres de rente, assignées sur deux maisons sises rue Saint-Germain, à Auxonne, et sur des rentes à Montmirey (1480, 6 novembre). — Présentation faite par le chapitre à François de Fussey, seigneur de Chissey, de Claude-Frédéric Baudoin comme chapelain. Nomination et prise de possession (1723). — Autre semblable de J.-B. Malteste (1733). — Autre semblable de Mathieu Jaugey (1764). — Autre semblable de Pierre Bouché (1777). — Deux pièces relatives au droit prétendu par le chapitre de déposer les ornements de l'église dans les chapelles fermées (1678). — LXVIII. Chapelle Juliot. — Bail à cens d'une maison sise à Dijon près des halles de Champeaux, passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle, au profit de la chapellenie fondée par Jean Juliot, bourgeois de Dijon (1482, 8 octobre). — LXVIII bis. Chapelle Jeannot Aubriot. — Fondation d'une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame par Jeannot Aubriot, chorial, pour laquelle il assigne une maison rue des Fols, devant l'hôtel Rolin, une autre rue Chaudronnerie, des terres sur les finages de Dijon, Pouilly, Saint-Apollinaire, Quetigny (1487/8, 3 mars). — LXIX. Chapelle de la Croix. — Déclaration des biens de cette chapelle en juillet 1489. Manuels des cens (1551, 1552, 1583, 1593, 1562). — Acquêt par le chapitre d'une rente de 4 écus au profit de cette chapelle (1583). — Fondation par Antoine Nicaise, contrôleur des mortes payes en Bourgogne, en l'église de la Sainte-Chapelle en l'autel de la Croix, construit aux dépens de Guillaume de Macheco, conseiller clerc au Parlement, abbé de Moutier-Saint-Jean et doyen de la Sainte-Chapelle, d'une chapellenie qu'il dote de 300 livres de rente ou d'un capital de 6000 livres dont il se réserve la collation (1646, 24 janvier). — Acte par lequel Antoine Nicaise transfère son droit de patronage à Bénigne de Macheco, seigneur de Segrois (1646). — Nomination par ce dernier de Claude Milletot, comme chapelain (1647). — Contrat de la remise d'un domaine sur Bellenot, Baume et Créancey, faite par J.-B. Milletot, seigneur de Villy, conseiller au Parlement, et Claude Milletot, écuyer, seigneur de la Borde, chapelain de la chapelle de la Croix, domaine en valeur des 6.000 livres données par A. Nicaise pour la fondation de sa chapelle (1668, 23 août). — Déclaration du domaine. — Nomination de J. Fr. de Macheco comme chapelain, par M. de Macheco (1708). — Autre de Chrétien de Macheco, par le conseiller de Macheco, son frère (1721). — Autre de Joseph de Macheco par J.-Ch. de Macheco, conseiller au Parlement (1736). — Baux à ferme du domaine de Bellenot (1766, 1774, 1778, 1788). — Nomination par Chrétien Gaspard de Macheco, seigneur de Premeaux, de Toussaint Lardillon, comme chapelain de cette chapelle (1775).

G. 1205. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1521-1754. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LXX. Chapelle de Vienne. — Fondation faite en l'église de la Sainte-Chapelle, entre la chapelle Saint-Ladre, fondée par le cardinal Rolin, et la chapelle de la Trémouille, par Gérard de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey, d'Antigny, et de Saint-Aubin, d'une chapellenie, pour des messes et des anniversaires, et qu'il dote d'une somme de 1500 livres en s'en réservant la collation (1521, 21 décembre). — A la fin Inventaire des ornements fournis par le donateur. — Fondation de nouveaux services dans cette chapelle par le même, et pour lesquels il donne la somme de 2440 livres (1535, 29 décembre). — Nominations de chapelains par Gérard de Vienne (1530) ; — Charles, comte de Vienne, et de Commarin (1658) ; — Henry, comte de Vienne, et de Commarin (1674) ; — Charles de Vienne, comte de Commarin (1695, 1717, 1720). — Acte de la réduction de la messe quotidienne à deux messes par mois (1754), et autre par lequel le comte de Vienne donne décharge au chapitre des ornements de la chapelle (1754). — LXXI. Chapelle des Berbis, ou de Saint-Michel et Saint-Pierre. — Nominations faites par la famille, des chapelains de la chapelle Saint-Michel ou des Berbis, savoir Claude Guyon (1518), — Philippe Berbis (1530) ; — J. Thibaut (1533) ; — Balthasar-Bernard Boullier (1657) ; — Pierre de la Mare (1671) ; — Antoine David (1677) ; — J.-B. Deville (1720). — Bail de la portion du dîme de Rouvres, appartenant à la chapelle (1672). — Délibération du chapitre pour la réduction des services (1725). — Extraits des registres capitulaires du chapitre relatifs à des contestations avec la famille de Berbis, touchant ses droits sur cette chapelle, et à la fondation d'une chapelle de Saint-Pierre, par une dame Berbis (1671-1704). — Acte par lequel Elisabeth de Thorel, femme de Jacques Berbis, conseiller au Parlement, seigneur de Rancy, Molaise, Vesvrotte, fonde en l'église de la Sainte-Chapelle, sous l'invocation de saint Pierre, une chapellenie qu'elle dote de 300 livres au capital de 6000 livres, et dont elle se réserve la collation (1704, 26 août). — Nomination de Jean Berbis à cette chapelle (1704). — Mémoire des linges et ornements des deux chapelles (1744). — Quittances des sommes de 1161 livres 8 sols 4 deniers, pour le droit d'amortissement (1738-1749). — LXXII. Chapelle Arbelot Liénard ou de Sainte-Agnès. — Constitutions de 6 fr. 8 gros, et de 6 livres 5 sols de rente faites au profit de cette chapelle (1544-1608). — Acte de prise de possession de cette chapelle par Bernard Chardigot (1572). — Certificat de tonsure par François Comestor, alias Mangeard, évêque de Negrepont, vicaire général de l'évêque de Langres, donné par le chapitre audit Chardigot (1571). — Autre donné au même pour la tonsure par J. Berthaud, vicaire général d'Autun (1589).— Quittances pour services d'anniversaires (1556, 1586, 1591). — LXXIII. Chapelle de Grosbois. — Procès verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement qui condamne Martin Moine à rendre à Chaussenot, chanoine de la Sainte-Chapelle, les fruits de la chapelle des Grosbois, dont il s'était emparé (1580).

G. 1206. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1549-1785. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LXXIV. Chapelle des Chabot. — Fondation par François Chabot, conseiller d'Etat, seigneur de Brion, marquis de Mirebeau, pour accomplir les désirs de l'amiral Chabot, son père, d'une chapellenie en l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, avec messes, services, ostension de la Sainte-Hostie, pour laquelle il donne la somme de 2666 écus 2/3, ou 8000 livres (1583, 17 décembre). — Lettre de Françoise de Longoy, veuve de l'amiral Chabot, qui ordonne à son receveur de Pagny de payer au chapitre de la Sainte-Chapelle une somme de 414 livres 19 sols 8 deniers, pour la fondation faite par son mari (1549). — Autre de la même au chapitre, auquel elle mande qu'elle agrée la nomination de Simon de Thou comme chapelain de sa chapelle (1560). — LXXV. Chapelle de Sainte-Catherine de la Tremouille, ou des Biches. — Provisions de chapelain de cette chapelle, donnée par le chapitre à Etienne Hurtibinet (1585) ; — à Blaise Maire (1591). Présentation de M^me^ de la Madeleine, de Jean Jarrenet, pour remplacer Blaise Maire (1607). — LXXVI. Chapelle Saint-Bénigne et Saint-Charles. — Acquêt du pré La Verne, sur Bressey, par Claude Nicolardot (1603). — Autre de plusieurs pièces de terres sur le même finage, par Philibert Nicolardot, receveur de la ville de Dijon (1627). — Echange de terres entre le même et Claude Garrot, de Bressey (1628). — Acquêt de terres au même lieu par Philibert Nicolardot (1628, 7, 22 juillet, 1629, 2 janvier, 1630, 24 novembre, 1631, 15 janvier, 14 juin, 1638, 29 mars, 1642). — Fondation d'une chapellenie sous le vocable de saint Bénigne et de saint Charles, en l'église de la Sainte-Chapelle, par Charles-Bénigne Vallot, correcteur à la Chambre des Comptes, et Chrétienne Nicolardot, sa femme, qui affectent à l'entretien de cette fondation le domaine qu'ils ont à Bressey, dont suit la déclaration (1663, 1^er^ mai). — Décret sur le domaine de Bressey, au seigneur Guelaud, adjugé à Nicolardot (1645). — Nomination de Bernard de la Croix, chapelain, par M^me^ Vallot, fondatrice, et son fils (1681). — Autre de M. Joly, par la même (1690). — Autre de Gabriel Laurent, en remplacement de M. Gagne de Perrigny (1738). — Autre de M. Nadaut, par M^me^ de Pise, femme de Guenichot de Nogent, conseiller au Parlement (1785). — Baux à ferme du domaine de Bressey (1723, 1731, 1739, 1746, 1754, 1763, 1771, 1784, 1785). — LXXVII. Chapelle Saint-Yves. — Traité entre le chapitre et la société des avocats du Parlement pour l'augmentation des services religieux de la confrérie, moyennant le paiement d'une somme de 600 livres (1663, 7 mai). — LXXVIII. Chapelle Saint-Antoine. — Copie de l'acte de fondation d'une chapellenie en l'honneur de saint Antoine, en l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, par Elisabeth Tapin, veuve d'Antoine Guillet, avocat au Parlement, résidant à Chalon, qui s'en réserve la nomination, et donne à cet effet une somme de 8000 livres (1664, 10 juillet). — Nominations de chapelains par Jacques de Mucie, conseiller au Parlement, et Philiberte Guillier, sa femme (1673, 1685).— Nominations de chapelains par Blaise Quarré, écuyer, seigneur de Meix Bertaut ; Madeleine de Mucie, veuve de Philippe Fyot de la Marche, président au Parlement ; Catherine Berbis de Longecourt, veuve de Jean Bouhier de Versailleux, président au Parlement ; Philippe Berbis, marquis de Longecourt, Antoine-Louis de Mucie, conseiller au Parlement ; Marguerite de Mucie, veuve de Claude Guye, de Labergement ; Anne Quarré, veuve de Pierre Lorenchet de Malonde ; Jean-Marie Perreney de Grosbois, chanoine de la Sainte-Chapelle ; Jean-Claude Perreney de Vellemont, procureur général en survivance au Parlement ; Louis Quarré de Quintin, procureur général au Parlement ; Suzanne Quarré, femme de D. Parme, major de cavalerie, patrons de cette chapelle (1752). — Nomination de l'abbé Fijan de Talmay par MM. Bouhier, MM. d'Anlezy et de Grignon (1778). — Bail passé par ce chapelain (1783).

G. 1207. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1667-1790. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles.— LXXIX. Chapelle Saint-Jean, Sainte-Anne, Saint-André. — Grosse du décret interposé sur les biens des Agnus à Dampierre-sur-Vingeanne, adjugés aux sieurs Poirette, Clopin et Navier (1667). — Fondation et dotation d'une chapellenie en l'église de la Sainte-Chapelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Anne et Saint-André, par André Fleutelot, seigneur de Beneuvre, conseiller au Parlement, et Anne Siredey, sa femme, qui affectent à cette fondation une somme de 11.000 livres qui sera employée en achat d'héritages (1668, 27 avril). — Acte de partage de biens sur Dampierre entre MM. Clopin et Navier (1682). — Déclaration des biens échus à M. Navier (1682). — Quittances de finances pour l'amortissement de la chapelle Saint-André (1697, 1734). — Acquêt de maison, terres, prés et vignes à Dampierre par M. Clesquin, notaire à Beaumont (1727, 6 mars). — Vente

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un domaine à Dampierre faite par M. Ormancey, chirurgien à Bèze, et Madeleine Navier, sa femme, à Mlle Grusot et à Claude Fleutelot de Beneuvre, conseiller au Parlement (1730). — Autre de bâtiments, terres, prés et vignes audit lieu, faite par le même Ch. Fleutelot sur François Gauthier (1731). — Sentence des Requêtes du Palais, qui décharge M. Fleutelot de l'exécution de la chapelle Saint-André au moyen des fonds par lui fournis (1733, 5 septembre). — Déclaration de ces fonds, situés à Dampierre (1733). — Quittances pour indemnité de lods (1733). — Nomination de chapelains par Claude Fleutelot, seigneur de Beneuvre (1760) ; — par André Fleutelot, seigneur de Beneuvre (1772). — Inventaire des ornements de la chapelle (1735). — Amodiations du domaine de la chapelle (1760, 1781, 1790). — Inventaire des titres (s. d.).

G. 1208. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1702-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — LXXX. Chapelle de l'Immaculée Conception. — Délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle, qui accepte la proposition de Jacques de Mucie, président au Parlement, et de Bénigne de la Mare, sa femme, de fonder une chapelle (1702, 20 janvier). — Fondation de cette chapelle, sous le titre de l'Immaculée Conception, pour la dotation de laquelle ils font un fonds de 6000 livres devant produire 300 livres de rente, et dont ils se réservent le patronage (1702, 25 janvier). — Nominations de chapelains par les fondateurs (1702, 1704) ; — par Philippe Fyot, seigneur de la Marche, président au Parlement, et Madeleine de Mucie (1721) ; — Jean Bouhier, seigneur de Chevigny (1731), — et Marie-Madeleine de Mucie, veuve de Philippe Fyot de la Marche (1741). — Etat des meubles et ornements de la chapelle de Mucie (1761). — LXXXI. Chapelle de Notre-Dame d'Argent, ou de tous les saints. — Déclaration des terres, prés et enclos de cette chapelle, sis à Rouvres (1767).

G. 1209. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1501-1644. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — Union des chapelles à la fabrique. — Mandement de Georges d'Amboise, cardinal légat en France, adressé à l'évêque de Langres ou à son vicaire, sur la demande des doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, par lequel ceux-ci lui ayant exposé que le nombre des musiciens de leur église étant fort augmenté, ils avaient employé les revenus de douze chapelles qui étaient à leur disposition pour l'entretien de ces musiciens, mais qu'ayant dessein, pour l'augmentation du service divin, d'ajouter deux enfants de chœur aux quatre qu'ils possèdent déjà, ils souhaitaient d'employer à cet effet le revenu de quatre chapelles qui étaient à leur collation, c'est pourquoi il donne pouvoir à l'évêque d'approuver la réunion de ces douze chapelles et d'autoriser l'union des quatre nouvelles chapelles (Blois, cal. de décembre 1501). — Délibération du chapitre qui réserve les chapellenies de Villeberny, de Jean Potier, de la duchesse Marguerite de la Sainte-Croix, de J. Bruchiotte, de Vacelin de la Piscine, de Philippe Aubriot, d'Etienne Baudot, des Vertueux, d'Urse Rosier, des Berbis, de Jean de Montbard, de Jean Pougeot, de Saint-Thibaut, de Hugues Bertaut, de Michel de Chaugy et de Jean Bourse, au nombre de dix-huit, pour en gratifier les prêtres et choriaux musiciens de la chapelle (1536). — Réception de J. Cointet, chorial, comme chapelain de la chapelle de Jean Bourse (1539). — Lettres patentes du roi Henri III, par lesquelles, sur la plainte faite par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle que plusieurs des titulaires des 18 chapelles mentionnées plus haut ne tenaient compte des obligations de la résidence qui leur avait été imposée et demeuraient ailleurs sans nul souci du service divin en la Sainte-Chapelle, ordonne que les titulaires de ces 18 chapelles seront obligés à la résidence et dans le cas contraire, après deux sommations, le chapitre pourvoira à leur remplacement (Blois, 25 janvier 1577). — Mandement de Claude Peto, prévôt chanoine de la Sainte-Chapelle, conseiller au Parlement et vicaire général de l'évêque de Langres, par lequel voulant suppléer au défaut de ressources du chapitre résultant des guerres, des troubles, des aliénations de terres et des impositions de toute nature, il unit à la fabrique 16 des chapelles dénommées plus haut (1594, 2 avril). — Registre des chapellenies de la Sainte-Chapelle (1599). — Procès-verbal dressé par Claude Gaillard, lieutenant général au bailliage, de la visite des 3 chapelles du château de Rouvres dans lesquelles il constate qu'il ne se fait aucun service divin (1619). — Mémoire au sujet de l'union des chapelles à la fabrique (1620). — Requête adressée par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle à l'évêque de Langres dans laquelle ils lui exposent qu'en considération des pertes qu'ils avaient subies pendant les guerres civiles et les grandes impositions ils avaient été contraints d'aliéner plusieurs domaines, de contracter des emprunts, ce qui avait réduit les prébendes de moitié, et les contraignait de recourir aux moyens prévus par les canons, c'est-à-dire à la réunion des bénéfices. Or comme parmi les nombreuses chapelles fondées dans leur église et dont ils ont la collation, il en est qui sont vacantes, attendu les services qu'elles sont chargées d'accomplir et leur défaut de ressources, les suppliants qui se sont déjà mis en possession pour le service de l'église, tout en maintenant celui des fondateurs, demandent à l'évêque la consécration de cette réunion sous offre de célébrer tous les mois un service de vigiles avec un anniversaire solennel pour le repos de l'âme des fondateurs de ces chapelles. — En marge, ordonnance de l'évêque Sébastien Zamet, qui commet le doyen de la collégiale de Beaune pour faire une information (1622, 29 mai). — Procès-verbal dressé par Philippe Baillet, doyen de Beaune, ancien conseiller maître à la Chambre des comptes, constatant la véracité de tous les faits allégués par le chapitre dans sa requête et les nécessités où il se trouve (1622, 30 mai et 28 juin). — Mandement rendu en conséquence par l'évêque Zamet, par lequel il unit au chapitre de la Sainte-Chapelle et à sa recette les revenus, droits et émoluments des chapelles de Jean de Bèze, alias Peto, en l'autel de Saint-Fiacre ; — d'Amiot Aubriot en l'autel de Saint-Jean ; — de Trochères et des Baudot, des Vertueux en l'autel Saint-Martin ; — de Jean Hugues Bertaut, d'Edme de Thorey, en l'autel Saint-Michel ; — de Jean Pougeot, de Jacques Martin, de G. Goolin, en l'autel Saint-Martin ; — de Torcenay, en l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Vincent ; — de Jean Bource, de Villeberny, d'Amiotte de Mirebeau, de Vascelin de la Piscine, de J. de Morveau, de Pierre Fevret, de Courcelles, de Bruchiolle, d'Anne de Saint-Jean, aux autels de Saint-Pierre et de Saint-Vincent ; — de Jean de Marville, de Renaud Rattier, de Pierre de Coulmier en l'autel de Saint-Thibaut ; — de Jean Mairot d'Etevaux de Trouhans en l'autel de N.-D. et Saint-Louis ;— les quatre de l'oratoire en l'autel de N.-D. et de Sainte-Catherine ; — de Gérard de Bar, en l'autel de la Croix sur le jubé ; — de Pierre de Noiron, en l'autel Saint-Fiacre ; — de Pierre de la Marche, de Jeanne d'Arc, de Guillemette de Monquois dite la Sechaude, en l'autel de Saint-Jean ; — de Guillaume de Pailley, de Jean Aymé, en l'autel de Saint-Claude ; — de Hugues de Bretenière et de Jean de Bèze, en l'autel Saint-Lambert ; — de Guillaume de Marcilly, en l'autel de Saint-Laurent ; — de Guillaume de Lere, en l'autel Sainte-Agathe ; — de Jean Le Roitot et de sa fille Marguerite, au même autel de N.-D. et Saint-Louis ; — d'Arbelot Liénard, en l'autel Saint-Aignan ; — de Jacquette de Blaisy, en l'autel N.-D. ; — de la chapelle basse de Michel de Chaugy, en l'autel de Chaugy ; — d'Agnès Parmentier, en l'autel de la Sainte-Hostie ; — de Jean de Montbard, de Philippe de Cléron, de Jean de Baubigny, d'Etienne de Grancey, d'Odot d'Ouges, d'Etienne Baudot, en l'autel Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — d'Urse Rosier, en l'autel de la Croix ; — de Jean Potier, en l'autel de Sainte-Catherine ; — de Guy Rabbi, en l'autel de N.-D. et Saint-Louis ; — des adjonctions des Baudot, en l'autel Saint-Louis, — le tout sous la condition par le chapitre de payer les charges affectées sur ces fondations et de faire célébrer chaque mois, au grand autel, un anniversaire solennel et l'office des Trépassés au chœur de leur église pour les fondateurs de ces chapelles (1622, 12 août). — Lettres patentes signées du roi Louis XIII, qui, vu le procès-verbal dressé par le doyen de Beaune, confirme et approuve l'union de ces chapelles et les incorpore au corps du chapitre (Paris, janvier 1624). — Enregistrement de ces lettres par le Parlement (24 février 1624). — Supplique adressée au Roi par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle, à l'effet d'obtenir la réunion audit chapitre de la chapelle de Sainte-Agnès, fondée dans leur église et des trois chapellenies existant au château de Rouvres qui est démoli. A la suite de la requête, renvoi à l'évêque de Langres pour en enquérir et donner avis au roi (1624, 25 janvier). — Ordonnance de l'évêque enjoignant aux doyen et chapitre de justifier des faits contenus dans leur requête (1624, 2 février). — Rapport dressé en conséquence par l'évêque Zamet (10 février). — Avis favorable transmis par l'évêque au Roi en son Conseil (28 février). — Lettres patentes signées du roi Louis XIII qui, pour pourvoir à l'insuffisance des ressources du chapitre de la Sainte-Chapelle, réunit à la fabrique de ladite église la chapelle de Sainte-Agnès, d'un revenu de 30 livres, fondée dans cette église, et les quatre chapellenies du château de Rouvres, n'ayant pour dotations que 10 livres chacune et 30 émines de grain, et les deux autres 111 livres (Paris, décembre 1624). — Lettres de jussion. — Enregistrement par le Parlement (1625, 2 juin). — Procédures. — Arrêt du Parlement qui déboute Pierre Quarré, chanoine de la Sainte-Chapelle, chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, de son opposition à la réunion de cette chapelle au corps du chapitre (1644, 4 juillet).

G. 1210. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets papier;
reliure en parchemin.

1366-1733. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — Cartulaire des titres concernant les chapelles, écrit au XVIIIe siècle. — Fol. 1. Fondation d'une messe quotidienne en la Sainte-Chapelle par Jacques de Mucie, président au Parlement, et Bénigne de la Mare, sa femme (1702, 25 janvier). — Fol. 4. Chapelle de l'Oratoire. Vente de la seigneurie de Juilly-Leschenaut faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par Jacques Serin, chevalier, et Jeanne d'Argenteuil, sa femme, pour servir de fonds dotaux à la chapellenie que la duchesse Marguerite de Flandres veut fonder à la chapelle ducale pour le repos de l'âme de Marguerite, comtesse de Flandres, sa mère, et pour laquelle elle donne la somme de 300 livres (1380, 29 juillet). — Fol. 7. Procuration donnée par le chapitre pour acquérir cette terre (1380). — Fol. 8. Acte de fondation de cette chapelle par la duchesse Marguerite (1380, 5 octobre). — Fol. 11. Bulle du pape Clément VII qui confirme cette fondation (1384). — Fol. 12. Traité entre le chapitre et Jacques de Villers-la-Faye, Joffroy d'Auxerre, seigneur de Beauvoir, seigneurs communs d'Arconcey, au sujet de la jus-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tice (1446/7, 29 janvier). — Fol. 13. Transaction entre le chapitre, en sa qualité de seigneur de Juilly, et les habitants du lieu, au sujet des droits seigneuriaux (1452, 5 juin). — Fol. 15. Autorisation donnée au chapitre par le duc Philippe le Bon de relever les deux piliers du signe patibulaire de Juilly qui avaient été abattus par les écorcheurs depuis 18 ans (1459, 6 mai). — Fol. 16. Enregistrement de ce mandement au bailliage d'Auxois, et procès-verbal d'exécution (1462, 5 octobre et 8 novembre). — Fol. 18. Traité entre le chapitre et le seigneur d'Arconcey pour la plantation de bornes délimitatives de leur justice (1482, 3 octobre). — Fol. 20. Procès-verbal de reconnaissance de ces bornes (1620, 11 septembre). — Fol. 21. Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les habitants de Juilly à payer la taille seigneuriale et les autres redevances dues au seigneur (1660, 19 mars). — Fol. 22. Arrêt du Parlement confirmatif de cette sentence (1666, 31 mai). — Fol. 25. Transaction entre François de Sercey, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes, baron d'Arconcey, et P. Jarlot, laboureur, au sujet de la propriété d'un terrain (1665, 2 juin). — Fol. 26. Bail à cens d'un meix à Juilly passé par le chapitre à Guillaume Gomart (1477, 19 novembre). — Fol. 28. Chapelle de René, duc de Bar. Fondation par René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, d'une messe quotidienne à note, à diacre et sous-diacre pour la somme de 200 livres (1436, 19 octobre). — Fol. 31. Lettres d'amortissement de cette fondation données par le duc Philippe le Bon (1436, 26 juin). — Fol. 34. Enregistrement de ces lettres par la Chambre des comptes (1437, 16 avril). — Fol. 36. Chapelle de Tarsul. Fondation d'une messe quotidienne par Agnès de Blaisy, dame de Brognon, à l'autel érigé par son père en l'honneur de N.-D. et de Saint-Georges, pour laquelle elle donne une rente de 40 livres et 10 livres de cire, assignées sur la terre de Tarsul (1406/7, 31 janvier), — Fol. 42. Cession du droit de collation faite par cette dame au chapitre et fixation des revenus de la dotation de cette chapelle (1423, 19 avril). — Fol. 45. Sentence des Requêtes du Palais au profit du chapitre contre Charles Milletot, chapelain de cette chapelle, pour le paiement de la redevance des 10 livres (1584, 11 janvier). — Fol. 47. Transaction entre le chapitre et M. le Compasseur, seigneur de Courtivron, par laquelle ce dernier acquiert la terre de Tarsul, moyennant la somme de 2700 livres et continue à payer les redevances (1611, 26 mai). — Fol. 50. Sentence des Requêtes du Palais qui condamne M. le Compasseur au paiement de ces redevances (1643, 30 juillet). — Fol. 51. Procès-verbal d'exécution de cette sentence (1643, 18 septembre). — Fol. 53. Quittance du receveur du chapitre portant reconnaissance de cette rente par M. Lecompasseur (1710, 13 décembre). — Fol. 56. Chapelle de Saint-Michel. Fondation de la chapelle Saint-Michel par Pierre Berbis, conseiller du duc de Bourgogne. Il la dote de son dîme de Rouvres et de 6 soitures de pré (1452, 21 juin). — Fol. 60. Chapelle Saint-Pierre. Fondation d'une messe quotidienne par Elisabeth de Thorel, femme de Jacques Berbis, conseiller au Parlement, seigneur de Rancy (1704, 26 août). — Fol. 64. Chapelle de Courcelles ou d'Auvillars. Fondation de la chapelle par Philippe de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans, d'Auvillars (1470, 20 décembre, 1477/8, 20 janvier). — Fol. 70. Cession faite par le fondateur au chapitre, du droit d'institution des chapelains et du contrôle des messes (1477/8, 21 janvier). — Fol. 76. Jugement de M. de Harlay, intendant de Bourgogne, qui maintient le chapitre en possession de sa moitié du dîme de Chenôve (1687, 17 mai). — Fol. 79. Traité entre Ardouin Gaspard de Courcelles, seigneur de Bousselanges, et le chapitre, par lequel le premier cède au chapitre l'emplacement de sa chapelle contre un autre emplacement dans l'église (1718, 31 mai). — Fol. 84. Manuel des dîmes appartenant au roi et à la chapelle d'Auvillars sur le territoire de Chenôve (1500). — Fol. 124. Chapelle de Chaugy. Fondation faite par Michel de Chaugy, seigneur de Chissey, d'une messe quotidienne et d'un anniversaire à l'autel de Saint-Michel (1478, 11 octobre). — Fol. 128. Acquisition d'une rente de 10 livres tournois faite par le chapitre au profit de la chapelle de Chaugy sur Guillin Poyot, bourgeois d'Auxonne (1480, 6 novembre). — Fol. 132. Chapelle de Vienne. Fondation de cette chapelle par Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, baron d'Antigny et de Saint-Aubin (1521, 21 décembre). — Fol. 136. Fondation par le même d'une messe canoniale et quotidienne (1535, 29 décembre). — Fol. 144. Chapelle des Baudot. Fondation de cette chapelle par Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot, seigneur de Crecey-sur-Tille et de Chaudenay (1508, 18 octobre). — Fol. 150. Fondation d'une messe quotidienne, d'un anniversaire, stations et distribution par Pierre Baudot, écuyer, seigneur de Marey, à la partie d'Antioche et de Sivry (1528, 11 décembre). — Fol. 156. Chapelle de Saint-Yves. Fondation de l'office entier de Saint-Yves, de vigiles le soir et messe de morts le lendemain par les confrères de la société des avocats au Parlement (1571, 12 juillet). — Fol. 160. Fondation de matines le jour de Saint-Yves par Bernard Martin, avocat au Parlement, et Anne Boulier, sa femme, moyennant la somme de 120 livres (1635, 1er mai). — Fol. 162. Ampliation de la fondation des offices de la fête de saint Yves, savoir de la somme de 400 livres sur 600 faite par les avocats, extinction de messes basses et de morts, services transférés au grand autel, places accordées aux avocats dans l'église et permission au chapitre d'user des tapisseries de la Société (1663, 7 mai). — Fol. 166. Chapelle Gonthier. Fondation d'une messe quotidienne en l'église de la Sainte-Chapelle, par Jean Gonthier, conseiller au Parlement, seigneur d'Ebaty (1624, 29 mars). — Fol. 170. Chapelle de Sainte-Croix. Fondation de la chapelle de Sainte-Croix dotée d'un fonds de 6000 livres par Antoine Nicaise, contrôleur des mortes payes en Bourgogne (1646, 24 janvier). — Fol. 172. Contrat portant rémission d'un domaine à Bellenot-sous-Pouilly, servant d'assignal à la dotation de la chapelle de la Sainte-Croix (1668, 23 août). — Fol. 177. Déclaration des biens de ce domaine, adjugé par décret à Bénigne Milletot, conseiller au Parlement, sur Pierre Lemore, capitaine de Salmaise, et Marguerite Potot, sa femme. — Fol. 190. Chapelle Saint-Bénigne et Saint-Charles. Fondation de cette chapelle par Charles-Bénigne Vallot, conseiller-correcteur à la Chambre des comptes, et Chrétienne Nicolardot, sa femme (1663, 1er mai). — Fol. 193. Déclaration des terres et prés situés sur les finages d'Arc-sur-Tille, Bressey et Remilly-sur-Tille, qui forment la dotation de cette chapelle. — Fol. 200. Fondation de la chapelle Guillier. Fondation d'une chapellenie d'une messe par mois en l'autel de N.-D. par Elisabeth Tapin, veuve d'Antoine Guillier, avocat au Parlement (1664, 10 juillet). — Fol. 203. Rétrocession et transport d'un domaine situé à Flagey-les-Gilly, fait par Antoine de Mucie, conseiller-maitre à la Chambre des Comptes, seigneur d'Ecuelles, en remplacement de 8000 livres de la fondation Guillier (1698, 7 décembre). — Fol. 206. Déclaration de ce domaine (1689, 26 mai). — Fol. 222. Chapelle Saint-André. Fondation de cette chapellenie par André Fleutelot, conseiller au Parlement, et Anne Siredey, sa femme (1668, 27 avril). — Fol. 225. Sommation du chapitre au conseiller Claude Fleutelot et à Antoine Fleutelot, écuyer, seigneur de Beneuvre, chapelain de la chapelle Saint-André, de pourvoir au paiement de la somme de 372 livres qui manque à la dotation de cette chapelle (1733, 30 août). — Fol. 227. Pièces justificatives de la vraie possession des fonds dotaux, abandonnés par le conseiller Fleutelot pour cette dotation (1730, 1er septembre). — Fol. 230. Autres fonds acquis à Dampierre sur les époux Gauthier par le conseiller Fleutelot (1731, 6 mars). — Fol. 233. Acquittement des lods et droits seigneuriaux dus sur ces fonds acquis à Dampierre (1733, 19 novembre). — Fol. 234. Amodiation de vignes à Dijon, faisant partie de cette dotation (1678). — Fol. 235. Déclaration des terres, prés et maison situés à Dampierre, Chenôve et Dijon offerts par M. Fleutelot de Beneuvre, pour la dotation de la même chapelle (1733, 25 juillet). — Fol. 244. Chapelle de Blaisy. Fondation de cette chapelle par Geoffroy de Blaisy, seigneur de Mauvilly (1366, 14 avril).

G. 1210 *bis*. (Registre.) — Grand in-4°, 189 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

XVe siècle. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — Fol. 8. Registre contenant la déclaration des biens appartenant aux chapellenies de Madame Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne ; — fol. 12, d'Alix, femme de Guillaume de Courcelles, bourgeois de Dijon ; — fol. 13, 37, d'Etienne Baudot de Beaumont ; — fol. 15, de Jean Bource et de Jeannotte, femme de Robert de Chaignay ; — fol. 16, de Pierre Foucard ; — de Guillemotte de Monquois, alias la Souchaude ; — de Henri de Villeberny ; — d'Etienne de Grancey ; — fol. 20, de Philippe Clarton ; — de Guillaume Lore ; — des Loges ; — fol. 25, de Jean de Bèze ; — de Pelice, femme d'Hugues de Grancey ; — de Jean de Bèze, alias Pestot ; — fol. 32, de Blagny ; — fol. 39, de celle fondée à l'autel de Saint-Thibaut par Lambert Ancerroise et Michel de Genlis ; — fol. 41, de Saint-Fiacre ; — fol. 45, de Jean Bruchiotte ; — fol. 52, de Regnaut le Ratier ; — fol. 53, de Villemot le Vertueux ; — fol. 56, de Jean Potier, de Jeannotte la Ratée ; — fol. 62, de celle fondée à l'autel de Saint-Julien, par Guillaume du Paillier, chevalier ; — de Philippe de Clairembaut ; — fol. 65, du comte de Flandres ; — de Jean de Trochères ; — de Philippe Aubriot ; — fol. 70, de Pierre de la Marche ; — de Jeannotte, femme le Joliet de Vascelin de la Piscine ; — de Jean Pougeot ; — fol. 77, de Jean le Mairet d'Etevaux ; — de Guy Rabby , — fol. 80, 92, de Gérard de Bar « fisicien » ; — fol. 85, de Jean Odot d'Ouges ; — de Marie d'Epernay ; — d'Urse Rosier ; — fol. 90, de Jeannotte, fille de Guy de Saint-Jean, femme de Philippot de Longeaut, écuyer ; — de Pierre, dit Jean Bonjour. — Fol. 98. Autre déclaration du même temps, et comme la précédente sans date. — Fol. 148. Inventaire des ornements (argenterie, calices, missels, bréviaires, touailles, paix, tableau de bois doré, chasubles, étoles, manipules, chandeliers, chainettes, seaux, « asperges », aubes, nappes, corporaux, arches, buffets à enchartres, coffrets ferrés, courtines d'autel, tableau de plate peinture, etc. de chacune des chapelles mentionnées plus haut (1451-1491. — Fol. 169. Etat des vignes situées sur le territoire de Dijon, appartenant aux chapelles (s. d., fin du xve siècle).

G. 1210 *ter*. (Registre.) — Grand in-4°, 184 feuillets, papier ; reliure du temps en cuir, soutenue et fermée par des courroies.

1516-1589. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chapelles. — Déclarations particulières des rentes, censes et revenus de chacune des chapellenies de la Sainte-Chapelle, fournies par les chapelains, avec les changements survenus dans l'inventaire du mobilier.

G. 1210 *quater*. (Registre.) — Grand in-4°, 287 feuillets, papier ; reliure du temps comme la précédente.

1516-1589. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle

— Chapelles. — Registre contenant, pour chacune des chapelles, les messes qui sont dues, les livrées de pain et de vin, et le compte rendu chaque année, par le chapelain attaché à cette chapelle, de l'accomplissement des services religieux dont il est chargé.

G. 1211. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin ; couverture en parchemin.

1383-1395. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Eglise. — Fol. 1. Compte de Perrenot, de Bar-sur-Seine, commis par le duc Philippe le Hardi, suivant ses lettres ci-insérées, pour les travaux de construction dans l'église de sa chapelle, à Dijon. Recette, 550 francs. — Fol. 3. Achat et traite de pierres de Renne. — Fol. 5. Voiturage des pierres. — Fol. 7. Taille de 7 pieds et demi du pied droit des angles garnis de trois gros bouceaulx revestus de morbonceaulx, le pied au prix de 16 gros ; de 5 jaiges du pied droit des fourmes garnis de 1 gros bouceau, de deux grans nasselles, et de deux chanffrainz ; taille de 40 pierres d'angles avec l'anglet. — Taille de 5 chappiteaulx, tailliés et brouchiés pour le portail de la chapelle, suivant marché passé avec Jacques de Mulley, maitre des œuvres de maçonnerie, 3 fr. — Fol. 8. Taille du piedroit des cuers des fourmes des tours du portaul de la chapelle, garnis chaque pié de trois bouceaulx, revestus de morbonceaulx, de nasselle de filles de pierre dure. — Taille de 30 pieds 1 tiers 1 quart et demi-quart de pied, qui font 34 assises du piedroit des fourmes des tours du portaul, chaque assise garnie de trois gros bouceaulx revestus de nasselles et de filloz de pierre dure, à 2 fr. le pied. — Taille de trois pièces qui font le premier ensmarchement des formes des tours du portail. — Fol. 10. Belin d'Anchenancourt est dit maître des œuvres de charpenterie du duc. — Réparation des marteaux, ciseaux. — Fol. 12. Merrain employé pour boucher les fenêtres de la chapelle, afin que le vent ne puisse entrer. — Construction d'un engin à roue, en charpente. — Fol. 13. Réparation au balfroy qui soutient les cloches. — Fol. 14. 2090 livres 1/2 de plomb mis en œuvre au balfroy du clocher de la chapelle. Dépense totale, 548 fr. 1 gr. 1/2 4 deniers (1383-1386). — Fol. 17. Compte de Regnaut Richier, des ouvraiges faits par le duc, dans sa chapelle de Dijon (1387-1388). — Commission de la duchesse Marguerite (Rouvres, 25 mars 1387/8). — Recette, 328 francs. — Fol. 20. Traite de pierres de la perrière dessus Renne. — On recouvre le banc pendant l'hiver, pour les garder de geler. — Fol. 21. On fait un plastre derrière l'autel de la Croix, pour faire les traits des tours, et du portail. — Fol. 22. Achat de chaux au prix de 8 gros l'émine. — Fol. 22. Façon d'un grand estable assis au soulier, derrière le crucifix, de la chapelle pour faire les trais des maçons ouvrans en la chapelle, c'est assavoir pour les voultes des tours. — On établit ensuite une cloison autour du soulier, pour qu'on n'y puisse monter affin que l'on ne despece les trais de pierre que Jacques de Meuilley a fais pour les tours et portaul. — Fol. 23. Façon de trois cintres, pour asseoir les doubleaux des tours. — Bois de chêne, et de noyer, pour faire moulles pour signer et trecier pierres de l'ouvrage des tours. — Achat d'une tine pour épuiser l'eau de la perrière de Renne. — Fol. 24. Taille des pierres des tours, et du portail qui monte à 195 fr. 10 gros 12 deniers. — Fol. 31. Achat de treize douzaines et quatre paires de gants à maçons, doublés dessoubs le peulce, à 10 gros la douzaine. Dépense, 322 fr. 6 gros. — Fol. 34. Compte particulier de Jean Moisson, commis de par la duchesse Marguerite (1390-1391). Recette, 320 francs. — Traite, charroi, et taille des pierres de Renne. — Fol. 38. Façon des chapitaulx de pierre d'Is-sur-Tille, de l'un des gros piliers de la tour de la chapelle, du côté de l'hôtel ducal. Lequel pilier est revestu de 6 bouceaux, et d'un gros bousseaul. Lesquelx chapiteaulx estoient esquarrez, et Jean de Comblanchien, et Girard de Rouvres, maçons, n'ont fait que les fuilles et les corps et les embrasements, et sont à deux rams de fuilles, 4 fr. — Item pour la taille d'une pièce de pierre d'Is-sur-Tille, laquelle porte son esmarchement, et fait larmier pour porter une imaige. Elle contient quatre pieds de long, et deux de large, et porte la naissance d'une folliole. — Taille de deux escoz de charge de l'angle de la tour devers l'hôtel ducal. — Fol. 39. Taille d'une pièce de chas de charge du gros pilier de cette tour garni de segmote et de ses formères. — Taille d'une clefs des petiz voulseures de formerets garnis de deux bouceaux revestux de quatre nasselles. — Taille de trois piez des petiz voulseures qui font doubleaux revestus de deux gros bouceaux et de naisselles. — Fol. 46. Compte particulier de Guillaume Chenilly, receveur du bailliage de Dijon, commis à paier les ouvrages de la chapelle. Recette, 419 francs. — Fol. 48. Lettres patentes du duc Philippe le Hardi, par lesquelles considérant qne les deux tours du portail de sa chapelle ne sont encore assouvies, aincois y a tel deffaul que les vens, pluies et autres oraiges courrent et viennent tellement que à peine y peut l'en faire le service divin, c'est pourquoi il alloue à cet effet une somme de 300 livres, qui porte à 739 francs la recette du compte. — Fol. 52. Jacques de Milly fait des patrons, et taille les moules de la maçonnerie, et fait venir à Dijon plusieurs ouvriers de maçonnerie estrangiers pour leur monstrer les dits ouvrages et iceulx mettre à pris. — Façon d'une corde de l'engin, elle pèse 217 livres. Dépense, 692 fr. 9 sols 7 deniers.

G. 1212. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin, cartonné.

1395-1412. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Eglise. — Compte particulier de Regnier Goubaut, maître des

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comptes du duc de Bourgogne, des ouvrages faits au pignon de la chapelle ducale. Recette, 1333 fr. — Fol. 3. Payé 985 fr. 5 gros aux maçons J. Bourgeois et Colin de Comblanchien pour l'assouvissement du pignon, suivant les ordres de feu Jacques de Mully, maître des œuvres de maçonnerie du duc. — Payé 9 fr. à Huguenin Le Gousset, pour la traite de trois grandes pierres d'Asnières, mises et converties en l'image de saint Jehan Évangeliste assis sur ledit pignon, et es basses et espy de dessoubs. — Pose des marches de pierre à l'entrée de la chapelle. — Fol. 4. La taille du cadran ne coûte rien, car Claux Seluster, tailleur d'ymages, et ouvrier de menus fers de Monseigneur l'a taillée dans une grande et grosse pierre d'Asnières, prise en l'ostel dudit Claux, en la garnison de pierres qui y est. Vauthier Bernard, potier d'étain, fournit quatre livres et demie de plomb pour ce cadran. Jean de Tonnerre fournit une flèche de fer pesant 14 livres 1/4, une aggrape pour soustenir le soleil, deux autres pour soustenir l'image d'angle. Jean de Baume, peintre du duc, dore le soleil gratuitement. — Couverture du pignon en tuile plombée de la tuilerie de Montot. — Fol. 5. Nicaise de Fierin, verrier à Dijon, fournit 330 pieds de verre pour les formes et fenestraiges du pignon à 5 sols le pied. Guillemin Croist, maistre du Reloige, serrurier, fournit 178 verges, 4 rondeaux, 66 barreaux loquetez pour poser ces verrières. — Etienne Larcher, de Dijon, reçoit 25 fr. pour le bois et la façon de la porte de Gennes, mise au portail de la chapelle, et Guillemin Croist 13 livres 9 sols pour la ferrure et la penture de cette porte. — Fol. 6. Arnoul, le peintre, emploie deux-cent d'or en l'écu aux armes de Monseigneur assis audit pignon. — Frais de pose de l'image de saint Jean, au-dessus du pignon. — Payé 13 fr. 8 gros à Jean Dumolin, escripvain demeurant près de la chapelle, pour indemnité résultant de la chute de pierres et de bois sur le toit de sa maison durant les travaux et dont lui, sa femme et ses enfants ont été souvent en péril de mort. — Fol. 7. Compte du même des dépenses de la reconstruction de deux piliers de la chapelle qui ont esté condampnez à abattre et reffaire neufs par les maistres des œuvres (1400, 1403). — Jean Bourgeois, maître des œuvres de maçonnerie du duc, passe les marchés de traite, de charroi, et de taille de pierre. — Fol. 10. Jean Bourgeois passe six journées avec Gilles Laiger, maître des œuvres de maçonnerie du duc en son pays d'Artois, et Huguenin d'Aulnoy, maître des œuvres de maçonnerie, en faisant l'advis de la devise des diz pilliers. Dépense, 339 fr. — Fol. 13. Compte particulier du même pour la façon de la retenue des deux piliers de la chapelle en 1411 et 1412, pour laquelle le duc a donné 200 fr. — Fol. 15. Hugues d'Aignay, maître des œuvres de charpenterie du duc à Autun, et Pierre de Villers, aussi maître à Salins, sont mandés à Dijon pour visiter les piliers avec Pierre de Chassigny.

G. 1213. (Registre.) — Petit in-folio, 156 feuillets, papier; cartonné.

1501-1515. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Eglise. — Fol. 1. Mandement du roi Louis XI, adressé aux généraux des finances, par lequel ayant été informé que plusieurs somptueux édifices de sa chapelle, à Dijon, sont demeurés imparfaits, et ont grand besoin de réparation, accorde au chapitre, en manière d'aumône, une somme de 400 livres à percevoir pendant cinq ans, et dont l'emploi sera réglé sur l'avis de la Chambre des Comptes (Lyon, 12 octobre 1501). — Fol. 3. Commission donnée par le chapitre, au chanoine Bonvalot, pour tenir compte des ouvrages et payer la dépense. — Fol. 5. Premier compte de Bonvalot de 1501 à... Recette, 2050 livres. — Fol. 7. Payé 11 livres 1 sol 3 deniers à plusieurs ouvriers et maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie tant de Dijon, Beaune et autres lieux mandés par le chapitre, « pour veoir et visiter un pilier du clocher et avoir leurs advis et oppinions comme seurement l'on pourroit soustenir et retenir ledit pilier et icellui reffaire sans addommagier le clocher ». — Fol. 8. Achat de bois pour échafauder ledit pilier. — Fol. 11. Remuement des sièges de bois estant au cuer de la chapelle, pour faire les creusements des fondations des échafauds de bois. — Fol. 12. Dressage des échafauds. — Fol. 17. Abatage et mise en bas de ces échafauds, après que le pilier a été refait et retenu à neuf. — Fol. 18. Traite de pierre en la perrière de Renne, pour la réfection de ce pilier, charroi et taille de ces pierres, sous la direction de Jean Morissier, maître des œuvres de maçonnerie du roi en Bourgogne. — Fol. 23. Démolition et réfection dudit pilier. — Fol. 26. Payé 11 livres à Cornille, ymageur, pour avoir fait en pierre un escu aux armes du roi, lequel a esté apposé contre ledit pilier. Payé 8 livres pour la peinture et la dorure dudit écu. — Payé 20 sols pour réparer et mettre au point le jubé qui avait été dépavé en faisant les fondations des échafauds; 4 livres à un charpentier et à un maçon qui furent blessés durant les travaux; 20 sols au barbier qui mit à point le maçon. — Fol. 28. Traite et forestage de pierres de la carrière de Renne pour la continuation de l'une des tours de l'église. La dépense monte à 156 livres 4 sols. — Autre de 76 livres, pour 471 membres de pierre d'Asnières. — Douze toises de maçonnerie de la tour et de la vif sont payées 7 livres tournois la toise. — Fol. 40. Payé 10 francs à Cornille, imageur, pour avoir fait en pierre blanche un écu aux armes du roi environné de son ordre, au-dessous un (port) épic couronné apposé contre la muraille de la tour regardant sur la place devant la chapelle, et desoubs y cellui y a ung porc à pict en pierre blanche de la façon qu'est cellui qui a esté mis contre le pilier de la chapelle. Ces ouvrages montent à 1083 livres 5 sols. — Dépense du compte, 1974 livre.

3 sols. — Fol. 45. Double du compte précédent. — Fol. 100. Compte des chanoines de la Sainte-Chapelle de l'emploi des 1600 livres tournois pour la continuation de ces ouvrages. — Fol. 103. Continuation des ouvrages de la tour. Traite de pierres des perrières de Dijon et de Montevigne (juillet 1507); — fol. 111, id. d'Asnières. — Fol. 120. Charpentiers qui abatent le chafaud de bois et les gros sommiers qui estoient devant les orgues servant à faire la voulte en icelles, monté quatre sommiers en la tour neuve, fait une lucarne aux basses voûtes, fait les cintres des fenestrages de la tour. — Fol. 122. Compte des ouvrages de maçonnerie entrepris par Regnaut Vauthier. — Fol. 124. Dépense pour la maçonnerie de cette tour payée par Odo Macheco, doyen. — Fol. 132. Achat de 21 toises de tuf pour les voûtes de l'église, à 20 sols la toise. — Fol. 133. Ouvrages faits par Regnaut Vauthier pour l'embellissement des piliers, les voûtes, le couronnement et autres ouvrages. — Fol. 134. Autre pour le siège des cloches, les voûtes, la terrasse, blanchisserie, ouvrages d'imageurs faits aux voûtes, peintures, bois du beffroi et du siège des cloches. — Fol. 142. Antoine Gaillard, lambroisseur, reçoit 3 fr. pour avoir taillé en bois un porc à pic, qui a esté mis contre le pilier de pierre de la chapelle soutenant le clocher de bois d'icelle et au dessoubs de l'écu aux armes du roi. Jean d'Orain peintre verrier peint ce tableau. — Fol. 144. Embellissements faits en la grosse tour. — Fol. 149. Ouvrages d'une autre tour de la chapelle du côté de la maison du roi.

G. 1214. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1361-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Eglise. — Rouleau de parchemin contenant : 1° Copie des lettres patentes de Jean, roi de France, qui vidime celles de Jean, fils du roi de France, duc de Normandie, données à Dijon le 8 mai 1350 et adressées au receveur du duché de Bourgogne pour lui enjoindre de payer au chapitre de la chapelle les quarante livrées de terre qu'il lui a léguées pour son anniversaire et 300 livres pour l'œuvre de cette chapelle (Dijon, 1361/2, 5 janvier). — 2° Quittance donnée par Guillaume Chenilly, receveur général de Bourgogne, au chapitre de la chapelle de la somme de 300 fr. sur 1000 livres qu'il a prêtées au duc (1411/2, 22 janvier). — 3° Mandement du duc Jean à Jean d'Espoulettres, trésorier, gouverneur général de ses finances, de rembourser cette somme de 300 fr. au chapitre (1411/2, 22 février). — 4° Promesse faite par Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, de rembourser au chapitre de la chapelle ducale la somme de 100 fr. empruntée pour le paiement des gens de guerre employés au siège de Château-Chinon (Dijon, 3 juillet 1412). — 5° Récépissé de cette somme par Regnaut de Thoisy, receveur général de Bourgogne. — 6° Lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne, qui accorde au chapitre de sa chapelle la somme de 300 francs d'or pendant 10 ans à prendre sur le huitième pour la construction de deux piliers et la réparation de deux autres (Paris, 11 décembre 1412). — 7° Récépissé par Regnaut de Thoisy, receveur général de Bourgogne, de la somme de 200 fr. d'or, prêtée par le chapitre au duc de Bourgogne pour ses guerres (1414, 21 avril). — 8° Autre de 100 fr. donné par J. Fraignot, receveur général de Bourgogne, au chapitre pour aider le duc à servir et aider en armes le Roi contre son adversaire d'Angleterre (1415, 13 octobre). — 9° Autre de 100 francs, libéralement prêtés par le chapitre à Monseigneur le duc pour le fait de la guerre (1417, 18 décembre). — Copie moderne des lettres du duc Jean du 11 décembre 1412, qui précèdent. — Marché passé entre le chapitre et Thierry Espellant, verrier à Dijon, pour l'entretien des verrières de l'église, moyennant quoi le chapitre l'admet à une double distribution de pain et de vin (1431). — Copie moderne des lettres patentes de Louis XII du 12 octobre 1501 (Rapportées G. 1213) par lesquelles il accorde à la Sainte-Chapelle une somme de 400 livres pendant cinq ans pour la restauration de sa chapelle. — Avis donné par la chambre des Comptes sur l'emploi de ces sommes (1501, 14 mai). — Requête adressée au roi par le chapitre pour demander 500 livres par an jusqu'à la perfection des réparations de l'église et pourvoir aux ornements qui sont usés et adérés. Invitation faite par le Conseil à la Chambre des Comptes d'informer et de donner avis au Conseil (6 mai 1501). — Extrait des lettres du duc Philippe le Bon de l'an 1431, qui déclarait vouloir prendre à sa charge les réparations de sa chapelle. — Déclaration (Devis) des ouvrages et réparations des ouvrages de maçonnerie à faire en la Sainte-Chapelle, dressé par Jean Petit et Louis Gilbert, maçons (1515, 21 mai). — Marché passé par le chapitre avec Jean Vauthier, maçon, pour achever et parfaire l'une des tours du grand portail du côté de la maison du Roi selon le devis qui lui a été présenté et de la même hauteur que celle du côté de Saint-Médard (1511, 27 juin). — Ordonnance de la chambre des comptes qui règle à 100 livres les honoraires de Pierre Tabourot, clerc de la chambre, qu'elle avait commis pour surveiller les travaux de la Sainte-Chapelle (1513/4, 8 avril). — Quittance donnée par Tabourot (1514). — Procès-verbal dressé par Nicolas Bouesseau, seigneur de Barjon, président en la chambre des Comptes, et Philippe Margot, conseiller en ladite chambre, commissaires délégués par la chambre à l'effet de visiter les travaux ordonnés pour la réparation des tours de la Sainte-Chapelle et d'en faire un rapport qui sera adressé au roi (1515/6, 21 février). — Commission donnée à MM. Bouesseau et Margot (1515/6, 14 février). — Extraits des comptes de la fabrique de la Sainte-Chapelle, contenant le finito des comptes de 1608 à 1651. — Marché passé par le chapitre avec Jean et Esmé Monnin, taillandiers à Dijon, pour l'entretien des battants et des ferrures des cloches de l'église, pendant toute leur vie, moyennant 3 écus 1/3 par an (1601). — Autre semblable avec Guillaume Chardenot, serrurier, moyennant 10 livres par an (1657). — Autre semblable passé avec Guillaume Auprestre, serrurier (1695). — Délibération du chapitre qui donne pouvoir aux chanoines Sayve et Nicaise de prendre à rente une somme de 4000 livres pour la réparation de la couverture des chapelles de la Sainte-Hostie et de la Croix (1640). — Quittance de la somme de 1200 livres donnée par J. Nettement, charpentier, pour des réparations faites à la charpente de l'église (1650). — Ordonnance des trésoriers de France, qui, vu le procès-verbal des ruines arrivées dans l'église de la Sainte-Chapelle, sont d'avis que le chapitre demande au roi d'augmenter de 200 livres sa subvention pour ces réparations (1654). — Devis dressé par les mêmes. — Visite des bâtiments par des ouvriers (1655). — Mémoires de ces ouvriers (1658). — Mémoire de la fourniture du plomb des cloches en 1694. — Mémoire des ouvrages de réparations adjugés à l'entrepreneur Lambert (1704). — Devis des ouvrages d'architecture et de sculpture pour la boisure de la sacristie adjugés aux sieurs Buquet père et fils, sculpteurs, pour la somme de 3000 livres (1714, 15 juillet). — Marché passé entre le chapitre et François Burel, maître fondeur à Champigneulle, bailliage de Bourmoin en Lorraine, pour la fonte de la grosse cloche, moyennant la somme de 199 l. (1729, 24 janvier). — Mémoire sur l'incendie arrivé dans la maison de la maîtrise et les réparations à faire dans l'église (1736). — Marché passé par le chapitre avec Cl. Lebaut, cordier, pour l'entretien des cordes et cordeaux des cloches, moyennant 10 livres par an (1737). — Devis dressé par Remond, entrepreneur des ouvrages qu'il convient de faire pour réparer les deux arcs boutants des voûtes de la nef de l'église (1739). — Supplique adressée au roi par le chapitre pour demander des secours pour la réparation des bâtiments de l'église (s. d., v. 1750). — Marché passé par le chapitre avec L. Dubois, vitrier, pour l'entretien des vitres de l'église, moyennant la somme de 40 livres par an (1751). — Procès-verbal de visite des bâtiments et du mobilier de la Sainte-Chapelle par J.-P. de Fleury, intendant de Bourgogne, commissaire délégué par M. de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'Etat (1754, 6 septembre). — Devis dressé par Lejolivet, architecte à Dijon, sur l'ordre de l'Intendant de Bourgogne, des réparations à faire à l'église et au mobilier de la Sainte-Chapelle, le tout montant à 36,080 livres. — Liasse de mémoires d'ouvriers pour les réparations faites en 1755 et 1756. — Ordonnance de l'Intendant rendue en marge de la requête du chapitre qui commet Lejolivet, architecte des Etats de Bourgogne et voyer de la ville de Dijon, pour dresser un devis estimatif des dégâts commis par la foudre dans l'église et le clocher (1757, 27 août). — Devis dressé par Lejolivet montant à 2900 livres. — Devis dressé par Nicolas Linassier, architecte et arpenteur général, après visite et reconnaissance de l'église, cloître, bâtiments de la Sainte-Chapelle, bâtiments d'Athée, de Savouges, de concert avec M. Fijan de Sainte-Colombe, ancien conseiller au Parlement, chanoine et agent du chapitre, sur l'ordre de M. Legrand de Marisy, grand maître des eaux et forêts. Ce devis se monte à la somme de 96,933 livres 2 sols (1766, 23 juin). — Devis général dressé par le même des nouvelles constructions à faire dans l'église de la Sainte-Chapelle et au village d'Epernay en conséquence de l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 août précédent et des ordres de M. Legrand de Marisy, grand maître des eaux et forêts, consistant en la réparation du carrelage de la nef du chœur, des collatéraux, du sanctuaire, du cloître, etc. Il monte à 52,667 livres (1766, 20 octobre). — Marché passé par le chapitre avec Joseph Bochard et François Petit, menuisiers, pour la façon et la pose des stalles du chœur, moyennant la somme de 10,600 livres (1775, 2 décembre). — Devis dressé par Saint-Père pour le renouvellement du sanctuaire de la Sainte-Chapelle pour la somme de 55,800 livres. — Devis dressés par l'ingénieur Gauthey, pour le chœur de la Sainte-Chapelle et le rétablissement des stalles montant à 35,666 livres (28 décembre 1773). — Règlement de compte avec Bochard et Petit pour la façon des stalles (1777). — Mémoire des ouvrages d'augmentation faits par Cabaret et Arteau aux portes collatérales et à la tribune de la Sainte-Chapelle (1777).

G. 1215. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier; cartonné.

1563. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Mobilier de l'église. — « Inventaire des reliquaires, sanctuaires, calices et aultres vaisseaulx tant d'or que d'argent, paremens et ornemens d'autels, livres et aultres biens apertenans à l'église de la Saincte-Chapelle de Dijon, estans es mains de messires Jehan de Xainctonge et Marceau Guyon, prebtres sacristains d'icelle. Commencé à faire par nous. » — « Encensoirs, aiguerot, croix, paix, reliquaires, chandeliers, plats, images, ostensoir de la Sainte-Hostie, ornements de la chapelle de Bar, parements d'autels et habits, carreaux, corporaux, corporaliers, chappes, chasubles, tuniques à dalmatiques, aulbes. » — « Inventaire des ornements et linges de karesme servant au grand autel de la Sainte-Hostie, livres, livres de musicque. » — « Inventaire des aornemens envoyés de Flandre, lesquels l'empereur avoit commandé faire pour servir à la messe de l'Ordre. » — Récépissé des objets compris dans l'inventaire donné par Marcel Guyon, prêtre chapelain, sacristain de l'église, le 15 août 1563. — Autre donné par Martin Menetrier le 27 avril 1565.

G. 1215 *bis*. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1686-1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Eglise, mobilier. — Fol. 1. « Inventaire des meubles de la sacristie de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon, consistans en argenterie, relicaires, draps d'or et d'argent, velours, satins, damas, taffetas et autres étoffes de diverses couleurs, cuivre et fer comme cy-après s'ensuit, fait au mois de novembre 1686. » — Fol. 12. Inventaire de ces meubles fait au mois d'avril 1713. — Fol. 63. Inventaire semblable fait le 24 novembre 1732. — Fol. 68. Inventaire vérifié le 29 mai 1739. — Fol. 95. Inventaire vérifié en 1743.

G. 1216. (Liasse). — 20 pièces, papier.

1740-1757. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Eglise, mobilier. — Procès-verbal de la reconnaissance de l'état des ornements du maître autel, des linges, chasubles, habillements, de la vaisselle d'argent et des reliquaires de l'église de la Sainte-Chapelle, dressé par Bernard Barbier, écuyer, seigneur d'Entre-deux-Monts, trésorier de France au Bureau des Finances de Dijon, commissaire délégué par ce Bureau (1740, 3 mai). — Pièces à l'appui provenant des comptes des receveurs des années 1755, 1756, 1757, concernant les tapisseries, les ornements, les vases sacrés, les couronnes de l'Octave du Saint-Sacrement, le prédicateur, le carillonneur, les fournitures d'huile, de cire, de charbon, etc.

G. 1217. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier ; cartonné.

1171-1406. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — Collection formée au XVIIIe siècle par Gaudelet, chanoine musical. — Tome I. Titres de la fondation de la Sainte-Chapelle. — Fol. 1. Charte de Hugues III, duc de Bourgogne, qui, pour accomplir un vœu, institue dans son palais une chapelle avec dix clercs auxquels il donne les mêmes exemptions et immunités qu'aux deux autres principales églises de Dijon (1172). — Fol. 2 v°. Bulle du pape Innocent III, qui vidime et confirme la charte de fondation de la Sainte-Chapelle (1212). — Fol. 4. Lettre du duc Hugues III pour l'affranchissement du fonds sur lequel la chapelle doit être bâtie (1173). — Bulle du pape Alexandre III, qui donne pouvoir au duc Hugues de bâtir cette chapelle qu'il rattache directement au Saint-Siège (1171). — Transaction ménagée par Pierre, cardinal de Saint-Chrysogon, légat du pape, entre l'évêque de Langres, les chanoines de Saint-Etienne et le duc de Bourgogne, au sujet de sa chapelle. L'évêque de Langres aura l'hommage et une prébende du nouveau chapitre, les chanoines de Saint-Etienne, une prébende entière, le droit du cimetière et l'obligation aux clercs de la chapelle de prendre l'habit à Saint-Etienne (1173). — Fol. 5. Confirmation de cette transaction par le pape Alexandre III (1174). — Fol. 6. Autre confirmation par le même (1174). — Fol. 7. Confirmation, par le pape Lucius III, de la transaction ménagée par l'abbé d'Auberive entre les chanoines de Saint-Etienne et les clercs de la chapelle ducale (1185). — Bulle du même, portant qu'à chaque vacance de chanoine séculier, de la chapelle ducale, succédera un chanoine régulier (1181). — Fol. 8. Commission donnée par le même aux évêques d'Autun et de Chalon, pour juger le différend entre les chanoines de Saint-Etienne et les clercs de la chapelle ducale (1184). — Fol. 10. Confirmation par le pape Honorius III de la transaction conclue entre les deux églises, au sujet des prébendes et du cimetière (1217). — Sentence de Jacques de la Roche, prévôt d'Autun, délégué du duc de Bourgogne, pour l'exécution des clauses de la bulle du pape Honorius III (1281). — Fol. 13. Sentence de Jean de Semur, chanoine de Laon et Jean de Lyon, chanoine de Beaune, délégués du duc de Bourgogne, enjoignant au procureur du chapitre de faire observer la transaction ci-dessus (1290). — Fol. 16. Vidimus de cette sentence par Jean de Semur (1290). — Bulle du pape Boniface VIII, qui commet des juges de l'appel de cette sentence interlocutoire interjetée par les chanoines de la chapelle ducale (1299). — Fol. 19. Transaction entre les deux églises de Saint-Etienne et de la chapelle ducale, au sujet des prébendes, du droit de cimetière, de l'habit de religion, des cens et des dîmes (1185). — Fol. 20. Sentence des auditeurs de la Cour apostolique qui condamne les chanoines de la chapelle ducale à l'observation de la sentence interlocutoire (1306). — Fol. 34. Accord ménagé par Gauthier, évêque de Langres, entre les deux églises, par laquelle l'église Saint-Etienne doit avoir une prébende du nouveau chapitre, le droit de cimetière et l'obligation aux chanoines de ce dernier de prendre l'habit à Saint-Etienne (1172). — Fol. 36. Sentence d'Eudes, doyen de la Chrétienté, et de Guillaume Chapon, clerc de Dijon, arbitres dans un nouveau débat touchant les prébendes, la dime et les sépultures (1233). — Fol. 37. Lettres de l'abbé de Saint-Bénigne et du doyen de Chalon, commissaires délégués pour l'exécution des deux bulles du pape Jean XXII, portant confirmation de la transaction conclue entre les chanoines de Saint-Etienne et ceux de la chapelle ducale, et qui met fin aux débats touchant la prébende, l'annate, le droit de paroisse étendu aux quarante clercs, le droit de cimetière pour le duc, la duchesse, le chapitre et autres personnages, sous réserve du droit des curés des paroisses (1311-1325). — Fol. 52. Traité entre les deux églises, par lequel Saint-Etienne renonce aux oblations faites à la chapelle par les princes, le chapitre paiera, tous les ans, 4 livres au chapitre de Saint-Etienne. On célébrera les obsèques des membres des deux communautés. Les nouveaux chanoines de la chapelle prêteront serment à Saint-Etienne. Exemption de dîmes pour les héritages dénommés audit traité (1406) — Fol. 63. Imprimé de la charte de fondation, de 1172 ; — du concordat de 1214 ; — de la lettre close du duc Philippe le Bon, qui présente Antoine de Ryc comme doyen ; — du roi Henri II, qui présente également Etienne Lalement et Nicolas Bris (1548) ; — de l'acte d'élection du doyen Jean de Baubigny (1379) ; — de l'arrêt concernant le chapitre d'Avesnes (1534, 1685. — Reconnaissance que le doyenné ne peut être résigné (1657, 1689). — Bulles du pape Martin V, pour les prééminences du doyen (1419). — Bulle du pape Boniface VIII, qui donne à l'abbé de Citeaux le droit de confirmer le doyen élu de la Sainte-Chapelle (1298).

G. 1218. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1197-1733. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — 2e volume de la collection Gaudelet. Péage de Dijon, franc salé, enfants de chœur. Esbarres, Argilly, Iseurre, Echenon. Droits sur les lettres de grâce. — Fol. 1. Charte de Eudes III, duc de Bourgogne, qui donne à sa chapelle de Dijon 100 sols de revenu par an (1197). — Lettres du même qui institue le chancelier, le trésorier, le chantre et le prévôt du chapitre, donne à chacun 500 sols sur le péage, au doyen une robe fourrée, au chancelier, la moitié du revenu du sceau, et au chapitre, ce qui échoira des revenus du banvin (1214). — Fol. 2. Lettre de Guillaume, comte de Mâcon, qui assigne au duc Eudes III la perception de 4 deniers sur chaque trousseau passant par ses péages, jusqu'au remboursement des 320 livres dijonnaises dues par Mathieu Lother (1214, mars). — Fol. 3. Vidimus du testament de Jean de Bèze, qui entre legs donne au chapitre une portion du péage de Dijon, Fleurey et Rouvre (1359). — Fol. 5. Vente faite par Amiot Arnaut, bourgeois de Dijon, à Mathieu Regnaut, receveur général de Bourgogne, de plusieurs héritages, à Dijon et notamment de la portion qui lui appartient sur le péage de Dijon, moyennant la somme de 1300 livres (1431). — Fol. 9. Echange entre le chapitre, qui donne audit Mathieu Regnaut une vigne aux Violettes, finage de Dijon, contre la portion qu'il possède au péage de Dijon (1431). — Fol. 11. Sentence du baillage de Dijon, qui, sur la requête du commandeur de la Madeleine, du chapitre de la Sainte-Chapelle, des abbayes de Citeaux et de Pontigny, ordonne une enquête au sujet des prétentions des marchands des rivières de Saône et Rhône, contre le péage de Dijon (1538, 1er mars). — Procès-verbal dressé par P. Prévot, lieutenant général au bailliage de Dijon, à requête des propriétaires du péage de Dijon, contenant production des titres de ces possesseurs (1534, titres de Citeaux). — Fol. 18. Titres de la commanderie de la Madeleine. — Fol. 24. Titre de l'abbaye de Pontigny. — Fol. 26. Déclaration du roi François Ier qui met l'entretien des ponts et des grands chemins à la charge des propriétaires des péages (1535, septembre). — Fol. 28. Mandement du roi François Ier qui donne mainlevée au chapitre de la portion du péage de Dijon, lui appartenant, laquelle avait été saisie pour l'employer à la réparation des ponts et chaussées de Dijon (1538, 31 mars). — Sentence du bailliage de Dijon qui ordonne le prélèvement, au profit du Roi, du quart de la recette du péage de Dijon (1669, 27 mars). — Fol. 30. Ordonnance de l'intendant portant mainlevée du péage au profit des propriétaires (1675, 6 février). — Fol. 35. Délivrance de la ferme du péage de Dijon faite par devant l'intendant de Harlay (1684, 4 septembre). — Fol. 38. Extrait du cartulaire de Dijon ou Carcabeau contenant les droits de péage (tarif). — Fol. 43. Lettres de Jean, comte de Bourgogne, qui fait don au chapitre de la chapelle du duc à Dijon de 10 charges de sel à prendre tous les ans dans les salines de Salins, à charge d'un anniversaire (1250, septembre). — Arrêt du conseil d'Etat pour la commutation du sel de Salins en sel des gabelles (1673, 21 octobre). — Fol. 46. Arrêt du Conseil d'Etat qui taxe les privilégiés à 10 livres par minot de sel (1702, 22 décembre). — Confirmation du droit du chapitre de prendre 15 minots de sel au grenier à sel de Dijon par quittances du Trésor royal, et extrait de son imposition pour le joyeux avènement (1723, 1733). — Fol. 50. Vidimus des lettres de la donation de 14 livres 12 sols 6 deniers faite au chapitre par Humbert Amnamy, de Besançon, demeurant à Dijon, à lui dues chaque année sur la saunerie de Salins (1362). — Fol. 52. Lettres du duc Philippe le Hardi qui approuve ce transfert et ordonne de subroger le chapitre à la place du donateur sur le rôle des rentes affectées sur les salines (1361, 14 octobre). — Fol. 53. Acte par lequel Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, cède à Henri de Bauffremont, seigneur de Scey et de Mirebeau, et à Jeanne de Vergy, sa femme, 100 livres estevenans sur la saunerie de Salins (1411, 5 août). — Fol. 55. Vente de ces 100 livres faite au chapitre par Jean de Bauffremont, sire de Mirebeau, moyennant la somme de 1500 livres (1441, 2 octobre). — Fol. 57. Confirmation de ce transport par le duc Philippe le Bon (1442/3, 16 janvier, Dijon). — Entérinement de ces lettres par la Chambre des Comptes (1442/3, 4 février). — Fol. 59. Lettres patentes du même duc qui, pour honorer davantage le service divin dans sa chapelle de Dijon, qui est sa paroisse et où il a été baptisé, fonde quatre enfants de chœur qu'il dote de 200 livres tournois à prendre chaque année sur la saunerie de Salins (1424, 25 décembre, Dijon). — Fol.

61. Arrêt du Conseil qui réduit à 520 livres les 750 livres assignées sur la saunerie de Salins (1717, 20 novembre). — Fol. 62. Autre qui réduit les 110 livres sur la même saunerie à 81 l. 9 s. 8 d., les 14 l. 12 s. 6 d. à 10 l. 16 s. 3 d., et celle de 100 fr. à 40 livres (1718, 23 février). — Fol. 65. Commission obtenue du Conseil pour contraindre la dame de Molinot, veuve de Guichard Dauphin, à payer une somme de 28 florins due sur la terre d'Esbarres (1347). — Assignation donnée en conséquence aux héritiers de cette dame (1398). — Fol. 70. Mandement de maintenue et de garde au profit du chapitre et de contrainte contre les opposants à cette jouissance (1398). — Exécution dudit mandement par le bailli de Mâcon (1398). — Exploit de garde par le sergent délégué par lui (1404). — Commission obtenue par Etienne de Vaubusin, écuyer, seigneur de Billy et des Barres, pour faire assigner le chapitre au sujet de cette redevance (1405, 29 mai). — Fol. 77. Autre semblable obtenue par le chapitre contre Etienne de Vaubusin (1405/6, 20 mars). — Fol. 81. Mandement du lieutenant du bailli de Macon, portant sursis aux poursuites pour le paiement de cette rente, jusqu'au jugement avec le sire de Vaubusin (1405, 21 juin). — Fol. 82. Renonciation à ce procès faite par le seigneur de Vaubusin (1406, 1^{er} juillet). — Fol. 84. Traité par lequel Etienne de Vaubusin reconnaît devoir au chapitre cette rente de 28 florins et demi revenant à 23 livres 15 sols (1406, 2 août). — Arrêt du Parlement qui reçoit plusieurs opposants parmi lesquels le chapitre de la Sainte-Chapelle, aux criées et subhastations de la terre des Barres, poursuivie à requête de Jean et Etienne Gros, écuyers, seigneurs d'Agey et d'Ancey et de Marguerite Gros, femme de Robert de Maillot, écuyer, seigneur de Chevigny, contre Philibert de la Baulme, écuyer, seigneur de Ratte (1518, 15 novembre). — Fol. 90. Arrêt du Parlement qui ordonne la mise en délivrance de cette terre, et colloque le chapitre pour la rente de 23 l. 15 sols (1519, 13 août). — Fol. 98. Mandement d'exécution dudit arrêt (13 août). — Fol. 98. Arrêt du conseil d'Etat qui ordonne de passer outre à la vente de la terre d'Esbarres poursuivie par M^{lles} Elisabeth, Charlotte et Jeanne Bouesseau sur les héritiers de Bénigne Serre, président à la chambre des Comptes, et chargée d'une rente de 23 livres 15 sols au profit du chapitre (1570, 4 février). — Quittance de cette rente donnée le 22 décembre 1704 par le chapitre à Bénigne Berbis, écuyer, seigneur des Barres d'Orsans. — Fol. 103. Rétrocession faite à Jean de Baubigny, chanoine de la chapelle ducale, par Humbert Bernon d'Argilly d'une rente de 12 vieux gros qu'il avait acquise d'Odo de Menans, affectés sur divers héritages à Argilly (1375, 17 mars), et notamment sur le moulin de Menans. — Fol. 107. Vente faite par Odot de Menans à Lambelot Groselier de Meursault, de tous les héritages déclarés dans l'acte précédent pour la somme de 330 livres et chargés de la cense précitée (1377, 22 mai). — Fol. 110. Bail à cens des héritages ci-dessus déclarés, passé par le chapitre de la chapelle ducale qui les tenait de Jean de Baubigny, chanoine, qui en avait doté la chapellenie qu'il avait fondée en ladite chapelle, bail passé à Jean Dureaul, alias de Nevers, écuyer à Argilly (1414, 7 mai). — Fol. 113. Acte de partage de ces biens entre les enfants Duréaul, lesquels promettent d'acquitter la cense (1445, 11 décembre). — Fol. 115. Décret et criée au bailliage de Dijon, à requête du chapitre contre les héritiers de Claude du May, possesseurs du moulin de Menans, pour avoir le paiement des arrérages du cens de 22 livres 10 sols (1535/6, 7 janvier). — Fol. 117. Procès-verbal de la seconde criée (1540, 13 septembre). — Fol. 121. Bail à cens des deux tiers du moulin de Menans et des héritages qui en dépendent, passé par le chapitre à Jean du Meix, seigneur de Lée, Préforgueil, conseiller du roi au Grand Conseil (1552/3, 10 février). — Fol. 122. Quittance servant de reconnaissance faite au chapitre par M. Dubois de la Rochette, de trois années d'arrérages de cens sur le moulin de Menans (1687, 14 avril). — Fol. 123. Quittance semblable donnée aux directeurs de l'hôpital de Dijon aux droits de M. de la Rochette (1700, 12 août). — Fol. 125. Reconnaissance du cens de 22 l. 10 sols faite par les mêmes avec l'obligation de payer tous les trente ans la somme de 180 livres pour les lods (1718, 27 mars). — Fol. 131. Acquêt de 100 soudées de terre à Iseurre par le chapitre, sur Guillaume de Quetigny, écuyer, seigneur d'Izeurre en partie, moyennant 50 fr. d'or, pour l'emploi de la fondation faite par M^{me} de Suilly (1384, 29 novembre). — Fol. 132. Constitution de 20 livres tournois de rente, par Jean de Baissey, seigneur d'Iseurre, au profit de Jacques de Lugny, seigneur de Lugny et de Ruffey, chevalier, assignées sur la terre d'Iseurre (1451, 2 novembre). — Autre constitution de 20 livres faite par le même au même (1455, 14 décembre). — Fol. 135. Transport de ces 40 livres de rente, fait par Jean de Lugny à Philippe Baudot, conseiller du duc (1475/6, 15 janvier). — Fol. 138. Ratification de cette vente par Liébaut, seigneur de Lugny, et Claude de Lugny, seigneur de Ruffey, frères de Jean de Lugny (1475/6, 20 janvier). — Fol. 141. Provision à caution accordée par le Parlement à Philippe Baudot contre la Chartreuse de Dijon, comme possédant la seigneurie d'Iseurre, au sujet des 40 livres de rente assignées sur cette terre (1478, 6 avril). Mandement d'exécution. — Fol. 146. Arrêt du Parlement, qui condamne les Chartreux à payer à Philippe Baudot cette rente de 40 livres qui demeure affectée sur la terre d'Iseurre (1482, 25 mai). — Mandement d'exécution et procès-verbal d'exécution. — Fol. 156. Arrêt du Parlement qui déboute Philippe Baudot, conseiller au Grand Conseil et au Parlement de Paris et gouverneur de la Chancellerie du Parlement de Dijon, de l'appel d'un décret, sur les biens d'E-

tienne Berthelon, sur Renève et Jancigny, au profit de M. Charles de Chancey (1499/1500, 7 mars). — Fol. 166. Extrait du testament de Philippe Baudot, seigneur de Crecey-sur-Tille et de Chaudenay, qui veut être inhumé dans la chapelle qu'il a fondée dans l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, sous l'invocation de N.-D. de Grâce, et qu'il a dotée de 40 livres tournois, dues par les Chartreux de Dijon, et de 60 livres assignées sur les terres de Cheuge, Renève et Jancigny (1506, 10 octobre). — Fol. 171. Accomplissement de la dotation de cette chapelle par Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot (1508, 18 octobre). — Fol. 176. Décharge donnée par le chapitre à Philiberte Baudot, femme d'Alexandre de Saulx, seigneur de Torpes, de tout ce à quoi elle était tenue, en vertu de cette fondation (1560, 13 juillet). — Désistement par le chapitre du décret obtenu sur les seigneuries de Chaudenay et de Saint-Thibaut, contre la même Philiberte Baudot (1560, 1^er^ juin). — Fol. 177. Traité entre le chapitre et Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot, au sujet des 200 livres qu'elle avait promis pour la fondation de son mari (1511/2, 17 janvier). — Fol. 180. Fondation de services et d'anniversaire dans la chapelle des Baudot, par Pierre Baudot, écuyer, seigneur d'Antioche-les-Marey, et de Givry, qui donne la somme de 100 livres (1528, 20 décembre). — Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne les Chartreux au paiement des 40 livres, dues sur la terre d'Iseure, et qui étaient versées par Claude de Baissey, seigneur de Longecourt (1533, 14 juin). — Fol. 186. Lettres patentes ordonnant la poursuite du décret interposé sur les terres de Marey, de Saint-Thibaut et de Chaudenay et à Dijon au préjudice des appellations de Jacquette et Philiberte Baudot, et ordonne leur mise sous sequestre (1547, 8 octobre). — Fol. 188. Accord entre le chapitre et Jacqueline de Mailly, veuve de Claude de Rochechouard-Chaudenier, au sujet des 160 livres de rente dues pour la fondation de la chapelle Baudot pour lesquelles elle cède un moulin et des héritages à Marey (1560, 7 juin). — Fol. 193. Sentence arbitrale entre la même et le chapitre, au sujet de la rétrocession de ces héritages demandée par ladite dame (1563, 18 mai). — Fol. 208. Reconnaissance de la redevance de 45 livres due par les Chartreux au chapitre (1728, 13 juillet). — Fol. 210. Fondation par Vacelin de la Piscine, bourgeois de Dijon, d'une chapellenie en la chapelle ducale, qu'il dote de vigne et terres, au finage de Crimolois, de prés sur Saint-Jean-de-Losne et Echenon, Varanges, Genlis (1393/4, 26 janvier). — Fol. 216. Fondation d'un anniversaire en l'église de la chapelle ducale par J. Juliot, prêtre habitué, qui laisse 6 livres de rente assignées sur des héritages à Vanvey et Villiers-le-Duc (1463/4, 16 février). — Fol. 218. Sentence des requêtes du palais à Paris, qui admet le chapitre opposant au décret des terres de Vanvey et Villiers, à cause de cette rente de 6 livres (1721, 27 novembre). — Fol. 222. Lettres patentes de Jean, roi de France, portant confirmation des privilèges du duché de Bourgogne et au chapitre de la Sainte-Chapelle du droit de percevoir la moitié des émoluments du sceau qu'il règle à 60 gros (1361, 28 décembre). — Fol. 224. Lettres patentes de François I^er^, portant confirmation de ce droit (1533/4, 12 février). — Fol. 225. Autres du même, portant règlement à 52 sols 6 deniers du droit qui doit revenir au chapitre sur le scellé des lettres de grâces et rémissions (1535/6, 21 février). — Fol. 227. Extraits tirés de la Chambre des comptes, constatant la perception de ce droit (1559, 14 juin, 6 septembre). — Fol. 239. Lettres patentes du roi Charles IX, portant commission à J. Morelet et C. Jacquin de registrer, grosser et sceller en la grande chancellerie en absence des secrétaires ordinaires (1560, 18 mars). — Fol. 240. Lettres patentes du duc Philippe le Bon qui confirme au chapitre de sa chapelle à Dijon son droit sur le sceau des lettres de grâce (1431, 5 septembre). — Lettre close qui accompagnait ces lettres. — Fol. 233. Arrêt du Parlement de Paris, qui, contrairement aux prétentions des notaires et secrétaires de la chancellerie, maintient le chapitre en possession de son droit sur le sceau des lettres de grâce (1561, 19 juillet). — Autre semblable (1561, 19 juillet). — Fol. 245. Arrêt provisionnel sur requête du chapitre, condamnant Morelet, commis de l'audiencier de la chancellerie, à payer les échus du droit de sceau audit chapitre (1568, 7 août). — Fol. 246. Arrêt définitif (1568, 7 août). — Mandement et exécution. — Fol. 253. Certificat de la Chambre des comptes, du nombre des lettres de grâce scellées durant l'exercice de Morelet (1573). — Placets adressés au roi par le chapitre, pour demander l'exécution des arrêts. — Fol. 257. Arrêt du Parlement de Dijon, au profit du chapitre contre les officiers de la grande chancellerie et les héritiers Morelet, pour le paiement de ces droits (1573, 14 août). — Autre du 5 février, 8 mai, 22 juin 1574. — Appointement entre les parties du 16 septembre, 18 octobre 1574. — Fol. 266. Lettres patentes de Henri III, qui annulent les lettres obtenues par Morelet avec défense de s'en servir sous peine arbitraire (1575, 13 juillet).

G. 1219. (Registre.) — In-folio, 381 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1221-1723. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — 3^e^ volume de la collection Gaudelet. Marliens, Potangey, Aiserey, Pasques, Marsannay-le-Bois, chapelle de Blagny, Chevigny-Saint-Sauveur, Quetigny, Saint-Apollinaire, Mirande. — Fol. 1. Vidimus de la lettre d'acquêt de deux émines de blé de revenu à Marliens fait par Guillemette de Bretenières, veuve de Pierre Griffon, bourgeois de Dijon, sur Germain du Cloître (1370, 26 avril). — Fol. 3. Reconnaissance de cette rente, faite au profit du chapitre par Henri Laleurre (1410, 6 mai). — Fol. 4. Fondation de trois messes par semaine en la chapelle ducale par Jeannotte d'Arceau, veuve de Sandrin de Guines, qui renonce à ses prétentions sur la terre d'Athée et assigne pour sa fondation tout ce qui lui appartient dans la seigneurie de Marliens (1387, 9 août). — Fol. 6. Déclaration des biens assignés sur cette fondation (1391, 29 juin). — Prisée de ces mêmes biens faite par Jean de Foissy, bailly de la Montagne (1391, 29 juin). — Fol. 15. Prise de possession de cette terre par le chapitre (1391, 2 juillet). — Fol. 18. Adjudication des biens de Jean Parceval de Marliens, décrétés à la requête du chapitre, faite à Philippe Carrelet, prêtre (1401). — Fol. 20. Rétrocession de ces biens faite au chapitre par l'acquéreur (1406, 22 octobre). — Fol. 24. Bail à cens de meix, maisons et héritages à Marliens, passé par le chapitre à Villemot Garnois (1418, 29 mars). — Fol. 25. Autre d'héritages audit lieu, passé à J. Leblanc (1437, 3 mai). — Fol. 27. Reconnaissance de ce cens par Huguenin Pelletier, huissier (1512, 20 mai). — Fol. 29. Autre semblable par Pierre Jacquot, marchand à Dijon, acquéreur de Pelletier (1517/8, 5 mars). — Fol. 32. Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Bernarde Joly, veuve de Noblet, contrôleur du domaine, à payer ce cens (1620, 6 février). — Fol. 33. Reconnaissance de ce cens de 40 sols par M^{lle} Nicole Lessart, à Paris (1723, 7 février). — Fol. 34. Bail à cens de 3 sols 4 deniers sur un meix et des héritages à Marliens, passé par le chapitre à J. et R. Jaquelin (1480, 30 mars). — Fol. 36. Reconnaissance de ce cens par Guyot Salignon (1503, 3 octobre). — Autre semblable par Philibert Roger, charpentier (1676, 7 janvier). — Fol. 38. Bail à cens de 6 blancs sur un meix vide à Marliens, passé par le chapitre à Etienne Comtesse (1430). — Fol. 39. Reconnaissance de ce cens par les enfants de Jean Perrenin et d'Antoinette Comtesse (1574, 29 janvier). — Fol. 40. Reconnaissance de 6 blancs de cens sur un meix vide près de la rivière, par Robert Girard (1444, 22 mai). — Fol. 41. Autre de cens sur trois quartiers de terre audit lieu par Jean de Dey (1437/8, 22 mars). — Autre de ce cens par Perrin Pestot (1444, 22 mai). — Autre de ce cens par Guillemin Gerard (1444, 22 mai). — Fol. 44. Autre semblable par Huot Roboam (1471/2, 31 janvier). — Autre semblable par Robert Jaquelin (1518, 7 mai). — Fol. 46. Reconnaissance du cens de 6 blancs, sur un meix en deux pièces, par Antoine Alliot (1522, 2 mai). — Contraintes exercées contre Jacques Adelaine pour le paiement de ce cens (1648, 12 juin, 1675, 28 décembre). — Fol. 49. Bail à cens de 6 sols 8 deniers sur des héritages à Marliens passé par le chapitre à Etienne Comtesse (1444, 30 mai). — Fol. 50. Reconnaissance de ce cens par Michel Canabelin, marchand à Dijon (1574, 29 janvier). — Autre par Bernard Chocquet, tailleur d'habits à Marliens (1608, 18 juillet). — Autre par Jean Patet (1616, 9 janvier). — Autre par Bénigne Magnien, clerc au greffe du Parlement (1620, 6 avril). — Fol. 54. Bail à cens de 6 émines de grains sur des héritages à Marliens, passé par le chapitre à Perrin Pitois (1448). — Bail à cens de 10 sols tournois et une poule de cens sur des héritages à Marliens, passé par le chapitre à Guillaume Adeloine (1518/9, 5 mars). — Autre de 2 sols et une poule sur le meix Rosière, passé par le chapitre à Bernard Chocquet, tailleur (1607, 25 mai). — Fol. 61. Acquêt d'une pièce de terre à Potangey par Jean de Rouvres, chanoine de la chapelle ducale (1294, août). — Autre par le chapitre d'une pièce de terre sur Gillette d'Aiserey (1294, août). — Autre semblable sur Garnier Ruheneal (1294, septembre). — Fol. 63. Autre semblable d'un pré à Potangey sur Jean dit Marsoille de Rouvre ; — autre de prés sur Henri Bouchard de Longecourt (1428, 29 juin). — Fol. 67. Bail à cens du meix de Langlée à Potangey, passé par le chapitre à Marcel Tupin (1337, février). — Reconnaissance de ce cens passée par Perrot Rondot (1344, 14 novembre). — Fol. 69. Bail à cens de 10 sols sur un meix sis derrière le four, à Potangey, passé par le chapitre à Thibaut Thury (1337). — Fol. 70. Autre d'un meix audit lieu, passé à Henriot Bruchie (1343, juin). — Autre d'un meix et héritages audit lieu, passé pour 22 sols 6 deniers et 8 carteranches d'avoine à Etienne Bouchat (1341/2, 8 février). — Reconnaissance de cens par Guillaume Bouysot (1409/10, janvier). — Autre par Claude Gardey (1525, 28 avril). — Autre par Philippe Avril (1554, 5 octobre). — Autre par Jean Mouchevaire (1560, 5 juillet). — Fol. 76. Bail à cens de 20 sols sur deux meix à Potangey, passé par le chapitre à Henry Champaigne (1488, 28 juin). — Reconnaissance de ce cens par les frères Thibaudot (1521, 11 avril). — Autre par Philippe Masoyer, veuve de Jean Capitain (1641, 19 mars). — Autre par Jean Marechal (1704, 8 avril). — Exploit sur Marie Jansenet, veuve de J. Malechard, pour le paiement de ce cens (1706). — Fol. 82. Bail à cens de 10 sols sur un meix en ruine à Potangey, passé par le chapitre à J. Euvrard (1436, 24 novembre). — Fol. 83. Autre de 2 carteranches de grains sur un meix vide audit Potangey, passé à Jacques Philippon (1474/5, 18 mars). — Reconnaissance et réduction de ce cens à 10 sols par Pierre Marechal le jeune (1621, 8 mai). — Fol. 86. Bail à cens de 7 gros 11 sols 8 deniers sur un meix et maison audit lieu, vers le four banal, passé à Simonet Boyet (1502, 20 mai). — Reconnaissance de ce cens par Pierre Renaudet, épicier à Dijon (5 septembre 1652). — Fol. 88. Autre de 4 gros sur une terre audit lieu, passé à Henri Champagne (1499, 26 avril). — Reconnaissance de ce cens par Humbert Salignon de Longecourt (1520, 14 novembre). — Fol. 95. Déclaration par Gilbert, abbé de Saint-Bénigne, que Hugues, clerc de l'église d'Aiserey, a légué aux chanoines de la chapelle ducale, deux hommes pour la fondation d'un anniversaire (1221, mars). — Acquêt par le chanoine Robert de cinq pièces de terre à Aiserey, sur Sybille, femme de Regnaut de Tart (1266, novembre). — Fol. 97. Acquêt par le chapitre d'une émine de froment, assignée sur des terres à Aiserey (1267, février). — Autre de 12 émines de grain assignées sur des terres et meix à Aiserey et à Potangey, acquises sur Perrot, fils d'Aymon d'Aiserey, prévôt de Saint-Jean-de-Losne (1267, mai). — Garantie de cette vente, donnée par Jacques et Henri de Saint-Jean, frères de Perrot, chanoines de la chapelle ducale (1267, septembre). — Ratification de cette vente par Catherine, femme de Perrot (1268, mai). — Ampliation d'une émine sur les douze précédentes, faite au chapitre à cause des deux années d'arrérages non payés par ledit Perrot (1284/5, janvier). — Fol. 206. Vente de 6 livres de cens sur divers héritages à Aiserey, faite au chapitre par le chanoine Jacques de Saint-Jean pour la somme de 60 livres (1270, mars). — Fol. 208. Autre d'une émine de froment sur des terres à Aiserey, faite par Pierre d'Aiserey, clerc, fils d'Aubin dit Barat (1269, septembre). — Fol. 209. Acquêt par le chapitre d'un quartaut de froment de rente sur des terres à Aiserey, appartenant à Richard, dudit lieu (1273, octobre). — Fol. 211. Donation de deux émines de froment de rente sur des terres et prés faite au chapitre par Henri, fils d'Aymon d'Aiserey (1269, avril). — Vente faite par le même au chapitre de deux émines de rente sur des terres audit lieu (1269, avril). — Fol. 214. Vente de trois journaux de terre à Aiserey faite au chapitre par Floroz, fille de Perrelle d'Aiserey (1271, décembre). — Autre de huit journaux de terre par le même, moyennant 50 livres (1282, juin). — Fol. 216. Echange entre le chapitre et Aubriot de Marcilly, changeur à Dijon, qui donne des terres et des vignes à Aiserey, en échange d'une maison, rue au Change, à Dijon (1288, septembre). — Fol. 218. Donation de cinq journaux de terre sur les 11 du climat des Eschereneaux, finage d'Aiserey, faite au chapitre par Androine, fille de Perrot, du château de Saint-Jean-de-Losne, et Hugues de Lays, son mari, et vente des six autres (1291/2, février). — Acquêt d'un journal de terre à Aiserey par le chapitre, moyennant 110 sols (1293/4, février). — Autre de 3 journaux audit lieu, sur Adeline, fille de Guy de Chambolle et son mari (1293/4, mars). — Fol. 221. Autre de quatre journaux sur Jeannet Simons (1294, août). — Autre de deux journaux sur Adeline, veuve Perelle Marcel (1294, octobre). — Autre de deux journaux sur Belote, femme Pitet, de Clémencey (1294, septembre). — Fol. 223. Donation d'un journal de terre et vente de trois autres faites au chapitre par Isabelle, veuve de Behucon de Saint-Thibaut, en Lorraine (1296, octobre). — Fol. 224. Acquêt par le chapitre de 4 journaux 1/2 es Rotures, finage d'Aiserey (1303, octobre). — Autre de deux pièces de terres en Mureteux et en Pommier Mortier, finage d'Aiserey (1293, avril). — Autres de terres et prés en Vevre et au pré de Lair même finage (1294, mai). — Autre d'une terre, même finage, sur Jean d'Aiserey (1293/4, février). — Fol. 227. Autre d'une terre en Vevre, même finage (1294, juin). — Autre d'un pré es Senes et d'une terre es Mars, même finage (1294, juillet). — Autre d'une terre en Vevre (1294, août). — Fol. 229. Autre de deux pièces de terre sur ce finage (1294, septembre). — Autre de terres en Verglie, même finage (1294, septembre). — Autre d'une terre et d'un pré même finage sur Adelinette, veuve Perelle Merceal (1294, septembre). — Fol. 231. Acquêt par le chapitre d'une terre aux Arbues, même finage (1294, septembre). — Autre semblable d'une terre en Vevre (1294, septembre). — Autre semblable d'une terre à Benoite, veuve de Belin Chopard (1294, septembre). — Fol. 232. Bail à cens d'un meix, maison, pré et terre, passé par le chapitre à Hugonet du Verger, moyennant une carteranche à l'abbaye de Saint-Bénigne, une pinte d'huile à l'église d'Aiserey et la taille au chapitre (1294, mars). — Autre de quatre pièces de terre, même finage, passé à Vernier, fils de Belin Dievonne (1311, décembre). — Donation d'un pré en Bietre, finage d'Aiserey, faite au chapitre par Castellane, fille d'Aymon d'Aiserey (1275, novembre). — Vente d'un pré au même lieu par la même (1275, novembre). — Acquêt d'un pré, même finage sur Lambert Chauveau (1294, mai). — Fol. 237. Testament de Jean de Rouvres, chanoine de la chapelle ducale, qui, après avoir légué plusieurs sommes pour des services, donne cinq soitures de pré à Aiserey pour son anniversaire (1295, août). — Fol. 238. Acquêt par le chapitre d'un pré en la Preydele, finage d'Aiserey (1313, décembre). — Vente des maisons, meix, grange et héritages sis à Aiserey, provenant de feu Jacques de Saint-Jean, chanoine, faite par le doyen Aitaut, en qualité d'exécuteur testamentaire, à Perelle de Marey (1284, novembre). — Vente faite au chapitre de la troisième partie de la grange du verger et dépendances par Odet, fils de Pierre du Château Saint-Jean (1306, décembre). — Fol. 242. Bail à cens d'un meix et dépendances à Aiserey, passé par le chapitre à Jean Clément (1373/4, 15 février). — Fol. 243. Autre d'un meix vide à Aiserey à Guiot Legoux (1402, 11 novembre). — Reconnaissance d'un cens de 10 gros sur un meix à Aiserey, par J. Chambrière (1448, 21 mars). — Fol. 243. Reconnaissance d'un cens de 15 sols 8 deniers sur un meix par Jacques Parijon, laboureur (1590, 4 mai). — Exploit contre la fabrique d'Aiserey pour la reconnaissance de ce cens (1718). — Reconnaissance de ce cens par la fabrique (1719, 23 janvier). — Fol. 251. Constitution de 33 livres 6 sols 8 deniers, au principal de 500 livres faite par Louis Porcherot, écuyer, capitaine de Lantenay, au profit du chapitre (1561, 21 juillet). — Décret sur les biens dudit Porcherot à Pasques, à requête du chapitre (1596, 23 octobre). — Fol. 244.

Délivrance faite aux Requêtes du palais pour la somme de 1253 livres 19 sols 6 deniers (1604, 10 mars). — Fol. 261. Bail à cens des héritages ci-dessus acquis par le chapitre, passé à Antoine de la Croix, laboureur à Pasques (1605, 21 décembre). — Fol. 264. Transaction entre le chapitre, les sieurs Aubry et Poupon, de Pasques, au sujet de cette redevance (1661, 12 mars). — Fol. 267. Constitution de 2 fr. 4 gros de rente, assignée sur une maison, rue du Pont-Arnaut, à Dijon, un pré en Lamponne, un autre à Fleurey et un meix à Lantenay, faite par Perrot Norry, de Lantenay, à Philippe Cancouhin, dudit lieu (1485, 26 octobre). — Fol. 269. Vente d'héritages sur Lantenay, par Perrot Noiry, à Perrot Moreau (1487/8, 16 février). — Acquêt de 4 émines de froment, sur des héritages à Pasques, fait par André Serre, seigneur d'Ancey, sur Jean Paris et Perrot Norry (1488, 17 mai). — Fol. 275. Criées et subhastations de ces héritages poursuivies à requête dudit A. Serre contre Paris et Perrot Norry (1501/2, 12 janvier, 23 juin). — Fol. 281. Mandement du gouverneur de la chancellerie qui autorise de nouvelles criées (1501, 10 décembre). — Commission pour assigner Paris et Norry (1501, 20 décembre). — Transaction entre A. Serre et d'autres créanciers (1502, 10 mai). — Fol. 283. Délivrance par décret de ces biens faite à Jean Durand, prêtre (1502, 27 mai). — Fol. 286. Vente de la rente de 4 émines de froment, dues sur les biens ci-dessus décrétés, faite par André Serre, au chapitre acquéreur de ces fonds (1504/5, 11 janvier). — Amodiation faite par le chapitre des biens situés à Marsannay-le-Bois, dépendant de la chapelle fondée par Jean Le Mairet d'Etevaux (1502/3, 25 février). — Fol. 299. Déclaration des héritages faisant la dotation de la chapellenie fondée en la chapelle ducale par Jean Oudot, curé de Bézouotte, sis au finage de Blagny (1437, 4 juin). — Fol. 305. Autre déclaration des mêmes héritages (1681, 2 mai). — Fol. 315. — Echange d'un treige contre une terre à Blagny, fait entre le chapitre et le Paporet (1522/3, 13 février). — Reconnaissance d'un cens de 3 livres sur un meix à Blagny, par Claude Quantin (1623/4, 11 février). — Autre par Claude Monniot (1664, 24 novembre). — Autre par Nicolas Fournier, bourgeois à Dijon (1714, 12 juillet). — Fol. 322. Acquêt par Garnier Griffon, bourgeois, à Dijon, d'une terre aux Epenottes, finage de Chevigny-Saint-Sauveur (1325). — Cession de plusieurs héritages audit Chevigny, faite par Garnier Griffon, à Philippe, son fils (1333, juin). — Fol. 324. Vente de 6 journaux de terre à Saint-Apollinaire, faite par Odet de Saint-Julien à Jean de Gurgy, chanoine de la chapelle ducale (1336/7, février). — Acquêt de terre en Ronce, finage de Chevigny-Saint-Sauveur, par Philippe Griffon (1336, septembre). — Autre par le même d'une terre en Curtelois, même finage, en Grateloup et en Rosières, finage de Quetigny (1346/7, février). — Fol. 327. Acquêt par Jean Griffon, bourgeois de Dijon, d'un pré à Quetigny (1384, 23 mai). — Fol. 329. Fondation d'une chapellenie en l'église de la chapelle ducale par Aubriot, prêtre chorial, qui y affecte une maison rue des Fols, une autre rue Chaudronnerie et des terres sur les finages de Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire (1487/8, 3 mars). — Fol. 341. Donation faite à l'hôpital Saint-Fiacre, par Robert Le Muriez, prêtre chorial, d'une terre au finage de Saint-Apollinaire (1407/8, 2 mars). — Amodiation faite par le chapitre des terres sur le finage de Saint-Apollinaire, appartenant à l'hôpital Saint-Fiacre (1445/6, 6 mars). — Autre semblable (1483, 6 mai). — Fol. 344. Bail à cens de ces terres, passé par le chapitre moyennant une émine de grains (1517, 17 novembre). — Fol. 346. Reconnaissance de ce cens par les frères Charpentier (1549, 12 juin). — Fol. 347. Déclaration de ces héritages mis en décret sur Pierre Damour et délivrés à Jean Grivaut (1602, 20 septembre). — Reconnaissance par ce dernier du tiers du cens sur ces héritages (1608, 15 novembre). — Fol. 354. Sentence rendue aux Requêtes du Palais, contre Guillaume Lépine, laboureur, au sujet de ce cens (1613). — Reconnaissance de ce même cens par Giraut, boucher (1652, 4 juillet). — Quittance servant de reconnaissance pour M. Gravier, trésorier de France (1717, 4 juillet). — Constitution de 40 sols de rente assignée, sur des vignes à Mirande, faite par Etienne Gelet, au profit de Gérard de Bar, médecin du duc de Bourgogne (1346, 28 mai). — Cession de l'assignal de cette rente faite audit Gérard (1350). — Fol. 363. Sentence de Robert de Lugny, chancelier de Bourgogne, qui maintient Gérard de Bar en possession de ces héritages et ordonne d'assigner Jean de Rectene, chanoine de Saint-Etienne et curé de Saint-Médard, qui prétendait une livre de cire de cens sur ces héritages (1357). — Fol. 364. Bail à cens des héritages sis à Mirande, dépendant de la chapellenie fondée par Girard de Bar, passé par le chapitre aux frères Rousselot (1528, 22 février, 1530, 10 novembre). — Reconnaissance de ce cens par le sieur Lecompasseur, marchand à Dijon (1559, 1er avril). — Bail à cens des mêmes fonds, passé à Antoinette Fernet, veuve de Guillaume Baudot, marchand à Dijon (1571, 12 avril). — Fol. 376. Reconnaissance de ce cens par Marie-Anne Martin de Barjon (1716, 15 juin). — Autre par Gauvain, doyen de la Chapelotte (1720, 5 septembre). — Transaction entre le chapitre et le sieur Vauthier, seigneur de Mirande, au sujet de ce cens dont ledit Gauthier possède une partie des assignaux (1702, 15 octobre).

G. 1220. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1184-1676. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — 4e volume de la collection Gaudelet. La Grange du Bois, Rouvres, Dijon, Longvic, Ouges. Neuilly, Fauverney, Varanges, Genlis. — Folio 1. Vente de cinq émines de froment assignées sur des terres à Thorey-les-Epoisses, faite au chapitre par Henri, fils de Milon de Thorey (1274, octobre). — Fol. 3. Sentence arbitrale, qui condamne Barthelon de Rouvres au paiement de ces cinq émines (1232, avril). — Fol. 4. Vente faite par Erard de Noyers, chevalier, au duc Eudes IV, de la terre de Maisey-sur-Ource, pour 1500 livres tournois, moyennant quoi le duc lui cède la grange des Issarts vers Rouvres, avec toutes ses dépendances (1331, décembre). — Fol. 11. Acquêt d'une terre par le chapitre, de la dépendance de cette grange, faite sur Thomasse, veuve de Huguenin Lemoine (1462/3, 18 mars). — Vente de la grange du Bois ou des Yssarts, faite au chapitre par Richard de Mailly, chevalier, et Etienne, son fils, et Marguerite de Maisey, femme de ce dernier, pour la somme de 400 livres tournois (1372, 22 mai). — Fol. 15. Extrait du procès-verbal dressé par Pierre Prinstet, avocat, subdélégué de la commission des commissaires pour la réformation des eaux et forêts en Bourgogne, de la plantation de bornes entre les bois du Roi et la Grange du Bois (1669). — Fol. 17. Transaction entre le chapitre et Anne Arviset, veuve Nicolas Valon, conseiller au Parlement, au sujet d'un chemin traversant la grange du bois (1675, 31 janvier). — Fol. 19. Donation faite par Hugues III, duc de Bourgogne, comte d'Albon, à Phélilie, nourrice de son fils Guigue, dauphin, de neuf setiers de froment à prendre tous les ans sur les matroces de Rouvres, et d'un setier de vin sur le banvin de Dijon (1184). — Donation faite par Eudes III, duc de Bourgogne, aux chanoines de sa chapelle de dix setiers d'avoine à prendre chacun an sur les matroces de Rouvres, pour la fondation de la prébende de Bernard de Rouvres, son chapelain (1200). — Autre par le même de dix setiers de froment pour la dotation de la prébende de Nicolas de Grancey (1206). — Ratification par le même des dons de setiers faits par le duc Hugues III, son père, au chapitre de sa chapelle (1209). — Fol. 20. Donation faite au chapitre pour services religieux par Robert, chanoine, chantre de la chapelle ducale, et Renaud d'Aubepierre, châtelain, d'une maison rue des Forges, d'une maison rue du Vieux-Marché, à Dijon, d'une vigne à Marsannay-la-Côte et de cent sols sur une maison rue du Vieux-Marché à Dijon (1287, avril). — Fol. 21. Acquêt par Gérard de Bar, chantre et chanoine, sur Aliot Bruaux de Rouvres, de trois émines de froment de rente, assignées sur tous ses biens (1355/6, 22 février). — Fol. 22. Sentence du bailliage pour contraindre ledit Bruaux au paiement de ces émines (1391, 1 septembre). — Fol. 25. Transaction passée entre les Chartreux de Dijon et le chapitre de la chapelle touchant la perception de 36 carteranches de froment dues sur le dîme de Rouvres (1505, 2 septembre). — Fol. 28. Acquêt par le chapitre de 7 journaux à Rouvres et à Thorey, au profit de la chapellenie de Gérard de Bar (1388, 25 février). — Fol. 29. Acquêt de 8 carteranches de froment, assignées sur une maison et des terres à Rouvres, sur Jean Genet dudit lieu (1441, 27 octobre). — Fol. 31. Reconnaissance faite par J. Bertin d'un cens de 20 sols assigné sur une maison et des fonds à Rouvres, faite au chapitre par J. Bertin (1437, 4 mai). — Reconnaissance de ce cens par J. Gouhaut, forestier et garde-marteau des bois du roi à Rouvres (1555, 29 janvier). — Fol. 33. Saisie faite à requête du chapitre sur les héritiers de Simon Magnien, doyen de Saint-Jean, pour le paiement de ce cens (1676, 30 septembre). — Fol. 35. Acquêt de six pièces de terre sur le finage de Rouvres fait par Belin Becon, clerc de Rouvres, sur J. Augre, dudit lieu (1254/5, janvier). — Fol. 35. Autre d'une pièce de terre à Fauverney par Lamblin, clerc du chœur de la chapelle ducale (1382). — Autre par le même d'une pièce de terre au même lieu sur Meline, femme Bouchard (1332, août). — Autre par le même d'une terre en Champeffroy, même finage (1335/6, février). — Fol. 39. Acquêt de deux pièces de terre sur le finage de Longvic, par Pierre de la Marche, doyen de la Chrétienté (1296, octobre). — Fol. 40. Testament de Pierre de la Marche, doyen de la Chrétienté de Dijon, qui fonde une messe quotidienne en la chapelle ducale qu'il dote des terres ci-dessus, de 4 muids de vin et de quatre émines de froment, assignées sur des héritages (1297, juillet). — Fol. 43. Cession faite au chapitre par Perelle Fessout et consorts de pièces de terre sur Longvic, pour satisfaire aux arrérages et au mauvais état des assignaux d'un cens de 60 livres dû au chapitre (1326, avril). — Fol. 46. Acquêt par le chapitre sur Perrenot le Casterot, de Dijon, de 6 pièces de terre situées sur le finage de Longvic (1339, octobre). — Vente faite par Adelinotte Billot à Guyenot de Fouchanges, de terres sur le finage d'Ouges (1355, août). — Fol. 48. Criées sur les biens de feu Guillaume de Quetigny, écuyer, et de Huguenin de Montenet, écuyer, son héritier, situés au finage d'Ouges, délivrés à Guyenot Roussot (novembre 1346). — Fol. 51. Vente faite à Guy Rabbi, doyen du chapitre, par Jeanne d'Arceaux, damoiselle, veuve de Guienot Roussot, de tout ce qu'elle possède à Ouges (1364/5, février). — Fol. 55. Ratification de cette vente par Marguerite de Vergy, dame de Pesmes et du fief d'Ouges (1365). — Fol. 57. Acquêt par le même de trois pièces de terre à Ouges sur Jean Grillot, dudit lieu (1265/6, 7 janvier). — Fol. 58. Bail à cens de 12 carteranches de grains assignées sur des héritages à Ouges, passé au profit de Philibert Lexartey, chantre du chapitre de la Sainte-Chapelle (1497, 25 juillet). — Fol. 60. Donation de ce cens faite par ce chanoine à l'hôpital de Saint-Fiacre (1497, 4 août). — Fol. 61. Donation de plusieurs héritages à Ouges, faite au profit du même hôpital par Gérard de Blaisy, chanoine, recteur de cet hôpital, et Gillotte, fille de Thevenot Milande (1438, 27 juin). — Fol. 63.

Amodiation de ces héritages faite par le chapitre moyennant 12 carteranches de grains (1445/6, 12 février). — Autre (1507, 6 avril). — Autre (1530, 14 septembre). — Fol. 70. Donation faite par Guillaume, fils de Gérard de Neuilly, au chapitre, de deux émines de froment de revenus, assignées sur une maison et des terres à Neuilly (1344/5, 4 mars). — Fol. 71. Transaction entre Joffroy de Blaisy, seigneur en partie de Neuilly, le prieur du Quartier et le chapitre de la chapelle ducale au sujet de cette redevance (1367, 1 août). — Sentence du bailliage de Dijon qui condamne le prieur du Quartier au paiement au chapitre d'une de ces émines (1536/7, 9 février). — Fol. 74. Saisie par décret de la terre de Neuilly, à requête du chapitre sur Paris Jacquot, conseiller au grand conseil, seigneur du lieu. Assignation dudit Jacquot (1536/7, 8 janvier). — Mandement pour les criées (1536, 14 septembre). — Exécution des criées (23 septembre). — Sentence à ce sujet (1541, 9 août). — Arrêt sur les récusations proposées par M. Jacquot (1547/8, 4 janvier). — Evocation du procès en la chambre des enquêtes à Paris (1547/8, 11 janvier). — Fol. 82. Traité entre les héritiers Paris Jacquot et le chapitre pour le rachat de cette émine de cens par la cession de terres sur Mailly (1555, 13 décembre). — Fol. 86. Vente de 12 émines de grains de rente dues par plusieurs habitants de Neuilly, faite par Jean Goujon, seigneur de Moissey, à Jean Bourgeoise, bourgeois de Dijon (1322, 29 avril). — Fol. 88 Ventes d'héritages sur Neuilly, faites par les fils de Gérard de Neuilly à Guy Rabby, curé d'Echirey (1345, avril). — Autre au même de plusieurs héritages à Neuilly sur les acquéreurs des biens de Poinsard Bourgeoise, saisis pour malversations des deniers du roi (1369/70, 6 mars). — Vente de ces mêmes héritages faite par Poinsard Bourgeoise à Henri Jaulet, de Marey (1369, 3 octobre). — Fol. 95. Rétrocession de ces héritages faite par celui-ci à Aymon de Saulx comme parent dudit Bourgeoise (1369/70, 4 février). — Fol. 97. Vente faite par Marie d'Aubigny, fille de Robert d'Aubigny, chevalier, et femme de Jean de Rougemont, chevalier, à Odot le Marechal de Dijon, de terres à Neuilly, d'émines de grains, de dime et de cens en argent sur le même finage (1360, 3 novembre). — Fol. 100. Extrait du testament de Odot le Maréchal, qui donne son domaine de Neuilly pour la fondation d'une messe quotidienne (1362/3, 3 février). — Vente de ces biens faite par le chapitre à Nicolas Perrot, prêtre, pour la somme de 200 florins (1374/5, 20 mars). — Fol. 104. Reconnaissance de la rente de 3 émines de grains sur des héritages à Neuilly, faite au doyen Guy Rabby (1375, 13 novembre). — Autre de ceux vendus à Perrot, faite par celui-ci au doyen Rabby (1376). — Fol. 106. Reconnaissance par J. Vauthier, d'un cens de 5 l. sur la grange de Neuilly et les terres en dépendant, sis aux finages de Neuilly et de Crimolois (1418, 11 novembre). — Autre par J. Vauthier d'un cens de cinq gros sur le meix de la chapelle, à Neuilly (1471/2, 19 février). — Fol. 109. Autre par Mongeot Maillard, marchand à Dijon, d'un cens de 14 sols 6 deniers, quart de celui de 58 sols affecté sur le quart des héritages provenant de Jean Vauthier (1523, 9 septembre). — Reconnaissance de ce cens par Mongeot Maillard (1524, 21 avril). — Autre d'un cens de 13 gros, au profit du chapitre par Jean Vauthier, le jeune (1531, 9 juin). — Fol. 113. Autre d'un cens de 18 blancs sur des héritages, même finage, par Robert Troisot (1544/5, 3 février). — Autre par Jean Vauthier le jeune (1545, 24 août). — Fol. 115. Autre d'un cens de 11 sols 8 deniers sur des héritages à Neuilly, faite au chapitre par les frères Nardot (1561, 8 décembre). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne J. Montaubin au paiement du cens ci-dessus (1614, 21 mars). — Fol. 119. Traité par lequel Martin Vion s'engage au paiement de ce cens (1616, 4 décembre). — Arrêt du Parlement confirmatif de la sentence des Requêtes du 21 mars 1614 (1620, 11 juillet). — Fol. 123. Vente d'héritages à Fauverney et à Ruffey, faite par les fils de Thibaut Le Croichet, à Lambelet, de Fauverney, clerc à Dijon (1331/2, février). — Cession de ces terres avec d'autres faite au chapitre par ledit Lambelot, pour la fondation d'un anniversaire (1340, novembre). — Fol. 125. Amodiation de terres à Fauverney, faite par le chapitre à J. Alys, moyennant une émine par an (1343, décembre). — Fol. 126. Bail à cens d'héritages audit lieu, passé par le chapitre à Pierre Vion, moyennant 7 carteranches de froment (1404, 7 juillet). — Fol. 127. Fondation d'un anniversaire en la chapelle ducale par Jean Quarul, curé de Percey-le-Grand, qui le dote d'héritages sur Fauverney (1408, 7 mai). — Bail à cens de divers héritages sur Fauverney, Rouvres et Crimolois, passé par le doyen Robert de Saulx à Guillaume Odart (1435/6, 2 janvier). — Fol. 125. Cession de ce cens, faite par le doyen à l'hôpital Saint-Fiacre (1438, 27 juin). — Bail à cens de deux meix à Fauverney, passé par le chapitre à Jausson le Breton (1437/8, 24 mars). — Fol. 131. Acquêt par le chapitre de plusieurs héritages à Fauverney, sur Jean Vauthier (1438, 4 octobre). — Bail à cens de ces héritages, passé à Pierre de Charmes, tonnelier à Dijon, moyennant 4 émines de grain (1505, 15 août). — Fol. 137. Reconnaissance de ce cens par Pierre Byot (1505, 25 août). — Fol. 149. Bail à cens d'un meix et d'une vigne à Fauverney, passé par le chapitre à J. Sicardet (1455/6, 28 mars). — Fol. 143. Testament de Jacques de Vantoux, chanoine du chapitre de Saulx-le-Duc, qui, entre autres legs, laisse au chapitre de la chapelle ducale diverses sommes pour services religieux (1315, septembre). — Fol. 147. Testament de Jeanne d'Arc, dame de Vantoux, qui fonde une chapellenie à la chapelle ducale qu'elle dote de biens sur Varanges (1375, 13 août). — Procès-verbal d'ouverture de ce testament, 5 novembre 1383, du codicille (8 novembre 1333). — Fol. 166. Lettre d'affranchissement. Fondation d'une chapellenie par Jeanne d'Arceau, dame de Vantoux, des droits de fief qu'elle avait sur la terre de Marliens, donnée par Jeannette d'Arceau, femme de Sandrin de Guinet, écuyer à Dijon, au chapitre de la chapelle ducale pour la fondation d'une chapellenie (1383, 17 mai). — Fol. 167. Sentence du doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, juge délégué par le S. S. A. qui, conformément à la donation précédente, maintient le chapitre en possession de la moitié de la rivière et de la pêche de l'Ouche à Varanges (1447, 8 juin). — Fol. 171. Sentence du même contre des habitants de Varanges, pour mésus, commis dans le pré du Mont, à Varanges (1449, 2 août). — Fol. 174. Vente de trois soitures de prés en Lamponne, faite au chapitre par Antoine de Varanges, moyennant 51 livres (1432, 25 novembre). — Fol. 175. Bail à cens de 6 quarteranches de froment sur des héritages à Varanges, passé pour la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, à Hugues Le Maire (1375/6, 5 janvier). — Autre de terres en Champeffroy, passé à Robellot, fils Dieu (1415, 18 avril). — Autre de 20 sols sur un pré au même lieu, passé à Huguenin Roy (1458, 29 novembre). — Autre semblable à Jean Arnolot (1480, 5 mai). — Fol. 180. Autre semblable à Antoine Blandin (1509, 9 novembre). — Autre d'un meix à Varanges, passé à Cl. Guenyot (1529/30, 17 février). — Autre semblable à Guenyot Poiretet (même date). — Fol. 185. Vente du pré du Moulin sur Uchey, faite par la veuve et le fils Visenne, à Jean Lescot, de Dijon (1467, 3 août). — Autre au même par Raimond Visenne, d'un pré derrière le châtel, à Genlis (1468, 27 décembre, 1471/2, 15 janvier). — Autre de terres à Genlis, par le même au même (1471, 28 septembre). — Fol. 190. Mandement du bailli de Dijon, qui reçoit l'appel de Girard Sappel, d'une lettre de garde obtenue par les frères Fèvre, en possession d'une terre au Buisson au Loup, finage de Genlis (1473/4, février). — Fol. 191. Vente de terres et prés sur Genlis et Uchey, faite par J. Gournault, à Ogier Naudin, de Dijon (1471, 8 juin). — Faculté de rachat donnée à J. Gournault (8 juin). — Vente de ces héritages par Jean Gournault, à la veuve de J. Deschamp, marchand à Dijon (1473/4, 1er mai). — Fol. 194. Acquêts par la veuve Deschamps, de deux pièces de terre sur Genlis (1473, 5 mai, 1er juin, 28 octobre, 13 novembre). — Fol. 198. Donation faite par cette veuve à Gérard Sappel et à sa femme, de tout ce qu'elle possède à Genlis (1473/4, 28 février). — Fol. 201. Acquêt de terre à Genlis, par Gérard Sappel (1474/5, 11 mars, 8, 31 mars, 13, 24 mai, 17 août). — Fol. 209. Acquêt d'une terre à Genlis, par Claude Lambert, sur Jean Pelletier, prêtre à Dijon (1544/5, 1er mars).

G. 1221. (Registre.) — In-folio, 379 pages, papier; reliure en parchemin.

1262-1705. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. 5^{e} volume de la collection Gaudelet. Epernay. — Fol. 1. Donation faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par Girarde, fille de Jean d'Epernay, damoiseau, femme de Humbert, du quart de la seigneurie et de la justice d'Epernay, de familles d'hommes, du tiers de la motte d'Epernay, et de prés (1291/2, février). — Fol. 2. Partage de la seigneurie et de la justice d'Epernay, entre Perrenelle, dame d'Epernay, damoiselle, veuve de Hugues de Angur (Orges), damoiseau, et Perelle, son fils, d'une part et Perrenette, femme de Perelli Viridis (Vert), damoiseau (1306, mai). — Fol. 9. Sentence du bailliage de Dijon qui déboute le procureur du duc de son entreprise sur la justice du chapitre à Epernay (1465, 22 août). — Fol. 14. Lettres en forme d'appel et d'opposition aux lettres de nouvelleté obtenues par l'abbaye de Cîteaux, qui prétendait avoir la justice dans le bois d'Epernay (1499, 4 juin). — Lettres d'assignation, mandement, exécution (1500). — Fol. 23. Transaction passée entre Humbert, dit le Noir, Humbert dit le Blanc, d'Epernay, chevalier, Bertin, écuyer, fils d'Humbert Leblanc, et la communauté des hommes d'Epernay, d'une part, et l'abbaye de Cîteaux de l'autre, par laquelle, en récompense de l'abandon fait par les premiers de toutes leurs prétentions sur le bois de Cîteaux, situé devant la Grange Neuve, l'abbaye leur cède en toute propriété une partie de ce bois (1262). — Fol. 25. Acte de partage de la seigneurie d'Epernay entre Perrenette d'Epernay, dame de Bihenne, femme de Guillaume, seigneur de Pailley, chevalier, Isabelle d'Epernay, dame de Mailly le Port, femme de Bertrand de Chavigny, écuyer et Marie d'Epernay, dame de Vaudrey, enfants de Pierre d'Epernay (1359, novembre). — Fol. 30. Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les habitants d'Epernay à payer au chapitre le tiers du prix de la coupe d'un communal (1637, 23 juillet, 1673, 27 février). — Sentence du bailliage de Dijon qui condamne les religieux de Cîteaux, possesseurs de la grange de Folchetif, à l'amende envers le chapitre pour délit de pâturage (1528, 10 juin). — Fol. 45. Acquêt par le chapitre sur Odot dit Livors, écuyer, et Simonette, sa sœur, femme de Odot de la Borde, écuyer, de tout ce qui leur appartient dans la seigneurie d'Epernay et du quart de la justice, moyennant 55 livres (1372, 29 juin). — Fol. 48. Autre d'une partie de la seigneurie d'Epernay, sur Jean de Thoraise, écuyer, du consentement de M^{lle} Simonette du Tremblay, usufruitière d'une partie du domaine, pour la somme de 600 francs d'or (1392/3, 20 janvier). — Fol. 57. Ratification de cette vente par Simonette du Tremblay (1392/3, 21 janvier). — Fol. 59. Acte par lequel Jean Perron, clerc licencié en lois à Beaune, reconnaît devoir au chapitre des cens sur des héritages acquis à Epernay sur M. de Falerans, écuyer, sur un domaine à Vosne, acquis de M. de Cottebrune, chevalier, sur la terre de Concœur qui fut à Jeannette de Varanges et sur une maison, rue de la Bretonnière, à Beaune (1409, novembre). — Fol. 62. Lettres de nouvelleté obtenues par le chapitre, contre Bernard de Marey, coseigneur d'Epernay, au sujet de la justice (1435, 30 novembre). — Garde et mainmise, assignation de fait, réajournement. — Fol. 70. Sentence du bailliage qui maintient le chapitre en possession de la justice dans toute l'étendue de leur seigneurie d'Epernay, à lui disputée par Bernard de Marey (1436, 2 juin). — Fol. 76. Acte de prise de possession de la seigneurie d'Epernay, par le chapitre de la chapelle ducale, auquel Jean de Baubigny, chanoine, l'avait cédée (1388, 28 mars). — Fol. 80. Constitution de 10 florins de rente, assignée sur la portion de la terre d'Epernay, provenant de Bertrand le Vert, écuyer, faite par Marie d'Epernay, dame de Vaudrey, femme de Guillaume de Fussey, écuyer, au profit de Jean de Baubigny, chanoine de la chapelle ducale (1375, 23 décembre). — Fol. 83. Acquêt par le chapitre de 3 francs de rente assignée sur une portion de la seigneurie d'Epernay, sur Alaix Perron, veuve de Bernard de Marey, écuyer, seigneur de Fontaine (1463, 5 mai). — Fol. 85. Vente de divers héritages à Epernay faite au chapitre par Jean et Guillaume Coillourdet, qui les reprennent à cens (1470, 18 septembre). — Fol. 88. Décret à requête du chapitre sur partie de la seigneurie d'Epernay, appartenant à Alaix Perron, veuve de Bernard de Marey. Mandement de saisie (22-30 juillet 1485). — Exploit de saisie, assignations, oppositions. — Fol. 104. Délivrance en suite de ce décret, faite à Jean Courtot, écuyer à Dijon, pour la somme de 150 livres (1486, 14 avril). — Fol. 111. Transport de tous ses droits fait au chapitre par ledit Courtot (1487, 5 juin). — Fol. 129. Echange entre le chapitre et François de Villers, seigneur de Boncourt, qui en échange d'un cens sur la seigneurie de Boncourt, cède une rente de 20 carteranches de grain sur la dîme d'Epernay (1530/1, 5 janvier). — Fol. 132. Sentence du bailliage de Dijon qui condamne les Chartreux de Dijon à contribuer, de concert avec les autres décimateurs d'Epernay, au paiement de la portion congrue du curé (1697, 11 mars). — Fol. 140. Sentence des Requêtes du Palais à Dijon qui condamne le chapitre de Saint-Denis de Nuits à contribuer à cette même portion congrue (1704, 2 août). — Fol. 154. Acte par lequel les décimateurs s'engagent à payer au curé d'Epernay une rente de 300 livres pour sa portion congrue (1705, 25 novembre). — Fol. 165. Bail à cens de 5 sols sur un meix à Epernay, passé par le chapitre à J. Lefèvre (1407, 9 avril). — Autre de 5 gros et un fer à cheval sur un meix et maison à Epernay passé à Jacquot Verpilla (1540, 21 mai). — Reconnaissance de ce cens le 9 mars 1559. — Autre par M^{lle} Jeanne Godran, veuve de Jean Ocquidan, seigneur de Marcelois et de Nanteul, conseiller au Parlement (1583, 21 février). — Fol. 172. Bail à cens d'un meix, rue devers Savouges, à Epernay, passé pour un cens de 6 blancs (1550, 30 décembre). — Reconnaissance de ce cens par Huguenin Tisserandot (1554, 22 décembre). — Fol. 177. Bail à cens du meix de la Forge à Epernay, passé à Antoine Bonot, pour un cens de 10 blancs, deux gélines et une corvée (1509/10, 11 mars). — Fol. 180. Bail à cens de 30 sols et d'une poule, d'un meix en ruine, place de la Forge à Epernay, passé à E. Rafosse (1603, 26 mai). — Reconnaissance de ce cens par Jean Moreau (1650, 21 décembre). — Autre par J. Chevardin (1671, 12 août). — Autre par Noël Poirot (1672/3, 9 janvier). — Fol. 186. Reconnaissance de cens sur plusieurs héritages à Epernay, par Hugues Lavet (1649, 2 octobre). — Fol. 188. Bail à cens de 4 blancs et d'une demi-poule, sur un meix à Epernay, près la rue de Gilly (1556, 23 décembre). — Autre de 10 sols sur un meix et des héritages à Epernay, passé à Jeannot Bonne (1426/8, 8 mars). — Fol. 192. Autre de deux émines de grain de 20 sols, d'une corvée et d'une géline sur le meix de la Cour, passé aux enfants Sentembieu (1501, 15 novembre). — Fol. 200. Reconnaissance de ce meix (1664, 18 juin). — Autre faite par Cl. Gachot (1623). — Fol. 205. Autre par Mathieu Feuchot (1665, 20 novembre). — Fol. 207. Bail à cens de 6 gros sur un meix vide, passé par le chapitre à Guillaume Senstusant (1388, 18 octobre). — Autre de deux gros et un tiers de poule sur le meix Foulot, à Epernay, passé à Thonin Carrellet (1545/6, 15 février). — Fol. 210. Autre de 10 sols et une poule sur un meix, passé à Nicolas Petit (1620, 6 juillet, 16 juillet). — Fol. 214. Autre de 30 sols et une poule sur 3 meix, rue Bassé, passé à Cl. Gomiot (1674, 10 octobre). — Autre de 19 gros et une demi-poule sur des meix et terres, passé à Jean Petitjean, tanneur à Dijon (1495/6, 4 février). — Fol. 222. Autre de 35 sols et d'une demi-géline sur P. et C. Choffin (1540, 10 décembre). — Reconnaissance de ce cens par G. Maire, conseiller correcteur à la Chambre des comptes (1649, 15 novembre). — Fol. 230. Autre de 10 sols, d'une poule, de 3 corvées, de 30 sols et d'une demi-poule sur un meix et maison, rue de Savouges, par Cl. Choffin et Humbert Briotet (1601, 22 novembre). — Fol. 232. Bail à cens de 4 gros et demi sur le meix du Verger, passé à Perreau Vaudrey (1469, 16 avril). — Autre de 7 sols 6 deniers, d'une demi-poule et de 30 sols sur une maison, Grande Rue, passé à Michel Tisserandot (1623/4, 11 février). — Reconnaissance de ce cens par Pierre Gomyot (1647, 12 juin). — Fol. 237. Autre d'un cens de 9 gros sur un meix, rue d'Avaul, par J. Santembien (1545, 19 septembre). — Autre par Claude Perruchot (1568, 20 novembre). — Autre par J. Joly (1602, 27 mars). — Fol. 242. Bail à cens de 8 gros, une geline, deux corvées sur le meix à Lollier, passé à Cl. Vaudrey et P. Quentin (1530/1, 10 février). — Reconnaissance de ce cens par H. Tisserandot (1556, 12 septembre). — Fol. 246. Bail à cens de 18 gros, une corvée, une géline sur un meix et mai-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son, passé à André Sentembien (1442, 1er juin). — Autre de 18 gros sur un meix et maison passé par Philibert de Valerot, écuyer, et Anne de Chaumergis, sa femme, à H. Liébaut (1486, 15 juin). — Fol. 249. Autre de 1 sol 3 deniers sur des terres, passé à Hugues Maire, maître des Comptes à Dijon (1649, 15 novembre, 1673, 20 mai). — Fol. 253. Reconnaissance de cens sur une maison dudit Epernay, rue tirant à Morey, par E. Perdrisot, huissier au grenier à sel (1673, 20 mai). — Bail à cens de 5 sols, une corvée et une géline, passé par le chanoine J. de Baubigny, à Monin le Magnien (1388/9, 11 janvier). — Fol. 357. Autre du meix Cholot, passé à J. Coillandet (1461/2, 26 février). — Autre de 5 sols sur un meix vide, passé à J. Sancousan (1498/9, 1er mars). — Autre de 3 gros, une corvée, une géline sur le meix au Magnien et des terres, passé à P. Seloncourt. — Reconnaissance de ce cens par H. Maire, conseiller maître à la chambre des comptes (1649, 15 novembre). — Bail à cens de 15 sols, une corvée et une poule, sur un meix, passé à Monnin Le Magnien. — Autre d'un meix vide, passé aux frères Sentantbien (1435, 11 novembre). — Reconnaissance de ce sens par M. Clerc (1625, 1er février). — Autre par M. Maire (1645, 15 novembre). — Fol. 271. Bail à cens de 21 sols 8 deniers, une poule et trois corvées, sur un meix et des héritages, passé à C. Peuriot (1584/5, 19 mars). — Fol. 277. Reconnaissance de cens sur des meix, maisons, par Et. Clerc, tonnelier (1673, 28 janvier). — Bail à cens de 10 sols, une géline et une corvée sur un meix et des héritages, passé à Etienne Thuven (1439/40, 15 mars). — Fol. 281. Autre de 10 sols, 4 blancs, 2 poules et un niquet sur deux meix, passé à Claude Bauthey (1566/7, 6 mars): — Reconnaissance de ce cens par M. Maire (1649, 15 novembre). — Bail à cens de 16 sols 8 deniers, une corvée et une géline sur un meix vide et des terres, passé à Burrie Liébault (1430, avril). — Fol. 281. Autre de 10 gros viez, une corvée et une géline sur un meix vide, passé à Jeannet Le Rouhier (1406/7, 22 janvier). — Fol. 289. Bail à cens de 10 gros, une corvée et une poule sur un meix à Epernay, passé par le chapitre à J. Prenier (1478, 23 décembre). — Reconnaissance d'un cens de 16 sols 8 deniers, et une poule sur un meix audit lieu par la veuve Choffin (1584, 14 avril). — Reconnaissance de ce cens par A. Lamban (1605, 26 mars). — Fol. 295. Bail à cens de 7 gros tournois, corvées et gélines, sur des meix vides et des terres, passé à Jean Vaudrey (1443/4, 28 février). — Reconnaissance de 16 sols 8 deniers, 3 corvées et une poule et demie sur des héritages, par Mathieu Godin (1665, 5 juillet). — Fol. 300. Bail à cens de 20 sols et une demi-poule sur une pièce de terre (1615, 16 mai). — Reconnaissance de cens sur une terre par Cl. Vaudrey (1520, 1er décembre). — Autre sur le meix Etienne-Bonne, et des terres, par J. Mignotié (1525, 19 mai). — Fol. 307. Bail à cens de 10 gros, sur un meix et maison, passé à J. Prenay (1480, 18 novembre). — Fol. 310. Reconnaissance de cens sur des meix, maisons et héritages par B. Matroillet (1504, 21 juin). — Autre d'un meix vide, passé à Robert Vergnereau, curé d'Epernay (1427, 11 juin). — Autre du meix de la cure, passé à Aimé Michel, curé d'Epernay (1486, 15 juin). — Reconnaissance de ce cens par Horry, curé d'Epernay (1673, 11 janvier). — Fol. 320. Bail à cens d'un meix vide, passé par le chanoine Jean de Baubigny à Viennot Sanquesoing (1388/9, 11 janvier). — Autre du meix Goussot, passé à D. et P. de Poligny, marchands à Dijon (1482/3, 23 février). — Fol. 325. Autre d'un meix vide, passé à Jean Sancusan (1498/9, 1er mars). — Autre d'un meix, passé à Jean de Chivres (1416, 11 juin). — Autre du meix de la Bergerie, passé à André Santenbien (1461/2, 26 février). — Fol. 331. Reconnaissance d'un enclos peuplé d'arbres, par F. Petit (1630, 1er février). — Fol. 333. Bail à cens d'une maison et grange, rue de Dijon à Epernay, passé par le chapitre à H. Tisserandot (1548, 4 octobre). — Autre de meix et terres, audit lieu, passé à Denis Sentambien (1560, 28 décembre). — Reconnaissance de ce cens par D. Chassin (1573, 10 janvier, 11 juin 1608, 29 octobre 1616, 2 avril 1718). — Fol. 349. Bail à cens d'un meix, rue Basse, à Epernay, passé à Jean Sancusan (1499, 26 mars). — Reconnaissance de ce cens (1540/1, 20 février). — Fol. 355. Reconnaissance de cens sur le meix Michel, par Antoine Berdoux (1669, 20 novembre, 1671, 4 mars). — Fol. 359. Bail à cens de divers héritages, passé à J. Petitjean (1504, 21 juin). — Reconnaissance de ce cens, par le même (1515/6, 18 janvier). — Fol. 369. Diverses reconnaissances par M. Maire (1649).

G. 1222. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1330-1680. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires, 6e volume de la collection Gaudelet. Savouges. — Fol. 1. Décret sur la terre de Savouges, à requête du chapitre de la Sainte-Chapelle pour non paiement, par Charles de Saulx, chevalier, seigneur de Prissey et de Savouges, des arrérages d'une rente de 12 livres tournois (1483, 8 avril). — Fol. 7. Mandement du bailliage pour la mise en possession de Jean Courtot, l'ancien, à Dijon, adjudicataire de cette terre pour la somme de 77 francs (1484, 13 mai). — Exploit d'exécution. — Fol. 8. Rétrocession de cette terre, faite au chapitre par J. Courtot (1484, 5 juin). — Prise de possession par le chapitre (1484, 24 août). — Fol. 10. Bail à cens de terres et prés à Savouges, passé par Roger de Chavigny, damoiseau, sire de Savouges en partie et Guiote de Chatannay, dame de Savouges en partie, aux habitants de Savouges, à raison de 12 deniers et une carteranche d'avoine par journal de terre ou soiture de pré (1330, octobre). — Fol. 11. Acquêt par décret par le chapitre du meix de Jean Visain, à Savouges (1629, 17 octobre, pour la somme de 350 livres. — Fol. 20. Sentence du bailliage de Dijon, qui déboute les Chartreux de Dijon, à eux joints plusieurs habitants de Savouges, qui avaient voulu mettre un bois en défense, malgré le chapitre et le maire de Savouges (1489, 16 décembre). — Fol. 22. Mandement en forme de saisine et nouvelleté obtenu au bailliage contre les religieux de Citeaux, pour entreprise sur la justice (1515, 28 juillet). — Exécution de la commission. Réparation faite du trouble par le commissaire du bailliage (1515, juillet). — Fol. 25. Procès-verbal de débornement des limites du finage de Savouges, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle et de celles de la grange Neuve dépendant de l'abbaye de Citeaux (1518, 18 mai). — Fol. 25. Arrêt du parlement qui maintient les habitants de Savouges dans le droit de champoyer dans les bois de l'abbaye de Citeaux (1564, 14 août). — Fol. 28. Acquêt par le chapitre d'une terre sur Savouges, appartenant à la Chartreuse de Dijon (1610, 14 juin). — Fol. 30. Echange de terres entre le chapitre et la communauté de Savouges (1675, 28 décembre). — Fol. 33. Bail à cens d'un meix et verger à Savouges, passé par le chapitre à Enguerrand Toiseaul (1535/6, 4 février). — Reconnaissance de ce cens par P. Martin (1558, 31 mai). — Bail à cens du meix du charnier, à Savouges, passé à Simonet Chapusot (1503/4, 26 janvier). — Fol. 36. Autre du bois de la Court, passé à Jean Rigeot (1529/30, 18 février). — Reconnaissance de ce cens par P. Quentin (1535, 9 juillet, 1608, 6 octobre). — Fol. 43. Sentence des Requêtes du palais au sujet des lods réclamés à R. Rian, à Savouges (1662). — Fol. 45. Vente de deux meix à Savouges, faite par les Chartreux de Dijon à Quentin Broin, façonnier d'œuvre (1669, 24 mars). — Reconnaissance de cens sur un meix, et des héritages par Jean Beaupoil (1690, 16 janvier). — Fol. 48. Bail à cens d'un meix à Savouges, passé par le chapitre à Robin Croper (1628, 12 novembre). — Fol. 49. Sentences des Requêtes du palais qui condamnent la veuve Barbier à payer les arrérages de cens, assigné sur le meix ci-dessus (1668, 2 août; 1674, 21 août; 1680, 5 octobre). — Fol. 54. Bail à cens du meix des meix, à Savouges, passé à Henry Dameron (1518/9, 21 janvier). — Fol. 55. Reconnaissance de cens sur des prés par Etienne Pitié (1655, 16 juin). — Autre sur des terres par Claude Duclairon (1669, 6 janvier). — Autre par Jean Gentilhomme (1669, 30 mars). — Fol. 58. Sentence des Requêtes du palais, qui condamne Claude Proudhon au payement des arrérages de cens sur des terres à Savouges (1673, 2 mars).

G. 1223. (Registre.) — In-folio, 500 pages, papier; reliure en parchemin.

1184-1636. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. 7e volume de la collection Gaudelet. Montot. — Fol. 1. Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, qui donne au chapitre de sa chapelle la justice de Montot (1251, novembre). — Traité entre le duc Hugues V et le chapitre par lequel ce dernier est maintenu dans ses droits de haute justice à Montot, sur ses hommes, le prévôt de Saint-Jean-de-Losne, s'étant permis de dépendre un homme que le chapitre avait fait exécuter aux fourches, le pendu y est rétabli par figure en signe de rétablissement de justice (1313, décembre). — Fol. 2. Sentence de la justice de Montot, qui condamne à mort Laurent Monnet, natif de Beire, accusé de vol et de meurtre, sur le grand chemin (1597, 10 mai). — Lettre de la chancellerie du Parlement qui autorise le chapitre à rétablir le signe patibulaire de Montot (1677, 23 avril). — Procès-verbal de ce rétablissement (1677, 3 mai). — Fol. 13. Sentence du bailliage qui renvoie pour informer une cause de désaveu entre le chapitre et un nommé Fert de Montot (1328). — Sentence du bailliage de Dijon, qui déboute le chapitre de ses prétentions de confisquer à son profit les biens de Perrin, son homme taillable, qui avait désavoué sa seigneurie (1338). Fol. 21. Reprise de fief de terres à Montot, faite au chapitre par Raymond, frère de M. Dominique de Montot, prêtre (1279, janvier). — Autre par Dominique de Montot, prêtre, de la grange des Charmes de Montot (1309, décembre). — Fol. 22. Autre de la grange des Charmes et de ses dépendances, faite par Téphanu de Montot, fils de Perreau, dit Chaingnard (1310, octobre). — Fol. 24. Lettres d'érection en fief, sous le nom de Guyet, d'un domaine situé à Montot, appartenant à Philibert de Guyet, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1659, juillet). — Entérinement à la chambre des Comptes. Dénombrement. — Fol. 28. Reprise de ce fief, faite par Simon Guyet, conseiller au Parlement (1679, 15 janvier). — Dénombrement. — Fol. 33. Vente de leur domaine de Montot, faite par Bernaut et Milon frères, de Rouvres, à M. d'Aiserey, en présence du duc Hugues IV (1229). — Ratification par le duc Eudes III, de la vente de 4 setiers de blé sur la dîme de Montot, faite au chapitre par Gilbert de Montot (1204). — Autre par le duc Hugues IV, de l'échange conclu entre Aymon d'Aiserey, son prévôt de Saint-Jean-de-Losne, qui donne au chapitre tout ce qu'il possède à Montot, et reçoit une maison et un meix au château de Dijon (1230/1, janvier). — Abandon des droits de justice qu'il réclamait au chapitre à Montot, fait par Guy de Brasey, en présence du duc Hugues IV (1235, juillet). — Acquêt par le chapitre sur Philibert, dit Boyans, de Seurre, et

Jean, son fils, de deux meix à Montot, dépendant du fief de Guillaume Le Mouton, de Fauverney, qui les en affranchit (1243, septembre). — Fol. 37. Autre sur Jean de Montot, et Floret, sa femme, de tout ce qu'ils possèdent à Montot, Vauroilles et Brasey (1250, juin). — Fol. 39. Acte dressé en présence d'Alix, duchesse de Bourgogne, par lequel les enfants de Dannon de Montot renoncent à l'échoite des biens de Aymon Loup, leur oncle (1251, novembre). — Donation d'un homme de Montot, faite au chapitre par Aymon d'Aiserey, prévôt ducal à Saint-Jean-de-Losne (1251, octobre). — Fol. 41. Vente d'une maison et grange à Montot, faite au chapitre par Flore, femme de Jean de Montot (1254, août). — Autre de deux pièces de terre à Montot, par Arard Noblot et son fils d'Ennevant (1264, mars). — Fol. 43. Cession faite en présence du duc Hugues IV, par Raoul de Layer, chevalier, au chapitre de ses droits de fief sur deux meix à Montot (1255, novembre). — Fol. 45. Donation de la moitié d'un meix à Montot, et vente de deux pièces de terre sur le finage, faites au chapitre par Guy de Saint-Aubin, damoiseau, et Marie, sa femme, nièce de feu Guy de Brasey, chevalier (1268, mai). — Fol. 47. Donation d'un pré en la prairie d'Ennevans, par Guy de Brasey, chevalier (1266, juin). — Fol. 49. Vente faite par Huon, curé de la Comelle, Guillaume Leloup et Béatrix, enfants de feu Perreau Leloup, de Montot, à Jean, leur frère, des terres, prés, tierces, hommes, cens, justice qu'ils ont à Montot (1268, juin). Fol. 51. — Rétrocession de ces héritages, faite par Jean Leloup, au chapitre pour la somme de 30 livres viennoises (1268, octobre). — Acquêt par le chapitre de terres à Montot, sur Henri de Saint-Jean, chanoine (1268, juillet). — Fol. 55. Cession faite au chapitre par Dominique et Rémond de Montot, de deux maisons et d'une terre au finage de Saint-Usage, lesquels ils reprennent du chapitre comme ses hommes (1263, décembre). — Acquêt par le chapitre de terre en la Fougière (1265/6, février). — Autre sur Flore, fille de feu Marcel de Longeaut, de plusieurs héritages sur le finage de Montot (1267, juillet). — Autre sur Oudeanos, Jeanne et Marie, filles de Robin, de Brasuot, de plusieurs héritages à Montot (1267, juillet). — Autre sur Bonne, fille d'Etienne de Chevrier, d'un meix et de terres audit lieu (1267, juillet). — Autre de 6 journaux de terres sur Montot, de Perrenette, veuve de Odot Avaudet, de Tart (1280). — Fol. 65. Autre de 6 émines d'avoine qui se payaient sur les revenus de Montot, au seigneur de Trouhans, faite par Jean de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans (1402, 31 juillet). — Donation de terres sur Montot, faite par Fourquoin Bonin de Montot (1404, 20 mai). — Acquêt d'un meix vide, rue de Dijon (1561/2, 20 février). — Autre d'un meix sur Jean, chevalier (1561/2, 14 février). — Fol. 77. Acquêt de divers héritages à Montot, fait par Dominique de Montot, clerc et Raymond, son frère (1270, mai). — Autre fait par le chapitre sur la femme Botenier, d'un meix à Montot (1395, 7 juin). — Fol. 81. Autre de 3 journaux au même finage, sur Jean Leclerc (1424, 30 juin). — Fol. 93. Accord ménagé par Hugues III, duc de Bourgogne, comte d'Albon, entre le chapitre et Gauthier de Montot, qui avait donné tout ce qu'il possédait à Montot, et la dîme de Vauroilles (1184). — Ratification de cet accord en présence de Eudes III, duc de Bourgogne (1200). — Fol. 99. Vente de la quatrième partie des dîmes et des tierces de Montot, faite au chapitre par Guillaume et Henri de Montot (1262, juin). — Fol. 97. Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient le chapitre en possession des tierces de Montot (1487/8, 9 janvier). — Fol. 103. Autre qui maintient le chapitre dans le droit de percevoir la tierce en plusieurs climats de Brasey, Ponternery et Montot (1510, 20 août). — Exécution. — Fol. 111. Arrêt du Parlement qui condamne les chapelains de N.-D. de Dijon à payer au chapitre les tierces de leurs terres de Montot (1516, 23 juin). — Fol. 121. Commission pour l'exécution de l'arrêt. Procès-verbal d'exécution (19 août). — Fol. 129. Sentences du bailliage dans un débat entre les chanoines de la Sainte-Chapelle au sujet de l'adjudication des tierces de Montot (1524, 4, 8 juillet). — Sentence du bailliage qui maintient l'abbaye de Citeaux et le chapitre de la Sainte-Chapelle dans le droit de percevoir la dîme et la tierce sur les finages de Brasey et de Montot (1568, 7 juillet). — Fol. 149. Bail à cens d'un meix à Montot, passé par le chapitre à Jean Aubriot (1379, novembre). — Fol. 152. Autre d'un meix, passé à André Aliot (1409, 9 novembre). — Autre d'une terre en la Ravere, finage de Brasey (1395, 2 mai). — Fol. 156. Autre d'un meix et maison à Montot, passé à Villemot Paigeot (1416, 4 avril). — Autre d'une terre en l'Orme, finage de Montot (1423, 29 juin). — Autre d'un meix et de terres en Malcornot, et en Champ Local, même finage (1450, 12 mars). — Fol. 162. Autre d'un meix vide à Montot, passé à Henriot Goutière (1450, 11 septembre). — Autre semblable, passé à Odot Paigeot (1555, 7 juin). — Autre du meix Poissenot, passé à Nicolas Pautier (1462, 5 avril). — Autre d'un meix vide, passé à Guillaume Jarney (1464/5, 15 mars). — Fol. 171. Autre de deux parts de deux meix, passé aux frères Bonamy (1464, 27 avril). — Autre de deux meix sis rue de Saint-Jean-de-Losne, passé à Guyot Javouhey (1499, 26 mars). — Fol. 177. Bail à cens de terres sur Montot, passé par le chapitre à J. Paigeot (1378, 18 juin). — Reconnaissance de ce cens (1586, 5 mai). — Fol. 185. Sentences des Requêtes du Palais qui condamnent les possesseurs de ce cens à en payer les échutes (1535, 19 décembre). — Exécution. — Fol. 200. Reconnaissance de cens sur une terre en Buisson, finage de Montot, par J. Menelot, prêtre à Brasey (1664, 8 novembre); — id. sur une maison, Grande Rue, à Montot. — Reconnaissance de cens par J. Guérite (1706, 19 septembre). — Autre par Jean Carrelet, (1712, 26 novembre). — Fol. 213. Lettres obtenues en la grande chancellerie de Bourgogne, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, pour la rénovation du terrier de la seigneurie de Montot (1485/6, 13 mars). — Lettres d'attache. — Fol. 219. Reconnaissance de cens sur des meix et héritages à Montot, par Guillaume Lecrivain, notaire à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 229. Baux à cens avec taille de meix et héritages sur Montot, passé par le chapitre à J. Pautier (1396, 15 mai); — à Robert Fourguenet (1435, 23 mars); — à Guillaume le Commandeur (1436, 7 juillet); — à Viennot Fourguenu (1524/5, 25 février); — à Morisot Pauthier (1500, 26 avril). — Fol. 249. Arrêt du Parlement qui condamne les frères Bussiere au paiement des tailles sur leurs héritages (1657, 18 juin, 31 août 1 62, 1666, 14 août). — Fol. 263. Bail à cens de divers héritages à Brasey, passé par le chapitre à Guillaume Philippon, dudit lieu (1468, 23 décembre). — Fol. 265. Reconnaissance faite par les habitants de Montot, de la taille à volonté réduite à la somme de 48 livres par le chapitre (1729, 1^{er}, 6 septembre). — Fol. 269. Mandement du bailli de Dijon pour l'exécution d'une sentence du 22 décembre 1524, qui maintenait le chapitre en possession du chemin des Champs Renoille, à Montot (1524/5, 5 janvier). — Exploit. Procès-verbal d'exécution (24 janvier, 4 février, 3 mars). — Fol. 297. Accord entre Philippe de Crux, seigneur, les habitants de Trouhans, le chapitre de la Sainte-Chapelle et les habitants de Montot, au sujet du parcours et du pâturage sur les finages respectifs (1474, 21 septembre). — Fol. 313. Transaction entre l'abbaye de Citeaux, le chapitre de la Sainte-Chapelle et le curé de Brasey, au sujet de la portion congrue (1649, 10 mars, 1684, 9 novembre). — Fol. 329. Requête au Parlement pour demander d'être maintenu dans ses droits de justice dans le bois de Broisse à lui contesté par le procureur du roi (1635). — Fol. 331. Enquête juridique à ce sujet. Débornement du finage de Montot (1425). — Fol. 349. Mandement du duc de Bourgogne, pour la reprise du procès touchant la justice dans ce bois (1425, 10 juillet). — Commission du conseil ducal pour l'enquête (1426, 10 juin). — Enquête. Fol. 311. Extrait du terrier de la seigneurie de Trouhans, de l'an 1648, en ce qui concerne le parcours et le pâturage sur Montot. — Fol. 345. Sentences de la justice de Montot, contre des mésusans au bois des Broisses (1611, 1546, 1663, 1673, 1667, 1676). — Fol. 393. Terrier des terres sises aux finages de Brasey et de Montot, qui doivent les tierces au chapitre de la Sainte-Chapelle (sans date). — Fol. 422. Terrier des rentes et revenus du chapitre es villes de Brasey, Pontémery, Montot (1435).

G. 1224. (Registre.) — In-folio, 374 pages, papier.

1375-1707. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Cartulaires. — 8^e volume de la collection Gaudelet. Etaules, Darois, Sainte-Foy. Acquêt de vingt livrées de terre de rente assignées sur la seigneurie d'Etaules, faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle sur Philippe Pestot, d'Etaules, écuyer (1375, 12 décembre). — Fol. 5. Déclaration du chapitre portant qu'il a fait cette acquisition pour la dotation de la chapellenie de Jean Potier (1376, 2 décembre). — Assiette de ces vingt livrées de terre, transportée sur la terre de Darois par Philippe Pestot et Jean Le Guespet, d'Arc-sur-Tille, mari de Jeannette d'Etaules, écuyers (1376, 4 décembre). — Fol. 51. Bail à cens de ces livrées de terre, passé par le chapitre audit Jean Le Guespet (1376, 27 octobre). — Ratification par sa femme et par le chapitre. — Page 20. Approbation par le chapitre de la fondation de Jean Potier (1380, août). — Ratification de la vente des 20 livrées de terre sur Darois faite par Guiote, dame d'Arc-sur-Tille, femme de Soyer de Gand, écuyer, seigneur de Tanay, dame du fief du lieu (1384, 28 novembre). — Fol. 24. Procès-verbal dressé par le gouverneur de la chancellerie du duché, de la mise du chapitre en possession des terres et seigneuries d'Etaules et de Darois, acquises par vingt livrées de rente sur Philippe Pestot d'Etaules, écuyer, et baillées à cens à Jean Le Guespet, d'Arc-sur-Tille, et Jeannette d'Etaules, sa femme, moyennant 25 livres (1405/6, 20 janvier). — Fol. 34. Autre prise de possession (1406/7, 10 février). — Fol. 47. Homologation par le conseil ducal d'une transaction sur procès entre le chapitre et Alexandre Le Guespet, écuyer, par lequel ce dernier abandonne au chapitre toute la seigneurie d'Etaules et de Darois sans réserve aucune, moyennant ce le chapitre le quitte des arrérages des 25 livrées de rente (1429, 21 mai). — Fol. 98. Vente de six livrées de terre assignées sur la terre de Charmoy-sous-Grenant, faite par Guiot de Montot, écuyer, et Jeannotte Lajournée, sa femme, à Louis de Chasans (1413/4, 23 février). — Fol. 101. Vente de ces 6 livrées faite au chapitre par Louis de Chasans, chevalier, seigneur du lieu (1430, 29 décembre). — Fol. 105. Prise de possession de la seigneurie d'Etaules et Darois par le chapitre en vertu de l'arrêt du conseil (1429, 24 mai). — Fol. 114. Reprise de fief d'un domaine à Etaules et Darois faite au chapitre par Hugotte Chataignotte, damoiselle (1432, 22 novembre). — Fol. 116. Acquêt par le chapitre d'un domaine au même lieu sur Antoine de Mandres, écuyer, et Firmine d'Etaules, sa femme (1447, 18 juin). — Fol. 123. Dénombrement donné par Jean de Dannemarie, écuyer, de tout ce qu'il tient du chapitre à Etaules et Darois (1470/1, 21 janvier). — Fol. 129. Vente de 12 livrées de rente sur cette terre, faite au chapitre par Huguenin de Mirebel, héritier de Jean de Dannemarie (1482/3, 5 mars). — Fol. 133. Acquêt par le chapitre d'une partie de la seigneurie d'Etaules et de Darois sur Hugues Bonféal, écuyer, avocat du roi au bailliage, acquéreur par décret sur Jean de Dannemarie, Huguenin de Mirebel et Marguerite de Mirebel

(1499, 5 avril). — Fol. 136. Autre de 13 gros de rente sur les consorts Joliet, d'Etaules (1504/5, 28 février). — Autre de 10 sols de cens sur Philibert Cornemillot (1504/5, 21 février). — Autre de 10 blancs sur Huguenot Cornemillot (1506, 9 novembre). — Autre de 9 gros sur Jean Veillet (1506, 27 novembre). — Fol. 157. Vente du meix au Verpillet, à Etaules, faite par Jeanne, dame d'Etaules, veuve de Jean Le Guespet, à Jean Chauvirey (1384, 10 mai). — Bail à cens du domaine de Jean Le Guespet, à Etaules et Darois passé par le chapitre à Jean Chauvirey (1433, 27 juin). — Fol. 162. Reconnaissance de la moitié de ce cens par Jean Chauvirey fils (1446, 30 décembre). — Fol. 165. Autre de l'autre moitié de ce cens par Claude Cornemillot (1497, 28 avril). — Fol. 171. Reconnaissance de ce cens sur des meix et héritages de la tour d'Etaules par Jean Forey (1461, 15 mai). — Fol. 176. Reconnaissance de ce cens par Jean Morisot, le 15 janvier 1500/1. — Fol. 180. Autre par Jacob Morisot le 5 octobre 1551. — Fol. 183. Autre par Regnaut Fevret (1620, 7 mars). — Fol. 181. Autre par les Fevret (1657, 15 mai). — Fol. 191. Reconnaissance de cens de 3 liv. 19 s. pour tailles et corvées, une poule et des mesures de grain par les consorts Jarry et Louet, pour des maisons et héritages à Etaules et Darois (1657, 6 mai). — Fol. 205. Bail à cens de meix, maisons et héritages à Etaules, passé par le chapitre aux frères Cornemillot (1527, 17 mai). — Fol. 209. Autre de bâtiments et dépendances à Etaules, passé à Drouin Damer, charpentier (1517/8, 3 février). — Autre du meix au Gardeur à Etaules, passé à J. Maitrejean, prêtre (1482, 9 août). — Fol. 216. Autre de meix, maisons et héritages à Etaules, passé à Lancelot Bourguignon (1500, 20 novembre). — Fol. 222. Autre de divers héritages à Etaules, passé au même (1540/1, 21 janvier). — Fol. 224. Reconnaissance de cens sur des meix, maisons, terres, prés à Etaules, provenant de M. Joly de Blaisy, par Nicolas Ratel, laboureur (1659, 24 mai). — Fol. 228. Reconnaissance de cens sur des maisons et héritages à Etaules par Mongeot Cocusse (1551, 5 octobre). — Fol. 234. Autre semblable par André Cocusse (1545/6, 23 février). — Reconnaissance de cens sur des maisons et héritages à Etaules par les frères Guilleminot (1530/1, 17 mars). — Fol. 242. Autre semblable par Jean Morisot (1551, 7 octobre). — Fol. 245. Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Jeanne Cornemillot, veuve Chouin, à payer les arrérages des redevances dues sur ses héritages (1637, 23 juillet). — Fol. 255. Déclaration des héritages tenus à Etaules par J. Fevret et autres (1551, 8 octobre). — Fol. 273. Reconnaissance de cens sur des terres et prés à Etaules, par J. Cancouin, de Plombières (1557, 20 octobre). — Fol. 274. Déclarations de P. Cornemillot et Jacob Baudoin au terrier de 1551. — Fol. 282. Bail à cens de la Combe de Rosey, sur Etaules, passé par le chapitre à Cl. Pavillon, prêtre (1515/6, 26 février). — Autre du pré de la Mairie, passé à M. Bernard (1555, 30 octobre). — Fol. 281. Autre d'un tiers du meix Cornemillot à Odet Cornemillot (1446, 16 novembre). — Autre du meix Fourchaut par les frères Cornemillot (1458, 18 juin). — Reconnaissance de ces cens (1461, 28 novembre). — Fol. 292. Autre de la Varenne des Argillières, finage d'Etaules, par Jean Noriot (1475, 8 juillet). — Autre de terres à Etaules par Guiot Lanterne (1479/80, 28 janvier). — Fol. 297. Bail à cens passé par le chapitre aux habitants d'Etaules et de Darois, des terres dites des Varennes (1483/4, 11 mars). — Fol. 300. Autre du meix Cornemillot et des héritages en dépendant, passé à Jean Drouhin et Jacques Baudouin (1523, 5 décembre). — Autre de terres sur Etaules passé à Michel Morizot et Pierre Bayance (1512, 13 octobre). — Fol. 308. Transaction portant reconnaissances de cens sur Darois, entre le chapitre, M. Gault, trésorier de France et M^{lle} Gault, sa sœur (1705, 18 janvier). — Fol. 329. Sentence du bailliage de Dijon qui déboute les habitants d'Etaules du droit qu'ils prétendaient de vaine pâture ou de parcours dans la Garenne et d'abreuvage aux deux étangs de Sainte-Foy, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle (1568, 2 juillet). — Fol. 345. Enquête faite par les officiers du bailliage sur la requête du chapitre au sujet de la banalité des moulins de Sainte-Foy, contestée par les habitants d'Etaules (1570, 16 août). — Fol. 368. Sentence du bailliage qui déclare cette banalité (1572, 28 janvier).

G. 1225. (Registre) — In folio, 289 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1275-1667. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — 9e volume de la collection Gaudelet. Barges, Noiron, Saulon-la-Chapelle. — Fol. 1. Vente de plusieurs héritages à Barges, faite à René Bourse, de Gevrey, prêtre, par Villemin le Caillet (1361/2, 2 janvier). — Extrait du testament de Jean Odet, d'Ouges, qui fonde une chapellenie en la chapelle ducale, qu'il dote d'héritages à Ouges (1362/3, 11 janvier). — Institution de cette chapellenie et déclaration de ses biens à Gilly, à Vougeot, à Dijon, Mirande, Gevrey. — Fol. 5. Acquêt d'une maison, rue du Pautet, à Dijon, par Regnier Boutisse (Bourse), prêtre à Gevrey (1363, 18 avril). — Fol. 6. Autre par le même de maisons et de terres sur Broindon (1365/6, 26 mars). — Autre par le même d'une terre aux Herbues sur Barges (1374/5, 16 janvier). — Fol. 8. Autre par le même de plusieurs héritages sur Broindon (1378, 11 avril). — Autre par le même de plusieurs héritages sur Broindon, Noiron et Barges (1377, 11 avril). — Fol. 10. Vente du pré sous le petit étang de Sathenay, finage de Saulon-la-Rue, faite par M. Lodenet, de Barges, à J. Poncey de Gevrey (1453, 4 juin). — Acquêt d'une portion de ce pré par Guillaume Bouchard, de Gevrey (1456, 4 juillet). — Fol. 13. Remise de ce pré faite

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par Bouchard à Mongin Rougeaut, chorial de la Sainte-Chapelle (1473, 5 septembre) — Autre faite au même de l'autre portion du pré par J. Poncey (1473, 11 août). — Fol. 15. Acquêt par le même de 10 journaux de terre à Barges (1457, 30 juin). — Autre de trois journaux, même finage, par le même (1459/60, 27 février). — Fol. 18. Autre d'un journal au même (1459/60, 3 avril). — Autre du pré derrière Vougege, à Barges, par le même (1460, 3 juin). — Fol. 20. Autre d'une terre sous Preyscloux, même finage, par le même (1463, 28 avril). — Autre d'une terre en Chainaut, finage de Saulon-la-Chapelle, par le même (1464, 4 avril). — Fol. 22. Autre d'une terre en Champ Pussin, sur Barges, par André Archery (1466, 19 octobre). — Cession de cette terre à Mongin Rougeaut (1475). — Fol. 24. Reconnaissance de cens sur un meix à Barges par Lambert Larmitot (1459/60, 28 février). — Acquêt par le chapitre de Richard, marchand à Dijon, d'un meix et dépendances sis à Barges, derrière la grange du chapitre (1532, 5 juillet). — Bail à cens d'un meix à Barges, passé par le chapitre à Jean de Haut-châtel, audit Barges (1542/3, 2 mars). — Fol. 30. Autre d'une terre audit lieu (1556, 7 octobre). — Fol. 31. Autre d'une maison à Gevrey, passé à Hugues Mortet (1566, 29 novembre). — Autre d'une vigne au Poussot, finage de Dijon, passé à Louis Poussot (1475, 19 juin). — Fol. 39. Extrait du testament de Guy de Blaisy, chanoine de Vergy, qui fonde un anniversaire en la chapelle ducale, pour lequel il donne la rente de deux émines de blé à percevoir sur la dîme de Noiron-les-Citeaux (1275, 26 décembre). — Sentence des Requêtes du palais qui condamne Girard de Bessey, chevalier, seigneur de Noiron, au paiement de cette rente (1585, 8 avril). — Autres sentences contre le chapelain d'Agencourt, pour le même sujet (1603, 28 avril, 1606, 16 juin). — Fol. 41. Collocation du chapitre, pour cette rente dans le décret, sur la terre de Noiron, délivré à M. Berthet, seigneur de Longecourt (1641, 7 octobre). — Fol. 42. Sentence arbitrale qui décharge le chapitre de la portion congrue, demandée par le curé de Noiron et l'affecte sur la dîme (1645, 13 mars). — Homologation de cet arrêt par le Parlement. — Fol. 43. Publication du testament de Pierre de Noiron, chorial de la Sainte-Chapelle, qui fonde une chapellenie qu'il dote d'une maison près de la Porte-Neuve, aboutissant par derrière sur la rue es Beliots, de rentes sur des maisons, devant le Morimont, rue Croix Aissance au faubourg Saint-Michel, rue es Riboutés, une maison à Fontaine, des terres et des vignes aux finages de Dijon, Talant, Fixin et Noiron (1428, 5 septembre et 2 décembre). — Fol. 51. Bail à cens des héritages sur Noiron, dépendant de cette châtellenie passé par le chapitre à Jean Blandin (1493, 28 juin). — Fol. 61. Procès-verbal des criées faites à la requête du chapitre sur les biens des héritiers Blandin pour le recouvrement des arrérages du cens (1587, 28 septembre). — Fol. 78. Reconnaissance de cens sur un meix à Noiron, faite au profit de Perronet de Noiron (1416/7, 23 février). — Autre de ce cens par J. Forey (1667, 22 janvier). — Fol. 80. Bail à cens de maisons et dépendances à Noiron, passé par Pierre de Noiron (1417, 16 avril). — Acquêt de terre en la Corvée, finage de Noiron, par le même (1418/9, 29 mars). — Fol. 82. Acquêt de prés au Préaul par le même (1424/5, 26 février). — Fol. 82, 83, 87, 88, 89, 91, 92. Autres de terres en Planches par le même (1425, 10 novembre, 1416, 1427, novembre). — Fol 22. Autre de prés en la Mare au Verpillet (1426, 3 avril). — Autre de prés aux Rotures et de terres au Contour de la Fosse (1426, 6 avril). — Autre de terres et prés (1426, 5 mai). — Fol. 90. Autre d'une terre aux Lochères (1426, mai). — Fol. 93. Autre d'un pré au Estapeux, finage de Saulon-la-Chapelle (1467, 14 avril). — Fol. 94. Traité par lequel les héritiers de Pierre de Noiron et de sa mère renoncent, moyennant une somme de 100 livres, à toute prétention sur leurs biens (1429, 3 avril). — Fol. 99. Extrait du testament de Berthier Le Barbez, de Saulon-la Chapelle, qui fonde un anniversaire à la Sainte-Chapelle, et l'affecte sur des héritages audit Saulon (1362). — Fol. 101. Bail à cens de terres, vers le moulin du Saulce, à Saulon, et de vignes devant le clos de Fénay, passé par le chapitre à Regnaut Barberet (1426/7, 5 février). — Fol. 102. Acquêt par le chapitre de terres au pré Bourot et Fauchié sur Saulon (1437/8, 11 mars). — Bail à cens du pré Bouton, passé par le chapitre (1492, 30 octobre). — Autre de plusieurs héritages audit lieu, passé à Odin Verpillet (1508/9, 3 février). — Fol. 107. Arrêt du parlement, rendu sur la requête du chapitre, par lequel il est maintenu en possession du Paquier au Prêtre, finage de Saulon, avec défense d'y passer avec attelage avant l'enlèvement des récoltes (1557, 27 avril). — Fol. 111. Sentence semblable rendue par le bailliage pour d'autres pièces de pré du même finage (1558, 11 mai). — Fol. 113. Enquête ordonnée par le bailliage dans une instance entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et celui de la cathédrale d'Autun, au sujet de la propriété d'une pièce de terre en la rue Moreau, finage de Saulon-la-Chapelle (1553/4, 12 janvier). — Fol. 117. Arrêt du Parlement qui déboute le chapitre de la cathédrale d'Autun (1557, 15 juillet). — Fol. 121. Bail à cens d'une portion du grand meix de Saulon, passé par le chapitre à Thevenin Tissot (1548/9, 9 janvier). — Fol. 122. Autre de plusieurs héritages audit lieu, passé à Jean Blondeau (1508, 17 novembre). — Reconnaissance de ce cens par Mongin Ferry et Claude Blondeau (1605, 2 juillet). — Autre par Jean Vauthey (1672, 7 mai). — Autre par Pierre Pouilly (1711, 5 août). — Fol. 127. Décret sur les biens de Humbert et de Sébastien Blondeau et leur délivrance à Claude Morel (1605, 15 juin). — Fol. 156. Décret sur les biens dudit Morel fait à la requête du chapitre et délivrance de ces biens audit chapitre (1628, 20 septembre). — Fol. 180. Echange entre le chapitre et l'abbaye de Citeaux, qui cède une soiture de pré en Malleroye, finage de Saulon, contre une soiture de pré derrière le moulin aux Moines (1669, 18 janvier). — Fol. 187. Fondation Lexartey sur Saulon. — Acquêt de deux pièces de terres sur Saulon par Belote Champenois (1307, août). — Acquêt par la même de terres audit lieu (1313, novembre, 1314 octobre, 1315 décembre, 1317, décembre, 1325, 17 janvier). — Fol. 191. Acquêt d'une terre aux Crais, finage de Saulon, par Etienne Fiot, boucher à Dijon (1367, 25 septembre). — Autre par Garnier, marchand boucher à Dijon, des biens de la succession de Richard, son fils (1383/4, 3 janvier). — Fol. 193. Acquêt par Etienne Aubon, de Dijon, d'une partie de cette succession 1383, 11 novembre). — Autre par Garnier, marchand à Dijon, d'une terre en Morceloz, finage de Saulon (1395/6, 19 janvier). — Autres par le même du meix Saint-Denis, et de terres à Saulon (1395, 16 juillet, 1396/7, 6, 7, 25 janvier, 21 février, 14 mars, 1398, 11 novembre, 1397, 4 juillet, 16 juin, 1398, 25 mai, 1400/1, 8 février, 1405/6, 11 janvier, 1407, 7 avril, 8 août, 31 août, 1401/2, 4 janvier, 1412). — Fol. 222. Transaction entre Amnotte, veuve de Regnaudot Lexartey, bourgeois de Dijon, et avant, femme de Garnier Marchand, Philibert Lexartey, fils dudit Regnaudot et de ladite Annotte, et Garnier Marchand, fils dudit Garnier et de ladite Annotte pour le partage de la succession dudit Garnier (1441, 27 juillet). — Fol. 227, 257. Donation entre vifs faite par ladite Annotte, à son fils Lexartey, d'une vigne à Dijon, de maison et de terres à Saulon (1434, 4 novembre). — Fol. 229. Donation des biens d'Antoine Marchand, fils de Garnier Marchand, à Dijon, situés à Saulon, faite à l'hôtel-Dieu de Beaune, par Simon et Thevenin Hurebelle, marchands à Dijon (1455/6, 3 janvier). — Fol. 231. Revente de ces biens faite par l'hôpital à Philibert Lexartey, chanoine chantre de la Sainte-Chapelle, pour la somme de 200 francs (1481, 20 novembre). — Fol. 236. Mandement du bailliage de Dijon, pour mettre ledit Lexartey en possession de ces biens (1481, 13 septembre). — Procès-verbal de mise en possession (1482, 18 avril). — Fol. 239. Sentence arbitrale et accord entre Philibert Lexartey et Hubert d'Essoyes, père et tuteur de Thibaut d'Essoyes, au sujet de la succession d'Antoine Marchand (1484, 18 juin). — Fol. 247. Acquêt de terre au paquier de Motey Kauturluns, finage de Saulon, par Regnaudot Lexartey (1423, 7 septembre, 1429/30, 17 janvier, 1433, 23 mai, 22 décembre, 1435, 25 mai, 1437 février, 1438, 20 avril, 27 avril, 10 mai, 17 décembre). — Fol. 257. Lettres d'émancipation de Philibert Lexartey par Regnaudot-Lexartey, son père, bourgeois de Dijon (1434, 15 octobre). — Fol. 259. Bail à cens d'un meix derrière le four aux Boisseaux, à Saulon-la-Chapelle, passé par Jean Pasquier Jobie, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, curé, maître et recteur de l'hôpital de Ville-sous-Gevrey, à Philibert Lexartey, conseiller clerc au Parlement, chanoine de la Sainte-Chapelle (1483/4, 28 mars). — Fol. 262. Acquêts par P. Lexartey, d'un meix, rue du Moulin, à Saulon (1484, 25 août). — Fol. 265. Autre d'un meix joignant la rivière. — Fol. 267. Fondation d'un anniversaire et de services religieux à la Sainte-Chapelle, par ledit Philibert Lexartey, moyennant une rente de 22 livres (1487, 8 juin). — Fol. 270. Autre par le même d'une chapellenie pour la somme de 268 livres (1489/90, 16 février). — Fol. 273. Amodiation par le chapitre des biens sur Saulon, provenant de cette chapellenie (1497, 1er août). — Fol. 276. Autre fondation d'une chapellenie par le même qui donne à cet effet tous les héritages qu'il possède à Saulon-la-Chapelle (1497, 22 août). — Acte de prise de possession (24 août). — Fol. 286. Quittance générale donnée par le chapitre aux héritiers de P. Lexartey, de tout ce qu'il pouvait lui devoir relativement à la gestion des affaires de l'église (1499, 18 juillet).

G. 1226. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1311-1698. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Cartulaires. — 10e volume de la collection Gaudelet. Poncey. Vente de 300 florins de Florence de rente, assignée sur la terre de Poncey, faite au chapitre de la chapelle ducale, par Guy de Frolois, chevalier, seigneur de Molinot (1362/3. 26 février). — Quittances de ces sommes données au chapitre, par Guy de Frolois. — Fol. 3. Vente de la terre de Poncey, faite par le même, au chapitre, pour la somme de 243 florins (1363, 20 juin). — Fol. 6. Acquêt d'une partie de la seigneurie de Poncey par le chapitre, sur Richard de Mailly, chevalier, moyennant la somme de 100 francs (1369, 12 juin). — Fol. 7. Transaction entre le chapitre, les habitants de Poncey et ceux de Soissons et de Vielverge, au sujet du pâturage dans le bois de Vesvre (1405/6, 20 janvier). — Fol. 13. Sentence du juge de Poncey, qui condamne des habitants de Magny-les-Auxonne au paiement de la taille pour les héritages qu'ils tiennent à Poncey 1403). — Fol. 15. Assujettissement volontaire des habitants de Magny à cette taille, en conséquence de la sentence précédente (1403, 20 août). — Fol. 18. Lettres du chapitre par lesquelles la taille à volonté sur les habitants de Poncey est fixée à 68 livres (1520, 21 juin). — Fol. 21. Echange de prés, entre le chapitre et Regnaut Avenel, de Poncey (1403, 25 juillet). — Fol. 22. Compromis entre Catherine de Neufchatel, dame de Pesme et de la Marche, mère et tutrice de Guillaume et d'Antoine de Granson, le chapitre et les habitants de Poncey, pour le jugement d'un différend touchant les droits dus par les habitants de Poncey, possesseurs d'héritages, sur le territoire de la Marche, la vaine pâture sur ce territoire et la propriété du cours de la Saône (1410, 17 mai). — Fol. 29. Accensement par le chapitre du meix Bernard, à Poncey (1419, 18 juin). — Fol. 30. Acquêts d'héritages à Poncey, entre particuliers (1427, 28 mai, 1467, 13 avril, 1466/7, 16 février, 1471/2, 10 février). — Fol. 39. Vente de la quatrième partie de la rivière de la Boillie (Saône), finage de Poncey, faite au chapitre par Etienne de Moilleroncourt, écuyer, seigneur d'Athée (1410, 7 juillet). — Fol. 44. Lettres de Henri de Mailly, chevalier et Henri de Saint-Aubin, damoiseau, qui reconnaissent aux habitants de Poncey et de Magny le droit de parcours sur leurs territoires réciproques (1311, octobre). — Fol. 47. Commission du bailli de Dijon au sujet de la mise en défense du pré de la petite Lohue (1516/7, 30 mars). — Assignations, enquête (1516/7, 2 août). — Fol. 51. Sentence du bailliage de Dijon qui maintient le chapitre en possession du droit de mettre ce pré en défense, contrairement aux prétentions des habitants de Magny (1518, 10 avril). — Fol. 55. Adjudication par décret faite au chapitre des biens saisis sur Katherin Avenel, à Poncey (1520). — Fol. 57. Acquêt d'un meix rue de Boursavin, à Poncey, par le chanoine et sa cession pour la station qui se fait le jour des Rogations devant le portail de l'église Saint-Nicolas de Dijon (1529, 12 avril, 1533, 1 décembre). — Fol. 59. Transport fait au chapitre par le chanoine Glasson des héritages sur Poncey, acquis par décret sur les héritiers de Paris Jaillot (1533/4, 18 février). — Fol. 61. Décret sur ces biens à la requête de Guillaume Dacier, marchand à Dijon (1533, 14 août). — Fol. 89. Délivrance du décret (1533, 2 septembre) au chanoine Glasson. — Fol. 101. Acquêt par le chapitre d'un meix joignant la maison seigneuriale de Poncey, suivant un décret sur Denis du Magny (1615, 17 février). — Fol. 105. Contrat par lequel le chapitre donne aux habitants de Poncey une somme de 1500 livres pour satisfaire leurs créanciers qui avaient fait mettre en vente leurs communaux, sous la condition de payer pendant 29 ans des arrérages de 93 l. 13 sols (1650, 13 décembre). — Fol. 108. Procès-verbal de délivrance de ces bois communaux faite en suite du décret à la Sainte-Chapelle de Dijon (1651, 30 juin). — Fol. 119. Déclaration de ces communaux. — Fol. 121. Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de ces communaux (1660, 21 juin). — Fol. 126. Procès-verbal dressé en la justice de Poncey des offres d'un cens de 60 livres par an, rachetable pour une somme de 1200 livres, fait au chapitre par les habitants pour le relâchement de leurs communaux (1696, 20 août). — Bail à cens de ces communaux passé par le chapitre aux habitants moyennant un cens annuel de 60 livres (1698, 11 septembre). — Fol. 131. Echange entre le chapitre qui donne 100 sols de cens sur une maison rue des Riboutés, à Dijon, à Pierre Fourneret, bourgeois à Dijon, et à Elisabeth de Troye, sa femme, pour un meix et héritages situés à Poncey et à La Marche (1524/5, 4 mars). — Fol. 133. Procédures faites en la justice de Poncey contre des officiers de justice d'Auxonne qui avaient levé et inhumé le cadavre d'un noyé dans l'île de Poncey (1531, 22 octobre). — Fol. 134. Sentence de mort prononcée en la justice de Poncey contre Martenet Deuillet et Pierre Huguette pour homicide sur la personne d'Antoine du Magny (1600, 28 février). — Fol. 136. Arrêt du Parlement rendu sur l'appel de Martin Villemot de Poncey, condamné à mort par le juge du lieu pour crime de rapt, blasphèmes, excès, outrages et voies de fait, par lequel la Cour corrigeant la sentence le condamne en six ans de galères (1612, 12 janvier). — Fol. 141. Sentence de la justice seigneuriale qui maintient le chapitre en possession de la rivière de Saône sur le territoire de Poncey, et condamne à l'amende les mésusants au droit de pèche (1526, 21 avril). — Fol. 145. Sentence de Jacques de la Viéville, bailli de Dijon, qui maintient le chapitre en possession du droit de pêche dans la Saône sur le territoire de Poncey (1426, 2 septembre). — Confirmation de cette sentence par les auditeurs de la Cour d'appeaux (1426, 10 septembre). — Fol. 149, 155. Donation du bief de Marmeuil sur la Saône et d'un trou de rivière en la justice de Poncey, faite au chapitre par Huguenin Murtet, dudit lieu (1434, 13 novembre). — Fol. 150. Acquêt par le chapitre de prés en la prairie de Poncey sur Jean Murtret, de Magny (1435, 8 juin). — Fol. 153. Requête du chapitre à la Cour d'appeaux, touchant le droit de pêche (1426, 8 octobre). — Fol. 153. Amodiation de la rivière de Poncey faite par le chapitre moyennant 120 livres par an (1490, 31 août). — Fol. 156. Acquêt par le chapitre des biens délaissés à Poncey par Guy Jayet, prêtre (1432, 12 novembre). — Fol. 158. Echange de prés entre le chapitre et les habitants de Poncey (1726, 19 septembre). — Fol. 161. Sentence du bailliage de Dijon qui déboute le chapitre, lequel contrairement au traité pour le parcours entre Poncey et Magny, voulait contraindre la veuve Coqaygne de Magny à payer les droits pour des héritages qu'elle possède à Poncey (1448, 3 septembre). — Fol. 165. Acquêt par le chapitre sur Pierre Mergeret, docteur en médecine à Dijon, de 3 francs de rente sur les meix et maisons de feu Belin Mugnier, curé d'Athée et Poncey (1463/4, 10 mars). — Fol. 167. Procès-verbal de bornage et délimitation des finages de Poncey et de Magny entre le chapitre de la Sainte-Chapelle, seigneur de Poncey, et Henri de Saint-Aubin, écuyer, seigneur de Magny (1436, 18 juillet). — Fol. 171. Transaction entre les habitants de Poncey et ceux de Magny touchant le droit de parcours, la vive et la vaine pâture (1495, 3 octobre). — Fol. 173. Procuration générale donnée par les habitants de Poncey (1469, 23 mai). — Fol. 179. Reconnaissance par les habitants du cens pour leurs communaux (1726, 4 septembre). — Bail à cens de meix et héritages à Poncey, passé par le chapitre à Jean Paris (1520, 27 juillet). — Fol. 183. Autre à Claude et Jean Paris (1524, 8 avril). — Fol. 185. Lettres de garde et de committimus, obtenues par le chapitre pour la propriété d'un étang et de prés joignant entre les finages de Magny et de Montarlot (1529, 8 avril). — Exploit de maintenue. Commission de garde et maintenue (1530, 3 septembre). — Fol. 190. Sentence du bailliage qui maintient le chapitre en possession des étangs de Poncey, contre les entreprises des seigneurs de Magny et de Montarlot (1530, 8 octobre). — Fol. 193. Commission de garde et maintenué par le chapitre au bailliage contre le seigneur de Flammerans, au sujet de la propriété de la Noue ou Mare de Queveigne (1550/1, 12 janvier). — Exploit et signification de garde. — Fol. 197. Sentence du bailliage de Dijon qui déboute les habitants de Poncey du droit qu'ils prétendaient de mener le jour de Pâques leurs bestiaux au pâturage dans la prairie de Poncey, malgré qu'elle fût en défense (1567, 22 novembre). — Fol. 201, 221. Sentence de Hugues Aubriot, bailli de Dijon, qui maintient les habitants de Poncey dans la propriété du bois de Vesvre, à eux disputée par les habitants de Flammerans (1360). — Fol. 207. Commission générale donnée par le bailli de Dijon pour assigner dans le procès entre ces deux communes au sujet du bois de Vesvres (1419-20, 21 janvier). — Exploits d'assignation. — Fol. 211. Lettres de nouvelleté obtenues en la Grande Chancellerie par les habitants de Poncey, contre les entreprises de ceux de Flammerans, touchant le vain pâturage au bois de la Vesvre et autres droits (1496, 30 juillet). -- Exploits d'assignation, sentence de maintenue en faveur des habitants de Poncey (1497, 12 août). — Fol. 226. Compromis pour arbitrage entre les deux communes (1419, 2 juillet). — Fol. 218. Sentences données au bailliage au profit des habitants de Poncey au sujet de ce bois (1420/1, 25 février, 1234, 1360, 1405/6, 29 mars). Procurations. — Fol. 244. Sentence du bailliage de Dijon qui homologue la sentence arbitrale rendue le 2 juillet 1419 entre les habitants de Poncey et ceux de Flammerans, par laquelle les premiers sont maintenus dans tous leurs droits sur le bois de Vesvres (1422, 22 octobre). — Fol. 253. Donation de deux soitures de pré en la Vesvre faite aux habitants de Poncey par Jean Merceret, de Flammerans (1433, 17 août). — Fol. 254. Obligation des habitants de Flammerans envers ceux de Poncey d'une certaine quantité de millet, en manière d'indemnité, afin de ne point gâter celui qu'ils ont semé dans la Vesvre commune (1429, 24 août). — Fol. 255. Commission de garde et de maintenue obtenue au bailliage de Dijon par le chapitre dans le but d'empêcher les habitants de Flammerans de faire des essarts dans la Vesvre (1467, 3 avril). — Fol. 257. Lettres de nouvelleté obtenues par le même contre les habitants de Flammerans, pour ceux de Poncey, au sujet de la Vesvre (1463, 12 juillet). — Assignation. Garde et maintenue en faveur de Poncey (21 juillet 1471, 14 décembre, 1471/2, 4 février). — Fol. 263. Transaction entre les habitants de Flammerans et de Poncey, pour l'exercice de leurs droits réciproques dans le bois de Vesvres (1495, 14 décembre). — Fol. 266. Sentence du bailliage de Dijon, siège d'Auxonne, qui déboute le seigneur et les habitants de Flammerans, à eux joint le procureur du roi, des lettres de nouvelleté qu'ils avaient obtenues contre les habitants de Poncey, au sujet de leurs droits réciproques sur le bois de Vesvres (1513, 3 août). -- Fol. 272. Sentence du bailliage donnant gain de cause aux habitants de Poncey (1516, 2 juin).

G. 1227. (Registre.) — In-folio, 279 pages, papier ;
reliure en parchemin.

1327-1723. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — 11e volume de la collection Gaudelet. Athée. — Ordonnance de Jean de Toulon, chantre d'Autun, chancelier de Bourgogne, qui envoie Sandrin de Guines, demeurant à Dijon, et Isabelle Guienot, sa femme, fille de Guienot Rousset de Fouchanges et de Jeannotte d'Arceau, en possession de la partie de la seigneurie d'Athée, saisie sur Marie d'Aubigny, veuve de Hugues d'Arc, remariée à Jean de Rougemont (1385, 4 avril). — Exécution de l'ordonnance. Procès-verbal d'assignation. — Fol. 21. Confirmation par Liébaut de Bauffremont, chevalier, du bail à cens d'un meix à Athée, passé au mois de mars 1337 par la veuve de Jean de Lambrey, chevalier, remariée à Jean de Messanges, chevalier (1345, janvier). — Fol. 24. Donation de la terre d'Athée faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par Philippe d'Arc pour la fondation d'une chapellenie (1366, 11 avril). — Fol. 26. Décret sur les biens de Jean d'Arc situés à Athée poursuivi par Jeanne d'Arceau, veuve de Guienot Roussot, de Fouchanges (1367, 22 juillet). — Fol. 35. Sentence de Jean Felise, conseiller du duc, et de Jean de Jussey, bailli de la Montagne, au sujet de l'ouverture d'un fossé à Athée, limitrophe entre le chapitre et Thomas de Saulx, seigneur de Vantoux (1376, 1er février). — Fol. 45. Vente faite au chapitre par Huard de Bauffremont, chevalier, de partie de la seigneurie d'Athée qu'il avait retenue par droit de fief sur les hoirs de Hugues d'Arc et de Marie d'Aubigny, moyennant la somme de 400 livres (1368/9, 28 mars). — Fol. 48. Donation d'un 12e de la terre d'Athée faite au chapitre par Regnaut de Baumotte, bailli de l'archevêché de Besançon (1396/7, 24 février). — Fol. 52. Sentence des Requêtes du palais, qui, nonobstant l'opposition des maire et échevins d'Auxonne, maintient le chapitre et Claude de Lenoncourt, seigneur de Chauffour, coseigneurs d'Athée, dans leurs droits de péage du Châtelet (1615, 5 septembre). — Procès-verbal d'exécution de cette sentence. — Fol. 69. Sentence des commissaires du roi sur le fait des péages contenant vérification des titres produits par le chapitre et M. de Lenoncourt pour attester leur propriété du péage d'Athée (1627, 7 décembre). — Fol. 76. Arrêt du conseil d'Etat qui maintient le chapitre de la Sainte-Chapelle en possession du tiers du péage d'Athée et le sieur du Montet des deux autres tiers (1664, 21 avril). — Fol. 80. Jugement de François Dugué, intendant du Lyonnais, en faveur du péage d'Athée (1669, 24 janvier). — Fol. 101. Traité entre le curé d'Athée et ses paroissiens d'Athée et de Poncey au sujet du droit du premier de faire labourer les terres de la cure par ceux des habitants qui ont chevaux et charrues (1406, 14 avril). — Fol. 118. Consentement au traité donné par le chapitre (1405/6, 12 février). — Ratification par les habitants (1406, 15 avril). — Fol.12. Contrat d'affranchissement de la servitude de mainmorte accordé par le chapitre aux habitants, moyennant un cens déterminé sur les héritages (1436, 11 avril). — Fol. 163. Donation de 4 soitures de pré sur Poncey, faite à la cure d'Athée par Jacot de Poncey pour la fondation d'un anniversaire dans cette église (1444, 28 avril).— Fol. 168. Quittance donnée au chapitre par Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, de la somme de 80 livres, reste de celle de 300 livres de la vente qu'il lui avait faite de la part de la terre d'Athée qu'il avait achetée sur Etienne de Moilleroncourt, écuyer (1444, 8 juillet). — Fol. 171. Transaction entre Henri de Saint-Aubin, Jean de Trotivan, écuyer, Etienne de Moilleroncourt, écuyer, coseigneurs d'Athée, les habitants d'Athée et de Poncey, au sujet du pâturage dans le bois des Nouhes (1448/9, 16 janvier). — Fol. 178. Autre entre les habitants d'Athée et de Magny, au sujet du droit de parcours (1453, 29 août). — Fol. 183. Décret sur les biens de Louis Annelet d'Athée, poursuivi à requête de Humbert Bernard, marchand à Athée, et délivré à Thibaut Bernier, chirurgien à Auxonne (1531, 18 décembre). — Fol. 201. Lettres obtenues en la chancellerie de Bourgogne par le chapitre pour la rénovation du terrier de la seigneurie d'Athée (1536/7, 3 mars). — Fol. 206. Reprise de fief et dénombrement par Guy de la Tournelle, au chapitre de la Sainte-Chapelle, du fief qu'il tient de lui à Athée (1567, 21 septembre). — Fol. 214. Autre par Pierre de la Tournelle (1603, 31 janvier). — Fol. 216. Transaction entre Claude de Lenoncourt, seigneur de Chauffour seigneur d'Athée et de Magny, et les habitants de ces deux villages, au sujet de l'usage des bois communaux (1614, 27 mai). — Fol. 222. Sentence de la Chambre des eaux et forêts et traites foraines au juge de la Table de marbre à Dijon, qui condamne à l'amende des habitants d'Auxonne pour délits de chasse et de pêche sur les territoires d'Athée et de Poncey (1700, 14 décembre). — Fol. 237. Bail à cens du Pré Neuf, finage d'Athée, passé par le chapitre à Huguenot Lambert, clerc à Auxonne (1408, 17 mai). — Fol. 239. Autre de meix et héritages audit lieu, passé à Villemot le Merceret (1406, 6 mai). — Fol. 242. Reconnaissance de ce cens, par le même (1410/1, 18 janvier, 1412, 28 avril). — Fol. 241. Bail à cens de meix et héritages audit lieu, passé à Villemot Campeney (1432). — Fol. 253. Reconnaissance, par Huguenin Campeney (1482, 8 mars). — Autre d'un meix audit Athée, passé à Vion Goussot (1471, 14 juin). — Autre d'une maison à Athée passé à Gérard Euvrard (1483, 31 octobre). — Fol. 259. Autre d'un meix, rue du Petit Four et d'héritages à Athée, passé à Antoine Merceret (1526, 5 octobre). — Fol. 262. Autre d'un meix à Athée, rue de Boussier (1539/40, 19 mars) — Fol. 265. Autre de divers héritages à Athée, passé à Claude Goussot, laboureur (1540, 9 avril). — Fol. 268. Autre d'un meix au bout du village du côté de Poncey, passé à Girard Thevenal (1455, 21 juin). — Fol. 270. Autre d'un meix au même lieu, passé à Girard Porteret (1469, 22 mai). — Fol. 273. Vente de cens sur des héritages au territoire de Magny, faite au chapitre par Huguenin Amantons, tisserand à Athée (1434, 1^er^ avril). — Fol. 277. Reconnaissance de cens sur un meix, maison et des héritages à Athée, par Hubert Seignet, marchand à Talmay (1723, 30 décembre).

G. 1228. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1375-1719. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — 12e volume de la collection Gaudelet. Val de Suzon et Plain d'Ahuy. — Fol. 1. Acte dressé au Val de Suzon, en présence de Guillemin de Montot, écuyer, seigneur par moitié de la justice dudit lieu, Guillaume Marie d'Etaules, sergent du duc de Bourgogne, et d'Alexandre de Blaisy, seigneur en partie dudit Val, de la remise faite par eux aux échevins de Talant de la personne de Jean Gouhans de l'Etoile sur le Rhône, arrêté pour avoir volé à Perrenette Lavert, femme de Guillemin de Montot, un écrin ferré, renfermant « deux courroyes d'argent, bonnes et fines, cinq anneaux d'or et d'argent, deux verges d'or et d'argent, deux saluts d'or, deux francs d'or, unze gros, une patenostre d'ambre et de cristal, plusieurs couvrechiefs de soie, rubans d'or par chaperons, trois bouteneires d'argent et chaperons à damoiselles ». — Les échevins de Talant, avertis du vol, étaient survenus, et, par une enquête faite sur place, avaient établi leur droit d'avoir la connaissance du procès (1374/5, 2 mars). — Fol. 3. Procès-verbal dressé par le procureur du chapitre de la Sainte-Chapelle, de la visite et de la levée du cadavre d'un pèlerin flamand, assassiné sur le chemin entre le Val de Suzon et Etaules ; on soupçonne du meurtre un nommé Girardin Picart, maître de l'épée à deux mains, à Saint-Seine, qui était parti avec lui du Val de Suzon, et qui avait échappé à toutes les recherches (1450, 21 avril). — Fol. 8. Enquête faite par la justice de la Sainte-Chapelle de l'assassinat de la personne de J. Lantier, marchand à Dijon, qui revenait de Valenciennes avec d'autres marchands : assassinat commis en la Combe Brisebarre près du Val de Suzon, et dont les auteurs sont demeurés inconnus (1452, 6 octobre). — Fol. 12. Sentence du bailliage de Dijon, qui déboute le procureur du roi de son intervention dans la levée du cadavre d'un homme assassiné près de Darois, au préjudice de la justice du chapitre (1512, 28 octobre). — Commission pour assigner le procureur du roi. — Assignation. Exécution de la sentence (1513, 17 octobre). — Fol. 18. Arrêt du Parlement qui confirme la sentence de mort prononcée par la justice du chapitre contre Jacques Maran, coupable d'avoir volé à main armée, dans le bois de la Mansenne, un religieux Jacobin (1535, 28 juin). — Fol. 18. Arrêt du Parlement qui modifie le jugement rendu par le bailliage contre les assassins de Denis Baudoin, de Francheville, et adjuge moitié de l'amende au chapitre, comme seigneur du lieu où le crime a été commis (1602, 30 avril).— Fol. 20. Arrêt du Parlement qui permet aux habitants du Val de Suzon et des lieux circonvoisins d'arrêter les voleurs, les guetteurs des chemins et de les livrer à la justice (1612, 21 juillet). — Fol. 21. Lettres de nouvelleté obtenues au bailliage par le chapitre contre Robert de Montgommery, écuyer, seigneur de Lantenay, qui prétendait à la propriété des prés du Val de Roche et du Valcourbe, et astreindre les habitants d'Etaules, Darois, Val de Suzon, Plain d'Ahuy, à faire guet et garde dans son château de Lantenay, et contribuer à ses réparations (1493, 22 juin). Assignation. — Fol. 25. Procès-verbal dressé par le lieutenant général du bailliage, de la maintenue du chapitre dans tous les droits qui lui étaient contestés par M. de Montgommery (1493, 27 juin). — Fol. 27. Appel interjeté au bailliage, par le duc de Montpensier, seigneur de Lantenay et de Pasques, de la prétention du chapitre de tenir ses jours au pré des Vies sur Suzon (1553, 22 juin). — Lettres de nouvelleté. Assignation, signification (1553, 26 août). — Fol. 33. Contrat d'affranchissement de la mainmorte accordé par Jeannotte de la Pointe, damoiselle, dame en partie du Val de Suzon, à ses hommes dudit lieu (1332/3, février). — Fol. 37. Cession de la terre du Val de Suzon, faite par Guiot de Montot à Jeannotte, sa femme, en remplacement des 300 livres de sa dot (1413, 24 juillet). — Acquêt de partie de la seigneurie du Val de Suzon, par Aglantine, veuve de Perrenot Poinceot de Saint-Seine et Guillaume Poinceot, son fils, sur Alexandre de Blaisy, écuyer, pour la somme de 200 francs d'or (1405, 12 novembre). — Fol. 42. Donation de partie de la seigneurie du Val de Suzon, faite au chapitre par Jeanne La Jornée, femme d'Etienne Duhanne, écuyer, plus 100 sols de rente sur les héritiers de Odot de Crécy, écuyer à Crecey, sous la condition de services religieux pour le remède de son âme, et de l'usufruit pendant sa vie (1437, 26 juillet). — Fol. 44. Vente d'une partie de la seigneurie du Val de Suzon, faite au chapitre par Guillaume Poinceot, de Saint-Seine, écuyer, moyennant la somme de 350 livres tournois. — Fol. 46. Acte de prise de possession par le chapitre de la portion de la seigneurie, donnée par Jeanne La Jornée (1437, août). — Fol. 46. Sentence de Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, portant mainlevée de la justice du Val de Suzon, saisie à la requête du procureur ducal (1450, 7 novembre). — Mandement de garde de cette justice, donné par le bailli de Dijon (1459/60, 15 mars). — Exécution de ce mandement. — Fol. 54. Acquêts par le chapitre du pré Berthier et autres au Val de Suzon (1429, 31 décembre, 1430/1, 6 mars). — Fol. 57. Autre de plusieurs pièces de pré sur Jeannette La Jornée, veuve de Guiot de Montot, écuyer (1429, 22 novembre). — Fol. 59. Autre d'un pré en la prairie sur Jeannot Roy (1438/9, 7 février). — Fol. 61. Autre du pré de Gour par Jean Leclerc, du Val de Suzon (1438/9, 8 mars). — Bail à cens d'une maison et dépendances au Val de Suzon, passé au même par M^{lle} Jeanne La Jornée (1437, 24 juillet). — Fol. 65. Autre d'une motte, d'un meix et d'un pré, passé par le chapitre à Jeannin Prudon (1444/5, 8 janvier). — Reconnaissance de ce cens par Guyot Repeux (1454/5, 26 février). — Fol. 67. Autre par Michel Guillaume (1461, 27 juin). — Fol. 69. Bail à cens de l'emplacement pour établir un moulin, du cours d'eau et de divers héritages à Michel Guillaume (1463, 16 septembre). — Fol. 71. Amodiation pour douze ans de ce moulin et des héritages en dépendant, faite à H. Biguerne (1511/2, 3 janvier). — Fol. 76. Bail à cens de ce moulin et dépendances, passé par le chapitre à Geoffroy Chaussier du Val de Suzon (1524, 18 novembre). — Fol. 78. Autre passé à Vion Chaussier (1596, 18 février). — Fol. 79. Autre passé à Masse Chaussier (1653, 28 décembre). — Fol. 83. Autre du meix au Coiot, devant l'hôpital, passé à Nicolas Gauthier (1500, mai). — Fol. 84. Reconnaissance de ce cens par Jean Maire (1510/1, 21 mars). — Fol. 86. Bail à cens du meix Chastey, près le Grand Chemin, passé à Pierre Benoît (1535, 24 septembre). — Fol. 89. Reconnaissance de cens sur le pré Berthier, par Alexandre Courbeton (1519, 17 juin). — Fol. 91. Acquêt d'un pré en Tarlot, finage de Pasques, par Jean de Beaune (1470/1, 8 janvier). — Fol. 92. Bail à cens de deux prés en Tarlot, finage de Pasques et es Varennes, finage du Val de Suzon, passé par la confrérie de la Conception de N.-D. à Talant, à Jean de Beaune (1481, 2 juillet). — Fol. 93. Acquêt du pré Turlot sur Pasques, par Jean de Beaune, sur Simonnot Sauvestre (1469/70, 11 mars). — Acquêt par le même d'une terre en la Combe Taschey, finage du Val de Suzon (1470/1, 28 mars). — Autre d'un pré en Juize, par le même (1472, 12 avril). — Fol. 96. Autre du meix Porot, à Val de Suzon, par le même (1473/4, 7 mars). —

Fol. 97. Acquêt par le même de la faculté de rachat d'un cens appartenant à la confrérie de N.-D. à Talant (1481, 2 juillet). — Acquêt par le même d'une pièce de terre au Val de Suzon (1458/9, 4 mars). — Fol. 99. Cession faite au chapitre par la confrérie de N.-D. à Talant, du cens de 15 gros, dû par Jean de Beaune (1500, 7 mai). — Fol. 100. Bail à cens passé par le chapitre à B. Bauchetet, des biens acquis sur Agnan Petitot, curé du Val de Suzon, et dépendant de ceux de Jean de Beaune (1562,16 octobre). — Fol. 101. Sentence de la justice seigneuriale servant de reconnaissance des biens possédés par la veuve Clerget du Val de Suzon (1719, 7 novembre). — Fol. 103. Bail à cens du Curtil au Fèvre et de terres au finage du Val de Suzon, passé par le chapitre à Pierre le Baillet (1440/1, 28 janvier). — Fol. 104. Autre du meix de Montot et autres héritages, passé à Jean Leclerc (1452, 28 avril). — Fol. 105 Autre d'un meix situé devant l'hôpital passé à Agnan Petitot, curé de Val de Suzon (1547/8, 17 février). — Fol. 107. Autre de prés en la prairie, passé à Jean de Beaune (1483/4, 12 mars). — Fol. 108. Autre de tous les fonds provenant de Jean de Beaune au finage du Val de Suzon, passé par le chapitre à Huguenin Bigarne (1518/9, 4 mars). — Fol. 110. Autre d'une portion de ces héritages à André Craselier, tisserand (1617, 7 décembre). — Reconnaissance de ce cens par Denis Chaussier (1681, 8 octobre). — Fol. 115. Bail à cens d'un emplacement devant la maison Orième au Val de Suzon, passé à Claude Orième, veuve Ratel (1636, 9 décembre). — Rétrocession de cet emplacement au sieur Joly (1668, 29 juin). — Reconnaissance de ce cens par Jean Ratel (1670, 9 août). — Autre par Jean Clerget (1683, 9 décembre). — Fol. 119. Bail à cens d'une terre en la Côte aux Vaches, passé par le chapitre à André, maire de Curtil (1545, 30 novembre). — Reconnaissance de cens sur une maison entre les deux vaux du Val de Suzon, par Bénigne Chaussier (1551, 10 octobre). — Autre par André Le Maire (1555, 18 juin). — Autre par Jean Clerget (1699, 8 octobre). — Fol. 124. Bail à cens d'une terre défrichée au Combe Fauroy, finage du Val de Suzon, passé à Denis Chaussier (1681, 8 octobre). — Autre d'une terre en friche, joignant son verger passé à Antoine Chaussier, chirurgien (1699, 5 avril). — Fol. 126. Autre d'un filet d'eau de la rivière, dans son jardin, passé à Judith Matenet, veuve d'Antoine Chaussier, marchand au Val de Suzon (1650, 14 avril). — Reconnaissance de ce cens par J. Joly, marchand au Val de Suzon (1654, 15 avril). — Fol. 131. Sentence des Requêtes du palais, qui condamne M. Ratel à payer les lods d'une acquisition faite par lui (1661, 19 janvier). — Autres sentences rendues à la même occasion (1661, 17 février). — Fol. 133. Procès-verbal de reconnaissance par Jacques de Presle, maître particulier de la grurie des eaux et forêts au bailliage de Dijon, des bois appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle sur Etaules, Darois, Val de Suzon, Sainte-Foix et Epagny et de la mise de leur quart en réserve pour prendre nature de haute futaie (1561, 30 avril). — Fol. 144. Mainlevée de ces bois avec décharge de l'obligation du tiers en réserve (1561, 22 décembre). — Fol. 147. Vente de la seigneurie de Daix, du Plain d'Ahuy et du Val de Suzon en partie, faite par les commissaires pour l'aliénation du domaine du Roi à François Blondeau, conseiller au Parlement (1596, 26 juin). — Fol. 151. Transaction entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et Philibert Jacquot, écuyer, seigneur d'Esbarres, au sujet de leurs droits respectifs dans la seigneurie du Plein d'Ahuy (1604, 27 novembre). — Cession de ces droits faite au chapitre par Bénigne Jaquot, premier président de la Chambre des comptes, pour la somme de 750 livres (1621, 2 décembre). — Fol. 155. Reprise de fief de la seigneurie du Plain d'Ahuy, faite par le chapitre en la Chambre des comptes (1654, 14 juin. — Dénombrement (1665, 10 janvier). — Fol. 159. Bail à cens d'héritages au Plain d'Ahuy, passé par le chapitre à Pierre Alexandre dudit lieu (1580, 13 septembre). — Fol. 161. — Autre semblable passé à Perrenot Guillaume, laboureur audit lieu (1609, 2 juin).

G. 1229. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1084-1710. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. —13e volume de la collection Gaudelet. Chevigny-Sainte-Foy. — Fol. 1. Bulle du pape Innocent VIII, qui donne à Guillaume Nachard, chanoine de la Sainte-Chapelle, les provisions du prieuré de Chevigny-Sainte-Foy, dans la vallée de Suzon, vacant par la mort de Jean Boudet et qui dépendait de l'abbaye de Conques (1487, 4 des ides d'avril). — Fol. 3. Traité passé entre Guillaume Nachard et Jean de Chabannes, religieux délégué par l'abbaye de Conques, au diocèse de Rodez, par lequel ce dernier abandonne tous les droits de l'abbaye sur ce prieuré (1487, 26 octobre). — Fol. 5. Ratification de cette cession par le pape Innocent VIII, la veille des calendes de décembre. — Fol. 6. Traité passé entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et Guillaume Nachard, par lequel le chapitre accepte son offre d'unir ce prieuré au chapitre, lui laisse l'administration du domaine et règle les services religieux qui se célébreront en la chapelle de Sainte-Foy et ceux qu'il a fondés en la Sainte Chapelle (1489, 15 mai). — Fol. 9. Bulle du pape Innocent VIII, pour l'union du prieuré à la manse de la Sainte-Chapelle (1489, 10 des cal. d'octobre). — Fol. 11. Lettres de nouvelleté obtenues au bailliage, par Guillaume Nachard, contre des habitants de Messigny qui avaient commis des délits dans les bois de Sainte-Foy (1489/90, 11 mars). — Sentence du bailliage qui maintient Guillaume Na-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chard en possession de ces bois (1489/90, 18 mars). — Fol. 16. Commission du bailliage pour l'arpentage des bois de Sainte-Foy, dans le but d'annuler une vente de coupe faite par Nachard à son détriment (1489, 12 mai). — Procès-verbal d'arpentage (1489, 14 mai). — Fol. 20. Nouveau traité passé entre le chapitre et Guillaume Nachard pour l'union du prieuré à la Sainte-Chapelle (1489, 15 juillet). — Fol. 24. Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient Guillaume Nachard et le chapitre en possession du prieuré de Sainte-Foy, qui leur était disputé par frère Bernard de la Torce, nommé prieur de Sainte-Foy, par l'abbaye de Conques (1490, 25 octobre). — Fol. 28. Sentence arbitrale pour le règlement des limites des bois de Messigny et de Sainte-Foy entre Nachard et l'abbaye de Saint-Bénigne (1491, 2 mai). — Fol. 31. Traité entre Louis de Crevént, abbé de Conques et Odot Macheco, chanoine de la Sainte-Chapelle, délégué du chapitre pour l'union du prieuré de Sainte-Foy à la Sainte-Chapelle (1491, 19 juillet). — Ratification du traité par les religieux de Sainte-Foy de Conques (1491, 8 octobre). — Fol. 41. Bulle du pape Innocent VIII, qui commet l'abbé de Sainte-Geneviève, le doyen de Saint-Germain et l'official de Paris, pour la confirmation et l'exécution de ce traité (1491, 5 octobre). — Fol. 44. Procès-verbal d'exécution dressé par Philippe, abbé de Sainte-Geneviève (1491, 5 octobre). — Fol. 48. Testament de Guillaume Nachard, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui fonde divers services religieux (1501, 13 août). — Fol. 52. Bulle du pape Clément, confirmant celle du pape Adrien VI, portant approbation de la cession par l'abbaye de Conques au chapitre de la Sainte-Chapelle, de la nomination du prébendier de Sainte-Foy qu'elle s'était réservée dans le traité du 19 juillet 1491 (1523, 6 des cal. de décembre). — Fol. 54. Autre du même portant approbation de la suppression de cette prébende qui doit être employée à la subsistance de deux sous-chantres amovibles (même date). — Fol. 57. Arrêt du Parlement qui déboute Robert Hendersen, religieux de Saint-Bénigne, qui s'était fait pourvoir du prieuré de Chevigny-Sainte-Foy, de sa prétention que sa contestation avec le chapitre à ce sujet fût traitée, comme matière bénéficiale et non comme troubles (1563, 12 août). — Fol. 63. Arrêt du Conseil qui le déboute de sa demande en évocation de sa cause au Conseil (1564, 26 mai). — Arrêt du Conseil qui déboute Robert de Handressen et adjuge au chapitre la terre de Chevigny-Sainte-Foy (1567/8, 6 février). — Fol. 77. Procès-verbal de l'exécution de cet arrêt par Maclou Popon, conseiller au Parlement (3 avril 1568). — Fol. 81. Extrait fait en 1546 des donations conservées dans l'abbaye de Conques, concernant le prieuré de Sainte-Foy. — Donation faite à l'abbaye, par Guy, comte de Saulx, du lieu appelé Chevigny. Cet aleu est limité par l'Aige de l'Homme mort, le village de Curtil et les Longs Prés, un autre lieu appelé Goges (1086, juillet). — Confirmation de cette donation par Robert de Bourgogne, évêque de Langres (sans date, vers 1087). — Donation par le même Guy du lieu de Goges et Tancy (s. d.). — Ratification par l'évêque Robert (s. d.). — Donation par R. de Verrey de ce qu'il possède dans la maison de Chevigny et à Rore (s. d.). — Donation par Luitgarde, comtesse de Saulx, femme de Guy et Eblon, son fils, de son aleu de Tavanicus et de la paroisse de Goes (s. d.). — Donation à Goes, par Eudes de Ventes. — Donation à Ambussy les Etangs, par Ponce, vicomte (s. d.). — Fol. 87. Acquêt par le chapitre de 22 gros, sur Regnaut Sagot, de Messigny (1505/6, 31 mars). — Fol. 88. Autre de cinq quartaux de froment, sur la moitié d'un moulin au Val de Suzon (1505, 31 avril). — Reconnaissance de cens sur des maisons et héritages à Sainte-Foy, par Guillaume Lallemant, dudit lieu (1514, 12 juin). — Fol. 93. Reconnaissance de la moitié de ce cens, par Jean Besot (1542, 16 décembre). — Fol. 96. Reconnaissance de la moitié de ce cens par Villemot Coquet, dudit lieu (1604, 4 décembre). — Fol. 98. Bail à cens de 10 journaux de terres défrichées sur Sainte-Foy, passé par le chapitre à F. Chaussier, fermier du domaine (1681, 14 mai). — Fol. 99. Autre d'autres terres au même (1710).

G. 1230. (Registre.) — In-folio, 104 pages, papier;
reliure en parchemin.

1339-1701. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. — 14e volume de la collection Gaudelet. Maillis (Les). — Fol. 1. Vente de dix livrées de terre, sur le finage de Mailly, mouvant de fief de Hugues, seigneur de Genlis, chevalier, faite par Regnaut et Robert d'Echalot, frères, écuyers, à Henri d'Aligny, chevalier (1343, 9 décembre). — Fol. 3. Vente faite par Hugues de Genlis, chevalier, à Pierre d'Epernay, chevalier, du fief de la terre possédée par Marguerite, fille de Guillaume d'Aligny, dans l'île de Mailly (1345, 5 mai). — Fol. 4. Vente de 7 soitures de prés en Trouillet, finage de Mailly, faite par Jean de Mailly, damoiseau, fils de feu Guy de Mailly, chevalier, à Henri d'Aligny (1350, 10 décembre). — Acquêt par le même d'un pré sur la mare de Sauverasse (1350, 14 juin). — Fol. 6. Vente par décret de la portion de la terre de Mailly, vendue par les frères d'Echalot à Henri d'Aligny et saisie par ordre du roi sur Henri d'Aligny, comme débiteur de 200 florins, en sa qualité de châtelain de Chaussin et délivrée au chapitre pour la somme de 225 florins (1363). — Achat par le chapitre d'un trou de rivière appelé le Mouxard (1375, 2 avril). — Fol. 15. Autre d'un trou de la rivière de Tille es Bais de Mailly (1390/1, 20 février). — Fol. 16. Dénombrement donné au duc de Bourgogne, par Jeanne de Nanton, veuve de Guillaume de Lugny, écuyer, dame de Mailly, de ce qu'elle possède audit lieu (1401, 17 octobre). — Fol. 22. Lettres patentes de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, qui autorisent le chapitre de sa chapelle et Guy de Ruffey, coseigneurs de Mailly, à élever un signe patibulaire dans la partie de la seigneurie qui leur appartient et où ils ont droit de haute justice (Lille, 1414, 3 juillet). — Procès-verbal de publication du mandement du bailli de Dijon, pour l'entérinement de ces lettres. — Fol. 25. Procès-verbal d'érection d'une potence à quatre colonnes près de la place appelée le Chêne de Tillenay, sur l'ordre de la duchesse de Bourgogne, de Huguenin et de Simon de Mailly, dame et seigneurs hauts justiciers de Mailly (1456, 19 mai). — Fol. 27. Echange entre le chapitre et Guiart de Mailly, écuyer, qui donne un trou de la rivière de Saône appelé la Morte de Mailly, contre une rente de 20 émines d'avoine à Epagny (1431, 10 mai). — Fol. 33. Revente de cette rente d'avoine faite au chapitre par Isabelle de Cunes, femme de Guiard de Mailly, pour la somme de 400 livres (1341, 15 mai). — Fol. 38. Acquêt par Perrenot Caillot de Mailly, écuyer, d'un trou de rivière appelé la rivière au Sucret (1435/6, 11 janvier). — Autre par le même d'un trou de rivière au même lieu (1436, 11 avril). — Fol. 42. Reconnaissance par Thibaut du Plessis, chevalier, seigneur de Chevigny, au diocèse d'Autun, d'une somme de 240 livres qu'il doit à Huguenin de Mailly, écuyer (1436, 23 octobre). — Fol. 44. Vente de 6 livres de rente faite par Huguenin de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly en partie à Louis de Visen, conseiller du duc (1442, 2 juin). — Autre de 12 livres faite par le même au même (1441, 11 septembre). — Fol. 52. Autre de 3 livres par le même au même (1441, 20 octobre). — Fol. 56. Autre semblable de 6 livres (1441, 28 novembre). — Autre semblable de 7 livres (1441, 12 décembre). — Autre de 6 livres (1442, 11 avril). — Autre semblable de 100 sols (1442, 6 septembre). — Fol. 74. Cession faite au chapitre par le chanoine Guy Contault, de la portion de la seigneurie de Mailly qu'il avait acquise par décret sur les héritiers de Charles de Mailly pour la somme de 1050 livres (1545, 1 avril). — Fol. 77. Acquêt par le chapitre sur Huguenin de Mailly, de la rivière des Tilles, de celle du Chaffaut du moulin et du four banal (1446, 29 avril). — Fol. 80, 561. Echange de divers héritages sur Mailly entre le chapitre et Huguenin de Mailly (1449/10, 31 mars). — Fol. 97. Lettres par lesquelles le même Huguenin, après avoir rappelé les ventes successives qu'il a faites au chapitre de diverses portions de sa seigneurie de Mailly, lui abandonne ce qui lui en reste, moyennant la somme de 1200 livres (1461/2, 19 mars). — Prise de possession du château de Mailly et de ces héritages par le chapitre (24 mars). — Fol. 116. Acquêt d'un trou de rivière de Saône, sur André Jovignot de Mailly (1460, 10 mai). — Fol. 119. Vente de 20 gros de cens sur le trou de la rivière de Saône appelé la Leurre, faite par Jean de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly, à P. Guiraud d'Auxonne (1499, 31 juillet). — Fol. 121. Vente faite au chapitre par Jean de Mailly, écuyer, coseigneur de Mailly, fils et cohéritier de Simon de Mailly, chevalier, seigneur de Mailly, Arc-sur-Tille, Villers-les-Pots, de tous les droits qui lui appartiennent dans la seigneurie des quatre Maillis, moyennant la somme de 56 livres de rente (1500, 18 décembre). — Fol. 132. Nouvelle vente de ces mêmes biens, faite au chapitre par Jean de Mailly et Anne du Say, sa femme, pour la somme de 200 livres tournois (1507, 22 décembre). — Fol. 140. Vente par le même des trois quarts d'un trou de rivière (1508, 27 avril). — Fol. 145. Echange entre le chapitre, Charles de Mailly, frère de Jean, écuyer, seigneur de Mailly, en partie, et Antoine de Ruffey, sa femme, qui cèdent un trou de la rivière de Saône appelé la rivière du Portail, contre 10 livres de rente (1520, 10 décembre). — Fol. 149. Cession faite au chapitre par Bénigne Serre, premier président de la Chambre des Comptes, de 4 livres de rente à lui dues par feu Charles de Mailly et assignées sur la terre de Mailly (1543, 18 novembre). — Fol. 153. Commission obtenue au Parlement et exécution de garde et de maintenue du chapitre en possession du droit de pêche et de justice dans la rivière de Tille, aux Maillis, contre le prieur de Losne et son fermier d'Echenon (1515, 2 juillet, 21 août). — Fol. 161. Procès-verbal de levée et d'inhumation du cadavre d'un noyé, par la justice du chapitre aux Maillis (1540/1, 31 mars). — Sentence du bailliage d'Auxonne, qui confirme une sentence de la justice du chapitre aux Maillis, laquelle condamnait un habitant de Champdôtre, possesseur de terres sur Mailly, à payer au messier un boisseau de grain, pour la garde (1545, 3 octobre). — Fol. 165. Arrêt du Parlement qui défend le port d'armes et les cabarets aux Maillis (1684, 12 décembre). — Homologation par le Parlement d'une sentence arbitrale entre le chapitre et M. de Berbis, seigneurs des Maillis, au sujet des frais de justice criminelle (1700, 29 avril). — Sentences de la justice seigneuriale, au sujet du pâturage des moutons (1696, 1701). — Fol. 177. Procès-verbal de prise de possession, par le chapitre, de certains héritages sur Mailly le Port, vendus par Huguenin de Mailly (1445, 25 juillet). — Acquêt par le chapitre, sur le même, d'un bois sur Mailly-la-Ville (1446/7, 28 mars). — Fol. 182. Transaction entre le chapitre, Guiart Petitjean, écuyer, par laquelle la justice du bois de la Faye, et d'une partie de la Saône est attribuée au chapitre (1404, 24 mai). — Autre entre le chapitre, Jeanne Perrot, veuve de Colart de Ruffey, écuyer, ayant le bail d'Etienne, Jeanne, Henriette et Colas, leurs enfants, et remariée à Jean de Chissey, écuyer, seigneur de Varanges et Huguenin de Mailly, coseigneur de Mailly-le-Châtel, par lequel ce dernier abandonne tous ses droits de justice sur Mailly, Curtil et Mailly-le-Port, celle de Mailly-la-Ville restant commune (1447, 2 juin). — Fol. 192. Acquêt par le chapitre sur le même Huguenin de deux bois sur Mailly-la-Ville et de 10 livres de rente (1458, 17 novembre). — Fol. 194. Amodiations faites par le chapitre des bois de Lée, de la Prée, du bois Graverot, de celui de la Provenchère, au Raffin (1457, 14 octobre, 1455, 20 octobre, 14 janvier, 1450, 19 août, 1454, 15 décembre, 1451, 19 septembre). — Fol. 204. Acquêt par le chapitre sur Jean de Mailly du bois et de la rivière des Noues d'Angoubert sur Mailly-la-Ville (1516, 15 mai).— Sentences des Requêtes du palais rendues contre les habitants de Trouhans, pour délit de pâturage dans les bois de Mailly (1619).— Fol. 213. Procès-verbal de plantation de bornes entre les bois du chapitre de la Sainte-Chapelle, aux Maillis, et ceux de la communauté de Premières (1615, 1er décembre. — Fol. 223. Procès-verbal de reconnaissance des bois du chapitre aux Maillis, par M. Maillard, contrôleur de la marine en Bourgogne (1696, 2 février).— Fol. 227. Sentences de la Chambre des Eaux et forêts, à Dijon, contre des habitants qui avaient commis des délits dans les bois (1700, 27 août). — Fol. 233. Testament d'Isabelle de Cunes, femme en premières noces de Philippe Pestor d'Etaules, remariée à Guiard de Mailly, co-seigneur du lieu. Elle institue ses héritiers Hermine Pestot, nés de son premier mariage, Huguenin et Antoinette, née du second. Elle fonde des services religieux en l'église de Mailly, à laquelle elle lègue un pré. Legs aux églises (1435, 1er décembre). — Fol. 245. Transaction entre le chapitre et le curé au sujet de ce pré (1686, 10 septembre). — Vente de divers héritages sis à Mailly-le-Châtel, faite au chapitre par Huguenin de Mailly, moyennant la somme de 300 livres (1446, 8 juillet). — Fol. 252. Autre par le même au même de la dîme de Collatey, du four banal et de terres sur Mailly-le-Chatel (1450, 15 décembre). — Autre semblable de la dîme de Pont et de terres sur Mailly-le-Chatel, pour la somme de 500 livres (1453, 1er mars). — Fol. 258. Traité par lequel Huguenin de Mailly donne à la fabrique de Tillenay une somme de 8 fr. et rentre en possession d'une terre au finage de Mailly devers Champagne, appelée le champ Simonote, lequel avait été donné à l'église de Tillenay par cette Simonotte. — Sentence des Requêtes du Palais qui maintient le chapitre dans le droit de lever les tierces sur certaines terres de Mailly-l'Eglise (1601, 20 septembre). — Fol. 274. Autre sentence confirmative de la première (1700, 30 août). — Fol. 285, 304. Acquêt par le chapitre de Jean de Tenarre, damoiseau, sire de Genlis, du péage et de tout ce qu'il possède dans l'île de Mailly, moyennant 112 francs d'or (1391, 13 mai). — Fol. 288. Autre sur Huguenin de Mailly de portions de rivière, de péages, de bois, de meix, de terres, de prés, de dîmes à Mailly pour la somme de 800 francs (1445, 17 juillet). — Fol. 292. Ventes d'une partie du péage de Mailly, faite par Charles de Mailly, écuyer, à Jean Mercier et Pierre Grivaut, d'Auxonne (1497, 14 avril, 1499, 31 juillet). — Vidimus par Philippe Baudot, gouverneur de la Chancellerie du duché, du cartulaire ou tarif du péage de Mailly (1503, 15 juillet). — Fol. 299. Rétrocession faite au chapitre par Mercier et Grivaut de leur part du péage de Mailly pour la somme de 95 livres (1506/7, 8 janvier). — Fol. 307. Arrêt du Parlement dans un débat entre le fermier général des biens du chapitre aux Maillis et le sous-amodiateur du péage (1667, 21 juillet). — Fol. 315. Règlement royal arrêté au Conseil d'état pour la levée des péages sur les rivières du Rhône et de l'Isère (1608, 23 septembre). — Fol. 326. Arrêt du Parlement rendu à la suite d'une requête civile du chapitre, par lequel le chapitre est maintenu en possession de son péage de Mailly (1651, 6 mai), — Fol. 336. Déclaration du roi, contenant pour la levée des droits de péage dans toute l'étendue du royaume (1663, 19 février). — Fol. 346. Arrêt de la Chambre des comptes de Dijon qui ordonne l'enregistrement du cartulaire du péage de Mailly (1665, 16 mars). — Autre semblable de l'intendant du Lyonnais (1665, 21 mai). — Fol. 358. Acte par lequel les habitants de Mailly-le-Port reconnaissent que la rivière de Mailly est banale et qu'ils ont encouru l'amende en y pêchant (1384, 12 mai). — Fol. 358. Lettre de Jean de Crux, seigneur de Trouhans, chevalier, qui déclare n'avoir aucun droit de chasse dans le bois de la Fahée, appartenant au chapitre (1401, 31 août). — Fol. 361. Sentence du bailli de Dijon qui maintient le chapitre, à lui joint Colas de Ruffey, seigneurs en toute justice de Mailly, Curtil, de Mailly-la-Ville et de Mailly-le-Port, en possession des droits de haute justice, d'épaves et de chasse et condamne Guiart de Mailly et Jean, son fils, coseigneurs de Mailly, qui y avaient entrepris (1424/5, 5 mars). — Transaction entre les mêmes pour le règlement de la chasse les uns sur les autres à Mailly (1436/7, 1 février). — Fol. 370. Accord entre Simon de Mailly, seigneur de Mailly en partie, tant en son nom que comme père de Pierre, Claude, Etienne, Charles et Jean, du corps de feue Louise de Lugny, fille de feu Jacques de Lugny, chevalier, et le chapitre, au sujet de la chasse sur Mailly-le-Châtel, les messiers, le bouteillage et la fosse du moulin de Champagne (1468, 23 avril). — Fol. 380. Autre entre le chapitre et Jeanne de Ruffey, dame de Mailly, Curtil au sujet de la pêche de la rivière de Saône devant Mailly-le-Port (1484, 20 mai). — Fol. 384. Sentences des Requêtes du Palais, arrêts du Parlement et de la Table de marbre qui maintiennent le chapitre en possession du droit de pêche dans la rivière de Saône dépendant de leur seigneurie des Maillis et dans le Creux aux Oiseaux (1663, 1 mars, 1664, 6 septembre, 1664, 16 avril, 1666, 16 avril, 1691, 24 décembre, 1693, 13 août, 1696, 4 janvier). — Fol. 427. Vente de 25 livres de rente annuelle assignées sur la moitié par indivis d'une portion de la rivière de Saône appelée au Ribaudot sur une maison rue du Recingle, à Auxonne, une autre rue

Saint-Germain, des terres et des prés sur le finage, faite par les frères Gauthiot, de Gray, à Girard Robot, bourgeois d'Auxonne (1459, 24 octobre). — Fol. 432. Vente de cette portion de rivière de Saône, dite Ribaudot, faite au chapitre par Cl. Robot, femme de Pierre de Miolans, chevalier, seigneur de la Gorge pour la somme de 300 livres (1510, 10 novembre). — Fol. 437. Autre d'un trou de cette même rivière, faite au chapitre par Jean de Grandmont, écuyer, seigneur de Châtillon, Guyotte, au nom de sa mère Guillaume de Fétigny, dame de Fétigny et de Saint-Germain-du-Bois, pour la somme de 300 livres (1542, 26 juillet). — Fol. 445. Délivrance de la rivière de Ribaudot faite par les commissaires départis pour la revente du domaine royal de la prévôté d'Auxonne, faite à Claudine Caillet, d'Auxonne (1558, 8 juin). — Fol. 465. Délivrance de 10 florins de rente sur cette rivière, faite au chapitre par les commissaires départis à l'aliénation du domaine (1620, 15 novembre). — Fol. 476. Sentence des Requêtes du Palais contre des pêcheurs d'Auxonne qui avaient pêché dans le Ribaudot (1663, 2 janvier). — Autres contre les censitaires de cette rente de 10 livres en retard de payer leurs arrérages (1645, 1647). — Fol. 489. Reconnaissance de 28 sols 8 d. de partie de cette rente par l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne (1713, 1714, 1716). — Fol. 495. Traité entre le chapitre et le marquis de la Perrière, seigneurs du four banal de Mailly-le-Châtel, et les habitants pour le rachat de la banalité du four, moyennant certaines redevances (1665, 10 septembre). — Fol. 501. Arrêt du Parlement qui, vu la demande des habitants d'annuler la précédente transaction et de maintenir la banalité du four, ordonne la démolition immédiate des fours particuliers qu'ils avaient établis dans leurs maisons (1666, 21 juillet). — Procès-verbaux de démolition de ces fours des 14 et 15 septembre 1671). — Requête adressée à la Cour par le chapitre pour demander cette démolition (1666,23 septembre). — Fol. 511. Arrêt du Parlement qui condamne les habitants des Maillis à démolir leurs fours particuliers (1671,26 octobre). — Fol. 513. Autre qui adjuge au chapitre les intérêts résultant de la cessation du four banal (1672, 10 mars). — Autre qui confirme celui du 26 octobre 1671, touchant la démolition des fours particuliers. — Fol. 523. Vente de la quatrième partie du moulin de Champagne, à Mailly sur la Tille, faite par Guienet Milot, de Mailly-le-Châtel, à Richard de Mailly, chevalier (1364/5, 1 février). — Fol. 525. Accord entre Jean de Nanton, sire de Ruffey, chevalier, et Etienne de Mailly, chevalier, propriétaires des deux moulins de Champagne pour la reconstruction à frais communs de ces deux moulins (1388/9, 31 mars). — Fol. 526. Acte par lequel André Baugain, de Champagne et son fils se reconnaissent hommes-liges de Marguerite de Maisey, dame de Mailly, femme d'Etienne de Mailly, chevalier (1392, 18 octobre). — Accensement d'un meix et maison à Champagne par Guiart de Mailly à André Bongain (1436, 6 octobre). — Fol. 536. Vente de la ville de Champagne-sur-Tille en la paroisse de Tillenay et de Mailly-le-Châtel avec toutes ses dépendances faite par Huguenin de Marey, écuyer, au nom de Guillaume et de Jeanne de Marey, ses enfants, du corps de feu Odette de Choisey, sa femme, à Guiart de Mailly, écuyer, pour la somme de 400 francs (1346, 10 août). — Fol. 539. Acquêts d'un meix à Champagne, de plusieurs héritages audit lieu de la Rivière traversant le moulin, faits par le chapitre sur Huguenin de Mailly (1445, 25 juillet, 1450, 15 août). — Acquêt du quart par indivis du moulin de Champagne par le chapitre sur Charles de Mailly, écuyer (1510, 12 septembre). — Fol. 548. Première vente de ce quart de moulin, faite par le même au même et que Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot, sœur de Charles, avait retiré des mains du chapitre par retrait lignager et rendu à son frère (1508, 27 décembre). — Acte de ce retrait et de la remise qu'elle en fait plus tard au chapitre. — Ratification de cette seconde vente par Antoine de Ruffey, femme de Charles de Mailly (1516, 7 juin). — Fol. 556. Acquêt d'une quarte-partie du même moulin sur Jean de Mailly et Anne du Fayl, sa femme (1512, 6 novembre). — Fol. 661. Echange de divers héritages aux Maillis entre le chapitre et Huguenin de Mailly (1449, 31 mars). — Fol. 583, 403. Amodiations par le chapitre à des particuliers de Champdôtre de deux trous de rivière près du moulin de Champagne (1473, 15 juin, 1573, 15 mai). — Transaction entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et celui de la cathédrale d'Autun, au sujet des tierces de Collatey (1571, 11 juillet). — Procès-verbal de vue de lieux pour la séparation des finages de Mailly et de Champdôtre (1537, 3 juillet). — Fol. 603. Sentence des Requêtes du Palais qui maintient le chapitre dans le droit de lever les tierces dans les climats d'Anglure et d'Ormot (1606, 27 janvier). — Fol. 607. Enquête servant à la reconnaissance des limites de ces climats (1537, 6 novembre). — Autres faits le 23 février 1561/2. — Fol. 633. Vente de la huitième partie des dîmes de Pont, faite par Etienne Othenet, de Mailly-le-Châtel, à Thierry de Mailly, chevalier, pour la somme de 30 livres (1339, 40, février).

G. 1231. (Registre.) — In-folio, 517 pages, papier ;
reliure en parchemin.

1351-1714. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Cartulaires. — 15e volume de la collection Gaudelet. Maillis (Les). — Fol. 1. Bail à cens de deux meix et maisons à Mailly-le-Chatel, passé par Guiart et Huguenin de Mailly, écuyers, à Rémond Barbier (1407, 6 octobre). — Autre du meix Guiot Gaulmurrey, passé par le même Guiart, à Guiot de Mailly-le-Chatel (1416, 30 juin). — Fol. 8. Autre de deux meix à

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mailly le Chatel, par le même à Belin Sautherelle (1436, 8 juin). — Page 10. Autre d'un meix, rue Derrière, à Mailly-le-Chatel, passé par le même à J. Guiot (1436, 12 septembre). — Page 14. Autre d'un meix en la rue du Mitant, audit Mailly, passé par Guiard et Huguenin de Mailly, son fils, à Durand Nantier (1438, 28 mai).— Page 16. Autre semblable passé par les mêmes aux frères Gavignet (1438, 2 août). — Page 19. Autre de meix et héritages au même lieu, passé par les mêmes à Henri Poissant (1439, 16 septembre). — Page 21. Autre d'un meix, rue du Mitant, et d'héritages sur Mailly-le-Chatel, passé par les mêmes à Amio Legan (1439, 10 octobre). — Page 24. Autre du meix au Baut, audit Mailly, passé par les mêmes aux frères Le Mugney (1439, 12 décembre).— Page 26. Autre d'un meix et héritages audit Mailly, passé par Huguenin de Mailly, écuyer, aux frères Le Jugley (1443/4, 11 janvier) — Autre semblable à Jean Le Roux (1444/5, 14 février). — Page 29. Autre semblable à Jeannot Meuillot (1460, 15 avril). — Autre d'un meix, rue du Mitant, devant le four, passé par le même à H. Chevanton (1444, 8 décembre). — Autre du meix Huguenot Morel, rue Devant, audit Mailly, passé à Belin Maître (1446/7, 22 mars).— Page 35. Autre du meix au Mugneret, même rue, passé à J. Pavilley (1447, 12 mai). — Autre du meix Hugot Millot, même rue, passé à Hugon Poissant (1447, 17 septembre). — Page 39. Bail à cens d'un meix, rue du Mitant, à Mailly-le-Chatel, passé par Huguenin de Mailly à Perrenot Poissant (1449/50, 8 janvier). — Autre semblable passé à Jean Poissant (1460, 27 décembre).— Page 43. Bail à cens du meix Bodenot, à Mailly-le-Chatel, passé par Richard de Mailly, chevalier, à Odette Ogier, en échange du quart du boutoillage de la terre de Mailly (1351, juin). — Autre de divers héritages sur le finage de Mailly-le-Château, passé par Marguerite de Maisey, veuve d'Etienne de Mailly, chevalier, dame de Chargey en partie, à J. Bongain (1399, 5 août). — Page 46. Autre d'une rente sur des héritages à Mailly-le-Chatel, passé par Huguenin de Mailly à D. Isnard, bourgeois d'Auxonne (1443, 13 décembre) — Autre du meix Garitel, rue du Mitant, au même lieu, et de plusieurs héritages, passé par le même à Henri Poissant (1447, 21 avril). — Page 52. Autre d'un meix, même lieu, et d'héritages, passé à D. Bouguer (1454, 27 août). - Page 61. Baux à cens d'héritages situés sur le finage de Mailly-le-Chatel, passés par le chapitre, savoir d'un meix à Chrétien Thibaudot (1366/7, 4 février) ; — du meix Galvichet et d'héritages à Huguenin Le Goillet (1464, 8 juin) ; — d'une terre au Bas Bouterans, à Jean Morel (1464, 8 juin) ; — page 65, du meix Thevenot Guiot, à Viennot Grossetête (1466, 12 avril) ; — du meix au Vilain, rue du Mitant, aux frères Lejulley (1488, 12 août); — du même, à J. Clopot (1512, 11 octobre) ; — page 73, du meix Robert Poilleux sur le chemin d'Auxonne, à J. Regnard (1509, 7 août); — d'un meix rue Devant et d'une terre à Robert le Vieux (1516, 23 mai).— Page 78. Autre d'héritages à Pierre Buchot, prêtre (1517, 29 janvier). — Autre d'une maison à J. Bault (1521/2, 7 février). — Page 83. Autre de meix, rue du Mitant, et d'héritages à Belin Bault (1521/2, 22 février). — Page 85. Autre d'un pré en l'île Boillet à Parisot Barrigley (1526, 23 novembre). — Autre d'un meix maisonné à Bénigne Barbedor (1532, 18 octobre). — Autre de deux meix sis à Mailly-le-Chatel, rue Derrière, à Jean Lebeault (1543/4, 15 février). — Autre du meix Triboulle, rue Devant, passé à Anatoire Guiot (1548, 3 novembre). — Page 93. Autre d'un meix, rue du Mitant, à Jean Clopot (1550, 13 juin). — Autre d'un meix, rue d'Aval, de terres et prés à Pierre Ramaillot (1550, 7 juin). — Autre semblable à Martin Simonnin (1550, 7 juin).— Page 99. Autre du meix Pampelune, de terres et prés à Huguenin Guiot (1554, 7 avril). — Autre du meix André, rue Derrière, à Claude Ramoillot (1554, 7 avril). — Autre de meix, même rue, à Blaise Buisson (1554, 7 avril). — Page 103. Autre d'un meix au même lieu à Bénigne Lecompasseur, marchand à Dijon (1550, 18 septembre). — Autre d'un meix, rue du Mitant, à Guillaume Clerget (1554, 7 avril). — Page 106. Autre d'héritages à Mailly-le-Chatel a F. Drouelle (1554, 7 avril). — Autre d'un meix, rue du Mitant, et d'héritages à F. Drouelle (1555, 5 décembre). — Autre d'un meix à Henri Damongeot (1560/1, 21 février). — Page 111. Autre semblable à Villemot Guiot (1532, 18 octobre). — Autre d'un meix et héritages à Claude Chanturieux (1532, 18 octobre).— Page 116. Autre d'un meix à Mailly-le-Chatel à la veuve Favret (1532, 18 octobre). — Autre d'un meix, rue du Mitant, et d'héritages à Martin Gavignet (1533, 11 août). — Page 119. Autre semblable à P. Bonouvrier. — Autre d'un meix, rue Derrière, à la veuve Damongeotte (1553, 28 août). — Autre du meix Symonnin de Bornay et d'héritages à Jean Robert. — Autre d'un meix, en la Grande Rue, à Guillaume Mugnier (1605, 28 août). — Page 128. Autre d'un meix, rue du Mitant, à Pierre Gavignet.— Reconnaissance en 1698. — Autre de cens sur un meix et des héritages par Cl. Gomion (1611, 9 mai).— Page 134 et suivantes. Reconnaissances de cens sur les meix et héritages qui précèdent par la veuve Chomel, à Auxonne (1611, 9 mai) ; — Richard Robert (1662, 15 juillet) ; — page. 144, Claude Leroux (1553, 28 août) ; — Cl. Gomion (1626, 11 septembre). — Bail à cens du bois d'Ormot, passé par le chapitre à Pierre Jacob (1664, 5 avril). — Autre de pré à la Fraidière (1684, 29 octobre).— Page 150. Reconnaissance de cens sur un pré en Malissard, par la veuve Guenée (1684, 22 octobre). — Autre de cens sur divers héritages, par Jean Guiot (1684, 22 octobre) ; — François Clerget (1684, 22 octobre) ; — la veuve Drouelle (1682, 22 octobre); — page 155, Antoine Ponteney, marchand à Auxonne (1703, 13 septembre) ; — Jacques Foullot (1713, 14 septembre) ; — François Raffin (1713, 14 septembre) ; — Denis

Grossetête (1714, 9 septembre) ; — page 162, François Constantin (1714, 9 septembre) ; — François Porcherot (1714, 9 septembre) ; — Jean Constantin (1714, 9 septembre) ; — François Gavignet, Denis Bergerot, veuve Jacques, Etienne Boillaud, Jacques Drouelle (même date) ; — page 172, Claude Briotet, veuve Drouelle, Joly frères, veuve Clerget, Pierre du Magny, les sœurs Constantin (1714, 7 octobre) ; — page 180, la veuve Lafond (1714, 5 octobre). — Page 196. Censes sur Mailly-la-Ville. Bail à cens d'un meix passé par Guyart de Mailly, seigneur de Mailly, à Henri Jeannin (1434, 20 juin). — Autre d'un meix et de pré, passé par Guiart et Huguenin de Mailly, à Euvrard Lenet (1439, 1er juin). — Page 200. Autre de deux meix passé par Guiart de Mailly à Laurenceot Lambert (1436, 3 juin). — Autre semblable à Richard Barbier (1436, 7 juin). — Page 206. Autre de terres audit Mailly-la-Ville, passé par Huguenin de Mailly à Thevenin Novellay (1439/40, 17 février). — Autre du meix au Rouhier et d'héritages, passés par Guiart et Huguenin de Mailly à Jean Thibaudet (1441, 17 juin). — Fol. 211. Autre du meix Thomas Bonesseur, passé par Huguenin de Mailly à Perrin Poissant (1443/4, 14 janvier). — Autre du meix en la rue de Champ, passé par le même à J. Broichet (1446/7, 2 février). — Autre du meix Richard le Barbier, à Amiot Girardenot (1446/7, 11 février). — Autre du meix Hugon Meuillot à Guiot Moillet (1446, 20 mai). — Page 218. Autre du meix Millot Boichellet en la rue du Reu, à Lambert de Mailly (1445, 15 août). — Autre du meix Jean Laguille à Perrenot Laguille (1446, 12 octobre). — Autre du meix Abondant aux frères Laurenceot (1446, 26 décembre). — Page 224. Autre d'un meix et héritages passé par Guiart de Mailly à Jean Paigeot (1433, 27 avril). — Autre du meix et des héritages de Ramaille, passé par Guiart et Huguenin de Mailly à Euvrard Ramaille (1437, 6 octobre, 1443/4, 5 février, 1446, 13 novembre). — Page 236. Baux à cens et reconnaissances de cens sur des meix et héritages à Mailly-la-Ville, passés au profit de Perrenot Caillot de Mailly-la-Ville, écuyer (1413, 23 juillet, 1435, 17 mai, 17 décembre, 1438, 14 avril) ; — page 245, id. de Bénigne Le Compasseur, marchand et bourgeois de Dijon (1562, 6 mars) ; — de Robert le Compasseur, grenetier du grenier à sel d'Auxonne (1571, 29 janvier). — Page 252. Baux à cens et reconnaissances de cens sur Mailly-la-Ville, au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle, du meix au Gaulet et d'héritages à Chrétiennot Thibaudet (1406, 4 juin) ; — du meix Ranviau, à Huguenin de Mailly (1406, 1er juillet) ; — de deux meix près de l'église, à Huguenin Nouvelley (1409, 5 mai) ; — page 256, d'un meix à Thibaut Nouvelley (1410, 5 octobre). — Autre semblable à Richard Nouvelley (1413, 23 mai). — Autre du meix Mérillot à Humbert Nulley (1417, 30 novembre). — Page 262. Autre d'un meix et héritages à Jean Moillié (1419, 21 mars). — Autre d'un meix à Jeannot Caminot (1424/5, 3 janvier). — Autre du meix Hugon Meuillot à Richard Nouvelley (1435/6, 23 mars). — Autre d'un meix à Jean Moillié (1445, 22 mai). — Page 270. Autre du meix Jean Guillaume à Bion Nouvelley (1467, 6 avril). — Autre de deux meix à Richard Grant (1484, 22 mai). — Autre d'un meix à Perrenot Thibaudot (1500, 17 avril). — Autre d'un meix en la rue sur le Rez, à Jean Lambert (1500, 8 mai). — Page 280. Autre du pré au Patouillet, à Cl. Grand Thiébaut (1517/8, 12 février). — Autre du meix sur la Rez et d'héritages à Humbert Buchot (1560/1, 3 février). — Page 284. Autre de maison et héritages à Jean Gueritey (1573/4, 13 mars). — Autre de terres à Pierre Pierrepont (1611, 5 juillet). — Autre d'un meix à Cl. Barbier (1532, 18 octobre). — Autre de deux meix à Thibaut (1532, 18 octobre) ; — d'un meix par Guillaume Leroux ; — d'un meix par Blaise Nouvelley ; — d'un meix par Toussaint Vatel (1532, 18 octobre). — Page 294. Autre d'un meix près du four à Sébastien Jovignot (1630, 1er juillet). — Autre semblable à Hilaire Jovignot (1684, 28 octobre) ; — d'un meix au champ Travail, à Jean Gaullot (1701, 1er juillet). — Autre d'un domaine appartenant aux Jacobins de Dijon (1630, 5 octobre, 1703, 5 octobre). — Page 310. Bail à cens du bois de la Haute et Basse Prée, passé à Claude Nivelet, greffier à Saint-Jean-de-Losne (1630, 25 août). — Traité entre Nivelet et le curé de Mailly, au sujet de la dîme sur ce terrain (1631, 15 octobre). — Débornement de cette terre (1631, 15 octobre). — Page 332. Mailly-Curtil. Baux à cens et reconnaissances de cens sur des meix et héritages, passés au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle. — Bail du meix Muretain, rue de Visou, passé à Geliet Sauterot (1374, 30 juin). — Autre de deux meix à Annet le Genevois (1375, 3 septembre). — Page 335. Autre d'un meix et des terres à Annot Sauterot (1393, 2 décembre). — Autre semblable à Millot Ramoillot (1426, 10 juin). — Autre du meix Pillot et de terres à Euvrard Malbuyé (1405, 10 juin). — Page 340. Autre d'un verger à Clément Buchot (1405, 10 juin). — Autre d'un meix et héritages à Huguenot Sauterot (1406, 4 juin). — Autre d'un meix, rue Bizot, et de prés à Parizot Thibaudet (1406, 29 juin). — Fol. 345. Autre d'un meix à Jean Ramaillot. — Autre du meix Rougemont à Geliot Sauterot (1411, 14 avril). — Page 348. Autre de meix et héritages à Viennot Ragot. — Autre semblable à Thibaut Sautenet (1419, 19 avril). — Autre semblable à Perrenot Demongeot 1419, 19 août). — Page 355. Autre d'une borde à Jean Guillaume (1421, 14 août). — Autre du meix Nicole, à Jean Boisot. — Autre de prés à Euvrard Maubuet, sous la condition de fournir le foin nécessaire aux montures de Messieurs venus aux Maillis pour les affaires du Chapitre (1424, 29 novembre). — Page 361. Autre de terres à Perrenot Demoingeot (1430/1, 13 mars). — Autre de deux meix à Huguenin Sauterot (1431, 12 avril). — Autre d'un meix, rue de Charme, et de terres (1431, 4 juin). — Autre d'une terre en la Charme (1435/6, 10 mars). — Autre d'une terre derrière la Motte dame Yolant (1435/6, 13 mars). — Autre du meix Garson, à Thiébaut Thibaudot (1435/6, 13 mars). — Autre du meix André Leclerc à Guillaume Chambérot 1435/6, 13 mars). — Autre du meix Thiébaut Bazenet à J. Bazenet (même date). — Page 377. Bail à cens d'un meix et d'héritages à Girard le Mugnier (1435/6, 24 mars). — Autre semblable à Girard Rougeot (1435/6, 23 mars). — Autre semblable à Hugon Moillié (1435/6, 23 mars). — Page 384. Autre d'un meix devant l'église et de terres et prés à Jeannin Malbué. — Autre d'un meix, rue Bizot, à Odot Bizot. — Autre semblable à Clément Thibaudot (1435/6, 24, 28 mars). — Page 391. Autre de trois meix à Perrenot Demongeot (1437, 28 juillet). — Autre du meix André Leclerc aux frères Maubué (1440, 30 août). — Autre du meix de l'Eglise, à Jeannot Demongeot (1441/2, 4 février). — Autre d'un meix et de terres à Pierre Maillié (1441, 20 mai). — Page 400. Autre semblable à Clément Thibaudot (1442, 31 août). — Autre d'un meix à la veuve Clément Ramoillot (1445, 25 août). — Autre de deux meix à Viennot Ramoillot (même date). — Page 405. Autre d'un meix en la rue de Charme, à Thevenin Supin (1451, 24 septembre). — Autre de meix, dit le meix Pron Moillié, rue de Charme et de terres à Viennot Le Grand Thibault. — Page 409. Autre d'un meix rue Bizot à Henriot Sauterot (1465, 25 octobre). — Autre d'un meix, rue de Charmes, et d'héritages à Huguenin Gueritel (1484, 21 mai). — Autre d'un meix rue Bizot et d'héritages à la veuve Humbert Le Goillet (1484, 21 mai). — Autre d'un meix en la rue Devant, à Viennot Forestier, prêtre (1507/8, 11 février). — Page 419. Autre d'un meix en la rue de Charme à Guiot Sauterot (1535, 31 mai). — Autre d'un meix, rue Bizot et d'héritages à Jean Gueritée (1542, 6 novembre). — Autre semblable au même, et même date. — Page 426. Autre d'un meix, rue Bizot, à Guiot Jovignot (1554, 26 mai). — Autre d'un meix, rue de Charme, à Jean Nouvelley (1561, 9 mai). — Page 428. Bail à cens de terres et prés par Etienne de Mailly, chevalier, aux frères Barbier (1390, 11 septembre). — Autre de meix et héritages passé par Perrenot Caillot, écuyer, à Thevenin Supain (1432/3, 28 février). — Page 433. Reconnaissances de cens faites en 1532 et 1533, par Perrin Roch pour un meix ; — Pierre Beruchot, prêtre, pour un meix et des héritages ; — Claude Ramoillot pour un meix, rue Bizot, et des héritages ; — Pierre Gueritet pour un meix, rue des Charmes ; — Huguenin Thibaudot pour un meix ; — Philibert Rossignol pour un meix, rue des Charmes, et des héritages ; — Pierre Perrot, un meix. — Page 442. Remise des biens accensés à Guillaume Guerite, et vendus par décret à Oudotte Annelot (1606, 14 novembre). — Sentence qui la condamne et ses ayants droit au paiement des cens (1613, 5 janvier). — Reconnaissances faites par les parties ci-dessus (1611). — Page 458. Bail d'un meix, rue de Charme et de plusieurs héritages à Claude Charenton (1611, 23 mai). — Reconnaissance par François Curé (1684, 22 août). — Page 462. Reconnaissances de cens faites par F. F. Rigolier, bourgeois, à Auxonne (meix et terres) (1709, 15 mars) ; — Renebert Curé (meix, rue de Charmes) (1713, 14 septembre) ; — la veuve Jovignot (meix devant l'église) (1714, 8 octobre) ; — Jean Euvrard (meix, rue de Charmes) ; — Claude Gueritet (meix et prés, rue Bizot) ; — Hélène Curé (meix, rue Bizot (1714, 8 octobre). — Page 480. Baux et reconnaissances de cens sur le finage de Mailly-le-Port. — Bail à cens d'une livre de cire, passé par Jean de Mailly, seigneur de Bourbonne en partie (1355, septembre). — Autre de terres et prés, passé par Richard de Mailly, chevalier, à Jacot Charnu (1371, 20 août). — Autre d'un meix et d'une terre par Guiard de Mailly, à J. Curie (1436, 10 novembre). — Page 485. Autre de meix et héritages, passé par le même à Gilles Curie. — Autre de deux meix et de terres passé par Guiart et Huguenin de Mailly, à Odot Ramoillot (1437, 9 décembre). — Autre de deux meix et d'un pré, passé par les même à Géliot Curie (1440/1, 24 janvier). — Autre semblable passé à Viennot Curie (1440/1, 1er février). — Page 496. Autre d'un meix, passé par le chapitre à Estevenin Ranvial (1413, 23 mai). — Autre d'une livre de cire, passé à Perrin Jovignot (1398, 22 mai). — Page 500. Autre d'un meix, terre et pré à Viennot Jovignot (1430/1, 1er février). — Autre d'un meix, de terres et de prés à Guillot Jovignot (1435/6, 23 mars). — Autre de meix et de terre à Parisot Jovignot (1435/6, 23 mars). — Autre des meix Jovignot et Perrenot et de terres à André et Perrin Jovignot frères. — Autre de deux meix et de terres à Durand Jovignot (1435, 23 mars). — Page 512. Autre de meix et de terres à Jean Jovignot le jeune (1460 13 décembre). — Autre d'un meix et maison à Jean Curie (1516, 7 octobre). — Page 516. Autre d'une terre au contour dame Guillaume à Claude Bougenot ; — d'un meix à Jean Jovignot (1714, 12 octobre).

G. 1232. (Registre.) — In-folio, 374 pages, papier ;
reliure en parchemin.

1350-1551. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Cartulaires. 16e volume de la collection Gaudelet. Maillis (Les). — Page 1. Acquêt de huit pièces de terre sur le finage de Mailly, par Henri d'Avigny, chevalier, seigneur de Mailly-le-Port (1350, septembre). — Page 2. Acquêt par Perrenot Caillot, écuyer à Mailly, de deux soitures de pré en la prairie (31 décembre 1379) ; — d'une terre en la Fornache (1408, 6 juillet) ; — Page 5, d'une terre au champ du Vernoy, finage de Mailly-la-Ville (1414, 14 avril) ; — d'un pré en la prairie, même finage (1424/5, 5 février) ; — d'un pré en Bois Prerie (1424, 24 mai) ; — de terres, en Belon, au Contour, en Longepièce (1425, 30 avril) ; — page 15, de terres au finage de Mailly-Curtil

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1425, 30 avril) ; — de prés en la prairie de Mailly-la-Ville (1426, mars) ; — d'une terre en la Prée (1427, 9 août).— Page 27. D'une terre au Bois Prenoire (1428, 30 décembre, 1429, 3 octobre, 1438/9, 10 janvier) ; — de terres et prés à Mailly-la-Ville (1429/30, 14 janvier) ; — d'une maison et dépendances (1429, 24 novembre) ; — de terres et prés à Mailly-la-Ville (1435, 24 novembre) ; — du pré des Oies (1437, 5 avril). — Page 40. D'une terre au pré du Chêne (1438, 14 avril) ; — de terres en la Bote et au Chainoy (1441/2, 2 mars). — Page 43. Vente faite au chapitre, d'une partie du domaine de Perrenot Caillot, par Guillaume Brayot, écuyer, et Claude, sa femme, fille dudit Perrenot (1446/7, 18 février). — Page 48. Acquêt par le chapitre de plusieurs héritages à Mailly-la-Ville de Jeannin le pauvre homme, aliàs Valon, et Guillemette de Fontaine, sa femme, demeurant à Barges (1475, 12 décembre). — Page 52. Acquêt par le chapitre de 6 livres 10 sols de cens sur des héritages, sur Perrenot Caillot (1426/7, 11 février). — Page 54. Acquêt de 20 livres de cens sur des héritages, fait par Huguenin de Mailly, écuyer, sur Perrenot Caillot et Agnelle de Heuilley, sa femme (1436, 10 avril). — Consentement donné par l'acquéreur au retrait par le vendeur dans un délai de deux ans avec remboursement (1436, 10 avril). — Acte du remboursement (1438, 28 avril). — Page 63. Constitution de 10 livres de rente faite par Perrenot Caillot, au profit de Jeanne Perron, veuve de Colas de Ruffey, écuyer (1439, 5 avril). — Page 66. Autre de 10 livres de rente faite par le même au profit du chapitre (1438, 17 avril). — Autre de 10 livres de rente, faite par le même au chapitre (1440, 1er avril). — Page 72. Acquêt de terres par Huguenin de Mailly sur le finage de Mailly-la-Ville (1438/9, 22 mars); — id. d'une terre au bois Prenoire (1439, 3 mai). — Page 76. Echange de terres sur ce finage entre Guiart et Huguenin de Mailly, père et fils, et les frères Jovignot (1439, 4 octobre). — Acquêt de terres à Mailly par Huguenin de Mailly (1444, 11 décembre, 1446/7, 22 février, 8 mai 1446). — Page 85. Pièces relatives à l'échange de la terre de Jugley, appartenant à Huguenin de Mailly, contre tout ce que possède Perrenot Caillot aux quatre Maillys, à Chambolle, à Morey (1446, 24 août, 23, 24, 28 septembre). — Page 93. Acquêt fait par le chapitre sur Huguenin de Mailly de plusieurs héritages sur le finage de Mailly-la-Ville (1447/8, 25 janvier). — Page 96. Acquêt de plusieurs héritages sur ce finage, par Huguenin de Mailly, sur Jean d'Aisy, écuyer, et Isabeau de Varanges, sa femme (1436, 18 septembre). — Echange de ces héritages entre le chapitre et ledit Huguenin (1447, 5 mai). — Page 105. Acquêt par le chapitre de terres et prés sur Mailly-la-Ville, sur la veuve de Robert de Fontaine dudit lieu (1447, 12 mai). — Echange de terres entre Huguenin de Mailly et Richard Barbier (1447, 7 juin). — Autre entre Simon de Mailly, écuyer, Louise de Lugny, sa femme, et Huguenin de Mailly (1455, 22 mai). — Page 117. Acquêt par le chapitre de 5 sols tournois de rente sur des héritages (1509, 7 août). — Bail à cens d'un meix sis à Mailly-la-Ville passé par Richard de Mailly, aux frères d'Apremont. — Page 122. Exploit de garde et de maintenue de Richard de Mailly, fils de Guy de Mailly, chevalier, de ses droits de justice sur les hommes de Mailly-le-Port, appartenant à Isabelle d'Epernay, et qui avaient été acquis par son père Pierre d'Epernay sur Marguerite de Vaudrey (1415, octobre). — Lettres de nouvelleté obtenues au bailliage par Guillaume de Ruffey, écuyer, mari de Marie d'Epernay, contre Richard de Mailly, chevalier, qui prétendait percevoir la taille sur ses hommes de Mailly-le-Port (1377). — Acquêt d'un pré en la prairie par Guiart, seigneur en partie de Mailly (1434, 8 novembre). — Page 132. Echange de terres sur Mailly-la-Ville, entre le chapitre et Huguenin de Mailly (1406, 23 septembre).— Page 137. Vente de plusieurs héritages à Mailly, faite par Huguenin de Mailly, à Louis de Visen, conseiller du duc à Dijon (1443, 10 septembre). — Transport de tous ces héritages, fait par Louis de Visen au chapitre (1445, 2 septembre). — Page 147. Acquêt par le chapitre de divers héritages aux Maillis sur Huguenin de Mailly (1447, 22 septembre). — Page 152. Autre semblable 1448, 5 juin). — Autre semblable (1448, 14 décembre). — Acquêt de 8 livres de rente sur des héritages fait par le chapitre sur le même (1449, 15 mai).— Page 164. Autre d'une terre et de 10 émines de rente sur le même (1454, 25 avril). — Acquêt de meix et de cens sur le même (1457/8, 10 mars). — Autre de meix, maisons, terres, prés, rentes et cens sur le même (1456, 10 novembre).— Page 180. Acquêt par le chapitre d'un pré à Mailly-la-Ville, sur Jean de Mailly, écuyer, coseigneur du lieu (1508, 21 décembre). — Constitution de 10 livres de rente par Charles de Mailly, écuyer, seigneur en partie de Mailly-le-Chatel, et Antoinette de Ruffey, sa femme, au profit du chapitre (1518/9, 28 mars). — Page 186. Vente de la huitième partie par indivis du four banal de Mailly-le-Chatel, faite au chapitre par Jean de Mailly (1522/3, 3 mars). — Ratification de cette vente par Anne du Fayl, femme de Jean de Mailly (1523, 9 avril). — Page 192. Vente par décret au chapitre de tous les biens de feu Henry d'Aligny, chevalier, aux Maillys (1363, 15 août).— Page 204. Accord entre le chapitre, Jeanne Perron, veuve de Colard de Ruffey, écuyer, remariée à Jean de Chissey, seigneur de Varanges, et Huguenin, seigneur de Mailly, en partie, au sujet de la justice sur Mailly-la-Ville, Mailly-Curtil et Mailly-le-Chatel (1447, 2 juin).— Page 208. Transaction entre le chapitre et Guillaume d'Oiselet, écuyer, seigneur de Villers-Chemin, héritier de Huguenin de Mailly, son oncle maternel, qui, après avoir vendu au chapitre toute sa terre des Maillys, moyennant une pension de 140 fr. et l'usufruit du château, était mort sans avoir fait aucune des réparations auxquelles il était tenu et que le chapitre exigeait de son héritier (1475, 3 novembre). — Quittance de la somme de 200 francs pour toute réclamation, donnée par Guillaume d'Oiselet au chapitre (1475, 3 novembre). — Vente par décret au chapitre des biens des Juleys, situés aux Maillis (1542, 2 décembre). — Page 230. Procuration donnée par le chapitre pour remontrer au bailliage l'immunité des biens acquis en vertu de l'amortissement accordé par le roi François Ier (1547, 13 janvier). — Page 241. Acte de prise de possession par le chapitre de la portion de la seigneurie acquise sur Charles de Mailly, à Mailly-le-Chatel (1545, 27 juin). — Page 245. Lettres patentes du roi François Ier qui admet Guy Contault, chanoine, acquéreur de la portion de la seigneurie de Mailly, ayant appartenu à Charles de Mailly, à en reprendre de fief (1545, 20 juin). — Procuration du même pour prendre possession de cette terre (1545, 27 juin). — Page 250. Echange par le chapitre d'un cens sur une maison, rue de l'Archerie, à Dijon, contre une émine de blé de rente sur Mailly (1551, 5 décembre). — Transport de la quarte partie de la seigneurie de Mailly fait au chapitre par le chanoine Contault (1553, 4, 27 mars).— Page 255. Traité par lequel, moyennant la somme de 20 écus qui lui est versée, Jean de Mailly, écuyer, prêtre, chapelain de la chapelle de N.-D. de la Levée, à Auxonne, fils et héritier de Charles de Mailly et d'Antoinette de Ruffey, renonce à toute prétention sur la part de seigneurie de Mailly, vendue par son père au chapitre (1561, 5 décembre). — Page 268. Sentence arbitrale dans un procès entre Thiébaut du Plessis, seigneur de Chevigny, et Guiart de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly, tant en son nom qu'en celui de ses enfants héritiers de feu Jean de Mailly, seigneur d'Island, son fils, au sujet de propriétés sises à Auxerre, vendues par M. du Plessis audit Jean, payées, et dont ledit Jean n'était point entré en possession (1436, 9 mai). — Page 272. Donation entre vifs avec réserve d'usufruit des terres de Mailly-la-Ville, Mailly-le-Chatel et Mailly-le-Port, faite par ledit Guiart à Huguenin, son fils (1437, 3 juillet). — Page 280. Acquêt du meix Bougain, sis rue Devant, à Mailly-le-Chatel, fait par Huguenin de Mailly (1438, 28 mars). — Autre d'un pré en la prairie de Mailly-le-Chatel (1441, 20 septembre). — Autre semblable du pré Suchot (1445, 30 mars). — Autre de plusieurs terres sur le même finage (1445, 12 décembre). — Autre d'une terre en Collatey, même finage (1446, 10 mai). — Echange entre Perrenot Caillot, écuyer, et Huguenin, seigneur de Mailly, qui cède tout ce qui lui vient d'Isabelle de Cuves, sa mère, fille de Regnier de Cuves, chevalier, à Jully, Virey-sous-Bar-sur-Seine, Villemorien, Toutyfaut, Courtenoux, Bar-sur-Seine, Neuville-sous-Gié, contre tout ce que Perrenot Caillot possède sur les quatre Maillis (1446, 9 août). — Page 294. Echange de terres à Mailly-le-Chatel, entre le même Huguenin et Viennot Gavignet (1447, 19 avril). — Acquêt par le même d'une terre à Mailly-le-Chatel (1447, 14 mai).— Page 298. Vente de plusieurs héritages à Mailly, faite audit Huguenin, par Jean-Marie de la Perrière, marchand à Auxonne (1447, 8 août). — Autre sur la femme Simonnet (1444/5, 10 mars). — Constitution de 12 livres de rente, faite par Perrenot Caillot et Huguenin, son fils, au profit de Jean Damotte (1445, 7 avril). — Rétrocession de cette rente faite à Huguenin de Mailly (1450, 13 août). — Page 312. Echange entre Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, dame usufruitière de la Perrière, représentée par Bernard Noisouz, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, et Huguenin de Mailly, seigneur de Mailly en partie. Ce dernier cède son quart de la quarte des émoluments de la justice commune de Mailly, la quarte partie de la messerie de Mailly, son quart sur le meix Perrin La Roue, son quart des dîmes d'Ormot, son quart du pré du Refus au duc, son quart du pré du Fraignot et deux journaux en la Couture. Il reçoit la 12e partie du moulin de Mailly, une portion de la rivière des Tilles, un meix rue Derrière, deux boisseaux de grains de rente et le quart du pré au Trinquet (1451, 20 décembre).

G. 1233. (Registre.) — In-folio, 331 pages, papier; reliure en parchemin.

1350-1678. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. 17e volume de la collection Gaudelet. Maillis (les). — Page 1. Acquêt d'une terre en Culache, finage de Mailly, par Richard de Mailly, chevalier (1352, 1er mars). — Page 2. Echange entre Jean de Mailly, fils de feu Guy de Mailly, chevalier, du corps de Guillemette de Tilchatel, dame de Bourbonne, écuyer, qui cède à son frère Richard tout ce qui lui appartient à Mailly-le-Chatel en échange du fief de Vaudrey que son père possédait dans l'île de Mailly, celui de Bornay, celui des enfants Poissard de la Perrière, sa renonciation à la succession de Simone, leur sœur, religieuse à l'abbaye de Tart et à une île près de la ville de Champagne (1360, 19 octobre). — Page 4. Donation entre vifs des terres de Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château et Mailly-le-Port faite par Guiart de Mailly à Huguenin, son fils (1437, 3 juillet). — Page 11. Acquêt du pré de Basagan à Mailly-le-Chatel par Huguenin de Mailly, écuyer (1438, 28 mai).— Page 13. Quittance du remboursement par Guiart de Mailly à Etienne de Mailly, chevalier, seigneur d'Arceau, d'Arcelot, et à Agnès de Perrigny, sa femme, du capital des 40 livres de rente qu'il avait constitué sur eux (1434, 22 avril).— Page 16. Acquêt de 20 sols de rente sur des héritages à Mailly par Pierre Jolie, curé de Mailly et leur transport à Huguenin de Mailly (1423, 5 avril, 1435, 5 avril). — Page 21. Cession faite par Guiart de Mailly à Huguenin, son fils, de tout ce qu'il a acquis de Huguenin de Marey, écuyer, tant en son nom qu'en celui de Guillaume et de Jeanne de Marey, ses enfants du corps d'Odette de Choisey, sa femme, à Mailly-le-Chatel et à Champagne-les-Mailly (1436, 10 août). — Fol. 24. Acquêt par ledit Huguenin de terres en Collatey et au Bas Boutelange, à Mailly-le-Chatel (1438/9, 10 janvier, 1438/9, 11 février, 1438/9, 6 mars, 15 mars).— Page 36. Acquêt par le même d'une pièce de bois, près le Bas au Gain (1438, 28 mai). — Autre d'un pré au Bas au Gain sur Mailly-le-Chatel (1438, 10 novembre).— Page 40. Autre d'un pré derrière Franchepoy, même finage (même date). — Autres d'une terre en Collatey (1438/9, 21 février, 1439/40, 4, 5, 19 février, 1439, 20 avril, 12 décembre, 28 mai; 1440, 11 mars; 1440, 18 mai, 13 juin; 1440, 5 août, 14 décembre; 1441, 12 juillet; 1444/5, 1 février; 1446/7, 26 janvier; 1445, 13 septembre; 1445/6, 28 février; 1446, 10 mai; 1447, 10 septembre; 1449, 17 mai; 1450, 15 octobre; 1450/1, 28 février; 1450, 28 novembre, 1453/4, 15, 27 janvier; 1454, 25 décembre; 1457, 12 octobre; 1458/9, 26 février). — Page 52. Acquêt d'un pré entre les deux Vernoy, à Mailly, par Henry d'Alligny, chevalier (1350, 7 juin) — Page 56. Acquêt par Huguenin de Mailly, écuyer, de plusieurs héritages au finage de Mailly-le-Chatel (1440, 10 mai).— Page 67. Acquêt par le même d'un pré en Trullot (1441, 12 mai). — Autre d'une terre derrière la ville (1441, 2 juillet).— Page 74. Autre d'une terre en la Maison Dieu, sur Mailly-le-Chatel (1444/5, 2 mars).— Pages 74, 84, 88. Autre d'une terre en le Loichenot (1444, 8 novembre, 1445, 30 août, 1445, 2 novembre). — Page 81. Id. de terres au Bois Botelans (1444, 26 novembre). — Autre de prés au Pré Lanaud et au Colon (1444, 28 décembre).— Page 90 Autre d'une terre aux Pieds Lavaux sur Mailly-le-Chatel (1446, 8 août). — Page 93. Acquêt par Huguenin de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly, d'un pré en Vavrotte, sur Mailly-le-Chatel (1446, 2 mai). — Autre de terres en la Corvée et en la Maison Dieu, même finage (1446, 3 octobre). — Autre du pré Jean Philippe (1445/6, 16 février). — Page 103. Autre d'un pré au Pré Saichot (1447, 11 avril). — Autre de terres en Collatey et en Saustet (1447, 10 septembre). — Autre d'un pré au pré Suchot (1447, 7 octobre).— Page 115. Acquêt par le même du pré Foingney, même finage (1450/1, 6 mars). — Autre d'un pré en Malissart (1450, 18 novembre).— Page 120. Autre des prés La Vaux (1451, 14 mai).— Pages 125, 128. Autres de terres au bas Boutelans (1453, 30 juillet; 1455, 24 septembre; 1457, 25 avril).— Page 134. Acquêt de plusieurs héritages sur le même finage par ledit Huguenin sur Louise de Lugny, femme de Simon de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly en partie (1457, 12 octobre).— Page 145. Acquêt par le chapitre de la chapelle ducale à Dijon, d'une maison en bois et en carreaux à Mailly (1379, 30 octobre). — Echange d'héritages sur Mailly Curtil, appartenant à Huguenin de Mailly contre d'autres à Mailly-le-Chatel, appartenant au chapitre (1446, 23 septembre). — Acquêt de terres et prés sur Mailly-le-Chatel, par le chapitre, sur Huguenin de Mailly (1449/50, 31 mars).— Page 154. Autre semblable (1451, 10 décembre). — Autre de 5 livres de cens sur divers héritages (1455, 17 décembre). — Autre semblable de 12 autres livres de cens (1460, 18 juillet). — Page 161. Ratification de toutes ces ventes par Huguenin de Mailly, moyennant une rente de 240 livres et son logement au château de Mailly (1461/2, 19 mars).— Page 173. Réduction consentie par le chapitre, à 21 livres, d'une rente de 28 livres sur Charles de Mailly, transmise au chapitre par Jean Regnard, écuyer, seigneur de Soirans, avec faculté audit Charles d'en rembourser le capital dans un délai déterminé (1500, 17 juillet). — Amodiation faite pour 10 ans à Jean de Mailly des tailles, corvées et gélines à Mailly, qu'il avait vendues au chapitre (1508, 15 décembre). — Page 178. Ratification par Antoinette de Ruffey des échanges faits entre le chapitre et Jean de Mailly, son mari (1511, 15 septembre).— Page 183. Acquêt par le chapitre de pré au Bas Bouthelans (1516, 11 décembre). — Quittance donnée à Françoise de Roussillon, veuve de Pierre de Mailly, écuyer, seigneur d'Arc-sur-Tille, de la somme de 26 l. 13 s. 4.d. de rente, due au chapitre par Charles de Mailly (1517, 6 juin). — Page 186. Vente de sa portion de la rivière de Saône faite par le même au chapitre pour la somme de 120 livres (1520/1, 20 février). — Autre du pré du Fresnoy, sur Mailly-le-Chatel, faite au chapitre par Jean de Mailly, écuyer, et Anne du Fayl, sa femme (1520, 22 avril). — Autre d'une rente de 3 livres faite au même, par les mêmes (1521, 17 octobre).— Page 193. Autre de trois rentes de 6 l. 13 s. 8 d. faite au chapitre par Charles de Mailly, écuyer, seigneur du lieu (1520/1, 9 mars; 1521, 6 décembre; 1522/3, 23 janvier). — Ratification de ces ventes par Antoinette de Ruffey, femme de Charles de Mailly (1522/3, 4 février).— Page 199. Ventes d'une émine et de 16 boisseaux de grains de rente faites par le même Charles de Mailly à J. Clopet, bourgeois à Auxonne (1521, 26 septembre; 1522, 20 juin).— Page 210. Transport de cette émine et de ces boisseaux de grain de rente fait au chapitre par ledit Clopet pour la somme de 41 livres (1524, 27 octobre).— Page 212. Vente faite au chapitre par Philiberte Le Juilley, femme de Vincent Robert de Mailly-le-Chatel, de son droit lignager sur les biens de son père acquis par décret par le chapitre (1543, 23 octobre).— Page 214. Accord entre le chapitre et Bénigne Lecompasseur, marchand à Dijon, amodiateur de la seigneurie des Maillis, au sujet du bail de la rivière de Saône (1570, 8 avril).— Page 216. Echange d'héritages sur le finage de Mailly-la-Ville, entre le chapitre et Huguenin de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly (1447, 5 mai). — Compromis pour arbitrage entre Colas de Ruffey, écuyer, et Guiart de Mailly, écuyer, pour le jugement de leurs différends (1429, 4 octobre).— Page

229. Requête au Parlement, appointement, assignations, criées, commissions, débits, saisie, collocation et délivrance par décret des biens de feu Jean de Mailly, seigneur du lieu, poursuivi à requête de Madeleine de Vienne, femme de M. de Rochechouart Chandenier, contre Jean et Françoise de Mailly, ses enfants, les biens délivrés au chapitre (1525-1545). — Page 261. Lettres de restitution contre ce décret obtenues par Jean de Mailly, fils de Jean et d'Anne du Fayl, morts en 1524. — Commission, assignation (1554, 20 mars). — Page 267. Echange entre Odoone, fille de Vienne Ogier de Mailly-le-Chatel, femme de Jean Maiche Bugnot de La Perrière, qui cède à Richard de Mailly, chevalier, son quart de Mailly, contre un meix audit Mailly (1351, juin). — Page 268. Arrêt du Parlement qui renvoie un habitant de Mailly de poursuite en matière de poids et mesures, faite contre lui par le juge de la Perrière (1678). Sentences de la grurie contre des délinquants de pêche dans les rivières du chapitre, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, et débats avec le procureur du roi qui contestait les droits du chapitre (1550-1554). — Enquête du 28 avril 1551. — Page 328. Appel de la cause au Parlement (1557).

G. 1234. (Registre.). — In-folio, 139 pages, papier.

1316-1607. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. 18^{e} et dernier volume de la collection Gaudelet. Lantenay. — Page 1. Fondation par Agnès, fille de saint Louis, veuve de Robert II, duc de Bourgogne, en la chapelle ducale à Dijon, d'une chapellenie en l'honneur de saint Louis, qu'elle dote de 20 livres tournois à prendre sur les tailles des habitants de Lantenay (1316, lundi après la Saint-Mathias). — Page 5. Vente de 6 émines et un quartaut de blé de rente, à prendre sur les greniers du duc à Lantenay, faite par Jean de Boncourt, écuyer, et Jeannette, sa femme, à Jean Cœurderoy, clerc à Dijon (1361, 17 avril). — Page 8. Rétrocession de cette rente, de celle d'une émine de froment sur Mahuet de la Pature, à Rouvres, et d'une queue de vin de rente à Couchey, faite au chapitre par les exécuteurs testamentaires dudit Cœurderoy, reliquataire de plusieurs grosses sommes envers le chapitre, dont il a été le receveur (1362, 9 mai). — Page 13. Vente de sept émines et demie de froment de redevances à prendre sur les greniers du duc à Lantenay, faite au chapitre par Jean le Guespet, d'Arc-sur-Tille, écuyer (1372, 20 mai). — Page 25. Donation faite au chapitre par M^{lle} Guillemette de Monquois, de 6 émines un quartaut de blé de redevance à prendre sur les greniers du duc à Lantenay (1373, 2 décembre). — Page 29. Lettres patentes du duc Philippe le Bon, portant don de la terre de Lantenay à Philippe de Courcelles, son écuyer tranchant, en faveur de son prochain mariage, et sous la condition d'acquitter les charges du domaine (Gand, 1431/2, 13 janvier). — Page 33. Sentence du doyen de la chapelle aux Riches juge conservateur, délégué par le S. S., des privilèges de la Sainte-Chapelle, pour contraindre Huguette de Courcelles, dame de Lantenay, veuve de Robert de Montgommery, à acquitter la redevance due au chapitre (1506, 10 juin). — Page 57. Arrêt du Parlement, qui condamne François de Bourbon, duc de Montpensier, seigneur de Lantenay, à payer cette redevance au chapitre (1592, 24 mars). — Page 85. Arrêt du Parlement qui confirme la sentence du doyen de la chapelle aux Riches, contre Huguette de Courcelles, veuve de Robert de Montgommery, au sujet de la redevance en grains (1513, 8 avril). — Commission et procès-verbal d'exécution (1514, 8 juin, 22 juillet, 26 juillet). — Page 113. Sentence du bailliage obtenue par le chapitre pour le même sujet, contre Louis Porcherot, capitaine de Lantenay et amodiateur du domaine (1566, 21 octobre). — Page 117. Arrêt du Parlement obtenu par le chapitre, contre les sieurs Potot et Porcherot, amodiateurs du domaine de Lantenay, au profit du duc de Montpensier, au sujet des arrérages de cette redevance (1592, 21 août). — Page 125. Décret apposé sur la terre de Lantenay, à requête du chapitre, contre Jeanne d'Orléans, pour non paiement de cette redevance. Commission de saisie exécution, assignation (1523-1524). — Page 137. Arrêt du Conseil qui renvoie à la Chambre des Requêtes du Palais, à Dijon, le jugement de tous les débats survenus depuis 1591, entre le chapitre et le duc de Montpensier, touchant les arrérages de cette redevance (1607, 6 juin), lettres d'attache.

G. 1235. (Registre.). — In-folio, 368 feuillets, papier.
Reliure ancienne en veau gaufré.

1592-1681. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. Livre des reconnaissances de cens, grossoyées par Vautheron, notaire à Dijon. — Fol. 1. Reconnaissance de cens au profit de la Sainte-Chapelle, par Hugues Jarrenet, chanoine, d'une maison, rue des Nonnains-de-Tart, ou Roulotte (1592, 30 novembre). — Autre sur une vigne aux Plantes de Longvic (1593, 2 janvier). — Fol. 2. Autre de terre au bout des vieux fossés entre le chemin et le cours de Suzon et d'un bout sur le chemin de la Motte (1593, 28 mai). — Fol. 3. Autre par Myet, copiste, d'un cens sur un chât de maison, rue de la Serrurerie (1594). — Autre sur une vigne en Thésard, finage de Dijon. — Fol. 5. Autre sur une vigne en Montevigne, même finage (janvier). — Fol. 6. Autre sur une maison, rue Madeleine. — Fol. 7. Autre par Cancouhin Marchand, sur une maison, rue Poulaillerie (1595). — Fol. 8. Autre sur une vigne en Champ, finage de Gevrey (1596). — Fol. 9. Autre sur le moulin Sicard, au Val-de-Suzon. — Autre sur des vignes en Groche, finage de Dijon. — Fol. 10. Autre sur des vignes en

Presle, même finage. — Fol. 11. Autre sur des terres en Longenne, même finage. — Fol. 12. Autre sur une maison faisant le quarron des rues allant de la Sainte-Chapelle à la maison de Ville et de la rue des Prêtres (1597). — Fol. 13. Autre sur une maison devant le four de Brochon (1598). — Autre sur la moitié d'une maison au-dessus de la rue du Grand Bourg. — Fol. 15. Autre sur une maison, rue Es Béliots, près le Vieil Collège. — Fol. 16. Autre sur une terre aux Ebasoirs, finage de Dijon. — Fol. 17. Autre sur un jardin, rue des Offrois, au faubourg Saint-Michel (1599). — Fol. 18. Autre sur un émay (pressoir), rue des Chanoines. — Fol. 19. Autre sur une maison au-dessus de la rue du Grand Bourg. — Autre sur des vignes aux grandes vignes de Marsannay. — Autre sur des vignes aux masières de Chenôve, en Chenevary, en Chamotte. — Fol. 23. Autre par Jean Daguin, commis au greffe du Parlement, sur un meix et maison, à Mirande. — Fol. 25. Autre sur une terre à Chevigny-Fénay. — Autre sur une vigne à Marsannay. — Fol. 26. Autre sur une terre, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas (1600). — Fol. 27. Autre par Simon Thoreau, joueur d'instruments, sur une maison, rue de la Porte-d'Ouche. — Fol. 28. Autre sur une maison, rue Vannerie, faisant le coin de la Roulotte. — Autre sur une maison rue des Chanoines. — Fol. 29. Reconnaissance de cens sur deux pièces de terre à Ruffey. — Fol. 30. Autre sur une vigne aux Pendants de Bray, finage de Dijon. — Fol. 31. Autre d'une vigne en Presle. — Fol. 32. Autre sur une terre aux Hatereaux. — Fol. 33. Autre par Jean Blondeau, bourgeois, sur une terre aux Chaimes de Saint-Fiacre ; — fol. 34, sur une maison, rue Maison-Rouge ; — fol. 35, sur des terres En Champ, à Daix. — Fol. 36. Autre sur une vigne En Louzanne, finage de Dijon (1601). — Fol. 37. Autre sur une vigne en Ravery, finage de Fixey. — Autre sur une maison, rue des Forges, paroisse Saint-Jean. — Fol. 39. Autre sur une maison, devant le petit degré du cloître de la Sainte-Chapelle. — Autre sur des vignes au-dessus de la fontaine d'Ouche. — Fol. 40. Autre sur des vignes aux Ebasoirs, finage de Dijon. — Fol. 41. Autre sur une maison devant le four, à Brochon. — Fol. 42. Autre sur un meix et maison, rue de Savouges, à Epernay. — Fol. 43. Autre sur des vignes en la rue Fourche, à Couchey. — Fol. 44, 45. Autre sur des vignes aux Grandes Vignes de Marsannay (1602). — Fol. 45. Autre sur des vignes en Groche, finage de Dijon. — Fol. 46. Autre sur des terres aux Echezeaux, à Marsannay. — Fol. 47. Autre sur des vignes en Champmaillot-les-Dijon. — Fol. 48. Autre sur des vignes en l'Arbue, finage de Marsannay. — Fol. 49. Autre de meix et maison, rue Basse, à Epernay. — Fol. 50. Autre sur une vigne en Paradis, finage de Dijon. — Autre sur une terre en Theuley, même finage, entre les chemins de la Motte et celui de Saint-Apollinaire. — Fol. 51. Autre sur une terre en Longeotte, même finage. — Fol. 52. Autre sur des vignes en Cray Gigeot, même finage. — Fol. 53. Autre sur une terre au Reposoir. — Fol. 54. Autre sur des vignes en Grand-Champ. — Autre sur une vigne en Theuley. — Fol. 56. Autre par Jean Coquelin, valet de chambre du Roi, contrôleur des garnisons en Bourgogne, sur une maison, rue du Petit-Potet, aboutissant par derrière sur le collège des Jésuites. — Fol. 57. Reconnaissance de cens au profit de la Sainte-Chapelle, sur une vigne aux Pendants de Bray, d'un bout sur la fontaine de la Pageotte. — Fol. 58. Autre par Anne Godran, veuve de Jacques la Verne, avocat, seigneur d'Athée, sur une maison rue Chanoine. — Fol. 59. Autre par Marie David, veuve de Guy Catherine, conseiller au Parlement, sur une maison rue des Argillières, ou de la Chapelle aux Riches. — Fol. 60. Autre sur des vignes en la Penetière, finage de Dijon, au Cray Gigeot, en Theuley, et jardin, rue Croix-Aissanne, joignant la ruelle Gaulon du côté de la Belle Croix. — Fol. 61. Autre sur des vignes aux Roses. — Fol. 62. Autre sur un jardin au faubourg Saint-Michel devant le puits Chaignot, d'un bout sur une rue et de l'autre sur le cours de Suzon — Fol. 63. Autre sur le jardin Rouget, à Vosne ; — fol. 64, sur une maison, rue sous le Tillot de Saint-Philibert ; — fol. 65, sur une maison rue de la Porte d'Ouche, aboutissant par derrière sur Suzon. — Fol. 66. Autre par Guillemette Richard, veuve du contrôleur Noblet, sur une maison rue du Grand Bourg, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon ; — fol. 67, sur des vignes et des terres à Brochon ; — fol. 68, sur une vigne en Salnière, finage de Dijon ; — fol. 69, sur une vigne en Groche ; — fol. 70, sur un meix et jardin, rue es Offrois, faubourg Saint-Michel ; — fol. 71, sur des vignes au Pasquier ; — fol. 72, sur un meix, maison et tannerie au faubourg de la Porte-d'Ouche. — Fol. 73. Autre sur une maison, rue Neuve (1603). — Fol. 74. Autre sur des meix et maisons, rue des Chanoines. — Fol. 75. Autre sur la maison des Trois Pucelles, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 76. Autre sur une vigne en Gratedos. — Fol. 77. Autre sur une vigne en Cresille. — Fol. 77. Autre sur une maison, rue du Bourg, avec son treige pour aller de la cour du Chandelier dans la rue de la Poulaillerie. — Fol. 78. Autre sur une maison au faubourg Saint-Michel, rue es Offrois, du côté du boulevard de Saulx, aboutissant par devant sur la rue commune, et par derrière sur la contrescarpe des fossés de la ville ; — fol. 80, sur une terre rue Croix Aissanne, faubourg de la Porte-Neuve, d'un bout sur Suzon, d'autre sur la rue. — Autre d'un jardin, même faubourg, rue es Offrois. — Fol. 81. Autre sur une vigne en Champ-Chardon, finage de Dijon. — Fol. 82. Autre d'une place vague, rue Chanoine, adossée aux remparts. — Fol. 83. Autre sur une vigne en Fauverney. — Fol. 84. Autre d'une maison sise rue de la Porte-d'Ouche, aboutissant par derrière sur la rue Saint-Philibert. — Fol. 85. Autre sur une vigne en

Manne, finage de Dijon. — Fol. 86. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 87. Autre sur une vigne aux Roses. — Fol. 88. Autre sur une maison rue des Crais. — Fol. 89. Autre sur une maison, rue du Sanglier, près de la Porte Neuve. — Fol. 90. Sur une vigne au Cray Gigeot, entre la rue et le cours de Suzon. — Fol. 91. Autre sur une vigne en Bordenière, finage de Chenôve. — Fol. 92. Autre sur une vigne aux Crais de Pouilly. — Fol. 93. Autre sur une vigne en Louzanne, même finage de Dijon (1604). — Fol. 94. Autre par Eustache le Sec, garde de la monnaie à Dijon, sur des prés à Genlis. — Fol. 95. Autre sur une pièce de vigne en Sauverney, finage de Fontaine. — Fol. 96. Autre sur des vignes aux Petites Ferrières, sur Dijon. — Fol. 97. Autre sur des vignes en Richebourg, aux Communes et en Malconsort, finage de Vosne. — Fol. 99. Autre sur des vignes en Bouteillière, finage de Dijon. — Fol. 100. Autre sur une maison, rue des Nonnains de Tart. — Autre sur des terres en Theuley. — Fol. 101 Autre sur un journal de vigne en Montevigne. — Fol. 102. Autre sur une vigne en Champmol ou Bas de Renne, anciennement la porte des Granges, devant le jeu de l'Arquebuse. — Fol. 103, 108. Reconnaissance de cens au profit de la Sainte-Chapelle, sur une vigne aux Longeottes, finage de Dijon. — Fol. 104. Autre d'une maisonnette à Chenôve devers l'église. — Fol. 105, 110 Autre d'une vigne en Groche. — Fol. 106. Autre d'une maisière, rue des Champs. — Fol. 107. Autre sur un pré en Esseranches, finage de Genlis. — Fol. 109. Autre d'une terre en Theuley, finage de Dijon. — Fol. 110. Autre d'un jardin au faubourg Saint-Michel, en la rue Jean Gaulon. — Fol. 112. Autre d'une terre en Pannetière, finage de Dijon. — Fol. 113. Autre d'une terre au finage de Ruffey. — Fol. 114. Autre d'une maison, rue Chanoine. — Autre de meix, maison et terres à Mirande. — Fol. 115. Autre de vignes en Bouteillières, finage de Dijon. — Fol. 116. Autre d'une maison près du cimetière de Sainte-Foy. — Fol. 118. Autre d'une vigne en la Blaisière, à Ruffey. — Fol. 119. Autre par Vincent Robin, docteur en médecine, d'une maison rue de la Madeleine ou du Puits-Billon. — Fol. 120. Autre des meix Chamberon et Auguegnetet, à Orgeux (1605). — Fol. 121. Autre sur des vignes à Volenay. — Fol. 122. Autre sur un meix, rue de la Bellecroix. — Fol. 123. Autre sur des vignes aux Hatereaux, finage de Dijon. — Fol. 124. Autre par Richard Maire, avocat, sur une maison devant le petit degré du Cloître de la Sainte-Chapelle. — Fol. 125. Autre de vigne en Bray sur le ruisseau de la fontaine de Mande. — Fol. 126. Autre sur le moulin de Fouchanges. — Fol. 127. Autre sur une maison, rue Basse, à Epernay. — Fol. 128. Autre sur une vigne en Maltondu, finage de Dijon. — Fol. 129. Autre sur une vigne en Tésard, même finage. — Fol. 130. Autre par Jean de Xaintonge, conseiller au Parlement, sur une vigne en Montevigne, même finage. — Fol. 131. Autre sur une vigne en la Cariotte, même finage. — Fol. 132. Reconnaissance de cens, au profit de la Sainte-Chapelle, sur une maison, rue Chanoine, joignant, du côté de la rue Vannerie, la maison de M. Legrand, premier président de la Chambre des comptes. — Fol. 133, 134. Autres sur une maison, rue Roulotte. — Fol. 135. Autre sur une maison, rue aux Chanoines. — Fol. 136. Autre sur une forge à Saulon-la-Chapelle, en la Grande Rue. — Autre sur une maison et des terres à Fénay. — Fol. 140. Autre sur une maison, rue des Argillières ou de la Chapelle-aux-Riches. — Fol. 142. Autre sur une maison, rue de l'Archerie. — Fol. 143. Autre sur une terre à Beire-le Chatel. — Autre de meix, maisons, terres, prés à Pasques. — Fol. 147. Autre d'une vigne aux Argillières, finage de Dijon. — Fol. 148. Autre d'une maison, rue Desects, à Gevrey (1606). — Fol. 149. Autre de vignes au même lieu. — Fol. 150, 152, 154, 155. Autres sur une vigne en Groche, aux Lentillières, aux Plantes de Selongey. — Fol. 153. Autre sur une maison et jardin, rue du Sachot, à Fixin. — Fol. 154. Autre sur une maison, rue du Marché-au-Blé. — Fol. 157. Autre sur des meix, maisons, granges, rue du Milieu, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 158. Autre sur une vigne en Bonnemère, finage de Dijon. — Fol. 159. Autre sur une maison, rue de la Poulaillerie. — Fol. 160. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 161. Autre par la veuve de Odot Martin, maître des Coches, d'une maison, rue Croix Aissanne, au faubourg Saint-Michel (1607). — Fol. 162. Autre d'une vigne aux Lentillières, finage de Dijon. — Fol. 163. Autre d'une vigne en Pierre Odard, finage de Chambolle. — Fol. 165. Autre d'une maison, rue Franche, à Ouges. — Fol. 166. Autre d'une maison et vigne, rue Ribaude, à Fixin. — Fol. 167. Autre d'une vigne au Petit Pasquier, à Dijon (1608). — Fol. 168. Autre en Paradis. — Fol. 169. Autre sur une maison, rue des Forges, faisant le coin de la rue tirant à la vieille Poissonnerie, anciennement appelée la Tournelle. — Fol. 170, 180. Reconnaissance de cens au profit du chapitre sur une vigne à Marsannay. — Fol. 171. Autre sur le meix Jean Rousseau, à Marliens. — Autre sur une vigne en Argot, finage de Ruffey. — Fol. 172. Sur une terre derrière le moulin de Fauverney. — Fol. 174. Autre sur un meix et jardin, rue Chanoine, touchant aux remparts de la ville. — Fol. 175. Autre sur une vigne en Seulley, finage de Dijon. — Fol. 176. Autre sur une terre aux Charmes de Saint-Fiacre, finage de Saint-Apollinaire (1609). — Fol. 177. Autre sur deux maisons et jardin sis rue du Grand Bourg. — Fol. 179, 185. Autre sur une maison proche l'église Saint-Pierre, anciennement l'hôtellerie du Bœuf, aujourd'hui l'hôtel Saint-Pierre (1610); — fol. 180, sur une chenevière en la rue des Moulins-Saint-Etienne. — Fol. 182. Autre sur une vigne en Fauverney, finage de Dijon. — Fol. 183. Autre sur une vigne en Paradis; — fol. 186, en la Friande. — Fol. 183. Autre sur une maison rue et proche le vieil Collège des Martins. — Fol. 188. Autre sur des maisons et jardin, rue du Bourg (1611). — Fol. 190. Autre sur une vigne en Champnemy, finage de Fontaine. — Fol. 191. Autre sur une vigne aux Ebazoirs, finage de Dijon. — Fol. 192. Autre sur une vigne en Groche. — Fol. 193, 195. Autre sur une maison, rue au-dessus du Bourg. — Fol. 196. Autre sur une vigne en la Blaisière, finage de Dijon (1612). — Fol. 197. Autre semblable (1613). — Fol. 198, 206. Autre d'une maison, ruelle du cours de Suzon, derrière le grand Bourg. — Fol. 200. Autre sur une maison, grande rue Saint-Nicolas, touchant au petit cimetière de l'église. — Fol. 201. Autre sur une maison rue de la Porte-Neuve, autrement du Porc-Sanglier. — Fol. 202. Autre sur une maison sise même rue. — Fol. 203. Autre sur une maison, rue de la Maison-Rouge, derrière les Carmes. — Fol. 204. Autre sur une vigne en Creusot, autre en Groche, finage de Dijon. — Fol. 207. Reconnaissance de cens au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle, sur une vigne en Presle (1614) ; — id. en Groche, finage de Dijon. — Fol. 210 Autre sur une maison au-dessus de la rue des Champs. — Fol. 211. Autre sur un jardin, rue du Grand Bourg et un treige allant de cette rue sur le cours de Suzon. — Fol. 213. Autre sur une maison au carré des cinq rues. — Fol. 214. Autre sur une maison, rue Saint-Nicolas, dite de l'Ane Royer. — Fol. 215. Autre sur une terre, rue des Offrois. — Fol. 216. Autrè sur une maison, rue de la Porte-Guillaume, près le logis de l'Ecu de France. — Fol. 217. Autre sur une maison, sise rue Saint-Germain, à Auxonne. — Fol. 218. Autre sur une vigne en Pied-de-Mont et aux Lentillières, finage de Dijon. — Fol. 229. Autre sur une vigne aux Longeottes (1615). — Fol. 221. Autre sur une maison sise rue de la Porte-d'Ouche, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon. — Fol. 222. Autre sur une terre au finage d'Epernay. — Fol. 223. Autre sur une maison, rue de la Poulaillerie. — Fol. 224. Autre sur une vigne, en Giron, finage de Dijon. — Fol. 225. Autre sur une terre, finage de Marliens (1616). — Fol. 226. Autre sur une maison, rue Aubelin-Picard qui tire à la Bellecroix. — Fol. 227. Autre sur une maison, rue du Sachot, à Fixin. — Fol. 228. Autre par Jean Courte, docteur en médecine à Beaune, de vignes sur le finage de Volenay. — Fol. 230. Autre sur des vignes aux Lentillières, en Grosse Tête, finage de Dijon. — Fol. 232. Autre par Pierre Thomas, conseiller maître à la Chambre des Comptes, sur une terre au faubourg Saint-Pierre, en la rue des Moulins. — Fol. 235. Autre sur une maison rue de la Poulaillerie. — Fol. 237. Autre d'une vigne en la côte d'Ahuy, finage de Fontaine. — Fol. 239. Autre du meix de la Maison Blanche, à Epernay. — Fol. 240. Reconnaissance de cens au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle, par Jeanne Legourd, veuve de Joseph Griguette, greffier en chef du Parlement, sur un champ à Epernay, joignant son enclos. — Fol. 241. Autre sur une maison, rue de Cherlieu. — Fol. 242. Autre sur une vigne en Groche, finage de Dijon. — Fol. 243. Autre sur une vigne en Montevigne (1617). — Fol. 245. Autre sur une maison, rue Saint-Nicolas, en la Cour de l'Asne Royer. — Fol. 247. Autre sur le meix Baudier, à Savouges. — Autre sur une maison, rue du Grand Bourg. — Fol. 248. Autre par Barthélemy Jachiet, solliciteur des causes du roi, sur une maison, rue de la Chaudronnerie, paroisse Saint-Michel. — Fol. 250. Autre par Marie Espiard, veuve de Nicolas Humbert, conseiller maître à la Chambre des Comptes, sur un jardin au faubourg Saint-Michel, rue Croix-Aissanne, aboutissant d'orient sur le cours de Suzon et au milieu duquel il y a un gros corps de logis, colombier nouvellement bâti. — Fol. 253. Autre sur un may et jardin, sis derrière des maisons rue du Grand Bourg. — Fol. 255. Autre sur une maison rue de la Porte d'Ouche, aboutissant par derrière sur la rue Saint-Philibert. — Fol. 256, 259. Autre sur une vigne en Fauverney, finage de Dijon. — Fol. 257. Autre sur une maison sise devant l'hôpital Saint-Fiacre, aboutissant par derrière sur le jardin des Jacobines. — Fol. 259, 260. Autre sur une vigne en Bonne Œuvre, en la Fin de Manne, en Groche, finage de Dijon. — Fol. 264, 271, 273, 275. Autre sur des vignes en Sauvernier, finage de Dijon (1618). — Fol. 272. Autre sur une vigne aux Lentillières, finage de Dijon. — Fol. 274. Autre sur un meix au faubourg Saint-Michel, rue des Oilliers. — Fol. 276, 278. Autre sur une terre en Louzaine et au Poirier Gilles, finage de Saint-Apollinaire. — Fol. 277. Autre sur une terre en Bonnemère, finage de Dijon. — Fol. 298. Autre par Pierre de la Mare, conseiller maître en la Chambre des Comptes, sur une maison sise rue de la Charbonnerie, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon. — Fol. 280. Reconnaissance de cens au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle sur une maison au Marché au blé. — Fol. 282. Autre sur des vignes en la Côte d'Ahuy, en Souverney, finage de Fontaine. — Fol. 284. Autre marché passé par le chapitre pour la couverture des bâtiments de Mailly. — Fol. 285. Reconnaissance de cens sur des vignes en la Girouarde, en Groche, en Theuley, finage de Dijon. — Fol. 287. Autre sur une maison sise rue Saint-Germain, à Auxonne. — Fol. 288. Autre sur une vigne en Sauvernier, finage de Dijon. — Fol. 290. Autre sur une maison et des héritages à Etaules. — Fol. 291. Autre sur une vigne en la Bordenière, finage de Chenôve. — Fol. 292. Autre de vignes en Richebourg, aux Saustis, finage de Vosne. — Fol. 294. Autres sur une vigne en Theuley, en Cray Gigeot, en Combe Rateau, finage de Dijon. — Fol. 297 Autre sur une vigne aux Crais de Pouilly, finage de Dijon (1619). — Fol. 299, 302. Autres sur une terre au Petit Ouges. — Autre sur une terre aux Pendants de Bray, en la Girouarde, en Giron, finage de Dijon. — Fol. 303. Autre sur une maison, paroisse Saint-Philibert, devant les Cármes, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon. — Fol. 304. Autres sur une vigne aux Argentières, en Theuley, en Cray Gigeot, en la Gérouarde, finage de Dijon. — Fol. 308. Autre sur des vignes en Suchot, finage de Vosne. — Autre sur une maison, rue du Grand Bourg, aboutissant par derrière sur la rue des Tueulx. — Fol. 309. Autre sur une vigne aux Maizières devant Saint-Martin, finage de Dijon. — Fol. 310, 313. Autre sur une vigne en Charmot, aux Plantes, finage de Fontaine. — Fol. 311. Autre sur une maison, rue Roulotte. — Fol. 314. Autre sur une vigne vers Saint-Jacques, aux Roses, finage de Dijon. — Fol. 316. Reconnaissance de cens au profit de la Sainte-Chapelle sur un emplacement, rue du Mitant, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 317. Autre sur une vigne au clos Guillaume, finage de Fontaine. — Fol. 318. Autre sur une vigne aux Ebazoirs, finage de Dijon. — Fol. 319. Autre sur une vigne en Champeloux, finage de Daix. — Fol. 320. Autre sur des vignes aux Perrières, finage de Dijon. — Fol. 321. Autre sur des vignes en Lauzanne, finage de Saint-Apollinaire. — Fol. 322, 324. Autre sur une maison, rue de la Porte Fermerot. — Fol. 323. Autre sur des terres aux Plantes de Longvic, en Paradis, finage de Dijon. — Fol. 324, 331. Autre d'une vigne en Champeloux, finage de Daix (1620). — Fol. 327. Autre d'une vigne aux Allouottes, finage de Chenôve. — Fol. 328. — Autre sur une maison sise rue des Crais, paroisse Saint-Philibert. — Fol. 329. Autre sur une vigne aux Roses. — Fol. 330, 338. Autre sur une terre en Louzanne, finage de Saint-Apollinaire. — Fol. 331. Autre sur une maison sise rue des Forges. — Fol. 333. Autre sur des vignes en Grasses Testes, finage de Marsannay. — Fol. 334. Autre sur une vigne en Bernard, aux Lentillières, au Cray Gigeot, finage de Dijon. — Fol. 339. Autre sur un meix à Marliens. — Fol. 340. Autre sur une tannerie, au faubourg d'Ouche. — Fol. 341. Autre sur une vigne au Cray Gigeot, aux Lentillières, finage de Dijon. — Fol. 344. Autre par Paris Regnaut, procureur à la Chambre des Comptes, sur une maison rue du Petit-Potet. — Fol. 346. Autre sur une vigne en Combe Rateau, finage de Dijon. — Fol. 347. Autre sur une maison devant et vis-à-vis celle du Rabot, sur Notre-Dame. — Fol. 348. Autre par Pierre Leflaive, procureur au Parlement, sur une maison, rue du Petit Potet. — Fol. 349. Autre sur la maison dite de l'Ane Royer, rue Saint-Nicolas. — Fol. 350. Autre sur trois pièces de terre qui souloient être en jardin, rue Croix-Aissanne, au faubourg Saint-Michel. — Fol. 351. Reconnaissance de cens, au profit du chapitre de la Sainte Chapelle, sur une vigne aux Pendants de Bray, finage de Dijon ; — fol. 353, sur une vigne aux Alouottes, en Chenevary, finage de Chenôve ; — fol. 356, sur une vigne au Bordeau Margot, finage de Dijon. — Fol. 357. Autre d'une vigne aux Ebasoirs, même finage (1621). — Fol. 358. Autre sur une vigne en Essurteaux, finage de Fontaine. — Fol. 358. Autre d'une maison devant les Cordeliers, faisant le coin tirant du couvent à la Madeleine, tenant d'un long aux héritiers de M. Quarré, conseiller au Parlement, d'autre long à une rue tirant du Palais au couvent, affrontant par devant sur la grande place des Cordeliers appelée la place au Foin. — Fol. 360. Autre sur des vignes à la Pugevise, finage de Dijon. — Fol. 362. Autre sur une maison, rue Verrerie, aboutissant par derrière sur la maison de M. Paul Dumay, conseiller au Parlement. — Fol. 363. Autre sur une maison, rue des Trois-Pucelles ou des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 364. Autre sur la première arcade du pont d'Ouche, à Dijon ; — autre sur une vigne au Petit Poussot, finage de Chenôve. — Fol. 365. Autre sur une terre en Crésille. — Fol. 367. Autre d'une maison, rue Aubelin-Picard, au faubourg Saint-Pierre.

G. 1236. (Registre.) — In-folio, 586 feuillets, papier ; reliure en veau.

1622-1718. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Cartulaires. Livre des reconnaissances de cens grossoyées par Vautherin, notaire à Dijon de 1622 à 1645 et par Prieur aussi notaire de 1615 à 1695. — Fol. 1. Reconnaissance de cens sur une vigne, en Goutte d'Or, finage de Chenôve (1622) ; — sur une vigne en Manne, au finage de Dijon. — Fol. 2. Reconnaissance de cens sur une maison, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 2-5. Autre sur des vignes aux Hatereaux, aux Perrières, en Bernard, en la Blaisière, finage de Dijon. — Fol. 6. Autre sur des terres en l'Aubépin, finage de Chenôve. — Fol. 7. Autre sur un jardin, rue des Offrois, au faubourg Saint-Michel ; — autre sur une vigne en Mal Tondu, en Hatereaux, finage de Dijon. — Fol. 10. Autre sur une maison, rue de la Porte-Neuve. — Fol. 11, 12. Autre sur une maison et jardin, rue des Offrois ; — autre sur une vigne au Cray Gigeot, près le pont Gaulpin. — Fol. 13. Autre sur une vigne en Manne (1623) ; — autre par Jacques Soyrot, trésorier de l'extraordinaire des guerres, sur une maison, rue de la Vannerie — Fol. 14. Autre par le même sur une maison, rue du Grand Pautet ; — autre sur une vigne devant l'église de Saint-Apollinaire. — Fol. 16. Autre sur une maizière, rue Haute, à Blagny ; — autre d'une terre aux Longennes, finage de Saint-Apollinaire. — Fol. 17. Autres sur des terres en Theuley, en Citeaux ou au Bordeau Margot, finage de Dijon. — Fol. 19. Autre sur une maison, rue Saint-Philibert, aboutissant par derrière sur le cours de Renne ; — autre sur une maison, rue des Argillières ou des Loges. — Fol. 20. Autre sur une vigne, aux Pendants de Bray, finage de Dijon. — Fol. 21. Autre sur les vignes du Gaudière, devant l'église de Saint-

Apollinaire. — Fol. 25. Autre sur des vignes en Sauverney, finage de Dijon. — Fol. 26. Autre sur des vignes, en la rue des Fourches, à Couchey. — Fol. 27. Autre sur une maison, rue Roulotte (1624). — Fol. 28. Autre sur une vigne aux Lentillières. — Fol. 29. Autre par Jean Gontier, seigneur d'Ebaty, conseiller au Parlement, sur une maison devant le petit degré du Cloître de la Sainte-Chapelle. — Fol. 29. Autre sur une maison, rue du Sanglier, derrière le Vieux Collège; — autre sur une maison, rue des Grands-Champs. — Fol. 31. Reconnaissance de cens sur une terre, rue de la Bellecroix, aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 32, 37, 39, 41. Autre sur une vigne en Champ Coignot, finage de Dijon. — Fol. 33, 36, 37. Autre sur la grande vigne de Marsannay. — Fol. 32, 35. Autre sur une vigne en Desrée, en Argault, finage de Gevrey. — Fol. 34. Autre sur une vigne en la rue des Fourches et aux Crais, à Couchey. — Fol. 38. Autre sur le meix Simon, à Orgeux; — autre sur une maison, rue des Forges, paroisse Notre-Dame. — Fol. 39, 41. Autre sur une vigne en Giron, au Prunier, en Bernard, en Champ Cognot, finage de Dijon. — Fol. 42. Autre sur une vigne en Champ Viau, finage de Daix ; — autre sur une vigne en Marc, finage de Talant. — Fol. 43. Autre sur une vigne en Champvenin, finage de Fontaine ; — autre sur une vigne en Champ Chardon, en Sauverney, finage de Dijon. — Fol. 45. Autre par Isaac Soyrot, avocat au Parlement, sur une maison, rue Chanoine (1625) ; — autre sur une terre en la Girouarde; — fol. 46, sur une maison au haut des Ormes, à Epernay ; — autre sur une vigne au Perrigny, en Champ Coignot, finage de Dijon. — Fol. 48. Autre sur une maison, rue des Grands-Champs. — Fol. 48, 50. Autre sur une vigne au Rupt de Pouilly, en Theuley, en Grand Champ, en Manne. — Fol. 50. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 51. Autre par Antoine Nicaise, procureur au Parlement, sur une maison, rue du Petit-Potet ; — autre sur une vigne en Champelux, finage de Fontaine. — Fol. 52, 56. Autres sur des vignes au Prunier, en Sauverney, en Poussot, en Atereau, es Plantes de Longvic. — Fol. 54. Autre sur une maison, rue aux Prêtres. — Fol. 57. Autre par Jean Roserot, procureur au Parlement, sur une maison, rue du Petit-Potet ; — autre sur une maison, rue Saint-Nicolas, à l'entrée de la cour de l'Ane Royer. — Fol. 58. Autre sur une vigne en Giron ; — autre sur des prés aux Espréaulx de Genlis. — Fol. 59. Autre sur une maison, rue Gauche, devant les Carmes ; — autre sur des vignes aux Roses, en Groche, en Champ Cognot, en Atereau, en Combe Rateau, aux Pendants de Bray, finage de Dijon. — Fol. 62. Reconnaissance de cens sur un meix emplanté d'arbres, grande rue, à Epernay. — Fol. 63, 66. Autre sur une vigne aux Pendants de Bray, en Bernard, finage de Dijon. — Fol. 65. Autre sur une maison, en la petite rue qui tire de la rue des Champs au Château. — Fol. 66. Autre sur une vigne au Trepey, finage de Chenôve. — Fol. 67. Autre sur une vigne aux Combottes, finage de Talant. — Fol. 68. Autre sur une vigne au Souvernier, en Murgey, finage de Dijon. — Fol. 69. Autre sur une maison, à Ouges. — Fol. 70. Autre sur une maison, rue es Beliots (1627) ; — autre sur une vigne en Maizière, en Giron, finage de Dijon. — Fol. 71, 77. Autre sur une maison, rue Maison-Rouge. — Fol. 72. Autre sur une maison, à la Porte Fermerot; — autre sur une vigne aux Pendants de Bray. — Fol. 72. Autre sur une vigne, près de l'église de Chenôve. — Fol. 73, 74. Autre sur une vigne au Grand Pasquier, en Theille, finage de Dijon ; — fol. 75, sur une étable, rue du Chapeau Rouge. — Fol. 76. Autre sur une vigne en Manne, en l'Ecuperie. — Fol. 77. Autre sur une vigne en Maizières, Goutte d'Or, finage de Chenôve. — Fol. 78. Autre sur une vigne en Murgey, aux Vieilles Fourches ; — autre sur une vigne en la Goudrande, finage de Chenôve ; — fol. 80, sur une chenevière près la chapelle du faubourg Saint-Nicolas ; — sur une maison, rue tirant du Morimont au pont Arnaut; — sur une terre, rue des Bordes; — fol. 81, sur une vigne aux Allouettes, finage de Chenôve. — Fol. 82. Autre sur une vigne aux Plantes de Fontaine, en Champ Cognot, finage de Dijon. — Fol. 83. Autre sur une vigne es Marc, finage de Talant (1628). — Fol. 84. Autre sur une vigne aux Atereaux. — Fol. 84, 88. Autre sur une maison, sise rue de la Porte Neuve ou du Porc Sanglier. — Fol. 85. Reconnaissance de cens sur une vigne au clos Gigeot. — Fol. 86. Autre sur des vignes à Vosne. — Fol. 87. Autre sur une vigne en Champ-Chardon, en la Blaisière. — Autre sur une vigne au finage de Plombières. — Fol. 91. Autre sur une maison et banc entre la rue du Bourg et celle des Tueurs. — Fol. 91. Autre sur une vigne au finage de Marsannay. — Fol. 94. Autre sur une vigne en Cray, finage de Couchey. — Autre sur une maison rue des Forges. — Autre sur une maison rue Derrière-N. D. — Fol. 96. Autre sur un quartier de meix à Epernay. — Fol. 97. Autre sur une maison sise rue Maison-Rouge. — Autre sur un ancien emplacement de maison, rue des Noirots, au faubourg Saint-Michel. — Autre sur une maison cour de l'Ane Royer, rue Saint-Nicolas ; — fol. 99, sur une terre en Panette, en Cresille; — fol. 100, sur une maison place de la Sainte-Chapelle ; — autre sur une vigne en la Boutellière; — fol. 103, sur une vigne aux Alouetttes, finage de Chenôve. — Fol. 104. Autre sur une maison à Gevrey, proche le château. — Fol. 105. Autre sur un meix, à Savouges ; — fol. 106, sur une maison, rue sur Suzon, derrière le Bourg (Dauphine). — Fol. 107. Autre sur une vigne en Manne, finage de Dijon. — Fol. 107. Autre sur un jardin rue des Offrois, au faubourg Saint-Michel (1629). — Fol. 108. Autre sur une terre en Vasselot, finage de Fauverney ; — autre sur une maison rue de la Petite Boucherie, devant la croix du carré des cinq rues. — Fol. 110. Autre sur une vigne en Bernard. — Fol. 112. Autre par Prudent Boisselier, conseiller au Parlement, sur une maison, cour et jardin, rue de la Charbonnerie, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon. — Fol. 113, 115. Autre sur une vigne en Theuley, en la Friande ; — autre sur une maison rue de la Porte-Neuve. — Fol. 115. Autre sur une terre en Turley, aboutissant de midi sur le chemin de Champmaillot, et de nord sur un chemin tirant à la Motte Bretin. — Fol. 116. Reconnaissance de cens sur une vigne en Beauvoir (1630) ; — autre sur une maison rue au Carron, à Fontaine. — Fol. 117. Autre sur un meix, à Epernay. — Fol. 119. Autre sur une grange, rue Saint-Philibert. — Fol. 121. Autre d'une tannerie au faubourg d'Ouche (1633) ; — autre sur une maison et banc de boucherie, rue du Grand Bourg, aboutissant sur la rue des Tueurs. — Fol. 122. Autre sur une vigne en Champregnaut, en Plantes, la Mer, finage de Dijon. — Fol. 124. Autre sur une maison, rue Chanoine ; — autre sur une vigne en Bussy, finage de Dijon. — Fol. 125. Autre sur une vigne au Pâquier, finage de Dijon (1634) ; — autre sur une vigne en Longefey, finage de Saint-Apollinaire. — Fol. 126. Autre sur une maison, tannerie, jardin et verger, aboutissant de levant sur la rivière d'Ouche et de l'autre sur la fausse rivière du côté du pont Aubriot ; — autre sur un meix, rue aux Offrois, faubourg Saint-Michel. — Fol. 127, 128. Autre sur une vigne au Creusot, aux Avenas, finage de Dijon ; — autre sur une vigne en la Goudrande, finage de Chenôve. — Fol. 129. Autre sur une vigne sur le finage de Plombières au grand Vaubrain (1635). — Fol. 134. Autre sur des vignes au faubourg Saint-Michel, aux Argentières, en Theuley, finage de Dijon (1636). — Fol. 134, 135. Autre sur des vignes en la Croix-Saint-Germain, en Cray, finage de Couchey. — Fol. 135. Autre sur une vigne en Suchot, finage de Vosne. — Fol. 136. Autre sur une maison au coin des Cinq rues. — Fol. 136. Autre sur une maison rue des Champs (1637). — Fol. 137. Autre sur une vigne en Combe Rateau, en Theuley, finage de Dijon. — Fol. 138. Autre sur une maison, rue Vannerie. — Fol. 139. Autre sur une vigne au Grand Pâquier, finage de Dijon. — Reconnaissance de cens sur une maison, rue de la Vieille Chaudronnerie. — Fol. 140. Autre sur une vigne aux Cariottes ; — autre sur une maison en la place du Champ du Morimont. — Fol. 141. Autre sur une maison, rue du Sanglier ; — autre sur une vigne aux Plantes de Longvic. — Fol. 142. Autre sur une maison, sise rue du Bourg, aboutissant sur la cour Chandelier (1638). — Fol. 143. Autre sur une vigne au Puit Merdereau, finage de Vosne. — Fol. 144. Autre par Joly, notaire royal, sur une maison, rue de la Verrerie. — Fol. 144. Autre sur un petit bâtiment, rue du Chapeau-Rouge (1639). — Fol. 145. Autre sur des vignes au clos de Jol, à Marsannay. — Fol. 146. Autre sur des vignes aux Plantes de Fontaine. — Fol. 147. Autre sur une maison, rue au dessus du Bourg ; — autre sur une maison, rue de la Porte-Fermerot. — Fol. 148. Autre sur des vignes en la Fontaine d'Ouche ; — autre sur une maison, rue du Grand Pautet. — Fol. 149. Autre sur une vigne en Tesart, finage de Dijon. — Fol. 150. Autre sur une vigne en Sauvernay, finage de Dijon (1640) ; — autre sur une terre à Orgeux. — Fol. 151. Autre sur une maison, rue de la Porte-Neuve ; — autre sur une tannerie et maison au faubourg d'Ouche, près le pont Aubriot ou aux Chèvres. — Fol. 152. Autre sur une maison, rue es Beliots. — Fol. 153. Autre sur une maison, rue du Pautet. — Fol. 154. Autre sur une vigne au Suchot, finage de Vosne (1641) ; — autre sur une maison, rue de la Porte au Lion. — Fol. 157. Autre sur une maison, rue Chanoine ; — autre sur une vigne en Champeaux. — Fol. 158. Autre sur une maison, rue Porc Sanglier. — Fol. 159. Autre sur une maison, rue des Champs. — Fol. 160. Autre par Catherine Perrot, veuve de Claude Pérard, bourgeois, sur une maison, rue de la Poulaillerie. — Reconnaissance de cens sur des vignes aux Longeottes, finage de Dijon. — Fol. 162. Autre par François Baudot, procureur au Parlement, sur une maison, rue des Champs, sur une autre à la Porte Fermerot. — Fol. 163. Autre sur une maison, rue Chanoine (1643) ; — autre sur une maison, rue Maison-Rouge. — Fol. 164. Autre sur une maison, rue du Bourg. — Fol. 165. Autre sur une maison, près de l'église Saint-Nicolas. — Fol. 166. Autre par Adam Gadolet, maître tripotier du tripot de la Poissonnerie, et Maussier Gérardin, tripotier du tripot de la rue Guillaume, de cinq meix situés à Orgeux. — Fol. 167. Autre de vignes sur le finage de Chenôve ; — autre d'une maison, rue Neuve. — Fol. 168. Autre d'une maison, rue Porc Sanglier ; — autre d'une chenevière rue de la Bellecroix, de vignes au Mont Chapet, aux Lentillières, finage de Dijon. — Fol. 170. Autre par Louis Guenot, sergent général à Dijon, sur une maison, rue Saint-Philibert, tenant à la ruelle qui monte aux remparts. — Fol. 171. Autre sur une maison et banc, sise rue du Bourg, aboutissant sur la rue des Tueurs. — Fol. 172. Autre sur une maison sise rue de l'Archerie ou derrière les halles (1645). — Fol. 173. Autre sur une maison, sise rue de la Porte Neuve. — Fol. 174. Autre sur une maison et grange, à Chevigny-Fénay. — Fol. 175. Actes reçus par Prieur (1653) ; — autre du moulin Picard, de terres et prés au finage du Val de Suzon. — Fol. 177. Autre sur une maison, rue de la porte Guillaume (1654). — Fol. 178. Autre sur une vigne en Theuley. — Fol. 179. Autre sur une maison au carré des cinq rues. — Fol. 181. Autre par Pierre Odebert, chevalier, conseiller, président des Requêtes du Palais, sur une maison sise grande place de la Sainte-Chapelle. — Fol. 182. Reconnaissance de cens sur une vigne au Cloux Gigeot ; — sur une maison, rue de la Vannerie (1654). — Fol. 183. Autre sur une vigne en Crésille, finage de Dijon (1653) ;

— autre sur une terre à Chevigny-Fénay. — Fol. 185. Autre sur une vigne en Sauverney, finage de Dijon. — Fol. 186. Autre semblable (1655). — Fol. 187. Autre par Jean Demotte, commis garde des sacs du Parlement, sur une maison faisant le carré de la rue de la Sainte-Chapelle et de celle devant les Jésuites. — Fol. 189. Autre de terres sur Orgeux. — Fol. 190. Autre sur une maison faisant le carron de la rue du Rabot, qui tire de la rue derrière Notre-Dame à la Sainte-Chapelle ; — autre sur une maison, rue du Marché au Blé. — Fol. 191. Autre sur des terres en Montbardon, finage de Chenôve (1656) ; — autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 193. Autre sur un grand meix, rue Porc-Sanglier (1657). — Fol. 194. Autre sur un meix, rue Aubelin Picard, au faubourg Saint-Pierre.— Fol. 195. Autre sur des vignes en Champlux, finage de Daix ; — autre sur une maison et tannerie située au faubourg d'Ouche, entre les deux rivières. — Fol. 196. Autre sur une maison, rue Gauche, devant l'église des Carmes. — Fol. 197. Autre sur une maison à Chevigny-Fénay, à l'entrée du village, du côté de Dijon. — Fol. 199. Autre sur une maison, rue du Tillot. — Fol. 200. Autre sur une vigne en Sauverney, aux Poussots. — Fol. 201. Autre sur une vigne en Bourdeneire, finage de Chenôve. — Fol. 203. Autre sur un emplacement de maison, rue du Sachot. — Fol. 204. Autre d'une vigne au Cloux Gigeot, aboutissant sur le cours de Suzon, finage de Dijon (1658). — Fol. 205. Autre par Philippe Languet, écuyer, conseiller du roi en la grande chancellerie de Bourgogne, sur une maison sise entre les rues Charrue et des Argillières (1659). — Fol. 205. Autre sur le pré de la fontaine Merle, à Chevigny-Fénay (1660). — Reconnaissance de cens sur une vigne en Prunière, finage de Fontaine. — Fol. 208. Autre sur une maison, rue Saint-Jean, près les pères de l'Oratoire. — Fol. 208. Autre sur une vigne en Grand Champ. — Fol. 209. Autre sur le meix Michel, à Epernay (1662). — Fol. 210. Autre sur une terre aux Longennes ; — autre sur une maison, rue de la Porte-Neuve (1663). — Fol. 211. Autre sur un meix, rue Croix Aissanne ; — autre sur une maison, rue Maison-Rouge. — Fol. 212. Autre sur une maison, rue de la Madeleine ; — autre sur une maison, rue du Grand-Pautet. — Fol. 213. Autre sur une maison, rue de la Poulaillerie. — Fol. 213, 215. Autre sur une maison, rue de Charlieu (1664). — Fol. 214, 224. Autre de terres sur Chevigny-Fénay. — Fol. 216, 217. Autres sur des vignes en Richebourg, es Eschamp, finage de Vosne. — Fol. 217, 219, 221. Autre sur une vigne aux Grandes Vignes de Marsannay. — Fol. 218. Autre sur une vigne en Sauverney, finage de Dijon ; — autre sur des vignes derrière le clos de Vougeot. — Fol. 219, 220. Autre sur des vignes en Drée et en Champ, finage de Gevrey. — Fol. 221. Autre sur une vigne en Suchot, finage de Vosne. — Fol. 222. Autre sur une vigne aux Verchières, finage de Couchey. — Fol. 224. Autre sur une maison, rue Saint-Jean, faisant le carron de la rue des Forges ; — autre sur des vignes à Couchey. — Fol. 225. Autre sur une terre, sur le ruisseau de la fontaine de la Pageosse, finage de Dijon ; — autre d'une terre sur Montot. — Fol. 226. Autre sur un meix, à Blagny-sur-Vingeanne. — Fol 227. Autre sur les preys au finage de Genlis (1665) ; — autre sur une maison, rue de la Porte-Neuve. — Fol. 228. Autre sur une vigne en Bussy ; — autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 229. Autre sur une vigne au Creusot ; — autre sur une vigne aux Plantes, finage de Marsannay ; — fol. 230, sur une étable et un jardin, rue du Sachot. — Reconnaissance de cens sur une maison, rue Saint-Philibert, tenant à une ruelle montant aux Remparts. — Fol. 231. Autre sur un meix et terres à Fouchanges ; — autre sur des vignes en Theuley et en Groche ; — autre sur un meix à Epernay. — Fol. 233. Autre par Barthélemy Moreau, procureur au Parlement, sur un pressoir, rue Saint-Philibert. — Fol. 234. Autre par Pierre Borne, commis aux Etats de Bourgogne, sur une maison à l'angle des rues de la Sainte-Chapelle et des Jésuites, aboutissant par derrière sur M. Joly, président; — autre sur un meix à Epernay. — Fol. 235. Autre sur des vignes aux Atereaux, en l'Escuperie, finage de Dijon. — Fol. 236. Autre sur une tannerie entre la rivière d'Ouche et la rue de la Petite-Verne. — Fol 236. Autre sur une maison, rue du Sanglier (1666). — Fol. 237. Autre sur une maison, rue au Comte ; — autre sur une maison, rue Chaudronnerie. — Fol. 238. Autre sur une maison, rue Chanoine ; — autre sur une maison, rue au-dessus du Bourg. — Fol. 240. Autre sur des meix et jardins sis entre la rue des Prêtres et la rue du Milieu, au faubourg Saint-Nicolas, où étaient des maisons qui furent démolies environ l'an 1636. — Fol. 241. Autre sur une maison, rue Roulotte, tenant d'un côté aux remparts de la ville ; — autre sur une maison, rue du Puits Billon ou de la Madeleine. — Fol. 242. Autre d'une maison, sise devant la croix du coin des cinq rues. — Fol. 243. Autre sur une maison sise rue Vannerie ; — autre d'une maison, sise place de la Sainte-Chapelle. — Fol. 244. Autre sur deux meix, sis à Fixey, rues Haute et Basse. — Fol. 244. Autre sur des vignes en Comberoye et aux Haraudes, finage de Talant (1667). — Fol. 245. Autre sur une maison, sise rue des Champs ; — autre par Claude Marc, greffier en chef des Requêtes du Palais, sur une maison, rue Madeleine. — Fol. 246. Reconnaissance de cens sur une maison, rue Poulaillerie ; — autre par Jean Legrand, marchand, et Claude Mallogé, procureur, sur une maison, sise derrière Saint-Jean, aboutissant par derrière sur le cours de Renne ; — autre sur une vigne en Sauverney, finage de Dijon. — Fol. 248. Autre sur un emplacement, rue du Milieu, au faubourg Saint-Nicolas ; — autre sur un emplacement, rue des Coquins, au même faubourg. — Fol. 249.

Autre sur une maison, rue des Champs. — Fol. 250. Autre par Claude Jehannin, substitut du procureur général au Parlement, sur une maison, rue du Marché au Blé (1668). — Fol. 251. Autre sur une vigne au Trepey, finage de Chenôve ; — autre sur une terre aux prés de Fontaine. — Fol. 252. Autre sur une maison, rue au Comte, où était l'hôtellerie de l'Orange. — Fol. 253. Autre sur des vignes aux Plantes de Marsannay. — Fol. 254. Autre sur une vigne au meix Rougeot, à Ahuy ; — autre sur une vigne au Clos Gigeot sur Suzon, en Bernard. — Fol. 257. Autre par Jean Genreau, procureur au Parlement, sur une maison, rue du Tillot, faisant le quarron pour aller en l'église Saint-Philibert et au Morimont (1669) ; — autre sur des terres à Savouges. — Fol. 258. Autre sur une vigne en Grandchamp, finage de Dijon. — Transaction entre le couvent des Carmélites et le chapitre de la Sainte-Chapelle pour le paiement des cens sur des maisons englobées dans l'enclos du monastère. — Fol. 260. Reconnaissance de cens sur des vignes à Brochon ; — autre sur une vigne au Clos Gigeot tenant de bise au pont Gaupin et à un chemin allant à Champmaillot, de vent à la veuve Tainturier, aboutissant de soleil levant sur le chemin allant à la Bellecroix et de couchant sur le cours de Suzon. — Fol. 262. Reconnaissance de cens sur une maison, rue du Marché-au-Blé. — Autre sur une vigne aux Lentillières. — Fol. 263. Autre sur une maison, rue du Sanglier (1670). — Autre sur le meix de la Vigne et autres, à Orgeux. — Fol. 264. Autre sur une maison au coin des cinq rues — Fol. 265. Autre sur un petit bâtiment situé rue du Chapeau-Rouge (1671). — Fol. 266. Autre sur une maison, rue de la Porte-d'Ouche, aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 267. Autre sur le meix de la Cour, à Epernay. — Transaction entre le couvent de la Visitation et le chapitre pour le règlement des cens assignés sur des maisons qui ont été englobées dans l'enclos du couvent. — Vente de la coupe du bois de la Lurosse, sur Epernay. — Fol. 269. Reconnaissance de cens sur des vignes en la Fontaine d'Ouche, aux Argentières, aux Atereaux, en Manne, à la Croix Aissanne, en Paradis, finage de Dijon. — Fol. 271. Autre sur une maison, rue des Forges ; — autre sur le meix Jean Roy, à Orgeux. — Fol. 273. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 274. Autre sur une maison, rue Maison-Rouge. — Fol. 275. Autre par Jean Fabarel, chirurgien, sur une maison, rue Porte-au-Lion (1672). — Autre sur le meix de la Forge, à Epernay. — Fol. 276. Autre sur une vigne au Clos Gigeot. — Fol. 278. Autre d'une vigne aux Grandes Vignes de Marsannay. — Fol. 279. Autre de maison et terres à Chevigny-Fénay ; — autre de chambres basses, rue du Bourg, dans le treige allant sur Suzon. — Fol. 280. Autre par Oudette de Requeleyne, veuve de Rousseau, conseiller maître à la Chambre des Comptes, sur une maison, paroisse Saint-Michel, rue dite le Marché-au-Blé, tenant d'un long à une vieille rue, allant du Vieux Marché à la rue Saint-Nicolas, aboutissant de levant sur la rue du Vieux-Marché ; — autre sur un meix à Saulon la-Chapelle. — Fol. 281. Autre sur vigne aux Grandes Vignes, à Marsannay. — Fol. 281. Reconnaissance de cens sur une vigne en Montevigne, finage de Dijon. — Fol. 282. Autre sur un emplacement, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 282. Autre sur des meix et des terres à Epernay (1673) ; — autre sur une maison entre les rues Charrue et la rue des Argillières. — Fol. 284. Autre sur le meix de la Noirye, à Fouchanges. — Autre sur une terre au bas de l'Orme, finage de Chevigny-Fénay. — Fol. 285. Autre sur une vigne en Bussy, finage de Dijon. — Fol. 286. Autre sur une maison, rue Vannerie. — Fol. 287. Autre sur une portion de maison, rue du Bourg, à la partie devers Suzon. — Fol. 288. Autre sur une maison, rue de la Bellecroix, aboutissant sur la rue de Longvic. — Fol. 289. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Autre sur une maison, à Epernay. — Fol. 290. Autre sur une terre, derrière la Maladière. — Fol. 291. Autre sur des terres, à Epernay ; — autre sur une maison, rue Roulotte. — Fol. 292. Autre sur des vignes, aux Perrières de Tézard, en Montevigne, finage de Dijon. — Fol. 293. Autre sur une maison, rue des Champs. — Fol. 294. Autre sur une maison, rue de la Petite Poissonnerie ou du Marché-au-Lait. — Autre sur une maison, rue des Crais, paroisse Saint-Jean. — Fol. 294. Autre sur une maison, rue du Grand Bourg (1674). — Fol. 295. Autre sur une maison, sur Suzon, entre les rues des Forges et de la Tournelle. — Fol. 296. Autre par Etienne Sirot, avocat, sur une maison, sise place Saint-Michel ; — autre par Etienne Sigault, procureur, sur une maison, place des Cordeliers, faisant un coin de la rue qui tire à la Madeleine et derrière le Palais. — Fol. 297. Autre par Mathieu Perrot, procureur, sur une maison, rue du Tillot, aboutissant sur le cours de Renne ; — autre sur des vignes aux Grandes Vignes, à Marsannay. — Fol. 298. Reconnaissance de cens sur des vignes es Epotières, au finage de Talant. — Autre sur le meix Delay, à Epernay. — Fol. 299. Autre sur un emplacement entre les rues de la Bellecroix et de Longvic, où existaient des bâtiments détruits en 1636, par ordre du Roi ; — autre sur une maison, rue de la Petite-Poissonnerie ou du Marché-au-Lait, aboutissant sur Suzon. — Fol. 300. Autre sur le meix Foulon, à Epernay. — Autre sur une maison, rue Porc-Sanglier. — Fol. 301. Autre sur un meix, rue de la Bellecroix ; — autre sur une maison, rue de la Rochelle. — Fol. 302. Autre par Anne Arviset, veuve de Jacques Valon, trésorier de France à Dijon, Marie Arviset, veuve de Nicolas Valon, conseiller au Parlement, Etienne Lantin, maître à la Chambre des Comptes, mari de Catherine Malteste, héritiers de Catherine Arviset, veuve de Prudent Boisselier, conseiller au Parlement, sur une maison, rue des Argillières. — Fol. 304. Autre sur une maison, rue des Forges. — Autre par les héritiers Boisselier, sur une maison, place de la Charbonnerie, aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 305. Autre sur des terres et des vignes à Brochon ; — autre par Claude Morelet, correcteur à la Chambre des Comptes, sur une maison rue es Beliots. — Fol. 306. Autre sur une terre aux Plantes de Longvic ; — autre par Bénigne Lecompasseur, receveur général du taillon, héritier de Suzanne Lecompasseur, fille de Hugues Lecompasseur, receveur du taillon, sur une maison, rue de la Chaudronnerie. — Fol. 307. Autre sur des vignes en Longcottes. — Fol. 308. Autre sur une maison, place de la Sainte-Chapelle, devant le portail de l'église Saint-Etienne ; — autre sur la maison de l'Ane Royer, rue Saint-Nicolas. — Fol. 309. Reconnaissance de cens sur une terre, rue des Bordes, faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 310. Autre sur une maison, sise rue des Petits-Champs, montant au château ; — autre sur une vigne en Grasse Tête, finage de Dijon; — autre sur une maison sise entre les rues des Halles et du Vertbois. — Autre sur une maison, rue de l'Archerie, devant les halles. — Fol. 312. Autre sur un meix à Marliens (1676). — Fol. 313. Autre sur des vignes en Champ Moreau et en Champ Clux, à Daix ; — autre sur des vignes es Combottes, finage de Fontaine ; — autre sur des vignes à Marsannay. — Fol. 314. Autre sur une maison, rue Porc-Sanglier. — Fol. 316. Autre sur une vigne en Pageosse, sur le ruisseau de la Fontaine, en Grand-Champ, finage de Dijon. — Fol. 317. Autre par Antoine Michard, imprimeur, sur une maison rue au-dessus du Bourg. — Fol. 319. Autre sur une vigne en Bordenière, finage de Chenôve ; — autre par Bénigne Legouz, président au Parlement, au nom de l'hospice Sainte-Anne, sur une maison, rue de la Porte-Fermerot ; — sur une autre, à l'angle de la rue Saint-Etienne et des Jésuites. — Fol. 320. Autre sur une maison et banc de boucher, rue du Bourg et des Tueurs ; — autre sur des vignes aux Roses (1677). — Fol. 322, 324. Autre sur des vignes aux Argillières. — Fol. 323. Autre sur une vigne aux Crais de Couchey. — Fol. 324. Autre par Jacques Carrelet, correcteur à la Chambre des Comptes, sur une maison, rue de la Madeleine, aboutissant par derrière sur la conciergerie. — Fol. 325. Autre sur des vignes aux Epenottes, finage de Dijon; — autre sur un emplacement au faubourg Saint-Nicolas, entre les rues du Milieu et de Sainte-Catherine. — Fol. 326. Autre sur des vignes aux Hatereaux, en Montevigne, au Prunier, finage de Dijon. — Fol. 327. Reconnaissance de cens sur une maison, rue des Forges. — Fol. 328. Autre sur des terres en Cresilles, es Murgers, aux Perrières de Tezart, finage de Dijon ; — autre sur une maison rue de la Porte-Fermerot, aboutissant sur la cour du Carron. — Fol. 330. Autre sur des vignes en Bussy, en Bonnemère. — Fol. 331. Autre sur une maison rue Roulotte. — Fol. 332. Autre sur des terres en Goutte d'Or, en Bernard, en Champrenois, en la Croix Machefer, en Champ Chardon, finage de Dijon. — Fol. 332. Autre sur une maison au faubourg d'Ouche, rue de Citeaux (1678) ; — autre sur des vignes ès Carriottes, en Tesard. — Fol. 334, 336. Autre sur une maison rue Chanoine ; — autre sur une vigne en Pierre Endain, en Pied de Mont, en la Girouarde, en Creusot, aux Argentières, finage de Dijon. — Fol. 336. Autre sur une vigne en Champ Moreau, à Daix (1679.) — Fol. 337. Autre sur une vigne en Génois, finage de Fontaine ; — autre sur une terre rue des Ormeaux, où il y avait des bâtiments. — Fol. 338, 340. Autres sur deux maisons rue du Bourg, tenant au treige de Tâtepoire. — Fol. 341, 342, 401. Autre sur une vigne en Paradis, en Champ Mol sur Renne, en Saulce, aux Lentillières, en Grand Champ, finage de Dijon. — Fol. 342. Autre sur une maison, jardin, colombier, etc., à Orgeux. — Fol. 343. Autre sur une vigne au pré Dîme, à Saint-Apollinaire ; — autre sur des vignes en Marmusot, près les Perrières, hors la porte Guillaume, et aux Pâquiers. — Fol. 345. Autre sur un journal de terre derrière la Maladière, en Grand Champ, au Creusot, aux Carriottes, finage de Dijon. — Fol. 347. Autre sur une maison rue des Petits-Champs ; — autre sur le pré Baraud, et des terres à Beire-le-Châtel. — Fol. 348. Autre sur une terre au Petit Pâquier. — Fol. 349. Autre sur un meix, rue aux Prêtres, faubourg Saint-Nicolas ; — autre sur une terre aux Pendants de Bray. — Reconnaissances de cens sur des vignes aux Araudes, et en Courberoye, à Talant. — Fol. 350. Autre sur une maison rue des Champs, aboutissant sur le couvent des Jacobins. — Fol. 351. Autre sur des vignes aux Longeottes, en Bernard, finage de Dijon. — Fol. 352. Autre sur une terre aux Grandes Vignes, finage de Chevigny-Fénay. — Fol. 352. Autre sur une vigne aux Lentillières. — Fol. 354. Autre sur une vigne à Fontaine. — Autre de cinq pièces de terre sur le finage de Sainte-Foy. — Fol. 355, 363. Autre par Jacques Bernard, seigneur marquis du Menel Garnier, conseiller maître à la Chambre des Comptes, fils et héritier de Guillemette Carrelet, veuve de Sigismond Bernard, receveur général des consignations en Bourgogne, sur une maison rue de la Sainte-Chapelle, aboutissant par derrière sur la rue de la Petite-Toche, ou du Vieil-Chastel, ou des Quatre Enfants. — Fol. 357, 365. Autre sur une maison, rue derrière Notre-Dame. — Fol. 358. Autre sur une maison rue du Sachot, à Fixin. — Fol. 358, 381. Autre sur un pressoir, grande rue Saint-Philibert. — Fol. 359, 368. Autre sur des vignes en Chenevary, finage de Chenôve. — Fol. 360, 367. Autre sur une terre en la Combe Norry, au Val de Suzon. — Fol. 361, 367. Autre sur plusieurs héritages audit lieu. — Fol. 362, 368. Autre sur une vigne aux Pendants de Bray. — Fol. 362, 366. Autre sur une maison rue Vannerie. — Fol. 364. Autre sur le pré du meix Rollin, à Orgeux (1682).

— Fol. 369. Autre sur une terre au clos de Bèze, faubourg Saint-Nicolas ; — autre sur une vigne aux Crais de Pouilly, finage de Dijon. — Fol. 371. Autre sur une vigne aux Araudes, finage de Talant ; — autre sur une maison rue des Champs. — Fol. 372. Autre sur une vigne au Pré au Dîme, à Saint-Apollinaire (1683). — Fol. 373. Autre sur une terre à Mirande. — Fol. 374. Autre sur une maison sise place Saint-Michel, devant la Croix, sur des vignes au Champ Coignet, aux Argentières et à Marsannay. — Fondation d'un anniversaire, par Claude Chaussier, chapelain de l'église Notre-Dame. — Fol. 375. Reconnaissance de cens sur une maison rue des Champs. — Fol. 376. Autre sur une vigne en Génois, finage de Fontaine ; — autre sur une vigne aux Violettes ; — autre sur un emplacement au Val de Suzon. — Fol. 377. Autre sur des meix, maisons et héritages audit lieu (1684), — autre sur une vigne en Lampepin, finage de Chenôve. — Fol. 378. Autre sur une maison rue du Prévot-Guillaume, ou Maison-Rouge ; — autre sur une maison rue de la Porte-Guillaume ; — autre sur une maison rue Chanoine. — Fol. 379. Autre sur une vigne aux Ebasoirs. Fol. 380. Autre d'une partie du clos de Bèze, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas ; — autre d'une maison et banc rue du Bourg, aboutissant par derrière sur la rue des Tueurs. — Fol. 381. Autre sur des vignes aux Longeottes, finage de Dijon (1685) ; — autre sur une maison rue des Grands-Champs (1684). — Fol. 382. Autre sur une maison rue Visenet, à Chenôve. — Fol. 383. Autre sur des vignes en Vellemin, finage de Ruffey (1685) ; — autre sur plusieurs héritages au Nourois, sur Fouchanges. — Fol. 384. Autre sur une maison rue Porc-Sanglier (1686) ; — autre sur des vignes en la Pageoce, aux Roses, au Grand Pâquier, finage de Dijon. — Fol. 386. Autre sur des terres aux Charmes Saint-Fiacre, finage de Saint-Apollinaire ; — autre sur un meix et héritages, à Chevigny-Fénay. — Fol. 387. Autre par Claude de Maillard, conseiller au Parlement, sur une maison rue au-dessus du Bourg ; — autre sur une maison rue Vannerie. — Fol. 388. Autre sur des vignes aux Plantes de la Fin, aux Crais de Pouilly, finage de Dijon. — Fol. 389. Autre sur des vignes aux Violettes, en la Friande, finage de Dijon (1687). — Fol. 390. Autre sur une bergerie, rue devers Dijon, à Chenôve (1689). — Fol. 390, 397. Autre sur une maison rue de la porte Guillaume, avec bâtiments en dépendant. — Fol. 392, 399. Autre sur trois jardins, rue du faubourg Saint-Nicolas, aboutissant par derrière sur la ruelle aux Prêtres. — Fol. 394, 400. Autre sur des vignes en Vuivandes, finage de Fontaine. — Fol. 395. Autre sur une vigne en Courberoie, finage de Talant (1688). — Reconnaissance de cens sur une maison, rue du Carron, et des vignes à Fontaine (1689) ; — autre sur une vigne aux Argentières. — Fol. 397. Autre par Didier Lambelin de maison et bâtiments rue de la Porte-Guillaume. — Fol. 401. Autre sur des héritages à Chevigny-Fénay. — Fol. 402. Autre sur une vigne aux Grandes Vignes, à Marsannay (1690) ; — fol. 403, par Claude Liégeard, boucher, sur un banc à vendre chair, rue du Bourg ; — autre sur une partie du clos de Bèze, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 405 et suiv. Autres sur une vigne en Bernard, en Marmusot, en Vallemin, aux Plantes de Fontaine, en la Blaisière, finage de Dijon (1691-1692). — Fol. 409. Autre sur une vigne aux Plantes de la Fin, finage de Fontaine ; — autre sur une vigne aux Atereaux. — Fol. 410. Autre sur une vigne en la Girouarde (1693). — Fol. 411. Autre sur une maison rue du Sachot. — Fol. 411 et suiv. Autre sur une vigne en Sauverney, proche la Croix Blanche, sur le chemin de Fontaine, au Pâquier, finage de Dijon. — Fol. 414. Autre sur une vigne en Groche, même finage (1694). — Fol. 415. Autre sur une vigne en Tésart, au contour de Pouilly (1695). — Fol. 416. Reconnaissances passées par devant Pierre, notaire à Dijon (1698). — Reconnaissance de cens passée par Gaspard François de la Glace, seigneur de Chavy, inspecteur général des haras, en Bourgogne, sur un emplacement joignant sa maison rue des Argillières. — Fol. 417. Autre sur une maison rue du Bourg et des Etioux. — Fol. 418. Autre sur des terres, derrière le faubourg Saint-Michel (en Theuley). — Fol. 419. Autre sur une maison rue des Chasseurs, près la porte d'Ouche (1699) ; — autre sur une vigne en Groche. — Fol. 420. Autre sur une vigne aux Françoises, finage de Flagey-les-Gilly. — Fol. 421. Autre sur une vigne ès Grandes Vignes, à Marsannay. — Fol. 422. Autre par Jean Garnier, conseiller substitut du procureur général en la Chambre des Comptes, sur une maison place Charbonnerie, aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 423. Reconnaisssance de cens sur une vigne au Grand Vaubrain, finage de Plombières. — Fol. 424. Autre sur des vignes en Champ-de-Perdrix, en Tezard, finage de Dijon. — Fol. 425. Autre sur un emplacement joignant la maison Chaussier au Val-de-Suzon. — Fol. 426. Autre par Philibert Bernard Lenet, seigneur de Corgengoux, conseiller au Parlement, sur une maison, sise rue de la Sainte-Chapelle, aboutissant par derrière sur la rue de Roche, du Vieux-Chastel ou des Quatre-Enfants ; — fol. 428, sur une vigne aux Grandes Vignes, à Marsannay ; — fol. 430, sur un meix entre les deux parties du Val-de-Suzon ; — fol. 431, sur des vignes en Bourdenière, finage de Chenôve ; — fol. 433, sur des vignes es Plantes de la Fin, finage de Dijon ; — fol. 434, sur une maison, rue Chapelotte ou de la Parcheminerie, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon ; — autre sur une vigne en Bonnemère, finage de Dijon. — Fol. 435. Autre sur une vigne en la Corvée du Saint-Esprit (1700). — Fol. 437. Autre par Girard Richard, élu du roi en Bourgogne, sur une maison, place Charbonnerie, joignant le tripot de la Charbonnerie. — Fol. 438. Autre sur des vignes aux Grandes Vignes de Marsannay. — Fol. 440. Autre sur un jardin, rue Chanoine, près des remparts de la ville. — Fol. 441. Autre par Th. Mathieu, procureur du roi au Présidial, sur une maison, rue de l'Archerie. — Fol. 442. Autre sur une maison, rue Saint-Philibert. — Fol. 443. Autre sur une maison et banc de boucherie, rues du Bourg et des Tueurs. — Fol. 444. Autre sur une maison, rue de la Porte-Guillaume et du Chapeau-Rouge. — Fol. 445. Autre sur une maison, rues de l'Archerie et du Vertbois (1701). — Fol. 446. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 447 et suiv. Autre sur une vigne aux Roses, es Gennois, en Beauvois, en Sauverney, finage de Dijon. — Fol. 451. Autre sur la maison entre les rues de la Bellecroix et de Longvic, touchant l'hôtel de la Tête Noire. — Fol. 452. Autre sur une vigne en Saunière, en Crezilles, finage de Dijon. — Fol. 453. Reconnaissance de cens sur des vignes en Voillemin, finage de Dijon (1702). — Fol. 454. Autre sur des vignes à Marsannay. — Fol. 455. Autre sur une maison, rue Saint-Nicolas, aboutissant sur la rue du Chanet. — Fol. 457. Autre sur des vignes en Terrault, finage de Gevrey; — autre sur une maison, à Ouges. — Fol. 458. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 459 et suiv. Autre sur des héritages, à Fouchanges. — Fol. 460. Autre sur des héritages en Beauvois, en Murgey, à Mirande, finage de Dijon. — Fol. 464. Autre sur une vigne en Bezenne, à Brochon. — Fol. 465. Autre sur une terre à Chevigny-Fénay, rue du Four (1703); — autre sur une maison, rue Chaudronnerie. — Fol. 466. Autre sur une maison, rue Verrerie. — Fol. 467. Autre sur le meix du Four, à Chevigny-Fénay. — Fol. 469. Autre sur des terres en Bray, aux Pendants de Bray, en Creusot, en Sauverney, finage de Dijon. — Fol. 471. Autre d'une terre, à Fouchanges. — Fol. 472. Autre d'une maison, sise rue des Forges. — Fol. 474. Autre sur une vigne au Grand Paquier (1704). — Fol. 474. Autre sur une maison, rue Notre-Dame ou au Change. — Fol. 475. Autre sur le meix de Monnot Verny et Vandeney, à Potangey. — Fol. 476. Autre par Jean Gault, trésorier de France, sur une maison, rue des Argillières. — Fol. 478. Autre par Edme Carnot, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes, sur une maison, rue du Petit-Potet; — autre sur une maisière et des terres à Segrois. — Fol. 480. Autre sur une maison, au Champ du Morimont; — autre sur une maison tirant du champ du Morimont au Pont Arnaut. — Fol. 483. Autre sur une maison, faisant le coin de la rue des Carmes et de celle du Morimont, de vignes sur Chenôve, d'un meix à Chevigny-Fénay, de vignes à Marsannay, par Claude Parisot, procureur général au Parlement; — fol. 484, par Pierre Chapot, avocat, sur une maison située à l'angle des rues du Pautet et des Ursulines. — Fol. 485. Reconnaissance de cens par Guenichot, syndic des Etats de Bourgogne, sur une maison, place Royale. — Fol. 486. Autre sur une vigne en Genois, en la Pageosse, finage de Dijon; — autre sur une terre en Beauvois, finage de Sennecey. — Fol. 488. Autre par Jean Ressayre, libraire imprimeur, sur une maison, sise à l'angle des rues Saint-Etienne et des Jésuites. — Fol. 489. Autre sur des broussailles au Val de Suzon. — Fol. 490. Autre sur une maison, place Saint-Michel (1705). — Fol. 491. Autre sur une maison, rue du Vieux-Marché, à l'angle de cette rue et de celle allant au coin des cinq rues. — Fol. 492. Autre sur une terre aux Montants du Mont Chapet. — Fol. 493. Autre sur une maison rue Saint-Philibert. — Fol. 495. Autre sur une maison, rue des Loges, devant le monastère des Carmélites; — autre sur un emplacement, rue des Ormeaux où il y avait eu des maisons. — Fol. 496. Autre sur des vignes aux Espaigneres, finage de Fontaine. — Fol. 497. Autre sur une maison, rue de la Vannerie; — autre sur une terre, au Poirier Gillot, finage de Saint-Apollinaire. — Fol. 498. Autre sur une vigne en Bernard. — Fol. 499. Autre sur une vigne en Sauverney, en Beauvois, aux Vieilles Fourches, finage de Dijon (1706). — Fol. 500. Autre sur une vigne en Champlemy, finage de Fontaine. — Fol. 501. Autre sur la maison Michard, rue au-dessus du Bourg. — Fol. 506. Autre sur un jardin derrière la maison du séminaire ayant issue sur la rue de la Poulaillerie. — Fol. 502. Autre sur la maison de l'Ane Royer, sise rue Saint-Nicolas; — autre sur une terre aux Pendants de Bray; — autre par Claude Espiard, seigneur de la Cour, conseiller au Parlement, sur une maison sise rue Saint-Jean devant l'Oratoire. — Fol. 505. Autre sur une maison, rue du Grand Bourg; — autre sur une vigne au clos Guillaume, finage de Fontaine. — Fol. 506. Autre sur des vignes aux Ouzerolles, finage de Ruffey. — Fol. 507. Autre sur des vignes aux Lentillières, au Creusot, finage de Dijon. — Fol. 509. Reconnaissance de cens sur une terre aux Crais de Pouilly (1707); — autre sur une maison, rue des Forges. — Fol. 510. Autre sur une maison, rue du Grand-Bourg, aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 511. Autre sur la première arcade du pont d'Ouche; — autre sur une maison, rue de la Rochelle; — autre sur une maison, rue des Champs. — Fol. 513. Autre sur une maison, rue et devant l'église Saint-Pierre, et un jardin, rue de la Bellecroix; — sur un pré à Orgeux; — Fol. 514, sur une maison, aux Ursulines, derrière la maison des Jardins du Roi, touchant à un treige joignant le cimetière de Notre-Dame. — Fol. 515, 517. Autre sur une maison, rue du Porc-Sanglier (1708); — autre sur des terres en Bernard. — Fol. 516. Autre par Jean Sirot, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes, sur une maison, place Saint-Michel. — Fol. 517. Autre sur une vigne en Atereaux; — autre sur une maison, derrière le Logis du Roi. — Fol. 518. Autre par François Pérard, seigneur de la Vaivre, conseiller au Parlement, sur une maison, rue de la Chaudronnerie. — Fol. 518. Autre sur une terre en Champrenaut (1709). — Fol. 519.

Autre sur une maison, rue Chanoine (1710) ; — autre sur une vigne à Brochon ; — autre sur une vigne aux Violettes. — Fol. 520. Autre par Jean Lecompasseur, marquis de Courtivron, président au Parlement, sur la seigneurie de Tart ; — autre sur une vigne en Blaisière, en Valandon, finage de Dijon, au Reposoir. — Fol. 522. Autre par Jean Desormes Duplessis, receveur général des finances, sur une maison, rue Madeleine (1711). — Fol. 523. Autre sur une maison, rue du Bourg ; — autre sur une terre en la Blaisière, finage de Ruffey. — Fol. 524. Autre sur une vigne aux Combortes, finage de Fontaine ; — autre par André Fleutelot, écuyer, seigneur de Marliens, sur une maison, place Saint-Michel. — Fol. 525. Reconnaissance de cens sur une terre, Grande Rue, à Saulon ; — autre sur une vigne en Groche. — Fol. 526. Autre sur une maison, rue des Forges. — Fol. 527. Autre sur une vigne en la Côte d'Ahuy, finage de Fontaine ; — autre sur une maison, rue des Forges, paroisse Saint-Jean. — Fol. 528. Autre sur une maison, rue Dauphine ; — autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 529. Autre sur des vignes à Nuits et à Vosne ; — autre sur des vignes à Couchey, rue des Fourches. — Fol. 531. Autre sur des vignes en Desrée Champ, finage de Gevrey (1712). — Fol. 532. Autre de meix, maison et héritages à Chevigny-Fénay (1713). — Fol. 533. Autre par Nicolas Pourcher, maire perpétuel de Nuits, sur une maison place Saint-Michel ; — autre sur une vigne en Champ Vieux, finage de Daix. — Fol. 534 Autre sur une maison à côté des Jardins du Roi. — Fol. 535. Autre sur une maison à Gevrey, proche le château ; — autre sur une terre au Clos Guillaume, finage de Fontaine. — Fol. 536. Autre sur une vigne en Montoillot, finage de Talant ; — autre sur une maison, rue des Forges. — Fol. 537. Autre par Pierre Saget, conseiller référendaire en la Grande Chancellerie, sur une maison Grande Rue N.-D. faisant le coin de la rue tirant à l'église ; — autre sur une maison derrière le chœur de l'église N.-D. — Fol. 538, 539. Autre sur une maison, rue du Porc-Sanglier ; — autre sur une maison, rue de la Petite-Poissonnerie ou du Marché-au-Lait. — Fol. 539. Autre d'une terre au finage de Montot. — Fol. 540. Autre sur une maison rue de la Fontaine, à Chevigny-Fénay. — Fol. 541. Autre sur une maison et des héritages à Fénay (1713). — Fol. 543. Autre sur une maison, rue du Vieux-Collège. — Fol. 544. Autre sur une maison, rue des Forges. — Fol. 545. Autre sur une maison, rue du Petit-Potet ; — autre sur une maison, rue de la Belle-Croix. — Fol. 546. Autre sur une maison, rue des Champs. — Reconnaissance de cens sur une terre es Friandes. — Fol. 547. Autre sur une maison, rue de l'Eglise-Saint-Jean, aboutissant sur le cours de Renne. — Fol. 548. Autre sur une maison derrière le chœur de l'église de N.-D. — Fol. 549. Autre sur une maison sise rue des Forges ; — fol. 550, id. (1714) ; — autre sur des vignes en Longes Roses, à Marsannay. — Fol. 551. Autre sur une maison, rue du Vieux-Collège ; — autre sur une vigne aux Atereaux. — Fol. 552. Autre sur une maison, rue de la Madeleine. — Fol. 553. Autre sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 554. Autre sur une maison, rue de la Porte Fermerot ; — autre d'une maison sise entre les rues Saint-Jean et du Chapeau-Rouge. — Fol. 555. Autre sur des vignes en Manne. — Fol. 556. Autre sur des emplacements, rue Croix-Aissane, jadis des Offrois. — Fol. 557. Autre du meix Thienard, en la rue Haute, à Blagny-sur-Vingeanne. — Fol. 558. Autre par Georges Joly, seigneur de Drambon, conseiller au Parlement, sur une maison, rue de la Madeleine, faisant le coin de la rue allant au Palais et aboutissant sur le sieur Joly ; — autre sur un jardin, rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 559. Autre de terres sur le finage de Daix. — Fol 560. Autre sur une maison, rue des Forges ; — autre sur une maison, faisant le coin des rues Verrerie et du Griffon. — Fol. 562. Autre sur une maison, rue de la Parcheminerie. — Fol. 563. Autre sur une maison, rue du Pautet. — Fol. 564. Autre sur une maison et banc de boucherie, rue du Bourg ; — autre sur une maison, rue du Bourg et aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 565 Autre sur une maison, rue de l'Archerie ou des Halles. — Fol. 566. Autre sur une vigne aux Lentillières. — Fol. 567. Autre sur une maison rue du Petit-Potet. — Fol. 568. Autre sur un jardin, rue des Bordes, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 569, 571, 575. Reconnaissance de cens sur une maison, rue Neuve ou du Porc-Sanglier ; — autre sur une vigne à Marsannay. — Fol. 572. Autre sur une vigne au Grand Pasquier. — Fol. 573. Autre sur une maison, rue Saint-Jean ; — autre sur une maison rue Porte au Fermerot. — Fol. 574. Autre sur une maison, rue de la Poulaillerie. — Fol. 576. Autre sur une maison, rue Chanoine ; — autre sur des vignes au finage de Chenôve. — Fol. 577. Autre sur une vigne aux Atereaux. — Fol. 579. Autre sur une vigne En Cresille (1716). — Fol. 581. Autre sur une maison, rue de la Porte-Guillaume. — Fol. 582. Autre sur une maison, rue Chaudronnerie. — Fol. 583. Autre sur une maison, rue de la Maison-Rouge. — Fol. 584. Autre sur une maison, rue de la Porte-au-Lion. — Autre sur une maison, rue des Champs. — Fol. 586. Autre sur des vignes en Bussy, finage de Dijon.

G. 1237. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

Sans date (XVII^{e} siècle - 1763). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. « Déclarations générales des terres et preys appartenant à Messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon, tant audit finage de Dijon qu'en leurs seigneuries et lieux circonvoisins. »

Fol. 1. Chevigny-Fénay ; — fol. 12, Genlis ; — fol. 14, Quetigny ; — fol. 16, Saint-Apollinaire ; — fol. 16, Marsannay-le-Bois ; — fol. 19, Orgeux ; — fol. 21, Fauverney ; — fol. 23, Rouvres ; — fol. 24, Ouges ; — fol. 30, Longvic, Chenôve, Dijon ; — fol. 31, Aiserey ; — fol. 37, Marliens ; — fol. 44, Noiron-les-Citeaux ; — fol. 49, Barges ; — fol. 51, Varanges ; — fol. 54, Saulon-la-Chapelle ; — fol. 72. Blagny ; — fol. 77, Fouchanges ; — fol. 81, Arceau, Arcelot ; — fol. 85, Fénay ; — fol. 93, Pasques ; — fol. 96, Epernay. — Fol. 118. Déclarations des biens du chapitre situés dans les diocèses de Dijon, d'Autun, de Besançon, de Chalon et de Paris (1750).

G. 1238. (Registre.) — Petit in-folio, 139 feuillets, papier ;
Reliure du temps en cordouan rouge, soutenue par des courroies.

1444-1688. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Registre du secrétaire du chapitre. — Folio 1. « C'est l'inventoire des lettres qui ont esté receues pour l'église de la Chapelle Monseigneur le duc de Bourgoingne commenceant le premier jour de janvier mil quatre cent quarante quatre. » Transport de rente sur une maison rue Saint-Pierre. — Vente de rente sur Mailly, par Huguenin de Mailly, écuyer (1444/5, 5 janvier). — Bail à cens du domaine du Val-de-Suzon, acquis sur Guillaume Poinceot, écuyer (1444/5. 8 janvier). — Bail à cens d'une maison, rue des Fols. — Fol. 2. Autre de vigne en Presle, finage de Dijon, passé à Pierre Evrard, chanoine de la Sainte-Chapelle ; — autre passé à Philippe, seigneur de Ternant et de la Motte, d'une maison joignant sa maison, près de la maison au Singe (1444/5, 29 janvier) ; — autre d'une maison au Chastel de Dijon ; — autre de vignes en Champregnault, finage de Dijon. — Fol. 3. Autres de vignes et de terres en Genois, en Combe Rateau, même finage, en Monnot, finage de Daix, en Penetière, finage de Saint-Apollinaire (1444/5, février) ; — autre d'une maison rue des Grands-Champs (1444/8, février). — Fol. 4. Autres de maisons rue de Cherlieu ; — fol. 4, 11, rue du Chastel, faisant le quarré de la ruelle qui va par derrière en la Chambre des Comptes ; — de vignes en la Cuperie, en Groche, finage de Dijon ; — en Rouen, au finage de Ruffey. — Vente de 8 livres de rente par Huguenin, seigneur de Mailly (1444/5, février à mai). — Fol. 5. Vente de 4 livres de rente, par Bernard de Marcy, seigneur en partie de Fontaine. — Autre de 10 livres, par Nicolas de Baudoncourt, écuyer, seigneur de Beire (14, 17 mai 1445). — Bail à cens d'une maison, à Mailly. — Acquêt par le chapitre sur Marguerite, femme de Jean Alixant, marchand à Dijon, de terres et vignes situées au Petit Poussot, en la Bouteillière, au Saussis les Pouilly, en Saverney et en Thésart, finage de Dijon (1445, 25 mai). — Fol. 6. Vente de 30 livres de rente faite au chapitre par Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey (1445, 21 mai) ; — autre de 25 livres de rente par Jean de Baissey, écuyer, seigneur de Seurre en partie (1445, 15 juin). — Vente de rentes, cens, bois, rivières et revenus à Mailly, faite au chapitre par Huguenin de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly en partie (1445, 17 juillet). — Fol. 7. Vente de rente sur une maison rue des Offrois, sur des vignes aux Plantes du Clos et aux Pendants de Bray (1445, 21 juillet). — Baux à cens d'un meix à Mailly ; — autre d'un meix à Chenôve, rue de la Fosse (2, 25 août 1445). — Acquêt par le chapitre sur Louis de Visen, maître des Comptes à Dijon, des héritages sur Mailly qui lui avaient été engagés par Huguenin, seigneur de Mailly (1445, 2 septembre). — Fol. 10. Baux à cens de vignes en Grandchamp et en Pierre Andain, en Giron, finage de Dijon (1445). — Vente de 8 livres de rentes par Huguenin de Mailly, seigneur de Mailly (1445, 4 novembre). — Fol. 11. Baux à cens de terre hors la porte Saint-Pierre, aux Argentières. — Vente de 4 livres de rente par Huguenin de Mailly (14 février, 10 septembre 1445). — Fol. 12. Echange d'héritages à Mailly, entre le chapitre et Huguenin de Mailly, seigneur du lieu. — Fol. 13. Reconnaissance de cens sur une vigne en la Mare N.-D, à Talant. — Fol. 13. Registre des prises en charge et de communications des papiers des archives du chapitre données par le secrétaire du chapitre depuis l'année 1489, jusqu'à l'année 1688, aux chapelains des chapellenies, au procureur du chapitre, aux notaires et aux autres officiers laïques et ecclésiastiques pour la défense des intérêts de la Sainte-Chapelle.

G. 1239. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier ;
reliure du temps en parchemin.

1515-1524. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Registre du secrétaire du chapitre. « Actes despeschez par J. Durand, secrétaire de la Saincte-Chapelle, concernans les principaulx affaires de ladite église, depuis le mois de novembre 1515. » — Fol. 1. Renouvellement des réachats de rentes. — Fol. 10. Mandements délivrés par le secrétaire sur le receveur du chapitre. Fol. 13. — Rentes rachetées par les parties. — Fol. 25. Amendes adjugées au profit de la fabrique, délits commis par les chanoines et les chapelains. — Fol. 33. Rentes acquises par le chapitre. — Fol. 51. Remuements d'héritages. — Fol. 75. Réceptions des chanoines et chapelains de l'année 1515 à 1523. Les chanoines Bénigne Godran, Jean Lormier (1515), Jean Fevret (1516), Guillaume Choret, Charles Godran (1516), Etienne de Cirey (1521) prêtent serment et versent 17 livres 10 sols à la fabrique. Les chapelains, choriaux et habitués prêtent également serment et versent une somme basée sur la valeur de leur chapellenie ou de leur office.

G. 1239 *bis*. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1486-1492. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Manuels généraux. — Manuel des cens et rentes dus au chapitre, à Fouchanges, Fauverney, Genlis, Beire-le-Fort, Pluvet, Premières, Longeau, Longchamp, Magny-sur-Tille, Isier, Aubigny, Savouges, Iseurre.

G. 1239 *ter*. (Registre.) — In-4^0, 188 pages, papier;
couverture en parchemin.

1610. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Manuel des vignes censables à la Sainte-Chapelle, dressé par le receveur Jean Bernard, sises sur les finages de Dijon, Brochon, Chambolle, Chenôve, Couchey, Fixin, Fixey, Flagey, Gevrey, Marsannay, Plombières.

G. 1239 *quater*. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1733-1776. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Manuels généraux. Manuel des cens et rentes dues au chapitre, à Dijon (ville et finage), à Chenôve, Marsannay, Couchey, Daix, Talant, Fontaine, Plombières, Ahuy, Ouges, Fauverney, Genlis, Varanges, Beire-le-Châtel, Segrois, Messanges.

G. 1239 ^{5} (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier; cartonné.

1659-1718. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. Recueil de manuels des cens dus au chapitre sur les finages de Brochon, Chambolle, Couchey, Fixey, Fixin, Flagey, Gevrey, Marsannay et Vosne.

G. 1240. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier; cartonné.

1668-1688. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Manuels généraux. — Manuel des cens et rentes dus au chapitre dressé, suivant le nouvel ordre des comptes. — Fol. 1. Cens sur les paroisses de Dijon, suivant les rues. — Fol. 36. Les recettes sur les marcs, le domaine, les ventes, le péage de Dijon, les rentes dues en diverses localités. — Fol. 52. Les cens sur le territoire de Dijon; — fol. 102, sur Ruffey, Chenôve, Daix, Talant, Fontaine, Plombières, Ahuy, Hauteville, Marsannay, etc.

G. 1241. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1689-1697. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Manuel général de la recette du chapitre dressé par Bernard, receveur. — Fol. 1. Cens et rentes du finage de Dijon. — Fol. 50. Autres sur les finages de Ruffey, Chenôve, Daix, Talant, Fontaine, Plombières, Ahuy, Hauteville, Marsannay-la-Côte, Couchey, Fixin, Ouges, Neuilly, Fauverney, Genlis, Varanges, Beire-le-Chatel, Segrois, Messanges. — Fol. 59. Censes sur les maisons de la ville et des faubourgs de Dijon. — Fol. 92. Censes sur Izeure, Villiers-le-Duc, Vanvey, Esbarres, Charny, Argilly, Nuits, Noiron-les-Citeaux, Lantenay, Volnay, Tarsul, Salins, Poncey, Auxonne, Villers-les-Pots, Jully Leschenaut, Sainte-Foy, Etaules, Darois, Magny-sur-Tille, Marliens, Mailly, etc.

G. 1242. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1697-1705. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Manuel nouveau des revenus du chapitre suivant le nouvel ordre des comptes. — Fol. 1. Censes sur les paroisses de la ville. — Fol. 50. Recette d'argent sur Orgeux, les marcs de la ville de Dijon, le domaine royal, la vente, le péage, le plait général, les grâces et rémissions, les foires chaudes de Chalon ; — fol. 56, les rentes pour anniversaires ; — fol. 58, les amodiations, etc.

G. 1243. (Cahier) — In-4°, 77 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1697-1705. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Manuel des censes dues à MM. de la Sainte-Chapelle, sur des terres et vignes situées tant au climat du finage de Dijon qu'aux autres circonvoisins. Extrait du précédent.

G. 1244. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1706-1709. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Manuel des cens des maisons, amodiations, intérêts et autres revenus du chapitre, dressé par Jean Regnaudot, receveur. — Fol. 1. Cens sur les paroisses de la ville. Paroisse Notre-Dame. Maisons rues de la Porte-au-Lion, du Bourg, des Forges, Grande Rue N.-D., derrière le Logis du Roi, au coin de la rue du Rabot, derrière le chœur de N.-D., rues Verrerie, Chaudronnerie, des Halles, au coin des cinq rues, en l'Archerie, rue Charbonnerie, du Vertbois. — Fol. 88. Recette de plusieurs sommes dues tant en la ville de Dijon qu'aux autres lieux circonvoisins. — Fol. 148. Manuel des cens dus sur des terres et vignes, tant au finage de Dijon qu'aux lieux circonvoisins.

G. 1245. (Registre.) — Petit in-folio, 81 feuillets, papier ;
reliure en basane.

1733-1789. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Manuels des cens, rentes et revenus

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appartenant au chapitre sur les finages d'Epernay, Savouges, Barges, Chevigny-Fénay, Saulon la-Chapelle, Grange du Bois, Layer, Rouvres, Ouges, Longvic, Neuilly, Fauverney, Varanges, Marliens, Potangey, Aiserey, Montot, Brochon, Fixin, Lantenay, Val-de-Suzon, Etaules, Darois, Plain d'Ahuy, Marsannay-le-Bois, Fouchanges, Blagny-sur-Vingeanne, Saint-Apollinaire, Quetigny, Mirande.

G. 1246. (Registre.) — Grand in-folio, 359 pages, papier; reliure en veau.

1775-1789.— DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Manuel incorporé des cens emphytéotiques, rentes, amodiations et autres redevances dues au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, revêtu de tables alphabétiques, contenant le nom des paroisses de la ville et lieux où sont situés les assignaux, ensemble le nom de leurs possesseurs. A la fin de chaque article est l'analyse des titres primordiaux et reconnaissances par ordre de date avec le nom des notaires. — Manuel rédigé par Louis-Henri Gauvenet, receveur du chapitre. — Page 57. Cens sur la paroisse Saint-Michel, rue des Prêtres, derrière la maison de ville, place Saint-Michel, devant la maison de ville, rue Vannerie rue Chaudronnerie, rue du Vieux-Marché, rue Roulotte, rue Chanoine, rue Porc-Sanglier, rue des Ursulines, rue du Vieil-Collège, rue des Juifs, rue du Pautet, rue Croix-Aissanne.— Page 120. Paroisse Saint-Jean. —Page 179. Paroisse Saint-Pierre.— Page 200. Paroisse Saint-Nicolas.— Page 220. Paroisse Saint-Médard.— Page 255. Paroisse Saint-Philibert.— Page 289. Sommes dues par le domaine royal. — Page 303. Rentes dues à Izeure, Villiers-le-Duc, Vanvey, Esbarres, Charny, Argilly, Nuits, Noiron, Lantenay, Volnay, Beaune, Echevronne, Auvillars, Tarsul, Salins. — Page 321. Rentes pour anniversaires.

G. 1247. (Registre.) — Grand in-folio, 335 pages, papier ; reliure en veau.

1775-1789. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Suite du manuel précédent contenant le nom des villages, climats et possesseurs des assignaux. — Pages 1-225. Cens sur les vignes et les terres du finage de Dijon; — page 220, de Fontaine ; — page 283, de Ruffey ; — page 287, de Chenôve ; — page 295, de Longvic; — page 298 et suiv., de Marsannay-la-Côte, de Couchey, de Daix, de Talant, de Plombières, d'Ahuy, d'Ouges, de Fauverney, de Genlis, de Varanges, de Beire-le-Chatel, de Segrois et de Messanges.

G. 1247 bis. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1669-1689. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Manuels généraux. — Recueil de manuels des cens et rentes dus à Dijon, Brochon, Chambolle, Chenôve, Couchey, Fixey, Fixin, Flagey, Gevrey, Marsannay, Plombières et Vosne.

G. 1247 *ter*. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1648-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Baux généraux. — Amodiations passées par le chapitre, des maisons, terres, vignes et autres héritages situés sur les finages de Dijon, Chenôve, Longvic, Couchey, Marsannay-la-Côte, Fixin, Fixey, Brochon, Gevrey, Chambolle, Flagey-les-Gilly, Vosne (1648, 20 avril ; 1691, 20 août ; 1698, 12 juillet ; 1725, 19 avril ; 1734, 10 janvier ; 1743, 7 juillet, 26 octobre , 1752, 12 avril ; 1761, 21 mars ; 1770, 26 décembre).

G. 1248. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1431-1779. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Maisons canoniales. — Affaires générales. Ratification par J. Vivien et Jean de Fruin, chanoines, de l'accensement de leur maison canoniale, faite par le chapitre à M. Guy Seran, secrétaire du duc et chanoine de la Sainte-Chapelle (1431). — Arrêt du Parlement qui maintient au chapitre le droit d'approbation d'échange de maisons canoniales entre les chanoines (1577, 29 mars). — Assignation au Parlement de la part du chanoine Gaigne appelant comme d'abus du statut sur lequel se fondent les chanoines pour lui refuser une maison canoniale, étant en tour d'opter (1575, 7 mai). — Arrêt du Conseil qui, en conformité des statuts et du règlement du chapitre de la Sainte-Chapelle de 1506, 1512 et de 1570 y annexés, ordonne qu'avant vacation de maisons canoniales et gros fruits affectés aux prébendes, les chanoines pourvus et reçus ne pourront opter que préalablement ils n'aient été promus aux ordres sacrés et assisté aux chapitres généraux (1575, 16 octobre). — Arrêts du Parlement qui nonobstant l'opposition du chanoine Marat Guyon, maintiennent Philippe Berbis, doyen du chapitre, en possession de la maison canoniale (1577, 29 mars-14 août). — Procès-verbal d'exécution de l'arrêt qui permet aux chanoines de changer de maisons et de gros fruits (1577, 30 août). — Arrêt du Parlement qui maintient le chanoine Brechillet dans son droit d'option de la maison canoniale vacante par le décès du chanoine Hugues Arviset (1619). — Arrêt du Parlement qui homologue la délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle, portant que dans le but de faire cesser les discussions, on ne recevra plus à l'avenir les lettres de provisions aux bénéfices qui ne seront point adressées aux doyen et chapitre et renfermeront des clauses touchant les prébendes et les maisons canoniales (1652). Délibération. — Imprimé d'extraits des délibérations capitulaires des années 1499, 1506, 1512, 1592, 1610, 1619, 1652, 1672, relatives aux options des maisons canoniales et des prébendes de gros fruits. — Délibération du chapitre qui accorde au chanoine Chaussier l'option de la maison du Trésorier Macheco, sise derrière les Jacobines (1645). — Arrêt du Parlement qui homologue le statut ordonné par le chapitre le 8 mars 1777 touchant les options des maisons canoniales (1777, 17 mars). — Lettre de l'évêque d'Autun à l'abbé de la Fare, doyen de la Sainte-Chapelle, au sujet de ces statuts (1779). — Arrêt du conseil d'état qui ordonne la démolition des bâtiments situés devant le Logis du Roi pour l'établissement d'une place (1680, 1er juin). — Inventaires de production de pièces par le chapitre, touchant la démolition des cinq maisons qui lui appartiennent sur cette place (1681, 29 mai). — Ordonnance de l'Intendant rendue en suite de la requête de la mairie de Dijon, qui prescrit aux propriétaires des maisons à démolir de justifier de leurs titres de propriété (16 mai 1681). — Ordonnance du même pour l'estimation des maisons appartenant à la Sainte-Chapelle (1680, 18 juillet). — Autre rendue sur la requête du syndic de la ville, qui ordonne l'évacuation des maisons et leur démolition dans un délai déterminé (1681, 18 août).

G. 1249. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1482-1752. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Maisons canoniales. — I. Maison canoniale réunie à l'Hôtel de Ville. — Délibération du chapitre qui agrée l'option demandée par le chanoine Rousseau, de la maison du chanoine Henrion, attendu qu'il est obligé de quitter sa maison joignant l'Hôtel de Ville, laquelle doit être démolie pour la construction de la chapelle de Saint-Alexis (1712, 27 février). — Traité entre la mairie et le chapitre, qui laisse cette maison, pour la somme de 5300 livres (1712, 22 mars). — Ordonnances de l'Intendant pour le paiement de cette somme (1715, 15 juin, 1716, 16 juillet). — Délibération de la Chambre de Ville qui approuve l'acquisition, pour l'agrandissement de la mairie, de la maison canoniale de M. Bérardier, au prix de 5000 livres (1752, 23 août). — II. Maison canoniale, place de la Sainte-Chapelle. — Acte par lequel Etienne Millière, chanoine, échange sa maison canoniale contre celle de la maitrise, joignant la Sainte-Chapelle, que la peste avait dépeuplée et que la misère des temps n'avait pas permis de réparer (1637, 30 juin). — Pièces relatives au procès intenté à Michard, imprimeur, au sujet de l'incendie de cette maison (1704). — Procès-verbal de l'incendie des bâtiments servant au logement du maître de musique et des enfants de chœur, près de l'église et des réparations à y faire (1734, 4 janvier). — III. Maisons canoniales, rue de la Monnoie. — Transaction entre M. Joly Vallot, chanoine de Saint-Etienne et M. de Thésut, chanoine trésorier de la Sainte-Chapelle, au sujet du mur mitoyen entre leurs maisons canoniales (1731, 25 avril). — Copie de divers contrats passés entre les deux chapitres au sujet de cette maison (1505-1719). — IV. Autre même rue. — Bail à cens d'une portion de cette maison, passé par le chapitre à Thibault Laleurre, verrier (1482, 12 octobre). — Reconnaissance de cens sur cette maison, sise en la rue allant de l'église Saint-Médard contre la maison de Ville (1521). — Autre par Richard Maire, avocat à Dijon (1605). — Autre par Urtebinet, marchand (1600). — Bail à cens passé à Jean Gontier, seigneur d'Ebaty, conseiller au Parlement (1624, 20 mars). — Contrat d'échange de cette maison entre la veuve Gontier et le chanoine Boullier (1630, 10 septembre). — V. Maison canoniale, rue Saint-Etienne. — Pièces de procédures et marchés pour des réparations à faire dans la maison canoniale occupée par le chanoine Duguay de Lenoncourt (1704, 1705). — Vbis. Maison canoniale, rue du Faucon. — Traité entre M. Bouhier, doyen, et Mlle Clopin pour le mur mitoyen de leurs maisons, rue du Faucon, devant l'Hôtel de Ville et la rue des Halles (1658).

G. 1250. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 1 plan.

1417-1783. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Maisons canoniales. — VI. Maison canoniale, rue Longepierre. Bail à cens d'une maison sous les murs du Viel Chastel, passé par le chapitre, à Eudes de Semur, chorial (1417); — à Hugues Fournier, chorial (1428); — à Caillet, chorial (1433); — au chanoine Tonnelier (1467); — autre à Thiébaut Lieget, tonnelier (1468); — autre à Pierre Gorre, notaire (1478). — Proclamats pour sa mise en vente (1660). — Visite de cette maison (1660). — VII. Maison canoniale, rue du Palais. — Procès-verbal de visite de la maison par Taisant, architecte (1757). — Dossier concernant la démolition de cette maison et sa reconstruction suivant les alignements donnés par la mairie. Elévations (1757-1758). — Autre concernant le droit d'amortissement payé pour cette reconstruction (1764). — Acte de partage de ces deux maisons (1783). — VIII. Maison, rue Vieille-Poissonnerie. — Procès-verbal de la vente par décret de cette maison faite par la mairie au sieur Goujon, marchand (1652, 27 janvier), acquise en 1682, par le chanoine Carrelet. — Procédures aux Requêtes du Palais entre le sieur Bidouelle, pâtissier, et le chapitre, au sujet d'un treige attenant à cette maison (1753-1754). — IX. Maison canoniale rue du Vieux-Marché. — Vente de cette maison faite par Philippe Fyot, seigneur d'Arbois, conseiller au Parlement, à Claude Perrot, procureur au Parlement (1628, 3 décembre). — Traité passé entre Euvrard, acquéreur de Perrot et Claude Lemort, possesseurs d'une maison, rue des Halles, au sujet de la mitoyenneté de leurs murs (1665). — Acquêt par le chapitre de cette maison appartenant à François Le Mort, marchand, et Louise Perrot, sa femme (1653). — X. Maison, rue de l'Oratoire. — Mention de la remise des titres de cette maison, vendue nationalement. — XI. Maison, rue du Vieux-Collège. — Acquêt de cette maison par le chapitre sur Claude Sordet, procureur à la Cour, pour la somme de 10.000 livres (1756, 26 janvier).

G. 1251. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 2 plans.

1324-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Rue du Bourg. — Dossier des titres d'une maison sise au côté est de la rue, aboutissant du côté du couchant sur un treige et possédée en 1768 par S. Bertillon, cabaretier. — Baux à cens passés par le chapitre (1387, 1395, 1506, 1603, 1645, 1695, 1768). — Dossier des titres d'une maison sise à l'angle de la rue du Bourg et divisée en deux parties. — Vente de cette maison faite à Jean de Trochères, prêtre, en novembre 1324. — Baux à cens passés par le chapitre en 1348, 1389, 1390, 1450, 1453, 1554, 1558, 1578, 1676. — Reconnaissance de cens et plan passés en 1755, par Jeanne Augé, veuve de Pierre Desaint, imprimeur libraire. — Dossier des titres de deux maisons sises au côté est de la partie supérieure de la rue aboutissant de midi sur un treige dit le treige de Tatepoire et possédées en 1752 par MM. Navier et Berlier, marchands, et qui étaient grevées d'un cens de 3 livres 6 sols 8 deniers. — Baux et reconnaissances de cens passés au profit de la Sainte-Chapelle, sur la maison Berlier en 1419, 1457, 1465, 1510, 1577, 1592, 1610, 1616, 1647, 1679. — Baux et reconnaissances de cens sur la maison Navier en 1412, 1413, 1444, 1461, 1473, 1475, 1577, 1592, 1609, 1611, 1614, 1646, 1655, 1656, 1657, 1659, 1660, 1666, 1672, 1679, 1702, 1709, 1712, 1723, 1727, 1739, 1750 et 1752, avec une reconnaissance et un plan de l'assignat du cens.

G. 1252. (Liasse.) — 98 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1345-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Rue du Bourg. — Dossier des titres d'une maison avec banc de boucherie, située entre les rue du Bourg et des Etioux, appartenant en 1767, à André Chaussin, boucher. — Baux et reconnaissances de cens passés au profit de la Sainte-Chapelle en 1462, 1577, 1619, 1643, 1720, 1767. — Dossier des titres d'une maison avec banc de boucherie, sis rue du Bourg et séparés par le treige commun, appartenant en 1732 à Pierrette Confuron, veuve de Jean Gagey, marchand. — Baux et reconnaissances de cens en 1406, 1415, 1420, 1425, 1434, 1451, 1538, 1575, 1652, 1714, 1720, 1732. — Dossier des titres d'un banc à vendre chair, rue du Bourg, appartenant en 1718 à Pierre Vallot, marchand boucher. — Reconnaissance de cens (1539, 1648, 1690, 1718). — Dossier des titres de deux bancs à vendre chair, sis rue du Bourg possédés en 1707 par la femme de Bernard Briffaut, chirurgien. — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre en 1426, 1442, 1459, 1460, 1579, 1648, 1652, 1660, 1707. — Dossier des titres d'une maison et banc, sis rue du Bourg, appartenant en 1767 à Jacques Germain Petitjean, marchand. — Donation d'un cens sur cette maison, faite au chapitre par Robert Le Murier, chorial (1397). — Baux et reconnaissances de cens en 1452, 1649, 1706, 1716, 1767. — Dossier des titres d'une maison située entre les rue du Bourg et des Etioux appartenant en 1766 à Jean Meneval, boucher. — Baux et reconnaissances de cens des années 1390, 1400, 1407, 1430, 1452, 1617, 1626, 1628, 1633, 1659, 1645, 1684, 1698, 1766. — Dossier des titres d'une maison et banc à boucherie situés dans la rue du Bourg, bordée par un treige allant rue des Etioux et appartenant en 1768 à Nicole Charles, veuve de J.-B. Sage, marchand à Dijon. — Baux et reconnaissances de cens au profit de la Sainte-Chapelle (1345, 1474, 1553, 1635, 1733, 1768). — Dossier des titres d'une maison et banc de boucherie, sis entre les rues du Bourg et des Etioux, appartenant en 1756 à Antoine Balluée, marchand. — Baux et reconnaissances de cens en 1345, 1546, 1649, 1676, 1740, 1756. — Dossier des titres de deux maisons et bancs de boucherie sis entre les rues du Bourg et des Etioux, appartenant en 1716 à Claudine Décologne, veuve de Claude Liégeard, marchand. — Baux et reconnaissances de cens en 1416, 1453, 1460, 1463, 1464, 1516, 1531, 1549, 1566, 1635, 1695, 1716. — Dossier des titres d'une maison sise rue du Bourg, avec des dépendances aboutissant sur le passage de la rue Portelle, possédée en 1756 par Jacques Languet, seigneur de Rochefort, président au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens des années 1426, 1427, 1428, 1470, 1530, 1534, 1535, 1544, 1558, 1567, 1569, 1572, 1617, 1646, 1651, 1700, 1705, 1720, 1723, 1745, 1756.

G. 1253. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1395-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Rue du Bourg. — Dossier des titres d'une maison, sise rue du Bourg (à la partie de Suzon) tenant de levant à la maison de la confrérie de Saint-Antoine et appartenant en 1765 à Catherine Messigny. — Cession de cette maison faite au chapitre par Robert Le Muriet, ancien gouverneur de l'hôpital Saint-Fiacre (1396). — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre en 1546, 1684, 1760, 1765. — Dossier des titres d'une maison, sise rue du Bourg, aboutissant par derrière, sur le cours de Suzon et les jardins de l'hôtel Millotet, rue Piron, appartenant en 1768 aux héritiers Enguerrand. — Contrats d'acquisitions. — Baux et reconnaissances de cens en 1495, 1542, 1544, 1559, 1562, 1567, 1571, 1600, 1617, 1637, 1675, 1718, 1722, 1768. — Rue Dauphine. Dossier des titres d'une maison sise ruelle de Suzon, ayant issue sur la rue du Grand Bourg, appartenant en 1740 à Ph. Lallemant, corroyeur. — Baux et reconnaissances de cens en 1441, 1450, 1576, 1642, 1647, 1701, 1714, 1721, 1740. — Dossier des titres d'une maison en la ruelle de Suzon, allant de la rue du Bourg à la rue des Forges, d'une maison et bâtiment qui appartenait en 1731 à Martin Minel, traiteur. — Baux et reconnaissances de cens au profit de la Sainte-Chapelle (1395, 1563, 1613, 1650, 1711, 1722, 1731).

G. 1254. (Liasse.) — 5 pièces parchemin ; 36 pièces, papier.

1344-1782 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Rue de la Chaudronnerie. Dossier des titres d'une maison sise rue Chaudronnerie, appartenant en 1750 à Claude Charles, procureur au Parlement. — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre en possession de cens sur cette maison (1530). — Baux et reconnaissances de cens (1699, 1719, 1750). — Bail à cens d'une maison, meix et place dites les Aulottes, rue de la Chaudronnerie, passé à J. Alixant, marchand (1419, 27 mai). — Rue des Forges. Dossier des titres d'une maison, sise rue des Forges, appartenant en 1747 à Jacques Foucherot, marchand (englobée plus tard dans le Palais des États). — Acquêt de cette maison par le chapitre (1375). — Reconnaissance de cens (1658, 1705, 1747). — Dossier des titres d'une maison, sise rue des Forges, qui en 1738 appartenait à Daniel Grangier, contrôleur au greffe de la Chambre des Comptes. — Reconnaissance de cens en 1511, 1542, 1652, 1707, 1738. — Dossier des titres d'une maison sise au côté nord de la rue des Forges appartenant en 1782 à Bernard Riambourg, prêtre mépartiste à Notre-Dame. Baux, reconnaissances de cens et procédures des années 1405, 1416, 1444, 1548, 1580, 1582, 1674, 1722, 1752, 1782. — Dossier des titres d'une maison, sise rue des Forges, faisant l'angle de cette rue et de celle allant à l'église Notre-Dame et qui en 1678 appartenait à Julien Legoix, chirurgien (démolie pour l'élargissement de la rue). — Vente par Salvère Griffon à Jean Oblet, d'un cens sur une maison au coin de la rue des Changes, joignant la maison ronde (1344). — Baux et reconnaissances de cens des années 1379, 1386, 1420, 1678. — Dossier des titres d'une maison, rue Notre-Dame, derrière les jardins de la maison du Roi, appartenant en 1765 au couvent des Ursulines de Dijon. — Reconnaissances de cens en 1663, 1707, 1737, 1765. — Dossier des titres d'une maison située sur Suzon, à l'angle de la rue des Forges et de celle allant à la Poissonnerie, appartenant en 1770 à Antoine Bouet, maître bourcier. — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison, aux années 1421, 1424, 1428, 1432, 1437, 1449, 1540, 1594, 1608, 1670, 1674, 1768, 1770. — Dossier des titres d'une maison, sise à l'extrémité de la rue des Forges, vers la rue Condé, appartenant en 1725 au sieur Tacquenet, marchand. — Baux et reconnaissances de cens des années 1513, 1521, 1573, 1620, 1670, 1675, 1713, 1725. — Dossier des titres d'une maison, sise rue des Forges, aboutissant par derrière sur un treige ayant son issue sur la rue de la Vieille Poissonnerie. En 1759, elle appartenait à Charles Raoux, hôtelier de Saint Louis. — Baux et reconnaissance de cens des années 1487, 1528, 1657, 1658, 1682, 1711, 1741. Plan de la maison. — Dossier des titres d'une maison sur Suzon à l'angle des rues des Forges et Tonnellerie. — Baux et reconnaissance de cens des années 1432, 1434, 1439, 1670. — Dossier des titres de trois maisons contiguës, rue des Forges (côté sud) appartenant en 1760 à M. Foucherot, orfèvre. Baux et reconnaissances de cens (1408, 1416, 1454, 1477, 1550, 1555, 1703, 1735, 1750, 1628, 1712, 1730, 1670).

G. 1255. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1250-1764. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Coin des cinq rues. — Dossier des titres d'une maison qui en 1762 appartenait à Claude-Bernard Amiot, contrôleur de la poste. Baux et reconnaissances de cens des années 1566, 1614, 1629, 1654, 1665, 1666, 1690, 1751, 1762. — Dossier des titres d'une maison sise au même lieu, appartenant en 1670 à Étienne Belorgey, boulanger. — Baux et reconnaissances de cens des années 1423, 1486, 1580, 1534, 1637, 1641, 1670). — Rue des Halles (Jean-Jacques-Rousseau). Dossier des titres d'une maison qui en 1749 appartenait à M. Petit, greffier. — Vente de cette maison, faite par M. Philippe Fyot, seigneur d'Arbon, conseiller au Parlement, à Claude Lemort, tonnelier (1651). — Constitution de rente sur cette maison par Claude Lemort (1651). — Acquêt de cette maison par François Lemort (1678). — Constitutions de rentes sur cette maison par François Lemort (1680, 1681, 1682). — Délivrance par décret de cette maison au procureur Chantrier. — Convention entre M. Petit, commis-greffier à la Cour, possesseur de cette maison, et M. Petit de Lancy, chanoine, demeurant dans la maison canoniale, rue du Vieux-Marché, au sujet de jours dans leurs maisons (1749). — Rue d'Isier. Vente faite au chapitre par Eudes, fils de Bertrand Goiaul, de 6 sous de rente sur un meix et maison sis à Dijon, dans la rue d'Isier, au dos, en écriture du xv^{e} siècle, Notre-Dame (1282). — Rue Derrière Notre-Dame ou du Rabot. — Dossier des titres d'une maison joignant la rue de Midi, et qui, en 1739, appartenait à Antoine Petitjean, marchand. — Acquêt fait par le chapitre sur Ébrard, fils de Marchand, le verrier, d'une maison sise rue Verrerie (1254). — Baux et reconnaissances de cens de cette maison pour les années 1512, 1528, 1537, 1549, 1563, 1620, 1681, 1739. — Dossier des titres d'une maison, sise rue du Rabot et de midi, celle devant les jardins du Logis du Roi, appartenant à M. Genty, marchand. — Reconnaissances de cens en 1548, 1619, 1689, 1690, 1713, 1715, 1759, 1764. — Dossier des titres d'une maison sise faisant face au cimetière de N.-D., dont elle est séparée par une petite rue (maison à l'angle des rues du Rabot et de N.-D.), appartenant en 1757 à M^{lle} Bourgoin, bouquetière. — Baux et reconnaissances de cens des années 1343, 1438, 1543, 1591, 1712, 1724. — Vente faite par les héritiers Denisot à M^{lle} Bourgoin (1757). — Dossier des titres d'une maison faisant l'angle de la rue N.-D. et de la rue Verrerie du côté de la place et qui en 1751, appartenait à Charles Madenié, marchand cartier. — Donation de cette maison faite au chapitre par Jean de Vandenesse, doyen du chapitre de N.-D. de Beaune, et chanoine de la chapelle ducale (1414, 7 décembre). — Baux à cens et reconnaissances de cette maison pour les années 1414, 1461, 1507, 1529, 1628, 1556, 1653, 1678, 1730, 1751. — Rue Saint-Martin. Dossier des pièces concernant une maison sise rue de l'Archerie, devant les Halles, possédée en 1744, par Thomas Mathieu, greffier en chef du Bureau des finances. — Baux et reconnaissances de cens en 1412, 1419, 1675, 1700, 1714, 1744. — Dossier des titres d'une maison sise entre les rues de l'Archerie et du Vertbois possédée en 1764 par Nicolas Bruet, marchand. — Reconnaissances de cens en 1600, 1605, 1645, 1701, 1764. — Rue Verrerie. Dossier des titres d'une maison, rue Verrerie, aboutissant par derrière sur M. Bouhier de Versalieux, possédée par Pierre Châtelain, marchand. — Baux et reconnaissances de cens pour les années 1475, 1439, 1630, 1638, 1735, 1768. — Rue du Vieux-Marché. Acquêt par le chapitre, sur Richard de Beire et Osanne, sa femme, de 20 sols de cens sur une maison, rue de la Maison-Dieu et sur deux étaux du vieil marché (1250, octobre).

G. 1256. (Liasse.) — 107 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1348-1780. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue des Carmélites (Victor-Dumay). — Dossier des titres d'une maison située rue des Carmélites (côte sud) possédée en 1780 par M. Chervau, conseiller correcteur à la Chambre des comptes. — Baux et reconnaissances de cens passés au profit de la Sainte-Chapelle, en 1525, 1531, 1579, 1623, 1660, 1695, 1698, 1705, 1768, 1780. — Dossier des titres d'une maison sise au côté sud de la même rue, possédée en 1778, par P. Viniresse, maçon. — Baux et reconnaissance de cens des années 1420, 1444, 1490, 1532, 1540, 1602, 1682, 1687, 1704, 1778. — Dossier des titres d'une maison joignant la précédente appartenant en 1780 à Pierre Deleuze, menuisier. — Baux et reconnaissances de cens en 1460, 1517, 1543, 1615, 1675, 1780. — Rue des Champs (des Godrans). Titres d'une maison sise rue des Champs appartenant en 1652, à Pierre Mathon, sieur de la Brosse, fauconnier ordinaire du Roi. — Reconnaissances de cens faites en 1614 et 1652. — Dossier des titres d'une maison, sise entre la rue et le rempart, appartenant en 1755 à Jean Perrot, cocher des carrosses. — Baux et reconnaissances de cens des années 1412, 1473, 1522, 1618, 1682, 1705, 1755. — Dossier des titres d'une maison voisine de la précédente, possédée en 1755 par François Bigot, entreprenenr. — Baux et reconnaissances de cens des années 1520, 1543, 1560, 1627, 1647. 1656, 1683, 1755. — Dossier des titres d'une maison sise au-dessus de la rue (côté ouest) aboutisssant par derrière sur les jardins de l'hôtel de Talmay (Banque de France) possédée, en 1781, par François Mure, vinaigrier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1348, 1374, 1383, 1405, 1406, 1421, 1445, 1462, 1478, 1492, 1495, 1506, 1525, 1527, 1560, 1585, 1602, 1614, 1625, 1671, 1672, 1673, 1738, 1781. — Dossier des titres d'une maison sise même rue, au côté est, et possédée en 1758 par Joseph Taisand, entrepreneur. — Reconnaissances de cens (1540, 1686, 1722, 1752, 1758). — Dossier des titres d'une maison sise même rue, aboutissant par derrière sur le couvent des Jacobins, possédée, en 1753, par M. Hélyotte, conseiller auditeur en la Chambre des comptes. — Baux et reconnaissances de cens des années 1475, 1534, 1667, 1670, 1728, 1753. — Dossier des titres d'une maison voisine de la précédente, appartenant en 1781, à Antoine Chapuis, boulanger. — Baux et reconnaissances de cens des années 1402, 1426, 1444, 1473, 1530, 1578, 1583, 1642, 1728, 1766, 1781. — Rue Chapelotte (Berbisey). Dossier des titres d'une maioon sise rue Chapelotte ou de la Parcheminerie, tenant de levant et de couchant à cette rue et de couchant à une petite rue tirant à la place du Morimont, appartenant en 1744 à Henri Guillaume, écuyer, seigneur de Pressigny. — Baux et reconnaissances de cens des années 1524, 1714, 1744. — Reconnaissance par Bernard Pérotte, boulanger, d'une maison rue Chapelotte, aboutissant sur le cours de Suzon (1763). — Rue du Château. Dossier des titres d'une maison, rue du Petit-Champ, tirant au Château, tenant de couchant à la rue et occupée en 1720 par Pierre Breton, huissier au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens en 1392, 1453, 1472, 1518, 1541, 1592, 1594, 1628, 1675, 1680, 1712. — Acte de vente de 1720. — Amodiation par le chapitre de la maison dite de Saint-Fiacre, sise rue des Petits-Champs (1429). — Rue des Crais (Sainte-Anne). Acquêt d'une maison par le chanoine Millière, sur Bernard Potet, baron de Saint-Germain du Plain, conseiller au Parlement (1682). — Reconnaissance de cens sur une maison et jardin, rue des Crais, aboutissant par derrière sur le jardin des Cordeliers (1673).

G. 1257. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1346-1781. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue des Forges (depuis le Cours de Suzon au Coin du Miroir). — Dossier des titres d'une maison sise rue des Forges, ayant une issue sur la rue Tonnellerie, possédée en 1720 par J. Coppin, bourgeois à Paris. — Baux et reconnaissances de cens en 1370, 1536, 1550, 1646, 1704, 1707, 1720. — Autre des titres d'une maison au midi de la même rue, possédée en 1763, par Léger Richard, marchand épinglier. — Acquêt de cette maison, faite par le chapitre, sur Claire de Courcelles, femme de Jean Juliot, bourgeois (1387). — Reconnaissance de cens en 1548, 1645, 1716, 1729, 1763. — Dossier des titres d'une maison, sise sur le cours de Suzon, entre la rue des Forges et la rue Tonnellerie, possédée en 1768 par C. Marie Parent, veuve de Léon-Joseph de Soissons, seigneur d'Arc. — Baux et reconnaissances de cens des années 1437, 1521, 1545, 1546, 1584, 1590, 1653, 1659, 1674, 1737, 1768. — Dossier des titres d'une maison, sise rue des Forges, aboutissant sur le cours de Suzon, appartenant en 1752 à Madeleine Simonot. veuve de François Lulier, bourgeois. — Baux et reconnaissance de cens au profit du chapitre des années 1405, 1434, 1544, 1565, 1566, 1580, 1601, 1659, 1740, 1752. — Rue du Four (Cazotte). Dossier des titres d'une maison sise rue du Four, appartenant en 1753 à Pierre Grozelier, écuyer, avocat au Parlement (au coin des rues Cazotte et du Tillot). — Reconnaissance de cens des années 1674, 1707, 1728, 1738, 1753. — Rue des Novices. Dossier des titres d'une maison appartenant à l'hospice Sainte-Anne. — Baux et reconnaissances de cens des années 1467, 1495, 1517, 1565, 1687, 1744. Visites (1745, 1781). — Rue de la Petite Poissonnerie (François-Rude). Dossier des titres d'une maison aboutissant sur le cours de Suzon, et appartenant en 1712 à Bernard Briffaut, chirurgien. — Reconnaissance de cens de 1674 et 1712. — Autre des titres d'une maison faisant le coin de la rue au Lait et de la petite Poissonnerie, appartenant en 1717 au grand hôpital. — Reconnaissance de cens en 1646 et 1717. — Rue de la Porte-Guillaume. Vente faite au chapitre par Guillemette, femme de Humbert de Vernoy, écuyer, de 14 livres de rente, sur une maison, rue de la Porte-Guillaume (1346). — Mandement de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, au gouverneur de la chancellerie, pour faire remettre le chapitre en possession de cette maison (1392). — Baux et reconnaissance de cens des années (1406, 1416, 1438, 1449, 1466, 1516, 1517, 1542, 1554, 1588 et 170). — Elle appartient alors à Chrétienne Bouvot, veuve de Jacques Girardot, marchand.

G. 1258. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1314-1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue Poulaillerie (Piron). — Dossier des titres d'une maison située rue de la Poulaillerie, entre le tripot de la Salamandre et le jardin du séminaire, possédée en 1714 par Alexandre de Colombet, comte de Gissey, et Marie-Anne de Millotet de Changey, sa femme. — Reconnaissance de cens en 1496, 1535, 1538, 1577, 1582, 1714. — Dossier des titres d'un jardin situé sur Poulaillerie, joignant la maison précédente et appartenant en 1729 à la congrégation de l'Oratoire et au séminaire de Dijon. — Reconnaissances de cens faites en 1532, 1649, 1686, 1703, 1706, 1726. — Dossier des titres d'une maison au côté sud de cette rue, appartenant en 1780 à Claude Chocarne, épicier. — Donation faite par le duc Hugues V à Girard d'Arcon, son élève, d'une maison qui fut des Juifs, sise en la Juerie, moyennnant le cens d'une livre de cire (Aisey-le-Duc, 1314, août). — Acquêt de cette maison par Jean de Trochères, chapelain de la Sainte-Chapelle (1342). — Lettres du duc Eudes IV qui abandonne à Jean de Trochères tous ses droits sur cette maison (Dijon, 1er décembre 1344). — Baux et reconnaissances de cens passés au profit de la Sainte-Chapelle en 1368, 1522, 1523, 1527, 1545, 1580, 1593, 1605, 1606, 1642, 1667, 1676, 1759, 1786. — Dossier des titres d'une maison joignant la précédente et possédée en 1780 par Daniel Clément, commis au greffe des États. — Baux et reconnaissances de cens des années 1470, 1524, 1529, 1538, 1540, 1580, 1615, 1663, 1738, 1780. — Dossier des titres d'une maison, même rue, sur Suzon, possédée en 1780 par Pierre Capel, chapelier. — Baux et reconnaissances de cens en 1432, 1481, 1520, 1560, 1573, 1583, 1595, 1635, 1640, 1723. — Dossier des titres d'une maison joignant la précédente et appartenant en 1781 à Vital Parent, serrurier. — Baux et reconnaissances de cens en 1474, 1477, 1506, 1507, 1514, 1588, 1616, 1633, 1781. — Rue Saint-Jean (Bossuet). — Dossier des titres d'une maison sise rue Saint-Jean devant l'Oratoire, appartenant en 1767 à Auguste-Louis Espiard-Humbert, seigneur d'Allerey, conseiller au Parlement. — Vente de 10 livres tournois de rente sur cette maison faite par Nardin Juhannot à Amiot Arnaut, bourgeois de Dijon (1383). — Vente de cette rente par Amiot Arnaut à la chapellenie de Jean Potier, à la Sainte-Chapelle. — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison passés en

1424, 1528, 1530, 1706, 1735, 1767. — Sentence du bailliage de Dijon qui condamne Thiébaud d'Essoyes au paiement de ce cens (1520). — Dossier des titres d'une maison joignant la précédente, aboutissant sur la rue du Chapeau-Rouge et appartenant en 1714 à Jean Chevignard, trésorier de France. — Acquêt de 3 florins de Florence de rente sur cette maison par Henri de Villeberny, prêtre à Dijon (1381). — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison passés par le chapitre en 1417, 1541, 1545, 1566, 1580, 1696, 1714. — Dossier des titres d'une maison faisant le coin de la rue Saint-Jean et de la rue des Forges appartenant en 1743 à Claude-François Jossinet, épicier. — Reconnaissances de cens en 1642, 1550, 1653, 1664, 1743. — Dossier d'une maison sise rue Saint-Jean, près de l'Oratoire, appartenant aux dames Bourtequoy. — Baux et reconnaissances de cens passés en 1370, 1414, 1642, 1660, 1685, 1715.

G. 1259. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

S. D. (xviiᵉ siècle). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. — Inventaire des titres des cens assignés sur des maisons situées dans la paroisse Saint-Jean.

G. 1260. (Liasse.) — 131 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 4 plans.

1324-1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue Chanoine (Jeannin). — Dossier des titres d'une maison sise rue Chanoine (entre le vieux couvent et l'hôtel de Rancy), appartenant en 1753 à Philibert Fournerot, écuyer, seigneur de Champrenault et à Charlotte, sa sœur. — Baux et reconnaissances de cens passés au profit de la Sainte-Chapelle en 1324, 1326, 1382, 1389, 1396, 1466, 1469, 1470, 1503, 1559, 1603, 1610, 1635, 1653, 1656, 1665, 1673, 1678, 1709, 1711. — Dossier des titres de plusieurs maisons réunies joignant la précédente, appartenant en 1774 à Antoine-Jean Gagne, chevalier, comte de Perrigny, seigneur de Simard, à Paris. — Baux et reconnaissances de cens passés dans les années 1426, 1428, 1431, 1434, 1502, 1512, 1526, 1533, 1545, 1552, 1569, 1570, 1577, 1600, 1603, 1605, 1612, 1633, 1666, 1674, 1716, plan, 1720, 1731, 1736, 1774. — Dossier des titres d'une maison joignant la précédente, appartenant en 1752 à François-Bernard Cocquart, avocat au Parlement. — Acquêts de cette maison par Jean Potier, archidiacre de Langres (1387, 1388). — Baux et reconnaissance de cens des années 1416, 1437, 1470, 1522, 1561, 1599, 1602, 1652, 1752. — Dossier des titres d'une maison, sise même côté de la rue, appartenant en 1768 à Louis-Henri Gauvenet, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1437, 1463, 1507, 1509, 1545, 1547, 1578, 1599, 1603, 1604, 1606, 1624, 1671, 1683, 1688, 1701, 1708, 1714, 1750, 1768. — Dossier d'une maison, sise du même côté de la rue, appartenant en 1702 à Anne Nappier, veuve de Jean Maire, maçon. — Baux et reconnaissances de cens des années 1412, 1433, 1471, 1472, 1478, 1499, 1523, 1589, 1625, 1643, 1702. — Dossier des titres d'une maison, sise de l'autre côté de la rue, près le logis des officiers de la Monnaie, et possédée en 1724 par Claude Guénebaut, commis au greffe de la Cour. — Baux et reconnaissances de cens des années 1421, 1433, 1545, 1583, 1610, 1625, 1652, 1724. Plans. — Dossier de titres relatifs à un petit jardin, situé au bas de la rue Chanoine entre le rempart et le Bon Pasteur, possédé en 1733 par Bernard Priouset, jardinier. — Baux et reconnaissances de cens sur ce jardin, occupé jadis par une maison 1434, 1443, 1448, 1478, 1525, 1534, 1555, 1608, 1679, 1700, 1715, 1720, 1729, 1733. — Rue Chaudronnerie. — Dossier des titres d'une maison, sise au côté sud de la rue, possédée en 1716 par Jean Lardillon, chirurgien. — Reconnaissances de cens en 1544, 1548, 1675, 1685, 1716. — Autre des titres d'une maison, sise du même côté de la rue, appartenant en 1773 à Joseph Marinet, procureur au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens des années 1617, 1637, 1666, 1716, 1718, 1773. — Autre d'une maison, sise du même côté de la rue du côté des halles, possédée en 1722 par M. Hugues Guyard, seigneur d'Échevronne, conseiller au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens des années 1463, 1673, 1703, 1723.

G. 1261. (Liasse) — 62 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 plan.

1324-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue du Pautet. — Dossier des titres d'une maison, faisant le coin de la rue du Pautet et de celle des Ursulines, appartenant en 1749 à Jacques Bergier, procureur à la Chambre des comptes. — Baux et reconnaissances de cens par le chapitre, dans les années 1507, 1515, 1529, 1537, 1548, 1704, 1724, 1749. — Autre de cens d'une maison, sise même rue, devant les jardins de Saint-Etienne, appartenant en 1665 à J.-F. Delaplace, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1471, 1477, 1520, 1529, 1565, 1557, 1609, 1658, 1665. — Autre de cens d'une maison, sise de l'autre côté de la même rue, possédée en 1777 par L. Falloux, menuisier. — Reconnaissances de cens passées en 1406, 1464, 1539, 1548, 1571, 1640, 1642, 1659, 1663, 1675, 1679, 1683, 1721, 1766, 1777. — Rue Roulotte. — Dossier des titres d'une maison, sise rue Roulotte, possédée en 1753 par Claude Amiot, cavalier de la ma-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réchaussée. — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre en 1324, 1539, 1550, 1592, 1615, 1619, 1635, 1650. — Autre de cens d'une maison, sise même rue, tenant de levant aux remparts de la ville et possédée en 1673 par Jacques Martin, doreur. — Baux et reconnaissances de cens des années 1411, 1415, 1424, 1431, 1605, 1624, 1652, 1656, 1675, 1755. — Autre de cens d'une maison, au côté sud de la rue, possédée en 1729, par J. Châtelain, boulanger. — Reconnaissances de cens des années 1436, 1560, 1604, 1677, 1697, 1729 — Rue des Prêtres (Longepierre). — Dossier des titres d'une maison, sise rue des Prêtres, vis-à-vis la porte derrière de l'hôtel de Ville (Archives). — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre, passés aux années 1398, 1408, 1427, 1443, 1478, 1482, 1587, 1616, 1639, 1652, 1658, 1713.

G. 1262. (Liasse.) — 131 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1321-1780. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Place Saint-Michel. — Dossier des titres d'une maison sise place Saint-Michel, du côté du midi, possédée en 1780, par Bernard Marchand, chirurgien. — Baux et reconnaissances de cens passés aux années 1321, 1322, 1430, 1549, 1585, 1651, 1674, 1708, 1768, 1780. — Trois baux à cens d'une maison sise sur cette place et aboutissant sur la rue Chanoine, passés en 1377, 1545, 1558. — Rue Saumaise. Dossier des titres d'une maison rue Neuve ou Porc-Sanglier (côté est) de la rue, appartenant en 1714 à Mlle Suzanne Montigny. — Acquêts de cette maison en 1447, par les frères Le Rybelet, en 1486 par Jeannot Beaumont, en 1497 par Nicolas Le Lièvre. — Baux et reconnaissances de cens en 1538, 1628, 1714. — Dossier des titres d'une maison même rue, englobée dans les bâtiments du couvent du Bon Pasteur. — Baux et reconnaissances de cens des années 1522, 1560, 1571, 1649, 1666, 1689, 1708, 1739, 1768, 1770. — Autre des titres d'une maison entre la rue et le rempart, appartenant en 1760 au sieur Beaufort, prêtre. — Baux et reconnaissances de cens des années 1425, 1672, 1677, 1686, 1712, 1715, 1728, 1755, 1760. — Autre des titres d'un emplacement où il y avait eu une maison, aboutissant sur le rempart et possédé par Bénigne Toussaint, procureur. — Reconnaissance de cens en 1516, 1728. — Dossier des titres d'une maison même rue, aboutissant sur le rempart, appartenant en 1753 à M. J.-B. Labeaume, bourgois. — Reconnaissances de cens des années 1676, 1753. — Dossier des titres d'une maison de la même rue, regardant le levant, englobée dans l'enclos du couvent des Minimes. — Baux et reconnaissances de cens des années 1327, 1394, 1405, 1408, 1418, 1422, 1471, 1477, 1520, 1620, 1658, 1670, 1699, 1708, 1729, 1759. — Autre dossier d'une maison sise du même côté de la rue, appartenant en 1727 à Cl. Moutenot, huilier. — Reconnaissances de cens en 1635, 1683, 1721, 1727. — Autre des titres d'une maison sise au même côté de la rue, aboutissant par derrière sur l'hôtel de M. de Cléry et possédée en 1764, par Simon Beuchon, plâtrier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1373, 1431, 1465, 1643, 1663, 1681, 1753, 1715, 1716, 1723, 1742, 1708, 1764. — Dossier des titres d'une maison sise près de la précédente et joignant par derrière l'hôtel de Mme de Suremain, possédée en 1768 par Marguerite Ferrand, veuve de Claude Chevalier, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1465, 1478, 1581, 1635, 1642, 1650, 1678, 1709, 1768. — Dossier des titres d'une maison sise au même côté de la rue, possédée en 1736, par Mlle Morel. — Baux et reconnaissances de cens des années 1496, 1502, 1528, 1565, 1603, 1613, 1637, 1736. — Rue des Ursulines (Chancelier-l'Hospital). Dossier des titres d'une maison sise du côté du midi de la rue, appartenant en 1758 à Pétronille Huvier, veuve de Claude Locquin, contrôleur général des finances en Bourgogne. — Reconnaissances de cens en 1616, 1640, 1645, 1665, 1758. — Dossier des titres de deux maisons, sises au même côté de la rue des Ursules, possédées en 1768 par Anne Charles, domestique. — Baux et reconnaissances de cens des années 1495, 1528, 1550, 1567, 1622, 1629, 1662, 1665, 1671, 1702, 1768. — Rue Vannerie. Dossier des titres d'une maison au levant de cette rue. possédée en 1720 par Jean Lardillon, chirurgien. — Acquêt de cens sur cette maison par Guillaume Langcolet, châtelain de Talant (1494). — Acquêt de cette maison par échange par le chapitre (1502). — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre en 1521, 1574, 1581, 1590, 1594, 1657, 1662, 1681, 1686. — Dossier des titres d'une maison faisant l'angle oriental et méridional de la rue Vannerie et de la rue Chaudronnerie, possédée en 1746 par J.-B. Labaume, bourgeois à Dijon. — Baux et reconnaissances de cens des années 1518, 1579, 1590, 1655, 1657, 1677, 1693, 1728, 1747. — Dossier des titres d'une maison englobée dans l'hôtel de Montigny et possédée en 1747 par Marc-Antoine Chartraire, comte de Montigny, trésorier des États de la province. — Acquêt de cette maison par Jean Artaud, clerc (1325). — Traité passé entre Jean Amée de Dijon et Jeanne, fille de Jean Artaud, sa nièce, à laquelle il avait donné cette maison en dot, en s'en réservant l'usufruit, par lequel il est stipulé que si elle meurt sans enfants issus de son mariage avec Pierre Geliot, cette maison viendra en augmentation de la chapellenie qu'il a fondée à la Sainte-Chapelle (1349). — Baux et reconnaissances de cens passés au profit du chapitre (1441, 1464, 1502, 1520, 1571, 1591, 1613, 1649, 1673, 1747).

G. 1263. (Liasse.) — 114 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 1 plan.

1264-1776. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue du Vieux-Collège. — Dossier des titres d'une maison sise rue ès Beliots, confinant d'un bout au couvent des Minimes et possédée en 1751 par Jean-Marie Arnout, avocat au Parlement, agrégé de l'Université. — Baux et reconnaissances de cens en 1371, 1449, 1512, 1542, 1564, 1596, 1665, 1675, 1733, 1751. — Dossier des titres d'une maison, sise de l'autre côté de la même rue, possédée en 1722 par Claude-François Grillot, écuyer, sieur de Prédelis. — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison en 1496, 1529, 1580, 1627, 1635, 1640, 1642, 1714, 1722. — Baux et reconnaissances de cens sur une autre maison. rue ès Beliots (1417, 1504, 1564, 1565, 1776). — Rue du Vieux Marché (Proudhon). — Dossier des titres d'une maison, tenant de levant à cette rue, et possédée en 1717 par Pierrette Liébaut, veuve de François Jacquinot, marchand. — Reconnaissances de cens en 1460, 1592, 1606, 1669, 1717. — Transaction de l'année 1606. — Autre d'une maison, même rue, possédée en 1715 par la fabrique de l'église Saint-Nicolas. — Baux et reconnaissances de cens des années 1436, 1709, 1715. — Dossier des titres d'une maison, au levant de cette rue, appartenant en 1729 à Claude Clément, procureur au bailliage. — Reconnaissance de cens en 1672, 1705, 1720, 1729. — Autre des titres d'une maison, aboutissant de couchant à cette rue et possédée en 1719 par Jacques Bailly, sergent de la mairie. — Échange d'une maison, rue du Vieux-Marché, contre une autre rue Bouchefol, faite par les frères Lambert, pour la fondation d'anniversaire de Constantin de Fontaine, prêtre à l'église de la Chapelle ducale (1264, juillet). — Vente de cette maison en 1521 et 1624. — Reconnaissances de cens en 1677, 1704, 1719. — Dossier des titres des maisons sises rue du Vieux-Marché, du côté du couchant, possédées en 1757 par Nicolas-Joseph de Comeau, comte de Créancey et Marie-Élisabeth Pelletier de Cléry. — Baux et reconnaissances de cens (1366, 1400, 1433, 1513, 1550, 1565, 1578, 1606, 1609, 1613, 1618, 1635, 1648, 1655, 1656, 1668, 1728. Plan. 1739, 1755). — Faubourg Saint-Michel. Rue Croix-Aissanne. — Dossier des titres d'une maison et jardin, situés rue Croix-Aissanne ou Saint-Antoine, aboutissant sur le cours de Suzon, possédés en 1707 par Jean Bouru, charretier d'artillerie. — Baux et reconnaissance de cens au profit du chapitre en 1395, 1399, 1433, 1469, 1551, 1552, 1555, 1571, 1581, 1587, 1590, 1663, 1690, 1707. — Autre des titres des maisons, pavillons, colombier, jardin, située rue Croix-Aissanne ou des Olfrois, appartenant en 1750 à Chrétien de Macheco, seigneur de Premeaux, conseiller au Parlement, et à Marie-Théodorine-Guy Lenet, sa femme, qui les vendent à Claude-Marie Bouhier de Larrey, veuve de Jean Bouhier, président au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens aux années 1401, 1436, 1494, 1514, 1528, 1540, 1572, 1582, 1607, 1714, 1749, 1750. — Dossier des titres d'un jardin, clos de mur, joignant le précédent, et possédé en 1756 par Mme la Présidente Bouhier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1537, 1543, 1546, 1618, 1663, 1679, 1753, 1756. — Dossier des titres d'une terre en Theuley, derrière le boulevard de Saulx, joignant la Motte Saint-Médard, appartenant, en 1769, à Antoine Savolle, jardinier. — Baux et reconnaissances de cens de 1506-1733, sentence de 1769.

G. 1264. (Liasse.) — 94 pièces, parchemin; 39 pièces, papier ;
4 plans.

1225-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Médard. Rue des Bons-Enfants. — Dossier des titres d'une maison, située entre la rue des Bons-Enfants et la rue de la Sainte-Chapelle, proche la place Royale, possédée en 1761 par Charles-Nicolas Leprince, lieutenant de cavalerie. — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle des années 1507, 1526, 1645, 1681, 1699, 1740, 1761. — Procès-verbal de visite de 1740 et deux plans. — Rue du Chastel. Vente faite en présence d'Alix, duchesse de Bourgogne, par Hugues Rolée, bourgeois de Dijon, à Robert de Jancigny, chanoine, de deux maisons de pierre, situées entre le verger de Saint-Étienne et la maison du chanoine Pestot (1225, juin). — Vente d'une maison au château de Dijon, par Jacomini Tavani, à Thibaut, official de Langres, chanoine de la chapelle du duc et de Beaune (1253). — Vente d'un meix au château de Dijon, faite par Aymon d'Étaules, damoiseau, fils de feu Guyard Pestot, chevalier, à Jean de Rouvres, chanoine de la chapelle ducale (1276/7, février). — Vidimus donné en la cour du bailliage de Dijon en 1445 de la vente faite au chapitre par Aymon Chaussard, de Dijon, damoiseau, de sa maison sise au château de Dijon, près du four (1275, avril). — Rue du Cloître (La Monnoye). — Dossier des titres d'une maison, sise rue du Cloître, ayant son entrée rue des Prêtres, appartenant en 1777 à Barthélemy Bizouard, maître es arts. — Baux et reconnaissances de cens des années 1480, 1544, 1590, 1597, 1625, 1672, 1722, 1729, 1733, 1777 (démolie). — Rue Madeleine (Amiral-Roussin). Dossier des titres d'une maison, sise près des Jésuites, joignant de bise la rue Madeleine, possédée en 1730 par André Fijan, seigneur de Talmay, conseiller clerc au Parlement, et Étienne Fijan, son frère, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais. — Baux et reconnaissances de cens des années 1427, 1436, 1507, 1508, 1512, 1519, 1530, 1531, 1540, 1554, 1560, 1564, 1567, 1594, 1609, 1666, 1667, 1711, 1729, 1730. Plans. — Dossier des titres d'une maison, rue Madeleine, tenant de midi à la rue et par derrière à la conciergerie du Palais, possédée en 1714 par Jean Lacoste, écuyer, secrétaire du Roi en la Chambre des comptes. — Baux et reconnaissances de cens des années 1516, 1543, 1604, 1616, 1652, 1714. — Dossier des titres d'une maison contiguë à la précédente, possédée en 1769 par Poinsotte, maître en chirurgie. — Baux et reconnaissances de cens des années 1474, 1477, 1491, 1513, 1659, 1696, 1769 (Démolie comme la précédente). — Vente par le chapitre à François Briet, d'une rente sur sa maison, rue Madeleine (1587). — Rétrocession de ce cens faite au chapitre par Hector Joly, avocat (1614). — Baux et reconnaissances de cens des années 1422, 1433, 1513, 1531, 1550. — Procédures contre le commandeur de la Madeleine, pour défaut de paiement des arrérages d'une rente de 40 sols sur la commanderie (1552-1602). — Dossier des titres de la maison faisant le coin de la rue devant les Jésuites et de celle des Jésuites, possédée en 1758 par Jeanne Augé, veuve de Pierre Desaint, imprimeur. — Baux et reconnaissances de cette maison, appelée en 1402 la maison des Anes (1402, 1405, 1421, 1424, 1436, 1446, 1479, 1502, 1531, 1535, 1545, 1550, 1580, 1591, 1606, 1629, 1653, 1655, 1663, 1665, 1676, 1704, 1706, 1737, 1758). — Place Royale. Dossier des titres d'une maison, sise place Royale, appartenant à Étienne Jacquinot, seigneur de Chasans, conseiller-correcteur à la Chambre des comptes. — Reconnaissances de cens des années 1599, 1645, 1704, 1716, 1738, 1768. — Amodiations de maisons, place Royale, faites par le chapitre (1663). — Deux baux à cens de maisons, sises dans la rue tirant de la Chambre des comptes à la Porte au Lion (1448, 1493).

G. 1265. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 52 pièces, papier ; 1 plan.

1276-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Médard. Rues Saint-Fiacre et Bouhier (Vauban). — Dossier des titres d'une maison, rue Saint-Fiacre, englobée dans l'enclos du couvent des Jacobins. — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre aux années 1369, 1405, 1415, 1428, 1436, 1453, 1561, 1617, 1735. — Dossier des titres de deux maisons sises derrière l'hôpital Saint-Fiacre. — Bail à cens de l'année 1436. — Amodiations de ces maisons en 1703, 1711, 1728, 1738, 1746, 1748, 1756, 1782, à Pierre-Louis Baudot, substitut du procureur général. — Rapport du voyer sur l'état de ruine de ces maisons (1757). — Mémoires des réparations qui y ont été faites (1787). — Sentence de la Chancellerie qui colloque le chapitre pour une rente de 12 livres acquise de Jean de Pontailler, seigneur de Talmay, assignée sur sa maison derrière l'hôpital Saint-Fiacre et devant la Chambre des comptes, laquelle maison avait été mise en décret à requête des enfants de Antoine Gros, seigneur d'Agey, pour non paiement d'une somme de 100 francs (1522, 5 décembre). — Rue de la Sainte-Chapelle. Procédures contre les possesseurs de maisons sises devant le portail de la Sainte-Chapelle, au sujet de l'exhaussement de la façade de ces maisons (1506, 1612). — Baux à cens de maisons sises entre l'église de la Sainte-Chapelle et le Logis du Roi (1527, 1560, 1649) (Démolies). — Pièces relatives à l'achat des maisons de la Sainte-Chapelle, rue devant l'église, pour l'élargissement de la rue. Alignement. Indemnités (1681, 1785). — Rue Saint-Etienne. Vente des trois parts d'une maison sise au château de Dijon, devant la maison au Singe (Domus symie muncupata), faite au chapitre par les filles de Huot dit Bourreau (1276, avril). — Vente de la quatrième partie faite par Stéphanette, leur sœur (1276, avril). — Donation faite au chapitre par Guillaume de Grancey, chanoine, de sa maison au château de Dijon, près les chambres à la Séchaude (1277, octobre). — Acquêt par le chapitre d'un jardin joignant cette maison (1421). — Baux et reconnaissances de cens de cette maison (1430, 1465, 1471). — Cession d'une place vide devant cette maison, faite par la mairie au chapitre 1435). — Traité entre le chapitre et Aubert Fleutelot au sujet de la mitoyenneté d'un mur (1549). — Autre entre le chapitre et M. de Montholon, au sujet de jours (1574). — Autre avec le président d'Esbarres, au sujet d'un passage temporaire pour traite de matériaux (1656). — Traité par lequel le chapitre accepte les offres de Noël Brulard, conseiller d'État, baron de Sombernon et de Charlotte Baillet, sa femme, de réparer à leurs frais cette maison qui est celle de Philippe Bouton, leur neveu, sous la condition, en cas de mort ou de retraite de ce dernier, de jouir de cette maison leur vie durant, et après leur mort de célébrer un anniversaire (1627). — Amodiations de cette maison par le chapitre en 1681, 1698, 1707, 1709, 1715, 1728, 1734, 1743, 1752, 1762. Visites (1698). — Reconstruction du mur de clôture sur la rue. Plan (1760). — Pièces relatives au paiement de la maison vendue en 1715, par le chapitre à M. de Commeau.

G. 1266. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 1 plan.

1427-1778. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Médard. Place Saint-Étienne. Baux et reconnaissances de cens. Amodiations des maisons du chapitre sises depuis l'église de la Sainte-Chapelle jusqu'à la rue du Cloître, où étaient des ouvreurs (boutiques, 1427) ; — l'ancienne écritoire de la mairie de Dijon (1508) ; — celle du bailliage (1531, 1574, 1693, 1698) ; — Jean Palliot, marchand orfèvre à Avallon ; Claude Personne, marchand libraire à Langres ; Michelle Palliot, sa femme, enfants et héritiers de Pierre Palliot, marchand libraire à Dijon, s'engagent à continuer le bail passé à ce dernier d'une maison du chapitre sise près de l'église, dans la cour des Massons, que Vivande Sprinx, leur mère, avait abandonnée pour se retirer à Paris (1647, 1711, 1720, 1727, 1728, 1743, 1751, 1778). (Toutes ces maisons ont été démolies lors de la construction du théâtre.) — Dossier des titres d'une maison tenant de levant à la place Saint-Étienne, de bise au président Le Goux, appartenant en 1727 à Vorle-Pierre Masson, notaire. — Baux et reconnaissances de cens des années 1532, 1535, 1546, 1657, 1583, 1674, 1675, 1684, 1727. — Dossier des titres d'une maison faisant l'angle de la place Saint-Étienne et de la rue du Cloître, du côté d'occident, possédée en 1777 par Pierre Hellié, marchand faïencier. — Amodiations passées en 1712, 1720, 1721, 1729, 1730, 1738, 1744, 1750, 1757, 1767. — Dossier des titres d'une maison sise sur la place Saint-Étienne, appartenant en 1733 à Claude-Auguste Durande, procureur au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens au profit de la Sainte-Chapelle (1432, 1435, 1476, 1535, 1628, 1652, 1666, 1700, 1703, 1733). — Procédures des années 1605, 1607, une des pièces porte le sceau plaqué de la chambre des Requêtes du Parlement : écu écartelé aux armes de Bourgogne avec la lettre R en abîme, surmonté d'une couronne royale et accosté de branches de laurier. — Dossier des titres d'une maison sise sur la place Saint-Étienne et aboutissant par derrière sur la rue des Bons-Enfants, appartenant en 1740 à M. J.-B. Jacquinot, marchand. — Baux et reconnaissances de cens des années 1487, 1514, 1524, 1559, 1654, 1697, 1740. Visite et plan (1681). — Rue du Trésor. Bail à cens de deux maisons sises devant la Chambre des comptes, passé par le chapitre à Laurent Blanchard, auditeur en la Chambre des comptes (1471). — Bail d'une maison près le Palais passé à Ursule Papillon, veuve de Jean Augustin Calon, avocat (1759). — Inventaire des titres des cens appartenant au chapitre sur la paroisse Saint-Médard (1626).

G. 1267. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 1 plan.

1402-1769. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisses Saint-Nicolas. Rue du Champ-de-Mars. — Dossier des titres d'une maison dans cette rue, tenant de nord au couvent de la Visitation et d'une autre à côté rue Coupée-du-Champ-de-Mars, possédées en 1733 par Pierre Nardot, directeur de la monnaie de Dijon. — Baux et reconnaissances de cens passés au profit du chapitre en 1523, 1559, 1570, 1595, 1677, 1727, 1733, 1755. — Rue au Comte. Dossier des titres d'une maison sise rue au Comte, aboutissant par derrière sur le cimetière Saint-Nicolas, possédée en 1730 par Marie Tosquan, veuve de François Verruot, bourgeois. — Baux et reconnaissance de cens des années 1429, 1460, 1557, 1561, 1577, 1613, 1643, 1659, 1666, 1668, 1730. — Rue de la Porte-Fermerot. Dossier des titres de la maison située à l'angle de la rue et de la cour du Carron, possédée en 1758 par l'hospice Sainte-Anne de Dijon. — Reconnaissances de cens des années 1560, 1650, 1658, 1696, 1728, 1758. — Autre des titres d'une maison même rue, aboutissant sur la cour du Carron. — Reconnaissances de cens des années 1619, 1651, 1688, 1728. Autre des titres d'une maison joignant la précédente, possédée en 1743 par Marguerite Provin, femme Baudot. Baux et reconnaissances de cens des années 1402, 1508, 1511, 1544, 1556, 1560, 1571, 1653, 1655, 1677, 1714, 1715, 1730, 1741, 1743. — Autre des titres d'une maison englobée dans l'enclos du couvent de la Visitation. — Baux et reconnaissances de cens des années 1502, 1559, 1563, 1583. 1586, 1589, 1590, 1613, 1619, 1627, 1639, 1669, 1671, 1684, 1715, 1747. — Rue Saint-Nicolas. Dossier d'une maison dite de l'Ane Royer, sise rue Saint-Nicolas, appartenant en 1728 à Claudine Chauffot, veuve de Pierre Frochot, tonnelier. — Baux et reconnaissance de cens en 1405, 1614, 1621, 1659, 1675, 1706, 1728. — Autre d'une maison sise au même lieu, possédée en 1752, par Nicolas Boisot, avocat, professeur en l'Université de Dijon. — Reconnaissances de cens en 1617, 1628, 1657, 1728. — Autre d'une maison sise de l'autre côté de la rue, aboutissant par derrière sur la rue du Chanet, appartenant en 1769 à Fr. Pessard, fermier des octrois. — Reconnaissances de cens en 1583, 1621, 1646, 1647, 1648, 1675, 1679, 1692, 1702, 1722, 1769.

G. 1268. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1275-1754. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse et faubourg Saint-Nicolas. Rue des Bordes. — Copie moderne de l'acte de vente d'une maison rue des Bordes, faite à Guichard, prêtre de la chapelle ducale, par Denisette Pacienne (1275, novembre). (Copié sur l'original existant au British Museum à Londres, Additionnal charters n° 12.699, par M. Gauthier, archiviste du Doubs.) — Bail à cens d'une grange et d'une terre sises rue des Bordes, près les Terraux de Dijon, passé par Jean de Quetigny, drapier, à Jean de Gurgy, chanoine de la chapelle ducale et gouverneur de l'hôpital Saint-Fiacre (1341). — Rue des Cartaux. Dossier des titres d'une maison et jardin situés au faubourg Saint-Nicolas, faisant le coin de la rue des Cartaux et de celle allant aux Capucins possédée en 1620 par Mathieu Briois, marchand. — Procédures aux Requêtes du Palais contre ce personnage pour défaut de paiement des arrérages du cens (1612, 1620). — Rue des Coquins. Dossier des titres d'une maison et jardin tenant de septentrion à la rue des Coquins, de couchant aux glacis de la ville possédés en 1730 par Hubert Aymé, jardinier. — Reconnaissances de cens en 1603, 1672, 1714, 1728. — Dossier des titres d'un jardin sis en cette rue, où étaient autrefois des bâtiments détruits en 1636, et qui faisait partie du clos de Bèze, possédé en 1690 par François Vaspard. — Baux et reconnaissances de cens en 1542, 1600, 1612, 1622, 1667, 1684, 1690. — Autre des titres d'un meix sis rue des Coquins ou des Pucelles acquis en 1628 et 1629 par le chapitre sur les prêtres de Saint-Nicolas. — Baux et reconnaissances de cens des années 1529, 1533, 1578, 1620, 1621. — Rue des Ormeaux. Autre d'une maison et jardin entre la rue des Ormeaux et celle de Montmusard possédés en 1754 par F. Jaspard, jardinier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1433, 1444, 1450, 1456, 1527, 1549, 1550, 1564, 1571, 1576, 1705, 1754.

G. 1269. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 plan.

1395-1782. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse et Faubourg Saint-Nicolas. — Rue des Prêtres. Dossier des tableaux des cens appartenant au chapitre dans la rue des Prêtres (s. d. XVII^e siècle). — Rue Sainte-Marguerite ou du Milieu. — Dossier des titres d'une maison et jardin, sis entre cette rue et celle aux Prêtres, appartenant en 1782 à J. Michel Bach, marchand. — Baux et reconnaissances de cens en 1531, 1563, 1610, 1666, 1689, 1718, 1738, 1739, 1751, 1766, 1773, 1782. — Autre des titres d'un jardin du même côté de la rue, aboutissant également sur la rue des Prêtres, appartenant en 1728 à Étienne Navault, avocat, substitut du procureur général à la Chambre des comptes. — Baux et reconnaissances de cens des années 1395, 1396, 1464, 1667, 1728. — Dossier des titres d'un jardin du même côté de la rue et de celle des Prêtres, appartenant en 1756 à Nicolas Charpentier, jardinier. — Vente en 1386 et reconnaissances de cens des années 1554, 1619, 1652, 1653, 1753. — Dossier des titres d'une maison près le pont de la Maladière, entre les rues Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine, possédée en 1767 par Marguerite Thomas, veuve de Claude Pataillle, marchand. — Baux et reconnaissances de cens des années 1407, 1422, 1423, 1424, 1489, 1506, 1526, 1560, 1579, 1677, 1738, 1750, 1751, 1767. — Dossier des titres d'un meix et jardin, sis entre les rues Sainte-Marguerite et des Prêtres, appartenant en 1680 à Claude Boitouzet, veuve d'Almont Papillon, orfèvre. — Baux et reconnaissances de cens des années 1421, 1461, 1535, 1680, plan, 1675, sentence, 1679.

G. 1270. (Liasse.) — 72 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1335-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Pierre. — Place des Cordeliers. Dossier des titres d'une maison sur la place, à l'angle de la rue tirant à la Madeleine, appartenant en 1720 à Claude Gallière, commissionnaire en vins. — Vente de cette maison sur le Pautet, vers la maison des cordonniers, adossée au mur du Chateau, et joignant la Portelle, faite au chapitre par Hugues de Varanges, écuyer (1351). — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre en 1380, 1381, 1420, 1447, 1513, 1559, 1621, 1627, 1674, 1720. — Rue Charrue. Dossier des titres d'une maison à l'entrée de la rue, au midi de la place, joignant la maison de M. Pérard, procureur général, possédée par Benoît Violle, bourgeois, en 1777. — Accusé de réception par le chapitre d'une somme de 50 livres, donnée par Guillaume Surchaude, pour la fondation de sa chapelle (1417). — Reconnaissance de cens en 1437, 1447, 1508, 1582, 1647, 1661, 1662, 1743, 1777. — Dossier des titres d'une maison, sise entre les rues Charrue et des Argillières, possédée en 1761 par Gabriel Barbier, serrurier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1454, 1611, 1659, 1673, 1674, 1722, 1733, 1761. — Rue du Pautet (Buffon). Dossier des titres d'une maison, sise rue du Pautet, paroisse Saint-Pierre, appartenant en 1729 à Claude Morisot, tonnelier. — Baux et reconnaissances de cens en 1503, 1510, 1523, 1532, 1639, 1663, 1713, 1728, 1729. — Autre des titres d'une maison, sise même rue, appartenant en 1716 à Anne Fevrat, veuve de Étienne Mielle, marchand. — Reconnaissances de cens en 1512, 1534, 1548, 1587, 1623, 1658, 1696, 1716. — Rue du Petit-Potet. Dossier des titres d'une maison, sise derrière le collège des Jésuites, possédée en 1753 par P.-J. Ferrière, expéditionnaire en la Chancellerie, procureur au Parlement. — Reconnaissances de cens pour les années 1516, 1596, 1626, 1719, 1744, 1753. — Autre des titres d'une maison, tenant de levant à l'hôtel Gontier d'Auvillars, possédée en 1725 par Jean Michaud, procureur au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens des années 1473, 1523, 1565, 1620, 1669, 1704, 1725. — Dossier des titres d'une maison, sise de midi à la rue, tenant par derrière à M. Bossuet, commissaire aux requêtes, possédée en 1625 par Antoine Nicaise, procureur au Parlement. — Donation de cette maison, faite au chapitre par Guillemette de Beaune pour la fondation d'un anniversaire (1352, 4 juillet). — Baux et reconnaissances de cens faits au profit du chapitre dans les années 1368, 1376, 1421, 1422, 1434, 1468, 1473. — Vente du cens de cette maison faite par le chapitre à Jean Coquelin, valet de chambre du Roi, contrôleur des garnisons en Bourgogne (1598) et rétrocession faite par sa veuve en 1614. — Rue Saint-Pierre. Lettres de Eudes IV, duc de Bourgogne, qui, pour récompenser les bons services que maître Girard Aubriolet, son clerc et physicien, lui a rendus ainsi qu'à la duchesse et à Philippe, leur fils, lui donne la maison de la Corrée, sise entre le cimetière des Cordeliers et l'hôtel d'Oigny (Lantenay, le lundi de

Pâques 1335). — Dossier des titres d'une maison, sise rue Saint-Pierre devant le cimetière de l'église et ayant une issue sur la Cour d'Époisses, possédée en 1729 par M. Nicolas Seguin, receveur général du taillon et du bailliage de Dijon. — Baux et reconnaissances de cens en 1406, 1415, 1430, 1461, 1527, 1548, 1610, 1627, 1674, 1707, 1729.

G. 1271. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1303-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse et faubourg Saint-Pierre. Rue Aubelin-Picard (Saint-Lazare). — Échange entre Monin Chauchard, drapier, et le chapitre de la chapelle ducale, qui cède au premier un meix rue Aubelin-Picard, contre une maison rue de la Porte-Fondoire (1350). — Baux et reconnaissances de cens assignés sur des maisons de cette rue en 1399, 1464, 1510, 1527, 1537, 1543, 1555, 1641, 1657. — Dossier des titres d'une maison et jardin rue Aubelin-Picard, appartenant en 1783 à Claude Thorey, avocat, assesseur en la maréchaussée de Bourgogne. — Reconnaissances de cens en 1733, 1754, 1783. — Procès-verbal de visite (1782). — Rue des Auturots (Longvic). Transaction entre le chapitre et Jean Perdrisot, médecin, au sujet des arrérages d'un cens assigné sur une maison et jardin, rue des Auturots, démolie par ordre du Roi (1639). — Rue de la Belle-Croix (Auxonne). Dossier des titres d'une maison, sise rue de la Belle-Croix, faisant l'angle de celle de Saint-Lazare, appartenant en 1768 à Christine Brochot, femme Gouay, aubergiste. — Baux et reconnaissances de cens des années 1399, 1409, 1422, 1562, 1578, 1616, 1621, 1633, 1713, 1768. — Dossier des titres d'une maison, tenant de midi à la même rue, appartenant en 1785 à Philippe Begin, jardinier. — Reconnaissances de cens des années 1421, 1537, 1664, 1727, 1728. — Autre des titres d'une maison voisine de la précédente appartenant en 1763 à Jacques Foron, marchand à Dijon. — Baux et reconnaissances des années 1303, 1431, 1530, 1536, 1714, 1763. — Autre des titres d'une maison de ce même côté de la rue appartenant en 1781 à Pierre Marguery, jardinier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1378, 1400, 1409, 1419, 1507, 1548, 1555, 1564, 1643, 1696, 1704, 1738, 1781. — Dossier des titres d'une maison et jardin, sis entre la rue d'Auxonne et celle des Auturots (route de Longvic) possédée en 1734 par la veuve Maillot, jardinier. — Reconnaissances de cens des années 1550, 1655, 1705, 1713, 1734. — Dossier des titres d'une maison et jardin, sur les rues de la Bellecroix et du Parc, possédés en 1787 par Ursin Buchillot, tapissier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1424, 1450, 1452, 1542, 1660, 1674, 1701, 1727, 1756, 1763, 1787. — Dossier des titres d'une maison rue de la Belle-Croix, joignant la maison des sœurs de charité et formant l'angle de cette rue et de celle dite Coupée où il y avait une mare possédée en 1777 par Nicolas André, régisseur de la terre de Pluvault. — Baux et reconnaissances de cens des années 1382, 1409, 1529, 1673, 1703, 1762, 1777. — Reconnaissances de cens sur une terre, rue de la Bellecroix, sur le vieux cours de Suzon (1481, 1621, 1624). — Rue de la Madeleine (disparue lors de la construction du boulevard Saint-Pierre). — Baux à cens assignés sur des maisons (1416, 1460, 1481). — Rue des Moulins. Dossier des titres d'un jardin appartenant en 1705 à la veuve de Jean Guignard, jardinier. — Reconnaissances de cens (1616, 1705). — Inventaire des titres des cens assignés sur des héritages dans la paroisse Saint-Pierre (1624).

G. 1272. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1345-1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue du Chaignot. — Titres d'une maison joignant de levant cette rue et par derrière le président Richard de Ruffey, possédée en 1756 par Bizot, couvreur. — Reconnaissance de cens des années 1649, 1681, 1721, 1756. — Rue du Chapeau-Rouge. Titres d'une maison, sise rue du Chapeau-Rouge, tenant par derrière au couvent des Bénédictins et possédée en 1768 par Pierre Gillot, mousquetaire de la garde du gouverneur. — Procès-verbal dressé par Aymé de Dampierre, lieutenant de Jacques d'Audeloncourt, chancelier de Bourgogne, de l'ouverture du testament de Jean Bruchiotte, chanoine de la chapelle ducale et de sa ratification par ses héritières (1345, octobre). — Codicille du testament de J. Bruchiotte, qui donne pouvoir à ses exécuteurs testamentaires d'acheter des héritages pour la dotation de sa fondation (1345, octobre). — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison au profit du chapitre en 1433, 1460, 1768. — Dossier des titres d'une maison, même côté de la rue, aboutissant sur l'enclos de l'abbaye de Saint-Bénigne, possédée en 1639 par Pierre Placard, pâtissier. — Baux et reconnaissances de cens en 1423, 1506, 1619, 1627, 1639. — Rue de Cherlieu (Richelieu). Dossier des titres d'une maison et emplacement sis en cette rue et englobé dans l'hôtel de M. Guyard, seigneur d'Échevronne, conseiller au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens des années 1403, 1412, 1420, 1438, 1444, 1474, 1477, 1480, 1488, 1539, 1542, 1547, 1616, 1658, 1664, 1722. — Rue du Four (Cazotte). Dossier d'un procès entre le chapitre et le sieur Coret, épicier à Dijon, pour le paiement des cens assignés sur une maison rue du Four, dont le jardin aboutit sur le cours de Renne (1692-1697). — Dossier des titres d'une maison même rue et de bize, possédée en 1753 par Claudine Chevrey, veuve d'Étienne Marcel, entrepreneur. — Baux et reconnaissances de cens en 1470, 1546, 1604, 1655, 1704, 1722, 1753.

G. 1273. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1374-1781. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert.— Rue Maison-Rouge (Berbisey). Dossier des titres d'une maison aboutissant de couchant sur la rue et de levant sur le jardin des frères de la Doctrine Chrétienne possédée en 1781 par Nicole-Catherine Chrétien, veuve de Jean Thorey, négociant. — Baux et reconnaissances de cens des années 1477, 1526, 1551, 1600, 1613, 1627, 1628, 1643, 1659, 1663, 1671, 1676, 1677, 1682, 1684, 1692, 1716, 1733, 1743, 1756, 1759, 1781. — Rue des Novices. Vente faite par Alix, dame de la Rochette, veuve de Jean Griffon, de Dijon, chevalier, à Odot de Molaise, bourgeois de Dijon, de 8 sols de rente sur une maison sise derrière l'église Saint-Philibert (1374, 27 juin). — Cession de cette rente faite au chapitre de la chapelle ducale par Odot de Molaise, chaudronnier (1386). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence obtenue aux Requêtes du Palais, par le chapitre contre les consorts Garin, pour non paiement des arrérages de cette rente (1546). — Rue de la Porte Guillaume (Liberté). Reconnaissances de cens sur une maison sise au midi de cette rue, du côté du château, possédée en 1729, par Benoît Chanson, paumier (1684, 1716, 1729). — Dossier des titres d'une maison, même rue, aboutissant sur la rue du Château, possédée en 1770 par Pierre Dumont, marchand. — Baux et reconnaissances de cens des années. — Arrêt obtenu par le chapitre contre le sieur Lelièvre, censitaire (1574). — Reconnaissances (1557, 1570, 1689, 1770). — Procès-verbal de visite et plan par Gambu, arpenteur (1689). — Dossier des titres d'une maison sise même rue entre les hôtels du Lion d'Or et de l'Écu de France, appartenant en 1732 à Jacques Viremaître, taillandier. — Reconnaissances de cens en 1511, 1535, 1552, 1610, 1614, 1631, 1651, 1654, 1691, 1725, 1731, 1732.

G. 1274. (Liasse.) — 107 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1382-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue du Refuge. Dossier des titres d'une maison englobée dans l'enclos du monastère du Refuge. — Baux et reconnaissances de cens des années 1478, 1543, 1552, 1573, 1576, 1665, 1697, 1727, 1755. — Rue Saint-Philibert. Dossier des titres d'une maison sise au côté est de la rue devant l'hôtel de Citeaux et possédée en 1675 par Pierre Cugnois, procureur. — Acquêt par échange de cette maison par le chapitre sur Jean Bourgeois, maçon (1397). — Donation faite au chapitre par Henri Clerc dit Bachelier, de 25 sols de cens sur une maison sise rue du Cloître (1221). — Sentence du bailliage qui déclare cette maison censable envers la Sainte-Chapelle (1476). — Autre qui condamne Jean Bureteau au paiement de ce cens (1579). — Reconnaissance de cens en 1675. — Sentence qui condamne Ph. Lasche, boulanger, au paiement de ce cens (1646). — Dossier des titres d'une maison sise à l'angle des rues Saint-Philibert et de Cherlieu appartenant en 1755 à Jacquette Poinsot, veuve d'Antoine Durand, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1350, 1415, 1544, 1610, 1643, 1665, 1705, 1755. — Reconnaissances de cens en 1734, 1763 et 1764 sur une maison même rue, au couchant, appartenant en 1765 à M. Duparq. — Rue du Sachot. Titres d'une maison aboutissant de couchant sur cette rue et possédée en 1770 par Bernarde de Surget, veuve de Jean Bannelier, avocat, doyen de l'Université. — Baux et reconnaissances de cens des années 1394, 1405, 1429, 1430, 1431, 1512, 1528, 1553, 1648, 1665, 1681, 1693, 1770. — Rue du Tillot. Dossier des titres d'une maison, aboutissant de couchant sur la rue et derrière sur le cours de Renne, appartenant en 1766 à Pierre Devaux, sellier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1382, 1396, 1422, 1457, 1459, 1481, 1530, 1551, 1564, 1602, 1623, 1657, 1713, 1765. — Titres d'une maison voisine de celle-ci, possédée en 1770 par J.-B. Charles Vaillant de Meixmoron, conseiller maître à la Chambre des comptes. — Baux et reconnaissances de cens des années 1413, 1444, 1451, 1465, 1670, 1676, 1705, 1770. Visite en 1788.

G. 1275. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1365-1781. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue Porte-d'Ouche, Morimont (Monge). — Dossier des titres d'une maison sise rue Porte-d'Ouche ou des Chasseurs, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon et possédée en 1766, par Philibert Lucan, procureur au Parlement. — Arrêt qui condamne les religieux de l'hôpital du Saint-Esprit à payer au chapitre la redevance qu'ils lui doivent sur cette maison (1606). — Reconnaissances de cens en 1345, 1420, 1477, 1517, 1615, 1617, 1671, 1720, 1760. — Dossier des titres d'une maison voisine de la précédente, ayant les mêmes confins, possédée en 1757 par Thomas Grisot, vigneron. — Baux et reconnaissances de cens des années 1402, 1412, 1474, 1600, 1602, 1644, 1723, 1734, 1757. — Une maison, rue du Pont-Arnaut, aboutissant par derrière sur la rue Saint-Philibert et possédée en 1733 par Joseph Cauvard, faïencier. — Baux et reconnaissances de cens en 1478, 1613, 1617 et 1710. — Titres d'une maison rue du Pont-Arnaut ou des Chasseurs, appartenant à Jeanne Robinot, veuve de François Martinot de Selongey en 1768. — Baux et reconnaissances de cens des années 1439, 1445, 1526, 1520, 1532, 1603, 1617, 1660, 1681, 1699, 1703, 1715, 1749, 1768. —

Titres d'une maison sise sur la place du Morimont, du côté de bise, appartenant en 1741 à J.-B. Gault, chanoine de Saint-Jean. — Baux et reconnaissances de cens des années 1498, 1518, 1524, 1558, 1560, 1574, 1578, 1635, 1704, 1730, 1741. Plan. — Titres d'une maison sur le Morimont aboutissant au cours de Suzon. — Baux et reconnaissances de cens des années 1408, 1411, 1418, 1438, 1439, 1574. — Titres d'une maison place du Morimont joignant celle du chanoine Gault et possédée en 1749 par Hubert Brulbaut, couvreur. — Reconnaissance de cens en 1551, 1553, 1571, 1574, 1576, 1637, 1728, 1744. — Titres d'une maison au couchant de la rue tirant du Morimont au Pont Arnaut, appartenant en 1704 à Nicolas Charles, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1430, 1540, 1569, 1573, 1621, 1704. — Titres d'une maison sise de vent sur la place du Morimont, aboutissant par derrière sur le cours de Renne et appartenant en 1750 à Catherine Janenot, veuve de Pierre Goubaut, vinaigrier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1407, 1418, 1549, 1599, 1706, 1736, 1750. — Titres d'une maison rue du Pont-Arnaut, avec une issue rue Saint-Philibert devant la maison de Citeaux, appartenant en 1755 à Claude Peccatier, orfèvre. — Baux et reconnaissances de cens des années 1472, 1517, 1630, 1634, 1696, 1755. — Procédures touchant les arrérages du cens de cette maison. — Faubourg d'Ouche. Titres d'une maison et tannerie ayant son aspect sur la place du Pont-aux-Chèvres, appartenant en 1781 au sieur Lecoq, chamoiseur. — Baux et reconnaissances de cens des années 1529, 1559, 1572, 1620, 1633, 1640, 1644, 1649, 1657, 1665, 1695, 1705, 1728, 1749, 1781. — Titres d'une maison en plusieurs corps de logis, rue de Citeaux, d'un long de midi au paquier aux Chevaux, aboutissant de levant sur la rivière d'Ouche et de couchant à la rue devant le pont aux Chèvres, possédée en 1729 par Jean Piron, apothicaire. — Baux et reconnaissances de cens des années 1494, 1506, 1522, 1526, 1566, 1634, 1649, 1678, 1692, 1729.

G. 1276. (Registre.) — In-folio, 509 feuillets, papier ;
reliure en basane.

1548. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Maisons. « C'est le terrier et recognoissance des censes et rentes dues à Messeigneurs les vénérables doyen et chappitre du roy N.-S. à Dijon, à cause de leur grande et petite cellerie, commencé à faire par Maistre Jehan Morel, notaire royal demeurant à Dijon, commissaire député en ceste part en vertu des lettres patentes du Roy, en forme de terrier le quatriesme jour du mois de septembre mil cinq cent quarante-huit. » Ce terrier consacré aux reconnaissances des cens assignés sur des maisons à Dijon est précédé d'une table. — Fol. 1. Lettres à terrier. — Fol. 6. Lettres d'attache du bailliage. — Fol. 9. Paroisse Notre-Dame. Maisons sises rues du Bourg, joignant la Porte au Lion derrière l'église N.-D. ; du Change ou Notre-Dame, des Forges, de la Verrerie, de l'Archerie (Saint-Martin), du Rabot, de la Charbonnerie (Préfecture), derrière la maison du Roi (des Forges), de la Chaudronnerie, des quatre quarrés (coin des cinq rues), devant les Halles (Jean-Jaques-Rousseau) Bouchefol ou Fermerot (Préfecture). — Fol. 102. Paroisse Saint-Michel. Rues du Pautet (Buffon), de la Ribotée (Jeannin), de la Tonnellerie (Place Saint-Michel), des Prêtres (Longepierre), Chaudronnerie, du marché Saint-Michel, du marché au Blé (Proudhon), des Beliots (Vieux-Collège), de la Porte-Neuve (Saumaise), des Chanoines (Jeannin), des Nonnains de Tart ou Roulotte (Collège), de la Vannerie, des Fols (Jeannin). — Faubourg Saint-Michel. Rues Croix-Aissanne, des Offrois, des Bordes, des Noirots, Aubelin-Picard (Saint-Lazare), Theuley. — Fol. 249. Paroisse Saint-Jean. Maisons sises rue de la Porte-Guillaume (Liberté), des Champs (Godrans), des Forges, de la Parcheminerie (Berbisey), de la Petite-Juerie (Charrue), de la Poulaillerie (Piron), des Crais (Sainte-Anne), de la Rochelle (Cazotte), du Morimont, du Pont-Arnaut (Monge), du Bourg, de la Tour-Fondoire (Chaignot), des Novices, de la Tournelle (Tonnellerie). — Fol. 324. Paroisse Saint-Pierre. Rue du Pautet (Buffon), du Petit-Potet, Saint-Pierre. — Faubourg. Rue de la Madeleine, de la Croix-Blanche (Auxonne), Aubelin-Picard (Saint-Lazare), des Moulins. — Fol. 373. Paroisse Saint-Nicolas. Rues Saint-Nicolas, au Comte (Jean-Jacques Rousseau), de la Porte Fermerot (Préfecture), du Chanet (Vannerie). — Faubourg, rues des Soillots, des Fèvres, des Quartaux hors la porte Fermerot, des Coquins, des Ormeaux, Chaude, des Fols, des Charmottes, des Pignons, des Bordes. — Fol. 425. Paroisse Saint-Médard. Place (Saint-Étienne) et rue de la Sainte-Chapelle (Rameau), rue des Bons-Enfants, du Vieux-Chastel, du Puits-Billon (Amiral-Roussin), de la Chambre-des-Comptes (Trésor), devant les Jésuites ou La Trémouille (Amiral-Roussin), des Prêtres (Longepierre), du Cloître. — Fol. 481. Paroisse Saint-Philibert. Rue du Cloître (Saint-Philibert), rue du Prévôt-Guillaume (Berbisey) proche la porte d'Ouche, des Chasseurs (Monge), du Sachot, du Chapeau-Rouge, Gauche ou des Carmes (Crébillon), du Four (Cazotte), au Champ du Morimont, du Tillot. — Faubourg d'Ouche. Tannerie, rue de Cîteaux.

G. 1277. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ;
1 plan.

1402-1775. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Terrier. Ès Allouettes. — Baux et reconnaissances de cens, assignés sur des terres et des vignes de ce climat, passé par le chapitre à divers particuliers (1405-1773). —Les Argentières et les Argillières. Mêmes pièces concernant quatre lots de ce climat (1402-1775). — Les Atteraux. Dossier des pièces de quatre parties de ce climat (1405-1764).

G. 1278. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier ; 1 plan.

1406-1764. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Terres. En Beauvais. Dossier des baux et des reconnaissances de cens sur six pièces de terres et de vignes en ce climat, passés par le chapitre à divers particuliers (1406-1737). — Les Bergères. Dossier semblable pour une pièce de terre en ce climat (1517-1756). — En Bernard. Dossier des titres semblables de quatre pièces de terres en ce climat (1461-1764).

G. 1279. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 1 plan.

1240-1767. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Dijon. Terres ès Bizottes. — Dossier des baux et reconnaissances de cens sur terre en ce climat, passé par le chapitre à divers particuliers (1345-1753). — La Blaisière. Neuf dossiers semblables concernant différentes pièces de ce climat (1428-1763). — Bonnnemère. Six dossiers de même nature, contenant six pièces de ce climat. — Parmi ces titres figure une charte donnée sous le scel de Raymond, abbé de Saint-Bénigne, contenant donation faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par Jean, clerc, fils de Constant d'Épagny, hospitalier, d'une vigne située devant Saint-Martin (1240, septembre, 1240-1767).

G. 1280. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1356-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Dijon. Terres. Bray et Pendants de Bray. Dossier des baux et des reconnaissances de cens, concernant neuf pièces de terre de ce climat, passés par le chapitre à divers particuliers.

G. 1281. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 plan.

1438-1778.— DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Terres. — En Bussy. Reconnaissances de cens sur une vigne en ce climat (1711-1765). — Es Cariottes. Dossier des baux et des reconnaissances de cens, concernant trois pièces de ce climat, passés par le chapitre à divers particuliers (1438-1778). — En Champcoignot. Autres semblables concernant sept pièces de ce climat (1499-1768). — Champ Chardon. Dossier semblable d'une vigne en ce climat (1502-1768).

G. 1282. (Liasse.) — 82 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 2 plans.

1328-1774. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Terres. — En Champrenault. Dossiers des baux et reconnaissances de cens concernant trois parties de ce climat, passés par le chapitre à divers particuliers (1347-1725). — Au Chemin levé. Procédures pour non paiement d'un cens sur ce climat (1694). — Clos Guillaume. Dossier des baux et reconnaissances de cens concernant deux portions de ce climat (1620-1712). — Combe Rateau. Dossiers des baux et reconnaissances de cens, relatifs à quatre pièces de ce climat (1456-1768). — Les Combottes. Dossiers semblables pour deux pièces de ce climat (1662-1774). — En Cray ou Clos Gigeot. Dossiers semblables également pour deux pièces (1328-1666).

G. 1283. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 2 plans.

1348-1763.— DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Terrier. — Crais de Pouilly ou Friande. Dossiers des baux et reconnaissances de cens concernant six pièces de ce climat, accensées par le chapitre à divers particuliers (1348-1763). — En Crésille. Autres semblables relatifs à cinq pièces de ce climat (1407-1756).

G. 1284. (Liasse.) — 92 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1339-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Dijon. Terres. — En Creusot. Dossiers des baux et reconnaissances de cens concernant sept pièces de ce climat, accensées par le chapitre à divers particuliers (1441-1765). — La Croix de Guise. Reconnaissances de cens (1718-1768). — Les Échaillons. Baux et reconnaissances de cens concernant deux pièces de ce climat (1339-1750). — Les Épenottes. Dossiers semblables pour deux pièces de ce climat (1412-1700). — Les Najoirs. Dossiers semblables concernant sept pièces de ce climat (1438-1768).

G. 1285. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1371-1736. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. —En Fardeau. Baux et reconnaissances de cens au profit de la Sainte-Chapelle sur une pièce de terre sise en ce climat (1438-1600). —La Fontaine d'Ouche, Champ de Perdrix, Violettes, Maltondu, Gremeaux. Pièces de même nature concernant des vignes sises dans ces climats (1371-1736). — En Génois. Baux et reconnaissances de cens relatifs à cinq pièces de ce climat (1444, 1774).

G. 1286. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 3 plans.

1347-1774. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — En Giron et Chatenay. Baux et reconnaissances de cens. Visites de la rente de Chatenay et des terres qui en dépendent (1347-1774). — En la Girouarde. Pièces de même nature concernant deux pièces sises dans ce climat (1440-1733). — La Godrande. Pièces semblables relatives à une pièce dans ce climat (1634-1774). — La Goutte d'Or. Autres semblables pour une pièce de ce climat (1545-1758).

G. 1287. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 2 plans.

1385-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — En Grand Champ. Baux et reconnaissances de cens au profit de la Sainte-Chapelle sur six pièces de terres contenues dans ce climat (1415, 1764). — En Groche. Pièces de même nature relatives à six portions de ce climat (1385, 1768).

G. 1288. (Liasse.) — 92 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 1 plan.

1378-1773. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — Aux Lentillières. Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre relatifs à neuf pièces distinctes de ce climat (1375-1773). — Ès Longennes. Pièce semblable concernant une portion de ce climat (1474-1756).

G. 1289. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 3 plans.

1412-1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — Ès Longeottes. Baux et reconnaissances de cens, concernant cinq parties de ce climat passés par le chapitre à divers particuliers (1412-1758). — Maizières. Pièces de même nature sur une pièce de ce climat (1545-1734). — En Manne. Dossiers semblables relatifs à cinq portions de ce climat (1421-1728). — Les Marcs d'Or. Pièces de même nature pour une vigne de ce climat (1530-1742).

G. 1290. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier ; 3 plans.

1434-1766. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — En Marmuzot ou Thénard. Baux et reconnaissances de cens passés au profit du chapitre et relatifs à douze parcelles de ce climat (1434-1766). — Mirande. Procédures touchant un cens (1698). — En Mirepied ou Grasse-tête. Baux et reconnaissances de cens concernant quatre parties de ce climat (1508, 1550). — Molidors, Basse Terre, Saule. Pièces de même nature concernant quatre parcelles de ces climats (1451-1750).

G. 1291. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier ; 2 plans.

1439-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — En Mont Chapet. Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre passés aux possesseurs de quatre parcelles de ce climat (1460-1753). — Montevigne. Pièces semblables passées aux possesseurs de quatre pièces de ce climat (1509-1749). — Murgey. Autres semblables passés aux possesseurs de huit pièces de ce climat (1439, 1768).

G. 1292. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1341-1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — En Paradis ou Portefeuille. Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre passés aux possesseurs de deux parcelles de ce climat (1406-1755). — Le Grand et le Petit Paquier. Pièces semblables passées aux possesseurs de huit pièces de ce climat (1341-1748).

G. 1293. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 1 plan.

1389-1769. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — Les Péjoces. Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre, passés aux possesseurs de treize parcelles de terres de ce climat (1427-1769). — Les Perrières-sur-Renne, En Champmol, Tésart. Pièces semblables délivrées aux possesseurs de cinq parcelles de ces climats (1393-1757). — En Petigny. Pièces semblables relatives à une parcelle de ce climat (1395-1756). — Pierre Andain. Baux et reconnaissances de cens délivrés aux détenteurs de trois parcelles de ce climat (1389-1678). — Plantes de Longvic. Autres semblables (1534-1675).

G. 1294. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 3 plans.

1361-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — Au Poirier des Vieilles Fourches. Deux baux à cens d'une vigne en ce climat (1433-1462). — Les Poussots. Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre, passés aux possesseurs de cinq pièces de vigne en ce climat (1361-1754). — En Presle ou Plante de la Mer. Pièces semblables sur une vigne de ce climat (1502-1788). — Le Reposoir. Pièces semblables concernant une pièce de vigne (1620-1740).

— Les Roses ou Queue froide. Baux et reconnaissances de cens semblables aux précédents passés aux possesseurs de quatre parcelles de ce climat (1482-1782).

G. 1295. (Liasse.) — 126 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier ; 2 plans.

1342-1774. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. — En Sauverney. Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre passés aux détenteurs de quinze parcelles de vignes de ce climat.

G. 1296. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier; 2 plans.

1340-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres. En Theuley. Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre passés aux possesseurs de huit pièces de terre sises en ce climat (1406-1768). — Trimolois. Pièces semblables concernant une vigne de ce climat (1487, 1579). — En Valandon. Dossier semblable (1529-1768). — En Vallemin. Baux et reconnaissances de cens relatifs à cinq parcelles de ce climat (1329-1728). — Aux Vieilles Fourches. Autres semblables pour deux pièces de vignes en ce lieu (1340-1750). — Arrêts du Parlement qui autorisent le chapitre à rentrer en possession des assignaux de cens restés en friche ou abandonnés et d'en passer de nouveaux baux (1676, 10 février et 1762, 24 août).

G. 1297. (Registre.). — In-folio, 442 feuillets, papier; reliure en basane.

1548-1549. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Dijon. Terres et vignes. — Terrier reçu Morel, notaire à Dijon, faisant suite à celui inscrit sous le n° G. 1276 et contenant les reconnaissances, par leurs possesseurs, des cens assignés sur des vignes sises au finage de Dijon. Ces reconnaissances sont au nombre de 273. Table en tête du volume.

G. 1298. (Registre.) — Petit in-folio, 61 feuillets, papier ; cartonné.

1698-1706. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Manuel et état des censes dues au chapitre de la Sainte-Chapelle sur des bâtiments, fonds et héritages situés en la ville et au finage de Dijon.

G. 1299. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier; cartonné.

Sans date, vers **1790.** — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Table alphabétique des noms des particuliers qui doivent des censes et redevances au chapitre de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon et affectées sur des maisons de ladite ville.

G. 1300. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1349-1749. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Ahuy. Cens. Extrait du testament de Jean Bourgeoise de Dijon, qui lègue au chapitre de la chapelle ducale, pour la fondation d'un anniversaire, 100 florins de Florence et 3 muids de vin, assignés sur une vigne aux Meix, finage d'Ahuy. — Baux et reconnaissances de vignes aux Meix et ès Famines passés par le chapitre à plusieurs particuliers.

G. 1301. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 0 pièce, papier.

1221-1296. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Aiserey. Vente de cinq pièces de terre sur Aiserey faite au chapitre par Sybille, femme d'Énaudot de Tar (1266, décembre). — Autre de cinq pièces de terre au même finage, faite par Perronet d'Aiserey, cordonnier (1267/8, février). — Confirmation par Jean et Henri de Saint-Jean, frères, chanoines de la chapelle ducale, de la vente de deux émines de froment, assignées sur des terres du finage, faite au chapitre par Perreau, leur frère (1267, septembre). — Lettre de Gilbert, abbé de Saint-Bénigne, attestant que Hugues, clerc, curé d'Aiserey, a donné deux hommes au chapitre, pour la fondation d'un anniversaire (1221). — Vente d'une émine de froment de revenu, assignée sur des terres à Aiserey, faite au chapitre par maître Pierre d'Aiserey, clerc (1269, septembre). — Autre de 6 livres viennoise de cens, assignées sur des terres audit lieu, faite par Jacques de Saint-Jean, chanoine du chapitre, fils d'Aymon d'Aiserey, prévôt de Saint-Jean-de-Losne (1260, mars). — Acquêt par le chapitre d'une terre au Vernois d'Aiserey, sur Flore, fille de Perreau de Saint-Jean (1271, décembre). — Autre d'un quartaut de froment de cens sur Richard, cordonnier à Aiserey (1273, octobre). — Donation d'un pré à Aiserey, au delà de la Biètre, faite au chapitre par Chatelaine, fille de feu Aymon d'Aiserey, prévôt de Saint-Jean-de-Losne (1275, novembre). — Vente faite au chapitre par la même se disant veuve de Renaud Boudier, d'un pré joignant le précédent (1275, novembre). — Autre de trois pièces de terre sur Aiserey, faite au chapitre par Florette, fille de Perreau de Saint-Jean-de-Losne et Simonin, son fils (1282, juin). — Echange entre le chapitre et Aubriot de Marcilly, changeur à Dijon, qui donne au chapitre des terres et des prés à Aiserey, contre une maison sise à Dijon, rue au Change, joignant la maison de Jean de Bèze et s'étendant jusqu'au cimetière de Notre-Dame (1283, septembre). — Cession faite au chapitre par Perreau de Saint-Jean, fils d'Aymon d'Aiserey, prévôt de Saint-Jean-de-Losne, des terres et des prés sur lesquels il avait assigné une redevance de 13 émines de froment (1284/5, janvier). — Donation de 5 journaux de terre aux Eschereveaux, finage d'Aiserey, faite au chapitre par Androuine, fille de Perreau de Saint-Jean-de-Losne et Hugues de Loiz, son mari, et vente de 6 journaux de la même pièce (1291/2, février). — Acquêt par le chapitre d'une terre en Vevre, sur Jean d'Aiserey (1293/4, février). — Autre d'une terre au Pontot, sur Lambert, dit Mercier (1293/4, février).— Autre de terres au Pontot, en Mars et Outre l'Eau sur Adeline, fille de Guy, prévôt de Chambolle et Terriet, son mari (1293/4, mars). — Acquêt par le chapitre de terres à Aiserey, sur Bonnette, femme de Jeanne Parcheminier, bourgeois de Dijon (1293, avril). — Reconnaissance par Hugonet du Verger, qu'il tient du chapitre à Aiserey un meix et des terres taillables et exploitables (1294/5, mars). — Acquêt de terres sur Aiserey par le chapitre, appartenant à Adelinette, fille de Hugues Outreleau (1294, mai). — Autre semblable sur Humbert Charmeaux (1294, mai). — Autre d'une terre en Vevre sur Alaisone, femme de Jean Franquillon (1294, juin). — Autre d'une terre en Senes sur Hervé Rueneaux de Potangey (1294, juillet). — Autre de terres au pré Odein, sur Jeannet Simon (1294, avril). Autre d'une terre en Vêvre, sur Humbert Marteloz (1294 avril). Autre de terres Outre l'Eau, sur Belote, femme de Pariset de Clémencey (1294, septembre). — Autre de deux pièces de terre sur Marione, veuve de Perrenet le Purri (1294, septembre). — Autre de terres en l'Angle sur Jeannot Rondot de Potangey (1294, septembre). — Autre d'une terre et d'un pré sur Adelinette, veuve de Perreau Marteau, d'Aiserey (1294, septembre). — Autre d'une terre aux Herbues sur Thibaut Rondot (1294, septembre). — Autre d'une terre en Vêvre, sur Guibourge, femme de Bernard d'Aiserey (1294, septembre). — Autre d'une terre sur Bonete, veuve de Belin Chapard (1294, septembre). — Autre de terres vers les fontaines de Saint-Martin sur Adeline, veuve de Perreau le Marteau (1294, octobre). — Autre d'une terre en Vêvre sur Isabelle, veuve de Huhucon, de Saint-Thibaut en Lorraine (1296, octobre).

G. 1302. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1303-1780. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Aiserey. Domaine. — Acquêt par le chapitre d'une terre aux Rotures, finage d'Aiserey, sur Martel d'Aiserey, clerc (1303, octobre). — Bail à cens de terres à Aiserey passé par le chapitre à Garnier, fils de Belin Durand d'Aiserey (1311, décembre). — Vente de 5 soitures de pré en la Predele, à Aiserey, faite au chapitre par Marguerite, femme d'Hugues Pautin, de Dijon (1313, décembre). — Sentence de Jean de Bellenod, chevalier du duc de Bourgogne, qui envoie le chapitre en possession du pré des Boudiers, à Aiserey (1330). — Acquêt par le chapitre du tiers de la grange du Verger, près la rivière de l'Oucherotte, à Aiserey, appartenant à Odet et à Florette, enfants de Pierre de Saint-Jean-de-Losne (1306, décembre). — Bail à cens de terres à Aiserey, passé à Jean Clémencey (1373/4, 15 février). — Autre semblable à Guyot Legoux (1402, 11 novembre). — Autre d'un meix à Aiserey, entre ceux de Jean et d'Étienne de Ténarre, écuyers, seigneurs en partie d'Aiserey (1448/9, mars). — Autre du meix dit le Champ Guillaumet, passé à Jacques Parison (1590, 4 mai). — Reconnaissance de cens sur ce meix par la fabrique et les héritiers Leblanc (1719). — Amodiations du domaine d'Aiserey passées par le chapitre (1465, 7 mars), moyennant 16 émines de grain (1508/9, 19 janvier; 1633, 29 juin ; 1645, 13 décembre ; 1655, 20 avril ; 1664, 14 avril ; 1676, 15 mars ; 1694, 26 avril ; 1697, 22 avril ; 1700, 19 février ; 1709, 20 juillet ; 1717, 19 novembre ; 1721, 9 janvier ; 1730, 23 février ; 1739, 16 janvier ; 1740, 4 décembre ; 1748, 2 janvier ; 1753, 2 juin ; 1766, 6 décembre ; 1780, 25 février), ce dernier consistant en 17 journaux de terre et 30 soitures de prés, moyennant 270 francs en argent, 200 mesures de blé et 100 mesures d'avoine. — Déclarations du domaine au XVIe siècle, en 1600, 1685, 1695, 1709, 1716, 1739, 1750, 1753.

G. 1303. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 20 pièces papier.

1372-1718. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Argilly. Péage. Vente faite par Jean Humbert de Bligny, à Beaune, à Jean de Baubigny, chanoine de la chapelle ducale, de la moitié du péage d'Argilly en partage avec Guillaume de Messanges, écuyer, pour la somme de 130 livres (1373, 23 juin). — Cession de cette moitié faite au chapitre par Guillaume de Messanges, moyennant la somme de 120 livres (1373, 23 juin). — Copie incomplète de la fondation d'une chapellenie en l'église de la Sainte-Chapelle, par Jean de Baubigny, chanoine, qui donne, pour sa dotation, le péage d'Argilly, la Motte et le moulin de Menans, à Argilly, les terres et prés en dépendant et les biens qu'il a acquis à Épernay et à Broindon (1378, 13 septembre). — Échange entre le chapitre et Claude de Ténarre, chevalier, seigneur de Genlis et de Montmain, qui cède 12 livres de rente pour tous les droits du chapitre sur les péages d'Argilly, Bâlon, Gerland, Villy-le-Moutier et Glanon (1529/30, 21 janvier). — Quittance donnée par le chapitre à Claude de Faulquier, chevalier, seigneur de Marigny, à Catherine de Ténarre, sa femme et à Humbert de Ténarre, son frère, de la somme de 462 livres pour le rachat de cette rente de 12 livres (1566, 9 septembre), — Moulin de Menans. Vente de 10 francs d'or de revenu sur le moulin, faite par Odot de Menans, écuyer, à Jean Bernot, d'Argilly (1375/6, 14 janvier). —Vente faite par le même à Lambelot Groiselier, de Meursault, du moulin de Menans et des terres et prés qui en dépendent (1377, 22 mai). — Bail à cens du moulin de Menans et de ses dépendances passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle à Jean Dureaul, alias de Nevers, écuyer (1414, 7 mai). — Acte de partage des biens de la succession paternelle fait entre Hippolyte de Nevers, écuyer à Argilly, et Jeanne de Nevers, sa sœur, femme de Claude du Viller, écuyer à Plombières. Jeanne prend pour sa part le moulin de Menans, la terre de Pouilly-sur-Saône, une maison rue du Chemin Ferré, à Argilly. Son frère a pour sa part tous les héritages, prés, terres, maisons, sis audit Argilly (1445, 11 décembre). — Procédures devant le bailliage de Dijon entre le chapitre et Jean, Étiennette et Jacquette, enfants de feu Claude Dumeix, écuyer, pour défaut de paiement des arrérages de la cense sur le moulin (1540-1553). — Bail à cens du moulin de Menans passé par le chapitre à Jean du May, seigneur de Lée, Préforgeuil, conseiller du Roi en son grand conseil (1552/3, 10 février). — Quittance donnée par le chapitre à Hugues Dubois, écuyer, seigneur de la Rochette, Lée, Bresche et Montot, de la somme de 67 livres 10 sols, pour trois années d'arrérages du cens de 28 livres 10 sols sur le moulin de Menans (1687, 14 avril). — Reconnaissances de ce cens par les administrateurs du bien des pauvres à Dijon (1700, 12 août, 1718, 27 mars).

G. 1304. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1332-1615. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée. Poncey. Seigneurie. Acquêts. Fiefs. Confirmation par Liébaud de Bauffremont de la donation faite au mois de mars 1332, par Marguerite, veuve de Jean de Lambrey, chevalier, remariée à Jacob d'Avelanges, écuyer, à Guillemin d'Aisey, ménétrier à Athée, d'un meix et ses dépendances situé à Athée, moyennant une redevance annuelle de deux livres de cire (1345). — Vente faite par Guy de Frolois, seigneur de Molinot, chevalier, au chapitre de la chapelle ducale, de 300 florinées de terre de rente annuelle assignée sur la terre de Poncey, moyennant la somme de 30 et 600 florins (1362/3, 26 février). — Promesse de ne point engager cette terre faite par le même (1362/3, 26 février). — Quittance de la somme de 800 florins de Florence donnée par le même au chapitre (1362/3, 16 mars). — Déclaration par le même du paiement par le chapitre de 935 florins en quoi lui Guy était tenu envers les Lombards de Saint-Laurent-les-Chalon (1363, 28 mai). — Commission donnée par le même à Guillaume d'Antuilly, chevalier, à Guillaume de la Palud et à Guillaume de Grignon, clerc, pour asseoir les trois cent florenées de terre de rente, vendues par lui au chapitre sur la terre de Poncey (1363, 12 juin). — Mandement de Guy de Frolois au sergent de Poncey pour l'informer de la vente qu'il a faite de cette terre au chapitre de la chapelle ducale (1363, 20 juin). — Acte de la cession de cette terre entre Guy de Frolois, Guy Rabby, doyen et le chapitre de la chapelle ducale (1363, 20 juin). — Donation faite au chapitre par Philippe d'Arc, écuyer, de sa terre d'Athée avec ses dépendances, pour la fondation d'une chapellenie dans l'église de la chapelle ducale (1366, 11 avril. Copie). — Vente faite par Huart de Bauffremont, chevalier, au chapitre de la chapelle ducale de tout ce qu'il possède à Athée, en maignies, corvées, rivière, four, péage, etc., moyennant la somme de 400 livres tournois (1368/9, 18 mars). — Vente faite au chapitre par Richard de Mailly, chevalier, de tout ce qui lui appartient dans la terre de Poncey pour le prix de 100 deniers d'or (1369, 12 juin). — Sentence arbitrale de Dreux Félise, conseiller du duc et de Jean de Poissy, bailli de la Montagne, qui condamne le chapitre à démolir un fossé qu'il avait pratiqué à Athée sur la terre de Thomas de Saulx, seigneur de Vantoux (1376). — Décret décimé par Philibert Paillard, chancelier de Bourgogne, sur les biens de Jean d'Arc, chevalier dans la terre d'Athée, faite à la requête de Jeannotte d'Arceau, femme de Guyenot Roussot de Fouchanges (1366). — Arrêt de la Cour d'appeaux, qui maintient ladite Jeannotte, femme de Sandrin de Guines, en possession de la portion de la seigneurie d'Athée vendue par décret à Jean de Ponans de Troyes, qui la lui avait rétrocédée (1384/5, 26 février). — Procès-verbal des offres faites par Sandrin de Guines au chapitre de lui donner copie de l'arrêt qui précède et du refus de celui-ci de les accepter, parce qu'elle n'avait pas été produite en temps utile et qu'elle était informe (1385, 4 avril). — Procès-verbal dressé par un sergent ducal de ce que s'étant transporté à Athée pour maintenir Sandrin de Guines en possession d'un pré, il en avait été empêché par des habitants (1385, 25 juin). — Donation faite au chapitre par Regnaut de Banet, écuyer, bailli de l'archevêché de Besançon, veuf d'Isabelle de Sancey, de la 12^e partie par indivis de la terre d'Athée en partage avec Henry de Lambrey, écuyer (1396/7, 24 février). — Échanges par le chapitre de pré en la prairie de Poncey contre d'autres sur Montarlot et Magny (1408). — Acquêt par le chapitre sur Huguenin Multret de Poncey de 100 sols de rente assignés sur des héritages audit lieu (1430/1, 1er février). — Acquêt par le chapitre des biens de la succession de Guy le Jayet, prêtre à Poncey (1432, 12 novembre). — Donation de deux portions de la rivière de Saône, à Poncey, faite par le même au chapitre (1434, 13 novembre). Vente au chapitre par Huguenin Amanton, tisserand à Athée, de 30 sols de rente sur des terres à Magny (1434, 1er avril). — Acquêt par le chapitre de huit faulx de pré en la prairie de Poncey, sur J. Prestet de Magny (1435, 8 juin). — Vente du quart de la rivière de Poncey, faite au chapitre par Étienne de Mailleroncourt, écuyer (1440, 7 juillet). — Autre par Pierre

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Margeret, de Poncey, maître es arts et docteur en médecine, de 3 francs de rente assignés sur des héritages audit lieu (1463/4, 10 mars). — Acquêt par le même d'une faux de pré en Biefzemm, même finage (1467). — Autre par Jean Meige au curé d'Athée de la part de succession de Huguenin, son frère (1466). — Autre par le même d'une terre à Poncey sur Perrenot Margeret, son frère (1472). — Obligation de la somme de 7 sols par J. Berbier de Marandeuil au profit du même (1475). — Acquêt de 3 faux de pré en la prairie d'Athée par Perrenot Merceret (1493). — Acquêt par le même de 3 faux de pré en la prairie de Lamarche (1494). — Sentence de la chancellerie qui condamne Pierre Grenelle, d'Auxonne, pour fait de commise à se dessaisir des fonds qu'il possède sur le territoire de Poncey (1520, 31 janvier). — Acquêt par Louis de La Perrière, bourgeois d'Auxonne, d'une émine et demie de froment et rente sur des héritages à Poncey (1534, 25 mai). — Échange entre le chapitre et Pierre Fourneret de Poncey qui cède un meix audit lieu en échange d'une rente de 100 sols qu'il payait pour un anniversaire (1524/5, 4 mars). — Acquêt par le chapitre sur Perrenette, veuve de Durand, maire de Poncey, d'un meix sis audit lieu, rue Bougarin (1529, 12 avril). — Lettres de committimus obtenues par le chapitre à l'occasion de son débat avec la dame de Listenois, au sujet de l'étang de Poncey (1530, 3 octobre). — Signification faite sur place par un sergent du bailliage des lettres de maintenue du chapitre en possession de ces étangs et de leurs dépendances, et mention de l'opposition formée par Bénigne de Grandson, dame de la Marche et de Montarlot et Jean de Saulx, seigneur de Magny (1529, 12 août). — Mandement de renvoi de la cause au bailli de Dijon pour en connaître (1530, 3 septembre). — Exploit de signification. — Sentence du bailliage qui donne gain de cause au chapitre (1530, 8 octobre). — Décret obtenu en la cour du Parlement par Guillaume Dacier, marchand à Dijon, contre les frères Paris de Poncey et délivrance de leurs biens à Regnaud Glasson, chanoine (1533, 12 septembre). — Rétrocession de ces biens faite par celui-ci au chapitre (1533/4, 18 février). — Procédures entre le chapitre et Bénigne La Verne, seigneur de Villers-les-Pots et d'Athée, par lesquelles ce dernier ne doit plus se qualifier que coseigneur d'Athée ou seigneur en toute justice dudit village et le maintient ainsi que le chapitre en possession du droit de cueillir des paisseaux dans les bois communaux d'Athée (1567). — Reprise de fief de la portion de la seigneurie d'Athée relevant du chapitre faite au doyen de la Sainte-Chapelle par Guy de la Tournelle, chevalier, seigneur de Fangy et dudit Athée (1567, 2 mars). — Dénombrement qu'il en donne (1567, 27 septembre). — Reprise de fief de la seigneurie d'Athée par Lazare de la Tournelle, seigneur de Fangy et dudit Athée (1583, 15 juillet). — Dénombrement fourni par lui (1583, 21 juillet). — Dossier des procédures entre le chapitre et le procureur général en la Chambre des Comptes prétendant que la terre d'Athée relevait de la seigneurie de Villers-les-Pots, confisquée pour la félonie et exécution de Jean de Mailly, et qu'elle devait être déclarée commise au profit du Roi pour cause de devoir de fief non fait (1585). — Dénombrement de la seigneurie d'Athée par Pierre de la Tournelle, écuyer, seigneur de Beauregard, Glanon, Fangy, Villers, Arconcey, Esbarres (1603). — Acquêt par le chapitre en suite de décret d'un meix à Poncey, joignant la maison seigneuriale (1615, 17 février).

G. 1305. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1416-1644. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée. Poncey. Seigneurie. Droits seigneuriaux. Communautés. — Transaction entre Antoine de Grandson, écuyer, seigneur de La Marche et les habitants de Poncey, par laquelle ces derniers sont autorisés à acquérir sur le territoire de La Marche à la condition de payer 1 gros de cens par faux de pré et 5 deniers par journal de terre (1416, 12 août). Copie. — Donation de deux soitures de prés en Vesvre faite aux habitants de Poncey par Jean Merceret de Flammerans (1433, 17 août). — Procès-verbal de délimitation des finages de Poncey et de Magny entre le chapitre de la chapelle ducale et Henri de Saint-Aubain, écuyer, seigneur de Magny (1436, 18 juillet). — Lettres obtenues à la chancellerie par le chapitre et Jean de Saulx, pour le renouvellement du terrier d'Athée (1536/7, 3 mars). — Lettres d'attache du bailli du 22 mars. — Sentences du bailliage qui déboutent les habitants de Poncey du droit de pâturage qu'ils prétendaient le jour de Pâques dans la prairie de Poncey (1516, 30 mars, 1567, 15 novembre). — Copie d'un procès-verbal de délimitation des finages de Poncey et de Lamarche (1526). — Sentence du bailliage de Dijon rendue au profit du chapitre par laquelle les habitants de Poncey sont déboutés du droit de pâturage pour leur bétail qu'ils prétendaient exercer le jour de Pâques dans la prairie (1567, 15 novembre). — Constitution d'une rente de 200 livres, faite par les habitants de Poncey au profit de Perrenette Clopot, veuve de Jean Bretin, avocat et maire d'Auxonne (1611, 26 janvier). — Délivrance de la double dîme établie par les habitants de Poncey pour acquitter les dettes de la communauté au sieur Lere pour la somme de 300 livres (1623, 11 juillet). — Procédures entre les habitants de Magny et ceux d'Athée au sujet du mode de jouissance des bois communs aux deux localités (1624-1684). — Dossier relatif à des poursuites exercées par les héritiers de la dame Bretin, contre les habitants de Poncey pour la liquidation de cette rente (1644).

G. 1306. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1630-1759. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Athée, Poncey, seigneurie. — Droits seigneuriaux, communautés. — Traité par lequel le chapitre, voulant empêcher la dépopulation du lieu, résultant de la vente des bois communaux de Poncey et sur la promesse de ceux-ci de se départir de leur opposition au décret, leur remet la propriété des deux tiers de ces bois sous la condition de payer pendant 29 ans une rente de 93 livres 15 sols (1650, 3 décembre). — Procès-verbal de délivrance par décret au chapitre de la Sainte-Chapelle, des deux tiers des communaux de Poncey, saisis sur les habitants à requête des héritiers de la veuve Bretin (1651, 30 juin). — Procès-verbal d'arpentage de ces bois (1660). — Dossier de procédures entre le chapitre et le traitant, pour le paiement des droits d'amortissement de ces bois (1676-1679). — Procédures entre Gabrielle de Barault, veuve de Noël de Saulx, marquis de Tavannes et de Mircbel, baron de La Marche et la veuve Pecquet, pêcheuse à Auxonne, au sujet de la pêche dans le bief de Mermeuil sur Poncey (1682-1723). — Autres contre Jacques Boileau, avocat, demeurant au Bois de Varois, qui s'était permis de construire un colombier dans sa maison de Poncey, sans autorisation du chapitre (1712). — Procédures au bailliage d'Auxonne entre le chapitre et les habitants de Poncey en restitution de 7 soitures de prés lieu dit au Vernois (1723-1726). — Traité par lequel la communauté abandonne au chapitre six soitures de ce pré (1726, 19 septembre). — Autre par lequel la communauté cède au chapitre 5 journaux de communaux, pour lui tenir lieu du triage auquel il prétendait pour des héritages aliénés par elle (1727, 13 mai). — Jugement de la justice seigneuriale qui condamne M. et M^{me} Lartizier à démolir le colombier élevé par eux dans leur maison de Poncey (1759, 3 septembre).

G. 1307. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1405-1614. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée, Poncey. Seigneurie. Parcours et Pâturage. — Transaction conclue entre le chapitre de la chapelle ducale et les habitants de Poncey d'une part et les habitants réunis de Vielverge et de Soissons, contenant règlement pour l'exercice du droit de parcours et de pâturage sur le territoire appelé la Vesvre devant Poncey (1405/6, 29 mars). — Autre entre Catherine de Neuchâtel, dame de Pesmes et de La Marche, en qualité de mère et de tutrice de Guillaume et d'Antoine de Grandson, d'une part, le chapitre de la chapelle ducale et les habitants de Poncey, par laquelle il est convenu que les habitants de Poncey auront comme par ci-devant la faculté d'acquérir et de posséder des héritages, sur le territoire de La Marche, en payant les mêmes droits que les autres habitants du lieu, et que les deux communautés useront du droit de parcours et de pâturage réciproque sur leurs territoires — Délimitation des droits du chapitre sur la rivière de Saône (1410, 17 mai). — Autre entre Henri de Saint-Aubin, et Jean de Trotedan, écuyers, coseigneurs de la ville d'Athée, Étienne de Mailleroncourt, écuyer, coseigneur dudit lieu, les habitants du lieu et ceux de Poncey, contenant règlement pour l'exercice du droit de pâturage et de parcours réciproque sur leurs territoires respectifs (1448/9, 16 janvier). — Autre entre Henri de Saint-Aubin, écuyer, seigneur de Conflandey, de Magny-les-Athée et en partie dudit Athée, les habitants de Magny, et ceux d'Athée, portant règlement pour le droit de parcours et de pâturage sur leurs territoires respectifs et l'exploitation du bois commun entre eux (1453, 29 août). — Autre entre les habitants de Poncey et ceux de Magny pour l'exercice du même droit (1495, 3 octobre). — Autre entre Claude de Lénoncourt, seigneur de Chauffour, Athée, Magny et les habitants de ces deux dernières communautés au sujet de l'usage des bois communaux (1614, 27 mars).

G. 1308. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1360-1724. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée, Poncey. Seigneurie. Parcours et pâturage. — Débats avec la commune de Flammerans. — Sentence de Hugues Aubriot, bailli de Dijon qui, contrairement aux dires des habitants de Flammerans, maintient ceux de Poncey dans leurs droits d'usage et de pâturage dans le bois de Vesvre et ses appartenances (1360). — Compromis entre les habitants des deux communautés pour le jugement par arbitres des débats sur le droit de pâturage dans le bois de Vesvre (1419, 2 juillet). — Mandement du bailli de Dijon pour ajourner les arbitres et assignations (1419/20, 19 janvier). — Les arbitres ayant renoncé à juger l'affaire et l'ayant renvoyée au bailli, celui-ci admet, le 25 février 1420/1, les habitants de Poncey à produire leurs titres. — Sentence du bailli de Dijon, qui maintient les habitants de Poncey en possession de leurs droits dans le bois de Vesvre (1422, 28 octobre). — Arrêt du conseil ducal qui évoque le procès (1422/3, 2 mars). — Assignation aux parties. — Acte par lequel les habitants de Flammerans adhèrent à la sentence du bailliage du 28 octobre 1422 (1422/3, 14 mars). — Sentence du bailli de Dijon, qui maintient par provision les habitants de Poncey en possession de leurs droits de pâturage dans le bois de Vesvre (1463, 12 juillet). — Lettres de complainte et de nouvelleté des habitants de Poncey, obtenues au bailliage contre les habitants de Flammerans qui les troublaient dans leurs droits sur le bois de Vesvre (1471, 14 décembre). Ajournement. — Transaction entre Catherine de Flammerans, dame du lieu, femme de Pierre de Montrichard, écuyer, seigneur de Nans et de Flammerans, les habitants dudit Flammerans, le chapitre de la Sainte-Chapelle et les habitants de Poncey, par laquelle, tout en reconnaissant les droits de justice du seigneur de Flammerans, sur toute l'étendue de sa terre, ceux de Poncey n'en maintiennent pas moins leurs droits sur le bois de Vesvre (1495, 14 décembre). — Nouvelles lettres de nouvelleté obtenues par les habitants de Poncey, contre les empêchements apportés par ceux de Flammerans à l'exercice de leurs droits dans le bois de Vesvre (1649), 30 juillet). — Exploits d'ajournements, appointements (1513). — Sentence du bailliage d'Auxonne qui donne gain de cause aux habitants de Poncey (1516, 2 juin). — Copie d'une transaction entre les habitants des deux communautés pour l'exercice du droit de pâturage dans le bois de Vesvre (1635, 14 juin). — Autre transaction du 5 février 1705. — Dossier de procédures au sujet de défrichements par les habitants de Flammerans dans le bois de Vesvre (1724).

G. 1309. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1426-1702. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée, Poncey. Seigneurie. Droit de pêche. — Arrêt des auditeurs des causes d'appeaux qui maintient le chapitre de la chapelle ducale en possession du droit de pêche dans la rivière de Saône, à Poncey, que lui contestaient les officiers de la gruerie (1426, 10 septembre). — Exploits d'ajournement et de signification. — Sentence de la justice seigneuriale de Poncey, qui maintient au chapitre le droit exclusif de la pêche dans la rivière de Saône sur le finage de Poncey (1526, 21 avril). — Sentence du bailliage par laquelle le chapitre est maintenu en possession du droit de pêche dans la mare de Quevigne, alimentée par les inondations de la Saône (1550, 10 janvier). — Arrêt de la Table de marbre qui condamne trois individus pour avoir chassé sur le finage de Poncey, et autorise le chapitre à poursuivre devant la maîtrise tous ceux qui se permettront de chasser et de pêcher dans la rivière (1702, 13 mai).

G. 1310. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1403-1597. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée, Poncey. Seigneurie. Tailles, Mainmorte. — Acte par lequel les habitants de Magny-les-Auxonne renoncent au procès qu'ils avaient intenté au chapitre, lequel voulait les astreindre, pour les biens qu'ils possédaient à Poncey, à payer la taille comme les habitants de ce dernier lieu, reconnaissent au chapitre le droit de les imposer (1403, 20 août). — Acte passé devant le juge de Poncey, portant renonciation semblable au procès intenté dans le même but au chapitre, auquel ils reconnaissent, comme étant leur seigneur, le droit de les imposer deux fois par an à taille modérée (1403, septembre). — Sentence du bailli de Dijon qui déclare exempts de tailles tous les héritages possédés par Belote, veuve de Odin Coquaigne de Magny (1448, 3 septembre). — Contrat d'affranchissement de la servitude de mainmorte, accordé par le chapitre aux habitants d'Athée sous la condition de payer la taille et les redevances ordinaires, un cens de 5 deniers par meix, 5 deniers par soiture de pré et 1 denier par journal. — Ensuite est l'abonnement de la tierce, consistant en la 13e gerbe, moyennant un boisseau de grain par journal (1436, 11 avril). — Contrat par lequel le chapitre convertit la taille à volonté de Poncey en taille abonnée, fixée à 68 livres par an (1520, 20 juin). — Rôles de la taille à Athée en 1593, 1594, 1595, 1596, 1597. — Proclamats du rôle de la taille (1651-1654). — Traité entre le chapitre et M. Dumont et de Grandement, coseigneur d'Athée, portant qu'à l'avenir il ne sera dressé qu'un seul rôle de taille (1705).

G. 1311. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1406-1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée, Poncey. Seigneurie. Cure et Eglise. — Transaction sur procès entre Jean de Bournay, curé, et les habitants d'Athée et de Poncey pour le règlement des droits curiaux pour les mariages et les enterrements (1406, 14 avril). — Autre avec le même pour les corvées de charrue des terres de la cure à acquitter par les habitants de la paroisse (1406, 15 avril). — Fondation d'anniversaires en l'église d'Athée par Jean Chesne de Villers-les-Pots, qui assigne à cet effet quatre faux de pré audit Villers (1444, 28 avril). — Dossier de procédures entre les deux communes pour le paiement des réparations faites à l'église (1783-1786.)

G. 1312. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1583-1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée. Poncey. Seigneurie. Péage. Modèle du carcabo ou cartulaire du péage d'Athée (s. d. xviie siècle). — Extrait du procès-verbal de François Ruzé, seigneur de la Buissonnière, conseiller d'État, commissaire député pour l'exécution de l'arrêt du conseil du 22 mars 1578, touchant les péages, duquel il résulte que le commissaire a donné acte aux fermiers du péage d'Athée de la représentation du carcabeau dudit péage, leur a ordonné d'élever dans la huitaine un poteau à l'endroit où se lève le péage, d'y attacher le carcabeau et aux seigneurs d'envoyer au conseil les titres en vertu desquels ils jouissent de ce droit de péage (1583, 5 juillet). — Procès-verbal de la plantation du poteau et de l'attache du carcabeau (1583, 14 juillet). — Sentence des Requêtes du Palais, qui, contrairement aux prétentions des habitants d'Auxonne, maintient le seigneur de Chauffour et le chapitre de la Sainte-Chapelle dans la jouissance de leur péage d'Athée (1615, 5 septembre. Copie). — Procès-verbal de reconnaissance du péage d'Athée par les commissaires députés par le roi, touchant les péages sur les rivières de Saône, Rhône et Isère (1627, 7 décembre. Copie). — Arrêt du conseil d'Etat portant règlement général pour les péages établis sur la Saône (1664, 21 avril. Copie). — Enregistrement au bailliage d'Auxonne des pancartes des péages de La Marche et d'Athée (1665, 7 septembre, 1666, 9 février. Copie). — Jugement de l'intendant de Lyon qui maintient le chapitre en possession du péage d'Athée (1669, 24 janvier). Procédures. — Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne qui réduit à 63 livres la taxe imposée au chapitre pour le péage (1699. Copie). — Acte donné par le même de la représentation faite par le chapitre de ses titres concernant le péage (1694, 22 décembre. Copie). — Extrait du manuel de la seigneurie d'Athée et Poncey, concernant le péage (1710). — Procès-verbaux de représentation des titres du péage, dressés par l'Intendant de Bourgogne le 13 août 1717 et par la maitrise des Eaux et Forêts, le 29 septembre suivant. — Inventaire de ces titres, dressé par le chapitre en vertu de l'arrêt du 12 août 1729. Copie. — Copies collationnées de ces titres (1729). — Marché pour le défrichement de l'Ile de la Bouillie sur le finage d'Athée (1732). — Mémoire envoyé au contrôleur général touchant le péage d'Athée (1740). — État du produit du péage d'Athée appartenant au chapitre et à M. Moussier depuis 1777 à 1786.

G. 1313. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1406-1774. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée, Poncey. Seigneurie. — Baux à cens passés par le chapitre de la Sainte-Chapelle à divers particuliers, de plusieurs maisons et meix à Athée (1406, 1410, 1412, 1419, 1427, 1482, 1483, 1526, 1539, 1549 ; — du Pré Neuf et d'autres héritages sur le finage dudit lieu (1408, 1432, 1455, 1469, 1471, 1520, 1526, 1741). — Amodiations. Amodiation de la rivière de Poncey pour 12 ans, moyennant 120 francs par an (1490). — Amodiations des revenus de la terre de Poncey et Athée en 1515, moyennant la somme de 270 livres par an ; — de la terre de Poncey en 1648, 1697, 1709 ; — autres de Poncey et Athée en 1732, 1741, 1759 et 1774, cette dernière au prix de 2.500 francs par an.

G. 1314. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 plan.

1689-1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée, Poncey. Seigneurie. Visites et reconnaissances. — Procès-verbaux de visites et de reconnaissances des bâtiments, moulins, étangs, bois de la seigneurie. Devis des réparations pour les années 1688, 1689, 1691, 1692, 1698, 1709, 1713, 1730, 1733, 1742, 1778 et 1788.

G. 1315. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, parchemin ; reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Athée. Poncey. Seigneurie. — Procès-verbal dressé par Pierre Borthon, notaire à Auxonne, commissaire nommé par le Parlement des mesurage, partage et réunion des terres et prés du finage de Poncey, de petites pièces en grandes pièces.

G. 1316. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey, Seigneurie. Copie du procès-verbal précédent faite en 1670 par Gauthier, secrétaire du chapitre.

G. 1317. (Registre.) — In-folio, 498 feuillets, papier ; reliure du temps en ais recouverts d'un cuir gaufré ; un des plats est détruit.

1526. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey, Seigneurie. « C'est le terrier confinement et déclaration des droits seigneuriaux, etc., appartenants à MM. les vénérables doyen et chappitre de la chapelle du Roy notre sire à Dijon, seigneurs temporels de Poncey, audit lieu de Poncey, reçu par Claude Regnart et Jean Cousin, notaires à Auxonne en 1526 et 1527. » — Fol. 3. Lettres à terrier et leur attache par le bailliage.— Fol. 6. Traité entre le chapitre et les habitants de Poncey, pour l'abonnement de la taille (1520, 21 juin). — Fol. 13. Procès-verbal de débornement du finage de Poncey, de ceux d'Athée et de Magny entre le chapitre et Jean de Saulx, seigneur d'Orain, d'Athée et de Magny (1526, 4 août). — Fol. 24. Autre du débornement des finages de Poncey et de la Marche, entre le chapitre et Bénigne, dame de La Marche (1526, 29 août). — Fol. 30. Déclaration des droits seigneuriaux. Droits de haute justice, Fourches patibulaires, bâtards, amendes, messiers, chasses, pergies, poids et mesures, maison seigneuriale, motte, étangs, moulins, redevances de poules, oisons, corvées de charrues, bois, rivières, prés, parcours et pâturage. — Fol. 53. Déclarations fournies par les tenementiers. — Fol. 59. Déclaration de Pierre Aubry, curé d'Athée, pour les biens de la cure, etc.

G. 1318. (Registre.) — In-folio, 497 feuillets, papier ; reliure en ais, recouverts de basane.

1526. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. — Double du terrier précédent.

G. 1319. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier; cartonné.

1526. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey, Seigneurie. — Grosse originale du terrier précédent, contenant seulement toute la partie comprenant les droits seigneuriaux.

G. 1320. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1537. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie d'Athée appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, reçu par Nicolas Jachiet, notaire à Dijon et Claude Devenet, notaire à Auxonne. — Fol. 3. Lettres à terrier du 3 octobre 1536. Lettres d'attache. — Fol. 8. Comparution des habitants sujets du chapitre; — de ceux de Jean de Saulx, seigneur d'Orain. — Fol. 12. Déclaration des droits seigneuriaux. — Droits de justice, amendes, institution d'officiers, signe patibulaire, messier, épaves, confiscations pargies, péages, poids et mesures, tierces, four banal, rivières banales, chasse, gélines, taille à volonté, taxe de franchises, bois, fief du seigneur de Soirans, prés, terres, ile. — Fol. 33. Reconnaissances particulières des habitants.

G. 1321. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1537. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. — Copie du terrier précédent faite en 1669 de l'autorité de la Chambre des Comptes.

G. 1322. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier ; cartonné.

1588. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. — Copie sans date (XVIIIe siècle) de la copie faite en 1631, par Camuset, notaire à Auxonne, du terrier de la portion de la seigneurie d'Athée appartenant à Pierre Fourneret, auditeur des Comptes, Catherine Fourneret, veuve de Didier Laverne, enquêteur aux Cours royales à Dijon, Bénigne, Jacques et Gaspard La Verne, seigneurs d'Athée et Magny, reçu par Philibert Pelletier, notaire royal à Pontailler. — Fol. 2. Lettres à terrier. — Reconnaissances des droits seigneuriaux semblables à ceux inscrits au terrier précédent. — Fol. 12. Déclaration du domaine seigneurial. — Fol. 14. — Reconnaissances particulières.

G. 1323. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier ; reliure en veau.

1779. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie d'Athée, reçu Louhet et Mouchin, notaires à Auxonne, contenant les reconnaissances par les habitants des droits honorifiques, devoirs seigneuriaux et droits utiles appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle pour un tiers et pour les deux autres tiers à M. Moussier, acquéreur de Mme de Sennevoy. — Fol. 2. Déclaration des droits seigneuriaux. — Fol. 11. Reconnaissances particulières des héritages possédés par les habitants avec renvoi de chacun des articles à l'atlas qui suit.

G. 1324. (Atlas.) — Grand in-folio, 86 feuilles, papier ; reliure en basane.

1779. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. — Atlas renfermant le plan de tous les héritages décrits au terrier précédent.

G. 1325. (Registre.) — In-folio, 452 feuillets, papier.

1689-1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. — Recueil des manuels des cens et rentes de la seigneurie. — Fol. 1. Manuel de Poncey (1689). — Fol. 49. Manuel de 1690. — Fol. 101. Manuel de 1710. — Fol. 169. — Manuel d'Athée et de Poncey (1725). — Fol. 260. Manuel de Poncey (1733). — Fol. 374. Manuel de Poncey (1743).

G. 1326. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier; cartonné.

1502, S. D. (XVIIIe siècle). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Athée, Poncey. Seigneurie. Inventaires. — Fol. 1. Inventaire des titres, lettres et enseignements des seigneuries d'Athée, Poncey et Auxonne dressé en 1510. — Fol. 9. Table alphabétique des titres de la layette de Poncey (s. d. XVIIIe siècle).

G. 1327. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1489-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Auxonne, domaine. Maison rue de la Petite-Saône. — Bail à cens d'une maison et jardin sis dans cette rue passé par le chapitre à Pierre Geste, cordonnier (1488, 21 octobre). — Reconnaissances de cens sur cette maison en 1518, 1526, 1527, 1528, 1532). — Maison rue Saint-Germain. — Vente par décret à la Sainte-Chapelle d'une maison et dépendances sises en cette rue et appartenant à Guillemot Poyot (1502, 19 avril). — Bail à cens de cette maison passé à Nicolas Pidance, marchand. — Reconnaissances de cens faites en 1585, 1614, 1618, 1671, 1704, 1716, 1736, 1744, 1752 et 1768, cette dernière par Anselme Douhaire, charpentier et M. Fr. Cormot (1774-1788).

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Mémoire du chapitre pour le paiement d'un capital de rente par Moingeard Viard, veuve de Pierre Baudot, Antoine Viard, sa sœur, femme de noble Pierre Michel et Nicolas Bouesseau, maître en la Chambre des comptes, tuteur des enfants nés de son mariage avec Mongine Viard (1483). — Arrêt du Parlement confirmant deux sentences du bailliage des 22 et 23 octobre 1583 qui, contrairement aux prétentions du seigneur et des habitants de Villers-les-Pots, maintiennent les habitants d'Auxonne en possession de la levée, de ses dépendances et du pré des Lochères (1585, 1er mars). — Procédures intentées par les seigneurs de Villers-les-Pots et d'Athée contre les magistrats d'Auxonne qui avaient pris connaissance d'un homicide commis au bas du pont d'Auxonne (1657).

G. 1328. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1194-1284. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Bagnot. — Charte d'Eudes III, duc de Bourgogne, qui donne à sa chapelle de Dijon, pour le salut de l'âme de sa mère et de ses prédécesseurs, la part qui lui appartient dans les dîmes de Bagnot sur les terres qui sont au delà du torrent près de la maison de Gui le *Villicus*. Témoins Hugues, chapelain, Ponce de Grancey, Jocelin d'Avallon, Yve d'Autun, maréchal du duc, Renaud, vierg d'Autun (1194). — Charte du même qui donne à sa chapelle, à Dijon, les terres et les cens que lui doivent les habitants de Bagnot, demeurant au delà du torrent, le tout pour aider à la fondation d'une prébende à ladite chapelle. Il lui donne aussi, pour l'anniversaire de sa mère, une famille composée de plusieurs personnes, son tenement et le droit à l'église d'acquérir librement sur sa terre. — Témoins Hugues, seigneur de Vergy, Guillaume de Varasc, Nicholas, prévôt d'Argilly, Guy, maire de Bagnot, Hugues, doyen du chapitre (1194). — Charte du même qui donne au chapitre la manse d'un homme de Bagnot, pour l'indemniser d'une prébende qu'il avait donnée à Hurrie, son chapelain (1200). — Lettres d'Eudes dit de Menans, chambellan du duc, qui, pour remercier le chapitre de lui avoir abandonné, pendant sa vie, ses revenus de Bagnot, s'engage à lui payer annuellement la somme de 50 sols viennois pour l'anniversaire de la duchesse Alix (1284, mars).

G. 1329. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin: 21 pièces, papier.

1276-1741. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Beaune et Volnay. Beaune. — Dossier d'un procès porté au Parlement, entre la mairie de Beaune et le chapitre de la Sainte-Chapelle au sujet du péage appartenant audit chapitre et des difficultés soulevées pour la perception des droits (1623-1626). — Transaction conclue entre les parties par laquelle le chapitre remet à la ville tous ses droits sur ce péage, moyennant la somme de 10.500 livres (1626, 24 novembre). — Extrait fait en 1542 du registre du cartulaire des péages étant en la Chambre des Comptes. — Vente d'une pièce de terre en la Pierre Barot, finage de Beaune faite par les frères Sallet à Claude Humbert, notaire (1627, 22 novembre). — Reconnaissances de cens sur cette terre au profit de la Sainte-Chapelle en 1682, 1697, 1736, 1741). — Volnay. Vente de deux muids de cens assignés sur des vignes en la Combe de Valerot, faite par Milet dit Forz à Isabelle de Charsannes, béguine, dite de Gray, cousine de Hugues, prévôt de la chapelle ducale à Dijon (1276, novembre). — Donation de plusieurs pièces de vigne sur Volnay, faite par Guillemotte de Moquois, femme de Guillaume de Montfaucon, écuyer à Dijon, à son cousin Humbert de la Vesvre, écuyer (1355, 6 septembre). — Bail à cens de vignes aux Ongles, aux Fremiers, au Chemin Moyen, en Essard, en la Soulé, en la Pecture, finage de Volnay, passé par le chapitre à Guillaume Tailleveal, clerc audit lieu (1407). — Baux et reconnaissances des mêmes vignes, faites en 1457, 1473, 1606, 1615, 1671, 1700, 1738, 1739.

G. 1330. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1515-1784. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Beire-le-Châtel. Bail à cens d'une terre en Vesvre, passé par le chapitre à Aymé Ruseaul de Beire (1515, 3 mai). — Reconnaissance de cens en 1533, 1605, 1621, 1733. — Bail à cens de prés au pré Barard, derrière le moulin, au carrefour au Voy de Lonvay, passé par J. Perrot, marchand à Dijon, à Nicolas Marillier (1620). — Testament de Bénigne Bocillier, avocat, ancien vicomte mayeur de Dijon, qui donne au chapitre un cens de 3 livres assignées sur des héritages à Beire (1677). — Reconnaissance de ces cens au profit de la Sainte-Chapelle en 1680. — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Marie Perille, veuve de Philippe Paris, architecte à Dijon, à payer ce cens (1719). — Mémoires dans une contestation entre le chapitre et M. Picard, au sujet de la propriété d'une terre au pré du Débat (1765-1774). — Blagny-sur-V. Bail des terres et prés du chapitre (1784, 16 mars).

G. 1331. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1253-1778. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Brochon. Domaine. — Vente de vignes en Chans, finage de Brochon, faite par Jacques de Fouvent à Viard Gibuin, curé de Rouvres, chanoine de la chapelle ducale (1253, décembre). — Vente de deux muids et trois setiers de vin assignés sur des vignes à Brochon, faite par Jean dit Guibarz, chevalier, fils de feu Eudes le Riche, de Dijon, chevalier, à Jean de Dijon, clerc (1277/8, février). — Bail à cens de vignes en Beliard, sous le Moutier et aux Journaux, passé par le chapitre à J. Racognay dudit lieu (1380, 15 avril). — Autre à Michelet Le Boisselet (1412). — Autre en 1417, 1427, 1443, 1462, 1475. — Reconnaissance de cens en 1503, 1513, 1576, 1602, 1669, 1674, 1675, 1677, 1702, 1735, 1742, 1750, 1763 et 1773. — Reconnaissances de cens sur des vignes sises en Jaulemain, faites en 1544, 1697, 1708, 1778. — Bail à cens d'une maison, meix et vigne, rue Amond, près du noyer, passé par le chapitre à Paris Varney (1427). — Reconnaissances de cens en 1534, 1593, 1598, 1601, 1666, 1690, 1749, 1751, par Jacques Barbier. — Reconnaissance de cens sur une vigne en Vesenne (1774).

G. 1332. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1380-1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Broindon. Seigneurie. Vente faite par Jean le Guespet, d'Arc-sur-Tille, écuyer, au chapitre de la chapelle ducale, de sa seigneurie de Broindon, pour la dotation de la chapelle de Marguerite de Flandre et de celle de la duchesse Marguerite (1380, 11 décembre). — Commandement fait par le vendeur aux féaux qui relèvent de cette terre de faire hommage au chapitre (1380, 31 décembre). — Bail à cens de meix, maison, terres, prés à Broindon, passé par le chapitre à Belin Seny Cusant (1404/5, 20 février). — Acquêt par Oudote, femme de Thevenin Billereau, de meix, maison, terres et prés à Broindon (1404). — Baux à cens de maisons, terres et prés audit lieu passés par le chapitre à Perrin Le Ragotet (1426-1447). — Autre en 1422. — Attestation donnée par le chapitre que Belin Seny Cusant est son maire et sergent à Broïndon ; qu'en cette qualité, il peut gager et arrêter dans toute l'étendue de la justice, réclamer les hommes du chapitre poursuivis devant d'autres justices et faire toutes les fonctions qui appartiennent à son office (1441, 17 juin). — Bail à cens d'un meix passé à Jeannotte Dameron, de Savouges (1447). — Autres à divers particuliers (1449, 1453, 1454, 1457, 1465, 1466, 1505, 1507, 1518, 1524, 1530). — Copie du dénombrement donné au chapitre par Alexandre, écuyer, seigneur de Broindon (1542, 24 novembre). — Deux déclarations de biens sans date (xv^e siècle). — Manuel des cens dressé en 1543. — Reconnaissances de cens assignés sur des héritages à Broindon, faites au chapitre en 1543, 1544, 1553, 1560, 1561. — Reprise de fief de la seigneurie de Broindon faite au chapitre par Olympe Bernard, veuve de Claude Gaillard, écuyer, conseiller au Parlement, seigneur de Montigny et de Broindon (1697, 12 juin). — Dénombrement fourni par elle (1698, 18 juin). — Dénombrement de cette seigneurie fourni par Claude Delaloge, écuyer, acquéreur par décret sur la précédente (1703, 5 février). — Reprise de fief de cette seigneurie par Claude-Philippe Delaloge, écuyer (1715, 17 avril). — Dénombrement produit par lui (1715). — Reprise de fief par Philippe de La Mare, écuyer, seigneur de Chevigny-en-Valière, conseiller au Parlement, mari de Louise Delaloge (1741, 8 avril). — Dénombrement (1741, 8 avril). — Autre donné par Hugues de La Loge, seigneur de Broindon, conseiller au Parlement (1758, 1^er février).

G. 1333. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1317-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chambolle. Cens. — Vente d'un muid et demi de cens assigné sur des vignes au Noyer Berthot, au pertuis de la Borserate, en la Grange, faite par Perreau Poinceart, de Saint-Jean, à Guillaume de Chasans, chevalier (1317/8, janvier). — Bail à cens de vignes en Maizières, en Manteau, passé par le chapitre à Perreau le Poissardet (1427, 13 octobre). — Autres en 1468, 1517. — Reconnaissances de cens en 1608, 1660, 1699, 1770.

G. 1334. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1369-1674. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Charrey. Seigneurie. — Vente de la terre et seigneurie de Charrey, faite au chapitre de la chapelle ducale par Jeanne de Montagu, dame de Villey-sur-Saône (Bonnencontre), moyennant la somme de 706 livres 5 sols (1369, 23 juin). — Bail à cens d'un meix à Charrey passé par le chapitre à Thierry Moart (1282). — Acquêt par le chapitre d'un meix près le four de Charrey (1395, 22 mai). — Accord entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et Jeanne de Roulans, femme de Jean de Vienne, amiral de France, touchant le droit de pâturage des habitants de Charrey sur le finage d'Aubigny (1383, juin). — Bail à cens d'un meix à Charrey, passé à Guillaume Michel (1402). — Transaction entre le chapitre et les habitants de Charrey, par laquelle le chapitre donne aux habitants le droit d'avoir des fours dans leurs maisons, sous la condition de payer un cens annuel de 6 blancs (1419/20, 3 janvier). — Procuration générale donnée par le chapitre et les habitants de Charrey pour la poursuite d'un procès contre Isabelle de Listenois, veuve de Jean de Vienne et Huguenin de Savianges, écuyer, dame et seigneur de Aubigny et Magny, au sujet des bois communaux de ces trois villages (1423, 10 octobre). — Donation faite au chapitre par Regnaude, veuve de Jean Mouflot, remariée à Jean le Fourneret, à Gevrey, d'un meix, maison et dépendances, terres, prés, sis à Charrey (1440, 1^er juillet). — Information ordonnée par le bailli de Dijon en vertu d'un mandement du duc à l'effet de savoir si le chapitre de la Sainte-Chapelle était en droit de réclamer le relèvement du signe patibulaire de Charrey (1448). — Lettres patentes du duc Philippe le Bon, qui, vu l'enquête, autorise le relèvement de ces fourches (Dijon, 27 juillet 1448). — Commission donnée par le duc Charles à deux maîtres des requêtes de son hôtel de connaître de la cause d'appel entre les habitants de Pagny-la-Ville, de Charrey et de Bonnencontre au sujet de la propriété du bois de Mange (1468/9, 4 février). — Nouvelle commission du même (1469, 26 avril). — Enquête ordonnée par le bailli de Dijon dans une instance en désistance d'une pièce de terre au finage de Charrey, pour cause de mainmorte, poursuivie contre Guiot de Falerans, écuyer (1511). — Amodiations de la terre de Charrey, faite par le chapitre, pour neuf ans, moyennant 130 livres (1519). — Contrat de l'affranchissement de la servitude de mainmorte accordé par le chapitre aux habitants de Charrey, moyennant 10 deniers en sus des 2 sols 6 deniers de taille de chacun des habitants, les lods, les corvées, des cens, la taille abonnée et la permission de faire un étang (1520, 9, 10 mai). — Amodiations de la seigneurie (1581-1595). — Pièces relatives au décret sur la terre de Charrey, appartenant à Pierre Buatier, écuyer (1674-1675).

G. 1335. (Liasse.) — 94 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 1 plan.

1249-1785. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chenôve. Cens. — Acquêt par le chapitre sur Clément et Eudes, fils de Dominique de Couternon, de vignes en Courte Charrière, en Maisières et en Poussot, finage de Chenôve (1249/50, février). — Bail à cens passé par le chapitre de vignes en l'Aubépin, au Poussot, en la Boudrenière, en Maisière ou Goutte d'Or (1478). — Reconnaissances de cens en 1618, 1621, 1622, 1675, 1680, 1682, 1684, 1688, 1697, 1709, 1725, 1737, 1758, 1768, cette dernière par Charlotte Maillard, veuve de la Ramisse, Guillaume Badel et autres. — Titres d'un cens sur une vigne en la Godrande. — Bail à cens du 2 septembre, 1348. — Autre de 1403, 1431, 1491. — Reconnaissances de cens des années 1603, 1613, 1626, 1627, 1677, 1725, 1731. — Titres d'un cens assigné sur une vigne en Trepey ou Goutte d'Or — Acquêt de cens sur une maison à Chenôve et une vigne en Goutte d'Or, 1356. — Autre vente des mêmes fonds à la Sainte-Chapelle (1362, 12 janvier). — Reconnaissances de cens (1626, 1668, 1729, 1764). — Titres d'un cens assigné sur des vignes à la Boudrenière. — Acquêt par Jean Potier, archidiacre de Langres, conseiller et secrétaire du duc et de la duchesse de Bourgogne, de deux vignes à Chenôve, dites le Closeau et la Boudrenière (1373, 13 décembre, 1379, 5 mars). — Donation de ces deux pièces de vigne faite par J. Potier au chapitre de la Sainte-Chapelle (1391, 21 janvier). — Bail à cens de ces deux vignes passé par le chapitre à Perrenot Sergnette (1583). — Reconnaissances de cens en 1582 (Plans), 1699, 1723, 1755, 1756, 1770, cette dernière par Patrice, comte de Wall, seigneur de Sainte-Sabine. — Titres d'un cens assigné sur une vigne en Maisières, en Goutte d'Or. — Bail à cens passé par le chapitre en 1405. — Reconnaissances de cens des années 1616, 1622, 1627, 1641. — Bail à cens d'une vigne en rue de Molins (1431). — Titres d'un cens sur une maison sise à Chenôve, appelée la Bergerie. — Bail à cens passé par le chapitre à Louis Katherine (1453, 19 octobre). — Autres en 1504, 1514, 1540, 1604. — Reconnaissances du même cens (1609, 1627, 1687, 1727 et 1768) par Charlotte Maillard, veuve de François de La Ramisse, écuyer. — Pièces concernant un cens sur une vigne en Montbardon. — Bail à cens passé par le chapitre à Jean Baudouin (1460, 25 novembre). — Reconnaissances de cens des années 1639, 1656, 1754, 1768, 1774, 1783, cette dernière par Nicolas Chevolot. — Pièces d'un cens sur une vigne en Petigny. — Baux à cens des années 1449, 1455, 1461, 1474. — Autres d'un cens sur une vigne en Valandon. — Baux à cens des années 1508, 1516 1517, 1524. — Reconnaissance de cens en 1733. — Bail à cens d'une maison rue de Voisenet et d'une vigne près le clos du roi, passé par Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne (1443/4, 17 janvier). — Titres d'un cens sur une vigne en Trepey. — Bail à cens passé par le chapitre à Étienne de Frasans, licencié en lois à Dijon (1541). — Autre à la veuve de Jean de Frasans (1565). — Autre à Étienne de Frasans, greffier du Bureau des Finances (1580). — Reconnaissances de ce cens en 1541, 1611, 1619, 1626, 1668 et 1723. — Pièces concernant un cens sur des vignes en Valandon. — Bail à cens passé par le chapitre à Claude Jolibois (1542, 1er décembre). — Reconnaissances de cens en 1652, 1684 et 1710. — Titres d'un cens sur des vignes aux Maizières, en Bourdeneres, en Courte Charrière et en Courte Pièce. — Bail à cens passé aux frères Baugey (1552). — Autres en 1589. — Reconnaissances de cens en 1643, 1729, 1755 et en 1768 par Guillaume Badel, aubergiste de la Galère, à Dijon et Jacques Mallard, vigneron. — Titres d'un cens assigné sur une vigne en Chenevary. Reconnaissances de cens en 1549, 1571, 1573, 1612, 1620, 1681, 1704, 1726, 1766 et 1787, par Jean Grenot, huissier au Parlement. — Amodiations des vignes de la chapelenie des Jais, sur Chenôve, Ouges et Dijon (1574, 1582, 1663).

G. 1336. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1086-1478. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. Prieuré. — Vidimus donné le 20 novembre 1546 au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon par le chapitre de l'ancienne abbaye de Conques au diocèse de Rodez de : 1° Charte de Guy, comte de Saulx, qui, sur le conseil de l'évêque de Langres, des clercs et des nobles et pour le salut de l'âme de ses parents, donne à l'abbaye de Sainte-Foy de Conques un alleu du nom de « Chivanni » avec toutes ses dépendances, limité par l'Haye de l'Homme mort, le territoire de Curtel et des Longs Prés. Il y ajoute la terre de Goes qui en était limitrophe (1086, juillet). — 2° Mandement de Robert de Bourgogne, évêque de Langres, adressé au religieux de Conques établi à Chevigny par lequel il confirme la donation faite par Guy de Grancey dans le comté de Saulx, à l'abbaye de Conques (sans date, 1036-1110). — 3° Lettre de frère Guy, religieux de Conques, détaché à Chevigny-Sainte-Foy, à l'abbé Étienne pour demander son rappel et faire connaître les manœuvres des abbés de Saint-Michel de Tonnerre et de Saint-Bénigne de Dijon pour l'attirer dans leur obédience (sans date, 1086-1112). — Il terminait en annonçant le don que le même Guy allait faire au monastère de Chauvenai et de Sainte-Foy de Conques du lieu appelé Chavanni, dit lieu de Coges. — 4° Charte de Wido, comte de Saulx, qui, de l'avis de Robert, évêque de Langres et des proches, donne à l'abbaye de Saint-Sauveur et de Sainte-Foy, à Conques, l'alleu de Cavanni avec toutes ses dépendances de même que celui de Coges. — 5° Confirmation de cette donation par Robert, évêque de Langres (1186-1110). — 6° Charte de R. de Verre qui donne à la même abbaye un tiers de ses dîmes de Chevigny et de Rore (sans date). — 7° Confirmation par Liutgarde, comtesse de Saulx, femme de Vidon, comte de Saulx et Éblon, son fils, à l'abbé Boniface et au monastère de Conques, de l'alleu de Chevanni qui provenait de son bien, de la paroisse de Goes avec ses dépendances et sans en rien réserver et dans les limites qui s'étendent depuis le gué de Tremoil selon que la vallée monte jusqu'au zoil où sont quatre limites de bois et de là jusqu'à Lava et de là à Goes, de là à la terre Pertuisée, de là à la combe del Foil à la partie vers le Val et à la tête du champ de Saint-Symphorien et de là au gué de Trémoil (1110). — 8° Charte d'Eudes de Ventes qui donne à l'abbé Boniface et à son monastère un manse situé près de l'église de Goes (sans date). — 9° Autre de Manfred et de son fils Ponce qui donne au même l'ancienne église de Goes et son cimetière (sans date). — 10° Autre de Ponce, vicomte, de sa femme et de Artinandus, leur fils, donnant à l'abbaye les dîmes de leur domaine d'Embassy-les-Flavigny (sans date). — Donation d'un muid de vin de rente par Guillaume de Torcy. — 11° Transaction ménagée par Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, entre Isarne, abbé de Conques, Guy, comte de Saulx et Ebalut, son frère, au sujet de leurs droits réciproques sur la terre de Chevigny. — Par ce traité les sires de Saulx conservent la haute justice, la mairie et son meix et la garde du ministère (sans date, 1167-1172). — Lettres d'institution par Étienne, abbé de Couches, de Jean Boudet, prieur de Colombey-les-deux-Églises, comme prieur de Chevigny-Sainte-Foy (1458, 24 juillet). — Obligation de la somme de 3 francs et de 6 francs de 8 gros, souscrite par Philippe Cocusse, d'Étaules, et les frères Bonvalot, de Lantenay et Mongeot Martin, à Dijon, au profit de Jean Boudet, prieur de Sainte-Foy (1462, 11 septembre, 1466, 12 novembre, 1480). — Dossier d'un procès commencé au bailliage de Dijon et porté par appel au Parlement entre Bénigne de Chenilly, chambrier de l'abbaye de Saint-Bénigne, Jean Boudet et après lui Guillaume Nachard, prieur de Sainte-Foy, au sujet de la propriété de prés entre Messigny et Sainte-Foy (1473-1478).

G. 1337. (Liasse.). — 35 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1485-1489. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foi. Prieuré. Commission donnée par Louis, abbé de Conques, à Rémond de Firminy, abbé du Lieudieu de l'Ordre de Cîteaux au diocèse de Rodez, pour visiter le prieuré de Chevigny-Sainte-Foi (1485, 10 juillet). — Bulle du pape Innocent VIII, qui confère à Guillaume Nachard, chanoine de la chapelle de Dijon, le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy, vacant par la mort de Jean Boudet (1487, 4 des ides d'avril. — Acte de prise de possession du prieuré par Guillaume Nachard (1487, 26 avril). — Procuration donnée par l'abbé de Conques à Jean de Cabanes, religieux institué prieur de Sainte-Foi et à Guy de Cabanes, écuyer, son frère, pour entrer en possession dudit prieuré (1487, 30 avril). — Institution de Jean de Cabanes comme prieur de Sainte-Foi (1487, 30 avril). — Acte de l'installation de Jean de Cabanes au prieuré de Sainte-Foi, par Guy, son frère, assisté du prieur de Saint-Apollinaire (1487, 14 mai). — Lettres de sauvegarde obtenues au bailliage de Dijon, par Jean de Chabannes, contre Guillaume Nachard, prieur commendataire dudit prieuré, opposé à la prise de possession par Jean de Chabannes (1487, 14 mai). — Signification des lettres. — Appel interjeté par Guillaume Nachard à la Cour de l'Official de Langres (1487, 15 mai. — Lettres de nouvelleté obtenues au Parlement de Dijon par Guillaume Nachard, contre Jean de Chabannes (1487, 17 mai). — Lettres de relèvement d'appel obtenues par Jean de Chabannes (1487, 4 août). — Acte de la prise de possession du prieuré de Sainte-Foy par Guillaume Nachard, en vertu d'une sentence obtenue par lui (1487, 5 septembre). — Transaction sur procès entre les deux parties par laquelle Jean de Chabannes cède tous ses droits sur le prieuré de Sainte-Foy à Guillaume Nachard qui y avait été institué par le pape (1487, 26 octobre). — Supplique de ce dernier au pape pour demander une nouvelle institution. — Lettres d'acquêt de la succession de Jean Boudet, fait par Guillaume Nachard de Jean de Chabannes en qualité de procureur de l'abbé de

Conques (1487, 3 décembre). — Commission du bailli de Dijon qui maintient Guillaume Nachard, administrateur du prieuré de Sainte-Foy, en possession du bois des Fosses, usurpé par les habitants de Messigny (1489/90, 11 mars). — Procès-verbal d'exécution (18 mars). — Procuration donnée par Guillaume Nachard (1489, 5 mai). — Procédures poursuivies au bailliage contre les marchands de bois pour annulation de vente (1489, 12, 14 mai). — Traité par lequel le chapitre accepte l'offre faite par le chanoine Guillaume Nochard d'incorporer le prieuré de Sainte-Foy à la Sainte-Chapelle, sous la condition qu'il en conserve la jouissance durant toute sa vie, qu'il exercera la justice, et que le chapitre fera célébrer l'office de Sainte-Foy, deux anniversaires et fera célébrer les offices les dimanches et fêtes en la chapelle du prieuré (1489, 13 mai). — Lettres de sauvegarde obtenues au bailliage par Guillaume Nachard (1489, 20 mai). — Lettres d'union et d'incorporation du prieuré de Sainte-Foi à la Sainte-Chapelle de Dijon (1489, 15 juillet). — Bulle du pape Innocent VIII, qui confirme cette incorporation (1489, 10 des cal. d'octobre).

G. 1338. (Liasse) — 22 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1490-1491. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. Prieuré. — Sentence du bailliage de Dijon qui maintient le chapitre et Guillaume Nachard en possession du prieuré de Sainte-Foy, que leur disputait frère Bernard de la Tour, religieux bénédictin, se disant prieur dudit prieuré dépendant de l'abbaye de Conques (1490, 29 octobre). — Mémoires et procédures devant le Parlement. — Transaction sur procès entre Louis de Crevent, abbé de Conques, et Eudes Macheco, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, fondé de procuration dudit chapitre, au sujet du prieuré de Sainte-Foy dépendant de ladite abbaye, lequel avait été réuni à la manse capitulaire de ladite chapelle sans le consentement de l'abbaye, qui nonobstant avait conféré à Bernard de La Tour le titre de prieur dudit prieuré. Par cette transaction et sous le bénéfice de la fraternité promise entre les deux églises et de l'association des prières et de l'hospitalité respective les membres du chapitre et de l'abbaye, l'abbaye de Conques consent à la réunion du prieuré de Sainte-Foy au chapitre de la Sainte-Chapelle, telle qu'elle a été autorisée par le pape Innocent VIII et sous la condition que l'office de sainte Foy sera célébré à la Sainte-Chapelle comme les fêtes solennelles, que pour dédommager l'abbé de Conques, qui avait la collation du prieuré, il sera créé une prébende à sa nomination, laquelle sera appelée la prébende de Sainte-Foy (1491, 17 août). — Lettres de ratifications, lettres et mémoires concernant cette union. — Bulle du pape Innocent VIII portant confirmation de la transaction conclue entre l'abbé et le monastère de Conques, le doyen et le chapitre de la Sainte-Chapelle, touchant la réunion du prieuré de Sainte-Foy au chapitre (1491, 5 des ides d'octobre). — Fulmination de la bulle, le 10 décembre suivant, supplique, procurations et pièces (1491).

G. 1339. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1491-1568. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. Prieuré. — Lettres du cardinal Louis, de Claude de Rousselet, d'Antoine de Rousselet, abbés de Conques, qui, conformément à la transaction précédente, présentent des sujets pour la prébende de Sainte-Foy (1491-1527). — Mandements du chapitre pour le paiement d'une pension de 10 livres aux abbés de Conques et quittances données par ceux-ci ou leurs mandataires. Correspondance (1546-1568).

G. 1340. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1523-1548. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. Prieuré. — Bulles du pape Clément VII par lesquelles il confirme les lettres apostoliques adressées par Adrien VI, son prédécesseur et non délivrées, rendues sur la supplique des doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, portant que le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy, dépendant de l'abbaye de Conques, avait été réuni au chapitre ; que l'abbé avait cédé au chapitre la nomination à la prébende créée à l'occasion de cette union, cession ratifiée par le monastère, et dont il donne confirmation (1523, 6 des cal. de décembre). — Bulle du même confirmative de celle du pape Adrien et par laquelle, sous la supplique du chapitre que cette prébende avait été créée sans fonctions pour le titulaire, qu'il y avait 25 chanoines, autant de chapelains, et que deux sous-chantres n'avaient aucun revenu assuré, le pape éteint la prébende dite de Sainte-Foy et en affecte le produit à l'entretien de deux sous-chantres (1523, 6 des calendes de décembre). — Institution par le chapitre de Girard Jacquinot comme sous-chantre (1525). — Cahier couvert en parchemin, contenant : 1° Procuration donnée par le chapitre pour se transporter à l'abbaye de Conques et requérir les titres, actes, chartes et instruments concernant le prieuré de Sainte-Foy (1548, 12 novembre). — Signification de cette procuration et des lettres du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, qui l'accompagnait, faite par autorité de justice, à l'abbaye de Conques (1548, 25 novembre. — Mandement d'exécution par le sénéchal de Rouergue (1548, 25 novembre). — Signification faite par Jean Le Renoillet, huissier du Parlement de Bourgogne, devant le portail de l'abbaye de

Conques (1548, 9 novembre). — Ordonnance de compulsoire donnée par Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, en faveur du chapitre de la Sainte-Chapelle, à l'effet de recouvrer les titres du prieuré de Sainte-Foy, conservés à l'abbaye de Conques (1548, 8 mai). — Jugements rendus en la sénéchaussée de Rouergue pour la remise de ces pièces (1548, 25 et 29 novembre), ordonnant la remise de ces titres. — Extrait du cartulaire appelé « Mirabilis liber », contenant la copie des chartes rapportées à l'article 1336 qui précède.

G. 1341. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 4 plans.

1563-1567. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. Prieuré. — Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence du bailliage de Dijon qui reçoit le chapitre de la Sainte-Chapelle en la complainte formée contre Robert de Handresson, religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, qui, en vertu de lettres de garde possessoires, s'était fait maintenir en possession du prieuré de Sainte-Foy (1563, 12 août). — Arrêt du conseil qui déboute Robert de Handresson de son appel de cet arrêt et renvoie la connaissance de la cause au Parlement (1464, 24 mai). — Arrêt du Parlement qui déboute Robert de Handresson de ses prétentions et maintient le chapitre de la Sainte-Chapelle en pleine et entière possession du prieuré de Sainte-Foy (1567, 6 février). — Procès-verbal d'exécution du 3 avril suivant. Mémoires, enquêtes et procédures, concernant cette affaire (1563-1564).

G. 1342. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 plans.

1491-1784. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. Prieuré. — Débornement des finages de Messigny et de Sainte-Foy, fait par Guillaume Macheco et Antoine de Loisie, conseillers au Parlement, arbitres choisis par Bénigne Chevilly, chambrier de l'abbaye de Saint-Bénigne et Guillaume Nachard, chanoine de la Sainte-Chapelle, administrateur du prieuré de Sainte-Foy (1491, 2 mai). — Sentence du bailiage de Dijon, qui défend aux habitants d'Étaules d'envoyer leur bétail pâturer dans la garenne et de l'abreuver dans le petit étang de Sainte-Foy (1575, 2 juillet). — Procès-verbal d'exécution d'arrêt du Parlement qui condamne le chapelain à payer au sieur Duprey la somme de 300 livres pour la confection du terrier de Sainte-Foy (1619, 16 avril). — Procès-verbal de visite des bois du prieuré (1586, 18 avril, 1660, 20 avril, 1673, 1678, 1724). — Sentence des requêtes du Palais qui maintient le chapitre dans le droit de lever la dime sur tout le finage de Sainte-Foy, et défend au curé de Curtil de s'y entremettre sous prétexte de droit de suite de ses paroissiens (1668, 30 août). — Sentence des requêtes du palais et de la justice de Sainte-Foy, qui condamnent à l'amende pour délit de pêche sur le finage de Sainte-Foy (1615-1678). — Procès-verbal de visite des bois de la seigneurie, par Jean Chavardin, arpenteur (1670, 18 mars). — Procès-verbal d'arpentage des bois de la seigneurie par André Gambu, arpenteur du Roi en la maîtrise (1708). — Ventes de coupes de bois, arpentages et plans des bois par Moreau (1726, 1728) ; — par Bernard Gambu (1729, 1730, 1736, 1743, 1746, plan ; — 1737, plan) ; — par J.-B. Richon, arpenteur du Roi (1741, 1742). — Bail à cens d'un meix, maison, terre, parc, à Sainte-Foy, passé par le chapitre à Guillaume Lallemand, laboureur audit lieu (1514, 12 juin). — Autre de ces mêmes héritages, passé à J. Besot (1542, 16 décembre). — Autre de la moitié de ce cens, passée à Villemot Coquet (1604, 4 décembre). — Bail à cens des moulins et battoirs de Sainte-Foy passé par le chapitre à Didier Coignot. — Autres passés à François Chaussier, fermier de plusieurs terres défrichées sur le finage de Sainte-Foy (1681, 14 mai, 1710, 6 mai). — Reconnaissance de ces cens (1750, 5 janvier). — Devis, marchés et quittances d'ouvriers pour des constructions et réparations aux bâtiments, moulins et étangs de Sainte-Foy (1680-1749). — Lettre relative à l'anticipation du bâtiment du sieur Chaussier, sur un sentier du bois de Sainte-Foy (1784).

G. 1343. (Plan.) — Une feuille, papier.

1730. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. — Plan géométral des bois de la seigneurie de Sainte-Foy, levé par Bernard Gambu, pour être joint au procès-verbal d'arpentage contenu dans l'article précédent.

G. 1344. (Plan.) — Une feuille, papier.

1730. — DIJON. Chapitre de la Saint-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. — Double du plan précédent.

G. 1345. (Plan.) — Une feuille, papier.

1738. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Sainte-Foy. — Plan minute non signé des bois de l'adroit de Ragot et du plain d'Avot.

G. 1346. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1251-1782. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Fénay. Seigneurie. — Vente de onze pièces de terre sur le finage de Chevigny-Fénay, faite par Pierre Le Clerget, dudit lieu, à M. Guillaume de La Roche (1251/2, janvier). —

Baux à cens du meix des Amiraux, audit lieu, passés par le chapitre en 1363, 1408. — Autres d'un meix joignant celui du seigneur de Trouhans (1401, 1425, 1426, 1432). — Autres d'une maison, grange, vigne, rue du Moulin des Étangs (1408, 1412). — Reconnaissance de cens en 1689, par Dominique Carnet. — Bail à cens d'une grange et terres, audit Chevigny (1432, 1447, 1532. — Autre du meix aux Bergers (1432, 1433. — Baux et reconnaissances de cens du meix au Four et de ses dépendances en 1456, 1461, 1474. 1486, 1502, 1528, 1534, 1541, 1581, 1672, 1703, 1723, 1753. — Cette dernière reconnaissance, par Pierre Chapotot chirurgien, audit lieu. — Donation de divers héritages sur le finage de Chevigny, faite à la chapelle de Saint-Thibaut à la Sainte-Chapelle, par Jean Rigoley, chapelain de cette chapelle (1461, 25 septembre). — Bail à cens du meix, dit de la dame de Lugny, passé par Philippe de Crux, seigneur de Trouhans et de Chevigny-Fénay (1465, 1er décembre). — Bail à cens de meix et terres à Chevigny-Fénay (1530), possédés en 1600 par Pierre Costain. — Autre d'un meix et pré sis à Fénay en Pelouzain (1504, 1535, 1536, 1540, 1560, 1588, 1602, 1645, 1753). — Autre des héritages sur Fénay et Chevigny, dépendant de la chapelle de Saint-Thibaut (1538). — Baux à cens d'un meix et de terres sur Chevigny-Fénay, passés par le chapitre (1471, 1541, 1624, 1680). — Autres d'un meix et maison en Babilonne, finage de Chevigny-Fénay (1552, 1563, 1621). — Autres concernant un meix et maison, rue du Four, au même lieu (1552, 1553, 1675, 1686, 1703). — Autres d'une maison, four, grange, et ablivie, vigne, jardin, rue de la Fontaine, à Chevigny (1595, 1605, 1645, 1668, 1681, 1712). — Autres d'une maison et jardin en la Grande Rue (1624, 1645, 1745). — Autre des bâtiments, terres, prés sur Fénay, provenant du décret sur Guillaume, boulanger (1642). — Autres d'une maison et jardin à Chevigny-Fénay (1646, 1657, 1704, 1734, 1750, 1760, 1782). — Autres d'un meix, bâtiments, terres, prés à Chevigny (1654, 1703, 1734, 1737, 1753), ce dernier passé à Pierre Chapotot. — Reconnaissances de cens sur un meix à Chevigny, entre la rue et le ruisseau de la Fontaine (1664, 1666). — Autre d'une terre au bas de l'Orme, finage de Chevigny (1673, 1759). — Autre par Jean Forey, laboureur, de maisons, terres, prés à Fénay (1650, 1713, 1756). — Acquêt d'un meix et maison derrière l'église de Fénay, par Jean Rigollot, curé du lieu (1430). — Déclaration des cens (s. d.).

G. 1347. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1309-1627. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Fénay, seigneurie. — Déclaration faite par Jean de Vitteaux, barbier, et Jeannette Violotte, sa femme, de Chevigny-Fénay, qui sont hommes taillables et exploitables haut et bas du chapitre de la chapelle ducale (1308/9, janvier). — Dénombrement donné par Claude Sappel, veuve de Jean Colin, licencié en droit à Dijon, de la portion de la seigneurie de Chevigny-Fénay, provenant de François de Crux, seigneur de Trouhans (1539/40, 11 mars). — Inventaire des titres de la terre de Chevigny, au xvie siècle. — Dossier du procès porté au Parlement, entre le chapitre de la Sainte-Chapelle, seigneur d'un tiers de la seigneurie de Chevigny-Fénay et Pierre Grazillier, notaire à Dijon, seigneur des deux autres tiers de la seigneurie, au sujet d'une justice particulière et de la justice commune (1626-1629).

G. 1348. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 1 plan.

1641-1734. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Fénay. Seigneurie. — Reprises de fief de la portion de la seigneurie de Chevigny-Fénay, acquise sur le notaire Grazillier, faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1641, 1672). — Testament de Françoise de Bernard de Montessus, comtesse de Charroux, dame de Soirans, Couchey, Vitrey qui, en considération de ce que le cœur de Jacques Chabot, son fils, est inhumé en la Sainte-Chapelle de Dijon, donne au chapitre son domaine de Chevigny-Fénay, consistant en terres et prés (1657, 31 octobre). — Dossier relatif à une entreprise des officiers de justice de l'abbaye de Citeaux, au moulin des Étangs appartenant au chapitre et dépendant de la justice de Chevigny (1675). — Procès-verbal de plantation de bornes entre les bois de Sanfond, appartenant à Mme de Saulon, et ceux de Chevigny, appartenant au chapitre (1681). — Dossier d'un procès porté devant la Chambre des Comptes, de 1687-1690, entre Pierre Bouchu, conseiller au Parlement, engagiste d'une rente en grains, due au Roi par tous les possesseurs de terres au finage de Fénay, et le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet d'arrérages de cette redevance qu'on exigeait de lui, pour ses terres de Fénay. — Bois de Charmerousse. Reconnaissance faite par les habitants de Saulon-la-Rue, qu'ils n'ont qu'un droit de vain pâturage dans ce bois, appartenant au chapitre (1451/2, 27 février). — Ventes de coupes, martelage, paisselis, glandée de ce bois en 1624, 1649, 1671, 1689, 1711, 1718, 1729, 1732, 1735, 1737, 1760, 1761, 1788. — Procès-verbal d'arpentage, par Michel Poignie de Lichey, arpenteur juré (1626). — Rapport sur l'arpentage de ce bois fait par Claude Robert, arpenteur (1665, 17 décembre). — Procès-verbal de visite de ce bois, par Gambu, arpenteur (1711, 27 avril). — Arpentage et plan par le même (1730, 1734). — Procès-verbal de visite par Chavardin, arpenteur (1690).

G. 1349. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1712-1725. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Chevigny-Fénay. Seigneurie. — Dossier d'un procès intenté au Parlement, par François Legrand, comte de Saulon, et poursuivi, après sa mort, par Claude-Marie Gagne, sa veuve, au chapitre de la Sainte-Chapelle, pour le droit de justice sur le meix de Nicolas Geay, au village de Chevigny-Fénay. — Amodiations du domaine de Chevigny, faites par le chapitre en 1747 et 1765, ce dernier moyennant la somme de 300 livres, 10 émines 4 mesures de conseigle, 4 émines 20 mesures d'avoine. — Mémoires concernant le moulin des Étangs, dépendant de la seigneurie (1675-1764). — Nomination d'un garde forestier (1743).

G. 1350. (Registre). — In-folio, 77 feuillets, papier, cartonné.

1502-1556. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Chevigny-Fénay. Seigneurie. — Terriers, manuels, déclarations. — Fol. 1. Droits, cens, autorités, prérogatives et prééminences appartenant au chapitre de Langres en la seigneurie de Chevigny (1502). — Fol. 15. Minute du terrier de la Sainte-Chapelle, concernant la seigneurie de Chevigny-Fénay (1556). — Fol. 33. Déclaration sans date, faite au XVI^e siècle, de ce qui appartient au chapitre de la Sainte-Chapelle, au territoire de Chevigny-Fénay, pour la tierce, partie et du toutaige en sa motte, meix et sur ses hommes, terres et prés. — Fol. 48. Déclaration sans date (XVI^e siècle) des meix et terres assis à Chevigny-Fénay. — Fol. 52. Déclaration du revenu de M. Grazillier, à Chevigny. — Fol. 56. Déclaration des cens dus à M. Grostet. Minutes de déclarations.

G. 1351. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1332-1561. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Collonges. Vergy. Concœur. Domaines. Colonges. — Vente faite au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, par Jean Bouchard, écuyer, procureur de Poncet, seigneur de Chateauneuf, damoiseau, de 55 livrées de terre, assignées sur les territoires de Quemigny, de Poisot et de Collonges, moyennant la somme de 600 florins (1362), 1^{er} juillet. — Vente faite par le même Poncet, au chapitre de quarante livrées de terre, pour la somme de 400 livres ; elles sont assignées sur les finages de Collonges et de Messanges (1369, 8 juillet). — Bail à cens du meix au Charbonnier et de ses dépendances à Collonges, passé par le chapitre à Odet Banard (1377/8, 28 janvier). — Autre passé au même du meix Michelot Bonneaul (1400, 5 juin). — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui autorise le chapitre de sa chapelle, seigneur « d'un très povre villaige qu'on nomme Collonges-les-Vergy », à relever le signe patibulaire de ce lieu dont il a la justice et auquel gibet avait été pendue une truie qui avait tué un enfant (Dijon, 10 avril 1424). — Bail à cens des maisons, terres, cens, corvées, du domaine de Collonges, passé par le chapitre à Guillaume Le Quaroillet (1425, 26 juillet). — Sentence du bailliage de Nuits, qui renvoie devant le juge de Collonges plusieurs habitants dudit lieu, que l'amodiateur du domaine de Chavannes, appartenant au chapitre cathédral d'Autun, avait traduits devant le juge dudit Chavannes (1491/2, 5 mars). — Bail à vie des terres et seigneuries de Collonges, Reulle, Messanges, Concœur, passé par le chapitre, au chanoine Thiébaut Lejeune, moyennant la somme de 50 livres par an (1520/1, 19 février). — Lettres d'institution par le chapitre d'Étienne Javillier, comme sergent de la justice de Collonges (1525, 1^{er} décembre). — Rôles des tailles de Collonges-Vergy (1532). — Procès-verbal dressé par le juge de Collonges, du refus des habitants d'approuver la transaction conclue entre le chapitre et leurs délégués, au sujet des bois et principalement la clause portant que toute vente de bois faite à des étrangers serait punie d'une amende de 65 sols au lieu de 7 sols (1556/7, 27 janvier). — Mémoire produit par le chapitre (1561). — Concœur. Vente faite par Guionet Guerry, de Nuits, à Pierre d'Épernay, chevalier, de vignes sur les finages de Villars-Fontaine et de Concœur (1332/3, mars). — Baux à cens d'une vigne au Cloux de Concœur, passés par le chapitre à Regnau Perrier et à Philippe Pacquetet, du lieu (1432, 1443). — Bail à cens d'une vigne à Concœur, passé à Milet Le Rebourtet du lieu (1372). — Autre d'un meix et maison à Concœur, passé à Jeannotte, femme de Perreau Noireaul (1416, 17 juin). — Autre du meix à la Germinée, audit lieu, passé à Robert Loite (1432). — Autre d'un meix dit Perreaul, à Concœur (1450). — Lettres de nouvelleté, obtenues en la chancellerie du duché, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, contre les habitants de Nuits qui avaient arraché les bornes récemment plantées par autorité de la cour, entre les finages de Concœur et de Nuits (1492, 11 septembre). — Notes et états de frais de ce débornement (1492). — Extrait des amendes adjugées en la justice de Concœur, depuis le 2 mars 1507 au 8 juin 1512, entre le chapitre et Étienne de Menessaire, écuyer, coseigneur de Concœur. — Acquêt par J. Moingeart du meix Podechard, près les vieilles murées, à Concœur (1512). — État des cens dus à Concœur (1518). — Bail à cens de ce meix, passé par le chapitre (1522, 16 mai). — Procuration donnée par le chapitre pour un débat avec le seigneur de Concœur (1525, 9 juin). — Sentence d'appointement du bailliage de Dijon, dans une cause entre le chapitre et Louis de Ménessaire, seigneur d'Entre-deux-Monts et de Concœur, au sujet du terrier (1539/40, 14 février). — Assignation au bailliage de J. Monnot, de Concœur, pour paiement d'arrérages de cens (1540). — Inventaire des titres de la seigneurie délivrée par le chapitre à M. de Villers-la-Faye, acquéreur de la terre (1569). — Suppliques adressées par les habitants de Concœur au chapitre de la Sainte-Chapelle et à M. de La Berchère, coseigneurs de Concœur, pour se plaindre des vexations auxquelles ils sont en butte de la part des quatre sergents institués dans la seigneurie (S. D. XVIe siècle).

G. 1352. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier ;
reliure en basane.

1537. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Collonges, Vergy et Concœur. — Terrier de ces deux seigneuries, appartenant au chapitre, reçu par Nicolas Jachiet, notaire royal à Dijon, commissaire député par le bailli. — Fol. 1. Lettres à terrier avec l'attache du bailliage (15, 17 avril 1529). — Fol. 5. Reconnaissances données par les habitants de Concœur, sujets du chapitre. — Fol. 22. Reconaissance de Jean Robert, papetier au moulin de la Coudre. — Fol. 65. Autre de Jacob Bourderot, au moulin de la Serrée-les-Nuits. — Fol. 73. Reconnaissances des habitants de Collonges.

G. 1353. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier ; cartonné.

1537. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Collonges. Concœur. Seigneuries. Copies du terrier précédent.

G. 1354. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1349-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Couchey. Cens. — Fondation d'un anniversaire en l'église de la Sainte-Chapelle par Renaud, fils de Guillaume Piéplat, de Dijon, clerc, qui donne à cet effet quarante sols de cens assignés sur des vignes aux Longes Pièces, aux Petites Arbuottes et en Melon, finage de Couchey. — Baux et reconnaissances de cens assignés sur des vignes, aux Crais, en la Morisotte, en Sampigny, en la Recullie, aux Arbuottes, passés en 1350, 1354, 1382, 1436, 1437, 1474, 1500, 1503, 1684, 1722, 1773, 1779. — Autres sur des vignes rue du Fourche, Belongey ou Croix-Saint-Germain, en 1503, 1553, 1623, 1712, 1730, 1774 et en 1780 par Gaspard Vallot. — Autres sur des vignes en la rue Fourche, en la Confrérie, en Vercherotte, passés en 1528, 1572, 1624, 1664, 1757, 1772 et 1774, aux consorts Poulin. — Autres sur des vignes aux Crais, en 1549, 1588, 1624, 1628, 1730. — Autres semblables sur des vignes aux Longes Pièces, en 1553, 1581, 1770 et 1783, ce dernier par Bénigne Pansiot. — Autres sur une vigne en la Croix-Saint-Germain, en 1555, 1605, 1606, 1664, 1718, 1730, 1773, 1774 et 1787, par A. Poulot. — Reconnaissance de cens sur une vigne aux Mollets, par Cl. Levoyet (1707).

G. 1355. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1342-1749. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Daix et Hauteville. Cens. — Baux et reconnaissances de cens, sur une vigne au Champviot, finage de Daix, passés au profit du chapitre en 1405, 1425, 1507, 1529, 1551, 1560, 1561, 1577, 1600, 1624, 1650, 1705, 1713, 1714. — Autres semblables sur une vigne au Champelu, même finage, en 1459, 1496, 1542, 1543, 1620, 1642, 1678, 1704, 1726, 1742. — Autres semblables sur une vigne au même climat, en 1611, 1619, 1657, 1749. — Autres semblables sur une vigne, aux Plantes, finage de Hauteville, en 1342, 1402, 1408, 1457, 1675.

G. 1356. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1262-1740. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay, Seigneurie. Acquêts. — Cession faite par Humbert Le Blanc, Humbert Le Noir, d'Épernay, chevaliers, Bertin, écuyer, fils d'Humbert Le Blanc et la communauté des habitants d'Épernay aux religieux de Citeaux de tout le droit qu'ils avaient sur le bois de la Grange Neuve, à l'exception de celui de pâturage et cession faite par les religieux de Citeaux d'un canton de bois joignant celui de la Grange Neuve, du côté de Corcelles (1262, copie). — Donation faite au chapitre de la chapelle ducale par Girarde, fille de Jean d'Épernay, damoiseau, femme de Humbert, damoiseau, de la quatrième partie de la justice et de la seigneurie d'Épernay, de 10 maignies d'hommes taillables, d'un cens d'avoine, du tiers de la motte d'Épernay et de quatre soitures de prés (1291/2, février). — Partage d'une portion de la seigneurie d'Épernay entre Perrenette, dame du lieu, veuve de Hugues d'Angus, leurs enfants, et Perrenette, femme de Pierre de Vindis, partage comprenant la justice, les droits seigneuriaux et les fonds (1306, mai). — Partage entre Perrenette d'Epernay, dame de Biherne, femme de Guillaume de Palleau ; Isabelle d'Épernay, dame de Mailly-le-Port, femme de Bertrand de Chavigny et Marie d'Épernay, dame de Vaudrey, enfants et héritiers de Pierre d'Épernay (1359, novembre). — Vente faite au chapitre de la chapelle ducale par Odot di Livors et Simonotte, sa sœur, femme d'Odot de la Borde, de 9 soitures de prés, 12 journaux de bois, 50 journaux de terre, hommes, femmes, meix, maisons, tailles, censes, le quart de la justice indivise avec les héritiers de Pierre d'Épernay, le tout mouvant de fief du duc de Bourgogne, moyennant 55 livres et une rente annuelle de 10 florins, à Marie de Vaudrey, fille de Pierre d'Épernay (1372, 29 juin). — Vente de cette rente faite au chapitre par ladite Marie de Vaudrey, femme de Guillaume de Fussey, pour la somme de 83 livres 6 sols 8 deniers (1375, 23 décembre). —

Lettre de Marie d'Épernay, dame de Vaudrey, femme de Guillaume de Fussey, qui assigne sur sa terre d'Épernay les 20 florins de rente de la fondation de sa chapellenie en l'église de la Sainte-Chapelle (1377/8, 20 janvier). — Acte de la prise de possession par les députés de la Sainte-Chapelle de la terre d'Épernay et de tout ce qui appartenait au chanoine Jean de Baubigny, qui le lui avait cédé (1388, 28 mars). — Vente faite au chapitre par Jean de Thoraise, écuyer, du consentement de Simonotte du Trembloy, de ce qui lui appartient à Épernay, en hommes, femmes taillables, meix, maisons, terres, prés, bois, justice, censes, rentes, etc., moyennant la somme de 600 francs d'or (1392/3, 21 janvier). — Ratification de cette vente par Simonotte, moyennant une plus value de 150 francs (même date). — Accord conclu entre le chapitre et Jean Perron, de Beaune, par lequel ce dernier reconnaît être tenu envers le chapitre en 10 livres de terre et 2 émines de grain de rente affectée sur sa terre d'Épernay ; en une queue de vin de rente assignée sur des meix, maisons et vignes à Vosne, acquises par lui de Jean de Cottebrune ; en une rente de 38 sols 6 deniers, sur la terre de Concœur, provenant d'acquisition sur Jeannette de Varanges ; en une rente de 5 fr. d'or sur une maison, rue Bretonnière, à Beaune. Il est convenu que lui ou ses héritiers assigneront ces rentes en lieu de franc aleu, savoir, à Dijon ou en sa banlieue, moyennant quoi les biens ci-dessus énoncés en seront déchargés (1409, novembre). — Acte par lequel Étienne de Menessaire, seigneur d'Entre-deux-Monts, reconnaît devoir au chapitre 9 livres 12 sols 6 deniers pour 5 années d'arrérages des 38 sols 6 deniers de la rente sur la seigneurie de Concœur (1504, janvier). — Constitution de 3 fr. de rente au capital de 50 livres faite au profit du chapitre par Alix Perron, veuve de Bernard de Marey, seigneur de Fontaine, qui l'assigne sur sa terre d'Epernay (1463, 5 mai). — Mandement du gouverneur de la chancellerie rendu sur la requête du chapitre, qui autorise la saisie des biens des héritiers de cette dame pour le paiement d'une somme de 27 francs d'arrérages de la rente de 3 livres (1485, 22 juillet). — Autre mandement de la chancellerie qui, en conséquence de l'accord passé entre le chapitre et Jean Perron pour le paiement d'une rente de 10 livres et de deux émines de grain, dont il reste 40 livres et 12 émines d'arrérages non payés, ordonne la saisie des biens possédés par les héritiers (1485, 30 juillet). — Exploit de saisie de la terre d'Épernay, et de sa délivrance à Jean Courtot le jeune, pour la somme de 50 fr. (1485, 6 septembre). — Autre mandement pour l'assignation des héritiers en approbation du décret (1485, 9 novembre). — Défaut prononcé contre Claudine, fille de Philippe de Chaumergis, Huguette Jacquelin, femme de Philippe, Jeanne de Chaumergis, femme de Philippe de Valerot et ordre d'ajournement (1485, 26 décembre). — Assignation. Nouvel ajournement (1486/7, 3 février). — Assignation. Renonciation faite par Jacques Baudot, chapelain de la chapelle Saint-Georges, à Concœur, à son opposition au décret. — Procuration donnée par Jean Courtot, acquéreur, pour prendre possession de la terre d'Épernay (1486, 2 avril). — Délivrance par décret de cette terre, faite audit Jean Courtot (1486, 14 avril). — Prise de possession par l'acquéreur, le 20 mai 1487. — Acquêt par Baudot Villepenet, chorial de la chapelle ducale, de terres au Chagne, au Thiel et es Mesparties, finage d'Épernay (1470, 18 septembre). — Échange entre le chapitre, qui remet à l'abbaye de Citeaux 7 gros de rente sur une vigne en la Bataillière, finage de Dijon, contre une rente de 12 boisseaux d'avoine, assignée sur la terre d'Épernay (1507/8, 18 février). — Autre entre le chapitre et François de Villers, écuyer, seigneur de Boncourt, qui cède une rente de 20 carteranches, froment et avoine, sur les dîmes d'Épernay, appartenant à la Chartreuse de Dijon, plus 10 écus soleil de soulte, contre une rente de 4 livres 10 sols assignée sur la seigneurie de Boncourt (1530/1, 5 janvier). — Déclaration des terres, prés, vignes, vergers, maisons et rentes situés à Épernay, appartenant à Antoine et Hélie Moisson, provenant de la succession de leur père (1534, 18 juin). — Acte de partage de la succession d'Hélie Moisson, mort étudiant, à Poitiers, entre Jacques Moisson, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, Bénigne Moisson, sa sœur, femme d'Aymé Dehors, marchand et bourgeois à Châtillon, Anne Moisson, femme d'Étienne Berbisey, conseiller au Parlement, Guillaume de Montholon, avocat général au Parlement, Catherine Moisson, sa femme, Michel Millière, bourgeois de Dijon et Marie Moisson, sa femme, Marguerite Raviet, veuve de Philippe Moisson, conseiller au Parlement, mère et tutrice de Michel, Bénigne, Chrétienne, Catherine et d'un posthume, Claude Moisson curateur de ces enfants, Barbe Moisson, veuve de Pierre Beugre, lieutenant général au bailliage de Dole, Philippe d'Esbarres et la Cudine Moisson, sa femme. Le domaine d'Épernay est licité et écheoit à Claudine Moisson (1540, 3 octobre). — Constitution de 20 gros de rente au profit de Marguerite Chanut, veuve de Michel Ocquidan, audiencier en la grande chancellerie (1565, 30 mai). — Décret des biens de Guillemette de Poligny, veuve de Jean d'Esbarres, remariée à Jean Jourdain, écuyer, seigneur de la Barre, situés sur Epernay, Savouges, Broindon et adjugés à la conseillère Ocquidan (1561). — Acquêt par les mariés Choffin, à Épernay, des biens provenant de la succession de Claude Vaudrey (1576, 18 mars). — Vente de rentes sur Épernay, faite par le chapitre à Joseph Griguette, greffier au Parlement (1587, 26 juin). — Donation faite par Simon Legourd, bourgeois à Dijon, à Jeanne Ocquidan, sa femme, de l'universalité de tous ses biens (1594, 20 avril). — Vente faite par Achille d'Ancienville, vicomte des Bordes, seigneur de Marault et Madeleine Bourgeois, son épouse, à Richard Maire, avocat à Dijon, de deux métairies à Épernay et d'une redevance due par les habitants pour droit de pâturage. Ces biens provenaient de l'abbaye de Citeaux par elle aliénés à M. de Montholon et advenus par la suite au chapitre (1620, 26 janvier) — Vente faite au chapitre, par Catherine-Antoinette Fleury, veuve de Pierre-Bernard Tupin, seigneur de Perrigny, conseiller au Parlement de de Paris. et Bernard-Étienne Berthier, conseiller au même Parlement, d'un domaine en roture, situé à Épernay, consistant en maisons, meix, jardin, verger, prés, terres, bois, moyennant la somme de 23.000 livres et 400 livres de chaine. Ratification. Quittances, etc. (1740, 24 août).

G. 1357. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 0 pièce, papier.

1435-1500. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. Justice. — Commission du bailli de Dijon à l'effet de garder et maintenir le chapitre de la chapelle ducale en possession de la totale justice sur ses hommes d'Epernay et en la quarte partie de tout le finage, et par moitié pour le reste du territoire par indivis, et ce contre Bernard de Marey, qui l'avait troublé dans sa justice en faisant prendre un cheval dans la justice commune et en s'en adjugeant l'amende (1435, 25 novembre). — Exploit d'exécution, opposition de B. de Marey, assignation (6 décembre et 14 janvier suivant). — Défaut, réadjournement. Sentence du baillage rendue par défaut, qui déclare B. de Marey déchu de son opposition, maintient le chapitre en possession de ses droits de justice et condamne B. de Marey à rendre la moitié de l'amende et aux dépens (1436, 2 juin). — Sentence du bailliage de Dijon, qui déboute le procureur du duc de son intervention dans le jugement, par la justice du chapitre, de J. Verguet, de Gevrey, qui avait tué d'un coup de couteau un particulier d'Épernay, et maintient le chapitre en possession de tous ses droits de justice audit lieu (1465, 22 août). — Mandement d'Antoine de Baissey, bailli de Dijon, obtenu par le chapitre contre les officiers de justice de l'abbaye de Citeaux, à Gilly, qui entreprennent sur la justice du chapitre dans le bois au-dessus de la corvée Berthot dépendant de la seigneurie d'Épernay (1492, 23 juin). — Mandement d'Antoine de Baissey, seigneur de Longecourt, bailli de Dijon, obtenu par le chapitre, contre les abbé et religieux de Citeaux dont les officiers de justice entreprenaient sur la juridiction du chapitre, en la Nouhe Baudot (1495, 1er décembre). — Sentence de Philippe le Lièvre, conseiller du roi, commissaire délégué par le bailli, rendue au lieu dit la Nouhe Baudot, par laquelle il déboute le procureur de l'abbaye de Citeaux de ses prétentions et maintient le chapitre dans ses droits de justice audit lieu (1495/6, 27 février). — Lettres de nouvelleté obtenues au bailliage de Dijon, par le chapitre de la chapelle ducale, contre les officiers de justice de l'abbaye de Citeaux qui le troublent dans l'exercice de son droit de justice au bois de Chardinet (1495, 1er décembre). — Exploit d'assignation. Sentence de maintenue en faveur du chapitre, prononcée par Edme Julien, lieutenant général du bailliage (1505, 9 septembre). — Mandement décerné au Parlement, obtenu par le chapitre appelant d'une sentence qui maintenait l'abbaye de Citeaux en possession du droit de justice dans le bois d'Épernay (1499, 4 juin). — Exploit d'assignation (17, 18 juin). — Arrêt du Parlement qui évoque la connaissance de cette affaire (1500, 16 juillet). — Exploit d'ajournement.

G. 1358. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 1 plan.

1500-1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. Dîmes, tierces, Portion congrue, Église. — Enquête faite à la requête du chapitre et en vertu d'un arrêt du Parlement au lieu d'Épernay, par l'huissier commis pour son exécution au sujet du droit prétendu par les seigneurs d'Epernay de percevoir la tierce à raison de 13 gerbes l'une sur les terres du finage, nonobstant l'opposition de quatre particuliers (1530, 20 juin). — Procès-verbal d'exécution dudit arrêt, par l'huissier et maintenue des seigneurs d'Épernay dans le droit de percevoir les tierces et néanmoins assignation des parties (1530, 19 juin). — Dossier de procédures entamées au bailliage de Nuits, entre le chapitre et plusieurs particuliers d'Épernay, notamment Catherine Thomas, veuve de M. Maire, maître des Comptes à Dijon, au sujet des tierces exigées par le chapitre et terminé par une transaction contenant règlement des tierces imposées sur ses terres (1669, 4 avril). — Sentence du bailliage de Dijon entre le curé d'Epernay, l'abbaye de Citeaux, les chapitres de la Sainte-Chapelle, de Saint-Denis de Nuits, l'abbaye de Lieu-Dieu et la Chartreuse de Dijon, tous décimateurs d'Épernay, au sujet de la portion congrue. Les chartreux qui avaient abandonné sont condamnés à payer au curé la portion congrue si mieux ils n'aiment le faire jouir des dîmes exemptes de toute charge; de plus, à payer à l'abbaye de Citeaux 24 quarteranches, au chapitre de la Sainte-Chapelle 20 quarteranches, 3 émines au chapitre de Nuits et 2 aux dames du Lieu-Dieu (1697, 11 mars). — Sentence des requêtes du Palais, portant que la portion congrue du curé sera payée sur le produit du tiers de la dîme provenant de Pierre de Bourdon donnée à la cure et en cas d'insuffisance sur les deux autres tiers (1704, 2 août). — Transaction entre les décimateurs pour le paiement de la portion, à proportion pour chacun de la part qu'ils perçoiven dans ces dîmes (1705, 26 novembre). — Traité entre les décimateurs et le curé, pour porter sa portion congrue à la somme de 300 livres (1712, 3 juillet). — Mémoire du chapitre contre le projet d'érection d'une cure à Broindon, annexe d'Épernay (1717). — Paiement de réparations faites aux églises d'Épernay et de Broindon (1755, 1756). — Devis, marchés et quittances de constructions et de réparations faites à l'église d'Épernay (1755). — Amodiations des dîmes (1767, 1773).

G. 1359. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1388-1767. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. Baux et reconnaissances de cens de divers héritages passés par le chapitre des meix vides (1388, 1444) ; — Cholot (1461) ; — des Magniens (1500) ; — de la Bergerie (1461) ; — de meix, maisons, terres, prés (1495, 1504, 1515, 1540) ; — d'une terre en la fin d'Arc (1520) ; — d'un meix en la rue de Savouges (1550) ; — d'un meix, rue de Gilly (1556) ; — d'un meix et maison (1566) ; — du meix de la Cour (1626) ; — d'un meix Plante Pastres (1628), — tous héritages compris dans la déclaration fournie le 15 novembre 1649 par Hugues Maire, conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Baux et reconnaissances de cens sur un meix planté d'arbres, situé à Épernay (1388, 1545, 1604, 1626, 1674 et 1749). — A cette date il est appelé le meix Foulot, appartenant à Jean Oudot, journalier. — Autres semblables relatifs à un meix vide à Épernay (1388, 1498, 1673 et 1750), par J. Millière. — Autres semblables concernant le meix Sourdeaul, en 1399, 1545, 1568, 1656, 1720 et 1767 par Antoine Poitoux, manouvrier. — Bail à cens d'un meix vide, passé à André Motot (1599). — Autre de trois pièces de terre audit lieu passé à Étienne Maignien. — Baux et reconnaissances de cens relatifs à un meix vide, près le meix Ginot, en 1406, 1478, 1480, 1584, 1605, 1673, 1732. Il est situé rue de Broindon, et appartient à Cl. Lalouet. — Bail à cens d'un meix vide, près celui de Merdereaul, passé à Viven Perrenet (1406). — Baux et reconnaissances de cens concernant un meix, rue de Broindon, en 1407, 1480, 1559, 1583, 1693 et 1733, cette dernière par Jacques Thomas, manouvrier. — Autres semblables relatifs à un meix nouvellement édifié, rue de Savouges, en 1416, 1649, 1673 et 1750. — Autres semblables concernant un meix vide, près celui des seigneurs de Fontaine et ses dépendances, en 1426, 1472, 1693, 1720. — Bail pour 12 ans à Huguenin Santanbien, d'une maison et grange et terres provenant de l'héritage de Jean Thoraise (1426). — Bail à cens d'un meix vide, près celui de J. Perron, passé à Robert Verdeneaul (1427). — Autre d'un meix vide et des terres en dépendant, passé à Vurry Liébaut (1430). — Autre du meix Santanbien, passé à Jean Motot (1432). — Baux et reconnaissances de cens relatifs à un meix vide, près celui de Robert Bergonneau, curé d'Épernay, en 1435, 1482, 1739 et 1767, par Antoine Poitoux, manouvrier. — Bail à cens de la moitié d'un meix joignant celui de Guienot le Gousset, passé à Thierry de Rouvres (1439).

G. 1360. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1409-1772. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. Baux à cens. — Bail à cens d'un meix, maison et dépendances à Épernay, près le meix le Gousset, passé par le chapitre à André Santanbien (1442). — Baux et reconnaissances de cens sur trois meix vides, situés à Épernay, en 1443, 1615, 1665 et 1739, cette dernière par Bernard Millière. — Bail à cens de meix abrégé et dépendances audit Épernay, passé en 1409, 1444, à cette date à André Santanbien. — Bail à cens d'un meix indivis avec Alix Perron, veuve de Bernard de Marey, passé à J. Perrigaut, laboureur (1469). — Baux et reconnaissances de cens concernant le meix du Vergier, sis à Épernay, en 1469, 1647 et 1733, ce dernier au nom de J. François, marchand. — Bail à cens du meix Chatreneaut et dépendances passé à Étienne Favret (1472). — Baux et reconnaissances de cens sur un meix et dépendances en 1486, 1720 et 1767, ce dernier au nom de Louis Barbotte, manouvrier. — Baux à cens passés par Philibert de Valerot, seigneur en partie d'Épernay, de meix et maison, du meix de la Cure, du meix des Gourts (1486). — Autre par le chapitre, d'un meix près celui dudit chapitre (1498). — Baux et reconnaissances de cens relatifs à un meix et dépendances sis rue Basse, en 1499, 1540, 1602, 1660, 1726, 1750 et 1767, cette dernière reconnaissance au nom de Vincent Lorillard. — Bail à cens du meix des Bons, passé à Jehan Vehey, tuilier (1502). — Autre du quart du meix Vaudrey, passé à Huguenin Sigaut (1504). — Baux et reconnaissances de cens concernant le meix de la Forge et ses dépendances, en 1509, 1603, 1650, 1672, 1693, 1720, 1735 et 1767, cette dernière au nom de François Coquillet, manouvrier. — Bail à cens de l'ancien meix d'Étienne Bonne et de ses appartenances, passé à J. Mignotie, laboureur (1525). — Bail à cens des terres, prés et buissons de l'aige des Sommas, passé par la fabrique d'Épernay à Parisot Verpillet (1525). — Baux et reconnaissances de cens concernant le meix des Lolliers et ses appartenances en 1530, 1556, 1673. — Autres relatifs à un meix, maison et dépendances rue de Dijon, en 1548, 1560, 1573, 1608, 1616, 1720 et 1767, cette dernière au nom de Louis Gachot et Claude Lambelot. — Autres semblables concernant un meix et dépendances, rue de Savouges, en 1550, 1554, 1649, 1673 et 1750, cette dernière au nom de Bernard Millière. — Bail à cens d'un meix et maison à Huguenin Tisserandot (1554). — Autre d'un meix et d'une grange, rue de Dijon, passé à Cl. Choffin (1559). — Autre du meix du Poiset, passé à Claude Vaudrey, laboureur (1574). — Baux et reconnaissances de cens d'un meix et dépendances situés à Épernay, en 1584, 1624, 1673, 1693, 1733. — Bail à cens d'une terre au village, passé à Nicolas Petit (1623). — Autre d'un meix sur la grande rue, passé à Michel Tisserandot (1623). — Baux et reconnaissances de cens sur les terres et les prés de Fontenelle, passés en 1654 à Nicolas Clerc, huissier à Dijon. Reconnaissances en 1718, 1754, 1767, cette dernière au nom des consorts Lorilliard. Arpentage en 1651. — Reconnaissances de cens sur le meix de la Cour en 1671, 1720 et 1767 au nom de Jeanne Senobrade, veuve Gomiot. — Autres concernant la fin d'Arc et le meix de la Bergerie en 1673, 1733 et 1767, cette dernière au nom de Françoise Lalouet, veuve de Philibert Glantenet, boulanger à Nuits. — Bail à cens d'un meix dépendant de la cure, rue de Gilly, passé à Jacques Horry, curé du lieu (1673). — Reconnaissances de cens sur le meix de Lait, en 1674 et 1750. — Bail à cens d'une terre en la pièce de Flore, passé à J. Jesser, garde forestier (1740). — Autre du meix de la Mairesse, passé à Jacques Thomas (1767). — Autre d'un meix, rue de Gilly, passé à Vincent Lorillard, fermier (1772). — Inventaire des titres concernant les cens sur Épernay, dressé en 1642.

G. 1361. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1599-1727 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Épernay. Seigneurie. Commune. — Plainte du chapitre portée aux Requêtes du Palais, à Dijon, contre les habitants d'Épernay qui avaient brisé la clôture du pré Besson qui avait été mis en défense (1599). — État des dettes de la communauté produit au chapitre à l'effet d'être autorisée à vendre des bois (1599). — Sentence des Requêtes du Palais qui attribue au chapitre le tiers du prix du bois vendu par la commune (1673). — Dossier de procédures aux Requêtes entre les habitants et leur curé qui prétendait les astreindre à lui faire des corvées (1680-1682). — Élection de J. Jasset procureur de la communauté par les habitants (1724). — Autorisation donnée par l'Intendant aux habitants d'employer une somme de 30 livres pour l'habillement des miliciens (1727). — Autre de mettre en délivrance les réparations à faire à l'église (1727). — Devis dressé par François Gauthier, architecte, des réparations à faire à l'église (1727). — Délivrance de ces travaux (1727).

G. 1362. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 1 plan.

1446-1670. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Épernay. Seigneurie. Bois. — Traité passé entre l'abbaye de Citeaux et les habitants d'Épernay par lequel celle-ci donne aux habitants le droit de pâturage dans les accrues du bois de Folchétif et d'abreuvage dans l'étang de Bretigny, moyennant un cens annuel de 5 deniers par feu (1446, 7 juin). — Lettres de complainte obtenues au bailliage de Dijon par les habitants d'Épernay, contre les officiers de l'abbaye de Citeaux qui les troublaient dans l'exercice de leurs droits d'usage dans les bois de Folchétif et des Accrues (1476, 25 mars). — Exploit d'assignation. Sentence du bailliage qui maintient les habitants dans leurs droits d'usage et défend aux officiers de Citeaux d'y apporter aucun empêchement, nonobstant leur appel (1476, 28 mars). — Transaction conclue entre les habitants d'Epernay et ceux de Gilly, par laquelle les premiers reconnaissent n'avoir aucun droit sur les bois de Chardenet et de Folchétif, appartenant à ceux de Gilly, mais seulement des droits d'usage aux accrues dudit Folchétif (1476, 20 mai). — Transaction entre l'abbaye de Citeaux, Jean Jacquelin, président de Bourgogne, le chapitre de la Sainte-Chapelle, coseigneurs d'Épernay et les habitants du lieu au sujet des droits d'usage dans les bois de Folchétif et de la justice à Chevigny-Fénay (1486/7, 15 février). — Mémoire dans un procès pendant au Parlement touchant ce droit de pâturage (1489-1491). — Copie d'une sentence arbitrale qui détermine les limites des accrues du bois de Folchétif, dans lesquelles les habitants d'Épernay pourront exercer leurs droits d'usage et de pâturage (1493). — Échange entre le chapitre qui cède aux habitants d'Épernay un canton de bois appelé le bois Sautherot, une terre joignant et le meix du Clou joignant le cimetière, contre un canton de bois nommé le buisson des Arbues (1522, 11 septembre). — Sentence du bailliage de Dijon, confirmative de celle de la justice d'Épernay, qui condamne le fermier de la tuilerie de Folchétif en 7 sols d'amende pour avoir fait paître ses porcs sur le finage d'Épernay, sentence rendue sur l'appel des religieux de Citeaux intervenus au débat et qui furent déboutés (1528, 10 juin). — Procès-verbal de bornage et percheoiement des biens du chapitre à Épernay, dressé par Aubert Fleutelot, arpenteur juré à Dijon (1550, 11 octobre). — Arrêt du Parlement portant défense aux habitants d'Épernay de faire pâturer leur bétail sur le finage autrement qu'après les récoltes (1599, 23 juillet). — Autre rendu ensuite de la requête de MM. du chapitre, ordonnant au juge d'Épernay d'informer contre ceux qui ont enfreint l'arrêt du 23 juillet et menacé les sergents de la justice (1600, 31 mai). — Ventes de coupes de bois faites en 1446, 1650, 1672, 1689. — Sentence des requêtes du Palais qui condamne les habitants d'Épernay à payer au chapitre le tiers du prix de la vente de 80 arpents, si mieux ils n'aiment lui abandonner un bois de même étendue (1637, 23 juillet). — Procès-verbal d'exécution par lequel les habitants sont condamnés à payer la somme de 93 livres (1639, 31 octobre). — Consentement donné par les habitants au paiement au chapitre du tiers du montant du prix de la coupe (1673, 27 février). — Procès-verbal d'arpentage du bois de la Lurosse (1658). — Autre et plan du bois communal du meix Pillotte, dressés par Jean Chavardin, arpenteur juré (1672).

G. 1363. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1672. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Epernay. Bois. — Double du plan du bois de la Mée Pillotte, levé par Chavardin.

G. 1364. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 11 plans.

1671-1790. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. Bois. — Ventes de coupes de bois, recolements en 1685, 1705, 1707, 1732, 1763, 1166, 1767, 1780, 1781, 1783, 1790. — Arpentage et plan du bois de la Lurosse par Jean Chavardin, arpenteur (1671). — Procès-verbaux d'arpentage et plan du même bois, par Sébastien Gambu, arpenteur en la maîtrise de Dijon (1736). — Plan de ce même bois levé par le même (1736). — Procès-verbal de plantation de bornes, du bois de la Lurosse, dressé par B. Pierre, greffier de la justice d'Épernay (1726, 12 juin). — Procès-verbal d'arpentage et plan des bois de Fodion et Griguette sur Épernay, dressé par Bernard Gambu, arpenteur en la maîtrise de Dijon (1744). — Reconnaissance faite par les habitants d'Épernay, au profit du chapitre, des redevances qu'ils payaient aux religieux de Cîteaux pour leurs droits d'usage et de pâturage dans les accrues de Folchétif et d'abreuvage dans l'étang de Bretigny, redevances aliénées par l'abbaye et acquises par le chapitre (1742, 4 septembre). — Commission de garde forestier, donnée par le chapitre à J. Jasset d'Épernay (1746). — Déclaration des bois communaux d'Épernay, préparée en vue du triage (1752). — Jugement du grand maître des eaux et forêts qui ordonne la distraction du bois communal du meix Pillotte, au profit du chapitre et par forme de triage (1757, 12 décembre). — Procédures à cet effet (1757). — Procès-verbal de cette distraction (1758, 26 avril). — Plan dressé en conséquence par Garnier, arpenteur de la maîtrise (1758, 3 juin). — Plan d'une partie de ce bois levé par Linassier, arpenteur général du Roi à Dijon (1763). — Procès-verbal d'arpentage et plan des bois de Fodion et Griguette, dressés par Noël Bezulier, arpenteur en la maîtrise de Dijon (1772, 6, 12 août). — Procès-verbal de reconnaissance des limites des bois du chapitre, sur Épernay et de ceux de la communauté de Gilly, dressé devant Renaudot, notaire audit Gilly (1778, 7 juin). — Procès-verbal, dressé par l'arpenteur Bezulier des anticipations commises par les habitants de Gilly, sur le bois du meix Pillot (1781). — Procès-verbal dressé par Noël Bezulier (1781, 31 mai). — Procès-verbal de plantation de bornes, entre le bois de Griguette et les terres de la rente d'Arbuère, dressé par Bezulier (1780, 20 avril). — Autre par le même, entre le bois de Griguette et celui de Vichard appartenant aux habitants de Gilly (1783, 20 août). — Autre par le même et plan d'un terreau séparatif du bois de Griguette, d'une partie défrichée du bois d'Arbuère (1744, 13 avril, 1783, 20 avril).

G. 1365. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1393-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. Amodiations. Déclarations. — Amodiation du domaine acquis sur Jean de Thoraise, passé par le chapitre à Jeannot Santanbien (1393). — Autre du domaine de la seigneurie, moyennant 10 émines de grains par an (1417, 1445, 1515, 1646, 1671, 1742). — Amodiation de la dîme d'Epernay, moyennant 916 livres à partager entre les décimateurs (1784). — Déclaration des terres d'Épernay, qui doivent tierces au chapitre et à Alix Perron, veuve de Bernard de Marey, coseigneurs (sans date, fin du xv^e siècle). — Autre déclaration semblable (1556). — Déclaration des héritages acquis de M^{lle} de Perrigny et de M. Berthier (S. D.). — Déclaration du domaine d'Épernay, donnée par les fermiers Thomas et Denizot (1788). — Procès-verbal d'arpentage des terres et prés de la seigneurie, dressé par Bernard Gambu, arpenteur juré du Roi (1742, 3 février).

G. 1366. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier ; reliure en basane.

1556. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie, reçu Philibert Chenelon, notaire et procureur à Dijon, commissaire délégué à requête du chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fol. 4. Lettres à terrier du 10 septembre 1556, attache du bailliage. — Fol. 10. Déclaration des droits seigneuriaux : Justice totale, institution d'officiers, défauts, amendes, épaves, confiscations, gens de poeté, fêtes, langues de bêtes, égandillage des poids et mesures, taverniers, droits de lods, tierces, pâturage, bouchure des héritages, prés en défense, corvées. — Fol. 12. Reconnaissance des limites des bois de la seigneurie. — Fol. 19. Autre de celles du territoire d'Épernay. — Fol. 22. Déclaration du domaine seigneurial grande et petite rente. — Fol. 43. Déclaration des terres sujettes au droit de tierce. — Fol. 69. Reconnaissances données par les censitaires.

G. 1367. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1656. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, reçu par François, notaire royal à Gilly. — Fol. 4. Procès-verbal de la représentation des lettres à terrier. — Fol. 9. Nomination du notaire par la chambre des Requêtes. — Fol. 11. Procès-verbal de la reconnaissance des bornes entre les finages d'Épernay et de Broindon. — Fol. 14. Autre semblable, entre Épernay et Savouges. — Fol. 22. Autre entre Épernay et Gilly. — Fol 32. Reconnaissance des droits, seigneuriaux, semblable à celle du terrier précédent. — Fol. 37. Déclaration du domaine seigneurial. — Fol. 69. Déclaration des ténementiers.

G. 1368. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1589-1718 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Épernay. Seigneurie. — Recueil des manuels des cens et rentes et redevances de seigneurie pour les années 1589, 1598, 1655, 1656, 1670, 1718, 1720, 1732.

G. 1369. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1311-1759. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Esbarres, Brazey. Échenon, Pontemery. Cens et Domaine. Esbarres. — Cens. Lettres royaux obtenues au Parlement de Paris par le chapitre de la chapelle ducale de Dijon, pour contraindre les héritiers de Mme de Molinot, femme de Guichard Dauphin, pour le paiement d'une rente de 28 florins et demi assignée sur la seigneurie d'Esbarres (1397, 30 novembre). — Exploit d'ajournement signifié par Rémond, sergent du bailli de Mâcon, aux gardiens de la terre d'Esbarres, au château de Posanges à Érard de Lésignes, chevalier et Guy Troillart, son frère, à Bligny au domicile de Drocon de Mello, chevalier, héritier de ladite dame, pour le paiement de cette rente (1398, 23 mars). — Mandement du bailli de Mâcon au sergent pour la conservation des droits du chapitre (1398, 22 mai). — Exploit de saisie par le sergent, des tailles et autres redevances dues par les habitants d'Esbarres pour la garantie de la rente de 28 florins (1398, 28 mai). — Mandement du bailli de Mâcon qui vidime et ordonne l'exécution des lettres royaux, du 9 octobre 1405, contenant que Marguerite de Frolois, dame de Molinot, étant morte sans laisser d'enfants, Jean et Dreue de Mello, Ferry de Chardoigne, chevaliers, et Jeanne de Plancey se portèrent héritiers, que faute d'accord les biens furent mis sous la main du roi, qu'il intervint un traité en vertu duquel la terre d'Esbarres échut aux frères de Mello et au seigneur de Chardoigne, mari de feue Marguerite de Mello et à la dame de Plancy, tant en son nom, qu'en celui de ses sœurs, lesquels vendirent cette terre d'Esbarres à Étienne de Vaubusin, écuyer, seigneur de Ville, lequel demande mainlevée de la saisie de cette terre faite à la requête du chapitre (1406, 20 mars). — Acte dressé en la chambre des Comptes de Dijon, d'un mandement des trésoriers de France, pour contraindre le chapitre de la chapelle ducale à délaisser à Étienne de Vaubusin, seigneur de Villy et d'Esbarres, cette rente de 28 florins et du refus de celui-ci (1405, 29 mai). — Mandement d'ajournement décerné par le bailli de Mâcon, signifié au chapitre (1406, 21 juin). — Acte par lequel ledit Étienne de Vaubusin renonce à toutes poursuites contre le chapitre (1406, 1er juillet). — Contrat conclu entre le chapitre et Étienne de Vaubusin, par lequel, après l'insertion des actes de vente de la seigneurie d'Esbarres, Arconcey, Fangy, Villars. Aubigny, Magny, Thorey, Bonnencontre, le Châtelet et de celle de Corgengoux faite audit Étienne par Jean de Mello, chevalier, seigneur de Sainte-Parise et du Val de Choiseuil, Louis de Mello, son fils, Dreue de Mello, seigneur de Saint-Bris, chevalier, Ferry de Chardenne, chevalier, seigneur de Rizocourt et de Roche-Saint-Marne, ayant le bail de Jean et Marie, ses enfants et de feue Marguerite de Mello, sa femme, Jeanne, dame de Plancey, en son nom et en celui d'Isabelle et de Claude de Plancey, ses sœurs, mineures, moyennant la somme de 700 écus d'or et constaté que ces biens lui avaient été vendus, libres de toute charge (1404, 27 avril et 5 octobre); — ledit Etienne de Vaubusin se reconnait redevable de cette rente de 28 florins 1/2 envers le chapitre (1406, 2 août). — Lettres par lesquelles Philibert de La Baume, écuyer, seigneur de Ratte, de Saint-Germain et d'Esbarres, confesse devoir au chapitre la somme de 9 livres 8 sols 4 deniers sur cette rente (1510, 18 mai). — Arrêt du Parlement qui ordonne une nouvelle criée de la terre d'Esbarres, saisie sur Philibert de la Baume, écuyer, seigneur de Ratte, à requête de Jean Gros, seigneur d'Agey, Etienne Gros, Marguerite Gros, femme de Robert des Maillots, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, enfants et héritiers d'Antoine Gros, pour non paiement d'une créance, et dans lequel décret le chapitre de la Sainte-Chapelle est colloqué pour une rente de 23 livres 15 sols (1519, 13 août). — Enquête, appointement et procédure (1514-1518). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la mise en vente de la terre d'Esbarres saisie à la requête d'Élisabeth Charlotte et Jeanne Boisseau sur les héritiers de Bénigne Serre, président à la chambre des Comptes, sous la réserve de la rente de 28 florins et demi appartenant à la Sainte-Chapelle (1570, 4 février). — Reconnaissance de cette rente de 23 livres 15 sols faite au chapitre par Bénigne Berbis, baron d'Esbarres (1734, 16 août). — Autre par Bénigne Berbis, marquis de Rancy, baron d'Esbarres (1764, 1er août). — Acquêt par le chapitre d'un pré au champ Geaul en la prairie de Villars Esbarres (1414/5, 15 février). — Autre d'un pré au Morcenis

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'une terre en la fontaine de la Verne, finage d'Esbarres (1433/4, 4 février). — Brazey. Domaine. Acquêt par le chapitre d'un pré en Loicherotte, finage d'Ennevans (1383). — Constitution de 40 sols de cens assignés sur des héritages à Brazey, faite par Jeannot Pauthier à Claude Troussot, prêtre audit lieu (1451). — Bail à cens d'une maison et meix passé par le chapitre aux frères Andriot (1500). — Déclaration des terres possédées à Brazey par le chanoine Glasson (s. d., xvie siècle). — Brazey et Échenon. Chapelle de la Piscine. Lettres de fondation d'une chapellenie en l'église de la chapelle ducale, par Vacelin de la Piscine, bourgeois de Dijon et Simonnote, sa femme, qui y assignent plusieurs vignes au finage de Trimolois-les-Dijon, plusieurs terres sur Échenon, Saint-Jean-de-Losne, Varanges, Genlis, 3 francs d'or de rente sur des prés à Saint-Jean-de-Losne, 7 francs d'or de rente sur une maison à Dijon, rue du Petit Cloître devant la maison de la Rochelle et tenant au cours de Renne. Ils y joignent un calice d'argent avec sa patène, un missel, un vêtement garni et une paire de touailles d'autel (1394, 26 janvier). — Sentence des requêtes du Palais, qui maintient le chapitre en possession d'un pré sur Échenon (1680, 16 décembre). — Déclarations des héritages, rentes et cens appartenant à cette chapelle (sans date, xvie siècle). — Autre faite en 1658, 1680. — Baux à ferme du domaine sur Échenon et Brazey, passés en 1701, 1710, 1711, 1714, 1720, 1728, 1732, 1741, 1759, ce dernier pour la somme de 200 livres par an. — Pontemery. Vente de la Motte de Pontemery et de toutes ses dépendances faite par Jean et Perreau Choullart de Pontemery à Jean Varnet, clerc à Dijon (1311, décembre). — Acquêt par le même d'une pièce de terre audit lieu derrière chez la Maule bouche (1314/5, février). — Autre par le même d'un meix avec bordes sur le chemin à Pontemery (1319/20, janvier). — Autre par le même d'un pré à Pontemery (1323, décembre). — Vente faite au chapitre par Guillaume de Recey, chevalier, de la motte de Pontemery, maisons, fossés, jardins, vergers, bois, terres dépendant de cette motte, plus des terres, prés sur le finage et sur ceux d'Ennevans, Montot, Brazey, Aiserey, moyennant la somme de 1022 florins 3/4 (1353/4, 6 février). — Bail à cens d'un meix et maison près la Motte des Seigneurs passé à J. Mariote (1374). — Autre semblable passé à Regnaut Reglantey (1379). — Autre semblable à J. Bouchot (1388-1407). — Amodiation d'une grange et des terres en dépendant à Denisot Légiot (1422). — Autre à Viennot Tortois (1437). — Bail à cens d'une maison à Pontemery, passé par le chapitre à P. Grillot (1507). — Procès-verbal de délivrance du domaine de Pontemery, faite par les commissaires du roi à Claude Mochet, avocat, moyennant la somme de 700 écus (1599, 13 mai). — Inventaire des titres des domaines de Pontemery et Brazey (s. d. xvie siècle).

G. 1370. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1375-1678. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules et Darois. Seigneurie. Acquêts. — Vente faite au chapitre de la chapelle ducale de Dijon, par Philippe Pestot d'Étaules, écuyer, de vingt livrées de terre à prendre sur sa terre d'Étaules, moyennant 300 florins. Il s'oblige à défaut du consentement de Jean Le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, de qui relève cette terre, d'assigner ces livrées de terre sur un autre domaine (1375, 2 décembre). — Déclaration faite par le chapitre que cette acquisition a été faite au profit de la chapellenie, fondée par Jean Potier, archidiacre de Langres (1376, 2 décembre). — Traité passé entre le chapitre et Jean Le Guespet, par lequel celui-ci renonce au retrait lignager de ces 20 livrées de terre qu'il prétendait exercer au nom de sa femme Jeannotte, sœur de Philippe Pestot et prend ces 20 livrées de terre et tout ce qu'il possède à Étaules à cens du chapitre moyennant la somme annuelle de 25 francs d'or. — Ratification du contrat par sa femme et le chapitre (1376, 27 octobre, 4 novembre et 2 décembre). — Procès-verbal de l'assiette de ces vingt livrées de terre, faite par Philippe Pestot et Jean Le Guespet sur des fonds situés à Darois dépendant de Jeannotte, femme de Jean Le Guespet (1376, 4 novembre). — Délibération capitulaire du chapitre qui accepte la fondation d'une chapellenie par Jean Potier et en ordonne l'exécution (1380, août). — Lettre de Guiotte, dame d'Arc-sur-Tille, femme de Soyer de Gand, écuyer, seigneur de Tanay, qui ratifie comme mouvant de son fief tous les traités ci-dessus, remet au chapitre le fief, droit et seigneurie qu'elle peut y avoir, à condition que si ledit Guespet assigne ailleurs les 25 livres de cens, elle rentrera dans son fief (1384, 28 novembre). — Commission de Mathieu de Benzon, gouverneur de la chancellerie du duché, pour faire assigner Jeannotte d'Étaules, veuve de Jean Le Guespet, Philippe et Alexandre, ses enfants, à l'effet de voir déclarer leur terre d'Étaules et de Darois commise au chapitre de la chapelle ducale à défaut de paiement du cens de 25 livres et les en voir mettre en possession (1405/6, 20 janvier). — Acte de prise de possession de cette terre par le chapitre en vertu de cette commission, faite en présence et du consentement de la veuve Le Guespet et de Philippe, son fils (1407, 10 février). — Transaction judicielle homologuée au conseil ducal entre le chapitre et Alexandre Le Guespet, écuyer, tant en son nom qu'en celui de Jean, son fils, par laquelle ce dernier abandonne au chapitre tous les droits qu'il peut avoir sur la terre d'Étaules et Darois sans réserve, moyennant quoi il demeure quitte de la rente de 25 livres, des arrérages, et d'une autre rente de 43 livres (1429, 21 mai, sceau du conseil en cire rouge). — Procuration donnée par le chapitre à quatre chanoines pour prendre possession de la terre d'Étaules et Darois (1429, 24 mai). — Procès-verbal de cette prise de possession (1429, 24 mai). — Constitution de 4 livres de cens par Philippe et Alexandre Le Guespet, écuyers, au nom de Jean Le Guespet, d'Arc-sur-Tille et de Jeannotte d'Étaules, leur père et mère, au profit de Guillaume Poinceot, de Saint-Seine, écuyer. Ils l'assignent sur la tenure, les tailles et les redevances de Villemot Alliotte, de Darois, qui se déclare homme dudit Poinceot (1398, 7 octobre). — Mandement de Pierre Bourgeois, bailli de Dijon, qui, sur la requête de Batault d'Andelot, chevalier, de Jeanne sa femme et de Jean de Gand, écuyer, seigneur de la grosse tour d'Arc-sur-Tille et de Saulon-la-Chapelle, ordonne la mise sous la main du duc, sur les héritiers de feu Guiot Chaperon, écuyer, des terres d'Étaules et de Darois relevant de Saulon et de celle de Binges, mouvant d'Arc-sur-Tille, pour devoirs de fief non faits (1409, 19 octobre). — Exploit d'assignation signifié au chapitre de la Sainte-Chapelle (21 octobre). — Vente faite par Antoine de Mandres, écuyer, en son nom et en celui de Firmine d'Étaules, sa femme de tout ce qui pouvait leur appartenir sur les finages d'Étaules et de Darois (1447, 18 juin). — Ratification par Firmine d'Étaules, dame de Mandres (1448, 20 avril). — Procuration donnée par Hugues Bonféal, avocat fiscal au bailliage de Dijon, à Jean Bonféal, son frère, pour prendre possession de la portion de la seigneurie d'Etaules et Darois, acquise par lui sur Huguenin de Mirebel, coseigneur desdits lieux (1493, 15 janvier). — Reprise de fief et dénombrement de partie de la seigneurie d'Étaules et Darois, faite au chapitre en la cour de la chancellerie du duché par Hugote Chacegnoite (1432, 22 novembre). — Reprise de fief et dénombrement donnés au chapitre par Jean de Dannemarie, écuyer, seigneur en partie d'Étaules et Darois, scellé du sceau du déclarant (1471, 21 janvier). — Constitution de 60 sols de rente faite par Huguenin de Mirebel, coseigneur d'Étaules, au profit de la Sainte-Chapelle et assignée sur ce qu'il possède à Étaules et Darois (1483, 5 mars). — Cession faite par Hugues Bonféal, écuyer, au chapitre de la Sainte-Chapelle, de tout le droit qu'il peut avoir sur la seigneurie d'Étaules et de Darois qui lui avait été délivrée par décret sur Huguenin de Mirebel, au prix de 60 livres (1499, 5 avril). — Procuration donnée par Huguenin de Mirebel pour solliciter du Parlement l'annulation des causes qu'il a avec le chapitre de la Sainte-Chapelle (1500, 22 février). — Déclaration du domaine acquis par S. Gillet à Étaules et Darois (1676, 11 février). — Acquêt par le chapitre de 12 journaux de terre aux coteaux de Darois sur Elisabeth de la Place, veuve de B. d'Argent, contrôleur (1678, 2 avril). — Lettres des doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle qui accordent à Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux, un délai de trois ans pour racheter la moitié et le quart d'un tiers des dîmes d'Étaules qu'il leur avait vendus (1550, 1er juillet).

G. 1371. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1368-1630. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules. Darois. Seigneurie. Baux à cens. — Bail à cens de divers héritages à Étaules passé par Girard Chasteignote, d'Étaules et Jeannette, sa femme, fille de Guiot de la Barre, écuyer, et Hugues, fils de Guillaume Chasteignote, d'Étaules à Jean Valins de Pâques qui se reconnaît leur homme (1368/9, 23 février). — Vente d'un meix foireux à Etaules faite par Jeanne, dame d'Etaules, veuve de Jean Le Guespet, chevalier, à J. Chauvirey, monnoier (1384, 10 mai). — Baux et reconnaissances de cens sur les maisons et héritages provenant de Jean Le Guespet, à Étaules, passé par le chapitre à Jean Chauvirey (1433, 1406); — autres en 1446, 1497, 1500, 1620, 1627. — Déclaration. — Bail à cens de la maison dite de Jean de Lailly, à Étaules (1443). — Autre de maison, meix et héritages passé à Fourquenot de la Combe (1422). — Autre du tiers du meix Cornemillot, à Étaules, passé à Odot Cornemillot (1446). — Baux et reconnaissances de cens sur une maison, grange et appartenances provenant de J. Fourchaut (1458-1517). — Bail à cens du meix à Lasnot, à Étaules, passé aux frères Cornemillot (1461). — Autre de la tour d'Étaules, du meix au Dangier et dépendances, passé à J. Sorey (1461). — Vente faite par le chambrier de l'abbaye de Saint-Seine à Odot Aliotte d'une maison et héritages sis à Darois pour la somme de 100 livres et un cens de un sol (1472, 22 juin). — Arrêt du Parlement portant que les religieux de Saint-Seine jouiront de ce cens d'un sol et les condamne à rendre au chapitre de la Sainte-Chapelle la somme de 24 livres et de ce qu'ils justifieront avoir payé au sieur Dechaux ensuite de la vente de ce cens en 1609. — Procédures aux Requêtes du Palais entre le chapitre, Gault, huissier et les religieux de Saint-Seine, à la suite desquelles le chapitre est maintenu en possession de la justice sur ces assignaux avec défense aux religieux et au sieur Gault de l'y troubler (1630, 6 juillet). — Baux à cens d'une terre en la Varenne des Argillières près les charmes de la communauté, passé à Jean Noirot, puis aux habitants d'Étaules (1475-1483). Autre de plusieurs héritages sur le finage d'Étaules, passé à Guyot Lanterne dudit lieu (1479). — Autre du meix au Gardeur et dépendances à Étaules, passé à Jean Maîtrejean, prêtre (1482); — à Lancelot le Bourguignon (1500).

G. 1372. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 1 plan.

1504-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules, Darois. Seigneurie. Baux à cens. — Constitution de

13 gros de rente assignée sur leurs biens à Étaules, faite au profit du chapitre, par les consorts Laurent (1504). — Bail à cens de divers héritages à Darois, passé par le chapitre à François Artault, laboureur (1535). — Autre d'un meix, maison, rue du Puits, à Darois et de plusieurs héritages sur le finage, passé à Thomas Lebon, laboureur (1504). — Acquêt par le chapitre d'une rente de 10 blancs, constituée par Huguenot Cornemillot, d'Étaules, au profit de Guillaume Nachard, chanoine, administrateur du prieuré de Sainte-Foy (1506). — Autre semblable de Jean Le Veillet (1506). — Bail à cens d'une pièce de terre, buissons et fontenis, dite la combe de Rosey et de la fontaine de Jouvence, finage d'Étaules, passé par le chapitre à Claude Pavillon, prêtre à Messigny (1525, 3 août). — Plan de cette pièce levé en 1761, par Garnier, arpenteur. — Procès-verbal de rectification de contenance de cette pièce (1761). — Procès-verbal de plantation de bornes (1761, 25 juin). — Bail à cens du meix Cornemillot et de ses dépendances à Étaules, passé à Jean Douhin (1523). — Autre du meix Jean Rouhier et dépendances, passé à Jacques et Guillaume Cornemillot, à Étaules (1527). — Autre de deux maisons, granges, verger, terres et prés sur le même finage passé à Guillaume Cornemillot (1530). — Vente de ces héritages chargés de cens envers la Sainte-Chapelle, faite par Claude Blondeau, chaudronnier à Dijon, à Philibert Baudoin, à Étaules (1539, 10 mai). — Bail à cens des mêmes biens passé par le chapitre à André Cocusse (1545, 23 février). — Bail à cens de divers héritages sur Étaules, passé à Lancelot Bourguignon (1540). — Autre semblable à Michel Morisot, à Étaules (1542). — Autre d'une terre en pré, bois, et buissons, appelée le pré de la Mairie, sise à Étaules, passé à Michel Bernard (1555) — Autre d'un verger dit le pré Saint-Antoine et de plusieurs héritages sur Étaules, passé aux frères Cancouhin dudit lieu (1557). — Procès-verbal d'exécution de sentence des Requêtes du Palais, contre les consorts Maillot, pour non paiement envers la Sainte-Chapelle des tailles, rentes et redevances assignées sur leurs héritages à Étaules (1589). — Extrait du terrier de la seigneurie d'Étaules, contenant la déclaration des héritages constituant le meix Mirebeau, à Étaules, faite par les héritiers Févret, Bernard, Cornemillot (1551). — Acquêt par Denis Morizot d'une partie de maison dépendant de ce meix (1616). — Reconnaissance de cens sur l'ensemble de ce meix en 1723, 1724, et en 1734 par Luc Balaam, laboureur à Darois. — Reconnaissances de cens par Nicolas Ratet, laboureur au Val-de-Suzon, sur les héritages à Étaules, acquis par lui du Président Joly et d'Élisabeth Bernardon, sa femme (1659, 24 mai). — Projet de transaction entre le chapitre et Jean Gault, trésorier de France à Dijon et Philiberte, sa sœur, au sujet d'une nouvelle reconnaissance des cens assignés sur les héritages possédés par ces derniers sur Etaules (1705, 18 janvier). — Bail à cens d'une terre aux Cuderons, finage d'Étaules, passé à François Gault, chanoine de la Sainte-Chapelle (1723). — Autre d'une terre faisant partie des bois de ruine sur Darois, passé, par le chapitre à J. Rondot (1736). — Sentence des Requêtes du Palais pour contraindre la fabrique d'Étaules à passer reconnaissance des cens des terres qu'elle possède au profit du chapitre (1707, 7 avril). — Transaction entre le chapitre et le sieur Henri Gault, écuyer à Dijon, contenant reconnaissance des cens sur les héritages possédés par ce dernier à Étaules (1776, 31 juillet). — Homologation de cette transaction par le Parlement (1777, 26 février). — Déclarations de ces héritages, fournie par Henri Gault (1747, 20 novembre et 1768, 7 juin). — Procès-verbal de bornage (1756, 26 août). — États et reconnaissances des cens sur Étaules et Darois (1750-1757).

G. 1373. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1512-1776. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules. Darois, seigneurie, justice, droits seigneuriaux. — Sentence du bailliage qui déboute le procureur du Roi de son intervention dans la justice du chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet de la levée du cadavre d'un inconnu occis par des brigands, dans la combe du Puits, près de Darois (1512 23 octobre). — Commission donnée pour assigner le procureur du roi pour l'exécution de la sentence. Assignation, procès-verbal d'exécution (1513, 17 octobre). — Sentence des requêtes du Palais, qui, vu ses lettres à terrier obtenues par le chapitre pour les terres d'Étaules, Darois, Chevigny, Sainte-Foy, Val-de-Suzon et Plain d'Ahuy, commet pour le recevoir Jacques Myette, notaire à Dijon (1654, 21 février). — Assignations données par le chapitre aux seigneurs voisins de leur terre pour la rénovation de son terrier (1654). — Autre qui condamne Antoine Collin, écuyer demeurant à Étaules, à réduire le four de sa maison à la dimension d'une aune de Provins et lui enjoint de faire cuire ses pâtes au four banal (1685, 8 février). — Poursuites contre des particuliers, pour délits commis dans les bois (1757). — Autres pour délits de chasse (1759). — Lettres obtenues en la chancellerie pour la rénovation du terrier (1776).

G. 1374. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1433-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules. Darois. Val-de-Suzon et Plain d'Ahuy. — Amodiations de ces domaines en 1433, 1506 (70 livres), 1516, 1609, 1637, 1649, 1673, 1709, 1721, 1728, 1733, 1750, 1767, 1773, 1776, 1777, 1787); ce dernier, qui comprend aussi le domaine de Sainte-Foy, est porté à la somme de 3100 livres. — Amodiation des 97 journaux de terre, provenant du triage

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des bois communaux (1773). — Arrêt du Parlement qui condamne Étienne Duprey, marchand à Dijon, ancien fermier, à produire une déclaration du domaine (1617, 6 décembre). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence des Requêtes du Palais, pour la liquidation des cens dus par la veuve Choin d'Étaules (1637, 23 juillet).

G. 1375. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 1 plan.

1453-1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules. Darois. Seigneurie. Communes. — Acte dressé dans le Val-de-Suzon, entre le gué de Curtil et l'église de Chevigny-Sainte-Foy, de la défense signifiée par le prieur de Sainte-Foy aux habitants d'Étaules de faire pâturer leurs bestiaux deçà l'eau de Suzon et de la protestation de ceux-ci, et de l'appel qu'ils forment de cette défense (1453, 3 juin). — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement qui interdit aux habitants d'Étaules d'envoyer leur bétail paître dans la garenne de Sainte-Foy (1575, 25 novembre). — Vente faite par la communauté d'Étaules, autorisée par le Parlement, d'une contrée de bois de ses communaux, faite au sieur Chouin, huissier, pour la somme de 1200 livres destinée à payer ses dettes (1609, 11 janvier). — Vente de cette pièce, par Fr. Madeleine et Anne Chouin, ses femmes, à Blaise Delevaux pour la somme de 1500 livres (1652, 30 novembre). Procès-verbal d'arpentage de ce bois par l'arpenteur Robert, duquel il résulte que ces trois cantons de bois contiennent 183 journaux un tiers (1654, 29 mai). — Vente de ces mêmes bois faite au chapitre par François Chaussier au prix de 7 livres le journal (1677, 23 janvier). — Jugement des Requêtes du Palais, portant délivrance de ces bois dits les coteaux de Darois au chapitre (1677, 21 janvier). — Déclaration des bois et terres communaux appartenant aux habitants d'Étaules, d'après le terrier de la seigneurie. — Sentences des Requêtes du Palais qui maintient les habitants d'Étaules et de Darois dans le droit de pâturage de leur bétail dans tous les bois de la seigneurie après la quarte feuille (1687, 21 février). — Extrait du procès-verbal de débornement de ces bois en exécution d'un arrêt du 25 mars 1654 (1755, 22 octobre). — Transaction entre les habitants de Darois et Jean Gault, avocat à Dijon, par laquelle les premiers engagent leurs bois communaux, pour les intérêts d'une rente du principal de 500 livres et le remboursement d'une somme de 2000 livres (1692, 28 septembre). — Dossier d'un procès au Parlement entre les communautés d'Étaules et de Darois, au sujet des limites de leurs territoires (1750, 1755).

G. 1376. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1674-1773. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Étaules. Darois. Seigneurie. Bois. — Dossier d'une procédure aux Requêtes du Palais entre le chapitre et les consorts Tupin et Jarry, au sujet des limites des bois du chapitre sur Darois et le bois dit de Jarry, appartenant à ces derniers (1677). — Institution par le chapitre de Pierre Lebon comme garde forestier (1720). — Dossier de l'instance devant la maîtrise des eaux et forêts de Dijon, entre le chapitre et les habitants de Darois à eux joint le sieur Gault au sujet du triage de terres communales. Procès-verbal de reconnaisssance et d'arpentage de ces terres (1767, 7 avril). — Sentence de la maîtrise, qui des 420 journaux de terres reconnus en attribue 140 au chapitre (1768, 24 octobre). — Mémoires, requêtes et autres procédures (1766-1772). — Arrêt du conseil d'État qui ordonne la vente du quart de réserve des bois des communes d'Etaules et de Darois, pour les réparations de l'église et du presbytère, d'après un devis et une adjudication devant l'intendant (1769, 21 mars). — Dossiers des procès intentés par le chapitre pour dégradations commises dans ses bois (1674, 1756, 1767, 1769, 1772, 1773). — Procès-verbaux de récolement des bois d'Étaules, Darois, Val-de-Suzon et Sainte-Foy (1759-1776). — Inventaire des titres de la seigneurie (s. d.).

G. 1377. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1551. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Étaules, Darois, Val-de-Suzon. Seigneurie. — Terrier de cette seigneurie appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, reçu par Bénigne Maire, notaire à Dijon. — Fol. 6. Lettres à terrier avec l'attache du bailliage (4 avril et 2 septembre 1551). — Fol. 13. Déclaration des droits seigneuriaux, justice haute, moyenne et basse, institution d'officiers, obligation de comparoir au cloître de la Sainte-Chapelle lors du jugement des affaires criminelles, défauts, amendes, épaves, confiscations, mésus, battures, pâturages dans les bois, chasse défendue, défense de s'assembler et de passer procuration sans permission (droit contesté par les habitants), défense de pêcher, d'avoir des nasoirs et de laver les moutons dans la rivière de Suzon (ceux du Val-de-Suzon maintiennent leur droit de pêcher à la main et au benaton) ; défense de faire jouer des instruments aux fêtes et établir des jeux de quilles (contesté par les habitants d'Étaules) ; amendes pour mesus dans les bois, dîmes de blé et de menues graines, dîme sur le chanvre femelle, four banal à Étaules, signe patibulaire. — Fol. 20. Domaine seigneurial sur les trois finages. — Fol. 22. Déclaration des bois et terrains communaux d'Étaules. — Fol. 29. Reconnaissances particulières des habitants d'Étaules. — Fol. 185. Autres de ceux de Darois. — Fol. 274. Autres de ceux du Val-de Suzon.

G. 1378 (Registre). — In-4, 117 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1551. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Étaules. Darois. Val-de-Suzon. Seigneuries. — Copie par extrait du terrier précédent faite au XVIIIe siècle.

G. 1379. (Registre.) — In-folio, 515 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1654. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Étaules. Darois. Val-de-Suzon. Chevigny-Sainte-Foy. Plain d'Ahuy. Seigneuries appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle. — Terrier reçu par Jacques Miette, garde des titres de la Chambre des comptes, notaire et tabellion royal. — Fol. 9. Lettres à terrier du 21 février 1654. — Enregistrement en la Chambre des Requêtes du Palais. — Le chapitre considérant que les terres ci-dessus mentionnées se touchent et ne forment qu'un même tenant ayant exprimé sa volonté de les comprendre dans un seul terrier, tous les seigneurs et les communautés limitrophes ont été assignés pour y fournir leurs observations et procéder à la reconnaissance des limites. — Fol. 27. Reconnaissance des droits seigneuriaux, semblable à celles du terrier précédent et avec les mêmes réserves. — Fol. 33. Reconnaissance des limites d'Étaules et de Darois avec celle du finage de Hauteville ; — fol. 35, avec Messigny ; — fol. 37, de Sainte-Foy avec Messigny et Saussy ; — fol. 44, id., de celles de Saint-Seine et de Prairay avec le Val-de-Suzon ; — fol. 46, de celles du Val-de-Suzon avec Francheville et Prairay ; — fol. 47, de celles du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy avec Saint-Martin-du-Mont ; — id. des limites entre Daix et Darois ; — fol. 49, entre Darois et Champmoron ; entre Darois et Prenois ; — fol. 52, entre Curtel et Sainte-Foy ; — fol. 55, entre le Val-de-Suzon, le Plain d'Ahuy, les terres de Saint-Seine et de Saint-Martin-du-Mont ; — fol. 62, entre le Val-de-Suzon et Plain d'Ahuy avec Pasques. — Fol. 63. Déclaration du domaine seigneurial dans les cinq seigneuries. — Fol. 81. Reconnaissances particulières des habitants du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy ; — fol. 142, id. de ceux d'Étaules ; — fol. 39, id. de ceux de Darois.

G. 1380. (Registre.) — In-4, 187 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1654 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Étaules, Darois, Val-de-Suzon, Sainte-Foy et Plain d'Ahuy. Seigneuries. — Copie contemporaine du terrier précédent.

G. 1381. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier ; reliure en basane.

1769-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Étaules. Darois. Val-de-Suzon, Sainte-Foy, Plain d'Ahuy. Seigneurie. — Terrier dressé par G. A. Develey, commissaire ès droits seigneuriaux et reçu par Bouché, notaire à Dijon. — Fol. 1. Lettres à terrier en date du 23 août 1766. Enregistrement en la Chambre des Requêtes le 6 septembre suivant. — Fol. 3. Déclaration des droits seigneuriaux ; — fol. 5, du domaine seigneurial avec renvoi de chaque article au plan de l'atlas annexé au terrier. — Fol. 21. Procès-verbaux de débornement des justices et finages de Darois, Étaules, Val-de-Suzon, Plain d'Ahuy et Sainte-Foy. — Fol. 45. Reconnaissances particulières des habitants du Val-de-Suzon. — Fol. 102. Autres de ceux d'Étaules ; — fol. 271, de ceux de Darois, de Sainte-Foy.

G. 1382. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1769-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules. Darois, Val-de-Suzon, Chevigny-Sainte-Foy, Plain d'Ahuy. Seigneurie. — Répertoire du terrier précédent dressé par Develey, commissaire à terrier, pour la formation du manuel des cens.

G. 1383. (Atlas.) — Grand in-folio, 56 feuilles, papier ; reliure en basane.

1769-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules. Darois, Val-de-Suzon, Chevigny-Sainte-Foy, Plain d'Ahuy. Seigneurie. — Atlas renfermant le plan de tous les articles des héritages compris dans le terrier qui précède.

G. 1384. (Plan routé.) — In-folio, 1 feuille, papier ; collée sur toile.

1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules et Darois. Seigneurie. — Plan des bois des coteaux d'Étaules et de Darois, formant le quart de réserve des bois du chapitre, levé par Gambu, arpenteur en la maitrise de Dijon.

G. 1385. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1626-1750. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules, Darois, Val-de-Suzon, Sainte-Foy, Seigneurie. Manuels. — Fol. 1. Manuel des cens des seigneuries d'Etaules et Sainte-Foy (1626). — Fol. 13. Manuel des cens dressé d'après le terrier de 1554. — Fol. 34. Minutes de manuels de 1700 et années suivantes. — Fol. 130. Manuel dressé sur le terrier de 1769.

G. 1386. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1710. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Darois, Val-de-Suzon, Sainte-Foy, Plain d'Ahuy. Seigneurie. — Manuel des rentes, cens et revenus de la seigneurie appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle levés et perçus par Chaussier, fermier.

G. 1387. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1721. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules, Darois, Val-de-Suzon, Sainte-Foy, Plain d'Ahuy. Seigneuries. — Manuel au vrai des rentes, censes, droits et revenus levés et perçus par Chaussenot et Drouard, fermiers du chapitre.

G. 1388. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1750. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Étaules, Darois, Val-de-Suzon, Sainte-Foy, Plain d'Ahuy. Seigneuries. — Manuel des censes et servis dus annuellement aux doyen, chapitre de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon es lieux et villages du Val-de-Suzon, Plain d'Ahuy, Sainte-Foy, Étaules et Darois, dressé sur les terriers en 1750 pour servir aux sieurs Chaussier, fermiers du chapitre, pendant le cours de leur bail.

G 1389. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier ; 1 plan.

1332-1784. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fauverney, Genlis, Magny-sur-Tille. Domaine. Acquêts. Fauverney. — Vente d'une terre sous les moulins de Fauverney, faite par les fils de Thibaut Le Crochet à Lambelin de Fauverney, clerc à Dijon. — Acquêt par le même d'une terre au Champauffroy (1332 août, 1332/3 mars, 1335/6 1er février, 1332/3, 6 février). — Donation faite par ce clerc au chapitre de cette terre, d'autres en Champeffroy, finage de Fauverney et de vignes sur Ruffey-les-Dijon (1340, novembre). — Vente faite par Monin de Corcelles, demeurant à Fixin, à Jean de Marvilles, secrétaire du duc de Bourgogne, du pré dit le Champ le Duc, à Fauverney. — Fondation d'un anniversaire en la Sainte-Chapelle par Jean de Marvilles, secrétaire du duc de Bourgogne et Jean de Marvilles, son fils, tous deux chanoines de ladite chapelle, pour lequel ils donnent ce pré du Champ au Duc et un petit curtil, rue de la Juerie, à Dijon (1415, 20 janvier). — Genlis et Magny. Vente d'un pré en Lamponne faite par J. Mauparty, clerc à Dijon, à Jean Amée, clerc audit lieu (1347, 19 décembre). — Vente d'un pré en Bataillon, sur Genlis, faite par Simonete Guérin, à Jean Poissenet (1362, mai). — Acquêt par le chapitre d'un pré en la Planchotte d'Uchey, finage de Genlis, sur Jean Panissot, tailleur à Dijon (1389, 21 juillet). — Autre d'un pré en l'Ilotte, finage de Genlis, faite par Jean Potier, archidiacre de Langres, secrétaire du duc de Bourgogne (1392, 20 juin). — Autre par le même de deux prés au Bief Frondeaul, même finage (1392, 24 juin). — Autre par le même sur Poinsard Bourgeoise, bourgeois de Dijon, de deux prés en la prairie de Lamponne (1392, 4 juillet). — Donation faite au chapitre par ledit Jean Potier de tous les prés par lui acquis sur Lamponne et Genlis (1392, 14 août). — Autre faite au chapitre par Jeannotte Leclerc de Rouvres de terres et prés sur les finages de Fauverney et de Genlis (1395, 5 mars). — Testament de Jean Quarrel, curé de Percey, qui donne plusieurs héritages sur le territoire de Fauverney pour la fondation d'un anniversaire (1403, 7 mai). — Cession faite au chapitre par Monnot de Corcelles, Alixant, sa sœur, femme de Jean Joseph, Philippe Machefoing, fils de Monnot Machefoing, tant pour lui que Jean Michel et Marguerite, ses frères et sœurs, que pour Jeanne, sa nièce, fille de Jean Berbisotte, du pré de Sécheron, finage de Fauverney, pour se libérer d'une rente assignée sur ce pré par la fondation Rosier (1429, 7 juin). — Acquêt fait par le chapitre sur les consorts Vauthier de Marliens, d'un meix en ruine sur la rivière d'Ouche, à Fauverney et de plusieurs terres et prés sur le finage, moyennant la somme de 100 francs (1438, 6 octobre). — Acquêt fait par le chapitre du pré de la Borne sur Lamponne (1458, 4 novembre). — Acquêt de deux soitures en Lamponne par Jean Gros, secrétaire du duc de Bourgogne (1458, 23 décembre). — Autre par le même d'un pré en Bataillon, prairie de Lamponne (1459, 4 juillet). — Autre d'un pré derrière le château de Genlis, faite par J. Lescot, clerc à Dijon (1468, 27 décembre). — Autre par le même d'un pré au Closeaul, même finage (1471/2, 15 janvier). — Autre d'une terre en Remboisson, finage de Genlis, par Marguerite Le Corcenet, veuve de J. Deschamps, bourgeois à Dijon (1473, 5 mai). — Autre d'une terre derrière le Varrain, par Gérard Sappel, secrétaire du duc de Bourgogne (1474/5, 11 mars). — Autre par le même d'une terre derrière chez Guillemin Demongeotte (1474, 18 mars). — Autre par le même d'une terre en la Vie Saint-Martin, même finage (1476, 31 mars). — Autre par le même d'une soiture en la prairie de Genlis (1476, 31 mars). — Autre par le même d'une terre en Rondboisson, même finage (1475, 13 mai). — Autre par le même d'une terre au Croichel, même finage (1475, 24 mai). — Autre d'une terre en Vigoit-Saint-Martin, même finage, par Claude Lombard, laboureur (1544/5, 1er mars). — Baux à cens. Fauverney. Baux et reconnaissances de cens sur une pièce de terre en Lavaul (1463, 1483, 1744). — Baux et reconnaissances de cens sur une terre au Vausselot (1539, 1608, 1629). — Bail à cens d'une terre en Champefroy, passé à Pierre Vion (1404). — Genlis. Baux et reconnaissances de cens d'une terre ès Prey, finage de Genlis (1604, 1665, 1755, 1763). — Baux et reconnaissances de cens sur des prés en la

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prairie de Genlis (1554, 1599, 1604, 1626, 1708). — Amodiations des terres, prés et autres héritages situés sur les finages de Fauverney, Genlis, Varanges, Tart, Dijon, Longvic (1343, 1478, 1534, 1573, 1584, 1586, 1587, 1621, 1627, 1639, 1644, 1657, 1679, 1704, 1712, 1713, 1718, 1740, 1744, 1773). — Déclarations de ces divers héritages (xvi^e siècle, 1597, 1610, 1621, 1653, 1659). — Plan du pré du Breuil sur Fauverney, levé par Linassier en 1765. — Arpentage des prés du domaine de Fauverney (1778). — Mémoire concernant le curage de la rivière de Genlis (1758). — Mémoire relatif à un projet de mise en pièces des fonds composant la prairie de Lamponne, finage de Magny-sur-Tille (1784.

G. 1390. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 plan.

1423-1780. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fixey, Fixin, Cens. — Baux et reconnaissances de cens sur un meix clos de murs, rue Basse, à Fixey près du Four, passés en 1509, 1528, 1666, 1716, 1728 et 1761 par Pierre Philibeaux, marchand à Neuilly. Sentence du baillage de Dijon, qui déboute le chapitre de la Sainte-Chapelle de sa réclamation du cens d'un muid de vin au profit de la chapelle de Noiron à la dite chapelle sur des héritages à Fixey appartenant aux héritiers Pelletier (1564). — Reconnaissances de cens sur une vigne en Ravery, finage de Fixey en 1719 et en 1773 par Étienne Defrance. — Baux et reconnaissances de cens au profit de la Sainte-Chapelle, sur une maison, rue du Sachot, à Fixin, passés en 1423, 1533, 1535, 1580, 1610, 1660, 1680, 1726, 1758 et 1780 par François Messigny, vigneron. Plan. — Baux et reconnaissances de cens, sur une maison et vigne, rue Ribaude ou du Mont, une vigne aux Aiseleroy, passés en 1502, 1573, 1579, 1607, 1640, 1719, 1733, 1757, 1760 et 1774 au nom de Philippon Pierre, marchand à Brazey (1774).

G. 1391. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1335-1767. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fontaine-les-Dijon. Cens. — Baux et reconnaissances de cens sur une vigne en Pognière ou Pissoire, passés par le chapitre de la Sainte-Chapelle en 1335, 1405, 1463, 1475, 1519, 1651, 1660, 1705, 1723, 1724, 1734, ce dernier au nom de Claude-Bénigne Espiard, chanoine de la cathédrale. — Baux et reconnaissances de cens d'une vigne au Génois, au finage de Fontaine, passés par le chapitre en 1381, 1387, 1442, 1446, 1453, 1515, 1517, 1518, 1530, 1549, 1551, 1612, 1673, 1683, 1700, 1729, ce dernier au nom de Bénigne Bouhier, chevalier, seigneur de Pouilly et de Fontaine (1729). — Échange entre le chapitre et les habitants de Fontaine, qui quittent le chapitre d'une redevance en huile sur une vigne en la Charme, contre un meix et une masure dans la rue Basse (1434, 23 janvier). — Baux et reconnaissances de cens sur des terres et vignes en Champlemy, finage de Fontaine, passés en 1442, 1480, 1599, 1608, 1611, 1624, 1651, 1706, 1716, 1728, 1743, ce dernier au nom de Claude Gérard, marchand. — Bail à cens d'une vigne en Mont Ligier, passé par le chapitre à J. Fournier et Simon Pignolet, vigneron (1462, 1610). — Autre d'une vigne en la Fin des Quatre Noyers, passé à Huguenin Damas, maçon à Dijon (1469). — Baux et reconnaissances de cens sur une maison et dépendances, rue du Carron, passées en 1557, 1610, 1630, 1689. — Autres sur une vigne aux Charmes, passés en 1509, 1619, 1625, ce dernier au nom de Pierre Lavocat, lieutenant de la milice bourgeoise à Dijon. — Autres de plusieurs vignes aux Plantes de la Fin, passés par le chapitre en 1515, 1552, 1564, 1580, 1610, 1611, 1617, 1620, 1627, 1682, 1690, 1698, 1704, 1716, 1725, 1744, 1761, 1765, 1767, ce dernier au nom de Nicolas Sauvageot, grenetier à Dijon. — Vente d'une vigne à la Maladière, faite par le chapitre à Louis Marandet, à Dijon (1592). — Baux et reconnaissances de cens sur une terre aux Plantes, passés en 1619, 1685, 1686, 1699, 1740 et 1762, ce dernier au nom de J. Chauvelot, vigneron. — Reconnaissances de cens sur une vigne aux Vivandes (1689).

G. 1392. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1441-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte Chapelle. — Fouchanges, seigneurie. — Mémoire en forme de déclaration de la seigneurie de Fouchanges, possédée par le chapitre de la Sainte-Chapelle et le seigneur d'Arcelot, à cause d'Agnès de Perrigny, sa femme. — Lettres de nouvelleté obtenues au bailliage par Nicolas de Baudoncourt, Jean de Baissey, Philippe Angoulevent et Jean de Charmes, écuyers, seigneurs de Beire, contre le chapitre de la Sainte-Chapelle, seigneur de Fouchanges, lequel prétendait la justice sur le meix de la chaîne, à Beire la Ville (1441, 2 août). — Exploit d'assignation. Assignations (1442-1445). — Obligation de la somme de 30 livres souscrite par Viennot Le Grivelet, de Fouchanges, au profit du chapitre tant pour vente de terre sur Arceau et Beire que pour les meubles de Richard Le Clerceleret (1449). — Constitution de 100 sols de rente, faite par le chapitre, pour aider à l'acquêt de la terre de Fouchanges, au profit de Guillemette, veuve de Guillaume Millière, marchand à Dijon (1503/4, 8 février). — Enquête et mémoires dans un procès entre le chapitre et Claude de Mailly, chevalier, seigneur d'Arceau et d'Arcelot, au sujet de la justice à Fouchanges et des vexations qu'il inflige aux habitants (1514). — Écritures du chapitre dans un procès au bailliage, contre Claude Berthot, docteur en théologie, recteur de l'hôpital d'Arceau, au sujet d'une redevance contestée (1557). — Procès fait par le chapitre à Vincent Clerget, prêtre, pour avoir ouvert un fossé en la Nouhe de Combichère et détourné l'eau de la rivière (1567). — Procédures intentées au bailliage, par Antoine Renemeret, de Fouchanges, contre le chapitre qui l'avait assigné en justice hors de sa demeurance (1569). — Compulsoire obtenu par le chapitre aux Requêtes du Palais, ordonnant aux notaires, greffiers, de délivrer, moyennant salaire, audit chapitre, tous les titres concernant la terre de Fouchanges (1628). — Procédures devant la chambre des Requêtes, entre le chapitre et Claude Françoise de Bessey, dame d'Arcelot et de Fouchanges, au sujet de partage de prés restés indivis (1629). — Poursuites exercées par le chapitre, contre Nicolas Morelet pour usurpation du pré de la Petite Faux (1647). Autres contre Cl. Amedey, de Beire, pour anticipation sur le pré derrière le moulin de Beire (1650). — Autre contre Cl. Magnin, de Beire, qui s'est emparé d'une terre, derrière la Fontane, à Fouchanges (1650). — Procédures entre le chapitre et Charles de la Cousse, seigneur d'Arcelot, pour la restitution de titres ordonnée par la Cour (1650-1652). — Poursuite contre l'abbé d'Auberive, seigneur de Beire, pour l'ouverture d'un fossé d'irrigation (1651). — Convention entre le chapitre et M. Verchère d'Arcelot, président au Parlement, seigneur d'Arcelot, Arceau, Fouchanges, pour l'arpentage en commun de leur seigneurie de Fouchanges (1787). — Institution par le chapitre de André Tixier comme sergent de Fouchanges (1741). — Procès-verbal d'inventaire de papiers de la justice de Fouchanges, par les officiers de cette justice (1748).

G. 1393. (Liasse.)— 13 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1471-1741. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fouchanges. Seigneurie. — Amodiation par le chapitre de ses prés sur Beire (1471, 1528). — Baux de la seigneurie de Fouchanges en 1742, 1769 et 1777, ce dernier à raison de 400 livres et de 20 émines de grains. — Dossiers de procédures contre les fermiers en 1482, 1533, 1592, 1595, 1603, 1629, 1650, 1726. — Bail à cens du pré de Sens, à Fouchanges, passé par le chapitre et Claude de Mailly, coseigneurs à Hugues Truffenet, marchand à Fontaine-les-Dijon (1521). — Procédures entre le chapitre et Martin Grivelet, de Fouchanges (1672) ; — Christine Paris, veuve Mortier, MM. de Sille et Bazile, Cl. Bergey, pour non paiement des cens assignés sur leurs propriétés, à Fouchanges (1735). — Déclarations des biens possédés à Fouchanges par F. Cornuel et François Chevrot, de Dijon (1741). — Déclarations informes.

G. 1394. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1431-1740. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fouchanges. Seigneurie. Communauté. — Convention conclue entre tous les habitants de Fouchanges, pour n'exploiter leurs bois communaux que dans la saison voulue et cela sous peine d'amende (1540/1, 14 février). — Bail à cens d'une pièce de terre, bois et buisson, passé par les mêmes à Cl. Sycaduon (1540/1, 14 février). — Amodiation par les mêmes du pré Praingnot (1540/1, 14 février). Procédures entre le chapitre et les habitants, au sujet de la taille à volonté (1585, 1698, 1701, 1730). — Plaintes des habitants contre les violences du fermier du chapitre (1604). — Procédures aux Requêtes du Palais entre le seigneur et les habitants de Beire, le chapitre et les habitants de Fouchanges, au sujet du taureau banal de Beire qui avait été pris en délit de pâturage (1634). — Autres du chapitre contre les habitants de Fouchanges, qui, après lui avoir vendu le pâquier de Fouchanges, voulaient en jouir comme par le passé (1646). — Assignation donnée à requête du chapitre, devant la chambre des Requêtes du Palais, aux valets de la fête de Fouchanges, pour leur enjoindre de demander au chapitre la permission de jouer la fête comme coseigneur de Fouchanges avec le seigneur d'Arceau (1653). — Requête des procureurs d'office de la justice de Fouchanges pour demander l'institution d'un gardien du bétail et de messiers pour la conservation des biens du finage (1712). — Mainmorte et Désistance. Déclaration faite par Richard Leclerceleret, de Fouchanges, à André Patigny, prêtre, délégué du chapitre de la chapelle ducale et siégeant par forme de justice dans sa maison, qu'ayant bâti une maison dans son meix, à Fouchanges et ayant vendu cette maison à un étranger, pour la rebâtir ailleurs, le chapitre s'y était opposé et y avait mis sa main, pourquoi il reconnait qu'il n'avait pas le droit de faire une telle vente sans permission et de dépouiller son meix (1431, 3 décembre) — Procédures au bailliage entre le chapitre et Jean Jacquot, maître à la Chambre des Comptes, au sujet de l'échute de Jean Forneret, mainmortable de Fouchanges (1538). — Autres touchant la sucession de Philippe Dumont dudit lieu (1658) ; — id. de Laurence Poiselet (1670). — Procédures intentées par le chapitre, au bailliage, à la chambre des Requêtes, aux héritiers de Claude Moitoret de Vesvrotte (1574) ; — à Adam Baudoux et Claude Violet, de Beire (1652); — à Claude Berget, de Fouchanges (1681) ; à François Cornuel, bourgeois à Dijon (1729) et du sieur Lombard (1740), en désistance des terres qu'ils ont acquises à Fouchanges, en terre ou mainmortable.

G. 1395. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 265 pièces, papier.

1592-1628. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Fouchanges. Seigneurie. — Dossier d'une instance portée par appel au Parlement entre les habitants de Fouchanges, d'une part, le sieur Jomard, sergent général et le sieur Ligier, pâtissier à Dijon, ayant mis en décret les biens communaux des habitants de Fouchanges pour non paiement d'une créance, sont intervenus au procès le chapitre de la Sainte-Chapelle et M. de La Cousse, seigneur d'Arcelot, seigneurs de Fouchanges, chacun pour une moitié, prétendant qu'on ne pouvait mettre en décret lesdits biens communaux sans leur consentement eu égard à ce que lesdits habitants étaient mainmortables (1592-1628).

G. 1396. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1647-1784. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Fouchanges. Seigneurie. Bois. — Acceptation par le chapitre des offres de M. Pierre d'Esbarres, président au Parlement, d'indemniser le chapitre des dégradations commises par les ouvriers envoyés pour tirer trois ou quatre voitures de plants de jeunes charmeaux dans les bois de Fouchanges (1647). — Procédures entamées au bailliage de Dijon et à la maîtrise des eaux et forêts, à l'instigation du chapitre, contre plusieurs particuliers pour dégradations commises dans ses bois de Fouchanges (1651, 1671, 1684, 1690, 1701, 1730, 1740). — Arpentage et plan du bois des Lochères, par Chavardin (1673, 2 octobre). — Marché passé par le chapitre avec Jean Ladrone pour l'ouverture d'un fossé dans toute la longueur du bois de Malpertuis (1743). — Vente de la coupe du bois des menues Lochères, à Fouchanges, et de celle du bois de Charmerousse, au finage de Chevigny-Fénay (1782). — Procès-verbal de récolement de ce bois de Fouchanges par H. A. Cousin, maître de la maîtrise de Dijon (1784).

G. 1396 bis. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1684, 26 juillet. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Fouchanges. — Plan de la rivière de Tille, levé par Chevardin et Feugueray.

G. 1397. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 plan.

1361-1774 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Gevrey. Cens. — Baux et reconnaissances de cens sur une maison, cour, jardin et vigne, rue de Vachère, près le château à Gevrey, passés par le chapitre de la Sainte-Chapelle en 1361, 1417, 1437, 1475, 1523, 1533, 1575, 1595, 1628, 1712, 1728, 1729, 1737 et 1774, ce dernier, au nom de Bernard Amiot et de François Lefoulet, vignerons. — Vente d'un quartaut de vin de rente assignée sur une vigne en Seurey, finage de Gevrey, passée par Guillaume de Viremont, à Curley, à Jean de Pruniers, écuyer, capitaine et châtelain de Vergy, pour le duc (1453). — Baux et reconnaissances de cens sur sept ouvrées de vignes en Champ, passés en 1518, 1550, 1664, 1712, 1718, 1757, 1769 et 1772, ce dernier, au nom des consorts Valson, Gremeaux, Fremiot, Amiot et Jobert, de Chambertin. — Autres sur neuf ouvrées de vigne en Desrée, même finage, passés en 1540, 1587, 1609, 1613, 1624, 1664, 1712, 1742, 1749 et 1773 ; ce dernier au profit des consorts Coqueau, Salbreux, Chaumont, Mignardot, Pansiot, Barbier. — Reconnaissances de cens sur une vigne au Terreau, en 1583, 1669, 1702, 1715, 1772 ; cette dernière par Denis Javilier et Jean Raillard. — Bail à cens d'une vigne en Argol, 1665, 1672, 1722, autre.

G. 1398. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1384-1728. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Iseurre. Cens. — Vente de cent soudées de terre sur sa seigneurie d'Iseurre, faite au chapitre de la chapelle ducale, par Guillaume de Quetigny, écuyer, seigneur en partie dudit Iseurre, pour la somme de 50 francs (1384, 29 novembre). — Ventes faites par Jean de Bessey, seigneur d'Iseurre à Jacques, seigneur de Lugny et de Ruffey, chevalier, de 40 livrées de terre de rentes assignées sur sa terre d'Iseurre pour la somme de 400 livres (1451, 2 novembre, 1452, 14 décembre). — Vente de 40 livres tournois de rente sur la terre d'Iseurre faite par Liébaut et Claude de Lugny frères, chevaliers, seigneurs de Ruffey à Philippe Baudot, conseiller et avocat du duc de Bourgogne, pour la somme de 400 livres (1475/6, 20 janvier). — Arrêt du Parlement rendu sur la requête de Philippe Baudot, qui met à la charge de la chartreuse de Dijon le paiement des arrérages de la rente de 40 livres constituée par Jean de Bessey, au sire de Lugny, vendue par ses fils à Philippe Baudot, rente assignée sur la terre d'Iseurre, que J. de Bessey avait vendue aux Chartreux de Dijon à l'insu de ses créanciers (1478, 6 avril). — Mandement et signification de l'arrêt aux Chartreux. — Testament de Philippe Baudot, seigneur de Crecey-sur-Tille, de Chaudenay, conseiller au Parlement de Paris, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, par lequel il fonde en l'église de la Sainte-Chapelle une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame de Grâce, qu'il dote de 150 livres de rente, parmi lesquelles les 40 dues par les Chartreux acquéreurs de la terre d'Iseurre (1506, 10 octobre). — Ratification faite de cette fondation, par Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot et Lazare Baudot, son fils ; la fondation est portée à 200 livres (1508, 18 octobre). — Cession faite par la même et Lazare Baudot, son fils, au chapitre de la Sainte-Chapelle, des 200 livres de rentes mentionnées plus haut (1511/2, 17 janvier). — Fondation de deux nouvelles chapellenies en la chapelle des Baudots, par Pierre Baudot, écuyer, seigneur d'Antioche (fief sis à Marey), et de Marey-sur-Tille et de Sivry, frère de Philippe Baudot, qui assigne à cet effet une rente de 100 sols sur tous ses biens (1528, 11 décembre). — Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne Claude de Baissey, chevalier, seigneur de Longecourt, à payer aux Chartreux de Dijon les 40 livres qu'ils doivent au chapitre de la Sainte-Chapelle (1533, 14 juin). — Arrêt du Parlement touchant la saisie des terres de Marey et de Saint-Thibaut sur Jacquette et Philiberte Baudot, filles et héritières de Lazare Baudot, pour défaut de paiement des arrérages de rentes de la fondation Baudot (1547, 8 octobre). — Transaction entre le chapitre et Jacqueline de Mailly, veuve de Claude de Rochechouart, seigneur de Chandenier, qui, en échange de huit vingt livres de rente sur les 200 de la fondation Baudot, auxquelles elle est obligée, cède au chapitre de la Sainte-Chapelle des héritages à Marey en valeur du principal de ces 8-20 livres. Quant aux 40 livres formant le complément des 200 livres de la fondation, ils restent à la charge de la Chartreuse de Dijon (1560, 1er juin). — Ratification par le bailliage (1563, 18 mai). — Sommation faite par le chapitre aux chartreux de payer les arrérages de cette rente (1711). — Reconnaissnnce de cette rente par les Chartreux.

G. 1399. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1380-1792. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Juilly, Leschenault, Seigneurie. — Vente de la terre et seigneurie de Juilly, Leschenault faite par Jacques de Serin, chevalier, et Jeanne d'Argenteuil, sa femme, au chapitre de la chapelle ducale pour la dotation de la chapellenie, fondée par la duchesse Maguerite, pour sa mère, la comtesse de Flandres, pour le prix de 300 fr. d'or (1380, 29 juillet). — Ratification de cette vente par Jeanne d'Argenteuil (1380, 30 juillet). — Procuration donnée par le chapitre, pour prendre possession de cette terre (1380, 18 août). — Charte de fondation d'une chapellenie en la chapelle ducale, à Dijon, par Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, pour Marguerite, comtesse de Flandre. Elle la dote de la terre de Juilly et de 100 florins de revenu (1380, 5 octobre). — Valeur et prisée de la terre de Juilly, faite par Nicolas de Courbeton, gruyer du duc Pierre Sarrote, licencié es lois, Mathieu Damalix et G. Clément, tabellion à Autun (1390, 7 septembre). — Bulle du pape Clément VII qui, sur la prière de la duchesse Marguerite, prend sous sa protection les biens légués par elle, pour sa chapellenie et les met sous la garde de l'archevêque de Besançon, de l'évêque d'Autun et de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon (Avignon, 4 des nones de mai, an VI de son pontificat (1384). — Traité entre Jacques, seigneur de Villers-la-Faye, chevalier, conseiller et chambellan du duc, et Joffroy d'Auxerre, écuyer, seigneur de Beauvoir, seigneurs communs de la seigneurie d'Arconcey et Jean Souillard, curé de Beire, seigneur usufruitier de la terre de Juilly, pour le chapitre de la Sainte-Chapelle, par laquelle les premiers renoncent à tenir leurs jours en un certain lieu de la montagne (1446/7, 1er janvier). — Transaction entre le chapitre et les habitants de Juilly, par laquelle ceux de ces derniers qui ont charrues devront faire trois corvées par an, plus une corvée de foin, pour ceux n'ayant point de charrue, 10 setiers d'avoine de taille (1452, 5 juin). — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui autorise le chapitre de la Sainte-Chapelle à relever le signe patibulaire de sa justice de Juilly (Dijon, 6 mai 1459). — Mandement d'entérinement par le bailli d'Auxois (1462, 5 octobre). — Exploit d'exécution par le lieutenant (1462, 8 novembre). — Bail à cens d'un meix à Juilly, passé par le chapitre à Guillaume Gomart (1477, 19 novembre). — Traité entre Guillaume de Villers, seigneur d'Arconcey, le chapitre de la Sainte-Chapelle et les habitants de Juilly, par lequel on convient d'arbitres pour juger le différend relatif à la propriété de la montagne au-dessus de Juilly (1482, 29 juin). — Autre par lequel les mêmes conviennent de nommer des prudhommes pour procéder au débornement de cette montagne (1482, 3 août). — Procès-verbal de ce bornage (1482, 3 octobre). — Procès-verbal de reconnaissance de ce débornement à la suite d'une contestation soulevée par Antoine de Sercey, seigneur d'Arconcey et de Lanneau (1620, 10 septembre). — Procès-verbal de reconnaissance des usurpations commises par Pierre Sarlot, de Clomot, dans le bois des Battées (1663, 17 avril). — Pièces d'un procès au Parlement entre le chapitre, seigneur de Juilly et François de Sercey, écuyer, seigneur d'Arconcey, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes, au sujet de la propriété d'une terre, près le bois des Batters (1663). — Transaction sur procès entre ledit de Sercey et Pierre Jarlot reconnu possesseur des terres en litige (1665, 2 juin). — Arrêts du Parlement qui condamnent plusieurs habitants de Juilly au paiement de leurs cens envers le fermier de la seigneurie (1660, 31 mai, 1746, 29 janvier). — Ordonnance de la justice seigneuriale portant défense d'aller au cabaret, surtout pendant les offices, de chasser, qui règle le pâturage, ordonne la bouchure des héritages, etc. (1742, 1784, 27 mai). — Procès-verbal de bornage des justices de Juilly, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle et d'Allerey et Huilly appartenant au chapitre cathédral d'Autun (1747, 24 octobre). — Autre semblable du 28 septembre 1764. — Deux dénombrements sans date de la seigneurie de Juilly (xviiie siècle). — Amodiations des revenus de la seigneurie de Juilly, faites par le chapitre en 1679, 1685, 1704, 1712, 1718, 1730, 1740, 1746, 1752, 1762, ce dernier moyennant la somme annuelle de 180 livres. Manuel de la seigneurie (1762). — Inventaire des titres et papiers de la seigneurie (1792).

G. 1400. (Registre.) — Petit in-folio, 62 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1388. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Juilly. Leschenault. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie appartenant aux chapelains de l'oratoire de Monseigneur le duc de Bourgogne, à Dijon, qui fut achetée par Mme Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, de Jacques de Serin, chevalier et de Jeanne d'Argenteuil, le 29 juillet 1380. — Fol. 1. Déclaration des droits seigneuriaux. Le territoire de Juilly est assis entre ceux d'Arconcey, de Beurey Beauguay, de Huilly, d'Allerrey, de Clomot et de l'étang de Lanneau. Droit de justice, institution d'officiers, signe patibulaire, épaves, confiscations, cas civils et criminels, successions en déshérence, amendes, franchise des habitants, tailles, redevances, poules, corvée. — Fol. 3. Domaine seigneurial. — Fol. 4. Reconnaissances des habitants.

G. 1401. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1562. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Juilly. Leschenault. Seigneurie. — Terrier de la seigneurie reçu par Robert de Mâcon, notaire royal à Arnay. — Fol. 13. Lettres à terrier, commission du bailli. — Fol. 20. Déclaration des droits seigneuriaux, justice haute, moyenne et basse, institution d'officiers, défauts, prises, chasse, droit de lods, tailles, redevances, gélines, corvées de charrues, de bras, de fourches, de faucilles, assemblées, égandillage des mesures, signe patibulaire, carcan, ordonnances de police, limites de la seigneurie, droit de remuage. — Fol. 26. Déclaration du domaine seigneurial. — Fol. 28. Reconnaissances des tenanciers à Juilly, Arconcey, Allerey, Clomot, Lanneau.

G. 1402. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1562. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Juilly. Leschenault. Seigneurie. — Copie du terrier précédent, faite au commencement du xviie siècle.

G. 1403. (Registre.) — In-folio, 452 pages, papier ; reliure en parchemin.

1562. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Juilly. Leschenault. Seigneurie. — Copie par extrait du terrier précédent faite en l'année 1774.

G. 1404. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 plan.

1690-1773. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Labergement-le-Duc. Domaine. — Procès-verbal d'arpentage et plan dressés par J. Forneret, arpenteur à Seurre, des prés appartenant à Mlle Rousselet de la Fosse, sur le finage de Labergement-le-Duc (1590). — Lettres patentes du roi Louis XV qui autorisent le chapitre de la Sainte-Chapelle à échanger avec Bénigne Bouhier, conseiller au Parlement et Charlotte Normant, sa femme, une redevance de 20 émines de grain qu'ils lui versent chaque année sur leur terre de Lantenay, contre la propriété de 53 soitures de prés sur Labergement (1760, octobre). — Enregistrement de ces lettres au Parlement (1761, 29 janvier). — Projet d'échange (1761, 29 janvier). — Bail de ces prés passé par le chapitre à F. Ducordaux (1768, 15 mai). — Échange de prés entre le chapitre et M. Bouhier (1773, 31 décembre).

G. 1405. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1501-1609. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — La Borde. Montmançon. Domaine. — Mémoire du procureur d'André Thibran, écuyer, seigneur de la Borde de Montmançon, contre les habitants de Montmançon, qui contestaient à ce seigneur le droit de les imposer à une taille à volonté et de les considérer comme mainmortables (1501). — Procès-verbal de délivrance de la seigneurie de La Borde et de Montmançon appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, faite par Bénigne Ocquidan, conseiller au Parlement, commissaire de la Cour, au sieur Pierre Bourdin, écuyer, commissaire général de l'artillerie en Bourgogne, moyennant la somme de 3000 écus (1599, 31 janvier). — Récépissé de titres remis à l'acquéreur (1599, 27 février, 3 avril, 1601, 22 janvier, 1603, 25 juillet). — Acte de la rétrocession de cette terre faite au chapitre par Pierre Bourdin (1608, 22 octobre). — Acte par lequel il remet ces terres à Pierre Bourdin, moyennant la somme de 6668 livres et la décharge du droit de trezain (1609, 11 novembre).

G. 1406. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1295-1751. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Lantenay. Rente. — Cahier écrit au xve siècle contenant la copie de : 1° Vente faite par Jean, seigneur de Pouilly-les-Dijon, damoiseau, à Jean Pouget, drapier à Dijon, de 20 livres tournois de revenu, assignées sur les revenus de sa terre de Pouilly, pour la somme de 200 livres (1296, décembre). — 2° Lettres d'Agnès, fille de saint Louis, duchesse de Bourgogne, qui donne à la chapellenie de Saint-Louis, fondée en la chapelle ducale, 20 livrées de terres de revenu assigné sur les tailles de Lantenay et de Pâques (1316, lundi après la saint Mathieu). — 3° Lettres du duc Eudes IV, par lesquelles il transporte sur les revenus de la châtellenie de Lantenay, les

20 livrées de revenu de la dotation de la chapelle Saint-Louis, qu'on avait porté sur la terre de Pouilly-lez-Dijon, acquise par ses prédécesseurs et qu'il venait de délivrer à Jacote de Biais et à ses hoirs (Aisey, 1336, 8 janvier). — Original des lettres de la duchesse Agnès, du jour de la Saint-Matthieu (1316). — Lettres du duc Philippe le Bon, qui nomme Antoine Caillet, chorial de sa chapelle, chapelain de la chapelle Saint-Louis (Lille, 4 décembre 1436). — Installation de Caillet, par le bailli de Dijon (1436/7, 7 mars). — Copie collationnée en 1501 des lettres patentes du même, portant don à Philippe de Courcelles, son écuyer tranchant, de la châtellenie de Lantenay à la condition d'en acquitter toutes les charges (Gand, 1431, 13 janvier). — Recueil de pièces produites par le chapitre dans le procès intenté devant le doyen de Mâcon, à Huguette de Corcelles, dame de Lantenay, veuve de Robert de Montgommery, chevalier, pour refus de paiement des 20 émines de grains dues chaque année au chapitre (1502). — Mémoire touchant ce même procès (1507). — Vente de maisons, grange et héritages à Lantenay, faite par le chapitre aux frères Levaudet, moyennant une rente de 11 livres (1504). — Arrêt du Parlement qui condamne la dame de Montgommery au paiement annuel des vingt émines de grain dues au chapitre de la Sainte-Chapelle (1513, 8 avril). — Copie, procès-verbal d'exécution de cet arrêt, par Claude Patarin, conseiller (1514, 8 juin. Copie). — Etats de distributions au chapitre des vingt émines de grains versées par les seigneurs de Lantenay (1554-1607). — Amodiations des revenus de la terre de Lantenay, sous la réserve des 20 émines dues à la Sainte-Chapelle (1576, 1585). — Lettres patentes du roi Louis XIII, portant suppression et réunion à la mense capitulaire de la Sainte-Chapelle, de la chapelle de Saint-Louis, en ladite chapelle et des quatre chapelles du château de Rouvres (1624, décembre). — Amodiations d'un cens de 20 émines, faite par le chapitre en 1634, 1655, en 1658, à Jean Bouhier, conseiller au Parlement, seigneur de Lantenay (1668) ; — à Benoit Bernard Bouhier, marquis de Baumanoir, seigneur de Lantenay (1682) ; — à Antoine Bernard Bouhier, seigneur de Lantenay, conseiller au Parlement (1724, 1735, 1744) ; — à Bénigne Bouhier, marquis de Bouhier, pour 265 livres (1751, 1754). — Mémoires et productions de pièces relatives à cette rente.

G. 1407. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier ; 1 plan.

1428-1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Longecourt. Longvic. Lux. Cens. Rentes. Longecourt. — Acquêt par le chapitre de trois soitures de pré en Chardenoux, finage de Longecourt (1428, 29 juin). — Baux et reconnaissances de cens sur ce pré, passés par le chapitre en 1432, 1499, 1520. — Longvic. Amodiation des héritages situés sur Longvic, dépendant de la chapelle de Torcenay à la Sainte-Chapelle (1607). — Baux et reconaissances de cens sur une terre au bas de Joudotte ou de la rente de Romeley, passés par le chapitre en 1732, 1741, et 1755, ce dernier au nom de Jacques Marilier d'Auxilly, écuyer. — Lux. Baux à cens de prés en Verdin, finage de Lux, passés par le chapitre en 1463, 1484.

G. 1408. (Liasse.) — 79 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

1345-1439. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (Les). Seigneurie. Acquêts. — Donation faite par Hugues de Genlis, chevalier, à Pierre d'Épernay, chevalier, du fief possédé par Marguerite, fille de Guillaume d'Alligny, dans l'ile de Mailly-sur-Saône, à la condition d'en faire hommage (1345, 5 mai). — Vente faite par Regnaud d'Echalot, écuyer, et Robert, son frère, à Hugues, seigneur de Genlis, chevalier, du consentement de Henri d'Alligny, chevalier, seigneur du fief, de 10 livrées de terre, assignées sur la terre de Mailly-Curtil (1349, 9 décembre). — Acquêt par Henri d'Alligny, chevalier, de 3 soitures de pré, entre deux Vernois, dans la prairie de Mailly (1350, 7 juin). — Autre par Richard de Mailly, chevalier, d'une terre en Tort-Lacey, finage de Mailly-le-Châtel (1350, 5 juin). — Autre par Henri d'Alligny, chevalier, d'un pré, sur la Maie de Sansurasse, finage de Mailly-Curtil (1350, 4 juin). — Acquêt par le même, sur Jean de Mailly, damoiseau, fils de feu Guy de Mailly, chevalier, d'un pré en Truillot, même finage (1350, 10 décembre). — Autre par le même d'une terre en Moncels, même finage (1350). — Acquêt par Richard de Mailly, chevalier, de la quatrième partie du boutoillage de Mailly (1351, juin). — Acquêt par le même d'une terre en Culache, finage de Mailly-le-Châtel (1352, 1^er^ mai). — Vente faite par Jean de Mailly, fils de feu Guy de Mailly, chevalier, et de Guillemette de Tilchâtel, dame de Bourbonne, écuyer, à son frère Richard de Mailly, chevalier, de tout ce qui lui appartenait à Mailly-le-Châtel, en échange du fief de Vaudrey dans l'ile de Mailly, du fief de Bornay, du fief des enfants de Peronet Poissart, de la Perrière. Il le quitte aussi de la succession de Simonne de Mailly, morte abbesse de Tart (1360, 19 octobre). — Vente par décret en la chancellerie, au chapitre de la chapelle ducale, des hommes, meix, maisons et héritages sis à Mailly-la-Ville, à Mailly-Curtil, à Mailly-le-Port, à l'ile de Mailly, saisis sur la succession de Henri d'Alligny, chevalier, châtelain de Chaussin, adjugée pour 626 florins (1363, 18 août). — Vente semblable des 10 livrées de terre sur Mailly-Curtil, acquises par le même Henri et qui ont été saisies pour reliquat d'une somme de 902 florins dans ses comptes des châtellenies de Chaussin et de Pontailler, adjugée moyennant 225 florins (1363, 25 septembre). — Acquêt par le chapitre sur Clémence, veuve d'Amiet Le Genevois, à Auxonne, d'un meix et maison à Mailly (1379, 30 octobre). — Acquêt par Perrenot-Caillot, d'un pré en la Préhée, finage de Mailly-la-Ville (1379, 31 décembre). — Vente faite au chapitre par Jean de Ténarre, seignenr de Genlis, de la moitié du péage de Mailly, de terres, de prés, de tierces, bois, paquiers, meix, maisons, rivières de la Motte de Mailly et de tout ce qu'il possède audit Mailly, pour la somme de 112 francs d'or (1391, 13 mai). — Acte de foi et hommage fait au duc de Bourgogne, par Jeanne de Nanton, veuve de Guillaume de Lugny, écuyer, de ce qu'elle possède à Mailly, provenant de la dot qu'elle a reçue de Jean de Nanton, chevalier, son père (1401, 17 octobre). — Échange entre le chapitre et Huguenin de Mailly, seigneur en partie de Mailly, de divers cens sur des meix et dépendances dans les Maillis (1406, 23 septembre). — Délai de 6 mois donné par Girard Malbuet de Mailly à Perrenot, fils de Perrenot-Caillot, écuyer de Mailly, pour racheter une terre qu'il lui a vendue (1408, 6 juillet). — Acquêt par Perrenot-Caillot, écuyer, d'une terre au champ de Vernoy, finage de Mailly-la-Ville (1414, 14 avril). — Autre par le même d'un pré en Bois Prairie, même finage (1424, 24 mai). — Autre semblable d'un pré aux Issards, même finage (1424/5, 5 février). — Autres semblables de plusieurs héritages au finage de Mailly-Curtil (1425, 28, 30 avril). — Échange de ces divers héritages entre ledit Perrenot-Caillot et Henriot Guiriet (1424/5, 5 février). — Reprise de fief de plusieurs meix, maisons et dépendances à Mailly, faite au chapitre de la Sainte-Chapelle, par Pierre de Villers, écuyer (1425, 2 novembre). — Acquêts par le même Caillot, d'un pré aux Emissars, finage de Mailly-la-Ville (1426, mars, 1427, 9 août). — Échange de pièces de prés, entre ledit Caillot et Guillaume Chamberot, prêtre (1426 1er juin). — Constitution de 6 livres 20 sols de rente, assignée sur ses biens, faite par le même Perrenot Caillot, au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle (1426/7, 11 février). — Ratification par Girard de Villers, écuyer, de la vente, faite par Pierre, son frère, à Perrenot-Caillot de tout ce qui pouvait lui appartenir à Mailly (1428, août). — Acquêts par Perrenot Caillot de terres en Bois Prenoire, finage de Mailly-la-Ville (1428, 30 décembre, 1429, 3 octobre). — Dénombrement, donné par Perrenot Caillot, écuyer, au chapitre de la Sainte-Chapelle, des meix et dépendances qu'il possède audit Mailly (1428/9, 15 janvier). — Vente faite par Jeannette, veuve d'Othenin de Bredille, à Rouvres, à Perrenot Caillot, son frère, de tous ses droits sur un meix et maison à Mailly-la-Ville (1429, 24 novembre). — Acquêt par Perrenot Caillot de plusieurs héritages sur Mailly-la-Ville (1429/30, 14 janvier).— Autre par le même d'un pré en Molissard, finage de Mailly-le-Châtel (1431, 24 avril). — Acte d'échange entre le chapitre de la chapelle ducale qui cède à Guiard de Mailly, écuyer, une rente de 25 émines d'avoine due par les habitants d'Épagny et reçoit un trou de rivière de Saône avec sa banne, appelé la Morte de Mailly (1431, 10 mai. — Rétrocession de cette redevance d'avoine faite au chapitre par Isabelle de Cuves, femme et au nom de Guiard de Mailly, son mari, pour la somme de 400 livres (1431, 15 mai). — Acquêt par ledit Guiard, seigneur en partie dudit lieu, d'une terre en Seulle, finage de Mailly-la-Ville (1434, 8 novembre). — Acquêts par Perrenot Caillot, écuyer, d'un trou de rivière de Saône, appelé la rivière Juéret (1435/6, 11 janvier, 1436, 11 avril). — Autre par le même d'une terre en Bois Prenoire (1435, 24 novembre). — Procuration donnée par Jeanne de Marey, âgée de 14 ans, à Huguenin de Marey, écuyer, son père, veuf d'Oudotte de Choisey, pour gérer et aliéner ses biens (1436, 1er août). — Autre donnée par Guillaume de Marey, écuyer, âgé de 15 ans, audit Huguenin, son père, pour vendre le fief de Champagne situé sur les finages de Tillenay, de Mailly-le-Châtel, ainsi qu'un trou de rivière appelé le Trou dessus (1436, 9 août). — Vente de ce domaine faite par ledit Huguenin à Guiard de Mailly, écuyer, pour la somme de 400 livres (1436, 10 août). — Donation de ce domaine faite par ledit Guiard à Huguenin, son fils (1436, 10 août). — Procuration donnée par Isabelle de Varanges, à Jean d'Aisy, son mari, pour vendre ce qu'elle possède en Bourgogne (1436, 7 août). — Vente de terres et de prés au finage de Mailly-la-Ville, faite par ledit Jean d'Aisy à Huguenin de Mailly, pour la somme de 39 livres (1436, 18 septembre). — Acquêt du pré des Oies sur Mailly-le-Châtel, par Perrenet Caillot, écuyer (1437, 5 avril). — Donation faite par Guiard de Mailly, seigneur de Mailly-le-Châtel, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Port, à Huguenin, son fils, de toute sa seigneurie de Mailly, en s'en réservant l'usufruit durant sa vie (1437, 3 juillet). — Acquêt par Huguenin de Mailly d'un pré au Bas Angan, finage de Mailly-le-Châtel (1438, 28 mai). — Autre par Perrenet Caillot d'une terre au long du Chêne, finage de Mailly-le-Port (1438, 15 avril). — Acquêts par Huguenin de Mailly de prés au Bas Angan, finage de Mailly-le-Château (1438, 10 novembre). — Acquêt par Perrenot Caillot d'une terre en Bois Prenoire, finage de Mailly-la-Ville (1438/9, 10 janvier). — Autre par Huguenin de Mailly de terres en Collatey, finage de Mailly-le-Chatel (1438-9, 10 janvier). — Échange de terres en Collatey, entre Guiart et Huguenin de Mailly et Jean Guiot de Mailly (1438/9, 10 février). — Acquêt par Perrenot Caillot, d'un pré en Molissart, finage de Mailly-le-Châtel (1438/9, 19 février). — Échange de terres en Collatey entre Guiard et Huguenin de Mailly et les femmes Clopot (1438/9, 21 février). — Autre avec la femme de Guiot Le Jugley (1438/9, 21 février). — Autre avec la femme de Durand Manthier (1438/9, 6 mars). — Autre avec Thibaut Sarrasin (1438, 6 mars). — Acquêt par Huguenin de Mailly d'un meix et de plusieurs pièces de terre sur Mailly-la-Ville (1438/9, 22 mars). — Autre par le même d'une terre en Collatey (1438/9, 15 mars). — Autre par le même du meix Bouguain, à Mailly-le-Châtel (1438/9, 28 mars). — Autre par le même d'une terre en Collatey (1439, 20 avril, 28 mai). — Autre par le même d'une terre au Bois Prevoire, finage de Mailly-la-Ville (1439, 3 mai). — Échange de terres et prés aux finages de Mailly-la-Ville, Mailly, Curtil et Mailly-le-Châtel, entre Guiart et Huguenin de Mailly et les frères Jovignol (1439, 4 octobre). — Acquêt d'une terre en Collatey par Huguenin de Mailly (1439, 12 décembre, 1439/40, 4 février).

G. 1409. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin.

1440-1447. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneuries, Acquêts. Acquêts par Huguenin de Mailly, écuyer, d'une terre en Collatey, finage de Mailly-le-Châtel (1439/40, 5 février, 19 février). — Vente faite au même par les sieurs Regnard d'Auxonne de 20 pièces de terre et de prés au finage de Mailly-le-Châtel (1440, 10 mai). — Acquêt par le même d'une terre en Collatey, finage de Mailly-le-Châtel (1440, 18 mai) ; — autre d'une terre au même climat, par Jean Girard d'Auxonne (1440, 13 juin). — Échange de terres en Collatey, par Guiard et Huguenin de Mailly avec Viennot Lebault (1440, 14 décembre). — Acquêt d'une terre en Collatey par le même Huguenin (1440/1, 12 mars) ; — autre par le même d'un pré en Truillot, finage de Mailly-le-Châtel (1441/2, 12 mai) ; — autre par le même d'une terre derrière la ville, finage de Mailly-le-Châtel (1441, 2 juillet) ; — autre par le même d'une terre en Collatey (1441, 12 juillet) ; — autre par le même d'un pré en Molissard, finage de Mailly-le-Châtel (1441, 29 septembre) ; — autre de deux pièces de terre au finage de Mailly-la-Ville, par Perrenot Caillot, écuyer (1441/2, 2 mars). — Vente faite par Huguenin de Mailly, écuyer, seigneur de Mailly en partie, de Louis de Visen, conseiller du duc de Bourgogne et châtelain de Brasey, de toutes ses terres du climat de Collatey, pour la somme de 805 livres (1443, 10 septembre). — Transport de ces héritages fait pour le même prix par Louis de Visen au chapitre de la Sainte-Chapelle (1445, 2 septembre). — Acquêt par Huguenin de Mailly de prés en la prairie de Mailly-le-Châtel (1444, 28 décembre). — Échange de terres à Mailly-le-Châtel entre Huguenin de Mailly et Marie, femme Durant Mauchier (1444, 8 novembre). — Acquêt par le même Huguenin d'une terre au Bois Botelan, finage de Mailly-le-Châtel (1444, 26 novembre) ; — autre par le même de trois pièces de terre au finage de Mailly-la-Ville (1444, 11 décembre). — Acquêt par le même d'une terre en Collatey (1444/5, 15 février) ; — autre par le même d'une terre à la Maison-Dieu, finage de Mailly-le-Châtel (1444, 2 mars). — Vente faite par le même au chapitre de la Sainte-Chapelle d'un trou de rivière, du quart du péage, des bois de la Vache et de la Réolotte, des prés du Ressus, au Joignot, au Trinquet, Fraignot, de la moitié des dîmes de Pont, de Collatey, d'un meix et maisons à Champagne-les-Mailly, et d'un autre à Mailly-le-Port pour la somme de 1000 francs (1445, 17 juillet). — Saisie du meix Perrenet Caillot opérée sur la requête de Huguenin de Mailly (1442, 26 juillet). — Acquêt par Huguenin de Mailly d'une terre en Loichenot, finage de Mailly-le-Châtel (1445, 30 août) ; — autre par le même d'une terre en Collatey (1445, 13 septembre). — Cession faite au même par Jean Guiot de Mailly, de tout le droit qu'il a sur la terre de Loichenot (1446, 2 novembre). — Acquêt par le même Huguenin de terres aux Poises, finage de Mailly-le-Châtel (1445, 12 décembre). — Échange de terres en Collatey, finage de Mailly-le-Châtel, entre Hugues Maubué, prêtre, et Jacquette Maullot (1445/6, 16 février). — Vente de cette terre par H. Maubué à Estevenot Poissant (1445/6, 28 février) et revente de ce dernier à Huguenin de Mailly (1446, 10 mai). — Acquêt par le même Huguenin du pré du Suchot, à Mailly-le-Châtel (1445/6, 30 mars). — Acquêt par le même d'une terre en Collatey (1446, 5 avril) ; — autre par le même, du pré des Oies sur Mailly-le-Châtel (1446, 8 avril) ; — autre par le même du pré-bois de Vauvotte, même finage (1446, 2 mai) ; — autre par le même de terres sur Mailly-la-Ville (1446, 8 mai). — Autre par le même d'une terre en Collatey (1446, 10 mai). — Vente faite au chapitre par Huguenin, seigneur de Mailly en partie, de meix, de terres et de prés en Champagne près Mailly-le-Châtel, en Collatey, des tierces d'Ormot, des terres et prés et meix à Mailly-le-Port et Mailly-Curtil, moyennant la somme de 300 livres (1446, 8 juillet). — Acte d'échange entre Huguenin de Mailly, qui cède à Perrenot Caillot de Mailly tout ce qui lui appartient du chef d'Isabelle de Cures, sa mère, dans les villes de Jully, Vivey-sous-Bar-sur-Seine, Villemorien, Tontifaut, Courtenoux, Bar-sur-Seine, Neuville-sous-Gyé, en échange de tout ce qu'il possède à Mailly-le-Châtel, Mailly-Curtil, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Port, Chambolle et Morey (1446, 9 août). — Ratification de l'échange par Simonette, femme de Perrenet Caillot et de Huguenin Caillot, fils de sa première femme. — Mandement de maintenue donné par le gouverneur de la chancellerie en faveur de Huguenin de Mailly (1446, 24 août) ; — autre du bailli de Dijon qui, à cette occasion, met Huguenin de Mailly sous la sauvegarde du Duc (1446, 23 septembre). — Exploit de signification de ce mandement (24 septembre). — Acte de prise de possession par Huguenin de Mailly (28 septembre). — Constitution de 12 livres de rente créées par Perrenet Caillot et Huguenin, son fils, au profit de Jean Damotte, de la Perrière (1445, 7 avril). — Cession de cette rente par Jean Damotte à Huguenin de Mailly, moyennant 150 livres de principal et 300 livres pour frais de procès (1450, 13 août). — Acquêt d'une terre en la Corvée, finage de Mailly-le-Châtel, par Huguenin de Mailly (1446, 3 octobre) ; — autre par le même d'une terre en Collatey (1446/7, 26 janvier). — Vente faite au chapitre par Guillaume Brayer et Claude, sa femme, fille de Perrenet Caillot, de plusieurs pièces de terre et de prés au finage de Mailly-la-Ville, moyennant la somme de 162 livres (1446/7, 18 février) ; — autre par Huguenin de Mailly d'une terre en Bois Prenoire, finage de Mailly-la-Ville (1446/7, 22 février). — Échange de terres en Collatey entre le même et Thibaut Sarrasin (1446/7, 10 mars) ; — autre avec Jeannot Le Juley (1447, 11 avril) ; — autre avec Viennot Gavigner (1447, 19 avril) ; — autre entre le même et le chapitre de la Sainte-Chapelle, par lequel Huguenin cède tous les héritages acquis en 1436, des époux J. d'Aisy et reçoit les meix Nouvellier et Royer (1447, 5 mai). — Vente faite au chapitre par la veuve de Robert de Fontaines et Philippe de Fontaines, prêtre, de plusieurs pièces de terre et de prés au finage de Mailly-la-Ville (1447, 12 mai). — Acquêt d'une terre en Loichenot, finage de Mailly-le-Châtel, par Huguenin de Mailly (1447, 14 mai). — Échange de terres et prés au finage de Mailly-la-Ville entre le même et Richard Barbier (1447, 7 juin) ; — autre avec Jean Guiot le Vieil de terres sur Mailly-le-Châtel (1447, 10 septembre). — Vente faite par Huguenin de Mailly au chapitre de tous les prés sur Mailly-le-Châtel et des rivières de Rémont et de Lie, moyennant 300 livres (1447, 22 septembre). — Échange de terres sur Mailly-le-Châtel entre Huguenin de Mailly et la femme Durand Morel (1447, 5 octobre).

G. 1410. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin.

1448-1475. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie, acquêts. — Vente faite au chapitre, par Huguenin de Mailly, de neuf pièces de terres et prés sur le finage de Mailly-la-Ville, pour la somme de 100 livres (1447/8, 25 janvier). — Autre par le même au même de 19 pièces de terres et prés, au finage de Mailly-le-Châtel, moyennant la somme de 200 livres (1448, 5 juin). — Autre par le même au même de 26 pièces de terres et de prés au finage de Mailly-le-Châtel, au prix de 200 livres (1448, 14 décembre). — Constitution de 8 livres de rente, assignée sur la terre de Mailly, créée par Huguenin de Mailly, au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle (1449, 15 mai). — Autre de 12 livres assignée sur la maison forte de Mailly, créée par le même, au profit du chapitre (1460, 18 juillet). — Vente de quatre prés, sur le finage de Mailly-le-Châtel, faite par le même au chapitre (1449, 31 mars). — Acquêt par Huguenin de Mailly, sur Jean Gagnebien, de quatre pièces de terre sur le finage de Mailly-le-Châtel (1449, 17 mai). — Acte par lequel le chapitre de la Sainte-Chapelle cède à Huguenin de Mailly tous les héritages qu'il avait acquis de lui en neuf actes, et moyennant la somme de 3550 livres, en échange des bois d'Ormot et de Fraitere, de meix à Mailly-le-Port, le bouteillage, la motte fossoyée et ses dépendances, la plupart des meix de Mailly-la-Ville, la rivière du pont de Tart, des cens sur des terres, la justice du lieu, des terres et des prés (1449, 31 mars). — Vente du trou de rivière des moulins de Champagne à Magny, faite au chapitre par Huguenin de Mailly (1450, 15 août). — Acquêt d'une terre en Collatey par Huguenin de Mailly (1450, 15 octobre). — Autres par le même, du pré Savigney, finage de Mailly-le-Châtel (1450, 18 novembre et 1450/1, 6 mars). — Autre d'une terre en Collatey, par le même (1450, 28 novembre et 1450/1, 28 février). — Autre du pré Lavaux, finage de Mailly-le-Châtel, par le même (1451, 14 mai). — Autre d'une terre en Collatey, par le même (1451, 10 décembre, 1453/4, 15 janvier, 1423/4, 27 janvier, 1454, 25 avril, 1454, 25 décembre). — Échange entre Huguenin de Mailly, seigneur de Mailly, et Simon de Mailly, écuyer, et Louise de Lugny, sa femme, par lequel Huguenin cède à cession les meix, maisons, fossés provenant de Perrenot Caillot à Mailly-la-Ville avec toute justice et reçoit le pré bois du Ressut Dame-Marie, sur Mailly-le-Châtel, les noues des Auges dans la Tille, le revenu de cette rivière, le bois de la Basse Maroinge avec toute justice (1455, 22 mai). — Vente faite par Huguenin de Mailly au chapitre, de rentes, de cens et de justice sur des meix, des terres, des prés au finage de Mailly-le-Châtel, moyennant la somme de 200 livres (1455, 17 décembre). — Autre semblable de cens, rentes, redevances sur des meix et héritages de Mailly-le-Châtel au prix de 500 livres (1456, 10 novembre). — Vente faite par Louise de Ligny, femme, et au nom de Simon de Mailly à Huguenin de Mailly, de six pièces de terre et prés au finage de Mailly-le-Châtel pour la somme de 66 francs (1457, 12 octobre). — Acquêt par le même Huguenin de deux pièces de terre au finage de Mailly-le-Châtel (1457, 25 avril). — Vente faite au chapitre par Huguenin de Mailly de la propriété de plusieurs meix, de cens, rentes et redevances, sur des meix et héritages, de la moitié des moulins de Champagne, du quart du bois de La Froidière, de la moitié de la justice et des fourches, avec le Duc et Simon de Mailly, et tous ses droits sur les quatre Maillis, ne se réservant que le château et le pont du moulin. Le tout pour la somme de 600 livres (1457/8, 10 mars). — Traité entre Huguenin de Mailly et les habitants de Tillenay et de Pont, qui, moyennant une somme de 8 fr. payée par le premier, renoncent à toute prétention sur une terre devant Champagne, au finage de Mailly-le-Châtel (1458/9, 25 janvier). — Traité entre Huguenin de Mailly et les habitants de la paroisse qui, moyennant une somme de 6 livres, cèdent audit Huguenin tout leur droit sur une terre en Collatey (1458/9, 26 février). — Acquêt d'une terre au Bas Botelan, finage de Mailly-le-Châtel, par le même Huguenin (1459, 24 novembre). — Vente d'un rivage de rivière de Saône à Maillis et d'une boussée es Coraux, en la rivière d'Échenon (l'Ouche), faite au chapitre par André Jovignot, de Mailly-le-Port (1460, 10 mai). — Acte récapitulatif de tous les actes de ventes de sa seigneurie des Maillis faites au chapitre par Huguenin de Mailly et terminé par la vente de sa forte maison de Mailly avec toutes ses dépendances, moyennant la somme de 1200 livres et une pension de 240 livres (1461/2, 19 mars). — Acte de prise de possession par le chapitre (1462/3, 24 mars). — Transaction entre le chapitre et Guillaume d'Oiselay, écuyer, seigneur de Villers-Chemin, héritier de Huguenin de Mailly, son oncle maternel, au sujet des réparations que ce dernier devait faire dans la maison forte de Mailly où résidait ledit Huguenin (1475, 3 novembre). — Acte du même jour par lequel Guillaume d'Oiselay donne quittance au chapitre, moyennant la somme de 200 livres, des arrérages de la pension due à son oncle Huguenin et ratifie les ventes faites par ce dernier au chapitre. — Acquêt de plusieurs pièces de terres et de prés au finage de Mailly-laVille, fait par le chapitre sur Jeannin le Pauvre Homme, alias Valon, demeurant à Barges (1475, 12 décembre).

G. 1411. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1500-1545. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (Les), seigneurie. Acquêts. — Vente faite au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, par Jean de Mailly, écuyer, coseigneur de Mailly et d'Arc-sur-Tille, fils et cohéritier de feu Simon de Mailly, chevalier, coseigneur de Mailly, d'Arc-sur-Tille, seigneur de Villers-les-Pots, de tout ce qui peut lui appartenir en la seigneurie des Quatre Maillis, à l'exception de la maison forte, afin de s'acquitter des 56 livres de rente qu'il lui devait (1500, 18 décembre). — Constitution de 6 livres de rente, par Charles de Mailly, seigneur en partie de Mailly, au profit du chapitre (1401, 30 avril). — Vente faite au chapitre par Jean de Mailly, coseigneur du lieu, et Anne Du Fayl, sa femme, de maignies d'hommes et de femmes, corvées, gelines, justice, tailles, qu'ils tiennent à Mailly-le-Châtel, moyennant 200 livres (1507, 22 décembre). — Acte de prise de possession par le chapitre le 7 février suivant. — Autre vente du même au même de la quatrième partie du moulin de Champagne, à Mailly (1508, 21 décembre). — Vente du pré des Planches, finage de Mailly-le-Châtel, faite par le même au même (1508, 21 décembre). — Autre du quart du moulin de Champagne, faite par Charles de Mailly, écuyer (1508, 27 décembre). — Revente de ce moulin au chapitre des mains duquel, Claude de Mailly, femme de Philippe Baudot, l'avait retiré en vertu du droit lignager (1510, 12 septembre). — Revente du même moulin et dans les mêmes conditions, faite au chapitre par Jean de Mailly, coseigneur de Mailly, et Anne du Fayl, sa femme (1512, 6 novembre). — Ratification par Antoinette de Ruffey, femme de Charles de Mailly, de la vente du quart de moulin de Champagne, faite par son mari au chapitre (1516, 7 juin). — Acquêt par le chapitre d'un pré au Bas Bouclans, finage de Mailly-le-Châtel (1516, 11 décembre). — Quittance donnée par le chapitre à Charles de Mailly, de la rente de 26 livres 13 sols 4 deniers, qui lui appartenait en vertu du transport à eux fait le 18 janvier 1506/7, par Jean, son frère ; cette quittance donnée au moyen de ce que Françoise de Roussillon, veuve de Pierre de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, s'est chargée de l'acquis de cette rente assignée sur des fonds, sis à Arc-sur-Tille, acquit dudit Charles, par ladite de Roussillon (1517, 6 juin). — Acquêt par le chapitre sur Charles de Mailly et Antoinette de Ruffey, sa femme, d'une rente annuelle de 10 livres, assignée sur leurs biens (1518/9, 28 mars). — Autre du pré du Frenoy, finage de Mailly-le-Châtel, sur Jean de Mailly et Anne Du Fayl, sa femme (1520, 22 août). — Échange entre le chapitre et Charles de Mailly, coseigneur de Mailly, et Antoinette de Ruffey, sa femme, qui cèdent la moitié des trois quarts de la rivière de Saône, dite du Portail, indivise avec Jean de Mailly, son frère, contre une rente de 10 livres, due par lesdits mariés (1520, 10 décembre). — Constitution de 6 livres 13 sols 8 deniers de rente par Charles de Mailly, au profit du chapitre (1520/1, 9 mars). — Vente d'une émine moitié seigle et orge, de rente, faite par Charles de Mailly, coseigneur de Mailly et Antoinette de Ruffey, sa femme, à Jean Cloppot, marchand à Auxonne, pour la somme de 30 francs (1521, 26 septembre). — Acquêt par le chapitre sur Jean de Mailly et Anne du Fayl, sa femme, d'une rente de 3 livres 6 sols 8 deniers, pour la somme de 50 livres (1521, 17 octobre). — Autre d'une rente de 6 livres 13 sols 4 deniers, sur Charles de Mailly, moyennant la somme de 100 livres (1521, 6 décembre, 1522, 23 janvier). — Vente d'une rente de 16 boisseaux par moitié seigle et orge, faite par Charles de Mailly et sa femme, à Jean Cloppot, marchand à Auxonne, pour la somme de 20 francs (1522, 20 juin). — Ratification par Antoinette de Ruffey, femme de Charles de Mailly, de trois ventes de rente précitées (1522/3, 4 février). — Transport fait par Jean Cloppot au chapitre des rentes en grains à lui vendues par Charles de Mailly (1524, 27 octobre). — Dossier relatif au décret poursuivi au Parlement par Madeleine de Vienne, dame de Rochechouvin-Chandenier, sur les biens de Jean de Mailly et d'Anne du Fays, dont Jean de Mailly, écuyer, était le fils et seul héritier pour le remboursement d'une rente de 6 livres, décret auquel s'était opposé le chapitre comme acquéreur de la majeure partie, des biens dudit Jean de Mailly (1524-1554). —

Décret poursuivi en la chancellerie par le chapitre, sur les biens de Bénigne Le Julley des Maillis, pour le paiement d'arrérages de cens (1541/2, 17 mars). — Cession de ces biens faite à la Sainte-Chapelle, par Philiberte Le Juillet, femme de Robert de Mailly-le-Châtel, qui les avait rachetés en vertu du droit lignager (1453, 23 octobre). — Cession faite au chapitre par le chanoine Guy Contant, de la portion de la seigneurie de Mailly, qu'il avait acquise par décret sur Charles de Mailly (1545/6, 1er avril).

G. 1412. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1532-1714. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie. Cens, rentes. — Minute des baux et des reconnaissances de cens d'héritages situés sur les finages de Mailly-le-Châtel, de Mailly-la-Ville et de Mailly-l'Église, reçus Devenet, notaire à Auxonne, au nom du chapitre de la Sainte-Chapelle (1532-1533). — Arrêt du Parlement qui condamne Robert Le Compasseur, grenetier du grenier à sel d'Auxonne, à rétablir dans leur premier état les meix qu'il avait acquis aux Maillis, qu'il avait dénaturés, les héritages qu'il avait usurpés, rebâtir les maisons démolies et acquitter les cens (1583, 14 janvier). — Procès-verbaux d'exécution des 14 juillet 1583 et 4 septembre 1584. — Transaction entre le chapitre et les héritiers Cancouhin, pour le paiement d'arrérages de cens sur des héritages aux Maillis (1612, 28 juillet). — Cahier contenant des minutes de reconnaissances de cens, reçues Vizard, sur des héritages aux Maillis (1624). — Cahiers de reconnaissances de cens sur les Maillis, reçues Verdelet et Mourey, notaires à Auxonne (1714-1733).

G. 1413. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1392-1698. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Cens, rentes. Mailly-le-Châtel. — Acte par lequel André Baugain et son fils à Champagne-Mailly se reconnaissent hommes de Marguerite de Maisy, veuve d'Etienne, seigneur de Mailly (1392, 18 octobre). — Bail à cens de terres et prés, passé par Marguerite de Masey, veuve d'Étienne de Mailly, chevalier, dame de Chargey en partie (1399, 5 août). — Autre des meix au Retret et Gueniot au Clerc, passé par Guiart et Huguenin de Mailly (1407, 6 octobre). — Traité par lequel Estevenot Giot se reconnaît obligé vis-à-vis Guiard de Mailly, écuyer, seigneur du lieu, de garder les prisonniers de la justice, de faire la corvée de foin et de payer 2 livres de cire pour son meix de Guiot Gaulmurey (1416, 30 juin). — Acquêt par Pierre Jolie, curé de Mailly, d'un cens sur le pré des Noues du Grand-Issard, et cession faite à Huguenin de Mailly (1423, 19 avril, 1435, 5 avril). — Bail à cens d'un meix et d'héritages, passé par Guiart de Mailly (1432, 11 octobre). — Autre semblable (1436, 8 juin). — Autre de meix rue Derrière et d'héritages passé par le même (1436, 12 septembre). — Baux à cens passés par Guiart et Huguenin de Mailly, écuyers, père et fils, d'un meix en Champagne-lez-Tillenay (1436, 5 octobre) ; — d'un meix rue du Moitant (1438, 28 mai et 5 août) ; — d'un meix entre le chemin et la rivière et d'héritages (1439, 16 septembre) ; — du Meix au Ravel (1439, 12 décembre) ; — du Meix au Gand, rue du Mitant (1439, 10 octobre). — Acquêt par Denison Isnard, bourgeois à Auxonne, d'un cens sur le pré Leschenet (1443, 13 décembre). — Transport qu'il en fait à Huguenin de Mailly (1447, 14 avril). — Baux à cens passés par Huguenin de Mailly, écuyer, seigneur en partie du lieu, d'un meix et d'héritages (1443, 11 janvier) ; — d'un meix en la rue du Mitant (1444, 8 décembre). — Autre d'un meix près celui de la dame de Nanton (1444/5, 14 février) ; — d'un meix en Champagne (1445, 25 juillet) ; — du Meix Huguenot Morel, en la rue Devant (1446/7, 22 mars) ; — du Meix Garitel, rue du Mitant (1447, 21 avril, 1454, 27 août, 1464, 8 juin) ; — du Meix au Mignaut (1447, 12 juin) ; — du Meix Hugot Millot, rue Devant (1447, 17 septembre) ; — d'un meix entre les rues Devant et Derrière (1460, 13 avril) ; — du Meix Varninot Jeannin, rue du Mitant (1460, 27 décembre). — Baux à cens passés par le chapitre et au profit de la Sainte-Chapelle, du meix au Galoichet et de ses dépendances (1464, 8 juin) ; — du Meix Jean Morel (1468, 8 juin) ; — du meix Thevenot Guiot (1466, 12 avril) ; — du meix au Vilain et de ses dépendances (1488, 12 août, 1512, 11 octobre, 1550, 13 juin) ; — du Meix Robert Pailleux (1509, 7 août) ; — d'un meix rue Devant (1515, 23 mai) ; — du Meix Guiot Le Julley, dit Baudon (1521/2, 2 février) ; — d'un meix, rue du Mitant (1521/2, 21 février) ; — d'un pré en l'Ile Boillet (1526, 23 novembre) ; — du Meix Barbedot (1532, 18 octobre). — Sentence obtenue en la chancellerie du duché, par le chapitre, contre les héritiers Lejulley, pour non paiement d'arrérages de cens (1535). — Baux à cens passés par le chapitre de deux meix, rue Derrière (1543/4, 13 février) ; — du Meix Triboule (1548, 3 novembre) ; — d'un meix en la rue d'Avaux (1550, 7 juin) ; — d'un meix en la rue Derrière (1550, 7 juin, 1553, 28 août, 1554, 5 avril) ; — d'un meix et dépendances, rue du Mitant (1554, 7 avril, 1555, 5 décembre) ; — du meix Pampelune (1554, 7 avril) ; — d'une terre en la rivière de la Motte (1555, 18 septembre) ; — d'un meix appelé le Meix Franc, possédé par Michel Le Compasseur (1562, 6 mars) ; — d'un meix en la Grande Rue (1605) ; — d'un meix et dépendances, rue du Mitant (1608, 4 avril, 1611, 9 mai) ; — d'un meix au Bourg d'Avant (1651, 5 août) ; — des bois d'Ormod (1664, 5 avril) ; — du Meix Pierre Guenée et dépendances (1684, 22 octobre, 1698, 3, 5 janvier). — Reconnaissances de cens sur le pré de la

Fraidière (1626, 11 septembre, 1684, 29 octobre). — Procédures aux requêtes du Palais poursuivies par le chapitre par Jacques du Magny, pour non paiement des arrérages d'un cens sur le meix Simonin de Bornay (1698).

G. 1414. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1703-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie. Cens et rentes. Mailly-le-Châtel. — Reconnaissances de cens passés au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, savoir, pour les meix situés rue du Mitant (1703, 13 septembre, 1746, 24 juin, 1753, 24, 25, 26 septembre, 1787, 18 juin, 16, 18, 25 novembre, 1788, 3, 4, 10 août, 12 novembre) ; — pour le Meix Champagne et dépendances (1743, 10 septembre, 1787, 5 octobre) ; — pour le Meix Poilloux (1744) ; — pour les meix et dépendances sis Grande Rue ou rue Devant (1743, 4 septembre, 1753, 24, 25, 26, 30 septembre, 1787, 16 septembre, 18, 25 novembre 1788, 1er mars et 13 avril) ; — pour les meix sis rue Derrière (1722, 14 octobre, 1724, 1er septembre, 1753, 23, 24, 25, 26, 28 septembre, 15 novembre, 1787, 18 juin, 24 novembre, 1er décembre, 1788, 11 mars) ; — pour le Meix Champeyron (1730, 5, 25 septembre, 1756, 31 août, 1787, 8 juillet, 25 novembre 1788, 17 août) ; — pour le meix de Saintonge (1753, 26 septembre, 1788, 15 février) ; — pour le meix de Nicolas Menelon (1753, 25 septembre, 1788, 20 juillet) ; — pour un meix, rue Bizot (1788, 6 novembre). — Mémoires et plan concernant les héritages de M. H. J. de Pierrepont, censables au chapitre (1785-1788).

G. 1415. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1366-1788 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Cens, rentes. Mailly-la-Ville. — Bail à cens d'un meix à édifier, passé par le chapitre de la chapelle ducale à Chrétien Thibaudeau (1366/7, 4 février). — Autre du Meix Menuot, passé par Richard de Mailly, chevalier (1381, 8 avril). — Autre de meix et héritages par Étienne de Mailly, chevalier (1390, 11 septembre). — Autre du Meix au Gaulot, passé par le chapitre (1406, 4 juin). — Autre d'un meix et d'un pré, passé par le même à Huguenin de Mailly (1406, 1er juillet). — Autres passés au profit de la Sainte-Chapelle, d'un meix joignant le Meix de l'Église (1409, 5 mai) ; — d'un meix joignant le paquier commun (1410, 16 octobre) ; — du Meix Richard Noveley (1413, 23 mai). — Baux à cens passés par Perrenot Caillot, écuyer, des héritages qu'il possédait à Mailly-la-Ville (1413, 23 juillet, 1435, 17 mai, 17 décembre, 1438, 14 avril). — Autres passés par Guiard, seigneur de Mailly, en partie, d'un meix joignant celui du duc de Bourgogne (1433, 27 avril) ; — du Meix-Jeannin et dépendances (1434, 20 juin, 1439, 2 juin) ; — du meix Loringot Lambert (1436, 3 juin) ; — du meix Girard Le Barbier (1436, 7 juin). — Bail à cens du meix Bonneseur passé par le chapitre (1435/6, 23 mars). — Autre du meix Ranvial, du meix au Ronet, passés par Guiard et Huguenin de Mailly (1457, 6 octobre, 1443/4, 6 février, 1444, 17 juin). — Autres passés au nom de Huguenin de Mailly, du meix Novelley (1439/40, 18 février). — Autre du Meix Philippin Bonneseur (1443/4, 14 janvier) ; — du Meix Millot en la rue de Reu (1446, 15 août) ; — du meix Hugon Meuillot (1446, 20 mai) ; — du meix Jean Laguille (1446, 12 octobre) ; — du Meix Perron Ranvial, dans la rue du Four (1446, 13 novembre) ; — des meix vers le four et Abondant (1446, 26 décembre) ; — d'un meix, rue de Champel (1446/7, 2 février) ; — du meix Richard le Barbier, rue de Champel (1446/7, 22 février). — Baux à cens passés au nom du chapitre de la Sainte-Chapelle, du meix Moillie (1445, 22 mai) ; — du Meix Jean Guillaume (1467, 6 avril) ; — du meix au Roussot (1484, 22 mai) ; — d'un meix rue sur le Ry (1500, 8 mai). — Acquêt par le chapitre de 5 sols de cens sur une maison rue de Bizot (1509, 7 août). — Bail à cens sur le pré au Patouillet (1517/8, 12 février) ; — sur une terre au champ du Vernois (1517/8, 29 janvier) ; — sur un meix en la rue Bizot (1542, 6 novembre) ; — sur un meix au champ du Vernois (1560/1, 3 février ; 1573/4, 13 mars) ; — sur le meix Robert Le Compasseur (1572/3, 29 janvier) ; — sur le meix derrière chez Fontaine (1611, 5 juillet) ; — sur un meix proche le bas du Four (1630, 1er juillet) ; — sur le bois de la haute et basse Prée (1630, 5 avril, 1631, 15 octobre, 1751, 4 avril), par Charpy de Billy. — Reconnaissance de cens sur le meix de Charme (1662, 16 juillet) ; — sur les meix de la Grande Rue Gravée (1662, 16 juillet). — Reconnaissances de cens au profit de la Sainte-Chapelle sur des terres au Vernois et en Champ Bernard (1684, 28 octobre, 1701, 1er juillet, 1736, 4 septembre, 1753, 26-29 septembre, 1788, 4 janvier, 12 mai). — Autres sur un meix situé entre trois chemins (1753, 23, 29 septembre, 1788, 12 mai) ; — sur un meix et dépendances, rue de Charmes (1732, 25 septembre, 1753, 28 septembre, 1er octobre, 1788, 4 décembre) ; — sur le Meix Drouelle (1753, 29 septembre) ; — sur le meix Nicolas Guenée (1753, 29 septembre) ; — sur le Meix Jovignot (1753, 30 septembre). — Autres sur le meix de la Motte et dépendances, possédé par les Jacobins de Dijon (1631, 15 octobre, 1703, 15 octobre, 1728, 2 octobre, 1758, 5 décembre) ; — d'un cens de 20 deniers par les habitants pour le droit de fournage (1766, 2 septembre) ; — sur une terre au champ du Vernois (1753, 27 septembre) ; — du Meix du Petit-Brun (1788, 20 juillet).

G. 1416. (Liasse). — 54 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1374-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Maillis (les), seigneurie. Cens, rentes. — Mailly-Curtil ou l'Eglise. — Baux et reconnaissances passés par le chapitre de la Sainte-Chapelle, d'un meix en la rue de Bizoul (1374, 30 juin, 1406, 29 juin) : — du Meix Amiot Le Genevois (1375, 3 septembre) ; — du meix Amiot-Sauterot (1398, 2 décembre) ; — du meix Millot-Ramoillot (1405, 10 juin) ; — du meix Pilot et dépendances (1405, 10 juin) ; — du Meix de la Motte du Verger de dame Yolant (1405, 10 juin, 1435/6, 13 mars) ; — du Meix Huguenin-Sauterot (1406, 4 juin, 1431, 3 avril) ; — des meix de Jean Ramaillot (1408, 13 mai, 1445, 25 août) ; — du meix André Rougemont (1411, 14 avril) ; — du meix Viennot-Ragot (1413, 24 mai) ; — d'un meix dans la rue de Bizot (1419, 19 août) ; 1430/1, 13 mars) ; — du Chauffeur et de la Borde de Jean Guillaume (1421, 14 août) ; — du Meix Nicole et ses appartenances (1424, 29 novembre), à charge par le censitaire de fournir le foin pour les chevaux des officiers et autres qui viendront pour le fait de l'église, ou pour la chasse ; — d'un meix rue de Charme (1331, 4 juin, 1451, 24 septembre, 1456, 12 mai) ; — du Meix Ramail (1432/3, 28 février) ; — du meix Garson et dépendances (1435/6, 10 mars, 1684, 22 octobre, 1663, 26 septembre) ; — d'une terre en Charme 1435/6, 10 mars, 1441, 20 mai, 1535, 31 mai, 1611, 23 mai) ; — du Meix Thibaut-Bazenet (1435/6, 13 mars) ; — du Meix Huguon-Moillié (1435/6, 23 mars) ; — du Meix André Leclerc (1435/6, 13 mars, 1440, 30 avril) ; — du Meix Girard Rougeot (1435/6, 23 mars) ; — du meix Gérard le Mugnier (1435/6, 24 mars) ; — du meix Jeannin Maubué (1435/6, 24 mars) ; — du meix Myole 1435/6, 24 mars) ; — du meix de la rue Bizot (1435/6, 28 mars, 1465, 25 octobre, 1484, 21 mai, 1554, 26 mai) ; — du Meix Perrenot-Damongeot (1437, juillet) ; — du meix de l'Église (1441/2, 24 février) ; — du meix Clément-Thibaudeau (1442, 31 août, 1500, 6 avril) ; — d'un meix en la Rue-Devant 1507/8, 11 février). — Bail à cens d'une terre au bas de la rue Bizot, passé par Simon de Chissey, écuyer, seigneur des Deschaux et de Mailly, en partie (1510, 16 novembre). — Bail à cens passé par le chapitre, du meix Henri Damongeot (1560/1, 21 février) ; — du meix Taton en la Rue de Charme (1561, 9 mai). — Reconnaissances de cens assignés sur le meix de la rue Bizot (1510, 24 janvier, 1606, 4 novembre, 1611, 9 mai, 1662, 15 juillet, 1686, 29 décembre, 1746, 21 avril, 1753, 26, 27, 28, 29 septembre, 1788, 25 juillet, 16 novembre) ; — d'un meix rue de Charme (1753, 26, 27 septembre, 1788, 25 avril, 27 juillet, 17 novembre). — Reconnaissance de cens sur le meix Rigollier (1709, 4 mars) ; — de la maison Loichot (1736, 4 septembre) ; — sur le meix Billey (1736, 4 septembre) ; — sur un meix devant l'église (1753, 27 septembre, 1788, 27 novembre) ; — sur le pré Pousselat (1753, 27 septembre). — Déclaration des héritages appartenant aux héritiers de Jean Jovignot (1761). — Reconnaissance de cens sur une terre en Charme (1787, 28 août) ; — des héritages possédés par P. Beaumont (1788, 20 juillet) ; — du meix Verdot (1787, 7 décembre). — Échange de cens entre le chapitre et M. Berbis, Pierre-Gabriel, écuyer, seigneur de Mailly (1773, 27 juillet).

G. 1417. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1355-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie, Cens, rentes, Mailly-le-Port. — Bail à cens du meix au Levrat, passé par Jean de Mailly, seigneur de Bourbonne (1355, septembre). — Autre d'un meix à Jacques Charrin, passé par Richard de Mailly, chevalier (1371, 20 août) ; — autres passés au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle du meix Ranvial (1413, 13 mai) ; — de la motte seigneuriale (1418, 17 mai) ; — du Meix au Charreton et de ses dépendances (1430/1, 1er février ; 1435/6, 20 mars) ; — autre du meix Perrin (1435/6, 23 mars) ; — du Meix derrière chez Jean Murie (1436, 2 novembre) ; — du meix Odot Ramoillot (1437, 9 décembre) ; — du Meix Goriot (1440/1, 1er février) ; — du meix Belin Curie (1440/1, 24 janvier) ; — du Meix Jean Jovignot (1460, 13 décembre) ; — du Meix Jean Curie (1515, 7 octobre ; — de Jean Gavignet (1697, 18 octobre). — Reconnaissances de cens d'une maison sur la Saône (1753, 28 septembre ; 1786, 2 juin ; 1788, 26 avril) ; — d'un meix aux Quarts (1753, 30 septembre, 1788, 4 mai) ; — d'un meix entre la rue et le Paquier (1788, 4 mai) ; — d'un meix entre trois chemins (1753, 30 septembre ; 1788, 22 juin) ; — d'un meix entouré de fossés (1684, 2 octobre ; 1753, 29, 30 septembre ; 1784, 4 mai, 2 août) ; — du Meix Dugied (1753, 28 septembre ; 1788, 30 octobre). — Procès-verbal de visite des bâtiments accensés aux Maillis (1600, 21 septembre).

G. 1418. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1401-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Maillis (les). Seigneurie. Droits seigneuriaux. Justice. — Acte par lequel Jean de Crux, seigneur de Trouhans, confesse avoir chassé et tendu des lacs dans le bois de la Fatrie, appartenant au chapitre de la chapelle ducale de Dijon et reconnaît qu'il ne peut exercer ce droit que du consentement du chapitre (1401, 31 août). — Commission du bailli de Dijon pour faire assigner le procureur du Duc pour assister à l'entérinement des lettres patentes y insérées du 3 juillet 1414, obtenues par le chapitre et Guy de Ruffey, chevalier, pour le relèvement du signe patibulaire de Mailly (1414/5, 19 février. — Mandement d'assignation. — Ordre du châtelain de La Perrière à Viennot Brocart de s'entendre avec les gens de M. de Mailly pour marchander les fourches qu'on doit élever pour l'exécution du prisonnier qui est à Mailly et pour le procès auquel il envoie son lieutenant (1424/5, 5 mars). — Sentence du bailli de

Dijon, rendue aux assises d'Auxonne, qui donne défaut à Jean de Mailly et maintient le chapitre dans son droit de faire son profit des bêtes sauvages chassées dans ses bois et levées par ses hommes (1425/6, 5 mars). — Traité passé entre le chapitre, Colart de Ruffey et Guiard de Mailly, coseigneur dudit lieu, par lequel et pour éviter toutes difficultés au sujet de la chasse, il est convenu que chacun pourra chasser dans les bois des autres, soit en personne, soit autrement, à condition d'en demander la licence à l'officier du seigneur dans les bois duquel il voudra chasser, sans que le refus de l'officier puisse empêcher la chasse et à la condition que celui qui chassera enverra à celui dans les bois duquel il aura pris une bête, le droit qui consiste, pour le cerf, la biche et le chevreuil, en l'épaule droite et pour le sanglier et la laie le quartier droit (1436/7, 1er février).— Transaction conclue entre le chapitre, Jeanne Perron, veuve de Colard de Ruffey, tant en son nom que comme tutrice de Étienne, Jeanne, Henriette et Colas de Ruffey et présentement femme de Jean de Chissey, seigneur de Varanges et Huguenin de Mailly, écuyer, seigneur en partie de Mailly-le-Châtel, par laquelle et pour terminer les procès meus entre eux, il est convenu que la justice totale de Mailly-l'Église et Mailly-le-Port demeurera au chapitre et aux hoirs de Colard de Ruffey au regard de Mailly-la-Ville finage et territoire. Cette justice demeurera commune et indivise, savoir la moitié audit Huguenin et l'autre moitié au chapitre et à Colard de Ruffey. Chaque partie conservant sa justice sur ses hommes et leurs meix (1447, 2 juin). — Sentence du bailliage de Dijon qui homologue cette transaction (1447, 12 juin). — Ratification par Jean de Chissey (1447, 1er juillet).— Procès-verbal de l'érection près du chêne appelé le Chêne de Tillenay, en présence des députés des seigneurs de Mailly, des fourches patibulaires de la justice (1455, 19 mai). — Sentence arbitrale entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et Simon, seigneur de Mailly en partie, tant en son nom qu'en celui de Pierre, Claude, Étienne, Charles et Jean, issus de son mariage avec feue Louise de Lugny, fille de Jacques de Lugny, chevalier, au sujet de la nomination et du serment des messiers, de l'emplacement du moulin de Champagne qui demeure au chapitre, ainsi que le fossé derrière cette place. Si la reconstruction du moulin s'effectue et qu'une des parties refuse d'y contribuer, l'autre partie en aura tout l'avantage. Au sujet de la chasse, on décide que toutes les bêtes grosses et menues qui seront chassées par les habitants sans licence des seigneurs seront apportées devant la tour et partagées savoir : un quart pour la duchesse dame de la Perrière, la moitié au chapitre et un quart au seigneur. Quant au bouteillage, c'est-à-dire à la vérification des poids et mesures, il demeure comme du passé (1468, 23 avril). — Acte notarié du rétablissement du signe patibulaire de Mailly au lieu dit le Buisson du Tertre (1482/3, 30 janvier).— Vente faite au chapitre par Jean de Mailly, écuyer, de la 8e partie du four banal de Mailly pour la somme de 60 livres (1522/3, 3 mars). — Ratification de la vente par Anne du Fayl, femme de Jean (1522/3, 9 août). — Procès-verbal dressé par Pierre Prévost, lieutenant général du baillage de Dijon, de la reconnaissance des limites des justices de Champdôtre, Pont, Tillenay, appartenant au chapitre cathédral d'Autun, de celles des Maillis dépendant du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1537, 3 juillet). — Mémoires. — Enquête ordonnée par le bailliage duquel il résulte que le bois dit l'Aige Traversaine est partie sur la justice de Mailly, partie sur celle de Champdôtre et que les habitants de ces deux villages ont le droit d'y couper du bois sans pouvoir en être poursuivis (1565/6, 25 février). — Condamnation prononcée par le juge de Mailly, siégeant sur le rivage de la fontaine de Pont, contre un habitant de Champdôtre qui avait coupé du bois dans le bois de cette fontaine (1572, 23 octobre).— Transaction entre le chapitre et les habitants de Mailly-le-Châtel par laquelle, en échange de la banalité du four, abandonnée par le chapitre, les habitants consentent à lui payer tous les ans, chaque laboureur 3 livres, chaque manouvrier 30 sols, les veuves sans charrue 20 sols (1665, 10 septembre). — Arrêt du Parlement qui, vu la renonciation des habitants au traité, ordonne au syndic de convoquer la communauté pour consentir à la démolition des fours (1666, 21 juillet). — Procès-verbal constatant la démolition des fours particuliers des habitants de Mailly-le-Châtel (1671, 14 septembre). — Sentence des requêtes du Palais qui ordonne cette démolition (1671, 26 octobre). — Procédures au sujet du droit de lods sur les héritages situés à Mailly-la-Ville, vendus par Simon Guye, écuyer, à Dimanche Jovignot, dudit lieu (1683). — Sentence de la justice seigneuriale par laquelle les habitants des Maillis sont condamnés de leur consentement à payer au seigneur, savoir : 2 livres 10 sols par laboureur, 15 sols par manouvrier et 7 sols 6 deniers par veuve, sans préjudice des autres droits, moyennant quoi ces seigneurs renoncent à la banalité du four (1733, 1er septembre).— Arrêt du Parlement qui défend aux habitants des Maillis de porter des épées, des armes à feu et de fréquenter les cabarets (1684, 12 décembre). — Sentence de la justice seigneuriale qui défend de faire des troupeaux séparés et enjoint aux habitants de s'assembler pour délibérer quel nombre de moutons, les laboureurs ou les manouvriers pourront tenir à cheptel (1696, 7 juin). — Procès-verbaux constatant la quantité de moutons que chaque habitant peut avoir (1724, 20 mai ; 1738, 3 juin). — Arrêt du Parlement qui, du consentement des seigneurs, permet aux habitants des Maillis de tenir à titre de cheptel, savoir : les laboureurs 60 moutons, les manouvriers 30, avec défense d'en tenir un plus grand nombre, sous peine de confiscation et de les mener au pâturage en troupeau séparé (1701, 29 juillet).

— Sentence arbitrale entre le chapitre et Pierre d'Heurbet, seigneur de Casenove, bourgeois à Auxonne, aïeul et tuteur de Pierre-Gabriel Berbis, seigneur en partie de Mailly, portant qu'à l'avenir les frais des procès criminels faits en la justice, seront supportés par moitié pour les lieux où la justice s'exerce alternativement, moyennant quoi les amendes qui interviendront seront partagées par moitié ; que dans les lieux où M. de Berbis ne fait exercer la justice que de quatre années l'une, les frais seront supportés savoir les trois quarts par le chapitre, le reste par M. de Berbis (1700, 2 avril). — Arrêt d'homologation par le Parlement (1700, 29 avril). — Déclaration de M. Charpy, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Saint-Usuge, au sujet des droits de justice appartenant au chapitre et à M. de Berbis sur un domaine qu'il possède aux Maillis (1737, 4 juillet). — Arrêt du Parlement portant défense aux habitants de Mailly d'avoir, les laboureurs plus de 20 moutons, les manouvriers 10, sous peine de confiscation et d'avoir des troupeaux séparés (1744, 9 juin ; 1777, 26 février). — Sentence de la justice seigneuriale qui défend aux habitants de faire champoyer leur bétail dans les prés mis en défense (1751, 31 août). — Inventaire des registres et papiers du greffe de la justice des Maillis (1700).

G. 1419. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1503-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Péage. Carcabot. — Cartulaire ou tarif du péage de Mailly, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, à la dame de Ruffey et à Guiart de Mailly, confirmé par Philippe Baudot, gouverneur de la chancellerie du duché (1503, 15 juillet). — Calculaire du péage de Saint-Jean-de-Losne (1542). — Arrêt de la Chambre des comptes qui ordonne l'enregistrement des lettres de Philippe Baudot, en 1503, 1665, 6 mars. — Ordonnance de François Bochard, intendant de Lyon, prescrivant l'enregistrement de la levée du péage de Mailly, appartenant à la Sainte-Chapelle, avec l'ordre de placarder l'affiche du tarif sur un poteau et donner aux marchands des acquits des droits payés (1665, 21 mai). — Procès-verbal de visite des péages sur les rivières de Saône et du Rhône, dressé par François-Théodore de Mesemont, conseiller d'État et Gaspard Dugué, trésorier de France, à Lyon (1627, 8 décembre). — Procédures à Lyon devant le commissaire ordonné par le roi sur le fait des péages sur les rivières de Saône et du Rhône entre le chapitre et le procureur du roi qui demandait la suppression du péage de Mailly (1540). — Copie de l'arrêt du grand conseil portant règlement des droits de perception aux péages de la rivière de Saône (1578, 22 mars). — Procès-verbal de production des titres du chapitre de la Sainte-Chapelle pour son péage de Mailly, devant Isaac Congnain, conseiller au présidial de Lyon, commissaire de l'Intendant de Lyon (1662, 12 mai). — Registre du péage de Mailly en 1673. — Assignations données au chapitre pour produire ses titres devant les commissaires du roi (1676, 1682). — Production de ces titres. — Certificats de la production de ces titres donnés par l'Intendant de Bourgogne (1717). — États des produits du péage de Mailly de 1769 à 1779 et de 1777 à 1787.

G. 1420. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1387-1723. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Rivières et Pêche. — Amodiation par le chapitre du trou de la rivière de Saône, acquis sur Huguenin de Mailly (1436/7, 31 janvier). — Autre d'un trou de rivière de Saône, entre celui acquis de Guiart de Mailly et celui du prieur de Losne (1473, 15 mai, 15 juin, 1591, 25 juin). — Autre d'un trou de rivière de Saône, acquis de Guiart de Mailly (1473, 15 mai). — Autre d'un trou des rivières des Tilles et d'un autre de la même rivière dit les Aujons, acquis de la duchesse de Bourgogne (1473, 15 mai). — Autre par le chapitre et Huguenin de Mailly, d'un trou de rivière, appelé la rivière de Lée de Prée (1473, 2 juin, 15 juin). — Autre par le chapitre et la duchesse de Mercœur, dame de Mailly, de la pêche du quart de la rivière de Saône, depuis la pointe de l'Éguillon au finage de Tillenay, jusqu'à l'Ile-Juan, pour la somme de 66 livres par an (1611, 19 mars, 1616, 17 octobre). — Traité entre le chapitre et Jeanne de Ruffey, dame de Mailly, pour l'exercice du droit de pêche dans la rivière de Saône, droit pour lequel le chapitre prélève trois quarts et la dame un quart (1484, 20 mai). — Copies des différents actes des années 1387, 28 novembre, 1413, 16 octobre, 1409/10, 12 janvier, 1432/3, janvier, 1486, 16 avril, 1523/4, 6 janvier, 1537, 5 décembre, 1541/2, 28 janvier, 1542, 21 avril, 1550, 23 juillet, 1560, 1er avril, 1562, 8 mai, 14 juillet, 1488, 5 juin, 1569, 4 juillet, contenant des ventes, amodiations de la rivière de Saône, dite Riboudeau, à Auxonne et Mailly, censables envers le chapitre, la chapelle Saint-Michel à Auxonne et l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne (1387, 1613). — Sentence du bailliage de Dijon, qui maintient le chapitre cathédral d'Autun dans tous ses droits de justice à Tillenay, sur les terres sèches, inondées et les accrues, lesquels lui étaient disputés par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1538, 20 juillet). — Autre qui, sur la déclaration des habitants des Maillis, déclare banal au profit du chapitre, le trou de rivière appelé la Fosse du Moulin, depuis le moulin jusqu'au pont et la rivière de Saône (1556, 13 juin). — Extrait du terrier du marquisat de la Perrière concernant le droit de pêche dans la Saône (1623). — Procès-verbal d'aliénation au chapitre de la portion de la rivière de Saône, appelée Ribaudot, faite par les commissaires députés pour l'aliénation du domaine royal (1693, 8 août). — Reconnaissances de cens sur cette rivière faites au profit du chapitre par les chapelains de la chapelle Saint-Michel, à Auxonne (1713, 9 septembre, 1730, 17 juin) ; — l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne (1714, 30 septembre, 1753, 6 septembre). — Procédures devant la Chambre des Requêtes entre la Sainte-Chapelle et le chapitre d'Autun, au sujet des limites de la pêche sur le finage de Tillenay (1646). — Sentence de cette chambre qui condamne trois habitants d'Auxonne qui avaient pêché dans la rivière du Riboudot, appartenant au chapitre (1663, 2 janvier). — Arrêt confirmatif du Parlement (1666, 16 avril). — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon, qui maintient le chapitre en possession des portions de la rivière de Saône que lui disputaient les habitants de Saint-Seine-en-Bâche et de la Perrière (1691, 24 décembre). — Arrêt de la Table de Marbre, portant que le chapitre fera preuve de ses droits sur cette partie de la rivière de Saône (1693, 3 août). — Arrêt du Parlement qui donne gain de cause aux habitants en ce qui concerne la pêche dans la rivière de Saône, maintient la banalité du chapitre dans d'autres trous de rivière (1696, 4 janvier. — Dossier relatif à l'annulation poursuivie par le chapitre et M. de Berbis, d'une amodiation des rivières communes, faite par les échevins sans la permission des seigneurs (1723).

G. 1421. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1339-1706. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie. Dîmes et tierces. — Vente faite par Étienne Octeney, de Mailly-le-Châtel, à Thierry de Mailly, chevalier, de la 8e partie de la dîme de Pont (1339/40, février). — Vente faite au chapitre de la Sainte-Chapelle par Huguenin, seigneur de Mailly, de la moitié du dîme de Collatey ; — de sa part du four banal de Mailly-le-Châtel, de terres en Collatey et en Champagne, pour la somme de 300 livres (1450, 15 décembre). — Vente faite par le même au même de la moitié du dîme de Pont, en partage avec le chapitre cathédral d'Autun, des terres en Collatey, aux Rotures, deux boisseaux de grains de rente à Mailly-la-Ville, un trou de rivière de Tille, appelé les Angrons, et des prés, le tout pour la somme de 500 livres (1452/3, 1er mars). — Déclaration des héritages appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, situés dans la seigneurie de Tillenay, dépendant du chapitre de la cathédrale d'Autun. Mémoires à ce sujet (1528). — Sentence du bailliage de Dijon, qui homologue la transaction conclue entre les deux chapitres, par lequel les héritages reconnus de l'ancien domaine des Maillys en Collatey, sont exempts de tierce, mais tous les autres y demeurent soumis au profit du chapitre d'Autun ; la justice haute, moyenne et basse dudit Collatey maintenue à celui de la Sainte-Chapelle (1571, 26 juillet). — Sentence des Requêtes du Palais qui maintient ce dernier en possession du droit de percevoir la tierce aux climats d'Anglure, d'Ormot et de Champ de Mauge (1601, 20 septembre). — Dossier de procédures devant la même chambre, entre le chapitre et M. de la Perrière, au sujet de la dîme de Pont (1529-1662-1706).

G. 1422. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1389-1765. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie. Cure, église, communauté. — Acte par lequel Etienne de Mailly, chevalier, seigneur de Mailly-la-Ville en partie, étant devant la maison de Laurent le Mignet, dit aux habitants rassemblés sur la place : « Bonnes gens et prudommes, il fuest bon temps ce me sanble que li messiers fuessient mis pour garder vos biens et vos finaiges, qu'en dites-vous? A quoi ils répondirent : Monseigneur, il est bien temps et vous requerons quil soyent mis. Vous êtes, repartit le seigneur, vous ètes cy là plus grant et saine partie de cette ville, li quelx vous semble qui fuessient li plux profitaubles por estre messiers. Li quelx qui vous plaira, Monseigneur, nommez-les. Il me semble, répond Etienne, que Perrenin Gaudelot et Perrenin Pion, il sont bons et souffisans. Certainement il y sont bons et vous plaise, prenez le serment d'eux si comme il est accoutumé quar vous et cil que sont par vous le devez pranre et recevoir. Ce que fut fait et acte reçu par le notaire à ce appelé » (1389, 22 avril). — Publication du testament d'Isabelle de Cunes, dame d'Aglans, femme de Guiard de Mailly, écuyer, seigneur en partie de Mailly, par lequel elle institue pour héritiers universels Fremine d'Étaules, fille de Philippe Pestot, son premier mari, Huguenin et Antoine, sa sœur, ses enfants, de son second mariage. Elle élit sa sépulture dans le lieu de l'église Notre-Dame de Mailly où sont inhumés les seigneurs. Elle fonde divers services en cette église et un service solennel, en la chapelle Saint-Léger du château, pour lequel elle assigne une rente de deux gros sur le pré appelé la soiture Simonotte (1435, 1er décembre). — Entérinement de ce testament par le gouvernement de la chancellerie du duché (1441, 4 octobre). — Copie de l'acte de vente faite au chapitre par Huguenin de Mailly, de la moitié du dîme de Collatey, partant par indivis avec le curé de Mailly (1445, 17 juillet). — Autre de la vente de l'autre moitié de cette dîme (1450, 15 décembre). — Autre de la confirmation de ces ventes par le même (1461/2, 19 mars). — Extrait du terrier de la seigneurie, levé en 1553, contenant la déclaràtion du curé de Mailly et de son service. — Autre de celui de 1660, mémoire au sujet de la fondation de trois messes par semaine au château de Mailly, requêtes des curés au chapitre pour être payés de ce service (1660, 1683). — Mémoires judiciaires et procédures entre le chapitre et le curé au sujet de cette desserte (1750). — Sentence du bailliage d'Auxonne, qui condamne Claude Maire, de Pont, à payer à Guillaume Robert, messier de Mailly-le-Châtel, un boisseau d'orge pour les frais de garde des terres qu'il possède audit Mailly (1545, 13 octobre). — Copie de l'acte de fondation d'un anniversaire dans l'église de Mailly, par Lucot, de Mailly-Curtil, qui donne deux soitures de pré (1514, 25 novembre). — Requête adressée au chapitre par les habitants en autorisation d'amodier leurs trous de rivière et des communaux pour acquitter les dettes de la communauté (1582, 29 novembre). — Procès-verbal dressé par Antoine Thomas, juge de la terre de Mailly, des brûlements, meurtres, prises de prisonniers, ravages, saccagements, enlèvement de bétail et autres actes d'hostilité, faits audit lieu, par l'armée ennemie (Gallas), étant entrée en cette province (1637, 22 février). — Imprimé de l'arrêt du Conseil d'Etat qui défend aux créanciers des communautés d'exercer aucune contrainte contre elles avant la vérification de leurs titres (1663, 10 février). — Imprimé de la commission pour la vérification des dettes des communautés (1662, 27 octobre). — Ordonnance des commissaires. — Modèle envoyé aux communautés pour dresser l'état de leurs dettes (1663, 1er mars). — Imprimé de la délibération des Élus des États du duché au sujet de ce qui peut rester dû des tailles par les communautés. — Procès-verbal de vérification des dettes de la communauté des Maillis montant à 6.310 livres aux intérêts de 1610 livres, avec les moyens d'acquitter cette somme (1663, 4 novembre). — Délibération des habitants qui donnent aux quatre échevins les pouvoirs à ce nécessaires (1663, 4 novembre). — Acte par lequel ces derniers déclarent ne pouvoir libérer la communauté qu'en vendant des héritages, avec réserve d'un tiers pour les seigneurs (1663, 12 novembre). — Déclaration du grand prieur de Saint-Vivant qui s'engage à payer au curé de Mailly une portion congrue de 280 livres, déduction faite de 20 livres pour le patrimoine de la cure, en réservant ses droits contre les chapitres de Dijon et d'Autun, autres décimateurs (1686, 27 mars). — Mémoires et procédures à ce sujet. — Délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle rendue en marge de la requête des habitants de Mailly, par laquelle ils les autorisent à prendre le bois nécessaire pour la reconstruction du pont de Saonière (1716, 2 octobre). — Délibération des habitants des Maillis qui reconnaissent devoir aux seigneurs le tiers du prix des amodiations des communaux et ne pouvoir les faire que du consentement de ces seigneurs (1720, 30 juin). — Procès-verbal de délivrance des terres communales, faite par la justice seigneuriale (1731, 6 novembre). — Procès-verbal d'aménagement des bois communaux dressé par les officiers de la maîtrise de Dijon (1749, 16 avril). — Délibération des habitants au sujet de la reddition des comptes de la communauté (1746, 24 avril). — Procès concernant les réparations faites en l'église de Mailly (1703-1715). — Procès-verbal de l'ouverture d'une armoire placée sous l'autel de l'église et de l'inventaire des ornements et des effets qui y ont été trouvés (1753, 3 mars). — Transaction entre le grand prieur de Saint-Vivant, le chapitre de la Sainte-Chapelle et celui de la cathédrale d'Autun au sujet de leur part contributive aux réparations de l'église de Mailly, et à la portion congrue du curé (1765, 14 mars), mémoires. — Sentence qui condamne le curé à présenter le goupillon d'eau bénite à M. de Mailly et à sa femme avant tous autres et à leur rendre les hommes auxquels ont droit tous les seigneurs haut justiciers (1752, 25 janvier).

G. 1423. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1473-1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Mailly (les), seigneuries. Amodiations. Visites, déclarations. — Amodiation de trois parts du portail de Mailly, passée pour un an par le chapitre de la Sainte-Chapelle, moyennant 3 francs (1473, 2 juin). — Autres des revenus du domaine des Maillis, passés par le même (1500, 26 août (370 livres) ; 1508, 15 décembre ; 1524, 13 septembre ; 12 avril ; 1532/3, 15 février ; 1560, 20 novembre ; 1605, 29 avril ; 1614, 20 mai ; 1623, 3 février ; 1635, 19 avril ; 1647, 19 juin (1800 livres) ; 1659, 21 juillet ; 1671, 20 avril ; 1683, 19 juillet ; 1695, 24 avril ; 1702, 25 juin ; 1711, 26 novembre ; 1719, 14 mai ; 1731, 3 août ; 1739, 3 septembre ; 1748, 13 juillet ; 1757, 4 septembre ; 1759, 30 août ; 1767, 25 mai ; 23 février ; 1774, 12 juin) (7350 livres). — Procès-verbaux de visite du domaine des Maillis, ordonnés par le chapitre à l'expiration des baux (1549, 4 décembre ; 1614, 9 septembre ; 1615, 5 mai, 4 juin ; 1636, 19 mai, 1647, 16 avril ; 1696, 25 avril ; 1701, 10 mai ; 1757, 9 mars ; 1786, 19 juin).

G. 1424. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ;
5 plans.

1404-1779. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Bois. — Transaction entre le chapitre et Guiard Petitjean, écuyer, par laquelle le bois de la Faye demeure au chapitre, ainsi que les trois quarts de la rivière de Saône, depuis le bois de Flagey, à la monte du Châtelot, avec la justice et celle commune à Mailly-la-Ville, l'Église et le Port (1404, 24 mai). — Acquêt par Huguenin de Mailly, écuyer, d'un journal de bois joignant le Bas Augain (1438, 28 mars). — Acte de prise de possession par le chapitre d'un meix à Mailly-le-Port, des bois à la Vache et à la Réolotte (1445, 25 juillet). — Vente faite par Huguenin de

Mailly, écuyer, seigneur de Mailly, au chapitre, du bois de la Vache, sur Mailly, 1446, 28 mars). — Exploit de signification aux officiers du chapitre aux Maillis des lettres de nouvelleté obtenues au bailliage par Marie de Chandio, veuve d'Alexandre de Crux, vicomte de Drehue, seigneur de Trouhans, en son nom et en ceux de François, Jean et Jeanne, ses enfants, contre les entreprises de ces officiers sur les bois de Trouhans (1519, 18 mai). — Procès-verbal de visite des bois de Mailly par Ogier Bénigne, greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon (1558, 3 octobre). — Procès-verbal d'arpentage de la terre et seigneurie de Mailly (1558). — Arpentage des bois de Mailly par Balthasar Constantin (1572, 20 octobre). — Procès-verbal de plantation de bornes entre les bois de la Sainte-Chapelle aux Maillis et ceux des habitants de Premières, dressé par Jean Viard, greffier de la justice seigneuriale (1615, 1er décembre). — Procès-verbal de visite des bois de Mailly, par J. Viard, greffier de la justice seigneuriale (1598, 30 juillet; 1614, 16 septembre). — Procès-verbaux d'arpentage des bois de Mailly, par J. Chavard ; d'arpentages dressés par Gambu et Bezulier du bois de La Barre, indivis entre le chapitre, Mme de la Perrière, puis M. de Berbis (1699, 30 septembre; 1773, 29 juillet). — Traité entre les deux parties pour l'exercice de la justice dans ce bois (1773, 13 février. Plan). — Procès-verbal d'arpentage des bois et plans dressés par André Gambu, arpenteur du Roi (1694). — Procès-verbal de visite des bois du chapitre aux Maillis par le commissaire de la Marine (1696). — Autre par André Gambu, arpenteur (1701, 1715). — Autre par Prinstet, maître particulier de la maîtrise de Dijon (1718, 8-11 novembre). — Autre d'arpentage par Bernard Gambu (1730, 20 décembre). — Autre du bois de la Grande Feuillée, par Th. Déclaron, arpenteur (1694, Plan). — Institution par le chapitre d'un garde forestier (1733). — Autre des bois de la seigneurie des Maillis par Besulier, arpenteur du Roi en la maîtrise de Dijon (1776, 23 mai). — Visite par Garot, garde-marteau, des bois indivis entre le chapitre et M. de Berbis 1779.

G. 1425. (Plan.) — Une feuille, papier.

1669. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Bois. — Plan du bois des Graverots, levé par N. Moreau.

G. 1426. (Plan.) — Une feuille, papier.

1694. — DIJON. Chapitre de la Saint-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Bois. — Plan des bois de Mailly indivis entre le chapitre et Mme de La Perrière, arpentés par Gambu, arpenteur juré du Roi. (Voir procès-verbal, art. G. 1423).

G. 1427. (Plans.) — 3 feuilles, papier.

1715. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), seigneurie. Bois. — Minutes non signées des bois de la seigneurie.

G. 1428. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1730. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis. Seigneurie. Bois. — Plan des bois de Chevigny-Fénay et des Maillis, levé par Bernard Gambu, arpenteur du Roi, pour être joint à son procès-verbal d'arpentage du 20 décembre 1730, inséré dans G. 1424.

G. 1429. (Plans.) — 5 feuilles, papier.

1730-1731. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis. Seigneurie. Bois. — Minutes non signées des bois de la seigneurie.

G. 1430. (Plans.) — 8 feuilles, papier.

1741-1745. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis. Seigneurie. Bois. — Minutes non signées des plans des mêmes bois.

G. 1431. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1757. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis. Seigneurie. Bois. — Plan des bois des Noues de Gombert, le Duc, dame Isabeau, l'île Chapuis, à La Vache, aux Geais et du Carié, levé par Malpoy.

G. 1432. (Plan.) — 1 feuille, papier.

Sans date (XVIIIe siècle). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis. Seigneurie. Bois. — Minute non signée du plan des bois de la seigneurie.

G. 1433. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1780. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis. Seigneurie. Bois. — Plan géométral des bois de la seigneurie des Maillis, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, levé par Bezulier, arpenteur à la maîtrise de Dijon, pour être joint au procès-verbal d'aménagement.

G. 1434. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 163 pièces, papier ;
3 plans.

1455-1783. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis. Seigneurie. Bois. — Amodiation du bois de La Provenchère, faite pour 7 ans par le chapitre, moyennant la somme de 18 gros par an (1450, 19 avril). — Autre du bois de la Prée, moyennant 8 francs par an (1473, 15 mai). — Autres des bois des Gravières et Raffin (1473). — Vente des coupes des bois indivis entre le chapitre et M. de La Perrière (1693). — Dossier relatif à l'imposition sur les bénéficiers, possesseurs de bois, à raison de l'amende encourue par eux pour ne s'être point conformés dans l'exploitation de leurs bois à l'ordonnance de 1667. — Procès verbaux de délivrance des coupes, de récolement, de martelage et balivage, des bois de la seigneurie des Maillis, Requêtes, mémoires y relatifs (1719-1783). — Dossier d'une instance devant les Requêtes du Palais et ensuite devant la maîtrise de Dijon, entre le chapitre, M. de Berbis et les habitants de Mailly, au sujet d'une demande de triage, procès terminé par une sentence de la maîtrise de Dijon du 30 novembre 1786, qui déboute les seigneurs de leur demande (1711-1787). — Dossier relatif aux poursuites contre divers particuliers pour dégradations commises dans les bois (1615-1732).

G. 1435. (Registre.) — Grand in-4, 76 feuillets, papier ; cartonné.

1471. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (Les), Seigneurie. — Folio 1. Terrier, déclaration et dénombrement des motte, maison fort, justices, hommes, femmes, tailles, censes, gélines, corvées, bois, rivières, péage, fours, moulins, prés, terres, cire, messerie, bouteilliage et autres droits seigneurieux appartenant à Simon de Mailly, chevalier, seigneur de Mailly et d'Arc-sur-Tille, reçu par Amiot Clopot, notaire à Auxonne. — Motte ronde et fort maison foussoyée, appelée la maison de Jean de Mailly, chevalier, colombier à six pans, basse-cour, grange, maréchaussée. Justice totale sur ses hommes. Justice commune avec le duc et le chapitre de la Sainte-Chapelle. Signe partibulaire. Institution d'officiers. — Fol. 2. Bois seigneuriaux, rivières, péage, portail, four, moulins, bouteillage, domaine, seigneurie. — Fol. 10. Déclaration des tenanciers dudit Simon de Mailly. — Fol. 41. Copie du terrier, faite en 1515 par de Ryvet et Regnoudot, notaires, à la requête de Jean et de Charles de Mailly, écuyers, seigneurs en partie dudit Mailly.

G. 1436. (Registre.) — In folio, 366 feuillets, papier ; reliure en basane.

1553. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (Les). Seigneurie. — Terrier de la seigneurie des Maillis, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, reçu par Philibert Chenelon, notaire à Dijon. — Lettres patentes du 17 juin 1553, attache du bailli. — Fol. 9. Convocation des habitants. — Fol. 18. Déclaration des droits seigneuriaux : totale justice, institution d'officiers, amendes, ordonnances de police, poids et mesures, tavernes, banvin, épaves, fourches patibulaires, droit de lods, receveurs. — Fol. 22. Délimitation du territoire des Maillis. Justice commune, rivières, moulins et domaine seigneurial, entretien des ponts, dîmes, tierces, four banal, salées de carême, moulin, port et bac de passage, chasse, mésus, fêtes défendues sans permission, assemblées pareillement, articles contestés par les habitants. — Fol. 52. Reconnaissance des territoires et justices des Maillis. — Fol. 55. Déclaration du domaine seigneurial à Mailly-le-Châtel ; — fol. 68, à Mailly-Curtil ; — fol. 79, à Mailly-la-Ville. — Fol. 87. Déclaration des bois ; — fol. 95, des héritages acquis sur les seigneurs de Mailly, de Jean le Jullet. — Fol. 133. Reconnaissances, d'héritages faites par les habitants de Mailly-la-Ville ; — fol. 181, de Mailly-l'Eglise ; — fol. 154, de Mailly-le-Châtel ; — fol. 349, de Mailly-le-Port.

G. 1437. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier ; cartonné.

1599-1606. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (Les), Seigneurie. — Recueil des sentences rendues en la justice des Maillis contre les censitaires et propriétaires desdits lieux, à raison des droits dus au chapitre. Volume destiné à la rénovation du terrier.

G. 1438. (Registre.) — In-4, 335 feuillets, papier ; couverture
en parchemin.

1601. — Minutes reçues par Gruiset, juge de la justice des Mailly, des reconnaissances d'héritages auxdits Mailly, passées par les habitants au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle.

G. 1439. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier ;
reliure en basane.

1660. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie. — Terrier de la seigneurie reçu par Nicolas Vyard, notaire royal à Auxonne. — Fol. 6. Lettres à terrier du 7 février 1654, entérinement à la chambre des requêtes. — Fol. 15. Reconnaissance du territoire des Maillis avec ceux des communes voisines. — Autre de la justice commune avec M. de Berbis. — Fol. 27. Déclaration des droits seigneuriaux, justice totale, institution d'officiers, amendes, ordonnances de police, banvin, égandillage des mesures, épaves, signe patibulaire, lods, censes, rivières, moulins, vente du bois, entretien des ponts, dîmes, tierces, four banal, port, péages, chasse, prise des sergents, fêtes, jeu de la lance, exemptions du fermier, assemblées, messiers, pâturage dans les bois, reconnaissances des limites avec Champdôtre, etc., bois, terres, prés du domaine seigneurial. — Fol. 183. Reconnaissances des censitaires des quatre Maillis.

G. 1440. (Registre.) — 1 vol. in-folio, 26 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie. — Plans et figures géométriques de toutes les terres labourables et prés appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, es finages de Mailly, dressés par Me L. M. P. à Dijon (Louis Malpoy, prêtre, géomètre à Dijon).

G. 1441. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier ; cartonné.

1536-1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Maillis (les), Seigneurie. — Recueil des manuels des cens et rentes de la seigneurie. Fol. 1. Manuel de 1536 ; — fol. 24, id. de 1539 ; — fol. 35, id. de l'année 1553. — Fol. 60. Manuel de l'année 1672. — Fol. 132. Autre de l'année 1708. — Fol. 177. Autre de l'année 1721. — Fol. 216. Autre de l'année 1732. — Fol. 266. Autre de l'année 1758.

G. 1442. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1370-1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Marliens. Domaine. — Vente faite par Vivien du Cloître de Dijon, clerc demeurant à Marliens, à Guillemette de Bretenières, veuve de Pierre Griffon, bourgeois de Dijon, de deux émines de froment de rente assignée sur une maison à Marliens et sur 51 journaux de terres sises aux finages dudit Marliens de Tart (1370, 26 avril). — Donation faite par Jeanne d'Arc, dame de Vantoux, à Jeannette d'Arceau, femme de Sandrin de Guines, écuyer à Dijon, du fief de la terre de Marliens que ladite Jeannette tient d'elle et ce pour lui donner le moyen de fonder un anniversaire ou une chapellenie à la chapelle ducale de Dijon (1383, 17 mai). — Transaction conclue entre le chapitre de cette chapelle et Jeannette d'Arceau, veuve de Sandrin de Guines, par laquelle ladite Jeannette renonce au gain du procès qu'elle avait obtenu contre le chapitre au sujet de la propriété de la terre d'Athée, acquise par le chapitre de feu Huard de Bauffremont, et qu'elle prétendait lui appartenir du chef de Hugues d'Arc, avec promesse de faire ratifier cette cession par Isabelle, sa fille, née de son premier mariage avec Guiard de Fouchanges. De plus, elle donne au chapitre sa terre de Marliens rapportant vingt livres de rente, moyennant quoi le chapitre sera tenu de célébrer un anniversaire de trois messes et de fournir à ladite demoiselle, pendant sa vie, une distribution de pain et de vin (1387, 9 août). — Déclaration des terres, prés, meix, maisons, cens, rentes et justice composant la terre de Marliens, donnés au chapitre par ladite Jeannotte (1391, 29 juin). — Procès-verbal de prise de possession de la terre de Marliens par le chapitre (1391, 2 juillet). — Sentence du lieutenant de la chancellerie du duché obtenue par le chapitre, portant confirmation de la vente des objets saisis par Jean Perceval de Marliens pour non paiement des arrérages d'une rente de 3 boisseaux de grains, dont il était redevable (1401, veille de la Saint-Pierre et Saint-Paul). — Mandement du gouverneur de la chancellerie pour mettre Philippe Le Quarrelet en possession de la maison à Marliens qu'il a acquise par décret sur Jean Perceval (1401, 5 juillet). — Exploit de signification. — Vente faite au chapitre par Philippe le Quarrelet, de Dijon, prêtre, d'un meix et maison à Marliens, acquis par décret sur Jean Perceval (1406, 22 octobre). — Acte dressé au chœur de la chapelle ducale, de la comparution de Henri Laleurre, serviteur de la duchesse de Bourgogne, acquéreur de la grange de Marliens, sur les héritiers Jean Poissenod et de la signification qui lui est faite par le doyen d'une redevance de deux émines de froment envers le chapitre dont cette grange est chargée et de l'invitation de s'en acquitter (1410, 6 mai). — Acquêt d'une maison et d'une terre à Marliens par Nicolas et Anatoire de Tart sur Guillaume Poiretée, de Thorey (1575/6, 17 mars). — Dossier d'un procès devant la Chambre des Requêtes entre le chapitre et Pierre Tisserand, conseiller maître à la Chambre des Comptes, coseigneurs de Marliens, au sujet de la justice (1626). — Copie de l'arrêt du Parlement qui enjoint à tous les propriétaires de fonds sur le territoire de Marliens de produire leurs titres pour le renouvellement du terrier de la seigneurie (1678, 18 mars). — Déclaration de M. le conseiller Fijean, seigneur de Marliens, qu'il ne veut point user de cet arrêt vis-à-vis du chapitre (1678, 1er août). — Amodiation par le chapitre de son domaine de Marliens pour 9 ans, moyennant 75 mesures de froment et 96 mesures d'avoine (1747, 22 janvier). — Extrait de la déclaration du domaine (1747). — Cens, rentes. Baux et reconnaissances de cens, assignés sur la pièce de terre des Gravières (1418/9, 29 mars ; 1437, 3 mai ; 1512, 20 mai ; 1517/8, 5 mars ; 1723, 7 février ; 1753, 7 août). — Autres sur le meix de la Mar (1480, 30 mars ; 1503, 13 octobre ; 1676, 7 janvier ; 1755, 26 août), ce dernier au nom de Gaspard Le Compasseur, marquis de Courtivron. — Baux à cens de meix et héritages sis à Marliens, passés par le chapitre (1430, mai ; 1437/8, 22 mars ; 1444, 22 mai ; 1471/2, 31 janvier ; 1515, 18 mai ; 1522, 2 mai, 1574). — Baux et reconnaisances de cens sur une maison et meix à Marliens (1444, 29 mars ; 1574, 29 octobre ; 1608, 18 juillet ; 1574/5, 9 janvier ; 1620, 6 août). — Autres du meix Rosière, à Marliens (1448, jour de la Saint-Barnabé ; 1518/9, 5 mars ; 1556, 14 avril ; 1607, 25 mai). — Procédures contre les censitaires (1628-1689).

G. 1443. (Liasse.) — 121 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ;
1 plan.

1239-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Marsannay-la-Côte. Cens, rentes. — Donation faite au chapitre de la chapelle ducale par le chanoine Ébrard, curé de l'église Saint-Philibert de Dijon, de 60 sols de cens sur une vigne en l'Arbue, finage de Marsannay (1239, septembre). — Le même Ébrard, fils de feu Bigot, chevalier dijonnais, reconnait avoir reçu du chapitre 48 livres dijonnaises pour lesquelles il assigne 60 sols à prendre tous les ans le jour de l'anniversaire du duc Hugues III et sur 6 muids de vin récolté au champ Doulard et sur deux meix devant le moutier de Marsannay (1241, octobre). — Sentence de Richard de Montmorot, bailli de Dijon, qui après avoir vidimé le testament du mois de juillet 1270 par lequel le chanoine Ébrard, curé de Saint-Philibert, fils de feu Bigot, chevalier dijonnais, qui, pour le salut de son âme, donne au chapitre de la chapelle ducale 40 sols de cens annuel sur une vigne au Clos d'Orgeux et en Voiron sur le Poisat, au finage de Marsannay, déboute Jean Bigot de son opposition à cette donation (1284, 8 novembre).— Mandement de Hugues de Sauvement, bailli de Dijon, pour l'exécution de cette sentence (1302, après Pâques).— Baux à cens de ces vignes passés par le chapitre (1507/8, 16 février ; 1516/7, 3 février). — Reconnaissance de cens (1639, 27 mars ; 1686, 17 avril ; 1688, 27 décembre ; 1725, 24 décembre ; 1728, 27 novembre, 1730 ; 8, 24 juillet ; 1743, 30 novembre ; 1754, 4 juin ; 1772, 28 mars ; 1773, 12 décembre), cette dernière au nom des consorts Bourgeot. — Baux et reconnaissances de cens sur des vignes en Longueroye, passés par le chapitre en 1590, 20 février ; 1659, 16 novembre ; 1703, 31 décembre ; 1714, 5 février ; 1761, 30 septembre ; 1774, 28 octobre ; 1781, 30 janvier. — Autres d'une vigne aux Grandes Vignes, même finage, passés en 1628, le 25 mars ; 1664, 25 mars ; 1757, 17 août ; 1773, 3 mai ; cette dernière reconnaissance au profit de Nicolas Chisseret. — Autres d'une vigne aux Échéseaux, même finage, passés en 1527, 24 janvier ; 1550, 4 février ; 1602, 27 janvier ; 1667, 20 janvier, et 1783, 13 mai, au nom d'Etienne Chevillon. — Autres de deux ouvrées aux Grandes Vignes, même finage, passés en 1544, 19 novembre ; 1624, 22 juin ; 1719, 6 juillet ; 1748, 26 mars ; 1757, 14 août et 1773, 3 mai, au nom de Émiland Troisgros. — Autres d'une ouvrée de vigne en Jobelot, passés le 29 mars 1629, le 29 juin 1624, le 3 septembre 1645, le 29 juin 1730, le 3 mai 1773 et le 27 juin 1787, à Reinard Mathieu.— Autres d'une ouvrée de vigne, aux Grandes Vignes, passés les 9 octobre 1461, 3 mai 1522, 20 novembre 1534, 27 septembre 1549, 5 décembre 1580, 9 janvier 1631, 5 mai 1664, 9 décembre 1666, 20 février 1673, 9 janvier 1686, 6 janvier 1748, 20 juillet 1757, 19 juillet 1767 et 20 mai 1773, au nom d'Étienne Bonnet. — Baux et reconnaissances de cens sur six quartiers de vignes aux Grandes Vignes, même finage, passés par le chapitre les 17 novembre 1522, 14 janvier 1530, 2 octobre 1546, 15 juin 1549, 10 janvier 1602, 22 juin 1608, 22 mars 1615, 28 avril 1664, 29 juin 1665, 16 avril 1676, 25 mars 1677, 25 janvier 1694, 8 septembre 1690, plan; 10 août 1651, 29 juin, 2 juillet 1730, 16, 22 août 1757, 20 mai 1773 et 31 décembre 1787, au nom de Ligerot, maître de pension à Dijon. — Autres d'une ouvrée de vigne aux Grandes Vignes, passés les 10 septembre 1410, 16 avril 1661, 15 mars 1665, 11 mai 1668, 28 avril 1680, 3 mai 1689, 7 novembre 1691, 6 juin 1699, 3 avril 1700, 27 juin, 3 juillet 1730, 23 mai 1742, 6 juillet 1654, 14 avril 1755, 21, 23 août 1756, 26 juin 1774 et 29 janvier 1783 par les consorts Juge et Gurjard. — Autres de trois ouvrées de vigne au même climat, passés les 4 février 1546/7, 13 février 1348/9, 14 novembre 1554, 17 février 1577/8, 8 février 1621, 7 juillet 1624, 25 mars 1628, 14 janvier 1645, 8 mai 1672, 5 mai 1680, 23 mars 1687, 17 mai 1689, 11 février 1691, 5 mai 1700, 25 mars 1702, 15 septembre 1703, 25 mai 1710, 7 avril 1715, 10 juillet 1718, 14 novembre 1725, 25 juin, 2 juillet 1730, 11 décembre 1773, 17 avril 1774 et 30 janvier 1780, par Jean Choulié. — Autres sur une ouvrée de vigne au même climat passés les 14 mai 1382, 9 mars 1408/9, 27 septembre 1410, 4 septembre 1558, 17 novembre 1563, 25 janvier 1602, 19 août 1610, 7 juillet 1624, 9 mars 1664, 25 février 1673, 29 juin 1674, 1, 2, 3, 5 juillet 1730, 29 août 1739, 21 août 1757, 20 mars 1773 et 12 et 29 janvier 1783 aux consorts Berille. — Autres sur un demi-journal de vigne en Boivin ou Grosse-Tête, passés les 6 décembre 1554, 22 mars 1623, 3 et 17 octobre 1773, et 29 janvier 1783, par Prudent Lépine, vigneron.

G. 1444. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1751-1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Marsannay-le-Bois, domaine. Analyse des titres, remis en l'an VII à l'acquéreur du domaine. — Baux du domaine passés par le chapitre de la Sainte-Chapelle, les 9 mai 1751 et 17 avril 1786.

G. 1445. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1184-1782. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot, seigneurie Acquêts. — Charte de Hugues III, duc de Bourgogne et comte d'Albon, qui pacifie le débat survenu entre le chapitre de sa chapelle et maître Gauthier de Montot. Gauthier cède au chapitre tout son héritage de Montot, mais il réserve l'usufruit de la moitié sa vie durant, à l'exception de la dîme de Vaurelles (1184). — Confirmation de cette charte par le duc Eudes III (1200). — Cession faite en présence du duc Hugues IV, par Bernard et Milon frères, à Aymon d'Aiserey, de tout ce qu'ils possèdent à Montot, à l'exception de la dîme (1229 décembre). — Charte sous le scel du même prince de l'échange fait par Aymon d'Aiserey, prévôt de Saint-Jean-de-Losne, avec le chapitre de tout ce qu'il possédait à Montot contre une maison et un meix au château de Dijon (1230, janvier). — Traité par lequel Guy de Brazey abandonne au chapitre toutes les prétentions qu'il avait sur des meix à Montot du chef de Gauthier dudit Montot (1235, juillet). — Vente de deux meix à Montot faite au chapitre par Philibert Boiain, de Seurre, et son fils ; Guillaume Le Mouton, de Fauverney, chevalier, cède le fief qu'il avait sur ces meix. De plus, les dits Guillaume, Philibert et Jean abandonnent au chapitre tous les droits qu'ils prétendent à Montot (1243, septembre). — Ratification par Jean de Montot et Floret, sa femme, de tout ce que le chapitre possède à Montot, Vouroilles et Brazey, provenant tant de la donation de Gauthier de Montot, chanoine, que d'acquisitions (1250, juin). — Charte de Hugues IV, duc de Bourgogne, qui donne au chapitre de sa chapelle la justice du village de Montot (1251, novembre). — Lettre donnée en présence d'Alix, mère du duc de Bourgogne, de la renonciation des enfants de Louis Damnon de Montot, à toutes leurs prétentions sur la succession d'Aymond Loup, leur oncle, et de Gauthier de Montot, à Dijon et à Montot (1251, novembre). — Donation faite par Aymon d'Aiserey, prévôt de Saint-Jean-de-Losne, au chapitre de la chapelle ducale, de Thierry de Saint-Usage, son homme, de ses héritiers et de son tenement, sous la cense de 30 sols dijonnais (1252, octobre). — Traité passé en présence de Hugues IV, duc de Bourgogne, entre le chapitre de sa chapelle, par lequel Raoul de Layer, chevalier, en échange du fief et du tiers qu'il prétendait sur plusieurs meix de Montot, les cède au chapitre avec tous les droits qu'il prétendait sur cette terre, sous la réserve de ceux que ses hommes de Trouhans peuvent avoir à Montot, le tout moyennant une rente annuelle de 10 émines d'avoine (1253, novembre). — Vente faite par Flore, femme de Jean de Montot, du consentement de son mari, de Reine, sa mère et de ses enfants, au chapitre de la chapelle ducale, d'un meix et de toutes ses appartenances, situé à Montot (1254, août). — Autre par Perronnette de Brasuot, femme de Eudes de Tart, de trois pièces de terre sur le finage de Montot (1265/6, février). — Autre de prés en la prairie d'Ennevans, par Guy de Brazey, chevalier (1266, juin). — Autre de six pièces de terre au finage de Montot, par Flore, fille de feu Marcel de Longeault (1267, juillet). — Autre de deux pièces de terre par Érard d'Ennevans, fils d'André Noblot (1264/5, mars). — Autre d'un meix et d'une pièce de terre en Carra, finage de Montot, par Oudaenoz, Jeanne-Marie, fille de Robert de Brasuot (1267, juillet). — Vente d'un meix et de terres en la Victonne, en la Moelle et en la Fougière, par Bonne, fille d'Étienne de Chevrier (1267, juillet). — Donation faite au chapitre par Guy de Saint-Aubin, damoiseau et Marie, sa femme, fille de feu Guy de Brazey, de la moitié d'un meix et de deux pièces de terre et vente de l'autre moitié (1268, mai). — Vente par Huot, curé de la Comnelle, Guillaume, Beatrix Leloup, enfants de Perrenot Leloup, de Montot, à Jean Leloup, leur frère, des trois parts de l'héritage paternel situé sur Montot et Brazey (1268, juin). — Vente de cet héritage faite par Jean Leloup au chapitre (1268, octobre). — Acquêt de plusieurs pièces de terre sur le finage de Montot, par Dominique de Montot, clerc, et Rémond, son frère (1270, mai). — Inféodation faite par le chapitre audit Rémond et à sa postérité de deux journaux de terre en la Fosse, finage de Montot (1279/80, janvier). — Acquêt par le chapitre de six journaux de terre au finage de Montot (1281, juillet). — Foi et hommage fait au chapitre par Dominique de Montot, pour une grange et dépendances aux Charmes de Montot (1309, décembre). — Reprise du même fief par Étienne de Montot (1310, octobre). — Donation faite par Perrenotte, femme de Jean Botenier, de Saint-Usage, et Odotte, sa fille, femme de Jeannot Botenier, à Jean Andriot de Montot, de tous les droits qu'elles peuvent avoir sur un meix et maison à Montot (1395, 27 juin). — Vente faite par Jean de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans, au chapitre de la chapelle ducale, de la rente de 10 émines d'avoine, qu'il lui devait chaque année, et ce pour la somme de 132 livres (1402, 31 juillet). — Vente de trois pièces de terre au finage de Montot, par Jean Leclerc, de Montot, demeurant à Dijon, à Robert Fourguenot, de Montot (1424, 29 juin). — Acquêt par le chapitre d'un meix vuide situé devant le Crot Quohart, à Montot (1561/2, 3 février). — Autre par le même d'un meix au même lieu (1561/2, 14 février). — Copie de l'acte de vente de la partie domaniale de la seigneurie de Montot, faite au chapitre par les commissaires pour la revente du domaine (1628, 29 juillet). — Extrait délivré à la chambre des Comptes des lettres patentes d'érection en fief d'un domaine à Montot, obtenues en juillet 1659, par le maitre des Comptes Guyet de la reprise de fief et du dénombrement qu'en a donné ledit Guyet en 1659 (27 avril 1665) ; — de la reprise de fief et du dénombrement donnés le 15 janvier 1679, par Simon Guyet. conseiller au parlement. — Dossier relatif aux droits d'amortissement et de nouvel acquêt exigés du chapitre pour son domaine de Montot (1716-1782).

G. 1146. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1313-1769. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. Justice. Droits seigneuriaux. — Arrêt de la cour du duc Hugues V, à Beaune, qui maintient le chapitre de la chapelle ducale en possession de ses droits de totale justice sur ses hommes et meix de Montot, et comme le prévôt de Saint-Jean-de-Losne s'était permis de dépendre un homme exécuté aux fourches du chapitre et de le rependre à celles du duc audit Montot, il est ordonné que réparation sera faite au chapitre par figure (1313, décembre). — Sentence de Jean de Dinteville, bailli de Dijon, qui déboute le chapitre de sa prétention de vouloir s'emparer des biens de Perrin le Feet. homme tailliable de Montot, qui les avait désavoués. Cette saisie ne pouvant s'exercer que sur les biens situés sur le territoire de Montot (1328, octobre). — Sentence de Jean de Chatillon, chevalier du duc, qui confirme et ordonne l'exécution de la sentence précédente (1338). — Enquête ordonnée par le bailli de Dijon, contre les habitants de Brazey, qui, sur la nouvelle que les chanoines de la Sainte-Chapelle faisaient chasser dans leur bois de Brosse, s'armèrent, coururent au bois, désarmèrent les veneurs et empêchèrent la chasse (1423/4, 11 janvier). — Extrait de terrier et enquête produits par le chapitre pour établir son droit de propriété sur le bois de Brosse, dans lequel les habitants de Montot et de Brazey avaient seulement un droit d'affouage (1425). — Mémoire contre le procureur de la duchesse de Bourgogne, à Brazey, qui contestait au chapitre le droit de chasser et de hayer dans ce bois (1425). — Mandement du duc Philippe le Bon aux clercs du bailliage de faire une enquête contradictoire sur ses droits et ceux du chapitre dans le bois de Brosse, dont la justice appartient à ce dernier et qui, à ce titre, reçoit le serment des forestiers élus par les habitants de Brazey et de Montot qui ont droit d'affouage dans ce bois (1425, 10 juillet). — Mandement de la Chambre des comptes, qui prescrit de nouvelles enquêtes (1426, 15 juin). — Lettres obtenues par le chapitre à la chancellerie de Bourgogne, pour la rénovation du terrier de Mailly (1485/6, 13 mars). — Lettres d'attache du bailli de Dijon (1486/7, 8 février). — Commission décernée par le Parlement à l'effet d'assigner le procureur du roi au bailliage, pour plaider sur l'appel interjeté par le chapitre d'un appointement, rendu par le lieutenant de ce bailliage sur l'opposition formée par le procureur du roi à la confection du terrier de Montot (1544/5, 11 février). — Procès-verbal, dressé en la justice de Montot, contenant que, nonobstant la prétention du receveur de Brazey de faire renvoyer les habitants de Trouhans, trouvés en mésus dans le bois de Brosse devant la justice royale, le chapitre, comme c'est son droit, en prendra connaissance (1546, 12 novembre). — Lettres obtenues en la chancellerie du duché par le chapitre, pour le rétablissement des fourches patibulaires de la justice de Montot (1677, 23 avril). — Procès-verbal du rétablissement de ces fourches, au lieu dit le Gibot (1679, 12 mai). — Dossier des procédures, poursuivies par le chapitre devant la Chambre du domaine et terminée par un jugement de cette chambre du 8 mars 1769, qui déboute les officiers de la chatellerie de Brazey et maintient le chapitre en possession de ses droits de justice dans le bois de Brosse (1769).

G. 1447. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1487-1730. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. Dîmes. Tierces. — Sentence du bailliage, qui, du consentement de plusieurs habitants de Brazey, opposants, maintient le chapitre en possession du droit de tierces, sur certains climats de Brazey, savoir de 14 à 15 gerbes, deux, dont l'une pour la dîme, l'autre pour la tierce (1487/8, 9 janvier). — Mandement du bailli de Dijon à l'effet de contraindre les refusants à payer à l'abbaye de Cîteaux et au chapitre le droit de tierce des grains récoltés sur les finages de Brazey, Pontemery et Montot. Exploit d'exécution (1510, 20, 27 août). — Arrêt du Parlement confirmatif de la sentence du bailliage du 30 juillet 1512, qui adjuge à l'abbaye de Cîteaux et au chapitre le droit de percevoir sur les terres contentieuses la tierce sur le pied de 6 gerbes sur cent et la dîme de 7 gerbes sur cent (1516, 23 juin). — Amodiations de la portion de la dîme de Montot, appartenant à la Sainte-Chapelle (1513, 1564, 1591, 1592). — Procédures devant le bailliage entre le chapitre et trois chanoines qui avaient amodié les dîmes de Montot sans le consentement du premier (1524). — Écritures de l'abbaye de Cîteaux et du chapitre contre des particuliers de Brazey, qui refusaient d'acquitter la dîme et la tierce (1525). — Procédures poursuivies au Parlement par le chapitre pour le même sujet (1543). — Assignation donnée par le chapitre, faisant procéder à la rénovation de son terrier, aux curé et chapelains de Brasey, à l'effet de déclarer les terres qu'ils possèdent sujettes au droit de tierce (1561). — Sentence du bailliage qui confirme de nouveau les droits de dîme et de tierce appartenant à l'abbaye de Cîteaux et au chapitre (1567, 19 mars). — Dossier d'un procès devant les requêtes du palais, entre le chapitre et M^{me} Pinsonnat qui est condamnée à payer la dîme (1586-1588). — Autre relatif aux déclarations exigées des habitants de Brazey et de Montot par l'abbaye de Cîteaux faisant procéder à la rénovation de son terrier, des droits de dîme qui lui sont dus ainsi qu'à la Sainte-Chapelle sur leurs territoires (1730).

G. 1448. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1263-1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot, seigneurie. Baux à cens. — Reconnaissance par Dominique, clerc et Raymond, laïque, frères, qu'ils tiennent du chapitre deux meix à Montot et une pièce de terre à Saint-Usage (1263, décembre). — Bail à cens d'un meix et de cinq pièces de terre à Montot, passé par le chapitre à Vauthier le Galiers et à Thierry Montagne, dudit lieu (1268, octobre). — Autre d'un meix et de cinq pièces de terre au même lieu passé à Robert de Brasuot (1268, octobre). — Bail à cens d'une émine d'avoine sur un meix, maison et 7 journaux de terre au finage de Montot, passé par le chapitre à J. Paigeot (1378, 18 juin). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les héritiers Fichot, ayant droit d'Henri Paigeot, par acte du 25 juin 1542, à payer les arrérages de ce cens (1585, 19 décembre). — Reconnaissance de ce cens par les héritiers Fichot (1586, 5 mai). — Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Nicolas Fichot au paiement des arrérages de cette redevance. — Reconnaissance de ce cens par J. Carrelet, le jeune (1755, 16 novembre). — Bail à cens sur un meix et ses appartenances à Montot, passé Jean Aubriot, dudit lieu (1379, novembre). — Confirmation de ce bail (1398, 20 avril). — Autre d'un bichet d'avoine sur une terre en la Ranere, finage de Brazey (1395, 2 mai). — Autre d'un meix et maison à Jean Pautier (1394, 15 mai). — Autre d'un meix et maison à Brasey, près le meix Choillot, passé à Prévot, le Commandeur dudit lieu (1395, 2 mai). — Autre à André Alliot, d'un meix et maison à Montot, sur le chemin de Saint-Jean-de-Losne (1409, 9 novembre). — Autre à Robert Fourquenot, d'un meix et maison à Montot près celui d'Aidot Aubert (1409/10, 13 janvier). — Autre à Villemot Paigeot, d'un meix maisonné près celui d'Humbert Fichot (1416, 4 avril). — Autre à Perrenot, Malpoy de Brazey de terres vers l'orme, finage de Montot (1523, 29 juin. — Bail à cens passé par le chapitre à Robert Fourquenot de Montot, d'une terre en Malgourie, finage dudit Montot (1435/6, 25 mars). — Autre à Guillaume le Commandeur du meix au Fouchaut, à Montot (1436, 7 juillet). — Autre à Henri Gauthier, de Trouhans, sur un meix à Montot, joignant celui de Jeannot Bonouvrier (1450, 11 septembre). — Autre à Guyot Mantrille sur un meix vide, joignant le meix Chanterel et des terres en Malcournot et en champ Bocale (1450/1, 12 mars). — Autre à Oudot Paigeot, d'un meix vide à Montot, aboutissant sur le chemin commun (1455, 7 juin). — Autre à Regnaut Bonami, prêtre et ses frères, de deux parts de deux meix à Montot, joignant celui de Bonouvrier (1464, 27 avril). — Autre à Nicolas Pautier, du meix Poissenot, sis entre le meix du Duc et le chemin commun (1463, 5 avril). — Reconnaissance de ce cens, par Nicolas Carrelet (1729, 2 octobre). — Bail à cens passé à Guillaume Javouhey, d'un meix vide à Montot, à charge d'y bâtir une maison (1464/5, 15 mars). — Autre d'un meix en Veroilles et de plusieurs terres sur le finage de Brazey, passé à Guillaume Philippon l'aîné (1468, 21 décembre). — Autre sur deux meix vides sis à Montot, rue tirant à Saint-Jean-de-Losne, passé à Guyot Javouhey (1499, 26 mars). — Autre d'un meix incendié sis rue de la Chapelle, à Montot, passé à Viennot Fourquenot (1524/5, 25 février). — Dossier d'un procès intenté au Parlement par le chapitre à Jean et Jacques Bussière, pour le paiement des arrérages d'un cens (1657, 1668). — Reconnaissance de ce même cens par les consorts Fichot, Bussière, assigné sur le meix de la ruelle des Bussières, près la grande rue des Vernettes et ses dépendances (1707, 31 décembre). — Bail et reconnaissance de cens sur la pièce de la grange basse, à Montot (1664, 8 novembre; 1729, 1er octobre; 1753, 16 septembre). — Bail et reconnaissance de cens sur un meix à Montot, entre la grande rue, un sentier, une rue et la rue tirant à Saint-Jean-de-Losne (1664, 8 novembre; 1706, 17 septembre; 1751, 22 février). — Bail et reconnaissance sur une pièce de 10 journaux en la Corvée Basse, même finage (1727, 7 décembre; 1753, 11 novembre). — Reconnaissance de cens par les héritiers Bonvalot, sur le champ Bricon, finage de Brazey (1753, 28 octobre). — Cahier contenant la copie de la plupart des pièces qui précèdent (1379-1524).

G. 1449. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 plan.

1410-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. Amodiations. Déclarations. — Bail de la grange et du terrier de Montot, passé par le chapitre pour trois émines de grain par an (1420, 17 mai). — Baux du domaine des 28 juin 1557, 26 juillet 1565, 30 janvier 1598, 22 août 1606, 30 juin 1547, 20 janvier 1650, 24 avril 1661, 30 avril 1673, 7 avril 1709, 24 avril 1731, 4 septembre 1732, 7 septembre 1741, 5 septembre 1720, 1er septembre 1750, 14 septembre 1759, 11 mai 1764, et 4 avril 1777, ce dernier passé aux frères Hutet, moyennant la somme de 3000 livres. — Copie du débornement du finage de Montot de l'an 1425, 1648. — Débris du terrier de la seigneurie (1435). — Mémoire des terres incultes des finages de Montot et Brazey, sujettes à la dime (1653). — Autre dressé en 1663. — Procès-verbal de visite des finages de Montot et de Brazey, ordonnée par le chapitre (1654, 12 janvier). — Déclarations des années 1750, 1752.

G. 1450. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 1 plan.

1474-1780. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. Église. Communauté de Montot. — Transaction entre Philippe de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans, les habitants du lieu, d'une part, le chapitre de la Sainte-Chapelle, seigneurs de Montot et les habitants du lieu, portant règlement pour l'exercice du droit de parcours et de pâturage sur leurs territoires respectifs et selon les limites désignées audit contrat (1474, 21 septembre). — Sentence du bailliage de

Dijon, qui règle et fixe les chemins que devront tenir les habitants de ces lieux, leurs chevaux et charrettes et leurs bestiaux pour se rendre dans leur pâturage commun (1524, 19 décembre). — Pièces de procédures. — Rôles de la taille levée sur les habitants de Montot en 1533, 1571, 1572, 1573, 1574, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1583, 1584, 1585, 1592, 1594, 1640, 1641, 1727. — Transaction par laquelle l'abbaye de Cîteaux et le chapitre délaissent au curé de Brazey et Montot cinq émines moitié blé et avoine provenant des dîmes, moyennant quoi ce dernier se départ de l'instance par lui commencée pour sa portion congrue (1649, 10 mars). — Autre par laquelle les mêmes, outre les cinq émines ci-dessus rapportées, abandonnent au curé, pour sa portion congrue, les menues dîmes, dites dîmes vertes, la somme de 40 livres 10 sols et trois émines de même nature que les cinq anciennes (1684, 9 novembre). — De son côté, le curé délaisse aux décimateurs la dîme sur les biens de la cure et sur les novales. — Reconnaissance, par les habitants de Montot, de la taille abonnée à la somme de 48 livres qu'ils promettent payer au jour de la Saint-Barthélemy (1729, 1^er^ septembre). — Autre du 6 septembre 1730. — Procès-verbal dressé par Noël Bezulier, arpenteur du Roi en la maîtrise de Dijon, de la fixation de la ligne séparative des finages de Trouhans (1780, 19 avril). Plan annexé.

G. 1451. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1562-1785. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. Bois. — Vente de la coupe du bois de Brosse, appartenant aux habitants de Brazey et de Montot (1662). — Dossiers de procès au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, entre le procureur du Roi, les habitants de Montot et le chapitre de la Sainte-Chapelle, intervenant, contre des habitants de Brazey, qui avaient commis des mésus dans le bois de Brosse et à l'occasion duquel procès, les habitants de Brazey contestaient la propriété de ce bois à ceux de Montot (1661-1674). — Dossier de la procédure devant la maîtrise et le bureau des finances à Dijon, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, contre les habitants de Brazey et de Montot, à l'effet d'obtenir le triage du bois de Brosse (1783-1785).

G. 1452. (Registre.) — Grand in-4, 66 feuillets, papier, dont il manque le feuillet 58 et la fin du volume.

1435. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. Ruffey. Orgeux. — « C'est le terrier de toutes les rantes et revenues aux prébandes de la Chapelle de Monseigneur le duc de Bourgoingne à Dijon, commencé à faire le 6^e^ jour de mars, l'an 1435/6 par M^e^ Roubert de Saulx, doyen, et messire Girard de Blaisey, chanoine de ladite chapelle, en la présence de moy Philippe Baugey, clerc notaire publique juré de la Cour du duc. » — Fol. 1. Débornement des finages de Montot, Brazey, Pontémery et lieux voisins. — Fol. 2. — Déclaration des droits seigneuriaux, haute justice, institution d'officiers, amendes, messerie, signe patibulaire, taille à volonté, meix taillables, meix non taillables. — Fol. 7. Déclarations des habitants. — Fol. 15. Ruffey. Terrier des rentes et revenus appartenant au chapitre en ladite ville (11 avril 1436). — Débornement du finage de Ruffey. Justice moyenne et basse entre le chapitre et Colas de Ruffey. Pour la haute il y a procès avec la ville de Dijon. — Déclarations des meix et héritages taillables au chapitre. — Fol. 30. Orgeux. Terrier des rentes, cens et autres redevances appartenant au chapitre commencé à faire le lundi après Quasimodo l'an 1436. Abornement du finage d'Orgeux. Déclaration des droits seigneuriaux, justice haute, moyenne et basse, excepté que Thiébaut de Nogent prétend la basse justice sur les meix que tient Guillaume de Saulx, seigneur d'Arc-sur-Tille en partie. — Fourches patibulaires, connaissance des causes civiles, amendes, élection des messiers, institution d'officiers, taille à volonté. — Reconnaissances des taillables et de leurs héritages.

G. 1453. (Registre.) — Grand in-4, 27 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1435. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. Copie du terrier précédent, faite au XVI^e^ siècle, mais relative à la seule terre de Montot.

G. 1454. (Registre). — In-4, 183 feuillets, papier ; cartonné.

1454. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Montot. Seigneurie. — Recueil des manuels des cens de la seigneurie pour les années 1571, 1574, 1575, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1588, 1594, 1597, 1598, 1701, 1729, 1743, 1750.

G. 1455. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1332-1776. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Neuilly et Sennecey. Domaine. — Vente faite par Jean Roujon, seigneur de Moissey, chevalier, et Agnès de Dulphie, sa femme, à Jean, fils de Perreau Bourgeoise, bourgeois de Dijon et à Jeannette, sa femme, de 12 émines de grain de perpétuel revenu au finage de Neuilly au temps des moissons, sur divers habitants, moyennant la somme de 40 livres petits tournois (1332, 29 avril). — Acquêt par Aymon de Dompierre, doyen de la chapelle ducale et du consentement de Richard de Neuilly, damoiseau, seigneur en partie du lieu, sur Guillaume, fils de feu Girardet, baptisé de Neuilly, de deux émines de froment à percevoir chaque année sur la dîme de Neuilly (1344, mars). — Vente de deux pièces de terre au cimetière même finage, faite par Guillaume et Jean Girardet frères à Guy Raby, curé d'Échirey (1345, avril). — Extrait reçu par Adam d'Alise, coadjuteur de tabellion de Dijon, de la clause du testament d'Eudes Maréchal, drapier a Dijon, qui lègue au chapitre de la Sainte-Chapelle tous les biens qu'il possède à Neuilly (1366/7, février). — Transport fait par Henri de Morrey, bourgeois de Dijon, à Aymonin de Saulx, châtelain dudit lieu, des héritages qu'il avait acquis à Neuilly, de Poinçard Bourgeoise, bourgeois de Dijon, pour la somme de 180 francs d'or (1369/10, 14 février). — Transport fait par Aymon de Saulx, fils de Jean de Saulx, au chapitre de la Sainte-Chapelle, des biens sur Neuilly, qu'il avait acquis de Poinçard Bourgeoise par l'entremise de Henri de Morey (1369/70, 7 mars). — Acte reçu Michel de Sacquenay, notaire à Dijon, contenant : 1º Lettres patentes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui, pour donner à Poinçard Bourgeoise, ancien receveur des aides et subsides pour le paiement du roi d'Angleterre, les moyens d'acquitter la somme de 1000 livres qu'il doit pour le règlement de ses comptes, l'autorise à vendre de ses biens jusqu'à concurrence de cette somme (Hesdin, 17 août 1369) ; — 2º Vente du domaine qu'il possède à Neuilly, faite par ledit Poinçard Bourgeoise et Isabelle, sa femme, à Henri, dit Le Jaulet, de Morey, drapier à Dijon, pour la somme de 180 livres (1369, 3 octobre). — Acte par lequel le chapitre, pressé par les seigneurs temporels de Neuilly de se dessaisir du domaine légué par Eudes Maréchal, bourgeois, pour la fondation d'une chapelle, vend ces héritages à Nicolas Perrot, de Dijon, prêtre, pour la somme de 200 florins qui sera convertie en rentes au profit de la chapelle (1374/5, 20 mars). — Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne le prieuré du Quartier à payer la redevance d'une émine de grain, qu'il doit au chapitre sur ses revenus de Neuilly (1536). — Procédures au Parlement entre le chapitre, Paris Jacquot, seigneur de Neuilly, conseiller au grand conseil, au sujet d'une redevance d'une émine de grain due par ce dernier (1547). — Transaction entre le chapitre, Charlotte Sayve et le président, par laquelle ceux-ci cèdent au chapitre des terres et des prés au finage des Maillis, en échange de cette émine de grain (1555, 13 décembre). — Amodiations de terres et de prés à Sennecey en 1689, 1729, 1740, 1749, 1755, 1776.

G. 1456. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1417-1766. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Noiron-les-Cîteaux. Domaine. — Bail à cens d'une grange et le meix environnant, passé par Pierre de Noiron, prêtre, à Perrenot Bouhier (1417, 16 avril). — Acquêt par le même d'une terre en la Corvée, même finage de Noiron (1418, 30 mars). — Autre semblable de pré au Préau (1424/5, 25 février). — Autre semblable d'une terre aux Planches (1425, 10 novembre ; 1426, juillet ; 1427, juillet, août). — Autre d'une terre en la mare aux Verpilles (1426, 3 avril). — Autre de terres, aux Rotures et au Contour de la Fosse (1426, 6 avril). — Autre de terres au Contour de Mersain et aux Rotures (1426, 3 mai). — Autre des terres et prés aux Lochères (1426, mai). — Testament de Pierre de Noiron, prêtre chorial de la Sainte-Chapelle, qui fonde dans cette église une chapellenie pour la dotation de laquelle et l'acquit des services religieux il lègue sa maison, sise à Dijon, rue des Riboutez, une autre entre les rues es Beliots et Neuve, des cens, sur des maisons et héritages sur les finages de Dijon, de Talant, de Fixin et de Noiron, en meix, héritages et cens (1428, 5 septembre). — Mandement du chancelier pour l'ouverture du testament (1428, 2 décembre). — Transaction entre le chapitre et les héritiers de Pierre de Noiron, par laquelle, au moyen d'une somme de 100 livres payée par le chapitre, il reste possesseur de l'héritage dudit de Noiron (1429, 3 avril). — Bail à cens des terres et prés formant le domaine de Noiron, passé par le chapitre aux consorts Blandin (1493, 28 juin). — Procès-verbal de criée faite à requête du chapitre, sur la veuve et les héritiers Pernot Blandin, pour le paiement des arrérages d'une redevance en grain assignée sur des héritages à Noiron (1587, 23 septembre). — Reconnaissances de cens, sur le meix des Tuilières, à Noiron (1607, 22 janvier ; 1766, 15 décembre).

G. 1457. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1496-1776. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Noiron-les-Cîteaux. Domaine. — Amodiations du domaine de Noiron consenties par le chapitre le 20 octobre 1508, le 16 avril 1588, le 9 mars 1643, le 6 octobre 1644, le 14 avril 1694, le 31 janvier 1699, le 2 avril 1703, le 6 décembre 1710, le 22 mars 1720, le 12 juin 1749, le 27 avril 1776, ce dernier, passé à J. Bizot, moyennant 4 émines de froment et deux d'avoine par an. — Déclarations des fonds et héritages situés sur Noiron, dépendant de la chapelle fondée par Pierre de Noiron (1496, 1601, 1602, 1603, 1611, 1634). — Extraits des terriers de la seigneurie de Noiron, de celui de la Sainte-Chapelle de l'an 1556, de celui du chapitre de Langres de l'an 1742, concernant les droits sur les habitants.

G. 1458. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 159 pièces, papier.

1715-1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Noiron-les-Cîteaux. Domaine. — Dossier d'un procès porté au Parlement, entre le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon et Claudine Gagne, veuve de Pierre Bernard Legrand, conseiller d'État, président au Parlement, comtesse de Saulon, dame de Noiron, au sujet de la nature des redevances que le chapitre devait à la dite dame, pour les héritages qu'il avait à Noiron, héritages qu'il prétendait être de taille, tandis que la dame les affirmait censables et sujets au droit de lods, mémoires, factums, etc.

G. 1459 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 plan.

1334-1783. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Nuits. Cens et rentes. — Vente d'une vigne en Paleteaul, finage de Nuits, faite par Heriet li charmis à J. Demonget (1334, mai). — Échange d'une vigne en Marchaut contre une autre dessous Charmois, finage de Nuits, fait entre Jean le doyen de Nuits, prêtre, et Guy Le Jayet, prêtre (1410/1, 20 mars). — Donation faite par Huguette, femme de Jean Appertot, d'Athée, à Hugues Monin, son fils, de tous les biens provenant de la succession de Guy Le Jayet, à Nuits (1432, 5 novembre). — Autre d'une autre partie de même succession, faite par Étiennette, femme de Perrenet Bonard, à Vienet, son fils, demeurant à Villers-les-Pots (1432, 5 novembre). — Baux et reconnaissances de cens de meix, maisons, cens et héritages, situés à Nuits, à la Outre, à Villebichot, à Segrois, passés par le chapitre (1475, 15 décembre ; 1500, 8 novembre ; 1530, 10 septembre ; 1564, 27 juin ; 1581, 18 octobre ; 1680, 25 février ; plan ; 1757, 22 septembre ; 1765, 28 juillet ; 1783, 24 décembre).

G. 1460. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 170 pièces, papier.

1461-1716. — DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Orgeux. Seigneurie. — Acte dressé au cloître de la Sainte-Chapelle devant le chapitre assemblé, de la déclaration faite par Etienne de Mailly, chevalier, seigneur de Maisières et d'Arcelot, qu'il n'a point enlevé de vive force les biens meubles d'un de ses mainmortables, mort à Orgeux, dans la justice du chapitre, mais que ces biens lui ont été remis par le sergent du lieu (1461, 4 juin). — Extraits des registres des jours de la justice de la Sainte-Chapelle, à Orgeux, à l'effet d'établir ses droits de haute justice (1482, 1490, 1497, 1498, 1499, 1512, 1524, 1539, 1580, 1596, 1600, 1601). — Compromis conclu entre le chapitre de la Sainte-Chapelle, à lui joints les habitants d'Orgeux, Pierre de Mailly, Adrien de Mailly, Jean de Saulx, écuyer, seigneurs d'Arc-sur-Tille et les habitants dudit lieu pour le jugement par arbitres du procès survenu entre eux, au sujet de la propriété du bois de la Mare (1506, 23 mai). — Déclaration sans date du domaine du chapitre. — Dossier d'un procès pendant aux Requêtes du Palais entre le chapitre, Alain de La Cousse, seigneur d'Acelot et d'Orgeux, mari et au nom de Claude Françoise de Bessey, mère et tutrice de François de Crux, du corps d'Alexandre de Crux, seigneur de Trouhans, Orgeux, Arcelot, Arceau, Fouchanges et Ancey et plus tard héritière de son fils, au sujet de la haute justice, prétendue par elle à Orgeux. — Sentence des Requêtes du Palais du 24 mars 1617 qui maintient le chapitre en possession de ces droits. — Arrêt confirmatif du Parlement du 7 octobre 1614. — Procès-verbal d'exécution dudit arrêt (1618, 27 avril ; 1601-1618). — Procédures entamées par le chapitre, devant le Parlement contre Françoise de Bessey, dame de la Cousse, pour une nouvelle entreprise sur la haute justice d'Orgeux (1730-1732). — Continuation du même procès, devant le Parlement entre le chapitre et Charles de La Cousse, seigneur d'Orgeux et d'Arcelot (1611-1638). — Vente de la seigneurie d'Orgeux, faite par le chapitre à Jacques Begin, écuyer, secrétaire du Roi au Parlement, pour la somme de 9.500 livres (1713, 17 juillet). — Factum dans un procès, entre ledit Begin et quelques particuliers d'Orgeux, au sujet de la propriété d'un bois et d'une rivière (1716).

(Voir à G. 1452 le terrier de la seigneurie d'Orgeux, réuni à celui de Montot).

G. 1461. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1455-1775. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Ouges. Domaine. — Amodiation des biens de la chapelle de Saint-Thibaut à la Sainte-Chapelle situés sur le finage d'Ouges passée par Guillaume Charles, chapelain de cette chapelle (1455). — Bail à cens de terres derrière Longirot, au bas d'Ouges, dessus la Corvée de Saint-Lazare en Tavalles, passé par Philibert Lexartey, chantre de la Sainte-Chapelle (1497, 25 juillet). — Donation de la cense sur ces terres, faite par le même au chapitre de la Sainte-Chapelle (1497, 4 août). — Baux et reconnaissances de cens sur le meix Baudrille en la rue Rasey, à Ouges (1492/3, 19 janvier ; 1617, 3 juin ; 1676, 1er septembre). — Autres sur une terre dans l'enclos de Beauregard, (1566, 20 janvier ; 1717, 16 juillet ; 1764, 23 mai). — Autres sur une maison et dépendances rue Franchet près le four, à Ouges (1433, janvier ; 1433/4, 13 février ; 1438, 30 août, 1521/2, 11 février ; 1530, 17 juin ; 13 octobre, 20 octobre, 1607, 31 décembre 1626, 26 novembre 1689, 20 décembre 1720). — Arrêt du Parlement qui maintient François Guibaudet, médecin à Dijon, dans la propriété du four banal du village d'Ouges (1672, 21 juillet). — Amodiation de la terre d'Ouges, faite par le chapitre pour 9 ans, moyennant 24 mesures de froment, 24 de conceau, 45 d'avoine (1775, 31 mai).

G. 1462. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1485-1731. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Pasques. Lantenay. Domaine. — Vente de 2 f. 4 gros de cens assignés sur une maison au pont Arnaut de Dijon, près les cours de Renne et de Suzon, un pré en Lampone, un pré à Fleurey, une maison à Lantenay en la Grande Rue, faite par Perrot Norry, de Lantenay à Philippe Cancouhin (1485, 26 octobre). — Vente de vignes et de terres à Lantenay par le même 1487/8, 11 février). — Autre par Jean Paris, de Pasques, et Perrot Norry, de Lantenay à André Serre, seigneur d'Ancey, de 4 émines de froment de rente assignée sur des terres, des prés et des vignes aux finages de Pasques et de Lantenay, (1488, 19 mai). — Procès-verbal de criée et de mise en vente de ces héritages à la requête d'André Serre pour non paiement de la rente assignée sur eux (1501/2, 12 janvier). — Nouvelle criée de ces héritages, faite pour la même cause à la requête d'André Serre (23 janvier). — Vente faite par les consorts Porcherot à André Serre, de tout le droit qu'ils prétendent sur les héritages saisis (1502, 10 mai). — Décret sur ces biens (1502, 27 mai). — Vente de cette rente de 4 émines de grains faite par André Serre, bourgeois de Dijon, au chapitre de la Sainte-Chapelle, moyennant 174 livres tournois (1504/5, 11 janvier). — Constitution de 33 livres 7 sols 8 deniers faite par Louis Porcherot, écuyer, capitaine de Lantenay, au profit du chapitre (1561, 21 juillet). — Procédures aux requêtes du Palais contre P. Aubry de Pasques pour non paiement de redevances (1660, 1661, 1676, 1720). — Déguerpissement. — Amodiation des biens déguerpis à Cl. Bertillon (1720-1721). — Vente de la maison et dépendances, terres et prés du domaine de Pasques, faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle à Claude Bornier, moyennant la somme de 1300 livres (1731, 14 juillet).

G. 1463. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 plan.

1371-1714.—DIJON. Chapitre Sainte-Chapelle.— Plombières. Cens. Rentes.— Baux à cens et reconnaissances passés au profit de la Sainte-Chapelle sur des vignes en Presles et Bursy, au finage de Plombières, les 6 octobre 1508, 9 septembre 1533, 22 juin 1548, 20 novembre 1565, 6 décembre 1574, 1er février 1665, 6 mars 1669, 26 novembre 1677, 11 novembre 1716, le 5 novembre 1742 et 13 mars 1774. — Autres semblables sur des vignes au Grand Vaubrin passés les 8 décembre 1731, 31 janvier 1406/7, 17 mars 1467/8, 1er juin 1458, 10 août 1555, 12 mars 1628, 28 décembre 1635, 23 juillet 1657, 21 juin 1599 et 24 avril 1774. — Autres semblables sur une vigne au Bussy ou en Presle, passés les 15 mai 1380, 13 février 1548/9, 29 octobre 1569, 4 février 1614, 26 février 1673, 18 août 1678, 6 novembre 1742 et 13 mars 1774. — Autres semblables sur une vigne au même climat passés les 21 juin 1443, 20 février 1464/5, 23 novembre 1530, 1552, 1574, 6 décembre; 1600, 8 avril; 1633, 4 décembre; 1643, 2 décembre; 1673, 26 février; 1742, 6 novembre; 1747, 27 avril (sentence) et 1765, 19 janvier, 1774 et plan.

G. 1464. (Liasse.)— 22 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 1 plan.

1721-1782. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Potangey. Domaine. — Vente de quatre pièces de terre sur le finage de Potangey faite par Marie, veuve de Belin Louja, à Renaud et Aube Pierre, prêtre, à Dijon (1271, février). — Acquêt par le chapitre de la chapelle ducale de deux pièces de terre sur Geliète, femme de Thibaut d'Aiserey (1285, août). — Autre par le même d'un pré appelé le pré Girard (1294, août). — Autre par la même d'une terre appartenant à Hervé Ruhenal (1294, septembre). — Autre d'un pré au pré des Rondots (1294, septembre). — Autre par le même chapitre d'un meix situé derrière le four de Potangey (1337). — Bail à cens d'un meix à Potangey au delà d'une terre audit lieu passé par le chapitre à Marcel Tupain (1337, février). — Autre d'un meix derrière le four (1337). — Autre d'un meix à Vavroilles, appelé le meix au Pierri (1343, juin). — Autre d'une terre en l'Anglie et d'un pré sur Presmond, à Potangey (1343, novembre). — Autre d'un meix à Potangey, passé à Guillaume Bouzod (1409/10, 17 janvier). — Autre d'un meix et dépendances, du côté du four de Potangey (1431/2, 8 février, 1502, 20 mai, 1554, 3 novembre, 1560, 5 juillet). — Autre d'un meix à Potangey passé à Jean Luvrard (1436, 24 novembre). — Autre d'un meix vide contenant trois ouvrées, audit lieu, passé à Jaquot Philippon (1474/5, 18 mars, 1621, 28 mai). — Procédures contre Étienne Roussotte, la dame de Bessey et Philippe Avril, pour non paiement de cens (1560-1568).— Bail à cens du meix Pernot Champagne, à Potangey, 1682, 5 septembre). — Amodiations du domaine de Potangey, passées par le chapitre les 8 février 1682, 31 mars 1691, 1700, 27 mai, 1715, 6 février, 1718, 13 avril, 1724, 15 février, 1728, 3 septembre, 1736, 25 février, 1744, 6 décembre, 1755, 6 février, 1761, 25 avril, 1773, 30 juin, ce dernier moyennant 70 mesures de froment. — Déclarations du domaine en 1715, 1724.

G. 1465. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1543-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Quemigny. Pressigny. Fief.— Vente d'un domaine en maisons, granges, jardins, terres et prés situé à Quemigny-les-Poisot, faite par Jean et Michel Ocquidan frères, auditeurs en la Chambre des Comptes à Dijon, à Gervais Chenus, marchand à Dijon, moyennant la somme de 2000 livres (1543/4, 23 janvier). — Acquêt de plusieurs pièces de terre sur ce finage, par Huguette Chenu, veuve de Jacques Boursolle, bourgeois de

Dijon (1574, 13 novembre). — Vente par décret à la Chambre des Requêtes à Marguerite Chanu, veuve de Michel Ocquidam, audiencier à la Chancellerie, des biens sis à Quemigny saisis sur les consorts Foutoillet (1579, 20 novembre). — Vente par autorité de justice devant la mairie de Dijon, du domaine de la rente de Quemigny appartenant aux mineurs Chapuis, faite à Guillaume Pamponne, teinturier à Dijon (1581, 12 octobre). — Vente de ce même domaine faite par Guillaume Pamponne, teinturier à Dijon, et Claude Pamponne, sergent royal, à Claude Guillaume, avocat au Parlement, moyennant la somme de 400 écus (1597, 28 septembre). — Vente de la seigneurie de Quemigny et Poisot, dépendant du domaine faite par les commissaires du Roi à M. Martin, avocat du Roi (1621, 26 avril). — Autre par Jean Boisselier, avocat au Parlement, à Pierre Guillaume, aussi avocat, d'une pièce de terre à Quemigny, joignant les bâtiments de celui-ci (1628, 25 avril). — Acquêt par le même de deux pièces de terre aux Arbues et les Bottes, même finage (1628, 10 septembre). — Autre par le même de terres au bas de Creteneault et de Besy sur Combridon et en Perdrisière, même finage (1628, 11 novembre). — Autre d'une terre en la Combe aux Vaches, même finage (1629, 10 décembre). — Autre par le même sur le chapitre de Saint-Denis de Nuits, de la justice haute, moyenne et basse du meix de Pressigny à Quemigny, et des rentes et censes qui en dépendent, moyennant la somme de 360 livres (1630, 9 novembre). — Autre d'une soiture de pré en Loise, même finage (1631, 27 octobre). — Échange de terres sur Quemigny entre le même et Albert Fillon, auditeur en la chambre des Comptes (1631, 27 août). — Acquêt par le même d'une terre dessus Creteneault (1631, 4 février). — Autre d'une terre au Larray La Vault, même finage (1631, 22 avril). — Autre d'un pré en Saussay (1632, 21 septembre). — Autre de terres ès Migistes (1633, 24 février). — Autre de terres en Combridon, au Biet, dessous le Four, en la Fontaine de Creteneault et aux Sarroillottes (1633, 10 février). — Autre par le même de terres en la Combe au Larron, aux Perdrisières, au bas de la Motte, en Charmoillot, aux Arbues du Crot (1634, 5 mars). — Autre de terres au noyer des Crots, au Chaignot (1634, 23 avril). — Échange de terres au même finage entre Pierre-Guillaume, substitut du procureur général et Jean Boullemier (1634, 23 avril). — Acquêt par le même d'une maison, grange et jardin audit Quemigny (1639, 27 juin). — Autre de terres devers Chambœuf (1647, 11 janvier). — Acquêt par Gabriel Guillaume, avocat, de terres sur Loise, derrière Chambœuf, en Goutte, en Lesperey et es Crais de Chaserey (1664, 11 janvier). — Autre de terres en la Vie Blanche (1666, 3 avril). — Autre par Gabriel Guillaume, receveur général des consignations et Conseil des États de Bourgogne, d'une terre au Champ des Oiseaux, finage de Quemigny (1670, 8 avril). — Acquêt par Barthelemy Guillaume, écuyer, seigneur de Pressigny, d'une terre joignant sa maison à Quemigny (1718, 27 décembre). — Vente de 6 arpents du bois communal de la Basse Boutière, faite par les habitants de Quemigny à Marie Larcher, veuve de Barthelemy Guillaume, écuyer (1738, 14 mai). — Acquêt par Henri Guillaume, écuyer, seigneur de Pressigny, et en partie de Quemigny, d'une terre au bas de la Motte (1745, 11 juillet). — Autre d'une terre aux Plains devers Chambœuf (1749, 28 septembre). — Reprise de fief de la seigneurie de Pressigny, paroisse de Quemigny, faite à la Chambre des Comptes de Dijon, par Claude Antoine Cortois Humbert, seigneur de Quincey, Charmailles, conseiller au Parlement, acquéreur de Henri Guillaume (1755, 13 mars). — Vente d'une maison à Quemigny par ledit Cortois Humbert à François Boudrot (1766, 22 juin). — Vente de la seigneurie de Pressigny, faite par Barthelemy Cortois-Humbert de Quincey, à J.-B. Gindre, avocat, fermier général de la baronnie de Castelnau en Quercy, moyennant la somme de 30,600 livres (1783, 3 août). — Lettres de ratification de cette vente (1783, octobre). — Reprise de fief de cette seigneurie par J B. Gindre, avocat (1783, 10 décembre). — Délibération des Élus des États du duché portant que l'avocat de la province au Conseil d'État sollicitera en leur nom l'obtention de lettres patentes nécessaires au chapitre de la Sainte-Chapelle pour l'acquisition du fief qu'on lui propose en remplacement de la maison de Dijon vendue à la Province (1786, 18 décembre). — Lettres patentes qui autorisent les Élus des États à acquérir un fief pour la Sainte-Chapelle (1787, mars). — Arrêt du Parlement qui, avant d'enregistrer ces lettres, ordonne qu'il sera fait une information de commodo et incommodo (1787, 15 juin). — Information (19 juillet). — Arrêt d'enregistrement de ces lettres pour l'acquisition du fief de Pressigny (1787, 2 août). — Procédure.

G. 1466. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1670-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Quemigny. Pressigny. Fief. Baux à cens. — Constitution de 46 sols 3 deniers de rente par Claude Testu, laboureur à Quemigny, au profit de Gabriel Guillaume, receveur général des consignations en Bourgogne et conseil des États (1670, 8 avril). — Autre de 3 livres 4 sols, par J. Vitu, au profit du même (1679, 6 janvier). — Cession d'une rente foncière de 9 livres, faite par Barthelemy Guillaume, écuyer, seigneur de Pressigny, à Jean Naudin, de Quemigny (1723). — Reconnaissance de cens sur les meix de Pressigny, à Quemigny, au profit du même Guillaume (1725, 4 octobre). — Obligation de 362 livres, souscrite par G. Gilbert, tisserand à Quemigny, au profit du même (1725, 24 octobre). — Bail à cens de deux pièces de terres au Poiriet, finage de Quemigny, passé par Henri Guillaume, écuyer, seigneur de Pressigny (1737, 24 mars). — Autre d'une terre au-dessus de la Motte, même finage (1737, 25 mars). — Autre semblable d'une terre en Loise (1737, 25 mars, 3 décembre). — Autre d'une terre au Simetier (1737, 25 mars). — Autre de la maison de l'ancien four banal (1737, 5 décembre). — Autre d'une terre au Larrey-de-Vaux (1737, 24 mars). — Autre d'un emplacement au village (1737, 5 décembre). — Autre passé par le même d'une terre au Bas de Montchalin, même finage (1740, 31 août). — Autre d'une terre au Fourneau blanc (1748, 29 décembre). — Autre d'une terre devers Chambœuf (1748, 29 décembre). — Autre d'une terre ès Croix, même finage (1748, 29 décembre). — Autre de terres sur le Plain de Chambœuf, au Cimetière aux Chevaux, sur le sentier d'Urcy (1750, 29 mai). — Autre de terres sur la Vie Blanche au dessus des Gouttes, en la Combe au Duc (1750, 17 décembre). — Sentence du bailliage de Nuits qui condamne les consorts Boudrot à payer les arrérages des cens dus à M. Courtois de Quincey (1772, 10 février). — Procédures (1777).

G. 1467. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1597 1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Quemigny. — Pressigny. Fief. Amodiations. Déclarations. — Amodiation du four banal par Guillaume, avocat au Parlement (1630, 14 août). — Amodiations du domaine (1635, 29 juin). — Autre par Barthélemy Guillaume, seigneur de Pressigny (1721, 10 mai) ; — par Henri Guillaume, écuyer, seigneur de Pressigny (1739, 20 mai ; 1745 1er mai, 18 juillet ; 1754, 17 janvier) ; — par Claude Cortois-Humbert, conseiller au Parlement (1756, 30 mai ; 1760, 12 janvier) ; — par le chapitre de la Sainte-Chapelle, moyennant 1200 livres par an (1788, 14 août). — Déclarations du domaine faites en 1597, 1628. — Déclarations et arpentages (1661, 1690, 1767). — Procès-verbal de visite (1760, 1768, 1788).

G. 1468. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1617-1784. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Quemigny-Pressigny, communauté, église. — Arrêt du Parlement rendu sur la requête de Claude Malpoy, avocat, acquéreur du four banal de Quemigny, portant condamnation des habitants qui avaient construit des fours dans leurs maisons (1617, 5 juillet). — Transaction entre les habitants et Gabriel Guillaume, seigneur de Pressigny et dudit Quemigny, pour le rachat de la banalité du four, moyennant une rente annuelle de 40 livres (1671, 8 novembre). Copie. — Transaction sur procès entre les habitants de Quemigny, MM. de Fourcy, Richard et Languet, seigneurs du lieu, par laquelle les habitants leur cèdent, à titre de triage, 160 arpents et demi du bois communal de Chaton (1713, 28 mai). — Rôle de la taille de Quemigny de 1722-1726. — Ordonnance de l'Intendant rendue en suite de la requête de Barthelemy Guillaume, seigneur de Pressigny, prescrivant aux habitants de Quemigny de lever une taille de 40 livres pour payer les arrérages de la rente du rachat du four banal (1725, 3 août ; 1733, 3 juin ; 1737, 9 décembre). — Autre qui ordonne de payer sur le produit de la vente des bois de la commune la somme de 416 livres, à lui due par les habitants de Quemigny (1766, 5 février). — Dossier de procédures devant l'Intendant entre les habitants et Antoine Cortois-Humbert, seigneur de Pressigny, au sujet du paiement de la rente de 40 livres sur le four banal (1774-1775-1783). — Procès-verbal dressé par Michel Leclerc, notaire à Prissey, constatant que le banc auquel a droit M. Cortois Humbert, seigneur de Pressigny, dans l'église de Quemigny, a été brisé et jeté sur le cimetière (1777, 20 avril). — Sentence du baillage de Nuits qui condamne les habitants de Quemigny à payer la somme de 360 livres pour neuf années échues depuis 1774 de la rente de 40 livres pour le rachat du four banal.

G. 1469. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1336-1778. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur. Domaine. — Amodiations des terres et prés situés sur les finages de Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur, Saint-Apollinaire et du moulin de Limprey, passés par le chapitre en février 1336, 23 février 1384/5, octobre 1538, 6 juillet 1624, 11 février 1669, 15 avril 1696, 6 avril 1705, 12 mai 1714, 27 mai 1725, 17 mars 1731, 22 février 1737, 15 juin 1743, 29 novembre 1756, 13 juillet 1760, 5 avril 1761, 13 février 1770, 30 juin 1778, 22 août 1778. — Déclarations de ce domaine en 1519, 1681, 1687, 1714, 1757, 1770.

G. 1470. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1184-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Rouvres. Domaine. Charte de Hugues III, duc de Bourgogne et comte d'Albon, qui donne à Phélisie, nourrice de son fils le dauphin, neuf setiers de froment à percevoir annuellement sur les « matroces » de Rouvres et le setier de vin qu'elle devait également tous les ans de coutume au prévôt de Dijon. Témoins la duchesse Béatrix, Hugues, chapelain, Ébrard, prévôt de Dijon, etc. (1184). — Charte du duc Eudes III qui donne aux chanoines de la chapelle dix setiers d'avoine à percevoir à Rouvres sur les hommes d'Aymon Borelli, chevalier, et ceux de Saint-Seine, pour le complément de la prébende fondée en faveur de Bernard de Rouvres, son clerc (1200). — Autre du même qui donne 10 setiers de froment à prendre sur les matroces de Rouvres en attendant de leur constituer une rente de 10 livres pour la prébende de Nicolas de Grancey (1206).— Confirmation par le même du don des setiers fait par son père en fondant sa chapelle. — Vente de six pièces de terre sur le finage de Rouvres faite par Viennet Gebert à Belin-Becon dudit lieu (1255, janvier). — Vente de 7 journaux de terre aux finages de Rouvres et de Thorey, faite par Guillaume de Bellenod, à Chenôve, au chapitre de la Sainte-Chapelle, 1384, 25 février. — Vente par Aliot Bruant de Rouvres à Gérard de Bar, chanoine, chantre de la Sainte-Chapelle, de 3 émines de blé de rente assignées sur ses biens (1391, 1er septembre). — Amodiation de trois journaux de terre à Rouvres, passée par le chapitre (1411). — Reconnaissance d'une rente de 20 sols sur une maison de Rouvres, faite au chapitre (1437, 4 mai). — Vente faite par Jean Genod, de Rouvres, au chapitre, d'une rente de 8 carteranches de froment, assignée sur ses biens audit lieu (1441, 27 octobre). — Transaction entre le chapitre et le couvent des Chartreux de Dijon, pour le paiement de la redevance de 36 carteranches de grains due par ces derniers (1506, 2 septembre). — Ratification de ce traité par les Chartreux (1507, 7 février). — Lettres du chapitre portant modération de 20 sols à 15 sols de la cense due par François Gouhault, forestier du Roi à Rouvres, pour une maison tombée en ruine (1555/6, 29 janvier).— Quittances de paiement d'une cense sur des terres en Champefrou et derrière le Vaux des Margelles, à Rouvres (1573-1574). — Bail de terres sur le finage de Rouvres et de Varanges, passé par le chapitre (1633, 14 juin). — Autre des terres et prés dépendant de la dotation de la chapelle de Bèze ou de Petot, à la Sainte-Chapelle (1646, 28 mai). — Procédures devant l'Intendant entre le chapitre et les syndics des matroces de Rouvres, au sujet de redevances sur ces matroces (1671-1672). — Reconnaissance donnée par les Chartreux de Dijon, de la redevance de 36 carteranches de grains due au chapitre (1730, 25 mars). — Procès-verbal de reconnaissance et plan des limites des dimeries de Rouvres et de Longecourt près du finage de Thorey, dressé par Pierre Fauconnay, géomètre à Rouvres (1788, 22 octobre).

G. 1471. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1347-1737. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Ruffey-les-Dijon, Seigneurie. — Acquêt par le chapitre d'une vigne aux Ouzerolles (1347, 31 août). — Baux et reconnaissances de cens sur une vigne aux Ouzerolles, finage de Ruffey, passés par le chapitre les 15 janvier 1503/4, 28 mai 1518, 14 janvier 1531, 3 février 1653, 2 novembre 1725 et 24 août 1737. — Autres semblables sur des vignes aux Lozerolles et aux Arbues passés en décembre 1480, les 20 mai 1518, 17 août 1565, 3 février 1653, 9 mai 1706 et 2 novembre 1723.— Autres semblables sur deux pièces de vigne aux Herbues de Volemin, même finage, passés les 25 avril 1526, 6 décembre 1568, et 2 novembre 1723. — Lettres de relief d'appel obtenues à la Cour des appeaux du duché par le chapitre de la Sainte-Chapelle, d'une sentence du bailli de Dijon, dans un procès avec la mairie de Dijon touchant la haute justice (1420, 24 septembre). — Arrêt d'appointement donné au Parlement dans une cause entre Pierre Tabourot, auditeur en la Chambre des Comptes, le chapitre, Jean Ravier, conseiller au Parlement et les habitants de Ruffey (1529, 12 juillet). — Amodiations de vignes en Volemin (1728, 1830). (Voir à l'article G. 1452, Terrier de Ruffey de l'an 1435.)

G. 1472. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1407-1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Saint-Apollinaire. Cens et Rentes de la chapelle des Aubriot. — Baux et reconnaissances de cens sur des terres au Poirier-Maillot et en Lin, finage de Saint-Apollinaire, passés par le chapitre les 19 février 1478/9, le 25 février 1516/7, le 6 mai 1551, le 29 janvier 1652, le 20 avril 1556, le 1er mai 1557, le 8 septembre 1576, le 17 mai 1662, le 23 mai 1769; plan. — Autres semblables de terres au Poirier-Gillet, sur la Fontaine au Pendu, même finage, passés les 2 avril 1618, 11 juin 1647, 27 décembre 1705 et 7 juin 1758. — Autres semblables sur une terre en la Voie aux Chiens, passés les 14 septembre 1448, 10 décembre 1482, 30 octobre 1542, 2 novembre 1608, 7 mars 1609 et 2 novembre 1722. — Autres semblables sur une terre aux Charmes-Saint-Fiacre, passés les 26 juillet 1471, 21 novembre 1545, 29 mai 1600, 16 janvier 1609, 7 janvier 1686 et 15 décembre 1749. — Autres semblables sur une terre aux Champs Planchotte ou Paquier d'Auprey, en Rosey, au Poirier Maillot, passés les 2 mars 1407/8, 6 mars 1445/6, 6 mai 1483, 17 novembre 1517, 12 juin 1549, 15 novembre 1608, 29 janvier 1652, 6 août 1752. Déclaration, plan. — Autres semblables sur une vigne sise sur le Pré aux Dîmes, passés les 19 novembre 1679, 10 janvier 1683, 4 mai 1720. — Autres semblables sur des terres derrière chez Bonain, devant l'église ou la Goudane, finage de Saint-Apollinaire et en la Charme, finage de Fontaine, passés le 12 novembre 1507, le 28 décembre 1538, le 21 octobre 1552, le 25 janvier 1556, le 31 décembre 1558, le 23 février 1623, le 13 mai 1623, le 25 juillet 1623, le 2 novembre 1723, le 24 avril 1724, et le 1er février 1755 au nom du couvent des Jacobins de Dijon (Voir aussi l'article 1469).

G. 1473. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin.

1307-1441. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Saulon-la-Chapelle. Domaine. Acquêts. — Vente de deux pièces de terres au Cerisier et au Geuffroit, finage de Saulon, faite à Belete, fille de Jean de Champenoit dudit lieu (1307, août). — Vente faite par Thierry de Saulon, demeurant à Langres, à Belete, sa sœur, de terres en Clailonveaul et en Champdenier, finage de Saulon (1313, novembre). — Acquêt par la même d'une terre en la Saigre Fontaine, même finage (1314, octobre). — Autre par le même d'une terre aux Arbues Tortes et aux Arbues de Terre Faichie (1315, octobre). — Acquêt pour Therriet de Saulon, de la succession d'Agnès, sa femme, à Saulon (1327, janvier). — Autres par Garnier, boucher à Dijon, de toute la succession de Richard, son fils, du corps de Guillemotte, sa femme, fille de Thurret le Champenois, à Saulon (1384, 5 janvier et 17 septembre). — Acquêt par Etienne Aubon, de Dijon, d'une partie de cette même succession (1383, 11 novembre). — Autre par Garnier, marchand à Dijon, de terres et prés en Montalant, en la Combe, aux Arbues, au Chastellot (1395, décembre). — Vente de plusieurs terres et prés, du finage de Saulon, faite par Jeannotte, fille de Guiot Plue, de Dijon, à Garnier, marchand boucher, moyennant 240 livres (1395, juillet).— Acquêt d'une terre en La Goutte, par le même (1397, 6 janvier). — Autre de terres en la Combe et au pré de Pouilly (1398, 14 mars). — Autre semblable d'une terre en Marcelot, même finage (1397/8, 25 janvier). — Autre par le même sur J. Demoingeot, pelletier à Dijon, de terres et prés au finage de Saulon (1397, 21 février). — Autre semblable par le même, sur Guiot Perrot de Ternant, pour la somme de 115 francs d'or (1397, 7 janvier). — Autre de deux meix à Saulon par le même (1397, 7 juin). — Autre d'un pré en Chercheron (1397, 4 juillet). — Autre de terres au pré Pooley, fait par le même (1400/1, 8 février). — Autre par le même de terres en Montavaut et sur la rivière, finage de Saulon-la-Chapelle (1407, 8 août). — Autre semblable d'un pré en la Goutte (1407, 31 août). — Autre d'une terre en la Fin d'Avaut (1412, 4 janvier). — Autre semblable d'une terre en la Botte (1412, juin). — Acquêt de terres dessus le Paquier au dit Saulon, fait par Regnaudot Lexartey, bourgeois de Dijon (1423, 7 septembre). — Autre d'une terre en la Benène, même finage, par le même (1433, 23 mai). — Autre semblable d'une terre aux Longs Champs (1433, 22 décembre). — Ratification par Amiote, veuve de feu Garnier, marchand, remariée à Regnaudot Lexartey, du règlement de la succession dudit Garnier entre elle et les enfants nés de ce premier mariage (1434, 1er juillet). — Acte passé devant Pierre Berbis, maïeur de Dijon, de l'acte d'émancipation de Philibert Lexartey, fils de Regnaudon Lexartey et d'Amiote, sa femme (1434, 15 octobre). — Donation faite par ladite Amiote à Philibert, son fils, aspirant à la prêtrise, d'une vigne au finage de Dijon et d'un meix, maison, terres et prés à Saulon-la-Chapelle (1434, 4 novembre). — Acquêt d'une terre en la Fin d'Aval, même finage, par Regnaudot Lexartey (1435, 25 mai). — Autre ès Longs Champs (1438, février). — Acquêt par le chapitre de la Sainte-Chapelle de terres au prey au Burot et Fauchié, finage de Saulon (1438, 11 mars). — Autre de six pièces de terre, même finage, par Philibert Lexartey, bachelier en arts et en décret (1438, 20 avril). — Autre par le même d'un pré en la Motte des Marrons, même finage (1438, 10 mai). — Autre semblable d'une terre en la Fin de Lavaul (1438, 17 décembre).

G. 1474. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1441-1629. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Domaine. Acquêts. Acquêt d'une vigne en Bussy, finage de Dijon, par Richard d'Essoyes, bourgeois de cette ville (1442, 12 mars). — Traité passé entre Amiote, veuve de Garnier, marchande, remariée à Regnaudot Lexartey, bourgeois de Dijon, Antoine Garnier, fils du 1er mariage, et Philibert Lexartey, enfant du second, pour le règlement du douaire de ladite Amiote et le partage de biens entre ses enfants (1441, 27 juin). Au dos de ces lettres, mention qu'elles ont été annulées par suite d'acquisitions faites à Saulon par Philibert Lexartey. — Contrat de mariage d'Antoine Marchand, fils de feu Garnier Marchand, et d'Amiote, fille de Thiébaut Liégeard, clerc à Dijon (1453, 12 septembre). — Testament dudit Antoine Marchand en faveur de Philibert Lexartey, son frère utérin, et Amiote Liégeard, sa femme (1455, 26 mai). — Inventaire après décès du dit Antoine Marchand, décédé dans sa maison, rue de la Poulaillerie (1455, 6 juin). — Sentence d'appointement rendue au bailliage de Dijon entre les frères Urbale, Jean Arpenteur, leur frère utérin, Thiébaut Liégeard, procureur, tant en son nom qu'en celui d'Amiotte, sa fille, veuve d'Antoine Marchand et Philibert Lexartey, chanoine de la Sainte-Chapelle, au sujet de la succession dudit Antoine (1456, 24 avril). — Acquêt d'un pré aux Escarpeux, finage de Saulon-la-Chapelle, par Mongin Rougeaut, chorial de la chapelle ducale (1467/8, 14 avril). — Dotation de tutelle de Guillelmine, fille mineure de feu Perrenet Petit, couturier à Dijon, et de Jeannotte, sa veuve (1470, 16 mars). — Inventaire des biens délaissés par ledit Petit (1470, 17 mars). — Vente faite par les gouverneurs et maître de l'hôpital de Beaune, fondé par le chancelier Nicolas Rolin, à Philibert Lexartey, chanoine de la Sainte-Chapelle, des meix, maisons, grange, prés, terres, censes, rentes et autres héritages situés à Saulon-la-Chapelle, qu'ils avaient acquis des héritiers de Antoine Marchand, vente faite moyennant la somme de 200 livres (1481, 20 novembre. — Extrait délivré par la chancellerie du duché du testament d'Antoine, marchand, qui institue Philibert Lexartey, son frère utérin, son héritier universel (1483, 22 mars). — Mandement de sauvegarde des biens acquis par lui à Saulon, obtenu du bailliage de Dijon, par Philibert Lexartey (1481, 13 septembre). — Procès-verbal de prise de possession de ces biens (1482, 10 avril). — Procès-verbal d'exécution du même jour. — Transaction conclue entre Philibert Lexartey, chanoine de la Sainte-Chapelle, et les tuteurs de Thiébaut d'Essoyes, neveu d'Amiote Liégeard, femme d'Antoine Marchand, par laquelle ce dernier cède audit Philibert le quart d'une maison, rue Saint-Jean, la vigne de Billetourte, au finage de Dijon, et le domaine d'Aiserey, moyennant le paiement d'une somme de 10 francs, reste d'une créance du chapitre sur Thiébaut Liégeard, frère d'Amiote, et 8 gros de cens sur une vigne, à Larrey (1484, 18 juin). — Acquêt d'un meix, à Saulon-la-Chapelle, devant le moulin, fait par Philibert Lexartey (1484, 25 août). — Acquêt par le même, sur Jean Moisson l'aîné, du meix de Jean Poilley, audit Saulon (1485, 16 mars). — Lettres de Philibert Lexartey, chanoine de la Sainte-Chapelle et conseiller au Parlement, qui donne 22 livres tournois de rente pour la fondation d'anniversaires et de services religieux (1487, 8 juin). — Mémoire judiciaire dans une cause au bailliage de Dijon, entre Philibert Lexartey, Isabelle Duchet, veuve de Jean Moisson l'ancien, demeurant à Chambolle, Jean et Hélie Moisson, ses enfants, au sujet des arrérages de la rente d'une émine due par ledit Jean (1488). — Fondation par le même Lexartey, à la Sainte-Chapelle, de deux anniversaires et de deux stations aux églises Saint-Jean et Saint-Philibert, pour lesquels il donne la somme de 260 livres (1490, 16 février). — Autre par le même d'une messe quotidienne de Requiem à la Sainte-Chapelle, dont il règle le service et l'assigne sur une rente annuelle de 30 l. 8 s. 4 d. par an et sur tous les biens et héritages quelconques qui lui appartiennent, sur le finage de Saulon-la-Chapelle, à J. Moisson ; plus une rente de 24 livres due par Hugues Paigeot, libraire à Dijon (1497, 22 avril). — Acte de prise de possession du domaine de Saulon, par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1497, 24 août). — Quittance générale donnée par le chapitre aux héritiers de Philibert Lexartey, de toutes les sommes dont il pouvait être redevable à raison des fonctions de receveur qu'il avait remplies (1499, 13 juillet). — Inventaire des titres relatifs aux fondations de Philibert Lexartey (1511, 2 juin). — Procès-verbal d'exécution d'une sentence des Requêtes du Palais, du 25 juillet 1557, qui maintient le chapitre en possession d'une pièce de terre, au long de la rue Moreau, finage de Saulon-la-Chapelle (1558, 25 juillet). Arrêt. — Vente faite par le chapitre, à François Tarsel, d'un meix et maison en la rue Basse, à Saulon (1629, 1er mai).

G. 1475. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1189-1750. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Saulon-la-Chapelle. Domaine. Baux à cens. Copie de la charte de Hugues III, duc de Bourgogne et comte d'Albon, qui, pour fonder un anniversaire dans l'église de Saint-Denis de Vergy, et indemniser ce chapitre des dommages qu'il lui a causés, lui donne une rente de 15 setiers d'avoine, à Saulon-la-Chapelle et une famille à Beaune (1189). — Bail à cens d'une pièce de terre, près du moulin du Saulce, à Saulon-la-Chapelle, passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1426/7, février). — Reconnaissance et déclaration des héritages situés sur le finage de Saulon, appartenant à Étienne Jouffroy, marchand, à Dijon, mari de Jeannotte, fille de feu Perrot Bouchey de Saulon (1458, 26 janvier). — Bail à cens d'un meix et maison, rue des Moulins, à Saulon, passé par le chapitre (1450, 2 juillet). — Autre d'un meix sis derrière le four aux Boiseaux, même finage (1480, 5 août, 1484, 28 mars). — Autre d'un pré, au pré Boujon, même finage (1492, 31 octobre). — Pièces relatives à la redevance de deux émines d'avoine, sur Saulon, versées tous les ans par le chapitre de la Sainte-Chapelle à celui de Saint-Denis de Nuits (1509-1750). — Baux et reconnaissances de cens sur les terres du domaine de M. Bouchin de Grandmont, à Saulon (1509, 3 février, 17 novembre). — Déclarations et procédures de 1633 à 1679. — Autres d'un meix et maison, sis en la grande rue de Saulon, passés par le chapitre les 9 janvier 1545, 2 juillet 1605, 28 février 1620, 7 mai 1672, 5 août 1711, 5 octobre 1737. — Procès-verbal de délivrance aux sieurs Blondeau, des héritages sis au finage de Saulon, censables envers la chapelle de Sainte-Croix à la Sainte-Chapelle (1584, 6 mai).

G. 1476. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1605-1628. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Saulon-la-Chapelle. — Grosse du décret fait aux Requêtes du Palais, à requête d'Étienne Arviset, secrétaire du Roi, sur les héritages des sieurs Blondeau, à Saulon, et de la délivrance qui en a été faite à Claude Morel, avocat au Parlement (1605). — Dossier d'un procès intenté par le chapitre de la Sainte-Chapelle audit Claude Morel pour refus de paiement de cens assignés sur ces héritages (1607, 1628).

G. 1477. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 1 plan.

1437-1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Saulon-la-Chapelle. Domaine. Amodiations et pièces diverses. — Amodiations du pré de Longoye ou Burot, au finage de Saulon, passée par le chapitre de la Sainte-Chapelle (1437/8, 11 mars). — Autre de la succession de P. Lexartey, à Saulon (1497, 1er août). — Autre du domaine, appelé La Petite Rente, à Saulon (1518, 9 avril). — Autre de celui appelé la Grande Rente (1520, 23 mars). — Amodiations du domaine et de

Barges, faites par le chapitre les 11 avril 1663, 14 avril 1694, 9 mai 1695, 17 mai 1701, 31 mars 1703, 5 août 1711, 2 avril 1712, 14 mai 1718, 13 août 1723, 11 janvier 1733, 11 mars 1741, 27 janvier 1750, 7 mars 1751, 17 mars 1759, 11 janvier 1776, 4 janvier 1777, 6 février 1786. — Procès-verbal de délimitation des dimeries de Rouvres et Bretenières et de celle de Layer et Saulon (1789). — Sentence du bailliage qui défend de passer au travers des prés de la Sainte-Chapelle, à Saulon (1558, 11 mai).

G. 1478. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Saulon-la-Chapelle. Domaine. — Plan et procès-verbal d'arpentage de la pièce de la Grande Corvée sur le finage de Layer, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, levé par Pierre Fauconney, arpenteur à Rouvres.

G. 1479. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1484-1784. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Acquêts. Procès-verbal dressé par Étienne Berbisey, lieutenant en la chancellerie du duché, duquel il résulte que décret ayant été interposé à la requête du chapitre de la Sainte-Chapelle, sur la seigneurie de Savouges, appartenant à Charles de Saulx, seigneur de Prissey, pour le paiement d'une somme de 72 livres, provenant des arrérages d'une rente de 12 livres assignée sur cette terre, elle fut délivrée le 6 décembre 1481 à Jean Courtot pour la somme de 84 francs ; que Jean de Saulx, seigneur du Meix et Antoinette Pot, veuve de Charles de Saulx, femme de Charles de Bauffremont, seigneur de Sombernon, ayant formé opposition à la délivrance, ils furent déboutés de leur demande et le chapitre maintenu dans le droit de prélever sur le prix de la vente la somme de 78 livres et les arrérages échus durant le procès (1483, 18 avril). — Au dos du procès-verbal, acte de rétrocession de la seigneurie faite au chapitre par Jean Courtot, moyennant la somme de 100 livres (1484, 5 juin). — Mandement obtenu par Jean Courtot pour être mis en possession de la terre (1484, 20 mai). — Procès-verbal de cette prise de possession (1484, juin). — Procès-verbal de la prise de possession par le chapitre cessionnaire de Jean Courtot (1481, 24 août). — Déclaration, procuration, quittances. — Rétrocession faite par la Chartreuse de Dijon, au chapitre de la Sainte-Chapelle, d'une pièce de terre en Boutteney, sise au finage de Savouges dans la directe de celui-ci (1610, 14 juin). — Délivrance par décret au chapitre de la Sainte-Chapelle des biens de Jacques Visain, situés à Savouges, saisis à requête de Guillaume Berbisey, lieutenant au bailliage de Dijon, pour le paiement d'une somme de 24 livres des arrérages d'une rente de 10 livres, les dits biens consistant en maisons, grange, meix, étableries, jardin, verger audit Savouges (1629, 17 octobre). — Acte par lequel les habitants de Savouges cèdent au chapitre trois journaux du bois communal dit le Paquier au Bardeau, en échange de trois journaux de terre en bois dit à la Vigne et l'acquittement des cens dus par les habitants depuis 29 ans (1675, 28 décembre). — Débats devant l'intendant de Bourgogne entre le partisan, le chapitre et les habitants pour le paiement des droits de lods de cet échange (1675-1707). — Acquêt par le chapitre, sur Pierre Quillardet, marchand à Ouges, d'un meix, maison, grange et terres, audit Savouges, moyennant la somme de 8000 livres (1784, 28 août). — Lettres patentes du roi Louis XVI qui autorisent cette acquisition (1784, janvier). — Procès-verbaux de visite des 17 septembre 1783 et 12 juin 1786.

G. 1480. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1503-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Baux et reconnaissances de cens. Bail à cens du meix du Charnier, situé à Savouges, passé par le chapitre à Simonnot Chapusot (1504, 26 janvier). — Baux et reconnaissances de cens du meix des meix et de ses dépendances, au dit lieu, passés par le chapitre, les 21 janvier 1519, le 16 juin 1655, le 24 mars 1669, le 16 janvier 1690, le 30 octobre 1750 et le 14 septembre 1767. — Autres du meix du bois de la Cour, audit Savouges, passés les 18 février 1530, 9 juillet 1535. — Autres semblables du meix d'Enguerrand Foiseaul passés les 4 février 1536, 30 mai 1558, 6 octobre 1608, 13 février 1722, 11 décembre 1759, 29 novembre 1777. — Vente d'un meix et maison, en la rue près de l'église, à Savouges, faite à Claude Avril, meix censable à la Sainte-Chapelle (1586, 2 mai). — Procédures contre les chartreux de Dijon, coseigneurs avec le chapitre du lieu de Savouges et plusieurs particuliers, pour le paiement des cens (1614-1619). — Baux et reconnaissances de cens sur un meix en la rue de Savouges, passés les 12 novembre 1628, 30 octobre 1750. — Procédures aux requêtes du Palais contre les détenteurs (1668, 1672, 1674, 1678). — Reconnaissance de cens sur des terres en Champeaux, au Poirier, aux Charton, au Buisson-Rondot, en Bersoulier, en Bonne-Fontaine et quatre soitures et aux meix (1655, 5 juin). — Dossier d'un procès aux Requêtes du Palais, entre le chapitre et les Chartreux de Dijon, au sujet de l'augmentation d'un cens sur des héritages placés dans leur directe (1695-1697). — Reconnaissance de cens sur un petit meix, planté d'arbres, grande rue de Savouges (1668, 2 avril). — Autre sur des terres, en la Mange, même finage, passés par le chapitre, le 6 janvier 1669, le 30 mars 1669, le 10 août 1755, le 28 janvier, le 12 septembre 1767, le 17 janvier

1770. — Autres semblables, sur des terres au Tertre, même finage (1673, 2 mars 1733, 2 novembre 1767, 12 septembre). — Autre sur une terre en Bec Jaune, même finage (1767, 12 septembre). — Autre sur un meix emplanté d'arbres, où il y a trois maisons (1750, 30 octobre). — Autre sur une terre en la corvée des Grands Arrêts (1767, 12 septembre). — Autre sur le meix Choffin et ses dépendances au dit Savouges (1742, 31 juillet, 1767, 12 septembre). — Autre d'un meix au dit lieu, possédé par Claude Bergeret (1767, 12 septembre). — Comptes et manuels informes des censes et rentes de Savouges (1670-1733).

G. 1481. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1330-1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Justice. Droits seigneuriaux. Communauté. Église. Transaction passée entre Roger de Chavigny, damoiseau, seigneur en partie de Savouges, Guiotte de Chatonnay, dame en partie dudit lieu et les habitants de Savouges, par laquelle ces derniers s'engagent à payer une redevance de 12 deniers et une carteranche d'avoine par journal de terre et 2 sols 6 deniers par soiture de pré, sauf la justice, les corvées, gélines et autres droits (1330 octobre, copie). — Déclaration de la seigneurie de Savouges, appartenant aux Chartreux de Dijon et à Charles de Saulx, extraite d'une lettre d'amortissement, délivrée par la Chambre des comptes (1489/90, 9 janvier). — Sentence du bailliage de Dijon, qui condamne le juge des Chartreux à Savouges, pour usurpation des droits de justice du chapitre de la Sainte-Chapelle, dans les bois des Grands Issards et sur la déclaration des habitants, le maintient en tous les lieux communs dans les mêmes droits que les Chartreux, audit Savouges (1489, 16 décembre). — Mandement de nouvelleté, obtenu au bailliage de Dijon, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, contre l'abbaye de Cîteaux, au sujet de leurs droits de justice respectifs, sur le pré de Prelot, entre Savouges et Iseurre (1515, 28 juillet). — Exploit d'assignation, 15 juillet, enquête, 15 juillet, sentence arbitrale contenant le bornage dudit pré et la délimitation des parties de ce pré, à chacune des deux parties (1518, 18 mai). — Vente faite par les habitants de Savouges, à Claude Berbis, veuve de François Carrey, seigneur de Châteaurenaud, de 8 livres de rente au capital de 106 livres (1563, 2 juillet). — Autre faite à la même d'une rente de 7 l. 10 sols, au capital de 100 livres (1563, 23 septembre). — Vente de quatre journaux de communaux au Buisson Rondot, faite par les mêmes à Jean d'Éguilly, écuyer, pour la somme de 50 livres (1572/3, 4 mars). — Autre de 4 soitures de pré, faite par les mêmes, à Jean Terrion, du moulin des Étangs (1593, 22 mai). — Autre de 25 livres de rente au capital de 300 livres, faite par les mêmes à Catherine Duvigny, veuve de Claude Vilain, marchand à Dijon (1593, 4 août). — Arrêt du Parlement qui, nonobstant une sentence du juge de l'abbaye de Cîteaux, maintient les habitants de Savouges en possession du droit de faire champoyer leur bétail par droit de parcours, sur tout le territoire de Cîteaux, suivant les limites exprimées dans l'arrêt (1564, 14 août). — Bail à cens passé par les habitants de Savouges, à Claude Prenet dudit lieu, de trois journaux du bois de la Vigne, moyennant une somme de 25 livres et un cens annuel de 2 s. 6 d. au profit de la fabrique (1567, 7 janvier). — Autre de ces trois journaux, passé par Guillaume Berbisey, lieutenant au bailliage, à Jacques Visin dudit Savouges (1612, 12 février). — Transaction sur procès, entre les Chartreux de Dijon et Grégoire Brunot, maire de Villebichot, au sujet du cens emphytéotique de 10 sols par eux prétendu sur quatre soitures de pré, en Chercheron, vendues par les habitants de Savouges, audit Brunot, appelées en garantie à cause de ce cens attribué à la fabrique, tandis que les Chartreux soutenaient que ces prés étant situés dans leur directe, étaient censables envers eux de 2 s. 6 d. par soiture. Par ce traité, les habitants se départent de leurs prétentions et consentent à ce que ledit Brunot paie annuellement aux Chartreux ce cens de 10 sols (1610, 23 novembre). — Procès-verbal dressé en la Chambre des comptes de Dijon, en vertu d'un arrêt du Conseil, de l'égandillage de la mesure de Saint-Louis avec celle de Dijon, duquel il résulte que la mesure de Saint-Louis pour le froment est plus petite que celle d'avoine, que l'émine de froment à cette mesure est de 16 mesures, lesquelles ne font que 11 mesures, 1/4 et un 6ᵉ râclées à la mesure ancienne de Dijon ; que cette dernière mesure contient 16 pintes combles à la pinte destinée à mesurer les légumes et que la mesure de Saint-Louis pour le froment ne contient que 11 pintes un 1/4 et un 6ᵉ à la même pinte ; que l'émine d'avoine à la mesure de Saint-Louis est également composée de 16 mesures, lesquelles, comparées à celle de Dijon, en font 16 3/4 et un 6ᵉ, conséquemment que cette émine est plus considérable que celle de Dijon de 3/4 et un 6ᵉ, et que la mesure de Saint-Louis pour l'avoine contient 16 pintes 3/4 et un 16ᵉ de pinte combles de celles de Dijon (1602, octobre, novembre). — Procès-verbal dressé par Haguenier, notaire, de l'égandillage de la mesure de Saint-Louis, dressé en exécution de la sentence des Requêtes du Palais du 21 avril 1685, et de sa comparaison avec la mesure de Dijon (1687, 21 janvier). — Extrait du terrier de la seigneurie de Savouges, appartenant aux Chartreux, contenant la déclaration des droits d'usage des habitants (1606). — Procédures devant les Requêtes du Palais, entre le chapitre et Denis Le Quenistret, avocat à Dijon, au sujet des redevances sur des héritages acquis à Savouges (1630-1642). — Devis des ouvrages à faire au presbytère de Savouges (1777).

G. 1482. (Liasse.)— 8 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier ; 5 plans.

1556-1783. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Amodiations. Déclarations, visites. Bois. Arpentages. Extrait du terrier de la seigneurie de Savouges, appartenant aux Chartreux, en ce qui concerne les redevances dues par les habitants (1556). — Procès-verbal de reconnaissance des limites des finages de Savouges et de Corcelles, dressé par Guy Pariset, notaire à Dijon, et accompagné de sa tibériade, levée par le même (1623, 5 décembre). — Délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle, rendue par la requête du procureur fiscal de Savouges, qui ordonne l'arpentage général du territoire (1670, 2 mai). — Proclamats, nominations de prud'hommes, etc. (1670). — Procès-verbal de reconnaissance des limites des finages de Savouges, Épernay et Broindon (1689, 9 mai). — Procès-verbaux de ventes des coupes des bois du chapitre et d'arpentage de ces coupes en 1669, 1672, 1680, 1683, 1687, 1694, 1705, 1734, 1740, 1767. — Procès-verbal d'arpentage et plan du Pré de l'Eau, sur Savouges, levé par Bernard Gambu (1735, 7 juillet). — État de la seigneurie de Savouges, appartenant aux Chartreux (s. d., vers 1750). — Amodiations des revenus de la terre de Savouges, passées par le chapitre les 3 juin 1616, 8 mars 1693, 8 mars 1699, 6 mars 1711, 29 décembre 1719, 24 juin 1721, 13 décembre 1728, 21 janvier 1730, 15 novembre 1738, 3 avril 1748, 20 février 1751, 23 septembre 1753, 25 août 1757, 29 juin 1763, 24 mars 1772, ce dernier moyennant 8 émines de froment et 3 d'avoine. — Visites et déclarations des héritages dépendant du chapitre de la Sainte-Chapelle (1655-1767). — Déclarations particulières d'héritages audit Savouges (1599-1717). — Devis et plans pour la reconstruction de la maison du chapitre, à Savouges (1783). — Procès-verbal dressé par Claude Roger, bourgeois de Dijon, et Cl. Lamare, commissaire à terrier, de la reconnaissance des lignes séparatives des finages de Savouges et d'Épernay (1780, 9, 10 mai).

G. 1483. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier. reliure en parchemin.

1670, 19 mai — 1673, 26 mai. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Procès-verbal d'arpentage de la terre et seigneurie de Savouges, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, dressé par ordre du chapitre (voir l'article précédent) par Jean Chavardin, arpenteur juré à Dijon. — Procès-verbal d'affirmation de cet arpentage.

G. 1484. Registre. — In-folio, 57 feuillets, papier cartonné.

1670, 19 mai. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Copies sans date du procès-verbal précédent (XVIIIe siècle).

G. 1485. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier ; cartonné.

S. d. (vers 1670). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Tibériades ou plans figurés de différentes pièces de terres dépendant du domaine du chapitre, levés par Chavardin, arpenteur.

G. 1486. (Plan.) — Une feuille, papier, collée sur toile.

S. d. (vers 1670). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Plan géométral de plusieurs pièces de terre appartenant au chapitre, levé par Chavardin.

G. 1487. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier ; cartonné.

1763. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Procès-verbal dressé par Mairot, commissaire à terrier, de la nouvelle reconnaissance et de l'arpentage des meix, terres, prés du domaine de Savouges, appartenant au chapitre. A la suite : État dressé par Chavardin de ceux qui possèdent des héritages à Savouges, censables envers le chapitre (s. d. vers 1670).

G. 1488. (Plan.) — Une feuille papier en rouleau.

1763. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Plan géométral d'une portion du finage de Savouges, situé dans la directe du chapitre de la Sainte-Chapelle, seigneur en partie dudit lieu, levé par Mairot, arpenteur, commissaire à terrier et professeur de mathématiques à Dijon.

G. 1489. (Registre) — In-folio, 231 feuillets, papier ; reliure en basane.

1556. — DIJON. Chapitre de la Saint-Chapelle. — Savouges. Seigneurie. Terrier de la seigneurie de Savouges, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, reçu par Philibert Chenelon, notaire à Dijon. — Fol. 5. Lettres à terrier délivrées par la chancellerie du duché, le 10 septembre 1556. Attache du bailliage du même jour. — Fol. 12, 86. Déclaration des droits seigneuriaux, haute justice sur toute la partie du territoire appartenant au chapitre et sur leurs hommes résidant dans cette dépendance de la Chartreuse de Dijon. Les hauts chemins dépendent de la justice commune. Institution d'officiers, bouchure des héritages, défense des prés, délits ruraux, corvées de charrue, redevance de 12 deniers par journal de terre et de 2 s. 6 d. par soiture de pré ; géline de coutume et cens de 12 deniers par feu, égandillage des mesures, amende du sang versé, défauts, ajournements, saisies, déclaration des bois et paquiers communs au chapitre, aux Chartreux et aux habitants; interdiction de vente de bois aux habitants. — Fol. 22. Sentence du bailliage de Dijon, prononçant cette interdiction (1555, 18 mai). — Fol. 25. Déclaration du domaine seigneurial. — Fol. 28. Déclaration des héritages situés dans la justice de la Sainte-Chapelle. — Fol. 44. Déclaration des héritages appartenant au chapitre. — Fol. 103. Limitation du finage de Savouges. — Fol. 124. Autre déclaration des terres et prés du domaine. — Fol. 153. Reconnaissances des tenementiers du chapitre.

G. 1490. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1332-1764. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Talant, Cens et Rentes. Testament de Marguerite, fille de feu Thierry-Baudouin, bourgeois de Dijon, qui fonde en l'église de la Sainte-Chapelle une chapellenie pour une messe hebdomadaire et assigne pour son entretien une vigne aux Araudit, finage de Talant (1332, mars). — Baux à cens de cette vigne, passés par le chapitre les 19 mai 1370, 6 avril 1407, 8 février 1409, 17 mars 1409, 16 janvier 1424, 25 mai 1431. — Baux et reconnaissances de cens d'une pièce de vigne ès Epotières, finage de Talant, passés en novembre 1339, les 16 mars 1393, décembre 1399, le 26 novembre 1528, le 15 février 1541, le 12 avril 1545, le 4 juillet 1674, 9 mars 1704, le 29 octobre 1704, le 30 juillet 1730, le 13 février 1754, le 29 juillet 1764. — Constitution d'une rente de 6 fr. d'or faite par Jean Fouet et Etiennette, sa femme, au profit du chapitre de la Sainte-Chapelle et assignée sur des vignes derrière la Maladière de Talant, derrière le clos du Duc, en Effaisolles, en Montoillot, en Champclux, finage de Talant, une vigne en Montlangin, finage de Fontaine, et une autre au Mont-Chapet, finage de Dijon (1378, 7 décembre). — Baux et reconnaissances de cens sur une vigne en Montoillot, passés les 5 décembre 1429, 15 mai 1461, 7 mars 1472, 9 décembre 1545, 5 février 1584, 4 avril, 17, 1214 novembre 1768. — Baux et reconnaissances de cens, sur des vignes en Comberoye et aux Araudes, finage de Talant, des 25 mars 1415, 1er février 1426, 3 décembre 1438, 5 novembre 1612, 18 décembre 1616, 24 novembre 1626, 6 janvier 1667, 27 décembre 1682, 20 décembre 1688, 13 janvier 1696, 29 octobre 1715. — Autres semblables sur une vigne en la Mare aux Araudes, même finage, passés par le chapitre les 5 décembre 1417, 10 octobre 1425, octobre 1432, 5 octobre 1438, 11 décembre 1491, 14 mai 1507, 21 décembre 1624, 23 mars 1628, 28 février 1646, 30 mai 1666, 2 novembre 1723, 15 janvier, 24 mars 1724, 11 août 1728.

G. 1491. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 18 plans.

1274-1787. DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Thorey-lez-Époisses. La Grange-du-Bois. Domaine. Vente faite par Henri, fils de Milon de Thorey et Émenjarde, sa femme, au chapitre de la chapelle du duc à Dijon, d'une rente de cinq émines de grains, assignées sur des pièces de terres près du village de Thorey et pour le prix de 60 livres dijonnaises, (1274, octobre). — Lettre de Jean dit Berthelons, de Rouvres, prêtre, qui cède, mais en son réservant l'usufruit pendant sa vie au chapitre de la chapelle ducale, une terre en Mont, au finage de Thorey qui était au nombre de celles grevées de la redevance des cinq émines (1282, avril). — Bail à cens de 7 pièces de terres sur le finage de Thorey passé par le chapitre à Marie d'Épernay, damoiselle, fille de feu Hugonin d'Ouges, damoiseau (1309). — Traité entre Eudes IV, duc de Bourgogne, et Érard de Noyers, chevalier, par lequel ce dernier engage au duc, pour le mantissement d'une somme de 1500 livres de petits tournois, sa maison forte de Maisey-sur-Ource, 150 livrées de terre sur le finage, tous ses droits sur cette terre et moyennant que le duc lui cède sa grange des Yssarts vers Rouvres, avec toutes ses dépendances (1331, décembre). — Vente faite au chapitre de la chapelle ducale, par Richard de Mailly, chevalier, Étienne, son fils, Marguerite de Maisey, sa femme, fille de Jean de Maisey, chevalier, de la grange dite du Bois, autrement des Yssarts qui fut jadis du duc de Bourgogne, assise près de Thorey, avec l'Aige Michalet, les jardin, finage, terres, corvées, prés, pâquiers, pâturages, terreaux, bois, usages, pourpris et dépendances, le tout moyennant la somme de 400 livres tournois (1372, 22 mai). — Mémoire envoyé par le chapitre à Aymé de Vezon, son procureur, au Parlement de Paris, touchant le procès avec les héritiers de Jean de Bèze, au sujet de l'usurpation de terres dépendant de la grange du Bois (1399). — Arrêt de ce parlement qui renvoie la cause, sauf approbation de l'accord entre les parties qui doit intervenir (1394). — Acquêt par le chapitre d'une terre en la grange du Bois, finage de Rouvres (1462/3, 18 mars). — Amodiations de la grange du Bois, passées par le chapitre les 26 février 1462, 18 juin 1519, 1530, 8 avril, 1646, 17 novembre, 1743, 16 février, 1751, 13 février, 1760, 9 avril, 1775, 24 mars. — Procès-verbal d'arpentage des bois et terres du domaine de la grange du Bois, dressé par Royhier, arpenteur juré de la ville de Dijon (1643, 14 juin). — Transaction entre le chapitre, Anne Arviset, veuve de Jacques Valon, président au Trésor, et Marie Arviset, veuve de Nicolas Valon, conseiller au Parlement, au sujet d'une charrière, depuis le Bois d'Entrerosier jusqu'au grand chemin de Saint-Jean-de-Losne (1675, 31 janvier). — Procès-verbal de plantation de bornes entre les bois de la châtellenie royale de Rouvres, les riverains et notamment le chapitre de la Sainte-Chapelle pour le Bois le Duc (1669, 21 juin). — Procès-verbaux de règlements de coupes, de poursuites de délits forestiers, de visites, de reconnaissances, de martelages, d'arpentages, de récolement de coupes, de plans (1631-1781). — Procès-verbal de plantation de bornes entre les finages de Saulon, appartenant au chapitre d'Autun et celui de Thorey ou de La Grange du Bois au chapitre de la Sainte-Chapelle (1787, 20 octobre).

G. 1492. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1643. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Thorey. La Grange du Bois. Plan de la masse du bois de La Grange du Bois, appartenant au chapitre, levé par Jean Royhier, arpenteur juré de la ville de Dijon, pour être joint à son procès-verbal d'arpentage en date du 14 juin 1643, inséré à l'article précédent.

G. 1493. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1643. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Thorey. La Grange du Bois. Plan détaillé du même bois, levé par le même à l'appui du procès-verbal précité.

G. 1494. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1643. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Thorey. La Grange du Bois. Copie sans date du plan précédent.

G. 1495. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1717. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Thorey. La Grange du Bois. Minute non signée du plan d'aménagement de ce bois par N... arpenteur juré du Roi en la maîtrise de Dijon.

G. 1496. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1744. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Thorey. La Grange du Bois. Minute non signée d'un nouveau plan d'aménagement de ce bois, levé par N..., arpenteur juré du Roi, en la maîtrise de Dijon en exécution, des ordres du grand maître des eaux et forêts, du 20 septembre 1743.

G. 1497. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1405-1782 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Val-de-Suzon. Seigneurie. Acquêts. Baux. — Vente faite par Alexandre de Blaisy, écuyer, à Aglantine, veuve de Perrenot Poinceot de Saint-Seine et à Guillaume Poinceot, écuyer, son fils, de la terre du Val-de-Suzon, moyennant la somme de 200 francs d'or (1405, 12 novembre). — Ratification de cette vente, par Alexandre de Blaisy, seigneur de Blaisy et de Seigny en partie, et de la vente faite audit Poinceot de 10 livres de rente assignée sur la terre de Chevannay, pour la somme de 100 francs, laquelle rente de 10 livres ledit Poinceot a remise moyennant la renonciation dudit Alexandre à la faculté de rachat qu'il s'était réservée (1405, 18 mai). — Cession faite par Guiot de Montot, écuyer, seigneur du Val-de-Suzon, à Jeannotte, sa femme, auparavant veuve de Jean de Chassigny, seigneur de Verrey-sous-Drée, pour lui tenir lieu des 300 livres d'or provenant de sa constitution dotale, de la portion de la seigneurie du Val-de-Suzon qui lui appartient sous la condition du retour à ses hoirs en par eux remboursant cette somme de 300 livres (1413, 24 juillet). — Vente de plusieurs pièces de pré et de terres au finage du Val-de-Suzon, faite au chapitre de la chapelle ducale, par Jeannotte La Journée, veuve de Guiot de Montot, pour la somme de 48 livres (1429, 22 novembre). — Acquêt du pré Berthier, même finage, par le chapitre, sur J. Paugeot (1429, 31 décembre). — Autre de deux prés en la prairie du Val-de-Suzon, par le même (1430/1, 26 mars). — Donation faite par Jeanne La Journée, veuve de Guiot de Montot, écuyer, remariée à Étienne de Hommes, à Jean Le Clerc du Val-de-Suzon, d'un meix, maison, terres et prés, audit finage, sous la condition qu'il se reconnaîtra son homme et de payer les mêmes redevances que les autres habitants (1437, 24 juillet). — Donation faite par la même au chapitre de la chapelle ducale, de toute la terre du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy, ensemble d'une rente de 100 sols à elle due par les hoirs d'Odot de Crecey et affectée sur la terre de Crecey, à la charge par le chapitre de célébrer 100 messes le jour de son décès, de faire placer une tombe sculptée à ses armes sur sa sépulture dans la chapelle de l'hôpital, de fournir son luminaire ; de la tenir quitte de la rente de 6 livres qu'elle doit au chapitre, de lui laisser l'usufruit de ses biens et de lui payer une pension de 20 livres (1437, 26 juillet). — Acte de la prise de possession de ces biens, faite par Robert de Saulx, doyen de la Sainte-Chapelle au mois d'août 1437, après la mort de ladite Jeanne. — Vente faite par Guillaume Poinceot, de Saint-Seine, écuyer, audit chapitre, de toute sa terre du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy, pour la somme de 350 livres (1438, 14 septembre). — Quittance de la somme de 100 livres, restant des 350 livres donnée au chapitre par ledit Poinceot (1438, 14 décembre). — Vente du pré du Gour, au Val-de-Suzon, faite par Demongeot Poissonnier à Jean Leclerc (1438/9, 8 mars). — Autre du pré de Juise, même finage, faite au chapitre par Jeannot Roy (1438/9, 7 février). — Mandement du bailli de Dijon, portant mainlevée de la seigneurie du Val-de-Suzon, saisie sur le chapitre à la requête du procureur du duc (1450, 7 novembre). — Vente d'une pièce de terre audit Val, par J. Norroy, à J. de Beaune (1459, 14 mars). — Procès-verbal d'exécution d'un mandement du bailli de Dijon, du 15 mars en vertu duquel le chapitre est maintenu en possession des terres du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy, dont la moitié lui appartient du chef de Jeanne la Journée et sept portions de 8 dans l'autre moitié du chef de Guillaume Poinceot, la 8^{e} portion de cette dernière moitié, appartenant au duc de Bourgogne à cause de sa châtellenie de Talant. — Rappel des débornements du finage et des droits et cens du chapitre (1460, 16 mars). — Acquêt pas Jean de Beaune de deux soitures au prey Tartot, finage de Pasques (1470/1, 8 janvier). — Autre par le même du pré de Juise (1472, 12 avril). — Autre par le même du meix Poirot près l'église de Val-de-Suzon (1474, 7 mars). — Vente faite par les commissaires du Roi à François Blondeau, conseiller au Parlement, de la seigneurie de Daix et de ce qui dépend du domaine au Val-de-Suzon et au Plain d'Ahuy, moyennant la somme de 900 écus (1596, 26 juin). — Cession de ces biens, faite par F. Blondeau à Philibert Jacquot, seigneur d'Esbarres, pour le même prix (1599, 4 mars). — Transaction entre le chapitre et le dit Jacquot, au sujet de la justice au Plain d'Ahuy (1604, 27 novembre). — Vente faite au chapitre par Bénigne Jacquot, premier président de la Chambre des Comptes, de son domaine du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy, pour la somme de 750 livres (1621, 2 décembre). — Déclarations de cette partie du domaine (1644, 1782). — Reprise de fief et dénombrement de cette même partie du domaine royal donnés par le chapitre à la Chambre des Comptes de Dijon (1654, 14 juin, 1665, 10 janvier). — Bail des seigneuries du Val-de-Suzon, Étaules, Darois, passé par le chapitre, moyennant 3100 livres par an (1742, 31 juillet, 1750, 28 novembre).

G. 1498. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1374-1763. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Val-de-Suzon. Seigneurie. Justice. Droits. Seigneuriaux. — Acte dressé au Val-de-Suzon en présence de Guillemin de Montot, écuyer, seigneur par moitié de la terre et de la justice dudit Val, de Guillaume Marie d'Étaules, sergent du duc de Bourgogne, et d'Alexandre de Blaisy, seigneur de l'autre moitié dudit Val-de-Suzon, de la remise faite par eux aux échevins de Talant de la personne de Jean Gouhans, de l'Étoile sur le Rhône, arrêté pour avoir volé à Perrenotte Le Vert, femme de Guillemin de Montot, un écrin ferré renfermant deux courroyes d'argent bonnes et fines, cinq anneaux, deux vases d'or et d'argent, deux saluts d'or, 2 fr. d'or, 11 gros, une patenôtre d'ambre et de cristal, plusieurs couvrechiefs de soie, des rubans d'or pour chaperons, trois boutonnières d'argent et des chaperons à demoiselles. Les échevins de Talant avertis du vol étaient survenus et par une enquête, établi que si les seigneurs avaient droit de totale justice, le jugement des criminels appartenait au duc, néanmoins les seigneurs avaient leur part dans l'amende ou la confiscation (1375, 2 mars). — Procès-verbal dressé par le procureur du chapitre de la visite et de la levée du cadavre d'un pèlerin flamand assassiné sur le chemin entre le Val-de-Suzon et Étaules. On soupçonne du meurtre un nommé Girardin Picard, maître de l'épée à deux mains, demeurant à Saint-Seine, qui était parti du Val-de-Suzon avec la victime et qui, recherché activement à Dijon, avait échappé aux investigations de la justice (1450, 21 avril). — Enquête faite par les officiers de la justice de la Sainte-Chapelle au Val-de-Suzon sur l'assassinat dans la combe Brisebarre, au-dessous de la descente du Plain d'Ahuy au Val-de-Suzon, sur le chemin commun, de Jean Lantier, marchand à Dijon, qui revenait de Valenciennes en compagnie d'autres marchands. Les auteurs du crime demeurent inconnus (1452, 6 octobre). — Mandement du bailli de Dijon, à son lieutenant, de se transporter au Val-Courbe, où le seigneur de Lantenay a été et de maintenir le chapitre de la Sainte-Chapelle en possession du droit de récolter l'herbe des prés, avec défense audit seigneur de s'en emparer et de contraindre les habitants du Val-de-Suzon à faire guet et garde dans son château de Lantenay (1493, 22 juin). — Assignation donnée en conséquence au seigneur de Lantenay (23 juin). — Procès-verbal d'exécution du mandement, à laquelle le seigneur de Lantenay s'est opposé prétendant qu'il a la justice sur ces prés, qui sont du finage de Pasques et le droit d'obliger les habitants au guet et garde (27 juin). — Arrêt du Parlement confirmant la sentence du lieutenant général du bailliage laquelle confirmait celle rendue par la justice du chapitre qui condamnait Jacques Maran de Moissy, près Paris, accusé d'avoir tenté d'assassiner dans le bois de la Mansenne un religieux jacobin du couvent d'Amiens, à être pendu et étranglé au champ du Morimont à Dijon (1535, 28 juin). — Mandement du bailli de Dijon pour, sur la requête du duc de Montpensier, seigneur de Lantenay, assigner le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet d'une tenue de jours, faite par les officiers de sa justice, sur le pré des Vies, dépendant de la justice de Lantenay. Assignation (1553, 22 juin). — Autre du même pour, sur la requête du chapitre, assigner le duc de Montpensier au sujet d'une tenue de jours faite par ses officiers, au-dessous de la Combe de Jambey, qui appartient au chapitre. Assignation (1553, 24 juin). — Extrait des comptes déposés en la Chambre des comptes constatant les droits du roi sur les terres du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy (xvi^{e} siècle). — Arrêt du Parlement qui confirme une sentence du lieutenant criminel du bailliage condamnant Nicolle Messigny, coupable d'homicide sur la personne de Baudoin le jeune, de Francheville, aux galères perpétuelles et ses biens confisqués (30 avril 1602). — Arrêt du Parlement qui, sur la requête du chapitre, permet aux habitants du Val-de-Suzon et lieux circonvoisins de se saisir des voleurs et des vagabonds et de les représenter à justice pour leur faire leur procès (1612, 21 juillet). — Procédures devant la chambre des requêtes au Parlement, contre des habitants qui refusaient d'acquitter le droit de lods (1661). — Jugements rendus par le juge du chapitre contre des particuliers qui avaient pêché dans le cours de Suzon (1571). — Autres contre des particuliers pour avoir chassé sur les terres du chapitre. Ils sont condamnés en 100 livres d'amende et 100 livres de dommages et intérêts (1730). — État des frais de la procédure criminelle commencée en la maréchaussée de Dijon contre J. Pernet, accusé de vol et Coutier, de Saint-Seine, son recéleur. Il monte à 391 livres 8 sols 9 deniers (1763).

G. 1499. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1365-1759. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Val-de-Suzon. Seigneurie. Baux à cens. — Donation faite par Guillemin de Montot, écuyer, seigneur en partie du Val-de-Suzon, à l'abbaye de Saint-Seine, de 30 sols de rente pour le remède de l'âme de sa femme et de ses ancêtres (1365, octobre). — Mandement de Paris de la Jaisse, gouverneur de la chancellerie du duché, pour contraindre Perrenette de Cheuges et Guiot de Montot, héritiers de Guillemin de Montot, à payer les arrérages de cette rente (1388, 8 décembre). — Lettre de Guiot de Montot, écuyer, fils et héritier de Guillemin de Montot, qui reconnaît devoir à l'abbaye de Saint-Seine la somme de 6 fr. pour les arrérages de cette rente (1408, 10 avril). — Vente de cette rente de 30 sols faite par les religieux de Saint-Seine au sieur Bernard, procureur, pour la somme de 28 écus deux tiers (1598, 19 novembre). — Transaction passée entre le procureur Bernard et le chapitre de la Sainte-Chapelle, par laquelle celui-ci remet au sieur Bernard un cens de 3 livres dû sur sa maison, en échange de la rente de 30 sols sur le domaine du Val-de-Suzon (1610). — Bail à cens d'une grange, près la maison Blanche et du Curtil au Fèvre, passé par le chapitre (1441, 28 janvier). — Baux et reconnaissances de cens sur le meix de la Motte et de ses dépendances et du moulin et battoir, terres et prés y appartenants, passés par le chapitre les 8 janvier 1445, 26 février 1452, 27 juin 1461, 16 septembre 1463, 31 avril 1505, 3 janvier 1512, 9 décembre 1511, 18 novembre 1524, 18 février 1596, 28 décembre 1653. — Bail à cens du meix de Montot, passé le 28 avril 1452. — Baux et reconnaissances de cens sur des prés en la prairie de Pasques, passés par le chapitre, les 2 juillet 1481, 12 mars 1484, 7 mai 1500, 4 mars 1518, 7 décembre 1617, 8 octobre 1681, 7 novembre 1719. — Bail à cens du pré Berthier, passé le 17 juin 1519. — Autre du meix de Coste Chatoy (24 septembre 1535). — Baux à cens d'un meix et dépendances en la Côte des Vaches entre les deux villages du Val-de-Suzon, passés les 30 novembre 1545, 10 octobre 1551, 10 juin 1555, 8 octobre 1699, 10 janvier 1733. — Autres d'un meix et dépendances appelé le meix au Colot, situé devant l'hôpital du Val-de-Suzon (1500, 8 mai, 1510, 21 mai, 1548, 10 février). — Autres sur une terre au bois de Chaignot, finage du Plain d'Ahuy (1580, 13 septembre, 1609, 2 juin). — Reconnaissance de cens sur la maison de la Grange au Val-de-Suzon (1655, 8 avril). — Baux et reconnaissances de cens affecté sur un emplacement joignant la maison Ratel, passés les 9 décembre 1656, 20 juin 1668, 9 août 1670, 9 décembre 1683. — Bail et reconnaissance d'un cens sur le droit de prendre de l'eau du Suzon pour alimenter un vivier, passés les 14 et 15 avril 1654). — Autre d'une friche derrière le verger de Chaussier, hôte de l'auberge de l'Écu (5 avril 1699). — Autre d'une terre au sentier de Curtil (9 novembre 1704). — Quittance de finance donnée au chapitre pour l'amortissement des cens et rentes dus par les habitants du Plain d'Ahuy (1705). — Sentence des requêtes du palais, rendue contre plusieurs particuliers du Val-de-Suzon, pour les arrérages de tailles et de redevances (1731, 25 avril). — Reconnaissance de cens sur le Pré Hilaire (1732, 16 février). — Bail à cens d'une terre en la combe au Prêtre, le 10 novembre 1739. — Autre d'une terre au Combet-Nourry (1681, 8 octobre). — Autre d'une terre au Champ Jacot, finage du Plain d'Ahuy, le 18 juillet 1759. — Manuel des cens (1626, 1635, 1654). — États des 1er, 5e, 7e, 11e, 15e et 23 cens.

G. 1500. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1334-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Val-de-Suzon. Seigneurie. Communauté, cure, église, dîmes. — Transaction entre Jeannotte de la Pointe, damoiselle, dame en partie du Val-de-Suzon, et les habitants de sa terre, portant qu'à l'avenir les meix continueront à payer 15 sols de censive, mais que s'ils sont partagés, ses possesseurs ne paieront de ces 15 sols qu'une part proportionnelle à ce qu'ils détiendront ; la servitude de mainmorte est abolie et les successions libres; invitation à la dame de faire ratifier cette transaction par le seigneur du fief (1332, février). — Collation de la cure du Val-de-Suzon, donnée par le chapitre à Marin du Buisson, prêtre (1499, 24 mai). — Autre semblable donnée à J. Durier, chanoine (23 juin 1561). — Marché passé par le chapitre pour la réparation du presbytère du Val-de-Suzon (21 juillet 1660). —

Collation de la cure de Val-de-Suzon par Charles d'Escars, évêque de Langres, à Regnaut Loriot, prêtre. — Autre semblable à Claude Moignard et prise de possession par ce dernier (31 mai et 17 juin 1608). — Présentation faite par le chapitre à l'évêque d'Étienne Demorey, pour la cure de Val-de-Suzon, le 16 mars 1686. — Procédures intentées devant la chancellerie aux contrats par Dutreuil, marchand à Dijon, aux habitants du Val-de-Suzon, pour le paiement d'une somme de 200 fr. et des intérêts, qu'il leur avait prêtée et qui a été remboursée par le chapitre (1650-1663). — Amodiation des dîmes du Val-de-Suzon, faite moyennant la somme de 50 livres (18 juillet 1661). — Lettre d'excuses adressée par la communauté au chapitre, sur ce que son procureur syndic avait eu l'*audace* de l'inviter à contribuer à la réparation de la cure (1655). — Collation de la cure du Val-de-Suzon par l'évêque de Langres, en faveur de Nicolas Gauthier (1^er^ octobre 1686). — Amodiation de cette cure, passée par le chapitre à Pierre Pétrot (1750, 28 novembre). — Quittance de 300 livres donnée par les habitants, pour la fonte d'une cloche (1783). — Déclaration des terres novales du Val-de-Suzon (1787).

G. 1501. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 3 plans.

1642-1783. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Val-de-Suzon, Étaules, Sainte-Foy. Bois. — Déclaration des bois communaux du Val-de-Suzon, reçue par Claude Refroignet, notaire royal à Saint-Seine, le 28 mars 1642. — Procès-verbaux de visite et reconnaissance des bois du Val-de-Suzon, Darois, Étaules et Sainte-Foy, dressés par Chavardin, arpenteur, et Prinstet, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon, sur la requête du chapitre de la Sainte-Chapelle (1673, 20, 21 avril, 1691, 7 juillet). — Arrêts du Conseil d'État qui ordonne de distraire de ces bois une certaine quantité pour en former le quart de réserve (1743, 19 mars et 11 juin). — Etat de ces bois dressé en 1744. — Procès-verbal dressé par Albert Prinstet, maître particulier de la maîtrise de Dijon, de la visite de ces bois, pour en distraire les 1033 arpents 3/4 12 perches destinés à former le quart de réserve et aménager le surplus à 25 ans (1744, 3 juillet). — Procès-verbal de plantation de bornes entre le bois de Chevrecoit au Val-de-Suzon et les terres avoisinant, dressé par Louis Malpoy, maître es arts en l'Université, géomètre à Dijon (1756, 2 octobre). — Avis des conseils du chapitre sur le danger de s'opposer à la surtraite des mines dans ses bois (1757, 17 février). — Procès-verbal dressé par M. de Champ-Renault, écuyer, maître de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon, de la visite du quart de réserve des bois du Val-de-Suzon (1765, 13 août). — Arrêt du conseil qui autorise la vente d'une partie du quart de réserve à l'effet d'en employer le produit aux réparations à faire à la salle d'assemblée du chapitre, d'un auditoire de justice dans le cloître, des écuries d'Épernay, des bâtiments de Savouges, des églises et presbytères de ces deux paroisses, des bâtiments de Chevigny-Fénay, des pressoirs, des greniers et de maisons à Dijon (1766, 12 avril). — Procès-verbaux dressés par l'arpenteur Bézulier de la dismensuration d'un arpent du bois de Chenaut-sur-Darois, dans lequel il a été permis de tirer de la mine (1770, 20 mars, 1783, 6 septembre). — Arrêt du Conseil d'État qui autorise la vente de 519 arpents du quart de réserve pour le produit en être employé au soulagement des pauvres communautés de filles religieuses (1773, 27 juillet). — Débornement des prés du Val et de Sainte-Foy (S. d.).

G. 1502. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 63 pièces, papier, plans.

1670-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Val-de-Suzon, Étaules, Darois, Sainte-Foy. Bois. Procès-verbaux de ventes des coupes de ces bois, faites par le chapitre durant les années 1690, 1691, 1694, 1700, 1708, 1711, 1712, 1713, 1715, 1716, 1718, 1719, 1721, 1726, 1736, 1740, 1743, 1749, 1757, 1758, 1773, 1783 et 1787). — Procès-verbaux d'arpentage, de balivage, de martelage et de récolement des coupes de ces bois, dressés par les arpenteurs Chavardin (1670, 1673, 1674, 1678, 1698) ; — par André Gambu (1708) ; — par Bernard Gambu (1731, 1738, 1743) ; — par les officiers de la maîtrise (1751, 1783) ; — par Sébastien Gambu (1749, 1755, 1756) ; — par Philippe Garnier (1754, 1757) ; — par Bézulier (1779, 1782).

G. 1503. (Plans). — 27 feuilles, papier.

1673, 1708-1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Val-de-Suzon. Étaules. Darois. Chevigny-Sainte-Foy. Bois. Réunion de minutes de plans non signés de ces bois.

G. 1504. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1354-1785. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Varanges. Tart. Domaine. Acquêt par Girard de Bar, maître en médecine et chanoine de la chapelle ducale, du Pré Bataillon, situé dans la prairie de Varanges (1354/5, 10 janvier et 1357, 11 février). — Bail à cens d'une terre en Champefroy, même finage, passé par le chapitre, le 18 avril 1415/6. — Autre du meix de Roffle audit lieu (1419, 2 août). — Autre d'un pré, en la prairie de Lampône (1432, 25 novembre). — Extrait du testament de Jeanne d'Arc, femme d'Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, qui lègue au chapitre la dîme de Chailly et le pré du Mont, sur le finage de Tart (1383, 5 novembre, 1444, 18 juillet). — Baux et reconnaissances de cens, sur une terre aux Herbues, finage de Varanges, passés par le chapitre, les 29 avril 1446, 12 avril 1483, 17 février 1599 et

27 juin 1733. — Sentence du doyen de la Chapelle-aux-Riches de Dijon, conservateur des droits du chapitre de la Sainte-Chapelle, qui le maintient en possession du droit de pêche dans la rivière de Varanges, faisant partie du legs de Madame de Vantoux (1447, 8 juin). — Sentence du même qui maintient également le chapitre en possession du Mont sur Tart, légué par la même dame (1449, 2 août). — Acquêt par le chapitre de 20 sols de rente, assignée sur le pré de Champefroy, finage de Rouvres (1458, 29 novembre). — Échange entre le chapitre qui cède cette rente de 1 franc à Jean Gros, secrétaire du duc de Bourgogne, contre trois soitures de pré en Lampone (1461, 2 septembre). — Acquêt par le chapitre de deux soitures de pré, en Écorche-Vache, même finage (1460, 19 novembre). — Bail à cens de pré en Champeffroy, d'une terre aux Margilles, passé par le chapitre, le 5 mai 1480. — Arrêt du Parlement qui défend au prévôt de Rouvres d'élever des contestations au sujet de l'enlèvement de l'herbe du Pré Bataillon, appartenant au chapitre (1500, 22 août). — Exploit d'exécution du 27 du même mois. — Bail à cens d'une maison et dépendances, rue du Boillot, à Varanges, passé par le chapitre, le 9 novembre 1509,1529/30, 17 février). — Déclaration des prés appartenant au chapitre, situés sur les finages de Varanges, Magny-sur-Tille, Fauverney, Genlis, Tart-le-Bas (sans date, XVII^e siècle). — Arpentage de ces prés (1605). — Procédures faites au Parlement, par les propriétaires des fonds situés à Varanges et notamment le chapitre de la Sainte-Chapelle, contre Léonard de Chissey, seigneur de Varanges, au sujet des réparations faites au cours de l'Ouche, sur la demande dudit seigneur, réparations mal faites et dont les riverains refusent de supporter les frais (1610-1620). — Baux à ferme des terres et prés du chapitre sur les finages de Varanges, Magny, Fauverney et Tart, passés les 3 mai 1650, 24 juin 1685, 12 mars 1698, 16 février 1743, 18 mars 1752, 6 mars 1762, 7 avril 1769. — Assignation en vertu d'un arrêt du Parlement du 29 juillet 1651, signifié au chapitre de la Sainte-Chapelle à requête de Gilbert Depringles, ci-devant seigneur de Varanges, greffier en chef du Parlement, pour faire reconnaître et constater par experts l'état des brèches et ouvertures récemment faites par l'inondation de la rivière d'Ouche, à l'effet de les réparer et de pourvoir au paiement des dépenses (1651, 29 juillet). — Avis des avocats Nicolas et Arnoult du bailliage de Dijon, sur la banalité du four de Varanges (1667 et 1750). — Procès-verbal de bornage du pré au Geay, finage de Varanges, dressé par Jean Chavardin, arpenteur à Dijon (1670, 17 mai). — Procès-verbal de visite et reconnaissance des terres et prés sur les finages de Varanges, Marliens et Tart-le-Bas, dressé par le chanoine Millière (1672, 3 janvier, 6 avril). — Bail à cens d'une terre en Chaignot, finage de Varanges, passé par le chapitre à Claude Bassot, de Genlis (1690, 12 août). — Reconnaissance de cens, le 27 mars 1718). — Déclarations des terres et prés du domaine de Varanges (1707, 6 avril 1780). — Pièces relatives à une demande formée par M. de Berbis-Longecourt, seigneur des Trois-Tarts, contre les propriétaires forains, qui, suivant la charte de 1276, il voulait astreindre à la résidence ou au désistement de leurs fonds. Protestations du chapitre de la Sainte-Chapelle et des autres bénéficiers de Dijon (1763-1767). — Plan d'un pré de Tart, levé par Protheau (1763, 21 juin). — Rapport sur une anticipation sur le contour Virot, finage de Varanges, appartenant à la Sainte-Chapelle (9 avril 1775). — Extrait de l'arpentage du finage des Tarts, en 1785.

G. 1505. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1400-1524. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Villars-Fontaine, Reulle, Chambœuf, Messanges, Segrois. Bail à cens de terres en la Combe au Duc et d'un pré, finage de Reulle-Vergy, passé par le chapitre le 5 juin 1400. — Autre de vigne aux Arbeux, finage de Villars-Fontaine, passé par le même le 3 février 1425. — Sentence du bailli de Dijon, qui condamne Louis de Chatan, chevalier, à payer au chapitre de la Sainte-Chapelle, les arrérages d'une rente de trois quartaux de grains à prendre sur ses dîmes de Chambœuf (1421, 24 avril). — Renonciation faite par Philippe Bejullet, de Nuits, entre les mains du chapitre à une rente annuelle de quatre pintes d'huile de noix, assignées sur des héritages à Segrois (1461, 24 octobre). — Sentence du doyen du chapitre de la chapelle aux Riches de Dijon, juge conservateur des privilèges de celui de la Sainte-Chapelle, qui condamne Jean Robelot de Segrois au paiement de la rente de 12 pintes d'huile de noix, qu'il doit au chapitre (1462, novembre). — Acte dressé par les officiers de la justice du chapitre de la Sainte-Chapelle, à Messanges, des empêchements qui leur ont été faits audit lieu pour tenir leurs jours de la part de Jean Serrurier, maire dudit lieu, pour Thibaut de Neuchâtel, seigneur de Chevannes et de Messanges et de l'appel qu'ils ont interjeté (1456,17 mai).

G. 1506. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1617-1620. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Villargoix. Seigneurie. Arrêt de la Chambre des Comptes, qui autorise le chapitre de la Sainte-Chapelle à prendre possession de la seigneurie de Villargoix, acquise par décret sur M. de Pontailler et le temps de la retraite passé, fournir un homme vivant et mourant ou solliciter l'amortissement (1617, 16 janvier). — Autre par lequel la Chambre, avant de recevoir l'hommage du chapitre, ordonne qu'il justifiera des lettres de privilèges, en vertu desquelles il lui est permis de posséder des fiefs sans payer l'amortissement (1620, 24 février). — Autre qui enjoint au chapitre de présenter ses lettres de privilège à l'entérinement du Parlement et lui accorde un sursis de six mois pour sa reprise de fief (1620, 14 juillet). — Reprise de fief de cette terre par le chapitre (1620, 11 août).

G. 1507. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1619-1788. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Villers-les-Pots. Domaine. Bail à cens d'un meix et maison, de terres et héritages situés à Villers-les-Pots, passé par Bénigne Tisserand, conseiller au Parlement, aux frères Bergier (1619, 27 février). Reconnaissances faites au profit du chapitre d'un cens de 7 livres assigné sur des terres et prés au finage de Villers-les Pots, passées les 23 mars 1677, 22 août 1687, 31 août 1767 et 8 décembre 1788.

G. 1508. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1463-1761. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Villiers-le-Duc. Donation faite au chapitre de la chapelle ducale par Jean Juliot, clerc et chorial de ladite chapelle, d'une rente annuelle de 6 livres tournois, assignée sur ses maisons, moulins, foulons, jardins, prés, terres, rentes et revenus à Vanvey et Villiers-le-Duc, à condition de célébrer un anniversaire (1463/4, 6 février). — Quittances de ce cens données par le chapitre (1603, 1686, 1717). — Sentence des requêtes du Palais à Paris, rendue sur la requête du chapitre de la Sainte-Chapelle, portant que le décret sur la terre de Vanvey et Villiers-le-Duc, poursuivi par le marquis de la Coste Mousselière, sur Guillaume Lebrun, marquis d'Inteville, acquéreur de Louis-Bénigne de Bauffremont et Madeleine-Hélène de Courtenay, sa femme, sera chargé de cette rente de 6 l. à son profit (1721, 27 novembre). — Reconnaissance de ce cens par Morel de Bréviande, seigneur de Villiers (1751, 1er juillet).

G. 1509. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1348-1770. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Vosne. Cens. Baux et reconnaissances de cens sur une pièce de vigne, au Grand Suchot, finage de Vosne, passés par le chapitre les 12 février 1524, 29 mai 1574, 25 février 1619, 9 février 1638, 27 juin 1664, 7 juin 1665, 2 avril 1735, 27 octobre 1769 et 1er mai 1770. — Baux et reconnaissances de cens sur des vignes en Richebourg, les Saules, aux Communes et en Malconsort, passés par le chapitre les 7 juin 1516, 22 février 1604, 1612, 1er décembre 1618, 5 février 1628, 5 janvier 1641, le 26 mars 1664, le 29 mai 1674, le 18 avril 1700, le 28 janvier 1770. Croquis. — Autres semblables sur des vignes au Sentier au Prêtre, au-dessus de La Romanée et au Puits Verdereau, passés les 20 juin 1602, 20 février 1615, 20 mars 1664, 6 janvier 1669. — Acquêt par Claude Noirot, cordonnier à Nuits, d'une vigne en Goillotte, finage de Vosne, censable envers le chapitre (1637, 7 octobre). — Arrêt de la Chambre des Comptes, qui accepte le déguerpissement demandé par Nicolas Chaussin, chapelain de la chapelle Saint-Julien à la Sainte-Chapelle, d'une pièce de vigne, finage de Vosne, au meix Graillot et ordonne la mise en délivrance de cette vigne (1610, 14 avril). — Procès-verbal de délivrance de cette vigne faite à Choullier (1610, 26 avril). — Rétrocession de cette vigne, faite par Choullier, au chapitre de la Sainte-Chapelle, à raison de 20 sols de cens payés à la châtellenie d'Argilly (1626, 2 novembre). — Acte de l'abandon de 7 ouvrées de vigne, au finage de Vosne, fait au chapitre par Reine Noirot, veuve de Claude Villereau (1692, 10 mars). — Déclaration des vignes tenues à cens, par Bernard Guyard, de Marsannay, en Suchot, en Richebourg, aux Communes, aux Malconsorts, finage de Vosne, ès Françoises, ès Gruot, finage de Flagey ; maison rue Haute, à Chambolle et vignes en la Verolle, en Grunchet, ès Eschanges (S. d. v. 1750).

G. 1510. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1546-1773. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Bois. Affaires générales. Procès-verbal dressé par Guillaume de Lux, conseiller au parlement de Bordeaux et Jean Caiget, biprésident en la Chambre des comptes d'Alençon, commissaires délégués par lettres patentes du roi François Ier, données à Prauthoy le 14 octobre 1546, desquelles il résulte que, passant par la forêt de Graule et la Garenne de Saulx, il a vu à l'œil qu'elle était dépeuplée de gibier, ce qu'il attribuait à des défrichements faits sans congé et permission, c'est pourquoi il leur enjoint de se rendre dans cette forêt, et comme son droit de grurie est devenu frustratoire et inutile sans la commodité des chasses, de la faire clore, fermer et interdire aux seigneurs propriétaires et usagers ; d'obliger ces derniers à justifier des droits qu'ils prétendent dans cette forêt, où on ne pourra désormais ni couper, ni chasser sans permission royale et enfin d'instituer des sergents, pour la conservation de ses droits de grurie et la garde du gibier. Les commissaires se transportent à Is-sur-Tille, où ils mandent Jean de Gand, capitaine des chasses, son fils et lieutenant et les officiers de la grurie, avec lesquels ils font la reconnaissance de cette forêt de Graule, qui s'étendait sur les finages de Villecomte, Diénay, Chaignay, Épagny, Savigny, Messigny, Vantoux, Sainte-Foy, Val-de-Suzon, Plain d'Ahuy, Curtil, Saussy et Vernot. Après quoi on signifie à tous les riverains, seigneurs ou habitants, l'arrêté de clôture et l'injonction de justifier de leurs titres, lesquels seraient mis dans un sac pour être statué au conseil. Protestations des seigneurs et des habitants, contre la clôture projetée et la prétention de l'étendre à des bois qui n'ont jamais fait partie de la Graule, chaque protestation étant appuyée d'une déclaration de biens (1546, 15 octobre). — Dossier des procédures devant le bailliage à requête du procureur général, contre le cardinal de Givry, évêque de Langres, abbé de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, le chapitre de la Sainte-Chapelle, le chambrier de Saint-Bénigne, la dame de Villecomte, Etienne de Cirey, son fils, les habitants de Villecomte, Epagny, Val-de-Suzon, Messigny, Vernot, Curtil, Chaignay, Diénay, Saussy, Savigny, Messigny, Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux, pour infractions au barrement de la forêt de Graule, contre lequel ils ne cessent de protester et de faire appel au conseil du Roi (1546-1548). — Procès-verbal dressé par Jacques de Presle, maître particulier en la cour et justice des eaux et forêts de la gruerie du bailliage de Dijon, de la visite des bois des seigneuries d'Etaules, Darois, Val-de-Suzon, Chevigny, Sainte-Foy et Épagny, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, afin de, suivant la commission du Roi du mois d'octobre 1561, en réserver la tierce partie « et y laisser croistre bois de haulte fustaie », par lequel, après avoir constaté l'état de ces bois et entendu les témoins produits par le chapitre, le maître ordonne, avant de faire mainlevée de la saisie, que toutes les procédures seront communiquées au procureur du Roi, lequel déclare à la suite du procès-verbal, « qu'il n'y a moien de faire retraicte de la tierce partie de ces bois », suivant la volonté du Roi (1562, 30 avril et 1571, 17 décembre). — Sentence du même maître, rendue conformément à ces conclusions (1571, 22 décembre). — Procès-verbal de visite et reconnaissance par Philippe-Louis Perrot, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Dijon, des bois du chapitre de la Sainte-Chapelle, situés sur les territoires de Mailly, Val-de-Suzon, Sainte-Foy, Étaules, Darois, Chevigny-Fénay, Épernay, Noiron, Layer, Grange du Bois, Fouchanges. On en constate en général le mauvais état (17 août 1740). — Arrêt du Parlement rendu sur la requête du Prieur de Bonvaux, du chapitre de la Sainte-Chapelle, de la Chartreuse de Dijon et de la commune de Talant, par lequel la Cour, pour mettre fin aux dégradations commises dans leurs bois, par les habitants de Dijon, sous prétexte d'un prétendu droit d'usage, leur fait défense d'y couper aucun bois, de s'attrouper pour aller en force dans ces bois, sous peine de punition exemplaire; permet aux suppliants d'envoyer à leurs frais des cavaliers de maréchaussée pour à l'occasion prêter main forte aux gardes, arrêter et conduire en prison les délinquants, enjoint aux gardes des portes d'arrêter les particuliers chargés de bois vert et de prendre leurs noms, etc. (1772, 15 février). — Compte rendu par Poulletier de Serrigny, receveur général des domaines et bois, de la recette et de la dépense des coupes du quart de réserve, des bois des Maillis et du Val-de-Suzon, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle. En 1773, la recette se monte à 69.429 l. 2 sols 11 deniers, égale à la dépense.

G. 1511. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1672-1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Bois. Affaires générales. Procès-verbaux d'arpentages, tibériades et plans des bois du chapitre. Fol. 1. Procès-verbaux d'arpentages par Jean Chavardin, arpenteur juré à Dijon, du bois de Malpertuis, à Fouchanges; — fol. 18, du bois des Petites Menues Lochères au même lieu; — fol. 4, du bois de Charmerousse, à Perrigny; — fol. 7, du bois du Gros Chêne, à Chevigny-Fénay; du bois de la Lurosse; de ceux de Lamée Pillotte et des Trois Journaux, à Épernay; — fol. 21, de ceux du Val-de-Suzon, de Sainte-Foy, d'Étaules et de Darois (1672, 24 février, 1673, 30 juin). — Fol. 34. Plan des bois de Chevresoy et de Blaisy, au Val-de-Suzon, levé par le même. — Fol. 35. Autre du bois du Chaignoy et des Roches, par le même. — Fol. 36. Autre du Bois Falcon, même finage, par le même. — Fol. 37. Plan géométral du Bois Falcon, par Richon, arpenteur à la maîtrise de Dijon (1741, 28 juin). — Fol. 38. Procès-verbal de visite du même bois par M. de Chanrenault, maître de la maîtrise de Dijon (1736, 14 mars). — Fol. 39. Plan dressé par Bernard Gambu. — Fol. 40. Plan du bois des Roches sur Val-de-Suzon, levé par Bernard Gambu, arpenteur (1733, 26 mars). — Fol. 41. Tibériade du cours de la rivière de Suzon, depuis le Combet Nourry jusqu'au village du Val-de-Suzon, par le même (1729, juin). — Fol. 42. Plan géométral de tous les bois dépendant du Val-de-Suzon et de Sainte-Foy, Étaules et Darois, levé par le même en novembre 1743. — Fol. 43. Procès-verbal dressé par le même, du récolement de la coupe de bois sur Étaules (1718, 5 décembre). Plan de ces bois. — Fol. 44. Plan du Renvers de Ragot, par le même (1735, 2, 3 juin). — Fol. 45. Plan géométral des cantons de bois de Sainte-Foy, du côté de Curtil, par le même (1730, avril). — Fol. 46. Plan des bois de la Mairie, de la Mal Coste, du bois Josanne, sur Sainte-Foy, levé par le même (1729, juin). — Fol. 47. Plan du bois de la Côte au Cimetière sur Sainte-Foy, levé par Pauthenet, à Vantoux (1724, 26 janvier). — Fol. 48. Plan du bois des Quatre Vendues, sur Sainte-Foy, levé par Chavardin (1673, 22 juin). — Fol. 49. Plan du bois des Coteaux sur Darois, levé par le même. — Fol. 50. Autre semblable. — Fol. 51. Plan du bois de Malpertuis sur Fouchanges, levé par le même (1672). — Fol. 52. Plan du bois de la côte de Chenaut et de Montpoyen, sur Étaules, levé par Richon, arpenteur (1741, 28 juin). — Fol. 53. Plan des bois de Chenault et de La Vaseroye, sur Étaules, levé par B. Gambu (1731, 20 juin). — Fol. 54-55. Plan du bois de l'Envers de la Combe au Prost, sur Étaules, levé par Pauthenet, arpenteur (novembre 1724).— Fol. 56. Bois du Petit Saussoy, sur Étaules, levé par le même (1724, février). — Fol. 57. Plan des coteaux de Rosoy, sur Étaules, par le même (1724, février). — Fol. 58. Plan du bois de la Roche Tirebarbe, sur Étaules, par le même (1722, juin). — Fol. 59. Plan de la côte de Jouvence sur Étaules, par le même (1722, juin). — Fol. 60. Plan géométral des différents cantons de bois, sur Étaules et Darois, levé par Chavardin (1673, juin et juillet).

G. 1512. (Plan). — Une feuille, papier, collée sur toile.

1769. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Bois. Affaires générales. Plan du bois de la grange du Bois, sur Thorey-lez-Époisses, du bois des Menues Lochères, sur Fouchanges, du bois de la Housse, sur Épernay ; de Charmerousse, sur Chevigny-Fénay ; du bois des Gros Chênes, même finage et du bois de Malpertuis, sur Fouchanges, levé par Bézulier, arpenteur juré du Roi.

G. 1513. (Registre). — In-folio, 191 feuillets, papier ; couverture du temps en parchemin.

1427-1496. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fol. 1. « C'est le papier des acquests qui ont esté faiz par Messieurs les doyen et chapitre de la Chapelle de Monseigneur le duc de Bourgoingne à Dijon, commencé le 1er jour de janvier 1428. » — Fol. 2. Le 5 mars 1428/9, acheté 6 livres de rente de Guillaume de Ruffey, assignees sur la terre de Mailly, rachetée en 1430, par Colas de Ruffey, son frère. — Le 16 juillet 1429, acquêt de 10 livres de rentes, assignées sur la terre d'Orgeux, d'Étienne de Mailly et d'Agnès de Perrigny, sa femme, seigneurs d'Arcelot. — Fol. 3. Autre le 30 décembre 1430, de Louis de Chasan, chevalier, de 6 livres de rente. — Autre le 22 septembre 1430, de 45 livres de rente, de Guy de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay. — Fol. 4. Le 7 décembre 1431, prêté 31 francs 3 gros à M^{me} de Pisy. — Fol. 5. Acquêt de 8 livres de rente, assignées sur la terre de Mailly, de Guiart de Mailly et d'Agnès de Cuves, sa femme. — Le 25 août 1433, autre de 13 livres de rente d'Étienne de Mailly, chevalier et Agnès Perrigny, sa femme, seigneurs d'Arcelot (1433). — Prêté 60 saluts d'or aux habitants de Poncey, pour payer leurs apatis aux Picards, 20 saluts pour semblable cause aux habitants d'Athée, 6 francs 1/2 à ceux de Darois et 18 saluts à ceux d'Aiserey. — Acquêt du dîme de Longecourt sur Jeanne de Loges, femme de Pierre de Montot, chevalier, seigneur de Saint-Phal, pour la somme de 600 saluts d'or. — Fol. 6. Acquêt de 10 livres de rente de Pierre de Thoisy, écuyer, assignées sur les terres de Pluvault et Longeaut (1433/4, 12 mars). — Le même jour, acquêt de 8 livres de rente de Guy de Baissey, chevalier, seigneur du lieu. — Le 2 avril 1434, autre d'une rente de 25 saluts d'or, pour la somme de 300 saluts, de Jean de Blaisy, seigneur de Villecomte et de Jean de Blaisy, seigneur de Mauvilly, écuyer, assignées sur les terres de Villecomte, Premeaux et Messanges. — Fol. 7. Le 18 juin 1435, Jean de Longeaut, écuyer, vend au chapitre une rente de trois bichets de blé. — Fol. 8. Huguenin de Varanges, écuyer, vend 7 francs de rente, assignés sur son domaine de Ternant (1435, 25 août). — Fol. 10. Le 15 mai 1436, Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, reconnaît devoir au chapitre 16 livres de rente assignées sur sa terre de Villers-les-Pots. — Le 1er juin 1436, Guillaume de Ruffey, écuyer, vend au chapitre 8 livres de rente pour la somme de 100 livres. — Fol. 12. Le 18 février 1438, Alix, femme de Bernard de Marey, écuyer, vend 40 sols de rente assignés sur sa terre d'Épernay. — Fol. 13. Le 3 avril 1437/8, Pierre de Grancey, seigneur de Pisy, vend 10 livres de rente assignées sur cette terre. — Fol. 14. En février 1431/8, le chapitre de Langres vend à celui de la Sainte-Chapelle 20 livres de rente, pour la somme de 200 livres. — Le 17 avril 1478, Perrenot Caillot, écuyer à Mailly, vend 10 livres de rentes assignées sur ses héritages audit lieu. — Le 20 juin 1438, Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, vend 16 livres de rente au chapitre, pour la somme de 200 livres et les assigne sur sa terre de Villers-les-Pots. En marge mention qu'il n'en doit que 8 « quar l'on luy a quicté et donné 100 francs à cause de l'ospital d'Acceaulx ». — Acquêt d'un domaine au Val-de-Suzon sur Guillaume Poinceot, écuyer (16 septembre, 1438). — Le 19 décembre 1438, Thierry de Charmes, écuyer, vend 10 livres de rente sur les dîmes du lieu. — Le samedi avant Noël 1438, Guillaume de Saulx, chevalier, seigneur d'Arc-sur-Tille, vend 5 livres de rente pour 50 francs. — Cette rente a été rachetée, le 11 août 1458, par Guillaume de Saulx, fils de feu Guillaume de Saulx. — Fol. 15. Le 23 décembre 1438, fondation de 24 livres de rente par Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, pour des services religieux. — Fol. 16. Le 1er avril 1438/9, Claude de Dinteville, fils de Jean de Dinteville, seigneur d'Eschanet, vend au chapitre sa terre de Tarsul, provenant de M^{me} de Florigny, pour la somme de 400 livres. — Le 6 avril 1439, Pierre de Bauffremont, chevalier, seigneur de Charny, vend au chapitre 10 livres de rente assignées sur sa terre de Charny. — Fol. 17. Le 19 janvier 1440, Nicole de Montot, dame de Jorquencey, vend tout ce qu'elle possède à Orgeux, Fouchanges et Arc-sur-Tille, pour la somme de 90 livres. — Le 20 février 1439, Jean de Trotedan, écuyer, vend 10 livres de rente assignées sur les terres de Saulon-la-Rue, appartenant à Marguerite de Saulx, sa femme. — Le 28 février 1440, Jean de Blaisy, écuyer, seigneur de Mauvilly, vend au chapitre 35 livres de rente assignées sur la terre de Mauvilly. — Fol. 18. Le 1er juillet 1440, Étienne de Moilleroncourt, écuyer, vend pour 60 livres au chapitre la quarte partie de la rivière de la Bouillie étant en Saône. — Fol. 19. Le 23 juin 1441, Huguenin de Mailly, écuyer, vend 40 sols de rente pour la somme de 20 livres. — En juillet suivant, Étienne de Mailleroncourt, écuyer, seigneur d'Athée en partie, vend la moitié du péage, du Chastellot en la rivière de Saône, au finage d'Athée, pour la somme de 60 livres. — Le 2 octobre 1441, Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, vend 100 livres de rente sur les salines de Salins, pour la somme de 1500 livres. — Fol. 20. 1442, Philippe, seigneur de Ternant, reconnaît devoir au chapitre 20 francs de cens sur sa maison à Dijon. — Fol. 21. Le 23 juin 1444, Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, vend au chapitre toute la terre d'Athée qu'Étienne de Moilleroncourt, écuyer, tenait de lui et qu'il lui avait achetée, le tout pour la somme de 380 livres. — Fol. 22. Le 20 juin 1451, Bernard de Murey, écuyer, seigneur en partie de Fontaine, vend 4 livres tournois de rente. — Fol. 23. Le 15 décembre 1455, Jean de Masilles, gruyer de Bourgogne, verse la somme de 120 livres pour la fondation d'un anniversaire. — Fol. 23. Contrôle de la recette extraordinaire du chapitre commencé le 15 août 1427. — Echute de Mainmorte à Fouchanges pour 30 livres. — Fol. 24. 1433. Remboursement des 18 saluts d'or prêtés aux habitants d'Aiserey. — Paiement de 10 saluts d'or des arrérages dus par M. de Talmay, 1434. — Fol. 25. Marché passé par le chapitre avec Henri La Gausie, fournier, pour la fourniture des distributions de pain aux fêtes solennelles (1434/5, 11 janvier). — Fol. 29. Le 24 juin 1446, la pêche de l'Étang de Poncey produit la somme de 251 fr. 5 gros; — celui du petit étang de Charrey 168 francs. — Fol. 33. Paiement de 37 francs pour la réparation du clocher faite nouvellement (1439, 8 octobre). — Réception d'arrérages de rente par Mme d'Arc-sur-Tille, veuve de Guillaume de Saulx, de Philibert de Vaudrey, écuyer, de Mme de Choiseul, veuve de Jean de Blaisy, de Thierry de Charmes (1439-1440). — Fol. 37. Recette de 12 fr. 8 gros de Mlle de Châteauneuf pour la rente de Poinccot de Châteauneuf (1441). — Fol. 40. Payé 19 francs aux ouvriers qui font le tabernacle de l'église de la Sainte-Chapelle (10 juillet 1444). — Fol. 43. En 1441, Jean de Montigny, écuyer, seigneur de Broindon, vend au chapitre 6 livres de rente. — Fol. 46. Le 1er septembre 1455, le trésorier de Salins rembourse au chapitre la somme de 200 francs, prêtée au duc pour sa guerre de Gand. — Fol. 46. Le 23 février 1455/6, remboursement de la somme de 300 saluts d'or principal de la rente de 30 livres due par feu Guillaume de Grancey, chevalier, seigneur de Larrey, et effectué par Mile de Grancey, son fils. — Fol. 50. Le 13 octobre, transport fait par le chapitre à Philippe Pot d'une rente sur Châteauneuf, Vandenesse et La Rêpe. — Fol. 51. Le 15 novembre 1459, Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, verse 50 fr. pour sa part de l'anniversaire de Richard de Fontaine. — Fol. 53. Emploi en acquêt des 1500 écus du rachat des vins de la fondation du roi de Sicile, rachetés par les gens du duc. — Fol. 54. Rachat par Ferry, fils de Girard de Cusance, de la rente de vingt francs au capital de 200 écus d'or créé par son père (4 août 1460). Ces 200 écus sont versés à Claude de Vichy, seigneur d'Agencourt et de Premeaux, en échange d'une rente de 12 livres. — Fol. 55. En 1461, voyage du chanoine Érard Potier, en Flandre, vers le Duc pour le fait de la fondation de l'ordre de la Toison d'or. — Fol. 55. Le 21 janvier 1461/2, remboursement d'une somme de 50 fr. par Bernard de Marey, seigneur de Fontaine, capital d'une rente de 4 fr. — Fol. 56. Remboursement par Hugues de Faletans, receveur général, d'une somme de 4000 livres pour le prêt de Calais et les vins (de la fondation) de Bar (1462). — Fol. 57. Versement d'une somme de 20 fr. par le doyen, pour acquérir une rente destinée à la station que le chapitre doit faire au temps des Rogations sur le corps de Philippe de Vienne, évêque de Langres, enterré dans l'église des Cordeliers (21 mai 1462). — Fol. 58. Achat moyennant 95 fr. 1/2 de deux bassins qui furent à M. le chancelier (Rolin) pesant 10 marcs 1/2 d'argent et destinés pour l'église (14 janvier 1462/3). — Fol. 59. Pavement derrière l'église de la Sainte-Chapelle, depuis l'hôtel ducal jusqu'à la maison de Jean Gros. — Fol. 60. Vente de 20 livres tournois par M. de Talmay pour la somme de 300 fr., le 22 décembre 1463. — Fol. 61. Autre par Eudes de Champlitte, seigneur de Vonges et de Fontaines, de 3 fr. de rente assignées sur sa terre de Fontaine, le 2 juin 1464. — Fol. 62. Autre par Antoine de Villers, seigneur de Boncourt, de 12 fr. de rentes assignées sur sa terre de Varanges (1464). — Autre par Charles de Saulx, seigneur de Prissey, de 12 livres de rente sur sa terre de Savouges. — Fol. 68. Autre de 8 fr. de rente par Jeanne Perron, veuve de Jean de Chissey, écuyer, seigneur de Varanges (13 avril 1469). — Fol. 69. Emprunt de 200 fr. fait à Philippe de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, pour lesquels on lui a remis en gage le fermillet de M. Saint-Jehan (17 août 1475). — De cette somme on donne 55 fr. à la mairie de Dijon pour acheter du pain et du vin aux gens d'armes mis sur pied par le bâtard de Bourgogne. — Fol. 71. Paiement de 16 fr. à Simon Brunet pour le gouvernement des quatre enfants de la Sainte-Chapelle pendant un an (16 mars 1478/9). — Fol. 72. Vente de 12 fr. de rente au chapitre par Nicolas de Crécy, écuyer, seigneur de Venarey, pour la somme de 200 fr. (25 août 1478). — Fol. 74. Ouverture du coffre du chapitre le 4 mars 1478/9, après la mort du chanoine P. Berthet; on y trouve la somme de 256 fr. 1 gros 5 niquets 1 tiers, savoir en 40 écus de Roy à 20 gros pièce

(66 fr. 8 gros) ; 6 écus de Bretagne à 19 gros pièce (9 gros 1/2) ; 27 ridres à 21 gros pièce (47 fr. 3 gros) ; 23 ducats à 21 gros pièce (40 fr. 3 gros) ; 11 saluts à 21 gros pièce (19 fr. 3 gros) : 12 lyons à 2 fr. 1 gros 4 niquets pièce (25 fr. 4 gros) ; un tiers de Lyon compté pour 8 gros 5 niquets 1 tiers ; 2 nobles à la Rose pièce comptée pour 4 francs (8 francs) ; 2 demi-nobles à la Rose à 2 fr. pièce (4 francs) ; 2 nobles de Flandres à 3 fr. 1/2 pièce (7 francs) ; 1 écu de Savoie compté pour 19 gros 1/2 ; 1 angelot compté pour 2 fr. 8 gros ; 6 écus vieux à 22 gros pièce (10 fr. 1/2) ; 3 royaux à 21 gros pièce (5 fr. 3 gros) 6 écus de Guyenne à 19 gros 1/2 (8 fr. 1 gros 1/2). — Fol. 79. Emploi des 1000 livres baillées par Michel de Chaugy, seigneur de Chissey, pour sa fondation (1479). — Fol. 83. Le 10 décembre 1482, transport à François de Ferrières des 30 livres de rente que devait Jean d'Oiselay sur la terre de Chassagne. — Fol. 84. Le 4 février 1483/4, remboursement par Antoine du Bois, écuyer, seigneur de Posanges, de la somme de 250 fr. pour le rachat d'une rente de 15 livres. — Fol. 87. Emploi des 400 livres provenant de la fondation par Huguenin Rainoy d'une chapelle et d'une confrérie du Saint-Sacrement (1490). — Fol 89. Contrôle de la fabrique de la Sainte-Chapelle depuis le 1er janvier 1427. — Payé 60 s. pour la réception et l'habit d'Antoine Caillet, prêtre. — Fol. 90. Philibert Lexartey, reçu à l'habit, paye 3 fr. — Fol. 92. Jean Gélinier, prêtre, paie 4 écus d'or pour les droits de l'habit et de la chapelle de Saint-Fiacre qui lui est donnée (1429). — Fol. 98. Le 10 février 1435/6, Pierre Cholasse, prêtre, curé de Couternon, chorial en la Sainte-Chapelle, est condamné en 100 sols d'amende pour avoir, le jour de la Circoncision, pris à force et emmené publiquement en l'hôtel de sa mère une femme publique, dont il a été content. — Fol. 99. Les arrérages de 8 fr. de rente et une somme de 14 fr. 1/2, trouvée dans la plote de la fabrique, servent à payer le légendaire commandé par le chapitre (1437, 19 avril). — Fol. 105. Jean Gayot, curé de Saint-Phal, paye 6 francs pour sa réception à l'habit et son institution à la chapellenie de J. de Faletans (1439). — Fol. 115. Pierre Cholasse, prêtre curé de Trouhans, reconnait devoir à la fabrique 20 sols pour le reste de l'amende à laquelle il a été condamné (1445). — Fol. 117. Pierre Cholasse, curé de Trouhans, chorial de la Sainte-Chapelle, est condamné en 10 livres d'amende parce qu'il est coustumier de jouer aux dez et avec des gens laïques. Cette amende est modérée à 100 sols qu'il doit payer dans un certain délai « sous peine d'excommuniement ». En outre il lui est défendu, sous peine de 20 livres d'amende et de privation de l'habit, de jouer de l'argent au dez ou à la billotte et avec des gens laïques (21 janvier 1445/6). — Fol. 120. Messires Pierre Parentin, Pierre Antin, Tassin et Jacques de Beaulieu, sont condamnés en 20 sols d'amende pour ce que le vendredi avant la Pentecôte, environ 9 heures avant minuit, ils furent trouvés au b... l et y firent esclandre (1449). — Fol. 122. Jean de Vergy, chorial, est condamné à 1 fr. d'amende pour être allé de nuit en l'hôtel de messire Jean Montoillet et l'avoir battu. Celui-ci est condamné à 3 fr. parce qu'il avait une femme dissolue cachée avec lui (1451). — Fol. 123. Messire Jean du Chastel, de Saint-Aubin paie une amende de 5 fr. pour avoir été le varlet d'un enchanteur (1451). — Fol. 138. Le 19 février 1463, Philippe Chambellan, fils de Guillemot Chambellan, bourgeois de Dijon, paie 3 fr. pour son institution à une chapellenie. — Fol. 140. En 1463, Vaulchier Banneret, chorial, paye 3 fr. d'amende pour avoir tenu une femme mariée nommée Mangeote, nonobstant la défense qui lui avait été faite. — Fol. 144. Le 24 septembre 1465, Nicolas du Marchie, maître en théologie, demeurant à Tours, paie 5 fr. pour sa réception à l'habit. — Fol. 147. Guy-Morel, prêtre, demeurant à Marsannay-le-Bois, paie 5 fr. d'amende pour avoir composé avec les officiers de l'évêque de Langres, nonobstant la défense du chapitre (1466). — Fol. 162. Réception de Charles Michel, clerc, fils de Pierre Michel, épicier, et varlet de chambre de Mlle de Bourgogne, aux prébendes canoniales et à la Prévôté de la Sainte-Chapelle (27 juin 1477). — Fol. 163. État des tailles perçues dans les domaines du chapitre depuis l'année 1438 à l'année 1496. — Fol. 183. Payé 7 fr. au plombier qui a rappareillé la couronne du clocher, le 18 mars 1431/2.

G. 1514. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.
(Reliure du temps en parchemin).

1513-1521. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Contrôle. Fol. 1. Les tailles de Poncey sont modérées à 25 livres (1513). — Fol. 2. Paiement de la rente de 40 livres due par les Chartreux sur la terre d'Iseurre (1513). — Fol. 3. Ordre à Regnaut Glasson, chanoine, de délivrer à Benoit de Saint-Michel les 70 sols qu'il voulait mettre en la boite de la fête aux Fols, pour la réception à la prébende du chanoine Binet (17 mars 1513/4). — Fol. 4. Vente de 7 livres tournois de rente, par Claude d'Eguilly, chevalier, seigneur dudit lieu (24 mai 1514). — Don d'une nappe et de 3 écus soleil, fait par Jeanne Serre, veuve Guyot Courtois, à la confrérie de la Sainte-Hostie (1514). — Fol. 5. Emploi de 15 livres pour aider à payer les arcs-boutants de l'église que l'on fait refaire (11 août 1514). — Fol. 8. Paiement de 46 livres pour les offrois mis en chappes noires nouvellement faites (30 décembre 1514). — Fol. 9. Remboursement de la somme de 600 livres par Charles de Mailly, écuyer, et Jean de Ruffey, prêtre, (29 janvier 1514/5). — Fol. 10. Le 16 février 1515/6, Guillaume de Malain, seigneur du lieu, docteur en droit, et J. Jacquelin, seigneur de Premeaux, son neveu, prennent pour 20 livres de rente une somme de 300 livres. — Le 24 suivant, Alexandre de Ruffey, frère de Jean, et Claude, sa femme, vendent une rente de 15 l. 13 s. 4 d. pour 260 livres. — Fol. 12. Réception à l'habit de Claude Gavinet, qui dessert la chapelle de Mailly. Il paye comptant l'écu de la fête aux Fols (12 mai 1515). — Fol. 13. Le 13 juillet, Jean des Cloches, vicaire de Saint-Nicolas, a été condamné « pour l'acte qu'il a faicte au Saint-Esperit nuytamment, puis ung mois en ça, d'offrir devant le grant haultel dudit Saint-Esperit ung cierge pesant 5 livres de cire et à 10 livres tournois pour la fabrique de ceste église ». — Fol. 16. Le 19 novembre, pris 2 écus en la boîte de la fête aux Fols, pour fourrer la robe d'un « chantre tenoriste » de Bourges. — Fol. 19. Le 15 décembre 1515 « les 2 écus dus à la fête aux Fols ont esté donnés pour jouer le jeu des pastoureaux le jour de Noël ». — Fol. 20. Le 22 décembre, trois chapelains sont condamnés en une livre de cire d'amende pour ce que le sous-chantre leur ayant commandé des leçons aux matines de la Saint-Jean, patron de l'église, ils ne s'y sont point trouvés sans excuse légitime. — Le 4 janvier 1516, Chrétien, prêtre, est commis pour un an, « pour extaindre les chandelles et soy donner garde aux oblations ». — Fol. 23. Délibération du chapitre, qui, vu l'état florissant des finances du chapitre et inciter les chanoines à se retrouver en l'église et aux quatre chapitres généraux, augmente le fonds de distribution de 126 fr. (20 février 1516). — Fol. 24. Le 8 mars 1516, installation, par l'abbé de Citeaux, d'André de Leval élu doyen. Celui-ci verse 17 fr. à la fabrique et 1 fr. 1/2 à la boîte des Fols. — Fol. 27. Le 26 avril 1516, Etienne Chartier est reçu à l'habit. Il paye 100 sols à la fabrique et 35 à la boîte aux Fols. — Fol. 30. Versement des 140 livres de la fondation du chanoine Vurry, le 3 avril 1516. — Fol. 34. Registre des mandements, aumône de 10 sols, donnée à deux chantres passants (1517). — Fol. 40. Le 18 septembre 1520, payé 50 fr. pour la construction d'un battoir à écorce, au moulin de Champagne, à Mailly. — Fol. 41. Le 30 novembre 1520, achat de 6 douzaines et dix peaux d'agneaux blancs, pour fourrer les robes des six enfants de chœur, payées 8 livres 4 sols. — Achat d'une robe à « l'escripvain du Gréal et graduel », commencé pour l'église. — Fol. 44. Contrôle des lods et remuage du domaine, commencé en 1516, sur toutes les mutations arrivées dans les diverses propriétés du chapitre. — Fol. 53. Contrôle des actes capitulaires et des autres affaires de l'église. — Fol. 57. Réception des 120 livres données par M. Jean Durand, pour une fondation (22 janvier 1517/8). — Fol. 59. Autre de 100 fr. versés par Étienne Fournier, sous-chantre, pour un anniversaire. — Fol. 60. Prêt de 150 livres fait à Charles de Mailly, le 26 mars 1519. — Fol. 64. Autre de 40 livres aux habitants de Charrey, pour payer aux commissaires des francs fiefs la taxe de leur affranchissement de la mainmorte (7 juillet 1520). — Fol. 64. Prêt de 300 livres pour 20 livres de rente, fait à M. de Soye (Pierre de Bauffremont, 9 juillet 1520). — Fol. 66. Les héritiers de Charles Arbelot transportent au chapitre, pour sa fondation, une rente de 32 livres sur M. de Soye (21 septembre 1520). — Fol. 70. Versement, par le doyen, d'une somme de 400 livres, pour la fondation par M. Binet de quatre anniversaires (21 juin 1521). — Fol. 71. Prêt de 200 livres tournois fait au Roi. — Fol. 72. Avances pour l'extinction de la prébende de Sainte-Foy, appartenant à l'abbaye de Couches, et sa conversion en deux offices de sous-chantres. — Fol. 75. Réception des chanoines, chapelains, choriaux et habitués depuis l'an 1516 à 1521. — Fol. 90. Contrôle des amendes adjugées au profit de la fabrique, depuis l'année 1516. Un homme de Messanges, condamné à 4 livres pour avoir donné un coup de pique à un habitant de Collonges (1516). — Trois chapelains de l'église de Brasey sont condamnés à l'amende, pour excès commis le jour des Innocents. D'autres, pour batture à Salives, batture du maître d'école de Chenôve. Un chorial est condamné en 100 sols d'amende, à jeûner deux vendredis, au pain et à l'eau, pour un parjure commis devant l'official ; un autre à la même amende, plus six jours de prison, « quia sponte confessus est incontinentiam suam ».

G. 1515. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.
Reliure du temps en cuir gaufré soutenu par des courroies.

1523-1590. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. — Fol. 1. Déclarations des deniers reçus à cause du rachat des rentes viagères et autres revenus et dettes depuis le 1er septembre 1523. — Fol. 2. Rachat par Jacques de Malain, seigneur de Lux, chevalier, d'une rente de 46 livres 8 gros, pour 700 livres (10 décembre 1524). — Fol. 6. Rente de 33 livres 6 sols 8 deniers, par Claude Fouchey, seigneur de Rosières, au capital de 500 livres (16 avril 1528). — Fol. 7. Autre de 66 livres 13 sols 4 deniers au capital de 1000, constitué par Gérard de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey, le 25 juin 1528. — Fol. 8. Autre de 20 livres au capital de 300 livres par Claude de Baissey, seigneur de Longecourt (24 juillet 1528). — Fol. 9. Autre de 46 livres 13 sols 4 deniers au capital de 700 livres, par Claude Regnard, seigneur de Soirans (13 octobre 1528). — Fol. 10. Versement de 100 livres, pour l'anniversaire fondé par M. d'Antioche (11 décembre 1528). — Fol. 14. Paiement de 120 livres pour le décime du Roi (3 décembre 1529). — Fol. 14. Vente des péages d'Argilly, Villy, Gerland et Glanon à M. de Genlis et Montmain, pour une rente de 10 livres au capital de 200 livres (21 janvier 1530). — Fol. 15. Vente de 13 livres 6 sols 8 deniers de rente pour 200 livres, par M. de Souhey, second président du Parlement (1529, 3 avril). — Fol. 16. Autre de 14 livres de rente pour 205 livres, par Jacques Moisson, gouverneur de la chancellerie (1530, 22 juillet). — Fol. 18. Échange avec Africain de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots, qui, pour une rente de 16 livres, cède au chapitre son droit de fief sur la portion que le seigneur de Soirans possède sur la terre d'Athée (2 octobre 1530). — Autre avec François de Villers, seigneur de Boncourt, qui, pour une rente de 4 livres 10 sols, cède au chapitre une rente de 20 carteranches de grains, sur la dîme d'Épernay, payée par les Chartreux (5 janvier 1531/2). — Fol. 19. Vente de 13 livres 6 sols 8 deniers de rente pour 200 livres, par Émylan du Meix, écuyer, seigneur de Magny-les-Aubigny (1er mars). — Fol. 20. Le 3 mai 1531, prêt de 200 livres à Jean d'Esbarres, marchand, commis par la ville pour acheter des blés ; elle est remboursée le 30 juin. — Fol. 21. Vente de 33 livres de rente pour 500 livres, par Pierre de Xaintonge, conseiller au Parlement et Hélène Vaillant, sa femme (15 juillet 1531). — Fol. 28. Déclaration des lods et remuages sur les héritages appartenant au chapitre depuis 1527 à 1530. — Fol. 34. Déclaration des dons et rémissions faites par le chapitre depuis 1527. — Fol. 35. Aumône de 20 sols aux Cordelières de Seurre ; de 5 sols à 2 jeunes chantres passants. L'habit est donné gratis au neveu du chanoine de Vandenesse, suivant le statut de l'église en faveur des parents et serviteurs de Messieurs (3 avril 1528). — Fol. 37. Aumône de 40 sols à une *vollée* de chantres au nombre de sept. — Le 11 décembre 1538, on reçoit Antoine Brochon, chantre haulte contre, aux gages de 40 livres par an. — Le 27 novembre on lui paie une fourrure pour sa robe. — Fol. 39. Le 27 juillet 1531, le chapitre ordonne au chanoine Maillard, maître de la cave, de fournir chaque jour un pintat de vin outre la pinte ordinaire de la célébration des messes, « pour boire une fois le matin à ceulx qui en auront nécessité durant le dangier de peste ». — Fol. 40. Le 6 septembre payé 8 litres au chanoine Cheret « pour soy ayder en sa maladie de peste et s'en aller evanter quelque part ». — Fol. 41. Payé 8 livres pour les peines des maugoguets qui ont enterré les chapelains morts de peste. — Fol. 52. Vente d'une rente de 100 livres au sort principal de 1500 livres par MM. de Saffres (21 février 1532/3). — Fol. 53. Payé 4 livres à l'imageur qui a fait les images de saint Sébastien, le 26 mai 1533. — Payé 160 livres pour la couverture du clocher. — Fol 55. Le 23 décembre 1533, marché passé, moyennant 36 livres, avec Guillaume Oudinelle et Claire de Loysie, orfèvres, pour faire 6 images d'or de la Sainte Hostie, pour donner aux dames à la venue du Roi, pesant 12 écus soleil, de 27 livres tournois et 9 livres pour la façon. — Fol. 63. Le 18 octobre 1534, François Simard, évêque de Nicopolis, docteur en théologie à Paris, est pourvu gratis de la chapelle Saint-Michel. — Fol. 119. En 1544, Bénigne Serre, premier président de la Chambre des Comptes, seigneur d'Esbarres, verse la somme de 12 livres 5 sols, pour la réception de son fils en la dignité de prévôt du chapitre. — Fol. 149. Déclaration des deniers déboursés par le chapitre pour acquisitions de rentes et autres affaires depuis l'année 1523. — Le 16 septembre, constitution de 20 livres au capital de 300 livres par Mlles de Roussillon. — Le 23 janvier 1523/4, autre de 6 livres 13 sols 4 deniers au capital de 100 livres par Jean du Meix, chevalier, seigneur d'Aubigny-les-Sombernon. — Autre de 20 livres au capital de 300 livres par Jean de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans et d'Auvillars. — Fol. 150. Autre de 66 livres 13 sols 4 deniers au capital de 1000 livres par Marie, veuve de Jean Odet de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 151. Le 8 avril 1524, constitution de 11 fr. 4 gros de rente au capital de 230 livres, par Claude de Saulx, seigneur de Beire, et Richard de la Palud, écuyer, seigneur de Meilly. — Fol. 169. Le 18 avril 1534, remboursement d'un capital de 140 livres par les héritiers d'Antoine Martin, seigneur de Choisey. — Fol. 170. Le 6 juin 1534, Jacques Godran, conseiller au parlement et bâtonnier de la confrérie de la sainte hostie, donne 100 livres. — Fol. 172. Le 15 octobre 1535, Hélion de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, rembourse la somme de 300 livres, capital d'une rente de 20 livres constituée par Françoise de Roussillon, sa mère. — Fol. 173. Le 25 février 1535, Girard de Vienne, seigneur de Ruffey, rachète pour 2440 livres les rentes qu'il avait constituées pour ses fondations. — Fol. 175. Le 6 avril 1538, Mme de Saint-Quentin et MM. de Vantoux, ses enfants, remboursent la somme de 1000 livres, capital d'une rente de 66 livres 13 sols 4 deniers. — Fol. 176. Le 1er juillet 1538, Hélion de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, paie 400 livres pour les arrérages d'une rente de 72 livres. — Fol. 179. Le 1er septembre 1539, Jean de Vaulx, écuyer, seigneur de Vergoncey, rembourse la somme de 900 livres 10 sols. — Fol. 182. Le 9 mai 1541, remboursement de la somme de 2000 livres par Guy de Cléron, écuyer, seigneur de Bemont, Saffres, Fontaine, etc., et Claude de Cléron, son frère (9 mai 1541). — Fol. 183. Le 19 février 1541/2, autre par Girard de Vienne d'une somme de 2156 livres 13 sols 4 deniers, pour une rente de 100 livres et les arrérages. — Fol. 185. Le 22 avril 1542, Jean d'Amoncourt, seigneur de Piepape, verse 300 livres capital d'une rente et les arrérages. — Fol. 193. Payé 6 écus à maître Fidelis qui a prêché le carême. — Fol. 196. Déclaration des deniers reçus par la fabrique des chanoines, chapelains, habitués et vacants en 1585, des lods et remuages de 1586 à 1590. — Fol. 220. Déclaration des deniers déboursés par le chapitre pour achats de rentes et autres affaires. — Le vendredi 16 janvier 1533, achat d'une pièce de drap d'or « pour faire des couleurs aux habits de Mgr l'admiral », 5 livres 12 sols 6 deniers. — Fol. 222. Le 9 mai 1534, payé 4 sols à Blaise

Largentier, pour avoir pesé des écus et « reguardé si des testons estoient faulx ou non ». — Fol. 224. Payé 49 livres 7 sols au héraut de Flandres qui apporta les habits du roi de Portugal, le défrayer à l'hôtel Saint-Pierre et les saintes hosties, qui lui furent données (6 septembre 1534). — Fol. 230. Paiement de 300 écus d'emprunt au Roi (2 janvier 1538/9).— Fol. 233. Constitution de 100 livres de rente, au capital de 1500 livres par Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey (10 juillet 1539). — Fol. 235. Autre de 26 livres 13 sols 4 deniers de rente au capital de 400 livres, par Sébastien de Villers, écuyer, seigneur de Villers-la-Faye, Loys de Montcombris et Michelle de Maillot, sa femme (3 mars 1539/40). — Fol. 236. Autre de 33 livres 6 sols 8 deniers au capital de 500 livres par Guy de Cléron, seigneur de Bemont, Saffres et Fontaine (9 mai 1541). — Fol. 236. Le 5 juin, autre de 46 livres 13 sols 4 deniers au capital de 700 livres, par Jean Tisserand, conseiller au Parlement. — Fol. 237. Autre de 136 livres 13 sols 4 deniers au capital de 1600 livres par Jean Leblond, conseiller au Parlement, et Chrétienne Bonféal, veuve Barrien, sa belle-mère. — Fol. 241. Le 11 avril 1543, autre de 46 livres 13 sols 4 deniers au capital de 700 livres, par Antoine de Crécey, maréchal des logis du Roi. — Fol. 246. Le 11 mars 1547, autre de 18 livres t. au capital de 270 livres par Claude Regnard, seigneur de Soirans. — Fol. 247. Le 18 mai 1548, autre de 23 livres de rente au capital de 345 livres, par Pierre Fyot et Jeanne Legoux, sa femme. — Fol. 250. Déclaration des lods et remuages de l'année 1565 à 1584.

G. 1516. (Registre.) — Grand in-4°, 143 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1542-1587. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. — « Registre des deniers rendus et raportez à la Saincte-Chapelle et des deniers baillez a rente au prouffit d'icelle comme cy après sera déclairé. » — Fol. 1. Versement des arrérages d'une rente de 6 livres et de 25 sols par Chrétienne Bonféal, veuve de M. Belriant (1542, 14 juillet). — Remboursement d'une somme de 200 livres par M. de Villefrançon (1542, 10 novembre). — Fol. 5. Remboursement par Claude d'Eguilly, chevalier, seigneur dudit lieu, de 300 sur les 400 livres qui lui ont été prêtées (9 juillet 1544). — Fol. 7. Autre de 500 livres par M. de Saffres (7 septembre 1545). — Fol. 8. Autre de 700 livres par M. Millet, maître des comptes, qui les tenait à rente (8 mai 1546). — Fol. 9. Emprunt de 100 livres par Jean des Planches, libraire. — Fol. 12. Le 15 mars 1547, reçu de M. de Vantoux la somme de 100 livres pour le rachat de cens sur la maison Cheret qu'il a échangée contre une autre sise rue des Fols entre la maison de la ville et celle des Baudot. — Fol. 18. Versement de 100 fr. par Etienne Charretier, curé de Turcey et chapelain, pour la fondation d'un anniversaire (17 novembre 1550). — Fol. 22. Remboursement de la somme de 200 livres par le receveur général Sayve, le 2 octobre 1551. — Autres de 650 et 900 livres par Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux, le 5 décembre 1551, 14 juillet 1553. — Fol. 24. Autre de 511 livres par M. de Recourt, seigneur d'Échigey, conseiller au parlement, le 7 janvier 1553. — Fol. 27. Autre de 700 livres par la veuve et les héritiers de feu Philibert de Salins, fils de Claude de Salins, seigneur de Vincelles et bailli du Charollais (31 janvier 1554/5). — Fol. 31. Autre de 100 livres par Etienne Terrion, capitaine de Talant, et Perrenette Chauvirey, sa femme. Autre de 1000 livres par Guillaume Mongin, grenetier à Saint-Jean-de-Losne (23 novembre 1555). — Fol. 33. Autre de 300 livres par M. de Vintimille, conseiller à la cour, mari de Jeanne Gros (2 septembre 1556). — Autre de 200 livres par Jérome de Cirey, conseiller à la cour. — Fol. 35. Autre de 368 livres par M. de (Rochechouart) Chandenier. — Autre de 1000 livres par l'abbé de Saint-Seine (11 février 1557). — Fol. 36. Remboursement de 200 livres fait au chapitre par Mlle de Montconis, fille de M. de Soirans (23 août 1555). — Autre de 600 livres par Claude de Fouchières, sieur de Rosières, par les mains de Philippe de Trotedan, seigneur de Genevrières (4 mars 1558). — Fol. 39. Autres de 600 et 1000 livres par Michelle Belrient, veuve de Jean Leblond, conseiller au Parlement (20 août 1558 et 29 janvier 1560). — Fol. 41. Autre de 1300 livres par M. de Chandenier (26 août 1560). — Fol. 42. Autre de 400 livres par Henri de Malain, chevalier, seigneur de Lux. — Fol. 44. Autre de 1500 livres par Arvier de Cléron, seigneur de Saffres. — Fol. 45. Paiement de 57 livres à Francisque des Oliviers, compositeur d'orgues, tant pour sa récompense que pour le vin de sa femme et de sa servante (2 janvier 1562). — Remise de 500 livres entre les mains du doyen pour achat de corcelets (1562, 23 octobre). — Fol. 46. Remboursement de 500 livres par Thomas Berbisey, procureur général. — Fol. 51. Emprunt de 400 livres fait par le chapitre au président Noblet, le 2 décembre 1567). — Fol, 52. Remboursement de 300 livres par M. de Montholon. — Fol. 53. Versement au coffre de la somme de 926 livres 12 sols 6 deniers provenant de la vente des orfèvreries, faite par ordre du Roi pour subvenir à la cote de 921 livres 4 sols imposée au chapitre sur les 45.660 livres ordonnées être levées dans le diocèse de Langres (2 janvier 1569). — Fol. 56. Versement de 500 livres par la société de Saint-Yves. — Fol. 57. Remboursement de 1000 livres par les États de Bourgogne (13 juin 1572). — Fol. 60. Autre de 800 livres par la veuve de M. Belrient (9 février 1575). — Autre de 400 par Gabrielle de Gissey, veuve de M. d'Agencourt. — Fol. 62. Le 18 janvier 1577, la maréchale de Tavannes rembourse la somme de 1566 livres. — Le 1er juin

1576, versement au coffre de la somme de 836 livres provenant de la vente des orfèvreries faite à l'orfèvre Almaque Papillon pour la somme de 1352 livres (1er juin 1576). — Fol. 65. Remboursements de la somme de 200 et 1200 livres par les héritiers d'André de Laval, seigneur de Bressey. — Fol. 67. Autre de 400 livres par M. de Pradines (21 mai 1582). — Fol. 68. Autre de 400 écus par M. de Vaugrenand. — Fol. 69. Autre de 1600 livres par la maréchale de Tavanes (25 janvier 1584). — Fol. 70. Autre de 1000 écus par le Président Brulart (9 mai 1584). — Fol. 71. Autre de 601 écus, par M. de Rochebaron ; — idem de 600 écus par M. de Lux (16 octobre 1585). — Fol. 95. Le 29 mai 1543, emprunt de 200 livres par la Mairie de Dijon. — Fol. 100. Autre de 200 livres fait par Charles Martin, écuyer, et Jeanne Bouesseau, sa femme, le 19 février 1546/7. — Autre semblable de 270 livres par Claude Regnard, chevalier, seigneur de Soirans (11 mars 1546/7). — Autre de 300 livres par Marc Fyot, avocat, et Jeanne Legoux, sa femme (18 mai 1548). — Fol. 101. Autre de 350 livres par Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux et Philiberte Baudot, sa femme (1548/9, 1er février). — Fol. 104. Autre de 150 livres par Claude de Lestouf, écuyer, seigneur de Recey et de Latrecey (2 avril 1549). — Fol. 105. Le 5 septembre 1550, le chapitre fait porter à la monnaie de Dijon des sols et des carolus rognés et en retire 60 livres 7 sols en douzaine. — Fol. 106, 123. Le 27 novembre 1550 et le 25 mars 1557, emprunts de 350 et 800 livres par Claude Regnier, seigneur de Montmoyen, président à la Chambre des Comptes. — Fol. 109. Autre de 120 livres par Bernard de Andresson, écuyer, seigneur de Burnand, à Giey-sur-Aujon (8 mai 1551). — Fol. 112. Autre de 500 livres par Jean de Bousseval, écuyer, seigneur de Villiers-les-Haults (1er avril 1551). — Fol. 114. Emprunt de 200 livres par M. le Conseiller de Xaintonge (4 avril 1553). — Fol. 111. Autre de 150 par Jean Brigandet capitaine de Sombernon (1555, 9 octobre). — Le 23 novembre, autre de 1000 livres par Nicolas Pouffier, hôte de Saint-André, à Dijon. — Fol. 119. Emprunt de 300 livres par Alexandre de Saulx, seigneur de Saint-Thibaut (18 juillet 1556). — Fol. 120. Emprunt de 340 livres par Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, lieutenant pour le Roi en Bourgogne (3 décembre 1556). — Fol. 122. Emprunt de 300 livres par Alexandre de Saulx, seigneur de Torpes (27 novembre 1557). — Impôt de 103 livres pour les fortifications. — Fol. 124. Emprunt de 200 livres par Louis de Crux, seigneur de Trouhans (11 août 1558). — Fol. 127. Autre de 400 livres par René de Piles et Charlotte de Mailly, sa femme (26 avril 1560). — Fol. 128. Emprunt de 100 livres par Jean des Planches, libraire à Dijon. — Autre de 520 livres pour faire provision d'armes pour MM. (15 mai 1562). — Fol. 132. Paiement de 500 livres pour la cote faite par M. de Tavannes pour soudoyer les gens de guerre étant aux camps de Chalon et de Mâcon (1562). — Fol. 133. Emprunt de 3200 livres tournois, par Jacques de Toulongeon, seigneur de Ruffey, et Charlotte de Toulongeon, sa femme (1563, 22 mai). — Fol. 135. Autre de 1200 livres par André de Laval, écuyer, seigneur de Brecey (18 août 1565). — Fol. 139. Achat de corselets d'arquebuses, de morions et de piques pour MM. du chapitre (1568/9, 26 février). — Fol. 140. Emprunt de 200 livres par le chapitre de la chapelle aux Riches (23 janvier 1569/70). — Fol. 141. Autre de 1000 livres par les élus des États (17 avril 1570). — Autre de 600 livres par Jean Fleutelot, marchand (28 septembre 1570). — Fol. 145. Emprunt de 400 livres par Gabrielle de Chissey-Varanges, veuve de M. d'Agencourt (15 septembre 1573). — Fol. 146. Autre de 1500 livres par la maréchale de Tavannes (25 avril 1575). — Fol. 148. Marché avec un clochetier pour la refonte de toutes les cloches, moyennant 300 livres (15 mars 1577/8). — Fol. 149. On donne 80 livres à M. du Buisson pour le voyage de l'abbé de Citeaux aux États de Blois (4 novembre 1577). — Fol. 151. Emprunt de 300 livres par les États du comté d'Auxonne (8 juin 1580). — Autre de 400 livres par Chrétienne de Recourt, veuve du conseiller Etienne Sayve (13 juin 1481). — Autre de 1200 livres à Jacques Baillet, seigneur de Vaugrenant (24 novembre 1580). — Fol. 154. Emprunt de 114 écus par François de Riollet, écuyer, demeurant à Malain (24 février 1584). — Autre de 250 écus par Barnabé de Gerland, seigneur de Thenissey. Autre de 600 écus par M. de Rochebaron (2 mai 1584). — Fol. 155. Autre de 66 écus 2/3 par Madeleine de Pontailler, dame de Brion et du Ban et Philibert de Pontailler, chevalier de l'ordre, seigneur de la Motte-Ternant (11 juin 1584). — Fol. 156. Payé 100 livres pour les dépenses de la peste (11 janvier 1586).

G. 1517. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1568-1601. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Contrôle. Fol. 1. Contrôle des deniers pris au coffre du chapitre. Emprunt de 200 livres par le chapitre de la Chapelle aux Riches (23 janvier 1569/70). — Versement par le chanoine Molinet de la somme de 370 livres pour la fondation de deux anniversaires (15 avril 1570). — Fol. 2. Paiement fait à Langres, de la somme de 480 écus pour la cote du chapitre (1570, 24 mai). — Fol. 3. Versement au trésor de la somme de 84 l. 19 s. 8 d., provenant de trois années de la rente sur les foires de Chalon (1570, 10 juillet). — Emprunt de 500 livres, par M. de Vantoux (1570, 20 septembre). — Fol. 4. Autre de 1000 l. par les élus des États de Bourgogne (1570, 27 avril. — Fol. 5. Autre de 300, par le trésorier Berbis, conseiller au Parlement (6 septembre 1570). — Fol. 7. Autre de 500 livres, par M. Bénigne de Villiers (17 juillet 1571). — Fol. 8.

Autre de 800, par Jean Belrient, gouverneur de la chancellerie. — Fol. 10. Autre de 400 livres, par Gabrielle de Chissey, veuve de Claude de Vichy, écuyer, seigneur d'Agencourt. Ses pleiges sont : Antoine de Chissey, seigneur de Varanges, et de Vonges, son père, et Philippe des Forges, écuyer, seigneur de Meursault (15 septembre 1573). — Fol. 11. Emprunt de 1000 livres, par M. de Clerecy Fontaine (26 avril 1575). — Autre de 1500 livres par la maréchale de Tavannes (25 avril 1575).— Fol. 13. Cote de 540 imposée au chapitre par M. de Langres (8 mars 1575/6). — Fol. 15. Remboursement par le chapitre d'une somme de 600 livres, due aux Jachiets (30 août 1577. — Fol. 17, 18. Emprunts de 300 livres par le clergé du comté d'Auxonne (13 janvier 1579, et 8 juin 1580. — Prêt de 2200 livres à Jacques Boisselier, marchand à Dijon (1er juin 1579). — Fol. 18. Emprunt de 700 livres par M. de Saint-Riran. — Fol. 19. Autre de 400 livres par Chrétienne de Recourt, veuve d'Étienne Sayve, conseiller au Parlement (13 juin 1581. — Fol. 22. Autre de 250 écus par Barnabé de Gerland, seigneur de Thenissey (2 mai 1584. — Autre de 600 écus par M. de Rochebaron et Françoise d'Aumont, sa femme (2 mai 1584). — Autre de 500 écus par M. de Listenois (7 mai 1584). — Fol. 27. Remboursement de 530 livres par la maréchale de Tavannes (21 septembre 1598. — Fol. 28. Emprunt de 500 écus fait par le chapitre de M. le conseiller Milletot (18 novembre 1599).— Fol. 31. Remboursement de la somme de 200 écus par les héritiers de Philibert de Genlis, seigneur de Dracy et de Charles Coutier, seigneur de Jully (30 septembre 1600. — Fol. 34. Recette des 200 livres, octroyées chaque année par le Roi, pour l'entretien de l'église (3 novembre 1601). — Fol. 36. Payé la somme de 236 livres 10 sols 3 deniers, pour l'état de la messe de l'Ordre (de la Toison d'or) (9 octobre 1598). — Fol. 37. Paiement de 140 livres 16 sols 3 deniers, les robes d'écarlate, les bas rouges des six enfants de chœur (28 octobre 1598). — Fol. 42. Payé 30 sols au chanoine envoyé à la foire de Sombernon, avec le métayer de Sainte-Foy, vendre trois bœufs et en racheter trois autres (21 juillet 1600). — Fol. 45. Payé 27 écus 6 sols, pour la cote du chapitre, dans l'impôt pour le curage de la rivière de Suzon (5 septembre 1601). — Fol. 46. Deniers rendus et rapportés au chapitre. Remboursement de 300 livres par la présidente Jacquot (23 décembre 1568). — Fol. 47. Autre de 1000 livres par M. de Monconis (14 avril 1590). —Autre de 500 livres par M. de Vantoux (août 1570). — Fol. 50. Autre de 100 livres par Charlotte Jaquot, veuve d'Étienne de Loisie (27 mars 1572). — Remboursement de 1000 livres par les Etats de Bourgogne (13 juin 1572).— Fol. 53. Autre de 400 livres par M^{me} de Trouhans (11 septembre 1573). — Fol. 55. Autre de 400 livres par Gabrielle de Chissey, veuve de Claude de Vichy, seigneur d'Agencourt (15 septembre 1573). — Fol. 60. Autre de 460 livres de Josez et Antoine de Vezon (24 mai 1578). — Fol. 68. Versement de 8000 livres pour la fondation de l'amiral Chabot (16 décembre 1583). — Autre de 1600 livres par la maréchale de Tavannes (25 janvier 1584). — Autre de 400 écus par Jacques Michaut, contrôleur des mortes payes de Bourgogne (20 mars 1584). — Fol. 89. Autre de 100 livres par Jean de Romain, écuyer, seigneur de Villers-Rotain, au nom de Simon de Colot, seigneur de Parenteau (26 avril 1584). — Fol. 70. Autre de 600 écus par M. de Lux (1585, 16 octobre). — Fol. 72. Autre de 600 livres par Denis Valon, capitaine de Saumaise. — Fol. 75. Parties casuelles. Versement des 926 livres 2 sols 6 deniers, provenant de la vente à l'orfevre Papillon, des orfèvreries du chapitre pour sa part des 45,660 livres imposées par le roi sur le diocèse de Langres : Une lampe d'argent pesant 7 marcs 2 onces, une image de saint Fiacre pesant 12 marcs, une croix d'argent pesant 12 marcs 2 onces, une petite coupe d'argent goderonnée pesant 1 marc, un calice d'argent avec plusieurs petites pièces pesant 3 marcs, un collier d'or de l'ordre du roi pesant 6 onces, le rond où était l'image de saint Jean l'évangéliste partie d'or, partie d'argent pour 250 livres (2 janvier 1569). — Vente des seigneuries de Concœur et de Collonges-les-Vergy à M. de Villers-la-Faye, pour 2080 livres (16 septembre 1569).

G. 1518. (Registre.) — Grand in-4°, 98 feuillets, papier.

1605-1641. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Contrôle. — Fol. 2. Versement de la somme de 200 livres fait annuellement par le roi pour l'entretien des bâtiments et du mobilier de la Sainte-Chapelle (1605-1635). — Fol. 11. Versements des sommes provenant du droit de lods perçu sur les héritages appartenant au chapitre (1604, 1605). — Fol. 17. Pierre Bocheron paye 60 livres pour sa réception comme chanoine musical (2 mai 1606). — Philippe Fyot, fils de François Fyot, conseiller au Parlement, paye 90 livres pour sa réception comme chanoine en remplacement de son oncle Gérard Sayve, doyen (16 juin 1605). — Jean Millière élu doyen paye 96 livres, lors de sa prise de possession (27 juin). — Fol. 22. Réception de lods en 1610. — Fol. 24. Philibert Boullier paye 8 livres pour le droit de l'habit et sa réception comme chapelain de la chapelle Dame Amiotte de Mirebeau (1611, 11 février). — Fol. 27. Hugues Arviset, chanoine paie 20 livres lors de sa réception comme chantre (4 janvier 1613). — Fol. 29. Réception des chanoines Antoine Pissebeuf, Jean Bourrelier et Claude Petit (1614) ; — fol. 36, de Richard Arviset (11 juillet 1618). — Denis Vallée, reçu massier, paie 3 livres (1618). — Fol. 4. Versement des sommes provenant du droit de lods en 1620. — Fol. 46. Réception du chanoine Philibert Boulier (1622). — Fol. 49. Claude Enoch de Xain-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tonge, clerc, paie 8 livres pour sa prise de possession de la chapelle de Sainte-Catherine fondée en l'autel de Notre-Dame (1623). — Fol. 64. Réception comme chanoines d'Étienne Millière et de Jean Bouhier (1625). — Fol. 66. Jean Baillet, élu doyen, paie 96 livres pour sa prise de possession (24 décembre 1626). — Fol. 70. Le 25 novembre 1627, réception à l'habit de Charles de Rochechouart, clerc du diocèse de Poitiers, nommé chapelain de la chapelle de N.-D. de Blaisy. — Fol. 70. Autre de Barthélemy Coquet comme chanoine musical (11 janvier 1629). — Fol. 75. Autre de Jean Blanot, chanoine. Il paie 90 livres (17 octobre 1628). — Fol. 81. Recettes de 6 livres faites pour les sonneries de cloches aux obsèques de MM. Pinsonat, président à la Chambre des Comptes, du président Jacob et du conseiller Millière (1632). — Fol. 83. En 1633, les offertes le jour de l'adoration de la croix, le vendredi saint, montent à 48 sols. — Fol. 85. Novembre 1634, sonnerie pour l'obsèque du conseiller Bossuet. — Fol. 90. Offerte du jour de la Sainte-Hostie 14 juin 1637, 7 livres 13 sols. — Fol. 92. Sonnerie pour les obsèques du premier président de Bretagne (15 janvier 1638).

G. 1519. (Registre.) — Petit in-folio, papier, écrit dans les deux sens du volume, la première partie consacrée au contrôle du coffre comprend 102 feuillets ; la seconde, versements et paiements, n'en compte que 68. En tout, 170 feuillets, cartonné.

1601-1650. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — I. Contrôle des deniers du coffre, 1601-1650. Fol. 2. Le chapitre est imposé à 27 écus pour la curée du cours de Suzon (1601). — Fol. 4. Remboursement fait par le chapitre à Claude de Sirey, femme du conseiller Milletot, héritière de Jean d'Esbarres, son oncle, official de Langres, d'une somme de 300 écus (25 septembre 1602). — Fol. 6. Autre d'une somme de 1200 l., à Catherine d'Orges, veuve de Didier Gauldiet. — Fol. 7. Autre d'une somme de 300 livres à Étienne Bernard, lieutenant général au bailliage de Chalon (2 janvier 1604). — Fol. 8. Autre de 500 livres au chapitre de la Chapelle aux Riches (5 janvier 1604). — Emprunt de 900 livres fait au chapitre par Pouffier père (16 mars 1604). — Fol. 10, 23. Autre de 1500 et de 600 livres par Bénigne de Frasans, greffier du Bureau. — Fol. 11. Emprunts de 800 livres et de 750 l. faits au chapitre par Jean Regnault, boulanger, et Antoine Dubois, pâtissier à Dijon (15 et 23 septembre 1605). — Fol. 15. Remboursement de 300 livres à Avoye Arviset, veuve de Jean Seroul, conseiller maître à la Chambre des comptes de Dole (1607, 27 mars). — Fol. 17. Payé 30 sols « pour avoir bouché et estouppé le trou par lequel se perdait l'eau de l'étang de Sainte-Foy » (1607). — Fol. 21. Remboursement d'un capital de rente de 1600 livres au sieur de Gouvenain, procureur au Parlement (9 mars 1610). — Fol. 22. Paiement de 3000 livres au sieur Réal, pour le rachat de la terre de Barges (1610, 19 avril). — Fol. 23. Emprunt de 3300 livres par M. Giroux, conseiller au Parlement (9 août 1610). — Fol. 24. Autre de 300 livres par les habitants de Savouges (26 avril 1611). — Fol. 25, 26. Autre de 600 livres par François, baron de Villers-la-Faye. — Autres de 1600, 600, 2400 livres par Pierre Bourdin, commissaire de l'artillerie en Bourgogne, et N. Pouffier, sa femme (27 mai 1611 et 3 octobre, 1612, 7 mai). — Fol. 27. Frais de la fondation par Mlle de Ratilly, de l'entretien d'une lampe perpétuelle en la chapelle de la Sainte-Hostie (14 juillet 1612). — Fol. 31. Emprunt de 3400 livres par Marc-Antoine Millotet, avocat général au Parlement, et Marie Dupuis, sa femme (21 décembre 1617). — Fol. 34. Autre de 1600 livres par Joachim de Damas, chevalier, seigneur de Communes (6 juin 1616). — Fol. 35. Autre de 3500 livres par François Bretagne, avocat au Parlement, et Marie Clerc, sa femme (19 mai 1617). — Fol. 36. Autre de 3500 livres aux religieuses Jacobines de Dijon (22 janvier 1618). — Fol. 39. Autre de 4000 livres à Alphonsine de Gondy, comtesse de la Motte-Cipierre, baronne de Thil et Thoisy (20 novembre 1620). — Fol. 40. Autre de 3000 livres par J. Jeanniard, boucher, à Dijon (22 janvier 1621). — Fol. 46. Autre de la somme de 700 livres par Claude de La Plume, veuve de Claude Bretagne, lieutenant général au bailliage d'Auxois, à Semur (le 9 septembre 1623). — Fol. 47. Emprunt fait au chapitre de la somme de 700 livres par les pères de l'Oratoire de Dijon (14 mars 1624). — Paiement de 400 livres à Jacques Le Bon et Jean du Herville, facteurs d'orgues, pour la réparation des orgues de l'église (26 juin, 1er octobre 1624). — Fol. 51. Emprunt de 600 fr. par les habitants de Selongey (28 août 1626). — Fol. 52. Autre de 7000 fr. par les Macheco père et fils, lieutenants au bailliage de Nuits (4 janvier 1627). — Fol. 53. Le 9 janvier 1628, il y a au coffre 9887 livres 9 sols 6 deniers. — Fol. 54. Emprunt de 950 livres par Melchiore Espiard, seigneur de Renève et Anne Morandet, sa femme (1629, 16 janvier). — Fol. 55, 85, 88. Autres de 1600, 8000, 1200 par Etienne Millière, conseiller au Parlement (1629, 1644, 1645). — Fol. 68. Autre de 3600 livres par le chantre chanoine Arviset (12 décembre 1637). — Fol. 71. Autre de 600 livres par les habitants de Mailly, le 5 mai 1639. — Fol. 76. Autre de 6000 livres par M. Lenet, président en la Chambre des Comptes, le 26 avril 1641. — Fol. 80. Autre de 5000 livres par le conseiller Arviset et Marie Fyot, sa femme (13 décembre 1642). — Fol. 82. Autre de 4000 livres par le clergé de Langres (12 septembre 1643). — Fol. 95. Payé 1300 livres à l'avocat Févret pour deux tentes de tapisseries provenant des meubles du baron de Lanty (1er février 1649). — Remboursement d'un capital de rente de 800 livres à l'avocat Siredey (3 février 1649). — II. Versements et paiements au coffre, 1612-1649. Les 28 premiers feuillets manquent. — Fol. 29. Rem-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

boursement d'un capital de 300 livres par le sieur Morandet 1612). — Fol. 30. Autres de 2400 et 1500 par M. Bourdin (24 décembre 1613). — Fol. 32. Autre de 1800 livres par Louise de Mauléon, dame de Chastenay-Lanty, Rochefort et Essarois. — Fol. 36. Emprunt de 3300 livres fait par le chapitre sur la Chambre des Pauvres (12 septembre 1617). — Remboursement de la somme de 3512 livres par François Bretagne, avocat à Semur et de 3508 livres par les Jacobins de Dijon (22 janvier et 4 mai 1618). — Fol. 39. Recette de 135 livres pour la fondation d'un anniversaire du chanoine Bégat (1619, 13 février). — Fol. 41. Remboursement d'un capital de rente de 1300 livres par Jean-François de Gand, écuyer, conseiller au Parlement (11 janvier 1620). — Autre de 4700 livres par MM. de Vaugrenans et de Villars (23 septembre 1620). — Fol. 44. Versement de la somme de 3856 livres par Antoinette de La Plume, dame de Villargoix, pour le prix de cette terre (26 mars 1622). — Fol. 48. Remboursement d'un capital de rente de 1600 livres par les Jésuites de Dijon et de Chaumont (18 mars 1624). — Fol. 50. Autre de 1000 livres par René Perret, conseiller à la Cour (25 février 1625). — Fol. 54. Versement de la somme de 2500 livres, prix de la vente du péage de Beaune, à la mairie de cette ville (4 janvier 1627). — Remboursement d'un capital de rente de 7000 livres par M. Macheco (18 juin 1629). — Fol. 63. Autre de 8000 livres par M. Fornerest, receveur général (29 mars 1634). — Fol. 67. Versement de la somme de 900 livres pour la fondation de services religieux par le chanoine Mortier (18 mars 1637). — Fol. 69. Remboursement d'un capital de rente de 700 livres par les pères de l'Oratoire (18 janvier 1638). — Autre de 1600 livres par le greffier Saumaise (1638, 26 avril). — Fol. 70. Autre de 2000 livres par M. d'Argenteuil (20 juillet 1638). — Fol. 72. Autre de 5300 livres par Anne Millière, veuve du conseiller de Saulle (16 juillet 1639). — Fol. 73. Versement de la somme de 700 livres, donnée par la mairie de Dijon, pour le don du bâton de la Sainte-Hostie, et destinée à l'achat d'une tapisserie (14 janvier 1640). — Fol. 74. Remboursement d'un capital de rente de 1200 et 1500 livres par les RR. PP. minimes (7 mai 1640). — Fol. 76. Autre de 900 livres, prix de la charge de notaire à Dijon, acquise du chapitre par Myette (11 mai 1641). — Fol. 80. Autre par le président Lenet de 3000 livres sur les 6000 livres empruntées par lui (14 mars 1642). — Fol. 83. Autre de 6000 livres par le premier président de Bretagne (9 décembre 1642). — Fol. 81. Autre de 5000 livres par le conseiller Arviset (4 septembre 1643). — Fol. 88. Remboursement par le président Legrand et M. Gagne d'un capital de rente de 4000 livres (14 juillet 1644). — Fol. 94. Emprunt de 4000 livres par le doyen (1er février 1649).

G. 1520. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1436-1442. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Compte du chanoine Bertault. — Fol. 1. Gauthier Pleffain, clerc, reçu à l'habit de l'église, paie 3 francs. — Fol. 3. Harne, exécuteur de la haute justice, paie un cens sur une maison, rue des Grands-Champs. — Étienne Vivien, reçu chanoine le 6 janvier 1436/7, à la place de Jean Vivien, son frère, nommé évêque de Nevers, paie un droit d'entrée de 13 francs. — Fol. 4. Cens de 2 fr. payé par Jehannin, « l'imageur de pierre », sur une rechoite devant le puits de la prison. — Fol. 7. Cens sur une vigne payé par Jean Rigoley, curé de Fénay. — Fol. 8. Maître Jacques Alaire, maître de l'école de Dijon, verse 6 fr. lors de son institution comme chapelain de la chapelle de Blaisy. — Fol. 10. Le 9 juin 1439, ouverture des deux « plottes » (troncs) de l'église en présence du chapitre. On y trouve 32 fr. 2 gros, plus 10 blancs de mauvaise monnaie, qu'on remet dans la plotte, devant le buffet des pardons. — Fol. 15. Versement de 25 fr. par le chapitre pour aider à payer les orgues faites nouvellement et mises en bon état par un maître du pays de Picardie, de Douai, nommé Gilles Bonnet, en 1440. — Fol. 20. Payé 1 gros 1/2 à Alexandre Colombe pour avoir relié un livre de chant où sont aucunes messes pour servir à la messe de l'ordre (de la Toison d'or). — Le doyen donne 5 sols à deux femmes qui pourchassaient une femme gisant, qui n'avait de quoi vivre. Payé 16 gros à Guiot, l'écrivain, pour avoir relié un psautier et 10 deniers « au bourcier, qui a fait des signés pour mettre audit psautier ». Quenot, serrurier, fait la « bathelière » de la grosse cloche, deux platines de fer en l'engin duquel l'on pique la messe de l'ordre. Clefs du coffre où on met les papiers des « Dyes » et de l'Ordre. — Fol. 21. Jean Louansel fait mettre une harpe de laiton en laquelle pend une chaîne de fer à laquelle est attaché le psautier, devant Messire Girard de Blaisy. — Payé 1 fr. à Alexandre Colombe, chapelain, pour avoir écrit certaines messes enluminées pour servir à la messe de la Toison d'or. — Sancy, chapelain, reçoit 6 fr. pour les avoir notées. Réparation au toit que le battant de la grosse cloche dépeça. — Fol. 22. Paiement de 19 francs 4 gros à Thomas Galois et Jean Thevenon, clochetiers du bourg Sainte-Marie, pour la façon de deux cloches l'une pesant 400 et l'autre 200 l. (1436). — Fol. 33. Réparation à la plomberie de la chapelle de Mme de Flandre et à celle de la messe du matin. Autre à la terrasse du clocher après la pose des deux petites cloches (1436). — Achat de deux pièces de tissus ouvrés à or, achetés 3 fr. 1/2 à un marchand étranger. — Payé 3 fr. à Philippe l'écrivain pour avoir relié un Antiphonaire et un Psautier et fait au premier la plus grande partie du commun des saints. « Lesquels anthifonier et psautier sont placés devant le trésorier ». — Fol. 24. Payé 3 fr. au même « pour avoir relié deux anthifoniers, très mal gouvernez et le collectaire semblablement ». — Carrey le couroyer reçoit 1 fr. pour avoir mis douze clous et des fermaux à ces livres. Guiot le Garinet, charpentier, fait une colonne de bois neuve, « pour mettre la cloche à quoy l'on soingne pour Dieu lever, laquelle cheust le samedi 1er juin en la soingnant à cause de l'oraige du temps qui faisoit, 5 gros ». — Jean Quenot, serrurier, y joint une grappe de fer pesant 13 livres, une potence, deux agrafes, chaînette, battant, de la cloche à piquer. — Fol. 25. Payé 5 fr. 8 gros à Philippe Lécrivain, « pour avoir relié un sautier et un demi-temps de bréviaire, le sautier, qui est devant le chanoine Bertault, livré les étoffes et fait plusieurs colures ». — Fol. 26. « A Jehan de Maisoncelles, paintre, la somme de LXXV francs monnoie à présent courrant, que MM. les doyen et chappelle par traictier et acort fait avecq lui à cause de l'ouvraige par lui fait au cloistre de ladite chapelle et des personnaiges de la Dance Macabre, dont ledit Maisoncelles avoit exposé par sa requeste, au ditz doyen et chappitre qu'il avoit beaucoup freyé du sien en couleurs et mis beaucoup de temps à faire lesdits personnaiges et qui ne lui amanderoient son marchié de ladite painture, qui seroit grandement dommaigié. Surquoy mesdits seigneurs doyen et chappitre, veu la requeste dudit Maisoncelles, ont accordé et traictés avec lui, que de tous les personaiges et painture par lui faite audit cloistre et pour toutes couleurs, il auroit en argent content la dite somme de LXXV frans, dont il a esté d'acord et content comme de ce appert par ladite requeste et par le mandement de mesdits sieurs doyen et chappitre escript au-dessoubs d'icelle requete, donné le VIIIe jour de juillet mil CCCC XXX VII, signé Baugey, laquelle somme de LXXV fr. a esté payée audit Masoncelles à plusieurs et diverses fois. » — Payé 4 fr. 1/2 à l'écrivain, qui a fait un Légendaire pour l'église. — Fol. 27. Ouvrage de broderie dans la chapelle des Angelots. — Achat de clous à bosses pour mettre sur les livres. — Payé 20 sols à Jehannot Brechillet, potier de cuivre, pour avoir « escurié et esclarci » l'aigle de cuivre étant au chœur de l'église. — Fol. 28. Payé 2 francs à Thevenin, l'enlumineur, pour les lettres d'azur et de vermillon qu'il a faites au Légendaire. — Réparations au clocher. — Payé 40 sols à Gillet La Barbe, archer, pour la façon d'un buffet, d'un banc, d'une armoire et d'un treillis de bois devant la fenêtre de la chambre des procès, nouvellement faite, touchant au cloistre. — Fol. 29. « Payé 4 gros au recouvreur, qui a reffait plusieurs pertuis sur le grand toit et celui des basses vostes devers le cloistre qui furent despeciez, par le battant de la grosse cloche, qui eschappa d'icelle, en la soingnant à une procession générale qui se fit le jour de la Saint-Marc, à Saint-Nicolas, en 1438 ». — Fol. 30. « Payé 27 francs à Gillet Crudel, escrivain de forme, pour l'escripture de 22 cayers d'ung missel, à servir au grand autel que MM. ont fait faire; chacun cayer au pris de 15 gros 1/2, et aussi en récompensation de plusieurs corrections, faites au légendaire, qu'ils ont fait assouvir. — Payé 28 francs 6 gros 3 blancs à Jaquemin Dop, « escrivain de forme, demeurant à Dijon, et à Guillemin Grossin, enlumineur, savoir 12 francs 3 blancs au dit Jacquemin, pour avoir assouvi le Missel que MM. ont fait faire nouvellement, lequel avoit commencié feu Gillet Crudel, lequel est alé de vie à trespas avant l'assouvissement d'icellui missel, ouquel a escript 10 cayers et demi au pris de 13 gros et demi et trois gros, pour faire réié deux douzaines de parchemin, pour assouvir icellui missel qui montent en tout la dite somme de 12 francs 3 blancs; et 16 francs 1/2 audit Guillemin Grassin, enlumineur, aussi demeurant à présent à Dijon, pour avoir enluminé ledit missel et pour avoir fait en icellui ung crucifiement, ensemble les ymaiges de Notre-Dame et de saint Jehan, évangeliste, les vignettes estant à l'entour et au-dessoubs dudit crucifiement, ung escu plain des armes de Bourgogne (11 août 1439) ». — Fol. 31. Payé 46 francs à Jean Cugnet, plombier, pour avoir fait à neuf la terrasse du clocher dessous les cloches (2 octobre 1439). — Fol. 32. Achat de plomb et d'étain. — Payé 20 francs à Thierry Esperlant, verrier, qui lui étaient dus du reste « à cause de la verrerie estant en l'église, en la partie des fons, en laquelle est l'ymaige d'ung nommé Jehan Le Roy, pour certain délit fait en la personne d'ung de Messieurs de l'église nommé Jehan Le Moisson (20 mai 1440) ». — « Payé 1 franc à Guillaume Grassin, enlumineur, pour avoir doré tout à l'entour, le demi temps d'ung missel nouvellement fait; 1 franc à Bernard Humbelot, orfèvre, pour l'argent et façon de quatre escussons mis es fermans d'icellui demi temps, pour quatre filles, deux bordons et douze ataiches mises audit demi-temps; 7 gros, payés à la veuve Bourg, ouvrière de soye, pour ung boton de soye, ouquel a six signets et au bout a mouchiers de soye, avecq ce deux tirans de soye mis au bout desdits fermillez; 8 gros à Eufroy Lebon, mercier, pour l'achat de demie aulne et demi quartier de texte noir renforcié pour mettre es fermillez dudit temps (9 août 1440). » — Fol. 33. Payé 50 francs à Gilles Bonnet, de Douai, « pour la fasson des orgues que nouvellement mesdits seigneurs ont fait faire pour servir en icelle chapelle ». — Payé 5 francs 6 gros 8 niquets à Huguenin Corritier, pour la fourniture pendant un an de 16 milliers de pain à chanter, au feur de quatre gros 6 niquets le millier. — Fol. 34. Payé 9 francs 8 gros à Lambert Chatault, peintre, « pour avoir painte certaines places en la chapelle madame de Flandres qui estoient toutes despaintes et pour avoir livré toutes estoffes et auxi pour la journée d'ung compagnon, qui aida ledit Lambert à eschaffauder et broyer ses couleurs » (1er août 1442).

G. 1521. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1501-1513 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte de Jean Bonvallet, chanoine, receveur (1501-1502). — Recette de 50 sols de Jean Lombard, vicaire d'Ouges, pour sa réception à l'habit de chapelain. — Fol. 3. Autre de 20 sols, de Jean de Molpré, écuyer, pour la retenue d'une maison, rue des Chanoines. — Fol. 5. Autre de 100 sols, de Pierre Sayve, clerc, à la chambre des Comptes, pour sa réception à l'habit de l'église. — Fol. 6. Recette de 17 livres 10 sols de Louis Martin, pour sa réception comme chanoine. — Fol. 10. Payé 20 écus pour fournir à la fête aux fous de la Sainte-Chapelle, dont Jean Paillotte était le bâtonnier. — Payé 16 livres pour sa robe. — Fol. 11. Achat de franges de soie blanche, mises à des parements blancs. — Fol. 13. 2e compte du même (1502-1503). — Fol. 15. Recette de 17 livres 10 sols de Hugues Vurry, maître d'hôtel de M. de Rochefort, chancelier de France, nommé chanoine. — Fol. 18. Payé 7 francs une robe en satin de Bruges, de couleur verte, donnée au chanoine Brunet. — Fol. 19. Payé 6 livres 10 sols à Jean Soirot, recouvreur, pour avoir recouvert la tour de Bar qui avait été découverte durant le feu de la Maison du Roi. — Nettoiement des candélabres, aigles et piliers de l'église pour le jour de Pâques. — Fol. 24. Payé 22 livres onze aunes de damas blanc pour faire les parements de l'autel. — Payé 18 livres 17 sols 6 deniers à Jean Mongin, écrivain, pour avoir écrit le collectaire de l'église et fourni le parchemin. — Fol. 21. Façon des trois chandeliers neufs qui sont devant le grand autel. — Fol. 22. Compte 3e du même (1503-1504). — Fol. 24. Recette de 100 sols de Jehan de Lirey, maître ès arts, reçu à l'habit. — Fol. 27. 4e compte du même (1504-1505). — Recette de 17 livres 10 sols de Étienne Le Prince, docteur en médecine, nommé chanoine. — Autre de même somme d'Odot Macheco, élu doyen le 14 octobre 1505. — Fol. 35. Cinq signets à mettre dans les livres sont payés 5 sols. — Payé 60 sols l'étoffe et la façon de la chasuble à mettre sur l'autel de la Sainte-Hostie; — 20 sols pour la façon d'une chasuble en velours cramoisi. — Fol. 36. Dépense pour les échafauds des jeux du soir de Noël. — Fol. 40. Compte dernier du même (1505-1506). — Fol. 42. Recette de 50 sols de Jean Favret, curé de Mitreul, pour sa réception à l'habit. Il prend charge de l'hôpital Saint-Fiacre. — Fol. 46. Payé 30 sols pour l'écriture et la reliure des Statuts de l'église nouvellement approuvés. — Payé 4 livres tournois à Perrenet Henriot, peintre, « pour certaines paincturesfaites en l'orologe dessus le jubé ». — Réfection de la piscine derrière le grand autel. — Fol. 47. « Payé 7 livres 10 sols les soubsbasses qui sont soubs les trois chandeliers devant l'autel ». — Fol. 47. Paiement d'ouvrage à Adam Gauthier, libraire. — Fol. 48. Mise à point de l'une des « aumaires » qui sont autour du chœur. — Payé 20 sols à Jehannot Masson pour certains ouvrages par lui faiz à jouer la Résurrection. — Fol. 50. Refait les deux fenêtres sur les grosses orgues et les deux châssis des images de saint Jean-Baptiste et saint Jean, évangéliste. — Payé 20 sols pour avoir nettoyé, recollé, relié et fermé le Livre des Respons où chantent les enfants de chœur. — Fol. 51. Achat de 6 carreaux de tapisserie pour 45 sols. — Payé 10 sols le tableau et écritures des hebdomadaires. — Fol. 55. Manque le compte de 1506-1507. — Compte des héritiers de Philippe Durand, receveur (1507-1508). — Fol. 56. Recette de 17 livres 10 sols de Thibaut Jay pour sa réception comme chanoine. — Fol. 58. Recette de 70 sols pour la retenue d'une maison derrière Notre-Dame. — Fol. 60. Amende de 20 sols payée par le chorial Girard Chandelier pour la dérision qu'il a faite en chantant *Lauda Jerusalem*. — Fol. 66. Façon par un lambroisseur du contour qui est derrière l'aigle. — Fol. 67. Payé 14 sols au marreglier, pour la violette de la cène et des clous. — Achat de chaines de fer pour enchainer les livres. — Fol. 69. Réfection de deux chapes jaunes, des tuniques de damas blanc et noir et d'une chape de damas. — Fol. 70. Achat de nattes pour mettre sous les pieds des petits enfants d'aube, durant l'hiver de 1508. — Réparation des degrés de la prison de la Trinité. — Fol 71. Payé 6 sols au lambroisseur pour le tableau du Dieu du jardin ; 10 sols à Jehan l'imageur pour avoir peint ce tableau et celui qui est sur la porte à l'entrée du chœur. — Fol. 77. Compte de Regnaut Boullée, chanoine, receveur (1509). — Fol. 80. Recette de 100 sols de Nicolas, curé de Charrey, reçu à l'habit. — Recette des réceptions des chanoines, chapelains et choriaux. — Fol. 81. Recette des remuages des maisons et héritages. — Fol. 84. Recette des prébendes et chapellenies vacantes. — Fol. 86. Fondation par le chanoine Thibaut Le Jay, maître des enfants d'aube, pour le luminaire des matines de M. saint Jean, évangéliste, patron de l'église. — Recette des amendes. — Fol. 88. On donne au receveur 29 livres prises en la boite de la feste aux fols. — Fol. 89. Achat moyennant 49 livres 10 sols de 4 aunes et demie de drap d'or employé aux offrois des tuniques de velours cramoisi et de la chasuble donnée par Mme de La Bâtie. — Tendue de la tapisserie pour le mystère de la Résurrection Notre Seigneur, qui a été joué dans l'église le jour de Pâques 1509. — Fol. 90. Achat de torches. — Jehan d'Orain et Jeannot Masson reçoivent 25 sols pour avoir fait les secrets à ladite Résurrection. — Fol. 91. Payé 10 sols à Jehan Chappier, pour avoir trézelé les cloches le samedi et le dimanche soir jusqu'à minuit, le 21 mai 1509, « quand les nouvelles vindrent que le Roy, notre sire, rompit l'armée des Véniciens ». — Fol. 92. Achat d'un vieux linceul baillé à Piquotin pour mettre aux

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

habits des oiseaux. — Fol. 93. Reliure et mise à point d'un vieux psautier enchaîné au chœur de l'église, du côté du chantre. — Payé 20 sols à Guillaume Demongeot pour avoir réglé de vermillon l'Ordinaire de l'église. — Payé 60 sols pour les buées et la réparation des aubes de l'église pendant un an. — Fol. 94. Façon de 12 écussons aux armes du chapitre pour l'obit de M. de La Borde. — Façon de la chape de satin blanc où sont les aigles d'or. — Fol. 95. Achat de « remasses » et d'épingles. — Fol. 98. Compte du même (1509-1510). — Cens de 20 sols payé par Jean Verne, procureur du Roi au Bailliage, pour sa maison sise place Saint-Michel. — Fol. 101. Recette de 17 livres 10 sols de maître Conrad, chantre du Roi, nommé chanoine. — Fol. 106. Achat, moyennant 16 livres, d'une robe à usage de femme, en velours violet, de quoi a été faite une chape. — Payé 5 sols pour « l'escripture du milliaire ». — Payé 60 sols à deux chaudronniers qui, durant la grande semaine, ont nettoyé le candélabre, l'aigle, les six piliers et les trois chandeliers du chœur de l'église. — Fol. 107. Nettoyé l'église du haut en bas, lors de la venue du Roi. — Blanchissage de l'allée, depuis la maison du Roi jusqu'à la Tour de Bar. — Fol. 108. Payé 2 sols à J. Chappier, pour avoir fait la bannière que l'on met au clocher le jour de la dédicace. — Fol. 109. Achat de signets de cuir servant au Gréal et au Missel. — Fol. 110. Achat d'une chaîne pour attacher l'Ordinaire neuf devers le siège du doyen. — Fol. 111. Reliure du vieux Collectaire. — Payé 50 sols à Laurent Mongin, écrivain, pour avoir écrit un livre en parchemin touchant les stations que l'on a acoustumé de faire aux Rogations. — Fol. 112. Achat pour 11 francs 2 sols 6 deniers de rubans de soie, de fil d'or de Chypre et de soie à broder. — Fol. 115. Compte du même (1510-1511). — Fol. 117. Payé 17 livres 10 sols par Jean Durand, chantre du Roi, pour sa réception comme chanoine. — Fol. 125. Payé 30 sols aux secrétains pour fourniture de clous et d'épingles servant à tendre le parement du grand autel aux fêtes solennelles, faire racler, nettoyer et charrier les immondices hors de l'église. — Fol. 127. Payé 20 sols à Simon Noirot, orfèvre, pour avoir remis à point l'image de Notre-Dame, les encensoirs d'argent et le grand calice. — Fol. 128. On habille les trompes des grosses orgues et on colle de la peau là où les rats avaient mangé ; — corde neuve « à la cloche servant le Grant Dieu ». — Fol. 133. Compte du même (1512-1513). — Fol. 143. Payé 20 sols à Philippe Régnier, facteur d'orgues, pour ouvrages faits aux grandes et petites orgues. — Réparations à la plomberie du clocher. — Fourniture de cordes pour les cloches. — Fol. 144. Achat de dix livres d'encens, moyennant 20 sols. — Fol. 145. Jean Casin « rapond » 11 verges de la verrière où sont les quatre enfants, parce qu'elles ne sont pas assez longues. — Reliure d'un livre de musique. — Fol. 146. Payé 5 sols pour avoir muré, torché et blanchi la prison lorsqu'on y mit M. Baissey. — Fol. 147. Réparation du pertuis que l'artillerie des Suisses fit de grenier du chapitre. — Fol. 148. Gages de 100 sols au serrurier chargé de la conduite de l'horloge. — Fol. 149. Enlèvement de la neige tombée sur les voûtes de l'église. — Autre sur la chapelle fait pour l'obsèque de la Reine.

G. 1522. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier ; portefeuille.

1513-1522. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte du chanoine Regnaut Boulée (1513-1514). — Fol. 2. Marc de Chasan paie 17 livres 10 sols pour sa réception comme chanoine. — Fol. 3. De même Antoine Lani, aumônier du duc de Bourbon. — Fol. 13. Achat du drap noir mis sur le frère de M. de Ternant. — Payé 12 sols par des imageurs pour le droit de vendre des images au cloître de la Sainte-Chapelle. — Fol. 16. Payé 16 sous pour avoir écrit la table du cierge pascal. — Reliure par Adam le libraire du petit livre « où les enfans dient les anthiennes des heures » et le petit livre des processions. — Fol. 18. Quatre falots allumés sont posés au-dessus de la grosse tour de l'église, le 20 août, jour de la publication de la paix. Charpentes et maçonnerie pour les arcs-boutants que l'on fait à l'église, du côté de l'hôtel du Roi. — Fol. 24. Achat de pelles à feu et de cordes pour le candélabre devant la Sainte-Hostie. — Fol. 25. Achat de bois de charpentes pour faire les sablières et charpentes de la tour neuve de l'église. — Fol. 28. Payé 7 sols 1 denier à Marie, la lingère laveuse des buées de la Sainte-Chapelle, pour la façon de 25 amicts et la fourniture des courgeons. — Fol. 37. Compte 1^{er} de Louis Martin, chanoine (1514-1515). — Fol. 41. Recette des deniers provenant des lods et remuages des héritages. — Fol. 48. Réfection et mise au point des quatre tapisseries que l'on tend au chœur de l'église. — Fol. 47. Richard Robelot, brodeur à Dijon, reçoit 7 livres 1 sol 6 deniers, reste de 80 livres 10 sols, pour la façon de 7 orfrois à fleurons d'or fin. — Maisonnerie des boutants de la basse voûte de la tour neuve, par où passent les cordes de la cloche. — Fol. 48. Achat de petits crochets servant aux patrons du grand autel, d'un demi-cent de plus grands, à la grande tapisserie et de cordes servant aux trézeaux. — Façon de deux grands cierges de bois peints. — Fol. 50. Payé 12 francs à J. Delagoutte, charpentier, pour avoir fait la ramure pour couvrir la tour neuve à fiestre de tuiles, avoir abattu le beffroi qui était sur la terrasse du grand clocher et refait un petit beffroi pour asseoir les deux petites cloches. — Achat d'étain pour la soudure de la plateforme du clocher. — Fol. 53. « Channette » mise entre le toit du cloître et la librairie. — Couverture en tuiles de la galerie devers la maison du Roi. — Recouverture en plomb de la terrasse et du beffroi du clocher exhaussé d'un pied plus haut que l'ancien. — Fol. 57. Falots allumés aux quatre coins de la tour de l'église le soir de la paix criée à Dijon entre le Roi et le prince de Castille. — Fol. 60. Compte 2e du même (1515-1516). — Payé la somme de 17 livres 10 sols par Bénigne Godran, Jean Lormier, secrétaire de M. d'Échannay, reçus chanoines et André de Leval, reçu doyen. — Fol. 68. Recettes pour la fête aux fols, location de bancs à vendre livres et images au cloître de la Sainte-Chapelle. — Fol. 69. Façon de huit paires de corporaux et de 6 amicts, 6 sous tournois. — Fol. 70. Payé 60 sols le parchemin destiné au Processionnaire. — Payé 40 sols à Oudot l'enlumineur, « pour avoir enluminé ce processionnaire écrit par Me Robert l'escripvain ». — Fol. 71. Payé à Jean Laurenchet, plombeur, la somme de 4 livres tournois « pour avoir jetté treize tables de plomb pesant deux milliers, resoudé les channettes de la chapelle Baudot, celle sous la porte du cloître, les pelles des eaux benoistiers et l'aiguerot à porter l'eau bénite ». Payé 4 livres 10 sols à Perrenot Morillon, serrurier, pour avoir retenu toute la ferrure de la cloche d'argent, refait les « empoises qui sont asserrées et assises sur un filet, remis à point l'arbre qu'il a fallu fendre selon le filet », fait l'une des maitresses pièces qui soutenaient la cloche, refait toutes les clavettes et les crampons et fait une demi-ronce, « car autrement ne fusse pas été bonne. Resserré les quatre empoises de la cloche qui est la plus grosse après l'autre plus grosse du clocher ». — Fol. 72. Façon d'une lampe de laiton devant l'autel de la Sainte-Hostie. — Soudure de l'asperge d'argent qui était rompu. — Payé 22 sols à Robert de la Gésine, maistre d'écriture, pour avoir noté et écrit les offices de la Dédicace et de Sainte-Anne, les alleluia et les répons de ces jours à la suite du livre où MM. commencent les répons des jours solennels. — Fol. 73. Couverture en plomb de quatre des colonnes du clocher et des quatre autres en ardoise. — Couverture de la fenêtre d'où partent les crochets pour monter à la croix. — Châssis aux fenêtres de la chapelle de saint Michel sur celle de Michel de Changuy. — Fol. 75. Reliure de processionnaire fait par Robert l'écrivain. — Payé 9 livres à Denis Chaussin, verrier, pour réparations aux verrières de l'église. — Fol. 76. Payé 110 livres pour la façon par Jean Fèvre, orfèvre, du socle en argent doré selon le patron à lui montré, pour soutenir le chef de M. saint André. « Pour soustenir lequel ont été faiz six petits lions, l'or et l'argent ayant été fournis par le chapitre ». — Fol. 78. Dépense pour la construction de la chambre des Comptes du chapitre. — Fol. 84. Compte 1er de Jean Merlan, chanoine (1516-1517). — Fol. 94. Payé 10 sols pour le bois employé à la façon des cierges de la Purification. — Réparations aux serrures du treillis devant la Sainte-Hostie. — Fol. 95. Achat d'ostade verte, de toile noire à doubles chapes, de ruban vert à border chapes, entonnoir de fer blanc pour mettre l'huile devant la Sainte-Hostie, écriture d'un petit livre en parchemin, ouquel sont les oroisons qui se dient chacun jour à la procession qui se fait en la nef et sur les trépassés. — Bénigne Jeudi, enlumineur, fait les lettres d'or de ce livre. — Fol. 96. Perrenot Cussart, de Villers-les-Pots, potier, livre 250 pots de terre qui ont été mis es pertuis de l'église. — Fol. 101. Achat d'or fin à 2 francs l'once, de fil de soie à broder à 18 gros l'once, d'un quart d'aune de taffetas de Gênes vert et blanc pour 14 blancs ; 2 pièces de ruban vert de Milan à 6 gros la pièce ; une aune et demie de serge rouge à 3 gros l'aune. — Une livre d'encens fin est payée 10 sols. — Fol. 103. Continuation de la bâtisse de la chambre des Comptes et du Revestiaire. — Fol. 110. Compte 2e du même (1517-1518). — Fol. 118. Remonté la seconde des cloches qui était tombée de dessus ses empoises. Ressiré les enclumettes de la grosse ; refait les battants. — Fol. 119. Thomas Habille, faiseur de poêles demeurant à Dijon, fournit les pots qui ont été mis aux pertuis des voûtes de l'église. — Façon d'un banc à dossier fait à panneaux de double draperie auquel il y a cinq coffres et mis en la chambre des comptes ; d'un autre vis-à-vis aussi à doubles draperies en clairevoyes de bestions sur les pieds, marche pieds en avant, table de sept pieds de long, deux tréteaux croisés à l'avenant, chaire à palche. — Branches et crochets de fer pour retenir les pots mis aux voûtes de l'église. — Peinture du baston du poële de la Sainte-Hostie. — Fourniture des falots pour la procession faite pour le dauphin. — Fol. 121. Changement des poesles où on met l'eau bénite aux portes de l'église. — Fol. 122. Échelle de vingt pieds mise sur la terrasse du clocher et autre au-dessus de la couronne. — Fol. 123. Payé 4 sols à J. d'Orrain, paintre, pour avoir fait le patron du devant de la table du grand autel, pour porter à Paris. 7 sols à un autre peintre qui a fait un autre patron peint et enluminé afin de l'envoyer à Paris pour le faire de la sorte qu'il était peint. — Fol. 125. Payé 63 et 51 sols à Robert le Couturier, écrivain, pour l'écriture sur parchemin d'un nouveau missel. — Fol. 127. Payé 8 sols 4 d. le cent et demi de fagots de genièvre brûlés dans l'église durant la peste. — Fol. 128. Chandelier de bois à mettre devant es autels pour piquer les offrandes et les chandelles, échelle servant à allumer les cierges devant la Sainte-Hostie. — Fol. 130. Châssis de fer des verrières mis au revestiaire neuf, construction de ce dernier. — Fol. 137. Compte 3e du même (1518-1519). — Fol. 148. Jean d'Orrain, peintre, reçoit 6 sols pour avoir chargé la chaise du doyen, Christophe le sellier, 17 sols pour y avoir mis le cuir et les franges ; le grand messire Jean reçoit 12 deniers pour avoir porté le chef de saint André à la procession générale du Dauphin nouveau. — Remplacement par une plus grande de la lampe devant la Sainte-Hostie. — Fol. 151. Gages de 40 sols payés au grand messire Jean pour chasser de l'église les bélitres et les mendiants afin d'éviter la contagion. — Fol. 153. Payé 8 livres tournois à Richard Robelot dit Picotin, chasublier, pour avoir refait les deux tuniques et la chasuble des Treullots qui étaient déchirées, doublé et mis des rubans en la chasuble de camelot rouge ; fait une couverte de drap pers, doublé de toile jaune pour le grand autel, y avoir mis 230 fleurs de lis de drap jaune et des profillets de toile jaune tout autour, trois carreaux semblables remplis de bourre. — Fol. 155. Descente et remonte de la cloche servant à la seconde messe. — Façon dans la chapelle de Saint-Michel des enchâtres pour y renfermer les layettes des titres et chartes de l'église. — Fol. 156. Refait l'huis de la plate-forme de la grosse tour et les bancs servant à jouer les orgues. — Façon d'une échelle pour l'horloge. — Replacement des armoires du grant Revestiaire. — Fol. 157. On cimente la plate-forme de la grande tour gâtée par les grandes eaux. — Fol. 163. Bandes de fer pour soutenir les deux cierges de M. le Prince d'Orange. — Le compte 4e de Jean Merlan manque. — Fol. 169. Compte 5e du même (1520-1521). — Fol. 178. Payé 34 sols à Guillaume Demongeot pour avoir fait des lumières sur la tour de l'église « quand la Royne entra ». — Payé 93 livres 10 sols pour les hosties d'or données au Roi et à la Reine. — Fol. 179. Payé 10 livres tournois à Claude Cardinal, faiseur d'orgues, pour avoir remis à point celles de l'église. — Fol. 180. On remplace la table de pierre du jubé par une table de bois. — Fol. 185. Compte 1er de Guy Contault, chanoine fabricien (1521-1522). — Fol. 189. Amende de 20 sols infligée à Pierre Barbier, chorial de l'église, demeurant à Izeure, pour avoir fait citer un habitué à Chalon. — La recette se monte à 242 livres 2 sols 8 deniers. — Fol. 195. Payé 20 sols à Pierre l'écrivain pour avoir noté l'évangile des Rois, pour chanter à trois personnages. — On écure le bassin d'argent et la lampe placés devant la Sainte-Hostie. — Jean Duval, orfèvre, reçoit 23 livres pour la façon des deux tables d'argent qu'il a fait sur deux des textes d'évangile que l'on met sur l'autel. — Fol. 196. Façon de cierges d'une livre donnés au gouverneur et à la gouvernante le jour de la Purification. — Façon de l'escabelle sur laquelle on pose l'image de N.-D. sur le grand autel. — Achat moyennant 7 livres 2 sols de trois douzaines et neuf petites hosties en parchemin au prix de 2 sols pièce et de quatre grandes à 13 sols pièce. Ces hosties sont baillées pour revendre au profit de la fabrique. — Robert l'écrivain reçoit 35 sols pour avoir fait les leçons des Ténèbres. — Fol. 199. On ferme avec les ais les fenêtres du clocher pour empêcher la pluie. — Fol. 200. Façon d'un calice et d'une platine en argent doré. — Fol. 201. Reliure d'un livre de musique pour les enfants de l'église. — Fol. 202. La femme Dhutier reçoit 25 sols pour avoir ourlé et réparé les serviettes que l'on porte aux processions.

G. 1523. (Registre.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier, portefeuille.

1522-1530. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. Fol. 1. Compte 2e de Guy Contault, chanoine fabricien (1522-1523). — Recette de 10 sols sur la fondation de l'Exaltation de la Sainte Croix par le doyen Macheco. — Fol. 12. Payé 25 sols à Mathieu Baudet, libraire, pour la reliure du Légendaire. — Fol. 14. Achat de moyennes et de petites hosties à Pierre Jacquelin. — Fol. 15. Reliure en basane rouge d'un livre de musique en papier à la grande forme. — Payé 10 sols à l'homme qui a porté la bannière au-dessus du clocher le jour de la Dédicace. — Fol. 17. Façon d'un drap mortuaire pour les trépassés. — Fol. 18. Payé 100 à Pierre Le Page, écrivain, pour avoir escript et noté cinq cayers des *Venite* ; 74 s. à Pierre Jacquelin pour les avoir enluminés de 26 grandes lettres d'or à 4 blancs la pièce, de 66 petites lettres champies d'or à 5 deniers et 13 cadeaux remplis à 3 deniers pièce. — Fol. 19. Payé 40 à Mathieu Baudet, libraire, pour avoir relié, tympanisé et doré le livre des Alleluias. — Fol. 22. Gages de 10 francs au chanoine sacristain. — Fol. 25. Compte 3e du même (1523-1524). — Fol. 34. Jean Allouys, tapissier, remet à point les tapisseries de l'église. — Achat de remasses pour balayer l'église. — Fol. 36. Construction d'un pinacle en charpente couvert en ardoise sur la terrasse de l'église. — Fol. 38. Jean Jalet, fondeur, fait huit petits corps d'anges de cuivre soudés sur les bases des grands anges du parement du grand autel soutenant les verges des parements et courtines dudit autel. — Paul de fer pour mettre « l'enze » et le chardon de plomb au-dessus de la terrasse, chevilles de fer soutenant les demoiselles de la terrasse. — Fol. 42. Compte 1r de Jean Lormier, chanoine sacristain (1524-1525). — Fol. 56. Payé 5 sols pour avoir trézelé les cloches de la bonne alliance et confédération faite entre le Roi, le Pape, les seigneurs de Venise, Florence, Lucques et Sienne. — Fol. 57. Payé 25 sols quatre douzaines de ceintures en fil d'Épinal pour servir à l'église. — Fol. 58. Payé 25 sols à Robert Le Couturier, écrivain, pour avoir noté les deux proses des trépassés au prosier de l'église, achevé celle de N.-D. qui se commence : *Surgens*, etc. et tourné de vermillon toutes les lettres. — Payé 7 s. 6 d. à Mathieu le libraire pour avoir relié un des volumes de l'inventaire des titres. — Achat de quatre cachets de poudre de senteur, mis au coffre de la Sainte-Hostie — Fol. 60. Relèvement du pavé de la cour où se tient « l'écritoire » de la Mairie de Dijon. — Rhabillement du reliquaire en argent doré de saint Bénigne qui était tombé. — Fol. 61. Autre du repositoire des reliques que l'on met dans la grande nef lors des processions. — Fol. 66. Compte 1er de Guillaume Cheret, chanoine fabricien (1525-1526). — Fol. 76. Réparations faites en la maison des enfants. — Réparations aux grandes et petites orgues. — Fol. 79. Payé 9 livres à Robert Le Couturier, écrivain pour avoir écrit, noté et rempli tous les cadeaux de la Visitation de N.-D. en grand volume, deux offices de saint Bernard, deux offices de saint Denis et écrit quatre messes sur quatre missels. — Fol. 102. Compte 2e du même (1526-1527). — Fol. 112. Réparation de la roue des Rois et autres ouvrages de l'horloge. — Fol. 113. Réparation du chandelier de fer qui est devant la Sainte-Hostie. — Fol. 114. Payé 40 sols de gages au brodeur Robelot pour l'entretien des ornements de l'église sans aucuns nouveaux ouvrages ne fournir aucunes étoffes. — Fol. 134. Compte 3e du même (1527-1528). — Fol. 141. Reçu 5 sols d'un marchand de livres, pour avoir déployé sa marchandise au cloître, l'espace de huit jours. — Fol. 142. Reçu la même somme d'un marchand de couteaux et poignards. — Fol. 144. Payé 6 livres à Jean d'Orrain, peintre, pour la peinture de la table de l'autel du Jubé. — Payé 8 livres à Jean Chalumeaut, peintre à Chalon, pour la façon d'une bannière en laquelle il y a une image de N.-D. en une maçonnerie, le tout de fin or. — Fol. 145. Payé 8 livres à Claude Tixot, pour avoir nettoyé le tableau « ou quel est la vie et martire de Sainte Barbe », l'image qui est sur le grand portail, l'image de N.-D. du duc de Bar ; le petit portail qui est derrière le grand autel ; le petit autel qui est sur l'autel de Sainte-Barbe, la grande fenêtre qui est sur le grand autel et l'image de N.-D. de l'oratoire. — Fol. 146. Payé 40 fr. à Jacques Bertrand, imageur, « pour avoir reffait ung ymage de N.-D. estant en l'oratoire, laquelle estoit tombée à terre et estoit toute rompue ». — Payé 6 sols le pupitre de bois des grosses orgues pour mettre le livre dessus. — Fol. 147. Secours de 20 livres donné au maître des enfants pour lui aider à faire ses provisions pour leur nourriture sous considération de la cherté des vivres. — Fol. 168. Compte 1er de Guy Contault, chanoine fabricien (1528-1529). — Fol. 175. Enlèvement de la neige tombée sur les voûtes de l'église et du cloître. — Fol. 176. Façon d'un banc fourni pour la librairie. — Fol. 180. Pose de la plote en maçonnerie où l'on met les offrandes devant l'autel de la Sainte-Hostie. — Fol. 182. Achat moyennant 8 livres 6 s. d'une tapisserie de menu feuillage contenant 12 aunes, au prix de 14 sous l'aune, pour tendre devant le revestiaire. On le double en toile perse. — Fol. 183. Payé 10 livres à Perrenot Morillon, serrurier, pour la façon d'ung treillis de fer mis en la chapelle de la Sainte-Hostie. — Pose de deux ais de sapin mis au chœur de l'église pour les enfants contre le froid. — Fol. 186. Compte 2e du même (1529-1530). — Fol. 195. Dorure de la croix que l'on porte les dimanches. — Façon d'un petit parement de damas blanc au bas du grand autel. — Fol. 196. Façon d'un huis en la chambre où l'on met les sacs des procès joignant à la chambre des Comptes et d'un siège de bois pour se mettre à genoux dans la chapelle Saint-Ladre ; d'une table d'autel pour mettre devant l'autel de la Sainte-Hostie. — On démonte la grosse cloche « pour defferrer l'aixis parce qu'elle loquoit par dedans ledit aixis ». — Fol. 197. Couverture des chambres aisies de l'église. — Fol. 198. Achat moyennant 4 livres d'un compagnon passant, de trois belles couvertes de corporaliers. — Achat de 7 aunes et demie de serge rouge pour recouvrir les chapeaux des cardinaux pour les Innocents. — Fol. 199. Pose de la lampe d'argent à clairevoie devant la Sainte-Hostie, achat de deux lampes de verre. — Payé le boire et 6 s. 4 d. aux trézeleurs qui ont sonné le 21 juillet, jour où l'on fit les feux de joie à cause de la rançon des enfants de France.

G. 1524. (Registre.) — In-4°, 242 feuillets, papier. Portefeuille.

1530-1543. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. Fol. 1. Compte 3e de Guy Contault, fabricien (1530-1531). — Fol. 2. Recette de 8 sols pour les matines de la Transfiguration de N.-S. fondées par le chorial Chanteau. — Fol. 6. Payé 115 sols par Étienne Charretier, pour son institution comme chapelain de la chapelle de Blaisy. — Fol. 11. Payé 10 sols à Jean Jalet, fondeur, pour avoir refait la lance de cuivre de l'un des anges qui sont autour du grand autel et resoudé le pilier d'un autre ange. — Remplacement d'une poêle blanche pour mettre l'eau bénite à la porte de l'église. — Fol. 12. Blaise, l'argentier, fait cinq clairevoies d'argent en l'un des encensoirs et refait une paix d'argent. — Fol. 12. Achat d'un « yeulle de bœuf, » mis sur le crépon de l'église. — Fol. 13. Réfection du petit coffre d'ivoire où on met les anneaux de saint Léger. — Fol. 14. Pose dans la chambre des Comptes de 4 ais de sapin de 10 pieds de long soutenus par douze portans en fer, pour recevoir les comptes. — Fol. 15. Creusage et construction du puits du chapitre. — Fol. 17. Bernard des Bourdes, apothicaire, vend 5 s. 6 d. une boite de fumigation pour l'église. — Fol. 19. Payé 4 livres à J. Jalet, fondeur, pour avoir écuré et nettoyé les piliers, candélabres, aigle de l'église à Noël et à Pâques. — Fol. 23. Compte 1er de Jean Lormier, chanoine fabricien. — Fol. 28. Recette des lods et remuages sur les mutations des héritages du chapitre. — Fol. 31. Recette de locations au cloître à des libraires et à des merciers ; l'un de ces derniers avait un beau miroir. — Fol. 34. Achat de 6 sacs de charbon pour chauffer les enfants d'aube après la Purification, à cause du froid véhément régnant lors. — Bonnets rouges donnés à deux de ces enfants qui avoient mal en la teste. — Fol. 36. On nettoie à la brosse et au soufflet le tabernacle de la Sainte-Hostie. — Asperges de fer attachés par une chaîne aux bénitiers des deux portes. — Achat de roses et d'aspic pour mettre ès linges de l'église pour les faire sentir bon. — Fol. 38. Payé 25 s. à Robert Le Couturier, écrivain, pour avoir écrit et noté la messe *Contra paganos* dedans le livre de la messe de l'ordre. — Fol. 40. Réparations aux ornements de drap d'or donnés par l'amiral [Chabot]. — Fol. 42. Compte 2e du même (1532-1533). — Fol. 51. « Enchassé en bois ung grand myrouer ardant mis et attaché au pilier du devestiaire de l'église ». — Fol. 56. Jacques Vautherin, verrier, rabille « un panneaul de la verrerie des hautes galeries en laquelle y a ung ymaige d'ung évesque en portraicture à l'endroit et au dessus de l'autel de Saint-Yves ». — Fol. 57. Nettoyage de la lampe d'argent et de son bassin étant devant la Sainte-Hostie. Resoudé les chainettes d'argent de la chapelle de Bar. — Fol. 58. Remplacement de la clochette qui pend sur le chœur de l'église servant à rappeler les grosses orgues. — Fol. 63. Compte 1er de Jean Maillard, chanoine fabricien (1533-1534). — Refait un canon doré et la croix processionnelle qui fut rompue à l'entrée de la Royne. — Fol. 72. Payé 45 sols à Pierre Fleury, paintre, pour avoir fait les patrons des orfrois qui furent donnés au brodeur de Tours, qui avait vendu les orfrois de la chape de la Reine et avait promis d'en faire sur ces patrons et de les envoyer. Écusson brodé de cette chape, doublée en fin taillis rouge d'Allemagne et faite d'une robe de drap d'or que la Reine portait à son entrée à Dijon. — Fol. 73. Réfection des grandes orgues pour faire aller le vent au positif et aux gros tuyaux. — Fol. 74. Façon d'un banc à dossier embouté à coffre avec un banc en façon d'escabelle pour le Revestiaire ; — fol. 75, d'un banc emboîté et empenné contre le pilier du bureau. — Fol. 77. Trois sols donnés aux trois hommes qui ont porté les bannières à la procession du jour de la Saint-Marc, faite aux Chartreux. — Fol. 80. Compte 2e du même (1534-1535). — Fol. 81. Recette des deniers de la réception des chanoines, chapelains et choriaux. — Fol. 86. Location de places dans le cloitre à des marchands étrangers, lorsque le Roi fut à Dijon. — Fol. 90. Construction d'une baille en bois à la porte de l'église ; Grégoire de Varennes, lambroisseur, fait la moulure de cette baille et un chariot pour trainer le dragon le 3e jour des Rogations. — Jacques Gautheron, verrier, fait à neuf deux grands panneaux de verre sur les hautes galeries, près les fonts que le vent avait abattues. — Fol. 91. Couverture du chapot qui est devant la maison de Loison où est peinte l'ymaige de la Sainte-Hostie. — Racoustrement du chardon de la tour du clocher. — Fol. 92. Jean d'Orrain, peintre, repeint le dragon que l'on porte aux processions des Rogations. — Pavement en la cour du cloitre allant à la baille près la maison de M. Le Barbier. — Crochets d'argent de la chape de la Reine. — Fol. 93. On démonte et on nettoie les vaisseaux de la Sainte-Hostie et de saint Bénigne. — Achat de 8 aunes et demie d'ostade damassée pour faire des courtines à l'autel de la Sainte-Hostie. — On fait une chasuble et deux tuniques avec la doublure de la robe de la Reine. — Fol. 94. Pierre de Saint-Fiacre reçoit 4 blancs pour avoir porté le chef de saint André à une procession générale, pour la santé du Roi, faite le dimanche 14 novembre où fut portée la Sainte-Hostie et y assistait M. le Dauphin, M. d'Angoulême, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de Lisieux et de Givry, ce dernier faisant l'office. — Hugues Chanteaul, chorial, reçoit 25 sols pour avoir noté en quatre cayers le psaume *In exitu Israel* composé par le maitre de la chapelle du cardinal de Lorraine. — Fol. 95. Redorure des ailes de l'un des anges du vaisseau de la Sainte-Hostie. — Fol. 97. Réfection des verrières de l'église. Verrière du grand autel où est peinte l'image de N.-D. — Verrière du duc de Bar. Verrières près des voûtes du côté de la maison du Roi où sont les images des chanoines Durand, Thiébaut et Maillard. Ces réparations montent à la somme de 104 l. 3 s. 4 d. — Compte 3e du même (1535-1536). — Fol. 116. Payé 6 livres à Denis Aubert, peintre, pour avoir fait à neuf le dragon qui se porte aux processions des Rogations. — Fol. 117. Réparation au reloge. — Fol. 122. Achat à Regnaut l'enlumineur d'images de la Sainte-Hostie, pour être vendues aux pèlerins au profit de la fabrique. — Fol. 123. Payé 16 l. T. à Marcel Pommard, prêtre habitué, « pour avoir écrit, noté paté, tourné les lettres d'azur et vermillon et fourni le parchemin de 9 cahiers et demi où sont escriptes les hymnes adjourtées es deux pseautiers faits nouvellement », etc. — Fol. 126. Le chapitre donne à Claudine Dordon, femme de Simon Grebelle, laveuse des linges de l'église, une somme de 20 sols en considération de ce que le bois était cher durant le séjour du Roi à Dijon. — Fol. 127. Réparation faite à la maison et au mobilier des enfants de l'église. — Fol. 133. Compte 4e du même (1536-1537). — Fol. 141. Achat de trois cierges de cire blanche en façon de Venise, offerts le jour de la chandeleur aux présidents et au capitaine du château. — Caisse de l'horloge donnée par M. Libri et placée au Revestiaire. — Fol. 143. Racoutré et parfilé 62 fleurs d'or en façon de pommes, employées aux orfrois et au ciel de velours cramoisi. — Fol. 144. Recouvert la lanterne de la tour où sont les cloches, laquelle était quasi toute dérompue par la grosse grêle advenue le 18 mai 1535. — Fol. 145. Réfection des verrières rompues par la grêle le... jour de juillet. — Payé 4 livres à Georges Gobien, brodeur, pour un orfroi de satin orangié semé de fleurs d'or, mis en l'une des chapes de velours violet semée d'angelots. — Fol. 147. Orfroi de satin de Bruges orangé, semé de fleurs d'or profilées d'argent mis en une chappe semée d'étoiles et d'angelots. — Payé 116 sols une bobine de fil d'or de Chypre et plusieurs soies de diverses couleurs pour refaire la croix d'or et les images du crucifix, de Notre-Dame, saint Jean, saint Pierre et sainte Catherine mises sur l'un des parements de velours cramoisi. — Jean Gobien, brodeur, racoutre ces cinq images avec les cinq terrasses pour 75 sols. — Fol. 151. Payé 10 sols 5 deniers à un peintre qui a fait le patron de Dieu le père et deux anges à sa ressemblance pour la verrière de la chapelle de M. de Ruffey. — Fol. 152. Jean Gobien, brodeur, employé 75 journées à faire les images, dentelures, entretaillures et autres choses aux cinq parements d'autel de velours cramoisi. — Fol. 153. On nettoie l'image en argent de saint Sébastien, on remet les huit flèches. — Les comptes 5,6,7 de Maillard manquent. — Fol. 157. Compte 8e du même (1540-1541). — Fol. 168. Payé par Claude et Louis de Mailly, frères, seigneurs d'Arcelot et de Courtivron, la somme de 52 livres pour frais de procès perdu par leur père à Fouchanges. — Fol. 172. Pose de sièges à l'entour du pilier qui est auprès de la porte du Revestiaire et vers la porte qui entre du chœur à la chapelle de la Sainte-Hostie. — Fol. 173. Descente et remonte de la seconde cloche pour la referrer. — Fol. 174. Payé 14 sols 6 deniers à deux Italiens qui ont relavé et nettoyé l'image de N.-D. étant dans la nef avec les trois images de l'autel de Sainte-Foi. — Fol. 174. Payé 15 sols à la jeune maîtresse de Saint-Fiacre pour la réfection des aubes des enfants de chœur. — Inventaire et pesage des reliquaires. — Fol. 178. Réparation des nattes des hauts sièges et de celles des enfants. — Payé 7 livres à Marcel Pommard, habitué, pour avoir écrit, noté et fourni de parchemin les offices de saint Valier, de sainte Anne, de Notre-Dame-des-Neiges, de sainte Geneviève, de la Présentation, de la Dédicace, et du commun des Vierges. — Fol. 179. Payé 58 livres 10 sols à Thomas Sourdy, maître tapissier à Paris, pour la première pièce de tapisserie de haute lisse, garnie de laine de sayettes et rechaussées de trois « soyers » et de quatre aunes 3/4, faisant en histoire par personnage le commencement de la vie de saint Jean l'évangéliste, patron de l'église, lequel fait parement du commencement des sièges du côté droit du chœur. — Fol. 180. Pierre Fleury, peintre, reçoit 9 livres pour avoir repeint et racoutré les 2e et 3e pièces des vieux patrons de la tapisserie des sièges du chœur, esquelles sont les histoires de la Transfiguration, de la Cène et du Crucifiement de N.-S. — Fol. 184. Compte 9e du même (1541-1542). — Fol. 196. La femme Prévot, buandière de l'église, reçoit 5 sols pour avoir nettoyé et empesé les corporaux durant l'année. — Pierre Fleury, peintre, reçoit 9 livres pour avoir repeint les 4e et 5e pièces des patrons de la nouvelle tapisserie faite au chœur de l'église. — Un marchand de patenôtres de Paris, venant de Saint-Claude, emporte ces patrons à Paris pour 5 sols. — Paris repeint la 8e et dernière partie de ces patrons. — Fol. 198. Thomas Sourdy le tapissier produit les 2e et 3e parties moyennant la somme de 127 livres, 10 aunes et demie. Leur transport avec les patrons coûte 22 sols. — Crampons pour les tendre. — Fol. 200. Lampe neuve de cuivre devant l'image de N.-D., en la nef, lampes de verre et fer blanc à mettre les mèches. — Fol. 202. Fourniture par le tapissier Sourdy des 4e et 5e pièces de sa tapisserie, 10 aunes et demie, pour 128 l. 5 sols. — Gracien Cocque, tapissier à Dijon, rélargit d'un demi-pied la première de ces tapisseries, il les double en toile et refait en soie jaune plusieurs lettres de l'écriture. — Fol. 205. Thomas Sourdy fournit la 6e et dernière partie de la tapisserie contenant 5 aunes 1/2 pour 67 livres 10 sols. — Fol. 210. Compte 10e du même (1542-1543). — Fol. 229. Jacques Vautheron, verrier, refait les verrières et rebouche les « bouliers » par où les pigeons entraient dans l'église. — Chalit mis dans l'oratoire de l'église pour coucher messire Humbert, secrétain. — Fol. 230. 2 sols 6 deniers payés au maçon qui a remis et mastiqué le socle d'un des prophètes du tabernacle de pierre où repose la Sainte-Hostie. — Payé 15 sols à un vendeur d'images qui avait déployé dans le cloître, pour une table d'autel en toile où est peint le Mystère de la résurrection de saint Ladre. — Façon d'un écusson en broderie aux armes du chapitre, pour le garde de Broindon. — Fol. 236. Gobelet et cuiller d'argent, donnés à Jacques Richard, orfèvre, pour employer à la façon de l'image de sainte Foi. — Dorure de la grille et du pied en laiton de cette image, de la cotte du diadème, des heures de cette image laquelle pèse 11 marcs 2 onces 3 trezeaux. — Fol. 237. Jean Odot, enlumineur, achève deux grandes images de la Sainte-Hostie commencées par Regnaut l'enlumineur et qui ont été données à Monsieur et à Madame de Guise à leur entrée à Dijon ; on en donne une à M. de Reims. — Fol. 238. Achat de 19 images de la Sainte-Hostie en argent pour être vendues au profit de la fabrique. — Fol. 239. P. Fleury, peintre, peint la robe et incarne la figure de l'image de sainte Foi.

G. 1525. (Registre.) — Petit in-folio, 254 feuillets, papier.
Portefeuille.

1546-1557. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Les comptes 11e, 12e et 13e de Maillard manquent. — Fol. 1. Compte 14e du même (1546-1547). — Sommes fournies par le receveur de l'extraordinaire pour l'acquit des fondations. — Fol. 6. Recette des gros fruits et des prébendes vacantes. — Fol. 29. Payé à Marie, femme de Pierre Naudot, brodeuse, 7 livres pour avoir brodé 48 soleils sur les parements du grand autel de satin vert, fait l'entretaillure à l'entour de la toile d'or. — Fol. 35. Compte 15e du même (1547-1548). — Fol. 51. Fagots et bois de moule et une feuillette de vin envoyés au logis de Me Fidelis, lorsqu'il prêchait le carême à la Sainte-Chapelle. — Fol. 56. Peinture de 12 écussons aux armes du chapitre pour mettre aux torches données pour l'enterrement du doyen De Leval. — Fol. 57. Pose d'un grand écusson aux armes du Roi devant la chapelle de la Sainte-Hostie. — Fol. 62. Achat de 28 aunes 3/4 de toile de lin à 6 sols l'aune pour faire la grande courtine qui traverse le chœur de l'église en temps de carême. — Fol. 68. Compte 16e du même (1548-1549). — Fol. 76. Achat moyennant 7 livres 7 sols d'une aune et demie de velours grené pour faire un orfroi. — Façon d'un orfroi de satin blanc pour une chappe de velours noir. — Payé 10 sols à Marcel Pommard, habitué, pour avoir écrit sur parchemin un petit livre où on dit les collectes à l'*Inviolata* qui se dit tous les jours. — Fol. 79. Jean Gautheron, peintre, reçoit 50 sols pour avoir repeint à l'huile l'image et les anges du bâton de la confrérie de la Sainte-Hostie. — Fol. 80. Payé 70 sols à Marie Naudot, la brodeuse, pour avoir démonté l'une des chapes blanches de l'Ordre, refait l'orfroi, pourfilé les oiseaux d'or sur le satin blanc et fait un petit orfroi pour la chape de satin de Bruges vert servant au Pape des Innocents. Plus 6 f. pour avoir refait les orfrois et le drap de deux tuniques de l'Ordre, de velours cramoisi à ondes d'or, lesquelles étaient fort gâtées par les manches et par le devant. — Fol. 83. Pose d'une grande poêle ronde en airain pour mettre l'eau bénite près de l'autel Saint-Sébastien. Comme la précédente avait été dérobée, on l'attache avec une serrure et un grésillon. — Fol. 84. Achat de six paires de chausses en drap rouge pour les enfants d'aube. — Fol. 86. Achat de quatre pièces de tapisserie de fine laine perse semées de fleurs de lis jaunes et orangées pour tendre à l'entour des sièges du chœur ; ces pièces ont 28 aunes et demi quart, au prix de 100 sols l'aune. On leur donne 6 livres en récompense de ce que les tapissiers disaient avoir perdu sur le marché. — Fol. 93. Compte 17e du même (1549-1550). — Fol. 102. Les cierges préparés pour la Purification sont offerts aux présidents du Parlement et des Comptes. — Fol. 102. Cinq hommes reçoivent 100 sols pour avoir nettoyé les hautes et basses voûtes et les piliers. — Fol. 103. On double en toile rouge les six pièces de tapisserie de la vie de saint Jean. Fait un banc à coucher en bois de chêne en l'oratoire pour coucher l'un des secrétains de nuit, pour mieux garder l'église. — Fol. 104. Marie, la brodeuse, refait de broderie la chasuble de velours cramoisi à ondes d'or. Elle repoufille les images des orfrois de la chape du duc de Bar. — Fol. 105. Guillaume Bichenu, maître des enfants, écrit six messes en musique en un livre, le fait relier et reçoit 65 sols pour sa peine. — Marché passé avec Hugues Cardinal, organiste, pour refaire à neuf, moyennant 200 livres, les grosses orgues, positif avec les soufflets. On lui accorde 30 livres pour avoir ajouté des jeux qui n'étaient pas compris dans son marché. Jacques Gautheron, peintre, fait de couleur tous les bois du positif et le fût. — Payé 45 livres 5 sols pour la dorure des tuyaux. — Fol. 111. Compte 18e du même (1550-1551). — Fol. 132. Achat d'une chaîne de laiton, pesant trois livres, pour descendre et monter le ciboire pendu à la crosse de cuivre au-dessus du grand autel. L'ancienne servira à la lampe d'argent placée à côté. On y ajoute une bascule. — Fol. 133. Plat d'étain de Cornouailles avec chaînes du même métal pour mettre la lampe devant l'image de Notre-Dame en la grande nef. — Fol. 134. On dore la coupe d'argent servant de ciboire placée au-dessus du grand autel et qui est soutenue par trois chaînes d'argent avec trois têtes de lions, ensemble le tabernacle où sont attachées les dites chaînes. — Fol. 145. Compte 19e du même Maillard (1551-1552). — Fol. 156. On racoutre la cloche de Bar. — Fol. 158. Nappes, ustensiles de cuisine délivrés à Richard de Renvoisy, maître des enfants d'aube. — Fol. 160. Renouvellement du luminaire de la fondation de l'amiral Chabot. Jacques Richard, orfèvre, est chargé de faire une image de Notre-Dame en argent. — Girard de Savoie, sellier, racoutre la chaire du doyen, le pupitre où on dit les évangiles derrière le grand autel et une barre de fer sur le grand aigle du chœur. — Fol. 163. La lampe d'argent devant le grand autel faite par Bénigne de Vaulx, orfèvre, pèse 7 marcs 2 onces 6 trézeaux à 15 livres 10 sols le marc valant 114 livres 14 sols plus 10 fr. pour la façon. — Fol. 164. Réfection des verrières, près de l'autel de Saint-Pierre qui avaient été abattues par un grand vent. — Fol. 165. Reliure du livre des Heures de la chapelle des Baudots. — Fol. 166. Achat de filoselle verte, rouge et blanche pour faire les franges du ciel placé au-dessus du grand autel. La coiffe de ce chalit est en maroquin doré ainsi que ses gouterots. — Fol. 167. Dorure de l'image de Notre-Dame au vif argent, achat de pierres fausses pour l'orner. — Fol. 168. Jacques Prévost, peintre, incarne le visage de ladite image et celles aussi d'argent de saint Jean, de sainte Foi et de saint Fiacre. — Comptes 20e, 21e, 22e manquent. — Fol. 172. Compte 24 du même (1556-1557). — Fol. 183. Peinture de l'un des bâtons du poêle que l'on porte sur la Sainte-Hostie. — Fol. 183. Distribution de 23 sols par le fabricien aux vingt-trois habitués qui ont assisté à la procession particulière faite le lundi 6 septembre pour la paix. — Fol. 185. Distribution de chandelles faite au chapitre le jour de Noël. — Dépense faite par le fabricien pour les sermons des processions générales quand le chapitre est en tour de messe et pour ceux qui ont fourni les têtes ès grandes messes des fêtes quadruples et grands doubles fondées dans l'église et auxquels la fabrique distribue 6 deniers. — Fol. 193. Compte 23e du même (1555-1556). — Fol. 202. Réfection de la petite croix que le prêtre porte aux processions, de deux chaînettes d'argent et d'une boucle d'or au reliquaire de la Sainte-Chapelle. — Fol. 203. Achat de damas jaune et rouge pour la doublure de six gouterots de drap d'or donnés par le conseiller Sayve. — Fol. 204. Charpente du reposoir devant l'hôtel du prince d'Orange (place Saint-Jean), où fut posée la Sainte-Hostie à la procession générale du jour de la Madeleine. — Fol. 205. Pose d'un grand banc contre le pilier, près du jubé devant l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste. — Payé 7 livres 10 sols à Benoit Laurent, fondeur, pour avoir refait le grand candélabre du milieu du chœur et les six piliers autour du grand autel. — Fol. 207. Payé 40 sols un tapis de laine jaune et bleu, mis sur l'autel du Revestiaire. — Fol. 234. Compte 25e du même. — Fol. 243. Payé 2 sols pour avoir trézelé les cloches pour les bonnes nouvelles de la prise de Calais et la procession par le cloître où assista le grand Prieur de France. — Fol. 244. Payé 13 livres 17 sols 6 deniers à Claude de La Borde, prêtre écrivain, pour avoir fourni le parchemin et écrit neuf cahiers des évangiles et épîtres pour mettre en deux des testes d'argent donnés par M. Molinet à l'église. — Payé 117 sols 6 deniers à Jehan Matuchet, enlumineur, pour avoir réglé ces cahiers, fait une histoire et 70 lettres en champ d'or au commencement des épistres et évangiles. — Fol. 245. Il reçoit 100 sols pour avoir fait un *Chorus* au chœur, peint les bois à l'entour d'or et d'azur. Gautheron, le verrier, le met sous verre. — Fol. 245. Girard de Savoie, sellier, racoutre en peau rouge la civière où l'on porte la Sainte-Hostie. — Fol. 246. Pierre Belon, menuisier, fait deux civières, l'une pour porter le chef de saint André, l'autre le vaisseau de saint Bénigne. — Reliure par Pierre Grangier, libraire, de deux des testes données par M. Molinet. — Fol. 247. Établissement d'une clôture en bois devant l'image de la Sainte-Hostie, hors l'église près du grand portail. — Façon d'un chariot de fer pour faire du feu en hiver au chœur de l'église.

G. 1526. (Registre.) — Grand in-4°, 203 feuillets, papier ; Portefeuille.

1559-1565. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte 1er d'Edme Chenu, chanoine fabricien (1559-1560). — Fol. 11. Recette des réceptions des personnats et des prébendes du chapitre. — Fol. 16. Autre des lods et remuages des héritages censables au chapitre. — Fol. 23. Réfection des trois fleurs de lis en la grande verrière du côté de Bar et verrière de la prison nouvellement construite. — Fol. 25. Hugues Danoux, libraire, vend 51 sols 8 deniers un psautier imprimé mis à la place du sous-chantre du côté droit. — Fol. 26. Jean Damotte, imagier, refait pour 50 sols le chef du crucifix de la croix du cloître, lequel fut rompu avec les mains de la Madeleine qui est aux pieds. — Fol. 27. Jean Matuchet, peintre, peint à l'huile et en bonnes couleurs le bâton qui se porte le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu devant le bâtonnier de la confrérie de la Sainte-Hostie. — Fol. 37. Aménagement de la prison, barreaux des fenêtres. — Fol. 40. Compte 2e du même (1560-1561). — Fol. 41. Recette pour la dépense des fondations. — Fol. 48. Réception de Jacques Viard comme chanoine. — Fol. 56. Marché passé avec François des Oliviers, organiste à Troyes, pour la réfection des orgues. — Fol. 56. Hugues Brouhée, maçon, fait les panssoirs en terre blanche du jubé des grosses orgues pour 15 livres 10 sols. — Fol. 57. On pave ce jubé en carreaux plombés. — Fol. 58. Réparations faites à l'horloge, balancier, arbre, pignons, roues, etc. — Achat de benjoin et d'olivan pour servir à la Fête-Dieu et aux bonnes fêtes de l'année. — Fol. 59. Payé 50 sols à Aymé Leguace, de Châtillon, pour avoir reteint les quatre grandes courtines du grand autel et les quatre petites de Damas qui se mettent au-dessus des grandes. — Fol. 67. Payé 100 sols par an pour l'entretien de l'horloge. — Fol. 69. Compte 3e du même (1561-1562). — Fol. 80. Resoudure de deux têtes des piliers de cuivre du grand autel. — Réfection de la « bréchie » où l'on met l'eau pour les messes et de la « coquasse » où l'on met le vin. — Fol. 81. Jean Gautheron, peintre verrier, peint à fleurs de lys et à palmes les courtines placées devant les orgues. — Fol. 82. Payé 43 sols aux soldats du château quand les reliques furent portées au château et en furent ramenées en voiture. — Fol. 83. Salaires des porte-croix et des porte-bannières. — Fol. 86. Serviettes neuves achetées pour les enfants d'aube. — Réfection de la barre de l'aigle du pupitre. — Fol. 87. Hugues Danoux, libraire, relie un psautier à l'usage de Rome. — Fol. 88. Achat, moyennant 9 livres, d'une pièce de tapisserie contenant six carreaux de couleur jaune et verte sur soie, ouvrage de Flandre. On les double en peau rouge et on les bourre. — Fol. 93. Maître Pistoris prêche le carême à la Sainte-Chapelle, Nicole de Monte le prêche à Saint-Michel. — Fol. 98. Compte 4e du même (1562-1563). — Fol. 112. Cierges de la Purification distribués aux présidents du Parlement et des Comptes. — Fol. 113. Achat de 3 aunes et demie d'ostade noire pour faire une chasuble à mettre derrière le grand autel pour la messe de *Requiem*. — Fol. 113. Façon de six écussons peints aux armes du duc de Guise pour ses obsèques célébrées à la Sainte-Chapelle. — Fol. 117. Jean des Planches, libraire, vend pour quatre livres un livre en parchemin nommé *Speculum Historiale*. — Grosses réparations aux cloches. — Fol. 120. Pose de nattes dans le chœur. — Fol. 121. Remplacement du calice d'étain de Cornouailles de l'autel de Saint-Aignan. — Fol. 121. Jean Gautheron, verrier, fait 6 écussons en papier aux armes de M. de Tavannes pour le chanté célébré en l'église. — Échange de l'image en argent de saint Sébastien, fait avec Aymé Aiglot, argentier, et moyennant 23 livres 11 sols. — Fol. 129. Compte des héritiers de Jehan

Chenu, chanoine fabricien (1563-1564). — Fol. 142. Façon d'un petit marchepied pour la chaire. — Fol. 143. Fourniture de pain à chanter pour 3 livres 10 sols. — Réparation des verrières. — Fol. 145. Entretien des baudriers des cloches. — Fol. 146. Michel Hugnier, écrivain, reçoit 50 sols pour rétablir les notes effacées d'un vieil antiphonaire. — Fol. 147. Bernard Laurent, fondeur, en reçoit 10 pour avoir démonté et remonté les quatre piliers qui sont devant saint Yves et soudé la main de l'un des anges. — Hugues Brouhée replace les bases de ces piliers, autre part qu'ils étaient. — Fol. 156. Compte 1er de Jacques Berbis, chanoine fabricien (1564-1565). — Fol. 173. Payé 18 livres 10 sols à Hugues Brouhée, maçon, pour avoir rabillé la tour de Bar. — Fol. 184. Suite du compte. — Fol. 194. Réfection du grand candélabre du chœur. — Fol. 195. On blanchit l'image de la Sainte-Hostie qui est emprès le portail. — Fol. 199. Achat moyennant 17 sols 6 deniers d'un char de paille pour les lits des enfants d'aube. — Salaire de l'homme qui porte le chef de saint André aux processions générales.

G. 1527. (Registre.) — Petit in-folio, 337 feuillets, papier; portefeuille.

1567-1574. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. Fol. 1. Compte 3e de Jacques Berbis, chanoine fabricien. Recette pour le service des fondations. — Fol. 5. Recettes pour la réception des habitués et des chapelains. — Fol. 10. Payé 40 sols au fondeur qui a rabillé la chaudière des fonts de l'église. — Fol. 11. Jacques Payen, menuisier, reçoit 20 sols pour avoir encadré une image de la mission du Saint-Esprit placée au revestiaire. Paiement des porteurs de bannière et du dragon. — Fol. 17. Payé 105 s. à Étienne Rauquet, peintre, pour avoir argenté et doré la base de l'image et chef de saint Antoine. — Fol. 19. Payé 7 livres tournois à Claude de La Vaivre, fondeur, pour avoir nettoyé, lors des fêtes solennelles, les piliers, candélabre, aigle, crosses, ciboire au-dessus de l'autel et les treillis de l'entrée de la Sainte-Hostie. — Fol. 22. Compte 4e du même (1568). — Fol. 31. On refait à neuf la baille de l'église qui est devant l'une des portes. — Fol. 33. Achat de deux douzaines de ceintures de fil et de souliers pour les enfants d'aube. — Fol. 34. Achat de fleuret rouge et jaune pour soutenir le ciel placé sur le grand autel devant l'octave de la Fête-Dieu. — Fol. 36. Achat de deux carreaux de velours rouge semés de broderie, 4 l. un sol, et de deux autres en tapisserie à 20 sols. — Lanternes des chantres. — Fol. 33. Le brodeur rapporte les chapes qui étaient demeurées à Saint-Bénigne, lors de la procession faite pour rendre grâce à Dieu de la révocation de l'édit de janvier (pacification). — Fol. 39. Chalit de camp mis en la prison. — Chandelier de bois et fer blanc servant aux messes du matin. — Fol. 40. Achat de suif pour faire ses chandelles. — Fol. 41. Achat de drap bleu et jaune pour faire à neuf les sièges derrière le grand autel et ceux des sous-chantres qui sont dans le chœur. — Fol. 46. Compte 5e du même (1569). — Fol. 56. Pose de vieux drap jaune dans les armoires où reposent les reliques. — Fol. 59. Achat de balais pour nettoyer l'église, au prix de 5 sols. — Fol. 63. Achat d'une pelle de bois et de deux charpaignes pour mettre le charbon dans les chariots. — Fol. 67. Maître Pistoris fait le sermon lors de la procession générale à Saint Étienne pour rendre grâce à Dieu de la victoire (de Jarnac) contre les ennemis de la religion chrétienne (4 octobre 1569). — Fol. 71. Compte 6e du même Berbis (1570). — Fol. 84. Payé 33 livres à Me Almot pour avoir fait une image de saint Fiacre. — Achat d'un couteau à couper les chandelles. — On racoutre et on peint le dragon. — Fol. 85. Payé 20 sols la teinture de quatre custodes rouges. — Fol. 86. Achat de camelot jaune pour faire des palmes à la bannière qu'on met au clocher avant les octaves de la Dédicace. — Fol. 92. Payé 35 s. à Hugues Goustat pour la reliure d'un livre de musique. — Fol. 95. Achat de trois aunes de toile parfillée de soie, servant à porter les reliques de l'église par les diacres et les sous-diacres. — Fol. 101. Compte 7e du même (1571). — Fol. 117. Achat de 3 aunes de bombasin blanc pour doubler le satin du drap noir qui est dessus la freste de la sépulture du doyen Sayve. — Fol. 120. Achat d'une petite cloche servant quand on porte le *Corpus Domini*. — Achat de satin blanc pour refaire les chapes de l'Ordre. — Fol. 122. — Achat moyennant 36 sols d'une image de sainte Madeleine pour la chapelle du Prince. — Achat de quatre grands tournefeuillets pour mettre aux livres de l'église. — Fol. 124. Payé 30 s. deux boîtes de dragées prises pour le baptême de la cloche. — Fol. 125. Payé 65 l. 1 s. 6 d. à Thibaut Perrotte, fondeur, pour la refonte d'une cloche. — Fol. 126. Chandelles de cire délivrées à la Nativité aux chanoines qui ont fait leurs estages et aux habitués. — Réparations au cloître de l'église. — Fol. 164. Compte 8e du même (1572). — Fol. 175. Montage de la cloche neuve au clocher; achat de fils d'or et de soie pour la réparation divers ornements. — Fol. 180. On rembourre et on met une peau neuve au barreau de fer qui soutient les livres qui se mettent sur l'aigle où l'on chante. — Réparation à la porte de cuivre de la chapelle de la Sainte-Hostie. — Fol. 181. Peinture des ais et des lambris du cloître mis à neuf. — Fol. 184. Achat moyennant 18 livres de 8 aunes de drap bleu à 30 sols l'aune et de 2 aunes de serge de Paris jaune à faire des fleurs de lis pour un tapis à mettre à la première porte de l'église. — Fol. 185. Achat de six bonnets pour les enfants d'aube. — Fol. 186. Payé 32 sols à ceux qui ont fait les textes tant aux grandes fêtes qu'aux fondations. —

Fol. 188. Gages de la buandière du chapitre, 15 livres. — Fol. 216. Compte 9e du même Berbis (1573). — Fol. 225. Réception du chanoine Jacques Maréchal. — Fol. 235,242. Réparation faite aux grandes tapisseries. Achat de tuiles, lattes, de laves, réparations à la charpente des cloches. — Fol. 245. Payé 20 sols à Lazare Thoreau pour avoir noté et écrit les proses de la Visitation N.-D., de la Madeleine et des Trépassés. — Fol. 246,251. Hugues Goustat rhabille le missel du grand autel, le légendaire des évangiles et plusieurs autres livres. — Fol. 249. Fourniture des nattes du chœur. — Fol. 296. Compte 10e du même (1574). — Fol. 318. Réfection de la lanterne de bois de fil d'archal, dans laquelle est posée la lampe de Saint André. — Fol. 320. Payé 76 sols pour le nettoyage des voûtes, des vitres et des images. — Payé 15 sols un missel à l'usage de Langres. — Fol. 328. Jean Blondeau, fondeur, refait le poulet du clocher. Il met deux pièces de fonte à la porte de cuivre de la chapelle de la Sainte-Hostie. — Fol. 335. Gages de 9 livres 11 sols au fondeur qui récure les piliers, candélabres, aigle, crosse, les piliers de la chapelle de la Sainte-Hostie, les bassins, les pelles de l'église. — Payé 6 livres à Hugues Babouillard pour la fourniture pendant un an du pain à chanter.

G. 1528. (Registre). — Grand in-4°, 273 feuillets, papier ; portefeuille.

1575-1589. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. Fol. 1. Compte 11e de Jacques Berbis, chanoine fabricien (1575). — Recette ordinaire, 347 livres 5 sols. —Fol. 22. Paiement de l'homme qui a nettoyé l'église pour l'entrée du Roi. Cierges de la Purification. — Fol. 24. Serrure posée à la baille qui est devant la porte de l'église. — Fol. 25. Doublure en toile du parement de la chaire à prêcher. — Pierre Grange, marchand, relie un missel à l'usage de Rome. — Achat de cire blanche pour le luminaire de la fondation de l'amiral Chabot. — Fol. 21, 28, 30. Réparations faites aux verrières. — Fol. 34. Blanchissage des corporaux. — Fol. 36. Gages de 30 sols au bourrelier chargé de l'entretien des baudriers des cloches. — Fol. 40. Compte 12e du même (1576). — Fol. 51. Recette des deniers de la réception des habitués, 65 sols. — Fol. 64. On rembourse les 4 l. 19 s. 10 d. avancés par Richard de Renvoisy, chanoine, maître des enfants, pour le rhabillement des pantoufles des enfants. — Fol. 68. [Salaire des porte-croix, porte-bannières et porte-dragon — Fol. 70. Un quart d'encens fin est payé 6 s. 8 d. On racoutre le tapis placé devant la porte du Revestiaire. — Fol. 74. Refonte de la lampe de cuivre que l'on met dans la nef : cordeau pour la suspendre et pour l'horloge. — Fol. 76. Chaîne de cuivre de la crosse en laquelle est posé le ciboire. — Fol. 84. Compte 1er de Jean Legros, chanoine fabricien (1578). — Fol. 90. Recette des deniers provenant des réceptions des prébendes canoniales. — Fol. 96. Achat de lanternes pour servir aux matines. — Achat de balais pour 25 sols. Girard le sellier rembourre le bois sur lequel on porte la Sainte-Hostie. — Fol. 97. Réfection du battant de la grosse cloche pesant 48 livres à 2 sols la livre. — On démonte et on remonte cette cloche à cet effet. — Fol. 98. Façon d'une échelle à 17 échelons pour tendre les tapisseries du chœur. — Fol. 99. Payé 25 sols une livre de grosses dragées distribuée à la bénédiction des cloches. — Fol. 101. Sommes payées aux prédicateurs des sermons, aux processions.— Fol. 104. Compte 2e de J. Legros (1579). — Fol. 111. Recette des lods et remuages lors des mutations des héritages acensés. — Fol. 118. Réfection de l'un des anges de cuivre du grand autel. — Fol. 122. Achat d'un petit chandelier pour mettre les chandelles quand on chante en musique l'hiver. — Fol. 126. Gages de 18 l. 10 s. à Hugues d'Orgelet, brodeur, pour l'entretien des ornements de l'église. — Fol. 128. Compte 3e du même (1580). — Fol. 141. La recette totale du compte monte à 500 l. 18 s. 6 d. — Fol. 142. Achat d'un cordeau pour tirer la grande custode que l'on met devant le grand autel en temps de carême. — Fol. 143. Achat de torches pour servir à l'église. — Fol. 144. Jean Gautheron, peintre, reçoit 20 livres pour avoir fait le dragon que l'on porte aux processions des Rogations N.-D. Depuis plusieurs années le comptable ne donne plus le détail des travaux faits dans les bâtiments de l'église. — Fol. 153. Compte 6e de Marcel Guion, chanoine fabricien (1586). — Fol. 167. Don de 200 livres fait par le Roi pour les réparations de l'église. — Fol. 167. Façon d'un manteau, d'un jupon, d'une grègue, d'un bas de chausse de drap noir, d'une chemisolle de drap rouge pour le grand Jayet, enfant de chœur. — Payé 200 livres pour une demi-douzaine de robes et autant de bas de chausses rouges pour les enfants d'aube. — Jean Le Prévost, apothicaire, leur fournit plusieurs drogues. — Fol. 170. Dépense pour l'entretien des reliquaires, toiles et linges, 37 livres. — Fol. 177. Transcription de l'inventaire des sanctuaires et meubles de l'église. — Fol. 181. Payé 20 sols au père Buffet, pour un sermon en la Sainte-Chapelle le jour de saint Étienne. — Fol. 183. On lui paye un écu pour le sermon fait le 1er mai à Fontaine.— Fol. 185. Compte 7e du même (1587). — Fol. 199. Achat de « tenots » pour faire l'orgue. — Fol. 201. Nettoyage, replacement des nattes du chœur. — Fol. 204. Achat de lavande et de senteur pour le linge de l'église. — Fol. 215. Compte 1er de Hugues Jarrenet, chanoine fabricien (1588). — Fol. 228. On resemelle les bas de chausses des enfants d'aube et leurs souliers. — Fol. 230-233. Achat d'ardoises et de plomb pour la couverture du clocher. Daniel Grange, libraire, relie en parchemin un livre de messe et de *Magnificat* de la musique d'Orlande. — Achat de drap de Frise pour racoutrer les chapes. — Fol. 231. On racoustre le brancard de la Sainte-Hostie. Achat de frange pour mettre au ciel de l'impériale sur le grand autel. Cordeaux pour tirer les rideaux des grandes orgues. — Fol. 233. Achat de quatre pennaches pour mettre aux quatre coins de l'impériale. Dorure et argenture du bâton qui se porte devant le bâtonnier de la Sainte-Hostie. — Fol. 234. Refonte des deux coupes de cuivre, des chandeliers de fer que l'on met sur les corps des Trépassés. — Façon par Jacques de Vandembouche et J. Rangu, peintres, de douze écussons de Lorraine pour les obsèques du duc et du cardinal de Guise. — Fol. 237. Payé un écu au père Buffet pour son sermon le jour de Saint-Georges, à Larrey. On lui apprête à dîner. — Fol. 241. Compte 2e du même (1589). — Fol. 258. Le grand clocher couvert en ardoise est appelé le clocher d'argent. — Fol. 259. Jean Jallot, fondeur, met trois clous de cuivre au crucifix du grand candélabre du milieu du chœur et resoude la tête d'un des piliers du grand autel, dedans laquelle se met une verge de fer pour mettre les custodes à l'entour dudit autel. On remet du plâtre à l'entour de la porte de fer où repose la Sainte-Hostie. Chaînettes de laiton soudées et argentées pour le ciboire d'argent nouvellement fait par Jean Deroye, orfèvre. On remet la chaine par laquelle on tire le ciboire dedans la crosse et on resoude l'armoirie qui est derrière cette crosse. — Fol. 262. Noël Brouhée, orfèvre, reblanchit et nettoie la lampe d'argent donnée par le duc de Mayenne et racoutre l'armoirie qui est au bas. Remplacement de deux pinacles du clocher qui étaient pourris. — Fol. 263. Construction d'un échafaud en bois dans le chœur de l'église sur lequel le Légat célèbre la messe le jour de Noël. — Fol. 265. Payé 3 l. 10 s. à Daniel Grangier, libraire à Dijon, pour avoir relié et couvert en veau noir le livre du Martyrologe. — Fol. 266. Jean Ranquest, peintre verrier, racoutre les verrières de l'église et fait quatre armoiries à la venue du Légat. — Fol. 270. Tendue des tapisseries tant pour cette venue que pour la neuvaine qui commence le 14 décembre.

G. 1529. (Registre) — In-4°, 314 feuillets, papier.

1589-1600. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Double du compte de 1589. — Fol. 37. Compte 3e de Hugues Jarrenet (1590). — Fol. 38. Recette des deniers pour l'acquit des fondations. — Fol. 52. Salaires des porte-croix, bannières, dragon et massiers lors des processions. — Fol. 53. Achat de 60 aunes de toile neuve pour faire des aubes. — Fol. 83. Compte 1er de François Espagnol, chanoine, fabricien (1594). — Fol. 88. Le produit des quêtes de l'hôpital Saint-Fiacre est remis au procureur de la maison pour son entretien. — Fol. 89. Recette des deniers de réception des habitués. — Fol. 98. Dépenses pour l'entretien et l'habillement des enfants d'aube. — Fol. 100. Réfection des trois bannières en taffetas, pose de cordeaux au clavier des cloîtres et au trézeau. — Fol. 102. Achat d'une douzaine de lampes de verre pour servir aux neuvaines et à la Fête-Dieu ; on les suspend avec du fil de fer. — Fol. 104. Le chapitre contribue, pour 67 livres 15 sols, à une cote de 100 écus sur le clergé pour la solde des gens de guerre levés pour repousser les incursions des ennemis. — Fol. 113. Compte 2e du chanoine Espagnol (1595). — Fol. 119. Recette des deniers de réceptions des chapelains. — Fol. 126. Payé 23 fr. à Hugues d'Orgelet, brodeur, pour la réparation des ornements de l'église. J. Gigot, trézeleur, accommode les cloches et le clavier. Huile pour graisser la crosse de la chaine de fer du ciboire. 5 sols pour reprendre et racoutrer le dragon. — Fol. 129. Chapelle ardente dans le chœur pour les obsèques du Roi (Henri III). — Fol. 130. Distribution de 12 sols faite par le fabricien à Éléonor Chabot, comte de Charny, M. de Brion, son frère, Mme de Brion et le marquis de Mirebel, leur fils, qui ont assisté au service de fondation de l'amiral Chabot. — Fol. 173. Compte 3e du même (1597). — Fol. 180. Recette du luminaire pour les obsèques des chanoines décédés, et le droit payé pour être inhumé dans l'église. — Fol. 181. Réception comme chanoine d'Eustache Ducourroy, musicien et compositeur de la chapelle du Roy. — Fol. 190-192. Jean Jallu, fondeur, pose et accommode des barreaux de fer en la cloison en cuivre de la chapelle de la Sainte-Hostie du côté de Saint-André. Racoutré un ciboire de l'église de Sainte-Foi. — Fol. 192. Frais de pose de la grande tapisserie au temps de Pâques. — Réfection de la porte qui va depuis les orgues au clocher du Chardon. — Fol. 195. Achat d'une terrine de terre en forme de poêle pour servir aux fonts baptismaux de Sainte-Foi. — Fol. 234. Compte 1er de Claude Moignard, chanoine fabricien (1597-1598). — Fol. 247. Réparations en la chapelle de l'Oratoire. — Étamage du grand poêle des fonts baptismaux. — Fol. 248. Nettoyage du cuivre de l'église. — Fol. 249. Réparation des toitures, à l'horloge. — Fol. 260. Compte 2e du même (1598-1599). — Fol. 273. Cordeau de la grande courtine que l'on met en Carême. — Fol. 274. Réfection des verrières de la chambre des Comptes. — Réparation à un pilier du cloître. — Salaire de 5 sols au souffleur des orgues. — Fol. 275. Réparation aux « asperges » de l'église. — Fol. 275. Achat de coton et de lumignon pour faire les chandelles. — Fol. 277. Façon d'un poids en pierre de taille pesant cent livres pour servir à la courtine de Carême. — Fol. 278. Achat de 2 livres 1/4 de filet blanc pour faire les franges du ciel de satin blanc de Bruges avec pendants qui a été fait pour mettre sur le grand autel en temps de carême. — Fol. 279. On parachève le placement devant le grand autel de la lampe donnée par le duc de Mayenne. —

Fol. 288. Compte 3e du même (1599-1600). — Fol. 296. La Sainte-Hostie est montrée à Mme de Sombernon par permission du chapitre. Elle donne 105 sols. — Fol. 299. Recette des lods et remuages des héritages accensés. — Fol. 307. Nicolas Bécu, menuisier, racoustre la clôture on est painte la Sainte-Hostie dehors l'église. — Achat de 10 aunes et demie de velours de Gênes noir à 4 écus l'aune et de trois aunes de velours à 3 écus l'aune pour monter des chappes. — Fol. 311. Payé 60 sols à Toussaint Prévot, docteur de Paris, qui a fait la prédication à Fontaine le 1er mai, et dont il n'a point voulu donner quittance sous prétexte que ce n'était pas la coutume à Paris.

G. 1530. (Registre.) — In-4°, 259 feuillets, papier; portefeuille.

1600-1605. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte 4e de Claude Moignard (1600-1601). — Recette ordinaire des deniers pour l'acquit des fondations. — Fol. 14. Chapitre de dépense pour l'entretien des enfants d'aube et de leur maison. — Fol. 18. Achat de cire et de suif, de torches et d'huile pour le luminaire. — Fol. 20. Gages du brodeur chargé de l'entretien des ornements. — Fol. 21. On blanchit la chapelle des Baudots au dedans et au dehors et on fait des croix rouges proche la Chambre des Comptes. — Fol. 23. On racoutre les trois chappes blanches de l'Ordre et les trois rouges. — Fol. 24. Jean Gigot racoutre le chariot où on traine le dragon. — Fol. 25. Quatre hommes apportent et remportent le tour de Saint-Michel pour nettoyer l'église. — Fol. 31. Compte 5e du même (1601-1602). — Fol. 36. Cette année aucune personne n'est reçue à prendre l'habit. — Fol. 54. Jean Pitouard, menuisier, refait le pupitre du jubé. Il fait deux châssis à mettre ciel pour les autels de saint Ives et de saint Fiacre. Jean Betault, maçon, coupe le premier degré de la clôture du grand autel qui empêchait le passage. — Fol. 55. Achat de taffetas rouge pour refaire les trois bannières. Maximilien Des Planches relie le livre de musique de la façon d'Orlande. — Fol. 56. Quatre pennaches envoyés de Paris sont payés 2 écus 50 sols. — Fol. 57. Payé 20 sols à Jean de Remonchère, qui avait apporté de Paris deux lunettes de cristal envoyées par un conseiller de la cour dudit lieu. — Raccommodage de la grande tapisserie. — Fol. 58. Écurage des cuivres de l'église. — Fol. 59. Gages des porteurs de bannière et du dragon. — Fol. 60. Achat de passements rouge et bleu pour servir d'écharpe aux anges que l'on met sur le grand autel le jour de la Fête-Dieu. — Fol. 64. Compte de Hugues Jarrenet, chanoine fabricien (1602). — Fol. 66. Recette des dons, des quêtes, des offertes et du droit de cloches aux obsèques, celui de la dame de Montholon monte à 16 sols. — Fol. 82. Maximilien Des Planches, libraire, reçoit 3 livres 5 sols « pour avoir relié et recouvert tout à neuf les deux textes couverts d'argent dedans lesquels sont escripts les évangiles et épistres que MM. chantent les bons jours solennels ». — Fol. 83. Façon d'un marchepied neuf avec deux liteaux pour supporter le prédicateur. Ais ajouté à la petite table sur laquelle on pose la croix le jour du vendredi saint. — Lampe de verre trouvée propre pour servir à la lampe d'argent donnée par le duc de Mayenne. — Fol. 85. Don de deux chapes de satin blanc par Madame Chabut, dame de Cormatin. — Fol. 87. Le trézeleur reçoit 2 sols 6 deniers pour avoir trézellé les cloches, lors de l'entrée de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne « et signamment quand il entra en l'église de ceans, en signe de joye et réjouissance ». — Fol. 136. Compte 6e du même (1603-1604). — Fol. 142. Recette des 200 livres données par le roi pour l'entretien de la chapelle. — Fol. 156. On remonte une chape de mi-ostade rouge servant à la messe de l'Ordre, d'une chasuble, de deux tuniques de damas blanc. — Fol. 159. Verrière au-dessus de la sépulture du maréchal de Tavannes. Réparation des verrières rompues par la grêle. — Fol. 162. Achat de cordeaux pour l'horloge. — Fol. 163. Achat de deux coussinets pour servir à porter la Sainte-Hostie. — Fol. 164. Autre de cinq pincettes servant aux chandeliers que l'on donne à MM. aux matines. On trézèle lors des processions venues de Flavigny. — Fol. 166. Fourniture du pain à dire la messe. — Fol. 166. Le chapitre envoie un gigot de mouton, deux poulets et deux pintes de vin au père Marcelin, capucin, qui a prêché à Saint-Michel pour la procession de sainte Anne. — Fol. 170. Compte 7e du même (1604-1605). — Fol. 178. Recette des deniers provenant des lods et ventes des héritages baillés à cens. — Fol. 193. Achat de 5 milliers de tuiles plombées à 18 livres le millier. — Fol. 196. Façons de bâtons tournés pour boucher les images durant le carême. — Frange de soie verte posée à une grande serviette qui sert à poser les images aux processions. — Fol. 196. Achat d'un grand cahier de papier pour écrire l'inventaire de l'église. — Fol. 197. Aune de toile pour raccommoder le tapis qui se met devant la porte du revestiaire. — Fol. 203. Perrenot, lanternier, met du poil aux asperges. — Fol. 204. Almot Papillon, orfèvre, en fait un en argent. — Fol. 236. Compte premier de Philibert Dubuisson, chanoine fabricien (1605). — Fol. 246. Réparation faite à la tapisserie de cuir doré. Autre au brancard sur lequel on porte la Sainte Hostie. — Fol. 248. Soudure de huit roulettes en la porte de cuivre de la chapelle de la Sainte-Hostie. — Fol. 249. Réparations aux bâtiments et toitures de l'église. — Jean Pitois, menuisier, racoustre la chaire de prédication et fait un chappeau de bois sur icelle. — Fol. 208. Compte 8e du même (1608). — Fol. 226. Achat chez le marchand de Mouhy pour faire cinq voiles de cinq couleurs pour l'église selon le concile. — Simon Grangier, libraire, vend 10 livres un grand bréviaire du concile. Réparation à l'horloge de la maison du cloître. Payé 17 livres une paire de fin fer à faire hosties et d'un compas d'acier pour rogner les hosties ensemble la platine de fer et de bois. — Fol. 228. Aumône de 30 livres aux capucins pour aider à fournir leur bibliothèque. — Fol. 230. Claude La Vallée, bossetier, réargente et redore les pieds de trois calices et de deux patènes.

G. 1531. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.
Portefeuille.

1609-1614. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte 9e de Claude Moignard 1609-1610). — Recettes des deniers qui se prennent sur les fondations. — Fol. Dépense pour la chaussure, l'habillement des enfants d'aube (l'habillement que l'on donnait aux enfants sortants). — Jean Des Planches, libraire, vend deux Despautères, des parts et rudiments et un dictionnaire français et latin pour les enfants d'aube, à raison de 3 livres 15 sols. — Fol. 17. Achat de cire, de suif, de chandelles, torches d'huile de chenevis pour le luminaire. — Fol. 19. Lavage des cuivres à Pâques et à la Fête-Dieu. —J. Jallot, fondeur, fait un tenon à la crosse de cuivre qui est sur le grand autel et l'une des têtes d'un des piliers proche le grand autel. — Fol. 20. Achat de 20 aunes et demie de serge d'Ascot noire pour faire quatre courtines. Ouvrages de broderie, de verrerie. — Fol. 21. Réparation du calice de la messe de l'ordre et de celui des anniversaires. — Fol. 22. Autre du tableau de pierre de M. Maillard vis-à-vis la chaire du prédicateur. — Fol. 25. Gages du porteur du chef de saint André des porte bannières et dragon. Lessive du linge de l'église. Gages du brodeur, du bourrelier chargé de l'entretien des baudriers des cloches. — Fol. 26. Honoraires des prédicateurs. Payé 12 sols pour avoir déterré et enterré au cloître les entrailles de M. de Chissey. — Fol. 27. Tenture de la grande tapisserie à la Fête-Dieu. — Fol. 29. Compte 10e du même (1610-1611). — Fol. 30. Deniers de la recette des prises d'habit et des chapelles. — Fol. 41. Gages de celui qui a fabriqué les cierges et les chandelles. — Fol. 44. Achat de 6 aunes de velours noir pour faire une chasuble et deux tuniques pour l'ordre de la Toison. On refond trois têtes des piliers du grand autel et on reperce les trois autres. Cassolette d'airain. Faux fond mis à un aiguerot d'argent. — Fol. 45. Claude Philisot, horlogeur, raccommode l'horloge du sécrétain. Cordeau pour le trézeau et le marteau des cloches. — Fol. 46. Achat d'une aune 3/4 de drap bleu et d'une aune de serge jaune pour couvrir les escabeaux des sous-chantres. Fourniture de nattes. — Fol. 47. Démontage de la chapelle ardente, faite pour les obsèques du roi Henri IV. On reblanchit les chaînettes, les plats et la clochette. — Fol. 48. Façon d'une douzaine et demie de serviettes et pennemaine. — Payé 8 sols à une femme qui a récuré la lampe devant la Sainte-Hostie. Achat de six paires de mouchettes pour les chandeliers. Service célébré à Sainte-Foi le jour de la Pentecôte. — Fol. 53. Compte 1er de Hugues Jarrenet, chanoine fabricien (1611). — Fol. 56. Recette extraordinaire à cause des gros fruits des chanoines appartenant à la fabrique. — Fol. 71. Achat de deux chandeliers de bois avec des douilles en fer blanc pour recevoir les chandelles lors des matines. — Fol. 72. Aubert Le Lièvre, sellier, reçoit 12 livres pour avoir mis plusieurs peaux de veau et deux tapis de nattes qui servent à boucher la grande porte et la porte du cloître de l'église pendant l'hiver, pour éviter le vent. — Fol. 73. Payé 6 livres 15 sols à Bonaventure Fèvre, apothicaire, pour encens, storax et benjoin mélangés ensemble pour mettre dans les encensoirs aux fêtes solennelles. — Fol. 74. Nettoyé et ôté les araignées des verrières pour le jour de Pâques. — Fol. 75. On racoutre le châssis de l'image du Sauveur qui est au-dessus des hautes galeries au bout du chœur de l'église. — Fol. 75. Achat de 4 aunes de velours couleur de minime, d'une demi-aune de satin cramoisi rouge, de trois aunes 1/2 tiers de velours vert avec de la soie et des passements, pour acoustrer trois des chapes de l'Ordre. — Fol. 76. On racoutre les trois chapes blanches, dites des oiseaux et le ciel de velours vert qui est sur le grand autel. Secours donnés à plusieurs chanteurs hautecontres, bassecontres, joueurs de serpent passants, organistes. — Achats de ratoires de bois et de mort aux rats, de tournefeuillets en peau blanche. — Fol. 77. Réparations aux grandes orgues. — Fol. 110. Compte 2e du même (1612). — Fol. 114. Recette des quêtes, offertes, et sons de cloches aux funérailles, 129 livres 3 sols. — Fol. 131. Sébastien Richard, orfèvre, reçoit 9 livres pour avoir racoutré et nettoyé toutes les images d'argent de l'église, les chandeliers, la lampe du duc de Mayenne et raccommodé le tableau de l'autel de la chapelle de la Sainte-Hostie. On rétame la bassine de la lampe de cette chapelle. — Fol. 132. Payé 59 livres 13 sols 8 deniers pour 25 aunes de Paris et tiers de satin de Bruges blanc, dont on a fait deux chapes, une chasuble, deux tuniques avec l'étole et manipule. — Fol. 164. Compte 3e du même (1613). — Fol. 169. Recette extraordinaire. Recette du don de 200 livres fait par le Roi. — Fol. 185. Pose des trois pièces de tapisserie que l'on met devant le jubé aux jours solennels. Achat d'une chaudière en fonte contenant 52 pintes pour y mettre l'huile du luminaire. On racoutre les tapis de paille que l'on met l'hiver devant les portes de l'église. — Fol. 187. Feuilles de fer blanc, accommodées pour les mettre sur les chandeliers d'argent du grand autel pour empêcher le feu. — Fol. 189. Achat de 3 aunes de damas caffart bleu et orange dont on a fait trois serviettes avec franges pour porter les images aux processions. — Fol. 228. Compte 1er de Jean Vallon, chanoine, fabricien (1614-1615). — Fol. 235. Recette des lods et ventes des héritages baillés à cens par le chapitre. — Fol. 247. Achat de 9 aunes de damas cramoisi rouge avec lesquelles on a fait trois bannières. Réparation des ornements. — Fol. 253. Achat moyennant 8 livres 7 sols d'une fontaine et d'un plat d'étain fin posés à la sacristie, pour laver les mains de ceux qui s'approchent de l'autel pour dire des messes.

G. 1532. (Registre.) — In-4°, 261 feuillets, papier ; Portefeuille.

1615-1622. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte 2e de Jean Vallon, chanoine fabricien (1615). — Recette des deniers sur la recette extraordinaire pour le luminaire des fondations. — Fol. 13. Dépense pour les robes, les chausses, les bas, les souliers, le coucher, les bonnets des enfants d'aubes et les réparations de la maison. — Fol. 15. Façon d'un pavillon en velours à fond d'argent posé au grand autel sur le Saint Sacrement. — Réfection des quatre bâtons du poêle de la Sainte-Hostie. — Fol. 16. Nettoyage des cuivres de l'église à Pâques et à la Fête-Dieu. — Honoraires aux prédicateurs des processions. — Fol. 17. Fourniture des pains à chanter, blanchissage des corporaux, achat de balais, port du chef de saint André. — Achat de cire, suif, huile, torches pour le luminaire. — Fol. 18. Achat d'une paire de balances et de poids à peser. — Roue qui est sur la grande voûte du chœur, laquelle sert pour la lampe de laiton devant le grand autel. — Réparation de la verrière de saint Christophe à la sacristie. — Fol. 19. Payé 20 sols pour le blanchissage du linge de l'église durant toute l'année. — Gages des porte-bannières. — Fol. 22. Compte 3e du même (1616). — Fol. 24. Recette des deniers provenus des prises d'habit et des réceptions aux chapelles. — Fol. 39. Achat de 19 aunes de bocassin pour la réfection du tapis qui est à la porte et des trois rideaux couvrant les trois autels devant la chaire du prédicateur. — Fol. 40. Payé 16 livres 10 sols à Claude Villette qui a peint l'autel de N.-D. proche la chaire et une partie du tableau de l'autel de la messe du matin. — Fol. 41. Gages de celui qui présente les chapes à MM. les jours de fêtes solennelles. — Fol. 43. Autre de 10 livres à un taillandier pour l'entretien des cloches. — Autre pour celui des baudriers. — Fol. 46. Compte 1er de Hugues Jarrenet, chanoine, fabricien (1617). — Fol. 48. Deniers provenant de la réception des chanoines, des offertes, quêtes et sons de cloches aux obsèques. — Fol. 63. Payé 35 sols au sculpteur Philippe qui a raccommodé l'image en pierre de saint Benoît près de la chaire où on prêche. — Fol. 64. Achat de quatre douzaines de vélin en parchemin pour faire des livres selon le concile de Trente. — Salaires des porte-bannières et dragon. — Fol. 66. Payé 16 livres 10 sols à Germain Troisgros, charpentier, pour avoir racoutré les deux grosses pièces de bois du clocher que la foudre qui tomba le 1er août avait fendues et grandement entamées. — On les consolide avec des étriers en fer et on les recouvre. — Fol. 67. Base en pierre de la colonne en bois qui soutient le plancher du cloître près la chambre des Comptes. — Fol. 63, Hugues Marchand, chapelain, racle et rature un livre en parchemin pour y écrire l'office selon le concile de Trente. — Fol. 99. Compte 2e du même (1618). — Fol. 105. Recette des lods et ventes des héritages baillés à cens par le chapitre. — Fol. 117. Antoine Grangier, libraire devant le Palais, vend pour 27 sols des eandes à l'usage du concile de Trente. — Fol. 119. Carreau de vitre mis devant le *chorus* du chœur, pour remplacer celui cassé par un enfant de chœur. — Achat de nappes et d'amicts. — Fol. 121. Edme Morin, taillandier, fait le petit tabernacle de fer qui est dessus le saint Ciboire couvert de drap de brocatelle d'argent figuré sur le grand autel. — Fol. 122. Façon d'un bassin de cuivre pour mettre sous la lampe de la chapelle de la Sainte-Hostie pour empêcher que l'huile qui tombe du verre de cette lampe gâte l'argenterie. — Fol. 124. Façon des planchers qui sont sous les sièges du chœur. — Fol. 127. Compte 3e du même (1619). — Fol. 149. La recette du compte se monte à 1102 livres 17 sols 9 deniers. — Fol. 154. Façon d'un chevalet avec une roue de 7 « colonnaux » sur la voûte de la chapelle de la Sainte-Hostie pour faire hausser et baisser la lampe. — Fol. 131. Un marchand étranger vend pour 8 livres deux missels en blanc in-quarto. — Façon du nouvel Antiphonaire. — Fol. 159. On accommode de cuir rouge et on bourre la chaire du prédicateur. — Fol. 162. Compte 4e du même (1620). — Fol. 183. Raccommodage des ornements et linges du chapitre. — Fol. 185. François Dutreul, bosselier, racoutre un instrument appelé basson dont Étienne Collin, le plus grand des enfants de chœur, joue en la musique. — Achat d'un corporal de fine toile contenant une demi-aune passementée et dentellée tout à l'entour, plus une pale de taffetas rouge à mettre sur le calice et un voile de lacis pour l'église. — Fol. 186. Payé 4 livres au peintre qui a réparé le tableau qui est sur la porte du dedans du chœur auquel est dépeint la représentation de l'Ensevelissement de N.-S. — Fol. 216. Compte 1er de Jean Mortier, chanoine fabricien (1621). — Fol. 228. Achat pour 15 livres de deux grandes nappes ouvrées en fine toile, l'une à grand Venise en longueur de 7 aunes 1/2 sur 2 1/2 de large, l'autre à petite Venise de 6 aunes 1/2 de long sur 2 aunes 3/4 de large. — Fol. 229. Quatre aunes de passements de soie de diverses couleurs employées pour un tourne-feuillet mis au missel de l'église. — Fol. 230. Peinture et dorure de la croix et du crucifix étant contre les galeries au fond du chœur. —

Fol. 230. Corde pour monter au jubé. — Fol. 231. Ceintures de fil pour les aubes de ceux qui servent à l'autel. — Fourniture de quatre porte-mèches des lampes de l'église. — Nettoyage du réchaud à mettre le feu sur l'autel et du grand poêle de l'hiver. — Raccommodage du serpent brisé et cassé. — Fol. 232. Couverture en pierre d'Asnières et raccommodage du pilier de la chapelle des Baudots. — Fol. 234. Réparation faite au basson de l'église. — Claude Papillon, orfèvre, raccommode l'image de N.-D. en argent. — Fol. 235. Achat de parchemin pour la façon de deux antiphonaires couverts en peau de cerf. — Réparation à la toiture et au clocher. — Fol. 236. Déjeuner des enfants le jour des Innocents. — Fol. 235. Compte 2e du même (1622). — Fol. 253. Payé 337 livres 6 sols pour l'achat du drap d'or employé à faire deux chapes. — Fol. 236. Table de verre peint et doré sur le grand autel. — Fol. 254. Fourniture du bois des bancs du jubé. — Fol. 255. Aumône de 20 sols aux clarisses d'Auxonne. — Fol. 257. Achat de deux chandeliers de cuivre dans la chapelle des Baudots. — Autre de quatre bouquets de corne peinte en fleurs de diverses couleurs pour mettre dans des vases sur le grand autel. — Fol. 258. Gilbert Deslandes, orfèvre à Dijon, fournit or, argent et pierres pour la réparation de deux calices, des boucles des chapes de drap d'or et dorure de la grande croix. — Fol. 259. Reliure du livre de musique de Maître Adrien Allou. — Achat de parchemin pour écrire cette musique.

G. 1533. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier; portefeuille.

1622-1639. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Double du compte 2e de Jean Mortier. — Fol. 24. Compte 3e du même (1623). — Fol. 25. Recette des deniers sur la recette extraordinaire pour le luminaire des fondations, 25 livres 17 sols. — Fol. 37. Dépense pour la maîtrise, habillement, coiffure, chaussure, couchage des enfants de chœur, papiers, rudiments grecs, encre, etc. — Fol. 40. Raccommodage des nattes qui se mettent aux portes l'hiver. — Achat de charbon pour le chauffage du chœur et de la sacristie. — Façon de deux douilles en fer blanc avec deux bassinets mis au balustre du grand autel pour tenir les flambeaux; deux autres douilles pour éteindre les cierges. — Nouvelles layettes en sapin pour renfermer les titres du trésor. — Fol. 41. Reliure des antiphonaires. — Achat de cire, suif, huile et torches pour le luminaire. — Nettoyage des cuivres pour Pâques et la Fête-Dieu. Porte-bannières et dragon. — Fol. 42. Payé le transport à la Sainte-Chapelle de la tapisserie de M. de Frasans empruntée pour parer le chœur aux octaves de la Fête-Dieu. — Fol. 43. Achat d'étoffes pour la réparation des ornements. — Raccommodage d'un des piliers de cuivre de la porte de la chapelle de la Sainte-Hostie, d'une poêle à mettre l'eau bénite. — Fourniture de 6 paires de mouchettes. — Fol. 44. On accommode les mouvements des lampes du chœur et de la Sainte-Hostie. — Nettoyage et réparation de la tapisserie à fleurs de lis qui orne les sièges du chœur. — Rentrait en quatre places du tapis du grand autel, mis six fleurs de lis. — Réparation au tapis de la grande porte du chœur. — Accommodage de la tapisserie de Bergame. — Payé 8 livres 13 sols à Nicolas Alexandre pour avoir lavé et nettoyé les images et la table du grand autel, les armes des chevaliers de la Toison d'or étant au chœur, les autels Saint-Pierre et de Bar, les croix de la dédicace de l'église, les tableaux de l'Ascension, de la Résurrection, de M. Maillard contre les piliers de l'église, ceux derrière le grand autel et en la sacristie. — Fol. 45. Raccommodage du serpent dont le chapelain Regnardet joue à la musique. — Achat de deux vases bleus à mettre des bouquets sur le grand autel; d'éponges pour nettoyer les bénitiers. — Port du chef de saint André. — Fourniture des buis le jour des Rameaux. — Claude Gentil, graveur à Dijon, refait de nouvelles figures aux fers à hostie. — Fol. 46. Entretien des cloches. — Fol. 49. Compte 4e du même (1624). — Recette des deniers des prises d'habits et des réceptions aux chapelles. — Fol. 62. Blanchissage du linge de l'église. — Gilbert de Flandre, orfèvre, refait les encensoirs d'argent. — Jean Briet, orfèvre, reçoit 75 livres 13 sols pour avoir rehaussé d'un bon demi-pied les quatre piliers du tabernacle qui sert d'ornement aux fêtes solennelles pour mettre les vaisseaux de la sainte Hostie et les images sur le grand autel. — Dorure du crucifix de la croix des processions, bâton de cette croix. — Fol. 63. Achat de deux aunes de taffetas noir pour couvrir le calice où se porte le corps Dieu, le jour du Vendredi-Saint. — On accommode la tapisserie de Bergame qui sert à parer le chœur. — Toile verte pour couvrir la tapisserie des sièges des sous-chantres. — Réfection des degrés de la montée du grand portail, du pilier qui était rompu sous le jubé. — Murage d'une grande fenêtre près des orgues, du côté de la Maison du Roi. — Fol. 64. Payé 300 livres à Jacques Le Bé et Jean de Herville, facteurs à Troyes, pour la réparation des orgues. Jacques Gautheron, peintre, vernit le fût de l'orgue, repeint une partie des tuyaux de la montre, dore les deux fleurs de lis et les soleils mis au-dessus d'un côté et d'autre et raccommode les rideaux peints, qui se mettent devant. — Réparation de deux carreaux de velours rouge aux armes de Jonvelle, entourées du collier de l'ordre de France. — Fol. 65. On apporte encore la tapisserie de M. de Frasans. — Fol. 71. Compte 5e du même (1625). — Fol. 72. Recette des deniers des réceptions des chanoines. — Fol. 86. Secours donnés à des chantres passants. — Fol. 87. 200 livres payées aux organistes de Troyes. — Fol. 87. Payé 20 sols à Alexandre Bordet « pour avoir hanté une pièce de quatre doigts au fond du fagot qui estoit pourry afin de servir pour jouer de la musique ». — Fol. 90. Le secrétain emploie des ouvriers pour décrotter les chapes et ornements après la procession de la Sainte-Hostie; salaire et nourriture des prédicateurs des processions. — Gages du boutonnier chargé de l'entretien des ornements. — Fol. 96. Compte de Jean Vallon, chanoine, fabricien (1629). — Fol. 112. Payé 10 livres 11 sols à Nicolas, peintre étranger, pour la réfection de l'image de l'Annonciation N.-D. qui est au cloître et des images et tableaux de la chapelle du Prince et de la Trémoille. — Payé 3 livres 10 sols à Florent Despesche, peintre, pour avoir écrit, peint et verni le tableau qui montre le privilège de la chapelle que pour la peinture en huile mise au circuit de la table de cuivre de la fondation du conseiller Gonthier. — Cette table pesait 37 livres, l'inscription était de Claude Dumon et la gravure d'un inconnu. — Fol. 113. Rouleau de bois mis en la sacristie pour poser les essuie-mains. — Tableau pour un *Altare privilegiatum* posé à la porte de la chapelle banc (f° 133). — Fol. 129. Compte 1er de Claude Jovinet, chanoine, fabricien. — Fol. 130. Recette des quêtes offertes, et droits de cloches aux obsèques. — Fol. 133. Achat d'un évangile saint Jean pour servir à la messe des avocats. — Florent Despesche peint les armoiries du chapitre et du chanoine Millière, sur les petites orgues, dont ce chanoine a payé la moitié. — Fol. 134. Tapisserie de l'église à la venue du Roi. — Fol. 134. Remis quatre piliers tournés au balustre du grand autel et un battant à la porte de ce balustre et raccommodé cette porte qui avait été rompue pendant que le Roi entendait la messe dans l'église. — Fol. 135. Des prêtres portent le chef de Saint-André sur un brancard, lors de la procession pour demander de la pluie. — On raccommode le vieux siège qui est dans la chapelle de la sainte hostie, un chandelier du grand candélabre. — Fol. 138. Réparations dans la maison de la maîtrise. — Fol. 143. Compte 2e de Claude Jovinet (1631). — Fol. 146. Recette des lods et ventes des héritages baillés à cens. — Fol. 149. Achat de bois de genièvre pour brûler dans l'église à cause du mauvais air. — Fol. 150. Processions faites les jours de Saint-Jacques et de Sainte-Anne pour renouveler le vœu de la ville à l'occasion de la peste. — Fol. 151. Le chapitre accorde 20 sols pour le déjeuner des enfants de chœur le jour des Innocents, afin qu'ils n'aillent plus chez leurs parents ledit jour. — Fol. 178. Compte 1er de Bernardin Robin, chanoine, fabricien (1632). — La recette se monte à 480 livres 7 sols 9 deniers. — Refonte de six chandeliers en étain pour les matines. — Fol. 186. Payé 4 livres au secrétaire de l'évêque de Langres pour cinq lettres de cléricature de cinq enfants de chœur. — Fol. 187. Réparations des toitures en laves de la nef et de celle en ardoise du dôme qui est sur la tour des cloches. — Il n'est plus question du dragon aux processions des Rogations. — On refait la soufflerie des orgues. — Trois armoiries peintes mises au portail lors de l'entrée du prince de Condé. — On tapisse l'église à cette occasion avec les tapisseries de M. de Requeleyne. — Fol. 188. Carreau en velours cramoisi avec des houppes de soie de même couleur mis devant le prince venant faire sa prière devant le grand autel le jour de son entrée, 17 livres. — Fermeture avec des carrons d'une grande fenêtre en la tour des cloches. — Fol. 190. Payé 5 sols à Spinel pour avoir ouvert le coffre dans lequel étaient les ornements de François Florent, basse-contre, mort de peste, pour avoir porté le chef de saint André à trois processions. La dépense se monte à 1078 livres 18 sols 6 deniers. — Fol. 192. Compte 2e du même (1633). — Fol. 202. Un enfant de chœur nommé Boileau, de Mirebeau, ne s'estant trouvé propre pour servir à l'église, le chapitre lui donne 6 livres et le renvoie à ses parents. — Fol. 205. Façon de 12 torchemains servant à l'église. — Fol. 206. Achat de deux queues de renards pour la sacristie, 5 sols. — On refait un balustre neuf à la cloison du grand autel. — Fol. 207. Façon de quatre grands « panne-mains » en toile et de huit petits. — Trappe de fonte pour mettre du feu à la grande orgue. — Grille de vif mise au réchaud de cuivre servant à mettre du feu sur l'autel en temps d'hiver. — Fol. 211. Compte 3e du même (1634). — Fol. 221. Façon d'un châssis servant au Paradis du Vendredi-Saint. — Fol. 222. Livrets donnés aux chantres au temps du Jubilé. — Cordes du clocher et du tréseau. — Fol. 223. Raccommodé les cinq chandeliers qui sont posés sur le balustre de la porte de la chapelle de la Sainte-Hostie. — Fol. 227. Compte 4e du même (1635). — Fol. 240. Construction d'une arcade de pierre dans le cloître. — Fol. 242. Mention que le chapitre payait 48 sols au prédicateur lors des trois processions générales où MM. devaient la messe. — Fol. 246. Compte 1er de Bénigne Perdriset, chanoine fabricien (1636). — Fol. 256. Payé 26 sols un jeu de quilles et deux boules pour les enfants de chœur. — Payé 30 livres à Judith, servante de la maîtrise, en considération des services qu'elle a rendus aux enfants malades de peste. — Fol. 261. Aumône de 20 sols aux Clarisses d'Auxonne. — Fol. 264. Payé 16 livres 10 sols à Gilbert Deslandes, orfèvre, pour avoir raccommodé un calice d'argent avec sa patène, resoudé et redoré le pied de l'une des belles burettes; raccommodé un encensoir et l'asperge d'argent. — Fol. 265. Payé 24 livres un voile de calice en taffetas noir, brodé d'une croix au milieu, de deux fleurons devant et bordé d'un passement. — Fol. 269. Compte 2e du même (1637). — Fol. 278. Payé 7 livres 19 sols pour l'obtention en cour de Rome du bref de l'autel privilégié de la Sainte-Chapelle. — Fol. 286. Compte 3e du même (1638). — Fol. 295. Raccommodage du poêle où l'on fait le feu dans la sacristie. — Fol. 296. Payé 6 livres la mise à l'air de tous les ornements de l'église. — Raccommodage de la cherrie de fer où l'on fait le feu durant l'hiver. — Fol. 304. Compte 1er de Thomas Chaudot, chanoine, fabricien (1639). — Fol. 312. Achat chez Jean Des Planches, libraire, pour 6 sols des rudiments grecs et un catéchisme français latin pour les enfants de la maîtrise. — Fol. 313. Façon d'une chasuble, de deux tuniques avec les manipules et étole en camelot noir pour les anniversaires. — Achat de trente aunes de camelot « vray lisle » blanc, à 40 sols l'aune, pour faire des rideaux au maître autel. — Fol. 314. Achat de fil d'or pour faire des fleurs de lis au parement de M. de Bellegarde qui a été agrandi. — Payé 7 livres un canon de messe enchâssé dans un cadre en bois de noyer verni et doré. — Fol. 315. Deux grandes images de crucifix sont encadrées et placées de chaque côté du confessionnal. — Payé 28 sols un tourne-feuillet de missel. — Fol. 316. Jean Desplanches, libraire, relie le livre des Épitres couvert en argent. — Gilbert Deslandes, orfèvre, démonte et remonte le texte des Épîtres et y fournit plusieurs clous d'argent. — Façon d'une clef neuve en argent au coffre de la Sainte-Hostie. — Achat d'une échelle pour nettoyer les voûtes; d'un poudrier servant au règlement de la sonnerie. — Fol. 318. Façon d'un pupitre neuf pour le grand autel. Salaire du porte-croix aux processions. Dépense 2029 livres 8 sols 3 deniers.

G. 1534. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier ; portefeuille.

1640-1656. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte 2e de Thomas Chaudot, chanoine fabricien (1640). — Fol. 1. Recette de 200 livres données annuellement par le roi pour l'entretien de la Sainte-Chapelle. — Fol. 12. Dépense pour l'entretien des enfants de chœur et de la maîtrise. Fourniture de robes rouges, de robes blanches du dessous, de bas de chausses, de bonnets rouges, d'aubes, de chemises, de bas de toile, frais de pension. — Payé 55 sols pour les déjeuners du jour des Trépassés et des Innocents. — Fol. 13. Façon de deux chopinettes et d'une cuvette en argent pour le grand autel. Autre d'un plat d'argent ovale. Raccommodage d'un bras d'argent servant de chandelier, des ailes des anges du grand vaisseau de la Sainte-Hostie, du diadème de l'un des anges du bâton de la Sainte-Hostie, de la croix d'argent du grand autel et d'un encensoir, 104 livres. — Fol. 14. Réparations faites aux ornements. Achat de toile pour les corporaux, les pallettes et de passements. Achat de charbon, de cire, de chandelles, d'huile pour le luminaire. Entretien des cloches et des baudriers. — Fol. 15. Garniture de la broche en fer qui soutient les grands livres à l'aigle servant de pupitre. Entretien des verrières. On refait les marchottes des hauts sièges. Cordes et cordeaux des cloches. Nettoyage des cuivres de l'église à Pâques. Enlèvement des araignées. — Fol. 16. Achat d'un muid de vin pour le jour de la Cène. Achat d'un *manicordium* pour l'instruction de Claude Belot, enfant de chœur. Payé 22 sols à Mathieu Boulanger pour avoir écrit les huit tons en musique à quatre, cinq et six parties. Nourriture du brodeur et de ses gens qui ont nettoyé les ornements. — Fol. 17. Grillage en fil de fer de la lampe de Saint-André. Remplacement du réchaud en fer du grand autel. Achat de chandeliers d'étain pour le chœur. Remplacement du calice d'étain de Sainte-Foi. Salaire du porte-croix aux processions des porte-bannières. — Fol. 18. Aumône de 20 sols aux clarisses d'Auxonne. Deniers de passade à des chantres étrangers. — Fol. 22. Compte 3e du même (1641). — Fol. 22. Recette pour le luminaire des fondations. — Fol. 31. Achat de deux voiles neufs, l'un de tabis violet en broderie d'argent et l'autre de taffetas vert avec passement d'or et d'argent; de taffetas couleur de feu pour les doubler. Toile pour la doublure des bourses de corporaux. — Fol. 32. Nattes des portes. Dépense pour monter et descendre deux cloches, afin de s'assurer si elles sont propres au carillon. — Fol. 33. Blanchissage de la grande courtine qui sert en carême. Façon de petits bancs pour asseoir les enfants en hiver au chœur auprès du feu. — Fol. 36. Aumône de 50 livres faite aux RR. PP. capucins à l'occasion du chapitre général qui doit se tenir à Dijon. — Fol. 40. Compte 4e du même (1642). — Fol. 41. Recette des deniers qui se lèvent sur les états des douze mois de l'année sur l'ordinaire et l'extraordinaire pour l'entretien des enfants de chœur, 138 livres 12 sols. — Fol. 49. On paie 6 livres le nettoyage des ornements et principalement des chapes qui furent gâtées par le mauvais temps le jour de la procession de la Sainte-Hostie. On paye 4 livres un voile de taffetas rouge incarnat avec une croix en broderie et entourée d'une dentelle d'or. Achat de canons enchâssés en noyer pour les autels. Un lanternier fait en fer blanc six fleurs de lis qu'on dore après, trois éteignoirs et trois lampions. — Fol. 50. Chandelier de fer blanc pour la garniture du grand chandelier de bois qui sert à l'aigle du chœur. Tapis de cuir à huit peaux pour couvrir l'autel de la sacristie. Achat d'époussettes pour la sacristie. Marché de 700 livres pour la réparation des toitures. — Fol. 51. Achat d'une aune et demie de tapisserie à fleurs de lis pour agrandir celle des sièges du chœur. — Fol. 52. On relève l'autel de la chapelle basse. — Fol. 53. Achat de parchemin pour le Collectaire écrit par Didier Maréchal, chapelain, et relié avec fermeillets de cuivre par le libraire Desplanches et pourvu d'un tournefeuille. Frais de construction du paradis du Jeudi saint. — Fol. 54. Payé 25 sols aux sacristains, aux marguilliers et aux officiers de l'église pour leur assistance aux processions. — Fol. 60. Compte 1er de Bernardin Robin, chanoine fabricien (1643). — Fol. 61. Recette des censes dues au chapitre et des deniers des prises d'habits et des réceptions aux chapelles. — Fol. 67. Payé aux enfants de chœur 20 sols pour leur déjeuner du jour des Trépassés, autant le jour des Innocents et 10 sols pour les Rogations. — Fol. 68. Payé 65 livres 18 sols à l'orfèvre Deslandes pour fourniture et façon d'une croix de procession. Façon par le même d'un reliquaire doré au bas du chef de saint André. Ferrure et battant de la cloche donnée par le chanoine Valon. — Fol. 69. Façon de 6 plaques et de six douilles en fer blanc pour les chandeliers d'argent du grand autel. Achat d'une paire de grandes mouchettes pour moucher les cierges. Démontage de la chapelle ardente élevée pour les obsèques de Louis XIII. On allonge le porte-voix de la chaire du prédicateur. — Fol. 70. Achat de toiles pour les aubes et les amicts. — Fol. 71. Payé 5 sols à l'homme qui fut chercher la tapisserie de Madame Baillet pour la tendre au chœur; — fol. 73, id. du président Fyot. — Fol. 78. Compte 2^{e} du même (1644). — Fol. 79. Recettes des vacations de chapelles et des réceptions des chanoines Languet et Maltête. — Fol. 87. Boucles mises à la grande courtine blanche servant au chœur depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Mercredi saint. Réparation de la petite croix d'argent que l'on porte aux processions. Réparations aux ornements de l'église. — Fol. 88. Payé 8 livres un martyrologe romain. — Fol. 90. La croix d'argent pour les processions pèse 6 marcs 6 onces 5 gros, et Gilbert Deslandes reçoit pour fourniture et façon 147 livres 10 sols. — Fol. 94. Compte 3^{e} du même (1645). — Fol. 95. Recette des gros fruits et gages des chanoines nouvellement reçus. — Fol. 104. Aumône à des chanoines de Saint-Brieuc, à des chantres et musiciens de passage. — Fol. 105. L'orfèvre G. Deslandes pose un reliquaire sur la grande croix de l'église. — Fol. 106. Jean Des Planches relie avec des fermillets en cuivre le livre de parchemin où sont écrites les fondations. Achat de trois aunes de taffetas blanc employées à faire trois serviettes avec franges et passements pour porter les images aux processions. — Fol. 112. Compte 4^{e} du même (1646). — Fol. 114. Recette des vacances des maisons canoniales. Note que depuis longtemps les comptes ne donnent plus de détails sur les réparations des bâtiments. — Fol. 127. Compte 1er de Thomas Chaudot, chanoine fabricion (1647). — Fol. 128. Recette des offertes et droits curiaux des personnes inhumées dans l'église. — Fol. 135. Achat de damas blanc pour remonter une chasuble de l'ordre de la Toison d'or. Autre de 3 aunes 1/4 de futaine blanche à grain d'orge pour faire le fond du vieux parement blanc qui fut au-dessus du grand autel. — Fol. 136. Achat de quatre tiers de taffetas de Tours cramoisi rouge pour la réfection d'un rideau du grand autel dont on avait dérobé une partie. — Fol. 137. Palliot, libraire, vend 2 livres 10 sols un Martyrologe pour le chœur. — Fol. 138. Blondeau, bossetier, répare le chandelier de cristal qui se met devant la Sainte-Hostie. On réargente la grande croix de laiton qu'on porte aux processions. — Réparation des tapisseries des sièges du chœur. — Fol. 139. On pare l'autel de la Sainte-Hostie le jour du Jeudi Saint. Frais de tenture à Noël, dans le chœur, de deux tentes de tapisseries dont on proposait l'acquisition au chapitre. — Fol. 140. Secours de 10 livres à un charpentier tombé en travaillant sur la chapelle de la Sainte-Hostie. Payé 2 livres à Jean Guépin, maître de musique de Chartres, qui avait fait chanter de la musique de sa composition. Secours à des chantres ayant voix de haute contre, taille et basse. — Fol. 145. Compte 2^{e} du même (1648). — Fol. 147. Recette des legs pieux. — Fol. 161. Réfection du coffre de la Sainte-Hostie par l'orfèvre Deslandes. Fol. 153. Payé 15 livres à Huguenot, vitrier, pour avoir peint les armoiries du Roi et de M. le prince, lors de l'entrée de ce dernier. — Fol. 154. Gratifications aux marguilliers des églises dans lesquelles le chapitre fait des stations. — Fol. 159. Compte 1er d'Étienne Millière, chanoine sacristain. — Fol. 161. Recette des lods et ventes des héritages chargés de cens envers le chapitre. — Fol. 167. Raccommodage des figures d'anges en cuivre. — Fol. 169. Acheté 5 livres un missel à un libraire qui avait étalé au cloître. — Fol. 175. Compte de Thomas Chandot, chanoine fabricien (1650). — Fol. 182. Gilbert Deslandes, orfèvre, reçoit 18 livres pour avoir raccommodé le bâton de la Sainte-Hostie. Philippe Hurtaut, brodeur, confectionne les deux chappes en brocatelle données par M^{me} de Charron, les orfrois fournis par le chapitre, les passements étaient en velours rouge. On remonte trois chappes de velours noir avec orfrois en satin blanc. Ouvrages de menuiserie faits dans la chapelle de la Sainte Hostie par Pierre Maistrier, selon le dessin de feue M^{me} du Guay qui avait laissé à cet effet une somme de 150 livres. René Dubois, peintre, reçoit 105 livres pour ouvrages de peinture à l'autel de la Sainte-Hostie. — Fol. 183. Marché avec Noël Grantin, facteur d'orgues, pour la réfection des grandes et petites orgues. — Fol. 184. Payé 18 livres à Pierre Palliot, libraire, pour la reliure des livres de la Sainte Hostie présentés au Roi, à la Reine, au duc d'Anjou, au cardinal et à Mme de Senecey. Réparation des vitres de l'église avec des verres de couleur fortuitement rencontrés. — Fol. 185. Dépense du repas donné par le Roi le jour de Pâques aux chanoines, les reconnaissant comme ses commensaux. Il consistait en viande du Bourg, venaison, volailles, oranges, huile d'olives, pâtes, gâteaux, biscuits, macarons, pommes, herbages, radis, beurre, etc. — Fol. 191. Compte du même (1651). — Fol. 200. Achat de 6 aunes un quart de ligature à fond rouge pour la coiffe du ciel de drap d'or. André Simon, peintre, « griso » les piliers de l'église depuis la démolition des autels et lave la peinture qui est à l'entrée de la porte de l'église du côté du cloître. — Fol. 201.

Paiement de six images de N. S. crucifié pour faire les croix qui sont à présent sur les petits autels. On met ces images en couleur. — Fol. 205. Compte 3^{e} du même (1652). — Fol. 215. Réfection de deux encensoirs d'argent, d'une petite croix et soudure à une coupe. Réfection du grand chandelier de cuivre qui est au chœur. On le surmonte d'une fleur de lis. — Fol. 217. Achat de deux falots pour marcher devant le Saint-Sacrement lorsqu'on le porte aux malades. — Fol. 223. Compte 4^{e} du même. — Fol. 236. Achat de 12 corporaux en toile la plus fine et de trois douzaines de purificatoires en toile moins fine. — Achat de six puces de velours cramoisi pour employer aux deux parements à côté du grand autel pour le fortissement de l'ornement de M. de Bellegarde. — Fol. 237. Doublure en bougran du parement neuf en velours noir du grand autel, franges blanches et noires. Carreau neuf en tripe de velours. — Fol. 239. Payé 3 livres 15 sols aux enfants de chœur de l'église N.-D. qui ont chanté à la Sainte-Chapelle, pendant les États, à la Sainte-Cécile et à la Saint-André. — Fol. 240. Payé 6 l. 12 à M. Cheneveullet, maître de musique, pour une messe en musique de sa composition. Joueurs d'instruments qui assistent à la procession. Refait le tapis qui sert de rideau à la porte de la sacristie. — Fol. 247. Compte 5^{e} du même (1654). — Fol. 253. Achat de quatre aunes de drap d'or, 49 l. 4 s. 6 d. pour remonter une des chapes de la chapelle de Ruffey. Réfection des tuniques et chasuble de velours violet. — Fol. 254. Fourniture d'une natte neuve à la porte de l'église. — Fol. 258. Compte du même (1656). Compte des réparations extraordinaires faites au grand clocher et à la couverture de l'église en 1654, 1655, 1656. La recette se monte à 6.321 l. et la dépense à 10.515 livres. — Fol. 265. Compte du même (1656). Réfection du tapis placé à la porte du chœur. — Fol. 270. Parement de camelot rehaussé de fleurs de lis qui sert à la chapelle d'Auvillars. — Fol. 273. Compte du même (1656). — Fol. 277. Payé 13 l. 5 s. à Grignon, orfèvre, pour ouvrages faits au vaisseau de la Sainte-Hostie. — Fol. 278. André Sayve, peintre, fournit deux écussons aux armes du Roi et du duc d'Épernon pour servir à l'entrée de ce dernier. — Autre pour l'entrée de la reine de Suède. Tendues de tapisseries à l'occasion de son entrée. Languette en bois pour le trézeau. — Fol. 279. On retire les images qui étaient en la chapelle d'Auvillars et on les serre en celle des Biches. — Tendue de tapisseries devant le grand portail le jour de l'entrée du duc d'Épernon.

G. 1535. (Registre). — In-folio, 276 feuillets, papier; portefeuille.

1657-1675. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. Fol. 1. Compte 1er de Simon Coquet, chanoine fabricien (1657). — Fol. 2. Recette de 200 livres donnée annuellement par le roi pour l'entretien de la Sainte-Chapelle. — Fol. 10. Dépense pour l'entretien des enfants de la maîtrise, leurs robes rouges, bas de chausses, calottes, bonnets carrés, ceintures, couchage, chaussure, indemnité de départ, médicaments, fournitures de bureau, le mobilier et la maison. — Fol. 11. Le maître de musique traite les chantres le jour de la Sainte-Hostie. — Fol. 15. Réparation de la petite maison joignant la chapelle d'Auvillars. — Fol. 17. Doublure en toile noire du grand drap de velours noir qui a été sur la sépulture du comte de Charny. — Fol. 17. Blanchissage des linges de l'église. — Façon des nattes des portes. — Fol. 18. Achat d'huile, de cire et de chandelles pour le luminaire. Nettoyage annuel des vitres et des voûtes. Raccommodage du pupitre en cuivre du chœur. Nettoyage général des cuivres de l'église à Pâques. Raccommodage du chandelier triangulaire en bois. Façon d'une petite table en noyer pour poser la roix aux processions. Réparations aux bâtiments. — Fol. 15. Achat de la provision de charbon, de cordes et cordeaux pour les cloches et le carillon. Payé 50 sols aux enfants de chœur pour leur dîner des jours des Rogations, des Morts et des Innocents. — Fol. 20. Salaire des porte-bannières, gratifications aux officiers du chapitre qui assistent aux processions. Passades données aux chantres ambulants. Honoraires et dîners des prédicateurs aux processions présidées par le chapitre. Dîner offert aux chapelains le jour de l'élection du doyen. Aumônes à des couvents de religieuses. Distribution de livrets de Jubilé. On peint en rouge le chandelier triangulaire. Châssis de vergettes mis en la chambre des comptes. — Fol. 21. Bordure de soie au tapis qui se met sur le pupitre des leçons. — Fol. 22. Façon de 6 douzaines d'écussons pour les obsèques de M^{me} de Charroux. — Fol. 24. Compte 2^{e} du même (1658). Recette des cens dus à la fabrique. — Fol. 35. Dépensé 601 livres pour l'entretien des ornements et du linge de l'église. — Fol. 36. Gratifications aux marguilliers des églises dans lesquelles le chapitre célèbre la messe lors des processions. — Fol. 38. Payé 54 livres deux messes en musique. — Fol. 42. Compte 3^{e} du même (1659). Recette sur l'extraordinaire pour l'acquit des fondations. — Fol. 51. La dépense de la maîtrise se monte à 309 livres. — Remplacement de la fontaine en étain. — Fol. 52. Vernissage du coffre sur lequel on met la Sainte-Hostie. Les comptes ne donnent plus de détails sur les grosses réparations des bâtiments. — Fol. 54. Achat de 18 aunes de tapisserie employée au chapitre, 33 l. — Fol. 55. Payé 5 sols aux hommes qui ont carillonné le jour que le coffre donné par le duc d'Epernon fut exposé sur l'autel avec la Sainte-Hostie. — Fol. 56. Achat pour 4 livres 10 sols d'un gros missel in-4° bien entier et relié. — Fol. 60. Compte des héritiers du chanoine Coquet (1660). — Fol. 70. Compte de Thomas

Chaudot, chanoine, fabricien (1660). — Fol. 71. Recette sur les États des matines fondées par le doyen Baillet, 189 livres 3 sols. — Fol. 76. Achat de deux chandeliers d'étain pour le grand autel. — Fol. 77. Soudure aux piliers de cuivre qui sont autour du grand autel. — Blondeau, fondeur, fournit et grave une grande lame de cuivre à la mémoire de Mme la comtesse de Charroux et de son fils. Elle est apposée au pilier voisin du lieu où leurs cœurs sont inhumés. — Claude Randon, serrurier à Saint-Seine, reçoit 107 livres restant du prix du marché pour la façon des deux portes de fer pour la fermeture du chœur de l'église. — Fol. 79. Roger, graveur, grave un grand sceau pour sceller les certificats, un marteau pour le bois et un petit cachet. — Achat de tourne-feuillets en cuir. — Fol. 82. Compte 3e de Th. Chaudot (1661). — Fol. 83. Recette des redevances dues par le chapelain de la chapelle de la Croix. — Fol. 88. Fourniture d'un habit en drap de Semur à un enfant de cœur congédié. — Fol. 89. Achat d'un « fleurey » pour les lessives de la maîtrise. — Fol. 90. Achat de 5 aunes de bombasin blanc à 25 sols l'aune, 3 aunes et demie de toile blanche à 22 sols, une once de soie de 24 sols, quatre de laine incarnadine écarlate fine de 20 sols pour faire un dais sur le maître autel, franges mollets, 24 livres. — Fol. 91. Payé 14 livres à la veuve Chavance pour l'impression de l'Office de saint Théodore. — Corde pour la cloche du chœur. — Fol. 93. Encadrement d'une thèse dédiée au chapitre par le sieur Huguenin. — Fol. 97. Compte du même (1662). — Fol. 98. Recette de 150 livres à l'occasion de la réception du chanoine Siredey. — Fol. 104. Payé 8 livres 10 sols pour la nourriture des enfants de la maîtrise le jour du congé qui leur est donné pour la promenade. — Gages du brodeur chargé de l'entretien et du nettoyage des ornements. — Payé 24 livres aux chanoines présents à la réception de M. Siredey. — Fol. 107. Payé 20 sols à un joueur de fagot qui a servi au jour de la Purification. — Fol. 110. Compte du même Chandot (1663). — Fol. 111. Recette des deniers de la réception des chapelains, habitués et massiers. — Fol. 118. Achat d'une garniture de lit en serge du pays, feuillemorte, garnie de franges pour le maître de la maîtrise, plus une douzaine de chaises couvertes en moquette et deux formes en tapisserie. — Fol. 121. Remontage de deux chappes en damas rouge. — Fol. 122. Payé 43 livres 6 sols à Cl. Champion, sacristain, pour les grandes et les petites hosties qu'il a distribuées. — Fol. 123. Achat de trois bonnets quarrés pour le célébrant, le diacre et le sous-diacre. — Fol. 126. Compte 1er de François Valon, chanoine, fabricien (1664). — Fol. 127. Recette des gros fruits des personnats et dignités. — Fol. 134. Réparation faite par Grignon, orfèvre, à l'ancien coffre de la Sainte-Hostie. — Fourniture d'écrous, de crochets et de vis pour tenir le vaisseau de la Sainte-Hostie sur le brancard. — Façon de 4 coussins de velours rouge pour ce brancard. — Fol. 139. Compte 2e du même (1665). — Fol. 140. Recette des offertes des droits curiaux pour les obsèques et le son des cloches. — Fol. 145. Façon de deux tuniques en damas blanc et rouge pour les deux plus petits enfants de chœur. — Fol. 146. Payé 3 livres 10 sols à un joueur de cornet. — Fol. 147. Achat d'une trappe pour la sacristie. — Fol. 151. Compte de Jacques Vallot, chanoine, fabricien (1666). — Fol. 153. Recette des deniers sur les chapelains et chantres partis sans congé. — Fol. 159. Payé comme d'ordinaire 2 sols 6 deniers à la maîtresse de l'hôpital de Saint-Fiacre pour son assistance aux processions des Rogations. — Fol. 160. Achat d'une fontaine en cuivre pour la sacristie, 10 livres. — Façon de deux douzaines d'écussons pour l'obit de la Reine-mère. Rideau de la grande vitre du côté du logis du Roi. — Fol. 161. Payé 85 livres pour la réfection de la grande croix en argent doré. — Fol. 164. Compte 2e du même (1667). Vente de 300 livres de vieux cuivre faite à un fondeur pour 137 livres 15 sols. — Fol. 172. Payé 30 livres à Collet, horloger, pour la pose et la peinture d'une horloge solaire contre l'église. — Fol. 171. Compte 3e du même (1668). — Fol. 177. Recette des lods et ventes sur les héritages baillés à cens, 1386 livres 4 sols 9 deniers. — Fol. 184. Réparation des tapisseries qui se posent au-dessus des sièges de MM. — Fol. 184. Compte 4e du même (1669). — Fol. 194. Gages de Grantin, organiste. — Fol. 195. Broches de cuivre posées aux chandeliers à côté du grand autel. — Fol. 199. Compte 1er de Guillaume Galoche, chanoine fabricien (1670). — Fol. 208. Achat de toile pour faire des grands et des petits lavoirs pour la sacristie. — Le calice en argent de l'hôpital Saint-Fiacre est envoyé à Mailly et on le remplace par un neuf pesant 3 marcs 5 onces. — Fol. 216. Compte 2e du même (1671). — Fol. 227. Ecusson aux armes du prince de Condé le jour de son entrée et tenture des tapisseries au portail à cette occasion. — Marchepied posé au milieu du chœur pour le prie-Dieu du prince. — Fol. 228. Raccommodage des chandeliers en argent que portent les enfants. — Douille pour le chandelier de l'aige. — Fol. 233. Compte 3e du même (1672). — Fol. 241. Payé 30 sols au fondeur Choullet pour avoir resoudé une fleur de lis de la croix du chœur et mis deux tenons en deux écussons aux armes des ducs qui se mettent aux piliers autour de la balustrade. — Fol. 243. Dépense sur la recette de la Sainte-Hostie. — Fourniture de couronnes de fleurs pendant l'octave du Saint-Sacrement. — Assistance des religieux Jacobins qui ont porté les poêles aux processions. — Fol. 252. Compte 4e du même (1673). — Fol. 264. Le compte de 1674 manque. — Fol. 265. Compte 6 du même (1675). — Fol. 272. Raccommodage du châssis qui était sur le prie-Dieu de la Reine. — Achat de cuir pour raccommoder les portes que l'on met pendant l'hiver pour se garantir du froid. — Fol. 273. Achat de deux châssis de vergettes peints attachés devant les fenêtres proche les fonts pour conserver les vitres. — Recette 1998 livres 15 sols 3 deniers. — Dépense, 1725 livres 8 sols 11 deniers.

G. 1536. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1676-1698. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Fabrique. — Fol. 1. Compte 7e de Guillaume Galoche, chanoine fabricien (1678). — Recette annuelle de 200 livres données par le Roi pour l'entretien de la Sainte-Chapelle. — Fol. 7. Dépense pour l'entretien de la maîtrise, habillement, couchage des enfants, fournitures de bureau, mobilier de la maison, déjeuners donnés aux enfants les jours des Rogations, des Trépassés et des Innocents. — Dîner le jour de la promenade accordée par le chapitre. — Fol. 8. Dépenses annuelles pour la fourniture des hosties, le blanchissage du linge de la sacristie, la fourniture d'huile, de cire, de chandelles pour le luminaire, le nettoyage des cuivres à Pâques, le paradis du Jeudi saint; — fol. 9, les douze pauvres de la Cène, le salaire des porte-bannières, celui des marguilliers des églises visitées par le chapitre aux Rogations, les déjeuners de Larrey et de Fontaine ; l'assistance des officiers de l'église aux deux solennités de Saint-Jean ; le dîner et la rétribution des prédicateurs durant l'année ; le dîner offert par le maître de musique aux chantres étrangers le jour de la Sainte-Hostie ; le salaire des chantres passants ; la réparation des ornements ; la fourniture du charbon ; les réparations aux bâtiments, à la vitrerie ; l'entretien de la ferrure des cloches, des baudriers, des cordes ; mémoire du menuisier ; aumônes aux religieux et aux religieuses. — Fol. 12. La Sainte-Hostie a un chapitre spécial de dépense provenant des deniers de la confrérie consistant en salaires de chantres ou musiciens étrangers ; celui du sacristain pour ses services à la confrérie ; des Jacobins qui portent les reliques ; la fourniture des couronnes de fleurs ; la tenture du bureau pendant l'octave ; les porte-croix et bannières ; la tenture de l'église avec les tapisseries de l'église et celles louées au dehors. — Fol. 10. Achat de porte-mèches pour les lampes de l'église. Raccommodage du brancard des reliques. — Fol. 17. Compte 8e du même (1677). Recette de 47 livres pour le luminaire des fondations. — Fol. 24. Payé 8 livres pour le régal d'un chanoine et du maître de musique de Saint-Mammès, à Langres. Salaire de celui qui porte l'orgue aux processions. Raccommodage des nattes que l'on met aux portes de l'église pendant l'hiver. — Fol. 25. Payé 6 l. à Brenot, orfèvre, pour les flambeaux d'argent et les mouchettes, offerts à M. de Chevanes, conseil du chapitre, et qu'il n'avait pas voulu accepter. — Fol. 27. Aumône de 5 l. à une dame anglaise. — Fol. 31. Compte 9e du même (1678). — Recette de la fondation des matines du doyen Baillet, 227 livres. — Fol. 47. Compte 10e du même (1679). — Fol. 47. Recette des deniers de la réception du chanoine Bouhier. — Fol. 56. Nettoyage annuel de l'église avec la corbeille. — Fol. 63. Compte 11e du même (1680). — Fol. 64. Recette des deniers des réceptions des chapelains habitués et massiers, 33 l. 10 sols. — Fol. 69. Payé 5 livres de camelot violet cramoisi pour faire un gradin, un pavillon pour mettre sur le Saint-Sacrement et deux voiles de calice. — Fol. 70. Payé 3 l. au peintre qui a peint quatre christs, dont l'un a été envoyé à Meilly. — Fol. 72. Compte 12e du même (1681). — Fol. 78. Recette des gros fruits et des prébendes des nouveaux chanoines. — Fol. 84. Construction de la porte neuve du cloître. — Fol. 91. Compte 13e du même (1682). — Fol. 92. Recette des offertes, des droits curiaux des enterrements et du son des cloches. — Fol. 97. Payé 40 sols au porteur du bâton de la Sainte-Hostie pendant l'octave. — Fol. 98. Achat de deux grandes ratoires pour la sacristie. — Fol. 105. Compte 14e du même (1683). — Fol. 107. Comptes des lods et ventes des héritages baillés à cens 411 l. 5 s. — Fol. 112. Payé 13 l. à Marie-Anne Salomon, de Semur pour les canons de l'une des lampes de la chapelle de la Sainte-Hostie qui furent dérobés. — Fol. 113. Écusson et couronne faits pour le service de la Reine. Achat d'un grand panier de vergettes pour mettre tous les soirs la lampe de Madame de Tavannes dans la sacristie. — Fol. 113. Cordeaux pour suspendre le poêle du Roi et de la Reine dans l'église. — Fol. 119. Compte 15e du même (1684). — Fol. 126. Payé 4 livres pour la pose de l'image de saint Fiacre sur l'autel où il est de présent. — Fol. 133. Compte 16e du même (1685). — Fol. 139. Payé 3 livres à ceux qui furent après Pellerin qui s'était enfui de la maîtrise. — Fol. 140. Aumône annuelle de 6 livres aux cordeliers. — Fol. 147. Compte 17e du même (1686). — Fol. 152. Payé 9 l. 4 sols à M. Farjonel, maître de la maîtrise, pour neuf messes en musique imprimées, rapportées de Paris. — Fol. 153. Raccommodage des tapisseries que l'on met aux sièges de MM. — Fol. 154. Achat de drap de Semur bleu sur lequel on brode des fleurs de lis jaunes pour en garnir les sièges des sous-chantres. Payé 16 livres un tapis de cuir gaufré pour mettre sur l'autel de la sacristie et d'un tapis de toile calandrée verte, galons et clous dorés pour la table de la chambre des comptes. Du don de bâton de la maîtresse des comptes Loppin, le chapitre en fait faire trois chapes de satin blanc. Salaire d'un homme qui creuse un trou près du cloître pour y enterrer des images mutilées. — Fol. 163. Compte de Jean Borthon, chanoine fabricien (1687). Façon de deux tables de velours noir à croix de velours blanc pour le grand autel. Broderie des armes de M. et Mme Loppin sur les chapes données par cette dernière. — Fol. 175. Compte 2e du même (1688). — Fol. 187. Compte 3e du même (1689). — Fol. 199. Compte 4e

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du même (1690). — Fol. 204. Payé 4 l. 13 sols à l'orfèvre Pidard pour avoir pesé l'argenterie de l'église lorsque M. Amat, grand vicaire, en fit l'inventaire par ordre du Roi et 31 sols à l'orfèvre Deslandres pour avoir démonté ces pièces que l'on a porté à la Monnaie. Service pour Madame la Dauphine. — Fol. 210. Compte 5e du même Borthon (1691). — Fol. 217. Libéralité de 8 écus faite par le chapitre à l'archevêque de Bethléem passant par cette ville pour s'en retourner en Terre Sainte. — Fol. 221. Compte 6e du même (1692). — Fol. 233. 7e compte du même (1693). — Fol. 240. Réparation de trois chapes en damas cramoisi, vrai Gênes. — Fol. 247. Compte 8e du même (1694). — Fol. 259. Compte de Guillaume Galoche, chanoine fabricien (1695). — Fol. 266. Pommes tournées ajoutées à la bannière des processions. — Fol. 268. Achat de deux crucifix en bois pour mettre sur des croix où il en manque. — Fol. 273. Compte 1er de Michel Duley, chanoine fabricien. — Fol. 289. Compte 2e du même (1697). — Fol. 296. Salaire des chanteurs étrangers qui ont chanté aux Te Deum pour les prises d'Ast, de Barcelone et la paix générale. Deslandres, orfèvre, raccommode le chef de saint André. — Fol. 305. Compte 3e du même (1698). — Tous les articles des recettes et des dépenses ordinaires mentionnés au 1er compte compris dans cet article se retrouvent dans ce dernier compte dont la recette est de 1747 l. 5 s. 6 d. et la dépense de 2.058 l. 8 s. 11 d.

G. 1537. (Registre.) — In-folio, 313 feuillets, papier.

1587-1620. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Coffre. Etats et comptes de la recette et de la dépense des deniers du coffre, administrés par un chanoine. — Fol. 1. Chapitre des deniers rapportés. — Fol. 7. Chapitre des deniers pris à frais. Le compte de 1587 à 1598 produit en recette de deniers de constitutions de rentes, de vente de cens, fondations, rapports au coffre la somme de 10.680 écus 25 sols et la dépense à 10.601 écus. — Fol. 24. Remboursement de capital par Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Cussigny (1596). — Fol. 33 Paiement d'arrérages de rente à la présidente Noblet (1596). — Fol. 64. Remboursement d'un capital de rente par les héritiers de Philibert de Genlis, seigneur de Dracy et Charles Coutier, seigneur de Juilly. — Fol. 71. Paiement d'arrérages de rentes par la maréchale de Tavannes. — Fol. 81. Remboursement par le chapitre d'un capital de 208 écus à Anne de Xaintonge, héritière de Lancelot de Xaintonge, chanoine de la Sainte-Chapelle (1598). — Fol. 113. Autre de 900 livres à Claude de Cirey, femme du conseiller Milletot (1602). — Fol. 119. Autre d'un principal de 120 livres fait au chapitre par Louis Odebert, conseiller au Parlement. — Fol. 126. Autre d'une somme de 250 livres de principal, par Pierre Regnier de Montmoyen, président en la chambre des Comptes, seigneur de Latrecey, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, héritiers de Jacquette Barbe, veuve de Jacques Godran, président au Parlement, leur grand'mère (1606). — Fol. 143. Remboursement d'une somme de 600 livres empruntée par les habitants de Beire (1610). — Fol. 162. Constitution de rente au capital de 700 livres par Bénigne de Frasans, greffier du bureau des Finances, au profit du chapitre (1610). — Fol. 175. Remboursement par Benoît Giroux, président au Parlement, d'un capital de 2400 livres ; — par Jacques Bossuet, conseiller au Parlement, d'un capital de 3600 livres (1612). — Fol. 206. Emprunt de 300 livres, fait au chapitre par Jean de Comeau, écuyer, et Claude de Comeau, seigneur de La Sarrée (1613). — Fol. 236. Autre de 600 livres par Pierre Bouleau, écuyer, seigneur de la Chapelle, demeurant à Binges, et Barbe Rouyer, sa femme (1613). — Fol. 263. Autre de 1600 livres par Joachim Damas, seigneur du Rousset (1616). — Fol. 270. Remboursement d'un capital de rente par Marc-Antoine Millotet, avocat général au Parlement (1617). — Fol. 296. Emprunt de 3608 l. par les religieuses Jacobines de Dijon (1618). — Fol. 305. Versement de 135 livres par Michelle Fyot, veuve du conseiller Millière, pour la fondation d'un anniversaire (1619). — Fol. 311. Emprunt de 3000 livres par Alphonsine de Gondy, comtesse de Cipierre.

G. 1538. (Registre.) — Petit in-folio, 212 feuillets, papier ; portefeuille.

1621-1642. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Coffre. États et comptes de la recette et de la dépense des deniers du coffre rendus par un chanoine délégué. — Fol. 6. Arrérages d'une rente de 18 deniers 15 sols payée par Claude Ferdinand de Paradin, seigneur de La Vernière (1622). — Fol. 19. Emprunt de 750 livres par Bénigne Morelet, maître des Comptes. — Fol. 23. Autre de 800 livres par Joseph Fleurot, grenetier au grenier à sel de Dijon (1622). — Fol. 49. Versement au coffre de la somme de 600 livres léguée par Claude Petot, conseiller à la Cour, chanoine prévôt de la Sainte-Chapelle. — Fol. 52. Emprunt de 700 livres par les Pères de l'Oratoire. — Fol. 56. Paiement de 300 livres à Jacques Labé et Jean de Gervelle, facteurs d'orgues à Troyes, sur le marché pour la réparation des orgues (1624). — Fol. 62. Remboursement d'un capital de 1065 livres par Antoinette de La Plume, veuve du seigneur de Villargoix (1626). — Fol. 65. Emprunt de 604 livres par les habitants de Selongey ; — de 1000 livres par le conseiller Bouhier (1626). — Fol. 71. La recette du compte de 1627 monte à 27.311 livres 7 sols 8 deniers, et la dépense à 17.424 livres. — Fol. 83. Emprunt de 2600 livres par Fr. Bouchard, contrôleur du taillon, de 800 livres par Claude de Ganay, seigneur de

Montesguillon et Marie Catherine, sa femme (1628). — Fol. 88. Remboursement d'une somme de 7000 livres, par MM. de Macheco. — Fol. 89. Versement au trésor d'une somme de 500 livres, léguée par le chanoine Jarrenet pour la dotation de la fête de saint Bernard (1630). — Fol. 91. Emprunt de 2600 livres à François Bouchard, contrôleur et Melchior Espiard, seigneur de Renève. — Autre de 8000 livres à Edme Regnier, écuyer, seigneur de Montmoyen (1628). — Fol. 100. Versement au coffre de la somme de 400 livres, léguée par le chanoine Bocheron pour la fondation de l'antienne : *Pie Jesu Domine*, que les enfants de chœur devront chanter le jour de son obit devant l'autel de la Sainte-Hostie (1631). — Fol. 113. Achat de sel distribué aux habitants de Savouges qui étaient malades de peste (1633). — Fol. 115. Remboursement d'un capital de 8000 livres par Fourneret, receveur général (1634). — Fol. 142. Autre de 2400 par Benoît Giroud, président au Parlement (1637). — Fol. 156. Emprunt de 1600 livres par le conseiller Saumaise (1639). — Fol. 167. Versement au coffre de la somme de 1500 livres, donnée par la Chambre de Ville, pour son droit du bâton de la Sainte-Hostie (1640). — Fol. 180. Remboursement d'une somme de 1000 livres par les religieuses Bernardines (1641). — Fol. 205. Don de la somme de 50 fr. aux Jésuites à cause de leur chapitre provincial.

G. 1539. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier; portefeuille.

1643-1670. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Coffre. Etats et comptes de la recette et de la dépense des deniers du coffre. — Fol. 3. Recette de la somme de 500 livres, de la fondation de la fête de saint Thomas, par le chanoine Chaudot (1643). — Fol. 29. Payé à Pierre Michon, peintre, 24 écussons aux armes du Roi (1644). — Fol. 35. Recette, 11.750 livres. Dépense, 11.122 livres. — Fol. 49. Emprunt de 800 livres par l'avocat Siredey (1646). — Fol. 74. Paiement de 100 livres à sœur Françoise Gillot, maitrise de l'hôpital de Saint-Fiacre (1648). — Fol. 84. Payé 1300 deux tentes de tapisseries contenant 16 pièces, acquises du marchand Canabelin. — Remboursement par le chapitre de deux capitaux de rente par le chapitre, à MM. d'Orges et Siredey (1649). — Fol. 98. Présent de 3 pistoles au secrétaire de M. de La Vrillière, secrétaire, pour hâter l'expédition de la déclaration donnée par le Roi en faveur de la Sainte-Chapelle (1649). — Fol. 105. Remboursement d'une somme de 3000 livres, par les religieuses Jacobines de Dijon (1651). — Fol. 120. Autre d'une somme de 4000 livres, par le clergé de Langres. — Fol. 121. Versement du legs de 4000 livres, fait par le chanoine Bouton. — Fol. 125. Remboursement par le chapitre de capitaux de 1000 et 2000 livres dus au doyen Baillet, à l'avocat P. Févret et à M^{lle} Fleutelot (1653). — Fol. 145. Remboursement au chapitre de la somme de 4000 livres, par le conseiller Millière. — Fol. 146. Paiement de 1100 livres pour les réparations du clocher de l'église (1656). — Fol. 160. Payé 150 livres à François François, notaire à Gilly, pour la confection du terrier d'Épernay (1657). — Fol. 163. Emprunt de 2000 livres à l'avocat Fèvret, pour les nécessités de la fabrique (1658). — Fol. 175. Payé 48 livres au chanoine Languet, député au chapitre, aux Etats tenus à Noyers (1659). — Fol. 182. Reçu 961 livres pour une demi-année des gages de contrôleur des décimes, office acheté par le chapitre (1660). — Fol. 191. Payé 12 livres 10 au curé de Neuilly, pour sa portion congrue. — Fol. 197. Payé 690 livres pour l'assistance de MM. et des chapelains aux matines, fondation du doyen Baillet (1661). — Fol. 227. Versement des 126 livres de la fondation des matines, du jour de sainte Reine, par le chanoine Soyrot (1664). — Fol. 234. Arrérages de 40 livres de rente, payée par les habitants du Val-de-Suzon (1666). — Fol. 266. Emprunt de 800 livres fait par le chapitre aux Visitandines de Dijon, pour les besoins de la fabrique (1669). — Fol. 275. La recette du compte de 1670 se monte à 7.080 livres et la dépense à 6.419 livres.

G. 1540. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier; portefeuille.

1671-1711. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Coffre. Comptes de l'administration des deniers du coffre de l'Epargne du chapitre. — Fol. 2. Recette de 255 livres de M. Bouhier, seigneur de Lantenay, pour l'amodiation des émines dues au chapitre (1671). — Fol. 10. Payé 12 livres 6 sols au curé de Brasey, pour supplément à sa portion congrue (1672). — Fol. 32. Paiement des réparations faites à Sainte-Foy. — Payé 45 sols, trois mains de grand papier données à l'arpenteur Chevardin, pour les plans des bois (1675). — Fol. 65. Versement de la somme de 1000 livres de la fondation de l'office de saint François, et d'un anniversaire par le chanoine Valon. — Fol. 66. Payé à Georges de Vaux, maître fondeur, la somme de 163 livres pour la fonte de deux cloches (1678). — Fol. 84. Remboursement de 4500 livres par le président Gagne. — Fol. 86. Emprunt de 4500 livres, par M. Févret, conseiller à Metz (1680). — Fol. 93. Payé 4245 livres à Lambert, entrepreneur, en déduction du prix des nouvelles constructions (1682). — Fol. 102. Payé 1100 livres à R. Pommier, charpentier, pour partie du prix de la charpente des nouvelles constructions (1683). — Fol. 126. Construction par Lambert d'une boutique dans le cloître derrière la chapelle des biches (1686). — Fol. 141. Versement des 300 livres, léguées par le chanoine Junot, pour la fondation d'un anniversaire (1688). — Fol. 154. Payé 2000 livres, pour partie de la taxe des droits d'amortissement

(1690). — Fol. 158. Versement de la somme de 600 livres, pour l'anniversaire fondé par A. Morelet, doyen de N.-D. de Beaune, et chanoine de la Sainte-Chapelle (1614). — Fol. 184. Gratification de 6 livres 8 sols donnée par le chapitre, à René Geny, ci-devant enfant de chœur, passé comme joueur de serpent (1693). — Fol. 192. Emprunt de 6000 livres, fait par le chapitre à l'avocat Leauté (1695). — Fol. 203. Payé 18 livres à Fauvette, joueur de basse, pour avoir servi à la musique des jours solennels (1696). — Fol. 217. Emprunt de 1000 livres, fait par le chapitre à Étienne, son organiste. — Fol. 233. La recette du compte monte à 7.611 livres, et la dépense à 6998 livres (1700). — Fol. 246. Marché avec Marlet, menuisier, pour le buffet des orgues. On lui avance 101 livres. — Fol. 247. Payé 321 livres 6 sols pour la location des tapisseries qui ont décoré l'église lors de la réception des ducs de Bourgogne et de Berry (1701). — Fol. 254. Versement de la somme de 400 livres, léguée par le chanoine Nicaise. — Fol. 256. On paye 360 à Marlet pour le buffet des orgues (1702). — Fol. 265. Payement de 1000 livres sur les 11200 accordées par le Roi pour les réparations de l'église (1703). — Fol. 282. Versement de 300 livres pour la fondation d'un salut le jour de saint Pierre, par le conseiller Févret, chanoine de la Sainte-Chapelle (1705). — Fol. 307. Arrérage d'une rente de 150 livres, par M. Belin, de Beaune (1708). — Fol. 315. Payé 225 livres pour la capitation du chapitre. — Payé 400 livres aux quatre experts qui ont procédé à la visite des orgues (1709). — Fol. 319. Recette, 11.774 livres; dépense, 11.619 livres (1710).

G. 1541. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1600-1601. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Fol. 1. Compte 2e de Cl. Charyot, receveur des deniers appartenant au revenu des chapelles fondées dans l'église et réunies au corps de l'église par autorité du S. S. A. pour l'entretenement des vicaires. Chapelle de Philippe de Clairembaut. — Cens de 40 sols payé par les héritiers la Tour sur une maison sise à Dijon en la ruelle qui est entre l'église Saint-Nicolas et la grande rue de ce nom. — Fol. 2. Cens de 33 sols 4 deniers payé par Mme d'Épinac, sur une maison rue des Forges près Jean Michelot, fourbisseur. — Cens de 20 sols payé par ledit Michelot pour sa maison joignant la précédente. — Cens de 20 sols payé par Guillaume La Barette, dit La Fontaine, peintre, sur une maison en la grande rue Saint-Philibert près le petit Citeaux. — Fol. 23. Compte 3e du même (1601).

G. 1542. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1602-1604. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Comptes 4e, 5e et 6e de Claude Cheriot. — Fol. 4. Chapelle de Philippe de Cléron. Cens de 40 sols payé par Antoine de Recouvrance, peintre, à cause de Claude, sa femme, fille de Hugues Sambin, dit Boudillet, menuisier, sur une maison sise en la rue de la Vieille-Poissonnerie, à présent le Marché au lait, faisant le carré de ladite rue tirant aux Jacobins. — Cens de 40 sols payé par Simon Dutreul, fondeur, sur une maison rue de la Vieille-Poissonnerie du côté des Jacobins. — Fol. 5. Cens de 8 livres 6 sols 4 deniers payé par J. Sordot, sur une maison rue des Forges, près celle des héritiers J. Patey. — Fol. 26. Compte 5e (1603). — Fol. 47. Compte 6e (1604). — Fol. 86. Paiement des gages de Nicolas Brechillet, chanoine, de Benjamin Fonjard, chapelain, et de Humbert, Henri, sous-chantres. — Fol. 91. Recette de 1604, 282 livres 6 sols; dépense, 119 livres 19 sols.

G. 1543. (Registre.) — Petit in-folio, 59 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1605-1606. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Comptes 7e et 8e de Claude Charyot, receveur. — Fol. 3 Chapelle de Jean de Baubigny. Cens de 22 livres 10 sols payé par Marguerite Dumay, veuve d'Antoine Cothet, conseiller au Parlement de Paris, fille de Jean Dumay, seigneur de Lée, conseiller au grand Conseil, sur le moulin de Menans, à Argilly. — Chapelle d'Étienne de Grancey. Cens de 3 livres payé par M. Lamben, boulanger, sur une maison en la rue qui est entre l'église Saint-Michel et la rue du Pautet, emprès André Moisson, conseiller à la Cour, aboutissant par derrière sur un treige et par devant sur les jardins de Saint-Étienne. — Fol. 4. Cens de 3 livres payé par J Richon, tonnelier, sur une maison rue es Beliots, joignant la précédente. — Cens de 6 sols payé par les consorts Jolibois sur une vigne en Valandon. — Fol. 26. Compte 8e (1606).

G. 1544. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1607-1608. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 1er de Jacques Jacquemin, receveur des deniers des vicaires, provenant du revenu des chapelles réunies au chapitre. — Fol. 4. Chapelle d'Oudot d'Ouges. Cens de 8 livres payé par Pierre Bouhier, conseiller au Parlement, commissaire aux Requêtes du Palais, sur les moulins de Vougeot et ses dépendances. — Chapelle Étienne Baudot dit Baumont. — Cens non payé sur la maison des Rats, rue du Bourg. — Fol. 5. Cens de 4 livres payé par Guillemette Richard, veuve de Guillaume Noblet, contrôleur, sur deux maisons sises rue du Bourg, aboutissant par devant sur la rue et par derrière sur le cours de Suzon. — Cens de 5 livres payé par Pierre Morandet, chanoine, sur une maison rue de la Mon-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noie, tirant de la Porte au Lion au Palais. — Cens de 13 sols 4 deniers payé par les consorts Regnart sur deux vignes aux Pendants de Bray. — Autre de 6 sols sur des vignes aux Hatereaux et en Bernard. — Fol. 21. Compte 2e du même (1608).

G. 1545. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1609. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 3e de Jean Jacquemin, receveur. — Fol. 10. Chapelle de Girard de Bar. — Cens sur une maison joignant le couvent des Cordeliers. — Cens de 10 sols sur des vignes en Godrandes. — Cens de 20 sols sur des vignes au Grand Pasquier, en Grasse Tête, en Mirande, en Saulx, aux Poussots et aux Lentillières.

G. 1546. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1610. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 4e de Jean Jacquemin, receveur. — Fol. 10. Cens donnés par Jean de Noident en échange de la terre de Flavignerot. — Cens de 30 sols sur une maison au quarré des Cinq Rues; — de 15 sols sur une maison au marché au Blé; — de 15 sols sur une maison, même rue, à l'angle tirant à la rue Saint-Nicolas; — de 50 sols sur deux maisons rue Verrerie; — de 10 sols sur un meix et maison au faubourg Saint-Nicolas, rue du Mitant.

G. 1547. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1611. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 5e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 11. Chapelle de Henry de Villeberny. — Cens de 8 livres sur une maison sise en la grande rue Notre-Dame, autrement la rue des Changes, faisant le quarré de cette rue près la maison d'Esbarres; — de 5 livres sur une maison joignant la précédente. — Produit de la vente de l'herbe de prés à Fauverney.

G. 1548. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1612. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 6e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 12. Chapelle de la Pilaine. — Cens de 4 livres 13 sols 4 deniers sur une grange sise rue du Fourg, autrement le Thillot Saint-Philibert, faisant le quarré de cette rue tirant de l'église Saint-Philibert au Morimont. — Cens sur un meix et maison au faubourg Saint-Nicolas; — sur une vigne en Trimolois; — de 3 livres 5 sols sur une terre au Gouroux, finage de Genlis; — de 13 livres sur des prés en Écorche-Vache, finage de Varanges; — de 25 livres sur des prés à Brasey et Échenon et Saint-Jean-de-Losne.

G. 1549. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1613. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte septième de Jacques Jacquemin. — Fol. 13. Chapelle des Vertueux. — Cens de 7 livres sur une maison derrière l'église N.-D. proche le grand cimetière. — Autre de 26 sols 8, sur la maison du Four, sise rue des Champs. — Cens de 30 sols sur une maison rue du Prévôt-Guillaume ou de la maison Rouge, derrière le couvent des Carmes. — Autres sur des terres à Potangey et des vignes en Montvigne, finage de Dijon.

G. 1550. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1614. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Vicairies. Compte 8e de Jacques Jacquemin. — Fol. 17. Chapelle de Jean Le Roytot et de Marguerite, sa fille. — Cens de 13 sols 14 deniers sur une maison et jardin en la rue de Cherlieu. — Autre sur une grange et jardin entre les rues Saint-Philibert et Cherlieu; — sur une autre maison rue de Cherlieu; — sur des vignes au finage de Dijon, sur Renne, derrière Citeaux, au Bordet Margot, en Bernard, en Ferrière, des prés à Saulon et sur une maison en la rue des Champs.

G. 1551. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1615. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 9e de Jacques Jacquemin. — Fol. 31. Chapelle de Pierre de Noiron. — Cens sur une maison, meix et jardin au faubourg Saint-Michel, rue aux Huiliers ou Croix Aissanne près la veuve du conseiller Fyot, du côté de la Belle-Croix, sur un meix et jardin joignant le précédent; — sur une maison, rue Chanoine; — sur un meix et jardin à Fontaine, rue du Charroi; — sur des terres en Goutte d'Or, en Saunières, à la Croix Machefert, au chemin levé, finage de Dijon; — sur une maison proche le Morimont, rue de la Porte-Neuve, rue Neuve, à Fixey et à Noiron-les-Cîteaux.

G. 1552. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1616. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 10e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 27. Chapelle Saint-Laurent, fondée par Guillaume de Marcilly. — Rente de 95 livres sur le péage de Beaune. — Fol. 28. Chapelle des Jays avec adjonction de celles des Baudot, de Marville, de la Croix et de Jean Bourse. — Cens de 4 livres sur une maison canoniale; — sur un corps de logis jardin, rue Chanoine; — sur une maison devant l'hôpital Saint-Fiacre; — sur trois maisons de l'Asne Rayé, rue Saint-Nicolas, sur des vignes en la Paigeoste, en Pierre Audain, en Combe-Ratheau, aux Poussots, près le Pont Aubriot ou le Pont aux Chèvres, en champ de Perdrix, en Groche, aux Petits Poussots, en Manne, en Basse Terre, au Creusot, à Mirande.

G. 1553. (Registre) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1617. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 11e de Jacques Jacquemin. — Fol. 27. Chapelle de Jean de Marvilles, fondée en l'honneur de Saint-Sébastien et de Saint-Thibault. — Cens sur une pièce de terre en Vyotte, finage de Genlis; — sur des prés au même lieu; — sur une maison, terres et prés, à Fénay; — sur des prés à Tart; — sur une vigne en Champregnaut, finage de Dijon; — id. en Trembleau, en la Friande, aux Araudes, vers Fontaine et sur le finage de Marsannay-la-Côte.

G. 1554. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1618. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 12e de Jacques Jacquemin. — Chapelle de Gérard de Bar, dite la chapelle de la Croix, sur le Jubé. — Cens sur une maison canoniale joignant celle des enfants de chœur; — sur une maison canoniale près la précédente; — sur une maison, rue du Pautet; — sur une autre, rue Chanoine; — sur des vignes en Pierre Audain, au Grand Pasquier, en Manne, aux Plantes de Longvic, aux Lentillières et à Hauteville. — Fol. 101. Recette, 875 livres 10 sols; dépense, 451 livres 3 sols 4 deniers.

G. 1555. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1619. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 13e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 44. Chapelle Jean Bourse. — Cens sur des vignes aux Pendants de Bray. — Fol. 46. Chapelle Jean Le Mairot d'Étevaux, fondée à l'autel de Saint-Louis et de Sainte-Catherine. — Cens sur une maison en la rue de la Petite Boucherie, ou de l'Archerie, devant la croix du quarré des cinq rues, du côté du marché au blé. — Cens sur des vignes aux Argillières, à Fixin, des prés sur Chambeuf, des terres à Marsannay-le-Bois.

G. 1556. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1620. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 14e du même. — Fol. 49. Chapelle de Guy Rabby, doyen, fondée à l'autel de Saint-Louis et de Sainte-Catherine. — Cens sur un jardin où il y avait une maison, rue des Cordeliers. — Cens sur un jardin, rue Chanoine, près la porte qui monte aux remparts; — sur une vigne aux Attereaux, finage de Dijon.

G. 1557. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1621. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 15e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 50. Chapelle de Jean Bruchiotte. Cens sur la petite Boucherie, près les halles de Dijon. — Cens sur deux maisons, rue de la Porte-Guillaume; — sur un jardin dépendant de la maison de Marie de Cirey, dame de Villecourt, sise sur la place Saint-Michel; — sur une maison, rue du Grand-Bourg, du côté de Suzon, appelée la rue de la Rotisserie; — sur un banc à vendre chair et dépendances, rue des Etioux; — sur des vignes en Crezille, en Champchardon, aux Longennes, à Saint-Apollinaire, en Lozerotte, finage de Ruffey, aux Arbues, au Clos Guillaume, au Petit Champregnaut, en l'Espinotte, en Bernard, aux Pasquiers, aux Roses, à Longvic et Ouges.

G. 1558. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1622. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 16e du même. — Fol. 60. Chapelle d'Urse Rosier. Cens sur des vignes en Montchapet; — sur des prés à Varanges; — sur un meix, maison et des terres à Fauverney. — Fol. 62. Chapelle de Jean Potier. — Cens sur une maison, rue Saint-Jean, devant l'église du Val des Choux où souloit pendre l'hôtel de l'Aigle noire; — sur deux maisons, rue des Forges; — sur une maison, rue des Argillières ou rue de Cluny où de présent sont bâties les Carmélites; — sur une maison voisine de celle-ci; — sur une maison, rue Chanoine; — sur une maison entre les églises Saint-Jean et Saint-Philibert, proche la maison presbytérale de Saint-Jean; — sur le cours de Rennes; — sur des vignes en Genois; — sur une terre à Fouchanges et des terres en Haut-Champ, à Genlis.

G. 1559. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1623. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 17e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 63. Chapelle de Jeanne, fille de Gui de Saint-

Jean, fondée en l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Vincent, dit l'autel du Coing. — Cens sur une maison sise rue de la Vannerie faisant le quarré de la Rolotte. — Cens sur un jardin au faubourg Saint-Pierre, rue de la Bellecroix, aboutissant de levant sur le chemin levé; — sur des vignes en Genois, en Creusot, aux Lentillières.

G. 1560. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1624. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 18e du même. — Fol. 66. Chapelle de Philippe Aubriot. — Cens sur une maison, rue de la Charbonnerie, devant la croix qui est sur la place, attenant d'un côté à la maison du recteur de l'hôpital de Notre-Dame. — Cens sur des vignes en Pissevin; sur une maison à Dijon, près des Halles.— Fol. 68. Chapelle de l'Oratoire fondée par la duchesse Marguerite de Flandre. Recette de 72 livres pour l'amodiation de la terre de Juilly-Leschenaut.

G. 1561. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 19e du même. — Fol. 53. Chapelle de Saint-Claude fondée par Jean Aymé. Cens d'une maison, rue de la Vannerie, aboutissant par derrière sur les murailles de la ville. — Cens sur une maison neuve de la rue Porte-au-Fermerot, tenant de levant aux religieuses de la Visitation. — Autre sur une maison joignant. — Autre sur une maison, rue du Champ-de-Morimont, joignant au cours de Suzon. — Autre sur une maison entre le Morimont et le Pont Arnaut. — Autre sur des vignes aux Roses; — sur la fontaine d'Ouche, en Maltondu, au Prunier en Presle; — sur deux maisons, rue des Moulins, rue de la Porte-Fermerot ; — sur des prés en la prairie de Lampône.

G. 1562. (Registre.)— In-folio, 101 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1626. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 20e du même. — Fol. 59. Chapelle de Saint-Julien fondée par Guillaume du Pailley. Rente de 25 livres sur les marcs de la ville de Dijon. — Cens sur des vignes en Creusot, en Thésard, au bas de Montevigne, en Maltondu, es Carriottes. — Cens sur une vigne au finage de Chenôve. — Fol. 60. Chapelle de Marguerite de Flandres. — Cens sur deux maisons, rue des Argillières; — sur une maison au faubourg Saint-Nicolas, rue du Mitant; — sur des vignes en Montevigne, en Marc d'Or.

G. 1565. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1627. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 21e du même. — Fol. 63. Chapelle de Torcenay. Cens sur une maison et jardin, rue des Champs; — sur une maison sise au faubourg Saint-Pierre, rue tirant à la Bellecroix, et aboutissant sur le chemin de Longvic; sur trois petites maisons hors la porte Fermerot; — sur une maison au faubourg Saint-Nicolas, en la rue ès Fèvres faisant le quarré de la rue Quartaut en allant aux Capucins; — sur un meix sis dans le même faubourg, rue de la Rouherie, alias derrière la chapelle dudit faubourg; — sur un meix et jardin, même faubourg, rue Chaude; — sur des vignes à Chenôve, aux montants de Montchapet, aux Ébasois, en Pageoise, en Genois, finage de Dijon, aux Essarteaux, finage de Fontaine, à Saint-Apollinaire, en Montevigne, finage de Dijon et à Longvic.

G. 1564. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1628. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 22e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 83. Chapelle de Jean de Trochères. Cens sur une maison rue Neuve ou du Sanglier, tenant par devant sur cette rue et de l'autre sur le puys de bois. — Autre sur une maison au faubourg Saint-Pierre, rue des Gauturots; — sur des vignes en Grasse-Tête, en la Cuperie, en Bernard, aux Longeottes, finage de Dijon, à Saint-Apollinaire.

G. 1565. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1629. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 23e du même. — Fol. 80. Chapelle d'Alix Girarde, femme de Guillaume de Corcelles. Cens sur une vigne en la Malinorne, en Manne, à la Ronce ou Poussot, aux Lentillières; — sur le ruisseau de la fontaine d'Ouche. — Fol. 83. Chapelle de Jean de Bèze, alias Petot. Cens sur des bancs à vendre chair, ruelle des Tueries; — sur une maison, rue des Champs; — sur une maison, rue de la Porte-d'Ouche, à l'enseigne de La Galère.

G. 1566. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1630. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 24e du même. — Fol. 54. Chapelle d'Agnès, fille de saint Louis, duchesse de Bourgogne. Rente de 11 livres 2 sols 2 deniers 2/3 de deniers, valant 10 livres dijonnaises, perçue tous les ans sur les marcs de la ville de Dijon. Rente de 20 livres sur les revenus de la châtellenie de Santenay.

G. 1567. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1631. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 25e du même. — Fol. 53. Chapelle de Pierre de la Marck et de Pierre Jan dit Bon Jour. Cens sur des terres aux Hauterots, faubourg Saint-Pierre; — sur des vignes en la Combe-des-Échaillons, aux Plantes dessous Renne, en Fauverney, en Bonnemère, en Champs Coignet, aux Crais de Pouilly, aux Ferrières, finage de Dijon. — Autres sur Ouges et Longvic.

G. 1568. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1632. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 26e du même. — Fol. 70. Chapelle Messire Guillaume Goolin. Cens sur une maison, rue de la Porte-Fermerot. Cens sur une maison, même rue ; — sur un meix et jardin au faubourg Saint-Michel ; — sur une maison, rue des Prêtres ; — sur des vignes au Pasquerot, en Champ Reboy, au Grand-Pasquier, en Theuley, finage de Dijon.

G. 1569. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1633. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 27e de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 71. Chapelle Amiot Aubriot. Cens sur une maison, rue de la Chaudronnerie, tenant de levant à la maison des héritiers Fleutelot, maître aux comptes, et de couchant aux héritiers de Pierre Pépin, procureur à la Cour ; — sur une vigne aux Plantes de Fontaine ; — sur des vignes en Champaignot, aux Ébasois, en Prugniers, en Crésille, aux Pendants de Bray, aux Longennes ; — sur une terre derrière les Capucins, aux Varannes sur Suzon, derrière la Maladière, finage de Dijon, à Quetigny et à Ouges.

G. 1570. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1634. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 28e du même. — Fol. 76. Chapelle de Maître Jean de Montbard, à l'autel de Saint-Louis et de Sainte-Catherine. Cens sur une maison, rue de la Poulaillerie, alias la Petite Jurie ; — sur deux maisons jointes ensemble, rue de la Madeleine, tenant à la ruelle et faisant le quarré qui tire à la Conciergerie, affrontant par devant sur la rue de la Madeleine et par derrière sur la Conciergerie ; — sur des vignes aux Petits Échaillons ; — sur des terres au finage de Longvic.

G. 1571. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1635. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 1er de Jacques Miette, receveur. — Fol. 110. Chapelle Saint-Antoine fondée par Regnaut Ratier. Cens sur une maison, rue de la Porte-Guillaume, faisant le quarré de la rue du Chapeau-Rouge ; — sur une maison devant les étableries de la maison du Roi, tenant à la maison du président Jacob, — sur une vigne aux Pendants de Bray, aux Perrières sur Renne, finage de Dijon, sur des terres au pré de Fontaine, au finage de Santenay.

G. 1572. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1636. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 2e du même. — Fol. 79. Chapelle Arbelot-Liénard. — Rente de 6 livres par Pierre Morandet, chanoine. — Rente sur le domaine de Barges. — Cens sur une vigne sur Renne, à la Porte-Guillaume. — Fol. 80. Chapelle de Jean Pougeot et de Jacob Martin. — Cens sur un meix et jardin en la grande rue du faubourg Saint-Nicolas ; — sur des vignes aux Crais de Pouilly, en Giron, aux Lentillières, aux Carriottes, en la Pageotte, finage de Dijon ; — sur des terres et prés au finage de Saulon-la-Chapelle.

G. 1573. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1637. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 3e du même. — Fol. 110. Recette des livres de pain et de vin. — Recette de 100 sols de J. Euvrard pour l'anniversaire de Jean d'Ouges ; — id. de Melchior Noirot, curé de Genlis, pour l'anniversaire de Nicolas Pignouse ; — id. de Bernardin Robin, chanoine administrateur de l'hôpital Saint-Fiacre, pour l'anniversaire de Jean Foisseteau, celui de Jean Roxey ; — id. de Huguette Cancouhin, veuve de M. Humbert, maître des comptes, héritière de Nicole Gaillardet, veuve de Jean Fleutelot, pour l'anniversaire de Regnaut Hébert; — de Claude de Masque, chanoine, pour l'anniversaire de la fondation de Villeberny et pour celui d'Antoine Caillot des fermiers de Poncey pour l'anniversaire de Guyotte d'Echenon ; — du chanoine Bénigne Perdriset, pour l'anniversaire de Jeanne de Corcelles ; — id. de Charles de Rochechouart, patron de la chapelle de Blaisy, pour l'anniversaire de Geoffroy de Blaisy ; — id. de Claude Garlot,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prêtre, chapelain de la chapelle de Renève, pour l'anniversaire du jour de la Conception ; — id. du chapelain Claude Dumont pour l'anniversaire fondé par Jeanne de Baissey.

G. 1574. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1638. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 4e de Jacques Miette, receveur. — Fol. 88. Dépense du compte. Payé 75 l. 10 sols aux doyen, chanoines et chapelains pour une demi-année de la distribution des livres ; — 115 l. 10 sols pour la seconde distribution. Payé 36 livres au chanoine B. Coquet, comme sous-chantre ; 20 livres au chapelain Barrière, second sous-chantre ; 100 livres sur les revenus de la chapelle de Rosier, aux chapelains qui ont assisté aux primes et aux nones. — Deniers comptés et non reçus, 46 l. 15 sols. — Recette, 853 l. 8 s. 6 d. ; dépense, 403 l. 15 s. 6 d.

G. 1575. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1639. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 5e du même receveur des deniers dépendant du revenu des chapelles fondées en l'église de la Sainte-Chapelle et réunies au corps de l'église par autorité du S. S. A. — Fol. 1. Chapelle de Philippe de Clairambaut. Cens payé par J. Girardot sur une maison en la ruelle qui tire de l'église Saint-Nicolas en la grande rue. — Autre par N. Jayet, chapelier, sur une maison, rue des Forges. — Autre par Claude Laurent, gainier, sur une même maison, même rue. — Autre par Bernard Mignotie et Euvrard Loiseau sur deux maisons, grande rue Saint-Philibert, proche le Petit-Citeaux près de la ruelle qui tire sur les remparts de la ville. — Vente de l'herbe de prés à Aiserey.

G. 1576. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1640. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 6e de Jacques Miette. — Fol. 3. Chapelle de Philippe de Cléron. Cens payé par Pierre Chardenet, serrurier, sur une maison en la Vieille-Poissonnerie, appelée le Marché-au-Lait, faisant le coin de la dite rue, tirant aux Jacobins. — Autre payé par Huguet Dutreul, vinaigrier, sur une maison rue de la Vieille-Poissonnerie, tenant à la précédente. — Autre payé par Barthélemy Baudot, avocat, sur une maison, rue des Forges. — Autre par Claude Larmonnier, maître du Logis de l'Écu-de-France, sur une maison, rue de la Porte-Guillaume, attenant au Logis du Lion-d'Or. — Fol. 4. Chapelle de Jean de Baubigny. Cens payé par Élisabeth Coutier, veuve de Hugues de Montbozon, fille d'Antoine Coutier et de Marguerite Dumay, sur les moulins de Menans, à Argilly, les prés et les terres de leurs dépendances.

G. 1577. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1641. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 7e de Jacques Miette. — Fol. 4. Chapelle d'Étienne de Grancey. Cens payé par Marie Daniot, veuve de Bénigne Lambert, boulanger, sur une maison, rue du Pautet, aboutissant devant sur la rue et par derrière sur une cour commune ; — par Jean Fleutelot, auditeur à la Chambre des Comptes, sur une maison, rue des Béliots ; — par Jacques Chaisne, avocat au Parlement, sur des vignes en Valandon, finage de Dijon ; — par les héritiers d'Adrien Bailly, avocat, sur une vigne en Trimolois, même finage.

G. 1578. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1642. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 8e du même. — Fol. 5. Chapelle d'Oudot, d'Ouges. — Rente de 8 livres payée par les héritiers de Jeanne de Poligny, veuve de Pierre Bouhier, conseiller au Parlement, sur les moulins de Vougeot, vignes, terres et prés en dépendant. — Cens payé par Edme Dormois, huissier au bureau des Finances, sur une vigne aux Poussots, finage de Dijon. — Fol. 5. Chapelle d'Étienne Baudot. Cens payé par Guillaume Tabourot, avocat, bailli de Bellegarde, sur une maison composée de plusieurs corps de logis, rue du Grand-Bourg, du côté de Suzon, aboutissant sur le devant à la rue et par derrière sur le cours de Suzon ; — par le chanoine Bernardin Robin sur une maison, rue de La Monnoie, tirant de la porte au Lion au Palais ; — par Jean Dubois, greffier des requêtes du Palais, sur des vignes aux Pendants de Bray, aboutissant sur le ruisseau de la fontaine de Manne ; — par Bénigne Rebourg, cordonnier, sur une vigne au Trembleau ou Champfroy ; — par les associés de la messe des Trépassés, fondée en l'église Saint-Pierre de Dijon sur une vigne aux Atereaux ou Champefroy ; — par Henri Gautherot sur une terre en Bernard ; — par les héritiers d'Andoche Morel, sur des vignes devant le Moulin Bernard et au Grand Poussot, finage de Dijon.

G. 1579. (Registre.) — In-4o, 102 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1643. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 9e du même. — Fol. 8. Cens donnés par Jean de Noident en échange de la terre de Flavi-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnerot. — Cens payé par Jean Denisot, boulanger, sur une maison faisant le coin des cinq Rues, tirant des Halles à l'église Saint-Nicolas; — par Jean de Gouvenain, doyen de Saint-Jean-l'Évangéliste de Grancey, sur une maison, rue du Marché-au-Blé; — par Julien Clopin, procureur à la Cour, sur une maison, rue du Marché-au-Blé, tenant à la précédente et faisant le coin pour tirer en la rue Saint-Nicolas; — par Philibert Bertaut, clerc au greffe de la Cour, sur des meix, maisons et jardin, rue du Mitant, au faubourg Saint-Nicolas.

G. 1580. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1644. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 10e du même. — Fol. 8. Chapelle Girard-de-Bar. Cens payé par les héritiers de Guillaume Travaillot, chanoine, sur une maison, dans la rue qui tire de la Madeleine aux Cordeliers, tenant aux bâtiments de la Madeleine; — par Claude Lenet, président à la Chambre des comptes et Catherine Gauthier, sa femme, sur des vignes, rue des Moulins-en-la-Godrande; — par Barthélemy Baudry, notaire, sur une vigne, au Grand-Pasquier, Grasse Tête ou Mirepied; — par Jacques Jacquemin, procureur à la Chambre des comptes, sur une terre à Mirande, en Saux. — Fol. 9. Chapelle Henry de Villeberny. Cens payé par Charles Legoix, chirurgien, sur une maison, rue des Changes ou Grande Rue N.-D., faisant le coin, joignant à la maison du Trésorier des Barres; — par Claude Millot, cordonnier, sur une maison joignant la précédente; — par Martin et Michel Gevrey, sur un pré en Lampone, finage de Magny.

G. 1581. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1645. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 11e de Jacques Miette. — Fol. 10. Chapelle de la Piscine. Cens payé par Jacques Cordera, procureur à la Cour, sur une grange sise rue du Tillot-Saint-Philibert, faisant le coin; — par les ayant cause d'André Chrétiennet, vigneron, sur un meix et maison, au faubourg Saint-Nicolas; — par Jacquet Chevrot, sur une terre en Arnoix, finage de Genlis; — sur un pré à Varanges; — par les fermiers des prés, sur Brasey et sur Échenon; — par les ayants cause de Jacques Arbalète, sur le pré Chambin, le long de la Saône, finage de Saint-Jean-de-Losne.

G. 1582. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1646. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 12e du même. — Fol. 19. Chapelle des Vertueux. — Cens payé par Pierre Durand, potier d'étain, sur une maison sise derrière Notre-Dame, proche le grand cimetière; — par Guillaume de Requeleyne, contre-garde de la Monnoye, sur une maison sise rue des Champs, aboutissant de levant sur la rue et par derrière sur le jardin du château; — par Claude Boullée, pâtissier, sur une vigne en Montevigne, finage de Dijon.

G. 1583. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1647. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. — Compte 13e du même. — Fol. 20. Chapelle de Jean et de Marguerite Le Roytot. — Cens payé par Nicolas Chef de ville, maréchal, sur une petite maison avec jardin, rue de Cherlieu; — par Barthélemy Moreau, procureur à la Cour et des États de Bourgogne, sur un treuil et jardin, rue Saint-Philibert, aboutissant par derrière sur la maison précédente; — par Jacqueron Foutière, boulanger, sur une maison, rue de Cherlieu, joignant les précédentes; — par les héritiers Laurent Maire, sur une vigne aux Ferrières : — par Bénigne Petitjean, vigneron, sur une vigne au même lieu ; — par Jean Coret, tanneur, sur une maison en la rue des Grands-Champs, aboutissant d'un côté sur la rue et de couchant sur les fossés du château.

G. 1584. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1648. — DIJON. Chapitre de la Sainte Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 14e de Jacques Miette, receveur. — Fol. 29. Chapelle de Pierre de Noiron. — Cens payé par Michel Millière, conseiller au Parlement, sur une maison au faubourg Saint-Michel, rue Croix-Aissanne; — par François Poussot, contrôleur au greffe de la Cour, sur une maison joignant la précédente; — par Huguette Martenot, veuve de Jacques Bolletet, tonnelier, sur des terres en Goutte d'Or, en Saussière, à la Croix Machefer, finage de Dijon; — par Catherine Charenton, veuve d'André Baudot, tisserand, sur une maison et dépendances, rue du Carron, à Fontaine-les-Dijon; — par François Millot, huilier, sur une maison rue Neuve; — par Marcel Marinet, mercier, sur une petite maison, rue de la Porte-Neuve ou des Ursules; — par Philiberte Sonnet, veuve de Simon Pignalet, sur une petite maison joignant la précédente. — Cens d'un muid de vin à Fixey; — par François Forey sur le meix de l'Huilerie, à Noiron-les-Citeaux.

G. 1585. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1649. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes.

Vicairies. Compte 1er de Jean Maillard, receveur. — Fol. 31. Chapelle des Jays, des Baudot, de Maroilles, de la Croix et de Jean Bourcc. — Cens payé par Blaise Chaussier, chanoine, sur une maison sise en la rue qui tire du Palais en la Monnoie ; — par Jeanne Ledeuil, veuve d'Antoine Mathieu, boulanger, sur trois corps de logis, sis rue Chanoine ; — par Pierre Masson, apothicaire à Argilly, sur plusieurs héritages au finage de Nuits ; — par Barthélemy Moreau, procureur à la Cour, sur une maison devant l'hôpital Saint-Fiacre, tenant à la maison de Vaugrenant d'une part, par devant sur la rue, par derrière sur le jardin des religieuses Jacobines ; — par Louis Larbalétrier, huissier à la Cour, sur une maison, sise rue Saint-Nicolas, à l'Ane Rayé ; — par les enfants de Jacques Avrillet, sergent royal, sur une maison joignant la précédente ; — par Jean Legrand, boulanger, sur une maison sise au même lieu ; — par Michel Brigoudeau, sur des vignes en la Pageosse ; — par Pierre Thomas, maître des comptes, sur des vignes au même lieu ; — par Pierre Cuyer, vigneron, sur des vignes au même lieu ; — par François Millot, huilier, sur des vignes aux Poussots ; — par Thomas La Croix, sur des vignes en Basse-Terre ; — par Bernard Juin, sur des vignes au même lieu ; — par Claude Badoix, trésorier de France, sur des vignes en Pierre Andain ; — par Émiland Cornemillot, vigneron, sur des vignes en la Combe Rateau ; — par Anatoine Beau, veuve de Jean Louis dit la Greuse, vigneron, sur une vigne en Champ de Perdrix ; — par Jean Richon, vigneron sur une vigne en Groche ; — par Thomas Lordelot, pâtissier, sur une vigne en Manne ; — par Jacques Morris, vigneron, sur une vigne au Petit Cray ; — par Pierre Sarion, sur deux maisons à Mirande ; — par Jacques Chapuis, pelletier, sur une maison au faubourg d'Ouche, près le pont Aubriot ou le pont aux Chèvres ; — par Claude Jacquinot, maître des comptes, sur des prés, finage de Varanges ; — par Jean Chauchot sur le pré des Espereaux, finage de Tart ; — par Lucrèce Danon, veuve de Bénigne Dargent, sur une vigne au Trembleau, finage de Dijon ; — par Villiam Verney, capitaine ordinaire de l'artillerie de France sur des vignes en la Friaude, même finage ; — par Philippe Masson sur une vigne au même lieu ; — par Didier Melard, vigneron, sur une vigne en Champrenault ; — par Claude Gigot, avocat, sur une vigne en Longerois, finage de Marsannay ; — par François Humbert, procureur au Bailliage, sur une vigne en Génois.

G. 1586. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1650. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 2e de Jean Maillard, receveur. — Fol. 37. Chapelle de Girard de Bar, dite la chapelle de la Croix sur le Jubé. — Cens payé par le chanoine Thomas Chaudot, sur sa maison sise rue derrière le Jeu de Paume ; — par Laurent Montfort, chanoine, sur une maison joignant la précédente ; — par les héritiers de Jacques Thomas, huissier à la Cour, sur une maison, rue du Grand-Pautet ; — par Jean Turlot sur une maison, rue Chanoine ; — par Étienne Buisson, chirurgien, sur une vigne en Pierre Andain ; — par Jean Cothenot, avocat, sur une vigne au même climat ; — par Jean Dubois, greffier des Requêtes du Palais, sur une vigne au Grand Pasquier ; — par Denis Beleurgey, vigneron, sur une vigne au même climat ; — par Simon Bolletet, vigneron, sur une vigne au même climat ; — par Denis Petit, vigneron, sur une vigne en Manne ; — par Jeanne Gruet, veuve de Simon Potot, sur une vigne aux Plantes de Longvic ; — par François Millot, huilier, sur une vigne au même climat ; — par les héritiers de Jeanne Garnier, sur une vigne au même climat ; — par M. Gastebois, avocat, sur une vigne aux Lentillières ; — par Claude Bonard, sur des vignes en Bray, aboutissant sur la fontaine de Manne.

G. 1587. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1651. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 3e de Jean Maillard. — Fol. 59. Chapelle de Jean Bourcée. Cens payé par Et. Froichot, vigneron, sur des vignes en Bray, es Murgers, aboutissant sur le ruisseau de la fontaine de Manne ; — par Jean de Requeleyne sur des vignes aux Pendants de Bray ; — par les héritiers de Claude Pautet, conseiller au Parlement, sur des vignes au même climat ; — par François Cresson, vigneron, sur une vigne au même lieu ; — par Nicolas Gagne, trésorier de France, sur une maison rue de la Vannerie. — Fol. 62. Chapelle Jean Le Mairot d'Étevaux. Cens payé par Nicolas Mathey, dit Vignory, joueur d'instrument, sur deux corps de maisons rue de la Petite-Boucherie, au-devant de la Croix des Cinq Rues, à la partie du côté du Marché au Blé ; — par Jacquette Lhuillier, veuve de Jean Marion, sergent général, sur des terres et des vignes au Prunier, finage de Dijon.

G. 1588. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1652. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 4e du même. — Fol. 48. Chapelle de Guy Rabby. Cens payé par Bénigne Magnien, clerc au greffe de la Cour, sur un jardin ou souloit être un corps de maison, rue des Cordeliers, touchant à M. le maître des Comptes Thomas ; — par Claude Guibaudet, sur un meix et jardin ou souloit avoir une maison, rue Chanoine, aboutissant par derrière sur les murs de la ville ; — par Joseph Vautheron, vigneron, sur des vignes aux Atereaux.

G. 1589. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1653. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 5e de Jean Maillard. — Fol. 47. Chapelle de Jean Bruchiotte. Cens payé par la mairie de Dijon sur la maison de la Petite-Boucherie, près des halles ; — par Jeanne Guilbin, veuve d'Antoine Carnet, boulanger, sur une maison, rue de la Porte-Guillaume ; — par Claude Bouvot, corroyeur, sur une maison joignant la précédente ; — par Bénigne Bernard, conseiller à la Cour, sur un meix et jardin joignant sa maison sise place Saint-Michel ; — par les frères Robert, sur une maison rue du Grand-Bourg, du côté de Suzon, aboutissant par derrière sur la veuve Pérard ; — par Almot Papillon, mari de Jeanne Carrelet, veuve de Michel Rouhier, gantier, sur un banc à vendre chair, sis au grand Bourg, tenant à une ruelle où sont plusieurs étableries ; — par Sébastien Popelard, sur des vignes en Crésille ; — par Nicolas Dechaux, vigneron, sur une vigne au même climat ; — par les héritiers de Jean Boudrenet, marchand, sur une vigne au même lieu ; — par Sigismond Bernard, sur une vigne au même climat ; — par Jean Mortaine, vigneron, sur une vigne en Champchardon ; — par Jean Chastenet, vigneron, sur une vigne aux Longennes ; — par Claude Bossuet, vigneron, André Naullot, Antoine Camus, vignerons, les héritiers de Jacques Caillet, procureur à la Cour, Barthélemy Baudot, avocat à la Cour et Jean de Requeleyne, bourgeois, sur des vignes aux Longennes, finage de Saint-Apollinaire ; — par les frères Robert, et Émiland Brenetot, sur des vignes en Loiserolle, finage de Ruffey ; — par François Dechaux, sur des vignes aux Arbues, même finage ; — par Jacques Clemandot, procureur à la Cour et Jacques Demartinécourt, sur des vignes au clos Guillaume, finage de Dijon ; — par Claude Tarbochet, vigneron, sur une vigne au Petit Champregnaut ; — par Nicolas Savot, gouverneur de la Chancellerie, sur des vignes aux Espenottes près la croix de Juise ; — par Henri Gautherot, commis au greffe de la Cour, sur une vigne en Bernard ; — par Jean Monin, taillandier, sur une vigne au Pasquier ; — par Jean la Grange et Jean Raviet, portier de la porte Guillaume, sur des vignes aux Roses, finage de Dijon.

G. 1590. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1654. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. — Fol. 64. Chapelle Urse Rosier. Cens payé par Robert Mignard, hôte, sur des terres et des prés à Varanges et à Genlis ; — par Catherine Terrion, veuve de Jacques Renault, sur un meix et maison à Fauverney. — Fol. 66. Chapelle de Jean Potier. Cens payé par Nicole Guichard, sur une maison, rue Saint-Jean, devant l'église des Pères de l'Oratoire, ou souloit pendre l'enseigne de l'Aigle noire ; — par Jean Chipporée, procureur à la Cour, sur deux maisons, rue des Forges ; — par les héritiers de Denis Ormancey, maître du Logis des Quatre Couronnés, sur une maison rue des Argillères ; — par Oudot Grillet, huissier à la Cour, sur une maison joignant la précédente ; — par les frères Turlot, procureurs à la Cour, sur une maison rue Chanoine (côté nord) ; — par Girard Sayve, conseiller à la Cour et Jeanne Bouhin, sa femme, fille d'Achille Bouhin, trésorier de France et de Marie Griguette, sur une maison sise entre les églises Saint-Jean et Saint-Philibert ; — par la veuve de Claude Poiretet, bourgeois, sur une vigne en Genois, finage de Fontaine ; — sur des terres au finage de Genlis.

G. 1591. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1655. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 7e de Jean Maillard, receveur. — Fol. 49. Chapelle de Jeanne, fille de Guy de Saint-Jean. Cens payé par Anne Guyenet, veuve Rollet, remariée à Baptiste Regnault, sergent général, sur une maison, rue de la Vannerie, faisant le quarré de la Roulotte ; — par Claudine Landel, veuve de Claude Poinsot, sur un jardin, rue de la Bellecroix au faubourg Saint-Pierre ; — par Bernarde Corderot, veuve d'Étienne Fèvre, apothicaire, sur une vigne aux Génois : — par Claude Chapet, procureur à la Cour, par Hugues Fournereau, vigneron, par Pierrette Clermont, veuve d'André Begin ; — par les frères Févret, sur des vignes en Creusot.

G. 1592. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1656. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 8e du même. — Fol. 52. Chapelle de Philippe Aubriot. Cens payé par Jeanne Colin, veuve de Claude Dodun, huissier à la Cour, sur une maison au Champ du Morimont ; — par les enfants de Henri Robelin, huissier collecteur de la Recette générale, sur une maison attenant à la précédente ; — par la veuve Chrétiennot Fourneret, sur une vigne en Pissevin ; — par les frère et sœur Simonnet et Philibert Rosey, sur des vignes au même climat ; — par Richard Bocquet, sur des vignes aux Roses, aux crais de Pouilly ; — par Jean et Philibert de Pluvot, écuyer, sur une maison près les halles ; — par Nicolas Simonot et Nicolas Jannot, sur un cens à Saulx-le-Duc.

G. 1593. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1659. — DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Vicairies. Compte 11e du même. — Fol. 54. Payé 100 livres, par Charles Le Rouge, marchand, fermier de la terre de Juilly Leschenaut. — Chapelle Jean Aymié. Cens payé par Antoine Gagne, écuyer, seigneur de Perrigny, conseiller au Parlement, sur une maison, sise rue Vannerie, aboutissant par derrière, sur les murailles de la ville ; — par les religieuses Visitandines au lieu de Bénigne Pérard, sur une maison et dépendances, rue de la Porte-Fermerot; — par les mêmes, sur une petite maison joignant la précédente; — par Nicolas Berthier, premier huissier de la Chambre des comptes, sur une maison au champ du Morimont, joignant le cours de Suzon ; — par Claudine Poulley, veuve de Claude Chicheret, sur une maison, rue du Morimont ; — par les enfants de Claude Legoux, sur une vigne aux Roses ou au montant du Mont-Chapet ; — par Claudine Arnoult, veuve de Claude Pidard, sur une vigne en Mal Tondu, autrement la fontaine d'Ouche.

G. 1594. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1660. — DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 12e du même. — Fol. 56. Chapelle Amiot Aubriot. Cens payé par Marguerite Malpoix, veuve d'Antoine de Guignan, docteur en médecine, sur une vigne en Mal Tondu ou à la Fontaine d'Ouche ; — par Marguerite Forest, veuve de Bénigne Clerc, sur une vigne au Prunier ; — par Jean Martenot, sur une vigne au même lieu ; — par Claude Montigny, sur une maison, rue des Moulins, au faubourg Saint-Pierre ; — par N (?), sur une maison, rue de la Porte-au-Fermerot.

G. 1595. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1661. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 13e de Jean Maillard. — Fol. 59. Chapelle Saint-Julien, dite la Chapelle de Guillaume du Pailley. Rente de 25 livres payée par la mairie de Dijon, sur la prestation des mares ; — par les enfants de François Le Quenistret, sur une vigne au Creusot ; — par Gaspard Quarré, seigneur d'Aligny, avocat général au Parlement, sur des vignes en Tésard et au bas de Montevigne, en Mal Tondu et es Cariotte, finage de Dijon.

G. 1596. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1662. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 14e du même. — Fol. 59. Chapelle de Marguerite de Flandre. Cens payé par Odot Grillot, huissier à la cour, sur une maison sise rue des Argillières ; — par Prudent Robelet, maître pâtissier, sur une maison sise même rue ; — par Nicolas Charpentier, jardinier, sur un meix et jardin au faubourg Saint-Nicolas ; — par Claude Legrand, vigneron, sur des vignes aux Perrières ; — sur des vignes en Grand-Champ, finage de Dijon ; — sur des vignes des Épotières, finage de Talant.

G. 1597. (Registre). — 121 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1663. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 15e du même. — Fol. 61. Chapelle de Torcenay. Cens payé par Pierre Mathon, fauconnier du roi, sur une maison et jardin, rue des Grands-Champs, tenant de midi à l'avocat Godran ; — par Jean Gentilhomme, voiturier, sur un meix et maison rebâtie à neuf, rue de la Bellecroix au Faubourg Saint-Pierre, aboutissant par devant sur cette rue et par derrière sur celle des Auturots ou de Longvic ; — par Alexandre Roussotte et Claire Robert, sa femme, sur une maison près de la précédente ; — par Denise Boullée, veuve de Hilaire Villemin, tailleur d'habits, sur une cour et jardin, rue des Coquins au faubourg Saint-Nicolas; — par Jean Gauthier, apothicaire, sur un meix, au faubourg Saint-Nicolas, compris dans le chemin couvert des fortifications ; — par Émiland Bergeret, poulailler, sur des vignes en Petigny, finage de Chenôve et de Dijon ; — par Philiberte Le Vilain, sur des vignes en la Pageosse, aboutissant sur la fontaine du lieu ; — par Claude Bart, sur des vignes au même climat ; — par le chapitre de l'église Saint-Jean sur une vigne en Genois ; — par les héritiers d'Edme Dormois, huissier au bureau des Finances, ceux de François Bouchard, Jean Foulet, Antoine-Robert et J.-B. Regnaut, pour des vignes en la Gaudirie, finage de Saint-Apollinaire. — Cens de 5 sols sur un meix, rue Chaude, au faubourg Saint-Nicolas.

G. 1598. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 16e du même. — Fol. 67. Chapelle de Jean de Trochères. Cens payé par Nicolas-Julien Mongin sur une maison, rue Neuve, alias du Sanglier ; — par Michel Langlois, procureur à la Cour, sur des vignes en Grassetête, par Claude Saumaise, prêtre, oratorien, fils de Jérôme Saumaise, seigneur de Chasan, conseiller au Parlement, et de Catherine de La Tour ; Claude Turlot, procureur à la Cour; François et Antoine La Grange, sur des vignes en Grassetête ; — par les héritiers Marc sur une vigne en Tire-Paisseau ; — par Étienne Guelaud, boulanger, Edme Seguin, vigneron; Antoine Popelard, Edme Faineau, potier d'étain; Pierre Joyot, les héritiers d'Etienne Pépin, procureur à la cour, sur des vignes en la Cuperie; — par Jacques Forey, tonnelier; — par Jacques Amey, boulanger; — par Michel Brigoudeau sur des vignes en Bernard; — par Laurent Rebourg, Nicolas Guyotte, tambour du château; Hugues Billot, notaire royal, François Bégin, vigneron; François Didier, vigneron sur des vignes aux Longeottes; — par Nicolas Bolletet, dit Carrossier, sur des vignes au Poirier Gillet et à la fontaine au Pendu, finage de Saint-Apollinaire.

G. 1599. (Registre.)— In-folio, 121 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1665. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 17^{e} de Jean Maillard, receveur. — Fol. 73. Chapelle d'Alix Girard, femme de Guillaume de Corcelles. Cens payé par Guillaume Savot dit Nicolas, gouverneur de la Chancellerie du duché, sur une vigne en Malivorne, finage de Dijon ; — par Bénigne Jurebert, veuve de M^{e} Parise, avocat, sur une vigne en Manne ; — par Pierre Carteret, marchand, sur une vigne en la Ronce au Poussot ; — par les frères Dechaux, sur une vigne aux Lentillières ou aux Poussots. — Cens sur la fontaine de Manne ; — sur un meix vide, rue des Coquins au faubourg Saint-Nicolas ; — sur une vigne en Sapeau, finage de Saint-Apollinaire.

G. 1600. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1666. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 18^{e} du même. — Fol. 75. Chapelle de Jean de Bèz, alias Petot. — Cens payé par Jean-Charles Boucher sur deux bancs à vendre chair au grand Bourg joignant la ruelle des Tueurs; — par Pierre Guillin, tapissier, sur une maison rue des Champs, touchant M. de la Toison; — par Philippe Midan sur une maison rue de la Porte-d'Ouche. — Cens sur une vigne aux Crais de Pouilly, finage de Dijon. — Fol. 76. Chapelle d'Agnès, duchesse de Bourgogne. — Rente de 10 livres dijonnaises payée par la mairie, sur la prestation des marcs. — Rente de 20 livres payée par Jean Bouhier, seigneur de Lantenay sur la seigneurie dudit lieu.

G. 1601. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1667. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 19^{e} du même. — Fol. 109. Chapelle fondée par Jean de La Marche et Pierre Jean dit Bonjour à l'autel Saint-Jean-l'Évangéliste. — Cens payé par Chrétien Des Champs, avocat à la Cour, sur des terres aux Auturots, derrière le faubourg Saint-Pierre; — par les héritiers Jean Guelaud, marchand, sur une vigne en la Combe des Echaillons. — Cens sur une vigne es Plantes dessous Renne; — par Claire Gueduot, veuve de Jacques Corderot procureur, sur une vigne en Sauverney ; — par Claude Pelletier, marchand, sur une vigne en Bonnemère ; — par Bernard Jacquelenet, sur des vignes au même climat. — Cens sur une vigne au même lieu, en Champ Coignot, aux Crais de Pouilly ; — par les héritiers Jean Briel sur une vigne aux Perrières ; — par Anne Moisson, veuve du président Bernardon, sur une terre à Ouges ; — par Pierre Fortuné-Marchant pour l'amodiation des terres de cette chapelle sur les finages de Chenôve et de Dijon.

G. 1602. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1668. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte premier de Jean Gauthier, prêtre, receveur. — Fol. 79. Chapelle Guillaume Goolin. — Cens payé par Nicolas Fourneret, vigneron, sur une maison rue de la Porte-Fermerot ; — par Emiland Poisier et Anatoire Foulet, sa femme, sur une maison attenant à la précédente ; — par Claude Mutinot sur une maison sise même rue ; — par Jeanne Lenet, veuve de Jean Humbert, avocat, sur un meix et jardin au faubourg Saint-Michel ; — par Jean Joly, maître des comptes, sur une vigne au Pasquier ; — par la veuve Guy Breneau, sur une vigne au même climat ; — par Anne Pillier, veuve de Nicolas Mongin, sur une vigne en Champrenoy ; — par Martin Chevalier, sur une vigne au Grand Pasquier ; — par Claude Dechaux sur une terre en Theuley, faubourg Saint-Michel près la Porte-Neuve.

G. 1603. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1669. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 2^{e} du même. — Fol. 91. Chapelle Amiot Aubriot. — Cens payé par Jean Bossuet, marchand, sur une maison rue de la Chaudronnerie tenant de soleil levant au conseiller Pérard ; — par Marguerite Gaulon, veuve d'Étienne Michelin, vigneron, sur une vigne aux Plantes de Fontaine ; — par Anne Remy, veuve de Didier Bouchey, vigneron, sur une vigne au même climat ; — par François Beliotte, mari d'Antoinette Gillet, sur une vigne au Champ Coignot. — Cens sur une vigne ès Ébazoirs ; — par Denis Barberet, guestrier, sur une vigne au même climat ; — par Claude Turlot, procureur, Antoinette Legrand, veuve d'Antoine Denisot, estassonnier, Vincent Personnet, François Regnardet, vigneron, et Jacquette Denisot, veuve de Toussaint Moul, « estassonnier » ;

— par Nicolas Marion, pâtissier, sur une vigne au Prugnier ; — par Bonaventure Mugnier, tonnelier, par Jean Monin et Jean Briit sur une vigne au même lieu ; — par le président Fyot sur une vigne en Crésille ; — par Catherine Troisgros sur une vigne aux Pendants de Bray. — Cens sur des vignes aux Longennes. — Cens payé par Claude Salbreux, laboureur, pour un cens sur des terres derrière les Capucins. — Cens sur des terres aux Varennes de Suzon, en Crésille, derrière la Maladière. — Cens à Quetigny, à Ouges.

G. 1604. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1670. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 3e du même. — Fol. 103. Chapelle de Jean de Montbard à l'autel de Saint-Louis et de Sainte-Catherine. — Cens payé par Louis Le Roy, marchand, sur une maison rue de la Poulaillerie ou de la petite Juiverie ; — par M. Legrand de Sainte-Colombe, mari de Huguette Garnier, fille de François Garnier, procureur général à la Chambre des comptes, sur deux maisons réunies sises rue de la Madeleine faisant le coin de la Conciergerie ; — par Regnaudot, procureur au Parlement, sur des vignes aux Petits-Échaillons, finage de Dijon. — Cens sur le finage de Longvic.

G. 1605. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1671. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 4e du même. — Fol. 117. Chapelle de Regnaut Ratier ou Saint-Antoine. — Cens payé par Claude Bouvot, corroyeur, sur une maison rue de la Porte-Guillaume ; — par Marie Calon, veuve de Claude Pallois, procureur à la Cour, sur une maison devant la maison du Roy faisant le coin tenant à la maison de M. Bonnard, maître des Comptes ; — par les enfants de Girard, marguillier de N.-D., sur une vigne aux Pendants de Bray ; — par Simon Bouvot, marchand à Dijon, sur des vignes aux Perrières. — Cens sur des terres à Barges, à Talant, à Crimolois et à la porte Guillaume.

G. 1606. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1672. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 5e du même. — Fol. 164. Chapelle de Jean Pongeot et de Jacob Martin. — Cens payé par Philippe Loison, procureur à la Chambre des comptes, sur un meix et jardin sis en la Grande Rue du milieu au faubourg Saint-Nicolas ; — par Mlle Moreau, veuve de Jean Cazotte, avocat, sur une vigne aux Crais de Pouilly ; — par François Guibaudet, docteur en médecine ; — par Jean Sauvaignet, vigneron ; — par Claude Broissant, marchand, sur des vignes en Giron ; — par Claude Palluet, vigneron ; — par Nicolas Landanger ; — par Guillaume Turlot, vigneron ; — par Antoine Nault, vigneron ; — par Louis Pignard, sergent de la mairie ; — par Denise Garnier, veuve de Jean de Requeleyne, avocat ; — par N. Lourdelet, veuve Gaudelet, sur des vignes sises aux Lentillières ; — par Jeanne Dechaux, veuve de Claude Jouas, vigneron, sur des vignes aux Carriottes ; — par Jeanne Barbier, veuve de Nicolas Friquet, sergent général, pour des vignes aux Carriottes et en la Pageosse ; — par Bernard Pépin, receveur du Bailliage, par Pierre Porteret, maître maçon, sur des vignes en la Pageosse ; — par Philippe de Requeleyne, procureur à la Cour, sur des vignes en la Girouarde. — Revenu de la terre de Saulon-la-Chapelle. — Cens sur une vigne en Grand Champ, finage de Dijon.

G. 1607. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1673. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 6e du même. — Fol. 89. Chapelle de Saint-Lambert fondée par Jean de Bèze et Hugues de Bretenières. Cens payé par Bénigne Lorier sur une maison, rue des Crais, aboutissant sur les Cordeliers ; — par Claude Bonne, tonnelier, sur une cour et jardin, rue des Petits-Champs, qui tire de la rue Porte-Guillaume au Château ; — par Huguette Regnier, veuve de Pierre Mongin, maître du logis de la Fleur de lis d'argent, sur plusieurs maisons entre la rue Vannerie et celle du Vieux Marché ; — par l'avocat Godran sur une vigne aux Roses. — Cens sur des vignes aux Poussots, en Bussy et à Daix, en Champlus. — Fol. 91. Chapelle Saint-Michel fondée par Hugues Berthaut. Cens payé par Jean-Bernard Theurel, correcteur aux Comptes, sur une maison, Grande Rue N.-D. aboutissant par derrière sur le cours de Suzon ; — par Catherine Arviset, veuve de Prudent Boisselier, conseiller à la Cour, sur une terre en Groche ; — par Jacques Myette, notaire royal, sur une maison, rue Vannerie ; — par Louis Demartinécourt, procureur à la Cour, sur une maison, rue des Halles, faisant un des carrés de la rue. — Cens sur un meix au faubourg du Saint-Esprit. — Fol. 92. Chapelle de la Suchaude, fondée par Guillemette de Moncois. Cens payé par Noël Derey, boulanger, sur des maisons au-dessus de la rue du Grand-Bourg ; — par Pierre Durand, procureur à la Cour, sur une maison, rue de la petite Jurie ou Charrue ; — par les religieuses Carmélites de Beaune, sur des vignes à Volnay. Cens sur une terre, près le moulin Saint-Étienne, à Dijon, sur le chemin tirant au moulin Bernard ; — sur des prés aux finages de Fauverney et de Magny. — Fol. 94. Chapelle de Trouhans fondée à l'autel de Notre-Dame et Saint-Louis. Cens payé par Hugues Girardot, roulier, sur une maison, rue

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Porte-Guillaume, faisant le carré de la rue du Chapeau-Rouge ; — par Martin Georges, vigneron à Chenôve, sur des vignes audit finage. Cens sur des prés à Varanges, à Magny, à Mirande et rue des Noirots, au faubourg de la Porte-Neuve.— Fol. 95. Chapelle d'Amiotte de Mirebeau à l'autel Saint-Denis. Cens sur une maison, rue au Comte ou Saint-Nicolas ; — sur une maison, rue de Tart ; — sur des vignes aux Poussots. — Fol. 96. Chapelle Jean de Morveau à l'autel de Saint-Denis. Cens payé par Jean Girault, bourrelier, sur deux bancs de boucherie au Grand Bourg ; — par Claude Joux, vigneron, sur une vigne aux Lentillières. Cens sur des vignes en Bussy, en Bernard et sur Chenôve.

G. 1608. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1674. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Vicairies. Compte 7e du même. — Fol. 87. Chapelle de Jeanne d'Arc à l'autel de Saint-Jean-l'Évangéliste. Cens divers sur Varanges et Marliens. — Fol. 88. Chapelle Guillaume de Lore à l'autel de Sainte-Agathe. Cens payé par Nicolas Dechaux, gantier, sur une vigne en la Girouarde ; — par Jean Macheret, vigneron à Chenôve, sur une vigne en Laubépin. Cens sur des vignes en Bonnemère, en Saules, aux Poussots, sur un banc au Grand-Bourg ; — par Toussaint Boudrot, vigneron à Chenôve, sur une vigne en Trepied. — Fol. 89. Chapelle Sainte-Catherine dite des Biches ou la Trémouille. Cens payé par Jean Monin, médecin, sur une maison rue du Grand-Bourg, par Étienne Godard, bourgeois, à Seurre, sur une maison, rue des Forges aboutissant sur la rue N.-D. (Musette). — Fol. 88. Chapelle Saint-Humbert. Cens payé par les Ursulines, sur une maison derrière les jardins de la maison du Roi, tenant de couchant au cimetière de Notre-Dame ; — par Claude Dechaux, « estassonnier », sur une vigne aux Marcs d'Or ; — par Jean Morel, huilier, sur une vigne aux Poussots ; — par Jean Baize, boulanger, sur des vignes en Marmusot et aux Poussots. — Fol. 90. Chapelle de l'Oratoire. Cens sur Saulon-la-Chapelle. — Fol. 91. Chapelle de Coulmier à l'autel de Saint-Thibaut. Cens payé par Toussaint Saclier, tonnelier, sur des vignes en Mal-Tondu et Tire-Paisseaux ; — par Marie Jazu, veuve de Michel Petit, apothicaire, sur des vignes sur Renne. Cens sur des terres au finage de Longvic;— sur une maison, rue du Chastel, derrière Saint-Fiacre, à Dijon. — Fol. 92. Chapelle de Saint-Michel, fondée par Edme de Thorey. Cens payé par Claude Marchand, curé de Saint-Nicolas, sur une vigne en Genois ; — par Pierre Fortune, maître du Logis de Saint-André, sur des prés à Ouges. — Fol. 93. Recette des livrées de pain et vin converties en argent qui se montent à 109 livres et qui 'sont délivrées aux doyen, chanoines, chapelains et massiers. — Fol. 96. Payé 45 livres à chacun des sous-chantres ; — 100 livres aux chapelains et chantres qui ont assisté aux Petites Heures. La recette du compte se monte à 1.234 livres 5 sols 1 d. et la dépense à 484 l. 7 s. 7 deniers.

G. 1609. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1599-1601. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte deuxième de Claude Charyot, receveur des deniers de l'extraordinaire, consistant en rentes viagères à prix d'argent et autres. Rente de 40 livres payée par le chapelain de la chapelle de Tarsul fondée en l'église de la Sainte-Chapelle par Anne de Blaisy, dame de Fleurigny. — Autre de 12 livres par Denis Morel, adjudicataire d'une maison près l'hôpital de Saint-Fiacre, discutée sur les héritiers de Louis de Pontailler, seigneur de Vaux et de Talmay. — Autre de 20 sols par les héritiers de la femme de Jean Besançon, procureur, assignés sur une maison à Santenay (1599-1600). — Fol. 57. Compte 3e du même (1600-1601). — Rente de 13 l. 7 s. 8 d. payée par André Venot, chanoine. — Autre de 4 livres par les héritiers de Jean de Blagny-sur-Vingeanne.

G. 1610. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1602-1603. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 4e du même (1602). — Rente de 10 l. 10 sols payée par Jean Changenet, avocat à la Cour. — Autre de 8 l. 6 s. 8 d. par Étienne Berret, vigneron à Dijon. — Autre de 25 livres par Étienne Gorlet, praticien. — Autre de 70 livres par Guillaume Fleutelot, contrôleur général des finances en Bourgogne. — Fol. 57. Compte 5e du même (1603). — Fol. 59. Rente de 8 livres payée par Pierre Pichard, pelletier à Dijon. — Autre de 4 l. 16 s. 8 d., payée par Joseph Bonneau, chanoine. — Autre de 16 l. par Bénigne Marie, procureur à la Cour. — Fol. 60. Autre de 5 l. 13 s. 4 d. par Laurent Couche, fourbisseur à Dijon.

G. 1611. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1604-1605. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 6e du même (1604). Rente de 21 livres payée par Bénigne Le Marlet, veuve de Philibert Micault. — Autre de 17 livres 6 sols 8 deniers payée par Girard Sayve, doyen de la Sainte-Chapelle et Claude Sayve, seigneur de Montculot, président en la Chambre des Comptes, héritier de Girard Sayve, abbé de La Bussière, chanoine chantre de la Sainte-Chapelle. — Autre de 105 livres, payée par Jacques Venot, chanoine. — Autre de 40 livres, payée par Jean Naissant, receveur des amendes de la Cour du Parlement. — Fol. 47. Compte 7e du même (1605). — Fol. 50. Rente de 18 livres payée par Claude Mazoyer, avocat à Nuits. — Autre de 33 livres payée par les héritiers d'Abben de Jaucourt, seigneur de Villarnoux. — Autre de 8 livres payée par François Morel, notaire à Dijon. — Autre de 28 livres 8 sols 4 deniers payée par Anne Porcherot, veuve de François de Riollet.

G. 1612. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1606-1607. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 8e du même. — Rente de 25 livres payée par André Bonnotte, chanoine-chantre. — Autre de 8 livres 6 sols 8 deniers payée par Claude Morel, valet de chambre de feu le duc d'Anjou, frère du Roi. — Autre de 12 livres 10 sols payée par le chanoine Philibert Dubuisson. — Autre de 24 livres payée par Jacques Gros, chirurgien à Dijon. — Autre de 8 livres, par Bernarde Corderot, veuve de Jean Hurtebinet. — Fol. 36. Compte 1er de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 40. Rente de 55 livres payée par Jean de Damas, chevalier, seigneur de Saint-Rivan. — Autre de 16 livres payée par Mongine Joly, veuve d'Étienne Pepin, procureur. — Autre de 5 livres par Bernard de Roye, chaussetier.

G. 1613. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1610-1611. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 4e de Jacques Jacquemin, receveur (1610). — Rente de 6 livres 5 sols payée par Bernard Monin, vigneron. — Autre de 12 livres 10 sols payée par Pierre Vieillotte, vigneron. — Autre de 9 livres 8 sols 6 deniers, par Claude de Masque, chanoine. — Autre de 9 livres 12 sols par les héritiers de Pierre Guibourg, sellier. — Autre de 13 livres 12 sols par les frères de Pralon. — Autre de 8 livres 3 sols par Philibert Baudier, sergent royal. — Fol. 42. Compte 5e du même (1605). — Fol. 48. Rente de 32 livres payée par Claude Brigandet, avocat. — Autre de 184 livres payée par Madeleine de Pontailler, dame de Brignon et du Ban, veuve de Blaise de Rabutin et Philibert de Pontailler, seigneur de la Motte-Ternant. — Autre par André de Baissey, seigneur de Tart, frère et héritier de Claude de Baissey, seigneur de Longecourt.

G. 1614. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1612-1613. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 6e du même (1612). — Rente de 11 livres 4 sols payée par Jean Sebille, avocat. — Autre de 18 livres 15 sols payée par Claude Jovinet, chanoine. — Fol. 11. Autre de 66 livres 13 sols 4 deniers payée par Louise de Mauléon, dame de Rochefort et d'Essarois, veuve du seigneur de Lanty, héritière du baron de Thenissey. — Autre de 150 livres par le comte de Charny, héritier de Philiberte de Luxembourg, comtesse de Charny. — Fol. 41. Compte 7e du même (1613). — Fol. 49. Rente de 48 livres payée par les héritiers de Thomas Favotte, drapier. — Autre de 12 livres par le chanoine Gabriel Mathey. — Autre de 11 livres 5 sols par Jean Mugnier, marchand. — Autre de 16 livres 13 sols 4 deniers par Philibert Baudier, sergent royal. — Autre de 25 livres par Adrien Bailly, avocat.

G. 1615. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
Couverture en parchemin.

1614-1615. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 8e du même (1614). — Fol. 11. Rente de 6 livres 13 sols 4 deniers payée par Étienne de Chissey, écuyer, seigneur de Varanges, frère et héritier de Jean de Chissey. — Autre de 24 livres par Étienne Millet, conseiller au Parlement. — Autre de 37 livres 10 sols par Jean Malpoy, orfèvre. — Autre de 18 livres 15 sols par les consorts Poiretet, de Thorey. — Autre de 8 livres 2 sols 6 deniers par Lazare Berthaut, notaire à Beaune. — Autre de 18 livres 15 sols par Anne Dechaux, veuve de François Bégin. — Fol. 36. Compte 9e du même (1615). — Fol. 56. Rente de 12 livres 10 sols, payée par Jean Gondard, teinturier. — Autre de 77 livres 10 sols par Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes, pour Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, son frère. — Autre de 20 livres par Bénigne Desgans, ancien receveur du chapitre. — Autre de 16 livres 13 sols 4 deniers par Louis Marandet, bourgeois.

G. 1616. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1616-1617. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 10e du même (1616). — Fol. 47. Rente de 50 livres payée par J. Regnault, boulanger. — Autre de 40 livres par Guillaume et Jean de Saulx-Tavannes pour la fondation des quatre anniversaires de Gaspard de Saulx-Tavannes, leur père. — Autre de 13 livres 6 sols 4 deniers par Bertrande de Salins, veuve de Denis Morel, concierge du palais. — Autre de 26 livres 13 sols 4 deniers par la veuve et les héritiers de Denis Espiard de Mont-Saint-Jean. — Fol. 46. Compte 11e du même (1617). — Fol. 61. Rente de 18 livres 15 sols payée par la veuve et les héritiers de Noël Bernard, procureur. — Autre de 6 livres 5 sols par le chanoine Philibert Dubuisson. — Autre de 18 livres 15 sols par Élisabeth Monin, veuve d'Edme Jacquemin, tanneur.

G. 1617. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1618-1619. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 13e de Jacques Jacquemin, receveur (1618). — Fol. 20. Rente de 37 livres 10 sols payée par Girard Gabiot, vigneron. — Autre de 81 livres 5 sols par François de Gand, conseiller au parlement, et Charles de Gand, son frère. — Autre de 70 sols par les héritiers de Germain Chambrette, charpentier. — Autre de 37 livres 10 sols par Thomasse Barbier, veuve d'Antoine Dubois, pâtissier. — Autre de 35 livres par Bénigne Bonard, procureur au Parlement. — Fol. 47. Compte 12e du même (1619). — Fol. 61. Rente de 15 livres payée par les habitants de Chivres. — Autre de 50 livres par Louis Marandet, bourgeois à Dijon. — Autre de 18 livres 15 sols par Jacques Poignie, laboureur à Crimolois.

G. 1618. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1620-1621. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 14e du même (1620). — Fol. 21. Rente de 18 livres 15 sols payée par Jean Patris, secrétaire du Roi, seigneur de Fontenotte et Catherine de Gand, sa femme. — Autre de 150 livres payée par le clergé de Dijon. — Autre de 46 sols par François Fèvre, de Beire. — Autre de 18 livres 15 sols par Antoine Cochot, de Beire. — Autre de 18 livres 15 sols par Jean Commeau, écuyer, demeurant à Pouilly. — Fol. 45. Compte 15e du même (1621). — Fol. 67. Rente de 10 livres 2 sols payée par les héritiers de Gilles Refrognet, cordonnier. — Autre de 21 livres par Jacques Porcherot, Claude Porcherot et Jacques Brigandet, son mari ; — par Jeanne Masson, veuve de Louis Huguenot.

G. 1619. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1624-1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 18e du même (1624). — Fol. 25. Rente de 18 livres 6 sols 8 deniers payée par les héritiers de Prudent Chabut, trésorier de France. — Autre de 18 livres 16 sols 8 deniers par Alexandre Tabourot, lieutenant à la Table de Marbre à Dijon. — Autre de 21 livres 5 sols par Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes, au lieu de Jean de Saulx, son frère. — Fol. 46. Compte 19e du même (1625). — Fol. 71. Paiement fait chacun des mois de l'année aux chapelains et massiers qui ont assisté aux services des fondations et anniversaires de l'extraordinaire suivant l'état dressé par le chanoine radiateur. — Fol. 74. Arrérages de rentes payées par le chapitre aux chapelains des chapelles Saint-Michel, de Xaintonge, Saint-Martin, A. Aubriot, de Thorey.

G. 1620. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1626-1627. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 20e du même (1626). — Fol. 29. Payé 400 livres en frais de procès. — Don de 60 livres à Ét. Vallier, prêtre. — Autre de 6 livres à J. Grivet, chapelain de musique jouant du cornet. — Autre de 3 livres à Philibert Castillon, basse contre. — Fol. 44. Compte 21e du même (1627). — Fol. 74. Gages de 10 livres à Richard Maire, avocat, bailli des terres de la Sainte-Chapelle. — Autre de 100 sols au même comme conseil avec Guillaume Morandet, Bernard Martin et Charles Févret. — Gages de 64 livres de J.-B. Garnier, procureur ; — de 6 livres à J. Maire, greffier ; — de 10 livres au chanoine Fleutelot, substitut des procès et affaires de l'église. — Recette, 2641 livres ; dépense, 3331 livres 13 sols 3 deniers.

G. 1621. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1628-1629. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 22e de Jacques Jacquemin, receveur (1628). — Rente de 40 livres payée par Guillaume de Saulx-Tavannes et Jean, son frère, pour l'anniversaire fondé par leur mère la maréchale de Tavannes. — Autre de 4 livres 5 sols par Nicole Vilain, veuve de Laurent Couchey, fourbisseur. — Autre de 437 livres par Chrétien de Macheco, lieutenant au bailliage de Nuits, et Bénigne de Macheco, conseiller maître à la Chambre des comptes et Marie d'Esbarres, sa femme. — Fol. 41. Compte 23e du même (1629). — Rente de 10 livres 10 sols payée par Philiberte Saintpère, veuve de Louis Morandet. — Autre de 48 livres par Claude Mazoyer, avocat, et Thomasse Malpoy, sa femme. — Autre de 36 livres 14 sols par MM. du chapitre de Grancey.

G. 1622. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1630-1631. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 24 du même (1630). — Fol. 3. Rente de 18 livres 15 sols payée par Urbain Jovenet, d'Ancey. — Autre de 500 livres payée par Edme Regnier, seigneur de Montmoyen et de Latrecey, trésorier de France en Bourgogne. — Autre de 43 livres 15 sols par les Pères de l'Oratoire de Dijon. — Fol. 37. Compte 25e du même. — Fol. 40. Rente de 9 livres 7 sols 6 deniers payée par les héritiers de Philibert Dubuisson, chanoine. — Autre de 75 livres par Bénigne Pouffier, veuve de Pierre Bourdin, mère et héritière de Michel Peschard, avocat à la Cour et de Jean de Commeau, seigneur de la Serre. — Autre de 18 livres 15 sols par Nicolas Nault.

G. 1623. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1632-1634. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 26e du même (1632). — Fol. 3. Rente de 75 livres payée par Jean de Comeau, écuyer, seigneur de la Serrée, Jeanne Peschard, sa femme, héritière de Michel Peschard, avocat. — Autre de 18 livres 15 sols par Antoine, fils de Pierre Mathieu et d'Hélène Gaudin, hôteliers du Lion d'Or. — Fol. 24. Compte 27e du même (1633). — Rente de 46 livres 17 sols 6 deniers payée par Bénigne Morelet, conseiller maître à la Chambre des comptes, Jean et François, ses frères. — Autre de 50 livres par Joseph Fleurot, grenetier au grenier à sel de Dijon et Barbe Casotte, sa femme. — Fol. 49. Compte 28e du même (1634). — Fol. 52. Rente de 18 livres 15 sols payée par Etienne Euvrard, marchand à Gemeaux. — Autre de 18 livres 15 sols payée par les habitants de Savouges.

G. 1624. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1635-1637. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 1er de Jacques Miette, receveur (1635). — Fol. 6. Rente de 18 livres 15 sols payée par Hugues Regnault, boulanger. — Autre de 12 livres 10 sols par Guillaume Bargnier. — Fol. 2. Compte 2e du même (1636). — Rente de 90 livres 15 sols 9 deniers payée par Pierre Saumaise, greffier du Parlement. — Autre de 25 livres payée par François Jarcel, laboureur à Saulon-la-Chapelle. — Fol. 61. Compte 3e du même (1637). — Fol. 67. Rente de 12 livres 10 sols payée par Claudine Gentez, veuve de Pierre Veulotte. — Autre de 9 livres 12 sols par les héritiers de Pierre Guibourg, sellier. Pleige Jean Frouaille, Hôtel du logis de la Croix d'Or.

G. 1625. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1638-1640. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. Compte 4e de Jacques Miette (1638). — Fol. 6. Rente de 255 livres 11 sols 1 denier, payée par Claude Marc, greffier des Requêtes du Palais. — Fol. 8. Autre de 25 livres par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 34. Compte 5e du même (1639). — Fol. 38. Rente de 18 livres 2 sols 6 deniers payée par Jean Turlot, vigneron. — Autre de 184 livres, payée par Madeleine de Pontailler, dame de Brignon et du Ban, veuve de Blaise de Rabutin et Philibert de Pontailler, seigneur de La Motte-Ternant. — Autre de 75 livres par Claudine Gentès, veuve de Pierre Veuillotte. — Fol. 56. Compte 6e du même (1640). — Fol. 62. Rente de 62 livres 10 sols payée par les abbesse et religieuses de Tart. — Autre de 5 livres 12 sols payée par Jean Guillier, procureur au Parlement.

G. 1626. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1641-1643. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 7e du même (1641). — Fol. 7. Rente de 6 livres 5 sols payée par Claude Laudinet, vigneron à Dijon. — Autre de 150 livres payée par le comte de Charny, héritier de Philiberte de Luxembourg, comtesse de Charny. — Fol. 23. Compte 8e du même (1642). — Fol. 27. Rente de 12 livres payée par Jacquet Thomas, conseiller à la Cour, héritier de Gabriel Mathey, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Autre de 37 livres 10 sols payée par Guillaume Malpoy, cordonnier. — Fol. 41. Compte 9e du même (1643). — Fol. 45. Rente de 24 livres payée par François Millet, seigneur de la Cosne. — Autre de 111 livres 2 sols 6 deniers payée par Bernard d'Esbarres, trésorier général de France au Bureau des Finances de Dijon.

G. 1627. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1644-1646. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 10e du même (1644). — Fol. 8. Rente de 3 livres 2 sols 6 deniers payée par Guillaume Davin, marchand à Is-sur-Tille. — Autre de 8 livres par les héritiers de Jacques Thomas, conseiller au Parlement. — Fol. 29. Compte 11e du même (1645). — Fol. 36. Rente de 12 livres 10 sols payée par Claude Naullier, procureur à la Cour. — Autre de 277 livres 16 sols 3 deniers payée par M. Martin, président de la Table de marbre du Palais, à Dijon. — Fol. 48. Compte 12e du même (1646). — Rente de 44 livres 9 sols 3 deniers payée par François Bretagne, conseiller au Parlement, seigneur de Nan-sous-Thil. — Autre de 6 livres 5 sols par Philippe Dumont, laboureur à Fouchanges.

G. 1628. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1647-1649. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 13e du même (1647). — Fol. 10. Rente de 9 livres 7 sols 6 deniers payée par les consorts Vitu des Bordes-Pillot. — Autre de 232 livres 5 sols payée par Messieurs du Clergé de Langres. — Fol. 31. Compte 14e du même (1648). — Rente de 15 livres 1 sol 3 deniers par Tiennette Monin, veuve de Bénigne Sapet, marchand. — Autre de 15 livres par les habitants de Chivres. — Fol. 59. Compte 1er de Jean Maillard, receveur (1649). — Fol. 70. Rente de 4 livres 13 sols 4 deniers payée par Claude Noirot, cordonnier à Nuits. — Autre de 75 livres par Michel Millière, conseiller au Parlement.

G. 1629. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1650-1652. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 2e du même (1650). — Rente de 40 livres payée par les héritiers de Guillaume et de Jean de Saulx-Tavannes, pour l'anniversaire fondé par la maréchale, leur mère. — Autre de 59 livres 7 sols 6 deniers payée par Jean de Fontaine, écuyer, mari d'Anne Espiard, fille d'Anne Morandet, veuve de Melchior Espiard. — Fol. 29. Compte 3e du même (1651). — Rente de 18 livres 15 sols payée par Jean Forestier, laboureur à Fénay. — Autre de 18 livres 15 sols par les habitants du village de Savouges. — Fol. 59. Compte 4e du même (1652). — Fol. 60. Autre de 12 livres 10 sols payée par Guillaume Burgnière. — Autre de 93 livres 15 sols par MM. du clergé de Dijon.

G. 1630. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1653-1655. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 5e du même (1653). — Fol. 3. Rente de 37 livres 10 sols payée par les habitants des Maillis. — Autre de 66 livres 13 sols 4 deniers par Antoine Calais, maître lancetier. — Fol. 32. Compte 6e du même (1654). — Rente de 5 livres 10 sols par Jean Guillier, procureur à la Cour. — Autre de 5 livres 5 sols par Claude Landinot, vigneron. — Fol. 63. Compte 7e du même (1655). — Rente de 6 livres 5 sols payée par Sébastien Garet de Prenois. — Autre de 37 sols 6 deniers par François Soutrey, de Sennecey.

G. 1631. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1656-1658. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 8e du même (1656). — Fol. 3. Rente de 77 livres 8 sols 6 deniers payée par Févret fils, avocat à Dijon. — Autre de 93 livres 15 sols par les habitants de Poncey-sur-Saône. — Fol. 27. Compte 9e du même (1657). — Fol. 30. Rente de 90 livres payée par Jean Simonnet, serrurier à Vitteaux. — Autre de 150 livres payée par le comte de Charny, héritier de Philiberte de Luxembourg, comtesse de Charny.

G. 1632. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1659-1661. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 11e du même (1659). — Fol. 6. Rente de 3 livres de Florent Grivelet, manouvrier à Fouchanges. — Autre de 18 livres 15 sols payée par Florent Patris, secrétaire du roi, seigneur de Fontenotte et Catherine de Gand, sa femme. — Fol. 22. Compte 12e de Jean Maillard (1660). — Fol. 28. Rente de 46 sols 8 deniers par Jacques Porcherot, Claude Porcherot et Jacques Brigandet, écuyer, son mari, demeurant à Villiers-le-Duc. — Autre de 50 livres par Jean Boisselier, avocat à la Cour. — Fol. 45. Compte 13e du même (1661). — Fol. 51. Rente de 250 livres payée par Palamede Gontier, élu du Roi en Bourgogne.

G. 1633. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1662-1664. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 14e de Jean Maillard (1662). — Fol. 7. Paiement de 2470 livres 15 sols 2 deniers aux chanoines qui ont assisté aux services, fondations et anniversaires de l'extraordinaire suivant l'état dressé pour chacun des mois. — Fol. 9. Arrérages de 42 sols de rente due au prince de Condé, engagiste de la châtellenie de Rouvres, pour une terre audit lieu. — Fol. 18. Compte 15e du même (1663). — Fol. 25. Rente de 30 livres payée par le chapitre à Claude Marchand, curé de l'église Saint-Nicolas, comme chapelain de la chapelle de Thorey. — Payé 187 livres 2 sols à Jacques Fayonnel, maître des enfants de chœur de l'église, pour compléter la somme de 500 livres de ses gages.

G. 1634. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1615-1617. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 17e de Jean Maillard (1665). — Fol. 3. Rente de 9 livres 15 sols payée par Blaise Clerc, vigneron. — Fol. 18. Compte 18e du même (1666). — Fol. 20. Rente de 3 livres 2 sols 6 deniers payée par Guillaume Davin, marchand à Is-sur-Tille. — Fol. 33. Compte 19e du même (1667). — Rente de 6 livres 5 sols payée par Philippe Dumont, laboureur à Fouchanges.

G. 1635. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1668-1670. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 1er de Jean Gaultier, receveur (1668). — Rente de 75 livres payée par Jacques Malteste, docteur de Sorbonne, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Fol. 16. Compte 2e du même (1669). — Rente de 8 livres 18 sols 9 deniers payée par Étiennette Monin, veuve de Bénigne Sapet, marchand à Dijon. — Fol. 30. Compte 3e du même (1670).

G. 1636. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1671-1673. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 4e du même (1671). — Fol. 3. Rente de 9 livres 15 sols payée par Blaise Clerc, vigneron. — Fol. 4. Autre de 4 livres 13 sols 4 deniers payée par Claude Noirot, cordonnier à Nuits. — Fol. 13. Compte 5e du même (1672). — Fol. 16. Rente de 75 livres payée par les héritiers de Michel Millière, conseiller au Parlement. — Fol. 28. Compte 6e du même (1673). — Fol. 31. Rente de 4 livres 13 sols 4 deniers payée par Claude Villereau, cordonnier à Nuits.

G. 1637. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1674-1676. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 7e du même (1674). — Fol. 5. Rente de 250 livres, payée par Palamède Gontier, élu du Roi en Bourgogne. — Fol. 15. Compte 8e du même (1675). — Fol. 20. Dépense de 2446 livres 15 sols pour les distributions mensuelles faites aux doyen, chanoines et chapelains pour leur assistance aux offices des fondations et anniversaires de l'extraordinaire. — Fol. 28. Compte 9e du même (1676). — Fol. 33. Payé 100 livres à François Petit, chanoine, prieur de Palleau, pour indemnité de sa maison canoniale acquise par le couvent des Jacobines. — Payé 18 sols 9 deniers au receveur de la seigneurie d'Arcelot, pour la taille des héritages possédés par le chapitre sur ce finage.

G. 1638. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1677-1679. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Extraordinaire. — Compte 10e du même (1677). — Fol. 7. Payé 500 livres au sieur Farjonel, maitre des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, pour la pension des enfants. — Payé 18 livres pour les gages du valet du sacristain. — Fol. 12. Compte 11e du même (1678). — Fol. 18. Honoraires de 10 livres à Jacques Baudot, avocat, bailli des terres du chapitre; — id. de 5 livres à Jean Nicolas, avocat général au Parlement, Jacques de Chevanes et Jehannin, avocats, conseils du chapitre; — id. de 30 livres à Sigismond Gillet, procureur à la cour, procureur d'office du Chapitre; — id. de 30 livres à Georges Tartois, huissier du chapitre. — Fol. 21. Compte 12e du même (1679). — Fol. 31. Recette générale du compte, 762 livres; dépense, 3748 livres 1 sol 10 deniers.

G. 1639. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1680-1682. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 13e de Jean Gaultier (1680). — Rente de 40 livres payée par les héritiers de Guillaume et de Jean de Saulx-Tavannes, pour l'anniversaire fondé par la maréchale de Tavannes. — Fol. 12. Compte 14e du même (1681). — Rente de 75 livres 7 sols 6 deniers, payée par les héritiers de Pierre Sayve, comte de La Motte, représentés par M. Galoche, référendaire en la grande Chancellerie, Gontier, seigneur du Sauvement, Le Belin, receveur général des décimes en Bourgogne et Mme Vitrer, veuve du conseiller Pérard. — Fol. 21. Compte 15e du même (1682). — Rente de 75 livres, payée par MM. du clergé de la ville de Dijon.

G. 1640. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1683-1685. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 16e du même (1683). — Fol. 2. Rente de 5 livres 10 sols, payée par Jean Guillier, procureur à la Cour. — Fol. 10. Compte 17e du même (1684). — Rente de 6 livres 5 sols, payée par Claude Landivot. — Fol. 20. Compte 18e du même (1685). — Rente de 150 livres, payée par Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, au lieu du comte de Charny, héritier de Philiberte de Luxembourg, comtesse de Charny.

G. 1641. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1686-1688. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 19e du même (1686). — Fol. 2. Rente de 9 livres 10 sols, payée par Blaise Clerc, vigneron. — Fol. 11. Compte 20e du même (1687). — Rente de 6 livres 5 sols, payée par Claude Berger, laboureur à Fouchanges. — Fol. 20. Compte 21e du même (1688). — Fol. 22. Rente de 8 livres 18 sols 9 deniers payée par Étiennette Monin, veuve de Bénigne Sapet, marchand.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. 1642. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier ;
Reliure en parchemin.

1689-1691. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 1er de Denis Bernard, bourgeois, receveur (1689). — Fol. 5. Rente de 3 livres payée par Nicolas Michel, de Fouchanges. — Fol. 14. Compte 2e du même (1690). — Fol. 12. Rente de 4 livres 13 sols 4 deniers payée par Claude Villereaux, cordonnier à Nuits. — Fol. 28. Compte 3e du même (1691). — Fol. 34. Rente de 75 livres payée par les héritiers de Millière, conseiller au Parlement. Autre de 250 livres par Palamede Gontier, élu du Roi en Bourgogne.

G. 1643. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1692-1694. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 4e du même (1692). — Fol. 10. Paiement à Jean-Anne Carrelet, chanoine, la somme de 216 livres pour les arrérages d'une rente au principal de 5.200 livres. — Fol. 15. Compte 5e du même (1693). — Fol. 25. Payé 36 livres à Jean Gaultier, chanoine et secrétaire, pour ses droits à cet office, et la fourniture de papier et cire. — Fol. 29. Compte 6e du même (1694). — Fol. 34. Paiement de 27 livres pour les gages du sacristain.

G. 1644. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1695-1697. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 7e du même (1695). — Fol. 9. Paiement de 500 livres à Claude Derey, maître des enfants de chœur, pour la pension de ces enfants. — Fol. 15. Compte 8e du même. Payé 100 livres à Paul Petit, massier de la Sainte-Chapelle, pour les arrérages d'une rente au principal de 2000 livres. — Fol. 29. Compte 1er de François Lepage, receveur (1697). — Paiement de 150 livres aux religieuses Ursulines de Nuits pour les arrérages d'une rente au capital de 3000 livres.

G. 1645. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1698-1702. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 2e du même (1698). — Fol. 8. Payé 92 livres à Guillaume Morizot, avocat, pour les arrérages d'une rente au principal de 2000 livres. — Fol. 12. Compte 3e du même (1699). — Fol. 18. Payé 6 livres 6 sols 9 deniers au receveur pour l'expédition des lettres générales de *committimus*, obtenues par le chapitre. — Fol. 23. Compte 4e du même (1700). — Fol. 29. Payé 26 livres à M. de Faivre-Ferriès, grand prieur de Saint-Vivant-de-Vergy, pour la part du chapitre dans le supplément de portion congrue accordée au curé des Maillis. — Fol. 34. Compte 5e du même (1701). — Fol. 43. Recette totale du compte : 370 livres 2 sols 11 deniers ; dépense : 4152 livres 9 sols 1 denier. — Fol. 44. Compte 6e du même (1702). — Fol. 52. Paiement de 10 livres 17 sols 2 deniers pour les arrérages d'une rente créée au bénéfice de Hector Joly, conseiller maître à la chambre des comptes.

G. 1646. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1703-1707. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 1. Compte 7e du même (1703). — Rente de 75 livres 7 sols 5 deniers payée par les héritiers de M. Sayve, comte de la Motte. — Fol. 12. Compte 8e du même (1704). — Rente de 75 livres payée par MM. du clergé de Dijon. — Compte 9e du même (1705). — Fol. 21. Rente de 2 livres payée par M. J.-B. de Cirey, seigneur de Gerland et de Magny, pour les arrérages d'un capital de 500 livres, légué à Roger de la Tournelle, prieur de Château-Chinon, chanoine de la Sainte-Chapelle, par Bénigne de Cirey, seigneur de Magny, pour la fondation d'un anniversaire. — Fol. 31. Compte 1er de Jean Regnaudot, praticien (1706). — Recette de 150 livres sur les revenus du comté de Charny payée par M. de Lorraine, comte d'Armagnac. — Fol. 37. Paiement de 216 livres 13 sols 4 deniers au chanoine Anne Carrelet, de rente créée à son profit.

G. 1647. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1708-1712. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Extraordinaire. — Fol. 4. Recette de 4 livres 13 sols 4 deniers de rente constituée sur Claude Villarceau, de Nuits. — Fol. 18. Payé 40 livres pour les intérêts d'une rente constituée au Grand Prieur de Saint-Vivant pour le supplément de la portion congrue du curé des Maillis. — Fol. 35. Payé 30 livres à Nicolas Morelet, prêtre sacristain, savoir 27 livres pour les gages du valet de l'église et 9 livres pour ses peines d'avoir sonné le salut angélique durant l'année.

G. 1648. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1600. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e de Claude Charyot, receveur des deniers de la grande et de la petite cellerie. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 2. Cens payé par Bénigne Étienne dit Perruchot, marchand, sur une maison sise rue de la Porte-au-Lion, emprès la ruelle qui va par derrière les maisons du

Grand-Bourg. — Autre par Jacques La Verne, tanneur, sur une maison rue du Grand-Bourg. — Autre par Bénigne Quillardet sur une maison de la même rue. — Fol. 3. Autre par la veuve Henry Petit, boucher, sur une maison sise même rue, mais de laquelle on a distrait le banc à vendre chair. — Autre par Jean Billot, boucher, sur ce banc distrait. — Autre par Claude Michaut, boucher, sur un banc à vendre chair en forme d'appendice, même rue. — Fol. 4. Autre par les héritiers de Guillaume Baudot, boucher, sur une maison au Grand Bourg. — Autre par Louis Bizot, Jean Bouhier et Michel Liégeard, bouchers, sur une maison et deux bancs à vendre chair au grand Bourg emprès la ruelle qui tire par derrière à la porte au Lion. — Fol. 5. Autre par Philippe Colot, boucher, sur une maison et banc à vendre chair, situés entre les rues du Bourg et des Étioux. — Autre par Michel Perrenet, charpentier, sur une maison sise rue du Bourg. — Autre par Jean Belot, boucher, sur une maison même rue, emprès la ruelle de La Gravelle, allant sur le cours de Suzon. — Fol. 171. Payé 122 livres aux chapelains de l'église ayant assisté aux matines ordinaires tous les jours de l'année.

G. 1649. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1601. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e de Claude Charyot, Paroisse Notre-Dame. — Fol. 7. Cens par Guillaume Perrot, tripier, sur une maison, rue du Grand-Bourg, du côté de Suzon. — Autre payé par Guillemette Richard, veuve du contrôleur Noblet, sur une maison rue du Grand-Bourg, du côté de Suzon et y aboutissant. — Autre par Claude Clermont, marchand, sur la maison dite du Porrier, sise rue du Bourg et aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 8. Autre par André Fay, mercier sur une maison au-dessus de la rue du Bourg. — Autre par Nicole Bossu, veuve d'Antoine Dumont, et femme d'Antoine Denis, sur une maison rue au-dessus du Bourg, joignant la précédente. — Autre par la veuve et les héritiers de Hugues Dumont, sur une maison joignant les précédentes et faisant le quarré des rues du Bourg et des Forges. — Fol. 9. Cens payé par Bertrande Magnien, veuve de Claude Billocard, sur une maison rue des Forges du côté de Notre-Dame. — Autre par Jean Billocard, marchand, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Philippe Thibaut, boussetier, sur une maison même rue. — Fol. 10. Autre par Louis Guillardet, veuve de Jean Fleutelot, chaussetier, sur une maison couverte en ardoise, même rue. — Autre par les héritiers de Jean Maillard au lieu de Nicolas Chambellan, seigneur d'Oisilly, sur une maison sise rue Notre-Dame ou des Changes. — Fol. 240. Dépense de 21 livres à chacun des cinq chapitres généraux, payées aux chanoines.

G. 1650. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1603. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. — Compte 5e de Jean Charyot. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 12. Cens payé par Edme Callon, chirurgien, sur une maison rue des Changes ou grande rue N.-D., faisant le quaré de cette rue tirant à l'église Notre-Dame. — Autre par Jacques Bourée, sur deux corps de maisons sis en la rue derrière le cimetière de Notre-Dame affrontant sur la maison du Roy ou souloit pendre l'enseigne de la Croix de Fer. — Fol. 13. Autre par Jean Fyot, seigneur d'Arbois, conseiller au Parlement, sur une grande maison faisant le quarré de la rue tirant de la grande rue N.-D. à la Verrerie, affrontant sur la maison du Rabot. — Cens payé par François de Pize, marchand, sur une maison joignant la précédente, faisant l'autre quarré de ladite rue du Rabot tirant à l'église N.-D. — Fol. 14. Autre par Jean Petit, marchand, sur une maison rue derrière l'église de N.-D., joignant la précédente. — Autre par Claire Petit, femme de Michel Bichot, sur une maison, rue derrière N.-D. joignant la précédente. — Autre par Thibaut Gigot, auditeur des comptes, sur une maison rue derrière l'église N.-D., anciennement appelée la rue Vieille-Poissonnerie faisant le quarré de cette rue et de la Verrerie. — Fol. 15. Autre par Jean Bourguignon, sur une maison rue Verrerie. — Fol. 16. Autre par le même sur une maison joignant la précédente. — Autre par Claude Tassinot, marchand, sur une maison touchant à la précédente. — Fol. 17. Autre par Péronne Desbordes, femme de Jean Urtault, sur une maison joignant celle de Tassinot. — Fol. 247. Distributions manuelles de sommes variant entre 104 et 113 livres, faites tous les mois aux chanoines et aux chapelains ayant assisté à l'office divin.

G. 1651. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1604. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. — Compte 6e de Claude Charyot. — Fol. 12. Cens payé par Claude de Mascon, procureur à la Cour, sur une maison rue Verrerie. — Autre par Claude Fremyot, président à la Chambre des comptes, sur une maison et étableries sises rue Verrerie, faisant le quarré de la dite rue tirant aux Halles, près la grande porte derrière de la grande maison dudit sieur Fremiot. — Fol. 13. Autre par Jeanne, fille de Guillaume Garnier, sur une maison rue de la Chaudronnerie. — Cens payé par Hugues Maire, marchand, sur une maison, rue de l'Archerie, devant les Halles. — Autre par Anne Bénigne, veuve de Paul Maire, sur une petite maison, rue de l'Archerie devant les halles. — Autre par les héritiers de Claude Malain,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur une maison joignant la précédente. — Fol. 14. Autre par Jean Poyen, clercelier de la porte Saint-Nicolas, sur deux maisons et jardins sis en la rue Bouchefol, à présent la porte au Fermerot, l'une faisant le quarré de la rue emprès l'hôtellerie des Trois Rois d'une part et une rue d'autre. — Autre par Huguette Demonge, veuve de Joachim; Robert, sur une maison, rue Bouchefol, faisant le quarré de la Charbonnerie. — Fol. 15. Autre par Anne Malion, veuve de Jean de Poligny, sur une maison rue de la Charbonnerie appelée la maison de la Muraille. — Autre par André Moisson, seigneur du Bassin et Bénigne Malion, sa femme, sur une maison rue de la Charbonnerie ou de la Courroierie, touchant le jeu de Paume de M. de Vellepesle, avocat du Roi à la Cour. — Fol. 167. Payé 67 livres 14 sols aux chanoines pour leur droit d'assistance aux petits chapitres tenus chaque semaine.

G. 1652. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1605. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Compte 7ᵉ de Claude Charyot. — Fol. 10. Paroisse Saint-Michel. Cens payé par Claude Moignard, chapelain de la Sainte-Chapelle, sur une maison sise rue aux Prêtres, devant la maison de Ville. — Autre par Chrétien de Masque, chanoine, sur une maison canoniale sise même rue. — Cens payé par les héritiers du chanoine Chaussenot, sur une maison rue des Prêtres, joignant la précédente. — Autre payé par Jean Vallon, chanoine, sur une maison touchant à la précédente. — Autre par Gilbert Dumeney, procureur, pour une maison sise sur la place Saint-Michel. — Autre par Henri Morel, procureur à la Cour, sur une maison place Saint-Michel, faisant le quarré de la ruelle qui tire à la rue Chanoine. — Fol. 11. Autre par le même Morel, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Isaïe Soyrot et Marguerite Demonge, sa femme, sur une maison sise place Saint-Michel devant la croix, faisant le quarré du côté de l'église. — Autre par le même, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Jeanne Mangot, veuve d'Antoine de Vezon, seigneur d'Annoux. — Fol. 106. Payé 56 livres 5 sols aux chanoines, chapelains et massiers qui ont assisté aux processions des Rogations.

G. 1653. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1606. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8ᵉ de Claude Charyot. Paroisse Saint-Michel. — Cens payé par Claude Moignard, chanoine, sur une maison canoniale, sise rue des Fols, emprès la maison de ville, d'une part, et la rue commune d'autre. — Autre par Huguette de Requeleyne, veuve de Guillaume Viard, apothicaire, sur une maison rue de la Chaudronnerie. — Autre par Paul Mariette, cordonnier, sur une maison, même rue, joignant la maison de M. Fleutelot, maître des Comptes. — Fol. 13. Autre par Jean Baron, potier, sur une maison même rue, joignant la précédente. — Cens payé par Suzanne Martin, veuve de Bénigne Le Compasseur, sur une maison rue de la Chaudronnerie. — Autre par Eustache Le Sec, sur une maison faisant le quarré des rues de la Chaudronnerie et de la Vannerie. — Autre par Jean Fyot, seigneur d'Arbois, conseiller au Parlement, sur une maison, rue du Marché-au-Blé, ayant issue du côté des halles. — Autre par le même sur deux meix sis même rue, ayant également issue sur les halles. — Fol. 14. Autre par Philippe de Villers, avocat, sur un treuil et maisonnements, situés tant sur la rue du Marché que sur celle Vannerie. — Autre par la veuve de Nicolas Bailly, huissier aux Requêtes du Palais, sur deux corps de maison, l'un rue du Marché-au-Blé, l'autre rue de la Vannerie. — Fol. 115. Payé 54 livres 13 sols 4 deniers aux chanoines Moignard et Bonneau, qui ont desservi les messes de la fondation de M. de Ruffey.

G. 1654. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1607. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1ᵉʳ de Jacques Jacquemin, receveur, paroisse Saint-Michel. — Fol. 15. Cens payé par Guillaume Des Gans, marchand, sur une maison rue du Marché-au-Blé. — Fol. 16. Autre par Claude Martin, avocat, sur une portion de maison rue Vannerie. — Autre par Jean Guillier, procureur, sur une maison sise même rue. — Autre par Jean Sarron, vigneron, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Claude Poisier, vigneron, sur une maison en la Roulotte. — Autre par Odot Rabbier, vigneron, sur une maison même rue. — Fol. 17. Autre par Jacques Tribollet, « fasonnier de bas d'estaine, » sur une maison même rue, près les murailles de la ville. — Cens payé par Jean Simonnot, vigneron, sur une maison rue Chanoine. — Autre par Claude Lhuillier, sur une maison même rue, joignant la précédente. — Autre par Léger Turlot, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 132. Payé 27 livres 10 sols au chapelain Pierre Tanchard, pour la desserte des messes fondées en la chapelle de la Sainte-Hostie, par l'amiral Chabot.

G. 1655. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1608. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2ᵉ de Jacques Jacquemin. Paroisse Saint-Michel. — Cens payé par Marie Tisserand, veuve d'Antoine Legrand, président de la chambre des Comptes, sur une maison rue Chanoine. — Autre par Jean Turlot, vigneron, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Antoine Bèze, vigneron, sur une maison attenant à la précédente. — Autre par Antoine Jarrault, vigneron, sur une maison rue Chanoine. — Fol. 20. Autre par Jean Lavisey, gendre de Jean de Pise, sur une maison sise même rue. — Autre par Jacques Beliard, sur une maison, sise rue Neuve (Saumaise). — Autre par Michelle Lodier, veuve de Pierre Odot, sur deux corps de maisons même rue, joignant les jardins de N.-D. — Autre par André Perraut, procureur à la Cour, sur un meix où il y a trois maisons, deux treuils et trois jardins, sis en la même rue et aboutissant sur les murailles de la ville. — Fol. 21. Autre par Simon de Villers-la-Faye, écuyer, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, sur un meix où il y a un pressoir, sis même rue. — Autre par René Nault, sur une maison, même rue, tenant à la précédente et aboutissant sur les murailles de la ville. — Fol. 139. Payé 27 livres 10 sols au chanoine Pierre Boucheron, pour la desserte des messes du Saint-Esprit à la chapelle de la Sainte-Hostie.

G. 1656. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1609. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e de Jacques Jacquemin. — Fol. 24. Paroisse Saint-Michel. — Cens payé par Claude Parigot, tonnelier, sur une maison rue Neuve, aboutissant sur les murailles de la ville. — Fol. 25. Autre par Philibert Carriot, boulanger, sur une maison même rue, où il y a deux fours. — Autre par Philibert de Saint-Dizier, sur une maison sise même rue. — Autre par Bénigne de Frasans, greffier du Bureau des Finances, sur un meix où il y avait un vivier remplacé par un verger, même rue. — Fol. 26. Autre par Jacob Batault, vigneron, sur une maison même rue, aboutissant par derrière sur M. de Frasans. — Autre par Gabriel Breunot, conseiller au Parlement, sur une maison rue Neuve. — Autre par François Bolletet, vigneron, sur une maison rue de la Porte-Neuve, joignant la d. porte et les murailles de la ville du côté de Saint-Pierre. — Autre par Philippe de Villers, avocat, sur une maison, rue de la Porte-Neuve, ayant issue en la rue du Pautet et anciennement appelée la maison du Paon. — Fol. 27. Autre par la veuve et les héritiers de Claude Vincent, auditeur, sur une maison rue es Béliots, ayant issue dans la rue du Pautet. — Autre par les héritiers de Pierrotte de Savoie, veuve de Claude Charyot, sur une maison, sise rue du Pautet, faisant le quarré du côté de la porte Neuve. — Fol. 172. Payé 35 livres au chanoine Guyot, pour les messes de la chapelle de Chaugey.

G. 1657. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1610. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e de Jacques Jacquemin. — Fol. 32. Paroisse Saint-Michel. — Cens payé par Denis Garnier, procureur à la Cour, sur une maison sise rue es Béliots. — Fol. 33. Autre par les héritiers Martin, à cause des étableries ou souloit avoir un treige commun pour passer de la rue des Béliots à la rue Neuve. — Autre par Claude Carré, recteur du vieil collège, sur une maison sise même rue. — Autre par Jean Pidancier, praticien, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Pierre Pariset, couvreur, sur une maison, rue du Pautet devant les grands jardins de Saint-Étienne. — Fol. 34. Autre par Bénigne Lambert, boulanger, sur une maison même rue, joignant la précédente. — Autre par Pierre d'Esbarres, conseiller au Parlement, sur une maison rue du Pautet ou souloit pendre l'enseigne de la Truie qui file, emprès la grande porte derrière les jardins de Saint-Étienne. — Autre par Isaac Fournier, avocat, sur une maison, rue du Pautet, touchant aux étableries de la maison du chanoine Mathey. — Fol. 35. Autre par Huguette Sonnois, veuve de Pierre Catton, sur une maison, rue du Pautet, emprès ces étableries d'une part, J. Blanchet de l'autre, et aboutissant par derrière sur la tour de la Trinité (*Castrum*) appartenant à la Sainte-Chapelle. — Fol. 190. Payé 18 livres à Jean Berbis, chapelain, pour la desserte des messes de l'association de MM. les avocats qui se célèbrent en l'autel de Saint-Yves.

G. 1658. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1616. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5e de Jacques Jacquemin. — Fol. 31. Paroisse et faubourg Saint-Michel. — Cens payé par Nicolas Gobinet sur un meix, jardin, et terres au faubourg de la Porte-Neuve, rue des Offrois, aboutissant par derrière sur les fossés de la ville et dont le cens fut modéré après la descente des Suisses. — Autre par Michel Brigodeau sur un meix sis même rue. — Fol. 32. Autre par Pierre Chanteau, maître du logis de la Bouteille, sur un meix et jardin joignant le précédent. — Autre par Laurent Mongin, vigneron, sur un meix et jardin, touchant au précédent. — Autre par les héritiers Jeannin Rougetet sur un meix ou souloit avoir un jardin sis même rue. — Autre par René Nauel sur un meix et jardin rue des Offrois ou Chaisnot. — Fol. 33. Autre par Henri Montigny, vigneron, sur un meix, maison et jardin, rue des Offrois, près le conseiller Gagne. — Autre par Guillaume Ursot sur un meix sis même rue, près R. Nault. — Autre par Girard Breton sur une vigne aux Bergères, près la Porte Saint-Pierre. — Fol. 34. Autre par les héritiers de Martin Couchier sur un meix où il y avait une maison, sis rue Croix-Aissanne. — Fol. 186. Payé 91 livres 10 sols à Nicolas Paris, prêtre sacristain, pour la desserte des messes de Notre-Dame, dites messes du matin.

G. 1659. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1612. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6e du même. — Fol. 29. Paroisse et faubourg Saint-Michel. — Cens payé par Bénigne Bouard, procureur, sur un jardin sis rue des Noirots. — Cens payé par Jean Sordoillet sur un meix et jardin, rue de Theuley ou de Saint-Antoine, près la terre de l'hôpital Notre-Dame, qui est présentement en chemin proche le boulevard de Saulx. — Autre par les héritiers de Pize sur un meix et jardin, rue Croix-Aissanne. — Autre par Bénigne Cornuot, veuve de Claude Verillotte, sur un meix sis même rue. — Fol. 30. Autre par Jean de Gobillon, procureur, sur un meix et jardin sis rue Croix-Aissanne. — Autre par Prudent Mongin sur un meix et jardin joignant le précédent. — Autre par Guillemette Lenfant, veuve de Aubry Gentès, sur un meix et jardin, même rue. — Fol. 31. Autre par Nicolas Humbert, maître des Comptes, sur trois meix et jardins, clos de murailles, où il y a deux maisons aux deux bouts, sis même rue. — Autre par Bernarde Pacotet, veuve de Jean Dechaux, sur un meix et jardin, même rue, joignant ledit Humbert, la ruelle Jean Gaulon et aboutissant sur le cours de Suzon. — Autre par Edme Joly, avocat, sur deux meix et jardins réunis en un seul, sis rue Aubelin-Picard, aboutissant par derrière sur les fossés de la ville. — Fol. 32. Autre par Aubert Geliot, notaire, sur trois meix et jardins qui n'en formaient qu'un seul, où il y a deux maisons et un tect à porc, sis rue Croix-Aissanne, autrement des Hoilliers près la ruelle Jean-Gaulon et Mlle de Loisy et aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 164. Payé 91 livres 10 sols à Joseph Bonneau, chanoine, à P. Ginoux et T. Michelot, chapelains, pour la desserte des messes de la chapelle des Baudots.

G. 1660. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1615. DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e de Jacques Jacquemin. — Fol. 49. Paroisse Saint-Jean. — Cens payé par Claude Lhuillier, vigneron, sur une maison et jardin, rue des Champs, faisant le quarré de la ruelle du Château. — Autre par Étienne Griveau, veuve de Guillaume Coret, sur une maison rue des Champs. — Autre par Léger Turlot, vigneron, aboutissant par devant sur la rue et par derrière sur les fossés du château. — Fol. 50. Autre par Antoine Coret, tonnelier, sur une maison et jardin même rue. — Autre par Françoise Poignie, veuve de Thomas Coret, sur un meix et treul, joignant la maison où souloient estre les filles communes, sise même rue. — Fol. 51. Autre par Antoine Coret, tonnelier, sur une maison, sur un treul et jardin, sis même rue du côté du château. — Autre par Jean Sarrault, sur une maison et jardin rue des Champs. — Fol. 52. Autre par Élisabeth Michaud, veuve de J. Fernet, drapier, sur une maison, même rue du côté de la Poissonnerie. — Autre par Antoine Denis, marchand, sur deux maisons, même rue. — Autre par Claude Devillebichot, apothicaire, sur une maison, rue des Forges, faisant le coin de cette rue et de celle de la Vieille Poissonnerie, autrement le marché au lait. — Fol. 261. Payé 4 livres 18 sols 6 deniers au receveur, pour la distribution du *Popule meus* qu'il a faite en la chapelle de la Sainte-Hostie, fondée par le chanoine de Vendôme.

G. 1661. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1616. DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 10e du même. — Fol. 67. Paroisse Saint-Jean. — Cens payé par Jean de Villemeureux, procureur à la Cour, sur une maison sise rue des Forges. — Autre par Bénigne Thibaut, marchand, sur une maison sise même rue. — Autre par Henri Cancouhin, marchand, sur une maison de la même rue. — Fol. 58. Autre par Nicolas Jayet, chapelier, sur une maison, rue des Forges. — Autre par Pierrette de Beaulieu, veuve de Jean Cazet, sergent royal, sur une maison, sise même rue. — Autre par Hugues Beroing, tailleur d'habits, sur une maison, joignant la précédente et faisant le quarré de la ruelle de la Tornelle, tirant à la Poissonnerie. — Fol. 59. Autre par le couvent du Val des Choux, sur une maison, rue des Forges, faisant le quarré de cette rue, tirant à la vieille poissonnerie. — Autre par Jean Marcelin, armurier, sur une maison, rue des Forges. — Fol. 60. Autre par Jean Arvisenet, sur deux corps de maisons, au-dessus de la rue des Forges du côté de la porte Guillaume. — Autre par le même, sur une maison joignant la précédente et faisant le quarré de la rue des Forges, tirant à l'église Saint-Jean. — Autre par les héritiers de Didière Tabourot, veuve de Bernard Coussin, avocat, sur un jardin sis derrière sa grande maison de la place Saint-Jean, ayant issue dans la rue de la Poulaillerie. — Fol. 254. Payé 16 livres à Pierre Baudot, chanoine trésorier, pour le droit de préséance de son office.

G. 1662. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1617. DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 11e de Jacques Jacquemin. — Fol. 34. Paroisse Saint-Jean. — Cens payé par Mlle Dubard, sur une maison de la place Saint-Jean, faisant le quarré de la Poulaillerie du côté du Miroir. Cens payé par les héritiers de Simon le Corcenet. procureur, sur une maison, rue Poulaillerie ou de la Petite Juiverie, touchant le tripot de la Salamandre.— Autre par Catherine Perrot, veuve de Claude Pérard, apothicaire, sur une maison, sise même rue, aboutissant sur le cours de Suzon. —Fol. 35. Autre par Étienne Durand, avocat, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Catherine Perrot, veuve de Claude Pérard, apothicaire, sur une maison joignant celle qu'elle possède dans la même rue. — Autre par Almaque Duprey, sur une maison, même rue. — Fol. 36. Autre par Jacques Bolletet, tonnelier, sur une maison, rue de la Parcheminerie. — Autre par Jean Rouhier, notaire royal, sur une maison rue du (bas du) Bourg. — Autre par Pierre Tisserand, maitre ordinaire de la Chambre des Comptes, sur une maison rue des Crais, joignant le Jeu de l'Arc. — Autre par Guiette Girardot, veuve de Jean Liger, sur une maison rue de la tour Fondoire, près de la maison de M. du Bassin. — Fol. 37. Autre par les héritiers de Jean Gillot, pâtissier, sur une maison rue du champ du Morimont aboutissant sur le cours de Suzon. — Autre par Pierre Barbier, pâtissier, sur une maison, rue de la Rochelle ou du Four faisant le quarré d'icelle tirant à l'église Saint-Jean. — Autre par Jean Legrand, boulanger, sur une maison rue de Saint-Jean où il y a deux tours et qui aboutit sur le cours de Renne. — Fol. 189. Payé 41 livres à Pierre Baudot, trésorier et chanoine, pour le droit de présence attribué à son office.

G. 1663. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1618. -- DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. — Compte 12e de Jacques Jacquemin. — Fol. 45. Paroisse Saint-Pierre. — Cens payé par le chanoine André Venot sur sa maison canoniale. — Autre par Claude Catherinet, huissier à la Cour, sur sa maison rue du Potet. — Autre par Jean Guillier, procureur à la Cour, sur une maison et jardin rue du Grand-Potet, joignant la maison précédente. — Autre par Nicolas de Chaumelis, receveur général des finances, sur une maison rue Saint-Pierre, ou souloit pendre l'enseigne de la Tête Noire, autrement du More. — Fol. 46. Autre par Florent Procès, tanneur, sur une maison, rue Saint-Pierre, faisant le quarré tirant aux Cordeliers emprès la rue commune. — Autre par Guillemette Briel, veuve de Jean Coquelin, sur une maison, rue du Potet. — Autre par le même, sur une maison, joignant la précédente. — Autre par Marguerite Lurot, veuve de Jean Richon, tonnelier, sur une maison rue du Petit-Potet. — Fol. 47. Autre par Odot Jacquet, boulanger, sur une maison, même rue, joignant la précédente. — Autre par Jacques de Maillard sur un meix, maison et jardin, même rue, du côté de celle des Cordeliers. — Autre par Hugues Sonnois, vigneron, sur une maison devant le cimetière de l'église Saint-Pierre. — Autre par Didier Gorillon, boulanger, sur une maison, rue Charrue, affrontant par derrière sur le couvent des Carmélites. — Fol. 197. Payé 8 livres aux héritiers de Huguet Arviset, chantre chanoine, pour son droit de personnat d'une demi-année.

G. 1664. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier;
Couverture en parchemin.

1619. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. — Compte 13e de Jacques Jacquemin. — Paroisse et faubourg Saint-Pierre. — Cens payé par Claudine de Montigny, veuve de Philibert Sonnois, sur un meix et jardin rue de la Croix-Blanche. — Fol. 48. Cens payé par Jeanne de Moissey, veuve de Jean Pautet, procureur, sur une maison et jardin, rue de la Bellecroix, faisant le quarré de la rue Aubelin-Picard. — Autre par Étienne Bizot, sur une maison et jardin faisant le quarré de la rue Aubelin-Picard du côté de la Belle Croix. — Autre par Jeanne Chaussier, veuve de Didier Gautherot, vigneron, sur une maison et jardin, rue Aubelin-Picard. — Autre par Pierre Odebert, président aux requêtes du Palais, sur un meix, rue de la Bellecroix.— Fol. 49. Autre par les héritiers de Guillaume de Monthelon, président au Parlement, sur une terre sise en la même rue. — Autre par les héritiers Bourrelier sur une terre en la même rue. — Autre par Denis Sallebrouot, tonnelier, sur un meix audit lieu. — Fol. 50. Autre par Pierre Thomas, conseiller à la Chambre des Comptes, sur une terre aux Authurots (rue de Longvic). — Fol. 185. Payé aux chanoines et chapelains la somme de 231 livres 11 sols 5 deniers pour les distributions faites à l'occasion des assistances aux offices de l'ordre de la Toison d'or.

G. 1665. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1620. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 14e du même. — Fol. 42. Paroisse Saint-Nicolas. — Cens payé par Antoine Denis, marchand, sur une maison, rue de la Porte-Fermerot. — Autre par Jacques Pailley, avocat, sur une maison même rue, emprès Margeret, et la rue commune de tous les autres côtés. — Autre par Jean Garnier, praticien, sur une maison dans la grande rue Saint-Nicolas. — Fol. 44. Autre par François Baley, sur une maison, rue des Chasnets ou de la Vannerie, derrière l'église Saint-Nicolas. — Faubourg Saint-Nicolas. Cens payé par les héritiers de Pierre Gaulon, sur un jardin, rue des Coquins. — Autre par Jean Soyet, sur un meix et jardin en la Grande-Rue. — Autre par les héritiers de Jean Gillot, pâtissier, sur un meix, maison et jardin, rue des Coquins. — Autre par Jeanne Bèze, veuve de Nicolas Boussard, sur un meix, maison et jardin, même rue. — Fol. 44. Autre par Jacques Atteriet, marchand, sur un meix et jardin, même rue. — Autre par Jean Perrot, marchand, sur une place, cour, grange et jardin, rue Chaude. — Fol. 171. Payé 40 sols aux maîtresses des hôpitaux du Saint-Esprit, de Notre-Dame, de Saint-Fiacre et de Saint-Jacques, pour leurs assistances aux fondations du chanoine Lexartey.

G. 1666. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1621. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 15e de Jacques Jacquemin. Paroisse et faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 59. Cens payé par Nicolas Rousselet, sur un meix et jardin, rue des Ormeaux. — Fol. 60. Autre par le même, sur un autre meix, sis même rue, aboutissant des deux bouts sur la rue et une ruelle commune. — Autre par Nicolas Beiret, sur un meix, rue des Bordes, aboutissant par derrière sur les vignes de Theuley, appelées le cloiseau de la Gueletenière. — Autre par les ayant cause de Mongin Regnier, sur un meix et jardin, rue des Soillots. — Fol. 61. Autre par les ayant cause de Marguerite Guichard, veuve de Nicolas Galimard, sur un meix et jardin, même rue. — Cens payé par Jacques Regnault, bourgeois, sur un meix et jardin, rue des Soillots. — Autre par les héritiers de Bénigne Le Compasseur, sur un meix et jardin. rue des Ormeaux ou Soillots. — Autre par Jean Canillot, sur une terre sise rue Chaude. — Fol. 62. Autre par Denis Simonot, sur un meix et jardin, situé dans la même rue. — Autre par les héritiers de Pierre Leuillotte, sur des maisons, granges, treuil, jardin, clos de murailles, rue du Mitant, aboutissant par derrière sur le clos de la ruelle des Prêtres. — Fol. 202. Gages ordinaires des chapelains pendant les douze mois de l'année.

G. 1667. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1622. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. Compte 16e de Jacques Jacquemin. — Fol. 54. Paroisse Saint-Médard. Cens payé par Jean Regnault, boulanger, sur deux maisons joignant rue des Prêtres, l'une faisant le quarré d'icelle tirant de la maison de Ville à l'église de la Sainte-Chapelle. — Autre par Richard Maire, avocat, sur une maison sise devant le cloître de la Sainte-Chapelle. — Autre par Nicolas Brechillet, chanoine, sur sa maison canoniale, joignant la précédente, devant les degrés du cloître de la Sainte-Chapelle. — Autre par Jean Millière, doyen du chapitre, sur sa maison canoniale joignant au cloître et faisant le quarré de la grande place (Saint-Étienne) tirant à la maison de Ville. — Plus pour l'amodiation d'une chambre haute au-dessus de la Chambre des Comptes joignant sa maison canoniale du côté du cloître. — Fol. 55. Autre de François de Choiseul, chevalier, gentilhomme de la Chambre du Roi, seigneur et baron de Chevigny, sur une chambre et boutique situées sur la cave du chapitre entre la maison du doyen et la grande porte du cloître. — Plus sur une autre maison joignant la porte du cloître et une autre petite maison contre la tour du clocher. — Plus sur une autre maison joignant la tour du clocher et sur un ouvroir et une maison entre l'église et la maison du Roi. — Fol. 66. Cens payé par Claude Ballois, procureur à la Cour, sur une maison sise devant les étableries de la maison du Roi, faisant le quarré de la rue tirant de l'église de la Sainte-Chapelle à l'hôpital Saint-Fiacre. — Fol. 184. Payé 9 livres à Nicolas Brechillet, chanoine, pour ses gages de radiateur du chapitre.

G. 1668. (Registre.) — Petit in-folio, 203 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1623. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.—Comptes. Celleries. Compte 17e de Jacques Jacquemin. — Fol. 60. Paroisse Saint-Médard. Cens payé par Bénigne Jacob, premier président de la Chambre des Comptes, sur une maison et jardin sis en la rue tirant de la Sainte-Chapelle à la maison du Roi. — Autre par Louis Odebert, conseiller au Parlement, sur une portion de maison sise en la grande place Saint-Étienne, ayant issue par derrière sur la rue tirant au Palais.— Fol. 61. Autre par Philiberte Saint-Père, veuve de Louis Marandet, sur une maison place Saint-Étienne joignant la précédente. — Autre par Odebert et Marandet, sur une maison sise derrière leurs maisons, regardant sur le jardin Odebert. — Autre par Étienne Fèvre, chirurgien, sur une maison, même place, joignant la maison Morandet. — Cens payé par Pierre Gérôme sur une maison, cour, étableries, sises devant la maison des enfants de chœur, en la rue qui est derrière le jeu de paume de la maison du Roi. — Fol. 62. Autre par J.-B. Lantin, conseiller au Parlement, sur deux corps de maison joignant, sis en Chastel, l'un faisant l'équerre de la rue tirant au Palais du côté du Jeu de Paume du Roi ; l'autre appartenant au sieur Tabourot sis devant le Palais derrière sa grande maison. — Autre par Jean Mortier, chanoine, sur sa maison canoniale sise rue tirant de la maison du Roi au Palais, touchant aux étableries de ladite maison.— Fol. 63. Autre par Isaïe Saumaise, chanoine, sur sa maison canoniale, sise en la rue qui va de l'hôpital Saint-Fiacre au-dessous du Grand Bourg. — Fol. 186. Payé 8 livres à Auguste Millière pour avoir soufflé les orgues durant toute l'année.

G. 1669. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1624. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 18e du même. — Fol. 61. Paroisse Saint-Médard. — Cens payé par le commandeur de la Madeleine sur une maison provenant de Jean Bource, faisant le quarré de la rue tirant de la Madeleine aux Cordeliers en la place de laquelle est à présent l'église de la Madeleine. — Autre par Éléonore Girard, veuve de Claude Marc, procureur à la Cour, sur une maison, rue du Puits Billon ou de la Madeleine. — Fol. 62. Autre par Jeanne Arbalete, veuve d'Edme Poillechat, avocat, sur deux corps de maison, cour, jardin, rue de la Madeleine. — Plus sur une autre maison sise même rue. — Autre par Hector Joly, maître des comptes, sur une portion de maison sise même rue, aboutissant par derrière sur la chapelle de la Chambre des Comptes. — Fol. 63. Cens payé par le chanoine Boullier sur sa maison canoniale, sise rue de la Madeleine entre M. Joly et la veuve du conseiller Millière. — Autre par Michelle Fyot, veuve de Guillaume Millière, conseiller à la Cour, sur une maison, rue de la Madeleine, faisant le quarré tirant à la Chambre des Comptes. — Autre par Lazare Guillemard, sur une maison, rue de la Madeleine, faisant l'autre quarré de la rue des Jésuites au Palais, aboutissant par derrière sur le jardin de M. le procureur général Picardet. — Autre par Claude Verrière, apothicaire, sur une maison devant l'église des Jésuites, faisant le quarré de la rue du Marché-au-Bois tirant desdits Jésuites à Saint-Étienne, emprès M. le procureur général Picardet. — Fol. 64. Autre par Philippe du Bouton, chanoine, sur sa maison canoniale au bout de la rue du Marché-au-Bois, du côté de la porte Saint-Pierre. — Autre par Jean Baillet, chanoine, sur sa maison canoniale, rue entre celles de l'avocat Humbert et du lieutenant Comeau. — Autre par Claude Jovinet, chanoine, sur sa maison au bout de cette rue, joignant aux pressoirs et greniers du chapitre. — Autre par Pierre Franpard, boutonnier, pour l'amodiation d'une boutique au pied de la tour du clocher de l'église. — Fol. 200. Payé 10 sols au sieur Millière pour avoir porté la bannière et le dragon aux processions des Rogations.

G. 1670. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 19e de Jacques Jacquemin. Fol. 77. Paroisse Saint-Philibert. Cens payé par Toinette Gastot, veuve de Jean Thevenin, sur une maison, rue de la Maison-Rouge, derrière le couvent des Carmes. — Autre par Jacques Bolletet, bourrelier, sur une maison, rue Gauche, devant les Carmes, faisant le quarré de la rue du côté du Morimont. — Autre par Denis Liégeard, boucher, sur une maison et grange, rue du Sachot. — Fol. 78. Autre par Jean Boulanger, carreleur, sur une maison devant le Morimont, aboutissant par derrière sur le cours de Renne. — Autre par Élisabeth Manin, veuve d'Edme Jacquemin, tanneur, sur une maison, rue de la Porte-d'Ouche. — Autre par les héritiers de Jacques Baillet, tanneur, sur une tannerie et jardin, sis près de la porte d'Ouche au long du cours de Suzon qui lui fut baillé en récompense d'un grand meix qu'il avait hors la Porte d'Ouche en la rue de Citeaux qui fut enclos en la construction du boulevard. — Fol. 79. Autre par Jean Moine, teinturier, sur un meix et jardin où il y a une tannerie hors la porte d'Ouche, en la rue de Citeaux nommée la Corvée Champmonin, tenant au Pasquier aux Chevaux. — Autre par les héritiers de Jacques Boisselier, sur un meix et jardin hors de la Porte d'Ouche, aboutissant par devant sur le chemin commun pour aller au Paquier aux Chevaux, joignant les fossés du boulevard neuf. — Autre par Catherine Perrot, veuve de Claude Pérard, apothicaire, sur une maison et jardin, rue de la Maison-Rouge, proche le boulevard d'Ouche. — Fol. 80. Autre par les héritiers Bouhier, sur un meix et jardin, rue de la Renouillerie près du moulin.

G. 1671. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1626. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 20e de Jacques Jacquemin. Fol. 60. Paroisse Saint-Philibert. Cens payé par Jean Beruchot, tanneur, sur une maison rue de la Porte-d'Ouche, ayant issue sur la rue Saint-Philibert devant la maison de Citeaux. — Autre par Guillaume Pouilly, sur une maison rue de la Porte-Guillaume. — Autre par Étienne-Marc Bourgeois, sur une maison, rue de la Porte-d'Ouche, en laquelle il y a une grange ayant son entrée dans la rue-Saint Philibert, devant la maison de Citeaux. — Autre par Jean Logery, tonnelier, sur une maison, même rue, joignant la précédente. — Fol. 70. Autre par Claudine Desbeuf, veuve de Nicolas Lasche, boulanger, sur une maison, rue Saint-Philibert. — Autre par Toussaint Raffet, boucher, sur deux corps de maisons, rue de Clugny ou du Tillot, tenant de levant à l'avocat Bailly, une ruelle entre deux. — Autre par Claude Fleurot, vigneron, sur une grange, rue du Tillot, faisant le quarré de la rue tirant de l'église Saint-Philibert au Morimont, devant la maison de la Rochelle. — Fol. 71. Autre par André Moisson, seigneur du Bassin, conseiller au Parlement, sur un pressoir, rue du Four ou du Tillot. — Autre par J. Ponier, praticien, sur une maison, rue du Tillot, joignant le pressoir Moisson. — Autre par Nicolas Bertoit, gantier, sur une maison, rue Tillot, joignant la précédente. — Autre par J. Robert, cordonnier, sur une étable sise rue du Chapeau-Rouge, près de la grande porte derrière de Saint-Bénigne. — Fol. 72. Autre par Bertrand la Verne, chapelain, sur deux corps de maisons entre les églises Saint-Jean et Saint-Philibert. — Autre par Jean Bailly, bourrelier, sur une tannerie, située sous la première arche du pont d'Ouche.

G. 1672. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1627 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 21e du même. Fol. 68. Recette des cens sur les vignes possédées au climat de Theuley, les unes touchant au clos de l'abbaye de Saint-Étienne, aboutissant de midi sur le chemin qui tire à Champmaillot, de nord sur celui de la Motte Bretin. — Un journal de vigne appartenant à Guillaume Naullet, ainsi délimité : tenant à la muraille de Champmaillot, aboutissant d'un bout de midi sur le chemin de Champmaillot, d'un bout de septentrion sur F. Barbier, un chemin entre deux et le bout de Barbier, tenant de soleil levant à Cl. Bertault, et du côté de Dijon à la veuve Montigny, aboutissant du bout de midi sur Nault et du bout de septentrion sur le chemin de la Motte Bretin. — Fol. 179. Payé 10 livres aux chapelains pour avoir fait leur devoir et assisté au service divin pendant les fêtes de Pâques et de Noël.

G. 1673. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1628. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 22e du même. Fol. 87. Recette des cens payés par les vingt et un possesseurs de vignes et de terres au climat de Beauvois, censables envers le chapitre de la Sainte-Chapelle. — Fol. 92. Autre sur les 19 possesseurs de vignes situées au clos Gigeot, délimité par le pont Gaulpin sur Suzon, le chemin de Champmaillot, le chemin de la Bellecroix et le cours de Suzon. — Fol. 98. Autres cens payés par les possesseurs de terres et vignes aux Lochères, à la Pannetière, aux Ribottées et sur plusieurs terres du finage de Saint-Apollinaire. — Fol. 202. Pension de 24 livres au chapelain Nicolas Garnier, chapelain de la chapelle Saint-Louis réunie au corps du chapitre.

G. 1674. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1629. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 23e de Jacques Jacquemin. Fol. 98. Recette de cens sur des terres et vignes sises au finage de Dijon aux climats de Gratedos, des Argillières, des Argentières, des Attereaux, de Fardeau, de Crézille et des Lentillières. — Fol. 197. Paiement d'une cense de 10 sols à Nicolas Jachiet, chapelain de la chapelle de Saint-Laurent.

G. 1675. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1630. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 24e du même. Fol. 85. Recette des cens sur des terres et vignes du finage de Dijon, lieux dits : en Bernard, au Prunier, en Grand-Champ, en la Pageosse. — Fol. 148. — Paiement de 8 livres à Claude Jodrillet, maître chirurgien, pour ses gages et pension ordinaire à cause de la tonsure des enfants de chœur du chapitre.

G. 1676. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1631. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 25e du même. Fol. 94. Recette de cens sur des terres et des vignes du finage de Dijon, lieux dits en Portefeuille, en Groche, au Chemin levé, en Bray, au Grand Poussot. — Fol. 152. Cens de 40 sols payé au sacristain de Saint-Bénigne, sur des vignes en Thesard.

G. 1677. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1632. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 26e du même. — Fol. 114. Recette des cens sur des terres et vignes du finage de Dijon, aux lieux dits Les Vieilles Fourches, en Manne et sur la fontaine de Manne, en Queue Froide, aux Roses et en Maizières. — Fol. 181. Cens de 4 livres 10 sols payé par le chapitre, au fermier des chatellenies de Chenôve et Talant, pour des vignes dépendant de la chapelle d'Auvillars.

G. 1678. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1634. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 28e du même. — Fol. 116. Recette de cens sur des terres et vignes du finage de Dijon, aux lieux dits en Sauverney, en Bonnemère, aux Plantes de la Fin, aux Crais de Pouilly, en la Friande. — Fol. 183. Payé 312 livres 10 sols à Étienne Humbert, receveur des décimes au diocèse de Langres, pour ce qui dépend du Parlement de Dijon, plus 3 livres pour le décime de la cure du Val-de-Suzon.

G. 1679. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1635. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comptes. Celleries. Compte 1er de Jacques Miette, receveur. — Fol. 132. Recette des cens sur des terres et vignes du finage de Dijon, aux lieux dits aux Perrières, au Rupt de Pouilly, en Vallemin ou Seulley, aux Arbues de Vallemin, en la Blaisière. — Fol. 187. Payé 36 livres à J. Hilaire, vicaire de l'église du Val-de-Suzon, pour la desserte de l'église de Sainte-Foy.

G. 1680. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1636. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e de Jacques Miette. — Fol. 143. Recette de cens sur des terres et des vignes du finage de Dijon, aux lieux dits, en Champ Regnaut, en Champ Coignot, aux Combottes, au Génois, en Thésard ou aux Perrières. — Fol. 168. Payé 180 livres au receveur du bien des pauvres, à l'hôpital du Saint-Esprit, pour une année et demie des aumônes du Chapitre.

G. 1681. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1637. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e du même. — Fol. 179. Recette des cens sur des terres et des vignes du finage de Dijon, aux lieux dits en Mont-Chapet, en Montevigne, en champ de Perdrix, à la Fontaine d'Ouche, en Giron. — Fol. 230. Payé aux chanoines la somme de 45 livres pour la *brisée* des 40 poules, livrées par le fermier de la terre de Mailly.

G. 1682. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1638. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e du même. — Fol. 131. Recette de cens sur des terres et des vignes, au finage de Dijon, aux lieux dits, au Grand Pâquier, au Creusot, aux Alouettes, finage de Chenôve, à la Porte Guillaume, finage de Dijon, et à Daix, par les frères Baillée, Jeannette Naissant, veuve d'Etienne Perrenet, boucher, et Nicole Guelaud, veuve de François Moreau, avocat. — Fol. 165. Payé 9 livres à Mathieu Boulanger, sacristain, pour avoir sonné les *Ave Maria* tous les jours de l'année, le matin, à midi et le soir.

G. 1683. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1641. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7e du même. — Fol. 103. Cens sur des héritages à Talant, payés par Philibert Besancenot, André Moisson, seigneur du Bassin, conseiller au Parlement, Jeannette Ramaille, veuve Jacquin Langeolet, J. Paris, Antoine Tornemotte; — à Fontaine, par Barthélemy Moreau, procureur, Simon Pignalet, Marie Griguette, veuve de Bénigne Bouhin, trésorier de France, Louis Cornu, tabellion; — à Plombières, par Guillemin Rousseau et consorts; — en Presle, ou Plante la Mer, finage de Dijon, par Jean Laporte, marchand, et Richard Michel. — Fol. 127. Payé aux deux sacristains la somme de 9 fr., valeur des neuf carteranches de froment, qui leur sont dues à cause de la chapelle de Saint-Agnan.

G. 1684. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1642. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8e du même. — Fol. 97. Cens sur des héritages à Marsannay-la-Côte, payés par l'abbé de Saint-Étienne, Jean Nardot; — à Couchey, par les héritiers François Voisin, Jean Gerbault; — à Auxonne, par Pierre de la Ramisse, bourgeois, Pierre Chardet. — Fol. 116. Payé 41 livres aux chapelains ayant desservi à la revêture et chanté les épîtres et évangiles durant l'année.

G. 1685. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1643. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e de Jacques Myette. — Fol. 126. Payé par les maire, échevins et habitants de la ville de Dijon la somme de 87 livres 10 sols sur la redevance due au Roi et qu'il a remis à la ville en indemnité des pertes causées par le siège de 1513, à condition d'en acquitter les charges, plus 80 livres pour les anniversaires des ducs Eudes et Robert. — Reçu 40 livres de l'abbaye de Saint-Bénigne, pour le droit de vente à Dijon. — Reçu 81 livres 8 sols des fermiers du péage de Dijon. — Fol. 156. Payé 350 livres audit Myette, comptable, pour ses gages ordinaires de l'année, et 18 livres pour la façon du compte.

G. 1686. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1644. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 10e du même. — Fol. 129. Recette de 36 livres 6 sols 4 deniers levés sur les lettres de grâce et de rémissions, qui se scellent en la Chancellerie de Dijon. — Autre de 9 livres du plait général, qui se lève sur les habitants et artisans de Dijon; — du revenu des écoles de Dijon, au nom du chantre de Langres, lequel doit au chapitre la somme de 18 livres 4 sols 6 deniers de cense annuelle. Néant. — Recette générale du compte, 7106 livres 2 sols 4 deniers; dépense, 2648 livres 6 sols.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. 1687. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1645. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 11e de J. Miette, receveur. — Fol. 124. Recette de 8 livres 2 sols 6 deniers sur le revenu du domaine de Chalon, pour l'anniversaire du duc Eudes. — Autre de 53 sols 4 deniers sur ce domaine pour l'anniversaire de Bertrand Bois. — Cens sur des terres au finage d'Ouges payé par les enfants de Claude Papillon, orfèvre à Dijon, par les héritiers d'Edme Joly, maître des Comptes et Jeanne Joly, sa femme, fille d'Anatoire Joly. — Fol. 125. Cens de 45 livres, payé par les chartreux de Dijon sur leur terre d'Iseurre. — Autre payé par les ayant cause de Guyot Théniard sur des prés en Lampone et Fauverney. — Fol. 126. Autre par les héritiers d'Étienne Bouhier, conseiller au Parlement, sur un pré à Varanges. — Autre par les héritiers d'Étienne Roy sur un pré à Uchey. — Autre par les héritiers Perron, sur une terre et une maison à Fouchanges. — Autre par Pierre d'Esbarres, chevalier, président au Parlement, héritier de Gillette Fyot, femme de Pierre Audinot de Viliaines-en-Duesmois, sur le moulin de Vanvey et dépendances. — Fol. 127. Autre sur le revenu de la seigneurie d'Esbarres, payé par Claude Jaquot, comte de Tremont, de Magny et d'Esbarres d'Orsans. — Rente de 24 livres payée par le comte de Charny pour la fondation de Pierre de Bauffremont, comte de Charny. — Cens payé par M. de Frasans sur la terre de Saulon-la-Chapelle ; — id. par les fabriciens de Saint-Pierre de Dijon ; — par les héritiers de Jean Changenet. — Fol. 140. Payé 16 l. à Bénigne de Macheco, trésorier chanoine, pour son droit de personnat.

G. 1688. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1646. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. — Compte 12e de Jacques Miette. — Fol. 134. Cens sur des héritages situés sur le territoire de Neuilly, payés par Mme de Chevanes, par le baron de Pluvaut, à cause de sa femme, héritière de Jeanne de Poligny, veuve du conseiller Bouhier, par Paul Mailly, avocat au Parlement ; — par Bénigne Bourguignon, veuve de Pierre Cassotte, marchand ; — par Philibert Poiretet, procureur à la Cour. — Cens sur des terres aux Auges, finage de Dijon. — Cens de 10 livres dû par les chapelains de la chapelle d'Auvillars. — Fol. 137. Revenus de la terre des Maillis affermée pour 2150 livres, plus 15 livres pour l'évaluation de 40 poules. — Cens de 55 livres sur les bois, payé par Claude Nivelet, grenetier au grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne. — Cens de 40 livres sur des parties de la rivière de Saône. — Fol. 138. Revenu de la terre de Poncey affermée 500 livres plus 30 livres 5 sols de 25 poules et un cent de carpes. — Revenu de la terre de Sainte-Foy, Étaules, Darois, Val-de-Suzon et Plein d'Ahuy, affermée 1250 livres. La traite des mines d'Étaules est amodiée 50 livres au sieur Arminot. — Les herbes des prés de Lampone, Genlis, Varanges sont amodiées 350 livres. — Redevance de 40 livres en argent et 10 livres de cire payée par Claude Le Compasseur, seigneur de Courtivron, conseiller au Parlement, sur la terre de Tarsul. — Fol. 142. Rente de 1800 livres 9 sols 5 deniers, due par les salines de Salins pour la fondation de la messe de l'ordre de la Toison d'or. — Somme de 79 livres 9 sols pour les frais de transport pour le charroi du sel de Salins. — Fol. 149. Payé 9 livres à Antoine Vallon, chanoine, pour ses gages de radiateur.

G. 1689. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1647. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 13e du même des grandes et petites celleries consistant en recettes de cens et amodiations des seigneuries et autres. — Fol. 1. Paroisse N.-D. Cens payé par Pierre Goujon, marchand, sur une maison rue de la Porte-au-Lion, tenant à la maison des religieuses Jacobines et sur une autre maison même rue en la ruelle qui tire par derrière les maisons du Grand-Bourg. — Autre par Bernarde Gaillardet, veuve d'André Rémond, tanneur, sur une maison, située rue du Bourg. — Autre par Philippe Papillon, bourgeois, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Jean More au boucher, sur une maison et banc à vendre chair, sis même rue, joignant Denis Liégeard, boucher. — Autre par Mammet Lesserteur, boucher, sur un banc de boucher, même rue. — Autre par Huguette Giraud, veuve Briffault, sur un banc en forme d'appentis, sis même rue. — Autre par Pierre Baudot, grand vicaire et chanoine de Langres, sur une maison sise rue du Grand-Bourg. — Autre par François Tisserand, boucher, sur une maison en plusieurs corps de logis, avec bancs, sis même rue et aboutissant à la ruelle qui tire par derrière les maisons du Bourg à la Porte au Lion. — Autre par Philiberte Liégeard, veuve de Claude Charles, boucher, sur un banc divisé en deux parts, situé même rue. — Autre par Philippe Collot, boucher, sur une maison et banc joignant le précédent. — Fol. 175. Payé 16 livres à Didier Fleutelot, chantre et chanoine, pour son droit de personnat audit office.

G. 1690. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1648. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. – Comptes. Celleries. Compte 14e de J. Miette. Paroisse Notre-

Dame. — Fol. 6. Cens payé par Claude Rouhier, notaire, sur une maison, sise rue du Bourg à la partie du côté de Suzon. — Autre par Huguette Robert, veuve de Bénigne La Monnoye, sise rue du Grand-Bourg, tenant à la ruelle qui tire en Suzon et faisant le quarré de cette rue. — Autre par les enfants de Jean de Masque sur une maison, rue du Grand-Bourg. — Autre par Jeanne Bernard, veuve de Guillaume Tabourot, bailli de Bellegarde, sur trois corps de maisons, sis même rue du côté de Suzon. — Autre par Denis Casotte, tanneur, sur une maison de la même rue. — Autre par Thomas Lordelot, pâtissier, sur une maison rue au-dessus du Bourg. — Autre par François Baudot, procureur à la cour, sur une maison, joignant la précédente et sur une autre maison faisant le coin de cette même rue. — Autre par Claude Chicheret, sur une maison sise rue des Forges. — Autre par Claude Pidard sur une maison joignant la précédente. — Fol. 210. Payé 16 livres à J.-B. Bernard Gontier, prévôt et chanoine, pour son droit de personnat.

G. 1691. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1649. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de Jean Maillard, receveur. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 10. Cens payé par Huguette Laforêt, veuve de Jean Lalouet, fourbisseur, sur une maison, sise rue des Forges, près la maison Baudot. — Autre par Jéan Fleutelot, marchand, sur une maison couverte en ardoise, sise dans le même lieu. — Autre par Charles Legoux, chirurgien, sur une maison, rue des Changes ou Notre-Dame, faisant le carré pour aller en l'église Notre-Dame. — Autre par Gillot, procureur à la cour, sur deux maisons sises vers l'église Notre-Dame affrontant par le devant sur les jardins de la maison du Roy. — Autre par les enfants Duthu, serrurier, sur une maison faisant le coin de la rue du Rabot. — Autre par les enfants de François Cancouhin sur une maison en la rue derrière l'église Notre-Dame et faisant le coin de la rue et sur une maison joignant la précédente. — Autre par Michel Petit, apothicaire, sur une maison même rue tenant à la précédente. — Autre par Claude Gigot, avocat, sur une maison sise même rue. — Autre par Claude Joly, notaire, sur une maison rue Verrerie. — Fol. 204. Honoraires de 64 livres 16 sols aux chanoines Fevret et Nicaise ayant la charge des deniers du coffre.

G. 1692. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1650. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2^{e} du même. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 14. Cens payé par Étienne Chaudois, boulanger, sur une maison, rue Verrerie. — Autre par Étienne Buisson, chirurgien, sur une maison de cette rue, faisant le coin pour aller aux halles. — Autre par Jean Garnier, bourgeois, sur une maison, rue de la Chaudronnerie. — Autre par Claude Maré, avocat, sur deux maisons, rue de l'Archerie, devant les halles. — Autre par Jean le Villain, marchand, sur une maison tenant à la précédente. — Autre par Claude Berthier, procureur à la Cour, sur deux maisons et jardins, rue Bouchefort, l'une faisant le coin joignant l'hôtel des Trois Rois, d'une part et une ruelle. — Autre par Garnier, seigneur de Ternant, correcteur à la Chambre des Comptes, sur une maison rue Bouchefort. — Autre par les frères Richard, élu et maître des comptes, sur une maison, rue de la Charbonnerie, entre l'hôtel Massol et le jeu de paume d'Arc-sur-Tille. — Fol. 204. Payé 424 livres 14 sols 1 denier aux chanoines et chapelains et massiers, qui ont assisté à la messe de l'ordre de la Toison d'Or.

G. 1693. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1651. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3^{e} de J. Maillard. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 15. Cens payé par Claude Espiard, chanoine, sur sa maison rue des Prêtres, derrière la maison de Ville. — Autre par Jacques Corderot, procureur à la Cour, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Balthasar-Bernard Boullier, chanoine, sur une maison touchant à la précédente. — Autre par Bernard Fleutelot, chanoine, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Jean Valon, chanoine, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Jacques Morel, fils de l'auditeur des Comptes, sur une maison, place Saint-Michel, faisant le coin de la ruelle qui tire en la rue Chanoine. — Autre par Étienne Changenet, avocat, sur une maison, place Saint-Michel, joignant la précédente, — Autre par Chrétien Buisson, chirurgien, sur une maison place Saint-Michel. — Autre par Jean Soyrot, chanoine, et Bénigne Pérard, avocat, sur une maison sise place Saint-Michel.

G. 1694. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1652. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4^{e} de J. Maillard. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 19. Cens payé par Bénigne Perdriset, chanoine, trésorier, sur une maison rue des Fols, tenant à la maison de Ville. — Autre par Benoît Bouhier, conseiller clerc à la Cour, sur sa maison rue des Fols, faisant le coin pour aller aux halles. — Autre par Jacqueline Tarsinot, femme de Jacques Guioty, sur une maison rue de la Chaudronnerie. — Autre par Étienne Mariette, veuve de François Huguenin, boulanger, sur une maison sise même rue. — Autre par les enfants de Collet, menuisier, sur une maison, joignant la précédente. — Autre par Hugues Le Compasseur, receveur général du taillon en Bourgogne, sur une maison sise en la rue Chaudronnerie. — Autre par Jean Lesecq, gentilhomme ordinaire de M. le Prince, sur une maison joignant la précédente et faisant le coin de la rue Vannerie. — Autre par Guyette Champaignet, veuve de Nicolas Clamonet, maçon, sur une maison rue Vannerie. — Autre par Jacques Voyry, menuisier, sur une maison entre cette rue et celle du Marché-au-Blé. — Autre par Jean Raviot, bourgeois, sur une maison semblable. — Autre par Claude Desgands, huissier à la Chambre des Comptes, sur une maison rue du Marché-au-Blé. — Fol. 199. Payé 40 sols aux maîtresses des hôpitaux du Saint-Esprit, de Notre-Dame, de Saint-Fiacre et de Saint-Jacques pour leur assistance aux fondations Lexartey.

G. 1695. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1653. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 22. Cens payé par M. Joly, trésorier de France en Bourgogne, sur une maison, rue Vannerie. — Autre par M. Chrétiennot, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bourgogne, sur une maison, rue Vannerie. — Autre par Pierre-Claude Foullet, vigneron, sur une maison, rue Roulotte. — Autre par Jean Mariotte, vigneron, sur une maison sise même rue. — Autre par Marie Mathieu, veuve de Claude Bertrand, grenetier du grenier à sel de Pouilly, sur une maison joignant la maison Foulet et les murailles de la ville. — Autre par Claude Dechaux, vigneron, sur une maison rue Chanoine. — Autre par Antoine Jarrot, vigneron, sur une maison joignant la précédente. Autre par Guillemette Jarrand, veuve de Jean Turlot, vigneron, sur une maison même rue. — Autre par M. Legrand, premier président à la Chambre des Comptes, sur une maison sise rue Chanoine. — Autre par les frères Turlot, procureurs au Parlement, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 201. Paiement de 88 livres 10 sols aux chapelains pour leurs gages du mois de janvier.

G. 1696. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1654. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6e du même. Paroisse Saint-Michel. Cens payé par Guillaume Le Foulet, vigneron, sur une maison rue Chanoine, tenant à celle des frères Turlot. — Autre par Guillemette Jarran, veuve de Jean Turlot, sur une maison rue Chanoine et sur une autre, rue Neuve ou du Sanglier. — Autre par Guillaume Jachiet sur deux corps de maisons même rue, tenant aux jardins de Notre-Dame. — Autre par François Guibaudet sur plusieurs meix, maisons et treuils, sis même rue, aboutissant par derrière sur les murailles de la ville. — Cens payé par Simon de Villers-la-Faye, écuyer, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, sur un meix en ladite rue. — Autre par M. Camus sur plusieurs corps de logis, joignant le précédent et aboutissant sur les murailles de la ville. — Autre par Pierre Chanteau sur une maison rue Neuve. — Autre par Bénigne Henriot, joueur d'instruments, sur une maison même rue. — Fol. 201. Payé 98 livres aux chapelains pour leurs gages du mois de février.

G. 1697. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1655. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 22. Cens payé par Pierre Cresson, vigneron, sur une maison, rue Neuve. — Autre par les enfants de Bénigne Macheco, conseiller au Parlement et Marie d'Esbarres, veuve de Bénigne de Frasans, greffier du Bureau des Finances, sur une maison, rue Neuve. — Autre par M. Joly de Cutigny, greffier au Parlement, sur une maison même rue, joignant celle des Macheco. — Autre par les chapelains de l'église Saint-Michel, sur une maison de la rue Porte-Neuve, touchant aux murailles de la ville. — Autre par Noël Coret, estassonnier, sur une maison rue de la Porte-Neuve ou des Ursules. — Autre par Claude Bouhardet, auditeur à la chambre des Comptes et Anne Farcy, veuve de M. Gaillard, lieutenant général au bailliage, sur une maison rue des Béliots, ayant issue sur la rue du Potet. — Autre par Mlle Grapin sur une maison rue du Potet, faisant le quarré de la rue de la Porte-Neuve. — Autre par Philibert Garnier, avocat, sur une maison rue des Béliots. — Autre par Isaac Quarré, avocat à la Cour, sur une maison rue des Béliots. — Autre par Jean Bouhardet, avocat, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 162. Payé 126 l. aux chapelains pour leurs gages du mois de mars.

G. 1698. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1656. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8e de J. Maillard. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 25. Cens payé par Blaise, fille de Claude Mille, tanneur, sur une maison rue du Potet, devant les jardins de l'abbaye de Saint-Étienne. — Autre par Bénigne Desnoyers, avocat à la Cour, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Pierre Euvrard, boulanger, sur deux corps de maisons, rue du Potet, tenant aux étableries de la maison du chanoine Bouton et aboutissant sur la tour de la Trinité (*castrum*). — Autre par la veuve de Jean Loison, pâtissier, sur une maison, jardin et terre au Faubourg Saint-Michel. — Autre par Michel Brigaudeau, sur un meix et jardin au même lieu. Autre par Laurent Mongin, sur un meix, maison et jardin au même lieu. — Autre par Claude Jonas, sur une portion de maison au même lieu. — Autre par Bernard Sirjean, sur un meix et jardin, rue des Offrois, même faubourg. — Autre par Germain Troisgros, sur une petite maison et jardin sis même rue. Tous ces héritages du faubourg sont portés néant au compte parce qu'ils ont été compris dans les fortifications de la ville. — Fol. 154. Payé 59 livres pour les gages des chapelains pendant le mois d'avril, de 62 l. 4 sols pour le mois de mai.

G. 1699. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1657. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 27. Cens payé par Odot Blanchet et Philibert de Saint-Didier, sur une vigne aux Bergères près la porte Saint-Pierre. — Autre par Michel Millière, écuyer, seigneur d'Aiserey, conseiller au Parlement, sur un meix rue Croix-Aissanne, englobé dans le pourpris de sa maison audit faubourg. — Autre par M. de La Serrée sur un meix et chenevière au faubourg Saint-Michel. — Autre par les enfants Sordoillet sur un meix et chenevière audit faubourg. — Autre par Michel de Pize sur un meix au même lieu. — Autre par Catherine Breton sur un meix au même lieu. — Autre par les héritiers de Claude Gobillon, procureur à la Cour, sur une maison et jardin au même lieu. Tous ces héritages du faubourg sont portés comme néant au compte parce qu'ils ont été compris dans les fortifications. — Cens payé par Guillaume Venot, procureur à la cour, sur un meix au faubourg Saint-Michel, aboutissant de levant sur le vieux cours de Suzon et de couchant sur la rue. — Autre par Pierre Cresson, vigneron, sur un meix rue Croix-Aissanne, joignant le meix précédent, et sur un autre meix, même rue, aboutissant sur le cours de Suzon. — Autre par Jeanne Lesné, veuve de Jean Humbert, avocat, sur trois meix et jardins réunis où il y avait des maisons et grange, sis rue Croix-Aissanne, joignant P. Cresson.— Autre par Barthélemy Moreau, procureur à la Cour, sur un meix, rue Croix-Aissanne, où il y avait des maisons tenant à la ruelle Jean-Gaulon, du midi d'une part à M^{lle} Humbert, d'autre, aboutissant d'un côté sur le cours de Suzon et d'autre sur des jardins. — Cens payé par Pierre Naissant, chauffeur en la grande Chancellerie, sur trois petites maisons et jardins même rue, tenant à la ruelle Jean-Gaulon et aboutissant sur le cours de Suzon.

G. 1700. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1658. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Comptes. Celleries. Compte 10e du même. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 32. Cens payé par Dominique Thibaut sur une maison sise rue des Forges. — Autre par Jean Burteur, avocat, sur une maison de la même rue. — Autre par François Laurent, chapelier, sur une maison aboutissant sur le devant à la rue des Forges et par derrière à la rue de la Vieille-Poissonnerie. — Autre par Jeanne Cazet, veuve de Joseph Gouin, serrurier, sur une maison, sise rue des Forges. — Autre par Françoise Rouhier, veuve de Hugues Beroing, tailleur d'habits, sur une maison rue des Forges, faisant le coin de la rue de la Tournelle. — Autre par les Pères de l'Oratoire, sur une maison, rue des Forges, faisant le quarré de la ruelle qui tire à la vieille Poissonnerie. — Autre par les enfants de Jean Legoix, fourbisseur, sur une maison sise rue des Forges. — Autre par Louis Lambert, marchand, sur deux corps de logis, joignant le précédent et sur une maison joignant la précédente et faisant le coin pour aller à Saint-Jean. — Autre par Jean Joly, chevalier, conseiller d'État, au lieu de M. Legouz de La Berchère, premier président du Parlement de Grenoble, sur un jardin dépendant de sa maison sur la place Saint-Jean et un treige allant en la Poulaillerie. — Fol. 153. Paiement de 10 livres aux chapelains qui ont assisté au service divin pendant les solennités de Noël et de Pâques.

G. 1701. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1759. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 11e de Jean Maillard. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 30. Cens payé par Jeanne Lhuillier, veuve de Philippe Dechaux, sur une maison, grange et jardin, rue des Grands-Champs, faisant le coin de la ruelle qui tire au château. — Autre par les héritiers de Barthélemy Chaussier, charpentier, sur une maison sise même rue. — Autre par François Sarran, sur une maison sise même rue. — Autre par Toussaint Corel et Bernard Clamonet, maçon, sur une maison même rue, aboutissant par derrière sur les Jacobins. — Autre par Jean Godran, avocat, mari de la fille de Claude Collot, notaire, sur une maison et pressoir rue des Champs, tenant à la maison des filles communes. — Autre par Pierre Simonot, vigneron, sur une maison et pressoir sis même rue. — Autre par Pierre Guillon, pâtissier, sur une maison sise même rue. — Autre par M^{lle} Dargent, sur une maison même rue. — Autre par les héritiers François Baudot, procureur, sur une maison sise même rue. — Autre par Chrétienne de Bringue, veuve de Jacques Monniot, estassonnier, sur une maison faisant le coin de la rue des Forges et de la Vieille-Poissonnerie. — Autre par J. Tupin, sur une maison rue des Forges.

G. 1702. (Registre). — In-folio, 165 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1660. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 12e du même. Paroisse Saint-Pierre. — Fol. 39. Cens payé par Louis Martinécourt, procureur, sur une maison rue du Potet. — Autre par Jacques Préault, hôtelier, sur une maison rue du Grand-Potet. — Autre par Vincent Voillard, sur une maison rue de la Porte-Saint-Pierre, tenant à la grande maison de M. Jacquinot, correcteur à la chambre des Comptes. — Autre par A. Nicaise, procureur à la Cour, sur une maison rue du Petit-Potet et une autre attenante. — Autre par Jacques Moreau, auditeur des Comptes, sur une maison même rue, tenant à celle du conseiller Gontier. — Autre par Jacques Moreau, auditeur des Comptes, sur une maison sise même rue. — Autre par Hugues Nardot, marguillier de Saint-Pierre, sur une maison devant le cimetière de cette église. — Autre par Philippe Languet, audiencier en la grande Chancellerie, sur une maison sise entre les rues Charrue et des Carmélites. — Fol. 153. Rente de 40 sols due par le chapitre au sacristain de l'église de Saint-Bénigne pour des vignes en Thésard, finage de Dijon.

G. 1703. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1661. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 13e du même. — Paroisse Saint-Pierre. — Fol. 48. Cens payé par Hugues Verney, sur une maison rue de la Belle-Croix, au faubourg Saint-Pierre, faisant le coin de la rue Aubelin-Picard. — Autre par Bernard Robert, chapelain de l'église Saint-Piere, sur une maison, même rue, faisant l'autre coin de la rue Aubelin-Picard. — Autre par H. Verney sur une maison et jardin rue Aubelin-Picard. — Autre par Claude Turlot, bourgeois, sur un meix, rue de la Belle-Croix. — Autre par Émiland Gonier, sur une terre, même rue, joignant le cours de Suzon. — Autre par J. Ligier, sur une terre joignant la précédente. — Autre par Marie Poussot, veuve Baudry, notaire, sur un meix et maison, même rue. — Autre par Hugues Maire, conseiller maître à la chambre des Comptes, sur une terre aux Auturots. — Fol. 186. Cens de 4 livres 10 sols, payé par le chapitre, au fermier de la châtellenie de Chenôve et de Talant, sur des vignes dépendant des chapelles de Chenôve, de Talant et d'Auvillars.

G. 1704. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1662. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 14e de J. Maillard. Paroisse Saint-Nicolas. — Fol. 48. Cens payé par les religieuses Visitandines, sur une maison rue de la Porte-Fermerot, englobée dans leur couvent. — Autre par Jean Badier, charpentier, sur une maison de la même rue. — Autre par Jean François Garnier, sur une maison, sise rue Saint-Nicolas. — Autre par Pierre Papillon, bourgeois, sur un meix et maison Grande Rue du Faubourg-Saint-Nicolas. — Autre par les enfants Boussard, sur une maison et jardin, rue des Coquins, au même faubourg. — Autre par Étienne Grapin, veuve de Gabriel Boullenot, procureur à la Cour, sur une maison et jardin sis même rue. — Autre par Claude Guillaume, avocat, sur une maison et meix audit faubourg. — Autre par Émiland Poirier, sur une terre, rue des Bordes, même faubourg. — Fol. 172. Payé 375 livres pour les décimes de Langres au bureau établi à Dijon.

G. 1705. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1663. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 15e de Jean Maillard. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 38. Cens payé par Alexandre Michel, notaire royal, sur une maison place Saint-Jean, faisant le coin de la Poulaillerie du côté du Miroir. — Autre par les enfants de Jean Annequin, tripotier, sur une maison sise rue de la Poulaillerie entre le jardin de M. Joly et le tripot de la Salamandre — Autre par Claude Cortot, chirurgien, sur une maison, même rue, sur le cours de Suzon et sur une maison joignant la précédente. — Autre par les héritiers de l'avocat David, sur une maison de la même rue. — Autre par Louis Raviet, boulanger, sur une maison de cette rue. — Autre par les enfants de François Frochot, tonnelier, sur une maison rue de la Parcheminerie. — Autre par Jean Perrot, tonnelier, sur une maison rue du Grand-Bourg. — Autre par Philibert de La Mare, avocat, sur une maison, rue des Crais.— Autre par Jean Grandjean, vigneron, sur une maison rue de la Tour-Fondoire. — Autre par Chrétien Deschamps, avocat, sur une maison rue du Champ-du-Morimont, aboutissant sur le cours de Suzon. — Autre par Étienne Barbier, pâtissier, sur une maison rue de la Rochelle ou du Four, aboutissant par derrière sur le cours de Renne. — Autre par Jean Legrand, boulanger, sur une maison, rue Derrière-Saint-Jean, où il y a deux fours et qui aboutit par derrière sur le cours de Renne. — Fol. 151. Pension de 8 livres à Pierre Bégin, chirurgien, pour la tonsure des enfants de chœur.

G. 1706. (Registre.)— In-folio, 175 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 16e du même. Paroisse Saint-Médard. —

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fol. 54. Cens payé par Étienne Jourdheuil, boulanger, sur une maison, rue des Prêtres, faisant le coin de la rue tirant de la maison de ville à la Sainte-Chapelle. — Autre par Pierre Fevret, chanoine, sur une maison devant le cloître, joignant à la précédente. — Autre par Jacques Malteste, chanoine, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Étienne Millière, chanoine, sur sa maison ou souloit être celle des enfants de chœur échangée contre celle joignant le cloître. — Location payée par André Sayve, peintre, pour la boutique entre la porte du cloître et la maison des Enfants. — Autre payée par Jean Jaquot, marchand, amodiataire de la maison joignant la porte du cloître et de celle joignant la tour des Cloches. — Autre payée par Laurent Bedey, procureur à la Cour, locataire de la maison entre la Sainte-Chapelle et le logis du Roi. — Cens payé par Marie Calon, veuve de Claude Ballois, procureur à la Cour, sur une maison rue devant la maison du Roi, faisant le coin de la rue pour tirer à Saint-Fiacre. — Autre par Jacques Bernard, conseiller en la Chambre des Comptes, sur une maison, jardin et dépendances devant l'église de la Sainte-Chapelle. — Fol. 165. Aumône de 120 livres faite annuellement par le chapitre aux pauvres de l'hôpital de Dijon.

G. 1707. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier;
Reliure en parchemin.

1665. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 17e du même. Paroisse Saint-Médard. — Fol. 56. Cens payé par Bénigne Legoux, conseiller légataire de Pierre Odebert, président des Requêtes du Palais, sur une maison Grande Rue de la Sainte-Chapelle, ayant issue par derrière sur la rue tirant au Palais, autrement la rue du Viel-Chastel. — Autre par Nicolas Herbet, avocat, sur une maison, place de la Sainte-Chapelle, tenant à celle de M. Bernard. — Autre par le sieur Legoux, sur une maison derrière sa maison, place de la Sainte-Chapelle. — Autre par Claude Duplus, marchand, sur une maison place de la Sainte-Chapelle, joignant la maison Herbet. — Cens payé par Barthélemy Moreau, procureur à la Cour, sur une maison sise devant la maison canoniale de M. Millière et par derrière sur le maître des comptes Lantin. — Autre par les héritiers de M. J.-B. Lantin, conseiller au Parlement, sur plusieurs corps de maisons dont l'assignal de ce cens fait le quarré du Vieux Chastel. — Autre par Blaise Chaussier, chanoine, sur sa maison, rue tirant de la Monnoie au Palais. — Autre par François Petit, chanoine, sur sa maison faisant le coin de la rue qui tire à la place Saint-Fiacre. — Autre par Étienne Sirdey, chanoine, sur sa maison sise dans la rue qui va de l'hôpital Saint-Fiacre au-dessous du Grand Bourg. — Autre par Claude Marc, greffier des Requêtes du Palais, sur deux maisons sises rue du Puits-Billon ou de la Madeleine. — Fol. 165. Somme de 43 livres 3 sols 3 deniers pour la prisée des carpes et des poules du domaine des Maillis.

G. 1708. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1666. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 18e de Jean Maillard. Paroisse Saint-Médard. — Fol. 58. Cens payé par Robert Boiteux, menuisier, sur deux corps de maisons et jardin, rue du Puits-Billon ou de la Madeleine. — Autre par Denis Chapeau, bourgeois, sur une maison de la même rue. — Autre par Barthélemy Joly, conseiller maître à la Chambre des Comptes, rue de la Madeleine, aboutissant par derrière sur la chapelle de la Chambre des Comptes. — Autre par Anne Millière, veuve du conseiller de Gaules, sur une maison rue de la Madeleine, faisant le coin pour aller à la Chambre des Comptes. — Cens payé par Claude Turlot, procureur à la Cour, sur une maison rue de la Madeleine, faisant le coin de la rue pour tirer des Jésuites au Palais. — Autre par Pierre Borne, procureur à la Chambre des Comptes, sur une maison devant l'église des Jésuites, faisant le coin de la rue du Marché-au-Bois, tirant des Jésuites à Saint-Étienne. — Autre par MM. Nicaise et Languet, chanoines, sur une maison au bout de la rue du Marché-au-Bois, du côté de la porte Saint-Pierre, vers les greniers et étableries du chapitre. — Autre par Jean Morelet, doyen de Beaune, chanoine de la Sainte-Chapelle, sur une maison, même rue. — Autre par Jean Soyrot, chanoine, à côté de la précédente. — Autre par Didier Caminot, pour location d'une boutique au pied de la tour du clocher de l'église. — Autre par Richard Mielle, marchand, locataire d'une maison au pied du clocher. — Fol. 166. Payé 28 livres aux chapelains qui ont servi à la revesture pendant l'année.

G. 1709. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1667. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 19e du même. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 78. Cens payé par les religieuses de N.-D. du Refuge sur une maison en plusieurs corps de logis, rue Maison-Rouge. — Autre par Gérard Rouhier, blanchisseur, sur une maison, rue Gauche, devant les Carmes, faisant le coin de la rue du côté du Morimont. — Autre par Pierre Vautherin, boulanger, sur une étable et un jardin, rue du Sachot. — Autre par Reine Leblanc, veuve Cordier, sur une maison, rue Devant-le-Morimont, aboutissant par derrière sur le cours de Renne. — Cens payé par Jean Boulet, épicier, sur une maison, rue de la Porte-d'Ouche ou des Chasseurs. — Autre par Jacques Baillot, tanneur, sur une tannerie près de la Porte d'Ouche, sur le cours de Suzon. — Autre par Huguette Robert, veuve de Bénigne La Monnoye, sur des maisons, tanneries et jardin au faubourg d'Ouche, en la rue de Citeaux ou de la Corvée Jean, tenant au paquier aux Chevaux. — Autre par les héritiers de Jacques Boisselier, sur un meix et jardin hors de la porte d'Ouche, aboutissant par devant sur le chemin commun pour aller au Paquier aux Chevaux, joignant les fossés du Boulevard Neuf. — Autre par les religieuses de N.-D. du Refuge, sur une maison et jardin, rue de la Maison-Rouge. — Autre par les héritiers de Jacques et Bénigne Bouhier, sur un meix et maison, rue de la Renouillière, près les moulins. — Fol. 190. Payé 9 livres à Claude Champion, sacristain, pour la prisée de 19 mesures de froment qui lui sont dues à cause de la chapelle de Saint-Aignan.

G. 1710. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1668. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de Jean Gautier, prêtre, receveur. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 56. Cens payé par Gabin Beruchot, avocat, sur une maison rue de la Porte-d'Ouche ou des Chasseurs, ayant issue devant la maison de Citeaux, rue Saint-Philibert. — Autre par MM. de Requeleyne père et fils, sur une maison sise même rue. — Autre par Mme Papillon, veuve de M. de Champrenaut, sur une maison même rue, ayant issue sur la rue Saint-Philibert. — Cens payé par Pierre Cugnois, procureur à la Cour, sur une maison sise rue du Cloître-Saint-Philibert. — Autre par Philippe Blondel, sergent de la mairie, sur deux maisons, rue de Clugny ou du Tillot. — Autre par Jean Genreau, procureur au Parlement, sur une maison, rue du Tillot, faisant le coin de la rue pour tirer au Morimont, devant la maison de la Rochelle. — Autre par Anne Moisson, veuve du président Bernardon, sur un pressoir et chambres sises rue du Tillot. — Autre par Mathieu Perrot, procureur à la Cour, sur une maison, même rue. — Autre par Jean Jarran, sur une maison joignant la précédente. — Autre par Denis Prelinguet, huilier, sur une maison, rue du Chapeau-Rouge, près la porte de Saint-Bénigne. — Autre par l'infirmier de Saint-Bénigne, sur une grange à Chevigny-Fénay. — Autre par Marie Georges, veuve de Claude Celle Tainturier, sur une tannerie, sise sous le premier arvot du Pont d'Ouche. — Fol. 150. Payé 9 livres à Champion, sacristain, pour avoir sonné l'Ave Maria toute l'année.

G. 1711. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1669. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e du même. — Fol. 68. Cens payés sur des héritages situés en Theuley, finage de Dijon, par Marguerite Forois, veuve de Bénigne Clerc, tonnelier ; Laurent Rebourg, Denise Chauvot, veuve de Guillaume Breton ; Jacques Févret, conseiller aux Requêtes du Palais; Barthélemy Tisserand, la fille de Dubois, greffier des requêtes du Palais ; la veuve de Jean Buffet, vigneron ; J. Prelin, vigneron ; Reine Leblanc, veuve de Pierre Cordier, cordonnier ; Claude Piron, huissier au Parlement ; les héritiers de Pierre Odot ; Nicole Cornesse, vigneron ; Claude Bolin, Bénigne Deprey, Guillemette Froment, veuve de Sébastien Dorneau, charpentier ; Philippe de Corcelles, Michel Bornier, François Virion, Emiland Fourneret, Auguste Turlot, veuve F. Saran, Pierre Ternan, Chrétienne Mugnerot, Claude Bressan, Henry Jarran, François Jacquot, Antoine Goubaudet, Louis Langlois, procureur à la Cour ; Marie Ponier, veuve de Claude Ursot, gantier ; le président Fyot, François Beliotte. — Fol. 165. Payé la somme de 198 livres 16 sols 6 deniers, pour le recouvrement de la somme de 1800 livres 9 sols 6 deniers, versée par les salines de Salins, pour la fondation de la messe de l'ordre de la Toison d'Or.

G. 1712. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1670. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e de Jean Gaultier. — Fol. 75. Cens sur des héritages en Beauvais, finage de Dijon, payés par Claude Rebourg, les enfants de Bénigne Lucotte, procureur à la Cour ; Guyot Bonnardot, les héritiers de Palamede Monin, vigneron ; Jeanne Demonge, veuve de Pierre Chartreux ; les héritiers Lucotte et de Monnin, avocat ; Claudine Lerose, veuve de Bénigne Laurent ; les héritiers Pierre Paris, Gilles Bacquin, Claude Gueulet, la veuve Laurent et Thoreau, Claude et Michel Gueullet. — Fol. 171. La recette totale du compte se monte à 7512 livres 10 sols 6 deniers, et la dépense à 5018 livres 19 sols 8 deniers.

G. 1713. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1671. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e du même. — Fol. 64. Cens sur des héritages situés au clos Gigeot, sur le finage de Dijon, payés par Sébastien Armant, procureur à la Cour ; Léonard Guibaudet, chirurgien ; les héritiers de Jean Braconnier, maçon ; Claude Turlot, greffier au bailliage ; Jean Monin, Jacques Pelier, Élisabeth Micheo, veuve de Jean Papillon, orfèvre ; Jean Trapet, les héritiers d'Isaac Saget, la veuve de François Breton, vigneron ; Antoine Popelard, Marie Charlut, veuve du sieur Boulanger, trésorier des Guerres ; Jacques Pecault. — Fol. 133. Payé 62 livres aux doyen et chapitre, pour leur assistance aux chapitres généraux de l'année.

G. 1714. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1672. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5e du même. — Fol. 67. Cens sur des héritages aux Lochères ou Pannetières, aux Ribottées, à Saint-Apollinaire ; en Gratedos, finage de Dijon, payés par la présidente Fyot, Tabourot, chanoine à Langres ; la veuve de Bernard Tupin, chirurgien ; M. Jacob, président au Parlement ; Jean Giraud, boucher ; la présidente Fyot, Prudent Chargey, carreleur ; Jean d'Essoyes. — Fol. 134. Payé 88 livres 10 sols, aux doyen et chanoines, pour leurs droits de présence aux chapitres ordinaires tenus toute l'année.

G. 1715. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1673. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6e de Jean Gaultier. — Fol. 100. Cens sur des héritages aux climats des Argillières, des Argentières, des Attereaux, de Fardeau, au finage de Dijon, payés par Marthe Jacotot, veuve de Jean Fleutelot, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; Marie Monin, veuve de Pierre Simonnot ; Étienne Nault, pâtissier ; Louise Garnier, veuve de Gobin de Requeleyne, avocat ; Nicolas Thibaut, vigneron ; les consorts Poisier, Ternant et Chanteau, vignerons ; Nicolas Landanger, vigneron ; Michel Tarboché, Jean Cambeneot, avocat ; Étienne Mongin, sergent en la mairie ; Pierre Berbis, écuyer, seigneur de Dracey, mari de Radegonde Gastebois ; Jean Grisot, vigneron, les héritiers de Michel Colin, notaire ; André Poivre, avocat à la Cour ; Guillemette Nault, veuve de Bénigne Rebourg, cordonnier ; les ayants droit d'Étienne Barbier, pâtissier ; Pierre Auberive, vigneron ; veuve Coste, boulanger. — Fol. 179. Payé 116 livres 3 sols 6 deniers aux doyen, chanoines, chapelains et massiers ayant assisté au service divin pendant le mois de janvier, pour distributions ordinaires, suivant l'état dressé par le chanoine radiateur.

G. 1716. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1674. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7e du même. — Fol. 94. Cens sur des héritages situés en Crésille, finage de Dijon, par Bertet de Cessey, la présidente Fyot, Millotet, conseiller au Parlement de Metz ; Jean Jacquot, garde du gouverneur ; — id. au climat des Attereaux, par Mlle Jureber, veuve d'Antoine Parise, avocat, les Rouard ; — id. au climat de Combreteau par Pierre Odot, maçon ; Jean Bailly, vigneron ; — id. au climat des Lentillières, par Pierre Guillaume, avocat, antique mayeur de la ville ; Jacques Dubois, vigneron ; Claude Venot, notaire ; — id. au climat de Bernard, par Humbert Cresson, Nicolas Quillot, tambour du château ; Claire, fille de Philippe Deschamps, procureur à la Cour ; Jacques Morel, boucher ; Nicolas Landanger, vigneron, Pautet, maître des Requêtes. — Fol. 158. Payé 105 livres 4 sols 5 deniers aux doyen, chanoines, chapelains et massiers, pour les distributions ordinaires du mois de février.

G. 1716 bis. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1675. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8e du même. — Fol. 30. Recette de la paroisse Notre-Dame, 247 livres 3 sols ; — id. de la paroisse Saint-Michel, 179 livres 5 sols 11 deniers ; — id. de la paroisse Saint-Jean, 140 livres 11 sols 1 denier ; — id. de la paroisse Saint-Pierre, 29 livres 7 sols ; — id. de la paroisse Saint-Nicolas, 24 livres 13 sols 9 deniers ; — id. de la paroisse Saint-Médard, 731 livres 16 sols 6 deniers ; — id. de la paroisse Saint-Philibert, 67 livres 6 sols 1 denier.

G. 1717. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1676. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e du même. — Fol. 98. Rente de 87 livres 10 sols versée par les maire et échevins de Dijon sur les marcs de la ville, à l'acquit du Roi, lequel les avait remis à ladite ville en considération des pertes qu'elle avait subies lors du siège de 1513, à la condition d'acquitter toutes les charges assignées sur cette prestation. — Autre de 40 livres sur ces marcs pour l'anniversaire du duc Eudes. — Autre de 15 livres payée par le receveur du domaine pour l'anniversaire du duc Robert II. — Autre d'une rente de 10 livres payée par le même pour l'anniversaire du duc Eudes. — Autre de 25 livres payée par les maire et échevins sur les marcs. — Autre semblable de 11 l. 2 s. 11 d. — Fol. 112. Payé 116 l. 8 d. aux doyen, chapitre, chapelains et massiers pour la distribution ordinaire du mois de mars.

G. 1718. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1677. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 10e du même. — Fol. 96. Recette de 45 livres de cense et rente payées par le couvent des Chartreux de Dijon sur sa seigneurie d'Iseurre. — Recette de 6 livres sur le moulin de Vanvey et dépendances payée par Mme d'Achères, dame de Mirebeau, veuve de Pierre d'Esbarres, président au Parlement. — Rente de 24 l. 15 s. payée par la veuve de Pierre Berbis, écuyer, seigneur des Barres, pour un cens sur cette terre. — Autre de 24 livres payée par le comte d'Armagnac, pour l'anniversaire de Pierre de Bauffremont, comte de Charny. — Fol. 113. Payé 113 l. 3 s. 1 d. aux doyen, chanoines, chapelains et massiers pour les distributions ordinaires du mois de mai.

G. 1719. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1678. — DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 11e de Gaultier. — Fol. 97. Recette de la somme de 40 livres versée par l'abbaye de Saint-Bénigne pour une rente due sur le produit du droit de vente aux halles de la ville. — Recette de 100 l. 30 sols pour la ferme du péage de Dijon. — Autre de 3 l. 5 s. 6 d. sur le droit des lettres de grâces et de rémissions scellées en la grande chancellerie du duché. — Le plait général sur les métiers se solde par néant. — Recette de 8 l. 2 s. 6 d. sur les foires de Chalon pour l'anniversaire du duc Eudes. — Autre de 53 s. 4 d. sur le domaine du Chalonnais pour l'anniversaire de Bertrand Bois. — Fol. 112. Payé 113 l. aux doyen, chanoines, chapelains et massiers pour les distributions ordinaires du mois d'avril.

G. 1720. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1679. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 12e du même. — Fol. 107. Recette d'une rente de 22 l. 10 s. sur le moulin de Menans et dépendances situé à Argilly, par M. de La Rochette, à Argilly, fils d'Élisabeth Cottet, veuve de Hugues de Montbesson, écuyer, fille d'Antoine Cottet et de Marguerite Dumay. — Autre d'une rente de 8 livres sur les moulins et dépendances de Vougeot, payée par le procureur Rousselot. — Cens de 4 livres payé par Antide Midan, chanoine à Nuits, sur une maison et des vignes sises audit lieu. — Fol. 121. Payé 113 l. 10 s. aux doyen, chanoines, chapelains et massiers, pour les distributions ordinaires du moins de juin.

G. 1721. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1680. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 13e du même. — Fol. 101. Cens de 10 sols payé par Jean Forey, assigné sur le meix d'huillerie, à Noiron-les-Citeaux. — Redevance de 20 livres sur la seigneurie de Lantenay, payée par la veuve de M. Bouhier, marquis de Beaumanoir, seigneur du lieu. — Rente de 4 livres sur un domaine en vignes à Volnay, payée par le couvent des carmélites de Beaune. — Fol. 114. Payé 118 l. 15 sols aux doyen, chanoines, chapelains et massiers pour les distributions ordinaires du mois de juillet.

G. 1722. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1681. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 14e de Gaultier. — Fol. 97. Cens de 10 livres sur les revenus de la chapelle d'Auvillars, payé par Henriot, chanoine de l'église Saint-Jean, chapelain de cette chapelle. — Rente de 40 livres en argent et de 10 livres de cire sur la seigneurie de Tarsul, payée par M. Le Compasseur, conseiller au Parlement, seigneur de Courtivron et de Tarsul. — Rente de 1000 livres 9 s. 6 d. en monnaie de Comté revenant à 679 livres en monnaie de France, payée par les trésorier et fermiers des salines de Salins. — Recette de la somme de 120 livres retenue sur les distributions pour être payée à l'hôpital de Dijon. — Fol. 110. Payé 116 l. 15 sols aux doyen, chanoines, chapelains et massiers pour les distributions ordinaires du mois d'août.

G. 1723. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1682. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 15e du même. — Fol. 94. Recette de la somme de 5 livres de la conseillère Bourée pour les livrées de pain et de vin de l'anniversaire fondé par Jean Bouche et Louis Leféal. — Autre de celle de 30 livres pour les mêmes livres de l'anniversaire fondé par Baudot, chanoine trésorier de la Sainte-Chapelle et payé par Jacques Baudot, avocat bailli du chapitre. — Autre de la somme de 5 livres payée par Jean de Mongey, conseiller maître à la Chambre des Comptes, pour les mêmes livrées de l'anniversaire des époux Herbette. — Fol. 100. Payé 115 l. au personnel du chapitre pour les distributions du mois de septembre.

G. 1724. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1683. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 16e du même. — Fol. 102. Recette de la somme de 5 livres payée par Jean Borthon, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour les livrées de pain et de vin de l'anniversaire d'Antoine Caillet. — Autre de 20 livres payée par Gast, chapelain de la chapelle de la Croix, pour l'anniversaire fondé par le procureur Nicaise. — Autre de 5 livres payées par les fermiers de la terre de Poncey, pour celles de l'anniversaire fondé par Guyotte d'Échenon. — Fol. 113. Payé 116 l. 10 sols au personnel du chapitre pour les distributions ordinaires du mois d'octobre.

G. 1725. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1684. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 17ᵉ du même. Fol. 104. Recette de 5 livres payée par le chanoine Jacques Farjonnet, pour les livrées de pain et de vin de l'anniversaire fondé par Jeanne de Corcelles. — Autre de 5 livres payées par Jean de Laleu, curé du diocèse de Paris, pour celles de l'anniversaire de Geoffroy de Blaisy. — Autre de 5 livres payées par le chanoine Bernard Bernard pour celles de l'anniversaire de Jean Noirot, d'Étevaux. — Fol. 113. Payé 115 l. 15 s. au personnel du chapitre pour les distributions ordinaires du mois de novembre.

G. 1726. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1685. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 18ᵉ du même. — Fol. 100. Recette de 10 livres payées par M. Joly, chanoine honoraire, pour les livrées de pain et de vin de l'anniversaire fondé devant la chapelle de la Sainte-Hostie par M. Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon. — Autre de 4 livres payée par M. de Mucie, fils de M. de Mucie, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, pour celles de l'anniversaire fondé par Élisabeth Tapin, veuve de noble Antoine Guillier, avocat à Chalon. — Fol. 109. Payé 122 l. 14 s. aux chanoines, chapelains et massiers pour leur assistance aux processions et aux Rogations.

G. 1727. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1686. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 19ᵉ de Gautier. — Fol. 131. Recette de 4 livres payée par les pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit pour la fondation d'un *De Profundis*, que le chapitre doit dire sur la sépulture de Richard Arviset, chanoine chantre, inhumé aux Chartreux et où MM. du chapitre vont en procession. — Recette de 36 livres payée par Jean Fleutelot, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, Saint-André et Sainte-Anne, fondée par André Fleutelot, commissaire aux Requêtes du Palais et Anne Siredey, sa femme, pour les services de l'anniversaire. — Recette de 2265 l. payée par Étienne Martene, bourgeois à Saint-Jean de Losne, fermier de la seigneurie des Maillis. — Fol. 142. Payé 52 livres au chanoine Jean Borthon, chapelain de la chapelle de Ruffey, pour la desserte des messes de fondation.

G. 1728. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1687. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 20ᵉ du même. — Fol. 104. Cens de 55 livres payé par Louis Charpy, avocat, grenetier du grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne et N. Nivelet, sa femme, sur le bois de la Haute et Basse Prée, aux Maillis, aliénée par le chapitre. — Recette de 5 livres 5 deniers due par les détenteurs de la portion de la rivière de Saône appelée le Ribaudot. — Autre de 900 livres payée par Gabriel Bouscaut, bourgeois à Auxonne, fermier de la seigneurie de Poncey. — Fol. 125. Payé 120 livres à François Humbert, chapelain, pour la desserte de la messe quotidienne des Baudot, appelée la messe des Enfants et qui se dit à haute voix.

G. 1729. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1688. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 21ᵉ du même. — Fol. 135. Cens de 3 l. 10 sols payé par Christophe Gault, maçon, sur une maison sise à Auxonne, rue Saint-Germain. — Autre de 15 sols payé par Pierre Montet, scieur de bois, sur une maison sise même rue. — Autre de 8 livres par Claude Grossetête, sur des terres et des prés au finage de Villers-les-Pots. — Fol. 146. Payé 90 livres aux chapelains Jachiet, Thierry et Derey pour la desserte de la messe quotidienne fondée par M. Gontier.

G. 1730. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1689 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1ᵉʳ de Denis Bernard, receveur. Fol. 158. Recette de 1100 livres payée par François Chaussier, fermier des terres de Sainte-Foy, Étaules, Darois, Val-de-Suzon et Plain d'Ahuy. — Recette de 200 l. pour la coupe du bois des Roches. — Autre de 200 livres payées par Aimon Cortot, fermier du domaine d'Orgeux. — Recette de 240 livres payée par François Jomard, roulier à Dijon, pour la location du pré au Guay, finage de Varanges, de prés en Lampone, Picard, Rebourg de la Borne, finage de Magny-sur-Tille, des Écluses au finage de Fauverney. — Fol. 180. Payé 120 livres à Nicolas Robelot, prêtre sacristain, pour la desserte de la messe quotidienne du matin.

G. 1731. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1690. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2ᵉ de Denis Bernard. Fol. 184. Recette de 109 livres de Jean Chartonet, procureur, fermier de la seigneurie de Juilly Leschenault. — Autre de 200 l. de Nicolas Moyennet, serrurier, pour la location du pré des Isles à la fin des Uches, finage de Varanges et de prés sur Genlis. — Autre de 100 l. de F. Fardey, laboureur à Fauverney, pour l'amodiation de terres et de prés à Magny, Varanges et Fauverney. — Autre de 50 l. pour celle du grand pré de Tart-le-Bas. — Fol. 196. Payé 35 livres à Bernard Jachiet, chapelain, pour la desserte des messes fondées en la chapelle de Chaugy.

G. 1732. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1691. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3ᵉ du même. — Fol. 240. Recette de 40 l. de Charles Roch, laboureur à Varanges, pour le fermage de terres et de prés sur les finages de Varanges et Genlis. — Autre de 40 l. de P. Gevrey, de Magny, pour la ferme du pré de la Percherotte en Lamponne, finage de Magny-sur-Tille. — Recette de 45 l. de Claude Broissant pour celle de terres sur Genlis. — Autre de 132 l. 10 sols de Marie Mignard, pour celles de terres et prés sur Varanges et Genlis. — Fol. 250. Payé 15 et 16 l. à Jacques Malteste, doyen, à Claude Duguay, chantre, Jean Bouhier, prévôt et Pierre Fèvre, chancelier de la Sainte-Chapelle, pour les gages attribués à leurs personnats.

G. 1733. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1692. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4ᵉ du même. — Fol. 242. Recette de 75 livres, pour le fermage de la rente du four sur Varanges et Marliens. — Autre de 67 livres pour celui des prés, sur Brasey et Échenon. — Autre de 4 livres pour celui de terres au bas de Romeley, finage de Longvic. — Autre de 18 livres pour celui d'autres terres sur le même finage. — Autre de 40 sols pour la location du pré de la Brenotte sur Sennecey. Fol. 272. Payé 280 livres 3 sols aux chanoines et aux chapelains, pour leur assistance à la messe de l'Ordre de la Toison d'Or et pour les gros fruits de cet ordre.

G. 1734. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1693. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5ᵉ du même. — Fol. 2. Cens sur les maisons de la paroisse Notre-Dame. Cens payé par Jean Fabarel, maître chirurgien, sur une maison rue de la Porte-au-Lion, tenant par-devant à la rue, et par derrière au couvent des Jacobines. — Fol. 3. Autre par la veuve de Denis Gorillon, marchand, sur une maison joignant la précédente, rue Porte-au-Lion, en la ruelle qui tire derrière les maisons du Grand Bourg. — Autre par les héritiers d'Odette Coret, veuve de François Rémond, tanneur, sur une maison, rue du Grand-Bourg. — Fol. 4. Autre par Pierre Michéa, tanneur, sur une maison, tenant de couchant à la rue du Grand-Bourg et de levant, sur la rue des Tueurs ayant son entrée du côté de la Porte au Lion. — Fol. 5. Autre par Jean Moreau, boucher, sur une maison et banc à vendre chair sise même rue et aboutissant sur la ruelle des Tueurs. — Autre par les héritiers de Jean Giraud, boucher, sur deux bancs à vendre chair, situés rue du Bourg. — Fol. 251. Payé 40 sols aux religieuses anciennes de l'hôpital et à la sœur servante des pauvres de l'hôpital de Saint-Fiacre dépendant du chapitre.

G. 1735. (Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1694. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6ᵉ de Denis Bernard. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 5. Cens payé par la veuve de J. Liet, hôte du Croissant, sur une maison sise rue du Grand-Bourg. — Autre par Picardet, rôtisseur, sur une maison consistant en plusieurs corps de logis avec deux bancs de bouchers, sis rue du Grand-Bourg, tenant de midi à une grande ruelle, tirant à la rue des Tueurs. — Fol. 6. Autre par Jean Charles, boucher, sur un banc à vendre chair, sis rue du Bourg, tenant à une ruelle qui tire à la rue des Tueurs. — Autre par Binet, chapelier, sur une maison et un banc, situés entre les murs du Bourg et des Tueurs. — Autre par Jean des Granges, boulanger, sur une maison, rue du Grand-Bourg à la partie du côté de Suzon. — Fol. 7. Cens payé par les héritiers de Claude Bérard, bourgeois, sur une maison, sise rue du Grand-Bourg, aboutissant sur le cours de Suzon et tenant de septentrion à N. Baron, veuve de Nicolas de La Monnoye (maison natale de Bernard de La Monnoye, membre de l'Académie française). — Fol. 161. Payé 71 livres 13 sols 4 deniers aux chapelains pour les gages ordinaires du mois de janvier.

G. 1736. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1695. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7ᵉ du même. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 8. Cens payé par Claire Bergerot, veuve d'Antoine

Millot, tripier, sur un corps de logis, situé rue du Bourg, derrière la maison désignée ci-après. — Fol. 10. Autre par N. Potier, marchand, sur une maison, rue du Grand-Bourg, aboutissant sur le cours de Suzon, et tenant à la ruelle qui tire à Suzon et dont elle forme le coin. — Autre par Claude Amiot, procureur au Parlement, sur une maison, rue du Grand-Bourg, en la partie du côté de Suzon, dit en la ruelle Jean Bault à présent appelé le Porche de la rue, entre la maison de Saint-Antoine, appartenant aux bouchers de levant. — Fol. 11. Autre par Claude Décologne, cordonnier, sur trois corps de maisons, sis rue du Grand-Bourg, du côté de Suzon. — Fol. 12. Autre par la veuve de Claude Raffet, boucher, sise rue du Grand-Bourg, aboutissant sur la ruelle du cours de Suzon. — Autre par Noël Derey, boulanger, sur plusieurs corps de logis, sis rue du Grand-Bourg, tenant de septentrion à une ruelle commune et aboutissant par derrière sur le cours de Suzon. — Fol. 209. Payé 78 livres aux chapelains, pour leurs gages ordinaires du mois de février.

G. 1737. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1696. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8e du même. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 9. Cens payé par Noël Derey, boulanger, sur une maison sise rue au-dessus du Bourg. — Autre par Monin, correcteur à la Chambre des Comptes, sur une maison sise rue du Bourg, du côté de levant, tenant de septentrion à une grande porte servant d'entrée à une grande cour, où il y a plusieurs maisons. — Autre par la veuve Antoine Michard, libraire, sur une maison, rue au-dessus du Bourg. — Fol. 10. Autre par la même, sur une maison joignant la précédente. — Autre par la veuve Boudargent, sur une maison sise rue des Forges. — Fol. 11. Autre par Jaillier, massier de la Sainte-Chapelle, sur une maison de la même rue. — Fol. 144. Payé 116 livres pour les gages ordinaires des chapelains du mois de mars.

G. 1738. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1697. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de François Lepage, receveur. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 13. Cens payé par Pidard, notaire royal, sur une maison sise rue des Forges. — Autre par Anne Gauthier, veuve d'Antoine Vauthier, fourbisseur, sur une maison, rue des Forges. — Fol. 14. Autre par Me Turrel, correcteur à la Chambre des Comptes, sur une maison, sise Grande Rue Notre-Dame et aboutissant sur le cours de Suzon. — Autre par Me Barbuot, avocat, et Mlle de Requeleyne, sa femme, sur une maison couverte en ardoises, sise rue des Forges. — Fol. 15. Autre par Julien Legoix, chirurgien, sur une maison, rue des Changeurs ou de Notre-Dame, faisant le coin pour aller à l'église. — Autre par la veuve Poinson, poulailler, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 146. Payé 104 livres 5 sols aux chapelains pour leurs gages ordinaires du mois d'avril.

G. 1739. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1698. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e du même. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 15. Cens payé par les religieuses Ursulines de Dijon, sur une maison sise derrière les jardins de la maison du Roi, tenant de couchant au cimetière de N.-D., et de midi à la rue. — Fol. 116. Autre par Liébaut, apothicaire, sur un corps de maison, rue derrière la maison du Roi, aboutissant de midi sur la rue. — Autre par Barthélemy Chardenon, sur une maison, rue du Rabot, du côté des jardins de la maison du Roi. — Fol. 17. Autre par M. Baillet, premier président de la Chambre des Comptes et M. Fournaret, sa femme, sur une maison sise derrière l'église N.-D. faisant le coin de la rue et sur une maison joignant la précédente et celle du sieur Liébaut. — Autre par Mlle Carrelet, veuve de Louis Gillet, procureur à la cour, sur deux maisons près l'église N.-D., affrontant par devant les jardins de la maison du Roi, tenant à la maison des Ursulines. — Fol. 18. Autre par les héritiers de Follet, potier d'étain, sur une maison, sise derrière l'église N.-D., proche le grand cimetière. — Fol. 139. Payé 107 livres 18 sols 4 deniers pour les gages ordinaires des chapelains du mois de mai.

G. 1740. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1699. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e de François Le Page. Paroisse Notre-Dame. — Fol. 18. Cens payé par la veuve Monceau, potier d'étain, sur une maison sise derrière l'église N.-D., tenant à la maison des Feuillants. — Fol. 19. Autre par Bernard Louvant Joly, correcteur à la Chambre des Comptes, sur une maison rue de la Verrerie, aboutissant de couchant sur le président Bouhier et de levant sur la rue. — Autre par Chaudois, garde du prince, sur une maison même rue. — Autre par Buisson, chantre à Saint-Étienne, sur une maison, même rue, faisant le coin pour aller aux halles. — Fol. 20. Autre par les héritiers de François-Henri Garnier, conseiller à la Cour, sur une maison, rue de la Chaudronnerie. — Autre par Miette, notaire, sur une maison rue des Halles, faisant un des coins de cette rue. — Autre par Clerget, procureur au

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bailliage sur plusieurs corps de logis joints ensemble, au-devant de la place du coin des cinq rues à la partie du côté du vieux marché, aboutissant par derrière sur le maître des Comptes de Requeleyne. — Fol. 21. Autre par Étienne Beleurgey, boulanger, sur une maison faisant le coin des cinq rues de nord à une rue, de levant à M. de Requeleyne et de couchant au coin des cinq rues. — Fol. 142. Payé 113 l. 4 s. pour les gages ordinaires des chapelains du mois de juin. La recette totale du compte se monte à 9.929 livres 15 sols 3 deniers et la dépense à 6.333 livres 12 sols 9 deniers.

G. 1741. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1700. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e du même. Paroisse N.-D. — Fol. 21. Cens payé par les vicomte mayeur et échevins de Dijon sur la petite boucherie établie sous les halles. — Autre par Thomas Mathieu, procureur au bailliage, sur une maison rue de l'Archerie ou des Halles. — Autre par le même d'une maison joignant la précédente et aboutissant à la rue du Vertbois. — Fol. 22. Autre par Rousseau, prêtre à la Madeleine, sur une maison entre ces deux rues et joignant la précédente. — Fol. 23. Autre par la veuve de Girard Richard, élu du Roi aux États de Bourgogne, sur une maison, rue de la Charbonnerie, joignant le jeu de paume de la Charbonnerie, appartenant à M. Legouz. — Autre par la veuve de l'avocat Garnier, sur une maison même rue, devant la Croix, tenant de midi à M. d'Esbarres et aboutissant par derrière sur le cours de Suzon. — Fol. 24. Autre par Philippe Galoche et Roger de la Tournelle, chanoines, sur une maison rue du Vertbois, acquise pour remplacer leurs maisons canoniales, sise en la place Saint-Christophe et qui ont été démolies pour établir la place Royale. — Autre par Michel Duley, chanoine, sur sa maison sise au midi de la rue du Marché. — Fol. 144. Payé 111 livres 11 sols 8 deniers, et 105 livres 15 sols pour les gages ordinaires des chapelains des mois de juillet et d'août.

G. 1742. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1701. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5e de François Le Page. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 25. Cens payé par le chanoine Hugues Bazin, sur sa maison canoniale, rue des Prêtres, derrière la maison de Ville. — Autre par les héritiers d'André Berthier, lieutenant général au bailliage, sur une maison, rue des Prêtres, tenant à la précédente. — Autre par le chanoine Pernot, sur une maison même rue touchant à la précédente. — Autre par le chanoine François Duquay, sur une maison, même rue, joignant la précédente. — Autre par Georges Maire, chanoine, sur une maison, même rue, attenant à la précédente. — Autre par Philibert Buisson, secrétaire à la cour et Jeanne, sa sœur, sur une maison en la place Saint-Michel. — Fol. 143. Payé 109 livres 15 sols pour les gages ordinaires des chapelains, pendant chacun des mois de septembre et d'octobre.

G. 1743. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1702. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 26. Cens payé par les enfants de Pierre Pérard, conseiller maître à la Chambre des Comptes, sur une maison neuve, sise place Saint-Michel, joignant la maison Buisson. — Autre par le sieur Sirot, auditeur à la Chambre des Comptes, sur une maison neuve en la place Saint-Michel, joignant celle de M. Milletot, seigneur de Villy. — Autre par le chanoine Rousseau, sur une maison, rue des Fols, tenant à la maison de ville et à une ruelle. — Fol. 27. Autre par Jean Bouhier, chanoine, conseiller clerc au Parlement, sur sa maison canoniale, sise rue des Fols, faisant le coin pour aller aux halles. — Autre par Jeanne Nault, veuve Chalumeau, sur une maison au levant de la rue Vannerie, partagée en deux sous un même toit. — Autre par Jean Gérardot, marchand, sur une maison rue de la Chaudronnerie, faisant le coin de celle de la Vannerie. — Fol. 144. Payé 115 livres 2 sols 8 deniers pour les gages des chapelains à chacun des mois de novembre et décembre.

G. 1744. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1703. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 38. Cens payé par Mlle Delacroix, veuve de M. Jacquin, avocat, sur le quart d'une maison au nord de la rue de la Chaudronnerie. — Autre par M. Pérard de la Vaivre, conseiller au Parlement, sur une maison sise même rue. — Fol. 29. Autre par Pierre Blanchot, huissier à la Cour, sur une maison, sise même rue, joignant la précédente. — Autre par Mlle Colin, sur une maison attenant au levant à la précédente. — Autre par la veuve de Jacotot, serrurier, sur une maison neuve, sise dans la rue du Marché-au-Blé. — Fol. 30. Autre par Mlle Beruchot, veuve de Claude Desgans, sur une maison, rue du Marché-au-Blé. — Fol. 145. Payé 200 livres pour les gages du sieur Étienne, organiste de l'église.

G. 1745. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1704. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Celleries. Compte 8e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 30. Cens payé par Quillardet, payeur des gages du Parlement, sur une maison, sise au nord de la rue du Marché-au-Blé. — Fol. 31. Autre par Jean Feuillet, hôtelier, sur une maison rue du Marché-au-Blé, faisant le coin pour tirer en la rue Saint-Nicolas, tenant de bise à une vieille rue allant de la rue du Marché-au-Blé à la grande rue Saint-Nicolas. — Cens payé par Madeleine Guiard, veuve de Simon Bourceret, huissier au Bureau des Finances, sur une maison sise au midi de la rue du Vieil-Marché. — Fol. 32. Autre par M. Raviot, avocat, sur deux corps de logis sis entre les rues du Vieux-Marché et de la Vannerie. — Autre par les religieuses Bernardines de Dijon, sur une maison à l'angle des rues de la Chaudronnerie et de la rue Vannerie. — Fol. 33. Autre par les héritiers de Jean Clamonet, maçon, sur une maison rue Vannerie. — Fol. 141. Payé 10 livres de don gratuit aux chapelains pour leur assistance et peines extraordinaires aux offices solennels des fêtes de Pâques et de Noël.

G. 1746. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1705. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 31. Cens payé par M. Gagne, conseiller au Parlement, sur une maison en plusieurs corps de logis, sise rue Vannerie, aboutissant sur les murailles de la ville. — Fol. 32. Autre par M. Jachiet, président à la Chambre des Comptes, sur une maison rue de la Vannerie. — Autre par le sieur Colin, avocat, sur une maison faisant le coin de cette rue et de celle de la Roulotte. — Autre par François Geoffroy, sur une maison, sise au midi de la rue Roulotte. — Fol. 33. Autre par Jacques Martin, doreur, sur une maison même rue, touchant aux remparts de la ville. — Fol. 33. Autre par Jeanne-Marie Simonnot, sur une maison sise même rue. — Fol. 140. Payé 6 livres à Midan, chirurgien, pour la tonsure des enfants de chœur.

G. 1747. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1706. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de Jean Regnaudot, receveur. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 33. Cens payé par la veuve de Claude Pelletier, huissier au Parlement, sur deux maisons sises rue Chanoine, attenant l'une à l'autre. — Fol. 34. Autre par M. Legrand, président, comte de Saulon, sur une maison sise même rue, tenant de couchant aux précédentes. — Autre par le même, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 35. Autre par Nicolas Turlot, greffier au bailliage, sur une maison, rue Chanoine, tenant de couchant au président Legrand. — Autre par Anne Nault, veuve de Denis Lafabrie, joueur d'instruments, sur une maison sise même rue, aboutissant de couchant sur le sieur Turlot. — Autre par Cocquard puiné, avocat, et Christine Nicolas, sa femme, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 36. Autre par Oudotte Sarran, veuve de Chambain, notaire royal, sur une maison tenant à la précédente. — Fol. 143. Payé 562 livres 14 sols 6 deniers à Jean Aubert, receveur des décimes du diocèse de Langres, pour les décimes ordinaires du chapitre.

G. 1748. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1707. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e du même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 36. Cens payé par Denise Benoit, veuve de Nicolas Renaud, huissier au bailliage, sur une maison, sise au midi de la rue Chanoine. — Fol. 37. Autre par Christine Maire, veuve de Charles Simon, sur une maison aboutissant de midi sur la rue Chanoine. — Autre par les héritiers de la veuve Lecouvreux, sur plusieurs corps de logis, aboutissant de midi sur la même rue. — Cens payé par Guenebaut, commis au greffe du Parlement, sur une maison, rue Chanoine. — Fol. 38. Autre par la veuve de Martin Rollet, procureur au bailliage, sur un meix et jardin où il y avait une maison aboutissant de nord sur la montée du rempart et d'autre sur la maison du Bon Pasteur. — Autre par Julien Mongin, sur une maison sise rue Neuve ou du Porc-Sanglier. — Fol. 148. Payé 55 livres pour les poules et les carpes de Mailly.

G. 1749. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1708. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e de Jeanne Chateau, veuve de Jean Regnaudot, receveur. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 48. Cens payé par le chanoine Bernard Jachiet sur deux corps de maisons, sis au couchant de la rue Porc-Sanglier. — Fol. 49. Autre payé par Guibaudet puiné, fils de Guibaudet, secrétaire en la Chambre des Comptes, sur plusieurs meix et maisons, sis rue Neuve, et aboutissant aux remparts de la ville. — Fol. 50. Autre par les héritiers de Mlle Thoreau, veuve du procureur Chantrier, sur l'emplacement d'un ancien pressoir sis rue Neuve, derrière les Minimes. — Autre par le sieur de Modnoie, sur plusieurs corps de maison, rue Neuve, tenant de nord aux héritiers Thoreau et aboutissant par derrière sur les murailles de la ville. — Fol. 51. Autre par M. Bouchin, président à la Chambre des Comptes, et Ursule Midan, sa femme, sur une maison, même rue, et aboutissant sur les remparts de la ville. — Autre par Jean Morel, huissier, sur une maison, ayant les mêmes confins. — Fol. 175. Payé 36 livres à ceux des chapelains qui ont servi à la revesture.

G. 1750. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1709. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e de la même. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 46. Cens payé par les religieux Minimes de Dijon, sur une maison rue Neuve, joignant leur couvent. — Fol. 47. Autre payé par le conseiller Milletot, rue Neuve, touchant à celle des Minimes. — Autre par Julien Mongin et Bernarde Cresson, veuve de Nicolas Forest, sur une maison rue Neuve, tenant de levant à cette rue. — Fol. 48. Autre par Jean Morel, huilier, sur une maison, même rue, joignant la précédente. — Autre par Mme de Clugny, sœur et héritière de Jean Gauthier, maître des Comptes, sur une maison à la Porte Neuve, tenant aux remparts de la ville. — Fol. 49. Autre par Noël Coret, épicier, sur une maison, rue Porte-Neuve ou des Ursules. — Fol. 174. Autre de 100 livres aux chapelains pour leur assistance aux petites heures.

G. 1751. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1710. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de Sébastien Éloi, receveur. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 27. Cens payé par les héritiers d'Edme Lebret, procureur à la Cour, sur une petite maison, rue des Ursules, tenant à la maison Coret et sur une autre petite maison joignant la précédente. — Autre par le Trésorier Gravier, sur une maison, rue des Béliots. — Autre par la veuve et les héritiers du sieur Martin, auditeur, sur une maison, rue des Béliots ou du Vieux-Collège, joignant la maison précédente. — Fol. 28. Autre par Joly, correcteur à la Chambre des Comptes et Mlle Morelet, sa femme, sur une maison, même rue, aboutissant de levant sur les Minimes. — Cens payé par les prêtres de Saint-Michel, sur une maison, rue des Béliots, joignant la précédente. — Autre par François Delaplace, sur une maison, sise au levant de la rue es Béliots. — Fol. 89. Payé 130 livres 10 sols aux chanoines et aux chapelains, chantres et massiers pour la livrée des deux semestres de l'année.

G. 1752. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1711. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e de Sébastien Éloi. Paroisse Saint-Michel. — Fol. 33. Cens payé par Jacques Guillier, procureur au Parlement, sur une maison, rue des Béliots, ayant issue sur la rue du Potet. — Autre par Pierre Chapot, avocat, sur une maison attenant à la précédente et faisant le coin de la rue du Potet et de celle des Ursules. — Autre par Joly-Duvernois, sur une maison, rue du Potet, devant le jardin de l'abbaye de Saint-Étienne. — Fol. 34. Autre par Huguette Euvrard, maîtresse d'école, sur deux maisons, rue du Pautet, tenant aux écuries de deux maisons canoniales. — Autre par Didier Richard, cordonnier, sur une vigne en Bergère, près le faubourg Saint-Pierre (dépendait de la paroisse Saint-Pierre). — Autre par le conseiller Clopin, sur un grand clos de murailles, rue Croix-Aissanne, aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 118. Payé 50 sols au curé de Saint-Médard pour les oblations qui se font à l'hôpital Saint-Fiacre.

G. 1753. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1712. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e du même. Paroisse Saint-Michel. Fol. 39. Cens payé par Philippe Fyet sur une maison et jardin, au faubourg Saint-Michel, rue Croix-Aissanne, aboutissant sur le cours de Suzon. — Autre par Jean Bouvet, charretier, sur une maison et jardin joignant les précédents. — Fol. 40. Autre par Pierre Bouret, cordonnier, sur deux pièces de terre l'une en Goutte d'Or, au faubourg Saint-Michel, tenant au chemin de Mirande et au vieux cours de Suzon, l'autre aux Autureux, près la Croix-Mansfeld. — Fol. 122. Payé 120 livres pour l'aumône faite par le chapitre aux pauvres du grand hôpital.

G. 1754. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1713. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e du même. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 44. Cens payé par Pierre Alliot, chef de cuisine chez le premier président Bouchu, sur une maison rue des Grands-champs, aboutissant par derrière sur les fossés du château. — Autre par Barthélemy Pignaut, tonnelier, sur une maison ayant la même situation que la précédente. — Fol. 45. Autre par les héritiers de Pierre Pasquier, trésorier payeur des gages du Parlement, sur deux maisons séparées l'une de l'autre sises rue des Champs et aboutissant de couchant sur le chemin des fossés du château. — Autre par les héritiers de Barthélemy Perrotte, auditeur à la chambre des Comptes, sur une maison et pressoir sis même rue, touchant à une maison de la ville. — Autre par Jeanne Clerget sur une maison au couchant de cette rue, touchant à la maison de M. de La Toison. — Fol. 46. Autre par Guillaume Bardet, conseiller au grenier à sel, sur une maison rue des Champs, aboutissant par derrière sur le couvent des Jacobins.

G. 1755. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1714. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5e de Sébastien Éloi. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 44. Cens payé par les héritiers de Claude Bolletet, tonnelier, sur une maison aboutissant par devant sur la rue des Champs et par derrière sur les Jacobins. — Autre par Dubois, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Dole et N. Taisand, sa femme, sur deux corps de logis, même rue, aboutissant aussi sur les Jacobins. — Fol. 45. Autre par Bernard Brifaut, chirurgien, sur une maison, rue de la Poissonnerie, aboutissant de levant sur le cours de Suzon. — Autre par Guillaume Chardenon, bourgeois à Dijon, sur une maison en la Vieille Poissonnerie, ou le marché au lait, faisant le coin de la rue tirant aux Jacobins. — Autre par Jeanne Montot, héritière de Christine de Bringues, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 46. Autre par Godard, fermier des halles, sur une maison, rue des Forges. — Fol. 126. Paiement de 10 livres de gages à M. Callon, bailli de justice du chapitre, de 5 l. aux avocats Gillet Varenne, et Melenet, conseils, de 30 livres à P. Boniard, procureur d'office et de 25 livres au comptable.

G. 1756. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1715. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6e du même. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 65. Cens payé par J.-B. Gauthier, cordonnier, sur une maison sise rue des Forges tenant de nord à la maison Godard. — Autre par Gabriel Lucotte, boulanger, sur une maison sise même rue. — Fol. 66. Autre par les mineurs Auprestre, serrurier, sur une maison même rue, joignant la précédente. — Cens payé par Laurent, juge garde de la monnaie, sur une maison aboutissant rue des Forges et rue de la Tonnellerie. — Autre par Jean Manière, armurier, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 67. Autre par Mlle Cocquard sur une maison joignant celle du sieur Laurent. — Fol. 176. Gratification de 5 livres faite aux enfants de chœur lors des fêtes de Pâques.

G. 1757. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1716. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7e du même. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 98. Cens payé par André Parent, auditeur en la Chambre des Comptes de Dole, sur une maison sise entre les rues des Forges et Tonnellerie. — Fol. 99. Autre par la veuve Cautin, marchande, sur une maison sise rue des Forges, faisant le coin de la Tournelle, tenant à la maison précédente et à la rue N.-D. — Autre par les Pères de l'Oratoire, au lieu des religieux du Val-des-Choux, sur une maison rue des Forges, faisant le coin de la Vieille Poissonnerie du côté de la Porte-Guillaume. — Fol. 100. Autre par les supérieur et directeur du séminaire, sur une petite maison sise rue Poulaillerie, aboutissant par derrière sur le séminaire. — Fol. 101. Autre par les héritiers Bidouelle sur une maison sise rue des Forges, aboutissant par devant sur la rue et par derrière sur un treige sortant sur la rue de la Poissonnerie. — Autre par les mêmes, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 247. Paiement d'une pension viagère de 100 livres, faite par le chapitre au chevalier Millotet.

G. 1758. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1717. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8e de Sébastien Éloi. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 69. Cens payé par Jean Lebois, fourbisseur, sur une maison rue des Forges. — Fol. 70. Autre par Guillemette Chisseret, veuve de Philippe Jalier, chapelier, sur deux corps de logis, sis rue des Forges et sur une autre maison qui fait le coin de la rue et de celle qui tire à l'église Saint-Jean. — Autre par Laurent Mariette, huissier à la Cour, sur une maison en la Grande Rue Saint-Jean, proche les pères de l'Oratoire. — Fol. 71. Autre par Marie Fournier, veuve de Jean Robert, marchand confiseur, sur une maison, place Saint-Jean, faisant le coin de la Poulaillerie du côté du Miroir. — Autre par le directeur du séminaire sur un jardin et un treige, rue de la Poulaillerie. — Fol. 72. Autre par le comte de Gissey, mari de Marianne Millotet, de Changey, sur une maison sise entre le séminaire et le tripot de la Salamandre. — Fol. 178. Pension viagère de 20 livres, payée à Reine Moissenet et à elle léguée par le chanoine Millotet.

G. 1759. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1718. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e du même. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 68. Cens payé par la veuve et les héritiers de Jacques Grangeret, marchand, sur une maison sise rue Poulaillerie, sur le cours de Suzon, du côté du Bourg. — Fol. 69. Autre par Dubois, sculpteur, sur une maison sise même rue, sur Suzon, aboutissant par derrière sur M. de Chintrey. — Autre par la veuve et les héritiers de Barthélemy Perrotte, auditeur en la Chambre des Comptes, sur une maison sise même rue, aboutissant de midi sur M. de Chintrey. — Autre par les héritiers de Jean-Baptiste Liégeard, prêtre, sur une maison rue du Grand-Bourg, joignant de midi la veuve Vautherin. — Fol. 70. Autre par Bénigne Bonnard, avocat du roi au bailliage, sur une écurie et une maison sis rue des Argillières, devant les carmélites. — Autre par Léonard Gault, écuyer, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 154. Payé 40 livres au prieur de Saint-Vivant de Vergy, pour le supplément versé par le chapitre à la portion congrue du curé des Maillis.

G. 1760. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1719. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 10e du même. Paroisse Saint-Jean. — Fol. 73. Cens payé par la veuve et les héritiers de M. Malteste, conseiller au Parlement, sur une maison sise rue des Argillières, tenant à la maison Gault. — Fol. 74. Autre par Philibert Driot, boulanger, sur une maison rue de la Parcheminerie. — Autre par Pierre Grozelier, avocat à la Cour, sur une maison sise rue du Four ou de la Rochelle, faisant le coin de la rue pour tirer à l'église Saint-Jean et aboutissant de levant sur la rue Saint-Jean. — Autre par Jean Fourneret, marchand de drap à Beaune, sur une maison derrière Saint-Jean, où il y a deux fours et plusieurs corps de logis, aboutissant par devant sur la rue qui tire au Morimont et par derrière sur le cours de Renne. — Fol. 75. Autre par le chanoine Lenet, sur sa maison canoniale, sise devant les carmélites et faisant le coin de la rue qui mène aux Bernardines. — Autre par le chanoine de Mucie, sur sa maison rue des Pères de l'Oratoire, ayant son aspect au levant et sur une petite maison sise rue de la Petite-Poissonnerie, derrière celle de Bidouelle. — Fol. 164. Versement de 260 livres avancées au chanoine Jannon, pour subvenir aux affaires du chapitre.

G. 1761. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1720. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. Compte 11e de Sébastien Éloi. Paroisse Saint-Pierre. — Fol. 74. Cens payé par Bénigne Lordelot, tanneur, sur une maison sise rue du Potet, du côté du couchant, aboutissant sur le jardin de M. le conseiller Thomas. — Autre par J.-B. Regnault, procureur à la Cour, sur une maison rue du Grand-Potet, joignant la maison précédente. — Fol. 75. Autre par M. Lamy, écuyer, secrétaire du roi, seigneur de la Perrière, sur une maison rue du Petit-Potet, aboutissant de nord sur les Jésuites, de midi sur la rue. — Autre par le même sur une maison tenant à la précédente. — Fol. 75. Autre par M. Carnot, auditeur à la Chambre des Comptes, sur une maison sise même rue et touchant à la maison précédente. — Autre par M. Jean Lebelin, secrétaire du roi en la Chambre des Comptes de Dôle, sur une maison rue du Petit-Potet, joignant la précédente. — Fol. 151. Payé 4 livres aux RR. PP. Jacobins, pour leurs honoraires aux processions de la Sainte-Hostie.

G. 1762. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1721. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. Compte 12e du même. Paroisse Saint-Pierre. — Fol. 61. Cens payé par la veuve et les héritiers du trésorier Durand, sur une maison au midi de la rue Charrue, tenant de couchant à M. Pérard, conseiller au Parlement. — Autre par M. des Varennes, correcteur à la Chambre des Comptes, sise entre les rues Charrue et des Carmélites. — Fol. 62. Autre par Étienne Bazenet, tonnelier, sur une maison, rue des Cordeliers, entre la maison du conseiller Thomas et le logis des Trois Mores. — Autre par les héritiers de Jacques Alaberte, huissier à la Table de marbre, sur une maison devant le cimetière de l'église Saint-Pierre. — Autre par Christine Gruardet, veuve de Jean Garnier, sur une maison au faubourg Saint-Pierre, rue de la Belle-Croix, faisant le coin de la rue Aubelin-Picard. — Fol. 63. Autre par Thomas Brochot, archer de la maréchaussée à Dijon, sur un jardin et une place où il y avait des maisons, même rue. — Fol. 129. Payé 500 livres au chanoine Michel, maître des enfants de chœur, pour la pension de ces enfants.

G. 1763. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1722. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 13e du même. Paroisse Saint-Pierre. — Fol. 61. Cens payé par Antoine Vauthier, écuyer, sur un jardin, rue de la Bellecroix, où étaient autrefois des bâtiments et sur des terres en Bernard. — Fol. 62. Autre par la veuve Thevenin Pacot, sur un meix et maison, rue de la Bellecroix, joignant le meix Vauthier. — Autre par Claude Duthu, boulanger, sur une pièce de terre, même rue. — Autre par Christine Gruardet, veuve de Jean Gomier, vigneron, sur une terre, même lieu, aboutissant sur le cours de Suzon. — Autre par Étienne Maillot sur un meix et jardin situés entre la rue de la Bellecroix et le chemin des Hauturots (Longvic). — Autre par les héritiers de M. Claude Rigoley, premier président à la Chambre des Comptes, sur une maison, granges et appartenances, rebâties sur l'emplacement d'une ancienne maison ruinée lors du siège des Suisses, sises au faubourg Saint-Pierre et entourées de trois rues. — Autre par Pierre Ploffoin, notaire, sur une maison au faubourg Saint-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pierre, près du logis de la Tête Noire, situé entre les rues de la Bellecroix et le chemin de Saint-Jean-de-Losne. — Autre par Nicolle Porcherot, veuve de Jean Guinard, jardinier, sur une terre au couchant de la rue des Moulins. — Fol. 64. Autre par François Bourrelier, voiturier, sur des terres aux Hauturots, faubourg Saint-Pierre, aboutissant sur les fossés du cours du Parc. — Fol. 124. Paiement des réparations faites aux bâtiments des domaines de Sainte-Foy, de Pasques, de Poncey et des Maillis.

G. 1764. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1723. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 14e de Sébastien Éloi. Paroisse Saint-Nicolas. Fol. 68. Cens payé par l'hospice Sainte-Anne sur une maison dite le château Robin, à la porte Fermerot, entre les rues du Carron et du Rempart. — Autre par Pierre Quillot, prêtre mépartiste de l'église Saint-Nicolas, sur une maison au même lieu aboutissant de part et d'autre sur des rues. — Autre par Pierre Lambert, architecte, sur une maison joignant la précédente. — Autre par le même sur une maison aboutissant de levant sur la même rue. — Autre par les religieuses de la Visitation sur plusieurs maisons entre la rue de la Porte-Fermerot, Saint-Nicolas et Cour de l'Ane Royer englobées dans leur couvent. — Fol. 70. Autre par Simon Chambre, cordier, sur une maison, rue Saint-Nicolas, dans la Cour de l'Ane Royer. — Fol. 126. Payé 20 l. aux chapelains qui ont célébré des messes pour le repos de l'âme du président Languet.

G. 1765. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1724. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 15e du même. Paroisse Saint-Nicolas. — Fol. 68. Cens payé par Louise-Charlotte Mugnier, veuve de Nicolas Camus, bourgeois, sur une maison dite de l'Ane Royer, sise rue Saint-Nicolas. — Autre par les héritiers d'Antoine Gélinotte, huissier aux requêtes du Palais, sur une maison qui tire en la rue du Vieux-Marché et en celle de Saint-Nicolas. — Autre par Antoine Blondel, marchand de draps, sur plusieurs corps de maisons entre les rues Saint-Nicolas et du Chanet. — Fol. 69. Autre par Louis Carteret, marchand, sur une place et jardin au faubourg Saint-Nicolas, entre la rue du Milieu et celle des Prêtres. — Autre par le même sur une maison joignant la précédente. — Autre par M. Sigaut, avocat au conseil, sur un grand meix et jardin sis même faubourg entre les rues du Milieu et des Prêtres.

G. 1766. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1725. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 16e du même. Paroisse Saint-Nicolas. — Fol. 72. Cens payé par Nicolas Charpentier, jardinier, sur un meix et jardin au faubourg Saint-Nicolas. — Autre par André Chrétien, laboureur, sur un meix et jardin situé entre les rues du Milieu et Sainte-Catherine, au faubourg Saint-Nicolas. — Autre par François Vaspard sur des terres et grange contiguës sises rue des Coquins, même faubourg. — Fol. 73. Cens payé par Michelle Cruchenot, sur un emplacement rue des Coquins où était autrefois l'hôtel des Trois Pucelles. — Autre par Nicolas Sirjean, jardinier, sur une terre sise rue des Ormeaux. — Autre par Marie, veuve Duchesne, sur une terre sise rue des Bordes au même faubourg, aboutissant de midi sur une charrière allant à la Motte de Saint-Médard. — Fol. 74. Autre par Jean de Bonnaire, manouvrier, et Claude Vaspard, jardinier, sur une terre joignant celles de la Motte Saint-Médard ; — sur une terre en Passemaille près du boulevard de Saulx et sur des terres en Theuley, aboutissant sur la Charrière de la Motte Saint-Médard. — Fol. 123. Payé 45 sols 6 d. pour les frais des lettres de *committimus* obtenues par le chapitre.

G. 1767. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1726. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 17e de Sébastien Éloi. Paroisse Saint-Médard. — Fol. 59. Cens payé par Jacques Sève, peintre, sur deux maisons contiguës, rue des Prêtres, faisant le coin de la rue allant de la maison de ville à la Sainte-Chapelle. — Autre par Philibert-Bernard Lenet, conseiller au Parlement, sur une maison sise rue de la Sainte-Chapelle, aboutissant par derrière sur la rue des Bons-Enfants. — Autre par Pierre Verle Masson, notaire, sur deux corps de logis sis au levant de la place de la Sainte-Chapelle, joignant M. le président Legouz. — Autre par M. Legay, président au Parlement, joignant la maison précédente. — Fol. 60. Autre par Jacques Thoridenet, épicier, sur une partie de maison tenant de levant à la même place. — Autre par le président Legouz sur une partie de sa maison place de la Sainte-Chapelle, ayant issue sur la rue des Bons-Enfants. — Fol. 108. La recette totale du compte monte à 15.748 l. 7 s. 3 d. et la dépense à 13671 l. 16 s. 3 d.

G. 1768. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1727. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Celleries. Compte 18e du même. Paroisse Saint-Médard. — Fol. 62. Cens payé par Marguerite Gevalois, veuve de Philippe Berbis, écuyer, seigneur de Villey, sur une maison sise place Royale, aboutissant par derrière sur M. Lantin. — Fol. 63. Autre par les religieuses Jacobines, sur une maison sise place Saint-Fiacre, tenant de midi à M. Bouhier de Savigny. — Autre par M. de la Coste, seigneur de Villey, secrétaire du Roi en la Chambre des Comptes de Dole, sur deux maisons réunies rue de la Madeleine, faisant le coin de la conciergerie. — Autre par Jean Desormes Duplessis, receveur général des finances en Bourgogne, sur deux maisons, rue du Puits-Billon ou de la Madeleine, du côté de bise. — Fol. 64. Autre par Anne Perrenet, veuve Bernard de Briffaut, chirurgien, sur une maison, rue Madeleine, aboutissant de bise sur la Chambre des Comptes. — Autre par Georges Joly, seigneur de Drambon, conseiller au Parlement, sur une maison, sise au midi de la rue Madeleine. — Fol. 100. Payé 160 livres 2 sols distribués aux chanoines, pour les chapitres ordinaires et généraux.

G. 1769. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1728. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 10e de Sébastien Éloy. Paroisse Saint-Médard. — Fol. 60. Cens payé par l'hospice Sainte-Anne sur une maison faisant le coin de la rue des Jésuites et de celle tirant au Palais. — Autre par Claude Marie Ressayre, avocat, fils de Jean Ressayre, imprimeur, sur une maison devant les Jésuites, faisant le coin pour tirer des Jésuites en la grande rue Saint-Étienne, et tenant de bise à M. Joly. — Fol. 61. Autre par Jacques Jannon, chanoine, sur sa maison canoniale, en la rue tirant de la place de la Sainte-Chapelle à la maison de ville. — Autre par François Gauthey, chanoine, sur sa maison joignant la précédente. — Autre par Jacques Guenebaut, chanoine, sur sa maison sise Grande Rue Saint-Etienne, ayant issue sur la rue du Pautet. — Autre par Pierre Ballyat, chanoine, sur sa maison, joignant la précédente. — Autre par Guillaume Perreney de Grosbois, chanoine, sur sa maison, tenant de levant à la même rue, de couchant au conseiller Comeau. — Autre par Claude Derey, chanoine, sur une maison touchant de couchant à l'hôpital Saint-Fiacre, et faisant le coin pour aller du Palais à la place Saint-Fiacre. — Fol. 62. Autre par Jean Godran, chanoine, sur une maison en la rue qui tire de la place Saint-Fiacre à la rue de la Portelle et tenant de bise au président Bouhier. — Autre par André Bouhier de Versalieux, chanoine prévôt, pour sa maison, sise place Royale, entre les rues Saint-Fiacre et du Palais. — Fol. 95. Payé 766 livres 18 sols 10 deniers et 776 livres 7 sols 7 deniers, pour les distributions de l'ordinaire et de l'extraordinaire et les gages des chanoines, chapelains, chantres et massiers, qui ont assisté au service divin, pendant les mois de janvier et de février.

G. 1770. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1730. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 21e du même. — Fol. 71. Paroisse Saint-Philibert. Cens payé par les veuve et héritiers de Philibert Thibert, trésorier de France, au bureau des Finances de Dijon, sur une maison, rue du Chaignot ou de la Tour Fondoire, aboutissant sur le président Richard. — Autre par Claudine Bruneau, veuve de Bernard Richon ; Claudine Baudemont, veuve de Toussaint Bardin ; Jean Langoux, chaudronnier ; Jeanne Perreau, veuve Isabeau Archer ; Simon Coquart, avocat et Charlotte Binet, veuve du correcteur Michéa, sur plusieurs corps de logis et jardin, rue Maison-Rouge, du côté du couchant, aboutissant sur le cimetière des huguenots et les remparts de la ville. — Fol. 72. Autre par les religieuses du Refuge sur une maison au bout de la rue Maison-Rouge et englobée dans leur enclos. — Autre par Jean Bannelier, avocat, sur une maison rue du Sachot, aboutissant par derrière sur le couvent des Carmes. — Fol. 73. Autre par François Monin, marchand, sur une maison à la Porte d'Ouche, rue des Chasseurs, du côté du couchant. — Autre par Etienne-Albert Prinstet, avocat, et Louis Prinstet, son frère, chevalier servant de l'Ordre de Malte, et Charlotte Binet, veuve en premières noces de J.-B. Chaumonet, avocat et en secondes d'Étienne Michéa, correcteur à la Chambre des Comptes, sur une maison rue Porte-d'Ouche, affrontant par devant et de couchant sur la rue et par derrière sur le cours de Suzon. — Fol. 103. Payé 765 l. 4 s. 6 d. et 184 livres 10 sols pour les distributions des mois de mars et d'avril.

G. 1771. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1731. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 22e de Sébastien Éloy. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 73. Cens payé par Catherine Clavin, veuve de Charles Courtois, marchand de fer, sur une maison rue du Pont-Arnault, ayant issue sur la rue Saint-Philibert et sur deux autres joignant la précédente. — Fol. 74. Autre par Jean Poudre, teinturier, sur une maison faisant le coin pour tirer des Carmes et de la Maison-Rouge pour le Morimont. — Autre par J.-B. Gault, chanoine à Saint-Jean sur une maison au champ du Morimont, tenant de levant au cours de Suzon. — Autre par Mlle Marceline Frolois, sur une maison joignant la précédente. — Fol. 104. Payé 895 l. 4 s. 11 d.

et 755 l. 5 s. 5 d. pour les distributions de l'ordinaire et de l'extraordinaire et les gages du personnel du chapitre des mois de mai et de juin.

G. 1772. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1732. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 23e du même. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 74. Cens payé par Denis Jacquelet, maréchal, sur une maison sise au champ de Morimont, joignant celle de Mlle Frolois. — Fol. 75. Autre par Mlle Nardot, veuve de Nicolas Charles, bourgeois, sur une maison sise rue tirant du Morimont au Pont Arnault, du côté du couchant. — Autre par Marie Masson, veuve d'Étienne Truchetet, vinaigrier, sur une maison au Morimont, aboutissant de levant sur la voie commune et de couchant sur le cours de Renne. — Autre par Marcel, entrepreneur, sur une maison et jardin, rue de Cluny ou du Four, du côté de bize et par derrière le long de l'ancien cours de Renne. — Fol. 76. Cens payé par Marie Martin, veuve de Claude Bazenet, boulanger, sur une maison sise au couchant de la rue Saint-Philibert. — Fol. 102. Payé 801 l. 7 s. 11 d. et 814 l. 2 s. 5 d. pour les distributions ordinaires et extraordinaires et les gages du personnel du chapitre aux mois de juillet et d'août.

G. 1773. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1733. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de Laurent Mariette, receveur. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 70. Cens payé par Marguerite Raffier, veuve de Louis Perron, épicier, sur une maison, Grande Rue Saint-Philibert, proche le Pont-Arnaut, ayant deux issues, l'une rue Saint-Philibert, devant la maison de Cîteaux, l'autre rue du Pont-Arnaut. — Autre par la veuve de Benoît Amiot, avocat, demeurant à Montbard, sur une maison en deux corps de logis et jardin, sis rue Saint-Philibert, tenant de bise à une ruelle tirant sur les murailles de la ville. — Autre par M. Guyard, ancien conseiller à la Cour, sur une maison neuve, sise rue Saint-Philibert, tenant de levant par devant à la rue et de couchant, par derrière au cimetière de l'hôpital Sainte-Anne, et sur l'emplacement d'une maison joignant la précédente. — Autre par Louis Piffond, avocat, sur l'emplacement de divers bâtiments, sis rue de La Rochelle, tirant de la rue du Tillot à la place du Morimont et faisant le coin de ces rues. — Fol. 91. Payé 825 livres 5 sols 10 deniers et 689 livres 18 sols 2 deniers, pour les distributions et les gages du personnel du chapitre, aux mois de septembre et d'octobre.

G. 1774. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1734. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e de Laurent Mariette. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 64. Cens payé par Michelle Simonnot, novice au couvent de la Visitation, sur une maison sise rue du Tillot, du côté du couchant et aboutissant sur le cours de Renne. — Autre par François Rougeot, receveur des domaines et bois, et Catherine Deslandes, sa femme, sur une maison, même rue, joignant la précédente. — Autre par Jeanne Bernarde Lantin, douairière, usufruitière d'André Bernard, de Bernardon, président à la Chambre des Comptes, sur une maison et pressoir, même rue, joignant la précédente. — Autre par l'hôpital Sainte-Anne sur une maison sise entre les églises Saint-Jean et Saint-Philibert, tenant de levant du côté de Saint-Jean, à MM. de Saint-Jean et au canal de Renne, et de couchant du côté de Saint-Philibert, à une maison de l'hospice Sainte-Anne. — Fol. 65. Autre par Bénigne Juliot, huilier, sur une maison, sise rue du Chapeau-Rouge, du côté du levant, aboutissant par derrière sur l'enclos de Saint-Bénigne. — Fol. 86. Payé 788 livres 15 sols 8 deniers et 942 livres 2 deniers pour les distributions et les gages du personnel du chapitre, en novembre et décembre 1734.

G. 1775. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1735. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e du même. Paroisse Saint-Philibert. — Fol. 65. Cens payé par M. Chanson, prêtre, sur une maison rue de la Porte-Guillaume à l'aspect du midi et de bise du côté du château, au sieur Lambelin. — Autre par Claude Lambelin, carrossier, sur une maison, joignant la précédente. — Cens payé par Jacques Viremaître, taillandier, sur une maison, même rue, du côté du midi, tenant de couchant au logis de l'Écu de France et de levant au logis du Lion d'Or. — Fol. 66. Autre par Jean Dubois, bourrelier, sur une tannerie située sous la première arcade du pont d'Ouche, du côté des moulins. — Autre par le grand hôpital de Dijon sur deux maisons, tanneries et jardin, au faubourg d'Ouche, aboutissant de levant sur la rivière d'Ouche et d'autre sur la rue (des Tanneries). — Autre par Jean Piron, apothicaire, sur des maisons, jardin, et tannerie, rue de Citeaux, de la Corvée, du Champ-Monin, tenant de midi aux Pasquiers des chevaux, de bise à la maison précédente, aboutissant de levant sur la rivière l'Ouche et de couchant sur la rue commune, devant le pont Aubriot. — Fol. 86. Payé 345 livres pour les quatre quartiers des dessertes des messes, des gages des sous-chantres et de la desserte de l'hôpital Saint-Fiacre.

G. 1776. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1736. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e du même. — Fol. 67. Recette de 87 livres 10 sols payée par le receveur des domaines et bois, sur les droits de marcs que le Roi levait sur la ville de Dijon et qu'il leur remit après le siège de 1513, à condition d'en acquitter les charges. — Payé par le même, à l'acquit de la ville de Dijon, une somme de 40 livres sur les marcs, pour l'anniversaire d'Eudes, duc de Bourgogne. — Payé par le même la somme de 11 livres 2 sols pour la fondation faite à la Sainte-Chapelle, par Agnès, fille de saint Louis, duchesse de Bourgogne. — Fol. 86. Payé 36 livres au chanoine Guénebaut, secrétaire du chapitre ; 10 livres de gages à M. Ballyat, avocat, seigneur de Barjon, bailli ; 5 livres à M. Davot, avocat, conseil du chapitre.

G. 1777. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1737. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5e du même Mariette. — Fol. 67. Recette de 25 livres sur les marcs de la ville de Dijon, pour la fondation de messes en la chapelle de Saint-Julien, par Guillaume de Pouilly et Perrenotte, sa femme, fille de Pierre d'Épernay. — Autre de 20 sols payée par le même receveur des domaines, pour le cens d'une maison appartenant à la Sainte-Chapelle, démolie lors des constructions du Logis du Roi. — Autre par le même d'une somme de 15 livres assignées sur les revenus de la chancellerie, pour l'anniversaire du duc Robert II. — Autre de 25 livres pour la fourniture, au jour de Noël, de la robe violette fourrée d'hermine, accordée au doyen par Eudes III, duc de Bourgogne. — Autre de 10 livres pour l'anniversaire du duc Eudes. — Fol. 87. Paiement de 165 livres de gages au sieur Étienne, organiste.

G. 1778. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
Reliure en parchemin.

1738. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6e du même. — Fol. 68. Recette de 40 livres payée par les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne, pour une rente perpétuelle sur le produit des ventes qui se font à Dijon. — Autre de 133 livres 1 sol 5 deniers des fermiers du péage de Dijon. — Autre sur les lettres de grâces et rémissions en la Chancellerie. — Fol. 87. Payé 58 sols au curé de Saint-Médard, pour les oblations faites à l'hôpital Saint-Fiacre.

G. 1779. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1739. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7e du même. — Fol. 69. La recette du plait général qui se lève sur les habitants n'a pas lieu, de même que celle de 8 livres 2 sols 6 deniers sur les revenus du domaine de Chalon, sur les foires chaudes, pour l'anniversaire du duc Eudes, ainsi que les 53 livres 4 sols sur le même domaine, pour l'anniversaire de Bertrand Dubois. — Fol. 87. Payé 120 livres en aumône, aux pauvres de l'hôpital général.

G. 1780. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1740. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8e du même. — Fol. 69. Recette de 40 livres payées par le couvent des Chartreux, sur les revenus de la terre d'Izeure, pour des fondations faites à la Sainte-Chapelle et 5 livres pour une rente, sur cette seigneurie. — Recette d'une rente de 6 livres payée par la veuve de M. Lebrun, chevalier, marquis d'Inteville, seigneur de Villiers et de Vanvey, et due sur le moulin de Vanvey. — Fol. 70. Autre de 23 livres 15 sols de rente, assignée sur la seigneurie d'Esbarres, payée par Bénigne Berbis de Rancy, chevalier, baron d'Esbarres et d'Orsans. — Fol. 87. Pension de 100 livres donnée à M. Bouhier de Versailleux, chanoine prévôt, en indemnité de sa maison canoniale, échangée avec les religieuses Jacobines.

G. 1781. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1741. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e du même. — Fol. 70. Recette de 174 livres payées par le prince de Lorraine, d'Armagnac, comte de Charny, pour fondations à la Sainte-Chapelle, assignées sur ce comté. — Rente de 22 livres 10 sols payée par l'hôpital général de Dijon, assignée sur les moulins de Menans, à Argilly. — Cens de 4 livres sur une maison et des héritages à Nuits, payé par Mlle Désir, fille de Bénigne Belin, veuve de M. Désir, avocat à Chalon, Chrétien et Jacques Grandné, vignerons, et Nicolas Pourcher, maire de Nuits. — Autre de 10 sols sur le meix de l'huilerie, à Noiron les Citeaux, payé par Anne Forey, veuve de J. Grapin, maréchal à Saulon-la-Chapelle. — Fol. 88. Pension viagère de 50 livres payée au chanoine Derey.

G. 1782. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1742. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Celleries. Compte 10e de Laurent Mariette. — Fol. 71. Recette de 20 livres de M. le marquis de Bouhier, conseiller au parlement, seigneur de Lantenay, pour rente assignée sur cette seigneurie. — Autre de 4 livres de cens sur des vignes au finage de Volnay, payée par les religieuses Carmélites de Beaune. — Autre de 20 sols 1 denier sur une terre en la Champagne de Beaune, payée par Françoise Charles, veuve de Guillaume Berthelot, marchand à Beaune. — Fol. 88. Payé 40 livres au prieur de Saint-Vivant, pour la portion congrue du curé des Maillis.

G. 1783. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
Reliure en parchemin.

1743. — Dijon. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 11e du même. — Fol. 71. Cens de 5 livres 5 sols sur des vignes à Echevronne et Changey, payé par de Souches et les frères Poussot, vignerons. — Payé la somme de 10 livres par Étienne Gauthier, curé d'Étaules, et François Val, curé de Tanay, en qualité de chapelains de la chapelle d'Auvillars. — Fol. 72. Rente de 40 livres en argent et de 10 livres de cire, assignée sur la terre de Tarsul, payée par Mme de Clermont, veuve de M. le Compasseur, président au parlement, seigneur de Courtivron et de Tarsul. — Fol. 88. Payé 300 livres à L. Gauthier, curé du Val-de-Suzon, pour sa portion congrue.

G. 1784. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1744. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 12e du même. — Fol. 72. Recette d'une rente de 520 livres, payée chaque année par les trésorier et receveur des salines de Salins. — Autre par les mêmes d'une somme de 10 l. 16 s. 3 d. pour la fondation d'un anniversaire. — Autre d'une somme de 40 livres versée par le trésorier général du comté de Bourgogne pour la fondation d'un anniversaire. — Fol. 73. Cens. de 5 livres payé par Henry Guillaume, écuyer, seigneur de Pressigny, pour un anniversaire et assigné sur une maison, rue de la Parcheminerie, du côté du levant et de couchant à une petite rue tirant à la place du Morimont.

G. 1785. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1745. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de Bernard Bourtequoy, avocat receveur. — Fol. 73. Recette de 28 livres payée par Joseph de Carbonnel, curé de Grignoncourt, diocèse de Paris, en qualité de chapelain de la chapelle fondée en l'autel de la Croix par Antoine Nicaise, contrôleur des garnisons en Bourgogne. — Autre de 10 livres par M. Quarré d'Aligny, à Paris, en qualité de chapelain de la chapelle fondée par Élisabeth Thorel, femme de Jacques Berbis, conseiller au Parlement. — Autre de 5 livres par Louis Régneau, chanoine honoraire de Saint-Etienne de Dijon, en qualité de chapelain de la chapelle de Blaisy. — Fol. 87. Payé 700 livres à M. Brevard, maître de musique, pour la pension des enfants de chœur.

G. 1786. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1746. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e de Bernard Bourtequoy. — Fol. 74. Recette de 10 livres de Gabriel Laurent, prêtre, demeurant à Saulieu, en qualité de chapelain de la chapelle de Saint-Bénigne et de Saint-Charles, fondée en l'autel de la Sainte-Hostie par Charles Valon, correcteur en la chambre des Comptes, et Catherine Nicolardot, sa femme. — Autre de 4 livres par M. de Mucie, chanoine, en qualité de chapelain de la chapelle de la Vierge et de Saint-Antoine fondée par Élisabeth Tupin, veuve d'Antoine Guillier, avocat à Chalon. — Autre de 4 livres par les pauvres du grand hôpital, pour la fondation d'un *De Profundis*, que MM. sont obligés de chanter sur la sépulture de Charles Arviset, chantre et chanoine, inhumé au couvent des Chartreux et où MM. vont en procession le jour de Saint-Marc et autres jours. — Fol. 88. Payé 4 livres aux Révérends pères Jacobins pour leurs honoraires des processions de la Fête-Dieu et de la Sainte-Hostie.

G. 1787. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1747. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e du même. — Fol. 74. Recette de 36 livres de M. de Simony, chanoine chancelier, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-André et Sainte-Anne fondée en l'autel de Saint-André par André Fleutelot, conseiller au Parlement et Anne Siredey, sa femme, pour les livrées et services anniversaires. — Autre de 10 livres par Michel Michelin et Gaudelet, chapelains, en qualité de desservants de la chapelle de l'Immaculée Conception, fondée par le président de Mucie et Mme de La Mare, sa femme. — Autre de 10 livres par les héritiers du chanoine Derey pour le service de la fondation établie par ce dernier. — Fol. 88. Payé 70 livres 19 sols au chanoine Gault, pour les dépenses de MM. les députés à la tenue des jours à Mailly, Poncey, Athée et Montot.

G. 1788. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1748. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Celleries. Compte 4e du même. — Fol. 75. Recette de 4030 livres du sieur Jean-Baptiste Rude, à Auxonne, pour une année de fermage de la seigneurie des Maillis. — Autre de 55 livres, de M. Charpy, de Saint-Usage, conseiller au Parlement, pour la rente d'une vente du bois de la Haute et Basse Prée sur le finage de Mailly, faite par le chapitre à Claude Nivelet, aïeul de Charpy. — Fol. 76. Cens payé par les Jacobins de Dijon sur le meix de la Motte et le pré Patouillet, à Mailly. — Fol. 88. Payé 1196 l. 10 sols au receveur des décimes du diocèse de Dijon.

G. 1789. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1749. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.—Comptes. Celleries. Compte 5e de B. Bourtequoy. — Fol. 76. Recette de 5 livres 5 deniers de cens sur la rivière de Saône, dite Ribaudeau, acquise par le chapitre. — Fol. 77. Recette de 1410 l. pour une année du fermage de la terre de Poncey, tenue par Hugues Fourney, marchand à Auxonne. — Autre de 40 livres pour 25 poules et un cent de carpes. — Cens de 3 l. 10 s. payé par Claude Funerot, sur une maison sise rue Saint-Germain, à Auxonne. — Fol. 87. Payé 14 l. 18 sols pour les frais de quittances des arrérages des rentes appartenant au chapitre sur le clergé de France et les gabelles.

G. 1790. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1750. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 1er de Pierre Larcher, procureur, receveur. — Fol. 66. Cens de 15 sols payé par les héritiers Douaire, sur une maison, sise rue Saint-Germain, à Auxonne.— Autre de 7 livres payée par Claude Valanchot, sur plusieurs terres du finage de Villers-les-Pots. — Recette de 3100 livres de Jean-Marie Chaussier, marchand à Sainte-Foy, pour une année du fermage des terres et seigneuries de Sainte-Foy, Étaules, Darois, Val-de-Suzon et Plain d'Ahuy et 60 livres pour la moitié des dîmes du Val-de-Suzon et du Plain d'Ahuy. — Fol. 75. Payé 43 l. 4 sols à M. Villermet, receveur du don gratuit et du 10e du clergé.

G. 1791. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1751. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 2e du même. — Fol. 68. Recette de 185 livres de François Destang, pour une année de fermage de la seigneurie de Juilly Leschenault. — Autre de 295 livres de François Leroy, pour une année de fermage du pré au Gex, sur Varanges. — Autre de 190 livres de la veuve de Denis Tarnier, pour l'amodiation des terres et prés à Fauverney, Magny, Genlis et Lamponne. — Fol. 75. Retenue de 3 livres 15 sols faite par l'intendant des salines de Salins, sur la rente due au chapitre.

G. 1792. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1752. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 3e du même. — Fol. 68. Recette de 220 livres de Cl. Patouillet, pour l'amodiation de prés sur Varanges, Genlis et Uchey. — Autre de 70 livres de Pierre Patouillet, pour celle de prés à Tart-le-Bas et Magny. — Autre de 190 livres par Jeanne Dauvey, veuve Patouillet, pour une année de bail de terres et prés sur Genlis et Uchey. — Fol. 75. Payé 5 livres 2 sols à M. Rougeot, receveur du domaine, pour le droit de quittances des rentes dues au chapitre.

G. 1793. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1753. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 4e du même. — Fol. 69. Recette de 194 livres pour une année de fermage des terres et prés de Brasey et Échenon. — Autre de 3 fr. d'arrérages de rentes constituées à diverses personnes. — Autre de 658 livres 19 sols 4 deniers, pour les arrérages d'une rente au capital de 32.948, créé sur le clergé de France. — Fol. 75. Payé 4 livres 19 sols au receveur Carrelet, pour les droits de quittances des rentes sur le domaine et le don du Roi.

G. 1794. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1754. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 5e de Pierre Larcher. — Fol. 70. Recette de 100 livres pour une année d'arrérages d'une rente au capital de 4000 livres sur l'hôtel de Ville de Paris. — Autre de 174 livres sur le receveur général des finances pour une année échue des arrérages d'une rente au capital de 1800 livres et d'une autre au capital de 6.900 livres. — Autre de 100 livres payée par M. Lebelin de Montculot, pour une année d'intérêt d'une rente constituée au capital de 2000 livres. — Fol. 76. Payé la somme de 81 livres 2 sols pour les frais du sel.

G. 1795. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 6e du même. — Fol. 70. Recette de 75 livres de M. Guyard de Changey, fils du conseiller au Par-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lement, pour les arrérages d'une rente constituée au capital de 1500 livres. — Fol. 71. Autre de 100 livres de M. Bénigne Bouhier, brigadier des armées du Roi, pour les arrérages d'une rente constituée au capital de 2000 livres. — Autre de la somme de 166 livres 13 sols 4 deniers, payée par M. Surget, conseiller maitre à la chambre des Comptes de Dijon, pour les arrérages d'une rente constituée au capital de 4000 livres. — Fol. 76. Payé 250 livres et 50 livres aux chanoines Bozon et Leseurre pour supplément à leurs maisons canoniales. — La recette totale monte à 17.349 livres 2 sols 7 deniers et la dépense à 18.478 livres 18 sols 3 deniers.

G. 1796. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1756. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 7e du même. — Fol. 1. Paroisse Notre-Dame. Cens de 9 livres payé par Louis Prunier, vannier, sur une maison sise rue au-dessus du Bourg, aboutissant par derrière sur la ruelle de Mouhy ou des Tueurs. — Autre de 2 livres 10 sols, payé par François Rathelot, conseiller au grenier à sel, sur une maison rue Porte-au-Lion ou rue Condé, tenant par devant à cette rue et par derrière au couvent des Jacobins, et sur une maison joignant, tenant d'occident à la ruelle de Mouhy. — Fol. 2. Autre de 4 livres payée par Me Valletat, avocat à Autun, sur une maison et banc de boucher sis rue du Bourg et aboutissant sur la rue des Étioux. — Autre de 7 livres sur deux bancs de boucher joignant la maison précédente tenant d'orient au passage commun qui traverse la boucherie. — Autre de 25 sols sur une chambre sise au-dessus d'un des bancs précités. — Autre de 2 livres payé par les héritiers d'Anne Pernet, veuve de Bernard Briffaut, chirurgien, sur un banc à vendre chair en forme d'appentis, situé rue du Bourg. — Fol. 72. Payé la somme de 205 livres 10 sols aux chanoines pour les distributions des chapitres généraux et particuliers tenus dans l'année.

G. 1797. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1757. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 8e du même. — Fol. 12. Paroisse Saint-Michel. Cens de 20 sols payé par Henri Bazin, chanoine, sur sa maison canoniale sise rue des Prêtres, derrière la Maison de Ville. — Autre de 2 livres payé par Nicolle Monin, veuve de Breton, procureur à la Cour, sur une maison sise même rue, tenant d'occident à la maison précédente. — Autre de 9 livres payé par le chanoine Pathelin, sur une maison sise même rue, tenant de couchant à la maison Monin. — Autre de 5 livres payé par le chanoine Jean Maltête, sur une maison sise même rue, joignant la précédente du côté d'occident. — Autre de 5 livres par le chanoine Gault, tenant à la précédente du côté du couchant. — Autre de 5 livres payé par Marie Leauté, veuve de Jacques Begin, écuyer, seigneur d'Orgeux, Jean Milsand, apothicaire et Jean Jeannin, tonnelier, sur trois maisons sises place Saint-Michel, tenant d'orient et de midi sur la place et de couchant rue des Prêtres. — Fol. 72. Payé 13.547 livres 5 sols pour les distributions de l'ordinaire et de l'extraordinaire et les gages des chapelains.

G. 1798. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 9e de P. Larcher. — Fol. 25. Paroisse Saint-Jean. Cens de 6 livres payé par M. Espiard d'Allerey, sur une maison rue Saint-Jean, entre celles de MM. de Vellemont et de Vergennes et aboutissant sur la rue du Chapeau-Rouge. — Autre de 3 livres par M. Gravier de Vergennes, sur sa maison joignant de midi la précédente. — Autre de 5 livres par Girardot, épicier, sur sa maison, rue de la Porte-Guillaume, faisant le coin du Chapeau-Rouge. — Fol. 26. Autre de 2 livres par l'hôpital général sur une portion de maison, dépendant de l'hôtellerie du duc de Bourgogne, sur une maison, rue des Petits-Champs ou ruelle du Château. — Autre de 22 sols par le couvent des Ursulines, sur une maison sise rue des Champs du côté de levant, touchant d'occident au Logis de la Poste. — Autre de 23 sols 4 deniers par Nicolas Carion, menuisier et Nicolas Rouhier, collecteur des tailles, sur une maison et jardin, à l'angle des rues des Champs et du Château. — Fol. 73. Payé 352 livres 15 sols, pour la desserte des messes et les gages des sous-chantres.

G. 1799. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1759. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 10e du même. — Fol. 35. Paroisse Saint-Pierre. Cens de 15 livres payé par Claude Morisot, tonnelier, sur une maison, sise rue du Grand-Potet du côté d'occident. — Autre de 6 livres 5 sols, payé par J.-B. Renaut, procureur à la Cour, sur une maison, sise même rue, joignant la précédente. — Autre de 5 livres par M. Lamy de Samerey, sur deux maisons, sises rue du Petit-Potet, tenant de septentrion aux jésuites, de midi à la rue. — Autre de 20 sols par la veuve et les héritiers de M. Colas, avocat, sur une maison tenant de nord à la rue du Petit-Potet et d'orient à M. Gontier d'Auvillars. — Autre de 20 sols par les héritiers de Pierre-Joseph-François Ferrière, procureur à la Cour, joignant la précédente. — Autre par Claude Gallière, marchand de vin, sur une maison, sise place des Cordeliers, tenant de midi et d'orient à cette place et faisant le coin de la rue qui tire de cette place à la Madeleine. — Fol. 73. Payé la somme de 400 livres de gages à Lausserrois, organiste.

G. 1800. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1760. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 11e du même. — Fol. 39. Paroisse Saint-Nicolas. Cens de 5 livres payé par l'hospice Sainte-Anne sur une portion de maison, sise à la Porte-au-Fermerot du côté d'orient et d'occident sur la place et sur des rues. — Cens payé par les héritiers du sieur Quillot, sur une maison sise même rue, tirant aux remparts. — Autre de 30 sols payé par Perret, avocat, sur une maison, même rue, tenant de midi à la précédente. — Fol. 40 Autre de 10 sols payé par le même sur une maison joignant la précédente. — Autre de 13 livres par les religieuses Visitandines sur plusieurs corps de maisons entre les rues de la Porte-Fermerot et Saint-Nicolas, englobées dans leur couvent. — Autre de 3 livres 3 sols 4 deniers payé par Pierre Nardot, directeur de la monnaie de Dijon, sur plusieurs corps de maisons, tenant de nord et de midi aux rues du Champ-de-Mars. — Fol. 73. Payé 50 sols à M. Léauté, trésorier de Saint-Étienne, curé de Saint-Médard, pour les oblations faites à l'hôpital de Saint-Fiacre.

G. 1801. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1761. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. - Comptes. Celleries. Compte 12e de P. Larcher. — Fol. 43. Paroisse Saint-Médard. Cens de 6 livres payé par les frères Ducuré, bourgeois, sur deux maisons faisant le coin de la rue des Prêtres et de la Sainte-Chapelle. — Autre de 3 livres 10 sols par Michel Belot, marchand de draps, sur une maison, sise devant la Sainte-Chapelle et perçant en la rue des Bons-Enfants. — Autre par Jeanne-Marie Comirey, veuve de Vorle Masson, notaire à Dijon, sur deux corps de logis, tenant d'orient à la place de la Sainte-Chapelle. — Fol. 44. Autre par Anne-Élisabeth Boyer, veuve d'Antoine Jacquinot, marchand, tenant de midi à la précédente. — Autre de 4 livres 10 sols sur une partie de maison tenant de nord à la précédente. — Cens de 3 livres payé par la veuve de Bernard Jacquinot, sur une maison, sise place Saint-Étienne, ayant issue sur la rue des Bons-Enfants. — Fol. 73. Aumône de 120 livres faite par le chapitre aux pauvres de l'hôpital général.

G. 1802. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1762. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 13e du même. — Fol. 49. Paroisse Saint-Philibert. Cens de 17 livres payé par Bertrand Bizot, couvreur, sur une maison, rue de la Tour-Fondoire, tenant par derrière à la maison du président Richard. — Autre de 3 livres 5 sols 6 deniers par François Pillier et consorts sur plusieurs corps de logis et jardins, rue Maison-Rouge, tenant d'occident à la rue, d'orient aux frères de la doctrine chrétienne et aux remparts, de midi au cimetière des Huguenots et aux dames du Refuge. — Fol. 50. Autre de 15 sols par ces dernières pour une maison englobée dans leur couvent. — Autre de 2 livres par Jean Bannelier, avocat, sur une maison, rue du Sachot, aboutissant par derrière sur le couvent des Carmes. — Autre par Philibert Lucan, procureur à la Cour, sur une maison, rue des Chasseurs ou de la porte d'Ouche du côté d'occident. — Autre par Étiennette Mazière, veuve de Pierre Carnet, bourgeois, sur une maison, rue Porte-d'Ouche du côté d'occident et aboutissant sur le cours de Suzon. — Fol. 74. Payé 74 livres au grand prieur de Saint-Vivant pour la portion congrue du curé des Maillis et celle de 420 livres, pour celle du curé du Val-de-Suzon, y compris 120 livres pour la desserte de la chapelle de Sainte-Foy.

G. 1803. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1763. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 14e de Pierre Larcher. — Fol. 55. Recettes faites sur le receveur général de 87 livres 10 sols sur l'impôt des marcs de la ville de Dijon; — de 40 livres sur ces mêmes marcs pour l'anniversaire du duc Eudes; — de 11 livres 2 sols sur les mêmes pour la fondation de la duchesse Agnès; — de 25 livres sur les mêmes pour la fondation, en la chapelle Saint-Julien, d'un anniversaire, par Guillaume de Pouilly et Perrenette, sa femme, fille de Pierre d'Épernay; — de 20 livres de cens sur une maison englobée dans les bâtiments du logis du roi; — de 15 livres sur les revenus de la chancellerie pour l'anniversaire du duc Robert II; — de 25 livres pour la robe violette fourrée d'hermines offerte à Noël au doyen et de 10 livres pour l'anniversaire du duc Eudes. — Fol. 74. Payé 1246 livres à Guignet, maître de musique, pour la pension des enfants de chœur. La recette totale du compte monte à 21.227 livres 4 sols 6 deniers et la dépense à 18.776 livres 4 sols 4 deniers.

G. 1804. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1786. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Compte 22e de Henri Gauvenet, bourgeois, receveur du chapitre. — Fol. 9. Cens de 7 livres 13 sols 4 deniers payé par la ville de Dijon sur une maison où se tient la justice consulaire, tenant de midi à la rue au Change et de nord à la rue de la Chouette, paroisse Notre-Dame. — Fol. 22. Paroisse Saint-Michel, cens de 15 sols payé par Vionnois sur une écurie, grenier et jardin, sis rue Chanoine, entre le rempart et le Bon-Pasteur. — Fol. 35. Paroisse Saint-Jean. Cens de 1 livre 14 sols 6 deniers payé par Claude-François Jossinet, épicier, sur deux corps de logis, rue des Forges, formant le coin du Miroir. — Fol. 42. Paroisse Saint-Pierre. Cens de 4 livres payé par M. Seguin de la Motte, receveur des tailles du bailliage, sur une maison, sise devant le cimetière de l'église Saint-Pierre. — Fol. 47. Paroisse Saint-Nicolas. Cens de 13 sols 4 deniers payé par Claude Charpentier, sur un meix et jardin, situés entre les rues Sainte-Marguerite et des Prêtres. — Fol. 52. Paroisse Saint-Médard. Cens de 5 livres payé par M^me^ de Nansouty, sur deux maisons, sises rue Madeleine. — Fol. 59. Paroisse Saint-Philibert. Cens de 20 sols payé par Chapuis, teinturier, sur une maison, sise devant la place du Morimont, du côté de l'orient et par derrière à l'ancien cours de Renne. — Fol. 70. Recette de 520 livres de rente sur les salines de Salins. — Fol. 82. Recette, 31.185 livres 18 sols 3 deniers. Dépense, 42.080 livres 4 sols 8 deniers.

G. 1805. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1675. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 8^e^ de Jean Gaultier, chanoine, secrétaire et receveur de toutes les censes, rentes foncières et autres assignées sur les vignes, terres et autres héritages. — Fol. 1. Dijon, vignes en Theuley. Cens de 2 sols 11 deniers payé par Marguerite Forois, veuve de Bénigne Clerc, tonnelier ; — fol. 2, de 2 sols 11 deniers par M^e^ d'Orge, avocat ; — de 5 sols 10 deniers, par les enfants et héritiers de Fèvret, avocat ; — de 2 sols 11 deniers, par Barthélemy Barthelet, tisserand ; — fol. 3, de 5 sols 10 deniers, par M^lle^ Dubois, veuve de J. Dubois, greffier des Requêtes du Palais et par Millotet, conseiller au Parlement de Metz. — La recette du compte monte à 271 livres 7 sols 3 deniers et la dépense à 84 livres 18 sols 1 niquet 1 denier.

G. 1806. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1676. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 9^e^ de Jean Gaultier. — Fol. 3. Dijon, terres au climat de Theuley. — Cens de 2 sols 1 denier 1 niquet, payé par Reine Leblanc, veuve de Pierre Cordier, cordonnier. — Autre de 17 deniers par Catherine Courtois, femme Sale, huissier à la Cour ; — par les enfants et héritiers du sieur Odot. — Autre de 2 sols 11 deniers par Nicolas Cornesse, vigneron. — Fol. 4. Autre de 2 sols 1 denier 1 niquet, par Claude Robert. — Fol. 152. Payé 2 sols 6 deniers de cens sur une vigne aux Ébasois, aux prêtres de l'église Saint-Nicolas.

G. 1807. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1677. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 10^e^ du même. Dijon. Terres au climat de Theuley. — Fol. 4. Cens de 2 sols 1 denier 1 niquet, payé par Bénigne Desprey. — Fol. 5. Autre par Guillemette Froment, veuve de Sébastien Dormeau, charpentier. — Autre par Philippe de Corcelles. — Autre par Michel Bonin. — Autre par Maître Gauthier, avocat. — Autre par Jean Monin, vigneron.

G. 1808. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1678. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. Terres. Compte 11^e^ du même. Dijon. Terres au climat de Theuley. — Fol. 6. Cens de 2 sols 11 deniers payé par Jean Monin, vigneron. — Autre semblable par M. Berbis. — Autre de 3 sols 9 deniers par Pierre Lefils, vigneron. — Autre de 5 sols par Étienne Mugnerre. — Fol. 7. Autre de 7 sols 6 deniers par Claude Bressant, hôte du Petit Saint-Jean.

G. 1809. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1679. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 12^e^ du même. Dijon. Terres au climat de Theuley. — Fol. 7. Cens de 2 sols 6 deniers payé par Henri Jarrot. — Autre semblable par François Jacquot, vigneron. — Autre de 2 sols 11 deniers par Marguerite Montigny, veuve de Bernard Bourgeois, tonnelier. — Autres semblables par M. Berbis, chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes, sur une vigne entre le chemin de Champmaillot et celui de la Motte Bretin. — Fol. 8. Autre de 5 sols 10 deniers par la veuve du président Fyot, sur des terres aboutissant de midi sur le chemin qui tire du pont Gaulpin à Saint-Apollinaire et de septentrion au chemin de la Motte Bretin.

G. 1810. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1680. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 13^e^ du même. Dijon. Terres au climat de Beauvais. — Fol. 8. Cens de 17 sols 6 deniers payé par les ayant cause de Claude Rebourg. — Fol. 9. Autres semblables par les enfants de Bénigne Lucotte, procureur à la Cour. — Autre par la veuve et les héritiers de Palamède Monin, vigneron. — Fol. 10. Autre de 2 sols 2 deniers de Jean Millière. — Autre des héritiers de Pierre Paris.

G. 1811. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1681. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 14e du même. Dijon. Terres au climat de Beauvais. — Fol. 11. Cens de 6 sols 9 deniers payé par les sieurs Lucotte et Monin. — Cens de 5 sols 1 denier payé par la dame Le Rat, veuve de Jean Millière. — Autre de 3 sols 4 deniers par le même. — Autre par Claude-Michel Gueulet. — Fol. 13. Terres au climat du Clos Gigeot. — Cens de 15 sols payé par Sébastien Armand, procureur à la Cour, pour une terre tenant de bise au pont Gaupin et au chemin qui tire à Champmaillot, aboutissant de levant sur un chemin qui tire à la Belle-Croix et de couchant au vieux cours de Suzon. — Cens de 3 sols 9 deniers payé par Étienne Nault, pâtissier.

G. 1812. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1682. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 15e de J. Gaultier. Dijon. Terres au climat du Clos Gigeot. — Fol. 12. Cens de 3 sols 9 deniers payé par Claude Palluet. — Autre de 7 sols 6 deniers par Michel Badoux, président à la chambre des Comptes. — Autre semblable par Laurent Brelet. — Autre semblable par Étienne Sordoillet, secrétaire du Parlement. — Fol. 13. Autre semblable par Léonard Guibaudet, chirurgien. — Autre de 52 sols 6 deniers par la veuve et les héritiers de Jean Braconnier, marchand.

G. 1813. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1683. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 16e du même. Dijon. Terres au climat du clos Gigeot. — Fol. 15. Cens de 7 sols 6 deniers payé par Jean Monin. — Autre semblable par Jacques Pellier. — Autre semblable par Élisabeth Michéa, veuve de Jean Papillon, orfèvre. — Autre de 5 sols par J. Trapet, boulanger. — Autre de 10 sols. — Autre de 3 sols 9 deniers par Maffé. — Autre semblable par Henri Péchinot, vigneron. — Fol. 17. Autre de 7 sols 6 deniers sur François Cocquart, procureur à la Cour. — Autre semblable sur Marie de Charlu, veuve de Boulanger, trésorier des guerres et Mlle Pécault.

G. 1814. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1684. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 17e du même. Dijon. Fol. 18. Terres aux climats des Lochères, Pannetière ou Ribottées. Cens de 2 l. 6 d. payés par M. Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon. — Fol. 19. Terres sur le finage de Saint-Apollinaire. Cens de 10 sols payé par Tabourot, chanoine à Langres, sur des terres au Poirier Maillot, aux Arbres et entre les deux villages. — Fol. 20. Autre de 15 sols par M. Jacob, président au Parlement, sur une terre es Charmes, même finage. — Autre de 10 sols par P. Fevret, amodiateur de la Maladière, sur une vigne dite la vigne des Chiens, même finage. — Fol. 21. Autre semblable par Catherine Colle, veuve de Bernard Tupin, chirurgien, sur une vigne en la Gaudeire. — Fol. 22. Autre de 15 sols par Nicolas Colin sur des terres au Poirier Maillet, sur la fontaine au Pendu.

G. 1815. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1685. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 18e du même. Dijon. — Fol. 22. Terres au climat de Grattedos. Cens de 10 sols payé par Fyot, abbé de Saint-Étienne. — Autre de 15 deniers et de 3 s. 9 d. par Prudent d'Échargey, carreleur. — Fol. 23. Terres aux climats des Argentières ou des Argillières. — Cens de 13 sols 4 d. payé par M. Berbis. — Autre de 12 sols 1 d. par la veuve de Nicolas Arbilley. — Cens de 3 sols 4 d. payé par Étienne Nault, pâtissier.

G. 1816. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1686. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 19e de J. Gaultier. — Fol. 23. Dijon. Terres au climat des Argentières. Cens de 7 l. 6 d. payé par la veuve de Pierre Simonnot. — Autre de 11 s. 8 d. par Nicolas Thibaut, vigneron. — Fol. 25. Autre de 3 s. 9 d. par Nicolas Landanger, vigneron. — Autre de 6 s. 8 d. par Anne Blanchet, veuve de Michel Tarbochet. — Autre de 5 s. 10 d. par les héritiers de Colin, notaire. — Autre semblable par André Poirier, avocat.

G. 1817. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1687. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 20e du même. — Fol. 34. Dijon.

Terres au climat de Crésille. Cens de 5 sols payé par M. Berthet d'Essey. — Fol. 35. Autres de 20 deniers de 2 s. 7 d. par l'abbé Fyot. — Autres de 2 s. 6 d. par M. Millotet, conseiller au Parlement de Metz, et Mlle de Gaulle, sa femme. — Autre de 8 s. 4 d. par la veuve de Jean Jaquot, garde du gouverneur. — Fol. 36. Autre de 6 s. 8 d. par la veuve de M. Bernard de Vaux, conseiller maître à la chambre des Comptes. — Fol. 37. Cens de 5 sols par M. François Virion, marchand.

G. 1818. (Registre). — In-folio, 203 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1688. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 21e du même. — Fol. 35. Dijon. Terres au climat des Athereaux. Cens de 13 sols 4 d. payé par Émiland Cornemillot, vigneron. — Autres de 36 sols 8 d. par Jean Martin, trésorier des vivres des armées du roi. — Fol. 37. Autre de 6 s. 8 d. par Étienne Chanteau. — Autre de 8 s. 4 d. par Guillemette Nault. — Fol. 38. Autre de 12 s. 1 d. par les ayants droit d'Étienne Barbier, pâtissier. — Autre de 15 d. par Pierre Aubrine. — Autre de 7 s. 6 d. par les frères Rouard. — Fol. 39. Autre de 10 sols par Blaise Parise, avocat.

G. 1819. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1689. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 1er de Denis Bernard, bourgeois, receveur. — Fol. 48. Dijon. Terres au climat de Combreteau. Cens de 8 s. 4 d. payé par Jacques Durand, portier de la porte Saint-Nicolas. — Fol. 47. Autre de 18 sols. — Autre par la veuve de Pierre Odiot, maçon. — Autre de 8 s. 4 d. par François Beligey, laboureur. — Autre de 5 s. par les héritiers de Marie Jacquet, veuve de Thomas Lordelot, pâtissier. — Fol. 48. Terres au climat de Lentillières. — Cens de 16 s. 8 d. payé par les héritiers de Claude Venot, notaire. — Autre de 10 sols par la veuve Barbier. — Fol. 50. Autre de 7 s. 6 d. par J. Grisot, marchand. — Fol. 51. Autre de 16 s. 8 d. par Jean Monin, vigneron.

G. 1820. (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1690. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 2e du même. — Dijon. Fol. 52. Terres au climat des Lentillières. Cens de 8 s. 4 d. payé par Guillaume Turlot, vigneron. — Fol. 53. Autre de 16 s. 8 d. par la veuve de Deprey, vigneron. — Cens de 8 s. 4 d. payé par Michel Bonnier, vigneron. — Fol. 54. Autre de 4 s. 2 d. par Claude Palluet, marchand. — Autre semblable par Denise Garnier, veuve de Jean de Requeleyne, avocat. — Fol. 55. Autre de 8 s. 4 d. par Gaudelet, avocat. — Autre de 10 sols par la veuve de François Barbier, charretier.

G. 1821. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1691. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 3e de Denis Bernard. — Fol. 35. Dijon. Terres au climat de Bernard. Cens de 10 sols 10 d. par Humbert Cresson. — Autres de 23 sols 10 d., de 8 s. 4 d., de 10 s. 10 d., de 7 s. 8 d. par J. Gommier, vigneron. — Fol. 37. Autre de 13 s. 9 d. par Nicolas Palliot, ébéniste. — Fol. 38. Autre de 20 sols par M. Legouz-Maillard, président au Parlement. — Fol. 39. Autre de 9 sols 4 d. par la veuve de François Virion, marchand. — Fol. 40. Terres au climat du Prunier. Cens de 16 s. 8 d. et de 15 s. payés par la fabrique de l'église Saint-Médard.

G. 1822. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1692. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 4e du même. — Fol. 44. Dijon. Terres au climat de Grands Champs. Cens de 5 s. 10 d. payé par Marie Rémond, veuve de M. Nicaise, procureur général à la Chambre des Comptes. — Fol. 45. Autre de 21 s. 8 d. par Mme De Clache. — Autre de 16 s. 8 d. par Jeanne Lullier, veuve de Philippe Dechaux. — Fol. 47. Autre de 5 s. 10 d. par l'avocat Parise. — Autre semblable par Pierre Chaudron. — Fol. 49. Autre semblable par les religieuses Jacobines ; — id. par Hugues Verney et Louis Varney, tailleur d'habits.

G. 1823. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1693. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 5e du même. — Fol. 43. Dijon. Terres au climat de la Pageosse. Cens de 10 sols payé par la veuve de M. de Motte. — Fol. 44. Autre semblable par Étienne Poirier, vigneron. — Autre de 4 sols 2 deniers par Nicole Girardot, veuve de Pierre Porteret, vigneron. — Fol. 45. Autre de 5 sols 10 deniers par Midan, notaire et Chaumonet. — Autre de 3 sols 9 deniers par Tremet, huissier au bureau des Finances. — Autre de 9 sols 2 deniers par Michel Brigodeau, vigneron.

G. 1824. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1694. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Celleries. Terres. Compte 6e du même. — Fol. 35. Dijon. Terres au climat de la Pageosse. Cens de 9 sols 2 deniers payé par Philippe Moissenet, vigneron, sur une vigne aboutissant de couchant sur le ruisseau de la Pageosse. — Fol. 36. Autre semblable par Claude Clerc, vigneron. — Autre de 7 sols 6 deniers par Gauthier, auditeur à la Chambre des Comptes. — Fol. 37. Autre de 3 sols 9 deniers par Jean Gauthier. — Autre semblable par Vernisy, procureur. — Autre de 5 sols 10 deniers par la veuve de Hugues Simonnot, vigneron. — Autre de 10 sols par la veuve Arnoul. — Fol. 38. Autre de 5 sols par Bernard Pépin, receveur du domaine à Dijon.

G. 1825. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1695. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 7e du même. — Fol. 55. Dijon. Terres au climat de Groche. — Cens de 5 sols 10 deniers payé par Broissand, prêtre à Gilly. — Cens de 23 sols 4 deniers payé par J.-B. Millière, laboureur. — Fol. 57. Autre de 10 sols par les héritiers de François Montbélard. — Autre de 7 sols 6 deniers par Toussaint Pagot, jardinier à Champmaillot. — Fol. 59. Terres aux climats de Bray et Pendants de Bray. Cens de 23 sols 4 deniers et 10 sols payé par Antoine Grisot, marchand. — Fol. 60. Autre de 10 sols par les dames Braconnier. — Fol. 61. Autre de 11 sols 8 deniers par Bernard Thorey, vigneron. — Autre de 3 sols 4 deniers par Nicolas Verullère, boulanger. — Fol. 62. Autre semblable par J. Richon. — Autre de 13 sols 4 deniers par M. Turrel, trésorier de France. — Autre de 6 sols 8 deniers par François Forey.

G. 1826. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1696. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 8e de Balthasar Bernard au nom de Denis Bernard. — Fol. 56. Dijon. Terres au climat de Meurgey. Cens de 12 sols 6 deniers et 10 sols payés par J. Morel, marchand. — Fol. 57. Autre semblable payé par les héritiers de la veuve Sarrant. — Autre semblable payé par M. de La Place, bourgeois. — Fol. 58. Autre de 15 sols par le fils de Perrot, procureur au parlement. — Autre de 12 sols 6 deniers par Sébastien Noiretet, vigneron. — Fol. 59. Autre de 3 sols 9 deniers par Jacques Baudot, avocat. — Autre de 15 deniers par les héritiers de Bénigne Lucotte, procureur à la Cour.

G. 1827. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1697. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 1er de François Lepage, huissier au parlement, receveur. — Fol. 60. Dijon. Terres au climat de Manne. Cens de 10 sols payé par les héritiers de Marie Petit, veuve de Jacques Verillotte, sur une vigne touchant de couchant à la fontaine de Manne. — Cens de 12 sols 6 deniers payé par Pierre Chauveau. — Fol. 62. Autre de 5 sols par Quantin Jacquelenet, huissier. — Fol. 62. Terres au climat des plantes de Longvic. Cens de 6 sols 8 deniers et 10 sols payés par Jean Morel, huilier. — Fol. 63. Terres au climat des Poussots. Cens de 3 livres payé par la veuve de Blaise Mignardot, procureur au parlement. — Fol. 64. Autre de 45 sols 8 deniers par J. Morel, huilier. — Autre de 15 sols par Prudent Bret, marchand. — Fol. 65. Autre de 5 sols par le sieur Lambert. — Fol. 66. Autre semblable par Nicolas Ternant, sergent à la mairie.

G. 1828. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1698. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 2e du même. — Fol. 67. Dijon. Terres au climat des Carriottes. Cens de 8 sols payé par Jean Morel, huilier. — Fol. 68. Autre de 20 sols par Vincent Raffort, manouvrier. — Fol. 69. Autre de 6 sols par J. Morel, marchand. — Autre de 6 sols 8 deniers par Deloy, roulier. — Fol. 70. Terres au climat du Reposoir. Cens de 6 sols 8 deniers payé par M. Parisot, receveur de la ville. — Autre de 7 sols par J. Morel, marchand. — Fol. 71. Autre semblable par Mlle Brigodeau, veuve Desroches. — Terres au climat des Vieilles Fourches. Cens de 10 sols payé par Jean Gauthier, maître des Comptes.

G. 1829. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1699. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 3e du même. — Fol. 71. Dijon. Terres au climat des Longeottes. Cens de 2 sols 11 deniers payé par les Dlles de Saulle. — Fol. 72. Autre de 3 sols 4 deniers par Pierre Motot, vigneron. — Fol. 73. Autre de 3 sols 4 deniers payé par Pierre, fils de J. Gillot, marguillier de l'église Saint-Pierre. — Autre de 22 deniers par Denis Barberet, maître du logis de la Barbe d'Or, sur des vignes tenant au ruisseau de la fontaine de Couchey. — Fol. 74. Autre de 22 deniers par Denis Chenevet, vitrier. — Autre de 10 sols par Nicolas Mongin.

G. 1830. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1700. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 4e de F. Le Page. — Fol. 74.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dijon. Terres aux climats de Basse Terre ou Molidor et Saux. Cens de 3 sols 9 deniers payé par Ant. Grisot. — Fol. 75. Autre de 3 sols 9 deniers par Pierre Nault, parcheminier. — Autre de 10 sols par Perrot, trésorier des mortes payes. — Fol. 76. Terres au climat de le Girouarde. Cens de 10 sols payé par J. Marquet. — Autre de 4 sols 9 deniers par la veuve de Nicolas Pillot, marchand.

G. 1831. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1701. — Dijon. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 5e du même. — Fol. 65. Dijon. Terres au climat des Ébazoirs. Cens de 11 sols payé par Jacques Baudot, avocat. — Fol. 66. Autre de 1 sol 11 deniers par Pierre Collombel, procureur au bailliage. — Autre de 5 sols par Denis Barberet. — Autre de 20 deniers par la veuve de Cl. Turlot, procureur à la Cour. — Fol. 67. Autre de 5 sols par la veuve Gaudelet. — Autre de 2 livres 6 deniers par les Mosson. — Fol. 68. Autre de 2 sols 6 deniers par P. Brigodeau. — Fol. 190. La recette totale du compte monte à 264 livres 2 sols 6 deniers 6 niquets et la dépense à 17 livres 10 sols 4 deniers.

G. 1832. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1702. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 6e du même. — Fol. 68. Dijon. Terres au climat des Longennes. — Cens de 8 sols 4 deniers payé par Claude Monin, vigneron. — Fol. 69. Terres au climat du Grand et du Petit Pâquier. — Cens de 13 sols 4 deniers payé par la veuve de François Jomard, roulier. — Fol. 70. Autre de 10 sols par la veuve de Jacques Berger, vigneron. — Autre de 3 sols 9 deniers par le sieur Godran de Motte. — Autre semblable par la veuve de Jacques Luillier. — Fol. 71. Autre de 7 sols 6 deniers par Laborde, correcteur à la chambre des Comptes de Dôle. — Fol. 72. Autre de 16 sols 8 deniers par Étienne Chouet, jardinier. — Autre de 10 sols par Cl. Jarron.

G. 1833. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1703. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 7e du même. — Fol. 73. Dijon. Terres au climat de Grasse Tête. — Cens de 15 sols payé par Christophe Cresson. — Fol. 74. Autre de 10 sols 10 deniers par l'hôpital général. — Fol. 75. Autre de 15 sols par Pierre et Charles Moisson. — Autre de 20 sols par Jean Blandin, marchand. — Fol. 76. Terres au climat des Épenottes. — Cens de 10 sols payé par le séminaire. — Fol. 77. Autre de 15 sols par la veuve de François Jomard, roulier.

G. 1834. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1704. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 8e du même. — Fol. 77. Dijon. Terres au climat du Creusot. — Cens de 20 deniers payé par la veuve et les héritiers de Jean Blandin, marchand. — Autre de 5 sols par Antoine Thielley, procureur à la Cour. — Fol. 78. Cens de 3 sols 4 deniers payé par Bénigne Gallois, marchand. — Autre de 10 sols par Jean Baugey, vigneron. — Fol. 79. Autre de 3 sols 4 deniers par Begin, prêtre. — Autre de 6 sols 8 deniers par Bénigne Marquet. — Autre de 16 sols 8 deniers par J. Blandin.

G. 1835. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1705. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 9e de Fr. Le Page. — Fol. 76. Dijon. Terres au climat de Montevigne. — Cens de 36 sols 6 deniers payé par M. d'Aligny, avocat général au Parlement. — Fol. 77. Autre de 10 sols par Benoit Rouard. — Autre semblable par les veuve et héritiers Nielle et Beleurgey. — Fol. 78. Autre de 5 sols par les héritiers de Pierre Chaudron. — Autre de 5 sols 10 deniers par les religieuses Jacobines. — Autre de 3 livres par Bernard Changenet, vigneron.

G. 1836. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1706. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 1er de Jean Regnaudot, praticien, receveur. — Fol. 81. Dijon. Terres au climat des Allouettes. — Cens de 22 sols payé par Guillaume Dubreuil, archer. — Climat de la Goudrande. — Cens de 7 sols 6 deniers payé par Mme de Clugny, sœur de M. Gautier, maître des Comptes. — Fol. 82. Autre de 2 sols 6 deniers par la veuve du procureur Bizot. — Terres au climat de l'Aubépin. — Fol. 83. Cens de 35 sols payé par F. Gallois. — Fol. 84. Terres au climat de la Boudrenière. — Cens de 20 sols par Etienne Jolibois et Jean Turlot.

G. 1837. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1707. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 2e du même. — Fol. 84. Dijon. Terres au climat de Petigny. — Cens de 15 sols payé par Jean Brelet. — Terres au climat de Malmourue. — Cens de 10 sols payé par le séminaire de Dijon. — Fol. 85. Terres aux climats de la fontaine d'Ouche, de Champ de Perdrix, des Violettes. — Cens de 16 sols 8 deniers payé par les enfants d'Étienne Chanteau, vigneron. — Autre de 10 sols par les enfants d'Étienne Tabourot. — Autre de 40 sols par Simon Febvre, vigneron. — Fol. 86. Terres au climat de Maltondu et Champ Chardon. — Cens de 5 sols 10 deniers payé par les héritiers de M. de Guignan, avocat. — Autre semblable par Pidard, notaire. — Fol. 87. Autre de 10 sols par M. d'Aligny, avocat général au Parlement. — Autre semblable par J. Brelet, vigneron.

G. 1838. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1708. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 3e du même. — Fol. 87. Dijon. Terres sur Renne et derrière les Capucins. — Cens de 10 sols payé par Nicolas Perrot. — Autre de 5 livres par Antoine Grisot. — Fol. 90. Terres aux climats des Marcs d'Or et de Giron. — Cens de 5 sols payé par Prudent Biet, marchand épicier. — Autre de 16 sols 4 deniers par les héritiers de Michéa, procureur du Roi à la Table de Marbre. — Autre de 4 sols 7 deniers par J. Sauvaguet, vigneron. — Fol. 91. Autre de 20 deniers par les héritiers de Broissant, prêtre. — Terres au climat des Maizières. — Cens de 12 sols 6 deniers payé par Jacques Bonvalet, porteur de chaises. — Autre de 6 sols 8 deniers par Claude Fournier. — Fol. 92. Autre semblable de Hugues Simonnot, vigneron.

G. 1839. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1709. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 4e de Jeanne Château, veuve de Jean Regnaudot, receveur. — Fol. 92. Dijon. Terres au climat de Queue froide ou des Roses. — Cens de 6 sols 8 deniers payés par Antoine Grisot. — Fol. 93. Autre de 20 sols par les héritiers de Pierre Chaudron. — Autre de 13 sols 4 deniers par la fille de Jeanne Belin, veuve de Marc-Antoine Lordelot, pâtissier. — Fol. 94. Autre de 30 sols par Joseph Dupont, marchand. — Autre de 40 sols par Nicolas Didier, tonnelier. — Fol. 95. Terres au climat de Bonnemère. — Cens de 5 sols 10 deniers payé par Jean Billiotte, vigneron. — Autre de 6 sols 8 deniers par Jacques Morel, greffier de la justice de Fontaine. — Fol. 97. Autre semblable par Fr. Vaspard, jardinier. — Autre de 10 sols par Joseph Gautier, vigneron. — Autre de 10 sols par les héritiers de Rapin, médecin.

G. 1840. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1710. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Maisons. Compte 1er de Sébastien Éloy, receveur. — Fol. 54. Dijon. Terres au climat de Sauverney. — Cens de 16 sols 8 deniers payé par François Fremiet, fermier de Messigny. — Fol. 55. Autre de 11 sols 8 deniers par Philippe Morel. — Autre de 5 sols 10 deniers par la veuve et les héritiers de Jean Blandin, marchand. — Autre de 2 sols 6 deniers par Gaudelet, correcteur à la chambre des Comptes. — Fol. 56. Autre de 20 sols par Barthélemy Monin, vigneron. — Autre de 20 sols 10 deniers par Courtois, marchand à Dijon. — Autre de 13 sols 4 deniers par Marguerite Bolletet, veuve de Fr. Rouard, vigneron. — Autre de 10 sols et 11 deniers par Antoine Grisot, marchand. — Fol. 57. Autre de 21 sols par Jean Mongeot, jardinier de Montmusard. — Autre de 15 sols par les héritiers de Hugues Marc, avocat. — Autre de 20 sols par Jacques Dufour, jardinier. — Fol. 58. Autre de 25 sols par Antoine Grizot. — Autre de 20 sols par Pierre Corderot, prêtre.

G. 1841. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1711. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 2e du même. — Fol. 78. Dijon. Terres au climat de Pierre Andain. Cens de 13 s. 4 d. payé par Marguerite de Gand, dame de Fontaine. — Autre de 5 l. 10 s. par Buisson, chanoine de la Chapelle aux Riches. — Fol. 79. Terres du climat des Plantes de Fontaine ou de la Fin. Cens de 13 sols et 5 s. payés par E. Bontemps, laboureur. — Autre de 10 s. par Breunot, arpenteur. — Autre de 5 s. par Gautherot, de Fontaine. — Autre semblable par Marguerite Collon. — Autre de 3 livres par Ambroisinien Benoit.

G. 1842. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1712. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 3e du même. — Fol. 90. Dijon. Terres au climat du clos Guillaume. Cens de 5 sols 8 deniers, et 3 s. 4 d. payé par François Gentis, vigneron. — Fol. 91. Autre de 1 sol par François Gaudelet, marchand. Terres au climat des Combottes. Cens de 10 sols payé par Anselme Breux. — Fol. 92. Autre de 5 sols par Boucher, marchand. — Fol. 92. Terres au climat du Genois. Cens de 13 s. 4 d., 2 l., 3 l. 5 s. payés par Mlle de Gand, dame de Fontaine. — Autre de 5 s. 8 d. par le chapitre de Saint-Jean de Dijon. — Fol. 94. Autre de 1 l. par Jeanne Terrier, veuve de

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nicolas Lebreton, mousquetaire de la garde du gouverneur. — Autre de 5 s. 8 d. par M. Massol, avocat général à la chambre des Comptes de Paris. — Fol. 94. Terres au climat de Saulmère. Cens de 13 s. 4 d. payé par Turlot, greffier au bailliage de Dijon.

G. 1843. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1713. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 4e de Sébastien Éloy. — Fol. 91. Dijon. Terres au climat de Tézard ou Marmusots. Cens de 10 sols payé par la présidente Legouz-Maillard. — Amodiation moy. 20 l. 7 s. 8 d. à Jacques Jomard, archer de la Maréchaussée. — Fol. 92. Terres au climat des Perrières et Marmusots. Cens de 15 sols payé par François Leblanc, tailleur de pierres. — Autre de 11 s. 8 d. par les héritiers de Saint-Didier. — Autre par Nicolas Chauchefoin, paveur. — Autre de 16 s. 8 deniers par Claude Gauthier, vigneron. — Fol. 93. Autre semblable par Philibert Monin, vigneron. — Autre de 10 sols par J. B. Bouvot, marchand. — Autre de 3 l. 1 s. par Antoine Liger, charretier. — Fol. 94. Autre de 4 l. par la veuve de Jude Cresson, vigneron. — Amodiations pour 3 l. à Henri Godeau, Bonaventure Cresson, vigneron, pour 7 l. à Quantin Pelletret, charretier.

G. 1844. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1714. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 5e du même. — Fol. 113. Dijon. Terres au climat des Marmusots. Cens de 3 l. et 15 payés par Antoine Liger, charretier. — Fol. 114. Autre de 4 l. par la veuve de Jude Cresson, vigneron. — Autre de 3 livres par Henry Godeau, vigneron. — Amodiation pour 7 livres à Quantin Pellechet, charretier et 3 livres à la veuve Cresson. — Fol. 115. Terres au climat de Tesard. Cens de 10 s. payé par François Lechenet, vigneron. — Autre de 15 sols par Antoine Bonvalet, vigneron. — Terres aux climats de Champmol et Renne. Cens de 15 s. payés par les héritiers de Claude Bolletet. — Fol. 116. Autre de 1 l. par Guillaume Turlot, vigneron. — Autre de 10 l. par Zacharie Renardet, vigneron. — Autre de 9 livres par Jean Tarbochet.

G. 1845. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1715. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 6e du même. — Fol. 138. Dijon. Terres au climat du Mont-Chapet. Cens de 5 sols 10 deniers, payé par la veuve de Bernard Naudin, vigneron. — Fol. 139. Autre de 11 s. 8 d. par les enfants de Pierre Chauderon. — Autre de 10 sols par Guillaume Dubreuil, archer. — Fol. 140. Autre par Antoine Grisot, marchand. — Terres aux Crais de Pouilly. Cens de 8 s., payé par François Vaspard, jardinier. — Fol. 141. Autre de 27 s. 6 d. par les héritiers de François Chauderon, vigneron. — Fol. 142. Autre de 15 sols par Jacques Dechaux, jardinier. — Autre de 3 l. 10 sols par Jean Bacot, jardinier.

G. 1846. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1716. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 7e du même. — Fol. 214. Dijon. Terres au climat de Vollemin ou Seuley. Cens d'une livre 3 sols 4 deniers, payé par le fils de Henri Garnier, conseiller au Parlement. — Fol. 215. Autre de 11 sols 8 deniers par Gabriel Guillaume, avocat, ancien secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement. — Autre de 45 sols par Noël Chaudeneret, vigneron. — Autre de 50 sols par André Cousin, laboureur. — Fol. 218. Autre semblable par Jacques Chaudeneret, vigneron. — Fol. 219. Terres au climat de Champ Coignot. Cens de 4 sols payé par Jacques Regnaudot, procureur à la Cour. — Fol. 221. Autre de 4 sols par les demoiselles Palluet. — Fol. 222. Autre semblable par Guillaume Dubreuil, archer. — Autre de 4 sols 2 deniers par les héritiers de Joly, chirurgien au Val-de-Suzon. — Autre de 4 s. par Edme Bontemps, laboureur. — Autre de 5 sols par Nicole Guillemin, veuve de Gilles Chenevet, jardinier.

G. 1847. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1717. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 8e de Sébastien Eloy. — Fol. 139. Dijon. Terres au climat de Champ-Regnault ou Trembleau. Cens de 2 sols 6 deniers payé par Denis Theuriet, laboureur. — Fol. 140. Autre de 5 sols par Benoît Guillemin, laboureur. — Terres au climat de la Blaizière. Cens de 10 sols payé par Claude Monin, vigneron. — Fol. 141. Autre de 10 sols par Jean Personnier, vigneron. — Autre de 2 sols 6 deniers par André Cointet, vigneron. — Autre semblable par Louis Jolivet, vigneron. — Fol. 142. Autre de 5 sols par Buvée, capitaine de la paroisse Saint-Michel. — Autre de 10 sols par Denis Dupuis, vigneron. — Autre de 5 sols par Cl. Perrin, tailleur de pierres. — Fol. 143. Autre de 5 s. par Noël Chaudeneret. — Autres de 12 sols 6 deniers par Claudine Jolivet, veuve de Nicolas Roche, à Ruffey.

G. 1848. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1718. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. Terres. Compte 9e du même. — Fol. 151. Ruffey-les-Dijon. Terres en Lozerolles et Herbues. Cens de 7 sols 6 deniers payé par Laurent Dupuis, vigneron. — Autre de 3 sols 4 deniers par Jean Drioton, vigneron. — Fol. 152. Autre de 10 sols par Jacques Dechaux, jardinier. — Autre de 5 sols par Jacques Michel, trésorier de France à Dijon. — Fol. 153. Chenôve. Cens de 6 sols 8 deniers et 5 sols payés par la présidente Legouz-Maillard, sur des vignes en Maizières. — Fol. 154. Autre de 1 sol par J. B. Jannon, écuyer, sur une bergerie. — Fol. 155. Autre de 12 livres par Mme de Longecourt, sur des vignes en Maizières. — Fol. 157. Autre d'une livre par les frères Gallois, pour une terre en Montbardon. — Autre de 6 sols 8 deniers par Jacques Ligier, marchand, sur une vigne en Valandon. — Fol. 158. Autre de 15 sols par Étienne Derey, vigneron. — Fol. 159. Autre de 10 sols par Thomas Petot, vigneron à Dijon.

G. 1849. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1719. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 10e du même. — Fol. 148. Marsannay-la-Côte. Cens de 8 sols 4 deniers payé par Bénigne Changenet, à Chenôve, sur une vigne aux Échezeaux. — Autre de 6 sols 8 deniers par Philippe Poulin, marchand, sur une vigne en Boivin ou Grassetête. — Fol. 158. Autre de 2 livres par Antoine Humbardot, garde du prince de Condé, sur une vigne en Longeroie. — Couchey. Cens de 6 sols 4 deniers payé par la veuve Jean Roy, sur une vigne en Marisotte. — Autre de 6 sols 8 deniers par François Robert, sur une terre es Charmes de Baugey. — Fol. 151. Autre de 18 sols 4 deniers par Madeleine Lebert, veuve Constantin. — Autre de 2 sols par Claudine Sigault, veuve Gondery, sur une vigne au Bas Moley.

G. 1850. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1720. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 11e du même. — Fol. 130. Fixin. Cens de 6 sols 8 deniers par Edme Defrance, vigneron. — Fol. 131. Daix. Cens de 1 sol 8 deniers payé par François Pelletier, avocat, sur des vignes en Champveaux. — Autre de 3 livres 7 sols 6 deniers par Falavier, procureur à la Cour, sur des vignes en Champmoreau et en la Combe de la Presle. — Autre de 2 sols 5 deniers par Pierre Léger, sur des vignes en Champ Clux. — Autre de 2 sols 5 deniers par Gilbert Jacotot, sur une vigne au même lieu.

G. 1851. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1721. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 12e de S. Éloy. — Fol. 146. Talant. Cens de 5 sols payé par la veuve de J. Dultru, laboureur, sur une vigne au lieu de Montaillot. — Autre de 10 sols par Bernard Malbey, marchand, sur une vigne es Grandes. — Fol. 147. Autre de 10 sols par Lucotte, sergent au bailliage, sur une vigne au Croisot. — Autre de 10 sols par les prêtres de Saint-Jean, de Dijon, sur des vignes ès Épotières. — Fol. 148. Autre de 4 livres par Charles Gérard, menuisier à Fontaine, sur des vignes en Courberoye et aux Araudes.

G. 1852. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1722. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 13e du même. — Fol. 142. Fontaine-les-Dijon. Cens de 2 sols payé par Arlin, de Fontaine, sur une vigne en la Charme. — Fol. 143. Autre de 15 sols par Rémond Boissière, vigneron, sur des vignes es Eponières. — Autre de 3 sols par Claude d'Aubrive, marchand à Ahuy, sur une vigne en la Côte d'Ahuy. — Fol. 144. Autre de 2 sols 6 deniers par Jeanne La Mousse, veuve de J. Richard, hôtelier de la Croix d'Or, sur une vigne en Champlevé ou la Charme Saint-Fiacre; — fol. 145, de 1 livre par Bouhier, de Pouilly, sur une maison rue du Carron. — Autre de 9 livres par Marie Raviot, veuve d'Antoine Legrand, sur une pièce de terre es prés de Fontaine. — Autre de 12 sols par Ch. Brac, sur une terre en Vivande.

G. 1853. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1723. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 14e du même. — Fol. 140. Plombières. Cens de 15 sols payé par Denis Delevaux, vigneron, sur une vigne au Grand Vaubrin. — Fol. 141. Autre de 2 sols 6 deniers payé par Marie Bard, femme de Jean Boissière, vigneron, sur une vigne en Presle. — Autre de 10 sols par Jean Gerbaine, vigneron, sur une terre en Bussy, finage de Dijon. — Fol. 142. Ahuy. Cens de 6 sols 8 deniers payé par Robin, dit le milicien, sur une vigne aux meix Rougeot. — Fol. 142. Ouges. Cens de 4 sols 5 deniers par M. Begin, secrétaire du Parlement, sur une terre au Champ de la Lieue. — Fol. 143. Autre de 8 sols par le président de Bernardon, petit-fils de Moisson, sieur du Bassin, sur une terre joignant les communaux d'Ouges.

G. 1854. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1724. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 15e du même. — Fol. 140. Fauverney. Cens de 10 sols payé par François Guenier, charron, sur un meix et maison. — Fol. 141. Genlis. Cens de 3 livres 5 sols payé par les héritiers de M. Noizot, maire de Chalon, sur les prés de Genlis. — Autre de 15 sols par Mlle Jeanne Quarré, sur les prés des Épreaux. — Varanges. Cens de 5 sols 6 deniers payé par Gault, trésorier à Dijon, sur des terres en l'herbue à la Barbière. — Fol. 142. Beire-le-Chatel. Cens d'un sol 8 deniers payé par Jean-Baptiste Briandet, écuyer, seigneur de Massene, sur une terre en Verre. — Autre de 3 livres par Marie Perille, veuve de Philippe Paris, architecte, sur des prés en Pré Barat, derrière le moulin, rue Courectourg, au guay de Larmoy, en Aige Gayot, derrière La Ferté. — Fol. 144. Segrois et Messange. Cens de 3 livres payé par Louis Lebret, procureur à Beaune, sur des terres et des prés. — Fol. 145. Amodiations de vignes aux Poussots, au Creusot, en Montevigne, aux Marcs d'Or, en Petigny, aux Alouettes, près des Capucins, en Barbotin, au Pasquier, en Marmuzot, aux Gênois, aux Roses, etc.

G. 1855. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1725. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 16e de Sébastien Eloy. — Fol. 1. Dijon. Terres au climat de Beauvais. Cens de 28 sols 2 deniers payé par les enfants de Nicolas Gautier, docteur en médecine. — Fol. 2. Autre de 35 sols 4 deniers par François Berthier, manouvrier à Mirande. — Fol. 3. Autre de 1 sol 9 deniers par Dominique Seray, laboureur à Mirande. — Autre de 5 sols 6 deniers par Jean Gauvain, doyen de la Chapelle aux Riches. — Fol. 4. Autre de 2 sols 2 deniers par la veuve et les héritiers de Jean Labourey.

G. 1856. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1726. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 17e du même. — Fol. 4. Saint-Apollinaire. Cens de 10 sols payé par les enfants et héritiers de Mme Papillon, veuve de M. Tabourot, écuyer, sur des terres au Poirier Maillot, aux Herbues, entre les deux Velles.— Fol. 5. Autre de 15 sols par Mme de La Toison, veuve de Bernard-François Jacob, président au Parlement, sur une terre aux Charmes de Saint-Fiacre. — Autre de 10 sols par Marie Chrétien, veuve de Phal Girault, sur la vigne aux Chiens. — Fol. 6. Autre de 10 sols par Leblanc, concierge de la conciergerie du Palais, sur des vignes en la Godaire. — Fol. 7. Autre de 15 sols par la veuve et les héritiers de Pierre Jacquot, jardinier, sur une vigne au Poirier Gillot ou Maillet. — Autre de 9 livres par Antoine Chrétien, vigneron, sur une vigne au pré aux Dîmes.

G. 1857. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1727. DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 18e du même. — Fol. 4. Dijon. Terres au climat des Argentières. Cens de 6 sols 8 deniers payé par Marguerite Richard, venve de Claude Grognet. — Autre de 2 livres 5 sols par Arcelot, ancien maître des Comptes. — Fol. 5. Terres au climat de Crésille. — Cens de 5 sols payé par Edme Bontemps, laboureur. — Autre de 7 sols 6 deniers par Marie Millotet, veuve d'Alexandre de Colombey, comte de Gissey. — Autre de 8 sols 4 deniers par Jean Lebon, laboureur. — Autre de 6 sols 8 deniers par les Cordeliers de Dijon. — Fol. 6. Autre de 5 sols par Claude Montagne, marchand.

G. 1858. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1728. DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 19e du même. — Fol. 7. Dijon. Terres au climat des Attereaux. Cens de 13 sols 4 deniers payé par les frères Lobet, vignerons. — Autre d'une livre par Mlle Malteste, fille de François Malteste, substitut du procureur général. — Fol. 7. Autres d'une livre et de 6 sols 8 deniers par Bénigne Chanteau, vigneron. — Fol. 8. Autre de 28 sols 8 deniers par Claude Morel, marchand. — Autre de 7 sols 6 deniers par Benoit Renaud, vigneron. — Fol. 9. Autre de 10 sols par Pierre Bernard Parise, trésorier de France à Dijon. — Terres au climat de Combe Rateau. Cens de 8 sols 4 deniers payé par Mme Durand-Viénot. — Fol. 10. Autre de 18 sols par Claude Simon, laboureur. — Autre de 8 sols 4 deniers par Claude Morel, hôte de l'Ecu, au faubourg Saint-Pierre.

G. 1859. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1730. DIJON. — Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 21e du même. — Fol. 9. Terres au climat des Lentillières. Cens de 16 sols 8 deniers

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

payé par Barthélemy Robin, tonnelier. — Fol. 10. Autre de 31 sols 8 deniers par Sébastien Boulée, bourgeois. — Autre de 7 sols 6 deniers par Antoine Grisot, marchand. — Autre de 8 sols 4 deniers par Alexandre. — Cens de 16 sols 8 deniers payé par Anne Viard, veuve de Claude Monin. — Autre semblable par Jean Bogé, tonnelier vinaigrier. — Fol. 11. Autre de 8 sols 4 deniers par Laurent Bouvier, vigneron. — Autre de 4 sols 2 deniers et 8 sols 4 deniers par M. Lebault. — Fol. 12. Autre de 10 sols par Sébastien Boulée, bourgeois.

G. 1860. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1731. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 22e de Sébastien Éloy. — Fol. 12. Dijon. Terre au climat des Bergères. Cens de 5 sols payé par Louis Levoyet, jardinier. — Terres aux climats de la Goutte d'Or et des Autureaux. Cens de 26 sols 4 deniers payé par Marguerite de la Loge, veuve de Pierre Bouret, cordonnier. Terre au climat de Bernard. — Fol. 13. Cens de 10 sols 10 deniers payé par Pierre Pelletret, tailleur d'habits. — Autre semblable par Pierrette Cresson, veuve de Jean Collé, vigneron. — Autre de 23 sols 10 deniers par Leclerc, garde du prince de Condé. — Autres de 8 sols 4 deniers, de 10 sols 10 deniers et de 7 sols 6 deniers par les héritiers Gomier. — Fol. 14. Autre de 14 sols 2 deniers par Nicolas Driot, meunier de Saint-Étienne. — Autre de 20 sols par Anne-Reine du Bousquet, veuve de Bernard Maillard. — Fol. 15. Autre de 9 sols 4 deniers par Nicolas Driot, marchand.

G. 1861. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1732. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 23e du même. — Fol. 14. Dijon. Terres au climat de Prunière. Cens de 16 sols 8 deniers et de 15 sols payés par le président Fyot. — Fol. 15. Terres au climat de Grand Champ. Cens de 5 sols 6 deniers payé par Pierre Goussard, jardinier. — Autre de 21 sols 6 deniers par Denise Moissenet, veuve de Bénigne Fiet, jardinier. — Autre de 21 sols 6 deniers par Hugues Laborey, jardinier. — Fol. 16. — Autre de 16 sols 8 deniers par Claudine Sauvernier, veuve de Jacques Perrier, vigneron. — Cens de 20 sols 10 deniers payé par François Coraille, plâtrier. — Autre de 5 sols 10 deniers par Jean Moreau, roulier. — Fol. 17. Autre semblable par les religieuses Jacobines de Dijon. — Autre semblable par Leclerc, garde du prince de Condé. — Autres semblables payés par les héritiers Gomier. — Fol. 18. Autre de 10 sols par Michelle Simonnot.

G. 1862. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1733. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 1er de Laurent Mariette, receveur. — Fol. 15. Dijon. Terres au climat de la Pageosse. Cens de 7 sols 6 deniers payé par M. Folin, écuyer, capitaine au régiment de Condé. — Autre de 10 sols par Philippe Poissier, manouvrier. — Autre de 4 sols 2 deniers par Jean Girardot, marchand épicier. — Autre de 5 sols 10 deniers par Jeanne Givoiset. — Fol. 16. Autre de 3 sols 9 deniers par la veuve d'André Fleutelot, conseiller au Parlement. — Autre de 9 sols 2 deniers par Denise Moissenet, veuve de Bénigne Fiet, vigneron. — Autre semblable par Philippe et Noël Bégin, jardiniers. — Autre semblable par Antoine Mongeot, serrurier. — Autre de 7 sols 6 deniers par Jean-Bernard Gauthier, lieutenant général au bailliage de Dijon. — Fol. 17. Autre de 3 sols 9 deniers, par François Pernot, jardinier. — Autre semblable par Denis Muot, vigneron. — Autre de 5 sols 10 deniers par Michelle Simonnot, novice au couvent de la Visitation. — Autre de 5 sols par la veuve de Pierre Gillot.

G. 1863. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1734. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 2e du même. — Fol. 24. Dijon. Terre au climat de Portefeuille ou Paradis. Cens de 6 sols payé par Jean Guéniare, jardinier. — Terres au climat de Groche. Cens de 5 sols 10 deniers payé par Jean-Baptiste Bernard, bourgeois. — Autre de 23 sols 4 deniers par M. Meney, avocat. — Autre de 10 sols par Claude Monin, vigneron. — Fol. 25. Autre de 7 sols 6 deniers par Marie Simonnot, veuve de Toussaint Gascon, jardinier. — Autre de 30 sols par Bernard Joly, contrôleur des mortes payes et garnisons de Bourgogne. — Fol. 26. Autre de 5 sols par François Luillier, pâtissier.

G. 1864. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1735. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 3e de L. Mariette. — Fol. 26. Dijon. Terres au climat de Bray. Cens de 23 sols 4 deniers payés par Jacques Grisot, écuyer. — Autre de 11 sols 8 deniers par Claude Thorey, marchand. — Autre de 3 sols 4 deniers par Jean Marquet, vigneron. — Autre semblable par Denis Richon, vigneron. — Fol. 27. Autre de 13 sols 4 deniers par Antoine Guillemin, marchand. — Autre de 25 sols par Nicolas Guénebaut, cocher.

G. 1865. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1736. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 4e du même. — Fol. 28. Dijon. Climat des Poussots et Bray. Cens de 2 livres payé par la veuve de Clément Bresson, compagnon tonnelier. — Fol. 28. Terres au climat de Meurgey. Cens de 12 sols 6 deniers et 10 sols payés par Claude Morel, hôtelier de l'Écu, au faubourg Saint-Pierre. — Autre semblable par Georges Teinturier, procureur au Parlement. — Autre semblable par Joseph Dargent, orfèvre. — Autre de 15 sols et 39 deniers par Marie Degoix, veuve de Jean Baudy, marchand. — Fol. 29. Autre de 2 sols 6 deniers par Jacques Roi, manouvrier. — Fol. 29. Autre de 1 sol 3 deniers par la veuve de François Berthier, manouvrier.

G. 1866. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1738. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 6e du même. — Fol. 29. Dijon. Terres au climat de Manne. Cens de 10 sols payé par Denis Chandelier, jardinier. — Fol. 30. Autre de 6 sols 8 deniers par François Sorlin, laboureur. — Autre de 20 sols 10 deniers par Claude Morel, marchand. — Fol. 31. Autre de 5 sols par Jean Sire, charpentier. — Terres au climat des Plantes de Longvic. Cens de 16 sols 8 deniers payés par Claude Marchand.

G. 1867. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1739. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 7e du même. — Fol. 32. Dijon. Terres au climat des Poussots et champ de la Ronce. Cens de 3 livres payé par Mlle Bernarde Regnaudot. — Autre de 46 sols 8 deniers par Claude Morel, hôte de l'Écu. — Autre de 15 sols par les héritiers de Bernard Dechaux, chirurgien. — Autre de 5 sols par Marie-Anne Bazenet. — Autre semblable par la veuve de Sébastien Languet, charretier.

G. 1868. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1740. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 8e du même. — Fol. 33. Dijon. Terres au climat des Carriottes. Cens de 8 sols, de 5 sols payés par Claude Morel, hôtelier. — Autre de 20 sols par Bernard Roussin, jardinier. — Fol. 34. Autre de 6 sols 8 deniers par Sébastien Boullée, conseiller au grenier à sel. — Fol. 34. Terres au climat du Reposoir. Cens de 6 sols 8 deniers payé par M. Versey, bourgeois. — Autre de 14 sols par Philippe Jolivet, jardinier. — Fol. 35. Terre au climat des Vieilles Fourches. Cens de 10 sols payé par Nicolle Mongeot, veuve de Claude Roussotte, roulier.

G. 1869. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1741. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 9e de L. Mariette. — Fol. 35. Dijon. Terres au climat des Longeottes. Cens de 2 sols 11 deniers payé par la veuve de Claude de Saulle, notaire. — Autre de 3 sols 4 deniers par Pierre Motot, vigneron. — Fol. 36. Autre semblable par François Marquet, vigneron. — Autre de 5 sols 10 deniers par Antoine Bigot, compagnon bonnetier. — Fol. 37. Autre de 1 sol 10 deniers par la veuve et les héritiers de Jean Chenevet, procureur au bailliage. — Terre au climat de Champrevois. Cens de 10 sols payé par Claude Thorey, marchand.

G. 1870. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1742. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 10e du même. — Fol. 37. Dijon. Terres aux climats de Basse-Terre, Molidor ou Saulx. — Cens de 3 sols 9 deniers payé par M. Liégeard, prêtre, curé des Maillis. — Autre semblable par Jean Lardillon, chirurgien. — Autre de 10 sols par Marie Degoix, veuve de Jean Baudy, marchand. Terres au climat de la Girouarde. Cens de 10 sols payé par Claude Marquet, vigneron. — Autre de 14 sols 2 deniers par Jean Lardillon, chirurgien à Dijon.

G. 1871. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Celleries. Terres. Compte 11e du même. — Fol. 38. Dijon. Terres au climat des Ébasoirs. Cens de 11 sols payé par Marie Degoix, veuve de Jean Baudy, marchand. — Autre de 1 sol 9 deniers par Loison, procureur. — Autre de 7 sols par Antoine Baron, marchand faïencier. — Autres de 7 sols 6 deniers et 2 sols 6 deniers par Anne Chaudron, veuve d'Étienne Mongeot, roulier. — Fol. 39. Autre de 3 sols 9 deniers par Claude Regnier, laboureur. — Terre au climat des Longennes. Cens de 8 sols 4 d. payé par les héritiers de Jacques Picq, tisserand.

G. 1872. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1744. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 12e du même. — Fol. 39. Dijon. Terres au climat du Grand et du Petit Paquier. Cens de 13 sols 4 deniers payé par J.-B. Petitot, procureur au Parlement. — Autre de 10 sols par René Dechaux, marchand. — Fol. 40. Autre de 7 sols 6 deniers par Claude Thorey, marchand. — Autre semblable par Jean Carrière, voiturier. — Autre de 16 sols 8 deniers par Étienne Changenet, marchand. — Autre de 10 sols par Pierre Jarrot, vigneron.

G. 1873. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1745. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 1er de Bernard Bourtequoy, avocat, receveur. — Fol. 40. Dijon. Terres au climat de Grasse-Tête. Cens de 15 sols payé par Jean Carrière, voiturier. — Fol. 41. Autre de 16 sols 3 deniers par l'hôpital général. — Autre de 15 sols par les héritiers de Jacques Esfouan, maréchal. — Autre semblable par Edme Blandin, huissier aux requêtes du Palais. — Fol. 42. Terres au climat des Épenottes. Cens de 10 sols payé par les Oratoriens du séminaire de Dijon. — Autre de 15 sols par Jean-Baptiste Petitot, procureur à la Cour.

G. 1874. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1746. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 2e de Bernard Bourtequoy. — Fol. 45. Dijon. Terres au climat de Creusot. Cens de 1 sol 8 deniers et 16 sols 8 deniers payés par Blandin, huissier aux requêtes du Palais. — Autre de 5 sols 10 deniers par Nublat, marchand épicier. — Fol. 43. Autre de 3 sols 4 deniers par Legrand, avocat. — Autre de 13 sols 4 deniers par Edme Trouillet, menuisier. — Autre de 6 sols 8 deniers par J.-B. Guéniard, jardinier. — Autre de 3 livres par François Mongin, vigneron.

G. 1875. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1747. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 3e du même. — Fol. 44. Dijon. Climats de Montevigne, Petigny, Trimolois. Cens de 37 sols 6 deniers payé par M. Demorey, chirurgien. — Autre de 10 sols par Benoit Rouard, vigneron. — Autre de 5 sols par Pierrette Nielle, veuve de Jean-Baptiste Bernard, bourgeois. — Fol. 45. Autre de 30 sols par Didier La Roche, vigneron. — Autre de 5 sols 5 deniers par le couvent des Jacobines de Dijon. — Autre de 3 livres par Pierre Lobet, vigneron.

G. 1876. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1748. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 4e du même. — Fol. 46. Chenôve. Terre au climat des Allouettes. Cens de 22 sols payé par Guillaume Dubreuil, archer à Dijon. — Terres en la Godrande ou Tire Paisseaux. Cens de 7 sols 6 deniers payé par Mme Lenet, veuve du président Gagne. — Fol. 47. Autre de 2 sols 6 deniers par les héritiers de Mlle de Lacroix, veuve de Bizot, procureur au bailliage. — Terres au climat de l'Aubepin. Cens de 35 sols payé par Hugues Jannon, écuyer. — Fol. 48. Cens de 35 sols sur des terres en l'Aubepin et en Boudrenière, payés par la veuve d'Étienne Jolibois.

G. 1877. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1749. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 5e du même. — Fol. 48. Dijon. Terre au climat de Malivorne. Cens de 10 sols payé par le séminaire de Dijon. — Fol. 49. Terres aux climats de la fontaine d'Ouche, de champ de Perdrix et des Violettes. Cens de 16 sols 8 deniers payé par Barbe Duditien, veuve de Pierre Chanteau, vigneron. — Autre de 10 sols par les héritiers de Jean Tabourot, vigneron. — Autre de 2 livres par Jean Jacotot, vigneron. — Terres aux climats de Maltondu et Champ-Chardon. Cens de 5 sols 10 deniers payé par les enfants d'Antoine de Guignan, écuyer à Chambeuf. — Autre de 22 sols 6 deniers par Marguerite Pidard, veuve de Denis Quillardet, médecin. — Autre de 10 sols par Jeanne Dechaux, veuve de Claude Brulé, vigneron. — Fol. 50. Cens de 10 sols payé par Arlin de Fontaine, sur un champ à la Porte Guillaume, sur Renne.

G. 1878. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1750. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 1er de Pierre Larcher, procureur, receveur. — Fol. 41. Dijon. Terres aux climats des Marcs d'Or et de Montevigne. Cens de 10 livres payé par François Lallemand, vigneron. — Autre de 5 sols par les héritiers de Bernard Dechaux, chirurgien. — Terre au climat de Giron. Cens de 16 sols 4 deniers payé par J.-B. Béguillet, notaire à Dijon. — Terres au climat de Maizières. Cens de 12 sols 6 deniers payé par Bernard Nubla, épicier. — Autre de 13 sols 4 deniers par Pierre Forey, jardinier.

G. 1879. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1751. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 2e du même. — Fol. 41. Dijon. Terres au climat de Queue froide ou des Roses. Cens de 13 sols 4 deniers payé par Pierre Grisot, vigneron. — Fol. 42. Autre de 40 sols par François Lallemand, vigneron. — Autre de 20 sols par Étienne Mongeot, hôtelier. — Autre de 13 sols 4 deniers par Marc-Antoine Lordelot, chirurgien. — Fol. 43. Autre de 3 livres par Bénigne Thomas, charron. — Fol. 75. Recette du compte, 469 livres 18 sols 11 deniers. — Dépense, 16 livres 10 sols 10 deniers.

G. 1880. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1752 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 3e du même. — Fol. 43. Dijon. Terres au climat de Bonnemère. Cens de 8 sols 9 deniers payé par les héritiers de Jean Girardin, procureur à la Cour. — Autre de 6 sols 8 deniers par Bernarde-Élisabeth Devenet, veuve de François Fremiet, marchand à Fontaine. — Cens de 6 sols 8 deniers, 1 sol 9 deniers payés par les héritiers de François Vaspard, jardinier. — Fol. 44. Autre de 10 sols par Henri Arlin de Fontaine. — Autre semblable par les héritiers de Rapin, médecin. — Autre semblable par Goussard Pierre, jardinier.

G. 1881. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1753. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 4e du même. — Fol. 53. Dijon. Terres au climat de Sauverney. Cens de 16 sols 8 deniers payé par Élisabeth Devenet, veuve de François Fremiet, marchand à Fontaine. — Autre de 11 sols 8 deniers par Élisabeth Benoît, veuve de Claude Devenet, vigneron. — Autre de 5 sols 6 deniers par Denis Girard, laboureur. — Fol. 54. Autre de 2 sols 6 deniers par le sieur Bouchemont. — Autre d'une livre par les héritiers de Gilbert Delandres, orfèvre. — Autre de 21 sols 10 deniers par les héritiers de Joly, contrôleur des mortes payes en Bourgogne. — Autre de 26 sols 8 deniers par l'hôpital général.

G. 1882. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1754. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 5e du même. — Fol. 54. Dijon. Terres au climat de Sauvernier. Cens de 10 sols payé par Philibert Sicardet, vigneron. — Fol. 55. Autre de 11 sols par Lambert, bourgeois à Gemeaux. — Autre de 21 sols par la veuve de Joseph Baudouin, épicier. — Autre de 15 sols par Nicole Andriot, femme d'Antoine Fonteney, marchand à Auxonne. — Autre par Jean Chaignet, boulanger. — Fol. 56. Autre de 25 sols par Claude Gibassier, charretier. — Autre de 20 sols par les ayants droit de Mme Corderot, veuve de Mermety, avocat.

G. 1883. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 9e de P. Larcher. — Fol. 56. Dijon. Terres au climat de Pierre Andain. Cens de 13 sols 4 deniers payé par Bénigne Bouhier, seigneur de Pouilly et de Fontaine. — Autre de 5 sols 10 deniers par les ayants droit de Pierrette Buisson, veuve de Morel, conseiller à la Table de Marbre. — Autre semblable par la sœur Cornot, trésorier des pauvres. — Fol. 57. Terres au climat des Plantes de Fontaine ou de la Fin. Cens de 15 sols 5 deniers payé par Edme Bontemps, laboureur. — Autre de 10 sols par Jean Chauvelot, vigneron. — Fol. 58. Autre de 5 sols par Anne Bacot. — Autre semblable par Ambroisinien Benoît, vigneron à Fontaine.

G. 1884. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1759. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 10e du même. — Fol. 58. Dijon. Terre au climat du clos Guillaume. Cens de 6 sols 8 deniers, 3 sols 4 deniers payés par Edme Trouillet, menuisier. — Autre d'une livre par Claire Devenet, veuve de François Gaudelet, marchand à Fontaine. — Fol. 59. Autre au climat des Combottes. Cens de 10 sols payé par les héritiers de Françoise Quirot, veuve de Gilbert Deslandes, orfèvre. — Autre de 5 sols par ceux de Jean Girardin, procureur à la Cour. — Terres au climat du Gênois. Cens de 5 livres 8 sols 4 deniers payé par Bénigne Bouhier, seigneur de Pouilly et de Fontaine. — Fol. 60. Autre de 20 sols par Bénigne Clerc, vigneron. — Autre de 6 sols 8 deniers par le couvent des Cordeliers de Dijon.

G. 1885. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1760. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 11e du même. — Fol. 60. Dijon. Terres aux climats des Échaillons et des Saunières. Cens de 16 sols payé par Étienne Benoît, maître de poste. —

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fol. 61. Autre de 13 sols 4 deniers par François Turlot, greffier en chef du bailliage. — Terres aux climats de Tésart, les Perrières et Marmuseau. Cens de 10 sols payé par Claude Carrière, voiturier. — Autre de 15 sols par les frères Mongeot, voituriers. — Fol. 62. Autre de 11 sols 8 deniers par M^lle^ Mugneret. — Autre de 23 sols 4 deniers par Poulet, notaire. — Autre de 16 sols 8 deniers par Pierre Motot, vinaigrier.

G. 1886. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1761. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 12^e^ du même. — Fol. 62. Dijon. Terres en Tézart, aux Perrières, en Marmuzeau, en Barbotin. Cens de 10 sols payé par Jacques Nubla, épicier. — Fol. 63. Autre de 4 livres 10 sols, de 10 sols, de 4 livres par Bénigne Aubert, vigneron. — Autre de 3 livres de 15 sols par Antoine Léger, tailleur de pierres. — Fol. 64. Autre de 6 livres par Nicolas Thibaut, vigneron. — Autre de 45 sols par Bénigne Lombardet, vigneron. — Autre de 10 sols par Taisand, artificier. — Autre de 15 sols par François Bizot, vigneron à Talant.

G. 1887. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1762. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 13^e^ du même. — Fol. 65. Dijon. Terres au climat de Champmol-sur-Renne. Cens de 15 sols payé par Julien Bolletet, tonnelier. — Autre de 20 sols par Marie-Marguerite, fille de Jean Lardillon, chirurgien à Dijon. — Terres au climat du Mont-Chapet. Cens de 5 sols 10 deniers payé par Claude Renon, cabaretier. — Autre de 11 sols 8 deniers par Girard et Chauderon, perruquiers. — Autre de 10 sols par Étienne Dubreuil, perruquier. — Fol. 66. Autre de 20 sols par François Jeannet, voiturier.

G. 1888. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1763. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 14^e^ du même. — Fol. 66. Dijon. Terres au climat des Crais de Pouilly. Cens de 20 sols payé par les héritiers de François Vaspard, jardinier. — Autre de 25 sols par Étienne Mongeot, hôte des Trois Rois, au faubourg Saint-Nicolas. — Fol. 67. Autre de 2 sols 6 deniers par Chauderon et Girard, perruquiers. — Autre de 15 sols par Claude Gibassier, voiturier. — Autre de 3 livres 8 sols par Philippe Bacot, jardinier. — Fol. 91. Recette totale du compte, 423 livres 13 sols 2 deniers. Dépense, 27 livres 3 sols 4 deniers.

G. 1889. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1774. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 10^e^ de Louis-Henri Gauvenet, bourgeois, receveur. — Fol. 63. Dijon. Terres au climat de Vallemin ou Seuilley. Cens de 11 sols 8 deniers payé par Catherine Braconnier, veuve de M. de Blanchelande, lieutenant colonel d'infanterie. — Autre semblable de Claude Perron, vigneron. — Autre de 25 sols par Étienne Chaudronneret, vigneron. — Autre de 10 sols par Jean Vaspard, jardinier. — Fol. 64. Autre de 50 sols par les héritiers Jolivet.

G. 1890. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1777. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 13^e^ du même. — Fol. 75. Dijon. Terres au climat de Champ Coignot. Cens de 4 sols payé par Étienne Dubreuil, perruquier à Dijon. — Autre de 4 sols par Sautheray, Rathelot et Dubreuil. — Fol. 76. Autre semblable par J. Ferrand et Nicolas Gérard. — Autre de 8 sols par les héritiers de Louis Regnault. — Autre de 5 sols par la veuve de Denis Mugnier. — Fol. 77. Terres au climat de Champ Renaut ou Trembleau. Cens de 2 sols 6 deniers payé par Mollerat de Souhey et la veuve Boileau. — Autre de 5 sols par Antoine Savolle, jardinier.

G. 1891. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1778. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 14^e^ du même. — Fol. 63. Dijon. Terres au climat de la Blaisière. Cens de 10 sols payés par A. Picq, tisserand, Pierre Bruley, Jolivet frères, Lardillon, mépartiste de Saint-Michel, les héritiers de P. Mongeot, Louis Forey, jardinier, Nicolas Dupuis, vigneron ; — fol. 65, Léchenet, tambour, Denis Gaulot, Nicolas Fremiot, Pierre Galimard. — Fol. 66. Terres au climat de Loizerolle et des Arbues, finage de Ruffey. Cens payés par dix possesseurs des assignaux.

G. 1892. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1781. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 17^e^ du même. Fol. 75. Chenôve. Paiement des cens assignés sur des terres aux Mazières, à la Goutte d'Or, en Trépey, en Montbardon, par divers particuliers entre autres M^me^ de la Ramisse, Leblanc, Gallois, Malard, Derey, Jolibois, etc.

G. 1893. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1782. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 18^e du même. — Fol. 81. Cens sur les terres au bas de la Goulotte, à Longvic. — Fol. 82. Autres sur les Échezeaux, le Boivin ou Grasse Tête et en Longeroie, au finage de Marsannay-la-Côte. — Autres sur la Morisotte, les Charmes Bougey, la Longue Pièce et au bas des Molets, finage de Couchey. — Fol. 84. Autres sur le Champoiaux ou Gravier, le Champ Moreau, le Champelain ou Champelux, au finage de Daix.

G. 1894. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1784. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 20^e du même. — Fol. 82. Talant. Cens sur des terres en Montoillot, aux Petites Araudes, en Creusot, en bas de la Marne, en Courberoye. — Fol. 85. Fontaine. Cens sur des terres en la Charme, es Éponniers, en la Côte d'Ahuy, en Champelux, emplacement rue du Carron, aux prés de Fontaine, en Vivande. — Fol. 87. Plombières. Cens sur des terres en Vautrin, au pied du Mont (finage de Dijon), en Bussy. — Fol. 88. Ahuy. Cens sur des terres au meix Rougeot.

G. 1895. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1785. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. — Fol. 88. Ouges. Cens sur des terres au Champ de la Levée, au bas de Fontaine. — Fol. 89. Fauverney. Cens sur des terres en la Vallée, es Vignes. — Genlis. Cens sur des prés à M. Maulbon d'Arbaumont, trésorier de France, sur les Épreux, prairie de Genlis.

G. 1896. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1781. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Celleries. Terres. Compte 23^e du même. — Fol. 89. Varanges. Cens sur des terres aux Herbues, à la Barbière, en Verre. — Beire. Cens sur des prés en la prairie. — Fol. 90. Segrois et Messanges. Cens sur des terres et prés. — Fol. 91. Amodiations de divers héritages, en Petigny, en Champmol, aux Plantes de Fontaine, en Sully, finage de Dijon, aux Allouettes, finage de Chenôve et de prés à Sennecey. — Recette 434 livres 14 sols 6 deniers.

G. 1897. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1584. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 31^e de Bénigne Des Gands, receveur et grenetier des recettes et missions en deniers, grains, cire, corvées, selon les reconnaissances faites par les possesseurs des maisons et héritages des terres d'Épernay, Savouges, Chevigny-Fénay, Saulon-la-Chapelle, Ouges, Rouvres, Varanges, Aiserey, Marliens, Brasey, Potangey, Orgeux, Fouchanges, Beire-le-Chatel, Vesvrotte, Arc-sur-Tille, Juilly, Leschenaut, Salins, Noiron-les-Citeaux, Neuilly, Grange-du-Bois, Charrey, Esbarres, Bonnencontre, Poncey, Blagny, Mirande, Lantenay, Étaules, Darois et Val-de-Suzon. — Fol. 137. Recette : Argent, 628 livres 12 sols 8 deniers ; froment, 106 émines une carteranche 1/3 ; blé et seigle, 56 émines 4 carteranches 1/2 ; orge, 6 boisseaux ; avoine, 106 émines 1 carteranche 1/2 ; poules, 57 ; corvées, 78 1/2 ; cire, 8 livres 1/2 ; fer de cheval, 1. — Fol. 138. Rente de 25 sols payée au chapitre cathédral de Langres, assignée sur le pré du meix des Oilliers sis en la prairie de Savouges.

G. 1898. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1600. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2^e de Claude Charyot, receveur grénetier. — Fol. 1. Recette d'Épernay. Recette de 23 sols 4 deniers et 2 fers de chevaux de J.-B. Legoux, seigneur de la Berchère, conseiller au Parlement, sur un meix et maison audit lieu. — Fol. 2. Autre de 11 sols 8 deniers et une poule, d'Etienne Lambelot, assigné sur la maison des Vaudrey, sise rue d'Aval. — Fol. 3. Autre de 10 sols de Humbert Briotet, sur un meix, maison et grange. — Autre d'une émine de froment, une d'avoine, 20 sols et une poule, de Jeanne de Tirevollet, femme d'Antoine Blanchard, au lieu de Jacques d'Éguilly, curé d'Épernay, sur un meix maisonné de 3 maisons appelé le meix de la Cour. — Fol. 4. Autre de 10 sols de Claude Guiotte, pour la moitié du meix Foullot. — Fol. 63. Versement de 35 émines 5 carteranches 1/2 de froment distribuées aux doyen et chapitre.

G. 1899. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1601. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3^e du même. — Fol. 8. Recette d'Épernay. Payé par J. Tisserandot dit Cognot 5 sols de cens sur un meix de 3 quartiers et un autre appelé le Verger. —

Fol. 9. Cens de 15 sols et 1 poule, payé par Nicolas Joly, sur un meix d'un demi-journal. — Autre par Humbelot Lambelot de 13 sols 4 deniers et 1 poule, sur deux meix où il y a une maison. — Autre par Jacques Finel, de 23 sols 4 deniers et 1 poule sur des meix, maisons et terres en la rue de Morey. — Fol. 12. Autre par Jean Soloncourt, cordonnier à Dijon, de 10 sols 10 deniers pour 2 meix dits le meix aux Magniens, sis rue tirant à Savouges. — Autre par Jean Lallemant de 10 sols et d'une poule sur un meix joignant le meix Foulot. — Fol. 103. Seconde distribution de 19 émines 7 carteranches de froment et de 16 émines 25 boisseaux et demi d'avoine, faite aux doyen et chanoines, d'après l'état dressé par Loriot, radiateur.

G. 1900. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1602. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. Fol. 11. Recette d'Épernay. Cens de 15 sols et d'une demi-poule, payé par M. de Bresche, mari de Mlle Coussin, sur un meix sis rue d'Aval, du côté de Savouges. — Fol. 12. Autre de 5 sols et d'une poule par Jeanne de Tirevollet, femme d'Antoine de Blanchard, au lieu de Mlle Denise d'Aloise, sa mère, sur un meix, maison, grange, cour, jardin, appelé le meix des Ormes. — Fol. 13. Autre de 21 sols 8 deniers par Humbert Briotet, sur un meix et maison sis en la rue du Clou, près le haut du four. — Autre de 21 deniers et d'une poule, par Claude Bourgeois, seigneur de Crépy, président au Parlement, et sa femme héritière de Mme Bénigne Moisson, sur un petit meix, rue de Savouges et 10 sols sur un meix joignant. — Fol. 14. Autre de 20 sols et une poule, par Claudine Demonge, veuve de Coussin, lieutenant au bailliage de Nuits, sur le meix dit Perreau, rue d'Aval. — Fol. 79. Distribution faite au chapitre de la somme de 90 livres, à quoi ont été évalués les grains de la recette de Lantenay.

G. 1901. (Registre.)— In-folio, 102 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1603. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e du même. — Fol. 18. Recette d'Épernay. Cens de 10 sols payé par Joseph Griguette, greffier des présentations du greffe du Parlement. — Fol. 20. Cens de 16 sols 8 deniers et une poule payé par Humbert Briotet et Cl. Choffin, sur le meix Motot, rue d'Aval. — Fol. 20. Autre de 16 sols 8 deniers de Pierre Lanet, sur un meix, où il y a des étableries. — Fol. 21. Autre de 6 sols 8 deniers par Jacques d'Éguilly, curé d'Épernay, sur deux meix réunis une « borgne » au milieu, sis en la rue tirant à la Croix-Michel. — Fol. 24. Autre de 20 sols payé par Pierre Bégin, sur le meix du Grand Verger. — Fol. 25. Autre de 10 sols et une poule par Humbert Briotet et Cl. Chuffin, sur un meix, maisons et étables, sis en la rue du haut du four. — Fol. 83 Paiement de 2 émines de froment à Nicolas Chaussin, chapelain de la chapelle Saint-Julien, fondée par Guillaume du Pailley.

G. 1902. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1606. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 8e de Cl. Charyot. — Fol. 14. Recette d'Épernay. Cens de 15 sols payé par Jean Tisserandot sur le meix de la Cour, rue de Gilly. — Autre de 7 sols 6 deniers et une poule, par Antoine de Blanchard, écuyer, et Jeanne de Tirevollet, sa femme, sur un meix et des terres. — Autre de 10 carteranches de froment et 20 boisseaux d'avoine due par les chartreux de Dijon, sur la dîme d'Épernay. — Fol. 15. Autres de 46 sols 8 deniers et 2 poules par Claude Bourgnois, seigneur de Crespy, président au Parlement, sur un meix sis en la rue de Gilly et sur un autre en la rue de Savouges. — Fol. 59. Versement de 6 émines de froment à maître Pierre Becheron, maître des enfants d'aube, pour la nourriture des dits enfants.

G. 1903. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1607. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Jacques Jacquemin, receveur. — Fol. 12. Recette d'Épernay. — Recette de 4 livres pour les exploits de justice. — Autre de 6 émines de froment et de 6 émines d'avoine de l'amodiateur des grandes et des petites rentes. — Les droits de langues des grosses bêtes tuées et vendues, et le droit de la cimaise de vin due par les nouveaux taverniers ne donnent lieu à aucune recette, de même que la glandée et la paisson des bois. — Fol. 47. Versé 4 carteranches de froment et 8 boisseaux d'avoine à Nicolas Laurenson, curé de Neuilly, pour sa portion congrue.

G. 1904 (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1608. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e du même. — Fol. 19. Seigneurie de Savouges. Cens de 10 sols et 10 carteranches de froment et trois poules, payé par Guillaume Berbisey, lieutenant particulier, au bailliage de Dijon, sur les meix en-jarran, La Cour, Charner et du Bois de la Cour sis audit Savouges. — Fol. 21. Autre de 5 sols, 1 poule et 3 corvées, payés à Flocel Limosin, de Bonnencontre. — Fol. 22. Autre de

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

17 sols 4 deniers 3 niquets, 1 poule et 3 corvées, payé par la veuve et les héritiers de Nicolas Figean, gouverneur de la chancellerie à Dijon, sur le meix des meix, au dit lieu et sur le meix Coquelet, sur une terre en la Mange ; plus 27 sols 6 deniers et 27 boisseaux d'avoine pour la taille seigneuriale. — Fol. 7. Redevance de une émine 14 carteranches de froment et une émine 14 boisseaux d'avoine à la veuve et aux héritiers de Henri Petit, seigneurs en partie de Tarsul et Courtivron.

G. 1905. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1609. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3e de Jacques Jacquemin. — Fol. 25. Seigneurie de Savouges. Cens de 5 sols, une poule et trois corvées, payé par Denis Cropet, sur le meix Jeannot Cailletot. — Fol. 27. Autre de 16 sols 8 deniers, 1 poule et 3 corvées par la veuve et les héritiers de Nicolas Fijean, gouverneur de la chancellerie à Dijon, sur le meix des meix et le meix Robert Beligny. — Fol. 28. Autre de 8 deniers par la veuve et les héritiers Fijean et Blanchard, sur le meix Roquelet et autre de 4 niquets sur une terre en la Mauge. — Autre de 27 sols 6 deniers et de 27 boisseaux d'avoine, par les mêmes sur 27 journaux de terre. — Fol. 29. Autre de 5 sols et une demi-poule par la veuve et les héritiers de Claude Datelier, sur le meix de la Cour. — Autre de 2 sols 6 deniers, une demi-poule et une demi-corvée par les mêmes, sur des terres et un bois. — Autre de 15 deniers par les mêmes, sur des terres aux Grands et Petits Essarts. — Autre de 15 deniers par les mêmes, sur un pré en la Corvée au Margollot. — Fol. 79. Redevance d'une émine 6 carteranches et demie de froment et d'une émine deux boisseaux et demi payée au commandeur de la Madeleine de Dijon, sur les tierces de Tarsul.

G. 1906. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1610. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. — Fol. 34. Seigneurie de Savouges. Cens do 22 deniers, obole payée par les chartreux de Dijon, sur une terre au saulce de Bray. — Redevance de la somme de 20 sols payée par les mêmes pour la taille seigneuriale de 20 journaux. — Fol. 35. Cens de 16 deniers payé par Antoine de Blanchard, écuyer, sur le meix Rocquelet. — Autre de 15 deniers payé par Jean Joly, maire de Seurre sur un journal de terre au Bouteney. — Autre de 3 sols 10 sols 3 boisseaux deux tiers d'avoine, payé par le même sur quatre journaux et demi de terre. — Fol. 81. Paiement d'une émine de froment et de deux émines d'avoine pour les gages du receveur.

G. 1907. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1611. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e du même. — Fol. 36. Seigneurie de Savouges. Cens de 5 sols 1 poule et 3 corvées payé par Guillaume Languet, marchand, sur un meix en la rue tirant de Barges à la Grange Neuve. — Autre de 7 sols 7 deniers par le même, sur sept journaux de terre. — Fol. 37. Autre de 7 sols 4 deniers et 7 boisseaux un quart d'avoine payé par le même, sur 9 journaux et demi de terres. — Autre de 12 deniers par Claude Baron, de Morey, sur le meix de la Caille. — Fol. 38. Autre de 21 deniers payé par le même, sur des terres en la Mange. — Autre de 7 deniers par le même, sur une terre en la Couhée au Margollot. — Autre de 12 deniers par le même, sur une terre aux Grands Essarts. — Fol. 39. Autre de 15 sols 10 deniers par le même, sur 15 journaux de terre. — Fol. 81. On remet au receveur 4 émines 15 carteranches pour la garde et le déchet de 91 émines cinq carteranches de blé, et 2 émines 8 boisseaux d'avoine pour ceux de 56 émines 2 boisseaux.

G. 1908. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1612. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 6e du même. — Fol. 54. Seigneurie de Savouges. Cens de 2 sols 11 deniers payé par Claude Bligny, sur trois journaux de terre en la Mange. — Fol. 55. Autre de 2 sols 6 deniers 11 boisseaux et demi d'avoine par le même, sur 11 journaux de terre. — Fol. 57. Autre de 15 deniers par Robert Cropet, sur un journal de terre aux Grands Essarts. — Autre de 2 sols 7 deniers et 2 boisseaux et demi d'avoine par le même, sur 2 journaux et demi de terre. — Fol. 63. Arpentage du pré des Marconnets, possédé par la veuve et les héritiers de Claude Datelier, Claude Baron, Legouz de la Berchère, les Chartreux de Dijon et les héritiers Fijean. — Fol. 66. Rente de 7 émines par moitié froment et avoine, payée par les amodiateurs de la seigneurie. — Fol. 114. Payé 6 livres au doyen Jean Millière, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1909. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1613. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7e de Jacques Jacquemin. — Fol. 49. Seigneurie de Chevigny-Fénay. Cens de 25 sols payé par Jean Rémond du moulin des Étangs, sur la moitié d'un meix, maison, des terres et des prés. — Fol. 50. Autre de 2 sols 6 deniers et une demi-poule par Jean Blondeau, marchand à Dijon, sur le meix Ysorey ou du Four. — Autre semblable par Bénigne Sevrot, sur l'autre moitié du meix précédent. — Autre de 2 sols 6 deniers payé par Denis Besanson, procureur aux cours royales à Dijon, sur un meix joignant la grange de la Motte. — Autre par Étienne Lescopote, de 3 sols 9 deniers et une demi-poule, sur un meix joignant celui du Four.— Fol. 80. Payé 6 livres à Jean Gontier, prévôt, chanoine, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1910. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1614. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 8e du même. — Fol. 58. Seigneurie de Chevigny-Fénay. Cens de 15 deniers et une demi-poule, payé par Jean Maignien, sur un petit meix dépendant de celui du Four. — Autre de 3 sols 4 deniers par Sébastien Fourneret, sur un meix situé devant la maison et la motte du chapitre. — Autre de 20 sols et 2 poules par Pierre Costain, sur deux meix réunis, joignant le précédent.— Fol. 59. Autre de 16 sols 8 deniers et 2 poules par les frères Regnault, sur deux meix aberges. — Autre de 3 sols 4 deniers par Blaise Parisot, sergent royal à Dijon, sur un meix réduit en terre labourable. — Fol. 60. Autre de 3 émines de froment par Sébastien Forestier sur plusieurs terres et prés. — Fol. 93. Payé 16 livres à Pierre Morandet, chanoine, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1911. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1615. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 9e du même. — Fol. 87. Domaine de Fénay. Cens d'une émine et demie de froment et autant d'avoine, payé par Jacques Legrand et François Crotet, pour les terres et les prés qu'ils possèdent audit finage. — Fol. 88. Terre de Saulon-la-Chapelle. Cens de 10 sols payé par Claude Blondeau, sur un meix vuide où il y avait jadis une forge située près le grand meix du chapitre. — Fol. 89. Rente de 7 émines de froment et autant d'avoine payée par Jeanne Vallet, veuve de Pierre Gallois, amodiateur du domaine. — Autre de 6 carteranches de froment et de 12 boisseaux d'avoine payée par François Vaignon, amodiateur du domaine de la chapelle de la Ratte. — Fol. 129. Payé 16 livres à Philibert Dubuisson, chanoine, pour les gros fruits attribués à son office.

G. 1912. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1616. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 10e de J. Jacquemin. — Fol. 69. Domaine d'Ouges. Néant. Domaine de Rouvres. Cens de 15 sols payé par Jean Gouhaut, sur une pièce de terre en la Grande Rue, où il y avait une grange. — Fol. 70. Rente de 18 carteranches de froment due par les Chartreux de Dijon sur les dîmes de Rouvres. — Fol. 71. Autre semblable due par les mêmes sur les dîmes des Rotures de Rouvres. — Cens de 5 sols 10 deniers payé par Philibert Deschamps, procureur au Parlement, sur trois journaux de terres au finage de Varanges. — Fol. 99. Payé 16 livres à Claude Jovinet, chanoine, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1913. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1617. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 11e du même. — Fol. 58. Domaine d'Aiserey. Rente de 16 sols 8 deniers payée par Jacques Parison, sur le meix du Champ Guillaumotte. — Fol. 59. Rente de 7 émines de froment et autant d'avoine versée par les amodiateurs de cette rente de grains. — Domaine de Marliens. Cens de 40 sols payé par Bernarde Joly, veuve de M. Étienne Noblet, sur plusieurs terres et héritages sis audit Marliens. — Autre de 6 sols 8 deniers payé par Bernard Choquet, tailleur d'habits, sur un meix appelé le meix Rousseau. — Fol. 60. Autre de 2 sols 6 deniers par Pasques Perrignet, sur le meix du Four, sis près le cimetière de l'église. — Fol. 81. Payé 16 livres à Jean Baillet, chanoine, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1914. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1618. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 12e du même. — Fol. 67. Domaine de Marliens. Cens de 2 sols 6 deniers payé par Martin Regnaudot, sur le meix du Recteur. — Fol. 68. Autre de 3 sols 4 deniers une poule et 3 corvées payé par Gaspard Grebille, sur un meix lieu dit en la Mer. — Autre de 2 sols 6 deniers par Pierre Poillet, sur le meix Jacques Picard. — Fol. 69. Autre de 2 sols 6 deniers une poule et 3 corvées par Marie Morin, veuve de Pierre Maillard, receveur général en Bourgogne, sur le meix Pillefer, sis rue tirant à Rouvres. — Autre de 4 sols 2 deniers par Cl. Canabelin de Dijon, sur une terre en la Vernotte. — Autre de 2 sols et d'une poule par J. Vautherot sur le meix Rosier. — Autre de 5 sols par Pasquet Perruquet sur une terre au Champmaillot. — Rente de 3 émines 2 carteranches de froment et 3 émines 4 boisseaux d'avoine, versée par les amodiateurs de la rente. — Fol. 92. Payé 6 livres à Jean Bourrelier, chanoine, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1915. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1619. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 13e de Jean Jacquemin. — Fol. 72. Domaine de Potangey. Cens de 20 sols sur les meix Monnot, Verney et Vaudenet, payé par Étienne Roussotte. — Autre de 20 sols et 14 boisseaux d'avoine sur le meix Bouchard près du four, payé par le même. — Fol. 73. Autre de 9 sols 4 deniers sur une grange près de la rivière, payé par Denis Thomas. — Autre de 11 sols 8 deniers sur le meix Perrenot Champagne, payé par Étienne Mouchevère, procureur d'office à Longecourt. — Autre de 6 sols 8 deniers sur trois journaux de terre en la Rigolle, finage de Longecourt, payé par Jean Salignon. — Fol. 74. Autre d'une carteranche de froment et de deux boisseaux d'avoine sur deux meix vides à Potangey, payé par les enfants de Denis Maléchard. — Rente de 3 émines et demie de froment par Pierre Maléchard, fermier du domaine. — Fol. 94. Payé 16 livres à Hugues Jarrenet, chanoine, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1916. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1620. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 14e du même. — Fol. 82. Domaine d'Orgeux. Néant. Seigneurie de Fouchanges. — Fol. 83. Recette de 10 émines de froment, et autant d'avoine pour l'amodiation de cette terre. — Fol. 83. Domaine d'Arceau. Recette de 3 émines de froment, de 2 émines 8 boisseaux d'avoine et de 6 boisseaux d'orge, de la redevance due par Nicolas Deschamps, curé et recteur de l'hôpital d'Arceau, sur le revenu dudit hôpital. — Fol. 84. Arc-sur-Tille. Néant. — Fol. 102. Payé au receveur la somme de 103 livres 2 sols 6 deniers pour le charroi des grains étant à la charge du chapitre.

G. 1917. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1621. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 15e du même. — Fol. 71. Seigneurie de Mailly amodiée. — Fol. 71. Domaine de Segrois et Messanges. Cens de 3 livres payé par Jacques Lebelin, avocat au Parlement et assigné sur cette terre. — Domaine de Norges-la-Ville et Marsannay-le-Bois. Néant. — Domaine de Noiron-lez-Citeaux. Cens de 4 carteranches de froment et de 8 boisseaux d'avoine, payé par Antoine Noirot, chapelain de la chapelle de Jaucourt. — Autre de 8 carteranches de froment et de 16 boisseaux d'avoine, payé par le couvent des Chartreux de Dijon. — Fol. 90. Gages de 100 sols payés à Richard Maire, avocat, juge de la terre de la Grange-du-Bois.

G. 1918. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1622. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 16e du même. — Fol. 71. Domaine de Neuilly. Redevance d'une émine de froment, payée par le couvent des Chartreux de Dijon. — Paiement de 3 émines 10 carteranches de froment et 3 émines 20 boisseaux d'avoine par les amodiateurs du quart du dîme dudit lieu. — Fol. 72. Domaine de Fauverney. Paiement de 12 carteranches de froment, 1 émine 3 carteranches de blé, 1 émine et 29 boisseaux d'avoine de cens, par les ayant cause d'Antoine Martin, sur des terres et prés audit lieu. — Fol. 86. Paiement de 4 livres de gages à Jean-Baptiste Garnier, procureur d'office en la justice de la Rente du Bois.

G. 1919. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1623. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 17e de Jacques Jacquemin. — Fol. 75. Seigneurie de la Grange du Bois. Recette de 4 émines 4 carteranches de froment et de 4 émines 8 boisseaux d'avoine, des amodiateurs du revenu de la terre. — Domaine de Blagny-sur-Vingeanne. Recette de 12 émines 6 carteranches de froment des amodiateurs de cette rente. — Fol. 76. Domaine de Mirande. Cens de 10 carteranches de froment, payé par Jacques Baudot, procureur à la Cour, sur plusieurs terres du finage. — Autre de 13 carteranches de froment, par Prudent Boisselier, procureur à la Cour. — Noiron-lez-Citeaux. Paiement d'une émine de froment et autant d'avoine par les amodiateurs de la rente de grains dudit lieu. — Fol. 89. Paiement de 3 livres de gages à Jean Mairet, greffier de la Grange du Bois.

G. 1920. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1624. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Gréneterie. Compte 18e du même. — Fol. 77. Rente de Lantenay. Redevance de 20 émines de froment, payée par le seigneur de Lantenay. — Fol. 78. Domaine de Pasques. — Cens de 30 carteranches de blé, 30 boisseaux d'avoine et

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

six poules, payé par les frères de la Croix, sur des maisons, prés et terres audit lieu. — Renterre de 8 carteranches de blé et 4 livres d'argent, dépendant de la chapelle de Bruchiotte, sur des terres à Longvic et Ouges, payé par Pierre Nielle. — Chapelle des Jays. — Paiement d'une émine et 14 carteranches de blé et 30 boisseaux d'avoine, par les amodiateurs de terres sur le finage de Dijon. — Fol. 94. Payé 28 livres pour les frais de buvettes des commissaires procédant à l'examen et à la vérification des comptes.

G. 1921. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1625. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 19e du même. — Fol. 74. Domaine de Barges et de Saulon-la-Chapelle. — Recette de 8 carteranches de froment, payées par l'amodiateur des terres et des prés de ce domaine. — Fol. 75. Domaine de Marsannay-le-Bois. — Recette d'une émine de froment et d'une émine et demie de blé conceau versées par l'amodiateur des héritages dépendant de la chapelle de Jean Le Mairet. — Domaine de Chambœuf. — Recette de 4 carteranches de blé, payée par le fermier des terres dépendant de la même chapelle. — Fol. 92. La recette monte à 318 livres 6 sols 2 niquets en argent en 116 émines 2 carteranches de froment, 30 émines 2 carteranches de blé et 6 boisseaux d'orge. La dépense, à 746 livres 8 deniers en argent, 116 émines 2 carteranches de froment, 30 émines 10 carteranches de blé, 95 émines 7 boisseaux un tiers d'avoine, 20 poules, 60 corvées.

G. 1922. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1626. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 20e du même. — Fol. 65. Genlis. Recette de 3 carteranches de froment et de 3 boisseaux d'avoine, pour le renterre de terres dépendant de la chapelle de Maroilles. — Longvic, Sennecey. Recette de 10 carteranches payées par l'amodiateur des héritages dépendant de la Chapelle de Torcenay. — Fol. 66. Domaine d'Orgeux. Paiement de la somme de 160 livres par Jean de Masque, bourgeois, et J. Renardet, laboureur, amodiateurs de la seigneurie. — Seigneurie de Montot. Payé 40 émines, moitié froment et avoine, par François Suremain, amodiateur de la seigneurie. — Fol. 67. Recette d'une émine de froment, pour le renterre des héritages situés à Saint-Apollinaire, dépendant de la chapelle d'Amiot Aubriot. — Fol. 69. Distribution de 108 émines 12 carteranches un tiers et 1 quart de carteranche en blé, froment, orge et avoine, faite aux membres du Chapitre.

G. 1923. (Régistre. — In-folio, 100 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1627. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 21e de J. Jacquemin. — Fol. 1. Seigneurie d'Épernay. — Cens de 11 sols 8 deniers et un fer de cheval, payé par J. B. Legoux, seigneur de la Berchère, conseiller d'État, premier président au Parlement, sur un meix et dépendances situé en la rue du Pré Romain. — Fol. 2. Autre de 2 sols 6 deniers par Humbert Lamblot, sur un petit meix rue devers Savouges. — Autre de 30 sols et une poule, par Jeannette Martenne, veuve d'Edme de La Fosse, sur le meix dit de la Forge. — Autre de 20 deniers et 1 poule, par Nicolas Clerc, huissier au Parlement, sur un meix sis rue de Gilly. — Fol. 3. Autre de 3 sols 4 deniers, par Philiberte Tisserandot, veuve de Humbert Lambelot, sur un meix audit Épernay. — Fol. 87. Seconde distribution de 67 émines de blé aux membres du Chapitre.

G. 1924. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1628. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 22e du même. — Fol. 3. Seigneurie d'Épernay. Cens de 10 sols payé par Claude Briotet sur un meix situé en la rue de Savouges. — Autre d'une émine de froment, une émine d'avoine et une poule, par Jeanne Voulée, veuve de Pierre Gachot. — Fol. 4. Autre de 30 sols par Nicolas Petit, sur le meix Fouillot joignant celui de la cure. — Autre de 30 sols et d'une poule par Claude Leroux, sur un grand meix, sis en la rue de Savouges. — Fol. 70. Paiement de 4 carteranches de froment et de 8 boisseaux d'avoine à Buchelet, prêtre curé de Neuilly, pour sa portion congrue.

G. 1925. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1629 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 23e du même. — Fol. 4. Épernay. Seigneurie. Cens de 5 sols, payé par Simon Jodenet, sur une maison et terre à Chenevière entre deux rues. — Fol. 5. Autre de 7 sols 6 deniers, par Ligier Camus, sur le meix du Verger. — Autre de 15 sols et d'une poule par Gilles Martin, sur un meix, sis en la rue d'Aval. — Autre de 13 sols 4 deniers et une poule par Philiberte Tisserandot, veuve de Humbert Lamblot, sur un meix et grange entre deux rues. — Fol. 6. Autre de 22 sols 4 deniers, par Jacques Finet, sur un meix, situé rue de Broindon et un autre joignant. —

Fol. 67. Versement de 6 émines de froment à Pierre Bucheron, chanoine, maître des enfants d'aube, pour subvenir à la nourriture de ces enfants.

G. 1926. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1630. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 24e de J. Jacquemin. — Fol. 5. Épernay, Seigneurie. Cens de 5 sols 6 deniers, payé par Richard Maire, avocat, sur un meix planté d'arbres, rue de Savouges, appelé le meix Laurent de Verney, de 5 sols et une poule sur le meix au Magnien, même rue. — Fol. 6. Autre de 10 sols et une poule par Nicolas Petit, sur la maison du meix Foulot. — Autre de 15 sols et d'une demi-poule par Jeanne Voulu, veuve de Simon Gachot, sur un meix et grange en la Grande-Rue. — Autre de 5 sols une poule par Nicolas Clerc, huissier à la Cour, sur le meix du haut des Corvées. — Fol. 87. Redevance de 2 émines de froment et avoine et de 25 sols, payée au chapitre de Langres, sur les produits de la terre de Savouges.

G. 1927. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1631. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 25e du même. — Fol. 9. Épernay. Seigneurie. Cens de 21 sols 8 deniers et une poule, payé par Claude Briotet sur un meix en la rue des Clous, par P. Lanet, sur un meix et une terre aux Rotures par la dame Legourd, sur le pré au Bœuf. — Autre de 21 deniers, obole et une poule par Maire, avocat, sur un petit meix en la rue de Savouges. — Autre de 10 sols et une poule sur un meix joignant. — Fol. 11. Autre de 20 sols et une poule par Nicolas Clerc, huissier au Parlement, sur un meix où il y avait une maison et une grange. — Fol. 77. Distribution de 2 émines de froment, 1 émine 2 cart. de blé, 4 boisseaux d'orge et 1 émine 25 boisseaux d'avoine au chanoine Baudot.

G. 1928. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1632. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 26e du même. — Fol. 11. Épernay. Seigneurie. Cens de 20 sols et une poule, payé par Jean Forcault sur le meix de Laye. — Fol. 12. Autre de 16 sols 8 deniers, par Claude Lambert sur le meix Moutote. — Autre de 11 sols 8 deniers et une poule par François Lambert sur trois meix ruinés, ensemble rue Commune. — Fol. 13. Autre de 5 sols et une demi-poule par Pierre Vauthey, sur une terre enclose dans les meix précédents. — Autre de 2 sols 6 deniers par les héritiers du Président de La Berchère, sur une terre en la Fin, finage d'Épernay. — Fol. 80. Payé 26 livres au doyen Baillet pour les gros fruits attribués à sa prébende et assignés sur la terre d'Orgeux.

G. 1929. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1633. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 27e du même. — Fol. 13. Épernay. Seigneurie. Cens de 16 sols 8 deniers, payé par Pierre Lavet sur une maison et dépendances, sises entre deux rues. — Autre de 6 sols 8 deniers par Claude Mongeot, curé d'Épernay, sur deux meix, joints ensemble en la rue tenant à la Croix Michel. — Fol. 14. Autre de 16 sols 6 deniers et une poule par la dame de La Berchère et Clerc, huissier, sur le meix de Lescheler. — Autre de 5 sols par la même sur un meix joignant le précédent. — Autre de 3 sols par la même, sur le meix de la Bergerie. — Fol. 74. Payé 26 livres à Claude Gontier, chanoine, prévôt de la Sainte-Chapelle, pour les gros fruits attribués à sa prébende et assignés sur la terre d'Orgeux.

G. 1930. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1634. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 28e de J. Jacquemin. — Fol. 15. Épernay. Seigneurie Cens de 10 sols et une poule, payé par Mme Brulart, veuve du premier président Legoux de La Berchère, sur le meix Barrot, joignant celui de la Bergerie. — Fol. 16. Autre de 20 sols par Nicolas Clerc, huissier au Parlement, sur une maison et un grand meix. — Autre de 22 sols 11 deniers et une poule par Claude Lambert. — Autre de 10 sols et une poule par Claude Roux, de Tarsul, sur un meix situé en la rue du haut du Bourg. — Fol. 17. Autre de 15 sols et une poule pour les frères Tisserandot sur un meix et maison. — Fol. 94. Payé 26 livres à Isaïe Saumaise, chanoine, pour les gros fruits assignés à sa prébende.

G. 1931. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1635. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Jacques Miette, receveur. — Fol. 24. Épernay. Seigneurie. Cens de 7 sols 6 deniers et une poule, payé par Nicolas Clerc sur un meix en la Roture. — Fol. 25. Autre de 10 carteranches de froment et de 20 boisseaux d'avoine, payé par le couvent des Chartreux de Dijon, sur la dîme d'Épernay. — Autre de 16 sols 8 deniers et une poule par Richard Maire, avocat, sur un meix audit lieu. — Fol. 26. Autre de 30 sols et une poule par le même sur un meix. — Autre de 10 sols 1 poule et 3 corvées par Jeanne Legourd, veuve de Joseph Griguette. — Fol. 93. Payé 26 livres au chanoine Étienne Millière pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1932. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier
couverture en parchemin.

1636. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2ᵉ du même. — Fol. 20. Savouges. Seigneurie. Cens de 3 sols 4 deniers payé par Jeanne Legourd, veuve de Joseph Griguette, sur un meix audit lieu. — Autre de 25 sols par la même sur un meix, des terres et des prés. — Autre de 20 sols, une poule et trois corvées par la même sur un meix sis rue devant l'église et des terres et des prés en dépendant. — Fol. 21. Autre de 10 sols par le même sur un meix joignant le précédent. — Autre de 2 sols par le même sur une terre joignant son verger. — Recette de 9 émines de froment et autant d'avoine payées par les amodiateurs des grandes et des petites rentes. — Fol. 76. Payé 26 livres au chanoine Benoît Bouhier pour les gros fruits attribués à la prébende.

G. 1933. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1637. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3ᵉ du même. — Fol. 26. Savouges. Seigneurie. Cens de 5 sols et une demi-poule payé par Guillaume Berbisey, lieutenant-général au bailliage de Dijon, sur le meix Enjarran Loiseau. — Fol. 27. Autre de 3 sols 6 deniers et une poule par le même sur le meix Charnier. — Autre de 10 carteranches et une poule par le même sur une maison, un meix et le bois de la Cour. — Fol. 28. Autre de 18 sols 2 deniers et 18 boisseaux 2/3 d'avoine par le même sur dix-huit journaux de terres audit lieu. — Autre de 5 sols et une poule par Denis Le Quenistret, avocat, sur le meix Perrenot Seloncourt. — Fol. 83. Payé 26 livres au chanoine Bénigne Perdriset pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1934. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1638. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4ᵉ de Jacques Myette. — Fol. 31. Savouges. Seigneurie. Cens de 5 sols, 1 poule et 3 corvées, payé par Robert Crespey sur le meix Jeannot Collet. — Fol. 32. Autre de 2 sols 1 poule et 2 corvées par le couvent des Chartreux de Dijon sur le meix Choffin. — Autre semblable de 7 niquets par le même sur un journal de terre en La Monge. — Autre de 4 sols 2 deniers et de 4 boisseaux d'avoine par le même sur quatre journaux de terre au même lieu. — Fol. 90. Paiement de 2 mesures de froment et de 6 mesures de blé à Simon Grosbois, rentier du domaine de Marsannay-le-Bois.

G. 1935. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1639. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5ᵉ du même. — Fol. 33. Savouges. Seigneurie. Cens de 16 sols 8 deniers, 1 poule et 3 corvées payé par la veuve et les héritiers de Nicolas Fijean sur deux meix réunis, l'un appelé le meix des meix et l'autre le meix Beligny. — Autre de 8 deniers payé par les mêmes sur le meix Regnaut. — Fol. 24. Autre de 3 niquets 1/2 payé par les mêmes sur une terre en la Monge. — Autre de 15 deniers par les mêmes sur un pré en la corvée des Marconets. — Fol. 35. Autre de 30 sols 6 deniers et 30 boisseaux et demi d'avoine par les mêmes pour la taille de 30 journaux de terre. — Fol. 96. Paiement de 58 boisseaux à Nicolas Guenet, huissier de la Chambre des Comptes, chargé des affaires de Mᵐᵉ de Montholon à cause des héritages possédés par le chapitre sur le territoire de Fénay.

G. 1936. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1640. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 6ᵉ du même. — Fol. 52. Savouges. Seigneurie. Cens de 22 deniers payé par le couvent des Chartreux de Dijon sur des prés au finage de Savouges. — Autre par le même de 20 sols et 20 boisseaux d'avoine pour la taille de plusieurs héritages. — Autre de 16 deniers par les enfants d'Étienne Blanchard sur le meix Rougetet. — Autre de 15 deniers par Jean Joly, maire d'Iseurre, sur une terre en Bouteney. — Autre de 4 sols 10 deniers et 4 boisseaux d'avoine par le même pour la taille de plusieurs pièces de terre. — Fol. 122. Redevance de 8 mesures de blé, payée au prieuré de Bonvaux sur les revenus de la terre d'Étaules.

G. 1937. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1641. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7ᵉ du même. — Fol. 59. Savouges. Seigneurie. Cens de 2 sols et d'une poule payé par Denis Le Quenistret, avocat, sur le meix Dameron. — Fol. 60. Autre de 14 niquets par le même sur des terres en La Monge. — Autre de 20 sols 1 denier et de 20 boisseaux d'avoine sur des terres et prés audit finage, payé par le même. — Fol. 61. Autre de 5 sols, 1 poule et trois corvées par Jacques Languet, receveur des greniers à sel de Pouilly et de Vitteaux, sur un meix situé rue de Barges. — Autre de 6 sols 8 deniers par le même sur 8 journaux de terre. — Fol. 140. Redevance d'une émine de froment à Anne Hugot, veuve de Nicolas Quenot, procureur à la Cour, sur les revenus du domaine de Chevigny-Fénay.

G. 1938. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1642. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 8e de Jacques Myette. — Fol. 27. Savouges. Seigneurie. Cens de 7 sols 3 deniers et de 7 boisseaux 1/4 d'avoine, payé par Jacques Languet, receveur du grenier à sel de Pouilly, pour la taille de 9 journaux de terre. — Fol. 28. Cens de 12 deniers payé par Le Quenistret, avocat, sur le meix de la Caille en Mauge. — Autres par le même de 21 deniers sur une terre en Mauge ; — de 7 deniers sur un pré en la Couches des Margeolets ; — de 12 deniers sur des terres aux Essarts ; — de 15 sols 10 deniers et 15 boisseaux d'avoine pour la taille de ces héritages. — Fol. 68. Versement d'une émine de blé et une d'avoine, aux amodiateurs des revenus du prieuré de Losne sur la dîme de Montot.

G. 1939. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1643. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 9e du même. — Fol. 43. Savouges. Seigneurie. Cens de 2 sols 11 deniers, payé par Claude Bligny sur 3 journaux de terre en La Mauge. — Autre de 11 sols 6 deniers et 11 boisseaux d'avoine pour la taille seigneuriale sur 11 journaux. — Fol. 45. Cens de 15 deniers, payé par Robert Crespet sur une terre aux Grands-Essarts. — Autre de 2 sols 6 deniers et de 2 boisseaux 1/2 d'avoine, payé par le même pour la taille seigneuriale. — Fol. 46. Cens de 8 deniers et de 2/3 de boisseau d'avoine, par Jacques Pousselaire pour la taille de ses terres. — Fol. 86. Paiement d'une émine de froment et d'une émine d'avoine au receveur pour ses gages de la recette des grains.

G. 1940. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1644. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Greneterie. Compte 10e du même. — Fol. 53. Savouges, Seigneurie. Cens payé par les ayant cause de Huguette Martin, veuve de Guillemin Dambon, sur une terre en la Vigne. — Cens de 6 sols 6 deniers payé par Robert Crépey sur un meix à Savouges. — Fol. 55. Recette de 2 émines et demie de froment et autant d'avoine versées par les amodiateurs de la rente de Savouges. — Fol. 96. Versement de 12 mesures de froment à Jean Bastien, vicaire du Val-de-Suzon, pour sa portion congrue.

G. 1941. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1645. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 11e du même. — Fol. 56. Chevigny-Fénay. Seigneurie. Cens de 25 sols et une poule payé par Bénigne de Mouhy sur une maison, grange et héritages. — Fol. 57. Autre de 2 sols 6 deniers et d'une demi-poule payé par le même sur un meix et dépendances, rue du Moulin-des-Étangs. — Autre de 2 sols 6 deniers et d'une demi-poule par Jean Magnien sur un meix joignant le précédent. — Fol. 58. Autre de 2 sols 6 deniers par Claude Carnet sur un meix en Barbelonne. — Fol. 59. Autre de 15 deniers et d'une demi-poule par Claude Magnien, sur un meix près celui du Four. — Fol. 103. Payé 26 livres au doyen Baillet pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1942. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1646. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 12e du même. — Fol. 58. Chevigny-Fénay. Seigneurie. Cens de 3 sols 9 deniers et d'une demi-poule payé par Jeanne Blondeau, veuve de Pierre Lescoupette, sur un meix près du haut du Four. — Fol. 59. Cens de 20 sols et 2 poules payé par Claude Parisot, notaire à Dijon, sur deux meix, rue de la Grande-Fontaine. — Autre de 16 sols 8 deniers et 2 poules par Claude Carnet, sur deux meix au quartier du Puit. — Fol. 60. Autre par Claude Parisot, sur un meix réduit en terre labourable. — Paiement de 3 émines de froment par les amodiateurs de terres et prés audit finage. — Fol. 61. Autre de 5 émines de froment, 5 de blé conceau et 5 d'avoine par les amodiateurs du renterre de Chevigny. — Fol. 101. Paiement de 26 livres au chanoine Étienne Millière, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1943. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1647. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Greneterie. Compte 13e de J. Myette. — Fol. 69. Fénay. Domaine. Cens de 10 mesures de froment et de 8 mesures de blé payé par Jean Forestier, sur des maisons et héritages audit lieu. — Saulon-la-Chapelle. Domaine. Cens de 15 sols payé par Blaise Hugon sur un meix et héritages. — Fol. 70. Autre de 6 carteranches de froment par Jean Joly, marchand, sur divers héritages. — Versement de 4 émines de froment et autant d'avoine par les amodiateurs du renterre. — Fol. 115.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paiement de 26 livres à Benoit Bouhier, chanoine, conseiller clerc au Parlement, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1944. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1648. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 14e du même. — Fol. 75. Ouges. Domaine. Néant. — Rouvres. Domaine. Cens de 15 sols payé par J. Gouhaud sur une terre où il y avait une grange en la Grande Rue. — Fol. 76. Paiement de 2 émines 4 carteranches de froment par le couvent des Chartreux de Dijon sur la dîme de Rouvres. — Fol. 76. Varanges. Domaine. Cens de 5 sols 6 deniers payé par Philippe Deschamps, procureur à la Cour, sur trois journaux de terre au climat de l'Herbue. — Fol. 77. Aiserey. Domaine. Cens de 16 sols 8 deniers payé par les héritiers de Claude Boileau sur le meix de Champ Guillemotte. — Versement de 9 émines de froment et autant d'avoine par les amodiateurs du domaine. — Fol. 118. Paiement de 26 livres au chanoine Étienne Sayve, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1945. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1649. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Jean Maillard, receveur. — Fol. 70. Marliens. Domaine. Cens de 40 sols payé par Jean Noblet, avocat, pour des terres sur ce finage. — Autre de 3 sols 4 deniers une poule et trois corvées par Gaspard Grebille, sur un meix en la Mer. — Autre de 2 sols 6 deniers par Jacques Adelaine sur le meix Jacques Pérard. — Fol. 72. Autre de 2 sols 6 deniers une poule et trois corvées par la veuve et les héritiers de Pierre Legoux, trésorier de France, sur le meix Fillefort en la rue tirant à Rouvres. — Autre de 4 sols 9 deniers par Claude Canabelin, marchand à Dijon, sur une terre en la Venotte. — Autre de 2 sols et une poule par Jean Vauteret, sur le meix Rosier. — Fol. 74. Renterre de 3 émines 4 mesures de froment et 3 émines 8 mesures d'avoine, payé par l'amodiateur du domaine. — Fol. 106. Paiement de 26 sols à Pierre Quarré, chanoine, pour les gros fruits attachés à sa prébende.

G. 1946. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1650. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e de J. Maillard. — Fol. 74. Potangey. Domaine. Cens de 20 sols payé par les héritiers Capitain, sur les meix Bonnot Verney, et Vaudenet ou au Vyon du Chêne. — Autre de 20 sols et de 14 mesures d'avoine par Étienne Roussotte sur le meix Bouchard près du four. — Autre de 9 sols 4 deniers par Denis Thomas, sur une grange et jardin, près de la rivière. — Fol. 76. Autre de 11 sols 8 deniers par Jean Mouchevaire sur le meix Perrenot Champagne. — Autre de 6 sols 8 deniers par F. Patrouillet, sur des terres en la Riolle, finage de Longecourt. — Autre de 10 sols par Simon et Louis Maléchard sur un meix vide, joignant leur maison. — Fol. 77. Versement de 3 émines et demie de froment par l'amodiateur du domaine.

G. 1947. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1651. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3e de J. Maillard. — Fol. 89. Orgeux. Domaine. Recette de 200 livres payées par Jean Flory, huissier à la Monnaie et Jean Bonnotte laboureur, amodiateur du domaine. — Fol. 90. Fouchanges, seigneurie. — Autre de 13 émines de froment et autant d'avoine versée par le même en qualité de fermier du domaine. — Fol. 91. Arceau, domaine. Rente de 3 émines de froment, 3 émines 8 mesures d'avoine et 6 mesures d'orge payée par le curé et recteur de l'hôpital d'Arceau. — Fol. 92. Segrois et Messanges, Domaine. Cens de 3 livres payé par la veuve et les héritiers de Jacques Lebelin, avocat à la Cour.

G. 1948. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1652. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. — Fol. 80. Noironlez-Citeaux. Domaine. Rente de 4 mesures de froment et de 8 mesures d'avoine. payée par M. Legrand, premier président de la chambre des Comptes, seigneur de Noiron. — Autre de 4 mesures de froment et de 4 mesures d'avoine versée par Claude François de Saint-Martin, écuyer, chapelain de la chapelle de N.-D. en l'église d'Agencourt. — Autre de 8 mesures de froment et de 16 mesures d'avoine, versée par le couvent des Chartreux de Dijon sur une portion du dîme de Noiron. — Recette d'une émine et demie de froment et quarante boisseaux d'avoine versés par les amodiateurs du domaine. — Fol. 105. Payé 26 livres à J.-B. Bernard Gontier, chanoine, prévôt, pour les gros fruits attribués à sa prébende.

G. 1949. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1653. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e du même. — Fol. 79. Neuilly. Domaine. Redevance d'une émine de froment, payée par les prieur et religieux du Quartier sur le revenu de leur terre dudit lieu. — Autre d'une émine 12 mesures de froment et d'une émine 24 mesures d'avoine versées par les amodiateurs du quart du dime du lieu. — Fol. 80. Domaine de Fauverney. — Rente d'une émine d'avoine due par Claude Prieur. — Grange du Bois, Domaine. — Paiement de la somme de 120 l. par les amodiateurs du domaine. – Fol. 104. Payé 6 l. à Claude Espiard, abbé de Saint-Pierre de Chalon, chanoine, pour les gros fruits de Chevigny-Fénay attribués à son office.

G. 1950. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1654. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 6e de J. Maillard. — Fol. 87. Blagny-sur-Vingeanne. Domaine. — Recette de 45 livres pour l'amodiation des prés. Mirande. Domaine. — Cens de 10 carteranches de froment payé par Jean Bouhardet, avocat, sur des héritages audit lieu. — Fol. 88. Autre de 16 carteranches payé par Jean Marillier pour la même cause. — Lantenay. Domaine. — Rente de 20 émines de blé payée par M. Bouhier, conseiller au Parlement, seigneur du lieu. — Fol. 111. Paiement de 6 livres au chanoine Millotet pour les gros fruits de Chevigny-Fénay assignés à son office.

G. 1951. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1655. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 7e du même. — Fol. 91. Sainte-Foy. Prieuré. Néant. — Étaules. Seigneurie. — Cens de 2 émines de froment, payé par les héritiers Choin, sur le meix Mirebeau et dépendances.— Fol. 93. Val-de-Suzon et Plain-d'Ahuy, seigneurie. — Cens de 3 émines et demie de blé payé par Marcel Chaussier, meunier, sur le moulin du Val-de-Suzon. — Fol. 94. Payé 6 mesures de blé, 8 d'orge et 8 d'avoine par les amodiateurs du dime. — Cens de 6 carteranches de blé et 60 boisseaux d'avoine par Germain Bigarne, sur des héritages au Plain-d'Ahuy. — Fol. 112. Payé la somme de 16 livres au chanoine Pierre Fevret pour les gros fruits du domaine de Ruffey, assignés à sa prébende.

G. 1952. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1656. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 8e du même. — Fol. 93. Pasques. Domaine. — Cens de 30 mesures de blé, 38 d'avoine et 6 poules payé par les héritiers Delacroix, sur des héritages audit lieu. — Fol. 94. Barges et Saulon. domaine. — Recette de 26 mesures de blé, de l'amodiateur des fonds dépendant de la chapelle de Bruchiotte. — Autre de 2 émines de froment et autant d'avoine payée par l'amodiateur des terres, dépendant de la vente Morel et de la chapelle Sainte-Catherine. — Fol. 95. Autre de 2 émines de blé versées par l'amodiateur des biens dépendant de la chapelle Saint-Martin. — Fol. 110. Payé 16 livres au chanoine Nicaise, pour les gros fruits sur Ruffey assignés à sa prébende.

G. 1953. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1657. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 9e du même. — Fol. 84. Marsannay-le-Bois. Domaine. Recette de 13 mesures de blé, de 7 d'orge et de 6 mesures d'avoine versées par l'amodiateur du domaine. — Fol. 85. Dijon et Longvic. — Autre de 2 émines 12 mesures de froment, d'une émine d'avoine par l'amodiateur des héritages dépendant des chapelles de Torcenay, d'Urse Rosier et de la Bruchiotte. — Genlis. Autre de 50 livres de l'amodiateur des héritages dépendant de la chapelle de Marvilles. — Fol. 98. Payé la somme de 16 livres au chanoine Bernard Fleutetot, sur les gros fruits de Ruffey attribués à sa prébende.

G. 1954. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1658. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 10e de J. Maillard. — Fol. 68. Longvic, Sennecey. — Recette de 4 livres pour l'amodiation d'une terre au bas de Romeley, dépendant de la chapelle de Torcenay. — Autre de 40 sols pour l'amodiation d'un pré sur Sennecey, dépendant de la même chapelle. — Montot. Seigneurie. — Autre de 14 émines 11 mesures de froment et de 14 émines 24 mesures d'avoine payées par les amodiateurs de la seigneurie. — Fol. 69. Autre d'une émine de blé et de 26 mesures d'avoine payée par les mêmes. — Fol. 70. Autre de 12 mesures de blé payée par Étienne Terrion, curé du lieu, pour le renterre des 13 journaux et demi de terres dépendant de la chapelle d'Amiot Aubriot. — Quetigny. — Autre de 3 émines de froment par l'amodiateur de la rente appartenant au chapitre. — Fol. 78. Paiement de 16 livres au chanoine Claude Fyot sur les gros fruits de Ruffey, assignés à sa prébende.

G. 1955. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1659. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 11e du même.— Fol. 1. Épernay, Seigneurie. — Fol. 1. Cens de 11 sols 6 deniers et d'un fer de cheval payé par Luc Verdin, sur un meix et dépendances sis rue du Pré Romain.— Fol. 2. Autre de 2 sols 6 deniers par

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Étienne Clerc sur un meix, rue de Savouges. — Autre de 30 sols et une poule par Jean Moreau sur le meix de la Forge tenant de toute part à la voie commune. — Autre de 3 sols 4 deniers par Étienne Clerc, tonnelier, sur un meix et maison. — Autre de 20 deniers et d'une poule payé par Hugues Maire, conseiller maître des comptes. — Fol. 70. Paiement de 50 livres à Benoit Bouhier, conseiller au Parlement, aumônier du Roi, doyen du chapitre, sur des gros fruits de Montot assignés à sa prébende.

G. 1956. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1660. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 12e du même. — Fol. 3. Épernay. Seigneurie. Cens de 10 sols payé par Julien Viard sur un meix situé rue de Savouges. — Autre de 10 sols, d'une émine de froment, d'une émine d'avoine, d'une poule et de 3 corvées, payé par Denis Gachot sur le meix de la Cour. — Autre de 10 sols par Marie Petit, veuve Lanet, sur la moitié du meix Foulot joignant le précédent. — Fol. 4. Autre de 10 sols par le même sur l'autre moitié de ce meix. — Fol. 69. Paiement de 50 livres au chanoine Étienne Millière pour les gros fruits sur Montot, assignés à sa prébende.

G. 1957. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1661. — Dijon. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 13e du même. — Fol. 4. Cens de 30 sols et d'une demi-poule payé par Hugues Maire, conseiller maître à la Chambre des Comptes, sur un grand meix situé rue de Savouges. — Fol. 5. Autre de 5 sols par Étienne Clerc, sur un meix situé entre deux rues. — Autre de 7 sols 6 deniers par Pierre Gomiot, charron, sur trois meix réunis rue de Morey. — Autre de 10 sols, une poule et 3 corvées payé par Jacques Pousselaire, sur un meix et maison situé rue de Morey.— Fol. 70. Paiement de 50 livres à Thomas Chaudot, chanoine fabricien, pour les gros fruits de Montot assignés à sa prébende.

C. 1958. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets. papier; couverture en parchemin.

1662. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 14e du même. — Fol. 5. Épernay. Seigneurie. Cens de 16 sols, une demi-poule et une demi-corvée payé par Gilles Martin sur un meix et maison en la rue Devant. — Autre de 13 sols 4 deniers, une poule, trois corvées de bras, une corvée de charrue, par Étienne Clerc, sur un meix et grange. — Fol. 6. Autre de 22 sols 4 deniers, une poule, 3 corvées de bras, une de charrue par Jacques Pousselaire sur une maison et grange. — Autre de 30 sols par le même, sur un meix, sis rue de Morey. — Fol. 70. Paiement de 50 sols au chanoine Jean Soyrot, sur les gros fruits de Montot attribués à sa prébende.

G. 1959. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1663. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. — Compte 15e du même. Fol. 7. Épernay. Seigneurie. Cens de 5 sols 10 deniers payé par H. Maire, maître des Comptes, sur un meix emplanté d'arbres, sis rue de Savouges et appelé le meix Laurent du Vernay. — Autre de 5 sols, une poule et une corvée, payé par le même sur le meix au Magnien, rue de Savouges. — Autre de 10 sols et une poule par Marie Petit, veuve de Hugues Lanet, sur le meix Foullot. — Fol. 8. Autre de 15 sols, d'une demi-poule et d'une corvée et demie de bras par Charles Mailly, sur un meix, sis Grande Rue. — Fol. 73. Paiement de la somme de 50 sols à Jean Valon, chanoine, sur les gros fruits de Montot, attribués à sa prébende.

G. 1960. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1664. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 16e du même. — Fol. 8. Épernay. Seigneurie. Cens de 15 sols, d'une demi-poule et d'une corvée et demie de bras, payé par Jean Poitoux, sur un meix sis rue Basse. — Autre de 5 sols, une poule et une corvée, par M. Maire, maître des Comptes, sur un meix, maison et grange au haut des Ormes. — Autre de 21 sols 8 deniers, une poule et trois corvées par Julien Viard, la veuve Lanet, le maître des Comptes Maire, sur un meix rue des Cloux près le four, un meix joignant, un pré aux Rotures, au Bœuf, une terre à l'Épinette. — Autre de 21 deniers et une poule, payé par le maître des Comptes Maire, sur un petit meix, rue de Savouges. — Fol. 72. Paiement de 50 livres au chanoine Jacques Malteste, sur les gros fruits de Montot, attribués à sa prébende.

G. 1961. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1665. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Greneterie. Compte 17e du même. — Fol. 11. Épernay. Seigneurie. Cens de 10 sols, d'une poule et de trois corvées, payé par la veuve de Maire, maître des Comptes, sur un meix situé rue de Savouges. — Autre de 20 sols, une poule et trois corvées de bras, par Nicolas Aurillard, sur un meix et maison entre deux rues. — Autre semblable par Denis Gachot, sur le meix de Layer. — Fol. 12. Autre de 16 sols 8 deniers et une poule, par Denis Gauthier, sur le meix Montot, sis en la rue d'Aval. — Fol. 75. Paiement de 50 livres à Jean Morelet, chanoine et doyen de Beaune, sur les gros fruits de Montot, attribués à sa prébende.

G. 1962. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier; couverture en parchemin.

1667. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 19e de J. Maillard. — Fol. 13. Épernay. Seigneurie. Cens de 11 sols 8 deniers, une poule et 3 corvées, payé par Mathieu Godin, manouvrier, sur trois meix près de la Bretonnière. — Autre de 5 sols et d'une demi-poule par le même, sur une terre joignant aux meix précédents. — Fol. 14. Autre de 16 sols 6 deniers, une poule et une corvée, par le maître des Comptes Maire, sur une terre en la fin d'Aye. — Autre de 16 sols 8 deniers, par Étienne Clerc, sur un meix entre deux rues. — Fol. 80. Paiement de 50 livres au chanoine Jean-Anne Carrelet, sur les gros fruits de Montot, assignés à sa prébende.

G. 1963. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1668. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Jean Gaultier, receveur. — Fol. 12. Épernay. Seigneurie. Cens de 6 sols 8 deniers payé par Jacques Hory, curé d'Épernay, sur deux meix, rue de la Croix-Michel. — Autre de 17 sols 6 deniers, une poule et une corvée, payé par Claude Baudement et Cl. Monvailler sur le meix de l'Échalier. — Autre de 5 sols par les mêmes, sur un meix joignant le précédent. — Autre de 3 sols 4 deniers, par Mme Maire, sur le meix de la Bergerie. — Fol. 66. Paiement de 50 sols au chanoine Fr. Petit, sur les gros fruits de Montot, attribués à sa prébende.

G. 1964. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1666. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e du même. — Fol. 13. Épernay. Seigneurie. Cens de 10 sols, 1 poule et 3 corvées, payé par Claude Baudement et Claude Monvailler, sur le meix Barrat. Autre de 20 sols par la dame Maire, sur un meix. — Autre de 22 sols 11 deniers, par Nicolas Gachot, sur un meix situé rue de Broindon. — Fol. 14. Autre de 10 sols, une poule et 3 corvées, payé par la veuve Maire, sur un meix, sis en la rue du haut du chemin. — Fol. 66. Paiement de 50 livres au chanoine Jacques Vallot, sur les gros fruits de Montot, attribués à son bénéfice.

G. 1965. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1670. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3e du même. — Fol. 17. Épernay. Seigneurie. Cens de 15 sols, une poule et trois corvées, payé par Antoine Bardoux, sur le meix de la Cour, sis rue de Gilly. — Fol. 18. Autre de 7 sols 6 deniers, une poule et trois corvées, par Mme veuve Maire, sur un meix aboutissant sur les Trochères. — Fol. 19. Autre de 16 sols 8 deniers, une poule et trois corvées par la même, sur un meix joignant le closeau du chapitre. — Autre de 30 sols, une demi-poule et trois corvées par le même, sur un meix joignant le précédent. — Fol. 83. Paiement de 50 livres au chanoine Galoche, sur les gros fruits de Montot, attribués à sa prébende.

G. 1966. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1671. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Comptes 4e du même. — Fol. 16. Épernay. Seigneurie. Cens de 10 sols, une poule et 3 corvées payé par Mme Maire, sur un meix en la rue près de l'église. — Autre de 3 sols 4 deniers par la même, sur un meix joignant le précédent. — Autro de 25 sols par la même, sur un meix touchant au pré des quatre soitures. — Autre de 20 sols, 1 poule et trois corvées, par la même, sur un meix en la rue devant l'église. — Fol. 72. Paiement de 10 livres au chanoine Perdrizet, pour ses gros fruits assignés sur le revenu de Salins.

G. 1967. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1672. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e de Gaultier. — Fol. 18. Épernay. Seigneurie. Cens de 10 sols payé par Mme Maire, sur un meix joignant le précédent. — Fol. 19. Autre de 10 sols par la même, sur des terres joignant son verger. — Recette de 19 émines et demie de froment et autant d'avoine, payées par l'amodiateur des revenus de la seigneurie. — Fol. 20. Autre d'une émine de froment et d'une émine d'avoine de cens, payés par les héritiers de Nicolas Clerc, sur les essarts de la Fontenelle. — Autre de 300 livres, pour la vente de la coupe du bois de Lurosse. — Fol. 74. Payé 10 livres à Laurent Montfort, chanoine musical, pour ses gros fruits assignés sur le revenu de Salins.

G. 1968. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1673. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Gréneterie. Compte 6e du même. — Fol. 27. Savouges. Seigneurie. Cens de 5 sols et d'une demi-poule, payé par François Clavin, teinturier, sur le meix appelé le meix Enjarran-Loiseau, sur le chemin de Savouges à Corcelles. — Autre de 5 sols et d'une demi-poule par le même, sur la moitié du meix de la Cour, sis dans la même rue. — Autre de 2 sols 6 deniers, d'une demi-poule et d'une corvée et demie par le même, sur le meix Charnier. — Autre de 10 carteranches et d'une poule par le même, sur le meix du Bois de la Cour. — Fol. 100. Payé 10 livres à Blaise Chaussier, chanoine musical, sur les gros fruits du revenu de Salins.

G. 1969. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1674. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7e du même. — Fol. 26. Savouges. Seigneurie. Cens de 33 sols 7 deniers et 34 mesures d'avoine payé par Clavin, teinturier, sur 34 journaux de terres. — Fol. 27. Autre d'un sol 10 deniers par le même sur une terre en la Corvée du Tertre. — Autre d'un sol 1 denier 3/4 par le même sur une terre en la Corveotte. — Autre de 1 sol 14 deniers par le même sur une terre aux Grands Éssarts et un pré aux Marconnaux. — Fol. 73. Payé 10 livres à Pierre Derey, chanoine musical, sur les gros fruits du revenu de Salins.

G. 1970. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1675. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 8e du même. — Fol. 16. Savouges. Seigneurie. Cens de 2 sols, 1 poule et 3 corvées payé par Quantin Brouhin sur le meix Pernot-Seloneourt. — Autre de 16 sols 8 deniers, une poule et une corvée payé par le même sur deux meix appelés le meix des meix. — Autre d'un sol par le même sur le meix de la Caille. — Fol. 17. Autres de 6 deniers 1/3, 2 sols 9 deniers et deux mesures 3/4 d'avoine par le même sur des terres en la contrée du Tertre et la taille sur deux journaux. — Fol. 58. Payé au receveur la somme de 50 livres 8 sols pour le charroi des grains et autres frais.

G. 1971. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1676. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Gréneterie. Compte 9e de Gaultier. — Fol. 22. Savouges. Seigneurie. Cens de 5 sols une poule et 3 corvées payé par Antoine Rémondet sur le meix Jeannon-Rollot ou Caulet. — Autre de 10 deniers 2/3 par le même sur une terre au Tertre. — Fol. 23. Autre de 4 sols 3 deniers, une pite par le même sur des terres en la Corveotte des Grands Arrêts, et de 3 sols 6 deniers sur des terres es Grandes Becjaunes. — Fol. 67. Payé 6 livres à chacun des forestiers de Fouchanges, de Chevigny-Fénay et d'Épernay.

G. 1972. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1677. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 10e de Gaultier. — Fol. 20. Savouges. Seigneurie. Cens de 1 sol 4 deniers et deux tiers de poule payé par Thibaud Forey, maire de Savouges, sur un petit meix en la rue de l'Église. — Fol. 21. Autre de 11 sols 5 deniers 2/3 et 11 mesures 1/2 d'avoine par A. Remondet, pour la taille de ses terres. — Autre de 5 sols, une poule et trois corvées par le même sur un meix en la Grande Rue. — Autre de 12 deniers par Amiot sur une terre en Becjaunes. — Fol. 63. Versement de 5 pintes d'huile de noix et de 2 pintes d'huile de chenevis à la servante des pauvres de l'hôpital Saint-Fiacre pour éclairer les pauvres.

G. 1973. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1678. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 11e de Gaultier. — Fol. 22. Savouges, Seigneurie. Cens de 1 sol 5 deniers et d'une mesure et demie d'avoine, payé par Amiot sur une terre en Becjaunes. — Autre de 6 deniers et d'un tiers de poule payé par François Josset sur une maison et grange. — Fol. 23. Autre de 4 sols 9 deniers par le même sur quatre journaux de terre. Autre d'un sol 6 deniers par Remy Rijaud, laboureur, sur une terre au Tertre. — Fol. 66. Payé 26 livres pour les frais des buvettes de MM. procédant à l'audition, examen et vérification des comptes. — Recette totale : argent, 353 livres 9 sols 3 deniers ; froment, 82 émines 4 mesures ; blé, 29 émines 5 mesures ; orge, 14 mesures 3/4 ; avoine, 82 émines 6 mesures ; huile, 7 pintes ; poules, 53 1/2 ; corvées, 62 ; fer de cheval, un. Dépense : argent 821 livres 10 sols ; froment, 83 émines 5 mesures ; blé, 29 émines 3/4 ; orge, 14 mesures et demie ; avoine, 75 émines 24 mesures ; huile, 7 pintes ; poules, 4 ; corvées, 3.

G. 1974. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1679. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 12e du même. — Fol. 21. Savouges. Seigneurie. Cens d'un sol payé par Remy Rijand sur

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une terre en la Corveotte des Grands Arrêts. — Autre de 6 deniers 2/3 par le même sur une terre en Becjaune. — Fol. 22. Autre de 18 sols 10 deniers et de 48 mesures d'avoine par le même, pour la taille de ses terres. — Autre de 4 sols 4 deniers par le même sur un pré aux Marjollets. — Fol. 53. Payé aux doyen et chapitre 161 émines 5 carteranches de froment, blé, orge et avoine.

G. 1975. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1680. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 13e du même. — Fol. 21. Savouges. Seigneurie. Cens de 6 deniers payé par Luc Léottet sur des terres en la contrée du Tertre. — Autre de 10 deniers 2/3 payé par le même sur une terre en Becjaune. — Autre de 2 sols 10 deniers et de 2 mesures d'avoine par le même sur 2 journaux de terre. — Autre de 6 deniers par les frères Lalouet sur une terre près le bois des Bruyères. — Fol. 53. Versé 6 émines de froment à Maître Jacques Farjonnel, maître des enfants de chœur, pour la nourriture de ces enfants.

G. 1976. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1684. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. – Comptes. Gréneterie. Compte 17e de Gaultier. — Fol. 22. Savouges. Seigneurie. Cens de 5 sols et de 5 mesures d'avoine payé par les frères Lalouet sur 5 journaux de terre. — Autre de 1 sol 6 deniers et d'une mesure d'avoine par Jean Lalouet sur un journal de terre. — Fol. 23. Autre de 2 sols, 1 poule et trois corvées de bras par le même sur le meix Choffin. — Autre de 9 deniers et 3/4 de mesure d'avoine payé par Toussaint Lalouet, sur des terres. — Fol. 54. Payé une émine 1/2 de froment, une émine d'avoine et 25 sols au chapitre cathédral de Langres, de redevance assignée sur la seigneurie de Savouges.

G. 1977. (Registre.) — Petit in-folio, 63 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1685. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 18e du même. — Fol. 23. Savouges. Seigneurie. Cens de 4 deniers payé par Claude Prudhon sur une terre au Tertre. — Autre de 1 sol 11 deniers par le même sur des terres en la Manche. — Autre de 12 sols 6 deniers et 12 mesures d'avoine, par le même pour la taille de ses terres. — Autre de 3 deniers par les héritiers de Claude Prudhon sur une terre au climat du Tertre. — Fol. 55. Redevance de 8 mesures de blé payée au chanoine Espiard, en sa qualité de prieur de Bonvaux et assigné sur les revenus de la terre d'Étaules.

G. 1978. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1686. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 19e du même. — Fol. 24. Savouges. Seigneurie. Taille seigneuriale de 1 sol 4 deniers et une mesure d'avoine payée par Claude Prudhon pour ses terres. — Autre de 8 deniers et de 2/3 de mesure d'avoine par les héritiers de Hugues Prudhon. — Cens de 2 sols et une poule payé par Balthasar Briet, sur le meix d'Amoron. — Autre de 5 deniers par Denis Desbruières sur une terre au climat du Tertre. — Fol. 56. Versement d'une émine 9 mesures de froment à Avoye Jacqueney, servante des pauvres de l'hôpital Saint-Fiacre.

G. 1979. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1687. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 20e du même. — Fol. 34. Savouges. Seigneurie. Taille seigneuriale de 6 sols et de 6 mares d'avoine payée par Denis Desbruières pour ses terres. — Autre de 4 sols 6 deniers et de 4 mesures d'avoine par la veuve de Remi Riand et Jean Lalouet, pour les terres qu'ils possèdent. — Autre de 3 sols 9 deniers et 3 mesures 3/4 d'avoine par la présidente Legrand, dame de Noiron, pour ses terres de Savouges. — Autre d'un sol 6 deniers et d'une mesure 3/4 d'avoine par la fabrique de Savouges. — Fol. 72. Payé une émine de froment et 2 émines d'avoine au receveur pour ses gages ordinaires.

G. 1980. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1688. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 21e de Gaultier. — Fol. 35. Cens de 3 sols 9 deniers payé par la fabrique de Savouges sur une terre au climat de la Vigne. — Taille seigneuriale de 4 sols 7 deniers et de 4 mesures d'avoine payée par Nicolas Bouret pour ses terres. — Cens de 11 deniers payé par Pierre Forey pour une terre en la Monge. — Fol. 36. Taille seigneuriale de 6 deniers et d'une demi-mesure d'avoine payée par le même. — Cens d'un sol 2 deniers payé par Jean Forey, sur une terre en la Monge. — Taille seigneuriale de 4 sols 2 deniers et 4 mesures d'avoine payée par le même. — Fol. 77. Payé 26 livres à Claude Nicaise, chanoine, pour ses gros fruits assignés sur la terre d'Orgeux.

G. 1981. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1689. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Grèneterie. Compte 1er de Denis Bernard, bourgeois, receveur. — Savouges. Seigneurie. — Fol. 57. Taille seigneuriale de 2 sols et de 2 mesures d'avoine payée par Bénigne Brouhin pour ses terres. — Autre de 3 sols et de 3 mesures d'avoine payée par Antoine Pouilley. — Autre de 8 deniers et de deux tiers de mesure d'avoine par Jacques Pousselaire. — Fol. 115. Payé 26, au chanoine Guillaume Galoche pour ses gros fruits assignés sur la terre d'Orgeux.

G. 1982. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1690. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Grèneterie. Compte 2e du même. — Fol. 55. Cens de 3 sols 10 deniers payé par Claude Desclairon, de Corcelles, pour ses terres au climat de la Monge. — Fol. 56. Autre de 5 deniers par Jean Gentilhomme sur une terre au même lieu. — Autre de 8 sols 9 deniers par Maitre Maire, de Perrigny, sur des prés en Marjollets. — Autre de 7 sols 5 deniers payé par le couvent des chartreux de Dijon, pour son pré des Marjollets. — Fol. 128. Payé 26 livres au chanoine Pierre Millotet, pour ses gros fruits, assignés sur la terre d'Orgeux.

G. 1983. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1691. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Grèneterie. Compte 3e du même. — Fol. 54. Savouges. Seigneurie. — Cens de 8 sols 6 deniers payé par Pierre Rémondet, sur un meix emplanté d'arbres. — Recette de 3 émines et demie de froment et de 8 émines 14 mesures d'avoine payées par le fermier de la seigneurie. — Fol. 126. Payé 26 livres au chanoine Étienne Siredey pour ses gros fruits assignés sur le domaine d'Orgeux.

G. 1984. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1692. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Grèneterie. Compte 4e du même. — Fol. 60. Chevigny-Fénay, seigneurie. Cens de 25 sols et une poule payé par Etienne Girard, manouvrier, sur le meix du Four et des terres. — Fol. 61. Autre de 5 livres par Michel Casnière, vigneron, sur une pièce de terre aux Grandes Vignes. — Fol. 62. Autre de 2 sols 6 deniers et d'une demi-poule, payé par Pierre Parisot, receveur de la ville de Dijon, sur la moitié d'un meix en la rue allant au moulin des Étangs. Même redevance payée par le même pour l'autre moitié de ce meix. — Fol. 126. Payé 26 livres au chanoine François Duguay pour ses gros fruits, assignés sur la terre d'Orgeux.

G. 1985. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1693. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Grèneterie. Compte 5e de D. Bernard. Chevigny-Fénay. Seigneurie. — Fol. 60. Cens de 2 sols 6 deniers payé par Edme Carnet, laboureur, sur un meix en Babelonne. — Fol. 61. Autre de 3 sols 9 deniers et d'une demi-poule par Claude Tasnière sur un meix au haut du Four. — Fol. 62. Autre de 15 deniers et d'une demi-poule par Parisot, receveur de la ville de Dijon, sur une portion du meix du Four. — Autre de 20 sols par Anne Carnet, veuve de Claude Baudier, sur la terre appelée la Cerisée. — Fol. 121. Payé 26 livres au chanoine Antoine Languet pour ses gros fruits assignés sur le domaine d'Orgeux.

G. 1986. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1694. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Grèneterie. Compte 6e du même. — Fol. 31. Chevigny-Fénay. Seigneurie. — Cens de 20 sols et 2 poules payé par les héritiers de Léger Courtois sur deux meix joignant celui de MM. de Langres. — Autre de 16 sols 8 deniers et 2 poules par Dominique Carnet sur le meix du Quartier des Prés. — Autre de 3 sols 4 deniers par M. Parisot sur un meix d'un journal. — Fol. 32. Autre de 4 livres par le même sur un emplacement à l'entrée du village. — Fol. 53. Payé 6 livres au chanoine François Rousseau pour ses gros fruits assignés sur le domaine de Chevigny.

G. 1987. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1695. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Grèneterie. Compte 7e du même. — Fol. 46. Chevigny-Fénay. Domaine. — Cens de 2 émines de froment payé par Jean Forey, laboureur, sur des terres et prés. — Autre de 6 livres payé par Claude Guyotte sur un meix en la Grande Rue. — Autre de 30 sols par Jean Forestier sur le meix Pontoussin, fossoyé tout à l'entour. — Autre de 20 deniers par Jean Tasnière sur un meix joignant celui du sieur Parisot. — Fol. 78. Payé 6 livres au chanoine Jeannon pour ses gros fruits assignés sur le domaine de Chevigny-Fénay.

G. 1988. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1696. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Gréneterie. Compte 8e du même. — Fol. 56. Chevigny-Fénay. Domaine. — Cens de 10 sols payé par Claude Guyotte, forestier, sur le Pré de la Fontaine. — Autre de 6 sols 8 deniers par André Doyen, sur un meix rue de la Fontaine. — Autre de 40 sols par François et Dominique Carnet, sur 15 journaux de terres. — Payé 6 livres au chanoine Lenet pour ses gros fruits assignés sur le domaine de Chevigny-Fénay.

G. 1989. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1697. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de François Lepage, receveur. — Fol. 52. Cens de 5 livres payé par Jean Loppin sur un meix entre la rue commune et le ruisseau de la Fontaine. — Fol. 53. Autre de 40 sols par la veuve de Claude Forey sur trois journaux de terre. — Autre de 6 livres par Jean Loppin, sur un meix bordé par un chemin de gens de pied, tenant de couchant au ruisseau de la Fontaine. — Rente de 9 émines de blé et de 4 émines d'avoine payée par l'amodiateur du domaine. — Fol. 54. Recette de 7 livres pour l'amodiation du passelis du bois de Charme Rousse. — Fol. 84. Payé 16 livres au chanoine Jacques Malteste, doyen du chapitre, pour ses gros fruits assignés sur le domaine de Ruffey.

G. 1990. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1698. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e de F. Lepage. — Fol. 42. Fénay. Domaine. Cens de 10 mesures de froment et de 8 mesures de blé conceau, payé par les héritiers de Jean Forestier, sur des meix et héritages. Saulon-la-Chapelle. Domaine. — Cens de 10 sols payé par Jean Vauthey, sur un meix et maison. — Autre de 12 mesures de blé conceau par Massenot sur divers héritages. — Fol. 43. Recette de 7 émines de froment et autant d'avoine pour l'amodiation de la rente du domaine. — Autre de 2 émines de froment, versée par l'amodiateur du domaine dépendant de la chapelle Martin. — Payé 16 livres au chanoine Jean Pernot pour ses gros fruits assignés sur le domaine de Ruffey.

G. 1991. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1699. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3e du même. — Fol. 43. Ouges. Domaine. Cens de deux pintes d'huile de noix payé par Fléau, marchand, sur un meix et maison situés en la rue tirant à la rivière. — Rouvres. Domaine. — Fol. 44. Cens de 15 sols payé par Claude Pageot, curé de Francheville, sur l'emplacement d'une grange en la Grande Rue. — Versement de 2 émines 4 mesures de froment par le couvent des chartreux de Dijon sur les dîmes des Rotures. — Cens de 5 livres sur une terre au finage de Varanges, payé par Claude Bassot. Fol. 66. Payé 16 livres au chanoine Roger de la Tournelle, pour ses gros fruits assignés sur la terre de Ruffey.

G. 1992. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1700. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. — Fol. 45. Aiserey. Domaine. Cens de 16 sols 8 deniers payé par Leblanc, chirurgien, sur le meix du champ Guillemotte. — Paiement de 8 émines 4 mesures de froment et de 8 émines d'avoine par les amodiateurs du domaine. — Fol. 46. Marliens, domaine. Cens emphytéotique de 40 sols, payé par la veuve de Claude Griffeville, gentilhomme verrier, sur plusieurs terres. — Autre de 6 sols 8 deniers par Étienne Thomas sur le meix Rousseau. — Fol. 65. Payé 678 livres aux doyen et chapitre pour les gros fruits de l'année.

G. 1993. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1701. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e du même. — Fol. 48. Marliens. Domaine. Cens de 2 sols 6 deniers payé par Claude Gaudot, manouvrier, sur le meix au Four près du cimetière. — Autre de 2 sols 6 deniers par Claude Guay sur deux meix réunis appelés le meix au Becteur. — Autre de 3 sols 4 deniers, une poule et 3 corvées de bras payé par la veuve de Philibert Roger sur des terres en la Mer. — Autre de 2 sols 6 deniers par Claude Guay, sur le meix Jacques Pérard. — Fol. 67. Paiement de 14 livres pour le charroi des grains dans les greniers du chapitre.

G. 1994. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1702. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 6e de F. Lepage. — Fol. 52. Marliens. Domaine. Cens de 2 sols 6 deniers, une poule et trois corvées payé par le président de Mucie sur le meix Filefort, situé sur le chemin de Rouvres. — Autre de 4 sols 9 deniers par la conseillère Fleutelot sur des terres en la Venotte. — Autre de 2 sols et une poule par Louis Gauvain sur le meix Rosier. — Versement de 3 émines 1/2 de froment et autant d'avoine par les amodiateurs du domaine.

G. 1995. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1703. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7e du même. — Fol. 54. Potangey. Domaine. Cens de 20 sols payé par Jean Maléchard sur le meix Bouvot Vernay, Vaudemont, ou au Vion du Chêne Gérardot. — Autre de 20 sols et de 14 boisseaux d'avoine par Étienne Roussotte sur le meix Bouchard. — Autre de 9 sols 4 deniers par la veuve Martin Joigny sur une grange touchant à la Rivière.

G. 1996. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1704. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. Comptes. Gréneterie. Compte 8e du même. — Fol. 62. Potangey. Domaine. Cens de 11 sols 8 deniers payé par la veuve et les héritiers de Pierre Regnaudot, épicier à Dijon, sur le meix Perrenot Champagne. — Autre de 6 sols 8 deniers par la veuve Sousselier sur 3 journaux de terres en la Ruotte. — Fol. 63. Autre de 10 sols par la veuve de P. Beudet sur un meix vide de 3 ouvrées. — Versement de 2 émines 13 mesures de froment par l'amodiateur du domaine.

G. 1997. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1705. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 9e du même. — Fol. 65. Orgeux. Néant. — Fouchanges. Domaine. Versement de 16 émines et demie de froment et autant d'avoine par les amodiateurs de la terre. — Fol. 67. Noiron-lez-Citeaux. Domaine. Redevance de 4 mesures de froment et de 8 mesures d'avoine payée par le comte de Saulon. — Versement d'une émine et demie de froment et de 40 mesures d'avoine par l'amodiateur du domaine. — Fol. 84. Payé 16 livres à ceux qui ont travaillé les greniers du chapitre pour le mélange et la distribution des grains.

G. 1998. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1706. — Dijon. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Jean Regnaudot, receveur. — Fol. 67. Neuilly. Domaine. Rente d'une émine de froment sur le revenu de la seigneurie payée par la présidente de La Marche. — Fol. 68. Fauverney. Domaine. Versement de 11 émines et demie de froment et autant d'avoine par l'amodiateur du domaine. — Fol. 69. Cens de deux pintes d'huile de chènevis, payé par Claude Faidey sur un journal de terre en Saucy, derrière le moulin de la Madeleine. — Brochon et Fixin. Domaine. Cens de 3 pintes d'huile de noix payé par la veuve de Claude Salbreux, tisserand, sur plusieurs héritages.

G. 1999. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1706. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Manuel des cens en argent et en nature attribués à la greneterie et situés sur les finages d'Épernay, Savouges, Chevigny-Fénay, Saulon-la-Chapelle, Ouges, Aiserey, Rouvres, Varanges, Marliens, Potangey, Noiron-lez-Citeaux, Neuilly, Fauverney, Brochon, Fixin, Blagny-sur-Vingeanne, Mirande, Étaules, Sainte-Foy, Val-de-Suzon, Plain-d'Ahuy, Pasques, Saint-Apollinaire.

G. 2000. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier;
Reliure en parchemin.

1707. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e de Jean Regnaudot. — Fol. 78. Blagny-sur-Vingeanne. Domaine. Cens de 3 livres payé par Edme Fournier, procureur au Parlement, sur le meix de la maison Triebard en la rue Haute. — Fol. 79. Mirande. Domaine. Cens de 10 mesures de froment payé par les héritiers de Jacques Baudot, avocat, sur 22 journaux de terres. — Autre de 6 mesures par Vautier, secrétaire de la Cour, sur l'enclos fossoyé des Bizottes, au finage de Dijon. — Fol. 80. Cens de 6 pintes de froment payé par Perrot, commissaire des guerres en Bourgogne, sur une pièce de terre sise derrière la maison. — Autre de 2 mesures 2 pintes de froment par Toussaint, procureur, sur les héritages qu'il possède audit Mirande. — Autre de 20 sols par la veuve de Jean Simon, sur une terre en Saux.

G. 2001. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1708. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3e du même. — Fol. 76. Lantenay. Rente. — Fol. 78. Étaules. Seigneurie. Cens de 2 émines de froment payé par les frères Sabrot sur le meix Mirebeau. — Fol. 79. Val-de-Suzon et Plain-d'Ahuy, seigneurie. Cens de 3 émines 12 mesures de blé conceau et de 55 livres, payé par Denis Robin, meunier du moulin. — Fol. 80. Autre de 45 sols 6 mesures de blé conceau et 60 mesures d'avoine, payé par la veuve et les héritiers de Jean Joly, chirurgien, sur 207 journaux de terre. — Fol. 80. Barges et Saulon-la-Chapelle. Versement de 2 émines de blé conceau par Philippe Forgeot, laboureur, amodiateur du domaine. — Fol. 87. Versement de 6 émines de froment à M. Derey, maître des enfants de chœur, pour la nourriture de ces enfants.

G. 2002. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1709. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. — Fol. 82. Marsannay-le-Bois. Domaine. Versement de 2 émines 2 mesures d'orge et de 10 mesures d'avoine. — Pasques. Domaine. Versé 37 mesures d'orge, 30 mesures d'avoine et 6 poules par l'amodiateur du domaine — Dijon et Longvic. Payé 2 émines 5 mesures d'orge et une émine d'avoine par l'amodiateur des prés situés sur ces finages. — Fol. 83. Montot, seigneurie. Recette de 20 émines par moitié blé et avoine payée par le fermier du domaine. — Fol. 88. Redevance de 73 livres 5 sols et d'une émine d'avoine payée au chapitre cathédral de Langres à prendre sur les revenus de la terre de Savouges.

G. 2003. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1710. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Sébastien Éloy, receveur. — Fol. 46. Saint-Apollinaire, domaine. Cens de 7 mesures de froment et de 14 mesures d'avoine payé par M. Gravier, trésorier de France, sur des pièces de terre audit finage. — Fol. 47. Quetigny, domaine. — Paiement de 10 mesures de froment et 10 mesures d'avoine pour le bail de 23 journaux de terre et de 3 soitures de prés. — Longvic et Ouges. Autre semblable pour le bail des terres appartenant au chapitre situés sur ces finages. — Fol. 49. Rente de 8 mesures de conceau payée à Espiard de Vernot, prieur de Bonvaux, et assignées sur les revenus de la terre d'Étaules.

G. 2004. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1711. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e du même. — Fol. 1. Epernay. Seigneurie. Cens de 11 sols 8 deniers et 1 fer de cheval payé par les frères Blavier sur un meix sis en la rue au Prey Romain. — Fol. 2. Autre de 2 sols 6 deniers payé par les héritiers d'Étienne Clerc sur un meix situé rue devers Savouges. — Autre de 30 sols et d'une poule payé par les ayant droit du sieur Horry sur le meix de la Forge. — Autre de 17 livres 3 sols 6 deniers de 9 poules 2/3 et 1/2 quart et 12 corvées 1/2 de bras, payé par les mêmes sur plusieurs héritages audit finage. — Fol. 67. Payé 1 émine 9 mesures de froment à la sœur Marguerite Jaugey, servante des pauvres de l'hôpital Saint-Fiacre de redevance annuelle.

G. 2005. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1712. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3e du même. — Fol. 2. Épernay. Seigneurie. Cens de 20 deniers et une poule payé par M. Perrigny de Serville, sur un petit meix sis en la rue de Gilly. — Fol. 3. Autre de 10 sols par Mathieu Bougé, laboureur, sur un meix sis rue de Savouges. — Autre de 10 sols, d'une émine de froment, d'une émine d'avoine, d'une poule et d'une corvée, par Jean Leclerc, manouvrier, sur le meix de la Cour. — Autre de 30 sols et une poule par la veuve de Jacques Bourcier, sur le meix Foulet.

G. 2006. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1713. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. Fol. 4. Épernay. Seigneurie. Cens de 30 sols et d'une demi-poule, payé par M. de Perrigny de Serville, sur un meix sis rue de Savouges. — Fol. 5. Autre de 5 sols par les héritiers de Étienne Clerc, sur une maison et meix joignant le précédent. — Autre de 7 sols 5 deniers, payé par Sébastien Gomiot, sur le meix du Verger. — Autre de 15 sols, une demi-poule et une corvée et demie payé par Jean Clerc, manouvrier, sur un meix et maison devant la rue. — Fol. 65. Redevance de 21 mesures d'avoine payée à M. Bouchu, premier président au Parlement.

G. 2007. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1714. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e de S. Éloy. — Fol. 5. Épernay. Seigneurie. Cens de 13 sols 4 deniers, 4 corvées et une poule payé par les héritiers Clerc, sur une terre située au chemin de Savouges. — Autre de 23 sols 4 deniers, une poule et quatre corvées, par Jeanne Pousselaire, femme Barbaud, sur deux meix sis en la rue de Morey. — Fol. 6. Autre de 10 sols, 3 corvées et une poule, par les héritiers de M. de Perrigny de Serville, sur un meix sis rue de Broindon. — Autre de 30 sols par le sieur Gambu, sur un meix sis même rue.

G. 2008. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1715. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 6e du même. — Fol. 10. Épernay.

Seigneurie. Cens de 5 sols 8 deniers payé par les héritiers de M. de Perrigny, sur le meix emplanté d'arbres, appelé le meix du Vernoy, sis en la rue de Savouges. — Autre de 5 sols, 1 poule et une corvée par les mêmes, sur le meix au Magnien, sis rue de Savouges. — Autre de 15 sols, une demi-poule et une corvée et demie, payé par Étienne Poitoux, sur une maison sise en la rue Basse. — Fol. 11. Autre par les héritiers de Perrigny, sur le meix du Champ des Ormes. — Fol. 98. Paiement de 2 émines de froment et de deux émines d'avoine au receveur pour ses gages.

G. 2009. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1716. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7e du même. — Fol. 13. Épernay. Seigneurie. Cens de 21 sols 8 deniers, une poule et trois corvées, payé par les héritiers Horry, sur un meix rue Cloux, près le haut du four, des terres en Chardenon, sur un petit meix, des terres en Rotures, un pré au Baril. — Fol. 15. Autre de 21 deniers et une poule par les héritiers de Perrigny, sur une grange rue de Savouges. — Autre de 10 sols, une poule et trois corvées par les héritiers de Serville, sur un meix en la rue de Savouges. — Fol. 16. Autre de 20 sols, d'une poule et d'une corvée de bras, payé par Jean Verpeau, sur un meix sis entre trois rues.

G. 2010. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1717. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 8e du même. — Fol. 15. Épernay. Seigneurie. Cens d'une livre, d'une poule et de trois corvées, payé par Jean d'Ougée, sur le meix de la Haie, sis rue tirant au bois de Folchétif. — Autre de 16 sols et d'une poule par Étienne François, marchand, sur le meix Montot, sis dans la rue de Vaux. — Fol. 16. Autre de 11 sols 8 deniers, une poule et trois corvées payé par Toussaint Crépy, laboureur, sur trois meix joints ensemble sur la rue commune et 5 sols et une demi-poule, sur un champ joignant. — Fol. 94. Payé 767 livres aux doyen, chanoines et chapitre, pour leurs gros fruits, y compris les honoraires et droits de personats, et le droit de la robe violette du doyen, le tout assigné sur plusieurs terres.

G. 2011. (Registre). — In-folio, 68 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1718. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 9e de S. Éloy. — Fol. 12. Épernay. Seigneurie. Cens de 2 sols 6 deniers payé par les héritiers de M. de Perrigny de Serville, sur une terre en la Fin d'Arc. — Autre de 16 sols 8 deniers, par les héritiers d'Étienne Clerc, sur une maison et meix. — Fol. 13. Autre de 10 sols par le curé d'Épernay, sur deux meix réunis en la Croix Michel. — Autre de 17 sols 6 deniers, une poule et une corvée par Jean Verpeau, sur le meix de l'Échalier, et de 5 sols sur un meix joignant le précédent.

G. 2012. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1719. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 10e du même. — Fol. 15. Épernay. Seigneurie. Cens de 3 sols 4 deniers, payé par les héritiers de M. de Perrigny de Serville, sur le meix de la Bergerie. — Fol. 16. Autre de 10 sols, une poule et trois corvées, par Louis Lucotte, sur le meix Barat, joignant celui qui précède. — Autre de une livre, par les héritiers Perrigny, sur une maison et un meix. — Autre de 22 sols et une poule par Bernard Gachot, sur deux meix joints ensemble en la rue de Broindon. — Fol. 79. Gages de 55 fr. payés aux deux forestiers de Sainte-Foy et du Val-de-Suzon.

G. 2013. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1720. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 10e du même. — Fol. 14. Épernay. Seigneurie. Cens de 10 sols, une poule et trois corvées payé par les héritiers de Perrigny sur un meix de la rue du Haut-Chemin. — Fol. 15. Autre de 15 sols, une poule et trois corvées, payé par Sébastien Gomiot, sur le meix de la Cour, emplanté d'arbres, fermé de haies et sis rue de Gilly. — Autre de 7 sols 6 deniers, une poule et trois corvées par les héritiers de Perrigny sur un meix et des terres du finage. — Autre de 16 sols 8 deniers, une poule et 3 corvées par les mêmes sur un meix joignant le closeau du chapitre.

G. 2014. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1721. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 12e du même. — Fol. 15. Épernay. Seigneurie. Cens de 30 sols, une demi-poule et 3 corvées, payé par les héritiers de Perrigny sur la moitié d'un meix. — Idem de 10 sols, une poule et 3 corvées sur un meix en la rue de l'Église. — Fol. 16. Idem de 3 sols 4 deniers sur meix joignant le précédent. — Idem de 25 sols sur un meix et des prés. — Idem de 20 sols, une poule et 3 corvées sur un meix rue devant l'Eglise.

G. 2015. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1722. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 13e du même. — Fol. 15. Épernay. Seigneurie. Cens de deux sols payé par les héritiers de Perrigny sur une terre joignant leur jardin. — Cens de 10 sols payé par Louis Lucotte sur un meix rue de l'Église. — Autre d'une émine de froment et d'une d'avoine, payé par Jacques Adelon, chirurgien à Nuits, sur des terres aux Essarts de Fontenelle. — Fol. 16. Recette de 10 émines 6 mesures de froment et 3 émines 12 mesures d'avoine sur les amodiateurs des revenus de la Seigneurie. — Fol. 59. Gages de 6 fr. aux forestiers de Chevigny-Fénay, Épernay et Fouchanges.

G. 2016. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1723. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 14e de S. Éloy. — Fol. 17. Savouges. Seigneurie. Cens de 2 sols 6 deniers et une poule, payé par Claude Micault, contrôleur des guerres à Dijon, sur le meix Enjarrand-Loiseau, sur le chemin de Corcelles. — Autre de 5 sols par le même sur le meix de la Cour. — Autre de 2 sols 6 deniers, une demi-poule et une corvée et demie par le même sur le meix Charnier. — Autre de 10 mesures de froment et d'une poule par le même sur le meix de la Cour.

G. 2017. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1724. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 15e du même. — Fol. 23. Savouges. Seigneurie. Cens de une livre 14 sols 1/6 de denier et 34 mesures 1/12 d'avoine, payé par Micault, contrôleur des guerres à Dijon, sur 34 journaux de terres. — Autre par le même d'un denier sur une terre au Tartre. — Autre de 11 deniers 1/6 par le même sur une terre aux Grands Essarts. — Autre d'un sol 3 deniers par le même sur des prés aux Marionnettes.

G. 2018. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1725. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 16e du même. — Fol. 24. Savouges. Seigneurie. Cens de 2 sols une poule et trois corvées payé par Jean Beaupoil sur le meix Perrenot-Seloncourt. — Autre de 16 sols 8 deniers, une poule et une corvée par le même sur le meix des meix. — Fol. 25. Autre d'un sol par le même sur le meix de la Caille. — Autre de 2 sols 9 deniers et de deux mesures d'avoine, par le même, sur 2 journaux de terre. — Autre de 6 deniers 1/3 par le même sur des terres au climat du Tertre et de 2 sols, deux mesures d'avoine pour la taille seigneuriale de deux journaux de terre.

G. 2019. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1727. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 18e du même. — Fol. 24. Savouges. Seigneurie. — Cens de 5 sols, une poule et 3 corvées payé par Jean Rémondet, charron, sur le meix Jeannot Collet. — Autre de 10 deniers et 2/3 de deniers payé par le même sur des terres au Tertre. — Autre de 4 sols 3 deniers par les héritiers de Pierre Rémondet sur des terres en la Corviotte des Grands Essarts. — Fol. 25. Autre de 3 sols 6 deniers par le même sur une terre en Becjaune.

G. 2020. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1728. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 19e du même. — Fol. 23. Savouges. Seigneurie. Taille seigneuriale de 11 sols 5 deniers et de 11 mesures et demie d'avoine payée par Jean Remondet et consorts pour leurs terres. — Fol. 24. Cens de 5 sols, d'une poule et de 3 corvées payé par Catherine Remondet, veuve Maitrot, sur un meix à Savouges. — Autre de 7 [sols 6 deniers par le même, sur un meix emplanté d'arbres. — Autre d'une obole par Étienne Berger, tisserand, sur une terre en Becjaune. — Autre par le même d'un sol 6 deniers et d'une mesure deux tiers d'avoine sur une terre du finage.

G. 2021. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1730. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 21e de S. Éloy. — Fol. 24. Savouges. Seigneurie. Cens de 3 sols 9 deniers et 3 mesures 3/4 d'avoine payé par la présidente Legrand, comtesse de Saulon, sur des terres du finage. — Autre de 1 sol 4 deniers et deux tiers de poule par Jean Bougré, tonnelier à Dijon, sur une maison et dépendances à Savouges. — Autre de 4 sols 9 deniers par le même sur 4 journaux de terre. — Autre de 1 sol 6 deniers par Jean Lenoir, laboureur et consorts, sur une terre au Tertre. — Autre d'une obole par les héritiers Rian, sur une terre à la Corviotte des Grands Arrêts. — Fol. 62. Pension de 10 mesures de froment faite à Marie Sirot, femme de Poupon, drapier à Dijon.

G. 2022. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier ;

1731.— DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Comptes. Gréneterie. Compte 22ᵉ du même. — Fol. 26. Savouges. Seigneurie. — Cens de 6 deniers 1/3 payé par les héritiers Rian sur une terre en Becjaune, alias des Grands Arrêts ou Boutefeu. — Taille seigneuriale de 48 sols 6 deniers et 48 mesures d'avoine payée par les mêmes sur 48 journaux de terre. — Autre de 4 sols 6 deniers et 4 mesures d'avoine payée par les mêmes sur quatre autres journaux. — Autre de 4 sols 4 deniers par les mêmes, sur des prés en la Marjolette.

G. 2023. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1732. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 23ᵉ du même. — Fol. 25. Savouges. Seigneurie. — Cens de 6 deniers payé par Luc Leauté sur une terre aboutissant au bois des Bruyères. — Autre de 2 deniers 2/3 par le même sur une terre en Becjaune. — Fol. 26. Autre de 2 sols 6 deniers et 2 mesures et demie d'avoine par Claude Lalouet, laboureur, sur des terres en Maconneau et au Tertre. — Autre de 6 deniers par le même sur des terres au Tertre touchant au bois des Bruyères.

G. 2024. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1733.— DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1ᵉʳ de Laurent Mariette, receveur. — Fol. 21. Savouges. Seigneurie. — Taille seigneuriale de 8 sols 3 deniers et de 8 mesures d'avoine payée par Claude Lalouet, sur huit journaux de terre. — Cens de 2 s. une poule et 3 corvées, payé par le même sur le meix Damerot. — Autre de 5 deniers par Claude Lenoir, sur une terre au Tertre. — Fol. 22. Taille seigneuriale de 6 sols et de 6 mesures d'avoine payée par le même sur six journaux de terre. — Autre de 2 sols et 2 mesures d'avoine sur deux journaux.

G. 2025. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1734. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2ᵉ du même. — Fol. 22. Savouges. Seigneurie. — Taille seigneuriale de 5 sols et 5 mesures d'avoine payée par Émiland Forey, manouvrier, sur cinq journaux de terre. — Cens de 11 deniers payé par les religieux de Citeaux sur une terre en la Manche. — Autre de 1 sol 2 deniers par les filles d'Émiland Forey, sur une terre en la Manche. — Taille de 4 sols 2 deniers et de 4 mesures d'avoine payée par les mêmes sur quatre journaux de terre. — Fol. 23. Autre de 3 sols et de 3 mesures d'avoine payée par la veuve de Jean Baudot, sur 3 journaux de terre. — Fol. 54. Payé 20 livres au chanoine Baillyat pour la tenue des jours de Fouchanges.

G. 2026. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1735. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3ᵉ de L. Mariette. — Fol. 23. Savouges. Seigneurie. — Taille seigneuriale de 8 sols 2/3 et de deux tiers de mesure d'avoine payée par Antoine Mauvailler, laboureur, pour ses terres. — Cens de 3 sols 10 deniers payé par la veuve de Martin, procureur à Saint-Jean-de-Losne, sur quatre journaux en la Manche. — Autre de 5 deniers 3/4 par les religieux de l'abbaye de Citeaux, sur une terre au même climat. — Fol. 24. Autre de 7 sols 6 deniers par les dames de Perrigny et Berthier, sur une terre aux Mariottes.

G. 2027. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1736.— DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle.— Comptes. Gréneterie. Compte 4ᵉ du même. — Fol. 24. Savouges. Seigneurie. — Taille seigneuriale de 3 sols et de 3 mesures d'avoine payée par le couvent des Chartreux de Dijon sur trois journaux de terre aux meix. — Autre de 2 sols et de 2 mesures d'avoine par Jean François, laboureur, sur 2 journaux au Clos Louet. — Cens d'une obole par le même sur une terre en la Corviotte des Grands Arrêts. — Cens de 3 deniers et d'un quart de mesure d'avoine par Antoine Mauvailler, laboureur, sur une terre aux meix.

G. 2028. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1737. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5ᵉ du même. — Fol. 25. Savouges. Seigneurie. Cens d'une obole payé par Jean François, laboureur, sur une terre en la Corviotte des Grands Arrests. — Autre de 3 émines et d'un quart de mesure d'avoine par Antoine Mauvailler, sur une terre aux Meix. — Fol. 25. Paiement de 3 émines de froment, de 3 de conceau et d'une émine d'avoine par l'amodiateur de la terre. — Fol. 53. Paiement de 20 livres pour les gages du forestier de la Grange-du-Bois.

G. 2029. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1738. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Greneterie. Compte 6e du même. — Fol. 26. Noiron. Domaine. Paiement d'une émine 12 mesures de froment et d'une émine 16 mesures d'avoine par l'amodiateur de la terre. — Fol. 27. Barges. Domaine. — Autre d'une émine 14 mesures de conceau par l'amodiateur de cette terre. — Chevigny-Fénay, seigneurie. Cens de 25 sols et d'une poule payé par les héritiers de Charles Rabuteau, marchand à Dijon, sur deux meix, appelés du Four et des prés au Poulot. — Fol. 28. Autre de 5 livres par Claude Gardey, vigneron, sur une vigne aux Grandes Vignes.

G. 2030. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1739. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7e du même. — Fol. 28. Chevigny-Fénay, seigneurie. Cens de 1 sol 8 deniers payé par la veuve de Claude Tanier sur un emplacement où il y a une maison et une écurie. — Autre cens de 5 sols et une poule payé par Mlle Girardot, veuve de Claude Nolson, bourgeois, sur le meix Illoy. — Fol. 29. Autre de 2 sols 9 deniers par Claude Gardey, laboureur, sur le meix d'un quartier. — Autre de 3 sols 6 deniers par Jean Carnet, laboureur, sur un meix sis en haut de la voie du Four.

G. 2031. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1740. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 8e de L. Mariette. — Fol. 30. Chevigny-Fénay, seigneurie. Cens d'une livre payé par Catherine Amiot, veuve de Charles Rabuteau, marchand à Dijon, sur l'enclos de la Cerisée. — Autre de 20 sols et deux poules par les ayant droit des héritiers Courtois, docteur en médecine, sur deux meix réunis joignant celui du chapitre de Langres. — Autre de 16 sols 8 deniers et deux poules par Élisabeth Maizière, veuve de Pierre Carnet, tanneur à Dijon, sur deux meix au quartier du Prey. — Autre de 2 livres par Claude Gardey, laboureur, sur 18 journaux de terre.

G. 2032. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1741. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 9e du même. — Fol. 29. Chevigny-Fénay, seigneurie. Cens de 3 sols 4 deniers payé par Chamberland aîné sur un meix en terre labourable. — Fol. 30. Autre de 3 livres par le même sur un emplacement bâti à l'entrée du village. — Autre de 34 mesures de froment par François Forey, laboureur, sur des vignes, terres et prés. — Autre de 5 livres par Claude Bouillon, manouvrier, sur une maison en la Grande Rue.

G. 2033. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1742. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 10e du même. — Fol. 30. Chevigny-Fénay. Seigneurie. Cens de 30 sols, payé par Jean Forey, laboureur, sur un meix fossoyé appelé le meix Petousain. — Fol. 31. Autre de 10 sols par Claude Bouillon sur un pré proche la fontaine de Verne. — Autre de 6 sols 8 deniers par Jean Doyen, manouvrier, sur une maison et dépendances, rue de la Fontaine. — Autre de 5 livres par Jean Jarlot, fortier, sur un meix près le ruisseau de la Fontaine.

G. 2034. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1743. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 11e du même. — Fol. 32. Chevigny-Fénay. Seigneurie. Cens de 2 livres, payé par François Forey, laboureur, sur trois journaux de terres. — Paiement de 10 émines 4 mesures de conceau et 4 émines 20 mesures d'avoine par l'amodiateur du domaine du chapitre. — Fol. 32. Cens de 10 mesures de froment et de 8 mesures de conceau, payé par Jean Forey, laboureur, sur un meix et dépendances. — Fol. 51. Gages de 12 livres aux officiers de la justice de Fouchanges.

G. 2035. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1744. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 12e du même. — Fol. 32. Saulon-la-Chapelle. Domaine. Cens de 10 sols, payé par Jean Lambelot, laboureur, sur un meix et maison. — Fol. 33. Autre de 12 mesures 2/3 de conceau par M. de Grandmont, président à la Chambre des comptes, sur divers héritages. Paiement de 6 émines de froment, 4 émines 8 mesures de conceau et 5 émines d'avoine par l'amodiateur du domaine du chapitre. La Grange-du-Bois, domaine. Paiement de 212 livres par les amodiateurs du domaine.

G. 2036. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1745. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Bernard Bourtequoy, avocat, receveur. — Fol. 34. Layer. Portion de la dîme amodiée au profit du doyen. — Rouvres. Domaine. Redevance de 36 mesures de froment sur la dîme des Rotures, payée par le couvent des Chartreux de Dijon. — Longvic et Ouges. Domaine.

Paiement de 67 mesures de blé, conceau et autant d'avoine par l'amodiateur de 50 journaux sur ces finages. — Autre de 13 mesures de froment, 13 de conceau et 26 d'avoine par celui de 17 journaux de terre sur les mêmes finages.

G. 2037. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1746. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e du même. — Fol. 35. Longvic et Ouges. Domaine. Paiement d'une émine 14 mesures de conceau par Étienne Lory, laboureur à Longvic, amodiateur de terres sur ce finage. — Fol. 35. Neuilly. Domaine. Redevance d'une émine de froment sur la dime, payée par M. Fyot de La Marche de Neuilly, conseiller au Parlement. — Fauverney. Domaine. Paiement de 250 livres, de 2 émines 8 mesures de froment, autant de conceau et de 3 émines 24 mesures d'avoine, par les amodiateurs du domaine du chapitre.

G. 2038. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1747. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 3e du même. — Fol. 36. Varanges, domaine. Cens de 5 livres payé par Étienne Patouillet, laboureur, sur 2 journaux de terre. — Marliens. Domaine. Cens de 2 livres payé par M. Fleutelot, seigneur de Marliens, conseiller au parlement, sur plusieurs terres du finage. — Fol. 37. Autre de 3 sols 4 deniers, une poule et 3 corvées payé par la présidente Le Compasseur de Courtivron sur un meix et dépendances. — Paiement de 3 émines d'avoine par les amodiateurs du domaine du chapitre.

G. 2039. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1748. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. — Fol. 37. Potangey. Domaine. Cens d'une livre payé par Claude Maréchal, laboureur, sur les meix mont Vernoy, Vaudemet ou aux Chiens. — Autre de 9 sols 6 deniers par François Joigny sur une maison, grange et jardins. — Fol. 38. Autre de 6 sols 8 deniers par la veuve Sousselier sur trois journaux de terre en la Rigolle, finage de Longecourt. — Autre de 10 sols par Blaise Beudet sur 3 ouvrées de terre. — Paiement de 3 émines 9 mesures de froment par les amodiateurs du domaine.

G. 2040. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1749. — DIJON. Chapitre de la Saint-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e du même. — Fol. 38. Aiserey. Domaine. Cens de 16 sols 8 deniers payé par Claude Parizon, marchand, sur le meix du champ Guillemotte. — Fol. 39. Versement de 72 livres de 9 émines 8 mesures de froment et 8 émines d'avoine par les amodiateurs du domaine. — Montot. Seigneurie. Versement de 2018 livres, par les amodiateurs du domaine. — Lantenay. Redevance de 265 livres payée par M. Bouhier, seigneur de Lantenay, pour le cens annuel de 20 émines de blé.

G. 2041. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1750. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 1er de Pierre Larcher, procureur, receveur. — Fol. 37. Val-de-Suzon. Seigneurie. Cens de 75 livres payé par Pierre Demorey sur le moulin et dépendances du Val-de-Suzon. — Autre d'une mesure d'avoine par Henri Guignard sur une terre en la Combe au Prêtre. — Sainte-Foy. Prieuré. Autre de 9 mesures d'avoine par François Chaussier de Curtil, sur 9 journaux de terre. — Fol. 38. Pasques. Arrérages de rentes de 37 livres 10 sols payés par Louis et Jacques Bornier du lieu.

G. 2042. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1751. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 2e du même. — Fol. 38. Étaules. Sainte-Foy, Darois. Seigneurie. Cens de 2 émines 8 mesures de conceau payé par Étienne Drouhin et Luc Balant sur le meix Mirebeau et ses dépendances. — Autre d'une demi-mesure d'avoine par Michel Lodier sur une terre aux Coudrioms, à Darois. — Autre semblable par Jean Rondot sur une terre en la fontaine de Moutte, même finage. — Autre d'une mesure et demie par Antoine Écaille sur une terre au Champ Cruchet. — Cens de 2 livres par Denis Chastin sur une terre au dessus de la Combe Ragot. — Fol. 49. La recette générale monte à 4212 livres 3 sols, 70 émines 14 mesures de froment, plus 172 mesures 1/2 en vieille mesure, 45 émines 1 mesure de conceau, 53 émines 11 mesures d'avoine, 33 poules 1/4 1/12, attribués aux auditeurs des comptes, 43 corvées de bras, 3 corvées et demie de charrue, 1 fer à cheval, 5 pintes d'huile de noix, 2 d'huile de chenevis. — Dépense : argent, 4,636 livres 1 sol 9 deniers, 71 émines 1 mesure nouvelle de froment, 173 mesures anciennes de froment, 45 émines 3 mesures de conceau, 53 émines 10 mesures d'avoine, 3 poules, 3 corvées de bras.

G. 2043. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1752. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. —

Comptes. Gréneterie. Compte 3e du même. — Fol. 39. Plain-d'Ahuy. Domaine. Cens de 6 mesures de conceau et de 60 mesures d'avoine payé par Denis Bernard Sigoigne, marchand à Nantes, sur 200 journaux de terres audit lieu. — Marsannay-le-Bois. Domaine. Versement d'une émine 12 mesures de conceau et de 22 mesures d'avoine par le fermier de cette terre. — Fol. 40. Fouchanges. Seigneurie. Versement de 350 livres et de 15 émines 8 mesures de froment par Claude Doloreux, notaire à Saint-Julien, amodiateur de la terre. — Fol. 41. Blagny-sur-Vingeanne. Cens de 3 livres payé par Jacques Charbonnel, directeur général des domaines de Franche-Comté, à Besançon, sur une maison et dépendances.

G. 2044. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1753. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 4e du même. — Fol. 41. Saint-Apollinaire. Domaine. Cens de 7 mesures de froment et de 14 mesures d'avoine, payé par Mlles Robert, Matruchot et consorts, sur plusieurs pièces de terre audit finage. — Fol. 12. Quetigny. Domaine. Versement de 90 livres 10 sols par Pierre Mongeot, amodiateur de ce domaine. — Mirande. Cens de 10 mesures de froment payé par Guillaume Richard, sur des terres du finage. — Autre de 6 mesures de froment par le collège des Jésuites de Dijon sur des terres es Bezottes. — Autre de 6 pintes de froment par le même Richard sur une terre joignant sa maison.

G. 2045. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1755. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 6e de P. Larcher. — Fol. 1. Épernay. Seigneurie. Cens de 11 sols et d'un fer à cheval payé par Jacques Thomas, laboureur, sur un meix, rue du Pré Romain. — Autre de 2 sols 6 deniers par Bernard Millière, laboureur, sur un meix, sis rue de Savouges. — Fol. 2. Autre de 30 sols et d'une poule par Claude Remy, marchand, sur le meix de la Forge. — Autre de 18 sols 4 deniers, une poule, 4 corvées, par Bernard Millière, sur un meix joignant sa maison.

G. 2046. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1756. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7e du même. — Fol. 2. Épernay. Seigneurie. Cens de 10 sols payé par Bernard Millière et Jacques Thomas, sur un meix, sis rue tirant à Savouges. — Fol. 3. Autre de 10 sols, d'une poule, d'une corvée, de 16 mesures de froment et de 32 mesures d'avoine par Philibert Mauvailler, F. Soyer et J. Mazoyer, sur le meix de la Cour et dépendances. — Autre de 30 sols et une poule, par Jean Oudot, sur le meix Foulot ou le petit meix. — Autre de 7 sols 6 deniers par le même, sur un meix en la rue Basse.

G. 2047. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1757. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 8e du même. — Fol. 4. Épernay. Seigneurie. Cens de 15 sols, une demi-poule et une corvée et demie payé par Claude Oudot, laboureur, sur le meix de la Guillotte, sis en la rue Basse. — Autre de 15 sols 10 deniers, 2/3 de poule, 3 corvées 2/3, payé par Louis Barbot, laboureur, sur le meix de la Fontenelle, rue de Morey. — Autre de 5 sols, une demi-poule et une corvée et demie par Glantenet, boulanger à Nuits, sur un meix, au grand chemin de Broindon. — Autre de 30 sols par le même, sur un meix de la rue de Broindon. — Autre de 16 sols et d'une poule par le même sur le meix Josserand, sis dans la rue Basse.

G. 2048. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1758. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie, Compte 9e du même. — Fol. 5. Épernay. Seigneurie. Cens de 15 sols, une demi-poule et une corvée et demie, payé par Antoine Poitoux, charbonnier, sur un meix audit lieu ; — idem de 32 sols 6 deniers, 2 poules et 4 corvées, par le même sur le meix Josserand et Courtine et de la Grand'Maison. — Fol. 6. Autre de 16 sols 3/4 et 1/12 de poule, une corvée et demie par Jacques Thomas et Bernard Millière, sur un meix, rue du Cloux, des terres en Chardenot et ès Roturcs.

G. 2049. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1760. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 11e du même. — Fol. 6. Épernay. Seigneurie. Cens d'une poule et d'une corvée payé par Claude Oudot, laboureur, sur le meix Cousin, situé rue Basse. — Fol. 7. Autre d'une livre, d'une poule et de 3 corvées payé par Jacques Thomas, laboureur, sur le meix au Lait. — Autre de 11 sols 8 deniers, une poule et 3 corvées par Bernard Millière, sur une maison et dépendances touchant à la Bretonnière. — Autre de 22 sols 11 deniers et une poule par les héritiers de Jeanne Garnier, veuve de Pierre Gachot, sur le meix de la Maison Blanche.

G. 2050. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1761. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 12e de P. Larcher. — Fol. 8. Cens de 15 sols, une poule et 3 corvées payé par la veuve et les héritiers de Joseph Gomiot, sur le meix de la Cour. — Autre de 17 mesures de froment et de 32 mesures d'avoine par Claude Oudot sur les Essarts de Fontenelle. — Fol. 9. Autre de 4 émines de froment, 5 de conceau et 3, plus 14 mesures d'avoine par Vincent Lorillard, pour l'amodiation de terres audit finage, plus la somme de 396 livres. — Autres semblables payés par Lambelot et Millière, amodiateurs d'autres terres.

G. 2051. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1762. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 13e du même. — Fol. 11. Savouges. Seigneurie. Cens de 2 sols et une poule payé par François Masson, curé d'Épernay, sur le meix Jorand-Loiseou. — Autre de 5 sols et d'une demi-poule par le même sur le meix de la Cour, sis rue de Savouges ; 2 sols 6 deniers, une demi-poule et une corvée et demie sur le meix Charnier ; plus 10 mesures et une poule sur le meix de la Cour, rue de Savouges ; 1 sol 6 deniers sur 7 journaux ; 11 deniers 1/6 sur une terre en la contrée des Grands-Essarts ; 1 sol 3 deniers sur le pré des Quatre Soitures ; 34 sols 6 deniers et 34 mesures d'avoine pour la taille de 34 journaux.

G. 2052. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1769. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 5e de Louis-Henri Gauvenet, bourgeois, receveur. — Fol. 12. Savouges. Seigneurie. Cens de 19 sous 8 deniers, deux poules et 4 corvées, payé par Jean Rebillard, bourrelier et Antoine Mauvailler sur 4 meix joints ensemble, le meix Pernotte Seloncour, le meix des meix, le meix Beligny, le meix de la Caille. — Taille de 7 sols et de 7 mesures d'avoine payée par Jacques Thomas, laboureur, sur 7 journaux de terre. — Fol. 13. Cens de 5 sols une poule et 3 corvées payé par Jacques François sur le meix Jannon. Plus 21 mesures d'avoine de taille seigneuriale ; plus 3 sols 4 deniers sur une en la Corviotte des Grands Essarts, 1 sol 4 deniers sur une terre en Becjaune et autant pour une autre en la Mange. — Fol. 45. Distribution de 106 émines 6 mesures de froment faite au chapitre et de 127 mesures à la maîtrise des enfants de chœur et à la sœur des filles de Saint-Fiacre.

G. 2053. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1771. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 7e du même. — Fol. 14. Savouges, seigneurie. — Taille seigneuriale de 35 sols 6 deniers et 35 mesures et demie d'avoine payée par Françoise Riand, veuve de François Forey, sur 35 journaux et demi de terre. — Plus 2 sols de cens sur une terre au Tertre ; — de 6 deniers sur une autre en Becjaune ; — de 3 sols 9 deniers sur le pré des quatre soitures. — Taille de 8 sols et de 8 mesures d'avoine payée par Antoine Mauvailler sur 8 journaux de terre, plus 6 deniers de cens sur une vigne au Tertre. — Taille de 4 sols et 4 mesures d'avoine payée par le curé de Savouges sur 3 journaux un quart de terre. — Fol. 45. Paiement à M. Varennes, garde des sceaux, d'une redevance de 21 mesures d'avoine assignée sur la terre de Chevigny-Fénay.

G. 2054. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1775. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Gréneterie. Compte 11e de L. A. Gauvenet, receveur. — Fol. 13. Savouges, seigneurie. — Taille seigneuriale de 2 sols 9 deniers et 2 mesures 3/4 d'avoine payée par Joseph Renard, manouvrier, sur 2 journaux 3/4 de terre. Plus 2 sols 10 deniers de cens sur un demi-journal de terre en la Corviotte des Grands Essarts et en Boutefeu. — Fol. 20. Chevigny-Fénay. Cens de 25 deniers et une poule payé par Pierre Chapotet, chirurgien, sur le meix du Four. — Fol. 24. Saulon-la-Chapelle. Cens de 10 sols payé par Jean Lambert sur un meix et maison audit lieu. — Fol. 32. Val-de-Suzon. Cens de 75 sur le moulin payé par Pierre-Henry Chaussier, notaire à Barbirey. — Fol. 43. Recette totale du compte. Argent : 5772 livres 12 sols 4 deniers ; froment, mesure neuve 85 émines, mesure vieille 162 mesures et demie ; conceau mesure neuve 47 émines 14 mesures, vieille 26 mesures 2 tiers ; avoine mesure neuve 52 émines 14 mesures, vieille 138 mesures ; poules 32 1/4 1/12e ; corvées de bras, 37 ; corvées de charrue, 3 1/2 ; fer à cheval évalué 15 deniers, huile de noix, 5 pintes, huile de chenevis, 2 pintes. — Dépense totale : argent, 5858 livres 2 sols ; froment, mesure neuve, 85 émines ; mesure vieille, 172 mesures 1/2 ; conceau, 47 émines 14 mesures ; avoine ; mesure neuve, 52 émines 4 mesures.

G. 2055. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1697-1765. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Comptes. Cave. — Fol. 1. 3e compte du chanoine Georges Maire, chargé de l'administration des revenus de la cave du chapitre (1697). — Recette d'argent et de vin provenant des cens ou des amodiations des vignes situées sur les finages de Marsannay, Couchey, Fixey, Fixin, Brochon, Gevrey, Chambolle, Flagey et Vosne, Plombières et Dijon, Fontaine, Saint-Apollinaire. Argent, 78 livres; vin, 41 feuillettes et demie, dont 36 ont été distribuées à MM. du chapitre. — Fol. 20. 4e Compte du même pour l'année 1698. — Recette en argent 78 livres, en vin 46 feuillettes et demie distribuées avec l'argent à MM. du Chapitre. — Fol. 39. 5e compte du même pour 1699. — Fol. 56. Projet de compte de la cave en 1725. — Fol. 97. Compte des revenus de l'administration de la cave, rendu par le chanoine Baudot, pour les années 1764 et 1765. Le premier chapitre de recette comprend les vignes accensées ou amodiées sur les finages de Marsannay, Couchey, Fixey, Fixin, Brochon, Gevrey, Chambolle, Flagey et Vosne, avec la déclaration des héritages amodiés ou accensés. — Le second chapitre concerne le vin refroidi que les censitaires autres que les premiers de Marsannay, de Chenôve, de Plombières et de Fixin, sont tenus d'amener eux-mêmes en la cave du chapitre. En 1765, on récolte 25 feuillettes, douze sont livrées à la maîtrise, 6 pour l'usage de l'église.

G. 2056. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1710-1711 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États dressés par le secrétaire du chapitre, des distributions faites aux doyens et chanoines à l'occasion des chapitres généraux, des chapitres ordinaires, de l'ordinaire, de l'extraordinaire à tous les mois de l'année, des livrées, des poules et des carpes, des gros fruits, des grains. — États de distributions au chapitre, aux chapelains et aux massiers pour la messe de l'Ordre de la Toison d'Or; — l'assistance aux processions et Rogations. — États des gages des chapelains et des massiers, de la revesture, de la desserte des chapelles et des gages des sous-chantres. — Tous ces états qui étaient produits à l'appui des comptes du receveur sont émargés par les parties prenantes.

G. 2057. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1712-1713. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2058. (Portefeuille) — 96 pièces, papier.

1714-1715. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2059. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1716-1717. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2060. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

1718-1719. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2061. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1751-1753. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États dressés par le secrétaire du chapitre, de la distribution des sommes dues aux doyen et chanoines, pour l'ordinaire et l'extraordinaire, les Rogations, les gages des chapelains, massiers, du souffleur de l'orgue, les poules et les carpes, les diverses assistances, les gages des sous-chantres, des conseils.

G. 2062. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1754-1757. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2063. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1758-1760. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2064. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1761-1768. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2065. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

1778-1780-1782-1784-1787. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — États semblables aux précédents.

G. 2066. (Portefeuille). — 68 pièces, papier.

1790-1791. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Compte produit par le chapitre de la Sainte-Chapelle devant le Directoire du district de Dijon. La recette se monte à 7.994 livres 1 sol 9 deniers, et la dépense à 10.752 livres 10 sols 3 deniers. — Arrêté d'approbation et pièces à l'appui (1791).

G. 2067. (Registre.) — Petit in-folio, 323 feuillets, papier; reliure en ais recouverts de cuir gaufré, en mauvais état.

1508. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — « Inventaires. Inventoire des tiltres, lettres et chartres, des rentes et revenues dehues à MM. de la Saincte Chapelle de Dijon, commencé à faire le 18e jour de juing (1508). » — Il comprend seulement les cens, rentes et autres revenus situés dans les sept paroisses de Dijon et du finage.

G. 2068. (Registre.) — In-8°, 33 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1502-1589. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires. Registre tenu par le secrétaire, contenant la mention des titres et papiers du Trésor donnés en communication, des recouvrements d'argent, des observations sur les comptes et les constitutions de rentes.

G. 2069. (Registre). — In-12, carré, 49 feuillets, papier ;
reliure moderne en veau plein.

1519-1605. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires. — Fol. 1. Inventaire des titres retirés des mains de François Morel, notaire royal et réintégrés au Trésor (1519, 25 juin). — Fol. 16. Inventaires des titres pris en communication par le procureur Garnier, pour la défense des intérêts du chapitre (1598-1605).

G. 2070. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1598. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires. Inventaire des titres, papiers, terriers et autres enseignements appartenant au chapitre, trouvés chez Bénigne Desgands, receveur et réintégrés en vertu d'un arrêt du Parlement du 14 décembre 1598.

G. 2071. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

1517-1790 — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires (Recueil). — Fol. 1. Inventaire des titres de la seigneurie de Charrey, dressé le 5 février 1517. — Fol. 12. Inventaire des minutes de François Morel, notaire à Dijon, concernant les possessions de la Sainte-Chapelle (1570-1583). — Fol. 43. Inventaire des terriers, registres et layettes du Trésor, dressé en 1639. — Fol. 55. Inventaire des sacs qui sont au Trésor ; premièrement de ceux qui sont proche la cheminée à main droite où il y a trois liteaux garnis de chevilles auxquels ils sont attachés, commençant par le premier liteau du dessus, dont la première cheville est marquée du nombre 12 et ainsi suivant de cheville en cheville et de liteau en liteau (1716, mai). — Fol. 62. Inventaire des titres des domaines de Brazey, Pontemery, Fouchanges, Arceau, Arc-sur-Tille, Vesvrotte et Beire-le-Châtel (sans date, commencement du xviiie siècle). — Fol. 88 et 98. Inventaires des titres de la seigneurie de Poncey (S. D.). — Fol. 108. Inventaire des titres des domaines du Beaunois. — Fol. 112. Inventaire des titres du domaine de Pasques (s. d., xviiie siècle). — Fol. 114. Inventaire des titres concernant les domaines de Fauverney, Ruffey, Rouvres, Crimolois, Varanges, Neuilly, Tart-le-Bas, Magny-sur-Tille, Uchey, Ouges, Genlis, Longvic et Longecourt (1766). — Fol. 121. Inventaire des titres des fonds situés en la prairie de Lampone sur Genlis, Uchey, Tart-le-Bas, Varanges, Magny et Fauverney (1766) ; — id. de Rouvres, Crimolois et Longecourt (1766). — Inventaire des titres de la seigneurie de Chevigny-Fénay (1766). — Inventaire des titres remis au district de Dijon (1790).

G. 2072. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier ;
couverture en parchemin.

Sans date (XVIIe siècle). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires. Inventaire des titres concernant le personnat du chapitre, les biens aliénés, les iles, ilots, les droits de pêche, les péages, la juridiction contentieuse, les débats avec les évêques, la fabrique, les fondations de chapelles, la garde des portes, la chapelle de Jancigny, l'union des chapelles, la fondation Lexartey, les cens sur Dijon et son finage, les domaines d'Ahuy, Argilly, Barges, Beire-le-Châtel, Beaune, Broindon, Fauverney, Flavignerot, Fontaine, Genlis, Grange-du-Bois, Juilly, Leschenaut, Longvic, Marliens, Neuilly, Noiron-les-Citeaux, Nuits, Ouges, Plombières, Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur, Potangey, Rouvres, Ruffey, Saint-Apollinaire, Salins, Segrois et Messanges, Talant, Varanges, Tart, Rouvres, Volnay.

G. 2073. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier ;
Reliure en parchemin.

Sans date (XVIIIe siècle). — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires. Inventaire des titres des cens assignés sur les maisons des sept paroisses de la ville et des faubourgs de Dijon.

G. 2074. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier ;
reliure en parchemin.

1719. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires. Inventaire des titres des cens assignés sur les terres et les vignes du finage de Dijon. — Fol. 163 et suivants. Inventaires des titres concernant Fontaine, Plombières, Ahuy, Ouges, Fauverney, Genlis, Varanges, Beire-le-Châtel, Segrois et Messanges.

G. 2075. (Registre.) — In-folio, 1053 feuillets, papier ;
reliure en basane.

1766. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaires. Inventaire général et précis des titres et papiers appartenant aux vénérables doyen, chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle du roi à Dijon et concernant les terres de Montot (fol. 15); — Val-de-Suzon (fol. 75); — Sainte-Foy (fol. 155); — Étaules et Darois (fol. 193); — Maillis les (fol. 260); — Fouchanges (fol. 539); — Poncey (fol. 641); — Athée (fol. 705); — Épernay (fol. 765); — Savouges (fol. 861); — Chevigny-Fénay (fol. 965); — Juilly-Leschenaut (fol. 1045).

G. 2076. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

1767. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaire des deux layettes des titres de Fouchanges, Arceau, Beire-le-Châtel, Arc-sur-Tille et Vesvrotte.

G. 2076 bis. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier ; cartonné.

1652. — DIJON. Chapitre de la Sainte-Chapelle. — Inventaire des titres et papiers concernant les cens dus au chapitre à Dijon et aux chapelles érigées dans l'église.

DIJON, CHAPITRE DE LA CHAPELLE-AUX-RICHES

G. 2077. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1189-1753.— DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Fondation. Armoiries. Indulgences. — Vidimus fait en 1311, de la charte de Manassès, évêque de Langres, qui confirme la cession faite à l'abbaye de Saint-Bénigne, par Dominique Le Riche, du consentement de son frère Évrard, de la maison Dieu, qu'il venait d'établir et qu'il avait dotée de 14 arpents de vignes vers le moulin Bernard, d'une grange à Sennecey avec dépendances, d'une autre à Larrey, de 9 étaux au marché de Dijon, d'une maison près de la Portelle, d'un troupeau de 300 moutons et de 10 bœufs (1189, 12 des cal. de juin). — Vidimus fait en 1314, de la bulle du pape Clément III, qui confirme la donation de la maison Dieu faite par Dominique Le Riche à l'abbaye de Saint-Bénigne (1289, Latran, 5 des ides de mai). — Charte de Garnier de Rochefort, évêque de Langres, qui règle les conditions de l'accord entre Dominique Le Riche et l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, dans la dépendance de laquelle la nouvelle église est placée (1195). — Charte de Rémond, abbé, et du couvent de Saint-Bénigne, qui donnent au doyen et aux chanoines de la Chapelle-aux-Riches le patronage des églises d'Athée et de Villers (les Pots) (1235, mai). — Donation d'une maison avec son meix, faite par Clément de Tart à Henri, son fils, clerc (1241, août). — Lettre de Hugues, abbé de Saint-Bénigne, qui, en considération de la pauvreté de la dotation du chapitre de la Chapelle-aux-Riches, autorise la fondation de chapelles et de services religieux dans l'église (1293, le samedi après la Saint-Michel). — Cession viagère faite par Jean de Rouvres, chanoine de la chapelle ducale, à Henri de Tart, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, de tous les revenus de la chapellenie de Saint-André, érigée dans cette Chapelle-aux-Riches (1294, novembre). — Lettre du même chanoine, qui, en présence de l'autorisation donnée par l'abbaye de Saint-Bénigne, aux doyen et chapitre de la chapelle aux Riches de recevoir des dons et legs et d'en réunir les fruits à leur manse, leur cède sa chapellenie de Saint-André (1294, mercredi après la Saint-Martin). — Extrait signé d'Hozier, garde de l'Armorial général de France, contenant le dessin colorié des armoiries du chapitre (1678). — Indulgences accordées à l'église de la Chapelotte, par le pape Benoît XIV (1753, 22 janvier). — Fondation de messes en la Chapelle-aux-Riches, par Doinet Chaignot, clerc, qui donne à cet effet la vigne blanche et une vigne sur la fontaine d'Ouche, à Larrey (1310). — Fondation d'une messe tous les lundis par Thierry le Quasset, clerc à Dijon, qui donne à cet effet une rente de 70 sols assignée sur une maison rue des Forges et 1 franc d'or de rente, sur une autre maison, même rue ; 35 sols sur une maison rue du Cloître ; 2 florins de Florence sur une maison rue de la Porte-Nanxion et 1 fr. sur une maison rue de la Parcheminerie (1376, 6 novembre). — Lettres du même portant confirmation et augmentation de la dotation de la chapellenie, fondée le 6 novembre 1376 (1379, 8 mai, 9 juillet). — Fondation d'un anniversaire et de deux messes de *Requiem*, par Guillaume Godard, prêtre, qui donne deux maisons sur le Pont Arnaut, une maison à Larrey, des vignes en Montevigne, en Tirepaissaux, à la Croix de Larrey et une terre à Longvic (1380, 22 juillet). — Procès-verbal des titres de l'hôpital de la Chapelotte dressé par les commissaires de l'ordre de Saint-Lazare (1676, 20 août).

G. 2078. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1457-1788.— DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Doyen. Chanoines et chapitre. Bulle du pape Calixte III, qui donne à Guy Gardilet, doyen du chapitre de la Chapelle-aux-Riches et à ses successeurs le droit de porter l'aumusse (1457, 9 des cal. de janvier). — Fulmination de cette bulle par Louis Houvet, chanoine de Cambrai, commissaire délégué par le S.S. (1458, 3 juillet). — Statuts ordonnés par le chapitre pour la prise de possession des maisons canoniales (1532, 26 mars). — Formule du serment prêté par le doyen lors de sa réception (s. d.) — Arrêt du Parlement portant qu'il n'y a aucune prébende spéciale affectée à l'office de doyenné et que celui qui en est revêtu n'en a d'autre que celles des autres chanoines et qu'il n'y arrive qu'à son tour d'option (1600, 15 juillet). — Procès-verbal d'exécution de cet arrêt (17 juillet).

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Délibérations prises par le chapitre pour contraindre le chanoine Dumeney à recevoir les ordres sacrés (1604-1608). — Assignation donnée par l'official au sieur Bourrelier, prêtre de l'église Saint-Pierre, qui s'était opposé avec violence à la restitution aux chanoines de la Chapelle-aux-Riches de l'aumusse qui était sur le cercueil du doyen Gauthier et dont ils avaient conduit le corps jusqu'au cimetière de Saint-Pierre (1651). — Acte donné au même chapitre de la levée, par les chanoines de la Sainte-Chapelle, du corps du chanoine de Boulier et de sa conduite à l'église N.-D. (1671, 31 juillet). — Autre constatant que selon la coutume les chanoines ont levé le corps de Mlle Fourneret, morte dans une maison de leur cloître et l'ont conduite jusqu'à la porte (1671, 27 août). — Arrêt du conseil au sujet d'un canonicat disputé par le sieur Letourneur à Julien Rapin (1617, 20 octobre, mémoires et factums). — Cession du doyenné faite par Christophe Jarnet, chanoine honoraire, à M. Duvigneau (1729). — Procuration donnée par M. des Marestz, abbé de Saint-Bénigne, pour nommer les officiers de l'officialité de la Chapelle-aux-Riches (1747, 15 février). — Nominations faites en conséquence par Jean Deslandes, cellérier de Saint-Bénigne, de l'abbé de la Briffe, doyen du chapitre, comme official de Louis Joly, chanoine, comme promoteur et de J.-B. Lardillon, chanoine, comme greffier (1747, 1er mars). — Pouvoirs donnés par René des Montiers de Mérinville, évêque de Dijon, à Jacques Defay, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, pour administrer les sacrements dans son diocèse (1788, 30 mars).

G. 2079. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1583-1602. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Registres capitulaires. — Fol. 1. Invitation à tout chanoine de faire son devoir selon la vocation sacerdotale et s'il lit à l'église quelque prophétie, l'évangile ou des légendes de saints ou de l'Écriture sainte, il s'étudiera de prononcer distinctement et intelligiblement, observant les points et accents, afin que Dieu soit mieux servi et les assistants bien édifiés. — Défense aux chanoines en possession de maisons canoniales de les louer à des personnes laïques à cause des scandales qui peuvent s'ensuivre, de réserver cette location à des ecclésiastiques, mais pourtant à leur défaut à des gens reconnus honnêtes. — Fol. 2. Considérant que le petit nombre des chanoines ne permet la desserte des services religieux, il est délibéré qu'on ne recevra plus d'enfants comme cochanoines, mais des hommes d'église. — De la Toussaint à Pâques les matines seront chantées à 5 heures du matin et les vêpres à 1 heure et demie et de Pâques à la Toussaint, les premières à 4 heures et demie et les vêpres à la même heure. — Fol. 4. Nouveau règlement pour le service de l'église, les obligations du semainier, l'heure des matines et des vêpres ; les chanoines non admis « in sacris » ne seront reçus au chapitre, n'y seront admis que pour ouir des remontrances et en observer les conclusions. Ils sont tenus d'asssister aux offices des fêtes solennelles (1584). — Fol. 5. Nomination de Henry Morel notaire du chapitre en remplacement de Claude Poillechat (1584). — Délibération du chapitre pour demander l'exemption du demi-décime, demandé par le Roi, fondée sur ce que le chapitre n'a que 367 livres de revenu et que ses ornements d'église ont été brûlés par accident (1585, 9 mars). — Fol. 7. Sur la plainte que l'on précipitait le chant des matines et des vêpres et qu'on devançait l'heure des sonneries, le chapitre enjoint au sacristain d'observer les anciennes ordonnances et comme au lieu de demeurer près de l'église dans la chambre qui lui est attribuée, il l'a louée à un ecclésiastique pour aller demeurer en ville, le chapitre l'oblige à occuper lui-même son logement. — Fol. 8. Chapitre du 8 novembre 1585. — Guillaume Boudier, chanoine, est nommé radiateur. Réception de Denis Robelin, prêtre mépartiste de Saint-Jean, comme secrétaire du chapitre. — Fol. 9. Délibération du chapitre qui porte à 28 sols les gages du semainier, ceux du receveur sont augmentés jusqu'à 12 écus (5 novembre 1586). — Fol. 10. Le chapitre, pour mettre fin aux requêtes inciviles d'anciens seigneurs à l'endroit de la porte sur Suzon, près de l'église, ordonne quelle sera murée (7 novembre 1607). — Convocation de charpentiers, maçons et couvreurs, pour la réfection des voûtes de l'église et la visite des cloches. — Fol. 11. Défense de retirer des titres du trésor sans en donner charge. — Délibération portant qu'à l'avenir toutes les décisions prises pour les affaires de l'église seront rédigées par écrit. — Concession d'une maison canoniale au chanoine Ydeley en tour d'option. — Renouvellement des ordonnances sur le service religieux, celui des fondations et des matines (1588, 2 avril). — Fol. 14. Concession de la maison Ydeley, au chanoine Chardenot (1591). — Fol. 15. Requête adressée au duc de Mayenne, lieutenant général de l'Etat et couronne de France, pour demander décharge de subside (1593). — Concession de vignes aux chanoines (1595) et règlement à ce sujet. — Fol. 17. Nomination de Blaise Parisot, pour receveur (1596). — On règle la sonnerie des offices sur l'horloge de Notre-Dame (1597). — Fol. 18. Le chanoine Ocquidam est continué dans ses fonctions de radiateur et on lui accorde une plus value de 4 écus par an (1597). — Fol. 19. Nomination de Claude Chariot, huissier, comme receveur, moyennant 15 écus de gages. — Fol. 21. Exhortation sur le service divin (1598, 8 avril). — Amodiation des terres vers la Colombière. — Fol. 23. Délibération sur la tenue des chapitres, auxquels on devra assister sous peine de privation des gros fruits (1598, 14 novembre). — Autre relative à la mise en possession de Philibert Dumeney, nommé doyen du chapitre en remplacement d'Edme Robert, démissionnaire (1599, 5 janvier). — Fol. 24. Le doyen Dumeney ayant présenté au chapitre une requête tendant à avoir une déclaration des biens qu'il prétend dépendre de son office à l'exclusion de tous les chanoines, même des plus anciens, le chapitre lui répond qu'il n'y a point de prébende affectée à sa dignité et que comme les autres chanoines, cette prébende égale à celle des chanoines lui sera attribuée à la première vacation (13 janvier 1599). — Teneur des lettres d'institution données par Charles d'Escars, évêque de Langres, à Philibert Dumeney (1597, 24 mai). — Fol. 25. Acte de sa prise de possession (1597, 26 juin). — Sentence des Requêtes du Palais, qui le maintient en possession de son office (21 novembre 1598). — Fol. 26. Sommation du doyen au chapitre de lui donner la déclaration des biens attachés à son office. Celui-ci demande copie de l'interpellation pour la communiquer aux conseils et y répondre suivant leur avis (1599, 21 janvier. — Intervention du chapitre dans le procès intenté par le doyen aux chanoines Jarrenet et Robert (22 janvier 1599). — Fol. 27. Injonction aux possesseurs des jardins de laisser libre le tour de la croix de pierre érigée au milieu du cimetière du cloître. — Délibération portant que le blé et le vin qui se distribuent à la Saint-Martin d'hiver n'aura lieu que pour les chanoines prêtres, ayant fait leur stage. Le doyen Dumeney en est excepté comme n'étant point encore « in sacris » (1599, 26 mars). — Sommation faite par le chapitre au doyen Dumeney de se faire recevoir promptement dans les ordres, sinon le chapitre recourra aux supérieurs. — Poursuite du procès au Parlement. — Fol. 29. Le sacristain ayant rendu compte au chapitre de la signification qu'il avait faite au doyen de la délibération précédente, à laquelle ce dernier n'avait point déféré, le chapitre lui adresse une nouvelle sommation (27 novembre). — Fol. 30. Le doyen n'ayant assisté à aucune assemblée de chapitre ni fait aucun service est rayé du rôle de la distribution des gros fruits (1600, 20 janvier). — Fol. 32. Chapitre du 27 mars 1600. Ces chapitres commencent toujours par une exhortation à ce que le service divin soit fait plus à trait que de coutume et qu'on y assiste plus assidument. — On ordonne la façon d'une clef de la première porte du cloître, laquelle sera remise au semainier le samedi afin que venant aux matines, il ne soit plus exposé à rester à la porte. — Fol. 33. Délibération portant qu'à l'avenir il ne sera plus fait d'inhumation dans l'église sans la permission du doyen ou du chapitre (28 avril 1600). — Fol. 34. Le doyen de Saint-Jean et Bassand, chanoine de la Chapelotte, sont présentés comme échevins ecclésiastiques à la chambre de ville de Dijon (1600, 22 juin). — Fol. 32. Délibération portant que l'arrêt rendu contre le doyen sera exécuté (1600, 7 juillet) et qu'un tableau contenant la substance de cet arrêt sera posé contre la muraille de la sacristie afin que personne n'en ignore. — Fol. 33. Procuration donnée au chanoine Dubuisson pour jurer devant le conseiller Bouhier, commissaire, à l'exécution de l'arrêt qu'ils n'ont célé au doyen aucuns papiers concernant la fondation du chapitre. — Mise de l'arrêt et du P. V. d'exécution au coffre de la sacristie. — Pouvoir donné au chanoine Dubuisson de soutenir devant l'assemblée paroissiale de Saint-Jean que la préséance entre le doyen de Saint-Jean et le chanoine Chardenot, tous deux échevins ecclésiastiques, appartient au dernier comme chanoine (3 août). — Fol. 36. Le doyen Dumeney demande permission d'entrer au chapitre. Il s'excuse de n'avoir point encore fait son devoir et promet de l'accomplir et de se faire recevoir bientôt *in sacris* (7 novembre). — Fol. 39. Délibération portant qu'à l'avenir, les chanoines réellement malades et gardant la chambre seront réputés présents et auront part aux distributions (1601, 1er février). — Fol. 40. Ordonnance portant qu'à l'avenir chacun mettra son surplis et son rochet dans la chapelle, hors du chœur, afin que personne n'entre au chœur pendant qu'on y chantera sans avoir mis surplis et rochet. — Refus à M. de Crespy d'avoir une entrée par le treige de l'église (27 mars 1601). — Nouvelle interpellation au doyen Dumeney de remplir son devoir et de se faire recevoir *in sacris*. — Procuration donnée par le chapitre au chanoine Jarrenet, pour passer procuration aux députés chargés par le clergé de la ville de contracter un emprunt en son nom (27 octobre). — Fol. 42. Chapitre du 3 novembre présidé par le doyen Dumeney. Le chapitre le charge d'inviter le chanoine Berbisey à faire son service et à se faire recevoir promptement *in sacris*, sinon il sera pourvu contre lui. — Après quoi on précède au partage des fruits de vigne, le doyen a la part qui lui est échue au sort. — Fol. 44. Constitution d'une somme de 500 livres faite par le chapitre, à celui de la Sainte-Chapelle (16 décembre). — Fol. 45. Le doyen et le chanoine Quarré sont rayés de la distribution du salut, comme n'y ayant assisté ni l'un ni l'autre (1602, 17 janvier). — Fol. 47. Fondation de vêpres et vigiles, pour les Trépassés, le jour de l'annonciation, suivis le lendemain d'une messe solennelle. — Le sacristain s'étant plaint que le dimanche 24 avril dernier, à l'heure de minuit, des hommes armés de hallebardes, se disant du guet du procureur syndic de la ville, l'avaient contraint de se lever, de leur ouvrir la porte de son logis et de leur payer une rançon d'une livre, le chapitre commet un de ses membres pour demander une explication au procureur syndic et sur son rapport de se pourvoir contre les délinquants. — Fol. 49. On fait des prières publiques pour la paix et la prospérité du royaume et on désigne M. Dubuisson

comme échevin ecclésiastique (1602, 20 juin). — Fol. 50. Prise de possession de la prébende du chanoine Chardenot, par Claude Jovignet, prêtre (1602, 20 août). — On lui refuse la dispense du stage. — Pouvoir aux députés du clergé de la ville d'emprunter 500 écus d'un côté et 416 de l'autre (16 septembre). — Congé accordé au chanoine Quarré (1602, 1er novembre). — Copies de pièces réunis à la fin du registre. — Fol. 52-57. Lettre de Pierre, abbé de Saint-Bénigné, qui donne des statuts au chapitre de la Chapelle-aux-Riches, touchant le stage de 7 ans, la réception des chanoines, les prébendes, les maisons canoniales (1259, octobre). — Fol. 59. Promesse faite par Guy, doyen, et le chapitre de la Chapelle-aux-Riches, d'exécuter les statuts, donnés par l'abbé Hugues (1293). — Samedi après la Saint-Michel. — Fol. 61. Statuts, extrait du gros missel en parchemin à l'usage de Langres, concernant la formule du serment, prêté par le doyen et les chanoines à leur réception. — Fol. 63. Procès-verbal de la réception et du serment prêté solennellement à Alexandre de Montagu, abbé de Saint-Bénigne, par Humbert Gourmandet d'Isier, curé d'Athée, nommé chanoine de la Chapelle-aux-Riches (1386/7, 20 janvier).

G. 2080. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1602-1642. — DIJON. Chapitre. Chapelle-aux-Riches. — Registres capitulaires, 2e registre. — Fol. 1. Le chanoine Jarrenet est continué dans les fonctions de secrétaire (1602, 9 novembre), et le chanoine Ocquidam dans celles de radiadeur. — Fol. 2. Exhortation au doyen de recevoir l'ordre de la prêtrise. Il promet d'y déférer. — Fol. 3. Fixation des lods de l'acquisition de la maison du Poirier, sise rue du Bourg (1603, 21 mars). — Fol. 4. Délibération capitulaire prescrivant qu'à l'avenir l'heure des offices sera réglée par l'horloge de Saint-Jean. — Injonction au semainier de se trouver à tous les offices auxquels il est astreint. — Délibération portant qu'on mettra en adjudication le produit annuel des lods au prix des trois quarts du produit annuel. — Fol. 7. Consentement donné par le chapitre à ce que l'assemblée du clergé emprunte à l'abbaye de Saint-Bénigne une somme de 400 livres pour rembourser les héritiers de Pardessus (1603, 19 avril). — Fol. 8. Délibération touchant le remboursement immédiat de la somme de 500 livres, empruntée par le chapitre de la Sainte-Chapelle, proposée par lui à moins d'en déduire l'intérêt à 6 livres 5 sols par cent, ce qui est accepté. — Le secrétaire dépose au coffre une somme de 252 livres, provenant du décret sur les biens de feu Denis de Brasey, seigneur de Gissey. — Fol. 9. Marché pour la culture des vignes, du finage au quart du fruit (7 septembre). — Fol. 10. Présentation de M. Humbert, receveur des décimes, pour remplacer Vincent Collot, receveur du clergé, décédé (7 octobre). — Fol. 12. Chapitre où il est décidé qu'on sommera par écrit le doyen Dumaney de se faire recevoir prêtre avant Pasques, sinon il sera dénoncé à l'ordinaire et on raye pour cause d'absence les chanoines Berbisey et Quarré de la liste des distributions (7 novembre). — Fol. 13. Emprunt de 200 livres, fait par Jean Buatier. — Fol. 14. Permission à Mme Rondot de faire un siège devant l'autel de Sainte-Anne (24 décembre). — Réception d'Eustache Virot chanoine (28 décembre). — Fol. 15. L'état du *Salve Regina*, se montant à 63 livres, le chapitre prélève la somme de 13 livres, pour être distribuée à ceux des chanoines qui ont dit les messes le dimanche. — On emploie les 40 livres de la réception du chanoine Virot à faire deux chappes blanches de satin de Bruges, ou bien une blanche et une noire en demi-ostade (1604, 2 janvier). — Fol. 17. Achat d'une chasuble avec l'étole et manipule en demi-ostade noire avec la croix de satin blanc de Bruges, pour la somme de 6 livres (18 janvier). — Le doyen s'étant excusé sur sa maladie de ne point assister au chapitre le considère comme présent, charge deux chanoines d'aller le visiter et continue à rayer du rôle des distributions les chanoines Berbisey et Quarré, à cause de leur absence. — Invitation aux chanoines de revêtir leurs habits de chœur dans la chapelle qui précède l'église. — Autre au sacristain de se régler non sur l'horloge de Saint-Jean, mais sur celle de Notre-Dame. — Fol. 18. Mandat de 20 sols au sacristain, pour avoir dit les quatre Passions du Carême, fourni les buis du jour des Rameaux et acheté l'encens (24 avril). — Délégation pour la nomination des échevins ecclésiastiques. — Réception du nouveau chanoine Étienne de Frasans (4 août). — Fol. 21. Chapitre dans lequel le doyen est admonesté sur la nécessité de se faire recevoir prêtre, dans un temps préfix, sous peine qu'il y sera pourvu. — Injonction de régler la sonnerie non sur l'horloge de Saint-Jean, mais sur celle de Notre-Dame (2 novembre). — Fol. 22. Délibéré que l'on achètera les deux temps du bréviaire que l'évêque de Langres vient de faire imprimer (14 novembre). — Le doyen ayant fait demander au chapitre s'il persistait dans sa résolution de ne point l'admettre tant qu'il ne serait pas prêtre, celui-ci répond affirmativement et lui propose de s'en remettre au jugement de trois ecclésiastiques. Le doyen demande temps pour répondre (15 novembre). — Fol. 23. Il fait connaître au chapitre que ses conseils ont trouvé la délibération fort mauvaise, et qu'il les invitait à la rapporter. — Le chapitre maintient sa délibération et offre au doyen de s'en rapporter au jugement de l'évêque. — Refus du doyen (27 novembre). — Fol. 24. Marché avec un taillandier, pour l'entretien de la ferrure des cloches, moyennant 3 livres par an (7 décembre). — Fol. 25. Délibération qui accorde au semainier une gratification de 3 livres 10 sols par semaine (1605, 20 janvier). — Fol. 27. Le doyen verse au coffre la somme de 20 livres, représentant les services qu'il n'a pu rendre comme prêtre, n'étant encore que sous-diacre (1605, 12 février). — Fol. 29. Chapitre dans lequel, vu le scandale produit par ceux des chanoines qui n'assistent point au service, on décide de saisir les louages de leurs maisons et leurs parts de vin et d'en appliquer le produit à la réparation de l'église. Elle sera soumise à l'approbation du cardinal de Givry, abbé de Saint-Bénigne. — Commission donnée à deux chanoines, à l'élection qui doit se faire à l'église de la Chapelotte, de deux échevins ecclésiastiques. — Fol. 30. Autre pour assister à l'assemblée des États de la Province (1605, 20 mai). — Délibéré que l'on passera procuration au nom du chapitre pour la poursuite du procès intenté par le doyen, sur le refus du chapitre de le laisser présider avant d'être reçu prêtre (28 octobre). — Fol. 33. Pierre Faulcheux, le sacristain, s'étant plaint au chapitre de ce que le doyen Dumeney lui avait dit qu'il avait trouvé sur les degrés de sa chambre, au cloître, un homme qui abusait d'une femme et ajouté plusieurs paroles injurieuses et comme il n'y avait point de témoin, il offre d'affirmer la vérité sous serment. Le doyen interrogé proteste du contraire et demande justice. Le chapitre considérant que le sacristain n'apportait aucune preuve et qu'il accusait le chef de sa compagnie, le condamne à payer un cierge du poids d'un quarteron et ordonne qu'on remontrera au doyen d'être plus réservé dans ses paroles (24 novembre). — Fol. 34. M^{lle} de Montholon paye 40 sols le son des cloches de la chapelle, sonnées lors des obsèques du président Maréchal, son beau-frère (1606, 21 janvier). — Fol. 35. Ordre au sacristain d'avertir le doyen du jour de réunion du chapitre de l'Annonciation. Depuis un mois il n'est entré à l'église et on le rencontre par la ville. — Au chapitre tenu le 3 avril le sacristain ayant déclaré *in verbo sacerdotis*, qu'ayant rempli la commission dont on l'avait chargé vis-à-vis du doyen, celui-ci lui ayant répondu, que ces messieurs l'ayant chassé, il ne voulait plus rentrer au chapitre. Celui-ci le déclare absent et le prive de la distribution du vin, de même que les chanoines Quarré et Berbisey. Exhortations au semainier de bien remplir ses devoirs. — Fol. 37. Députation pour l'élection des échevins ecclésiastiques (1606, 21 juin). — Réception comme chanoine de François Quarré. — Fol. 43. Chapitre du 4 novembre. Afin d'exciter davantage le zèle pour le service divin, le chapitre décide que s'il y a un boni dans le compte on remettra la radiation des heures. — Fol. 44. Le doyen Berbisey et Quarré, continuant à n'être point *in sacris* sont exceptés de la distribution des vins. — Fol. 48. Délibération portant que pour esquiver le scandale résultant de la négligence apportée au service divin, on rétablit les radiations pour tous les offices et la distribution aux chanoines présents, de quatre gros à chaque office. — On accorde un mois de congé en bloc ou en détail à chacun des chanoines pour ses affaires, en supposant qu'il soit *in sacris* et fait son stage (1607, 10 février). — Fol. 51. Mort et enterrement dans l'église de Pierre le Faucheux, sacristain. Il est remplacé par Denis Therriet, prêtre mépartiste de Saint-Jean (27 avril). — Ordre de réparer la chapelle de Saint-Claude, sise hors de l'église. — Sonnerie pour les obsèques de Claude Bourgeois, seigneur de Crépy, président au Parlement, mort le 8 août. — Fol. 52. Démission donnée par Therria, obligé d'opter entre Saint-Jean et la Chapelle-aux-Riches (4 septembre). — Il est remplacé par Bénigne Pépin. — Fol. 54. Partage du quart des fruits des vignes entre les chanoines (27 septembre). — Fol. 56. Le chanoine de Frasans, allant terminer ses études à Paris, prend congé de la compagnie (3 novembre). — Fol. 58. Mort du sacristain Bénigne Pépin (1608, 13 janvier). — Il est remplacé par Gervais de Cessey, mépartiste de Saint-Pierre. — Fol. 59. Sonnerie de cloches pour les obsèques de Gilbert du Meney, père du doyen (6 février). — Fol. 61. Accord avec les vignerons à l'occasion de la gelée des vignes (9 mars). — Sonnerie de cloches pour les obsèques de Gérard Sayve, doyen de la Sainte-Chapelle (1608, 20 juin). — Election des échevins ecclésiastiques. — Fol. 63. Le chanoine Jarrenet, député à l'Assemblée des Etats, convoqué le 1er octobre. — Délibération portant qu'on reprendra pour le porter depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, au lieu du surplis, une robe noire doublée de taffetas cramoisy avec un chaperon fourré de gris. — Fol. 64. Chapitre du 3 novembre. Objurgations sur la négligence apportée au service divin. — Fol. 67. Délibéré que le salut sera de la Chandeleur à la Toussaint à 5 heures et de la Toussaint à la Chandeleur à 4 heures (1609, 6 février). — Fol. 69. Réception du prêtre Barthélemy Quarré comme chanoine. Il paye 30 livres à la fabrique et 10 livres d'entrée dans sa maison canoniale (30 mars). — Fol. 71. — Révocation du sacristain de Cessey et son remplacement par Claude Chaussier, prêtre (16 mai). — On revêt l'inventaire du mobilier. — Fol. 74. Programme des prières publiques, qui, sur l'invitation de MM. du clergé, seront dites à la Chapelle-aux-Riches à l'occasion des inondations (4 juillet). — Fol. 78. Le chapitre continue à rayer le doyen des distributions. On décide que les radiations seront de moitié pour les clercs et ceux qui n'auront point accompli leur stage, mais entières pour tous les autres. — Nomination du chanoine de Frasans, comme radiateur (2 novembre). — Fol. 79. Démission de Cl. Chaussier, remplacé par Fr. Rabiet, mépartiste de Saint-Philibert (2 décembre). — Fol. 82. Claude Chaussier a fait des instances pour reprendre ses anciennes fonctions, le chapitre y consent sous la condition qu'on ne jouera plus chez

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui et qu'il renverra sa servante (1610, 1er février). — Fol. 84. Chausset interpellé sur la négligence qu'il apporte dans ses fonctions, répond que ses gages ne sont bastant pour l'indemniser des pertes qu'il reçoit à Saint-Michel, comme mépartiste (26 mars). — Fol. 85. Élection des échevins ecclésiastiques dans l'église Saint-Nicolas (21 juin). — Fol. 87. Nomination de Claude Servant comme sacristain (15 juillet). — Fol. 89. L'horloge de N.-D. étant en réparation, le chapitre décide que, pendant ce temps, on règlera la sonnerie sur les horloges de Saint-Michel et de la Sainte-Chapelle (2 novembre 1610). — Fol. 91. Refus du chapitre d'échanger des jardins de maisons canoniales avec le président de Berbisey. — Fol. 92. Il prononce l'expulsion du sacristain Servant, qui ne porte ni honneur ni respect et commet des choses qui ne sont point séantes à des hommes d'église (23 décembre). — Fol. 93. Un édit du roi ayant autorisé le clergé à racheter les biens vendus depuis 1544, le chapitre vote un emprunt pour racheter le pressoir vendu 300 écus au sieur Baugey (1611, 17 février). — Rachat de ce pressoir moyennant la somme de 1200 livres. — Fol. 95. Réception de Claude Guénebault comme sacristain. — Tableau des fondations. — Don de 12 livres par Mlle Lamare, pour son présent du bâton de l'église (26 mars). — Fol. 96. Réception de Guillaume Lejeune comme chanoine (25 avril). — Fol. 98. Consentement donné par le chapitre à la proposition du président Berbisey d'acquérir à ses frais une maison joignant son hôtel, laquelle avait été vendue par le chapitre. Députation aux états du duché convoqués par lettres du 19 mars 1611 (22 juillet). — Fol. 100. Réception d'Edme Thomas, comme chanoine, en remplacement de Guillaume Lejeune (18 septembre). — Fol. 102. Permission au chanoine de Frasans de célébrer sa première messe au grand autel de l'église. Députation envoyée au conseiller Berbiséy, pour lui faire connaître que si son frère, le chanoine, persiste à ne point vouloir faire son service, le chapitre se pourvoira par voie de justice (2 novembre). — Fol. 103. Plaintes sur le mauvais état des maisons canoniales et la négligence des chanoines à les entretenir (2 novembre). — Déclaration des vignes canoniales. — Fol. 106. Réception de Jean Bailly, chanoine, en remplacement de Mathieu Berbisey. — Fol. 109. Invitation au sacristain de sonner les offices en se réglant sur l'horloge, avec défense de sonner le dernier coup avant que le semainier ou quelqu'un de ces messieurs soit présent, et l'injonction de tenir sa maison nette sans soupçon. — Renouvellement de la mesure des radiations contre les défaillants aux offices, à l'exception des malades et des absents de la ville. — Le chanoine de Frasans, député pour représenter le chapitre aux assemblées du clergé de la ville. — Commission nommée pour visiter les maisons canoniales et dresser procès-verbal de leur état. — Nomination du sieur Grusot comme procureur du chapitre (1612, 26 mars). — Fol. 113. Le chanoine Bourrelier ayant été nommé échevin d'église par l'assemblée tenue à Saint-Philibert, mais le sieur d'Avignon, nommé aussi échevin, prétendant avoir la préséance, le chapitre décide que ce chanoine sera porté absent s'il assiste aux séances de la Chambre de ville (30 juin). — Fol. 116. Chapitre du 2 novembre. Défense de se promener dans le chœur, sinon en chape, à l'exception de celui qui entonne les psaumes et conduit les autres au son de l'antienne. — Fol. 117. Ordre de réparer la grande porte du cloître. — Fol. 119. Démission du chanoine Jarrenet des fonctions de secrétaire (1613, 2 janvier). — Fol. 120. Il est remplacé par Barthélemy Quarré. — Le sacristain refusant de se séparer de sa servante, le chapitre le remercie (1er mars). — Mais sur la demande d'un chanoine et sur la promesse de Guenebaut de se conduire en bon prêtre, le chapitre le réintègre dans son office sous la condition d'offrir un cierge d'un quarteron pour clairer à la grand'messe (5 mars). — Chapitre du 26 mars. Le doyen Dumeney demande à y entrer, mais le chapitre lui ayant fait signifier que n'étant pas prêtre, il ne pouvait siéger avant eux, il s'excuse sur ses incommodités. — Fol. 123. Claude Quantin, avocat, capitaine de la paroisse Saint-Jean, étant mort dans une des maisons canoniales, le chapitre, convié à ses obsèques, décide qu'il fera la levée du corps, lequel sera rendu à la grande porte du cloître au curé de Saint-Jean (25 avril). — Des plaintes continuant sur le sacristain Guenebaud, le chapitre prononce son expulsion définitive. On le remplace par Antoine Bouillot, étudiant (26 avril, 1er juillet). — Fol. 127. Chapitre du 3 avril 1614, dans lequel, après avoir exposé le scandale donné par le doyen sur son refus de recevoir les ordres sacrés, le chapitre lui donne pour dernier temps de la Pentecôte. Lequel passé, il sera rayé de toutes distributions. Cette délibération lui est signifiée, il y répond par des protestations de services et finit par leur faire connaître que toutes leurs exhortations sont inutiles et qu'il se fera recevoir prêtre quand il le jugera à propos. Sur cette réponse, le chapitre maintient sa délibération. — Fol. 128. Délibération qui tient le chanoine Quarré quitte de certains services à raison de son office de secrétaire. — Fol. 129. Enregistrement des lettres du bailliage de Dijon portant convocation d'un député du chapitre pour l'élection des députés aux États généraux du royaume convoqués à Sens (24 juillet 1614). — Fol. 130. Nomination du chanoine de Frasans pour représenter le chapitre à l'élection des députés (20 avril). — Il est également désigné comme député du chapitre aux États du duché convoqués pour le 18 septembre. — Fol. 132. Délibéré que si personne ne se présente, chacun des chanoines prendra le bâton de l'annonciation à son tour (1615, 26 mars). — Fol. 133. Emprunt de 300 livres fait par le chapitre de la

Sainte-Chapelle (19 juin). — Fol. 135. Ordre aux chanoines de faire silence pendant l'office et de ne point confabuler et de ne pas quitter leur siège avant la fin (2 novembre). — Fol. 136. Le chapitre refuse d'assister au convoi d'un chapelain de Saint-Jean, attendu qu'il n'est pas compris au concordat avec les autres paroisses (19 novembre). — Fol. 137. On avise le chapitre des prières publiques pour la paix ordonnées par le clergé de la ville (1616, 27 février). — Fol. 138. Consentement donné par le chapitre à l'inhumation de Jean Robert, ancien doyen, dans le chœur de l'église (19 mars). — Fol. 139. Distribution du produit des lods aux chanoines en exercice. On réclame au chapitre de la Sainte-Chapelle le surplis et l'aumusse qui étaient sur le cercueil du doyen Robert. — Le chapitre assiste en corps à la première messe de Jean Bouillot, son nouveau sacristain (4 avril). — Néanmoins il demande congé le 25 juin pour aller chercher fortune à Paris. — Fol. 140. Fondation d'un anniversaire en l'église de la Chapelle-aux-Riches par Jean Robert, ancien doyen (1616, 19 avril). — Fol. 141. Nouvelle sommation au doyen Dumeney d'entrer dans les ordres. Antoine Bressand, commandeur de Saint-Amand, oncle de J. Bouillot, sacristain, lequel avait consenti à suppléer son neveu durant son absence, étant mort dans le cloître du chapitre, celui-ci refuse aux religieux de la commanderie de la Madeleine la permission de lever le corps. Il y procède lui-même, le remet jusqu'au dehors de la porte aux religieux de la Madeleine qui le conduisent jusque sous la Portelle qui est de la paroisse Saint-Étienne, où il est reçu par les doyens et chanoines de Saint-Étienne qui l'amènent jusqu'au seuil de l'église de la Madeleine où il est inhumé (5 décembre). — Invitation faite par le couvent de Saint-Bénigne au chapitre d'assister aux obsèques d'un religieux. — Jean Bouillot reprend son office de sacristain. Cession au chanoine Bourrelier d'un emplacement du cimetière joignant la maison canoniale (31 décembre). — Fol. 143. Invitation au sacristain Bouillot de mieux remplir ses devoirs (17 avril 1617). — Fol. 145. Délibération portant qu'à l'avenir les chapitres généraux se tiendront après vêpres (1618, 26 mars). — Fol. 145. Réception de Laurent de Gouvenain, chanoine, en remplacement de Philibert Dubuisson (19 septembre). — Il n'est inscrit que pour moitié dans les distributions parce qu'il n'a point fait son stage, et que, pour l'accomplir, il faut au préalable être ordonné prêtre (2 novembre). — Fol. 149. Refus du chapitre de procéder à la réception comme doyen de Claude Gontier, chanoine prévôt de la Sainte-Chapelle, qui s'était pourvu en cour de Rome (24 novembre). — Fol. 150. Claude Gontier, chanoine prévôt de la Sainte-Chapelle, ayant remontré au chapitre qu'il avait fait condamner le doyen Dumeney à se faire recevoir prêtre dans six mois, il demande acte au chapitre constatant que le sieur Dumeney n'avait encore fait aucun acte de prêtrise. Le chapitre répond que depuis deux ans le doyen n'a fait acte de présence. Celui-ci avisé fait prier le chapitre par le chanoine de Frasans de lui permettre l'entrée de l'église le jour de Noël, attendant qu'il eût appris les cérémonies de la messe, le chapitre y consent (1619, 18 décembre). — Fol. 151. Réception du chanoine Bernard Mequin en remplacement du chanoine Virot (1620, 8 janvier). — Fol. 153. Ce dernier ayant donné un tabernacle pour présent d'entrée le chapitre décide qu'on se pourvoira d'un Saint-Sacrement et qu'on y fera *clairer* une lampe perpétuelle (26 mars). — Fol. 156. Délibéré qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, le doyen fera sa semaine comme les autres chanoines, ce qui ne l'empêchera pas d'officier aux fêtes solennelles. — Fol. 159. Commission pour la nomination des échevins ecclésiastiques (1621, 18 juin). — Fol. 161. Invitation au doyen de s'abstenir d'officier aux fêtes solennelles parce qu'il n'est point usité au service de l'église. Le doyen se soumet. — Fol. 165. Commission donnée par le chapitre au chanoine Jovinet pour le représenter aux États de la province convoqués au 13 juin (1622, 30 mai). — Fol. 166. Réception de Pierre de Frasans comme chanoine, en remplacement d'Étienne, son frère (8 juin). — Fol. 167. Élection faite par le chapitre concurremment avec les autres églises de la ville de la personne de Jean Baillet, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour remplir la charge de député du clergé du diocèse de Langres (23 juin). — Avis donné au chapitre du départ sans congé du sacristain Hugues Marchand. On le remplace par Bénigne Barrière, chapelain de la Sainte-Chapelle (1er septembre). — Fol. 170. Emprunt de 400 livres à la Sainte-Chapelle pour l'achèvement d'une maison rue des Crais (7 avril, 11 mai 1623). — Fol. 172. Partage du vin entre les chanoines (23 septembre). — Fol. 174. Réception de Charles Blanot comme chanoine en remplacement de Pierre de Frasans (1624, 15 janvier). — Fol. 177. M. Blanot père est invité à faire retrouver son fils le chanoine à l'église, aux dimanches et jours de fêtes solennelles, où il ne paraît point au collège, afin de le styler au service de l'Église et de l'habiller de noir (1624, 2 novembre). — Fol. 179. Renvoi du sacristain Bénigne Barrière. Il est remplacé par Humbert Renard, autre chapelain de la Sainte-Chapelle (1625, 18 janvier). — Défense de célébrer des épousailles dans l'église et d'y confesser sans permission du chapitre. — Fol. 180. Granger, libraire, relie pour 7 livres 10 sols le gros Graduel et le gros Antiphonaire. — Fol. 181. Marché pour la couverture en ardoise du clocher de l'église. — Fol. 182. Autre pour la reconstruction en laves de la nef (1626, 25 avril). — Fol. 183. Nomination du chanoine Jarrenet pour député du chapitre aux États du duché convoqués le 14 septembre (7 septembre). — Fol. 185. Chapitre du 2 novembre, dans lequel on décide que l'anniversaire de Dominique Le Riche,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fondateur du chapitre, sera désormais célébré solennellement. — Fol. 186. Ratification par le chapitre de l'accord passé par les députés du clergé de la ville avec la mairie, portant prolongation d'un compromis (1627, 1er mars). — Fol. 187. Nouvel avis à M. Blanit de faire porter à son fils des habits décents, et supprimer ses moustaches. — Fol. 187. Nomination du chanoine Quarré, pour faire partie de la députation du clergé de la ville, chargée de traiter avec la mairie (12 juillet). — Fol. 181. Délibération portant qu'à l'avenir, on payera 3 livres la présence de MM. aux enterrements du dehors (1628, 26 janvier). — Claude Vautheron, notaire, successeur d'Oudot Vautheron, est accepté comme notaire du chapitre. — Fol. 192. Prières en musique faites pour le Roi (11 juillet). — Réception de P. Gauthier comme chanoine (28 septembre). — Fol. 193. Autre d'Isaïe Saumaise, chanoine de la Sainte-Chapelle, comme chanoine de la Chapelle-aux-Riches, en remplacement de J. Bourrelier (23 juillet). — Fol. 198. Réception de Henri Buisson en l'office de doyen du chapitre en remplacement de Philibert Dumeney (11 septembre 1629). — Fol. 202. Réception d'Edme Thomas, chanoine de la cathédrale d'Autun, comme doyen de la Chapelle-aux-Riches, par permutation de la chapelle de Rouvres, avec Philibert Dumeney. — Fol. 204. Réception de Jean Bichot, chanoine, en remplacement d'Isaïe Saumaise (1629, 21 octobre). — Fol. 206. Henri Buisson s'étant présenté au chapitre et ayant requis d'être reçu, et mis en possession du doyenné, celui-ci l'ajourne, jusqu'au prononcé du jugement de sa compétition pour le même office avec Edme Thomas. — Nomination du chanoine B. Quarré comme député du chapitre aux États de la Province, convoqués pour le 3 novembre (30 octobre). — Fol. 207. On décide au chapitre tenu le 3 novembre sous la présidence d'Étienne Thomas, que ceux des chanoines qui n'auront point assisté pendant sept mois consécutifs aux offices, non compris les vacances ordinaires, seront privés de distributions. — Fol. 210, 211. Disputes entre chanoines, au sujet de l'option des maisons canoniales vacantes. Celle de François Quarré est délivrée au doyen Thomas, nonobstant l'opposition du chanoine Gauthier, lequel se plaint d'avoir été frappé et outragé par le doyen, ce que ce dernier nie, affirmant avoir été injurié atrocement jusqu'à le menacer de faire une enquête sur ses vie et mœurs (18 décembre). — Fondation d'un *Stabat* par F. Quarré (1630, 4 février). — Fol. 213. Délibération du chapitre, portant que deux chanoines se joindront chaque jour aux autres délégués des églises, pour la garde de la ville, à cause de l'émotion populaire (Lanturlu) (1630, 10 mars). — Fol. 214. Au chapitre du 6 mars, F. Quarré qui présidait, s'étant plaint que sur 10 chanoines, quatre au plus acquittaient les offices, on lui répond que la cause provient de la délibération du 3 novembre 1629, sur les distributions. — Fol. 216. Emprunt de 100 livres, pour subvenir aux besoins du chapitre durant la peste et la famine qui règnent à Dijon (10 octobre 1630). — Fol. 219. Décision portant qu'à l'exemple des autres chapitres, les cotes des décimes et des autres subventions seront payées par les chanoines (1630, 11 novembre et 1631, 26 mars). — Fol. 222. Suppression par le chapitre du mois de congé qui était accordé aux chanoines (1631, 1er avril). — Délibération portant que les radiations tiendront aussi bien contre ceux qui n'assistent point aux services solennels, que contre ceux qui possèdent des bénéfices au dehors (1er avril). — Fol. 227. Réception de Guillaume Pingenat, chanoine de la cathédrale d'Autun, comme chanoine de la Chapelotte en remplacement de J. Blondeau (1632, 19 avril). — Fol. 229. Chapitre du 4 novembre, présidé par Quarré, en absence de Bouissant, doyen absent. Lui-même s'excuse sur ses obligations de curé de Saint-Michel, de ne s'être trouvé plus souvent aux offices du chapitre. — On désigne le chanoine Mequin pour représenter le chapitre aux États du duché, convoqués pour le 24 novembre. — Fol. 232. Trois chanoines assistent au chapitre du 12 novembre 1633. — Fol. 233. Au chapitre tenu le 15 octobre 1634, le chapitre ayant décidé que la cote de 12 livres, imposée par le clergé de la ville, serait payée sur les deniers de la recette, le chanoine proteste en alléguant que cette somme devait être payée par ceux des chanoines qui ne font aucun service, et qui jouissent d'une prébende. — Fol. 234. Démission de Claude Chaussier comme sacristain (17 octobre 1635). — Fol. 235. Nomination de Richard Vachet, chapelain de Notre-Dame comme sacristain (18 octobre). — Fol. 236. On maintient la tenue des chapitres généraux suivant l'époque ancienne. — Nouvelles plaintes à M. Blanot, sur les absences de son fils (même date). — Fol. 238. Acte est donné à Jean-Jacques, prieur commendataire de Saint-Germain de Larrey, constatant que Jean Soucelier, de Dijon a été reçu chanoine (1636, 24 janvier). — Fol. 238. Jean De Gouvenain, chanoine et prieur de Grancey, tenu à résidence, se trouvant dans l'impossibilité d'assister aux chapitres généraux et ne voulant point en perdre les avantages, propose au chapitre de se faire remplacer par un prêtre qui remplira son office. Celui-ci accepte. — Fol. 240. Commission nommée pour reconnaître les causes de l'inondation de Suzon dans l'église et le cloître de la chapelle (1636, 12 avril). — Fol. 241. Le chapitre de novembre 1636 n'a pu avoir lieu à cause de la mortalité et des grandes guerres. — Fol. 242. Délibération portant qu'il sera adressé une requête au Parlement, à l'effet d'être autorisé à réparer la muraille du cloître, sur le cours de Suzon et à faire payer cette réparation par tous les chanoines présents et absents (1636, avril). — Fol. 246. Réception de Jacques Blanot, comme chanoine, en remplacement de Jean, son frère (1637, 13 juin). — Fol. 247. Délibération pour le paiement des réparations faites aux bâtiments de l'église et du cloître envahis par les eaux de Suzon, depuis que, pour la construction des nouveaux boulevards, on avait rejeté toutes ses eaux dans le cours intérieur (2 août). — Fol. 25. Réception de Gabriel Dumont, nommé chanoine en remplacement de J.-B. Touzot (1638, 17 février). — Autre de Louis Saclier, en remplacement de J. Bichet (22 février). — Fol. 257. Le chanoine Quarré s'excuse de ne pouvoir assister au chapitre du 2 novembre à cause d'un mal de tête qu'il avait pris à l'enterrement de Mlle Fleutelot où il avait porté la robe de deuil, comme confesseur. — Fol. 261. Nomination du chanoine Mequin pour représenter le chapitre aux États du duché, convoqués pour le 26 mars (1639, 20 mars). — Fol. 262. Réception de Barthélemy Guillaume comme chanoine, en remplacement de Guillaume Naturel (13 avril). — Fol. 263. Autre de Barthélemy Quarré en remplacement de son oncle (14 avril). — Autre de Pierre Gauthier, en remplacement du doyen Boussant (28 mai). — Autre de Philippe Blanche comme chanoine (28 mai). — Fol. 264. Délibération portant que le semainier touchera 3 livres 10 sols par semaine, à raison de 8 sols par messe (2 novembre). — Fol. 268. Autre portant qu'on n'entrera au chœur qu'en habit de chanoine (1640, 26 mars). — Réception de Jean Lambert comme chanoine en remplacement de Philippe Dumont (1641, 7 juin). — Fol. 269. Chapitre du 29 novembre dans lequel le chanoine Blanche expose la fâcheuse situation du chapitre et demande les moyens de l'améliorer. — Fol. 272. Au chapitre du 4 août 1642 on ne trouve d'autre remède que d'obliger tous les chanoines sans exception à faire leur service ; de trouver fonds convenable, afin que les charges étant préalablement payées, chaque chanoine puisse participer aux distributions journalières selon ses services ; que si les chanoines absents refusent le service les loyers de leurs prébendes seront employés aux distributions aux présents ; que tous contribueront aux charges du chapitre suivant leur revenu ; que les maisons ne pourront être possédées que par les chanoines *in sacris* et que la délibération sera homologuée au Parlement.

G. 2081. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1667-1682. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Registres capitulaires. (Le 3e registre de 1642 à 1667 est en déficit.) 4e Registre. — Fol. 1. Réception d'Antoine Leauté comme chanoine, en remplacement de Bernard Robert (1667, 6 avril). — Nomination de Jacques Papillon, prêtre, à la charge du sacristain aux gages de 20 livres et de la jouissance d'une maison (1er décembre). — Fol. 3. Autre du chanoine Saclier, comme député du chapitre aux Etats du duché convoqués par lettres du 15 décembre. — Fol. 5. Réception de Julien Rapin comme chanoine, en remplacement de Louis Saclier (1668, 23 octobre). — Fol. 6. Autre d'Etienne Buisson, en remplacement de J. Miette (1669, 8 juillet). — Fol. 7. Nomination de Jean Buisson comme chanoine honoraire. — Fol. 9. Au chapitre du 4 novembre 1669, il est ordonné au sacristain d'interdire l'entrée du chœur aux hommes et aux femmes. On fixe à 40 livres le droit d'entrée des nouveaux chanoines dont la prébende ne comporte point de maisons et à 60 celui des autres. — Fol. 9. Injonction aux chanoines qui prendront communication des titres du trésor, d'en prendre charge (26 mars 1670). — Fol. 10. Réception de Denis Floriet comme chanoine honoraire (24 mai). — Autre de Louis Goujon comme chanoine en remplacement d'André Provin (20 juillet). — Nomination d'Étienne Buisson comme secrétaire (16 septembre). — Fol. 11. Réception de Jacques Petit, mépartiste de N.-D., comme chanoine, en remplacement d'André Provin (6 septembre). — Fol. 13. Le chanoine Léauté, ayant présenté ses lettres de sous-diaconat, le chapitre lui donne entrée à ses séances et aux hauts sièges (28 septembre). — Fol. 14. Nomination du chanoine Lambert comme procureur syndic chargé de veiller au déportement et bonnes mœurs d'un chacun et d'en faire rapport au chapitre (6 novembre). — Fol 17. Nomination du chanoine de Frasans, député du chapitre, à la session des États du duché (1671, 20 août). — Fol. 18. Délégation donnée au chanoine Petit de lever le corps de Mlle Fourneret, décédée dans une maison du cloître (27 août). — Fol. 19. Réception de Chrétien Buisson, chanoine, en remplacement de Vincent Clémandot (1672, 4 mars). — Fol. 18. Renvoi du sacristain Mongenot, pour injures contre l'honneur du chanoine Lambert et son remplacement par Jean Lévêque (20, 26 juin). — Fol. 21. Nomination des chanoines de Frasans et Rapin cadet, comme chappiers chargés de conduire le chœur (7 novembre) et de Lambert comme syndic. — Fixation du droit d'entrée des chanoines à 60 livres plus une pistole pour les ornements. — Fol. 22. Délibération portant que la sonnerie pour les obsèques des pères et mères des chanoines sera gratuite, mais que les chanoines qui voudront faire sonner pour leurs parents devront payer la somme de 40 sols (1675, 5 avril). — Fol. 23. Invitation à Mlle Léauté d'engager son fils chanoine de ne plus monter la garde, de se comporter en ecclésiastique et par ses habits et par ses mœurs, de ne plus servir de procureur d'office dans les villages, d'assister aux offices des fêtes et dimanches et de communier au moins tous les mois. — Nomination du chanoine Guénebaut comme député aux États du duché, convoqués pour le 2 avril 1674 (1674, 20 mars). — Délibération portant que les chanoines qui diront la messe de chœur aux petits autels seront passibles d'une amende de 30 livres. — Ordre de réparer les murailles du cloître et empêcher les eaux de Suzon d'y pénétrer. — Pouvoir donné au chanoine solliciteur des causes de former opposition à la prétention des Chartreux, de précéder le chapitre dans les assemblées du clergé (1674, 10 août). — Fol. 24. Réception de Claude Léauté comme chanoine, en remplacement d'Antoine Léauté (3 novembre). — Fol. 26. Délibération qu'à l'exemple des autres églises, du jour des cendres il y aura un service solennel (1er mars). — Commission pour retirer les papiers du chapitre conservés par le procureur Sigaut (8 septembre). — Fol. 28. Paiement de 160 livres à Mlle Cortet, pour la vente d'un calice et de burettes d'argent (1676, 8 avril). — Au chapitre du 7 novembre, on décide que l'hebdomadaire, celui qu'il a remplacé et celui qui doit lui succéder, s'ils s'absentent, devront se faire remplacer sous peine de radiation. — Fol. 29. Remplacement du sacristain Lévêque par Roulbé, acolyte (25 novembre). — Nomination du chanoine Buisson député du chapitre aux États du duché (24 décembre). — Fol. 30. Décision portant qu'il appartient au semainier et non au doyen de communier les chanoines malades (1678, 20 octobre). — Autorisation aux chanoines de changer la nature des fonds de terres de leurs prébendes (1679, 5 mars). — Fol. 32. Nomination du chanoine Léauté pour assister aux États (16 juillet). — Fol. 33. Réception comme chanoine de François Buisson, protonotaire du diocèse de Langres en remplacement de Jean Lambert (1679, 16 juillet). — Fol. 36. Nomination de Géliot comme sacristain, en remplacement de Boulée, mépartiste de N.-D. (1680, 1er mars). — Fol. 37. Autorisation au chanoine Buisson de faire une balustrade à l'entrée du chœur, afin d'en interdire l'accès aux séculiers (1681, 18 juillet). — Fol. 38. Mesures prises pour les offices à l'occasion de la maladie du doyen Rapin.

G. 2082. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1682-1688.— DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Registres capitulaires. 4e Registre. — Sur la feuille de garde. Note portant que le doyen ayant le double de toutes les distributions paie 220 livres d'entrée, les chanoines 60 livres. Le service des morts est payé 50 sols. Le son de cloche pour un parent ou un ami d'un membre du chapitre est payé 2 livres à la fabrique. Quittance du quart des lods à ceux qui les déclarent de bonne foi. — Service funèbre aux chanoines. — Liste des offices dont la célébration appartient au doyen. — Fol. 1. Façon d'une tunique verte, dont le sacristain se revêtira les dimanches et fêtes. Nomination du chanoine Buisson, député du chapitre aux États (1682, 19 avril). — Solennité de la confrérie des captifs faite à l'église du chapitre. — Fol. 4. Chapitre du 31 mars 1683, chacun s'engage à faire avec exactitude le service divin. — Fol. 5. Chapitre de la Toussaint. Nomination habituelle du syndic, du solliciteur, du secrétaire, du fabricien. — Fol. 6. Sommation faite par le chapitre à M. de Saint-Jean, de ne point se permettre d'administrer les sacrements au chanoine Léauté. — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre de la Chapelle-aux-Riches, contrairement à la prétention des curés de la ville, dans le droit d'administrer les sacrements à leurs confrères en quelque part de la ville qu'ils résident et de lever les corps de ceux qui seront décédés (1662, 5 avril). — Fol. 8. Maladie et décès du doyen Rapin, inhumé dans l'église (30 octobre 1684, au sanctuaire, à côté de la sépulture du fondateur). — Fol. 3. Délibération pour le relèvement du pavé de l'église. — Fol. 12. Autre portant que par économie le receveur auquel on donne 50 livres de gages sera remercié et que chacun des chanoines en exercera la charge à son tour (26 décembre). — Fol. 13. On laisse la recette au receveur Bernard, moyennant 25 à 30 livres. — Fol. 15. Paiement de 20 livres au sacristain pour ses gages et de 5 livres pour les Rameaux (1685, 4 mars) — Fol. 15. Prise de possession du doyenné par François Bénigne Lantin (8 et 10 mars). — Fol. 17. Id. demande à commencer son stage. — Fol. 17. Le registre des délibérations précédant celui-ci étant égaré, le syndic de Frasans demande que tous les chanoines jurent sur serment devant le Saint-Sacrement qu'il n'est point en leur possession. Le serment pris, on décide que le chapitre se tiendra le premier jour non empêché sous peine de 30 sols ; que la communion pascale se ferait sous la même peine. — Service de la revesture. — Les habits d'hiver se prendront la veille de la Toussaint. — Commission d'enquête sur les cérémonies dans les autres églises. — Visite annuelle des maisons canoniales avec l'obligation à leur détenteur de faire les réparations ordonnées (31 mars). — Fol. 20. Réception de Bénigne Legoix, chanoine, en remplacement de Claude Leauté (20 avril). — Fol 21. Accord avec l'organiste Grantin, pour toucher de l'orgue les jours décanaux, moyennant un louis par an. — Marché passé pour le blanchissement de l'église, moyennant la somme de 165 livres (22 avril) — L'auditeur Gauthier a donné pour dire 50 messes pour sa grand'mère et prend en amodiation une maison du chapitre. — La réparation du pavé de l'église a coûté 230 livres (22 avril). — Fol. 22. Le chanoine Buisson, député du chapitre aux États de la Province (1685, 10 mai). — Payé 36 livres à Couchet, menuisier, pour le balustre du maître autel. — Renouvellement de la défense aux laïques d'entrer dans le chœur pendant l'office divin (1er juin). — Fol. 23. Démolition d'un petit autel du revestiaire, dans lequel on trouve un acte de consécration de l'an 1510, par le suffragant de Jean d'Amboise, évêque de Langres, et dont on donne le texte (12 juin). — Liste des personnes qui ont souscrit pour les réparations de l'église. — Le promoteur Buisson a donné 20 louis, le président de Berbisey 1 louis, etc. — Fol. 24. Marché avec Grantin, facteur d'orgues, qui, pour la somme de 11 livres, s'engage à toucher de l'orgue les jours décanaux, les prières publiques, jubilés et occasions publiques (2 juillet). — Mort du chanoine Étienne Leauté. Il est inhumé dans le nouveau caveau de l'église (20 juillet). — Fol. 25. En absence de sacristain, le service du revestiaire et de la sacristie seront faits par les chanoines (1er août). — Ceux qui défailleront aux chapitres généraux seront radiés de 30 sols et des chapitres particuliers, de 10 sols. — Fol. 25. Option de maisons canoniales (1er août). — Fol. 27. M. Maugras, avocat, est choisi comme conseil du chapitre (10 août). — Remerciements adressés par le chapitre à M. Delamare, ancien conseiller au Parlemement, pour le don d'une chasuble de velours noir, avec passement d'argent (17 août). — Règlement portant qu'à l'avenir, le chapitre se chargera des messes de tout chanoine malade, de le suppléer dans tous les services jusqu'à sa guérison (1er septembre). — Fol. 30. Don d'une chasuble noire à dentelle d'argent, fait par Me Leauté (1er septembre). — Remerciements du chapitre au chanoine Buisson, qui avait contribué pour 220 livres au blanchissage de l'église, fait faire la balustrade, l'ouverture de la tribune, l'aigle doré avec son piédestal et les sièges, le bureau et l'ameublement de la salle du chapitre. — Remplacement de l'échelle du clocher par un escalier (3 novembre 1685). — Fol. 31. Décision portant qu'en absence du doyen, le plus ancien chanoine officiera à sa place (1er décembre). — Fol. 33. Nomination de Jean Paturet, diacre, sous la condition de servir à l'autel, toutes les fêtes et dimanches en qualité de diacre et sous-diacre, pour y chanter l'épitre et l'évangile, de faire sonner les offices, de soigner la sacristie, de porter honneur à MM. et d'être exact (1686, 13 janvier). — Nomination d'Étienne Buisson comme secrétaire, en remplacement de Legoix (4 février). — Fol. 35. Sur la proposition du doyen, on décide qu'à l'avenir on ne descendra plus des sièges pour chanter l'introït, le graduel, le trait, l'offertoire et la Post-communion. — Le doyen offre de fournir deux graduels pour mettre de chaque côté du chœur (20 février). — Fol. 37. Réception de Denis de Requeleyne, chanoine, en remplacement d'Étienne Léauté. — Fol. 40. Règlement donné au sacristain, sur le son des cloches, la manière de les sonner et l'intervalle entre chaque coup (1er avril). — Le sacristain Paturet est remplacé par Salomon, maître d'école, puis par Vallières, décédé le 10 août. — Fol. 42. On le remplace par Joseph Vigeon (1er août). — Deux chanoines s'étant disputés et injuriés réciproquement le chapitre les contraint à se faire des excuses avec défense de recommencer sous peine de radiations considérables. — Ordre de dresser le tableau des messes qui se disent à l'église (4 août). — Fol. 43. On change les graduels qui ne sont point conformes aux anciens et comme la voix de Joseph Vigeon le sacristain est discordante parce qu'elle n'est pas encore muée, on avertira sa mère d'avoir à fournir en attendant une personne pour le remplacer au chœur (2 septembre). — Le 7 décembre 1687, on les remercie tous deux. — Fol. 49. Célébration d'un service solennel à la Chapelotte, pour le rétablissement de la santé du Roi. — Lettres de condoléances du chapitre au duc d'Enghien, à l'occasion de la mort du prince de Condé (12 février 1687). — Fol. 50. Réponse du prince (15 mars). — Nomination de Roch Lavaudet en qualité de sacristain (23 mars). — Fol. 52. On décide l'ouverture d'un registre sur papier timbré pour inscrire les actes touchant les propriétés et d'un autre pour les statuts. — Fol. 53. Teneur du bail de la sacristie passé au sieur Lavaudet, à sa mère, à Grantin, facteur d'orgues, et à sa femme, sœur de Lavaudet (13 avril). — Grantin continue à toucher l'orgue, moyennant 11 livres par an. — Fol. 55. Le sacristain n'étant *in sacris*, un chanoine doit à tour de rôle faire l'office du revestiaire. — Fol. 58. Mort et obsèques du chanoine Jacques Petit, en l'église de Notre-Dame (17 juillet). — Fol. 61. Réception de Philibert Debadier comme chanoine en remplacement de Jacques Petit (6 août). — Fol. 65. Jean François Buisson désigné pour représenter le chapitre aux États de la Province et briguer les fonctions d'Alcade (1er septembre). — Nomination du chanoine de Requeleyne comme secrétaire (6 novembre). — Le stage obligatoire de 3 mois imposé aux nouveaux chanoines est réduit à deux. — Commission nommée au sujet de la réduction d'anciennes fondations. — Fol. 68. Requête adressée à ce sujet à l'archevêque de Reims, abbé de Saint-Bénigne (1688, 14 janvier). — Commission donnée par ce dernier à M. Maltête, chanoine de la Sainte-Chapelle pour dresser l'état des revenus de la Chapelle-aux-Riches (15 mars). — Fol. 71. Le partisan refusant de payer un cens de 7 sols 6 deniers dû par le Roi, si on ne lui fournirait une quittance timbrée, d'un prix supérieur à la valeur du cens, le chapitre adresse à la Chaubre des Comptes une requête contre ce qu'il qualifie de vexation (3 mai). — Fol. 76. Pouvoir donné au chanoine Buisson d'emprunter 2000 livres pour la réparation des maisons (12 septembre). — Dépôt sur le bureau du chapitre du rapport du chanoine Maltête sur la situation financière du chapitre (1688, 7 octobre). — Fol. 78. Délibération par laquelle le chapitre se réserve le jardin du chanoine J.-F. Buisson, qui servait autrefois de cimetière, au chapitre et à l'hôpital, dans le cas où il y en aurait besoin soit pour les processions, soit en cas de guerre ou de peste pour l'inhumation (décembre 1688).

G. 2083. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1689-1736. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-

Riches. -- Registres capitulaires. 6e registre. — Fol. 3. Réception de M. Barthélemy Canabelin, chanoine, en remplacement d'Antoine de Frasans (1689, 1er mars). — Fol. 4. Achat d'un encensoir d'argent avec la somme versée par le chanoine Canabelin, à son entrée (6 mars). — Fol. 5. On donne une demi-pistole aux maçons, pour la première pierre de la maison que l'on bâtit devant l'église (4 avril). — Fol. 8. Emprunt de 2000 livres pour cette construction (31 juillet). — Nomination par le chapitre de M. Girault, chanoine de la cathédrale de Langres, comme député des Collégiales à la chambre du clergé diocésain (23 août). — Fol. 10. Réception de J.-B. de Requeleyne comme chanoine (1690, 12 janvier). — Fol. 12. Retraite du chanoine Étienne de Requeleyne, il est remplacé comme secrétaire par Chrétien Buisson. — Réception de Philibert Papillon comme chanoine en remplacement d'Étienne de Requeleyne (4 avril). — Fol. 14. Nouvel emprunt de 500 livres pour la maison neuve (1691, 10 janvier). — Fol. 13. Radiations de 3 livres aux chanoines qui ne diront pas la messe de la fondation Soucelier, et qui n'assisteront point aux chapitres généraux (1er avril). — Fol. 16. Nomimation du chanoine Buisson, député aux États convoqués pour le 31 mai (20 mai). — Fol. 18. Don fait à Myette, curé d'Aiserey, ancien chanoine, d'une statue de saint Sébastien, hors de service (1er septembre). — Fol. 18. Nomination de Thevenin, sacristain, en remplacement de Lavaudet. — Fol. 19. Le chanoine rend compte de la visite qu'il a faite à M. Amat, grand vicaire de Langres à Dijon, pour le remercier d'avoir accordé à l'église de la Chapelotte une station pour le Jubilé et lui faire remarquer que l'imprimeur de Langres avait dans l'ordre des stations mis l'église Notre-Dame avant la Chapelle-aux-Riches. Le grand vicaire promet de faire une déclaration constatant que ce qui se fait de la part de l'évêque ou de ses grands vicaires ne peut préjudicier aux privilèges des églises. — Marché avec Bourru, organiste, pour toucher et entretenir l'orgue les jours des fêtes moyennant 12 livres par an (1692, 27 avril). — Fol. 20. Mort du chanoine Étienne Buisson (3 octobre). — Fol. 21. Chapitre du 6 novembre, le chanoine Guenebaut est nommé syndic et fabricien solliciteur, Chrétien Buisson, radiateur, Jean Buisson, secrétaire, Debadier. — Fol. 22. Réception du chanoine Debadier en qualité de doyen (24 décembre). — Fol. 23. Le chanoine Canabelin, ayant résigné en faveur du sieur Midan, le chapitre, sur sa demande, lui donne le rang d'ancien chanoine (26 décembre). — Réception de Philippe Midan, prêtre (27 décembre). — Fol. 24. Autre de Buvée en remplacement d'Étienne Buisson. — Fol. 25. Autre de Jacques Quillardet, prêtre, en remplacement de Julien Rapin (1693, 6 janvier). — Fol. 28. Chapitre du 31 mars où on décide qu'on dira trois messes pour les chanoines décédés et une pour ceux qui se sont retirés, le chapitre paiera ces offices. — Fol. 29. Délibération portant que cinquante absences des offices donneront lieu pour les chanoines à la privation de toutes les distributions (25 avril). — Sur le rapport au chapitre du scandale causé à l'église par le chanoine de Requeleyne qui n'étant que simple clerc avait essayé d'arracher au chanoine Quillardet la chappe dont il s'était revêtu pour l'office, prétendant qu'il était son ancien, il est prononcé que le chanoine de Requeleyne sera mandé devant le chapitre pour demander pardon au chanoine Quillardet et recevoir une correction fraternelle (1er novembre). — Fol. 30. Réception de Denis de Requeleyne comme chanoine en remplacement de Jean Buisson (7 novembre). — Délibération portant que conformément à l'arrêt du Parlement, le chapitre prendra un pauvre à sa charge (7 novembre). — Fol. 32. Emprunt de 500 livres pour payer la part du chapitre dans la taxe de 110,000 imposée à la ville et autres affaires urgentes (1695, 23 avril). — Fol. 33. Nomination du chanoine Buisson, député du chapitre aux États, convoqués le 14 octobre (10 septembre). — Fol. 36. Délibéré que l'on placera dans la sacristie un tableau contenant l'ordre dans lequel les chanoines devront faire la revesture les jours décanaux (7 novembre). — Fol. 37. Réception de Jacques Chevrot, prêtre, comme chanoine en remplacement de Sulpice Buvée (1696, 14 août). — Fol. 38. Autre de Jean Gauvain, prêtre, en remplacement de J.-B. de Requeleyne (26 août). — Fol. 40. Ordre d'afficher toutes les semaines dans la sacristie un tableau des messes et autres services. — Fol. 41. Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, ayant été prié par le prince de Condé d'accepter les fonctions d'Elu du Clergé aux prochains États, demande l'assentiment du chapitre qui s'empresse de le lui faire parvenir (1697, janvier). — Fol. 42, 55. Aliénation faite aux Dames de Sainte-Marthe de vieux bâtiments et jardins joignant leur couvent (19 mars, 27 juillet, 10 août). — Fol. 43. Nomination du chanoine Guenebault député aux États convoqués le 4 juillet (23 juin). — Fol. 43. Délibération ordonnant la construction d'armoires dans la sacristie pour y renfermer les ornements (14 juillet). — Fol. 51. Lettre de l'abbé de Bussy-Rabutin, qui annonce sa nomination comme doyen en remplacement de M. Debadier (1700, 6 décembre). — Fol. 53. Mort et obsèques du chanoine Quillardet (1701, 23 avril). — Fol. 52. Masson, sculpteur, demeurait, en 1701, dans la maison canoniale de Quillardet, sise rue des Crais. — Fol. 54. Par esprit de discipline ecclésiastique, on décide que toute absence non justifiée des chapitres généraux sera punie d'une radiation de 30 sols. — Fol. 55. Réception de l'ancien chanoine Gauvain comme doyen en remplacement de Roger, de Bussy-Rabutin, grand vicaire de l'archevêque d'Arles, résignataire en sa faveur (1703, 6 mai). — Fol. 57. Nomination du chanoine de Requeleyne pour accompagner, comme député du chapitre, le doyen aux États de la Province convoqués le 20 juin (20 mai). — Fol. 58. Réception de J. Billard comme chanoine en remplacement de Jean Gauthier (1704, 3 mai). — Fol. 59. Autre de Mathias Lamiral, diacre, en remplacement de Bénigne Legoix. — Fol. 61. Le 5 août 1705, Mlle Joly Pérard donne à l'église deux tuniques, trois chappes, les parements du maître autel, deux crédences garnies de taffetas cramoisi, le tout garni de galons d'or. En remerciement le chapitre s'oblige à lui faire un service solennel toute sa vie, le 29 août, jour de la décollation de saint Jean. — L'année précédente, l'intendant Ferrand avait donné une chasuble de damas cramoisi garni de galons d'or, en remerciement de ce que le chapitre lui avait accordé la permission d'entrer de l'hôtel Brulart, où il demeurait, dans la tribune de l'église. — Réception de Nicolas Clerget, clerc, comme chanoine en remplacement de Mathias Lamiral (1705, 6 septembre). — Fol. 62. Autorisation semblable à celle de l'Intendant Ferrand accordée à M. Cortois Humbert, possesseur de l'hôtel Brulart (1706, 11 avril). — Fol. 62. Nomination du chanoine Papillon pour accompagner comme député le doyen à la réunion des Etats convoqués le 8 juin. — Fol. 63. Abolition comme indécente et frisant le scandale l'ancienne coutume qui faisait du sacristain un sous-diacre dans les cérémonies de l'église. Désormais le sacristain chantera au chœur et un chanoine fera l'office de sous-diacre (1706, 6 novembre). — Fol. 63. Mort et obsèques du chanoine Guénebaut, inhumé dans le caveau de la chapelle (1707, 22 février). — Fol. 64. Réception de François Lebelin, prêtre, comme chanoine, en remplacement de V. Guenebaut (6 mars). — Fol. 65. Autre de Philibert Debadier, prêtre, en remplacement de Gauvain (8 mai). — Fol. 67. Délibéré que le jour de fête de Saint-Barthélemy amenant un grand concours de peuple à l'église, il sera demandé à l'évêque la permission d'exposer le Saint-Sacrement le jour de cette fête. — Le chapitre accepte les offres de Jean Clerget, notaire royal, père du chanoine Clerget, secrétaire, de dresser l'inventaire des titres et papiers de la collégiale (26 novembre). — Fol. 68. Décharge donnée au chanoine Clerget de tous les titres du chapitre dont il s'était chargé pour les remettre en ordre. — Mort et obsèques du chanoine Lebelin, inhumé aux Cordeliers (1708, 10 mai). — Fol. 169. Réception de Jean-François Bonamour, prêtre, comme chanoine, en remplacement de François Lebelin (10 juin). — Fol. 170. Permission donnée par l'évêque de Langres d'exposer le Saint-Sacrement le jour de la fête de Saint-Barthélemy (4 août). — Mort et obsèques du chanoine Bonamour enterré dans le charnier de l'église (13 novembre). — Réception de Toussaint Bertin, prêtre, en remplacement de Bonamour (7 décembre). — Fol. 71. Mort et obsèques du chanoine Chevrot, inhumé dans le charnier (1709, 24 janvier). — Fol. 72. Réception de Jean Lebelin, sous-diacre, en remplacement de Jacques Chevrot (17 février). — Fol. 72. Invitation au chanoine de Requeleyne de faire visiter l'église qui menace ruine (3 mars). — Fol. 73. Nomination du chanoine Billard comme député aux États de la province, convoqués pour le 8 juillet (1709, 30 juin). — Fol. 74. Distributions faites aux chanoines qui ont assisté aux offices (6 novembre). — Fondation d'un service religieux par M. Chevrot, trésorier de France (1710, 21 janvier). — Fol. 77. Marché passé avec Balbâtre, organiste, pour toucher l'orgue pendant un an, moyennant 10 livres et 3 livres au facteur Devaux pour l'entretenir (16 mars). — Mémoire des dons et ornements faits à la chapelle par divers particuliers. Boiserie de la nef et du chœur, structure du grand autel, orgue qui a coûté 45 écus, chandeliers de cuivre, chandeliers de bois sculptés et argentés, vases de bois sculptés et argentés, bouquets de fleurs artificielles, bouquetières en fayence, tapis du marchepied de l'autel, chasubles, chapes en damas, lampe et calice en argent, aubes, pupitre avec tapis en brocart, parements d'autel en point à la turque, nappes, rideaux, missel, antiphonaire, canons d'autel, etc. — Fol. 79. Fondation d'un service en l'honneur de N.-D. de Pitié, par Mlle Gauvain, sœur du doyen (30 mars). — Fol. 80. Réception de Guillaume Petit, prêtre, comme doyen, en remplacement du chanoine Debadier (1711, 2 avril). — Au chapitre du 2 janvier 1712, le syndic Buisson se plaint de ce que certains chanoines paraissent en ville et même à l'église sans soutane et en habit court, n'ont point aux offices une tenue convenable et négligent leur service. — Fol. 82. On demandera à M. Cortois-Humbert une reconnaissance notariée de la permission conditionnelle d'entrer dans la tribune de l'église pour les offices. — Fol. 82. Don fait au chapitre par la veuve de M. Changenet, substitut du procureur général, d'une somme de 315 livres qui, avec une somme dont le chapitre dispose, sera employée à la façon d'un ciboire et d'un soleil. Marché passé avec l'orfèvre Dargent, moyennant la somme de 427 livres 10 sols (6 mars et 12 avril 1712). — Fol. 83. Députation envoyée pour féliciter M. Desmarets, abbé de Saint-Bénigne, supérieur du chapitre, à sa venue et l'inviter à une grand'messe du Saint-Esprit à laquelle il assiste (17 juillet). — Fondation d'une messe perpétuelle par M. Bichot-Morel, receveur général des domaines et bois, qui donne une somme de 1000 livres et reçoit la permission de poser dans l'église une plaque en cuivre ou en marbre rappelant cette fondation (1713, 22 janvier). — Fol. 84. Convocation du chapitre aux États du duché qui se tiendront le 22 novembre 1712 (30 octobre). — Fol. 84. Réception de Louis Robinet, prêtre, comme chanoine en remplacement de Lebelin (16 novembre). — Fol. 85. Inventaire des vaisseaux sacrés, livres et meubles de l'église, soleil, calices, ciboire, lampes, burettes, encensoirs en argent, colombe d'airain servant anciennement à suspendre le Saint-Sacrement, reliquaires, lampe, croix processionnale, bénitiers, fontaine, chandeliers en cuivre, chandeliers de fer, vaisseau d'étain fort antique pour les onctions, plat pour les offrandes, coupe, burettes, lampe, chandeliers en étain, missel en vélin du XIII^e siècle, passionnaire en vélin du XV^e siècle, missels, antiphonaires, graduels, psautiers, bréviaires. Ornements, chapes, chasubles, dalmatiques, manipules, étoles, voiles de calice, bourses en damas, velours, satin, soie, camelot et laine, parmi lesquelles une chape violette antique d'étoffe qui ressemble aux caractères syriaques. Parements et ornements d'autel, dais en moire blanche, tapisseries, linges, vases et chandeliers (1718, 7 janvier). — Fol. 87. Délibération portant que la rétribution des messes de fondation sera augmentée, que le doyen sera exempté de ces offices, mais qu'il ne recevra aucune indemnité pour les messes décanales (1713, 6 janvier). — Fol. 88. Autre au sujet des jours d'une maison du grand hôpital joignant le treige de la chapelle (6 août). — Fol. 90. Construction d'un cabinet d'aisances sur le Suzon à l'usage de la sacristie. — Délibération touchant la célébration des offices du 25 novembre, jour de la dédicace de l'église. — Convention passée avec M. Cortois-Humbert pour l'usage de la tribune (1713, 27 novembre). — Convention semblable à celle de M. Cortois-Humbert, passée avec M. Thomas, conseiller au Parlement (même date). — Fol. 92. Autre avec M. Bernard de Trouhans, ancien conseiller au Parlement. — Fol. 93. Autre semblable avec M. Pernot, écuyer, secrétaire du roi (même date). — Fol. 94. Nomination du chanoine Petit, député aux États, convoqués au 20 mai (1715, 15 mai). — Fol. 95. Mort et obsèques du chanoine Petit (7 décembre). — Réception de J.-B. Duchesne, clerc, comme chanoine en remplacement de Louis Robinet (25 décembre). — Autre de Pierre Jomard, prêtre, recteur de l'hôpital de Til-Châtel, en remplacement de Guillaume Petit (1716, 11 mars). — Fol. 98. Adhésion donnée par le chapitre à l'établissement dans l'église d'une confrérie de la Bonne-Mort (1718, 7 octobre). — Fondation par M^{lle} Gauvain, sœur du doyen, d'un office de sainte Anne, pour laquelle elle donne 100 livres (1719, 5 mars). — Fol. 99. Délibération portant qu'on mettra en ordre les archives du chapitre, lesquelles seront enfermées sous trois clefs, l'une remise au doyen, la seconde au syndic et la 3^e au receveur (1722, 26 novembre). — Fol. 100. Mort et obsèques du chanoine Chrétien Buisson, inhumé au charnier (1723, 1^{er} mars). — Réception de Pierre Begin, prêtre, comme chanoine (7 avril). — Fol. 103. Convocation du chapitre aux États de la province qui doivent se réunir le 1^{er} mai 1724. — Fol. 104. Réception de Flory, prêtre mépartiste de Saint-Michel, comme chanoine, en remplacement du chanoine Bégin (1724, 1^{er} avril). — Fol. 106. Invitation au secrétaire d'exiger de chacun des chanoines une déclaration exacte des fonds dépendant de sa prébende, laquelle sera transcrite et signée sur le registre par son détenteur (1724, 27 novembre). — Fol. 107. Nomination de J.-B. Leblanc, clerc, comme chanoine honoraire (1724, 31 décembre). — Fol. 108. Bail à vie de la maison canoniale de Flory, sise rue Chapelotte près le cloître, passé à Louis Charpy, seigneur de Saint-Usage, conseiller au Parlement et à son fils (1725, 8 avril). — Fol. 111. Renouvellement annuel des officiers au chapitre du 27 novembre. — Mort et obsèques du chanoine Midan, inhumé au charnier (1727, 21 juillet). — Fol. 112. Mort et obsèques du doyen Gauvain (1727, 2 octobre). — Nomination de Christophe Jarnet, prêtre, en qualité de chanoine honoraire (1726, 15 avril). — Fol. 113. Réception de Nicolas Bichot, prêtre, comme chanoine, en remplacement de J.-B. Duchesne (1727, 8 mars). — Fol. 114. Nomination du chanoine Bertin comme député aux États convoqués pour le 5 mai (1^{er} mai). — Fol. 115. Mort et obsèques du chanoine Midant, inhumé au charnier (21 juillet). — Fol. 116. Mort et obsèques du doyen Gauvain (1727, 20 octobre). — Fol. 117. Réception de Claude Mathieu, mépartiste de Saint-Pierre, comme chanoine, en remplacement de Philippe Midan (14 octobre). — Fol. 118. Emprunt de 200 livres pour la réparation du couvert de l'église (28 décembre). — Fol. 119. Réception de Pierre-Charles-Augustin de Boullenc-Vignau, prêtre du diocèse d'Évreux, abbé commendataire de Turpenay au diocèse de Tours, comme doyen en remplacement de Gauvain (1729, 12 juin). — Fol. 123. Députation du chanoine Flory aux États de la province convoqués le 2 mai (1729, 24 avril). — Fol. 123. M^{me} veuve Cortois-Humbert ayant offert au chapitre de lui prêter sans intérêts une somme de 500 fr. pour la réparation de son église, le chapitre lui accorde jusqu'au remboursement l'usage de la tribune (25 décembre), — Réception de François Refroignet, comme chanoine, en remplacement de Bertin (1730, 14 octobre). — Fol. 124. Délibéré qu'en l'absence du doyen, le semainier officiera toutes les fêtes décanales qui se trouveront dans sa semaine (1731, 1^{er} janvier). — Députation du chanoine Flory pour représenter le chapitre aux États convoqués pour le 2 mai (1730, 22 avril). — Fol. 125. Chapitre du 26 novembre 1731, où on enjoint aux chanoines de porter la soutane, sous peine de 3 livres d'amende, avec défense de fréquenter les cabarets, à peine de 5 livres. — Nomination du chanoine Bichot pour représenter le chapitre au synode convoqué pour le 5 mars à Dijon (1732, 24 février). — Fol. 126. Réception de François Clerget, prêtre, comme chanoine, en remplacement de Nicolas Clerget (1732, 6 juillet). — Fol. 127. Autre de Jacques de Buissonnais, prêtre, comme doyen, en remplacement de M. de Boullenc, démissionnaire (1733, 3 décembre). — Fol. 118. Le doyen propose au chapitre qu'on lui fasse connaître en quoi consistent ses devoirs et la nécessité d'avoir un inventaire des archives. Le chapitre lui donne lecture du titre primordial conservé dans les archives en lui faisant remarquer qu'il y a charge d'âmes et par conséquent obligation de résidence. Quant à l'inventaire, on décide qu'on y travaillera (1735, 4 avril). — Nomination de M. Refrognet comme député aux États (1736, 29 avril). — Fol. 130. Mort et obsèques du chanoine Bichot, inhumé au charnier (1736, 8 août). — Fol. 132. Formule du serment prêté par le doyen lors de sa réception. — Fol. 133. Autre de celui prêté par les chanoines. — Fol. 134. Tableau des jours auxquels le doyen doit célébrer l'office. — Fol. 137. Catalogue des chanoines de la Chapelle-aux-Riches depuis 1583 à 1762, avec la date de leur réception et celle de leur mort.

G. 2084. (Registre.) — In-4°, 77 pages, papier;
reliure en parchemin.

1736-1744. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Registres capitulaires. 7e registre. – Page 3. Règlement du chapitre touchant les absences et les radiations auxquelles elles donnent lieu (1736, 16 août). — Page 4. Réception de Hubert Joseph Chancelier, clerc, comme chanoine, en remplacement de Nicolas Bichot (17 novembre). — Page 11. Délibération du chapitre qui, pour assurer le bon ordre et la discipline, décide que outre le chapitre général du jour de la dédicace, il s'en tiendra un autre le lendemain de Pâques (26 novembre). — Le chapitre ordonne que l'inscription en forme de tableau anciennement exposée dans la sacristie serait déposée aux archives mais qu'auparavant copie en serait insérée au registre.

D. O. M.
In hoc sacro collegio
Nullas esse vel œdes vel vineas decanales
Cautum est
S. C.
Non. Jull MCD
ne deinceps inter posteros jurgia oriantur
Sodales hujusce templi
P. C.

Page 13. Intervention du chapitre dans un débat entre le doyen et le chanoine de Requeleyne au sujet d'une annonce d'antienne (1737, 17 février). — Page 14. Invitation au chanoine Papillon de recueillir tout ce qui se rapporte aux anciens usages du chapitre (22 avril). — Page 16. Rapport fait par ce chanoine sur les anciens usages du chapitre. Ce mémoire, des plus intéressants à consulter pour l'histoire de la collégiale, ne comprend pas moins de 50 articles (26 novembre). — Page 29. Mort et obsèques du chanoine Philibert Papillon, inhumé au charnier (1738, 23 février). — Page 33. Réception de Pierre Bichot chanoine en son remplacement (1738, 14 avril). — Page 38. Conformément aux ordres du Roi le chapitre décide que comme toutes les autres églises, il fera le lendemain du jour de l'Assomption une procession en commémoration du vœu de Louis XIII à la Vierge (1738, 14 août). — Page 40. Mort et obsèques du chanoine Flory, inhumé au charnier (1738, 18 septembre). — Page 43. Réception de Philippe-Louis Joly, prêtre, comme chanoine en remplacement du président (14 novembre). — Page 50. Nomination du chanoine Clerget comme député aux États (1739, 30 mars). — Page 53. Mort et obsèques du chanoine de Requeleyne, inhumé à N.-D. (1740, 12 octobre). — Page 61. Le doyen de Buissonnais est mis en possession de sa prébende (1741, 5 février). — Page 62. Réception de Jean-Claude-Marguerite Gilquin, clerc, comme chanoine, en remplacement par M. de Requeleyne (1741, 20 avril). — Page 65. Nomination du chanoine Bichot, comme député au synode diocésain (1er juin). — Page 71. Nomination du chanoine Bichot, député aux États de la Province (1742, 19 mai). — Page 72. Emprunt de 700 livres pour achever la couverture de l'église en tuiles au lieu de laves (11 novembre). — Page 74. Réception de Claude Girard, prêtre mépartiste de Saint-Pierre, comme chanoine en remplacement de Claude Mathieu, curé de Saint-Michel (1743, 22 mai).

G. 2085. (Registre.) — In-4°, 186 pages, papier;
reliure en parchemin.

1744-1751. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Registres capitulaires. 8e Registre. — Page 4. Nomination de M. Delamare, prêtre, comme chanoine honoraire (1745, 31 janvier). — Page 8. Enregistrement de la lettre d'A. Pernot, abbé de Citeaux, qui, désigné par le Roi pour remplir les fonctions d'Élu du clergé dans la prochaine triennalité des États, demande l'assentiment du chapitre, lequel lui adresse une réponse favorable (1745, 10 mars). — Page 11. Prise de possession du décanat par l'abbé de La Briffe, abbé d'Obazine, vicaire général du diocèse (20 avril). — On décide que les chapitres auront lieu le 1er jeudi de chaque mois, on fixe le tarif des radiations, on règle le mode de convocation des chapitres extraordinaires, l'office de receveur, les clefs des archives, les fonctions des fabriciens, du receveur, du syndic, la visite des maisons canoniales, l'entrée du chœur, les intonations des psaumes, le sacristain, la communion pascale. — Page 19. A l'avenir on n'admettra les ecclésiastiques étrangers à dire des messes dans l'église de La Chapelotte que sur une permission du chapitre (15 mai). — Page 20. Prières publiques pour la santé du Roi et le triomphe de ses armes (23 mai). —

Page 21. Députation du chanoine Bodier aux États du duché (1745, 27 mai). — Page. 24. Procession pour le jubilé faite à l'église Saint-Étienne par le chapitre (10 août). — Fol. 30. Mort et obsèques du chanoine Billard (15 septembre). — Fol. 41. Délibéré que, pour les chanoines défunts, il sera fait gratuitement un service à trois grandes messes avec représentation et absoute et pour les honoraires une simple grand'messe. — Page 52. Acceptation par le chapitre des offres du chanoine Refroignet de donner une somme de 700 livres dont on lui paierait les intérêts jusqu'à sa mort, sous la condition de lui donner la jouissance du jardin du sacristain et de célébrer un anniversaire (1746, 18 janvier). — Page 57. Versement de cette somme (3 février). — Page 62. Pouvoir donné au chanoine Lardillon de demander à un ouvrier menuisier un plan de reconstruction du grand autel en forme de tombeau (5 mai). — Page 65. Acceptation par le chapitre d'une somme totale de 175 livres 10 sols, léguée par le chanoine Billard et son emploi à l'achat d'ornements (2 juin). — Page 60. Contribution volontaire entre les chanoines pour cet achat. — On enlève les débris de l'orgue de la tribune et on ferme la balustrade. — Page 68. Commission nommée à l'effet de réunir tous les documents et écrire à divers personnages, touchant l'exemption de la juridiction épiscopale dont jouit le chapitre et qui paraît menacée (21 juillet). — Lettres à ce sujet adressées à M. Desmarets, abbé de Saint-Bénigne, au doyen de La Briffe et à M. Chapelet, vicaire général de l'abbé de Saint-Bénigne. — Page 72. Nomination de l'abbé de La Briffe, official de l'abbé de Saint-Bénigne, de M. Joly, comme promoteur et de M. Lardillon comme greffier. — Fol. 76. Invitation au sacristain de faire enlever un banc difforme placé au milieu de la nef de l'église et de prier les personnes qui s'occupent de la décoration des petits autels de retrancher une partie des ornements superflus qu'elles y emploient (1746, 6 décembre). — Page 79. Nouvelle nomination des membres de l'officialité de Saint-Bénigne, motivée par un défaut de forme (1747, 2 mars). — Fol. 86. Compliments de condoléance adressés par le chapitre au doyen de La Briffe à l'occasion de la mort de sa mère (6 juin). — Page 87. Nomination de François Tupin comme sacristain, en remplacement de Billard destitué (9 juillet). — Page 89. Fixation des heures de la bénédiction du 1er jeudi de chaque mois et de celles données pour le temps (26 novembre). — Page 93. Règlement touchant les distributions (1748, 30 janvier). — Page 95. Autre pour la convocation d'un chapitre extraordinaire en absence du doyen ou du syndic (19 mars). — Page 97. Députation pour aller complimenter M. de La Briffe à son arrivée en cette ville où doivent se tenir les États et où on le présente comme élu de son ordre (15 avril). — Page 98. Nomination du chanoine Chancelier comme député du chapitre à ces États (5 mai). — Page 99. Délibération du chapitre qui en raison de ses fonctions de vicaire général et d'Élu du Clergé, exempte le doyen de La Briffe du stage et l'admet aux distributions (1748, 6 juin). — Fol. 101. Députation envoyée visiter le doyen de la Briffe retenu par la maladie (22 juin). — Le 23 il est administré. — Fol. 103. Relation de cette mort et des obsèques qui eurent lieu à la Chapelle-aux-Riches où il fut enterré (24 juin). — Teneur de son acte mortuaire. — Page 107. Services en son honneur (4, 21 juillet). — Page 111. Vente de l'aumusse et du surplis du défunt moyennant 80 livres au profit de la fabrique. — Page 112. Annulation de la délibération prise le 6 juin 1748, au sujet du stage du doyen de La Briffe (1er août). — Page 116. Défense au receveur et au fabricien de faire aucune dépense extraordinaire au delà d'un écu, sans permission du chapitre (1749, 2 janvier). — Page 121. Mort et obsèques du chanoine Refroignet, inhumé au charnier (12 mai). — Page 123. Délibération portant qu'à l'avenir le service pour le doyen et les chanoines sera réglé à une seule messe. — Page 125. Défense au sacristain de prêter les ornements de l'église sans une permission du chapitre. — Page 126. Députation envoyée à l'abbé d'Apchon, grand vicaire du diocèse nommé doyen (4 juillet). — Page 127. Procès-verbal de sa prise de possession (5 juillet). — Prébende qui lui est accordée. — Abolition de la règle qui ne permettait point aux nouveaux chanoines de commencer leur stage avant d'en avoir demandé la permission à l'un des chapitres généraux (10 juillet). — Page 131. Commencement du stage du doyen. — Page 132. Réception de Genoudet, acolyte, comme chanoine en remplacement de Refroignet (28 août). — Réparations ordonnées à la charpente de l'église (4 septembre). — Page 134. Certificat de fin de stage donné au doyen (14 septembre). — Page 135. Mort et obsèques du chanoine Bodier, service (26, 29 octobre). — Page 151. Réception de Pierre Harny, acolyte à Dijon, comme chanoine en remplacement de M. Bodier. — Page 155. Autorisation au sieur Feuillet d'ouvrir une porte dans le treige du chapitre, près le couvent de Sainte-Marthe (1750, 17 mai). — Page 161. Délibération portant que tous les ans le lendemain de la dédicace, on célébrera un service solennel pour les doyens et chanoines défunts. — Page 162. Projet de réunion des maisons canoniales à la manse capitulaire (3 décembre 1750). — Il échoue par l'opposition du chanoine Chandelier (4 décembre). — Page 170. Délibération touchant la célébration du Jubilé (1751, 1er avril). — Page 172. Le doyen de Saint-Jean ayant prétendu que Tupin, sacristain du chapitre, devait faire sa communion pascale dans son église, et ceux du chapitre ayant répliqué que Tupin étant clerc titulaire de son église, c'était sa véritable paroisse, le débat finit par cette transaction : Tupin communiera un jour de la quinzaine à Saint-Jean, pour l'édification seulement mais cette communion ne sera point considérée comme pascale (1er avril). — Page 174. Députation du chapitre à l'évêque au sujet de son élection aux États de la Province (15 avril). — Page 175. Autre au maire pour demander l'exemption de la taille en faveur de son sacristain Tupin. — Page 181. Notification de la décision de l'évêque, qui donne raison au chapitre dans son débat avec le chapitre de Saint-Jean, au sujet de la communion pascale de Tupin. — Page 183. Lecture en chapitre d'une lettre de l'évêque de Dijon, qui, présenté comme élu du clergé aux prochains États, demande l'agrément du chapitre (4 mai). — Refus du maire d'exempter de la taille le sacristain du chapitre (4 mai). — Page 185. Lettre de convocation des députés du chapitre aux États de la province, pour le 14 juin (Versailles, 8 mai 1751).

G. 2086. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1744-1781. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Registres capitulaires. — Fol. 1. 1744-1751. Registre timbré. Réception de Bernard Bodier, prêtre, promoteur du diocèse, comme chanoine, en remplacement de Pierre Jomard (1744, 2 août). — Autre de M. Jomard comme chanoine honoraire. — Fol. 3. Procès-verbal de prise de possession du doyenné par l'abbé de la Briffe (1745, 21 janvier). — Fol. 5. Réception de Jean Lardillon, prêtre, comme chanoine, en remplacement de Claude Girard (17 août). — Autre de J.-B. Tissot, prêtre, en remplacement de Jean Billard (31 décembre). — Fol. 9. Autre de Barthélemy Bodier, prêtre, en remplacement de Bernard Bodier (1749, 1er février). — Fol. 14. Options de maisons canoniales par plusieurs chanoines (12 juin). — Fol. 16. Procès-verbal de prise de possession du doyenné par l'abbé d'Apchon Claude-Marc-Antoine, vicaire général du diocèse, en remplacement de Gabriel-François Moreau, chanoine de l'église de Paris, docteur de Sorbonne, conseiller au Parlement, démissionnaire (1749, 5 juillet). — Fol. 17. Autre du sieur Genaudet, acolyte, en remplacement du chanoine Réfrognet (28 août). — Fol. 20. Autre de Pierre Harny, acolyte, en remplacement de Bodier (1750, 28 mars). — Fol. 25, 1751, 1756. Registre timbré. — Autre de Simon Voisin, acolyte, en remplacement de François Clerget, son oncle (1751, 27 octobre). — Nomination dudit Clerget en qualité de chanoine honoraire. — Fol. 27. Réception de Jean Bodier, prêtre, en remplacement de Pierre Harny (1754, 20 octobre). — Fol. 29. Autre de Guillaume Mathurin Dusers, prêtre du diocèse de Rennes, abbé d'Obazine au diocèse de Limoges, en remplacement de M. d'Apchon nommé évêque de Dijon (1756, 16 février). — Fol. 32. Provisions de Claude Michel, prêtre, nommé chanoine en remplacement de Pierre Genaudet (1762, 18 août). — Fol. 33. Réception du nouveau chanoine (21 août). — Fol. 35. Autre de J.-B. Gauthier, clerc tonsuré, en remplacement de Hubert-Joseph Chancelier (1761, 10 août). — Fol. 37. Réception du chanoine Michel (1762, 21 août). — Fol. 39. Autre de Étienne Adrien, chanoine, en remplacement de Jean-Claude Bichot (1764, 18 avril). — Fol. 41. Procès-verbal de réception de Pierre de L'Atteignant, prêtre, conseiller au Parlement de Paris, comme doyen, en remplacement de Guillaume Mathurin Dusers (1769, 25 juillet). — Fol. 45. Reception de J.-B. Jacoupy, clerc, comme chanoine, en remplacement de J.-B. Gauthier (1770, 2 septembre). — Fol. 47. Autre d'Étienne Laurenceau, prêtre, en remplacement de M. Voisin (1777, 6 novembre). — Fol. 48. Registre capitulaire de 1782 à 1787. — Fol. 54. Réception de Pierre Croze, prêtre du diocèse de Viviers, comme chanoine, en remplacement de Philippe-Louis Joly (1783, 9, 11 janvier). — Fol. 58. Autre de Jacques-Antoine Defay, en remplacement de Jean Bodier.

G. 2087. (Registre.) — In-4°, 378 feuillets, papier;
reliure en parchemin.

1751-1769. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Registres capitulaires. 9e registre. — Page 1re. Mémoire en forme de consultation envoyé par le chapitre à la Sorbonne au sujet de la réduction des fondations et réponse de celle-ci (1751). — Page 6. Députation de M. Gilquin, chanoine, aux États de la province convoqués au 14 juin (12 juin). — Page 7. Députation pour complimenter le duc de Saint-Aignan, nommé gouverneur de Bourgogne (13 juin). — Page 8. Nomination du chanoine Bichot comme secrétaire (22 juin). — Page 12. Réparations ordonnées à l'église (17 juillet). — Page 15. Nomination de M. Clerget comme chanoine honoraire (31 octobre). — Page 17. Autre semblable de M. Trasse de Montmuzard, chanoine de la cathédrale de Troyes, demeurant à Dijon. — Page 22. Discours prononcé par M. d'Apchon, doyen, à l'ouverture du chapitre du 3 avril 1752. — Page 26. Délibération portant que les anciens registres capitulaires seront déposés aux Archives dont l'inventaire sera revêtu (6 avril). — Page 27. Règlement concernant les enterrements, le cérémonial et le tarif des prix payés à la fabrique (1752, 14 avril). — Page 30. Autre touchant les maisons canoniales (même date). — Page 36. Délibération portant que pendant les réparations que l'on doit faire à l'église, on célébrera les offices dans celle du couvent des Carmélites que ces religieuses ont mis à la disposition du chapitre qui y entre le 18 juin (11 juin). — Page 39. Sur la demande des religieuses carmélites, le chapitre consent à prolonger son sejour dans leur église jusqu'au 16 juillet pour fêter la Notre-Dame de Mont-Carmel. Cette proposition est agréée et le chapitre décide que la veille il se rendra en procession aux Carmélites pour y chanter les premières vêpres (6 juillet). — Page 43. L'église de la Chapelotte étant réparée, le chapitre y rentre processionnellement le 20 juillet, après avoir célébré dans l'église du Carmel la fête solennelle du prophète Élie. — Page 45. A l'occasion de la solennité du vœu de Louis XIII, célébré le jour de l'Assomption, le chapitre décide que la procession sera une station dans l'église des carmélites (2 août). — Page 47. Prière de 40 heures pour le recouvrement de la santé du Dauphin malade de la petite vérole (7 août). — Page 49. Autres pour le temps (15 août). — Page 50. Don fait à l'église d'une bannière de samas blanc avec une sainte vierge en broderie. — Page 53. Célébration de la fête de sainte Chantal (27 novembre). — Page 54. Ordre pour l'annonce des antiennes (4 décembre). — Députation à l'évêque à l'occasion du nouvel an (1753, 1er janvier). — Page 58. Acceptation du clerc Moissenet pour faire la revêture et autres fonctions ecclésiastiques à tous les offices du chapitre, moyennant 24 livres par an (1753, 11 mars). — Page 59. Indulgences accordées pour sept ans, par le pape Benoît XIV à l'église de la Chapelotte (1753, 22 janvier). — Page 61. Don anonyme de 300 francs pour la construction d'un nouvel autel (15 avril). — Page 65. Délibéré qu'on assistera en habit canonial à tous les chapitres généraux (3 mai). — Page 66. Don d'un calice en argent par le chanoine Bichot (7 juin). — Page 71. Nomination des chanoines chargés de faire les visites dans le courant de l'année (1754 1er janvier). — Page 72. Marché passé avec Meunier, sculpteur, pour la construction du maître autel, moyennant la somme de 1700 livres (1754, 15 janvier). — Page 79. Nomination du chanoine Chancelier député aux Etats convoqués pour le 13 août (20 juillet). — Page 81. Députation envoyée pour complimenter le prince de Condé à son arrivée pour présider les États (11 août). — Page 89. Nouvelles indulgences accordées pour 7 ans par le pape Benoît XIV (1754, 2 avril). — Page 91. Compliments adressés au doyen d'Apchon au sujet de sa nomination comme élu du clergé à l'assemblée de Paris (11 mai). — Prières publiques à l'occasion de la maladie de Claude Bouhier, évêque de Dijon (15 juin). — Page 92. Mort, obsèques et service de cet évêque (21, 29 juin). — Page 94. Avis de la nomination du doyen M. d'Apchon comme évêque de Dijon ; sa lettre à ce sujet (Paris, 30 juin). — Réponse du chapitre (2 juillet). — Page 96. Cérémonie du service pour l'évêque Bouhier (5 juillet). — Page 98. Prières pour le temps (29 juillet). — Page 99. Translation de l'office en l'église des Carmélites à cause de la construction de l'autel, des boiseries et des vitraux (7, 15 août). — Page 101. Délibéré qu'on s'adresse à l'ordinaire pour le relèvement des reliques du maître autel. — Page 102. Le chapitre se transporte dans l'église des Carmélites (17 août). — Page 103. Prières pour le sacre de M. d'Apchon. — Page 104. Pour remercier les carmélites de leurs attentions, le chapitre décide qu'il fêtera décanalement l'office de sainte Thérèse, patronne de l'ordre, et que l'évêque de Toul sera prié de donner la bénédiction (12 octobre). — Page 107. Les offices se célèbrent toujours aux carmélites (30 novembre). — Page 108. Te Deum à l'occasion de la naissance du comte de Provence (8 décembre). — Députation pour féliciter le nouvel évêque d'Apchon à son arrivée (8, 10 décembre). — Page 109. Réception de M. Bretagne, clerc, comme chanoine honoraire (14 décembre). — Page 111. Prières de 40 heures à l'occasion de l'arrivée de l'évêque d'Apchon (22 décembre). — Page 112. Députation envoyée aux carmélites et à l'évêque au sujet du nouvel an. — Page 113. Service pour l'abbé Morizot de Jancigny, ancien archidiacre, frère de Mme de Jancigny, supérieure des carmélites (1756, 21 janvier). — Page 115. Retour à l'église de la Chapelotte fixé au jeudi 5 février. — Députation à l'évêque pour la consécration du maître autel (1er février). — Page 116. Retour à l'église, remerciments aux Carmélites. — Page 118. Procès-verbal de la consécration du maître-autel de la chapelle par M. d'Apchon (9 février). — Page 120. Lettre de l'abbé Desers, nouveau doyen, au chapitre (15 février). — Page 124. Procès-verbal des reliques trouvées dans un ancien autel de la Chapelotte et dans un reliquaire, dressé par M. Bretagne, vicaire-général du diocèse, le siège vacant (16 août 1755). — Teneur de l'acte de consécration de l'ancien autel en 1510. — Page 127. Teneur de l'authentique renfermé avec les reliques dans le sépulcre du nouveau maître-autel (1456, 8 février). — Page 128. Procès-verbal de la consécration. — Page 131. Compliments adressés au prince de Condé, au sujet de la naissance de son fils (17 avril). — Page 133. Réponse du prince (6 mai, 30 avril). — Page 138. Prières pour le temps. — Page 140. Te Deum pour la prise de Minorque (8 août). — Page 142. Délibéré qu'on ne dira point de messes basses au grand autel, afin de n'en point endommager la dorure. — Page 144. Prières publiques à l'occasion de l'attentat de Damiens sur la personne du roi (1757, 9 janvier). — Page 146. Cérémonie de l'anniversaire de la consécration de l'autel (1757, 13 février). — Page 150. Rachat par la Chambre des comptes d'un cens sur une maison près la conciergerie qu'elle venait d'acheter et qui était censable au chapitre (29 juin). — Page 154. Prise de possession du doyenné par M. de Sers (16 novembre). — Page 155. Nomination du chanoine Tissot, député du chapitre aux Etats de la province, convoqués le 21 novembre (16 novembre). — Page 157. Te Deum pour la naissance du comte d'Artois. — Page 158. Chapitre général tenu par le doyen. — Règlement sur le stage (26 novembre). — Page 161. Don de 600 livres fait par le doyen pour la décoration de l'église. — Page 165. Marché passé par le chapitre avec Charcot, menuisier, Mugnier, sculpteur, pour la façon des stalles du chœur et deux autels

(1758, 28 janvier). — Page 166. Devis de ces travaux. — Page 156. Députation à l'évêque pour le féliciter de sa nomination comme élu du clergé. — Page 177. Compliments adressés par le chapitre à M. Poncet de La Rivière, ancien évêque de Troyes, nommé abbé de Saint-Bénigne (9 avril). — Page 179. Prières pour la pluie. — Autres à l'occasion de la mort du pape Benoît XIV. — Page 180. Autre pour l'élection d'un pape. — Rectification au marché des stalles (18, 24 juin). — Page 182. Nouveau transport des offices du chapitre en l'église des Carmélites, pendant la construction des stalles (1er juillet). — Page 183. Prières pour demander la cessation de la pluie (9, 15, 16 juillet). — Célébration solennelle de la fête du Mont Carmel, par le chapitre, dans l'église des Carmélites (16 juillet). — Page 184. Neuvaine et processions générales à l'église N.-D. devant l'image de N.-D. de Bon-Espoir, ordonnées par l'évêque de Dijon, pour demander la cessation de la pluie (23 juillet). — Page 185. Cérémonie de la procession. — Page 187. Compliments à M. l'Évêque, au sujet de la nomination de son frère au grade de brigadier général. — Page 188. Don de 240 livres fait par le doyen, pour l'établissement des stalles (15 octobre). Te Deum pour la victoire de Saint-Cast (28 octobre). — Page 189. Retour du chapitre dans son église. — Gratification de 18 livres à la tourière des Carmélites (28 octobre). — Page 190. Emprunt de 1200 livres pour achever les réparations fait à M. Rigoley d'Ogny, trésorier des États de Bourgogne, qui l'accorde sans intérêts (14 novembre). — Page 192. Te Deum pour la victoire remportée par M. de Soubise sur les Hanovriens (24 novembre). — Page 196. Réception de Michel, prêtre, comme chanoine honoraire (1759, 21 janvier). — Page 197. Legs de 50 livres pour des messes par Mme Petit, veuve de M. Gravier de Vergennes d'Auxonne (1759, 24 mars). — Page 201. Te Deum pour la victoire remportée à Bergen sur les Hanovriens (20 mai). — Célébration du jubilé pour le pontificat du pape Clément XIII (7, 17, 18 juin). — Page 208. Délibération portant que, pour obéir à l'édit du Roi, aux instructions de M. de Saint-Florentin et à l'invitation de l'évêque, on dressera un état du peu d'argenterie de l'église susceptible d'être envoyée à la monnaie. — Page 210. État de cette argenterie. — Page 211. Première messe de M. Bretagne, chanoine honoraire (16 décembre). — Page 219. Lettres de condoléances adressées au prince de Condé, sur la mort de la princesse sa femme (1760, 7 mars). — Page 221. Réponse du prince de Condé (10 avril). — Page 224. Règlement pour le paiement des lods des héritages appartenant au chapitre (7 avril). — Page 226. Prières publiques pour la paix (22 juin). — Page 227. Autres pour la pluie (30 juin). — Page 230. Le 31 juillet 1760, toutes les cloches étant mises en branle pour fêter le retour de l'évêque de Paris où s'était tenue l'assemblée, la seconde cloche tomba sur la plus grosse et la fêla. Cet accident donne lieu à une visite où l'on constate que la grosse cloche avait 2 p. 1 pouce de diamètre, du poids de 400 livres ; la 2e un pied 9 pouces 1/2 de diamètre, du poids de 250 livres, la 3e un pied 1/2 de diamètre du poids de 130 livres, la 4e d'un pied 4 pouces de diamètre, pesant 100 livres. — La première porte pour inscription en caractères gothiques :

† *Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patrie liberationem voco.*

M. *Dominicus Dives fundator hujus ecclesie à MCLXXX. fusa fui à MV*^{c}*XIIII.*

La 2e cloche en caractères gothiques :

Te Deum laudamus. Te Deum laudamus (*sans millésime*).

La 3e cloche en caractères romains :

Messire André Provin, prêtre chanoine de la Chapelle-aux-Riches de Dijon, bachelier en théologie, a été parrein et marreine Madame Marie Berbis, femme de noble seigneur Philibert de la Mare, écuyer, seigneur de Chevigny et du Port de Paleau, conseiller du roy en sa cour de Parlement de Bourgogne, assistés de Messieurs Sousselier, L. Saclier, Petitjean, Chalonois Lambert, Rapin, Miette de Frasans, Guillaume et Guénebaut, tous chanoines de ladite église, le décanat vacant. L'an 1654.

La 4e cloche ne contient ni inscription ni millésime.

Page 232. Nomination de M. Genaudet, député du chapitre aux États convoqués au 25 novembre (3, 16 novembre). — Page 236. Prières pour la paix. — Page 240. Te Deum au sujet de divers avantages remportés dans la Hesse par le maréchal de Broglie (26 avril 1761). — Page 245. Députation pour aller à Plombières complimenter M. de la Rivière, ancien évêque de Troyes, abbé de Saint-Bénigne et supérieur du chapitre (21 juin). — Page 246. Visite de l'évêque de Troyes à la chapelle aux Riches, comme abbé de Saint-Bénigne (27 juillet). — Page 248. Réception de J.-B. Gaulthier, clerc, comme chanoine en remplacement de M. Chandelier (10 août). — En qualité de simple clerc, sa place au chœur est dans les stalles basses tant qu'il ne sera pas promu aux ordres sacrés — Page 251. Traité avec la mairie de Dijon, au sujet de la cession d'un terrain à la Porte Guillaume, où la ville élève une plate-forme pour un dépôt de pavés (23 août). — Page 258. Signification du mandement de l'évêque, homologué au Parlement, contenant le règlement des fêtes légales du diocèse (1762, 1er février). — Page 263. Indulgences pour 7 ans accordées à l'église du chapitre par le pape Clément XIII (1762, 15 janvier). — L'abbé de Saint-Bénigne officie pontificalement à l'église de la Chapelle-aux-Riches, le jour de l'Annonciation (24 mars). — Page 266. Prières pour demander de la pluie (21 juillet). — Service en l'honneur de Mme Guyton, maîtresse des comptes, bienfaitrice de la chapelle, pour l'autel de la-

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelle elle donne 2000 livres. — Page 269. Mort et obsèques du chanoine Genaudet (13 août). — Page 271. L'abbé de Saint-Bénigne vient au chapitre. Il fait l'éloge du chanoine Genaudet et consent à son remplacement par Mr. Michel (1762, 14 août). — Réception de M. Michel, prêtre (21 août). — Page 276. Les dames Marie-Catherine Cani et Marie-Philiberte Gassendi, sa nièce, originaires de Dijon et résidant à Rome, ayant envoyé pour la chapelle une boîte de reliques accompagnées d'un authentique du cardinal Odescalchi, avec prière de les associer aux prières de la communauté, le chapitre accueille leur demande et leur en fait délivrer une attestation (2 septembre). — Il est décidé que la vérification de ces reliques sera faite par l'ordinaire. — Page 279. Chapitre du 26 novembre présidé par l'abbé de Saint-Bénigne. Après la lecture du mémoire adressé à la Sorbonne touchant la réduction des fondations, l'évêque-abbé propose de nommer une commission pour vérifier les titres du chapitre, dresser un état des fondations, détailler celles qui sont supprimées, celles qui sont encore desservies et dresser l'état de situation des biens pour sur le rapport qui lui en sera fait statuer comme il appartiendra. — Page 283. Mort et obsèques du marquis d'Anlezy, commandant militaire de la Province (1763, 14 janvier). — Page 287. Procès-verbal de vérification des reliques des martyrs Victoire et Maxime envoyées de Rome, dressé par M. Bodier, vicaire général et qui proviennent du cimetière de Priscini (26 mars). — Page 298. Députation envoyée au comte de la Guiche, nouveau commandant militaire en Bourgogne. — Page 300. Mort et obsèques du chanoine Bichot (9 octobre). — Page. 305. Permission donnée par le chapitre, sur la demande de l'évêque, à M. Rosey, aumônier de l'ancien évêque de Troyes, d'avoir dans l'église un confessionnal pour y confesser les Allemands qui se trouvent dans cette ville (31 octobre). — Nomination du chanoine Lardillon, député aux États, convoqués à Autun pour le 21 novembre (3 novembre). — Page 312. Marché passé par le chapitre avec Michel Durand, fondeur à Dijon, pour la refonte des quatre cloches moyennant 520 livres (1764, 2 février). — Page 316. Mort et obsèques de François Clerget, chanoine titulaire, devenu honoraire (18 mars). — Page 318. Réception de M. Ét. Adrien, prêtre, comme chanoine, en remplacement de Jean-Claude Bichot. — Page 381. Réparations à la charpente du clocher nécessitées par la pose des nouvelles cloches (1er mai). — Page 323. Procès-verbal de la bénédiction de ces cloches du 22 mai 1764.

Inscription de la 1re cloche.

1764. Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Claude Marc-Antoine d'Apchon, évêque de Dijon, ancien doyen de la Chapelle-aux-Riches, parrain. — Dame Madame Françoise Philiberte de Siry, relicte de Messire Jean Rigoley, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier président en sa Chambre des Comptes de Bourgogne, marraine.

Inscription de la 2e cloche.

1764. Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Mathias Poncet de La Rivière, ancien évêque de Troyes, abbé commendataire de Saint-Bénigne, grand maître de la chapelle de sa Majesté le Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, parrain. — Madame Marie Anne Verchère, relicte de Messire Pierre de La Mare, conseiller au parlement de Bourgogne, marraine.

Inscription de la 3e cloche.

1764. Messire Antoine Louis de Mucie, conseiller au Parlement de Bourgogne, parrain. — Madame Judith Joly, relicte de Messire Jean Bernard, chevalier, vicomte de Sassenay et de Chalon-sur-Saône, marraine.

Inscription de la 4e cloche.

1764. Messire Guillaume Mathurin du Sers, abbé commendataire d'Obazine, doyen de la Chapelle-aux-Riches, parrain. — Madame Jeanne Anne Lorenchet, épouse de Messire Louis Georges Gouget-Duval, conseiller du Roy, maître en sa chambre des Comptes de Bourgogne, marraine.

Page 327. Sonnerie des cloches à l'occasion de la mort de la première présidente Fyot de la Marche, inhumée à Saint-Michel. — Page 336. Remboursement des 1200 livres prêtées par M. Rigoley d'Ogny (1765, 7 février). — Page 338. Acte de fondation d'une grande messe anniversaire par le chanoine Clerget, moyennant la somme de 300 livres (7 mars). — Page 340. Station et procession faite par le chapitre à l'église Saint-Philibert à cause des profanations commises dans cette église (20 mars). — Page 343. Nomination de Louis Bailly, prêtre, professeur au collège, en qualité de chanoine honoraire (24 mars). — Page 345. Fondation d'une grand'messe anniversaire par l'abbé Clopin, qui donne une somme de 300 livres (23 avril). — Page 352. Prêt de 1000 livres fait par le chapitre au mépart de N.-D. (1765, 21 juillet). — Page 351. Prières de quarante heures pour la maladie du Dauphin (17 novembre). — Page 355. Service funèbre pour la mort de ce prince (1766, 28 janvier). — Page 357. Députation du chanoine Voisin, aux États de la Province convoqués le 14 juillet (3 juillet). — Page 359. Délibération portant qu'en suite de l'ordonnance de l'évêque relative à la délibération de l'assemblée du clergé de France et au désir exprimé par la Reine, on célébrera solennellement l'office du Sacré-Cœur (1767, 4 juin). — Page 361. Remboursement par le mépart de N.-D. des 1000 livres empruntées au chapitre (27 juillet). On les prête aux Carmélites. — Page 366. Service funèbre pour la reine (29 juin 1768). — Autre pour l'abbé Clopin (26 novembre). — Page 368. Fondation d'une grand'messe et de deux messes basses par Mlle Anne Ménageot, moyennant la somme de 400 livres (1769, 12 avril). — Page 361. Mort du doyen de Sers et service funèbre (16 juillet). — Page 373. Prise de possession du doyenné par procuration, faite par Pierre de Lattaignant, prêtre du diocèse de Paris, conseiller au Parlement dudit Paris (25 juillet). — Page 377. Députation du chanoine Bodier aux États, convoqués le 20 novembre (1769, 20 octobre).

G. 2087 *bis*. (Registre.) — In-folio, 103 pages; cartonné.

1769-1790.— DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Registres capitulaires. 10e registre. — Page 1. Nomination des officiers (1769, 26 novembre). — Acceptation par le chapitre des offres du chanoine Tissot, de donner au chapitre une somme de 400 livres pour lui permettre d'acheter la croix processionnale en argent qui lui a été proposée, mais à la condition de lui payer les intérêts de cette somme durant sa vie et celle de sa sœur (1770, 26 mai). — Page 3. Prières pour le temps durant le mois de juillet. — Page 4. Prise de possession d'un canonicat par Jacoupi Lafond, clerc du diocèse (2 septembre). — Page 7. Prise de possession du doyenné par l'abbé de Latteignant (16 septembre). — Page 9. Réduction des offices décanaux. Suppression du chapitre de Pâques (16 septembre). — Remerciements au doyen du don de 6 chandeliers et d'une croix en cuivre doré pour l'ornement du grand autel (23 septembre). — Page 12. Convocation du chapitre aux États du duché (1772, 21 février). — Députation pour aller saluer M. de la Tour du Pin, commandant militaire de la Province (9 mai). — Page 13. Les religieux de Saint-Bénigne ayant élevé la prétention de précéder les chanoines dans les processions, ceux-ci protestent et de commun accord décident qu'ils marcheront concurremment (10 mai). — Service funèbre pour la mort de M. de Rochefort d'Ailly, évêque de Chalon. — Service célébré par le chapitre à la Visitation, pour la canonisation de sainte Chantal (13 juillet). — Page 16. Prières publiques pour la santé du Roi (1774, 8 mai). — Service funèbre (11 juin). — Page 17. Débats avec le fisc pour le droit de nouvel avénement. — Page 19. Nomination du chanoine Adrien pour représenter le chapitre aux États de Bourgogne (1775, 19 mars). — Fol. 20. Députation envoyée à l'évêque au sujet de la réunion de la manse abbatiale de Saint-Bénigne à la manse épiscopale. — Page 21. Autre à l'occasion de sa nomination à l'archevêché d'Auch (1776, 25 février). — Page 22. Lettre à M. de Vogué, nommé évêque de Dijon (9 mars). — Page 23. Indulgence perpétuelle accordée par le pape Clément XIV au chapitre de la Chapelle-aux-Riches (1774, 3 septembre). — Page 24. Arrêt du conseil qui déclare les maisons canoniales exemptes de droit d'amortissement et de nouvel avènement (1776, 29 janvier). — Page 26. Prières pour le sacre de l'évêque. — Nomination du chanoine Voisin comme chanoine de la cathédrale. — Page 29. Procession faite par l'évêque et son chapitre à la Chapelle-aux-Riches, à l'occasion du Jubilé et cérémonial de leur réception (1776, 2 décembre). — Page 31. Nomination de Bourgeot comme sacristain (1777, 3 mars). — Page 32. Réception de M. Laurenceau comme chanoine. — Page 35. Nomination de M. Thibaut, notaire, comme receveur du chapitre (26 novembre). — Page 36. Lettre de l'évêque d'Autun, qui, proposé comme président de son ordre, demande le suffrage du chapitre (12 février 1778). — Nomination du chanoine Gilquin, député aux Etats (26 avril). — Page 39. Députation pour aller saluer Mgr d'Apchon, ancien doyen et ancien évêque, à son passage à Dijon (1780, 22 octobre). — Page 41. Nomination du chanoine Lafond comme député aux États (1781, 17 avril). — Page 42. Te Deum pour la naissance du Dauphin (18 novembre). — Page 43. Mort et obsèques du chanoine Bodier. — Page 46. Mémoire adressé à l'évêque d'Autun, sur l'état des revenus du chapitre. — Page 50. Mort de M. Joly, chanoine, qui lègue 1.500 livres au chapitre et 400 pour un anniversaire (1782, 27 août). — Fol. 57. Avis de la nomination de l'abbé Rose, aumônier de l'évêque, pour le remplacer (26 novembre). — Page 60. Prise de possession du canonicat par cet abbé (1783, 8 janvier). — Page 65. Placement de la somme de 2.400 en rentes sur le clergé de France. — Page 68. Service funèbre pour Mgr d'Apchon, ancien doyen et ancien évêque de Dijon, mort archevêque d'Auch (22 juin). — Nomination des députés aux États de la Province (1784, 25 juillet). — Page 74. Remboursement d'une somme de 1000 livres par le couvent des Carmélites. On en achète une rente sur le clergé de France (1784, 1er août). — Page 76. Demande d'indemnité aux Élus de la province pour une terre en Creusot, englobée dans le canal de Bourgogne (1785, 12 juin). — Page 78. Prise de possession d'Antoine Defay, nommé chanoine (10 octobre). — Page 82. Déclaration des biens du chapitre demandée par la chambre ecclésiastique du diocèse (1786, 19 février). — Page 83. Délibération relative à une mitoyenneté réclamée par M. Gauthier de Brevan, propriétaire de l'hôtel situé devant l'église du chapitre (2 juillet). — Page 86. Traité à ce sujet. — Page 88. Service solennel pour le repos de l'âme de M. de Vogué, évêque de Dijon (1787, 28 février). — Page 89. Lettre à M. de Mérinville, évêque nommé de Dijon, sur sa promotion. Réponse de M. de Mérinville. — Page 90. Service funèbre pour M. de Lattaignant, doyen du chapitre (1787, 4 juin). — Page 92. Députation envoyée saluer le nouvel évêque M. de Mérinville (1787, 22 juillet). — Nomination du chanoine Defay, député du chapitre aux États du duché (4 novembre). — Députation du clergé au prince de Condé, venu pour présider les États (11 novembre). — Page 94. L'assemblée de la noblesse qui se tenait aux Cordeliers, ayant invité MM. du clergé à se trouver à une assemblée des trois ordres convoquée le 27 décembre, le chapitre charge deux chanoines de le représenter (1788, 26 décembre). — Cette députation rapporte que dans l'assemblée du clergé tenue chez l'évêque, il a été décidé que l'évêque écrirait à MM. de la noblesse que le clergé de la ville était en trop petit nombre pour se trouver à l'assemblée à laquelle on l'avait convoqué (29 décembre). — Page 96. Nomination du chanoine Adrien comme député à l'assemblée du bailliage pour la nomination des députés aux États généraux (1789, 8 mars). — Page 98. Adhésion donnée par le chapitre à la présence des députés du chapitre de la cathédrale et de la Sainte-Chapelle, à l'assemblée des trois ordres tenue à l'hôtel de ville, aux discours prononcés par de Jannon, doyen, et aux mesures qui y ont été prises (1789, 28 juillet). — Page 99. Le chapitre souscrit pour 96 livres à la souscription de bienfaisance envers les pauvres de la ville (2 août). — Page 100. Prières publiques demandées par le Roi (20 septembre). — Page 101. Déclaration générale des biens du chapitre, demandée par l'assemblée nationale (1790, 7 janvier). — Somme de 40 livres 10 sols payée pour la garde citoyenne de trois chanoines (1790, 17 janvier). — Page 102. Remise de la déclaration des biens faite au lieutenant général du bailliage (1790, 17 février).

G. 2088. (Registre.) — In-4°, 44 pages, papier; couverture en parchemin.

1749-1783. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Registres capitulaires. 10e registre concernant les maisons canoniales et les prébendes. — Page 1. Acte d'option de la maison canoniale de B. Bodier par P.-L. Joly (1749, 9 novembre). — Procès-verbal de visite de cette maison. — Page 11. La prébende de 70 livres laissée par le chanoine Joly est attribuée au doyen d'Apchon (26 novembre). — Page 13. Visite des maisons, cloîtres, voûtes, charpente et clocher de l'église de la Chapelle et de plusieurs maisons canoniales (1751). — Page 19. Procès-verbal de visite et de reconnaissance des réparations à faire dans les bâtiments et maisons de l'église et dans les maisons canoniales (1754, 5 août). — Page 23. Attribution au chanoine Genaudet de la prébende de 70 livres délaissée par M. d'Apchon, doyen, nommé évêque de Dijon (1756, 4 février). — Page 24. Visites des bâtiments claustraux et des maisons canoniales (1756, 5 mai ; 1758, 31 mars ; 1763, 8 novembre). — Page 29. Attribution au chanoine Jean Bodier de la prébende de 70 livres délaissée par Genaudet (1762, 21 août). — Page 31. Autre semblable au chanoine Claude Michel (1763, 1er novembre). — Page 40. Autre semblable par Ét. Adrien (1782, 6 juin).

G. 2089. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier ; cartonné.

1748-1790. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Registre des Sépultures. — Fol. 1. Henri François de La Briffe, abbé d'Obazine, chanoine de la chapelle royale de Vincennes, doyen de la Chapelle-aux-Riches, chancelier de l'Université de Dijon, Élu du Clergé aux États du duché, vicaire général du diocèse, inhumé le 24 juin 1748. — Philibert Papillon, chanoine, inhumé au caveau, le 24 février 1735. — Bénigne Flory, chanoine, inhumé au caveau le 19 septembre 1738. — Mort de Louis de Requeleyne, chanoine (12 octobre 1740). — Fol. 2. Id. de Jean Billard, chanoine (16 novembre 1745); — id. de François Refroignet, chanoine (11 mai 1749). — Fol. 3. Id. de Barthélemy Bodier, chanoine (9 octobre 1749). — Fol. 4, 5, 6, 7, 8, 9. Certificats constatant qu'il n'y a eu aucun enterrement dans l'église de la Chapelle pendant les années 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762. — Fol. 10. Mort de Pierre Genaudet, chanoine (12 août 1762) ; — id. de Claude Bichot, chanoine (8 octobre 1763). — Fol. 11. Id. de François Clerget, chanoine (31 mars 1764). — Fol. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21. — Certificats de non inhumations dans l'église pendant les années 1765 à 1781. — Fol. 23. Mort de Jean Bodier, chanoine (1er juin 1782) ; — id. de Philippe Louis Joly, chanoine (1782, 28 août). — Fol. 24, 25, 26, 27. Certificats négatifs des années 1783 à 1790.

G. 2090 (Liasse). — 18 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

1297-1374. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Exemption de la juridiction de l'évêque de Langres. — Lettres de Henri de Villars, archevêque de Lyon, adressée a l'abbé de Saint-Bénigne, par laquelle il accorde un sursis jusqu'à la Pentecôte au chapitre de la Chapelle-aux-Riches, pour justifier de son droit d'exemption de la procuration et du droit de visite (1297, avril). — Lettre de Guillaume, abbé du monastère d'Oigny, procureur d'Henri, archevêque de Lyon, à l'effet de lever les procurations qui lui ont été accordées par le S. S. dans le diocèse de Langres, par laquelle il déclare que sur l'attestation de l'abbé de Saint-Bénigne et à la vue des documents qui lui ont été fournis, le chapitre de la Chapelle-aux-Riches a toujours été exempt de ces visites et de ces procurations (1300/1, mercredi avant les Rameaux). — Acte d'appel formé au S. S. par le procureur du chapitre, de la prétention de l'évêque de Langres de le soumettre au droit de visite et de procuration (1311, mercredi après l'ascension). — Bulle du pape Benoît XII, qui relève l'appel interjeté par Ponce de Beaufort, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, contre les exactions des délégués des vicaires généraux de l'évêque de Langres, au sujet des procurations et renvoie la connaissance de la cause à l'abbé de Saint-Pierre, au chantre et à Jean Ogier, chanoine de Chalon (Avignon, 1337, 13 novembre). — Autre semblable du 21 novembre suivant. — Autre semblable du 24 novembre. — Acte par lequel le chantre de Chalon renonce à la connaissance du procès et commet à sa place Hugues d'Avallon, chanoine de Chalon (1337, vendredi avant Noël). — Sentence de Hugues d'Avallon et de Rémond Lobet, chanoines de Chalon, juges délégués par le S. S. qui relèvent Ponce de Beaufort, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, de l'interdiction de la fonction d'avocat, prononcée contre lui par l'official et les vicaires généraux de l'évêque de Langres, comme aussi de la sentence d'excommunication lancée contre lui pour avoir soutenu l'exemption du chapitre de la Chapelle-aux-Riches, étant dans la dépendance de l'abbaye de Saint-Bénigne, de toute procuration au bénéfice de l'évêque de Langres et les condamne en 380 florins d'amende (1340, samedi après le second dimanche de carême). — Déclaration par les vicaires généraux de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, de l'exemption du chapitre de la Chapelle-aux-Riches de toutes visites et procurations de l'évêché (1346, vendredi avant Noël). — Sentence de Hugues de Saint-Romain, prieur de Saint-Geôme de Langres, qui relève le chapitre de la Chapelle-aux-Riches des sentences prononcées contre lui à l'occasion des procurations prétendues par l'évêque (1346 1er octobre). — Autre du même portant que ce chapitre, qui est soumis à l'abbaye de Saint-Bénigne, est exempt des procurations exigées par l'évêque (1349, mardi après la Saint-Mamès). — Lettre des vicaires généraux de l'évêque qui, sur la représentation des privilèges d'exemption du chapitre, le dispense de contribuer aux procurations de l'évêque (1355, samedi après la Saint-Vincent, scellé en cire rouge du sceau de la cour de Langres). — Vidimus donné le 7 décembre 1374, par l'official de Langres, des déclarations des vicaires généraux de l'évêque de Langres du vendredi avant Noël 1346, mardi avant la Saint-Mammès 1349 et samedi après la Saint-Vincent 1355, constatant que le chapitre de la Chapelle-aux-Riches est exempt des procurations épiscopales. — Déclaration semblable donnée le lundi après la Saint-J.-B. 1356. — Acte d'appel au S. S. par le chapitre contre la prétention de l'évêque d'exercer sa juridiction sur le chapitre (1374/5, 12 janvier).

G. 2091. (Liasse). — 1 pièce, parchemin, 18 pièces, papier.

1666-1724.— DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Débats avec les églises. Acte passé par devant notaire de la levée faite par le chapitre du corps du procureur Sousselier, décédé dans la maison canoniale de son fils, située au cloître de ladite chapelle et de la remise qui en a été faite au clergé de la paroisse Saint-Jean (1666, 19 février). — Arrêt du Parlement qui, nonobstant l'opposition des curés de la ville, maintient le chapitre dans le droit d'administrer les sacrements et de faire les inhumations des membres dudit chapitre (1672, 5 avril). — Procédures entre le chapitre de la Chapelle-aux-Riches et la fabrique de Saint-Jean qui prétendait le taxer à contribuer pour une certaine somme à la réparation de son église (1724).

G. 2092. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1242-1782.— DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Fondations. Fondation d'un anniversaire par Simon, prêtre de la Chapelle-aux-Riches, qui donne 10 livres tournois et une vigne en Giron (1242 avril). — Vente faite au chapitre par Dominique Palmier et Ameline, sa femme, pour l'augmentation de la messe fondée par Aymon, archiprêtre de Vergy, d'un meix et maison situés dans la Corvée, et la reprennent à cens d'une vigne pour 20 sols par an (1254, mars). — Testament de Mathions, fille de Dominique Le Roussot. Elle laisse 30 sols pour payer ses dettes et s'il y a du surplus les distribuer aux pauvres, aux béguines et aux clercs de l'école. Elle fait des legs au curé de Saint-Jean, aux hôpitaux Le Riche, de Brochon, de N.-D. de Dijon, du Saint-Esprit, de Saint-Jean de Jérusalem, aux lépreux de Dijon. Elle fonde un anniversaire dans l'église de la Chapelle-aux-Riches pour lequel elle donne 10 sols (1256, octobre). — Quittance donnée par le chapitre à Jean d'Arc, chevalier, de la somme de 15 livres tournoises léguée par Jean d'Arc, chanoine de Beaune, à cette chapelle pour la fondation d'un anniversaire (1301, mai). — Fondation d'un anniversaire par Henri de Tart, chanoine, qui donne 24 livres (1303 novembre). — Autre de services religieux par Jean de Saint-Martin du Mont, qui donne à cet effet une somme de 100 sous tournois (1515, mars). — Fondation d'un anniversaire de pain et de vin par Régnier Bourse, ancien chanoine, qui l'assigne sur un demi-muid de vin à prendre à Dijon (1378, 17 novembre). — Obligation souscrite au chapitre par les censitaires de ce demi-muid de vin, d'acquitter fidèlement cette redevance (1379, octobre). — Expédition de la clause du testament de Guillaume Floillot, curé de Norges, qui lègue au chapitre 10 francs d'or pour la fondation d'un anniversaire (1441). — Lettre d'acquisition par le chapitre de la succession de Jean Grosbois, son doyen, pour la somme de 60 livres tournois (1432, 11 avril). — Fondation de trois anniversaires et d'une antienne par Philibert Lexartey, chanoine de la Sainte-Chapelle (1488, 17 mai). — Fondation d'un anniversaire et de trois messes par semaine,

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par Guy Gardillet, doyen, qui donne une rente de 24 livres (1488, 7 novembre). — Fondation des heures canoniales et autres services religieux par Pierre Regnard, doyen de Cuisery et chanoine du chapitre, pour lesquels il assigne une rente de 120 livres (1525, 1er octobre). — Fondation d'un *Salve Regina* en l'église du chapitre par Guy Contault, chanoine, qui donne la somme de 50 livres (1544, 18 mars, 1556, 10 novembre). — Autre d'un anniversaire, par Perrenette de Saint-Loup, pour lequel elle donne la somme de 40 livres (1557/8, 31 mars). — Fondation pour 29 ans par Mlle Ocquidam, au nom de Jeanne Baillet, sa fille et de Jean Baillet, baron de Saint-Germain-du-Plain, d'un salut et de services religieux moyennant 21 écus soleil (1584, 27 janvier). — Autre d'un anniversaire par le chanoine Blaise Bouhier, chapelain de Saint-Michel, pour lequel il donne 13 écus 1/3 (1586, 9 juillet). — Autre semblable par Martin Menestrier, chapelain de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour la somme de 7 écus 15 sols (1592, 16 juin). — Autre d'une messe tous les vendredis par le chanoine Sousselier, qui lègue à cet effet une somme de 600 livres (1660, 30 mars). — Donation faite par Mlle Jeanne Barthélemy, au chapitre, du bien qu'elle possède à Chaignay, sous la condition d'être inhumée dans l'église et de services religieux (1682, 21 juin). — Délibérations du chapitre touchant les donations et fondations faites par Mlle Gauvain, sœur du doyen J. Gauvain (1700, 5 mars, 1710, 30 mars, 1719, 5 mars). — Fondation de services religieux en l'église de la Chapelle-aux-Riches, par le trésorier Chevrot, qui lègue une somme de 400 livres (1710). — Don d'une somme de 60 livres, fait par le chanoine Guénebaut (1700, 24 août). — Fondation de messes et de services religieux, faite par Pierre et Jacques Bichot-Morel, receveurs généraux des finances, pour laquelle ils versent la somme de 1000 livres (1713, 23 janvier). — Fondation par Mlle Gauvain de la bénédiction et amende honorable, tous les premiers jeudis de chaque mois, pour laquelle elle a donné 600 livres (1739, 9 septembre). — Autre d'un anniversaire par J. Billard, chanoine, qui lègue à cet effet 120 livres (1744, 22 novembre). — Autre semblable par J.-B. Bernard Clopin, abbé commendataire de Saint-Laurent, au diocèse d'Auxerre, pour lequel il donne une somme de 300 livres (1765, 23 avril). — Autre semblable par le chanoine Thergit pour la même somme (1765, 7 mars). — Autre de 3 messes anniversaires par Mlle Anne Ménageot, pour laquelle elle constitue une rente de 16 livres (1769, 12 avril). — Extrait du testament de Philippe-Louis Joly, chanoine, qui lègue 1500 livres pour achat d'ornements ou décoration de l'église et 400 livres pour un anniversaire (1782, 13 août).

G. 2093. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1313-1517. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Amortissements. Engagement pris par le chapitre de payer au duc de Bourgogne les droits dus pour les acquisitions nouvelles qu'il a faites (1313, mardi après la Nativité de la Vierge). — Vidimus par Jean de Varanges, bailli de Dijon, des lettres de la duchesse Marguerite de Flandre données à Rouvres le 13 juillet 1395, portant mainlevée au chapitre de la Chapelle-aux-Riches de la saisie des rentes et revenues acquises depuis 40 ans (1395). — Lettres patentes du duc Philippe le Hardi, par lesquelles, en considération des pertes supportées par le chapitre durant les guerres et des maisons qui ont été démolies pour la fortification de la ville, il lui accorde la faculté d'acquérir jusqu'à 50 livres de rente qu'il amortit (Arras, 9 mai 1398). — Autres du même, par lesquelles, considérant que les lettres d'amortissement de biens jusqu'à la valeur de 50 livres de rente, accordées au chapitre, par le roi Jean, lorsqu'il tenait en sa main le duché de Bourgogne, n'ont point été suivies d'effet, il les renouvelle sous la condition de payer la somme de 100 livres (Douai, octobre 1399). — Copie de ces lettres avec la déclaration des biens amortis produite à la Chambre des Comptes le 18 juillet 1401. — Lettres patentes du duc Jean qui amortit la somme de 12 livres de rente, résultant d'un échange de maisons à Dijon (Dijon, 8, 13 juin 1415). — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui amortit sans frais, au chapitre de la Chapelle-aux-Riches l'acquisition faite par lui de la maison du Celier aux deux Bouches, sise devant l'église, de deux petites maisons joignant le meix de ladite maison appelée le couvent des Bonnes Gens « ou demeurent par fondation sur ce faites quatre pouvres escholiers et plusieurs autres povres anciennes gens » (Dijon, 1er juillet 1420). — Lettres d'amortissement données par la Chambre des Comptes en vertu des lettres patentes du duc Philippe le Bon, données à Dijon le 31 mars 1434/5, des héritages acquis par le chapitre et ce moyennant la somme de 73 livres 16 sols 4 deniers (1435, 7 juin). — Lettres d'amortissement données par la Chambre des Comptes en vertu des lettres patentes du roi Charles VIII du 25 octobre 1485, d'une rente de 60 sols sur des héritages sis à Gevrey (1487, 17 mai). — Ordonnance de Guy de Moreau, lieutenant général au bailliage de Dijon, commissaire du Roi sur les faits des amortissements, qui exempte le chapitre de toute recherche comme n'ayant point fait de nouveaux acquêts et reconnaît la faculté qu'il a d'en acquérir jusqu'à 60 livres de rente sans payer finance (1517, 24 octobre).

G. 2094. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1298-1416. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Décimes et procurations. Mandement de Henri de Villars, archevêque de Lyon, à ses collecteurs dans le diocèse de Langres, de surseoir à toute demande à l'hôpital et aux chanoines de la Chapelle-aux-Riches (1298, mardi avant la Saint-André). — Pouvoir donné par le même à l'abbé d'Oigny de modérer et de quitter au chapitre de cette chapelle sa part à payer de la procuration qui lui avait été accordée par le Saint-Siège (1300, mercredi après Noël). — Sentence de Othon de Recey, archidiacre du Bassigny, collecteur de la procuration accordée à l'archevêque de Lyon, qui relève le chapitre de l'excommunication qu'il avait encourue pour défaut de paiement de cette procuration (1301, jeudi après la Saint-Martin). — Mandement de Bertrand de Got, évêque de Langres, qui quitte le chapitre de la subvention qu'il exigeait de lui (1306, samedi avant les Rameaux). — Vidimus par l'official de Langres des lettres de Bernard de Varèse, procureur général dudit évêque, qui déclare le chapitre exempt de cette subvention (1306, mardi avant la Saint-Jean-Baptiste). — Autre par le même de la quittance de la somme de 20 sols, donnée au chapitre par Guillaume, scelleur de la cour de Langres, receveur des procurations de l'évêque (1310, mercredi après la décollation de saint Jean). — Autre par le même du mandement de Guillaume de Durfort, évêque de Langres, qui déclare le chapitre exempt de toute procuration ou de visite (1311, lundi après l'Ascension). — Acte de l'adhésion, donnée par Guillaume de Mont-Saint-Martin, procureur du chapitre, à l'appel interjeté au Concile de Tournus par les évêques d'Autun, de Langres, de Chalon et de Mâcon et l'archevêque de Lyon, contre la procuration octroyée par le pape Jean XXII au cardinal Gaucelin, son légat en France (1319, lundi après l'exaltation de la Sainte Croix). — Quittance donnée par Jacques, scelleur de Langres, au chapitre de la Chapelle-aux-Riches, de la somme de 12 deniers pour la part qui leur a été taxée pour les dépenses de Jean de Villeneuve, juif converti établi à Paris, pour enseigner la langue hébraïque (1319/20, 2 février). — Quittance de la somme de 50 sols, moitié de celle de 100 sols donnée au chapitre par Raymond de Saint-Aubin, régent du doyenné de la chrétienté à Dijon, pour le subside, accordé par le pape à l'évêque de Langres (1325, 1er septembre). — Lettre de Guillaume de Vins, archidiacre de Lyon, délégué pour la levée dans la province de Lyon du subside accordé au Pape, « pro facto Lombardie » qui, vu la pauvreté du chapitre, l'exempte de cet impôt (1326, 15 octobre). — Quittance de la somme de 10 sols imposée au chapitre pour le subside accordé à l'évêque (1336, samedi après la Saint-Denis). — Mandement de Henri de Villars, archevêque de Lyon, qui donne pouvoir à l'abbé de Saint-Étienne et au doyen de la chapelle ducale d'exempter le chapitre de la Chapelle-aux-Riches du subside qui lui a été accordé par le pape, s'ils reconnaissent sa pauvreté (1345, 27 mars). — Lettre de l'official de Langres, pour contraindre le chapitre au paiement de sa cote des décimes accordés par le pape au roi de France à percevoir sur le clergé (1346, dimanche après la Saint-Luc). — Déclaration du même portant que le chapitre est exempt de cette décime (1346, 30 octobre). — Autre de Jean de Troislieues, chanoine de Langres, qui déclare le chapitre exempt par sa pauvreté des décimes accordés par le pape au roi de France « pro sua Quetigny, chanoine et sous-collecteur apostolique de Langres, liberatione (1353, 27 ctobre). — Lettre de Pierre Guillemin, de qui lève les sentences d'interdit encourues par le chapitre au sujet des décimes (1385, jeudi après le dimanche de *Misericordia*). — Mandement de François, évêque de Grenoble, camérier du pape, qui, sur la requête du chapitre de la Chapelle-aux-Riches, l'exempte des décimes, vu sa pauvreté (1386, 15 mai). — Autre semblable (1388, 26 novembre, 1393, 15 avril). — Autre semblable de François, archevêque de Narbonne, camérier du pape (1394/5, 18 février). — Autre semblable (1394/5, janvier). — Autre par J. Joly, sacristain de l'église Saint-Nizier de Lyon, nonce du pape (1396, 22 octobre). — Autre du même, qui ordonne une enquête sur la pauvreté du chapitre de la Chapelle-aux-Riches (1405, 8 avril). — Déclaration faite par les abbés de Saint-Seine et de Moutier-Saint-Jean, que le chapitre de la Chapelle-aux-Riches a toujours été exempt de décimes.

G. 2095. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1377-1785. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Constitutions de rentes. Extrait du testament de Guillaume de Marcilly, bourgeois de Dijon, qui lègue aux prêtres de Notre-Dame de Dijon, pour la fondation d'un anniversaire, 40 sols de rente assignés sur une maison rue de la Parcheminerie (1377, 9 décembre). — Au dos : Rachat de ce cens par le chapitre de la Chapelle-aux-Riches, possesseur de la maison (1606, 3 janvier). — Vente d'un franc d'or de rente assignée sur une maison rue des Crais, faite par Monnot, sire de Cessey, écuyer, à Girard Pirey, de Spoy, prêtre, qui la cède aux prêtres de Notre-Dame (1385, 5 juin). — Rétrocession de ce cens faite par ces derniers au chapitre de la Chapelle-aux-Riches (1606, 3 janvier). — Constitution d'un franc de rente par le chapitre, au profit de Guillaume Macheco, son doyen (1491, 3 septembre). — Constitution d'une rente de 83 livres 16 sols 8 deniers, au capital de 2000 livres, par le chapitre, au profit de J.-B. Guichard, procureur au Parlement (1629, 6 juin). — Transport de cette rente faite par J.-B. Guichard, greffier de la chancellerie, aux religieuses du Refuge de Dijon (1711, 27 septembre). — Délibération du chapitre qui accepte l'offre de Mme Cortois Humbert de lui prêter 500 livres sans intérêt pour les réparations de l'église et lui donne la faculté d'assister aux offices depuis la tribune (1729). — Contrats de rente de 120 et 126 livres sur le clergé, acquis par le chapitre en 1782 et 1785.

G. 2096. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 3 plans.

1195-1769.— DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Notre-Dame. Rue du Bourg. — Donation d'une rente de 100 sols assignée sur une maison in Burco, faite au chapitre de la Chapelle-aux-Riches, par Évrard le Riche, bourgeois de Dijon (1195). — Fondation d'un anniversaire par Robert, chantre de la chapelle du duc, qui donne une rente de 8 sols également assignée sur une maison du Bourg (1288, juillet). — Autre semblable par Jean de Musigny, chevalier, qui donne à cet effet une rente de 40 sols assise sur une maison au Bourg (1304/5, février). — Bail à cens de deux chambres dans la rue du Bourg, passé par le chapitre à Étienne Teinturier (1365, 3 juin). — Fondation d'un anniversaire dans l'église de la Chapelle-aux-Riches, dans le cimetière de laquelle elle veut être inhumée, par Jeanne, veuve de Hugues Boyn, de Châtillon, pour lequel elle lègue quatre livrées de terre, assises sur une maison et dépendances sises dans le Bourg (1272, juillet). — Dossier des titres d'une maison censable au chapitre, sise rue du Bourg et appartenant, en 1790, au sieur Navier du Saussoy. — Baux et reconnaissances de cens (1645, 1704, 1752). — Autre des titres de la maison appelée la maison du Poirier ou du Dauphin, sise rue du Bourg, et desservie par un treige allant jusqu'à la rue Dauphine sur Suzon, où était une porte d'entrée au-dessus de laquelle est incrustée une ancienne pierre qui représente en relief un dauphin, maison appartenant en 1767 à M. Gérard Robert, écuyer. — Baux et reconnaissances des années 1382, 1400, 1402, 1452, 1464, 1505, 1553, 1567, 1589, 1603, 1632, 1737, 1762, 1767. Plan. — Dossier des titres d'un ban de boucherie situé rue du Bourg, aboutissant sur le treige commun et appartenant en 1769 à Jean Méneval, boucher. — Fondation d'un anniversaire en la Chapelle-aux-Riches, par Bonami de Malain, boucher, qui donne une rente de 20 sols sur un étau au Bourg (1242, novembre). — Baux et reconnaissances de cens payés par le chapitre en 1315, 1330, 1681, 1721 et 1769. — Rue des Forges et Porte au Lion. Acquêt par Renaud d'Aubepierre, chanoine de la Chapelle ducale, de 20 soudées de terre de revenu, assignées sur une maison vers la Porte au Lion et touchant d'un côté aux murs du *castrum* (1302, août). — Donation faite au chapitre par Guillaume de Musigny, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, d'une rente de 40 sols assignée sur la maison qu'il a acquise près de la Porte au Lion, sous la condition d'un anniversaire pour lui et Sybille, sa femme (1313, vendredi avant la Saint-Thomas). — Baux à cens de maisons près de cette porte, passés par le chapitre en 1313, 1314, 1323. — Autres d'une maison rue des Forges (1370, 1373, 1380). — Rue des Forges. Dossier des titres d'un emplacement appartenant en 1745 à Jacques Foucherot, marchand chapelier, où étaient les maisons incendiées le 23 mars 1743. — Baux et reconnaissances de ces maisons, savoir pour une en 1414, 1415, 1430, 1433, 1455, 1511 ; — pour une autre en 1512, 1604, 1632, 1636, 1646, 1675, 1696, et pour une troisième en 1584, 1600, 1625, 1672, 1699 et 1744. Plan levé par Madin (1745). — Dossier des titres d'une autre maison sise même rue, du côté du couchant, appartenant en 1761 à Pierre Foucherot, orfèvre. — Baux et reconnaissances de cens des années 1402, 1416, 1471, 1509, 1545, 1555, 1556, 1595, 1666, 1687, 1720, 1747, 1760, 1761. — Rue de Suzon. Vente d'une maison, rue de Suzon, par Étienne d'Épagny, aux neveux d'Aymon, archidiacre de Vergy, pour l'assiette de la fondation faite à la Chapelle-aux-Riches (1254, juillet).

G. 2097. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1256-1732. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue du Bourg. Dossier d'une maison sise rue du Bourg, faisant le coin de la rue Poulaillerie, appartenant en 1728 à M^{lle} Élisabeth Joly. Baux et reconnaissances au profit du chapitre en 1432, 1476, 1497, 1559, 1593, 1649, 1689 et 1728. — Bail à cens d'une maison au chanon (bas) du Bourg passé par le chapitre à Guillemin Le Vicaire (1379). — Rue des Champs. Dossier des titres d'une maison sise en cette rue. — Fondation d'un anniversaire en l'église de la Chapelle-aux-Riches par Évrard, Le Maçon et Florions, sa femme, pour lequel ils donnent une rente de 10 sols assignée sur une maison, rue des Grands-Champs (1256, mars). — Bail à cens d'une maison, même rue, passé par le chapitre à Huguenin Libolez, de Curtil (1308). — Fondation d'un anniversaire par Jean Le Maçon, de Dijon, qui donne une rente des deux tiers de 15 sols, assignés sur une maison rue des Grands-Champs (1308, février). — Bail à cens d'une maison, même rue, près les murs de la ville, passé à Hugues Fauconet (mars 1372). — Dossier des titres d'une maison sise rue des Champs, appartenant en 1732 aux frères Chandelier, vignerons. Vente d'une maison sise rue des Grands-Champs, du côté du couvent des frères prêcheurs, faite au chapitre, par Jean Boisseaut de Dijon et Reine, sa femme (1270, 1er décembre). — Vente d'une maison même rue, entre la maison des religieux de Saint-Bénigne et celle d'Ysebelot, maîtresse de l'hôpital Saint-Fiacre, faite par les sœurs Luqueret à Jeannotte, veuve de Perreau Tricot (1393, 31 décembre). — Bail à cens de cette maison passé par la veuve Tricot, à

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Oudot Perrot, de Talant (1396, 27 septembre). — Fondation d'un anniversaire par la même veuve qui donne les 30 sols de rente assignés sur cette maison (1398/9, 22 janvier). — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison passés par le chapitre en 1429, 1433, 1508, 1514, 1616, 1635, 1656, 1678, 1699 et 1732.

G. 2098. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1306-1538. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue Chapelotte (de La Parcheminerie). Titres isolés.— Bail à cens d'une maison près l'hôpital de la Chapelle-aux-Riches, passé par le chapitre de la chapelle ducale à ce dernier (1301, novembre). — Bail à cens d'une maison passé par le chapitre à Barthélemy Berthiot (1306, novembre). — Autre d'une maison et cellier, rue de La Parcheminerie, à Hugues de Varanges, prêtre (1310, 25 mars). — Autre d'une volerie sise rue de la Parcheminerie, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon, passé à Perrenet de Champdivers (1332, mars). — Autre d'une maison, même rue, passé à Robert, parcheminier (1355, 28 août). — Autre semblable passé à Girard Regnaudet (1365, 28 octobre). — Autre semblable passé à Robert de Beaune, parcheminier (1377, 9 décembre). — Autre semblable passé à Jean Othemard, couturier (1378, 24 novembre). — Fondation en l'église de la Chapelle-aux-Riches, par Guillemette de Saint-Julien, d'une messe tous les mercredis, moyennant une rente de 6 francs d'or, assignée sur une maison sise au Vieux Marché, derrière le Pilori et sur une autre en la rue de La Parcheminerie (1379, 24 octobre). — Vente d'une maison sise en la même rue, faite par Guillaume Boicheron, prêtre, à Benoît Le Tonnelier (1379/80, 20 janvier). — Vente de cette maison faite par Benoît le tonnelier à Drouhin Le Mée (1380, 7 octobre). — Vente faite par Jean Le Durandez, ménétrier à Dijon, à Florent le Guenaz, pelletier, du cellier étant sous sa maison, rue de la Parcheminerie (1380, 20 mars). — Cession faite par Jean Juliot, bourgeois de Dijon, à Guiot Chauchard, bourgeois, d'une maison, rue du Cloître-Saint-Philibert, contre une autre rue de la Parcheminerie (1384, 10 novembre). — Donation viagère d'une maison à l'entrée du cloître, faite par le chapitre à Nicolas Jaquin, prêtre chorial, sous la condition de l'entretenir et de la réparer (1386, novembre). — Bail à cens d'une maison rue de La Parcheminerie, passé par Droin le Mées à J. le Guignet (1396/7, 15 février). — Vente d'une maison rue de La Parcheminerie, faite au chapitre par Terriot le Solier (1390/1, 4 janvier). — Bail à cens d'une maison même rue passé par le chapitre à Jean Simonet, parcheminier (1392, 22 décembre).— Vente d'une maison, rue de La Parcheminerie, à Dijon et de terres sur Neuilly, faite à Guillaume Godard, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, par Lore, femme de Jacques de Chableux, laquelle avait été autorisée à faire cette vente par suite de la gêne où elle se trouvait résultant de la mauvaise conduite de son mari qui l'avait quittée pour vivre avec des « garces » qu'il introduisait dans le domicile conjugal (1398, 25 octobre). — Vente d'une maison, rue de la Parcheminerie et d'une vigne aux Poussots, faite par Morisot Guillier à Jean La Poulaillerie (1401, 3 mai). — Bail à cens d'une maison, rue de La Parcheminerie, près la maison du maître de l'hôpital et d'une vigne en la Fontaine d'Ouche, passé par le chapitre à Nardin Boulier, maçon (1402, décembre). — Vente d'un fonds et d'un meix, même rue, faite par Drouin dit Le Mée à Étienne dit La Jaisse ou Cœur de Roi (1405, mai). — Donation faite par Droin Le Mée, lignier à Jean Bourcier, prêtre, fils du premier lit de sa femme, d'une maison et dépendances sise rue de la Parcheminerie et d'une vigne en Combe Rateau (1409, 11 avril). — Confirmation de cette donation par Drouin et sa femme (1409, 26 octobre). — Bail à cens d'une maison, rue de la Parcheminerie, passé par le chapitre à Jean Lechevillardet, tonnelier (1410, 25 juin). — Vente d'une maison, rue de La Parcheminerie, aboutissant par derrière sur le cours de Suzon, faite par Laurent Le Germinet à Perrenot Le Bierle (1410/1, 20 janvier). — Bail à cens d'une maison, même rue, passé par le chapitre à Jean Billard, vigneron (1414, 11 novembre). — Constitution d'une rente de 5 sols assignée sur une maison sise rue de La Parcheminerie et aboutissant sur le cours de Suzon, faite par Perrenot Le Brele au profit du chapitre (1417, 29 juin). — Nouvelle constitution de 5 sols de rente par le même (1418, 13 juillet). — Fondation d'une messe de Requiem en l'église de la Chapelotte par Gérarde, fille de feu Jean Juliot, bourgeois de Dijon, femme de Perrenot Quinot, bourgeois de Beaune, qui y affecte 4 livres de rente sur une maison rue de la Parcheminerie, sur des vignes aux Plantes de Bray, sur un meix rue de la Parcheminerie près la rue qui descend au Suzon et sur une maison rue des Crais comme elle se comporte dès la tour Fondoire jusques au quarron aux Choignots (1419, 6 août). — Confirmation de cette donation le 22 septembre, 1420. — Bail à cens d'une maison, rue de La Parcheminerie, passé par le chapitre à Huguenin l'Archer (1422). — Sentence de la mairie de Dijon, qui sur la requête du doyen et du chapitre de la Chapelle-aux-Riches, condamne André de la Perrière, serrurier, à la réparation de la maison qu'il tient à cens du chapitre (1428, 26 avril). — Bail à cens d'une maison même rue, passé à Jean Bonnot (1431, 30 octobre). — Bail à cens d'une maison sise rue de la Parcheminerie, et aboutissant sur le cours de Suzon, passé par le chapitre de la Chapelle-aux-Riches à Colin Champenois, boulanger (1434/5, 3 janvier). — Autre d'une maison, même rue, passé par Guillaume Chevillard, vigneron, à Guillemet Olivier, aussi vigneron

(1434, 21 décembre). — Renonciation à ce bail fait par ledit Olivier au profit du chapitre, duquel Chevillard tenait la maison (1404/5, 3 janvier). — Bail à cens d'une maison, même rue, près l'hôpital, passé par le chapitre à Jean de Totes, prêtre (1442, 2 mars). — Autre semblable passé à Jacquin Couturier (1457/8, 7 janvier). — Autre semblable passé à Étienne Gaussiron, marchand (1462, décembre). — Renonciation faite par Pierre Baisenne, ouvrier de drap, au bail de la maison accensée par Jean de Totes, son beau-frère (1459, 23 juin). — Bail à cens d'une maison, rue de la Parcheminerie, et aboutissant sur le cours de Suzon, passé par le chapitre à Jean Lequeux, serrurier (1475/6, 3 janvier). — Autre d'une maison sise même rue, à Jean Malberger (1476, 31 août). — Autre d'un petit corps de maison, même rue, passé à Jacote Patriarche, de Châtillon-sur-Seine (1482, 15 mai). — Autre d'une maison sise même rue, passé à Jean Besançon, maçon (1482, 3 décembre). — Autre de deux corps de maison et de jardin, sur le cours de Suzon, passé à Henri Citan, tonnelier (1482/3), 23 janvier et 1503/4, 23 février). — Autre de maisons, cour, cellier, même rue, et aboutissant sur la cour du pressoir du chapitre, passé à Liénard de La Grange, vigneron, tonnelier (1520, 8 décembre). — Autre de la moitié des maisonnements tenus par Forneret, et touchant les bâtiments du chapitre, passé à Nicole de Mornanville, chanoine (1528, 15 mai). — Autre du 5^e d'une maison sise même rue, passé à J. Joseph dit de Paris, marchand (1537/8, 5 février).

G. 2090. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1529-1785. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Rue Chapelotte. — Baux à cens et à loyer de maisons et de portions de maisons canoniales et autres, sises dans la rue Chapelotte ou de La Parcheminerie, passés par le chapitre à Nicole de Monarville, chanoine, en 1529 ; — à Jacques Lambelin, chanoine, en 1549 ; — à François Desroyer, chanoine (1559) ; — à Catherin Michaut, chanoine (1560) ; — à Étienne Pasquier, chanoine (1560) ; — à Humbert Simon, chanoine (1565) ; — à Claude Chardenet, chanoine (1566, 1567) ; — à Humbert Simon, chanoine (1566) ; — a Lancelot de Xaintonge, chanoine (1571, 1572) ; — à Philibert Perruchot, doyen (1572) ; — à Nicolas Mamiot, chanoine (1576) ; — à Claude Chapusot, chanoine (1577) ; — à Blaise Bouhier, chanoine (1578) ; — à Claude Mathieu, chanoine (1578) ; — à Jean Robert, doyen (1582, 1583) ; — à Thibaut-Damour, chanoine (1582) ; — à René Bassain, chanoine (1595) ; — à Guillaume Chardenet, chanoine (1592) ; — à Jacques Begin, tonnelier (1604) ; — à Barthélemy Quarré, chanoine (1609) ; — à François Quarré, chanoine (1614, 1629) ; — à François Amiot, tonnelier (1657) ; — à Jean Bellotte, maître vannier (1668) ; — à Philibert Begin, tonnelier (1672, 1675) ; — à Pierre de La Place, conseiller au bailliage (1689, 1692) ; — à Louis Vigeon, écrivain (1686) ; — à Honoré Rancurel, maître sculpteur et Abraham Benoit, menuisier (1687) ; — à Philippe Trapet, hôte du logis de Saint-Laurent (1688) ; — à Claude Duvergier, manouvrier (1687) ; — à Nicolas Cotteret, marchand, et J.-B. Venevault, peintre (1690) ; — à Jérémie Peutat, veuve de Jean Malguiche (1696) ; — à Odette Morelet, veuve de Bonaventure Chalmoux du Vigneau, écuyer (1742) ; — à Bernard Rousseau, tailleur de pierres (1748) ; — à François Tupain, fripier (1754, 2 août). — Visite de la maison canoniale de Claude Bichot (1763, 8 novembre). — Bail passé par le chapitre à Cl. Fr. Maurice, marchand de vin (1765) ; — à Léonard Balouchart, fabricant de bas (1781) ; — à Anne Strophe, fripière (1783) ; — à Joseph Baillot, râpeur de tabac (1783) ; — à Antoine Gaillier, vitrier (1785).

G. 2100. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1370-1753. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue Chapelotte. — Dossier des titres de la maison du Cellier, sise en la rue de la Parcheminerie. — Vente de cette maison faite par Étienne de Beire à Guillaume Boicheran, de Poulangy, prêtre (1370, 28 décembre). — Donation faite par Nicolas Jacquin, de Dijon, chanoine de la chapelle ducale et de la Chapelle-aux-Riches, à cette dernière église de la maison dite le Cellier à deux bouches, ensemble le fonds et meix entouré de clôture, situé rue de la Parcheminerie entre la maison du chapitre et celle de la veuve d'Amiot Arnaut, plus un cens sur des petites maisons joignant, le tout étant de franc aleu et s'étendant jusqu'à la rue des Crais, sous la condition de chanter tous les lundis une messe de *Requiem*, de chanter tous les jours un *De Profundis* à *l'Introit* de la grand'messe, à l'exception des jours de fêtes solennelles, où on le chantera après les Vêpres, plus les complies. Il affecte une portion de cette maison pour loger quatre chanoines qui paieront loyer au chapitre et comme il a fait élever une maison neuve derrière celle du Cellier aux deux bouches où il y a six bonnes chambres, il ordonne qu'en la chambre haute sur le verger on loge « quatre pauvres écoliers étudians en l'escole genereaul de Dijon qui seront de bonne vie et honnête, que dans les cinq autres chambres également garnies de chalits, de lits de plumes, de courtepointes, de buffets, de selles à seoir, de 25 linceuls et d'une nappe, on reçoive cinq povres hommes d'église, clercs ou mendians honnêtes », le tout à la nomination du doyen, qui de concert avec le chapitre gouvernera la maison, sans exiger des écoliers et des pauvres aucune rémunération (1415, 31 juillet). — Titres relatifs à une maison sise rue Chapelotte, possédée en 1759 par Lazare Burard, marchand, débitant de tabac. — Baux et reconnaissances de cens des années 1443, 1517, 1539, 1571, 1632, 1633, 1641, 1645, 1649, 1677, 1753. — Dossier des titres d'une maison sise rue Chapelotte et aboutissant par derrière sur le cours de Suzon, possédée en 1743, par Lazare Burard, marchand. — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre, en 1423, 1433, 1438, 1450, 1487, 1518, 1523, 1524, 1540, 1545, 1631, 1635, 1641, 1672, 1721, 1743. — Aliénation faite par le chapitre à Claude Baugey et Claude Quelon, vignerons, d'un corps de logis, du pressoir et de ses dépendances, sis rue de La Parcheminerie, joignant la maison de M. Berbisey, lieutenant au bailliage, moyennant la somme de 300 écus et un cens annuel de 5 sols et 25 écus de rente annuelle (1593, 20 mars). — Rétrocession faite au chapitre moyennant remboursement (1611, 22 février). — Amodiation de ce pressoir faite par le chapitre, avant l'aliénation, aux sieurs Bolletet et Quelon (1581). — Procédures contre les héritiers du chanoine Rapin, pour des réparations dans la maison canoniale établie dans l'ancien pressoir (1685).

G. 2101. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1406-1786. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue Chapelotte. — Titres d'une maison, située rue de La Chapelotte ou de La Parcheminerie, et touchant au pressoir, possédée en 1698 par la communauté de dames de Sainte-Marthe. — Baux et reconnaissances de cens, passés au profit du chapitre 1439, 1440, 1479, 1481, 1482, 1487, 1497, 1520, 1521, 1527, 1530, 1671. — Arrêt du parlement qui autorise le chapitre à vendre cette maison aux religieuses de Sainte-Marthe (1697, 13 juin). — Contrat de vente (1698, 13 octobre). — Dossier des titres d'une maison englobée dans le pourpris du couvent de Sainte-Marthe. — Baux et reconnaissances des années 1441, 1476, 1478, 1481, 1486, 1494, 1532, 1535, 1611, 1682, 1696 (Sainte-Marthe, 1708). — Dossier des titres d'une maison sise rue Chapelotte, aboutissant sur le cours de Suzon, et appartenant en 1745 à Nicolas Durandin, procureur au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens des années 1444, 1448, 1471, 1472, 1475, 1477, 1521, 1526, 1603, 1638, 1721, 1724, 1745. — Dossier des titres d'une maison sise même rue, aboutissant également sur le cours et bordée par un treige qui y conduit depuis la rue, maison appartenant aussi en 1760 au procureur Durandin. — Baux et reconnaissances de cens des années 1540, 1553, 1565, 1664, 1699, 1718, 1731, 1742, 1756, 1760. — Dossier des titres de la maison sise à l'angle (nord) de la rue Chapelotte et de la rue Neuve-Saint-Jean (Brulart) aboutissant de couchant sur un treige recouvrant le cours de Suzon. Elle appartenait en 1786 à M. Verguet, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1467, 1537, 1571, 1577, 1580, 1630, 1634, 1638, 1663, 1673, 1729. — Autorisation de bâtir sur le cours de Suzon (1727-1729). — Reconnaissance de cens par M. Verguet (1786). — Dossier des titres d'une maison sise rue Chapelotte, à côté du couvent des dames de Sainte-Marthe et appartenant en 1779 à François Bligny, menuisier. — Baux et reconnaissances des années 1406, 1441, 1478, 1577, 1689, 1741, 1772, 1779.

G. 2102. (Liasse) — 60 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1276-1782. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue Charrue. — Lettres d'Hélie de Bretenière, maire et des échevins et de toute la commune de Dijon, assemblée au son du cor, au cimetière de Saint-Bénigne, qui, pour dédommager Perrenin de Leuilley, couvreur, d'une maison qu'il avait en la rue de la Madeleine, près la porte Saint-Pierre et qui avait été démolie pour la fortification de la ville, lui accordent un terrain devant la maison d'Oigny, au bout de la rue de la Petite-Juiverie (1358, 1er novembre). — Acquêt par le chapitre de la Chapelle-aux-Riches d'un franc de rente, sur une maison sise même rue (1379, 6 décembre). — Baux à cens de deux maisons, sises rue de la Petite-Juiverie, passés par le chapitre (1385, 1392, 1393, 1395, 1402). — Sentence du bailliage qui condamne Thomas d'Éguilly, écuyer, au paiement des arrérages des cens qu'il doit sur ces maisons (1411, 22 août). — Baux à cens de ces maisons (1414, 1417, 1420, 1427, 1432, 1480). — Rue des Crais, Dossier des titres d'une maison, cour, fonds, treige et appartenances, situés rue des Crais. — Vente faite au chapitre de la Chapelle-aux-Riches, par Jeanne Lambert Grivaut, femme de Pariset Saverun, clerc, de cens sur une maison, sise dans la rue qui mène à celle des Crais, sur un meix sur deux chambres joignant, sises rue des Crais (1293). — Bail à cens d'un meix, rue des Crais, passé par le chapitre (1300). — Baux à cens d'un meix et maison même rue (1351). — Vente d'une rente d'un franc d'or assignée sur une maison, rue des Crais, faite par Griffon Le Morgeot, de Dijon, à Douçotte, femme de Jean de Foissy, bailli de La Montagne (1370/1, 17 janvier). — Acquêt par Jean du Donjon, doyen du chapitre, de 10 sols de rente, sur un jardin rue des Crais (1381, 28 août). — Acquêt par le même d'un meix, sis même rue (1383, 10 juin). — Lettres de Hugues Bonis, abbé et du couvent d'Oigny, par lesquelles, considérant que la pièce de vigne située entre leur maison et le couvent des Cordeliers dans la rue des Crais, ne leur est d'aucune utilité et que de plus elle est maraudée par les enfants et les habitants du voisinage, la baillent à cens pour une partie à J. de Donjon, doyen de la Chapelle-aux-

Riches, et pour l'autre à Maurice de Bourguignon (1385, 18 octobre). — Acquêt fait par Jean de Donjon, doyen, d'une grange sise en la même rue près la maison du chapitre (1390, 12 mai). — Bail à cens de cette grange, passé à Geoffroy Li Brelos (1390). — Reconnaissance par Griffons Le Norgoux, fripier, d'un cens sur une maison, rue des Crais, donné au chapitre par Douçotte, femme de Jean de Foissy, bailli de La Montagne (1391/2, 2 janvier). — Bail à cens d'une maison, rue des Crais, passé à Etienne Lefeaul, vigneron (1392, 24 décembre). — Renonciation à cette maison, faite par les mariés Lefeaul et accensement à Arvier de Francheville, vigneron (1396, juillet). — Donation d'une chambrette et curtil derrière, sis rue des Crais, donnés au chapitre par Laurent de Choux et sa femme, pour être participans aux prières de ce chapitre (1405/6, 8 février). — Bail à cens d'une maison, fonds, treige, jardin, sis rue des Crais, passé à Geoffroy le Brulé, fripier (1405/6, 8 février). — Acquêt par le doyen Jean de Donjeon de 15 gros de cens, sur une maison dite la Vaulerie, rue des Crais (1407/8, 24 février). — Bail à cens d'un meix, rue des Crais, près la Tour Fondoire, passé par le chapitre à A. Barro, vigneron (1407, 12 juin). — Autre d'une maison et curtil, même rue, au long du meix de l'abbaye d'Oigny (1407, octobre). — Autre d'une maison et meix, même rue, passé par le chapitre à Gillot Gardon, cordonnier (1408, 28 juin). — Ratification par les enfants de Guiette, veuve de Monget d'Izier, de la fondation par celle-ci d'anniversaires en l'église de la Chapelle-aux-Riches pour lesquels elle a donné une maison, rue des Crais (1434/5, 25 janvier). — Bail à cens d'une maison joignant la précédente, passé par le chapitre à J. Baudot, vigneron (1431/2, 25 février). — Autre d'une maison et d'un curtil même rue, passé à R. Gibat, vigneron (1434, 8 juin). — Fondation de deux anniversaires par Chauchonnet, vigneron qui donne 10 sols de rente, assignée sur une maison, rue des Crais (1436/7, 7 janvier). — Bail à cens d'un meix et maison, rue des Crais, passé à Gautherin Martin, vigneron (1438, 28 octobre). — Acquêt par le chapitre de 16 sols 8 deniers de rente, sur une maison rue des Crais et une vigne au climat de Pierre Andain (1462, 24 novembre). — Bail à cens d'une maison, fonds et jardin, rue des Crais, passé à J. Allais, plâtrier (1481, 31 août). — Autre passé à Huguenin Faucogney, vigneron (1532, 8 novembre). — Autre d'une maison, fonds, tréfonds, treige, passé au chanoine Humbert Simon (1554/5, 12 mars). — Cession de cette maison faite par ce chanoine, à Perrote Mangeard, veuve de Pierre Coussin, conseiller au parlement (1559, 25 septembre). — Bail à cens de cette maison, au chanoine F. Briet (1559, 19 octobre). — Arrêt du Parlement qui condamne Cl. Roy, curé de Sombernon, à passer une reconnaissance de cens au profit du chapitre, sur une maison qu'il a acquise rue des Crais. — Quinze baux à loyer de la maison sise rue des Crais, acquise en l'an VI par M^{lle} Defourneau, depuis 1685 à 1782. — Baux à cens et à loyer d'une maison, sise rue des Crais, passés par le chapitre au chanoine François Desroyes (1565) ; — au chanoine Étienne Pasquier (1565) ; — au chanoine, Claude Quarré (1578) ; — à Hector Couturier, marchand (1645) ; — à François Sousselier, grenetier au grenier à sel de Dijon (1665) ; — à Lazare Guenebaut, sacristain de Neuville (1693) ; — aux demoiselles de Lodigny et à M^{me} Morelet, Chalmoux du Vigneau (1738) ; — au chanoine Philibert Papillon (1728, 1734). — Rue du Chaignot. Dossier des titres d'une maison sise rue du Chaignot, joignant l'hôtel Richard de Ruffey et appartenant en 1749 à Guillaume Badet, hôtelier du logis de la Galère. — Confirmation par Hugote, veuve de J. Juliot, bourgeois de Dijon, de la fondation d'un anniversaire par Claire, sa mère, femme de J. Juliot l'aîné, qui avait donné à cet effet une rente de 20 sols assignée sur une maison, rue des Crais (1404, 17 mai. — Baux et reconnaissances de cette maison sise rue des Crais ou de la porte Fondoire, passés par le chapitre (1407, 1442, 1451, 1637, 1668, 1726 et 1749). — Rue ès Fautreaux. Vente faite au chapitre par Emmeline, veuve de Léger Lécureuil, d'un meix et maison situés rue es Fautreaux, près de la maison d'Humbelin de Vergy, chambellan, pour la somme de 12 livres viennoises (1276, septembre). — Rue des Forges. Échange passé entre le chapitre qui cède une maison sise paroisse Sain-Jean, près l'hôtel du Cheval, à Étienne l'Orfèvre et reçoit en contre-échange une maison sise rue des Forges, même paroisse (1415, 2 septembre).

G. 2103. (Liasse.) — 55 pièces parchemin ; 13 pièces, papier, 1 plan.

1276-1779. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Jean. Rue du Pont-Arnault. — Acquêt par Guillaume Godard, de Longvy, de deux maisons, rue du Pont-Arnaut, aboutissant sur le cours de Suzon (1378/9, 6 mars). — Acquêt par le chapitre de la Chapelle-aux-Riches sur Guillaume Lore, clerc, de 20 sols de cens sur une maison rue du Pont-Arnaut. — Bail à cens d'une maison sur le Pont-Arnaut, passé à Girardot Le Ventre (1408, 25 novembre, 1415, juillet, 1418, juillet). — Dossier des titres de deux maisons contiguës, sises rue du Pont-Arnaut, appartenant en 1779 à M. Tresnard et à M^{lle} Valée. — Baux et reconnaissances de cens passés par le chapitre en 1383, 1389, 1393, 1420, 1436, 1451, 1454, 1469, 1471, 1514, 1515, 1594, 1677, 1768, 1779. — Dossier des titres d'une maison sise sur le Pont-Arnaut, appartenant en 1767 à M^{lle} Harpet, religieuse hospitalière. — Baux et reconnaissances de cens des annés 1498, 1534, 1575, 1593, 1688, 1734, 1767. — Rue Saint-Jean. Dossier des titres d'une maison, rue Saint-Jean, appartenant en 1767 à M. Bouhier de

Bernardon, et en 1790 à M. Vaillant de Meixmoron, aboutissant par derrière sur le Cours de Renne. — Acquêt par Guillaume de Longvy, prêtre, chapelain de la chapelle ducale, de 30 soudées de terre assises sur une maison rue Saint-Jean (1386/7, 5 mars). — Renonciation par Franscon Mailot, au profit du chapitre de la Chapelle-aux-Riches, à tous les droits qu'il prétendait sur une maison sise rue Saint-Jean, sous la condition d'un anniversaire en valeur de 10 sols, à célébrer tous les ans (1417, 28 octobre). — Baux et reconnaissances de cens passés par le chapitre en 1430, 1444, 1767, et un plan. — Dossier de titres sur une maison sise rue Saint-Jean. Fondation d'une chapellenie en l'église de la Chapelle-aux-Riches, par Jeanne, veuve de Hugues de Boyn, de Châtillon, qui assigne à cet effet une rente de 8 livres sur son four de la Fosse situé rue Saint-Jean (1276, mars). — Donation d'une vigne aux Plantes de Reine devant Saint-Martin, faite par la même pour augmenter la dotation de sa chapellenie (1279, septembre). — Bail à cens de la maison du Four et de la vigne des Plantes, passé à Laurent de Saint-Jean, bourgeois (1325). — Autre de la maison seule, à Garnier de Maribeau (1348). — Idem à Regnaud, son fils (1351). — Autre d'une maison, rue du Cheval, passé à Hugues, charpentier d'arçons de selles (1365). — Autre d'une maison rue Saint-Jean, près la maison du Cheval (1370, 1373). — Acquêt par le chapitre d'une maison rue Saint-Jean, devant la maison du Morimont (1379/80, 28 février). — Vente faite au même par André de Fénay, notaire, au nom de Guillemette de Saint-Julien, femme de Jean François, de 3 fr. d'or de rente, sur une maison sise rue Saint-Jean (1380, juillet). — Baux à cens d'une maison, sise rue Saint-Jean, passés par le chapitre en 1364, 1382, 1383, 1388, 1392, 1400, 1403, 1407, 1409, 1410, 1575.

G. 2104. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 39 pièces, papier; 1 plan.

1257-1766. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Michel. Rue Chanoine. — Titres d'une maison sise rue Chanoine, près la porte Bourbon appartenant en 1766 à M. Pierre Petitjean, correcteur à la Chambre des Comptes et à M. Linassier, arpenteur. — Cession faite au chapitre de la Chapelle-aux-Riches, par Jean Teste, prêtre, et Hélène, sa sœur, d'une maison rue des Riboutés, en échange d'un cens sur une vigne aux Charmes (1293, juin). — Bail à cens de cette maison, passé à Jacquin, charpentier (1304, mars). — Autre à Michel de Chanceaux, charpentier (1327/8, février). — Autre à Guillaume Quotet, curé de Digoin, chanoine du chapitre (1363, octobre). — Baux et reconnaissances de cens sur la même maison, rue Chanoine, près les murs de la ville, à l'angle du rempart (1412, 1414). — Donation d'une rente de 2 francs d'or sur cette maison, faite au chapitre, par les mariés Gautherin Foulardet (1415, 3 août). — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison (1507, 1527, 1532, 1538, 1548, 1559, 1579, 1601, 1640, 1712, 1714, 1716, 1737, 1766). Plan. Procédures. — Rue Chaudronnerie. Vieux Marché. Acquêt par le chapitre d'un étal au Vieux Marché (1248/9, janvier). — Obligation de 7 livres dijonnaises, souscrite par Hugues Villermin de Marsannay, en faveur du chapitre et qu'il assigne sur deux étaux de la pelleterie, au marché de Dijon (1257, avril). — Bail à cens d'un étal à vendre pain au vieux marché de Dijon, passé à Perret, de Langres, boulanger (1319, avril). — Autre semblable (1347, juin). — Titres d'un cens, sur une maison rue Chaudronnerie, appartenant aux religieuses Bernardines et possédé en dernier lieu par M. Raviot. — Vente de cette maison, faite par les mineurs de Bénigne Le Compasseur, seigneur de Jancigny, à Claude Parigot, vigneron (1591). — Reconnaissance de cens par les dames de Tart (1633). — Autre par le sieur Duclos (1720). — Autre par M. Raviot (1737). — Rue du Pautet. Acquêt par Jean de Donjon, prêtre, de 20 sols de cens, assignés sur une maison sise rue du Pautet (1379, 21 novembre). — Rue Vannerie. Dossier des titres d'une maison sise rue Vannerie et d'une terre en Grandchamp, appartenant en 1762 à M. Raviot. — Baux et reconnaissances de cens en 1629, 1630, 1673, 1676, 1684, 1712, 1732, 1750, 1762. — Rue Saint-Michel. Bail à cens d'une maison rue Saint-Michel, passé par Odette, veuve de Philippe Griffon, à Renaudot Jaillet, boulanger (1317, octobre). — Échange entre le chapitre et Alix, veuve de Jean Griffon, chevalier de Dijon. — Le chapitre cède 20 soudées de terre, sur une maison rue de la Corroierie et reçoit 30 sols de rente sur une maison rue Saint-Michel (1365, 26 août). — Acquêt par Thierry Quasset, clerc à Dijon, de 20 sols de rente, sur une maison rue Saint-Michel (1378, 28 mars). — Acquêt par le même de 20 sols de rente, sur une maison rue Croix-Aissane, sur une terre en l'Argillière, et sur une maison rue Saint-Michel (1378, 28 mars). — Bail à cens par le chapitre d'une maison, sise hors la Porte-Neuve (1354, 18 décembre)

G. 2105. (Liasse) — 34 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 plan.

1326-1788. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Médard. Impasse de la Conciergerie. — Dossier des titres d'une maison sise en face des bâtiments de la conciergerie, et adossée à ceux de la Chambre des Comptes, possédée en 1788 par Monot, boulanger (maison détruite et englobée dans les bâtiments du Palais de Justice). — Acquêt par Jean du Dongeon, doyen, et le chapitre de la Chapelle-aux-Riches, d'une maison sise au château, près le Puit Billon, derrière la Chambre des Comptes (1421, 1428, 24 juillet). — Bail à cens de cette maison à Jean Chauvirey, chorial de la Sainte-Chapelle (1438, 16 mars). — Autre du 24 août 1528. — Arrêt de la Chambre des Comptes, qui condamne le receveur du bailliage à payer au chapitre les arrérages d'un cens, sur une maison du chapitre acquise par le Roi, pour l'agrandissement du bâtiment de la Chambre (1568). — Baux et reconnaissances de cens (1613, 1630, 1639, 1695, 1760, 1788). — Plan. Paroisse Saint-Nicolas. Rue des Bordes. — Acquêt par Regnaud Bource, de Gevrey, prêtre, de la rente d'un demi-muid de vin rouge assignée sur des vignes en Crésilles, au Tertre d'Angorceaul, et sur une maison en la rue des Bordes, hors de la ville (1365, 21 décembre). — Rue des Orfrois. Vente faite par Bonami Pavé à Huon de Marigny, prêtre, de 50 sols de cens, assignés sur une maison rue des Orfrois (1240, décembre). — Faubourg Saint-Nicolas. — Fondation d'un anniversaire par Jeanne, veuve d'Étienne Lore, qui donne une rente de 5 sols, assignée sur une maison rue de la Léproserie (1326, juin). — Bail à cens d'une maison sise rue Saint-Antoine, passé par Guillaume Loure, sage en droit, à J. Badole (1378, 28 octobre). — Acquêt par le chapitre d'une rente de 3 gros vieux, assignés sur une maison sise derrière l'église Saint-Nicolas (1389/90, 20 mars). — Autre sur Guillaume Lore, clerc, d'une rente de 10 sols, sur une maison sise rue Saint-Antoine (1391, 2 juillet). — Baux à cens de cette maison passés par le chapitre (1391, 11 décembre, 1398, 1401). — Acquêt par le chapitre sur Othenin, pâtissier, de 20 sols de rente, assignés sur une maison et dépendances rue du Faubourg-Saint-Nicolas, près de l'église, et sur des vignes aux Plantes de la Fin (1436, 28 avril). — Bail à cens de cette maison, passé par le chapitre (1475/6, 8 mars). — Confirmation par les héritiers Odin, du don de 40 sols de rente sur une maison Grande Rue Saint-Nicolas, faite au chapitre, par Pierre Odin (1475, 3 novembre). — Baux à cens de cette maison (1482, 1494, 1495, 1498, 1502, 1504). — Procédures (1442, 1444).

G. 2106. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1292-1778. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Pierre. Rue Charrue. — Dossier des titres d'une maison sise rue Charrue, aboutissant par derrière sur la rue des Carmélites, appartenant en 1761 à Barbier, serrurier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1436, 1438, 1482, 1488, 1634, 1740, 1761, 1778. — Dossier d'une maison joignant la précédente et appartenant en 1740 à Brochot. — Baux et reconnaissances de cens des années 1528, 1670, 1677, 1731. — Dossier des titres d'une maison près des précédentes, appartenant vers 1790 à M. Millot, avocat. — Baux et reconnaissances de cens des années 1378, 1418, 1439, 1440, 1444, 1446, 1458, 1462, 1480, 1487, 1523, 1540, 1565, 1550, 1575, 1624, 1704. — Rue du Petit-Potet. Reconnaissance de cens par Mme Nicaise, sur une maison sise en cette rue (1724). — Rue de la Porte-Saint-Pierre. Acquêt par Thierry le Quasset, clerc, de 20 sols de rente assignée sur une maison rue de la Porte-Saint-Pierre (1375, 7 avril). — Faubourg Saint-Pierre. Rue Bergère. Dossier des titres des bâtiments, jardins et dépendances, sis rue Bergère, appartenant en 1752 à Nicolas Quirot, conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Vente par Jean de Potangey au chapitre de 20 soudées de terre sur sa maison rue des Bergers (1312, juillet). — Baux et reconnaissances de cens des années 1500, 1501, 1504, 1520, 1527, 1528, 1560, 1571, 1585, 1594, 1577, 1592, 1616, 1617, 1739, 1732, 1741, 1751, 1752. — Rue de la Bellecroix, du Té et Aubelin-Picard. Dossier des titres d'une maison sise rue de la Bellecroix, appartenant en 1774 à François Bernard Cocquard, avocat. — Baux et reconnaissances de cens des années 1493, 1524, 1551, 1613, 1647, 1667, 1694, 1739, 1774. — Titres isolés. Vente faite par Eremburge, veuve de Perrin Fournier, à Henri de Tart, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, d'une maison sise en la rue Bergère (1291, juin). — Échange entre le chapitre et Marguerite, femme de Jean, fils de Guillaume Pelerin, chambellan du duc de Bourgogne, qui, pour 26 sols 8 deniers de cens qu'elle devait au chapitre sur sa maison du Bourg, lui cède toutes ses redevances sur ses terres et maisons de la rue de la Croix-Blanche jusqu'à celle des Bergers (1292, octobre). — Acquêt par Gauthier de Boux, clerc, de 3 sols 4 deniers de rente sur une terre, rue Bergère (1295, mai). — Vente de 20 soudées de terre sur une maison rue Aubelin-Picard, faite par Robert de Tart à J. de Potangey (1312, juillet). — Cession par ledit Gauthier, alors chanoine, au chapitre, pour la fondation d'un anniversaire (1313). — Bail à cens d'une vigne rue Bergère, passé par le chapitre à Gilles Aymon (1327, février). — Obligation souscrite par Jean Le Croz, fils de Robert de Tart, d'acquitter la livre et demie de cire de revenu, donnée par son oncle Henri de Tart, prêtre au chapitre, pour son anniversaire, et assignée sur une maison rue de la Croix-Blanche (1317, mai). — Bail à cens passé à Étienne Patrenostre (1327, février). — Autre semblable passé par le chapitre à Thevenin Pitoul, boucher, d'un meix assis vers la Croix Blanche, près la Colombière Alarde, tenant au chemin de Bray et à un chemin par lequel on va au grand chemin de Longvic, pardevant l'église de la Madeleine (1403). — Autre d'une terre en la rue Bergère, passé à Étienne Lenoir, écuyer (1505). — Baux et reconnaissances de terres et maisons, rue de la Croix-Blanche ou Bellecroix, en 1440, 1441, 1520, 1530, 1532, 1540, 1542, 1567, 1576, 1577, 1587, 1634.

G. 2107. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 3 plans.

1284-1785. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-

Riches. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Pierre. Rue de la Croix-Noire. — Fondation d'un anniversaire par Henri de Tart, chanoine, qui donne à cet effet 15 sols de cens sur une maison rue de la Croix-Noire (1287, août). — Rue de Longvic. Dossier des titres d'une maison et jardin, situés entre la rue de Longvic, anciennement rue des Auturots, et le cours du Parc. — Baux et reconnaissances de cens des années 1405, 1608, 1663, 1672, 1684, 1784. — Rue du Temple, ou des Moulins. Dossier des titres d'une maison et enclos, dit des Rochottes, ou des Bergères, sis rue des Moulins et appartenant en 1746 à M. Desailles, correcteur à la Chambre des Comptes. — Baux et reconnaissances de cens des années 1398, 1445, 1486, 1494, 1496, 1502, 1510, 1511, 1528, 1558, 1568, 1578, 1610, 1614, 1617, 1639, 1731, 1746. — Reconnaissance des assignaux. Plans. — Dossier des titres d'une maison et jardin sis rue des Moulins, possédé en 1740 par Nicolas Leblanc. — Baux et reconnaissances de cens des années 1507, 1520, 1550, 1639, 1719. Un plan. — Dossier des titres de bâtiments et jardins, situés rue des Moulins, et appartenant en 1790 à Chrétien Jachiet, jardinier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1379, 1493, 1499, 1560, 1570, 1571, 1572, 1580, 1705, 1785. — Titres isolés. Vente faite au chapitre par Henri, fils de Clément de Tart, clerc, chanoine de ce chapitre, de 3 livres de cire de revenu assignés sur une maison de la rue du Temple (1276, août). — Vente de deux meix et maisons dans cette rue, faite par Robelin, fils d'Henriet Fotréal, à Pierre de Gevrey, bourgeois de Dijon (1277, juin). — Fondation d'anniversaire par Jeanne de Dijon, veuve de Hugues de Châtillon, qui donne une rente de 20 sols, assignée sur une maison rue du Temple (1280, septembre). — Acquêt par le chapitre de cens, sur une maison sise même rue (1284, juin). — Vente d'un meix et maison, même rue, faite par Perrin de Pouilly, bourgeois de Dijon, à Méline, fille d'Henriet de Rouvres (1310, décembre). — Fondation d'un anniversaire, par Melinette de Fauverney, qui donne à cet effet une rente de 15 soudées, sur un meix et maison, rue du Temple (1313, novembre). — Bail à cens par le chapitre d'une vigne sise au commencement de la rue du Temple (1324, août). — Autre d'une maison, rue du Temple, passé à Jacques de Thomirey (1339, mai). — Autre à Jean Pagnin, d'une maison, rue des Moulins (1379, 14 octobre). — Autre à Jean Le Menetrier, d'un champ même rue (1380, octobre). — Autre à Henriet Le Pell, d'un meix désert, même rue (1400, 24 mai). — Autre à Philib. Massot, vigneron, d'un meix, rue des Moulins de Saint-Étienne (1400, 25 mai). — Autre d'un meix et maison, même rue, à Maurice Ligolier (1407). — Autre semblable à Jean Banassant (1437). — Autre à J. Caullard (1458). — Autre à J. Frèrejacques (1460). — Autre à Bernard Maire (1480). — Autre à Nicolas Ormancey, maçon (1482). — Autre à Jeannet Roidot (1484). — Autre à Louis Gillebert, maçon (1507).

G. 2108. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 1 plan.

1301-1786. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue du Chaignot. — Dossier des titres d'une maison sise au midi de la rue des Crais ou de la Tour Fondoire, et appartenant en 1754 aux frères Blaise, tailleurs de pierre. — Baux et reconnaissances de cens, des années 1475, 1503, 1559, 1577, 1581, 1626, 1754. — Dossier des titres d'une maison, cour, jardin, treige, sis du même côté de la rue du Chaignot, et appartenant en 1783 à J. Pecatier, orfèvre. — Baux et reconnaissances de cens des années 1556, 1561, 1590, 1620, 1630, 1690, 1783. Plan. — Dossier des titres relatifs à un treige situé dans la rue du Chaignot, appartenant à François Guinot, tapissier, en 1702. — Baux et reconnaissances de cens des années 1495, 1568, 1614, 1620, 1672, 1702. — Dossier des titres d'une maison et jardin, sis au même côté de la rue du Chaignot, et appartenant en 1786 à J.-B. Tissot, chanoine de la Chapelle-aux-Riches. — Baux et reconnaissances de cens des années 1410, 1455, 1492, 1604, 1745, 1764, 1786. — Titres isolés. Bail à cens d'un meix rue de la Tour-Fondoire, passé par le chapitre à Constant l'Écorché (1301). — Reconnaissance de cens en huile, sur une maison rue de la Fondoire (1313, août). — Acquêt par Jean de Bèze de 6 sols de revenu sur une maison, même rue (1331, juillet). — Vente faite par Eustache, veuve de Monnet-Morel, fille de Jean de Bèze, à Jean de Bèze son frère, clerc, d'une maison de bois, dite du Bordel « Bordelli », sise à Dijon, rue de La Fondoire (1335, juin). — Fondation d'un anniversaire en l'église du chapitre, par le doyen Guillaume Lore, pour lequel il assigne une rente de 20 sols, sur des chambres et une vigne, rue de la Fondoire (1342/3, janvier). — Lettre d'Étiennot Tarin, qui déclare devoir au chapitre une rente de six soudées de terre sur une maison sise hors de la porte Fondoire, près de La Fondoire (1357, 11 décembre). — Acquêt par Thierry Quasset, clerc, de 20 sols de cens sur une maison, sise rue de la Porte-Fondoire (1363/4, 12 février). — Acquêt par le chapitre de 5 sols tournois de rente, assignés sur une maison, rue de la Tour-Fondoire (1385/6, février). — Autre par Jean le Noitou, de Sairceuil en Savoie, de 2 gros tournois de rente, sur une maison rue de la Tour-Fondoire (1385, 25 mai). — Donation de deux maisons sises en la rue par où l'on va à la Porte Fondoire, faite au chapitre par Simonete Billioure, veuve de Morisset, vigneron (1407). — Bail à cens d'une maison, sise rue de la Porte Fondoire, passé par le chapitre à Perrin Jacquinot, vigneron (1417). — Autre d'une maison, cour et jardin, sis même rue, passé à Pierre Aubry, vigneron (1503). — Vente d'une maison, même rue, censable envers le chapitre, faite par Jeanne, veuve d'Antoine Viennot, à Laurent Tierce, teinturier (1558, 18 mai). — Rue du Pont-Arnaut. Dossier des titres d'une maison sise rue du Pont-Arnaut, ayant deux issues, l'une sur la rue allant à la porte d'Ouche, l'autre sur la rue Saint-Philibert, devant la maison de Cîteaux, et appartenant en 1755 à Claude Pecatier, orfèvre à Dijon. — Donation faite au chapitre par Jean Leclerc, curé de Bussy, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, de 2 fr. d'or de rente, sur une maison rue Saint-Philibert, plus 2 fr. d'or de rente sur une maison fonds de meix rue de la Porte du Pont-d'Ouche. — Baux et reconnaissances de cens sur cette maison, des années 1471, 1517, 1630, 1631, 1696, 1750, 1755. — Dossier des titres d'une maison place du Pont-Arnaut. possédée en 1753 par Pierre Mongeot, marchand. — Baux et reconnaissances de cette maison en 1420, 1485, 1490, 1507, 1523, 1591, 1614. 1626, 1628, 1631, 1632, 1674, 1722, 1734, 1737, 1753. — Rue Porte-d'Ouche. Dossier des titres d'une maison sise rue de la Porte-d'Ouche, aboutissant sur le cours de Suzon et appartenant en 1707 à l'hospice de Sainte-Anne. — Reconnaissances de cens faites en 1633, 1655, 1664, 1707. — Dossier des titres d'une maison faisant le coin de la rue de Guise (Refuge) et du Sachot, appartenant en 1786 à Jean Roy, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1429, 1452, 1482, 1674, 1676, 1695, 1739, 1743, 1755, 1761, 1763, 1786. — Titres isolés. Acquêt par le chapitre de 20 sols de rente sur une maison près du Pont de l'Hôpital du Saint-Esprit, pour l'anniversaire de Guy de Mirebeau, chapelain (1330/1, janvier). — Acquêt d'une maison et de ses appartenances sur le pont de l'Ouche, par Amiet le Chaufournier, tanneur (1335/6, mars). — Acquêt par Humbelot de Seurois, boulanger, d'une maison rue de la Porte-d'Ouche (1382, 18 novembre). — Bail à cens d'une maison, même rue, passé par Jean Thiébaut, boulanger, par Antoine d'Esbe, cordonnier (1411, 22 septembre). — Vente d'une maison rue de la Porte-d'Ouche, près le pont des Chasots, faite par Jean de Rochefort, chevalier, seigneur de Rochefort, de Bussy, de Châtillon-en-Bazois, à Jean Clerc, curé de Bussy (1413/4, 10 février). — Bail à cens de cette mâison passé par le curé à Jean le Courderet, fournier (1415, 8 mai). — Vente faite par Jean de Requeleyne, marchand, à Claude Bavoiset, vigneron, d'une grange et cour sise au faubourg de la Porte d'Ouche, entre la rue de la Corvée et une ruelle (des Tanneries) (1577). — Bail à cens d'un emplacement à maison, rue de Guise, près du cours de Suzon, passé par le chapitre à J. Boudrenet, marchand (1580, 26 janvier).

G. 2109. (Liasse.) — 140 pièces, parchemin; 19 pièces, papier ; 1 plan.

1338-1785. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue Maison-Rouge. — Dossier des titres d'une maison, sise à l'angle des rues du Chaignot et de la Maison-Rouge, appartenant en 1750 à J.-B. Guillemot, boulanger. — Acquêt par le chapitre de Lore, femme de Pierre de Chablut de 2 fr. de rente, sur une maison à l'angle des rues du Chaignot et du Prévot-Guillaume (1396, 22 juillet). — Autre de cette maison par le chapitre (1402/3, 3 février). — Acquêt par Jean Chambellan, drapier et bourgeois de Dijon, de 20 fr. de rente sur cette maison (1402, 11 juin). — Vente faite au chapitre par Jean Ayme, bourgeois, de 3 sols de rente, sur une maison rue du Prévot-Guillaume au quarron es Chinots (1406, 20 juin). — Baux et reconnaissances de cens de cette maison, des années 1392, 1396, 1397, 1402, 1406, 1423, 1429, 1430, 1440, 1444, 1447, 1451, 1497. — Arrêt du Parlement qui condamne F. Viard, huissier, et Étienne Moreau, praticien, maris des filles de Claude Petit, boulanger, à payer les arrérages des cens dus sur cette maison au chapitre de la Chapelle-aux-Riches (1626). — Reconnaissance de cens en 1638, 1669 et 1750. — Dossier des titres d'une maison, bâtiment et partie de cour situés rue Maison-Rouge, joignant M. Madenier et appartenant en 1755 à J.-B. Madenier. — Baux et reconnaissances de cens ou profit du chapitre passés en 1404, 1472, 1510, 1541, 1551, 1559, 1561, 1571, 1594, 1623, 1624, 1653, 1699, 1711, 1719, 1733, 1742, 1755. — Dossier des titres d'une maison sise, rue Maison-Rouge, bordée par une ruelle et appartenant en 1748 à Gand Vendredi, fripier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1524, 1558, 1588, 1589, 1659, 1707, 1748. — Dossier des titres d'une maison, jardin, cours, situés rue Maison-Rouge, aboutissant par derriere sur les murailles de la ville et appartenant en 1785 à Hubert Moutel, plâtrier. — Baux et reconnaissances de cens au profit du chapitre en 1402, 1429, 1469, 1510, 1656, 1692, 1721, 1728, 1733 et 1785. — Dossier des titres d'une maison, sise rue Maison-Rouge, du même côté que la précédente, et appartenant en 1741 à M$^{\text{lle}}$ Chaussier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1479, 1497, 1499, 1507, 1516, 1537, 1566, 1582, 1586, 1591, 1598, 1616, 1633, 1635, 1648, 1655, 1660, 1697, 1741. — Dossier des titres d'une maison et jardin, rue Maison-Rouge, du même côté que les précédentes et appartenant en 1759 à Jacques Poucher, conseiller au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens en 1434, 1460, 1488, 1494, 1531, 1595, 1658, 1668, 1759. — Dossier des titres d'une maison, rue Maison-Rouge, appartenant en 1779 à François Fiat, huissier à la Table de Marbre. — Acquêt par le chapitre sur Pierre Falliet de La Roche, licencié en médecine, d'une maison sur le Quarron aux Chaignot, qui fiert sur la rue Gauche (1392, 25 juin). — Baux et reconnaissances de cens des années 1438, 1462, 1482, 1487, 1520, 1604, 1653, 1668, 1718, 1719, 1779. — Dossier des titres d'une maison, sise à l'angle de la rue Maison-Rouge et de celle des Carmes, appartenant en 1778 à J.-B. Grandjean, entrepreneur.— Baux et reconnaissances de cens des années 1364, 1368, 1400, 1467, 1472, 1501, 1527, 1536, 1541, 1559, 1624, 1658, 1719, 1741, 1778. — Titres isolés. Acquêt par Odet Éminardet de la moitié d'une maison et d'un emplacement, rue du Prévot-Guillaume (1338/9, janvier). — Autre par Thierry Quasset, clerc, de 2 florins de rente sur une maison, rue de la Porte-Nanxion (1372, 8 novembre). — Autre par le même de 20 gros de rente, sur une maison de la même rue (1369/70, 1er février). — Bail à cens d'une maison, même rue, passé par le chapitre à Jean Brisebourdeaul (1368/9, 11 mars). — Acquêt par Thierry Le Quasset, d'une rente sur une maison, rue du Prévôt-Guillaume (1379, septembre). — Bail à cens d'une maison même rue, passé par Oudet Amarry, bourgeois de Dijon, à J Maulemenay (1384/5, 1er février). — Acquêt par Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, sur J. Maulmenay de 20 sols de rente sur la maison précédente (1385/6, 7 mars). — Bail à cens d'une maison, rue du Prévot-Guillaume, passé par le chapitre à Raoul Noirot (1387/8, 27 janvier). — Autre d'un meix et maison joignant les précédents, passé à Estevenotte Dorie (1387/8, 8 février). — Acquêt par le chapitre représenté par Jean de Donjon, doyen, sur Lore, fille de Jean Amarry, de 3 fr. de cens sur une maison, même rue (1388, 7 novembre). — Bail à cens d'un meix et maison, même rue, passé par le chapitre à Demongin de Cotel (1391, 10 juin). — Acquêt par Guillaume Godard, chanoine de la chapelle, de 6 fr. de rente sur une maison, sise même rue (1392/3, 9 janvier). — Bail à cens d'une maison, rue du Prévôt-Guillaume, passé par Guillaume de Mirebel, petit cellerier de la chapelle du duc, à Viennot Joachim, vigneron (1401, 17 juin). — Autre par le chapitre de la Chapelle-aux-Riches, à Jean Le Bonjoillet, d'une maison, rue du Prévôt-Guillaume (1402/3, 18 mars). — Autre d'une maison, même rue, passé à Henriet Gervaise, fournier (1420, 21 novembre). — Autre semblable d'une grange sise même rue, passé à Berthelemin Mimont (1451, 1er juillet). — Autre d'une maison et fonds, même rue (1469, 13 avril). — Autre semblable pour une maison, passé à Bonvalot, tonnelier (1475/6, 13 février). — Fondation par Philibert Lexartey, chanoine des chapitres de la chapelle des ducs et de la Chapelle-aux-Riches et conseiller au Parlement, de trois anniversaires en l'église de la Chapelle-aux-Riches, pour l'entretien desquels il donne des cens sur une maison et grange sis rue du Prévôt-Guillaume, quatre journaux de terre au chemin levé, finage de Dijon, pour 18 livres pour acquérir rente et met à la charge du chapitre les frais d'amortissement (1488, 27 mai).

G. 2110. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1282-1775. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Dijon. Maisons. Paroisse Saint-Philibert. Rue Saint-Philibert. — Vente faite au chapitre par Jeanne Garnier Laillier, d'une rente de 20 sols, sur une maison de la rue du Four du Cloître de Saint-Philibert (1282/3, janvier). — Bail à cens d'une maison, rue du Cloître, passé par Gillette Le Bourretet, à Marie, veuve de J. Jobelin (1351/2, 9 janvier). — Autre d'une maison et dépendances dans cette rue, passé par le chapitre à Perreau Li Amenax (1366). — Autres semblables (1392, 1432/3, 9 février, 5 janvier 1439, 23 décembre 1451). — Belle Ruelle Saint-Philibert. Dossier des titres d'une maison du chapitre, détruite vers 1751, pour établir la belle ruelle allant de la rue Saint-Philibert au rempart (1476-1651). — Rue du Sachot. Confirmation donnée par les héritiers d'André de Chaignay, prêtre, à la donation faite au chapitre par ce dernier, pour son anniversaire d'une rente de 15 sols assignée sur une maison, rue du Sachot (1293, novembre). — Baux à cens de cette maison, passés en 1351, 1378, 1409, 1434. — Vente d'une maison, rue de Guise, censable au chapitre, touchant de couchant au cours de Suzon, faite par Guillaume Coquey à Jean Boudrenet, marchand. — Rue du Tillot. Dossier des titres d'une maison, sise rue du Tillot du côté du levant et appartenant en 1733 à Georges Gabeure, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes. — Vente faite par Pierre, fils de feu Dominique Butet, à Jeannette, veuve de son père, du tiers d'une maison sise sur le cours de Renne, devant le Four du Cloître (1258, avril). — Bail à cens d'une maison, rue de la Croix-du-Four (1445). — Baux et reconnaissances de cens des années 1322, 1482, 1484, 1488, 1548, 1575, 1602, 1685, 1721, 1730, 1733. — Dossier des titres d'une maison, sise rue du Tillot entre la rue allant à Saint-Philibert et le cul de sac, appartenant en 1775 à M. Renaud, avocat. — Baux et reconnaissances de cens des années 1408, 1418, 1432, 1446, 1471, 1473, 1477, 1486, 1488, 1502, 1507, 1525, 1612, 1734, 1738, 1775.

G. 2111. (Liasse.) — 86 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ;
2 plans.

1340-1786. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Dijon. Finage. Argillières. — Acquêts de cens et de fonds aux Argillières par Jean de Dongeon, doyen de la Chapelle-aux-Riches (1373, 1383, 1391, 1422). — Bail à cens (1406). — Auges. Bail à cens d'une terre aux Auges (1340).— Acquêt par le chapitre d'une terre aux Auges (1377). — Amortissement. Amodiations (1547, 1600). — Beauregard. Bail à cens par le chapitre d'une vigne en Beauregard (1406). — Beligny vers Mirande. Baux à cens passés par le chapitre en 1493, 1500, 1517, 1518, 1525, 1534, 1538, 1539, 1540, 1549, 1550, 1556, 1626. — Bergères. Baux à cens des années 1407, 1482, 1489, 1494, 1504, 1507, 1518. — Bordel Margot. Baux à cens passés par le chapitre en 1428, 1469, 1497, 1551. — Bourgy et Champ-Maillot. Baux et reconnaissances de cens des années 1398, 1429, 1464, 1477, 1490, 1501, 1502, 1509, 1530, 1532, 1570, 1627. — Bray. Baux à cens de terre passés par le chapitre (1365, 1382). — Bussy et en Presle. Acquêt par le chapitre d'une terre en Presle (1271/2, janvier). — Pièce de vigne appartenant en 1774 aux consorts Rousselet de Plombières. Baux et reconnaissances de cens des années 1535, 1561, 1569, 1634. — Procédures, 3 plans. — Proche les Capucins sur le vieux cours de Suzon possédé en 1786, par M. Benoît, bourgeois. — Baux et reconnaissances de cens des années 1667, 1668, 1740, 1786. — Champ de la Ronce. Bail à cens d'une terre passé par le chapitre (1559). — Carriotes. Terre possédée en 1746 par Mlle Lardillon. — Baux et reconnaissances de cens des années 1667, 1717, 1720, 1756). — Creusot et en Juise. Acquêt par Hugues et Dominique, fourniers et panneliers de la duchesse de Bourgogne, d'une vigne en Creusot (1244, août). — Autre par le chapitre d'une vigne au même lieu (1272 août). — Échanges (1279, 1315, 1361, 1369). — Baux et reconnaissances de cens des années 1386, 1388, 1399, 1401, 1420, 1436, 1440, 1482, 1560, 1603, 1604.

G. 2112. (Liasse) — 80 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 4 plans.

1247-1786. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Dijon. Finage. Les Échaillons. — Dossier des titres d'une pièce de vigne aux Échaillons appartenant en 1755 à François Gilbert, procureur au Parlement. — Baux et reconnaissances de cens (1275, 1286, 1310, 1358, 1388, 1390, 1465, 1470, 1483, 1489, 1502, 1521, 1551, 1655 et 1755). — En Génois. Donation faite par Pierre, abbé de Saint-Étienne, à Barthélemi Le Rosset d'une vigne en Génois (1233, avril). — Baux et reconnaissances de cens des années 1332, 1350, 1378, 1421, 1424, 1474. — Giron. Bail à cens passé par le chapitre d'une vigne en Giron. — En Groiche. Dossier des titres d'une terre en Groche, appartenant en 1738 à Antoine Aubert, vigneron. — Baux et reconnaissances de cens des années 1509, 1524, 1532, 1569, 1581, 1738. — Les Lentillières. Baux et reconnaissances de cens des années 1463, 1493, 1503, 1583. — Larrey. Échange entre Regnaud de Veuvey, prieur de Larrey, à Thomas du Roussel qui cède son clos de Larrey appelé le maisonnement du Roussel, contre deux journaux de vigne audit lieu (1348). — Longennes. Acquêt d'une terre aux Longennes, par Jean du Donjon, doyen de la Chapelle-aux-Riches (1383, janvier). — Baux à cens (1385, 1461, 1536, 1549, 1460, 1586). — La Cuperie. Donation d'une vigne en La Cuperie, faite par Hugues de Talant à Hugonet Garnot (1247, mars). — En Manne. Acquêt par Évrard Bigot, curé de Saint-Philibert de Dijon, de 40 sols de cens sur une vigne en Manne (1247/8, février). — Bail à cens par le chapitre d'une vigne en ce climat (1455). — Mirande. Jean de Fixey, doyen de la chapelle-aux-Riches, reconnaît avoir reçu 10 livres tournois des exécuteurs du testament de Mme Sybille de Lyon, pour un anniversaire et qui ont été assignés sur une vigne en Sarpillière près Mirande (1250, juillet). — Mont-Chapet. Dossier des titres concernant une vigne en ce climat, appartenant en 1780 au couvent des Cordeliers de Dijon. — Acquêt par le chapitre d'une rente de 30 sols sur une vigne au Mont-Chapet (1271). — Cession de cette vigne faite au chapitre par la veuve et les enfants de Bonami (1318). — Baux et reconnaissances de cens des années 1609, 1619, 1672, 1703, 1780. — Montevigne. Dossier des titres d'une pièce de vigne en Montevigne, appartenant en 1787 au chanoine Gilquin. — Traité entre Philippe Le Changeur, bourgeois de Dijon et Ponciette, fille de feu Dominique Le Roussot, veuve de son fils, pour le règlement de sa dot. Philippe lui abandonne la moitié de 32 livres dijonnaises et quatre journaux de vigne en Montevigne (1241/2, janvier). — Cession faite par Érard, chanoine de Mussy, curé d'Ouroux et clerc du duc de Bourgogne, à Henri de Tart, clerc, de tous ses droits sur cette vigne (1257, mai). — Baux et reconnaissances de cens sur cette vigne passés par le chapitre en 1389, 1430, 1433, 1437, 1453, 1678, 1724, 1731, 1736, 1739, 1745, 1748, 1750, 1755, 1758, 1760, 1769, 1787. — Moulin-de-Roche. Donation par Hugues Leroux au chapitre de 20 sols de cens sur son pré de Roche (1388, 1391). — Paradis. Bail à cens par le chapitre d'une vigne en Paradis (1502). — Pendants de Bray. Dossier des titres concernant une pièce de terre aux Pendants de Bray, possédée en 1776 par M. Petitot, chanoine. — Baux et reconnaissances de cens des années 1385, 1405, 1406, 1481, 1611, 1632, 1647, 1675, 1738, 1776. — Porte-Guillaume. Dossier des titres relatifs à une pièce de terre, lieu dit le Poirier Guillot, près la porte Guillaume, appartenant en 1756 à Louis Peltret, vigneron. — Acquêt de cette terre par le chapitre en 1325. — Baux et reconnaissances de cens des années 1429, 1470, 1544, 1557, 1613, 1644, 1678, 1756. — Porte Saint-Pierre et porte Guillaume. Autre relatif à une pièce de terre sise au faubourg Saint-Pierre, à l'angle de la rue des Moulins et du chemin de ceinture allant à la porte d'Ouche et d'une pièce de terre à la Plateforme, porte Guillaume. — Amodiations. Procès-verbaux d'arpentage. Plans, traités avec la ville de Dijon (1614, 1786). — Porte Saint-Pierre. Terre située entre la route d'Auxonne, le chemin communiquant de la rue d'Auxonne à celle de Longvic et cette dernière rue appartenant en 1782 à la veuve Racine. — Baux et reconnaissances de cens des années 1465, 1634, 1720, 1782.

G. 2113. (Liasse.) — 115 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1272-1780. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches.

Dijon. Finage Queue-Froide ou Plante de la Fin. — Fondation d'une chapellenie en l'église de la Chapelle-aux-Riches, par Jeanne, veuve de Hugues Boyn, de Châtillon, pour laquelle elle affecte les revenus d'une vigne aux Plantes de la Reine (1278, juin). — Baux et reconnaissances de cens des années 1387, 1403, 1406, 1427, 1439, 1445, 1487, 1494, 1503, 1513, 1540, 1573, 1578. — Les Poussots. Quittance de la somme de 20 livres dijonnaises, donnée au chapitre par Paris Chauchart, chevalier et Marguerite, sa femme, qui les ont assignés sur une vigne aux Poussots pour l'anniversaire de Dominique Ancerroise, chanoine de la Chapelle-aux-Riches (1240, octobre). — Vente d'une vigne aux Poussots, par la fille de Renaud, boulanger, à Nicole, fille de Ponce du Bois (1367, mai). — Baux et reconnaissances de cens des années 1290, 1323, 1331, 1332, 1392, 1398, 1402, 1415, 1432, 1433, 1439, 1461, 1473, 1475, 1507, 1516, 1536, 1551, 1557, 1572, 1602. — Les Saulnières. Dossier relatif à la pièce de vigne donnée en 1513 par Jeanne de Lénoncourt, bailli de Dijon, dame de Tilchâtel, pour la fondation des heures canoniales à la Fête-Dieu. — Baux à cens de cette vigne passés en 1493, 1495, par Artus de Vaudrey, chevalier chambellan, seigneur de Mouhy et de Saint-Fale; — en 1496, par Agnès de Bourbon, dame des Loges et de Chailly-en-Auxois, veuve de Guillaume, seigneur des Loges; — en 1505, 1512, par Jeanne de Lénoncourt, dame de Longecourt, de Tilchâtel, femme d'Antoine de Baissey, chevalier, bailli de Dijon, et depuis 1523 à 1598 par le chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Reposoir-Bernard. Dossier des pièces relatives à une terre au Reposoir-Bernard, appartenant en 1732 à Claude Fournier, jardinier. — Baux et reconnaissances de cens des années 1561, 1566, 1570, 1574, 1604, 1630, 1716, 1720, 1732. — Dossier des titres relatifs à une pièce de terre au Reposoir, appartenant en 1870 à la veuve Foront. — Baux et reconnaissances de cens des années 1574, 1582, 1601, 1675, 1676, 1698, 1726, 1736, 1780. — Theuley. Tête de Porc, Champ-Grassot. Baux et reconnaissances de cens sur ces climats passés par le chapitre dans les années 1440, 1441, 1442, 1473, 1482, 1488, 1500, 1504, 1508, 1516, 1518, 1521, 1524. 1525, 1528, 1529, 1530, 1532, 1534, 1536, 1540, 1544, 1553, 1559, 1563, 1607, 1619.

G. 2114. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 1 plan.

1253-1785. — Dijon. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Dijon. Finage. En Tire-Paisseaux. — Dossier des titres d'une pièce de vigne, située en Tire-Paisseaux, possédée en 1780 par la veuve Beaudé. Baux et reconnaissances de cens des années 1440, 1461, 1465, 1501, 1517, 1546, 1561, 1574, 1598, 1608, 1620, 1717, 1718, 1723, 1729, 1742, 1750, 1757, 1779. Plan. — Dossier d'une vigne au même lieu, possédée en 1763 par François Clergeon, vinaigrier. Baux et reconnaissances de cens des années 1472, 1477, 1546, 1550, 1603, 1611, 1614, 1630, 1717, 1749, 1763. — Dossier des titres d'une pièce de vigne sise au même climat, appartenant en 1739 à Nicolas Perrier, vigneron. Baux et reconnaissances de cens sur cette vigne passés par le chapitre aux années 1355, 1358, 1361, 1405, 1439, 1451, 1469, 1472, 1530, 1542, 1545, 1557, 1572, 1579, 1634, 1718, 1735, 1839. 2 plans. — Trimolois. Testament de Poncie, veuve de Pierre de Sens, fille de Dominique le Rousset, qui, entre autres legs, fonde un anniversaire en l'église de la Chapelle-aux-Riches, qu'elle assigne sur des vignes en Trimolois (1253, octobre). — Déclaration d'Érard de Mussy, clerc du duc de Bourgogne, portant que la vigne en Trimolois à lui cédée par Jean le Bonvot, lui fera retour après sa mort (1263, avril). — Bail à cens de cette vigne de Trimolois (1352). — Valandon. Vente faite par Martin, prêtre de Saint-Michel, au chapitre de la Chapelle-aux-Riches d'une vigne en Valandon (1231, juin). — Baux à cens passés en 1388 et 1410. — Grande Vigne. Acquêt par Jean de Tart, chanoine du chapitre, d'une vigne sise en Grande Vigne (1273, janvier). — Vieilles Fourches. Baux à cens de terres en ce climat (1407, 1428, 1441.) — Amodiations faites par le chapitre aux chanoines et aux particuliers de pièces de terres et de vignes sises à Dijon, en Queuefroide, aux Petits Bernards, sur Suzon, en Côte froide, aux Petits Poussots, aux Cariottes, en Tire-Paisseaux, en Champ de Perdrix, en Montevigne, en Saune, près le rond du Parc (1573, 1785).

G. 2115. (Liasse.) — 92 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1294-1629. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches, Ancey. — Reconnaissances de cens sur des vignes aux Plantes, finage d'Ancey, faites au profit du chapitre de la Chapelle-aux-Riches (1544, 1562, 1581). — Chambolle. Acquêt par le chapitre d'un franc de rente assignée sur une maison rue de Vergy et sur des vignes en Condemaine-bas et en Pierre Oudart, finage de Chambolle (1502/3, 22 mars). — Chenôve. Bail à cens d'une vigne sise entre les deux rues passé par le chapitre à Benoît le Tonnelier (1383). — Extrait du testament de Noël Colot, chanoine, qui lègue au chapitre une rente de 40 sols sur sa maison à Chenôve (1544, 18 décembre). — Couchey. Acquêt par le chapitre d'un franc de rente, assignée sur une maison, rue du Château, à Couchey (1466, 28 octobre). — Cortiambles et Russilly. Acquêt fait par Guyonnet de la moitié d'une maison et dépendances à Cortiambles et d'une vigne au Tebot de Champeaux, finage de Russilly (1420). — Donation d'une demi-queue de vin assignée sur cette maison et cette vigne, faite au chapitre de la Chapelle-aux-Riches par

Jehan Villot, de Russilly (1467, 26 octobre). — Daix. Dossier de titres concernant une pièce de vigne, dite devant Daix, appartenant à M. Disson. Baux et reconnaissances de cens des années 1541, 1573. — Fontaine-lez-Dijon. Acquêt par le chapitre sur Pierre Chalgrins d'un clos à Fontaine, appelé le clos Guillemin (1264, décembre). — Bail à cens de ce clos passé par le chapitre à Robert de Tart, clerc (1294/5, février). — Autre d'une vigne aux Combottes (1380). — Acquêt par Jean Leclerc, curé de Bussy, de 40 sols de rente sur une maison et grange, rue Saint-Martin, à Fontaine (1418/9, 27 janvier). — Bail à cens de vignes en la Combotte, passé par le chapitre (1420). — Baux et reconnaissances de cens sur cette vigne des années 1437, 1450, 1455, 1457, 1463, 1491, 1493, 1502, 1506, 1510, 1512, 1514, 1515, 1523, 1525, 1531, 1533, 1576, 1583, 1609, 1529. — Acquêt par Jean le Conte sur Simon Le Demoiselez, d'une vigne sur les fossés de Fontaine (1378, mars). — Donation de cette vigne faite par Jean et Jeannet Le Contet à leur sœur Jeanne (1383). — Acquêt de cette vigne par Nicolas Jacquin, prêtre (1383). — Acquêt par le même de 5 sols de rente sur cette vigne (1387). — Vente de cette vigne faite par ledit Jacquin au chapitre de la Chapelle-aux-Riches (1388, 15 octobre). — Baux et reconnaissances de cens sur cette vigne, passés par le chapitre en 1388, 1399, 1491, 1499, 1508, 1512, 1531, 1537, 1607. — Genlis. Varanges. Fondation d'un anniversaire en l'église de la Chapelle-aux-Riches par Renaud d'Aubepierre, chanoine de la chapelle ducale, qui donne à cet effet une soiture de pré dans la prairie de Lampone (1298, août). — Lettre de Geoffroy des Ulmes qui donne en mariage à sa sœur Jeannette, fiancée à Renaud de Varanges, trois pièces de terres audit Varanges (1319, novembre). — Vente de ces terres par Demonget Renaud de Varanges à Demongeot, fils de Jean Renaud, de Varanges (1322, mars). — Échange de ces terres avec Eudes de Malain, de Dijon (1357). — Acquêt fait par Jean du Donjon, doyen du chapitre, sur Perrenot de Celles, vigneron à Dijon, d'un meix en la ruelle du Four, à Varanges, de terres au contour du Champ Maugey, en la voie de Fauverney, au Terroul, au Magnien, sous la voie de Fauverney, à la Croix de Varanges, etc. (1391, 7 avril). — Acquêts par le chapitre de prés au Champ-Maugey (1419). — Autre de pré en Champeffroy (1420). — Autre par Guy Serrurier, prêtre, d'un pré en Haut Champ, en la prairie de Genlis (1421). — Fondation d'un anniversaire par ledit Serrurier qui y affecte le pré mentionné ci-dessus (1421, 30 mars). — Acquêts par le chapitre de prés au mont de Tart, au Sulerot, finage de Varanges (1421). — Donation d'un pré sur Noiron, faite aux pauvres de la maison du cellier aux deux Bouches, devant l'église du chapitre, par Thiébaut de Champmorin (1425). — Vente d'un pré au Champ Maugey, faite au chapitre pour le profit des pauvres de la même maison (1425). — Acquêts par le chapitre de terres sur les biefs, finage de Fauverney (1427). — Autre du meix Lausey, à Varanges (1427). — Acquêt fait par Nicolas Jacquin de divers héritages à Varanges, dans l'intérêt des pauvres de la maison du Celier aux deux Bouches (1429). — Acquêt par le chapitre du meix Lament-Leuffe, à Varanges (1430). — Autre du pré Baudry en la prairie de Genlis (1441). — Amodiations du domaine de Varanges en 1447, 1480. — Acquêt par le chapitre d'une terre derrière la Borde, finage de Varanges (1449). — Gevrey. Traité par lequel André Clerc de Voyrot, fils de feu Hugues de Quemigny, cède, moyennant 40 sols tournois, à Humbelet de Quemigny, maître de la léproserie de Fleurey, tous les droits qu'il prétendait sur des vignes en Chambertin, aux Crais et en Tamiset, finage de Fleurey (1286, octobre). — Acquêt par le chapitre de 60 sols de rente, assignés sur un meix et maison, rue du Rupt, sur des vignes au Terraul, au Fontenis, en Palus, en Vesve, etc. (1465, 15 juillet). — Décret obtenu par le chapitre contre les possesseurs des vignes énoncées plus haut (1495, 30 juin).

G. 2116. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1241-1778. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Hauteville. Amodiation par le chapitre d'une vigne en Champ Clu, finage de Hauteville (1429/30, 7 janvier). — Longvic. Dossier des titres d'un domaine sur Longvic, censable au chapitre et appartenant en 1778 à plusieurs particuliers de Longvic. — Echange par le chapitre d'une terre à Pouilly-les-Dijon contre une terre à Neuilly (1295). — Baux et reconnaissances de cens sur des terres sises aux Noyers, aux Herbues et autres climats (1390, 1392, 1395, 1400, 1409). — Vente par J. Isnart d'Auxonne à J. Dacier, marchand à Dijon, de divers héritages à Longvic, Dijon et Lampone (1472). — Baux et reconnaissances de cens, sur des héritages à Longvic et Neuilly (1466, 1525, 1632, 1751, 1778). — Déclaration du domaine, en 1728. — Marsannay-la-Côte. Dossier des titres d'une vigne en Longeroye, appartenant en 1735 à Aubin Durand. — Lettre d'Ébrard, prêtre, fils de feu Bigot Chevalier, chanoine de la chapelle ducale, qui assigne 6 sols de rente au profit du chapitre de la Chapelle-aux-Riches, sur une vigne aux Plantes, finage de Marsannay (1241, novembre). — Acquêt d'une vigne au climat de La Val, même finage, par Clément de Tart (1252, septembre). — Autre d'une vigne en Oselois, par Dominique d'Arceau, corroyeur (1252, novembre). — Autre par Clément de Tart, de vignes en Grande Vigne, aux Quartiers et en Comberon, même finage (1253, juin). — Autre semblable d'une vigne en Estelle (1295/6, février). — Autre faite par le même d'un meix à Marsannay dans la rue des Argillières et de vignes en Grande Vigne, à la Roussotte et aux Quartiers (1258, juin). — Acquêt par Henri Clerc, chanoine de la Chapelle-aux-Riches et par le chapitre de vigne en Noseloi (1274, mars; 1275, juillet; 1279, mars; 1282, avril; 1294, février). — Autres semblables d'une vigne en la Grande Vigne (1282, juin; 1283/4, février). — Autre d'une vigne aux Estelles (1285/6, février). — Échange entre le chapitre qui cède à Jean de Marsannay, une vigne sur le puits de Giron, contre des vignes à Marsannay (1294, décembre). — Bail à cens des vignes de Marsannay, passé par le chapitre à Clément de Tart (1294, février). — Baux à cens des années 1421, 1683, 1693, 1750, 1735. — Dossier des titres relatifs à une pièce de vigne en Longe-Roye, finage de Marsannay, appartenant en 1750 à Guillaume Defay. — Reconnaissances de cens en 1581, 1593, 1609, 1708, 1750. — Autre concernant une vigne au même climat, appartenant en 1749 à François Boissier, vigneron. — Baux et reconnaissances de cens des années 1592, 1721, 1735, 1749. — Pouilly-les-Dijon. Baux et reconnaissances de cens sur des terres au Boissenot Oudote et à la Grande Fin, passés par le chapitre en 1440, 1492, 1496, 1525, 1566 et 1630. — Autre dossier de titres concernant des héritages sur Pouilly. — Fondation d'un anniversaire en l'église du chapitre par Reine de Bove, fils de Hugues Prévot de la Corvée, chevalier, qui l'assigne sur une vigne à Pouilly (1252, décembre). — Baux à temps et à cens, reconnaissances de cens sur des héritages à Pouilly, passés par le chapitre en 1351, 1406, 1419, 1486, 1502, 1529, 1558. — Talant. Vente par Odot Le Nain à Huguenin Norry, à Dijon, d'une vigne en Cheseaul, finage de Plombières (1479). — Autre par le même au même d'un muid de vin de rente, assigné sur des vignes du finage de Talant (1480). — Autre par le même au même d'un muid de vin de rente, assigné sur des vignes en Combes de Roche, même finage (1481). — Autre par le même au même d'un journal de vignes aux Couvertes, même finage (1481). — Vente de cinq francs de rente faite par les héritiers Le Nain, aux héritiers Norry (1485). — Vente de 4 fr. de rente faite par Pierre Bellechose, marchand à Dijon, à Jean Urtebinet (1498). — Échange entre le chapitre de la Chapelle-aux-Riches et Jean Urtebinet qui cède cette rente de 4 francs contre une autre rente de 3 livres (1500). — Thorey-lez-Époisses. Baux et reconnaissances de cens sur des héritages sis audit Thorey, passés par le chapitre dans les années 1358, 1402, 1410, 1430, 1433, 1451, 1453, 1456, 1458.

G. 2117. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

1705-1736. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Manuels. Recueil des manuels des cens, rentes et revenus du chapitre tant sur les maisons et héritages de Dijon que de Talant, Fontaine, Daix, Marsannay-la-Côte. — Fol. 1. Manuel de 1705 à 1711. — Fol. 31. Manuel de 1708. — Fol. 37. Manuels de 1732-1735. — Fol. 113. Manuel de 1736.

G. 2118. (Portefeuille.) — In-folio, 386 feuillets, papier.

1395-1595. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Comptes des receveurs du chapitre. — Fol. 1. Compte de Jean du Donjon, doyen (1394-1395). — Recette de cens sur des maisons sises rue du Temple, rue Gauche, rue des Crais, rue des Bergers, rue des Belles Femmes, au-dessus du Bourg, vers la porte Fondoire. — Fol. 16. Distributions d'argent faites aux chanoines pour les services, les processions, les anniversaires, l'assistance aux chapitres. — Fol. 19. Rapparoillage des chapes de l'église. Réfection du « patal » de la cloiche. — Fol. 20. Compte d'André Rousselin, cellérier (1446). Rains achetés pour ramer l'église, les jours solemnels. — Fol. 27. Compte de Bernard Brullard, chanoine, cellérier (1475-1476). — Fol. 32. Recette de cens sur des maisons rues du Pautet, du Prévôt-Guillaume, de la Parcheminerie et Grande Rue Saint-Jean. Point de dépense. — Fol. 79. Compte de Claude Thomas, chanoine, cellérier (1525-1526). — Fol. 80. Recette de cens sur des maisons, Grande Rue Saint-Nicolas, rue des Moulins. — Fol. 93. Rue Saint-Pierre, rue Saint-Michel, rue Chanoine, au Champ Damas, rue du Puit-Billon. Recette seulement. — Fol. 116. Compte de François Briet, chanoine, cellérier (1551-1552). Recette de cens sur des maisons sises devant le champ du Morimont, rue de la Tonnellerie ou de la Vieille-Poissonnerie où demeure Bénigne Jacqueron, conseiller à la Chambre des Comptes. — Fol. 135. Rue de la Petite Juerie. — Fol. 139. Rue de la Croix Blanche. — Fol. 145. Maison faisant le quarré allant en la rue de la Tour-Fondoire et en la rue du Marché-aux-Cercles. Recette seulement. — Fol. 187. Compte de Catheron Michaut, chanoine, cellerier (1560-1561). — Recette de cens sur des héritages sis aux climats de la Croix Blanche, derrière la Madeleine, près la maison de Theuley, près le Bordeaul Margot, à la Maladière, au finage de Dijon. — Fol. 275. Distributions faites aux chanoines qui ont assisté aux processions, aux matines, aux stations et aux anniversaires. — Fol. 276. Payé 8 sols huit sacs de charbon pour chauffer Messieurs. — Fol. 280. Payé 30 sols l'office des trois ténèbres. — Fol. 236. Achat d'épingles pour tendre le ciel et les pentes devant l'église lors de la Fête-Dieu, le jour où passa la Sainte-Hostie. — Fol. 290. Payé 10 sols pour recouvrir le chapiteau au-dessus de la porte du Cloître et payé 8 sols 4 deniers à M. Desroy, pour avoir fait la vue de l'église. — Recette totale du compte, 381 livres 14 sols 6 deniers. — Dépense, 290 livres 8 sols 9 deniers. — Fol. 243. Compte de Blaise Parisot, sergent royal commis receveur du chapitre (1594-1595). — Recette de cens sur des héritages sis aux Auturots, derrière Citeaux, aux Combottes, en Groche, aux Plantes de Longvic, aux Poussots, finage de Dijon. — Fol. 383. Payé 30 écus et 20 sols aux chanoines pour leurs tours des messes fondées dans l'église. — Payé 50 sols à Duprey, cirier de l'église. — Payé 3 écus 20 sols au receveur des pauvres. — Payé 10 écus 20 sols au receveur des décimes. — Payé 11 écus 9 sols pour les gages du sacristain.

G. 2119. (Portefeuille.) — In-folio, 544 feuillets, papier.

1604-1650. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. — Comptes des receveurs du chapitre. — Fol. 1. Compte 5e de Claude Charyot (1602). — Recette de cens sur des maisons, sises rues des Chanoines, Vannerie, des Champs, de la Croix Blanche, à l'entrée du cloître. — Fol. 46. Payé 20 sols au sacristain pour avoir dit les quatre passions, fourni les buis des Rameaux et l'encens. — Fol. 47. Payé 38 livres pour la cote du clergé de la ville. — Fol. 58. Compte 8e du même (1606). — Fol. 75. Cens payé sur une terre proche le Bordeau Margot, alias derrière Citeaux, entre la terre du Temple et celle de l'hôpital du Saint-Esprit, en Bligny; — fol. 85, en Champmaillot, en Saunières. — Fol. 108. Remboursement au chanoine Ocquidam d'une somme de 14 livres 9 sols, avancée pour le luminaire. — Fol. 122. Compte 2e de Jean Ponier (1615). — Fol. 134. Cens payé sur deux corps de maison, rue des Crais, avec treige, et aboutissant sur les murailles de la ville. — Fol. 138. Autre sur une maison faisant le quarré des rues Maison Rouge et du Chaignot. — Fol. 159. Cens perçus à Ancey, à Daix. — Fol. 169. Achat, moyennant 7 livres, de 8 feuillettes neuves pour la vendange. — Fol. 176. Compte 6e de Jean Ponier (1619). — Fol. 230. Distribution de 3 livres faite aux chanoines qui ont assisté à l'anniversaire du fondateur, célébré le lendemain de l'Annonciation. — Fol. 232. Payé 3 livres à Edme Monin, taillandier, pour l'entretien de la cloche. — Fol. 237. Compte 9e du même (1622). — Recette de cens sur des maisons sises rue du Grand Bourg, du Puits-Billon, près la conciergerie du Palais, du Pautet, du Petit-Pautet, de La Charrue. — Fol. 282. Payé 10 livres à J. Bérard, receveur du bien des pauvres, pour l'aumône du chapitre. — Fol. 292. Compte de Louis Saclier, chanoine, receveur (1640). — Fol. 299. Recette de cens sur Odette Maillard, veuve de Pierre Legouz, trésorier de France, sur une maison rue des Moulins. — Autre joignant, ruinée par les fortifications de la ville. — Fol. 300. Jardin au faubourg Saint-Pierre, rue du Petit-Temple, aboutissant par derrière sur la Colombière des Frasans. Maison rue Bellecroix. — Fol. 348. Compte de Jean Lambert, procureur à la Cour, receveur du chapitre (1642). — Recette de cens sur des maisons sises à l'entrée du cloître de l'église, devant l'église, rue Chapelotte, rue des Crais, rues Charrue, du Bourg, des Champs, Tonnellerie, des Forges et Saint-Jean. — Fol. 413. Compte de....... (incomplet, 1648). — Fol. 493. Compte de Jean Millot, chanoine receveur (1650). — Fol. 508. Recette de cens sur des maisons sises rue du Tillot, Saint-Philibert, du Pont-Arnaut, du Sachot, de la Porte-d'Ouche, Maison-Rouge, du Chaignot ou de la Tour-Fondoire, des Carmes. — Recette générale, 656 livres 2 sols 3 deniers. — Dépense, 606 livres 10 sols 7 deniers.

G. 2120. (Registre.) — In-folio, 516 feuillets, papier.

1651-1689. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Comptes des receveurs. — Fol. 1. Compte de Jean Lambert, chanoine, receveur (1651). — Recette de cens dus sur des maisons sises, rue du Grand-Bourg, appelées du Poinet, et où pend une enseigne rue des Forges, rue du Vertbois, rue Chanoine, place Saint-Michel, rue Vannerie. — Fol. 49. Compte de Bernard Philippe, huissier au Bureau des Finances, receveur (1662). — Recette de cens perçus sur des héritages au finage de Dijon, en la Contrée des Bergers, derrière la rue des Moulins, en Bordeau Margot, en Bernard, au Petit Poussot, à la Croix de Juise. — Fol. 86. Compte du même (1671). — Recette de cens sur des terres aux climats de Creusot, du Valandon, des Échaillons, en Queue-Froide, en Tire-Paisseaux. — Fol. 124. Compte de Denis Bernard, clerc au greffe de la Cour, receveur (1674). — Fol. 141. Mention qu'une maison, rue Saint-Philibert, a été démolie « pour la belle ruelle pratiquée pour monter le canon sur la muraille ». — Fol. 156. Cens sur des vignes en Presle, aux Saunières, aux Combottes, finage de Fontaine. — Fol. 175. Gages de 30 livres au chanoine Guenebaut, solliciteur des causes du chapitre. — Fol. 184. Compte 5e de Denis Bernard (1676). — Fol. 210. Cens sur des vignes sur Pouilly, aux Ferièrres, aux Plantes de Fontaine, en Theuley, en Tête de Porc, en Champ-Maillot, aux Auges. — Fol. 225. Compte 11e du même (1683). — Fol. 259. Recette de cens sur des vignes en Beligny, en Groche, aux Lentillières, aux Plantes de Longvic, en Jossemolle. — Fol. 271. Compte 12e du même. Cens perçus sur des héritages à Varanges, à Marsannay-la-Côte, à Ancey, à Daix. — Fol. 315. Compte 12e du même. — Fol. 353. Recette des amodiations de maisons à Dijon, et de divers héritages. — Fol. 455. Recette d'arrérages de rentes, se montant à 28 livres 4 sols. — Fol. 363. Compte d'Antoine de Frasans, chanoine, receveur (1686). — Fol. 393. Recette des grains, recette du vin. — Fol. 394. Recette des procès jugés où MM. ont eu leurs dépens, 778 livres 3 sols 6 deniers. — Fol. 401. Compte du même (1688). — Fol. 447. Compte du même. La dépense dans tous ces comptes est inscrite

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à peu près en bloc et sans détail. — Recette, 545 livres 4 sols 2 deniers. — Dépense 471 livres 5 sols 12 deniers.

G. 2121. (Portefeuille.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1690-1710. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Comptes des receveurs. — Fol. 1. Compte de Denis Bernard (1690). Recette des cens assignés sur des maisons rue du Bourg, possédées par Antoine Bourdellet, perrier, Antoine Lordelot, huissier au Parlement. — Autres rue des Forges, par Jacques Brenot, orfèvre, Vincent Guillin, pâtissier, par Pierre Lhuillier, vigneron, sur une maison rue du Vertbois. — Fol. 65. Compte du même (1691). — Recettes de cens payés par les héritiers de Nicolas Delorme, charpentier, sur une maison rue Chanoine, près les murailles de la ville; — par les héritiers Rose sur une maison, rue Vannerie; — par les héritiers du maître des Comptes Pérard sur une maison, place Saint-Michel ; — par les héritiers Thibaut-Regnaut, sur une maison, rue Chaudronnerie. — Fol. 128. Compte du même (1693). — Fol. 188. Compte de Vincent Guénebaut, chanoine, receveur (1694). — Fol. 191. Recette de cens payés par l'avocat Chesne, sur une maison rue du Puits-Billon; — par le Roi, sur une portion de maison réunie aux bâtiments de la Chambre des Comptes. — Fol. 218. Compte du même (1695). — Fol. 240. Compte du même (1696). — Fol. 262. Compte de Jean Gauvain, chanoine receveur (1698). — Fol. 264. Recette de cens payés par Vauthier, secrétaire de la Cour, sur une maison, rue du Pautet; — par les héritiers d'Antoine Nicaise, procureur général à la Chambre des Comptes, sur une maison rue du Petit-Potet; — par Vivant Soucelier, contrôleur des mortes-payes, sur une maison, rue Charrue; — par Antoine Desvarennes, procureur à la Cour, sur une maison sise même rue; — par la veuve de l'avocat Rigoley, sur une maison, même rue; — par le conseiller Legoux, sur une maison, rue des Moulins. — Fol. 283. Compte de Jacques Guillier, procureur au Parlement, receveur. — Fol. 288. Recette de cens passés par Pierre Nault, parcheminier, sur un meix rue des Moulins, ruiné par les fortifications; — par Marie Fleur, veuve de Quillardet, apothicaire, sur deux tiers de maison et dépendances, même rue ; — par Louis de Moissey, sur une maison, même rue; — par les héritiers Briet, marchand estassonnier, sur une maison rue du Petit-Temple, aboutissant sur la Colombière des Frasans ; — par F. Coquard, procureur à la Cour, sur une maison, rue de la Bellecroix. — Fol. 312. Compte de Jean Regnaudot, praticien (1704). — Fol. 321. Recette de cens payés par le chanoine Guénebaut, sur sa maison sise à l'entrée du cloître de l'église ; — par le chanoine Buisson, sur sa maison dans le cloître ; — par le chanoine Midan, sur sa maison dans la cour commune; — par le chanoine de Requeleyne, sur sa maison sise entre la porte du cloître et celle de l'église ; — par le chanoine Papillon, sur sa maison joignant le couvent des Dames Sainte-Marthe. — Fol. 359. Compte de Denis de Requeleyne, chanoine receveur (1704). — Fol. 359 (1705). — Fol. 388 (1706). — Fol. 417 (1707). — Fol. 448. Cens payés par la veuve Turpin, la veuve Antoine Fiet, les héritiers de l'Auditeur Chaumonet, Legendre, prêtre, Bunel, sergent royal, Pierre Millière, Savot d'Oigny, sur des maisons sises rue Chapelotte. — Fol. 470. Compte du même (1709, 1710).

G. 2122. (Portefeuille.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1711-1738. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Comptes des receveurs. — Fol. 1. Compte de Denis de Requeleyne, chanoine, receveur (1711). — Fol. 7. Recette de cens payés par M. Begin, médecin, sur une maison, rue des Crais ; — par M. Cothenot, sur une maison sise même rue ; — par les héritiers Cortot, chirurgien, sur une maison, rue de la Charrue; — par les héritiers Briet, épicier, sur une maison faisant le coin de la rue du Bourg et de la rue Poulaillerie; — par le trésorier de Thésut et le maître des comptes Fijean, sur une maison, rue de la Vieille-Poissonnerie. — Fol. 32. Compte de Guillaume Petit, chanoine, receveur. — Fol. 41. Cens payés par M. Chandelier, sur une maison, rue des Champs ; — par Jean Cortet, sur une maison, même rue ; — par J.-B. Collet, sur une maison, même rue, à côté de celle des filles de joie où réside l'exécuteur ; — par M. Bernard de Bernardon, président, sur une maison en la grande rue Saint-Jean ; — par Jeanne Buisson, sur une maison sur le Pont Arnault ; — par les héritiers Lacordaire, sur une maison sise rue des Crais, joignant le jeu de l'arc ; — par les dames de Sainte-Marthe, sur une maison englobée dans leur couvent. — Fol. 60. Réparations faites aux maisons canoniales. — Fol. 70. Compte du même (1713). — Fol. 182. Compte du même (1714). — Fol. 136. Compte de Jean Billard, chanoine, receveur (1715). — Fol. 142. Recette de cens payés par M. Arthon, sur une maison, rue du Four (Tillot) ; — par M. Bizot, sur une maison même rue ; — par la mairie de Dijon, sur l'emplacement d'une maison pris pour la Belle Ruelle ; — par la veuve Balbâtre, sur une maison au pont Arnaut ; — par la veuve Pairon, épicière, sur une maison, sise même rue ; — par l'hospice Sainte-Anne, sur une maison, près la porte d'Ouche. — Fol. 158. Compte du même (1716-1719). — Fol. 190. Compte de Toussaint Bertin, chanoine receveur (1720). — Fol. 198. Recette de cens payés par Guillemette Guclaud, veuve de M. Bouillet, maître des Comptes, sur une maison rue du Chaignot, près la Tour Fondoire ; — par M. Sigaut, faïencier, par la veuve Ét. Bleue, Le Breton, Claude Bonin, les demoiselles Millot Tainturier, procureur à la Cour, sur des maisons sises rue Maison-

Rouge. — Fol. 216. Compte du même (1721). — Fol. 242. Compte du même (1722). — Fol. 262. Compte du même (1723). — Fol. 286. Compte du même (1724). — Fol. 310. Compte du même (1725). — Fol. 320. Recette de cens payés par l'hôpital général de Dijon, sur une maison, rue du Chaignot; — par Guinot, tapissier, sur un treige situé même rue; — par la veuve Pécatier, orfèvre, par Antoine Poireau, vigneron, Jean Rousselot, sur des maisons sises même rue; — par l'hôpital, sur trois corps de logis, rue Maison-Rouge, du côté du rempart. — Fol. 334. Payé 2 livres un antiphonaire. — Payé 28 sols le baudrier du battant de la Cloche. — Fol. 336. Compte du même (1726). — Fol. 362. Compte du même (1727). — Fol. 383. Compte du même (1728). — Fol. 405. Compte du même (1729). — Fol. 424. Compte du même (1730). — Fol. 443. Compte de Nicolas Bichot, chanoine receveur (1732). — Fol. 448. Recette de cens sur des héritages aux Bergères et en la rue des Moulins, au Bordeau-Margot, au Bernard, au Petit-Poussot, à la Croix-de-Juise. — Fol. 456. Comptes du même des années 1733, 1734, 1735, 1736, 1737 et 1738.

G. 2123. (Portefeuille.) — In-folio, 722 feuillets, papier.

1738-1790. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Compte des receveurs. — Fol. 1. Comptes de Nicolas Bichot, chanoine receveur, pour les années 1738 à 1743. — Fol. 4. Cens sur des héritages au Creusot, en Tire-Paisseaux, en Presles, en Jessemorte. — Fol. 174. Comptes du même pour les années 1746-1763. — Fol. 179. Recette de cens sur des héritages à Marsannay-la-Côte, à Daix, aux Carriottes, au Reposoir, sur Suzon, au Poirier-Guillot, en Montchapet et en Groche, finage de Dijon. — Fol. 418. Comptes de Jean-Claude-Marguerite Gilquin, chanoine-receveur, pour les années 1763 à 1778. — Fol. 428. Amodiations de terres et de maisons montant à la somme de 887 livres. Redevances à Longvic. — Fol. 618. Comptes de François Thibaut, notaire à Dijon, receveur du chapitre, pour les années 1778 à 1788. — Recette du compte de 1788, 1588 livres 2 sols 1 denier. Dépense, 98 livres 9 sols 3 deniers. A la suite de ces comptes: Déclaration des biens, revenus, effets mobiliers et charges du chapitre, remise au lieutenant général du bailliage, le 27 février 1790, pour satisfaire au décret de l'Assemblée nationale.

G. 2124. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier;
couverture en parchemin.

Sans date (XVIIIe siècle). — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Inventaire des cens, rentes, droits, privilèges et autres objets appartenant au chapitre de la Chapelle-aux-Riches.

G. 2125. (Registre.) — In-folio, 421 pages, papier;
reliure en parchemin.

1743. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Inventaire. Première partie concernant les titres des cens appartenant au chapitre et les titres concernant les vignes ou champs qui forment les prébendes de chacun des chanoines, inventaire dressé par Jean-Claude Bichot, chanoine et agent du chapitre.

G. 2126. (Registre.) — In-folio, 308 pages, papier;
reliure en parchemin.

1743. — DIJON. Chapitre de la Chapelle-aux-Riches. Inventaire. Seconde partie comprenant les amortissements, les fondations, les privilèges, les reliques, l'aumusse, les décimes, impositions, le synode, les assemblées des États, les obsèques des chanoines, l'église, le cloître, les maisons canoniales, les aliénations, les amodiations, les exemptions de la juridiction de l'évêque, les comptes des receveurs, les manuels, les inventaires, les titres des propriétés à Dijon, Varanges, Genlis, Gevrey, Talant, Ancey, Cortiambles, Russilly, Hauteville, Marsannay-la-Côte, Fontaine, Longecourt.

Digitized by UNIVERSITY OF MICHIGAN Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Chapitre cathédral de Saint-Etienne d'Auxerre.

Seigneurie 1

Chapitre cathédral Saint-Jean de Besançon.

Seurre et Jallanges 3

Chapitre cathédral de Saint-Vincent de Chalon.

Seigneurie, affaires générales 3
Aubigny et Magny 5
Blanzy 6
Boyer 6
Champforgeuil, Chevigny-en-Valière, Palleau, Corpeau, Melin, Muresanges 6
Esbarres 6
Montagny-lez-Buxy 8
Saint-Désert 8

Chapitre cathédral de Saint-Mammès de Langres.

Affaires générales 9
Arceau, Bèze, Beaune, Boussenois 12
Brochon 13
Maison-Dieu 14
Chevigny-Fénay, Saulon 15
Corgoloin 15
Dijon 15
Fixin, Fixey 17
Gevrey 23
Langres 33
Marsannay-la-Côte 33
Noiron-lez-Citeaux 34
Saint-Germain-le-Rocheux 38
Savonges 38
Talecy 39
Villars-Fontaine 39

Séminaires

Grand Séminaire de Dijon 39
Titres généraux 39
Dijon, Larrey 39
L'Abbayotte 40
Saint-Hélier 40
Petit Séminaire de Dijon 42
Titres généraux 42
Saint-Hélier 42

Chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon

Affaires générales, Bulles, Privilèges, Indulgences 42
Ordre de la Toison d'Or 48
Dons et oblations des princes 49
Committimus 52
Franc-Salé 52
Exemption de logements militaires, Ban et Arrière-Ban 53
Doyens, élections 54
Chanoines, prébendes 56
Chanoines musicaux 56
Débats intérieurs 57
Maîtres de chapelle, orgues, organistes 58
Massiers, bâtonniers 59
Préséances, processions, séances aux États 59
Rapports avec les évêques de Langres 61
Rapports avec les évêques de Dijon 64
Rapports avec les archevêques de Lyon, les évêques d'Autun et de Chalon 65
Rapports avec les archevêques de Besançon 65
Débats avec le chapitre de Saint-Étienne 66
Débats avec les églises et la commune de Dijon 68
Écoles 70
Droits sur les grâces et rémissions 71
Banvin, droits de ventes, plaid général 72
Péage de Dijon 73
Foires chaudes de Chalon 74
Amortissements 74
Créances, dettes 75
Impositions 77
Recette du chapitre 78
Ordo Capituli 78
Obituaire 79
Fondations 83
Chapelles 90
Église 114
Mobilier 117
Cartulaires 118
Déclarations générales 163
Registres du secrétaire 164
Manuels généraux 164
Maisons canoniales 166

DIJON, PAROISSE NOTRE-DAME

Rue du Bourg 168
Rue de la Chaudronnerie 169
Rue des Forges 169
Coin des Cinq Rues 169
Rue des Halles 169
Rue d'Izier 169
Rue Saint-Martin 170
Rue Verrerie 170

PAROISSE SAINT-JEAN

Rue des Carmélites 170
Rue Chapelotte 170
Rue du Château 170
Rue des Forges 171
Rue du Four 171
Rue des Novices 171
Rue de la Petite-Poissonnerie 171
Rue de la Porte-Guillaume 171
Rue de la Poulaillerie 171
Rue Saint-Jean 172

PAROISSE SAINT-MICHEL

Rue Chanoine 172
Rue Chaudronnerie 172
Rue du Pautet 172
Place Saint-Michel 173
Rue Saumaise 173
Rue du Vieux-Collège 174
Rue du Vieux-Marché 174
Rue Croix-Aissane 174

PAROISSE SAINT-MÉDARD

Rue des Bons-Enfants 174
Rue du Cloître 174
Rue Madeleine 174
Place Royale 175
Rue Saint-Fiacre 175

Rue Bouhier . . . 175
Place Saint-Étienne . . . 175

PAROISSE SAINT-NICOLAS

Rue du Champ-de-Mars . . . 176
Rue au Comte . . . 176
Rue des Bordes . . . 176
Rue des Prêtres . . . 177

PAROISSE SAINT-PIERRE

Place des Cordeliers . . . 177
Rue Aubelin-Picard . . . 178
Rue de la Madeleine . . . 178

PAROISSE SAINT-PHILIBERT

Rue du Chaignot . . . 178
Rue Maison-Rouge . . . 179
Rue du Refuge . . . 179
Rue Porte-d'Ouche . . . 179
Rue Morimont . . . 179
Terriers de Dijon . . . 180
Aiserey . . . 184
Argilly . . . 184
Athée, Poncey . . . 185
Auxonne . . . 190
Beaune et Volnay . . . 191
Bagnot . . . 191
Beire-le-Châtel . . . 191
Brochon . . . 191
Broindon . . . 192
Chambolle . . . 192
Charrey . . . 192
Chenôve . . . 193
Chevigny-Sainte-Foy . . . 193
Chevigny-Fénay . . . 196
Collonges-Vergy . . . 198
Concœur . . . 198
Couchey . . . 199
Daix et Hauteville . . . 199
Epernay . . . 199
Esbarres, Brazey, Échenon, Pontemery . 205
Étaules, Darois . . . 207
Val-de-Suzon et Plain-d'Ahuy . . . 208
Fauverney, Genlis, Magny-sur-Tille . . . 211
Fixey, Fixin . . . 212
Fontaines-lez-Dijon . . . 212
Fouchanges . . . 212
Gevrey . . . 214
Izeure . . . 214
Juilly, Leschenault . . . 215
Labergement-le-Duc . . . 216
La Borde, Montmançon . . . 216
Lantenay . . . 216
Longecourt, Longvic, Lux . . . 217
Les Maillis . . . 217
Marliens . . . 231
Marsannay-la-Côte . . . 232
Marsannay-le-Bois . . . 232
Montot, Ruffey, Orgeux . . . 232
Neuilly et Sennecey . . . 236
Noiron-lez-Citeaux . . . 237
Nuits . . . 238
Orgeux . . . 238
Ouges . . . 238
Pasques . . . 239
Plombières . . . 239
Potangey . . . 239
Quemigny, Pressigny . . . 239
Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur . . . 241
Rouvres . . . 241
Ruffey-lez-Dijon . . . 242
Saint-Apollinaire . . . 242
Saulon-la-Chapelle . . . 243
Dijon . . . 243
Saulon . . . 243
Savouges . . . 245
Talant . . . 248
Thorey-lez-Époisses . . . 248
Thorey, La Grange du Bois . . . 249
Val-de-Suzon, Étaules, Daroy, Sainte-Foy. 249
Varanges, Tart . . . 252
Villars-Fontaine, Reulle, Chambœuf, Messanges, Segrois . . . 253
Villargoix . . . 253
Villers-les-Pots . . . 254
Villiers-le-Duc . . . 254
Vosne . . . 254
Bois . . . 254
Comptes . . . 256
Comptes. Vicaires . . . 291
Comptes. Extraordinaire . . . 303
Comptes. Celléries . . . 309
Comptes. Gréneterie . . . 358
Comptes. Cave . . . 383
États de distribution . . . 384
Compte final . . . 384
Inventaires . . . 384

Chapitre de la Chapelle-aux-Riches de Dijon.

Titres généraux . . . 386
Doyen, chanoines et chapitre . . . 386
Délibérations . . . 387
Sépultures . . . 407
Exemption de la juridiction de l'évêché de Langres . . . 407
Fondations . . . 408
Amortissements . . . 409
Décimes et procurations . . . 409
Rentes . . . 410

DIJON, MAISONS

PAROISSE NOTRE-DAME

Rues du Bourg, etc. . . . 411

PAROISSE SAINT-JEAN

Rue du Bourg, etc. . . . 411
Rue Chapelotte ou de La Parcheminerie . 412
Rue Charrue . . . 414
Rue du Pont-Arnault . . . 415

PAROISSE SAINT-MICHEL

Rue Chanoine . . . 416

PAROISSE SAINT-MÉDARD

Impôts de la conciergerie, etc. . . . 416

PAROISSE SAINT-PIERRE

Rue Charrue . . . 417
Rue de La Croix Noire . . . 418

PAROISSE SAINT-PHILIBERT

Rue Maison-Rouge . . . 419
Argillières . . . 420
Dijon . . . 421
Ancey . . . 422
Hauteville . . . 423
Manuels . . . 424
Comptes . . . 425
Inventaires . . . 427

ON. IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02597 8043

Public Domain, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-google
UNIVERSITY OF MICHIGAN
UNIVERSITY OF MICHIGAN